





OEUVRES
DE
M. P. BAYLE.
TOME I.



OEUVRES DIVERSES

DE

M^R. PIERRE BAYLE,

PROFESSEUR EN PHILOSOPHIE, ET EN HISTOIRE, A ROTTERDAM:

Contenant tout ce que cet Auteur a publié sur des matieres de THEOLOGIE, de PHILOSOPHIE, de CRITIQUE, d'HISTOIRE, & de LITTERATURE; excepté son

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

TOME PREMIER.



A LA HAYE,

Chez { P. HUSSON, T. JOHNSON, P. GOSSE, J. SWART, H. SCHEURLEER, J. VAN DUREN, R. ALBERTS, C. LE VIER, F. BOUCQUET.

M DCC XXVII.

Avec Privilege des Etats de Hollande & de Westfrise.

PRIVILEGE

Des ETATS de HOLLANDE &c.

DE STATEN VAN HOLLAND ENDE WESTVRIESLAND, *doen te weten*. Alzoo ons vertoond is by PIETER HUSSON, THOMAS JOHNSON, PIETER GOSSE, JOHANNES SWART, HENDRIK SCHEURLEER, JOHANNES VAN DUREN, RUTGERT ALBERTS, CHARLES LE VIER, en FREDRICK BOUQUET, Burgers en Boekverkopers in 's GRAVENHAGE; Dat zy Supplianten, t' zedert eenige jaaren met groote kosten en moeyten bezig waren te drukken, *Oeuvres Diverses de Monsieur* PIERRE BAYLE *Professeur en Philosophie & en Histoire à* ROTTERDAM, *contenant toutes les Oeuvres que cet Auteur a publiées pendant sa vie, & toutes celles qu'on à recouvrées après sa mort, en Philosophie, en Critique, en Histoire en Litterature* &c. *excepté son Dictionaire Historique & Critique*: in verscheide Deelen *in Folio*, waar van albereidts twee Deelen waaren in 't licht gekomen; en vermidts zy Supplianten bedugt waren, dat door baatzugtige menschen, 't zy binnen of buyten 's Landts, het voorsz. Werk, of in de eyge maniere of wel onder een anderen of veranderden Titel, zoude mogen werden naagedrukt, tot haar zeer groot nadeel en schade, zoo keerden sy Supplianten zig tot ons, ootmoedelyk verzoekende Octroy en Privilegie, zoo voor haar, als haare Erven of Regt verkrygende, om het voorsz. Werk, genaamt *Oeuvres Diverses de Monsieur* PIERRE BAYLE, enz. in verscheide Deelen *in Folio*, zo als het hier voor is gespecifieert, geduyrende den tyd van vyftien eerst agtereenvolgende jaaren, hier te Lande alleen te mogen drukken, doen drukken, uyt geeven en verkopen, met verbod aan alle andere, het voorsz. Werk in 't geheel of ten deele, of onder eenen anderen of veranderden Titel, hier te Lande naa te drukken, doen drukken of verkopen, of buyten deze Landen naa gedrukte Exemplaren in te voeren, te debiteren ofte te negotieren, 't zy direct of indirect, onder wat prætext het zoude mogen wesen, op zoodanigen grooten Pœne, als wy daar tegen gewoon waren te statueren: ZOO IST, dat wy de zaak ende 't voorsz. verzoek overgemerkt hebbende, ende genegen wesende ter bede vande Supplianten uyt onse regte wetenschap, Souvereine Magt ende Authoriteyt, dezelve Supplianten geconsenteert, geaccordeert en geoctroyeert hebben, consenteeren, accordeeren en octroyeeren haar by dezen, dat zy geduyrende den tyd van vyftien eerst agtereenvolgende jaaren, de voorsz. Werken, in dier voegen als zulx by de Supplianten is verzogt, & hier vooren uytgedruckt staat, binnen den voorsz. onzen Lande, alleen zullen mogen drukken, doen drukken, uytgeven ende verkoopen: verbiedende daaromme allen ende eenen jegelycken de voorsz. Werken in 't geheel ofte ten deele te drukken, naa te drukken, te doen naa drukken, te verhandelen ofte verkopen, ofte elders naagedrukt, binnen den zelven onsen Landen te brengen, uyt te geeven ofte te verhandelen of verkopen, op verbeurte van alle de naagedrukte, ingebragte, verhandelde, ofte verkogte Exemplaren, ende een Boete van drie duyzent Guldens daaren boven te verbeuren, te appliceeren een derdepart voor den Officier die de calange doen zal, een derdepart voor de Armen der Plaatze daar het Casus voorvallen zal, ende het resterende derdepart voor de Supplianten; ende dit t'elkens zoo meenigmaal als dezelve zullen werden agterhaalt. Alles in dien verstande, dat wy de Supplianten met dezen onsen Octroye alleen willen gratificeeren tot verhoedinge van haare schade, door het naadrukken van het voorsz. Werk; daar door in genigen deele verstaan, den inhoude van dien te authoriseren ofte te advoueren, ende veel min het zelve onder onze protexie en bescherminge eenig meer-

der credit, aanzien ofte reputatie te geven, nemaar de Suppllanten, in cas daar inne iets onbehoorlykx zoude influëren, alle het zelve tot haren laste zullen gehouden wesen te verantwoorden: tot dien eynde wel expresselyk begerende, dat by aldien sy dezen onsen Octroye voor het zelve Werk zullen willen stellen, daar van gene geabrevieerde ofte gecontraheerde mentie zullen mogen maken, nemaar gehouden wezen het zelve Octrooy in 't geheel en zonder eenige omissie daar voor te drukken ofte te doen drukken; ende dat zy gehouden zullen wezen een Exemplaar van het voorsz. Werk gebonden en wel geconditioneert te brengen in de Bibliotheecq van onse Universiteyt tot Leyden, en daar van behoorlyk te doen blyken; alles op pœne van het effect van dezen te verliesen: Ende ten eynde de Supplianten dezen onsen Consente ende Octroye mogen genieten, als naar behoren, lasten wy allen ende eenen yegelyken dien het aangaan mag, dat zy de Supplianten van den inhoude van dezen, doen, laaten ende gedogen rustelyk, vredelyk ende volkomentlyk genieten ende gebruyken, cesserende alle belet ter contrarie.

Gegeven in den Hage, onder onzen groten Zegele hier aan doen hangen, den vierden October, in 't Jaar onzes Heren ende Zaligmakers, duyzend seven honderd ses & twintig.

IS. V. HOORNBEEK Ut.

Ter Ordonnantie van de Staaten

(L. S.) WILLEM BUYS.

AVER-

AVERTISSEMENT
DES
LIBRAIRES.

LEs Oeuvres de feu Mr. Bayle n'ont pas besoin de recommendation. Le feu & la fécondité d'imagination, la netteté, l'exactitude, la variété, l'enjouëment, l'érudition, le bon sens, la force de raisonnement, la solidité, qu'on y voit briller, & qui en sont le caractere, leur ont acquis une aprobation si générale de tous les gens d'esprit & de bon goût, qu'elles sont au dessus des éloges qu'on en pourroit faire.

C'est le mérite de ces Ouvrages qui nous a engagez à les rassembler en un Corps de quatre Volumes *in Folio*, afin que les joignant au *Dictionnaire Historique & Critique* on eût un Bayle complet de la même grandeur. Nous avons lieu d'espérer que ces Oeuvres ne seront pas moins favorablement reçuës du Public que le Dictionnaire, puisqu'elles ne lui cedent en rien, & qu'on peut même dire que les matieres de Religion, de Morale, de Philosophie, de Critique & d'Histoire y sont plus aprofondies, & traitées avec plus d'ordre & de précision. D'ailleurs une grande partie du Dictionnaire consiste en citations tirées d'Auteurs d'un génie fort inférieur à celui de M. Bayle, au lieu que c'est presque toûjours lui qui parle dans ses Oeuvres, & que les citations y sont en très petit nombre, ainsi qu'on peut s'en convaincre en comparant ces deux Livres ensemble. Comme on trouvera ailleurs (†) d'amples éclaircissemens sur le Dictionnaire, & sur les Ecrits qui composent ce Corps, les occasions qui les ont fait naî-

(†) Dans l'*Histoire de la Vie & des Ecrits de M. Bayle*, qu'on mettra à la tête du premier volume de ses Oeuvres.

naître, le caractere particulier de chacun, & les Critiques qu'on en a faites, on y renvoye les Lecteurs. On se bornera ici à rendre compte de la conduite qu'on a tenuë dans l'edition des deux Volumes que nous donnons présentement, en exécution des engagemens que nous avons contractez par notre Projet de souscription.

On s'est toûjours servi de la derniere Edition de chaque Ouvrage, faite sous les yeux de l'Auteur & pendant sa vie. On l'a comparée avec les précédentes, & on a marqué au bas des pages les différences qu'on y a trouvées; ensorte que cette nouvelle Edition contient toutes les autres. A l'égard des Ouvrages qui n'ont été réimprimez qu'après sa mort, comme l'*Avis aux Réfugiez*, le *Commentaire Philosophique*, &c. on n'a pas jugé à propos de suivre les changemens qu'il a plû aux Editeurs d'y faire. On a, en ce cas, préféré les premieres Editions aux dernieres, parcequ'elles contiennent plus sûrement le véritable sens de l'Auteur. Cependant, comme M. Pelisson a revû l'*Avis aux Réfugiez*, qu'on a réimprimé à Paris avec Privilege du Roi, & qu'il a adouci quelques endroits qui n'étoient pas favorables aux Catholiques, on a mis au bas des pages ces adoucissemens, persuadé qu'on seroit bien aise de les y trouver. On y trouvera aussi diverses autres Notes, soit pour éclaircir le texte, soit pour renvoyer à quelqu'autre endroit où l'Auteur a traité plus amplement la même matiere. Quelques-unes de ces Notes sont de M. Bayle même, & tirées de la marge de ses Exemplaires, où il les avoit écrites de sa propre main. Nous en avons les Originaux, que ceux qui en douteront pourront voir chez nous quand il leur plaira. Les Notes qui sont de lui sont distinguées des autres par un caractere différent.

Les petits sommaires qu'on a mis en marge serviront à indiquer les matieres traitées dans le texte, & à faciliter aux Lecteurs le moyen de les retrouver au besoin. Ceux qui lisent avec attention & dans le dessein de tirer du fruit de leurs lectures, connoissent l'utilité de ces sortes de sommaires, & c'est en leur faveur qu'on a pris ce soin. Ils sont tirez pour la plûpart des Tables & des Indices de M.

Bayle, dont on a employé, autant qu'on l'a pû, les propres termes, & l'on a aussi distingué ce qui venoit de lui par un autre caractere.

On auroit souhaité pouvoir placer chaque Ouvrage selon l'ordre du tems qu'il a été composé ; mais cela n'étoit pas praticable, parcequ'il auroit fallu séparer, & mettre en différens volumes des Traitez qui doivent absolument se suivre. On ne pouvoit point, par exemple, interrompre sans diformité la suite des *Nouvelles de la République des Lettres*, pour mettre entre elles les Ouvrages que M. Bayle a publiez pendant qu'il travailloit à ce Journal. Il ne feroit pas moins diforme de placer entre les *Pensées diverses sur la Comete*, imprimées pour la premiere fois en 1682. & la *Continuation*, publiée en 1705. tout ce qu'il a donné au Public pendant ce long intervalle de tems. Ainsi on a été obligé de suivre un autre ordre.

Le premier Volume contient les *Nouvelles de la République des Lettres*. On y a ajoûté après le mois de Décembre 1685. la Réponse que fit M. Bayle à M. Arnaud, ou à un de ses Amis, qui avoit publié une Brochure contre ce qu'il avoit dit touchant la dispute entre cet Auteur & le P. Malebranche, où il paroissoit favoriser l'opinion de ce dernier sur le *plaisir des sens*. Comme c'est vers ce tems-là que M. Bayle a parlé de cette dispute dans ses Nouvelles, on a crû que cette Piece seroit là à sa véritable place. Ce Volume aura assez d'épaisseur, lorsqu'on y aura joint l'*Histoire de la Vie & des Ouvrages de M. Bayle*, qu'on ne peut imprimer qu'après avoir achevé l'impression de toutes ses Oeuvres, parcequ'elles y seront souvent citées.

Le second Volume contient la *Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme par le P. Maimbourg. Les Nouvelles Lettres Critiques sur le même sujet. La France toute Catholique sous le Regne de Louis le Grand. Le Commentaire Philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ*, Contrain-les d'entrer, *avec le Supplément. La Reponse d'un Nouveau Converti à un Réfugié. L'Avis aux Réfugiez.* On y ajoûtera les Pieces que M. Bayle a écrites à l'occasion des affaires qu'on lui a susci-

tées au ſujet de ce dernier Ouvrage; ce qui rendra ce Volume à peu près égal au premier.

Le troiſieme, auquel on travaille actuellement, contiendra les *Penſées diverſes à l'occaſion de la Comete qui parut en* 1680. avec la *Continuation.* La *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, &c.

Le quatrieme ſera compoſé des *Opuſcules de M. Bayle*, de ſes *Lettres*, entre leſquelles il y en aura pluſieurs qui n'ont point encore été imprimées, & de divers *Ouvrages Poſthumes* qui n'ont point vû le jour juſqu'à préſent, & dont nous avons les Manuſcrits de ſa propre main, que nous ferons voir après l'impreſſion à ceux qui le ſouhaiteront. On y ajoûtera de bonnes Tables Alphabétiques pour les quatre volumes.

Enfin nous n'avons rien négligé ni rien épargné pour rendre cette Edition auſſi parfaite qu'il nous a été poſſible, tant pour l'exactitude de la correction que pour la beauté du papier & du caractere. On verra qu'aux deux derniers égards, nous avons & mieux & plus fait que nous n'avions promis : Ainſi nous eſpérons que le Public ſera content de nous.

Au reſte les Souſcripteurs, en faiſant leur ſecond paiement, ne feront gueres en avance; puis que les deux volumes, qu'on leur fournit à préſent, vaudront, à peu de choſe près, tout ce qu'ils auront debourſé.

Additions & Corrections pour les Notes.

TOME PREMIER.

PAge 26. Note † pour *dans le*, liſez *dans la*.
P. 30. Note * après *Mahométiſme*. Ajoutez, Voyez la fin de l'Art. XIII. des Nouv. de Décembre, 1684.
P. 98. Note * pour *dans les*, liſez *dans la*.
P. 416. après la Note, ajoûtez, M. Bayle a auſſi corrigé cette faute par un *Errata* à la fin des Nouvelles de Juin 1686.
P. 428. Note * *effacez* après le mois de Janvier ſuivant, *& mettez à la place*, à la fin de ce Mois de Décembre.

TOME SECOND.

PAge 107. No. VII. Autre preuve de l'intolérance &c. *liſez* Autre preuve que les Catholiques ne doivent pas être tolérez, &c.
P. 313. *Note en bas*. 2. col. 3. ligne. *Saldenu de Eunuſcb* liſ. *Saldenus de Eunuch*.
P. 325. *Note en bas*. 2. col. 1. lig. *avem lupo* liſ. *ovem lupo*.
P. 398. 2. *col. la dern. Note*. *liſez* l'experience prouve que.
P. 432. 1. *col.* 1. *Note* En enfin, *liſez*. Et enfin.
P. 450. 1. *col.* 1. *Note* ſa perſecution *liſez* la perſecution.
P. 517. 2. *col. Note* Il n'eſt auſſi, *liſez* Il eſt auſſi.

TABLE
DES ARTICLES,

& des

PRINCIPALES MATIERES,

Contenuës dans les

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mars 1684.

NOUVELLES DE MARS 1684.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

NOUVELLES D'AVRIL 1684. Avril.

Catalogue de Livres nouveaux &c.

Nouvelles d'Octobre 1684. Octob.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

NOUVELLES D'AVRIL 1685. Avril.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

May. NOUVELLES DE MAY 1685.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

Juin.

NOUVELLES DE JUIN 1685.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

NOUVELLES DE JUILLET 1685.

Juillet.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

Août. NOUVELLES D'AOÛT 1685.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

Sept.

NOUVELLES DE SEPTEMBRE 1685.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

Nou-

Octob. **NOUVELLES D'OCTOBRE 1685.**

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

NOUVELLES DE NOVEMBRE 1685. Nov.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

NOUVELLES DE JANVIER 1686. Janvier 1686.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

Mars. NOUVELLES DE MARS 1686.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

Catalogue de Livres nouveaux &c.

Nouvelles de Juin 1686. Juin.

Août. NOUVELLES D'AOÛT 1686.

CATALOGUE de Livres nouveaux &c.

NOUVELLES DE SEPTEMBRE 1686. Sept.

FIN de la Table du I. Volume des Oeuvres de M. Bayle.



NOUVEL-



NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

PREFACE.

*N a trouvé si commode & si agréable le dessein de faire sçavoir au Public, par une espece de Journal, ce qui se passe de curieux dans la République des Lettres, qu'aussi-tôt que M. Sallo, Conseiller au Parlement de Paris, eût fait paroître les premiers essais de ce Projet au commencement de l'année 1665. plusieurs Nations en temoignerent leur joye, soit en traduisant le Journal qu'il faisoit imprimer tous les huit jours, soit en publiant quelque chose de semblable. Cette émulation s'est augmentée de plus en plus depuis ce temps-là, de sorte qu'elle s'est étendue non seulement d'une Nation à une autre, mais aussi d'une Science à une autre Science. Les Physiciens, & les Chymistes ont publié leurs Relations particulieres: la Jurisprudence, & la Médecine ont eu leur Journal: la Musique aussi a eu le sien: les Nouvelles Galantes diversifiées par celles de Religion, de Guerre, & de Politique, ont eu leur Mercure. Enfin on a vû le premier dessein de Monsieur Sallo executé presque par tout en une infinité de manieres.*

Il est surprenant que la République de Hollande, qui s'est toujours signalée par la culture des beaux Arts, aussi-bien que par ses Victoires & par son commerce, n'ait point pris part jusques ici à l'émulation generale dont j'ay parlé. On ne peut pas dire que ce soit faute de personnes capables de se bien aquitter d'un pareil dessein, ou faute de matiere, car on sçait assez qu'elle ne manque pas d'habiles gens, & qu'elle est fournie de Libraires, autant ou plus qu'aucun autre lieu du monde. On sçait que ses habitans sont industrieux & inventifs, & que les voyages des Indes leur font connoître cent choses rares, & inconnues aux autres peuples. Elle a même un avantage qui ne se trouve en aucun autre païs; c'est qu'on y accorde aux Imprimeurs une liberté d'une assez grande étendue, pour faire qu'on s'adresse à eux de tous les endroits de l'Europe, quand on se voit rebuté par les difficultez d'obtenir un Privilege. Assûrément si Milton eût vêcu dans ces Provinces, il ne se fût pas avisé de faire un Livre de Typographia liberanda; *car il n'eût point senti que les choses y fussent dans la servitude à cet égard. Nos Presses sont le refuge des Catholiques aussi-bien que des Reformez, & on craint si peu les Argument de Messieurs de la Communion de Rome, qu'on laisse vendre publiquement tous leurs Livres, bien loin de faire comme dans les païs d'Inquisition, où selon le rapport du Chevalier* * *Sandis, on ne souffre pas même que les Controversistes Catholiques soient exposez en vente, tant on a peur des objections qui paroissent dans leurs Ouvrages. Il seroit à souhaiter que Fra-Paolo, qui a fait de bonnes remarques sur les premiers chapitres de la Relation de ce Chevalier, en eût fait sur le chapitre 27.*

Cette honnête liberté de l'Imprimerie est sans doute un avantage très-favorable au dessein de faire un Journal des Sçavans, & c'est ce qui m'a fait le plus admirer que personne n'entreprît cet Ouvrage en ce païs-ci. Je me suis trouvé tenté plus d'une fois de l'entreprendre; mais comme je considerais aussi-tôt, qu'il valoit mieux le laisser faire à des gens de plus de loisir & de capacité que moy, & que j'esperois que quelqu'un se mettroit enfin sur les rangs, j'ay surmonté la tentation sans beaucoup de peine. Mais j'avoue qu'ayant vû le nouveau Projet que l'on vient de publier sous le titre de Mercure Sçavant, *j'ay senti réveiller ma premiere envie avec plus de force que jamais, parcequ'il m'a semblé qu'il manquoit beaucoup de choses à ce plan. De sorte qu'ayant été excité par un grand Homme, dont les conseils me tiendront toûjours lieu de loi, à composer tous les mois une autre sorte de Relations, je me suis embarqué dans cette entreprise, & en voici le premier essai.*

On espere que les Curieux ne se rebuteront point de voir, que les commencemens de cet Ouvrage n'auront pas toute la force qu'il seroit nécessaire qu'ils eussent. On les prie d'en excuser le foible, & on leur promet que quand la chose aura été mise en train, & que l'on aura établi ses correspondances, tout ira mieux. On espere aussi que les personnes qui ont à cœur l'instruction, & la satisfaction publique des gens de Lettres, ne nous refuseront pas les secours, & les Mémoires dont nous aurons besoin, pour perfectionner cet Ouvrage. On en prie sur tout les personnes de ce païs-ci, qui auront une connoissance

* Relation de l'état de la Religion. ch. 27.

noissance exacte des nouvelles machines qu'on y pourra inventer, & des raretez qu'on y apportera des Indes.

Mais au reste l'on se croit obligé d'avertir de bonne heure le Public, à cause de ce qui a été touché ci-dessus de la liberté dont jouïssent nos Libraires, qu'on ne prétend point établir un Bureau d'Adresse de médisance, *ni employer les Mémoires qui n'auroient pour but que de flétrir la réputation des gens. C'est une licence indigne d'un honnête homme, & rien ne nous a choquez davantage dans le* Mercure Sçavant, *que l'affectation qui y regne de mal-traiter des Personnes très-illustres. Il semble que l'Auteur * n'ait songé à ce travail, que pour satisfaire ses passions particulieres. On s'éloignera ici de cette méthode, & l'on se contentera d'un raisonnable milieu entre la servitude des flateries, & la hardiesse des censures. Si l'on juge quelquefois d'un Ouvrage, ce sera sans prévention, & sans aucune malignité, & de telle sorte que l'on espere que ceux qui seront intéressez à ce jugement, ne s'en irriterons point. Car nous déclarons premierement, que nous ne prétendons pas établir aucun préjugé, ou pour, ou contre les Auteurs: il faudroit avoir une vanité ridicule pour prétendre à une autorité si sublime. Si nous approuvons, ou si nous réfutons quelque chose, ce sera sans conséquence; nous n'aurons pour but que de fournir aux Sçavans de nouvelles occasions de perfectionner l'instruction publique. Nous déclarons en second lieu, que nous soûmettons, ou plûtôt que nous abandonnons nos sentimens à la censure de tout le monde. En appellera qui voudra; & nous dirons ici avec un des premiers Esprits de l'antiquité, que n'étant point esclaves de nos opinions, nous les verrons mal-traiter, sans nous en mettre en colere.* † Nos qui sequimur probabilia, nec ultra id quam quod verisimile occurrerit progredi possumus, & refellere sine pertinacia, & refelli sine iracundia parati sumus. *Les goûts sont si differens, même parmi les grands Esprits., même parmi ceux qui passent pour les meilleurs Connoisseurs, qu'on ne doit ni s'étonner, ni se fâcher, de n'avoir pas l'approbation de tous les bons Juges. Cela ne doit nullement troubler la satisfaction que les Auteurs ont d'eux-mêmes, & de leurs Ouvrages.*

Il nous reste un autre avis à donner, qui n'est pas moins important; c'est que comme nous n'affecterons pas de parler des Livres qui concernent notre Religion, nous n'affecterons pas aussi de n'en point parler. Mais quand nous en parlerons, ce sera d'une maniere qui ne témoignera pas une partialité déraisonnable. Nous ferons plûtôt alors le métier de Rapporteur que celuy de Juge, & nous ferons des Extraits aussi fideles, des Livres qui seront contre nous, que de ceux qui seront pour nous. Il est bon qu'on sçache cela, afin que Messieurs de l'Eglise Romaine ne s'allarment point de ce Journal. On ménagera leur delicatesse, qui est assûrément fort grande; car ou ils ne parlent jamais de nos Livres, ou s'il leur arrive quelquefois d'en dire un mot, c'est toûjours avec une clause qui prévient, & qui effarouche les esprits. Il faut qu'ils ayent, ou moins de confiance dans les lumieres du Lecteur que nous, ou plus de défiance de leur cause, que nous de la nôtre, ou enfin meilleure opinion de nos Livres, que nous n'en avons des leurs. Quoyqu'il en soit, nous faisons sçavoir au Public, que cet Ouvrage ne s'arrêtera sur les Livres de Controverse, qu'autant qu'il le faudra pour montrer, qu'on se veut étendre indifferemment sur toute sorte de choses. Nous agirons avec tant de circonspection, qu'apparemment ces Nouvelles ne seront pas ‡ défendues, & nous esperons cela d'autant plus, qu'elles serviront à faire connoître si un Livre doit être suspect. De sorte que Messieurs de la Congrégation de l'Indice, *soit à Paris, soit ailleurs, n'auront pas besoin de lire beaucoup pour connoître les Livres de contre-bande.*

On n'expliquera pas plus en détail la maniere qu'on a résolu de suivre, parcequ'elle est assez conforme au plan des Journaux, qui se font dans les autres parties du monde, & que tous les Curieux connoissent déja. Mais si on est averti qu'il faudroit y joindre de nouvelles pieces, & se répandre sur d'autres vues, & qu'on croye qu'en effet cela pourra plaire davantage, on suivra le conseil que des personnes éclairées auront la bonté de communiquer là-dessus. On avertit seulement en particulier, que pour complaire à deux sortes de Lecteurs de different goût, dont les uns se plaignent que le Journal leur donne trop en abregé l'idée d'un Livre, & les autres au contraire, qu'il ne leur parle pas d'un assez grand nombre d'Ouvrages à chaque fois, l'on a résolu de diviser chacune de ces Relations en deux parties. La premiere sera pour ceux qui veulent qu'on leur rende raison d'un Livre un peu amplement, & la seconde pour ceux qui ne demandent qu'une idée superficielle de beaucoup de Livres.

Tout le monde a si fort goûté la coûtume d'inserer, dans le Journal des Sçavans, l'Eloge des grands Personnages que la mort a enlevez depuis peu, qu'on ne manquera pas de suivre cette méthode. C'est pourquoy on supplie les amis de ces illustres Défunts, de nous communiquer les Mémoires nécessaires. Nous n'examinerons point de quelle Religion ils auront été, Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebo; *il suffira qu'ils ayent été célebres par leur Science. Les Moines illustres de ce côté-là, n'obtiendront pas moins de justice qu'un autre Sçavant. Il ne s'agit point ici de Religion, il s'agit de Science: on doit donc mettre bas tous les termes qui divisent les hommes en differentes factions, & considerer seulement le point dans lequel ils se reünissent, qui est la qualité d'Homme illustre dans la République des Lettres. En ce sens-là tous les Sçavans se doivent regarder comme freres, ou comme d'aussi bonne maison les uns que les autres. Ils doivent dire,*

Nous sommes tous égaux } Comme enfans
Nous sommes tous parens } d'Apollon.

On sera bien-aise aussi d'apprendre au Public les changemens qui arriverons aux Académies, par l'installation des Professeurs qui en rempliront les places vacantes. On ramassera avec soin les Mémoires qui se rapporteront à cela. Ces sortes de choses entrent naturellement dans cet Ouvrage, comme il paroît par le Titre que nous luy donnons.

Quand je songe aux diverses matieres qu'il doit embrasser, à la beauté des Journaux que Monsieur l'Abbé de la Roque fait à Paris, &

que

* Il y avoit dans la premiere Edition, *qui demeure actuellement à Paris, & qui n'est point Huguenot* &c. Voyez encore l'Avertissement qui est devant le mois de May de cette année.

† Cicero Quæst. Acad.

‡ Cette conjecture a été fausse.

que d'autres Personnes très-habiles font à Leipsic, en Angleterre, & ailleurs, peu s'en faut que je n'abandonne cette entreprise, comme trop au-dessus de mes forces. Il n'y a que peu de jours que les Acta Eruditorum, *que l'on publie tous les mois à Leipsic, me sont tombez entre les mains. J'ay trouvé qu'ils surpassent la grande réputation qu'ils se sont acquise, & ils m'ont paru si judicieux, si exacts, si diversifiez, que je ne comprens pas comment j'ose après cela me mêler d'un semblable Ouvrage. Je ne l'oserois jamais, si je n'étois assuré que le Public sera assez équitable pour n'attendre pas de moy, ce qu'il reçoit de ces Messieurs, qui outre leur nombre sont soûtenus par les grandes liberalitez de S. A. E. de Saxe.*

Si quelqu'un s'avisoit de m'objecter, qu'on voit déja assez de gens dans l'Europe qui publient des Ouvrages semblables à celui que j'entreprens, & que par cette raison je devrois n'en pas augmenter le nombre, au lieu de trouver étrange qu'on ne l'ait point augmenté encore dans ce païs-ci; je luy répondrois, que la multitude des Journaux n'empêche pas qu'un grand nombre de Curieux ne demeure dans la disette; qu'il se fait beaucoup de Livres dont les Journaux ne parlent pas; qu'il y en a bien d'autres dont ils ne parlent pas assez tôt; qu'il y a des lieux dont il n'est gueres commode à toutes les Personnes sçavantes de faire venir des Livres; que ceux qui ont la commodité de voir le Journal d'un certain païs, n'ont pas toûjours la commodité de voir les autres; qu'ainsi la commodité publique demande, que plusieurs personnes travaillent à cela en plusieurs lieux à la fois. Il est bon que les uns empruntent quelque chose des autres, mais il est nécessaire aussi, que les uns s'attachent aux choses que les autres ont laissé passer. C'est pourquoy pendant que les uns s'occupent presque tout entiers à ramasser des experiences de Physique, ou des questions de Geometrie, les autres font bien de s'attacher principalement aux Livres, qu'on appelle Miscellanées, *qui sont à l'usage de tout le monde.*

Mais quand même les Auteurs des Journaux tâcheroient de ne se pas rencontrer, il seroit impossible qu'ils ne parlassent pas quelquefois d'un même Livre. Car il y a des Ouvrages très-curieux, qui viennent en même temps à la connoissance de plusieurs païs étrangers, & alors chaque Journaliste se hâte d'en faire mention, sans attendre qu'il ait appris si les Auteurs des autres Journaux l'ont laissé passer, ou s'ils en ont inseré le plan dans leurs Nouvelles. Cela, dira-t-on, ne peut qu'ennuyer ceux qui voyent tous les Journaux. Je répons 1. que ceux qui les voyent tous, sont en si petit nombre, que ce n'est pas la peine de prendre des mesures qui les accommodent, en incommodant les autres. 2. que l'ennuy seroit à craindre, si l'un ne disoit précisément, que ce que l'autre auroit déja dit. mais outre qu'il peut y avoir beaucoup de diversité dans la maniere dont deux Journaux parlent d'un Ouvrage, & que cette diversité est bien souvent plus agréable, que celle qui naitroit de deux sortes de matieres: Outre cela, dis-je, il est inévitable que l'on rencontre plusieurs articles dans le Journal de chaque Auteur, qui regardent des sujets entierement differens, de ceux qui se voyent dans les autres. 3. que comme les Nouvellistes ont le plus grand plaisir du monde, de lire les Gazettes de differentes Nations, quoyqu'elles parlent des mêmes choses, il est certain que ceux qui aiment les nouvelles de Livres, les aiment de tout païs, quoyqu'elles parlent des mêmes Ouvrages. La raison qui prouve pour les Gazettes, prouve aussi, du moins en partie, pour les Journaux. C'est qu'il y a des Gazettes qui parlent plus librement que d'autres, ou qui donnent un autre tour aux choses, ou que les accompagnent d'un plus grand nombre de circonstances, & tout cela peut avoir lieu dans les Nouvelles qui concernent la République des Lettres. Enfin je répons, comme je l'ai déja insinué, peut-être plus d'une fois, qu'il y a mille choses qui n'ont plus la grace de la nouveauté dans un païs, & qui l'ont par tout ailleurs. Si je parle d'un Ouvrage imprimé à Paris, & dont le Journal de France ait fait mention, je seray incommode aux Parisiens; mais en récompense toutes les autres Nations m'en sçauront gré, parce qu'elles font beaucoup de cas des Livres qui viennent de France, & qu'elles n'en apprennent presque rien communément, qu'après qu'ils ont déja vieilli à Paris. Si l'on n'imprimoit pas en Hollande le Journal des Sçavans qu'on fait à Paris, il demeureroit inconnu pour toûjours à tous les Libraires du Nord, & de l'Allemagne. On ne connoit pas encore ici le Journal de 1683. parcequ'il n'est point encore sorti de dessous la Presse d'Amsterdam. On doit donc considerer que nous nous devons à tout le monde, & qu'ainsi nous sommes obligez de parler des choses dont d'autres ont déja parlé. Bien entendu qu'on cherchera toûjours ce qui sera pour le mieux.

*Cette Préface seroit moins longue, si le Libraire n'eût souhaité, que quelques pages qui restoient en blanc, fussent remplies. J'ay eu tant de peine a trouver ce supplément, que pour achever de remplir le vuide, il m'a falu recourir à une espece d'*Errata, *qui peut-être ne semblera pas superflu.*

J'ay dit dans le second article de ces Nouvelles, que M. Descartes commença apparemment & finit ses meditations, sans songer à l'ame des bêtes, & sans avoir abandonné l'opinion qu'il en avoit eue dès son enfance. *Ce seroit une erreur de fait, si j'entendois parler de ses six célebres Meditations, qui furent dédiées à la Sorbonne, & contre lesquelles on forma tant d'objections; car le Traité* de la Méthode, *imprimé l'an 1637. avant ces six Méditations, fait voir clairement que M. Descartes croyoit déja, que les bêtes n'ont point d'ame. Je déclare donc que par les meditations de M. Descartes, je n'ay pas entendu celles qu'il dedia à la Sorbonne: Mon sens est qu'il acheva apparemment de bâtir dans son imagination un nouveau systême, sans songer à l'ame sensitive des Animaux. Or je ne doute pas qu'avant que de publier sa* Méthode, *il n'eût deja achevé dans son esprit la construction de son Ouvrage.*

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mars 1684.

ARTICLE I.

Antonii Van Dale, M. D. de Oraculis Ethnicorum, dissertationes duæ: quarum prior de ipsorum duratione ac defectu, posterior de eorumdem Auctoribus. C'est à dire : *Deux Dissertations sur les Oracles des Payens.* A Amsterdam chez Boom. 1673. in 8.

Des Oracles des Payens.

IL y a peu d'opinions aussi universellement répandues, tant parmi les Sçavans, que parmi les ignorans, que celle qu'on attaque dans cet Ouvrage, puisqu'on se propose d'y montrer, que les Oracles du Paganisme n'ont point fini au temps de la naissance de notre Seigneur, & qu'ils n'étoient que des fourberies humaines, dont les Démons ne se mêloient pas. L'entreprise est assûrément des plus hardies; c'est attaquer presque seul & tout à la fois, non seulement les anciens Payens, qui attribuoient les Oracles à leurs faux Dieux; mais aussi les Chretiens de tous les siecles, qui les ont attribuez aux Démons. C'est attaquer un parti soûtenu du préjugé favorable de la longue possession, & d'un autre préjugé encore bien plus à craindre, sçavoir que l'opinion commune touchant les Oracles fortifie les preuves du Christianisme.

M. Van Dale fait bien d'en traiter.

Tout cela n'a pas empêché M. Van Dale, Médecin Anabaptiste de Haerlem, d'attaquer cette opinion : & on ne sçauroit l'en reprendre avec justice, s'il est bien fondé dans son sentiment. Il n'y a point de prescription contre la verité : les erreurs pour être vieilles, n'en sont pas meilleures : & il seroit indigne du nom Chretien d'appuyer la plus sainte, & la plus auguste de toutes les veritez, sur une tradition erronée. Non seulement cela seroit indigne du nom Chretien, mais aussi d'une dangereuse conséquence, sur tout dans un siecle philosophe comme celui où nous vivons, parcequ'un esprit qui demande des preuves solides, & qui verroit qu'on lui en donneroit de fausses, & qu'on les soûtiendroit jusques au bout, se formeroit une idée desavantageuse de la crédulité, & de la préoccupation des Chretiens. Ainsi c'est rendre plus de service que l'on ne pense à la Religion, que de réfuter les faussetez qui semblent la favoriser. Les Peres de l'ancienne Eglise n'ont pas été assez delicats dans le choix des preuves : ils ont trop donné dans le principe de la bonne intention, & peut-être que leurs Adversaires n'étant pas aussi éclairez qu'on l'est aujourd'hui, ne meritoient pas qu'on y allât avec tant d'exactitude. Quoiqu'il en soit, c'est à nous qui vivons dans un siecle plus éclairé, à separer le bon grain d'avec la paille, je veux dire, à renoncer aux fausses raisons, pour ne nous attacher qu'aux preuves solides de la Religion Chretienne, que nous avons en abondance. On peut donc très-raisonnablement exiger, qu'on lise le livre de M. Van Dale sans aucune prévention odieuse. On y verra apparemment tout ce qui fut allegué par ces Esprits forts, dont il est parlé dans le troisieme Entretien du Comte de Gabalis. *Il n'y a pas longtemps* (y dit-on) *qu'il a été décidé dans une Conference faite exprès sur cette matiere, par des Esprits du premier ordre, que tous ces prétendus Oracles n'étoient qu'une supercherie de l'avarice des Prêtres Gentils, ou qu'un artifice de la Politique des Souverains.*

Cet Ouvrage contient deux Dissertations. La premiere est destinée à faire voir, que les Oracles du Paganisme n'ont point cessé au temps de la naissance de Jesus Christ, comme on le croit ordinairement; mais qu'ils ont duré jusques à la ruïne du Paganisme, sous l'Empire du Grand Theodose. La seconde sert à montrer, qu'il n'y avoit aucune opération diabolique, ou surnaturelle dans les Reponses des Oracles, mais que c'étoit le pur artifice des Prêtres.

Eusebe refuté.

L'Auteur remarque dans sa premiere Dissertation, qu'Eusebe est celui de tous les Peres, qui a le plus contribué à persuader aux Chretiens, que la naissance de Jesus Christ avoit imposé silence aux Oracles du Paganisme. Il s'est servi pour le prouver de la confession de Porphyre, grand ennemi de la Religion Chretienne, & il a fortifié l'aveu de Porphyre, par le célebre conte qu'on lit dans le Dialogue de Plutarque sur *les Oracles qui ont cessé*, qu'un certain Pilote nommé Thamus, avoit oüi de nuit une voix qui lui ordonnoit de crier, LE GRAND PAN EST MORT. On prétend aussi qu'Eusebe a fortifié ses preuves par les paroles que l'Oracle de Delphes répondit à l'Empereur Auguste, l'*Enfant Hebreu me contraint de retourner dans les Enfers.* Mais M. Van Dale fait voir 1. que Porphyre n'a point dit ce qu'Eusebe luy fait dire de sa pure liberalité, & que le conte de Thamus a tellement l'air d'une fable, que le Cardinal Baronius n'en a fait mention que comme d'une chose très-douteuse, quoique les Centuriateurs de Magdebourg, qu'il affecte de contredire par tout, s'en fussent moquez. Et en effet, ajoûte-t-il, cette narration est suivie dans Plutarque d'un conte si visiblement faux, qu'on voit bien qu'il n'y a pas grand fond à faire sur l'au-

torité

torité de ces témoignages, & que ceux qui parlent dans ce Dialogue étoient en bonne humeur de dire tout ce qu'ils savoient. Il fait voir en second lieu que l'histoire de ce Thamus, si elle étoit vraye, ne prouveroit pas ce qu'Eusebe, & après lui Schedius, Du Plessis Mornai, Hospinien, Boissard, & plusieurs autres en inferent touchant le silence des Oracles. 3. Il fait voir le peu d'apparence qu'il y a, qu'on ait jamais fait à Auguste la réponse rapportée ci-dessus; il le fait voir, dis-je, non seulement parce qu'Eusebe allegué comme témoin par Cedrenus n'en parle pas, mais aussi par le silence de Justin Martyr, de Tertullien, de Tatien, & des autres Ecrivains Ecclesiastiques, & par plusieurs autres raisons tirées de l'Oracle même. A quoy il ajoûte qu'Eusebe a cité souvent les Auteurs à faux, comme quand il fait dire à Josephe, que le jour de la Passion de Jesus Christ, on entendit une voix dans le Temple de Jerusalem, qui disoit, *sortons d'ici*: ce que l'Historien Juif ne rapporte qu'aux dernieres années de la Guerre Judaïque.

M. Van Dale prend occasion de là de réfuter ce que le même Eusebe rapporte, que Tibere eut dessein de faire mettre Jesus Christ au nombre des Dieux. Ensuite dequoy il examine les passages de Ciceron, de Strabon, de Juvenal, de l'Epicurien Celsus, & de Lucain, qu'on allegue pour prouver la cessation des Oracles; & il remarque en passant une erreur grossiere d'un très-grand nombre de sçavans Hommes, qui appliquent au Temple de Delphes, ce qui ne se doit entendre que du Temple d'Apollon Daphnéen, situé dans les Fauxbourgs d'Antioche de Syrie, sçavoir qu'il fut abîmé par un tremblement de terre, & par la foudre, lorsque Julien l'Apostat y envoya consulter l'Oracle, pour sçavoir quel seroit le succes de la guerre qu'il avoit entreprise contre les Perses. On connoît par ces exemples, combien la lecture de ce Livre peut être profitable aux Auteurs, s'ils veulent devenir sages aux dépens de plusieurs célebres Ecrivains, qui pour n'avoir pas la patience de bien examiner ce qu'ils citent, tombent dans des fautes prodigieuses.

En quel tems les Oracles ont cessé.

Les deux principales réponses, que fait l'Auteur à toutes les autoritez que l'on allegue, pour prouver la cessation des Oracles, sont premierement, que leurs Temples étoient quelquefois pillez, & leurs Prêtres tuez ou chassez, d'où il arrivoit nécessairement quelque interruption à leur culte, jusques à ce que les Temples eussent été réparez, & que les autres choses nécessaires pour mieux tromper les Consultans, eussent été préparées. Secondement qu'il faut bien qu'il n'y ait point eu aucune cessation totale, puisqu'on peut prouver par de bonnes autoritez, que l'on a consulté les Oracles jusqu'après la mort du Grand Theodose. C'est ce que l'Auteur justifie fort au long, par un grand nombre de passages de Plutarque (même dans le Livre *des Oracles qui ont cessé*) de Strabon, de Suetone, de Tacite, de Dion Cassius, d'Herodien, de Philostrate, de Pausanias, de Dion Chrysostome, de Lucien, de Capitolin, de Spartien, de Trebellius Pollio, de Tertullien, de Zozime, d'Ammian Marcellin, de Macrobe, de Theodoret, & de Sozomene. Il le justifie aussi par les loix que firent les Empereurs Theodose, Gratien & Valentinien, l'an 385. contre ceux qui consulteroient les Oracles. * Signe évident qu'on les consultoit encore. Voilà ce qu'on peut appeller un accablement de preuves.

Si c'étoit à la venue du Messie.

Mais il ne faut pas oublier, que ceux qui attribuent la cessation des Oracles à la prédication de l'Evangile, se jettent sans y penser dans l'embarras, employant indifferemment l'autorité de Plutarque, & celle de Ciceron. Le passage de Ciceron qu'ils alleguent, fait manifestement contre eux; car ou il ne signifie rien, ou il signifie que l'Oracle de Delphes avoit déja perdu la parole long-temps avant la naissance de Jesus Christ, ce qui ruïneroit les vûës qu'ont ces Messieurs. M. Huet sentant la force de cette objection, a crû l'éluder † en disant, que les Oracles avoient commencé à se taire peu à peu, jusques à ce qu'ils se tûrent tout à fait au temps de notre Seigneur. Cette décadence successive ôte toute la force à la preuve; car si les Oracles n'ont fait qu'expirer au temps de la naissance du Fils de Dieu, s'ils avoient été long-temps auparavant dans une langueur qui tendoit manifestement à leur fin, personne n'a dû s'étonner qu'ils ayent perdu la parole, quand on dit qu'ils l'ont perduë: on a dû y être préparé sans y supposer aucun effet extraordinaire. Voici le passage de Ciceron au second Livre *de Divinatione: Cur isto modo jam Oracula Delphis non eduntur, non modo nostrâ ætate, sed jamdiu, jam ut nihil possit esse contemptius?* Un peu plus bas il donne une cause très-vray-semblable du mépris où l'Appollon de Delphes étoit tombé. C'est, dit-il, que les hommes sont devenus moins crédules, & qu'ils se sont apperçus qu'il y avoit là de la fraude: & il avoit fait dire par son frere dans le premier Livre, que, parcequ'alors les réponses de cet Apollon ne paroissoient pas si veritables, sa gloire étoit fort diminuée. ‡

Cette pensée peut admirablement fortifier l'hypothese de M. Van Dale, qui porte que les Oracles étoient sujets à la vicissitude de l'estime, & du mépris. Cela ne pouvoit pas manquer d'arriver, tant parceque tous les siecles ne sont pas également superstitieux, que parceque ceux qui étoient préposez à ces prétendus Mysteres, n'avoient pas toûjours une égale habileté. Combien de fois a-t-on vû que l'industrie d'un seul homme a remis en crédit une Eglise de la Sainte Vierge, qui étoit déchûë peu à peu de son ancienne réputation, par le peu d'adresse de ceux qui la desservoient? Un temps a été que les réponses de Delphes se faisoient en vers: ensuite ce fut en prose, indubitablement parceque les Prêtres tomberent dans une crasse ignorance de la Poësie, & qu'ils s'apperçûrent que les incrédules se moquoient de ces prétendus vers d'Apollon, qui péchoient souvent contre les regles de la Quantité; ce qui faisoit dire aux rieurs, qu'il étoit bien étonnant qu'Apollon, le Dieu de la Poësie, fit des vers si pitoyables.

Oracles en vers.

Pour

* Il y avoit dans la premiere Edition, *Ne quis mortalium futura sub execrabili consultatione cognoscat.*

† *Demon. Evang. prop. 9. c. 4.* Voici le passage qui étoit dans la premiere Edition. *Paulatim ea contiscere cæpisse, ad Christi usque tempus, quo obmutuerunt, quasi fractâ tum penitus Dæmonum vi, silentioque ipsis imposito.*

‡ Il y avoit dans la premiere Edition, *Nunc minori gloriâ est, quia minus oraculorum veritas excellit.*

Pour faire cesser la raillerie on trouva bon de se servir de la prose. D'où on peut facilement recueillir, que le Diable n'inspiroit rien à ces gens-là; car il est aussi capable de faire des vers dans un siecle, que dans un autre; & ceux qui dirent fort plaisamment que le Diable des Religieuses de Loudun n'avoit étudié que jusqu'en troisieme, disoient assez clairement, qu'ils ne croyoient pas que ce fût lui qui parlât par la bouche de ces Religieuses. Ils sçavoient trop bien que s'il parloit, il ne paroitroit pas ignorant. Et à propos de cela je ne dois pas oublier, que M. Van Dale cite M. de Monconys, pour prouver qu'il y avoit eu de l'artifice dans l'affaire des Religieuses de Loudun.

Si les Démons ont dirigé les Oracles.

L'Auteur entre dans la seconde partie de son Ouvrage, de la même maniere qu'il étoit entré dans la premiere, c'est à dire en éloignant les mauvais soupçons qu'on pourroit former contre sa foy. Après cela il examine en 1. lieu le sentiment des anciens Peres, touchant la nature des Démons, & le compare avec celuy des Platoniciens. 2. Il traite de fable le témoignage avantageux que l'Oracle de Delphes rendit à la sagesse de Socrate, à ce qu'on prétend. 3. Il montre que tout ce qui arriva au Roy Saül, lorsqu'il voulut évoquer les Manes du Prophete Samuël, se fit sans l'intervention du Démon. Mais il faut demeurer d'accord, qu'encore qu'il paye d'esprit, ses conjectures ne sont pas en cet endroit assez fortes pour satisfaire à un Lecteur difficile. 4. Il rapporte de trés-beaux passages des Anciens, qui témoignent les soupçons que l'on a eus, que les réponses des Oracles n'étoient que des fourberies d'homme. Il s'attache principalement à citer Eusébe sur ce sujet, afin de mieux faire comprendre, combien il est étonnant qu'il n'ait pas laissé de dire, que les Démons présidoient à ces Oracles. Ce qu'il a dit au commencement du quatrieme Livre de la Préparation Evangelique est si formel, que rien ne le peut être davantage; car il rapporte que des Prêtres du Paganisme préposez aux prédictions, ayant été appliquez à la question depuis peu, avoient confessé qu'il n'y avoit que de l'artifice dans leur fait, & avoient même donné par écrit, & executé le détail de leurs impostures.

Ce n'étoit que l'artifice des hommes.

Ensuite de cela l'Auteur entrant en matiere s'attache à son principal dessein, qui est de prouver que l'artifice des hommes faisoit toute l'abomination des Oracles. Pour le faire avec plus d'ordre, il se propose l'éclaircissement des sept points qui suivent.

Il recherche 1. En quels lieux du monde étoient situez les principaux Oracles.

2. Quelle étoit la situation des Temples, & des endroits particuliers où les réponses se donnoient, & ce que l'art y avoit ajoûté à la nature.

3. En combien de differentes manieres les Oracles étoient rendus.

4. Par le Ministere de quelles personnes.

5. De quelles adresses, & de quel arrangement de mots se servoient les Prêtres, ou les Prêtresses dans leurs réponses.

6. En quelle estime ces Oracles ont été auprés de plusieurs Princes, & de plusieurs Grands-Seigneurs.

7. Par quels moyens ces Oracles ont été enfin abolis.

Il explique toutes ces choses avec beaucoup d'érudition, & il trouve par tout des remarques fort solides pour appuyer son sentiment. Il entre-méle dans son principal sujet des digressions trés-curieuses, & qui semblent s'offrir à luy. Il n'oublie pas l'Histoire que l'on voit au long dans M. de Thou, de cette fille de Romorantin, nommée Marthe, qui faisoit la possedée avec autant de grimaces, & de contorsions de corps, que les Poëtes en attribuent à la Prêtresse de Delphes; & cependant un grand nombre des plus célébres Médecins de Paris, attesterent à Messieurs du Parlement, qu'il n'y avoit rien que de naturel dans cette prétenduë Démoniaque. Il y en eut même qui assûrerent M. l'Evêque de Paris, qu'il n'y avoit nulle operation diabolique dans tout le fracas qu'elle faisoit, mais beaucoup d'hypocrisie, & peu de maladie. * Je m'étonne que M. Van Dale n'ait point parlé de certains Fanatiques d'Angleterre, que l'on assûre écumer, rouler les yeux, trembler, & faire mille autres postures violentes, lorsqu'ils s'imaginent, ou qu'ils veulent que l'on s'imagine que l'esprit de Dieu descend sur eux. Il est donc possible que la Prêtresse de Delphes ait été secouée d'une maniere furieuse, sans qu'aucun Démon s'en mêlât. Outre qu'il y a bien de l'apparence que les Poëtes ont exageré la chose, la trouvant trés-propre à de pompeuses descriptions.

D'une fille prétenduë possédée.

Livre d'Oenomaus contre les Oracles.

Il n'oublie pas non plus les passages qu'Eusébe nous a conservez d'un excellent Livre composé contre les Oracles, par un certain Oenomaus. C'étoit un Philosophe Grec que les réponses d'Apollon avoient fait souvent donner dans le panneau, & qui pour s'en vanger compila tout autant d'Oracles qu'il lui fut possible, & en réfuta les impertinences. M. Van Dale n'aura point de peine à persuader à ses Lecteurs, qu'il a un extrême regret de la perte de ce Livre.

Raison du silence de l'Oracle d'Apollon Daphnéen.

Il trouve une raison ingenieuse pourquoy l'Apollon Daphnéen, interrogé sur la cause de son silence, du temps de Julien l'Apostat, répondit que les Morts qu'on avoit enterrez auprés de lui lui fermoient la bouche. On s'est extrêmement prévalu de ces paroles pour appuyer le sentiment ordinaire, qui veut que les Démons ayent parlé dans les Oracles; on s'en est prévalu, dis-je, parceque les Morts dont l'Oracle vouloit parler, étoient des Martyrs de Jesus Christ, & qu'on ne voit pas que les Reliques des Martyrs soient capables d'arrêter le cours de la méchanceté humaine, comme l'on sçait qu'elles ont eu de l'empire sur les Démons. M. Van Dale dit sur cela, que les Prêtres d'Apollon Daphnéen se turent exprés, afin d'avoir occasion de répondre les paroles que j'ay rapportées, par où ils se proposoient de faire ôter de ce lieu-là les sepulcres des Martyrs, sous prétexte que la sainteté du Temple avoit été prophanée par ce voisinage. La raison pourquoy ils souhaitoient cette translation, étoit que les Chretiens d'Antioche, venant en foule au Tombeau de ces Martyrs, & sur tout à celuy de Babilas, observoient d'un oeil curieux ce qui se faisoit dans le Temple. Or c'étoient des observateurs trés-incommodes pour ces Prêtres d'Apollon, que des Chretiens remplis de zéle contre les faux Dieux. Il étoit difficile d'esperer que l'imposture échapât

* Il y avoit dans la premiere Edition, *Nihil à spiritu, multa ficta, pauca à morbo esse.*

chapât à une enquête comme celle-là. C'est pourquoy on fit entendre à l'Empereur Julien, qu'il falloit ôter ces sepulcres d'auprés du Temple. Comment est-ce que les Chretiens n'auroient pas découvert l'imposture, y regardant de si prés, & avec une si grande envie de la découvrir, puisque les Payens mêmes s'en sont apperçûs ; car c'est par là que les Oracles sont tombez peu à peu dans le mépris de la plus grande partie des Infideles, quoyqu'ils n'ayent été ruinez entierement que sous les Empereurs Chretiens, qui ont aboli le Paganisme?

Eloge de cet Ouvrage.

On trouve dans cet Ouvrage plusieurs belles choses traitées par occasion, & toûjours fort sçavamment ; comme la divination par les sorts de Preneste, & par plusieurs autres especes de sort, dont quelques-unes ont été en usage dans la primitive Eglise, celle par exemple qui consistoit à chercher ce que porteroit le premier passage de l'Ecriture, qui s'offriroit à l'ouverture du Livre. On peut encore mettre au rang des choses que l'Auteur traite par occasion, ce qu'il dit de *Sacris Tauropoliis*, dont plusieurs inscriptions qu'il rapporte font mention, & dont le Poete Prudence, très-mal entendu par le Cardinal Baronius, a parlé fort exactement dans son *Martyr Romanus*. Enfin on peut mettre parmi ces digressions curieuses, ce qu'il dit touchant les vers des Sybilles, sur quoy il nous fait esperer bien-tôt l'Ouvrage d'un de ses amis. Je voudrois qu'outre Obsopœus, Blondel, & M. Vossius, qu'il a citez sur ce sujet, il nous eût parlé du Sieur de la Popeliniere, qui a écrit aussi sur les Sibylles, & du fameux P. Crasset, qui a fait tout son possible pour rehabiliter leurs faux Oracles. Quand je l'appelle fameux, j'entens par le mépris & l'indignation, que le redoutable M. Arnaud a fait paroitre contre lui.

Au reste M. Van Dale remarque souvent des bévûës dans les plus sçavans Auteurs ; mais il le fait avec beaucoup de modestie. Il y a non seulement de l'honnêteté à faire les choses ainsi, mais on peut même assûrer que c'est une bonne politique ; car à peine peut-on pardonner à un Auteur, de voir qu'il sçait tant de choses inconnuës aux autres hommes, & qu'il remarque si bien les taches des Soleils es plus lumineux. Si avec cela il paroit superbe, il va le grand chemin à s'attirer l'aversion de ses Lecteurs, au lieu des éloges qu'il en espere.

On voit à la fin de ces deux Dissertations un petit Traité fort curieux de la consecration des Temples, des Autels, & des Statuës du Paganisme.

Le Lecteur sçaura, s'il lui plait, qu'en rapportant, ou les raisons, ou les sentimens de M. Van Dale, je n'ay pas prétendu déclarer que j'en étois persuadé. J'agis en Historien & non pas en homme qui adopte les sentimens des Auteurs dont il parle. On me fera grand plaisir de se souvenir de cette déclaration dans la suite, & sur tout quand on lira l'article suivant.

ARTICLE II.

La Bête transformée en Machine ; divisée en deux Dissertations, prononcées à Amsterdam, par J. Darmanson, dans ses Conferences philosophiques. Sans nom d'Imprimeur. 1684. *in 12.*

Sentimens des Anciens sur les bêtes.

SI quelque chose peut mortifier l'esprit de l'homme, c'est assûrément la controverse qui s'est élevée de nos jours entre les Cartésiens, & les autres Philosophes, au sujet de l'ame des bêtes. Jusqu'au temps de M. Descartes, on avoit crû sans contestation que les bêtes connoissoient.* Les Philosophes n'avoient point eu en cela d'autres pensées que le peuple : ils avoient crû aussi bien que le vulgaire, que c'étoit un fait de la derniere évidence. Ils disputoient seulement entre-eux pour sçavoir, si la connoissance des animaux s'étend jusqu'à la raison, & aux idées universelles, ou si elle se borne à la perception des objets sensibles. La pluspart des Philosophes de l'Antiquité ont crû que les bêtes raisonnoient ; mais parmi les Philosophes Chretiens, l'opinion la plus commune n'a pas été celle-là. Ils se sont contentez presque tous de leur attribuer du sentiment. Je dis *presque tous*, car il s'en est toûjours trouvé quelques-uns qui ont soûtenu, qu'elles n'étoient point privées de la faculté de raisonner. M. de la Chambre, l'un des plus illustres Peripatéticiens de ce siecle, s'est déclaré hautement pour ce parti ; en quoy sans doute il a éte incomparablement plus judicieux que les autres Sectateurs d'Aristote ; parceque jamais peut-être opinion n'a été plus insoûtenable, que de dire que les actions des bêtes partent d'un principe connoissant, & néanmoins que les bêtes n'ont pas la force de conclure une chose d'une autre. Quoy qu'il en soit de cette dispute particuliere, tout le monde étoit réuni dans ce point fixe, & dans cet article de croyance, *que les bêtes ont du sentiment*. Les plus fins eussent parié qu'il n'y auroit jamais un homme assez fou, pour oser soûtenir le contraire.

Sentiment contraire de Gomesius Pereira.

Il s'en trouva un pourtant au siecle dernier, qui osa dire ce paradoxe, dans le païs du monde, où l'on auroit le moins soupçonné qu'une doctrine si nouvelle prendroit naissance. On m'entendra bien, si j'aioûte seulement, que ce fut un Médecin Espagnol qui publia cette doctrine à *Medina del Campo*, l'an 1554. dans un livre qui lui avoit coûté trente ans de travail, & qu'il a intitulé *Antoniana Margarita*, pour faire honneur au nom de son Pere, & à celui de sa Mere. Qui auroit jamais deviné que l'Espagne, où la liberté des opinions est moins soufferte, que celle du corps ne l'est en Turquie, produiroit un Philosophe assez teméraire, pour soûtenir que les animaux ne sentent pas? Cela valoit bien la peine d'en parler ici, pour la rareté du fait, & il est juste que nous ne supprimions point le nom de ce galant homme, qui a été le premier Auteur, que l'on sçache, de cet inoui paradoxe. Il s'appelloit *Gomesius Pereira*,† & vivoit dans le dernier siecle, & non pas dans le douzieme, comme l'a dit un Docteur en Theologie nommé

* On a reproché à M. Bayle de s'être trompé. Voyez l'Art. 1. du mois d'Aout, & l'Art. XI. du mois d'Octobre, de cette année, & encore la fin de l'Art. IX. du mois d'Avril 1685.

† Voyes l'Article PEREIRA, dans le *Dict. Hist. & Crit.*

mé *l'Abbé de Gerard*, dans ses Entretiens sur *la Philosophie des gens de Cour*. Ce Gomesius Pereira fut vivement attaqué par un Théologien de Salamanque nommé *Michel de Palacios*, & luy répondit vivement sans démordre de ce qu'il avoit avancé, *que les bêtes sont des Machines*. Mais il ne fit point de Secte, son sentiment tomba aussi-tôt. On ne lui fit point l'honneur de le redouter, de sorte qu'il n'étoit gueres plus connu à notre siecle, que s'il n'eût jamais été mis au monde, & il y a beaucoup d'apparence que M. Descartes qui lisoit peu, n'en avoit jamais oüi parler. On veut néanmoins qu'il ait puisé dans ce Médecin Espagnol l'opinion qu'il a euë touchant les bêtes; car en disant cela on croit lui ravir la gloire de l'invention, & c'est toûjours autant de gagné sur lui.

Adopté par Descartes, & pourquoi.

Ce qu'il y a de plus certain est, que Gomesius Pereira, n'ayant point tiré son Paradoxe de ses veritables principes, & n'en ayant point pénétré les conséquences, ne peut pas empêcher que M. Descartes ne l'ait trouvé le premier par une méthode philosophique. Il ne laisse pourtant pas d'être fort probable, qu'il l'a trouvé sans l'avoir cherché; il commença apparemment & finit ses méditations *, sans songer à l'ame des bêtes, & sans avoir abandonné l'opinion qu'il en avoit euë dès son enfance; & ce ne fut qu'en considérant les suites de son principe, touchant la distinction de la substance qui pense, & de la substance étenduë, qu'il s'apperçût que la connoissance des animaux renverseroit toute l'œconomie de son Systême. Peut-être même qu'il eut besoin qu'on lui fit cette objection, & qu'avant cela elle ne lui vint point dans l'esprit. C'est donc par pure nécessité qu'il a soûtenu que les bêtes ne sentent point. S'il eût pû sauver ses principes sans cela, il n'eût jamais attaqué une opinion, qui non seulement avoit toûjours parû indubitable à toute la terre, mais qui est aussi revêtuë d'une évidence presque invincible. Cette certitude & cette évidence m'ont fait dire au commencement, qu'il n'y a rien de plus propre à mortifier l'esprit de l'homme, que la Controverse qui regne aujourd'hui touchant la connoissance des bêtes.

Instabilité des sentimens des Philosophes.

Car enfin que peut-on attendre de plus mortifiant que de voir l'état où est aujourd'hui cette Controverse? On voit du côté de M. Descartes un sentiment, qui n'avoit parû au monde qu'une fois, qui avoit plûtôt parû par caprice que par raison; (car comme je l'ai déja dit, Gomesius Pereira ne sçavoit pas trop bien lui-même, pourquoi il traitoit ainsi les bêtes) qui n'a été adopté par M. Descartes, qu'à cause qu'il a été contraint de se jetter dans ce précipice, pour soûtenir ce qu'il avoit une fois avancé; enfin qui choque si rudement la lumiere naturelle de tant de personnes, qu'on dit tout hautement en mille lieux, que c'est une honte pour la France, & pour notre siecle d'avoir produit un Philosophe, qui ait pû debiter avec succés la monstrueuse opinion, que les bêtes sont des machines. Que voit-on de l'autre côté? Une opinion généralement approuvée de tout ce qu'il y a eu d'hommes depuis Adam, jusqu'à ces dernieres années, & qui s'empare de telle sorte de nos esprits par je ne sçai quelle évidence qui l'accompagne, qu'on n'est pas plus persuadé qu'on sent de la joye en mangeant, que l'on est persuadé que les bêtes en sentent, quand elles mangent. Cependant malgré tous ces grands avantages de l'opinion que les Cartésiens ont été forcez de combattre, ils se vantent de l'avoir reduite après trois ou quatre années de dispute, dans un si méchant état, qu'on ne la peut plus sauver, que par appel au peuple, & à ce qu'en diront les Chasseurs & les Pécheurs. Pour des raisons philosophiques, ils disent qu'elle n'en sçauroit apporter, ni pour se défendre, ni pour attaquer l'opinion contraire. Voilà qui est bien humiliant, & qui nous doit faire trembler pour les opinions qui nous paroissent les plus veritables. Un temps viendra, peut-être, que ceux qui les soûtiendront, s'y verront plus embarassez, que les Peripatéticiens d'aujourd'hui ne le sont, à défendre l'ame des bêtes.

Progrès de ce systême.

Les Cartésiens (je ne suis ici que le simple Historien de leurs pensées) disent qu'on verra, qu'ils n'usent point d'exagération, si on lit la Préface qui a été mise par M. Schuyl, au devant de sa Traduction Latine de l'Homme de M. Descartes; le Traité du P. Pardies de la connoissance des bêtes; un autre Traité de M. le Grand, *de carentia sensus & cognitionis in brutis*; & le livre de l'ame des bêtes qui fut imprimé à Lyon l'an 1676, approuvé par deux Docteurs en Theologie, & composé par un Prêtre d'Ambrun, nommé Dilly, qui mourut peu de temps après. Tout le monde a soupçonné le P. Pardies, d'avoir voulu établir adroitement l'opinion de M. Descartes, en faisant semblant de la réfuter. Et en effet il répond si bien lui-même à ses objections; & celles qu'il laisse sans réponse sont si foibles, qu'il n'est pas mal-aisé de deviner ce que cela signifie. Or comme M. Dilly a répondu aux raisons que ce Jesuite n'avoit point réfutées, il s'ensuit qu'on n'a rien laissé sur pied de tout ce qui pouvoit nuire au sentiment de M. Descartes. Mais ceux qui soûtiennent que les bêtes ont du sentiment, ne peuvent pas se vanter de la même chose; car ils ne répondent point solidement aux objections des Cartésiens, si nous en croyons ceux-ci. C'est une chose admirable que le dogme des Automates soit parvenu si promptement à sa perfection. Il faut qu'il soit tombé en de bonnes mains, & que trois ou quatre bons Esprits fassent plus de progres en dix ans, que d'autres en plusieurs siecles.

La Religion interessée dans cette dispute.

On interessa d'abord la Religion dans cette cause, par l'espérance que les Anti-Cartésiens conçûrent de ruiner par là les machines de M. Descartes; mais on ne sçauroit assez dire le bien qui en est venu aux Sectateurs de ce Philosophe. Car ils croyent avoir montré qu'en donnant aux bêtes une ame capable de connoissance, on ruine toutes les preuves naturelles de l'immortalité de notre ame. Ils ont fait voir que leur sentiment n'avoit point de plus opiniâtres ennemis que les impies, & que les Epicuriens; & qu'on ne sçauroit faire plus de dépit à ces méchans Philosophes, qu'en les desarmant de toutes les fausses raisons, qu'ils empruntent de l'ame des bêtes, pour conclure qu'il n'y a entre elles & nous, que la difference du plus au moins. C'est une chose assûrée, qu'il n'y a point de gens qui affectent plus que les impies, d'approcher les bêtes de la

* C'est à dire, son nouveau sistême. Voyez la fin de la Préface.

la perfection de l'homme. Voilà comment la Secte de M. Descartes a mis la Religion dans ses intérêts.

Raisons Theologiques contre l'ame des Bêtes.

Mais elle ne s'est pas contentée de cette raison. Elle s'est élevée jusques à la nature de Dieu, pour y chercher des argumens invincibles contre la connoissance des bêtes, & on peut dire qu'elle y en a trouvé d'assez bons. L'Auteur de la Recherche de la Verité en a répandu le plan dans quelques endroits de ses Ouvrages. Le P. Poisson de l'Oratoire a traité à fond de celui qui est fondé sur ce principe de S. Augustin, *que Dieu étant juste, la misere est une preuve nécessaire du péché*, d'où il s'ensuit que les bêtes n'ayant point péché, ne sont point sujettes à la misere; or elles y seroient sujettes, si elles avoient du sentiment; donc elles n'ont point de sentiment.

Le Livre de M. Darmanson qui nous a donné sujet de faire ces remarques générales, s'attache principalement à ruiner la connoissance des bêtes, par des raisons empruntées de la Théologie. Pour cet effet il montre dans son premier discours, que si les bêtes ne sont pas des Automates, il s'ensuit 1. que Dieu n'est point Dieu. 2. que notre ame n'est point immortelle. Il a l'équité de remarquer que ces conséquences ne doivent pas être imputées à ceux qui tiennent la doctrine d'où elles naissent. Autre chose est d'avoir un certain sentiment, & autre d'admettre toutes les conséquences, qui s'en peuvent déduire en bonne Philosophie.

Que Dieu n'est point Dieu, si les bêtes ont une ame.

Pour prouver la premiere de ces deux funestes conséquences, il remarque que si les bêtes ont une ame telle qu'on se l'imagine, il s'ensuit 1. que Dieu ne s'aime point lui-même, 2. qu'il n'est ni constant, ni sage, 3. qu'il est cruel & injuste.

Il prouve la premiere de ces trois choses par quelques principes, que le P. Malebranche a exposez dans son Traité de la Nature & de la Grace, & ailleurs; par exemple, que Dieu ne se seroit jamais déterminé à produire rien au dehors de luy, si sa Sagesse éternelle, & son Verbe n'eût rendu les créatures, par son oblation, dignes de l'action infinie de Dieu; d'où il résulte que Dieu rapporte à sa gloire tout ce qu'il fait. Or il ne le feroit pas s'il créoit des ames capables de connoissance & d'amour, sans les obliger à l'aimer & à le connoître; donc, &c.

Cette raison paroîtra plus forte si on considere, que dans l'opinion commune la capacité que les bêtes ont de connoitre les choses, & de les aimer, se termine uniquement aux corps; d'où il s'ensuit que Dieu ne les a créées que pour jouir des corps: cependant, selon les principes de S. Augustin, le péché n'est autre chose que *aversio à Deo & conversio ad creaturam*, ou bien que *uti fruendis & frui utendis*, c'est à dire, s'écarter de Dieu pour se tourner vers les créatures, & s'arrêter aux créatures comme à notre derniere fin, & nous servir de Dieu même, comme d'un moyen qui nous fasse joüir des créatures, au lieu que toutes choses nous doivent servir de moyen pour nous faire joüir de Dieu. Donc les bêtes ont été créées pour être dans l'état du péché, & par conséquent Dieu les auroit dispensées de la Loi de l'ordre, qui est pourtant la souveraine & l'indispensable Loi de Dieu. L'Auteur montre combien il est dangereux de laisser croire aux impies, que Dieu peut créer des ames dans le desordre, c'est à dire, sans aucune obligation d'aimer Dieu; parce que si cela étoit une fois posé, il ne seroit plus possible de leur prouver, que notre ame est dans le desordre. Il est certain que les principes de S. Augustin ne peuvent pas compatir avec la doctrine ordinaire, touchant l'ame des bêtes, comme l'a prouvé fort amplement Ambroise Victor.

Quant aux deux autres choses, l'Auteur les prouve en faisant voir, que l'ame des bêtes périssant lorsqu'elles meurent, Dieu detruit son propre ouvrage, ce qui est une marque d'inconstance selon cet Auteur. Outre cela, comme l'ame des bêtes est plus parfaite que le corps, & que le corps ne cesse jamais d'exister, quoy que l'ame soit détruite, il s'ensuit que Dieu conserve les substances moins parfaites, pendant qu'il anéantit les plus parfaites, ce qui n'est pas d'un Agent sage, non plus que d'unir deux substances pour ne produire que les mêmes effets, que l'un d'elles pourroit produire sans le secours de l'autre. Or il prétend que la machine des animaux peut faire seule tout ce qu'ils produisent; donc ce seroit une superfluité indigne d'un Agent sage, que de joindre une ame à cette machine. On devinera aisément la maniere dont il prouve, que Dieu seroit cruel & injuste si les bêtes avoient une ame; car on sent bien que ce ne peut être que par la raison qui a été touchée ci-dessus, sçavoir que cette ame n'ayant jamais offensé Dieu, seroit néanmoins sujette à toute sorte de miseres, & cela sans devoir être jamais récompensée des maux qu'elle auroit soufferts. Car encore pourroit-on concevoir, que Dieu imprime des sentimens de douleur à une créature innocente, pourvû que ce fuit dans la vûë de lui faire mériter une éternelle felicité, par son acquiescement à la peine. L'Auteur ajoûte à cela cette considération, que l'ame des bêtes étant innocente, seroit néanmoins soumise à tous les desirs déreglez de l'homme, ce qui est un desordre qui choque la lumiere naturelle. On comprendra facilement ce desordre, si l'on s'imagine deux especes d'homme, dont l'une, sçavoir la postérité d'Adam, ait conservé son innocence, & l'autre soit devenuë criminelle. Si la postérité d'Adam innocente étoit soûmise aux desirs de ces hommes criminels, de telle sorte qu'il nous traitassent comme nous traitons les bêtes, qu'ils nous fissent entre-déchirer pour leur plaisir, qu'ils nous égorgeassent pour nourrir leurs corps, qu'ils foüillassent dans nos entrailles pendant notre vie, afin de satisfaire leur curiosité, & tout cela en vertu de l'empire qu'ils auroient reçû de Dieu sur nous, qui ne voit là un desordre qui choque tous les principes du bon sens? Il faut donc conclure, disent les Cartésiens, que si les bêtes avoient une ame, Dieu n'auroit pas donné à l'homme pécheur l'empire qu'il leur a donné sur elles. Qu'on nie tant que l'on voudra, avec un Médecin de Paris, nommé Lami, Epicurien outré, que l'homme ait sur les animaux aucun autre empire, que celui que l'adresse ou la force lui procurent, il sera toûjours vrai, & ce Médecin n'a pas osé le nier, que Dieu a permis à l'homme après le Deluge de tuer les bêtes pour s'en nourir. C'est lui avoir accordé un empire assez étendu, pour conserver à l'objection des Cartésiens toute sa force.

Que notre ame n'est point immortelle, si les bêtes en ont une.

Pour ce qui regarde la seconde conséquence, sçavoir que si les bêtes ont une ame on ne peut plus prouver l'immortalité de la nôtre, l'Auteur l'éclaircit très-pertinemment. Il débrouille l'équivoque du mot d'immortalité, & il fait voir qu'en un certain sens tous les corps y participent, mais qu'il y a une autre signification selon laquelle l'immortalité ne convient qu'à l'ame. Il seroit à souhaiter que cet Auteur réfutât ceux qui donnent une ame immortelle aux animaux; car c'est à quoy se réduisent aujourd'hui quelques uns de ceux qui n'embrassent pas l'hypothese de M. Descartes. Combatus par les plus pures idées de la Théologie, & forcez dans tous leurs retranchemens, ils se disent à l'oreille, que l'ame des bêtes ne périt pas. Comme cela énerve la plûpart des raisons de cet Auteur, il a intérêt de réfuter cette nouvelle hypothese.

Au reste les Cartésiens voudroient bien qu'on examinât, s'il est juste de faire tant de vacarmes contre leur Doctrine à l'égard de l'ame des bêtes, puis qu'ils la soutiennent par des raisons, qui réduisent leurs adversaires aux plus grandes extrémitez. C'est au Public à juger s'ils ont raison. Voilà pour ce qui regarde la premiere Conference.

La seconde contient l'explication méchanique de plusieurs actions des animaux. Messieurs Descartes, de la Forge, de Cordemoi, Dilly, & Rohault dans ses Entretiens, ont parlé de la même chose encore plus amplement. Nous ne nous y étendrons pas.

Si on fait une seconde édition de ces Conferences, on fera bien d'en mieux corriger les épreuves. C'est un avis dont les Libraires de Hollande ont grand besoin.

ARTICLE III.

Recueil de quelques Pieces curieuses, concernant la Philosophie de M. Descartes. A Amsterdam chez Henri Desbordes. 1684. in 12.

Concordat des Jesuites & des Peres de l'Oratoire.

CE Recueil contient six Pieces. La premiere est un Extrait des Actes d'une Assemblée des Peres de l'Oratoire, qui fut tenuë à Paris au mois de Septembre 1680. Cette Assemblée voulant donner une preuve indubitable de sa soûmission à la volonté du Roi, lui fit présenter un Ecrit, par lequel elle s'engageoit à n'enseigner rien qui sentit le Jansénisme, ou le Cartésianisme. Elle marque dans cet Ecrit de quelle maniere elle entend que les matieres de la grace soient enseignées *dans les Seminaires, dans les Colleges, & dans les autres Maisons de la Congregation*; & comme elle veut d'un côté qu'il soit permis à un chacun d'enseigner la Prédestination gratuite, & la grace efficace par elle-même, elle veut de l'autre, que l'on ait un soin tout particulier de montrer, que l'efficace de la grace laisse l'homme dans la puissance d'agir, & de ne pas agir, & qu'en tout état il y a des graces veritablement suffisantes. Pour ce qui est des Professeurs de Philosophie, le même Ecrit leur marque certaines choses qu'ils doivent ou qu'ils ne doivent pas enseigner. On veut sur tout qu'en Physique ils se gardent bien de s'éloigner des principes d'Aristote, communément reçûs dans les Colleges, & qu'ils enseignent que l'essence de la matiere ne consiste pas dans l'étenduë; qu'il y a une forme substancielle réellement distincte de la matiere dans chaque corps naturel; qu'il y a des accidens absolus; que le vuide n'est pas impossible, &c. Voilà ce qu'on entendoit par ce Concordat des Jesuites, & des Peres de l'Oratoire, dont on a tant parlé, & dont on ne trouvoit plus en France de copies imprimées.

Remarques sur ce Concordat.

La seconde Piece de ce Recueil contient des Remarques sur ce Concordat. L'Auteur pretend que les Peres de l'Oratoire ont fait là un très-grand tort à la doctrine de S. Augustin, qu'ils avoient donnée pour modele à leurs Professeurs, dans les Assemblées précedentes. Il soûtient qu'on les a pris pour dupes, & qu'ils n'ont pas vû l'artifice de quelques clauses inserées dans leur Ecrit. Il montre aussi combien il est dangereux de captiver l'esprit de l'homme à l'égard des veritez naturelles, & de donner lieu de penser que l'Eglise Catholique, & Aristote sont tellement liez, qu'on ne peut renverser l'un sans ébranler l'autre.

Eclaircissement de Mr Bernier sur la présence réelle.

La troisieme Piece s'intitule, *Eclaircissement sur le Livre de M. de la Ville.* C'est M. Bernier qui en est l'Auteur. M. de la Ville prétend, que tous les nouveaux Philosophes, soit Cartésiens, soit Gassendistes, ruinent le mystere de la Transsubstantiation, en soûtenant que l'essence de la matiere consiste dans l'étenduë. Comme son Livre dédié au Clergé de France fit du bruit, & du mal aux Cartésiens, M. Bernier qui est reconnu pour grand Sectateur de Gassendi craignit pour lui-même, & composa l'Eclaircissement dont nous parlons, où il tâche de concilier les principes de sa Philosophie avec les Décisions de l'Eglise. Il prétend que la presence réelle se peut expliquer plus commodément par l'hypothese des nouveaux Philosophes, que par les principes de l'Ecole, & il nous assûre qu'il en a fait l'experience dans les Indes. *Car*, dit-il, *lors que je voyois de ces nouveaux Chretiens embarassez sur le Mystere de l'Eucharistie, comme ne pouvant concevoir que sur l'Autel il parût y avoir du pain avec toute son étenduë, sans qu'il y eût du pain, & que le même Corps de Jesus Christ qui avoit été étendu dans l'arbre de la Croix, fût sur l'Autel sans qu'il parût y être; Pensez-vous que je m'allasse amuser à leur dire, que dans tous les corps il y a de petites Entitez vulgairement nommées Accidens, & qu'entre ces Entitez il y en a principalement une appellée Quantité, qui fait que le corps est étendu sans toutefois être ou étenduë elle-même, ou corps, ou de l'essence du corps, ou le mode du corps, & que Dieu dans l'Eucharistie dépouillant le Corps de Jesus Christ de cette Entité, cela faisoit qu'il demeuroit sans étenduë? Pensez-vous, dis-je, que je leur allasse faire tous ces beaux discours? Je m'en donnois certes bien de garde; je les aurois encore davantage embarassez, & même comme ils ont l'esprit très-subtil, & plus propre aux sciences que nous, quand ils veulent s'y appliquer, peut-être les aurois-je rebutez. Je me contentois de leur dire tout simplement & en trois mots*, que Dieu qui avoit fait le monde de rien, pouvoit bien faire qu'il parût un corps où il n'y en avoit pas, & qu'il ne parût point de corps, où il y en avoit. Il ajoûte que ces bonnes gens s'en alloient avec cela plus contens, & plus soûmis, que si on leur eût expliqué la chose à la maniere ordinaire. Il ne se contente pas de se défendre, il attaque encore les Cartésiens, sur l'infinité du monde, sur l'ame des bêtes, sur la cause du mouvement, sur le franc-arbitre, &c.

M. de la Ville réfuté par un Cartésien.

La quatrieme Piece est l'ouvrage d'un Cartésien contre le même M. de la Ville, & en fa-

faveur de l'excellent Philosophe, qui a fait la *Recherche de la Verité*. M. de la Ville avoit témoigné quelque chagrin particulier contre lui, & avoit attaqué en passant son explication du péché originel. On lui répond, & on l'accuse d'avoir mal rapporté le passage. Ensuite de cela on lui dit, que les Conciles n'ont point décidé tous les dogmes particuliers que les Philosophes de l'Ecole ont mis en avant pour expliquer les Mysteres de l'Eucharistie, & qu'ainsi on peut être fort bon Catholique sans adopter tous ces dogmes; qu'aussi ne voit-on pas que M. l'Evêque de Condom en ait parlé, en exposant la Doctrine de l'Eglise. On lui soûtient que ces dogmes ont été inconnus aux anciens Peres, & par conséquent que la Tradition & la Raison sont pour ceux qu'on appelle Cartésiens. On ajoûte un Mémoire pour expliquer la possibilité de la Transsubstantiation. Il merite d'être lû, car c'est une manière d'explication differente de toutes celles qu'on avoit vûës.

Et par un Protestant.

A la suite de ces quatre Pieces en François, vient une Dissertation en Latin, composée par un Protestant * contre le même M. de la Ville. Le Protestant a la discretion de ne se point fourrer dans la dispute que les Catholiques ont entre eux sur la dogme de la présence réelle. Il les laisse faire; il suppose que la médiation déplairoit aux uns & aux autres, & qu'on croiroit qu'il viendroit plûtôt pour aigrir le mal, que pour l'adoucir. Il se contente d'examiner l'endroit du Livre de M. de la Ville, où cet Auteur tâche de prouver par des raisons naturelles, que l'étenduë n'est point l'essence du corps; & parce que M. de de la Ville, pour venir à bout de cela, ne fait autre chose qu'affoiblir, autant qu'il lui est possible, les raisons par lesquelles Messieurs Clerselier, Rohault, & l'Auteur de la Recherche de la Verité, ont soûtenu que l'étenduë est l'essence de la matiere, le Protestant se contente de rétablir les raisons de ces Messieurs dans toute leur force, en ruinant toutes les exceptions, & toutes les subtilitez de M. de la Ville. Il s'attache sur tout à montrer, que la pénétration de la matiere est impossible. L'Imprimeur a joint à cette Dissertation quelques Theses de Philosophie, qui viennent de la même main, & où l'on soûtient, entre autres choses, que le lieu, le mouvement, & le temps n'ont point été encore définis que d'une maniere inexplicable. On remarque aussi qu'il faut que la réflexion des Corps procede de leur vertu élastique, puisque le mouvement est divisible à l'infini, & qu'à cause de cette divisibilité, aucun corps en repos ne peut empêcher que celui qui est en mouvement, ne continuë à se mouvoir en ligne droite. M. Descartes n'avoit pas pris garde à cela.

Méditations sur la Metaphysique par Guillaume Wander.

Enfin on voit à la fin de ce Recueil les Méditations sur la Métaphysique, qui parurent l'an 1678. sous le nom de Guillaume Wander. On y trouve le précis de la Métaphysique Cartésienne, & tout ce qu'il y a de meilleur dans les Méditations de M. Descartes; il semble même que tout y soit mieux digeré, plus court, & plus moüelleux que dans celles de M. Descartes, & qu'on soit allé plus avant que lui. L'Auteur du Mercure Sçavant du mois de Février parle de ces Méditations de Guillaume Wander, & en réfute quelques endroits; mais ses remarques, bonnes peut-être dans son sistême, n'ont guères de force, quand on les fait servir contre les principes de l'Auteur des Meditations.

ARTICLE IV.

Mémoires concernant divers Evenemens remarquables arrivez sous le Regne de Louis le Grand, l'état où étoit la France lors de la mort de Louis XIII. & celui où elle est à présent. A Cologne chez Pierre Marteau. 1684. in 12.

COmme le titre de cet Ouvrage pourroit faire croire aux Lecteurs qu'il est extrémement gros, je me sens obligé de commencer cet article par les avertir, que c'est un Livre où il n'y a pas pour plus de deux heures de lecture. Je ferai plaisir, par cet avertissement, à un très-grand nombre de Curieux, qui n'aiment que les livrets, & j'empêcherai d'ailleurs que ceux qui se pourroient figurer, que je leur parle d'un gros volume *in folio*, & qui le feroient acheter sur ce pied-là, ne tombent dans une surprise peu agréable.

But de cet Ouvrage.

L'Auteur de ce petit Livre se propose de loüer le Roy Très-Chretien, d'une maniere qui ne sente pas la déclamation, & pour cet effet il compare l'état où est à présent la France, avec l'état où elle a été sous le Ministere du Cardinal Mazarin, & il fait voir qu'elle est passée d'un état de desordre, dans l'état d'une puissance, & d'une gloire extraordinaire. Il montre que ce changement a eu trois principes; premierement la sagesse de celui qui regne; secondement l'habileté de celui qui a eu soin des Finances, & en troisiéme lieu la capacité du Ministre qui a eu soin des affaires de la guerre. Il prétend que ces trois principes sont la source de l'agrandissement d'un Royaume, & on voit bien qu'il a pour but de loüer trois personnes en même temps, sçavoir le Roy, M. Colbert, & M. le Marquis de Louvois.

Desordres pendant la minorité de Louis XIV.

Afin que son parallele donne plus de prix au panegyrique qu'il fait en stile d'Historien, il décrit fort vivement les confusions où la France a été plongée sous la derniere Minorité, quoi qu'il n'entre pas dans tous les détails. Il suppose qu'une matiere, qui a exercé tant de plumes, est assez connuë, & il rapporte *seulement quelques circonstances qui ont été omises*, à ce qu'il dit, *ou par dessein, ou pour n'avoir pas été sçûes de ceux qui en ont écrit.* Il ajoûte, *qu'il ne dira rien qu'il ne sçache bien, & dont ceux qui étoient de ce temps-là dans les affaires les plus secretes, ne pussent rendre témoignage aussi-bien que lui.* Il commence par les intrigues qui éleverent le Cardinal Mazarin à la qualité de Chef du Conseil, après la mort de Louis XIII. & passant legerement sur tout cela, il gagne bien-tôt les Barricades de l'an 1648. dont l'emprisonnement de Messieurs Broussel & de Blancmesnil furent la prémiere cause. Il dit qu'on les arrêta comme ils sortoient d'un *Te Deum*, chanté *en action de graces de la Victoire que le Duc d'Anguien, aujourd'hui Prince de Condé, venoit de remporter sur les Espagnols.* Il se trompe dans les titres du

* C'est M. Bayle même qui est l'Auteur de cette Dissertation, & des Theses qui l'accompagnent. On trouvera ces Pièces en Latin, avec la Traduction Françoise à côté, dans cette Edition des Oeuvres de M. Bayle.

Fautes de cet Ouvrage relevées.

du Victorieux. Le Prince de Condé ne s'appelloit point Duc d'Anguien en ce temps-là. Il y avoit deux ans que la mort du Prince son Pere, lui avoit donné le titre qu'il porte encore aujourd'hui. Ceux qui sçavent bien la Carte de la guerre de Paris, trouveront peut-être quelques autres petits Anachronismes. Mais tout le monde demeurera d'accord avec cet Auteur, qu'il n'y a rien de plus surprenant que de voir Paris châtié par une petite Armée de huit mille hommes, qui non seulement tint bloquée cette grande Ville, mais aussi força le poste de Charenton défendu par trois mille hommes, en présence d'un nombre infini de Milice qui étoit sortie de Paris. La réduction de cette Ville florissante mit le comble à la gloire du Prince de Condé.

L'Auteur parle ensuite de diverses intrigues politiques & amoureuses, qui causerent de grands évenemens; la prison des Princes, leur liberté, l'éloignement du Cardinal, l'ouverture de la guerre civile, & la retraite de M. le Prince de Condé en Flandres. On trouvera dans cet endroit diverses choses debitées trop hardiment, & qui ne plairont pas à tout le monde, soit qu'elles soient vrayes, soit qu'elles soient fausses.

Après cela il rapporte la licence effrenée des gens de guerre, & les violences qu'ils exerçoient sur les propres sujets du Roy, ce que l'on n'osoit punir, parce que l'on sçavoit bien que des Troupes mal payées se dédommagent où elles peuvent. Il nous dit que les Officiers s'entre-prêtoient leurs Soldats, & que les Gouverneurs des Places frontieres s'approprioient tout l'argent des Contributions. Il ne fait pas voir une moindre pillerie dans les Finances, & il prétend que le Cardinal Mazarin, se voyant hors d'état de profiter de ces desordres, fit ouvrir les yeux au Roy sur ces voleries prodigieuses, & qu'il lui recommanda en mourant de se servir de M. Colbert, au lieu de M. Fouquet. C'est à peu près la premiere partie du parallele de cet Auteur.

L'Auteur soutient que Louis XIV. a été mal elevé.

Avant que de passer à la seconde, il fait une réflexion générale sur l'éducation du Roy, & il soûtient que par les artifices du Cardinal Mazarin, il a été aussi mal élevé que Prince le puisse être, & qu'il n'a pas tenu aux personnes que l'on avoit mises auprès de sa Majesté, que les grands talens qu'elle avoit reçûs de la Nature, ne soient demeurez ensevelis, *parce qu'au lieu de ces conversations relevées qui forment l'esprit d'un Prince, on ne l'entretenoit*, dit-il, *que de bagatelles & de plaisir*. Il ajoûte que tous ces piéges n'empécherent pas que ce Prince ne voulut aller à l'Armée, & qu'il n'y donnât des marques de ce qu'il feroit un jour: à propos de cela il parle de la dangereuse maladie qu'eut le Roy, l'année qu'on prit Dunkerque sur les Espagnols, & de la constance qu'il témoigna dans ce grand danger. Après cela il s'étend sur la disgrace de M. Fouquet, & sur les réglemens qui ont mis les Finances en bon état, & rétabli la Discipline militaire.

Il est critiqué derechef.

L'Auteur sçait sans doute bien des particularitez, mais il n'a pas pris assez garde à l'exactitude chronologique; car en considérant le Roy prêt à régner par lui-même, après la mort du Cardinal Mazarin, il dit qu'il étoit âgé de près de vingt ans, au lieu qu'il devoit dire, *de près de vingt-trois*; & il avoit dit ailleurs, *que le Roy n'étoit encore que dans sa seizeme année*, lors que Louïs XIII. mourut. On voit bien que c'est une faute d'impression, & qu'il a voulu dire *sixieme* & non pas *seizieme*. Cependant il y a là toûjours une faute qui vient de lui, puis qu'il est certain que le Roy couroit seulement sa cinquieme année, quand il commença de régner. On remarque ces petites choses, afin que l'Auteur, qui apparemment donnera plusieurs semblables Livres au Public, se garantisse de ces petites négligences.

Raillerie faussement attribuée à Louis XIV.

Il rapporte une chose que des gens, qui connoissent la Cour de France, & l'humeur du Roy Très-Chretien, ne croyent pas. C'est au sujet du Gouverneur d'une Place, que l'on vouloit obliger à se défaire de son Gouvernement, & qui s'obstinoit à le retenir. L'Auteur dit que ce Gouverneur marchant fort près de sa Majesté, comme Elle alloit à la Messe, lui fit de la douleur aux jambes avec le bout de son épée, & que le Roy lui dit sur cela; *en verité je suis bien malheureux, votre épée n'a jamais fait de mal qu'à moi*. Ceux qui ne croyent pas cela disent, que les ennemis de ce Gouverneur ont attribué ce bon mot au Roy, afin que la raillerie perçât davantage, mais qu'il n'y a point d'apparence qu'un Prince naturellement bon & généreux, ait voulu prononcer une parole, qui eût été plus foudroyante pour un Gentilhomme, qu'un Arrêt de mort rendu par un Parlement. Ils ajoûtent qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait oublié cette belle Réflexion de son Précepteur, *qu'un Prince doit sur toutes choses s'abstenir de la raillerie, car il n'y a point de vice qui fasse tant d'ennemis, & qui en fasse de plus dangereux, parce qu'ils demeurent couverts. Tel mot qui sortant de la bouche d'un particulier ne seroit qu'une legere piqure, est un coup de poignard sortant de celle d'un Prince, & laisse dans le cœur des ressentimens mortels. Et il ne faut point flater les Grands de cette persuasion, que leurs sujets & leurs inferieurs doivent tout souffrir d'eux, parce que là où il s'agit de l'honneur, plus la personne qui le blesse est superieure, plus la playe en est grande, de même que l'impression d'un corps est plus forte, plus il a de poids, & qu'il tombe de plus haut.* C'est ainsi que parle M. de Perefixe, à l'occasion d'une raillerie du Roi Henri IV. qui fit un grand préjudice à ses affaires, & c'est ainsi que ce sage Précepteur a voulu fortifier son Disciple, contre la tentation de dire un bon mot, qui pût ruiner d'honneur un Gentilhomme.

La raillerie ne convient pas aux Princes.

Qu'il n'est pas vrai que Louis XIV. ait été mal élevé.

Et puisque l'occasion se présente de faire une petite réflexion sur l'Histoire de Henri le Grand, je diray que ce seul Livre réfute l'erreur populaire, dont on ne sçauroit desabuser le monde, que le Roy de France a été mal élevé. L'Auteur des Mémoires se persuadant, qu'il est glorieux à ce Prince d'être devenu si illustre sans l'aide d'une bonne éducation, n'a pas manqué de parler comme les autres. Mais pourquoy fait-on ainsi sa cour aux vivans, au préjudice de la Reine Mere, & du Cardinal Mazarin qui sont morts, & même au préjudice de la verité? Peut-on dire que l'on ait mal élevé un jeune Prince, à qui l'on n'a jamais fourni de l'argent que pour les choses absolument nécessaires; que l'on a mené dès sa plus tendre jeunesse dans les Provinces du Royaume, où sa présence pouvoit dissi-

per

per les factions; que l'on a mené en Flandres à l'âge de seize ans, lors que le siége d'Arras faisoit le plus craindre pour les Frontieres; à qui l'on a fait si bien apprendre tous les exercices qui fortifient le corps, que jamais homme de son âge n'a mieux fait des armes, ni mieux gouverné un cheval; à qui on laissoit prendre dans les Armées tant de fatigues, qu'il en gagna une maladie dont il pensa mourir, & enfin à qui on donna pour Gouverneur le Maréchal de Villeroy, l'une des meilleures têtes du Royaume; pour sous-Gouverneurs, des Gentilshommes nourris à la guerre, & endurcis au travail, & pour Précepteur M. l'Evêque de Rhodez, qui mit toute son étude à former son Disciple sur le modele de Henri le Grand. Nous apprenons de M. Naudé dans son Dialogue de S. Ange & de Mascurat, pag. 376. que cet Evêque n'obtint la charge de Précepteur, que parce qu'il *resista mieux à la coupelle du Cabinet*, que Mrs. Aubert, Gassendi & Rigaud, trois des plus sçavans Hommes de France, & qu'il fut preferé à un autre des plus brillantes lumieres du Clergé, à cause qu'il emporta la balance par son mérite. De la maniere qu'il a composé la vie de Henri IV. par l'ordre du Cardinal Mazarin, à l'usage de sa Majesté, on voit manifestement qu'il rapportoit toutes ses vûës à inspirer à son Eleve l'art de régner, la vie active, & le mépris des plaisirs. Une éducation, qui roule sur ces principes, est mille fois meilleure pour un jeune Souverain, que celle qui lui remplit la tête de tout le Grec, & de tout le Latin du monde.

ARTICLE V.

Eloge de Monsieur de Larroque, dressé par Monsieur .. & envoyé à l'Auteur de ces Nouvelles par M. B. M. D. R.

C'Est avec beaucoup de chagrin que nous mettrons dans les prémices de notre travail, un Eloge qui les rendra fort recommandables. Nous aimerions mieux n'avoir pas un si bon titre de recommandation dès le commencement, que de le devoir à une si grande perte. Mais puisque la mort ne se regle pas sur nos desirs, c'est à nous à faire notre devoir, selon la diversité des conjonctures agréables, ou desagréables.

Eloge de M. de Larroque. MONSIEUR DE LARROQUE, mort à Roüen le 31. de Janvier 1684. âgé de 65. ans, étoit de Clairac petite Ville de Guienne, au voisinage d'Agen. Son pere & sa mere qui moururent en même temps, le laisserent fort jeune sous la conduite de la Parenté, & par un sort très-ordinaire aux gens de Lettres, sans beaucoup de bien. Son amour pour l'Etude le consola de tout dans ce triste état. Les ayant commencées sous divers Maitres, il les alla continuer dans l'Académie de Montauban, & s'étant attaché à la Théologie sous Messieurs Charles & Garissoles, Professeurs célebres, qui avoient aussi alors pour Disciple le fameux M. Claude, il y fit en peu de temps des progrès assez considérables, pour être jugé digne du Ministere. Il y fut donc admis de bonne heure, & envoyé par le Synode de Guienne à une petite Eglise nommée *Poujols*. A peine y avoit-il été une année, que Messieurs de l'Eglise Romaine lui contesterent le droit d'exercice, ce qui l'obligea d'aller à Paris. Il s'y fit connoitre à Messieurs le Faucheur & Mestrezat, qui augurerent dès-lors avantageusement de lui. Il prêcha à Charenton avec beaucoup de succes, & plût si fort à feuë Madame la Duchesse de la Trimoüille, qu'elle le demanda pour l'Eglise de Vitré en Bretagne, où elle demeuroit ordinairement. Il acquiesça pour bien des raisons aux instances de cette Princesse, & se transporta à Vitré, où il a demeuré vingt-six ans, si attaché à son Cabinet, qu'il y passoit quatorze ou quinze heures chaque jour.

Ouvrages de M. de Larroque. Le Public s'en apperceût bien-tôt, par l'Ouvrage que M. de Larroque publia contre un Ministre, qui ayant changé de Religion avoit fait imprimer les motifs de son changement. On vit dans cette Réponse, que l'Auteur avoit déja une grande connoissance de l'Antiquité, jointe à un raisonnement fort solide, & fort net, ce qui a toûjours été le caractere d'esprit de feu M. de Larroque. Quelques années après, sçavoir l'an 1665. il fit une très-sçavante Réponse au livre de *l'Office du S. Sacrement*, composé par Messieurs de Port-Royal, dans laquelle il montra à ces illustres Solitaires, qu'ils avoient cité & traduit les passages des Anciens, ou avec une grande négligence, ou avec beaucoup de mauvaise foi. Son *Histoire de l'Eucharistie*, qu'on peut appeller hardiment son Chef-d'œuvre, parût quatre ans après, & acheva de faire connoitre le mérite de ce sçavant Homme.

Des envieux tâchent de lui nuire. Après tant de productions considérables, les Protestans de Paris le regarderent comme un sujet fort capable de leur faire honneur, & résolurent de l'appeller au milieu d'eux. Ce juste projet auroit eu son accomplissement, si un parti d'Envieux, que sa gloire & son attachement pour deux illustres Personnes, dont le nom est assez connu, avoient formé contre lui, n'eût prévenu l'esprit de sa Majesté. On obtint par ce moyen une défense de songer à cette Nomination. M. le Marquis de Ruvigni fut en Cour pour cette affaire, & répondit au Roy du zele & de la fidélité de M. de Larroque pour son service. Sa Majesté, qui est naturellement bien-faisante, dit là-dessus à M. le Deputé Géneral, *qu'on lui avoit voulu donner d'autres impressions, mais puisqu'il vouloit bien être la caution de l'Accusé, qu'Elle permettoit à ce Ministre d'exercer sa Profession par tout où on l'appelleroit, excepté à Paris.*

Ils ne réussissent point. Une action de cet éclat fit tout le bruit qu'on se peut imaginer, mais elle ne nuisit pas à M. de Larroque, autant que ses ennemis l'eussent voulu; car il fut demandé aussi-tôt après par plusieurs Eglises considérables. Il n'écouta aucune proposition que celle qu'on lui fit pour Saumur. L'Eglise & l'Académie avoient alors à remplir une place de Ministre, & une place de Professeur en Théologie. On lui offrit l'une & l'autre; mais soit par modestie, soit qu'il ne voulût pas abandonner son premier genre d'étude, assez different de celui que doit avoir fait un Professeur, il n'accepta que la premiere. Il se disposoit à l'aller remplir, lors que l'Intendant de la Province s'y opposa, je ne sçai pourquoy. Le Consistoire de Saumur fit de si fortes instances pour lever cette opposition, qu'enfin elle fut levée. Mais néanmoins M. de Larroque ne voulut plus accepter l'emploi, de l'avis de M. Conrart pour lequel il avoit une entiere déference, qui lui représenta que l'Intendant seroit toûjours son ennemi, & qu'ainsi il ne faloit point se mettre sous son ressort.

Il est apellé à Rouen.

Le conseil de cet ami incomparable donna lieu à M. de Larroque d'écouter d'autres vocations, qui lui furent adressées en même temps de divers endroits. L'Eglise de Montauban, celle de Bourdeaux, & celle de Roüen, le demanderent pour leur Ministre; il préfera la derniere aux deux autres, par le conseil de ses amis. Il se transporta donc à Roüen, pour y exercer son Ministere, & c'est là qu'en faisant valoir les rares talens que Dieu lui avoit confiez, il a travaillé jusques à sa mort au salut des ames, & à l'éclaircissement de la verité, avec une application infatigable. Rouen étoit un lieu fort propre à un homme comme lui; car c'est une Ville pleine de gens d'esprit & de sçavoir, bien fournie de Bibliotheques. Il s'y est acquis une grande réputation, même parmi les Sçavans de l'autre parti, & l'illustre M. Bigot qui les assemble toutes les semaines dans sa maison, pour des conversations libres & curieuses, étoit fort aise que M. de Larroque s'y rendit. Il y alloit en effet, & y faisoit admirer sa profonde connoissance dans l'Histoire Ecclesiastique.

Peu après son arrivée à Roüen, M. David si connu parmi les Sçavans par son érudition, & par la guerre qu'il a faite à Messieurs de Marca, Justel, & de Lamoi, l'attaqua sur l'une des deux Dissertations Latines qu'il avoit publiées l'an 1670. & dédiées à M. d'Amproux, Conseiller au Parlement de Paris. * M. de Larroque avoit renversé le sentiment du P. Petau sur le temps de la naissance, & de la condamnation de l'hérésie de Photin. Ses preuves avoient paru très-solides à bien des gens; mais M. David, qui d'ailleurs étoit fort persuadé que l'Epoque du P. Petau étoit fausse, ne trouva pas que M. de Larroque l'eût bien ruinée. C'est pour cela qu'il écrivit contre lui, & c'est ce qui donna lieu à la réponse que lui fit M. de Larroque, & qu'il dédia à M. Conrart leur ami commun.

Autres Ouvrages de M. de Larroque.

Depuis ce temps-là ce sçavant Ministre a publié divers Ouvrages sur des matieres differentes. Il en a fait un qui s'intitule, *Considérations sur la Nature de l'Eglise.* Un autre beaucoup plus gros, où il montre la conformité de la Discipline des Protestans de France, avec celle de la primitive Eglise. Un autre encore en Latin, pour défendre le sentiment de M. Daillé, sur les Lettres de S. Ignace, & sur les Constitutions Apostoliques, contre Messieurs Pearson, & Beveregius, deux Docteurs Anglois fort célebres. Ils ont écrit une seconde fois pour défendre leur opinion, & il avoit dessein de leur repliquer, comme on l'a vû par l'Ouvrage manuscrit, qu'on a trouvé fort avancé parmi ses papiers; mais à la priere de quelques personnes qui panchoient un peu trop du côté des Episcopaux, il n'acheva pas cette Replique. Le dernier Ouvrage qu'il a publié, est une Réponse au Traité de M. de Meaux de la Communion sous les deux especes. Quoi qu'il n'y eût pas mis son nom, on ne laissa pas de connoître qu'elle venoit de lui. On le reconnut à la maniere dont elle est écrite, honnête, déchargée de digressions, & d'ornemens superflus, & pleine de remarques puisées dans la plus profonde Antiquité.

Autres qu'il n'a point achevez.

Mais quelque grande idée que tous les Ouvrages imprimez de feu M. de Larroque nous donnent, de l'étenduë, & de l'exactitude de son sçavoir, on la peut appeler médiocre en comparaison de ce que l'on auroit vû, si Dieu lui eût fait la grace d'achever ce qu'il avoit commencé. Comme il étoit l'un des hommes de France le plus capable de composer une bonne Histoire Ecclesiastique, tous ses amis l'avoient exhorté à l'entreprendre, & il y travailloit effectivement avec la derniere application. Il se proposoit d'en publier un volume tous les ans, & d'y joindre plusieurs Dissertations, qui auroient également fait paroître sa bonne foi, & sa science. Il n'avoit encore conduit son Ouvrage que jusqu'à la moitié du quatrieme siecle, & c'est la seule chose que le Public ne perdra pas d'un si vaste, & d'un si riche bâtiment. On a trouvé aussi parmi ses papiers un Traité fort exact de *la Régale*, où il prouve que les Rois de France, depuis Clovis, ont eu ce droit sur toutes les Eglises Cathedrales de leur Royaume. Cela avec quelques autres petits Traitez, auxquels cet illustre mort avoit mis la derniere main, pourra faire un volume d'une assez juste grandeur. M. de Larroque, digne fils d'un tel Pere, aura soin d'en faire part au public.

Dissertations promises par M. de Larroque.

Il ne se borne pas à cela; il promet un Recueil exact de toutes les Dissertations, qu'il a trouvées dans l'Histoire des trois cens cinquante premieres années de l'Eglise; & il veut les mettre en Latin en faveur des Etrangers. On sera fort aise d'apprendre cette nouvelle, sur tout si nous ajoûtons quelque chose concernant le détail de ce Recueil. C'est pourquoi nous faisons sçavoir au Public qu'on y verra des Dissertations, 1. Sur la Legion foudroyante, où on montrera que ce qu'on en a dit est fort incertain. 2. Sur l'origine de la Tonsure des Ecclesiastiques. 3. *De Orariis.* 4. Sur la maniere dont le Clergé saluoit le peuple, ce qui servira à expliquer ce passage de S. Cyprien, au sujet d'Aurele qu'il vouloit ordonner Lecteur, *Dominico interim legit nobis, id est, auspicatus est pacem, dum dedicat lectionem*; ce que M. Rigaud n'a pas entendu, non plus que M. Lombert, qui a suivi le sentiment de M. Rigaud, dans la belle & exacte traduction qu'il nous a donnée de ce Pere. 5. Sur la Lettre du Concile d'Antioche, qui condamna Paul de Samosate. 6. Sur la dixieme persécution, que l'on verra plus exactement décrite que dans toutes les histoires précédentes, parce que M. de Larroque a tiré de grandes lumieres du Traité de Lactance, *de mortibus persecutorum*, publié depuis peu d'années par M. Baluze. 7. *De Sacerdotibus secundi ordinis, & Archidiaconis.* 8. *De Ordinibus ex quibus Episcopi sumebantur.* 9. *De Epistolis Tractoriis.* 10. *De Narthece veteris Ecclesiæ.* 11. *De Energumenis & χειμαζομένοις.* 12. *De Pænitentibus eorumque gradibus.* 13. *De antiquo ritu dimittendi ab Ecclesia Catechumenos, Energumenos, & Pænitentes.* 14. *De duplici Catechumenorum genere.* 15. *De tempore quo obtinere cœpit in Ecclesia Occidentali hæc loquendi formula, EPISCOPUS DEI GRATIA ET SEDIS APOSTOLICÆ.* 16. *De pluralitate Beneficiorum, ut vulgo loquuntur.* 17. *De Nudipedalibus.* Comme celui dont nous attendons ces morceaux de l'Histoire Ecclesiastique a beaucoup d'esprit, & de lumieres, on ne doit pas apprehender qu'ils perdent entre ses mains quelque partie de leur éclat.

Quelles étoient ses mœurs

Tout ce que nous venons de dire regarde l'esprit

* Il y avoit dans la premiere Edition, *dont l'esprit, la probité & le savoir sont estimés de tous ceux qui le connoissent.*

l'esprit de M. de Larroque. C'est un champ fort vaste; mais si nous voulions parler des qualitez de son cœur, nous trouverions encore plus de matiere. C'étoit une ame d'une droiture presque inconnuë dans ce siecle, qui regardoit sans envie le mérite des autres Sçavans, & qui fermoit les yeux sur ses belles qualitez. C'étoit un grand & rigide observateur de la Discipline, qui ne se contentoit pas de declamer en Chaire contre le vice en géneral, mais qui le persecutoit en tous lieux, au hazard de se faire des ennemis par la séverité de sa Morale. Il préchoit d'exemple, & faisoit paroître dans tous les fâcheux accidens de la vie, une fermeté veritablement Chretienne. Il s'acquittoit de sa Charge avec tant de ponctualité, qu'il n'en voulut jamais discontinuer les fonctions, pendant une fievre quarte qui lui dura dix mois, aprés la vocation de Saumur; il ne voulut point, dis-je, discontinuer, ni les fonctions de son Ministere, ni ses études, quoy que les Médecins l'assûrassent qu'un mal qui avoit souvent des accés de 36 heures, ne s'en iroit point s'il ne se donnoit du repos. Les malheurs des Eglises de France dans ces dernieres années, lui étoient incomparablement plus sensibles, que si c'eussent été des afflictions particulieres à sa famille. Si ces malheurs doivent durer, on peut dire de lui ce que Ciceron a dit d'un autre; *Ii Rempublicam casus sequuti sunt, ut mihi non erepta L. Crasso à Diis immortalibus vita, sed donata mors esse videatur*, que Dieu ne lui a pas ôté la vie, mais qu'il lui a fait présent de la mort.

ARTICLE VI.

Extrait d'une Lettre écrite de Londres. Remarques sur l'hyver dernier.

ON nous a écrit d'Angleterre, que l'illustre M. Boile, à qui l'on est obligé de tant de rares découvertes, a publié en Anglois les expériences qu'il a faites sur le sang; que l'on attend au premier jour la seconde partie du Livre de M. Lyster de *Origine fontium*; qu'on fait grand cas de l'Histoire des entreprises des Boucaniers, qui vient d'être imprimée en Anglois avec des figures; qu'on travaille dans la Société Royale à examiner, quelles sont les terres les plus propres à la végetation; qu'on a representé le globe celeste dans la figure concave d'une boëte, dans laquelle on enferme le globe terrestre; qu'un gros rat s'est accouplé avec une chatte, qui a fait des petits qui tiennent du rat & du chat; on en a mis un au Parc où sont les animaux que sa Majesté Britannique fait nourrir; qu'on fait beaucoup d'expériences à Londres sur la pierre d'aiman, & en particulier sur une qui à la distance de 9. pieds fait mouvoir du fer; qu'on a observé qu'en frapant avec un marteau sur un acier posé en long, le Nord devient Sud, & le Sud Nord. Qu'un Pilote Anglois a écrit qu'au 48 degré prés de la nouvelle Angleterre, il a essuyé une tempête furieuse accompagnée d'éclairs, & d'une pluye de souffre qu'on ne pouvoit éteindre avec de l'eau, ni en la remuant, & que ses boussoles ont perdu leur direction, les aiguilles étant devenuës Sud & West, & y étant demeurées; que la glace de la Tamise dans des lieux unis n'a été que de dix pouces ou environ, au lieu qu'à Paris on a trouvé des glaçons de dix-huit pouces.

Evenemens extraordinaires.

Plusieurs personnes m'ont dit qu'on a trouvé en ce païs-ci dans la Meuse des glaçons de 22 pouces; d'autres disent que les plus épais dans les lieux unis, n'en ont eu que dix-huit comme en France. Cela peut faire soupçonner qu'on n'y a pas pris garde exactement, ainsi je ne garantis pas ces Observations. Il vaut mieux faire remarquer aux Physiciens une chose qui est bien digne de leurs recherches, c'est que le froid le plus violent nous a été amené par le vent d'Est. Cela n'est point rare du moins en ce païs-ci; car tout le monde m'assûre que généralement parlant le vent d'Est y est plus froid, & y cause de plus fortes gelées que le vent de Nord. On n'a point de peine à s'imaginer pourquoy les vents Septentrionaux sont plus froids que celui qui vient du Midi, ou du Couchant, mais on ne voit pas pourquoi celui qui vient du Levant est plus froid que tous les autres. On fera plaisir aux Curieux, si on en recherche la veritable raison. Les Anciens n'étoient pas en peine sur cela; ils ne connoissoient pas le vent *d'Eurus* pour être si ami de l'hyver, & quand ils vouloient décrire les horreurs de cette saison, ils ne parloient point d'autres vents, que de l'Aquilon & du Borée. Plusieurs vieillards ne cessent de dire en ce païs, que jamais on n'avoit vu de plus rude hyver; mais il ne s'ensuit pas que cela soit veritable; on sçait assez que c'est leur coûtume de regarder les secheresses, les innondations, les froids & les pestes les plus nouvelles, comme les plus grandes de toutes, quoi qu'ils n'ayent pas été en état, faute d'une mémoire distincte, de faire d'exactes comparaisons. Ces sortes de discours méritent d'être rangez parmi certains bruits de Ville, qui sont en la bouche de tout le monde sans avoir aucun fondement. Tel est celui qui a tant couru par toutes les Villes de Hollande, qu'un grand Philosophe de Leyde avoit prédit que le second jour de Février seroit le plus froid qu'on eut vu depuis un siecle. J'appris cette pretenduë prédiction le premier jour de Février, & je remarquai le lendemain avec quelque sorte de surprise, que le froid étoit devenu plus violent qu'il n'avoit été de toute l'année. Les partisans des prédictions chanterent triomphe tout ce jour là; mais ils furent un peu mortifiez le lendemain, car comme le froid fut encore plus violent, on leur demandoit pourquoi on avoit prédit le froid de la Chandeleur, & non pas celui du troisieme de Février qui avoit été beaucoup plus rude. Outre le Philosophe de Leyde, on me nomma un Astronome auquel on attribuoit cette même prediction. Mais j'ai sçu depuis, ou par moi-même, ou par des témoins dignes de foi, que ni l'un ni l'autre n'avoit jamais songé à rien de semblable; & peu s'en est falu qu'ils n'ayent pris à injure, de voir qu'on les croioit assez depourvûs de jugement, pour oser prédire qu'il feroit froid un tel jour. Il faut bien croire qu'ils ont répondu sincerement, puis que leur prétendu présage avoit eu quelque succès. Il est bon de publier ces sortes de choses, afin d'accoûtumer peu à peu le monde à ne croire pas sur des Ouï-dire. Depuis le dégel on m'a nommé une personne qui avoit voulu parier, dit-on, qu'il commenceroit à dégeler le 15. de Février, comme il a effectivement commencé; mais n'ayant ouï parler de cela qu'après coup, je n'ai pas cru qu'il valût la peine de m'en informer davantage.

Remarques sur le vent d'Est.

Réflexions sur les Ouï-dire.

J'ai

J'ai crû devoir ajoûter ces petites Observations à l'extrait de la lettre que j'avois reçûë de Londres. J'espere que M. Justel qui y demeure présentement, & qui est si curieux, si sçavant, si instruit de tout ce qui regarde la République des Lettres, & si enclin à contribuer à la satisfaction du Public, nous apprendra bien des choses qui seront beaucoup d'honneur à notre entreprise.

ARTICLE VII.

Gazophilacium Linguæ Persarum, triplici linguarum clavi Italicæ, Latinæ, Gallicæ; nec non specialibus præceptis ejusdem linguæ reseratum. Authore P. Angelo à S. Joseph Carmelita excalceato, Tolosano, Missionario Apostolico, Superiore Missionum sui Ordinis in Belgio. C'est à dire, *Tresor de la Langue Persane expliquée en Italien, en Latin & en François.* Amstelod. apud Jansonio-Waesbergios. 1684. in fol.

LA Pharmacopée Persienne que cet Auteur a mise en Latin, & qu'il a publiée à Paris l'an 1681. a déja été une forte preuve qu'il possedoit la Langue Persane, & qu'il vouloit faire servir cette connoissance à la propagation de la Foy. Il continuë dans cet Ouvrage à témoigner ces deux choses, & il nous dit dans sa Preface, que depuis son retour du Levant, où il avoit demeuré depuis l'an 1664. jusqu'à l'an 1679. il n'a eu rien plus à cœur que de publier ce Livre; ce qu'il n'a pû néanmoins executer qu'à Amsterdam, où il a été envoié par ses Superieurs, pour y faire la fonction de Missionnaire.

Idee générale de cet Ouvrage.

On voit à la tête de ce Livre un grand nombre d'Eloges & d'Approbations, à la suite desquelles marchent les principes généraux de la Langue des Persans, ou du moins quelques remarques sur les lettres, sur les noms, sur les verbes, & sur les pronoms de leur Langue, & même sur leur Poësie. Cela passé on se trouve au commencement du Dictionaire, qui d'abord ne présente que de simples mots rangez en quatre colomnes, selon les quatre Langues dont l'Ouvrage est composé. Mais on commence à la lettre E à voir quelques définitions, qui peuvent passer pour autant de remarques historiques; & comme l'Auteur s'est apperçû qu'en inserant de semblables choses dans son Dictionaire, il en feroit un meilleur Ouvrage, il s'est donné carriere peu à peu, & l'a parsemé de diverses observations. Il l'a rendu par ce moyen plus utile à ceux qui apprennent le Persan; car ils y trouveront plusieurs phrases, & c'est dequoi on a autant de besoin pour s'exprimer en une Langue, que de simples termes. Outre que ceux qui n'ont nulle envie d'être Missionnaires, ni d'entendre les Langues qui servent à ce métier-là, ne laisseront pas d'acheter ce Dictionaire, s'ils sçavent qu'on y trouve en Latin, en François & en Italien, divers faits, & diverses particularitez. Nous en toucherons quelques-unes.

Fouine de la Zibete.

Au mot *Gatto Zibetto*, l'Auteur *dit, que c'est une fouine de la Zibete, qu'il a vûë plusieurs fois à Bassora, portée des Indes, & qu'on la frappe avec un petit bâton jusques à tant qu'elle suë le musc, qu'on ramasse entre les cuisses avec un petite cueillere.* Il parle d'une espece de fi-

Particularités d'un figuier des Indes.

guier des Indes qui est un prodige; car il se perpetuë de lui-même de telle sorte, qu'un seul peut recevoir plus de mille hommes sous son ombre, & faire un assez grand bois. La maniere dont se fait cette admirable multiplication est fort singuliere. Les branches de l'arbre poussent des racines jusques dans la terre, d'où sortent de nouveaux troncs d'arbre à l'infini. Ce pourroit bien être la cause pourquoi les *Giognis*, ou Religieux Gentils, ont cette sorte de figuier en grande vénération; ils hâtissent leurs *Pagodes* sous son ombre, & y pratiquent leurs Cérémonies. Les uns gardent un silence perpetuel, tenant leurs bras élevez toute leur vie; les autres cultivent leur chevelure, & la font croître jusques à trois ou quatre aunes de longueur, se servant pour cela d'huile, & de cendres. Ces longs cheveux sont la seule couverture de leur nudité. Les feuilles de ce figuier sont toûjours vertes, grandes, douces comme du velours, & en façon de lozanges. Ses figues sont petites, & d'un petit goût; l'Auteur en parle par expérience, en ayant mangé dans l'Ile de C-hareq dans la mer Persique, où se fait la pêche des Perles.

Sources d'eau douce au fond de la mer.

Il parle de l'Ile de Baharin dans le même Golfe, auprès de laquelle il y a des sources d'eau douce au fond de la mer. Les plongeurs qui pêchent les Perles appliquent l'orifice d'un outre à ces sources, & l'en retirent plein de cette eau. Les Portugais y ont autrefois dressé des pompes à faire de l'eau pour leurs Navires. Le P. Ange de S. Joseph n'est pas content de la maniere dont Hottinger a parlé de la Bibliotheque des Perses, dans sa *Bibliotheca Orientalis*, il en a traité trop maigrement, dit-il, & elle *lui auroit fourni matiere d'un Catalogue de Livres de toutes les Facultez.* On verra dans ce Dictionaire le nom de quelques-uns de ces Livres, & quelques passages de leurs Auteurs, principalement de leurs Poëtes. Ce Pere fait souvent des remarques sur quelques plantes comme sur la Mandragore, sur les Pêches, qu'il soûtient être fort bonnes en Perse, sur le Tabac, &c. Il rapporte plusieurs manieres d'apprêter le Ris.

Fécondité de la Langue Arabe.

Il dit que la Langue Arabe est si féconde, qu'il y a mille noms pour signifier une épée, quatre-vingt pour signifier le miel, cinq cens pour signifier le lion, & deux cens pour signifier le serpent. Cela est bien remarquable, car dans les autres Langues, si quelque chose est nommée en plusieurs manieres, c'est ordinairement à cause de l'obscenité; parce qu'il arrive de là que les uns se plaisent à en parler, & à diversifier leurs expressions, & que les autres, pour ne point sortir des regles de de l'honnêteté, inventent plusieurs mots, & plusieurs phrases enveloppées. Il rapporte aussi que le fameux *Dervise Moc-Heles*, Chef des Sophis à Ispahan, soûtenoit que leur origine venoit du Carmel, & d'Elie. Il dit en un autre endroit qu'il y a en Perse plusieurs Stations, & plusieurs Chapelles, consacrées par les Mahometans à la mémoire du Prophete S. Elie. Voilà qui eût pû entrer dans les Theses que les Carmes firent soûtenir à Beziers il y a deux ans, & qui sont si curieuses que nous pourrons bien un jour en faire part au Public *, car on n'en trouve plus. Il ne faut pas oublier la Prédiction de *Vanli Effendi*, qui prêchant dans Kaminieck en presence de Mahomet IV. & le feli-

* Voyez le mois de Juillet de cette année Art. I.

felicitant de cette conquête, lui promit de le feliciter un jour dans l'Eglise de S. Pierre de Rome, pour un semblable succès. On peut recueillir de là que, comme les Auteurs Chretiens prédisent à tous leurs Princes qu'ils détruiront le Grand Turc, de même les Turcs prédisent à leur Sultan qu'il abolira le Christianisme.

Eloge de cet Ouvrage.

Pour ne nous point étendre davantage, il nous suffira de remarquer qu'on trouvera dans ce Livre plusieurs digressions curieuses & courtes, une entre autres sur les mœurs, & sur la doctrine des Sabaites, qui sont des restes des anciens Chaldéens, & qu'on nomme encore Chretiens de S. Jean. La plus longue des digressions est sur le mot de *Musulman*. Le Pere Ange de S. Joseph soûtient, contre l'Auteur de la Critique Générale de l'Histoire du Calvinisme, qu'un bon Chretien ne doit pas donner ce glorieux titre à un Infidele, ni se donner les titres injurieux que les Sectateurs de Mahomet donnent aux Chretiens. Peu de gens se peuvent vanter, comme l'Auteur de la Critique Générale, d'avoir été réfutez en quatre Langues dans un Dictionaire, & jamais peut-être la Langue Persane n'avoit servi à répondre à une pareille Critique.

ARTICLE VIII.

Apotheosis, vel Consecratio Homeri: Sive Lapis antiquissimus in quo Poetarum Principis Homeri consecratio sculpta est, Commentario illustratus à Gisberto Cupero. C'est à dire, *l'Apotheose d'Homere gravée sur un marbre & expliquée par un Commentaire.* Amstelodami apud Henr. & Viduam Theod. Boom. 1683. in 4.

Eloge de M. Cuper.

MOnsieur Cuper, cy-devant Professeur en Histoire dans l'Académie de Déventer, & à présent Député de la Province d'Over-Issel à l'Assemblée de Messieurs les Etats Généraux, est si connu dans la République des Lettres, par les belles & sçavantes Productions de son esprit, qu'on ne peut concevoir rien de médiocre de cet Ouvrage, quand on voit pour qui, & par qui il a été composé. On juge facilement qu'un homme rempli d'érudition la déploye en abondance, lors qu'il a un sujet en main aussi illustre que l'est Homere, celui de tous les grands Hommes de l'Antiquité à qui l'on a rendu les honneurs les plus insignes. On ne s'est pas contenté de lui ériger des statuës, & de faire frapper des Médailles qui le representassent, on a poussé la vénération jusqu'à lui élever des Temples & des Autels, & à lui offrir des Sacrifices. Non seulement on a vû ce grand abus parmi les Payens, mais il y a eu même une secte d'Heretiques parmi les Chretiens, sçavoir celle des Carpocratiens, qui adoroit, & qui encensoit l'image d'Homere, aussi bien que celles de Jesus Christ, & de S. Paul, comme S. Augustin, S. Jean Damascene, & le Livre qu'on attribuë à l'Empereur Charlemagne, nous le témoignent. Il nous reste encore plusieurs anciens Monumens des honneurs divins qui ont été rendus à ce grand Poëte. M. Cuper explique, dans ce Volume divisé en six parties, l'un des plus considerables de ces Monumens. Nous n'avons pas eu le temps d'en faire graver la planche; le Lecteur se contentera s'il lui plaît, de la description que nous en ferons.

Honneurs rendus à Homere.

C'est un Marbre d'un travail exquis, & fort ancien, qui fut trouvé l'an 1658. dans le Territoire de Ferentine, aujourd'hui *Frattocbia*, proche les ruïnes d'une maison de plaisance de l'Empereur Claude. Le Pere Kircher en a donné une explication abregée dans son *Latium*. Mais comme il y restoit cent choses à expliquer, on s'attendoit que Messieurs Severoli, Spanheim, & Falconieri, trois illustres Antiquaires qui avoient promis d'en déchiffrer exactement toutes les parties, enrichiroient le Public de leurs sçavantes conjectures. La mort, ou d'autres affaires les en ayant empêchez, voici M. Cuper qui nous communique ses pensées sur cette Antique, fort differentes de celles du P. Kircher.

Explication de ce marbre.

Il croit qu'Archelaus de Priene qui a fait l'Ouvrage, comme il paroît par l'inscription, a voulu y representer l'Apothéose d'Homere; & selon cette conjecture, il prend pour Homere l'homme qui paroît au haut du marbre, assis sur le mont Olympe, tenant un sceptre de la main droite, couronné d'un Diadême, & ayant un Aigle assez près de lui. Il prend les onze figures de femme qui sont autour d'Homere, & au dessous, pour autant de Muses, qui sont là pour le divertir par la douceur de leur chant. Mais parce que selon l'opinion la plus ordinaire, les Muses n'étoient que neuf, l'Auteur pour trouver son conte, suppose que l'Iliade & l'Odyssée ont été mises au nombre des neuf Sœurs, & il appuye cette pensée sur un passage de l'Anthologie. Il fait plusieurs sçavantes remarques sur les divers ornemens qui distinguent ces onze femmes, & sur toutes les figures qu'on voit auprès d'elles: & parce qu'il y en a deux de la troupe posées à l'entrée d'une grotte, il prend occasion de remarquer, fondé sur l'autorité de Porphyre, que les Gentils avoient une Religion particuliere pour les Cavernes; qu'ils les avoient consacrées aux Dieux avant la construction des Temples, & qu'ils croyoient que les Dieux y avoient été élevez. Il parlera plus amplement en un autre lieu, des habits que le Sculpteur Archelaus a donnez à ses figures, & il nous promet un supplément à tout ce que l'on a écrit jusqu'ici *de re Vestiaria*. Il fait plus, car s'étant determiné pendant le cours de l'impression, à ne rien omettre de ce qui concerne l'intelligence de ce marbre, il nous donne dans la seconde Partie de ce Volume l'explication des habits.

Il avouë franchement qu'il ne sçauroit dire bien au vrai, qui est l'homme dont la figure a été representée parmi celle des onze femmes, & qui fait la sixieme du second rang. Je parle *du second rang*, parce que le Sculpteur à disposé ces figures de telle sorte, qu'elles composent trois étages, pour ainsi dire. Le premier contient six Muses, & le second cinq, avec cet homme Anonyme si mal aisé à reconnoître. On voit un troisieme rang au dessous de ces deux là, dans lequel paroissent plusieurs figures humaines, dont la connoissance ne coûte rien, car on voit le nom de chacune écrit au bas, & c'est par là que l'on a connu que ce Monument a été fait pour Homere. On l'y voit assis, ayant à ses côtez ses deux filles l'Iliade & l'Odyssée, & derriere lui le Temps, & l'Harmonie qui lui met une couronne sur la tête. On voit à quelque distance de là un Autel, & auprès de cet Autel d'un côté la Fable, & de l'autre l'Histoire, & plus loin suc-

cessivement la Poësie, la Tragedie, la Comedie, la Nature, la Vertu, la Mémoire, la Foy, la Sagesse, sans conter un bœuf à dos de chameau, qui est auprès de l'Autel. Chacun de ces personnages a des attitudes particulieres, & témoigne par son action quelque chose qui a du rapport au but general, qu'on s'est proposé en faisant ce Monument. M. Cuper explique tout cela avec beaucoup d'érudition, & fait voir qu'il a lû beaucoup, & qu'il a fait de bonnes & d'ingenieuses remarques sur ce qu'il a lû. Nous ne ferons point ici des Extraits de tout son Livre; ce seroit une affaire qui nous meneroit trop loin. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-unes des observations qui s'y rencontrent.

De la signification des couleurs.

En parlant des marques par lesquelles le Sculpteur a distingué l'Iliade d'avec l'Odyssée, faisant connoître que celle-là parloit des combats, & celle-ci d'un voyage maritime, M. Cuper rapporte 1. que les *Rhapsodeurs*, c'est à dire, ceux qui chantoient anciennement les Poësies d'Homere, prenoient un habit rouge quand ils chantoient l'Iliade, & un habit bleu quand ils chantoient l'Odyssée. 2. Que quelques-uns envelopoient l'Iliade d'un parchemin de couleur de sang, & l'Odyssée d'un parchemin bleu. 3. Que dans la primitive Eglise les Diacres portoient des Dalmatiques bigarrées de couleur de pourpre, pour marquer l'effusion du sang de notre Seigneur. 4. Qu'un certain Oenomaus inventa la distinction des couleurs pour les diverses Quadrilles des combattans aux Jeux-Circenses, le verd pour ceux qui representoient la terre, & le bleu pour ceux qui representoient la mer. Sur quoi l'Auteur ajoûte que quand ceux qui étoient habillez de verd remportoient l'avantage, tout le monde se promettoit une abondante récolte; mais si ceux qui étoient habillez de bleu le remportoient, on se promettoit une heureuse navigation; ce qui faisoit que les Paisans souhaitoient la Victoire à la Faction verte, & que les Bateliers la souhaitoient à la Faction bleue. Tant il est vrai que le monde fait dependre depuis longtemps ses craintes, & ses esperances, de mille chimeres fortuites! 5. Que lors qu'on apprenoit à Rome, que l'Italie ou la Gaule se remuoient, celui qui devoit commander l'Armée se servoit d'un Etendard de couleur bleuë, pour assembler sa Cavalerie, & d'un Drapeau de couleur de rose, pour assembler son Infanterie. La raison de cela étoit que Neptune le Dieu de la mer avoit produit les chevaux. 6. Que ceux qui avoient fait une belle action sur mer étoient honorez d'une Enseigne de couleur bleue, dequoi Agrippa est un exemple bien illustre dans Suetone, après la Victoire navale qu'il remporta dans la Sicile sur le jeune Pompée. On verra par ce petit échantillon que cet Ouvrage est rempli d'une curieuse litterature, & que les Antiquitez y naissent les unes des autres, & s'y accumulent agréablement.

De la difference de la Poësie & de la Prose.

Ceux qui aiment les Humanitez verront avec plaisir les remarques que M. Cuper a ramassées, sur la veritable difference de la Poësie, & de la Prose. Selon les plus habiles Maîtres de l'art, la fiction est tellement de l'essence de la Poësie, qu'un homme qui écriroit l'Histoire en vers, ne mériteroit pas plus le nom de Poëte, que s'il l'avoit écrite en Prose, & c'est pour cela qu'on a douté si Lucain devoit être conté parmi les Poëtes. Il est bon d'avertir ici d'une faute qui s'est glissée dans le Livre de M. Cuper, & qui n'a pas été remarquée dans *l'Errata*. C'est qu'au lieu de *Lucanus*, on a imprimé plusieurs fois *Lucianus*. Tous ceux qui lisent un Livre Latin ne sont pas pour cela bien forts en Chronologie; ainsi quelqu'un se pourroit imaginer fort bonnement, quand il verroit dans cet Ouvrage Lucien censuré par Quintilien, que Lucien a fait des Poëmes, & qu'il a vécu avant Quintilien, si on ne l'avertissoit de cette faute des Imprimeurs. On trouvera dans ce même Ouvrage les principales choses qui se sont dites sur la question, *si Homere a été le premier de tous les Poëtes; si tout ce qu'il a dit sont des fables Allegoriques où sont contenus les plus beaux préceptes de la Morale, & les plus solides spéculations des Physiciens; s'il a dit plus de bien que de mal des Dieux*, &c.

De la signification du mot de πίστις.

Mais il ne faut pas oublier ce que dit l'Auteur sur le mot πίστις, que j'ay traduit par celui de Foy en expliquant les personnages gravez sur le marbre. Il dit qu'il faut entendre par ce mot la Rhetorique, & il se fonde 1. Sur ce que les Grecs appelloient πίστιν la partie d'une Harangue, où l'on prouve ce qui est en question, d'où vient que Ciceron, s'arrêtant à la force du mot Grec, a nommé cela *fidem Orationis*. 2. Sur ce que les Auteurs profanes n'ont jamais employé le mot de πίστις au sens que lui ont donné les Evangelistes, & les Apôtres; ce sens étoit inconnu aux Gentils, & M. Grævius, dont l'érudition est si grande, lui donne une origine Hebraique. Voilà dequoi exciter l'émulation des habiles Grammairiens; car s'ils entendent dire à quelqu'un, qu'un tel mot ne se trouve pas dans les Livres, en un certain sens, ils remuent ciel & terre, & ne laissent en repos aucun Scholiaste, jusques à ce qu'ils ayent trouvé le contraire de ce qu'un autre a nié.

De l'inscription a fait, ou, faisoit.

L'Auteur remarque sur la fin de la premiere Partie, que le Sculpteur Archelaus n'a point imité les anciens Peintres, & Statuaires, qui en mettant leur nom sur leurs Ouvrages ne disoient pas qu'ils les eussent faits, mais qu'ils les faisoient. Celui-ci a dit sans façon, *Archelaus l'a fait*, ἐποίησε. Il seroit difficile de déterminer laquelle des deux inscriptions est la plus modeste. Pline * se déclare pour ceux qui se servoient du temps imparfait, *faciebat*, & louë leur défiance, qui les garantissoit de l'envie, à quoi un titre plus absolu & plus fier les eût exposez. Il avoue pourtant que c'étoit une porte de derriere qu'on se ménageoit, en cas que les Connoisseurs trouvassent à redire à un Ouvrage, & on pourroit inferer de là, que leur orgueil les faisoit agir ainsi. Ils vouloient qu'on crût que leurs Ouvrages les plus finis n'étoient qu'une ébauche, & que s'ils avoient eu le temps d'y travailler davantage, on eût bien vû d'autres choses. Voilà ce qui se peut dire pour & contre. Le seul moyen de resoudre ce Problême seroit de voir l'intention de celui qui fait le titre; car s'il veut signifier que son Ouvrage ne remplit pas toute l'idée de l'art, il est modeste; mais s'il veut signifier qu'il seroit capable de faire mieux, & que faute de temps il n'a pas pû déployer toute son adresse, il agit par un principe de vanité. M. de Scuderi nous a apris, dans la Préface de la mort de Cesar, qu'il s'en tenoit au *faciebat*, & non pas au *fecit*. Mais si c'étoit par modestie, ou par une trop bonne opinion de ses forces, je n'en sçai rien, non plus qu'à l'égard du

fecit

* *In præf. Hist. Natur.*

fecit d'Archelaus, & je ne croi pas que M. Cuper lui-même le sçache, lui, dis-je, qui sçait tant de choses, & qui dans ce même lieu fait voir à Pline son ignorance, sur ce qu'il ne connoissoit que trois Ouvrages, où l'on eût mis l'inscription, *a fait*.

Diverses autres remarques de M. Cuper.

Dans la seconde Partie de ce Livre il explique tout ce qui concerne les habits, & les ornemens des personnages, & il le fait avec une connoissance profonde de l'Antiquité. Il ne se contente pas d'expliquer ce qui concerne l'Apothéose d'Homere; il touche par occasion quantité d'autres choses curieuses, & y mêle comme un assaisonnement fort à la mode plusieurs Médailles, quoi qu'il eut dessein d'en expliquer un grand nombre dans la quatrieme Partie de son Livre, destinée toute à cela. Il fait plusieurs observations sur le plan de la Ville d'Alexandrie, sur les ailes que les Anciens ont données à leurs Dieux, & sur l'ornement des habits qu'on appelloit *clavus*, qui n'étoit qu'une bande de pourpre plus ou moins large, selon la dignité des gens; d'où est venue la difference de la Tunique *angusticlavia*, & *laticlavia*, par où l'on se figure d'ordinaire très-faussement un habit parsemé de cloux plus ou moins gros, comme on en voit sur certaines portes. L'Auteur finit cette partie de son Ouvrage par les conjectures que lui ont communiquées le sçavant M. Spanheim, & le curieux & obligeant M. Magliabecchi. Il faudroit être d'un autre monde pour ne pas connoître le mérite de ces deux Messieurs, & il seroit superflu de dire ici, que le premier est fort estimé à la Cour de France, & par tous les Sçavans de Paris, où il est en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S. A. E. de Brandebourg, & que l'autre est Intendant des Bibliotheques de Florence, d'où il répand sur toute la Republique des Lettres une infinité de bienfaits. Il a communiqué à M. Cuper les sçavantes conjectures de l'Abbé Fabretti, sur le marbre dont il est ici question.

Eloge de Mrs. Spanheim & Magliabecchi.

La troisieme Partie de ce Livre contient l'explication d'une Antique tout à fait rare, que M. Grævius avoit prié M. Cuper de déchiffrer. Ce sont diverses figures que l'on avoit sculpées anciennement sur une pierre précieuse.

La quatrieme contient l'explication de plusieurs Médailles, que M. Cuper a jugé avec raison n'avoir pas été assez pleinement déchiffrées par tant d'habiles Antiquaires, qui ont travaillé depuis cent ans sur cette sorte de litterature. Cela lui fournit un beau champ, & il fait paroître par tout, qu'il a remarqué les endroits les moins publics de l'Antiquité, comme quand il prouve par divers passages, que les Gentils attribuoient les deux Sexes à chacun de leurs faux Dieux.

La cinquieme Partie contient l'explication de quelques Inscriptions, & de quelques marbres.

La sixieme est une petite Dissertation, où l'on fait voir l'utilité que les Princes peuvent tirer de la connoissance des Médailles.

On pourroit extraire mille remarques d'érudition de chaque Partie de ce Livre; mais nous sommes contraints de ne le pas faire, afin de n'être pas trop prolixes sur un même ouvrage. Nous devons éviter cela soigneusement, si nous voulons plaire au Lecteur par les charmes de la diversité. Cependant nous ferons encore deux remarques.

Caractere des Critiques.

La premiere est qu'encore que M. Cuper rencontre souvent à droite & à gauche plusieurs bévûës dans les Auteurs, il ne sort pourtant jamais des bornes de la civilité la plus honnête: ce qui est d'autant plus beau que l'on avoit presque désesperé que les Critiques se défissent jamais de cet air de suffisance, & de cet esprit mal-endurant, qui les a portez à se déchirer les uns les autres de la maniere du monde la plus emportée, & cela bien souvent pour très-peu de chose. Barlæus a très-bien décrit leur humeur dans ces quatre vers,

Cedite Grammatici magno quibus ilia fastu
Inconsulta tument, delapsaque littera sede
Sufficit ad bellum, vel iniquum comma minaces
Exacuit calamos, & tanti Scena paratur
Nominis.

M. Cuper n'a nullement gagné cette maladie en apprenant une si profonde litterature. Il l'a jointe avec beaucoup de politesse; il corrige les erreurs d'autrui fort civilement; il donne de grands éloges à M. Baluze (il les mérite bien) dans le même lieu où il rétablit un passage estropié de Lactance. C'est lorsqu'il montre qu'au lieu de *cessere Magistri Phyllides*, *Cirona*, *Metonius*, *Melamphius*, Lactance s'est servi de ces paroles de Virgile,

Passage de Lactance corrigé par Mr. Cuper

Cessere Magistri
Phillyrides Chiron, Amythaoniusque Melampus.

Et voilà quatre Médecins reduits à deux.

Homere loué par les Anciens, & critiqué par les Modernes.

La seconde remarque est, que l'on trouve dans ce Livre une infinité de beaux passages, où l'on voit Homere si excessivement loüé, qu'on ne sçait que dire du goût de ce siecle. Je ne parle pas du goût des Critiques, car ils sont encore aujourd'hui presque tous du sentiment des Anciens. Je parle de ceux qui sans être fort sçavans ni en Grec, ni en Latin, ne laissent pas de se connoître en bonnes choses & d'avoir un discernement fort seur, & une pénétration admirable. Peu s'en faut qu'ils n'accusent toute la vénérable Antiquité de n'avoir pas eu le sens commun, quand ils lisent les Poësies d'Homere, quelque fidellement qu'on les leur traduise. Ils soûtiennent qu'il n'y a ni force, ni sublimité dans ses idées, & qu'il a des pauvretez qu'on ne pardonneroit pas aujourd'hui au moindre de nos Versificateurs. On l'a traduit en François depuis peu fort purement, & on lui a ôté plusieurs bassesses, qui sont tout à fait éloignées de nos manieres: mais tous ces soins n'ont pas sauvé le Prince des Poëtes du mépris de nos Connoisseurs. Je me garderai bien de dire qui sont ceux qui ont le goût dépravé; car je ne veux pas subir l'Arrêt terrible qu'avec l'approbation de la plûpart de nos Sçavans, le jeune Casaubon a prononcé sur tous ceux qui n'admirent pas Homere, *QUI HOMERUM CONTEMNUNT VIX ILLIS OPTARI QUIDQUAM PEJUS POTEST QUAM UT FATUITATE SUA FRUANTUR.*

CATALOGUE de Livres Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

Caius Valerius Catullus, & in eum Isaci Vossii observationes. Prostant apud Isaacum Littlebury Bibliopolam Londinensem. 1684. in 4. 1.

IL y a long-temps que les amis de l'illustre Monsieur Vossius, Chanoine de Windsor, nous

nous promettoient ce Commentaire sur Catulle. Il est rempli d'une érudition fort choisie. Nous en parlerons une autrefois plus amplement.* On le trouve chez tous les Libraires de Hollande, & on croit même qu'il y a été imprimé, quoi qu'en dise la premiere page.

II. *Guntheri Christophori Schelhammeri, de auditu liber singularis.* Lugduni Bat. apud Petrum de Graaf. 1684. in 4.

CEt Auteur qui est Professeur en Médecine à Helmstat, dans le Duché de Brunswic, & Membre de la Société des Curieux de la Nature, a fait de très-belles découvertes sur l'organe de l'ouïe, à l'envi de celles que M. du Vernai a publiées à Paris. Il en traite fort amplement dans cet Ouvrage, & de plusieurs autres choses curieuses concernant le son. La matiere est trop belle pour n'en pas parler plus au long une autrefois.

III. *L'Espion du Grand Seigneur, & ses Relations secrettes envoyées au Divan de Constantinople, & découvertes à Paris pendant le Regne de Louis le Grand.* A Amsterdam chez Westein, & Desbordes. in 12.

CEt Ouvrage a été contrefait à Amsterdam, du consentement du Libraire de Paris, qui l'a le premier imprimé. Il sera composé de plusieurs petits volumes, qui contiendront les évenemens les plus considérables de la Chretienté en general, & de la France en particulier, depuis l'année 1637. jusqu'en 1682. Un Italien natif de Genes, nommé *Marana*, donne ces Relations pour des lettres écrites aux Ministres de la Porte, par un Espion Turc qui se tenoit caché à Paris. Il prétend les avoir traduites de l'Arabe en Italien, & il raconte fort au long comment il les a trouvées. On soupçonne avec beaucoup d'apparence, que c'est un tour d'esprit Italien, & une fiction ingenieuse semblable à celle dont Virgile s'est servi pour loüer Auguste. Ce Poëte introduit tantôt Anchise, tantôt Vulcain, qui pour loüer plus finement cet Empereur, prennent la chose d'un peu haut, & tombent par degrez au panegyrique que le Poëte avoit en vûe. Cela est beaucoup plus beau, que d'aller loüer un Prince de but en blanc. On croit donc que le Sieur Marana n'a point eu d'autre dessein, que de faire l'éloge de sa Majesté très-Chretienne, & qu'afin de mieux cacher son jeu, & de lui donner même du merveilleux, il veut mettre en la bouche d'un Turc, ce qu'il a médité lui-même sur les actions glorieuses de ce grand Monarque. Mais avant que d'en venir là il sera dire à son Espion plusieurs autres choses. Peu importe que ce soit un Turc ou un Genois qui nous parlent, pourvû qu'ils nous donnent un bon livre. Ce premier Tome est bien agréable: il comprend l'Histoire des derniers mois de l'an 1637. & celle de la plus grande partie de l'an 1638.

IV. *Dialogues de la Santé. De M. de **** A Amsterdam chez Henri Desbordes. 1684. in 12.

CEt Ouvrage a été aussi imprimé à Paris en premier lieu, & y a mérité l'approbation de Messieurs les beaux Esprits, parmi lesquels l'Auteur tient depuis long-temps un rang très-considérable. Il n'est pas fils de l'illustre M. d'Ablancourt, comme l'a debité l'Auteur du Mercure Sçavant; il n'est que son neveu. Ce même Mercure n'a point rendu justice aux Dialogues de la Santé, & il en a critiqué jusques au titre, se fondant sur ce que la Santé n'est pas un des personnages qui parlent dans les Dialogues. Il faut lui montrer, avec la permission de Messieurs les Grammairiens, que sa critique est très-mal fondée. Il s'est imaginé que la Santé est *au genitif* dans le titre de cet Ouvrage, & c'est en quoi il se trompe; elle n'est là qu'à la suite d'une préposition qui marque le sujet, & la matiere des Dialogues. Et qu'on ne me dise pas que cette préposition fait en cet endroit un sens ambigu; car c'est une ambiguité qui est en usage dans toutes les langues vivantes. Les Dialogues de *Speron Speroni* s'intitulent, l'un *Dialogo della discordia*, l'autre *Dialogo della usura*, & un célebre Médecin de Seville, nommé *Monardes*, a inseré dans son Histoire Médicinale des Indes Occidentales imprimée l'an 1574. un Dialogue sur les vertus du figuier, qu'il intitule *Dialogo de las grandezas de l'Hierro, y de sus virtudes Medicinales*. Un autre Espagnol nommé *Jean de Spinosa*, Gentilhomme de sa Majesté Catholique, ayant fait un Dialogue à la loüange des femmes, imprimé l'an 1580. l'a intitulé en un lieu, *Dialogo en laude de las Mugeres*. & en un autre simplement *Dialogo de Mugeres*. Ce sont deux hommes qui parlent dans tout le Dialogue. Henri Etienne qui écrivoit en François aussi bien qu'homme de son temps, comme il l'a témoigné dans le Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis, *qui est de main de Maître*, selon le sentiment du nouveau Traducteur de Fra-Paolo; Henri Etienne, dis-je, qui parloit si bien la langue de son païs, que le Roi Henri III. lui donna ordre de composer le Discours de la *Précellence du langage François*, comme il nous l'apprend dans la Préface de son Traité contre le stile de Lipse, a fait un livre fort curieux, intitulé *Dialogue du nouveau langage François Italianisé*. Mais pour dire quelque chose de plus fort, M. Cassagne de l'Académie Françoise, n'a-t-il pas intitulé la plus estimée de ses Traductions, *Dialogue de l'Orateur*? M. Arnaud n'a-t-il pas cité dans son Apologie pour les Catholiques, *le Dialogue du droit des Rois*, composé par Buchanan? M. Ménage ne cite-t-il pas *l'Entretien des Devises* du P. Bouhours? Et celui-ci le reprenant d'avoir cité l'Entretien des Médailles en un certain endroit, au lieu de l'Entretien des Devises, & ne remarquant pas qu'il faloit citer *Entretien sur les Médailles*, ne fait-t-il pas voir qu'il approuve l'expression employée par son illustre Adversaire? Nous parlerons une autrefois plus en détail des Dialogues de la Santé.

Si l'on dit bien Dialogues de la Santé.

V. *Wilhelmi Momma, cum viveret, V. D. M. & S. S. Theologiæ Professoris, Meditationes in Catechesin Heidelbergensem.* 1684. Lugd. Batavor. apud Jordan. Luchtmans. in 8.

CE M. Momma a été Ministre, & Professeur en Théologie à Ham dans le Comté de la Mark. On fait grand cas de ses Ouvrages.

* Voyez le mois de Juin de cette Année, Art. IV.

VI. *Jacobi le Mort. Med. Doct. Lugd. Batav. Pharmacia & Chymia Medico-Physica, rationibus & experimentis instructa*, Lugd. Batavor. apud Petrum Vander Aa. 1684. in 8.

LE titre seul de cet Ouvrage fait assez comprendre de quoi il traite. Ces matieres sont fort à la mode présentement.

VII. *Examen des Méthodes proposées par Messieurs de l'Assemblée du Clergé de France, en l'année 1682.* A Cologne chez Pierre Marteau 1684. & se trouve à Roterdam chez de Graef. in 12.

TOute l'Europe est informée du Projet qui fut dressé à Paris par la derniere Assemblée du Clergé, à l'égard de ceux de la Religion. On leur adressa une Lettre Pastorale, qui a été signifiée à leurs Consistoires avec beaucoup d'éclat, par les Intendans des Provinces, accompagnez d'un Ecclesiastique qui haranguoit de la part de son Evêque. On publia aussi avec cette Lettre Pastorale plusieurs Méthodes, dont on crut qu'il faloit que les Missionnaires se servissent, pour disputer avec les Ministres. Il est sorti de là un nombre innombrable de Traitez de Controverse, parmi lesquels on peut dire que celui-ci doit avoir un des premiers rangs. L'Auteur * examine à fond nos disputes, sans donner dans une longueur rebutante. Il abonde en pensées & en beaux raisonnemens, & il fait voir qu'il a une lecture fort vaste. Il fait en passant diverses remarques sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, & il rapporte plusieurs passages du P. Capisucchi, qui montrent que ce grand Approbateur du livre de M. de Meaux, est un des plus outrez defenseurs du culte des Saints, & des Images. On s'est contenté dans cet Examen de refûter les Méthodes, parce qu'on a cru que l'Auteur des *Considerations sur les Lettres Circulaires*, avoit fait le reste suffisamment. Je ne sçai pourquoi la réponse, que M. Nicole a été chargé de faire à ces Considerations, se fait tant attendre.

Eloge de cet Ouvrage.

VIII. *Paraphrasis Chaldaica II. Libri Chronicorum hactenus inedita, & multum desiderata, nunc verò è codice MS. antiquo membranaceo Bibliothecæ Rev. Ministerii Erfordiensis A. C. exscripta & juris publici primum facta curâ atque operâ Mathiæ Frid. Beckii Conf. & Ecclesiæ Augustanæ Ministri.* Augustæ Vindelicorum apud Theoph. Gæbelium. 1683. in 4.

LA Paraphrase Chaldaïque du Livre des Chroniques, ou des Paralipomenes, étoit si peu connuë, que quelques Sçavans ont publié que personne ne l'avoit encore rencontrée dans les Bibliotheques. Il est pourtant vrai qu'elle se trouve parmi les Manuscrits de la Bibliotheque de Cambrigde, & qu'Edmundus Castellus, dans sa Préface du Lexicon Heptaglotte, a fait esperer qu'un Sçavant qui l'avoit copiée sur ce rare Manuscrit, & traduite en langue Latine, la publieroit un jour. Mais comme on n'a point vû encore l'effet de cette promesse, c'est à M. Beckius que l'on est uniquement redevable de la communication de ce tresor. Il avoit déja publié l'an 1681. la Paraphrase du premier Livre des Chroniques, & voici présentement celle du second. Il ne se contente pas de nous donner le travail de cet ancien Paraphraste, & de le traduire, il y ajoûte beaucoup de ses lumieres particulieres, recherchant avec beaucoup d'érudition à qui est-ce qu'on doit attribuer cette Paraphrase, corrigeant en divers endroits la Traduction des Septante, résitant souvent les pensées des Commentaires Hebreux, & enfin remplissant ses notes de plusieurs observations importantes.

Eloge de cet Ouvrage.

IX. *Jacobi Gronovii Exercitationes Academicæ, de pernice & casu Judæ τοῦ προδότου.* Lugd. Batavor. apud Danielem à Gaesbeeck. 1683. in 4.

IL y a tant d'érudition dans ce Livre, & on y réfute les opinions de tant de Critiques les plus célebres, que nous nous proposons d'en parler un peu amplement en un autre lieu. †

X. *La vie de Madame Helyot.* A Paris chez Etienne Michalet. 1683. in 8.

QUoi que cette Dame soit morte à l'âge de trente-sept ans, elle n'a pas laissé de fournir une tres-ample matiere à son Historiographe; & l'on peut dire d'elle ce que Florus a dit du peuple Romain, *si quis magnitudinem imperii cum annis conferat, ætatem ultra putet*; que si l'on compare l'étenduë de ses vertus, & de ses actions, avec ses années, il n'y a personne qui ne lui donne beaucoup plus d'âge. Toutes les vertus imaginables ont concouru à former son caractere; mais sur tout les vertus Chretiennes ont brillé dans sa conduite avec tant d'éclat, que son Historien (on dit que c'est le P. Crasset) a pensé en faire une Sainte, & il l'eût effectivement canonisée, s'il n'avoit fait réflexion, qu'elle n'étoit morte que depuis un an, & qu'une Bulle d'Urbain VIII. defend aux particuliers de s'attribuer le droit de prévenir en ces choses-là l'autorité du S. Siége Apostolique. Nous en parlerons quelque jour un peu plus au long, & & nous n'oublierons pas cette brillante lumiere qui sortoit quelquefois du visage de Madame Helyot, ni les fréquentes apparitions dont elle honore depuis sa mort les bonnes Dévotes de Paris. Il y a quelque apparence qu'elle grossira un jour le Calendrier, & que la Demoiselle Madelaine Vigneron, dont la vie a été composée par le P. Bourdin Minime, & imprimée à Roüen l'an 1679. aura part à la promotion. *Vocabitur hæc quoque votis.*

Eloge de cette Dame.

XI. *Specimen quæstionum in novum Instrumentum de filio Hominis, Auctore Jacobo Gaillardo Ecclesiæ Gallo-Belgicæ Pastore, S. Theologiæ & Phil. Doctore, Collegioque Gallo-Belgico Academiæ Lugduno-Batavæ præfecto,* Lugd. Batav. apud Felicem Lopez. 1684. in 4.

MOnsieur Gaillard qui, avant que de se retirer en ce Païs, avoit été Professeur & Ministre à Montauban avec beaucoup de réputation, publie ici une vingtaine de Problêmes sur des points de Théologie fort considerables, & il en donne la résolution en homme qui

* C'est M. Basnage Ministre de Rouen.

† Voyez le mois de Mai de cette Année, Art. VI.

qui a profondement examiné la matiere, & qui médite sur ce qu'il dit. Ces questions regardent, ou la cause pourquoy Jesus-Christ s'est appellé si souvent le *fils de l'homme*; ou les choses que le Fils de Dieu s'est attribuées, par rapport au titre de *fils de l'homme*; ou l'Echelle de Jacob; ou l'affirmation d'*Amen*, *Amen*; ou le nom de Jehovah, &c. Il traite quelquefois son sujet à la maniere d'un Prédicateur, & quelquefois à la maniere d'un Professeur.

XII *Considérations generales sur le Livre de M. Brueys intitulé*, Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans, *& par occasion sur ceux du même caractere.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1684. in 12.

C'Est la troisiéme Réponse qui a déja été faite au Livre de M. Brueys sur les motifs de son changement de Religion, imprimé premierement à Paris, & ensuite à la Haye. Les deux autres Réponses s'intitulent, la premiere, *Suite du Préservatif contre le changement de Religion, ou Reflexions sur l'adoucissement des dogmes, & des cultes de l'Eglise Romaine, proposé par M. Brueys*, in 12. & la seconde, *Le Proselyte abusé, ou fausses vûës de M. Brueys dans l'examen de la séparation des Protestans*, in 12.

Eloge du Preservatif.

On ne sçauroit mieux recommander la suite du *Préservatif*, qu'en disant qu'elle a été composée par le même Auteur qui nous a donné le *Préservatif*, & tant d'autres Ouvrages admirables, & admirez effectivement par tout où l'on est capable de lire. Ce *Préservatif* répond au Livre de M. de Meaux d'une maniere tout à fait victorieuse. On le sçait bien sans que je le dise; plusieurs éditions deja debitées en plus d'une langue, l'ont appris suffisamment. On y avoit si bien prevenu les nouvelles subtilitez, qu'on n'a presque point eu besoin de faire autre chose pour répondre à M. Brueys, que de le renvoyer à cet Ouvrage. Si quelqu'un s'imagine que M. Brueys instruit par M. l'Evêque de Meaux, a donné un nouveau tour aux choses, il pourra voir en lisant la suite du *Préservatif*, qu'on n'a pas moins heureusement dissipé l'illusion de ces nouveaux tours, que celle des autres.

Eloge du Proselite abusé.

Quant au *Proselite abusé*, c'est le coup d'essai d'un jeune Auteur plein d'esprit, qui fait voir à son Adversaire en le suivant pas à pas, qu'il a fait de lourdes fautes. La raillerie vient quelquefois sur les rangs, un peu forte, mais delicate. L'érudition y tient aussi fort bien sa partie. Pour ce qui regarde les *Considérations génerales*, c'est aussi le coup d'essai d'un jeune Auteur, qui voyant qu'on avoit déja répondu deux fois au Livre de M. Brueys, n'a point voulu descendre dans le détail de la dispute. Il s'est contenté de raisonner contre ce nouveau Catholique, sur des principes géneraux, & il a pris occasion de dire son sentiment sur les Conciliateurs de Religion, tel qu'étoit Cassandre dans le dernier siecle. On voit à sa maniere de raisonner qu'il entend bien sa Philosophie, & qu'il a beaucoup d'étendue d'esprit.

Johannis Caramuël, Episcopi Viglevanensis, λεπτολόγος Latine subtilissimus, de nova Dialecto Metaphysica. Viglevani. In fol. XIII.

IL n'est pas fort nécessaire d'apprendre au Public de quoi traite cet Ouvrage, car il n'y a desormais presque personne, qui ait envie d'étudier la Métaphysique de l'Ecole pleine d'épines, de chimeres, & de vaines subtilitez. C'est pourtant à ce beau Regal que nous invite M. Caramuel, nom fameux dans les Disputes sur la Morale relâchée, & qui a parû à la tête de cent volumes. Pour nous leurrer de quelque esperance, il nous promet que par le moyen d'une nouvelle Grammaire qu'il a inventée, les conceptions ambigues & obscures des Métaphysiciens & des Théologiens Scolastiques, pourront s'énoncer clairement & distinctement.

Critique de cet Ouvrage.

Mais bien loin que son Ouvrage puisse chasser les tenebres, il les augmente considérablement par la nouvelle foule des mots barbares dont il veut que l'on se serve, *amaverans*, *amaverutus*, *amavissens*, *amavissetus*, & plusieurs autres participes de cette force, formez du verbe *amare*, & ainsi des autres verbes. L'Auteur, qui est à * present Evêque de Vigevane dans le Milanez, a mis cinquante ans entre le premier dessein de ce Livre, & sa publication. Je ne conseillerois pas à son Libraire d'en envoyer des exemplaires en Hollande, car assûrément personne n'en acheteroit. On y a trop d'aversion pour la Scolastique.

Eloge de M. Caramuel.

C'est dommage que M. Caramuel ait employé à cette sorte d'étude l'esprit que la nature lui a donné. Il en a beaucoup, & ses ennemis mêmes le reconnoissent. L'Auteur de l'Anti-Caramuel, qui s'est caché sous le nom *d'Humanus Erdemannus*, rapporte qu'il a oüi dire à un grand Homme, que ce M. Caramüel avoit de l'esprit au suprême degré, *ut octo*; de l'éloquence au cinquieme degré, *ut quinque*, & du jugement au second degré, *ut duo*. Mais celui qui a inseré un Discours de Mathématique dans le gros Volume de ce Prelat, sur l'Architecture du Temple de Salomon, n'use point d'une restriction si peu obligeante: il dit que si Dieu laissoit perir les Sciences dans toute les Universitez du monde, le seul livre de M. Caramüel les feroit renaître.

Réponse de l'Auteur de la Recherche de la Verité, au Livre de M. Arnaud, des vrayes & des fausses idées. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1684. in 12. XIV.

NOs Nouvelles du Mois d'Avril † parleront amplement de cet Ouvrage.

* *C'est une erreur, il étoit deja mort.*

† Art. II.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Avril 1684.

ARTICLE I.

Lettres choisies de feu Monsieur Gui-Patin Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & Professeur au College Royal. A la Haye chez Adrian Moetjens. 1683. *ou plutôt*, A Geneve chez Jean-Loüis du Four. in 12.

QUoi qu'on puisse dire avec raison qu'un Auteur se peint dans ses Livres, il est certain néanmoins qu'il s'y déguise pour l'ordinaire, bien mieux qu'il ne s'y represente naïvement. J'avouë qu'il lui échape certains traits, qui peuvent faire juger de son caractere; mais il se masque de telle sorte en cent autres lieux, qu'on le prendra toûjours pour ce qu'il n'est pas, si l'on juge de lui par ses Ouvrages. Les lettres qu'il écrit par toute la terre, ne sont pas exemptes de cette dissimulation; il est bien vrai qu'elles sont une plus fidele image de son cœur & de son génie, que les Livres qu'il fait imprimer; mais aprés tout, on n'écrit pas aux gens tout ce que l'on pense; on auroit trop de honte de se montrer à eux tel qu'on est, & trop de peur de se faire des ennemis par son ingénuité. On écrit differemment selon les personnes avec qui l'on entretient commerce de lettres. Le P. Paul n'écrivoit pas du même stile aux Protestans, & aux bons Catholiques Romains; & si j'avois à justifier l'Archevéque de Cantorberi, Guillaume Laud, de l'accusation qui lui a été intentée d'avoir voulu abolir la Religion Anglicane, je ne me servirois pas des lettres qu'il écrivoit aux bons Huguenots, & que l'on a publiées depuis peu dans la nouvelle Edition des *Epistolæ Præstantium ac Eruditorum Virorum*. S'il avoit de mechans desseins (c'est une question sur quoi je n'ai rien à dire) il sçavoit bien à qui il en faloit faire confidence, & qu'il faloit écrire aux autres selon les apparences qu'il gardoit. En un mot les lettres d'un homme ne sont pas de bons témoins de ses pensées. Mais il faut excepter de cette regle celles de M. Patin. Pour celles-là on les garantit purgées d'hypocrisie. L'Auteur s'y est peint au naturel, & c'est ce qui en rend la lecture plus agréable. Il feroit à souhaiter qu'on nous donnât de tems en tems de pareilles productions, & on le feroit sans doute, si on en trouvoit; car les Libraires ne demanderoient pas mieux, que de rencontrer de cette sorte d'Ouvrages. Mais tout le monde n'a pas l'esprit fait comme celui de M. Patin. Tout le monde n'écrit pas sans art, ni préparation, d'une maniere vive & agréable. Ainsi on aime mieux lire ce que les gens se persuadent qu'ils devroient penser, que ce qu'ils pensent en effet.

Eloge de M. Patin.

Ceux qui nous ont donné ces lettres de M. Patin, les ont accompagnées d'une Préface qui nous apprend, qu'il avoit de l'air de Ciceron, *& beaucoup de son esprit; une éloquence naturelle; une conversation sçavante & enjoüée; une mémoire merveilleuse, & un grand discernement des bonnes choses; qu'il étoit un des plus spirituels, & des plus agréables railleurs qui fût en France, & non pas de ces railleurs qui rient les premiers de leurs bons mots; qu'il disoit les choses avec un froid de Stoïcien; mais qu'il emportoit la piece, & qu'il eût donné des leçons à Rabelais sur ce chapitre.* Aussi disoit-on qu'il avoit commenté cet Auteur, & qu'il en sçavoit tout le fin. C'étoit encore un trait de Ciceron son Original, *Hoc Ciceronis habet*. Il n'est pas incroyable aprés cela que quelques Grands lui aïent offert un Louïs d'or sous son assiette, toutes les fois qu'il voudroit aller manger chez eux, tant ils prenoient de plaisir à son entretien.

Son aversion pour l'Antimoine.

Les mêmes personnes qui nous apprennent ces particularitez dans leur Préface, le justifient de son aversion pour l'Antimoine. Ce n'est pas le plus bel endroit de sa vie; car tout le monde convient aujourd'hui que c'est un remede excellent, excepté quelques vieux Médecins entêtez, comme ceux de Lille, auxquels M. de la Rabliere, qui y commande, & qui est un Brave fort sçavant, a commandé de se taire. Cette approbation génerale fait conclure, que ceux qui ont décrié l'Emétique avec tant d'obstination, étoient coupables, ou de mauvaise foi, ou d'ignorance. Il regne dans toutes les Lettres de M. Patin un déchainement prodigieux contre l'Antimuine, & il avoit dressé un fort gros Registre de ceux qui en étoient morts, lequel il nommoit le *Martyrologe de l'Antimoine*. Ses amis l'excusent de cela le mieux qu'ils peuvent; mais je m'étonne qu'ils n'aient pas fait servir l'amitié dont l'illustre Premier Président de Lamoignon l'honoroit, aux mêmes usages que M. Des-Preaux, qui s'en est servi pour répondre à ceux qui le vouloient rendre suspect de libertinage. M. Patin n'a pas été exempt de ce soupçon. Ses amis en conviennent, mais ils prétendent qu'il n'y avoit en lui que haine pour la *bigoterie*, *la superstition*, *& la forfanterie*, & qu'au reste *il avoit l'ame droite*, *le cœur bien placé*, *passionné pour ses amis*, *affable*, *& officieux envers tout le monde*, *& particulierement envers les Etrangers*, *& les Sçavans*. Les liaisons qu'il avoit avec M. de Lamoignon en disent plus que tout cela, & donnent encore une plus haute idée de sa probité. On verra avec plaisir les loüanges qu'il donne à cet illustre President, si vanté par le P. Rapin, par M. Des-Preaux, par M.

l'Abbé

l'Abbé Fléchier, & par tous les autres beaux Esprits de France.

Idée de cet Ouvrage.

On nous donne ici un Recüeil & une suite de Lettres, qui s'étend depuis l'an 1645. jusqu'à la mort de l'Auteur arrivée l'an 1672. & l'on remarque aisément, qu'à mesure qu'il vieillissoit, ses lettres devenoient plus froides, & plus arides, quoi qu'elles conservassent de beaux restes de son premier feu: mais enfin l'esprit s'use aussi bien que les organes du corps. Comme *il avoit une grande connoissance des bons Livres, & une des plus nombreuses Bibliotheques de France*, & avec cela une si bonne mémoire, *qu'il n'en citoit rien qu'il ne pût d'abord trouver, se souvenant même du numero de la page*, comme, dis-je, il étoit orné de ces avantages, on voit dans ces Lettres plusieurs particularitez curieuses, concernant les Ecrits & l'Histoire des Sçavans, & sur tout des Sçavans de notre siecle. On y en voit aussi touchant la Fronde, & touchant les démêlez des Jesuites & des Jansenistes, & sur plusieurs autres choses semblables. Il y a plusieurs personnes qui font grand cas des Ouvrages, où l'on voit ces sortes de particularitez; c'est pourquoi l'on peut se promettre que celui-ci aura bien des Partisans.

Particularité touchant Saumaise.

On y trouvera quantité de faits particuliers, qui concernent M. de Saumaise, le P. Petau, Scaliger, Casaubon, le Médecin du Laurens, un autre Médecin nommé M. de Mayerne, Louis d'Orleans, ce fameux Ligueur qu'on appelloit *l'Avocat de la Sainte Ligue*, Scioppius, Calvin, Cesar Bulengerus, M. de la Mothe le Vayer, Mr. l'Abbé Bourdelot, un grand nombre d'autres Sçavans de tous ordres. M. Patin paroît fort partial pour M. de Saumaise. Il nous aprend que le Cardinal de Richelieu voulut l'attirer en France, & l'y arrêter avec une bonne pension; que Madame de Saumaise en étoit ravie; mais que pour lui il n'y *voulut pas consentir, & qu'il se dégouta des propositions generales qu'on lui en faisoit, pour une particuliere qu'on y fit couler, qui étoit d'écrire en Latin l'Histoire de ce Cardinal.* L'Auteur ajoûte, que M. de Saumaise lui a dit cela en secret, & en lui protestant, *qu'il eût été bien marri d'employer le talent que Dieu lui avoit donné, au service & à l'Histoire fardée de ce Ministre, qui avoit failli à ruiner l'Europe par son ambition.*

Flaterie du President de Grammont.

Ces paroles seules étoient capables de procurer à celui qui les disoit, l'estime & l'amitié de M. Patin, l'ennemi juré des flateurs de ce Cardinal. Il l'a témoigné par son mépris pour le Président de Grammont, qui a rempli son Histoire, à ce qu'il prétend, de faussetez, & de flateries indignes d'un honnête homme, jusques là que son Ouvrage étant achevé d'imprimer, il y fit refaire quinze demi-feüilles avant qu'il fut exposé en vente, afin de flater plus fortement ce premier Ministre. Il l'a témoigné encore plus clairement en plusieurs endroits de ses Lettres; car comme il écrivoit à son ami tout ce qu'il pensoit, on y trouve souvent des railleries qui tiennent un peu de l'invective contre ce grand Cardinal, & plus encore contre le Cardinal Mazarin. A la verité la satyre est beaucoup plus forte dans ce qu'il a écrit durant la guerre civile; mais il est certain que le retour de ce Cardinal, ni les glorieux succez qui affermirent son autorité, ne changerent pas notre Auteur; car voici comme il parle dans sa Lettre du 15. Mars 1661. *On dit que le Cardinal Mazarin n'a rien fait en mourant que ce qu'il avoit fait durant sa vie. Il prit M. Joly, Curé de S. Nicolas, de lui parler de Dieu jusqu'au dernier soûpir de sa vie, & que pour lui témoigner qu'il l'entendoit, il promit de lui serrer la main. C'est un métier qu'il a toûjours fait, & qu'il a fort exercé à son profit. Le Roy a défendu dans le Louvre, que personne n'eût à dire du mal de Mazarin. Il n'en faut donc point parler, ni en mal de peur de déplaire au Roy, ni en bien de peur de mentir.*

Le Cardinal Mazarin maltraité par Gui-Patin.

Louis XIV. loué par le même Auteur.

Parmi cette humeur médisante qui le possedoit contre les Ministres, on voit une habitude qui ne se dément point, de parler avec respect de son Roi, & avec des marques d'une estime singuliere. C'étoit véritablement son cœur qui parloit; car il ne croyoit pas que ses Lettres sortiroient un jour du Cabinet de son ami. Ce n'étoit donc point des loüanges captieuses; elles naissoient uniquement de l'effet avantageux, que les grandes qualitez du Roi produisoient sur l'esprit de M. Patin, & je doute fort que si on en pese bien les circonstances, on trouve de plus beaux, ou de plus glorieux Panegyriques, que celui qu'il fait sans dessein, simplement & en très-peu de paroles.

Qu'il ne faut pas prendre pour vrai tout ce qu'il dit.

Il est bon que les Lecteurs soient avertis, que tous les bons mots, ou tous les contes qu'il rapporte, ne sont point vrais. Il y en a où il paroît une effroyable malice, & une hardiesse prodigieuse à donner un tour criminel à toutes choses. On seroit fort blâmable de croire ces endroits là, sous prétexte qu'ils sont imprimez. Tout ce qu'on en peut recueillir est, que M. Patin les écrivoit à son ami, comme une chose qu'il avoit oüi dire à d'autres, & pour suivre la coûtume qu'il observoit depuis long-temps, de s'entretenir avec lui par lettres, comme il auroit fait s'ils se fussent promenez ensemble. On sçait bien que dans la conversation on parle tout aussi-tôt d'une chose qui court par la ville, sans qu'elle soit vraie. Et quand on a l'humeur satyrique, comme il faut convenir que l'avoit M. Patin, on releve plus soigneusement ce qui se debite au desavantage du prochain, que ce qui se dit à sa loüange.

Qu'il étoit peu susceptible de bigoterie.

Il est certain que cet Auteur n'étoit point bigot; mais je ne sçais s'il doit doit être suspect pour cela, sur les choses qu'il avouë concernant les deux Religions. Par exemple, quand il dit au sujet de la conversion d'un de ses amis, nommé Sorbiere; *voilà des miracles de nos jours; mais qui sont plûtôt politiques, & œconomiques, que métaphysiques*; il est bien apparent qu'il represente avec beaucoup de fidélité, le jugement que font de nos Convertis, les plus sensez de la Communion de Rome. Je ne rapporte pas son sentiment sur la conversion de Christine Reine de Suede, ni ce qu'il dit sur celle de M. de Turenne. Je me contente de faire sçavoir à mon Lecteur, qu'il verra cela dans les pag. 206. & 455. Il fait encore un jugement plus sinistre des Moines qui changent de Religion, comme on le verra si on consulte les pages 264. 272. &c. Il n'a pas beaucoup d'estime pour toute la pieté des Parisiens. *Tout cela n'est rien*, dit-il, dans la Lettre 40. *au prix de la dévotion qu'on a par deça pour Sainte Genevieve. On porta sa Châsse le dixiéme de ce mois en procession par les rues. Si la Paix se fait ensuite, la bonne Sainte ne manquera pas d'en avoir l'honneur; mais la puissions-nous tenir à cela près, tant j'ay peur qu'elle ne vienne point.*

Jugement de Lucas

Je serois trop long si je voulois rapporter toutes

Holstenius touchant Baronius.

toutes les choses singulieres qu'il nous apprend: il faut donc que je me contente de quelques-unes. Il dit dans la page 275. que M. Naudé, qui n'étoit point menteur, lui avoit dit, que Lucas Holstenius lui avoit dit, qu'il pouvoit montrer huit mille faussetez dans Baronius, & les prouver par les Manuscrits de la Bibliotheque Vaticane, qu'il avoit en garde.

M. Patin ne parle gueres des gens & des Livres, sans en dire son sentiment avec beaucoup de liberté. Ainsi en parlant du Livre de la Religion du Médecin, il dit que celui qui l'a composé a de l'esprit, & qu'il y a de gentilles choses. *C'est un melancolique agréable en ses pensées*, ajoûte-t-il, *mais qui à mon jugement cherche maître en fait de Religion, comme beaucoup d'autres, & peut-être qu'enfin il n'en trouvera aucun. Il faut dire de lui ce que Philippe de Comines a dit du Fondateur de Minimes, l'Hermite de Calabre François de Paule, IL EST ENCORE EN VIE, IL PEUT AUSSI BIEN EMPIRER QU'AMENDER.* Apparemment Monsieur Patin ne sçavoit pas que ce Livre avoit été composé par un Médecin Anglois, nommé Thomas Browne.

Charles Patin, fils de Gui-Patin.

Il parle de la disgrace de son fils dans sa Lettre 162. d'un air qui témoigne qu'il l'aimoit uniquement. Aussi le méritoit-il bien. C'est le célebre Charles Patin, un des plus grands Antiquaires, & Médaillistes que nous ayons. Il a eu permission de retourner à Paris; mais il y en a qui croient qu'il aimera mieux s'arrêter dans l'Université de Padoue, où il est Professeur en Médecine, avec la qualité de Chevalier de S. Marc. Il est aussi de l'Académie des *Ricovrati*, dans la même Ville, & il en étoit Prince lors qu'on y fit l'éloge de la célebre *Helene Lucrece Piscopia Cornara*, fille de M. Cornaro Procurateur de S. Marc, l'une des plus sçavantes filles de l'Europe, honorée du Doctorat en Philosophie dans cette fameuse Université le 25. Juin 1678. & aggregée peu après à l'Académie de *gl' infecundi* de Rome. Il fait imprimer des Livres de temps en temps, & il a une femme qui est Auteur. *

ARTICLE II.

Réponse de l'Auteur de la Recherche de la Verité *au Livre de M. Arnaud.* † A Rotterdam, chez Reinier Leers. 1684. in 12.

LE Traité de la Nature & de la Grace ‡, ayant fait connoître à Messieurs de Port-Royal, que l'Auteur de la *Recherche de la Verité* n'étoit point Janseniste, comme ils l'avoient crû, n'eut pas le bonheur de leur plaire. C'est pourquoi ils donnerent commission à M. Arnaud de le réfuter. M. Arnaud l'aïant acceptée, s'apperçût qu'il y avoit une lettre dans la seconde Edition de ce Traité, où l'Auteur faisoit connoître que pour bien comprendre son Livre, il seroit fort à propos que l'on sçût, entre autres choses, ce qu'il avoit enseigné touchant les idées dans la *Recherche de la Verité*. M. Arnaud suivant cet avis consulta le chapitre des idées, & y trouva tant d'embarras, qu'il se résolut de faire un Livre sur cela, avant que de travailler contre le Traité de la Nature & de la Grace. ‡ C'est celui qui parût l'Eté dernier sous le titre, *des vrays & des fausses Idées*, & auquel celui dont nous parlons sert de réponse.

Le P. Malebranche se justifie.

L'Auteur de cette Réponse expose dans le premier chapitre, qu'il n'a rien fait qui ait dû lui attirer le chagrin que M. Arnaud a témoigné contre lui; il se justifie du changement dont les Jansenistes l'ont accusé, & il proteste qu'il n'a jamais crû que la Grace fût efficace par elle-même. Mais il ajoûte que quoi qu'il fût éloigné de leurs sentimens, & qu'il eût même dit quelquefois à quelques amis, *que ce que Messieurs de Port-Royal avoient écrit sur la Grace étoit un galimathias où on ne pouvoit rien comprendre*, il avoit vécu avec beaucoup de reserve, de peur de rompre la charité, & de les blesser. Il raconte ensuite la necessité où il s'est vû de composer & de publier son Traité de la Nature & de la Grace; les égards qu'il y a eus pour ces Messieurs, & quelques autres particularitez qui concernent M. Arnaud, & qui ne déplairont pas à ceux qui aiment mieux sçavoir l'Histoire des Livres que les Livres mêmes. Il continuë ses plaintes dans le second chapitre, & accuse M. Arnaud d'avoir pris le change sur un prétexte fort leger, mais bien artificieux; & il lui montre qu'il n'étoit nullement necessaire, avant que de publier ce qu'il a écrit contre le Traité de la Nature & de la Grace, de faire imprimer un préambule si long touchant les idées.

Il établit l'état de la question.

Quelque grande que soit l'estime qu'il témoigne pour l'esprit de M. Arnaud, il ne laisse pas de le provoquer au combat, c'est-à-dire de l'exhorter à mettre au jour ce qu'il a écrit contre le Traité de la Nature & de la Grace, & il lui prouve même par cinq raisons, qu'il est indispensablement obligé de le publier incessamment; & comme si cela ne suffisoit pas, il se sert d'une autre machine bien puissante, qui est d'attaquer le sentiment de M. de Arnaud sur la Grace, tel qu'il l'a expliqué en dernier lieu dans sa Réponse au Sieur Mallet. Mais de peur qu'on ne prenne le change, ou qu'on n'établisse pas justement le vrai état de la question, il fait un chapitre exprès pour montrer à M. Arnaud ce que l'on est obligé de faire, si l'on veut bien attaquer le Traité de la Nature & de la Grace. Il seroit à souhaiter que tous ceux qui font des Livres sujets à être réfutez, montrassent bien clairement à quoi il faut que l'on s'engage si on veut écrire contre. Cela pourroit abréger le cours d'une controverse, & obliger bien des gens à se tenir en repos, parce que si l'on ne satisfait pas aux conditions, on prévoit que la chose sera remarquée, au lieu que n'y aiant point de ces conditions, on espere que le Public ne verra pas si l'on est vaincu. Au reste, en montrant à M. Arnaud ce qu'il est obligé de faire pour renverser l'Ouvrage qu'on l'exhorte de réfuter, on lui montre la solidité, & l'utilité des principes sur lesquels il est bâti. Nous n'en dirons rien pour le présent, il en doit paroitre bien-tôt une Edition plus ample que les précédentes. Nous en parlerons alors.

Après tous ces Préliminaires, l'Auteur s'attache au Livre de M. Arnaud, & lui soûtient qu'il

* Cette famille étoit fort savante. Voyez le mois d'Avril 1685. No. VII. du Catalogue. Voyez aussi au sujet de M. Patin & de ses Lettres, son Art. dans le *Dict. Hist. & Crit.*

† Des vrayes & des fausses idées.

‡ Voyez le mois de Mai de cette année, Art. IV.

‡ Voyez cet Ouvrage de Mr. Arnaud, dans le mois d'Août 1685. Art. III.

qu'il se trompe, lorsqu'il s'imagine que les idées, par lesquelles nous connoissons les objets qui sont hors de nous, sont des modalitez de de notre ame. Il lui soûtient aussi que les modalitez de l'ame ne peuvent point être représentatives des objets differens de l'ame, & qu'elles ne sont que des sentimens. C'est la plus incompréhensible de toutes les pensées de cet Auteur, mais il ne s'ensuit pas que tous ceux qui la condamnent soient bien fondez: s'il se trompe, c'est à force d'avoir l'esprit pénétrant, & il y a peu d'hommes au monde capables de telles erreurs.

Son sentiment sur les idées.

Son sentiment est que nous voyons les choses en Dieu, & non pas ou en elles-mêmes, ou dans des idées qui soient une façon d'être de notre ame; qu'il y a beaucoup de difference entre connoître, & sentir; que nous avons besoin d'idées pour connoître, mais non pas pour sentir; & c'est à cause de cela qu'il soûtient que notre ame n'aiant point d'idée d'elle même, ne se connoît pas, quoiqu'elle soit plus assûrée de son existence, par le sentiment intérieur qu'elle a de ses modifications, de sa douleur & de sa joye, & en général de ses perceptions, qu'elle n'est assûrée de l'existence des corps. Il distingue l'idée d'un quarré, par exemple, d'avec la perception d'un quarré; car il veut bien que la perception de ce quarré soit une modification de l'ame intimement unie à l'ame, mais il ne veut pas que l'idée de ce quarré soit unie à l'ame: il prétend que les idées sont intelligibles par elles-mêmes, & qu'elles ne sont point distinctes des perfections de Dieu qui lui représentent l'essence des créatures.

Il l'appuye par des preuves.

On a de la peine à comprendre qu'une opinion comme celle-là puisse être appuyée de quelques preuves; cependant il faut demeurer d'accord que cet Auteur n'en manque point. Il en rapporte plusieurs qu'il avoit déja employées dans la Recherche de la Verité, & dans ses Méditations Chretiennes, & il fait sur tout valoir cette consideration, que des modalitez de l'ame n'étant point distinctes de l'ame, qui est un être fini, & particulier, il est impossible qu'elles répréсentent l'infini & l'être en général, dont il est néanmoins certain que nous avons une connoissance distincte. Il appuïe aussi beaucoup sur ces paroles de S. Augustin, *ne dites pas que vous soyez à vous même votre lumiere, dic quia tu tibi lumen non es*, & sur quelques autres passages du même Saint, qui semblent prouver que Dieu est la lumiere immédiate de tous les esprits.* On ne sçait que dire après cela de Saint Augustin; il semble qu'il y ait eu deux hommes en lui. Sa Philosophie en certaines choses est la plus petite du monde, mais en d'autres elle s'éleve jusqu'aux plus hautes speculations.

Difficultez sur cette matiere, retorquées de part & d'autre.

Comme M. Arnaud trouve bien-tôt le fort & le foible d'une opinion, il ne faut pas croire qu'il ait formé de petites difficultez contre le sentiment de son Adversaire. Il lui en a proposé d'extrêmement embarrassantes †; mais elles avoient cela d'incommode pour lui, qu'on pouvoit les retorquer, & c'est ce qu'on n'a pas manqué de faire quand on l'a pû. Par exemple il a fait remarquer à son Adversaire, qu'il s'ensuivoit de son sentiment, que lorsque nous regardons un cheval, ce n'est point un cheval que nous voyons, mais Dieu lui-même. On lui a répondu, entre autres choses, qu'il s'ensuivoit aussi de son sentiment, que lors que nous regardons un cheval, ce n'est pas le cheval que nous voyons, mais une modalité de notre ame. En effet M. Arnaud ne croit pas que les couleurs que nous voyons, soient autre chose qu'une perception de notre esprit. Cette dispute nous montre que la maniere dont nous connoissons les objets est inexplicable, & peut nous faire de grandes leçons d'humilité. Elle peut nous apprendre sur tout, qu'encore que nous connoissions très-certainement l'existence, & l'immatérialité de notre ame, nous n'en avons point d'idée. C'est apparemment ce que l'on trouvera de mieux prouvé dans ce Livre, contre les objections de M. Arnaud qui sont assez foibles sur ce sujet. Il en propose d'incomparablement plus fortes contre ce qu'a dit cet Auteur en parlant des actes de la volonté, des perceptions de l'entendement, & des preuves de l'existence des corps. On avouë à M. Arnaud qu'il prouve, mais qu'il ne démontre pas cette existence.

Eloge du P. Malebranche & de son Ouvrage.

Ce Livre est fort propre à faire voir la modestie, l'honnêteté, & la grande pénétration de son Auteur, & l'étenduë d'esprit que l'on admire depuis long-temps dans ses Ouvrages. Le vol sublime de cet esprit vers les matieres les plus abstraites, ne l'empêche pas de toucher finement, & agréablement M. Arnaud. L'Auteur a des manieres inimitables sur ce sujet, & qui charment ceux qui n'ont du goût que pour les jolies choses. Le reste du Livre les passe, & ils en parlent à peu près comme faisoit M. Patin des Ouvrages de Scaliger. J'aime, dit il dans sa lettre 24. les Epitres & les Poëmes de ce grand homme: *j'honore aussi extrêmement ses autres œuvres; mais je ne les entends point. Aussi quand je les lis, je baisse la tête en me souvenant de ce qu'a dit Martial*, non omnibus datum est habere nasum.

On attend au premier jour la Replique de M. Arnaud ‡ à l'Ouvrage dont nous venons de parler. On nous a assurez qu'elle est actuellement sous la presse à Amsterdam ⸸. Tous ceux qui aiment la Métaphysique apprendront cette nouvelle avec joye; car assûrément ce seroit dommage que deux aussi grands Philosophes que M. Arnaud & l'Auteur de la Recherche de la Verité, se quittassent après la premiere escarmouche: la continuation de leurs démêlez pourra produire de trop beaux éclaircissemens, pour qu'on ne soit pas bien-aise que les afflictions de M. Arnaud ne l'empêchent pas de faire des Livres.

Chagrins survenus à M. Arnaud.

Il a perdu depuis peu la mere Angelique sa sœur, cette célebre Superieure de Port-Royal, & Messieurs de Sassi & de Luzanci ses neveux, & il a vû M. Nicole, ce grand Pilier du parti, s'accommoder avec les Jesuites. On ne compte pas certains Ouvrages qui depuis un an l'ont maltraité coup sur coup d'une maniere épouvantable. Il a pû experimenter s'il ressent plus vivement les attaques de ses propres freres, que celles des Hérétiques, puis que deux célebres Docteurs de Sorbonne se sont élevez aussi contre lui, sçavoir M. Deslyons Theologal de Senlis, celebre par son Traité *du Roi-boit*, qui l'a accablé d'un gros *Factum*, & M. le Févre qui a parlé peu obligeamment du livre *du Renversement de la Morale*, celui de tous les Ou-

vrages

* Le sentiment du P. Malebranche sur les idées n'est pas nouveau. Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* aux Art. AMELIUS, dans le Texte; & DEMOCRITE, Rem. O. Voyez aussi l'Art. ZENON, Rem. F.

† Il y avoit dans le premiere Edition, *Quoiqu'il ne l'ait pas tout à fait bien entendu.*

‡ Voyez le mois de Septembre de cette année, Art. II.

⸸ C'étoit une meprise. Voyez le mois de Juillet de cette année, dans le Catalogue No. VII.

vrages de Port-Royal auquel il semble que M. Arnaud prenne le plus d'interêt. Toutes ces raisons de se dépiter contre le métier, ou d'y renoncer, n'empêchent pas que ce fameux Ecrivain ne veüille continuer sa dispute contre l'Auteur de la Recherche, en quoi sans doute le Public lui a bien de l'obligation.

ARTICLE III.

Histoire de la Ligue, par Monsieur Maimbourg, suivant la copie imprimée à Paris chez Sebastien Mabre Cramoisi. 1684. in 12.

Réflexions generales sur les Ouvrages de M. Maimbourg.

LEs Histoires de M. Maimbourg ont été si fort goûtées en ce pais-ci, qu'on les y a imprimées plusieurs fois, & qu'on en a traduit même quelques-unes en Flamand. La premiere Edition qu'on fit à la Haye de l'Histoire du Calvinisme, fut toute debitée en peu de jours, & il falut aussi-tôt en recommencer une seconde. * Si on demande d'où vient cette avidité pour les Histoires de M. Maimbourg, je ne sçaurois répondre autre chose, si ce n'est qu'on en trouve la lecture fort divertissante, soit à cause de la diversité des évenemens qu'il y entremêle; soit parce qu'il a trouvé le secret de donner à l'Histoire l'air du Roman, & au Roman l'air de l'Histoire, ce qui n'est pas un don médiocre, soit enfin parce que chacun a son goût, & que le *je ne sçai quoi* s'est mêlé de de la partie. Il semble que la curiosité des Lecteurs commence à passer: le debit de l'Histoire de la Ligue ne va pas si bien que celui des autres Histoires du même Auteur. Ce ne peut être que l'effet de l'inconstance qui est naturelle à l'homme, & qui fait qu'il se lasse de tout; car le Livre en lui-même ne doit rien à ceux qui l'ont précedé, & il mériteroit même plus que tous les autres d'être lû par les Protestans; parce qu'il montre la conduite des Catholiques de France par un si vilain côté, que les Huguenots se peuvent promettre pour le moins, que si on compare les fautes des deux partis, on trouvera les leurs beaucoup plus legeres, que les fautes de la Ligue.

Désordres, & motifs de la Ligue.

M. Maimbourg ne m'en desavoüera pas, puis qu'il apprend à son Lecteur dès l'entrée de son Ouvrage, qu'on *verra dans la suite, & dans le progrès de la Ligue plus de desordres encore, & plus de maux que n'en produisit jamais le Calvinisme, contre lequel il sembloit qu'elle fût uniquement armée.* Il nous apprend au même lieu, que les peuples, & les Ecclesiastiques entrerent dans le Parti de la Ligue, parcequ'ils le crurent animé du veritable zele de la Religion; & il prétend qu'ils se trompoient en cela, n'y ayant eû que l'ambition & la haine qui ayent formé le plan de cet horrible complot. Tout cela pourroit bien être. Les Chefs de la Ligue avoient sans doute plus de zele pour l'agrandissement de leur fortune, que pour la gloire de Dieu; mais cela n'empêche pas que le zele de la Religion n'ait produit les maux de la Ligue, puis que les peuples & les Ecclesiastiques, qui en ont été les executeurs, ont été poussez par leur faux zele à faire tout ce qu'ils ont fait.

Comment on en jetta les fondemens.

L'Auteur dit dans son 1. livre que le Cardinal de Lorraine étant au Concile de Trente, conçut le premier projet de cette fameuse Union. Le Duc de Guise son frere en devoit être le Chef, sous la protection du Pape, & du Roy d'Espagne; mais comme il fut tué par Poltrot, quelque temps après devant Orleans, la partie fut remise à une autre fois, & on ne la remit sur le tapis, qu'au bout de dix ou onze ans, lorsque le jeune Duc de Guise fut en âge d'entreprendre quelque chose. Alors le même Cardinal de Lorraine son oncle, reprenant son premier dessein, le proposa avec chaleur au Pape, & au Roy d'Espagne, & les fit entrer sans peine dans ses sentiments. Le Duc de Guise fortifia son parti deux ans après, par un Traité d'alliance, offensive & defensive, qu'il fit avec Dom Juan d'Autriche Gouverneur des Pais-Bas, & enfin ayant fait dresser une formule d'union, contre tous ceux qui voudroient préjudicier à la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, il la fit signer par la Noblesse de Picardie, s'étant servi fort adroitement de Jaques Seigneur d'Humieres, personnellement interessé à cette cause, parce que la derniere paix accordée aux Huguenots, le devoit priver de son Gouvernement de Peronne. M. Maimbourg a recouvré une Copie de l'Acte qui fut signé par la Noblesse de Picardie, & par les Magistrats de Peronne, & l'a fait imprimer à la fin de son Histoire. C'est proprement par ce Traité de Peronne que la Ligue commença l'an 1576.

Progrès de la Ligue.

Il décrit fort clairement la maniere dont ce venin se répandit de la Picardie dans la Capitale du Royaume, où il forma comme un nouveau trone, & dans les autres Provinces. Il suit ce venin pas à pas dans ses progrès, & il montre qu'ils furent si promts, qu'au bout d'un an le Roy signa lui-même la Ligue, & la fit signer aux Deputez des Etats, quoi qu'il ne fût pas assez aveugle pour ignorer l'atteinte fatale qu'une telle Association avoit donnée aux droits de la Monarchie. M. Maimbourg n'épargne pas les Ligueurs, & il fait voir dans trois ou quatre remarques, que les Articles qu'ils avoient signez, choquoient directement les Loix fondamentales de l'Etat, & envelop-

Invectives contre Henri III.

poient une Rebellion manifeste. Mais s'il n'épargne pas ces Rebelles, il n'épargne pas non plus la foiblesse du Roi Henri III. Il décrit fort vivement les desordres de sa Cour; la bizarre conduite qui le faisoit aller sans cesse d'une extrémité à l'autre; de la retraite de la solitude dans la vie bourgeoise; de la débauche dans une dévotion, qui passoit dans l'esprit du peuple pour une pure mommerie. Il n'oublie pas sa molesse & son irrésolution, ni sa prodigalité, & son indulgence pour ses favoris. Il n'épargne pas même son Confesseur quoi qu'il fût Jesuite.

Et contre son Confesseur.

Il dit nettement, *que ce bon Pere l'entretenoit avec grand soin, dans des dévotions qui n'étoient gueres à l'usage d'un Roi, auquel il en faut d'autres beaucoup plus solides, & dont la principale doit être une forte application au Gouvernement que Dieu lui a confié.* Il raporte que Catherine de Médicis reprocha avec beaucoup d'aigreur à ce Jesuite, qui s'appelloit Emond Auger, *qu'il dirigeoit fort mal celui que s'étoit mis sous sa conduite, & que d'un Roi tel que Dieu l'avoit fait, il en faisoit un Moine au grand préjudice de tout le Royaume.* Il y a des gens qui croient que M. Maimbourg a voulu corriger par là les Maximes des Confesseurs de quelques Princes aujourd'hui vivans; mais d'autres plus sen-

* Il y avoit dans la premiere Edition; *On en verra une troisiéme dans peu de tems, en faveur de ceux qui n'entendent pas le François; je veux dire qu'on en va publier une traduction en langue vulgaire.*

fensez, peut-être, croient qu'il seroit bien fâché que ces Confesseurs profitassent de cet endroit de l'Histoire de la Ligue.

D'un Prédicateur qui prechoit contre la Confrerie des Penitens.

On ne doit pas être surpris qu'il déclare si franchement la verité, sur le Chapitre de Henri III. mort depuis longues années, puisqu'il y eut des Prédicateurs dans Paris, qui prêcherent hautement contre les Processions de ce Prince, lors même qu'il n'avoit pas encore rompu avec la Ligue. Le Docteur Poncet, Curé de S. Pierre des Arsis, se signala entre tous les autres. M. Maimbourg n'entre point dans le détail de ce qu'il disoit contre les Confrairies des Penitens; il en parle en gros, & rapporte une subtile repartie qu'il fit au Duc d'Epernon, & il ajoûte que la peur qu'il eut d'être traité comme un Avocat de Poitiers, qui fut pendu pour avoir fait un libelle, lui causa une maladie dont il mourut en fort peu de temps. Mais voici les propres paroles dont cet insolent Prédicateur se servit en Chaire. *Cette nouvelle Confrairie de Penitens, est la Confrairie des hypocrites, & des Atheïstes, & qu'il ne soit vray, j'ay été averti de bon lieu qu'hier au soir, qui étoit le vendredi de leur Procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros Penitens, & qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque,, & portez par contenance un fouet à votre ceinture? Ce n'est pas là de par Dieu où il le faudroit porter; c'est sur votre dos & sur vos épaules, & vous en étriller très-bien. Il n'y en a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné.* Comme je ne croi pas qu'il faille blâmer l'Auteur de n'avoir pas cité ce passage, je ne croi pas non plus que ceux qui le trouveront ici par forme de supplément en murmurent.

En quel sens il faut prendre ce que M. Maimbourg dit des Dames.

Quelques Censeurs ont trouvé mauvais que M. Maimbourg ait dit, que *les Dames à qui les mignons disoient tout, découvroient au Duc de Guise tous les secrets du Cabinet, pour se vanger du Roi, qu'elles haïssoient pour certaines raisons qu'on ne dit pas.* Ils disent que ces paroles sont tout à fait desobligeantes pour le beau sexe, parcequ'on insinue par là, que les femmes conçoivent de l'aversion pour les hommes, qui se veulent passer d'elles. Or, disent ils, si elles sont sages, que leur importe que l'on s'en veüille passer? Cela leur doit être fort indifferent. S'il ne l'est pas, c'est un signe manifeste qu'elles ne veulent point être sages. Mais je me sens obligé de prendre le parti de M. Maimbourg contre des Censeurs si iniques. Je dis donc qu'il ne parle que des Dames qui étoient dans des Intrigues du Duc de Guise, & qu'il ne faut point douter, que les femmes de ce caractere ne haïssent fortement, quand elles en ont les raisons que l'on sous-entend ici. On en conclura tant que l'on voudra que, si elles étoient sages, cela leur seroit indifferent. * On dira si l'on veut, que cette conclusion est desobligeante. M. Maimbourg s'est précautionné contre ces sortes de subtilitez dans sa Préface; il y a déclaré qu'il cherche la verité, & non pas ce qui peut obliger les gens, & que si on n'y trouve pas son conte, il s'en faut prendre aux Legislateurs des Historiens, qui leur ordonnent de dire les choses comme elles sont, & non pas comme elles devroient être.

Idée de cet Ouvrage.

Il conduit agréablement son Lecteur dans les causes qui ont produit l'accroissement de la Ligue, faisant voir d'une part les mauvaises qualitez du Roy Henri III. & de l'autre les grandes qualitez du Duc de Guise; ses victoires sur les Allemans; l'admiration & l'amour que les peuples, & sur tout les Parisiens conçûrent pour lui; la jalousie qu'en prit Henri III; la peur que l'on eut des Huguenots, si le Duc de Guise ne s'opposoit au Roi de Navarre; & le peu d'espérance que l'on fondoit sur la Cour, par rapport à la ruine de l'Hérésie. En lisant ces choses le Lecteur devine presque par avance ce qu'il va lire, & c'est là le grand secret d'un Historien; il faut qu'il prépare l'esprit aux évenemens, mais il ne lui est pas permis pour cela, de préter à ceux dont il parle, toutes les passions, & toutes les réflexions qu'il imagine dans son cabinet. On ne sçauroit assez blâmer la licence que les Italiens se sont donnée à cet égard. M. Maimbourg donne deux ou trois fois sur les doigts à Davila, qui fait dire & penser au monde, cent choses qui n'ont jamais été que dans sa téte. Il blâme aussi & il réfute fortement tous ces Historiens passionnez, ou malinstruits, qui ont parlé du Baron de Dona General des Reitres, comme d'un Gentilhomme dont la Naissance n'étoit pas assez relevée pour cet Emploi. Pour lui il a mieux pénetré dans la verité de la chose, & il a soûtenu avec beaucoup de justice, que ce Baron *étoit d'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons de la Prusse, & que ses Ancêtres avoient possedé, depuis plusieurs siecles, la dignité de Burggrave, qui est une des plus considerables de l'Empire.* Son Alt. Electorale de Brandebourg met parmi ses titres, la glorieuse qualité de Burggrave de Nuremberg, & c'est mal traduire ce mot en notre Langue, que de l'exprimer par le titre de Baron, qui signifie beaucoup moins que l'autre.

Remarque sur la Maison de St. Clou.

L'Auteur réfute encore bien d'autres gens; car il veut que tous les discours, que l'on fait tenir au Duc de Guise, dans la chambre où il fut tué, soient de pures imaginations, & que la conversation du Roi avec le Cardinal Legat Morosini, dans la Cour du Château de Blois, le jour même de la mort du Duc, soit une fable invinciblement refutée par les Mémoires imprimez de ce Legat. Il veut encore que les Historiens Huguenots ayent debité une fable, lors qu'ils ont dit que le Roi Henri III. fut blessé, & qu'il mourut dans la chambre même, où il avoit fait conclure le massacre de la Saint Barthelemi; *car il certain*, ajoûte-t-il, *que la maison où le Roi fut blessé à mort, ne fut bâtie par le Sieur Jerome de Gondi qu'en l'année 1577. cinq ans après la S. Barthelemi.* Si c'est une fable, je ne sçai pas pourquoi on l'attribuë à nos Historiens en particulier; je ne voi pas que les Auteurs Catholiques doivent être déchargez de ce blâme. Brantome, qui écrivit ses Mémoires peu d'années après le Parricide de Jaques Clement, assûre qu'il fut commis dans la même chambre, où le massacre de ceux de la Religion avoit été résolu. Voici comme il en parle dans la vie de l'Admiral. *Il me souvient que lors qu'il vint à la Cour où il mourut, & le Roy étant à Saint Clou, au même logis où la conjuration fut faite contre lui, & puis notre Henri III. fut tué après là même, le grand Auteur & Fauteur de la conjuration*, &c. C'est un témoin oculaire qui affirme qu'avant le massacre de la Saint Barthelemi, il y avoit du logement pour la Cour à S. Clou, & il remarque que Charles IX. étoit logé dans la même maison où Henri troisieme mou-

* Voyez sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Henri III. Rem. C.

mourut. Ajoûtons au témoignage de Brantome ce passage de M. de Mezerai, * *On a dit . . . . qu'il s'étoit tenu un autre Conseil dans la Maison de Gondi à S. Clou, auquel le Duc d'Anjou avoit présidé, qui depuis étant Roi Henri III. fut malheureusement tué au même endroit, & ce, disoit-on, à même jour.* Il faut conclure de là que c'étoit un bruit qui couroit indifferemment parmi les Réformez, & parmi les Catholiques, & l'on ne doit pas trouver étrange, que l'on ait remis cette observation dans l'Inventaire de Jean de Serres, continué par Monlard. Le Parlement, qui avoit ordonné qu'on l'en ôtât, n'a pas empéché qu'elle ne paroisse dans les Historiens Catholiques; & il y a grande apparence que le Sieur Jerôme de Gondi ne fit qu'agrandir & qu'embellir la Maison, où la Cour avoit logé autrefois. Ainsi l'imposture n'est pas aussi manifeste que M. Maimbourg le prétend.

Il parle avec beaucoup de force, des énormes rebellions où les Parisiens se plongerent, après la mort de Messieurs de Guise. Il décrit le déchainement des Prédicateurs avec des termes très-expressifs. Ce qu'il avoüe du Decret de la Sorbonne noircit plus cette fameuse Faculté, que tous les adoucissemens dont il s'avise ne l'excusent. Il déteste tous ces horribles emportemens, & il faut avoüer de bonne foi, qu'il n'épargne pas plus les Ligueurs, que s'il avoit a faire à des Huguenots, comme dans son Histoire précédente. Il ne faut plus tant se plaindre du traitement qu'il nous a fait. Comment auroit-il eu des égards pour nous qui sommes des Etrangers, puis qu'il n'en a point eu pour les Enfans de la Maison? J'appelle ainsi les Ligueurs; car on a beau les desavoüer présentement, il ne laisse pas d'être vray qu'ils étoient la fleur, & l'élite de l'Eglise Romaine, ses plus chers Enfans, ceux qui agissoient le mieux selon son esprit, ceux qui obeïssoient à son Chef, pendant que les fideles serviteurs du Roi étoient des Enfans rebelles à l'Eglise, & liez des chaines de l'Excommunication, comme fauteurs d'un Prince excommunié, de l'obeïssance duquel ils étoient absous par le Lieutenant de Dieu en terre.

Décisions de l'Université d'Oxford pour l'indépendance des Rois.

On m'a promis une Copie des dernieres Décisions de l'Université d'Oxford, qui sont les veritables Antipodes du Decret de la Sorbonne. On verra, si on en fait le parallele, qui sont ceux qui ont de plus favorables principes aux Souverains, ou les Protestans, ou les Catholiques. Cette fameuse Université assemblée en Corps le vingt-unieme de Juillet dernier, déclara Hérétiques & scandaleuses 27. propositions contraires au devoir des Sujets envers leur Roi, & contenues dans les Livres de Buchanan, de Milton, & de quelques autres. Elle défendit la lecture de ces Livres, & ordonna qu'ils seroient brûlez dans la Cour des principaux Colleges; que la Censure seroit affichée dans tous les Colleges d'Oxford, & que tous les Régens, Professeurs & Catéchistes, enseigneroient le contraire de ce qui est contenu dans les vingt-sept Propositions. Quelque temps après, la même Université ayant sçû, qu'un des Régens du Collége de Lincoln avoit été mis en justice, pour avoir recommandé à ses Ecoliers la lecture du Livre de Milton, & pour avoir dit que la Souveraine Puissance dépendoit du peuple, & que les Communes pouvoient déposer les Rois, & exclure de la succession à la Couronne ceux qu'elles en jugeroient incapables; l'Université, dis-je, ayant sçû cela, fit publier un Decret, portant qu'elle retranchoit de son Corps l'Accusé, & qu'elle le condamnoit à un bannissement perpetuel, avec défense d'approcher plus près de cinq milles des lieux où elle fait ses exercices, si ce n'est pour se présenter devant les Juges. On auroit un peu de peine à prouver que les Universitez Catholiques ayent fait de pareilles choses, dans des circonstances de temps semblables.

Eloge de la conduite du Roi de Navarre.

M. Maimbourg ne se borne pas à bien fulminer contre la Ligue; il rend justice au Roi de Navarre dans une chose qui est tout-à-fait glorieuse à notre Parti. C'est qu'il remarque fort exactement, que ce Prince ne se voulut point servir des occasions favorables, que la Providence de Dieu lui offroit, de rendre la pareille aux Catholiques dans une infinité de lieux où il pouvoit être le plus fort, durant les confusions qui suivirent le Massacre de Messieurs de Guise. Henri III. étoit si confus & si etourdi, que sans le secours des Huguenots, il n'étoit point capable de mettre les Ligueurs à la raison. Le Roi de Navarre, qui pouvoit s'assûrer d'une partie du Royaume, pendant que le Roy démêleroit ses affaires avec la Ligue, de la maniere qu'il l'entendroit, & faire finalement la loi aux deux factions Catholiques, apres qu'elles se seroient mutuellement affoiblies, ne voulut pas seulement que le sacrifice de tout son parti leur coûtât la moindre chose. Car il publia des Déclarations qui témoignoient, *qu'il ne souffriroit jamais que la Religion Catholique, Apostolique & Romaine reçût aucun préjudice, & qu'il la conserveroit dans toutes les Villes que l'on prendroit en l'état où elle s'y trouveroit, sans y apporter aucun changement.* Il défendoit aussi très-étroitement à ses gens de guerre, *de rien entreprendre sur les Catholiques fideles sujets de sa Majesté, & singulierement sur le Clergé qu'il prenoit en sa protection.* Où trouveroit-on un Roi Catholique qui en semblables circonstances eût été aussi moderé que le fut le Roy de Navarre?

Qu'il y a plusieurs choses favorables aux Protestans dans cet Ouvrage.

On trouve cent autres choses dans cette Histoire favorables à ceux de la Religion. Par exemple M. Maimbourg n'en fait point le fin; il avoue nettement & expressément, que les Princes & les Seigneurs Catholiques de l'Armée, ne reconnurent le Roy de Navarre pour Roy après l'assassinat de Henri troisieme, qu'à condition qu'il se feroit instruire dans six mois; qu'il rétabliroit l'exercice de la Religion Catholique dans tous les lieux d'où elle auroit été bannie, &c. N'est-ce pas la preuve formelle de ce que nous objectons à Messieurs les Catholiques, qu'ils ne se croient obligez d'obeïr à leur Souverain, qu'autant de temps qu'il est de leur Religion? C'est ce que signifie clairement la Capitulation que l'on fit avec Henri IV.

Mais ce qu'il y a de plus favorable à notre parti dans cette Histoire, est que M. Maimbourg fait voir manifestement, que les François Catholiques ne fussent jamais sortis de leur rebellion, si Henri IV. n'eût abjuré notre créance; ce qui est le plus facheux reproche que l'on puisse faire au parti Romain. Les Catholiques du parti du Roi demanderent une Conference aux Ligueurs, & l'obtinrent. L'Archevêque de Bousges qui s'y trouva pour les premiers, fit plusieurs discours, où il prouva par la Parole

* *A l'an 1572.*

le de Dieu, par l'exemple des anciens Juifs, & par celui de l'Eglise Primitive, *qu'on est obligé de reconnoître & d'honorer comme son Roy, celui auquel le Royaume appartient par le droit inviolable d'une succession legitime, sans avoir égard ni à la Religion qu'il professe, ni à ses mœurs.* Il ajoûta qu'il y avoit grand sujet d'espérer que le Roy se feroit instruire, & il representa que la soûmission de tous les François pourroit fort contribuer à son changement. Mais on se moqua de toutes ces belles choses, & on les fit réfuter par l'Archevêque de Lion. Le seul argument auquel on préta l'oreille, fut la parole positive, que l'Archevéque de Bourges donna aux Ligueurs, que le Roy se convertiroit. Encore y en eut-il beaucoup qui perseverérent dans leur révolte long-temps aprés l'abjuration de ce Prince, parce qu'ils ne la croioient pas assez sincere.

Le P. Maimbourg critiqué.

De peur que nous ne tirassions trop de vanité de ces endroits, l'Auteur en a mélé d'autres dans son Histoire, qu'il a crû mortifians pour notre parti. Il soûtient que la Ligue n'a pas été cause de la conversion du Roy Henri IV. & que les Huguenots ne contribuerent que fort peu de chose à maintenir les droits de ce Prince. Mais il ne prouve ni l'une ni l'autre de ces deux propositions, & il seroit aisé de prouver tout le contraire par son propre Livre. Au reste l'on nous assûre qu'il a renoncé à la suite de l'Histoire du Calvinisme. [a] Il a fort bien fait; & il eût mieux fait encore, s'il ne l'eut jamais commencée. C'étoit bien à un homme qui avoit dessein d'écrire contre la Ligue, à reprocher aux Huguenots leur manque de fidélité. Nous aurions sujet de lui rendre graces de son dernier Livre, si ceux qui veulent ruïner la Religion Reformée en France avoient le loisir de considerer, qu'il prouve manifestement que nous sommes nécessaires à l'Etat, afin d'empêcher les Catholiques d'abandonner les Dogmes où ils sont rentrez peu à peu. Car s'ils étoient seuls en France, ils seroient moins Orthodoxes sur l'obéissance qui est dûe aux Souverains. Nous les tenons en haleine de ce côté-là. Ainsi la tolerance des Huguenots est nécessaire au bien de la Monarchie.

De son esprit reconnoissant.

On n'a gueres vû de Lecteurs qui n'ayent été fort édifiez de voir que M. Maimbourg a l'ame extrémement reconnoissante; car il publie très-volontiers les marques de considération & de distinction, qu'il reçoit des personnes de Qualité. *Monseignor Stefano Cosmi*, Archevêque de Spalato, lui ayant envoyé de Venise il y a plus de trois ans, la vie du Cardinal Morosini, M. Maimbourg ne manque pas de nous l'apprendre, afin de donner un témoignage public de sa gratitude. Par une semblable raison il a inséré une petite Episode à la loüange du défunt Prince de Condé, dans l'endroit où il parloit de Claude de la Trimoüille, & il l'a finie en ces termes. *J'ay crû que j'étois obligé par reconnoissance à rendre justice dans ce petit éloge au grand mérite de ce Prince, qui m'a fait autrefois l'honneur de me donner en plus d'une rencontre, quelques marques assez particulieres de son estime & de sa affection.* Quelqu'un dira peut-être qu'il n'y a pas beaucoup de mérite, dans une reconnoissance où l'amour propre trouve si bien son compte. Mais pourquoi tant subtiliser? Il seroit plus raisonnable de se plaindre de ce qu'on a oublié encore une fois le grand Prince de Condé, que tout le monde regarde comme le premier Capitaine de l'Europe. On avoit reproché cette omission à M. Maimbourg, & il est bien surprenant qu'il soit tombé deux fois dans la même faute, ne se souvenant pas de ce qu'a dit un Ancien Poëte,

Ut scriptor si peccat idem Librarius usque
Quamvis est monitus, veniâ caret.

Je sçaurai bien-tôt si le P. † Bourdaloué est tombé dans une semblable omission, en faisant l'Oraison funebre du défunt Prince de Condé.

On supplie tous les Lecteurs Catholiques, de ne point condamner la liberté que l'on s'est donnée de mêler dans cet article quelques petites réflexions, & on croit qu'ils seront trop raisonnables pour s'en fâcher. On attend principalement cette justice de M. Maimbourg, & on la souhaite. On ne se servira d'une semblable liberté que rarement; & toûjours avec beaucoup de retenue, & plus pour divertir les Lecteurs par la diversité des manieres, que pour chagriner personne. L'uniformité déplait enfin en toutes choses, quelque belles qu'elles soient.

ARTICLE IV.

IL TEATRO BRITANNICO, *O vero Historia della grande Brettagna, scritta dà* GREGORIO LETI. Amsterdamo per Abramo Wolfgang. 5. Vol. 1684. in 12.

Eloge de M. Leti & de ses Ouvrages.

L'Auteur de ce Livre s'est fait connoître il y a long-temps, par quantité de beaux Ouvrages Italiens, qui ont été traduits en diverses langues, entre autres, par *l'Italia Regnante*, par *l'Itinerario della Corte di Roma*, par *la Politica de Principi*, par *il Livello*, par *i Dialoghi politici*, par *la Vita di Philippo II.* & par *la Vita di Sisto V.* qu'on a imprimée depuis peu à Paris traduite en fort beau François. On peut voir l'éloge de quelques-uns de ces Ouvrages dans le Journal des Sçavans. M. Leti en a publié la plus grande partie à Geneve où il a demeuré plusieurs années. On verra dans le premier Livre du second Volume de ce *Teatro Britannico*, pourquoi il en est sorti. Il vint en France en sortant de là, & présenta au Roy un Panegyrique qu'il avoit fait pour ce Monarque, & qui s'intitule *la Fama Gelosa della Fortuna.* Le Mercure Galant du mois de Juillet 1680. & le journal des Sçavans du 29. du même mois, parlent avec éloge de la personne de M. Leti, & du Panegyrique qu'il présenta en ce même temps au Roy à Fontainebleau. Il fut très-bien reçû de ce Prince, mais néanmoins il ne s'arréta pas à sa Cour, parcequ'il vit qu'il n'y avoit rien à faire pour les Protestans, & il aima mieux se retirer en Angleterre. Il s'y fit connoître bien-tôt, & fut honoré d'un présent considerable par sa Majesté Britannique, peu de jours après son arrivée; ce qui l'obligea de composer aussi le Panegyrique de ce Roy, qui le reçut avec beaucoup d'agrément. Il obtint ensuite la permission de travailler à l'Histoire d'Angleterre, & l'on donna ordre aux Secretaires d'Etat de lui fournir les Mémoires qu'il souhaiteroit. Cela fut cause que l'on parla fort de ce travail. Comme on en parloit un jour au lever du

Particularitez de son sejour en Angleterre.

[a] Il y avoit dans la premiere Edition, *Pour travailler à l'Histoire du Mahometisme.*

† Voyez ci-dessous le Catalogue des Liv. Nouv. de Novembre No. II.

du Roy, quelqu'un dit qu'il ne croïoit pas qu'un Etranger pût réüssir à écrire l'Histoire d'Angleterre: d'autres soûtinrent qu'un Etranger réüssiroit mieux, parce qu'il parleroit avec plus de désinteressement, & même que l'on ne feroit pas difficulté de lui fournir des lumieres, que l'on ne voudroit pas fournir à un homme du païs. Le Roy qui excelle en reparties, dit là-dessus, *Laissez-le faire; s'il fait bien, tant mieux: s'il ne fait pas bien, il excitera quelque autre à s'en acquitter mieux que lui.* L'Auteur sçachant ce que l'on disoit de son Ouvrage par avance, ne négligea rien de ce qui lui pouvoit être utile. Il vit soigneusement les personnes les plus éclairées de l'Angleterre, & en tira des Mémoires considerables: il s'informa des Antiquitez, des Loix, & des Coûtumes de l'Etat, & de toutes les particularitez du païs. Il ne faut pas oublier qu'il fut fait Membre de la Société Royale, à la nomination de feu M. le Duc de Norfolc.

Il commença son Ouvrage par décrire l'état ancien & moderne de la Grand-Bretagne, ce qu'il renferma en deux Volumes in 4. & il se proposoit de composer trois autres Volumes pour l'Histoire même du païs. Pendant qu'il travailloit à ces deux premiers Volumes, le Roi lui demanda un jour si son Histoire seroit bientôt achevée. Il répondit qu'il craignoit qu'elle ne le fût trop tôt. Et pourquoi, repliqua le Roy; *c'est*, répartit M. Leti, *que je crains la destinée des Historiens, qui est d'être recompensez par l'exil, ou par la prison.* Vous êtes trop sage, reprit le Roy, pour vous exposer à cela. *Quand on seroit aussi sage que Salomon*, répondit l'Auteur, *on ne sçauroit éviter sa destinée.* Hé bien, ajoûta le Roy, si vous croyez qu'il y ait quelque danger à écrire des Histoires, écrivez des Proverbes comme Salomon. Cela sembloit un présage de ce qui arriva dans la suite; mais M. Leti ne laissa pas de continuer son Ouvrage, & de dire même à la Cour, quand l'occasion s'en presentoit, *qu'il écrivoit une Histoire, & non pas un Panegyrique, & qu'ainsi on devoit se disposer à y voir la verité, sans flaterie aussi bien que sans satyre.*

Dès que l'Edition de ces deux Volumes fut achevée, il les présenta au Roi, & à la Reine, à qui ils étoient dediez, à Monsieur le Duc & à Madame la Duchesse d'Yorc. On les reçut fort bien, & pendant dix jours M. Leti fut vû à la Cour d'aussi bon œil qu'auparavant. Il crut alors, que puisque le Roi, qui voulut lire l'Ouvrage lui-même, & qui veilla fort tard pendant quelques nuits pour en achever la lecture, ne lui faisoit rien dire, c'étoit une marque que le Livre ne lui déplaisoit pas. Il en fit dès lors divers présens aux Ambassadeurs qui étoient à Londres, & aux Seigneurs de la Cour. Ce fut apparemment par la suggestion d'un Ambassadeur, que cet Ouvrage que le Roy avoit lû sans s'en plaindre, passa pour un Livre dangereux, & préjudiciable à l'Etat, comme traitant trop naïvement, & trop clairement, certaines veritez qu'on croïoit qui devoient être cachées. Le Conseil s'assembla diverses fois là-dessus, & l'on conclut enfin qu'on se saisiroit de tous les Exemplaires, qui étoient chez l'Auteur, & qu'on lui feroit commandement de sortir en dix jours de l'Angleterre. La chose fut executée, mais doucement. On peut voir ce que M. Leti en dit dans la page 16. du second Volume. Il rapporte dans la Préface du premier, un mot d'un Prélat qui mérite d'être remarqué. *Signor Gregorio*, lui dit-il, peu de jours avant qu'il sortit de Londres, *voi havete fatto l'Historia per altri, & non per voi, e dovevate farla per voi, e non per altri.*

On a crû que le Lecteur seroit bien aise d'apprendre les avantures d'une Histoire, & d'un Auteur qui ont fait beaucoup de bruit; & personne apparemment ne dira que ces sortes de choses ne sont pas du ressort de nos Nouvelles, car rien ne le peut être davantage. Parlons présentement de l'Ouvrage même.

Idée de cet Ouvrage.

Ce qui avoit été imprimé à Londres ne contenoit que l'état ancien & moderne de la Grand-Bretagne. On le trouvera tout entier, & sans nul retranchement, dans les deux premiers Volumes de cette édition, si ce n'est que l'Auteur a trouvé plus à propos de renvoyer au cinquieme Tome, certaines choses qui appartiennent à l'Histoire.

Le 1. Volume contient onze Livres, dont le premier traite en peu de mots de l'état où a été l'Angleterre, & de la Religion, qu'elle a suivie pendant qu'elle a été possedée par divers Princes, & qu'elle a porté le nom de *Britannia*, c'est à dire jusques à Egbert, qui la réduisit toute entiere sous sa puissance, & qui lui donna le nom d'*England*, ou d'*Anglia*, sur la fin du huitieme siecle. Il y a dans ce premier Livre diverses choses curieuses touchant les Druides, & touchant les Dieux que l'on adoroit en Angleterre, avant qu'on y eût planté la foi. L'Auteur décrit dans le second Livre la grandeur, la situation, les Provinces, les fleuves, les Villes, les Evêchez, les habitans, la fertilité, les Marchandises, le Négoce, & les bâtimens de l'Angleterre. Le troisieme Livre est emploié tout entier à la description de la fameuse Ville de Londres. On trouve ici plus d'exactitude que dans les Ecrits même de quelques Anglois, qui ont donné au Public l'état de cette célebre Ville, & celui de tout le Royaume. Il y a, selon la supputation de M. Leti, près de quatre cens cinquante mille ames à Londres, & environ six millions dans tout le Royaume. Le quatrieme traite du Gouvernement & des Privileges de la même Ville, aussi bien que des Factions qui la divisent. Le sixieme décrit le naturel des Anglois, & l'attachement qu'ils ont à la Religion, & à l'observation des loix du païs. Le septieme est une continuation du même sujet, & une description des loix, & de diverses coûtumes de l'Angleterre. Le huitieme parle des Etrangers qui sont en ce païs-là, & surtout des Protestans François qui s'y sont réfugiez depuis quelque temps. On y trouve la Déclaration du Roy de France, portant *que les enfans de ceux de la R. P. R. se pourront convertir à sept ans*; on l'y trouve, dis-je, accompagnée de réflexions politiques très-curieuses. Dans le neuvieme Livre l'Auteur décrit les trois Etats d'Angleterre, le Clergé, la Noblesse, & le Peuple, mais particulierement le premier. On y voit le nombre, & les noms des Evêques d'aujourd'hui, la maniere de les consacrer, leurs revenus, &c. Le dixieme traite de l'état des Catholiques Romains en Angleterre, de leur nombre, de leurs exercices, des efforts qu'ils font pour la ramener à leur Religion, des Missions des Religieux, & des plaintes qu'ils font des Protestans. L'Auteur ajoûte la réponse des Protestans à ces plaintes, & fait voir par des Auteurs Catholiques, les desseins de la Cour de

Rome

Rome sur l'Angleterre, & les Intrigues qu'elle employe pour la remettre sous son joug. Le dernier Livre de ce Volume contient la Politique de la Cour d'Angleterre, & ses maximes d'Etat.

Le 2. Volume est composé de huit Livres, dont les deux premiers traitent de la Religion, & des differens partis qui la divisent. On y voit les disputes des Conformistes, & des Non-Conformistes; les sentimens des Quakers, des Anabaptistes, &c. Le troisieme Livre traite de la Noblesse & de ses Privileges, des Ducs, des Marquis, des Comtes, des Barons, des Chevaliers, &c. Le quatrieme contient les fondemens & les droits de la Monarchie d'Angleterre, les revenus du Roi, & autres particularitez de cette nature. On verra plusieurs choses en cet endroit, qu'on ne sçauroit trouver ailleurs. Le cinquieme décrit le Gouvernement d'Angleterre, le Conseil du Roy, le Parlement, & les divers Tribunaux de Justice de ce Roiaume. On apprend ici les raisons pourquoi les Parlemens se sont opposez en tant de rencontres aux desseins des Rois, ce que les Etrangers ignorent pour l'ordinaire. Le sixieme parle du Gouvernement particulier des Villes, & de la Campagne, comme aussi des Postes, des Gouverneurs de Place, des Garnisons, & des forces terrestres & maritimes de l'Angleterre. Le septieme est une description de la Cour, & des Officiers du Roy, & de la Maison Royale. Le dernier parle des Ministres Etrangers qui sont à Londres; de la maniere dont on y reçoit les Ambassadeurs, les Résidens, les Envoyez, &c. & des Privileges dont ils jouïssent. On y voit la description de ceux qui ont été en Angleterre, pendant que l'Auteur y a demeuré. Il dit fort librement leurs bonnes & leurs mauvaises qualitez, & cela n'est pas peu utile pour juger de leurs Négociations, & pour sçavoir pourquoi l'un réüssit sans peine dans ses desseins, pendant que l'autre échoué par tout. Il seroit à souhaiter que toutes les Histoires que nous avons fussent ainsi circonstanciées. Car outre qu'il y auroit beaucoup plus de plaisir à les lire, on y profiteroit aussi beaucoup plus que l'on ne fait. On apprendroit non seulement les évenemens, mais aussi les causes secretes, les intrigues, & les moyens qui ont contribué aux grandes révolutions, & c'est ce qui peut nous instruire utilement. Que sert-il de sçavoir en général qu'une certaine chose est arrivée dans une certaine année, si l'on ne sçait comment, & pourquoi? C'est la conduite des hommes qui nous sert d'exemple, & d'instruction, & non pas les simples évenemens, qui par eux-mêmes ne nous sont d'aucun usage. Mais où trouve-t-on des gens assez courageux, pour écrire sans flaterie l'Histoire de leur temps? Où trouve-t-on des Princes qui ayent assez d'équité, pour souffrir qu'on leur dise en face toutes leurs veritez? Où trouve-t-on même des Ministres d'Etat qui veüillent permettre qu'on divulgue leurs défauts pendant leur vie? Ce n'est néanmoins qu'alors qu'on le peut bien faire; car si on laisse passer le temps où les choses sont récentes, on en oublie plus de la moitié, & on prive par ce moyen les siecles suivans de la connoissance de mille faits particuliers, qui ont produit les grandes affaires.

L'Auteur ayant ainsi décrit l'état du Royaume dans les deux premiers Volumes, reprend dans les trois autres la suite de l'Histoire d'Angleterre depuis Egbert, & la continuë jusques à l'année M. DC. LXXXII. Il a disposé son Ouvrage de cette sorte, afin qu'ayant fait toutes les remarques essencielles à l'Histoire d'Angleterre dans les deux premiers Volumes, il ne fût point obligé dans les suivans à interrompre le fil de sa narration.

Le 3 Volume contient six Livres, dont le dernier est destiné à la vie de Henri VIII.

Le 4. Volume est composé de cinq Livres, dont le premier enferme le Regne d'Edoüard, & de Marie, & le second celui de leur Sœur Elisabeth. Dans le troisieme l'Auteur, avant que d'entrer dans l'Histoire du Roi Jacques qui reünit les trois Royaumes, fait une description de l'Ecosse & de l'Irlande, & parle de leur état ancien & moderne; après quoi il fait dans le quatrieme Livre l'Histoire du Regne de Jacques. On y trouvera des particularitez fort curieuses. On y verra la vie du fameux Marc-Antoine de Dominis, Archevêque de Spalatro, renfermée dans une Lettre écrite de Rome. L'Auteur l'avoit déja donnée au Public dans la troisieme partie de sa *Bilancia Politica*. C'est une piece très-curieuse, où l'on voit comment ce Prélat embrassa la Religon Protestante, & comment trompé par les promesses de *Dom Diego Sarmiento de Acuna*, Ambassadeur d'Espagne en Angleterre, & par celles de la Cour de Rome, il retourna en Italie, où il finit malheureusement ses jours, sans avoir obtenu rien de ce qu'il espéroit. On y trouve aussi une Lettre du Pape Gregoire XV. au Prince de Galles qoi fut depuis Charles I. sur son mariage avec l'Infante d'Espagne, & une réponse de ce Prince au Pape. Le cinquieme Livre contient le Regne du même Prince. On y décrit sans aucune partialité son innocence, & les procedures inouïes qui furent faites contre lui.

Particularités sur l'Archevêque de Spalatro.

Le dernier Volume est composé de six Livres. Le premier contient l'Histoire de la Tyranie de Cromwel, plus exacte & plus sincere qu'on ne l'avoit euë jusques ici. On n'avoit vû jusqu'à présent que des satyres, ou des Panegyriques là-dessus. Les Partisans de Cromwel l'ont élevé jusques aux nuës, & ses ennemis n'ont rien oublié pour le diffamer. L'Auteur prétend que ça été le plus grand Politique, & le plus grand Capitaine de son temps, & qu'il a été beaucoup plus capable de régner, que plusieurs de ceux que la Providence met sur le Trône par des voyes legitimes. Mais il fait voir d'autre côté que c'étoit un fourbe, & un Tyran, qui après avoir trempé ses mains dans le sang innocent de son Maître, trompa toute sa vie le peuple par un zele apparent de Religion. Le second Livre comprend l'Histoire de Charles II. jusques à son rétablissement. On voit dans ce Livre les honneurs qu'on lui rendit en Hollande, sa magnifique entrée à Londres, sa clemence pour ceux qui avoient porté les armes contre lui, & sa justice envers les Meurtriers de son Pere. On continuë la même Histoire dans le troisieme Livre depuis l'an M. DC. LXI. jusques à l'an M. DC. LXXX. On voit ici la vie du Duc d'Yorc jusques à son mariage avec la fille du Chancelier Clarendon; la querelle qui arriva entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne pour le pas; l'adresse avec laquelle celui d'Espagne l'emporta; le mariage de la Princesse Henriette, & celui du Roi; la maniere dont on se défit de Dunkerque en faveur des François; la guerre de l'Angleterre avec la Hollande,

De Cromwel.

Du Duc d'Yorc.

&

& avec la France; la Paix qui se fit ensuite avec l'une & l'autre, qui fut suivie d'un Traité secret entre l'Angleterre & la France, qui éclata l'an M. DC. LXXII. le mariage du Duc d'Yorc avec la Princesse de Modene; la convocation, la prorogation, & la cassation de differens Parlemens; enfin la découverte qu'Oates & Bedlow firent d'une conspiration qui a fait beaucoup de bruit, & dont cet Auteur ne paroît pas trop persuadé. On trouve dans le quatriéme Livre la suite des mêmes troubles, & l'Histoire de ce qui se passa dans les Parlemens convoquez en M. DC. LXXX à Londres & à Oxford. Il y a particulierement dans ce Livre une chose de la derniere importance, que l'Auteur raconte avec autant de sincérité, que si c'étoit une chose où personne ne s'intéressât. Ce sont 1. Les efforts que le Parlement d'Angleterre fit pour exclure le Duc d'Yorc de la succession à la Couronne. 2. Les raisons qu'on apporta pour cela. 3. La maniere dont les Partisans de ce Prince défendirent ses droits. L'Auteur finit ce Livre par la description de la *Pensylvanie*, sans oublier, ni les offres qu'on fait à ceux qui voudront s'y établir, ni la maniere dont on s'y peut établir. Le cinquieme Livre commence par l'Eloge de la Maison de Savoye, & nous apprend ensuite avec une très-grande exactitude les moyens dont Madame Royale se servit en M. DC. LXXX. & M. DC. LXXXII. pour obtenir de sa Majesté Britannique, que l'on recevroit les Ambassadeurs de Savoye à Londres, comme ceux des Têtes Couronnées. C'est un des beaux endroits de tout l'Ouvrage, & ceux qui aiment à lire le détail d'une Négociation, n'en sçauroient lire de plus curieuse, ni de mieux racontée que celle-ci. Le dernier Livre contient l'affaire du Comte de Koningsmarc avec toutes ses circonstances. C'est une Histoire assez extraordinaire, & d'où l'on peut apprendre la maniere dont on juge en Angleterre les Etrangers. C'est là que finit l'Ouvrage. L'Auteur nous promet dans sa Préface un autre Volume, où l'on verra tout ce qui est arrivé en Angleterre depuis deux ans.

Eloge de cet Ouvrage.

Le stile de cette Histoire, de même que celui des autres Ouvrages de M. Leti, est aisé & sans affectation, contre la coûtume de la plûpart des Ecrivains d'Italie. Mais ce qu'il y a de considerable, c'est qu'il raconte les choses avec une si grande naiveté, & qu'il parle si librement des intérêts des plus grands Princes de l'Europe, qu'on auroit peut-être de la peine un jour à s'imaginer, que l'Auteur eût fait imprimer cet Ouvrage pendant sa vie, & pendant la vie de ceux dont il parle, si l'on n'avoit mit au commencement l'année qu'il a été imprimé.

Et d'un autre du même Auteur.

Nous parlerons en son temps d'un autre Ouvrage que M. Leti a présentement sous la Presse, & qui s'intitulera, *Ceremoniale Historico, e Politico*, * dans lequel il traitera à fonds de tout ce qui concerne les Ambassades. On y verra non seulement l'usage moderne de toutes les Cours à cet égard, mais aussi l'usage ancien; de sorte que ce sera comme une Histoire de cette Charge. L'Auteur ne se contente point de parler des devoirs, & des privileges de tous les Ministres qu'un Souverain envoye à un autre Souverain, de chacun selon le dégré de son caractere; il s'étend aussi sur l'origine de cette fonction, & sur celle des Principautez qui se sont formées dans le monde; il rapporte plusieurs exemples d'Ambassadeurs qui ont lourdement bronché, & il donne des instructions pour remplir dignement ce poste selon les differentes Cours où on l'occupe. On se persuadera facilement qu'un Ouvrage, qui doit traiter de ces choses, & d'un grand nombre d'autres, est digne d'être publié bien-tôt.

ARTICLE V.

Vienne deux fois assiégée par les Turcs en 1529. & 1683. & heureusement delivrée, avec des Réflexions historiques sur la Maison d'Autriche, & sur la Puissance Ottomane, par le Sr. J. B. de Rocoles, Historiographe. A Leyde chez Jean Prins. 1684. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

ON trouve d'abord dans cet Ouvrage, une histoire fort abregée des Empereurs, que la Maison d'Autriche a donnez à l'Occident, & de ceux qui ont regné en Turquie. On voit aprés cela plus au long l'histoire du Siége, que le redoutable Soliman mit devant Vienne l'an 1529. Et enfin un recit fort étendu de la malheureuse expedition du Grand Vizir, Cara Mustapha, qui ayant été contraint d'abandonner honteusement le Siége de Vienne, au mois de Septembre dernier, a jetté les affaires de la Porte dans un embarras épouvantable. Ce recit est précedé d'un autre qui contient en abregé ce qui s'est fait en Hongrie, depuis Soliman jusques à Mahomet IV. & sert de liaison aux deux évenemens principaux qui font la matiere de ce Livre.

De deux Relations sur lesquelles il a été composé.

L'Auteur s'est servi de deux Relations pour décrire les deux Siéges de Vienne. L'une qu'il dit être *fort exacte & curieuse*, & imprimée en Allemand, lui a été communiquée par un Seigneur fort considerable, & c'est de celle-là qu'il s'est servi pour décrire le dernier Siége; l'autre qui lui a servi pour décrire le premier, n'est point differente de celle qui a été jointe aux Annales Turques, apportées de Constantinople à l'Empereur Ferdinand I. l'an 1551. par Jerôme Beck de Leopoldstorf, son Ambassadeur à la Porte, & traduites peu après du langage Turc en Allemand par Jean Gaudier dit Spiegel, & en Latin par Jean Leonclavius Gentilhomme de Westphalie, 37. ans après qu'elles eurent été apportées en Allemagne. Il y a sans doute une faute d'impression dans les chiffres; car M. de Rocoles est trop versé dans l'Histoire, pour ignorer que Ferdinand I. n'étoit pas encore Empereur l'an 1551. Il ne possèda cette Dignité que par la retraite de Charles-Quint, qui comme chacun sçait, ne se dépouilla de ses Etats que le 25. d'Octobre 1555. Au reste M. de Rocoles est si connu par le grand nombre de Livres qu'il a publiez, tant en France, qu'hors de France, & qu'il multiplie tous les jours, qu'il n'a nullement besoin qu'un autre le fasse connoitre.

Il n'est pas nécessaire non plus, que je m'étende sur les choses qu'il nous raconte, concernant le dernier Siége de Vienne. Il y a si peu de temps que ces grandes choses se sont passées, & il en a couru tant de Relations, que chacun en a la tête toute remplie. Mais il ne sera peut-être pas mal, que je fasse une remarque, qui me paroît propre à faire chercher avec soin ce qu'il faut croire du détail de la derniere Campagne des Turcs. On ne sçauroit faire ces Recherches plus à propos; nous voici dans le veritable temps d'éclaircir ces choses; car si on laisse croire vingt ou trente ans les

* Voyez en l'Extrait dans le mois de Mars de l'année suivante, Art. VIII.

les fables que l'on prétend avoir été publiées sur ce sujet, il ne sera plus tems d'y remédier. Ainsi pendant que les choses sont fraîches, il faut faire en sorte que la verité soit démêlée du mensonge. Je m'estimerai fort heureux, si les personnes qui aiment la verité, & qui auront en main les moyens de la débrouiller, se sentent excitées à ce travail par les choses que je m'en vais dire.

Incertitude des nouvelles du Siége de Vienne.

Le fait est, qu'on a imprimé à Paris une Relation du dernier Siége de Vienne, (elle fait la seconde partie du Mercure Galant du mois d'Octobre dernier) dans laquelle on soûtient, que tout ce que les Gazettes ont publié des assauts des Turcs, & des sorties des assiégez, faisant un carnage horrible de ces Infideles, sont de pures imaginations, comme aussi ce que l'on a publié d'une Bataille générale donnée entre l'Armée Chretienne, & celle du Grand Vizir. Et il ne faut pas que l'on dise, que l'Auteur de la Relation a dessein de diminuer la gloire du Roi de Pologne, & des autres Princes qui l'ont si généreusement secondé; car il prétend qu'il leur est plus glorieux d'avoir fait fuir l'ennemi, par le seul bruit de leur marche, après avoir forcé dans une longue escarmouche, où ils ne perdirent qu'environ cent hommes, le passage que le Grand Vizir faisoit garder, que s'ils ne l'avoient mis en fuite, qu'après avoir éprouvé qu'il avoit l'assûrance de leur tenir tête. Ce n'est donc point par cette plainte générale qu'on doit répondre à l'Auteur de la Relation. Il faut réfuter les témoins qu'il cite, & les raisons qu'il apporte. Son principal témoin à l'égard de la levée du Siége, est une Gazette Italienne imprimée à Vienne, sur ce qui s'est passé en ce païs-là depuis l'onzieme de Septembre jusques au 15. Un Italien qui publie des Relations dans Vienne même, trois jours après que le Siége a été levé, semble mille fois plus croyable pour tout ce qui diminuë les avantages des Chretiens, que tous ceux qui composent des Gazettes au deça du Rhin, ou à Francfort, & à Cologne; & il paroît être de la derniere évidence que, si ce Gazetier Italien avoit voulu dire les choses autrement qu'elles n'étoient, il les auroit plûtôt grossies qu'appetissées. C'est pour cela que celui qui a écrit contre le Mercure Galant, n'a pû se défaire de l'autorité de cette Gazette Italienne, qu'en l'accusant de supposition. Mais on lui a répondu qu'on l'avoit vûë en original, par le moyen de quelques personnes d'honneur qu'on lui nomme, & qui sont connues d'un chacun pour avoir des Correspondans à Vienne. Voilà donc un grand Procès entre les Auteurs. Le grand nombre est contre le Mercure Galant. Mais il a de son côté, à ce qu'il dit, de bons Mémoires composez par des gens qui se sont trouvez à toutes les occasions périlleuses pendant le Siége. Il a de plus le Gazetier Italien de Vienne, & un nombre effroyable de contradictions, qui remplissent toutes les autres Gazettes.

Sera t-il dit que ceux qui peuvent terminer ce Procès ne le feront pas, & que nous abandonnerons l'honneur de ce siecle à la raillerie de ceux qui viendront après nous? Il y sera infailliblement exposé, si l'on ne prouve par des argumens incontestables ce que tant de gens publient, ou si l'on ne le reconnoît pour faux, en cas que ceux qui soûtiennent qu'il est faux ayent raison. On se pique dans ce siecle d'être extrêmement éclairé: cependant on n'a peut-être jamais eu plus de hardiesse à debiter des fables visiblement contradictoires. Cela n'empêche pas que de l'aveu de toute l'Europe, le GRAND SOBIESKI n'ait immortalisé son nom, par un des plus mémorables exploits qui se lise dans l'Histoire; que le Comte de Staremberg n'ait acquis une gloire très-éclatante; que M. le Duc de Lorraine n'ait fait une Campagne très-glorieuse, & que leurs Altesses Electorales de Saxe & de Baviere, &c. ne méritent une infinité d'Eloges.

Idée qu'on s'est faite des Turcs.

On dira tant qu'on voudra, que les Turcs sont les plus misérables Troupes qui se mêlent du métier des armes; il ne laisse pas d'être vrai, qu'on s'en fait une idée terrible; de sorte qu'il faut avoir autant de résolution pour les aller attaquer, que s'ils étoient effectivement de très-bons Soldats. L'idée qu'on s'en fait est si noire, qu'on ne croiroit pas avoir de l'obligation à ceux qui nous souhaiteroient, de n'avoir jamais à faire qu'à des ennemis comme les Turcs, qui sont deux mois devant une Ville sans la sçavoir prendre.

Il semble qu'on commence peu à peu à revenir de la prévention où l'on a été, touchant la puissance redoutable de ces Infideles, & l'on parle déja de la Ligue qui s'est faite entre l'Empire, le Roi de Pologne, & les Venitiens, comme d'un moyen assûré de reprendre Constantinople. M. de la Croix, qui a été Secretaire de l'Ambassade de France a la Cour du Grand Seigneur, & qui à demeuré dix ans en Turquie, vient de publier des Mémoires qui peuvent extrêmement fortifier l'esperance des Princes liguez; car il nous assûre que l'Empire Ottoman se soûtient plus par la foiblesse de ses voisins, que par ses forces, qui de conte fait ne se montent qu'à cent cinquante mille hommes ou environ; qu'il n'a gueres plus de 80. millions de revenu; que les grandes exactions en ont déja dépeuplé plus d'un tiers, & que la méchante Politique des Turcs, qui n'ont nulle Discipline militaire, qui ne sçavent pas même l'ordre d'une Bataille, qui laissent la plûpart de leurs Villes démantelées, & leurs Frontieres ouvertes à l'ennemi, ruinera cette vaste Monarchie, si on ose l'attaquer de bonne sorte. Si on ajoûte à cela le desordre où ils se trouvent, depuis les mauvais succès de la derniere Campagne, & si tous les soûlevemens, dont les Gazettes nous parlent, sont vrais, ne doit-on pas se promettre avec la benediction de Dieu, qu'une bonne Armée, où l'on s'entende bien, tombant sur ce vaste Empire, en sappera tous les fondemens. Mais il est vrai qu'on a un peu de peine à s'imaginer que les affaires des Chretiens soient aussi florissantes qu'on le publie, quand on songe que le Comte Tekeli, avec une poignée de Mécontens, est capable de se maintenir dans la pleine liberté de continuer ses courses.

Leur foiblesse.

Quelques traits de cet Ouvrage.

Au reste cette guerre de Hongrie a produit une innondation de méchans petits libelles, & de Relations mal digerées, qui n'est pas imaginable. J'en excepte par honnêteté celle de M. de Rocoles. Il a pris soin de la relever, en y joignant quelques lettres du Roi de Pologne, & du Comte de Starremberg, & quelques particularitez que sa mémoire lui a fournies, & qui concernent les personnes qu'il a pratiquées autrefois. Il a souvent cité l'Histoire de Charles V. & de Ferdinand I. composée en beau Latin par le Jesuite Massenius, & imprimée depuis dix ans. Il a fait une digression sur la personne, & sur la famille de M. de Gadagne. Il nous a donné

des

des Extraits d'une Harangue Latine, que le Châtelain de Premislavie prononça en sa jeunesse, dans le College des Jesuites, l'an 1676. à la loüange du Roy de Pologne. Il a parlé des Prophéties de Dabricius, & a décidé que c'étoit un Imposteur; il a fait graver les principales Personnes, qui sont entrées dans son Histoire, &c.

Particularitez sur Tekeli.

Il eut obligé bien des gens, s'il eût fait une digression pour le Comte Tekeli; car quoi qu'on en parle fort, on ne sçait gueres son Histoire, & on voudroit bien la sçavoir. Si c'étoit mon affaire, j'en parlerois un peu au long; mais n'étant pas appellé à dire beaucoup de choses de mon chef dans cet Ouvrage, je dirai seulement que ce Comte est fils d'un Gentilhomme de la haute Hongrie, nommé Etienne Tekeli, qui vivoit tranquillement sur ses Terres, jouïssoit de trois cents mille livres de rente, qui lui venoient en partie de la Succession de sa mere, fille & héritiere du Palatin de Hongrie, Emeric Thurso, & en partie des biens de sa femme. Ces grandes richesses (comme autrefois * celles de Valerius Asiaticus) furent cause, à ce que l'on croit, que les Ministres de sa Majesté Impériale le voulurent envelopper dans la Conspiration du Comte Pierre Serin, frere de ce brave Nicolas Serin, qui fut tué par un Sanglier, après s'être tant signalé contre les Turcs. Quoiqu'il en soit, l'execution de ce Comte, & celle de trois autres grands Seigneurs de Hongrie, sçavoir les Comtes Frangipani, Nadasti, & de Tattembach, qui eurent la tête tranchée, les deux premiers à Neustad le 30. Avril 1671, le troisieme à Vienne le même jour, & le dernier à Grats le premier Decembre; cette execution, dis-je, ayant été suivie du pillage de tout le païs, le Comte Etienne Tekeli se vit assiégé dans ses Forteresses par les troupes du Général Spork. Il avoit beau protester qu'il n'avoit point été complice de la conjuration des quatre Comtes, on lui déclaroit que, s'il ne recevoit Garnison Impériale dans ses Châteaux, on les rasesroit tous, & qu'on le déclareroit Rebelle. Il donna de bonnes paroles aux Impériaux, afin de pouvoir faire évader le jeune Comte Emeric Tekeli son fils unique. Il le fit déguiser en Paisan, le confia à deux Gentilshommes aussi deguisez, qui le menerent par la Transylvanie en Pologne, & ne servécut gueres à l'évasion de ce cher enfant. Tous ses biens furent confisquez, & ses trois filles amenées à Vienne, où elles furent contraintes d'abjurer leur Religion. On les maria, pour les consoler, a trois grands Seigneurs, sçavoir au Comte François Esterhasi, au Baron Letho, & au Comte Paul Esterhasi, Palatin du Royaume de Hongrie. Leur frere ayant passé quelques années en Pologne, se retira vers le Prince de Transylvanie, Michel Abaffi, qui lui donna de l'emploi dans ses Troupes. Il a trouvé moien depuis ce temps là, de se mettre à la tête des Mécontens de Hongrie, & de se faire bien craindre, sur tout lors qu'il fut aidé par les Troupes, que M. le Marquis de Bethune, Ambassadeur de France en Pologne, lui envoya, sous la conduite d'un Gentilhomme François nommé Bohan, qui n'a jamais été Huguenot, quoiqu'on l'ait dit depuis peu dans plusieurs petits Imprimez. Ce Comte Tekeli est fort bien fait, entend plusieurs Langues, & n'est âgé que d'environ vingt-huit ans. Il a fait ses études au College d'Epéries avec tant de progrés, qu'à l'âge de quatorze ans il faisoit un Discours *in promptu*, sur quelque matiere qui lui fût offerte. Il épousa en l'année 1682. la fille du Comte Pierre Serin décapité à Neustad, veuve de François Ragotski, fils de George Prince de Transylvanie. Voilà l'explication d'une chose qui étoit une énigme pour la plûpart de ceux qui lisoient dans les Gazettes, que le Comte de Serin, arrêté prisonnier durant le Siége de Vienne, & le Palatin de Hongrie Paul Esterhasi, tous deux Catholiques, étoient beaux-freres du Comte Tekeli.

L'Histoire de la derniere guerre des Turcs, & du soulevement des Hongrois, n'est pas encore bien exactement connuë. On croit que M. de Guilleragues ne reviendra pas de Constantinople, sans apporter de bons Mémoires sur tout cela. Je voudrois qu'ils fussent déja imprimez. On y verroit apparemment toutes les mauvaises qualitez du premier Vizir, qui a si mal réussi dans la derniere guerre de Hongrie; car comme son avarice, & son orgueil ont causé mille chagrins à M. de Guilleragues, il est hors de doute qu'il en sera châtié dans une Histoire. On en peut dire bien du mal sans calomnie; il n'a fait aucune action, ni de Capitaine, ni de Soldat durant la derniere Campagne, & il s'en faut bien qu'il n'ait acquis autant de gloire que son prédécesseur, Achmet Coprogli Pacha. Celui-ci n'auroit pas eu si mauvaise grace de refuser le *Sopha* à l'Ambassadeur de sa Majesté Très-Chretienne; mais pour le dernier mort, qui a commencé cette innovation envers Monsieur de Nointel, & qui l'a continuée avec la plus grande opiniâtreté du monde envers Monsieur de Guilleragues, il est tout à fait inexcusable. On a publié sa mort avant le tems, mais enfin on a dit vray. On l'étrangla à Belgrade le 25. du mois de Décembre de l'année passée. Un bel esprit † a publié depuis peu, qu'il s'appelloit Mustapha Koul Oglou, c'est à dire, fils de la Milice; qu'il avoit épousé Majama Fatma, fille du Sultan Mahomet IV, l'an 1675, & que c'est à lui que la Porte est redevable de la Conquête de Kaminiec. C'est une erreur; car il ne fut honoré de la Charge de Grand Vizir, qu'après la mort d'Achmet Coprogli, qui arriva le 23. d'Octobre 1676. quatre ans après la prise de Kaminiec, & il est sûr que celui qui épousa la fille du Sultan l'an 1675. & qui s'appelloit en effet Koul Ogli, n'a point été Grand Vizir. Il étoit Mosaype ou Favori. Apparemment on se retractera de ces faussetez dans le mois suivant.

Et sur le grand Visir.

ARTICLE VI.

JE ne sçaurois trouver un lieu plus commode que celui-ci, pour placer une Piece que j'ai reçûë d'une des principales Villes de France.

Extrait d'une Lettre écrite de Roüen, à l'Auteur de ces Nouvelles.

VOus ne serez pas fâché, Monsieur, de publier un petit Ouvrage Latin, qui a été composé par un bel esprit ‡ plus considerable par son sçavoir & par son mérite, que par une belle Charge qu'il possede dans la Robe. Vous verrez

* *Tacite Annal. l. XI.*

† *L'Auteur du Mercure Galant.* ‡ M. Du Tot Ferrare.

verrez par là qu'on a grand tort de dire dans les païs étrangers, que les François qui loüent si bien quand ils veulent, gardent un profond silence à l'égard du Roy de Pologne. On lui rend justice ici aussi bien qu'ailleurs, *sunt hîc etiam sua præmia laudi.*

Pieces à la louange du Roi de Pologne.

JOANNI POLONIÆ REGI, MAGNO DUCI LITHUANIÆ, &c.

Suos supra titulos Augusto,
Quem virtus ad solium evexit,
Quem pietas è solio
Ad liberandam Germaniam advexit,
Quique Angeli instar
Longinquos tractus permeans, Carpathia Saxa (penetrans,
Immanem Turcarum Tyrannum
Strages latè & ruinas Christiano orbi minitan-(tem,
Darâ & Senacheribeâ obsidione caput Imperii pre-(mentem,
Piorum votis potius quàm armis suffultus,
Plenâ Deo fortunâ fretus
Disrupit, disjecit, profligavit.
Tota igitur Europa,
Nuper excidio proxima, nunc periculo exempta,
Debitis & festis plausibus
Indesinentibus, cujascumque Ætatis, Sexûs, (Nationis vocibus,
Christo favente & fide jubente,
Procumbens acclamat,
Inter natos mulierum non surrexit major
JOANNE.

MOTET DRAMATIQUE, OU ORATOIRE.

Historia. D*Eus, venerunt gentes in hæreditatem tuam, et polluerunt Templum sanctum tuum; flagellum appropinquat tabernaculo tuo; fixerunt tentoria in circuitu Viennæ; ecce quasi nubes ascendunt, & quasi tempestas currus eorum, velociores aquilis equi eorum; posuerunt morticina servorum tuorum escas volatilibus Cæli, carnes Sanctorum tuorum bestiis terræ.*

Chorus Lugentium. *Væ nobis, circumdederunt nos dolores mortis; væ nobis, dies iræ, dies tribulationis, vastati sumus; væ nobis. O vos omnes qui transitis, attendite, misereminí, succurrite, accurrite.*

Bassus. *Exsurge, Deus, & vindica causam tuam; salvos fac sperantes in te, ne quando dicant gentes, ubi est Deus eorum?*

Chorus Angelorum. *Fugite impii, cedite, fugite, pavidi, saucii, territi, perditi, cadite, criminа mortibus luite, dentibus fremite, tabescite. Arabes, Tartari, fugite, cadite, gladio occumbite, dissipamini, occumbite.*

Altus. *Virtus Domini obvallavit Regem qui redemit Israel, qui factus est Columna in Templo Dei, in qua scriptum est nomen & Majestas Dei Sabaoth. Quis est iste Rex gloriæ?*

Cantus. *Fuit homo missus à Deo cui nomen erat Joannes, hic venit. Benedictus qui venit, hic vicit.*

Chorus. *Benedictus qui vicit in nomine Domini, hosanna in excelsis, hosanna in terris, hosanna in excelsis.*

PARALLELE DE JULES CESAR ET DU ROY DE POLOGNE.

Venit, vidit, vicit.
Quidni?
In proximo agebat bellum, in Sequanis me-(ditabatur,
Viribus potior, veterano milite, legionibus octo (formidandus,
Improvidum, imparatum, fœderis fide securum, (pace sopitum
Ariovistum oppressit,
Ut rempublicam opprimeret.
Noxæ ideo dedendus, & Catonis sententiâ Ger-(manis tradendus.
Meliori causâ, feliciori successu,
JOANNES
Poloniæ Rex, Magnus Lithuaniæ Dux, &c.
E remotâ Lithuaniâ advolans, dissitas regiones (emensus,
Consciâ virtute fretus,
Cæsare promptior, Justior, Fortior,
Venit, vidit, vicit.
Immanem Turcarum Tyrannum
Nullâ lacessitum injuriâ, bellum gratis capes-(sentem,
Assyriam, Mediam, Thraciam, Ægyptum, (Tartariam, Asiam
Sub signis trahentem,
Orbi Christiano
Strages, incendia, vastationem, vincula mi-(nitantem,
Alexandri sui in victorias adolescentis manu (subaxas,
Numine plenus,
Disrupit, fregit, profligavit,
Ut Europam liberaret.
Porro bellatorum Juli optime,
Oblatum à Tribuno plebis Diadema recusasti;
Factum bene:
JOANNEM *bellatorum Maximum*
Triplici Diademate,
Sarmatico adepto, Hungarico vindicato, Romano (protecto,
Coronari sine,
Acclamatum in Orbe Christiano millies, millies, (millies.

ARTICLE VII.

PUis que nous en sommes sur la guerre de Hongrie, il ne sera pas mal à propos de remarquer, qu'on a publié selon les observations des speculatifs, que la Ville de Strigonie a été enlevée aux Turcs précisément un an après que son Archevêque, George Szelephenius, eût censuré les dernieres Décisions du Clergé de France, sur la superiorité du Concile. Il est certain que le Pape fut fort satisfait de cette Censure. Que peut-on donc dire de cet Evêque, qui rode dans toutes les Cours d'Allemagne comme Envoyé du Pape, afin de proposer une voye d'accommodement entre les Protestans & les Catholiques, dont la premiere condition doit être que le Pape & le Concile de Trente se soûmettront à un nouvel examen? J'ai reçû deux Extraits de Lettres qui contiennent chacun ce qui en a été écrit par un Docteur Lutherien, avec qui cet Evêque a conferé. Encore que les Auteurs de ces deux Extraits se vantent de rapporter les propres paroles du Docteur, il faut, ou qu'ils se soient plûtôt atta-

chez

chez au sens qu'aux paroles, ou que le Docteur ait écrit à differentes personnes un peu diversement; car l'un de ces deux Extraits ne lui fait pas dire les mêmes choses que l'autre. Quoi qu'il en soit les voici tous deux, avec les Réflexions d'un autre Docteur sur la Négociation de cet Evêque.

Extrait d'une Lettre Latine écrite de Nuremberg à M. Allix par Monsieur Wagenseil, le 5. de Février 1684.

Propositions de Réunion, faites par l'Evêque de Tina.

L'Evêque de Tina, Primat de Croatie, va dans toutes les Cours des Princes Protestans d'Allemagne, & leur propose de la part du Pape plusieurs moyens de réünir les Religions. Monsieur Calixte, Théologien de Helmstat, eut plusieurs Conferences avec lui l'année passée; je vous rapporte les mêmes paroles qu'il employa, écrivant à un de ses amis pour lui rendre conte de ces Conferences. *Depuis la Réformation*, dit-il, *les Protestans n'auroient osé demander ce que l'Evêque de Tina leur offre de la part du Pape. Le principal de l'affaire roule sur la tenue d'un Concile Universel, pendant laquelle les Anathêmes du Concile de Trente demeureront en suspens, & si on le juge à propos après avoir bien examiné le fond de la cause, on les abrogera entierement. On veut donc soûmettre le Concile de Trente à un nouvel examen, & à l'autorité du prochain Concile, dans lequel nous ne paroîtrons pas en qualité d'Accusez, mais nous aurons séance parmi les Juges. Et parce que des Hérétiques dignes d'Anathême ne peuvent point tenir rang dans un Concile, le Pape doit déclarer solemnellement par une Bulle, qu'il ne faut point regarder les Protestans comme des Hérétiques de cette espece. D'ailleurs comme l'Antechrist ne peut point avoir plus de place dans un Concile que les Hérétiques, les Protestans déclareront à leur tour, qu'à l'avenir ils ne tiendront pas le Pape pour l'Antechrist, puisqu'il en aura dépouillé les marques, qu'il aura renoncé à sa tyrannie accoûtumée, & qu'il aura repris l'esprit des anciens Evêques de Rome qui étoient d'une vertu excellente; mais qu'ils le considereront comme le Suprême & le premier Patriarche de la Chretienté, auquel est dûë une Primauté d'ordre, & non pas une Primauté de Jurisdiction. On permettra à tout le monde la Communion sous les deux especes, non pas comme de droit Divin, mais comme de droit Ecclesiastique & humain; on permettra pareillement aux gens d'Eglise le Mariage, même pour plus d'une fois. Par le droit des Princes Protestans nous conserverons en leur entier les choses qui sont venues en notre puissance, & l'Eglise Romaine nous cedera à perpetuité tous les biens Ecclesiastiques dont nous sommes en possession.* C'est une chose étrange (c'est M. Wagenseil qui recommence à parler ici de son chef) que nos Princes écoutent un tel homme, & qu'ils ne s'apperçoivent pas qu'il y a quelque mystere d'iniquité là-dedans. Ce Prélat a eu des Conferences dans la Cour de Wirtemberg avec M. Osiander, & avec un autre Docteur en Théologie.

Autre Extrait, tiré d'une Lettre qu'un Théologien Allemand a écrite en Latin à un autre Théologien de sa Nation, qui est présentement à Paris.

JE ne sçay si vous avez oüi parler du Comte Rocca de Spinola Evêque de Tina, & Primat de Croatie, qui cherche à pacifier au nom du Pape les differens qui divisent la Religion. Il a travaillé jusqu'ici à ce Projet dans plusieurs Cours Lutheriennes, & principalement dans celle d'Hanover, où il a conferé non seulement avec les Théologiens du lieu, mais aussi avec deux Professeurs en Théologie de Helmstat, sçavoir avec Messieurs Calixte, & Mayerus, qui ont reçû ordre de M. le Duc d'Hanover, d'oüir & d'examiner les Propositions de ce Prélat. Si vous voulez sçavoir jusqu'où on s'est avancé, & combien de choses il a promises au nom du Pape, vous l'apprendrez agréablement par ce qui suit, tiré fidelement d'une Lettre que le Docteur Calixte a écrite à un de * ses amis en ces termes. *Je vous dirai en peu de mots ce qui s'est passé dans nos Conferences, & vous supplie de croire que je n'ay rien fait qui puisse nuire à notre Parti. Il est certain que les Protestans n'osoient pas même demander durant la Réformation, ce que cet Evêque nous promet au nom du Pape. La principale chose est qu'il se tiendra un Concile; qu'on levera les Anathêmes lancez par le Concile de Trente, & qu'après les avoir examinez tout de nouveau, on pourra les anéantir; que le Concile de Trente sera soûmis à l'autorité de celui qu'on convoquera, où nous ne comparoîtrons point en qualité d'Accusez, mais nous prendrons séance comme Juges. Et pour faire les choses avec ordre, l'on conviendra réciproquement que nous ne serons pas réputez pour Hérétiques, ni le Pape pour l'Antechrist. Si l'évenement répond au Projet, comme on le doit souhaiter passionnément, bon Dieu quel siecle d'or nous allons voir revenir, quelques oppositions que l'on ait à craindre de la part de certains esprits ennemis de la concorde, qui sous prétexte de l'Orthodoxie, dont ils battent si souvent les oreilles, traverseront ce pieux dessein, & de vive voix, & par toutes les autres voyes imaginables. Il y a des gens qui disent qu'il y a un Serpent caché sous ces fleurs; & que cet Evêque sous un habit de Brebis, est un vray Loup ravissant qui ne cherche que notre ruine. D'autres soûtiennent qu'il n'est point muni d'autorité suffisante pour promettre au nom du Pape ce qu'il promet. Le temps nous apprendra si cela est vray ou non.*

Réflexions sur les Propositions de cet Evêque.

Réflexions sur ces Propositions.

I. IL paroît que ces Propositions en l'air n'ont aucune bonne foi, parce que d'un côté elles ne supposent aucun changement présent dans le parti Romain, & que de l'autre on opprime les Protestans par tout où l'on est en état de le faire.

II. Le vrai but de ces Conferences est de rompre la Ligue & l'union, qui est entre tous les Princes Protestans d'Allemagne, & d'anéantir par ce moyen tous les traitez qui font la sûreté des Réformez de l'une & de l'autre Communion dans l'Empire.

III. Il paroît clairement que l'on ne s'adresse aux Lutheriens, que parce qu'on croit qu'ils ne sont pas si éloignez de la Communion Romaine, que les Evangeliques, qui paroissent plus malaisez à surprendre.

IV. Tout le dessein de ces Conferences n'est que d'examiner, quel est l'attachement des Princes Lutheriens à leur Religion, & de chercher

* *La copie Latine dont on s'est servi, nomme cet ami* Gobelium Abbatem Mantanum.

chercher quelque jour pour rompre la Ligue Proteſtante, qui eſt entre les Evangeliques & les Lutheriens.

V. L'on affecte de s'adreſſer aux Calixtins, qui ſont déja fort diviſez des Caloviens; ce qui peut encore ſervir à les diviſer de plus en plus.

VI. Cette diviſion ſemble déja toute produite, comme il paroît par les Lettres de ceux du parti de Calixte, qui ſemblent agréer les Propoſitions, au lieu que ceux du parti de Calovius en reconnoiſſent la tromperie.

VII. L'illuſion de ces Propoſitions paroſt, en ce que cette Négocitaion a pour but de s'aſſûrer de ceux qui pourroient être envoyez au Concile Univerſel que l'on propoſe.

VIII. Toutes ces Propoſitions ſe font de concert avec les Jeſuites de France, comme il paroît par leur commerce avec le Prince Erneſt ſur cette matiere.

IX. La Propoſition d'un tel Concile eſt illuſoire à l'égard des Proteſtans, puis qu'ils ont un principe qui les oblige à examiner les Déciſions des Conciles, pour voir ſi elles ſont conformes à l'Ecriture: ce qui ſeroit impoſſible dans la ſuppoſition que l'Evêque de Tina fait, *que l'on ſe ſoûmettra aux Déciſions de ce Concile propoſé.*

X. Il n'eſt pas poſſible qu'un tel Concile ſe tienne, quand il n'y auroit que la ſeule adoration du Sacrement; parce que les Proteſtans ne peuvent communier avec des gens qui perſeverent à adorer l'Euchariſtie, & dans d'autres cultes où nous ne pouvons avoir part.

XI. Il paroit aſſez que cet Evêque pouvant être deſavoüé au premier jour par le Pape, toutes ſes Propoſitions ne tendent qu'à duper les Proteſtans, qui auroient aſſez d'imprudence pour s'y fier.

XII. En effet on voit de quelle maniere, quoi que le Pape eût approuvé l'Expoſition de la Doctrine Catholique, faite par M. l'Evêque de Meaux, dans l'eſpérance d'attirer pluſieurs Réformez, on n'a pas laiſſé de ſoûtenir dans le même temps par la plume d'un des Inquiſiteurs, des Propoſitions contraires à celle que cet Evêque avoit attribuée à ſon Egliſe, en adouciſſant ſa créance pour tendre un pigée plus ſubtil.

XIII. Rome ſouffre au deça des Monts des opinions qu'elle condamne comme hérétiques en Italie.

XIV. Il n'y a nulle apparence que le Pape ait donné un tel pouvoir, puis qu'il eſt à préſent en querelle avec la France, au ſujet de ſon Infaillibilité.

XV. Il faut qu'on montre que le pouvoir de l'Evêque, qui ſe dit Envoyé du Pape, a paſſé par une Congregation; car rien d'important, ni les bagatelles mêmes ne ſe concluent point à Rome ſans Congregation.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Critique Générale de l'Hiſtoire du Calviniſme de M. Maimbourg; troiſieme édition revûe & corrigée.* * A Ville-Franche chez Pierre le Blanc. 1684. & ſe trouve à Amſterdam chez Abraham Wolfgang. 2. Vol. in 12.

QUoi que cette troiſieme Edition contienne quatre Parties, & trente Lettres, au lieu que la ſeconde ne contenoit que trois Parties, & vingt-ſept Lettres, elle n'eſt pas pourtant plus ample que la ſeconde. La difference ne vient que de la diverſe ſituation des matériaux. On a recueilli ici en un corps les digreſſions de Controverſe qui étoient auparavant répandues dans tout l'Ouvrage. Si on a ajoûté quelques petites choſes, on en a retranché auſſi quelques autres, & ainſi tout revient à un. Il faut avouer néanmoins que cette Edition eſt plus exacte, & plus châtiée que les précédentes.

Cauſa Valeſiana Epiſtolis ternis prælibata, in antecesſum fuſioris Apologiæ. Quibus acceſſerunt appendices duæ, una inſtrumentorum, altera de Gregorio VII. & in fine additamentum. Autore F. Petro Valeſio Ord. S. Franciſci ſtrict. obſerv. S. Theologiæ Profeſſore. Londini apud Joan. Brome, in vico Ludgate-ſtreet dicto. 1684. in 8. II.

ON voit dans ce Livre qu'un Moine Irlandois s'eſt expoſé à une rude perſecution, pour avoir ſoûtenu le droit des Princes contre les prétentions de la Cour de Rome. La choſe eſt trop rare, pour n'en point parler en un autre lieu plus amplement. †

M. Tullii Ciceronis Epiſtolarum libri XVI. ad T. Pomponium Atticum, ex recenſione Joannis Georgii Grævii, cum ejuſdem animadverſionibus, & notis integris Petri Victorii, &c. Amſtelodami ſumptibus Blaviorum & Henrici Wetſtenii. 1684. 2 Vol. in 8. III.

NOs Nouvelles du mois de Mai ‡ feront connoître l'importance de cet Ouvrage, dont on ne ſçauroit ſe former qu'une idée très-avantageuſe, quand on ſonge à l'Auteur des Lettres, & au mérite de celui qui nous en procure cette nouvelle Edition.

Joh. Melchioris S. Th. D. & Prof. de Sanguine Chriſti Euchariſtico Commentatio, complectens Diſſertationes tres Theologico-Hiſtoricas, quibus Illuſtr. Meldenſis Epiſcopi Tractatus de Communione ſub utraque ſpecie ita excutitur, ut, &c. C'eſt à dire, *Réfutation du Traité de M. de Meaux de la Communion ſous les deux eſpeces.* Herbornæ typis Tobiæ Jacobi. 1684. & ſe trouve à Francfort chez Herman de Sandt. in 4. IV.

M. l'Evêque de Meaux réfuté pour la quatrieme fois.

MOnſieur l'Evêque de Meaux s'eſt acquis une ſi grande réputation par ſes Ouvrages de Controverſe, que ſi les Proteſtans euſſent négligé de lui répondre, on n'eût pas manqué de ſoupçonner qu'ils ne ſçavoient comment repouſſer les attaques de ce Prélat. Il eſt certain qu'il tourne les choſes d'une maniere fort delicate; qu'il évite fort adroitement les endroits ſcabreux, & que l'air honnête, la modeſtie, & l'art de paroitre ingenu, qui regnent dans ſes Ouvrages, peuvent rendre beaucoup de ſervice à la cauſe qu'il ſoûtient; & c'eſt ſans doute pour cela que Meſſieurs de l'Egliſe Romaine les ont rendus ſi célébres par toute l'Europe, & que les Proteſtans y ont fait tant de Réponſes. Pour ne rien dire de celles qui regardent *l'Expoſition de la Doctrine de l'Egliſe Catholique*, voici déja le quatrieme Auteur qui a réfuté l'Ouvrage de ce

* Cet Ouvrage eſt de M. Bayle. On le trouvera dans le ſecond volume de cette Edition de ſes Oeuvres.

† Voyez le mois de Juin de cette année, Art. I.
‡ Voyez l'Art. VII.

ce Prélat, sur la Communion sous les deux especes. Les trois autres sont feu M. Larroque qui a fait un Traité exprés pour cela imprimé en France; M. Jurieu qui a fait plusieurs Réflexions sur ce même Ouvrage, dans la seconde édition de son Examen de l'Eucharistie, imprimée à Rotterdam; & un Auteur Anonyme dont l'Ouvrage, destiné uniquement à répondre à M. l'Evêque de Meaux, a été imprimé à Amsterdam. Le quatrieme dont nous parlons ici, est un Professeur en Théologie à Herborn dans la Comté de Nassau. Son Livre contient trois Dissertations. La premiere montre la nécessité de communier sous l'espece du vin, tant par les paroles de l'Institution de la Cene, dont on examine les circonstances, que par les grands avantages que l'usage de la Coupe peut apporter à l'ame fidele. On ne manque point d'opposer l'œconomie Legale, sous laquelle il étoit défendu de goûter du sang des Sacrifices expiatoires, à l'œconomie Evangelique; ni de fortifier les conséquences qui en résultent, de plusieurs observations tirées de l'Ecriture & des Peres. La seconde Dissertation examine les argumens de M. de Meaux, dont quelques-uns sont empruntez de l'Ecriture, & les autres en plus grand nombre, de la pratique de l'ancienne Eglise. On fait voir qu'il y a eu tant d'abus dans cette pratique, que ce seroit une très-grande imprudence d'y régler sa foy. On montre aussi par plusieurs raisons, que nos Adversaires n'en peuvent pas tirer avantage pour leurs Dogmes, & même que les faits qu'ils alleguent sont en partie douteux, & en partie manifestement supposez; ce qui donne lieu d'expliquer plusieurs passages des Anciens, & en particulier le fameux Decret de Gelase. La troisieme Dissertation examine les principes sur lesquels M. de Meaux a appuyé le fond même de la cause, & c'est-là qu'on parle des choses qui sont de l'essence d'un Sacrement, & de celles qui n'en sont qu'une circonstance accidentelle. On y répond aussi à l'objection tirée du réglement qui a été fait par les Protestans, pour ceux qui ne sçauroient boire du vin, & de la liberté qu'on prétend qu'ils se sont donnée de s'écarter de l'Ecriture en plusieurs choses. On parle de la concomitance, & on fait voir que le retranchement du Calice, & l'adoration de l'Eucharistie, sont des points de Controverse très-importans. M. Melchior traite toutes ces matieres avec beaucoup de netteté, & d'érudition, & y mêle des traits de lecture fort curieux. Il finit son Livre par une Apostrophe à M. de Meaux, auquel il promet d'en faire tenir un Exemplaire, & il l'adjure par le Dieu vivant de songer à sa conscience, & de donner gloire à la verité. Cela signifie en stile de Ministre, qu'on exhorte ce Prélat à se faire bon Protestant. Il n'en sera rien; c'est dequoi sans être Prophete on peut être très-assûré.

Idée de cet Ouvrage.

V. *Nova Collectio Conciliorum. Stephanus Balusius Tutelensis in unum collegit, multa notatu dignissima nunc primum edidit, notis illustravit, reliqua emendavit, &c. Tom.* I. C'est à dire, *Nouvelle Collection des Conciles.* Parisiis apud Francisc. Muguet. 1683. in fol.

MOnsieur Baluze ne pouvoit mieux employer les grandes lumieres qu'il a acquises, soit sous le celebre M. de Marca, soit depuis qu'il a eu la direction de la Bibliotheque de M. Colbert, qu'en travaillant comme il a dessein de faire, à une nouvelle Collection des Conciles. Ses *Miscellanea*, dont il a déja donné quatre Volumes au Public, & plusieurs autres Ouvrages qu'il a publiez, font voir qu'il y a peu de gens au monde qui se connoissent mieux que lui en Manuscrits, & en Histoire Ecclesiastique. Mais il y a lieu de croire que le grand dessein qu'il a commencé, surpassera la gloire de tous ses travaux précédens, & non seulement cela, mais aussi la gloire que le Pere Cossart, & le Pere Labbe, deux Jesuites fort illustres, ont méritée par leur belle Collection des Conciles. Elle fut commencée par le P. Labbe qui mourut l'an 1667. & achevée par le P. Cossart l'an 1672. Elle surpasse infiniment toutes les Collections précédentes, qui sont (à ne remonter que jusqu'au temps qu'on a imprimé des Livres) celle du Docteur Merlin imprimée à Paris l'an 1524. les deux du P. Crabbe de l'Ordre de S. François, l'une publiée l'an 1536. & l'autre l'an 1551. celle de Surius publiée l'an 1567. celle de Venise de l'an 1585. celle de Rome de l'an 1608. les deux de Binius, la premiere de l'an 1606. & la derniere de l'an 1618. & enfin celle du Louvre publiée l'an 1644. Quoi que la Collection de ces deux Jesuites soit fort estimée, M. Baluze ne laisse pas de dire qu'il s'y est glissé une infinité de fautes. On les pourroit appeller heureuses, puis qu'elles l'ont fait penser à une nouvelle Collection, qui sera enrichie de plusieurs pieces que personne ne connoissoit, ou qui n'ont jamais été imprimées, ou qui ne l'ont jamais été dans ces sortes de Collections. Ce premier Volume en contient un assez bon nombre de toutes ces differentes especes. Nous en parlerons quelque jour.

Diverses Collections des Conciles.

VI. *La vie des Prédestinez dans la bien-heureuse Eternité.* A Paris chez Sebastien Mabre-Cramoisi. 1684. in 4.

C'Est le P. Rapin qui nous donne cet Ouvrage. Il ne se passe guere d'année sans quelque Livre de sa façon; & c'est tantôt un Ouvrage de piété, tantot un Ouvrage sur quelque point de litterature. Le tour des Ouvrages de dévotion est venu cette année-ci. Ce Pere s'est élevé extrémement haut dans ce Livre, puis qu'il y parle de l'occupation des Fideles dans la bien-heureuse Eternité. Il seroit à souhaiter que tout le monde eût du goût pour une si belle Doctrine. La Morale Chretienne en retireroit de grands avantages.

VII. *Arlequin Procureur.* A Paris chez C. Blageart rue de S. Jaques. 1683.

C'Est une Comédie qui a eu beaucoup de succès, & où les Comédiens Italiens ont représenté admirablement les friponneries qui se commettent dans la profession de Procureur. On prétend que l'utilité de cette Piece sera très-grande, parce qu'elle accoûtumera le monde à se mieux précautionner contre ces friponneries, & parce qu'elle corrigera de leurs mauvaises habitudes les Procureurs malhonnêtes gens, rien n'étant plus propre, dit-on, à guerir les maladies de l'ame, qu'une Comédie qui en représente finement le ridicule. Il y a long-temps qu'on en juge ainsi; car c'est dans cette vûe que les Atheniens accorderent aux Poëtes Comiques la licence de satyriser tout le monde, sans épargner même le Gouvernement, & l'on trouve qu'à cause de la liberté

Réflexions sur l'utilité des Comédies.

qu'ils

qu'ils se donnoient de médire de toute la terre, on leur donna l'éloge de *Conservateurs des Villes*, *σωτῆρες τῶν πόλεων*. Quantité de personnes disent fort sérieusement à Paris, que Moliere a plus corrigé de défauts à la Cour, & à la Ville, lui seul, que tous les Prédicateurs ensemble; & je croi qu'on ne se trompe pas, pourvû qu'on ne parle que de certaines qualitez qui ne sont pas tant un crime, qu'un faux goût, ou qu'un sot entêtement, comme vous diriez l'humeur des Prudes, des Précieuses, de ceux qui outrent les modes, qui s'érigent en Marquis, qui parlent incessamment de leur noblesse, qui ont toûjours quelque Poësie de leur façon à montrer aux gens, &c. Voilà les desordres dont les Comédies de Moliere ont un peu arrêté le cours; c'est à peu près à quoi se réduit la Réformation qu'un * Jesuite leur attribuë; car pour la galanterie criminelle, l'envie, la fourberie, l'avarice, la vanité & choses semblables, je ne croi pas que ce Comique leur ait fait beaucoup de mal; & l'on peut même assûrer qu'il n'y a rien de plus propre à inspirer la coqueterie que ses Pieces, parce qu'on y tourne perpétuellement en ridicule, les soins que les peres & les meres prennent de s'opposer aux engagemens amoureux de leurs enfans. Il faut avouer néanmoins que celles qui joüent les Professions, à l'exemple d'*Arlequin Procureur*, peuvent être fort utiles.

Nouvelles de Théatre. On écrit de Paris que la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne, qui est celle des Comédiens Italiens, représente une Comédie très-divertissante, & qui attire une foule extraordinaire. Elle s'intitule *Arlequin Empereur dans le Monde de la Lune*. C'est, dit-on, une Satyre de l'Opera d'Amadis, & on ajoûte qu'on doit représenter incessamment dans le même Hôtel, *Amadis Cuisinier*, parce que celui qui fait le personnage d'Amadis dans l'Opera a été Cuisinier. Ces nouvelles ne sont pas trop apparentes; car comme on sçait que le Roy lui même a donné le sujet de l'Opera d'Amadis, qui oseroit en faire des railleries si publiques? On travaille à un nouvel Opera, dont Roland le Furieux sera le sujet, & c'est encore le Roy qui a choisi, & marqué cette matiere à M. Quinaut, & à M. Lulli. Ce Monarque n'a point voulu que l'Opera d'Amadis fût représenté à la Cour, à cause du deuil de la Reine. On louë fort les Paroles, les Machines, & les Airs de cet Opera. On y voit au commencement quelques Vers de M. de la Fontaine à la loüange de sa Majesté. On a publié ailleurs une Ballade qu'il a adressée au même Prince, où il touche en passant la raison pourquoi l'Académie Françoise refuse de l'aggreger. Il devoit remplir la place que la mort de M. Colbert a laissée vacante dans ce Corps illustre; mais quelqu'un ayant représenté qu'il ne seroit pas de la bienséance qu'une Compagnie, où il y a tant de Personnes graves, & Mitrées, reçût un Poëte qui a publié tant de contes impudiques, † on a sursis son installation. ‡

VIII. *Histoire Critique de la créance, & des Coûtumes des Nations du Levant, publiée par le Sieur de Moni*. A Francfort chez Frederic Arnaud. 1684. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers. in 12.

Précis de cet Ouvrage. EN attendant que nous parlions en detail ‖ de ce qui est contenu dans cet Ouvrage, nous avertissons les Curieux qu'il vient d'un Homme fort habile, & delivré de beaucoup de préjugez. Il montre que les Chretiens du Levant ne sont pas aussi blâmables que les Missionaires le debitent, afin de mieux faire valoir leur emploi. Il prétend que la Controverse des Latins avec les Nestoriens, & avec les Eutychiens d'aujourd'hui, n'est qu'une dispute de mots: & il insinuë que si on se fût bien entendu anciennement, on n'eût pas excité de si funestes tempêtes dans l'Eglise. Il s'attache fort à montrer que les Grecs croyent la Transsubstanciation. C'est un des plus sçavans & des plus curieux endroits du Livre.

IX. *Histoire de l'origine, & du progrès des Revenus Ecclesiastiques, où il est traité selon l'ancien & le nouveau Droit, de tout ce qui regarde les matieres Beneficiales, de la Regale, des Investitures, des Nominations, & des autres droits attribuez aux Princes. Par Jerôme à Costa Docteur en Droit, & Protonotaire Apostolique*. A Francfort chez Frederic Arnaud. 1684. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers. in 12.

LE titre de ce Livre n'en feroit pas comprendre suffisamment le mérite, si nous n'ajoûtions que l'Auteur est fort dégagé des préjugez, & de la bigoterie: très-habile d'ailleurs, & qui ne dit rien de superflu. Quoi qu'il ne soit pas Huguenot, il ne laisse pas d'avouer qu'on a fort mauvaise grace de reprocher aux Anglois, qu'ils ont reconnu une femme pour le Chef de l'Eglise; car il montre que le Roy d'Espagne jouit en Sicile à l'égard du spirituel, d'une autorité qui égale celle que le Pape s'attribue, & qui surpasse celle dont Henri VIII. s'empara lors qu'il rompit avec le Pape. Il n'oublie pas que la Sicile tombe en quenouille, & que le Roi d'Espagne comme Legat *à latere*, & Legat né du S. Siége, de telle sorte qu'ayant reçû autrefois cette prérogative du Pape, il ne releve plus de lui à présent, se donne le titre de *Beatissimo & Santissimo Padre*. Nous nous étendrons un peu plus § sur ce Livre au premier loisir.

X. *Two Hundred Queries moderately propounded concerning the doctrine of the Revolution of humane soules. And its conformity to the truths of Christianity*. C'est à dire, *deux cents questions modestement proposées touchant la doctrine de la Révolution des ames humaines. Et sa conformité aux Veritez du Christianisme*. A Londres pour Robert Kettlewel dans le Fleet-street, devant l'Eglise de S. Dunstan. 1684 in 12.

CEux qui ont lû la *Kabbala denudata*, imprimée en Allemagne en 2. Volumes in 4. l'an 1677. par les soins, & aux dépens du Sieur Van

* *Le P. Bouhours dans ses Vers à la loüange de Moliere.*

† Voyez en encore une autre raison, Art. VIII. du mois de Juillet de cette année. Voyez aussi ce qu'on dit de ses Contes dans le mois d'Avril 1685. No. V. du Catalogue.

‡ Il y a été reçu depuis. Voyez le Discours prononcé à sa reception dans le mois de Janvier 1685. Art. I.

‖ Voyez le mois de Mai de cette année, Art. II.

§ Voyez le mois de Mai de cette année, Art. III.

Van-Helmont * fils du célebre Van-Helmont, qui a formé comme une espece de Secte dans la Médecine, y auront vû quelques Traitez sur cette même doctrine de la révolution des ames humaines, qui fait le sujet de cet Ouvrage. Ce sentiment est assez particulier pour mériter que nous en exposions le systême dans nos Nouvelles du mois prochain.† Ce n'est point la Métempsycose de Pythagore; ce n'est point non plus l'Origenisme; il y a ici plus que tout cela. Si le Public peut tirer quelque divertissement, ou quelque avantage de ces visions, il est juste qu'il sçache à qui il en sera redevable. C'est à la même personne qui a fait imprimer les deux Volumes de Cabale dont j'ai parlé ci-dessus, qui passe pour grand Chymiste, & grand Machiniste, & qui a été long-temps à Rome dans les prisons de l'Inquisition. On dira tant que l'on voudra, que les pensées contenuës dans ce petit Livre sont creuses & fanatiques; il est certain que la raison n'en sçauroit démontrer la fausseté, & qu'elles expliqueroient commodément plusieurs phénomenes qui embarrassent. Il n'y a pas long-temps que l'Auteur de la Recherche de la Verité a défié M. Arnaud de démontrer, *qu'il n'a point fait quelque peché il y a dix ou vingt mille ans, en punition duquel il a ces pensées fâcheuses, par lesquelles Dieu le punit, & le veut faire mériter sa récompense, en combattant contre ce qu'il appelle les mouvemens de la concupiscence.*

XI. *Expérience curieuse tirée du VII. Journal des Sçavans.* 1684.

Expérience de la circulation du sang.

MOnsieur Papin a écrit à M. l'Abbé de la Roque, qu'on a fait à Venise une expérience très-sensible de la circulation du sang. On a mis un rein dans la machine du vuide, après avoir introduit un petit tuyau dans l'artere émulgente, & bien lié cette artere sur le tuyau, dont l'autre extrémité demeuroit hors de la machine. Ensuite de cela on a fait entrer de l'eau dans ce tuyau à mesure que l'on pompoit l'air, & l'on a vû que cette eau est entrée dans l'artere émulgente, & qu'ayant circulé dans le rein, elle est sortie par la veine émulgente, sans qu'il soit rien sorti par l'uretere. Mais si on insere le tuyau dans la veine, on a beau faire du vuide dans la machine, on ne fait rien sortir par l'artere: ce qui montre que les valvules des arteres s'ouvrent pour laisser couler le sang des arteres dans les veines, mais non pas pour laisser entrer celui des veines dans les arteres. Cette expérience a été faite dans l'Académie dont M. Sarrotti, Secretaire du Senat, a jetté les fondemens, avec une dépense & une générosité tout à fait extraordinaire, & où M. Ambroise Sarrotti, son fils, donne toutes les semaines des preuves de sa capacité.

Cette Académie me fait souvenir de ce que l'on vient de m'écrire de Londres, qu'il s'en est fait une à Dublin, & une autre à Oxfort, qui travaillent avec beaucoup d'application à l'avancement des Sciences, & des beaux Arts, & qui communiqueront à la Société Royale toutes leurs expériences. Ainsi nous voilà dans un siecle qui va devenir de jour en jour plus éclairé, de sorte que tous les siecles précedens ne seront que ténebres en comparaison.

XII. *Wilhelmi Ten Rhyne M. D. &c. Transisalano-Daventriensis Dissertatio de Arthritide: mantissa Schematica de acupunctura, & Orationes tres 1. de Chymiæ & Botanicæ antiquitate & dignitate. 2. de Physionomia. 3. de Monstris.* C'est à dire, *Dissertations sur la goute, &c.* Londini, impensis R. Chiswell, Societatis Regalis Typographi. 1683. & se trouve à la Haye chez Arnoul Leers. in 8.

Remarques sur la Goute.

CEt Auteur ayant demeuré long-temps dans les Indes Orientales, au service de la Compagnie de Hollande, en qualité de Médecin, a fait plusieurs observations très-curieuses, dont il nous faudra parler quelque jour. Pour le present nous nous contenterons de dire, qu'il fait consister la Goute dans une flatuosité maligne, seche & froide, qui s'insinuë entre les os & la membrane qui les couvre immédiatement; & la separant d'avec eux produit une enflûre qui est accompagnée d'une douleur insupportable. Il dispute sçavamment contre les Auteurs qui sont d'une autre opinion, & confirme la sienne en habile Homme. Il traite des moyens de guérir cette fâcheuse maladie, & décrit au long le grand remede dont se servent les Orientaux, qui consiste à mettre le feu à la partie malade. On doit remarquer en passant l'ignorance, ou la mauvaise foi d'un grand nombre de faiseurs de Relations, qui ont fait accroire au monde, que la Goute n'étoit point connuë à ces peuples. L'Auteur décrit aussi fort au long un autre remede violent qui est fort en usage en ce païs-là, & qui consiste dans des aiguilles longues & fines que l'on enfonce dans le corps, afin de donner passage aux vents enfermez, que l'on croit être la cause des maladies. Les figures n'ont pas été épargnées, pour faire mieux comprendre la maniere dont on pratique ces violentes operations.

XIII. *Dogmatum Theologicorum de Deo, Deique proprietatibus, Tomus I. Autore Ludov. Thomassino Presbytero Congregat. Oratorii.* C'est à dire, *Premier tome des dogmes Théologiques.* A Paris chez François Muguet. 1684. in fol.

S'Il est vrai, comme quelques-uns se l'imaginent, que les Peres de l'Oratoire ont souhaité que quelqu'un de leurs Théologiens publiât un Cours de Théologie qu'on pût opposer à celui du P. Petau, afin que la Société de Jesus ne se glorifiât plus de les surpasser en quelque chose du côté de l'érudition, ils ne pouvoient pas choisir un sujet moins desagréable aux Jesuites, que celui qui a composé ce Volume; car tout Paris sçait que le Pere Thomassin est le Chef d'une faction parmi les Peres de l'Oratoire, qui est presque Moliniste. Les Mémoires qu'il a composez sur la Grace sont pleins de ménagement; & lors qu'il fit sa Dissertation sur le sixieme Concile, il se garda bien d'avoüer que l'avanture du Pape Honorius fût un argument contre l'infaillibilité du Pape; il soûtint, ou qu'Honorius n'avoit erré qu'en qualité de particulier, ou que sans avoir erré, il avoit usé seulement d'une sage dispensation pour réünir les esprits. Quoi qu'il en soit le Pere Thomassin est un homme très-sçavant. Outre qu'il est

Eloge du P. Thomassin.

* Voyez le mois suivant à la fin de l'Art. VIII.

† Voyez l'Art. VIII.

est fort versé dans l'Histoire Ecclesiastique, dans les Peres & dans la Théologie, il possede à fond les Humanitez, comme il l'a fait voir dans les trois Volumes in 8. qu'il a donnez au Public, sur la maniere d'étudier les Sciences humaines. Le Traité des Fêtes qu'il a publié depuis quelques mois, est un mélange fort curieux de l'érudition Sacrée & Profane, & ce Volume de Dogmes Théologiques fait voir qu'il sçait autre chose que les matieres de Théologie. Il tâche de réduire les principes de cette divine science, à ceux de la plus sublime Philosophie; & il prétend que les Peres se sont tellement servis de cette méthode, qu'on ne peut les bien entendre, sans avoir quelque teinture de la Philosophie de Platon, & même des Mathématiques. Il faut que le Pere Thomassin ait l'esprit bien pénétrant, puis qu'il trouve tant de Philosophie dans les Livres des Saints Peres; car il y a beaucoup d'autres gens qui n'y en trouvent point du tout. Au reste c'est ici le second Volume de ses Dogmes Théologiques. Le 1. qui ne traite que de l'Incarnation du Verbe fut imprimé l'an 1680. Il n'en promet plus qu'un autre pour achever le Corps de sa Théologie positive; ainsi avec les trois qu'il a composez sur la Discipline de l'Eglise, il aura été Auteur de six Volumes *in folio*, sans conter plusieurs Traitez separez, qui sont de plus petite taille. Il pourra se reposer après cela, sans craindre qu'on l'accuse d'avoir été paresseux. Il semble qu'il ait défait dans ce second Tome, ce que le sçavant Archevêque d'Armach, Usserius, & Vossius avoient fait, pour montrer que les Peres Grecs n'étoient pas du sentiment des Latins sur la matiere de la Prédestination. Il prétend qu'ils ont été là-dessus d'un accord entier. Mais il est fort à craindre que si quelque Homme d'esprit y remet la main, il ne reproduise la discorde; car il en va des Ecrits des Peres comme de certaines perspectives, qui montrent le blanc & le noir selon le point de vûe qu'on leur donne.

XIV. *Annales Ecclesiastici Francorum, Autore Carolo le Cointe Trecensi Congregat. Oratorii Presbytero, Volumen octavum.* C'est à dire, *Annales Ecclesiastiques de France.* A Paris chez Sebastien Mabre-Cramoisi. 1684. in fol.

VOici encore l'Ouvrage d'un Pere de l'Oratoire, qui a été l'un des plus sçavans Hommes de son temps. Il seroit inutile de parler, ou de sa personne, ou de ses Annales Ecclesiastiques de France, après ce que le Journal de Paris en a touché, toutes les fois qu'il a fait mention de quelqu'un des Volumes précedens, & sur tout lors qu'il fit l'éloge du Pere le Cointe le 3. Mars 1681. Je dirai donc seulement que ce huitieme Volume qui ne s'étend que depuis l'an 828. jusqu'à 845. n'est pas moins beau que les autres, & peut-être même les surpasse-t-il, contre l'ordinaire des œuvres posthumes. Cela peut venir de la matiere, & de l'habileté de celui qui a eu soin du Manuscrit. A l'égard de la matiere, on ne pouvoit pas la souhaiter plus favorable; car elle renferme une infinité de desordres, & de révolutions tragiques; ce qui n'est pas moins avantageux aux Historiens, que fâcheux pour les Princes, ou pour les peuples qui essuient la tempête. S'il étoit permis de parler proverbe, il faudroit dire que les Historiens pêchent en eau trouble. D'ailleurs l'Eglise se mêla si avant dans les démêlez de l'Empereur Louis le Debonnaire, & de ses Enfans, que le Pere le Cointe ne pouvoit pas manquer d'une carriere fort spacieuse, faisant les Annales de l'Eglise Gallicane qui a été sous cet Empereur. A l'egard de celui qui a eu soin du Manuscrit, on auroit eu bien de la peine à trouver une personne plus propre à nous en rendre bon conte, que le P. du Bois de l'Oratoire, qui a publié ce huitieme Tome. C'étoit un ancien Ami du Pere le Cointe, & un Ami d'une grande capacité. Il a mis à la tête de l'Ouvrage la Vie de l'Auteur, qu'il a composée, & il nous promet un Gregoire de Tours revû & corrigé par son Ami, & plusieurs autres Ouvrages. Le Pere Maimbourg fit en passant un éloge très-magnifique du P. le Cointe, dans son Histoire de la Décadence de l'Empire.

Idée de cet Ouvrage.

Le P. du Bois en a été l'Editeur.

Au reste le Pere du Bois ne s'occupe pas tellement à mettre en ordre les Manuscrits de son Ami, qu'il n'ait le temps de vaquer à d'autres études importantes. On nous fait esperer que lui & M. Simon, qui a été autrefois de l'Oratoire, nous * donneront bien-tôt un *Apparatus Biblicus in folio* fort ample, avec un jugement de toutes les Editions de la Bible. Les Curieux aiment fort cette sorte de jugemens, quand ils viennent d'un bon connoisseur. Par exemple, l'endroit de l'Histoire Critique du Vieux Testament, où l'Auteur juge de tous les Commentateurs de l'Ecriture, a été trouvé très-agreable. Et à propos de cela, je dois apprendre au Public, qu'il n'est pas vrai qu'on imprime en Hollande l'Histoire Critique du Nouveau Testament. Ce faux bruit s'est tellement répandu, qu'on écrit de tous côtez en ce pais pour en avoir des nouvelles. On n'est pas si curieux de s'informer, s'il se fait une Edition plus ample de l'Histoire Critique du Vieux Testament, parce qu'on connoît déja assez le Livre. On nous écrit que M. le Bret, Prevôt de l'Eglise Cathedrale de Montauban, vient de publier une Histoire de la Bible, dans laquelle il fait souvent mention de l'Histoire Critique du Vieux Testament. On ajoûte qu'il semble avoir plus en vûe de faire voir qu'il a lu cette Critique, que d'y répondre; ce qui, dit-on, semble procéder de son impuissance. Il eut mieux fait de travailler à l'Ouvrage qu'il avoit promis, sçavoir à un Abregé de l'Histoire Universelle, que d'attaquer foiblement l'Auteur de l'Histoire Critique. Un Abregé de l'Histoire Universelle seroit fort nécessaire en François, car on en manque. M. le Bret qui avoit entrepris de le donner, commença fort irregulierement par la queüe, je veux dire par l'Histoire de l'Eglise, & il s'est contenté depuis de la promesse qu'il avoit faite. On attend toûjours son Abregé de l'Histoire Universelle Profane, & je croi qu'on l'attendra bien long-temps. On peut l'excuser sur ce qu'il doit être permis de commencer par le plus facile: mais d'autre côté pourquoi s'engage-t-on à ce que l'on juge trop difficile?

De M. Le Bret.

ANTIBARCLAIUS, id est, examen Apologiæ quam non ita pridem Robertus Barclaius, Scoto-Britannus pro Theologia verè Christiana edidit, institutum in gratiam Evangelicorum à L. Ant. Reisero. C'est à dire, *Examen de l'Apologie que Barclai a publiée pour la doc-* XV.

trine

* *C'est une erreur. Voyez les Nouvelles d'Août, Art. I.*

stme des Quakers. Hamburgi apud Gothofredum Schulzium. 1683. in 8.

Remarques sur les Quakers.

S'Il est vrai, comme l'assûre M. Ricaut, que les Turcs avec toute l'aversion qu'ils témoignent pour les sciences, permettent aux Mahometans d'épouser une infidelle, de quelque Secte qu'elle soit, pourvûque l'on ait écrit des Livres pour la soûtenir, ils ne pourroient plus s'opposer au mariage d'un Musulman & d'une Trembleuse; car graces à un Gentilhomme Ecossois, nommé Barclai, la Secte des *Quakers* a publié des Livres pour le soûtien de ses Dogmes. On sçait qu'ils ne se piquent point d'erudition, & qu'au contraire ils se glorifient du mépris qu'ils ont pour les sciences, & pour l'étude: cependant ils sont fort aises qu'il se soit trouvé un homme de condition parmi eux, qui ayant de l'habileté, ait voulu la consacrer à faire l'Apologie de leur Secte. Cette Apologie fut publiée en Latin, & dédiée au Roy de la Grand-Bretagne l'an 1675. sous le titre de *Theologiæ verè Christianæ Apologia.* L'Auteur y déploye tout son esprit, & toute sa science (qui à dire la chose comme elle est, ne sont pas communes) pour prouver non seulement par l'Ecriture, mais aussi par les Peres, que la veritable Théologie est celle des *Quakers.* Il dispose ses preuves, ses réponses, & ses objections, selon la forme usitée dans les Ecoles; en un mot il bâtit son Systême à peu près comme font les autres Sçavans, sans oublier, non plus qu'eux, à dire du mal de toutes les autres Sectes. Il en dit des Catholiques, des Réformez, des Sociniens, des Remontrans, & de ceux de la Confession d'Ausbourg. Ces derniers ont été fort sensibles à l'injure, & l'ont renduë. *L'Antibarclaius* dont il est ici question, est l'Ouvrage d'un Ministre Lutherien à Hambourg, qui ne pouvant digerer ce qui avoit été publié contre son Parti, par l'Apologiste des *Quakers,* a entrepris de le réfuter, & l'a fait d'une maniere très-vigoureuse. Il avoit déja été précedé dans ce combat par un autre Lutherien, & même à ce qu'on m'a dit par un Calviniste. Barclai leur a répondu, & travaille présentement contre le Ministre de Hambourg.

De leur Apologie.

XVI. *Panégyrique de Monseigneur l'Electeur de Brandebourg.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1684. in 4.

Réflexions sur les Panegyriques.

IL y a long-temps qu'on a dit, qu'il n'y a rien de plus difficile que de bien faire un Panégyrique, car si on donne de grandes idées de celui qu'on louë, on s'expose à passer pour un flateur, & si on ne lui donne que des loüanges mediocres, on s'expose à le fâcher, & à le faire mépriser; chacun se persuadant qu'un homme qui paroît médiocre dans son Panégyrique, est en lui-même un fort petit personnage. Outre qu'on a fait l'éloge de tant de personnes manifestement indignes d'être loüées, & qu'on a si fort épuisé tous les lieux communs de la loüange, soit avec raison, soit sans raison, qu'un Auteur qui ne veut pas être Copiste, se trouve nécessairement dans deux embarras, lorsqu'il entreprend de loüer: le premier est qu'il ne sçait où trouver des pensées dont on n'ait pas abusé, pour immortaliser de fort malhonnêtes gens: le second qui est une suite du premier, consiste en ce qu'il apprehende qu'on ne croye rien de ce qu'il dira; car on est tellement accoûtumé à voir donner les mêmes éloges à ceux qui les méritent & à ceux qui ne les méritent point, qu'il n'y a nulle consequence d'être loüé, à mériter d'être loüé. Si bien qu'un homme qui lit un Panégyrique n'est pas plus certain qu'auparavant (à moins qu'il n'en ait d'autres raisons) de la gloire de celui qui en est le Heros. Joignons à ces difficultez, celles que l'Auteur a remarquées dès le commencement; sçavoir que la loüange peut n'égaler pas la vertu, ou choquer les autres hommes *naturellement envieux des éloges qui ne s'adressent point à eux, & de la vertu heroique qu'ils ne sçauroient imiter,* ou enfin blesser la modestie de celui qu'on louë. Tout cela n'empêchera point qu'il n'y ait toûjours beaucoup de Panégyristes; & dans le fond cela ne doit point rebuter ceux qui se sentent capables de faire connoître au Public le mérite des honnêtes gens. Il ne faut pas trop craindre aussi qu'ils se rebutent; rien n'est plus commun que ceux à qui ces difficultez ne font nulle peine; mais il est très-rare de trouver des Panégyristes, qui ayent les talens de * celui qui nous donne sujet de parler. Il y a de la grandeur & dans ses pensées & dans son stile; il donne un tour noble à ce qu'il dit, & l'on remarque aisément que l'éloquence naturelle & l'acquise, concourent avec la beauté de l'esprit à former le caractere de cet Ouvrage. Ce sont de grandes ressources pour réussir; mais les grandes qualitez de son Heros en sont une beaucoup meilleure, parce qu'elles ont dû l'empêcher de craindre qu'on n'ajoutât point de foi à ce qu'il diroit. La gloire de ce Prince est trop publique, & fondée sur trop d'exploits dont toute l'Europe a été témoin, pour donner lieu à une semblable inquiétude.

Eloge de cet Ouvrage & de l'Auteur.

A propos de Panégyriques, je dois dire ici, qu'on veut faire en France un Recüeil des meilleures Oraisons funebres de la Reine. Celle qui a été faite par l'Abbé Fléchier, passe pour la meilleure de toutes dans l'esprit de bien des gens, mais il y en a qui croyent que celle du Prince de Condé, prononcée par le Pere Bourdalouë, † va encore au delà.

* *C'est M. Abbadie Ministre de Berlin.*

† Voyez le Catalogue du mois de Novembre de cette année, No. II.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de May 1684.

AVERTISSEMENT.

L'Auteur de ces Nouvelles avoit assez temoigné dans sa Préface, & ailleurs, qu'il n'avoit point fait le Mercure Sçavant *qu'on a publié en ce pais au mois de Janvier & de Février* 1684. *Néanmoins il apprend que plusieurs personnes s'imaginent le contraire. C'est pour les desabuser, & pour empêcher que d'autres ne donnent dans la même erreur, qu'il déclare ici avec la derniere sincerité, qu'il n'a sçu qu'on imprimoit le* Mercure Sçavant, *qu'après qu'il a été exposé en vente; qu'il n'en connoît point l'Auteur; qu'il a seulement oui dire, que c'est un* * *Médecin de Paris; en un mot qu'il n'a nulle part ni directement, ni indirectement à ce Mercure. Il étoit juste qu'il fit cette Déclaration publique, afin que s'il y a de la gloire à être l'Auteur du* Mercure Sçavant, *elle ne soit point donnée à celuy qui ne la mérite pas. Si l'Ouvrage mérite d'être blâmé, il est juste aussi que l'innocent n'en soit point puni au lieu du coupable.*

ARTICLE I.

Défense de la Réformation dans un Sermon sur le ch. 16. *de Jeremie v.* 16. *Prononcé à Charenton le* 11. *Octobre* 1682. in 12. A Rotterdam, chez Reinier Leers. 1684.

Idée de cet Ouvrage. CE Sermon avoit déja été imprimé à Geneve; mais comme les bons Livres ne sçauroient être trop communs, on l'a réimprimé en ce païs-ci, dans la vûë de communiquer à plus de gens, une courte & solide maniere de repousser l'accusation de Schisme qu'on nous intente. L'Auteur fait premierement plusieurs remarques sur la conduite de Dieu à l'égard des Juifs; & en les appliquant aux Chretiens, il fait voir ensuite qu'ils sont obligez d'examiner ce qu'on leur enseigne, & de rejetter ce qui n'est pas emprunté de l'Ecriture, d'où il infere la necessité de notre Réformation. Il y a infiniment plus de choses que de paroles dans cette petite Piece.

ARTICLE II.

Histoire Critique de la créance & des coûtumes des Nations du Levant, publiée par le Sieur de Moni. A Francfort chez Frederic Arnaud. 1684. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers. in 12.

Idée de cet Ouvrage. L'Auteur de cet Ouvrage semble esperer en quelque façon, qu'il ne déplaira pas à la Cour de Rome, qui en loüant *l'Exposition* de M. l'Evêque de Meaux, *a fait assez connoître*, dit-il, *qu'elle n'aprouve point plusieurs petits usages qui sont autorisez par les Théologiens du second ordre.* Mais il déclare assez nettement, qu'il n'espere pas d'être approuvé par les Missionnaires, parce que *pour faire mieux valoir leur emploi*, ils accusent les Orientaux d'un très-grand nombre d'erreurs, dont il les justifie dans cette Histoire. Il fait voir par des preuves convaincantes, que les Latins ont accusé mal à propos, & avec beaucoup d'emportement, les Eglises Orientales d'une infinité d'Hérésies. Lucas Holstenius Bibliothecaire du Vatican, a fait la même remarque dans son Traité du Sacrement de Confirmation qui se pratique parmi les Grecs. Il reproche à quelques Théologiens Latins *de n'avoir aucun égard à la verité dans leurs disputes contre les Orientaux, mais de rapporter toutes choses à leurs usages & coûtumes; en condamnant tout ce qui n'y étoit pas conforme.* L'Auteur explique en particulier, & justifie cette plainte générale de Lucas Holstenius, & c'est là le plan de tout cet Ouvrage. Il croit au reste qu'il ne lui doit pas être moins permis de faire l'Apologie de ceux qui ont été condamnez comme Hérétiques, par des Conciles Généraux, qu'il a été permis à d'autres de justifier ceux qu'on appelloit demi-Arriens, demi-Pelagiens, Prédestinatiens, &c. & d'écrire pour la défense d'Origene, & du Pape Honorius condamné dans un Concile général. Il prétend *que les faits dont il traite sont du nombre de ceux qui sont sujets à révision.*

Après cette idée générale de tout le Livre, si nous le voulons faire connoître plus en détail, nous devons dire que le Sieur de Moni commence par examiner la créance & les coûtumes des Grecs d'aujourd'hui. Il remarque qu'un Seigneur Venitien, Archevêque de Corfou, nommé Caucus, conte jusqu'à trente-une erreurs des nouveaux Grecs, dans un Livre qu'il adresse au Pape Gregoire XIII. & que Leo Allatius traite Caucus d'ignorant, de calomniateur, d'homme qui n'a point de jugement, & qui a crû obliger le Pape en multipliant les erreurs des Grecs. Là-dessus l'Auteur prenant le parti de Caucus, le justifie dans presque toutes les opinions qu'il a attribuées aux Grecs, & reproche à Allatius *d'avoir adouci beaucoup de choses dans leurs sentimens, par un esprit de conciliation, & pour être agréable au Pape Urbain VII. qui avoit alors formé le des-* *Caucus censuré mal à propos par Leo Allatius.*

sein

* *On a oui dire depuis que* 2. *personnes ont été les Entrepreneurs de cet Ouvrage, sçavoir M. Blegni, Auteur* du Journal de Medecine, *& M. Gautier Medecin de Niort. Celui-ci se tenoit à Amsterdam, & l'autre lui envoioit des Memoires de Paris.*

sein de réünir les Grecs avec l'Eglise Romaine, par des voyes d'adoucissement. Il y a beaucoup d'apparence que les Huguenots appliqueront ces paroles au Livre de M. l'Evêque de Condom; mais l'Auteur pourra répondre qu'il ne songeoit pas à cela, & qu'on peut abuser de tout. Si quelqu'un demande comment il se peut faire, que M. de Moni justifie les Grecs des erreurs qu'on leur impute, & qu'il prenne néanmoins le parti de Caucus contre Leo Allatius, qui les a diminuées, je lui répons que cela se fait en reconnoissant d'un côté, que les Grecs croyent ce que Caucus leur attribuë, & en soûtenant de l'autre que ce bon Archevêque de Corfou n'a pas eu raison de condamner la créance de l'Eglise Grecque. *Comme il n'étoit pas sçavant dans la Théologie des Anciens, il a tout rapporté à la Théologie Scholastique, & aux Décisions du Concile de Trente, qu'il a crû être la regle sur laquelle il devoit condamner d'erreur tout ce qui n'y étoit point conforme . . . . & il a condamné trop hautement ce qui ne s'accommodoit point aux usages de son Eglise.*

Diverses croyances de l'Eglise Greque.

On trouve des remarques fort curieuses dans la discussion que l'Auteur nous donne, des erreurs dont Caucus a dressé le Catalogue. Par exemple, on y voit 1. que les Prêtres administrent la Confirmation dans l'Eglise Grecque. 2. Que tous les Orientaux communient sous les deux especes, & qu'ils étendent cette pratique jusqu'aux enfans, leur donnant la Communion après le Baptême, avec une cuilliere où on met du Sang de Jesus-Christ que l'on tire de la Coupe, où il est avec les miettes de pain qui contiennent son corps. 3. Que les Grecs soûtiennent qu'il n'y a proprement que le Baptême & l'Eucharistie qui ayent été instituez par notre Seigneur, & que les autres Sacremens ont été instituez par l'Eglise. 4. Que tous les Orientaux généralement s'abstiennent du sang, & des choses étouffées, & qu'il n'y a pas fort long-temps que cette pratique a été entierement abolie dans tout l'Occident. 5. Que les Grecs prient pour les morts sans admettre un Purgatoire, parce qu'ils croyent qu'il y a des ames qui ne sont dans les Enfers que pour un temps. 6. Qu'on ne doit pas crier autant que l'on fait contre la Simonie de l'Eglise Grecque, où les Evêques vendent les Ordres, & les Prêtres l'administration des Sacremens: *car*, dit l'Auteur, *on ne trouve rien à redire dans l'usage qui s'est introduit dans l'Occident, de prendre de l'argent pour des Messes, pour des Confessions, & pour une infinité d'autres choses; nous ne trouvons pas plus étrange que de certains péchez soient taxez à Rome, parce que nous nous sommes accoûtumez à cet usage.* On trouvera dans ce même lieu plusieurs curieuses recherches touchant le Monachisme des Grecs. Voilà la matiere du 1. Chapitre.

Si elle croit la Transsubstanciation.

L'Auteur examine dans le second la question qui a été si fort agitée, entre M. Claude & M. Arnaud, sçavoir si la Transsubstanciation est un Dogme de l'Eglise Grecque. Il avouë que ce grand nombre d'Attestations qu'on a produites n'ôtent pas la difficulté, parce qu'on n'en a point publié les Originaux, mais seulement une Version en François, dont la fidélité peut être révoquée en doute par les Protestans, qui disent d'ailleurs qu'elles contiennent quelques faits, qui ne sont nullement de la créance de l'Eglise Grecque. Les Jesuites font espérer d'autres Attestations plus authentiques, & dans les Langues mêmes où elles ont été composées. Cet Auteur se persuade que les preuves, qu'il apporte de la créance des Grecs touchant la Transsubstanciation, *doivent être préferées à toutes les Attestations qu'on pourroit faire venir du Levant, parce que non seulement les Jesuites seront suspects aux Protestans, mais même ils ne manqueront pas de dire que ces Attestations auront été mendiées, & qu'il n'y a rien qu'on ne fasse faire aux Grecs d'aujourd'hui pour de l'argent; au lieu que les témoignages tirez des Livres qui ont été composez par les mêmes Grecs, avant toutes ces disputes, sont autant de preuves qu'on ne peut contredire.* Or c'est de cette sorte de témoignages que l'Auteur se veut servir. Le P. Simon l'avoit déja fait, publiant en Grec & en Latin les Ouvrages de Gabriel de Philadelphie, & plusieurs autres Pieces, durant les démêlez de M. Arnaud, & de M. Claude l'an 1671.

Réponse aux objections de M. Smith sur ce sujet.

On voit dans ce même chapitre l'examen des objections qu'un sçavant Anglois nommé M. Smith, qui a voyagé sur les lieux, & qui a composé un Livre Latin sur l'état présent de l'Eglise Grecque, a proposées à ceux qui prétendent que les Grecs croyent la Transsubstanciation. Ces objections se réduisent à ceci, que Gabriel de Philadelphie, l'un des premiers qui s'est servi du terme μετουσίωσις, s'étoit rempli l'esprit à Venise de la Théologie Scholastique, & avoit même été gagné par les tromperies de ceux de l'Eglise Romaine; & que ce mot inconnu auparavant n'a pas été fort en usage depuis ce temps-là parmi les Grecs, qui donnent encore aujourd'hui dans leur Liturgie le nom d'*Antitypes du Corps & du Sang de Christ* aux Symboles, après même qu'ils ont été consacrez. L'Auteur répond à cela 1. que Gennadius, qui vivoit plus de cent ans avant Gabriel de Philadelphie, s'est servi du terme μετουσίωσις. 2. Qu'encore que Gabriel eût étudié à Padouë, il n'a pas laissé de se ranger au parti de Marc d'Ephese, contre ceux de son Eglise qui avoient adheré au Concile de Florence, & d'écrire contre ce Concile. 3. Que plusieurs Grecs qui ont écrit dans ce siecle (on rapporte leurs passages) ont employé le mot μετουσίωσις. 4. Que les deux Synodes tenus à Constantinople contre Cyrille Lucar n'ont point eu besoin, pour faire ce qu'ils avoient en vuë, de se servir de ce terme; & à ce sujet on parle non seulement du Concile de Jerusalem tenu l'an 1672. & imprimé à Paris l'an 1676. avec une Version Latine pleine de fautes, mais aussi de Cyrille Lucar, dont l'Auteur rapporte l'Histoire en abregé; d'où il est aisé de recueillir, que ce malheureux Patriarche fut étranglé par les intrigues des Jesuites de Constantinople, appuyez de la Cour de Rome. 5. Qu'il ne faut pas s'étonner si l'on ne voit pas dans les anciens Livres Grecs le terme μετουσίωσις; car comme on a inventé les termes de *Trinité, de Personne, de Consubstanciel*, selon le besoin qu'on en a eu pour résister les Hérésies, on a inventé aussi celui de Transsubstanciation, & de μετουσίωσις, quand les Berengariens ont combattu la doctrine dominante. 6. Qu'encore qu'anciennement on ait nommé les symboles, *Antitypes*, même après leur consecration, il y a 900. ans que les Grecs ne le font plus. Il est bien vray qu'ils les nomment *Antitypes* après avoir recité les paroles de l'Institution, *Ceci est mon Corps*; mais il ne s'ensuit pas de là qu'ils les nomment ainsi après la Consecration; car les Grecs d'aujourd'hui prétendent que la Conse-

cration n'est faite qu'après la priere qu'on appelle l'invocation du S. Esprit, laquelle se voit dans la Liturgie, après les paroles où les symboles sont appellez *Antitypes*.

Le Chapitre troisieme prouve que les Grecs adorent l'Eucharistie, quoi qu'à l'égard du culte extérieur, ils soient demeurez dans l'ancienne simplicité, dont le Sieur de Moni prétend que l'Eglise Latine s'est départie à cause des Berengariens. Voilà ce qu'il dit touchant les Grecs. Le reste regarde les Eglises Schismatiques du Levant.

Des Melchites ou Royalistes.

Il explique en premier lieu la créance des Melchites, ou Royalistes, nom qui leur a été donné à cause de leur attachement au Concile de Chalcedoine, qui étoit dans le parti de l'Empereur. Aujourd'hui l'on appelle Melchites, les Syriens, Cophtes ou Egyptiens, & les autres Orientaux, qui n'étant point Grecs de Nation, ne laissent pas d'être de leur sentiment.

Des Chretiens de la Georgie & de la Colchide.

Il parle en second lieu des Chretiens de la Georgie, & de la Colchide. L'Histoire que Galanus a fait imprimer à Rome l'an 1650. touchant la réünion de l'Eglise Arménienne avec la Romaine, rapporte diverses choses curieuses touchant l'état de ces Chretiens. On y trouve la Lettre que le Pere Avitabolis Clerc Régulier, & Chef de la Mission que le Pape Urbain VIII. leur avoit envoyée, écrivoit de ce païs-là à Rome l'an 1531. Cette lettre accuse les Georgiens des mêmes erreurs que l'on attribuë aux Grecs, & rapporte non seulement quelles sont leurs Cérémonies, & leurs opinions, mais aussi quelle est la forme de leur gouvernement temporel. Le Sieur de Moni remarque que la maniere dont ils administrent le Baptême, le Mariage & les autres Sacremens, est legitime, quoi qu'elle soit differente de l'usage de l'Eglise Romaine. *Car*, ajoûte-t-il, *ce que nous appellons aujourd'hui matiere & forme des Sacremens parmi nous, ne doit pas régler les autres Nations Chretiennes qui ignorent ces noms.* Il parle d'une Relation Manuscrite attribuée au P. Zampi, Religieux Theatin, où il est traité assez au long de l'ignorance & des erreurs de ces peuples, & sur tout des Mengreliens.

D'un Prêtre Mengrelien.

Ce Pere ayant demandé à un Prêtre Mengrelien, si le pain & le vin de l'Eucharistie étoient changez, après la consecration, au Corps & au Sang de Jesus Christ, le Prêtre lui répondit en soûriant, *qu'on ne pouvoit comprendre que Jesus-Christ pût quitter le Ciel pour venir sur la terre, & qu'il pût être renfermé dans un si petit morceau de pain.* Le peu de respect qu'ont ces peuples pour les Symboles consacrez, paroît fort incompatible avec la croyance de la Transsubstanciation, n'en déplaise à l'Auteur de cet Ouvrage.

Des Nestoriens.

Il parle en troisieme lieu de la créance des Nestoriens, & dit que selon la coûtume des autres Orientaux, ils n'ont eu recours quelquefois au Pape, que pour quelque intérêt particulier; ce qui a fait que ces sortes de réunions ont été de peu de durée. La premiere réunion des Nestoriens avec l'Eglise Romaine s'est faite sous Jules III. & la seconde sous Paul V. Stroza fit imprimer à Rome les Actes de la seconde l'an 1617. Ils contiennent les principaux articles de la créance de ces peuples, sur quoy M. de Moni fait ses Réflexions. La principale est que l'Abbé Adam, Député du Patriarche de Babylone, montra avec évidence que le Nestorianisme d'aujourd'hui est une Hérésie de nom, & qu'on ne les a condamnez, que parce qu'on ne les entendoit pas. Il montra cela si clairement que Stroza s'est vû contraint d'avouer, *qu'il est assez probable que l'erreur des Nestoriens d'aujourd'hui, est plûtot dans l'entendement que dans la volonté; c'est à dire, qu'ils ne sont pas Hérétiques, n'étant point dans l'obstination, mais qu'ils ignorent la veritable Théologie, & qu'ainsi ils sont dans l'erreur; comme si c'étoit une erreur*, dit M. de Moni, *de ne sçavoir pas les termes qui sont en usage depuis quelques siecles parmi les Théologiens d'Occident.* Il remarque ensuite qu'on pourroit inferer de ces mêmes Actes, *que le Nestorianisme n'est qu'une Hérésie de nom, & que si Nestorius & S. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pû concilier leurs opinions, & auroient empêché par là un grand scandale dans l'Eglise. Mais les Grecs ont toûjours été de grands disputeurs; aussi voyons-nous que la plûpart des premieres Hérésies sont nées parmi eux; & le plus souvent leurs disputes n'étoient que de Métaphysique, & de pures équivoques, d'où ils tiroient ensuite des consequences à leur maniere, venant enfin aux injures, & par là les choses devenoient irréconciliables; au lieu que si les Parties eussent expliqué modestement leur pensée, il n'y eût pas eu le plus souvent la moindre apparence d'Hérésie. C'est ce que quelques-uns disent être arrivé dans l'affaire de Nestorius, & de S. Cyrille*, comme l'Auteur tâche de le faire voir. Ce passage m'a parû trop considérable pour n'en rapporter qu'une partie.

Des Chretiens de S. Thomas.

Il parle en quatrieme lieu des Chretiens de S. Thomas, & il dit qu'ils sont de la même Secte, & sous le même Patriarche que les Nestoriens. Il rapporte les divers expédiens dont la Cour de Rome s'est servi, pour gagner ces peuples, depuis que les Portugais se sont établis dans les Indes, & il remarque qu'on a trop inquiété, & trop violenté ces bonnes gens. Il examine ensuite les erreurs dont Alexis de Meneses de l'Ordre de S. Augustin, Archevêque de Goa, & Primat d'Orient, accuse les Chretiens de S. Thomas, & il soûtient que si ce Primat, & ses Missionnaires avoient été bien instruits de l'ancienne Théologie, ils n'auroient pas multiplié ces erreurs; ce qu'il leur prouve d'une maniere également courte, & judicieuse.

Des Jacobites.

Il parle après cela des Jacobites, & ayant fait quelques Réflexions sur l'Hérésie d'Eutyches, & de Dioscore dont ils sont Sectateurs, mais de telle maniere qu'aujourd'hui ce n'est plus qu'un mal-entendu, il réfute Brerewod sur quelques sentimens qu'il a imputez aux Jacobites après Thomas de Jesu. Passant de là aux coûtumes & à la créance des Cophtes, ou Coptes, qui sont les Chretiens d'Egypte, il dit que leur Religion est la même que celle des Jacobites, & que toutes leurs soûmissions au Pape n'ont été qu'en apparence. Il examine à sa maniere ce que l'on publie de leurs erreurs; réfute encore Brerewod, & rapporte plusieurs choses qu'il emprunte de la Relation du P. Vansleb: puis passant à la créance des Abyssins, il remarque qu'ils n'ont jamais témoigné vouloir se soûmettre au Pape que pour le tromper, & il les justifie de quelques restes de Judaïsme qu'on prétend qu'ils ont retenus, à l'égard de la Circoncision, du jour du Sabat, & des choses étouffées.

Des Cophtes.

Des Abyssins.

Des Armeniens.

Il s'étend plus sur la Secte des Arméniens, soit parce qu'il a eu plusieurs Conferences avec un de leurs Evêques, qui prenoit la qualité d'Evêque

d'Evêque d'Uscovanch, & qui étoit à Amsterdam l'an 1664. pour faire imprimer un Bible en Arménien, soit parce que Galanus a traité fort amplement de cette Secte. L'Auteur le surprend quelquefois en faute, avoüant d'ailleurs qu'il a eu beaucoup de part à la réünion qui s'est faite sous le Pontificat d'Urbain VIII. & qui subsiste encore entre l'Eglise Latine & un bon nombre d'Arméniens. Il examine les erreurs qu'un Arménien Latinisé leur attribuë, & fait voir qu'il y a peu d'exactitude dans son calcul. Au reste l'Evêque d'Uscovanch étoit Grand Vicaire de son Patriarche, s'appelloit Uscam, & est mort à Marseille, où le Roy de France lui avoit permis de faire imprimer des Livres Arméniens. La Congregation *de Propaganda Fide* s'en est étonnée.

Des Maronites.

Enfin l'Auteur examine la créance, & les coûtumes des Maronites, & se sert pour cela de la Relation Italienne du P. Dandini Jesuite, & des Remarques que M. Simon y ajoûta en la publiant en François l'an 1675. Comme ce Livre est fort connu, & que peut-être nous nous sommes déja trop étendus sur celui-ci, nous finirons notre Extrait sans parler de l'article des Maronites, qui est pourtant un des plus curieux. Nous dirons seulement que M. de Moni réfute quelques endroits de l'Apologie que M. Fauste Nairon, Professeur de la Langue Arabe dans le College de la Sapience à Rome, parent d'Abraham Ecchellensis, & son Successeur, a fait imprimer à Rome l'an 1679. pour le Fondateur de leur Secte.

Le dernier Chapitre de ce Livre traite de la Religion des Mahometans, & en dit des choses très-particulieres, & très-curieuses, sans aucune préoccupation.

On voit après cela quelques Notices, & quelques passages en Original que l'Auteur avoit citez.

Reflexions sur cet Ouvrage.

On peut recueillir de cet Ouvrage, que l'Eglise Latine s'est insensiblement écartée des coûtumes de l'Antiquité, & qu'elle n'accuse les Orientaux d'innovation, que parce qu'ils ont plus soigneusement conservé l'ancien usage. D'où paroît que la Tradition est une voye trompeuse, & que le terme *d'antiquité* est souvent fort illusoire.

ARTICLE III.

Histoire de l'origine & du progrès des Revenus Ecclesiastiques, où il est traité selon l'ancien & le nouveau Droit, de tout ce qui regarde les Matieres Beneficiales, de la Régale, des Investitures, des Nominations, & des autres Droits attribuez aux Princes. Par Jerôme a Costa, Docteur en Droit, & Protonotaire Apostolique. A Francfort chez Frederic Arnaud. 1684. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers. in 12.

ON croit que le Sieur de Moni qui a parû à la tête du Livre précédent, & Jerôme à Costa qui paroît à la tête de celui-ci, ne sont que des noms empruntez sous lequel un seul & unique Auteur se cache. Cela paroît fort plausible, quand on compare le caractere de ces deux Ouvrages; car on remarque dans l'un & dans l'autre un esprit exact, juste, éclairé, & qui fournit en peu de tems quantité de choses peu communes, sans se rendre esclave ni de la faveur, ni des préjugez, & sans les choquer grossierement.

De l'origine de l'Episcopat.

Avant que de parler des richesses qui sont entrées dans l'Eglise, le Sieur à Costa (puis qu'il veut s'appeller ainsi) remarque qu'au commencement tous les revenus du Christianisme consistoient dans les aumônes volontaires des Fideles; les dîmes & les premices ayant été abolis, comme des dépendances cérémonielles du Judaïsme, qui ne devoient plus subsister. Et comme dans les Synagogues des Juifs, il y avoit des Officiers qui distribuoient aux pauvres l'argent qu'on trouvoit au Tronc, ainsi les Apôtres établirent des Diacres pour prendre le même soin. Ils se réglerent aussi sur l'usage des Synagogues, pour établir dans les Assemblées des Chretiens trois sortes de Ministres, sçavoir l'Evêque dont la dignité répondoit à celle du Chef de la Synagogue, les Prêtres, ou les Anciens, & les Diacres. Or comme la supériorité du Chef de la Synagogue à l'égard des Prêtres, ne consistoit qu'en quelques titres d'honneur, & en ce qu'il étoit le premier entre ses Confreres, qui avoient leur Jurisdiction conjointement avec lui, en qualité de Juges, l'Auteur en conclut que dans les commencemens de l'Eglise la Jurisdiction qu'on nomme aujourd'hui Episcopale, ne dépendoit pas de l'Evêque seul, mais de toute l'Assemblée des Prêtres. Il touche en passant l'origine de la Hierarchie qui a succédé à des commencemens si Républicains, & il nous apprend par là quelles étoient les personnes qui avoient le soin des Revenus Ecclesiastiques; Revenus qui n'ont commencé à consister en biens immeubles qu'au temps de l'Empereur Constantin.

Ce fut donc cet Empereur qui introduisit les richesses dans l'Eglise, & par même moyen le relâchement de la vertu, & beaucoup d'abus, comme l'Auteur le fait voir. Il parle de la création des Economes, & il compare la fonction qu'ils avoient dans l'Orient, avec celle qu'ils avoient dans l'Occident. Il explique aussi comment les Princes barbares qui ont démembré l'Empire Romain, ont changé la Discipline de l'Eglise dans l'Orient & dans l'Occident, mais beaucoup plus dans l'Occident; car il croit que la Discipline s'est toûjours conservée plus pure dans l'Eglise Orientale.

Des mœurs corrompues des Ecclesiastiques du quatrieme siecle.

On auroit de la peine à croire la corruption, & l'avarice des Ecclesiastiques du quatrieme siecle, si elle n'étoit attestée par S. Jerôme, par S Hilaire, par S. Gregoire de Nazianze, par S. Basile, par S. Ambroise, & en général par tous les Saints de ce tempslà, & si l'on ne trouvoit encore une Loi dans le Code Théodosien, qui défend aux Ecclesiastiques d'obseder les Veuves & les Orphelins, & de recevoir aucune liberalité des femmes ausquelles ils s'attachoient sous prétexte de Religion. Saint Jerôme décrit vivement ces abus, & remarque principalement que les Ecclesiastiques de Rome donnoient tous leurs soins à s'insinuer dans l'esprit des femmes. On diroit qu'au lieu de lire l'Ecriture Sainte, ils n'étudioient que les Satyres de Juvenal, pour y apprendre l'art d'attrapper des héritages, en cajolant les Veuves, & les Vieillards, qui n'avoient ni fils, ni filles. Les bassesses qu'on faisoit pour cela à Rome du temps de ce Poëte, lui ont fait dire qu'une femme qui ne faisoit point d'enfans procuroit une grande autorité à son mari,

Satyr. V. *Dominus tamen & Domini Rex*
Si vis tu fieri, nullus tibi parvulus aulâ

Luserit

Luserit Æneas, nec filia dulcior ille.
Jucundum & carum sterilis facit uxor amicum.

Mais il n'y a pas d'apparence qu'on fit alors plus de bassesses qu'en faisoient les Ecclesiastiques de Saint Jerôme. *Audio*, dit-il, *in senes & anus absque liberis quorumdam turpe servitium. Ipsi apponunt matulam, obsident lectum, purulentiam stomachi & phlegmata pulmonis manu propriâ suscipiunt*, &c. C'étoit pousser un peu loin la complaisance. L'Inca Atahuallpa n'en exigeoit gueres davantage, voulant toûjours cracher dans la main d'une Dame de qualité, pour ne faire pas l'affront à son crachat de le jetter sur la terre. L'Auteur dit aussi qu'il y avoit des Veuves de qualité, qui ne voulant pas se remarier, afin de n'être pas obligées à dépendre d'un mari, étoient bien-aises de trouver des Ecclesiastiques qui leur fissent la cour, & à qui elles commandassent. Il y a donc bien long-temps que les femmes & les gens d'Eglise sont de meilleure intelligence qu'il ne faudroit. Ce sont deux sortes de créatures qui s'accordent merveilleusement ensemble.

Comme les Moines sont compris dans les plaintes que S. Jerôme & les autres Peres, ont faites contre les Ecclesiastiques, l'Auteur se sert de cette occasion pour parler de l'origine des Moines, de leur progrès, & de la maniere dont ils ont eu part aux Revenus & aux affaires de l'Eglise. Cet endroit est curieux, & marque une profonde connoissance de l'Antiquité. Je ne sçai pas si tout le monde en sera content. Il n'y a gueres d'apparence, puis que l'Auteur produit plusieurs anciens Cartulaires qui font voir, que les Moines se sont enrichis par usurpation. Il seroit bien difficile d'acquerir par des voyes justes autant de biens, que les Evêchez & les Monasteres en ont acquis.

De la Régale.

On prouve aussi par ces mêmes Cartulaires, que les Papes n'avoient point sur les biens d'Eglise, même au voisinage de Rome, le pouvoir qu'ils s'attribuent presentement, d'où l'on prend occasion de parler de l'Investiture, & de la Régale, & des autres droits des Princes, non pas en Métaphysicien, comme la plûpart ont fait, mais par de bons Actes, qui appuyent ce que dit l'Auteur sur l'origine de la Régale, sur son progrès, sur ses restrictions, sur ses ampliations, &c. L'ancien Cartulaire de l'Abbaye de Casaure, & la Chronique qui y est jointe, font foi que les Moines de cette Abbaye prirent toûjours l'investiture des Empereurs, & des Rois, sans avoir jamais recours aux Papes, jusqu'aux guerres qui s'éleverent entre les Papes & les Empereurs, & que les Chanoines & les Moines élisoient leurs Evêques & leurs Abbez, du consentement des Princes, & sans la participation du Pape.

L'Auteur n'oublie pas à parler de l'origine des exemptions que les Monasteres ont obtenuës, & il remarque que plus l'autorité des Papes s'est augmentée, plus les Privileges des Moines ont augmenté à proportion. On trouve sur la fin du Livre quelques Regles pour distinguer les veritables exemptions d'avec les fausses. Il n'oublie point non plus les démêlez qui naquirent entre les Evêques, & les Moines qui occupoient presque toutes les Eglises, favorisez par le vice & par l'ignorance où les Prêtres Séculiers croupissoient misérablement. Les Princes se déclarerent contre les Moines dans ces démêlez, les voyant toûjours enclins à favoriser les pretentions de la Cour de Rome, qui vouloit disposer à sa volonté des biens d'Eglise. On verra ici plusieurs Réflexions judicieuses & modérées sur le Droit des Papes. L'Auteur montre par un Concile d'Orleans tenu sous le Roy Childebert, & par un Concile de Paris tenu sous le Roy Clotaire II. que les biens des Eglises vacantes étoient régis par le Clergé & par l'Archidiacre, & qu'ainsi le droit de Régale, selon l'étenduë qu'il a aujourd'hui, n'est pas aussi ancien que la Monarchie. Tant s'en faut qu'il le croye aussi ancien, qu'il ne croit pas même qu'il fût encore établi au commencement de la troisieme Race. Il ne serviroit de rien de specifier plus au long toutes les choses dont il traite. Il suffit de dire qu'étant fort exact, il n'oublie rien de considérable, & qu'il fait clairement connoître ce qui appartient au droit ancien, au droit moyen, au droit particulier, au droit commun, soit pour ce qui regarde les Papes, les Legats, les Nonces, les Evêques, les Chapitres, les Patrons, les Abbez Commendataires, ou Réguliers, que pour ce qui regarde les Résignations, les Regrès, les Permutations, les Unions, les Indults, les Degrez, &c.

Plaintes contre les Abbés Réguliers.

La seule chose dont je veux parler encore en détail regarde les Abbez Commendataires. Il n'y a pas longtemps que M. Froimond a foudroyé dans un Livre tous ces Abbez, & qu'il a crié de toute sa force contre l'abus des Abbayes en Commende. Le Sieur à Costa n'est point du tout de son avis, & il dit que si l'on faisoit l'Histoire des Abbez Réguliers, comme l'on a fait celle des Commendataires, l'on trouveroit que les abus ont encore été plus grands dans l'Eglise sous les Abbez Réguliers, qu'ils ne sont aujourd'hui sous les Abbez Commendataires; car au lieu que ceux-ci ne disposent que de la troisieme partie du revenu de leurs Abbayes, la seconde étant destinée à l'entretien des Religieux, & la troisieme aux Charges; les Abbez Réguliers disposoient de tout, faisoient mourir de faim les Moines, & dissipoient le revenu en menant une vie fort éloignée de leur profession. *Je suis persuadé*, ajoûte-t-il, *que les Religieux ne souhaitent pas qu'on rétablisse les Abbez Réguliers, avec le pouvoir qu'ils avoient autrefois*, & il cite l'Abbé Tritheme qui décrit fort naïvement la corruption étrange, & la vie scandaleuse des Abbez Réguliers de son temps. Le Lecteur ne sera pas fâché de voir ici l'Apostrophe que Tritheme leur fit dans une Harangue prononcée l'an 1493. *Vous Messieurs les Abbez qui êtes des ignorans, & ennemis de la science du salut, qui passez des journées entieres dans les plaisirs impudiques, dans l'yvrognerie, & dans le jeu, qui vous attachez au bien de la terre, que répondrez-vous à Dieu, & à votre Fondateur S. Benoit?* Il assûre que de dix mille Monasteres il n'y en avoit pas mille qui gardassent tant soit peu la Regle, mais que les Abbez étoient tous plongez dans la débauche, & il leur applique ces vers,

Neglecto superûm cultu, spretoque Tonantis
Imperio, Baccho indulgent, Venerique ministrant,
Sacra ferunt auro, nummis altaria vendunt,
Auro vina libunt, auro laquearia fulgent,
Scorta tegunt gemmis, canibus convivia ponunt,
Exuviis inopum culti ditesque rapinis,
Successu elati superos Acherontaque rident.

L'Au-

L'Auteur rapporte plusieurs autres passages semblables de l'Abbé Tritheme, & conclut, sans vouloir justifier ni la Commende, ni les vices des Abbez Commendataires, que si l'on donnoit au Public l'Histoire de l'Abbé Régulier, comme on en a eu le dessein, tout le monde seroit persuadé, que les Abbez Réguliers n'ont pas été plus gens de bien que les Abbez Commendataires, & que si l'on remettoit les Abbayes en Regle de la maniere qu'elles ont été, ce seroit une très-mauvaise Réformation, à laquelle on pourroit fort justement appliquer ces paroles, *erit novissimus error pejor priore. Le dernier abus sera pire que le premier.* La veritable Réforme, selon lui seroit de soûmettre les Moines à la Jurisdiction des Evêques, & de rétablir l'independance entre les Maisons. On empêcheroit par là la dissipation des Revenus, dont une bonne partie est employée à des voyages inutiles, & à tenir des Chapitres Généraux.

A propos des Commendes, il dit un mot de celles de Malthe, & de celles de quelques Ordres qui n'empêchent pas de se marier. Tels sont les Ordres de S. Jacques, de Calatrava, & d'Alcantara en Espagne. Et comme le Roy d'Espagne est le Grand Maître de ces trois Ordres, on peut dire qu'il est le plus riche Béneficier de son Royaume. Un sçavant * Canoniste l'a nommé le plus grand Prélat de l'Eglise après le Pape, & cela sans avoir égard à la Monarchie de Sicile, dont le Sieur à Costa n'a pas oublié de faire mention, comme nous l'avons déja touché dans nos Nouvelles du mois d'Avril.† On croit que ce Livre surpasse l'excellent Traité du P. Paul sur les matieres Béneficiales.

ARTICLE IV.

Traité de la Nature & de la Grace, par l'Auteur de la Recherche de la Verité: derniere édition augmentée de plusieurs éclaircissemens qui n'ont point encore paru. A Rotterdam, chez Reinier Leers. 1684. in 12.

Eloge de cet Ouvrage.

COmme cet Ouvrage est public depuis trois ans, & qu'il s'en est déja debité plusieurs éditions, il ne sera pas nécessaire d'en expliquer ici le plan & l'œconomie; nous n'apprendrions rien de nouveau au Lecteur en faisant cela. Ce Livre a fait tant de bruit, que tous ceux qui sont capables de cette sorte de Lecture, l'ont déja lû; & d'ailleurs le Journal des Sçavans du 30. Juin 1681. a expliqué fort nettement le but, l'esprit, & l'importance de cet Ouvrage, en publiant l'Extrait d'une Lettre de Monsieur l'Abbé de Catelan. C'est aux Libraires de Hollande qui réimpriment le Journal des Sçavans, que l'on est obligé de l'Extrait de cette Lettre; car il ne se trouve pas dans l'édition de Paris, l'Auteur du Journal ayant craint apparemment de se faire des affaires, s'il publioit ce que M. l'Abbé de Catelan lui avoit écrit sur le Traité de la Nature & de la Grace. Mais les Libraires de Hollande moins scrupuleux, ayant recouvré une Copie de sa Lettre‡, en ont inséré un Extrait dans l'édition qu'ils ont donnée du Journal. Nous y renvoyons le Lecteur, & si nous avons à dire quelque chose sur ce beau Traité, ce sera principalement sur les Eclaircissemens qui ont été ajoûtez au corps de l'Ouvrage depuis la premiere édition.

Que Dieu n'a établi que des Loix générales.

Nous disons donc en peu de mots, que ce Livre est divisé en trois Discours, dont le premier montre qu'il est nécessaire que Dieu ait établi des Loix generales dans la Nature, & dans la Grace, parce que l'action de Dieu devant porter le caractere de ses attributs, doit être digne d'une cause infinement sage: or elle ne le seroit point, si Dieu agissoit par des volontez particulieres; & elle l'est, si Dieu agit par une volonté générale qui ne se prescrive qu'un petit nombre de Loix simples, & uniformes, & néanmoins très-capables de produire cette infinie varieté d'effets & d'évenemens que nous admirons dans le monde. Donc c'est ainsi que Dieu agit, c'est-à-dire, par des Loix universelles, simples, uniformes, & avec cela très-fecondes. Cette hypothese est fort propre à rendre raison de plusieurs choses qui font de la peine aux Esprits du second rang; car s'ils demandent pourquoi la Nature produit tant de choses monstrueuses, & irrégulieres, & pourquoi dans l'ordre de la Grace il y a tant d'évenemens qui choquent notre raison, il faut leur répondre que ce sont des suites des Loix générales que Dieu a choisies pour la regle de ses effets, & que ces Loix générales ayant plus de proportion avec la sagesse infinie de Dieu, que n'en auroient d'autres Loix plus composées, Dieu les a choisies préferablement à toutes les autres, encore qu'il ait prévû que de leur execution non interrompuë, sortiroient de temps en temps de petites irrégularitez. Ainsi l'Auteur montre que si Dieu ne fait pas à l'homme plus de bien qu'il ne lui en fait, c'est parce que sa sagesse s'y oppose, sagesse qu'il aime infiniment plus que tous ses Ouvrages.

Des causes occasionnelles.

On montre dans le second Discours quelles sont les causes occasionnelles qui reglent les Loix générales de la Grace, & qui déterminent leur efficace; & après y avoir bien pensé, on ne trouve pas qu'il faille chercher ailleurs ces causes occasionnelles que dans l'Ame de Jesus-Christ. C'est à dire, que comme nos desirs déterminent Dieu à mouvoir d'une certaine façon la matiere à laquelle notre ame est unie, de même les desirs de l'Ame de Jesus-Christ, ou en général les pensées qu'elle forme par rapport à un certain homme, déterminent Dieu à verser la pluye de la Grace dans le cœur de ce certain homme. Mais comme on distingue deux sortes de Graces, celle de lumiere, & celle de sentiment, on observe que Jesus-Christ nous communique la premiere comme Créateur, & la seconde comme Rédempteur. Sur quoi on dit de fort belles choses, pour expliquer le besoin que nous avons d'une Grace de sentiment, ou d'une délectation prévenante; la Grace de lumiere n'étant pas capable de surmonter la corruption qui est en l'homme, parce que la concupiscence nous porte au mal par le sentiment actuel du plaisir. Il n'y a donc qu'un plaisir contraire qui nous puisse dégoûter des faux biens, & nous donner de l'amour pour les veritables. Ce qu'on dit touchant la combinaison des effets de la Nature avec ceux de la Grace, est très-bien pensé, & très-propre à rendre

* *Navarre.*
† No. IX. du Catalogue.
‡ Il y avoit dans la premiere Edition; *de la Lettre de cet Abbé, l'un des principaux ornemens de l'Academie Royale des Sciences &c.*

Tom. I.

rendre raison d'une infinité de Phénomenes de Morale.

Enfin on entreprend dans le troisieme Discours la grande & terrible dispute de l'accord de la Grace de Dieu avec notre franc-arbitre, & l'on fait voir que dans ce nouveau Syltême la chose n'a point de nouvelles difficultez. On expliqne aussi ce que c'est que Grace efficace, & Grace efficace par elle-même.

Quoi que l'Auteur n'eût donné ces trois Discours que comme un essai, l'Ouvrage ne laissoit pas de former un Corps qui avoit toutes ses parties bien liées, & bien proportionnées. Les fondemens en étoient bien établis; on avoit prévenu les objections qui pouvoient se présenter le plus aisément, & on avoit tiré plusieurs conséquences, & plusieurs confirmations des principes qu'on avoit posez. Cependant comme il étoit impossible qu'une route si nouvelle parût applanie à ceux qui avoient si longtemps marché par un chemin different, l'Auteur a été obligé de satisfaire à plusieurs difficultez considérables, comme il paroit par les trois Eclaircissemens qui avoient déja été donnez au Public avant cette derniere édition.

Des effets d'une volonté générale & d'une volonté particuliere.

On explique dans le premier ce que c'est qu'agir par des volontez générales, & par des volontez particulieres, & on apprend à faire le discernement d'un effet produit par une volonté générale, d'avec ceux qui sont produits par une volonté particuliere. La plus sûre voye de faire ce discernement, est de considérer la fin que la cause s'est proposée; car s'il est visible que la cause ne s'est point proposé aucune fin particuliere, il faut conclurre que son action dépend d'une volonté générale. Par exemple lors qu'il pleut également sur un pré, & sur les chemins, ou sur les rivieres qui le bornent, il est visible que la cause qui fait pleuvoir, ne se propose pas la fertilité de ce pré comme sa fin particuliere; ainsi on doit dire que cette pluye est une dépendance des loix générales de la Nature. On voit par les Remarques de l'Auteur, qu'il est beaucoup plus facile de reconnoître qu'un effet ne dépend pas d'une volonté particuliere de Dieu, qu'il n'est facile de sçavoir qu'il en dépend; car si pendant une Procession il pleuvoit sur les assistans, excepté sur le Dais, & sur ceux qui le porteroient, on pourroit croire à la verité, qu'il y auroit là quelque volonté particuliere de Dieu, mais néanmoins on n'auroit pas de veritable raison d'en être certain, parce que Dieu pourroit produire cet effet miraculeux en conséquence des Loix générales, qui seroient alors déterminées par le desir de quelque créature intelligente. L'Auteur explique dans ce même Eclaircissement la maniere dont l'Ame de Jesus-Christ a été la cause occasionnelle de la Grace, à l'égard de ceux qui ont véeu avant son Incarnation. Il explique outre cela quelques autres difficultez qui regardent les causes occasionnelles en général, & celles de la Grace en particulier, & il montre comme sa Doctrine ne renverse pas l'efficace de la priere.

Le second Eclaircissement contient un Dogme de Théologie qui ne peut être que très-glorieux à la Religion Chretienne, puis qu'il s'agit de prouver que Jesus-Christ est figuré dans toutes les Ecritures, & même par des évenemens qui ont précédé la chûte du premier homme; ce qui nous apprend que le principal des desseins de Dieu est l'Incarnation de son Fils.

De la Prédestination.

Le troisieme Eclaircissement est aussi sur une matiere de la derniere conséquence, puis qu'on y traite du mystere de la Prédestination. Avant que d'en venir là l'Auteur pose pour principe, que Dieu ne peut rien faire qui ne soit infiniment sage, & qu'ainsi sa sagesse *le rend impuissant en ce sens, qu'elle ne lui permet pas de vouloir certaines choses, ni d'agir de certaines manieres.* Ce principe sert à montrer pourquoi tous les hommes ne sont point sauvez, quoi que, selon cet Auteur, Dieu ne veuille la damnation ni de celui-ci, ni de celui-là. C'est que tous les hommes ne peuvent être sauvez, si Dieu n'agit continuellement par des volontez particulieres; or c'est une maniere d'agir indigne de l'Etre souverainement sage, & souverainement parfait; donc Dieu ne peut point agir de cette maniere, & ainsi la sagesse de Dieu qu'il aime invinciblement, fait selon les principes de cet Auteur, que le salut de tous les hommes ne soit pas possible. On verra dans cet Eclaircissement comme quoi l'existence des créatures prouve, que le principal des desseins de Dieu a été l'Incarnation de son Fils, & la construction de son Eglise. On y verra aussi, que Dieu aime tous les hommes, & qu'il les veut tous sauver, quoi qu'ils ne soient pas tous sauvez. L'Auteur prouve par S. Paul, que le mystere de la Prédestination ne dépend pas de la volonté de Dieu séparée de sa sagesse, puis que cet Apôtre s'écrie: *O profondeur des richesses de la Sagesse & de la Science de Dieu!* & qu'ainsi on auroit grand tort de dire que le principe de la Prédestination est une volonté impérieuse, & un pur exercice de puissance. Comme ces matieres sont fecondes en difficultez, l'Auteur en examine plusieurs, & fait voir que S. Augustin même n'a point crû, qu'encore que la raison du choix que Dieu a fait de quelques personnes ne soit point en ces personnes, ce choix ne fût point fondé sur la raison & la sagesse de Dieu, qui nous éclaire tous, quand nous faisons taire nos passions, & nos sensations. Voilà ce qui avoit parû dans les éditions précédentes de ce Livre. Parlons présentement de ce qu'il y a de particulier dans cette derniere-ci.

Des miracles contenus dans l'Ecriture.

Elle contient tout ce dont nous venons de parler, & outre cela plusieurs Additions considérables, mélées dans le corps du Livre, aux endroits qui avoient besoin d'être éclaircis, & un quatrieme Eclaircissement sur la maniere d'accorder tous les miracles contenus dans l'Ecriture, avec la simplicité, & l'universalité des loix que la sagesse de Dieu doit suivre. L'Auteur montre que tous les miracles que Dieu a faits en faveur des Juifs, ont été la suite de quelque loi générale, qui avoit établi les volontez particulieres de quelques Esprits, pour causes occasionnelles. Voilà l'hypothese du monde la plus commode pour expliquer les effets les plus étranges, sans rien changer dans la conduite universelle, immuable, simple & uniforme de Dieu. Les plus considérables des Additions sont celles où l'on prouve, par la conduite de S. Augustin à l'égard de Consentius, qu'il faut donner raison de nos mysteres le plus qu'il nous est possible, & celle où l'on parle de la science actuelle & habituelle de l'Ame de Jesus-Christ. *

Quand

* Voyez un autre Ouvrage du P. Malebranche sur la même matiere dans le mois de Juillet 1685. Art. VIII. Voyez encore la *Reponse aux questions d'un Provincial* Chap. 151. 155. 158. Voyez aussi sur l'Ouvrage de M. Arnaud contre le Traité de la Nature & de la Grace, l'Art. III. du mois d'Août 1685.

Eloge de l'Auteur.

Quand même on ne conviendroit pas de l'hypothese de cet Auteur, on seroit contraint d'avoüer, qu'on n'a jamais, peut-être, formé en si peu de temps un Systême si bien lié, sur aucun point de Théologie d'une profondeur semblable à celle du mystere de la Grace; & on ne lui rendroit point de justice, si l'on ne reconnoissoit qu'on ne peut pas avoir le génie plus vaste, plus étendu, plus pénetrant, & plus net qu'il l'a. Ceux qui se plaignent qu'on ne comprend plus rien dans ses Livres, s'en doivent prendre, ou à la petitesse de leur esprit, ou au peu d'habitude qu'ils ont avec les matieres abstraites. On imprime sa Morale, qui est assûrément un Chef-d'œuvre.

Défense du P. Malebranche contre M. de la Ville.

On a joint à la fin de ce Traité, dans cette derniere édition, un petit Livre qui avoit déja parû, intitulé *Défense de l'Auteur de la Recherche de la Verité contre l'Accusatiou de M. de la Ville.* Nous avons parlé de ce M. de la Ville dans nos Nouvelles du mois de Mars, * ou plûtôt nous avons parlé d'un Recueil de Pieces, dont la Préface parle de lui assez au long. On lui montre par trois exemples, que si on suivoit sa méthode, qui est d'imputer aux gens les conséquences bien ou mal tirées de leurs principes, on rendroit bien-tôt sa foi suspecte. Le premier exemple comprend les conséquences qui se tirent de l'opinion ordinaire, *que les bêtes ont du sentiment.* Nous avons vû dans le second Article de nos Nouvelles du mois de Mars, les conséquences dont l'Auteur de la Recherche de la Verité parle ici. Son second exemple est tiré de l'opinion, *que les corps sont la cause physique de nos sensations*, & le troisieme, de la Doctrine qui pose que l'essence de la matiere ne consiste pas dans l'étendue.

ARTICLE V.

Entretiens de Philalethe & de Philerene: où sont examinées les Propositions contenuës dans la Déclaration du Clergé du mois de Mars 1682. & dans la These du Pere Bubi Carmelite †, soûtenuë au mois de Novembre 1681. & où sont proposez les moyens justes, & efficaces, pour ramener dans le sein de l'Eglise Catholique ceux qui en sont separez. A Cologne, chez Pierre Marteau. 1684. in 12.

CEt Ouvrage contient deux Parties, dont chacune est divisée en huit Entretiens. Philalethe fait le Catholique, & Philerene encore plus, ‡ mais franchement je les crois bons Protestans l'un & l'autre. Ils ont beaucoup de modération, & d'honnêteté, & quand l'occasion s'en présente, ils parlent de Sa Majesté Très-Chretienne, & du Pape Innocent XI. avec de magnifiques éloges.

Précis de cet Ouvrage.

On propose dans le premier Entretien la matiere de ceux qui suivent, qui n'est autre que les quatre Décisions de la derniere Assemblée du Clergé, & les six Propositions soûtenuës par un Carme nommé le Pere Buhi, dont l'affaire fut portée au Parlement, & fit du bruit l'an 1682. On prouve dans le second, que l'autorité des Conciles est l'autorité suprême de l'Eglise, & on satisfait aux raisons qui semblent attribuer aux Successeurs de S. Pierre cette autorité; & comme c'est une question qui enveloppe quantité de faits, & qui oblige à faire mille reflexions sur l'Histoire Ecclesiastique, on ne l'acheve que dans le troisieme Entretien. On prouve dans le quatrieme, que l'Episcopat est d'institution Divine, & on fait la même remarque dont nous avons déja parlé ailleurs ‡, que les Apôtres se réglerent en formant les Assemblées des premiers Chretiens, sur l'ordre qui s'observoit dans les Synagogues Judaïques, où il y avoit des Diacres, des Prêtres, & un Chef de la Synagogue. M. Simon dans ses Notes sur Leon de Modene, a fait plusieurs Remarques semblables. On examine dans le cinquieme, si la Jurisdiction des Evêques procede de la même source que l'Episcopat. Ce qui a donné lieu à cette question est, que plusieurs Catholiques, & Bellarmin entr'autres, ont prétendu qu'encore que l'Ordre Episcopal soit d'institution Divine, la Jurisdiction Episcopale qui est la puissance des Clefs *in foro causæ, vel exteriori*, ou le droit d'excommunier les scandaleux, & de les rétablir aprés une satisfaction suffisante, n'appartient aux Evêques que par la liberalité du Pape. On réfute cette opinion fort sçavamment. On prouve dans le sixieme, que le Pape ne peut pas dispenser absolument des Canons des Conciles Généraux, & par conséquent qu'il ne peut rien faire contre les libertez de l'Eglise Gallicane, qui sont des Privileges *venus des Conciles, comme le fait voir fort dignement le § Président Pithou.* Or parce qu'une des raisons qui prouvent que le Pape doit être soûmis aux Canons, se tire de ce qu'il n'est pas infaillible, l'on prouve dans ce même Entretien, qu'en effet le Pape ne l'est pas, & l'on réfute par de bonnes Remarques Philosophiques la distinction *ex Cathedra.* Dans le septieme l'on fait voir, que le temporel des Rois n'est soûmis à l'autorité du Pape ni directement, ni indirectement. On examine dans le huitieme le droit de Régale; l'on montre quel a été l'usage des Elections en differens temps; on prouve qu'elles ont souvent dépendu de l'autorité des Princes, & l'on justifie en peu de mots le droit qu'ils prétendent de nommer aux Bénefices, & de joüir de leurs revenus pendant la vacance. Voilà pour ce qui regarde la premiere Partie de ce Traité.

La seconde propose des voyes d'accommodement entre les deux Religions; & l'on voit dès le premier Entretien, que la roideur inflexible du Pape, & du Concile de Trente, acheva la rupture qui dure encore. Cette roideur fut si invincible, qu'on refusa même aux Ambassadeurs de France, la Réformation qu'ils demandoient de quelques abus. On prouve dans les Entretiens suivans la justice de leurs demandes. Dans le second on s'attache au rétablissement du Calice, & l'on examine fort amplement la Controverse de la Communion sous les deux especes. Dans le troisieme on parle contre l'emploi du Latin dans le service de Dieu, & on fait voir que ce service se doit faire en Langue

* Art. III.

† *Carmelite ne se dit point d'un homme, mais seulement d'une fille.*

‡ *L'Auteur étoit Ministre de Grenoble, & s'appelloit de* Vigne. *Il a changé depuis de Religion.*

‡ Art. III. de ce mois.

§ *C'est à tort qu'on le nomme Président.*

gue vulgaire. Dans le quatrieme on dispute sur le culte des Images, & on fait voir qu'il le faudroit abolir, si on vouloit rapprocher les deux Religions. Dans le cinquieme on examine si les Ambassadeurs de France avoient raison de demander la Réformation du Bréviaire, & on soûtient qu'ils avoient raison, & qu'il y a bien des choses qu'il en faudroit retrancher : par exemple, toutes les prieres qui attribuent à la créature des droits qui ne conviennent qu'à Dieu; & sur cela l'on entre dans la Controverse de l'Invocation des Saints, & du culte des Reliques. On parle dans le sixieme contre le vœu du Célibat, & dans le septieme contre la Fête-Dieu; & on examine par occasion la Controverse de la présence réelle, & l'opinion de S. Jean de Damas. Enfin on parle dans le huitieme de quelques faussetez, qu'on croit avoir découvertes dans les dernieres Histoires du P. Maimbourg, & des Méthodes proposées par Messieurs du Clergé de France, sur lesquelles on fait quelques Réflexions, & principalement sur celle du grand Cardinal de Richelieu. L'Auteur de ces Entretiens paroît avoir lû les Livres de Controverse avec assez de jugement, & s'être attaché à l'étude de l'Histoire Ecclesiastique.

Les Protestans raillés au sujet Célibat.

Messieurs de l'Eglise Romaine auroient été bien étonnez, s'il n'avoit pas insisté sur l'article du Mariage, car ils nous accusent de faire de cela un sujet de Schisme, qui suffiroit seul pour nous empêcher de rentrer dans leur Eglise. Ils nous raillent cruellement sur la dévotion qu'ils disent que nous avons pour le Mariage; ils soûtiennent que la permission de se marier est regardée parmi les Ecclesiastiques Protestans, comme une des plus saintes immunitez de l'Eglise, pour laquelle il faudroit combattre *tanquam pro aris & focis*. Ils outrent la matiere, parce qu'ils la trouvent propre à nous faire passer pour des gens fort sensuels, & incapables de se priver d'un plaisir permis, pour l'amour d'une plus grande perfection. Mais il faut avoüer que plusieurs de nos Ecrivains ont donné lieu à ces cruelles railleries, par le grand zele qu'ils ont témoigné de plaider la cause du Mariage contre celle du Célibat. En voulant éviter l'excès de ceux de l'Eglise Romaine qui ont trop diffamé le Mariage, ils sont passez dans un autre. Il y auroit eu plus de prudence à se contenter de remettre les choses dans l'état où l'Evangile les a laissées, & à ne pas tant déclamer; car à force de loüer le saint état de Mariage, & de parler avec mépris du Célibat, on a donné occasion à l'Adversaire de médire, & de nous calomnier, comme si à cet égard nous avions voulu ressusciter l'esprit de la Religion Judaique, où faire bien des enfans étoit une preuve de sainteté; comme s'il n'y avoit parmi nous que des ames de chair & de sang, & comme si l'amour impudique avoit fait révolter contre leur Mere nos premiers Réformateurs. Quoi que nous réfutions très-solidement cette calomnie, on ne laisse pas de nous insulter toûjours sur le chapitre du Mariage. Il n'y a pas long-temps que M. Arnaud l'a fait avec cet air de chagrin, & d'austérité qui regne dans son Apologie pour les Catholiques. C'est dans la p. 355. de la 2. Partie. Nos premiers Réformateurs ont prévû sans doute qu'on abuseroit de leurs paroles, mais ils n'ont pas laissé de s'exprimer rondement. *C'étoient des gens tout d'une piece, & qui n'avoient point d'égards, qui alloient droit à leur but, & ne s'arrêtoient par aucune considération humaine*, comme M. Varillas l'a dit de Calvin dans la Préface de son Charles IX.

ARTICLE VI.

Jacobi I. F. F. Gronovii Exercitationes Academicæ, de pernicie & casu Judæ τοῦ προδότου. C'est à dire, *Dissertations Académiques sur la mort de Judas.* Lugd. Batav. apud Danielem à Gaesbeek. 1683. in 4.

IL n'y a gueres de contradictions apparentes dans l'Ecriture, qui ayent plus exercé les Interpretes, que celle qui regarde la mort de Judas. S. Matthieu nous dit d'un côté, que ce perfide jetta dans le Temple, l'argent qu'il avoit reçû pour trahir son Maître, & qu'il s'en alla, & s'étrangla; mais S. Pierre nous dit de l'autre, qu'il se pendit, & qu'il creva par le milieu, & que toutes ses entrailles se répandirent. On ne voit pas trop bien comment un homme qui s'étrangle, peut tomber dans l'accident dont S. Pierre fait mention. Les Critiques se sont signalez à qui mieux mieux pour ôter la difficulté. M. Gronovius prétend qu'ils n'y ont pas réüssi. Il est bon juge en ces sortes de matieres, son érudition est des plus profondes; il soûtient dignement la haute réputation que son pere s'est acquise par toute l'Europe, & qui paroît jusques dans les Lettres de M. de Balzac; & il fait beaucoup d'honneur à l'Université de Leyde, où il est Professeur en Histoire, & en Langue Grecque.

Eloge de l'Auteur.

Théophylacte réfuté.

Il réfute d'abord le sentiment rapporté par Théophylacte, que Judas n'avoit pas crû qu'on pousseroit la chose si loin contre notre Seigneur Jesus-Christ, & qu'ayant vû contre son attente qu'il avoit été condamné à la mort, le desespoir l'obligea de se mettre la corde au coû, mais que l'arbre où il avoit attaché la corde s'étant panché, il ne mourut point, & eut le loisir de gagner une hydropisie si énorme, qu'il tenoit plus de place qu'un chariot; d'où vint qu'étant une fois tombé, il se creva. D'autres disent qu'il fut écrasé par un chariot dont il empêchoit le passage. M. Gronovius réfute ces choses, & quelques autres semblables, alléguées sur la foi de Papias, & il soûtient que Judas mourut avant Jesus-Christ.

Après cela il réfute plusieurs sçavans Interprétes, qui par ces paroles du premier chapitre des Actes πρηνὴς γενόμενος, entendent la situation d'un homme pendu, ou l'action d'un homme qui s'étant passé une corde, & l'ayant attachée quelque part, s'élance en l'air comme ceux qui se précipitent. Il remarque après M. de Saumaise, que la coûtume de pendre les Criminels n'a point été connuë dans l'Empire Romain avant le siecle de Constantin, & qu'ainsi tous les passages des Auteurs plus anciens, qui font mention de cette espece de mort, se doivent entendre de quelques particuliers qui s'étoient pendus eux-mêmes. Il ajoûte qu'on ne trouvera pas qu'aucun de ces desesperez se soit mis dans la posture que l'on attribuë à Judas, & sur ce sujet il corrige un beau passage de Petrone où on lit ordinairement, *& jam semicinctio stanti ad parietem spondam junxeram*, au lieu qu'il faut lire selon cet Auteur, *semicinctio institam ac parieti spondam junxeram*,

Passage de Petrone corrigé.

pour

pour signifier que celui qui se vouloit pendre, avoit noüé sa ceinture avec la corde qui soûtenoit le lit, & poussé le lit un peu plus près de la muraille. Il conclut que S. Pierre n'a point voulu signifier par ces paroles que Judas se soit pendu, & il le confirme parce que la suite de son discours, touchant les entrailles de Judas épanduës, a si peu de rapport avec l'action de s'étrangler, qu'il faut faire mille suppositions *gratis*, pour joindre ensemble ces deux choses.

Casaubon refuté.

L'Auteur examine après cela le sentiment de Casaubon, qui est que S. Matthieu n'a rapporté que le commencement du supplice de Judas, & que S. Luc a dit le reste. Casaubon prétend que ce malheureux s'étoit pendu, mais que la corde s'étant rompuë, il tomba sur le visage πρηνὴς γενόμενος, & rencontra, ou une pierre raboteuse, ou un pieu qui lui fendit le ventre; si on n'aime mieux dire que ce fut par une opération immédiate de la justice de Dieu. Cette opinion a été suivie par Conradus Dietericus, par Jean Gerard, par Calixte, & par plusieurs autres. Mais M. Gronovius ne l'approuve point du tout, & fait voir premierement, que le terme dont s'est servi S. Matthieu ἀπήγξατο, signifie beaucoup plus que se pendre, ou que se vouloir étrangler, & qu'il signifie outre cela, qu'on s'est actuellement étranglé. Il le prouve d'une maniere qui marque une profonde connoissance du Grec, & il infere de cette preuve, qu'il est faux que S. Matthieu n'ait point exprimé le genre de mort qui a fait entierement périr le traître Judas. Il réfute en second lieu l'observation que Casaubon avoit faite sur le mot ἐλάκησε, & dit en général que toutes les suppositions de ce grand Critique, sur la rupture de la corde, sur la rencontre d'un pieu, ou d'une pierre, sur la posture du pendu en tombant, n'ont aucune vraisemblance.

Daniel Heinsius réfuté.

Il réfute ensuite l'opinion de Daniel Heinsius, qui est que S. Matthieu n'a pas voulu dire que Judas se mit une corde au coû, & qu'il s'étrangla, mais seulement que la force de son desespoir lui ôta la respiration, & le fit mourir étouffé. Or si la rage qui le possedoit fut capable de le suffoquer, on comprend qu'elle a pû lui fendre le ventre, à peu près comme les vapeurs qui se rarefient dans une chataigne en rompent l'écorce, & la font sauter bien loin avec éclat. On prétend avoir des autoritez pour prouver que le terme dont S. Matthieu s'est servi, signifie en général qu'on a été étranglé, soit avec une corde, soit par quelque chose qu'on a avalé, soit par un effort de tristesse. Un passage de Tobie chap. 3. vers. 10. paroît formel sur cela, puis qu'on y lit ἐλυπήθη σφόδρα ὥστε ἀπάγξασθαι, *Sara conçut un tel déplaisir, qu'une suffocation l'étrangloit.* On n'oublie pas de citer ces paroles de Virgile, *rumpantur ut ilia Codro*, & plusieurs autres passages des anciens Auteurs. Mais M. Gronovius ne s'en émeut point, & il montre clairement que le Livre de Tobie ne favorise pas l'opinion de Heinsius, tant parce qu'immédiatement après les paroles alléguées on voit que Sara parle, & fait une priere tres-ardente à Dieu (ce qui montre que la douleur ne l'étrangloit pas) que parce qu'elle fait une réflexion qui marque visiblement, que sa tristesse lui avoit inspiré la pensée de se pendre. *Je suis fille unique*, dit-elle, *si je fais cela, on le reprochera à mon pere, & je le ferai mourir de douleur.* Il n'y auroit aucun sens dans ces paroles, si le mot ἀπάγξασθαι signifioit, *qu'une suffocation l'étrangloit*; car ce ne sont point des choses qui fassent deshonneur à une famille. Pour ce qui regarde les paroles de Virgile, il est clair qu'elles ne signifient pas une veritable rupture, ou du moins qu'elles ne signifient pas une lacération externe; non plus que quand nous disons, *en dût-il crever il fera cela*, nous n'entendons pas précisément une veritable lacération des chairs qui couvrent les intestins; nous exprimons seulement par une façon de parler un peu véhemente, *que quand il en devroit coûter la vie on feroit cela.* Si nous n'excluons pas le genre de mort qui s'appele proprement crever, nous ne l'entendons pas non plus expressément. Cet Auteur fait plusieurs remarques sur le mot πνιγός, & mal-traite en passant ceux qui ont compilé en Angleterre la *Synopsis Critica*, parce qu'en rapportant la pensée de Heinsius, ils l'ont tellement coupée, qu'ayant supprimé un passage d'Aristophane dont il s'étoit servi, ils n'ont pas laissé d'en retenir l'application; de sorte que cela fait un galimathias épouventable; & c'est ce qui arrive à tous les faiseurs de *Variorum*, & à tous les abbréviateurs des Livres, à moins qu'ils n'ayent une habileté, & une attention extraordinaire. Voici le passage rapporté par les Auteurs de la *Synopsis Critica. Quod desperatus pastor apud Theocritum dixit, mori me denique cogis*, ἀπάγξασθαι με ποιήσεις, *Virgilius reddidit, mori me denique cogis; ex cursu enim nimio summa spiritûs angustia.* On ne comprend rien dans ces dernieres paroles, parce qu'on ne sçauroit les appliquer qu'au passage de Théocrite, ou à celui de Virgile, aux quels Heinsius ne les a point appliquées, mais à un autre d'Aristophane que les Compilateurs ont retranché, & qui consiste dans ces paroles ἀπαγξόμενοι τρέχων, dont le sens est qu'on prendra la fuite pour s'aller pendre, & non pas, qu'on se mettra hors d'haleine à force de courre, comme l'a entendu Heinsius.

Passage de Tobie expliqué.

Passage de Virgile expliqué.

Eclaircissement sur un passage de la Synopsis Critica.

Grotius, Saumaise, Priceus, Lightfoot refutez.

L'opinion de Grotius vient à son tour sur les rangs. M. Gronovius ne la réfute qu'en peu de mots, parce qu'elle n'est presque point differente de celle de Heinsius. Il passe aussi fort legerement sur celle de M. de Saumaise, à qui il donne de grands éloges; il ne le reprend que d'avoir dit, que le texte de S. Luc signifie que Judas s'est précipité, & que les deux Evangelistes ont rapporté diversement ce fait, parce qu'ils se sont accommodez aux deux manieres dont on en parloit dans le monde. Il mal-traite fort Priceus qui a crû que ce faux Apôtre s'étoit précipité, & que le texte de S. Matthieu signifie seulement la résolution de mourir. Il ne flatte point Lightfoot (il s'en faut bien) dont le sentiment a été que le Diable enleva Judas en l'air, & l'étrangla, & puis le jetta en bas avec une telle roideur, qu'il lui fit sortir les entrailles. Il est certain que la narration de S. Matthieu ne peut point souffrir ce sens-là, puis qu'elle marque très-clairement que Judas s'étrangla lui-même.

De quelle maniere Judas est mort.

Après avoir ainsi renversé le sentiment de tous ces grands Hommes, M. Gronovius bâtit sur toutes ces ruines l'opinion qui lui paroît la plus veritable, & considérant avec soin les paroles de S. Matthieu il dit. 1. Que Judas ne tarda gueres à périr après qu'il eût rendu le prix de son crime aux Souverains Sacrificateurs. 2. Que le verbe ἀπάγχεσθαι, selon la remarque de Saumaise, ne s'employe jamais que pour exprimer

De la signification du verbe ἀπάγχεσθαι.

primer qu'un homme a été étranglé avec un licon, les Grecs ayant d'autres termes, comme πνίγειν & ἀποπνίγειν, pour signifier toutes les autres manieres d'étrangler, soit avec les mains, soit avec un mouchoir, soit par quelque chose avalée. Il prouve cela fort sçavamment, & par une infinité de passages, d'où il conclut que Judas s'étrangla lui-même avec une corde. 3. Que la Vulgate a fort bien traduit les paroles de S. Luc πρηνὴς γενόμενος par *suspensus*. 4. Que S. Luc n'a point eu dessein de désigner la mort de Judas, mais seulement ce qui étoit arrivé à son cadavre depuis sa mort. 5. Que ce cadavre fut jetté à la voirie, où il suppose qu'il y avoit des pointes de Rochers, qui faisoient crever les corps que l'on y précipitoit; dequoi on étoit bien-aise, parce que cette évacuation faisoit plûtôt cesser la mauvaise odeur qui s'exhaloit de ce lieu. Il confirme sa conjecture par plusieurs remarques qui témoignent qu'il a beaucoup de sçavoir.

Au reste il déclare au sujet du verbe ἀπάγχεσθαι, que ceux qui ont bien étudié une Langue, peuvent dire non seulement qu'un tel mot signifie ceci ou cela, mais aussi qu'il ne se prend jamais autrement, & il croit que si on étoit toûjours obligé de parler avec cette retenuë, *il semble que ce mot a une telle signification*, on seroit bien mal récompensé de la peine qu'on s'est donnée d'étudier les Langues. *Absit enim*, dit-il, *ut tot laborum, qui ad illustrandas linguas impensi sunt, non alius sit fructus, nisi ut tantum dici possit, hujus & illius vocis hanc videri significationem esse, non verò certè possimus adfirmare, hanc & non illam esse.* Cela est beaucoup plus commode pour ceux qui aiment à décider, que de suivre les manieres de l'ancienne Rome, où les Juges ne prononçoient leur Sentence que par *videtur, il me semble*, & les témoins qui avoient prêté serment, pour rapporter ce qu'ils avoient vû de leurs yeux, ne parloient que par *arbitror, je croi*.

ARTICLE. VII.

M. Tullii Ciceronis Epistolarum Libri 16. ad T. Pomponium Atticum, ex recensione Joannis Georgii Grævii, cum ejusdem animadversionibus, & notis integris Petri Victorii, &c. C'est à dire, *Epitres de Ciceron à Pomponius Atticus.* Amstelædami sumptibus Blaviorum & Henrici Wetstenii. 1684. 2 vol. in 8.

COmme le rétablissement des Sciences dans l'Occident, a commencé par l'étude de la Langue Grecque, & de la Langue Latine, on a vû d'abord les plus excellens Esprits, employer tous leurs soins, & toutes leurs veilles, à l'explication des anciens Auteurs Grecs, & Romains. La réputation & les loüanges n'étoient presque que pour ceux qui sçavoient rétablir un passage délabré, en consultant les plus anciens Manuscrits, & débroüiller les Antiquitez Payennes. Cette application à la Critique produisit en peu de temps un grand nombre de Commentaires sur chaque Auteur, de sorte qu'on songea bien-tôt à compiler ce qu'on appelle des *Variorum*. L'invention a été trouvée si commode, qu'on l'a pratiquée jusques à nos jours. Mais il faut avoüer de bonne foy, que la plûpart de ceux qui s'en sont mêlez, n'y ont pas trop bien réussi; le jugement n'a point régné dans leur triage; & de plusieurs bons Commentaires, ils en ont fait bien souvent un fort médiocre, qui n'a pas laissé de se bien vendre; *non equidem invideo, miror magis.* Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait de si méchans *Variorum*, car il est rare de trouver des gens qui ayent les qualitez nécessaires pour ces sortes de compilations, ou qui ne les ayant pas, soient assez sages pour renvoyer l'affaire à d'autres. Le Public eut été heureux, si personne ne s'en fut mêlé, à moins que de s'en pouvoir acquitter comme celui qui nous fait part de ce bel Ouvrage, je veux dire M. Grævius, Professeur en Histoire dans l'Académie d'Utrecht.

Reflexions sur les Variorum.

Il est si connu, & si estimé par toute l'Europe, qu'on luy a offert depuis peu une place très-avantageuse dans l'Université de Padoue, avec promesse, qu'à l'égard de la Religion, il joüiroit d'une pleine liberté, & de toutes les immunitez qui pourroient luy être nécessaires contre l'importunité des Inquisiteurs. Cet habile homme connoissant l'abus qui se commettoit dans les Commentaires qu'on appelle *Variorum*, y a remédié de tout son possible, en montrant par plusieurs exemples la bonne maniere de s'acquitter de ce travail, qui est de donner tout entiers les Commentaires des plus excellens Critiques; de prendre des autres tout ce qu'ils ont de meilleur; de revoir le texte tout de nouveau; de consulter encore les vieux Manuscrits, & d'ajouter ses conjectures & ses lumieres, à tout ce qui a déja été donné au Public. C'est sur cette idée-là, qu'il nous a donné Suetone, Justin, toutes les Epitres de Ciceron, Catulle, Tibulle, & Properce; si ce n'est qu'à l'égard des trois derniers, il s'est réservé à nous dire en un autre lieu, ce qu'il nous en veut apprendre de son chef. On attend de lui une édition toute entiere des Oeuvres de Ciceron, semblable aux quatre Volumes qu'il en a déja publiez, & l'on peut dire qu'il ne sçauroit faire un plus beau ni un plus utile présent au Public, que celuy de tous les Ouvrages de ce pere de l'Eloquence.

De la maniere de composer les Variorum.

Il publia l'an 1677. les seize Livres des Epitres qu'on appelle familieres, en deux Volumes in 8. & y joignit les Notes entieres de Petrus Victorius, de Paul Manuce, de Ragazonius, de Lambin, de Fulvius Ursinus, & un extrait bien choisi de celles de feu M. Gronovius, & de plusieurs autres, à quoy il faut ajoûter la revision exacte qu'il fit du texte de Ciceron, & ses Observations particulieres. On attendoit tous les ans l'autre partie des Epitres de Ciceron, mais plusieurs obstacles ont fait qu'on ne l'a vûe que depuis peu. Elle est divisée en 16. Livres aussi bien que l'autre, & comprend les Lettres que Ciceron a écrites à Pomponius Atticus, qui étoit un des plus honnêtes hommes de son temps, comme on le peut voir dans sa vie composée par Cornelius Nepos. M. Grævius ne s'est pas contenté de fournir de son propre fond à l'embellissement de cet Ouvrage, comme il avoit déja fourni à celuy des Epitres Familieres, il nous donne outre cela, sans aucun retranchement, les Notes de Victorius, de Manuce, de Malespine, de Lambin, de Fulvius Ursinus, de Bosius, de Junius, & de Popma, avec l'élite de celles de Corradus, de Casaubon, de feu M. Gronovius, &c. Ce ne sont pas seulement les Notes de ces sçavans Hommes, qui ont déja parû ailleurs, que M. Grævius nous donne ici, il nous en donne beaucoup qui n'avoient jamais été imprimées, & qu'il a trouvé moyen de déterrer par les grandes liaisons qu'il entretient

Idée de cet Ouvrage.

tient avec les Sçavans. M. Baluze luy a communiqué les Remarques que Bosius, son Compatriote, avoit faites sur les Epitres de Ciceron *ad Atticum*, depuis le temps qu'il avoit publié ses Commentaires. Messieurs Falconieri luy en ont fait copier en Italie, qui viennent de la main de Muret. Le fils du grand Casaubon luy a confié les leçons manuscrites de son pere sur ces mêmes Epitres *ad Atticum*. M. Bernard, Professeur en Mathématique à Oxford, luy a mis en main un exemplaire de l'édition de Bosius, dont les marges étoient toutes pleines des Notes du même Casaubon. M. Gronovius luy a fait part de plusieurs Remarques qu'il avoit trouvées parmi les papiers de son pere. Cela suffit pour faire comprendre à tout le monde, que cet Ouvrage de M. Grævius surpasse tout ce qu'on a publié jusques ici sur ces Epitres.

Réflexions sur le titre d'Epitres Familieres.

Au reste je ne dois pas oublier, que c'est sans aucune raison que la premiere partie de ces Lettres, s'appelle *les Epitres Familieres*; car comme l'a fort bien remarqué le sçavant Petrus Victorius, ce titre ne se trouve point dans les anciens Manuscrits, & jamais ceux qui ont cité ces Lettres anciennement, ne se sont avisez de les caractériser par là. A la verité on y en trouve quelques-unes qui sont écrites assez familierement; mais leur nombre est si petit, en comparaison de celles où l'on traite gravement des choses très-importantes, qu'il n'y auroit rien de plus mal conçû, que de donner au tout un nom emprunté d'une petite partie. Outre qu'il y a beaucoup plus de Lettres écrites familierement parmi celles qui s'adressent à Pomponius Atticus, l'ami intime de Ciceron, que parmi les autres; de sorte qu'on auroit plus de raison de donner le titre de Familieres, aux Epitres ausquelles on ne le donne pas, qu'à celles à qui on le donne. Le mal ne seroit pas grand, s'il n'y avoit beaucoup de personnes qui se rebutent par le titre d'Epitres Familieres, & qui sur ce préjugé méprisant se privent d'une lecture très-curieuse & très-profitable.

Importance des Lettres de Ciceron.

Car on peut dire, sans craindre d'en être desavoüé par les bons Juges, qu'il n'y a point de Livres qui méritent plus d'être consultez que les Oeuvres de Ciceron; & qu'il n'y a point d'Ouvrage de Ciceron qui soit plus digne d'être lû que ses Lettres. On y trouve cent particularitez dont l'Histoire n'a point fait mention; on y voit le détail de mille choses, qui seroient entierement inconnuës sans cela; on y rencontre le caractere de plusieurs personnes; on y voit le jeu des passions, & une image fidele du cœur; la Morale, la Politique, & l'éloquence y regnent par tout, & ceux qui voudront consulter souvent les Commentaires, qu'on a rassemblez dans cette nouvelle édition, verront que l'Auteur de ces Epitres a fourni un ample sujet d'expliquer la litterature la plus curieuse. En un mot que ne peut-on pas se promettre de la lecture d'un Livre, qui non seulement contient l'Histoire des choses qui se passoient, mais aussi celle de ce qui devoit arriver? Un homme dont les conjectures étoient si sûres, qu'il devinoit presque toûjours le train que prendroient les affaires générales, ne pouvoit être qu'un Esprit sublime; or tel étoit Ciceron, comme il nous * l'apprend lui-même, & tel a-t-il parû dans ses Lettres à Pomponius Atticus, comme l'a remarqué Cornelius Nepos. † C'est donc un Livre qui mérite infinément d'être lû par ceux même qui ont part au Gouvernement, & duquel on pourroit dire très-à-propos, ce que M. le Maréchal de Grammont disoit des Tragedies de M. Corneille, *qu'il mérite d'être conservé dans le Cabinet des Rois*: Pensée qui revient à celle du Philosophe Platon, qui ne recommanda point d'autre Livre au Tyran Denis pour apprendre la Politique, que la Comédie d'Aristophane intitulée *les Nues*. C'est à cause de cela que M. Grævius ne fait point difficulté de dire à M. le Dauphin, à qui il dédie ce Livre, que c'est un Ouvrage très-propre à enseigner à un Prince l'art de régner.

On ne s'imagine pas ordinairement cela, quand on songe que l'on met Ciceron entre les mains des enfans dans les basses Classes. On croit qu'il n'est bon qu'à fournir des Phrases à de petits Ecoliers; & parce qu'on l'a regardé autrefois comme un supplice dans le Collége, on a de la peine à en revenir. L'éloquence de cet Auteur, qui fait qu'on le donne à lire aux enfans, lui est fort préjudiciable, comme il s'en plaint agréablement dans une Satyre moderne fort jolie, intitulée *le Parnasse Réformé*. Si M. Grævius acheve de nous le donner aussi correct & aussi bien explique que les quatre volumes de ses Lettres, il contribuera fort à le faire traiter comme il le mérite.

Eloge de l'Epitre Dédicatoire de cet Ouvrage.

Je ne dois pas oublier son Epitre Dédicatoire. Elle est fort grave, & fort éloquente; il y dit que la Cour de France est la seule qui console les Muses affligées, *quæ sola tristes respicit Camœnas*, & il exprime en très-beaux termes Latins (car il écrit divinement en cette Langue) la magnificence du Prince qui se répand, & dans son Royaume, & dans les païs les plus éloignez, sur tous ceux qui excellent en quelque genre d'érudition. Il dit que ce Prince ne surpasse pas moins tous les autres Rois, par son extraordinaire libéralité envers les Doctes, que par la grandeur de ses triomphes.

ARTICLE VIII.

Two Hundred Queries moderately propounded &c. C'est-à-dire, *Deux cens Questions modestement proposées touchant la Doctrine de la Révolution des ames humaines : Et sa conformité aux veritez du Christianisme.* A Londres pour Robert Kettlewel dans le Fleet-street, vis à vis de l'Eglise de S. Dunstan. 1684. in 12.

POur nous acquitter de notre promesse ‡, nous allons parler un peu amplement de la nouvelle Doctrine qui est contenue dans ce Traité.

On nous dit dans la Préface, qu'il y a plus de deux ans que ces questions ont été traduites en Anglois, par un homme qui n'étoit pas en Angleterre, & qu'on les donne aujourd'hui à examiner sérieusement, aux gens doctes & pieux de ce Royaume, parce qu'on les croit aussi capables d'en bien juger, qu'aucune autre Nation de l'Europe. Si cet Ouvrage est reçû favorablement, il pourra être suivi de deux autres; l'un en Anglois, où l'on éclaircit les prin-

* *Epist. ad Atti. 4. l. 10. & ad famil. 6. l. 6.*

† Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* au mot ATTICUS, Remarque K.

‡ Voyez ci-dessus, pag. 40. No. X. du Catalogue du mois d'Avril.

principales matieres contenuës dans celui-ci; l'autre en Latin, intitulé *De revolutionibus animarum Tractatus primus, è Manuscripto haud ita pridem ex Oriente ad nos perlato, ex operibus Rabbi Jitschak Loriensis, Cabbalistarum Aquilæ, Latinitate donatus.*

Detail des principales hypotheses de cet Ouvrage.

Voici les principaux Dogmes qui composent ce nouveau Systême.

I. Qu'avant que les ames soient unies à des corps dans ce monde, elles existent dans un autre.

II. Qu'après qu'elles sont descenduës dans les corps, Dieu par son infinie miséricorde, leur donne à chacune un jour de visitation de mille ans, afin qu'elles se préparent par une parfaite sanctification, à recevoir la felicité éternelle que Dieu a destinée aux Fideles, ou si elles ne profitent pas de la longue patience de Dieu, qu'elles soient justement condamnées à la longue & terrible punition, qui est préparée aux Impenitens à la fin de ce siecle-ci.

III. Que personne n'a jamais vécu sur la terre tout de suite cet espace de mille ans, mais que Dieu donne à chaque ame douze Révolutions, ou périodes de vie dans le même corps. Il en faut excepter un petit nombre de Saints à qui Dieu a revélé, par une faveur singuliere, l'Incarnation de son fils, & la mort qu'il devoit souffrir pour la Rédemption de tout le monde; car la foi qu'ils ont eue en son Sang les a si bien purifiez dés la premiere, ou dés la seconde fois, qu'il n'a plus été nécessaire qu'ils retournassent en ce monde, & ils n'y retourneront qu'au temps de la premiere résurrection, pour y vivre mille ans avec tous les Saints.

IV. Que les ames ayant été dégagées du corps, n'y retournent pas tout aussi-tôt, comme le vouloiens quelques anciens Philosophes, mais seulement après une absence d'une heure entiere, c'est à dire de 343⅓ ans; car selon cet Auteur, le temps qui s'est écoulé depuis la création du monde jusqu'à la résurrection de Jesus-Christ, qui est d'environ 4000. ans, & qu'il appelle le grand Cercle, & la grande révolution, est divisé en douze parties égales, qu'il appelle les heures de la nuit, se fondant sur un passage de l'Ecriture qui semble dire, que le temps qui a précédé l'Incarnation est la nuit, & que celui qui l'a suivie est le jour, & la lumiere. Il se fonde aussi sur ce qui est dit au Pseaume XC. que mille ans devant Dieu sont comme une veille de la nuit.

V. Que pendant que l'ame est absente du corps elle ne fait aucuns progrès, n'y ayant que cette terre où, selon l'institution de Dieu, elle puisse se convertir. Si elle est juste, elle goûte du repos, mais non pas si elle est injuste.

VI. Que la foi en Jesus-Christ crucifié pour les péchez du monde, est tellement nécessaire pour être sauvé, que personne ne peut obtenir la remission de ses fautes, sans croire en Jesus-Christ prêché au dehors, & au dedans. Mais d'autre côté il n'y a point d'Impenitens morts avant la passion du Fils de Dieu, qui ne puissent se sauver par cette foi, lors que revenant au monde ils orront la prédication de l'Evangile.

VII. Que personne ne sera condamné à la grande & longue punition des Impenitens à la fin de ce siecle-ci, si ce n'est pour avoir rejetté les offres de la miséricorde de Dieu en Jesus-Christ prêché au dehors, & au dedans.

VIII. Qu'encore que Dieu ait toûjours donné aux hommes une dispensation de sa Grace Evangelique par Jesus-Christ, elle n'a été pourtant suffisante à les sauver, que dans les lieux où elle a été accompagnée de la révélation de Jesus-Christ versant son Sang pour la remission de nos péchez. Ailleurs elle n'a servi qu'à préparer l'ame à recevoir la Doctrine de l'Evangile, quand elle seroit prêchée, & au dedans, & au dehors.

IX. Que toutes sortes de gens qui sont morts sans avoir oui la prédication de l'Evangile, revivront sur la terre en un temps, & en un lieu où ils orront cette sainte prédication, & s'ils l'embrassent avec une vraye foi, ils obtiendront la remission de tous leurs péchez; mais s'ils méprisent les offres de la miséricorde de Dieu ils seront damnez, c'est à dire, qu'ils seront brûlez dans le feu qui consumera cette terre, & ensuite tourmentez un si long-temps, qu'il n'y a que Dieu qui en connoisse la fin.

X. Qu'avant la résurrection du Fils de Dieu, & la prédication de l'Evangile, personne n'avoit encore achevé ses douze Révolutions, d'où vient (ajoûte cet Auteur) que l'Apôtre dit au chapitre IX. de son Epitre aux Hebreux, qu'après que Jesus-Christ eût comparu en la consommation des siecles, pour l'abolition du péché par le Sacrifice de soi-même, il étoit encore ordonné à tous les hommes de mourir (pour le moins) une fois, avant que le jugement vint sur eux.

XI. Que le temps où les Apôtres commencerent à prêcher, étoit la derniere heure pour plusieurs qui vivoient alors sur la terre, de sorte qu'il a falu que Jesus-Christ soit venu en chair lors qu'il s'est manifesté, & non point plus tard.

XII. Que depuis ce temps-là, jusques à la fin du monde, il est toûjours, & il sera toûjours pour plusieurs, la derniere heure qu'ils auront à vivre sur la terre, du moins par rapport à leur conversion; car si quelques-uns n'avoient pas achevé leurs douze Révolutions, ils reviendroient bien au monde; mais cela ne serviroit qu'à les endurcir davantage, & à aggraver leur peine. C'est pour cela que les temps d'après la résurrection de Jesus-Christ sont nommez les derniers temps. Il est clair que cette Doctrine ne fournit aucun prétexte à l'homme de differer sa repentance, parce qu'outre qu'on ignore si l'on n'est pas déja revenu dans ce monde douze fois, l'on doit craindre que si l'on avoit encore à y revenir, ce ne fût pour s'attirer de nouvelles peines.

XIII. Que comme personne n'est réputé juste devant Dieu, s'il n'embrasse la Justice de Jesus-Christ, à la sanctification de son ame, ainsi personne ne sera réputé pécheur à cause du péché d'Adam, s'il n'y consent, & n'y participe.

XIV. Que le privilége de porter parfaitement l'image de l'homme terrestre, c'est-à-dire, d'Adam innocent, est réservé pour les Saints dans la premiere résurrection, lors qu'ils vivront tous ensemble mille ans dans des corps libres de péché, comme étoit celui d'Adam avant sa chûte.

XV. Qu'en cette premiere résurrection les Saints ne paroitront pas tous en même temps, comme dans la seconde, mais les uns après les autres, selon l'ordre auquel ils sont morts; c'est-à-dire, que ceux qui étoient morts avant le Deluge, ressusciteront plûtôt que ceux qui

sont

ſont morts après le Deluge, & ainſi des autres. Il en faut excepter Moïſe, Elie, & S. Jean, qui ne renaitront que 45. ans devant les mille ans, le dernier afin de meſurer le Temple. Dans cette premiere réſurrection les Saints naîtront tous de femmes Saintes, ou de meres Vierges, & n'auront point d'autre Pere que Dieu, afin qu'à cet égard même ils ſoient ſemblables à Jeſus-Chriſt.

XVI. Que cette génération toute nouvelle, & vraiment Divine, commencera ſur le ſoir du ſixieme millenaire, ſçavoir environ l'an du monde 5740. & de la naiſſance de Jeſus-Chriſt 1777. deux cens ſoixante ans avant que le ſeptieme millenaire commence. Tous les Saints renaîtront au monde dans cet intervale de 260. ans, ſelon l'ordre qui a été dit. Après quoi il ne ſe fera plus de générations pendant mille ans.

XVII. Que ce retour ſur la terre ſera fort utile aux Saints, parce que non ſeulement ils auront un corps pur, & libre de tout péché, & qu'ils jouiront de toutes les autres prérogatives de l'état d'innocence, mais auſſi qu'ils ſe ſanctifieront de plus en plus, & ſe prépareront à recevoir du ſecond Adam un corps céleſte dans la ſeconde réſurrection. Or l'état de la ſeconde réſurrection ſurpaſſera d'autant la gloire de l'autre, que l'image du céleſte ſurpaſſe celle du terreſtre, & que l'eſprit vivifiant du ſecond Adam ſurpaſſe l'ame vivante du premier.

XVIII. Que ceux qui ne ſeront pas convertis avant la fin du ſixieme millenaire, ne le ſeront jamais en ce ſiecle-ci; mais ils ſeront brûlez dans la conflagration de la terre, & tourmentez aux ſiecles des ſiecles, ſans fin quant à la connoiſſance des hommes, mais non pas quant a la connoiſſance de Dieu.

XIX. Que les morts dont S. Jean dit qu'ils ne doivent reſſuſciter qu'après que les mille ans ſeront accomplis, ſont les ames qui ayant fini leurs douze Révolutions dans l'impenitence, vivront ſur cette terre, avec, peut-être, quelques ames qui avoient déja péché dans quelque autre monde avant celui-ci; & ce ſeront les Armées de Gog & Magog, qui s'oppoſeront aux Saints juſqu'à la derniere extrémité, & ſeront toutes enſemble précipitées dans la terrible damnation dont il a été parlé ci-deſſus.

XX. Que comme il eſt fort apparent qu'il y a eu des ſiecles avant celui-ci, & que ce ſiecle n'a pas été fait de rien, mais des choſes qui n'apparoiſſent point (Hebr. 11. 3.) ainſi il eſt fort probable qu'il y aura encore d'autres ſiecles.

XXI. Qu'il y a des pécheurs qui n'obtiendront la rémiſſion de leurs crimes, tant ils ſont énormes, ni dans ce ſiecle, ni dans celui qui le ſuivra immédiatement, mais dans quelque autre plus éloigné.

XXII. Que comme dans chaque Révolution l'ame retourne dans le même corps, ainſi dans la ſeconde réſurrection elle recouvrera le même corps, quant à la ſubſtance, mais non pas quant à la qualité, car il reſſuſcitera revêtu d'un corps céleſte & immortel, comme d'un habit, qui lui apportera les dons de l'immortalité, & de la ſpiritualité.

XXIII. Que toutes choſes ont quelque degré de vie, & que comme les corps des Saints deviendront incorruptibles à la fin de ce ſiecle, ainſi toutes les autres parties de la terre le deviendront dans quelqu'un des ſiecles ſuivans, & qu'enfin toutes les créatures ſeront délivrées de la corruption, & participeront à la gloire & à la liberté des Enfans de Dieu, pour glorifier leur commun Maître dans toute l'éternité, quoi que par un juſte jugement de Dieu, les uns ſoient plus long-temps aſſujettis à la vanité, & à la peine que les autres.

XXIV. Qu'encore que l'Ecriture ſe ſerve des mêmes mots, pour exprimer la durée de la félicité & celle de la damnation, il ne faut pas raiſonner de l'une comme de l'autre. La félicité ſera éternelle proprement & abſolument; mais la damnation aura ſes bornes. L'Auteur s'imagine que cette diverſe ſignification eſt fondée dans l'Ecriture, & il s'emporte extraordinairement contre ceux qui prétendent, que les peines de l'Enfer ſeront auſſi longues que les joyes du Paradis; il dit que c'eſt une opinion abſurde, inique, contraire à l'idée que nous avons de Dieu, & pernicieuſe à la Religion; qu'elle n'eſt point capable de détourner du peché ceux que la crainte d'une damnation qui doit durer un prodigieux nombre d'années, ne convertit pas; que le motif de l'amour & de la miſéricorde de Dieu, eſt plus propre à convertir l'homme, que celui d'une peine éternelle; & qu'il eſt de l'eſſence de la Juſtice de Dieu de ſe propoſer le ſalut de ceux qu'il châtie, comme la premiere & la principale fin de ſes punitions. Mais ce ſont des Sophiſmes.

XXV. Que ces paroles de l'Apôtre, *tout Iſraël ſera ſauvé*, ſignifient que les promeſſes faites au Peuple d'Iſraël regardent non ſeulement les Juifs des derniers temps, mais auſſi ceux qui ſont morts incrédules autrefois.

Voilà, ſi je ne me trompe, la principale partie des choſes que cet Auteur ſoûmet à l'examen du Public. Il avouë qu'il n'a nullement deſſein d'en exiger la créance, comme d'autant d'Articles de Foi néceſſaires au ſalut; il reconnoît au contraire qu'à l'égard de diverſes circonſtances, & particularitez, il n'eſt point arrivé encore à une pleine certitude. Il paroit ſeulement y être arrivé à l'égard de ſon principal article, & dont il fait le fondement de ſon hypotheſe, ſçavoir *que l'ame de tous les hommes revient pluſieurs fois ſur la terre.* On voit que c'eſt ſon Dogme favori, & il tâche de le prouver, tant par pluſieurs paſſages de l'Ecriture, qu'il employe pour établir ſa ſuppoſition, & pour en reſoudre les difficultez, que par pluſieurs autres raiſons. Il dit,

Que l'ame des hommes revient pluſieurs fois ſur la terre.

I. Que l'Egliſe du Vieux Teſtament l'a reçûe pour une verité conſtante.

II. Que les plus grands Philoſophes du Paganiſme l'ont auſſi crûë, l'ayant empruntée des Juifs.

III. Que quand Jeſus-Chriſt vint au monde, la plus ſaine partie de l'Egliſe, ſçavoir les perſonnes pieuſes qui devinrent ſes Diſciples, étoit dans ce ſentiment.

IV. Que Jeſus-Chriſt ayant eu pluſieurs occaſions de les en deſabuſer, ſi ç'eût été une erreur ou une Héréſie, ne l'a point fait. Au contraire il ſemble qu'ayant ſuppoſé la Doctrine de la Régénération des corps, comme une verité connuë, il en ait pris occaſion de parler de la Régénération ſpirituelle; ce qu'il n'eût point fait (dit cet Auteur) s'il eût regardé cette opinion comme une chimere des Rabins.

V. Que la rejection de cette Doctrine choque étrangement les Juifs, les Mahométans,

& les Payens, qui ne croyent pas (dit-il) que sans cette supposition, l'on puisse comprendre quoi que ce soit dans la Providence, dans la Justice, & dans la Miséricorde de Dieu.

L'Auteur pretend prouver cela par l'Ecriture.

VI. Enfin que cette supposition est très-conforme à plusieurs veritez importantes contenuës clairement dans l'Ecriture, par exemple,

Que Dieu n'a point d'égard à l'apparence des personnes. Act. 10. 34.

Que Jesus-Christ rendra à chacun selon les œuvres qu'il aura faites en son corps, soit bien, soit mal. II. Corinth. 5. 10.

Que la rémission des péchez ne peut s'obtenir que par la foi au nom, & au Sang de Jesus-Christ. Act. 4. 12.

Que Dieu jugera tout le monde en justice par l'Homme qu'il a determiné, sçavoir Jesus-Christ, *selon l'Evangile.* Act. 17. 31. Rom. 2. 16.

Que Jesus-Christ par sa mort a été la rançon pour tous les péchez qui étoient sous le premier Testament. Hebr. 9. 15.

Que lors que nous avons été réconciliez à Dieu par la mort de son Fils sur la Croix, nous étions ennemis. Rom. 5. 10.

Que tout le sang juste qui avoit été répandu en la terre depuis le sang d'Abel le juste, jusques au sang de Zacharie, viendroit sur les Juifs qui vivoient au temps de notre Seigneur. Matth. 23. 35.

Que ceux à qui Jesus-Christ parloit, avoient autrefois tué le Prophete Zacharie.

Qu'encore que la génération d'alors ne pût pas échapper le jugement de la gêne, le temps viendroit néanmoins qu'elle diroit, Benit soit celui qui vient au nom du Seigneur. Matth. ch. 23. v. 33. 37. 38. 39.

Que tout Israël sera sauvé. Rom. 11. 26.

Que Jesus-Christ après sa Résurrection a été prêcher par l'Esprit, aux esprits en prison, qui avoient été rebelles du temps de Noé. I. Pierre c. 3. v. 18. 19. 20.

Que Dieu tolere en grande patience les vaisseaux d'ire préparez à la perdition. Rom. 9. 12.

Comment cela se peut-il, ajoûte l'Auteur, si les hommes ne vivent qu'une fois sur la terre; les uns cinq, six, sept, huit, ou neuf cens ans, les autres cinq ou six ans seulement? Pour ne rien dire de tant de millions d'enfans, & de tant de foux & de stupides, qui n'ont jamais eu la force de faire en leur corps aucun bien, ni aucun mal; ni de tant d'hommes qui ont vécu, & qui vivent sur la terre, sans avoir jamais ouï parler de Jesus-Christ, tant s'en faut qu'ils ayent sçû qu'il est nécessaire de croire en son nom, pour obtenir la rémission de ses péchez.

J'ai crû qu'en faisant connoître au monde l'abregé d'un Livre qui contient tant de paradoxes visionnaires, j'engagerois quelque personne sçavante à les examiner sans passion, & sans préjugé, ce qui contribueroit, peut-être, plus qu'on ne pense, à l'éclaircissement de plusieurs Doctrines sublimes.

Pensée sur la Metempsychose.

Il faut convenir de bonne foi que la raison s'accommoderoit aisément d'une espece de Métempsychose. On n'a point de peine à comprendre qu'un Roi favorise ses Sujets inégalement, & que tandis qu'il enrichit quelques-uns avec excès, il en ruïne une infinité d'autres: en deux mots on apporte la cause de tout cela. On n'a qu'à dire que l'homme est un animal bourru & sujet à mille caprices; mais comme on ne peut pas se servir d'une semblable réponse à l'égard de l'Etre souverainement parfait, il faut dire que la sagesse de Dieu lui impose certaines loix générales, & simples, qui amenent nécessairement dans l'Univers une infinie diversité. Voilà qui est bien, dira-t-on, pour nous faire comprendre pourquoi tous les hommes ne sont pas traitez de la même maniere en même temps; mais comme il seroit facile de faire une juste compensation, & de donner à un homme dans le dix-septieme siecle les biens dont il a été privé dans le quinzieme, & à un autre les maux dont il a été exempt; comme il seroit facile de rendre esclave dans ce siecle, un Maître qui auroit traité trop insolemment ses Domestiques dans un autre siecle; pourquoi Dieu ne se sert-il de ce moyen si aisé & si commode, pour se partager également à tous les esprits, en sorte qu'étant le Pere commun de tous, il connoisse un certain moment dans la durée du monde, où il puisse dire que toutes les ames ont goûté également de la bonne & de la mauvaise fortune? Mais que notre raison est aveugle & téméraire toutes les fois qu'elle veut examiner les voyes de Dieu!

De la préexistence des ames.

On vend chez le même Libraire de Londres un Livre Anglois, qui traite à fond la question de la préexistence des ames. Un Théologien de Cambridge nommé More, dont on voit des Lettres parmi celles de M. Descartes, a soûtenu hautement que les ames existent avant que d'être unies au corps, & qu'elles descendent du lieu de leur résidence pour s'unir au corps, attirées par une odeur très-subtile qui s'exhale des petits embryons encore informes * à peu près comme les oiseaux de proye sont attirez de bien loin par l'odeur de leur gibier. C'est bien ce que disoit † Ciceron, qu'il n'y a point de sentiment si absurde, que quelque Philosophe ne l'ait soûtenu. Il est néanmoins fâcheux qu'un Philosophe, qui a écrit si subtilement, & si sçavamment contre le Systême de M. Descartes, soit tombé dans des pensées si grossieres. Le ‡ Pere Rapin a piqué d'honneur depuis six ans les Cartésiens, pour répondre à la Métaphysique de M. More, imprimée l'an 1671. mais je n'ai pas ouï dire que personne ait accepté le défi. C'est une honte pour la Secte de M. Descartes. Au reste la *Kabbala denudata*, qui est un Livre où le Sieur § Van-Helmont s'est particulierement intéressé, comme on l'a déja dit, ‖ a été achevé d'imprimer depuis peu. Cette derniere partie est la meilleure de toutes, à cause du Livre intitulé *Sohar*, extraordinairement célebre parmi ceux qui aiment le Rabinage.

CATA-

* Voyez sur ce sujet la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, Chap. 182.

† *De divinat. l.* 2.

‡ *Reflex. sur la Philosoph. p.* 228.

§ *On a sçû depuis que M. Knor Conseiller de M. le Prince d'Anspach, est celui qui a traduit & publié la* Kabbala denudata *& le* Sohar.

‖ Mois d'Avril No. X. du Catalogue,

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Les anciennes Inscriptions de la Ville de Grenoble, recueillies par M. Gui Allard, Conseiller du Roi, & Président en l'Election de la même Ville.* A Grenoble. 1683.

CEt Auteur a déja publié plusieurs Ouvrages qui font connoître qu'il est fort jaloux de la gloire de sa Province. Il a fait un Nobiliaire du Dauphiné, la Bibliotheque du Dauphiné (qui est un Recueil Alphabetique des Auteurs qui sont sortis de cette Province) & la vie de quelques Seigneurs qui ont fait du bruit dans les armes, & qui étoient du Dauphiné. Il a fait entr'autres celle du Baron des Adrets. Il a dessein de faire connoitre un jour tout ce que cette Province a produit de gens illustres. En attendant il donne dans cet Ouvrage un Recueil des anciennes Inscriptions qui se trouvent à Grenoble, Capitale du Dauphiné, & par même moyen il nous fait connoitre les principales Antiquitez de cette Ville, qui s'appelloit *Cularo* avant que l'Empereur Gratien lui eût fait porter son nom. On a trouvé parmi toutes ces belles Antiquitez, l'Inscription qu'un certain Valerius Valerianus fit consacrer à sa femme, à laquelle il donne le glorieux titre de Sainte. Sur quoi M. Allard remarque fort agréablement; qu'on ne voit point aujourd'hui que les maris canonisent ainsi leurs femmes par avance, & qu'on chercheroit long-temps dans les Epitaphes qui se lisent sur nos tombeaux, avant que de trouver quelque chose de cette nature. Comme c'est une question de fait, je ne sçai pas s'il seroit de la prudence d'adopter la pensée de cet Auteur. En tout cas ceux qui ne voudront pas l'en croire, pourront consulter, s'ils le jugent à propos, les Inscriptions modernes que les maris ont fait dresser à leurs femmes.

Remarque sur l'epitaphe d'un mari pour sa Femme.

Nous empruntons cet Article du Journal de M. l'Abbé de la Roque.

II. *Pacificatorium Orthodoxæ Theologiæ Corpusculum. Sive brevis Juniorum, &c. ad Doctrinam verè Christianam manuductio, cui omnes qui seposito partium studio, Christum sapiunt & profitentur, unanimiter queunt suffragari. Opus ad connubium unitatis cum veritate sanciendum*, à Thoma Pierce *S.T.P. Regiæ Majestati à Sacris, Decano Sarisburiensi amicabiliter concinnatum.* C'est-à-dire, *Abregé pacifique de la doctrine Orthodoxe, destinée à la réünion des Religions.* Londini typis Milonis Flcher. 1683. in 8.

JAmais on n'a tant écrit pour la pacification des Controverses, que depuis vingt ou trente ans. Je ne sçai à quoi tous ces Livres aboutiront. Il n'y a pas beaucoup d'apparence que nous voyions jamais toutes les Sectes du Christianisme rassemblées en un même Corps, ni même la réunion de trois ou quatre. Il seroit plus mal-aisé de réüssir dans le dessein d'une telle réünion, que dans celui de la Monarchie Universelle, tant parce qu'on ne peut faire cet accord, sans condamner des Décisions qu'on a long-temps vénérées, que parce qu'il se glisse toujours je ne sçai quoi de personnel dans les esprits, qui rompt toutes les mesures. Mais quelque peu d'espérance que l'on ait de pacifier les differens de Religion, on ne doit pas blâmer ceux qui réduisent toutes les disputes au plus petit nombre de Chefs qu'il est possible, en séparant les Controverses réelles; d'avec celles qui ne consistent qu'en quelque mal-entendu. C'est le dessein de M. Pierce. Ceux qui se moquerent autrefois d'un Proconsul Romain, qui assembla tous les Philosophes d'Athenes en un même lieu, pour tâcher de mettre fin à leurs Disputes, regardoient sans doute au peu d'apparence qu'il y avoit de faire réüssir un tel dessein; car le dessein consideré en lui-même, & indépendamment de la mauvaise disposition des esprits, ne pouvoit que mériter des éloges. Si je m'en étois fié au P. Rapin qui a rapporté ce fait dans la page 87. de ses Réflexions sur la Philosophie, j'aurois fait pour le moins deux fautes. J'aurois dit que le Proconsul assembla les Philosophes chez lui, & que son dessein parût ridicule à Pomponius Atticus. Ciceron ne dit point cela dans le passage que l'on cite du I. Livre des Loix.

Réflexions sur la réunion des differentes Sectes.

Le P. Rapin critiqué.

III. *Gulielmi Sanson Nicolai Filii in Geographiam antiquam Michaelis Antonii Baudrand, Disquisitiones Geographicæ.* C'est-à-dire, *Critique de la Géographie de M. Baudrand.* Lutetiæ Paris. Sumptibus Auctoris in ædibus Regiis ex Typographia Caroli Coignard via Jacobæa. 1683. in 12.

MOnsieur Sanson, fils du célebre Nicolas Sanson d'Abbeville, n'ayant pû souffrir que l'on ait traité son pere, de la maniere qu'on l'a traité dans la Géographie de M. l'Abbé Baudrand, imprimée à Paris en deux volumes *in folio* l'an 1682. a examiné ce gros Ouvrage avec un esprit fort critique, & nous donne ici un Recueil de plusieurs fautes qu'il prétend y avoir trouvées, concernant la viellle Géographie. Il montre que la seule lettre A contient cinq cens citations de conte fait, ou fausses, ou altérées; qu'on y voit plusieurs articles où d'une Ville l'on en fait deux; qu'on y voit aussi des Villes, des Fleuves, des Campagnes, & des Montagnes qui n'ont jamais existé; & qu'on y a rapporté confusément, ou même passé sous silence plusieurs divisions de Provinces, qui ont été en usage en differens temps. Il fait comprendre par plusieurs Remarques quel doit être le nombre des faussetez répanduës dans les deux volumes, puis qu'il en a tant trouvé dans la premiere lettre de l'Alphabet de M. Baudrand, à laquelle seule il a borné ses Recherches, épargnant d'ailleurs son Adversaire en plusieurs choses par honnêteté, à ce qu'il dit, & pour ne fatiguer pas trop le Lecteur. Au reste comme il a oüi dire que M. Baudrand, au lieu de se justifier des fautes dont on l'accuse, se prépare à faire la Critique des Cartes de Géographie, il lui représente qu'il y va de son honneur, de répondre premierement à ce Livre-ci, & il nous promet cependant de questionner son Adversaire sur la nouvelle Géographie. Il promet aussi des Remarques sur la *Notitia Galliarum* du sçavant M. Vallois, qui n'a pas traité Sanson le pere favorablement. Si on lui eût fait cette injure pendant sa vie, il s'en feroit bien vengé; car il n'étoit pas le plus patient Auteur de son siecle. Il le fit bien voir au Jesuite Labbe, qui tout grand Gladiateur de plume qu'il étoit, fut obligé de lui quitter la partie, & de se couvrir du voile d'u-

Idée de cet Ouvrage.

Demêlé de Sanson le Pere avec le Jesuite Labbe.

ne fausse modération. Messieurs de Port-Royal en ont fait une terrible guerre à ce Jesuite dans leur Jardin des Racines Grecques; ils lui reprochent que, quelque crédit qu'il ait employé, il n'a pû faire effacer le titre d'un Livre du Sieur Sanson, qui le noircit prodigieusement. Ils entendent les *Disquisitiones Geographicæ*, qu'il avoit publiées sur le *Pharus Galliæ Antiquæ* du P. Labbe. Quoi qu'il n'eût encore parcouru que les mots qui commençoient par un A & par un B, il n'avoit pas laissé de faire une Critique bien longue. Jugez ce que c'eût été, si des personnes d'une autorité éminente ne l'eussent prié d'interrompre l'Alphabet qu'il avoit dessein d'achever. On voit que son fils marche sur la même route, puis qu'il dispose ses Recherches sur la Géographie de M. l'Abbé Baudrand, selon les lettres de l'Alphabet. Il n'y a pas apparence que l'Abbé demeure sans repartie. Il a un Adversaire sur les bras qui n'est point à mépriser, & qui cherche dans les sources. Mais comme il est habile de son côté, il y a lieu de croire qu'il se défendra. Pour se justifier en tout, c'est ce qu'il ne doit pas prétendre. On trouveroit plûtôt un Phoenix, qu'un gros Dictionnaire sans defaut. Vossius, qui avoit une science si vaste & si exacte tout ensemble, n'a pas laissé de broncher, de réduire quelquefois deux Auteurs à un, & en récompense d'en partager un en deux, comme Sandius l'a montré dans ses Notes sur le livre des Historiens Latins. M. de Thou n'est pas exempt de ces sortes de divisions. Le dernier Article de nos Nouvelles du mois de Mars a fait voir que le nouveau Traité de Lactance avoit changé en quatre differentes personnes, les deux Médecins dont Virgile avoit parlé.

IV. *Christiani Hugenii Const. F. Astroscopia compendiaria tubi optici molimine liberata.* C'est-à-dire, *Moyen abregé d'observer les Astres sans Telescope.* Hagæ Comitum apud Arnoldum Leers. 1684. in 4.

Eloge de l'Auteur.

MOnsieur Hugens si célebre par les belles choses qu'il a inventées, & constamment l'un des premier Esprits de ce siecle, & des plus consommez dans l'Art des Machines, & dans toutes les parties de la Mathématique, nous apprend dans cet Ouvrage la maniere simple & aisée dont il se sert, pour observer les Etoiles, sans tous les embarras d'un long telescope, qu'on ne peut tourner, ni ajuster, qu'avec beaucoup de travail & de patience. Cette invention dont il nous a fait voir l'effet dans son jardin à la Haye, est trop importante pour ne la point décrire exactement en un autre lieu. En attendant nous avertissons le Public qu'on la trouve dans ce Traité décrite avec la derniere exactitude; de sorte qu'avec la figure qui la représente, on s'en peut former une idée presque aussi distincte, que si on la voyoit. Pour faire sçavoir en deux mots & par provision ce que c'est, je dis que M. Hugens ayant planté un mât de Navire dans son jardin, fait monter & descendre fort aisément son verre objectif autant qu'il veut, par le moyen d'une poulie qui est au haut du mât, & d'une coulisse qui regne tout du long, par où passe une petite piece de bois, du côté de laquelle sort un bras en situation horizontalle, auquel on attache le verre objectif. On étend de là un cordon jusques au lieu d'où l'on veut regarder les Astres, & par ce moyen le verre oculaire s'ajuste facilement avec l'autre. M. Hugens donne un tel appui au verre oculaire, qu'on le remuë autant qu'on veut, sans que les pieces qui composent cet appui perdent leur équilibre, & leur situation ferme. Il s'avise tous les jours de quelque nouvel expédient pour perfectionner cette Machine, qui est infiniment commode & ingénieuse. Il l'a communiquée à M. Cassini, & apparemment on s'en servira dans l'Observatoire de Paris. Comme M. Hugens est de l'Académie Royale des Sciences, c'est pour elle qu'il travaille, lors même qu'il vient faire quelque sejour en Hollande sa patrie.

Explication de sa machine.

V. *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la Ville de Paris par M. B. . . ,* A Paris chez Nicolas le Gras au Palais. 2 vol. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

COmme nous sommes dans la saison où la plûpart des gens de ce païs-ci, qui souhaitent de voir la France, entreprennent ce voyage, c'est fort à propos que nous donoons avis en cet endroit, que l'on apprend dans ce nouveau Livre, quelles sont les choses dont les Etrangers qui vont à Paris doivent particulierement s'informer. On ne se contente pas de décrire les Edifices publics, les Eglises, les Portes de la Ville, les Palais, les Fontaines; mais on parle aussi de ce qui se voit de plus curieux dans les Maisons de quelques particuliers. On apprend où se trouvent les belles Bibliotheques, & où se tiennent les Conferences des Sçavans. L'ordre que l'on garde est de dire en parlant de chaque quartier de Paris, qu'on y trouve telle ou telle chose. Il étoit nécessaire de publier ce nouveau Livre, parce que Paris devenant plus beau de jour en jour, contient présentement mille beautez dont les Auteurs qui ont écrit il y a 10. 15. ou 20. ans, ne pouvoient donner nulle connoissance. *

VI. *Joh. Henr. Heideggeri Historia Papatus, novissimo Historiæ Lutheranismi & Calvinismi fabro* [illegible] *reposita, &c. Accedit Francisci Guicciardini Patricii Florentini Historia Papatus, ex Autographo Florentino restituta.* C'est à dire, *Histoire de la Papauté opposée à l'Histoire du Luthéranisme & du Calvinisme de M. Maimbourg.* Amstelædami apud Henricum Westenium. 1684. in 4.

Pensée de Fra-Paolo sur le Squittinio.

ON dit que le célebre Fra-Paolo, ayant été chargé de répondre au *Squittinio della libertà Veneta*, que l'on croyoit venir de la Cour de Rome, quoi qu'il eût été composé par Alphonse de la Cueva Marquis de Bedemar, † Ambassadeur d'Espagne à Venise, ne trouva pas à propos de le faire. Il conseilla de se servir de la ruse de Scipion, qui pour chasser Annibal de l'Italie, alla faire la guerre aux Carthaginois chez eux, & il représenta au Senat que s'il étoit de la dignité de la République, de se ressentir de l'outrage qu'on lui avoit fait par ce Libelle, *il se chargeoit de mettre la Cour de Rome en si grande peine de se défendre, qu'elle ne songeroit plus à attaquer.* On ajoûte que l'avis ayant

* On parle encore de ce Livre dans le mois de Juin 1685. No II. du Catalogue.

† Voyez sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. de VELSERUS, Remarque E, à la fin.

ayant été trouvé bon, Fra-Paolo executa sa promesse en écrivant l'Histoire du Concile de Trente. Il y a des Protestans qui étoient d'avis que l'on s'arrêtât à cette méthode pour répondre à M. Maimbourg; mais soit que d'autres ayent jugé que ses Histoires n'étoient pas de la force du *Squittinio*, soit que l'on ait craint de donner trop d'avantage à l'Adversaire, en ne répondant pas directement, on ne s'est pas fixé au stratagême de Fra-Paolo, comme il a paru par tant d'Ouvrages qui ont été publiez contre l'Histoire du Calvinisme. On n'a pas pourtant négligé cette avantageuse diversion; car outre le Paralelle du Calvinisme & du Papisme qui est un Livre d'une grande force, voici M. Heideggerus qui ne se sert que d'une pareille contre-batterie. C'est un Professeur de Zurich, qui a composé plusieurs bons Livres, & particulierement l'Histoire des Patriarches. Le Livre qu'il nous donne présentement est divisé en sept parties. La 1. comprend l'Histoire de l'Eglise Romaine depuis sa naissance jusqu'à l'Empereur Constantin, & la fait voir pure, tant pour les Dogmes, que pour le gouvernement. La 2. s'étend depuis Constantin jusques à l'Empereur Phocas, & au Pape Boniface III. c'est à dire, jusques au commencement du septiéme siecle, & fait voir que cette Eglise, retenant sa premiere pureté quant aux principaux Dogmes, commença à se laisser corrompre par l'esprit de domination. La 3. s'étend depuis l'an 607. jusques au Pontificat de Gregoire VII. en l'an 1072. & fait voir que cette Eglise étant devenuë la Maîtresse des autres à l'égard du spirituel par l'indulgence de Phocas, s'altéra dans les Dogmes & dans les Cérémonies. La 4. va jusqu'à l'an 1294. & au Pape Boniface VIII. & fait voir que cette Eglise affecta la domination sur le temporel, & dégénéra de plus en plus de son ancienne pureté. La 5. qui s'étend jusques à Leon X. ou jusqu'en 1517. montre que l'Eglise Romaine dominant sur le temporel ruïna toute la pure Doctrine. La 6. qui s'étend depuis le commencement de la Réformation jusques à la clôture du Concile de Trente l'an 1563. fait voir la diminution que cette Eglise souffrit, tant pour le temporel, que pour le spirituel. Enfin la 7. qui s'étend jusques à nos jours, & qui occupe plus de la moitié du Livre*, représente les efforts qui ont été faits pour opprimer les Protestans. Pour peu qu'on ait de lecture on s'imagine les choses que M. Heideggerus a rapportées, ainsi nous ne particularisons rien. Nous disons seulement qu'il est fort net dans l'exposition des faits; qu'il a bien débarassé l'immense étenduë de sa matiere; qu'il a lû les meilleurs Livres, & qu'il ne s'est point chargé d'un trop long attirail de citations. Le passage de Guicciardin, que la Cour de Rome a tant souhaité de supprimer, est fort bien placé à la fin de cet Ouvrage, & mérite d'être lû.

Idée de cet Ouvrage.

VII.

Specimen artis ratiocinandi naturalis & artificialis ad Pantosophiæ principia manuducens. C'est à dire, *Essai de l'Art Naturel & Artificiel de Raisonner.* Hamburgi apud Henricum Kunrath. 1684. in 8.

COmme il n'y a que fort peu de temps qu'on m'a envoyé ce Livre, je n'ai pas eu le loisir de l'examiner. J'ai compris par quelques endroits qui me sont tombez sous les yeux en l'ouvrant, que l'Auteur est un Disciple de Spinoza. Il divise son Ouvrage en trois parties, & en promet quelques autres. La premiere est une Logique. La seconde examine les differentes lignes qu'un corps mû decrit, & traite du calcul Algébraïque, des propriétez de la Parabole, de l'Hyperbole, & de l'Ellipse, & des principes de l'Astronomie. La derniere parle de la nature du mouvement, de la pression des corps, de la chûte des corps pesans, de la pesanteur de l'air, & de plusieurs autres questions fort belles & fort difficiles. L'Auteur croit que toutes les définitions du mouvement que l'on a données jusques ici sont fausses. Il n'est pas le seul de ce sentiment.

Idée de cet Ouvrage.

* Voyez en la raison dans le Catalogue du mois suivant No. I. où l'on parle encore de cet Ouvrage.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1684.

ARTICLE I.

Causa Valesiana Epistolis ternis prælibata, in antecessum fusioris Apologiæ. Quibus accesserant appendices duæ, una instrumentorum, altera de Gregorio VII. & in fine additamentum. Autore F. Petro Valesio Ord. S. Francisci Strict. Observan. S. Theologiæ Professore. C'est-à-dire, *Préparation à l'Apologie du P. Walsh touchant le serment de Suprématie.* Londini apud Joannem Brome, in vico *Ludgate-street* dicto. 1684. in 8.

L'Auteur excommunié.

IL y a déja quinze ans que le Pere Walsh (ou Valois si nous voulons exprimer son nom à la Françoise) a été excommunié à Rome, pour avoir présenté une Requête au Roy d'Angleterre l'an 1661. au nom du Clergé d'Irlande, qui condamnoit d'une maniere très-forte les prétentions de la Cour de Rome sur le temporel des Rois, & qui promettoit à sa Majesté Britannique très-expressément toute l'obéissance que de fideles Sujets doivent à leur Souverain, & une entiere desobéissance à tous les ordres qui pourroient venir de Rome, ou d'ailleurs, contraires à la Souveraineté de ce Prince. Une action aussi legitime que celle-là, ne devoit exciter aucune tempête contre celui qui en avoit été le principal Directeur. Néanmoins il s'est vû accablé de censures, & de foudres, & vivement persecuté par les Superieurs de son ordre, & par le Pape, & il sçait que depuis dix ans l'un de ses Complices est dans les prisons de Bruxelles pour la même cause. Il a dessein de publier une longue Apologie, qu'il n'a pas encore prête. En attendant il publie l'Ouvrage dont il est ici question. Il expose dans sa Préface pourquoy il le fait, & pourquoy il le publie dans Londres; & il dit, entre autres choses, que c'est à cause que le Protestans d'Angleterre rendent odieux les Catholiques, en les accusant de soûtenir, qu'on ne doit aucune obéissance à un Prince qui n'est pas de la Religion du Pape, & à cause que les Partisans du Pape répandent dans Londres plusieurs Catéchismes, qui portent expressément, que la condamnation des sermens de Suprématie, & d'allegeance, est un article de foy. Il se plaint que Monsieur l'Evêque de Lincoln, dont il parle avec éloge, & avec beaucoup de modération, attribuë à toute l'Eglise Romaine dans son Livre intitulé, *le Papisme, ou les principes, & les Theses approuvées par l'Eglise Romaine, &c.* les opinions excessives des Ultramontains, lesquelles des Docteurs très-Catholiques ont toûjours desavoüées. Le Livre de ce Prélat a été traduit de l'Anglois en François, & imprimé l'an 1681. sous le titre de *Traité historique sur le sujet de l'excommunication, & de la déposition des Rois.*

Particularités de cette Excommunication.

Les trois Lettres qui composent plus de la moitié de la *Causa Valesiana* sont écrites, les deux premieres au Pere Herinx, Commissaire Général de l'Ordre des Freres Mineurs, & nommé à l'Evêché d'Ypres, & la derniere à l'Abbé de Sainte Marie, Internonce dans les Païs-Bas. Elles contiennent plusieurs particularitez sur les differens que l'Auteur a eus, soit avant la Requête du Clergé d'Irlande, soit depuis cette fatale Requête, tant avec le Nonce, ou avec la Cour de Rome même, qu'avec les Superieurs de son Ordre. On y voit toutes les fautes dont on l'accuse; toutes les procédures qu'on a tenuës contre lui; & toutes les nullitez qu'il prétend qui se rencontrent dans ces procédures. Cela peut servir à faire connoître la maniere dont on doit procéder contre un Religieux desobéissant, & celle dont les Catholiques d'Angleterre se gouvernent. Mais ce qu'il y a de plus important dans ces trois Lettres, à cause qu'il est moins personnel à celui qui les a écrites, est sans doute la narration de ce qui se négocia en Angleterre l'an 1661. en faveur des Catholiques.

Négociations des Catholiques en Angleterre.

L'Auteur rapporte qu'en ce temps-là, un des Grands Seigneurs du Royaume l'ayant fait venir chez lui à Londres un Dimanche de grand matin, il ouït de la bouche de ce Prince, *ex ore illius viri Principis*, entre plusieurs autres choses, celles qui suivent. *Pere Walsh, voici enfin le temps où vous pourrez recueillir le fruit de vos longues peines, de votre fidelité, de votre patience, & de l'esperance que vous avez conçüe de nous depuis tant d'années. Je vous apprens que nous allons faire ce à quoy vous avez travaillé si ardemment, c'est à dire, que nous allons faire casser toutes les Loix qui ont été faites en ce Royaume contre les Catholiques, & leur procurer l'exercice public de leur Religion, l'entrée à toutes les Charges Civiles & Militaires, & la dispense de prêter le serment de Suprématie. . . . Nous ferons en sorte qu'ils auront dans Londres quarante Eglises publiques, où ils diront la Messe tranquillement à l'avenir. . . . Nous allons faire choix de quelques Membres de la Chambre Haute, pour demander pendant la tenue du présent Parlement, que les Loix qui ont été faites contre le Parti Catholique soient cassées. . . . Mais parce que les Membres Presbyteriens s'opposeront à cette proposition, alleguant que le salut de l'Etat est incompatible avec la tolerance d'un Parti, qui ne reconnoît point d'autre Superieur que le Pape, il faut, mon Pere, que vous disposiez incessamment*

tous

tous les Catholiques de maison en maison, à promettre le serment d'allegeance, ce qui fermera la bouche aux Seigneurs Presbyteriens, &c.

L'Auteur nous apprend ensuite le soin qu'il prit de disposer les Catholiques à prêter le serment d'allegeance, & la fatalité qui fut cause que trois personnes dirigées par les Jesuites, firent nommer le Comte de Bristol, pour plaider la cause de tout le Parti dans la Chambre Haute du Parlement. Le Comte s'en acquitta avec bien de l'éloquence; mais sa conclusion gâta tout, parce qu'il n'offrit qu'un modele de serment mutilé, & entre-coupé de restrictions. Il remarque aussi que les Seigneurs Catholiques agirent avec un grand zele, & qu'ils firent remarquer principalement, qu'aucun homme de la Communion Romaine n'avoit pris les armes contre les Royaux durant la derniere Guerre Civile, mais qu'on leur répondit que les Catholiques s'étoient soûlevez en Irlande l'an 1641. de la maniere du monde la plus enorme; qu'en l'an 1646. à la sollicitation du Nonce Apostolique, Jean Baptiste Rinuccini, ils rompirent la Paix qu'ils avoient concluë avec les Royaux, & qu'en l'an 1650. ils tomberent dans une autre rebellion par les ordres de leur Clergé; à quoy on ajoûta que la plûpart des Théologiens Catholiques enseignent, non seulement comme une chose probable, ou certaine, mais aussi comme un article de foy, *que le Pape peut deposer les Rois comme bon lui semble, quand ils sont contraires au bien de l'Eglise, ou infectez d'Hérésie.* L'Auteur donne en cet endroit un petit coup aux Jesuites.

Après cela il assûre que cherchant à réparer la faute que le Comte de Bristol avoit faite, il apprit qu'on persecutoit les Catholiques en Irlande, & qu'il fut trouvé à propos, afin de faire cesser le mal, de présenter à sa Majesté Britannique la Requête dont il s'agit, & qu'en effet cette Requête calma l'orage.

Diverses Pieces contenues dans cet Ouvrage.

On voit paroitre après les trois Lettres un *Appendix*, qui contient plusieurs Pieces remarquables. 1. La Requête du Clergé d'Irlande. 2. Un Decret de l'Assemblée génerale des Cordeliers tenue à Valladolid. 3. Une Déclaration de Sa Majesté Très-Chretienne du 4. Août 1668. pour faire enregitrer six Décisions de la Faculté de Théologie de Paris, contre les maximes des Ultramontains. 4. L'Edit du même Roy du 23. Mars 1682. & la Déclaration du Clergé de France sur la puissance Ecclesiastique. 5. Le serment qu'on appelle d'allegeance, qui n'est en usage en Angleterre, que depuis la conjuration des poudres, au lieu que celui de Suprématie commença sous Henri VIII. 6. La Réponse de la Sorbonne sur la question, si les Catholiques d'Angleterre peuvent prêter en conscience ce serment. On répondit qu'oüi l'an 1680. 7. La Réponse que la même Faculté de Théologie fit au Parlement l'année passée, au sujet de la censure de l'Archevêque de Strigonie.

Cela est encore suivi d'un *Appendix*, où l'on examine les démêlez du Pape Gregoire VII. & de l'Empereur Henri IV. Ce Traité est bien curieux, & fort sçavant, & tout à fait selon les principes du célebre Docteur Richer. On a tiré cet *Appendix* d'un Ouvrage que le Pere Caron avoit composé, pour justifier la Requête du Clergé d'Irlande, contre les Théologiens de Louvain qui la censurerent. C'est dommage que tous les exemplaires de ce Livre ayent péri dans l'incendie de Londres, car c'étoit un Traité fort excellent; mais on s'en pourra consoler à juste titre, pourvû que l'on ait l'Ouvrage que l'Evêque de Rochester publia sur ces matieres l'an 1614. avec une profonde érudition, comme le Pere Walsh le confesse. Au reste ce Pere Caron étoit Irlandois, du même Ordre que l'Auteur de l'Ouvrage qui fait le sujet de cet Article, & dans les mêmes sentimens que lui à l'égard de la puissance du Pape. On voit son Histoire à la fin du Livre: la singularité de ses opinions l'a exposé à bien des traverses, & je doute fort que la *Causa Valesiana* soit propre à réfuter M. l'Evêque de Lincoln; car si elle fait voir d'un côté, qu'il y a de bons Catholiques qui soûtiennent l'indépendance des Princes, elle montre de l'autre que la Cour de Rome, que les Nonces, que les Universitez, que les Assemblées Générales des Moines, persecutent autant qu'il leur est possible, ceux qui enseignent cette indépendance. Le Pere Valois dit nettement que le Pape Gregoire VII. qui n'a vécu que mille ans après Jesus Christ, est le premier Auteur, & du pernicieux exemple de la déposition des Rois, & de la fausse Doctrine qu'on a bâtie sur ces attentats énormes. Quelles consequences ne pourroit-on pas tirer de cela contre une Eglise, qui ne croit pas qu'une opinion si nouvelle, & si étrange, empêche un homme d'être très-bon Catholique, & le Lieutenant de Dieu en terre? La civilité que je me suis prescrite dans cet Ouvrage, me paroit incompatible avec la dureté de ceux qui n'épargnent pas nos Adversaires sur ce point. J'aime mieux pour moy donner des loüanges à la permission qu'on a accordée aux Libraires de Paris, de vendre toutes les Oeuvres du Docteur Richer en 8. volumes in 4. quoi qu'à Rome la Congregation de l'Indice les ait condamnées tout nouvellement, & quoi qu'à Paris même ce sçavant Docteur ait été autrefois destitué du Syndicat de Sorbonne, pour avoir écrit contre la Souveraineté du Pape. On vend aussi à Paris les Oeuvres de Simon Vigor, Archevêque de Narbonne, réimprimées depuis peu en quatre volumes in 4. Il a été Prédicateur de Charles IX. & toûjours fort opposé à la Théologie de la Cour de Rome.

Du P. Caron.

Reflexions sur cet Ouvrage.

Oeuvres de Richer & de Vigor.

ARTICLE II.

Theodori Janssonii ab Almeloveen Inventa nov-antiqua, id est, brevis enarratio ortus & progressus artis medicæ, ac præcipue de inventis vulgo novis aut nuperrime in ea repertis. C'est-à-dire, *Traité de l'origine & du progrès de la Médecine, & de ses nouvelles inventions.* Amstelædami apud Janssonio-Waesbergios. 1684. in 8.

LA principale chose que cet Auteur a en vûe dans son Ouvrage, est de faire voir, que les découvertes dont les Médecins modernes s'attribuent toute la loüange, n'ont pas été inconnues aux Anciens. Mais avant que d'en venir là, il fait diverses remarques sur l'origine, & sur le progrés de la Médecine; sur les Auteurs qui se parent des ornemens qu'ils volent à leur prochain, (il en nomme plusieurs qui ont été accusez, ou convaincus de cette Piraterie); sur les causes qui ont fait que nous ne connoissons pas tout ce que les Anciens ont crû; sur les honneurs extraordinaires qui ont été faits anciennement aux Médecins; sur les diverses especes de la Médecine; sur la fin qu'elle se pro-

Remarques générales de M. d'Almeloveen.

proposé; sur les inconvéniens qu'on peut craindre du mépris que plusieurs Médecins témoignent pour les langues sçavantes, & sur la connoissance qu'un Médecin doit, ou ne doit pas avoir de ce qui concerne la Philosophie. Il ramasse sur toutes ces choses quantité de beaux passages des Anciens, & des Modernes, qui forment un Recueil d'érudition fort agréable. Je dis *Recueil*, car il s'applique à lui-même dès le commencement une pensée de Lipse, qui témoigne qu'il se contente d'être l'Architecte de son Ouvrage, sans se piquer d'en fournir les matériaux de son propre fonds.

Que les nouvelles decouvertes de Medecine n'etoient pas inconnues aux Anciens.

Après ces remarques générales, il examine en particulier 1. la Doctrine d'un célebre Medecin nommé de *Graaf*, touchant la substance des testicules, & lui montre qu'il n'a pas eu raison de se vanter d'être le premier qui ait découvert les fibres, & les tuyaux qui la composent. Il fait voir en 2. lieu que l'opinion qui fait tant de bruit depuis quelque temps, *que la génération de l'homme se fait dans un œuf*, se trouve dans les Ecrits d'Hippocate, d'Aristote, & de plusieurs autres anciens Auteurs. 3. Il parle des nouveaux Dogmes qui se rapportent à la nutrition, & prétend que les conduits salivaires, dont on attribuë la découverte à un Médecin Danois, nommé *Stenon*, Proselyte célebre dans l'Apologie des Catholiques de M. Arnaud, n'ont pas été ignorez de Galien. Il prétend la même chose touchant les glandules de l'estomac, que l'on veut avoir été découvertes par M. Willis. Il fait voir par un passage de Nemesius (c'est un Auteur Grec du quatrieme siecle, dont le Traité *de Natura Hominis* a été réimprimé à Oxford l'an 1671.) que long-temps avant Sylvius, on sçavoit les usages de la bile pour la digestion des alimens. Il fait voir que ni le suc pancréatique, dont Virsungus Médecin de Padouë, qui fut assassiné par un Ecossois l'an 1642. s'est attribué l'invention, ni les glandules des intestins, que l'on prétend faussement avoir été découvertes par Pejerus, n'ont pas échapé aux yeux clairs-voyans d'Hippocrate, & de Galien. Il rapporte plusieurs passages de ces deux célebres Médecins, pour prouver qu'ils ont connu les veines lactées, dont on s'imagine qu'un Médecin Italien, nommé *Asellius*, est le premier Inventeur; & il ajoûte en passant que plusieurs Médecins modernes, M. Willis entre autres, reconnoissent que le chyle passe aussi des boyaux dans les veines mésaraïques. Après cela il rapporte un passage de Janus Leonicenus, qui fait voir que le canal thoracique, dont on a attribué la découverte à un Médecin François, nommé *Pecquet* l'an 1651. se trouve dans un Livre imprimé à Venise l'an 1561. composé par un Médecin de Rome, nommé *Barthelemi Eustache*. Bien loin d'avoüer qu'Harvée, Médecin Anglois, ait découvert le premier la circulation du sang l'an 1628. il cite plusieurs Médecins modernes, qui ont prouvé qu'Hippocrate l'a connuë, & il rapporte lui-même plusieurs endroits d'Hippocrate pour justifier cela. On voit avec plaisir un passage d'André Cæsalpinus, qui contient fort clairement la Doctrine de la circulation. Il est tiré de ses questions sur la Médecine imprimées l'an 1593.

La circulation du sang connue au P. Paul.

Jean Leonicenus ajoûte que le P. Paul découvrit la circulation du sang, & les valvules des veines, mais qu'il n'osa pas en parler de peur d'exciter contre lui quelque tempête. Il n'étoit déja que trop suspect, & il n'eût falu que ce nouveau paradoxe, pour le transformer en Hérétique dans les païs d'Inquisition. Si bien qu'il ne communiqua son secret qu'au seul Aquapendente, qui n'osant s'exposer à l'envie, ni aux suites fâcheuses que pouvoit avoir un Dogme, que tant de gens eussent décrié comme un attentat punissable contre les Anciens, se garda bien de révéler le secret du P. Paul à des personnes suspectes. Il attendit l'heure de sa mort pour mettre le Livre qu'il avoit composé touchant les valvules des veines, entre les mains de la Republique de Venise; & comme les moindres nouveautez font peur en ce païs-là, le Livre fut caché dans la Bibliotheque de Saint Marc. Mais parce qu'Aquapendente ne fit pas difficulté de s'ouvrir à un jeune Anglois fort curieux, nommé Harvée, qui étudioit sous lui à Padouë, & qu'en même temps le P. Paul fit la même confidence à l'Ambassadeur d'Angleterre, ces deux Anglois de retour chez eux, & se voyant en païs de liberté, publierent ce Dogme, & l'ayant confirmé par plusieurs experiences, s'en attribuerent toute la gloire. En 4. lieu l'Auteur montre que Platon a expliqué la respiration des animaux, par un principe de Méchanique, comme l'on fait aujourd'hui. 5. Enfin il montre que les Anciens se sont attachez aux opérations Chymiques.

Des Aphorismes de M. Spon.

M. Spon, cet Antiquaire fameux qui publie tous les jours tant de beaux Livres, en a fait un depuis peu, où il montre la même chose que nous venons de toucher. Il prouve pas les expressions d'Hippocrate, que cet ancien Médecin a connu que le chyle est la matiere immédiate du lait; que les *Fœtus* se nourrissent par la bouche; que le sang circule; qu'il y a des veines lactées dans le mesentere; qu'il se fait une transpiration continuelle dans notre corps; que la fievre n'est point causée par la seule chaleur, mais par l'amer & l'acide; qu'il y a des glandules dans le cerveau; en un mot, que tout ce qui nous semble fort nouveau aujourd'hui dans la Médecine, se faisoit dans notre corps de la maniere qu'on l'explique dans ce siecle. Ce livre de M. Spon est un Recueil de plusieurs sentences répanduës dans les Ecrits d'Hippocrate, qui ne méritent pas moins le nom d'Aphorisme, que celles qui le portent effectivement. C'est pour cela que M. Spon a intitulé son livre, *Aphorismi novi*, *&c.* Il y a joint une espece de Commentaire.

Réflexions sur l'Ouvrage de M. d'Almeloveen.

On pourroit faire sur tout ceci plusieurs belles observations, mais je me contente d'en faire deux. Premierement, qu'encore qu'il y ait des passages dans les anciens Livres, qui semblent contenir la Doctrine des Modernes, il ne s'ensuit pas que les Modernes ne puissent mériter à la rigueur la gloire de l'invention: car comme tout le monde s'imaginoit que Galien, Hippocrate & Aristote n'avoient jamais pensé aux choses, qu'on dit présentement qui se trouvent dans leurs Livres, il se peut bien faire que ceux qui ont découvert quelques secrets de nos jours, n'ont tiré aucune lumiere des Anciens. Or il n'est pas moins glorieux de découvrir une chose qui a été autrefois connuë, mais dont néanmoins l'on n'a pas oui parler, que d'en découvrir une qui n'avoit jamais été trouvée. Ma seconde remarque est, qu'il n'y a rien de plus équivoque que le mot d'*Antiquité*; car il n'y a pas encore quarante ans que presque tous les Médecins se récrioient, qu'on les venoit chasser d'une possession de deux mille ans, & qu'il ne falloit pas souffrir que des Docteurs

de

de trois jours insultassent l'ancienne Doctrine. Et présentement il se trouve que c'étoient eux qui l'avoient abandonnée. Ce qui soit dit sans préjudice des droits de ceux qui voudront disputer sur les passages de Galien, & d'Hippocrate ; mais il est certain en général, qu'on ne passe pas moins pour Novateur, lors qu'on établit une chose qui a demeuré long-temps cachée, que lors qu'on en produit une qui n'avoit jamais été.

De l'Onomasticon du même Auteur.

M. d'Almeloveen a joint à ce Livre un autre Traité qu'il intitule, *Rerum inventarum Onomasticon*. On y voit en peu de mots, selon l'ordre alphabetique, le nom des Inventeurs, ou le temps, & le lieu des Inventions, & les témoins qui en parlent, ce qui est fort commode. Quand il parle des Auteurs qui s'approprient les pensées d'autrui, il renvoye à un Livre qu'il avouë n'avoir pû encore rencontrer. C'est celui *de Plagio litterario*, composé par un Professeur de Leipsic, nommé *Jacob Thomasius*. Je l'ai cherché en vain * dans toutes les Boutiques de Hollande, & peut-être ne sera-t-il pas inutile de publier cette petite particularité, parce que cela pourra piquer d'honneur nos Libraires. Il n'y a point de païs au monde où l'abondance des Livres soit plus grande qu'en celui-ci, & cependant l'on y trouve beaucoup plus malaisément qu'ailleurs un très-grand nombre de Livres. On devroit remédier à cet abus.

Celui qui nous a donné cet Ouvrage publia l'année passée la vie des *Etiennes*, ces sçavans, & célebres Imprimeurs dont le nom ne mourra jamais. Comme il est jeune, curieux, & laborieux, on doit attendre de lui plusieurs productions.

ARTICLE III.

De Naturalismo cùm aliorum, tùm maxime Jo. Bodini, ex opere ejus Manuscripto ἀνεκδότῳ de abditis rerum sublimium arcanis, *Schediasma inaugurale. L. Jo. Diecmanni*, &c. C'est-à-dire, *Traité du Naturalisme de Bodin principalement.* Recusum Lipsiæ anno 1684. Sumptu Jo. Frid. Gleditschii. in 12.

Particularitez touchant l'Auteur.

NOus avons quelquefois insinué qu'il y a certaines gens, qui sont plus curieux de sçavoir l'Histoire des Livres, & des Auteurs, que de connoître les Livres mêmes. Ceux qui ont ce goût trouveront ici leur conte ; car ils y verront à la tête d'un fort petit Livre, une fort longue Préface, qui contient les avantures d'un Ouvrage Manuscrit de Bodin, & quelques particularitez touchant sa personne. On y voit qu'ayant été élevé dans la Communion Romaine, & qu'ayant même porté le froc parmi les Carmes durant quelque temps, il devint peu à peu fort suspect aux Catholiques, par la liberté qu'il se donnoit de condamner plusieurs choses dans leur Religion, & d'approuver en plusieurs choses la Réformée. Les Jesuites s'en plaignirent hautement, comme il paroît par un Livre de Possevin, & par l'Ouvrage d'un autre Jesuite Anonyme intitulé, *de justa Reipublicæ Christianæ in Reges impios, & hæreticos autoritate*, qui fut imprimé sans nom d'Auteur à Paris l'an 1590. & deux ans après à Anvers sous le nom de *Guillelmus Rossæus*, qui est un nom supposé, à ce que dit Placcius dans son Traité *de Pseudonymis*, † Traité qui fait voir qu'il n'y a sorte de matiere dont quelques uns ne se fassent une étude. Voilà par exemple un Auteur, qui prend pour sa tâche l'emploi de chercher le veritable pere des Livres anonymes, ou de ceux qui courent sous un faux nom. Un autre nommé *Deckherrus* publia un Livre l'an 1682. intitulé *de scriptis adespotis, Pseudepigraphis, & suppositiis conjecturæ*. D'autres, comme M. Colomiez, s'attachent à deviner le nom de ceux qu'on ne marque que par des étoiles, ou par des points, dans les Lettres des grands Hommes que l'on publie. Mais revenons à Bodin. On étoit si mal édifié de sa foi, que ses amis voulant sauver son honneur, en faisant imprimer en Italie ses Livres de la République, y fourrerent adroitement diverses choses, qui sentoient un Enfant de la Communion Romaine. C'est ainsi qu'on a dit que les amis de M. Pascal avoient inseré dans ses Pensées sur la Religion, quelques petits mots touchant la bienheureuse Vierge, & les Saints, afin que les Jesuites ne criassent pas. A Dieu ne plaise que nous voulions pour cela comparer M. Pascal à Bodin !

De son Heptaplomeres;

Les plaintes de Possevin, de Guillelmus Rossæus, & de Martin del Rio contre ce Bodin, eussent été beaucoup plus justes, s'ils l'avoient connu pour ce qu'il étoit intérieurement, c'est à dire, pour un homme qui penchoit plus vers le Judaïsme, que vers la Religion Chretienne. Il l'a témoigné clairement dans son *Colloquium Heptaplomeres de abditis rerum sublimium arcanis*. Feu M. Sarrau, Conseiller de Paris, & célebre parmi les gens doctes, a crû sans raison que cet Ouvrage étoit divisé en sept Livres ; il n'y en a que six, de sorte que le terme ἑπταπλομερὲς ne se rapporte pas à la division du Livre, mais au nombre des Interlocuteurs qui sont, Paul Coronaeus, Frideric Podamicus, Hierôme Senamus, Diego Toralba, Antoine Curtius, Salomon Barcassia, & Octave Fagnola. Chacun a sa tâche dans le Traité : les uns attaquent, les autres défendent. L'Eglise Romaine est attaquée la premiere ; les Lutheriens viennent ensuite sur les rangs ; le troisieme choc tombe sur toutes les Sectes en général ; le quatrieme, sur les Naturalistes ; le cinquieme, sur les Calvinistes ; le sixieme, sur les Juifs ; & le dernier, sur les Sectateurs de Mahomet. L'Auteur ménage de telle sorte ses combattans que les Chretiens sont toûjours batus, soit qu'ils soûtiennent le Papisme, ou le Lutheranisme, ou le Calvinisme : le triomphe est pour les autres, & sur tout pour les Naturalistes, & pour les Juifs. Bodin acheva ce méchant Ouvrage l'an 1588. âgé d'environ 63. ans, & vécut jusqu'à l'année ‡ 1596. sans qu'il ait paru renoncer aux sentimens qu'il a exposez dans son Livre. On dit au contraire qu'il mourut Juif. Gillot l'écrivit ainsi à Scaliger, comme on le verra si on consulte la Lettre 49. du troisieme livre des *Epitres Françoises* écrites à ce grand Homme, & publiées à Harderwick par Jacques de Reves l'an 1624. D'autres assûrent que Bodin mourut comme un chien, sans être ni Juif, ni Chretien, ni Turc. M. Diecman a lû ces paroles dans un Manuscrit François qui vient de M. Patin, où il y a sans doute des particularitez bien curieuses. Ces

* Mr Bayle le trouva à la fin. Voyez l'Art. III. du mois de Septembre de cette année.

† Voyez sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Tabor, *Tom. I.* Remarque A.

‡ *M. de Thou met sa mort à l'an* 1596. *mais Moreri & Hofman la mettent à* 1585.

Ces Dialogues de Bodin furent prêtez en Original par ses héritiers à Monsieur le Président de Mesme, qui en fit tirer une Copie, d'où il est probable que sont venuës toutes les autres. Si nous en croyons feu M. Sarrau, le Manuscrit de Bodin tomba après sa mort entre les mains de M. des Cordes, ce Chanoine de Limoges, qui a été si fameux par son sçavoir, & par sa belle Bibliotheque. Il le prêta à M. Grotius son intime ami, afin qu'il réfutât les Argumens de Bodin, lors qu'il feroit réimprimer son Traité de la Religion Chretienne: le jugement que M. Grotius fit de ce Livre, se peut voir dans sa Lettre 166. *ad Gallos*. Il ne trouva pas qu'il fut digne de sa colere; mais M. Huët n'a pas été si delicat, puis qu'il s'est particulierement attaché à le réfuter dans sa *Démonstration Evangélique*. C'est par là que Beverland a eu connoissance des Dialogues de Bodin; car s'il les avoit lûs, il ne les auroit pas appellez *un petit Livre*, dans son infame Dissertation sur le péché Originel.

Ceux qui avoient des Copies de ces Dialogues, les tenoient si exactement cachées, qu'il étoit presque impossible d'en avoir. M. Vossius engagea M. Sarrau par plusieurs sollicitations réïterées à en chercher par tout, afin de satisfaire la curiosité de la Reine de Suede, qui souhaitoit passionnément de voir ce Livre. On ne le trouva ni dans la Bibliotheque du Roi, ni dans celle de M. de Thou, ni dans celle du Cardinal de Richelieu, ni dans celle du Cardinal Mazarin. Messieurs du Pui, M. Bignon, M. Patin, & M. Moreau, toutes personnes consommées dans la connoissance des Livres, & curieuses d'avoir les plus rares, dirent qu'ils n'avoient point celui-là. M. Valois fit esperer à M. Sarrau, qu'on le trouveroit dans la magnifique Bibliotheque du Président de Mesmes; cependant il se trouva éclipsé du Catalogue des Manuscrits. Tout ce que pût faire M. Sarrau, fut de déterrer le premier de ces Dialogues; mais comme ce n'est pas là que se trouvent les dangereuses propositions concernant le Christianisme, & le Judaïsme, son présent ne dût pas avoir en Suede tout son prix. D'autres réüssirent mieux à contenter la curiosité de Christine, puis que M. Colomiez nous apprend, dans sa *Gallia Orientalis*, qu'il a vû cet Ouvrage de Bodin dans la Bibliotheque de M. Briot, copié sur le Manuscrit de la Reine de Suede.

M. Dieceman nous apprend apres cela, qu'il a été assez heureux pour trouver au milieu de l'Allemagne, deux Copies de ces Dialogues. L'une, que l'on disoit avoir été achetée fort cher en Angleterre, de la Bibliotheque de l'Archevêque de Cantorberi Guillaume Laud, a des marques d'antiquité qui font croire qu'elle est des premieres. L'autre n'a été écrite que depuis environ vingt ans, fort à la hâte, sur le Manuscrit de M. Patin, & sert de beaucoup à corriger les fautes, & à remplir les lacunes qui se trouvent dans le Manuscrit plus ancien. Il faut, ou que M. Patin n'ait pas voulu avoüer à M. Sarrau qu'il avoit le Livre, ou qu'il l'ait recouvré depuis le temps que M. Sarrau le cherchoit si soigneusement. Voilà un Abregé de la Préface du Livre *de Naturalismo*; l'Auteur la finit par deux remarques fort judicieuses. La 1. est, qu'il ne faut pas laisser les impies dans cette erreur, que si l'on tient leurs Livres ensevelis sous de profondes ténebres sans les oser réfuter, c'est parce qu'on craint d'apporter plus de préjudice à la Religion, en faisant connoitre comment on l'attaque, que l'on n'espere de la soûtenir, en repoussant les traits de ses ennemis. La 2. est, qu'encore que le Livre de Bodin demeurât absolument inconnu, il y en auroit assez d'autres parmi cette multitude de méchans Livres que notre siecle met en lumiere, qui gâteroient le cœur & l'esprit à ceux qui veulent douter. C'est pourquoi M. Dieceman va disputer avec Bodin sans aucun scrupule. Qu'on ne me dise pas que le Lecteur de ces Nouvelles, se soucie peu de sçavoir l'histoire d'un Manuscrit; car nous pouvons dire avec raison, non seulement que ces sortes de particularitez plaisent à un plus grand nombre de Curieux, qu'un Dogme fort relevé, mais aussi qu'elles sont très-naturellement de notre ressort.

Trois especes de Naturalisme.

L'Auteur considere trois especes de *Naturalisme*; le subtil, le grossier, & le très-grossier. Le subtil consiste, selon lui, à dire que l'homme n'a point besoin, pour les actions spirituelles, d'une grace intérieure de Dieu; que la Nature n'est point subordonnée à la Grace, mais que ce sont deux puissances collatérales; & que la Nature a un mouvement efficace pour se procurer la Grace. Ce Naturalisme, dit-il, s'étant coulé dans l'Eglise dès le commencement, à la faveur des grands éloges que les Philosophes Payens avoient donnez à la liberté de notre ame, a troublé souvent la Religion Chretienne, & l'opprime presque encore aujourd'hui; les Catholiques Romains, les Arminiens, les Mennonites, &c. & même les Juifs, & les Turcs ayant donné dans cette espece de *Naturalisme*. Il prétend que les Reformez l'imputent mal à propos aux Lutheriens.

Que plusieurs Peres de l'Eglise ont cru le salut des Payens vertueux.

Il appelle *Naturalisme grossier*, l'erreur de ceux qui révoquent en doute, que Dieu nous ait révélé que la vie éternelle s'acquiert par la foi en Jesus Christ, ou du moins qui croyent qu'encore que Dieu ait révélé cela, cette connoissance n'est pas absolument nécessaire pour être sauvé. D'où ils concluent que la connoissance naturelle que tous les hommes ont de Dieu, est capable, ou de leur procurer la felicité éternelle, ou à tout le moins, de les preserver de la damnation, pourvû qu'ils vivent selon les lumieres de la conscience. Il dit que les Peres de l'Eglise, avant les Disputes des Pélagiens, ne parloient pas comme des gens qui auroient damné les Sages du Paganisme. Casaubon l'a prouvé fort amplement dès le premier chapitre de son Ouvrage contre le Cardinal Baronius, & M. de la Mothe le Vayer justifie par quantité de passages, dans son Livre de la Vertu des Payens, que plusieurs Peres, & plusieurs Théologiens Scolastiques ont enseigné, que les honnêtes gens qui avoient vécu dans le Paganisme, n'étoient point exclus du salut Zuingle a été dans le même sentiment. Les Juifs qui étoient autrefois si jaloux d'être le seul Peuple de Dieu, ne font plus difficulté d'avoüer, qu'on peut parvenir au salut par la seule Religion de la Nature, comme on le peut voir dans le Livre d'un sçavant Anglois nommé Lancelot Addison, imprimé à Londres l'an 1676.

Le Naturalisme très-grossier, selon cet Auteur, est l'impiété de ceux qui ne reconnoissent point d'autre Dieu que le monde, ou que la matiere. Il met dans ce nombre Vanini, & Spinoza, & remarque que plusieurs y mettent aussi Hobbes.

Après cette division il entre en dispute contre Bodin, grand Protecteur du Naturalisme du

du ſecond ordre, & réfute ſolidement les raiſons qu'il avoit tirées de l'état des Fideles qui ont vécu avant la Loi de Moïſe, & de quelques paſſages de l'Ecriture. Il paroît par les Notes que M. Diecman fait lui-même ſur ſa petite Diſſertation, que ſa Bibliotheque eſt très-bien fournie, & qu'il a une fort belle lecture. C'eſt au reſte un Paſteur fort conſidéré de Sa Majeſté Suédoiſe, qui luy a commis depuis peu l'Inſpection, ou l'Intendance générale ſur les Duchez de Breme, & de Verden.

ARTICLE IV.

Cajus Valerius Catullus : & in eum Iſaaci Voſſii obſervationes. C'eſt à dire, *Commentaire de M. Voſſius ſur Catulle.* Proſtant apud Iſaacum Litteburii Bibliopolam Londinenſem. 1684. in 4.

Réflexions ſur cet Ouvrage.

IL y a plus de trente ans que cet Ouvrage eſt compoſé, & l'Auteur en faiſoit ſi peu de conte, que ſi l'un de ſes amis n'en eût pris ſoin, il ſeroit demeuré toûjours dans la pouſſiere du Cabinet. Il ne méritoit point ſans doute un ſi rude traitement. Mais il y a aparence que M. Voſſius, s'étant dégoûté de la Critique, & ayant travaillé à des Ouvrages de Philoſophie, regarda comme quelque choſe au deſſous de lui, de compoſer des Notes ſur des vers Latins, & que durant ce goût-la, il conçût quelque mépris pour ce Commentaire. S'étant depuis dégoûté des Ouvrages de Philoſophie, ou du moins ayant ceſſé d'en compoſer, il y a quelque apparence qu'il s'eſt attaché à une plus haute Critique, qu'à celle des Commentateurs de Catulle ou de Properce, & qu'ainſi il ne s'eſt gueres ſoucié des penſées qu'il avoit euës dans ſa jeuneſſe ſur ce genre de littérature. C'eût été dommage que ſes amis euſſent eu la même indifference que luy pour ce Commentaire; les belles Lettres en euſſent ſouffert, & il ſeroit à ſouhaiter pour la Critique, que M. Voſſius ne luy eût jamais préferé la recherche des cauſes du flux & du reflux de la Mer, du débordement du Nil, des vents, & de la lumiere; car il y a pluſieurs perſonnes au monde qui euſſent pû rendre ce ſervice à la Phyſique à la place de M. Voſſius. Mais il y en a très-peu qui ſoient capables de perfectionner auſſi bien que luy, l'étude des Humanitez.

Il ne s'amuſe point dans ſes Notes ſur Catulle, à compiler une grande multitude de paſſiges Synonimes & de Leçons, ou à remplir ſon papier de petites remarques de Grammaire, & d'érudition triviale. Il laiſſe cela à d'autres, & pour luy il s'éleve à des recherches curieuſes, & ſolides en même temps; il approfondit les choſes, il éclaircit les endroits les moins connus, il réfute ſçavamment ſes Prédeceſſeurs, & il confirme ſes conjectures avec beaucoup d'eſprit, & avec une érudition fort exquiſe, & fort étenduë.

Des Commentaires de Scaliger.

Il fait voir de temps en temps que Scaliger s'eſt fort éloigné du veritable ſens de ce Poëte, comme il avoit ſouvent montré, dans ſon Commentaire ſur Pomponius Mela, que M. de Saumaiſe ſe trompoit. Je ne ſçay ſi on ne pourroit pas dire que Scaliger avoit trop d'eſprit, & trop de ſcience, pour faire un bon Commentaire; car à force d'avoir de l'eſprit, il trouvoit dans les Auteurs qu'il commentoit, plus de fineſſe & plus de genie qu'ils n'en avoient effectivement; & ſa profonde littérature étoit cauſe qu'il voyoit mille rapports entre les penſées d'un Auteur, & quelque point rare d'antiquité. De ſorte qu'il s'imaginoit que ſon Auteur avoit fait quelque alluſion à ce point d'antiquité, & ſur ce pied-là il corrigeoit un paſſage. Si on n'aime mieux s'imaginer que l'envie d'éclaircir un Miſtere d'érudition inconnu aux autres Critiques, l'engageoit à ſuppoſer qu'il ſe trouvoit dans un tel ou tel paſſage. Quoy qu'il en ſoit, les Commentaires qui viennent de luy, ſont pleins de conjectures hardies, ingénieuſes, & fort ſçavantes; mais il n'eſt gueres apparent que les Auteurs ayent ſongé à tout ce qu'il leur fait dire. On s'éloigne de leur ſens auſſi bien quand on a beaucoup d'eſprit, que quand on n'en a pas; & il ne faut pas croire que les vers d'Horace & de Catulle renferment toute l'érudition, qu'il plaît à Meſſieurs les Commentateurs de leur prêter. J'avouë qu'ils n'avoient pas autant de ſoin qu'en ont les Poëtes d'aujourd'huy, de ne rien dire à leurs Maîtreſſes, qui ſentît la pouſſiere du Collége, mais il ne faut pas douter qu'ils n'humaniſaſſent leur érudition. Ce qu'il y a de vray, c'eſt qu'un Commentaire comme celuy de M. Voſſius apprend mille belles choſes.

De la Navigation des Anciens.

Il explique fort clairement le ſens de ces paroles de Catulle, *ſive utrumque Juppiter ſimul ſecundus incidiſſet in pedem*, & à l'occaſion de cela il fait pluſieurs remarques concernant la Navigation, & prouve que les Anciens ſe ſont ſervis de ce que nous appellons *louvier*. Pline le dit expreſſément quand il rapporte, qu'on peut aller par un même vent en deux lieux directement oppoſez, *iiſdem ventis in contrarium navigatur prolatis pedibus.* Iſidore de Seville & Scaliger ſont cenſurez en cet endroit, l'un pour avoir pris la riviere *Sapho* pour une corde, & l'autre pour n'avoir pas remarqué cette bévûë. M. Voſſius nous renvoye à un Traité qu'il vouloit faire, ταχυπλοΐα, c'eſt à dire, de la viteſſe de naviger. Je ne ſçache pas qu'il ait publié cet Ouvrage.

Comment ils relioient leurs Livres.

Il explique en un autre endroit fort clairement & en peu de mots, la maniere dont les Anciens relioient leurs Livres. Il dit que les Livres de figure quarrée n'ont preſque point été en uſage, ni parmi les Grecs, ni parmi les Romains, que long-temps aprés Catulle. A la verité le Roy Attalus, voyant qu'on avoit trouvé le ſecret de préparer les parchemins de telle ſorte qu'on y pouvoit écrire de chaque côté, fit donner une figure quarrée à quelques-uns de ſes Livres; mais néanmoins l'ancienne maniere, qui étoit de donner aux Livres en les roulant, la figure d'une petite colomne, ſe maintint ſi bien, qu'au ſiecle de Ciceron, & longtemps aprés, toutes les Bibliotheques étoient compoſées de ces rouleaux. La cherté du parchemin, & le bon marché du papier dont on faiſoit les Livres roulez, étoit cauſe qu'on n'en voyoit preſque point d'autres. Pour ce qui eſt de la relieure, on n'y apportoit point d'autre façon que de coler en long pluſieurs feüilles de papier les unes au bout des autres, autant qu'il en falloit ſelon la grandeur de chaque Livre. Quand elles étoient remplies d'un côté, on ſe trouvoit à la fin (car on n'écrivoit point des deux côtez) & on les rouloit toutes enſemble en commençant par la derniere, qu'on appelloit *l'Umbilicus*, & à laquelle on attachoit un bâton de bouïs, ou d'ébene, ou de quelque autre matiere, afin de tenir tout le rouleau en état. On coloit à l'autre extrémité un morceau de parchemin, qui couvroit tout le volume, & ſervoit non ſeulement à conſerver le papier, mais

aussi à lui donner un grand ornement, parce qu'il étoit teint de couleur de pourpre, ou de cramoisi. Le titre du Livre étoit écrit en lettres d'or sur ce parchemin par dehors; mais l'Epitre Dédicatoire s'écrivoit sur le côté intérieur. Aprés que le rouleau étoit fait, on le rognoit par les deux bouts, en lui donnant une situation perpendiculaire à l'Horizon; car s'il eût été panché, la tranche n'eût pas été égale dans toute la longueur du Livre. On mettoit sur chaque tranche bien polie avec une pierre ponce, des morceaux d'or, ou d'argent, d'ébene, ou d'ivoire, que l'on attachoit au bâton enchassé dans *l'Umbilicus*. Si M. Vossius avoit achevé d'expliquer comment on joignoit ensemble plusieurs volumes; comment on les arrangeoit dans une Bibliotheque; comment on accommodoit les Livres de parchemin; comment on plioit les lettres, &c. il eût sans doute bien obligé ceux qui souhaitent de sçavoir exactement les manieres des Anciens. Il parle de la forme de leurs tablettes dans la page 62.

Des foüets des Furies.

L'explication qu'il donne à ces paroles de l'Epithalame de Thetis & de Pelée, *pars sese tortis serpentibus incingebant*, lui fournit un beau champ de littérature. Premierement il observe que les serpens, dont on dit que les Bacchantes ceignoient leurs têtes, étoient de ceux dont la morsure n'étoit pas à craindre. En second lieu, que par ces serpens il est plus commode d'entendre une maniere de foüet, que ceux qui célébroient la féte de Bacchus & de Cybele, portoient en leurs mains, & qu'ils se mettoient à l'entour du corps. Ces foüets s'appelloient serpens, parce qu'ils en avoient la figure; on les faisoit avec des courroyes, & des cheveux entre-lassez les uns dans les autres. M. Vossius explique par là plusieurs passages difficiles, & donne la raison pourquoi les Poëtes ont dit, que les Furies avoient pour foüet les serpens qu'elles tiroient de leur tête, & pourquoi ces serpens sont appellez *Angues torti*. Il prétend qu'on a mal traduit ce passage de la II. Epitre aux Corinthiens ch. 12. v. 7. ἐδόθη μοι σκόλοψ τῇ σαρκὶ ἄγγελος Σατᾶν, *Il m'a été mis une écharde en la chair, un Ange de Satan*. Il faloit tourner à ce qu'il dit, *un Ange de Satan a été donné à ma chair comme un foüet pour me châtier*. Outre plusieurs autres remarques curieuses il dit, que les foüets servoient à faire une espece d'harmonie dans les fêtes de Bacchus & de Cybele, tant étoit grande l'adresse de ceux qui les faisoient claquer; & qu'encore aujourd'hui les Tartares qui ont envahi la Chine, se servent de longs foüets au lieu de trompettes, & qu'ils en forment d'un seul coup trois sons qui se font entendre l'un après l'autre avec un grand bruit. Il ajoûte qu'il y a eu à Maestricht un Cocher qui avec son foüet joüoit, pour ainsi dire, toutes sortes d'airs, & qu'un autre qui est arrivé depuis peu en Angleterre, réüssit fort bien à cette espece de Musique.

Etymologie des mots soufflet & bouffon.

Ces paroles de l'Epigramme 54. *Di magni Salicippium disertum*, lui donnent aussi lieu de debiter plusieurs choses bien curieuses. C'est un des endroits qui a le plus fatigué les Commentateurs. Les uns ont dit qu'il faloit lire *Salaputium*, les autres *Salpititium*, les autres *Salii putum*. M. Vossius, dans son Commentaire sur Pomponius Mela, s'étoit declaré pour *Salicippium*; mais il semble présentement abandonner cette conjecture pour adopter *Salapitium*. Et sur cela il nous apprend que *Salapitta* dans les meilleures gloses signifie un soufflet; & que de là est venu que les bouffons, qui se laissoient donner mille coups sur la tête & sur le visage, pour divertir la compagnie, ont été appellez *Salpittones*, *Salvitones*, & *Salutiones*. Il croit que ces termes viennent du mot Grec σαλπίζειν qui signifie sonner de la trompette, & que les boufons qui se laissoient donner des soufflets, ont été nommez *Salpitones*, c'est à dire, trompettes, parce qu'à l'exemple des trompettes ils enfloient leurs joüës le plus qu'ils pouvoient, afin que les soufflets qu'ils recevoient fissent plus de bruit, & divertissent davantage les assistans. Il tire de cette remarque l'étymologie de bouffon, & de soufflet; car il prétend que le titre de bouffon n'a été donné à ceux qui pour faire rire les autres, font & disent mille sottises, que parce qu'entre autres choses, ils se laissoient fraper sur le visage, & qu'afin que le coup fit plus de bruit, ils enfloient leurs joües le plus qu'ils pouvoient. Or il est sûr que bouffer, & enfler, signifioient autrefois la même chose. Nous disons encore qu'un homme est bouffi d'orgueil, que le vent fait bouffer les habits, que les bouchers bouffent une bête. Le terme de bouffer a signifié aussi *souffler*, d'où vient que l'on dit encore *une boufée de vent*; on dit aussi qu'un homme *bouffe*, quand la colere le fait souffler; ou comme l'explique Monet dans son parallele des deux Langues, *quando comite flatu iracundiam effundit*. On voit desormais, selon cette supposition, pourquoy un coup sur la joüe s'appelle un soufflet. C'est parce que les bouffons qui avoient enflé leurs joües, recevoient un coup qui en chassant de leur bouche l'air qu'ils y avoient retenu, les faisoit souffler. Autrefois on se servoit du mot de *buse* pour signifier un soufflet (comme dans ce vers de Clement Marot au Pseaume 3.

Qui de buses renverset
Mes ennemis mordans), & de celui de *buffeter*, pour signifier, donner des soufflets. La raison pourquoy ces mots exprimoient une même chose, venoit d'une même source, puis qu'il est sûr qu'encore aujourd'hui dans quelques Provinces de France, *buffa* signifie souffler, & qu'un *buffet* y signifie un soufflet à allumer le feu. J'ai déja dit que *bouffer* signifie la même chose que souffler. Voilà de la tablature pour le sçavant M. Ménage.

Passage de Catulle éclairci.

Il y a long-temps qu'on a reproché à Catulle, qu'il étoit tombé dans une manifeste contradiction, lors qu'il avoit dit dans l'Epithalame de Thetis & de Pelée, que le premier Navire que l'on eût vû sur la Mer, étoit celui des Argonautes,

Illa rudem cursu prima *imbuit Amphitritem*,

& que le lit de la mariée brilloit d'une couverture de pourpre, sur laquelle on voyoit en broderie les Anciens Heros, & la malheureuse Ariadne abandonnée par son Amant qui se retiroit avec sa flotte. Le Pere Strada raille fort agréablement sur cela Catulle dans le 3. Livre de ses *Prolusions Académiques*, & prétend qu'on ne le sçauroit excuser, puis que les noces de Pelée suivirent de près le passage des Argonautes. Mais M. Vossius ne trouve pas la moindre peine à justifier son Poëte; car ayant trouvé dans un vieux Manuscrit de Milan, *prora*, au lieu de *prima*, il veut que l'on lise ainsi,

Illa rudem cursu prorâ imbuit Amphitritem.

Il y auroit mille choses à remarquer sur la Chronologie du voyage des Argonautes, & de la navigation de Minos, & de Thesée, mais ce n'est

n'est pas notre affaire. M. le Fevre en a touché quelque chose * dans l'un de ses † Livres. Pour M. Vossius il nous a donné plusieurs curieuses remarques sur Minos, & sur le Minotaure. Ce qu'il a remarqué sur les figures représentées dans les Tapisseries des Anciens, est un des plus curieux endroits de son Livre. Il y explique plusieurs passages qu'il croit n'avoir jamais été bien entendus, & il dit sur ces paroles de Plaute, *Alexandrina belluata tapetia*, qu'encore que les Juifs d'Alexandrie fissent ces tapis, il y avoit néanmoins plusieurs figures de bêtes; mais c'étoient des figures d'animaux fabuleux & monstrueux; & il prétend même que les figures des Cherubins & des Seraphins, bien loin de cacher quelque mystere, n'étoient qu'un de ces ornemens que les Ouvriers inventoient sur des idées monstrueuses. Il cite un passage de ‡ Claudien, qui après avoir parlé de Tortuës volantes, de Vautours cornus, de Mers couvertes de poissons, de Dauphins champêtres, & d'hommes attachez à des coquilles, conclut par ces paroles,

Des figures représentées dans les Tapisseries des Juifs.

Et quidquid inane
Nutrit Judaicis quæ pingitur India velis.

Ce qu'il dit sur la vigne d'or, qui étoit dans le Temple de Jerusalem, & ce qu'il dit ailleurs sur la Toison d'or, qui fut le sujet du voyage des Argonautes, & sur les fers que l'on met aux pieds des chevaux, s'étonnant que l'on ne leur en mette pas quelquefois de cuir, comme on fait à la Chine, & sur certaines chaussures anciennes, & modernes, qui font qu'on marche en Musique, c'est à dire, qu'on fait un bruit cadencé & harmonieux en marchant; ces choses, dis je, & un grand nombre d'autres qui expliquent, ou qui corrigent plusieurs passages difficiles des Anciens, rendent cet Ouvrage fort recommandable.

Il s'étoit répandu un bruit en ce païs-ci, dès qu'on y parla de ce Commentaire, qu'on y trouveroit beaucoup de choses impures, parce qu'on supposoit faussement qu'un certain homme, qui a publié deux petits Ecrits pleins d'infamies, & d'impiétez, avoit eu le soin de cette édition, & avoit mêlé ses pensées avec celles de M. Vossius; mais la lecture du Livre a dissipé cette fable. On y voit à la verité quelques explications qui ne seroient pas bonnes à dire devant tout le monde; mais on y garde toûjours des mesures raisonnables; & il semble qu'en commentant un Poëte aussi impudique que Catulle, on ne pouvoit éviter de dire ce que l'on a dit. Catulle, l'un des plus galans Poëtes de l'Antiquité, & Horace, les délices de la Cour d'Auguste, ont été souvent aussi libres dans leurs Poësies, que nos Théophiles, nos de Sigognes, nos Motins, & nos Berthelots, qui font l'horreur des honnêtes gens, & qui ne plaisent qu'à des Soldats ou à des Laquais. Marque évidente qu'encore que notre siecle ne soit pas plus chaste que les autres, il est du moins plus poli, & plus honnête pour l'extérieur. Les loix de la bien-séance sont à présent plus severes & plus étenduës, qu'elles n'ont jamais été. Jamais les Auteurs qui ont voulu plaire au beau monde, n'ont été obligez d'écrire si honnêtement. Les Satyres mêmes qui avoient toûjours été un égout de saletez, ont pris un caractere de pudeur, qui est pour le moins aussi admirable que l'esprit, le tour, le sel, & les agrémens que l'Illustre M. Des-Preaux y a fait briller. Cette pudeur fut la principale chose qui frappa Monsieur le Premier President de Lamoignon, & qui lui fit aimer le Poete qui avoit composé des Satyres si modestes. Juvenal & Horace sont bien éloignez de ce degré de perfection; les Epigrammes de Martial en sont encore plus éloignées: d'où nous pouvons conclure que ces anciens temps, pour lesquels l'on témoigne une si grande vénération, n'avoient aucune teinture de la veritable *urbanité*, & que l'Auteur de la Collection des Epigrammes, que le Pere Vavasseur a censuré si aigrement en d'autres choses, a eu raison de dire que Martial & Catulle étoient des esprits grossiers & rustiques, & plus propres pour les conversations d'un Corps de Garde, que pour celles d'une Ruelle. Afin qu'on voye si j'ay bien compris sa pensée, je m'en vais rapporter ses propres paroles. *Quod fœda omnia & lasciva Epigrammatu resecuimus, non modo moribus & pietati inservitum est, sed etiam urbanitati & elegantiæ, cujus nullum prorsus sensum habuisse se testantur veteres illi Catullus & Martialis, qui tot illiberalibus sordibus libros suos opplevere, eoque nomine non modo flagitiosi, sed etiam rustici, inhumani, & ut Catullianis verbis utar, Caprimulgi ac fossores habendi sunt.* C'étoit le défaut du siecle autant ou plus que celui de leur esprit, puis que l'Empereur Auguste qui devoit être l'homme le plus poli de la Cour, composoit les plus infames & les plus horribles vers qui se puissent lire. Martial en a rapporté six dans une de ses Epigrammes, afin de justifier par un si grand nom la liberté qu'il se donnoit. On n'a qu'à voir la version Françoise de ces six vers d'Auguste, dans la seconde partie des nouveaux Dialogues des Morts, pour voir combien la politesse & l'honnêteté moderne, est au dessus de celle des Anciens Romains. Il n'est pas jusqu'à nos Comédies & à nos Farces, qui ne se soient épurées des expressions libres & mal-honnêtes, dont elles étoient si remplies autrefois, que les Dames n'osoient y assister. Et comme quelqu'un a dit que les Courtisanes de Terence parloient avec plus de retenuë, que les honnêtes femmes de Plaute, l'on peut assûrer en quelque façon, que la Comédie moderne est plus sobre dans la bouche des Coquettes, qu'elle ne l'étoit autrefois dans celle des Prudes, sans que pour cela son venin cesse d'être bien contagieux. On doit faire la même remarque touchant les Historiens Burlesques des Avantures de Galanterie. Quoy qu'ils n'empêchent pas leur mauvais effet, ils les voilent à présent, & les suspendent par des expressions assez modestes. S'il y a de l'effronterie & de la saleté, c'est principalement dans la chose même, & beaucoup plus que dans les paroles qui l'expriment; comme on le peut voir dans les Contes de M. de la Fontaine. Nous avons dit, dans nos Nouvelles du mois d'Avril ‖, que ces Contes avoient été cause qu'on avoit sursis sa réception dans l'Académie Françoise. Présentement nous disons que cet obstacle a été levé; on a bien vû que ce genre de Poësie, n'empêchoit pas qu'il ne fût très-honnête homme.

Que nos Poetes sont moins obscenes que ceux de l'Antiquité.

ARTI-

* Il y avoit dans la premiere Edition, *dans ses savantes Notes sur Phedre.*
† *Not. in Phedr. L. 4. Fab. 6.*
‡ *L. 1. de Eutrop.*
‖ No. VII. du Catalogue.

ARTICLE V.

M. Jo. Gabr. Drechblers S.S. Theologiæ Baccal. de Larvis Natalitiis, earumque usu & fine, tempore, ut vocant, Sancti Christi solitis, cum Apologia. C'est à dire, *Traité des Mascarades de Noël.* Lipsiæ Sumptibus Christiani Weidmanni. 1683. in 12.

Mascarades de Noël en usage en Allemagne.

IL y a plusieurs Villes en Allemagne d'où la Réformation n'a point banni la mauvaise coûtume, qui s'y étoit introduite depuis longtemps, d'aller en masque par les ruës, environ le temps de Noël, & sur tout la veille de ce saint jour. On se déguise en plusieurs manieres; les uns se travestissent en Diables, & en Lutins; les autres prennent la figure d'un jeune homme, ou d'un vénerable vieillard; il y en a un qui contrefait Jesus Christ; d'autres font les Ministres, & les Apôtres. Après avoir couru les ruës suivis d'une grande foule de Servantes, de Laquais, & d'autres Canailles, ils entrent fort gravement dans les maisons, & vont faire peur aux enfans. On fait du bruit dans leurs chambres, on menace, on fait cent postures; & la conclusion de tout cela, c'est que ces pauvres enfans sont obligez d'adorer celuy de la troupe qui représente Jesus Christ; après quoy il leur donne des présens, qu'il reçoivent comme des biens tout à fait célestes. C'est contre cet abus que l'Auteur de cet Ouvrage déclame de toute sa force. Il prétend que cette mauvaise coûtume est un Paganisme bigarré de quelques traits de Christianisme, & il remarque qu'en plusieurs autres coûtumes, qui se sont établies parmi les Chretiens, on n'a fait que changer un peu la forme qu'elles avoient parmi les Nations Idolâtres, comme font les mal-habiles voleurs, qui se contentent de faire changer quelque peu de chose dans les habits qu'ils dérobent. Il prouve par l'aveu de plusieurs célébres Ecrivains de la Communion de Rome, qu'un bon nombre de Cérémonies Payennes a été transplanté dans le Christianisme; & quant à la mascarade qui se fait un peu avant Noël, il prouve qu'elle choque tous les Commandemens de la Loy de Dieu, parce qu'elle engage les enfans dans une crasse idolatrie; qu'elle en épouvante tellement plusieurs, qu'ils en meurent, ou qu'ils en tombent dans de funestes incommoditez; qu'elle ouvre la porte à mille actions impudiques. Si bien qu'il conclut qu'il seroit de la piété des Magistrats d'abolir cette pernicieuse coûtume, sans avoir égard à sa prétenduë antiquité; car outre qu'il fait voir que la veritable antiquité ne luy convient pas, il justifie de plus par Tertullien, par S. Augustin, & par S. Chrysostome, que l'antiquité sans la verité n'est digne d'aucune consideration, puis qu'autrement l'on auroit été obligé de respecter les erreurs du Paganisme, les meurtres, & les adulteres, qui sont aussi anciens que le monde. Il est facile de deviner comment il prouve que ces Mascarades pêchent contre le second Commandement, qui, selon le calcul de cet Auteur, est celuy qui nous ordonne de ne prendre point le nom de Dieu en vain. Mais tout le monde n'étant pas capable de pressentir les raisons que l'on employe dans ce Livre, pour montrer la violation du quatrieme Commandement, qui nous ordonne d'honorer nos peres & nos meres, j'ay crû qu'il ne seroit pas hors de propos d'en toucher ici quelque chose. Je dis donc que cet Auteur, supposant avec tous les Théologiens, que ce précepte nous engage à honorer non seulement ceux qui nous ont mis au monde, mais aussi nos Maîtres, & nos Docteurs, fait voir que ces Mascarades pêchent contre ce précepte. 1. Parce qu'il y a beaucoup d'enfans libertins, de Valets, & de Servantes, qui sans le consentement de leurs Supérieurs, suivent cette troupe de gens masquez, & négligent par conséquent les soins du ménage, & les autres choses qu'il faloit faire. 2. Parce que les excès qui se commettent dans ces occasions échauffent la bile des Magistrats. 3. Parce qu'on détourne les Docteurs, occupez en ce temps-là dans leur Cabinet à des méditations considérables. A l'égard du troisieme Commandement, il montre qu'on le viole, parce qu'au lieu de méditer sérieusement le mystere de l'Incarnation, & d'être assidu aux Exercices de piété, on s'amuse à ces spectacles ridicules. Outre qu'après avoir passé la nuit à courir, à tempêter dans les maisons, à danser, & à boire, on est fort mal propre à célebrer la fête du lendemain; on ne fait que dormir au Temple: desordre d'autant plus grand que les Marguilliers, & les Organistes des Eglises, sont les premiers les plus assidus à se masquer.

Que ce sont des restes du Paganisme.

Que c'est une violation d'une partie des Commandemens de Dieu.

L'Auteur censuré.

Qui s'imagineroit qu'un Livre écrit contre de si grands desordres a eu besoin d'Apologie? Il est pourtant vray que l'Auteur a été repris, & qu'il a falu qu'il ait fait une seconde Dissertation pour justifier la premiere. C'est ce qui arriva aussi à un Docteur de Sorbonne, Doyen & Théologal de Senlis, nommé M. Deslyons, lors qu'il eut écrit contre la fête *du Roi-boit*, & qu'il eut montré que c'étoit un vieux reste de Paganisme qu'il ne faloit plus permettre. Un Avocat de Senlis, nommé Nicolas Barthelemi, s'éleva contre ce Docteur, & fit imprimer un méchant petit Livre l'an 1664. qu'il intitula, *Apologie du banquet sacré de la veille des Rois*, & qu'il munit de l'Approbation de quelques Moines. L'Auteur Allemand dont nous parlons, a été censuré entre autres choses, de ce que n'ayant point charge d'ames, ils s'est ingeré d'écrire contre une coûtume qui s'observe de temps immémorial. Pour dire franchement la verité, il donne un peu dans le lieu commun en répondant à cela; mais néanmoins ce qu'il dit est bien raisonnable. Il montre que l'antiquité d'une coûtume n'est pas un titre qui doive balancer les abus énormes qui l'accompagnent, & il prouve par l'Ecriture, & par les Peres, que chaque particulier a une vocation suffisante de représenter les desordres qui se commettent dans l'Eglise.

Prétendus miracles en memoire de celui des Noces de Cana.

Je ne dois pas oublier une autre coûtume dont cet Auteur parle. Il dit que la nuit de S. Martin les enfans mettent des vases pleins d'eau en certains lieux, & qu'ils se persuadent le lendemain qu'elle a été convertie en vin, voyant effectivement du vin dans les vases, & ne sçachant pas qu'on y en a mis au lieu de l'eau, pendant qu'ils dormoient. C'est avoir bien en vie d'accoutumer les enfans à une impertinente crédulité, & de fomenter l'inclination naturelle qu'ils ont pour les fables. L'Auteur s'imagine qu'autrefois on faisoit cela au temps de l'Epiphanie, qui est le jour où l'on croit que se célebrerent les Noces de Cana; & qu'afin de conserver dans la mémoire des enfans le miracle qui se fit dans ces Noces, on leur faisoit accroire qu'il se renouvelloit tous les ans. Il ajoûte que le peuple croit encore fort bonnement, qu'à minuit

du jour de Noël, l'eau se change en vin indifféremment en tous lieux. D'autres ont crû que quand Jesus-Christ vint au monde, toutes les fontaines acquirent le goût de vin, d'où vient que plusieurs appellent la nuit de Noël, *la nuit du vin*, Wein-nacht. Tant il est vray que chacun juge de la bonté de Dieu selon son goût. On n'oublie pas le passage de S. Epiphane qui porte, *que le miracle des Noces de Cana se renouvelle tous les ans en plusieurs lieux, pour la conviction des incredules; qu'il y a une fontaine dans la Carie dont il a bû, qui se change en vin à la même heure que Jesus Christ prononça ces termes*, versez-en au Maître d'Hotel; *qu'une autre fontaine d'Arabie dont les Compagnons de Saint Epiphane ont bû, souffre le même changement, & que plusieurs affirment la même chose des eaux du Nil*. Plusieurs croyent qu'il faut rapporter au même miracle, ce que * Pline raconte d'une fontaine de l'Isle d'Andros, qui donnoit du vin chaque cinquieme jour du mois de Janvier. Mais comme il dit † en un autre lieu qu'elle en donnoit sept jours de suite, on ne peut rien inferer de la circonstance du temps, par rapport aux Noces de Cana. Et d'ailleurs comme la fontaine d'Andros étoit consacrée à Bacchus, il n'eût de rien servi pour persuader aux Payens le miracle de ces Noces, de produire un tel changement dans cette fontaine; on eût plûtôt travaillé à la gloire de Bacchus, qu'à celle de Jesus Christ. De plus on connoit par le témoignage du même Pline, & par celui de Vitruve, &c. qu'on parloit avant la venuë de notre Seigneur, de plusieurs fontaines qui avoient les proprietez du vin. Le Lecteur fera fort bien de consulter sur cela l'Article 22. de la 13. Exercitation de Casaubon contre les Annales de Baronius, qui n'a point sçû ce que les Payens avoient debité sur ce sujet, & qui a fait plus de fonds sur les paroles de S. Epiphane, qu'on n'y en fait aujourd'hui.

Pretendue vertu communiquée aux eaux du Jordain par le Baptême de J. C.

S. Chrysostome dans son Homilie du Baptême de Jesus Christ, parle d'un autre miracle que nous pouvons placer fort commodément en ce lieu, à cause de la conformité des matieres. Il dit que le Baptême de notre Seigneur communiqua une telle vertu à l'eau, que celle que l'on puisoit à minuit, le jour que l'Eglise celebroit la mémoire de ce Mystere, se conservoit des deux & trois ans aussi bonne que celle que l'on venoit de puiser. On en faisoit l'experience chaque année; car on étoit fort curieux de se pourvoir de cette eau dans chaque maison, toutes les fois que la Fête revenoit. On croit que Jesus Christ fut baptisé par S. Jean le jour de l'Epiphanie, qui est le même jour, à ce qu'on croit, qu'il fut adoré par les Mages, & qu'il changea l'eau en vin aux Noces de Cana. On a crû long-temps que l'eau du Jordain avoit contracté une vertu sanctifiante depuis le Baptême de Jesus Christ; d'où vient que Jacques de Vitri rapporte, que ceux qui voyageoient par la Terre Sainte, & les habitans même du païs, lavoient leurs corps & leurs vétemens dans cette riviere avec beaucoup de dévotion. Le sçavant Tostat réfute cette pensée dans son Commentaire sur le troisieme chapitre de S. Matthieu. Il semble qu'on ne l'ait pas encore tout à fait abandonnée, s'il est vray, comme les Gazettes nous l'ont appris, que les Chretiens Latins de Jerusalem, voulant témoigner au Roy de Pologne leur reconnoissance du souvenir qu'il avoit eu de leurs intérêts dans le Traité de Zuranow, lui envoyerent de l'eau du Jordain en present. C'est une marque qu'ils la croyent encore doüée de quelque vertu, & de quelque bénédiction particuliere. Il seroit à souhaiter que ce grand Prince, qui a un si merveilleux Ascendant sur les Turcs, pût aller chercher lui-même de cette eau.

ARTICLE VI.

Guillelmi Saldeni S. S. Theologiæ Doctoris, Otia Theologica, sive Exercitationum subcisivarum varii argumenti, libri quatuor. C'est à dire, *Recueil de diverses Dissertations Théologiques.* Amstelodami apud Henricum & Viduam Theodori Boom. 1684. in 4.

Idée de cet Ouvrage.

CEt Ouvrage est fort commode pour ceux qui souhaitent de n'avoir pas la peine de rassembler des matériaux dispersez. L'Auteur qui a beaucoup de sçavoir & de lecture, leur épargnera cette fatigue, & leur apprendra son sentiment aussi bien que celui de plusieurs autres, sur quantité de belles questions de Critique Théologique. C'est ainsi que je dois nommer la matiere de ce gros Traité; car quoy qu'on y explique quelques lieux communs de Théologie, on ne le fait pas de la maniere qui s'observe dans les Ecoles. On y mêle de la littérature; on y seme des recherches d'érudition sur l'antiquité sacrée & profane; outre que la plûpart des questions regardent entierement, ou certaines personnes, ou certains faits dont l'Ecriture nous parle, ou certaines choses qui different du lieu commun de Théologie. Pour ce qui regarde les sentimens de l'Auteur, nous lui devons rendre ce témoignage, qu'il les propose avec beaucoup de modestie, & qu'il ne réfute les autres que bien honnêtement. Il est fort exact à citer ceux dont il emprunte quelque chose, & il prie les Lecteurs de ne prendre pas cette exactitude, pour une ostentation de science. C'est assûrément le meilleur parti, que celui de bien citer les Auteurs qui nous rendent du service. On restituë par là à chacun son bien, on facilite la vérification à ceux qui veulent consulter la source, & on ne fait aucun mal à ceux qui ne lisent jamais la marge.

Il a divisé son Ouvrage en quatre parties qui contiennent en tout 41. Dissertations, dont chacune contient plusieurs matieres differentes, comme il arrive aux personnes qui sçavent beaucoup, ou qui veulent divertir le Lecteur par la varieté des objets. Il nous faudroit presque faire un Livre, si nous voulions nous arrêter sur toutes ces Dissertations. Il suffira que nous donnions l'Analyse de la premiere, où l'on recherche qui est celui de tous les hommes qui a le premier écrit. On pourra juger du mérité du reste par ce morceau.

Du Livre d'Enoch.

La premiere chose que fait cet Auteur, est de rapporter la dispute qui s'éleva autrefois parmi les Doctes, touchant la Prophétie d'Enoch dont l'Apôtre S. Jude fait mention. Les uns disoient que ce Patriarche avoit rédigé par écrit sa Prophétie; les autres soûtenoient le contraire. Plusieurs Peres de l'Eglise, & S. Augustin principalement, ont été du premier parti. Ils parlent souvent du Livre d'Enoch. Quelques-uns n'ont pas fait difficulté de le tenir pour Canonique, & de croire fort bonnement, sur

la

* *L. 2. ch.* 101.

† *L. 31. ch.* 2.

la foi de cette Ecriture, que les Anges ont engendré les Géans par le commerce qu'ils ont eu avec des femmes. Il y en a qui ont dit que la Prophétie d'Enoch contenoit 4082. lignes, & qu'elle parloit de tout ce qui devoit arriver à la Postérité des Patriarches; des crimes & des châtimens des Juifs; de la mort qu'ils feroient souffrir au Messie; de leur dispersion, & du second avénement de J. C. pour juger les hommes. On a même prétendu qu'on y trouvoit plusieurs dogmes de Mathématique, & que Noé eut grand soin d'enfermer cet Ouvrage dans l'Arche.

De celui d'Adam.

L'Auteur rapporte après cela des rêveries encore plus creuses. Il y a des gens qui ont dit que l'Ange Raziel, Précepteur d'Adam, lui avoit donné un Livre contenant la Science céleste, & qu'après le lui avoir arraché au sortir du Jardin d'Eden, il le lui avoit rendu, se laissant toucher à ses humbles supplications. D'autres disent qu'Adam ne reçût ce Livre qu'après son péché, ayant demandé à Dieu qu'il lui accordât quelque petite consolation dans le malheureux état où il se voyoit réduit. Ils nous content que trois jours après qu'il eut ainsi prié Dieu, l'Ange Raziel lui apporta un Livre, qui lui communiqua la connoissance de tous les secrets de la Nature, & la puissance de commander aux Anges bons & mauvais, & aux quatre parties du Monde; d'interpreter les songes, & les prodiges, & de prédire l'avenir en tout temps. Ils ajoûtent que ce Livre en passant de pere en fils, tomba entre les mains de Salomon, & qu'il donna à ce sçavant Prince la vertu de bâtir le Temple par le moyen du ver *Zamir*, sans se servir d'aucun instrument de fer.

De plusieurs autres de cette espece.

M. Saldenus parle ensuite de ces deux célebres Colomnes, l'une de brique, & l'autre de pierre, que l'on dit que les successeurs de Seth firent bâtir, pour y graver les découvertes qu'ils avoient faites dans les Sciences. Il parle aussi des prétendus Livres d'Enoch, & de Noé, que Postel forgea dans le dernier siecle; du Livre d'Abraham dont Philon a fait mention, & qui a été traduit d'Hebreu en Latin par Jean Rittangelius, du Livre qu'on intitule, *le Testament des douze Patriarches*, & de la Fable des Rabins, qui disent que Dieu écrivit sa Loi deux mille ans avant qu'il créât le monde. Il eût pû ajoûter à tous ces Ouvrages fabuleux, le Testament de Jacob; l'Echelle de Jacob qui étoit un Livre fort estimé parmi certains Hérétiques, qu'on nommoit Ebionites; les Livres d'Enoch sur les Elémens, & sur quelques autres matieres Philosophiques; ceux de Noé sur les Mathématiques, & sur les Cérémonies Sacrées; ceux qu'on attribuë à Abraham enseignant la Philosophie dans la Vallée de Mamré, à ceux qu'il mena contre les cinq Rois qui avoient pris Loth son Neveu, &c. Le Pere Kircher rapporte que les Abyssins se vantent d'avoir tous ces Livres, & un grand nombre d'autres, dans la Bibliotheque du Monastere de Sainte Croix sur le Mont d'Amara,

Donnés à la Reine de Saba par Salomon.

& que la Reine de Saba les reçut en present de Salomon. Ils prétendent de plus qu'elle composa plusieurs Livres qui se trouvent dans la même Bibliotheque, & que Salomon lui fit un enfant, qui fut le Prince Melilech, qui composa aussi plusieurs Livres qu'on trouve dans le même lieu. Ceux qui n'auront pas les Oeuvres du Pere Kircher, trouveront ce que je viens de dire dans un Traité des Bibliotheques publié par le Sieur le Gallois l'an 1680. Au reste si les Abyssins disoient seulement, que Salomon donna plusieurs Livres à la Reine de Saba, & qu'il coucha avec elle, ils ne diroient rien qui choquât la vrai-semblance. Car un Prince aussi sçavant que celui-là, & Auteur d'un si grand nombre de Livres, qui plus est, ne renvoya pas apparemment une Princesse si curieuse, sans lui donner un Exemplaire de ses Ouvrages, & quelques autres rares Traitez. D'ailleurs comme il ne haïssoit pas le sexe, & que peut-être la Reine de Saba fut touchée du même desir, qui obligea long-tems après la Reine des Amazones à rendre visite à Alexandre, il est assez apparent qu'il eut la même complaisance que le Roi de Macédoine. Mais ce sont des choses qui importent si peu, qu'il doit être permis à tout le monde d'en croire ce qu'il voudra.

L'Auteur considere ensuite la vanité des Egyptiens, qui donnoient une antiquité de cent mille ans à leurs Ecrits, & nous renvoye à S. Augustin qui les réfute dans le dix-huitieme Livre de la Cité de Dieu chapitre 29. Il rapporte ce qu'on disoit de Zoroastre, qu'il avoit

De Zoroastre.

composé un Livre intitulé *la Similitude*, qui étoit bordé d'or, & qui remplissoit douze cens soixante peaux de bœufs. Quelques uns ont crû que ce Zoroastre étoit Cham, fils de Noé.

De Mercure Trismegiste.

Il n'oublie pas ce qu'on a dit de Mercure Trismegiste, qu'il avoit composé 25. mille volumes ou même 36. mille cinq cens vingt-cinq, & que la Science des Egyptiens, dans laquelle Moïse avoit été si bien instruit, étoit contenuë dans ce grand nombre de Livres, & même que Moïse en tira quelques pensées pour les insérer dans le Pentateuque. Il n'oublie pas non plus la Sibylle, fille (ou plûtôt belle fille) de Noé,

Du Livre de Job.

ni le Livre de Job, composé selon quelques-uns avant Moïse; car il y a des gens qui prétendent que Moïse le trouva tout fait chez son beau pere Jethro au païs de Madian, & que l'ayant trouvé propre à consoler les Israëlites dans leurs miseres, il le prit avec lui pour le leur montrer en Egypte. M. Huët ne convient pas de cela; il croit seulement que Moïse composa l'Histoire de Job pendant la servitude de ses Freres, afin de leur proposer un grand exemple de patience & d'espérance.

Après toutes ces Traditions, ou ridicules, ou fabuleuses, l'Auteur conclut qu'il y a grande apparence que la coûtume d'écrire des Livres, étoit déja en usage quand Moïse vint au monde, mais néanmoins que son Pentateuque est le plus ancien de tous les Livres Canoniques, & même de tous les Livres qui subsistent aujourd'huy.

Autres remarques sur le Livre d'Enoch.

Il soûtient que la Prophétie d'Enoch n'avoit point été rédigée par écrit; que S. Jude n'en avoit eu connoissance que par inspiration; que le Livre qui couroit anciennement sous le nom de ce Patriarche, avoit été fabriqué par quelque Fourbe, & que S. Augustin n'a pas bien considéré le texte de l'Apotre, puis qu'il lui fait dire qu'Enoch a écrit des Propheties. Il faut le même jugement des autres Ouvrages qui couroient sous le nom des Patriarches. Et quant aux deux Colomnes des descendans de Seth, il embrasse le sentiment de ceux qui content cela parmi les bévûes de Josephe, auquel il reproche par occasion d'avoir corrompu le sens d'un passage de Moïse, pour flatter les Idolâtres. C'est lors qu'il * a dit que Moïse avoit défendu de mal parler des Dieux des au-

* *Antiquit. Jud. l. 4. cap. ult.*

autres Nations, & de faccager leurs Temples. *Sur Zoroastre.* Pour ce qui concerne Zoroastre, l'Auteur dit qu'on n'en peut sçavoir rien de certain, & après avoir rapporté un long passage de M. Huet, qui a crû trouver Moïse non seulement dans Zoroastre, mais aussi dans tous les faux Dieux, & dans tous les premiers Poëtes du Paganisme, il donne son jugement sur cette pensée avec beaucoup d'équité. Il montre après cela par un passage d'Eusebe, que Moïse ayant vécu en même temps que Cecrops, premier Roi des Athéniens, a précedé les plus anciens Poëtes de la Grece, Orphée, Linus, & Musée, & rapporte les raisons sur quoi quelques-uns se fondent, pour soûtenir que Cecrops & Moïse sont la même chose. *Sur Mercure Trismegiste.* A l'égard de Mercure Trismegiste, il dit qu'on ne sçauroit établir rien de certain touchant son Histoire: il nous donne le titre de quelques-uns de ses Ouvrages, dont Clement d'Alexandrie a parlé, & il nous renvoye à Casaubon pour voir, qu'au lieu de dire que Moïse a copié quelque chose du Mercure des Egyptiens, il faut dire que tous les Sages du Paganisme ont emprunté quelque chose de Moïse. L'Ouvrage qu'il cite de Casaubon est l'article X. de la I. Exercitation contre les Annales de Baronius. Casaubon justifie très-solidement, que le Pimandre de Trismegiste a été composé depuis les Apôtres, par un homme qui étoit moitié Chretien, & moitié Platonicien. *Et sur le Livre de Job.* Enfin M. Saldenus remarque, que le Traité qu'on attribuë à Origene, & où l'on voit ce qui a été touché ci-dessus du Livre de Job, trouvé dans la maison du beau-pere de Moïse, est un Ouvrage supposé. Il réfute ceux qui croyent que Job est le même homme qui est appellé Jobab au chapitre 35. de la Genese, & qui étoit arriere-petit-fils d'Esaü. Il ne croit pas que Job ait composé lui-même son Histoire, parce qu'elle est écrite en vers, & il ne desapprouve pas le sentiment de M. Huet, qui porte que Moïse ayant recueilli divers Mémoires manuscrits concernant la vie de Job, & oüi sur cela le rapport de plusieurs personnes, fit un Corps d'Ouvrage de tous ces matériaux. On aura de la peine à passer à cet Auteur la preuve dont il se sert; car encore qu'il ait très-grande raison de dire, qu'un homme aussi affligé que Job, ne s'entretenoit pas en vers avec ses amis; encore qu'un discours Poëtique soit aussi peu vrai-semblable en ces occasions, que ceux que l'on fait reciter dans les Tragédies, ou chanter dans les *Opera*, il ne laisse pas d'être très-possible, que Job ait lui-même mis en vers l'histoire de son malheur, quand ses affaires eurent été rétablies. Voilà un abregé de la premiere Dissertation de M. Saldenus, laquelle est d'environ 18. pages.

Des Livres de Spinoza. Il examine dans la seconde, si Moïse est l'Auteur du Pentateuque, & il soûtient qu'oüi, & réfute les objections de Spinoza. Il trouve mauvais qu'on ait écrit depuis peu en Flamand contre cet impie, parce, dit-il, qu'il est à craindre que la curiosité du peuple ne s'excite, si on ne tient ces Disputes enveloppées dans une Langue qu'il n'entende pas. Je croi que cet Auteur a raison, principalement à l'égard des Oeuvres Philosophiques de Spinoza. Plusieurs trouvent étrange que quelque habile homme ne les réfute pas solidement; mais d'autres disent au contraire, qu'il vaut mieux n'y répondre point du tout en aucune Langue. Car si un mal-habile homme s'en mêle, il n'entendra pas ce qu'il entreprendra de réfuter. Si un habile homme l'entreprend, il débroüillera un cahos où presque personne n'entend rien, & en le débroüillant il rendra cette Doctrine plus dangereuse, parce que tous ceux qui ont l'impertinente vanité de vouloir passer pour Spinozistes, quoi qu'ils entendent aussi peu Spinoza que l'Arabe, deviendront en effet ce qu'ils ne sont que de nom, si on leur rend ces impiétes moins mal-aisées à comprendre. Il faut donc les laisser dans les ténebres impénétrables où leur Auteur les a mises; & ne leur point chercher d'autre antidote que leur propre obscurité. M. Saldenus fait aussi plusieurs remarques contre l'Histoire Critique du Vieux Testament. De peur de faire un trop long extrait, je me contente d'indiquer ces choses, & je m'en vais finir cet Article, après avoir marqué les principales matieres des autres Dissertations.

Autres matieres traitées par Saldenus. Il y en a une touchant les Préadamites. Une touchant l'amour propre. Une sur les eaux de jalousie, ce qui donne sujet de parler de plusieurs épreuves de pudicité usitées en divers lieux. Une sur le verset 18. du Deuteronome, où Dieu défend de lui offrir le salaire d'une impudique, & le *prix d'un chien*. Une sur le caillou blanc que Jesus Christ promet dans l'Apocalypse à ceux qui auront vaincu. Une sur l'écharde, ou sur l'eguillon que S. Paul sentoit en sa chair. Une sur le Paradis terrestre. Une sur le fratricide de Caïn. Une sur la Polygamie. Une sur Judas Iscariot, dans laquelle l'Auteur s'étant déclaré pour le sentiment de Priceus, n'a pû qu'encourir les censures de M. Gronovius, dont nous avons parlé dans le VI. Article de nos Nouvelles du mois de Mai. Une sur l'Excommunication. Une sur les privilèges de ceux que les Juifs appelloient *Zelotas*, qui en certains cas pouvoient tuer impunément de sang froid, sur quoi l'Auteur dit de belles choses, après Seldenus. Une sur la divinité du Livre d'Esther. Une sur les Eunuques. Une sur les Parrains. Une sur l'obligation du Serment, &c. Comme M. Saldenus ramasse sur chacune de ces questions ce qu'il a lû de curieux, & qu'une chose le fait souvenir d'une autre, on peut juger qu'il y a beaucoup de mélange dans ce Livre. *De la Chymie.* La Dissertation du caillou blanc finit par des considérations sur la pierre Philosophale, à cause qu'il y a eu des Chymistes qui ont dit, que ce caillou blanc n'étoit autre chose que le *Grand Oeuvre*. On rapporte sur cela un bon mot de Leon X. Un Chymiste lui ayant dédié un Livre, où il se vantoit d'apprendre la maniere de faire de l'or, s'attendoit à recevoir un magnifique présent. Le Pape lui envoya une grande bourse toute vuide, & lui fit dire *que puis qu'il sçavoit faire de l'or, il n'avoit besoin que d'un lieu où il le pût mettre*. *De Mademoiselle Schurman.* La Dissertation sur l'amour propre parle d'un Livre de la fameuse Mademoiselle Schurman, intitulé εὐκληρία, où elle rend raison de sa retraite, & de son attachement au Schisme de Labbadie. Tous ceux qui ont oüi parler des qualitez extraordinaires de cette fille, ne sçavent pas qu'elle est morte Schismatique. Le monde prend de là occasion, & de quelques autres exemples que l'on conserve précieusement dans sa mémoire, d'insulter toutes les femmes qui s'attachent à l'étude; & la moindre chose dont on leur fait peur, c'est de dire qu'elles en perdront l'esprit. La verité est qu'on ne parle ainsi, que parce qu'on les aime mieux attachées à la bagatelle, & parce qu'on est bien aise de mortifier celles qui se distinguent

ſtinguent par cet autre endroit. Le pis eſt qu'on abuſe de l'exemple de cette illuſtre Demoiſelle, pour décourager celles qui tendent à une grande dévotion; car il n'y a eu que le deſir de mener une vie plus ſpirituelle, qui ait été cauſe de la retraite de Mademoiſelle Schurman.

M. Saldenus avoit déja publié pluſieurs autres Livres en Langue Flamande, & un en Latin intitulé *Concionator Sacer*. Il peut parler de cette matiere puis qu'il eſt du métier, je veux dire, Miniſtre du Saint Evangile à la Haye, & qu'il y a long-temps qu'on a dit que *Unicuique in ſua arte credendum eſt*, chacun doit être crû dans ſon métier.

ARTICLE VII.

Joh. Adami Scherzeri, ingenui Præſulatus Miſnenſis, ac R. Capituli S. Petri Budiſſ. reſp. Præpoſiti ac Senioris, Theologi apud Lipſienſes primarii, Collegii Anti-Sociniani, editio altera. C'eſt à dire, *Diſputes contre les Sociniens.* Lipſiæ impenſis Nicolai Scipionis. 1684. in 4.

Remarques ſur les Ouvrages de M. Scherzerus.

IL n'y a gueres de Théologiens qui ayent été auſſi laborieux que Monſieur Scherzerus, mort depuis peu à l'âge de 56. ans. Sa derniere maladie ne l'empêchoit pas de travailler à la ſeconde édition de cet Ouvrage, qu'on lui demandoit avec inſtance. Il le corrigeoit & l'augmentoit dans ſon lit fort exactement, & il ſe préparoit à publier bien d'autres choſes, ſi Dieu lui eût donné vie; mais la mort eſt venuë rompre toutes ſes meſures. Il a eu le temps de compoſer une Préface Apologétique contre les chicaneries de Sandius, qui a été miſe au devant du Livre dont nous parlons. C'eſt un Livre qui réfute fort ſolidement toutes les Héréſies des Sociniens. M. Scherzerus étoit fort aguerri dans la Diſpute, comme il l'a témoigné dans ſon *Anti-Bellarminus*, qu'il publia l'an 1681. & dans ſon Traité *de Catholico*, qu'il publia l'année paſſée. Il avoit publié avant cela un Syſtéme de Théologie, & quelques autres Ouvrages, qui faiſoient connoitre ſon érudition & ſa lecture. Il avoit commencé un travail qui eût fait bien du plaiſir aux Curieux, s'il l'eût pû continuer. C'étoit de raſſembler en un Corps pluſieurs Pieces diſperſées, & difficiles à trouver, compoſées contre la Cour de Rome, & contre ſes Créatures par de fort bons Catholiques. Il en fit imprimer un volume in 4. l'an 1676. ſous le titre de *Bibliotheca Pontificia*, qui contient 1. Le Commentaire de Charles du Moulin ſur l'Edit de Henri II. contre les petites Dates, & les abus de la Cour de Rome, & ſur pluſieurs anciens Edits, & Arrêts du Parlement contre les Annates, & choſes ſemblables. 2. L'avis du même Juriſconſulte ſur les Déciſions du Concile de Trente. 3. Sa Conſultation ſur les incommoditez, & ſur les commoditez de la nouvelle Société des Jeſuites. 4. Le Fragment d'une Lettre de Pontus de Tyard, Evêque de Châlons, contre le faux Jeſuite Charles. 5. La Cenſure du Livre de Sanctarel, faite par la Faculté de Théologie de Paris. 6. La Conſultation de Scioppius (déguiſé ſous le nom de *Franciſcus Jumperus de Ancona*) contre les Jeſuites. 7. Le Traité de la puiſſance du Pape ſur la Société de Jeſus, compoſé par *Julius Clemens Placentinus ex illuſtriſſima Scotorum familia*, dédié au Pape Innocent X. & publié par les ſoins de François Solangues l'an 1646. M. Heideggerus a cité quelquefois cet Auteur, dans le Livre dont nos Nouvelles du mois de May * ont dit quelque choſe, & dont nous parlerons encore ci-deſſous †. 8. Le ferment que le Pape doit prêter aux Cardinaux avant ſa création. 9. La Lettre que M. de Palafox, Evêque d'Angelopolis, écrivit au Pape Innocent X. contre les Jeſuites l'an 1649. & rapportée dans le Journal de M. de S. Amour. L'Auteur de ce premier Tome de la *Bibliotheca Pontificia*, eût pû le faire ſuivre par pluſieurs autres, s'il ſe fût attaché à ces Recherches. Il eſt probable que d'autres occupations l'en ont détourné; car comme je l'ay déja dit, il étudioit beaucoup. Les Livres qu'il avoit déja publiez, & ceux qu'il avoit tout prêts à être mis ſous la preſſe, le témoignent aſſez clairement. On croit que ſes Héritiers feront imprimer avec le temps ſon *Exegeſis Breviaris Hulſemanni*, ſes *Lectiones Anti-Syncretiſticæ*, & ſon *Collegium Anti-Calvinianum*. On a déja pû connoître par les qualitez qu'il ſe donnoit, qu'il étoit de la Confeſſion d'Auxbourg.

Sur ſa Bibliotheca Pontificia.

ARTICLE VIII.

Bibliotheca Anti-Trinitariorum, ſive Catalogus Scriptorum, & ſuccincta narratio de vita eorum Auctorum qui præterito & hoc ſæculo, vulgo receptum dogma de tribus in unico Deo per omnia æqualibus perſonis, vel impugnarunt vel docuerunt ſolum Patrem D. N. J. Chriſti eſſe illum verum ſeu altiſſimum Deum. Opus poſthumum Chriſtophor. Chr. Sandii. Accedunt alia quædam Scripta quæ ſimul juncta Compendium Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ Unitariorum, qui Sociniani *vulgo audiunt, exhibent.* C'eſt à dire *Bibliotheque Socinienne.* Freiſtadii apud Joh. Aconium. 1684. & ſe trouve à Amſterdam chez Henri Wetſtein. in 8.

Réflexions ſur les compilations de cette nature.

C'Eſt un malheur que l'on ne ſçauroit aſſez déplorer, qu'il ſe trouve parmi les Chretiens une Secte qui nie les Myſteres de la Trinité, de l'Incarnation du Verbe, & de la mort de Jeſus Chriſt pour l'expiation des pechez du monde, & qui publie pluſieurs Livres pour ſoûtenir ſes faux dogmes. Mais ce malheur étant poſé, il ne faut pas prendre pour un nouveau mal, de voir que l'on fait un Catalogue des Livres, & des Auteurs qui ſont ſortis de cette dangereuſe Secte. Il faut regarder cela comme une partie de l'Hiſtoire, & de la Science des Bibliotheques. Le Janſeniſme paſſoit dans l'eſprit des Peres Jeſuites pour une Héréſie damnable, & le feu P. Garnier nous a appris dans ſon Syſtême de la Bibliotheque du College de Clermont, que les Livres des Janſeniſtes y ſont rangez dans le même lieu, où l'on a confiné les Livres des Impies, des Infideles, des Lutheriens, des Zwingliens, des Anabaptiſtes, des Calviniſtes, des Anglois, & des Sociniens; cependant le P. Labbe ne laiſſa pas de faire imprimer à Paris un Catalogue de tout ce qui avoit été écrit pour le Janſeniſme, auquel Catalogue il donna le nom de *Bibliotheca Janſeniana*. De ſorte qu'à cet égard il ne fit pas moins d'honneur aux Janſeniſtes, qu'à leurs Adverſaires, pour leſquels il fit un autre Catalogue intitulé

* No. VI. du Catalogue.

† Dans le Catalogue No. I.

titulé ***Bibliotheca Anti-Jansemiana.*** Je remarque cela afin qu'on ne prenne pas pour une tolerance immoderée, la liberté de dresser un Catalogue des Livres Sociniens; car puisqu'on a bien souffert en France, qu'on publiât le Catalogue des Livres composez par les Jansenistes, quoy qu'ils ne s'imprimassent, & qu'ils ne se debitassent qu'en cachette, & qu'ils fussent regardez comme Hérétiques, on peut bien souffrir ailleurs qu'on dresse le Catalogue des Livres publiez par les Sectateurs de Socin. Ce n'est pas dans ces Catalogues que le mal consiste. Apprenons donc au Public, sans craindre la censure des gens raisonnables, ce que c'est que ce Livre-ci.

Idée de cet Ouvrage.

On y trouve premierement la liste de tous les Auteurs Sociniens, & des Ouvrages qu'ils ont composez. L'ordre que l'on a gardé est celui de l'âge, & non pas l'Alphabetique. Ainsi le premier dont on parle est *Wolfgang Fabricius Capito*, parce qu'il étoit né avant tous les autres l'an 1481. Dans la suite on parle de Bernardin Ochin, avant que de faire mention de Lelio Socin, parce que celui-là étoit né l'an 1487. & celui-ci l'an 1525. On rapporte fort exactement les Ouvrages d'un chacun, les differentes éditions & traductions qui s'en sont faites, le temps, & le lieu de l'impression, & souvent même l'occasion du Livre; quelquefois on en rapporte des fragmens, & on touche plusieurs particularitez de la vie de l'Auteur.

Remarques sur Sandius.

Celui qui a compilé la plus grande partie de cet Ouvrage, n'étoit pas proprement Socinien; il n'étoit qu'Arrien, mais il s'intéressoit fort à la gloire de cette Secte; si bien qu'ayant avec beaucoup de lecture, & beaucoup de curiosité, une grande application au travail, il a déterré un grand nombre de particularitez. Il s'appelloit *Christophorus Sandius*, aussi bien que son pere, & c'est pour cela que comme ils faisoient des Livres tous deux, le fils se distinguoit du pere en repetant son nom propre, *Christophorus Christophori Sandius.* Il étoit de Konisberg en Prusse, & il est mort à Amsterdam Correcteur d'Imprimerie le 30. Novembre 1680. âgé de 36. ans. Il avoit déja publié beaucoup de Livres, & il en avoit composé plusieurs autres qu'on a trouvez parmi ses papiers. On voit la liste des uns & des autres dans ce Recueil. Plusieurs sçavans Théologiens Orthodoxes, comme M. Wittichius, Professeur en Théologie à Leide, M. Gardiner, Chapelain de sa Majesté Britannique, & M. Calovius, Professeur en Théologie à Wittemberg, extraordinairement célebre parmi ceux de la Confession d'Ausbourg, ayant jugé que ses Ecrits méritoient d'être réfutez, ont fait imprimer de fort bons Livres contre lui *. Sa Critique de l'Ouvrage de Vossius *de Historicis Latinis*, qu'on a trouvé continuée parmi ses papiers, est assez curieuse.

Sur le Sr. De Courcelles.

Au reste il a mis au rang des Auteurs Sociniens quelques personnes, qui selon toutes les apparences n'avoueroient point la dette, si elles étoient en vie. Le Sieur de Courcelles est de ce nombre. C'étoit un Genevois originaire de Picardie, qui avoit été Ministre en France; mais ayant été déposé, il se retira en Hollande & se rangea parmi les Arminiens, qui le firent Professeur en Théologie, après la mort d'Episcopius. Il mourut l'an 1659. On trouve parmi les mêmes Auteurs Sociniens une Princesse de Radziviel, & plusieurs Polonois de qualité, entre autres, celui qui a publié le *Theatrum Cometicum* en 2. volumes *in folio*, & qui est mort à Hambourg l'an 1675.

Sur Stanislaus Lubieniecius

Il s'appelloit *Stanislaus Lubieniecius de Lubienietz.* L'Auteur dit qu'il faisoit la fonction de Secretaire du Roy de Pologne à Hambourg, où il vivoit en exil, & que lui, son pere, son oncle, & plusieurs de sa famille ont été Ministres parmi les Sociniens. Il dit aussi que Joachim Pastorius de Hirtensberg, Chevalier Polonois, & Historiographe de sa Majesté Polonoise, étoit de la même Secte. Je ne pense pas que si on réimprime ce Livre d'ici à vingt ans, on y puisse faire des additions considérables; car les Sociniens n'ont plus de gens capables d'écrire, & ils sont tombez dans une disette effroyable d'habiles Auteurs. Ils n'ont plus des Crellius, des Smalcius, & des Volkelius.

De Volkelius.

Le Livre de ce dernier *de vera Religione* fut imprimé à Racovie l'an 1630. & puis à Amsterdam: mais le Magistraat l'ayant sçû, fit saisir & brûler tous les exemplaires l'an 1652. On peut voir par quelques Lettres du Sieur de Courcelles, qui se trouvent parmi celles qu'un Socinien, nommé *Martinus Ruarus*, a publiées l'an 1677. qu'il desapprouvoit qu'on traitât ainsi les Livres des Sociniens. L'Auteur a oüi dire que ce Traité de Volkelius a été acheté 25. pistoles en France.

Sur le mot d'Unitaires.

Aprés le Catalogue des Auteurs, on voit dans ce Livre un Recueil de diverses petites Pieces: entre autres, un Recit fort court de la maniere dont les Unitaires (c'est ainsi que les Sociniens se qualifient) se sont établis en Pologne, & se sont séparez d'avec les autres Protestans. Le nom d'Unitaires vient de ce que les Sociniens prétendent être les seuls qui soûtiennent l'Unité de Dieu, & ils se donnent ce titre par opposition à ceux qui reconnoissent trois Personnes dans la Nature Divine, lesquels ils nomment Trinitaires; d'où paroit l'erreur de M. Maimbourg qui appelle Trinitaires, dans le dernier Livre de l'Arianisme, les Hérétiques de Pologne qui combattoient le Mystere de la Trinité. On trouve aussi dans ce même Ouvrage, la Rélation du supplice de Jean Tylcovicius qui fut brûlé à Varsovie l'an 1611. pour son Hérésie Socinienne. Ce n'étoit pas la peine d'en parler pour un. Ce nombre est trop petit pour faire honneur à la Secte.

Sur les deux imprimeries Sociniennes

Ils n'ont pas oublié de nous donner une petite Histoire de leurs deux Imprimeries, dont l'une étoit en Pologne, premierement à Cracovie, & puis à Racovie, où elle a subsisté jusques en 1638. L'autre étoit en Lithuanie, où elle a subsisté tantôt en un lieu, tantôt en un autre, jusques à l'an 1656.

Et sur André Wissowatius.

Enfin ils nous donnent ici l'Histoire d'André Wissowatius l'un de leurs Ministres, & par même moyen ils nous représentent l'état où a été leur parti durant la vie de ce Ministre, à quoi ils ajoûtent une Apologie de leur Secte, contre la violence qu'on a exercée contre eux en Pologne l'an 1658. Ce Wissowatius étoit fils d'une fille de Faustus Socin, & s'étoit retiré à Amsterdam après la dispersion du parti, & y est mort l'an 1678. ayant recommandé son ame à son Créateur & Rédempteur, *spiritu Creatori Redemptorique suo commendato.* Il a fort écrit, & on a publié depuis sa mort quelques-uns de ses Opuscules de Morale Chretienne, & de dévotion.

AR-

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. de Petau. Rem. B.

ARTICLE IX.

ΠΥΘΑΓΟΡΑΣ ΜΕΤΕΜΨΥΧΟΣ
Sive
Theses quadragesimales in Scholis Oxonii publicis pro forma habitæ, Adjecta est Dissertatio Epistolica D. Wallisii ad D. Boyle de fluxu & refluxu Maris. C'est à dire, *Theses de Philosophie soûtenuës à Oxfort, & une Lettre de M. Wallis sur le flux de la mer.* Lugd. Batavor. apud Jordanum Luchtmans. 1684. in 12.

Précis de cet Ouvrage.

LA raison pourquoy le titre de cet Ouvrage fait mention de Pythagore, c'est parce qu'on y soûtient son sentiment sur six questions de Physique fort curieuses. On soûtient. 1. Que les Cieux sont fluides. 2. Que la Terre se meut sur son centre. 3. Qu'elle n'est point au centre de l'Univers. 4. Que la Lune est un païs habitable. 5. Que les rayons du Soleil sont un corps. 6. Que le Soleil est une flamme. L'Auteur de ce petit Livre traite clairement toutes ces choses. Il se peut faire qu'il soit remonté jusques à la source; mais on pourroit bien dire tout ce qu'il a dit, sans avoir lû que les Oeuvres de Gassendi. Il n'a pas eu beaucoup de peine à triompher des Sectateurs d'Aristote; car ce qu'ils disent de la solidité des Cieux, du repos de la Terre au centre du monde, & de la nature du Soleil & de la lumiere, soûtenant que le Soleil n'est point chaud formellement, mais virtuellement, & que la lumiere n'est pas une substance; tout cela, dis-je, est manifestement faux, ou n'est soûtenu d'aucune bonne raison. On trouvera dans ces Theses les principaux argumens dont se servent les nouveaux Philosophes, pour combattre les Peripatéticiens sur tous ces dogmes de Physique.

Si la terre est au centre du monde.

L'Auteur fait connoitre par un exemple sensible, le peu de fondement qu'on a de conclure, que la Terre est au centre de l'Univers, de ce qu'en quelque endroit que l'on regarde les Cieux, on les voit comme la moitié d'une Sphere. Il s'étonne avec raison qu'on ne considere pas, qu'en quelque lieu que nous fussions transportez, ou dans la Lune, ou dans quelque autre Planete, si nous regardions tout autour de nous, le Ciel nous paroitroit tout de même qu'à présent, comme une voûte, dont toutes les parties seroient également éloignées de notre vûë. Et afin de mieux faire comprendre l'illusion, il remarque que ceux qui voyagent, croyent être à chaque instant au centre de la voûte des Cieux; néanmoins le point du Ciel qui leur paroît le plus élevé à chaque instant, & qu'on appelle le *Zenith*, est le même qu'ils avoient crû le plus bas, ou le plus proche de l'Horizon trois heures avant cela; de sorte que le même point du monde leur paroit être successivement au centre, & à la circonference de l'Horizon. Il compare l'opinion commune avec l'erreur de ceux qui se persuaderoient en marchant au travers d'un épais broüillard, qu'ils en occuperoient le milieu, parce qu'ils verroient toûjours autour d'eux, ou à une certaine distance, un cercle obscur qui termineroit leur vûë.

Si la Lune est un monde.

Quand il examine le question, si la Lune est un monde, où il y ait des habitans, il s'attache à faire voir qu'il y a beaucoup de conformité entre la Terre & la Lune; qu'elles ont chacune des Mers, & des Continens, des Montagnes, & des Vallées; d'où il conclut qu'il faut pousser les rapports jusqu'à dire, qu'elles sont habitées l'une & l'autre; mais il se garde bien de déterminer de quelle sorte d'animaux la Lune est peuplée. Il remarque qu'il y a de deux sortes de taches dans la Lune, les unes qui durent toûjours, les autres qui ne font que passer. Les premieres sont les endroits de cette Planete, qui à cause de leur fluidité réflechissent moins de lumiere; & c'est ce qui persuade qu'il y a des Mers, & des Continens dans la Lune. Les autres taches persuadent qu'il y a aussi des Montagnes, & des Vallées; car comme on remarque par le moyen d'un bon Telescope, que les mêmes parties de la Lune qui sont parfaitement illuminées, quand elle est pleine, sont obscures dans le décours, & dans le croissant, quoy qu'elles soient comprises dans la portion que le Soleil peut illuminer, on conclut que cette obscurité n'est autre chose, que l'ombre de quelques Montagnes. On remarque outre cela que ces parties tenebreuses tendent toûjours vers le côté le plus éloigné du Soleil, & qu'au delà de l'intersection de la lumiere, & des ténebres, il y a comme des points lumineux; ce qui ne peut être autre chose, dit-on, que le sommet de quelques Montagnes, qui sont vûes du Soleil, avant qu'il puisse éclairer d'autres endroits moins élevez, & plus voisins, comme il arrive sur la Terre qu'avant que le Soleil soit levé, on voit ses rayons sur la cime des Alpes, ou des Pyrenées.

Comment la lumiere du Soleil s'entretient.

Cet Auteur ne s'éloigne pas de l'opinion des Stoïciens, qui croyoient que le Soleil se nourrit des vapeurs de l'Ocean. Il avoue que le Soleil étant un feu, a besoin de nourriture, & il ne sçait où la prendre plus commodément, que dans les vapeurs de la Mer; & si elles ne suffisent pas, il croit que la Nature y remédie d'ailleurs. C'est à quoy se trouvent réduits ceux qui avec M. Gassendi se figurent, que la lumiere est un écoulement perpetuel de corpuscules qui sortent du Soleil, comme l'eau sort d'une fontaine sans aucune intermission. Les Cartésiens n'expliquent pas ainsi la lumiere; ils n'empruntent pour cela aucune matiere du Soleil; il leur suffit qu'il presse à la ronde les globules du second élement répandus dans toute l'étenduë d'un tourbillon, ce qui n'est pas sans de grandes difficultez.

D'une Lettre de M. Wallis & pourquoi il la publie.

On a joint aux Theses une Lettre de M. Wallis, Professeur de Mathématique dans l'Université d'Oxfort, & Membre de la Société Royale, l'un des plus profonds, & des plus subtils Géometres qui soient au monde. Il explique à M. le Chevalier Boyle dans cette Lettre; son sentiment sur le flux & le reflux de la Mer; il lui avouë qu'il ne lui envoye qu'une ébauche très-imparfaite, à laquelle il faudra qu'il travaille encore beaucoup, avant que d'en être satisfait, & que n'eût été ses instances redoublées, il n'eût point encore écrit sur une matiere si importante. Il ajoûte néanmoins deux autres motifs à celui-là.

L'un, que c'est la destinée des Anglois d'être trop modestes, pour n'attendre pas à publier ce qu'ils inventent, qu'ils l'ayent conduit assez près de la perfection; que cependant ils en parlent devant le monde, & en présence même des Etrangers, qui sur cette notion générale se hâtent d'en publier d'abord quelque chose, afin d'avoir la gloire de passer pour les premiers Inventeurs, quoy que le peu qu'ils en disent comme en bégayant, n'égale pas ce que ceux

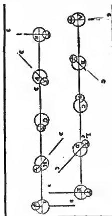
dont ils le tiennent, auroient pû donner long-temps auparavant au Public; que c'est ainsi qu'on a dérobé aux Anglois la premiere découverte des vaisseaux Lymphatiques; de la Transfusion du sang; de l'équation de la ligne droite, & de la ligne courbe; des taches de Jupiter, &c. Ne seroit-ce point pour cela que M. Wallis auroit donné sujet à Sorbiere de publier, *qu'en son voyage d'Oxfort, il profita fort peu de la conversation de M. Wallis, & de M. Willis, & que les Anglois se communiquent peu aux Etrangers.* On pourroit s'en tenir a cette raison, si le même Auteur ne publioit un peu plus bas, que ce fameux Géometre *lui montra le modelle d'un plancher capable de soûtenir un grand poids, & de faire une sale d'extraordinaire largeur, encore qu'il ne fût fait que par l'assemblage de plusieurs poûtres courtes, mises les unes sur les autres, sans mortaises, sans cloux, & sans chevilles, & sans autre appuy que celui du mutuel support qu'elles se prêtent.* Il lui montra aussi un sourd de naissance, & muet à cause de sa surdité, auquel il avoit appris a lire. Le Sieur Van Helmont duquel nous avons déja parlé en un * autre lieu, publia l'an 1657. une Méthode de se faire entendre aux sourds en parlant, & de leur apprendre à répondre. Ce Livre s'intitule, *Alphabeti verè naturalis Hebraici brevissima delineatio.*

Le second motif de M. Wallis est, qu'ayant eu des occupations pendant quatre ans, qui l'ont empêché de perfectionner son Hypothese, il craint qu'à l'avenir il ne lui en survienne d'autres, qui le détournent de ce travail; de sorte que comme il pourroit mourir sans le conduire à sa perfection, il a crû qu'il feroit bien de proposer aux Sçavans sa pensée telle qu'elle est. Il s'en pourra trouver qui auront assez de loisir, pour en tirer les conséquences, & tous les éclaircissemens qui en peuvent naître.

Son Hypothese sur cette matiere.

M. Wallis se fonde sur les principes de Galilée, & ne cherche qu'à remedier au principal de leurs inconvéniens. On sçait que ce Philosophe Florentin a expliqué le flux & le reflux de la Mer, par le double mouvement de la Terre, sçavoir l'annuel & le diurne, en supposant que le mouvement diurne retarde l'annuel dans l'Hemisphere terrestre illuminé, & que toutes les fois que le mouvement d'un vase souffre quelque retardement, ou acquiert quelque augmentation, la liqueur qu'il contient s'épanche. Il donne raison par là pourquoy la marée monte en même temps dans l'un & dans l'autre Hemisphere; mais il reste une grande difficulté, sçavoir d'où vient que les marées ne reviennent pas précisément au bout de 12. heures. Jean Baptiste Balianus a crû lever cet obstacle, comme nous l'apprenons dans l'Almageste de Riccioli, en supposant que la Terre se meut autour de la Lune, & qu'elle acheve sa révolution tous les mois. M. Wallis réfute cette supposition, & demeurant dans les termes ordinaires du Systême de Copernic, il veut que ce soit la Lune qui se meuve tous les mois autour de la Terre, de telle sorte néanmoins que le grand Orbe ou cercle que la Terre décrit tous les ans autour du Soleil, ne soit pas décrit par le centre de la Terre comme on le suppose ordinairement, mais par le centre de gravité commun à la Terre & à la Lune; & voilà ce qu'il y a de nouveau & de particulier dans son Hypothese.

Il se représente la Terre & la Lune comme ne faisant qu'une seule masse; par conséquent le centre de gravité de cette masse est different du centre de la Terre, & de celuy de la Lune. Supposant d'ailleurs que la pesanteur specifique de la Lune & de la Terre soient égales, & la Lune quarante-une fois plus petite que la Terre, & le centre de la Lune éloigné de celuy de la Terre d'environ 56. demi-diametres terrestres, il conclut que le centre de gravité commun à la Lune & à la Terre, est éloigné du centre de la Terre d'environ quatre tiers d'un demi-diametre terrestre, c'est à dire, qu'il est dans l'air à un tiers d'un demi-diametre de la Terre par dessus la supperficie de la Terre. Cela supposé, il veut que la Lune & la Terre tournent autour de leur centre de gravité commun, lequel il pose dans la circonference du grand Orbe, d'où il s'ensuit que le centre particulier de la Terre décrit plusieurs petits cercles autour du centre de gravité commun. Or c'est en décrivant ces petits cercles qu'elle retarde d'un côté, & qu'elle augmente de l'autre le mouvement annuel, par rapport à la situation de la Lune. On remédie donc à l'inconvenient de l'Hipothése de Galilée. Voyez la figure où la ligne ABCDE quoi que droite, représente la portion du cercle annuel de la Terre, ou du grand Orbe décrite par le centre commun de gravité de la Lune & de la Terre, dans le temps qui s'écoule depuis la nouvelle jusqu'à la pleine Lune. La ligne EFGHI représente une autre portion décrite dans le temps qui s'écoule depuis la pleine jusques à la nouvelle Lune. T, est le centre de la Terre. Le cercle ponctué est un Epicycle sur lequel le centre de la Terre se meut tous les mois, de telle sorte que depuis



la nouvelle jusques à la pleine Lune, elle décrit la partie qui s'éloigne du Soleil, & ensuite jusques à l'autre nouvelle Lune, la partie qui s'approche du Soleil. C'est pourquoy depuis le dernier quartier en C jusqu'au premier quartier suivant en G, la Terre se meut

* *Dans le Catalogue des Nouvelles d'Avril No. X.*

meut sur son Epicycle d'une maniere qui la fait avancer, par rapport au mouvement annuel. Mais depuis le premier quartier en G jusques au dernier quartier suivant en C, elle recule par rapport au mouvement annuel.

On la réfute.

Je ne sçay pas si M. Wallis est à présent fort satisfait de cette supposition, mais je sçay bien qu'on ne trouve pas qu'il le doive être; car il est si faux que le mouvement diurne puisse retarder ou avancer le mouvement annuel, comme le suppose Galilée, qu'il n'y a qu'à voir rouler un Carosse dans les ruës, pour se convaincre que cela est impossible; car si le mouvement circulaire des rouës aide d'une côté le progrès que fait le Carosse par une ligne horizontale, il est impossible qu'en même temps l'autre côté des rouës retarde le même progrès. Pour peu qu'on examine cela en Physicien, on le trouve contradictoire, & ainsi cette supposition ne peut pas avoir de lieu. Donc celle de M. Wallis est fausse, puis que non seulement elle souffre la même objection, mais aussi que rien ne peut être plus contraire à la Physique, que de supposer que deux corps détachez & fort éloignez l'un de l'autre, ont un centre de gravité commun. On ne laisse pas de connoître l'esprit de ce grand Mathématicien, dans l'application qu'il fait de ses hypotheses.

Remarques sur les marées.

Il remarque plus d'une fois qu'il sera très-difficile d'inventer un bon principe, pour l'explication du flux & du reflux de la Mer, pendant que l'on ignorera l'histoire exacte des marées. Il est certain qu'on manque de fideles observations là-dessus, & que la tradition générale n'est pas toûjours sûre. Cet Auteur rapporte qu'ayant questionné diverses fois depuis vingt années plusieurs habitans du païs de Kent, il avoit appris que les marées des Equinoxes n'ont rien de particulier, & que celles qu'ils craignent arrivent constamment au commencement de Février & de Novembre. Il a long-temps cherché la cause de ce Phénomene, & il a cru enfin que l'inegalité des jours naturels pouvoit être cette cause.

Que tous les jours naturels ne sont pas egaux.

On croit ordinairement que tous les jours de l'année, à conter d'un midi à l'autre, sont de 24. heures, ni plus ni moins, & on se trompe, car non seulement ils sont d'un peu plus de 24. heures, mais aussi les uns passent plus que les autres les 24. heures. La mesure du jour naturel parmi les Astronomes, est la révolution entiere de l'Equateur, qui s'acheve en 24. heures; mais parce que cette révolution étant faite à l'endroit de l'Equateur, qui répondant au Soleil le jour précédent n'y répond plus, à cause que le Soleil s'est avancé un peu vers l'Orient, il est clair qu'il n'est pas encore midi, lors que la révolution de l'Equateur est achevée, & qu'afin d'avoir le Soleil au Méridien, il faut faire encore tout le chemin qu'il a fait en 24. heures dans l'Ecliptique. De plus il est certain que le mouvement particulier du Soleil dans l'Ecliptique, luy fait décrire un plus grand arc lors qu'il est dans son Perigée, que lors qu'il est dans son Apogée. Il se passe donc plus de temps depuis un midi jusqu'à l'autre en hyver qu'en été, à cause que le Soleil est dans son Perigée vers le 15. de Décembre, & dans son Apogée vers le 15. de Juin. Outre cela, comme l'Ecliptique est presque paralelle à l'Equateur auprès des points Solstitiaux, au lieu qu'elle va fort de biais auprès des points • équinoctiaux, il est clair que les arcs de l'Ecliptique que le Soleil décrit chaque jour, quand il est auprès des Tropiques, répondent à une plus grande portion de l'Equateur, que ceux qu'il décrit en un autre temps. Quoy qu'il en soit, il est certain que les 61. jours des mois de Novembre & de Décembre, sont plus longs d'une demie heure & d'un demi quart, que les 61. jours des mois de Septembre & d'Octobre.

On voit à la fin de cette Lettre le jugement que fait M. Wallis du Livre de M. Vossius *de motu marium & ventorum*, & de la Dissertation de Gassendi *de æstu maris.* Je ne dois pas oublier l'objection qu'on lui a faite, qu'en Angleterre les plus hautes marées n'arrivent pas précisémem le jour de la nouvelle Lune, mais deux ou trois jours après. Peut-être que si on y prenoit bien garde ailleurs, on trouveroit la même chose; ce qui concilieroit l'Hypothese de M. Descartes avec la Théorie de la Lune, que M. Cassini fournit à M. Gadrois l'an 1677. selon laquelle la Lune n'est pas toûjours dans le petit diamettre de son ovale, au temps des Sizygies. Feu M. Gadrois publia cette Théorie, dans sa réponse à une objection, que M. de Castelet avoit proposée contre le sentiment de M. Descartes.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Joh. Henrici Heideggeri Historia Papatus, novissimo Historiæ Lutheranismi & Calvinismi fabro κατὰ Νέαν reposita.* Amstel. apud Henricum Wetstenium. 1684. in 4.

NOus avons déja parlé de ce Livre dans le Catalogue du mois précedent, * mais nous avons oublié de faire remarquer au Lecteur, que la raison pour laquelle M. Heideggerus s'est incomparablement plus étendu sur les choses qui se sont passées depuis le Concile de Trente, que sur tous les siecles précedens, est qu'il y avoit déja plusieurs gros volumes qui ont conduit l'Histoire de l'Eglise Romaine jusques à la fin de ce Concile: ainsi il ne faloit plus que continuer l'Ouvrage jusques à nos jours. C'est donc à cela que l'on s'est principalement attaché, & de là vient que la derniere partie du Livre est plus grande seule que toutes les autres ensemble. Ce qu'on y voit de plus curieux, & de moins connu, est l'Histoire de la derniere persecution de Hongrie. On y voit aussi plusieurs particularitez curieuses, qui concernent le Pontificat d'Innocent X. (tirées de l'Histoire de *Dona Olympia* composée par l'Abbé Gualdo) & celuy d'Alexandre VII. & la Cause des Jansenistes.

De deux Livres de Julius Clemens.

L'Auteur cite quelquefois deux Livres qu'on a bien de la peine à trouver, & qui ont été composez par un Gentilhomme d'Italie nommé *Julius Clemens*. L'un s'intitule, *de la puissance du Pape sur la Société de Jesus.* L'Autre, *Remarques sur l'Histoire du Concile de Trente du Palavicin.* On cite aussi les Notes de Stanislaus Felix sur la même Histoire. Il y a lieu de s'étonner, que M. Amelot n'ait pas fait mention de ces deux Critiques, dans la belle Préface qu'il a mise au devant de la Traduction de Fra-Paolo, que l'on réimprime déja. On imprimera bien-tôt en François † cet Ouvrage

* No. VI.

† Voyez le mois de May 1685. No. I. du Catalogue.

vrage de M. Heideggerus, pour la satisfaction d'une infinité de Curieux, & de gens d'esprit qui n'entendent pas le Latin, & l'on adoucira les termes trop durs, qui pourront se rencontrer dans l'Original.

II. *Apparatus ad Historiam Naturalem sanguinis humani, ac spiritus præcipuè ejusdem liquoris, Authore Roberto Boyleo Nobili Anglo, regiæ Societatis socio. Pars I. ex Anglico Sermone in Latinum traducebat D. A. M. D.* C'est à dire, *Expériences de M. Boyle sur le sang humain.* Londini impensis Samuelis Smith in Cœmeterio D. Pauli. 1684. in 12.

COmme il n'y a rien qui puisse nous faire mieux découvrir les causes de ce qui se passe dans la Nature, que d'en bien sçavoir les Phénomenes, l'Illustre M. Boyle s'est attaché depuis long-temps à faire un grand nombre d'expériences. Il nous donne ici celles qu'il a faites sur le sang humain, & sur l'esprit qui s'en tire. Il les rapporte à certains Chefs géneraux, comme à l'odeur, à la saveur, à la facilité de se figer, ou de reprendre sa fluidité naturelle par l'injection de quelques autres liqueurs; à la proportion qui se trouve entre les parties sereuses, les parties fibreuses, & l'esprit du sang, &c. Il a trouvé que si on réduit en poudre notre sang à force de le dessecher, il s'allume à la chandelle, & petille comme du sel marin. Si on met de cette poudre sur des charbons allumez, elle fournit long-temps beaucoup de flamme de couleur jaune, & il semble, lors qu'elle brûle le mieux, qu'on fasse frire du sang sur ces charbons. On voit même que la plus grande partie de cette poudre, se liquefie en une substance noire comme de la poix. On a trouvé que l'esprit de notre sang est un bon menstrue pour dissoudre le cuivre, & qu'il prend les teintures de plusieurs corps, ce qui peut avoir de grands usages dans la Médecine. L'Auteur croit que cet esprit n'est que le sel volatil du sang, accompagné d'un peu de phlegme, & qu'ainsi l'on doit le ranger parmi les *alkali*; par où il confirme la doctrine qu'il a debitée ailleurs, sçavoir qu'il n'est pas universellement vrai que les *alkali* précipitent tout ce que les acides dissolvent. Ce Livre contient une infinité d'expériences curieuses, & d'où on peut retirer divers usages pour la Médecine.

Proprietés du sang reduit en poudre.

III. *Tolerance des Religions.* A Rotterdam chez Henri de Graef. 1684. in 12.

Précis de cet Ouvrage.

L'Auteur de ce petit Livre écrit avec beaucoup de feu; il applique fort heureusement les sentences des anciens Poëtes, & il mêle parmi ses raisons plusieurs maximes de Morale, qui représentent les plus cachées obliquitez de notre cœur. Il fait plusieurs considérations sur la maniere dont on traite en France les Huguenots; il s'en plaint vivement; il en réfute les prétextes; il fait voir que s'ils se trompent, ils sont du moins dans la bonne foy; il croit même que ceux qui sont nourris dans les Religions les plus fausses, les croyent bonnes fort sincerement; il infere de là qu'on ne doit violenter personne, & que l'exemple de tant de gens qui errent de bonne foy, nous devroit inspirer je ne sçay quelle défiance, qui nous empêchât de traiter avec hauteur ceux que nous croyons Hérétiques; il dit qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de croire ceci ou cela, & il rapporte diverses utilitez qui naissent de la tolerance. Il fait une courte description, mais fort vive, du desordre où l'Eglise Romaine est tombée, lors qu'elle a regné seule dans le monde; il fait voir que les Réformez sont cause qu'elle a remédié à plusieurs abus; il soûtient que sans cela les Ecclesiastiques n'auroient pas cultivé les sciences, comme ils les cultivent; & il prétend que si l'on ne craignoit pas les reproches, & les insultes de l'ennemi, le Clergé se replongeroit dans son ancienne corruption; qu'il s'éleveroit autant qu'il pourroit sur l'autorité temporelle, & qu'il redonneroit aux superstitions toutes leurs premieres forces. Il montre non seulement, que les semences des superstitions se sont toûjours conservées, mais aussi qu'elles subsistent avec éclat; il le prouve par quelques Livres nouveaux, & par les Theses qui furent soûtenuës à Beziers l'an 1682.

Des Theses de Beziers.

Depuis que nous avons parlé de ces Theses, dans nos Nouvelles du mois de Mars, * plusieurs personnes nous sollicitent d'en faire part au Public; de sorte que pour nous delivrer d'une telle persécution, nous sommes résolus de les publier au plûtot †. C'est une Piece qui étoit tombée dans l'oubli, & qui n'en seroit jamais sortie, si les PP. Henschenius & Papebroch, Compilateurs des Vies des Saints, n'avoient publié diverses choses, contre ce que les Carmes debitent ordinairement sur l'antiquité, & sur l'origine de leur Ordre. Les Carmes pour se venger ont semé plusieurs Libelles ‡ contre les Jesuites. Ceux-ci pour leur rendre la pareille, ont ramassé divers Ecrits qu'ils ont crû capables de les bien mortifier. Ils avoient sur tout ramassé fort soigneusement les exemplaires des Theses dont il est question, afin de les répandre dans Paris, où elles n'étoient point connuës. Mais M. de la Reynie en ayant eu connoissance, se saisit du paquet, & le supprima. La chose ayant été sçûë, chacun a souhaité ardemment de voir ces Theses, & le souhaite encore aujourd'hui; car rien ne donne tant d'envie d'avoir un Livre que la difficulté de le trouver; & c'est bien souvent par cette difficulté que des Livres qui ne valent rien, acquierent une grande réputation. Ceux qui ont craint que nous ne fissions difficulté de publier cet Ecrit des Carmes, nous ont représenté qu'une des vûes qu'on s'est toûjours proposées en faisant le Journal des Sçavans, a été de conserver plusieurs Pieces fugitives qui se perdent, si on ne les insere dans quelque Livre aisé à trouver. Or il importe quelquefois que ces petites Pieces soient conservées; & c'est pour cela qu'on a tant loüé par tout le dessein de M. Cinelli, Académicien de Florence, qui s'est avisé de travailler à la conservation des petits Livres, par le Catalogue qu'il a publié de leurs titres, où il ajoûte bien souvent un court Sommaire. Il intitule son Ouvrage *Bibliotheca Volante* ‡, & il en fit imprimer un Tome l'an 1677. Il y fait mention de Panegyriques, de Harangues, de descriptions de Fêtes, de projets d'Ouvrages, de *Theses*, &c.

* Art. VII.
† Voyez le mois suivant Art. I.
‡ Voyez Art. II. du mois suivant.

‡ Voyez quelques remarques sur cet Ouvrage dans le mois de Decembre 1686. No. III. du Catalogue.

Biblio-

IV. *Bibliotheca anatomica, sive recens in Anatomia inveatorum Thesaurus locupletissimus, in quo integra atque absolutissimu totius corporis humani descriptio, ejusdemque Oeconomia, è præstantissimorum quorumque Anatomicorum tractatibus singularibus, tum hactenus in lucem editis, tum etiam ineditis, concinnata exhibetur. Adjecta est partium omnium administratio Anatomica cum variis earumdem præparationibus curiosissimis. Opus Anatomicis, Medicis, Chirurgis, Philosophis, imo & viris quibusque litteratis, perquam utile & necessarium. Digesserunt tractatus, suppleverunt argumenta, notas, & observationes anatomico-practicas addiderunt,* Daniel le Clerc & Joh. Jacobus Mangetus *M. M. D. D. cum indicibus necessariis, figurisque æneis innumeris.* Genevæ sumptibus Joh. Antonii Chouet. 1684. in fol. 2. vol.

Eloge de cet Ouvrage.

UN titre aussi bien circonstancié que celui-ci, semble ne laisser rien à dire aux Journalistes, ou aux Nouvellistes des Sçavans; il porte la recommandation & l'éloge de l'Ouvrage avec soy; cependant nous dirions bien des choses de cette *Bibliotheque Anatomique*, si nous l'avions vûë. Mais comment l'aurions-nous vûë, puis qu'elle n'est pas encore sortie de dessous la presse? On nous fait espérer qu'elle sera bien-tôt achevée d'imprimer. Ce sera un Ouvrage très-utile, parce qu'il réunit en un Corps quantité de Livres Anatomiques qui étoient dispersez, & qui peuvent, étant joints ensemble, former une Anatomie complette. On y verra diverses Pieces de M. Malpighi, & de quelques Auteurs célebres qui n'avoient jamais vû le jour. Ceux qui travaillent à rassembler tant de parties séparées, & à en construire un Tout bien assorti, comme font Messieurs le Clerc & Manget, Médecins de Geneve, rendent un service très-considérable à la Republique des Lettres. *

Livre de la Recherche de la Verité.

On a imprimé dans la même Ville de Geneve la *Recherche de la Verité* traduite en Latin, avec une belle Préface que le Traducteur y a jointe, pour montrer l'utilité des Principes, que l'Auteur de la Recherche a embrassez, & pour donner quelques avis à ceux qui voudront lire l'Ouvrage utilement, & enfin pour faire voir qu'il est impossible de bien connoître les choses, si on ne s'éleve jusques à la plus abstraite Métaphysique Si quelqu'un vouloit acheter toute l'édition, le Sieur Jean Pictet Libraire de Geneve, la lui vendroit à fort juste prix. Elle est in 4.

V. *Francisci Baconi Baronis de Verulamio, Vice-Comitis S. Albam, & summi Angliæ Cancellarii Opera, quæ extant omnia in unum corpus collecta, & sex voluminibus comprehensa.* Amstelædami apud Henr. Wetstenium. in 12.

CE Livre paroîtra dans quelques mois, & cette derniere édition sera meilleure que toutes les autres, sans en excepter celle dont M. l'Abbé Galois a parlé dans son Journal des Sçavans du 8. Mars 1666.

VI. *Vienna à Turcis obsessa, à Christianis liberata: sive Diarium obsidionis Viennensis inde à 6. Maii ad 15. usque Septembris deductum, authore Joh. Petro à Vælckeren S. R. Imperii Equite, Sac. Cæsareæ Majestatis Consiliario Aulo-bellico, Generali Auditore, & Historiographo, unà cum typis æneis.* C'est à dire, *Journal du Siege de Vienne.* Prostat Bruxellis apud Lamb. Marchand, sub signum boni Pastoris. 1684. in 12.

AFin que le Lecteur puisse mieux connoître par préjugé le mérite de cet Ouvrage, il faut qu'il ajoûte aux titres & aux caracteres de celui qui l'a composé, cette considération, que M. Vælckeren étoit dans Vienne pendant que les Turcs l'attaquoient, & qu'il a eu soin de rectifier les Mémoires qu'il ramassoit d'heure en heure, en les comparant aprés cela plus à loisir, avec le témoignage de ceux qui devoient être les mieux instruits de chaque chose. Il n'est point Novice dans la composition des Histoires. On a déja vû de lui une partie du Regne de l'Empereur. Ce Journal du Siége de Vienne a été deja traduit & imprimé en François.

VII. *Nouvelle maniere de fortifier les Places, par M. Blondel Maréchal de Camp aux Armées du Roy, & ci-devant Maître de Mathématique de Monseigneur le Dauphin.* A la Haye chez Arnoul Leers. in 12. 1684. suivant la Copie imprimée à Paris. in 4.

Eloge de M. Blondel.

IL suffit de dire pour recommander cet Ouvrage, que l'Auteur l'ayant présenté au Roy, son Maître, il y a plus de dix ans, eut le plaisir d'entendre dire à ce Prince, qu'il ne faloit pas le mettre au jour, avant que les Places que l'on vouloit fortifier dans le Royaume, eussent été fortifiées selon cette nouvelle méthode, n'étant pas juste que les Etrangers en profitassent avant ce temps-là. On n'eût point gardé ces précautions pour un Ouvrage médiocre. Aussi M. Blondel n'est pas capable d'en faire de cette espece. Ceux qui ne le connoissent pas, par le grand nombre des beaux Livres qu'il a publiez, jugeront facilement de sa science, s'ils considerent seulement que Sa Majesté Très-Chretienne l'a choisi, pour enseigner les Mathématiques à M. le Dauphin. C'est une étude si contraire à celle des Humanitez, qu'on ne voit gueres de grands Critiques, qui soient bons Mathématiciens, ni gueres de Mathématiciens, qui entendent la Littérature. Cependant M. Blondel n'a pas laissé de réünir ces deux choses si discordantes. Sa comparaison de Pindare & d'Horace, nous a fait voir il y a long-temps, qu'il entend à fonds les Auteurs anciens; & on ne voit gueres de Livres qui embrassent une plus belle érudition, que l'Histoire du Kalendrier Romain qu'il publia l'année passée. Ses autres Ouvrages sont, des Notes sur l'Architecture Françoise de Savot; la Résolution des quatre principaux Problémes d'Architecture; un Cours d'Architecture; un Cours de Mathématique; le Plan & les nouveaux embellissemens de la Ville de Paris; & l'Art de jetter les Bombes. Il a été Professeur & Directeur de l'Académie d'Architecture, & présentement il est Membre de l'Académie Royale des Sciences.

Differens Ouvrages de cet Auteur.

Réflexions sur les Bombes.

Il seroit à souhaiter que l'on réïmprimât en ce païs-ci son dernier Ouvrage, qui est l'Art de

* Voyez encore sur le même Ouvrage le mois de Juillet 1685. Art. X.

de jetter les Bombes. Mais il seroit encore plus à souhaiter, que tous les Chretiens renonçassent de concert à une maniere si rigoureuse de faire la guerre. Cela seroit d'autant plus juste qu'on fait de grands desordres par cette invention, sans remporter aucun avantage décisif; car encore que les François ayent porté cet Art à un degré de perfection extraordinaire, & qu'ils l'exercent de la plus terrible maniere qui se puisse concevoir, ils n'achevent pourtant quoi que ce soit par cette voye. Leurs deux voyages d'Alger n'ont point réduit ces Corsaires à la raison; ce n'est que depuis la retraite de la Flotte, qui ne devoit plus aller en Barbarie, que la paix a été concluë avec ces Pirates. Oudenarde n'a point changé de Maître pour avoir été bombardée. Luxembourg, qui l'avoit été prodigieusement, n'en a pas été pour cela plus aisé à conquerir, puis que de toutes les Villes que les François ont prises depuis vingt ans, il n'y en a point qui ait fait durer le Siége autant que celle de Luxembourg. On eut dit que les François avoient oublié le métier, pendant les trois ou quatre Campagnes qu'ils ont passées sans guerre ouverte. Tout fraîchement la Ville de Genes, qui a essuyé un tonnerre épouvantable de Bombes, n'a pourtant rien accordé de tout ce qu'on lui demandoit, & on l'a quittée sans en obtenir aucune sorte de soûmission. (Nous verrons si elle soûtiendra cette premiere fermeté.) On ne se fut pas imaginé cela dans les païs Septentrionaux, où l'on a une très-mechante opinion de la bravoure des gens du Midi; & néanmoins l'on voit que les François, qui ont remporté tant d'avantages en Flandres, & en Allemagne, levent des Siéges en Catalogne, presque par la seule résistance d'une Garnison. Quoy qu'il en soit, M. Blondel nous dit bien des choses dans son dernier Livre. 1. Qu'un habitant de Venlo inventa les Bombes sur la fin du dernier siecle, pour les faire servir aux feux d'Artifice. 2. Que quelques Historiens Hollandois en attribuent l'invention à un Ingénieur Italien, qui, à ce qu'ils prétendent, en fit des épreuves à Berg-op-som, avant que l'homme de Venlo y eût songé. 3. Que les premieres Bombes qu'on ait fait servir à la guerre, furent jettées dans Wachtendonch, Ville de Gueldres, lors que le Comte de Mansfeld l'assiégeoit, l'an 1588. sous le Duc de Parme. 4. Qu'on ne s'en est servi en France qu'au Siége de la Mothe, l'an 1634. quoy qu'en dise Casimir Simienouski, Auteur Polonois, qui a publié dans son Livre du grand Art de l'Artillerie, que les François jetterent des Bombes dans la Rochelle. 5. Que l'Ingénieur que Loüis XIII. employa à cet exercice, étoit un Anglois nommé *Maltas*, qui fut mandé de Hollande. 6. Que les Arquebuzes à vent ont été inventées par un Bourgeois de Lizieux nommé *Marin*, qui en présenta une au Roi Henri IV. Quelques-uns croyent pourtant que cette invention est dûë à quelques Ouvriers de Hollande. 7. Qu'au Siége de Torn en Prusse, les Polonois se servirent contre les Suédois, l'an 1659. d'une maniere toute extraordinaire de jetter des pierres, qui ne demandoit pas de Mortier, quoy que ce fussent des pierres qui pesoient plus de 800. livres, & qui écrasoient tout ce qu'elles rencontroient en tombant *. M. Blondel ne se contente pas de ces remarques Historiques; il examine de plus cette matiere philosophiquement, & raisonne à fond sur les principes de Géometrie & de Physique, qui fondent les regles de l'art de jetter des Bombes. La plûpart des Ingénieurs se contentent de l'expérience; mais il est certain que ceux qui remontent jusques à la cause, & qui examinent les Arts dans leurs principes, sont les plus propres à les conduire à la perfection; & qu'ainsi on a grand tort de s'imaginer que les spéculations des Physiciens & des Géometres, ne servent de rien à la Société civile.

De leur origine, & de celle de quelques machines de guerre.

VIII.

Lucæ Holstenii Notæ & Castigationes posthumæ in Byzantii ἐθνικῶν quæ vulgò περὶ πόλεων inscribantur, post longam Doctorum exspectationem editæ à Theodoro Ryckio, qui Scymni Chii fragmenta hactenus non edita, item Dissertationem de primis Italiæ colonis, & Æneæ adventu, & alia nonnulla addidit. Lugd. Batavorum apud Jacobum Hackium. 1684. in fol.

LE présent que nous fait ici M. Ryck, Professeur célebre dans l'Université de Leyde, est trop considérable pour n'en parler qu'en passant. Ainsi nous nous engageons à en donner bientôt une idée plus exacte. † Aujourd'hui nous nous contentons de dire que la Dissertation du sçavant M. Bochard, contre l'opinon commune, qu'Enée s'établit en Italie, n'a point persuadé M. Ryck, car il la réfute de toute sa force.

IX.

Extrait d'une Lettre écrite à l'Auteur de ces Nouvelles touchant M. Clerselier.

Particularités touchant M. Clerselier.

PErsonne ne s'empressera à vous envoyer des Mémoires pour l'Eloge de feu M. Clerselier ‡, car on s'imagine que vous n'oseriez vous en servir. C'étoit le plus grand Cartésien qui fût au monde, & il avoit plus de zele pour ce parti que M. Descartes lui-même. En voilà assez pour obliger un Auteur prudent à ne pas loüer un tel homme. Dieu merci nous sommes tous d'accord, Catholiques, & Réformez, pour ce qui regarde la haine du Cartésianisme. C'est une Secte que l'on excommunie aussi bien parmi les Protestans, que parmi les Moines. Il faut pourtant avoüer qu'on peut être bon Catholique, & bon Cartésien en même temps; car je ne croy pas qu'il y eût aucun Bourgeois dans Paris, qui allât plus souvent à la Messe que le bon M. Clerselier. Non seulement il étoit exact à oüir la Messe, mais ce qui est bien plus surprenant dans un Philosophe, il retournoit à l'Eglise tous les jours de Fête dès qu'il avoit dîné, & n'en revenoit que quand tout étoit fait; de sorte qu'il passoit plusieurs bonnes heures, ou à oüir la psalmodie de Vêpres, ou à écouter un long Sermon, qui n'est pas pour l'ordinaire fort éloquent, le Dimanche sur tout, dans les Cloîtres. Il y a quelque apparence qu'on publiera dans quelque païs de liberté, les Lettres que M. Clerselier & le P. Violier, Religieux de l'Ordre de S. Augustin, se sont écrites pendant que le P. Violier étoit Aumonier de M. Chanut Ambassadeur

De ses Lettres.

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans le mois de Juin 1685. vers la fin de l'Art. IX.

† Voyez le mois suivant Art. IV.

‡ Cette conjecture a été fausse. Voy. l'Art. VII. du mois de Decembre de cette année.

deur en Suede. L'Aumonier n'étoit pas du ſentiment de M. Chanut ; il croyoit que le Cartéſianiſme ruinoit le Myſtere de la Tranſſubſtanciation, & il s'eſt efforcé de le prouver à M. Clerſelier. M. Chanut croyoit au contraire, que l'on pouvoit accorder ces choſes enſemble. Grand plaiſir pour M. Clerſelier de voir ſa ſœur mariée avec M. Chanut bon Cartéſien ; & ſa fille mariée avec M. Rohault, Profeſſeur célebre du Cartéſianiſme. Si l'on publie les Lettres dont je vous parle, on y mêlera ce que Dom Robert des Gabets, Bénédictin de Verdun, & grand Cartéſien, avoit écrit ſur la même matiere. Peut-être même qu'on y ajoûtera divers Traitez du même Bénédictin, qui étoient dans le Cabinet de M. Clerſelier ſon bon ami. Il y avoit, entre autres, un Traité de Méchanique, un Diſcours ſur *l'indefectibilité* des ſubſtances, une Réponſe à M. de Cordemoi ſur les atomes, & la Réfutation d'une Lettre du P. Pardies, intitulée *Lettre d'un Philoſophe à un Cartéſien de ſes amis.*

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet, 1684.

ARTICLE I.

Voici la Theſe que nous avons promiſe dans nos Nouvelles du mois de Juin. *

ILLUSTRISSIMO ECCLESIÆ PRINCIPI, *Armando Joanni de Rotondi de Biſcaras, Epiſcopo & Domino Biterrenſi, Abbati beatæ Mariæ Cendracenſis, Regi à conſiliis, &c.*

Hiſtoria Carmelitana Theologicè propugnata.

Quæſtio Theologica.

Quis Prophetus facit Succeſſores poſt ſe? Eccleſiaſtici Cap. 48.

I.

Theſe des Carmes de Beziers.

ELias Thesbites de habitatoribus Galaad, de linea Sacerdotali Aaron, natus eſt annis octo ante mortem Salomonis. Primò ſecundùm aliquos Hebræos dictus eſt Jaberſchyth, *verùm ex acclamatione populi poſt interfectos Prophetas Baal dicentis,* Dominus ipſe eſt Deus, *vocatus eſt Elias. Iſidorus vult ſtatim à nativitate ſua Eliam dictum. Sobac aut Sabaccha fuit pater ejus, cui, dum adhuc Elias in utero matris geſtaretur, apparuerunt homines niveum habitum ferentes, Ordinem Carmeliticum præſignantes, qui puſionem ſalutabant, deinde flammis quaſi pannis involvebant, ac ipſum loco lactis igne paſcebant. Arridet mihi opinio valde probabilis, aſſerens Eliam in utero matris fuiſſe ſanctificatum; decebat enim ultimi adventus præcurſorem iiſdem titulis ac honoribus inſigniri quibus præcurſor primi donatus eſt. De pueritia Eliæ nihil habet Scriptura. Aſſerunt tamen autores graviſſimi, parentum & proprio ſui ipſius voto Nazarenum ſe exhibuiſſe, & fuiſſe primum in veteri lege qui deſerta incoluit, & monaſticam in montibus vitam egit. Septem circiter annis commoratus eſt in monte ſancti Eliæ juxta urbem Sydon, ubi anachoreticæ vitæ dedit initium: deinde prope Hieruſalem poſtmodum in Damaſceno, deinceps iterum in Judæa, poſtremo in Carmelo, ubi Ordinis Carmelitarum fundamenta jecit. In rebus divinis præceptorem habuit Abiam Silonitem in Collegio Galaad ubi florebat Samuelis inſtitutum. Deinde ad compeſcendam impietatem Achab Regis Iſraël cui Jeſabel innupſerat, evocatur à Deo, & fruſtra monitum Regem miraculis coërcet, & pro tuenda fide zelo accenſus metuque mortis intrepidus, prælia Domini contra Tyrannidem præliatur.*

I I.

Omnipotentiæ Dei Vicarius in populos ſiccitatem & famem inducit. Dei juſſa ad torrentem Carith ſecedens corvo paſcitur. Eo loci ductis ab Angelis Cuſtodibus diſcipulis inviſitur. Siccato torrente Sareptam contendit, viduæ filium ſuſcitat, quem ex devotione matris ſibi traditum erudit. Is fuit Jonas qui deinceps in Prophetam evaſit, primus Elianæ Religionis alumnus, ſed non præcipuus, nam poſt interfectos Prophetas Baal, poſt miram immaculatæ conceptionis cæterorumque Beatæ Virginis myſteriorum in nubecula parva revelationem; poſt fugam; poſt ſubminiſtratum ab Angelo cibum; poſt ſuavem Dei viſionem qua potitus eſt in monte Horeb; poſt ſtabilitam in Dei matrem ſpecialem devotionem, ſancto dictante & mandante Spiritu, Eliſæum filium Saphat de Abelmeula unxit Prophetam pro ſe, & deſignavit in generali Prælatione totius Ordinis ſucceſſorem. Multi erant jam conventus in Galgalis, Bethel, Jerico, Carmelo, &c. in quibus Elias diſcipulos ſuos ad omnem pietatem inſtituerat, quos Elias viſitavit, ut ſuos alumnos in verâ fide & aſpero vitæ eremiticæ inſtituto confirmaret, ultimaque ſalutis & perfectionis monita eis daret, & Eliſæum promulgaret ſucceſſorem. Plurimi ex illis ſpiritu Prophetico noverant parentem ſuum in Paradiſum ſubvehendum, unde præter Eliæ voluntatem qui raptum ſuum humiliter celare volebat, ducti deſiderio videndi finem longiuſculè ſteterunt à Jordane, & duos ſui Ordinis Ma-

* Dans le Catalogue No III.

Magistros abire passi sunt. Cumque Elias & Elisæus pergerent, & incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus, & equi ignei diviserunt utrumque, & ascendit Elias per turbinem in Cælum: Elisæus autem non vidit eam amplius, scissisque vestibus orbitatem suam luxit, duplicis Fundatoris spiritus successor & hæres.

III.

Meritò damnatur à Patribus Origenes qui per terrestrem Paradisum, Cælum vult intelligi quo raptus est Paulus Apostolus, & quæcunque de consitis illic arboribus, de fluviis rigantibus asserit Scriptura, totum id in allegoriam malè vertit: est enim sententia gravissimorum autorum accedens proximè ad fidem, Enoch & Eliam nostrum translatos esse in Paradisum unde expulsus fuit Adam. Refellendi sunt etiam qui asserunt post Adæ peccatum Paradisum terrestrem paulatim defecisse, & demum aquarum diluvii inundatione omnino submersum & sublatum. Hujus opinionis Princeps inter Catholicos fuit Augustinus Steuchus Eugubinus qui vixit anno 1540. Verùm stat traditio Ecclesiæ, Enoch & Eliam adhuc vivos ibi habitare, & usque ad tempora Antichristi reservari cùm ad confirmandam veritatem Evangelicam pro salute Electorum mittentur. Interea vitam agit Elias in Paradiso terrestri, non quidem adeo felicem ac Sancti quando peracto operis die denarium accepturi sunt, vel adeò infelicem quemadmodum homines qui nondum ex hac vita migrarunt, de qua tamen ille non morte, sed translatione migravit. Jam itaque aliquid melius habet quàm in hac vita posset, quamvis nondum habeat quod ex hac vita rectè gesta habiturus est. Ita cum Divo Augustino communiter Theologi, quamvis Procopius Gazæus, Augustinus Eugubinus, Catharinus, Salmeronius, & Barradas Eliam habituali, & perenni visione Dei potiri asseverarint, quam ipsi per modum transeuntis quandoque concedi censeo, sicut & dotes aliquas gloriosorum corporum dotibus persimiles, licet non omnino easdem; immortalitas enim est essentialis corpori glorioso, & certum est de fide Eliæ corpus Antichristi crudelitate adventantis atrocissimis suppliciis vexandum reservari.

IV.

Quamplurimi Doctores asserunt multoties Eliam cum Christo fuisse conversatum, non solùm in monte Thabor dum transfiguratur Dominus, sed etiam in Paradiso terrestri: fluentibus enim 40. diebus post resurrectionem, illud temporis quod à revisendis instruendisque Discipulis reliquum erat, impendit Christus Eliæ atque Enoch in Paradiso præsentia suâ recreandis, instruendisque de omnibus quæ olim ipsis adversùs Antichristum usui esse possent. Et quia præceptum baptismi obligavit omnes homines qui eo tempore vivebant quo Christus legem hanc tulit, quantumvis essent justi & sancti, sicut obligavit Apostolos & Beatam Virginem, ita & obligavit Eliam & Enoch; unde certum mihi videtur Patriarcham nostrum vel ab ipso Christo, vel ab Angelo, vel ab Enoch fuisse babtizatum, cui etiam vicissim gratiam baptismatis rependit. Nec inde sequitur cæteris omnibus Ecclesiæ legibus illos fuisse obnoxios. Quod attinet ad Sanctissimum Eucharistiæ Sacramentum, verisimile est non negari amico salvatoris pro ipsius gloria fortiter quondam dimicaturo, panem illum Cælestem qui plerumque indignis conceditur. Quia imo quidam opinati sunt Eliam vel ab ipso Christo vel ab Angelis in Sacerdotem fuisse consecratum; nec res est sine exemplo. Lubenter assentior opinioni illorum Theologorum qui asserunt Eliam in statu in quo nunc est mereri, habet enim nunc omnes conditiones ad merendum requisitas; atque hinc est quod infinitis propemodum meritis ad excelsum evectus est fastigium Sanctitatis, unde meritò tum in nova tam in antiqua lege à fidelibus, Sacellis & Ecclesiis ipsi consecratis, orationibus & Officiis ad ipsius honorem concinnatis ipsius patrocinium summoperè fuit concupitum. Nec defuit Propheta sanctus intercessionibus & præsentiâ plerumque ad se confugientibus opitulari. Primus ipsum invocavit Elisæus ut pallio Eliæ quod ceciderat ei, Jordanis aquas divideret.

V.

Deinde ex sacris antiquæ legis Prophetis quamplurimi ipsum imitari in eodem Religioso & Monastico vivendi instituto, ipsum colere, ipsum invocare studuerunt, inter quos numerare possumus Michæam filium Jimla; Abdiam qui fuit ex tribus Ochosiæ quinquagenariis unus; Isaiam socerum Manasses Regis Juda; Jeremiam de Tribu Levi Sacerdotem filium Helciæ; Ezechielem filium Buzi Sacerdotem, quem quidam falsò existimant eundem fuisse ac Pythagoram, licet valde sit probabile Pythagoram Philosophum etiam fuisse Carmelitam; erat enim natione Judæus, diu commoratus in monte Carmelo inter Religiosos Carmelitas, & ab illis edoctus est, sicque discipulos suos instituit, ut victu, conversatione, & vestitu Eliæ discipulos omnino referrent. Cum iis censendus est etiam Daniel Propheta de Regio Judæorum sanguine, sicque novem sæculorum decursu per Rechabitas, Essenos, Assidæos, Nazarenos perpetuos Eliana Religio transiit ad præcursorem Christi Domini Joh. Baptistam. Florebant tunc temporis in Gallia Religiosi nominatissimi Druidæ dicti, quorum si vivendi genus, & observantias regulares seriò discusseris, reperies veros fuisse Carmelitas. Præcipuam suam sedem habuere Carnuti. Interea vigebat in Baptistæ discipulis spiritus Eliæ, & primis Ecclesiæ sæculis ante Sanctorum Antonii & Basilii institutionem, omnes Monachi Christiani, non solum imitatione (hoc enim diffitetur nemo) sed etiam hæreditaria successione ab Essenis immediatè ac directè, ipsisque mediantibus à filiis Prophetarum, & ab Elia ipsorum Patriarcha processerunt, veri alumni Religionis Carmelitanæ tunc absque interruptione ac divisione perseverantis in ejus domibus & bonis; Carmelitæ enim qui fuerant Apostolorum prædicatione ad Christi fidem conversi, partim eorum Coadjutores effecti, ac per totum orbem cum eis dispersi, fideliter Evangelium prædicaverunt, partim solitudini suæ professionis assueti deserta quæsierunt. Primi simul cum fide Religionis institutum, & observantias edocentes ubique terrarum vitæ Religiosæ semina reliquerunt.

VI.

Alii verò in solitudinibus Palæstinæ & Ægypti, præsertim in Thebaide, plurima prorsus innumerabilium Monachorum Collegia fundaverunt, in quibus Carmelitana Religio perseveravit, & ad hæc usque tempora pervenit, quamvis post modum insignes viri surrexerunt qui servatis principalioribus observantiis Carmelitanæ Religionis, maximè tribus votis (cum quibus etiam in antiqua lege sed non adeo perfectè stetit illa nostra Religio) adjunctisque aliis, novas Religiones tam in Oriente, quam in Occidente fundaverunt. Dicti sunt Patres nostri in illa veluti secunda Religionis ætate Therapeutæ, Eremitæ, Anachoretæ, Solitarii, Ascetæ, Philosophi, ac Cænobitæ.

L 2

bitæ. Et sicut in monte Carmelo singulari Dei providentia etiam tempore Judaicarum captivitatum, cum totus pene populus in Assyrios fuit translatus, Carmelitæ natuli Religionis solo potiti sunt, ita etiam in primis Ecclesiæ sæculis usque ad annum 1290. *quo scilicet à Sarracenis è Carmelo expulsi sunt, quem tandem nostri Discalceati anno* 1631. *recuperarunt. Interdum floruerunt Carmelitæ quam plurimi, ut Joannes Vigesimus quartus Patriarcha Hierosolymitanus Præsul sanæ & Orthodoxæ fidei, Author libri de Institutione Monachorum qui habetur in Bibliotheca Patrum tom. IX. quicquid in contrarium dicant antiquitatis nostræ æmuli, qui etiam Monachismum Cyrilli fabellam malè arbitrantur; fuit enim verè Carmelita, inde assumptus in Patriarcham Alexandrinum, & in Ephesino Concilio Cælestini primi Legatus. S. Anastasius Martyr; Petrus Eremita; S. Antonius Abbas; S. Hilarion; S. Basilius; S. Pachomius; S. Simplicianus, Magister S. Augustini; S. Romanus Monachus, Director S. Benedicti; V. F. Gerardus, Institutor Hospitaliorum S. Johannis Baptistæ; S. Hieronimus, Ecclesiæ Doctor; S. Honoratus, Fundator Monasterii Lirinensis in Gallo-Provincia; S. Cassianus, Fundator Monasterii Massiliensis S. Victoris; S. Palladius, Scotorum Apostolus; Cyrillus Constantinopolitanus, & alii penè innumeri. Sed omittere non possum Simonem Stochium cui Beata Virgo sacrum Scapulare concessit, cujus devotæ gestationi deinde privilegium Bullæ Sabbatinæ voluit annexum, ut devotum sibi Ordinem se specialiter tueri demonstraret, & per innumeros Carmelitanæ, Propheticæ, & Elianæ vitæ Professores, ad finem usque mundi duraturos ostenderet Patriarcham nostrum Eliam esse,* qui Prophetas facit successores post se.

Has Theses, Deo dante & auspice Deiparâ Ordinis Patronâ, tuebitur in Comitiis Provincialibus Provinciæ Tholosæ Biterris congregatis die. . . . Mensis Aprilis anni 1682. *hora secunda pomeridiana apud Carmelitas R. P. Philippus Teissier Carmelita Sacræ Theologiæ Doctor.*

Sunt autem defensæ hæ Theses per triduum.

Comme les Exemplaires imprimez de cette These sont fort rares, je n'ai pû en recouvrer aucun; ainsi j'ai été contraint de me servir de Copies manuscrites. J'en avois deux dont chacune étoit assez défectueuse, & assez mal-aisée à déchifrer; mais heureusement l'une suppléoit à ce qui manquoit à l'autre; de sorte qu'avec le secours d'un Livre que j'ai consulté quelquefois, je pense avoir évité qu'il ne se glissât des fautes considérables dans cette édition, soit à l'égard des noms propres, soit à l'égard du reste, & je suis sûr que les Carmes ne se plaindront pas que l'on ait falsifié leurs Theses; car si nous ne les publions pas tout à fait conformes à l'Original, ce ne peut être qu'à l'égard de quelque mot qui ne fait rien à l'affaire. Le Livre qui a redressé mes Copies s'intitule *Thesbites, sive de rebus Eliæ Prophetæ Commentarius*. C'est un in 4. imprimé à Paris l'an 1631. & composé par le P. Gilles Camart Général des Minimes. Il est rempli d'érudition, de lecture, & de recherches curieuses; mais on y trouve beaucoup de visions & de chimeres, aussi bien que dans la These de Beziers. On ne devroit pas souffrir que pareilles choses fussent soûtenuës publiquement comme des veritez constantes; le moindre avantage que les Protestans en tirent, c'est qu'ils font voir que sous le bénéfice de la Tradition, on soûtient, & on nie tout ce qu'on veut. Les incrédules en tirent un grand prétexte d'insulter la Foi, & il est assûrément pernicieux à la Religion, de faire ainsi triompher tant de Fables pendant trois jours de Dispute. Que le Lecteur me permette, s'il lui plaît, de citer ici une pensée de M. Rohault, ce Philosophe célebre dont les Oeuvres Posthumes paroissent depuis quelque temps, par les soins de M. Clerselier son beaupere, qui n'a gueres survécu à cette édition. Il dit dans la Préface de son Traité de Physique, que rien n'inspire de plus mauvaises dispositions aux Ecoliers, que de voir *que ceux qui soûtiennent en public quelque Doctrine que ce soit, triomphent toûjours de ceux qui tâchent de prouver le contraire, de maniere qu'à leur égard toutes choses ne passent que pour des probabilitez. Ils ne regardent pas l'étude comme un moyen pour parvenir à la découverte de nouvelles veritez, mais comme un jeu d'esprit dans lequel on s'exerce, & dont toute la fin n'est que de confondre tellement le vrai avec le faux, par le moyen de quelques subtilitez, qu'on puisse également soûtenir l'un & l'autre, sans paroître jamais forcé à se rendre par aucune raison, quelque opinion extravagante que l'on puisse défendre. Et c'est en effet le succès ordinaire de toutes les actions publiques, où souvent dans la même chaire des opinions toutes contraires sont alternativement proposées, & triomphent également, sans que les matieres en soient plus éclaircies, ni qu'aucune verité en soit mieux établie.* Je ne croi pas que des gens qui voudroient garantir pour vrayes toutes les propositions soûtenuës par les Carmes, fussent fort propres à convertir les Sociniens.

Livre du P. Gilles Camart touchant Elie.

Mauvais effet de certaines disputes.

ARTICLE II.

Novus Ismael, cujus manus contra omnes, & omnium manus contra eum, sive P. Daniel Papebrochius Jesuita omnes oppugnans, orbi expositus, per D. Justum Cumum. C'est à dire, *Le nouvel Ismael, ou le Jesuite Papebroch attaquant toute la terre, mené en montre.* Augustæ Vindelicorum. 1683. in 8.

Nous avons dit dans nos Nouvelles du mois précédent *, que les Carmes se sont vengez par plusieurs Libelles, du tort qu'ils croyent que les Jesuites Henschenius & Papebroch leur ont fait. Voici un de ces Libelles. C'est une Satyre en forme de Dialogue où l'on se plaint que les Jesuites sacrifient tous les autres Religieux; qu'ils se plaisent à les rendre suspects en publiant que le Jansenisme se fomente à Louvain, & qu'ils se servent de la plume de leur Pere Papebroch pour médire des Bénédictins, des Augustins, des Franciscains, des Minimes, des Dominicains, & principalement des Carmes. Ce qui a fâché le plus ces derniers, est que le Pere Papebroch ne paroît nullement persuadé, que leur Ordre soit aussi ancien qu'ils le publient, & qu'il les a même raillez sur cela, ayant dit que le P. Bollandus pour se divertir, avoit placé dans l'Ordre des Carmes S. Jacques l'Hermite, qui vivoit dans le sixieme siecle, auquel il n'y avoit point encore

Idée de cet Ouvrage.

* Dans le Catalogue No. III.

core de cette espece de Religieux; ce qu'il semble qu'il ait entrepris, afin de faire une petite & innocente malice au P. Henschenius son Compagnon, qui sçavoit qu'il n'y avoit point de Carmes au 6. siecle. L'Auteur de cette Satyre fait le plaisant là-dessus, & comme si la Prose ne satisfaisoit pas assez sa passion, il se jette sur la Poesie, & décoche 15. Epigrammes sur son Adversaire.

Lettre de M. du Cange au sujet des Carmes.

Les Carmes ont fait courir plusieurs petits Libelles, tantôt sous le titre de *Prodromus*, tantôt sous celui d'*Armamentarium*, de *Speculum Carmelitanum*, de *Pomum Discordiæ*, &c. & dans toutes ces Pieces on voit qu'ils ont fort à cœur, non seulement de décrier les Travaux immenses des Jesuites Henschenius & Papebroch, & de les tourner en ridicule, mais aussi de justifier l'origine & l'antiquité de leur Ordre. C'est ce qui a obligé M. du Cange l'un des plus sçavans hommes de l'Europe, comme il l'a fait voir par un grand nombre de Livres, & sur tout par son Glossaire Latin, qui doit être suivi bien-tôt d'un Glossaire Grec; c'est, dis-je, ce qui l'a obligé à publier une Lettre qu'il adresse à son bon ami M. Wion d'Herouval, où il exhorte les Carmes à renoncer de bonne grace aux vaines prétentions d'antiquité dont ils se repaissent. Il leur représente que les éloges excessifs qu'ils donnent eux-mêmes à leur Ordre, & qu'ils appuyent sur des Traditions plus fabuleuses & plus chimériques *, que celles que les anciens Grecs & Romains faisoient valoir pour se faire descendre des Dieux, les exposeront à la risée publique. Et comme il craignoit que le P. Papebroch, sensible à tous ces outrages, & à toutes ces Satyres envenimées, n'employât son temps à y répondre, il l'exhorte à s'en venger par un généreux mépris, & il lui représente que de si petites choses ne le doivent pas détourner de ses études ordinaires. †

Livres contre le P. Noris, & ses réponses.

Apparamment M. du Cange apréhendoit, que cet habile Jesuite n'imitât le P. Noris, qui s'amusa fort long-temps à répondre à mille petits Libelles que l'on publia contre lui, après qu'il se fût déclaré si peu favorable aux Molinistes dans son Histoire du Pélagianisme, & dans son Apologie pour S. Augustin. On tâcha de faire mettre cet Ouvrage dans *l'Index*, mais on n'en vint point à bout. On publia ensuite plusieurs Traitez où on comparoit le P. Noris, tantôt avec Baïus, tantôt avec Jansenius, &c. Il répondoit à tous ces Libelles, sans prendre garde que cela lui déroboit des momens précieux, qu'il devoit à l'Histoire des Donatistes, à laquelle il avoit entrepris de travailler. Il s'en apperçût enfin, & se souvenant d'ailleurs qu'on n'a jamais fait, quand on veut suivre jusques au bout le fil de ces sortes de querelles, comme il l'avoit éprouvé en écrivant contre le Pere Macedo, il résolut de ne plus répondre. Il eut été plus heureux, si quelque personne d'autorité eût obtenu de lui au commencement, ce que M. du Cange souhaite du Jesuite Papebroch. Nous eussions vû de sa façon l'Histoire des Donatistes, dont il semble qu'il a perdu les idées dans ces démêlez. Il semble même que sa qualité de Professeur en Histoire Ecclesiastique dans l'Académie de Pise, ne l'ait pas empêché de renoncer à l'Histoire Sainte. Le voilà tout enfoncé dans l'étude des Médailles, & des Inscriptions, sur quoi il a publié déja deux volumes *in folio*, l'un à Padoue l'an 1675. *de duobus Diocletiani & Licinii nummis, &c.* l'autre à Venise l'an 1681. *Cenotaphia Pisana Caii & Lucii Cæsarum, &c.* Revenant au Jesuite Papebroch, je trouve qu'il doit être bien hardi, puis qu'il a osé s'exposer à l'indignation de tant d'Ordres de Religieux. M. Amelot de la Houssaye n'a pas eu la même assurance; car quoi qu'il en ait eu assez pour publier des choses qui l'ont fait mettre à la Bastille, & qu'ainsi il n'ait point craint ce qu'on nomme dans les Lettres de M. de Balzac *Bastillabile dictum*, voici ce qu'il dit dans la Préface de sa nouvelle Traduction du P. Paul. *Ce ‡ n'est pas que je veuille faire une Apologie en forme, Dieu m'en garde, car je ne veux pas entrer en lice avec une populace de Moines, qui crient contre* Fra-Paolo *sans connoissance de cause.*

Des Actes de tous les Saints publiés par les Jesuites.

Mais de quoi n'est-on pas capable, quand on peut se résoudre à faire ce que fait le Jesuite Papebroch? Il faut être de fer & d'une patience inconcevable, pour consacrer toute sa vie à compiler les Actes de tous les Saints. Il y a une infinité de Sçavans qui aimeroient mieux travailler aux Mines qu'à cela, & qui plûtôt que de passer leur vie à cet exercice, s'assujettiroient à la peine que Denis, le Tyran de Syracuse, fit souffrir à un Poëte, qui ne voulut jamais approuver ses Vers. Néanmoins comme les goûts sont fort differens, le Jesuite Rosweide contoit pour une si petite affaire, cette sorte de Compilations, qu'ayant commencé d'y travailler à l'âge de soixante ans, il se faisoit fort d'en venir à bout avant que de sortir de ce monde, & de publier dix-huit volumes *in folio*, dont il y en auroit seize qui contiendroient les Actes de tous les Saints, & deux qui éclairciroient ce qui auroit besoin d'être éclairci dans tous les autres. Le Cardinal Bellarmin ne jugeoit pas ainsi de cette entreprise; il ne croyoit pas que deux cens ans de vie fussent assez pour s'en acquitter dignement. Quoi qu'il en soit le Jesuite Rosweide mourut l'an 1629. avant que d'avoir mis en lumiere le premier tome. Le P. Bollandus lui succéda dans ce dessein, & s'ensevelit nuit & jour sous un tas de Manuscrits barbares, & cependant l'Ouvrage n'avançoit pas. Ce qui fit qu'ayant demandé un second, on lui donna le P. Godefroy Henschenius en l'année 1635. Après mille soins, & mille peines, ils publierent enfin les Saints du mois de Janvier en deux gros volumes *in folio*, l'an 1643. Au bout de 15. ans ils publierent les Saints du mois de Février en trois volumes. Ils travailloient avec une application extrême à mettre en ordre les Saints du mois de Mars, lors qu'en 1665. la mort enleva du monde le Pere Bollandus âgé de près de soixante-dix années. Alors le P. Henschenius profitant de l'exemple du défunt, demanda un Adjoint qui partageât avec lui les fatigues de l'Ouvrage. On lui accorda un Sujet fort propre, qui fut le P. Papebroch. Ces deux infatigables Compilateurs, à l'épreuve des Manuscrits les plus dégoûtans & les plus arides, publierent les Saints du mois de Mars, l'an 1668. en trois volumes. Ceux du mois d'Avril parurent en autant de tomes, l'an 1675. & c'est-là que le P. Papebroch à inseré une longue dissertation, sur la

* Voyez sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* à l'Art. de Vespasien. Rem. D.

† Voyez encore quelque chose sur la querelle des Carmes & du Jésuite Papebroch dans le mois de Novembre, 1685. No. IX. du Catalogue.

‡ *Hist. du Conc. de Trente.*

la maniere de discerner les fausses Pieces d'avec les veritables, dans les Chartulaires. Ce sujet a été traité depuis fort sçavamment par le P. Mabillon dans le Livre *de re diplomatica*, où il n'est pas toûjours d'accord avec le Jesuite. Le mois de Mai a fourni une si abondante moisson, qu'il a falu la couper en deux; c'est pourquoi on ne publia l'an 1680. que les Saints des 16. premiers jours du mois de Mai en trois volumes; les jours qui restent seront la matiere d'autres trois volumes de même taille. Pour dire ceci en passant, il ne faut pas croire que tous ces volumes ne parlent que des miracles, & des bonnes œuvres des Saints; on y trouve bien d'autres choses: car le premier tome du mois de Mai contient toute entiere la vie du Pape Paul V. écrite fort au long par Gabutius; & en général on doit dire que ces *Acta Sanctorum* sont un Ouvrage extrémement diversifié, & qui témoigne que ceux qui l'ont produit sont également habiles, & laborieux. L'âge du P. Henschenius, & le peu de santé de son Collegue, firent résoudre les Jesuites à leur associer le P. Cardon; mais les maladies contagieuses qui firent du ravage à Anvers l'an 1678. & qui enleverent 14. Jesuites dans la seule Maison Professe en moins de 30. jours, emporterent aussi ce nouvel Adjoint. On publiera cette année 1684. les trois volumes qui restent du mois de Mai, si la mort du P. Henschenius n'en retarde la publication. Ce sçavant Jesuite mourut l'année passée au mois de Septembre âgé de plus de 80. ans. Exemple rare à la verité d'une longue vie, dans un homme qui étudie prodigieusement, mais non pas si rare qu'il le semble. On lui a substitué le P. Bartius dont on loue fort l'activité, & le génie; ainsi l'on a sujet d'espérer que la deuxieme partie des Saints du mois de Mai, & les Saints du mois de Juin, ne se feront pas trop longtemps attendre. Aprés cela ces Messieurs ont résolu de fournir un grand & beau supplément à tout le Semestre. Quelque diligence qu'ils employent, on verra que Bellarmin a eu raison d'en donner à un seul homme pour deux cens ans. Heureux qui n'est pas obligé de lire universellement tout ce qui est contenu dans ces volumes!

Ceux qui trouveront mauvais qu'ayant dit un mot sur ce grand Ouvrage, nous l'ayons conduit jusqu'à son état present, connoîtront si peu le goût de la plûpart des Lecteurs, qui est de n'aimer pas à demeurer à la moitié du chemin, qu'ils ne meritent pas qu'on leur fasse excuse.

ARTICLE III.

Joh. Ludovici Fabricii διάσκεψις de limitibus obsequii erga homines. C'est à dire, *Dissertation sur les bornes de l'obéïssance dûe aux hommes.* Heidelbergæ impensis Joh. Michaelis Rudigeri Bibliop. litteris Samuelis Ammonii, Academ. Typogr. in 4.

IL y a des cas de conscience qui ne sont malaisez à décider, que parce que l'Ecriture n'en parle pas d'une maniere distincte; mais au contraire celuy que M. Fabrice, Professeur en Théologie à Heidelberg, examine dans cette Dissertation, ne paroit embarassé, qu'à cause que l'Ecriture s'est exprimée fort clairement. Il n'y a rien de plus clair dans toute la Parole de Dieu, que le commandement qui nous y est fait, de nous soûmettre aux Puissances qui nous gouvernent. S. Pierre & S. Paul ont prévenu là-dessus toutes les fausses subtilitez que des esprits portez à la rebellion pouvoient produire, pour éluder ce précepte. Ils ont dit en termes exprès, non seulement qu'il faut obéïr à ses Souverains, quand ils sont justes, & bons, mais aussi quand ils sont méchans; & ils ne se contentent pas de dire qu'il faut obéïr par le motif de la crainte, ils veulent de plus qu'on obéïsse par un motif de conscience. Voilà qui est donc bien clair d'un côté. Mais de l'autre S. Pierre n'a pas dit moins clairement, qu'il vaut mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes. Il a soûtenu hautement cette Doctrine devant les Puissances, & il l'a executée qui plus est, ayant prêché l'Evangile nonobstant la défense des Magistrats. Voilà qui est encore bien clair.

De l'obéissance aux Souverains décidée par l'Ecriture.

Cette grande clarté qui se rencontre de part & d'autre, est cause de l'embarras. Car les Souverains se persuadant que leur droit est clairement contenu dans l'Ecriture, traitent d'impies tous ceux qui ne leur obéïssent point: & les Sujets se persuadant que Dieu leur ordonne de desobéïr à tout ce qui est contraire à sa volonté, se font un très-grand mérite de leur desobeïssance, lors qu'elle est fondée sur le zele de la Religion; de sorte que l'on peut dire que ces differens passages de l'Ecriture, qui seroient le fondement du repos public, si les hommes étoient raisonnables, ont été & seront toûjours une semence de desordres, par l'ignorance & par la méchanceté des hommes. On ne remédie pas au mal en établissant les justes bornes de l'autorité du Prince, & de l'obéïssance du Sujet: car ces justes bornes ne se réduisent qu'à ceci, *qu'il faut obéïr à son Souverain en tout ce qui n'est point contraire à la volonté de Dieu.* Mais cette volonté de Dieu n'ayant pas la même étenduë dans l'esprit de tous les hommes, & les visions les plus chimériques paroissant à quelques-uns la pure volonté de Dieu, qu'y a-t-il qu'un Prince puisse abolir dans ses Etats en matiere de Religion, sans craindre la résistance de ses Sujets, qui luy viendront dire, que leur conscience ne leur permet pas de renoncer à ce qu'il veut abolir? Nous convenons tous de ce principe, Souverains & Sujets, *qu'il vaut mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes*, mais nous l'appliquons à mille choses differentes, & de là viennent les desordres, *hinc illæ lacrimæ*. Cela n'empêche pas qu'on ne soit fort obligé à M. Fabrice d'avoir travaillé sur cette matiere, du biais dont il s'y est pris, qui est assûrément le meilleur.

Embarras qui résulte de cette décision.

Il remarque fort judicieusement l'équivoque de ces termes, *il vaut mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes.* Il dit qu'ils signifient des choses toutes contraires, selon les persones qui les prononcent. En effet lors que l'Empereur Valentinien I. opprimoit les Arriens dans l'Occident, ils ne manquoient pas de justifier leur perséverance par la maxime, *qu'il vaut mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes.* Les Orthodoxes qui souffroient en même temps une rude persécution dans l'Orient, sous un Empereur Arrien, ne manquoient pas non plus de justifier leur constance par cette même maxime. Ainsi dans la bouche des Arriens, obéïr à Dieu signifioit, suivre une certaine Doctrine qui avoit été décidée dans le Concile d'Arimini, & dans la bouche d'un Catholique cela signifioit, suivre un certain Decret du Concile de Nicée. Chacun se mettoit au dessus de l'homme, & se per-

Equivoque à laquelle elle est sujette.

persuadoit qu'obéïr aux hommes, étoit se ranger dans le parti qu'il ne suivoit pas.

Comment on peut remedier à cette Equivoque.

Après cela l'Auteur établit une Regle par laquelle il croit que chacun pourra discerner les rencontres où il doit obéïr, d'avec celles où il ne doit pas obéïr. Cette Regle est, *que lors qu'on connoît plus certainement & plus clairement, que le Prince a ordonné quelque chose, que l'on ne connoît que Dieu nous l'a défenduë, il faut obeïr au Prince, sans alléguer la maxime*, il vaut mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes. *Mais si l'évidence & la certitude est plus grande, ou aussi grande du côté de la défense de Dieu, que du côté de l'Ordonnance du Prince, il faut se ranger du côté de Dieu.* C'est la même chose lors que Dieu commande, & que le Prince défend. Monsieur Fabrice prouve sa Regle par Saint Augustin, & par la pratique des Apôtres, & de la Légion Thebéenne; & en l'appliquant aux Non-Conformistes Anglois, il pretend les convaincre de s'être opposez mal à propos aux Reglemens de Discipline que l'autorité Souveraine de l'Etat avoit établis, parce qu'il étoit plus évident, dit-il, que le Souverain avoit ordonné la Confirmation des enfans, l'administration privée du Baptême & de la Cene en certains cas, la génuflexion dans les prieres publiques, & l'observation de certaines Fêtes, qu'il n'étoit évident que Dieu avoit défendu ces choses.

Si l'on doit prier Dieu à genoux.

A ce sujet il examine si l'on est obligé de se tenir debout en priant Dieu. Il dit qu'on le faisoit anciennement parmi les Juifs; que le Concile de Nicée ordonna que l'on ne se mît point à genoux ni le Dimanche, ni aux Fêtes de Pentecôte; que cela s'étoit observé depuis les Apôtres, comme on le prouve par S. Irenée, & par ces paroles de Tertullien, au Livre de la couronne du Soldat, *die Dominico nefas ducimus de geniculis adorare*; que l'Eglise Ethiopique, scrupuleusement attachée aux anciennes Cérémonies, observe encore celle de se tenir debout, & de ne se mettre pas à genoux durant le service Divin, comme nous l'apprend la belle Histoire que nous a donnée M. Ludolfe; enfin que les Moscovites regardent comme une action detestable d'adorer Dieu à genoux, puis que c'est une imitation, disent ils, des Soldats de Pilate, qui se mirent en cette posture pour se moquer de notre Seigneur. Nonobstant tout cela M. Fabrice soûtient, que l'on ne devoit pas s'opiniâtrer en Angleterre à vouloir prier Dieu debout; que la génuflexion se pratiquoit anciennement & parmi les Juifs, comme il paroît par plusieurs passages de l'Ecriture, & dans la Primitive Eglise, comme il paroît par l'Histoire qu'Eusebe rapporte touchant les Soldats Chretiens qui étoient dans l'armée de M. Aurele; en un mot qu'une telle ou une telle posture dans l'exercice de la priere, sont de ces choses indifferentes, à l'égard desquelles il faut s'accommoder à la coûtume des lieux où l'on se rencontre. Il ne faut pas oublier que la raison pour laquelle les Anciens se tenoient debout le Dimanche en priant, étoit pour mieux célebrer la memoire de la Résurrection du Fils de Dieu.

L'Auteur ayant répondu ensuite fort pertinemment à la question, si l'on doit servir son Souverain dans des guerres injustes, renvoye à une autrefois à examiner jusqu'où les Princes peuvent étendre leur autorité sur les choses de Religion. Il nous promet un Traité *de limitibus inter Spirituale, & corporeum.*

Si pour obéïr à Dieu on peut désobeïr aux Souverains?

On lui sera fort obligé s'il veut prendre la peine de nous apprendre en même temps, ce qu'il faut que des Sujets fassent lors que pour obéïr à Dieu, ils se trouvent contraints de desobéïr à leur Maitre. Si l'on avoit dans ces siecles de corruption autant de vertu que les Chretiens de la Primitive Eglise, on auroit bien-tôt pris son parti dans des occasions comme celles-là; car on ne prendroit jamais les armes, dût-on tous périr sous la rigueur des supplices. Grotius s'est ouvertement declaré dans son incomparable Livre *de jure belli & pacis*, pour ceux qui condamnent la prise d'armes; mais certains Casuistes (les uns les appellent partisans de la Morale relâchée, les autres disent que ce sont les courageux Athletes de la Foi) sont dans un autre sentiment. On est assûré que le Public sera bien aise de voir traiter cette question à M. Fabrice, qui paroît n'avoir point d'entêtement, & qui donne aux matieres un tour agréable. Il ne faut pas qu'il oublie, s'il lui plait, de traiter un peu à fond un Article qu'il a déja effleuré, sçavoir si on doit tenir des Assemblées pour le service Divin, lors que le Souverain le defend. On imprima l'année passée un petit Livre fort bien écrit, intitulé, *Avis salutaires aux Eglises Réformées de France*, où l'on soûtient avec beaucoup de chaleur, & peut-être trop vivement, qu'il faut périr plûtôt que de renoncer aux assemblées publiques.

De l'obéïssance aveugle.

M. Fabrice finit sa Dissertation par l'examen de l'obéïssance aveugle. Il prouve par une Lettre de Saint Ignace, le Fondateur des Jesuites, qui a été trouvée si belle, qu'on l'a jointe aux Regles de la Societé; il prouve, dis-je, que cette sorte d'obéïssance exclut le doute, s'il est à propos ou non d'obéïr, & qu'elle enferme non seulement l'execution volontaire, mais aussi l'aprobation du commandement; si bien qu'on est obligé de croire que tout ce que le Supérieur ordonne ou croit, est juste & veritable.

Poussée fort loin par S. Ignace.

Il prouve que † S. Ignace pratiquoit exactement, & selon toute son étenduë, cette maniere d'obéïr: car il ne se contentoit pas d'obéïr au Pape sans examiner ses ordres, il poussoit son humilité & sa soûmission, jusqu'à faire tout ce que son Médecin vouloit, ce qui pensa l'enlever du monde; car étant une fois tombé malade, il fut traité par un jeune Médecin ignorant, tout au rebours de ce que la maladie demandoit. Il n'ignoroit pas l'incapacité du Médecin, & il sentoit de jour en jour que ses remedes ne lui étoient nullement propres; néanmoins il ne dit jamais un mot contre les ordonnances de cet ignorant. Son mal s'accrût de telle sorte qu'il étoit prêt de mourir. Les Peres tinrent sur cela conseil, & firent venir un Médecin plus habile qui le tira de ce mauvais pas. Il retomba malade la semaine Sainte; le Médecin trouva bon qu'il mangeât un poulet à son souper. Le Saint obéït sans contredire, & surprit un peu son Médecin, qui s'attendoit à lui voir faire mille scrupules, à cause de la circonstance du temps. Il témoigna le lendemain sa surprise à son Malade, qui ne lui répondit autre chose, sinon *qu'il faloit être obéïssant.* La vertu de ne rien faire que par sainte obédience est si chere à quel-

† *Maffeus de vita Ignat. l. 3. cap. 7.*

quelques-uns, qu'il s'en est vû qui à l'article de la mort n'ont pas voulu remettre leur ame à Dieu, sans la permission de leur Supérieur; Monsieur Fabrice en cite un exemple. Il reconnoît néanmoins que ceux qui ont le plus outré les devoirs de la soûmission aveugle, y ont toûjours mis cette clause, ou quelque autre semblable; *Pourvû qu'on ne commande pas une chose contraire à la Loy de Dieu.*

Il a fait deux autres Dissertations en maniere de Dialogues aussi bien que la précédente, & toutes d'un stile fort poli, d'un tour aisé, d'une érudition choisie, & ménagée avec beaucoup d'agrémens. L'une s'appelle *de Ludis Scenicis*; l'autre, *Apologeticus pro genere humano contra calumniam Atheismi.*

S'il est permis d'aller à la Comédie.

Il entreprend dans la premiere l'Apologie du Théatre, & la divise en cinq parties. Il montre 1. quel a été le jugement que les Philosophes & les Politiques ont fait de la Comédie, & il fait voir que ceux qui se prévalent tant de l'autorité de Platon bannissant les Poëtes de sa République, n'ont gueres bien consulté les Livres de ce Philosophe.

Qu'il y a des Canons de l'Eglise qu'on ne suit plus.

Il examine en 2. lieu le jugement des Jurisconsultes & des Peres, & il prétend qu'il ne doit pas être tiré à consequence pour le temps où nous vivons, tant parce que nous avons purgé le Théatre de toutes les impuretez qu'on y voyoit autrefois, que parce que les Payens regardoient les jeux Sceniques comme une partie du culte Divin. Il fait voir qu'il y a plusieurs Canons de l'ancienne Eglise qui ne s'observent plus maintenant, & que si on vouloit condamner la Comédie, par la raison que le Droit Canonique défendoit d'y assister, il faudroit condamner cent autres choses, que l'on ne trouve pas fort mauvaises aujourd'hui. Par exemple, il y a des Canons qui défendent à toute sorte de Chretiens de lire les Fables des Poëtes, & aux Ecclesiastiques de se trouver aux festins des Noces. Observe-t-on cela? Ne voit-on pas des Ecclesiastiques qui publient des Commentaires sur les Poëtes du Paganisme, & qui tiennent fort bien leur partie dans les festins Nuptiaux? L'Auteur dit que si on voyoit aujourd'hui un festin de Noces sans Ministre, on le tiendroit pour profane. Il rapporte un Decret de l'Eglise Gallicane, qui n'est pas des plus éloquens, & qui se trouve dans la Compilation de Bochell. 6. t. 19. c. 1. *Probibetur Viris Ecclesiasticis ne omnino ludant ad taxillos, ad aleas, ad trinquetum, quod aliter nominatur ad punctum flacarii, neque ad chartas, neque ad stophum dictum* à la paume, *neque ad luctam, neque ad jactum lapidis, ad choreas, ad clypeum, neque fistulâ vel aliis musicalibus instrumentis quibus cum ore seu buccha luditur. Non ludant etiam ad marrellas, ad bolas, ad cursum, ad currendum in campo pro lucro, vel pro vino, ad jaculandum, neque ludant ad quillas.* Et au chap. 5. *ne habeant in domo sua scachios vel decios.* Et au chap. 27. *ne quisquam in Gallia deciorum, tabularum, paleti, quillarum, soularum, billarumque ludos luderet Carolus VI. severissimè interdixit.* La plûpart de ces Réglemens sont anéantis, & on se moqueroit aujourd'hui d'un homme qui trouveroit étrange qu'un Prêtre joüât au palet, aux quilles, aux échecs, ou aux merelles dans sa maison. On avoit sans doute des raisons particulieres en ce temps-là, pour faire tant de Decrets. Car autrement cela eût fort senti le génie de l'Empereur * Claude, le plus grand faiseur d'Edits qu'on ait jamais vû. L'Auteur fait encore remarquer, qu'il y a des choses qui sont devenuës indifferentes depuis l'extinction du Paganisme, qui méritoient d'être condamnées autrefois.

Remarques sur Tertullien.

C'est ainsi que nous voyons déclamer Tertullien & Minucius Felix, avec un excès de zele incomparable, contre ceux qui portoient une couronne de feüilles sur la tête, ce qui présentement seroit permis à tous ceux qui le voudroient pratiquer; mais alors c'étoit une action blâmable, parce que les Payens se servoient de cet ornement pour faire honneur à leurs Dieux. Il faut convenir parmi tout cela que Tertullien & les autres Peres, grossissoient étrangement les objets. Il ne fait pas difficulté de dire, dans son Traité de la Couronne du Soldat, que c'est un péché contre Nature que de mettre un bouquet sur sa tête. Quand il déclame contre la Comédie, il ne garde nulles mesures, & il donne dans de fausses pensées aveuglément, comme quand il dit dans son Livre des Spectacles chap. 23. *que le Diable est celui qui chausse les Brodequins aux Acteurs, afin de faire mentir Jesus-Christ, qui a dit que personne ne pouvoit ajoûter une coudée à sa stature.* Au reste les raisons dont il se sert pour combattre la Comédie, prouvent manifestement, que les Chretiens ne se servoient point d'Images en ce temps-là. En 3. lieu M. Fabrice fait un Recueil des suffrages des Théologiens Modernes. Il ne dit rien de ceux de l'Eglise Romaine, parce qu'il est assez évident qu'ils approuvent la Comédie, de la maniere que les Jésuites la font joüer à leurs Ecoliers. Il parcourt tous les païs où la Réformation s'est établie, & il montre qu'on n'y a point desapprouvé les Poësies Dramatiques, qui n'ont pour but que d'exercer la jeunesse, & de l'instruire agréablement par des exemples bien représentez. Ce n'est que de cette sorte de Comédies qu'il se rend le Protecteur, & nullement de celles où l'on fait entrer tant de rafinemens de coqueterie, & de médisance.

Si l'Ecriture défend les deguisemens.

Il répond en 4. lieu aux raisons tirées de l'Ecriture contre la Comédie, & sur tout au passage du Deuteronome qui défend à l'homme de s'habiller comme une femme, & à une femme de s'habiller comme un homme. Il fait plusieurs belles remarques sur ces paroles; car après avoir observé qu'on peut faire des Pieces de Théatre où il n'entre point de femmes, & que les Troupes de Comédiens ne sont pas exposées aujourd'hui à l'inconvenient qu'on objecte, puis que les deux Sexes s'y rencontrent, il dit qu'il ne faut pas s'arrêter au sens litteral en interpretant ce passage. Cela paroît évident pour peu que l'on considere ce que l'Ecriture ajoûte, sçavoir *que ce changement d'habit est un abomination aux yeux de Dieu.* Que pourroit-on dire davantage contre l'inceste, l'Idolatrie, ou la Sodomie? Ainsi pour ne pas exposer l'Ecriture aux insultes des profanes, il faut dire que Dieu défend en cet endroit-là une action beaucoup plus atroce que ne l'est un simple déguisement. Alberic Gentil fort sçavant Jurisconsulte, a crû que Moïse a voilé sous ces paroles honnêtes, la condamnation d'une impudicité abominable, qu'il ne vouloit pas trop faire connoître en la défendant. Ce sens est beaucoup plus beau que celui de quelques autres Inter-

* *Sueton. in ejus vit, c. 16. & 32.*

Interpretes, qui s'imaginent, qu'il est défendu aux maris dans ce texre de l'Ecriture, de se laisser trop maitriser par leurs femmes; ce que l'on exprime ordinairement par une façon de parler basse & burlesque, *laisser porter les chausses à sa femme.* S. Ambroise semble donner dans cette interprétation. Mais comment ne voit-on pas qu'elle est invinciblement réfutée par ce qu'ajoûte l'Ecriture, *que ce changement d'habit est une abomination devant l'Eternel?* Peut-on appeller ainsi la debonnaireté, ou si l'on veut, la foiblesse d'un mari, qui pour avoir la paix dans sa maison, en laisse la conduite à sa femme? Il y a cent occasions où cette patience, quelque ridicule qu'elle paroisse au monde, est une vertu méritoire devant Dieu. Il faut donc croire qu'il y a quelque sens mystique caché sous l'écorce de cette défense: ou bien il faut dire que Dieu faisoit cette défense à son peuple, afin de lui donner de l'aversion pour les Cérémonies Payennes, qui ordonnoient aux hommes de se déguiser en femmes en l'honneur de la Déesse Venus, & aux femmes de se déguiser en hommes en l'honneur du Dieu Mars. C'est la pensée du sçavant Grotius après le Rabin Maimonides. Après tout, ce précepte n'oblige point dans toutes les circonstances particulieres, & ne peut tout au plus signifier autre chose, sinon que ce seroit une conduite abominable aux yeux de Dieu, si l'on prenoit les habits d'un autre sexe pour des vûës semblables à celles de Clodius; ou si l'on souffroit que les hommes & les femmes portassent toûjours les mêmes habits, car ce seroit une occasion continuelle de mille souillures. Or il est bien sûr qu'une défense de se déguiser, dont le but & l'esprit ne seroit autre que celui que l'on vient de dire, ne devroit pas empécher qu'en certaines circonstances on ne prît les habits d'un autre sexe. Une femme qui prendroit les habits de son pere dans la prison, & qui lui donneroit les siens à la place afin de le faire évader, feroit une action très-généreuse; & je ne croi pas qu'il y ait beaucoup de Casuistes, qui ne traitassent de plus petite faute, l'action d'une fille qui s'en allant à la guerre déguisée en homme y vivroit fort sagement, que l'action d'une fille qui ne seroit pas honnête sous l'habit de fille. L'Auteur ne dit pas absolument tout ce que je viens de remarquer, mais il en dit le meilleur, & plusieurs autres choses que je ne rapporte pas.

Dans la derniere partie il satisfait aux objections que la raison humaine peut proposer.

S'il y a des Peuples sans Religion.

Son autre Dissertation est fort curieuse, & pleine d'une belle Morale. Il rapporte premierement tous les témoignages des Voyageurs qui semblent dire, qu'il y a des Peuples destituez de toute connoissance de Dieu, & puis il montre que leur témoignage n'est d'aucune force. Il promet un autre discours où il montrera, que ce consentement universel de tous les Peuples à croire qu'il y a un Dieu, est une preuve nécessaire qu'il y en a un. C'est là où on l'attend, & il est à souhaiter qu'il travaille à bien établir cette consequence. La matiere est belle, & feconde en observations très-instructives. Il faudroit ne se contenter pas des notions morales, mais aller jusqu'aux principes de Métaphysique. Les preuves morales sont les plus propres de toutes à persuader les gens du commun; mais comme ils sont assez persuadez de l'existence de Dieu, ils n'ont pas besoin qu'on la leur prouve. Il ne faut la prouver qu'aux Esprits forts, & pour ceux-là les preuves morales n'ont pas toute la vertu nécessaire.

ARTICLE IV.

Lucæ Holstenii notæ & castigationes postumæ in Stephani Byzantii Ἐθνικὰ *quæ vulgo* περὶ πόλεων *inscribuntur, post longam doctorum exspectationem editæ à Theodoro Ryckio, qui Scymni Chii fragmenta hactenus non edita, item Dissertationem de primis Italiæ colonis, & Æneæ adventu, & alia nonnulla addidit.* C'est à dire, *Notes de Lucas Holstenius sur Etienne de Byzance &c.* Lugdun. Batavorum apud Jacobum Hackjum. 1684. in fol.

Particularitez concernant cet Ouvrage.

LE Cardinal François Barberin, héritier du célebre Lucas Holstenius, auroit fait publier il y a longtems l'Ouvrage dont nous avons à parler ici, comme il avoit publié l'an 1666. les Notes du même Auteur sur la Géographie sacrée du P. Charles de S. Paul, sur l'Italie ancienne de Cluvier, & sur le Tresor Géographique d'Ortelius; il l'auroit, dis-je, fait publier depuis long-temps, s'il avoit trouvé un homme qui eût voulu y mettre la derniere main. Il proposa la chose l'an 1670. à M. Ryck qui étoit alors à Rome, & il fut ravi de voir qu'il ne la refusa pas. De sorte que la Reine de Suede qui avoit l'Original du Livre, ayant consenti que le Cardinal disposât de sa Copie comme il l'avoit projetté, M. Ryck revint en Hollande chargé du Manuscrit de Lucas Holstenius, & du soin de le mettre en état de voir le jour. Il résolut de publier en même temps le Livre même, sur lequel ces Notes de Lucas Holstenius avoient été composées, je veux dire Etienne de Byzance; & pour cet effet il demanda permission à l'Abbé Gradi, Bibliothéquaire du Vatican, de faire copier une Version Latine d'Etienne, faite par Benoît Ægius de Spolete, ce qui lui fut accordé. Il s'en retourna donc en Hollande plein de ce noble projet; mais il n'y fut pas plûtôt arrivé l'an 1671. qu'il sçût que deux personnes travailloient en même temps à une nouvelle Edition d'Etienne, qu'ils devoient accompagner d'une Version, & d'un Commentaire. Cela lui fit prendre le parti de ne communiquer au Public que les Notes de Lucas Holstenius. Plusieurs obstacles & principalement le mauvais état du Manuscrit, qui n'étoit qu'un recueil informe & indigeste de plusieurs observations, ont fait que l'Ouvrage n'a paru qu'au bout de plus de douze ans. Si l'on veut sçavoir la destinée des deux Editions d'Etienne, dont je viens de faire mention, je dirai qu'on ne parle plus de l'une, & que l'autre, sçavoir celle d'un Portugais nommé *Pinedo* parut l'an 1678. Ce fut alors que le Livre de cet ancien Géographe parût la premiere fois en Latin; car ce qu'on a dit dans la continuation de la Bibliotheque de Gesner, que *Stephanus de Urbibus* avoit été imprimé à Bâle en Grec & en Latin l'an 1568. traduit par Xylander, n'est pas veritable. On a pris la promesse d'une Version, pour la Version même.

Des changemens faits au titre du Livre d'E-

Le Lecteur ne sera pas fâché qu'on lui dise ici, que nous n'avons qu'un abregé de l'Ouvrage d'Etienne de Byzance, Grammairien célebre qui florissoit au cinquieme, ou au sixieme siecle,

tienne de Byzance.

cle, & que le titre qu'on donne ordinairement à cet Ouvrage περὶ πόλεων, ou *de Urbibus*, n'est pas le veritable titre que l'Auteur lui avoit donné. Ce n'est pas même le titre que l'Abréviateur y avoit mis. Il avoit été intitulé d'abord Ἐθνικὰ, & lors qu'Hermolaus en fit l'Abregé sous l'Empire de Justinien, il l'intitula Ἐθνικῶν ἐπιτομή. Mais comme plusieurs personnes se sont avisées en divers temps d'abreger cet abregé, & d'en retrancher jusques au nom & à l'Epitre Dédicatoire du premier Abréviateur, il n'est pas étrange que les anciens titres du Livre se soient perdus. A la place de ceux-là quelques demi-Sçavans ont substitué celui de περὶ πόλεων, parce qu'ils ont crû que le principal but de l'Auteur avoit été de faire un Ouvrage de Géographie. Ils se sont trompez, car il n'avoit proprement dessein que de faire un Ouvrage de Grammaire, pour expliquer les noms dérivez des Peuples, des Villes, & des Provinces, comme si quelqu'un expliquoit grammaticalement les termes de François, de Flamand, de Liégeois, &c. & montroit la diversité presque infinie qui regne dans la formation de ces termes *dérivatifs*. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que quand on cite l'Auteur de ce Livre, on l'appelle *Stephanus de Urbibus*, d'où est venu que bien des gens ont pensé, que *de Urbibus* étoit le nom de famille de cet Auteur, & que pour traduire son nom en François, il faloit l'appeller *Etienne des Villes*. Le P. Lubin avoit envie de se servir de ces termes dans ses Tables Géographiques sur Plutarque, mais ayant consulté Messieurs de l'Académie Françoise, il ne pût jamais leur faire goûter son dessein. Il se plaint en quelque façon de leur dureté dans son Mercure Géographique. Il auroit pû alleguer que la chose n'est pas destituée d'exemples; car il est certain qu'il y a quelques Auteurs, dont le titre des Livres a été converti en nom de famille. C'est ainsi que S. Jean Climaque à gagné le nom qu'il porte, ayant fait un Livre qui s'intitule l'Echelle du Paradis (le mot d'échelle s'exprime en Grec par celui de *climax*.) C'est encore de cette façon que l'Auteur d'un Livre intitulé *Melissa*, a gagné le nom *d'Antonius Melissa*. Au reste quoy que Lucas Holstenius ait crû qu'Etienne de Byzance étoit Chretien, ce n'est pas une chose hors de dispute. On est dans la même peine à l'égard d'Ammian Marcellin: les uns disent qu'il étoit Payen, les autres soûtiennent qu'il ne l'étoit pas.

De la partialité évidente des Auteurs d'aujourd'hui.

Je conclus de là que les Ecrivains de ce siecle sont infiniment plus passionnez, ou plus entêtez, qu'on ne l'étoit anciennement. Où trouveroit-on des Dictionnaires Géographiques, & Historiques, ou bien des Histoires, qui ne fassent voir la partialité de l'Auteur, ou pour, ou contre l'Eglise Romaine ? On ne disputera point dans les siecles à venir si M. Moreri, si l'Abbé Baudrand, &c. étoient Catholiques ou Réformez. On connoit jusques dans des Rudimens de Grammaire la Secte du Grammairien.

Remarques sur le P. Lubin.

Puis que nous avons parlé du P. Lubin, n'oublions pas le dépit qu'il a concû contre toute la Hollande, depuis qu'il a sçû qu'on y faisoit imprimer *Stephanus de Urbibus*, traduit en Latin, & commenté. On verra le chagrin avec lequel il en parle, si on consulte la page 63. de son Mercure Géographique. La cause de sa douleur est, qu'on l'a supplanté malicieusement, à ce qu'il dit, & qu'on lui a dérobé le fruit de ses longues veilles. *Il y avoit dix ans qu'il traduisoit ce Livre-là; il en avoit corrigé les fautes des trois éditions, à la faveur des deux Manuscrits Grecs de la Bibliotheque du Roi, qui lui avoient été très-obligeamment prêtez par M. Carcavi; il avoit fait des Notes Géographiques dessus; rempli les vuides, & conféré toutes les autoritez des Auteurs citez, avec les Originaux que nous avons; les personnes qui avoient vû son Manuscrit s'étonnoient du travail*, & voilà que tout d'un coup les Hollandois répandirent par toute l'Europe les premieres feuilles de leur édition, afin d'empêcher qu'aucun Libraire ne s'engageât à faire imprimer le Livre. C'est assûrément un rude coup pour un Auteur, & principalement pour un Religieux de S. Augustin, qui alloit montrer qu'il étoit consommé dans le Grec, & dans la Critique; ce que l'on ne croit pas dans le monde sans en avoir des preuves parlantes. Il est si vrai qu'on est de difficile croyance sur cela, que le Dictionnaire de M. l'Abbé Baudrand ayant fait sçavoir que *Stephanus de Urbibus* avoit été traduit, & orné de sçavantes notes par le R. P. Lubin, le Sieur Pinedo écrivit à Paris expressément pour sçavoir ce qui en étoit, & eût pour réponse, que M. Baudrand avoit debité cela *in fide parentum*. Le Sieur Pinedo se pouvoit bien passer de faire imprimer cette Remarque, n'ayant déja que trop offensé le P. Lubin.

Eloge de Lucas Holstenius & de son Ouvrage.

Si nous voulons maintenant faire connoître l'importance de ces Notes de Lucas Holstenius, il suffit de dire que c'étoit un homme qui avec une vaste érudition, & beaucoup de jugement, possedoit une connoissance extraordinaire de la Géographie, & qu'étant Bibliothéquaire du Vatican, il a tiré de grandes lumieres d'un très-grand nombre de Manuscrits qui n'ont jamais vû le jour. Il ne se contentoit pas des Trésors que cette fameuse Bibliotheque lui fournissoit, il fouilloit par tout ailleurs, & il ne laissoit rien échapper de tout ce qui lui pouvoit être favorable. Ainsi jamais homme n'a été mieux fourni que lui de tous les secours nécessaires à la production d'un bon Livre. Comme il se connoissoit en Médailles, il a tiré aussi de cette espece de monumens, plusieurs observations curieuses pour éclaircir la vieille Géographie. Il a eu les deux Manuscrits d'Etienne qui étoient dans la Bibliotheque du Palatinat, & outre cela celui de M. de Saumaise, & celui de Casaubon. Celui de M. de Saumaise contient les conjectures de ce grand Critique, sur les diverses leçons des deux Exemplaires qui étoient dans la Bibliotheque de Heidelberg. Celui de Casaubon, qui avoit été tiré de la Bibliotheque du Roy d'Angleterre par Patricius Junius, afin d'être communiqué à Lucas Holstenius, ne contient que peu de Remarques, quoi que Casaubon eût eu dessein de travailler sur *Stephanus de Urbibus*; mais elles viennent de trop bon lieu, pour n'être pas bonnes. Avec tant de secours, ce sçavant Bibliothequaire du Vatican eût fait un Ouvrage inimitable, s'il eût eu le temps de l'achever. La mort a bien pû faire que l'Ouvrage ne soit arrivé à sa perfection; mais elle n'empêche pas que les soins, l'application, & la science de M. Ryck, ne l'ayent mis en état de rendre de très-bons services aux amateurs de l'Antiquité, & de mériter l'approbation des personnes éclairées dans ce genre de litterature. Il n'a pas voulu corriger toutes les fautes qu'il

qu'il eût pû corriger dans son Auteur, parce qu'il ne vouloit pas faire du travail d'autruy son propre ouvrage, & il avoue par modestie qu'il n'a pû en corriger quelques autres. Parlons maintenant des autres Pieces qui composent ce volume.

On voit premierement quelques Fragmens d'un vieux Poëte Grec nommé *Scymnus de Chio*, qui n'ont jamais vû le jour, & qui ont été traduits en Latin par Lucas Holstenius. Ils traitent de la Géographie. On voit ensuite trois ou quatre petites Dissertations du même Lucas Holstenius, dont la derniere est une Harangue à la louange du vent *Borée*, qu'il prononça dans le Palais du Mont Quirinal, en présence du Gouverneur de Rome, & de plusieurs Eminences. Il y a bien de l'esprit, & de la lecture dans cette Piece, mais franchement elle est plus digne d'un jeune Ecolier, que d'un homme grave qui parloit devant plusieurs Cardinaux. Il réfute solidement dans l'une de ces Dissertations, l'erreur de presque tous les Antiquaires, qui s'imaginent qu'à Rome la distance des lieux se mesuroit par leur éloignement de la colomne nommée *milliarium aureum*, laquelle l'Empereur Auguste fit élever proche le Temple de Saturne. Tous les grands chemins commençoient-là, & on avoit marqué sur la colomne, la distance qu'il y avoit d'un lieu à un autre, dans tous ces chemins publics. Mais il est faux que cette distance se contât par rapport à la colomne; car si cela eût été, la pierre que l'on élevoit dans les chemins pour marquer le premier mille, eût été quelquefois dans l'enceinte des murailles, & on prouve manifestement, que le *primus ab urbe lapis*, ou le premier mille, étoit éloigné de mille pas, de la porte de Rome par où l'on sortoit.

Du milliarium aureum.

M. Ryck a joint à tous ces Ouvrages d'autrui, une sçavante Dissertation qu'il a composée, touchant les premiers habitans de l'Italie. Une Lettre de M. Bochart lui en a fourni l'occasion. Ce sçavant homme, ayant remarqué que M. de Segrais son ami avoit mis au devant de sa Traduction Françoise de Virgile, une fort belle Préface où il justifioit son Poëte de plusieurs fautes qu'on lui objectoit, lui écrivit qu'il seroit fort à propos qu'il le justifiât aussi de la hardiesse qu'il avoit euë d'abandonner Homere son Original, en conduisant son Héros jusqu'en Italie. Il lui fit voir en même temps qu'il étoit manifeste par l'autorité d'Homere, qu'Enée n'avoit point tenu la route que Virgile lui fait tenir. M. de Segrais, au lieu de répondre à cette difficulté, pria M. Bochart d'expliquer plus amplement sa pensée. Sur cela M. Bochart lui écrivit une grande Lettre, où il examina fort sçavamment si Enée est jamais venu en Italie, & il apporta plusieurs raisons pour faire voir qu'il n'y est jamais venu. Philippe Cluvier avoit déja soûtenu la même chose, mais il n'en avoit pas donné les mêmes preuves que M. Bochart en mit en avant. Il ne faut pas douter qu'une Lettre si hérissée de Grec, & de Phrygien, n'ait étonné M. de Segrais. La charge étoit un peu trop forte. Ces Messieurs de l'Académie Françoise ont trop de temps à donner au bon tour d'une Période, d'un Sonnet, & d'un Madrigal, pour être prêts à rendre raison de tout ce qui se passoit autrefois en Phrygie, & en Italie, & apparemment le Traducteur de Virgile ne s'étoit pas attendu à une telle chicane, ni préparé à répondre sur de tels faits; ainsi il ne répondit point à M. Bochart. Neuf ans se passerent sans que la Dissertation de ce sçavant homme, toute imprimée & toute belle qu'elle étoit, fit du bruit. Mais au bout de ce temps-là elle parut en une autre Langue, & devint extraordinairement célebre. M. Scheffer un des plus habiles Critiques de l'Europe, Professeur dans l'Université d'Upsale, & ami de M. Bochart, traduisit de François en Latin sa Dissertation, & la fit imprimer en Allemagne l'an 1672. Il ne se mit gueres en peine de l'élegance du stile, car assûrément la Latinité dont il se servit a quelque chose de fort négligé, & de fort rampant. La beauté de la matiere fit qu'on ne s'apperçut point de ce défaut de la forme; tout le monde voulut avoir cette Piece, & enfin on ne trouva plus où l'acheter; ce qui obligea les Libraires de Francfort qui imprimerent *le Phaleg* de M. Bochart l'an 1681. à y joindre la lettre qu'il avoit écrite à M. de Segrais. Voilà ce qui a fait naître l'envie à M. Ryck d'examiner la question, *si Enée est venu en Italie*. Les raisons de M. Bochart ne l'ont pas persuadé; voyant donc qu'elles persuadoient quantité de personnes éclairées, il s'est crû obligé de faire l'Apologie de la Tradition commune, contre le paradoxe de cet Auteur.

Si Enée est venu en Italie.

Mais afin de faire une Apologie qui sentît mieux l'habile homme, & qui satisfît à fond la curiosité des Sçavans, il a recherché avec beaucoup d'exactitude tout ce qui concernoit les habitans de l'Italie. Il remonte jusqu'aux temps les plus perdus, & jusqu'aux sources les plus reculées, & il conduit de là le fil de sa narration jusqu'aux Rois d'Albe descendus d'Enée, & jusques à Romulus Fondateur de la Ville de Rome. Il croit que les premiers habitans de l'Italie sont venus de Grece, & qu'ils descendoient de Javan, l'un des sept fils de Japhet, & celui auquel la Grece échût en partage. Il ne sçait pas bien le temps auquel l'Italie commença d'être habitée, mais il croit que ce fut avant que les Israëlites descendissent en Egypte; & comme il est persuadé d'ailleurs, que les premiers habitans de l'Italie se nommerent *Aborigines*, il rejette le sentiment de Denis d'Halicarnasse, qui a crû que les *Aborigines* étoient les mêmes Arcadiens qui passerent en Italie, sous la conduite d'Oenotrus fils de Lycaon, 495. ans avant la guerre de Troye; il rejette, dis-je, ce sentiment, parce qu'il croit que l'Italie commença d'être habitée long-temps avant Lycaon.

Des premiers habitans de l'Italie.

Il considere après cela en Chronologue, les differens Peuples qui sont passez en Italie, les Sicules, les Umbres, les Liguriens, les Ausoniens, les Aurunces, les Pelasges, les Oenotriens, les Tyrrheniens, &c. Il examine autant que l'obscurité de ces matieres le lui permet, d'où chacun de ces Peuples étoit parti pour venir ocuper les païs des *Aborigines*, & comment il s'y établissoit. Or comme l'arrivée de Janus, d'Evander, d'Hercule, & d'Enée, sont les plus célebres Epoques de l'Histoire ancienne des Italiens, & leurs plus fameuses Colonies, M. Ryck s'attache à cela plus qu'aux autres choses. Il prend le parti de ceux qui croyent que la guerre de Troye est un évenement veritable; il fait un dénombrement de tous les Auteurs Grecs & Romains qui ont par-

lé du voyage d'Enée en Italie, & cite quatre Auteurs Grecs très-anciens qui en ont parlé, & dont néanmoins M. Bochart n'a rien dit, dans le dénombrement qu'il a fait sur la même chose. Il s'étonne que ces quatre Auteurs qui sont Arctinus, Callistrate, & Satyrus, citez par Denis d'Halicarnasse, & le Poete Lycophron, ayent été inconnus à M. Bochart. Il fait voir, contre les prétentions du célebre Géographe Philippe Cluvier, qu'encore que Fabius Pictor, le plus ancien Historien de Rome, n'ait vécu qu'au temps de la seconde guerre Punique, on ne doit pas pour cela traiter de Traditions fabuleuses, tout ce qui se dit des Rois d'Albe, & des premiers temps de la République Romaine. Il montre qu'on avoit divers moyens de conserver les anciennes Traditions, sans l'aide des Historiens en forme, & que les grandes Annales que le Souverain Pontife étoit obligé de composer tous les ans, les Livres de toile que les Magistrats écrivoient, & qu'ils mettoient en dépôt à la Monnoye; les Tables des Censeurs, & les Chansons qui se chantoient à la louange des Héros dans les Festins, conservoient la mémoire du passé. Il avouë avec Tite-Live, que la plûpart de ces Monumens périrent lors que Rome fut brûlée par les Gaulois, mais il soûtient qu'ils ne périrent pas tous. Il fait une digression fort curieuse sur l'Auteur de la petite Iliade, & réfute le sentiment de Scaliger & de Saumaise. Enfin il répond pied à pied à toutes les raisons que M. Bochart & Cluvier ont alleguées, contre l'opinion commune de l'arrivée d'Enée en Italie, & il conclut que Virgile n'avoit nul besoin des excuses de M. Bochart.

Si l'ancienne histoire de Rome est certaine.

C'est qu'il faut sçavoir que M. Bochart satisfit lui-même, à l'objection qu'il avoit faite à M. de Segrais contre Virgile, soit qu'il voulût montrer qu'il ne ressembloit pas au Soleil de Mars, qui excite des vapeurs qu'il n'a point la force de résoudre, comme M. de Segrais l'avoit donné à entendre, soit qu'en effet il trouvât que Virgile ne méritoit nullement d'être blâme. Il remarqua premiérement, que les Poëtes ne sont pas obligez de s'attacher à la verité de l'Histoire, & en second lieu, que la venuë d'Enée en Italie étoit appuyée sur le témoignage de tant d'Auteurs, & si universellement crûë dans Rome, & avec tant de plaisir, qu'il pouvoit, & qu'il devoit même supposer cela comme le fondement de son Eneide, quelque fabuleux qu'il fût. Il est certain que ce Poete fit ce qu'il dût en cette rencontre, & si on le pouvoit aussi bien justifier sur toutes les autres choses dont on le blâme, que sur celle-ci, il n'y auroit rien à censurer dans son Eneide. La prodigieuse antidate qu'il a faite, pour précipiter son Héros dans la plus vilaine action, qui se puisse commettre dans un Roman, & pour deshonorer tout à la fois l'Amant & l'Amante, est une objection beaucoup plus forte. M. l'Abbé de Marolles tâcha de le justifier de l'antidate, dans son Traité du Poëme Epique; mais le P. Labbe lui fit voir tout aussi-tôt, que l'Anachronisme de ce Poëte est incontestable. Il fit un Discours assez docte sur cela, qui se trouve à la fin du premier tome de son Chronologue François. *

De la justification de Virgile par M. Bochart.

Faute de Virgile.

M. Ryck a joint à tout ce que nous venons de dire, une Harangue qu'il a prononcée autrefois à Leyde, pour montrer que tout ce que l'on raconte des Géans, est fabuleux. La Piece est fort sçavante. On y voit que toutes les expressions de l'Ecriture au sujet des Géans sont métaphoriques, & qu'elles se doivent entendre d'une impiété & d'une méchanceté excessives. Et quant à ces ossemens monstrueux en leur grandeur dont les Histoires nous parlent, cet Auteur prétend qu'on en dit beaucoup plus qu'il n'y en a, & qu'au fond l'expérience fait voir que la terre peut produire dans ses entrailles des dents, & des os, comme elle y produit des métaux. On n'a pas oublié d'ajoûter de bons Indices à cet Ouvrage, comme il étoit fort nécessaire pour la commodité du Lecteur.

Remarques sur les Geans.

ARTICLE V.

Eloge de Monsieur Spon le Pere.

IL y a tant de célebres Auteurs qui ont fait la vie ou l'éloge des Personnes illustres dans la République des Lettres, qu'on doit être persuadé que cette sorte d'Ouvrages plaise à une infinité de gens. Or comme il y a plusieurs manieres de faire une même chose, il ne faut pas s'étonner si ceux qui ont loüé les personnes de mérite, n'ont pas tous suivi le même chemin. Quelques-uns se sont contentez d'exprimer en fort beaux termes, les belles qualitez de celui dont ils vouloient faire l'éloge, & ils se sont tellement attachez à ce point-là, qu'ils n'ont fait connoître ni la Patrie, ni la Famille, ni les differens emplois de la personne dont ils parloient. D'autres au contraire ont fait un éloge plus historique, & qui contenoit par ordre & en abregé, la vie de ceux qu'ils loüoient. Cette derniere méthode est plus agréable, & instruit plus utilement. Elle marque aussi plus de justesse dans l'esprit de l'Auteur. On ne sçauroit lire sans dépit, & sans se plaindre de la négligence de l'Historien, la Vie de plusieurs Empereurs de Rome, qui ne nous apprend ni le lieu de leur naissance, ni leur Famille, ni leur âge, ni la maniere dont ils s'étoient avancez. On ne peut pas excuser ces fautes en disant qu'on a voulu être court, car la premiere chose que l'on se doit proposer dans un Ouvrage, c'est de donner dans le goût du monde, qui est sans doute de voir régner l'exactitude chronologique, dans tout ce qui a du rapport à l'Histoire. C'est pour avoir observé ce goût que le Jesuite Alegambe a fait des éloges qui ont été approuvez. Il marque par tout le temps, & le lieu de la naissance de ses Auteurs, l'âge où ils se sont faits Jesuites, les divers emplois par où ils ont passé successivement, & enfin les Ouvrages qu'ils ont composez. Cet ordre a je ne sçay quoy qui revient extrêmement à l'esprit. † Nous le suivrons toutes les fois que nous aurons des Mémoires assez exacts pour cela, évitant la longueur autant qu'il nous sera possible, mais sans nous piquer d'une trop grande briéveté. Cette petite Préface étoit nécessaire au devant de ce que nous allons dire d'un très-habile, & très-honnête homme qui est mort en France depuis quelques mois.

Réflexions sur les Eloges.

Il s'appelloit CHARLES SPON, & étoit

Abregé de la vie de M. Spon le Pere.

* Voyez dans le *Dict. Hist. & Crit.* l'Art. de STEPHANUS, ou ETIENNE DE BIZANCE.

† Conferez ceci avec ce qui est dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. d'ALEGAMBE. Rem. C. & de DEMETRIUS, Rem. C.

étoit né le 25. Décembre 1609. à Lyon où son Pere étoit un Marchand considérable, & où son Ayeul natif d'Ulme en Allemagne, s'étoit venu établir pour le Négoce. Il fut envoyé dès l'âge d'onze ans à Ulme pour y apprendre le Latin, & il y fit de très-grands progrès. Sa vivacité naturelle & son application à l'étude, le mettoient toûjours parmi les premiers de sa Classe, de sorte que ses Maîtres voulant piquer d'une noble émulation leurs Ecoliers Allemans, ne cessoient de leur reprocher qu'ils se laissoient vaincre par cet Etranger. Il avoit un si beau talent pour la Poësie Latine, que dès l'année 1624. il réüssissoit admirablement à faire toutes sortes de Vers Latins. Ses Maîtres en étoient si charmez, qu'ils ne pouvoient se lasser de le loüer. Le Recteur même de l'Académie, nommé M. Ebelius, ne se contenta pas de lui donner des éloges; * il fit aussi des Vers à sa loüange, & les lui envoya par écrit, ayant vû les Vers *Anapestes* qu'il avoit faits avant l'âge de quinze ans sur cette sentence d'Horace,

Audax omnia perpeti
Gens humana ruit per vetitum nefas.

J'ay vû un *in promptu* qu'il composa en vers Saphiques avant l'âge de quatorze ans, sur le Deluge, & sur le feu qui doit consumer toutes choses au temps de la Résurrection, & je suis assûré que cet *in promptu* paroîtroit digne de beaucoup de loüanges, quand même on sçauroit qu'une personne plus âgée l'auroit composé fort à loisir.

A son retour d'Allemagne il fut envoyé à Paris, où il fit de très-bonnes études. Il logea avec M. de Rodon l'an 1625.& l'an 1626.& fut son Disciple en Philosophie. C'étoit un grand Maître, qui possédoit toute la subtilité des Scolastiques, pour ce qui est de la Logique, & qui avoit joint à cela la connoissance de la Physique moderne, car il avoit quitté Aristote pour s'attacher aux Principes d'Epicure, rectifiez par le celebre M. Gassendi. Tout le monde sçait l'estime où ce M. de Rodon étoit dans le parti Protestant, & qu'il a professé la Philosophie ou à Die, ou à Orange, ou à Nimes, jusques à ce qu'il fut banni du Royaume, pour avoir composé un Livre intitulé *le Tombeau de la Messe*, que l'on fit brûler par la main du Boureau. L'Auteur se retira à Geneve, & y mourut quelque temps après, il y a environ 20. ans.

M. Spon ayant étudié deux ans en Philosophie sous un si bon Maître, étudia encore la Physique l'an 1627. au Collége de Lizieux, sous Guillaume Mazure. Après quoy il s'attacha pendant trois ou quatre ans aux Etudes de la Médecine dans la même Ville de Paris, sous Messieurs Pijart, Merlet, Cousinot, Charpentier, Guibert, Perreau, & Duval. Il étudia aussi les Mathématiques & l'Astronomie sous Jean Baptiste Morin, qui eût pû acquerir une aussi glorieuse réputation qu'elle étoit grande, s'il ne se fut pas misérablement infatué de l'Astrologie.

M. Spon quitta Paris l'an 1632. & s'en alla à Montpellier, ou ayant oüi pendant quelque temps les leçons de Messieurs de Belleval, & Delort, il se fit recevoir Docteur en Médecine la même année avec beaucoup de succès. Il fut aggregé au Collége de Médecine de Lyon le 7. Août 1635. après avoir pratiqué deux ans de suite au Pont de Vesle dans la Bresse, pour satisfaire à la coûtume du Collége de Lyon, qui veut que les Aspirans fassent quelques années de pratique hors de la Ville.

Depuis ce temps-là il a pratiqué la Médecine à Lyon, avec beaucoup d'applaudissement, jusques à sa mort. M. Cousinot, Médecin du Roy lui procura l'an 1645. des Lettres de Médecin du Roy par quartier; mais ce n'a été qu'un titre honoraire, auquel il a été incomparablement moins sensible, qu'au commerce qu'il entretenoit réglément avec plusieurs Sçavans de l'Europe, sur tout avec M. Guy Patin Professeur en Médecine à Paris, avec M. Moreau Médecin de la même Faculté, avec M. Hofman Médecin & Professeur célebre de Nuremberg, avec M. Reinesius Médecin de Leipsic, (l'un des premiers Antiquaires de ce siecle, & l'un de ceux que M. Colbert recommanda au Roy son Maître, pour leur faire donner une pension tous les ans;) avec M. Remi Fesch Jurisconsulte & Antiquaire de Bâle, avec M. Sachs Médecin & Académicien de Breslau, avec M. Bernier sçavant Philosophe & Médecin, & célebre Voyageur, & avec M. Beslay Médecin de Mademoiselle de Dombes.

Il sçavoit le Grec en perfection, & il entendoit l'Allemand aussi bien que sa langue maternelle. *De ses Ouvrages.* Il a toûjours cultivé la Poësie Latine. Il mit en Vers les Aphorismes d'Hippocrate l'an 1636. mais parce que d'autres Auteurs en firent autant, il ne voulut pas publier les siens. Il fit imprimer en 1661. les Prognostiques d'Hippocrate en Vers Héroïques, qu'il intitula *Sibylla Medica*, & qu'il dédia à son ancien ami Guy-Patin. Il avoit fait aussi depuis ce temps-là en Vers Latins la *Myologie* qu'il vouloit dédier à M. Beslay, mais néanmoins l'Ouvrage est demeuré là. Il a publié un Appendice Chymique à la pratique de Pereda, & la Pharmacopée de Lyon, à laquelle le Collége lui avoit donné commission de travailler. Il a laissé quelques Manuscrits qui mériteroient de voir le jour, comme des Consultations, & des Lettres Latines qu'il avoit écrites à diverses personnes sçavantes. Il mouroit peu de grands hommes pour qui il ne fit des Vers à mettre sur leur Tombeau. Le Distique qu'il fit pour M. Gassendi fut trouvé fort bon.

Gassendus moritur, Sophia luget, ingemit orbis,
Sponius in luctu est: solus Olympus ovat.

Le service qu'il a rendu à la République des Lettres par ses Ouvrages n'est pas le seul. Le Public lui est encore fort redevable du soin qu'il prenoit de plusieurs Livres qui s'imprimoient à Lyon. On y en imprimoit peu en Médecine qu'il ne vit, & qu'il ne rangeât. On lui doit, entre autres, le volume des Lettres de Sennert, dont il procura l'impression. Il seroit mal aisé de décider à qui on est plus obligé, ou à ceux qui font un Livre, ou à ceux qui font cause qu'il sort de dessous la presse en bon état. Quoi qu'il en soit, M. Spon a pû se glorifier d'avoir été utile au Public en plusieurs manieres. Il est mort le 21. de Février 1684. après une maladie de deux mois, qui lui a laissé l'esprit toûjours libre. Il étoit d'une humeur *Son caractere & ses mœurs.* fort douce, sans ambition & sans chagrin, parlant peu, n'aimant rien tant que son Cabinet, aimant l'ordre & l'exactitude, sçavant, & poli dans tout ce qu'il écrivoit, sincere, pieux, extrémement charitable, & aimé de tout le monde. Messieurs de Zurich lui continuerent pour

* Il y avoit dans le premiere Edition, *comme faisoient les autres après avoir lû ses Poësies*, &c.

pour lui & pour ses enfans le droit de Bourgeoisie qu'ils avoient accordé à son Pere. *

De M. Spon le Fils.

Nous avons dit que les Sciences lui sont redevables en plusieurs manieres, sçavoir à cause des Livres qu'il a publiez, & à cause de ceux dont il a procuré l'impression. Mais nous devons ajoûter ici, qu'on lui est encore plus redevable de ce qu'il a mis au monde un Fils, aussi célebre, & aussi illustre que l'est Monsieur JACOB SPON. La gloire du Fils a eu cela de commode qu'elle a précedé la mort du Pere. Le Pere a eu le plaisir de voir son Fils aggregé au Collége des Médecins de Lyon, à l'Académie des *Ricovrati* de Padouë, & à l'Académie des beaux Esprits qui a été fondée à Nîmes par Lettres Patentes du Roy, au mois d'Août 1682. Il l'a vû de plus Auteur de plusieurs Livres fort estimez, souvent loüé par d'autres Auteurs, & faisant une très-belle figure dans *l'Antiquariat*. Je ne pense pas qu'on me blâme si j'attribuë à ce Pere, ce qu'Ovide a dit de Cesar. *Metam.* 15.

Natique videns bene facta fatetur
Esse suis majora, & vinci gaudet ab illo.

Ses principaux Ouvrages.

Les principaux Livres de M. Spon le Fils sont.

Recherches des Antiquitez de Lyon. in 8. Lyon 1674.
Ignotorum atque obscurorum Deorum aræ. in 8. Lyon 1677.
Voyage de Grece & du Levant. 3. vol. in 12. Lyon 1677. †
Réponse à la Critique publiée par M. Guillet contre ces Voyages ‡ in 12. Lyon 1679.
Histoire de Geneve ⸸ 2. vol. in 12. deux Editions. Lyon 1680. & 1682.
*Lettre au P. la Chaise sur l'antiquité de la Religion.*** in 12. imprimée en plusieurs endroits. M. Arnaud y a fait une réponse.
Recherches curieuses d'Antiquité. in 4. Lyon 1683.
Miscellanea eruditæ antiquitatis. in fol. Lyon 1679. & 1683. Cet Ouvrage n'est pas encore achevé. Le Journal de Leipsic en a fait l'éloge au mois de Septembre 1683.††
Aphorismi novi ex Hippocratis operibus passim collecti Gr. Lat. cum notis. in 12. Lyon 1683. ‡‡
Observations sur les fievres & sur les febrifuges. in 12. deux Editions. Lyon 1681. & 1684. §

ARTICLE VI.

Stephani Morini Cadomensis M. D. Dissertationes octo, in quibus multa sacræ & profanæ Antiquitatis monumenta explicantur. C'est à dire, *Huit Dissertations sur des matieres d'Antiquité.* Genevæ ex Officina Joannis Picteti. 1683. in 8.

LE nom de *Morin* est commun à tant d'Auteurs, qu'il est nécessaire de dire d'abord, que celui dont nous parlons ici, est un célebre Ministre de Caen, qui à l'imitation de son Collegue M. Bochart, a joint à l'étude de la Théologie, l'étude des belles lettres. L'exemple d'un tel Collegue n'a pas été la seule chose qui l'a poussé à cultiver soigneusement ce genre d'érudition; il y a été poussé aussi, outre son inclination naturelle, par l'exemple d'un grand nombre d'amis qu'il avoit à Caen, très-habiles dans la connoissance de l'Antiquité. Personne n'ignore la réputation de l'Académie qui se forma dans cette Ville, sous les auspices de Monsieur le Duc de Montausier, le Protecteur perpétuel des Sciences, & des beaux Arts. Elle s'assembloit chez feu M. de Brieux; & l'on peut dire qu'il n'y avoit point d'Académie dans le reste de l'Europe, qui fût composée de plus habiles gens que celle-là. M. Bochart, & M. Morin y furent reçûs avec joye, sans que le nom de Ministre, si odieux parmi les Docteurs Catholiques du second rang, fit aucune peur aux Sçavans du premier ordre qui formoient cette belle Societé.

De l'Académie de Caen.

Comment les Lacédémoniens étoient issus d'Abraham.

La premiere des huit Dissertations qui composent cet Ouvrage, est adressée à M. Huët qui avoit voulu sçavoir le sentiment de M. Morin sur le passage du 1. Livre des Macchabées chap. 12. vers. 21. où Arius Roy des Lacédémoniens assûre, *qu'on avoit trouvé par écrit, que ceux de Sparte & les Juifs étoient Freres, issus d'Abraham.* Le sentiment de Grotius sur une chose si embarassée, est que les Lacédémoniens descendoient des anciens *Pelasges*, qui étoient venus de l'Arabie dans la Grece, & qui étoient peut-être la Postérité de quelqu'un des Enfans d'Abraham, & de Cethura. M. Morin réfute ce sentiment par plusieurs raisons, entre autres par celle-ci, que les Pelasges sont passez en Grece avant le second mariage d'Abraham; & il aime mieux se servir de la Postérité d'Esaü, pour expliquer tout ce mystere. Il prouve qu'il y avoit un Peuple dans la Thrace qui s'appelloit *Edones*, ou *Edonis*, & il suppose que c'étoit une Colonie des Iduméens, ou des Enfans d'Edom, c'est à dire d'Esau. Il prouve sa conjecture sçavamment, & ingénieusement; & comme M. Huët demeure d'accord avec Grotius, que les Lacédémoniens sont descendus des Pelasges, M. Morin ne trouve aucune difficulté à lui prouver, que les Lacédémoniens sont venus des *Edoniens*, parce qu'il est sûr que les Pelasges avant que d'entrer dans la Grece & dans le Peloponnese, occupoient la Thrace, & la Thessalie. Or étant certain d'ailleurs que les Edoniens se sont établis dans la Thrace, il n'est pas mal-aisé de conclure qu'ils se sont joints avec les Pelasges, & qu'ils n'ont fait qu'un même Peuple avec eux; si bien que si le Peuple de Lacédémone descendoit des Pelasges, il descendoit aussi des Edoniens. Après cela M. Morin examine en quel temps les Iduméens se sont établis dans la Thrace, & il croit que ce fut lorsque Josué s'emparant de la Palestine, plusieurs Cananéens se retirerent en Europe sous la conduite de Cadmus: sur quoi il fait des Remarques fort curieuses.

La seconde Dissertation est adressée à M. Justel, qui ayant montré la premiere à ses amis, fit sçavoir à M. Morin, que M. Bouilliauld n'ap-

* Voyez une autre particularité de sa vie, dans le mois de Janvier de l'année suivante Art. V.
† Voyez la Lettre 28. de M. Bayle.
‡ Voyez les Lettres 28. & 29. de M. Bayle.
⸸ Voyez une idée de ce Livre, Art. IV. du mois de Janvier 1685. Voyez aussi les Lettres 28. & 29. de M. Bayle.
** Voyez le mois de Mai 1686. No V. du Catalogue.
†† Voyez l'Extrait de cet Ouvrage, mois de Septembre 1685. Art. IX.
‡‡ Voyez une idée de cet Ouvrage dans le mois dernier, à la fin de l'Art. II.
§ Voyez l'Eloge de M. Spon le fils Art. IX. du mois de Février, & Art. II. du mois de Juin 1686.

n'approuvoit pas que l'on fit venir d'Idumée le Peuple de Thrace appellé *Edonus*, & qu'il aimoit mieux le faire venir de la Colchide, où il est certain que la Circoncision étoit en usage. M. Morin examine ce sentiment, & après avoir montré qu'il vaudroit mieux assûrer, que les Edoniens étoient passez de la Thrace dans la Colchide, que d'assûrer qu'ils étoient venus de la Colchide dans la Thrace, il veut bien accorder à M. Boüillauld ce qu'il demande, & il prétend que cela n'empêchera pas que les Edoniens ne soient descendus d'Abraham. Il ne se sert pas pour le prouver, de l'opinion de ceux qui estiment que Sesostris, Roy d'Egypte, établit une Colonie d'Egyptiens dans la Colchide, parmi lesquels il y avoit quantité de Juifs; au contraire il réfute ce sentiment, & soûtient que les Juifs durant la Captivité d'Egypte n'étoient en état, ni de suivre un Roy Conquerant par toute l'Asie, ni de faire naître aux Egyptiens la pensée d'adopter la Circoncision. Il croit donc que les Juifs qui étoient dans la Colchide, y avoient été transportez lors que les dix Tribus furent dispersées. Du reste il prétend que Sesostris à régné avant Ninus & & Semiramis, & que les Egyptiens n'ont adopté la Circoncision, que lors que Salomon eût épousé leur Princesse, étant vraisemblable qu'il exigea d'eux cette condition, comme les Enfans de Jacob l'exigerent des Sichemites.

Pourquoi on semoit du sel sur les ruines des Villes.

La troisieme Dissertation est une réponse à la question que feu M. de Brieux avoit proposée, pourquoi on semoit du sel sur les ruines des Villes qu'on avoit détruites. M. Morin, après avoir cité plusieurs choses touchant le sel, se fixe à cette réponse, que l'on en semoit sur les Villes ruïnées, afin de témoigner qu'on les condamnoit à une perpetuelle malediction, n'y ayant rien qui rende les terres plus infertiles que le sel. A la verité ce que les Chymistes appellent sel dans le fumier, est fort propre à rendre les terres fecondes, mais le sel commun produit un effet tout contraire, comme les Auteurs sacrez & profanes l'ont remarqué. En effet l'Ecriture Sainte, voulant dire que Dieu ôte à la terre sa fecondité, afin de punir les hommes, se sert de cette expression, au Pseaume 107. v. 34. *Dieu convertit la terre fertile en terre salée, à cause de la malice de ceux qui y habitent.* L'Auteur croit que parce qu'il est dit dans l'Ecriture, que Dieu convertit Sodome & Gomorrhe en un étang de sel, les Gentils qui n'ignoroient pas entierement l'Histoire Sainte, voulurent imiter cette méthode, autant qu'ils le pûrent faire, dans le châtiment des Villes. On verra plusieurs passages de l'Ecriture expliquez en cet endroit.

Difficulté sur un passage de S. Jerôme.

La quatrieme Dissertation explique une difficulté, que M. Huet avoit proposée à M. Thouroude, sur ce passage de S. Jerôme au 1. Livre contre Jovinien ch. 8. *Multa compellitur Apostolus velle quæ non vult. Circumcidit Timotheum, rasit in se calvitium, nudipedalia exercuit, comam nutrivit & totondit in Cenchreis.* S. Jerôme s'étant fort échauffé contre les secondes noces, voyoit avec quelque déplaisir qu'on le réfutoit invinciblement en trois mots, par l'autorité de S. Paul, qu'il n'osoit, ni ne pouvoit rejetter. Il prit sur cela le parti de dire, que cet Apôtre usoit quelquefois de condescendance, & qu'afin de gagner les Juifs, il toleroit des choses qu'il desapprouvoit; & il en apporte pour exemple, ce que nous venons de dire. On ne comprend pas trop bien le sens de ces termes, *nudipedalia exercuit*, parce qu'on se persuade qu'il n'y avoit aucune cérémonie Judaique qui ordonnât d'aller nuds pieds. Comment donc est-ce que Saint Paul par complaisance pour les Juifs, auroit voulu marcher de la sorte? Mais M. Morin prétend premierement, qu'il n'étoit point permis aux Juifs d'entrer dans le Temple avec des souliers aux pieds, & il le prouve par le témoignage de plusieurs Auteurs. Juvenal n'ignoroit pas cette coûtume, puis qu'il a dit,

Que les Juifs étoient obligés d'entrer nuds pieds dans le Temple.

Observant ubi festa mero pede Sabbata Reges
Et vetus indulget senibus clementia porcis.

Les Chretiens d'Ethiopie observent fort religieusement cet ordre, qui a été fort commun parmi les Payens, même dans le nouveau Monde. En second lieu l'Auteur prétend que la Fête de l'Expiation qui se célébroit le dixieme jour du septieme mois, obligeoit les Juifs non seulement au jeûne, & à la continence, mais aussi à s'abstenir des bains, & des onctions, & à ne porter pas des souliers. On avoit introduit dans le Christianisme cette même cérémonie, d'aller quelquefois nuds pieds pour mortifier son corps, d'où vient que S. Augustin, & S. Jerôme font mention de la Secte des *Déchaussez*, *Nudipedalium*. Le Concile de Mayence tenu l'an 813. approuve certaines Processions que l'on faisoit avec le sac & la cendre, & les pieds nuds: & le Président Fauchet, parlant de l'état où étoit l'Eglise sous Clovis, remarque qu'elle avoit adopté plusieurs Cérémonies Juifves, & Payennes; & entre autres, les *Nudipedalia*. Présentement la mode en est tout à fait passée, excepté pour quelques Moines.

Opinion sur l'état de l'ame après la mort.

La cinquieme Dissertation à été écrite à M. le Moine, très-illustre Professeur en Théologie à Leyde, qui avoit demandé à M. Morin ce qu'il entendoit par ces paroles de Servius, sur le troisieme Livre de l'Eneide, *Stoïci hercifcundi, id est medium secuti.* On lui répond que Servius a voulu dire, que les Stoïciens tenoient le milieu entre les Platoniciens, qui enseignoient l'immortalité de l'ame, & les Epicuriens qui enseignoient qu'elle périssoit avec le corps; car selon la Doctrine des Stoïciens l'ame subsistoit après cette vie, mais elle devoit avoir sa fin. On prouve fort sçavamment que c'étoit la pensée de cette Secte, & on touche plusieurs de ses Dogmes, & quelques autres sentimens particuliers des Gentils, & des Rabins, touchant l'état de l'ame, par rapport à l'état où étoit son corps. Les Egyptiens se persuadoient qu'il importoit extrémement à l'ame, que son corps fut préservé de la corruption; c'est pour cela qu'ils l'embaumoient si soigneusement. Les Romains se persuadoient qu'il importoit à l'ame que son corps fût bien-tôt détruit, & c'est pour cela qu'il le réduisoient en cendre. Les Anciens Perses, au rapport d'Agathias, exposoient leurs morts aux bêtes, & croyoient que ceux qui demeuroient long-temps entiers, avoient été des impies. Les Grecs d'aujourd'huy se figurent que le corps des méchans, sur tout quand ils ont été excommuniez, ne se corrompt point dans le tombeau, & que le Diable s'en sert pour tourmenter les autres hommes. Il ne faut pas oublier que le Concile d'Eliberi a fait un Canon, pour empêcher qu'on allumât des cierges dans les Cimetieres

durant

durant le jour, de peur que cela n'inquiétât l'ame des Saints. D'où l'on doit conclure, que les Chretiens des premiers siecles avoient des idées fort ténébreuses de l'état des ames après cette vie.

Canons de l'Eglise touchant le divorce.

La sixieme Dissertation traite du divorce, pour répondre à une question de M. des Yveteaux Maître des Requêtes. Les Casuistes Juifs avoient tellement relâché la Morale de Moïse, qu'il y en a eu qui ont dit qu'on pouvoit répudier sa femme, lors qu'elle avoit laissé trop cuire la viande, ou lors que l'on espéroit d'en trouver une plus belle. L'Historien Josephe avoue ingenûment, qu'il répudia la sienne par la seule raison que ses manieres ne lui plaisoient pas. M. Morin en condamnant cet abus, prouve par les paroles de Jesus Christ, qu'il y a une cause legitime de divorce, sçavoir l'adultere, & que selon les Anciens Docteurs de l'Eglise, il est non seulement permis en ce cas de répudier sa femme, mais aussi qu'on y est en quelque façon obligé. Le Concile d'Eliberi a fait un Canon fort sévere contre les gens d'Eglise, qui ne répudioient point leurs femmes dès qu'ils sçavoient leur déréglement; car il ordonnoit qu'ils ne fussent point reçûs à la Communion, non pas même à l'article de la mort. Le Concile de Néocesarée a défendu de donner les Ordres, à celui dont la femme auroit été convaincue d'adultere: & si pareil inconvenient arrivoit à un homme qui auroit déja reçû les Ordres, le même Concile a ordonné qu'il seroit obligé d'opter, ou de se défaire de sa femme, ou de renoncer au Ministere de l'Eglise. On ne peut que loüer en cela la prudence des Conciles: car pour ne point parler de la raison de conscience, alléguée par Balsamon, sçavoir qu'en devenant un même corps avec une femme impudique, on contracte une souillure incompatible avec l'administration des choses saintes, quel scandale n'est-ce pas, & quelle source de méchantes plaisanteries, & de conversations sottes & profanes, lors que ceux qui servent à l'Autel ont des femmes décriées? Si ce que l'on dit de Caton est vray, qu'il préta sa femme à Hortensius, il faut dire que les Loix Romaines n'étoient pas si rigoureuses au commencement, qu'elles le furent sous les Empereurs, lors qu'elles punirent les maris qui souffroient tranquillement les débauches de leurs femmes. S'ils les souffroient pour de l'argent, la punition étoit plus rude; mais quand leur négligence, leur patience, ou leur crédulité ouvroient la porte à cet abus, on se contentoit de les exiler, & de les foüetter *. M. Ménage, de qui nous empruntons ces remarques, dit une chose trop particuliere concernant S. Augustin, pour n'en pas rapporter ici la substance. Ce grand Saint rapporte dans son 1. Livre *de Sermone Domini in Monte*, *cap.* 16. qu'il y avoit environ 50. ans que le Gouverneur d'Antioche avoit menacé de faire mourir un homme, s'il n'apportoit pas à l'Epargne, dans un certain jour marqué, une livre d'or. Le jour aprochant, ce pauvre homme étoit fort en peine, n'ayant pas dequoi payer cette taxe. Sa femme qui étoit fort belle, lui vint dire qu'on lui offroit cette somme, si elle vouloit contenter les desirs d'un riche Bourgeois qui l'aimoit passionnément. Elle ajoûta qu'elle étoit prête d'y consentir, si son mari auquel son corps appartenoit, vouloit bien en disposer de cette maniere. Il lui rendit mille actions de graces de cette marque de son amitié, & lui permit de faire ce qu'elle voudroit. L'affaire fut executée; mais le Galant fut assez mal-honnête homme, pour ne donner qu'une bourse remplie de terre. La plainte en fut portée au Gouverneur, qui ayant sçû tout ce qui s'étoit passé, fit faire raison à cette femme. Ce qu'il y a d'admirable, c'est que S. Augustin, tout grand Théologien qu'il étoit, ne sçait que dire de cette action, & n'ose la condamner comme criminelle. Il est pourtant bien aisé de voir qu'encore que cette femme fût innocente à l'égard de son mari, lui & elle avoient commis un grand crime à l'égard de Dieu.† Revenons à M. Morin.

Avanture remarquable raportée par S. Augustin.

Il prouve qu'avant le Concile de Trente il y avoit des Catholiques Romains qui soûtenoient, que l'on se pouvoit remarier après la répudiation. D'autres étoient dans un autre sentiment; & en général il paroît qu'il y a un grand conflict de Canons, & d'autoritez sur cette matiere ‡. Mais avec tout cela l'Eglise d'Ethiopie, l'Eglise Grecque, & ses Schismatiques, se sont toûjours conservez dans un usage opposé à la Décision du Concile de Trente; & il est même à remarquer, que sur les grandes contestations que les Ambassadeurs de Venise susciterent, à cause que la République vouloit conserver à ses Sujets du Rite Grec, la liberté dont ils étoient en possession, il fut dit dant le Concile, *qu'on ne condamneroit pas ceux qui enseignent que l'adultere rompt les liens du mariage, de telle sorte que l'on peut se remarier, mais qu'on anathématiseroit seulement ceux qui soûtiennent que l'Eglise Romaine se trompe, lors qu'elle dit que le nœud du mariage n'est point rompu par l'adultere, & qu'il n'est pas permis d'en contracter un second.* Voyez la version de Fra-Paolo par M. Amelot p. 727.

Pourquoi on accuse les Juifs d'adorer la tête d'un Ane.

La septieme Dissertation traite des causes qui pûrent obliger les Gentils à dire, que les Chretiens adoroient la tête d'un Ane. M. Morin fut chargé d'examiner cette question par l'Académie de Caen, qui s'assembloit alors chez M. Meliand, Intendant de la Province. Il réfute d'abord ceux qui croyent que les Gnostiques attirerent sur tout le Corps des Chretiens cette impertinente calomnie; il les réfute, dis-je, parce qu'il croit plus vrai-semblable que les Payens, qui avoient fait le même reproche aux Juifs, les confondirent avec les Chretiens, comme ils le faisoient souvent. Ainsi il ne s'agit plus, selon cette supposition, que de sçavoir pourquoy les Juifs ont été exposez à une raillerie si grossiere. L'Auteur réfute les conjectures d'Erasme, de M. le Févre de Saumur, de Gaffarel, de Fullerus, & de M. Bochart, & hazarde la sienne en cette maniere. Il dit que puis qu'on accusoit les Juifs d'adorer la tête d'un Ane, & de la poser dans le Sanctuaire du Temple, il faut que quelques unes des choses qui étoient gardées dans le Saint des Saints, ayent donné sujet à la calomnie. Ce ne pouvoient pas être les Cherubins; car quoy qu'on ne sçache pas bien précisément leur figure, & que les uns disent qu'ils étoient semblables à des enfans aîlez, d'autres qu'il avoient quatre faces

chacun

* *Amenit. juris cap.* 10.

† Voyez sur le même sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. d'ACINDYNUS Consul.

‡ Conferez ceci avec ce qui est dit dans l'Art. IX du mois de Juillet 1686. & dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. d'ATHENAGORAS. Rem. E. à la fin; & Art. de MILTON. Rem. C.

chacun, une d'Aigle, une de Bœuf, une de Lion, & une d'Homme, afin que sans reculer ni se détourner, ils pussent tirer le char de Dieu, par tout où il seroit nécessaire; encore, dis-je, qu'on ne sçache pas au vray comment ils étoient représentez, on sçait pourtant qu'ils n'étoient pas faits comme la tête d'un Ane. Ce n'étoit pas non plus ni l'Arche, ni la Verge d'Aaron qui avoit fleuri, ni l'Encensoir, ni les deux Tables de la Loy, car rien de tout cela n'avoit la figure d'une tête d'Ane. C'étoit donc l'Urne où l'on gardoit de la Manne. Mais comment cette Urne? Parce qu'on l'appelloit *Chomer* en Hebreu, qui est un mot si semblable à celui de *Chamor*, qui veut dire un Ane, qu'on les a pris l'un pour l'autre dans le 1. Livre de Samuel chap. 16. v. 20. Il a donc été facile à ceux qui entendoient dire que les Juifs gardoient une Urne dans le Sanctuaire, de penser que ce fût un Ane, & d'ajoûter ensuite que ce n'en étoit que la tête, parce qu'une Urne avec ses deux anses, & son ventre rond, a plûtôt la figure d'une tête d'Ane, que d'un Ane tout entier. *

La derniere Dissertation traite des Oracles du Paganisme, & de la raison pour laquelle ils ont cessé. Nous nous dispenserons d'en parler, tant parce que cet Article est assez long, que parce qu'en † parlant du Livre de M. Van Dale, nous avons amplement discouru de cette matiere. Nous dirons seulement que cet endroit du Livre de M. Morin n'est pas des moindres, & qu'il est rempli, aussi bien que les autres parties de l'Ouvrage, d'une exquise érudition.

ARTICLE VII.

L'Homme de Cour, traduit de l'Espagnol de Baltasar Gracian, par le Sieur Amelot de la Houssaie, avec des Notes. A Paris chez la Veuve Martin & Jean Boudot, ruë S. Jaques au Soleil d'or. 1684. in 4. & se trouve à la Haye in 12. chez Abraham Troyel, Libraire dans la Sale du Palais.

Des Ouvrages de M. Amelot de la Houssaye.

L'Auteur & le Traducteur de cet Ouvrage, sont fort propres à en faire concevoir une grande idée, parce qu'on sçait que Gracian a été un génie d'une force, & d'une élevation admirable, & que M. Amelot est consommé dans l'étude de la Politique; & qu'il ne manque, ni de l'esprit nécessaire à pénétrer les pensées d'un grand sens, ni des manieres de s'exprimer qui conservent la force de cette espece de pensées. Tous les Livres qu'on a de lui ont eu beaucoup de succès. L'Histoire du Gouvernement de Venise, & celle des Uscoques sont de ses premiers Ouvrages. Il publia trois Livres à Amsterdam l'année passée qui lui font beaucoup d'honneur, sçavoir le Prince de Machiavel, l'Histoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, & des Discours Politiques sur Tacite. Au lieu de son véritable nom, il mit à ces deux derniers celui de *la Mothe Josseval.*

De l'Homme de Cour de Gracian.

Quant à son *Homme de Cour* qui vient de paroître, on peut s'assûrer qu'il plaira à toutes les personnes de bon goût, car c'est comme la *Quint-Essence* de tout ce qu'un long usage du monde, & une réflexion continuelle sur l'esprit & le cœur humain, peuvent apprendre, pour se conduire dans une grande fortune. Il ne faut pas s'étonner si la sçavante Comtesse d'Aranda, *Donna Luisa de Padilla*, se formalisoit de ce que les belles pensées de Gracian devenoient communes par l'Impression, en sorte que le moindre Bourgeois pouvoit avoir pour un écu des choses, qui à cause de leur excellence ne sçauroient être bien en de telles mains. On pourroit appliquer à cet Auteur l'éloge qu'il a donné à Tacite, *de n'avoir pas écrit avec de l'encre, mais avec la sueur précieuse de son vigoureux esprit.*

De l'Epitre Dédicatoire de M. Amelot.

L'Epitre Dédicatoire de M. Amelot est assûrément trop longue; mais comme elle s'adresse au Roy, & qu'elle le louë par conséquent, il ne faut pas s'étonner de la longueur. On se perd facilement dans une si vaste carriere; *sur un si beau sujet on ne peut achever*, disoit autrefois M. Pelisson. Et d'ailleurs ce n'est pas une prolixité de paroles; tout y est plein de pensées, dont celle-cy n'est pas des moins véritables; *ce qui consolera les Rois*, qui vous succéderont, & qui comparez à votre gloire ne paroîtront rien, *est qu'ils ne manqueront pas de flatteurs qui leur donneront quelquefois le plaisir de les égaler à votre Majesté.*

De la Préface.

La Préface est curieuse. On y répond à une critique du Pere Bouhours; on y parle du caractere de Gracian, & on y donne la raison pourquoi on attribue ce Livre non pas à *Laurent*, comme dans les Editions précédentes, mais à *Baltasar*. Cela donne sujet de rapporter plusieurs particularitez qui concernent cet Auteur & ses Ouvrages, dont on fait le Catalogue: & M. Amelot dit avec raison qu'on plaît par-là à la plûpart des gens de Lettres. Ce Baltasar Gracian étoit un Jesuite Espagnol qui mourut l'an 1658. à l'âge de 54. ans.

De ses Notes & Additions.

M. Amelot ne s'est pas contenté de traduire les 300. Maximes dont cet Ouvrage est composé, & l'explication que l'Auteur a ajoûté à chacune. Il nous donne de plus diverses Notes de sa façon, qui contiennent ou des faits historiques, ou de belles Sentences de Pline le Jeune, de Tacite, &c. Outre cela il nous donne plusieurs chapitres, ou en extrait, ou tout entiers des autres Ouvrages de Gracian, les appliquant aux lieux où la matiere le demande. Il a changé le titre de l'Original (*Oraculo Manual*) en celui d'Homme de Cour, *qui outre qu'il est moins fastueux & hyperbolique, explique mieux la qualité du Livre, qui est une espece de Rudiment de Cour, & de Code Politique, ou un Recueil des meilleures, & des plus delicates Maximes de la vie Civile, & de la vie de Cour.*

ARTICLE VIII.

Réception de M. Boileau à l'Académie Françoise.

Nous avons parlé ‡ ailleurs d'un obstacle qui retarda la Promotion de M. de la Fontaine. Nous eussions pû dire que la concurrence de M. Boileau y contribua aussi. C'est du moins une opinion assez générale, & que l'on appuye sur ce que la mort de M. de Bezons ayant donné le moyen de satisfaire les deux concurrens, on permit de procéder à la réception de M. de la Fontaine. Il fut reçû le 2. du mois de May, & l'on eût reçû M. Boi-

* Voyez sur le même sujet l'Art. II. du mois d'Août 1685.

† *Nouv. de Mars Art. I.*

‡ *Nouv. d'Avril dans le Catalogue No. VII.*

Réception de Boileau à l'Académie Françoise.

Boileau le même jour s'il eût été à Paris. Mais il n'avoit garde d'y être; il étoit en Flandres avec le Roy, qu'il accompagne dans toutes ses Expéditions, afin d'en pouvoir parler comme témoin oculaire. Il ne fut reçû que le premier jour de ce mois. Il fit un Discours d'un petit quart d'heure, qui fut écouté avec beaucoup de plaisir de toute l'Assemblée, fort nombreuse ce jour-là. Il déclara d'abord l'étonnement où il se trouvoit de se voir Membre d'une Compagnie, dont l'entrée lui devoit avoir été fermée par tant de raisons. Il dit ensuite qu'il ne pouvoit attribuer cet honneur qu'au désir que le Roi avoit témoigné pour cela; & que sa Majesté, l'ayant choisi pour travailler à son Histoire, conjointement avec un des autres Membres de l'Académie, avoit crû qu'il ne pourroit s'en acquitter dignement, sans être instruit dans l'Ecole de ces Messieurs. Il ajoûta avec une confiance qui ne lui séioit pas mal, que le Roi avoit eu quelque raison de le choisir pour un tel employ, parce qu'il fait tous les jours tant de choses qui, toutes vrayes qu'elles sont, ne paroissent pas vray-semblables, qu'il étoit bon qu'on les fit écrire par un Historien qui fût en réputation de ne flatter point. M. l'Abbé de la Chambre Curé de S. Barthelemi, qui avoit éte Directeur de l'Académie pendant le quartier d'Avril, en fit encore la fonction ce jour-là, parce qu'on n'avoit pas eu le temps d'élire au sort un Directeur pour le quartier de Juillet. Il répondit au Discours de M. Boileau par un autre de même longueur *, & digne de sa grande politesse. Après avoir loüé le nouvel Académicien, il s'étendit sur les éloges de M. de Bezons de qui on remplissoit la place, & sur ceux de M. Conrart, parce que M. de Bezons avoit été son Eleve. Cela fait, plusieurs Académiciens lûrent quelques Pieces qu'ils avoient composées sur divers sujets, & puis on se retira.

Réflexions là-dessus.

Le Discours de M. Boileau a été trouvé digne de son esprit & de sa réputation; la plûpart de ceux qui en parlent le loüent extrémement, & ceux qui en disent le moins de bien, font entendre seulement, qu'il n'y avoit rien de fort extraordinaire. C'est un signe qu'il s'est fort bien tiré de ce pas-là. L'endroit où il dit que l'entrée de l'Académie *lui devoit avoir été fermée par tant de raisons*, a renouvelé le souvenir de cette multitude d'Académiciens morts & vivans, qu'il a mal-traitez dans ses Satyres. Les Chapelains, les Cassagnes, les Cotins, les Desmarets, les Scuderis, & les Quinauts, se sont présentez d'abord à l'esprit de tout le monde, & on croit que si le Roi qui est au dessus des loix ne se fût pas mêlé de la chose, l'Académie s'en fut tenuë à ses Statuts, qui l'obligent, dit-on, à avoir un ressentiment d'exclusion pour tous ceux qui la diffament en la personne de ses Membres. Mais sa complaisance pour le Souverain lui a fait tenir une conduite tout à fait Chretienne. Ceux qui aiment cette Académie la loüent d'avoir oublié généreusement les injures qu'elle avoit recûes. Les ennemis de M. Boileau sont bien-aises qu'il ait recherché comme une grace, d'entrer dans un Corps dont il avoit mal parlé, à ce qu'ils prétendent, & ils font sur cela des comparaisons qu'il n'est nullement nécessaire de dire ici. Quoi qu'il en soit, M. Boileau est d'un mérite si distingué, qu'il eût été difficile à Messieurs de l'Académie Françoise, de remplir aussi avantageusement qu'ils ont fait la place de M. de Bezons.

* Il y avoit dans le premiere Edition, *qu'il lut à son ordinaire*,

CATALOGUE de Livres Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

Collegium considerationum in Dogmata Theologica Cartesianorum, editum à Joh. Adamo Osiandro SS. Theol. D. Professore & Cancell. Tubingensi. C'est à dire, *Considérations sur ce qu'il y a de Théologique dans le Cartésianisme.* Stutgardiæ sumptibus Joh. Gotofredi Zubroti. 1684. in 8.

LA Philosophie de M. Descartes, ayant été introduite dans les Ecoles de Théologie, par quelques Professeurs qui la goûtoient, y a excité plusieurs troubles. Les uns la trouvent commode pour expliquer les Mysteres, d'un air qui s'accorde mieux avec la raison; les autres disent que ce sont des nouveautez dangereuses, qu'il importe d'exterminer, avant que les jeunes gens se soient familiarisez avec elles. Et là-dessus c'est à qui plus écrira contre ses Antagonistes. La contagion des ces Disputes s'est déja communiquée au païs de Wirtemberg, où M. Osiander professe la Théologie depuis longtemps avec beaucoup de réputation. Il est de ceux qui condamnent M. Descartes; & tout son Livre ne roule que sur la réfutation de ses Principes. Il y a quelque apparence qu'il a commencé un peu tard à examiner ces matieres; car il semble à quelques-uns qu'il ne les a pas trop bien comprises, & qu'il ne fait qu'effleurer les difficultez. Il aime à outrer les choses, car il soûtient que les Turcs, & les Juifs sont des Idolâtres, & que le Dieu qu'ils connoissent, n'étant point un en trois personnes, n'est qu'une Idole, & une chimere de leur imagination. Il soûtient aussi, conformément à cette These, que l'idée de la Trinité apartient à l'idée du vrai Dieu. Les principaux Adversaires qu'il entreprend de combattre sont M. Wittichius, & M. Wolzogen. Outre les questions qui regardent la nature Divine & ses Attributs, la création, l'étenduë du Monde, l'ame raisonnable, la grace, & le franc arbitre, il traite amplement de la mort, de l'état de l'ame séparée, & de la résurrection.

Idée de cet Ouvrage.

II.

Journal du Siége de Luxembourg. A Paris au Palais. 1684. in 12.

Précis de cet Ouvrage.

CEt Ouvrage sert de second tome au Mercure Galant du mois de Juin. Il est dedié à M. le Prince de Conti, & contient, outre le Journal du Siége depuis le départ du Roi jusques à la reddition de la Place, quelques particularitez historiques touchant la Ville de Luxembourg, & le Prince de Chimay. On y voit que Sigefroy, Frere puîné de Godefroy Comte de Verdun, acquit le Château de Luxembourg l'an 963. de l'Abbé de S. Maximin de Treves, & qu'il en prit le titre de Comte, & un surnom qu'il laissa à ses Descendans. Ils ont possedé le Duché de Luxembourg jusques au temps de Charles le Hardi, dernier Duc de Bourgogne, qui acheta des Heritiers de l'Empereur Sigismond tous les droits qu'ils y avoient. La Fille unique de Charles, s'étant mariée avec l'Empereur Maximilien, porta dans la Maison d'Autriche le Duché de Luxembourg. Cette Ville fut prise l'an 1542. par le Duc d'Orleans second Fils de François I. & reprise deux ans aprés par Charles-Quint, qui dès sa naissance avoit porté le titre de Duc de Luxembourg.

Quant au Prince de Chimay, Gouverneur de cette importante Place, l'on nous dit qu'il est d'une Famille fort ancienne, qui emprunte son nom d'un Village appellé Croï, situé dans la Picardie; & qu'il étoit engagé par bien de raisons à se défendre. 1. Parce que le Gouvernement de la Province lui appartenoit en pleine propriété, par la cession du Roy d'Espagne, qui s'étoit acquitté par-là envers lui de la somme de huit cens mille écus qu'il lui devoit. 2. Parce qu'il avoit des biens dans la Province pour 50. mille livres de rente, &c. Il ne faut pas oublier ce que l'on rapporte à la loüange du Prince de la Roche Sur-Yon, que pendant le Siége un boulet de Canon ayant emporté la table sur laquelle il écrivoit dans sa tente, il en fit remettre une autre tout aussitôt, & continua d'écrire.

III. *Quatre Dialogues. 1. Sur l'Immortalité de l'ame. 2. Sur l'existence de Dieu. 3. Sur la Providence. 4. Sur la Religion.* A Paris chez Sebastien Mabre-Cramoisi ruë S. Jacques. 1684. in 12.

NOus parlerons plus amplement de cet Ouvrage dans les Nouvelles du mois prochain. * On ne doute pas que M. l'Abbé de Dangeau, Abbé de Fontaine Daniel, Prieur de Gournay, Camerier d'honneur du Pape, & réçû à l'Académie Françoise l'an 1682. ne soit l'Auteur de ces Dialogues.

IV. *Traité de Morale, par l'Auteur de la Recherche de la verité.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1684. in 12.

COmme l'Auteur de ce Livre est un esprit original s'il en fut jamais, on doit s'attendre à voir ici des pensées toutes nouvelles. Nous en parlerons dans le mois qui vient. †

V. *Sacra Eleusinia patefacta, seu Tractatus anatomicus novus de organorum generationi dicatorum structura admirabili in utroque sexu, veterum atque neotericorum hypothesibus & inventis adcommodatus, indiceque rerum copioso locupletatus.* ‡ C'est à dire, *Nouveau Traité d'Anatomie concernant les Organes de la génération.* Francofurti ad Mœnum sumptibus Tobiæ Oehrlingii, Bibliopol. Jenensis. 1684. in 4.

JAmais on n'a tant foüillé dans le corps de l'homme que depuis un siecle, pour en découvrir la structure surprenante. Mais de toutes les parties qu'on a examinées avec une incroyable curiosité, il n'y en a point qu'on ait plus exactement épluchées, que celles qui servent à la génération. Ce n'est pas assûrément afin d'en réduire en méthode les opérations, & de les perfectionner, comme on perfectionne tous les jours les Arts, & les Sciences; car on sçait trop bien qu'il y a long-temps que cette affaire a été conduite à sa perfection par les seules forces de la Nature. Les Sciences ne font rien à cela, & les plus ignorans y sont pour l'ordinaire les plus grands Maîtres. Mais on a d'autres vûës qui peuvent avoir de grands usages pour la guérison des maladies, & en tout cas pour satisfaire la curiosité de l'esprit. L'Auteur de ce Livre égaye fort cette matiere, & on voit bien que le jeu lui plaît. On y trouve de l'érudition, & des remarques curieuses.

Joannis Meursii Theseus, sive de ejus vita rebusque gestis liber postumus. Accedunt ejusdem Paralipomena de Pagis Atticis, & excerpta ex V. Cl. Jacobi Sponii itinerario de iisdem Pagis. Ultrajecti apud Franciscum Halma Bibliop. & Acad. Typogr. Ordinarium. 1684. in 4. VI.

IL n'est pas nécessaire de dire ici, que Meursius a été un des plus excellens Critiques de ces derniers siecles: la chose est assez évidente par un grand nombre de beaux Livres qu'il a publiez. Il en laissa beaucoup d'autres en mourant, qui sont dans la Bibliotheque du Roy de Suede. On en a déja tiré les trois Traitez sur les Isles de Candie, de Rhodes, & de Cypre, lesquels M. Grævius eut soin de faire imprimer l'an 1675. Il nous donne présentement le *Thésée* de Meursius, dont on est redevable au même M. Pufendorf, Historiographe de Suede, qui publia l'an 1661. les *Miscellanea Laconica* de cet Auteur. On nous promet d'autres Ouvrages du même Critique par les soins de M. Grævius. *Des Ouvrages de Meursius.*

Defense de M. Arnaud Docteur de Sorbonne contre la Réponse au Livre des vrayes & des fausses Idées. A Cologne chez Nicolas Schouten. 1684. in 12. VII.

ON commençoit à s'ennuyer de ne voir aucun nouveau Livre de M. Arnaud depuis un an. Mais voici la Replique que nous avions fait esperer dans nos ‡ Nouvelles du mois d'Avril. Ce n'est point à Amsterdam qu'elle a été imprimée, comme nous l'avons debité après le bruit qui en a couru; c'est à Bruxelles. La méprise n'est pas grande, & il n'étoit pas fort important que le Public fut desabusé d'une erreur de cette nature: Mais comme il importoit encore moins qu'il y demeurât, rien n'a pû nous empêcher de faire cette petite rétractation. Nous parlerons une autrefois § de la matiere qui a été traitée dans cet Ouvrage.

La Pratique de l'Education des Princes par le Sieur Varillas. A Paris chez Claude Barbin au Palais. 1684. in 4. VIII.

CE Livre contient principalement l'Education de Charles-Quint, & les moyens dont Chiévres son Gouverneur se servit, pour en faire un grand Monarque: mais on ne laisse pas d'y traiter par occasion des principales choses qui sont arrivées dans l'Europe, & sur tout dans la Monarchie d'Espagne depuis l'an 1506. jusqu'en 1521. Chiévres s'appelloit Guillaume de Croï. M. Varillas nous parle fort amplement de cette famille. Il nous dit qu'elle a été fort attachée à la Maison de Bourgogne, & que Jean *Remarques sur la Maison de Croï.*

* Voyez l'Art. VI.
† Voyez l'Art. III.
‡ Voyez sur l'Auteur & sur le veritable titre du cet Ouvrage le *Dict. Hist. & Crit.* à l'Art. de PINEAU. *Tom. I.* à la note marginale.
‡ Art. II.
§ Voyez le mois de Septembre de cette année Art. II.

Jean de Croï, bisayeul de Chiévres, étoit Favori de Philippe le Hardi, premier Duc de Bourgogne de la Maison Royale de France; qu'Antoine de Croï, petit Fils de Jean, fut si bien auprès de Philippe le Bon, troisieme Duc de Bourgogne, qu'il n'y avoit que les conseils, & les desseins qu'il avoit proposez, ou approuvez, qui fussent au goût de ce Prince; & que Philippe de Croï, Fils d'Antoine, fut aussi mal auprès de Charles le Terrible, que son Pere avoit été bien auprès de Philippe le Bon. Ce changement procéda de l'humeur fiere & imperieuse de Charles, qui trouvant mauvais que son Pere lui eût donné Philippe de Croi pour Favori, au lieu qu'il prétendoit user d'une pleine liberté dans le choix de ses Créatures, tourna son ressentiment contre ce Philippe. Il fortifia sa prévention de telle sorte dans la suite, que les Croïs furent obligez de sortir de ses Etats. Ils y revinrent aprés sa mort, & remonterent bientôt au premier rang de faveur qu'ils avoient possédé autrefois. Cela parût principalement en cè qu'ils disposerent la Princesse Marie, Héritiere de la Maison de Bourgogne, & âgée de vingt ans, à épouser le Dauphin de France qui n'en avoit que six. Il faloit que leur autorité fût bien grande, & qu'ils en abusassent bien puis qu'ils gagnerent cela sur l'esprit de cette Princesse, à qui il faloit tout autre chose qu'une telle Minorité. Louis XI. rendit inutile toute cette Négociation, par la haine irréconciliable qu'il avoit pour toute la Maison de Bourgogne. Les choses étoient en ces termes lors que Guillaume de Croï Seigneur de Chiévres, commenca à se signaler dans le monde par ses excellentes qualitez. Monsieur Varillas en fait un portrait admirable, soit pour les qualitez du corps, soit pour celles de l'esprit. Le jugement qu'en fit le Roy Louïs XII. en le choisissant pour être Gouverneur de Charles-Quint, & la maniere dont il a répondu à ce choix dans toutes les circonstances de sa vie, & dans les emplois les plus difficiles, font connoitre que ce portrait n'est point flatté. Ce grand homme méritoit une fin plus heureuse que celle qui a terminé sa vie. L'Auteur accuse les Espagnols de l'avoir fait empoisonner, cinquante jours après avoir fait la même chose au Cardinal de Croï son Neveu. *Fides sit penes Autorem.*

Remarques sur les histoires de Varillas.

Nous aurons bien-tôt occasion de parler de quelques Histoires de M. Varillas, qui sont sous la presse en ce païs-ci. C'est un Historiographe de France fort célebre, * & dont les Ouvrages ont été lûs en Manuscrit avec beaucoup d'empressement. Il s'attache moins que feu M. du Bouchet l'un de ses Collegues, à l'éclaircissement, & aux preuves des Genéalogies, mais il recherche en récompense avec plus de soin les causes secrettes des évenemens. M. du Bouchet ne fera plus rien, ni en matiere de Genéalogies, ni en aucune autre chose, car il mourut le 15. de May dernier âgé de quatre-vingt-cinq ans. Exemple de ce qui a été dit † ci-dessus de la longue vie de quelques personnes studieuses. Il a été extrêmement laborieux, & ses recherches n'ont été gueres moins difficiles, que s'il avoit voulu pénétrer dans les plus obscures ténebres de la nature, comme faisoit M. Mariotte de l'Académie Royale des Sciences, qui est mort aussi dans le même mois. Il avoit fait des Observations fort exactes sur les eaux, & sur les Machines hydrauliques, sur les plantes, sur les couleurs, &c. C'est au moins travailler sur un sujet fort réel. Les Genéalogistes creusent beaucoup plus avant quelquefois, puis qu'ils vont jusques dans les abîmes du néant.

IX.

De l'état de l'homme après le peché, & de sa Prédestination au salut : où l'on examine les sentimens communs, & où l'on explique ce que l'Ecriture Sainte nous en dit. A Amsterdam chez Henri Desbordes dans le Kalver-Straat. 1684. in 12.

Réflexions sur le Dogme de la Prédestination.

IL n'y a presque point de Dogme, que les Protestans ayent réformé d'un consentement plus unanime, que celui de la Grace & de la Prédestination. Mais cette concorde n'a pas été de durée, soit que ce fût un état un peu violent pour la petitesse de notre esprit, qui ne pouvant pas s'élever jusques à Dieu, se plaît à l'abaisser jusques à l'homme; soit que l'on ait jugé plus à propos d'expliquer les expressions dogmatiques des Ecrivains sacrez, par leurs expressions populaires, que d'expliquer les populaires par les dogmatiques; soit enfin que l'on ait eû d'autres vuës, & d'autres motifs. La discorde s'est donc mise parmi les Protestans; car il y en a qui attribuent le salut de l'homme, non pas au Decret éternel de la Prédestination, mais au bon usage qu'il fait de la grace que Dieu lui présente. L'Auteur de ce Livre est de ceux-là.

Idée de cet Ouvrage.

Il enseigne dans la premiere partie de son Ouvrage, que le peché n'a point privé l'homme des forces du franc arbitre, & il examine les passages de l'Ecriture que l'on objecte, & en très-grand nombre, & très-formels contre la cause qu'il défend. Il soûtient dans la seconde partie, que le terme de *Predestiner*, qui est si souvent dans les Epitres de Saint Paul, n'a pas le sens que S. Augustin lui a donné, & pour en venir à bout il fait diverses remarques sur la Vocation des Gentils. Il a l'esprit net, & dit en peu de mots ce qu'il veut dire. C'est à ceux qui réfuteront ses Hypotheses à faire sçavoir, s'il les soûtient par des Sophismes, & non pas à moy qui ne suis qu'Historien.

* Conferez ceci avec l'Art. IX. d'Octobre 1686.

† Art. II.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1684.

AVERTISSEMENT.

Quoy que je n'ignore pas, qu'il ne faut point importuner souvent le Lecteur par des Préfaces, je ne sçaurois m'empêcher d'en mettre une à la tête de ce second Tome. Elle ne sera pas fort longue, & j'espere qu'on y trouvera une particularité qui ne déplaira pas au Public.

C'est que comme je n'ay entrepris la compilation de ces Nouvelles, que pour contribuër autant qu'il me seroit possible à l'instruction, & à la satisfaction des Curieux, je ne me feray point une honte de publier les avis qu'on me donnera des fautes qui me seront échapées. J'en donneray bien-tôt un exemple. Un Auteur qui fait cela, fait assûrément un sacrifice de grand coût. Néanmoins je déclare que je ne prétens point qu'on m'en tienne conte; je me crois essenciellement obligé à faire ce sacrifice, parce qu'il y a un très-grand nombre d'honnêtes gens, qui s'en rapportent à ma bonne foy sur beaucoup de faits. Il est bien juste que si je les trompe en un certain temps, je les desabuse dans un autre, soit que mes amis m'avertissent de mes erreurs, soit que je les découvre moy-même. Je suis seur que tout le monde sera bien-aise de me voir dans cet esprit, excepté peut-être quelques Auteurs qui croirent que je ne garde pas assez le decorum, *& que je leur donne-là un méchant exemple, qui aviliroit trop le caractere d'Auteur auprès des ignorans, si on le sçavoit, & qu'il ne faut pas accoûtumer le Public à recevoir tant de soûmissions des personnes de notre ordre. S'il y a des Auteurs qui soient dans cette pensée, je leur déclare, afin de les appaiser, que ma conduite ne tire point à consequence. Je ne suis point digne d'être imité, c'est à moy à imiter. Je souhaite seulement qu'ils trouvent bon que je profite de cette pensée de * S. Augustin,* c'est avoir un amour propre trop déréglé, que de vouloir laisser les autres dans l'erreur, afin de cacher son ignorance. Nimis perversè seipsum amat, qui & alios vult errare, ut error suus lateat.

Quand on est assez docile, pour publier les erreurs dont on a été averti, il y a beaucoup d'apparence qu'on l'est assez, pour réformer les manieres que l'on apprend qui ont déplû, & ainsi le Public se doit promettre que cet Ouvrage deviendra meilleur de jour en jour, parce que celui qui le compose sera averti sincerement de ce qui n'en plaira pas, & qu'il fera tout son possible pour s'en corriger. Il a été averti de bonne part, qu'on n'aime pas qu'il prenne parti dans les matieres dont il parle, & qu'on aimeroit mieux qu'il se renfermât dans les bornes d'un Historien désinteressé, qui épargne ses réflexions. On remarquera desormais qu'il a profité de cet avis.

Plusieurs personnes ont fort approuvé qu'il ne chargeât point son Ouvrage de quantité de Remarques Chymiques, Anatomiques, Astronomiques, Géométriques, &c. ni de la description des Monstres, & des maladies peu communes. Ce n'est pas que ces choses ne soient très-curieuses, très-utiles, & très-importantes, mais c'est qu'on les trouve exactement dans tous les Ouvrages semblables à celui-ci, qui se publient par toute l'Europe; ce qui fait dire à bien des gens, que comme ceux qui aiment cette sorte de Nouvelles les trouvent en mille endroits, il seroit à souhaiter que quelque Nouvelliste de la Republique des Lettres s'attachât uniquement à d'autres matieres propres à tout le monde, sans en excepter les Dames, qui se plaisent fort à la lecture des bons Livres présentement, pourvû qu'on n'y trouve rien qui offense la pudeur. Or il est impossible de ne la mettre point à la gêne lors qu'on parle de diverses maladies, d'accouchemens monstrueux, d'observations Anatomiques, &c. Il y a quelques personnes au contraire qui ne trouvent pas fort bon, qu'il y ait si peu de cette sorte de curiositez dans cet Ouvrage. Que faire pour contenter la diversité des goûts? Cet embarras sans doute n'est pas petit. Il s'en faudra tirer le mieux qu'on pourra, en s'accommodant un peu aux avis contraires.

Il faudra tenir la même conduite à l'égard d'un autre point. Il y a des gens graves qui voudroient que tout fût sérieux dans ces Nouvelles, & qui desapprouvent certains traits que l'on y répand pour égayer le Lecteur. D'autres soûtiennent que ces petits grains de sel sont absolument necessaires, si on veut que le Lecteur nous pardonne la longueur que nous ne sçaurions éviter, parce que nous voulons donner une idée juste & exacte d'un Ouvrage. Ils disent de plus que ces Nouvelles ne sont pas tant pour les Docteurs, & pour les Sçavans de profession, que pour une infinité de gens du monde que leur paresse naturelle, ou les embarras d'un employ pénible empêchent de lire beaucoup, quoy qu'ils soient fort aises d'apprendre. Si on veut les instruire, il faut les attirer par l'espérance qu'ils ne s'ennuyeront point, & qu'ils trouveront quelque chose qui les accommodera, lors qu'ils auront la patience de lire toute la piece. Voilà donc des sentimens fort differens. Il est impossible de contenter des goûts si peu conformes: le mieux que l'on puisse faire, c'est de s'accommoder tantôt aux uns, tantôt aux autres. Que chaque Lecteur se fasse justice, & qu'il considere qu'il n'est pas tout le monde, & qu'il n'est pas raisonnable que pour l'amour de lui, on ne conte

* *Epistol. 7. ad Marcell.*

conte pour rien tous ceux qui ne sont pas de son goût.

On nous a donné avis que les loüanges que nous donnons aux Auteurs sont quelquefois excessives, qu'il faudroit absolument ne les point loüer, & que si on continue, ce sera un moien infaillible de faire bien des mécontens, pour un petit nombre de personnes qu'on obligera. Si cela est, il faut changer un peu de méthode. Mais en verité c'est un sacrifice plus pénible que celui dont on a parlé au commencement de cette Préface. On se sent un grand penchant à loüer les Livres dont on parle, & c'est la moindre reconnoissance que l'on puisse avoir pour un Auteur qui nous instruit, & qui a quelquefois travaillé plusieurs années de suite avec des fatigues accablantes, à nous faire son présent. Puis qu'on le veut ainsi, nous nous ferons violence, nous serons plus réservez à loüer le monde. Les Auteurs se contenteront, s'il leur plait, de nos bonnes intentions. Je souhaite que le Public leur rende la justice qu'ils méritent, & que les éloges qu'ils en recevront soient la récompense de leurs travaux. Ceux qui n'obtiennent pas cette récompense, sont bien malheureux, puis qu'ordinairement c'est la seule que l'on se puisse proposer, comme c'est toûjours la seule que l'on se doive proposer, præter laudem nullius avarus. *Que dis-je? Il n'est pas même permis de se proposer cette récompense, quand on veut agir Chretiennement.*

Voici un exemple de ce que l'on a promis. Nous en donnerons deux autres dans le premier Article des Nouvelles de ce mois.

*Nous avons dit dans les Nouvelles de Mars *, que M. Caramuel* est à présent Evêque de Vigevane dans le Milanez. *Cela est faux, car il y a deux ans qu'il est mort. Nous l'avons apris dans le Journal des Sçavans du 3. de Juillet dernier. L'Auteur du Journal a bien connu cette faute, mais il a eu l'honnêté de ne la point remarquer. Nous n'aurions pas trouvé mauvais qu'il l'eût remarquée; mais ce seroit une ingratitude inexcusable, de ne le point remercier de ses manieres honnêtes. Il importe peu, dira-t-on, qu'on soit détrompé dans une chose de cette nature. Je répons ce que j'ay déja répondu † une fois en semblable cas, qu'il importe encore moins de n'y être pas détrompé, & j'ajoûte à cela que la verité nous doit être si recommandable, qu'il faut éviter jusqu'à l'ombre de l'erreur dans les moindres choses, si nous le pouvons. ‡*

ARTICLE I.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles, le 9. Juillet 1684.

Lettre sur quelques fautes de M. Bayle.

J'Ay lû deux de vos Journaux avec un singulier plaisir. . . . . . Toute la critique que je veux vous faire se réduit à deux choses. L'une que vous avez pris ‡ M. du Bois Docteur de Sorbonne qui travaille à un *Apparatus Biblicus*, pour le P. du Bois de l'Oratoire qui ne travaille point sur l'Ecriture, mais à l'Histoire de l'Eglise de Paris par ordre de Monsieur l'Archevêque. L'autre, qu'il n'est pas vray, comme vous le dites dans la page 7. que le sentiment de M. Descartes sur l'ame des bêtes, n'est que de ce temps, car on a disputé de cela autrefois, ** comme il paroît par ce passage de Saint Augustin *de quantitate animæ* chap. 30. *Quod autem tibi visum est non esse animam in corpore viventis animantis, quamquam videatur absurdum, non tamen doctissimi homines quibus id placuit DEFUERUNT, neque nunc arbitror DEESSE.* Voilà, Monsieur, de bien grandes fautes pour certains esprits; car elles prouvent démonstrativement, que vous ne sçavez pas tout ce qui se fait à Paris, & que vous n'avez pas lû, ou du moins retenu tout ce qui est dans les Livres. Mais je pense que vous seriez bien fâché de n'être point sujet à en faire de semblables; car il vaut mieux avoir du bon sens, qu'une mémoire toute remplie de meubles inutiles. Puis-je, Monsieur, vous déclarer que la seule chose que je trouve véritablement à redire dans vos Journaux, c'est qu'il paroît que vous êtes de parti sur la Religion? Cela sied-il bien à la qualité que vous portez, & ne seroit il point mieux qu'on ne pût découvrir vos sentimens? C'est un avis que je prens la liberté de vous donner, & que je crois difficile à observer, &c.

ARTICLE II.

Pauli †† *G. F. P. N. Merulæ J. C. dum viveret in Acad. Lugd. Batavor. Historiarum Professoris, & D. D. Ordinum Hollandiæ Frisiæque Borealis Historiographi, Opera varia posthuma, juxta Autographum, cum amplissimo Indice, edita & recensita.* Lugd. Batavorum ex Officina Petri à Meersche & Joannis de Vivié. 1684. in 4.

Remarques sur Merula & sur ses Ouvrages.

LE mérite de Paul Merula n'est pas inconnu à ceux qui possedent l'Histoire des Livres, & des Sçavans. Il étoit né à Dordrecht l'an 1558. & il succéda à Juste Lipse dans la charge de Professeur en Histoire à Leyden, l'an 1592. Il l'exerça pendant quinze ans avec beaucoup de réputation, & mourut le dix-huitieme Juillet 1607. à Rostoch, où il avoit fait un voyage pour y voir quelques parens, & dans l'espérance de rétablir sa santé que son trop d'attachement à l'étude avoit ruinée. Quoy qu'il n'ait vécu que 49. ans, il n'a pas laissé de faire un

* No. XIII. du Catalogue.

† *Nouvelles de Juill. pag. 99.*

‡ Il y avoit encore tout ce qui suit, dans la premiere Edition.

Je tiens mal la promesse que j'ai faite d'une Préface qui ne seroit pas fort longue. Elle ne l'est deja que trop, & cependant je ne la finis pas ici: il faut que je fasse encore ces deux petites remarques, quand on en devroit gronder. La premiere sera pour M. Le Bret, & la seconde pour M. l'Abbé de la Chambre.

*J'ai parlé de M. Le Bret * d'une maniere qui lui déplaira sans doute, mais je le suplie de considérer que c'étoit sur la foi d'autrui; & je reconnois présentement qu'on m'avoit très-mal informé des choses. J'ai sçu depuis que son Ouvrage est excellent. Si j'ai formé quelque plainte de ce qu'il n'a point achevé encore l'Abregé de l'Histoire Universelle, c'est parceque j'ai beaucoup d'impatience qu'un aussi habile homme que lui enrichisse le Public d'un Ouvrage si necessaire. Je souhaitte qu'il sçache que personne n'est plus prêt que moi à rendre justice à son mérite.*

* pag. 42.

Pour M. l'Abbé de la Chambre j'ai parlé de lui † avec une certaine sécheresse qui a deplû à ceux qui connoissent son rare mérite. J'ai dit simplement qu'il avoit répondu au Discours de M. Boileau par un autre de meme longueur, & qu'il l'avoit lû ‡ à son ordinaire. Mais il me sera aisé de justifier cette faute. Que l'on sçache qu'il y a des gens dont le mérite est si universellement reconnu, qu'il n'est point necessaire de loüer les Ouvrages qu'ils produisent: il suffit de dire de quels sont. Tel est cet illustre Abbé. Tout ce qui est parti de sa plume est de la derniere politesse; & les Panégyriques qu'il a prononcez lui ont tellement acquis l'éloge d'excellent Prédicateur, qu'on seroit ridicule de s'imaginer, qu'en disant qu'il a lû son Discours, j'en voulus donner à entendre, qu'il n'avoit pas la mémoire heureuse.

† pag. 98.

‡ M. Bayle a corrigé cela depuis.

‡ Mois d'Avril No. XIV. du Catalogue.

** L'Auteur de cette Lettre s'est retracté. Voyez le mois d'Avril 1685. à la fin de l'Art. IX.

†† *C'est à dire*, Gulielmi Filii Pauli Nepoti.

un très-grand nombre de Livres, dont la plûpart n'ont pas été imprimez. Sa Cosmographie, & ses Commentaires sur les Fragmens d'Ennius, qu'il avoit ramassez avec un grand soin, sont les principaux Ouvrages qui ayent parû avant sa mort. Il avoit aussi publié la vie d'Erasme, & celle d'un Professeur en Théologie nommé du *Jon*, en Latin *Junius*. C'est ainsi qu'il eût falu dire dans le curieux Dictionnaire de M. Morery, & non pas *Juncus*. On voit assez que c'est une faute d'impression. On y en trouve plusieurs autres. Celui qui continuë l'Ouvrage feroit bien d'en publier un *Errata*. Ce qui soit dit en passant.

Des Oeuvres Posthumes de Merula.

Si les Fils de Merula lui eussent long-temps survécu, ils eussent publié infailliblement ses Oeuvres Posthumes ; mais étant tous morts avant l'âge de 30. ans, ils n'ont pû rendre ce dernier devoir à la mémoire de leur Pere. L'un d'eux a seulement continué jusqu'à l'an 1614. l'Histoire Civile & Ecclesiastique, que Merula avoit poussée depuis Jesus Christ jusqu'au treizieme siecle exclusivement. La plûpart de ses autres Manuscrits ont peri par la négligence des Heritiers. Ceux qu'on vient de publier eussent eu la même destinée, si M. Maersche ne les eût sauvez du naufrage, en les achetant. *

Des Sacrifices des anciens Romains.

L'Ouvrage est composé de cinq parties, dont la premiere traite des Sacrifices des Anciens Romains. Saubert a fait un beau Livre sur la même matiere, mais il n'empêchera pas que celui-ci où l'on a gardé un autre ordre, n'ait son prix, & sa recommandation. On y trouve l'explication des Cérémonies Romaines, soit qu'elles regardent les personnes qui sacrifioient, soit qu'elles se rapportent aux Victimes, ou aux Vases sacrez, ou aux lieux, & aux temps dans lesquels se devoient faire les Sacrifices ; & par consequent on y trouve toutes les fêtes du Calendrier, & plusieurs recherches sur la consecration des Temples, & sur les differentes especes des lieux sacrez. On trouvera sur toutes ces choses un ramas de beaucoup d'érudition.

Des Sacrificateurs.

La seconde partie traite des Sacrificateurs, dont il y avoit une infinité d'especes dans l'ancienne Rome. L'endroit où l'Auteur rapporte la maniere de les élire est fort curieuse ; car on y voit qu'après qu'elle eût varié durant plusieurs siecles, enfin les Empereurs s'approprierent le droit de remplir les places vacantes. Cela s'étoit fait auparavant, tantôt par le peuple, tantôt par les suffrages des survivans dans chaque Collége de Prêtres. On peut remarquer une semblable variation dans le Christianisme à l'égard de l'élection des Evêques. Les Augures avoient ce droit en particulier, qu'ils ne pouvoient perdre leur Charge qu'avec la vie, de quelque crime qu'on les convainquît. Aussi ne remplissoit-on jamais leur place qu'après leur mort. On est dans le même usage en France à l'égard des Chanceliers.

Des Loix de l'ancienne Rome.

La troisieme partie traite des Loix de l'ancienne Rome. Elle est plus ample, & plus exacte que les autres, parce que Merula qui étoit bon Jurisconsulte, pouvoit dire des choses plus particulieres sur ce point d'Antiquité, que sur bien d'autres questions. Le sçavant Archevêque de Tarragone, *Antonius Augustinus*, & Paul Manuce, ont écrit sur le même sujet avec beaucoup de profondeur. On voit ici en premier lieu toutes les cérémonies qu'il faloit garder dans l'établissement des Loix. On voit ensuite l'explication des Loix Royales, (c'est-à-dire des Loix que Romulus & ses Successeurs jusqu'à l'exclusion de Tarquin, établirent dans leur petit Royaume) & l'explication des Loix qui furent faites sous l'Etat Républicain, & principalement l'explication de celles que l'on appelloit des *Douze Tables*. On ne sçauroit s'étonner assez de la ferocité qui se remarque dans les Loix de Romulus. Il y en avoit une qui donnoit au pere une puissance sans bornes sur ses enfans, jusques à lui accorder le droit de les vendre, & de les tuër. Il y en avoit une autre si severe contre les femmes qui auroient bû du vin, qu'il semble qu'elle accordoit à leurs maris la puissance de les tuër aussi franchement, que s'ils les avoient surprises en adultere. Et en effet † Pline témoigne qu'un certain Egnatius Mecennius, ayant tué sa femme parce qu'elle avoit bû du vin, fut déclaré innocent par Romulus. Il n'est pas nécessaire de faire voir la dureté excessive de cette derniere Loy ; elle se fait assez sentir d'elle-même. L'autre ne paroît pas si injuste ; car à ne considérer la chose qu'en gros, il semble qu'un homme peut bien ôter ce qu'il a donné. Néanmoins on peut très-raisonnablement soûtenir, que cette Loy de Romulus est la plus injuste du monde, parce qu'il ignoroit la révélation de Dieu qui est le principal fondement de l'autorité paternelle, & qu'à cause de cette ignorance il ne pouvoit établir qu'un droit fort borné aux peres, s'il vouloit suivre les lumieres de la Raison. Voici comme parle un Philosophe Moderne qui connoît un peu mieux les idées de la justice que Romulus, ‡ *Qu'un pere ne s'imagine pas que sa qualité de pere lui donne sur son fils une souveraineté absoluë & indépendante. Il n'est pere que par l'efficace de la puissance de Dieu : il ne doit lui commander que selon sa Loy. Il n'est pere qu'en consequence d'une action brutale, dans laquelle il ne sçait point ce qu'il fait ; car ce n'est même que l'expérience qui lui apprend, qu'en satisfaisant à sa passion, il conserve son espece. Quel droit peut donner sur l'esprit & le cœur d'un homme une action semblable à celle des bêtes, une action de laquelle on doit rougir, &c.* Numa Pompilius adoucit un peu la chose à l'égard des enfans que leur pere avoit mariez, mais il ne toucha point au reste, ni les Loix des Douze Tables non plus, car celle de Romulus y fut inserée.

De la ferocité de celles de Romulus.

Merula ne se contente pas d'expliquer par ordre, & sous certains titres généraux les Loix Royales, & celles des Douze Tables, dont il rapporte les propres paroles qui sont d'une Latinité affreuse : il parle aussi des autres Loix qui ont été établies en divers temps, à la requête ou au rapport de divers Consuls, Tribuns du Peuple, ou autres personnes publiques. Il en donne l'explication, & l'éclaircit par plusieurs passages qui donnent beaucoup de lumieres, pour connoître l'ancien droit Romain.

Des Comices ou Assemblées du Peuple Romain.

La quatrieme partie traite des Comices. C'est ainsi que les Romains appelloient les Assemblées générales du Peuple. L'Auteur en parle avec beaucoup de méthode, & en touche ce

* Il y avoit dans la premiere Edition, *le Public lui en doit être fort redevable.*

† *Lib.* 14. *cap.* 13.

‡ *L'Auteur de la Recherche de la Verité, Traité de Morale ch.* 23.

ce qu'il est plus nécessaire d'en sçavoir, je veux dire les differentes especes, la maniere d'y opiner, & d'y briguer, le lieu, le temps, le sujet, &c. Ceux qui voudront voir plus à fond ce qui regarde cette matiere, n'ont qu'à lire Sigonius, & son redoutable Adversaire Gruchius. Je l'appelle redoutable, parce qu'il a été extrémement redouté de Sigonius; car pendant qu'il a vécu, Sigonius n'a osé parler de lui qu'avec éloge, mais il le déchira cruellement dès qu'il le sçût mort.

Des récompenses militaires des anciens Romains.

La cinquieme partie traite en peu de mots des récompenses militaires des anciens Romains. Avant que de parler des récompenses, l'Auteur fait mention des châtimens que les Romains faisoient souffrir, ou à leurs Soldats révoltez, ou aux Ennemis vaincus. Ils traitoient fort humainement les Ennemis qui se rendoient, car ils les renvoioient dans leurs maisons apres les avoir fait passer sous le joug, c'est à dire, par dessous une pique posée en travers sur deux autres fichées en terre. Ils en usoient plus severement envers les Ennemis qu'il faloit prendre de vive force. Quant aux Soldats qui n'avoient pas bien fait leur devoir, on les traitoit rudement afin de maintenir en vigueur la Discipline. On se contentoit quelquefois pour une legere faute, de leur faire manger de l'orge, ou de les faire saigner, ou de les faire manger debout. On récompensoit soigneusement les Troupes qui avoient témoigné de la valeur. Mais c'étoit par des récompenses qui faisoient voir, que le seul desir de la gloire les rendoit braves. L'honneur du triomphe, une statuë dans une place publique, un surnom, une couronne de chêne, une loüange étoit le souverain prix des victoires. Présentement on veut quelque chose de plus solide; un bon Gouvernement de Place Frontiere, une pension, un présent d'argent, une Charge de grand revenu, sont si nécessaires pour reconnoître les services d'un Sujet, qu'il se plaindroit sans cela de l'ingratitude de son Souverain, encore qu'on lui élevât des statuës, & qu'on lui promît une bonne place dans l'Histoire de son Maitre. Avoüons néanmoins, pour ne mettre pas notre siecle trop au dessous de l'Antiquité, que le Triomphateurs de l'ancienne Rome ne devenoient gueres pauvres au service de la République, & qu'on assignoit souvent de bonnes terres aux Soldats: on avoit donc soin que l'honnête fût accompagné de l'utile. Lors que Merula fait mention des statuës que l'on élevoit en l'honneur des braves Guerriers, il remarque qu'on faisoit le même honneur à quelques personnes de Lettres, puis qu'il est certain qu'on a vû dans les places publiques de Rome, la statuë d'Hermodore l'Interprete des Douze Tables, celle de *Pythagoras*, & celles d'Ausone. A l'occasion de cela, l'Auteur fait une petite digression sur la statuë du GRAND ERASME, qui se voit à la place de ROTTERDAM; double monument de la gloire de cette florissante Ville. 1. En ce qu'il marque qu'elle a produit un homme aussi extraordinaire que celui-là. 2. En ce qu'il fait voir qu'elle a conservé précieusement la mémoire de ce Héros de la République des Lettres.

ARTICLE III.

Traité de Morale, par l'Auteur de la Recherche de la Verité. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1684. in 12.

Réflexions générales sur cet Ouvrage.

CEt Auteur a tant fait connoître qu'il va plus loin que les autres dans toutes les parties de la Philosophie qu'il a examinées jusques ici, qu'on a eu raison d'espérer, dès qu'on a sçû que sa Morale étoit sous la presse, qu'on verroit bien-tôt un Ouvrage d'un caractere fort singulier, & fort élevé. On y trouve en effet la Morale traitée d'une maniere fort nouvelle. Mais ce qu'il y a de plus édifiant, c'est qu'on n'a jamais vû aucun Livre de Philosophie qui montrât si fortement l'union de tous les Esprits avec la Divinité, & l'obligation où ils sont d'aimer & de craindre cet Etre infini. Cela ne peut faire qu'un très-bon effet, parce qu'il y a de très-mal-honnêtes gens au monde, & de faux Sçavans, qui tâchent de faire accroire au Peuple, que les Philosophes de grande pénétration ne voyent pas les veritez importantes qui sont le fondement de la piété. On verra le contraire dans cet Ouvrage. On y verra le premier Philosophe de ce siecle raisonner perpétuellement sur des principes, qui supposent de toute nécessité un Dieu tout sage, tout puissant, la source unique de tout bien, la cause immédiate de tous nos plaisirs & de toutes nos idées. C'est un préjugé plus puissant en faveur de la bonne cause, que cent mille volumes de dévotion composez par des Auteurs de petit esprit.

Il y a deux parties dans cette Morale. On explique dans la premiere en quoi consiste précisément la vertu, & par quels moyens nous pouvons l'acquerir & la conserver, & dans la seconde, quels sont les devoirs de la vertu.

Définition de la vertu.

L'Auteur établit d'abord ce principe, *qu'il y a du vrai, & du faux, du juste, & de l'injuste, & cela à l'égard de toutes les intelligences; que ce qui est vrai à l'égard de l'homme, est vrai à l'égard de l'Ange, & à l'égard de Dieu même: que ce qui est injuste, ou déréglement à l'égard de l'homme, est aussi tel à l'egard de Dieu même.* Il dit que les rapports de grandeur qui sont entre les idées, & que nous voyons clairement, comme, que deux fois deux sont quatre, sont les mêmes veritez éternelles que Dieu voit, & que les rapports de perfection qui sont entre les idées, sont l'ordre immuable que Dieu consulte quand il agit, & qui doit aussi régler l'estime & l'amour de toutes les intelligences. D'où il infere que celui qui regle son amour sur ces rapports de perfection, suit une loi que Dieu aime invinciblement, & se rend semblable à Dieu, & parfait autant qu'il en est capable. Or comme Dieu s'aime invinciblement, il ne peut qu'il n'estime, & qu'il n'aime son image, c'est à dire, ceux qui aiment l'ordre. Si bien que l'amour de l'ordre & la vertu n'étant qu'une même chose, il s'ensuit que la perfection & la felicité de l'homme dépendent de la vertu, parce que si nous aimons l'ordre nous sommes semblables à Dieu autant que nous le pouvons être; si nous sommes semblables à Dieu, nous sommes parfaits, & aimez de lui; s'il nous aime, il nous rend heureux. Ces conséquences sont aisées à connoître.

On

On voit donc que la vertu se doit définir, selon cet Auteur, *l'amour habituel & dominant de l'ordre immuable*. Il prétend que cet amour ne differe point de la charité, & il le nomme *la vertu mere, fondamentale, & universelle*, sans quoi les actions extérieures de vertu ne sont *qu'orgueil, & que machine*, & de là vient qu'il condamne ceux qui confondent les devoirs avec les vertus, *car on peut s'aquitter*, dit-il, *de ses devoirs, faire avec facilité des actions d'humilité, de générosité, de libéralité, sans avoir aucune de ces vertus.*

De deux especes d'amour.

Après avoir défini la vertu en cette maniere, il distingue deux principales especes d'amour, l'amour de *bien-veillance*, & l'amour *d'union*; & il fait voir que l'amour *d'union* doit tendre uniquement vers Dieu, parce qu'il n'y a que Dieu qui nous puisse faire du bien, & que la seule cause de notre bien excite l'amour *d'union*. Un brutal n'aime l'objet de sa passion d'un amour *d'union*, que parce qu'il le regarde comme la cause du plaisir qu'il sent, lors qu'il est uni avec cet objet. Il se trompe en cela, dit cet Auteur, car les créatures ne produisent rien que comme causes occasionnelles, & ainsi elles ne sont pas la cause veritable du plaisir qu'elles semblent nous procurer, lors qu'elles agissent sur les organes de notre corps. Nous ne pouvons donc les aimer d'un amour *d'union* sans blesser l'ordre, quoi qu'il nous soit permis, par exemple, de nous approcher du feu, lors que la chaleur dont il est la cause occasionnelle nous est utile. Quant à l'amour de *bien-veillance*, nous en devons avoir pour Dieu infiniment plus que pour toutes les créatures, mais nous en pouvons avoir aussi pour elles, à proportion des qualitez qui leur ont été données de Dieu. L'Auteur ajoûte à cela quelques Réflexions sur l'amour propre, & sur la difference qui se trouve entre les actes d'amour naturels, ou purement volontaires, & les actes libres. Tout plaisir fait que l'on aime d'un amour naturel, nécessaire, ou purement volontaire, l'objet qui cause, ou qui semble causer ce plaisir; mais tout plaisir ne produit pas l'amour libre; la raison peut faire que notre volonté ne consente pas à cet amour naturel, & ce n'est que par le consentement de la volonté qu'un acte d'amour devient libre. Ces deux sortes d'actes produisent deux especes d'amour habituel, qui corrompent l'ame, lors qu'ils tendent vers la créature; mais lors qu'ils tendent vers le Créateur, ils la rendent agréable à Dieu. Il faut que l'amour dominant de l'ordre immuable soit libre & habituel, pour remplir l'idée de la vertu.

Des moyens d'acquérir & de conserver la vertu.

Après quelques autres remarques qui font connoître l'application & la force, avec lesquelles cet Auteur medite sur les sujets dont il traite, il passe aux moyens d'acquérir & de conserver la vertu. Il dit qu'il n'y a que deux principes qui déterminent le mouvement naturel de la volonté, & qui excitent les habitudes, sçavoir la lumiere, & le sentiment: la lumiere, parce qu'elle nous découvre le bien que nous aimons par une impression invincible: le plaisir, parce qu'il nous assûre que le bien est actuellement présent; car nous ne sommes jamais mieux convaincus de la présence de notre bien, que lors que nous sommes actuellement touchez du plaisir qui nous rend heureux. Ainsi tout consiste à chercher les moyens par lesquels nous pouvons faire, que la lumiere se répande dans nos esprits, & que nos cœurs soient touchez par des actes de l'amour de l'ordre, ou qui nous empêchent de former ceux de l'amour propre. Tous les préceptes de la Morale dépendent de ces moyens.

De la force d'esprit, premier moyen.

Pour ce qui regarde les moyens qui consistent dans la lumiere de l'esprit, l'Auteur suppose que Dieu est la cause immédiate de nos connoissances, & que pour nous éclairer, il se regle sur notre attention, comme sur la cause occasionnelle des idées qu'il nous communique. Il ajoûte conformément à ce principe, qu'il n'y a point d'autre voye pour obtenir la lumiere, que le travail de l'attention; & parce qu'on n'a point encore donné un nom particulier à la disposition d'esprit de ceux qui sont faits à ce travail, il demande permission de la désigner par le terme équivoque de *force d'esprit*; aprés quoi il propose plusieurs moyens d'acquérir cette veritable force, dont le premier est, que pour diminuer la peine qu'on trouve dans la méditation, il faut éviter tout ce qui partage inutilement la capacité de l'esprit, & sur tout les objets qui flattent les sens, & qui réveillent les passions. Il avertit soigneusement de ne méditer que sur des idées claires, & des expériences incontestables; & il met au nombre des idees claires, les notions communes, les principes de la Morale, & les veritez prouvées par démonstration, ou même par une autorité infaillible. Il entend par expériences incontestables, les faits que la foi nous enseigne, & ceux dont nous sommes convaincus par le sentiment intérieur de ce qui se passe en nous.

De la liberté d'esprit, second moyen.

La force d'esprit n'est pas la seule qualité nécessaire. Il y en faut joindre une autre que cet Auteur nomme *liberté d'esprit*, par laquelle l'homme retient toûjours son consentement, jusqu'à ce qu'il soit invinciblement porté à le donner. La raison veut qu'on en use ainsi: on ne doit juger de rien, lors que rien n'est évident. Faire usage de sa liberté autant qu'on le peut, c'est le précepte essenciel & indispensable de la Logique & de la Morale. Ce qui n'empéche pas que l'homme fidele, entant que fidele, n'ait d'autres principes que la lumiere & l'évidence. Le Politique, le Citoyen, le Religieux, & le Soldat ont leurs principes aussi, & les doivent suivre, quoi qu'ils ne voyent pas encore clairement & évidemment qu'ils soient conformes à la raison. L'Auteur montre solidement les usages de ces deux vertus de l'esprit, la force, & la liberté, & fait voir par l'exemple de quelques opinions fausses & générales, combien il est nécessaire de suspendre son consentement; & il n'oublie pas de remarquer qu'on peut par la même voye se delivrer de plusieurs malheurs dans la Société civile, que les soupçons mal fondez, & les faux rapports traversent en une infinité de manieres.

Ils doivent être accompagnez de l'amour de l'ordre.

Il dit ensuite que ces deux grandes & rares dispositions d'esprit, si nécessaires à ceux qui veulent être solidement vertueux, doivent être accompagnées d'une disposition stable & dominante, de régler sur l'ordre connu tous les mouvemens de son cœur, & toutes les démarches de sa conduite, & c'est alors que l'on a une solide vertu. Mais la difficulté est de sçavoir comment on peut acquérir cette derniere disposition. L'Auteur reconnoît qu'il faut être aidé de la grace pour en venir là, & donne des conseils très-salutaires, pour résister aux passions, expliquant en peu de mots & physiquement leurs causes & leurs effets, par rapport à la Machine.

La grace qu'il reconnoit si nécessaire pour ac-

acquérir & pour conserver l'amour de l'ordre, se rapporte aux moyens de sentiment. En parlant de cette grace, il soûtient que Jesus Christ en est la cause occasionnelle, & que la crainte de l'Enfer est un aussi bon motif, que le desir de l'éternelle felicité. Il parle de la maniere dont les Anges, & les Saints, peuvent contribuer à notre salut; & parce que les plus grands obstacles que nous éprouvions dans l'exercice de la vertu, naissent des sentimens qui s'excitent dans notre ame par le moyen du corps qui lui est uni, cet Auteur recherche & explique les loix & les effets de cette union, & de celle que notre esprit a immédiatement avec Dieu. Ce Chapitre est fort curieux, & plus aisé à entendre que beaucoup d'autres. Mais les trois qui suivent, & qui sont les derniers de la premiere partie, ne cedent en rien à celui-là. L'Auteur y parle de la nécessité de mortifier ses sens, & la prouve d'une maniere d'autant plus capable de faire impression, qu'on sent bien que c'est un grand Philosophe qui la propose; car on se laisse moins toucher pour l'ordinaire aux discours d'un homme qui n'a que de la dévotion, sur tout dans un siecle aussi éclairé & aussi endurci que le nôtre. Ce qu'il dit de l'imagination, de ses differentes especes, des qualitez corporelles dont elle dépend, de ses effets, du bel esprit, & de son opposition avec la qualité de bon Chretien, des passions, de leurs effets, & de leurs causes, plaira infailliblement à toutes les personnes qui auront le goût des belles choses.

On jugera aisément de la seconde partie, par l'Extrait que nous venons de donner de la premiere, c'est pourquoi nous l'expédierons en moins de mots.

De nos devoirs envers Dieu.

L'Auteur explique premierement nos devoirs envers la Divinité, & les rapporte à sa puissance, à sa sagesse, & à son amour. Car il remarque fort judicieusement, que si nous ne concevions en Dieu qu'une réalité ou une perfection infinie, nous serions bien obligez de l'estimer infiniment, mais non pas de l'aimer, de le craindre, & de l'adorer. Il faut, afin que ces mouvemens soient excitez dans notre ame, que nous considérions Dieu par rapport à nous, c'est à dire, que nous sçachions que sa puissance nous a formez, & nous conserve, que sa sagesse nous éclaire, & que l'amour par lequel il s'aime est la cause de nos mouvemens. Or afin de rendre à sa puissance l'honneur que nous lui devons, l'Auteur croit qu'il faut être persuadé que les créatures ne sont que des causes occasionnelles, & faire quelques autres jugemens semblables, & ensuite avoir certains mouvemens d'amour ou de crainte, dont il fait un dénombrement. Il suit la même méthode pour expliquer nos devoirs à l'égard de la sagesse de Dieu; je veux dire, qu'il rapporte les jugemens que nous devons faire, & les mouvemens de cœur qu'il nous faut avoir en l'honneur de cette sagesse, la *Raison universelle* qui éclaire tous les esprits, & à laquelle tous les esprits sont unis essenciellement. Le principal de ces jugemens, & le fondement de tous les autres, est *que Dieu seul, en conséquence des loix naturelles de l'union de l'esprit avec la raison, découvre à l'homme toutes les idées qui l'éclairent, & le promene, pour ainsi dire, dans le païs de la verité où habite l'ame, pour lui en montrer l'ordre & les merveilles*, de telle sorte que *c'est uniquement la substance intelligible & commune de la verité*, sçavoir Dieu même, *qui est la forme, l'idée, & l'objet immédiat de nos connoissances.* M. Arnaud a déja écrit deux fois contre ce sentiment de l'Auteur. La maniere dont nos devoirs à l'égard de l'amour de Dieu sont expliquez, contient outre les jugemens & les mouvemens, une explication profonde de notre faculté d'aimer.

De nos devoirs envers les hommes.

Après avoir ainsi traité de nos devoirs envers Dieu, l'Auteur examine ce que nous devons aux autres hommes, & le rapporte à l'amour de bien-veillance, à la soûmission extérieure, & à la simple estime; car pour la soûmission intérieure de l'ame, il dit qu'elle doit se rapporter uniquement à Dieu seul. Il veut bien que l'esprit lui-même soit dans le respect en la présence du Prince, mais il veut que ce soit afin d'honorer la grandeur de Dieu dans la majesté du Prince. Il observe que l'estime est un devoir plus général que celui de la bien-veillance; car on peut ne pas vouloir de certains biens à ses ennemis, parce que l'amour qu'on se doit à soi-même, oblige ou du moins permet de ne pas desirer qu'ils ayent le pouvoir de nous nuire; mais la persecution que nous font les gens ne doit point par elle-même diminuer l'estime que nous leur devons. Tout ce que l'Auteur ajoûte sur l'estime qu'il faut faire des choses, soit à cause de leur mérite propre, soit à cause de leur mérite relatif, est fort bien pensé. Les réflexions qu'il fait sur l'éducation des enfans, sur les devoirs des supérieurs & des inférieurs, des égaux & des amis, & sur ce que chacun se doit à soi-même, sont non seulement très-solides & très-vivement exprimées, mais aussi très-aisées à comprendre sans beaucoup de méditation, quoi qu'elles n'ayent été produites que par une profonde méditation. En parlant de l'amitié l'Auteur remarque, *qu'il y a des personnes naturellement si foibles, si languissantes, si retenues, en un mot si difficiles à remuer, qu'ils ne font rien ou presque rien pour leurs amis. Mais aussi ne font-ils rien pour eux-mêmes. C'est à quoi*, ajoûte-t-il, *il faut bien prendre garde, car qui penseroit qu'ils n'ont point d'amitié, devroit croire qu'ils ne s'aiment point eux-mêmes.* Un esprit superficiel n'eût jamais fait cette Réflexion.

ARTICLE IV.

Réflexions sur la pesanteur des corps.

LA Philosophie dont nous venons de parler est un peu abstraite. Passons à une autre qui soit plus sensible. On nous a communiqué l'explication d'un Phénomene, dont la cause est digne de la curiosité des honnêtes gens. Nous publions avec joye cette explication, tant parce qu'elle est extrêmement vrai-semblable, & intelligible à ceux mêmes qui ne sont pas du métier, que parce qu'elle pourra exciter quelqu'un à méditer sur cette matiere, & à l'approfondir davantage. Le fait est qu'un corps pesant ne s'enfonce point dans une liqueur, lors qu'il a été divisé en parties insensibles. Le Mémoire qu'on va donner explique cela, en supposant que le mouvement actuel, qui se trouve dans toutes les petites parties des corps liquides, a la force de transporter de part & d'autre les parties insensibles du corps pesant; ce qui est capable d'empêcher qu'elles ne s'enfoncent; car il est indubitable que le mouvement d'un corps par une ligne horizontale, lui ôte de la force par laquelle il tend en bas. Ceux qui glissent ont éprouvé plusieurs fois, qu'en s'arrêtant ils rompent la glace qui les soûtenoit pendant

dant qu'ils étoient en mouvement, & nous voyons plusieurs corps beaucoup plus pesans que l'air, qui ne tombent pas pourtant, pourvû que le vent les pousse. Il y en a qui croyent que si les nuës, quoi que formées d'une matiere plus pesante que l'air, ne laissent pas de se soûtenir, c'est à cause qu'elles sont toûjours poussées par quelque vent. D'autres s'imaginent que la cause de leur suspension, est la même qui fait qu'un bâteau de cuivre surnage. Mais ne pourroit-on pas demander avec raison, s'il n'y a pas quelque autre chose que le mouvement des parties du liquide, qui empêche les parties insensibles d'un corps pesant de s'enfoncer? Ne pourroit-on pas croire que les parties du liquide servent de vehicule aux parties du corps pesant, & que comme de petits cloux de fer fichez dans de la cire ne s'enfonceroient point dans l'eau, les petites parties du fer, par exemple, qui a été dissous par l'eau forte, ne tombent point, parce qu'elles sont embarrassées avec les parties de l'eau forte. Cette hypothese se confirme par l'expérience des précipitations Chymiques, qui ne manquent pas d'arriver, toutes les fois qu'on jette certains corps, dans des liqueurs impregnées de certains autres corps. Ce que nous en disons n'est qu'afin de mettre en train les Philosophes, à peu prés comme on disoit à un Ancien, * *Philosophiam multis locis inchoasti, ad impellendum satis; ad docendum parum.* Quoy qu'il en soit, voici le Mémoire. Il vient d'un Anglois bon Philosophe, comme le sont à présent un très-grand nombre de personnes de cette ingénieuse Nation.

Extrait d'une Lettre écrite de Leyde à l'Auteur de ces Nouvelles, par M. Molineux, touchant la Dissolution des corps dans les † Menstruës.

De la dissolution des corps par les Menstrues.

IL y a peu d'opérations plus ordinaires dans la Chymie, que la dissolution des corps durs, par des Menstruës qui sont presque tous plus legers en égal volume, que les corps qu'ils dissolvent: cependant les petites parties de ces corps durs, étant divisées par les parties pénétrantes d'un Menstruë beaucoup plus leger, y nagent aisément en haut & en bas; ce qui est tout à fait contraire aux loix de ‡ l'Hydrostatique.

Par exemple le Mercure, qui est dix fois plus pesant que l'eau forte, ou que l'esprit de Nitre en pareil volume, s'y dissout fort promptement, & d'une telle maniere (quand ils sont bien préparez) que l'esprit de Nitre demeure tout transparent, & qu'il n'y paroît aucune partie du Mercure. Il s'ensuit de là nécessairement, que le Mercure est divisé en si petites parties, qu'elles ne sçauroient empêcher le passage de la lumiere, ni se faire voir à nos yeux, & qu'elles nagent dispersées dans la liqueur.

Si nous considérons en général la veritable raison pourquoi il y a des corps qui s'enfoncent dans un liquide, & d'autres qui y surnagent, il ne nous semblera pas qu'elle soit aucunement compatible avec le Phénomene du Mercure, dont nous venons de parler.

Car c'est une verité incontestable dans l'Hydrostatique, qu'un corps dur & plus pesant en pareil volume qu'un liquide, s'enfonce dans ce liquide: s'il est plus leger, il surnage: s'il lui est égal en pesanteur, il entre tout entier dans le liquide, & demeure là sans descendre, ni monter.

Mais voici l'exemple d'un corps dix fois pour le moins plus pesant qu'une liqueur, qui cependant y nage fort aisément. On ne doit pas s'imaginer que les regles générales de l'Hydrostatique, n'ont point lieu aussi bien dans les petits corps, que dans les grands; car il est certain que chaque particule du Mercure, pour si petite qu'elle soit, surpasse autant en pesanteur chaque particule de Nitre qui lui est égale, qu'un pouce cube de Mercure surpasse en pesanteur un pouce cube de Nitre.

Pour tout cela nous ne devons pas révoquer en doute la verité des maximes générales de l'Hydrostatique, confirmées évidemment par l'expérience & par la raison; mais il faut chercher s'il n'y auroit point dans ce Phénomene quelque autre chose, que les raisons générales qui font monter ou descendre les corps dans les liqueurs, & nous trouverons que ce fait n'est pas plus contraire aux loix infaillibles dont nous avons parlé ci-dessus, que de voir la ‡ poussiere se soûtenir dans un air violemment agité, ou du sable nager dans de l'eau qui se meut en rond, quoi que la poussiere soit plus pesante que l'air, & le sable plus pesant que l'eau.

En effet dans l'expérience dont il s'agit, nos sens ont beau remarquer un parfait repos dans la liqueur qui dissout, , & dans toutes les petites parties qui la composent, il ne laisse pas d'être vrai, & reconnu à présent de tous les veritables Philosophes, que l'essence des corps liquides consiste en ce qu'ils sont composez de très-petites particules, qui sont dans une continuelle agitation. Or comme le Menstruë liquide qui a dissous le Mercure, l'a réduit en de très-petites parties, il doit passer pour constant, que la moindre force est capable de les remuër. J'avouë qu'elles sont toûjours pesantes à proportion de leur grosseur, mais ce poids dans une portion de matiere si petite, n'est pas capable de résister à l'action des particules du Menstruë; ainsi le mouvement perpétuel, qui est propre au parties insensibles de toutes les liqueurs, suffit pour chasser continuellement de leur place les atomes du Mercure; & de là vient que malgré leur pesanteur naturelle, ils flottent, & ils nagent librement dans un corps beaucoup plus leger.** S'ils étoient plus gros, & que l'agitation des parties du liquide n'eût pas la force de les ébranler, ils se précipiteroient infailliblement au fond, selon les loix de l'Hydrostatique.

C'est-là, comme je croi, la cause qui fait que le Mercure & tous les autres corps plus pesans que leurs Menstruës, y flottent après leur dissolution; & c'est une preuve manifeste que toutes les parties des corps liquides sont dans un mouvement perpétuel.

AR-

* *Cicer. Acad.* 1.

† *On entend par là un corps qui a la vertu d'en dissoudre un autre.*

‡ *On appelle ainsi la science des poids mis dans l'eau.*

‡ *On pourroit joindre à ces exemples celui de la lie qui s'éleve jusqu'à la superficie du vin lors qu'on remuë le tonneau.*

** Voyez des réflexions sur cette hypothese dans le mois de Janvier de l'année suivante, Art. VII.

ARTICLE V.

Pro Friderico Spanhemio Consil. Elect. Palatino, Theologo Batavo seniore, adversùs fictiones nuperi Criminatoris, de varia & libera Ecclesiarum Politia, deque Anglicano Episcopatu, animadversionum pars specialis. C'est à dire, *Réponse de M. Spanheim touchant l'indifference de la Police Ecclesiastique.* Lugd. Batavorum apud Danielem à Gaesbeeck. 1684. in 8.

Des disputes sur la Gouvernement Ecclesiastique.

LEs contestations qui s'élevent entre les gens doctes ont cela de bon, qu'elles contribuent beaucoup à l'éclaircissement de plusieurs dogmes, sur lesquels on n'avoit que des idées confuses. C'est pour cela que l'on compare ces disputes avec le choc de deux cailloux, qui convertit en étincelle une matiere sombre, & ensevelie dans un corps grossier. Il y a beaucoup d'apparence que les Ouvrages que Messieurs Spanheim, & Vander-Waeyen, célebres Professeurs en Théologie, l'un à Leyde, l'autre à Franeker, écrivent depuis quelque temps l'un contre l'autre, touchant le gouvernement Ecclesiastique, produiront un semblable effet, & nous apprendront le sentiment que l'on doit avoir sur une matiere, qui semble n'avoir pas été jusques ici suffisamment éclaircie. Voici ce que M. Spanheum nous apprend sur l'opinion qu'il soûtient.

Des remarques générales de M. Spanheim sur ce sujet.

Sa premiere hypothese est, que ceux qui ont fondé l'Eglise Chretienne ont prescrit les regles générales de sa police, ou de son gouvernement, & tout ce qu'il y a de nécessaire & de *substanciel* dans cette police, mais qu'ils n'ont pas déterminé l'espece même de cette police, & ses circonstances particulieres, en sorte qu'en tout temps & en tous lieux, l'Eglise fût obligée d'avoir une même forme de gouvernement.

Sa seconde hypothese est, que Jesus Christ & ses Apôtres n'ont point déterminé en cette maniere, l'espece du gouvernement de l'Eglise, parce qu'ils ont sçû, non seulement qu'il pouvoit être accompagné de diverses particularitez indifferentes de leur nature, mais aussi qu'il viendroit un temps où l'Eglise seroit dispersée parmi les Nations, qui auroient diverses manieres de gouvernement civil. Qu'ainsi ils n'ont pas voulu imposer à l'Eglise la nécessité d'être contraire, dans des choses indifferentes, à la forme du gouvernement civil, par exemple, de se gouverner hierarchiquement dans les Républiques, ou démocratiquement dans les Monarchies. Que de là est venu que dans la suite des temps la police de l'Eglise a été diverse, selon la diverse forme du gouvernement civil, qui se trouvoit établie en differens lieux. On rapporte à cela le dix-septieme Canon du Concile de Chalcedoine, sur quoi l'Auteur a été obligé de faire bien des remarques. *

Il soûtient en troisieme lieu, que la forme extérieure de la Discipline de l'Eglise, a varié fort souvent depuis la premiere Antiquité, selon les diverses circonstances des temps, des lieux, & des Souverains, sans que l'union fraternelle, ou l'Harmonie des Confessions ait été rompuë, sous prétexte qu'il y avoit des Eglises qui approuvoient l'égalité des Pasteurs, & d'autres qui en approuvoient l'inégalité.

Il tire de là cette conséquence 1. Que les Eglises Réformées ne se doivent point inquiéter les unes les autres, sur le sujet du gouvernement extérieur, & qu'il doit être libre à celles d'Angleterre, de Boheme, de Pologne, de Hongrie, de Suisse, de France, & de Hollande, de se gouverner de la maniere qui leur a paru la plus commode. 2. Qu'il suffit qu'elles soient associées par les liens d'une commune Doctrine fondamentale. Il expose après cela ce qu'il entend par *l'essenciel*, ou le *substanciel* de la police de l'Eglise, prescrit & determiné par Jesus-Christ, & par ses Apôtres. De la maniere qu'il en parle, il exclut le gouvernement Monarchique tel que le Pape l'exerce, du nombre des choses qui ont été laissées à la discrétion de l'Eglise. Il fait voir par plusieurs exemples, que les choses qui sont de droit divin, & qui appartiennent au *substanciel* de la police, comme, qu'il y ait des Pasteurs, & des Vocations, ne sont telles que dans leur nature générale; car les manieres particulieres d'appeller les Pasteurs, & de les soûmettre les uns aux autres, sont des accidens qui peuvent varier selon les temps & les lieux, à ce qu'il dit.

Après toutes ces remarques générales l'Auteur examine trois choses. 1. Si l'égalité des Pasteurs appartient à la substance du Ministere Ecclesiastique. 2. Si la Confession de Foi des Eglises du Païs-Bas, établit l'égalité des Pasteurs comme une chose essencielle à la Discipline de l'Eglise. 3. Si l'essence de la Discipline est tellement ruïnée dans l'Eglise Anglicane, qu'elle n'y puisse revivre que par l'abolition de l'Episcopat.

Si l'égalité des Pasteurs est essencielle à une Eglise.

Il dit sur la premiere de ces trois questions, que l'égalité des Ministres qui se voit en France, & en Hollande, n'est point fondée sur aucun commandement de Dieu perpétuel, & universel, & qu'elle n'appartient pas à la substance du gouvernement Ecclesiastique; d'où il s'ensuit que l'Episcopat d'Angleterre ne choque point le droit Divin, ni l'essence de la Discipline. Il avouë qu'au temps des Apôtres, les Evêques n'étoient point au dessus des Prêtres; mais il prétend qu'on ne peut inferer de là, si non que l'égalité des Pasteurs est une chose très-innocente, & que leur inégalité n'est nullement de droit Divin. Il ajoûte que si leur inégalité étoit contraire au droit Divin, l'Eglise auroit foulé aux pieds l'Institution de Jesus Christ dès le second siecle, & que la plûpart des Eglises Protestantes la fouleroient aux pieds encore aujourd'hui, puis qu'il est certain, dit-il. 1. Que les Reformez de Boheme, de Moravie, de Pologne, de Lituanie, de Russie, de Hongrie, & de Transsylvanie ont des Evêques, des Sur-Intendans, des Inspecteurs, revêtus d'une Primauté d'ordre & de puissance sur les Ministres. 2. Qu'en Suede & en Dannemarc, il y a une subordination incontestable entre les Pasteurs. 3. Qu'en Allemagne les Ministres ont leurs Sur-Intendans Généraux, & particuliers, qui jugent même en certains lieux, des causes matrimoniales, & de quelques autres. 4. Que dans les Cantons Evangeliques des Suisses, il y a visiblement des Pasteurs qui ont une autorité permanente sur leurs Confreres. Il n'oublie pas de remarquer qu'en Allemagne les Inspecteurs ou Sur-Intendans, sont soûmis au Conseil Ecclesiastique compo-

sé

* Conferez ceci avec la Reponse aux Questions d'un Provincial, T. V. chap. 13.

sé de personnes établies par le Prince, qui exercent en son nom les droits que les Evêques avoient autrefois. Encore moins oublie-t-il de remarquer que les Evêques ont rendu de si grands services à l'Eglise, qu'il n'est pas croyable que leur établissement ait ruïné l'essence du Ministere.

Si elle a été decidée par les Reformés des Païs-Bas.

Passant à la seconde question, il soûtient que la Confession de Foi des Eglises des Païs-Bas, ne condamne point l'inégalité ou la subordination des Pasteurs, quoi qu'elle dise, *que tous les Ministres de la parole de Dieu, en quelque lieu qu'ils soient, doivent avoir la même puissance & autorité, puis qu'ils sont tous Ministres de Jesus-Christ, le seul & unique Evêque Universel.* Ce qui est très-conforme à la Confession de Foi des Eglises Réformées de France, où l'on trouve; *Nous croyons tous vrais Pasteurs, en quelque lieu qu'ils soient, avoir même autorité & égale puissance sous Jesus-Christ.* M. Arnaud a tiré de là une assez bonne objection, non seulement contre l'Auteur du *Préservatif*, mais aussi contre M. Spanheim, & a prétendu les commettre l'un avec l'autre; *ce seroit un agréable spectacle de les voir aux mains sur cela*, dit-il, dans sa dixieme Réflexion. Mais il s'est trompé dans sa conjecture, car ces deux Messieurs sont parfaitement d'accord, & ils expliquent de la même maniere l'article de la Confession de Foi que l'on leur objecte. Ils disent l'un & l'autre, qu'on n'a point entendu exclure par cet article toute sorte de subordination entre les Pasteurs, mais seulement la Hierarchie Romaine, qui reconnoit un Monarque de toute l'Eglise; & ils le prouvent par l'union qui a toûjours subsisté entre les Réformez de France & de Hollande d'une part, & l'Eglise Anglicane de l'autre. Comme c'est ici l'endroit où M. Spanheim a crû devoir apporter la plus grande application, à cause de la clarté qui paroît dans les paroles qu'on lui objecte, il est à propos de rapporter en abregé les principales preuves qu'il donne du sens auquel il prend ces paroles.

Il dit 1. Que la Confession de Foi des Eglises de France, ni celle des Eglises de Hollande, n'ont point défini l'égalité des Pasteurs comme une chose d'un droit Divin, universel, & perpétuel, puis qu'elles ont déclaré qu'elles ne condamnoient point les usages, & les cérémonies des autres Eglises: ce qui a été aussi l'esprit de toutes les autres Confessions des Protestans. On y a toûjours déclaré, que l'on ne prétendoit pas réduire toutes les Eglises à une même forme extérieure. D'où il s'ensuit qu'il faut reconnoître deux sortes d'Articles de Foi définis dans nos Confessions. Les uns établissent des veritez nécessaires à tout bon Chretien; les autres établissent des veritez qui n'obligent pas en tout temps, & en tous lieux. Telles sont les loix qui concernent la police Ecclesiastique. Il peut arriver qu'une Nation, s'accommodant mieux du gouvernement Presbitérien, & le trouvant plus conforme à l'esprit de l'Evangile, & à l'analogie de la Foi, definisse qu'il s'en faut tenir-là, mais sans ôter aux autres Nations la liberté de régler autrement la Discipline, pourvû que le *substanciel* n'en soit point ruiné.

L'Auteur remarque 2. Que la Confession du Païs-Bas a été premierement écrite en François l'an 1561. puis en Flamand l'an 1579. & en Latin l'an 1581. & qu'elle fut approuvée par les Eglises de France l'an 1583. au Synode National de Vitré, & que la Confession de France fut solemnellement revûë, corrigée en quelques endroits, & confirmée dans le Synode National de la Rochelle l'an 1571. Théodore de Beze étant le Modérateur du Synode. Ces circonstances ne sont point là comme une ostentation de mémoire, mais parce qu'elles font connoitre l'intention & l'esprit de ceux qui dresserent les Confessions; car on n'ignoroit pas en l'année 1571. que les Eglises Protestantes de Pologne, & de Moravie, auxquelles ceux de Zurich, ceux de Berne, ceux de Strasbourg, ceux de Geneve, & Calvin nommément, & plusieurs autres Eglises, avoient donné la main d'association avec éloge, soûmettoient les simples Ministres à l'autorité des Evêques. On n'ignoroit pas que la Confession de Foi, dressée sous la Reine Elizabeth en Angleterre l'an 1562. établissoit clairement la Hierarchie des Archevêques, des Evêques, & des Prêtres. On n'ignoroit pas les divers degrez d'autorité que les Protestans du Septentrion, & de l'Allemagne, avoient conferez à leurs Préfects, Sur-Intendans, Inspecteurs, Evêques, &c. Est-il possible, dit l'Auteur, que l'on s'imagine que ceux qui ont composé la Confession de France, & du Païs-Bas, ayent crû que l'égalité des Pasteurs, par opposition à ce qui se pratiquoit en Angleterre sous une Reine qu'ils regardoient comme la Protectrice de la Foi, étoit d'un droit Divin, & irrévocable?

Si elle détruit l'Episcopat d'Angleterre.

Il remarque en troisieme lieu, qu'un nombre infini de Théologiens attachez à la Confession de France, & de Hollande, ont reconnu l'Episcopat d'Angleterre, pour une chose très-compatible avec le service de Dieu, & la vraye foi. Or quelle interpretation plus seure sçauroit-on trouver de ces Confessions, que le sentiment de ceux qui les ont dressées, ou qui ont écrit peu après qu'elles eurent été dressées, ou qui ont fait une constante profession de suivre la Doctrine qu'elles contiennent? Mais quand même on soûtiendroit que ces Confessions ont défini l'égalité des Ministres, il ne s'ensuivroit pas, dit l'Auteur, qu'elles ayent condamné l'Episcopat. Il le prouve en montrant qu'à certains égards l'égalité des Pasteurs n'est point ôtée par le gouvernement des Evêques. Il confirme ses réponses par celles de M. Jurieu aux Réflexions de M. Arnaud, & il entreprend la défense de l'Episcopat d'Angleterre, non pas à l'égard des abus où des esprits violens le pourroient conduire, mais en supposant qu'il se contienne dans les bornes de la modération, que l'on remarque dans plusieurs Prélats, & sur tout dans M. l'Evêque de Londres, dont il fait l'éloge, & dont on ne sçauroit jamais dire assez de bien. Il parle de plusieurs autres personnes illustres dans le Clergé d'Angleterre, également recommandables pour leur vertu, pour leur attachement à la veritable Doctrine, & pour leur érudition profonde; & répondant aux accusations que l'on intente au gouvernement Episcopal, il satisfait à la troisieme des questions qu'il s'étoit proposé d'examiner.

Il employe le reste du Livre à prouver les hypotheses qui ont été rapportées ci-dessus, & à les défendre contre les attaques vigoureuses de son Adversaire. Cet endroit marque beaucoup de lecture, & promene le Lecteur par bien des siecles, & bien des païs. On y trouve l'Histoire des changemens qui sont arrivez à la police de l'Eglise, tant depuis Jesus Christ qu'avant Jesus Christ, & celle des differentes polices qui sont en usage

parmi les Protestans. L'Auteur ne se trompera pas seul s'il se trompe, car il cite pour toutes choses les plus illustres Têtes qui ayent vécu dans le parti Réformé; il les cite, dis-je, comme ayant soûtenu la même Doctrine qu'il soûtient. Ce qu'il dit sur les droits Episcopaux, dont les Princes Réformez se sont mis en possession, à l'exemple de Henri VIII. est fort curieux.

Voilà sans doute de grandes avances pour connoitre le sentiment que l'on doit avoir sur la nature du gouvernement Ecclesiastique; mais comme la prudence veut que l'on garde toûjours une oreille pour l'accusé, & qu'on écoute bien les deux parties avant que de juger de leurs differens, on trouvera sans doute qu'il est à propos de ne rien prononcer en dernier ressort, jusques à ce que l'on ait vû si M. Vander Wayen a de nouvelles choses à dire pour le soûtien de sa cause. On doit cette justice à tout le monde: on l'a dûë à M. Spanheim avant qu'il eût repliqué: on la doit présentement à son Adversaire, sans que pour cela l'on puisse dire que la chose iroit à l'infini, car il y a un *non plus ultra* par tout: *est modus in rebus*. Or si l'on doit cette justice à tout le monde, combien plus la doit-on à des Professeurs célébres pour leur esprit, & pour leur doctrine?

M. Spanheim a publié plusieurs autres Livres qui sont très-connus, comme, *Historia Jobi* fort loüée par M. Huet, *Introductio ad Geographiam Sacram*, l'Histoire de l'Eglise des six premiers siecles, &c.

ARTICLE VI.

Quatre Dialogues: 1. *Sur l'immortalité de l'ame*: 2. *Sur l'existence de Dieu*: 3. *Sur la Providence*: 4. *Sur la Religion*. A Paris chez Sebastien Mabre-Cramoisi, in 12. Et se trouve à la Haye chez Arnould Leers.

NOus avons parlé ailleurs * du nom & des qualitez de l'Auteur de cet Ouvrage. Parlons présentement de l'Ouvrage même.

Les deux Personnages qui parlent dans ces Dialogues, s'appellent l'un Théophile, & l'autre Timoleon. Theophile paroît le plus sçavant, & le plus homme de bien dans le Dialogue sur l'immortalité de l'ame, car il s'efforce de guérir Timoleon d'une espece d'incrédulité, dont il s'accuse lui-même sur cette importante Doctrine. Voici le raisonnement qu'il lui fait.

Preuve de l'immortalité de l'ame.

Quand vous vous chauffez la main, il est sûr que vous sentez une sorte de plaisir. Si dans le même temps on approche de votre nez une odeur agréable, vous sentez une autre espece de plaisir. Si je vous demande lequel de ces deux plaisirs vous plaît davantage, vous me répondez, c'est celui-ci, ou c'est celui-là; vous comparez donc ensemble ces deux plaisirs, & vous jugez d'eux en même temps. Si après que vous vous êtes chauffé, & que vous avez senti l'odeur, je vous fais voir un beau Tableau du Poussin; si je vous fais entendre Mademoiselle Rochouas; si je vous fais manger un potage de Talbot, n'est-il pas vrai que vous pouvez dire lequel de tous ces plaisirs a été le plus grand? Il faut donc que ce qui juge en vous ait ressenti tout cela. Ce même vous qui juge, connoît si un plaisir des sens est plus agréable qu'une spéculation, & choisit entre ces deux choses. Donc le même principe qui sent les plaisirs sensuels, sent aussi les spirituels, & juge, & veut. C'est une preuve manifeste, que votre nez ne sent point l'odeur, & que votre main ne sent point la chaleur, &c. car comme la main & le nez sont deux choses absolument distinctes l'une de l'autre, il est aussi impossible que l'une sente ce que l'autre sent, qu'il est impossible que nous sentions dans cette chambre, le plaisir que sentent présentement ceux qui sont à *l'Opera*. Il faut donc non seulement que ce vous qui sent l'odeur & la chaleur tout à la fois, ne soit point le nez & la main, mais aussi que ce soit une chose où il n'y ait point plusieurs parties; parce que s'il y avoit plusieurs parties, l'une sentiroit la chaleur, pendant que l'autre sentiroit l'odeur, & l'on n'y trouveroit rien qui sentît tout ensemble l'odeur & la chaleur, qui les comparât ensemble, & qui jugeât que l'une est plus agréable que l'autre. Il faut donc conclure de toute nécessité, que votre ame qui est le principe de vos sentimens, est un Etre simple. Si elle est simple, elle est indivisible, & si elle est indivisible, elle est immortelle, parce qu'il ne se fait point de destruction naturellement, que par la séparation des parties qui composent un Tout. Ne me dites pas que chaque partie de l'ame reçoit ce que toutes les autres reçoivent; car si dans cette supposition votre ame avoit deux parties, il y auroit en vous deux choses qui sentiroient, qui jugeroient & qui voudroient, sans qu'il vous en arrivât plus d'avantage que s'il n'y en avoit qu'une; d'où il s'ensuit que l'une d'elles seroit entierement inutile. Outre qu'un être qui peut réünir ensemble deux plaisirs, ou un plaisir & une douleur, deux jugemens, & deux volontez, doit être nécessairement indivisible.

Reflexions sur cette preuve à l'égard de l'ame des Bêtes.

C'est à peu près l'argument de cet Auteur. On peut dire sans hyperbole, que c'est une Démonstration aussi assûrée que celle de Geometrie; & si tout le monde n'en sent pas l'évidence, c'est à cause que l'on n'a pû, ou que l'on n'a point voulu s'élever au delà des notions confuses d'une imagination grossiere. On eût été obligé à Théophile, s'il eût examiné une objection qui se présente d'abord; sçavoir que son raisonnement prouve l'immortalité de l'ame des bêtes. Mais on peut répondre que lors qu'un principe est certain, il faut s'y tenir, quoi que l'on n'en puisse pas développer quelques conséquences; ou bien on peut répondre qu'il faut nier ces conséquences, si elles ne sont pas certaines. Or il n'est pas d'une entiere certitude, que les bêtes sentent tout à la fois le plaisir de l'odeur & celui de la chaleur, &c. On peut donc nier que l'immortalité de l'ame des bêtes, suive de la Démonstration que cet Auteur a employée. Elle me fait souvenir d'une autre Démonstration qui prouve l'existence de Dieu, par l'experience ordinaire qui nous fait voir, que toutes les fois qu'on nous pique, nous sentons de la douleur. On voit cette preuve dans un Livre de l'Auteur de *la Recherche de la Verité*, imprimé à Mons l'an 1677. sous le titre de *Conversations Chretiennes dans lesquelles on justifie la verité de la Religion, & de la Morale de Jesus Christ*. Au reste notre Theophile conclut de ce que notre ame est simple, qu'il y a un Dieu, parce que l'union que nous éprou-

* Voyez le mois dernier dans le Catalogue No. III.

éprouvons en nous entre notre ame, & notre corps, ne peut venir que d'une nature distincte de l'ame & du corps, & capable par son autorité suprême de joindre ensemble les choses les plus opposées.

De l'existence de Dieu.

L'Argument dont on se sert dans le second de ces Dialogues, pour prouver l'existence de Dieu, est fondé sur ces paroles de S. Paul, *invisibilia Dei per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur. Les choses invisibles de Dieu viennent comme visibles, par les Ouvrages qu'il a produits.* C'est encore Theophile qui fait l'office de Docteur. Il se propose de faire connoître ces trois attributs de Dieu, la puissance, la sagesse, & la bonté. Il parle assez amplement de la composition de notre corps, de l'ordre, des usages, & des opérations de ses parties. Il remarque sur tout la Mechanique admirable qui fait agir notre main. Il n'oublie pas le desir qu'ont tous les hommes, de reparer en dormant ou en mangeant, la dissipation de leurs forces, ni le desir qui les anime à la propagation de leur espece, & qui ne se trouve pour l'ordinaire que dans des personnes capables de fournir une bonne substance à la formation des enfans. Il remarque dans tout cela plusieurs caracteres de sagesse & de bonté, & il a bien raison de considérer particulierement la bonté, car de toutes les vertus de Dieu, c'est celle qui seroit la plus visible, si les hommes se servoient de réflexion. Quelle bonté n'est-ce pas d'avoir attaché du plaisir à toutes les actions nécessaires, & de nous avoir rendus susceptibles du plaisir en une infinité de façons? On a beau dire que nous sommes encore plus susceptibles du chagrin & de la douleur, cela n'est pas vrai; & quand cela seroit vrai, nous ne devrions pas pour cela méconnoître la grande bonté de Dieu, puis qu'il nous seroit aisé de voir que les plaisirs dont nous jouïssons, viennent des loix qu'il a posées dans la nature, & qu'au contraire la plûpart de nos chagrins viennent du mauvais usage que nous faisons de notre raison. Mais il n'est pas vrai que dans ce monde l'homme souffre plus de maux que de biens; c'est notre ingratitude, notre orgueil, & notre humeur insatiable qui nous fait parler de la sorte. *Falso queritur de natura sua genus humanum*, a fort bien dit un célébre Historien, dans la Préface de la Guerre de Jugurtha. Le genre humain est plus heureux qu'il ne mérite, & il est vrai au pied de la lettre, que pour une douleur l'homme sent mille plaisirs, excepté peut-être un petit nombre d'ames malheureuses, qu'un Payen assûreroit avoir été produites par les Destinées dans quelque moment de dépit. [a] La réflexion nous serviroit aussi de beaucoup pour admirer la sagesse qui éclate dans les œuvres de la Nature, & dans la Machine de notre corps, qui produit plus à propos les mouvemens nécessaires, que ne feroit un Ange qui connoîtroit distinctement tous nos Organes. L'Auteur ajoûte, *que Galien qui n'avoit pas découvert tous les ressorts de cette Machine, si particulierement qu'on a fait dans ce dernier siecle, en avoit pourtant assez vû, pour dire avec beaucoup de raison, qu'en composant son Traité de l'usage des parties du corps humain, il avoit fait un Hymne incomparable à la louange du Créateur.*

Idée du Dialogue de la Providence.

La Scene où nos deux Personnages composent le Dialogue sur la Providence, est le jardin d'une Maison de Campagne, que Théophile dit lui avoir été donné, de la maniere du monde la plus honnête, par M. l'Abbé de Lyonne. A ce mot Timoleon se souvient de ce qu'il doit à ce même Abbé, qui m'est venu trouver, dit-il, de son propre mouvement, & après m'avoir demandé mon nom de baptême, m'a mis dans la main un morceau de parchemin, dont je tire deux cens pistoles de rente. Ils concluent qu'ils doivent élever un Trophée à leur commun bienfaiteur. Mais Timoleon, qui s'est confirmé par quelques conversations avec des gens doctes, & par la lecture des bons Livres, dans les veritez que Theophile lui avoit expliquées, est d'avis que l'on s'éleve à un bienfaiteur plus puissant, & il prend de là occasion de parler de la Providence de Dieu. Ce n'est plus ce Timoleon qu'on a vû Disciple soûmis de Theophile. C'est un habile Maître qui répond à toutes les objections qu'on lui fait sur la Providence. Il conclut sa Dispute par dire que la Religion est dans son esprit, mais qu'elle n'est pas encore dans son cœur, qu'il est convaincu de l'immortalité de son ame, de l'existence de Dieu, de la Providence; que cependant il se sent encore enchaîné par ses passions; qu'il faut que Dieu s'en mêle, & qu'il croit qu'une bonne maladie est le seul moyen de le faire rentrer en lui-même. C'est un beau portrait & fort naturel.

Et de celui de la Religion.

Le quatrieme Dialogue s'est passé apparemment dans un Séminaire. Timoleon s'y étoit retiré après une maladie, qu'il avoit euë fort à propos pour achever l'œuvre de sa conversion. Ce n'est plus un homme du monde, peu penetré de la verité celeste; c'est un homme mort à lui-même, qui après avoir réfuté les Juifs, donne à réfuter à Theophile les Mahometans, & les Calvinistes. Theophile qui a été autrefois de la Religion, raconte comment il a été éclairé, & il reconnoit que M. de Meaux a frappé le dernier coup. Il nous parle fort de l'infaillibilité de l'Eglise, & il prétend qu'elle est necessaire pour ne pas errer confusément de Secte en Secte, & pour se mettre l'esprit en repos. Il nous conte qu'il a fait plusieurs voyages, qu'il a sur tout bien vû la Pologne, qu'il a eu commerce avec les Sociniens, les Anabaptistes, les Lutheriens, &c. Il dit que tous ces Sectaires tirent leurs Principes de l'Ecriture, & que l'on court risque de les suivre indifferemment, si l'on ne s'en rapporte à un guide bien assûré. Il avoue franchement qu'il auroit plûtôt trouvé ce guide dans l'Eglise Romaine, si l'on n'avoit eu grand soin de lui en faire dès le berceau un portrait hideux. Timoleon finit ce Dialogue par le fidele recit de l'état où il s'est trouvé pendant sa derniere maladie, & du desespoir où une ame s'abandonne, lors qu'elle n'a point connu d'autre Dieu que le monde.

Quelques-uns croyent que s'il s'éleve un nouveau Cleanthe contre ces Dialogues, comme autrefois contre les Entretiens d'Ariste & d'Eugene, on critiquera les Vignettes qui sont au commencement de chaque Dialogue, car ces méchans Critiques n'oublient rien, & font un procès sur la moindre chose. † L'ancien Cleanthe n'épargna ni la Table, ni la Taille-Douce. L'Auteur aura apparemment assez de constance pour se moquer de cette sorte de Censeurs, si la réputation de son Livre lui en attire sur les bras.

AR-

[a] Conferez cela avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. PERICLES. Rem. J.

† Voyez une Critique de cet Ouvrage dans le mois de Janvier de l'année suivante No. III du Catalogue.

ARTICLE VII.

De l'excellence de la Langue Françoise par M. Charpentier, de l'Académie Françoise. A Paris chez la Veuve Billaine, au Palais. 1683. 2. vol. in 12.

Dispute de preeminence entre les Langues Latine & Françoise.

LE dessein d'élever un Arc de Triomphe à sa Majesté Très-Chretienne, a excité une contestation fort curieuse parmi les Sçavans de Paris, pour sçavoir si l'on employeroit la Langue Françoise dans l'Inscription de ce Monument, ou bien la Langue Latine. Messieurs de l'Académie Françoise furent presque tous d'avis, qu'on ne fit point cet affront à la Langue qui est l'objet de leurs soins & de leurs veilles, de la déclarer indigne de célebrer sur l'Arc de Triomphe les actions de sa Majesté. Le païs Latin disoit au contraire, qu'il ne faloit pas troubler dans sa possession une Langue qui avoit immortalisé les Cesars, & les Augustes. Il fut dit bien des choses de part & d'autre. Les Partisans du Latin, qui voyoient avec regret la décadence de leur Parti, conçûrent un nouveau zele pour la Langue de l'ancienne Rome; ils ne cessoient ni de la loüer, ni de mépriser la Langue Françoise. Le P. Commire, & M. de Santeüil Chanoine de S. Victor, & quelques autres, qui poussent, pour ainsi dire, les derniers soûpirs de la Poësie Latine, firent des Vers pour se consoler de ce que leurs Muses n'étoient pas traitées selon leur rang; & ils espérerent que le temps les vengeroit de cette disgrace, en faisant perdre à leurs Adversaires tout leur mérite, avec la grace de la nouveauté. On se plaignit, ou l'on se railla de leur prévention; mais enfin la chose se trouva réduite aux termes d'une dispute réglée. M. l'Abbé de Boutzeys, tout Membre de l'Académie Françoise qu'il étoit, fit un Discours pour montrer qu'il se faloit servir du Latin dans l'Inscription de l'Arc de Triomphe, & M. Charpentier en fit un autre pour prouver qu'il faloit se servir de la Langue du païs. C'est ce qu'il montra fort au long dans un Livre qui fut imprimé l'an 1670. & intitulé, *Défense de la Langue Françoise pour l'Inscription de l'Arc de Triomphe.*

Elle donne lieu à plusieurs Ouvrages.

Quoi qu'il eût répondu avec beaucoup de solidité aux argumens de son Adversaire, & qu'il eut fortifié son sentiment par bien des raisons considérables, debitées avec beaucoup d'éloquence, & d'érudition, les Jesuites ne laisserent pas de renouveller le combat. En effet le P. Lucas * qui régentoit la Rhétorique dans le College de Clermont, y prononça une Harangue vers la fin de l'an 1676. *de Monumentis publicis Latinè inscribendis*, où en renonçant aux raisons que M. Charpentier avoit ruïnées, il donna un nouveau tour à la chose, & la fit paroître fort adroitement sous une nouvelle face. *Son action fut grande, noble, applaudie de tout son Auditoire composé de dix ou douze Evêques, de plusieurs Conseillers d'Etat, & de tout ce qu'il y a de plus exquis dans le monde spirituel.* C'est ainsi que M. Charpentier en parle. L'Académie Françoise fut allarmée de ce grand succès, si bien que pour dissiper l'impression que la Harangue du Jesuite, qui fut imprimée en même temps, avoit faite sur les esprits, il y eut un Académicien qui publia une autre Harangue peu de jours après, pour répondre au P. Lucas. Cette autre Harangue avoit été prononcée par M. l'Abbé Tallemant le Jeune, le jour que M. de Mesme, Président au Mortier au Parlement de Paris, fut reçû dans l'Académie Françoise. Cet Abbé n'ayant pas le temps d'approfondir la question, se contenta de quelques remarques générales, & de quelques figures de Rhétorique. Ainsi M. Charpentier ne se crût pas quitte d'examiner plus à fond la Harangue du P. Lucas. Il l'a examinée en effet, & à son loisir avec la derniere exactitude, & c'est ce qui a produit l'Ouvrage dont nous avons à parler présentement. On ne diroit pas, à considerer le sujet en général, que ce Livre puisse contenir des choses fort importantes. Cependant il est très-vrai qu'il contient une érudition fort exquise, & qu'il mérite extrêmement d'être lû. Les raisons qu'on y debite en faveur de la Langue vulgaire, doivent avoir d'autant plus de force, que M. Charpentier n'est pas de ces gens qui méprisent le Latin, parce qu'ils ne l'entendent pas. On sçait qu'il a une profonde connoissance des Auteurs Grecs & Romains; sa vie de Socrate, & sa Traduction d'une partie des Oeuvres de Xenophon, donnent assez à connoitre qu'il ne se borne pas à faire des Vers François, ou des Devises.

Et à celui de M. Charpentier.

De l'usage du François dans les Inscriptions.

Il donne d'abord le Projet de son Ouvrage, & l'Analyse du Discours du P. Lucas, & il répond ensuite par ordre à toutes les objections de son Adversaire. Il l'accuse de s'être prévalu avec trop d'adresse de la force des préjugez, par exemple, de celui de la possession; & il lui montre qu'en suivant cette méthode, on eût empêché Louis XII. & François I. de bannir des Actes publics l'usage de la Langue Latine. Il ajoûte que la possession n'est pas si bien établie pour cette Langue, qu'on ne voye des Inscriptions Françoises sur un très-grand nombre de Bâtimens publics. La Statuë Equestre de Louïs XIII. à la Place Royale contient une Inscription en François; celle de Henri IV. sur le Pontneuf en devoit contenir une en la même Langue, qui avoit été composée par le Jesuite Coton; mais comme il y falut ajoûter quelque chose lors que le Monument fut achevé, on en fit faire une toute nouvelle par M. Gaulmin, qui aima mieux la faire Latine que Françoise, parce qu'il entendoit mieux la Langue de l'ancienne Rome, que celle de son païs. L'Auteur montre après cela, que l'excellence d'une Langue est une marque indubitable de la beauté de l'esprit du peuple à qui elle est naturelle, & après avoir fait une digression curieuse sur l'origine des Langues, il réfute les raisons par lesquelles on prétend montrer, que les Romains ont eu plus d'esprit que nous. Il fait voir que l'étenduë de l'Empire n'influë point les prérogatives du mérite personnel, *car*, dit-il, *l'Empire de Gingis-Can a été plus grand, non seulement que celui des Romains, mais que tous autre dont on ait jamais oüi parler. Il avoit réuni sous une même puissance cette immense étendue de païs, qui est depuis la Mer de la Chine jusqu'en Allemagne; croirons-nous pour cela que ce Barbare, qui n'a fait que passer sur la face de la terre comme un feu devorant, ait été plus grand Capitaine que Cesar ou qu'Alexandre?* Mais de peur qu'on n'accusât M. Charpentier d'avoir raisonné sur des propositions vagues, il remarque

Que les Romains n'ont pas eu plus d'esprit que nous.

* *Il est maintenant Professeur en Théologie.*

que plusieurs vices énormes dans la conduite des anciens Romains, & sur tout l'inhumanité qu'ils avoient d'ensanglanter leurs repas & leurs autres divertissemens, par le combat des Gladiateurs. Il remarque aussi que l'idée que nous nous faisons de l'ancienne Rome, n'est bien souvent qu'un jeu de notre imagination, qui bâtit sur ce qu'il a plû aux Romains de nous apprendre de leur gloire avec trop de faste.

Que nous leur sommes comparables en fait d'Eloquence.

Il réfute encore quelques autres préjugez, par exemple celui-ci, qu'on n'a point vû encore en France de Cicerons, de Virgiles, & de Tites-Lives, & qu'on ne fait point aujourd'hui de si grandes fortunes par l'Eloquence, qu'on faisoit autrefois dans Athenes, & dans Rome. Il dit avec beaucoup de raison, que cette différence ne vient que de la diverse maniere du Gouvernement, & que l'éloquence des Cicerons & des Demosthenes n'auroit gueres parû, si elle n'eût été jamais occupée qu'aux differens des particuliers, sur l'égoût des eaux d'un toit, ou sur quelque autre droit de servitude. Il soûtient que l'Eloquence de la Chaire est aujourd'hui si relevée, qu'elle effaceroit celle des Anciens, & qu'au reste elle n'est pas toûjours infructueuse, qu'elle conduit quelquefois aux grands établissemens, qu'elle a fait des Cardinaux, & des Evêques, comme l'Eloquence du Barreau a fait des Présidens, & des Chanceliers. Mais la meilleure réponse assûrément est, *que la grandeur des richesses ne conclud rien pour le mérite de l'esprit, & que le trop grand amour des Lettres est une espece d'obstacle à la fortune.* C'est le titre de son Chapitre X. Il prouve cela par de fort bonnes réflexions. Ce n'est point, dit-il, parce que Ciceron a été Consul, & fort riche, que nous admirons son éloquence; car Silius Italicus qui a eu la même dignité, ne passe point pour éloquent, & les Vers de l'Empereur Neron, ni l'Ajax d'Auguste, n'ont pas eu beaucoup de succès. D'ailleurs comme c'est à celui qui veut arriver à un certain but, de faire toutes les démarches nécessaires, & non pas de prétendre que ce but s'approche de lui, il ne faut pas s'étonner que les richesses ne viennent point à ceux qui ne travaillent que pour acquerir les Sciences. Il faut que le soin qu'ils prennent de leur esprit pour mériter de la gloire, soit un obstacle indirect pour arriver aux richesses. Mais, ajoûte-t-il, comme tous les hommes naissent avec certaines inclinations, il est sûr que de toutes celles dont nous avons parlé, l'amour de la verité & de la gloire est la marque des ames les plus relevées; & comme en toutes choses ce qui est le plus médiocre est le plus commun, il ne faut pas s'étonner s'il y a plus d'ames qui poursuivent les richesses que la gloire, parce qu'il y a plus d'ames médiocres que d'ames élevées. Ainsi il est constant que le trop grand amour des Lettres nuit à la fortune. C'est une espece de desordre à l'égard de l'acquisition des richesses, mais c'est un desordre qui vaut mieux que la conduite réglée des usuriers & des avares; & il faut croire qu'un homme de Lettres, qui se dévouë tout entier à l'exercice de sa profession, & qui néglige pour ce sujet tous les moyens de s'enrichir, qui sont incomparablement plus faciles que ce qu'il fait, a envisagé sa profession comme quelque chose de plus grand & de plus agréable que d'amasser des richesses. Voilà sans doute de fort bonnes pensées, mais c'est un langage qui passe la plûpart des gens. Parlez-leur de cela, c'est du Grec & de l'Hebreu pour eux. Je ne sçai s'ils entendront mieux ce que dit un autre * Auteur, *que le métier de Poete n'est pas des plus propres à s'enrichir; car plûtôt que de ne pas achever un Sonnet bien commencé, un Poëte laissera partir son ami sans lui dire adieu, abandonnera la sollicitation de son procès, & négligera de pourvoir à sa santé, comme il arriva au Cavalier Marin, lors qu'il se brûla une jambe en écrivant quelques Stances de son Adonis.*

Pourquoi les Savans ne deviennent point riches.

De l'étenduë de la Langue Françoise.

Comme il n'est pas possible de toucher ici toutes les principales remarques de l'Auteur, je ne dis rien de celles qu'il fait sur la bonne & sur la mauvaise imitation des Anciens. Mais afin que l'on connoisse qu'il va à son but, je me sens obligé de m'arrêter un peu plus sur ce qu'il rapporte de l'étenduë de la Langue Françoise. Il soûtient que ses Adversaires se vantent un peu trop hardiment, qu'il n'y a que les Livres écrits en Latin qui passent dans les pais étrangers. Il prouve par plusieurs exemples que les bons Livres vont par tout. Les Quatrains de Pybrac ont été traduits en toutes les Langues de l'Univers, en Turc, en Arabe, & en Persan. Le Pilpay Auteur Indien & le Gulistan, ont été traduits en notre Langue. Il rapporte qu'il y a des Ecoles de Langue Françoise dans tous les Etats du Nort, où elle est enseignée par des Professeurs publics à l'égal des Langues illustres de l'Antiquité. Il cite M. de Saint Didier qui a dit, dans sa curieuse Relation des Conferences de Nimegue, qu'il n'y avoit point de Maison d'Ambassadeur, où la Langue Françoise ne fût presque aussi commune que leur Langue naturelle; que les Ambassadeurs Anglois, Allemans, Danois, & ceux des autres Nations, tenoient leurs Conferences en François; que les deux Ambassadeurs de Dannemarc convinrent même de faire leurs dépêches communes en cette Langue; que pendant les Négociations de la Paix il ne parut presque que des Ecritures Françoises; que la gravité Espagnole n'empêcha point le Marquis de Los-Balbasés, Chef de l'Ambassade d'Espagne, de répondre en François au compliment des Ambassadeurs de France; que toutes les Ambassadrices, excepté la Marquise de Los-Balbasés, parloient François. M. Charpentier ajoûte qu'il a vû dans les Nouvelles publiques du 2. Septembre 1679. que le Roi de Dannemarc répondit en la même Langue à l'Envoyé de Pologne, & qu'il a sçû par des Lettres de la Haye du mois de May 1680. que M. de Fuen-Major (à présent Marquis de Castel-Moncayo) Envoyé Extraordinaire d'Espagne, harangua Messieurs les Etats Généraux en François le jour de sa premiere Audience, & que M. d'Odyk lui répondit aussi en François. Il rapporte une Lettre que M. l'Evêque de Beauvais lui a écrite, pour l'assûrer que pendant son Ambassade de Pologne, tous les principaux Ministres Etrangers se servoient de la Langue Françoise dans leurs Audiences. L'Auteur eût pû se passer de toutes ces autoritez, car elles ne servent qu'à prouver une chose reconnuë par toute l'Europe. Tout le monde veut sçavoir parler François; on regarde cela comme une preuve de bonne éducation; on s'étonne de l'entêtement qu'on a pour cette Langue, & cependant on n'en revient point; il y a telle Ville où pour une Ecole Latine, on en peut bien conter

* *Sorbiere Lettre 77.*

conter dix ou douze de Françoises; on traduit par tout les Ouvrages des Anciens, & les Sçavans commencent à craindre que le Latin ne soit chassé de son ancienne possession. Il est déja si négligé en Italie, en Espagne, & en France (comme l'a reconnu l'Abbé d'Anet dans la Préface de son premier Dictionnaire) que si le Nord, qui a ruiné autrefois l'éloquence de l'ancienne Rome, ne tient bon, ç'en est * fait. Il y a grande apparence que les Peuples, qui ont fait le plus de mal au Langage de l'ancienne Rome, lui seront les plus fideles à l'avenir, sans avoir égard aux raisons par lesquelles M. Charpentier s'efforce de faire voir, qu'il faudroit enseigner les Sciences en Langue vulgaire.

De son Excellence.

Il n'a rien laissé dans la Harangue du P. Lucas à quoi il n'ait répondu. Mais il y a certaines choses qui lui ont parû plus dignes que les autres, d'être soigneusement réfutées. Telles sont les objections qui attaquent l'excellence de sa Langue. Il dit qu'elle ne peut souffrir ni le jeu de mots, ni les équivoques affectées qui n'ont point déplû aux Romains dans Ciceron; que c'est une Langue toute naturelle, toute de bon sens; que sa prononciation est plus belle que l'ancienne prononciation de la Latine, à raisonner sur les principes des Anciens Auteurs Grecs qui ont traité de ces matieres; que si la prononciation de la Latine a des agrémens aujourd'hui, c'est à cause qu'elle a été accommodée à la prononciation moderne, & que nous n'avons point de Poetes qui se soient permis autant de licence qu'Ennius, qui estropioit, ou qui allongeoit les syllabes, selon le besoin qu'il en avoit pour faire ses Vers. Ce qu'il remarque sur les Traductions Françoises est curieux. Il dit, entre autres choses, quelles servent de Commentaire, comme l'a remarqué l'Auteur de la Traduction de Mons, ayant dit qu'elle ne seroit pas inutile pour remédier à l'obscurité de S. Paul, parceque la Langue Françoise étant très-claire d'elle-même, & ne pouvant pas souffrir des expressions suspendues & incertaines, on n'a pû traduire Saint Paul sans l'éclaircir en même temps.

De son Harmonie.

L'Auteur considere ensuite l'Harmonie de sa Langue, ses nombres oratoires, les pieds, & les rimes de ses Vers, & dispute un peu vivement contre M. Vossius qui a soûtenu, dans son Livre *de Poematum cantu & viribus Rythmi*, imprimé à Oxfort l'an 1673. que la Langue Françoise n'a point de pieds, ni de nombres, & que les Vers François ne sont point propres au chant, en comparaison des Latins. Il a soûtenu aussi que les François prononcent si mal les paroles mises en Musique, qu'ils sont obligez de les reciter en voix commune après qu'ils ont fini, & de dire, *voilà ce que j'ai chanté.* M. Charpentier répond à l'accusation en nous renvoyant à *l'Opera* de Paris, où l'on ne perd pas, dit-il, une syllabe des paroles que chantent les Musiciens. Mais il est à craindre qu'il n'ait mal choisi son exemple, ou qu'ayant l'oreille fort subtile, il n'ait jugé des autres par lui-même un peu trop légerement; car il est certain, que ceux qui ne lisent pas les Vers, pendant que les Musiciens les chantent sur le Théatre, n'entendent presque rien aux paroles, si ce n'est lors qu'ils les sçavent par cœur. Le P. Menétrier avoit déja réfuté M. Vossius, dans son Livre des Représentations en Musique.

Voilà les principales choses qui sont contenuës dans la premiere partie de cet Ouvrage; nous parlerons de la seconde dans les Nouvelles du mois prochain. †

ARTICLE VIII.

Histoire de François I. par le Sieur Varillas; à laquelle est jointe la comparaison de François I. avec Charles-Quint, par le même Auteur. A la Haye chez Arnould Leers, avec Privilege. 1684. 2. vol. in 12.

Remarques sur cet Ouvrage.

JE l'avois bien dit dans le Catalogue du mois précédent ‡, qu'il me faudroit bien-tôt parler de quelques Histoires de M. Varillas. En voici une que le Public a fort souhaitée, soit parce que ceux qui l'avoient vûë en Manuscrit la loüoient beaucoup, soit parce que l'on disoit que l'Auteur n'a jamais pû obtenir un Privilege pour la publier. On ajoûtoit que le refus du Privilege étoit fondé sur ce que l'Historien disoit trop de mal de François I. & trop de bien de Charles-Quint. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'on se détrompera de cette pensée en lisant ce Livre; car encore que M. Varillas remarque fort librement les défauts de François I. il ne laisse point d'en faire un grand Homme; & quoy qu'il rende justice à Charles-Quint sur ses grandes qualitez, il ne laisse pas d'en dire beaucoup de mal. D'ailleurs cette Histoire est incomparablement plus glorieuse à la France, qu'à l'Espagne, & on peut être assûré que les Espagnols n'en seront pas fort contens, & que leurs Historiens se déchaîneront contre cet Auteur.

Réflexions sur les Histoires de Varillas.

Comme on a pû connoître le caractere de son esprit & de sa plume, par les Ouvrages qu'il a déja donnez au Public, & sur tout par son Charles IX. dont on fit deux Editions à Paris l'année passée, & une en Hollande, je ne m'étendrai pas fort sur ce Chapitre. On est assez instruit desormais du talent de M. Varillas; on sçait qu'il a une adresse particuliere de bien attacher les évenemens aux differentes causes qui les ont produits, & d'expliquer les passions, & les intrigues secretes qui ont fait agir les grandes Machines. On sçait qu'il a été fort curieux de ramasser les Mémoires les plus secrets, & les plus fideles, ‡ & qu'il a le courage de ne point flatter les Grands. Il ne fait quartier ni à Princes, ni à Princesses, lors qu'il les trouve coupables de passions honteuses, & l'on ne sçauroit dire combien cela plaît aux Lecteurs. Mille raisons veulent que pendant la vie des Souverains on ne publie pas leurs défauts, & l'on seroit trop farouche & d'une humeur trop critique, si l'on ne souffroit pas sans murmure qu'on les flattât. Mais ce seroit exiger une patience de trop longue durée, que de prétendre qu'il ne fût pas permis aujourd'hui de dire la verité touchant la Cour de François I. Ainsi l'on n'est point blâmable d'être bien-aise que M. Varillas découvre le foible de cette Cour-là, & des autres Cours de l'Europe. Il réüssit admirablement à dénoüer une intrigue de Cabinet, & sans se précipiter dans la licen-

ce

* *La pauvre Langue Latiale, alloit être troussée en male.*
† Voyez l'Art. III.
‡ No. VIII.

‡ Conferez ceci avec l'Art. IX. du mois d'Octobre 1686. & le No. III. du Catalogue de Novembre.

ce effrenée des Historiens d'Italie, dont nous avons parlé * ailleurs, il rend tout à fait vrai-semblables les choses qu'il dit en indiquant les passions qui les ont produites. Cela sert beaucoup à faire connoître le cœur de l'homme.

Idée de cet Ouvrage.

Avec tous ces beaux talens, il n'y a point d'Histoire que M. Varillas ne rendit curieuse & instructive. Que ne doit-on pas donc attendre de son Histoire de François I. qui enferme tant de grands évenemens, & qui parle de tant de Princes belliqueux, & amoureux, dont la vie continuellement agitée a laissé prendre aux femmes tant de part dans les affaires publiques? Il est certain qu'on y trouve mille narrations bien soûtenuës & bien circonstanciées, avec un agréable mêlange de faits singuliers. Si l'on me demande quel est le but principal de cet Ouvrage, & quelle en est l'œconomie? je répons que c'est de montrer en premier lieu, que la France est invincible au dehors, & que si elle doit perir avant le monde, ce ne sera que par elle-même; en second lieu, que François I. a fait ceder dans sa jeunesse l'amour à l'ambition, prétendant genereusement à la Couronne Impériale que ses Prédecesseurs avoient laissé passer dans d'autres familles; qu'il a depuis au contraire fait ceder l'ambition à l'amour, & perdu par une négligence affectée, & par des égards à contre-temps, les belles occasions que la fortune lui présentoit, de se relever avec avantage, & de jetter à son tour son Adversaire dans les mêmes extrêmitez; enfin que possedé de mélancolie il a vengé sur ses trois Ministres l'un après l'autre, les fautes qu'ils n'avoient pas seuls commises, & cherché à couvrir les siennes, en les imputant à ceux qui n'avoient servi que d'instrument pour executer ses ordres. Après cette idée générale le Lecteur nous tiendra quittes du reste. On voit bien qu'un Livre comme celui dont nous parlons, n'a pas besoin comme les autres, que nous en donnions un Extrait ou un Abregé suivi. Chacun s'en imagine fort aisément le détail.

De l'amour de François I. pour la sœur du Roi d'Angleterre suivant Varillas.

Nous ne laisserons pas de remarquer une petite difference entre M. de Mezeray, & M. Varillas, à l'égard de la passion que François I. avoit conçuë pour la Reine, lors qu'il n'étoit encore que Duc de Valois, & Héritier présomptif de la Couronne. Louïs XII. après la mort d'Anne de Bretagne † avoit épousé la Sœur du Roy d'Angleterre. Elle étoit jeune & belle, mais d'un penchant à l'amour, qui avoit embarassé Henri VIII. de telle sorte, que contre les Loix de son Etat, il se détermina aisément à la marier hors du Roiaume. Le Duc de Valois, qui étoit aussi d'un temperament fort amoureux, ne vit pas plûtôt cette jeune Reine, qu'il l'aima; & comme elle ne répondit pas trop mal à cette passion, il étoit à craindre qu'ils ne s'émancipassent à quelque chose de plus. Alors le Protonotaire Du Prat représenta au jeune Duc, que la nouvelle Reine avoit interêt de n'être pas chaste, mais que pour lui il avoit le plus grand de tous les intérêts à prendre garde que la Reine vécût chastement, bien loin de la solliciter lui-même d'incontinence, puis que si elle avoit un Fils quand même ce seroit de lui, ce Fils l'empêcheroit de parvenir à la Couronne. Cette raison ralentit l'amour du Duc de Valois, & lui ouvrit tellement les yeux sur la passion que la Reine conservoit pour le Duc de Suffolc, qui l'avoit suivie en qualité de Chevalier d'honneur, qu'il les empecha de rien faire. C'est ainsi que M. Varillas le raconte. L'endroit est fort fin; mais il y a lieu de douter s'il est de la même force que celui où M. de Mezeray rapporte l'avanture en cette maniere. *Le jeune Duc de Valois qui étoit tout de feu pour les belles Dames, ne manqua pas d'en avoir pour la nouvelle Reine, & Charles Brandon Duc de Suffolc, qui l'avoit aimée avant ce mariage, & qui suivoit la Cour de France en qualité d'Ambassadeur d'Angleterre, n'avoit pas éteint sa premiere flamme. Mais les remontrances d'Artur de Gouffier-Boisi ayant fait prendre garde au Duc de Valois dont il avoit été Gouverneur*, qu'il joüoit à se faire un Maître, & qu'il devoit apprehender la même chose du Duc de Suffolc, *il se guérit de sa folie, & fit observer toutes les démarches de ce Duc*. Que le Lecteur juge de ces deux endroits: pour moi je me contente de dire que M. Varillas attribuë au Protonotaire Du Prat, ce que M. de Mezerai attribue à Gouffier-Boisi, & que le Chevalier d'honneur dans l'Histoire de M. Varillas, est Ambassadeur d'Angleterre dans celle de M. de Mezeray. Tous les Historiens sont pleins de pareilles differences.

Et suivant Mezerai.

Particularitez sur le Chancelier Du Prat.

Je ne sçai qui a persuadé à tant de gens que le Chancelier du Prat étoit un mal-habile homme. Jonston dans son petit Livre *de naturæ constantia* a publié, que Henri VIII. Roy d'Angleterre ayant envoyé huit Dogues à François I. Du Prat se persuada que c'étoient huit mulets, parce qu'il avoit lû dans la lettre du Roy d'Angleterre, *mitto tibi octo Molossos*. Le même Jonston ajoûte que s'étant apperçû de sa bévuë, il s'en excusa par une autre en disant, qu'il avoit pris *Molossos pro Muletis*. M. Varillas ne nous donne point une telle idée de ce Chancelier; il en fait un très-habile homme, soit dans les Négociations du Concordat, & dans les procédures contre le Connétable de Bourbon, soit ailleurs. Il mourut disgracié l'an 1534. ‡ & il fut lui-même cause de son malheur, ayant fait connoître au Roy qu'il avoit quatre cens mille écus à donner pour devenir Pape. Il étoit devenu si gros qu'il falut échancrer sa table pour faire place à son ventre. Au reste le procès du Connétable de Bourbon lui fut suscité, pour le punir de ce qu'il n'avoit pas répondu à l'amour extrême, que la Duchesse d'Angoulême Mere de François I. lui portoit. Cet amour avoit avancé extrêmement le Connétable, mais la jalousie d'une autre Princesse Fille de Louïs XI. y contribua aussi beaucoup. Cette Histoire est toute remplie de semblables infirmitez du Sexe, parmi lesquelles on ne laisse pas de voir une Duchesse d'Alençon résister si vigoureusement à l'Admiral de Bonnivet, qui la voulut forcer trois fois, qu'il reçût à la seconde des égratignures qui lui firent garder la chambre plus de cinq semaines. Ce qu'il y a de plus étonnant est que cela ne lui fit point perdre sa qualité de Favori auprès de François I. Frere de cette Duchesse. Ce que M. Varillas rapporte dans un autre lieu, semble être l'une de ces trois hardies tentatives. Il dit que la Cour étant allée dans une des Terres de Bonnivet, ce Favori *eut l'adresse de loger une grande Princesse qu'il aimoit, dans une chambre disposée de sorte qu'on*

Sur la Duchesse d'Alençon.

* *Nouvell. d'Avril Art. III.*

† Il y avoit dans la premiere Edition, *d'Anne de Bretagne, sa femme, qu'il aimoit passionnément.*

‡ Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* Art. PRAT. Rem. C.

qu'on y pouvoit entrer de la sienne par une trape, où de fait il se coula la nuit. Mais la Princesse s'étant éveillée au bruit qu'il fit en abaissant la trape, appella ses femmes, & ruïna par leur présence le dessein de Bonnivet. Le Roy l'ayant sçû n'en fit que rire. Voilà de terribles gens.

Et sur Catherine d'Arragon. De tous les Ambassadeurs que François I. employa dans ses affaires, Langey est celui qui s'est acquitté de sa Charge avec la plus grande fidélité, & la plus grande habileté. Ce fut lui qui voyant le Roy d'Angleterre résolu de répudier Catherine d'Arragon par des voyes violentes, lui inspira de le faire dans les formes. Il lui représenta qu'il faloit commencer d'exécuter ce grand œuvre, en examinant la dispense accordée par Jules II. Il lui fit espérer que les gens habiles y trouveroient quelque défaut, & ayant réduit le fait en cas de conscience, il en envoya la proposition au Roy Très-Chretien, qui la fit examiner dans toutes les Universitez de son Roiaume. Elles répondirent presque toutes par écrit, *que la dispense n'avoit pû être valablement accordée.* Langey, par l'intrigue de ses amis, tira de semblables déclarations des plus fameuses Universitez d'Italie. Ce service fut si agreable au Roi d'Angleterre, qu'il en témoigna sa reconnoissance à François I. de la maniere du monde la plus magnifique. Langey seul n'en tira aucun profit. L'avis des Universitez ne fut point d'abord desapprouvé à la Cour de Rome. Le Pape promit à l'Ambassadeur d'Angleterre de le confirmer, & fit même expédier la Bulle de nullité du mariage; mais comme le Cardinal Legat Campege differa la publication de la Bulle le plus qu'il put, selon les ordres qu'il en avoit, il arriva que l'Empereur & le Pape se raccommoderent avant qu'elle fût publiée, & alors le Pape la fit brûler. *

La comparaison que M. Varillas a faite entre François I. & Charles-Quint, est fort curieuse, & contient leurs faits plus particuliers. Mais il n'a pas osé décider la question de la superiorité. *L'en réserve*, dit-il, *le droit de prononcer sur le tout à quiconque aura plus de lumiere.*

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Nouvelle Histoire d'Abissinie, ou d'Ethiopie, tirée de l'Histoire Latine de M. Ludolf, enrichie de Figures en Taille-douce.* A Paris chez la Veuve Antoine Cellier. 1684. in 12. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

DEux choses ont produit ce Livre. 1. La peur que l'on a d'un gros volume. 2. L'ignorance du Latin. L'Ouvrage de M. Ludolf, ou *Leutholf*, Conseiller de S. M. I. & Député du Duc de Saxe-Weimar aux dernieres Conferences de Francfort, faisoit du bruit; chacun vouloit voir son Histoire de l'Ethiopie, mais un Livre Latin *in folio* n'accommodoit pas bien des gens. On a donc remedié à ce desordre en faisant un Abregé en François de ce bel Ouvrage. *Précis de cet Ouvrage.* On s'est un peu éloigné de l'ordre que M. Ludolf a suivi, mais on a conservé ses pensées & ses sentimens, excepté pour ce qui concerne la Religion; car *au lieu qu'il tire des consequences à l'avantage des Luthériens, de toutes les coûtumes de l'Eglise des Ethiopiens*, l'Auteur de cet Abregé prétend faire voir au contraire, que ces coûtumes sont favorables aux Catholiques. Ceux qui aiment qu'on leur apprenne beaucoup de choses en peu de mots, trouveront ici leur conte. Ce qu'on y rapporte de la veritable source du Nil avoit déja parû en François, traduit de la Relation du P. Tellez par M. du Tot-Ferrare, Conseiller de grand mérite au Parlement de Normandie. Les remarques particulieres qui concernent les Figues, les Singes, les Elephans, les Cameleopards (c'est un animal si grand que l'homme de la taille la plus riche ne lui vient qu'au genoû) les Dragons, le poisson nommé *Torpedo* qui engourdit les bras avec des douleurs insupportables, lors même qu'on ne le touche que du bout d'un long bâton; tout cela, dis-je, est curieux. Les Abissins se servent de ce poisson pour guérir les fievres intermittentes; le remede à la verité fait souffrir beaucoup, mais ce n'est pas une affaire dans un pais où l'on traite les malades comme des chevaux. Pour guérir la jaunisse ils appliquent un fer rouge vers la jointure du bras, & mettent sur la brûlure qu'ils font très-profonde, un peu de poix, jusqu'à ce que l'humeur peccante se soit écoulée par là.

Disquisitiones Criticæ de variis per diversa loca & tempora Bibliorum editionibus, quibus accedunt Castigationes Theologi cujusdam Parisiensis ad opusculum Isa. Vossii de Sibyllinis Oraculis, & ejusdem responsionem ad objectiones nuperæ Criticæ sacræ. Londini impensis Richardi Chiswel ad insigne Rosæ coronatæ in Cœmeterio Paulino. 1684. in 4. II.

VOici un Livre dont il nous faudra parler bien tôt † plus en détail. Il est curieux, & rempli de litérature. M. Vossius ne s'en louë pas apparemment, & il a ici dequoy s'exercer. Les Libraires de Hollande pourroient bien avoir envie de contrefaire cet Ouvrage, mais on se croit obligé de les avertir qu'ils ne feroient pas bien de l'entreprendre. Ce n'est encore que l'essai & l'Avant-coureur d'un plus gros Livre.

Les Prétendus Réformez convaincus de Schisme, pour servir de Réponse à un Livre intitulé, Considérations sur les Lettres Circulaires de l'Assemblée du Clergé de France de l'année 1682. A Paris chez Guillaume Desprez, ruë S. Jacques. in 8. III.

C'Est enfin le Livre de M. Nicole que l'on a tant attendu, comme nous l'avons insinué dans nos Nouvelles du mois de Mars. ‡ L'Auteur n'a rien oublié pour pousser ses preuves, autant qu'il lui a été possible, jusques à la force d'une Demonstration Morale, & quelques-uns attribuent le retardement de cette nouvelle production, aux incommoditez de santé que la trop grande méditation a causées à M. Nicole. Nous donnerons dans une juste étenduë le précis de cet Ouvrage. ‡

Mort

* Voyez sur le même Ouvrage l'Art. I. du mois de Janvier 1686. & une Critique d'un endroit de cette Histoire.

† Voyez le mois suivant Art. VII.
‡ Voyez le Catalogue No. VII.
‡ Voyez le mois de Novembre de cette année Art. I.

IV. *Mort édifiante, ou Recit des dernieres Heures de Mademoiselle* *** A la Haye chez Arnould Leers. 1684. in 12.

UN siecle comme le nôtre a besoin qu'on publie soigneusement les exemples de vertu & de pieté, qui se font voir quelquefois parmi la corruption générale. Celui-ci aura d'autant plus de force pour édifier les gens de bien, & pour faire honte aux mondains, que c'est une fille de qualité âgée seulement de seize ans qui nous le donne. Ce sont de grands obstacles à la bonne mort, que d'être fille de qualité & dans la fleur de son âge. La Nature ne s'accommode point de la nouvelle, *qu'il faut mourir*, lors qu'on se voit en état d'entrer dans les plaisirs de ce monde. Cependant la Demoiselle dont nous parlons a triomphé de ces grands obstacles. Elle a triomphé de son sexe, de sa qualité, & de sa jeunesse, & on l'a vûe soûtenir son dernier combat avec des marques d'un amour de Dieu si vif, & si éclairé, qu'on ne pouvoit assez admirer la puissance de la Grace. C'est une grande consolation pour ceux qui perdent une fille de ce merite, & qui ont vû de si beaux fruits de sa bonne éducation.

V. *La vie de Madame la Duchesse de Montmorenci, Supérieure des Religieuses de la Visitation de Moulins.* A Paris chez Claude Barbin. 1684. in 12.

Particularitês sur la Duchesse de Montmorenci.

IL se trouve des gens de bien par tout, & on a besoin aussi par tout de ces bons exemples. Nous avons parlé dans l'article précedent d'une jeune fille de qualité, qui est morte dans la profession de l'Eglise Reformée, avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu, & avec un zele extraordinaire. Présentement nous parlons d'une Dévote Catholique, qui a pratiqué la vertu dans toutes sortes d'états; dans celui de fille, dans celui de mariée, dans celui de veuve, & dans celui de Religieuse. Elle étoit fille du Duc de Bracciano de l'ancienne Maison des Ursins, qui a produit seize Saints, & n'eut point d'enfans de son mariage avec le Duc de Montmorenci, décapité à Toulouse le 30. Octobre 1632. Après la mort de son mari, elle se retira au Monastere de la Visitation de Moulins, & y demeura renfermée pendant 25. ans, au bout desquels elle s'y rendit Religieuse le 30. Septembre 1657. Elle y mourut Supérieure le 5. Juin 1666. âgée de soixante-six ans. L'Auteur de sa Vie a eu soin d'en rendre la lecture agréable, par quantité de traits d'histoire qu'il y a mêlez, sçachant bien que les Vies des personnes illustres en dévotion, ennuyent les indévots sans cet assaisonnement, si tant est qu'ils prennent la peine de les lire. On a reproché à cet Auteur, qu'il ne devoit pas donner le titre de *Madame* à sa Dévote. Mais il a crû qu'il faloit faire honneur à la qualité par tout où on la rencontre.

Puis que nous en sommes sur les Livres de dévotion, nous faisons sçavoir à ceux qui prennent intérêt à ces sortes de nouvelles, qu'on a réimprimé à Geneve en nouveau François *la Pratique de Piété.* On a crû qu'il faloit lever l'obstacle du vieux langage aux jeunes gens, qui l'alleguent pour prétexte de leur froideur dans la lecture des Livres pieux. On a imprimé dans la même Ville, *la pratique Chretienne de ceux qui sont privez du saint ministere.* Nous sçavons bien que ces Livres ne sont pas pour toutes sortes de gens, & que la plûpart des Curieux seront plus aises d'apprendre qu'on a publié à Paris un Livre contre le *Quinquina*,* mais comme nous l'avons dit dans notre premiere Préface, nous nous devons à tout le monde.

Nous avons deux Lettres de M. Leeuwenhoeck si célebre par ses Microscopes, desquelles nous ferons part au Public † incessamment. Ceux qui voudront examiner la question Physique dont notre article 4. fait mention, feront bien de lire le Traité d'Alphonse Borelli *de motionibus naturalibus à gravitate pendentibus.*

Si ce Catalogue est plus court qu'à l'ordinaire, ce n'est pas que la matiere nous manque, c'est parce que si nous entreprenions une autre feuille, les Nouvelles de ce mois ne pouroient pas être prêtes pour le premier de Septembre, & nous ne voulons pas manquer à cette ponctualité. Le mois prochain justifiera ce que nous venons de dire, sçavoir que la matiere ne nous manque pas.

* Voyez le mois d'Avril 1685. Art. VIII.

† Voyez le mois suivant Art. I. & le mois d'Octobre de cette Année Art. VI.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Septembre 1684.

ARTICLE I.

Eloge de M. Leeuwenhoeck.

PUis que ces Nouvelles se composent dans le pais de M. Leeuwenhoeck, il est bien juste qu'elles lui rendent la justice que tant d'autres Nations lui ont renduë, en publiant les découvertes qu'il a faites par ses Microscopes. Les Journaux de France, d'Angleterre, d'Allemagne, &c. en ont parlé si souvent, qu'ils ont rendu son nom célebre par tout l'Univers. On sçait que la Société Royale s'est fait un plaisir de le recevoir parmi ses Membres. Comme nous serons plus à portée que les autres Journalistes, de profiter de ses recherches, & de les faire sçavoir au Public, nous esperons d'être à l'avenir la premiere source d'où on puisera à cet égard. Il a découvert depuis peu que la peau des Anguilles est écaillée, aussi bien que celle des autres poissons. Mais ce n'est pas dequoy nous avons à parler présentement. Il s'agit de la question *si la génération de l'homme se fait dans un œuf*. L'Auteur le nie fortement, & prouve son hypothese par des raisons, & par des expériences, comme on le verra dans deux lettres qu'il a écrites sur ce sujet. Nous allons donner la premiere. L'autre sera pour les Nouvelles du mois d'Octobre. * On nous les a communiquées en Flamand, & nous nous proposions de les publier en François; mais ayant trouvé qu'elles choqueroient plusieurs personnes qui n'ont pas l'oreille accoûtumée aux expressions dures & sales, dont il faudroit se servir nécessairement, nous les donnerons en Latin, selon la version qu'en a faite M. Lufneu, Médecin de Rotterdam.

Excerptum ex Epistola ab Antonio Leeuwenhoeck conscripta ad Christophorum Wren Præsidem Societatis Regiæ in Anglia, die 22. Januar. 1683.

Lettre sur la generation de l'homme.

QUonium acceperam librum de generatione hominum, à Doctore quodam in nostra Regione in lucem emissum, in quo longè latèque disserit de ovario mulierum (uti nunc vulgò solet appellari) sumpsi iterum multarum ovium hornarum ovaria, quæ per aliquos menses hibernos in ovile benè saginatæ fuerant. Hæ oves singulis quidem mensibus coire gestiunt, sed illuc non accedunt arietes; & si quid de mulierum ovario asserere liceret, persuadeo mihi idem quoque dici posse de quadrupedibus. Sumpsi itaque istud vulgo nominatum ovariam non solum meum in usum, sed idem docto cuidam Anatomico, ut & aliis doctis viris exhibui, measque rationes adduxi, ob quas concipere non possum quo pacto tot viri docti usque adeò sint præoccupati, & tam firmiter teneant tubam Fallopianam *posse ovum ab ovario exugere, detrahere, & asportare per viam adeo angustam qualem monstrabam esse in Fallopii tuba, eò magis quia imaginaria hæc ova, quorum summa magnitudo in ovario non excedebat pisa, constabant glandulosis partibus quæ vasis sanguiferis pertexebantur. Ova isthæc membranis tam firmiter concludebantur, ut nequaquam sufficerem tale ovum unguibus divellere. Et cùm eadem accuratiùs inspicerem, comperiebam constare quædam partibus irregularibus quæ quibusdam in locis circumdatæ erant membranis propriis, eaque ratione neutiquam representabant figuram ovi. Vidi etiam imaginaria isthæc ova, dum ulia aliis multùm eminebant disrupta fuisse, & cùm unum vi conatus sum à suo nido avellere, totus quoque nidus unà divulsus fuit. Alias diversæ magnitudinis & multo minora etiam valde arctè membranis erant conclusa, & eorum quamplurima continebant materium aquosam. Hæ memoratæ partes non solum constituebant imaginarium nidum, sed extra illum quoque membranis quibusdam continebantur, & quidem ad distantiam pollicis vel ultra, idque ab utroque latere matricis.*

Etiamnum asseverabam imaginaria isthæc ova nil fuisse aliud præter excretionem vasorum, uti sæpius videmus istiusmodi partes in bestiarum intestinis membranis firmiter conclusas. Et quamquam recorder me similia olim D. Oldenburgio scripsisse, & misisse strias in semine virili sibi mutuo intertextas, eas tamen nunc penitùs rejicio, quia comperio earum texturam casu tantum produci. Quid de hac re typis sit mandatum me fugit, quoniam D. Oldenburgius Acta Philosophica solummodo mihi misit usque ad n. 137. Imputatur mihi in quodam libro quasi tunc temporis asseruissem hominem ex animalculo seminis virilis produci, quamquam memet semper à declaratione meæ sententiæ cohibuerim. Sed nunc postquam detexi animalcula reperiri pariter in seminibus masculis brutorum, avium, piscium, imo etiam insectorum, multo firmius quam olim assevero hominem non ex ovo, sed ex animalculo in semine virili existente produci, & præsertim quando in memoriam mihi revoco [illegible] *constitisse in semine virili duplex dari genus animalculorum. Cum hoc viderem firmiter mihi persuadebam, alterum genus mares, alterum esse fœminas. Novi equidem jurejurando ferè asseverari à quibusdam se reperisse in tuba* Fallopiana *animantium ova: sed non coger credere, rotundas quas in iis repererant particulas, eas esse quæ ab imaginario nido sunt ub-*

* Voyez l'Art. VI.

absuctæ, & admodum angustam longamque viam lætabundæ pertransierunt, sed potius crediderim reliquias seminis virilis (nam uno non multis opus est animalculis) coagulari in quemdam globulum. Persuadeo mihi quoque, si ovum imaginarium quod continuo post coitum in tuba Fallopiana *reperiretur, sedulo examinaremus, nos cito hodiernæ sententiæ nuntium missuros. Nam multa ex istis glandulosis imaginariis ovis, uti supra diximus, quæ aliis eminebant, cùm magnitudine, tùm duritie æquabant ferè pisa. Si verò hæc ova per angustias tubæ* Fallopianæ, *quæ latitudine non superant crassitiem aciculæ communis, in latiorem ejusdem tubæ partem deferrentur, ubi in animal excrescerent, audacter assevero non casu sed semper cùm mas & femina coissent, ova istbæc repertum iri.*

Præterea concipere non possum quonam pacto tantillo temporis spatio quod ad coitum requirunt taurus, cuniculus, porcus, &c. tuba Fallopiana *à primo animante unum vel duo ova, ab aliis verò sex, octo & plura potuerit absugere. Nonne videmus omnia excrementa hominum & brutorum constare globulis? Et si eorum globositas non appareat, aut nimia serviditas, aut vehemens in egressu compressio in causa sunt. Quanam autem ratione conformentur, olim dixi evidenter memet in pediculo vidisse. Et quoniam videmus adipem, pus & quasdam urinæ equinæ partes etiam constare globulis, quidni affirmemus pariter reliquias seminis virilis in utero, & brutorum in tuba* Fallopiana *aliquando coagulari in globulos. Oportet præterea stabilire nullam esse sani corporis partem, quia perpetim accipiat novum alimentum, & antea acceptas particulas expellat. Quibus ita positis liquet multas particulas coagulari aptas ex utero aut tuba* Fallopiana *expelli, easque sic coagulatas, quia undiquaque æquali vi premuntur, efformaturas corpora globosa. Hanc ob causam mihi valdè persuadeo, si scrutaremur diligenter, nos reperturos in utero fœminarum nondum virum expertarum, aut tuba* Fallopiana *brutorum, ova imaginaria. Atque hac quidem ratione duabus de causis possunt efformari globuli.*

Rogabit me fortè quispiam, si unum animalculum in semine virili sufficit ad generationem hominis, cui bono tot millia in una gutta? Ad quæ sic respondeo, nonne videmus Pomum, &c. quanquam centum annos & ultra vigere possit, singulis annis multa florum millia producere posse, & quemlibet florem, pomum, & quodvis pomum sex aut septem semina, & quodcumque semen posse fieri arborem. Supponamus nunc sub tali arbore excrescere gramen & Zizaniam, & omnia quæ istbæc arbor producit poma decidere in gramen, nunc ex omnibus seminibus quæ produxit arbor provenient arbores? Respondebitur, neutiquam, nam umbra arboris & magis adhuc gramen & Zizania omnia semina quæ forsan exurgerent, suffocabunt, & omne iis suffurabuntur alimentum. Sed ponamus unum & bonum granum in terra, & sedulo caveamus ut ne à Zizania suffocetur, fiet arbor.

Et quid nos vetat imaginari uterum aut tubam Fallopianam *veluti universum mundum respectu animalculi in semine virili, prætereaque in eo dari paucas & exiguas arteriolas aut locula recipiendis & nutriendis animalculis apta nata: tam istiusmodi animalculum sugere arteriolam, brevique tempore longè aliam nancisci formam, nempe ipsius cuticulam supplere locum secundarum, & interius animalculi corpus assumere figuram hominis, quod jam præditum est corde & aliis visceribus, imo omnem habet perfectionem quæ reperitur in homine. Quas hypotheses dum propono, erunt fortasse qui rogabunt, quare mulier una gravidatione plures non producat fœtus? Nam quamquam ego tantum unum atque alterum locum in utero suppono dari animalculis nutriendis aptum, posse tamen omnia, si multa in eodem loculo sugerent, remanere in vita. Sic respondeo. Conficiamus culmo foveolam in terra & in eam conjiciamus sex vel octo semina pomi, inde non provenient sex vel octo arbores, sed istud semen quod in principio maximam radicem fixit, in arborem excrescet, cæteraque omnia suffocabit. Mihi persuadeo rem ita sese posse habere quoad animalcula seminis. Posset insuper urgeri, quoniam dixi me vidisse in parte seminis galli gallinacei æquali uni arenulæ 50. millia animalculorum viventium, & in parte æquali lactis aselli majoris 10. millia: præterea in lacte porcelli quamquam millies minoris asello majori, nihilominus animalcula tam magna esse quam in asello majori, contra quam fieri æquum erat, nam animalcula in semine masculo deberent habere proportionem respectu magnitudinis ipsius animalis, & consequenter invisibilia esse planè in semine insecti. Id multis paradoxum videbitur, sed cogitemus juglandem & castaneam imo cocos esse arborum semina, & quidem talia ut meo judicio mille semina pomi vel piri pondere non sint æquatura juglandem cum putamine, tamen videmus ex semine pomi aut piri æque cito tam magnam prodire arborem, quam ex juglande vel castanea.*

ARTICLE II.

Défense de M. Arnaud Docteur de Sorbonne, contre la Réponse * *au Livre des vrayes & des fausses Idées.* A Cologne chez Nicolas Schouten. 1684 in 12.

ON continuë dans cette Replique de s'adresser à l'ami commun, à qui le Livre de M. Arnaud touchant les Idées, & la Réponse du P. Mallebranche ont été écrits. On voit d'abord une lettre de près de cent pages, où M. Arnaud fait ses plaintes de la maniere injurieuse dont il dit que son Adversaire l'a traité, & plusieurs remarques sur la doctrine des Idées. Sur tout il repousse vigoureusement l'accusation qui lui avoit été intentée, d'avoir débité des *Dogmes nouveaux, frappez d'anathême par le Concile de Trente*, sur le sujet de la Grace. Il prétend que ce sont des Dogmes aussi anciens que l'Eglise; qu'il les a soûtenus en Sorbonne dans un Acte dedié à l'Assemblée générale du Clergé de France de l'année 1635; qu'ils ont été soûtenus à Rome dans le Collége même des Jesuites l'an 1674; que le P. Amelotte de l'Oratoire a soûtenu, dans un Livre dedié à M. l'Archevêque de Paris, qu'ils faisoient partie de la foy de l'Eglise Catholique; qu'il y a près de cent ans que les Facultez de Théologie de Louvain & de Doüay, ont pris ces *Dogmes nouveaux*, pour le fondement de leurs Censures contre Lessius; que non seulement tout l'Ordre de S. Dominique, mais plusieurs autres encore, ne souffrent point qu'on enseigne parmi eux d'autre doctrine, *comme étant certainement*

Que le systême de M. Arnaud sur la grace n'est pas nouveau.

tainement

* Voyez ci-dessus le mois d'Avril de cette année, Art. II.

tainement celle de S. Augustin, & de S. Thomas; & que le Général des Augustins, qui est toûjours sous les yeux du Pape, a fait un Decret depuis peu d'années, par lequel il ordonne à tous les Théologiens de son Ordre, de ne point enseigner d'autre doctrine que celle-là.

On voit aprés cette lettre la défense de M. Arnaud divisée en cinq parties. La premiere contient les endroits de la réponse du P. Mallebranche que son Adversaire prétend être faux, injurieux, téméraires, ou pleins de mépris, & d'une fierté dédaigneuse. L'Auteur les rapporte mot à mot sans glose, & sans commentaire, afin qu'on ne puisse pas s'en justifier, en se plaignant qu'ils ont été exposez aux yeux du Public avec quelque alteration artificieuse.

De ce qui s'est passé entre lui & le P. Mallebranche.

La seconde partie contient un *Recit fidele & exact* (je rapporte les propres termes de l'Auteur) *de tout ce qui s'est passé entre le P. Mallebranche & M. Arnaud, par rapport au Traité de la Nature & de la Grace.* Ce Recit est fort different de celui qu'on trouve dans la Réponse de l'Auteur de la *Recherche de la Verité*; de sorte que voilà un grand procés sur des faits entre ces deux célebres Auteurs. M. Arnaud appuye sa cause sur plusieurs lettres qu'il rapporte, comme s'il faisoit un *Factum*. Ce Recit apprend quelque chose, quoy que fort imparfaitement, de la vie cachée de ce fameux Jansenište. Par exemple l'on apprend qu'il se retira au mois de Juin 1679; Qu'il se tenoit caché, & ne voyoit que trois ou quatre personnes; Qu'il fit un voyage en Hollande un an aprés, sans vouloir que M. Elzevier son Imprimeur sçût qu'il étoit à Amsterdam; Que sur la fin de l'année 1680. il changea de demeure & s'établit en un autre lieu; que le Livre de la *Politique du Clergé de France* lui étant tombé entre les mains, il en eut tant d'indignation, qu'il laissa là le *Traité de la Nature & de la Grace*, & se résolut de venger, autant qu'il étoit en lui, l'honneur de l'Eglise de France, *contre les faussetez, & les artifices de cet Ecrivain séditieux*, dit-il, & de justifier, autant qu'il lui seroit possible, l'innocence des Catholiques d'Angleterre; qu'il composa pour cet effet les deux parties de l'Apologie pour les Catholiques l'an 1681; Que se préparant l'année d'aprés à écrire contre le *Traité de la Nature & de la Grace*, il se vit tenté de faire quelques observations sur la doctrine des Idées, & enfin à faire un juste Traité sur cette question; & que pendant que ce Livre s'imprimoit, il fut long-temps sans écrire à Paris, dequoy on sçait bien la raison, ajoûte-t-il. Aprés avoir achevé son *Factum*, il examine celui de son Adversaire, & prétend que les choses y sont rapportées infidélement, soit à cause d'un grand nombre de faits faux, soit à cause *de plusieurs veritez supprimées.* Au reste il se loue fort de la fidelité, & de la discretion de ses amis, & il est fort assûré que s'il leur avoit dit quelque chose, ils n'auroient eu garde de le redire à d'autres, *puis qu'ils auroient crû commettre*, dit-il, *une infidélité de parler de moy à qui que ce soit, même en général.* Il a raison de dire que ses amis sont secrets, car on ne sçauroit apprendre où il demeure. Tout le monde croit qu'il est en Hollande, mais on ne voit personne qui le sçache.

La troisieme partie contient la réfutation de tout ce que le P. Mallebranche a avancé, pour *appuyer ses reproches personnels contre M. Arnaud, de chagrin, de passion, & d'attache à ses opinions erronées, au préjudice de la verité.* M. Arnaud reduit les preuves de ces reproches personnels à quatorze, & les examine fort exactement.

De trois choses qu'on doit observer en réfutant quelqu'un.

Il prétend montrer dans la quatrieme partie, qu'il n'y a rien dans le Livre des Idées qui ait pû donner sujet à l'Auteur *de la Recherche de la Verité*, de le traiter aussi injurieusement qu'il a fait; & pour mieux montrer qu'il n'a rien dit dans ce Livre, dont un Chretien ou un honnête homme ait dû prendre sujet de faire éclater si fort son ressentiment, il soûtient qu'il a observé les trois conditions, qui doivent être observées quand on écrit contre ses amis, & qui consistent à ménager ce que l'on doit à la verité, ce que l'on doit à la justice, & ce que l'on doit à l'amitié. La doctrine que M. Arnaud expose en ce lieu est fort sensée; il veut d'un côté que l'on fasse voir avec force les absurditez des erreurs que l'on réfute, mais qu'en même temps on ait beaucoup de douceur pour la personne qui est coupable de ces erreurs. C'est à son conte satisfaire en même temps à ce que l'on doit à la verité, & à ce que l'on doit à l'amitié; & comme il ne marche jamais sans S. Augustin, il prouve par son exemple les regles qu'il a posées. Il ajoûte que ce n'est point blesser l'amitié, que de se servir, pour combattre la Doctrine d'un ami que l'on croit fausse, de cette sorte de preuves que l'on appelle dans l'Ecole *per reductionem ad absurdum*; car comme il le remarque en un autre endroit, ces argumens ne consistent pas à tirer une absurdité de la doctrine que l'on combat, en attribuant cette absurdité à celui contre qui l'on dispute, mais en espérant au contraire, que la vûë de cette absurdité, que l'on fait voir être une suite de son opinion, l'obligera de demeurer d'accord que son opinion est insoûtenable. Il est donc permis de faire voir que de ce que l'on combat, il suit des absurditez que les hommes peuvent appeller des extravagances, quand ils appellent chaque chose par son nom; mais l'amitié veut que l'on cherche des expressions plus douces. Quand on répond à un argument il est permis d'en faire voir le défaut, quelque grand qu'il soit; mais c'est traiter un Adversaire en ami que de ne point faire sur cela de réflexion desobligeante. On ne doit point dire que son ami tient ceci ou cela, si on n'a lieu de s'en tenir bien assûré, ni chercher des sujets de querelle hors de la matiere que l'on traite. On doit donner à ce qu'on reprend le nom le plus favorable, appeller variation, ce qui pourroit être appellé contradiction, & chercher quelque tour pour accorder les contradictions les plus apparentes, &c.

A l'égard des devoirs de la justice, M. Arnaud dit avec beaucoup de raison, qu'on ne doit jamais employer des moyens injustes, quoi qu'ils nous paroissent avantageux à la cause de la verité. Il éclaireit cela par un exemple: *Un homme qui soûtient l'erreur la répand plus facilement, quand on le croit dans le monde habile, sincere, & homme de bien. On pourroit donc croire qu'il seroit utile pour la verité, de lui faire perdre cette réputation.* Néanmoins il n'est point permis de le faire, si l'on ne peut prouver ses accusations par des preuves publiques, certaines, & indubitables. Ainsi *quelque bonne fin qu'on eût, on ne doit jamais*, dit-il, *employer pour cet effet des soupçons sans preuves, & des jugemens té-*

téméraires, fondez sur ce qui est caché dans le cœur des gens, comme de dire qu'on n'écrit point pour l'amour de la verité, mais pour faire sa fortune, ou pour se remettre bien à la Cour, ou de peur de perdre ses Benefices, ou par complaisance pour ses amis, ou par chagrin contre quelqu'un, ou pour se maintenir en consideration dans un parti. On sçait qu'il est personnellement intéressé à blâmer cette conduite. Cela n'empêche pas qu'il ne soit bien à loüer, de proposer une si belle Morale à tous ceux qui veulent réfuter quelqu'un.

La derniere partie qui contient plus de la moitié du Livre, fait deux choses en même temps. On prétend y faire voir que le P. Mallebranche est injuste dans ses reproches personnels, & en second lieu, que ses réponses sur la matiere des idées sont foibles & confuses. On ne seroit pas équitable si on jugeoit de ce differend, avant que d'entendre encore une fois l'Auteur *de la Recherche de la Verité*; car comme M. Arnaud a déja publié deux Livres fort longs, & fort travaillez pour plaider sa cause, & que son Adversaire ne lui a opposé encore qu'une assez courte Réponse, il faut supposer que le procès est plus amplement instruit pour l'un que pour l'autre, & qu'ainsi il n'est pas encore temps, ni d'absoudre, ni de condamner. Mais on peut fort bien dire par provision, & en attendant les nouvelles Défenses de l'Auteur *de la Recherche de la Verité*, que M. Arnaud raisonne dans ce dernier Livre d'une maniere très-vigoureuse; qu'il développe bien les choses; qu'il détourne adroitement ce qui lui est le moins favorable; qu'il sçait bien trouver les endroits les moins fortifiez, & qu'il forme des argumens bien subtils contre ce qu'il veut combattre.

Quelques remarques sur Dieu & sur les idées.

L'une des choses où il s'attache le plus est à faire voir, que selon les principes de son Adversaire, Dieu est un Etre formellement étendu. Mais parce qu'il voit clairement que c'est lui attribuer une opinion très-odieuse, & très-scandaleuse, il proteste dans sa Préface, que *si on lui peut faire voir qu'il a pris pour évident ce qui ne l'est pas, ou si l'Auteur lui-même desavoue ce sentiment nettement & sans équivoque, en donnant de bonnes Réponses à ce qui porte naturellement à le lui attribuer, il changera sans peine de pensée.* Il s'attache beaucoup aussi à faire voir, que quelque chose de créé peut être l'idée de Dieu, & il débite des observations qui paroissent assez solides, sur les termes *représenter*, *représentatif*, *représentation*. Il prétend qu'ils ne conviennent proprement & premierement qu'aux perceptions de l'esprit, & que ce n'est que par rapport à nos perceptions, que les tableaux, les images, les mots, les caracteres de l'Ecriture, sont dits représenter quelque chose. En effet ces sortes de signes ne représentent quelque chose, qu'entant qu'ils excitent dans notre ame la pensée qui représente cette chose.

L'Auteur s'excuse sur la longueur de son Ouvrage.

Il y a beaucoup d'apparence qu'on trouvera cet Ouvrage de M. Arnaud un peu trop diffus. Il l'a prévû lui-même, & voici ce qu'il répond à cette difficulté. Sa réponse est digne d'être soigneusement remarquée par ces Esprits dégoûtez & un peu précieux, qui se plaignent perpetuellement de la prolixité des Auteurs. *Il est vray*, dit-il, *qu'à l'égard de ceux qui ont beaucoup de pénétration d'esprit & qui entendent à demi-mot, j'aurois pû être bien plus court. Mais on écrit pour toutes sortes de personnes, & il est juste que les plus forts s'accommodent à la portée des plus foibles, selon ce que S. Augustin disoit à son peuple.* Patiantur aquilæ dum pascuntur columbæ. *J'ay de plus ce défaut (car c'en est peut-être un) que j'ay trop d'attache à faire en sorte, autant que j'en suis capable, que ce que je croy vray, soit expliqué d'une maniere qu'il soit facile de le bien comprendre, & d'en être persuadé. C'est cela seul, ce me semble, qui me fait être plus long que je ne voudrois.* Il tire de cette disposition de son esprit une preuve, qu'il n'a pas aussi bonne opinion de lui-même que le P. Mallebranche témoigne en avoir, c'est à dire, qu'il ne croit pas que le phantôme de sa réputation emporte une infinité de gens, & les fasse entrer *machinalement* dans ses pensées.

Et sur ce qu'il y parle avec quelque hauteur.

La longueur n'est pas la seule chose dont M. Arnaud fasse des excuses à son Lecteur sur la fin du Livre: il fait encore l'Apologie de ce qu'il n'a pas gardé la même douceur & la même modération, qu'il croit avoir gardée dans le Livre précédent, & il en rejette toute la faute sur son Antagoniste, qui l'a obligé, dit-il, par ses *manieres fieres & hautaines*, à ne pas souffrir que l'on abusât *de l'inclination qu'ont bien des gens, de donner gain de cause à celui qui crie le plus haut, & qui parle avec le plus de confiance.* Il déclare ensuite qu'il se trouve tout disposé à reprendre ce premier caractere de modération & de douceur, & qu'il a fait plus des deux tiers de la Réfutation du Traité de la Nature & de la Grace dans ce premier esprit; & qu'il est résolu de continuer de même, & de ne rien changer en ce qui est fait. Je croy qu'il aura un peu de peine à tenir cette parole; car mille duretez qu'il a dites à l'Auteur de la Recherche, témoignent qu'il est fort piqué. Ceux qui connoissent la vertu solide du P. Mallebranche, ne manqueront pas de mettre parmi ces duretez, ce passage de M. Arnaud, qui seroit une douceur pour bien des gens. *J'ose esperer que ces exemples seront capables de détromper ceux qui se seroient laissez éblouïr, par les faux brillans de l'éloquence pompeuse de l'Auteur du nouveau Systême. Car il faut avouer que l'air d'élevation & de spiritualité dont il dit les choses, impose extrêmement à l'esprit; qu'on est aisément emporté, si on n'est bien sur ses gardes, par la force & la véhémence des expressions que son imagination lui fournit, & qu'il n'y a rien de plus vray que ce que m'a écrit un de ses amis, qu'il a fait plus d'une fois son portrait, en parlant avec tant de chaleur contre les imaginations fortes, & contagieuses.* †

ARTICLE III.

De l'excellence de la Langue Françoise, par M. Charpentier de l'Académie Françoise. A Paris chez la Veuve Billaine, au Palais. 1683. 2. vol. in 12.

On a lû avec tant de satisfaction ce qui a été déja rapporté de cet Ouvrage dans les Nouvelles du mois précédent ‡, que nous croirions

† Voyez la réponse du P. Mallebranche à cet Ouvrage dans le mois de Mai 1685. Art. III.

‡ Art. VII.

croirions mal répondre au dessein que nous avons fait de divertir les Curieux, si nous n'achevions pas de donner un Abregé de ce Livre. On s'étonne avec raison qu'un Ouvrage diversifié de tant de choses sçavantes, & polies, soit absolument inconnu en ce païs-ci. C'est ce qui rendra plus excusable la longueur de nos Extraits.

Seconde partie de cet Ouvrage.

On voit 1. dans la seconde partie de cet Ouvrage, une petite Réflexion sur le Sublime que Longin a trouvé dans ces paroles de la Genese, *Dieu dit que la lumiere soit faite, & la lumiere fut faite*, qui néanmoins ont paru ne contenir aucune sublimité au sçavant M. Huet. On y trouve 2. que les Romains ont été autrefois à l'égard de la Langue Grecque, dans la même préoccupation, où l'on est présentement à l'égard de la Latine. 3. qu'on ne doit pas mépriser la Langue Françoise, à cause du grand nombre d'impertinences qu'on imprime tous les jours en François. L'Auteur met au nombre de ces méchans Livres, *ces petites Nouvelles licentieuses où l'ignorance & le mensonge regnent également, & ces longues Histoires enveloppées d'intrigues & d'avantures extravagantes, à qui l'on a donné le nom de Romans.* Il ne fait point grace à la liberté que l'on se donne dans les Tragédies, de falsifier la verité, & d'introduire la galanterie de la Cour de France dans celle des Princes d'Asie. Cela lui donne sujet de parler des anciens Grecs, de leurs Romans, de leurs larcins, de leurs hyperboles. Mais il n'oublie pas de remarquer, qu'il y a une maniere loüable de se servir des Livres que l'on a lûs. Il ajoûte que les Auteurs se rencontrent bien souvent sans se suivre, & que nous en pourrions apporter plusieurs exemples célebres, si nous avions le Livre composé par Aretades *περὶ συμπτώσεως*, c'est à dire, *de la rencontre des pensées*. Il remarque après Porphyre, qu'on rencontroit quelquefois dans les Ouvrages d'Ephorus, jusqu'à trois mille lignes de suite copiées mot pour mot. Ces larcins étoient si fréquens parmi les Grecs, que quelques gens de Lettres se firent une occupation sérieuse de les remarquer. Aristophane, le Grammairien, fit un recueil des choses que Menandre avoit pillées. Un autre composa six Livres intitulez, *Endroits de Menandre qui ne sont point de lui.* Philostrate Alexandrin fit une même Critique sur les Ouvrages de Sophocle. Les larcins de Théopompe furent rassemblez dans un Livre intitulé *les Chasseurs*. M. Charpentier parle encore de quelques autres Ouvrages de même nature, & conclut, *qu'en matiere de Littérature, il n'y a point de mauvais exemple que les anciens Grecs ne nous ayent donné. Il n'y a pas jusqu'au stile Burlesque, que quelques-uns regardent comme une des plus impertinentes inventions de notre siecle, dont nous ne trouvions le modele chez eux*, dans les Pieces de Théatre où Rhinton, qui vivoit du temps de Ptolomée fils de Lagus, avoit traité en ridicule les sujets sérieux des Tragédies. Le P. Vavasseur qui a soûtenu dans son Livre *de ludicra dictione*, que le Burlesque a été absolument inconnu aux Anciens, ne demeureroit pas peut-être d'accord de cette derniere remarque, s'il étoit en vie. Au reste, si l'on veut voir dans son étenduë la licence de s'emparer du bien d'autrui en fait d'Ouvrages d'esprit, il faut consulter le Livre de Thomasius *de plagio litterario*, dont nous avons parlé dans les Nouvelles de Juin, Art. II. Nous l'avons vû enfin cet Ouvrage si mal-aisé à trouver, & nous avons cette obligation à l'Auteur * duquel nous parlions en ce temps-là.

Qu'il y a eu des Plagiaires parmi les Anciens.

Qu'ils ont connu le Burlesque.

De la beauté de la Langue Françoise.

M. Charpentier s'attache en quatrieme lieu, à rassembler les principales beautez de la Langue Françoise. Il dit qu'en lui appliquant les Maximes que les Philosophes & les Rhéteurs nous ont données, pour connoitre en quoi consiste la beauté de l'élocution en général, on voit aisément que cette Langue est une de celles qui approchent le plus de l'idée d'une Langue parfaite. Il parle de la clarté, de la netteté, & sur tout de la modestie de cette Langue. Elle est chaste, dit-il, jusqu'au scrupule. Les saletez, les paroles outrageuses, les bassesses, n'y sont point souffertes, & il oppose à cette pudicité, les vilaines expressions de Catulle & de Martial, de Marc-Antoine & d'Auguste, & les déclamations emportées de Ciceron, si remplies d'images grossieres, que *quand on se répresente* qu'il parloit *en plein Senat, il est mal aisé de concevoir une idée de cette Compagnie, aussi grave qu'on nous la veut faire prendre.* Il conclut que le génie des Romains devoit être fort dépravé, fort grossier, fort malhonnête, & que le génie des François est incomparablement plus civil, & plus élegant. Cette même intempérance de paroles, poursuit-il, a passé avec la Langue Latine † dans la plûpart de ceux qui la cultivent, & qui ne sçauroient soûtenir une opinion qu'avec aigreur, & qu'en insultant à leurs Adversaires d'une maniere qui fait honte à la profession des belles Lettres. Voici un exemple qui auroit été propre pour le Livre d'Aretades, car sans que nous eussions lû le Livre de M. Charpentier, nous avons eu la même pensée que lui dans les Nouvelles du mois de Juin ‡.

De sa construction directe.

5. Il tire un grand avantage de la construction directe. C'est un argument que M. le Laboureur a poussé avec beaucoup de force, & qui est assûrément fort bon, quoi qu'il semble que M. l'Abbé Danet ait voulu prouver, dans la Préface de son second Dictionnaire, que les transpositions font bien de l'honneur à la Langue des Latins. M. Charpentier au contraire prouve, par le propre témoignage des meilleurs Critiques de l'Antiquité, que c'est une perfection que de ranger les paroles selon l'ordre de la nature. Il croit avec beaucoup de raison que les Latins n'ont quitté cet ordre, qu'à cause qu'en le suivant leur discours étoit trop rude, & trop raboteux, ou bien trop lâche & comme entr'ouvert; d'où il s'ensuit qu'une Langue qui n'a pas besoin d'un tel remede, est préférable à celle qui en a eu besoin. Il nous permettra de lui dire que la Langue Françoise, à force de fuir les transpositions, tombe dans des rimes, ou des consonances, qui déplaisent fort à ceux qui ont l'oreille bonne. Mais cet inconvénient est peu de chose, comparé aux ténebres que la construction renversée répand dans les Langues; car voici une période qui à cause de ce renversement, peut avoir quatre sens également bons. *Sub idem tempus nunciatum fuit Turcas captivos Polonos trucidasse.* L'Au-

De la construction renversée du Latin.

* M d'Almeloveen.

† *Voyez la suite de la Crit. générale de M. Maimbourg Lettr. 6. n. 12.*

‡ Art. IV. vers la fin.

L'Auteur a pris ces paroles d'une Relation imprimée en Allemagne, de ce qui s'étoit passé par toute l'Europe l'an 1675. Il faut avoüer aussi que l'exactitude des François à fuïr les transpositions, répand un nombre infini de Vers dans leur prose; mais outre que cet inconvénient est moindre que les ambiguitez perpétuelles du Latin, l'Auteur montre que la Prose est plus distinguée de la Poësie parmi les François, que parmi les Latins, & il cite Barthius qui a trouvé 70. Vers dans la premiere page de l'Oraison de Ciceron contre Vatinius, & qui a crû que s'il l'avoit parcouruë toute, il y en auroit trouvé plus de trois cens. Vossius a trouvé un distique entier au commencement du 3. Livre de l'Orateur, & Quintilien avouë qu'il est presque impossible de rien écrire en Latin, qui ne se puisse réduire sous quelque espece de Vers.

De l'usage du François dans les Inscriptions.

6. On voit la réponse à diverses objections qui n'avoient pas été encore examinées; par exemple, qu'il seroit à craindre que des Inscriptions en François ne devinssent ridicules & inintelligibles, comme il est arrivé à quelques vieilles Epitaphes qu'on n'entend plus, & qui auroient besoin qu'on tirât les morts des Sepulcres pour leur en demander l'explication; ou si on les entend, on ne peut les lire qu'en riant. L'Auteur répond, entre autres choses, qu'on a mauvaise grace de craindre une obscurité à venir, pendant que l'on ne redoute pas l'obscurité présente des Inscriptions Latines, & il montre par celle de la pompe funebre de M. de Turenne, dont le P. Menétrier étoit l'Auteur,

Ob Hermunduros intra fines coactos,
Ob repressos Hermionas, & ad pacem coactos,
Marcomannis & Quadis territis,
Treboccis in ordinem redactis;

Il montre, dis-je, que le Latin a fait imaginer à mille personnes, *que ces exploits s'étoient faits dans le païs des Fables.* Ceux qui ont accompagné ce grand Capitaine, poursuit-il, dans toutes ses glorieuses expeditions, ont commencé là à le perdre de vûë, & c'est veritablement en cette occasion qu'il eût été nécessaire de le ressusciter, afin de lui demander l'explication de ces Inscriptions faites à son honneur, supposé que lui-même eût pû reconnoître ses victoires sous des images si bizarres. *L'Inscription de l'Arc de Triomphe ne seroit-elle pas agréable, si elle étoit en ce langage Enigmatique, & ne faudroit-il pas gager quelque bon Grammairien pour se tenir auprès, le Dictionaire Géographique à la main,* afin d'expliquer aux passans les choses. Il ajoûte que les Charges, dont la Langue Latine nous fournit les noms, n'étant pas conformes à celles qui sont présentement en usage, c'est vouloir confondre les idées que de ne pas exprimer la qualité des personnes, en la Langue de chaque païs. Sur quoi il blâme ceux qui ont expliqué les Bas-Reliefs, & les Tableaux de la Maison de Ville d'Amsterdam, où l'on a représenté le Triomphe de Fabius Maximus, & le Jugement severe de Junius Brutus, & qui ont appellé ces deux Consuls Romains, *les Bourgmestres de la Ville de Rome.*

Ses autres réponses contiennent une doctrine très-curieuse, & principalement lors qu'il fait voir la difference qu'il y a entre un Arc de Triomphe, & une Médaille, & qu'il fait comparaison de la briéveté & de la facilité du Latin avec celle du François, soûtenant qu'il est plus mal-aisé de bien écrire en François qu'en Latin. On auroit de la peine à croire qu'il eût osé entreprendre de prouver, que la Nation Françoise est plus constante que ne l'a été la Romaine. Cependant il prouve ce paradoxe, non seulement pour la Langue, mais aussi pour les Loix. Il soûtient que la Langue Latine a plus changé que la Françoise en pareil espace de temps, & que depuis plus de douze siecles la France est gouvernée par un Monarque légitime, au lieu que Rome a été successivement sous des Rois, sous des Consuls, sous des Décemvirs, sous des Tribuns Militaires, sous des Empereurs, dans l'espace de sept ou huit cens ans. Il ajoûte que depuis Clovis la Religion dominante n'a jamais changé parmi les François, & que la loi fondamentale de l'Etat pour l'exclusion des femmes, s'est constamment maintenuë depuis le commencement de la Monarchie jusques à nos jours.

Que les François sont plus constans que les Romains.

De l'Obelisque de Ramesses.

On trouve dans ce Livre une longue & belle Dissertation sur l'Obelisque d'un Roy d'Egypte nommé Ramesses, duquel Obelisque Ammian Marcellin nous a conservé une partie de l'Inscription. Constantius, Fils de Constantin, le fit transporter à Rome. On le déterra l'an 1587, & on le posa où il est encore. M. Charpentier réfute l'opinion de Marsham, du P. Kircher, & de Michel Mercati de Sanminiato, Protonotaire Apostolique, qui a écrit en Italien fort sçavamment sur les Obelisques. L'opinion de M. Marsham est, que le Roi Ramesses, dont il est ici question, est le troisieme Successeur de Sesostris, qu'il prend avec l'Historien Josephe pour le même Roi d'Egypte nommé Sesac, qui prit la Ville de Jerusalem du temps du Roi Roboam. Mais M. Charpentier lui montre que Sesostris a vécu long-temps avant Roboam, & que le troisieme Successeur de Sesac n'a point eu de part à cet Obelisque. Il le donne à Sesac lui-même. Ceci mériteroit bien que nous nous y arrêtassions, si cela se pouvoit faire sans une trop grande prolixité. Mais il est temps de passer à d'autres choses. Nous allons parler de gens qui sont bien éloignez des Principes dont nous venons de faire mention.

ARTICLE IV.

Francisci Vavassoris è Soc. Jesu Multiplex & varia Poesis, antea sparsim edita, nunc in unum collecta. Accesserunt ejusdem nondum editæ Observationes de vi & usu verborum quorumdam Latinorum. Parisiis apud Viduam Claudii Thibout, & Petrum Esclassan. 1683. in 8.

Du P. Vavasseur & de ses Ouvrages.

MOnsieur Danet a quelque raison de se plaindre de la décadence du Latin: mais il est néanmoins vray qu'il se trouve encore d'habiles gens qui le cultivent avec un extrême soin, & qui le purifient, autant qu'il leur est possible, des phrases contagieuses de leur Langue maternelle. L'Auteur du Livre dont nous avons à parler présentement, s'est fort signalé de ce côté-là. C'étoit un Jesuite nommé François Vavasseur, fort estimé dans sa Compagnie, & parmi tous les gens doctes. Il étoit * natif du Comté de Charolois en Bourgogne, & il est mort à Paris le 14. de Décembre 1681. âgé de soixante & seize ans. Il a été grand Poëte, & grand Orateur, & a enseigné la Théologie

* *Le P. Alegambe s'est trompé en le faisant naître à Autun.*

logie positive trente-six ans. Il a fait imprimer plusieurs Livres dont on voit le Catalogue à la tête de celui-ci; mais on n'a pas trouvé à propos d'y faire mention, ni des deux Satyres qu'il avoit publiées contre le célebre M. Godeau Evêque de Grace, intitulées *Antonius Godellus Episcopus Grassensis, an Elogii Aureliani scriptor idoneus? Antonius Godellus utrum Poeta?* ni des Remarques qu'il avoit publiées clandestinement sur l'Art Poëtique du P. Rapin. Le P. Lucas a eu soin de publier l'Ouvrage qui fait le sujet de cet article, & l'a dédié à feu M. l'Evêque de Munster, cet Illustre Mecene des Sçavans, qui recompensoit si bien une Epitre Dédicatoire. Celle qui paroît au commencement de ce Livre est d'une fort belle Latinité, & loue principalement le Prélat, de ce qu'il avoit établi un fond pour entretenir trente-six Jesuites, qui feroient la fonction de Missionnaires, les uns contre les Hérétiques du Septentrion, les autres contre les Infideles de l'Orient. Il n'est pas besoin de s'étendre sur les Poësies du P. Vavasseur; il suffit de dire qu'elles sont un Recueil d'Elegies, de Pieces Héroiques, & d'Epigrammes.

Des Gallicismes introduits dans le Latin.

L'autre partie du Livre nous arrêtera un peu plus. Elle contient environ deux cens Remarques de Grammaire, qu'on a trouvées parmi les papiers de ce Jesuite, & qui nous apprennent qu'il lisoit les anciens Auteurs avec une grande application, & qu'il faisoit des découvertes fort subtiles concernant la force des mots, & des phrases. Il a découvert le tems où plusieurs termes ont commencé à s'introduire dans le Latin, & plusieurs differences qui se trouvent entre des mots, que l'on croit ordinairement qui se prennent pour la même chose. Il a censuré quelquefois la Méthode Latine de Messieurs de Port-Royal. Il a remarqué aussi plusieurs façons de parler qui sont maintenant en usage parmi de bons Ecrivains, & qui cependant ne sont gueres bonnes. Par exemple on ne fait point scrupule de dire, *Deus judicabit vivos & mortuos*, & on croit que c'est bien parler Latin. Cependant il soûtient que la bonne Antiquité ne connoît point cette phrase, & qu'il faudroit dire, *judicabit de vivis & de mortuis*, comme Paul Manuce l'a dit dans le Catéchisme Romain. Parce qu'en François le mot *d'industrie*, se prend pour une qualité naturelle de l'esprit, qui le rend propre à imaginer promptement & subtilement plusieurs choses, on ne manque point en France d'exprimer en Latin cette qualité par le mot *industria*; mais c'est ce qu'on ne feroit pas, si on suivoit le bel usage de cette Langue; car l'Auteur fait voir par plusieurs passages de Ciceron, que le mot *industria* se prend pour le travail & pour l'application de l'esprit, & non pas pour la facilité naturelle de réüssir dans quelque entreprise. On voit par ce peu d'exemples, que ce n'est pas une fort petite affaire que de vouloir entendre le Latin en perfection; & comme il se trouve encore d'habiles gens qui s'occupent à chercher les finesses, & l'extrême pureté de cette Langue, il ne leur sera pas inutile de connoître par les observations de cet Auteur, qu'ils s'engagent à une chose qui demande de très-grands soins. La delicatesse de Scioppius, qui a trouvé des Barbarismes dans les Ecrivains les plus polis, dans M. de Thou, dans Scaliger, dans Casaubon, dans Manuce, dans Maffée, dans Strada, a réveillé l'attention des hommes doctes, & les a contraints de prendre de plus près garde à leur stile; & il est seur que le soin qu'ont pris Vossius, Vorstius, Borrichius, Cellarius & quelques autres, de distinguer la fausse Latinité d'avec la vraye, empêche de tomber tout à fait la Langue de l'ancienne Rome, & fait même que plusieurs s'efforcent de lui conserver toute son ancienne beauté.

De quelques expressions Latines.

Le Livre de Vorstius *de latinitate falsò, vel meritò suspecta*, me fait souvenir de quelques Phrases rapportées par le P. Vavasseur, qui passeroient pour des *Gallicismes*, si on ne les rencontroit dans Ciceron même, qui a vécu avant que la Langue Françoise fût au monde. Telles sont celles-ci. *Istuc jam pro facto habeo, je tiens cela pour fait. Incipit res melius ire quam putabam, l'affaire commence d'aller mieux que je n'avois crû.* Il n'en va pas de même de *teneor facere, je suis tenu de faire cela.* De *binas tuarum simul accepi, j'ay reçu tout à la fois deux des vôtres.* De *ternis tuarum responsum debeo, je dois réponse à trois des vôtres.* De *studere lectioni, discere lectionem, recitare lectionem, étudier, apprendre, reciter sa leçon.* Ce Jesuite tient pour barbare la premiere de ces expressions, & il a mis les deux suivantes parmi les vieux *Gallicismes*, dont il dit que les lettres de Casaubon sont toutes pleines. C'est dans son Livre *de Epigrammate* qu'il a fait cette remarque. Ici il avoue bien que Ciceron sous-entend souvent le mot de *lettre*. *Triduo abs te nullas acceperam*, mais il soûtient qu'il n'a jamais dit *unis tuarum, binis tuarum, trinis tuarum.* Il soûtient de plus contre M. de Vaugelas, que Ciceron ne s'est point servi souvent de ces façons de parler, *hanc tibi reddet, has tibi exaravi.* Il veut par là faire voir à cet Académicien, qu'il ne devoit pas à cet égard élever la Langue Françoise au dessus de la Latine, car il est bien vray que le bel usage ne permet pas que l'on dise présentement, *je vous écris celle-ci:* mais d'autre part il n'est pas vray que les bons Auteurs Latins employassent une expression semblable. Autant que le Pere Vavasseur s'en peut souvenir, Ciceron & Ovide ne l'ont employée qu'une fois chacun: le dernier dans ce Vers connu de toute la terre, *Hanc tua Penelope lento tibi mittit Ulyssi.* Quant à *studere lectioni*, &c. il dit que ce sont des Gallicismes, & il se moque de l'Auteur de la Méthode de Port-Royal, qui a dit *discenda est lectio.*

Les Lettres des Latins degagées des cérémonies.

Il fait cette remarque, au sujet des Inscriptions, que les Grecs & les Romains se nommoient toûjours les premiers dans les lettres qu'ils écrivoient, de quelque condition que fussent les personnes à qui ils écrivoient. Cette coûtume subsistoit encore du temps d'Ausone, puis que ce Poëte s'étant nommé après Paulin au commencement d'une lettre, s'en excuse sur la nécessité du Vers. Il y a quelque apparence que l'Inscription, qui se voit à la tête du 8. Livre de Martial, *Imperatori Domitiano Valerius Martialis salutem*, y a été mise par quelque autre; car enfin la mode est venuë que pour faire plus d'honneur aux gens, on les a placez les premiers dans les lettres qu'on leur a écrites. Passe pour cela, mais de prétendre que pour leur témoigner un plus grand respect, il ne faut pas écrire *te*, ou *vos*, sans une lettre Capitale, c'est au sentiment de ce Jesuite une puerilité ridicule. Apparemment il n'approuvoit gueres ce qui se pratique depuis long-temps, dans les lettres que l'on écrit en Latin aux personnes de qualité, je veux dire ces complimens

&

& ces titres que l'on y fourre. Cela est tout à fait contraire au génie des anciens Romains, qui ne faisoient point d'autre cérémonie aux personnes les plus éminentes, que de les appeller par leur nom. *Qui fit Mecænas. Non quia Mecænas. Novum crimen Cai Cæsar. Patres Conscripti & tu Cæsar.* De là vint qu'un sçavant Evêque se voulant delivrer du joug, & de la cérémonie des titres, prit le parti d'écrire au Cardinal de Richelieu en Latin, *Latine ad* * *te scribo, Armande Cardinalis, ut majestate Linguæ liberem me à formulis servitutis.* † Le Jesuite dont il s'agit ici, a examiné si exactement ce qui regarde les Inscriptions, qu'il a trouvé une faute contre la bonne Latinité, à la tête des Livres imprimez par les Veuves des Libraires, dans ces paroles, par exemple, *apud viduam Edmundi Martini.* Il dit que ces Veuves témoignent par là dès la premiere page du Livre, qu'elles ne sçavent pas le Latin. Mais je ne sçay si on ne pourroit pas dire aussi sur ce principe, qu'elles n'entendent pas le François, puis qu'on voit souvent qu'elles mettent à la premiere page du Livre, *chez la Veuve Jean Camusat*, par exemple. Si quelqu'un se souvient ici de la Comédie *des Fâcheux*, où l'on vouloit présenter une Requête au Roy, pour obtenir la Réformation des fautes qui se commettent dans les Inscriptions des Enseignes; qu'il ne prétende pas, s'il lui plaît, que les remarques du Jesuite ayent aucune relation à cela.

Des fautes des Inscriptions.

Les Critiques trouveront parmi ces remarques, les conjectures de l'Auteur sur quelques passages desesperez. Par exemple sur celui où Seneque décrit si bien la peine qu'on a de convenir que l'on est gouteux, ce qui a fait dire à quelque Moderne, que la Goute ressemble aux Enfans des Princes, ausquels on n'impose le nom que long-temps après leur naissance. L'endroit où Seneque parle de cette fausse delicatesse des hommes dans son Epitre 53. est très-obscur, à cause qu'on y lit ces mots, *qui talaria cæpit intendere, & utrosque pedes dextros fecit, necesse est podagram fateri.* M. le Févre de ‡ Saumur a crû qu'il faloit lire *tumefecit*, au lieu de *dextros fecit*, mais notre Jesuite aime mieux *ægros fecit.* Voici un autre exemple. Ces Vers d'Horace *leporem venator ut alta*, &c. ont fait de la peine aux plus habiles Critiques, & en dernier lieu ils ont mis très-mal ensemble M. Heinsius & M. le ‖ Févre. On verra ici une explication de ce passage, qui plaira assûrément à ceux qui aiment ces sortes de choses.

De quelques passages obscurs des Latins.

Mais il me semble que j'entens ici quelqu'un de ces esprits précieux & chagrins, qui croyent qu'il n'y a qu'eux au monde pour qui l'on doive avoir des égards; il me semble, dis-je, que je les entens demander d'un ton grondeur, pourquoi on entretient le Public de semblables bagatelles? *On a bien à faire*, diront-ils, *de sçavoir s'il y a un Livre au monde où on apprend de petites Observations de Latinité.* Ils me permettront de leur répondre, que s'ils peuvent obtenir procuration de parler ainsi au nom de tous les Curieux, ou du moins au nom de la meilleure partie des gens de Lettres, on consent de ne parler plus des Livres semblables à celuy du P. Vavasseur. Mais en attendant qu'ils obtiennent la procuration, nous nous croirons obligez de ne point nous taire tout à fait sur cette sorte de Livres. Leur principale raison pour mépriser si fierement ceux qui se perfectionnent dans l'étude d'une Langue, est que c'est une chose peu nécessaire. Ils ne voyent pas que par là ils condamnent la plûpart des Sciences, car que sont-elles à proprement parler qu'un honnête amusement? De quoy sert pour la prosperité d'un Etat que l'on sçache l'Astronomie, & l'Algebre? Je dis bien plus, quel besoin a-t-on de tous les rafinemens de la Peinture, de l'Architecture, & de la Sculpture? Ne sçauroit-on vivre dans l'abondance, si l'on n'est logé dans un Palais, où toute la finesse, & toute la symmetrie de l'Art, ayent été observées? Ce n'est donc point par rapport à l'utilité publique qu'il faut juger si un Auteur mérite des louanges? Quelles que soient ses occupations, il faut regarder s'il a été nécessaire d'employer beaucoup d'esprit, pour arriver au point où il est venu. C'est à cette regle que nous devons proportionner notre admiration, & les louanges que nous donnons à la beauté du génie. Or qui peut douter sur ce pied-là, qu'il n'y ait des Humanistes aussi dignes d'admiration que les plus subtils Mathématiciens, puis qu'il est indubitable qu'il y a des difficultez de Chronologie & de Critique, pour l'explication desquelles il faut une aussi grande quantité d'esprit, si j'ose parler ainsi, que pour la résolution des plus difficiles Problêmes de Géometrie. Je le dis encore un coup; si l'utilité qui vient des occupations d'un homme étoit la regle de nos éloges, celui qui a inventé la Charue mériteroit mieux la loüange de grand Esprit, qu'Archimede, qu'Aristote, que Galilée, que M. Descartes, § &c.

Réflexions sur l'inutilité aparente de certaines sciences.

Ainsi sans avoir égard aux ennemis de ce qu'on appelle les belles Lettres, nous conclurons cet Article par cette remarque; c'est que le P. Lucas a achevé une chose que le P. Vavasseur avoit commencée. Et quoy? La publication des lettres du Jesuite Perpinian, l'un des hommes de son siecle qui écrivoit le mieux en Latin. Et dequoy traitent ces lettres? De plusieurs lieux communs de Rhétorique, & de la belle maniere d'instruire les jeunes gens à la Langue Greque, & à la Langue Latine. Cet Ouvrage a été publié à Paris in 8. l'an 1683.

ARTICLE V.

Journal du Palais dédié à Monsieur le Président de Mesme: IX. Partie. A Paris chez Denis Thieri & Jean Guignard. 1684. in 4.

IL y a peu d'Ouvrages aussi utiles à un Avocat que le Journal du Palais, que l'on publie tous les ans en France depuis un assez bon nombre d'années. C'est un Recueil des plus importantes questions qui s'agitent, & qui se décident dans tous les Parlemens du Royaume. Messieurs Gueret & Blondeau, qui sont les Auteurs de ce Recueil, y rapportent exactement les raisons alleguées de part & d'autre. Ils font paroître une grande connoissance du Droit, & ils donnent un tour aux choses qui les

Idée de cet Ouvrage.

* *Voyez les Lettres Latines de Balzac.*
† Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. de BRUTUS (JEAN MICHEL) Rem. I.
‡ *Epist.* 34. *l.* 1.
‖ *Id. Epist.* 68. *l.* 1.
§ Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* dans la *Dissertation* sur le Projet vers la fin.

les délivre de la secheresse qu'on trouve ordinairement dans les matieres de Jurisprudence, & parmi les épines du Barreau. Or comme le premier esprit de ceux qui ont fondé l'établissement des Ouvrages semblables à celui que nous donnons tous les mois, a été de publier, entre autres choses, *les principales décisions des Tribunaux Seculiers & Ecclesiastiques*, personne ne pourra dire raisonnablement, que nous nous éloignerons du but de nos Fondateurs, si nous rapportons ici quelques-unes des matieres, dont on trouve la discution & la décision dans ce dernier volume du Journal du Palais.

Si une dispense au premier degré d'affinité est valable.

Qu'une dispense au premier degré d'affinité est abusive.

Pour montrer qu'une telle dispense étoit abusive, on disoit qu'elle ne portoit autre cause que l'estime reciproque, & qu'ainsi le Pape ayant dispensé sans cause dans un cas où il y a du scandale, sembloit avoir mal usé de son pouvoir. Que tous les Docteurs conviennent que l'affinité & la parenté vont d'un pas égal, d'où il s'ensuit que le Pape n'a point pû accorder dispense à un homme pour épouser la sœur de sa femme, car c'est une affinité au premier degré. Que l'on ne dispense que dans le second degré entre grands Princes, & pour une cause publique, & qu'il faut même que la dispense soit *sub annulo piscatoris*, & non pas à la Chancelerie, comme les dispenses au troisieme & au quatrieme degré. Qu'y ayant des enfans vivans de la sœur aînée, la dispense pour épouser la puînée, étoit contraire à toutes les Loix Civiles & Canoniques. Que l'affinité se formant du mélange du sang, n'est point une simple *fiction*, ni un empêchement de bienséance, comme étoit l'adoption des Romains. Que selon S. Basile, si quelqu'un est prévenu d'une affection impure pour les deux sœurs, cela ne peut être réputé un mariage, puis qu'il n'y a personne avec qui le mari ait une plus grande affinité qu'avec sa femme, qui n'est qu'une même chose avec lui. Que tous les Conciles, comme le premier d'Orleans au Canon 10. & le troisieme de Paris tenu l'an 587. Canon 4. & une infinité d'autres, décident que le mariage avec les deux sœurs est détesté & défendu par l'Eglise, & sur tout quand il y a des enfans vivans du premier mariage. Que le Pape Innocent III. accorda bien des dispenses aux Juifs nouvellement convertis, qui s'étoient mariez à la veuve de leurs freres, mais avec cette modification, que les veuves, qui avoient eu des enfans de leur premier mari, seroient exceptées de cette grace. Que l'usage des dispenses n'est pas établi pour anéantir la Discipline de l'Eglise, mais pour adoucir en quelques rencontres la sévérité des Canons. Que la loy 4. au Code Théodosien déclare incestueux, le mariage entre personnes qui sont au premier degré d'affinité. Qu'il est bien vray que le Pape en a accordé la dispense à Henri VIII. Roy d'Angleterre, à Casimir Roy de Pologne, & au Prince Régent de Portugal, mais qu'il est certain aussi que les premiers mariages n'avoient jamais été consommez; tant il est vray que ces sortes de dispenses, qui blessent les bonnes mœurs & l'honnêteté publique, ont toûjours été en horreur à toutes les Nations de l'Europe. Que l'autorité du Siége de Rome ne le met pas au dessus du droit Canonique, & des Conciles, & d'autant moins que par la derniere Déclaration sur les propositions du Clergé, la Cour a jugé que le Pape étoit soûmis aux Conciles, & qu'il n'étoit pas maitre absolu de la Discipline extérieure de l'Eglise. Que s'il étoit permis aux Papes d'anéantir les Decrets des Conciles Généraux, cette excessive puissance en aboliroit l'usage. Que les Papes n'avoient pas autrefois cette prétention, *contra statuta patrum condere aliquid, vel mutare, nec hujus quidem sedis valet autoritas*, dit le Pape Zozime. Que S. Augustin & S. Chrysostome disent que S. Jean reprit Herode, parce qu'il y avoit une fille vivante du premier mariage.

Que cette dispense est valable.

On répondoit que cette dispense n'étoit contraire, ni au droit naturel, ni au droit divin. Que pour le droit naturel, il suffit de dire, qu'il laisse à l'homme la liberté de son choix dans le mariage, & qu'une infinité de peuples ont permis le mariage entre personnes encore plus proches,

Ovide *Gentes tamen esse feruntur*
In quibus & nate genitrix, & natu parenti
Jungitur, ut pietas geminato crescat amore.

Que pour le droit divin, il n'y a point de prohibition dans le Levitique d'épouser les deux sœurs. Qu'au contraire il est dit, *sororem uxoris tuæ non accipias adhuc illâ vivente.* Termes qui marquent évidemment, que cette prohibition n'a lieu que pendant que la premiere des sœurs est vivante. Que le Cardinal Cajetan montre que le mariage de Henri VIII. n'étoit point contraire au droit divin. Qu'en effet la liaison qui se forme par le sang, est bien plus forte que celle qui vient de l'affinité; car les degrez d'affinité ne sont que des *fictions* inventées par les hommes, pour des raisons de bien-séance que le temps & les circonstances peuvent faire cesser, mais les degrez de consanguinité sont formez par la Nature elle-même. Que Plutarque rapporte que M. Crassus épousa la veuve de son frere. Que Valere Maxime dit que Metellus épousa la sœur de sa femme, & que l'on ne marque point que ces mariages fussent contraires ni à l'usage, ni aux mœurs de ce temps-là. Que c'est ce qui a fait dire à quelques jurisconsultes, que *ut nuptiis contrahitur affinitas, ita dissolvitur exceptis qui parentum loco fuere.* Que ces degrez d'affinité produisent la même liaison que ceux de l'adoption, qui cessoient du moment que l'adoption étoit finie. Que le Pape peut donner des dispenses contre le droit positif, & quand il ne s'agit point du droit divin ou naturel. Que M. le Maréchal de Créqui le Pere avoit épousé les deux sœurs sans aucun trouble, & sans aucun scandale dans le Public.

Par Arrêt du Parlement de Paris la dispense a été jugée valable l'an 1683.

Réflexions sur ce sujet.

Il est certain qu'il faut faire une grande difference entre les degrez d'affinité & ceux de consanguinité, & de là vient que les dispenses au premier degré d'affinité ne sont pas trop rares; mais on ne voit presque point d'exemples de dispenses accordées pour le mariage d'un frere & d'une sœur. Sous le Pape Calixte III. qui fut élevé au Pontificat l'an 1455. on en obtint une à Rome en faveur de Jean Comte d'Armagnac, qui épousa Isabeau d'Armagnac sa sœur germaine. Jaques Meyer & Pierre * Matthieu en font mention.

* *Vie de Louis XI.*

On

On voit dans ce même Livre l'Abregé du fameux procès dont les Gazettes ont tant parlé, & qui s'est mû entre M. l'Evêque de Cahors, & M. le Comte de Marsan. On avoit créé une pension de dix mille livres sur l'Evêché de Cahors en faveur du Comte, lors qu'il n'étoit encore que Clerc tonsuré. S'étant marié depuis il a obtenu dispense de la Cour de Rome pour joüir de la pension, & malgré les raisons de son adverse partie, il y a été maintenu par Arrêt du Grand Conseil l'an 1683.

Nous parlerions de la question, *si les Lorrains avant la Paix de Nimegue pouvoient succéder en France*, qui a été décidée pour l'affirmative par Arrêt du Parlement de Paris du 11. Janvier 1683. mais il sera plus à propos de renvoyer cette discussion à un autre temps. Elle a donné sujet de rapporter les divers changemens de la Lorraine, & ses diverses dépendances de la France.

ARTICLE VI.

Ulrici Huberi de Jure civitatis libri tres. Editio plus tertiâ parte nova. C'est à dire, *Traité du droit Politique.* Franequeræ apud Joannem Gyselaar Ordd. Frisiæ atque eorumdem Academiæ Typographum. 1684. in 8.

LA réputation que M. Huber, Professeur en Droit dans l'Université de Franeker, s'est acquise par plusieurs Ouvrages, nous dispense de parler de son mérite. Disons donc seulement qu'on trouvera dans ce nouveau Livre un grand nombre de bonnes choses expliquées fort nettement, & en peu de mots. C'est ce qu'on demande sur tout dans ce siecle.

De la difference entre la Politique & le Droit public.

L'Auteur avertit d'abord qu'il ne suivra pas la coûtume de presque tous les Jurisconsultes, qui ont confondu la Politique avec le Droit public Universel, quoi qu'il y ait une grande difference entre ces deux choses. La difference consiste en ce que le Droit public a pour but, d'attribuër légitimement à tous les Ordres de l'Etat le pouvoir qui leur est dû, & d'observer la justice dans toutes sortes d'administrations. Mais le but de la Politique est de procurer le bonheur public, & par conséquent d'enseigner ce qui est utile. Le Droit public est par sa nature éloigné de toute iniquité, quoi qu'en dise Thomas Hobbes dans son Traité *du Citoyen*, & dans son *Leviathan*, où il a tâché de montrer que les injustes & pernicieuses maximes de l'Art de régner, qui sont en usage dans le monde, sont fondées dans le Droit, & dans la nature même de la Société. La Politique peut bien exclure, & doit même exclure les fraudes de Machiavel; mais il est presque impossible qu'elle ne s'écarte quelquefois de l'honnête, comme Lipse l'a reconnu. Aristide, tout juste qu'on le surnommoit, soûtenoit pourtant que l'injustice est si nécessaire aux Souverains, qu'ils ne s'en sçauroient passer. L'Auteur a donc eu raison de ne pas confondre le Droit public & la Politique, comme on le fait ordinairement. Il croit qu'avant Grotius personne ne s'étoit avisé de dire qu'il les faloit separer.

Du Droit naturel.

Après cette remarque préliminaire il traite du Droit naturel, & il soûtient contre les principes de Hobbes, qu'il n'est point uniquement fondé sur cette maxime, *qu'il est permis à un chacun de défendre sa vie & ses membres, autant qu'il peut.* Il avouë néanmoins qu'en un certain sens, cela peut passer pour le premier principe du Droit de Nature; mais il n'accorde point à cet Adversaire, que l'utilité soit la seule regle de ce Droit. Il prétend qu'en tout état les hommes ont été obligez d'obeïr à ce précepte, *ne fais point aux autres ce que tu ne voudrois pas qu'on te fît: quod tibi fieri non vis alteri ne feceris*, & qu'avant qu'il y eût des Societez, l'usage du *Tien* & du *Mien* avoit déja lieu parmi les hommes, avec un Droit légitime. Il passe du Droit naturel au Droit des Gens, au Droit divin, au Droit civil, à l'origine des Societez & à leur définition, mais sans s'y arrêter beaucoup.

Du Droit des Souverains & des Peuples.

Il s'étend davantage sur la grande & célebre Controverse du Droit des Souverains, & des Sujets. Hobbes & quelques autres étendent si fort l'autorité du Souverain, qu'ils lui attribuënt un droit sur les autres hommes, presque semblable à celui que l'on exerce sur les bêtes. Mais celui qui s'est caché sous le nom de Junius Brutus (on croit * que c'est Hottoman †). Althusius & quelques autres, donnent au contraire tant de bornes à l'autorité de ceux qui commandent dans l'Etat, qu'ils n'en font à proprement parler que des Valets, des Commis, ou des Procureurs du Peuple. Ces deux extrêmitez ont chacune de très-grands inconvéniens. Il seroit donc à souhaiter que l'on trouvât un juste milieu. L'Auteur s'est donné beaucoup de peine pour cela. Il avouë qu'il y a pensé long-temps, & avec une extrême application; qu'il a même rayé six fois ce qu'il avoit composé sur cette difficile matiere, & que néanmoins il ne fait encore que chercher & qu'examiner.

De la Démocratie.

Afin qu'il y ait plus d'ordre dans son Ouvrage, il considere premierement la Démocratie, qui est l'état le moins éloigné de celui de Nature, & après avoir observé que la forme du gouvernement Démocratique, consiste en ce que tous les particuliers s'engagent à l'observation des choses, qui auront été arrêtées par le consentement du plus grand nombre, il dit que l'on n'est pas moins obligé d'obeïr, lors que le plus grand nombre des Citoyens ne juge pas sainement, que lors qu'il juge sainement. Par là il semble que l'on ait un principe bien assûré pour éviter les rebellions, pourvû qu'on le veuille suivre; mais comme il y a des cas où cet Auteur reconnoît que le petit nombre peut résister au plus grand; par exemple lors que le plus grand nombre fait un complot manifeste pour ruiner le plus petit, nous voilà replongez dans le desordre, parce que le plus petit nombre s'ingerera d'examiner si l'on n'est point dans le cas, & soûtiendra qu'on y est, & prendra les armes sur ce pied-là.

De la Monarchie & de l'Aristocratie.

L'Auteur considere en second lieu les Monarchies, & les Aristocraties, & suppose avec beaucoup de vrai-semblance, que celles qui ont été fondées par le choix libre des Peuples, doivent leur naissance aux confusions qui ont accompagné les Démocraties. Sa raison est que les Peuples las de ces desordres s'en voulurent

* *Voi. Deckher. de scrip. adesp. edit.* 3. *p.* 370.

† Conferez ceci avec le commencement de la *Dissertation sur le Livre de Junius Brutus*, à la fin du *Dict. Hist. & Crit.*

rent tirer, en conferant l'autorité Souveraine, ou à un seul homme, ou à un petit nombre de gens choisis. Il faut conclure de là que les Rois dans les Monarchies, & le Sénat dans les Aristocraties, ont la même autorité que le plus grand nombre des voix dans l'état Démocratique, & par conséquent que ceux là se trompent qui disent, que tout le Peuple est supérieur aux Rois, & aux Magistrats; car puis que dans les Démocraties la plus grande partie du Peuple ne reconnoit rien au dessus de soi, il est clair que ceux qui commandent dans les Monarchies, & dans les Aristocraties, sont au dessus de tout le Peuple. D'où l'Auteur infere qu'il est faux généralement parlant, qu'il y ait une mutuelle sujettion entre le Souverain & le Peuple, de telle sorte que comme le Peuple doit être soûmis à ses Maîtres pendant qu'ils gouvernent bien, ceux ci deviennent inferieurs au Peuple quand ils s'aquittent mal de leur Charge. Voilà qui seroit fort propre pour ôter tous les prétextes des guerres civiles; mais les exceptions dont il a été parlé à l'égard de la plus grande partie d'un Peuple qui vit en Démocratie, reviennent encore, & on peut être assûré que pour peu que le petit nombre soit gouverné par des Esprits séditieux, non seulement il prendra les armes lorsqu'il se verra maltraité par son Souverain, mais il soûtiendra de plus qu'il les prend très-justement. C'est ce qui fait la difficulté de cette question; parce que si vous assujettissez le petit nombre au plus grand dans toutes sortes de cas, vous ouvrez la porte à de terribles desordres. On réfute dans cet Ouvrage par la raison, par le Droit Romain, & par la parole de Dieu, ceux qui disent que tout le Peuple est supérieur aux Rois, ou aux Senateurs. Le célebre passage de Samuël *hoc erit jus Regis*, n'a pas été oublié. Mais d'autre part on réfute aussi ceux qui prétendent avec Hobbes, que le Peuple après avoir transferé l'Empire, ou à un, ou à plusieurs, n'a plus de puissance. On leur soûtient qu'encore qu'il ne soit point assemblé, il ne laisse pas de retenir un droit personnel, pour refuser son obéissance à l'égard des choses qu'il s'est réservées, ou tacitement, ou expressément, lors qu'il a conferé l'autorité souveraine. En traitant des loix fondamentales, l'Auteur explique ce qu'il entend par ces choses réservées tacitement, ou expressément. Il y a bien de bonnes remarques dans ce Chapitre, comme aussi dans les deux ou trois qui suivent, où l'on fait le dénombrement des droits de la Souveraineté, & où l'on traite de leur aliénation, de leur exercice, de leur prescription, &c. On soûtient que la prescription a lieu entre les Rois & les Sujets, de sorte que comme les Rois, à qui les Peuples n'ont conferé au commencement qu'une puissance limitée, peuvent exercer légitimement une autorité absoluë, après en avoir joüi sans l'opposition de leurs Sujets un certain temps; ceux-ci de même ayant conferé d'abord à leurs Princes une autorité absoluë, la peuvent légitimement tenir enfermée dans certaines bornes, après avoir été un certain temps en possession de le faire sans que le Prince s'y soit opposé. La raison de cela pour les uns & pour les autres, est que l'on présume que les parties intéressées consentent à céder leur droit, lorsqu'elles souffrent pendant un certain temps qu'on ne les en laisse pas joüir.

De la prescription entre les Souverains & les sujets.

Des Droits du Souverain

L'Auteur n'a rien dit jusques ici de la Religion, qui est un grand point, & une chose qui a souvent excité des guerres civiles: mais il commence à l'examiner dans le Chapitre 24. Il reconnoît de grandes difficultez à bien établir les bornes de la puissance du Prince sur les affaires Ecclesiastiques. Il rapporte plusieurs opinions, & choisit celle qu'il croit la plus conforme aux idées de Constantin; sçavoir que l'intérieur de l'Eglise ne dépend point de l'autorité séculiere, mais que l'administration extérieure en dépend. Il dit que l'intérieur de l'Eglise enferme la Confession de Foi, les Assemblées des Fideles pour servir Dieu, & la rejection des scandaleux, & des Hérétiques; d'où il s'ensuit, selon luy, que pour ces choses l'Eglise n'est pas obligée de se conformer aux ordres de la Puissance Civile; ce qui n'empêche pas que les Souverains n'ayent là quelque sorte d'inspection. Il fait voir en quoi, & en quel sens ils peuvent être appellez *Chefs des Eglises*. Il croit que les biens d'Eglise doivent demeurer biens d'Eglise, quoi qu'on réforme la Communion à laquelle ils appartenoient, & qu'on abolisse les usages superstitieux à quoi ils avoient été destinez. Il croit aussi qu'il n'est pas moins libre au Souverain qu'au moindre de ses Sujets, de changer de Religion, sans que pour cela les Sujets soient moins obligez de lui obéir qu'auparavant. Il tient pour indubitable généralement parlant, qu'un Souverain peut accorder l'exercice public à ceux de sa Religion, & défendre aux autres les Assemblées publiques & solemnelles, mais non pas de s'assembler absolument pour servir Dieu à leur maniere, & d'avoir des Livres, & des Docteurs. Bien moins peut-il les punir en leurs corps, ou en leurs biens, pour la profession de leur créance. Comme ces matieres sont extrêmement delicates, l'Auteur s'est prémuni de diverses exceptions sur la fin de son chapitre 27. Il réfute dans le suivant Thomas Erastus, célebre Médecin du Palatinat, qui a soûtenu que l'Eglise n'a point le droit d'excommunier, & Thomas Hobbes qui attribuë tellement aux Princes Chretiens la décision des points de Foi, qu'il soûtient que les Sujets sont obligez d'y souscrire, sans être responsables de rien, & que c'est aux Princes à répondre devant Dieu de la fausseté des Dogmes, s'il y en a.

dans les matieres de Religion.

Après avoir ainsi parlé de la Souveraineté en général, l'Auteur en examine non seulement les trois especes, sçavoir la Monarchie, l'Aristocratie, & la Democratie, mais aussi les especes de ces trois especes, la Monarchie Despotique, Elective, Hereditaire, &c. Il dit qu'on a remarqué qu'il n'y a point de Nation qui ait souffert plus de maux du gouvernement des femmes que la Françoise, quoi qu'elle ait pris un soin tout particulier de les exclure de la Couronne, par une loi fondamentale aussi ancienne que la Monarchie, à ce qu'on prétend. Il parle des differentes especes de tyrannie, & du droit qu'on a de s'opposer aux Tyrans. Il montre par l'aveu de Barclay & de Grotius, grands défenseurs de l'autorité des Rois, qu'il y a des cas où il est permis de leur résister. Il est vrai que, selon Grotius, la Morale de l'Evangile a fort diminué quant à cela le Droit de Nature, & le Droit divin ancien. Mais l'Auteur n'est pas de ce sentiment. Pour ce qui regarde les Contracts passez entre les Rois & leurs Peuples, il croit que dans une Monarchie pleine & entiere, les Sujets ne peuvent pas faire rendre compte à leur Souverain de son manquement de parole, ni l'obliger à tenir ce qu'ils lui ont fait pro-

Autres matieres traitées dans cet Ouvrage.

mettre

mettre malgré lui. Il finit son premier Livre par la considération des differentes manieres de perdre la Souveraineté.

Le second Livre traite des personnes qui doivent obeïr au Souverain, & de leurs differentes especes. On y parle des Familles, du Mariage, des Peres, des Enfans, des Maitres, des Esclaves, des Valets, des Citoyens, des Gentilshommes, des Magistrats, des Communautez, des Universitez, de la Jurisdiction, de la sujettion des choses, du *dominio maris*, par exemple.

S'il faut s'exposer à la guerre pour ses voisins.

Enfin le troisieme & le dernier Livre parle du gouvernement de l'Etat, des loix, de l'administration de la justice, des impôts, de la réformation des abus, des Alliances, de la guerre, de ce que l'on doit aux Etrangers, & à leurs loix, &c. L'Auteur s'étant proposé cette question, *s'il est permis d'empêcher un Prince de s'emparer d'un pays, dont la prise le rendra notre voisin, & lui donnera le moyen de nous faire beaucoup de mal*, répond qu'à la verité c'est une chose qui excite fortement à prendre les armes, mais qu'elle n'en donne pas un droit suffisant, *car il importe au genre humain*, dit-il, *de ne se hâter pas d'entrer en guerre, l'abregé & le centre de tous les maux, pendant qu'on ne trouble point notre repos, & que nous ne faisons que conjecturer le mal à venir. Il faut excepter les cas*, ajoûte-t-il, *où nous avons une certitude morale, qu'on en veut à nos voisins principalement afin de nous pouvoir opprimer.* M. Naudé dans ses Coups d'Etat, faisant réflexion sur la coûtume qu'ont les Peuples de se liguer contre un voisin trop puissant, en conclut que la prudence politique est le renversement de toutes les vertus morales, puis qu'elle veut bien souvent que nous déclarions la guerre à ceux qui nous ont rendu mille services, c'est à dire, que nous rendions le mal pour le bien.

ARTICLE VII.

Disquisitiones Criticæ de variis per diversa loca & tempora Bibliorum editionibus, quibus accedunt castigationes Theologi cujusdam Parisiensis ad opusculum Isa. Vossii de sibyllinis oraculis, & ejusdem responsionem ad objectiones nuperæ Criticæ sacræ. C'est-à-dire, *Recherches Critiques de diverses éditions de la Bible, avec des remarques contre M. Vossius.* Londini impensis Richardi Chiswel in Cœmeterio Paulino. 1684. in 4.

Des Bibles Hebraïques Manuscrites à l'usage des Juifs.

IL y a beaucoup d'ordre, beaucoup d'exactitude, & beaucoup d'érudition dans cet Ouvrage. En un mot c'est un fort bon Abregé de l'Histoire Critique du Vieux Testament. On y parle premierement des principaux Manuscrits du texte Hebreu. Ceux que les Juifs font faire pour l'usage de leurs Synagogues, demandent mille précautions superstitieuses. Ils doivent être écrits sur un parchemin bien net, & préparez par un Juif qui ne soit point Apostat, ni Heretique. Il doit y avoir de petites couronnes sur certaines lettres. Il faut plier le parchemin en rouleau, y marquer diverses colomnes, ou diverses pages fort exactement, & régler toutes les lignes avant que de les écrire. Il faut aussi se servir d'une certaine encre, dont ils croyent que Moïse a donné la composition. Enfin il ne faut pas que les lettres se touchent jamais; il doit y avoir toûjours entre elles l'espace d'un fil, & entre deux lignes l'espace d'une ligne, & toûjours trente lettres, ni plus ni moins, dans chaque ligne. Quelle patience ne faut-il pas avoir pour cela? Quant aux exemplaires destinez à un usage domestique, on n'y apporte pas toutes ces façons. On en trouve beaucoup dans les Bibliotheques des Chretiens: les meilleurs sont ceux qui ont été faits en Espagne. Les Juifs font un cas extrême de celui de Hillel. C'étoit un Rabin fort estimé, & qui a vécu, selon quelques-uns, avant la venuë de Jesus-Christ; mais l'Auteur n'est pas de ce sentiment; il croit que c'est un Rabin Espagnol, qui a vécu long-temps après les Docteurs Juifs de l'Ecole de Tiberiade qui ont composé la Mazore, & qu'il a corrigé, sur les plus anciens exemplaires, l'édition que ces Docteurs Mazorethes avoient publiée.

Des Bibles Hebraïques imprimées, & de l'origine de la Mazore.

En second lieu il parle des exemplaires imprimez du texte Hebreu, & il dit qu'ils sont tous formez sur l'édition des Mazorethes, & que c'est de là que vient la conformité qui est entre eux, & que l'on admire tant. Il ne croit pas que la Mazore ait commencé du temps de Moïse, ou du temps d'Esdras. Il croit au contraire que c'est un ouvrage du septieme siecle, & que les Juifs l'ont emprunté des Arabes, ausquels ils avoüent qu'ils sont redevables de tout ce qu'ils connoissent dans la Grammaire, & dans la Critique. Il fonde sa conjecture sur ce que les Arabes ont une Mazore de l'Alcoran, toute semblable à celle que les Juifs ont de la Bible. Il s'éloigne de ceux qui estiment, & de ceux qui méprisent extrêmement la Mazore; car puis que c'est l'ouvrage de gens très-habiles en leur Langue, & fort versez dans la connoissance des Manuscrits de l'Ecriture, il peut servir; mais comme il est certain d'ailleurs que les Mazorethes n'ont pas été inspirez de Dieu, on ne peut pas dire que leurs corrections soient infaillibles. Leur travail a bien pû faire que desormais le texte ne s'altérât, mais non pas que les altérations précedentes fussent guéries. Il traite fort sçavamment de l'origine de la Mazore, de ses *variæ lectiones*, de ses Minuties, & des differences qui se trouvent entre elle, & les Exemplaires Manuscrits de la Bible; & il prétend que les Bibles Hebraïques, imprimées par le soin des Chretiens, quoi qu'en plus beaux caracteres, ne sont pas aussi exactes que celles qui ont été publiées par le soin des Juifs. Il donne son jugement sur les plus célebres éditions en Hebreu, & trouve que celle du Rabin Jacob Hajim, de l'imprimerie de Bomberg, est la meilleure de toutes. Cette édition de Bomberg a été réimprimée à Venise l'an 1618. Mais comme elle a passé par les mains des Inquisiteurs qui l'ont réformée & corrigée, autant que bon leur a semblé, cet Auteur la met fort au dessous des autres.

Si les Juifs ont alteré l'Ecriture.

Il n'a pas le défaut si ordinaire parmi les hommes, de condamner par passion & par préjugé, ceux qui ne sont pas de sa Religion; car il prend le parti des Juifs contre un grand nombre de Docteurs Chretiens anciens & modernes, qui les accusent d'avoir corrompu le texte de l'Ecriture. On peut voir la liste de ces accusateurs dans les *Exercitationes Biblicæ* * du Pere Morin, & dans le Traité de Leon de Castre, Théo-

* *Chap. 2. & 3.*

Théologien Espagnol, sur les Traductions de l'Ecriture, lequel il a mis au devant de ses Commentaires sur Esaïe. M. Vossius s'est rangé dans ce sentiment, je veux dire, qu'il a fort crié contre les Juifs, comme s'ils avoient malicieusement altéré le texte Hebreu, en haine de la Religion Chretienne. Mais l'Auteur se croit obligé de leur rendre plus de justice. Il soûtient que les Peres de l'Eglise ne se sont pas tant plaints de l'altération du texte, que de la mauvaise interprétation que les Juifs donnoient aux paroles de l'Ecriture, ou de la version d'Aquila, de Théodotion & de Symmaque, que les Juifs avoient accoûtumé d'opposer à celle des LXX. Interpretes. Il prouve sa prétention par les mêmes passages des Peres que Leon de Castre & le P. Morin ont citez, celui-ci en les copiant de l'autre presque mot à mot. Il ajoûte qu'en matiere de Critique, l'autorité des Peres n'est pas à beaucoup près d'une aussi grande conséquence que dans les matieres de foi, & il dit fort nettement que plusieurs d'entre eux entendoient trop peu la Langue Hebraïque, pour pouvoir juger si les Juifs avoient falsifié l'original du Vieux Testament. Il répond aux passages d'Origene & de Saint Hierôme, & nous apprend à juger de leur génie, & de leur maniere d'écrire. Il réfute aussi les raisons de M. Vossius, & lui montre, entre autres choses, que le témoignage de Justin Martyr n'est pas ici fort considerable, tant parce qu'il ne sçavoit point l'Hebreu, que parce qu'il s'est souvent abusé dans les matieres de fait; ce qui renverse la preuve qu'on voudroit tirer de son témoignage en cette maniere, *qu'il se seroit immolé à la risée publique, s'il avoit accusé les Juifs d'un crime dont ils auroient été innocens.* L'Auteur croit donc que les Juifs n'ont point altéré l'Ecriture de propos déliberé, & par malice pour les Chretiens, mais qu'il faut imputer les défauts qui se trouvent dans leurs exemplaires, aux mêmes causes qui ont produit tant de difference entre les Manuscrits des Auteurs Grecs & Romains. Il renvoye au Traité de Scioppius *de arte critica*, & il montre par un passage du Livre que Leon Allatius a composé contre les prétenduës Antiquitez d'Etrurie d'Inghiramius, combien il a été aisé aux Copistes de prendre une lettre pour une autre, & d'altérer par ce moyen le sens d'un Auteur. Il y a tel endroit dans un Livre où si l'on avoit mis *Orbis*, au lieu de *Urbis*, l'on auroit été cause de plusieurs nouvelles opinions, de plusieurs sçavantes Dissertations, & de plusieurs difficultez qui auroient fait suer les plus doctes. Il y a tel Copiste qui ne prenant pas assez garde à une lettre, travailloit à mille disputes pour les siecles à venir. C'étoit proprement,

De la négligence des Copistes des Livres anciens.

Aux Saumaises futurs préparer des tortures. *

Exemple de cette négligence.

L'Auteur rapporte un exemple des erreurs où les Copistes ont fait tomber. On a crû pendant plusieurs siecles, que Dagobert Roi de France avoit fait sortir du Cloitre une Religieuse pour l'épouser, mais le P. Sirmond, M. Valois le jeune, & quelques autres, aiant trouvé dans de vieux Manuscrits de Fredegaire, *Nantechildem unam ex puellis DE MINISTERIO accipiens Reginam sublimavit*, au lieu de ces paroles mal citées par Aimoin, *Nanthildem unam ex puellis DE MONASTERIO in matrimonium accipiens sublimavit*; ont sauvé la réputation de ce Prince sur un fait assez scandaleux, qui avoit fait dire bien des choses aux Ecrivains. Au reste l'Auteur soûtient qu'on ne peut pas accuser d'une malicieuse dépravation, ceux qui prennent un passage dans le sens qui leur est le plus favorable, lorsque les paroles sont équivoques. Nous nous devrions réciproquement cette justice, tout ce que nous sommes de Chretiens, de ne nous pas accuser de falsifier l'Ecriture, lors que nous l'expliquons à notre avantage dans les lieux où ce qui précede & ce qui suit, ne nous determine pas nécessairement au sens qui nous est contraire.

Des différentes Paraphrases de la Bible.

Ce que l'Auteur dit ensuite touchant la Bible des Samaritains, qui ne comprend que les cinq Livres de Moïse, parce qu'au temps qu'ils se separerent d'avec les Juifs, on n'avoit encore publié que cette partie de l'Ecriture; cela, dis-je, & ce qu'il ajoûte des lettres des mêmes Samaritains, & des Paraphrases de leur Bible, est fort curieux. Ils ont eu des Paraphrases Chaldaïques, Greques, & Arabes, selon que ces Langues devenoient vulgaires parmi eux; car comme dans les Synagogues la Loi a été toûjours lûë en Hebreu, tant parmi les Samaritains que parmi les Juifs, il a été nécessaire d'avoir une Paraphrase de l'Ecriture en une autre Langue, lors que l'Hebraïque est devenuë la propre Langue des Sçavans. D'où l'on conclut, contre les paradoxes de M. Malet, que Moïse a composé l'Ecriture en Langue vulgaire. On fait la même remarque sur les Paraphrases des Juifs, sçavoir qu'elles ont été un remede à l'ignorance du langage Hebreu. Les plus anciennes sont les Chaldaïques, parmi lesquelles on estime principalement celles de Jonatan, & d'Onkelos. Il y en a d'autres en Arabe, en Persan, en Grec moderne, & en Espagnol. Celle-ci a été imprimée premierement à Ferrare l'an 1553. & puis ailleurs l'année 1630. L'Auteur croit que les Juifs d'Alexandrie ont fait faire la version des Septante, par la même raison qui a produit les Paraphrases, sçavoir parce qu'ils n'entendoient plus l'Hebreu, & que la Langue Greque étoit devenuë leur Langue vulgaire. Il ne parle néanmoins de cette version qu'en traitant de celles qui ont été à l'usage des Chretiens.

De la version des Septante.

Il remarque que les Peres n'ont presque rien dit de cette version, qui n'ait été emprunté d'un Roman faussement attribué à Aristeas; & il s'imagine que la raison pour laquelle on l'a nommée la version des Septante est, ou parce qu'elle fut entreprise par les ordres du Grand Sanhedrin, & approuvée par les 72. Senateurs qui le composoient; ou parce que les Juifs lui voulant concilier plus d'autorité, l'attribuerent à ce vénerable Senat, comme ils faisoient pour d'autres choses. Ce qui n'empêche pas, ajoûte-t-il, qu'une version aussi ancienne que celle-là, & aussi honorée par les Apôtres, ne doive être considérable. Il faut seulement éviter l'excès de ceux qui, à l'exemple de M. Vossius, n'en reconnoissent point d'autre pour authentique, ou qui la préferent au texte Hebreu. Masius, & Eugubinus ne sont nullement de ce nombre; car ils ont parlé de cet Ouvrage avec beaucoup de mépris. Eugubinus y a remarqué plusieurs fautes, mais quelquefois ses censures ne sont pas justes. Saint Hierôme s'est aussi trompé quelquefois en critiquant les Septante, comme l'a fort bien montré Pearsonius, dans la Préface de leur version imprimée à Cambridge l'an 1665. L'Auteur rapporte pour sa part quelques passages, qu'on les

* Boileau.

les accuse mal à propos de n'avoir pas entendus, ensuite de quoi il examine l'hypothese de M. Vossius sur la version des Septante, & sur les Tetraples & les Exaples d'Origene.

De la Vulgate.

Voici en abregé ce qu'il dit de la version qui a été déclarée authentique par le Concile de Trente. Toute l'Eglise d'Occident s'est servie, jusques au temps de Saint Hierôme, d'une version de l'Ecriture que quelques-uns nommoient *l'Italique*, d'autres *la Vieille*, d'autres la *Vulgate*. On n'en connoit pas l'Auteur, on sçait seulement qu'elle a été faite sur la version des Septante. Flaminius Nobilius la rétablit le mieux qu'il lui fut possible, & la fit réimprimer à Rome l'an 1588. le Pere Morin la fit réimprimer à Paris avec l'Exemplaire Grec du Vatican l'an 1628. mais il ne faut pas croire que ce soit la pure version Latine dont l'Eglise d'Occident se servoit, avant que Saint Hierôme en eût fait une autre. Ce Pere ne corrigea la *Vulgate* qu'en quelques endroits; & malgré les tempêtes qu'il excita contre lui pour avoir osé recourir au texte Hebreu, c'est de sa version que l'Eglise d'Occident se sert depuis plusieurs siecles, quoi qu'il y ait des gens qui disent qu'il n'est pas l'Auteur de ce qu'on appelle aujourd'hui la *Vulgate*. Lors que le Concile de Trente a déclaré authentique cette *Vulgate*, il n'a point prétendu déclarer qu'elle n'avoit aucun défaut, & qu'elle méritoit plus de créance que le texte Hebreu, & le texte Grec. Le Concile a seulement ordonné, qu'on se servît de celle-là préférablement à toutes les autres versions Latines, qui s'étoient fort multipliées. Bien des Docteurs Catholiques n'ont pas entendu le sens du Concile; car ils n'ont pû souffrir qu'on crût qu'il restoit encore des fautes dans la *Vulgate*. Il y a eu de grands Hommes qui pour avoir crû cela, ont couru risque de leur vie dans les prisons de l'Inquisition, comme le rapporte Mariana. Leon Allatius a fait mention d'un Decret de la Congrégation générale des Cardinaux, daté du 17. Janvier 1577. portant qu'il ne faloit pas s'écarter de la *Vulgate*, non pas même à l'égard d'une syllabe ou d'un jota; mais ce Decret n'ayant jamais été publié, ne peut pas captiver la foi de personne, & les Papes, même Sixte V. & Clement VIII. ont fait voir qu'ils n'étoient pas dans ce sentiment, puis qu'ils ont fait travailler à la correction de la *Vulgate*. Sixte fit une Constitution par laquelle il enjoignoit de rejetter toutes les éditions, qui ne seroient point conformes à celle qu'il publioit. Mais Clement VIII. ne laissa pas de faire travailler à une autre, & d'assûrer dans sa Bulle qu'il avoit corrigé fort exactement les fautes de la *Vulgate*. Un Protestant Anglois, qui se nomme *Thomas Jamesius*, fit alors un Livre fort malin contre l'Eglise Romaine, intitulé *Bellum Papale, sive concordia discors Sixti V. & Clementis VIII. circa Hieronymianam editionem.* Il y auroit effectivement ici quelque chose d'embarassant, pour des personnes qui avec un peu de bonne foi, n'auroient pas beaucoup d'esprit & de sçavoir; car enfin c'est l'édition de Clement VIII. qui passe aujourd'hui pour authentique, quoi qu'elle ne soit pas conforme à l'édition de Sixte V. qui avoit déclaré nulles toutes les éditions de la *Vulgate* qui differeroient de la sienne.

L'Auteur employe le reste du Livre à parler des versions de l'Ecriture, qui ont été faites pour l'Eglise Orientale, & de celles qui ont été publiées en diverses Langues dans ces derniers siecles par les Catholiques, & par les Protestans; après quoi il examine ce qui le concerne dans le Traité de M. Vossius *de Oraculis Sibyllinis.* *

Nous attendons bien-tôt un Ouvrage fort semblable à celui dont nous venons de parler. Le Catalogue de la derniere Foire de Francfort nous l'a promis. Il s'intitule *Christiani Kortholti S. Theol. Doctoris, de variis Sacræ Scripturæ editionibus, editio nova post primam multo auctior & emendatior. in 4. Kiloni.* † Kiel est une Ville maritime du Holstein, où il y a une Académie célebre depuis l'an 1665.

ARTICLE VIII.

Extrait d'une lettre écrite à l'Auteur de ces Nouvelles par M. du Rondel Professeur à Maestricht le 13. Septembre 1684. Touchant un Arc-en-Ciel fort curieux.

IL faut que je vous fasse part d'un de mes plaisirs. Il sera, je m'assûre, tout à fait à votre goût, puis qu'il est tout Philosophique.

Description d'un Arc-en-Ciel curieux.

Il étoit neuf heures du matin, quand après un quart d'heure de pluye, le vent tout à coup venant à écarter les nuages, les poussa dans une Vallée, & nous présenta, à quelques cinq-cens pas de Rochefort en Ardenne, un des plus beaux spectacles du monde. C'étoit un Iris tout nouveau. La matiere qui le formoit, n'étoit point courbée vers la terre pour en faire un Arc-en-Ciel, comme il arrive ordinairement, ni renversée vers le Ciel, comme il arrive quelquefois. C'étoient des nuages droits & perpendiculaires, à peu près comme de longues colomnes, dont la premiere étoit verte, la seconde rouge, la troisieme orangée, & la quatrieme bleue, contre le mélange ordinaire des couleurs de ce Météore. Ces colomnes étoient toutes claires & transparentes, & laissoient voir distinctement les objets qui étoient derriere, comme des bois, des collines, des Châteaux, &c. & quand elles vinrent à s'évanoüir, elles commencerent par l'orangée, & par la rouge. Je ne doute point que ce Phénomene que j'appelle nouveau, n'ait été vû autrefois. La nature ne fait guere aujourd'hui que ce qu'elle faisoit du temps de nos Peres. Mais comme personne, que je sçache, n'a parlé ‡ d'un Iris perpendiculaire, vous ne trouverez pas sans doute étrange, que je l'aye appellé nouveau. Tous ceux qui étoient avec moi dans le Coche de Liége, ont avoué qu'ils n'en avoient jamais vû de semblable, & cependant il y en avoit d'assez âgez, & qui avoient passé la plûpart de leur vie, ou dans les champs, ou dans les voyages, pour n'être pas surpris des effets du Soleil & de la pluye. Ce spectacle dura environ un demi quart d'heure, & se laissa voir assez pour nous en souvenir long-temps. Je le croy aussi extraordinaire que l'Iris renversé du P. Pardies, dont il me semble qu'on a fait mention dans les § Journaux de Paris.

On

* M. Vossius a répondu à cet Ouvrage. Voyez le mois de Decembre de cette année, à la fin de l'Art. XI. le mois de Janvier 1685. Art. XI. à la fin, & le mois d'Avril de la même année, Art. VI.

† Voyez le mois de Juillet 1686. No. XI. du Catalogue.

‡ L'Auteur se trompoit. Voyez le mois suivant, Art. XI.

§ *Du 7. Fevrier 1667.*

On nous fera part sans doute, des pensées qu'auront euës sur la cause de ce Phénomene, les Philosophes qui l'examineront, & nous ne manquerons pas de les faire sçavoir au Public, si elles en valent la peine.

ARTICLE IX.

Religio Rationalis, seu de Rationis judicio in controversiis etiam Theologicis ac religiosis adhibendo, Tractatus, Auctore Andrea Wissowatio. C'est-à-dire, *Traité de l'usage de la raison dans les Controverses Théologiques.* in 12. 1684.

Réflexions sur l'usage de la foi & de la raison dans la religion.

NOus avons parlé de cet Auteur dans les Nouvelles du mois * de Juin. Si l'on se souvient de quelle Secte il a été, on comprendra d'abord son intention par le seul titre de son Livre. La matiere dont il traite est d'une telle nature, qu'il n'est pas aisé d'y trouver un juste milieu, & cependant il faut éviter les deux extrêmitez opposées. Si la raison est entierement excluë de l'examen des points de Théologie, l'on tombe dans des difficultez inexplicables. Si l'on soûmet à l'examen de la raison tous les Mysteres que Dieu nous a révelez, l'on court risque de les expliquer autrement que Dieu ne veut. Il faut donc s'éloigner de ces deux extrêmitez. Mais où trouver un point fixe? N'a-t-on pas toûjours à craindre que les argumens dont on se voudra servir, ou pour exclure, ou pour admettre l'examen de la raison à l'égard de certaines choses, ne soient employez par les Adversaires, pour prouver qu'il faut l'exclure, ou l'admettre sans aucune restriction? On pourroit fort justement comparer la Foy & la Raison avec les Souverains & les Sujets. Nous avons vû ci-dessus † combien il est difficile de trouver un juste milieu, qui regle les droits des uns & des autres. Si vous soûmettez les ordres du Prince à l'examen de ses Sujets, de telle sorte que l'obéïssance des Sujets dépende de l'examen qu'ils feront des ordres du Prince, vous jettez l'Etat dans le péril continuel des guerres civiles. Si vous donnez au Prince une puissance sans bornes, vous jettez le Peuple dans la malheureuse nécessité de ne pouvoir jamais sauver ses biens & sa vie, sans se rendre criminel. Il faut donc éviter l'une & l'autre de ces deux extrêmitez. Mais comment le faire, puis qu'en posant des exceptions, vous ouvrez la porte aux factieux, tant pour soûtenir que l'on est dans le cas de ces exceptions, que pour en demander d'autres par les mêmes raisons qui en font poser quelques-unes? Ce que j'en dis n'est que pour montrer, qu'il est difficile de faire à la Foy & à la Raison le vray partage de leurs droits; car du reste il faut convenir que cela est très-possible, & que s'il y a des difficultez, elles viennent d'une très-sage dispensation de Dieu, qui pour nous rendre plus attentifs à l'étude de sa parole, & avoir en même temps des preuves de notre déference, donne de l'exercice à notre Raison, & à notre Foy en même temps. Messieurs de Port-Royal remarquent fort bien dans le ch. 10. du Traité *de la Foi humaine*, que *Dieu n'a point voulu que l'on pût regler* la vie de l'homme *par des maximes générales & sans exception. Il est faux que l'on ne se doive jamais soûmettre; il est faux que l'on se doive toûjours soûmettre, & c'est dans le discernement des occasions où l'on se doit soûmettre, & où l'on ne le doit pas, que consiste une des plus grandes difficultez de la vie Chretienne.* Quoi qu'il en soit le Livre de Wissowatius n'est pas fort à craindre; il ne prouve que ce que tout le monde luy accorde, comme il paroitra par l'extrait que nous en allons donner.

De la maniere d'entendre le sens de la parole de Dieu.

Il pose d'abord en fait, que la vraye intelligence de l'Ecriture ne se peut avoir qu'en l'une de ces trois manieres, ou par la décision d'un Juge parlant & infaillible, ou par une inspiration particuliere de l'Esprit de Dieu, ou par les lumieres d'une raison qui examine soigneusement la Sainte Ecriture. Quoy que l'on fasse, dit-il, il faut nécessairement employer les lumieres de la raison; car si l'on se sert de la premiere des trois manieres, il faut, ou que le Pape, ou que le Concile examinent l'Ecriture avant que décider; & les Catholiques mêmes avoüent que la maniere dont les Papes & les Conciles examinent la parole de Dieu, quand ils ont quelque décision à faire, n'est pas differente de la maniere dont les autres hommes examinent une autre chose. Sur quoi on cite Bellarmin, & le Pere Hierôme de Saint Hyacinthe, Carme déchaussé, qui a fait un Livre qu'il intitule *l'Idée de la Conference de Thorn.* Pour ce qui est d'un particulier, il faut qu'il examine aussi, parce qu'il ne doit ajoûter foy aux Décisions des Papes, ou des Conciles, qu'au cas que Dieu les ait établis Juges de la Foi. Or pour sçavoir si Dieu l'a fait, il faut examiner la révelation; il faut y trouver que Dieu a laissé sur la terre un Interprete parlant & infaillible de sa parole. Ce n'est pas le tout, il faut chercher les caracteres de cet Interprete, & voir s'ils conviennent aux Papes, ou aux Conciles. Tout cela demande un examen raisonné. A l'égard de la seconde maniere, il est clair qu'elle n'exclut pas les lumieres du raisonnement, parce qu'il y a des fanatiques & des visionnaires qui se persuadent qu'ils ont le témoignage de l'Esprit de Dieu en leur cœur; d'où il s'ensuit qu'il y a du choix à faire entre un témoignage intérieur, & un autre. Or ce choix ne demande-t-il pas que l'on consulte, que l'on examine, que l'on raisonne? L'Auteur prétend que le Jesuite Becanus a montré dans son Livre contre Pareus, qu'on ne peut prouver par le témoignage du Saint Esprit, qu'un tel sens est celui de l'Ecriture, sans faire un cercle vicieux; car il faudroit ensuite prouver par l'Ecriture, que le Saint Esprit rend ce témoignage. Ainsi il conclut que les trois manieres de trouver le sens de la parole de Dieu, se réduisent à la derniere, qui est celle d'examiner.

Réflexions critiques sur ce sujet.

Il se donne de la peine inutilement, car ce n'est pas en cela que consiste la difficulté. Tout le monde lui avoüera que l'examen est nécessaire. Il reconnoît lui-même que les Catholiques l'avoüent, & il se prévaut de leur aveu. Il faloit donc qu'il insistât sur quelque autre chose, s'il vouloit établir la Doctrine de sa Secte. Il faloit prouver, que *la raison est tellement la regle de notre foy, qu'il ne faut jamais croire comme révélé de Dieu, que ce qui est conforme aux maximes de la raison, & à l'experience de la nature.* Mais c'est ce qu'il ne prouve pas & qu'il ne prouvera jamais, & ainsi son Ouvrage n'est d'aucune force contre la veritable Doctrine, comme je l'ay déja dit.

Il

* A la fin de l'Art. VIII.

† Art. VI.

Il semble même qu'il n'ait pas eu dessein de prouver ce qu'on vient de dire qu'il eût dû prouver, car il cite Socin, Crellius, Stegmannus, & deux Théologiens célebres parmi les Remontrans, sçavoir Episcopius, & Courcelles, pour montrer que les Mysteres surpassent la raison, & que si Dieu n'éclairoit notre raison, elle ne s'éleveroit jamais jusques à la connoissance de la Doctrine Chretienne, mais qu'après avoir été éclairée, elle peut les discerner, & nous être fort utile, ou fort nécessaire, pour entendre le vray sens de la parole de Dieu. D'accord, personne ne nie cela, & il ne faloit pas entasser dix-huit raisons les unes sur les autres, pour prouver une proposition si généralement reconnuë.

Si les Mysteres surpassent la raison.

Les dix-huit raisons que l'Auteur employe, ne sont pas toutes également considerables. Les deux dernieres ne sont fondées que sur la pratique de tous les Chretiens, & sur le témoignage de plusieurs Auteurs. Quant à la pratique, il fait voir, que l'usage de la dispute, & des consequences qu'on tire d'un texte, est commun à toutes les Sectes du Christianisme, que les Réformez qu'on appelle Calvinistes, disputent contre la Transsubstanciation par les principes de la lumiere naturelle; que les Lutheriens font la même chose contre l'existence des accidens sans sujet, & contre ceux qui nient l'Ubiquité; enfin que ceux qu'on appelle Catholiques, suivent la même méthode, pour combattre la présence réelle des Calvinistes; & sur cela il cite encore son Hierôme de Saint Hyacinthe, qui a dit que si le Corps de notre Seigneur n'est présent qu'au Ciel, il est impossible qu'il soit dans le Sacrement de la Cene, *& que Calvin ne peut pas se tirer de là en disant que c'est un Mystere, car les Mysteres sont bien au dessus de la nature, mais non pas contre la nature. Autrement on pourroit embarrasser la Religion dans mille contradictions, en affirmant & niant les mêmes choses, en se contredisant soy-même manifestement, & si un Adversaire nous pressoit, en luy donnant pour toute réponse, C'EST UN MYSTERE.* Pour ce qui est des témoignages, l'Auteur en rapporte un bon nombre, pris dans toutes les Communions des Chretiens. Le plus fort est assûrément celui d'un célebre Capucin, nommé Valerien Magni, dans son *judicium de Catholicorum credendi regula.* Il dit formellement, que Dieu ne peut point faire ce que nous voyons impossible dans la lumiere naturelle, comme, que le tout soit plus grand que sa partie, qu'un juste soit damné éternellement, &c. Que quand toute l'Eglise, tous les Anges & tout l'Univers se banderoient ensemble, pour renverser le jugement qu'il a prononcé sur ces axiomes, ils n'y changeroient rien. Que si quelqu'un venoit proposer cette instance, *il faut captiver notre entendement à l'obéïssance de la Foy, jusques au point de rendre douteuse, ou fausse en certains cas, la regle de juger que la nature nous a donnée,* lui Pere Valerien luy répondroit, *que ce seroit renverser la Foy, étant absolument impossible de croire qui que ce soit, sans l'aide d'un raisonnement qui concluë, que celui que nous croyons ne se trompe, ni ne trompe. Or ce raisonnement ne pourroit avoir aucune force, si on renversoit la regle naturelle de juger.*

L'Auteur critiqué derechef.

La plus considerable des autres 16. raisons de l'Auteur, & celle qui va le plus à son but, est l'onzieme. Il y étale un grand nombre de notions communes, & de principes d'une verité éternelle; & il prétend sans doute avec le Pere Valerien, que tout l'Univers ensemble & tous les miracles du monde, ne pourroient pas affoiblir la persuasion de ces axiomes. Voilà qui est bien jusques-là. Mais il n'a pas fait un assez bon choix de ses maximes. Il y en a mêlé plusieurs qui bien loin de passer pour des propositions incontestables, sont combattuës par la plûpart des Philosophes, & avec de si puissans argumens, qu'on ne sçauroit y bien répondre. De ce nombre est cette proposition-ci. *Omnis generatio habet initium aliquod existendi.* La plûpart des Scholastiques, & sur tout les Espagnols qui passent pour les plus subtils, trouvent si peu évidente cette maxime, qu'ils soûtiennent que Dieu auroit pû créer le monde de toute éternité. Un Professeur de Leyde, nommé Heerebord, a voulu répondre aux raisons du Jesuite Pererius sur cela, mais il ne les a pas seulement effleurées, quoy qu'il y ait mis toutes ses forces.

Comment il répond aux Objections.

Le reste du Livre est employé à répondre aux objections. L'Auteur s'y prend comme presque tous les autres Théologiens ou Philosophes, c'est à dire qu'il répond amplement & exactement à celles qui n'ont pas beaucoup de force, & supprime, ou ne touche qu'en passant celles qui pressent beaucoup. Il a bien vû que pour raisonner conséquemment à ses principes, il doit rejetter comme faux tout ce que la raison ne sçauroit comprendre; ainsi il nie que Dieu ait fait le monde de rien. Mais comme il ne peut pas nier que Dieu n'ait été de tout temps, autre Doctrine absolument incomprehensible quant à la maniere, il s'échappe en trois mots, & dit que la raison s'accorde fort bien à cela, puis qu'elle montre qu'il est nécessaire que la premiere de toutes les causes n'ait point de commencement. Pour peu qu'on sçache ce que c'est que de raisonner, & de disputer, on sent que cette objection demeure victorieuse; car puis que la raison nous prouve nécessairement l'existence d'une chose incomprehensible, il s'ensuit qu'il y a des choses très-vrayes & très-réelles qui sont incomprehensibles à la raison, & dès-là tous les argumens des Sociniens, empruntez du lieu commun de l'incomprehensibilité, n'ont aucune force. L'Auteur ayant eu assez d'esprit pour voir qu'il ne faisoit pas bon pour lui dans un tel poste, n'a fait qu'y passer, & s'est étendu en récompense sur les objections aisées, comme celle des miracles. Il ne lui est pas difficile de montrer que la raison en conçoit la possibilité sans aucune peine.

On se plaindra, peut-être, que j'ay passé dans cet article les bornes d'un Historien, mais ne faut-il pas le faire quelquefois, afin d'éviter l'uniformité, source infaillible & perpetuelle du dégoût? On ne sçauroit se tromper en imitant la nature qui diversifie à l'infini ses Ouvrages; *per questo variar natura è bella.*

ARTICLE X.

Davidis Clerici in Genevensi Academia olim linguarum Orientalium Professoris, quæstiones sacræ, in quibus multa Scripturæ loca, variaque linguæ sanctæ idiomata explicantur. Accesserunt similis argumenti Diatribæ Stephani Clerici. Edidit & annotationes adjecit Joannes Clericus St. filius. C'est à dire, *Questions sacrées où l'on explique plusieurs passages de l'Ecriture & plusieurs propriétez de la Langue Sainte.*

Sainte. Amstelædami apud Henricum Wetstenium. 1684. in 8.

Particularités touchant David Le Clerc.

COmme on est pour le moins aussi curieux de connoître les Auteurs, que de connoître leurs Ouvrages, celui qui publie dans ce Livre les veilles de son oncle, & de son pere, accompagnées de plusieurs remarques de sa façon, a fort bien fait d'y ajoûter une Préface qui contient un Abregé de leur vie. Il nous apprend que David le Clerc, son oncle, fut fait Professeur en Hebreu dans l'Académie de Geneve, l'an 1619. âgé de 28 ans; qu'il exerça cette Charge jusques à sa mort arrivée l'an 1655. & qu'à l'âge de quarante ans il joignit à la qualité de Professeur celle de Ministre. Quoy qu'il eût la mémoire tres-heureuse quand il s'agissoit d'apprendre les Langues, il avoit une peine extrême à apprendre par cœur ses Sermons. On a remarqué la même chose dans M. Blondel; car il luy étoit presque impossible de prêcher faute de mémoire, & jamais homme n'a mieux retenu que lui tout ce qu'il lisoit, noms de lieux, noms de personnes, & jusqu'au jour qu'une chose s'étoit passée. Quant à Etienne le Clerc, il fut Medecin, & disputa la Chaire de Professeur en Grec à Geneve, contre le célebre M. Morus. Il offrit de faire sur le champ une leçon sur quelque Auteur Grec qu'on lui donnât, choisi sur trente de ceux qui ont écrit en Prose, ou en Vers. Mais M. Morus ne voulant point s'exposer à cet examen, ni renoncer aux avantages qu'il espéroit de son éloquence, & de son art de faire valoir les choses par le beau tour qu'il leur donnoit, obtint qu'on ne se serviroit pas de cette épreuve. On donna un sujet aux Compétiteurs, sur lequel ils parleroient aprés une préparation de 24. heures. Monsieur Morus ayant du temps pour bien polir ce que son érudition lui fournissoit, emporta la Chaire par son esprit, quoy qu'on eût reconnu que M. le Clerc étoit plus grand Grec que lui, & quoy qu'il ne fût pas question alors d'éloquence & de brillant, mais d'une Profession en Langue Greque. M. Jacques Godefroy, ce Jurisconsulte qui s'est acquis une si grande réputation, favorisa extrêmement M. Morus. M. le Clerc s'en vengea en critiquant le Philostorgius que M. Godefroy mit au jour. Il y remarqua une infinité de bévûës, & d'ignorances de la Langue Greque. Cette Critique n'a jamais été imprimée, parce que M. le Clerc ayant succédé à M. Morus, qui fut fait Professeur en Théologie l'an 1643. se réconcilia de bonne foy avec ceux qui lui avoient été contraires dans sa Dispute. Or comme M. Valois en publiant Philostorgius, n'a pas remarqué plusieurs choses qui sont dans la Critique de M. le Clerc, on avertit le Public que si quelqu'un réimprime jamais cet Historien, il pourra se servir trés-utilement de cette Critique, que les héritiers de l'Auteur conservent parmi ses autres Ecrits. Il fut tiré des emplois Académiques l'an 1662. pour remplir la Charge de Conseiller de la République de Geneve, dont il s'est acquitté dignement jusques à sa mort arrivée l'an 1676. Ceux qui liront ces Nouvelles ne seront point fâchez de trouver ici ce petit détail, & s'ils consultent la Préface d'où il est tiré, ils y verront plusieurs autres particularitez à la loüange de ces deux Messieurs.

Et touchant Etienne Le Clerc, Morus, & Godefroy.

S'ils lisent l'Ouvrage même, ils jugeront qu'on n'a point flatté; car ils y verront une belle érudition sacrée & profane, & l'explication de divers points de Critique, fondez sur des passages du Vieux Testament. La premiere question est sur les dixmes & sur les prémices; la seconde regarde les pais où Salomon envoyoit ses Flotes. M. le Clerc l'oncle croit que le païs d'Ophir étoit dans les Indes Orientales, & que les Vaisseaux de Salomon n'y alloient qu'une fois tous les trois ans, quoi qu'ils n'employassent pas trois ans à y aller & à revenir. Il croit aussi que le Roi de Tyr envoyoit par terre à Salomon les Vaisseaux qu'il lui fournissoit. Son neveu ne suit pas ces sentimens, dans l'addition qu'il a mise à la fin du second chapitre. Il embrasse l'opinion de M. Bochart: il croit que la Flotte avoit besoin de trois années, ou pour faire le voyage, ou pour apprêter sa charge, & que quand il est dit au chapitre neuvieme des Chroniques, que le Roy de Tyr envoya des Navires à Salomon, qui allerent au païs d'Ophir, il n'est pas nécessaire d'entendre qu'ils furent bâtis dans quelque Port de la Mer Méditerranée: on peut entendre fort commodément, qu'ils furent construits par les ordres de ce Roy à Hetsjonguber sur la Mer Rouge. Les autres questions au nombre de 34. roulent, ou sur les lettres & les accens de l'Hebreu, ou sur quelques termes difficiles de l'Ecriture, ou sur quelques coûtumes Judaïques. On trouve parmi les additions une Dissertation assez longue & qui mérite d'être lûë, sur ce passage difficile de Saint Pierre, *par lequel aussi étant allé il a prêché aux esprits en prison.*

Des vaisseaux envoyés à Salomon par le Roi de Tyr.

Les matieres qu'Etienne le Clerc a examinées, ne sont pas moins curieuses que celles de son frere. Il n'y en a que huit, dont les plus considérables sont celles où l'on examine s'il y a des Sorciers, si cela se peut décider par l'Ecriture, s'il y a des Anges Gardiens, & s'il y a eu des Géans.

Des Danseurs de Corde.

On a mis à la fin du Livre une Harangue sur les Danseurs de Corde, qui est pleine d'érudition, & de recherches. Elle est de David le Clerc. On y voit qu'Hippocrate, qui a vécu 640. ans avant Jesus-Christ, a fait mention de cet art, & que le premier qui l'a introduit à Rome, environ cinq cens ans après la fondation de la Ville, s'appelloit Messala Corvinus. L'Auteur fait mention des differentes especes des Danseurs de Corde, & de ceux qui ont fait les sauts les plus périlleux. On peut mettre hardiment de ce nombre là ces Egyptiens dont parle Nicéphore Gregoras, qui se firent voir à Constantinople sous Andronic Paleologue. On touche aussi la question, si les Magistrats font bien de souffrir ces sortes de spectacles, & on conclut qu'en gardant certaines bornes, il n'y a point de mal à cela.

Tout ce qui concerne la Navigation étant très-propre pour ce païs-ci, & pouvant y être plus facilement executé que par tout ailleurs, nous avons crû qu'il faloit publier incessament dans nos Nouvelles l'expédient dont M. de la Hire s'est avisé, pour remédier aux défauts des Horloges à pendules pendant les voyages de long cours. Voici ce que c'est, & ce qu'il en a fait publier.

ARTICLE XI.

Extrait d'une Lettre de M. de la Hire de l'Académie Royale des Sciences à l'Auteur du Journal des Sçavans, contenant une nouvelle invention d'Horloges à sable pour les voyages de Mer.

A L'occasion des voyages que j'ay faits sur les côtes de France, j'ay vû que l'on a un

un très-grand besoin sur Mer, d'Horloges qui marquent au moins les minutes de temps, pour pouvoir estimer le Sillage, & pour faire quelques observations Astronomiques. Les Horloges à pendule y sont très-propres, mais dans les voyages de long cours, & principalement lors qu'on approche des Tropiques, ces sortes d'Horloges se roüillent si fort en peu de tems, qu'il est impossible de s'en pouvoir plus servir. C'est ce qui m'a donné lieu de chercher à faire des Horloges de sable, telles que celles dont on se sert ordinairement, lesquelles pûssent servir à cet usage, sans être que de très-peu de dépense. J'en ay fait une qui m'a tres-bien réussi; en voici la construction.

Description d'une Horloge de sable d'une nouvelle invention.

A la place de l'une des phioles qui composent les Horloges de sable, on applique un tuyau de verre de 20. pouces environ de longueur, & d'une ligne & demie à peu pres d'ouverture. Ce tuyau étant bien bouché par le bout qui n'est pas appliqué à la phiole, sert de seconde phiole; en sorte que lors que le sable descend de la phiole dans le tuyau, on le voit monter peu à peu, & si distinctement, que l'on peut observer à quelle hauteur il se trouve, au moins de 5. en 5. secondes de tems; & par consequent les minutes s'y voyent très-distinctement, si cette Horloge n'est que pour une demie-heure.



Lors que tout le sable qui doit passer dans la demie-heure, est descendu dans le tuyau, on retourne la machine, & le sable en se vuidant du tuyau par la phiole, marque de même par sa descente dans le tuyau, les hauteurs qui conviennent aux minutes & à leurs parties.

Pour se servir commodément de cette machine, il faut l'appliquer sur un morceau de bois, en sorte que la moitié de la phiole & la moitié du tuyau, soient enchassez dans l'épaisseur du bois. L'on attache deux cordons aux deux extrêmitez du morceau de bois, pour la pouvoir retourner aisément, étant toûjours suspendue en l'air ou contre quelque chose. On marque les divisions des minutes d'un côté du tuyau pour la descente du sable, lors qu'il se remplit, & de même on en marque d'autres de l'autre côté, pour la descente du sable lors qu'il se vuide.

La méthode pour faire ces divisions, doit être par l'expérience d'un pendule, en cette sorte. On prendra un fil délié au bout duquel on attachera une balle de plomb, pour servir de pendule simple. Si la longueur de ce pendule, depuis l'endroit où le fil est attaché jusqu'au centre de la balle, est de 3. pieds 8. lignes $\frac{1}{2}$ de la mesure de Paris, ce pendule marquera dans ses vibrations une seconde de temps: & quand il aura fait 60. vibrations, on marquera une des divisions des minutes, & ainsi de suite. Toute la division se doit faire avec le pendule, à mesure que le sable montera, ou descendra dans le tuyau; car les divisions ne sont pas toûjours égales, à cause de l'inégalité du tuyau, qui étant plus étroit en quelques endroits, le sable y monte plus vîte qu'aux autres qui sont plus larges.

On remarquera que le sable se vuidant du tuyau dans la phiole, parcourt d'abord des distances plus grandes que celles qui se font vers la fin, ce qui est causé par la descente du sable par secousses, qui le fait un peu tasser dans le commencement; mais cela ne cause point d'irrégularité, les divisions étant faites par l'expérience du pendule.

Je conseillerois toûjours que l'on eût plusieurs de ces sortes d'horloges, afin qu'elles se rectifiassent entre elles.

ARTICLE XII.

Réponse à la Lettre de M. Bernoully écrite de Bâle à l'Auteur du Journal des Sçavans, sur le démêlé de M. l'Abbé de Catelan avec M. Huygens, touchant le centre de balancement: laquelle Lettre est inserée dans le douzieme Journal de cette année 1684.

Hipothese de l'Abbé de Catelan sur le centre de balancement.

POur répondre à cette Lettre, je répéterai le même exemple d'un Pendule composé de deux poids égaux, dont M. Bernoully se sert contre moi. Figurez-vous deux corps également pesans, suspendus par un même axe à un centre commun, qui soit quatre fois plus éloigné de l'un que de l'autre; en sorte que les hauteurs perpendiculaires d'où ils descendent, soient *comme* 1 *à* 4. On démontre dans les Méchaniques que, si ces poids tomboient de ces hauteurs séparément, ils acquerroient des vitesses *en raison de* 2. *à* 1. La somme de ces vitesses, *qui est* 3. étant partagée proportionnellement aux hauteurs, ou aux arcs décrits par les poids autour du centre commun, donne les nombres $\frac{12}{5}$ & $\frac{3}{5}$ pour les degrez de vitesse qu'obtiennent ces poids, lors qu'ils tombent conjointement sur quelque corps dur, comme sur une planche, dont on suppose que le choc les sépare & les fait reflêchir à des hauteurs, qui doivent être telles, que s'ils en étoient descendus, ils auroient acquis les mêmes vitesses $\frac{12}{5}$ & $\frac{3}{5}$ dont les nombres quarrez sont $\frac{144}{25}$ & $\frac{9}{25}$. Jusqu'ici M. Bernoully est d'accord avec moi; mais nous ne convenons pas ensuite dans l'expression de ces hauteurs, par rapport à une certaine partie d'espace qu'on doit prendre pour leur commune mesure, & concevoir comme l'unité à leur égard. Je prétens, selon tous ceux qui ont écrit avant moi sur de semblables questions, que les veritables nombres qui doivent servir à exprimer les hauteurs, sont les quarrez mêmes des nombres exposans des vitesses, toutes les fois qu'il n'y a de proportion donnée entre les unes & les autres, que celle qui nous est connuë en général par l'expérience. Or selon mon expression, il est évident que 9 fois & 144 fois la 25 partie d'un pied, c'est à dire, six pieds, un pouce, cinq lignes & quelque chose davantage, n'étant pas la même hauteur qu'un pied & quatre pieds, ou cinq pieds, la somme des hauteurs où les poids montent dans l'exemple proposé, n'est pas égale à celle des hauteurs d'où ils descendent; contre ce que M. Huygens avance dans la proposition générale, qui sert de principe à son Traité des centres de balancement. M. Bernoully répond à cette objection, que les quarrez des nombres qui expriment les vitesses des poids, ne marquent que la proportion des hauteurs ausquelles ils montent après leur séparation, & non pas les hauteurs mêmes qui peuvent bien être en raison de $\frac{144}{25}$ à $\frac{9}{25}$ c'est à dire, de 16 à 1. sans que leur somme laisse pour cela d'être égale à 5, qui est celle des hauteurs d'où les

les poids sont descendus étant unis dans un même Pendule; car les hauteurs où ils montent étant séparez, sont selon lui 4 [illegible] & [illegible] qui font ensemble 5, aussi bien que les nombres 1 & 4 exposans des premieres hauteurs.

La replique est facile. Je demande à M. Bernoully, qui prétend qu'on ne doit avoir égard ici qu'à la proportion des quarrez des nombres exposans des vitesses, & non pas à ces quarrez mêmes, par quelles loix du mouvement, & par quel principe de Mécanique, les poids dont il est question, remonteront plûtôt aux hauteurs qu'il choisit & qui l'accommodent, qu'à leurs proportionnelles 5 [illegible] & [illegible] dont la somme est 6, ou bien à 3 [illegible] & [illegible] dont la somme est 4, ou à une infinité d'autres semblables, qui ont la même proportion de [illegible] & [illegible] mais qui donnent la hauteur du centre de pesanteur remonté, plus grande ou plus petite à l'infini, que celle d'où l'on suppose qu'il soit descendu. Certainement ces poids ne remonteront pas à toutes sortes de hauteurs proportionnelles aux quarrez [illegible] & [illegible] puis que leur pesanteur ralentit par degrez, & détruit à la fin la vitesse avec laquelle ils sont refléchis. Qu'arrivera-t-il donc alors? La nature incertaine par elle-même de ce qu'elle doit faire en cette occasion, se déterminera-t-elle à agir dans ces poids selon la volonté de M. Bernoully? Il me permettra d'en douter, jusqu'à ce qu'il nous en donne de bonnes preuves: & cependant je croi pouvoir conclure, que les raisons qu'il rapporte ici en faveur de M. Huygens, ne font que confirmer, que sa proposition 4 & générale des centres de balancement, ni ne se peut prouver, ni ne prouve rien.

ARTICLE XIII.

Histoire du Calendrier Romain, qui contient son origine & les divers changemens qui lui sont arrivez. Par M. Blondel, Professeur Royal en Mathématique & en Architecture, de l'Académie Royale des Sciences, Maréchal de Camp aux Armées du Roi, & ci-devant Maître de Mathématique de M. le Dauphin. A la Haye chez Arnould Leers. 1684. in 12.

ON a fort bien fait de réimprimer cet Ouvrage en ce pais-ci, car autrement il n'eût pas été facile de le rendre aussi commun qu'il le doit être, pour l'intelligence de mille choses dont tout le monde est curieux, & que peu de gens entendent exactement.

Précis de cet Ouvrage.

Il est divisé en trois parties, dont la premiere rapporte l'origine, & les premiers changemens du Calendrier Romain: la seconde traite de l'établissement du Calendrier ancien de l'Eglise: la troisieme explique le dernier changement arrivé au Calendrier Romain, par la Réformation Grégorienne. Tout ce qui se devoit dire sur ces matieres, a été expliqué fort clairement & en peu de mots, & on n'a pas oublié de mettre des Tables par tout où elles ont été nécessaires. On croit que depuis M. Gassendi, qui a fait un très-beau Traité sur le Calendrier Romain, il ne s'en est point fait de meilleur que celui-ci sur ce sujet.

Calendrier reformé par Numa.

On voit dans la premiere partie la distinction des temps en jours, en heures, en semaines, en mois, & en années. On y voit l'origine de ces distinctions, & la mesure de l'année selon les differens pais. L'Auteur passant légerement sur la plûpart de ces choses, s'arrête sur l'année Romaine, & fait voir que sous Romulus elle commençoit par le mois de Mars, & ne contenoit que dix mois qui faisoient 304. jours. Numa réformant ce Calendrier, régla l'année sur douze mois de Lune qui font 354. jours; mais par une superstition qui lui faisoit regarder le nombre pair comme de mauvais augure, il voulut que l'année contint 355 jours. S'il étoit si superstitieux, dira-t-on, pourquoi ajoûta-t-il deux mois à l'année de Romulus? N'étoit-ce point mettre les mois en nombre pair? La meilleure réponse à cela est de dire, que la superstition n'a point de regles, & que ses caprices ont toûjours quelque chose qui se dément. On verra avec plaisir pourquoi il fut nécessaire de réformer le Calendrier de Numa Pompilius, & comment il fut réformé par Sosigenes, Astronome d'Alexandrie, que Jules Cesar fit venir à Rome. Ce fut alors que l'année des Romains commença d'être réglée sur le mouvement du Soleil, & de contenir 365. jours & six heures. M. Blondel explique fort à propos tous ce qu'il y a de mal-aisé à entendre, dans chaque colomne du vieux Calendrier Romain, les lettres nundinales, la division des mois en Kalendes, Nones, & Ides, &c. Il rapporte la conjecture de quelques-uns touchant la raison pour laquelle les Romains n'avoient que quatre Nones en certains mois, & six dans tous les autres. On s'imagine que la premiere cause de cela, fut qu'en certains mois ils remarquerent la nouvelle Lune plûtôt qu'en d'autres, depuis sa conjonction avec le Soleil. Je m'étonne qu'il n'ait point rapporté quelque raison de la coûtume bizarre qu'on avoit à Rome, de conter les jours des mois dans un ordre renversé, car au lieu de dire le 20. de Janvier, ils disoient le 13. devant le premier de Février, ce qui est ridicule. Ne pourroit-on pas dire qu'au commencement tous les Romains n'en sçavoient pas plus en ces matieres-là que nos Paisans? Il y a bien des pais au monde, où le petit peuple rapporte toutes ses supputations à cinq ou six fêtes remarquables. Ainsi au lieu de dire qu'un enfant est né le premier de Décembre, les bonnes femmes vous disent qu'il est né trois semaines avant Noël. D'une autre chose on vous dit qu'elle est arrivée un mois, quinze jours, six semaines avant Pâques, Pentecôte, le Mardi Gras, la S. Martin &c. Il est apparent que les Kalendes, les Nones & les Ides frappoient l'imagination des Romains, de la même maniere que les grandes Fêtes du Christianisme frapent nos peuples, & que ce fut la cause que l'on spécifia chaque jour à Rome par rapport à ces trois termes. Or quand une fois la superstition & l'ignorance eurent établi cette maniere de conter, personne ne fut en état d'en introduire de plus naturelles. L'Auteur finit la premiere partie de son Livre par la consideration du Calendrier, & des Fêtes des premiers Chretiens.

Et par Cesar.

Des Kalendes, Nones, & Ides des Romains.

Il commence sa seconde partie par les réglemens qui furent faits au Concile de Nicée, touchant le jour de Pâques, qui avoit été une matiere de dispute entre les Chretiens. Il explique ensuite ce qui concerne la lettre Dominicale, ou le cycle solaire, le nombre d'or, l'indiction, les mois embolismiques, & plusieurs autres choses de cette nature, & il nous apprend clairement à nous servir de cela, pour trouver à point nommé les fêtes mobiles, selon les vûës du Concile de Nicée.

Mais

Le Calendrier réformé en dernier lieu par Gregoire XIII.

Mais parce que ce Concile tomba dans l'erreur en se réglant sur l'année de Jules Cesar, qui est plus longue d'environ 11 minutes que l'année solaire, & sur le nombre d'or dont l'entiere révolution ne ramene pas la Lune précisément au même point, il falut retoucher au Calendrier. C'est ce que l'Auteur expose dans sa troisieme partie. Il fait voir comment on remédia 1. à la précession des Equinoxes, qui du 21. de Mars, où ils étoient au temps du Concile de Nicée, s'étoient avancez jusques à l'onzieme. 2. à l'anticipation des nouvelles Lunes, qui depuis le même Concile *avoient changé de place de quatre jours entiers en arriere*, *c'est à dire*, *vers le commencement des mois*. Il parle au long des Epactes, & des moyens que l'on trouva de prévenir dans toute la suite des temps, les embarras que l'on corrigeoit. Le Pape Gregoire XIII. de la Famille illustre de Buon Compagni de Bologne, fit faire cette reformation du Calendrier. La Bulle en fut expédiée dès l'an 1581. & elle ordonna qu'en la suivante 1582. on sautât du quatrieme jour d'Octobre au quinzieme. Tous les Etats qui font profession de la Religion Romaine, acquiescerent à cette Bulle, mais les Grecs & les Protestans retinrent l'ancien usage, & le retiennent encore.

Les Grecs & les Protestans rejettent cette Réformation.

Ce n'est pas qu'ils ne reconnoissent les erreurs du vieux Calendrier, mais c'est qu'ils se persuadent que ces sortes de changemens se doivent faire par l'autorité Séculiere, & non par les ordres du Pape dont ils ne reconnoissent pas la Jurisdiction. Ils devoient imiter les Ephores, qui ne se voulant pas servir d'un très-bon expédient, parce qu'il leur étoit proposé par une personne décriée, donnerent ordre à un autre homme d'en faire la proposition, & alors ils l'accepterent. Chaque Prince Prostant devoit donner ordre à quelques Astronomes de son païs, de composer un petit Livre, pour faire voir la précession des Equinoxes, l'anticipation des nouvelles Lunes, & les moyens de remettre tout cela sur un bon pied, & quand le Livre eût été fait, il n'auroit falu qu'ordonner de la part du Prince qu'on eût à supprimer dix jours, &c. La mauvaise opinion que les Protestans avoient de la Cour de Rome, ne devoit pas les empêcher de se souvenir de cette belle maxime du Panégyriste de Trajan, *il faut se menager de telle sorte dans ce que les méchans font de bien*, *qu'il paroisse que l'Auteur nous en déplait*, *mais non pas l'action elle-même*. *In his quæ à malis bene fiunt*, *hic tenendus est modus*, *ut appareat autorem displicuisse*, *non factum*. Si l'Empereur eût voulu prendre l'affaire sur soi, apparemment tous les Princes d'Allemagne auroient quitté le vieux Stile. Mais les Princes de la maison d'Autriche sont trop dévots pour mettre la main à l'encensoir; ils auroient craint la malediction Celeste, s'ils s'étoient mêlez d'une affaire qu'ils croioient purement Ecclesiastique. M. Blondel loue cette grande déférence, & n'oublie point les éloges de sa Majesté très-Chretienne, qui a établi dans Strasbourg l'usage du Calendrier Gregorien. Il finit par divers problêmes qui en contiennent les pratiques.

Si nous ne sommes pas entrez plus exactement dans le detail de ce Livre, c'est parce que le Journal des Sçavans de l'année 1683. réimprimé * ici depuis peu, est entre les mains de tout le monde, & fait assez connoitre à un chacun, que ce Livre de M. Blondel mérite d'être étudié par toutes sortes de gens.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

Duæ considerationes vocum, *terminorum*, *& Phrasium quæ in doctrina Trinitatis à Theologis usurpantur*, *& quâ ratione lis circa doctrinam de Trinitate mitigari possit ac debeat*. *A veritatis & pacis studiosis conscriptæ*. Dat me Solima per Irenæum Sedalethophilum, anno J. Christi 1684. in 8. I.

LA premiere de ces deux Considérations avoit été déja imprimée. On l'attribuë à un Ministre Luthérien du païs de Brandebourg. Elle est fort courte, & contient quelques avis sur l'usage des termes *d'hypostase*, *d'essence*, *&c.* Tout ce qu'on y dit est appuyé de plusieurs passages des Docteurs anciens & modernes. La seconde Considération est une espece de Commentaire sur la premiere. On la donne à un certain *Joannes Preussius*, Ministre des Sociniens réfugiez en Prusse, depuis qu'on les a chassez de la Pologne. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage.

La vie de la Reine Jeanne de France, *par le P. Louïs de Bony de la Compagnie de Jesus*. A Paris chez J. F. du Bois vis à vis S. Ives. 1684. in 8. II.

COmme cet Ouvrage penchoit fort sur la dévotion, on s'est servi, pour le rendre plus agréable à tout le monde, de l'expédient dont nous avons autrefois † parlé, au sujet de la Duchesse de Montmorenci, c'est à dire, que tout ce qui concerne les actions pieuses de cette Reine, & l'établissement de l'Ordre de l'Annonciade, dont elle a été Fondatrice, a été embelli par les plus beaux traits d'Histoire de ce temps-là. L'Historien n'a point manqué de matiere, puis qu'il parloit d'une Princesse qui étoit Fille de Louis XI. Sœur de Charles VIII. & Femme de Louis XII.

De la dissolution du mariage de Jeanne avec Louïs XII.

Cette derniere qualité lui fut enlevée avant sa mort, & n'avoit jamais été que titulaire, à ce que disoit son Mari. Mais elle lui soûtint toûjours qu'ils avoient fort bien consommé le mariage, soit qu'elle jugeât la verité préférable aux éloges que l'on eût donnez à sa patience extraordinaire, si elle eût avoüé qu'elle étoit encore fille, soit qu'elle esperât de gagner sa cause, en renonçant au vain titre de *Pucelle* que son Epoux lui laissoit. Le malheur lui en voulut. On eut plus d'égard aux sermens de son Mari, qu'aux siens, & le mariage fut déclaré nul; après quoi Louïs XII. épousa Anne de Bretagne Veuve de Charles VIII. La pauvre Jeanne répudiée se retira à Bourges, se jetta dans la dévotion, & mourut en odeur de sainteté. Brantome ‡ dit *qu'après sa mort on la tenoit comme Sainte*, *& quasi faisant miracles*. Il paroit fort incrédule sur les sermens de son Mari. *Je croi*, dit-il, *que son Mari*, *comme j'ai ouï dire*, *l'avoit fort bien connue & vivement touchée*, *encore qu'elle fût un peu gâtée du corps*. Il dit aussi que Louïs XII. s'étoit bien donné de garde de publier sa con-

* *Jour. du 4. Fevr. 1683.*

† *Nouv. d'Aout dans le Catalogue No. V.*

‡ *Vies des Dames Illust. p. 277.*

continence, du vivant du Pere & du Frere de sa Femme. Tout fraichement un Historien * célebre nous a appris que Louïs XII. fit mille injustices dans la dissolution de son mariage, & que les miracles que la Reine Jeanne fit depuis, semblerent confirmer ce qu'elle avoit soûtenu touchant la consommation. Le P. de Bony s'est fort étendu sur cette rupture, & il rapporte un fait extrêmement remarquable; c'est que la cérémonie de la cassation de ce mariage fut accompagnée de plusieurs prodiges; que la terre trembla, qu'il y eut orage, tempête, tonnerre, & une obscurité si grande dans l'air, qu'il falut se servir de flambeaux en plein jour pour pouvoir lire la Sentence de nullité. Comment se peut-il faire qu'un évenement de cette nature n'ait pas été connu à Brantome, ni à M. Varillas qui ont sçû, ou lû tant de Mémoires secrets? On doit remarquer cette petite difference entre eux deux, que le dernier dit nettement que la Reine Jeanne a fait des miracles, au lieu que le premier s'est contenté de ces paroles, *on la tenoit comme Sainte, & quasi faisant miracles*. En ces matieres, plus on est éloigné de la source, plus on en sçait †. Le P. Ribadeneira, qui a fait la vie de S. Ignace son contemporain, avoue de bonne foi que ce Fondateur des Jesuites n'a point fait de miracles, & il en cherche même les raisons; mais les Historiens modernes du même Saint sont incomparablement mieux instruits, car ils rapportent un grand nombre de ses miracles.

Des prodiges que le P. Bony raporte à ce sujet.

III. *Henrici Christiani Henninii* ἑλληνισμὸς ὀρθωδός. *Seu Græcam Linguam non esse pronunciandam secundum accentus, dissertatio paradoxa, quâ legitima, & antiqua Linguæ Græcæ pronunciatio & modulatio demonstratur, atque obiter de linguis earumque fatis disputatur.* Trajecti ad Rhenum ex officina Rudolfi à Zyll. 1684. in 8.

IL y a des erreurs populaires très-difficiles à guerir, aussi bien parmi les Grammairiens, que parmi les Philosophes. Cet Auteur prétend que c'en est une bien grande, que d'avoir plus d'égard aux accens qu'à la véritable quantité des syllabes, en prononçant la Langue Greque. Ce qu'il dit sur cela est trop curieux, pour ne nous pas engager à en parler plus au long dans les Nouvelles du mois suivant ‡. Nous sommes assûrez que cela ne déplaira point à tout le monde; car quelque mépris que l'on témoigne aujourd'hui pour les Langues mortes, il y a néanmoins plusieurs sçavans Hommes qui en recherchent les finesses avec un extrême soin, & qui prennent hautement leur parti. M. Catherinot, Avocat du Roi à Bourges, publia un Livre l'année passée, intitulé la *Gaule Greque*, où il soûtient que le Grec est d'une nécessité indispensable. Un autre Auteur, nommé du Roure, a publié depuis peu un Livre à Paris, *sur le rétablissement du Latin dans la perfection qu'il avoit au temps d'Auguste*, où il dit, entre autres choses, que la prononciation Latine a été misérablement défigurée en divers endroits, comme en Suisse, où l'on prononce *ponus fir*, au lieu de *bonus vir*, & en Baviere où au lieu de dire *pater*, on prononce *poter*, & *ponem*, au lieu de *panem* ‖. Il ramasse après Scioppius, Quintilien, Lipse, &c. les changemens qui sont arrivez aux lettres, aux syllabes, à la diction, aux accens, aux points, & à l'écriture de la même Langue. Nous avons fait mention ci-dessus § de plusieurs habiles gens qui la cultivent avec une extrême application.

De la prononciation défigurée du Latin.

IV. *Les Oeuvres Spirituelles du R. P. François Guilloré de la Compagnie de Jesus.* A Paris chez Etienne Michallet, rue S. Jacques. 1684. *in folio.*

QUoi qu'on en dise, les Livres de dévotion sont ceux qui se vendent le mieux.

** *Hic meret æra liber Sosiis, hic & mare transit,*
Et longum noto Scriptori prorogat ævum.

Remarques sur le debit des Livres de dévotion.

Il y a tel de ces Livres qu'on imprime plus de vingt fois, & j'ai vû citée *la marque de Prédestination* du P. Binet de la 14. édition. *Les Réflexions sur la misericorde de Dieu par une Dame pénitente*, qui furent imprimées à Paris pour la premiere fois il y a quatre ans, ont été deja rëimprimées sept ou huit fois à la Haye chez Adrian Moetjens, sans conter l'édition en Flamand qu'il en a donnée. On y a joint tout fraichement, dans la derniere édition, un petit Livre imprimé à Mons, qui a pour titre, *l'Amante Convertie, ou l'Eloge d'une illustre pénitente, présentée à Basilisse par Eusebe.* Cette Pénitente dont on fait l'éloge, est la même à qui l'on attribue les Réflexions sur la misericorde de Dieu, c'est à dire, Mademoiselle de la Valiere. On achetoit son Ouvrage au commencement avec une telle ardeur, que les Imprimeurs n'y pouvoient suffire, & encore aujourd'hui le débit en est si grand, qu'il y a beaucoup d'apparence que dans peu d'années on en pourra conter plus d'éditions, que du Livre du P. Binet. Je ne pense pas que les Comédies de Moliere, ni les Satyres de M. Despreaux, aillent jamais si loin. Et après cela on se plaint que l'homme aime mieux lire les Ouvrages de raillerie, que les Ouvrages pieux ***. Le P. Guilloré avoit publié en petits volumes & en divers temps, les Traitez qui composent ce Recueil; mais ayant vû qu'ils pouvoient former un bon volume *in folio*, il les a ramassez en un corps. Voilà sans doute une chose qui fait beaucoup d'honneur à notre siecle; car enfin puis qu'il se trouve un Libraire qui hazarde cette seconde édition *in folio*, c'est une marque que les Livres de dévotion petits & grands se vendent fort bien. On trouve dans cet Ouvrage un fort long Traité des illusions ausquelles on est sujet dans la vie spirituelle. On est sujet à l'illusion des soûpirs, à celle de vouloir toûjours penser à ses pechez, *& sic de cæteris.* On y trouve aussi un Traité des Directeurs, où l'on enseigne comment il faut gouverner les personnes d'un tempérament bilieux, que l'on soûtient être moins mal-aisées à conduire que les flegmatiques. On y trouve plusieurs autres choses non moins importantes.

Idée de cet Ouvrage.

* *Varillas Hist. de François I. p. 6.*

† Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. de Louïs XII. Rem. B.

‡ Voyez le mois de Novembre de cette année Art. II.

‖ Voyez quelque chose de semblable à cela dans le mois suivant Art. II. & dans le mois d'Avril 1685. Art. VI.

§ Art. IV.

** HORAT. de Arte Poetica.

*** Conferez ceci avec ce qui est dit dans le mois d'Août 1685. No. IX. du Catalogue.

NOU-

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Octobre 1684.

ARTICLE I.

Exercitatio Academica de Clavibus quam adprobante celeberrimo Philosophorum Collegio in Reg. Acad. Upsal. Præside Viro clarissimo M. Johanne Columbo, Poet. Profess. ordin. publicum ad examen defert Laurentius J. Molin. C'est à dire, *Dissertation Académique sur les clefs.* Upsaliæ excudit Henricus Curio. 1684. in 8.

ON aura desormais beaucoup de peine à trouver dans l'Antiquité quelque petit coin, qui n'ait été reconnu par les Critiques, & à se pouvoir servir de ces paroles d'un Poëte Romain,

Avia Pieridum peragro loca, nullius ante
Trita solo.

Nous avons des Livres qui traitent des habits, des bagues, des souliers, des boucles, des pendans d'oreille des Anciens. Il n'est pas jusqu'à leurs accouchemens qui n'ayent fourni la matiere à quelque Ouvrage, & voici aujourd'hui un Auteur qui fait une Dissertation sur leurs clefs.

Il examine d'abord l'étymologie de *Clavis*, & après quelques détours, il s'arrête au sentiment de M. Guyet, qui a dérivé ce mot de celui de κλεὶς. On trouve ensuite les diverses significations de ces deux mots, mais non pas sans marcher par un chemin hérissé d'observations Greques.

L'usage des clefs est fort ancien.

On fait après cela quelques réflexions morales sur la corruption du cœur humain, qui a rendu nécessaire l'usage des clefs, & on remarque qu'il y a quelques contrées dans la Suede, qui à cet égard jouissent encore du bonheur des anciens Scithes, n'ayant besoin ni de clefs, ni de serrures. Il n'est pas possible de déterrer celui qui a inventé les clefs, car c'est une erreur de croire, sur la foi de Pline, & de Polidore Virgile, qu'un certain Théodore de Samos en a été l'inventeur. On prouve que cela est faux, parce que, selon Pausanias, ce Théodore a vécu après Ulisse, & que nous voyons dans Homere, que les clefs étoient en usage parmi les Grecs au temps de la guerre de Troye. Cette preuve n'est pas des plus fortes, puis que nous voyons tous les jours nos Poëtes & nos Romanciers, attribuër aux temps de Cyrus, de Clelie, & de Cleopatre, toutes les manieres de notre siecle. Quelle illusion ne seroit-ce pas que de croire que sous le regne de Cyrus, & de Tarquin, les Perses & les Romains ont eu des Palais, des ameublemens & des parterres, semblables à ceux que Monsieur & Mademoiselle de Scuderi nous ont décrits, où

*Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales *, &c.*

Croyons par la même raison, qu'Homere attribuoit aux Grecs dont il chantoit les avantures, tout ce qui étoit en usage de son temps, & ne nous imaginons pas que son témoignage soit une preuve, qu'au temps de la guerre de Troye l'on vivoit ainsi qu'il dit. Les raisons que l'Auteur apporte empruntées du Livre des Juges *chapitre* 2. *verset* 25. & du chapitre 19. de la Genese, où il est parlé des Anges qui logerent dans la maison de Loth, sont beaucoup meilleures pour prouver, que l'usage des clefs est plus ancien que Théodore de Samos.

Des clefs qui servoient à défaire certains liens.

En parlant des differentes sortes de clefs, l'Auteur examine premierement celles dont on se servoit pour défaire certains liens, avec quoi l'on fermoit les portes au commencement. Il prouve par des passages d'Homere, qu'il y avoit de cette espece de liens, & qu'il faloit avoir une clef (dont on ignore la figure) tant pour les accommoder que pour les défaire. Cela étant, le Docteur Calixte a prétendu que Jesus Christ ne s'est point servi d'une double métaphore, lors qu'il a dit à Saint Pierre, *je te donneray les clefs du Royaume des Cieux, & tout ce que tu auras lié ou délié sur la terre, sera lié ou délié dans les Cieux.* Les Auteurs qui se piquent de bien écrire, n'approuvent pas que l'on se serve de deux métaphores differentes dans un même lieu, & sur ce pied-là ils condamnent ce vers d'Horace,

Et malè tornatum incudi reddere versum.

Ou bien ils disent qu'au lieu de *tornatum*, il faut lire *formatum*. Selon cette idée, les paroles de Jesus Christ ne seroient pas conformes aux loix de la Réthorique, si l'on ne supposoit qu'il a eu égard à l'ancien usage des clefs, comme le Docteur Calixte le suppose. Franchement cela est un peu trop subtil, notre Seigneur se mettoit fort peu en peine, s'il négligeoit les préceptes des Réthoriciens.

De la clef nommée Laconique.

De toutes les sortes de clefs dont l'Auteur parle, il n'y en a point qui lui fasse condamner plus de gens, que celle que l'on nommoit *Laconique*. Il y a certainement beaucoup de sçavoir dans cet endroit, mais il est un peu trop hérissé. On prouve par un passage d'Aratus, où il compare la constellation de Cassiopée avec une clef *Laconique*, que cette clef étoit composée de trois

* Boileau, Art Poëtique.

trois dents, semblables à la Lettre E, d'une petite piece droite & ronde, & d'un anneau au bout, à peu près comme nos clefs d'aujourd'huy. La clef nommée βαλανάγρα fournit un grand champ de littérature à notre Auteur. Il soûtient contre plusieurs autres Critiques, qu'elle étoit faite en vis, & qu'on mettoit une espece de verrou aux portes, qui lui servoit d'écrou. Il ajoûte qu'on faisoit souvent aux portes une ouverture à passer la main, afin que ceux qui sortoient pûssent pousser le verrou dans sa niche, & l'en retirer quand ils vouloient rentrer dans la chambre, pourvû qu'ils eussent la vis, ou la clef de ce verrou, laquelle on se peut figurer à peu prés semblable à un robinet de fontaine, quoi qu'elle ne fût point creuse, & qu'elle n'eût point les vis en dedans comme un robinet. Il explique par cette supposition deux passages de l'Ecriture, qui luy semblent très-difficiles; l'un au chapitre 3. du Livre des Juges, qui porte qu'Ehud sortit de la chambre où il avoit tué le Roi de Moab, ferma la porte, & *pessulo vel sera obseravit*, l'autre au chapitre 5. du Cantique des Cantiques, où il est dit, *que le bien-aimé avança sa main par le trou de la porte.*

De la clé nommée βαλανάγρα.

Il y a sans doute du profit à faire dans la lecture de cette Dissertation, pour ceux qui aiment à entendre les Anciens. On cite de temps en temps un Ouvrage composé en Suede depuis peu par *Olaus Rudbeckius*. C'est un Livre *in folio*, intitulé *Atlantica*, que nous n'avons pas encore vû. On nous le fait espérer au prémier jour *. On dit qu'il est plein de belles choses; & ceux qui sçavent que M. Rudbeckius s'est engagé de montrer, que presque tous les Peuples dont les Histoires nous parlent, sont originaires de Suede, ont beaucoup d'impatience de voir comment il prouve ce paradoxe.

Du Livre intitulé Atlantica.

Nous parlerons une autrefois d'une These qu'un des Ecoliers de M. Columbus a soûtenuë le mois de Juin dernier, & qu'il a intitulée, *Dissertatio de fructibus, ex veterum Comœdiarum lectione percipiendis*, *in* 4. On n'en soûtiendra plus sous cet habile Professeur, car il est mort depuis quelques mois. Il étoit gendre de ce M. Scheffer, qui par ses sçavans écrits a fait tant d'honneur à l'Université d'Upsale, & à Strasbourg sa patrie. Apparemment la mort de M. Columbus retardera la nouvelle édition qu'il faisoit faire en Suede, du Traité de Lactance *de mortibus persecutorum*; mais comme l'impression en étoit déja fort avancée, il faut espérer que le retardement ne sera pas considérable. Cet Ouvrage paroîtra avec des Notes de M. Cuper & de M. Columbus.

ARTICLE II.

Les Eloges des hommes sçavants tirez de l'Histoire de M. de Thou, avec des additions contenant l'Abregé de leur vie, le jugement & le Catalogue de leurs Ouvrages, par Antoine Teissier Avocat au Présidial de Nimes. A Geneve chez Jean Herman Widerhold. 1683. 2. vol. in 12.

Réflexions sur les Savans dont parle M. de Thou.

C'est déja, peut-être, la quatrieme fois que je dis, que l'on est extrêmement curieux des particularitez qui concernent la vie des Auteurs, & l'Histoire de leurs Ouvrages. Voici un Livre très-propre à contenter cette sorte de curiosité. L'illustre Président de Thou s'est fait un plaisir de marquer à la fin de chaque année, les Sçavans qui étoient morts depuis peu, & de nous donner un abregé de leur vie, & un éloge de leur mérite. C'est toûjours l'un des plus éloquens & des plus divertissans endroits de son Histoire. Mais il y en a qui trouvent qu'il y est quelquefois tombé dans l'erreur, les Mémoires qu'on lui fournissoit n'étant pas assez exacts. On peut voir sur cela la Préface de Gerard Vossius sur les Historiens Latins, & la vie de David Pareus écrite par son fils Philippe. Quoi qu'il en soit, il y a plus de quatre cens Eloges de Personnes illustres, répandus dans toute l'Histoire de cet incomparable Président, depuis l'an 1547. jusqu'à 1606. Ces morceaux sont d'un grand prix, & c'étoit bien dommage qu'il y eût tant de difficultez à s'en procurer la connoissance. Premierement les exemplaires de cette Histoire sont rares. En second lieu les éloges n'y sont pas de suite, ils sont répandus dans un vaste corps. Outre cela tout le monde n'entend pas la Langue de cet Auteur. Enfin ceux qui entendent sa Langue, n'entendent pas tous les noms propres qu'il lui a plû de latiniser, & il n'est gueres plaisant d'interrompre sa lecture, pour consulter le Dictionnaire de ces noms propres. Tous ces inconveniens demandoient, que quelque habile homme entreprît ce que M. Teissier vient d'executer fort heureusement.

Idée de l'Ouvrage de M. Teissier.

Il nous donne en François, & en un Corps les Eloges qui sont répandus dans toute l'Histoire Latine de M. de Thou, & il y ajoûte quantité de choses curieuses, qui n'ont pû être ramassées qu'avec beaucoup de patience, de lecture, & d'application. Il s'est servi de la version de feu M. du Rier jusques à l'an 1574. où elle finit; dans la suite il a fait lui-même la fonction de Traducteur. Il a suivi l'ordre des années; mais par le moyen d'une Table alphabétique qui est à la fin du Livre, on trouvera aisément le nom qu'on voudra chercher, sans qu'on sçache quand les gens sont morts. Il a fait une autre Table des Auteurs d'où il a puisé ses supplémens, & il se reconnoît *redevable de plusieurs instructions curieuses, dont il a enrichi ses additions, à l'illustre M. Justel & à M. Richelet*. Il a mis à la tête de son Ouvrage l'éloge qu'ont fait de M. de Thou, Blanchard, l'Hermite Souliers, & Lorenzo Crasso. Enfin on peut assûrer le Lecteur, qu'il trouvera un assemblage de curiositez si plein, si diversifié, si exact, & si bien muni des citations nécessaires, qu'il ne se repentira point d'avoir profité, par une lecture de quelques heures, d'une moisson qui a coûté sans doute beaucoup à celui qui l'a recueillie. Au reste les partialitez de Religion ont été bannies sagement de cet Ouvrage.

D'une faute de Du Rier & de la difficulté de traduire.

Il a remarqué quelques fautes dans la version de M. du Rier: celle-ci entre autres. M. de Thou en parlant de Jean Rivius qui étoit mort l'année 1553. avoit dit que *annos cum seculo numerabat*, ce qui signifie que Rivius étoit mort âgé de 53. ans. M. du Rier a dit au contraire, *qu'il mourut âgé de cent ans*. S'il a fait de telles fautes en traduisant un Auteur moderne, dont le sens, quelque élegant qu'il puisse être, est plus aisé à attrapper que ne l'est celui des Anciens, il est croyable qu'il s'est quelquefois abusé en traduisant Ciceron. Aussi voit-on dans les Commentaires

* Voyez l'Art. VIII. du mois de Janvier & l'Art. I. du mois de Fevrier de l'année suivante.

mentaires du Jesuite l'Escalopier sur les Livres *de natura Deorum*, des plaintes continuelles contre la version du pauvre M. du Rier. Ce qui doit apprendre à plusieurs petits Auteurs, qui ne sçavent que le peu de Latin qu'ils ont rapporté du Collége, à ne point se hazarder de traduire. Cela demande plus d'habileté que l'on ne pense, & veut des gens qui ne le fassent pas pour vivre. Je le dis sans faire aucune allusion à ce passage du Dictionnaire de M. Richelet p. 110. de la seconde partie; *Feu du Rier travailloit pour du pain*; c'est à dire, *travailloit pour subsister seulement* *. Il ne suffit pas de sçavoir les Langues pour bien traduire, il faut aussi sçavoir les choses : Autrement on tombe dans plusieurs absurditez. On traduit *beatus Rhenanus*, par *le bien-heureux Rhenanus*, comme a fait un Auteur moderne dont je tairai le nom, qui est Prêtre & Protonotaire Apostolique, & qui a publié un Ouvrage qui s'intitule le *Cabinet, ou la Bibliotheque des Grands*. Ce Beatus Rhenanus est le second dont il est parlé dans les Eloges de M. de Thou. M. Teissier nous apprend qu'il n'étoit point né à Schlerstat, comme M. de Thou l'a débité, mais à Rhenaque, & que de là vint son nom. Il a le premier donné au Public l'Histoire de Velleïus Paterculus.

Les Ouvrages tels que celui-ci pouvant être incessamment augmentez, il n'est pas étonnant qu'on y voye des additions aux additions; & l'on peut s'assûrer que si M. Teissier continuë ses recherches, il pourra donner bien-tôt une nouvelle édition plus ample que la † premiere. L'article de Vida dans les additions aux additions, contient une Critique considérable. Le P. Leonard Frison a critiqué dans la Christiade de ce grand Poëte, deux discours aussi longs que celui d'Enée à Didon, faits par S. Joseph & par S. Jean, pendant que Jesus Christ est conduit devant le Tribunal de Pilate pour y être condamné à mort. Il n'y a point d'apparence qu'en ce temps-là le Président du Conseil des Juifs fût en état d'écouter tranquillement toutes les particularitez de la naissance, de l'éducation, & de la vie du Fils de Dieu.

L'Auteur a publié, entre autres Livres, la Traduction Françoise de l'Epitre de S. Clement aux Corinthiens; de la premiere Lettre de S. Chrysostome à Théodore, & de quelques Homilies du méme Pere. Il a fait aussi des additions à la Bibliotheque des Bibliotheques du P. Labbe. Il est de l'Académie des beaux Esprits, établie à Nimes par Lettres Patentes du Roi au mois d'Août 1682.

ARTICLE III.

Anatome Mytuli, Belgicè Mossel, *structuram elegantem ejusque motum mirandum exponens. Subjecta est centuria observationum Medicarum, Autore Antonio de Heide M. D.* C'est à dire, *L'Anatomie des Moules*. Amstelodami apud Janssonio-Waesbergios. 1684. in 8.

LA curiosité des Physiciens s'étend sur toutes sortes d'animaux; les insectes les plus vils n'échapent pas à leurs recherches. Voici un homme qui n'a pas dédaigné d'étudier leur construction, & de s'attacher, entre autres choses, à l'anatomie des moules, voulant comparer leurs parties intérieures avec les visceres des huitres dont M. Willis a tant parlé. On verra une description exacte des moules dans cet Ouvrage, tant pour ce qui concerne leurs coquilles, que pour ce qui concerne l'animal qui remplit leur concavité. Il est presque tout environné d'une espece de bordure attachée à une membrane, qui regne tout le long des bords des coquilles, & par ce moyen il est joint aux deux coquilles, & empêche que la liqueur environnante ne se fourre dans leur cavité. La même membrane fait aussi l'office de tendon, parce qu'étant jointe à des fibres musculeuses, qui environnent en travers la bordure, elle contribuë à la faire mouvoir. Cette bordure s'enfle quelquefois de telle sorte, qu'elle tient entrouvertes les deux coquilles, & on remarque outre cela qu'elle est capable d'un mouvement *vermiculaire*. Ce n'est pas la seule chose qui lui est commune avec les limaces; elle a de plus une maniere de cornes qui s'allongent & se racourcissent, & qui au moindre contact s'enfoncent de telle sorte dans le corps, qu'il n'en reste plus d'apparence. Celles des limaces en font tout autant; elles ont leurs fourreaux (comme l'anatomie le fait voir) d'où elles sortent, & où elles rentrent tout à fait quand on les touche. L'Auteur a remarqué dans presque toutes les parties des moules, un mouvement qu'il appelle *radieux*, à cause des vibrations tremblantes que l'on y observe répanduës à la ronde. Il en recherche la cause, & n'oublie rien de ce qui peut nous apprendre la construction de cet animal, dans lequel il a trouvé une langue, de la graisse, un estomach, des intestins, un foye, &c. Il n'oublie point à parler des muscles, qui servent à fermer & à ouvrir les deux coquilles.

Description des moules.

Il a joint à l'anatomie des moules cent observations de Médecine, dont il y en a beaucoup qui regardent la dissolution des corps par divers menstrues; les accidens particuliers qui les distinguent, & la maniere d'avoir facilement la teinture de diverses drogues utiles à la santé. Il dit qu'en faisant dissoudre une partie d'œil d'écrevisse de la grosseur d'un grain de sable, dans une goute d'esprit de sel, ou de quelque autre liqueur acide mise sur un morceau de verre situé horizontalement, il a remarqué tout aussitôt un grand nombre de petites bulles, qui sortoient à la ronde du corps dissous, & qui se crevoient à la verité, mais non pas avant qu'il s'en fût formé de nouvelles. Sur la fin de la solution les bulles crevent plus lentement, & enfin les dernieres se conservent en leur entier, long-temps aprés que la partie de l'œil d'écrevisse a été dissoute, ce qui demande un quart d'heure.

De la dissolution de l'œil de l'écrevisse.

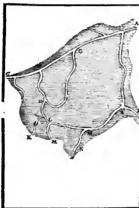
L'Auteur a fait diverses observations sur les grenouilles. Il ne parle pas de la circulation du sang qui paroît à l'œil dans ces bêtes, il laisse cela comme suffisamment remarqué par d'autres; mais il dit qu'il a remarqué beaucoup d'inconstance dans le mouvement du sang des grenouilles; car encore que les gros rameaux des veines portent toûjours le sang des extrémitez vers le centre, les petits rameaux le portent indifferemment de tous côtez; de telle sorte qu'il y a tel rameau situé entre deux plus gros, dans lequel on voit en même temps deux mouvemens

Du mouvement du sang dans les grenouilles.

* Voyez dans le *Dict. Hist. & Crit.* l'Art. RYER (PIERRE.)

† *Elle a été déja envoyée en ce païs pour y être imprimée*

mens tout contraires, & si on lie un des gros rameaux, on voit que les rameaux mitoyens qui se déchargeoient dans celui-là, prennent un autre chemin pour se décharger dans un autre vase. Ce qui montre manifestement qu'ils sont sans valvules.



Voyez la figure. Elle représente un morceau de peau de grenoüille absorbé par les muscles, & continu néanmoins avec le reste de la peau. AGKI, &c. sont des veines dans la superficie intérieure de la peau. On connoît que ce sont des veines, parce qu'on voit que le sang des moindres rameaux se décharge dans les plus gros. Cela est régulier dans les rameaux A F & I E; le sang s'y meut régulierement de F E vers A I, mais dans les rameaux d'entre deux F C. CD. & AB, la chose est fort irréguliere: quelquefois le sang se porte d'E vers F. de D. vers C. d'A vers B. quelquefois il va au contraire d'F vers E. de C vers D. d'A vers B. Quelquefois on voit que d'un certain point des rameaux, qui sont au milieu de deux autres, le sang coule de çà & de là, vers la veine A F & vers la veine B E. On a remarqué de plus que liant la veine A C, le sang n'a pas laissé de se dégorger des rameaux C D. F E, &c. dans la veine E I.

Je ne dis rien sur les observations de l'Auteur, concernant les parties génitales des grenoüilles. Il les avoit déja publiées en Flamand dans un Livre qui fut imprimé l'an 1682. & dont le Journal de Leipsic du mois de Novembre 1683. a parlé fort amplement. Quant à la circulation du sang, c'est une chose qui ne souffre plus de difficulté. On l'a démontré depuis peu dans la *Salamandra aquatica*, & dans les insectes. Il n'est pas jusqu'au suc des arbres qui ne circule.

ARTICLE IV.

C. Suetonii Tranquilli Opera omnia quæ extant. Interpretatione & notis illustravit Augustinus Babelonius, jussu Christianissimi Regis, ad usum Serenissimi Delphini. C'est à dire, *Les Oeuvres de Suetone commentées à l'usage de Monsieur le Dauphin.* Parisiis apud Andream Pralard, Bibliopolam, via Jacobæa, ad insigne Occasionis. 1684. in 4.

Remarque sur les Commentaires in Usum Delphini.

CEux qui disent que l'étude des anciens Auteurs Latins, n'est qu'une malheureuse perte de temps pour la Jeunesse, trouveront leur condamnation dans la conduite qu'on a tenuë pour élever le Fils aîné d'un grand Roi, l'Héritier de la Couronne de France. On sçait que sa Majesté Très-Chretienne a fait travailler à l'éducation de Monsieur le Dauphin, avec tous les soins possibles, & qu'ayant mis auprès de lui les personnes les plus capables de l'élever, il leur commanda de mettre en pratique tout ce qu'ils pourroient imaginer de plus propre à son instruction.

On n'a rien à dire ici sur les autres belles choses qui ont été employées à cette instruction Royale; on remarquera seulement que M. le Duc de Montausier ne trouva rien de plus utile, pour le jeune Prince dont il avoit l'honneur d'être Gouverneur, que de lui faire donner l'intelligence des anciens Auteurs Latins. Pour cet effet il inspira le dessein au Roi, d'employer de grandes sommes à faire faire de bons Commentaires sur tous ces Auteurs, par des personnes choisies. Ce Duc est tellement connu par toute l'Europe pour être d'un profond discernement, & d'un esprit juste, solide, & rempli de science, que pour tirer d'erreur ceux qui sont préoccupez contre la Langue Latine, on n'a qu'à les avertir qu'il l'a jugée très-nécessaire à l'éducation du plus grand sujet qui se puisse trouver au monde.

Sur le plan de ces Commentaires.

La distribution de ces Auteurs ayant été faite à des personnes recommandables par leur suffisance, chacun s'empressa de travailler selon le plan qui lui avoit été prescrit, & qui consistoit en quatre choses. 1. A donner le texte le plus correct que l'on pourroit, en le revoyant sur les meilleurs Manuscrits. 2. A le paraphraser dans les endroits où la construction seroit obscure & embarassée. 3. A éclaircir par des notes les points d'histoire & d'érudition. 4. A faire de bons Indices qui marquassent exactement, combien de fois chaque mot se rencontroit dans le Livre. La seconde de ces quatre choses est d'une si grande utilité, & d'une telle nécessité, qu'il est étonnant qu'on ne l'ait pas mise plûtôt en usage. L'ordre naturel est qu'avant toutes choses on entende le sens grammatical d'un Auteur; or cela n'est pas trop facile aux jeunes gens, parce que la construction du Latin est si éloignée du génie de la plûpart des Langues vivantes, si pleine de transpositions, & d'équivoques, si suspenduë, si chargée de pieces de rapport, qu'il faut une longue expérience pour marcher aisément parmi ces épines. Il eût donc falu travailler avant toutes choses, à l'aplanissement de toutes ces difficultez, en traduisant le Latin de l'original en un autre Latin facile à entendre. Mais au lieu de cela, Messieurs les Commentateurs se sont amusez à faire parade de leur lecture, ayant beaucoup plus d'envie de persuader au monde, qu'ils étoient extrémement sçavans, que de s'accommoder à la capacité de la jeunesse. On ne doit pas trouver mauvais absolument qu'ils ayent débité leur érudition. Il faut seulement se plaindre de ce qu'ils ne se sont pas un peu plus humanisez, par une petite paraphrase du texte de leurs Auteurs, avant que d'étaler leur science. Il étoit difficile qu'un si grand défaut se dérobât à la vûë de M. le Duc de Mon-

Montausier, & ç'a été un grand bonheur qu'il s'en soit apperçû plûtôt que d'autres, parce qu'il a été en état de se servir de la magnificence d'un grand Prince, pour faire travailler en même temps à des Commentaires sur tous les Auteurs Latins, qui fussent exempts de ce défaut. Pour ce qui est des Indices, la quatrieme chose qui a été recommandée aux nouveaux Commentateurs, il est certain qu'ils sont d'une extrême utilité, comme le reconnoissent ceux qui avoient déja vû l'Indice d'Erithreus sur Virgile; celui de Treterus sur Horace; celui de Tuscanella sur Catulle, Tibulle & Properce; celui de Langius sur Martial; celui de Berneggerus sur Tacite; celui d'Alardus sur Valerius Flaccus, & quelques autres. La commodité de trouver bientôt un passage, pourvû qu'on ait seulement une idée confuse de quelque mot, n'est pas le seul bien qui peut revenir de ces Indices. On dit que M. Huet a porté ses vûes beaucoup plus loin, & qu'il prétend en faire bâtir un Dictionnaire général, qui surpassera de beaucoup tout ce que l'on a vû jusqu'ici en ce genre de littérature.

Et sur l'execution de ce plan.

Après avoir ainsi exposé le plan de ce beau dessein, il est juste de dire un mot de l'execution. La plûpart de ceux qui avoient été chargez de donner ces Commentaires, n'ont fourni leur tâche que lors qu'il n'a été plus temps de l'employer à ce à quoi on la destinoit. Si je m'en souviens bien, Mademoiselle le Févre surpassa tous * les autres en diligence, & gagna le pas à je ne sçai combien d'hommes qui tendoient au même but. Son Florus fut imprimé dès l'année 1674. & depuis ce tems-là on a vû trois autres Auteurs qu'elle a commentez pour M. le Dauphin, sçavoir Dictys Cretensis, Aurelius Victor, & Eutrope. Ainsi voilà notre sexe hautement vaincu par cette Illustre Sçavante, puis que dans le temps que plusieurs hommes n'ont pas encore produit un Auteur, elle en a publié 4. ce qui ne l'a pas empêchée de publier d'autres Livres. Montagne dit quelque part, qu'avant qu'on explique aux Ecoliers le chapitre de la Morale d'Aristote, où il est parlé de la temperance, ils se sont déja plongez dans le crime. On voit ici tout le contraire. M. le Dauphin a été sçavant, & à la fin de ses études, avant que les Commentaires qu'on faisoit pour lui ayent été achevez. Il n'y a que peu de jours que son Suetone se debite. Son Horace, son Pline, son Catulle, &c. n'ont pas encore parû; quelques autres n'ont été publiez que depuis son mariage, & l'on voit bien que la plûpart seront moins pour le pere que pour les enfans. Ce qui n'aura pû servir à M. le Dauphin, servira à M. le Duc de Bourgogne, selon la remarque de l'Epitre Dédicatoire du Suetone, qui nous donne sujet de parler ici. De cette façon il n'y aura rien de perdu. Mais cela n'empêche pas qu'il n'y ait quelque chose de bien singulier, à publier des Ouvrages de Grammaire à l'usage d'un Prince qui a femme & enfans.

Au reste ce Commentaire sur Suetone ne peut être que fort bon, puisque l'Auteur avouë qu'il l'a composé de ceux de Torrentius, de Casaubon, de Beroalde, de M. Grævius, & de semblables habiles gens.

ARTICLE V.

D. Junii Juvenalis, & A. Persii Flacci Satyræ. Interpretatione ac notis illustravit Ludovicus Prateus Rhetoricæ Professor emeritus, Jussu Christianissimi Regis, in usum Serenissimi Delphini. C'est à dire, *les Satyres de Juvenal & de Perse commentées à l'usage de M. le Dauphin.* Parisiis ex Typographia Frederici Leonard, Regis, Serenissimi Delphini & Cleri Gallicani Typographi, viâ Jacobæâ. 1684. in 4.

Nécessité de commenter les Satires.

VOici encore un Commentaire à l'usage de M. le Dauphin, qui n'est imprimé que depuis peu. Il y a beaucoup d'apparence, qu'il a été des plus difficiles à composer, tant parce qu'il a falu mettre en un Latin plus intelligible tout le texte de deux Poetes extrêmement obscurs, que parce que leurs Satyres contiennent une infinité de choses qu'on ne peut entendre sans sçavoir à fond l'Antiquité, & l'état particulier où étoit la Ville de Rome au temps de Perse & de Juvenal. Ils lançoient souvent leurs traits satyriques sur des avantures si connuës, qu'un mot ou deux suffisoient pour faire comprendre au Lecteur de quoi il étoit question. Le sel même de la Satyre demande qu'on ne s'explique pas toûjours clairement. Les allusions un peu cachées y ont une grace merveilleuse pour les gens d'esprit. C'est ce qui a été observé fort adroitement par M. Des-Preaux en quelques rencontres, & cela même fait souhaiter déja un bon Commentaire sur ses Satyres, à plusieurs personnes qui ne connoissent pas bien la Carte de Paris, & de la Cour. Il est sûr que notre posterité aura besoin de ce Commentaire; car enfin la connoissance de plusieurs faits personnels désignez dans une Satyre, s'évanouit de telle sorte, qu'on ne la trouve plus dans la mémoire des hommes, & c'en est fait, si l'on ne l'a pas conservée par écrit. L'Auteur ne feroit peut être pas mal de commenter lui-même ses Ouvrages. Il sçait ce qu'il a voulu dire mieux que personne du monde, & il pourroit empêcher qu'on lui attribuât de faux sens. Mais peut être aussi qu'il vaut mieux laisser faire la Postérité. Il n'y a point de doute que, si l'on faisoit un jour des Commentaires sur les productions de ce siecle, comme l'on en fait depuis cent ans sur les plus anciens Auteurs, l'on ne fît avoir à bien des gens plus d'esprit, & plus de science qu'ils n'en ont eu. Nos Commentateurs font quelquefois tort aux Anciens, parce qu'ils n'attrapent pas toûjours toute la beauté de leurs pensées, mais quelquefois on fait plus d'honneur à leurs pensées qu'elles n'en méritent; on y cherche & on prétend y trouver de grands mysteres. Ils riroient bien sans doute, s'ils sçavoient tout ce qu'on leur fait penser. Quoi qu'il en soit, il y a bien des raisons particulieres, qui rendent les Satyres de Perse & de Juvenal plus difficiles à commenter, que ne le sont d'autres Ouvrages.

Des défauts des Commentateurs.

La multitude des Commentaires qui ont déja été composez sur ces deux Auteurs, sembleroit devoir diminuer la difficulté, mais celui qui nous donne le sien présentement *in usum Serenissimi Delphini*, nous insinuë que ce n'est point cela. Il remarque modestement que les meilleurs Commentateurs sommeillent en bien des ren-

*Il en faut excepter le Sieur Crepin Commentateur de Saluste.

rencontres; qu'ils sautent plusieurs grandes difficultez; qu'ils s'arrêtent trop au contraire sur des choses très-connuës; qu'ils étalent leur érudition sans nécessité; qu'ils négligent le veritable sens de l'Auteur, parce qu'ils le trouvent trop simple, & que rien n'est à leur goût, à moins qu'il ne faille l'aller prendre bien haut par un chemin écarpé; enfin que l'envie de reprendre ou de surpasser leurs rivaux, les écarte tellement de leur but, qu'ils ne songent qu'à faire parade de leur science. Il faut demeurer d'accord, que si l'on n'est secouru que par de semblables gens, l'on a grand besoin de ses propres forces. Cet Auteur a évité le faste, & les superfluitez, & s'est contenté de Notes claires, courtes & exactes.

Reflexions sur la mutilation des Auteurs Classiques.

Une chose fera de la peine à bien des gens, c'est qu'on a absolument retranché de ces Satyres, tout ce grand nombre de saletez dont elles sont parsemées. On avoit déja fait la même chose au Martial de M. le Dauphin, & on le fera au Catulle, & à tous les autres qui auront besoin d'être ainsi diminuez. Les Profanes, & les Libertins en murmureront. C'est arracher disent-ils, les parties nobles d'un Livre, c'est le traiter à la Turque. Qui nous a donné le droit de mutiler les monumens des Anciens? Mais pour peu qu'ils soient raisonnables, ils se convaincront eux-mêmes, s'ils usent de réflexion, qu'on a dû faire nécessairement ce que l'on a fait. Car quel sens y auroit-il eu à mettre entre les mains d'un jeune Prince des Livres remplis d'ordures? Ne sçait-on pas que les enfans des Souverains sont les plus exposez à la corruption, à cause de la facilité de mal faire, & du nombre de gens qui les sollicitent au crime? C'est pourquoi il faut les prémunir, avec une précaution tout à fait particuliere, contre le venin qu'on leur prépare à leur avénement au monde. Or ce seroit mal s'y prendre que de ne pas retrancher d'un Livre, qui est destiné à leurs études, tout ce qui est mal-honnête, parce qu'en l'y laissant on feroit connoître qu'on l'approuveroit; & il n'y a rien à quoi l'on soit plus obligé, qu'à leur bien mettre dans l'esprit, que toutes les personnes sages condamnent l'impureté dans les choses, & dans les paroles.

Les plaintes que font les gens debauchez de ce qu'on suprime les endroits sales des anciens Auteurs, sont d'autant plus déraisonnables, qu'ils n'y perdent rien; car outre qu'il y a plusieurs éditions entieres de ces mêmes Livres, on sçait qu'une bonne partie de ceux qui joignent les lettres avec les mauvaises mœurs, apprennent par cœur ces endroits sales, de sorte qu'il ne serviroit de rien de faire brûler les Livres; il faudroit encore faire périr bien des gens, si l'on vouloit abolir la mémoire de toutes ces impuretez *. *Nunc me vivum uri oportet, qui illos edidici*, disoit Cassius Severus, lors qu'on brûloit les Livres de Labienus par un Arrêt du Sénat. De plus que perdent les mal-honnêtes gens par la suppression de quelques Vers de Martial, de Juvenal, ou de Catulle? Ne sçavent-ils pas assez de vilenies sans cela, & n'y a-t-il pas mille Servantes de Cabaret qui leur en diront plus en une heure, qu'il n'y en a dans les Livres qu'on tâche de purifier? † C'est une juste fatalité que toutes les plaintes criminelles pechent contre le bon sens. Il y a eu des personnes qui ont crû faire un grand reproche aux Jesuites, en les accusant d'avoir repurgé Martial de tout ce qu'il a de sale. C'est un éloge plûtôt qu'une censure pour des gens de leur profession; & ils n'ont pas ‡ manqué de répondre, qu'ils seroient bien-aises de n'avoir pas été devancez dans ce bon dessein, mais qu'ils doivent reconnoître qu'avant que Frusius & Raderus y travaillassent, un Régent de l'Université de Paris, nommé Franciscus Sylvius, avoit commencé la purgation en l'année 1514.

L'Auteur critiqué,

A l'égard du Commentaire de M. Des-Prez, nous avons déja dit un mot de la qualité de ses Notes. Il n'a point sans doute espéré qu'elles seroient toutes approuvées, ainsi on ne le fâchera pas, si l'on dit que son explication de ces paroles de Juvenal,

Exul ab octava Marius bibit & fruitur Dîs Iratis,

n'est point du tout au goût des bons connoisseurs. On trouve qu'il a affoibli la pensée du Poete en l'entendant comme ceci, *ab infensis ille diis non punitus raptis gaudet & fruitur*. Il faloit entendre, dit-on, que Marius profitoit de sa disgrace, & trouvoit même son conte dans la colere des Dieux. L'Auteur des Satyres que nous avons nommé. ‖ ci-dessus, s'est attaché à ce sens, puis qu'il a dit par allusion à ce passage,

Et jouit du Ciel même irrité contre lui.

Pour ce qui est de ces paroles *ab octava*, l'Auteur les a expliquées fort clairement dans son Commentaire sur la 3. Satyre de Perse, mais il a oublié d'expliquer une chose très-essencielle, sçavoir comment les Quadrans Solaires pouvoient marquer les heures chaque jour, puis qu'elles croissoient ou décroissoient incessamment. En effet on contoit douze heures toute l'Année, depuis le lever jusqu'au coucher du Soleil.

ARTICLE VI.

Tout le monde sçait qu'il n'y a rien de plus incertain que les Relations des Voyageurs, car les derniers réfutent toûjours les premiers, & quand on a voulu vérifier sur les lieux, avec quelque exactitude, ce que l'on avoit appris dans les Livres, on a toûjours trouvé un grand méconte. Si cela est vrai en général, il l'est sur tout à l'égard de la Tartarie. C'est assûrément le païs le moins connu de tout l'ancien Continent. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à considérer la Lettre d'un très-habile homme de ces Provinces, laquelle il m'a bien permis de publier, mais à condition que son nom n'y paroîtroit pas. § Il l'a écrite à une personne très-considérable dans ce païs, qui lui avoit montré une Carte de la Tartarie, toute differente de ce qu'on en debite dans les Relations. Il l'exhorte dans cette Lettre à communiquer au Public ce rare tresor, où l'on voit des Villes, des Fleuves, des Montagnes, & des Royaumes, dont personne n'a jamais parlé. Voici la Lettre.

* *Seneca præf. l. 5. Controv.*

† Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. GUARIN. Rem. B.

‡ *Vavassor de Epigr. p. 257.*

‖ Art. I.

§ *Depuis ce temps-là on a eu permission de dire que l'Auteur de cette Lettre est M.* Cuper, *& celui à qui il écrit M.* Witsen *Bourguemestre d'Amsterdam.*

Lettre de M. Cuper sur une Carte de la Tartarie.

NOn absque summa animi voluptate inspexi in Musæo tuo tabulam, in qua magnam orbis terrarum partem, quæ in hæc usque tempora non satis cognita fuit, luculentissimè descripsisti; eumque inter felicissimos, qui mihi complures evenerunt, dies numerare soleo, quo datum fuit lustrare tot urbes, tot gentes, tot fluviorum, marium, terrarumque tractus, de quibus nemo certum quicquam affirmare potuit, & quorum maxima pars Cimmeriis veluti tenebris erat involuta. Fruatur laudibus suis Sesostris, quod primus invenerit tabulas Geographicas; laudentur Colchi, quod in columnis descripta habuerint itinera & fines maris terræque, in commodum peregrinantium; placeat sibi Thaletis discipulus Anaximander, & Hecateus Milesii, quod primi Græcorum γεωγραφικὸν πίνακα *elaboraverint; celebretur Ægypti Rex Neco, quod Africam circum navigari posse docuerit; eademque via gloriam sibi olim pepererit Eudoxus Cizicenus, & avorum nostrorum memoria Vasco de Gama; Columbus denique & Vesputius ob apertam, quæ veteribus non videtur planè ignota fuisse, Americam, ferantur dignis in cœlum laudibus; non certè minor te, virorum Amplissime, gloria manet; atque inter eos unà cum priscæ & nostræ ætatis Heroibus numeraberis, qui inventas excultasve per artes plurimum humano profuere generi. Patet enim nobis clausus veluti ante in Septentrionem porrectus Oriens, & quas regiones non nisi vastas & immanes solitudines esse creduli nimium existimabamus, jam tua industria percipimus à variis gentibus coli; tot fluvios, montes, lacus & valles primi cognoscimus, ut veluti in aliam orbem videamur delati. Sebiria audita ante accepta clarè ob oculos ponitur: vicinæ Seribus vel Chinensibus gentes patent, interque cæteras Niuchi Tatari, qui hoc sæculo florentissimum regnum in potestatem redegerunt; patefactum est regnum Altin, quod frustra apud alios quæras, & edocti sumus Amuram magnitudine cum Rheno, Danubio vel alio Europæ fluvio certantem in mare Eoum sese exonerare, & cornua sua obvertere insulis Japanicis terræque Jezo. Jacuti, Hilraki, Zaozami, Lamuti, Koejan, Dauna, Singal, Jukagir, Lenskoio, Utsiurtas incognitæ gentes & regiones nunc in lucem protrahuntur. Muscovitas latissimè limites suos promovisse, & cum populis à China non longè remotis bella gerere; Tatarorum, eumdemque Chinensium Imperatorem singulis annis abundanti multitudine aliquot millia hominum ad sedes novas excolendas, veluti ver sacrum, mittere; Obium vel Carambycem fluvium ripis egressum, nec aggeribus coercitum latè vagari per campos, glaciemque, quam multam in Oceanum Septentrionalem devehit, etiam facere, hunc navigari nullo modo, vel non nisi cum certissimo discrimine posse; Tabin promontorium, insulam Tazatam & alia innumera certissimè edocemur. Hæc sanè dum mecum volvo & perpendo, quid mihi putas animi esse? Certè extra me rapior quasi, lætorque primo in hæc tempora me servatum esse, & deinde gratulor Reip. nostræ ob inventum in ea Virum & Rectorem, qui quasi Herculea audacia Asiam aggressus est, maximamque ejus partem ita, ut sic loquar, domuit, ut æque certè peregrinari animo in ea possis, ac in reliquis terræ tractibus, quos vel veteres vel recentes Geographi descripserunt. Spero curis tuis & singulari industriæ servatos insuper esse binorum promontoriorum fines, exploratamque iri, neque enim sumptibus vel opera parcis, num fortè per ea in novum orbem pervenerit humanum genus; & sic optimè tibi convenient, quæ poetico plenus spiritu carmina fudit Seneca in Medea:*

Venient annis sæcula seris,
Quibus Oceanus vincula rerum
Laxet, & ingens pateat tellus,
Tethysque novos detegat orbes,
Nec sit terris ultima Thule.

Sed crucior immane, quantum & angor animi, quod eo perspiciam te esse modestia & verecundia, ut nolis partam inter eruditos famam augere, malisque frui tacita tam insignium bonorum conscientia, quam nomen tuum, si tamen illi adjici aliquid potest, magis magisque posteritati consecrare & astris inferre. Si quid tamen mihi tribuis, ibis in alia omnia; & eam sequeris viam, ad quam non instituti sed imbuti, non facti sed nati sumus. Nam si natura auctor nobis & dux est ut ipsi consulere debeamus, quod in rem sit, sique eadem jubet, ut alteram humani generis curam habeamus, nonne tibi videberis in utramque legem peccare, si famam, quæ bona ingens patrimonium est, sciens vidensque negligis; neque aliis impertis, quæ in omne ævum non modo absque damno, verum etiam maxima cum laude nominis tui illis profutura sunt? Abjice igitur, si quid tua causa vis sique me audis, id quod te facturum fidem fecisti, non satis pias, si fas mihi ita loqui, cogitationes; & Tatariam tuam, vel maximam potius Asiæ partem tam eleganter & tam doctè illustratam publico omnium judicio expone. Sic te maxima laus sequetur, & nomen tuum ab eo, qui ultimam Asiam excutiet, regionisque patefactæ visendæ studio tenebitur, dignè celebrabitur; & ipse ille, uti ut cœlum ita atrox ingenium est, populus, ubi aliquando mirabundus percipiet solertia & industria tua se cognitum esse, te quasi conditorem suspiciet & venerabitur, nam, ut Pindarus canit,

Ἄλλα δ' ἐπὶ ἄλλον ἔβαν
Ἀγαθῶν. πολλαὶ δ' ὁδοὶ
Σὺν θεοῖς εὐπραγίας.

Ex bonis autem alia ad alium
Proficiscuntur: multæque sunt viæ
Felicitatis cum Diis. *Vale.*

On ne sçauroit placer plus commodément qu'après la Lettre que nous venons de publier, celle qui nous reste de M. Leeuwenhoek. Nous mettrons par là les pieces Latines ensemble. Cette seconde Lettre roule sur la même question que la premiere, publiée dans les Nouvelles du mois précédent *. C'est pourquoi la raison de n'employer pas la Langue Françoise subsiste toûjours.

Excerptum ex Epistola ab Antonio Leeuwenhoeck conscripta ad D. Christophorum Wren Præsidem Societatis Regiæ in Anglia 19. Julii 1683.

Lettre sur la generation de l'homme.

SUmmoperè desideravi ranarum testiculos perlustrare eo tempore quo coeunt, propter hanc rationem, quia novimus quando ranæ adhuc sunt parvæ, eas vix ac ne vix quidem referre formam ranarum, sed esse vermes rotundo & crasso corpore, brevique cauda constantes. Quando itaque ranæ coibant, non sine admiratione videbam marem fœminam non ingressum fuisse (quamquam mas insideret fœminæ) prætereaque hoc mihi majorem concitavit admirationem, quod maris genitale mem-

* Art. I.

membrum reperire non potuerim. Sed brevi post tempore imaginabar mihi memoratam coitionem quæ incubatione quadam perficitur, ideo fieri duntaxat ut dum fæmina ejaculatur ova sua, eodem quoque tempore suum mas ejaculetur semen, quandoquidem nullo alio aptiori modo semen masculum fæminarum ovis communicari possit; veluti omnes ferè pisces membro destituti masculo suum semen per fæminarum ova dispergunt. Num firmiter teneo nisi animalculum masculum (animalium oviparorum) feriat locum aut punctum vitelli ovi (quem solum aptum judico recipere animalculum suoque tempore largiri primum nutrimentum) aut à principio eidem proximè connexum fuerit, & tamdiu in eadem retineatur forma donec incubetur ovum, tum ovum esse infertile. Hanc ob causam requiruntur tot millia animalculorum, respectu unius ovi aut lactis in semine masculo animalium aut piscium, quorum fæminæ sunt oviparæ. Postquam diversis temporibus varia ceperam experimenta, non potui in animalculis, quæ tam è testiculis quam vasis deferentibus seminalibus ranarum colligebam, vitam deprehendere. Sed Kalendis Aprilis quo tempore reperiebam ranas jam jam parituras ova, quibus insidebant mares, cupiebam eos & in postica corporis parte fortiter premebam, hac spe ut è vasis deferentibus tantillum seminis exprimerem, veluti accidebat. Sed quamquam judicarem mihi pauca quædam animalcula gaudere vitâ, tamen nondum potui penitùs id mihi persuadere. Et cùm viderem in aquosa materia, cui innabant istæc animalcula, numerosissimas particulas salinas, censebam eam esse ranarum urinam, & animalcula, quia eamdem sufferre non poterant, lento gradu semet commovisse.

Nam postquam ex eadem rana testiculos exemeram & aperueram, conspiciebam incredibilem animalculorum numerum inter se motorum, innatantibus parvulis & informibus particulis, quæ in quantitate materiæ admodum exigua vivebant diutissimè. Ea postquam testiculis exemeram vidi etiamnum postridiè vixisse. Judicabam integrum illorum corpus circiter millesimam crassities pili partem æquare. Et quamquam ea nudiùs videre optarem, tamen impedimento mihi fuit aquosæ materiæ crassities cui innatabant. Nihilominus ea delineavi quam potui accuratissimè.

A B C

D

E

Figura prima A B C est animalculum sicut in aquosa materia cui inerat se movebat. Uno tempore caput tantillo crassius apparebat quàm alio, & vix unquam potui corpus multerum animalculorum amplius dignoscere quàm ab A ad B, idque ob tenuitatem caudæ B C. Et quando animalculum sese fortiter movebat (tardissimè tamen progrediens) prope caput instar serpentis se movebat; reliquum corpus vix notandum habebat motum, sed cum cauda tres vel quatuor componebat gyros.

Figura D est animalculum quod mortuum rectam efformabat lineam. Sed talia videbam pauca, & plurima quæ mortua erant, antica corporis parte jacebant incurvata, ut Fig. E. Alia sic jacebant ut ferè circulum repræsentarent: alia iterum anticam corporis partem habebant incurvatam, & movebant solummodo posticum; judicabam hæc ultima jam incepisse mori. Numerus horum animalculorum erat usque adeo magnus ut, respectu unius ovi fæminæ ranarum, decem millia animalculorum forent in semine masculo. Et sic olim judicaveram in semine masculo aselli majoris pariter se rem habere. Sed non debemus judicare omnia animalcula in semine masculo aselli majoris uno eodemque tempore simul vivere, sed ea quæ sunt proxima ad egrediendum, vivere, nec non ea quæ copiosiori gaudebant liquore; cæteris mortuis & cum liquore cui inerant crassam materiam componentibus. Nam sicuti asellus major per integrum ferè mensem est occupatus in suo lacte ejaculando, ita etiam semen piscium eadem temporis proportione elaboratur. Eodem queque modo imaginor mihi in semine masculo ranarum negotium perfici, eamdemque ob causam tum animalcula quæ primo videbam, tum numerosa quæ longius ab egressu testiculi aberant, fuisse mortua. Sic è contra prusinus & trutta intra biduum lac suum excludunt atque ova.

Evidens est, quando gallus cum gallina vel semel coiit, quamplurima ova fieri fæcunda. Cujus rei hæc, meo quidem judicio, est ratio, quod plurimi vitelli qui evadent ova, connexi ovario singuli animalculum ex semine masculo acceperunt. Nil verò miri est quod animalcula, cùm incubatur ovum, continuò non assumant figuram pulli, sed in magnitudinem deformem prius accrescant, atque judicemus primo nos videre cor; (sæpissimè conatus sum animalcula in semine galli gallinacei in vitello detegere, sed hactenus non successit, & dum id conabar, globuli è quibus vitelli constans, æquales mihi comparebant vulgaribus pomis) hoc inquam mirari non decet, cum videamus generationem non semper uno eodemque modo procedere. Pediculus omnia sua habet membra, dum latet adhuc in ovo & matrice. In ovo pulicis nil quidquam reperitur præter globulos materiæ liquidæ innatantes, prout videre possum quando eas è pulice exseco, tandem fit vermis, dein puppa, ut antea sæpius dixi. Sic se res habet in multis erucis. Rana primo est crassus vermis, quamquam tum ad mediocrem magnitudinem creverit, ut ante retulimus. Nonne videmus è diverso hominem, licet ejus longitudo non superet diametrum pisi, tamen omnibus instructum membris. Missum itaque feci indagationem ovi gallinacei ad reperiendum animalculum masculum, & applicui animum ad idem in ovo pediculi aut pulicis investigandum, quia hæc ova admodum parva id ipsum multo clariùs detegerent, sed hactenus non liquet. Quidam Medicinæ Doctor scribens de generatione hæc habet in margine, si, inquit, à semine masculo deberet prodire fœtus, facillimè brachium aut pes deficerent. Id latius deducit in ipso textu. Sed mihi videtur, salva ejus authoritate, si vel id quod sequitur argumentum adducerem, me satis superque probaturum è solo semine masculo produci fætum, fæmineumque sexum tantummodo eumdem alere, & ad magnitudinem perducere. Multi è Nostratibus alunt cuniculos, alii recreationis, alii lucri causa. Et hi sunt plerumque grandes & albi cuniculi, auriculis prælongis, quas inter decora numerant. Qui ut fætus cinericei coloris producant, eosque verno tempore pro feris divendant, id operam dant mas cinericeus cum fæmina alba ut coeat. Mas it cinericeus nondum adultus in montibus nostris arenosis (vulgo Duynen) captus est. Idem ille cinericeus (quem vocant colorem stabilem & permanentem) non tantùm cum alba sed cum versicolore, cærulea & nigra copulatur fæminas, omnesque qui hinc prodeunt fætus assumunt colorem patris cinericeum, adeò ut nunquam visus fuerit ullus cuniculus nactus fuisse pilos albos.

Præ-

Præterea nunquam ad magnitudinem matris accrescent, nec tam longas acquirent auriculas, nec usque adeò mansueti fient, sed erunt semper ferociores.

ARTICLE VII.

CE que nous avons dit dans les Nouvelles du mois de Juin * touchant les Pieces fugitives, & les feuilles volantes, qu'il est de la premiere institution de ces Journaux de conserver, *a* tellement plû aux Curieux, qu'on nous a exhortez de divers endroits, à recueillir soigneusement ces sortes de Pieces. Cela fait que nous employons ici avec plaisir le Bref du Pape, qui a condamné les Oeuvres du Pere Alexandre Noël de l'Ordre de S. Dominique. Les Gazettes nous ont parlé depuis peu de cette condamnation, & n'ont fait qu'exciter davantage la curiosité des gens de Lettres. On a bien soupçonné que la Cour de Rome ne faisoit cette démarche, contre un Moine qui s'est acquis beaucoup de réputation par le grand nombre de ses Livres, & par le soin qu'il a pris de chercher par tout le célebre M. Daillé, l'un des plus sçavans Ministres de l'Europe; on *a*, dis-je, soupçonné que la Cour de Rome ne traitoit ainsi le Pere Alexandre, que parce qu'il se déclaroit avec trop d'affectation pour les intérêts de la monarchie temporelle, contre ceux de la spirituelle; mais aprés tout on ne verra pas ici que le Pape se soit fondé sur cela.

Innocentius P. P. XI. ad perpetuam rei memoriam.

Bref du Pape contre le Pere Alexandre.

C*Um in lucem prodierint quidam libri, authore fratre Notali Alexandro Ordinis Prædicatorum, Parisiis impressi, videlicet alii in sexdecim volumina distributi, & a primo usque ad duodecimum sæculum inclusivè, editi sub titulo,* Selecta Historiæ Ecclesiasticæ capita, & in loca ejusdem insignoria, Dissertationes Historicæ, Chronologicæ, Criticæ, Dogmaticæ, *alii verò in quatuor opuscula divisi sub titulis,* Summa S. Thomæ vindicata: Dissertationum Ecclesiasticarum Trias, &c. Dissertatio polemica de confessione Sacramentali, &c. Contra Launoianas circa Simoniam observationes animadversio; *Quamplures autem ex Venerabilibus fratribus nostris S. R. E. Cardinalibus ad eorumdem librorum examen unà cum nonnullis in sacra Theologia Magistris, à nobis specialiter delecti, auditis dictorum Theologorum, maturèque discussis sententiis, omnes libros prædictos (si ita nobis placeret) prohibendos & condemnandos esse unanimi consensu censuerint; Hinc est quod nos creditum nobis à Domino pastoralis curæ atque vigilantiæ munus, quantùm nobis ex alto conceditur, salubriter exequi cupientes, de eorumdem Cardinalium consilio, ac etiam motu proprio & ex certa scientia, matura deliberatione nostra, deque Apostolicæ potestatis plenitudine, omnes singulos libros supra dictos tenore præsentium damnamus & reprobamus, ac legi seu retineri prohibemus, ipsorumque librorum omnium & singulorum impressionem, descriptionem, lectionem & usum, omnibus & singulis Christi fidelibus etiam specifica, & individua mentione & expressione dignis, sub pæna excommunicationis per contrafacientes ipso facto absque alia declaratione incurrenda, à qua nemo à quoquam præterquam à nobis, seu Romano Pontifice pro tempore existente, nisi in mortis articulo constitutus absolutionis beneficium valeat obtinere, omnino interdicimus. Volentes & Apostolica authoritate mandantes, ut quicunque libros prædictos, vel eorum aliquem penes se habuerint, illos seu illum, statim atque præsentes litteræ eis innotuerint, teneantur tradere atque consignare locorum Ordinariis, vel hereticæ pravitatis Inquisitoribus, qui exemplaria sibi sic tradita illicò flammis aboleri curent, in contrarium facientibus nonobstantibus quibuscunque. Ut autem istæ præsentes litteræ omnibus facilius innotescant, nec quisquam illarum ignorantiam allegare possit, volumus & autoritate prædicta decernimus, illas ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum ac Cancellariæ Apostolicæ, & in acie Campi Floræ de Urbe per aliquem ex Cursoribus nostris, ut moris est, publicari, illarumque exempla ibidem affixa relinqui; sic verò publicatas omnes & singulos quos concernunt perinde afficere & arctare, ac si unicuique illorum personaliter intimatæ & notificatæ fuissent, earumdem autem præsentium litterarum transumptis, seu exemplis etiam impressis manu alicujus Notarii publici subscriptis, & sigillo personæ in Ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eamdem prorsus fidem, tam in judicio, quàm extra illud ubique locorum haberi, quæ ipsis præsentibus haberetur si forent exhibitæ vel ostensæ. Datum Romæ apud Sanctam Petrum, sub annulo Piscatoris, die decimo Julii 1684. Pontificatus nostri anno octavo. Locus † annulli Piscatoris. J. G. Slusius.*

Die 13. Mensis Julii 1684. supra dictum Breve affixum & publicatum fuit ad valvas Basilicæ Principis Apostolorum, Palatii S. Officii, & in acie Campi Floræ ac aliis locis solitis & consuetis urbis, per me Franciscum Perinum Sanct. D. N. Papæ & Sanctissimæ Inquisitionis Cursorem. Romæ ex Typographia reverendæ Cameræ Apostolicæ. 1684.

Précis d'une partie de l'Histoire Ecclesiastique de ce Pere.

Depuis la publication de ce Bref, le Pere Alexandre *a* fait paroitre trois nouveaux Volumes de son Histoire Ecclesiastique, qui comprennent le XIII. & le XIV. siecles. On y voit régner le même esprit qui a déplû à la Cour de Rome, & on peut fort justement appliquer à cet Auteur ces paroles d'un Ancien Poete, *potuit fulmen meruisse secundum.* Il faudra expédier un second Bref contre ces trois nouveaux tomes, car ils sont peut-être pires que les précedens. On y trouve que le Roy Philippe Auguste fit saisir les Fiefs des Evêques d'Orleans & d'Auxerre, *Regalia*, parce qu'ils n'avoient point fourni les Soldats qu'ils étoient obligez de fournir. Sur quoy le Pape Innocent III. n'intervint que par ses prieres envers le Roy, & par le conseil qu'il donna aux Evêques de s'accommoder avec leur Monarque. On y trouve la réfutation de ceux qui disent que le même Pape déposa le Roy d'Angleterre Jean, surnommé *sans terre*, & de ceux qui alleguent quelques autres procédures des Papes contre les Rois, pour prouver que les Princes ont acquiescé aux prétentions de la Cour de Rome. On y rapporte, comme une preuve que les Papes n'ont point crû être infaillibles autrefois, la retractation que Clement VI. Urbain V. & Gregoire XI. firent à leur mort, des erreurs qu'ils auroient pû avancer pendant leur Pontificat. On y voit quantité d'autres choses semblables, & particulierement

* Dans le Catalogue No. III. *Tom. I.*

culierement les avis de plusieurs Docteurs de Sorbonne, qui conclurent à censurer la proposition que le Parlement de Paris avoit donnée à examiner à la Faculté de Théologie, par Arrét du 23. Juin 1683. La proposition étoit conçûë en ces termes, *ad solam Sedem Apostolicam divino immutabili privilegio spectat de controversiis Fidei judicare, il n'appartient qu'au Saint Siége Apostolique, par un privilége irrévocable de Dieu, de juger des Controverses de foi*, & se trouvoit dans la censure, que l'Archevêque de Strigonie avoit faite, de la Déclaration du Clergé de France touchant la puissance Ecclesiastique. Le Pere Alexandre opina vigoureusement & amplement pour la censure de la proposition. On dit qu'il parla deux heures, & que son Discours ayant plû, M. Colbert reconnut son zele en lui faisant porter un présent de cent Louis d'or. Quoy qu'on ait renoncé aux biens du monde, on ne laisse pas de trouver des consolations dans un tel présent, si elles sont nécessaires pendant que le Pape est irrité.

Ce qu'il dit de la Vulgate.

Au reste ce n'est pas seulement à l'égard de la Régale, & des immunitez des Couronnes, que ce Dominicain s'est élevé au dessus des sentimens populaires. Il l'a fait aussi à l'égard des Versions de l'Ecriture. On voit dans son Histoire Ecclesiastique une assez longue Dissertation où il soûtient, que la *Vulgate* n'est point encore tout-à-fait exempte de defauts, après les corrections de Sixte V. & de Clement VIII. & que le Concile de Trente, en la déclarant authentique, n'a point prétendu la préferer au texte Hebreu, & au texte Grec. Il ajoûte que c'est une réverie de soûtenir que les Juifs ont altéré le texte Hebreu; & parce qu'un Cordelier nommé le P. Frassen combattit ces sentimens dans ses *Disquisitiones Biblicæ*, où il soûtient qu'il ne reste plus de fautes dans la Vulgate, le Pere Alexandre publia tout aussi-tôt une Apologie de ce qu'il avoit avancé. Ainsi le voilà dans les principes de l'Auteur des *Disquisitiones Criticæ*, dont parlent nos Nouvelles du mois * précedent. Cela n'est point trop commun parmi les Moines.

Des Lettres écrites à ce Pere.

† Je ne dois point oublier que M. le Cardinal Cibo a ‡ écrit *des lettres obligeantes & pleines d'éloge* à ce Pere au nom du Pape, & que le même Cardinal, & ceux d'Etrées, des Ursins, de Norfolc & quelques autres, lui en ont aussi écrit sur ses Ouvrages. Cela lui est beaucoup plus glorieux qu'aux personnes qui dans la suite ont foudroïé ces mêmes Ouvrages; mais quoi que le Bref qu'on vient de voir ne l'accuse d'aucune erreur nommément, il est assez clair d'ailleurs que la Cour de Rome suppose & déclare qu'il erre. J'avoüe qu'on est à plaindre quand on *est obligé de traiter des matieres sur lesquelles*, comme le marque le Cardinal de Norfolc, *la verité même ne sçauroit vaincre sans chagriner bien du monde:* mais le P. Alexandre a-t-il été obligé d'écrire comme il a fait? Pourquoi n'a-t-il pas plûtôt choisi pour son modele le P. Labbe que le P. Maimbourg? Sied-il bien à un Moine de s'accommoder à la Fortune d'un Prince?

ARTICLE VIII.

Cesarion ou Entretiens divers. A Paris chez Claude Barbin au Palais; & se trouve à la Haye chez Abraham Arondeus. 1684. in 12.

Réflexions sur l'utilité de ces sortes de Livres.

CEt Ouvrage se vend à Paris sous le titre d'*Entretiens Historiques & Moraux*. On ne doute pas qu'il n'ait été composé par l'Auteur de *Dom Carlos, de l'usage de l'Histoire, de la Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, & de quelques autres Livres. On trouve dans ces Entretiens le caractere de son esprit, qui est de faire de solides réflexions sur la conduite des hommes, & sur les motifs qui les font agir. On ne sçauroit croire l'utilité que l'on peut tirer de la lecture de cette sorte d'Ouvrages. Rien n'accoûtume davantage l'esprit à examiner meurement les choses, & à juger sainement de la qualité d'une action; & il est mille fois plus avantageux en lisant l'Histoire, d'acquerir ce discernement sans se charger que d'un petit nombre de faits, que de se remplir d'un nombre innombrable d'événemens & de noms, sans bien pénétrer la cause de chaque chose. On devroit accoûtumer de bonne heure les enfans à lire l'Histoire selon ce premier esprit. Mais au lieu de cela il semble qu'on aime mieux qu'ils retiennent une infinité de faits. Cela fait plus d'honneur & de plaisir à un pere, quand il veut montrer à la parenté, ou à ses amis, le progrès de ses enfans.

Les Entretiens dont nous avons à parler ne sont qu'au nombre de quatre. Le premier traite de la difficulté qu'il y a de s'avancer dans le monde, lors même qu'on a de l'esprit; car ceux qui en ont beaucoup, perdent souvent par leur vanité, ou par leur humeur voluptueuse, les fruits de tous leurs travaux. L'Auteur remarque qu'il est extrêmement difficile d'accorder les intérêts de l'amour avec ceux de l'ambition, & cela lui donne lieu de s'étendre sur le caractere de Cesar, qui sçût merveilleusement faire cet accord en quelques rencontres. On n'oublie point l'avanture de sa femme avec Clodius, contre lequel il ne voulut pas porter témoignage, moins delicat en cela que le mari de la Duchesse d'Etampes, Maîtresse de François I. Car *après la mort de ce Prince, le bon homme voulut reprendre un procès contre elle, qu'il n'avoit pû poursuivre jusqu'alors, à cause de la considération que le Roy avoit conservée toute sa vie pour cette Dame, & ayant besoin de prouver en Justice cette impossibilité, il fit faire une Information, où Henri II. & les premieres personnes de la Cour témoignerent à sa requête, dans les termes les plus honnêtes qu'ils pûrent choisir, le grand pouvoir de sa femme sur le feu Roy, & l'étroite amitié qui avoit été entre ce Prince & elle.* Cette Information se trouve parmi les Manuscrits de la Bibliotheque du Roy, à ce que dit l'Auteur de ces Entretiens. Apparemment M. Varillas nous en dira quelque chose dans la vie de Henri II. La chose est trop singuliere pour n'en parler pas.

Particularitès sur le mari de la Duchesse d'Etampes.

De Ptolomée Auletès.

Le second Entretien roule sur quelques Négociations delicates, où il s'agissoit du rétablissement de Ptolomée Auletès (c'est à dire *Joueur de Flute*) Roy d'Egypte, & pere de la fameuse

* *Article VII.*
† Tout ce paragraphe n'est point dans la premiere Edition, mais il a été ajouté par l'Auteur dans la seconde.
‡ *Journ. des Sçavans du 19. Fevr. 1685.*

ſe Cleopatre. C'eſt un point d'Hiſtoire qui ne fait pas autrement figure dans les Auteurs. Néanmoins de la maniere qu'on le débroüille, il paroit qu'il a été lié avec les plus grands interêts de ceux qui avoient en ce temps-là le plus de pouvoir dans la République Romaine. Ainſi comme cet Auteur ſuit à la trace le progrès de cette affaire, il nous fait voir en peu de mots les principales intrigues de Rome. Sa maniere de narrer a quelque choſe de bien inſtructif, parce que ſans faire des écarts, il touche pluſieurs choſes importantes, & qu'il s'étudie principalement à nous donner le caractere de ceux qu'il met en action. S'il eſt vray qu'il ait deſſein de faire l'Hiſtoire des guerres civiles de Rome, & que c'en ſoit ici un eſſai par lequel il veut preſſentir le goût du Public, on doit ſe perſuader qu'il ne s'engage pas dans cette belle entrepriſe ſans y être propre. Une Hiſtoire compoſée ſur ce modele ne ſçauroit être que bonne. Il reconnoît que les Epitres de Ciceron lui ont fourni les particularitez eſſencielles qu'il a rapportées, & qui ne ſe trouvent point ailleurs ; & il avoue ingenûment qu'il s'étoit fait au Collége l'idée du monde la plus fauſſe de ces Epitres, ce qui étoit plûtôt la faute de ſes Maîtres que la ſienne. Il ajoûte qu'il a ſouvent admiré depuis comment ces Docteurs pouvoient expliquer les plus belles choſes du monde, ſans les entendre, & ſans en être touchez. Cela confirme admirablement ce que nous avons remarqué à l'avantage de cette partie des Oeuvres de Ciceron, dans nos Nouv. du mois de Mai. Art. VII.

Des Lettres de Ciceron.

De Pomponius Atticus.

Le troiſieme Entretien eſt une Critique des mœurs de Pomponius Atticus,* & une cenſure de ſon Hiſtorien, Cornelius Nepos. Les réflexions en ſont fines, & fort propres à faire connoître le caractere des vrais amis, & de l'honnête homme. On dément Cornelius Nepos en pluſieurs choſes, par l'autorité des lettres que Ciceron écrivoit à Pomponius Atticus. Cela me fait ſouvenir de la vie de Tullie, fille de Ciceron, écrite depuis quelques années par un Profeſſeur Allemand nommé *Sagittarius*, qui montre que Plutarque a dit des choſes dans la vie de Ciceron, toutes contraires à ce que Ciceron avoit publié dans ſes lettres. S'il s'agiſſoit d'Apologie, ou d'Eloge, il ne s'enſuivroit pas que Plutarque ſe fût trompé : à cet égard les lettres d'un homme ne ſont pas plus croyables qu'un Hiſtorien ; mais comme il s'agit de choſes indifferentes, il faut croire que Plutarque n'a pas été bien inſtruit. On croit que ce troiſieme Entretien eſt auſſi l'eſſai d'un autre Ouvrage, & que l'Auteur ne donne ici que l'échantillon d'un grand Commentaire Moral, ſur les plus illuſtres perſonnages de l'Hiſtoire des guerres civiles de Rome.

Que le mérite eſt un obſtacle à la fortune.

Il reprend dans le quatrieme Entretien le ſujet qu'il avoit traité dans le premier, je veux dire, la difficulté des avancemens dans le monde, lors même qu'on a beaucoup de mérite. Il donne bien des raiſons pourquoi un mérite fort éclatant empêche de s'avancer, & il n'épargne pas les defauts qui accompagnent pour l'ordinaire les Maîtres du monde, leurs Favoris, & leurs Miniſtres : mais pour excuſer ceux des Souverains, il remarque la peine extrême qu'il faut prendre pour réſiſter à l'impreſſion de toutes les flatteries, & de toutes les ſoûmiſſions qui les environnent. Si nous autres particuliers, dit-il, de qui toute la vie dès notre premiere heure quelquefois juſqu'à la derniere, n'eſt qu'un changement continuel de ſujettions differentes, avons cependant tant de peine à régler notre amour propre, & à nous rendre juſtice, comment un grand Prince peut-il devenir raiſonnable, hors d'une grace d'enhaut toute particuliere, ou d'un génie tranſcendant ? Bien loin de trouver étrange, pourſuit-il, que toutes les perſonnes de ce rang n'ayent pas tout le mérite qui leur conviendroit, je m'étonnerois plûtôt qu'elles ne fiſſent pas ce raiſonnement de Caligula, *puis que ceux qui conduiſent les troupeaux des bêtes ſont d'une nature plus excellente qu'elles, il faut bien que ceux qui commandent aux hommes ne ſoient pas de ſimples hommes, mais des Dieux.* C'eſt ce qui augmente le prix de la réponſe que fit, il y a quelques années, un grand Prince qui n'en avoit alors que treize. Comme ſes Courtiſans le loüoient d'avoir bien fait quelque choſe dont lui-même n'étoit pas content, il répondit en ſe moquant d'eux, *i Principi fanno ſempre tutto bene.* C'eſt apparemment du Duc de Savoye que l'Auteur parle. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les flatteurs des Princes reçûſſent la mortification d'une ſemblable réponſe. C'eſt quelquefois une des plus grandes flatteries, que de leur dire qu'ils ſe fâchent quand on les loüe ſans ſujet. Un Poëte de la Cour d'Auguſte † a donné cette bonne qualité à ſon Maitre,

Belle réponſe d'un Prince à ſes flateurs.

Cui malè ſi palpere, recalcitrat undique tutus.

Dieu ſçait ſi cela eſt vray.

ARTICLE IX.

Converſations nouvelles ſur divers ſujets : Dédiées au Roy. A Amſterdam chez Wetſtein & Desbordes, ſuivant la copie de Paris. 1684. 2. vol. in 12.

Eloge de Mademoiſelle de Scuderi.

QUoy que cet Ouvrage paroiſſe ſans nom d'Auteur, on ne laiſſe pas de ſçavoir qu'il a été compoſé par l'illuſtre Mademoiſelle de Scuderi. On y voit les manieres de ſa plume, & de ſon eſprit ; & pour peu qu'on ſe ſouvienne de *Cyrus* & de *Clelie*, on ſe ſouvient d'y avoir vû quelque choſe des Converſations qui ſe voyent dans ces volumes. Or tout le monde ſçait à préſent, qu'encore que Monſieur de Scuderi ait eu grand ſoin de mettre ſon nom & celui de ſon Gouvernement à la tête de *Cyrus* & de *Clelie*, ce n'eſt pourtant point lui, mais Mademoiſelle ſa ſœur qui les a faits. Vous ne voyez perſonne qui n'attribuë ces Romans à la ſœur, au préjudice du frere, toutes les fois qu'il s'agit de les citer. C'eſt un grand éloge pour la modeſtie de cette Demoiſelle, qu'ayant été capable de faire des Livres qui ont fait beaucoup de bruit, elle ait conſenti qu'ils couruſſent ſous le nom d'un autre. Il eſt vray que cet autre étoit ſon frere, mais n'importe, les ſujets d'admiration ne ceſſent pas pour cela. Dans un point ſi delicat les Auteurs ne reconnoiſſent ni pere, ni mere, ni freres, ni ſœurs. On dit une autre choſe de la même Demoiſelle, qui eſt encore plus ſurprenante, c'eſt qu'ayant écrit tant de choſes de l'amour, & ayant tourné de tous les côtez imaginables cette paſſion dangereuſe, elle ne l'a jamais

* On a fait depuis ſon Apologie. Voyez quelques remarques ſur ce ſujet dans le mois de Decembre 1686. Art. IV.

† Horace.

jamais sentie. Comme elle n'a jamais été mariée, on peut bien publier cela sans craindre de l'offenser. Si elle l'avoit été, il la faudroit loüer autrement; car on est assez persuadé qu'il est louable à une femme de pouvoir être amoureuse de son mari. Mais assurément il est très-rare que parmi tant d'intrigues d'amour, tant de rafinemens de tendresse, tant de plaisirs qu'il a falu décrire dans de longs Romans, on ait été insensible, & qu'on ait pû empêcher qu'une passion, qui étoit sans cesse dans l'imagination, ne descendit dans le cœur, où l'on sçait que l'amour entre si facilement de beaucoup plus loin. Avoir conservé sa modestie, sa sagesse, son indifference au milieu de telles occupations, est un Ouvrage aussi difficile que celui qui a mérité cet encens d'un Poete * Romain,

Cum tu inter scabiem tantam, & contagia lucri
Nil parvum sapias, & adhuc sublimia cures.

Nous devions ce mot d'Eloge à la vertu d'une fille aussi habile, & aussi spirituelle, que celle dont nous parlons; & il étoit d'autant plus juste de faire cette remarque, qu'il y a des gens qui insultent à l'érudition, sur les mauvais effets qu'ils disent qu'elle produit dans l'ame du sexe. Ils citent je ne sçai combien d'exemples, pour faire voir que l'étude ne le fortifie pas contre les irruptions du tempérament, & ne le guérit pas de la maladie populaire. En voici à tout le moins un qui leur donne le démenti.

Idée de cet Ouvrage.

Il n'est pas nécessaire que je descende dans le détail de ces deux volumes de Conversations; il suffit de dire qu'elles sont semblables aux deux autres volumes que Mademoiselle de Scuderi publia l'année 1680. & qu'elles traitent de la Magnificence & de la Magnanimité: de la Politesse: de l'Absence: de la Douceur: de la Fierté: de l'Inclination: de l'Air Galant: du Mensonge: de l'Ennuy sans sujet; de la maniere d'écrire des Lettres; & de la Gloire. Ce sont des sujets sur quoi il est important que chacun ait des sentimens raisonnables, & où il n'est pas toûjours facile de discerner le solide d'avec l'apparent, le bon d'avec le mauvais, ou le meilleur. On trouve ici sur toutes ces choses des remarques judicieuses, beaucoup de politesse, & une Morale bien sensée, qui peut être très-utile à ceux qui vivent dans le grand monde.

Ce n'est pas tout. On voit dans le second tome une longue Histoire du Comte d'Albe, qui est une espece de Roman, dans lequel on a inseré une Episode, où l'on traite de la Poësie Françoise jusques au regne de Henri III. On y debite agréablement un grand nombre de particularitez, qui concernent la vie & le caractere des anciens Poëtes de la Nation, sans oublier les femmes qui se signalerent par le bel esprit, comme Catherine des Roches & sa mere. Il ne passoit pas un homme de mérite à trente lieues de Poitiers d'où elles étoient, qui ne les allât visiter. La mere ne se voulut jamais remarier par amitié pour sa fille, & la fille refusa cent partis avantageux, ne voulant pas quitter sa mere; elles moururent en même temps. *Pasquier fit des Vers sur cette fameuse Puce qu'il avoit vuë sur la gorge de la fille, & qui fut célebrée par les plus grands hommes de ce siecle,* en Grec, en Latin, en Italien, & en François, *à qui elle répondit fort galamment.* On n'a pas oublié le brave & sçavant Théodore Agrippa d'Aubigné, dont il y avoit cinq cens ans que les Ancêtres portoient la qualité de Chevalier, qui ne se donnoit en ce temps-là qu'à des gens distinguez par leur Noblesse. On fait son éloge magnifiquement, quoi qu'en peu de mots. Quelque digne qu'il en soit par lui-même, il ne faut pas douter que Madame de Maintenon, sa petite fille, ne lui ait valu en partie cette glorieuse place dans l'Histoire du Comte d'Albe; car c'est de tout temps qu'on a vû que, comme la gloire des Ancêtres descend sur toute leur Postérité, celle des Descendans remonte sur leurs Ancêtres, & les tire de l'oubli où on les laissoit. †

Particularités sur Me. & Mlle des Roches.

Et sur M. d'Aubigné.

ARTICLE X.

Metropolitanarum Urbium Historia Civilis & Ecclesiastica. Tomus primus in quo Romanæ Sedis dignitas & Imperatorum ac Regum maximè Francorum in eam merita explicantur. Autore Petro Josepho Cantelio à Societate Jesu. C'est à dire, *Histoire Civile & Ecclesiastique des Villes Métropolitaines.* Parisiis apud Stephanum Michallet viâ Jacobæâ. 1684. in 4. & se trouve à la Haye chez Abraham Arondeus.

Idée générale de cet Ouvrage.

Avant que de parler de ce Livre nous remarquerons, que le dessein général du Pere Cantel embrasse deux choses d'une fort grande étenduë; car il se propose 1. de nous expliquer où, quand, & par qui chaque Ville Métropolitaine a été bâtie; quels sont les grands hommes qu'elle a produits; par qui elle a été prise, ruinée, réparée; comment elle a changé de Maître; & quels ont été les talens, les Combats, & les Victoires des Princes sous la domination desquels elle a passé successivement. Voilà pour ce qui regarde l'Histoire Civile. A l'égard de l'Ecclesiastique, il se propose 2. de rechercher par qui chacune de ces Villes a été convertie à la Foi, & honorée de la dignité Episcopale; quels ont été ses Martyrs, ses Evêques, & ses Archevéques les plus illustres; quand, par qui, & pourquoi elle a été érigée en Metropole; quels Suffragans lui ont été attribuez; & quels Conciles on y a tenu. Un dessein si vaste ne peut être executé qu'en plusieurs volumes, quelques résolution que l'Auteur ait prise de faire un bon choix, & de ne rien dire de superflu. Parlons maintenant du premier tome qu'il vient de faire paroître.

Il est divisé en trois parties, dont chacune contient six Dissertations.

Des éclaircissemens qui le précédent.

La prémiere partie contient des *Prolegomenes* fort nécessaires pour l'intelligence de tout l'Ouvrage. On y explique plusieurs termes dont il faudra se servir souvent, comme *Pape*, *Patriarche*, *Primat*, *Exarque*, *Préfect du Prétoire*, *Patrice*, *Duc*, *Comte*, *Nobilissime*, *Clarissime*, *Perfectissime*, *Illustre*. Ce dernier, nonobstant sa simplicité, signifioit incomparablement davantage que les deux superlatifs précedens, & il n'étoit pas si commun qu'il l'est aujourd'hui. On y traite du *Pallium*, & de la Croix des Archevéques. On y explique la dignité des Vicaires, & des Légats du Pape. On y parle des Conciles, & de la maniere d'y avoir séance & d'y signer.

* *Horat. l. 1. Epist. 12.*

† Voyez une continuation de cet Ouvrage dans le mois de Juillet 1686. No. IX. du Catalogue.

signer. Tout cela fournit à l'Auteur un beau moyen d'étaler une érudition très-curieuse, parce qu'il ne se contente pas de remarquer la plus ordinaire signification de ces termes, & les notions qu'on a de ces choses avec le secours de quelque lecture; il recherche de plus leur origine, les changemens qu'elles ont soufferts, & leurs differences selon les temps, & les lieux. Arrêtons nous un peu sur l'article des Conciles.

Des Conciles Provinciaux.

Il les divise en Provinciaux, Nationaux & Oecuméniques. Il dit touchant les premiers, qu'on les célébra d'abord deux fois tous les ans dans chaque Province; mais peu à peu on se contenta de les célébrer une fois tous les trois ans, & enfin il n'y eut plus de regle, car aujourd'hui il y a beaucoup de Métropolitains qui n'en célebrent aucun. Le pouvoir de convoquer ces Conciles appartenoit aux Archevêques, selon le droit commun; mais cela n'empêchoit pas que les Papes & les Princes ne l'eussent aussi quelquefois. La Noblesse & le Tiers-Etat y comparoissoient par des Députez de leur Corps, quoi qu'il n'y eût que les Evêques qui eussent voix délibérative. Cependant comme on y jugeoit les differens des particuliers, c'étoit aux Comtes à connoître de ceux que les Laïques avoient entre eux.

Des Conciles Nationaux.

A l'égard des Nationaux, l'Auteur dit qu'on en célébra quelques-uns, avant que l'Empereur Constantin eût divisé l'Empire Romain en Dioceses. Tels furent les deux Conciles d'Antioche, qui condamnerent & qui déposerent Paul de Samosate. Aprés cette division ils furent beaucop plus fréquens, & il n'étoit pas nécessaire, selon le Pere Cantel, d'obtenir le consentement de l'Empereur. On appelloit de leurs Décisions au Pape. Sous le regne de Pepin les Evêques de France firent un Statut, portant que desormais on célebreroit un Synode National tous les premiers jours du mois de Mars, & tous les premiers jours du mois d'Octobre. L'un de ces Synodes étoit composé des Evêques & des Grands Seigneurs du Roiaume, & s'appelloit Royal, parce qu'il se célebroit en la présence du Roi. Il regloit toutes les choses de discipline Civile & Ecclesiastique. L'autre Synode n'étoit composé que de gens d'Eglise; & sans faire de nouveaux Canons, il prenoit garde seulement qu'on ne violât les anciens. Cet Auteur ajoute plusieurs autres observations touchant les Synodes Nationaux de France; aprés quoi il examine à qui appartenoit le droit de les convoquer. Il prouve par divers exemples d'un côté, que les Rois ont été en possession de ce droit, & de l'autre, qu'ils ne se sont pas toûjours souciez de l'exercer. On trouve que Charlemagne convoqua le Concile de Francfort, & y présida, & que les Canons portoient, *definitum est à Domino Rege & à sancta Synodo*. On trouve aussi que le Synode de Meaux envoya ses Decrets à Charles le Chauve, qui de 79 en cassa 60. Mais on voit d'autre côté que depuis l'onzieme siecle, les Papes ou leurs Légats ont convoqué en France plusieurs Conciles.

Des Conciles Oecuméniques.

Pour ce qui regarde les Conciles Oecuméniques, on les verra tous ici en abregé, depuis celui de Nicée célebré contre les Ariens sous l'Empereur Constantin l'an 325. jusques à celui de Trente célebré dans le dernier siecle contre les Protestans. Quoi que les Prêtres, & les Diacres y ayent été admis, on ne leur a pourtant jamais accordé le droit de suffrage & de souscription. L'ordre des souscriptions a fort varié: tantôt on se régloit selon les Provinces, tantôt selon la dignité des personnes, comme cet Auteur l'expose bien clairement. Il traite en particulier de la signature des Empereurs, qui a fort varié aussi; car on trouve que Constantin le Grand, Marcien, & Constantin Pogonat, ont signé aprés tous les Evêques; mais Basile, & Jean Paléologue ont signé, ou aprés les Patriarches immédiatement, ou aprés les Cardinaux. On ne sçauroit dire quel rang ont tenu les Rois de France dans les souscriptions des Conciles, parce qu'ils n'y paroissent jamais. Reccarede, Roi d'Espagne, signa avant le Président au troisieme Concile de Tolede, en ces termes remarquables, *Flavius Reccaredus Rex hanc deliberationem, quam cum sancta definivimus Synodo, confirmans subscripsi.* Il y a eu trois Rois d'Angleterre qui ont signé les premiers, & un qui signa aprés tous les Evêques & tous les Abbez au Synode de Londres l'an 833. Les Cardinaux qui ont été autrefois inférieurs aux Evêques, & pour la souscription & pour la séance, sont présentement au dessus des Patriarches mêmes. On voit un exemple dans un Synode d'Angleterre, que les Abbesses ont eu permission d'y souscrire. L'Auteur prend le même soin de nous expliquer l'ordre des séances, tant pour les Prélats, que pour les Ambassadeurs. Cela lui donne lieu de traiter de la préséance des Princes, & de rapporter l'histoire de la dispute qui a régné depuis Philippe II. entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne pour le pas, jusques à la mémorable Ambassade du Marquis de la Fuente, qui déclara le 24. Mars 1662. *que le Roi d'Espagne son Maître avoit donné ordre à tous ses Ambassadeurs & Ministres, de n'entrer point en concurrence en aucun lieu du monde avec ceux de sa Majesté Très-Chretienne.*

Des titres que les Papes donnent aux Princes & de ceux qu'ils ont pris.

Aprés toutes ces observations le Pere Cantel commence, dans sa seconde partie, l'exécution de son grand dessein par l'Histoire de l'Eglise de Rome, qu'il croit la plus ancienne & la Maîtresse de toutes les Métropoles. Il examine premierement la forme des Lettres que les Papes écrivoient, c'est à dire, la date, & les titres qu'ils y employoient, tant pour eux que pour les autres. Cela lui fournit occasion de traiter du titre de *Très-Chretien*, affecté aux Rois de France, & de celui de Catholique, affecté aux Rois d'Espagne. On voit que durant les premiers siecles le stile des Papes a été fort humble. Gregoire le Grand est néanmoins le premier qui se soit servi de la Formule *servus servorum*, qui est encore en usage dans les Bulles, car dans les Brefs on se sert simplement du titre de *Pape*. Les Evêques de Rome n'ont commencé de donner le titre de *Fils* aux Empereurs, qu'au commencement du cinquieme siecle: avant cela ils se servoient de termes extrêmement respectueux: mais à l'égard des Rois ils n'ont point employé d'autre titre que celui de *fils*, parce sans doute qu'ils n'avoient point eu d'occasion d'écrire à des Rois, avant que la coûtume d'user du terme de *fils* envers l'Empereur fût introduite. Quant à la Formule *Salutem & Apostolicam benedictionem*, qui est encore en usage, il y en a qui en attribuent les commencemens au Pape Gregoire VII. Mais le P. Cantel leur soûtient que cela est faux, puis qu'elle avoit commencé l'an 708. sous le Pontificat de Constantin. Il est vrai qu'elle ne commença à être bien fixe qu'environ l'an 1050. sous le Pontificat de Leon IX. Tout ce qui regarde la date des Lettres Pontificales est curieux. On

De la date des Lettres Pontificales.

aura

aura du plaisir à voir quand elles ont commencé d'être marquées, ou du nom des Consuls, ou de l'année de l'Empire, & du Consulat des Empereurs, ou de l'Ere des Chretiens, ou enfin de l'année du Pontificat. Le P. Garnier Jesuite avoit fort débrouillé cette matiere, dans son *Liber diurnus Romanorum Pontificum*, qu'il publia l'an 1680. Il est remarquable que l'Empereu Justinien ayant aboli le Consulat en l'année 542. & son Successeur Justin l'ayant réüni à perpétuité avec la dignité Impériale l'an 567. on ne voit pas toûjours que les Empereurs suivans ayent compté la même année de leur Consulat, & de leur Empire. La raison de cela est que ceux qui succédoient à l'Empire au milieu de l'année, differoient à prendre le titre de Consul jusques aux Calendes de Janvier, ou même beaucoup plus long-temps. De plus un homme qui étoit associé à l'Empire, ne l'étoit jamais au Consulat. Il n'étoit donc jamais Consul du vivant de celui qui l'associoit, & ainsi son Empire commençoit plûtôt que sa dignité consulaire.

De l'origine de la puissance des Papes.

En second lieu l'Auteur nous expose les divers degrez par lesquels l'Eglise de Rome, qui n'avoit pour tout revenu au commencement que les aumônes des Fideles, est montée à une si grande puissance. Il examine ce qui se dit pour & contre la donation de Constantin, & il conclut qu'elle fut forgée sous le Pontificat d'Etienne III. extrêmement tourmenté par Aistulphe Roi des Lombards, vers le milieu du 8. siecle. Mais il n'y a rien qu'il décrive avec plus de satisfaction que les libéralitez des Rois de France envers l'Eglise de Rome, qui furent telles que depuis ce temps-là les Papes prirent la coûtume de se couronner eux-mêmes, & de couronner les Empereurs; & comme il n'y a rien de plus aisé que d'acquérir beaucoup, lors qu'on a déja beaucoup acquis, il est arrivé que chaque siecle a grossi le patrimoine de S. Pierre, tantôt par la donation de la Comtesse Mathilde, tantôt par d'autres voyes. On trouve ici en abregé l'Histoire de tous les païs qui appartiennent au Pape, & de tous les tributs & hommages qui lui ont appartenu, ou qui lui appartiennent encore presque dans toute l'Europe.

En troisieme lieu on parle de la maniere d'élire les Papes, & des variations que cette affaire a souffertes, jusques à ce qu'elle a été annexée au suffrage des Cardinaux, desquels l'Auteur traite fort curieusement dans sa cinquieme Dissertation; aprés quoi il examine dans la sixieme la dispute des Villes *suburbicaires*, qui a exercé si vivement M. de Saumaise & le Jesuite Sirmond. Il fait connoître par là l'étenduë du pouvoir qui convient aux Papes, entant qu'ils sont Métropolitains, & il prétend qu'elle a été beaucoup plus grande, qu'elle ne l'est aujourd'hui, à cause qu'en divers temps on a érigé de nouvelles Métropoles dans l'Italie, & dans la Sicile.

C'est ce qui fait la matiere de la derniere partie de ce Livre. Il nous y donne l'Histoire de toutes les Eglises Archiepiscopales qui sont dans le Royaume de Naples, dans la Sicile, & dans la Sardaigne, & cela selon le plan que nous avons d'abord exposé; car, par exemple, en

De la Ville de Naples.

parlant de la Ville de Naples, il dit qu'elle fut bâtie auprès de Cume par quelques habitans de l'Isle d'Eubée; qu'elle tomba sous la puissance des Romains durant la seconde guerre punique; qu'en l'an 493. Théodoric, Roi des Ostrogots, s'en empara après avoir défait les Herules; que les Ostrogots, les Grecs, les Lombards, les François, les Sarrasins, l'ayant successivement possedée jusques en 1041. les Normans s'en emparerent, ausquels succederent les Princes de la Maison de Suabe, jusques à ce que le Pape les en chassa l'an 1266. par le moyen de Charles d'Anjou, dont la postérité en fut chassée par Alphonse, Roi d'Arragon, l'an 1442. & depuis ce temps-là Naples appartient à la Couronne d'Espagne. L'Auteur raconte exactement toutes ces diverses révolutions, & remplit le reste de son projet le plus briévement qu'il lui est possible. Sa Latinité est fort nette, & dégagée d'une infinité de termes & de phrases de nouvelle création, dont la plûpart des Modernes ne font nulle difficulté de se servir. Il est fort jaloux de la gloire de la France, & il l'a témoigné sur tout dans l'endroit où il traite du *Pallium* & de la préséance des Rois. Il avoit déja donné de bonnes preuves de son sçavoir dans ses Commentaires sur Justin, & sur Valere Maxime pour l'usage de Monsieur le Dauphin. Ses opinions semblent tenir le milieu entre celles de la Sorbonne, & celles des Ultramontains: il n'a pas été encore aussi éclairé sur ces matieres que M. Maimbourg, ni que le Pere Alexandre. Il pourra devenir plus Orthodoxe avec le temps: le Pere Alexandre l'est bien devenu; car on s'apperçoit qu'il n'en sçavoit pas autant qu'aujourd'hui, lors qu'il publia l'Histoire Ecclesiastique des premiers siecles.

Remarques sur l'Auteur.

ARTICLE XI.

CE que nous avons rapporté dans le premier Article des Nouvelles du mois d'Août, que du temps de Saint Augustin on soûtenoit que les bêtes étoient de pures machines, a fait souvenir M. du Rondel, Professeur aux belles Lettres à Maestricht, que cette même opinion avoit été soûtenuë quelques siecles auparavant. Ce qu'il nous a écrit sur cela ne plaira pas moins sans doute aux Lecteurs, que le Phénomene qu'il nous a communiqué depuis peu, & que nous avons inseré dans les Nouvelles de Septembre. * C'est pourquoi nous allons donner au Public l'Extrait de sa Lettre. Chacun pourra comprendre que ces Nouvelles sont tres-commodes pour l'instruction du monde, parce qu'elles determinent les Sçavans à méditer sur un grand nombre de choses, à quoi peut-être ils ne feroient point d'attention, & qu'elles peuvent les porter à rendre publiques des pensées, qu'ils cacheroient sans cela dans leur Cabinet, ne voulant pas faire imprimer des feuilles volantes toutes seules.

Extrait d'une Lettre de Monsieur du Rondel écrite de Maestricht à l'Auteur de ces Nouvelles le 14 d'Octobre 1684.

Lettre de M. Du Rondel sur l'ame des Bêtes.

CE n'est pas seulement du temps de Saint Augustin qu'on a douté de l'ame des Bêtes; c'est aussi du temps des Cesars, c'est à dire, plus de trois cens ans avant ce Pere de l'Eglise. Les Stoiciens ne parloient d'autre chose, jusqu'à soûtenir dans leurs Ecoles, qu'il n'y avoit que de la ressemblance entre nos actions, & celles des Bêtes,

&

* Art. VIII.

& que dans les Bêtes & dans les Hommes, il y avoit une nature absolument differente. Ne vous allez pas imaginer, s'il vous plaît, qu'ils ne disoient cela que de certaines actions dont nous n'avons que peu ou point de sentiment; comme de la digestion, de la sanguification, de la conception, &c. Ils l'entendoient aussi des passions les plus vêhementes, & les plus sensibles. Un Lion, selon eux, ne se mettoit point en colere, quoi qu'il déchirât en pieces tout ce qu'il trouvoit devant lui dans l'Arene. C'est qu'il étoit dans les fremissemens & les bouillons de son sang, que par malheur ou autrement des objets peu convenables à la nature de cet animal, avoient brouillé & effarouché. Impetus habent feræ, rabiem, feritatem, incursum; iram quidem non magis quam luxuriam. *Pourquoi cela, à votre avis? C'est, Monsieur, qu'il arriva à un Lion de la connoissance de Seneque, de sauver un malheureux, sans prétendre qu'on lui en sçût gré, ni sans avoir eu aucune envie de bien faire;* quia nec voluit facere, nec bene faciendi animo fecit. *Et d'ailleurs c'est que si les Bêtes eussent été capables de se courroucer, elles auroient aussi été capables de pardonner. Or comme la clemence est un effet de la raison, & que les Bêtes n'en ont point, ces Stoiciens concluoient que les Bêtes n'étoient point susceptibles de colere, ni de toute autre passion.* Irasci non magis sciunt quam ignoscere; & quamvis rationi inimica sit ira, nusquam tamen nascitur, nisi ubi rationi locus est. Tota ferarum ut extra, ita intra, forma humanæ dissimilis est. *Cependant, Monsieur, un Cynique a dit tout cela plus de trois cens ans avant les Stoiciens de Rome. Il a crû & a enseigné en termes formels, que les Bêtes n'avoient ni sentiment, ni connoissance. C'est dommage, n'est ce pas, que Pereira n'ait sçû tout cela? Il l'auroit bien fait valoir contre ceux qui l'accusoient de debiter une nouveauté étrange, & il se seroit bien moqué de la grande litterature de ses adversaires. Voici les paroles du Cynique:* διὰ δὲ τὸ, *il parle des Bêtes,* τὰ μὲν πεπηρῶσθαι, τὰ δὲ πλεοναζούσης τῆς ὑγρασίας μήτε διανοεῖσθαι μήτε αἰσθάνεσθαι; *qu'à cause de l'épaisseur de leur temperament, & de la trop grande abondance de leur humidité, elles ne peuvent avoir de connoissance, ni de sentiment. Je ne garantis pas ce raisonnement de Diogene. C'est assez pour votre illustre ami qui a cité Saint Augustin, & pour tous les Cartésiens d'aujourd'huy, de montrer que leur Dogme n'est pas une chose inouïe dans la République des Lettres, & que c'est de tout temps qu'en tout Pays* * *on est capable des mêmes pensées:* cuivis potest accidere, quod cuiquam potest.

Et sur l'Iris perpendiculaire.

Je me suis trompé quand je vous ai † *dit, qu'il n'y avoit personne qui eût parlé d'un Iris perpendiculaire. Aristote ou Nicolas Damascene en fait mention dans le Livre* de Mundo; *il y a au texte* ἰριδῶν ἔμφασις ὀρθία. *Cependant de la maniere dont ce phénomene est decrit, sur tout chez Seneque, ce ne peut être que ce qu'on appelle des* Verges, *c'est à dire, de longs bâtons de la couleur de l'Arc-en-Ciel en confusion, & d'une teinture changeante, au lieu que ce que j'ay vû, étoit quatre longues & grosses colomnes, toutes seules, & chacune gardant sa couleur.*

ARTICLE XII.

Collectanea Chymica Leidensia, id est Maëtsiana, Margraviana, le Mortiana, scilicet trium in Academia Lugduno-Batava Facultatis Chymicæ, quà publicè quà privatim Professorum nunc viventium, atque docentium, qui isthæc discipulis suis, ex omni Europa illò confluentibus per hos annos non solùm ostenderunt, verùm etiam suis verbis dictarunt. Opus quingentis & ampliùs processibus adornatum &c. Collegit, digessit, edidit Christophorus Love Morley M. D. Anglus. C'est à dire, *Recueil d'expériences Chymiques faites à Leyden.* Lugd. Batavorum, apud Henricum Drummond, sumptibus J. A. de la Font. 1684. in 4.

CEt Ouvrage ne peut être que de grande utilité dans la Médecine, & dans la Chymie, puis qu'il contient un recueil fort ample d'opérations chymiques faites par d'habiles gens. La Préface nous apprend au long leur merite, & celui du Médecin Anglois qui a recuelli, & mis en ordre leurs expériences.

Idée de cet Ouvrage.

A la verité l'on peut voir ailleurs en gros une bonne partie des opérations chymiques, qui sont contenuës dans cet Ouvrage, mais non pas les differentes manieres d'une même préparation, ni la belle méthode de s'y prendre dans chacune, comme on les voit ici. Pour faciliter au Lecteur la recherche des matieres, on les a rangées par ordre alphabetique. Ainsi l'on trouve aisément toutes les préparations de l'antimoine, & des autres Mineraux, Vegetaux, &c. en les cherchant selon les lettres dont leur nom est composé. On trouve à la fin de chaque préparation, les usages & la dose du remede; & parce que les Chymistes se sont fait un langage tout particulier, si inconnu aux autres hommes, qu'on n'entend presque rien dans leurs Livres, si l'on n'étudie par avance leur Dictionnaire, on a eu soin de mettre des prolegomenes à la tête de cet Ouvrage, qui expliquent tous les termes propres de cet art, tant pour ce qui regarde les opérations, que pour ce qui concerne les fourneaux, & autres instrumens Chymiques. C'est-là qu'on voit ce que signifient les mots d'*amalgamation*, *stratification*, *cohobation*, *rectification*, *menstrue*. Quant à ce dernier, on nous apprend qu'il signifie une liqueur dans quoi on fait dissoudre un corps, & que ce mot vient du mois philosophique composé de quarante jours, duquel on parle souvent dans les Livres de Chymie.

Nous n'entrons pas dans le détail, car les Livres de cette nature ne le souffrent point. Nous disons seulement en gros que celui-ci contient des choses qui ne se trouvent point ailleurs, ou qui n'avoient pas été encore bien clairement expliquées.

ARTICLE XIII.

Novorum Bibliorum Polyglottorum Synopsis. C'est à dire, *Plan d'une nouvelle Bible Polyglotte.* Ultrajecti, typis Frederici Arnoldi. 1684. in 8.

Plan général de cet Ouvrage.

LE dessein de cet Auteur est de donner un Abregé des Bibles Polyglottes, qui ont été imprimées à Paris, & ensuite à Londres, en y ajoûtant néanmoins plusieurs autres Pieces considérables, qui feront une nouvelle Polyglotte, laquelle contiendra plus de choses, & sera en même temps beaucoup plus courte. A quoi

* Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Pereira. Rem. C. & avec le mois d'Avril 1685. Art. IX. vers la fin.

† Voyez le mois de Septembre, Art. VIII.

quoi bon, dit-il, imprimer separément le Pentateuque des Juifs & celui des Samaritains, qui ne different presque qu'à l'égard des lettres? Et puis qu'on demeure d'accord que les versions Syriaque, Arabe, Chaldaique, &c. ont été faites, ou sur l'Hebreu, ou sur le Grec des Septante, à quoi bon réimprimer les endroits où elles sont conformes au texte Hebreu, ou au texte Grec? Cependant pour conserver l'Original de l'Ecriture, & les versions de l'Eglise Orientale & Occidentale, il met dans sa Bible le texte Hebreu, le Grec des Septante, & les deux textes Latins de l'Eglise Occidentale. Il en fera quatre colonnes, & marquera à la marge les differentes leçons du texte, & au bas de chaque colonne, les differentes interpretations des versions, lorsqu'elles different. Voilà son plan général, & voici en particulier ce qu'il fera à l'égard de chacune de ces colonnes.

Du texte Hebreu.

Il mettra dans la premiere le texte Hebreu, tel que nous l'avons emprunté des Juifs Masorethes. Mais parce qu'il ne veut pas que l'on croye qu'il n'y ait point d'autre Ecriture en Hebreu que celle-là, il marquera à la marge les diverses leçons Hebraïques qu'il a recueillies, soit des exemplaires manuscrits & imprimez, ou de la Masore même & des Rabins, soit des anciens Interpretes; & par ce moyen il rétablit en quelque façon le texte Hebreu dans son ancienne forme. Il montre que le texte Samaritain sert de beaucoup pour éclaircir celui des Juifs, où il trouve plus de six cens solecismes dans le seul Pentateuque, qui se peuvent rétablir par le texte Hebreu des Samaritains, dont il marque les variétez à la marge, & en même temps la conformité avec la version des LXX. en plusieurs endroits. Il nous donne le dénombrement des exemplaires & des Interpretes qu'il a consultez, & remarque que M. Cappel, qui multiplie quelquefois plus qu'il ne seroit nécessaire, les differences du texte Hebreu d'avec la version des Septante, en a oublié plusieurs autres qui méritoient d'être observées. Elles paroitront dans cette Edition avec d'autres diverses leçons, que M. Cappel a nécessairement ignorées, parce que les exemplaires Syriaques, Arabes & Samaritains, n'ont vû le jour qu'après qu'il eût composé sa *Critique Sacrée.* Il nous donne sur tout le Pentateuque ses Extraits d'une version Arabe faite par un Auteur Samaritain, qui est une Piece très-rare.

De la Vulgate.

La seconde colonne sera destinée à la *Vulgate.* S. Hierôme a fait la principale partie de cette version. Les notes qui seront au bas feront sçavoir quand elle ne s'accorde pas avec l'Hebreu; quand elle s'attache plus au sens qu'aux paroles; quand elle contient ou plus ou moins que le texte Hebreu; quand elle exprime deux fois une même chose, ou qu'elle abrege les mots, ce qui arrive souvent, & sur tout dans la Loy de Moïse. Enfin on mettra une autre version Latine dans les mêmes notes, lors qu'il en sera besoin, sans altérer en quoi que soit le texte de la Vulgate.

De la version des Septante.

La troisieme colonne contiendra la version Greque des Septante, selon l'édition de Rome sur l'exemplaire du Vatican, qu'on a préférée aux autres éditions Greques, parce qu'elle est plus simple, & qu'elle approche plus de celle qui étoit dans l'Eglise Greque avant Origene. On a mis dans les notes les diverses leçons des exemplaires de Complute, d'Alde, d'Alexandrie, avec les fragmens de cette version qui se sont conservez dans les Ouvrages des Peres, & on ajoûte à tout cela des Observations Critiques.

De la version Italique.

La derniere colonne sera pour la version Latine du texte Grec, que Nobilius a fait imprimer à Rome, & qu'il a nommée l'*Italique.* L'Auteur veut bien que ce nom-là lui demeure, mais il la croit fort differente de l'ancienne version *Italique*, qui étoit autrefois reçûë dans tout l'Occident. Les notes corrigent les endroits où cette version n'exprime pas bien le Grec, ou bien elles corrigent le texte Grec, qui a été quelquefois changé par les Auteurs Grecs, à cause qu'ils ignoroient les expressions propres à la Langue Chaldaïque ou Syriaque, dont ce texte est rempli; & de là sont venuës plusieurs fautes dans la version *Italique.* Les mêmes notes contiendront plusieurs remarques, sur la maniere dont les Peres se sont servis de cette version.

Cela étant supposé, on n'aura pas sujet de regreter le Syriaque, l'Arabe, le Chaldéen, & le Samaritain des grandes Bibles Polyglottes, puis que dans les notes de cet abregé, on marquera tous les endroits où ils ne sont pas d'accord entre eux, ni avec les anciens Interpretes, & où ils peuvent éclaircir le texte Hebreu: & ce qui sera même fort utile, l'Auteur corrige en plusieurs endroits les textes de ces versions, & les Interprétations Latines qu'on en a données, qu'il prétend être très-défectueuses.

Des Notes.

Voici en un mot le précis des Notes. Premierement elles contiennent l'explication de tous les mots obscurs qui sont dans les quatre colonnes, & principalement dans le texte Hebreu d'où tout le reste dépend. Outre cela on y voit souvent le jugement de l'Auteur, sur les diverses interprétations que les Anciens ont données à un même mot. On y trouve aussi ce qu'il y a de plus ou de moins, tant dans les versions, que dans l'Hebreu, & le sentiment des meilleurs Rabins. Il ne produit rien que dans la Langue des Auteurs; mais il y joint une traduction Latine.

Du Nouveau Testament.

A l'égard du Nouveau Testament, on suit la même methode que dans l'Ancien: mais il ne contiendra que deux colonnes, l'une pour le texte Grec, & l'autre pour la Version Vulgate. On se réserve à remarquer dans les notes, les endroits où elle ne convient pas tout-à-fait avec le Grec. Ces mêmes notes contiendront exactement toutes les differences des autres versions, & les diverses leçons du texte Grec. L'Auteur en produit beaucoup de nouvelles, qu'il a tirées de plusieurs Manuscrits Grecs, & y ajoûte ses Remarques Critiques. Il prétend même rétablir sur differens Manuscrits, l'ancienne Vulgate, qui étoit dans l'Eglise avant Saint Jerôme. Cette version ayant été, selon lui, traduite mot pour mot sur le Grec, il s'en sert comme du plus ancien Manuscrit Grec qui soit dans le monde. Il a même des raisons pour croire que les plus anciens Manuscrits Grecs, qui se voyent dans nos Bibliotheques, ont été écrits par des Latins.

Enfin l'Auteur demande par son Imprimeur les secours de ceux qui se connoissent en ces matieres. * Il donne quatre adresses. I. à Paris, chez

* Voyez des remarques sur ce Projet, Art. IX. du mois de Janvier de l'année suivante.

chez Daniel Horthemels, Libraire. II. à Londres, chez Jean de Beaulieu, Libraire. III. à Francfort, chez Jean David Zunner, Libraire. IV. à Rotterdam, chez Reinier Leers, aussi Libraire.

ARTICLE XIV.

Petri Rodellii è Societate Jesu, Horatius ad Serenissimum Galliarum Delphinum. C'est à dire, *Commentaire sur Horace pour Monsieur le Dauphin.* Tolosæ apud Guill. Ludovicum Colomerium, & Jeronymum Posuel Typographos Regios. 1683. in 8. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

Remarques sur cet Ouvrage.

QUoi que ce Jesuite n'ait point reçû la commission de travailler sur Horace pour M. le Dauphin, dans le département général qui fut fait des Commentaires, il n'a pas laissé de la prendre de son propre mouvement, soit que son zele pour la Maison Royale l'y ait porté, soit qu'on lui ait écrit de Paris, que le Commentateur d'office n'acheveroit peut-être jamais son travail. Il faut néanmoins avoüer qu'il a laissé quelques marques dans son Commentaire, par où on le distingue facilement de tous les autres qui ont éte publiez *in usum Serenissimi Delphini.* Car 1. il n'est point imprimé à Paris, comme les autres. 2. Il n'est point *in quarto.* 3. Le titre du Livre ne porte point qu'il ait été fait *in usum Serenissimi Delphini.* 4. On ne loüe point, ni dans l'Epitre Dédicatoire, ni dans la Préface, les trois illustres Personnes qui ont élevé ce Prince, M. le Duc de Montausier, M. l'Evêque de Meaux, & M. l'Abbé Huet. 5. Enfin on n'y a point mis un Indice de tous les mots. A cela près tout le reste a été bâti selon le patron distribué aux Scholiastes Dauphins. On voit le texte d'Horace accompagné d'une interprétation aisée, & de Notes qui en expliquent les obscuritez & l'érudition. On le voit aussi repurgé de ses saletez, mais de telle sorte qu'on a fait grace aux moins grossieres. Cet Auteur avoit usé d'un pareil retranchement l'année 1680. en publiant avec des Notes les Epigrammes de Martial.

Ce qu'il y a de bien utile dans son Horace, c'est qu'il a pris soin de rechercher en quel temps chaque Ode a été écrite, & ainsi des Satyres, & des Epitres. Monsieur Dacier a fait la même recherche dans sa belle traduction des cinq Livres des Odes d'Horace. Il est certain que cela contribuë beaucoup à nous en découvrir les finesses, & les sens, comme M. le Févre de Saumur l'avoit déja montré par quelques exemples dans ses Lettres. L'Auteur ne s'est pas contenté de marquer toutes les fois qu'il l'a pû, au commencement de chaque Piece, ou dans les Notes, en quel temps & pour quelle occasion elle a été composée, il a mis de plus au commencement de l'Ouvrage un Abregé Chronologique de l'Histoire Romaine, depuis l'an de Rome 710. qui étoit le 19. d'Auguste & le 21. d'Horace, jusques à la mort de ce Poëte arrivée l'an 746.

Si Mecenas descendoit d'Ayeux Rois.

Il ne faut point passer sous silence une autre chose que l'on voit au devant de ce Commentaire, & qui a été entreprise en faveur de Mecénas, ce grand & célebre Protecteur des Sciences & des Sçavans, sous l'Empire d'Auguste dont il étoit Favori. M. Dacier, Disciple de M. le Févre, a soûtenu dans les Remarques Critiques, dont il a accompagné sa nouvelle traduction d'Horace, que Mecene n'est point descendu des anciens Rois d'Etrurie, & qu'ainsi on n'entend pas bien ces paroles, *Mæcenas atavis edite Regibus*, lors qu'on prétend qu'elles signifient des Ancêtres qui avoient régné effectivement. Il veut lui, qu'elles ne signifient qu'une extraction fort ancienne. Ce Jesuite ne peut point souffrir qu'on dégrade de la sorte un nom si vénérable dans l'Empire des belles Lettres, & il tâche de conserver à Mecene son Sang Royal. Il dit, entre autres raisons, qu'il y a eu jusqu'à douze Rois dans l'Etrurie en même temps, comme Florus & Denis d'Halicarnasse le témoignent, & qu'ainsi il n'est pas étrange qu'un particulier fût descendu de quelqu'un d'eux. Je suis surpris qu'il n'ait point cité les Auteurs qui rapportent, que* Ciceron descendoit d'un Sang Royal. Il seroit difficile de donner aux passages de Silius Italicus, d'Aurelius Victor, d'Eusebe, & de Plutarque, où il est parlé de cela, un autre sens que celui qu'on donne au mot de Roi. Or s'il se trouvoit que Ciceron, qui étoit lui même l'Artisan de sa fortune, tiroit son origine de quelques Rois proprement parlant, on se pourroit servir de cette remarque pour éluder les raisons de M. Dacier. Je m'étonne donc que ce nouveau Commentateur n'ait point employé cette batterie.

Diverses explications d'un passage d'Horace.

Il n'est pas le seul Jesuite qui ait attaqué Monsieur Dacier. Le Pere Hardoüin l'avoit déja critiqué sur ces paroles de l'Ode 36 du 1. Livre, *Cressâ ne careat pulcra dies notâ*, comme on le peut voir dans le 10. Journal des Sçavans 1681. Monsieur Dacier tourne ces paroles ainsi, *que ce jour soit marqué de blanc*; le Pere Hardoüin veut au contraire qu'elles signifient, *que le bon vin de Candie ne nous manque point aujourd'hui.* Son Confrere suit l'interprétation de Monsieur Dacier.

On trouve chez le même Reinier Leers à Rotterdam, le Tacite pour Monsieur le Dauphin par Monsieur l'Abbé Pichon. La derniere partie n'est imprimée que depuis peu.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

Dissertation sur les Oracles des Sibylles augmentée d'une Réponse à la Critique de Marckius, par le R. P. J. Crasset de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Etienne Michallet, ruë S. Jaques. 1684. in 12. & se trouve à la Haye chez Arondeus. 1

COmme il y a déja six ans que ce Livre est imprimé, nous n'apprendrions rien de nouveau aux Curieux, si nous leur en donnions un extrait. Ainsi nous nous contentons de dire que l'Auteur répond dans cette seconde édition, au Traité que Monsieur Marck, Professeur en Théologie premierement à Franeker, & puis à Groningue, publia contre lui l'an 1682.† Il examine aussi le Systéme de M. Vossius sur les Sibylles.

* Voyez l'Art. VII. du mois suivant.

† M. Marck a répondu à cet Ouvrage. Voyez le mois d'Août 1686. No. IV. du Catalogue.

II. *Opuscules sur divers Sujets.* A Paris chez Sebastien Mabre-Cramoisi ruë Saint Jacques. 1684. in 12. & se trouvent à la Haye chez le même Arondeus.

Idée de cet Ouvrage.

CEs Opuscules ont déja parû en divers temps. On les a recueillis en un Corps afin de les empêcher de se perdre, & on a bien fait, car ils sont écrits avec beaucoup de politesse. C'est le Pere Bouhours qui en est l'Auteur. Ils contiennent, entre autres choses, deux Lettres contre Messieurs de Port-Royal, qui ont été un peu changées dans cette nouvelle édition; le Panegyrique de la Bien-heureuse Rose, traduit de l'Italien du Pere Oliva, Général de la Compagnie de Jesus; une Relation de la sortie d'Espagne du Pere Everard Nitard, traduite de d'Espagnol de l'Amirante de Castille, le bel esprit de la Cour d'Espagne; & le Miracle du Bien-heureux Stanislas Kostka, Novice de la Compagnie de Jesus. Il n'y a qu'onze ans que ce Miracle s'est fait au Royaume du Perou. C'est ordinairement dans le nouveau Monde qu'arrivent ces choses, soit parce qu'elles y sont plus necessaires qu'ailleurs, à cause que le Christianisme n'y est pas encore bien établi, soit parce qu'on les croit plus aisément, quand elles viennent de loin. Le Novice dont il s'agit mourut en la fleur de son âge l'an 1568. *Le procès de sa Canonisation est déja instruis juridiquement. Il ne reste presque plus que la solemnité à faire.*

III. *Traité de la verité de la Religion Chretienne.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1684. 2. vol. in 8.

L'Auteur de ce Livre est un Bearnois, Ministre de l'Eglise Françoise de Berlin, & se nomme Monsieur Abbadie. Sa profession ne doit point faire soupçonner à personne, qu'il ait mêlé de la Controverse dans cet Ecrit, comme font tous les Docteurs Romains en pareil cas, Monsieur l'Evêque de Tournay, & Monsieur Dirois, par exemple. On s'est uniquement attaché dans cet Ouvrage, à prouver la verité de la Religion Chretienne en général. Ainsi l'on y plaide également la cause de toutes les differentes Sectes du Christianisme. Nous dirons une autrefois * de quelle maniere l'Auteur s'y est pris. Il le mérite bien, car il y a fort long-temps qu'on n'a fait un Livre, où il y ait plus de force, & plus d'étenduë d'esprit, plus de grands raisonnemens, & plus d'éloquence.

IV. *Johannes Launoius Theologus & Sorbonista Parisiensis Testis & Confessor Veritatis Evangelico-Catholicæ in potioribus fidei Capitibus controversis, adversus Rob. Bellarminum & alios quosdam Sedis Romanæ defensores egregius & luculentus: nunc post obitum contra Christianum Lupum; Immanuelem à Schelstrate; Natalem Alexandrum; Dominicum Galesium; & Franciscum Marchesium Vindicatus, Operâ & Studio Ant.* Reiseri *Augustani S. S. Theolog. Doctoris, atque Hamburgi in Templo S. Jacobi Pastoris.* C'est à dire, *M. de Launoi témoin de plusieurs veritez, défendu contre les Théologiens de la Cour de Rome.* Amstelodami apud Janssonio-Waesbergios. 1685. in 4.

C'Est encore ici un Livre dont nous parlerons une autrefois plus amplement, n'ayant pas aujourd'hui assez de place pour le faire. Le nom de M. Reiserus a déja parû dans nos Nouvelles du mois d'Avril.† C'est un Auteur infatigable, & à qui un gros Livre ne coûte rien. Il y a environ huit ans qu'il en fit un, pour montrer que S. Augustin est contraire à l'Eglise Romaine. Il en a fait un autre, pour montrer que Thomas d'Aquin est contraire à plusieurs Dogmes de la même Eglise, & presentement il croit joindre M. de Launoi à ces deux autres témoins de la veritable Doctrine. On verra bien-tôt en Latin un bel Eloge de ce M. de Launoi.

V. *Scotia Illustrata, sive prodromus Historiæ naturalis, in quo Regionis natura, incolarum ingenia & mores, morbi iisque medendi methodus, & Medecina indigena accuratè explicantur, &c. cum figuris æneis. Opus viginti annorum jussu magnæ Britanniæ Regis editum. Auctore Roberto* Sibbaldo *M. D. Equite aurato, Medico & Geographo Regio, & Regii Medicorum Collegii apud Edinburgum Socio.* C'est à dire, *Histoire naturelle d'Ecosse.* Edinburgi ex Officina Typographica Jacobi Kniblo, &c. Sumtibus Auctoris. 1684. in fol. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

Précis de cet Ouvrage.

IL y a beaucoup d'ordre & d'exactitude dans cet Ouvrage. Il est divisé en deux parties, dont la premiere contient deux Livres, & la seconde quatre. Le premier Livre de la premiere partie traite de l'air, des eaux, des lieux, & des habitans de l'Ecosse; le second traite des maladies qui y regnent, & de leurs remedes. Dans la seconde partie on traite 1. des plantes qui naissent dans l'Ecosse sans culture. 2. des plantes qui y croissent dans les Jardins. 3. des animaux, tant sauvages que domestiques. 4. des mineraux, des metaux, & des choses que la Mer fournit. On rapporte sur tous ces chefs plusieurs choses singulieres & très-curieuses. L'Auteur a mis au devant de tout l'Ouvrage une description Géographique de l'Ecosse. Ce n'est que l'essai & que l'avertissement du grand *Atlas Scoticus*, auquel il travaille par ordre de Sa Majesté Britanique, & dont il nous donne ici le plan.

VI. *Joh. à Lent ling. Orient. & Hist. Sacr. Professoris illustris Lycei Nassovici Biblioth. Schediasma Historico-Philologicum de Judæorum Pseudo-Messiis.* C'est à dire, *Traité des faux Messies des Juifs.* Herbornæ typis Tobiæ Jacobi. 1683. in 8.

De quelques faux Messies des Juifs.

ON a bien raison de dire que l'homme ne se rebute de rien. Le mauvais succès d'une infinité de faux Messies, n'empêche point qu'il ne s'en éleve d'autres de temps en temps, qui abusent de la crédulité des Juifs. On verra l'Histoire de ces Imposteurs curieusement rassemblée dans cet Ouvrage de M. Lent, qui promet de la traiter un jour avec toute une autre étenduë. Le premier dont il parle s'éleva sous l'Empire d'Hadrien, & a été nommé *Bar Cochab.*

* Voyez le mois suivant, Art. IX.

† No. XV. du Catalogue.

Cochab. Le dernier de tous est le Rabin *Mardochai*, natif d'Eysenstadt en Allemagne, qui fit parler de lui l'an 1682. mais beaucoup moins que Sabbethai Zevi qui s'éleva en 1666. On voit ici son Histoire fort au long. M. Ricaut en a parlé aussi dans son Livre des trois derniers Empereurs Turcs. Il étoit alors en Turquie, aussi bien que M. Coenen, Ministre à Smirne, qui nous a donné une Relation curieuse de cette affaire, dont M. Lent avouë qu'il s'est servi. Cet infame Sabbethai ayant été pris par les Turcs, sauva sa vie en se faisant Mahometan, & il porta une Garce qui le suivoit à faire la même chose.

VII. *L'impie convaincu, ou Dissertation contre Spinoza, dans laquelle on réfute les fondemens de son Atheïsme.* A Amsterdam chez Jean Crelle, Imprimeur sur le Deventer Houtmarkt. 1684. in 8.

Précis de cet Ouvrage.

C'Est un amas de difficultez contre Spinoza, contre les Cartésiens en général, & contre le P. Malebranche en particulier. La moindre partie du Livre est celle qui combat l'hypothese de Spinoza; on lui propose des objections assez fortes, & peut-être meilleures que l'Auteur ne se l'imagine. On en propose aussi de bien fortes aux Cartésiens, & au P. Malebranche; mais elles ne sont pas toutes aussi bien fondées que l'Auteur se le figure. Il ne faut pas s'imaginer pour toutes ces grandes difficultez, que le Cartésianisme soit faux; car de la maniere que notre esprit est conditionné, il trouve souvent des embarras insurmontables, quoi qu'il fasse, soit qu'il nie, soit qu'il affirme. Ce qu'il y a de fort étrange, c'est que cet Auteur débite ses objections avec le dernier emportement. Que ne se contentoit-il de raisonner? L'endroit où il parle de la liberté de Dieu est fort bon. C'est par là qu'il faut repousser les Spinozistes, qui n'ont point de plus grande pierre d'achopement que celle-ci, sçavoir, *que l'Etre souverainement parfait agit par une nécessité naturelle & indispensable.* L'Auteur ne se contente pas de soûtenir en divers endroits, que les principes de Descartes ont produit le Spinozisme, il a fait exprès une Dissertation en Latin, pour montrer comment cela est arrivé. *Les Cartésiens, qui sont délicats sur l'honneur de leur opinion, ont de quoi faire éclater leur zele contre cet Auteur, en justifiant leur Doctrine, & en sauvant la réputation de leur Maître.* C'est le Pere * Rapin qui a dit cela depuis six ans, à l'occasion d'un Livre de Henri Morus. Je puis bien le dire après lui présentement. Au reste les injures & l'aigreur qui se remarquent dans cet Ouvrage, ne sont pas ce qu'il y a de plus à blâmer, puis qu'on y trouve des principes aussi faux que ceux de Spinoza, sçavoir que Dieu est un Corps qui n'occupe qu'une partie de l'espace infini, & que la matiere increée occupe l'autre partie. Qui peut digerer une supposition si opposée au bon sens, n'a plus aucun droit d'écrire contre les autres. Toutes sortes de principes lui peuvent paroître vrais: les Dogmes les plus incompréhensibles ne lui doivent être qu'un jeu.

VIII. *Cara Mustapha Grand Visir. Histoire contenant son élevation, ses amours dans le Serail, ses divers emplois, le vrai sujet qui lui a fait entreprendre le Siége de Vienne, & les particularitez de sa mort.* Suivant la Copie imprimée à Paris. 1684. in 12.

L'Auteur critiqué pour avoir falsifié l'histoire.

SI nous parlons de ce Livre, ce n'est que pour avertir les Lecteurs de n'ajoûter point de foi à toutes les Fables dont il est plein. C'est une chose étrange qu'y ayant tant de sujets sur lesquels Messieurs les Faiseurs de Romans peuvent exercer leur génie, ils nous viennent enlever les choses qui devroient être le plus à couvert de leurs invasions. Un fait tout nouveau, extraordinairement important à toute la Chretienté, méritoit bien, ce me semble, que les Auteurs de petites Pieces de Galanterie n'y touchassent pas. Il n'étoit déja que trop embrouillé par le grand nombre de Relations fabuleuses, que le zele des uns, & la politique ou la jalousie des autres, en avoient publiées. C'étoit un nouveau motif pour le laisser tout entier aux Historiens. Cependant il a parû par les suites, qu'à peine ce grand événement étoit achevé, que l'on commença de s'en saisir à Paris, pour en faire une Historiette amoureuse. En verité on ne devroit pas souffrir † cette licence. On feroit fort bien d'obliger tous les Faiseurs de Romans, ou à se forger des Héros imaginaires, ou à prendre ceux que l'Antiquité leur fournit, comme ils l'ont déja pratiqué tant de fois. S'ils ont tant d'envie de parler de gens qui entreprennent les choses les plus mémorables pour voir une femme, que n'en font-ils? Pourquoi empoisonner si hardiment l'Histoire moderne? Pourquoi dire si sérieusement, que la derniere guerre de Hongrie n'a eu pour cause que l'amour du Grand Vizir pour la Femme du Bacha de Bude? Encore si l'on avoit averti dans une Préface, qu'on ne débitoit cela que comme une avanture Romanesque, y auroit-il lieu d'excuser l'Auteur. Mais on n'a pas eu cette bonne foi. La défunte Demoiselle des Jardins (autrement la Dame de Ville-Dieu, ou la Dame de Chate, car c'est sous ce dernier nom qu'elle est morte depuis quelques mois) en usa plus honnêtement pour le Public. Pour empêcher que l'on ne s'imaginât que toutes les Galanteries, qu'elle attribuoit dans son Journal Amoureux à plusieurs personnes illustres de la vieille Cour, sans épargner même la gravité presque Ministrale de l'Amiral de Coligni; pour empêcher, dis-je, que l'on ne crût que c'étoient des Histoires veritables, elle avertit soigneusemeur que c'étoient de pures fictions qu'elle faisoit passer sous des noms célebres, afin de les rendre plus curieuses. Elle en usa ainsi apparemment de peur d'irriter les Successeurs de ceux & de celles à qui elle supposoit des commerces de galanterie, qui ne leur pouvoient être que peu honorables dans l'imagination du Lecteur; car on est fort persuadé en lisant les Histoires Amoureuses, que le Héros va beaucoup plus loin que le Livre ne le dit. Les passions ne sont pas aussi aisées à arrêter dans un cœur, que dans un Livre; & quand on fait un Roman, on sçait bien que pour peu qu'on en dise, le Lecteur devine le reste. Mais pour le petit Roman qui nous fait parler ici, on auroit grand tort de lui appliquer la maxime. L'imagination n'y a rien à faire. Le Héros y va passer la nuit très-souvent avec ses Maîtresses, & il feroit bien mal-aisé de trouver ailleurs des Héroïnes plus commodes. Cependant ce sont des

Me. de Ville-Dieu louée de ne l'avoir pas fait.

L'Auteur critiqué derechef.

* *Réflex. sur la Philos. p.* 228.

† Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. NIDHARD. Rem. C.

des Meres, ou des Sœurs du Grand Sultan, & c'est une seconde licence fort blâmable dans cet Historien. Quelques Turcs que soient les gens, il faut respecter le caractère de Monarque. Le nom de Roi, & d'Empereur, a quelque chose de si sacré, qu'à peine est-il permis aux Historiens de fouiller dans les galanteries d'une Famille Royale, long-temps après qu'elles sont passées, & voici un Auteur qui deshonore toute la Famille Ottomane pleine de vie, par des contes qui n'ont aucune réalité. Voudrions-nous que les Turcs traitassent ainsi les Princes Chretiens? C'est un beau début pour une Sultane Mere que d'envoyer chercher un Page qu'elle n'a vû qu'une fois, & de partager son lit avec lui! Avoüons avec tout cela, que cette petite Historiette est fort joliment écrite. On l'a réimprimée en ce païs-ci, en même temps que la Critique des Nouveaux Dialogues des Morts. L'Auteur * de cette Critique a de l'esprit, mais il n'a point ôté aux Dialogues la grande réputation qu'ils méritent. Les Sieurs Wetstein & Desbordes avoient réimprimé peu auparavant *la Pratique de l'Education des Princes*, composée par M. Varillas, & ils ont imprimé depuis le premier Tome des Oeuvres Mêlées de Monsieur de Saint Evremont, où l'on voit, outre plusieurs Discours sur les Pieces de Theatre, une Dissertation sur Epicure, qui mérite d'être lûe.

IX. *Felix puerpera seu observationes Medicæ circa regimen puerperarum & infantium recens natorum ad Cl. virum D. D. Drelincurtium per M. M. M.* Lugd. Batav. apud Petrum Vander Aa. 1684. in 12.

Platerus, Médecin de Bâle, n'a pas oublié de parler dans sa Médecine pratique, du soin qu'il faut prendre des femmes accouchées & de leurs enfans. Il n'avoit garde d'oublier un article si important, & qui est l'affaire capitale du mariage. On prétend dans ce petit Livre, qu'il ne faut pas s'en tenir aux Ordonnances de Platerus; on en montre les grands inconveniens, & on substitué une autre pratique. Comme il y va de la conservation du genre humain, de faire que les accouchemens soient heureux, & aux meres, & aux enfans, on doit rendre grace à cet honnête homme, de ce qu'il avertit le Public des abus qu'il croit qui regnent dans cette matiere.

X. *R. P. Pauli Casati Placentini Societ Jesu Mechanicorum libri octo, in quibus uno eodemque principio Vectis vires Physicè explicantur, & Geometricè demonstrantur, atque Machinarum omnis generis componendarum methodus proponitur.* Lugduni apud Anissonios, Joan. Posuel & Claudium Rigaud. 1684. in 4. & se trouve à Amsterdam chez Henri Desbordes.

Quoi que le Pere Casati eût promis ce Livre dans ses Dissertations *de Terra Machinis mota*, on avoit perdu l'espérance de lui voir tenir sa parole, à cause du long espace de temps qu'il avoit laissé écouler sans la tenir. Mais on en voit enfin l'accomplissement. C'est un Jesuite de réputation, & qui a enseigné les Mathématiques dans le Collége Romain. Il y expliqua à ses Auditeurs en l'année 1654. l'Abregé du Livre qu'il publie présentement.

Questions notables du Droit, par feu Noble Scipion du Perier, Avocat au Parlement de Provence. A Toulouse chez Guillaume Loüis Colomiez & Jerôme Posuel. 1684. in 4. & se trouve à Amsterdam chez le même Desbordes. XI.

Les deux éditions, qui avoient été déja debitées de cet Ouvrage, n'empêchant pas qu'on n'en demandât une troisieme, on l'a donnée. On n'a rien changé au stile de l'Auteur, qui étoit un des plus sçavans Jurisconsultes de son temps.

Joannis Baptistæ de Luca R. E. Cardinalis, &c. Relatio Curiæ Romanæ, in qua omnium Congregationum, Tribunalium, aliarumque Jurisdictionum Urbis Status, ac praxis dilucidè describitur. C'est-à-dire, *Relation de la Cour de Rome.* Coloniæ Agrippinæ apud Arn. Metternich. 1683. in 4. XII.

Précis de cet Ouvrage.

Cette Relation de la Cour de Rome n'est pas de la nature de celles que les Ambassadeurs de Venise font au Sénat, lors qu'ils reviennent de leur Ambassade. On a publié, entre autres, celle du Cavalier Angelo Corraro qui est fort jolie, & qui donne le caractère de tous les Cardinaux de la Cour d'Alexandre VII. Il n'en dit pas trop de bien: mais Monsieur le Cardinal de Luca prend une toute autre méthode pour faire connoître la Cour de Rome. Il en fait voir soigneusement la grandeur & la puissance. Il dit qu'il n'y a point de Cour au Monde, où il se traite d'aussi grandes affaires que dans celle-là, puis qu'outre qu'on y plaide les causes Ecclesiastiques de tout le monde Romain, on y négocie aussi des affaires temporelles très-importantes. Il ajoûte que le Pape fait lui seul toute sa Cour, & qu'il soûtient plusieurs personnages avec une puissance sans bornes, qu'il a reçûë immédiatement du Ciel. La Jurisdiction qu'il exerce ayant une si vaste étenduë, il a besoin d'être aidé. C'est ce qui fait qu'il a beaucoup de Ministres auprès de lui, desquels cet Auteur parle amplement. Il explique les fonctions, & les privileges des Légats, des Nonces, des Cardinaux, du Secrétaire d'Etat, du Maître du Sacré Palais, du Dataire, &c. Il décrit les diverses Congrégations qui ont le département de certaines choses; & parce que les Ambassadeurs des Princes font une très-belle figure dans cette Cour, il parle d'eux fort exactement. Il n'oublie pas la fameuse Chambre qu'on appelle R O T E, composée de 12. Auditeurs de différentes Nations, qui jugent de toutes les matieres Bénéficiales de tous les païs Catholiques en cas d'appel, & de tous les procès des Etats du Pape, où il s'agit de plus de cinq cens écus. Enfin il donne une telle idée de la Cour de Rome, que ceux qui sçavent les miseres de son commencement, ne pourront assez admirer les faveurs que la Providence de Dieu lui a faites. On peut lui appliquer le passage de † l'Ecriture, où le Patriarche Jacob parle des

* *On croit que l'Auteur des Dialogues & celui de cette Critique ne sont qu'un.*

† *Genese chap. 49. v. 25.*

des bénédictions de son fils Joseph. C'est l'étoile de Rome d'être peu de chose dans son origine, & de s'élever au plus haut sommet des grandeurs avec le temps.

Fictilibus crevere Deis hæc aurea templa.

Au reste cet Ouvrage est d'autant plus considérable qu'il vient de la plume d'un Cardinal. C'est une espece de rareté en ce temps-ci; on n'en entend plus gueres parler depuis la mort du Cardinal Bona. Nous avons pourtant un autre Livre nouveau de celui qui nous fait parler en cet endroit. Il s'intitule *Annotationes ad S. Concilium Tridentinum, Coloniæ apud Arnoldum Metternich* 1684. *in* 4.

On nous promet la description d'une Machine qu'on fait à Paris pour nager entre deux eaux, dans laquelle on pourra faire toutes les expériences du vuide. La Machine pour amolir les os, sur quoi on a vû un Livre de M. Papin depuis deux ans, commence à servir sur les Vaisseaux. On fait de la gêlée par ce moyen, qui est fort bonne à manger, & bien utile aux malades; & comme il y a beaucoup d'apparence que la Machine pour adoucir l'eau de la Mer, dont on parle tant, pourra servir dans les Navires, on peut espérer que desormais la Navigation sera plus aisée, qu'on n'eût osé se le promettre il y a cent ans. M. Bernoully de Bâle a inventé une nouvelle Machine pour peser l'air.

Nous attendons aussi au premier jour un Livre composé par l'illustre M. Boyle sur la porosité des Corps. On le traduit en Latin. Peut-être traduira-t-on aussi en la même Langue un Livre Anglois qu'on a imprimé depuis peu à Londres. C'est un Traité de Chymie où l'on accorde ce qui paroît se contrarier dans les Ouvrages de Raimond Lulle.

Nous avons été contraints de renvoyer au mois suivant un Livre dont nous avions promis de parler dans les Nouvelles de celui-ci; c'est la Dissertation de M. Hennin contre la maniere ordinaire de prononcer le Grec selon les accens.*

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Novembre 1684.

ARTICLE I.

Les Prétendus Réformez convaincus de schisme, pour servir de Réponse à un Ecrit intitulé, Considérations sur les Lettres Circulaires de l'Assemblée du Clergé de France de l'année 1682. A Paris chez Guillaume Desprez, ruë S. Jacques. 1684. in 12. & se trouve à la Haye chez Arondeus.

Remarques générales sur cet Ouvrage.

ON auroit bien fait de mettre au commencement de ce Livre, qu'il sert de Réponse à *la Défense de la Réformation*, que M. Claude opposa aux *Préjugez* de M. Nicole l'an 1673. Car c'est principalement à cet Ouvrage de M. Claude, que l'Auteur de ce nouveau Livre en veut. Il y a longtemps que Messieurs de Port-Royal cherchoient à en venir-là; cette *Défense de la Réformation* leur sembloit une Forteresse, à la ruïne de laquelle leur honneur étoit fort interessé. Ils l'ont tâtée de tous les côtez imaginables, & de temps en temps ils l'ont insultée par les endroits qui leur paroissoient les plus foibles. Dès l'an 1673. ils publierent la *Réfutation de la Réponse d'un Ministre Luthérien, sur la Conference de Luther avec le Diable*, où ils attaquerent quatre endroits de ce Livre de M. Claude, qu'ils avoient choisis à leur fantaisie. Depuis ce temps-là M. Arnaud en a attaqué quelques autres, dans son Apologie pour les Catholiques, qu'il a choisis comme il lui a plû. Enfin M. Nicole a pris la résolution de s'attacher au Corps de la Place, ayant été prié, dit-on, par M. l'Archevêque de Paris, de répondre aux Considérations sur les Lettres Circulaires. Cette résolution a produit le Livre dont nous avons à parler présentement.

Du Schisme attribué aux Protestans.

L'Auteur ayant considéré que l'Ecrit, auquel on le prioit de répondre, contenoit plusieurs Disputes, & plusieurs plaintes sur divers faits qui sont arrivez de nos jours, n'a point crû qu'il dût s'engager à la discussion de toutes ces choses. Il n'a choisi que la seule question du Schisme, se persuadant que si on la peut vuider une fois, toutes les autres seront bien-tôt terminées, & qu'elle est d'une assez grande importance pour mériter qu'on y applique tout son esprit, sans la confondre avec d'autres Controverses. Et comme si cette réduction ne suffisoit pas, il veut encore que dans la question du Schisme on retranche tout ce qui pourroit donner lieu à des incidens. Il a trouvé un fort beau moyen de couper chemin à toutes les diversions, c'est de dire que la séparation des Protestans seroit schismatique, quand même ils seroient sortis d'une Communion coupable d'erreurs fondamentales. Il est clair que si l'on prouve cela,

* Voyez l'Art. II.

cela, toutes les Disputes des Protestans sont renversées; car leur prétention est que, parce qu'ils se sont séparez d'une Communion qui avoit laissé corrompre la verité, ils ne sont point coupables de Schisme; & de là vient qu'ils demandent éternellement, qu'on examine en particulier, s'ils ont raison dans les Dogmes qui les distinguent d'avec l'Eglise Romaine. L'Auteur avertit que ce n'est que pour abreger qu'il donne ce tour à la Dispute, & qu'il est bien eloigné de croire qu'il soit seulement possible, que les Catholiques n'ayent pas raison dans le fond. Il semble même menacer les Protestans de quelques autres Traitez, où l'on prouvera par la voye de la discussion, qu'ils se trompent dans le particulier de leurs Dogmes. Mais pour le présent il se borne à des preuves générales, qui puissent emporter la décision de tout le procès, sans en venir au détail. Voici comme il tourne la chose.

Il prétend prouver que les Protestans sont Schismatiques. 1. Parce qu'ils *n'ont pû, sans une témérité criminelle, juger que l'Eglise Romaine fût coupable d'erreurs incompatibles avec le salut, & que leur société en fût exempte.* 2. Parce qu'il *y a des marques certaines qui les convainquent de Schisme, sans entrer dans la discussion des points particuliers, sur lesquels ils accusent d'erreur l'Eglise Romaine.* Cette derniere proposition est le sujet du second & du troisieme Livre; l'autre est traitée dans le premier.

Que les Protestans ignorans n'ont pû entendre l'Ecriture.

Pour prouver la premiere de ces deux propositions, il établit deux principes. 1. *Qu'il ne suffit pas, pour exempter de crime les Protestans, qu'ils ayent en effet raison dans le fond des differens particuliers, s'ils n'ont été capables de connoître qu'ils avoient raison, puis que quand on supposeroit qu'ils auroient eû en effet raison, ils ne laisseroient pas d'être coupables, s'ils s'étoient séparez de l'Eglise Romaine, sans une assûranse raisonnable de la justice de leur cause.* 2. *Que pour les convaincre qu'ils n'ont pû connoître les erreurs de l'Eglise Romaine, il suffis de prouver que les enfans élevez dans leur Religion, & qui commencent à user de leur raison, les Artisans, les femmes, & généralement tous les simples, ont été incapables d'avoir cette assûrance raisonnable.* Ce second principe abrege extrêmement la dispute, parce qu'il réduit la question du Schisme à l'examen de ce seul point; *si les simples d'entre les Calvinistes ont pû avoir une connoissance suffisanse des erreurs de l'Eglise Romaine, pour décider qu'elle en est coupable, & de la verité de leurs Dogmes, pour les approuver*; car si l'on prouve que les simples n'ont pû avoir une connoissance suffisante de ces deux choses, l'Auteur prétend dès-là qu'ils sont schismatiques, & s'ils le sont, il prétend que toute la Société l'est aussi, parce qu'il est incontestable que *toute Société, dont les simples sont notoirement schismatiques, ne peut être l'Eglise de Jesus-Christ, & est toute schismatique.* Il employe donc toutes les forces de son esprit à montrer, que les simples ont été incapables de bien connoître, si la verité se trouvoit dans le parti des Catholiques, ou dans celui des Réformateurs.

Comment il répond à M. Claude sur ce sujet.

Il commence par examiner ce que M. Claude lui a répondu, lors qu'il a montré comment les simples peuvent connoitre dans l'Ecriture les veritez fondamentales. Il trouve que personne n'a mieux réussi que M. Claude, à faciliter aux simples le jugement des Controverses, & qu'on peut dire que c'est son Chef-d'œuvre. Il dit néanmoins que l'on y voit de très-grands défauts, & il employe tout un Chapitre à faire voir, que le Symbole dressé par M. Claude, est rejetté par toutes les Societez Chretiennes, soit parce qu'il ne contient pas tous les articles fondamentaux, soit parce qu'il en contient plusieurs qui passent dans quelques Sectes, ou pour des faussetez, ou pour des Dogmes non nécessaires. Après quoi il entreprend de prouver, que les Calvinistes simples n'ont nulle voye solide & raisonnable, ni de s'assûrer de la verité de la plûpart des articles du Symbole de M. Claude, ni de connoître la nécessité des articles du même Symbole, ni de s'assûrer de la suffisance de ces articles, ni de juger incompatibles avec la vraye foy les articles exclus de ce Symbole. Ces quatre points lui fournissent un beau champ, & il y a du plaisir à le voir nager tout à son aise dans cette mer de difficultez, qui empêchent, à ce qu'il dit, que les simples ne trouvent dans l'Ecriture la verité, la nécessité, & la suffisance de certains Dogmes, & l'incompatibilité des autres Dogmes avec le salut. Comme il avoit déja étalé avec pompe la plus grande partie de ces objections dans son Livre des Préjugez, & que M. Claude y avoit déja répondu, il examine ici soigneusement les réponses de cet habile Ministre, & il croit lui montrer que ni la voye de sentiment, ni celle de réflexion, ne peuvent donner aux ignorans Calvinistes une intelligence de l'Ecriture, sur laquelle ils puissent raisonnablement appuyer leur foy, & c'est sans doute ce qui l'oblige à soûtenir, que l'autorité est le vray principe de leur créance, quoy que les Ministres leur enseignent qu'il faut aller à la foy par la voye de l'examen. Selon lui la voye de l'autorité est si naturelle, qu'on y retombe lors même qu'on fait une profession ouverte de la rejetter, & il tire de là une preuve, que Dieu s'est voulu servir de la voye de l'autorité, pour nous conduire au salut, la voyant si proportionnée à l'état & aux inclinations de l'homme. Mais pour empêcher qu'on ne s'y trompât, il a falu que Dieu ait joint cette autorité avec des caracteres reconnoissables. Or tels sont, au dire de cet Auteur, les caracteres qui distinguent l'Eglise Catholique, de toutes les autres Societez. Il faut donc conclure, dit-il, qu'elle est infaillible, puis qu'il est d'ailleurs évident. 1. que les veritez nécessaires au salut ne sont point inaccessibles au Peuple Chretien. 2. que tous les simples sont incapables de discuter par l'Ecriture tous les articles de foy nécessaires au salut.

Ses Principes retorquês contre lui-même.

Jusques ici cet Auteur nage en pleine mer, ou du moins il est semblable à un fleuve qui roule majestueusement ses eaux dans un grand & profond canal, mais dans son Chapitre 17. il se trouve resserré entre des pointes de Rochers, d'où il s'echape avec une rapidité prodigieuse. En effet M. Claude n'ayant pas manqué de dire à M. Nicole, que toutes les difficultez qu'il avoit si exactement ramassées, pour montrer que les ignorans ne peuvent point entendre la Sainte Ecriture, retombent sur son parti, parce qu'il reconnoît à tout le moins, que l'autorité infaillible de l'Eglise se doit connoître par l'Ecriture; M. Claude, dis-je, ayant fait cette objection à M. Nicole, l'a mis dans la nécessité d'y répondre dans ce Livre-ci. Il y répond, mais ce ne n'est plus le même homme. On ne lui voit plus cette liberté d'esprit, cette abondance, cette confiance, cet air déclamateur & philosophique, qui ont parû dans les Chapitres précédens; il ne jette qu'un filet d'eau avec précipitation.

Il

Il eut mieux valu pour lui de n'en jetter point du tout, car ayant avoüé que l'Ecriture est suffisante pour décider l'autorité de l'Eglise, il a renversé lui-même tout ce qu'il venoit de bâtir. La raison en est, que si les simples peuvent trouver dans l'Ecriture qu'il y a une Eglise infaillible, il s'ensuit nécessairement qu'on peut trouver dans l'Ecriture un Dogme de foy, sans sçavoir les Langues Originales, sans conférer ensemble toutes les Versions, sans oüir sur chaque Texte les divers sentimens des Interpretes, sans chercher tous les Passages conformes ou opposez. Et cela étant, les difficultez de M. Nicole sont nulles; car si elles prouvoient ce qu'il prétend, il s'ensuivroit que les simples ne pourroient pas trouver un seul article de foy dans l'Ecriture par la voye de l'examen.

Il auroit raison de dire que le sort des Calvinistes, qui ont cinq cens points à chercher dans l'Ecriture (grande hyperbole) est beaucoup plus embarassé que celui des Catholiques, qui ne sont obligez d'y en chercher qu'un; il auroit, dis-je, raison d'avancer cela, s'il n'avoit point environné l'Ecriture de tant de difficultez insurmontables aux ignorans; mais ces difficultez étant une fois posées, on doit tenir pour indubitable, que les Catholiques n'arriveront pas mieux à la Foy que les Huguenots; tout de même qu'on est assûré qu'un homme qui fait naufrage à une lieuë de terre, ne court pas moins de péril que s'il avoit cinq cens lieuës d'eau à traverser. Si l'on ne promettoit la vie à un homme qu'au cas qu'il brisât cinq cens colomnes de marbre à coups de poing, il n'auroit pas plus de raison de se preparer à la mort, que s'il n'étoit obligé qu'à en briser une. Il faut donc que l'on avoüe, que Dieu n'exige point des ignorans, qu'ils connoissent l'infaillibilité de l'Eglise, par un examen de l'Ecriture accompagné de toutes les lumieres, & de toutes les recherches dont parle M. Nicole. Il a trop consulté ici son M. Descartes, qui luy a appris qu'on agit témérairement lors même que l'on croit la vérité, si on la croit avant que de s'en être convaincu par démonstration. On ne peut pas faire un plus grand abus de la maxime de ce Philosophe, que de la pousser jusques aux matieres de conscience; & ce seroit même aller contre son esprit, car il vouloit que dans les choses de pratique, on se déterminât sur la plus grande probabilité. * Ce principe de Philosophie seroit *l'éponge de toutes les Religions*, comme un Auteur Persan l'a dit de la fatalité des Stoïques, au rapport du sçavant M. Bernier dans son Abregé de la Philosophie de Gassendi, qui est si beau & si curieux, que la premiere édition étant toute debitée, il a falu en donner une seconde depuis peu, pour satisfaire à l'empressement du Public.

L'Auteur s'étant tiré des défilez de son Chapitre 17. semble se remettre un peu au large dans les deux suivans, où il traite de la maniere de prouver l'Eglise par la Tradition, & des marques extérieures de verité qui conviennent à l'Eglise Romaine; mais on s'apperçoit bien-tôt que son esprit est encore dans de nouveaux défilez. Il n'examine point en détail les difficultez que M. Claude avoit proposées contre la Tradition, il se contente d'y opposer quelques regles générales. Au reste il loüe fort M. Arnaud son ancien ami sans le nommer, & nous renvoye tacitement à l'endroit de l'Apologie pour les Catholiques, où l'on a parlé de la sainteté des mœurs, qui reluit encore aujourd'hui dans quelques personnes de la Communion Romaine. Voilà pour ce qui regarde la premiere partie de ce Traité.

De la nature & des propritez de la vraye Eglise.

On se propose dans les deux autres de montrer le Schisme des Protestans, par une autre sorte de preuves *tirées de la nature, des proprietez & des qualitez de la vraye Eglise.* Pour cet effet l'Auteur examine fort au long le Systême que les Ministres forment de l'Eglise, *& comme ce Systême*, dit-il, *est la plus belle partie du Livre que M. Claude a fait pour la défense de la Réformation, qui n'a pas eu peu d'estime parmi ceux de son parti*, il se persuade que *ce n'est pas faire tort aux prétendus Réformez, que de le prendre pour Interprete de leurs sentimens.* C'est donc au Systême de M. Claude touchant l'Eglise qu'il s'attache. Il prétend que M. Claude, n'ayant point entendu le sens de ce que Saint Augustin a dit dans ses Disputes contre les Donatistes, *que les seuls justes appartiennent à l'Eglise*, a eu tort d'en tirer des consequences contre l'infaillibilité de l'Eglise. On a, dit-il, d'autant plus de tort de tirer ces consequences, qu'en rejettant l'autorité infaillible de l'Eglise, on se trouve obligé de supposer que chaque Fidelle a le don de l'infaillibilité, lors qu'il cherche dans l'Ecriture les veritez fondamentales. Cela donne lieu à cet Auteur d'entrer dans le démêlé de M. l'Evêque de Meaux & de M. Claude, sur cette These, *chaque particulier, pour ignorant qu'il soit, est obligé de croire qu'il peut mieux entendre la parole de Dieu, que les Synodes les plus Universels, & que toute l'Eglise ensemble.* De là il passe à la considération de l'unité de l'Eglise, & il prouve démonstrativement, que les Peres n'ont point crû que la veritable Eglise pût être un amas de Sectes separées les unes des autres. C'est dommage pour lui qu'il n'ait point prouvé cela par d'autres raisons; car il doit sçavoir qu'il y a de fort habiles Ministres, qui ne font point difficulté de rejetter en cela les idées des anciens Docteurs, & qui renversent aisément les objections des Missionaires, en leur mettant en fait, qu'on peut être Membre de la vraye Eglise en differentes Communions. Il paroîtra bien-tôt un † Ouvrage, où cette proposition sera clairement dévelopée, & où l'on verra un Systême de l'Eglise aussi débarassé qu'on le puisse souhaiter. M. Nicole s'est vû encore une fois dans un détroit qui l'a fait aller bien vîte. C'est quand il a falu accorder avec l'unité de Communion, le salut de tant de gens qui sont morts dans differentes obediences, sous le Schisme des Antipapes. Il n'a passé que comme un éclair sur cette objection, quoy que M. Claude l'eût poussée terriblement. En récompense il a examiné à fond tout ce qui regarde l'étenduë, & la visibilité de la vraye Eglise.

Si elles conviennent à l'Eglise des Protestans;

Après avoir ainsi étalé les propriétez de la veritable Eglise dans la seconde partie de son Ouvrage, il examine dans la troisieme, si elles conviennent à la Societe des prétendus Réformez. Il commence par l'étenduë, & par la visibilité perpétuelle, & il soûtient que cette

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. de NICOLLE, Rem. C. & Art. de PELLISSON, Rem. D.

† *Préjugez legitimes contre le Papisme par M. Jurieu.* Voyez le mois d'Avril de l'année suivante, Art. III.

te Societé n'a jamais eu ces deux caracteres de la vraye Eglise; mais comme il a remarqué qu'en supposant avec M. Claude qu'il y a eu toûjours dans la Communion de Rome, de veritables Fideles cachez qui ne participoient point au venin de sa Doctrine, on peut en quelque façon soûtenir la perpétuité, la succession, & la visibilité de l'Eglise Protestante, il employe toute la force de son esprit à ruiner une semblable supposition, & il faut avoüer de bonne foy, qu'il est difficile de croire, après avoir lû son Livre, qu'il y ait eu dans la Communion de Rome beaucoup de ces Fideles cachez; car il est inconcevable qu'ils ayent pû s'abstenir toute leur vie d'aller à la Messe, sans que personne en ait fait du bruit, & il est contre les principes des Protestans, qu'un vray Fidele puisse assister au Sacrifice de la Messe, & à toute autre cérémonie où l'on invoque les Créatures. Cette difficulté paroît plus grande, quand on considere ce que dit M. Nicole, que ceux qui se réformerent dans le dernier siecle, n'avoient point été de ces Fideles, car ils avoüerent que Dieu les avoit retirez de Babylone, & des abimes de l'idolatrie. L'Auteur veut prouver par là qu'ils formerent une Eglise toute nouvelle, qui ne fit aucun tout continu avec aucune autre Société qui eût jamais parû dans le monde, & il prend cette nouveauté pour une marque incontestable de Schisme. Le défaut de mission dont il accuse les premiers Réformateurs, lui paroît aussi une preuve incontestable. C'est dans cette vûë qu'il s'efforce de réfuter tout ce que les Ministres disent là-dessus, & il renvoye M. Claude à ce que M. Arnaud a publié contre lui sur cette matiere. Il faut deviner qu'il renvoye à M. Arnaud, puis qu'il ne le désigne que par les mots vagues d'*habile Auteur*. Outre cela il attaque en particulier l'Ordination des premiers Ministres, soit qu'elle ait été faite par des Laïques, soit qu'elle ait été faite par des Prêtres, & il répond le mieux qu'il peut aux raisons par lesquelles M. Claude a soûtenu, que le Ministere appartient originairement au peuple; après quoy il entre dans la dispute de la distinction des Prêtres, & des Evêques, & se sert de toutes les armes que le sçavant Pearson a employées contre les Presbyteriens. Les autres preuves de Schisme qu'il allegue sont empruntées. 1. De ce que les nouveaux Réformateurs ont rompu avec l'ancienne Eglise, ayant condamné des choses qu'elle avoit solemnellement décidées, comme la nécessité du Baptême, le Célibat des Prêtres, l'obligation de garder le vœu de continence. 2. De ce qu'il s'ensuit de leur Doctrine, que tous ceux qui ont été révérez comme Saints depuis le quatrieme & le cinquieme siecles, étoient des méchans, des homicides, des gens sans foy & sans charité, puis qu'ils ont été les grands défenseurs de l'invocation des Saints, & du Célibat des Ecclesiastiques. 3. De ce que la Doctrine des Calvinistes est une source de divisions, à ce qu'il prétend, & il pousse cela d'une maniere très-maligne, & très-odieuse.

Autres preuves du Schisme des Protestans.

Il se plaint dans sa conclusion en termes très-forts, non seulement contre certains Ecrivains qu'il dit qui font des descriptions fausses, aigres, & envenimées, du procédé qu'on tient envers leur parti, mais aussi contre l'Auteur des Considérations sur les Lettres Circulaires. Cependant il est certain que cet Auteur a gardé une extrême modération, & qu'on ne pouvoit pas se plaindre d'un air plus sage, & plus respectueux qu'il a fait. Si bien qu'on s'étonne avec raison, que M. Nicole ait trouvé dans ce petit Livre un si énorme emportement, & que néanmoins il n'ait pas dit un seul mot, pour montrer que le procédé dont on se plaint est fort équitable. Il n'y auroit point d'homme plus propre que lui à donner là un bon tour, car c'est assûrément un esprit d'une grande force, & parmi tant d'habiles gens que l'Eglise Romaine peut employer, il y en a bien peu qui sçachent manier une Controverse comme lui. *

ARTICLE II.

Henrici Christiani Hennini ἑλληνισμὸς ὀρθωδής, *seu Græcam Linguam non esse pronuntiandam secundum accentus, Dissertatio paradoxa, qua legitima & antiqua Linguæ Græcæ pronunciatio & modulatio demonstratur, atque obiter de Linguis, earumque fatis disputatur.* C'est-à-dire, *Dissertation pour prouver qu'il ne faut point prononcer le Grec selon les accens.* Trajecti ad Rhenum ex Officina Rudolfi à Zyll. 1684. in 8.

CE seroit une fatalité bien étrange, si les accens de la Langue Greque, qui ont dégoûté tant de gens de l'étudier, étoient contraires à son génie, & à la raison. On ne peut se plaindre que de la nature, lors que selon l'ordre, & selon les regles, on est environné de difficultez rebutantes; mais de l'être contre l'ordre & contre les regles, c'est assûrément un sort un peu capricieux. Il y a beaucoup d'apparence que la Langue Greque est dans ce fâcheux état, c'est-à-dire, qu'on l'a embarassée d'accens contre tout droit & raison, & qu'on l'a renduë par là peu agréable à beaucoup de monde. Le titre de ce Livre fait voir que l'Auteur n'est pas éloigné de cette pensée. Il est Allemand, & Médecin à Utrecht.

Que l'usage des accens a été inconnu aux Anciens.

Il pose d'abord pour principe, que les Phéniciens, sous la conduite de Cadmus, ont communiqué aux Grecs les lettres de l'Alphabet, & que les Grecs les ont communiquées aux Latins, & aux Gaulois; aux premiers par le moyen d'Evander, Chef d'une Colonie d'Arcadiens, & aux derniers par le moyen des habitans de Marseille. Il prouve ensuite que les premiers inventeurs des lettres ne se sont point servis d'accens, il le prouve, dis-je, par les monnoyes des Carthaginois, & des Tyriens, & par l'écriture des Samaritains d'aujourd'hui. Il prétend qu'Heber, Fondateur de la Nation Hebraïque, & Chaldéen d'extraction, a été redevable de la connoissance des lettres aux Phéniciens, & qu'il n'a eu garde d'y apposer des accens, puis que c'est des Juifs qu'ils sont venus très-long-temps après, & lors que cette Nation ne se servoit déja plus de l'écriture Hebraïque; car M. Hennin se persuade avec quelques sçavans hommes, qu'il faut faire une grande difference entre les caracteres Hébreux, & les Judaïques, & que les Judaïques sont les mêmes que les Chaldéens. Il croit que durant la captivité de Babylone, les Juifs changerent leur langue & leurs lettres en celles

des

* Voyez encore quelque chose sur cet Ouvrage dans l'Art. XII. du mois suivant. Voyez aussi la réponse de M. Jurieu à cet Ouvrage dans le mois d'Avril 1685. Art. III. & dans le mois d'Avril 1686. Art. I. Voyez encore l'Art. IV. du mois d'Avril 1685.

des Chaldéens, & qu'ils y ajoûterent long-temps aprés les accens & les voyelles. Encore aujourd'hui les Paraphrases Chaldaïques d'Onkelos & de Jonathan, n'ont point d'accens, si ce n'est dans le Pentateuque. La Langue Syriaque n'en a point non plus, & l'on ne voit point leur usage, ni dans aucune Nation du Levant, ni parmi les Esclavons, les Moscovites, & les Bulgares, ni parmi les anciens Danois, Allemans, & Belges. D'où l'Auteur conclut que l'usage des accens a été inconnu à l'Antiquité. Il croit que c'est une invention des Arabes, qui fut perfectionnée par Alchalil, sous le Câlife Alraschild, peu aprés la mort de Mahomet. Il ajoûte que les Masorethes de Tibériade, & sur tout le célebre Ben-Ascher, qui florissoit au milieu du sixieme siecle, adopterent cette invention, & commencerent à l'introduire dans la Sainte Ecriture, lors que l'Empereur Justinien leur défendit de lire leurs Traditions dans les Temples. Mais celui qui perfectionna les accens fut le Rabin Juda Ben-David Chiug, natif de Fez dans l'onzieme siecle.

Quand & pourquoi on les a inventés.

L'Auteur passe de ces observations à celle-ci, c'est que toutes les raisons pour lesquelles on a inventé les accens, prouvent qu'ils ne sont d'aucune nécessité pendant qu'une Langue est vivante, & qu'ils n'ont été inventez que lors qu'on a écrit des Grammaires, ce qu'on ne fait pas, dit-il aprés M. Vossius, pendant que les Langues fleurissent. Mais je ne sçay si l'expérience de ce siecle, où l'on voit tant de Grammaires des Langues vivantes, n'est pas contraire à cette opinion. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'à l'égard des Langues vivantes, les Grammaires ne sont nécessaires qu'aux Etrangers, & c'est ce que l'Auteur insinuë clairement lors qu'il dit, qu'on n'a commencé d'en faire qu'en faveur des Etrangers, qui vouloient apprendre la Langue Greque devenuë célebre par tout le monde. Ainsi ce seroient les Grecs qui auroient commencé à faire un art de l'étude d'une Langue. Or comme leur érudition a fleuri principalement en Egypte depuis le siecle d'Alexandre, cet Auteur croit que les Grammairiens d'Alexandrie inventerent les accens, sous le regne de Ptolomée Philopator, afin de faciliter à leurs Disciples la prononciation des Vers. Cette invention ne fut d'abord en usage que dans les Ecoles, mais enfin elle devint générale lors que la Langue Greque eût été fort dépravée. L'Auteur rapporte les causes de cette dépravation, & les motifs que l'on eut de se servir des accens. Il met les Arabes parmi les Nations étrangeres qui ont gâté cette langue par leurs irruptions, & pour le prouver il rapporte plusieurs termes qui se trouvent dans l'Histoire Byzantine, &

Etymologie du mot Truchement.

qui viennent manifestement de l'Arabe. Tel est celui de δραγόμανος qui signifie un Interprete, & qui vient du *Turgeman* des Arabes, aussi bien que le *Drogueman* des Turcs, & le *Truchement* des François. Or la premiere origine de ces mots est celui de *Targum*, qui signifie interprétation dans les Langues Orientales. Il met entre les causes qui ont introduit les accens dans l'écriture des Grecs, leur maniere d'écrite tout d'une suite, car anciennement on ne séparoit pas les mots comme nous les séparons. Ainsi il fut nécessaire, pour faciliter l'intelligence de leurs Livres, que les Grammairiens missent un accent sur chaque mot. Sans cela on eût crû souvent qu'il y en avoit deux, où il n'y en avoit qu'un. Par exemple ces paroles de Jesus-Christ ΟΥΑΙΣΟΙΧΩΡΑΖΙΝ, *malheur sur toy Chorazin*, ont été entenduës par Origene, comme si notre Seigneur eût dit, *malheur sur toy terre de Zin*. Cela venoit de ce qu'Origene partageoit en deux le dernier mot. Il ne l'eût point fait, s'il l'eût trouvé accentué de cette maniere, χωραζὶν. L'Auteur montre aprés cela par plusieurs preuves, que les accens ne sont point d'ancien usage parmi les Grecs. On lira sans doute avec plaisir la curieuse érudition qu'il a renfermée dans ses preuves. Peut-être ne lui accordera-t-on pas, que l'usage d'écrire en lettres non capitales, soit venu des Moines d'Egypte, & qu'ils ayent emprunté des Coptes les caracteres dont on se sert depuis long-temps, beaucoup plus commodes que les lettres capitales. Il croit aussi que les petits caracteres Latins ont été empruntez des Lombards par les Moines, & que des Moines Grecs, sous la conduite de Rabanus Maurus, donnerent aux Allemans environ le temps de Charlemagne, les caracteres dont cette nation se sert dans son écriture, bien différens de ceux qu'elle employe dans l'impression.

Des Livres Grecs où il n'y a point d'accens.

Pour nous apprendre quelque chose de plus fixe, il dit qu'on ne voit point les accens dans des Manuscrits qui passent huit siecles; qu'on n'est pas assûré s'ils n'ont point été ajoûtez aux autres par une autre main long-temps aprés; qu'on n'en voit aucun dans les Pandectes de Florence, qui ont été écrites, ou du temps de Justinien, ou même aprés la mort de cet Empereur; qu'on n'a commencé à s'en servir fort communément qu'au dixieme siecle; que quoi qu'il en soit, ce n'a été qu'au temps de la barbarie qu'on les a pris pour la regle de la prononciation; enfin que c'est une regle trés-fausse, & trés-opposée à l'intention des Anciens. Pour le prouver il examine la doctrine ordinaire des Grammairiens touchant les accens, & il substituë à cette doctrine d'autres principes bien mieux raisonnez. Il en recherche les fondemens jusques dans la Nature & dans la Philosophie. C'est avec beaucoup de raison qu'il dit, que l'étude des humanitez se peut extrémement perfectionner par celle de la Philosophie. Il est du moins fort certain qu'il y a trés-peu de choses plus curieuses, que de chercher par de bons principes de Philosophie les raisons de la cadence des Vers, du nombre des périodes, des propriétez des langues, & des effets de l'éloquence. Cet Auteur pourra, quand il lui plaira, approfondir cette matiere plus qu'il n'a fait, & il doit être assûré qu'il fera beaucoup de plaisir aux veritables Sçavans. Le Jesuite Besnier a promis depuis dix ans de traiter à fond un sujet assez semblable à celui-là. Je ne sçay point s'il s'acquittera jamais de sa promesse, mais je ne croi pas qu'on puisse voir un projet qui promette plus de belles choses, que son Traité de la *Réunion des Langues*, imprimé à Paris l'an 1674.

Que toutes les Langues ne sont pas également éloquentes.

Monsieur Hennin accuse Descartes d'avoir soûtenu, qu'une Langue n'est pas plus propre qu'une autre à l'éloquence, ni en Prose, ni en Vers. Si ce Philosophe à été dans cette pensée, il a eu grand tort; car quoi qu'il soit vray qu'il y a des gens naturellement éloquens, & qui se distinguent par là en quelque Langue que ce soit, il ne laisse pas d'être indubitable, qu'il y a des Langues incomparablement plus propres que les autres, à fournir des termes, des expressions, & des nombres oratoires, qui excitent dans l'esprit des Auditeurs,

teurs, ou des Lecteurs, une idée plus vive & plus distincte des choses. Cela doit être ainsi nécessairement, puis que les images, ou les idées que l'éloquence d'un homme nous communique, & toutes les passions qui en résultent, ne nous sont communiquées qu'en conséquence de certaines impressions machinales produites dans notre cerveau. L'Auteur se plaint qu'on ne sçait plus ce que c'est que l'éloquence dans l'Europe, sur tout à l'égard de l'action, & de la prononciation. Il dit qu'on ne prend plus aucun soin de bien gouverner sa voix; & il rapporte sur cela qu'au Royaume de la Chine, on met à une certaine distance des Acteurs un Chœur de Musique, qui regle de loin les variations de leurs voix, & qui fait qu'encore qu'on n'entende point ce qu'ils disent, on ne laisse pas d'être touché des passions qu'ils ont envie d'exciter. Tant est grande la seule force du son des paroles.

De la prononciation du Grec.

Afin qu'on puisse comparer entre elles les Langues les plus estimées dans l'Europe, & juger de la douceur, & de la force de leur harmonie, l'Auteur a inseré dans son Ouvrage quelques Vers Grecs, Latins, Espagnols, Italiens, François, Allemans, Flamans, & Anglois, & il donne en même tems son jugement sur chacune de ces Langues. Il a pris pour modele des Vers Grecs, un Hymne que Barthius avoit copié d'un vieux Manuscrit, & un Poëme de l'illustre M. Menage sur Adonis, & il remarque avec beaucoup de jugement, qu'en comparaison du Grec le Latin n'a point de douceur. M. le Févre rapporte, dans sa Méthode pour apprendre les Humanitez, qu'un fils qui lui mourut à l'âge de quatorze ans, & qui étoit un prodige d'esprit, luy dit un jour, *que le son de la Langue Greque lui sembloit bien plus agréable que celui de la Langue Latine*, à quoi ce sçavant homme répondit, qu'il avoit raison, & il remarqua par là, *que l'enfant avoit l'oreille fine, & qu'ainsi il auroit un jour le discernement délicat*. Mais pour sentir la douceur de la Poësie Greque, il faut l'entendre prononcer selon la quantité des syllabes, & non pas selon les regles ordinaires des accens; car rien n'est plus pitoyable, ni plus dur, que les plus beaux Vers d'Homere prononcez selon ces regles, lors qu'il se rencontre que la quantité d'une syllabe ne répond pas à l'accent du mot. Outre cela comme la prononciation des Langues mortes, est entraînée dans chaque païs à la maniere dont on y prononce la Langue vulgaire, il y a des Nations qui gâtent entierement toute l'harmonie des Vers Grecs, & l'on peut être assûré qu'Homere n'entendroit pas son Iliade, de la maniere que la plûpart des gens la prononceroient aujourd'hui.

De celle du Latin.

On peut dire la même chose du Latin. Si le Senat de Rome ressuscitoit, & qu'on y envoyât des Avocats de toutes les parties de l'Europe, pour plaider devant cet auguste Corps, il y a beaucoup d'apparence qu'il ne trouveroit presque aucune trace du Latin, dans ces bizarres & différentes prononciations. L'Auteur ne semble pas être tout-à-fait de ce sentiment, quoy qu'il avouë que ces paroles de l'Evangile, *cavete vero vobis à pseudoprophetis qui veniunt ad vos in vestibus ovium*, se prononcent ainsi en Allemagne, *cafede fero fobis à pfoideprofedis, qui femount ad fos in festibous oviounn*. Il rapporte que Scaliger ayant écouté le compliment qu'un Irlandois lui fit en Latin, crût tout de bon qu'il avoit parlé en Langue Irlandoise, & lui répondit qu'elle lui étoit inconnuë, *Domine, non intelligo Irlandicè.* *

Il employe le reste du Livre à parler de la mesure des syllabes, & de ce qui concerne les accens de la Langue Latine; à répondre aux objections; à rechercher les causes qui abâtardissent les Langues; & à faire diverses observations sur le Grec moderne. En tout cela il nous dit des choses curieuses.

Il a mis à la fin de son Ouvrage un Extrait du Livre *de Poematum cantu & viribus Rithmi*, où M. Vossius s'est hautement déclaré contre la prononciation du Grec selon les accens. M. Hennin lui donne en divers endroits les plus magnifiques éloges, & souhaite qu'on puisse obtenir de lui la publication d'un Livre qu'il a composé *de Republica Alexandrinorum*. On imprime à Londres quelques Traitez de M. Vossius; un, entre autres, qui servira de Replique à M. Simon. Peut être que l'Histoire d'Alexandrie sera l'un des autres. On attend bien-tôt de M. Vaillant l'Histoire des Ptolomées par Médailles.

ARTICLE III.

Extrait d'une Lettre écrite de Hambourg à l'Auteur de ces Nouvelles, contenant la description d'un arbre Canelle.

Monsieur Ankelman, Marchand considerable de cette Ville, a un beau Jardin qui ne manque pas d'être visité par tous les Curieux. Il est composé de deux parties divisées par une assez belle Serre, au dessus de laquelle il y a un jeu de Billard, & divers appartemens d'où on a vuë de part & d'autre sur le Jardin. Les Cabinets, & les peintures, les Statuës, & les Pyramides, ne manquent pas dans ce Jardin, aux lieux où cela doit être situé. Mais il est rempli sur tout d'une grande quantité de toutes sortes de plantes. Outre les arbres fruitiers en pleine terre, soit en bouquet, soit en espalier, il y a près de quatre cens quaisses & pots à fleurs au bord des allées, où l'on voit les plantes les plus rares, & même les plus utiles à la Médecine. On y voit particulierement un grand nombre de beaux Citronniers, Orangers, & Grenadiers.

Description d'un Arbre Canelle.

Parmi tout cela on estime sur tout un arbre Canelle, qui surpasse tous les autres en grandeur, aussi bien qu'en prix. Il a été apporté des Indes Occidentales en Hollande, où il fut acheté par M. Ankelman, & transporté en cette Ville l'an 1660. Il n'étoit haut alors que de trois pieds, & gros d'environ deux doigts. Il est présentement haut de 15. ou 16. pieds avec la quaisse, & plus gros que le plus gros bras qu'on puisse voir. Il est étendu en large de dix ou douze pieds; les feuilles ressemblent beaucoup à celles du Laurier Cerise: sa fleur est blanche & petite, & approche de celle de la Vigne en couleur & en figure, mais elle n'a point du tout d'odeur. Il pousse cette fleur tous les ans sur la fin du mois d'Août; & pour ce qui est du fruit, il n'en a point d'autre que son écorce, qui se détache aussi tous les ans, & j'ai éprouvé moi-même que cette écorce étant un peu gardée & échauffée dans la poche, a le goût & l'odeur de la Canelle.† Cet arbre au reste est si précieux à son Maître, que non seulement il en refusa huit cens écus il y a plus de dix

* Voyez quelque chose de semblable à cela dans le mois d'Avril de l'année suivante, Art. VI.

† Ce n'étoit point l'Arbre de Canelle. Voyez l'Art. X. du mois suivant.

dix ans, mais aussi deux mille écus que M. l'Electeur de Brandebourg lui en fit offrir, étant venu en cette Ville il y a environ deux ans. Son Altesse a acheté depuis ailleurs un pareil arbre, mais il n'est pas si beau à beaucoup près que celui-ci. M. Aukelman esperoit de le faire provigner, & d'en avoir de la race, pour ainsi dire, auquel cas il s'en fut défait; mais il n'a jamais pû en venir à bout, de quelque expédient qu'il se soit servi.

ARTICLE IV.

Extrait d'une Lettre de M. Spon aggregé au Collége des Médecins de Lyon, contenant une Observation rare de Medecine.

Lettre de M. Spon sur des observations de Médecine.

UN de mes Malades, Marchand riche de cette Ville, sujet à des coliques nefretiques causées par de gros gravier qu'il fait de temps en temps, en fut attaqué d'une assez violente au mois de Janvier 1684. Comme je n'hesitois pas sur la nature de son mal, je le traitai à l'ordinaire; saignée, lavemens, potions lenitives, & fomentations. Il étoit soulagé, mais la douleur fixe au rein gauche revenoit toûjours, jusqu'à ce qu'elle se terminât heureusement tout-d'un-coup, après un élan de douleur, par un détachement d'un corps étrange qui sortit avec deux bons verres d'urine. On m'envoya querir pour examiner ce que c'étoit. Je trouvai au fonds d'une urine toute sanguinolente, ce corps étrange que je pris d'abord pour un ver. Néanmoins après l'avoir exactement consideré, lavé, & vû même avec une loupe, je n'y remarquai aucune tête, ni aucunes fibres orbiculaires qui le dussent faire prendre pour un ver. Ainsi je ne fis point de doute que ce ne fût un Polype du rein, de la nature des Polypes du cœur. Quatre ou cinq de mes Collegues à qui je le fis voir, furent de ce sentiment. Ce Polype étoit long d'un pied, lis & rond, de la grosseur d'une petite plume d'oye; un peu plus gros à l'un des bouts, avec quelques fibres déchirées; de sorte qu'il y a apparence qu'il étoit attaché par ce bout-là dans le bassin du rein, & que le reste remplissoit l'uretere; que ces fibres se détachant avoient fait cette urine sanguinolente, & que le passage du rein étant bouché retenoit les gros graviers, lesquels poussez par l'urine qui faisoit effort à sortir, blessoient les reins par leurs parties raboteuses, & causoient la douleur que le Polype seul n'auroit pas causé. En effet il fit immédiatement après ce Polype, cinq ou six petites pierres sablonneuses de la grosseur d'un pois, & depuis il n'a point eu sa douleur. On a écrit en Italie un Traité de re monstrosa à Capucino per urinam excreta, *que quelques-uns croyoient être un ver, d'autres un serpent, sur quoi on a fait de grands raisonnemens. Peut-être étoit-ce un Polype comme celui-ci.*

ARTICLE V.

De la nature & des causes de la fievre, avec quelques expériences sur le Quinquina, *& des réflexions sur l'action de ce remede, par M. Minot Docteur en Médecine.* A Paris chez Robert Pepie, ruë S. Jaques. 1684. in 12.

CE petit Ouvrage est divisé en quatre parties. La premiere contient la réfutation de la Doctrine des Anciens sur la fievre. Dans la seconde l'Auteur expose son sentiment. Il répond aux objections dans la troisieme. Enfin il rapporte dans la quatrieme quelques expériences, & quelques réflexions, concernant le *Quinquina*.

Réfutation des Anciens.

Il n'a pas beaucoup de peine à réfuter le sentiment des Anciens, soit à l'égard de la fievre en général, qu'ils ont définie, *une chaleur étrangere allumée premierement dans le cœur, & de là répanduë dans tout le corps par les arteres, & par les veines*; soit à l'égard de ses differentes especes. Comme les fievres qu'on nomme *putrides*, sont les plus considérables, l'Auteur s'y arrête plus particulierement. Il suppose qu'on les attribuë à un sang veritablement pourri & corrompu, & il montre que cette opinion est insoûtenable, quoi qu'on l'appuye sur trois raisons. 1. Sur les pustules & sur les abscès qui accompagnent les fievres malignes. 2. Sur la couleur du sang des febricitans, qui ressemble quelquefois à du pûs dans les palettes. 3. Sur les vers qu'on voit quelquefois sortir par l'ouverture des veines. Il répond à la premiere de ces trois preuves, que le pûs ne se formant pas dans les vaisseaux, ni tout-d'un-coup, mais par le repos qui fait croupir les humeurs dans les parties, c'est une marque que le sang ne se corrompt point, pendant qu'il coule dans les vaisseaux. Il répond plusieurs choses à la seconde raison, mais voici ce qu'on trouve de plus sensible. Quand on saigne un malade, le sang qui tombe sur le bord de la palette est toûjours d'un beau rouge, au lieu que celui de la palette paroît tout corrompu: on ne peut donc pas inferer que le sang soit corrompu, de ce qu'il le paroit dans la palette; car s'il l'étoit effectivement, celui qui tombe sur le bord de la palette ne seroit point de belle couleur. Mais voici la raison de ce Phénomene, selon le sentiment de M. Minot. Le sang ayant plus de surface sur le bord d'une palette, l'air le pénetre de tous côtez, le coagule d'abord, & empêche que ses parties ne se desunissent notablement; ainsi *la surface du sang n'étant pas fort changée, il conserve plus aisément sa couleur naturelle*. Dans les vaisseaux profonds l'air ne le pénetre que dans un très-petit espace, c'est pourquoy il conserve sa chaleur plus long-temps, & de là vient que ses parties se désunissent & se dérangent davantage, d'où procede le changement de sa couleur. L'expérience nous montre, quand nous renversons une palette de sang, que celui qui paroissoit presque noir au fond, devient d'un beau rouge dès qu'il est exposé à l'air, & l'on voit dans la machine du vuide que le sang devient brun tirant sur le noir quand l'air est pompé, au lieu que dès qu'on laisse rentrer l'air dans la machine, il reprend sa couleur rouge & naturelle. Preuve évidente que la couleur rouge & vermeille du sang dépend de l'air. A l'égard de la troisieme raison, M. Minot ne nie pas qu'il ne se puisse former des vers dans toutes les parties de notre corps, mais il nie que cette formation vienne de la corruption du sang. On sçait, dit-il, que l'air & les alimens sont souvent remplis d'une infinité d'insectes, & de mille semences invisibles que nous devorons, & l'on peut penser que ces insectes, & ces semences, trouvent dans nos corps des matrices où elles sont renduës fecondes par notre chaleur naturelle. Le fray de poisson éclot bien dans les fleu-

Vertu de l'air à l'égard du sang.

Des vers qui se forment dans le corps.

ves

ves les plus rapides. On a bien vû des pois qui ont germé dans l'oreille, & un grain de bled qui a germé dans le ventre d'une fille. L'auteur fait une digression en cet endroit sur le sentiment des Modernes, que tous les animaux & toutes les plantes se produisent d'une semence specifique, & non pas par la simple corruption de la matiere, comme on le croit vulgairement.

De la nature des fievres & de leurs causes.

Après avoir réfuté la Doctrine des Anciens, il fournit une autre hypothese sur la nature des fievres, qui est, *qu'elles ne sont autre chose qu'une fermentation extraordinaire excitée dans le sang, & causée par quelques matieres qui s'y mêlent, sur lesquelles les principes actifs, ou les parties spiritueuses du sang, agissent pour les digerer & les unir parfaitement à toute la masse, ou pour les pousser au dehors, si elles ne peuvent y être unies.* Il entend par fermentation, un mouvement des parties les plus subtiles, & les plus spiritueuses, qui se trouvant embarrassées dans quelques matieres grossieres, font effort pour les rarefier, & pour les mettre en liberté. Mais comme il ne serviroit de rien de sçavoir que les fievres sont une fermentation du sang, & que la fermentation est un effort des parties spiritueuses enveloppées dans une matiere grossiere, si l'on ne sçavoit outre cela, quelles sont les matieres qui en se mêlant avec le sang, y produisent cette fermentation, M. Minot a recherché soigneusement quelles peuvent être ces matieres; & aprés y avoir bien songé, il a conclu qu'elles se trouvent dans le chyle, soit qu'effectivement il contienne quantité d'impuretez, soit qu'il n'y ait pas assez d'esprits dans le sang pour bien digerer le chyle. Voilà donc deux principes différens des fievres, l'un dans le chyle mal conditionné, l'autre dans le sang dégarni de parties spiritueuses. La bonne constitution de ces deux principes dépend de deux causes, selon cet Auteur, sçavoir de l'air, & des alimens. Il croit que tout le monde n'en conviendra pas à l'égard de l'air, c'est pourquoi il se fortifie de ce côté-là, en examinant ce que c'est que l'air, & comment il peut agir sur notre machine. Après cela il suppose que le sang d'un homme malade de quelque fievre tient de l'aigre, & que cette aigreur lui vient, ou de la dissipation de ses esprits, ou de l'addition des acides. Il prouve son hypothese par plusieurs observations, & il conclut que si le sang tient de l'aigre, il se fera une espece de coagulation du chyle & du sang, lors qu'ils se mêleront ensemble. Cette coagulation rendra le sang plus épais, & produira par consequent la fermentation de la fievre, par l'effort que feront les esprits du sang, pour rarefier les parties épaisses qui les embarassent. La même chose arrivera si le chyle est chargé d'acides, quoy que le sang soit d'ailleurs de fort bonne qualité. En supposant cela, il faut croire *qu'un sang aigri qui coagule le chyle, ou bien un chyle acide qui épaissit le sang par son mélange, sont les causes essencielles des fermentations févreuses, & de tous les accidens qui les suivent.* L'Auteur donne la raison de tous ces symptomes, selon ses principes, avouant de bonne foy qu'il est difficile d'expliquer le retour des fievres intermittentes, & qu'il ne prétend pas à la gloire d'en avoir trouvé le secret. Il se contente de dire que son hypothese s'en approche plus que les autres.

Réponse aux objections.

Il se propose un assez grand nombre d'objections, & il répond d'une maniere qui éclaircit de plus en plus son sentiment, & qui peut donner plusieurs ouvertures. Il n'oublie pas de s'objecter, que toute fermentation étant une action de deux sels contraires, dont l'un est acide, & l'autre lixivieux, ou alkali, il a eu tort de ne faire point intervenir dans le sang le mélange de ces deux sels. Il répond que quoi qu'en disent les Modernes, le mélange des alkalis avec les acides n'est pas la cause formelle des fermentations; qu'il n'en est que l'occasion; & que tous les mouvemens ne doivent être qu'aux esprits qui sont les parties les plus actives des mixtes. En examinant une autre objection, il explique l'activité de l'air sur la masse de notre sang. Il prétend que l'air est le principe du mouvement du sang, la cause principale de ses rarefactions & de ses fermentations, & le principal agent de la sanguification, & il le prouve par *l'expérience d'un célebre Anatomiste qui a remarqué, que le sang des arteres du poulmon étoit noir & épais comme le sang qui est dans les veines, au lieu que le sang qui revient des poulmons au cœur par les veines du poulmon, est subtil, épuré, & absolument semblable au sang arteriel*, parce que s'étant mêlé avec l'air, il en a été agité & subtilisé. Il rapporte encore une autre expérience, c'est que *si l'on intercepte l'air qui entre dans les poulmons, & qu'on ouvre en même temps quelque artere, on verra toûjours le sang noir & épais: si l'on rend le passage à l'air, le sang reprendra aussi-tôt sa couleur vermeille.* Si l'on considere de plus la vertu élastique de l'air, on comprendra qu'elle contribue à la fluidité du sang, & peut-être même, qu'elle est la cause du mouvement du cœur, en se dilatant dans ses ventricules, dont la chaleur est plus grande que celle de l'Atmosphere. M. Minot trouve cette proposition soûtenable, sans que pour cela il croye que la construction du cœur soit inutile; car, dit-il, celle d'un moulin est fort nécessaire, quoi que le vent soit le vray mobile d'un moulin.

Vertu du Quinquina.

Une des choses qui l'ont autant affermi dans son Hypothese, est le Traité de la Guérison des fievres par le *Quinquina*, où M. Monginot, célebre Medecin de Paris, a fait voir que ce remede guérit les fievres en mortifiant les acides; car de là on peut tirer cette conclusion, que les acides dominant dans le sang, ou dans le chyle, sont nécessairement la cause des fievres. M. Minot a fait diverses expériences qui lui ont appris, que le Quinquina mêlé avec le sang ou avec le lait empêche la coagulation; d'où il tire cette consequence, qu'il ne guérit la fievre que parce qu'il rarefie le sang, en détruisant les coagulations que les acides superflus y avoient produites, & que puis qu'il dissout les coagulations, il ne faut pas douter qu'il n'ait la vertu de corriger & de détruire les levains acides, en quelque endroit qu'il les trouve. L'Auteur finit son ouvrage par une courte Apologie du Quinquina.

Je me suis étendu sur quelques endroits de ce Livre, sans avoir égard au goût dépravé de ceux qui ne trouvent jamais rien d'assez court; car comme il y a quantité de gens qui ne peuvent pas lire les Livres dont je parle, & qui souhaitent d'avoir quelque idée distincte des choses, il est à propos que les Nouvelles que je publie tous les mois, leur donnent des explications un peu amples de temps en temps.

ARTICLE VI.

La Minorité de Saint Louïs, avec l'Histoire de Louïs XI. & de Henri II. par le Sieur de Varillas. A la Haye chez Adrian Moetjens à la Librairie Françoise. 1685. in 12.

L'Histoire de François I. composée par M. Varillas, & imprimée depuis peu en ce païs-ci, comme nous l'avons remarqué dans nos Nouvelles du mois * d'Août, a été si fort goûtée, qu'on s'est persuadé que pour faire plaisir au Public, il faloit lui communiquer promptement tout ce que l'on avoit pû recouvrer des Manuscrits de cet excellent † Historiographe. On ne doute donc point que les trois Pieces contenuës dans le Livre qui nous fait parler ici, ne soient reçûës favorablement.

De ce qu'on a dit pour & contre S. Louis.

La premiere nous fait une description fort étudiée des grandes qualitez de la Reine Mere de Saint Louis. Mais avant que de toucher à la furieuse tempête qu'elle sçut calmer si adroitement, l'Auteur fait ses plaintes contre les Historiens qui ont parlé de Saint Louïs; car il trouve que la plûpart lui ont fait un trés-grand tort. Les Hérétiques des derniers siecles, dit-il, ont donné un tour si malin à ses actions les plus héroïques, que si on les vouloit croire, on mettroit ce Prince au rang des neuf derniers Rois de la Race de Mérovée. Les Historiens Catholiques ne lui sauroient pardonner la Pragmatique Sanction, ni la fermeté qu'il témoigna pour se maintenir dans les droits de sa Couronne. Et s'ils n'osent porter leur zele jusques à noircir toutes ses actions, ils tombent dans un autre défaut presque aussi desavantageux à la gloire de S. Louis, puis qu'au lieu d'en faire un grand Roy, ils en font un veritable Moine des plus Réformez. Il y en a qui lui attribuënt les exercices de penitence les plus sanglans qui se pratiquassent alors dans les Cloîtres. D'autres le font succomber à la tentation, qui lui avoit été inspirée par un Jacobin, d'être Religieux de l'Ordre de Saint Dominique; & ce qu'il y a de bien fâcheux, c'est que presque tous les Historiens nouveaux n'ont fait que copier les anciens. Il en faut excepter le P. Maimbourg, qui a fini l'éloge de ce Monarque par ces paroles; *il a été ‡ très-grand Roy, mais en Saint; il a été très-grand Saint, mais en Roy.* La passion de faire entrer les vertus du Cloître dans l'Histoire de Saint Louïs, a poussé quelques Auteurs à soûtenir *que sa mere étoit sterile*, & qu'il vint au monde *par la voye miraculeuse des prieres de Saint Dominique.* Cependant *il avoit un frere aîné qui mourut en bas âge.* C'est un si grand plaisir pour les Ecrivains, que de pouvoir dire qu'un Roy n'est venu au monde qu'à force de vœux & de prieres; c'est un champ si inépuisable de loüanges, & de réflexions, qu'on résiste difficilement à la tentation de s'en prévaloir.

Après avoir fait ainsi ses plaintes, M. Varillas voulant introduire le Lecteur pied à pied dans le sujet principal de son Histoire, nous parle du traitement indigne qui fut fait à Angelberge, sœur du Roy de Dannemarc, par Philippe Auguste son Mari Ayeul de Saint Louïs; de l'inutilité de l'interdit qui fut fulminé par le Concile de Dijon; du mécontentement des François contre leur Prince; de la modération du Prince Louïs, fils aîné de Philippe Auguste, & de l'obéïssance exacte où il demeura, malgré les sollicitations des Mécontens, & le peu d'amitié que le Roy son Pere lui témoignoit; enfin de la mort de ce même Louis, qui fut empoisonné par Thibaut Comte de Champagne l'an 1226. pendant la guerre des Albigeois. Il n'avoit regné que trois ans, quoi qu'il en eût vécu trente-neuf. Comme le poison fut lent, ce Prince eut le loisir de mettre ordre à ses affaires. Il institua la Reine tutrice de son fils aîné, & Régente du Royaume, & voilà M. Varillas à la matiere principale de son Livre.

Du Prince Louis fils de Philippe Auguste.

Mérite de la Reine Blanche.

Cette Reine étoit la fameuse Blanche d'Espagne, fille aînée d'Alphonse Roy de Castille surnommé le Noble, l'une des plus accomplies Princesses de l'Univers. Elle voulut être tellement la Nourrice de son fils, qu'ayant sçû qu'un jour qu'elle avoit un accés de fievre, une Dame de qualité s'étoit ingérée de donner la mammelle au petit Prince, elle en témoigna du chagrin, & lui mit le doigt dans la bouche, pour lui faire rendre le lait qu'une autre que sa mere lui avoit donné. L'un des plus beaux endroits de sa vie, est sans doute l'adresse, & la fermeté qu'elle témoigna, pour dissiper la faction qui s'étoit élevée contre sa Régence. M. Varillas décrit cet évenement avec une extrême application. Il nous donne le caractere des Princes qui entrerent dans la Ligue. Il nous fait connoître le fort & le foible d'un chacun. Il reprend les choses d'un peu plus haut, quand cela est nécessaire pour les mieux entendre. Il accompagne ce qu'il dit de réflexions courtes & solides. En un mot il n'oublie rien de tout ce qui peut apprendre au Lecteur, l'art avec lequel les Princes Liguez se rendirent formidables, ou avec lequel la Régente triompha glorieusement de leur complot. Il trouve souvent occasion en chemin faisant, de debrouiller certains faits qui n'avoient pas été suffisamment éclaircis, & l'on ne sçauroit dire combien cela plaît à ceux qui aiment les connoissances exactes.

Traité conclu avec le Comte de Toulouse.

Le bonheur de cette Reine ne se borna pas à dissiper la Faction, car dés qu'elle y eut mis bon ordre, il fut jugé à propos d'achever ce que le défunt Roy Louïs VIII. avoit si bien commencé contre le Comte de Toulouse, & l'affaire fut terminée en très-peu de temps fort à l'avantage de la Couronne de France, par l'adresse & par les Négociations de la Reine. Il est vray qu'on y employa d'autres armes que celles du Cabinet, puis qu'on fit marcher en Languedoc une Armée d'autant plus nombreuse, qu'on y alloit comme à une guerre de Religion, pour laquelle il y eut jusqu'à des Evêques qui endosserent le harnois; mais il est vray aussi que l'avantage principal vint de l'habileté de la Régente, & de celle du Legat du Pape. *C'est ici, à proprement parler,* dit M. Varillas, *le chef-d'œuvre de la Reine Blanche en matiere de Négociation, & le Traité* qui fut fait avec le Comte de Toulouse, *est tenu être un des mieux entendus qui se soit conclu à l'avantage de la France depuis qu'elle subsiste.* Ce qui rendoit l'adresse extrêmement nécessaire dans cette occasion, étoit que pour profiter de la dépouille du Comte, il faloit faire des choses qui ne plaisoient

* Art. VIII.

† Conferez ceci avec l'Art. IX. du mois d'Octobre 1686.

‡ *Hist. des Croisades. l. 12.*

ſoient pas aux Grands, & en ce temps-là *les François expliquoient aſſez nettement ce qu'ils avoient dans l'ame.* La Régente fit ſi bien que cette guerre fut concluë à l'avantage de l'Etat, & au contentement des Seigneurs. C'eſt ce qu'on verra fort bien expliqué dans cette Hiſtoire, qui aſſûrément fait beaucoup d'honneur à la mémoire de la Reine Blanche.

De la chaſteté de la Reine Blanche.

Mais comme c'eſt la deſtinée de toutes les choſes du monde d'avoir des défauts, il y a certains endroits dans la vie de cette Reine qui ne ſont pas des plus réguliers. M. Varillas nous aſſûre qu'elle fut d'une chaſteté impénétrable. Je le veux croire. Il ajoûte que ce fut pourtant cette vertu qui lui fut la plus conteſtée durant ſa vie & aprés ſa mort, & qu'on lit encore les Satyres qui l'attaquoient par un endroit ſi délicat. On donna une interprétation fort ſiniſtre au crédit qu'un Legat du Pape, très-bien fait de corps, & de bonne mine, avoit auprès d'elle. *Le pis fut qu'elle donna prétexte à la calomnie*, s'étant laiſſé perſuader *d'un des plus dangereux principes dont les Dames puiſſent être prévenuës, ſçavoir, qu'il y a des conjonctures qui leur permettent de négliger les dehors de l'honneur, pourvû qu'elles en conſervent inviolablement le ſolide*, c'eſt-à-dire, *que la Reine Blanche poſoit pour fondement de ſa politique, qu'elle pouvoit en conſcience tâcher de donner de l'amour aux Grands, qu'elle deſeſperoit de pouvoir engager par une autre voye dans ſes interêts, lors qu'il s'agiſſoit d'éviter ou de terminer une guerre civile.* Ainſi elle ne fit point de difficulté de prévenir par ſes careſſes le Comte de Champagne, qui l'avoit aimée éperdûment, & qui s'étoit jetté dans le parti des Factieux, lors qu'il vit qu'elle n'étoit point ſenſible pour lui.

Different de Charles VII. avec le Dauphin.

Diſons maintenant quelque choſe de l'Hiſtoire de Louïs XI. Ce n'eſt qu'un morceau, mais c'eſt un morceau de grand prix. On y trouve le caractere de ce Monarque ſans flatterie ni déguiſement, avec les principales choſes qu'il fit la premiere année de ſon regne, & pendant la vie de Charles VII. ſon Pere. Jamais on n'a vû de meſintelligence plus grande que celle de ces deux Princes. Charles ne faiſoit aucune part de l'autorité à ſon Fils, qui avoit néanmoins beaucoup d'ambition. Le Fils témoignoit à trente ans une impatience extraordinaire de regner, & le Pere n'en étoit point las à cinquante. Il étoit bien difficile qu'ils s'accordaſſent ſur un different auſſi délicat que celui-là. Il en falut donc venir enfin à une rupture totale. L'occaſion en fut fournie par la permiſſion qu'on accorda au Dauphin, d'aller faire un voyage en Dauphiné pour quatre mois. Il ſçavoit les conditions ſous leſquelles le Dauphiné apartenoit à la Monarchie Françoiſe, ſçavoir *qu'au moment qu'il naîtroit un Prince au Roy, l'enfant deviendroit Souverain de cette Province ſans avoir beſoin d'inveſtitures; que la Juſtice & les autres fonctions Civiles y ſeroient adminiſtrées en ſon nom; que le Roy ſon Pere ne ſeroit plus conſideré que comme ſon Tuteur; & qu'auſſi tôt qu'il auroit atteint l'âge préfix par le Droit Romain, il ſeroit ſi pleinement émancipé, que le Roy ſon Pere n'auroit non plus d'autorité directe, ou indirecte ſur le Dauphiné, que ſur les Provinces qu'il n'avoit jamais poſſedées.* Le Dauphin inſtruit de toutes ces clauſes, n'eut pas plûtôt obtenu la permiſſion d'aller dans cette Province, qu'il s'y mit en pleine poſſeſſion de toute la Souveraineté. On étoit ſi ignorant à la Cour en ce temps-là, qu'il eſt vray-ſemblable que perſonne n'y ſçavoit les conditions ſtipulées par le dernier Dauphin de Viennois; c'eſt pourquoy le Conſeil de Charles VII. ne trouva nul inconvenient dans la Requête que le Prince Louïs preſenta au Roy touchant ſon voyage. Charles ayant ſçû l'entrepriſe du Dauphin, ſe prépara à le dépoüiller de ſa petite Royauté, & à ſe ſaiſir de ſa perſonne; mais il eut le temps de ſe ſauver ſur les terres du Duc de Bourgogne, & y demeura juſques à la pitoyable mort de ſon Pere.

Conditions de la donation du Dauphiné.

Mort tragique de Charles VII.

On la peut bien nommer ainſi, puis qu'on dit que Charles VII. ſe condamna à mourir de faim, s'étant perſuadé que ſon Fils lui vouloit faire donner du poiſon. *Dic mihi num furor eſt, ne moriare, mori?* Ce paſſage convient admirablement à ce malheureux Monarque, qui pour éviter la mort s'y précipitoit à coup ſeur. Il eſt auſſi étonnant qu'on ne ſe ſoit apperçû de ſon abſtinence qu'au ſeptieme jour, qu'il eſt étonnant qu'il ſe ſoit réduit à ne manger point, de peur d'être empoiſonné. Cependant M. Varillas nous aſſûre de ces deux faits ſi étranges, & il ajoûte qu'il ne fut plus temps de manger, lors qu'à force de prieres on eut obtenu du Roi qu'il mangeroit. Il falut mourir l'an 1461. & faire place ſur le Trône à un homme qui s'ennuyoit depuis long-temps de ne le pas occuper.

De la conduite de Louïs XI.

Aprés cela l'Auteur rapporte la maniere dont ſe conduiſit Louïs XI. à ſon avénement à la Couronne. Il lui fait faire pluſieurs choſes, qui n'avoient pour but que de prendre le contrepied de Charles VII. ce qui parût principalement au ſujet de la Pragmatique Sanction. On verra ici pourquoy elle fut dreſſée, les articles qu'elle contenoit, les inutiles efforts du Pape Eugene IV, pour la faire réformer, & les Négociations adroites du Cardinal d'Arras, qui obtint ſous le Pontificat de Pie II. ce que l'Evêque de Fano avoit tenté vainement ſous celui d'Eugene IV. Une des raiſons ſecrettes qui ébranlerent le plus l'eſprit du Roy Louïs XI. fut *le deſir de ruiner un ouvrage, où les Favoris de ſon Pere avoient eu la meilleure part.* Comme l'Auteur a grand ſoin de nous donner le caractere des perſonnages dont il parle, il ne ſe contente point de nous faire le portrait du dernier Duc de Bourgogne, & un Abregé de la vie du Cardinal d'Arras, natif de de Bezançon d'une Famille tout-à-fait baſſe, il nous fait auſſi le portrait du Pape Pie II.

Inconſtance du Pape Pie II.

C'étoit un homme qui avoit été Secretaire du Concile de Conſtance, & qui avoit écrit en faveur de ce Concile avec une telle vigueur, que la Cour de Rome n'oublia rien pour *gagner un Ecrivain ſi hardi.* Elle *l'intéreſſa dans les abus dont il ſe plaignoit*; il eut des Bénéfices, des penſions, le Chapeau de Cardinal, & des emplois très conſidérables. *Il modéra inſenſiblement ſa paſſion contre la Cour de Rome, & s'accoûtuma à la regarder du côté par où* elle lui pouvoit plaire: les douceurs dont il jouïſſoit, *acheverent d'amolir ce qu'il y avoit de dur dans ſon eſprit, & il paſſa enfin du côté de ceux qu'il avoit perſecutez, ſans autre regret que de ne l'avoir pas plûtôt fait.* On dit (je ne ſçay pas ſi cela eſt vray) qu'un jour qu'on repréſenta au Pape Adrien VI. qu'autrefois lors qu'il étoit ſans Bénéfice, il declamoit contre ceux qui en avoient pluſieurs, il ſe contenta de répondre ces paroles de Saint Paul, *quand j'étois enfant, je parlois comme un enfant, mais depuis que je ſuis homme,*

homme, j'ay perdu ce qui étoit de l'enfance. L'Histoire * du fameux Théodore Balsamon est plaisante sur un pareil sujet.

La troisieme partie de ce Livre est seule plus grande que les deux autres, & traite de la vie de Henri II. D'abord M. Varillas, pour mieux introduire ses Lecteurs dans la connoissance des intrigues, & des événemens qu'il veut rapporter, nous donne le caractere des personnages qui ont été les grands mobiles des affaires sous ce Regne-là. Il nous fait le portrait de Henri II. de Catherine de Médicis, du Connétable de Montmorenci, du Duc de Guise, du Cardinal de Lorraine, de l'Amiral de Chatillon, & de ses deux freres, & du Maréchal de St. André. Ces portraits sont comme un abregé de la vie de ces Messieurs, & contiennent plusieurs particularitez remarquables. On sçait par la Préface de l'Histoire de Charles IX. & par celle de l'Education des Princes, quel est le talent de M. Varillas de ce côté-là. On trouve dans le Discours qui concerne le Connétable de Montmorenci, qu'il aimoit trop à être honoré, & que l'Empereur connoissant ce foible, *lui écrivit de sa main, & n'envoya jamais d'Ambassadeur en France, qui n'eût ordre de lui rendre en son nom une visite particuliere.* On voit dans le Discours pour le Cardinal de Lorraine, *qu'on couroit en foule aux Prédications de ce jeune Prince, parce qu'on ne se souvenoit point d'avoir entendu la parole de Dieu sortir de la bouche d'un Evêque, de quelque qualité qu'il fût.* Je ne sçay où cet Historien a lû ce qu'il débite de l'Amiral de Coligni, qu'il étoit prévenu de cette dangereuse maxime, *que la Souveraineté appartient légitimement à quiconque en est le plus digne; & que celui qui l'exerce sur ses inferieurs, & n'a pas plus de mérite lui seul qu'ils en ont tous ensemble, la possede de mauvaise foi, & mérite d'être traité en usurpateur.* Il n'est nullement apparent qu'il ait été dans de si méchans principes. Pour la Duchesse de Valentinois, Maîtresse de Henri II. elle n'a point de place affectée dans cette Histoire. On la trouve par tout. C'est elle qui pousse à la Cour le Duc de Guise, & le Cardinal de Lorraine, afin d'avoir un appui, en cas de besoin, contre la faveur du Connétable; c'est elle qui fait déposer le premier Président Lizet, & ôter les Sceaux au Chancelier Olivier, qui lui étoit devenu insupportable, par les difficultez qu'il faisoit de sceller les Graces qu'elle obtenoit à tous momens. C'est elle qui fait donner le Bâton de Maréchal de France à Brissac, dont elle étoit devenuë si amoureuse, que le Roy, pour s'ôter de devant les yeux un Rival si redoutable, l'envoya commander en Piémont. Elle faisoit quelquefois des choses assez loüables, car elle laissa vivre sa Rivale la Duchesse d'Etampes, après la mort de François I. & rendit tous les services imaginables à Catherine de Médicis, dans une maladie très-dangereuse. Il est vray, comme le remarque finement l'Auteur, qu'elle le faisoit par des vûës intéressées, c'est qu'elle craignoit que si la Reine mouroit, le Roy n'épousât quelque femme qui dans le feu de la nouveauté, la chassât entierement du cœur de ce Prince.

Défaut du Connétable de Montmorency.

Crédit de la Duchesse de Valentinois.

On doit s'attendre à trouver dans cette Histoire une explication exacte, non seulement des affaires du Royaume, mais aussi de celles de l'Italie, de l'Empire, & de l'Angleterre, auxquelles Henri II. a eu quelque part. Cela se suppose de soi-même, quand on sçait les manieres d'un Historien. Ainsi nous n'en dirons pas davantage.

* *Voyez l'Histoire des Croisades du Pere Maimbourg. Tom. I.*

ARTICLE VII.

M. T. Ciceronis Orationes; interpretatione & notis illustravit P. Carolus de Merouville Societatis Jesu; jussu Christianissimi Regis, ad usum Serenissimi Delphini. C'est-à-dire, *Les Oraisons de Ciceron commentées pour M. le Dauphin.* Parisiis apud Dionysium Thierry, & Viduam Simonis Benard, via Jacobæa 1684. 3. Vol. in 4. & se trouvent à Amsterdam chez Henri Desbordes.

CEtte année a été feconde en Commentaires pour M. le Dauphin, puis qu'outre ceux dont j'ay déja fait † mention, il me reste à parler de quelques autres. Celui-ci peut avoir de grands usages, car le Pere de Merouville ne se contente pas d'expliquer tous les points d'érudition, sans entassement de passages, sans de vaines digressions de Mythologie ou d'Histoire, & sans tout cet attirail pompeux, qui accable & ensevelit les Auteurs & les Lecteurs, plûtôt qu'il ne les éclaire; il ne se contente pas, dis-je, d'une explication courte & bonne de ce qu'il y a de mal-aisé à entendre dans les Oraisons de Ciceron, il donne de plus une Analyse fort exacte de chaque Harangue. Ainsi non seulement on voit à la tête de chacune le sommaire de ce qu'elle contient, les personnes qui en font le sujet, le temps & le lieu où elle a été prononcée, la division, le genre de la cause, & le jugement rendu, mais aussi l'on a débrouillé par une espece d'anatomie fort utile aux Rhétoriciens, les raisonnemens, les preuves, les objections, les réponses, les figures, & tous les lieux communs qui se trouvent dans chaque partie de la Harangue. Il est certain que si la Jeunesse étudioit ce Livre avec quelque application, elle y trouveroit de grandes avances pour devenir habile à composer des Discours publics. On trouvera dans ce Commentaire l'explication des termes & des phrases du Barreau, qui arrêtent souvent ceux qui lisent les Harangues de Ciceron, quoy qu'ils sçachent le Latin.

Remarques generales sur cet Ouvrage.

On ne sçauroit assez admirer, que le plus éloquent de tous les Auteurs Romains ait écrit d'une maniere si naturelle, qu'il n'a presque point falu éclairer sa Latinité par une autre construction. On ne voit ici qu'en très-peu d'endroits l'interpretation qui regne presque par tout, dans les autres Commentaires Dauphins. Il a falu que les autres Commentateurs en usassent de la sorte, parce qu'ils trouvoient leur texte chargé de phrases, de transpositions, & d'ellipses, très-éloignées du génie des François. Mais pour le stile de Ciceron, on l'a trouvé si net, si coulant, & si aisé de lui-même, qu'il n'a point falu de métamorphose. Grande leçon pour ceux qui veulent écrire en beau Latin, & qui s'imaginent presque tous, par un faux goût qu'ils ont acquis au Collége, que l'éloquence Latine demande de grands circuits de paroles embarassées, des phrases sans nombre, ou des sens entrecoupez, & suspendus, & cent autres choses opposées au naturel.

Du stile de Ciceron.

On ne trouve point d'autre Indice dans cet Ou-

De sa vie.

† Dans le mois précédent, Art. IV. & V.

Ouvrage, que celui des choses, des figures, & des lieux communs. Celui des mots, qui est si ample dans les autres Commentaires de cette espece, & qui en fait la principale utilité, a été renvoyé apparemment au dernier tome des Oeuvres de Ciceron. Mais pour sa vie, on nous la donne présentement à la tête du premier tome de ses Harangues. On l'a recueillie de Plutarque, de Fabricius, de Pighius, & de plusieurs autres Ecrivains, & on l'a disposée selon les années Consulaires depuis l'an de Rome 647. qui fut celui de la naissance de Ciceron, jusques à l'an 710. qu'il fut tué par ordre de M. Antoine, furieusement irrité contre ce grand Orateur à cause des Oraisons Philippiques. Le Pere de Merouville n'a pas oublié de remarquer ce que nous avons rapporté dans les * Nouvelles du mois précédent, qu'on a dit que Ciceron étoit descendu des anciens Rois Volsques. Il a remarqué aussi & fort à propos, que Ciceron n'y a jamais pensé lui-même, puis qu'il n'en a jamais fait mention, quoy qu'il fût assez enclin à ne se dérober aucune partie des loüanges qu'il croyoit lui être dûës. C'est assûrément quelque chose de singulier, qu'il n'ait point sçû ce que d'autres assûroient de son extraction Royale, car pour l'ordinaire on ne laisse pas ignorer ces choses à ceux en faveur de qui on les dit, & il n'y a gueres d'apparence qu'on ait attendu jusques après la mort de Ciceron, à parler si avantageusement de son origine. Mais ne pourroit-on pas prétendre, comme font quelques-uns, que ce passage du premier Livre des Tusculanes, *Pherecydes Syrus primum dixit, animos hominum esse sempiternos; antiquus sanè, FUIT ENIM MEO REGNANTE GENTILI*, est une preuve que Ciceron n'ignoroit pas que ses Ancêtres avoient regné? Quoi qu'il en soit son Pere ne faisoit point de figure, & il y a une Harangue dans Dion où l'on dit qu'il avoit été un bon Vigneron. † Un Moderne ‡ a publié qu'il a des preuves certaines que le pere & la mere de Ciceron étoient originaires de l'Albigeois & du Vivarès, où il est constant, dit-il, qu'il n'y a jamais eu des Rois. Il semble vouloir réfuter par là l'extraction Royale de cet Orateur; mais ce n'en seroit pas un bon moyen, parce qu'un Prince d'Italie auroit pû se refugier dans les Gaules, & y laisser une obscure posterité.

De son origine.

ARTICLE VIII.

Les Poësies d'Anacreon & de Sapho, traduites du Grec en vers François, avec des Remarques. A Paris chez Pierre Emery sur le Quay des Augustins. 1684. in 12.

Remarques sur les Ouvrages de Me. Dacier.

QUand nous avons dit dans les Nouvelles du mois précédent ⸸, que les quatre Commentaires Dauphins de Mademoiselle le Févre § *n'ont pas empéché qu'elle ne publiât encore d'autres Livres*, nous avions principalement en vûë l'Anacreon qu'elle publia en François avec des Remarques l'an 1681. & trois Comédies de Plaute qu'elle publia l'année passée aussi en François, avec des Remarques & un examen selon les regles du Théatre. Cette Traduction d'Anacreon a été trouvée si juste, si polie, & si sçavamment expliquée par les Remarques qui l'accompagnent, qu'il a falu être bien hardi ** pour en publier une seconde. L'Auteur qui nous fait parler ici en convient, & il avouë même qu'il abandonna son entreprise, dès qu'il eût vû l'Ouvrage de Mademoiselle le Févre. Il a repris ensuite son premier dessein, & en voici l'execution. C'est en Vers qu'il a traduit cet excellent Original, au lieu que Mademoiselle le Févre l'a traduit en Prose. Ils ont mis l'un & l'autre le Grec de l'Original à côté de la Version, afin que les Connoisseurs puissent plus facilement juger si elle est fidele.

Et sur les Versions des Poëtes en Prose & en Vers.

Les Versions en Prose ont cet avantage, que la nécessité des Rimes & d'un certain nombre de mesures, n'oblige pas à changer quelque chose dans l'Original, ni à coudre aucune piece rapportée; mais d'autre côté, quand on traduit un Auteur en Vers, on a l'avantage d'ôter plus facilement de son travail la séchéresse qui demeure presque toûjours dans une Traduction exacte. Ainsi il y a quelque espece de compensation à faire, & quoy qu'il en soit, il faut être bien habile pour éviter les écueils que l'on rencontre de chaque côté, comme ces deux Traducteurs les ont évitez fort heureusement. La Prose de Mademoiselle le Févre, quelque scrupuleusement qu'elle suive le Grec d'Anacreon & de Sapho, est pleine de charmes, & les Vers de ce nouveau Traducteur, quoy que fort coulans, & assortis de leurs nombres & de leurs cadences, ne contiennent presque rien qui ne soit dans l'Original. On a été seulement contraint quelquefois *à ajoûter un mot ou deux, & même un Vers entier marqué par un asterisque*, mais on n'a *rien changé ou passé sous silence d'un peu considerable.* L'Auteur nous assûre qu'il a une vénération pour les Anciens, qui ne lui permettroit pas de s'écarter de leur sens. Combien moins l'a-t-il pû faire à l'egard d'Anacreon dont il paroit enchanté? *Comment pouvoir exprimer*, dit-il, *le bonheur & la nouveauté de ses imaginations? Comment pouvoir assez loüer la finesse & l'agrément de ses tours, la délicatesse de ses pensées, & la justesse de son esprit? Mais sur tout comment faire concevoir, & donner la moindre idée de cette belle & touchante simplicité de son expression, de l'élegante & sublime facilité de son discours dicté par les Graces mêmes, & de ces charmes naturels & veritables si propres à toucher le cœur; d'une foule enfin de beautez, ou attachées à la plus belle Langue du monde, ou inseparables des Originaux?* Ceux qui sont capables d'entendre l'Original de ce Poëte, ne croiront pas qu'i y ait ici de cet entêtement, que l'Auteur de la Recherche de la Verité a si bien décrit dans le †† Chapitre qui a pour titre, *de la préoccupation des Commentateurs.*

Eloge d'Anacreon.

Les remarques de ce nouveau Traducteur paroissent d'un homme qui a l'esprit délicat, & qui s'est fort exercé dans la lecture des Anciens. Il dit que Mademoiselle le Févre *l'ayant devancé, lui a enlevé plusieurs belles choses qu'elle a renduës siennes par la loy du premier occupant, & ausquelles il n'auroit pû toucher ensuite sans faire un larcin. Il la prie de lui pardonner s'il s'écarte quelquefois de ses sentimens*, & il déclare qu'il a avec justice une extrême admiration *pour sa*

Des Remarques de l'Auteur.

* Art. XIV.

† Tout ce qui suit n'étoit pas dans la premiere Edition, & a été ajouté depuis par l'Auteur.

‡ *Journ. des Sçavans du 4. Juin 1685.*

⸸ Art. IV.

§ Il falloit dire Me. Dacier. Voyez l'Avertissement qui est après l'Art. XII. de ce mois.

** *C'est un Gentilhomme nommé M. de* Longepierre.

†† *C'est le 7. du 2. Livre.*

sa grande érudition, qui surprendroit même dans une personne de notre sexe. Aprés toutes ces honnêtetez il se sert du privilége d'Auteur, il substitue un peu bien souvent ses pensées à celles de Mademoiselle le Févre, mais sans sortir jamais des bornes de la civilité.

Goût de beauté different selon les siecles.

On peut voir par les Remarques sur l'Ode 28. qui contient le portrait de la Maîtresse d'Anacreon, que les Anciens avoient un goût de beauté qui paroît fort étrange au nôtre. Ils contoient pour un agrément merveilleux, lors que les sourcils d'une Belle n'étoient presque point separez. Cela se prouve non seulement par cette Ode d'Anacreon, mais aussi par des passages de Theocrite, de Petrone, d'Ovide, & de plusieurs autres Auteurs, citez par M. de Girac dans le Chapitre 62. de sa Replique à Costar. Ovide remarque même que les femmes, qui n'avoient pas les sourcils ainsi faits naturellement, recouroient à l'artifice pour se procurer cette beauté,

Arte supercilii confinia nuda repletis.

Voilà donc un fait constant. Mais il est certain d'autre côté, par le témoignage d'Aristote, * & d'une infinité de grands Auteurs, que les sourcils joints passoient pour une marque de chagrin. Or chacun sçait qu'un air chagrin & mélancolique, ne sert pas d'un grand ornement à une Belle. Dans la suite des temps cette sorte de sourcils sont devenus de mauvais augure, en matiere de Physionomie; car on a dit qu'ils étoient pour l'ordinaire la marque d'un méchant homme, Voleur, Homicide, Impie, Magicien. C'est pourquoi M. de Girac a été un franc chicaneur, lors qu'il a critiqué M. de Voiture sur ce qu'il avoit dit en riant, *il ne m'est plus rien resté qui ne soit changé, sinon que j'ay encore les sourcils joints, qui est la marque d'un fort méchant homme.* Mais pardonnons-luy cette chicane en faveur de mille curieuses recherches, à quoi elle a donné occasion, & sur tout en faveur de ce joli passage de sa Réponse. *Croyez-vous que la Bergere de Théocrite sorte de son antre pour couper la bourse au pauvre Daphnis? . . . . . Il y a de l'apparence que si le Berger de Théocrite, quoi qu'il fût le cruel, se fût rencontré dans cette caverne avec cette Belle aux sourcils joints, comme autrefois Enée & Didon, ils ne se fussent pas amusez, non plus que ceux-ci, à conspirer contre l'Etat, ni à traiter de la Magie.*

Les Anciens avoient aussi touchant le front un goût de beauté qui nous paroit assez extraordinaire, car ils trouvoient que les plus petits fronts étoient les plus beaux. L'Auteur le prouve par des passages d'Horace, de Lucien & de Petrone. Cela nous doit montrer que la beauté n'est qu'un jeu de notre imagination, qui change selon les païs, & selon les siecles.

Conformité de penchant d'Anacreon & de Sapho.

Au reste il eût été difficile de joindre ensemble, dans une même Traduction, deux personnes plus conformes qu'Anacreon & Sapho. Anacreon a été l'homme du monde le plus amoureux. *Les femmes mêmes n'occuperent pas seules son cœur, & il avoit un si grand fond de tendresse, que ce sexe, tout aimable qu'il est, ne pût ni épuiser, ni satisfaire cette tendresse infinie.* Sapho pareillement fut la plus tendre femme de son siecle; elle aima de toutes les manieres dont on peut aimer; elle eut les inclinations de notre sexe les plus naturelles & les plus propres; en un mot les hommes n'occuperent par seuls son cœur, & ne furent pas capables ni d'épuiser, ni de satisfaire le fond de sa tendresse infinie. D'ailleurs il y a tant de rapport entre le caractere de leurs Poësies, & de leur esprit, qu'il seroit aisé de les prendre l'un pour l'autre. C'est dommage qu'ils n'ayent été contemporains, comme Mademoiselle de Scudery l'a supposé fort à propos pour la beauté de son Roman. Il les eût falu marier ensemble, afin de voir quel seroit l'effet de deux tempéramens si passionnez, & de deux esprits si délicats. Mais par malheur Sapho vint au monde environ cent, ou six-vingt ans, avant Anacreon.

Me Dacier a prétendu justifier Sapho.

Il ne faut pas oublier ici que Mademoiselle le Févre a eu l'honnêteté, & la charité, de vouloir justifier Sapho de la passion monstrueuse dont on l'accuse. *Il ne faut point douter*, dit-elle, *que son mérite ne lui eût fait bien des ennemis. . . . . Je croi dont que ceux dont les Vers auroient été trouvez incomparables, si Sapho n'en eût jamais fait, ne furent pas de ses amis, & que l'envie a fait écrire les calomnies dont on a tâché de la noircir.* On pourroit ajoûter à cela, que n'ayant jamais pû se faire aimer des Dames de son païs, & ayant composé quelques Ouvrages pour se plaindre de cette injustice, elle fut cruellement exposée aux coups de leur langue. Il étoit impossible que ce malheur n'arrivât à une femme qui se distinguoit extraordinairement par son esprit & par son sçavoir, & qui, pour dire les choses comme elles sont, donnoit beaucoup de prise à la médisance. Sa complexion étoit des plus amoureuses; elle demeura veuve fort jeune, & ne voulut jamais se remarier, & cependant elle aima Phaon d'une maniere si violente, que ce jeune homme s'étant retiré en Sicile pour n'en être plus persecuté, elle l'y suivit, & n'oublia rien de ce qu'elle crût capable de toucher cet inconstant. Mais toutes ses peines, & toutes ses tendres Elegies ne produisirent aucun fruit, & le seul remede qui lui resta fut de se précipiter dans la Mer. Voilà quelle fut la fin de cette malheureuse & spirituelle femme, de l'aveu même de Mademoiselle le Févre. Cette hardie résolution lui mérita le titre de *Mascula Sapho*, selon quelques-uns; mais d'autres soûtiennent que l'épithete avoit une autre origine, sçavoir les manieres particulieres dont elle avoit senti la puissance de l'amour. Le nouveau Traducteur paroît embrasser ce dernier parti.

Des Oeuvres de Sapho.

De tant d'excellentes Poësies qu'elle avoit faites, il ne nous reste qu'une Hymne, une Ode, & quelques Fragmens, & c'est aux citations des Anciens que l'on est redevable de la conservation de ces précieux restes. Il y a lieu de croire qu'on en sera des Traductions tous les jours en toutes sortes des Vers, comme l'on a fait de la Scene du Pastor Fido, *Unique sujet de ma flamme.* On doit sur tout espérer cela des femmes qui entendent la Poësie; car soit pour faire honneur aux pensées d'une personne de leur sexe, soit parce que les invocations, que l'amoureuse Sapho adresse à Venus, conviendront à leur état, elles s'empresseront de les traduire. On a publié depuis peu dans le Mercure Galant, une Version des deux Poëmes de Sapho, faite en Vers sur la Prose de Mademoiselle le Févre

* *Replique de Girac. ch. 61.*

Févre par une jeune fille de qualité de la Province de Guyenne.

Il ne faut pas oublier non plus, que le Grec d'Anacreon & de Sapho se trouve fort corrigé dans les deux Versions. Celui de Sapho en avoit un très-grand besoin, comme l'a remarqué M. Vossius, en le corrigeant dans son Commentaire sur Catulle. *

ARTICLE IX.

Traité de la verité de la Religion Chretienne. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1684. 2. Vol. in 8.

APrès avoir fait connoître dans les Nouvelles du mois d'Octobre † le nom & la profession de celui qui nous donne ce bel Ouvrage, il est juste que nous en donnions aujourd'huy le plan. Il nous sera très-facile de le donner fort exact & en beaux termes, puis que nous le prendrons dans la Préface même du Livre, où l'Auteur a eu soin de le placer fort nettement.

Cet Ouvrage est composé de deux parties, qui ne sont que deux méthodes differentes de prouver la verité de la Religion Chretienne. Dans la premiere on descend de cette proposition, *il y a un Dieu*, jusqu'à celle-ci; *Jesus Fils de Marie est le Messie promis:* & dans la seconde on monte de celle-ci, *il y a aujourd'huy des Chretiens dans le monde*, jusqu'à cette premiere proposition, *il y a un Dieu*.

La premiere de ces deux parties est partagée en quatre Sections.

De l'Atheïsme.

On examine dans la premiere des ces Sections, si le sentiment que nous avons qu'il y a un Dieu, est un préjugé dont il faille se défier, ou une opinion qui naisse du sentiment de la verité connuë. On cherche la Divinité dans trois sources differentes, dans la Nature, dans la Societé, dans le cœur de l'homme. On examine les difficultez les plus spécieuses des Athées, & l'on montre par la comparaison exacte des deux sentimens, que l'Atheïsme est une extravagance dont l'homme n'est point capable, à moins qu'il ne renonce à lui-même.

De la Religion naturelle.

Dans la seconde Section on établit l'idée de Dieu, & l'on s'en sert pour prouver la nécessité d'une Religion en général, qui nous conduit ensuite aux principes de la Religion naturelle, dont on justifie la verité & la Divinité. On considere après cela l'abus que les hommes ont fait de la Religion naturelle, par le Paganisme qui en est la corruption; & l'on tire de là de bonnes preuves pour une révélation ajoûtée à la premiere, & réparatrice de la Religion naturelle.

Des Juifs & de leur Religion.

Ayant ainsi fait connoître la nécessité d'une seconde révélation ajoûtée à celle de la Nature, on la cherche dans la troisieme Section. On examine le caractere des Juifs, Peuple qui dans un coin du monde a de plus beaux sentimens de la Divinité que les Philosophes les plus éclairez, & qui se vante d'avoir été honoré de cette révélation. On examine l'Ecriture de ces Juifs; on y trouve ce caractere singulier & tout-à-fait extraordinaire, qu'elle est exempte des passions, & des foiblesses, qui paroissent dans les autres Livres; qu'elle repare effectivement la Religion naturelle; qu'elle conduit seule les hommes à leur veritable fin; qu'elle contient des Prophéties très-expresses, très-clairement accomplies, & qu'on ne peut soupçonner d'avoir été composées après l'événement; que cette révélation a été conservée dans des monumens inviolables; qu'il a été absolument impossible qu'on la supposât, ou qu'on la changeât essenciellement; que l'on ne peut raisonnablement révoquer en doute les faits qui sont contenus dans l'Ecriture des Juifs, & que la verité de ces faits justifie invinciblement la Divinité de la Religion Judaique. On réfute amplement les fausses vûës de Spinoza, de Hobbes & de leurs semblables.

Elle prouve la verité de la Religion Chretienne.

La quatrieme Section contient la maniere dont la Religion Judaique prouve la verité de la Religion Chretienne. Voici comment. L'Ecriture des Juifs de laquelle on a fait voir la Divinité, nous enseigne que Dieu traitera une nouvelle Alliance avec les hommes; que cette Alliance sera établie sous de meilleures promesses que la premiere; qu'elle sera adressée à tous les hommes, & que les Nations seront appellées à la connoissance du vray Dieu; qu'elles seront appellées par le Ministere d'un homme saint, dont les Prophetes nous marquent la venuë, le temps de la venuë, la naissance, le lieu de la naissance, la Tribu, la Famille, la vie, le Ministere, les actions, le Précurseur, les Disciples, la Doctrine, l'opposition à la Doctrine, la mort, le genre & les circonstances de la mort, la sepulture, la resurrection, l'ascension dans le Ciel. Or nous trouvons toutes ces circonstances en Jesus-Christ seul; nous ne pouvons donc nous empêcher de le regarder comme le Messie que les Prophetes avoient promis.

Le Christianisme prouvé par lui-même.

La seconde partie contient trois Sections, & nous fait considérer la Religion sous une face assez différente de celle-là. Car au lieu que dans la premiere on a établi le Christianisme par des preuves empruntées de la Religion naturelle & de la Religion Judaique, on l'établit dans celle-ci par ses propres caracteres. Mais afin que les incrédules n'ayent aucun lieu de se defier des preuves que l'on employe, on commence par douter de tout, & l'on ne reçoit les veritez, qu'à mesure qu'elles deviennent évidentes. On ne suppose d'abord que cette verité connuë, *qu'il y a aujourd'huy des Chretiens dans le monde, & qu'il n'y en a pas toûjours eu.* On remonte jusqu'aux siecles qui ont précedé Constantin. On examine le martire des Chretiens. On passe jusqu'aux Disciples & aux Successeurs des Apôtres. On fait voir deux choses importantes dans cette matiere. 1. Qu'ils ont souffert la mort pour défendre une Religion qui est fondée visiblement sur des faits. 2. Que ces faits ne pouvoient leur être inconnus. On fait voir que, soit que l'Ecriture du Nouveau Testament soit supposée, soit qu'elle ne le soit pas, elle contient certains faits fondamentaux qui ne peuvent être révoquez en doute, & qui suffisent pour prouver la verité de la Religion Chretienne. On considere d'abord les Apôtres comme de simples témoins. On prouve la validité de leur témoignage, par des circonstances de leur vie qui ne peuvent être contestées, & on établit la Divinité du Christianisme par la validité de leur témoignage. C'est la matiere de la premiere Section.

Dans

* Voyez dans le *Dict. Hist. & Crit.* les Art. d'ANACREON & de SAPHO.

† Voyez le Catalogue No. III.

Dans la seconde, après avoir consideré les Apôtres comme Prédicateurs, on les regarde comme Ecrivains. On entre dans l'examen des Livres du Nouveau Testament. On fait voir qu'ils n'ont pû être ni supposez, ni corrompus, & que les Apôtres n'ont pû écrire des choses fausses. On remarque qu'ils ont tous les caracteres qui sont les plus opposez à celui des imposteurs, & qu'il est même impossible qu'ils ayent conçû le dessein de tromper les hommes. On considere ensuite la sainteté & les miracles de Jesus Christ, & de ses Apôtres, les Prophéties du Nouveau Testament, les dons extraordinaires & miraculeux, si communs du temps des Apôtres. Et l'on prouve par l'amas de toutes ces circonstances extérieures, mais incontestables, que l'Ecriture a été composée par des Hommes inspirez de Dieu, & qu'on ne peut révoquer en doute la verité de la Religion Chretienne.

De ses beautés, usages, utilité, excellence.

Tout cela ne regardant que le dehors de la Religion, il faut ensuite qu'on en montre les beautez, les usages, l'utilité & l'excellence. C'est ce qu'on fait dans la troisieme Section, en représentant le Christianisme dans onze tableaux différens. 1. dans l'amas des témoignages qui lui sont rendus. 2. dans son opposition avec toutes les fausses Religions. 3. dans la pureté & le désintéressement de sa fin. 4. dans les effets admirables qu'elle manifeste dans le cœur de l'homme, dans l'Eglise, & même dans la Société générale des hommes. 5. dans la sainteté de sa Morale. 6. dans la sublimité de ses Mysteres, qui sont néanmoins liez avec les principes de la conscience. 7. dans la convenance de ces Misteres avec les lumieres de la raison. 8. dans le rapport essenciel qu'elle a avec la gloire de Dieu. 9. dans sa convenance avec notre cœur, qu'elle affranchit de sa misere, de sa corruption & de sa bassesse. 10. dans cette proportion si exacte qu'elle a avec la Religion Judaique, qui fait que la Religion Judaique n'enferme ni raison, ni sagesse, séparée de la Religioo Chretienne qui en est la clef, & que la Religion Chretienne se trouve représentée dans la Religion Judaïque comme dans un miroir. 11. enfin dans sa proportion avec la Religion naturelle, dont le Christianisme est le rétablissement parfait, comme le Paganisme en étoit la corruption.

Comment l'Auteur a executé son plan.

Voilà sans doute un beau plan, & il seroit bien difficile d'en trouver un autre, qui présentât plus de grandes vûës, & qui tournât mieux les matieres du côté qui les peut faire paroître convaincantes. En exécutant ce plan l'Auteur s'est principalement proposé ces quatre choses. 1. de donner aux principes de la Religion, un ordre & un enchaînement qui servît à en faire voir la verité. 2. de découvrir les principes de l'incrédulité, & de la combattre dans sa source. 3. de satisfaire, le plus qu'il a été possible, aux principales difficultez des incrédules, soit qu'on les produise dans les Livres, soit qu'on les débite dans la conversation. 4. de n'employer que les preuves qui le persuadoient, & de ne les presser qu'à mesure qu'elles le persuadoient. Comme il ne s'attache point à copier ceux qui ont écrit sur cette même matiere, il n'affecte pas aussi de les éviter; mais il tâche de se mettre au dessus de toute ostentation d'esprit, & d'érudition, qui ne vaut rien dans cette sorte d'Ouvrages; car on y cherche précisément ce qui prouve que la Religion Chretienne est veritable, & non pas ce qui prouve simplement que l'Auteur a de l'esprit, & qu'il a bien étudié.

Réflexions sur le caractere de ces sortes d'Ouvrages.

On peut lui dire sans flaterie, qu'il a soûtenu la grandeur de son sujet avec une grande force, & qu'afin de réfuter les objections avec plus de fruit, il s'est éloigné de la méthode ordinaire des Auteurs, qui est d'énerver les difficultez de leurs Adversaires, en se les proposant mal tournées & mal poussées. Le stile de cet Ouvrage répond fort bien à la grandeur des pensées. On n'y a point oublié la Métaphysique, & il ne faloit point aussi l'oublier; car n'en déplaise à ceux qui nous disent, que les raisonnemens abstraits & subtils, ne servent de rien pour convaincre les Esprits vulgaires, parce qu'ils se défient d'une raison dont la subtilité les passe, il faut que ces sortes de Traitez soient remplis de preuves appuyées sur les principes du bons sens, & de la Philosophie. La raison en est, qu'il n'est presque point nécessaire d'ecrire des Livres, pour prouver au peuple & aux esprits du commun la verité du Christianisme. Ils n'en doutent point, ou s'ils en doutent, c'est brutalement, & sans pouvoir disputer sur cela, faute de principes. Ainsi, ou c'est une peine perduë de vouloir disputer avec eux, ou un travail qui n'est nullement nécessaire, parce qu'ils sont très-peu sujets à avoir des doutes, & qu'à leur égard les preuves de conscience, & de sentiment, sont plus efficaces que la Théologie & la Philosophie les plus solides. Mais il n'en va pas de même des Esprits forts, ils veulent qu'on les paye de démonstrations, & de principes de Métaphysique; & on ne gagne rien avec eux, si on ne les pousse jusqu'aux derniers retranchemens, avec de plus fortes armes que ne sont les Moralitez & les Probabilitez.

Application d'un mot d'un Turc.

Cet Auteur a donc bien fait d'aller plus loin que l'on ne fait d'ordinaire, car on pourroit dire en quelque façon de plusieurs Livres de cette nature, ce qu'un Envoyé du Grand Turc disoit de nos anciens Tournois, *si c'est pour vous divertir, c'est trop, si c'est pour vous battre tout de bon, ce n'est pas assez.* Si ces Auteurs n'ont en vuë que de confirmer le peuple dans sa foy, ils en font trop; mais s'ils ont envie d'illuminer les esprits forts, ils n'en font pas assez.

Il semble qu'après tant de Livres composez sur la verité de la Religion Chretienne, on ne puisse plus rien imaginer de nouveau, sur tout si l'on songe à la maxime qui étoit déja en vogue du temps de Terence, *nullum est jam dictum, quod non dictum sit prius, qu'on ne dit rien aujourd'huy qui n'ait déja été dis autrefois.* Mais il est pourtant certain que les esprits se rafinent, & qu'ils peuvent, ou inventer des raisons, ou donner un nouveau tour à celles qui ont déja été employées; & c'est ce nouveau tour, & cette nouvelle application, qui fait bien souvent toute la force d'une preuve. A peu près comme l'on dit, que la force des Machines ne dépend que de la maniere dont on applique le mouvement, qui subsistoit déja dans la Nature, & qui, selon le sentiment de M. Descartes, est toûjours en pareille quantité dans l'Univers.

ARTICLE X.

Les Lettres de Saint Augustin traduites en François sur l'édition nouvelle des Peres Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, où elles sont rangées selon l'ordre des temps. Revuës & corrigées sur les anciens Manuscrits & augmen-

augmentées de quelques Lettres qui n'avoient pas encore paru. Avec des Notes sur les points d'Histoire, de Chronologie, & autres qui peuvent avoir besoin d'éclaircissement. A Paris chez Jean Baptiste Coignard, ruë Saint Jacques à la Bible d'or. 1684. 2. vol in fol. & 6. vol. in 8.

POur faire connoître le mérite de cet Ouvrage, il ne suffit pas de dire qu'il est de S. Augustin: il faut ajoûter qu'il n'y a rien dans les Ouvrages de ce Pere qui soit comparable à ses Lettres, & qu'elles l'emportent sur tout le reste, par l'agrément, l'instruction, l'onction, la pieté, l'érudition.

Idée & éloge des Lettres de St. Augustin.

Quant à l'agrément, outre celui que la beauté de l'esprit de ce grand homme répand sur toutes ses productions, c'en est encore un fort grand que la varieté presque infinie des sujets qu'il a traitez dans ses Lettres. Sans conter ce qui regarde la Doctrine, & la pieté, & qui fait comme le fond de cet Ouvrage, on y trouve de la Philosophie, de l'Histoire, & de belles Lettres. On y peut apprendre à bien écrire sur toutes sortes de sujets, & toutes sortes de stile, car il n'y en a aucun dont Saint Augustin n'ait eu besoin. Il prend toutes sortes de formes dans ses Lettres, il narre, il enseigne, il prêche, il réfute, il exhorte, il reprend, il console, il intercede, il fait des Commentaires sur l'Ecriture. Mais ce qui touche le plus, & qui fait le principal agrément de ces Lettres, c'est de voir de quelle maniere Saint Augustin fait tous ces differens personnages; avec combien de douceur, de patience, d'honnêteté, de sagesse, de charité, d'égalité, d'éloignement de tout ce qui pourroit avoir quelque impression de vanité, ou d'attention à soi-même, enfin avec combien d'ouverture de cœur pour ses amis, & combien de mesures, d'insinuations, & d'égards pour ceux dont il ne connoissoit pas assez le fond. Ainsi lire les Lettres de ce grand Homme, c'est proprement faire connoissance avec lui. Il s'y est peint si au naturel, que c'est comme si on le voyoit lui-même.

Utilité de ces Lettres.

Quelque agrément que l'on trouve dans ces Lettres, le profit qui se peut tirer de leur lecture l'emporte de beaucoup sur le plaisir. On y trouve toute la Doctrine de ce Pere, parce que la grande diversité des sujets qu'il a traitez, lui a donné lieu d'établir tous ces grands principes qui sont comme la clef de l'Ecriture, & par où il a réduit en Corps de Doctrine toute la Religion & toute la Théologie. On y trouve tout ce qu'on peut desirer pour les veritez de Dogme & pour celles de Pratique; & qui sçait bien ces Lettres, peut dire qu'il sçait la Religion Chretienne. On sera convaincu que jamais personne n'en a si bien entendu le fond que Saint Augustin, si on lit sa Lettre 140. à Honoré. Mais il ne s'en tient pas aux principes généraux, sur tout en matiere de Morale, il descend jusqu'aux devoirs les plus particulieurs de toutes sortes de conditions; car il n'y en a point à qui il n'ait eu des instructions à donner: De sorte qu'il n'y a personne qui n'y trouve tout ce qu'il peut desirer, pour le réglement de ses mœurs, & pour la conduite de sa vie.

Et ce ne sont pas de ces instructions seches qui ne font qu'éclairer l'esprit sans échauffer le cœur, ce sont des instructions pleines d'onction, & où la sainteté de celui qui parle se fait sentir; car il a cela de particulier qu'étant pénétré des vûës & des sentimens de la foi, il en fait passer quelque chose dans le cœur de ses Lecteurs. Tout ce qu'il a écrit fait cet effet-là; mais ses Lettres le font d'autant mieux qu'il y paroît moins d'art que dans tous ses autres Ouvrages. Ainsi on peut dire qu'elles sont un des meilleurs Livres de pieté qui soit au monde.

Outre cela elles sont encore pleines d'érudition. Il y en a de toutes les sortes, mais sur tout de celle qui a du rapport aux matieres de Religion.

Different de St. Augustin avec St. Jerome.

On y voit toute la suite de la célebre dispute, qui s'éleva entre Saint Augustin & Saint Jerôme, sur un endroit de, l'Epitre de Saint Paul aux Galates. Saint Jerôme avoit pris un parti qui n'alloit pas à moins qu'à détruire toute l'autorité de l'Ecriture, & néanmoins il soûtint long-temps son opinion, & même avec beaucoup de chaleur; mais il se rendit enfin, accablé par les raisons de son Adversaire, comme il paroît par un * Ouvrage, qu'il publia quelques années après contre les Pélagiens, sous le nom de Critobule.

On y voit toute l'Histoire des Donatistes, depuis la naissance de leur Schisme, jusqu'à la célebre Conference de Carthage, dont Saint Augustin fut non seulement le Promoteur, mais le principal Acteur, & de là jusques à la fin de sa vie.

On y voit tout ce qui se passa en Afrique contre les Pélagiens, depuis le Concile de Carthage où Celestius fut accusé par le Diacre Paulin, jusques au Pontificat de Celestin I. Ce grand Docteur eut plus de part à tout cela que personne.

On y voit une infinité de choses singulieres, sur la Discipline de l'Eglise, & sur l'antiquité de ses pratiques, & de ses céremonies. On y voit aussi un nombre innombrable de faits qui éclaircissent merveilleusement l'Histoire de ce temps-là, & qui font une des principales parties de celle de ce grand Homme. Enfin on l'y voit employé dans toutes les grandes affaires, & consulté de toutes parts comme l'Oracle de l'Eglise, & le recours de tout le monde.

Du Traducteur & de sa Version.

Voilà ce que c'est à peu près que les Lettres de Saint Augustin. On ne s'étonnera pas après cela, que l'Eglise Gallicane ait souhaité depuis si long-temps de les avoir en sa Langue. Il s'est enfin trouvé un habile homme qui a fait cette Version, & qui n'a rien oublié de tout ce qui pouvoit la rendre utile & agréable au Public. Il a travaillé sur la nouvelle édition des Bénédictins, qui est la plus parfaite de toutes, & où les Lettres sont non seulement plus correctes que dans toutes les autres éditions, mais aussi rangées selon l'ordre des temps, au lieu qu'elles étoient auparavant dans la plus grande confusion du monde. Le Traducteur ne s'est point nommé, mais on sait qu'il s'appelle M. du Bois, & qu'il a été Précepteur du dernier Duc de Guise, & bon ami de Messieurs de Port-Royal. Sa Traduction est exacte, fidelle, pure, élegante, & admirablement démêlée; & comme la Langue Françoise est aujourd'hui dans sa perfection, au lieu que le Latin étoit barbare lors que ces Lettres ont été écrites, il y a grande apparence qu'on les trouvera

* *Au chapitre 8. du 3. Livre.*

vera plus belles dans la Version, que dans l'Original, contre le destin ordinaire des Versions.

Ce qu'il y a ajouté.

M. du Bois a mis à la tête de chaque Lettre un Sommaire fort bien fait, qui apprend en peu de mots dequoy il est parlé en chacune. Il a éclairci, par des Notes fort sçavantes qui se trouvent au bas des pages, tous les points de Chronologie & d'Histoire, & toutes les autres difficultez qui pourroient arrêter le Lecteur. Ces Notes nous font connoitre ceux à qui Saint Augustin écrivoit, ceux qui lui écrivoient, ceux dont il est parlé dans les Lettres, & un Abregé des endroits les plus remarquables de leur vie. Lors qu'il s'est rencontré que plusieurs Lettres avoient rapport à quelques évenemens considérables, & qu'on n'auroit pû les lire avec plaisir, & avec fruit, à moins de sçavoir toute la suite de l'Histoire, le Traducteur l'a donnée en abregé dans des avertissemens, qui sont à la tête des premieres Lettres où il est parlé de ces choses.

Pour la commodité des Lecteurs il a mis de petites Notes à la marge, qui donnent moyen de retrouver ce qu'on aura lû, & qui font faire attention aux choses les plus remarquables. Il a mis en lettres *majuscules* les premiers mots des endroits qui peuvent servir de regles, & de principes.

Il a rétabli ce qu'il y avoit encore de corrompu dans le texte Latin; & non content de mettre à la marge ses corrections, il les a toutes rassemblées dans un *Errata* qui se trouve au commencement du Livre.

Voilà une grande exactitude qui lui a coûté beaucoup de peine, & qui en épargnera beaucoup aux autres.

ARTICLE XI.

Justification de la Morale des Réformez contre les accusations de M. Arnaud, répandues dans tous ses Ouvrages, & particulierement dans le Renversement de la Morale de Jesus Christ par les Calvinistes, & dans le Calvinisme convaincu de nouveau de Dogmes impies. Par le Sieur Jurieu, Docteur & Professeur en Théologie. A la Haye chez Arnould Leers. 1685. 2. vol. in 8.

Des Ouvrages faits sur cette matiere contre M. Arnaud.

LEs Protestans de France se trouverent si mal traitez dans le gros Livre que M. Arnaud publia l'an 1672. contre leur Doctrine sur la Justification, & l'inamissibilité de la Grace, que plusieurs Ministres entreprirent de le réfuter. M Bruguier, Ministre de Nîmes, se mit le premier sur les rangs, & publia un petit livret qu'il crût capable de renverser toute la grande Machine de M. Arnaud. M. Jurieu, qui étoit alors Professeur en Théologie à Sedan, prit la chose beaucoup plus à cœur, car il ne s'amusa point à opposer au *Renversement de la Morale*, un fort petit Livre; il approfondit la matiere, & lui donna toute sa juste étenduë dans l'Apologie pour la Morale des Réformez, qu'il publia l'an 1675. M. Merlat, Ministre de Xaintes en ce temps-là, fit aussi une Réponse qui parût quelque temps après, & qui tenoit le milieu entre les deux autres, plus petite que celle de M. Jurieu, mais beaucoup plus grande que celle de M. Bruguier. Je ne parle point des Réponses qui n'ont point été publiées, & dont il n'y a que deux qui soient venuës à ma connoissance, sçavoir celle d'un Ministre Gascon, nommé M. Hesperien, qui mourut avant que son Livre fût donné à l'Imprimeur, & celle de M. Vigier, Avocat à Angoulême, Auteur d'un Discours adressé à M. l'Abbé Godon sur la Défense de la Perpétuité de la Foy. Je me contente de dire que l'Ouvrage de M. Arnaud a été combattu par les trois Réponses qui ont vû le jour.

On a répondu à ceux de M. Bruguier & Merlat.

De ces trois Réponses il n'y en a qu'une qui soit demeurée sans Replique, car celle de M. Bruguier fut foudroyée dès sa naissance par un nouveau Livre de M. Arnaud, d'autant plus injurieux à ce Ministre, que M. Arnaud eut la dureté de publier qu'il n'écrivoit contre lui que parce qu'il avoit fait approuver son Livre à M. Claude: ce qui avoit fait que ses sentimens dépourvûs d'ailleurs de toute sorte d'autorité, étoient devenus considérables & dignes de réfutation. On dit que M. Bruguier revint à la charge avant sa mort, & qu'il se vengea du mépris de son Adversaire; mais comme ce dernier Ouvrage, par je ne sçay quelle fatalité, & quelle étoile qui préside sur les Livres, n'a été presque connu de personne, j'avouë franchement mon ignorance, je n'en sçaurois dire ni bien, ni mal. L'autre Réponse à laquelle on a repliqué est celle de M. Merlat: ce fut M. le Feron, Docteur de Sorbonne, & Archidiacre de Xaintes, qui s'acquitta de cette affaire au lieu de M. Arnaud. Ainsi la seule Réponse de M. Jurieu est celle contre qui on n'a rien dit. On a fort cherché la cause de cette distinction, & le sentiment général a été, que ces Messieurs n'avoient trouvé aucun endroit foible par où faire de bonnes attaques. On a été fort confirmé dans ce sentiment par deux ou trois considérations qui sautoient aux yeux: la premiere, que M. Arnaud a continué de marquer en toutes rencontres, qu'il faisoit grand cas de la Controverse qu'il avoit traitée dans le *Renversement de la Morale*; la seconde, qu'il n'a pas manqué de loisir, & la troisiéme, que jamais personne n'a été engagé à se défendre par des motifs plus puissans, que ceux qui l'ont dû porter à écrire contre *l'Apologie pour la Morale des Réformez*, parce qu'il y est éternellement accusé d'illusion, de contradiction, de calomnie, de falsification de passages, & de tous les autres attentats que les Auteurs sont capables de commettre sous la qualité d'Auteurs.

Celui de M. Jurieu demeuré sans replique.

Demêlé de M. le Févre avec M. Arnaud.

Il est arrivé une chose assez remarquable pendant le cours de cette Dispute; c'est que M. le Févre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, ayant écrit un Livre de Controverse, a soûtenu que M. Arnaud imputoit aux Calvinistes des choses qu'ils ne croyent pas sur l'inamissibilité de la Grace. Quelques-uns ont crû qu'une secrette jalousie contre la gloire de M. Arnaud, a poussé M. le Févre dans ce procedé; mais il vaut mieux dire, comme font tous ceux qui donnent aux choses l'interprétation la plus favorable, qu'il n'a fait cela, que parce qu'il l'a crû propre à montrer aux Protestans, qu'ils sont plus près de l'Eglise qu'on ne pense. Quoy qu'il en soit, M. Arnaud ne s'est point tû dans cette rencontre; il fit imprimer un Livre vers la fin de l'an 1682. qu'il intitula *le Calvinisme convaincu de nouveau de Dogmes impies*, où il prétend faire voir que M. le Févre s'est trompé. M. le Févre ne s'est point rendu aux raisons de ce nouveau Livre; il a fait une Répon-

se

se qui * s'imprime actuellement à la Haye, apparemment à l'insçû de son Auteur. C'est ce nouveau Livre de M. Arnaud qui a donné sujet à M. Jurieu, de faire imprimer l'Ouvrage dont nous avons présentement à parler.

Idée de l'Ouvrage de M. Jurieu.

Il est divisé en deux volumes, dont le premier n'est autre chose qu'une seconde édition de l'Apologie pour la Morale des Réformez, qui, comme nous l'avons déja dit, parût en France dès l'an 1675. Tous les Exemplaires en étoient distribuez, & il étoit si difficile d'en trouver, que M. Arnaud avoue dans son *Calvinisme convaincu*, qu'il en fit chercher vainement lors qu'il eut dessein de répondre à Monsr. le Févre. Ainsi c'est très-à-propos que l'Auteur de cette excellente Apologie a songé à la faire réimprimer. Elle est écrite avec beaucoup d'éloquence, & l'on y voit briller un tour & une pénetration d'esprit extraordinaire, un art de développer les choses bien singulier, & une profonde Théologie. Nous en dirions davantage si c'étoit un Livre nouveau, mais comme il ne l'est pas, nous ne ferons que toucher les matieres dont il traite.

On y trouve premierement la Doctrine des Réformez touchant la Justification & l'inamissibilité de la Grace, bien expliquée, & bien défenduë. On y voit ensuite la même chose, à l'égard du Dogme qui concerne la foy des Fideles durant leurs chûtes. On voit en troisieme lieu la défense des moyens de justification, dont M. Arnaud avoit prevû que les Calvinistes se serviroient, & qu'il avoit tâché par avance de renverser. Enfin on trouve traitée à fond la Doctrine de la certitude du salut. C'est un point qui souffre de grandes difficultez, il faut l'avoüer, & c'est pour cela que l'Auteur à recueilli toutes ses forces d'une façon particuliere, afin de le bien éclaircir. Voici ce qu'il en dit lui-même. *Si je n'ay pas épuisé la † matiere, j'avouë que j'ay épuisé mes forces, & s'il y a quelque chose dans cette justification de notre Morale qui puisse soûtenir l'examen de ceux qui ont de la pénétration, je suis persuadé que c'est cela.*

Du Baptême.

Le second volume de cet Ouvrage est entierement nouveau, & contient une Réponse au septieme Livre *du Renversement de la Morale*, & au *Calvinisme convaincu*. C'est qu'il faut sçavoir que l'Auteur avoit publié son Apologie, sans toucher à la Controverse de l'efficace du Baptême, sur quoi M. Arnaud avoit fait de longues & de fortes considérations. Ce qu'on n'avoit pas fait alors, se fait aujourd'hui fort exactement. On explique comment les Sacremens conferent la grace, & quelle est l'efficace du Baptême. On répond aux argumens, qui se peuvent tirer du Baptême contre l'inamissibilité de la Grace. On cherche quel est l'effet du Baptême en ceux qui ne se convertissent que sur leurs vieux jours, & dans les enfans des Infideles. On examine pourquoy le Baptême des Hérétiques est bon, & pourquoy les Protestans, qui croyent le Baptême des Laïques illegitime, tiennent pour bon celui qui est conferé par les Prêtres de l'Eglise Romaine. Cela donne sujet à l'Auteur de proposer son Systême de l'Eglise Catholique, & de montrer que Saint Augustin, qui soûtenoit d'un coté qu'il ne faloit pas rebaptiser ceux qui avoient reçu le Baptême dans une Communion Hérétique, & de l'autre, que les Hérétiques n'appartiennent plus à l'Eglise, s'est jetté dans d'étranges embarras. Enfin on dispute à fond sur la nécessité du Baptême.

Réponse au Calvinisme convaincu.

A l'égard de la Réponse au *Calvinisme convaincu*, l'on doit sçavoir que les principales choses que l'on y trouve sont 1. que le Dogme de la justice inamissible, & celui de la perseverance totale, n'ont jamais passé pour fondamentaux entre les Réformez. 2. que la perseverance finale seule, c'est-à-dire, séparée de la totale, n'est point sujette aux mêmes difficultez que la perseverance totale. 3. que si les Luthériens & les Disciples de Saint Augustin raisonnent conséquemment, ils doivent tenir la perseverance finale. 4. que M. Arnaud ne prouve pas à M. le Févre, que la dispute sur la perseverance totale consiste plus dans les choses que dans les mots. On voit après cela les deux Lettres que M. Arnaud & M. le Févre se sont écrites, & les Remarques de M. Jurieu sur chacune, avec quelques autres Remarques en faveur de Messieurs Claude, Bruguier & Merlat, attaquez dans le *Calvinisme convaincu*. Enfin on voit la défense de M. de Baulieu le Blanc, contre les attaques que M. Arnaud lui a livrées dans le même Livre. L'Auteur a été ravi sans doute de trouver une si belle occasion de faire agir les devoirs de l'amitié, envers un Collegue aussi illustre que feu M. de Beaulieu, Professeur en Théologie dans l'Académie de Sedan, Auteur de ces belles Theses qui ont déja été imprimées deux fois à Londres *in folio*. *Comme je me fais un honneur*, dit M. Jurieu, *d'avoir été le Disciple & l'intime ami de ce grand homme, mon devoir & ma reconnoissance m'obligent à ne pas abandonner sa mémoire aux outrages de M. Arnaud.*

Du stile de cet Ouvrage.

Si on compare le second volume avec le premier, on trouvera une grande difference dans le stile par rapport à M. Arnaud, car quoy qu'on ne l'ait pas épargné dans *l'Apologie pour la Morale*, ce ne sont pourtant que des Complimens, en comparaison de la maniere dont on le traite dans le second tome. L'Auteur s'en excuse sur la contagion du stile de son Adversaire: mais ce n'est qu'envers le Public qu'il s'en excuse; il se met peu en peine de M. Arnaud, *qui a été mené si loin*, dit-il, *qu'il n'en reviendra jamais*. Il ajoûte qu'il avoit fait presque toutes les réflexions qui se voyent dans l'Ouvrage intitulé *l'Esprit de M. Arnaud*, & qu'il les eût inserées dans sa Préface, s'il n'eût été prévenu par cet autre Auteur. Après cela il n'est plus possible que M. Arnaud demeure dans le silence, s'il veut sauver cette grande réputation qu'il s'est acquise. Lui ou ses amis sont indispensablement obligez d'accepter un tel défi. On croit qu'il le fera, & on voit des gens prêts à parier qu'il se mettra bien-tôt en campagne, & qui lui appliquent ces Vers de Virgile.

Haud impunè quidem. Nec talia passus Ulysses,
Oblitusve sui est Ithacus discrimine tanto.

De la maniere dont M. Arnaud & M. Jurieu se traitent.

C'est quelque chose d'étonnant que de voir l'assûrance avec laquelle ces deux Antagonistes parlent, l'un de sa bonne foy, l'autre de la mauvaise foy de son Adversaire. Monsieur Jurieu a soûtenu mille fois que Monsieur Arnaud étoit un malin Calomniateur, & Monsieur Arnaud après

* Voyez-la dans le mois de Février 1685. Art. III.

† *Page 306. du 2. vol.*

après avoir lû tout ce qu'on avoit écrit contre le Renversement de la Morale, a défié * publiquement tous les Ministres, d'y *trouver une seule page sur laquelle ils puissent fonder, l'ayant rapportée mot à mot, une accusation de mauvaise foy, d'imposture, & de calomnie, & de trouver un seul chapitre de ce même livre, auquel ils puissent répondre pertinemment, en le rapportant tout entier sans en rien retrancher, ni rien changer.* Il faut de toute nécessité que l'un ou l'autre se trompe. Ceux qui auront du loisir pourront vérifier la chose, avec d'autant plus de desintéressement, qu'il ne s'agit presque que d'une question de fait, puis que M. Jurieu montre que les Dogmes, dont il s'agit dans cette Dispute, ne sont point nécessaires au salut. Peu importe à chaque particulier qu'on se soit trompé dans des points de cette nature. Il ne sera point damné, s'il croit en cela autrement qu'un autre.

ARTICLE XII.

Grossesse remarquable.

Accouchement d'œufs.

MOnsieur Olivier, Médecin de Brest, a écrit à un de ses Amis, qu'au mois de Septembre dernier, une jeune femme de vingt à vingt deux ans se croyant grosse de sept mois, ensuite d'une perte de sang qui lui continuoit depuis un mois, accoucha d'un plein plat d'œufs, qui étoient attachez les uns aux autres par de petits filets, en forme d'une grappe de raisin. Ils étoient de différentes grosseurs, depuis celle d'une lentille jusqu'à celle d'un œuf de pigeon. Nous en ouvrimes plusieurs, dit-il, & ils nous parurent tous composez d'une peau assez dure, qui enfermoit une liqueur visqueuse semblable au blanc de l'œuf des oiseaux.

AVERTISSEMENT sur l'Article d'Anacreon & de Sapho, qui est le VIII. de ce mois.

Mariage de Mlle. Le Févre avec M. Dacier.

NOns avons parlé souvent de Mademoiselle le Févre dans les Nouvelles de ce mois, sans sçavoir qu'elle a perdu ce nom-là depuis plus d'un an par son mariage avec M. Dacier, qu'elle vient même de rendre pere d'un garçon. Nous avons appris ces deux circonstances en même temps, & ce n'est que d'aujourd'huy que nous les avons apprises. De sorte que l'impression étant déja faite, il a falu laisser les noms comme ils sont, & attendre à une autrefois à nous servir du titre de Madame Dacier. *Il est plus surprenant que l'Auteur de la nouvelle Version d'Anacreon, n'ait point sçu ce mariage, qu'il ne l'est que nous ne l'ayons point sçû plûtôt dans les pays étrangers. Le voyage que M. & Madame Dacier firent à Castres, la patrie du mari, peu après les Nôces, & le sejour qu'ils y font encore, ont pû faire ignorer leur changement de condition à cet Auteur-là. Outre qu'entre Auteurs on ne se regarde pas tant comme mariez, ou comme peres, que comme faisant des Livres. La République des Lettres n'entre point dans les mariages, ni dans les accouchemens; ce sont des choses qui ne lui servent de rien: ainsi les Nouvellistes de cet Etat-là n'en sont pas ponctuellement informez. Que dis-je? elles ne lui servent de rien! je devois dire qu'elles lui sont préjudiciables; car il est rare de voir des † Tiraqueaux qui se signalent également par le grand nombre de leurs productions spirituelles, & de leurs productions corporelles. Les deux personnes dont nous parlons ici ont chacune tant de sçavoir, & tant d'amour pour les belles Lettres, qu'elles feront une exception à la regle générale. Leur mariage leur fera produire apparemment plus de Livres encore qu'ils n'en produisoient, bien loin d'arrêter leur méditation, & leur plume.*

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I. *L'art de Parler, troisieme édition.* A la Haye chez Adrian Moetjens, à la Librairie Françoise. 1685. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

ON attribuë cet Ouvrage à un Pere de ‡ l'Oratoire bon Cartésien, & il paroît par la netteté avec laquelle il parle des choses, & par le soin qu'il prend de les réduire à des principes généraux, qu'il a fort bien fait sa Philosophie. Il semble qu'il ne soit pas nécessaire d'être Philosophe pour donner des préceptes de Rhétorique: il est néanmoins certain que les préceptes les plus importans, sont ceux qui sont fondez sur une exacte connoissance de la Nature, & qui apportent avec eux leurs raisons Philosophiques. C'est ce qui rend recommandable cet *Art de Parler*, car l'Auteur y a mêlé plusieurs réflexions qui nous font connoître comment les paroles agissent sur l'ame, & quel est le rapport du langage aux opérations de l'esprit. Il a considéré meurement la différence des termes, la nature & l'origine des figures, & tout ce en général qui constituë la véritable éloquence, & l'art de persuader, dont il a fait un petit Traité séparé. Nous expliquerions plus en détail le contenu de ce Livre, s'il n'y avoit déja neuf ans qu'il a été imprimé en France, & si la troisieme édition qu'on vient d'en faire n'étoit une marque, que ce qu'il vaut n'est pas inconnu au Public.

II. *Les Oraisons funebres de la Reine de France, prononcées par Messieurs Fléchier, & Anselme, avec l'Eloge funebre de Henri de Bourbon Prince de Condé, prononcé par le P. Bourdalouë, de la Compagnie de Jesus.* A la Haye chez Arnould Leers. 1684. in 12.

IL suffit de voir le nom de ces Messieurs à la tête d'un Sermon, pour en faire un jugement favorable; ainsi ce seroit une superfluité que de vouloir préoccuper le Public en faveur de ces trois Pieces. Mais il ne sera pas inutile de remarquer que le P. Bourdalouë, qui n'avoit point encore fait son coup d'essay en Panegyriques, n'a pas laissé de s'en acquitter en grand Maître. Il nous apprend que la langue consacrée à louer Jesus Christ & ses Saints, n'est point encore accoûtumée à des Eloges profanes, & que les faits les plus héroïques d'un Prince qui n'auroit combattu que pour la gloire du monde, quoy qu'il les admirât ailleurs, l'embarasseroient en Chaire. Il a fait entrer fort adroitement dans son Discours, & en peu de mots, l'Eloge de M. le Prince de Condé qui l'écoutoit. C'est un Prince qui fera suër un jour, sous le nombre & sous l'importance de ses ex-

Eloge du Prince de Condé.

* *Réflex. sur le Préserv. p. dern.*

† *Durant 30. années Tiraqueau publia un Livre & fit un enfant à sa femme tous les ans.* S. Romuald ad ann. 1558. Voyez *Dict. Hist. & Crit.* Art. TIRAQUEAU.

‡ *Le P. Bernard Lami.*

exploits, les Prédicateurs les plus éloquens. Ils auront l'imagination bien forte, s'ils peuvent concevoir des idées qui ayent de la proportion avec le mérite d'un si grand Heros.

III. *Histoire Critique du Vieux Testament par le Pere Richard Simon, Prêtre de la Congregation de l'Oratoire. Nouvelle édition, & qui est la premiere imprimée sur la Copie de Paris, augmentée d'une Apologie générale, de plusieurs Remarques Critiques, d'une Table des matieres, & de tout ce qui a été imprimé jusqu'à présent à l'occasion de cette Histoire Critique.* A Rotterdam, chez Reinier Leers. 1685. in 4.

NOus parlerons en détail de cette nouvelle édition dans nos Nouvelles du mois prochain. *

IV. *Nova via docendi Græca, in qua tribus declinationibus, & duabus conjugationibus, breviter omnis flexio: facili item & accurata ratione omnis Litterarum, syllabarum, quantitatum, accentuum, licentiæ poeticæ, nec non construendi & investigandi ratio sic traditur & explicatur, ut intra tempus brevissimum solida Græci studii fundamenta jaci queant. Præceptis maxime necessariis subjectæ annotationes multæ perutiles, &c. edidit & accuravit omnia Joannes Verwey Gymnasiarcha Gaudanus.* Gaudæ sumptibus Autoris excripsit Justus Vander Hoeve. 1684. in 8.

JAmais il n'a été plus nécessaire qu'à présent, de faciliter à la Jeunesse l'étude du Grec, parce que l'ardeur qu'on devroit avoir pour une si belle Langue, ne s'est que trop refroidie. Ainsi cet Auteur est fort louable d'être venu au secours du dégoût presque universel, par une méthode fort abregée, & par un Recueil des meilleurs préceptes des plus excellens Grammairiens. Ce Livre peut servir de beaucoup à ceux qui veulent étudier avec succès la Langue Greque. Comme c'est une affaire de pratique, nous exhortons les Curieux à voir eux-mêmes, comment on a executé ce que le titre promet, & dont la Préface fournit un plan qu'on lira avec plaisir, si on a du goût pour ces choses.

Nous attendons une Lettre qui a été imprimée depuis peu à Paris, écrite de la Cour de Pequin par le P. Ferdinand Verbiest Jesuite † le 4. Octobre 1683. Il y traite du voyage que l'Empereur de la Chine fit l'année passée dans la Tartarie Occidentale. Il fait mention d'une autre Lettre qu'il avoit écrite avant celle-ci, & que l'on n'a point reçûë. Il en promet aussi une du P. Grimaldi, l'un de ses Compagnons en cette Mission. Peut-être qu'on apprendra des choses par ce moyen, qui confirmeront ce qui se trouve dans la Carte de la Tartarie, sur laquelle nous avons publié un Ecrit en Latin dans les Nouvelles du mois ‡ précedent.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Decembre 1684.

ARTICLE I.

Θεμιστίου λόγοι λγ. *Themistii Orationes XXXIII. è quibus XIII. nunc primum in lucem editæ. Dionysius Petavius è Societate Jesu latinè plerasque reddidit, ac ferè vicenas notis illustravit. Accesserunt ad easdem XX. Orationes notæ alternæ, ad reliquas XIII. perpetuæ observationes Joh. Harduini ex eadem Societate.* C'est-à-dire, *Trente-trois Harangues de Themistius avec les notes des P. P. Petau & Hardouin.* Parisiis in Typographia Regia excudebat Sebastianus Mabre-Cramoisi. 1684. in fol.

Eloge de Themistius, & particularités sur son sujet.

THemistius étoit un Philosophe de Paphlagonie si éloquent, qu'on lui donna le surnom d'*Euphrades*. Il publia des Commentaires sur Aristote dans sa premiere jeunesse qui furent si estimez, qu'un des meilleurs Philosophes de la Grece quitta son Ecole, pour l'aller voir. Il enseigna avec tant d'éclat à Antioche, à Nicomédie, à Rome, & ailleurs, qu'il effaçoit tous les Philosophes de son temps. Les Romains en furent tellement charmez, qu'ils députerent vers l'Empereur, pour faire en sorte qu'il l'obligeât à demeurer au milieu d'eux, mais ils n'obtinrent pas cet avantage. Themistius aima mieux s'en retourner à Constantinople, où il passa la plus grande partie de sa vie. Il fut aimé de six Empereurs. Constance lui confera la dignité de Préteur, & l'honora d'une Statuë d'airain. Valens eut une si grande déférence pour lui, qu'en sa considération il modéra le faux zele, qui le portoit à persécuter les Orthodoxes. C'est assûrément une des plus grandes marques d'estime qu'on puisse donner à

* Voyez l'Art. XI.
† Voyez le mois de Février 1685. Art. X.
‡ Art. VI.

à un homme ; car dès qu'un Prince s'est mis dans l'esprit d'exterminer une Religion, tout ce qui retarde le progrès de ce dessein, lui pese & l'incommode extraordinairement, & il n'y a que des raisons très-puissantes qui puissent opérer un retardement de cette nature. Cependant le Discours de Themistius produisit ce grand effet sur un Empereur, animé à la ruïne des Orthodoxes par le conseil de quelques Evêques Ariens, & par les intrigues de l'Impératrice. Ce Philosophe representa à Valens, *qu'il persécutoit sans sujet des gens de bien ; que ce n'étoit pas un crime que de croire & que de penser autrement que lui ; qu'il ne faloit pas s'étonner de cette diversité d'opinions ; que les Gentils étoient beaucoup plus divisez entre eux que les Chretiens ; que chacun envisageoit la Verité par quelque endroit ; & qu'il avoit plû à Dieu de confondre l'orgueil des hommes, & de se rendre plus vénérable par la difficulté que l'on a de le connoître*. C'est dommage que d'aussi belles pensées ayent été dites par un Payen, & qu'il ait été nécessaire que les Chretiens apprissent d'un Idolâtre cette importante leçon. Encore s'ils en profitoient. Mais M. Flechier, qui a rapporté si soigneusement ce Discours de Themistius, pour en faire honte à la mémoire d'un Empereur Arien, nous apprend que l'Empereur Théodose tint peu aprés une conduite, qui auroit demandé un second Discours de Themistius. Il n'avoit garde de le faire, car la Charge de Préfect de Constantinople, & de Précepteur du Fils du Grand Théodose, que cet Empereur lui avoit donnée, ne lui laissoit que des applaudissemens pour tous les ordres de la Cour. Il est bien étrange qu'un Prince, qui abolissoit avec vigueur les restes du Paganisme, & qui ne faisoit pas même trop bon quartier aux Sectes Chretiennes, ait confié l'éducation de son Fils à un Payen. Il est pourtant vrai que Théodose a fait tout cela ; car ceux qui disent que Themistius étoit Chretien, & Chef de la Secte des Agnoëtes, qui croyoient que Jésus-Christ avoit ignoré absolument le jour de la fin du Monde, le confondent avec un autre Themistius, Diacre de l'Eglise d'Alexandrie, qui a été effectivement Chef de cette Secte sous l'Empire de Justin, environ l'an 519. Il ne sert de rien, pour prouver le prétendu Christianisme de Themistius, de dire qu'il a cité ce passage de l'Ecriture, *le cœur du Roi est en la main du Seigneur* ; cela, dis-je, ne sert de rien, parce qu'outre qu'il cite ces paroles comme les ayant prises des Livres des Assyriens, chacun sait que Longin a cité Moïse avec éloge, sans avoir été pour cela moins engagé dans le Paganisme. Il faloit que Themistius fut honnête homme, puis qu'il a été toûjours lié d'amitié avec Saint Gregoire de Nazianze.

Il a été Précepteur du fils de Théodose.

Des Notes du P. Petau.

Il avoit laissé trente-six Harangues. Henri Etienne est le premier qui en ait publié quelques-unes. Le Pere Petau, étant encore au Collége de la Fleche, en fit faire une édition. Il en fit une seconde beaucoup meilleure étant venu à Paris, mais elle étoit encore bien imparfaite, puis qu'il y manquoit seize Oraisons. Il chercha si bien qu'il en trouva treize, dont il traduisit en Latin la plus considérable partie. Il les laissa comme en dépôt dans la Bibliotheque du Collége de Clermont, & ce sont celles qui paroissent pour la premiere fois, dans l'édition de Themistius que le Pere Hardoüin vient de nous donner. C'est un Jesuite fort savant qu'on avoit fait venir à Paris, pour l'employer avec le Pere Cantel à faire le Suplement des *Dogmata Theologica* du Pere Petau, mais ce dessein n'a pas réussi ; de sorte que chacun de ces deux Jesuites a cherché ailleurs dequoi faire valoir son talent. Nous avons dit dans les nouvelles d'Octobre * de quel côté le Pere Cantel a tourné sa vûe. Pour le Pere Hardoüin, le Public a déja sû qu'il travaille à un Commentaire sur Pline, *in usum Delphini*, qui sera, dit-on, une Piece très-achevée & qui paroîtra dans un an. Outre cela il a dessein de publier tous les Manuscrits de la Bibliotheque de Clermont, qui n'ont point encore été imprimez, & il a commencé par les Oraisons de Themistius, à la priere du Pere Garnier, qui mourut à Bologne en Italie le 26. d'Octobre 1681. pendant le voyage qu'il faisoit à Rome pour les affaires de sa Compagnie.

Erreurs d'Appian & de Scaliger relevées.

On a inseré dans cette édition toutes les Notes du Savant Pere Petau sur vingt Oraisons de Themistius, & l'on apprend bien des choses dans ces Notes. On y voit une erreur grossiere d'Appian, qui dit dans le 1. Livre de la guerre civile, que les Romains ont eu des Rois pendant cent Olympiades, & des Consuls pendant cent autres Olympiades, au lieu qu'il est constant que Tarquin fut chassé de Rome l'an 244. après la fondation de la Ville, 156. ans avant qu'elle eût duré cent Olympiades. Il est certain d'ailleurs qu'Appian se contredit visiblement, puis qu'il ne met la Dictature de Sylla qu'à la 175. Olympiade. Le Pere Petau prétend aussi que Scaliger s'est trompé, lors qu'il a dit qu'on ne célébroit les petits Mysteres à Athenes que de trois en trois ans. Ce Jesuite lui soûtient qu'on les célébroit toutes les années. Mais lors qu'il prouve ensuite par un passage de Tite-Live, qu'ils se célébroient la premiere année de chaque Olympiade, il semble qu'il se donne de la peine inutilement, puis que s'il a bien prouvé qu'on les célébroit tous les ans, il s'ensuit sans nulle difficulté, qu'ils se célébroient la premiere année de toutes les Olympiades. On peut dire néanmoins pour sa justification, qu'il ne se sert du passage de Tite-Live, que pour montrer l'impossibilité de l'hypothese de Scaliger. Il corrige dans ce même endroit un passage de Plutarque, qui semble dire que les Mysteres se célébroient dans le Marché τὰ πρὸς ἀγορὰν. Casaubon qui avoit senti la faute, a crû la pouvoir corriger en lisant τὰ πρότερα ἱερὰ, ou bien τὰ πρὸς ἀγραίαν, mais ce n'est point cela : il faut lire τὰ πρὸς ἄγραν, c'est à dire, *à Agra*, qui étoit un lieu proche de la Riviere Ilissus, où il y avoit un Temple de Cerès, & d'où Diane avoit apparemment pris son nom d'ἀγροτέρα. Enfin il remarque que la plûpart des Auteurs ont confondu mal à propos les Mysteres avec les *Thesmophoria*, que l'on célébroit en l'honneur de Cerès. Il rapporte plusieurs differences entre ces deux cérémonies.

Passage de Plutarque corrigé.

Passages d'Herodote & de Cassiodore expliqués.

L'une des choses sur lesquelles il s'est autant étendu, est le Pont que Xerxès fit construire pour passer d'Asie en Europe. Herodote nous en a donné la description ; le Pere Petau l'explique, & y corrige un très-grand nombre de fautes. Nous serions trop longs, si nous voulions descendre dans un détail plus particulier. Contentons-nous de cette remarque sur un passage de Cassiodore *l. 9. epist 5.* où l'on ordonne

* Art. X.

ne de ne garder pas plus de bled, qu'il en faudroit pour entretenir sa famille, *sive in gradu, sive in aliis locis condita potuerint invenire.* Ces paroles ont fort tourmenté les Interpretes. Le Pere Petau fait voir que par *in gradu*, il faut entendre une Isle de la Mer Adriatique, située vers le lieu où Venise a été bâtie, & non pas les pains qui se distribuoient sur les degrez de Constantinople.

De ce qu'a fait le P. Hardouin.

Disons maintenant quelque chose du travail du Pere Hardoüin. Il a remis les Oraisons de Themistius dans l'ordre qu'elles doivent avoir, selon le temps où elles ont été prononcées, & pour cet effet il a dressé une Table Chronologique la plus exacte qu'il a pû. Il a rempli les lacunes qui étoient dans cet Auteur; il a retranché diverses choses qu'on y avoit ajoûtées, & qui gâtoient le sens; il a corrigé les fautes qui s'y étoient glissées, & enfin il a éclairci les lieux difficiles par de savantes observations.

Il remarque que les Romains avoient des Dragons dans leurs Drapeaux, & comme il est certain aussi qu'ils avoient des Aigles dans leurs Enseignes, il nous apprend à discerner ces deux choses; c'est, dit-il, que les Aigles servoient pour la Légion entiere, & les Dragons pour une Cohorte. Il prétend que Sethus Calvisius, ayant mis la mort de Procope à l'an 365. & changé le nom de Jovin, désigné Consul pour l'année suivante, en celui de Dagalaiphus, a répandu un faux calcul dans toute la suite de sa Chronologie. Il fait plusieurs découvertes, & plusieurs remarques, sur la Famille de l'Empereur Théodose, auquel il restitue deux Enfans dont personne ne parle plus, savoir Gratien & Pulcherie; quoi qu'il soit constant que Saint Gregoire de Nysse & Saint Ambroise en ont parlé. Il paroit fort sur le Chapitre des Généalogies, car il a mieux distingué que n'avoit fait M. Henri Valois, les deux jeunes Valentiniens, dont l'un étoit Fils de l'Empereur Valentinien premier, & l'autre étoit Fils de Valens, & s'appelloit *Galates*, parce qu'il étoit né dans la Galatie. C'est pour celui-ci que la neuvieme Oraison de Themistius a été faite. M. Valois sembloit croire, lors qu'il publia pour la premiere fois son Ammian Marcellin, que ces deux Valentiniens étoient Freres. On le lui reproche ici: mais comme il corrigea cette faute dans ses Notes sur Socrate, après avoir vû l'Idatius du Pere Sirmond, & que la même faute a été aussi corrigée dans la nouvelle édition *in folio* d'Ammian, on trouvera mauvais apparemment que le Pere Hardouin se soit avisé d'une pareille censure, & on dira peut-être qu'il en a fait venir l'occasion d'un peu trop loin.

Des deux Jeunes Valentiniens.

D'un passage qui a fait croire que Themistius étoit Chretien.

L'une de ses plus curieuses remarques concerne le passage qui a fait croire à quelques-uns, que Themistius faisoit profession du Christianisme, & qui semble être le même que celui de Salomon, *le cœur du Roi est en la main du Seigneur.* Ce Philosophe cite cette belle sentence, comme l'ayant prise des Livres Assyriens. Le Pere Petau a crû que par ces Livres Assyriens, il faut entendre l'Ecriture Sainte, parce que Themistius a quelquefois donné aux Chretiens le titre de Syriens, selon la coûtume des Gentils, qui confondoient souvent ensemble les Juifs avec les Chretiens. Le Pere Hardoüin rejette ce sentiment, & se fonde sur ce que Themistius n'a pû emprunter le passage de question, ni de l'Original de l'Ecriture, ni de la Version des LXX. L'Hebreu porte, *Leb Melek Ue Jad Jehovah, le cœur du Roi en la main de Dieu.* Les LXX. l'ont aussi traduit simplement, καρδία βασιλέως ἐν χειρὶ Θεοῦ. Mais Themistius dit la chose en cette maniere, ὁ νοῦς βασιλέως ἐν τοῦ Θεοῦ παλάμῃ δορυφορεῖται. Il avoit donc tiré ce passage d'un autre lieu, selon ce Jesuite, que de l'Ecriture Sainte; quelque Auteur profane le lui avoit fourni, comme c'est un Auteur profane qui lui avoit fait débiter, qu'on chantoit ordinairement sur le Liban.

Des Fables d'Esope.

Je ne sai si on s'est jamais avisé de dire, qu'il faloit qu'Esope eût lû Salomon, puis qu'il cite une Sentence qui se trouve mot pour mot dans le Chap. 3. des Proverbes, *Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grace aux humbles.* Κύριος ὑπερηφάνοις ἀντιτάσσεται, ταπεινοῖς δὲ δίδωσι χάριν. C'est ainsi que les LXX. ont tourné le passage de Salomon, & que l'Apôtre Saint Jacques l'a cité dans son Epitre. Il n'y auroit pas beaucoup de raison, sous prétexte de cette grande conformité entre le passage d'Esope & celui de l'Ecriture, de soûtenir qu'Esope avoit lû les Livres sacrez; car d'où auroit-il pû prendre la signification que le terme Κύριος a dans la Sentence d'Esope, & qui est particuliere à la Bible Greque des LXX? Il vaut mieux dire avec le Jesuite * Vavasseur †, que Planude est l'Auteur du Livre que nous appellons aujourd'hui les Fables d'Esope. Du moins est-il vrai que quelque Chretien est l'Auteur du sens Moral, qu'on a exprimé dans une des Fables d'Esope par les propres termes Grecs de l'Ecriture.

ARTICLE II.

Attachement des Modernes pour les Antiques.

Jamais l'attachement à la Science des Médailles, des Inscriptions, des Emblêmes, & en général de toutes sortes d'Antiques, n'a été plus grand qu'il l'est dans ce siecle. Outre les Conférences de la Bibliotheque du Roi, & de l'Hôtel d'Aumont sur ceste sorte de Littérature, on a établi à Paris depuis quelque temps une petite Académie pour les Médailles, qui s'assemble tous les Jeudis à l'Hôtel de Monsieur de Louvois, pendant l'Hyver, & ‡ au Château de Meudon pendant l'Eté. Elle est composée de M. Charpentier, de M. l'Abbé Tallemant le jeune, tous deux de l'Académie Françoise, de M. Rainssant Médecin de Rheims, qui garde les Médailles du Cabinet du Roi, de M. de la Chapelle, Contrôleur des Bâtimens, & de M. Vaillant. M. Morel se trouve presque toûjours à ces Assemblées. C'est un Suisse très-habile dans la connoissance des Médailles, comme il l'a fait voir par son *Specimen Universæ rei nummariæ antiquæ*, imprimé à Paris *in octavo* l'an 1683. On dit que tous ces Messieurs ont dessein de mettre l'Histoire du Roi en Médailles, à peu près sans doute, de la même maniere que ceux de la grande Académie de la Bibliotheque du Roi, & de chez M. le Duc d'Aumont, travaillent à l'Histoire des Empereurs Romains par Médailles; l'un ayant été chargé de celle d'un Empereur, & l'autre de celle d'un autre. La même ardeur pour l'étude des Antiques regne aussi ailleurs. Nous avons

parlé

* *De Ludicra dict.* p. 20.

† Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Esope, Rem. K.

‡ *Ceci s'est trouvé faux. Voyez les Nouvelles de Mars 1685. à la fin du No. IV. du Catalogue.*

parlé dans nos Nouvelles du mois de Mars * de M. Cuper, savant homme de ce païs, qui a expliqué plusieurs choses de cette nature dans son *Apothéose d'Homere*. Nous parlerions d'un autre Savant du Païs-Bas Espagnol, si nous n'avions été prévenus par le Journal de Leipsic du mois de Juin dernier, où l'on a parlé fort amplement de *l'Achates Tiberianus*. Chacun reconnoît à cette marque M. le Roy, Baron libre du Saint Empire, & fameux par ses emplois, & par les Ouvrages qu'il a donnez au Public. Tel étant le goût de ce siecle, on va voir avec beaucoup de satisfaction la Lettre que M. du Rondel nous a écrite. Elle contient une explication curieuse d'un vieux marbre, que M. Tollius, Professeur présentement à Duisbourg, avoit déja expliqué à la fin de son Commentaire sur l'Oraison de Ciceron *pro Lucinio Archia*, imprimé à Leyde l'an 1677. Mais cette nouvelle explication est fort differente de la premiere.

Dissertation de M. du Rondel Professeur à Maestricht, contenant l'explication d'une Antique, & envoyée à l'Auteur de ces Nouvelles le 18 du mois passé.

Dissertation de M. du Rondel sur une Antique.

DEpuis peu il m'est tombé entre les mains l'estampe d'une Antique assez curieuse. C'est un Lion & un Garçon qui dorment ensemble. Le Lion est appuyé sur une de ses griffes, & le Garçon sur le Lion, & tient je ne sai quel fruit de la main gauche. Au dessous, il y a un Lezard qui paroît vouloir se jetter sur ce fruit, & à main droite il y a ces lettres OVARNM, qu'on prétend être mystérieuses.



Comme je revenois de lire l'Anthologie, quand on me montra cette estampe, je crûs d'abord que c'étoit le Cupidon d'Argentarius, qui après avoir bien couru à cheval sur un Lion, se reposoit paisiblement avec sa monture. A la verité, on ne remarque ni carquois, ni fleches, ni flambeaux dans la Figure. Mais le Sculpteur pourroit bien avoir oublié toutes ces petites choses. D'ordinaire les gens de son métier ne sont pas fort exacts. Et puis, il ne faut point tant d'attirail pour reconnoître l'Amour. La beauté est un caractere indélébile dans ce Garçon. On n'a qu'à le voir, le cœur nous dit bien-tôt que c'est lui.

* Art. VIII.

Explication des Lettres.

Néanmoins, après avoir révé sur les rapports, les convenances & les proportions, qu'il pourroit y avoir entre un Lion, un Garçon, un Lezard & des fruits, j'ai crû & crois encore qu'il faut que ce soit toute autre chose que Cupidon. Je me suis confirmé dans mon opinion, par l'explication qu'un savant homme, nommé Tollius, a donnée à ces lettres. Il croit que OVARNM signifient ou peuvent signifier, *Omnis Vis Amoris Requie Nocturna Mitescit*. Mais il n'a pas pris garde, ce me semble, que la nuit est le véritable temps des Amans. C'est l'hoberge de l'Amour, dit Properce,

Hospitium tota nocte paravit Amor.

C'est les Bacchanales de Venus, *Veneris Orgia*, à ce que dit le bon homme Hephestion; & c'est la Baniere des Plaisirs, à ce que chante un vieux Poëte de la Grece; ἱερὰ ἡδοναῖς ἄγαλμα, &c. Vous savez les impatiences des Amans. Ils disent mille injures au Soleil; ils s'impatientent après les ténebres; un jour leur semble une année. Ainsi, Monsieur, quand ce seroit Cupidon, bien loin de conclure, comme Tollius, que ces lettres OVARNM peuvent signifier, *Omnis Vis Amoris Requie Nocturna Mitescit*, je concluerois au contraire, *Omnis Vis Amantium Requiescens Nullius Momenti*. D'où vient cela? C'est, Monsieur, que

Militat omnis Amans, & habet sua castra Cupido.

Attice, credo mihi, militat omnis Amans.

Vous savez là-dessus la Clinopale de Domitien.

Du Garçon.

Mais supposé que ce fût l'Amour, il faudroit que tous les Personnages de la Piece, eussent chacun quelque caractere de cette passion. Ce Dieu ne s'arrête jamais nulle part, qu'il n'y laisse de ses marques. Le souci, le trouble, l'inquiétude, *Injuriæ, suspiciones, inimicitiæ, bellum*, &c. sont toûjours de sa compagnie. Mais ici, comment distinguer tout cela? L'Amour dort fort paisiblement. Autant en fait le Lion. Il n'y a que le petit Lezard qui veille. Et n'est ce pas assez, dira quelqu'un, pour qu'on s'en défie? Il ne veille pas pour rien. Sans doute, à la vûë du fruit que tient Cupidon, il se sera récrié OVARNM, *Oestro Vernantis Amoris resistere Nil Miserius*. Il en voudroit tâter le pauvre petit, aussi bien que les plus grosses bêtes, & il s'imagine qu'il ne lui en prendroit pas plus mal, qu'à tous les animaux de son voisinage. Ne vous étonnez pas de cela. Tout aime dans la nature; jusqu'aux Tigres & aux Philosophes. Cette célebre † personne dont nagueres vous avez fait l'Eloge, a aimé une fois en sa vie, & je sai plus d'un Secretaire de sa passion.

Du Lezard.

Cependant, tout amoureux qu'auroit pû être notre Lezard, je ne le tiens gueres capable de rafiner en galanterie. D'ordinaire ceux de son espece ne disent pas grand' chose. Et quoi que le Sanglier qui tua Adonis nous ait appris, que c'étoit pour baiser la cuisse de ce garçon qu'il y avoit attaché ses défenses, & qu'ainsi les bêtes les plus farouches sont capables de dire des douceurs, si elles ne sont capables d'en faire, je ne croi point du tout qu'un Lezard fût assez enjoüé pour dire une pointe, & encore moins assez hardi, pour toucher Cupidon ou quelque chose de son équipage. Cet animal est timide de son naturel, & par consequent incapable de demeurer devant un Lion, qui tout endormi qu'il peut être, ne laisse pas d'inspirer la frayeur à quiconque le regarde; *ferociam animi*

† Art. IX. du mois d'Octobre.

in vultu retinens. Ainsi notre Lezard, ou n'auroit pû dire rien qui vaille, comme un Amoureux transi, ou n'auroit rien dit du tout.

Des fruits. Je conclus la même chose des fruits de l'estampe, que Tollius prétend être des Pavots. Cela ne s'ajuste nullement à l'humeur de Cupidon, toûjours éveillé, toûjours gai, toûjours folâtre. Passe pour des Roses, des Oeillets, du Jasmin, &c. Mais des Pavots, Monsieur, ce desagréable & mal-plaisant fruit, qui n'est venu au monde, que pour faire baailler, ou pour faire dormir, il n'est bon en verité que pour des malades du *Prosedanum.* Il y a plus. On ne sait ce que c'est que les fruits de notre figure. Ils ont autant la mine de petites Oranges, ou de petites Grenades, que de Pavots ou de Mandragores. Et si cela est, comme cela pourroit bien être, il faut que ce soit toute autre chose que l'Amour ou le Sommeil. La plaisante alternative! C'est pourtant Tollius qui le soûtient. Mais enfin, malgré ce qu'il en dit, le Sommeil n'est point un jeune Garçon. Le Poëte que cite cet Auteur, dit tout le contraire. Aussi est-ce un vieux bon homme confiné au bout de la Nature, entre les bras de l'Oubli & de la Paresse, à qui il faut qu'une Déesse fasse entrer tous ses rayons dans les yeux, pour l'éveiller un moment.

radios Thaumantias omnes
Impulit, inque oculos penitus descendit inertet.

Voyez, s'il vous plaît, cette description, & jugez après, si cela s'accorde bien avec l'idée d'un jeune Garçon.

Stat super Occiduæ nebulosa cubilia Noctis,
Æthiopasque alios, nulli penetrabilis astro
Lucus iners. Subterque cavis grave rupibus antrum
It vacuum in montem; quà desidis atria Somni
Securumque larem segnis Natura locavit.
Limen opaca Quies, & pigra Oblivia servant,
Et nunquam vigili torpens Ignavia vultu,
&c.

Mais ce qu'il y a de plus convainquant, c'est que le Sommeil, chez le Poëte que je viens de citer, ne paroît jamais sans sa Corne.

Clara laboriferos cœlo Tithonia currus
Extulerat, vigilesque Deæ pallentis habenas
Et nox & cornu fugiebat Somnus inani.

Et ailleurs.

manus hæc fusos à tempore lævo
Sustentat crines, hæc cornu oblita remisit.

Et cependant cette Corne ne paroît point dans la figure, comme on en peut être assûré en jettant les yeux dessus. Davantage c'est que si le Sommeil de l'estampe doit être celui de Pausanias, comme le prétend Tollius, il faut qu'il ait les pieds tortus; & c'est néanmoins ce qui ne s'apperçoit nullement. Ce garçon, quel qu'il puisse être, a les pieds fort beaux & dans un état fort naturel, du moins celui qui lui reste; & il n'y a point lieu ici de faire un mystere sur l'irrégularité des pieds, comme le prétendoient les Anciens, qui nous vouloient donner à connoître par ces pieds tortus, la nature des songes ambiguë & trompeuse.

Ce fruit pourroit donc bien être des Mandragores. Vous le savez, Monsieur, elles sont l'emblême de l'Oubli, & ont donné lieu au proverbe des Grecs. On peut dormir avec le Pavot, & se souvenir de ce qu'on a fait: au lieu qu'on oublie tout ce qu'on a fait, quand on a bû de la Mandragore, à ce que prétendent les Anciens: Lucien dit que même à dormir sous la Mandragore, on perd la mémoire.

Explication figurée de cette Antique. Mais d'où vient, direz-vous, qu'il faut que ce soit plûtôt des Mandragores que des Pavots. C'est, Monsieur, à cause des rapports & des convenances de toute la Figure. Et voici comment. Celui qui dort seroit le Soleil, toûjours jeune, toûjours beau, toûjours garçon; & ce seroit ici un tableau de la Religion des Persans, & des Medes. On l'adoroit chez ces Peuples, s'il vous en souvient, tantôt sous la figure d'un garçon, & tantôt sous celle d'un Lion qui porte une thiare, & cela jusqu'au jour que l'année finissoit. Alors le Lion dormoit; le Garçon faisoit de même, tenant des Mandragores à la main, & seroit demeuré en cet état, sans le Lezard qui voulant faire quelques efforts pour ravir ce fruit de la main du Dieu, l'oblige à se réveiller pour reprendre ses forces, & pour recommencer sa course. Ainsi dans le Lion il y auroit une image de la puissance du Soleil; dans le Garçon toûjours jeune, celle de l'éternité; dans les Mandragores, celle de l'oubli de toutes choses; & dans le Lezard, le renouvellement de l'année. De sorte que ces lettres OVARNM ne signifieroient que, *Orbes Volvuntur Annorum Renovatione Nostri Mithræ.* Où avez-vous pris toutes ces belles choses-là, me direz-vous? De quantité de Scholiastes, & entre autres Auteurs, d'un nommé Hostanès que vous ne connoissez peut-être pas.

Remarques sur le Soleil. Ce n'est pas avec vous qu'il faut s'arrêter, pour prouver que Mithra est le Soleil. Il y a long-temps que vous savez ces Vers.

Seu te roseum Titana vocari
Gentis Achemeniæ ritu: seu præstat Osyrim
Frugiferum: seu Persei sub rupibus antri
Indignata sequi torquentem cornua Mithram.

La seule chose qui pourroit m'embarasser dans mon explication, ce seroit les aîles qui paroissent sortir du dos du Garçon; car le Soleil ou Apollon ne passe gueres pour un Dieu aîlé. Il est vrai. Mais puis que ses chevaux en ont, & même ses rouës, pourquoi n'en auroit-il pas aussi? Je me souviens qu'il en avoit de belles & bonnes à la journée des Titans, lors que la peur lui fondit toute sa divine figure, & qu'il devint le plus joli Corbeau du monde. Arachné par malice ou autrement, le dépeignit une fois déguisé en Epervier, pour je ne sai quelle Demoiselle, dont nous ne savons plus le nom. Et cela étant, vous voyez bien qu'Apollon avoit des aîles quand il lui plaisoit, & qu'il n'y avoit rien de si aisé à un Dieu de sa volée. Je vous dirois ici quelque chose de plus sérieux, si nous avions encore les Eloges d'Apollon contenus en vingt-cinq Sermons, que nous avons perdus avec plusieurs autres Indigitamens de l'Antiquité. Je ne demeurerai pourtant pas sans réponse. L'Hymne qu'on lui chantoit à une de ses Fêtes, contient, entre autres attributs, au nombre de quatre-vingt & seize, celui de [illegible]. Et comme on ne sauroit douter de cela sur peine de l'Inquisition Poëtique, Apollon pouvoit bien avoir des aîles, des griffes, des nageoires, &c. lors qu'il étoit question de montrer tout cela, & rien autrement. Je vous dirai encore une autre chose. C'est qu'en Orient le Soleil étoit adoré chez plusieurs Peuples, sous la figure d'un Globe aîlé avec un Serpent à l'entour. Tellement que le Sculpteur de notre Antique, par oui-dire, ou sur le dessein d'un peu

plus

plus habile homme que lui, a pû inserer quelque chose qui appartint à Apollon, afin qu'il y eût dans son marbre, de quoi contenter tous les differens dévots de cette Divinité. C'est ainsi qu'en agissoient les Hierophantes, du moins les Hierophantes Platoniciens. Parce qu'ils adoptoient toutes les Religions du monde, ils faisoient représenter une Divinité sous plusieurs formes, ou prenoient la plus considerable parcelle de chaque effigie, sous laquelle elle paroissoit en divers païs, pour l'incorporer en une seule image. Ainsi, Venus à Cypre étoit homme & femme; en Assyrie un demi cercle de rayons; à Paphos une pyramide; à Rome tout ce qu'on vouloit. Et c'est de là, dit Ciceron, qu'est venu son nom; *quæ quoniam ad res omnes veniret, Venerem nostri nominaverunt.* Ainsi, notre Mithra ou Apollon, est un Palet en Pæonie; un Chien & un Loup en Egypte; tous les animaux du Zodiaque en Chaldée, & en Grece il est toutes choses. Temoin cette priere des Théologiens du Paganisme: *Ἥλιε παντοκράτορ, κόσμου πνεῦμα, κόσμου δύναμις, κόσμου φῶς.* Macrobe prouve ce que j'avance, par ce Vers d'Orphée,

Κέκλυθι τηλεπόρου δίνης ἑλικαύγεα κύκλον, &c...

Et sur les autres Dieux.

Voilà qui est bien étrange. Je l'avouë, Monsieur. Cependant ces Payens avoient quelque raison. Les Dieux ne paroissoient gueres en même forme à plusieurs Peuples. C'étoit le besoin des gens, la misere des Peuples, les occasions de récompenser ou de punir, qui déterminoient ces Dieux à paroître sous diverses figures. C'étoit aussi les Vallées, les Montagnes, les Antres, & tout autre sejour, ou de la solitude ou du plaisir, qui les engageoient à quitter la Cour Celeste & à venir s'ébattre parmi nous. Il est certain, disoit un Platonicien, que si j'avois à prescrire des Loix à des hommes d'un autre Monde que le nôtre, ou qui viendroient d'être formez par quelque nouveau Promethée, je les arrêterois à l'idée que la Nature nous donne d'un Dieu. Je leur défendrois de le représenter en or, en argent, ou en yvoire, & encore plus de le représenter sous l'image d'un chêne, d'un fleuve, ou d'un oiseau. Je leur permettrois, peut-être, de jetter les yeux sur le Soleil; quand il se leve, pour admirer cette riche effusion de couleurs qui se forment des essais de ses rayons. Je leur commanderois de contempler cette clarté de la Lune si nette & si douce, qui semble ne se lever dans l'horreur des ténebres que pour nous consoler de la perte du jour. Et enfin, je leur ferois considerer cette Maison Celeste si vaste, si riche, si bien ordonnée. Mais puis que nous avons à vivre dans le Monde, & que nous sommes les derniers venus, il faut se conformer aux Loix reçuës, dont nous éprouvons tous les jours l'utilité. Laissons donc toutes choses en leur état. N'ôtons rien à l'opinion des Dieux. Conservons seulement leurs Symboles ou leurs enseignes, aussi bien que leurs noms. Car enfin, Dieu est une Essence tellement au dessus de nos sens, qu'il est nécessaire de chercher dans les Animaux, dans l'Yvoire, dans l'Or, dans les Plantes, dans les Fleuves, dans les Montagnes, dequoi nous aider à parvenir à sa connoissance. A dire le vrai, c'est une marque de notre imbecillité, d'agir de cette maniere; mais n'est-ce pas se racheter de cette imbecillité, que de consacrer à ce Dieu tout ce que nous avons d'excellent. Il ne faut donc point blâmer cette diversité de Culte & d'image. Concevez seulement qu'il est unique, qu'il faut l'aimer, & que c'est un crime de ne se pas souvenir de lui à tous momens. Voilà assez de paroles sur six lettres.

ARTICLE III.

Entretiens sur les Sciences, dans lesquels, outre la méthode d'étudier, on apprend comme l'on se doit servir des Sciences, pour se faire l'esprit juste, & le cœur droit, & pour se rendre utile à l'Eglise. On y donne des avis importans à ceux qui vivent dans des Maisons Ecclesiastiques. A Bruxelles chez Eug. Henri Fricx. 1684. in 12.

CEs Entretiens ont été faits par le même Pere de l'Oratoire, qui est l'Auteur de * *l'Art de Parler, des nouvelles Réflexions sur l'art Poëtique*, & de quelques autres Ouvrages. C'est un homme qui entend les Mathématiques, qui examine les choses avec bien de l'application, qui s'exprime fort nettement, & qui ne manque pas de bonnes pensées. Comme il a de plus beaucoup d'étude, il n'a pas été possible qu'il n'ait remarqué les défauts de la plûpart des méthodes que l'on suit en étudiant. Il nous donne ses Réflexions là-dessus. Elles sont quelquefois assez superficielles, mais c'est une marque de son jugement; car il ne faut pas qu'un Livre, qui doit servir à tous ceux qui étudient, soit rempli de profondeurs, & d'abstractions. Ce qu'il y a de bien louable dans ses manieres, c'est qu'il ne perd jamais de vûë la fin principale de nos actions, qui est de rapporter tout à Dieu. Tout le monde a besoin d'en être averti, & les gens de Lettres encore plus que les autres.

Utilité, inconveniens & travaux de l'erudition.

Le premier des sept Entretiens dont cet Ouvrage est composé, montre les utilitez de l'érudition. Mais on avertit ensuite qu'elle est préjudiciable à certaines gens, parce qu'elle leur enfle & qu'elle leur gâte l'esprit, & qu'elle ne leur procure rien qui les dédommage de cette perte. *Un homme*, dit cet Auteur, *que l'application trop violente à l'étude a fait malade, & que le peu de soin qu'il a eu de ses affaires a réduit dans une grande pauvreté, parmi des personnes qui le negligent ou le méprisent, ce qui est le sort ordinaire des gens de Lettres; cet homme, dis-je, est bien dans l'esprit d'une douzaine de Savans, Anglois, Allemans, Italiens, dont les uns parlent de lui avantageusement dans les païs étrangers, les autres citent ses Ouvrages avec éloge; mais ces louanges qui à peine viennent jusques à lui, le delivrent-elles de ses maladies, lui donnent-elles dequoi diner, & l'assûrent-elles contre les jugemens de Dieu?* On avertit aussi qu'encore que la trop grande curiosité ne soit pas moins préjudiciable aux gens d'étude que l'orgueil, il est nécessaire néanmoins d'aimer extrémement le travail. *Qu'on vante tant qu'on voudra le génie & le savoir de certains débauchez*, l'Auteur ne sauroit croire qu'ils ayent pû devenir habiles parmi les plaisirs sensuels. *Pour avancer dans les Lettres*, dit-il, *il faut aimer la retraite, se priver des divertissemens, résister à la legereté de notre esprit qui demande du changement, s'astreindre à une certaine regle pour se lever, pour se coucher, pour prendre ses repas, & ses récréations,*

afin

* *Voyez les Nouv. de Nov. No. I. du Catalogue.*

afin de régler les heures de l'étude, & de trouver le temps qu'il y faut employer. Voilà des travaux essenciellement nécessaires pour devenir savant. Après cela il ne faut plus s'étonner que de tant de personnes que l'on destine à l'étude, il y en ait si peu qui réüssissent. On voit à la verité des gens qui se plaisent à calculer * les personnes doctes, qui ont été fort déréglées dans leur jeunesse. Le nom de ces Savans est cité en toutes rencontres, mais c'est une méchante excuse ou une méchante finesse, dont les paresseux & les voluptueux se servent, quand ils voyent qu'on leur reproche l'abus qu'ils font de leur temps, & qu'on leur en prédit les fâcheuses suites. C'est une malheureuse illusion. Il est possible que ceux qui étudient incessamment ne deviennent pas fort doctes, mais il est presque impossible qu'un homme qui n'étudie pas extrêmement, acquiere beaucoup de savoir; & si on examinoit bien ce peu d'exemples que l'on allegue, on trouveroit que ce sont des esprits surnaturels, ou plûtôt qu'ils n'ont gueres d'érudition, mais seulement de l'adresse pour cacher leur ignorance. A peine sait-on quelque chose quand on étudie nuit & jour. Comment seroit-on savant sans étudier beaucoup? L'Auteur donne quelques conseils à ceux qui veulent instruire les autres, & soûtient avec beaucoup de raison, que *c'est par une bonne Logique qu'il faut commencer d'étudier.*

Des Lettres humaines.

Après avoir donné plusieurs conseils généraux, il en donne de particuliers dans le troisieme Entretien, pour ce qu'on appelle l'étude des Lettres humaines. Il dit que comme dans la République il faut des gens qui habitent les montagnes & les lieux ingrats, *aussi dans les Lettres il est avantageux & même de l'ordre de la Providence, qu'il y ait des personnes qui en veuillent cultiver les terres les moins fertiles. Un homme qui regarde comme une grande chose*, ajoûte-t-il, *de savoir quel étoit l'ordre des mois des Macedoniens est méprisable, mais celui qui recueille cet ordre*, afin que si on a besoin de le savoir, *on en trouve l'éclaircissement dans ses Livres, mérite d'autant plus de louange que son travail est penible.* Ce ne seroit pas une bonne chose que tout le monde étudiât l'Arabe, mais il est à souhaiter qu'il se trouve quelqu'un à qui l'on puisse recourir, lors que cette Langue est de quelque nécessité. C'est faire fort judicieusement le proces à ceux qui condamnent absolument toutes les études, qui n'ont pas un usage continuel dans le cours de la vie civile, & qui n'amenent pas autant de richesses dans le pais, que les occupations des Marchands. On verra plusieurs autres bonnes réflexions dans ce troisieme Entretien.

De l'éloquence.

Le quatrieme commence par des discours très-pieux, qui sont suivis de plusieurs considerations sur la Poesie, & sur la Grammaire. L'Auteur décrit les avantages & la nécessité de l'éloquence, & conseille vivement la lecture de Ciceron. *Il n'y a point d'Auteur dans l'Antiquité Payenne*, dit-il, *dont l'étude soit plus utile pour la solidité des pensées, pour les maximes admirables, pour la Latinité, & pour la belle maniere de mettre une verité en son jour, & de la faire connoitre avec autant de varieté & de fécondité, que les esprits les plus distraits soient contraints de l'appercevoir.*

De la conduite des Peres de l'Oratoire.

Le cinquieme Entretien contient une description de la vie que l'on mene dans la Congregation des Peres de l'Oratoire. L'Auteur en dit les plus belles choses du monde; par exemple, qu'encore qu'on n'y fasse pas les trois vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, on ne laisse pas de les pratiquer. *L'on n'a aucune indulgence*, dit-il, *pour les vices opposez à la chasteté. Ceux qui ne peuvent être utiles aux personnes de sexe different, ne leur parlent jamais, quand même elles seroient consacrées à Dieu. On ne voit que rarement hors le Tribunal de la Penitence celles que l'on confesse. Les conversations que l'on a avec elles sont courtes, jamais la nuit, ni dans les recoins, mais en des lieux découverts autant qu'on le peut, & en presence de témoins. Par ce moyen on évite les scandales, & les soupçons étant punis rigoureusement, le crime ne se commet pas.* Il ajoûte, qu'on n'entreprend rien qui engage à faire de grandes dépenses, comme des bâtimens superbes, des dorures, des peintures riches, & qu'ainsi on n'est point *dans la nécessité de recourir aux personnes riches, & dans le danger de trahir son Ministere par des bassesses & par des flateries. C'est un crime chez nous*, poursuit-il, *de s'ingerer dans les familles, de se mêler de mariages, & de procès.* Il parle fort au long de la maniere dont on étudie, & dont on instruit les jeunes gens. Il dit que quand il se trouve quelque esprit pénétrant & étendu, qui a un rare génie pour les Sciences, on le décharge de toute autre affaire, & l'on ne croit pas qu'il puisse rendre des services plus utiles à l'Eglise qu'en étudiant. Il dit aussi qu'on use d'une grande précaution, à l'égard de ceux qui demandent d'entrer dans la Compagnie; car s'ils ont du penchant pour le vice, & s'ils se sentent foibles, on leur conseille de se soûtenir par les vœux de la Religion, & de se renfermer dans les Cloîtres. S'ils sont tombez en de grands crimes, on leur conseille de penser à des Monasteres, & d'y aller passer toute leur vie dans la Penitence, sans jamais se faire Prêtres. Mais s'ils donnent des marques d'une sainte vocation, sans se sentir appellez à une Religion austere, on les reçoit sans leur parler de prendre aucun Ordre, qu'après s'être purifiez par une longue penitence, dont une vie réglée & éloignée de tout commerce du monde fait la principale partie. Il rapporte plusieurs autres choses infiniment glorieuses à cette illustre Congregation, mais il avertit en deux ou trois lieux, qu'il ne fait pas *un éloge, mais l'image d'une sainte Communauté*, où l'on puisse voir ce que l'on doit être. Il applique à son cinquieme Entretien, ce qui a été dit de la Cyropedie de Xenophon, que ce n'étoit pas une Histoire, mais l'idée d'un sage Gouvernement, *non ad Historiæ fidem, sed ad effigiem veri Imperii scriptam esse.* C'est le moyen d'appaiser un peu les autres Ordres de l'Eglise, qui croiront peut-être qu'on a quelquefois eu le dessein de les pincer.

Des Scholastiques, des Casuistes & des Prédicateurs.

Les deux Entretiens suivans se sont passez dans une Bibliotheque, qui est estimée plus de vingt mille écus. On y considere les Livres qui sont les plus nécessaires à chaque Science, & la méthode la plus propre à s'en bien servir. On y parle avec assez de mépris des Scholastiques, car on soûtient qu'il suffit d'en lire un ou deux, parce qu'ordinairement ils ne font que se copier. On n'a pas plus de consideration pour les Casuistes: on les croit dangereux pour la plûpart, parce qu'il semble qu'ils veuillent assûrer les pécheurs contre Dieu, & leur enseigner les moyens de chicaner avec lui, en leur montrant

* Il y a dans la premiere édition *nommer*.

trant jusques où ils peuvent l'offenser, sans qu'il ait droit de les punir. M. Bernier, dans son excellent Abregé de la * Philosophie de Gassendi, rapporte un bon mot Espagnol, qu'il avoit ouï dire à feu M. le premier Président de la Moignon, que ceux qui se mettent en peine de chercher un appui à leurs doutes parmi les Casuistes, *cherchent tacitement à chicaner contre la Loi de Dieu: quieren pleytear contra la Lei de Dios.* On se jette ensuite sur les Prédicateurs, & on louë sur tous les autres le Pere le Jeune, & un Pere de l'Oratoire mort depuis peu, avec la réputation d'un des premiers Prédicateurs de son temps, quoi *qu'il ne fit qu'habiller le Pere le Jeune d'une maniere qui pût être agréable au monde.* Ils avoient cela de commun qu'ils vivoient comme ils prêchoient. *Le dernier n'avoit de commerce avec le monde que dans la nécessité. . . . . . & on ne les voyoit point dans les festins, où les Prédicateurs détruisent tout ce qu'ils ont édifié*, à ce que dit cet Auteur.

Du danger qu'un Prêtre court dans le monde.

On voit à la fin de ce Livre deux Lettres d'une Morale fort pure. La premiere traite de la beauté & de la nécessité de l'ordre. La seconde représente à un Ecclesiastique, qui vouloit sortir de sa retraite pour devenir Bénéficier, le danger où il s'exposoit par ce changement. On lui fait voir combien le commerce du monde est dangereux, & comment il arrive qu'un Prêtre, qui a la force de renoncer aux voluptez impudiques, succombe à la tentation de la bonne chere. D'abord la nécessité de manger lui est agréable, ensuite il la prévient, il mange hors des repas, il veut des ragoûts, il y employe l'argent qu'il donnoit autrefois aux pauvres. Il se fait des amis qui soient gens de plaisir & de bonne chere. Il ne se trouve plus assez riche, il recherche des Bénéfices, il se dégoûte d'une vie réglée, & en peu de temps il est fait comme les Laïques, *COMMIXTI SUNT INTER GENTES ET DIDICERUNT OPERA EORUM, car enfin on ne se trouve point avec eux dans leurs plaisirs pour leur prêcher la penitence. Ils vous invitent pour vous divertir avec eux, & l'on tâche de ne leur être ni incommodes, ni fâcheux. On estime comme eux la bonne chere, on chante, on se provoque les uns les autres à boire, à manger.* C'est en effet une tentation très-dangereuse pour les gens d'Eglise: ils ont trop de peur de passer pour un rabat-joye, & de troubler les plaisirs d'un bon repas. Ils craignent trop qu'on ne se plaigne, qu'ils ne se contentent point d'être fâcheux dans leurs Sermons.

ARTICLE IV.

Jacobi Gronovii Responsio ad Cavillationes Raphaelis Fabretti. C'est-à-dire, *Réponse de M. Gronovius aux chicanes de M. Fabretti.* Lugd. Batavorum apud Jordanum Luchtmans. 1685. in 8.

Du different de l'Auteur avec l'Abbé Fabretti.

MOnsieur l'Abbé Fabretti ayant attaqué M. Gronovius, dans son Traité des Aqueducs imprimé à Rome l'an 1680. s'est attiré sur les bras un Adversaire redoutable. Il s'agit entre eux de quelques difficultez concernant la vieille Géographie, & un passage de Strabon. L'Abbé Fabretti prétend que M. Gronovius a mal situé quelques lieux du païs Latin, & qu'il n'a pas bien entendu les paroles qu'il a citées de cet ancien Géographe. Mais M. Gronovius soûtient dans cette Réponse, 1. Qu'on lui impute des choses qu'il n'a point dites. 2. Que même en supposant qu'il les eût dites, on n'auroit pas raison de le censurer. 3. Que les choses qu'on lui a justement attribuées, ne méritent aucune censure. 4. Que pour trois fautes dont il a été accusé sans raison, il en a trouvé un grand nombre de très-réelles dans le Livre de M. Fabretti. Il le traite fort de haut en bas, & se moque de sa Latinité, de son *pro nunc*, de son *ubiqualis obliquitus*, & de semblables termes barbares. Il l'accuse d'être fort ignorant en Grec, & il étend sa vengeance jusques sur un Auteur celebre de ce païs-ci, qui a loüé M. Fabretti. Il mal-traite aussi en chemin faisant M. Doujat, Auteur du Commentaire sur Tite-Live pour Monsieur le Dauphin. Il trouve fort mauvais, entre autre choses, qu'il ait crû que ce passage de Tite-Live n'est point altéré, *pervenit ad amnem, ruinis recentibus pontis quem vis aquæ abstulerat, indicantem iter.* M. Doujat s'imagine qu'un Pont ruïné fait connoître le chemin que l'on doit tenir, & sur ce principe il rejette la conjecture de M. le Févre de Saumur, qui au lieu de *indicantem*, vouloit que l'on lût *negantem* ou *denegantem*. M. Gronovius s'accordant au fond avec M. le Févre, ne lui passe pas néanmoins sa conjecture, il aime mieux lire *inficiantem*.

D'un passage obscur de Tite-Live.

La lecture de cet Ouvrage apprendra beaucoup de choses curieuses à ceux qui aiment la Critique, & l'ancienne érudition. Il seroit à souhaiter que ceux qui aiment tant à reprendre, y apprissent à se guérir d'une maudite coûtume dont on se plaint depuis que l'on fait des Livres, & dont tant de plaintes mille & mille fois réiterées n'ont point affoibli la domination. Tous ceux qui ont été critiquez se plaignent qu'on a tronqué, mutilé, transposé, tordu, ou alongé leurs paroles, afin d'avoir un prétexte spécieux de les tourner en ridicules. Il peut bien être qu'ils se plaignent quelquefois à tort; mais il n'est pas possible qu'ils n'ayent très-souvent raison, & l'on ne sauroit dire combien tant de mal-honnêtetez exposent les Auteurs au mépris de toute la terre.

ARTICLE V.

Jacobi Gronovii Dissertatio de origine Romuli, recitata die XXIII. Octobris, quum alterum stationis suæ quinquennium commendaret. C'est-à-dire, *Dissertation sur l'origine de Romulus.* Lugd. Batavorum apud Jordanum Luchtmans. 1684. in 8.

De l'origine de la Fable de Romulus nourri par une Louve.

UNe des plus grandes marques de l'infirmité de l'homme, est que plus il acquiert de connoissances, plus il trouve qu'il n'y a presque rien de certain. Jamais la Philosophie n'a été plus près de sa perfection qu'en ce siecle, & c'est à present que l'on est plus convaincu que jamais, qu'on ne nous débite que des jeux d'imagination, plus ou moins heureux, mais toûjours très-incertains. L'Histoire n'est pas exempte de cette disgrace, car plus on l'étudie, plus on en connoit l'incertitude. Voici M. Gronovius qui s'inscrit en faux contre tout ce qu'une infinité d'Auteurs ont dit de l'origine

* *Tom. 7. p. 529. 2. Edit.*

ne de Romulus, pendant près de deux mille cinq cens années. Il prétend que le premier qui a débité la Fable de la Louve, qui allaita Romulus & Remus exposez par l'ordre d'Amulius, & engendrez des amours de Mars pour la Vestale Rhea Sylvia, étoit un Grec nommé Dioclès, & c'est déja un grand préjugé de fausseté; car outre l'inclination dominante de la Nation Greque pour les Fables, il faut savoir, que les Romains ont croupi long-temps dans une crasse ignorance; ce qui étoit cause que les Grecs qui alloient à Rome, y faisoient accroire tout ce qu'ils vouloient, & y trouvoient des dupes abondamment par leurs flateries énormes. Or qu'arrive-t-il lors qu'une Tradition glorieuse à une Nation a pris pied dans l'esprit du peuple? C'est que personne n'ose la combattre, & ainsi elle s'enracine de plus en plus, principalement lors qu'on ne peut pas la réfuter par des Auteurs contemporains. C'est l'état où se sont trouvez les Historiens de Rome. Ils voyoient bien que tout ce qui se débitoit de son origine sentoit le Roman, & n'étoit même qu'un Roman assez grossier. Mais comme ils ne savoient où puiser des lumieres plus certaines, ils laissoient le peuple dans son erreur, & cela avec d'autant moins de scrupule, qu'ils voyoient que la Famille des premiers Empereurs se glorifioit de sortir d'Enée.

De la naissance & du mariage de Romulus.

M. Gronovius est tellement persuadé qu'il n'est pas besoin de réfuter cette Fable, qu'il pose comme un principe certain, que Romulus n'est point né en Italie, mais qu'il y est venu d'un autre pais. Quand il n'en donneroit point d'autre raison que celle-ci, savoir *qu'aucun Peuple d'Italie ne voulut fournir des femmes aux premiers habitans de Rome*, il convaincroit tout homme d'esprit; car il n'est nullement concevable que si Romulus avoit été reconnu petit-fils de Numitor, aprés qu'il eût chassé l'Usurpateur Amulius, & rétabli son grand-pere sur le Trône d'Albe, il n'eût trouvé les Albains parfaitement disposez à s'allier avec lui, & à lui fournir un certain nombre de femmes en mariage, pour lui, & pour toute sa troupe. Au lieu de cela on suppose qu'il recourut aux Sabins, & à quelques autres Peuples, & qu'ayant été refusé, il résolut l'enlevement des Sabines. Autre Roman ridicule, & qui fait voir qu'en ce temps-là on ne savoit pas seulement mentir avec quelque sorte de couleur. Mais ne trouvons pas si étrange que l'on ait menti grossierement dans ces siecles de barbarie. Nous trouverions des Romans aussi mal imaginez que ceux-là, dans presque toutes les Villes de l'Europe, & aussi bien établis dans la créance générale. Quoi qu'il en soit, M. Gronovius a raison de tourner en ridicules ceux qui prétendent qu'un Roi de Rome, petit-fils d'un Roi d'Albe, seroit mort garçon avec une extrême envie de se marier, s'il ne se fût servi de la voye de l'enlevement. *Les femmes*, dit-il, *étoient-elles si rares en ce temps-là, ou si difficiles à contenter, qu'un aussi grand parti qu'étoit celui là, ne pût leur plaire? A-t-on bien assez de crédulité pour s'imaginer qu'un Prince de cette naissance, qui n'avoit rien de dégoûtant dans sa personne, qui n'étoit ni mal fait, ni incivil, & qui étoit fort magnifique, n'a pû trouver une femme, ni dans sa Patrie, ni dans les pais voisins, quelque peine qu'il ait prise pour en obtenir?* Il est fort apparent que si aujourd'hui un homme du mérite de Romulus envoyoit des Ambassadeurs dans toutes les Villes du voisinage, pour une pareille affaire, on lui donneroit satisfaction, & que tant ceux qui accorderoient la demande, que les personnes qu'on accorderoit, loueroient Dieu d'avoir fait naître une si bonne rencontre. Il y a bien des Villes qui auroient besoin de ces sortes d'Ambassades, pour diminuer le nombre des Mécontens.

Que Romulus étoit Syrien.

Mais ce n'est pas le tout que de réfuter les Fables. Il faudroit encore substituer les véritables évenemens, aux faussetez que l'on réfute. Quelques-uns ayant compris clairement que Romulus n'étoit pas Italien de naissance, ont crû qu'il étoit Grec d'origine, & que son nom même le donne à connoître. M. de Saumaise, pour lequel M. Gronovius témoigne par tout une extrême admiration, a crû que le mot de *Romulus* étoit un diminutif de ῥῶμος, qui dans le Dialecte Eolique signifie *force*. Vossius a donné dans le même sentiment, & l'a fortifié de quelques nouvelles observations. Mais M. Gronovius fait voir la foiblesse de toutes ces conjectures; & comme il prétend d'ailleurs qu'il paroît beaucoup d'esprit, de politesse, & d'habileté dans les réglemens que Romulus établit à Rome, il se persuade qu'il n'étoit ni Gaulois, ni Espagnol, parce qu'en ce temps-là ces deux Nations étoient la Barbarie même. Il ne trouve pas plus à propos de le faire venir d'Afrique, ainsi il recourt aux Orientaux. Sa pensée est donc que Romulus étoit Syrien, & il en cherche des preuves dans la Religion qui fut établie à Rome, avant que Numa Pompilius y régnât, & dans quelques noms qui durent encore de la premiere Langue des Romains, comme *Patricius*, *Tribunus*. Il remarque aussi que le mot de *Romulus* n'étoit pas tout-à-fait inconnu en Syrie, puis que Josephe & Nicephore ont traduit par υἱὸς ῥομελίου, ou ῥομελίου, le fils de Remalia, dont il est parlé dans l'Ecriture. Il fait espérer qu'un jour il pourra étendre plus amplement, ce qu'il n'a fait que toucher dans cette Harangue.

Obscurité des premiers siecles de l'Histoire Romaine.

Il est certain qu'il y a une incertitude prodigieuse dans les deux ou trois premiers siecles de l'Histoire Romaine, comme Tite-Live en tombe d'accord. On ne savoit pas seulement pour quel parti avoient combattu les trois Horaces contre les trois Curiaces. Si quelque chose devoit être sûë exactement parmi les Romains, c'étoit le nom de ces trois Braves qui leur avoient assujetti un Peuple rival & terrible. Cependant on ne savoit pas à Rome si c'étoient les trois Horaces, ou les trois Curiaces qui avoient remporté la victoire. *Horatios, Curiatiosque fuisse satis constat, nec ferme res antiqua alia est nobilior: tamen in re tam clara nominum error manet, utrius populi Horatii, utrius Curiatii fuerint. Auctores utroque trahunt; plures tamen invenio, qui Romanos Horatios vocant. Hos ut sequar inclinat animus.* C'est ainsi qu'en parle Tite-Live, & qui sait si ce combat n'est pas une avanture de Roman? M. * Catherinot, Avocat du Roi & Conseiller au Présidial de Bourges, n'a pas peut-être trop de tort de soûtenir que l'action de Mutius Scevola est fabuleuse. Il se fonde sur le silence de Denis d'Halicarnasse, qui est un Historien trop exact, pour supprimer un fait aussi extraordinaire que celui-là, s'il l'eût trouvé dans de bons Mémoires.

* IX Journ. des Sçav. 1683.

AR-

ARTICLE VI.

Supplementum Patrum: complectitur multa S. S. Patrum, Conciliorum, Scriptorumque Ecclesiasticorum opera, quæ primum ex MSS. Codicibus eruit, notis & dissertationibus illustravit R.P. Jacobus Hommey Augustinianus Communitatis Bituricensis. C'est-à-dire, *Supplément des Peres.* Parisiis apud Petrum de Laulne ad Sorbonam. 1684. in 8.

Remarques sur les Ouvrages du P. Hommey.

ON a pû connoître par le *Milleloquium Morale* de Saint Gregoire, imprimé à Lyon depuis plus d'un an, que le Pere Hommey est un homme fort studieux, & qui fouille dans tous les recoins des Bibliotheques pour déterrer des Manuscrits. Ce *Milleloquium* est un Recueil des pensées, & des maximes qui sont répandues dans les Ouvrages de Saint Gregoire. On a digeré ce Recueil selon l'ordre de l'Alphabet, & on y a joint des analyses, & des explications considérables. D'autres avoient déja fait la même chose à l'égard de Saint Jerôme, de Saint Augustin, & de Saint Ambroise, & même à l'égard de tous les Peres en gros; car il ne faut point douter que le Livre qui s'intitule *Desflorationes Patrum*, ne soit un amas de fleurs recueillies dans leurs Ecrits. Celui qui s'est le plus signalé dans ce genre d'occupations, est un Moine d'Italie nommé Barthelemi d'Urbin, sous le Pontificat de Clement V. auquel il dédia son *Milleloquium Augustini.* Il étoit de l'Ordre qui porte le nom de Saint Augustin, & il avoit du sçavoir pour ce siecle-là. Tritheme parle de lui avec éloge. C'est à son imitation que le R. P. Hommey a travaillé sur les Oeuvres de Saint Gregoire, de la maniere que nous avons dite. Il a suivi la même méthode sur plusieurs autres Peres dont il promet la publication. Il avoit aussi fait esperer plusieurs Manuscrits qui n'avoient jamais été sous la presse, & il fait voir dans l'Ouvrage qu'il nous donne présentement, que cette promesse n'étoit pas un discours en l'air. De sorte que le voilà dans les mêmes occupations, où M. Baluze, & le Pere Mabillon se signalent depuis long-temps.

C'est en travaillant à une nouvelle Edition de Saint Isidore de Seville, qu'il a pris goût à cette sorte de Compilations, ayant rencontré diverses Pieces d'anciens Ecrivains, pendant qu'il cherchoit dans les Manuscrits dequoi enrichir les Ouvrages de ce Pere. Il nous donne ici le premier volume des Pieces qu'il a recueillies, & il promet d'en publier quelques autres en temps & lieu; & pour le pouvoir faire plus avantageusement, il prie tous ceux qui ont de pareils Ouvrages, de vouloir bien les lui envoyer. Quoi qu'il donne à son Recueil le titre de *Supplement des Peres*, il ne prétend pas se borner à eux, & son dessein est aussi de publier plusieurs autres Manuscrits qui n'ont pas encore parû, & qu'il ne jugera pas indignes de la lumiere publique.

Idée de celui-ci.

Le premier Ouvrage que l'on trouve dans ce volume, est un Traité de Musique composé par Saint Bernard. A tout le moins c'est à Saint Bernard que le Cardinal Bona, le Pere Mabillon, & le Jesuite Possevin l'attribuent. Le Cardinal Bona en ayant trouvé une partie, l'envoya au Pere Mabillon, qui la mit à la fin du dernier Tome des Oeuvres de Saint Bernard imprimées à Paris l'an 1667. On ne cherchera plus l'autre partie, puis que le Pere Hommey a publié tout l'Ouvrage. Il nous donne ensuite un Supplément de S. Ambroise, & un Supplément de S. Augustin. Le premier contient une profession de foi que M. Baluze a communiquée à l'Auteur. On voit dans l'autre la vie de S. Augustin, composée par un Chanoine Régulier nommé Walter, qui vivoit l'an 1160. ou par Barthelemi d'Urbin, qui vivoit au commencement du 14. siecle. Après cela on voit la Harangue qui fut prononcée dans le Concile de Bâle par un Abbé de Citeaux, & qui est comme un préambule de la Réponse que l'on fit aux articles des Bohemiens. Elle doit être ajoutée à la page 1013. du douzieme Tome des Conciles de l'Edition de Paris 1672. On voit aussi un petit Poëme Latin, composé par un Evêque de Rennes nommé Marbodus, sur les trois plus grands ennemis de l'homme, qui sont, dit-il, les femmes, l'avarice, & l'ambition.

ARTICLE VII.

ON a pû lire dans les Nouvelles du mois de Juin*, une conjecture qui portoit, que nous ne publierions rien à la loüange de feu M. Clerselier. On va voir la nullité de cette pensée dans l'Inscription suivante, dont l'Auteur est le même Conseiller qui a fait l'Inscription Latine que l'on a vûe dans les Nouvelles du mois d'Avril †, à la loüange de sa Majesté Polonoise. Cette maniere de loüer les gens plaira sans doute, & à tous ceux qui n'aiment pas les longs éloges, & à tous ceux qui aiment l'air & le goût de l'Antiquité. Les Anciens Grecs & Romains étoient les plus grands faiseurs d'Inscriptions, qu'on ait jamais vûs, & ils comptoient pour un avantage incomparable de se voir placez dans quelqu'une. Alexandre le Grand offrit des sommes immenses aux Ephesiens, pour être placé dans l'Inscription du Temple de Diane qu'ils rebâtissoient, & ne pût pourtant obtenir qu'ils lui cédassent cette gloire. Trajan faisoit tant de cas des Inscriptions, qu'on le voyoit de toutes parts sur les murailles; d'où vint la raillerie de l'un de ses Successeurs qui l'appella *Herbam parietariam.* Les Courtisanes mêmes qui semblent avoir tant d'intérêt à ne point immortaliser le souvenir de leur profession, ont souhaité de lui procurer une place dans un Monument illustre, & ont offert pour cela de si grandes sommes, qu'on ne peut comprendre comment leur métier pouvoit être si lucratif en ce temps-là. En promettant à Phryné cette Inscription, *Alexandre a démoli les murailles de Thebes, & la Courtisane Phryné les a rebâties*, on la trouvoit toute prête à fournir les frais de cette réparation importante. Le nombre des Inscriptions étoit tel par toutes les Villes, que plusieurs Savans n'eurent besoin pour composer un bon volume, que de les savoir copier. C'est dommage que ces volumes nous ayent été ravis par les injures du temps. Messieurs les Antiquaires, dont le nombre est aujourd'hui plus grand que jamais, ne parlent presque que la larme à l'œil de la perte de ces tresors, & quand ils font des voyages dans les pais de l'ancienne érudition, ils n'épargnent rien pour trouver les restes de ces Monumens. Leurs guides sont tellement faits à fureter par tout, pour déterrer de vieilles

Inclination des Anciens pour les Inscriptions.

* Voyez le Catalogue No. IX.

† Art. VI.

vieilles masures, & des Inscriptions, que dès qu'ils voient quelques marques sur une pierre, ils se mettent à crier en Langue Franque, * *inscrittione, inscrittione.* Mais je ne prens pas garde qu'il n'étoit pas nécessaire de se jetter dans ce préambule, pour prouver que l'Inscription suivante ne déplaira pas à ceux qui aiment les manieres des Anciens.

Inscription pour M. Clerselier.

P. M.

CLAUDII CLERSELLIER

Quem

Natura industrium, cura eruditum,
Casus Philosophum, secessus fecit illustrem;
Hic ingenio perspicaci & ad omnia ductili,
In spem bonorum liberaliter educatus,
Novercalis fortunæ insidiis repente frustratus,
Adversa valetudine astrictus,
Erecto nihilominus animo & umbratilis desidiæ (impatiens,
Quæ ad publica munera direxerat studia
Ad Philosophiam gnaviter deflexit;
Quam puro, sincero, & avito Dei cultu ritè condiit;
Doctrinæ monumentis,
Cartesii, Rohaldi nomine inscriptis,
Claudit amicitia, modestia, eruditione, fide,
Interpretatis, locupletatis, sartis, tectis;
Longè latèque celebrabitur.
Vixit annos LXX.
Si tempus attendas, multùm;
Si litteratorum vota, parùm.;
Si moriendi necessitatem, satis;
Si virtutes & merita, abundè.
Diu vixit
Qui
Deo, amicit, & veritati indagandæ mancipatus,
Liberrimus vivit.

ARTICLE VIII.

Oraison funebre de Marie Therese d'Autriche, Infante d'Espagne, Reine de France & de Navarre, prononcée dans la Chapelle du Louvre le 24 jour de Janvier 1684. en présence de Messieurs de l'Académie Françoise, par M. l'Abbé de la Chambre Curé de Saint Barthelemi. A Paris de l'Imprimerie de Gabriel Martin, ruë Saint Jacques. 1684. in 4.

PLusieurs choses rendoient difficile cette action à M. l'Abbé de la Chambre; car outre qu'il avoit à parler d'une grande Reine devant l'élite des plus beaux Esprits du siecle, les Maîtres de l'Eloquence, du beau tour, & de la politesse des expressions, il faisoit un Eloge qui avoit déja passé par les mains des plus habiles Prédicateurs de Paris. Que pouvoit-on dire de nouveau après tant de Panegyristes, qui avoient tourné leurs matieres de toutes sortes de sens, & quel succés pouvoit-on attendre en ne disant que ce que d'autres avoient déja dit? Toutes ces difficultez n'ont pas empêché que cet Auteur n'ait parfaitement réüssi dans cette Oraison funebre.

Eloge du texte de cette Oraison funebre.

Il a pris son texte dans ces paroles du Livre de Judith, *elle s'est renduë recommandable*, famosissima, *en toutes choses, parce qu'elle craignoit grandement le Seigneur, & personne n'en disoit le moindre mal.* C'est peut-être le plus bel Eloge qui ait jamais été donné à une femme; car quoi qu'en dépit de cet énorme déchaînement de médisance, qui regne depuis si longtemps dans le monde, il y ait des femmes à qui cet implacable & insatiable monstre ne touche point, il est très-rare que ce grand bonheur arrive à celles qui ont d'ailleurs une réputation éclatante, & qui sont, comme dit le texte, *famosissimæ*, de sorte qu'on peut defier hardiment tous les Grecs & tous les Romains, de nous montrer un passage dans leurs Livres, où l'on donne en très-peu de mots une aussi grande idée, que celle que le Livre du Judith nous donne dans les paroles qu'on vient de citer. L'adresse dont Homere s'est servi pour faire concevoir à son Lecteur une grande idée de la beauté d'Helene, est assûrément inférieure à la naïveté, & à la simplicité de l'Auteur Juif; & ce qu'il y a de plus beau dans sa maniere de loüer, c'est que son Eloge renferme la veritable cause, & la source de la vertu qu'il a décrite, *elle a eu*, dit-il, *une grande réputation en toutes choses, & à couvert de toute sorte de médisance, parce qu'elle étoit fort touchée de la crainte du Seigneur.* C'est sur cette heureuse expression du Panegyriste de Judith, que M. l'Abbé de la Chambre a bâti l'Oraison funebre de la Reine.

L'Envie a épargné Marie Therese d'Autriche.

Il a consideré cette Princesse comme remplie d'une crainte de Dieu, qui lui a fait pratiquer tous les devoirs de la charité, & de la piété, & qui lui a fait obtenir dès cette vie une bénédiction extraordinaire, c'est que *non seulement il ne s'est trouvé personne qui ait osé ternir l'éclat d'une si belle vie du moindre soufle de son haleine médisante, mais qu'elle s'est fait autant d'admirateurs & de Panegyristes de sa bonté, de sa douceur, & de sa charité, qu'il y a eu de glorieux témoins de son regne & de sa vie.* Cette rare bénédiction est † promise par le Prophete David, à quelques-uns de ceux qui craignent bien Dieu. Voici comme M. l'Abbé de la Chambre exprime cette belle pensée du Roi Prophete. *Dieu les cache dans le secret de sa face; il les conserve comme à l'abri dans le secret de son cœur; il les met à couvert de la contradiction, des murmures, & des reproches sanglans des hommes; il les préserve & les garantit du venin & des morsures de leurs langues médisantes; ils sont les seuls hors des atteintes de la censure & de la calomnie. La crainte du Seigneur leur sert d'un baume précieux & incorruptible, qui maintient leur réputation en son entier, & leur communique une sorte d'immortalité.*

L'air de la Cour ne l'a pû corrompre.

Dès que cette vertueuse Reine fut morte, il y eut des gens qui plaignirent les Prédicateurs, de ce qu'ils n'auroient pas à loüer une Régence tumultueuse, ni à déployer les voiles de leur éloquence sur des guerres civiles heureusement terminées, sur des ennemis repoussez, sur des Conquêtes, sur des Négociations delicates, sur des coups de Politique surprenans. Voilà, disoient-ils, ce qu'il faut à ceux qui font l'Oraison funebre des Reines; il leur faut des Blanches de Castille, ou des Annes d'Autriche. Mais en cela ils se trompoient; car l'événement a montré qu'il n'y a point de matiere plus favorable à l'éloquence d'un Prédicateur, qu'une Reine qui ne se dément jamais dans les exercices de la vertu, & qui réünit les langues & les jugemens de tous les hommes, à ne dite & à ne penser aucun mal de sa conduite. Il est incomparablement plus mal-aisé de faire cela, que de soûtenir une Régence avec toute la gloire de la fameuse Blanche

* *Voyez le Voyage de M. Spon.*

† *Pseau. 30. ou 31. v. 21.*

che de Castille, qui comme nous l'avons dit * ailleurs, ne pût pas se surmonter assez pour ne pas commettre sa réputation. On ne sauroit mieux représenter les difficultez de la gloire que la derniere Reine de France s'est acquise, qu'en rapportant ces paroles de M. l'Abbé de la Chambre. *La Cour est le lieu de la sanctification de cette Princesse: cependant il est si difficile de s'y sauver, que Saint Chrysostome ne feint point d'avancer, que le miracle que Dieu opera en faveur des trois Enfans de Babylone, qui marcherent au milieu des flammes de la fournaise ardente sans être consumez, quelque grand qu'il fût, n'étoit qu'une figure d'un autre infiniment plus surprenant qu'il avoit fait éclater en leurs personnes, en conservant leur innocence toute pure au milieu des périls, des piéges, & des tentations de la Cour. Si la demeure en est si dangereuse aux simples Coursisans, qui ont tant de sujets de mortification d'ailleurs, tant d'occasions de s'humilier & de rentrer en eux-mêmes, que sera-ce donc à l'égard de ceux qui y sont assis sur le Trône?*

On trouve plusieurs pensées semblables dans cette Oraison funebre. On y trouve aussi quelques faits curieux qui n'avoient point été touchez, & dont quelques-uns se rapportent au temps qui a précédé le mariage de la Reine. On y voit aussi le Discours que M. l'Archevêque de Paris lui tint en lui donnant le Viatique. Les paroles dont il se servit ont un certain air de majesté, qui étoit fort propre à la circonstance du temps, & au caractere que ce grand Prelat soûtenoit alors.

Elle ne pratiquoit point de mortifications extérieures.

Il ne sera pas inutile de remarquer l'aveu que fait M. le Curé de S. Barthelemi, *que la Reine n'a point maceré son corps par des mortifications extérieures, & par l'austerité de sa vie*, s'étant contentée *de briser son cœur par une douleur continuelle de ses moindres fautes*. Ceux qui aiment à prevenir les erreurs de fait, devroient prendre acte de cet aveu, car il est fort apparent qu'il se trouvera des Ecrivains tôt ou tard, qui donneront un Cilice à cette Reine, & qui lui feront pratiquer plusieurs exercices de Cloître, comme on a fait envers Saint Louïs, au grand mécontentement de M. † Varillas.

Si les Libraires de ce païs-ci sont bien conseillez, ils rëimprimeront bien-tôt l'Oraison funebre dont nous venons de parler, & la joindront aux trois dont nous avons parlé dans les Nouvelles du mois ‡ précedent. La politesse qui regne dans les Ecrits de M. l'Abbé de la Chambre, est un gage assûré de leur débit. Cette politesse a été hautement reconnuë par un ‡ Auteur extrêmement difficile à contenter sur ces matieres, & en cela il n'a point trouvé son Antagoniste dans un autre sentiment.

ARTICLE IX.

Medulla Chymiæ variis experimentis aucta multisque figuris illustrata. Authore Joh. Francisco Vigani Veronensi. C'est-à-dire, *la moüelle de la Chymie.* Londini apud Henr. Faithorn & Joh. Karsey. 1683. in 8.

Précis de cet Ouvrage.

IL ya deux ans que cet Ouvrage avoit été imprimé à Dantsic, mais on l'a fort augmenté & enrichi de figures dans cette seconde édition. Cela n'empêche pas qu'il ne soit encore moins considerable par sa grosseur, que par les choses dont il traite. L'Auteur abandonne les principes ordinaires des Chymistes, & embrasse le systême des atomes: aussi bien y faut-il venir tôt ou tard, si l'on veut expliquer les effets du Sel, du Soufre, du Mercure, & du Phlegme des Chymistes. Il considere les diverses compositions qui résultent du mélange des atomes, & principalement celles qui sont d'un plus grand usage par rapport à l'homme. Il condamne souvent les manieres ordinaires de les préparer, & en substituë d'autres qu'il croit incomparablement meilleures. Il nous apprend deux méthodes differentes de composer des Phosphores. Il fait faire du Petrol avec du Sel & avec de l'Huile commune, & le convertir en une eau brûlante, après l'avoir cohobé deux fois sur le Sel de tartre. Il fait faire un esprit qui fume toûjours, & un esprit de Souphre insipide. Il n'y a point de fleurs odoriferantes dont il ne sache tirer, par *distillation descendente*, une liqueur qui sent bon. Il donne des teintures particulieres du Tartre, du Coral, des Métaux & des Minéraux. Lors qu'il fait la description du Sel Aromatique, il nous apprend à le préparer sans distillation, & de telle sorte qu'il communique au Vin du Rhin, le goût & l'odeur du Vin d'Espagne. Il fait réduire l'huile d'Ambre en Sel volatil, & en esprit très-clair, & reproduire de l'Ambre de son *caput mortuum.* Il calcine la Corne de Cerf sans l'aide du feu, se servant seulement de Chaux vive. Ce qu'il y a de bon, c'est qu'il ne néglige pas de rechercher la cause des Phénomenes Chymiques, comme le négligent la plûpart de ses Confreres, qui se contentent d'entasser expériences sur expériences, sans presque jamais se mettre en peine de nous apprendre, par quels principes la Nature produit tant de differens effets.

ARTICLE X.

Extrait d'une Lettre écrite par un Anonyme à l'Auteur de ces Nouvelles, contenant des Réflexions sur la description de l'Arbre *Canelle* du Jardin de Monsieur *Ankelman*, *publiée dans les Nouvelles du dernier mois, Art. III.*

Description de l'Arbre Canelle.

L'*Amour que j'ai pour la verité jusques dans les moindres choses, m'oblige à faire savoir au Public par votre moyen, que l'Arbre dont on vous a envoyé la description de Hambourg, n'est point le veritable Arbre de la Canelle, ni même une espece de cet Arbre, car la veritable Canelle de Ceylon est un Arbre d'une toute autre nature, & pour le bois, & pour les feuilles, & pour les fruits. Voici comme il est fait, selon la connoissance exacte que j'en ai, ayant chez moi des branches de cet Arbre que Monsieur Paul* Hermans, *à présent très-digne Professeur en Botanique à Leyde, nous envoya de l'Isle de Ceylon à Monsieur de Beverning & à moi, il y a déja quelques années. Les feuilles ont une odeur fort acre & aromatique, & sont d'un beau verd, & assez semblables à celles du Limonier: elles ont trois côtes. Pour les fleurs elles ont six feuilles, & pour ce qui est des fruits ils ressemblent extrêmement aux Olives, ils sont même si huileux en dedans, que l'on en tire une huile épaisse, blanche, & fort grasse, dont les habitans se servent*

pour

* Voyez le mois précédent Art. VI.
† *Nouvelles de Novembre 1684. Art. VI.*
‡ No. II. du Catalogue.
‡ *Voy le P. Bouh & M. Ménage sur le mot* bien-faiteur.

pour faire des Chandelles. Les habitans de Ceylon appellent cet Arbre Kunidu, *& ceux de Malabar* Karua. *On en trouve deux sortes décrites dans le 1. Volume de l'*Hortus Malabaricus, *page 107. sous le nom de* Karicu, *& dans le 5. Volume, page 105. sous le nom de* Katoukania. *Toutes les deux sont fort communes dans le Royaume de Malabar. L'écorce de la premiere espece se vend dans les Boutiques des Apoticaires, sous le nom de* Cassia lignea; *l'autre s'appelle par les Portugais,* Canella de mato, *c'est-à-dire de la Canelle sauvage.*

Que celui de M. Ankelman n'en est point un

Après avoir ainsi parlé de la veritable Canelle, je dirai quelque chose touchant l'Arbre de M. Ankelman, qui passe en ce païs-là pour être un Arbre Canelle. C'est un Arbre qui est né à Amsterdum dans le vieux jardin de Médecine l'année 1648. d'une semence venue des Indes Occidentales par l'Italie, à feu M. Jean Snippendonk, *Docteur en Botanique en ce temps-là. Il en éleva plusieurs semblables, & en fit présent à plusieurs Amateurs de la Botanique. Le premier & le plus grand de tous est mort dans mon logis l'an 1662. Celui de M. Ankelman a été fort exactement décrit dans la Lettre que vous avez publiée, excepté qu'on n'a point dit que les feuilles n'ont qu'une côte, qui en produit plusieurs autres à droite & à gauche. Il est de la même espece que celui que Clusius décrit sous le nom de* Persea *au ch. 11. du 1. liv.* Variarum Plantarum, *& que Tobie Aldinus appelle* Laurus Indica, *dans l'Histoire des Plantes rares du Jardin Farnese. Car ce qu'Aldinus remarque que cet Arbre ne fleurit point en Italie, vient de ce qu'il en a fait la description lors que l'Arbre étoit encore trop jeune; en effet il ne fleurit que tard, comme je l'ai observé pendant quelques années. J'ai vû trois de ces Arbres l'Eté dernier dans le beau Jardin de M. Beverning. C'est donc l'Arbre* Persea *qui a été décrit l'an 1661. dans le Catalogue du Jardin public de Médecine d'Amsterdam, & tout autant que j'en ai vû sont sortis de cette source; c'est pourquoi je puis assûrer que ce n'est point l'Arbre Canelle, & qu'il n'en a ni la figure, ni les proprietez, ni l'origine; car on ne trouve point d'Arbre Canelle dans les Indes Occidentales.*

Nous publions cette Lettre avec d'autant moins de scrupule, que nous sommes assûrez que l'Auteur de l'autre description ne s'en pourra pas fâcher, & qu'il aime trop la verité pour n'être pas bien-aise que ce qu'il nous a écrit, fournisse à d'autres Curieux l'occasion de mieux rechercher les choses, & de lui apprendre à lui-même & au Public, ce que tout le monde ne fait pas. De plus, qui doute que ces sortes de disputes sur des faits, n'excitent un chacun à bien examiner ce qui se dit de part & d'autre, & à travailler par consequent à la découverte des erreurs? L'instruction publique demande cela, & c'est l'esprit des Ouvrages comme celui-ci, d'être l'instrument commun de ceux qui veulent faire part au Public de leurs connoissances.

ARTICLE XI.

Histoire Critique du Vieux Testament par le R. P. Richard Simon, Prêtre de la Congregation de l'Oratoire. Nouvelle édition, & qui est la premiere imprimée sur la Copie de Paris, augmentée d'une Apologie générale & de plusieurs Remarques Critiques, &c. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1685. in 4.

Des defauts des éditions précédentes de cet Ouvrage.

ON avoit déja fait quatre éditions de cette Histoire Critique, mais toutes fort imparfaites, excepté la premiere qui est celle de Paris. Voici la raison pourquoi les trois autres ont été si défectueuses. C'est que l'édition de Paris ayant été supprimée, il fut impossible au Sieur Elzevier, qui vouloit réimprimer l'Ouvrage, d'en acheter aucun exemplaire, car comme il en étoit échapé fort peu, personne ne se voulut défaire du sien. De sorte qu'on fut obligé de se servir d'une Copie Manuscrite faite sur l'édition de Paris. Mais cette Copie se fit avec peu d'exactitude. On y altéra plusieurs mots, on y estropia plusieurs phrases, on retrancha plusieurs citations qui étoient aux marges, & qui avoient même du rapport au texte, & on ne distingua pas bien ce qui avoit été marqué en caracteres Italiques. Toutes ces altérations jetterent beaucoup d'embarras, & bien des tenebres sur tout le corps de l'Ouvrage. Celui qui eut soin de l'impression de cette méchante Copie, augmenta souvent le desordre; car comme il n'avoit pas le véritable exemplaire, il ne pût pas y recourir pour remédier aux fautes qu'il découvroit; ainsi il se hasarda de les corriger à sa maniere, & selon son sens, qui étoit quelquefois bien éloigné de la pensée de l'Auteur. C'est delà qu'entre autres bévûës est venu l'endroit scandaleux de l'édition d'Elzevier, où l'on fait dire à un Théologien de Paris, *par Dieu j'avois plus de cinquante ans que je ne savois ce que c'étoit du Nouveau Testament*, au lieu de lui faire dire *per diem*, comme porte l'édition de Paris conformément à l'Apologie de Robert Etienne. Il est certain que M. Simon ayant lû son Livre imprimé à Amsterdam, y trouva plusieurs endroits qu'il n'entendoit pas. Or si cette édition a été défectueuse, que doit-on penser de la Traduction Latine qui n'a été faite que sur cet Original, & dont on prétend que l'Auteur *est tombé dans des fautes grossieres & qui sautent aux yeux de ceux qui ont quelque connoissance de la Critique de l'Ecriture Sainte?* Je rapporte les propres paroles de la nouvelle Préface de ce Livre. Si elles font tort au Traducteur, il s'en doit uniquement prendre à celui qui a composé cette Préface, car c'est un fait que nous n'avons pas examiné, & par consequent que nous ne garantissons pas. La même Préface assûre que la Traduction Angloise de cette Histoire Critique *a aussi ses défauts.* Il étoit donc nécessaire de procurer au Public une meilleure édition de cet Ouvrage, puis que non seulement on n'en pouvoit acheter que des exemplaires altérez, mais aussi qu'on avoit de la peine à en trouver de ceux-là. Celui qui nous donne cette cinquieme édition l'a heureusement delivrée de tous les inconveniens qui étoient tombez sur les trois dernieres, & il a joint à l'exactitude de la premiere plusieurs nouveaux embellissemens. Nous en toucherons quelque chose ci-dessous. Remarquons, avant que d'en venir-là, qu'il faut bien que cet Ouvrage soit d'un grand mérite, puis qu'on l'a imprimé cinq fois en peu de tems, quoi que ce ne soit ni un Livre de dévotion, ni un Livre facetieux, ni un Livre d'un savoir à la portée de tout le monde, mais plûtôt un Livre d'une science fort relevée, & qui n'est pas même fort commune parmi les Savans.

Pourquoi il a été défendu en France.

On demandera peut-être d'où vient qu'il a été défendu en France? Il est difficile de satisfaire à cette question, tant parce que ceux qui ont

ont fait supprimer le Livre ne l'ont pas fait condamner, & n'ont point allegué les raisons pourquoi ils le supprimoient; que parce que cet Ouvrage semble extrémement favoriser l'Eglise Romaine, dans les Disputes que lui font les Protestans sur l'autorité de la Tradition. C'est ce qu'ont fort bien reconnu plusieurs savans hommes d'Italie, car on a vû à Paris plusieurs Lettres écrites de Rome qui marquoient, qu'à la reserve d'un petit nombre de choses de peu d'importance, cette Critique de M. Simon y avoit été trouvée très-judicieuse, d'un profond savoir & tout-à-fait conforme aux véritables principes de l'Eglise Romaine. Quelques Théologiens Protestans, & sur tout en Angleterre, ont été du même avis, & se sont étonnez qu'on ait été si contraire en France à un Livre, qui appuyoit de toute sa force la Communion de Rome, & qui attaquoit les principes de l'autre parti dans leurs fondemens. L'on voit aujourd'hui plusieurs personnes habiles, de l'une & de l'autre Communion, qui conjecturent, que l'Eglise Romaine connoissant ses véritables intérêts, adoptera cette Critique, & raisonnera desormais selon cette nouvelle hypothese. Ils conjecturent aussi que les Protestans ne seront pas fâchez, que l'Eglise Romaine donne cours à cet Ouvrage, parce qu'ils en prendront sujet de se vanter, qu'ils sont les seuls défenseurs de l'intégrité, & de l'incorruptibilité de la parole de Dieu. Mais quand même toutes ces conjectures se trouveroient véritables, la difficulté proposée resteroit toûjours, savoir, pourquoi l'Histoire Critique du Vieux Testament a été persécutée à Paris.

Réflexions sur ce sujet.

Je ne sai si l'on ne pourroit pas dire qu'il y a certaines matieres si delicates, que pour peu que l'on y touche, l'on jette l'allarme dans les esprits. Or quand une fois ces émotions de zele sont excitées, il est assez mal aisé qu'on examine les choses profondement. On n'écoute gueres que les premieres apparences: on craint je ne sai combien de suites fâcheuses, je ne sai combien d'abus, & on n'écoute que cela, soit qu'en effet on n'ait pas la capacité nécessaire pour pénétrer plus avant, soit que le zele de Religion nous grossisse les objets, & nous persuade qu'il faut user de diligence, & ne point perdre de temps en Réponses & en Repliques. Apparemment il entre quelque peu de cet esprit dans la condamnation de plusieurs choses, puis qu'il se trouve que la chaleur des premiers mouvemens étant passée, on révoque les condamnations, lors qu'on peut se donner la peine de bien envisager les objets, & de les examiner froidement. C'est ainsi que S. Jerôme, ayant osé travailler à une nouvelle Version de la Bible, se vit toute la terre sur les bras. Il se vit d'abord converti en Novateur qui causoit de grands scandales dans l'Eglise, & qui n'avoit point de Religion. Mais quand cette tempête fut passée, on rendit plus de justice à ses glorieux travaux; il a été regardé ensuite *comme un homme suscité extraordinairement de Dieu pour l'explication des Livres sacrez.* Quelles persécutions n'excita-t-on pas dans le dernier siecle contre plusieurs savans Théologiens qui avoient osé soûtenir, que la Vulgate n'étoit pas tout-à-fait correcte? Cependant c'est une chose dont presque tout le monde convient aujourd'hui. Notre siecle nous a fait voir quelque chose de semblable depuis peu, & en général on peut dire que ceux qui ont travaillé sur cette sorte de choses, n'ont été goûtez qu'après de longues traverses. C'est pourquoi les amis de M. Simon doivent se promettre, que le temps & la patience procureront à son Livre le privilége qui lui a été refusé jusques ici. Ils feront mieux de se donner un peu de patience, que d'imiter celui qui a mis une Préface au devant de cette cinquieme édition. Il parle avec un peu trop de ressentiment. *Il y a long-temps*, dit-il, *qu'on a remarqué que les Théologiens sont gens sans pitié, & qu'ils ne donnent jamais coup de dent sans emporter la piece.* Ne vaudroit-il pas bien mieux laisser couler doucement quelques années, qu'insulter ainsi à des gens pour qui on doit avoir du respect? Je suis assûré que si cette nouvelle Préface portoit sur le front le nom de M. Simon, on n'y verroit pas tant de marques d'impatience, & qu'elle ne déplairoit pas, comme elle fait, à d'habiles gens.

Nous nous donnerions une peine superfluë, si nous étalions ici un Abregé de cette Histoire Critique, car c'est un Ouvrage si connu par toute l'Europe, qu'il n'y a point de Savans qui ne sachent dequoi il traite. Contentons-nous donc de parler de ce qui distingue cette cinquieme édition.

Des Remarques d'un Protestant sur cet Ouvrage.

Nous disons premierement qu'elle a été faite sur un exemplaire de l'édition de Paris, fort correct, & accompagné de plusieurs Remarques qui semblent être de la façon d'un Protestant. En 2. lieu que ce même Protestant faux ou vrai, y a joint une Préface, qui est comme une Apologie générale du Livre. On s'étonnera sans doute de cette particularité, & on ne manquera pas de dire, qu'il faut que l'Auteur de la nouvelle Préface soit un Protestant *à la grand' manche.* On aura quelque raison, car c'est un véritable *Puritain*, non pas selon la signification que les Anglois donnent à ce mot, mais selon celle de M. Patin, lors qu'il disoit que M. Naudé étoit un grand *Puritain*, c'est-à-dire, fort épuré des sentimens ordinaires. Si ce Protestant n'avoit pas si fort mal-traité M. Colomiez, il seroit un sujet fort propre à tenir son rang dans l'*Icon Presbyterianorum*; & il y a beaucoup d'apparence que si M. Colomiez faisoit réimprimer ce petit Livre, & qu'une injure reçûe ne lui semblât pas une raison suffisante pour récuser un témoin, il allegueroit le témoignage du Protestant dont nous parlons.

Ce Protestant remarque dans son Apologie générale, *qu'à moins qu'on ne donne quelque chose de plus fort contre l'Histoire Critique que ce qui a paru jusqu'à present, on pourra dire qu'on n'a attaqué ce bâtiment que par les girouettes, & qu'il demeure encore en son entier; qu'au moins est-ce le sentiment de plusieurs personnes doctes, qui n'ont fait aucune difficulté de se déclarer ouvertement là-dessus, principalement en Angleterre, qui est le lieu du monde où l'on peut le mieux juger de ces sortes de matieres.* Il ajoûte que *les Protestans n'ont pas les mêmes raisons de condamner* cet Ouvrage, *qu'ils ont eu autrefois de s'opposer* à celui de M. Capel, parce que celui-ci étoit un de leurs Ministres, au lieu que M. Simon est un Catholique Romain, dont la Critique *ne peut pas faire plus de mal aux Protestans, qu'une infinité d'autres Livres* que l'on compose contr'eux, sur la nécessité d'un Juge parlant, & décidant les difficultez de la Bible. Il rapporte ensuite plusieurs exemples de l'emportement, & de la persécution qu'il a falu que les Traducteurs de l'Ecriture essuïassent, à ce qu'il prétend. Et il finit par des réflexions fort dures contre l'Auteur

teur de *l'Examen des Méthodes*, & contre M. Saldenus. Nous avons parlé * ailleurs de ces deux Auteurs. Il ne leur sera pas mal-aisé de critiquer la Préface de ce faux frere qui les a mal-traitez.

Des Sabaïtes.

Pour ce qui est de ses Remarques, elles sont répanduës dans la marge de la Critique, vis-à-vis des endroits *où l'on a crû que* M. Simon *s'est trompé, ou qui avoient besoin de quelque éclaircissement.* Celle qui concerne les Sabaïtes est fort curieuse. On nous dit que les Sabaïtes d'aujourd'hui ne sont point ces anciens Sabaïtes ou Caldéens, dont il est fait mention dans les Livres des Arabes, & de R. Moïse; qu'outre le nom de Sabaïtes, ils prennent celui de Mandaïtes, dont on ne sait point l'origine; qu'après avoir examiné quelques-uns de leurs Livres, qui sont écrits en Caldéen assez pur, & en caracteres anciens qui approchent de celui qu'on appelle *Estranghelo*, on a crû que ces Sabaïtes ou Mandaïtes sont un reste des anciens Gnostiques, le mot *Mandai* en Caldéen étant le même que le mot Grec Γνωστικός; qu'on trouve dans ces mêmes Livres les *Eones* & *Archontes*, & autres termes fort en usage parmi les Gnostiques, & traduits seulement en Caldéen; qu'ils parlent de Dieu d'une maniere sublime, comme les Gnostiques; qu'ils ont emprunté aussi beaucoup de choses des Manichéens; que Manés est un de leurs Patriarches, & qu'ils ne sont pas moins grands conteurs que les Manichéens; qu'ils ont de plus adopté plusieurs opinions touchant l'Astrologie des anciens Caldéens, dont ils retiennent encore le langage; & qu'ils ont cela de singulier, parmi toutes les Nations du Levant, qu'ils se servent de voyelles comme l'on fait dans les Langues de l'Europe. Il y a plusieurs autres Remarques semblables. Voilà déja deux choses qui distinguent cette cinquiéme édition; savoir, une nouvelle Préface, & des Remarques Critiques. Voyons le reste.

De la Lettre de M. de Veil.

Nous disons en troisiéme lieu qu'on a imprimé avec l'Histoire Critique, dans cette derniere édition, plusieurs Pieces qui ne se trouvoient plus, & qui ont été composées à l'occasion de cette Critique. La premiere de ces Pieces est une Lettre † de M. de Veil, qui remarquant que le grand but du Pere Simon étoit de montrer l'insuffisance de l'Ecriture, écrivit à l'illustre M. Boyle de telle sorte, qu'il fixa toutes ses observations à faire voir, que l'Ecriture est claire par elle-même; que les Peres l'ont crû ainsi; que Jesus-Christ & ses Apôtres n'ont disputé avec les Juifs, que par des textes du Vieux Testament, & non pas sur des principes fondez dans la Tradition; que les Hérésies des Sociniens ne prouvent pas, que l'Ecriture soit obscure & insuffisante sans la Tradition; qu'elles prouvent seulement qu'ils sont dans des préjugez, qui les empêchent de comprendre la clarté des véritez révélées; enfin qu'il n'y a point eu toûjours dans l'Eglise comme un Abregé de la Religion indépendemment de l'Ecriture.

Particularitez sur son sujet.

Ce M. de Veil étant né Juif à Mets y embrassa fort jeune l'Eglise Romaine, & ne se contentant pas de ce degré de conversion, il poussa jusques dans la vie Monastique, & choisit l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint Augustin, où il a même enseigné la Théologie. Mais n'étant pas encore content de ce degré de Christianisme, il s'est avancé de connoissance en connoissance jusques à la Communion des Protestans. Il s'est retiré à Londres, où ayant été d'abord Prêtre de l'Eglise Anglicane, il est enfin devenu Ministre des Anabaptistes. Dieu veuille qu'il ne fasse pas comme le Soleil tout le tour du Zodiaque. Il avoit été reçû Docteur en Théologie à Angers, & l'on dit que M. l'Evêque de Meaux, en ce temps-là Archidiacre de Mets, fit la dépense de la promotion. Dès que la Lettre de M. de Veil fut sortie de dessous la presse, un Protestant ami de M. Simon la lui envoya, afin qu'il y répondît. On croit qu'il acquiesça aux intentions de son ami, & qu'il lui écrivit la Réponse qu'on verra dans cet Ouvrage. Elle n'avoit jamais été imprimée. On la tient de l'ami de M. Simon.

De la Lettre de M. Spanheim & de la réponse.

Outre ces deux Pieces, on en trouve deux autres bien considérables, savoir une Lettre de M. Spanheim, où il rendoit compte de l'Histoire Critique à un ami, & la Réponse d'un Théologien de la Faculté de Paris à cette Lettre. La plûpart de ceux qui apprirent en général, que M. Spanheim étoit l'Auteur de la Lettre, l'attribuerent à M. Spanheim le Professeur en Théologie; mais ils se tromperent, car il la faloit attribuer à M. Spanheim son frere aîné, qui étoit alors à Londres Envoyé de Son Altesse Electorale de Brandebourg, & qui est présentement à Paris Envoyé extraordinaire du même Prince, avec un grand applaudissement. La Réponse du Docteur de Paris est, selon toutes les apparences, une production de M. Simon. Elle est d'autant plus considérable, qu'elle contient un Abregé si exact de sa Critique, que ceux qui n'auront pas le loisir d'examiner tout l'Ouvrage, pourront le connoître suffisamment, pourvû qu'ils lisent cette Réponse. Mais quelque considérable qu'elle soit, il est sûr que la Lettre de M. Spanheim en méritoit une plus précise. N'oublions pas, afin de ne rien laisser passer de tout ce qui a été publié sur cette Critique, qu'on nous donne à la fin de cet Ouvrage, l'Avertissement que le Sieur Elzevier avoit fait mettre dans son édition.

Enfin il faut dire que cette derniere édition est très-correcte, & qu'on y a mis une Table des Matieres fort ample, & fort exacte. La premiere de ces deux choses est très-rare, dans les Livres François qui sont imprimez hors de Paris (car ils fourmillent de fautes d'impression) & toutes deux sont très-nécessaires dans un Livre, qui renferme autant d'érudition peu commune que celui-ci.

Quelques Ouvrages de M. Vossius.

Au reste les démêlez de M. Simon & de M. Vossius, ont la mine de ne finir pas si-tôt. M. Vossius n'est pas demeuré long-temps en reste, puis que l'on voit dans le dernier Livre qu'il a donné au Public, sa Replique au Traité qu'on avoit fait imprimer contre lui à Londres, à la fin des *Disquisitiones Criticæ de Bibliorum editionibus.* Nous en avons parlé dans nos Nouvelles du mois de Septembre ‡, & nous parlerons bien-tôt du nouveau Livre de M. Vossius, qui contient plusieurs beaux Traitez.

Il

* *Mois de Janvier No. VII. du Catalogue, & de Juin Art. VI.*

† Conferez ceci avec ce qui est dit dans le mois de Septembre 1685. à la fin de l'Art X.

‡ Voyez une autre Edition de cet Ouvrage dans le mois de Mars 1685. No. V. du Catalogue. Voyez en aussi une Critique dans le mois de Juillet de la même année, Art. VII.

‡ Art. VII.

Il s'intitule *Isaaci Vossii Variarum Observationum liber. Londini. Prostant apud Robertum Scott* 1685. *in* 4. * On y a inseré toute entiere la Dissertation sur les Oracles des Sibylles. On y a mêlé quelques discours de Philosophie, & de Navigation. Mais la meilleure partie du Livre est occupée par des Traitez, qui concernent ce qu'on appelle les *belles Lettres.*

ARTICLE XII.

Remarques sur l'avertissement Pastoral, avec une Relation de ce qui se passa au Consistoire d'Orleans, assemblé à Bionne quand il y fut signifié, Une Lettre de l'Auteur à Messieurs du Clergé de France, & une Réponse à quelques difficultez que l'on fait ordinairement aux Protestans. Par Claude Pajon. A Amsterdam, chez Henri Desbordes dans le Kalverstraat. 1685. in 12.

LA Réponse que fit cet Auteur au Livre des *Préjugez*, il y a plus de dix ans, l'a rendu tout-à-fait célebre. Il y témoigna une grande netteté d'esprit, & une adresse merveilleuse à se servir de toutes les armes de la Logique, soit pour démêler le foible d'un faux raisonnement, soit pour bien fortifier une preuve. On voit le même caractere dans ce Livre-ci, & outre cela une modération aussi entiere, & un respect aussi profond pour la Religion dominante, qu'on le puisse souhaiter raisonnablement.

Du Ministre Ecclesiastique. La principale chose à quoi il s'attache, est de faire voir que la question, *si les Protestans sont Schismatiques, & s'ils ont usurpé le Ministere*, ne se peut vuider qu'en examinant s'ils enseignent, ou s'ils n'enseignent pas la Verité; car il prétend qu'au cas qu'ils enseignent la Verité, leur separation a été une œuvre très-sainte, & que leurs Laïques ont eu droit de conférer à qui bon leur a semblé, la charge de Prédicateur, & de Pasteur. On ne peut nier qu'il ne dise sur cela des choses qui paroissent convaincantes; mais il faut avoüer en même temps, que comme il n'avoit pas vû le dernier Livre de M. Nicole, il a oublié de répondre à une objection qui n'est pas à mépriser. Monsieur Claude avoit établi ce droit des Laïques de la maniere du monde la plus forte, sur des principes évidens, mais voici ce que M. Nicole lui a répondu. † *Il y a des gens dont la faute consiste à raisonner mal, & qui ne doivent ainsi passer pour coupables, qu'après qu'on les a convaincus de faux raisonnemens. Mais il y en a d'autres que l'on a droit de condamner sur cela même qu'ils raisonnent, parce que c'est un defaut certain de vouloir décider par raisonnement, des questions, & des manieres qui dépendent uniquement de l'autorité. Or celle du Ministere Ecclesiastique en est une, ce qui le rend bon, valide, & legitime, ne dépendant point du tout de nos fantaisies & de nos conjectures, mais de la seule volonté de Jesus Christ.* Cela veut dire que, pour savoir si l'Ordination des Pasteurs doit être faite nécessairement par d'autres Pasteurs, il ne suffit pas de consulter les lumieres du bon sens, & les principes de la Morale ou de la Métaphysique, mais qu'il faut apprendre de la révélation de Dieu, quelles sont les conditions du Ministere. Si la révélation nous fait voir, que Jesus Christ n'a point attaché l'Ordination des Pasteurs à certaines cérémonies pratiquées par d'autres Pasteurs, il sera permis de chercher par la voye du raisonnement, si une telle ou une telle Ordination sont légitimes; mais si la révélation nous montre, que l'Ordination dépend de cette sorte de cérémonies, en vain entasseroit-on raisonnemens sur raisonnemens pour prouver que l'Ordination conférée par des Laïques est bonne. Ainsi voilà de l'occupation toute nouvelle pour M. Pajon. Il fera bien si l'on réimprime son Livre, d'ajoûter à tant de belles remarques qui s'y trouvent, la solution de cette difficulté. Il faudra qu'il montre, que les conditions du vrai Ministere sont de cette sorte de choses qui se décident par les lumieres du bon sens.

De l'Epoque du dernier Schisme. Mais d'autre côté M. Nicole fera fort bien de mieux établir qu'il n'a fait, l'Epoque du dernier Schisme: car comme M. Pajon a crû que c'est une question importante que de savoir, si les Protestans se sont separez de l'Eglise Romaine de leur plein gré, ou bien s'ils ont été chassez de cette Eglise avec la derniere violence, il a prouvé qu'on les a chassez avant qu'ils ayent fait bande à part. Pour cet effet il a établi l'Epoque de la proscription, & de l'excommunication de Luther, dans la Bulle de Leon X. du 15. Juin 1520. Le voilà bien éloigné du compte de M. Nicole qui, soûtenant que le Schisme des Protestans a précédé leur proscription, met néanmoins l'entiere separation de Luther à l'an 1523. & celle de Zuingle à l'an 1524. Il faut, selon ce calcul, que la Bulle de Leon X. n'ait pas été capable d'excommunier un Hérétique. C'est une chose étrange & dégoûtante que la Controverse. On n'en voit jamais la fin. Il reste toûjours quelque queuë & quelque branche qu'on n'a pas assez épluchée, ce qui forme des incidens à l'infini.

Le Livre de M. Nicole dont nous venons de parler a été réimprimé depuis peu à Bruxelles chez Eugene Henri Frick. Le titre en a été un peu alongé. C'est une seconde Edition revûe, corrigée, & augmentée par l'Auteur, si l'on en croit la premiere page.

ARTICLE XIII.

Carolus Drelincurtius de fœminarum Ovis, tam intra testiculos & uterum, quam extra, ab anno 1666. *ad retro secula.* C'est-à-dire, *Des œufs des femmes.* Lugd. Batav. apud Danielem à Gaesbeek. 1684. in 12.

Que les animaux se forment par des œufs. LE dessein de Monsieur Drelincourt, Professeur célebre en Médecine dans l'Université de Leyde, est de faire voir, que l'opinion qui est à present fort commune, touchant la génération de toute sorte d'animaux dans des œufs, n'est point aussi nouvelle que l'on pense. Il faut avoüer néanmoins que l'on ne connoissoit pas trop du temps de nos Peres, les passages des anciens Auteurs où cette doctrine se trouve. M. Drelincourt semble l'avoüer, puis qu'il nous apprend qu'il a connu plûtôt la verité de cette opinion par ses recherches anatomiques, que par ses lectures. Il nous dit que depuis l'an 1663. qu'il publia son Traité de *Octimestri partu*, avant que d'avoir oüi parler ni de Ste-non,

* Voyez l'Art. XI. du mois de Janvier de l'année suivante.

† *Liv. 3. chap. 6.*

non, ni de Hornius, il s'eſt appliqué avec un grand ſoin à l'anatomie des Embryons, des *Fœtus*, des femmes groſſes, des femmes accouchées, des femelles des animaux pleines, & en particulier des Viperes. Il ſe plaint en paſſant d'un * Auteur François, auquel il avoit en'eigné ſes découvertes ſur la génération des Viperes, & qui en a fait enſuite un Livre, ſans en donner l'honneur à qui il appartenoit; il ajoûte que pluſieurs autres ſont coupables envers lui d'une ſemblable ingratitude, puis qu'ils debitent ſa doctrine comme ſi c'étoit la leur. Après ce petit reproche, il revient à ſon ſujet, & il nous aſſûre qu'ayant trouvé dans l'*uterus* des Viperes, des œufs tout entiers, & néanmoins pleins de germes, il ſoupçonna que dans toutes ſortes de femelles il pouvoit y avoir des œufs, dans leſquels la ſemence du mâle s'inſinuât par les pores, & ſans qu'il arrivât aucune ſolution de continuité aux tuniques. Ne voulant rien affirmer à la legere ſur un ſemblable ſujet, il réſolut de conſulter plus exactement les Phénomenes; il trouva que les teſticules feminins ſont un amas de petites veſicules, ſeparées les unes des autres par un peu de chair, & qui dardoient ſur le viſage une certaine liqueur, toutes les fois qu'on les diſſequoit. Cela lui fit penſer qu'en faiſant cuire legerement les teſticules, cette liqueur s'endurciroit; la choſe réüſſit comme il l'avoit conjecturée, de ſorte qu'il eut le bonheur de tirer de leurs petites niches pluſieurs globules blancs, & durcis, gros comme les œufs des Vers à ſoye, & enſuite de détacher les veſicules toutes entieres, & de montrer ſur ſon ongle les œufs qu'il avoit ôtez de leurs nids. Ajoûtant à ces découvertes pluſieurs autres obſervations, & conſultant bien la doctrine de l'Antiquité, il a bâti finalement ſon Syſtême *de humano fœtu*, qu'il a dicté à ſes Ecoliers, mais qu'il n'a pas encore mis au jour. Il n'a pas eu la commodité de conſtruire le Syſtême de la génération des bêtes; néanmoins il eſt très-perſuadé que toutes ſortes d'animaux conviennent en ce qu'ils ſe forment dans des œufs, quoi qu'au reſte cela ne ſe faſſe pas par tout de la même ſorte, y ayant des animaux qui ſe forment dans des œufs pouſſez dans la matrice, & d'autres qui ſe produiſent dans des œufs formez dans les trompes.

Des Auteurs qu'il a conſultés.

Après avoir ainſi expoſé les fondemens de ſon dogme, il nous apprend quels Auteurs il a conſultez, pour confirmer ſes conjectures, ou pour éclaircir ſes doutes. Il nous fait l'Hiſtoire de ſes voyages dans les païs de l'Antiquité; il rapporte même pluſieurs choſes très-curieuſes, empruntées de la Théologie Payenne. Mais comme il ne s'approche des vieux temps que par un mouvement retrograde, il nous parle auſſi de pluſieurs Auteurs des derniers ſiecles. Il étale beaucoup de lecture, & il cite des gens fort célebres, qu'il déſigne par leurs emplois, ou par leur patrie, ou par quelque éloge ſingulier, rarement par leur propre nom. Cela les fera méconnoitre à beaucoup de monde; c'eſt pourquoi il eſt à ſouhaiter qu'en faveur de ceux qui n'ont point la force d'entendre les choſes à demi mot, M. Drelincourt prenne la peine de marquer à la marge de ſon Livre, le nom propre de chaque Auteur qu'il a cité. Comme les Ouvrages s'impriment tous pluſieurs fois, il aura lieu de rendre un jour ce ſervice à ceux qui en ont beſoin.

Un de ſes Eleves nommé M. Heyſeus, de Dantſic, avoit publié quelques Obſervations Anatomiques, faites ſur des animaux vivans par ſon Profeſſeur. On les a réimprimées depuis peu ſous ce titre, *V. Cl. DN. Caroli Drelincurtii experimenta anatomica ex vivorum ſectionibus petita. Lugd. Batav. apud Cornelium Bouteſteyn* 1684. *in* 12. On en conſeille la lecture aux Curieux, avec d'autant plus de ſoin, qu'ils y trouveront un *Appendix*, qui contient un plan fort étendu de pluſieurs queſtions *ſuper ſemine virili, fœmineis ovis, utero, uterique tubis, atque fœtu*.†

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I. *Pomponii Melæ libri tres de ſitu orbis. Julii Honoris Oratoris excerptum Coſmographiæ nunc primum ex MS. editum. Coſmographia quæ falſo hactenus Æthicum auctorem prætulit, variis lectionibus ex MS. illuſtrata. Omnia diligentiſſimè recognita, additis ad Melam notis.* Lugduni Batavorum apud Jordanum Luchtmans. 1684. in 8.

CElui ‡ qui nous donne cet Ouvrage, y a joint des Notes ſi ſavantes ſur Pomponius Mela, qu'on peut croire ſur ce préjugé que ſon préſent vaut beaucoup. Il s'écarte très-ſouvent du chemin que M. Voſſius a tenu en commentant ce Géographe, c'eſt-à-dire, pour parler ſans figure, qu'il contredit ſouvent M. Voſſius. ⊥

II. *Penſées de M. Paſcal ſur la Religion & ſur quelques autres ſujets, qui ont été trouvées après ſa mort parmi ſes papiers. Edition nouvelle, augmentée de beaucoup de penſées, & de la vie du même Auteur.* A Amſterdam chez Abraham Wolfgang. 1684. in 12.

Réflexions ſur la pieté de M. Paſcal.

ON n'avoit point fait encore en ce païs une édition de ce Livre auſſi ample que celle-ci. On y trouve non ſeulement l'augmentation de penſées, qui parût dans l'édition de Paris de l'année 1678. & les deux Traitez qui parurent l'an 1672. l'un ſur les Penſées de M. Paſcal, l'autre ſur les preuves des Livres de Moïſe, mais auſſi la vie de ce grand homme, écrite par Madame du Perier ſa ſœur. Cent volumes de Sermons ne valent pas cette Vie-là, & ſont beaucoup moins capables de deſarmer les impies. L'humilité, & la dévotion extraordinaire de M. Paſcal mortifient plus les libertins que ſi on lâchoit ſur eux une douzaine de Miſſionnaires. Ils ne peuvent plus nous dire, qu'il n'y a que de

petits

* C'eſt M. Charas.

† Il y avoit dans la premiere Edition, à la fin de cet Article, la retractation ſuivante.

On fera voir dans toutes les occaſions qui s'en offriront, qu'on n'oublie pas la promeſſe que l'on a faite au Public, de ſe retracter de tout ce où l'on ſe ſera trompé. On en va donner une marque. Les Nouvelles du mois d'Avril * *ont dit que M. Maimbourg travailloit à l'Hiſtoire du Mahometiſme.* ‡ *Cela étoit faux, car l'évenement a montré qu'il travailloit à une autre choſe, ſçavoir, à l'hiſtoire de l'Egliſe de Rome. Ce dernier Ouvrage ſe débite depuis un mois à Paris, & s'intitule,* Traité Hiſtorique de l'établiſſement, & des prérogatives de l'Egliſe Romaine & de ſes Evêques. ‡ *On l'imprime en ce païs-ci, & on le debitera bientôt à Amſterdam chez Abraham Wolfgang. Il fait du bruit & en fera.*

* pag. 30.

‡ M. Bayle a corrigé cette faute dans la ſeconde Edition.

‡ Voyez l'Art. I. de Mars 1685.

‡ C'eſt M. Gronovius.

⊥ Voyez la réponſe de Voſſius dans le mois de Mai 1686. No. IV. du Catalogue.

petits Esprits qui ayent de la piété, car on leur en fait voir de la mieux poussée dans l'un des plus grands Géometres, l'un des plus subtils Métaphysiciens, & des plus pénétrans Esprits qui ayent jamais été au monde. La piété d'un tel Philosophe devroit faire dire aux indévots & aux libertins, ce que dit un jour un certain Dioclès en voyant Epicure dans un Temple. * *Quelle fête ! s'écria-t-il, quel spectacle pour moi, de voir Epicure dans un Temple ! Tous mes soupçons s'évanouissent ; la piété reprend sa place, & je ne vis jamais mieux la grandeur de Jupiter, que depuis que je vois Epicure à genoux.* C'est assûrément un beau spectacle, que de voir M. Pascal régler sa vie par la maxime, *qu'il faut renoncer à tout plaisir, & que la maladie étant l'état naturel des Chretiens, on doit s'estimer heureux* † *d'être malade, puis qu'on se trouve alors par nécessité dans l'état où l'on est obligé d'être.* On fait bien de publier l'exemple d'une si grande vertu ; on en a besoin pour empêcher la prescription de l'esprit du monde contre l'esprit de l'Evangile. On voit assez de gens qui disent qu'il faut se mortifier, mais on en voit bien peu qui le fassent, & personne n'apréhende de guérir quand il est malade, comme M. Pascal l'apréhendoit. Il y a même des païs dans la Chretienté, où il n'y a pas peut-être un homme qui ait seulement oui parler des maximes de ce Philosophe Chretien.

III. *La Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie, prouvée d'une maniere invincible par l'argument proposé aux Prétendus Réformez dans les Livres de la Perpétuité de la Foi.* Suivant la Copie imprimée à Paris: se vend à Bruxelles chez Eug. Henri Fricx. 1684. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

CE petit Livre n'est presque qu'un Extrait de la seconde partie de l'Apologie pour les Catholiques, composée par M. Arnaud. Comme cette Apologie n'a pas été approuvée en France, peu de gens pouvoient profiter du précis que M. Arnaud y donne, des Livres qui ont été composez sur la Perpétuité de la Foi. C'est ce qui a mû sans doute quelque zélé Catholique, à détacher de l'Ouvrage de M. Arnaud tout ce qui concerne cette matiere, & à le faire imprimer à Paris avec Privilége du Roi. On y a joint quelques autres réflexions, empruntées de quelques Livres de Controverse de Messieurs de Port-Royal.

IV. *Les Dames Galantes, ou la Confidence reciproque. Nouvelle.* A Paris chez Jean Ribou. 1685. 2 vol. in 12.

Defaut general des Romans.

CEux qui se sont plaints que les Romans ne s'approchoient pas assez de la vrai-semblance, avoient raison, car on ne trouvoit point des gens qui se reconnoissent aux portraits des Héros & des Héroïnes, qu'on nous donnoit il y a trente ou quarante ans. La vertu va beaucoup plus loin en ce païs-là, que dans notre monde: c'est apparemment une des principales raisons qui ont fait, qu'on s'est dégoûté de cette sorte d'Ouvrages. Les Nouveaux Romanistes ont profité de ce dégoût, & nous ont donné des idées un peu plus humaines ; mais il y a long-temps qu'on n'avoit si bien copié le monde, que dans le Livre dont nous parlons. On y trouve les Avantures de deux Dames, qui se font une confidence mutuelle de leurs mauvaises qualitez. On voit qu'elles répondoient bien-tôt à une déclaration d'amour, & cela fort favorablement. Jamais peut-être on n'avoit fait mourir tant de Héros dans une Nouvelle Galante. Les déguisemens, les jalousies, & les fourberies, se trouvent ici à chaque pas. Les méchans ménages, & les filles qui font de grandes avances, y sont assez ordinaires ; de sorte que s'il y avoit moins de ce qu'on appelle cas surprenans, & rencontres concertées, on n'auroit point de peine à juger, qu'on nous donne ici très-fidelement une Relation historique, dans laquelle un grand nombre de personnes peuvent voir, comme en un Tableau, ce qu'elles ont fait, ou du moins des choses assez semblables à leur Histoire.

Idée de celui-ci.

Si on trouve étrange que nous parlions de cette espece de Livres, qu'on se souvienne que nous n'écrivons pas uniquement pour les Savans. Nous n'avons point d'autre réponse à donner à ces Critiques, sinon que nous sommes bien aises que les gens qui n'ont point d'étude, trouvent ici quelque endroit qui puisse les amuser.

V. *Religio exculpata, Autore Alitophilo Religionis fluctibus dudum immerso, tandem per Dei gratiam, & indefessam enatandi operam emerso.* C'est-à-dire, *la Religion justifiée.* Anno 1684. in 4.

Critique de cet Ouvrage.

L'Auteur de ce Livre est passé de la Religion Protestante à la Romaine, après bien des combats, & bien des disputes, à ce qu'il dit. Il faut qu'il soit de quelque Canton du Nort, où l'Eglise Romaine ne domine pas ; car autrement il n'auroit pas été nécessaire qu'il cachât son nom, & celui de son Imprimeur, comme il les cache. Son but est de justifier les Catholiques des abus qu'on leur impute. Mais il s'en faut beaucoup qu'il n'ait pour cela les talens, qui paroissent dans les Ecrits qui ont été publiez en France pour un semblable dessein. Il fait souvent plusieurs digressions qui témoignent qu'il a du zele, mais il n'y a point d'apparence que sa maniere d'écrire charme le Lecteur. Elle est un peu trop dure & trop mal peignée.

VI. *Dialogo fra Genova e Algieri Città fulminate dall' Giove Gallico.* A Amsterdam chez Henri Desbordes. 1685. in 12.

CEt Ouvrage † ne fait que sortir de dessous la presse, & nous n'avons pas eu encore le temps de le lire ; ainsi nous n'en pouvons pas juger. La matiere en est toute nouvelle, & les Italiens sont les plus propres du monde à faire des Dialogues sur ces sortes de sujets.

* *Voi. la Vie d'Ep. de M. du Rondel. p. 35.*
† Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* Art. PASCAL, Rem. G.

† Voyez en le précis dans le mois de Févner 1685. No. I. du Catalogue.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1685.

AVERTISSEMENT.

J'Avois dessein de ne mettre aucune Préface au devant de ces premieres Nouvelles de l'an 1685; mais celle qui a été mise à la tête du Mercure Galant du mois de Novembre dernier, m'a fait prendre une autre résolution. Ce n'est pas que je veuille examiner tous les articles de cette Préface-là, car je me reduis à ces trois choses.

Premierement je déclare à l'Auteur de la Préface, qu'il m'a fait justice en croyant, que je n'aurois aucun chagrin de ce qu'il feroit imprimer désormais dans son Mercure les réponses des Auteurs, qui auroient à se défendre contre moi, pourvû que ce ne soient point des écrits injurieux, & qui attaquent les personnes. Avec cette modification, la chose me plait beaucoup, car je la regarde comme un moyen d'être instruit de plusieurs choses que je ne sçai pas, & d'être rectifié sur des opinions que je puis avoir présentement. Or comme je n'estime ces opinions qu'au cas qu'elles soient raisonnables, je les abandonnerai sans peine dès que j'en connoitrai la fausseté, & je me sentirai très-redevable à ceux qui m'enseigneront de meilleures choses. Bien loin d'en être fâché, je déclare ici que je les tiendrai pour mes bien-faiteurs, & que si je leur oppose quelque chose, ce sera toûjours dans la vûe de profiter de plus en plus de leurs lumieres. Mais je souhaite qu'on observe la condition qui leur a eté prescrite; car j'avoue que ces écrits injurieux & personnels, qui dégénerent enfin en Satyres violentes, me dégoûteroient du premier coup. Le Public se divertit à cela, mais il n'en méprise pas moins ceux qui lui procurent ce régale. Il en va comme des combats des Gladiateurs. On s'y plaisoit infiniment, mais on ne laissoit pas de regarder les combatans comme des ames de boüe, & comme de vils esclaves.

La seconde chose que j'ai à dire est, que l'Auteur du Mercure a parlé trop fortement de la liberté qu'il dit que je me donne de censurer. On voit dans ce Livre, *dit-il en parlant de ces Nouvelles*, non seulement le sujet & les beautez des Livres nouveaux, mais encore les défauts que cet Auteur pretend y avoir trouvez. *Il n'y a point de Lecteur qui ne s'imagine en lisant cela, que je censure tous les Livres dont je parle, lors que je crois qu'ils ont des défauts. Cependant ce n'est pas ainsi que j'en use. Je ne nie pas que je ne remarque quelquefois, que telle ou telle chose n'est pas tout-à-fait bien, soit que je le juge ainsi, soit que je sçache que c'est le jugement des personnes éclairées; mais cela ne m'arrive pas assez souvent pour donner lieu à l'accusation qui m'est faite dans la Préface du Mercure. Il faut que je n'y sois pas si sujet, puis qu'on me fait des reproches tous les jours, de ce que je loue trop, & que je ne marque pas assez si un Livre est bon, ou méchant. Mais ce dernier reproche ne me fera point changer de conduite. Ce n'est pas à un particulier à se revêtir d'une telle autorité.*

Je puis même protester, & c'est ma troisieme remarque, que je ne dirois jamais le moindre mal d'aucun Livre, si je n'avois déclaré dans mon premier Avertissement au Lecteur, qu'en jugeant d'un Ouvrage je ne prétendois pas établir aucun préjugé, ou pour, ou contre les Auteurs; qu'il faudroit avoir une vanité ridicule, pour prétendre à une autorité si sublime; & que si j'approuvois, ou si je réfutois quelque chose, ce seroit sans consequence; que je n'aurois pour but que de fournir de nouvelles occasions aux Sçavans, de perfectionner l'instruction publique; & que j'abandonnois mes sentimens à la censure de tout le monde. *Je souhaiterois que quand l'Auteur du Mercure Galant a dit*, que les défauts dont je parle, peuvent être en effet dans les Livres, mais que ce que j'en dis, n'est pas une consequence qu'ils y soient, *il eût ajoûté en même temps, que j'en étois demeuré d'accord moi-même. Bien loin de contester aujourd'hui sur cet article, ou de m'en fâcher, comme feroient infailliblement d'autres Auteurs, je renouvelle ici mon premier aveu.*

Je le dis, & je le repete, je n'ai aucun chagrin de la complaisance que l'Auteur du Mercure Galant veut avoir, pour les Ecrivains mécontens des Nouvelles de la République des Lettres, & je n'en rechercherai pas avec moins de soin & de plaisir, les moyens de voir tous les mois son Livre. Je n'en ai jamais discontinué la lecture, que lors que les occasions de l'avoir m'ont absolument manqué, & j'avoue que j'y ai appris mille choses curieuses & agréables.

Autre * Avis au Lecteur.

NOus avions crû que ces trois remarques nous suffiroient; mais nous voici obligez d'y en ajoûter deux autres, à cause de la Préface que Monsieur l'Abbé de la Roque a mise au devant du premier Journal de cette année. Nous n'avons rien sçû de ce qu'elle contenoit, qu'après l'entiere impression de ces Nouvelles; si nous en avions été instruits plûtôt, nous n'aurions fait qu'un seul Avertissement.

* Cet Avis étoit dans la premiere Edition.

Notre

Notre quatrieme remarque sera donc, que Monsieur l'Abbé de la Roque a parlé trop obligeamment de ces Nouvelles. Nous ne croyons pas qu'elles soient dignes de tant d'honneur; nous le remercions du passe-droit qu'il leur accorde, & de la grace qu'il leur veut faire à l'avenir; & nous ne sçaurions qu'approuver tous les égards & toutes les restrictions dont il parle. Il faut proportionner toutes choses aux temps & aux lieux.

Enfin nous disons que, soit que les Auteurs mécontens veüillent publier quelque chose contre ces Nouvelles dans le Mercure, soit qu'ils aiment mieux se servir de la voye du Journal, nous recevrons leurs avis, leurs censures, & leurs défenses, avec toute l'honnêteté que la raison demandera; & nous esperons que l'on connoîtra à leurs manieres, qu'ils ne se proposent que l'instruction du Public, comme nous tâchons de faire connoître que c'est là notre unique but. Mais peut-être qu'il n'y a point lieu de s'attendre à l'alternative du Mercure Galant, ou du Journal des Sçavans, après ces paroles de la Préface qui nous fait parler en cet endroit; Si ceux qui se trouveront intéressez aux Nouvelles, ont quelquefois à y répondre, nous leur donnerons volontiers place dans le Journal; & cela épargnera à l'Auteur du Mercure Galant, la peine qu'il vouloit si honnêtement se donner de les venger. Nous n'empêcherons pas qu'il n'entre en lice quand on l'attaquera, comme on a déja fait; mais pour les autres, il agréera que nous leur offrions un autre champ de Bataille, qu'il n'a nul droit de leur présenter: & comme nous ne piratons point sur ses côtes, nous le prions de ne point venir faire des incursions dans la République des Lettres, qui est comme le païs héréditaire du Journal.

Je n'aurois jamais crû en disant, que l'Auteur de la traduction Françoise des Lettres de S. Augustin, a été bon ami * de Messieurs de Port-Royal, *qu'il en faudroit un jour rendre compte. Cependant je vois dans le second Journal des Sçavans de cette année,* qu'on est en peine de sçavoir si c'est de mon chef que je lui ai donné cette qualité, ou si je l'ay trouvée dans le Mémoire qui m'a été envoyé de Paris. *Je répons que c'est de mon chef; car encore que celui qui m'envoya le Livre, ait eu la bonté de m'en faire connoître l'Auteur, ce n'étoit pas dans la vûë que j'en fisse part au Public. Il ne songeoit qu'à ma satisfaction particuliere. Il vouloit me faire bien distinguer l'Auteur de la Traduction, d'avec deux autres Messieurs du Bois dont il a été parlé dans les Nouvelles du mois d'Août Art. I. Mais comme la plûpart des Lecteurs se font un plaisir de sçavoir qui est l'Auteur d'un bon Livre, je ne fis aucun scrupule de publier cette petite particularité. Nous avons toûjours crû, qu'avoir été bon ami de Messieurs de Port-Royal, étoit un titre de recommandation parmi les personnes de Lettres, & c'est selon ce pied-là que nous mesurons les gens; car pour l'hétérodoxie, ou l'orthodoxie, nous la laissons toute à ses Juges naturels; notre République n'entre point dans tout cela. D'ailleurs il étoit assez apparent qu'un Auteur, qui avoit tant travaillé à traduire S. Augustin, & qui l'avoit traduit avec force & avec élegance, avoit été ce que l'on disoit. Mais comme les apparences sont souvent trompeuses, il pourroit bien être qu'elles le sont en cette occasion. Si elles le sont, l'on ne trouve point blâmable Monsieur du Bois de desabuser le monde; car après tout il n'y a point de plaisir à passer pour ce qu'on n'est pas, lors que cette réputation peut être préjudiciable.*

ARTICLE I.

Remarques sur le Discours de l'Abbé de la Chambre.

NOUS ne sçaurions mieux commencer les Nouvelles de cette année, que par le Discours que nous allons publier. Il vient de bon lieu, puis qu'il a été prononcé par Monsieur l'Abbé de la Chambre, à la réception de Monsieur de la Fontaine dans l'Académie Françoise. Cette raison nous porteroit toute seule à l'inserer dans notre Journal, puis qu'il y a très-peu de ces Pieces fugitives, dont on nous exhorte tous les jours de prendre grand soin, qui soient aussi dignes d'être conservées que celle-ci. On y trouvera un beau modele d'éloge. Ce ne sont pas de ces loüanges qu'on pourroit donner à tout homme, qui seroit reçû dans l'Académie Françoise. L'Auteur a fort bien évité ce grand défaut, & cela est rare, car la plûpart des éloges sont comme les Préfaces de Saluste, c'est-à-dire, également propres à mille sujets differens. Il semble qu'ils ayent été préparez de longue-main, sans qu'on sçût quelle seroit leur destinée, & qu'on ait seulement eu la précaution d'y laisser quelques lignes en blanc, pour les remplir quand le temps de les employer seroit venu, à peu près comme l'on en use dans les Billets imprimez qui se prennent dans les Bureaux. L'on ne verra point ici ce desordre. Monsieur l'Abbé de la Chambre a loüé son Académicien par des endroits propres; & il a proportionné ce qu'il lui a dit, aux circonstances personnelles, se souvenant de la gravité qu'il faloit garder, en parlant au nom d'un Corps très-illustre. Voilà un nouveau motif qui nous porte à publier ici ce Discours. Nous nous faisons un très-grand plaisir de rendre justice aux personnes, qui se signalent dans la République des Lettres, & l'on prétend que nous n'avons pas parlé † de Monsieur de la Fontaine, aussi honorablement qu'il le méritoit. Nous ne sçaurions mieux réparer cela, qu'en adoptant les éloges que lui a donnez le Directeur de l'Académie.

Mais ce n'est pas encore la principale raison qui nous y engage. En voici une beaucoup plus forte que celle-là. Le Discours dont il s'agit, fait en peu de mots l'éloge de Monsieur Colbert, ce Grand Ministre d'Etat qui a tant protégé les Sciences, & les beaux Arts, & qui a tant contribué à leur donner cet éclat extraordinaire que nous leur voyons. Il est bien juste que de toutes parts on rende des hommages à la mémoire d'un Protecteur si magnifique, & que son éloge soit vû parmi les Nouvelles de la République des Lettres.

‡ *Manibus date lilia plenis.*
Purpureos spargam flores, animamque sepulri
His saltem accumulem donis, & fungar inani
Munere.

S'il est juste de loüer ce Patron des Sciences, & des beaux Arts, il l'est encore davantage de loüer le Prince qui étoit cause qu'il pouvoit les protéger. Il faut se souvenir de la maxime d'Aristote, *PROPTER QUOD UNUMQUODQUE EST TALE, ILLUD EST MAGIS TALE.* On va voir que Monsieur l'Abbé de la Chambre n'a point oublié cet Axiome de l'Ecole.

Discours

* *Nouv. de Novembre Art. X.*
† Mois d'Avril No. VII. du Catalogue.
‡ *Virgil. Æn. 6.*

Discours prononcé au Louvre le 2. Mai 1684. par Monsieur l'Abbé de la Chambre, Directeur de l'Académie Françoise, à la réception du Sieur de la Fontaine, en la place de feu Monsieur Colbert, Ministre & Secretaire d'Etat.

MONSIEUR,

Discours de l'Abbé de la Chambre.

L'ACADEMIE FRANÇOISE n'avoit pas encore essuyé ses larmes sur la mort de la Reine; perte la plus sensible qu'elle pouvoit jamais faire, puis qu'elle l'a partagée avec son auguste Protecteur; qu'elle s'est vûë presque aussi-tôt replongée dans une nouvelle affliction, en regrétant un Ministre qu'elle a toûjours regardé comme son support & son appui.

Elle a encore été depuis frappée d'un coup bien funeste, dans la personne du plus ancien de la Compagnie, sans compter qu'elle avoit déja changé ses Lauriers en Cyprès, par le retranchement d'un de ses principaux Officiers que la mort lui a ravi.

Tellement que cette année a été pour elle une année de deüil & d'affliction, par la triste & fatale conjonćture de tant de funerailles; & elle ne ressentit jamais coup sur coup, tant de surcharges de déplaisir & de douleur.

Jugez, MONSIEUR, combien elle doit être sensible à la joye qu'elle a de vous posseder, après tant d'agitations & de tempêtes, puis que vous lui faites quitter ses habits de deüil, & qu'elle commence à réparer ses pertes par une acquisition nouvelle, qui lui plait d'autant plus, qu'elle en a fait tout d'un temps une autre très-considerable, telle que la Compagnie doit souhaiter d'en faire toûjours de pareilles, & pour son utilité particuliere, & pour l'attente du Public, à qui elle est comptable de son choix.

L'ACADEMIE reconnoît en vous, MONSIEUR, un de ces excellens Ouvriers, un de ces fameux Artisans de la belle Gloire, qui la va soulager dans les travaux qu'elle a entrepris pour l'ornement de la France, & pour perpetuer la mémoire d'un Regne si fecond en merveilles.

Elle reconnoit en vous un genie aisé, facile, plein de délicatesse & de naïveté, quelque chose d'original, & qui dans sa simplicité apparente & sous un air négligé, renferme de grands tresors & de grandes beautez.

Si ma profession ne m'avoit point sevré de bonne heure des douceurs de la Poësie; si j'étois plus versé dans la lecture de vos Fables, j'en ferois ici des éloges proportionnez à leur mérite.

A vous dire le vrai, MONSIEUR, nous avions besoin d'un bon Sujet, pour adoucir les amertumes d'une séparation aussi douloureuse à notre égard, qu'est celle de Monsieur Colbert, auquel vous succedez. Nous avions besoin de quelque Illustre qui le remplaçât, pour nous aider à nous consoler de la perte d'un Confrere, dont la mémoire nous sera à jamais chere, dont les bontez ne s'effaceront jamais de nos cœurs.

Vous devez, MONSIEUR, l'oublier moins que personne: car je suis en droit de vous dire, avec toute l'autorité que ma Charge me donne (Charge que le sort, qui ne fut jamais plus aveugle, m'a imposée bien loin de mes desirs, & qui convenoit mieux à tout autre dans une Réception comme celle-ci) Vous devez, dis-je, MONSIEUR, vous souvenir sans cesse de celui dont vous occupez la place, pour remplir parfaitement vos devoirs, & pour satisfaire aux obligations que vous contractez indispensablement, en prenant séance dans cette Assemblée, aujourd'hui que vous entrez en societé avec nous.

Il a aimé passionnément les belles Lettres, il a aimé avec autant d'ardeur les beaux Arts, il a aimé le travail jusqu'à l'excès; & il a rapporté ces trois choses à la gloire de son Prince. Il s'en est servi comme d'autant d'instrumens & de moyens, pour porter le nom de notre invincible Monarque à ce haut faite de grandeur où nous l'admirons, & où nous le perdons si souvent de vuë.

Ne sont-ce pas là, MESSIEURS, toutes les qualitez requises dans un veritable Académicien François? N'est-ce pas-là tout notre emploi & toute l'occupation de notre vie?

Car si le travail en général distingue l'homme des animaux, presque autant que la parole, puis qu'il est le seul qui travaille dans quelque vûë particuliere, poussé par un autre motif que celui de la necessité: travailler pour la gloire du Prince; consacrer uniquement toutes ses veilles à son honneur; ne se proposer point d'autre but que l'éternité de son nom; rapporter là toutes ses études: Voilà l'ame & la vie de nos exercices. Voilà ce qui nous distingue de tous les autres gens de Lettres. Voilà ce qui nous met au dessus de l'envie. Voilà le comble de notre joye. Malheur à nous, si nous y manquons.

Ne comptez donc pour rien, MONSIEUR, tout ce que vous avez fait par le passé. Le Louvre vous inspirera de plus belles choses, de plus nobles & de plus grandes idées, que n'auroit jamais fait le Parnasse. Songez jour & nuit que vous allez dorénavant travailler sous les yeux d'un Prince, qui s'informera du progrès que vous ferez dans le chemin de la Vertu, & qui ne vous considérera qu'autant que vous aspirerez de la bonne sorte. Songez que ces mêmes paroles que vous venez de prononcer, & que nous insererons dans nos Registres, plus vous avez pris peine à les polir & à les choisir, plus elles vous condamneroient un jour, si vos actions se trouvoient contraires; si vous ne preniez à tâche de joindre la pureté des mœurs & de la doctrine, la pureté du cœur & de l'esprit, à la pureté du stile & du langage, qui n'est rien, à le bien prendre, sans l'autre. Les Payens même en sont convenus.

Que si un grand Capitaine étranger disoit, il n'y a pas long-temps; Qu'il envioit le bonheur de la Noblesse Françoise accoûtumée à combattre sous un Prince belliqueux, témoin oculaire, spectateur assidu de ses services; Qu'il n'avoit jamais pû arriver là, quelques Siéges qu'il eût faits, quelques batailles qu'il eût données; Que c'étoit la seule chose qui manquoit à sa fortune; Et qu'il mourroit content, s'il lui étoit arrivé de mettre une seule fois l'épée à la main sous les yeux de son Maître: Quelle plus glorieuse recompense peut jamais esperer un homme de Lettres, que d'être admis dans ce sacré Palais, sous la protection du plus grand Roi du monde, à l'ombre de ses palmes & de ses lauriers.

Le

Le voilà encore lui-même une autre fois en personne à la tête de ses Armées, à la veille de faire de nouvelles moissons dans le champ de la Gloire. Pourrions-nous demeurer simples spectateurs? Pourrions-nous languir dans une molle & lâche oisiveté, pendant que notre Chef, notre Pere, & notre Maître, se montre toûjours de plus en plus infatigable au travail, qu'il sacrifie son repos, qu'il consume ses plus florissantes années dans le rude & penible métier de la Guerre, pour le bien de son Etat, & pour assûrer le repos de ses Peuples?

Non, MESSIEURS, une négligence si criminelle ne nous sera jamais imputée. Rien de pareil n'est à craindre du Génie Académique, tout brûlant d'ardeur pour SA MAJESTÉ, & qui ne respire qu'après les occasions de signaler son zele.

Travaillons donc, MESSIEURS, à lui faire de nouvelles Couronnes. Préparons-nous pour aller au devant de son Char. Soit qu'il revienne Vainqueur ou Pacifique, il sera toûjours Triomphant. Le passé nous est un bon garant de l'avenir.

Toutes ses démarches, soit pour la Paix, soit pour la Guerre, se feront toûjours dans un sentier éclatant & lumineux. Elles laisseront par tous les lieux de son passage une trace continuelle de splendeur & de lumiere, aussi durable que le chemin des Dieux de la Fable marqué dans le Ciel. Cette Voye lactée, ce chemin brillant formé de l'amas & du concours de tant d'étoiles, fait le sujet ordinaire des observations des Astronomes; & les voyes de LOUIS LE GRAND, toutes marquées d'un nombre infini de prodiges & de hauts faits, feront l'objet éternel des regards, des acclamations & des applaudissemens de l'ACADEMIE FRANÇOISE.

ARTICLE II.

Antididagma, Jacobi Benigni Bossueti Meldensis Episcopi nuperæ expositioni oppositum, pro doctrinæ Evangelicæ veritate, perpetuaque professione. Auctore Danielo Severino Scultető. Hamburgi apud Zachar. Hertelium, & Haeredes Matth. Weyrauch. 1684.

De l'Epitre Dedicatoire & de la Préface de cet Ouvrage.

L'Auteur de ce Livre est fils d'un Ministre Lutherien de Hambourg. Il commence à disputer avant même que d'être arrivé à la Préface, car il soûtient à Monsieur l'Evêque de Meaux dans l'Epitre Dédicatoire, que l'honneur que l'on rend aux Saints, n'est pas de la même nature que celui que nous faisons à nos amis, lors que nous leur demandons de prier pour nous; il lui soûtient, dis-je, cela entre autres raisons par celle-ci, qu'on a résolu à Rome de célebrer tous les ans une nouvelle Fête en l'honneur de la Sainte Vierge, pour la remercier de la délivrance qu'on croit qu'elle a procurée à la Capitale de l'Empire, l'an 1683. Il continuë à parler de Controverse dans sa Préface, qui est fort longue, & qui contient plusieurs considérations générales, & enfin il entame son Livre par la matiere de la Justification, qu'il expose fort amplement, & qu'il tourne de tous les biais, qu'on a de coûtume d'y considérer dans les Ecoles de Théologie.

Après cette premiere pointe il attaque en gros tout le Livre de Monsieur l'Evêque de Meaux, & prétend faire voir à ce Prélat, que c'est en vain qu'il s'est donné tant de peine, pour attirer les Protestans à la Communion de Rome, en adoucissant les erreurs dont ils la croyent coupable; il prétend, dis-je, lui montrer cela, par un long dénombrement de plusieurs choses incompatibles avec le salut, qui sont cruës & pratiquées dans la Communion de Rome.

De l'invocation des Saints.

Il rentre ensuite dans le détail des dogmes contenus dans l'*Exposition* de Monsieur l'Evêque de Meaux, & commence par l'invocation des Saints, sur quoi il montre deux choses; l'une, que cette pratique est nouvelle; l'autre, qu'elle est fort blâmable. A l'égard de la nouveauté, il allegue le Cardinal Bona qui assûre* comme une chose constante, que dans les trois premiers siecles on n'invoquoit point les Saints. Il ajoûte que Saint Martin de Tours est le premier Saint à qui l'on ait rendu un culte public. Pour ce qui regarde la qualité de ce culte, l'Auteur en dit mille choses desavantageuses, & sans aucune sorte de ménagement. Il rapporte un très-grand nombre de passages du Cardinal Bona, l'un des Approbateurs du Livre de Monsieur de Meaux, qui sont pour le moins aussi outrez, sur les grandeurs & sur les miracles de la Sainte Vierge, que tout ce qu'en a dit le Pere Crasset. On verroit avec plaisir le sentiment de Monsieur Arnaud sur cela. Il n'y a point d'apparence qu'il osât relancer le Cardinal Bona, comme il a relancé le Pere Crasset.

Du culte des Images.

L'Auteur continuë sa Controverse par les Images, & blâmant d'un côté les Calvinistes qui les ont brisées, dit-il, sans avoir l'autorité d'un Ezechias, & qui par-là ont traversé les progrès de la verité renaissante, il condamne de l'autre Messieurs de l'Eglise Romaine, qui s'en servent dans les fêtes de Religion. Il tâche de nous faire accroire, que les Lutheriens ont trouvé le juste milieu entre les deux extrémitez opposées, & que comme il est utile, ou permis d'avoir des Images dans les Temples, & d'y attacher la vûë dans le temps que l'on ne fait point ses prieres, c'est fort mal fait de les regarder lors qu'on fait ses dévotions. Mais qui ne voit qu'au lieu d'appeller cela un juste milieu, on devroit dire que c'est le véritable moyen d'affoiblir toutes ses preuves? Le mieux est dans ces matieres de ne rien céder, & rien n'est plus pitoyable que les disputes des anciens Iconoclastes, parce qu'en rejettant une certaine espece de figures, ils en conservoient une autre fort dévotement; après quoi ils ne pouvoient rien dire contre le service des Images, qui ne portât coup contre eux-mêmes, comme l'a fort bien remarqué le Pere Maimbourg. L'Auteur critique en divers endroits l'Histoire des Iconoclastes publiée par ce Jésuite.

Du Baptême.

Après avoir ainsi expedié ces Controverses, il passe à d'autres, sçavoir, à celle des Limbes, à celle du mérite des œuvres, des Indulgences, des satisfactions humaines, & du Purgatoire, & à celle des Sacremens. On ne peut pas témoigner plus d'éloignement de la Communion Romaine qu'il en témoigne; mais d'autre côté il s'emporte fort de temps en temps contre le parti des Réformez, tant sur ce qu'ils ne permettent pas de baptiser les enfans hors des lieux & des heures de leurs Assemblées, & qu'ils ne croyent pas que le Baptême conferé par des Laïques en

* *De reb. liturg. l. 2. c. 12.*

en cas de nécessité soit bon, que sur ce qu'ils enseignent, dit-il, le faux dogme de la grace particuliere, avec le Synode de Dordrecht. Il ajoûte que c'est à cause de ce dogme qu'ils méprisent le Baptême, en quoi il fait voir qu'il n'a pas toûjours assez médité sur les choses qu'il a dites; & il est assez étonnant qu'il se déclare pour la validité du Baptême que les femmes administrent, & que néanmoins il ne doute pas du salut des petits enfans, qui meurent avant que d'être baptisez. Comme le Chapitre des Sacremens est fort vaste, on peut être très-assûré que Monsieur Scultet y arrêtera long-temps son Lecteur.

Si les Réformez sont plus hais des Lutheriens que les Catholiques.

Il est bon de remarquer ce qu'il avouë touchant la présence réelle, c'est, que l'opinion des Catholiques Romains est plus éloignée du sens litteral de l'Institution, que celle des Réformez. *Romano-Catholici*, dit-il, *turpius litteram deserunt quàm Reformati*. Ce passage & quelques autres qu'on pourroit citer de ce même Livre, doivent détromper une fois pour toutes ceux qui croyent, que ceux de la Confession d'Ausbourg se feroient plûtôt Catholiques, que Calvinistes. Cette opinion est si générale en France, que l'Envoyé Extraordinaire de Monsieur le Duc de Zell pour le compliment de condoleance sur la mort de la feuë Reine, ayant dit à un grand Prince, qu'il se rangeroit beaucoup plûtôt à la Communion des Réformez, qu'à celle des Catholiques Romains, cette Altesse se récria qu'il étoit le seul à qui elle eût oui tenir ce langage. On lui repliqua que ceux qui lui avoient parlé autrement, l'avoient fait, ou par complaisance pour son Altesse, ou parce qu'ils ne sçavoient pas leur Religion. Voici en effet Monsieur Scultet, Eleve de Monsieur Schmidius Professeur en Théologie à Strasbourg, Lutherien fort rigide, qui met une grande difference entre les deux Communions, au desavantage de la Romaine.

De la dispense de boire du vin à la Cene.

Il combat le mieux qu'il peut, non seulement la Transsubstanciation, l'adoration du Saint Sacrement, le Sacrifice de la Messe, & le retranchement de la Coupe, mais aussi le sens de figure des Calvinistes; & il prétend qu'un Prélat Anglois, sçavoir *Johannes Cosinus* Evêque de Dunelme *, est du sentiment de Luther dans son Histoire de la Transsubstanciation. Il eût été à souhaiter qu'il eût parlé distinctement sur une question de fait, que Messieurs de Port-Royal ont remuée dans leurs Livres de la Perpetuité de la Foi, sçavoir, qu'il y a des Lutheriens qui adorent Jesus Christ dans l'Eucharistie. Au reste il s'est tellement declaré contre le retranchement de la Coupe, qu'il condamne, comme un grand abus, la conduire des Protestans de France, qui laissent communier sous la seule espece du pain, ceux qui abhorrent le vin. Il prétend qu'il vaudroit mieux les exclure tout-à-fait de la participation de la Cene, que de mettre en pieces un Sacrement dont l'essence consiste dans les deux signes; & il insinuë assez clairement, que comme il n'y a presque point d'homme à qui le vin fasse plus de peine, qu'une medecine, on auroit bien fait de se passer d'un tel reglement de Synode.

De l'autorité Episcopale.

La matiere des Sacremens ayant été traitée bien au long, il passe à la Controverse de la primauté Monarchique, & de l'infaillibilité du Pape: il traite de l'autorité des Evêques, & il fait voir, contre les accusations d'un Auteur moderne, que les Protestans de France ne sont point ennemis de l'Episcopat. Il n'oublie point à parler des bornes dans lesquelles l'autorité Episcopale se doit contenir, & il voudroit même que l'on observât régulierement le quatrieme Canon du Concile de Carthage, qui enjoint aux Evêques d'avoir un equipage, une table, & des ameublemens fort modiques, *Episcopus vilem suppellectilem & mensam ac victum pauperem habeat, & dignitatis suæ autoritatem fide & vitæ meritis quærat.* Il n'oublie pas non plus la Controverse du Célibat. C'est une affaire trop importante & trop personnelle pour la négliger, & outre cela, comme elle est fort susceptible des ornemens de la Rhetorique, on est bien aise d'en régaler le Lecteur. Il parle aussi de l'obéissance qu'on doit au Clergé; & pour prouver par des principes incontestables que cette obéissance n'est point aveugle, & n'exclut pas l'examen de chaque Fidele, il montre qu'il n'y a point d'Assemblée dans l'Eglise qui puisse décider infailliblement un point de foi. Voilà le grand champ de l'infaillibilité des Conciles Oecumeniques ouvert. L'Auteur s'y promene au long & au large. C'est un des meilleurs endroits de son Livre; il prétend que depuis le Concile de Jerusalem, qui seul a pû dire *visum est Spiritui sancto & nobis*, il n'y en a presque point eu qui n'ait manqué, sans en excepter même le premier Concile de Nicée. Il dit qu'il y a eu des Conciles généraux qui ont été condamnez par le Pape, comme le second de Constantinople, & le quatrieme de Chalcedoine, par Leon I. & que les Conciles particuliers de Neocesarée & de Laodicée, approuvez par l'Eglise Catholique, ont visiblement erré en condamnant les secondes noces, comme un crime qui ne se pouvoit expier que par une longue penitence. Il fait d'assez jolies observations sur le Decret du troisieme Concile de Latran, qui défend aux Moines d'aller seuls par les Villes, & par les Villages, & sur un autre Decret du quatrieme Concile de Latran, qui défend aux Prêtres & aux Diacres d'exercer la Chirurgie, parce que c'est un métier qui engage à se servir du fer, & du feu, & à couper bras & jambes. Il pousse vivement les grandes difficultez du sujet de l'infaillibilité, & rentre dans la Controverse de la Justification, parce qu'il se propose de montrer que le Concile de Trente s'est trompé sur cet article. Il montre à Monsieur de Meaux comment l'on peut connoître la divinité des Ecritures sans l'autorité de l'Eglise, & il le renvoye pour cela à la *Demonstration Evangelique* de Monsieur Huet. C'est un Livre qu'il louë, & qu'il censure en même temps, à l'égard de diverses choses. Il examine l'objection empruntée de l'obéissance que les Protestans promettent à leurs Synodes; & aprés avoir blâmé l'action de Mademoiselle de Duras, il prie Dieu d'empêcher que les Reformez ne suivent un tel exemple.

Des erreurs des Conciles.

Comme si ce n'étoit pas assez d'avoir répondu à l'Exposition de Monsieur l'Evêque de Meaux, il va chercher ce Prélat jusques dans sa Conference avec Monsieur Claude, & tâche de lui montrer qu'il n'a pas bien expliqué la matiere de l'Eglise. Il tire de grands avantages d'un Traité de Monsieur Fleury, Précepteur de feu Monsieur le Comte de Vermandois, sur les Coûtumes des anciens Chretiens; car il prétend que de toutes les Sociétez

* Durham.

De la tolerance en fait de Religion.

ciétez Chretiennes, il n'y en a point qui soit plus conforme que la Protestante, à ce portrait de la primitive Eglise. Ensuite de cela il considere assez au long la maniere dont les Chretiens de differente croyance doivent vivre entre eux, & se déclare hautement contre les Sociétez qui persecutent les autres. Il exhorte puissamment les Calvinistes à croire la réalité, & à quitter le Dogme de la grace particuliere, comme ont déja fait, dit-il, Monsieur Amiraut, Monsieur Daillé, & plusieurs autres Théologiens. Ce *particularisme* lui tient tellement au cœur, qu'il croit que si on ne l'abandonne pas, on sera toûjours un objet de haine; mais néanmoins, ajoûte-t-il, ce n'est pas un prétexte légitime à l'Eglise Romaine de mal-traiter les Réformez, puis qu'elle tolere cette erreur dans les Jansenistes. Il s'étend fort à montrer que, quand même les Protestans seroient dans l'erreur, ils seroient dignes de tolerance, parce que leur erreur ne seroit pas de nature à préjudicier au salut. Il fait aussi plusieurs réflexions sur les Actes de la derniere Assemblée du Clergé de France, & sur le conflict qui s'est élevé entre les Decisions de cette Assemblée, & le Clergé de Hongrie. La matiere étoit trop favorable à un Auteur Protestant, pour ne s'y pas arrêter beaucoup. Il faut pourtant avouër, que les Controversistes de ce parti ont crié plus haut sur cette matiere, que la chose ne le demandoit. Le Clergé de France n'a rien décidé de nouveau. On s'étoit exprimé en mille occasions d'une maniere aussi forte, & pour, & contre, & il y a longtemps qu'on dit qu'il ne faut pas s'étonner si l'on dispute *salvâ fide*, de la puissance plus ou moins grande des Papes & des Conciles, puis qu'on dispute bien pour & contre, & sans heresie, sur la puissance de Dieu.

ARTICLE III.

Réception de Messieurs Corneille & Bergeret à l'Académie Françoise.

Particularitez sur Mrs. Corneille & Bergeret.

IL auroit falu placer cette Nouvelle à la fin du Discours de Monsieur l'Abbé de la Chambre, * mais les Imprimeurs avoient déja gagné le devant. Ce sera donc ici qu'on verra, que l'Académie Françoise reçût au nombre de ses Membres Monsieur Corneille le jeune, & Monsieur Bergeret, le troisieme de ce mois. Le premier de ces deux Messieurs avoit été choisi, pour remplir la place du célebre Monsieur Corneille son frere, qui a fait tant d'excellentes Tragedies. L'autre, qui est premier Commis de Monsieur de Croissi Ministre & Secrétaire d'Etat, avoit été nommé pour succeder à Monsieur de Cordemoi, cet habile Cartésien, qui par une conduite assez extraordinaire avoit quitté le personnage de Philosophe, pour prendre celui d'Historien; car encore que ses deux Discours sur le mouvement local, & sur la parole, eussent extrêmement plû, il ne laissa pas d'abandonner la Philosophie, pour s'attacher entierement à faire une Histoire de France, qui devoit contenir plusieurs volumes. Il avoit déja achevé l'Histoire des Rois de la premiere & de la seconde Race, & il ne s'en faloit qu'une feuille que le premier tome ne fût achevé d'imprimer, lors qu'il mourut. Cette mort avoit été précedée par celle de Monsieur Corneille, qui mourut la nuit du dernier de Septembre au premier d'Octobre, & cette circonstance de temps fit naître une loüable contestation, entre Monsieur l'Abbé de Lavau & Monsieur Racine, pour sçavoir qui feroit le Service au défunt dans l'Eglise des Carmes des Billetes, selon les Statuts de l'Académie. Ces deux Académiciens prétendoient chacun que c'étoit à lui à faire la dépense de cette Cérémonie funebre: le premier, parce qu'il étoit encore Directeur de l'Académie, lors que Monsieur Corneille mourut: le second, parce qu'il se trouva Directeur, lors qu'il falut faire le Service. C'est-à-dire, que Monsieur l'Abbé de Lavau a été Directeur du quartier de Juillet, & Monsieur Racine, du quartier d'Octobre. L'affaire ayant été mise en déliberation, il fut jugé à la pluralité des voix, que Monsieur l'Abbé de Lavau feroit la Cérémonie, puis qu'il étoit actuellement Directeur quand Monsieur Corneille décéda, Monsieur Racine n'ayant pas été encore nommé à cette Charge pour le quartier d'Octobre. Cela donna lieu à un Académicien de dire un mot qui a été remarqué. *S'il y avoit quelqu'un dans la Compagnie*, dit-il à Monsieur Racine, *qui pût prétendre d'enterrer Monsieur Corneille, c'étoit vous, Monsieur; cependant vous ne l'avez pas fait.*

Different entre M. de Lavau & M. Racine sur le service de M. P. Corneille.

Comme le défunt avoit un frere très-digne d'occuper sa place, & qui avoit même témoigné autrefois, qu'il s'estimeroit heureux d'entrer dans ce glorieux Corps, on n'a pas manqué de lui faire recueillir une succession si précieuse. Il est arrivé un délai considérable à cette nomination, duquel on sera bien aise de sçavoir la cause. On étoit sur le point de remplir la place vacante le quatrieme du mois d'Octobre, lors que Monsieur Racine, Directeur de l'Académie, demanda une surséance de quinze jours, pour des raisons qui pouvoient être très-avantageuses à la Compagnie. Ces raisons étoient que Monsieur le Duc du Maine, jeune Prince d'un esprit qu'on ne sçauroit assez admirer, témoignoit quelque inclination à être de ce Corps illustre. On s'imagine aisément qu'un delai de cette importance fut obtenu sans aucune peine. Non seulement il fut accordé, mais on proposa aussi de charger Monsieur Racine d'assûrer ce Duc, que quand même il n'y auroit point de place vacante, il n'y avoit point d'Académicien qui ne fût bien-aise de mourir pour lui en faire une. La grande jeunesse de ce Prince a été cause que le Roi n'a pas jugé à propos qu'il occupât ce poste-là; ainsi on y a mis Monsieur Corneille le jeune. Il auroit pû être reçû plûtôt, mais Monsieur le Directeur de l'Académie a ménagé de telle sorte les choses, qu'on a differé cette réception jusques à ce que l'on eût choisi le Successeur de M. de Cordemoi; afin que ces deux nouveaux Académiciens pussent être reçûs dans un même jour. Par ce moyen il s'est épargné la peine de composer une Réponse.

Réception de M. Th. Corneille à l'Académie retardée & pourquoi.

La Cérémonie de la réception s'est faite le troisieme de Janvier, comme je l'ai déja dit. Il s'y trouva beaucoup plus d'Académiciens que dans les Assemblées ordinaires, & un grand nombre d'autres personnes. Tout s'y passa comme de coûtume: on donna beaucoup de loüanges à l'Académie en général; au Cardinal de Richelieu son Fondateur; aux deux Académiciens dont on remplissoit la place; & particulierement

Ce qui se passa dans cette cérémonie.

* Ci-dessus après l'Art. I.

culierement au Roi son glorieux Protecteur. C'est dequoi les nouveaux Académiciens s'acquitterent dignement chacun dans le Discours qu'il prononça, & M. Racine aussi dans la Réponse commune qu'il leur fit, en qualité de Directeur de l'Académie. On l'admira principalement dans l'éloge de feu M. Corneille, qui fut court & bien tourné. On doit nous envoyer bien-tôt un autre éloge de ce grand homme, que nous insererons dans les Nouvelles de ce mois. * Ces trois Discours durerent une heure précisement, après quoi M. de Benserade lût une Piece de sa façon, qui fut extrêmement applaudie. C'est le portrait en racourci des quarante Académiciens, par rapport à leurs personnes, à leurs talens, à leurs avantures, & à leur fortune. Il parle avec liberté de chacun d'eux, mais avec ce tour fin & inimitable dont il s'est servi tant de fois pour faire des Vers de Balets †, personnellement propres aux Dames & aux Seigneurs de la Cour, qui devoient paroître dans les Entrées. Après que Monsieur de Benserade eût cessé de lire, Monsieur l'Abbé de la Chambre lût la Préface qu'il doit mettre au devant de la Vie du Cavalier Bernin ‡ qu'il a composée. L'éloge qu'il a déja publié de ce fameux Architecte, Peintre, & Sculpteur, a persuadé le Public que la Vie sera un Ouvrage très-curieux & très-agréable.

Du Dictionnaire de l'Abbé Furetiere.

Je ne dois pas oublier qu'avant que l'Assemblée fut formée, le Libraire de l'Académie distribua plusieurs exemplaires imprimez de l'Extrait du Privilége, que Monsieur l'Abbé Furetiere a obtenu dés le mois d'Août dernier, pour l'impression d'un Dictionnaire François plus gros que celui de l'Académie. Ce dessein déplait extraordinairement à tout le Corps, & on prétend que Monsieur l'Abbé Furetiere, qui est l'un des quarante Académiciens, n'a point dû travailler à part à un Ouvrage, qu'il sçavoit être la principale occupation de toute l'Académie, ni le publier sans sa participation. L'Académie veut employer tout son crédit à faire révoquer le Privilége qu'il a obtenu, & l'on croit qu'elle se prépare à lui bien témoigner son ressentiment. On ne sçait ce qui en arrivera: les suites nous l'aprendront. En attendant on ne sera pas fâché de sçavoir le titre de ce Nouveau

Titre de ce Dictionaire.

Dictionnaire. Le voici. *Dictionnaire Universel, contenant généralement tous les mots François tant vieux que modernes, & les termes de toutes les Sciences, & des Arts, sçavoir la Philosophie, la Médecine, la Jurisprudence, les Mathématiques, l'Astronomie, la Geographie, la Musique, & les Instrumens, l'Optique, l'Architecture, la Rhetorique, Poesie & Grammaire, la Peinture & Sculpture, la Marine, le Manége, le Blason, la Venerie, Fauconnerie, Pêche, l'Agriculture, les termes de Commerce & des Arts Méchaniques, plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des poids, mesures & monnoyes, les Etymologies des mots, l'invention des choses, & l'origine de plusieurs Proverbes & leur relation avec les autres Langues, & les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots expliquez, avec quelques curiositez, histoires & sentences morales, qui seront rapportées pour donner des exemples des phrases & des constructions.* ‡

Il doit être en deux ou trois volumes de petit *in folio*.

ARTICLE IV.

Histoire de la Ville & de l'Etat de Geneve, depuis les premiers Siecles de la fondation de la Ville jusqu'à présent; tirée fidelement des Manuscrits par Jacob Spon, Docteur aggregé au College des Médecins de Lyon, & à l'Académie des Ricovrati *de Padoue. Troisieme édition revûë & corrigée.* A Utrecht chez François Halma, Imprimeur ordinaire de l'Université. 1685. in 12.

LA premiere édition de ce Livre a été faite à Lyon l'an 1680. On le réimprima deux ans après dans la même Ville, avec des additions considérables, & néanmoins il étoit fort difficile de le trouver en ce païs-ci. C'est pourquoi l'on doit avoir de l'obligation à ceux qui l'y ont mis sous la presse.

Eloge & idée de cet Ouvrage.

Mais quelque rare qu'il fût en Hollande, il ne pouvoit pas y être inconnu, soit à cause de la réputation de son Auteur, soit parce que le § Journal des Sçavans en a parlé avec assez d'étenduë. Cela nous dispense d'en donner un abregé. Nous nous contentons de dire, que M. Spon s'y est conduit selon les veritables regles de l'art Historique, qui demandent beaucoup d'ordre, un stile net, court, simple, sans affectation, sans figures, ni autres ornemens oratoires, & une grande sobrieté dans l'éloge & dans le blâme des differens partis, soit de Politique, soit de Religion. On trouve très-peu d'Historiens qui soient maîtres de leurs préjugez, & qui refrenent sagement l'envie de trop flatter leur parti, & de trop blâmer le parti contraire. Monsieur Spon s'est tellement éloigné de ces précipices, qu'il y a des Protestans qui trouvent qu'il parle trop maigrement de la Réformation de Geneve. On a pû voir dans la Préface *du Calvinisme & du Papisme mis en paralelle*, les traits qui lui ont été décochez à cette occasion. Quoi qu'il en soit, on ne laisse pas de voir bien débroüillée dans cet Ouvrage, la grande révolution tant Civile qu'Ecclesiastique qui arriva à Geneve, lors qu'elle embrassa la Réformation, & qu'elle devint comme la Metropole, & la Rome des Protestans Réformez. On ne sçauroit croire combien cette petite République est devenuë célebre dans le monde par ce coté-là. Elle fait plus de bruit, & on parle plus d'elle dans l'Europe, que de certains autres Etats cent fois plus puissans. Et néanmoins son Histoire n'est pas trop connuë. Peu de gens en ont traité d'une maniere qui explique la forme de Gouvernement qu'elle a suivie sous ses Evéques, sous les Comtes de Genevois, & avant qu'elle eût été érigée en Evéché. C'est à l'éclaircissement de ces matieres que Monsieur Spon s'attache beaucoup. Ainsi toutes sortes de raisons semblent promettre, que son Ouvrage sera favorablement reçû dans tous les païs, où l'on va distribuer la nouvelle édition d'Utrecht.

Comme il est grand Antiquaire, il a recueilli fort exactement, & expliqué fort sçavamment les

* Voyez l'Art. X.

† Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. de BENSERADE. Rem. G.

‡ Voyez en le précis dans le mois de Septembre de cette année, Art. I.

‡ Voyez encore sur le même Dictionnaire, l'Art. VI. du mois suivant.

§ *Du 29. Janv. 1680.*

les Inscriptions qui se trouvent, ou dans la Ville de Geneve, ou dans les Villages de sa dépendance. Il n'oublie pas l'inscription d'une Statuë du Dieu Sylvain qui fut trouvée l'an 1678. & sur laquelle Monsieur le Professeur Minutoli fit aussi-tôt une sçavante Dissertation, qu'il prononça le jour que l'on distribuë les prix. Il obligeroit fort tous les Curieux, s'il la faisoit imprimer, comme ses amis l'y exhortent.

ARTICLE V.

LA place est ici commode pour une Lettre que Monsieur Spon nous a écrite, & qu'il nous a permis de faire imprimer. Nous la donnons toute telle que nous l'avons reçûe, sans aucune addition, ni diminution, & comme on faisoit quand on craignoit les conjurations que les Anciens Peres mettoient * souvent dans leurs Ouvrages, afin de prévenir, ou la negligence, ou la mauvaise foi des Copistes. Nous sommes bien-aises de publier ici cette Lettre. 1. Parce que celui qui l'a écrite, y fait le portrait de son esprit & de son humeur, ce que bien des gens aiment mieux trouver dans un Livre, que l'intelligence des matieres dont l'Auteur traite. 2. Parce qu'on y trouvera des réflexions qui en pourront faire faire d'autres, sur ce qu'on appelle *réputation de Sçavant & de bel-Esprit*. 3. Parce qu'on y trouvera un Supplement bien rempli à l'Article V. des Nouvelles de Juillet. Or c'est un plaisir pour nous que de procurer au Lecteur la satisfaction de voir en un lieu ce qui corrige, ou éclaireit, ou étend ce que nous avions dit dans un autre. 4. Parce qu'on y trouvera des preuves sensibles du ridicule de cent fausses Nouvelles, dont tout un Roïaume se remplit en fort peu de jours, & il est bon de faire sentir aux Peuples leur sotte crédulité, afin que si on ne peut pas les en guerir, on n'ait pas du moins à se reprocher de n'y avoir pas fait tout son possible.

Lettre de Monsieur Spon écrite à l'Auteur de ces Nouvelles le 20. Décembre 1684.

Particularité sur M. Spon le Pere.

JE vous dois mille remercimens, Monsieur, de l'éloge que vous avez fait de feu mon Pere, dans vos Nouvelles de la République des Lettres. † Toutes les particularitez de sa vie que vous rapportez, sont vrayes. En voici une qui merite d'être sçûe, & imitée par les autres personnes de sa profession. Quand on le venoit appeller à peu près en même temps pour deux malades, un riche & un pauvre, il alloit d'abord au dernier, & sa raison étoit que le pauvre pouvoit mourir, faute d'autre Médecin qui fût prompt à l'aller voir, au lieu que le riche pouvoit facilement en avoir un autre, s'il étoit pressé. Après cela l'usage & l'honnêteté veulent que je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait, de me mettre au rang des Illustres même avant qu'être mort, & je le fais volontiers, ne pouvant assez reconnoître le passedroit que vous m'avez voulu faire. Il n'y a que nos Messieurs les *Ricovrati* qui ont à se plaindre de votre Imprimeur qui les a appellez *Ricorrati*. ‡ Pour mon particulier je n'ai pas plus de repugnance à le lui pardonner, qu'à vous, Monsieur, les louanges que vous me donnez dans votre Livre, & que je merite si peu. Car, à vous parler franchement, je ne sçai si elles me font du bien ou du mal, ni si la réputation d'Illustre, de Sçavant & de tout ce qu'il vous plaira, qu'un homme peut acquerir, lui apporte quelque bien solide & quelque avantage reel. Voilà le sujet d'un Livre assez particulier. Je n'ai pas dessein de l'entreprendre : mais pour me borner aux termes d'une Lettre, je veux vous avoüer ingenûment le bien ou le mal, que je recûs dans un voyage que je fis par la France il y a un an & demi, du peu de réputation que mes Ouvrages m'ont heureusement ou malheureusement acquise. Je partis avec un Apoticaire de mes amis, nommé Monsieur Moze, pour aller visiter & examiner les eaux minerales & les curiositez du Languedoc, de la Guyenne & de l'Auvergne, étant persuadé que je ne pouvois rien faire de plus utile pour me perfectionner dans la Médecine. N'arriva-t-il pas que dans ce temps-là que nous étions déja vers les Pyrenées, ces bruits du Dauphiné & du Vivarêts touchant la Religion éclaterent, & que quelqu'un, qui apparemment n'étoit pas de mes amis, fit courir le bruit, que nous étions allez porter des Lettres Circulaires à toutes nos Eglises, pour les obliger à prêcher nonobstant les Arrêts; que nous avions ensuite été arrêtez à Montauban, puis menez & executez à Paris. Le bruit en étoit si universel, que des Magistrats même le dirent en pleine Audience. Aiant poussé jusqu'à Bordeaux, nous voulumes voir l'embouchûre de la Garonne & la Tour de Cordoüan, que nous nous contentâmes de voir avec une lunette de la pointe de Royan. C'en fut assez pour faire courir un autre bruit, que nous étions allez visiter les Ports de Guyenne, afin de donner avis aux Anglois des endroits où ils pourroient debarquer, pour favoriser les Huguenots mécontens de France. Un Prélat même en écrivit en Cour : mais apparemment on ne m'y crût pas assez foû, pour avoir de semblables pensées. Voilà ce que c'est que d'avoir la réputation d'homme d'esprit. Il est vrai que ces bruits ne me firent ni bien, ni mal, & qu'on fut surpris de me voir rentrer en plein jour à Lyon, au retour de mon voyage : mais si sur ces soupçons & sur ces bruits on m'eût fait de méchantes affaires, le mal que j'en aurois souffert, avant qu'on eût été éclairci, n'eût-il pas été un mal réel? Mais je ne dois pas taire le bien que me faisoit le peu de réputation que j'ai, c'est que par tout où je passois, les Curieux, les gens de Lettres, & même plusieurs personnes de qualité, me recevoient avec caresse, me faisoient voir tout ce qu'il y a de plus curieux dans leur Ville. Il est vrai que ce bien étoit balancé par un mal innocent de leur part, c'est qu'on me faisoit par tout bonne chere, & cette bonne chere me minoit la santé, & m'obligeoit à partir au plus vîte. D'ailleurs mille personnes qui m'étoient auparavant inconnues, me prenant pour quelque bel-Esprit, m'accabloient de visites, en quelques endroits, jusqu'à ne me donner pas le temps de prier Dieu. Je payois quelquefois très-mal leur curiosité, lors qu'ils se trouvoient plus habiles que moi, comme je supose qu'il arrivoit fort souvent; & quelquefois aussi je leur donnois quelque satisfaction, mais moindre qu'ils ne s'étoient attendu d'un homme

Faux bruits à l'occasion d'un voyage de M. Spon le Fils.

* *Voi. Hansenius de jurejur. p. ult.*

† Voyez le mois de Juillet de l'année derniere; Art. V.

‡ Cette faute a été corrigée depuis.

homme qui, à leur avis, faisoit bruit dans la République des Lettres. Mais, Monsieur, il faut avouër que la réputation qu'on acquiert est quelquefois plûtôt duë au hasard, qu'aux soins que l'on se donne. Je le puis reconnoitre par moi-même, car de tous mes Ouvrages dont vous avez publié la liste, celui qui m'en a le plus acquis, est celui à qui j'ai donné le moins de temps & le moins d'art. C'est ma Lettre * au Reverend Pere la Chaise, qui me coûta moins de deux jours, & que je ne m'étudiai point de polir. Je ne passai presque en aucun Bourg, ni Village de Languedoc, de Guyenne & de Xaintonge, où elle n'eût passé avant moi. J'appris qu'on l'avoit imprimée à Montauban, & à la Reole, après avoir couru long-temps manuscrite. Et il faut même qu'on l'ait crû de quelque conséquence, puis qu'on y a fait tant de Réponses. La premiere est celle que vous donnez à Monsieur Arnaud, imprimée à Anvers & à Lyon. J'ai vû une Lettre de Monsieur de Meaux qui la lui attribue, & on y reconnoit son stile. La seconde est d'un nommé Coterel autrefois Ministre. J'appris à Bordeaux, où elle est imprimée, qu'elle n'avoit pas eu grand cours, & que le Libraire & l'Auteur s'étoient querellez & battus pour ce sujet. Il m'y traite de Chretien Juif, & de Juif Chretien. La troisieme est d'un Prêtre de Paris nommé Bruzeau, intitulée *Défense de la foi de l'Eglise, &c.* La quatrieme anonyme, qu'on m'a assûré être du Grand Vicaire de la Rochelle. La cinquieme enfin d'un illustre Courtier, ou Changeur de cette Ville, qui s'érige en Controversiste, & qui n'ayant pû obtenir permission de la faire imprimer ici, l'a fait mettre sous la presse à Vienne. Il y en a une sixieme manuscrite de Monsieur l'Evêque de Tournai, & une d'un autre Auteur aussi manuscrite, qu'on peut appeller Réponse sans Réponse, parce qu'il ne répond à rien, mais qu'au lieu de cela, il m'oppose des argumens de Missionnaires connus depuis long-temps. Pour moi qui ne me suis point voulu ériger en Controversiste, je les ai laissé dire. Il a paru seulement des Réflexions sur la Réponse de Monsieur Arnaud, qu'on assure † être de l'Illustre Monsieur Meniot, Médecin de Paris. Je ne dois pas oublier de dire que le talent qu'on croyoit, dans les Villes où je passois, que j'avois pour la Médecine, m'attiroit des pratiques, qui payoient souvent les frais de mon voyage, & je remarquois que plus je m'éloignois de mon païs natal, plus j'en avois. Aussi si cela m'a fait du bien dehors, il est indubitable que les Livres que j'ai mis au jour, m'ont fait du mal chez nous, & qu'on a suposé, que je ne m'attachois plus à la pratique, & que les Antiquitez ‡, qui proprement ne sont que mes jeux de carte, faisoient ma plus grande occupation. Je vous ennuyerois enfin par tous ces paralelles, & je me contente de vous dire, quoi qu'en puissent penser bien des gens qui voudroient que je fusse d'une autre humeur, que je ne me soucie point d'être crû sot ou bel-Esprit, ignorant ou sçavant, gai ou mélancolique, riche ou pauvre; que même dans le fonds il m'est fort indifferent de posseder réellement les uns & les autres de ces caracteres; que je n'ai autre but que de m'aquitter des devoirs de ma profession & de ma conscience, & d'avoir toûjours la paix de l'ame & le contentement de l'esprit, autant que Dieu m'a fait la grace de les avoir depuis plusieurs années. J'acheve au commencement de celle-ci 1685. mes ‡ *Miscellanea*, & par là peut-être tous mes Ouvrages, qui ne me sont ni grand plaisir, ni grand chagrin, & que je verrai critiquer ou ensevelir dans l'oubli, sans dépit, & sans murmure. Ce n'est pas la peine de se porter sur le pré pour des mots bien ou mal avancez, ou pour des morts bien ou mal connus, qui ne nous en sçauront aucun gré. Faites-moi la justice de me croire, Votre, &c. §

De sa Lettre au P. la Chaise & des Reponses qu'on y a faites.

De son indifference sur sa réputation.

* Voyez sur cette Lettre le mois de Mai 1686. No. V. du Catalogue.

† *On se trompe.*

‡ Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. ANDRONICUS (MARCUS POMPILIUS) Rem. A.

‡ Voyez en le précis dans le mois de Septembre de cette annee, Art. IX.

§ On peut voir encore davantage sur le caractere de de M. Spon, dans les Nouv. de Fevrier 1686. Art. IX.

ARTICLE VI.

VOici encore une Lettre qui nous a été écrite. Elle est curieuse, & à cause de l'érudition qui y regne, & à cause que cela est soûtenu par des raisonnemens Philosophiques. Nous l'aurions déja publiée le mois précedent, s'il n'avoit pas falu donner le terrein que nous lui avions destiné, à la Table générale des matieres. Elle n'en paroîtra pas moins bonne pour avoir été retardée d'un mois.

Lettre de Monsieur du Rondel Professeur à Mastricht écrite à l'Auteur de ces Nouvelles le 6, Decembre 1684 touchant un Orage accompagné de Tonnerre.

Description d'un Orage.

JE ne sçai, mon cher Monsieur, si l'Hyver est aussi fantasque chez vous, qu'il l'est ici depuis quinze jours: mais, en verité, il n'y a rien de si étrange, & je ne m'étonne plus que Varron l'ait traité lui & ses camarades, de bourus enfans du Nord; *phrenetici Septentrionum filii.* Il a gelé déja & dégelé, à trois diverses reprises, & Lundi quatrieme de ce mois à neuf heures & demie du matin, il a fait un orage digne de la fureur du plus vehement Eté. Toute la nuit du Dimanche au Lundi, il avoit plû malgré un vent de Midi extrêmement fort & violent: mais à l'heure que je vous dis, il s'éleva une noirceur qui effaça entierement la clarté, & qui fit une nuit d'un demi quart d'heure;

per totum concrescunt aëra nubes
Undique, uti tenebras omneis Acherunta rearis
Liquisse, & magnas Cœli complesse cavernas.

Aussi-tôt & en même temps, *frigido ab axe Venti erumpunt, secum ferentes tegulas, ramos, Sirus & . . . .* Après, il tomba de la grêle dure, luisante, & de l'épaisseur du petit doigt, & ensuite on entendit le tonnerre. J'ay compté jusqu'à quinze coups, tous grands, éclatans, & épouventables. D'autres en ont compté jusqu'à dix-neuf, & l'ont pû mieux que moy, parce qu'ils pouvoient être à la campagne. Il tomba au quatrieme coup. Cela est bien aisé à remarquer, comme vous sçavez. On oit le bruit en même temps qu'on voit l'éclair, & il n'y a point d'intervale sensible entre l'un & l'autre. Je ne sçaurois vous dire si ce coup a été funeste à quelque personne; je n'en ai rien appris. Mais je puis bien vous assûrer selon les Anciens, qui malgré la violence & la vitesse de l'éclair, ont eu pourtant les yeux assez fins pour

pour remarquer de la difference dans cette lueur perçante, qui vient saisir les avenües de notre ame avec tant de hardiesse & de terreur, que ce n'a point été Jupiter qui a lancé ce tonnerre. L'éclair en étoit blanc, & par consequent point de ce Dieu qui n'a que les rouges à son commandement.

& rubente
Dexterâ Sacras jaculatus arces.

Bien que l'éclair du matin, *Fulgur Dium*, lui appartienne en propre, de même que celui du soir, *Fulgur Summanum*, à Pluton, cependant à cause de la blancheur, il faut que ce coup soit de tout autre que de lui. Je ne sçaurois non plus vous dire, si cela présage un rude Hyver & néanmoins fertile en toutes choses, comme le prétend Nigidius dans sa Brontoscopie. Quand il tonne, dit-il, le quatrieme de Decembre, βαρὺς ἔσαι χειμὼν, εὐθηνία δὲ ὅμως. Mais parce qu'il en pourroit arriver comme du premier Avril de cette année, où il a tonné, & que Nigidius prétend ἐμφύλιον στάσιν καὶ ἀπωλείας οἴκων ἀπειλεῖν, il vaut mieux ne rien prognostiquer. Je ne vois pas en effet de discorde civile dans notre Mastricht, & encore moins de gens qui se ruinent. Tout y va son train ordinaire. Ce que je vous puis dire d'assez certain, c'est qu'il n'avoit point tonné cet Automne, aprés l'Eté furieux qu'il a fait. C'est que toute la nuit du Dimanche au Lundi, le temps avoit été fort doux. C'est que le Sud étant tombé, un Nordoüest s'étoit levé, qui avoit resserré toutes les matieres de la pluye. Qu'à cause de cela, il en étoit sorti de la grêle, & que ce Vent (laissez-moy dire, il n'y a pas grand mal à faillir) & que ce Vent ayant poussé dans un coin de nos Montagnes, ce qu'il y avoit de chaleur vagabonde dans l'Air, il l'a forcée de sortir par la collision, & en a tiré des éclairs, des tonnerres, & un coup de foudre. Je suis toûjours Votre, &c.

ARTICLE VII.

Réflexions de Monsieur Molineux sur un endroit des Nouvelles du mois d'Août Art. IV. où l'on suppose que la suspension des corps dissous dans des menstruës, procede de ce que les parties du Menstrue servent de vehicule à celles du corps dissous plus pesant, &c.

De la suspension des corps dissous dans leurs menstrues.

CEtte supposition a été fortifiée par l'exemple des petits cloux de fer, qui étant fichez dans de la cire ne vont point au fond de l'eau; mais à bien examiner la chose, les petites parties de fer environnées de cire ne flottent pas, parce que cette enveloppe de cire leur sert de vehicule, comme vous l'avez insinué, mais par le principe général de l'équilibre, c'est-à-dire, parce que le composé de la cire, & des petits cloux de fer n'est pas aussi pesant qu'un égal volume d'eau; ce en quoi le fer pese plus que l'eau étant plus que compensé, par la proportion selon laquelle la cire pese moins que l'eau. En confirmation de quoi on doit remarquer, que soit que la cire serve de vehicule aux petites parties de fer en les couvrant, soit qu'au contraire les particules de fer couvrent la cire, & lui servent comme de vehicule, le composé flotte également, & ne s'enfonce pas dans l'eau. J'ajoûte, pour mieux prouver mon hypothese, que les menstruës étant mis sur un feu de digestion, comme parlent les Chymistes, peuvent dissoudre une plus grande quantité du corps qu'on y jette, que lors que cette chaleur exterieure leur manque; & si on les ôte du feu & qu'on le laisse refroidir, on voit qu'il se précipite une grande portion de ce qui avoit été dissous parfaitement, tandis que le Menstruë étoit chaud, dont la raison est que les particules du feu, s'insinuant dans le Menstruë, augmentent l'agitation de ses parties fluides, de telle sorte que par ce secours étranger elles peuvent soûtenir en agitation plus de parties du corps qu'elles ont dissous; mais quand ce secours leur manque, elles n'ont plus la force d'en soûtenir un si grand nombre, ce qui fait que plusieurs parties du corps dissous tombent en bas par leur propre pesanteur; les autres continuent à nager dans le Menstruë, autant qu'il y en a que l'agitation propre aux particules du Menstruë peut tenir écartées les unes des autres, & chasser deçà & delà.

Réponse à une objection sur ce sujet.

Vous me direz que les précipitations qui naissent du mélange des acides & des alkali, sans que les parties du menstruë cessent d'être aussi fluides qu'auparavant, & aussi agitées selon toutes les apparences, sont contraires à mon hypothese; car si la raison pourquoi un corps pesant se tient suspendu dans un liquide plus leger, vient uniquement de l'agitation perpetuelle des particules de ce liquide, & si l'agitation perpetuelle de ces particules se connoit par la liquidité du tout qu'elles composent, comment se peut-il faire, que la même liquidité, & par consequent la même agitation des particules, subsistant en son entier, le corps qui nageoit auparavant, se précipite dès aussi-tôt qu'on y mêle une autre liqueur? La Réponse à cette objection est aisée, c'est que tout mélange de liqueurs differentes introduit dans chacune une differente conformation de pores; c'est pourquoi l'injection d'une nouvelle liqueur chasse de leur place les parties insensibles du corps dissous, & les détermine à se choquer les unes les autres, & à s'embarrasser entre elles; d'où vient qu'étant plus grosses & plus pesantes qu'auparavant, les parties du liquide ne pouvant plus les agiter, ni les soûtenir, il faut donc nécessairement qu'elles tombent, & qu'elles se précipitent.

Le Lecteur trouvera dans cet Article un Supplément & une confirmation du 4. des Nouvelles du mois d'Août. J'ai déja dit que je me plais à publier ces sortes d'éclaircissemens.

ARTICLE VIII.

Olavi Rudbeckii Atlantica *sive* Manheim *vera Japheti posterorum sedes ac patria, ex qua non tantum Monarchæ & Reges ad totum ferè orbem reliquum regendum ac domandum, stirpesque suas in eo condendas, sed etiam Scythæ, Barbari, Asæ, Gigantes, Gothi, Phryges, Trojani, Amazones, Thraces, Libyes, Mauri, Tusci, Galli, Cimbri, Cimmerii, Saxones, Germani, Suevi, Longobardi, Vandali, Heruli, Gepidæ, Teutones, Angli, Pictones, Dani, Sicambri, aliique virtute clari & celebres populi olim exierunt.* Upsalæ excudit Henricus Curio S. R. M & Academiæ Upsal. Bibliopola. in fol. 2. vol.

NOus avions fait esperer au Public dans les Nouvelles du mois * d'Octobre, que nous

* Art. I.

nous parlerions bien-tôt de ce gros Livre : mais comme il n'est pas venu entre nos mains au temps que nous l'avions esperé, nous avons été obligez à nous faire attendre. Enfin le sçavant & l'obligeant M. Cuper nous a donné le moyen de le parcourir tout à notre aise, & d'en rendre aujourd'hui un fidele compte à nos Lecteurs.

Moyens pour connoitre l'antiquité d'un Peuple.

Monsieur Rudbecks, sçavant Professeur en l'Université d'Upsale, nous dit d'abord que les veritables moyens de prouver l'Antiquité d'un Peuple, sont la Tradition, l'Histoire, la Geographie, les qualitez du païs, les édifices, les Monumens, & les Inscriptions qui s'y rencontrent, & qu'il a tiré de grands secours de tout cela, pour se confirmer dans l'opinion qu'il veut établir dans tout son Livre, touchant l'antiquité & les Conquêtes des Suedois. Il fait ensuite plusieurs belles réflexions sur la difference des Peuples, & des Langues, & sur la maniere de discerner les Nations matrices (s'il est permis de parler ainsi) d'avec les Nations dérivées, & les termes propres à la Langue d'un païs, d'avec ceux qui ont été empruntez des Etrangers. Ce qu'il dit touchant les Langues dans le Chapitre 2. est très-curieux.

Dispersion des hommes après la confusion des Langues.

Aprés ces remarques générales, il examine quels ont été les premiers habitans de la Suede, & il ne feint point d'assûrer que les enfans de Japhet s'avancerent jusques-là, peu après la confusion des Langues. Il suppose qu'avant cette confusion aucune partie de la terre ne fut habitée, si ce n'est le lieu où l'on bâtissoit la Tour de Babel, car il prétend que tout ce qu'il y avoit alors d'hommes sur la terre, s'étoit rendu en ce lieu-là. Il suppose aussi qu'au temps de la confusion des Langues, il n'y avoit qu'environ vingt millle personnes sur la terre, & qu'afin que toutes les parties du monde fussent habitées promptement, on se divisa en plusieurs petits pelotons de huit ou dix personnes chacun, qui se choisirent une demeure fort écartée de toutes les autres. Il ne condamne point cependant l'opinion de ceux qui veulent que l'on se soit partagé en soixante & douze troupes, selon le nombre des Langues qu'ils croyent avoir été formées le jour de la confusion. Si cela est, chaque peloton, dit-il, aura été d'environ 270. personnes.

M. Rudbecks prétend prouver cette dispersion.

Comme cette supposition ne plaît pas à ceux qui jugeant de ce temps-là par le nôtre, où personne ne veut sortir de son païs, pour aller dans des terres desertes & inconnuës, l'Auteur l'appuye non seulement par les paroles formelles du texte sacré, mais aussi par plusieurs belles remarques dont celle-ci semble la meilleure, que presque toutes les Nations célebres se sont vantées de n'être pas sorties d'ailleurs. Il est aisé de comprendre que si la Chine est échûë à un petit peloton de gens, dont la posterité se soit promptement dispersée par tout le Royaume, la mémoire de la premiere transmigration s'est enfin évanouie : mais comment est-ce que les Scythes auroient pû disputer d'antiquité avec tout le reste du monde, si les hommes avoient attendu à s'avancer dans la Scythie, que tous les païs plus voisins de Babylone eussent regorgé d'habitans ? Il est seur qu'en ce cas-là toutes les parties Occidentales & Septentrionales de l'Europe, & toutes les extrêmitez de l'Asie, fussent demeurées plusieurs siecles sans aucun homme, après quoi ceux qui s'y seroient transportez, auroient tellement connu qu'ils étoient des Colonies, que leurs descendans l'auroient avoüé sans façon (comme les Carthaginois l'avoüoient à l'égard des Tyriens) & qu'ils n'auroient pas eu l'impudence de le nier, dès le temps où les siecles historiques commencent, qui dans cette supposition ne pourroient pas être fort éloignez du premier passage des hommes dans le Nord, & dans l'Occident. Ainsi l'hypothese de Monsieur Rudbecks s'accorde beaucoup mieux que l'autre, non seulement avec les desseins de Dieu, qui ont été sans doute que tous les hommes se répandissent bien-tôt du lieu où ils avoient commencé à multiplier après le Deluge, vers toutes les extrêmitez de la terre, mais aussi avec certains faits dont les anciens Livres font mention.

Conjectures sur ce sujet.

Il est à la verité fort surprenant que de petits pelotons d'hommes & de femmes, ayent osé s'engager à des voyages de deux mille lieuës, sans aucune connoissance des chemins & des païs, dans un temps où la surface de la terre ne pouvoit être qu'affreuse; toute couverte de forêts, ou de brossailles, ou d'eaux croupissantes. Mais il faut nécessairement reconnoitre quelque chose de divin dans tout ceci, je veux dire, qu'il faut supposer, que Dieu a poussé les hommes à une entreprise si rude, par des instincts tout particuliers. Il y en a qui ont crû que Noé lui-même, s'étant embarqué sur le Pont Euxin, parcourut à droite & à gauche toutes les Côtes de la Mer Mediterranée jusques à l'Ocean, & fit débarquer dans chaque Province un certain nombre de personnes, donnant les Côtes d'Asie, depuis le Tanaïs jusqu'au Nil, aux enfans de Sem; celles d'Afrique, depuis le Nil jusqu'à Cadis, aux enfans de Cham, & celles d'Europe, depuis Cadix jusqu'au Tanaïs, aux enfans de Japhet. C'est Philon qui le dit ainsi, & cela s'accorde assez bien avec les prétentions de notre Auteur, quoi qu'il ne l'allegue pas; car il pourroit prétendre que la Colonie que Noé laissa sur les bords de la Mer Noire du côté de l'Europe, se partagea tout aussi-tôt en plusieurs bandes, dont quelques-uns se rendirent incessamment en Suede, & s'y arrêterent avec plaisir, la Mer Balthique, plusieurs Rivieres & plusieurs Lacs leur fournissant la commodité de la pêche, dont on vivoit en ce temps-la beaucoup plus que de la chasse, parce que le Deluge qui avoit fait perir presque tous les autres animaux, n'avoit fait aucun dommage aux poissons. Ou bien on pourroit dire que Noé étant arrivé à Cadix, après avoir croisé sur toute la Mer Méditerranée, pour faire à droite & à gauche tous les débarquemens qu'il avoit en vûë, vogua sur l'Ocean jusques à la Mer Balthique, & laissa des gens sur les Côtes en divers lieux, afin que tout se peuplât en même temps. Un semblable voyage autour de la terre Australe & de l'Amerique, seroit fort propre pour lever les grandes difficultez qui empêchent les Esprits forts de croire, que tous les hommes qui ont vécu après le Deluge soient descendus de Noé: & dans le fonds il n'y auroit rien qui ne fût assez probable à dire, que Noé très-expert en Navigation employa une partie des trois cens ans qu'il vécut apès le Deluge, à croiser sur toutes les Mers pour débarquer d'espace en espace sur toutes les côtes huit ou dix personnes mariées. Par ce moyen on pourroit comprendre pourquoi il y a si peu de Nations qui ne paroissent avoir toûjours crû être aussi anciennes que leur païs.

Il faut aussi remarquer qu'une dispersion comme

me celle-là, auroit été extrêmement propre à multiplier les hommes; car encore que nous ne connoissions pas par quels moyens ils se nuisent les uns aux autres, par rapport à la génération & à la santé des enfans, lors qu'ils sont plusieurs en un même lieu qui leur fournit à tous de quoi se nourrir, il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'ils se font un préjudice mutuel à cet égard-là, & que comme les arbres qui produisent beaucoup de fruits, en perdent beaucoup plus à proportion avant la maturité, que ceux qui n'en produisent pas tant, de même il meurt un plus grand nombre de personnes à proportion dans les lieux extraordinairement peuplez, que dans les autres. A peine peut-on expliquer autrement pourquoi aujourd'hui le nombre des hommes n'augmente plus, comme il faisoit dans les premiers siecles; car on m'avoüera sans peine qu'il meurt pour le moins en 20. ans autant de personnes qu'il en naît, & qu'il n'y a pas aujourd'hui plus de gens en France, ou en Angleterre, par exemple, qu'il y en avoit au siecle passé, au lieu qu'il faloit anciennement se décharger d'une multitude superflüë de monde par des Colonies. Ainsi puis qu'il importoit extrêmement après le Deluge qu'il mourût fort peu d'enfans, il semble qu'il fut nécessaire d'envoyer les hommes par petites bandes en des lieux fort écartez. Une même quantité de grains ou d'arbres, semée ou plantée dans un grand champ à distances à peu près égales, produit incomparablement plus de fruits, & les amene plus beaux jusqu'à une parfaite maturité, que si l'on mettoit ces grains ou ces arbres dans un fort petit espace. On voit même que les plantes prosperent mieux sur les bords d'un champ, que vers le milieu, de sorte qu'il semble que les hommes s'étant séparez à la Tour de Babel, dûrent se disperser jusqu'aux extrêmitez du monde.

Fecondité & longue vie des Suedois.

Or si l'on accorde une fois que Dieu a tenu en repeuplant toute la terre, la même conduite que tiendroit un Jardinier, qui n'auroit qu'un certain nombre de graines pour un fort grand espace, ou celle que tient la Nature pour nourrir les animaux, qui est de pousser premierement le sang du cœur vers les extrêmitez du corps, & de le faire revenir ensuite des extrêmitez vers le centre; si, dis-je, l'on accorde cela, il faudra dire que Dieu a principalement conduit les hommes d'abord vers ces extrêmitez de la terre, où la multiplication se pouvoit faire le plus aisément; & si cela est, l'Auteur ne croit pas qu'on lui puisse disputer que la Suede n'ait été habitée peu après la confusion des Langues, parce qu'à son dire c'est un païs où les femmes ont une merveilleuse fecondité, & où les gens vivent beaucoup. Il nous assûre que pour l'ordinaire les femmes y font 8. 10. 12. & 14. enfans, & qu'il n'est point rare qu'elles en fassent 18. 20. 24. 28. & 30. Que par les Extraits Baptistaires, & Mortuaires, que l'Evêque d'Arosia son frere lui a envoyez, contenant seulement les 73. premieres années de ce siecle, il a connu que dans l'étenduë de 12. Paroisses il s'est trouvé 232. hommes, ou morts, ou encore en vie, dont celui qui avoit le moins vécu avoit atteint l'âge de 90. ans, & quelques-uns étoient arrivez jusques à la 140. année; qu'outre ceux-là il s'en est trouvé deux autres dont l'un avoit vécu 156. & l'autre 160. & avoit vû ses descendans jusqu'à la septieme génération; que dans ces mêmes Paroisses il s'est trouvé plus de 860. hommes âgez de 70. ou de 80. ans; qu'il n'est pas rare en ce païs-là de voir des gens de cent ans, & que depuis peu il est mort trois personnes considérables à Upsale, sçavoir l'Archevêque, le Gouverneur du Château, & l'Ayeul maternel de la femme de l'Auteur, qui n'étoient pas fort éloignées de cet âge. C'est donc-là qu'il a falu établir une pepiniere d'hommes, afin d'en pouvoir tirer de temps en temps de nombreuses Colonies, qui allassent peupler les Régions moins éloignées du centre, & ranimer par leur sang mâle & vigoureux celui des Nations Méridionales, où les hommes pour l'ordinaire sont petits, foibles, & effeminez, soit par la chaleur du climat, soit par le luxe, & par les voluptez infames où ils se plongent.

Avantages des pais froids.

Il se présente d'abord une objection, c'est qu'il n'y a nulle apparence que des gens qui auroient eu à choisir, se fussent jamais avisez de se cantonner dans un pais aussi froid que la Suede, & où les nuits sont si longues. Pour répondre à tout cela, l'Auteur nous donne la liste des avantages des pais septentrionaux. Il dit qu'ils sont si propres à la multiplication, qu'on y voit une abondance incroyable de poissons inconnus dans les autres Mers, & qu'un grand nombre d'oiseaux s'y transportent tous les ans pour y faire leurs petits, comme si la Nature les avertissoit qu'ils trouveront-là une facilité merveilleuse de se satisfaire dans les plaisirs de l'amour, & dans le desir qu'ont toutes les créatures vivantes de travailler à la propagation de leur espece. Il prouve qu'à conter toute l'année, ces mêmes païs joüissent beaucoup plus long-temps de la lumiere, que les pais méridionaux. Il dit que la neige les éclaire assez pendant la nuit pour aider les voyageurs à se conduire, & qu'elle fortifie tellement la plus foible lumiere de la Lune, que pour peu que cet Astre luise, on lit par son moyen sans beaucoup de difficulté les caracteres un peu gros. On fait la même chose au temps de la pleine Lune, quoi que le temps soit couvert. Il parle du plaisir & de la commodité de voyager sur les glaces, ce qui abrege extrêmement les chemins. Il n'oublie pas de dire qu'on est plus sain, plus robuste & plus exempt des maladies contagieuses en ces pais-là, que vers le Midi, qu'on y vit plus long-temps, qu'on y mange mieux, &c. Il faut avoüer que ce sont de grands attraits, pour obliger l'homme à élire domicile dans une certaine Contrée, être comme assûré qu'on y travaillera puissamment à la propagation du genre humain, qu'on y joüira d'une santé vigoureuse, qu'on y aura bon apetit & bon estomac, & qu'on y vivra long-temps. Je ne pense pas qu'on pût proposer à l'homme des motifs plus capables de l'ébranler. Et pour ce qui est du froid, dont les Peuples du Midi se font une idée si affreuse, tant s'en faut que les Peuples du Septentrion l'apprehendent, qu'au contraire ils le regardent comme un grand bien. S'il ne gele pas à pierres fendre deux mois de suite, ils disent que l'hyver est fort méchant, & jamais ils ne se divertissent mieux que lors qu'on peut passer en carosse sur les Rivieres. Les femmes, quoi que leur temperament soit par tout plus delicat que celui des hommes, ne laissent pas d'entrer dans le même goût; elles soupirent après les neiges & les glaces, car c'est alors que les parties de galanterie se forment; c'est alors que leurs Galans s'empressent plus à les divertir; en un mot c'est le *Carnaval*, c'est l'*Opera* des Peuples du Nord. Mais il faut reconnoître avec tout cela, que si l'on ne recourt pas à un petit instinct, ou pressentiment surnatu-

rel,

rel, l'on ne concevra pas aisément que ces avantages des païs froids ayent pû attirer les hommes. Ils peuvent seulement faire que ceux qui y sont déja établis, & qui les connoissent par experience, ne se soucient pas d'en sortir.

Quelque specieuses que puissent être ces raisons, Monsieur Rudbecks a bien vû qu'elles n'étoient pas assez solides dans une question de fait; c'est pourquoi il a recouru à des preuves historiques, qui sont les seules qui puissent nous convaincre de ce qu'il avance. Il faut avoüer qu'il témoigne bien de l'esprit, & beaucoup d'érudition dans l'usage qu'il fait de plusieurs passages des Anciens qui le favorisent. Tels sont ceux où Strabon assûre qu'anciennement tous les pais septentrionaux de l'Europe s'appelloient *Scythie*, & qu'ils ont été plutôt connus aux Grecs, que les parties occidentales.

L'Antiquité des Suedois prouvée par l'Histoire.

La premiere preuve historique qu'il apporte de l'antiquité de la Nation Suedoise, est prise de l'ancien Calendrier des Païsans Suedois. Cela lui donne moyen d'expliquer plusieurs dogmes Astronomiques, & plusieurs coûtumes anciennes. Sa seconde preuve est tirée des anciens Sepuleres, & se réduit à ceci, qu'y ayant en Suede une certaine terre noire qui se forme peu-à-peu de la pourriture des arbres, & de la poussiere que le vent charrie, & que les neiges laissent en forme de sediment dans les lieux où elles se fondent, on connoît par l'épaisseur de cette terre combien il y a de temps qu'elle a commencé de se former. Or comme l'Auteur a trouvé des ossemens d'homme, sur lesquels il avoit crû 7. ou 8. doigts de cette terre, ce qui selon des calculs fort exacts, & appuyez sur une infinité d'experiences, suppose qu'il y avoit quatre mille ans qu'ils avoient été enterrez (car il ne faut pas moins de 500. ans pour faire croître d'un doigt cette terre) il s'ensuit que ce païs-là avoit des habitans dès le second siecle après le Deluge. L'Auteur prouve par quelques experiences ce qu'il a dit touchant la poussiere mêlée avec la neige, & se moque d'Adam de Brême qui a dit, dans la description du Dannemarc, qo'on trouve de la glace si noire & si seche, à cause de son antiquité, qu'elle brule comme un charbon. On lui soûtient que si ce qu'il dit est vrai, ce n'est point la glace qui brûle, mais une terre grasse qui s'est formée sur sa superficie au dessous de la neige fonduë.

Que l'Ile Atlantide dont parle Platon doit être placée dans le Nord.

Il emprunte les autres preuves du témoignage des anciens Auteurs Egyptiens, Grecs & Romains; car il prétend que ce qu'ils ont dit de certains païs du monde auquel ils ont donné divers noms, se doit appliquer à la Scandinavie, située entre l'Ocean Septentrional & la Mer Balthique. Le passage sur lequel il s'arrête le plus, est la description de l'Ile Atlantide qui se trouve dans les Dialogues de Platon. Quelques-uns s'imaginent que ce Philosophe a voulu parler de l'Amerique; mais Monsieur Rudbecks fait voir par 102. raisons de conte fait, que cela est faux, & que Platon n'a voulu parler que des Contrées septentrionales de l'Europe, & qu'il en a parlé eo plusieurs choses très-exactement. L'on admirera avec raison la peine extrême que cet Auteur s'est donnée, pour trouver fort précisément dans les ruines & aux environs de la vieille Upsale, les mêmes dimensions, & la même situation que Platon donne à la Capitale de l'Ile Atlantide, & par-là l'on peut connoître que ce n'est point ici un jeu d'esprit, où l'on se propose seulement de s'exercer sur un paradoxe. Il faut que l'Auteur soit persuadé de ce qu'il soûtient, puis qu'il employe les sueurs de son visage, & un travail corporel fort opiniâtre. On verra de belles choses dans ce Chapitre, non seulement sur l'ancienne Mythologie des Poëtes Septentrionaux, contenuë dans ce qu'on appelle l'*Edda*, mais aussi sur les colomnes d'Hercule, que l'Auteur soûtient n'avoir pas été à l'Occident, mais au Nord.

Que l'Ile Ogygie & le Mont Atlas doivent aussi y être transportés.

Dans le Chapitre suivant qui est le 8. l'Auteur applique à son païs ce qu'Homeré, Plutarque, & Maxime de Tyr, ont rapporté de l'Ile *Ogygie*, où Ulysse fut détenu après avoir erré sept ans sur la Mer. Il croit donc que la Navigation d'Ulysse ne s'est point bornée à la Mer Méditerranée, mais qu'elle s'est étenduë jusqu'à l'Ocean septentrional. Ce qu'il dit de la Mer Caspie, pour faire voir que certains Auteurs ont pris pour son embouchûre la Riviere de Volga, contient beaucoup d'érudition Geographique. Ce qu'il ajoûte touchant le Mont Atlas n'est pas moins curieux; car il fait voir par un passage d'Apollodore, & par les descriptions que les Poëtes nous en ont données, qu'au lieu de le mettre dans l'Afrique, il faut le chercher dans les pais Septentrionaux, & d'autant plus que Virgile lui met sur les épaules l'essieu du Ciel, qui comme chacun sçait, finit aux deux Poles. Il confirme sa conjecture par cette raison, que les Montagnes d'Afrique sont couvertes d'Orangers, de Citronniers, d'Amandiers, de Figuiers & de raisins, au lieu que les Poëtes ne donnent que des pins, des neiges & des glaçons au Mont Atlas, ce qui s'accorde merveilleusement avec une situation septentrionale.

De l'étimologie du mot Hyperboréen.

Il applique après cela fort au long à la Suede tout ce que les Anciens ont dit de l'Isle des *Hyperboréens*, & des mœurs de ses habitans. Cela ne semble pas mal-aisé. Il remarque une bévûë des Grecs dans uo passage de Diodore de Sicile, où il est dit que les Hyperboréens sont ainsi nommez, parce qu'ils habitent au delà du vent Borée. Il est absurde de s'imaginer qu'il y ait de tels habitans au monde, & il étoit aisé à l'Historien de voir que les Grecs avoient très-mal entendu ce mot, & qu'ils avoient en cela suivi la méchante coûtume de donner des étymologies, ou des significations Greques, aux termes qu'ils empruntoient des autres Nations; cela, dis-je, lui étoit facile, parce qu'il venoit de rapporter que celui qui commandoit dans le pays, étoit toûjours de la famille de Borée. L'Auteur pretend que le terme d'*Hyperboréens* est Gothique, & qu'il signifioit, non pas le lieu de l'habitation, mais la noblesse du sang. Il y a dans cette Dissertation bien des Remarques Géographiques sur quelques erreurs des Anciens. On y explique aussi deux passages qui ont fait beaucoup de peine aux Commentateurs, & où l'Auteur croit que Monsieur de Saumaise même à bronché. L'un est de Pline, l'autre de Solin.

Passages de Pline & de Solin consurés par M. de Saumaise.

Voici ce que dit * Pline, *semestri luce & una die solis adversi, non ut imperiti dixere ab æquinoctio verno in autumnum: semel in anno solstitio oriuntur iis soles, brumaque semel occidunt*. Et voici ce que dit † Solin, *Semestrem habent lucem adversam uno tantum die solem,*

* L. 4. c. 12.

† Cap. 16.

folem, quamquam existant qui putant non quotidie ibi folem ut nobis, sed vernali æquinoctio exoriri, autumnali occidere. Monsieur de * Saumaise ne trouve rien de plus absurde, que de dire avec Solin, que les Hyperboréens ont une lumiere qui dure six mois; que le Soleil ne leur est caché qu'un jour, & que cependant il y a des personnes qui soûtiennent que le Soleil ne se leve point là chaque jour, mais que s'étant levé à l'équinoxe du Printemps, il ne se couche qu'à l'équinoxe de Septembre. Il s'enfuit manifestement, dit ce grand Critique, que s'ils ont une lumiere de six mois, le Soleil ne se leve & ne se couche point chaque jour sur leur Horizon. M. Rudbecks n'approuve point cette censure: il prétend que Monsieur de Saumaise n'a pas entendu le veritable sens de *lux semestris*, & *unus dies*. Cette lumiere de six mois, dit-il, n'est qu'un crépuscule de six mois, comme on l'a sous le 72. degré de latitude: & le jour auquel le Soleil ne se leve pas, ne se doit point prendre précisément pour 24. heures, mais pour tout le temps qu'il se tient caché sous l'Horizon, cette absence durât-elle quelques semaines. Il est très-possible, selon ce pied-là, qu'il y ait des Régions Septentrionales, où la lumiere dure six mois, & où néanmoins le Soleil se leve & se couche chaque jour, excepté au temps des Solstices, qui le retiennent tantôt au dessus de l'Horizon, tantôt au dessous trois ou quatre fois 24. heures, plus ou moins. Je ne sçai pas ce que penseront les autres de cette explication de Monsieur Rudbecks, mais pour moi je confesse ingenûment, qu'encore que j'y trouve bien de l'esprit, je crois, avec Monsieur de Saumaise, que si Pline & Solin ont dit ce que nous lisons présentement dans leurs Livres, ils ne sçavoient gueres ce qu'ils disoient.

Nous renvoyons aux Nouvelles du mois prochain † ce qui nous reste à dire de cet Ouvrage. C'est là que se trouvent les choses où l'Auteur sera le plus contredit, parce qu'il n'est pas le seul qui prétende que sa Patrie ait peuplé toute l'Europe. Un François, nommé M. Audiger, publia un Livre l'an 1676. *de l'origine des François & de leur Empire*, pour assûrer à la Gaule une gloire qui approche de celle-là.

ARTICLE IX.

Ambrosii ad Origenem Epistola, de novis Bibliis Polyglottis. Ultrajecti typis Frederici Arnoldi. 1685. in 8.

Avis sur le projet d'une Bible Polyglotte.

Nous avons expliqué ‡ ailleurs le nouveau projet d'une Bible Polyglotte, qu'un Auteur, qui se cache sous le nom d'*Origene*, a communiqué à un de ses intimes amis, dans une Lettre qu'il lui a écrite, le désignant sous le nom d'*Ambroise*. Voici maintenant la Réponse de cet *Ambroise*, qui contient quelques avis importans sur cette entreprise.

I. Il conseille à son ami de n'oublier pas le nouveau Dictionnaire Hebreu qu'il médite depuis plusieurs années, & d'y ajoûter une nouvelle Grammaire Hebraïque, dont les principes donneront des ouvertures pour concilier les variations des Interpretes. Il lui représente que les Lexicons Hebreux dont on se sert aujourd'hui, sont presque tous tirez des Ouvrages des Rabins, & qu'ils ne donnent pas à cette Langue sa juste étenduë.

De la maniere d'imprimer le Texte Hebreu.

II. Il lui conseille de ne point faire imprimer le texte Hebreu comme font les Juifs, c'est-à-dire, avec des points, des accens, & autres choses qu'il traite de minuties, & qu'il croit avoir été ajoûtées au texte. Ce sera le moien, dit-il, de s'approcher davantage de l'Exemplaire Original. Or comme dans les affaires civiles il en faut toûjours revenir, ou aux Originaux, ou à des Copies collationnées sur les Originaux, qui peut douter que dans les choses Ecclésiastiques, il ne faille se fonder sur les Copies de l'Ecriture, qui ont le plus de conformité avec le premier Exemplaire? Il remarque que les Exemplaires Samaritains, & ceux que les Juifs consacrent à l'usage des Sinagogues, n'ont ni points, ni accens. Il ajoûte qu'en déchargeant ainsi le texte, il sera bien plus facile d'accorder les anciens Interpretes avec les nouvelles traductions; Qu'il vaut mieux renvoyer à la marge, parmi les diverses leçons, tous ces supplémens qui ne viennent point des Auteurs sacrez, & dont les Bibles Masoretiques, qui sont entre les mains de tout le monde, donnent assez de connoissance; Que le Cardinal Ximenez peut servir de guide en cela, puis qu'il fit imprimer sans accens & sans esprits le Grec du Nouveau Testament, dans l'Edition de Complute, parce que ce sont des marques que les Ecrivains inspirez de Dieu n'ont point mises au texte Grec. S'il ne fit pas la même chose à l'égard du texte Hebreu, c'est assûrément, dit l'Auteur, parce qu'on n'avoit pas encore une pleine connoissance de la nouveauté des points, comme l'ont présentement tous les habiles Critiques.

III. Il conseille outre cela de ne point charger la nouvelle Polyglotte, ni de plusieurs vaines subtilitez de la Mazore, qui ne font rien à l'integrité du texte Hebreu, ni de plusieurs diverses leçons des Docteurs Juifs, qui ne sont d'aucune importance.

De la Version des Septante.

IV. Pour ce qui concerne la version Grecque des LXX. il approuve fort que son ami se veuille appliquer diligemment à la corriger, & il lui souhaite la communication des versions Arabes des Livres historiques de l'Ecriture, faites sur le Grec, lesquelles il a ouï dire se trouver dans quelques Bibliotheques. Il se persuade qu'elles apporteroient un grand jour au texte Grec, & il remarque qu'outre les alterations introduites dans la Bible des LXX. par le mélange des autres versions, elle a été aussi alterée par les fausses gloses de quelques demi-sçavans, & peut-être des Juifs Hellenistes, à quoi il exhorte son ami de prendre garde dans ses Observations Critiques.

Des Versions Latines.

V. Quant aux Editions Latines, il croit que l'on se passeroit bien de celle que son ami nomme *l'Italienne*, puis qu'à la réserve du Livre des Pseaumes, il n'en reste que quelques fragmens. Il approuve néanmoins qu'on fasse réimprimer l'Edition, que Nobilius en avoit fait faire à Rome, à cause qu'elle peut être utile à ceux qui ne sçavent pas bien le Grec, & que bien souvent elle exprime mieux la force des mots Hebraïques, que ne fait la version de Saint Jerôme. Il croit que les Missels, les Breviares, & semblables Livres peuvent servir au rétablissement de cette ancienne version. Il parle de certains Ma-

* Exerc. Plin. p. 207.
† Voyez l'Art. I.
‡ Nouvell. d'Octobre Art. XIII.

Manuſcrits intitulez *Correctoria Bibliæ*, faits durant les ſiecles de la barbarie, par des gens qui ne ſçavoient preſque point de Latin; ce qui n'empêche pas que ce ne ſoient des Ouvrages propres à illuſtrer la Verſion Vulgate, comme l'ont éprouvé Robert Etienne & Lucas Brugenſis, qui s'en ſont ſervis. Il avertit ſon Origene de ne rien changer au texte de la Vulgate, corrigé par Sixte V. & Clement VIII. mais de renvoyer à la marge les corrections qu'il y fera, comme Robert Etienne, les Docteurs de Louvain, & quelques autres l'ont pratiqué. Ce n'eſt pas qu'il croye que ces deux Papes ayent ôté de la Vulgate tous les défauts qui y étoient, mais il trouve que ce n'eſt pas à un particulier à changer un texte, confirmé par l'uſage de toute l'Egliſe. Il eſt auſſi fort d'avis, que la nouvelle Polyglotte contienne deux verſions Latines du Pſeautier, ſçavoir l'Italique, & celle de Saint Jerôme faite ſur l'Hebreu, & il s'étonne que le Concile de Trente, qui a déclaré authentique la verſion de Saint Jerôme, n'ait eu aucun égard à l'autre verſion. Mais cet étonnement paroitra ſans doute fort admirable. Cet Auteur croit-il que les Peres du Concile ayent été obligez de ſçavoir, auſſi bien que lui qui en a fait une étude particuliere, les moindres conformitez, & les moindres differences des verſions? Tout le monde ne va pas s'appercevoir, comme il a fait, que la verſion Latine des Pſeaumes n'eſt pas la même, dans les Exemplaires Manuſcrits, qui étoient deſtinez à des uſages d'Egliſe, que dans les autres Exemplaires de la Bible. Dans ceux-ci, c'eſt la verſion de Saint Jerôme; dans les autres, c'eſt celle qu'on nomme Italique, dont l'uſage s'eſt preſque perdu, excepté dans les Miſſels, dans les Breviaires, & autres Livres d'Egliſe. La cauſe de cette exception eſt qu'il eût été incommode de changer le chant du divin Service. Voilà ce que peu de gens ont remarqué.

Des verſions Syriaque & Arabe.

VI. Paſſant aux verſions Syriaques & Arabes, l'Auteur ne conſeille pas à ſon ami d'en inſerer toutes les fautes dans ſes remarques, ni les lieux où ces Interpretes s'éloignent trop du texte Grec, qui leur a ſervi d'Original. Ce ſeroit ſe charger d'obſervations ſuperflues, au lieu que ſon unique but eſt, non pas de faire des Commentaires, mais de publier le texte ſacré, & ſes traductions avec de Notes Critiques.

Des Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament.

VII. Enfin Ambroiſe donne ſes avis ſur le Nouveau Teſtament. Il auroit voulu que ſon Origene eût expliqué plus au long, quels Manuſcrits Grecs il a conſultez, quel eſt leur prix, d'où les a-t-il eus, & quel fruit il a tiré des Exemplaires en d'autres Langues: mais il croit que toutes ces choſes ſeront amplement déduites, dans l'Apparat qui ſera mis au devant de cette nouvelle Polyglotte. Ce qu'il y a de bien remarquable, & que perſonne que l'on ſçache, n'avoit jamais dit, c'eſt que l'Auteur qui nous doit donner cette Bible, eſt perſuadé par de puiſſantes raiſons, que les plus anciens Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament, ont été écrits par des Latins pour leur uſage particulier. On examinera, ſelon ce principe, ſi le texte Grec a ſouffert par là quelque changement, & ſi c'eſt la cauſe pourquoi ces vieux Exemplaires s'accordent mieux avec les Latins, que ceux que les Grecs ont écrits eux-mêmes. Eraſme avoit bien ſoupçonné, que quelques Manuſcrits Grecs avoient été accommodez à la Traduction Latine, mais ce n'étoient que des ſoupçons qu'il faiſoit tomber ſur les derniers ſiecles. Ainſi cet Auteur va cent fois plus loin que lui. Son ami paroît bien aiſe de ce qu'on verra dans la nouvelle Polyglotte, une bonne partie de l'ancienne verſion Latine du Nouveau Teſtament, rétablie par le moyen des Manuſcrits, à tout le moins dans l'état où elle étoit, ſelon beaucoup d'Exemplaires, avant la correction de Saint Jerôme, & il eſt bien fâché que la verſion de ce Saint ait été cauſe de la perte des anciens Exemplaires de l'autre verſion Latine, qui ſerviroient de beaucoup à rétablir le texte Grec du Vieux & du Nouveau Teſtament, parce que les Auteurs de cette verſion ont tourné ſouvent le Grec mot à mot. Il exhorte ſon ami à expliquer toute cette affaire, & à retrancher du texte Grec les accens, les ponctuations, & les eſprits. Voilà le précis de cette Lettre.

Réflexions ſur ces Avis.

Elle eſt d'autant plus conſidérable, qu'elle contient une nouvelle explication du projet, ou une plus expreſſe déclaration des choſes qui n'avoient pas été aſſez touchées; car ce ne ſont pas ici de ces avis que l'on donne de telle ſorte à un Auteur, qu'on ne ſçauroit dire s'il les ſuivra, ou s'il ne les ſuivra pas. Il y a beaucoup d'apparence que tout ce qu'Ambroiſe conſeille ici à Origene, eſt juſtement ce qu'Origene a réſolu d'executer. On verra donc mieux par cette ſeconde Lettre, la grandeur, l'importance, & l'utilité de ce nouveau projet d'une Bible Polyglotte. L'utilité en ſera fort grande, puis qu'on verra tout d'un coup ce qui coûte extrêmement à chercher en divers endroits dans les autres Polyglottes, & qu'on y trouvera quantité d'augmentations, & pluſieurs ſçavantes Remarques de Critique, qu'on ne voit pas dans les autres. Pour la grandeur du deſſein, elle eſt telle que tous ceux qui l'ont bien compriſe, demeurent d'accord que celui qui l'a formée, & qui promet de l'executer, doit être néceſſairement capable d'en venir à bout; car afin de former une entrepriſe ſi bien concertée, il ſemble qu'il faut avoir néceſſairement aſſez de génie, & d'érudition, pour la conduire à ſa fin.

Sentimens du Public ſur cette Bible Polyglotte.

Le Sieur Reinier Leers Libraire de Rotterdam, l'un de ceux à qui les Donneurs d'avis ont été priez d'adreſſer tout ce qu'ils auroient à dire, nous a montré pluſieurs Lettres que de fort ſçavans hommes de ce païs-ci, de France, d'Angleterre, & d'Allemagne lui ont écrites, par leſquelles ils louent extrêmement le deſſein de cette nouvelle Bible Polyglotte, & ſouhaitent qu'on la mette ſous la preſſe au plûtôt. Quelques-uns d'entre eux l'ont même félicité de cette impreſſion, ayant crû que cela le regardoit. La plûpart de ceux qui ont écrit ces Lettres ſont bons Proteſtans. Mais ſi nous voulons tout dire, il faut que nous confeſſions auſſi, qu'il y a d'autres bons Proteſtans qui en prennent un peu l'allarme, ou qui ſoupçonnant que l'Auteur eſt Catholique Romain, s'imaginent qu'il prendra parti, & qu'il entraînera toutes choſes du coté de ſes préjugez; au lieu que pour être utile à tout le monde, il faudroit que l'Executeur de ce deſſein remontât juſques à la Religion d'Adam, & qu'il ſe tint ferme-là toutes les fois qu'il travailleroit à cet Ouvrage. On aſſûre le Public, & en particulier les Docteurs timides, que l'Auteur de cette Bible Polyglotte ſe conduira de cette maniere. Cela peut mettre l'eſprit en repos à une partie de ces Proteſtans, qui n'approuvent pas l'édition de cette Bible. Mais il en reſtera toûjours quelques-

uns qui s'allarmeront, parce qu'on y parlera de certaines fautes qu'on prétend qui se sont glissées dans le texte de l'Ecriture.

Que les fautes des Copistes de l'Ecriture ne tirent pas à conséquence.

Cependant il y a lieu de croire, que pourvû qu'ils examinent meurement la chose, & qu'ils entrent bien dans l'esprit de leurs principes, ils calmeront leurs inquiétudes; car ce n'est point la Doctrine des Protestans, que chaque Livre, chaque Chapitre, & chaque Verset de l'Ecriture, soit la base & la regle de la Religion. En effet quand on leur objecte qu'il y a des citations dans la Bible qu'on ne trouve plus, & qu'on en infere qu'il s'est perdu quelque Livre Canonique, ils ne foot point difficulté d'avouer que quand cela seroit vrai, leur foi n'en recevroit point de préjudice, parce que les véritez nécessaires au salut, se trouvent assez clairement contenuës dans ce qui nous reste. Il faut dire la même chose touchant les petites altérations, qu'on prétend qui se sont glissées dans le texte de l'Ecriture. Que les Copistes ayent pris une lettre pour une autre en quelques endroits, cela n'y fait rien; le corps des véritez révélées n'est pas attaché à cinq ou six voyelles, ou consonantes; il est répandu dans tout le Canon; & on ne laisse pas de l'y rencontrer, quoi que toutes les paroles ne soient pas précisément les mêmes qu'elles étoient au commencement. Vouloir que le fondement de la foi dépende d'une telle exactitude de tous les Copistes, & de tous les Interpretes, qui ont manié l'Ecriture pendant deux ou trois mille ans; que Dieu n'ait jamais permis qu'ils ayent pris l'un pour l'autre, est une supposition aussi dure que celle qui fait dépendre l'efficace des Sacremens & notre salut, de la bonne intention de tous ceux qui de main en main, depuis Jesus Christ jusques à nos jours, ont administré les choses saintes.

Ceux qui considerent ces choses, ne sçauroient se persuader, qu'aucun Protestant se veuille servir de son crédit, pour traverser l'impression de la nouvelle Polyglotte. Ils disent que ce seroit fournir des armes aux Catholiques Romains,

Hoc Ithacus velit & magno mercentur Atridæ,

parce que ce seroit en quelque façon témoigner, que l'on attache la divinité de sa Religion & tout le fondement de sa foi, à l'incorruptibilité de toutes les paroles de l'Ecriture. Or cette pensée seroit fort préjudiciable; car on prétendroit avoir ruïné de fond en comble la foi de tout ce parti, pourvû qu'on trouvât une seule alteration dans le texte de la Bible. La prudence de l'Eglise Romaine est fort remarquable: Elle ne souffriroit pas qu'on dît, que le fondement de sa foi consiste dans son infaillibilité, quant au droit & quant au fait, parce qu'en suite de cela il n'y auroit rien de plus aisé, que de ruiner tous ses fondemens, en lui montrant dans l'Histoire plusieurs erreurs de fait des Papes & des Conciles.

ARTICLE X.

VOici le Mémoire que le troisieme Article de ce mois a fait espérer. Nous l'avons reçû si bien dressé, qu'il n'a pas été nécessaire d'y changer la moindre chose; & bien loin d'avoir trouvé excessives les louanges qu'on donne à cet Illustre Défunt, nous avons trouvé qu'on auroit pû lui en donner davantage. Cependant nous n'y ajoûterons rien.

Eloge de Monsieur Corneille.

Eloge & Ouvrages de M. P. Corneille.

MONSIEUR CORNEILLE naquit à Rouën l'an M. DC. VI. Son Pere y étoit Maître des Eaux & Forêts de la Vicomté. Il se mit d'abord à suivre le Barreau du Parlement de cette Ville; mais comme il avoit trop d'élévation d'esprit pour ce métier-là, & un genie trop différent de celui des affaires, il n'eut pas plûtôt plaidé une fois, qu'il y renonça. Il ne laissa pas de prendre la Charge d'Avocat Général à la Table de Marbre du Palais, qui ne l'engageoit qu'à fort peu de chose. Il ne songeoit à rien moins qu'à la Poësie, & il ignoroit lui-même le talent extraordinaire qu'il y avoit, lors qu'il lui arriva une petite avanture de Galanterie, dont il s'avisa de faire une Piece de Théatre, en ajoûtant quelque chose à la vérité. Il fut tout étonné qu'il se trouva Auteur d'une Comédie, qui étoit alors d'un genre nouveau. On ne connoissoit qu'un Tragique très-languissant, ou un Comique tout-à-fait bas. Il avoit pris une autre route; sa Piece étoit d'un enjouement assez naturel, & assez poli, & qui représentoit la conversation des honnêtes gens. Aussi fut-elle représentée avec un succès prodigieux; & même elle fut cause qu'il se fit une nouvelle Troupe de Comédiens, parce qu'on vit que le Théatre alloit être plus occupé, qu'il o'avoir été jusqu'alors. C'est cette Comédie qui est à la tête de tous ses Recueils, & qui s'appelle *Melite*. On donnoit souvent à Rouën le nom de *Melite* à la Dame, qui avoit fait naitre l'avanture, qui faisoit le sujet de cette Piece. Il est toûjours sûr que c'est à elle que toute la France doit le Grand Corneille. Après un coup d'essai si heureux, il fit encore quatre ou cinq Pieces de la même espece, toutes fort au dessous de ce qu'il a fait depuis, mais fort au dessus de ce que le Théatre avoit alors de plus beau. Il commença à s'élever plus haut par la *Medée*, dont il emprunta une bonne partie de Séneque: il retourna ensuite dans l'*Illusion Comique* à sa premiere maniere d'écrire; mais tout d'un coup voilà son génie qui las de tout ces essais, fait un effort digne de lui, & produit le *Cid*. Toute l'Europe a vû le *Cid*, il a été traduit presque en toutes les Langues de nos Voisins: jamais Piece n'a fait un tel éclat, & on sçait assez aussi l'Histoire de cette conjuration des beaux Esprits jaloux, qui se fit contre son Auteur. Un Grand Ministre même ne fut pas exempt de cette jalousie universelle; & dans le temps qu'en qualité de Ministre il récompensoit Monsieur Corneille, il lui faisoit en qualité d'Auteur & de bel Esprit le plus d'affaires qu'il pouvoit. Le génie de Monsieur Corneille s'étant une fois déclaré par le *Cid*, ce furent presque tous les ans de nouveaux Chefs-d'œuvres. On ne vit plus que des *Horaces*, des *Cinnas*, des *Polieuctes*, des *Pompées*, des *Rodogunes*. Tous ces admirables Ouvrages se suivent. Voilà le temps qu'on peut marquer pour celui où le Théatre François à été au plus haut point de sa gloire, & assûrément il étoit alors bien au dessus de l'ancien Théatre d'Athenes. Depuis ce temps-là, Monsieur Corneille ne fit plus que se maintenir dans le degré de perfection, où il étoit parvenu. Il fit admirer l'*Heraclius*, l'*Oedipe*, le *Nicomede*, le *Sertorius*, l'*Othon*. Mais enfin il ne fit plus rien qui égalât tout-à-fait *Cinna*, ou *Rodogune*; car il faut choisir entre ces deux Pieces, pour avoir la plus belle

des siennes. Il est certain qu'il donnoit lui-même sa voix à *Rodogune*, mais il semble que le Public panche plus du coté de *Cinna*. Le mauvais succès d'une Piece nommée *Pertharite* le dégoûta du Théâtre, & il se mit à composer la belle Traduction de l'Imitation de Jesus Christ, qui eut un succès étonnant, & qu'il n'attendoit peut-être pas lui-même dans ce nouveau genre d'écrire. Mais enfin si on doit être bien-aise que son dégoût nous ait valu cet Ouvrage, il eût été fâcheux qu'il eût duré assez long-temps, pour nous priver de beaucoup de belles Pieces qu'il fit aprés l'*Imitation*; car il ne put s'empêcher de retourner au Théâtre. Il est vrai que sur ses derniers Ouvrages, il ne fut pas tout-à-fait content du Public. Il se trouva un homme qui soûtenu de beaucoup de mérite, & d'un parti considérable * qu'il s'étoit fait à la Cour, & parmi les femmes, prétendit être son Rival. Il étudioit avec soin, & avec un grand succés, le goût que l'on avoit alors pour la tendresse, au lieu que Monsieur Corneille dédaignoit d'avoir cette condescendance pour le Public, & ne vouloit point sortir de sa noblesse ordinaire, ni de la grandeur Romaine. Ainsi *Attila*, *Berenice*, *Pulcherie*, *Suréna*, quoique pleines de choses inimitables, n'eurent pas l'éclat du *Cid*, ou d'*Horace*. C'est par *Suréna* que Monsieur Corneille a fini. Il mourut quelque huit ou dix ans après avoir fait cette Piece, âgé de 79. ans. Il étoit assez mélancolique, il parloit peu, & négligeoit de dire dans la conversation ce qu'il sçavoit si bien écrire. Il avoit dans le cœur toute la probité & toute la droiture de sentimens, qu'il a peinte dans ses Ouvrages. Il n'étoit pas extrêmement né pour faire sa Cour; peut-être aussi une juste confiance qu'il avoit en son mérite, lui faisoit-elle croire qu'il pouvoit s'en dispenser. Cependant cela est cause qu'il n'a guére tiré d'autre avantage de ses talens, qu'une réputation qui ne périra jamais, tant qu'il y aura des Lettres, & qui le mettra au dessus de tous les Poetes Tragiques qui ayent jamais été.

De l'Edition de ses Ouvrages.

On ne sera pas fâché qu'en faveur de ceux qui n'apprennent qu'un peu tard les Nouvelles de la République des Lettres, je dise ici qu'en 1682. on fit à Paris une nouvelle édition des Oeuvres de Monsieur Corneille, beaucoup plus correcte que les précédentes, & augmentée de 30. Pieces de Théatre faites par Monsieur Corneille le jeune. Cette nouvelle édition est en neuf volumes, dont les quatre premiers contiennent 32. Pieces de Théatre de Monsieur Corneille l'ainé, & plusieurs sçavantes Dissertations sur les changemens qu'il a faits dans l'orthographe; sur l'utilité, & sur les parties des Poëmes Dramatiques; sur la Tragédie, & sur les moyens de la traiter selon le vrai-semblable ou le nécessaire; sur les trois unitez, sçavoir l'unité d'action, l'unité du temps, l'unité du lieu. On y trouve aussi des Préfaces fort sçavantes sur quelques-unes des Pieces, & un examen de presque toutes les autres, dans lequel l'Auteur fait lui-même la Critique des endroits qu'il n'approuvoit pas.

Comme ces Nouvelles passent par les mains de bien des gens, qui ont besoin qu'on parle des choses avec la derniere clarté, je dois dire ici en leur faveur (puisque je le puis faire sans choquer personne) que le grand Ministre, dont il est parlé dans l'Eloge de Monsieur Corneille, est le Cardinal de Richelieu, & que par celui qui prétendit être son Rival, *on entend Monsieur Racine.*

ARTICLE XI.

Isaaci Vossii variorum Observationum Liber. Londini prostant apud Robertum Scott, Bibliopolam. 1685. in 4. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

De la grandeur de l'ancienne Rome.

LA premiere chose que l'on trouve dans ce Livre, est un Traité de la grandeur de l'ancienne Ville de Rome. Monsieur Vossius a sur cela des pensées qui paroîtront incroyables à bien des gens; car il pose en fait que l'enceinte de ses murailles contenoit au temps d'Auguste plus de trente mille pas, quoi qu'elle n'enfermât point la partie de la Ville située sur les bords du Tibre, laquelle contenoit vingt mille pas. Sur ce pied-là l'enceinte de Rome auroit été de plus de cinquante mille pas, sans y comprendre les Fauxbourgs. En les y comprenant, l'Auteur trouve qu'elle a contenu 72. mille pas, si bien que son aire surpassoit de ¼ celle de Babylone, qui étoit une Ville quarrée de soixante mille pas de tour. Rome nous paroît déja d'une grandeur excessive, mais que sera-ce si l'on y joint la partie d'au-delà du Tybre, qui n'a pas été encore contée, parce qu'on ne la regardoit pas anciennement comme une partie de la Ville? Le Palais de Neron entouroit Rome de ce côté-là, & il étoit d'une étendue si prodigieuse, que Monsieur Vossius ne croit pas qu'il y ait aujourd'hui dans l'Europe aucune Ville si grande. Il n'ose pas dire positivement que le Quartier d'au-delà de la Riviere s'étendit jusques à *Ocriculum*, par l'espace de trente six mille pas, mais il fait connoître qu'il occupoit beaucoup de terrain sur le Janicule, & sur les montagnes voisines, & le long du chemin de Flaminius, qui étant celui par où l'on entroit en triomphe dans la Ville, étoit nécessairement tout plein de maisons.

Il se propose quelques difficultez considérables, & y répond sçavamment. Il dit, entre autres choses, qu'il faut bien distinguer les murailles de Rome d'avec le *Pomærium*, qui n'aïant été au commencement qu'hors de la Ville, fut ensuite en partie au deça des murailles, & en partie au delà, parce que ceux qui agrandissoient les murailles, étant obligez en même temps d'agrandir le *Pomœrium*, les Augures faisoient en sorte que tout ce qui avoit eu cette qualité auparavant, la conservât. Il dit aussi que lors qu'on agrandissoit la Ville, on reculoit à proportion certains lieux considérables, sans leur faire perdre leur ancien nom. Par exemple le Bois des Muses, & l'Antre d'Egerie où Numa se retiroit souvent, n'étoient qu'à une petite distance de la Porte Capene, qui au temps de ce Roi n'étoit pas fort éloignée du milieu de Rome. Mais dans la suite des temps ce bois & cet Antre se sont trouvez à Aricia, proche les extrêmitez de la Ville, à quinze mille pas du lieu où étoit anciennement la Porte Capene. Cette remarque sert à répondre à un passage de Pline, où l'on voit que Rome étoit bornée à l'Orient par la bute de Tarquin le superbe; car si quelqu'un en veut inferer, que les bornes de la Ville n'étoient éloignées du centre que d'environ deux mille pas, à cause, dira-t-il, que cette bute n'étoit qu'à une telle distance du † mille d'or, on lui répondra que cette distance

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans le mois de Mars de cette année, après le No. IV. du Catalogue.

† *Voyez les Nouvelles de Juill. 1684. Art. IV.*

tance qui a été effectivement telle en un certain temps, s'est accruë depuis à proportion que Rome s'est augmentée, parce qu'on a toûjours élevé aux extrémitez de la Ville, un Monument qui portoit le nom de Tarquin. L'Auteur ajoûte qu'on allegue en vain, qu'on ne voit aucune trace aujourd'hui de cette énorme grandeur de Rome; car, dit-il, si l'on vouloit en trouver les marques, il faudroit creuser soixante pieds, & pour trouver les débris de Ninive & de Babylone, qui étoient bâtis sur un fonds humide, il faudroit creuser 200. pieds.

Nombre de ses Habitans. Ce qu'il dit ensuite n'est pas moins extraordinaire. Il rapporte une longue liste des dénombremens du Peuple Romain, faits depuis Servius Tullius jusqu'à l'an de Rome 667. Le premier lustre ou dénombrement fournit 130. mille Citoyens. Celui de l'an 667. en fournit plus de 460. mille. A l'égard des habitans; il est mal-aisé de rien dire de positif, parce qu'on ne trouve pas qu'on les ait jamais contez; mais l'Auteur prétend qu'ils ont été en bien plus grand nombre, que ne l'a crû Lipse; car si la proportion des Esclaves aux Citoyens étoit la même à Rome qu'à Athenes, où pour vingt mille Bourgeois, on contoit quatre cens mille Esclaves, il s'ensuivroit qu'il y auroit eu à Rome huit millions d'Esclaves: nombre plus grand que celui des hommes, qui vivent dans quelque Royaume de l'Europe que ce soit, à ce que dit Monsieur Vossius. Il assûre en un autre lieu qu'avant la tyrannie de Sylla, la seule Ville de Rome contenoit autant d'habitans, que la moitié de l'Europe d'aujourd'hui.

Paris & Londres comparés a Rome. Mais écoutons la supputation qu'il va faire. Il suppose que la Ville de Paris & celle de Londres jointes ensemble, rempliroient une aire de seize mille pas en quarré, & que la Ville de Rome, avec ses Fauxbourgs & le quartier d'au-delà du Tibre, occupoit un espace vingt fois plus grand que ces seize mille pas. Il suppose aussi que Rome étoit pour le moins aussi peuplée que Paris & Londres, se fondant sur la hauteur prodigieuse des maisons, qu'il falut qu'Auguste fit taxer à 70. pieds. Or comme d'ailleurs il veut bien supposer ici, avec ceux qui ne se laissent pas entrainer aux exagérations du peuple, qu'il n'y a pas plus de six cens mille habitans dans chacune des deux Villes que j'ai nommées, (en un autre endroit il n'est pas si libéral, il ne donne que cela à ces deux Villes jointes ensemble) il conclut, suivant cette proportion, qu'il y avoit dans Rome quatorze millions d'habitans, nombre que les trois plus puissans Roiaumes de l'Europe ne fourniroient pas, dit-il.

Nombre des Habitans de toute la terre. Car après avoir rapporté plusieurs belles choses, sur la maniere dont Rome est tombée dans la décadence, & sur la grandeur de Babylone, de Ninive, de Thebes en Egypte, d'Alexandrie, de Carthage, du Caire, & de quelques Villes de la Chine, voici le partage qu'il fait aux différentes Nations de l'Europe. Il donne:

A l'Espagne, deux millions d'habitans.
A la France, cinq millions.
A l'Italie, & aux trois Iles de Sicile, de Corse, & de Sardaigne, deux millions.
A la Grande Bretagne, & à l'Irlande, deux millions.
Aux Païs-bas, deux millions.
A l'Allemagne, à la Boheme, & à la Hongrie, cinq millions.
Aux Etats du Roi de Dannemarc, excepté la Norwege, quatre cens mille.
Aux Etats du Roi de Suede, & à la Norwege, six cens mille.
Aux Etats de Pologne, un million & demi.
A la Turquie d'Europe, &c. cinq millions & demi.

Donnant par passe-droit toute la Moscovie à l'Europe, & trois millions d'habitans à la Moscovie, il s'ensuivra que toute l'Europe n'a que trente millions d'habitans. Il ne croit pas qu'en y joignant ceux de l'Afrique & de l'Amerique, on en pût faire cent millions; mais il croit que les choses vont mieux en Asie, & qu'encore que la guerre des Tartares ait fait périr jusqu'à cent millions de Chinois, il y reste encore plus de trois cens millions d'habitans, dont la principale partie est dans les Regions Orientales & dans les Iles. Il ne peut rien dire de la terre Australe, mais il juge que tout ce qu'il y a des gens sur la terre ne passe pas cinq cens millions. Il ajoûte qu'on les pourroit tous placer debout dans une superficie, qui auroit une lieüe d'Allemagne en longueur & en largeur, donnant à chaque personne un pied en quarré, d'où il conclut que Lucain a eu grand sujet de dire, que tout le genre humain tiendroit dans Rome.

*Urbem populis, victisque frequentem
Gentibus, & generis, si coeat turba, capacem
Humani.*

Car selon son calcul, le terrain de cette Ville contenoit pour le moins vingt lieües d'Allemagne en quarré, qui partagées à cinq cens millions de personnes, donneroient à chacune vingt piez quarrez. On peut connoitre en passant le ridicule de ces Libertins qui disent, que s'il faloit que tous les hommes comparussent un jour en jugement, la Terre ne seroit pas assez grande pour les contenir.

On ne sçauroit contester raisonnablement à Monsieur Vossius, ce qu'il dit de l'étrange diminution d'habitans, que plusieurs parties de la Terre ont soufferte, & de la coûtume étourdie que l'on a par tout de faire le nombre des hommes bien plus grand qu'il n'est. Il pense qu'anciennement il y avoit plus de monde dans la Sicile, qu'il n'y en a présentement dans la Sicile & dans toute l'Italie, & qu'il y en avoit plus dans la seule Ville d'Athenes, qu'on n'en trouveroit aujourd'hui dans toute la Grece. Cela est fort apparent. Mais quand il ne donne à la Ville de Paris que trois cens mille personnes, & à la Hollande que cinq cens cinquante mille, quatre cens cinquante mille pour les Villes, & cent mille pour la Campagne, il s'éloigne trop de l'esprit du peuple qui va toûjours à multiplier les objets. On le contredira apparemment, & l'on prétendra qu'il y a lezion énorme, & de plus de la moitié du juste prix dans son calcul, vû sur tout que quand il s'agit de la Chine, il ne craint jamais d'en dire trop. Il croit qu'avant la derniere irruption des Tartares, il y avoit dans la Chine cent soixante-dix millions d'habitans. Il croit que la Ville de *Hancheu* (c'est ainsi qu'il dit qu'il faut la nommer, & non pas *Quinzai*, comme dans les Exemplaires corrompus de Marc Paolo) a été habitée par prés de vingt millions de personnes, sans conter les Fauxbourgs, & en les contant, par plus de personnes qu'il n'y en a dans toute l'Europe, & qu'elle étoit plus grande sans ses Fauxbourgs, que Rome avec tous ses Fauxbourgs. Quand il s'agit de ces païs-là, les hommes ne coûtent rien à Monsieur Vossius; mais il est à craindre que tous les *Reflexions sur ces supputations.*

Européens ne se plaignent de son partage, sans en excepter même les Espagnols, quoi qu'à leur égard il ait usé de grande largesse.

Eloge des Chinois.

Ce qu'il dit des mœurs & de l'esprit des Chinois est admirable. Ils ne font aucun cas de la mémoire de leurs Princes belliqueux, & réservent tous leurs éloges pour les pacifiques & pour les justes. Les Conquêtes n'ont jamais été de leur goût, à moins que le désir de vivre sous un aussi sage gouvernement que le leur, n'invitât les peuples voisins à s'y soûmettre; mais ils n'y contraignoient personne, se souciant peu si des gens qui manquoient de ce bonheur, refusoient de le partager avec eux. Ils ne reconnoissent point d'autres Gentilshommes que les gens de Lettres; & c'est déroger parmi eux & retomber dans la roture, que de quitter cette profession. Les Conseillers & les Favoris du Prince sont tous Philosophes, & ils le reprennent avec tant de liberté, lors qu'il le faut, que les Prophetes n'en prenoient pas davantage à l'égard des Rois de Judée. S'ils ne le font pas, le peuple les en censure, & il se trouva de petites gens qui reprirent avec beaucoup de vigueur Confucius & les autres Philosophes, de ce qu'ils se retirerent de la Cour dans un temps de tirannie. Ils leur reprocherent en face leur lâcheté, & leur dirent qu'ils n'étoient ni Philosophes, ni gens d'honneur, puis que pour mettre leurs personnes à couvert, ils abandonnoient les affaires générales. Pour ce qui est de l'esprit, Monsieur Vossius croit que les Chinois surpassent toute la terre, & qu'après avoir apris d'eux la boussole, l'Imprimerie, & plusieurs secrets semblables, il leur en reste encore de plus beaux que nous pourrions leur emprunter. Il nous dit des merveilles de leur habileté dans la Médecine, & sur tout dans l'art de connoître les maladies par les différences du poux. Ils ont en cela une telle capacité, qu'ils ne tiennent pas un homme pour bon Médecin, si après avoir tâté en divers lieux le bras du malade, sans lui faire aucune question, il ne devine de quelle partie du corps vient le mal, & quelle en est la nature. On lira avec beaucoup de plaisir les choses curieuses, que Monsieur Vossius rapporte sur ce sujet, & sur l'habileté de cette Nation dans tous les beaux Arts. Il prétend qu'elle s'est servie de la poudre & des Canons, plusieurs siecles avant que ces choses fussent connuës aux Européens; & il nous donne l'Histoire de l'origine & du progrès de la poudre parmi les Peuples de l'Europe. Cela est beau & curieux. L'illustre Monsieur Thevenot, qui a été fait depuis peu Garde de la Bibliotheque du Roi Très-Chretien, après la mort de Monsieur l'Abbé Vareze, doit faire imprimer incessamment une Histoire de la Chine, & une Grammaire Chinoise. Il confirmera peut-être ce que nous venons de rapporter. Qu'il nous soit permis de dire ici par occasion, que feu Monsieur Thevenot, son Neveu, avoit composé une Relation de l'Indostan, du Mogol, &c. (c'est la troisieme partie de ses Voyages) qu'on a imprimée à Paris depuis quelques mois.

Précis du reste de cet Ouvrage.

Les autres Pieces qui composent l'Ouvrage de Monsieur Vossius, ne sont pas moins dignes de nous arrêter, mais comme nous avons été bien longs sur la premiere, il faut nécessairement que nous soyons courts sur celles qui suivent.

Nous disons donc en peu de mots, qu'on y parle. I. De la construction des Galeres, & qu'on y traite ce sujet avec une profonde discussion, & avec une rare littérature.

II. On y traite de la réformation des Longitudes. L'Auteur soûtient que les Observateurs des Eclipses ont plus embroüillé cette matiere que qui que ce soit, parce qu'ils n'ont pas eu assez d'égard ni aux réfractions, ni à la pénombre. Il montre & il corrige plusieurs erreurs, qui concernent l'étendue de la Mer Méditerranée, qu'on fait plus petite qu'elle n'est effectivement. Il montre aussi qu'on a fait de semblables fautes sur les parties Orientales de l'Asie, & il dit que la dispute des Portugais & des Espagnols, touchant le partage du nouveau monde, a produit d'étranges altérations dans les longitudes & dans la Géographie.

III. Il parle de la Navigation aux Indes & au Japon par le Nord. Ce Traité contient plusieurs faits curieux, & plusieurs observations utiles.

Du Pic de Tenariffe.

IV. Il recherche la cause des cercles qui paroissent quelquefois autour de la Lune. Il a des pensées sur cela tout-à-fait nouvelles, car il croit que ces cercles procedent des Montagnes de la Lune, entant qu'elles produisent leur image renversée dans l'air qui est au dessous, ce qu'il appuye par quelques expériences. Il rapporte, entre autres choses, que quelques Marchands Anglois, étant montez sur le Pic de Tenariffe, remarquerent qu'aussi-tôt que le Soleil se leva, l'ombre de cette haute Montagne couvrit non seulement toute l'Ile de Tenariffe, mais aussi la grande Canarie, & toute la Mer juqu'au bord de l'Horizon, où l'on vit paroître renversé le sommet du Pic, qui renvoyoit son ombre dans les airs. Il nous dit une chose bien étonnante, sçavoir que l'ombre de cette Montagne s'étendoit vers le Levant, vers le lieu même d'où la lumiere venoit, puis que la grande Canarie, qui est à l'Orient de ce Pic, étoit couverte de l'ombre. Ce qu'il ajoûte que la Mer, qui est entre cette Montagne & la grande Canarie, ne paroît pas plus large que la Riviere de Londres, quoi qu'il y ait quatorze lieuës entre ces deux Iles, est remarquable.

Du mouvement des corps pesans.

V. Il traite de la chûte des corps pesans, & il l'explique, avec les Cartésiens, par le mouvement diurne de la Terre sur son centre; mais il établit un principe inconnu à Monsieur Descartes, sçavoir *qu'un corps qui se meut circulairement, s'approche du centre le plus qu'il lui est possible, lors que son axe est perpendiculaire à l'horizon, mais si son axe est parallele à l'horizon, alors il s'écarte du centre le plus qu'il peut.* Il rapporte une expérience qu'il dit avoir faite il y a vingt ans, & qui est toute contraire à celle de Monsieur Huygens, raportée par Monsieur Rohault dans le chapitre de la pesanteur; car au lieu que Monsieur Huygens a trouvé, que les particules de cire d'Espagne, plongées dans un vase plein d'eau qui tourne sur un pivot, s'éloignent du centre & gagnent bien-tôt les extrêmitez du vase, Monsieur Vossius a trouvé, que les bales de plomb & de fer, plongées dans un vase d'eau qui se meut circulairement, tendent vers le centre du vase, pendant que des boules de bois qui

flotent

flotent à la superficie de l'eau s'en vont aux bords.

Le reste du Livre contient le Traité sur les Oracles des Sibylles, que Monsieur Vossius publia l'an 1672. la Réponse qu'il fit quelque temps aprés aux objections de Monsieur Simon, répanduës dans l'Histoire Critique du Vieux Testament? * & la Replique qu'il vient de faire au Discours qui le concerne, dans les *Disquisitiones Criticæ de variis Bibliorum editionibus*, dont nous avons fait mention dans les Nouvelles du mois de Septembre Art. VII. Comme nous aurons occasion bien-tôt d'expliquer le précis de cette dispute, en parlant de la Réponse qu'un Théologien de Paris † a déja faite à cette Replique de Monsieur Vossius, & qui s'imprime actuellement, nous n'en dirons rien aujourd'hui.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *L'Histoire de la maladie & de la mort de Mademoiselle de*** ce onzieme Decembre, 1684.

Idée de cet Ouvrage.

„ CEtte Histoire est contenuë dans une vingtaine de billets fort courts, que le Médecin d'une Demoiselle de qualité a écrits au beau-frere de la malade, pour lui rendre compte jour par jour de l'état & du progrés de la maladie. On verra que ce qu'il en écrivoit, étoient autant de fideles Pronostics non seulement de la mort, mais aussi du genre de mort qui a emporté la Demoiselle. Il paroît qu'elle est morte sans qu'on s'en soit apperçû, & que les ennemis de ce Médecin en ont voulu tirer avantage. Mais il leur montre clairement, par la suite de ses billets, dont il a redemandé les Originaux afin de les publier mot à mot, qu'il ne s'est jamais trompé dans le jugement qu'il a fait de la maladie. En effet on trouve, en les confrontant, qu'ils sont tous funestes, sans en excepter même ceux qu'il écrivoit, lors que les apparences flattoient le plus le reste des Médecins. Comme il écrivoit à une personne de qualité, & à un Guerrier, il évite les termes de l'art, odieux & barbares à la Noblesse, & se sert d'un stile serré, vif, & fort cavalier. Il s'explique même assez souvent par des figures empruntées de la Guerre. Un petit mot, qu'il a coulé dans le seizieme billet touchant ses *fonctions Académiques*, fait conjecturer qu'il est Professeur, mais il ne nous apprend point ni son nom, ni le lieu de sa demeure. Il sera peut-être aisé de pénétrer dans tout cela par l'amas des circonstances.

II. *Les Travaux de Mars, ou l'Art de la Guerre, divisé en trois parties, &c. avec un ample détail de la Milice des Turcs, tant pour l'attaque que pour la défence. Ouvrage enrichi de plus de quatre cens Planches gravées en Taille-Douce. Par* Allain Manesson Mallet, *Maître des Mathématiques des Pages de la petite Ecurie de sa Majesté, ci-devant Ingénieur & Sergent-Major d'Artillerie en Portugal.* A Paris chez Denis Thierri, ruë Saint Jacques, & se trouvent à Amsterdam chez Henri Desbordes. 1685. 3. vol. in 8.

Remarque sur cette Edition.

„ CEt Auteur, qui publia une Description de l'Univers en cinq volumes in 8. l'an 1683. remplie d'un ramas curieux de mille choses, concernant la Géographie & l'Histoire, avoit déja publié ces *Travaux de Mars*, il y a treize ans. L'Ouvrage fut estimé par les plus sçavans du métier. On le réimprima d'abord à Amsterdam, & on le traduisit bien-tôt en plusieurs Langues différentes. C'est un favorable préjugé pour cette seconde édition, parce qu'elle a été *enrichie de quantité de nouveaux Traitez, & de plusieurs maximes & remarques particulieres*, que l'Auteur *a tâché de conformer aux excellentes maximes* du fameux M. de Vauban; l'un des premiers hommes du monde en ces sortes de matieres.

Précis de cet Ouvrage.

„ Il donne d'abord dans la premiere partie de cet Ouvrage, l'explication des élémens de Géometrie, qui sont nécessaires à la Fortification. Ensuite de cela il explique, non seulement la construction des Places regulieres, soit sur le papier, soit sur le terrain, & la méthode de lever & de modéler les plans, mais aussi la maniere de fortifier toutes sortes de Places irrégulieres, en quelque situation qu'elles soient.

„ Il donne & il examine dans la seconde, les diverses méthodes de fortifier les Places, qui ont été inventées par les plus habiles Auteurs, ou Ingénieurs, comme *Errard, Marolois, Fritach, Stevin, Dogen, Marchi, Sardi, De Ville, le Comte de Pagan*, & autres. Il fait le paralelle de leurs méthodes avec la sienne, & il accompagne tout cela de plusieurs belles & amples Dissertations, pour & contre l'usage des Cazemates, des fausses-Brayes, & des seconds Flancs, à quoi il ajoûte les différentes manieres de creuser les fondemens, de transporter les terres, &c. Ainsi cet Ouvrage tiendra lieu lui seul de tous les autres, puis qu'on y trouvera fidelement exposées, les constructions que les plus grands Maîtres approuvent, & celle que l'Auteur trouve la meilleure.

„ La troisieme partie est la plus curieuse & la plus propre pour toutes sortes de personnes, parce qu'on y peut apprendre une infinité de choses, dont on est bien aise d'être instruit, quoi qu'on n'ait pas dessein d'aller à la guerre. On y trouve les noms, les Charges & les devoirs des Officiers d'Infanterie, de Cavalerie, & d'Artillerie. On y voit tout ce qui concerne les évolutions, & les exercices Militaires, la marche des troupes, l'usage & la différence des armes, le service du Canon, les feux d'artifice, les instrumens qui servent à l'attaque ou à la défense des Places, les Siéges des Villes, le devoir des assiégez, & la Milice des Turcs.

Changemens des affaires des Turcs.

Ce dernier article est à présent fort capable de donner beaucoup de curiosité, à cause de la guerre qu'ils ont avec l'Empereur, & de l'inquiétude où l'on est pour la prochaine Campagne. Voilà un grand changement arrivé dans les affaires. Il y a un an que les Gazettes nous parloient de la prise de Belgrade, & d'Andrinople, comme d'un évenement prochain, & aujourd'hui on craint un second Siége de Vienne. Voilà qui va faire renchérir le Livre de Drabicius, ‡ qui avoit été remis dans un grenier, depuis la déroute des Turcs. Cela veut dire qu'il ne faut ni s'assûrer, ni s'épouvanter, de rien.

* Voyez le mois de Décembre, 1684. Art. XI.
† Voyez le mois d'Avril de cette année, Art. VII.

‡ Voyez dans la *Dict. Hist. & Crit.* l'Article DRABICIUS.

* *Nemo confidat nimium secundis,*
Nemo desperet meliora lapsis:
Miscet hæc illis, prohibesque Clotho
Stare fortunam, &c.

„ Nous pourrons un jour parler plus distinctement & en détail de ce Livre de Monsieur Mallet. En attendant, ce que nous venons d'en dire suffira pour en faire connoitre l'utilité & l'importance.

III. *Apologie d'un tour nouveau, pour les quatre Dialogues de Monsieur l'Abbé de Dangeau, Lecteur du Roi. 1. Sur l'immortalité de l'ame. 2. Sur l'existence de Dieu. 3. Sur la Providence 4. Sur la Religion.* A Cologne chez Pierre Marteau. 1685. in 12. & se trouve à la Haye chez Abraham Troyel.

Remarques Critiques sur cet Ouvrage.

„ NOus avons parlé de ces Dialogues dans les Nouvelles du mois † d'Août, & nous avons même remarqué qu'on croyoit, que s'il s'élevoit quelque Critique contre cet Ouvrage, il n'épargneroit pas les Vignettes. Voici pourtant un Censeur fâcheux qui n'a point touché à cela, soit que n'ayant vû ces Dialogues que de l'édition de Hollande, il n'ait point vû les Vignettes qui se font tant remarquer dans l'édition de Paris, soit qu'il ait crû qu'une censure à laquelle le Public étoit préparé, auroit plus de peine à réüssir. Quoi qu'il en soit, il a raison de prétendre que son Apologie est *d'un tour nouveau*, puis qu'après avoir déclaré qu'il se garderoit bien de critiquer les quatre Dialogues, il raconte qu'il s'est trouvé dans une conversation où on les a mis en pieces. Ce qu'il y a de blâmable dans son procédé, c'est qu'il ne se contente point de la censure du Livre, il porte ses traits satyriques sur la personne de l'Auteur, qu'il accuse plusieurs fois d'Athéïsme. Il prend un air vif & fort degagé, & il plaisante, ou se sert de l'ironie presque toûjours. Cependant il y a quelques endroits où il parle sérieusement, & où il fait même le Philosophe, comme quand il attaque la preuve de l'indivisibilité de l'ame, tirée des differentes sensations qu'elle reçoit en même temps. *Ceux qui tiennent* (dit ce Critique) *que l'ame est materielle & par conséquent divisible, ne se feront pas une difficulté d'avouer que le sentiment d'un même objet se répand par tout, comme l'illumination qui n'est qu'une & unique se répand dans tout l'air. Il est vrai que cette illumination est divisible en parties, mais on soûtiendra que ce ne sont pourtant pas plusieurs illuminations, mais une seule qui se répand par tout en même temps. On dira, un même air ne peut-il pas recevoir les impressions d'un son, & en même temps les impressions d'une lumiere?* Si on fait une véritable Apologie des quatre Dialogues, on n'aura pas beaucoup de peine à réfuter cette objection. On aura meilleur marché de la Philosophie de cet homme, que de ses plaisanteries; car que veut-il dire, par une illumination qui est unique, & une seule, & divisible en parties, & repanduë dans tout l'air? Ce sont des contradictions dans les termes. L'unité proprement dite ne sçauroit souffrir ni division, ni multitude de partie. Il n'y a que des Philosophes de Salamanque, ou de Complute, qui se payent de cette sorte de dogmes. L'air, il est vrai, reçoit le son & la lumiere en même temps; mais comment cela? Entant que ces qualitez sont une impulsion, & non pas un sentiment.

IV. *Traité du Jeu, contre les divertissemens mondains. Par Monsieur du Tremblai.* A Paris chez André Pralard, ruë Saint Jacques. 1685. in 8.

Reflexions sur cet Ouvrage.

„ UN jour viendra que nous parlerons de ce Livre un peu amplement ‡. Il roule sur une Morale de grande importance. La plus grande source de la corruption, est que nous voulons trop nous divertir. L'Auteur montre qu'il faudroit être aussi réservé à le faire, qu'à prendre des Médecines, parce qu'ils ne doivent être pris que comme un remede. Comme donc on ne prend pas une Médecine à cause d'elle-même, mais à cause de la santé, il faudroit aussi que l'homme ne se divertît que par rapport à un plus grand bien. On prêchera long-temps sur cette doctrine sans aucun succès, & les Libraires seroient bien à plaindre, s'ils ne tiroient pas plus de profit de cette sorte d'Ouvrages, que les Lecteurs.

V. *Traité de la volonté, de ses principales actions, de ses passions, & de ses égaremens, divisé en cinq parties.* A Paris chez Guillaume Desprez, ruë Saint Jacques. 1684. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

„ ON croit que c'est un Ouvrage de Monsieur Nicolle. Il y a longtemps qu'il l'avoit écrit comme une espece d'Abrégé de Morale, qui demeura parmi ses papiers. L'y ayant retrouvé enfin, il s'est résolu d'en faire part au Public. La Morale en est fort belle, mais le premier Livre ne pourra servir qu'à peu de gens, parce qu'il est fort abstrait. En récompense les grands Philosophes s'en accommoderont mieux. Monsieur Nicolle est le veritable Antipode du Pere le Moine. Celui-ci faisoit des Livres de *la dévotion aisée*, mais l'autre la fait difficile en deux façons. 1. à cause de la sévérité de ses maximes. 2. à cause de la sublimité de ses pensées. Ceux qui ont lû son Traité de l'*Oraison*, en sçauroient que dire.

VI. *Replique à Monsieur Arnaud pour la défense du Livre des motifs invincibles, contre son Livre du Renversement de la Morale, & celui du Calvinisme convaincu de nouveau. Par Monsieur le Févre Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.* A Lille chez Pierre Bourdelot, & se trouve à la Haye chez Abraham Troyel. 1685. in 12.

NOus en parlerons dans les Nouvelles de Février. ‡

Nous avions un Article tout prêt sur un Livre du Pere Hardouin qui traite des Médailles, & qui déplait fort à la Nation mal endurante des Antiquaires; mais il n'a pû tenir dans la feuille. §

Celui qui nous a écrit pour sçavoir le nom du Libraire qui vend quelques Livres, mentionnez dans les Nouvelles du mois de Mars No. XII. du Catalogue, & les Avis salutaires *dont nous avons touché*

* *Seneca in Thyest.*
† Art. VI.
‡ Voyez le mois d'Août de cette année; No. IX, du Catalogue.
‡ Voyez l'Art. III.
§ Voyez le mois de Mars; No. IV, du Catalogue.

touché un mot dans le mois de Juillet Art. III. doit sçavoir que le moindre Libraire de Hollande auquel il s'adressera, lui fournira tous ces Livres, car s'il ne les a pas, il les trouvera chez un autre fort aisément. Ce qui soit dit une fois pour toutes.

Quant à celui qui nous a écrit des plaintes, de ce que nous n'avons pas dit un seul mot d'un Livre, qu'on croit avoir été imprimé en Hollande en Anglois & en François, sur la mort du Comte d'Essex, où on défie le Sieur Létrange, qui tourne si bien en ridicule les Ecrits qui se débitent contre le parti de la Cour, d'éluder les preuves que l'on allegue, nous lui répondons, que l'on attendra long-temps en vain, si l'on attend que nous entretenions le Public du détail de Livres aussi scabreux, & aussi hardiment écrits que celui-là.

*Nous parlerons dans les Nouvelles du mois prochain * d'un Siphon à branches égales, qui est dans le Cabinet de Monsieur le Duc de Wirtemberg, & qui fait un jeu tout-à-fait extraordinaire.*

Eclaircissement sur la Patrie de M. de Courcelles.

Ce que nous avons dit Art. VIII. des Nouvelles du mois de Juin, que le Sieur de Courcelles, Professeur en Théologie parmi les Arminiens à Amsterdam, étoit Picard † n'est pas vrai, selon toute l'exactitude que nous sommes résolus de suivre, toutes les fois que nous le pourrons. A la vérité il a publié lui-même que la Province de Picardie étoit sa véritable patrie, parce que son ayeul & son pere étoient d'Amiens, & que ce ne fut que par accident qu'il ne naquit pas dans la même Ville, les guerres de Religion ayant obligé son pere à s'éloigner de son pays, où celui dont nous parlons revint s'établir après cela: mais après tout, comme il est né à Geneve où son pere s'étoit sauvé, l'exactitude demande que nous disions, non pas qu'il étoit Picard, mais qu'il étoit Génevois, Originaire de Picardie.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de Février 1685.

ARTICLE I.

Olavi Rudbeckii Atlantica *sive* Manheim *vera Japheti posterorum sedes, &c.* Upsalæ excudit Henricus Curio S. R. M. & Academiæ Upsal. Biblopola. in fol. 2. vol.

NOus avons déja vû ‡, entre autres choses touchant cet Ouvrage, que l'Auteur y applique à la Suede tout ce que les Anciens rapportent de l'Ile *Atlantide*, de l'Ile *Ogigie*, & de celle des *Hyperboréens.* Voyons maintenant ce qu'il dit de plus.

Des Scythes.

Il traite de la Scythie dans le Chapitre 10. & il a pour but de faire voir, que la Scithie proprement dite, n'étoit autre chose que la Suede d'aujourd'hui, & que s'il y a eu des Peuples appellez Scythes, entre la Mer Noire & la Mer Balthique, c'est parce qu'ils avoient été subjuguez par les véritables Scythes, qui habitoient au Septentrion de l'Europe. On verra ici bien examiné ce que les anciens Historiens ont dit des Peuples de la Scythie.

Il parcourt plusieurs autres noms, qu'il croit que l'on a donnez anciennement à la Suede, & il remarque en passant que le mot *Germani*, qui signifioit autrefois les habitans de l'Allemagne, est Suédois dans son origine; ce qui lui est une preuve que l'Allemagne fut subjuguée & occupée par les Suédois. Il croit aussi que l'étymologie du mot Italien *guerra*, & du mot François *guerre*, doit être prise de la même source, que celle du mot *Germani*.

Que les Iles fortunées doivent être placées dans la Suede.

Tout ce que nous avons rapporté jusques ici ne surprendra pas tant le Lecteur, que de voir que Monsieur Rudbecks entreprend de soûtenir, que les Iles *fortunées*, ou *des bienheureux*, desquelles les Anciens ont tant parlé, n'étoient que dans la Suede. Il réfute ceux qui ont entendu par-là *les Canaries*, & il dit que leur erreur a été fondée sur ce qu'ils avoient oui dire des Citrons, des Oranges & des autres fruits delicieux, qui croissent abondamment dans les Iles Canaries, & de la chaleur qui y regne, & qui fait qu'on n'a point besoin d'habits. C'est avoir jugé des choses tout-à-fait grossierement, & il ne croit pas que quand les plus anciens Auteurs ont appellé la Scandinavie, *l'Ile des bienheureux*, ils ayent eu ces fausses idées de felicité effeminée, qui mettent le bonheur de la vie dans la possession de mille petits plaisirs sensuels. Il croit qu'ils ont eu égard à la vertu & aux bonnes mœurs, qui florissoient dans la Nation Hyperboréene.

Etymologie du Prêtre Jean.

A parler sincerement & en général, il est fort possible que les Anciens ayent appliqué à un pais, ce que des Auteurs beaucoup plus anciens avoient publié d'un autre; car pour ne rien dire des erreurs où les Romains sont tombez,

* Voyez l'Art. VIII.

† Cette faute, qui étoit dans la premiere Edition, a été corrigée depuis par l'Auteur.

‡ Dans le mois dernier, Art. VIII.

bez, en donnant le nom d'*India* à des Provinces qui en étoient fort éloignées, ne croit-on pas que le nom de *Prêtre Jean*, donné aux Empereurs d'Ethyopie, vient de ce que les Portugais cherchant les Indes, apprirent des habitans de la Côte Orientale d'Afrique, que l'Empereur d'Ethyopie étoit fort puissant, & Chretien de Religion? Ils s'imaginerent sur cela que cet Empire étoit le même que celui du *Prêtre Jean*, c'est-à-dire, que celui qui avoit été fondé dans les Indes au douzieme siecle, par un Prêtre Nestorien nommé Jean, qui s'aquit une si grande réputation, que ses Successeurs furent nommez *Prêtre Jean*, & connus sous ce nom-là jusques dans l'Europe. Il a donc été facile aux Anciens de se tromper à l'égard de certains lieux, dont leurs Prédecesseurs avoient parlé, Quoi qu'il en soit, il y a si peu d'exactitude dans ce que les Livres nous apprennent, touchant la situation de l'Ile des bienheureux, qu'il n'est pas trop mal-aisé d'y trouver des choses dont on puisse se prévaloir.

Que l'Ile d'Islande n'est point l'ancienne Thule.

Mais il est encore beaucoup plus aisé d'appliquer à la Suede, ce que les Anciens ont dit de l'Ile de Thule. L'Auteur fait grand fond sur un certain Grec nommé *Antonius Diogenes*, qui, selon le témoignage de Photius, avoit composé vingt-quatre Livres sur les merveilles incroyables de cette Ile, peu après la mort d'Alexandre, lesquelles il se vantoit d'avoir lûës sur des monumens de Cyprès, qu'on trouva dans des tombeaux après la prise de Tyr. Il parloit, entre autres choses, des voyages des Tyriens en l'Ile de Thule. Monsieur Rudbecks entreprend ensuite la justification de Pitheas, Historien fort décrié pour ses mensonges: ce qui ne doit pas surprendre les Lecteurs; car il n'y a point d'Historien, pour si fabuleux qu'il soit, qui ne dise quelquefois la verité. Il entreprend aussi la réfutation de ceux qui croyent que l'Islande est l'ancienne Thule. Un sçavant Danois, nommé *Isaacius Pontanus*, a fort soûtenu ce sentiment, & l'a muni de l'autorité de plusieurs Ecrivains Grecs & Latins, & de l'Histoire d'Adam de Brême écrite l'an 1067. de Saxon le Grammairien, qui a suivi d'assez près Adam de Brême, & d'André Velleius, qui a traduit Saxon en Danois, & qui a toûjours pris les *Tylenses* de Saxon pour les habitans de l'Ile d'Islande. Ce sentiment de Pontanus ne paroît pas trop solide, puis qu'Arngrimus Jonas, qui étoit un fort habile homme pour un Islandois, est tombé d'accord dans l'Histoire qu'il nous a donnée de son païs, qu'il n'est habité que depuis le huitieme siecle; marque évidente qu'à tout le moins ce n'étoit pas anciennement un païs, tel que les Géographes nous ont représenté l'Ile de Thule.

Particularités sur Arngrimus Jonas.

Cet Arngrimus * Jonas étoit encore en vie l'an 1644. & avoit plus de 90. ans. Il s'étoit remarié depuis peu avec une jeune fille. Il avoit été Coadjuteur de l'Evêché de Hole dans l'Islande; mais après la mort de l'Evêque Gundebrand de Thorlac, Islandois aussi bien que lui, Disciple de Ticho Brahé, & grand Astrologue, il ne voulut pas lui succeder, & pria le Roi de Danemarc de disposer de ce Benefice en faveur d'un autre, qui auroit moins de peur que lui de s'exposer à l'envie, & moins d'inclination à étudier tranquillement. Il passoit pour homme de bien & pour docte, & ses Ouvrages ont été fort estimez. Les principaux sont, *Chrymogæa, seu Rerum Islandicarum libri tres*, à Hambourg 1630. in 4. *Specimen Islandiæ Historicum, & magna ex parte Chorographicum*, à Amsterdam 1643. in 4. *Anatome Blefkeniana*, à Hole en Islande 1612. in 8. & à Hambourg 1618. in 4. Il réfute dans ce dernier Livre la relation qu'un Danois, nommé Blefkenius, a publiée de l'Islande, & qu'il a remplie de fausses traditions populaires, comme, que les Islandois vendent le vent, & qu'il y a des Magiciens parmi eux qui peuvent arrêter les Vaisseaux en pleine Mer, & au milieu de la plus rapide navigation; mais qu'on peut lever cet enchantement par le moyen de certaines sufumigations puantes, dont l'odeur chasse les Démons qui retiennent les Vaisseaux †. Le Livre de Tobie ne seroit pas propre à réfuter ce conte. Arngrimus Jonas se moque de Blefkenius sur ces choses-là. Mais revenons à Monsieur Rudbecks.

Que la Chersonnese Cimbrique est la Scandinavie.

Ce qu'il dit pour prouver que la Chersonnese Cimbrique est la Scandinavie, & non pas le païs de Jutland, est tout-à-fait fort. Il ajoûte les raisons pourquoi les Anciens ont donné le nom d'Enfer, & d'Acheron à la Suede; & cela lui fournit l'occasion de débiter une litterature fort curieuse; car il va jusqu'à soûtenir que la maniere dont on rendoit anciennement la justice parmi les Peuples du Septentrion, est l'original de toutes les descriptions que les Poëtes nous ont données de la justice infernale, ou des procedures de Minos, d'Eaque, & de Rhadamante; après quoi on ne s'étonnera plus qu'il situë dans son païs les Jardins des Hesperides & les Champs Elysiens. Si l'on ne trouve pas convainquantes ses preuves, à tout le moins y trouvera-t-on beaucoup de lecture & de sçavoir.

Delicatesse des Allemans sur leur gloire.

Il ne se trouvera pas peut-être des gens qui lui disputent les choses que je viens de dire; mais il est indubitable qu'on lui disputera fortement ce qu'il dit dans le Chapitre vingt-quatrieme, contre le célebre Géographe Philippe Cluvier, parce qu'il y va de la gloire des Allemans, Nation extrêmement delicate sur ce point, & qui au lieu de souffrir qu'on lui ôte ce qu'elle croit appartenir à ses Ancêtres, leur attribuë bien souvent une gloire que d'autres Nations reclament tout aussi-tôt. Par exemple ils s'attribuënt la gloire des Conquêtes de Charlemagne, quoi qu'il fût Roi de France; & leur raison est que Charlemagne étoit Allemand, & qu'il avoit une partie de ses Etats en Allemagne. Ils ne souffrent point que l'on dise que les Suédois ont remporté, sous le Grand Gustave Adolphe, & sous les Généraux qui ont commandé après lui, plusieurs mémorables victoires sur les Allemans; ils disent que ce sont les Allemans qui ont gagné toutes ces Batailles, & qu'il n'y avoit jamais qu'une poignée de Suédois dans l'Armée victorieuse. Entre eux le debat.

Si les anciens Sueves étoient venus de Suede.

Mais comme cette brave Nation se glorifie avec beaucoup de justice, de la résistance qu'elle a faite aux armes Romaines, & de tout ce qui paroît d'illustre pour elle dans les Anciens Historiens, dont Cluvier a tiré tous les usages possibles, il n'y a pas d'apparence que son Adversaire Suédois jouisse tranquillement des avantages qu'il lui ôte, en lui soûtenant que les Sueves, qui du temps de Jules Cesar occupoient une bonne partie de l'Allemagne, étoient

* *Voyez la Relation d'Islande par la Peyrere page 55.*
† Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Jonas (Arngrimus) Rem. B.

étoient des Suédois qui s'y étoient établis par Conquête. Si cela est, comment digerer la confession ingenuë que les Allemans firent à Cesar par leurs Ambassadeurs, *qu'ils étoient venus à regret au deça du Rhin*, *chassez de leur pais* (par les Sueves) *ausquels seuls il ne leur étoit pas possible de résister*, *& ausquels aussi les Dieux mêmes n'étoient pas égaux en force*; *que pour les autres Nations*, *ils se croyoient capables de les vaincre toutes. Sese unis SUEVIS concedere*, *quibus ne Dii quidem immortales pares esse possint*, *reliquum quidem in terris esse neminem quem non superare possint*. On verra dans tout ce Chapitre plusieurs belles choses, sur la situation & les mœurs des anciens Peuples de la Germanie. Dans le suivant. on verra que les Monts *Riphées* sont les Montagnes de la Suede.

Des Argonautes.

Le Chapitre vingt-six est destiné à la célebre expedition des Argonautes. L'Auteur s'y arrête volontiers, parce qu'il prétend qu'ils s'en retournerent de la Colchide par l'Ocean, & qu'ils rentrerent par le Détroit de Gibraltar dans la Mer Méditerranée. Pour cet effet il suppose qu'après avoir remonté le Tanaïs, autant qu'il leur fut possible, ils traînerent par terre leur Vaisseau dans une Riviere voisine, qui les porta dans l'Ocean Septentrional. Cette supposition se fonde sur le témoignage de Diodore de Sicile, qui dit que plusieurs anciens Historiens faisoient tenir cette route aux Argonautes, & ne s'accorde pas mal avec le recit d'Orphée, qui a été l'un de ces fameux Voyageurs. D'autres ont dit qu'au retour de la Conquête de la Toison d'or, les Argonautes remonterent le Danube, & qu'ils traînerent ou porterent par terre leur Vaisseau jusques à la Mer Adriatique. D'autres cherchent en Afrique le chemin qu'ils firent par terre, mais l'Auteur montre que son sentiment est appuyé sur de meilleures autoritez.

Que les Dieux de la Grece sont venus du Nord.

Il a dit jusques ici beaucoup de choses extrêmement glorieuses à la Suede, mais il en va dire encore de plus glorieuses. Il prétend que les Divinitez de la Grece sont venuës du Nord, en quoi il se va commettre avec tous les Théologiens sçavans dans les Langues Orientales, qui soûtiennent à cor & à cri, que tout ce qui paroît dans les Livres des Grecs, & des Romains, est venu de la Syrie. Il fonde sa prétention sur divers passages, desquels on peut recueillir en premier lieu, qu'au commencement les Grecs ne donnerent aucun nom à leurs Dieux. 2. Qu'ayant reçû d'Egypte plusieurs Divinitez, ils les adorerent sous le nom qu'elles avoient en Egypte. 3. Que les Egyptiens emprunterent des Barbares de l'Ile Atlantide un grand nombre de noms, qu'ils accommoderent à leur Langue, & que Solon accommoda ensuite à celle des Grecs. 4. Que les Atlantiques se vantoient que les Dieux étoient nez dans leur païs, & qu'Uranus, leur premier Roi, avoit eu sous sa puissance la plus grande partie du monde, & sur tout l'Occident & le Nord. 5. Qu'il y eut deux Vierges qui vinrent des païs Septentrionaux, dans l'Ile de Delos, avec les Dieux. 6. Que le culte d'Appollon est originaire de la Scythie, & que de là il s'est repandu au long & au large, jusques aux habitans de Dodone, qui ont été les premiers d'entre les Grecs qui ont honoré ce Dieu. L'Auteur promet d'expliquer un jour toutes ces choses plus au long, & de faire voir que toute la Théogonie & la Mythologie Greque a été prise de celle des Peuples Hyperboréens. Pour le présent il se contente de parcourir les principales Divinitez du Paganisme, Saturne, Jupiter, Neptune, Pluton, Hercule, Apollon, & d'expliquer leur Histoire selon ses principes. Il trouve même leur nom dans la Langue du païs, & il allegue cette raison étymologique comme une excellente preuve. Cela est tuant pour ceux qui prennent tant de peine à faire tout venir des Langues Orientales.

Des expéditions des anciens Suédois.

Il nous reste encore à parler des anciennes expéditions des Suédois. L'Auteur rapporte la premiere à l'an du monde 2571. auquel temps Othoniel, Successeur de Josué, jugeoit les Israëlites. Il croit que la faim contraignit alors les Suédois à sortir de leur païs, & que ce fut en ce temps-là qu'ils firent ce que Platon attribuë aux habitans de l'Isle Atlantide, sçavoir, qu'ils étendirent leurs Conquêtes jusques dans l'Etrurie & dans l'Egypte. Il promet d'en parler amplement & distinctement, dans l'*Auctarium* qui doit suivre ce Volume-ci. En attendant il nous assûre, que les Chefs de cette premiere expédition fonderent l'Empire de Troye : ce qu'il tâche de justifier par la description qu'Homere & les Géographes nous ont donnée du Mont Ida, qui convient admirablement, dit-il, aux Montagnes de la Suede, mais qui ne convient pas le moins du monde à la Troade. Il ajoûte à cet argument une preuve tirée de la Langue des Phrygiens, dont il fait voir que tous les mots qui nous restent, sont encore en usage dans la Suede pour la même signification. Monsieur Bochart s'est servi du même principe, pour prouver que les Romains ne sont pas descendus d'Enée, car il a montré qu'on ne trouve point dans leur Langue aucun terme Phrygien.

Que les Gaulois sont sortis du Nord.

Passons à la seconde expédition des Ancêtres de M. Rudbecks. Il l'appelle l'expédition *des Gaulois*, 1. Parce qu'il y a eu en Suede une Province qui s'appelloit *Gallia*. 2. Parce que plusieurs des Historiens, qui ont parlé des irruptions des Gaulois, ont dit que c'étoient des gens venus du Septentrion. Il infere delà qu'on ne doit chercher l'origine des Gaulois, que dans la *Gallia* Septentrionale. Ainsi il se met en possession pour la Suede, de toutes les belles actions des anciens Gaulois; de la prise de Rome; de l'attaque du Temple de Delphes, & de toutes les Provinces dont ils s'emparerent, non seulement en Europe, mais aussi au delà de l'Hellespont. Il n'y a pas apparence que les Auteurs François soient gens à lui abandonner cette riche proye, sans rien dire. En vain Monsieur Audigier auroit fait tous ses efforts, pour montrer que les François sont descendus d'une ancienne Colonie Gauloise; car dequoi lui serviroit cela, si les Gaulois étoient eux-mêmes une Colonie venuë du Septentrion? Ne diroit-on pas que tout ce qu'ils avoient de bravoure, ils le devoient, non pas à la Gaule ou à la Nation qui l'avoit occupée la premiere, mais à ces braves Septentrionaux, qui s'en étoient venus saisir en subjuguant les Peuples qu'ils y trouverent. Voilà donc apparemment la matiere d'un grand procès, à quoi sans doute le Jesuite Lacarri ne s'attendoit pas, lors qu'il publia un Livre à Clermont en Auvergne l'an 1677. intitulé, *Historia Coloniarum à Gallis in exteras Nationes missarum*, *tum exterarum Nationum Coloniæ in Gallias deductæ*. Il y aura du plaisir à voir sur cela Nation contre Nation. Et qu'on ne croye pas qu'il soit fort facile de desarmer l'Auteur Suédois: il a des passages très-considerables qui le favorisent. Je passe sous silence le parallele qu'il

forme entre les mœurs & la Langue des anciens Gaulois, & celle des anciens Suédois.

Que les Lettres & l'écriture sont passées du Nord en Grece.

Les prétentions de cet Auteur que nous avons vûës jusques ici, quelque hautes qu'elles soient, ne paroîtront pas peut-être incroyables à tout le monde. Mais celle qui suit étonnera tous les Lecteurs. Il prétend que l'usage des lettres & de l'écriture, est passé de la Suede dans la Grece. Qu'il soit venu du fond du Nord plusieurs troupes de Soldats, qui ayent ravagé toute l'Europe, & foulé aux pieds les plus illustres monumens de la politesse, & de l'érudition des anciens Grecs & Romains, on n'aura nulle peine à en convenir; mais que les Lettres, & le premier goût des Sciences soit venu de là, c'est ce que l'on ne croira jamais. C'est pourtant ce que l'Auteur s'offre de prouver dans son Chapitre trente-huitieme. Il merite d'être lû. On y verra des choses curieuses touchant les anciennes lettres des Peuples du Nord, lesquelles on nommoit *Runes*, ou *Runiques*. Verelius en a fort parlé dans sa *Runographie*. Bureus, autre Suédois fort sçavant, en avoit déja touché quelque chose. Un Médecin Danois fort illustre, nommé Olaus Vormius, en a parlé aussi assez amplement dans ses *Monumenta Danica*. On croit communément que Cadmus a apporté aux Grecs l'usage des lettres. Mais Monsieur Rudbecks prouve que cela est faux, tant parce que, selon le témoignage d'Herodote, les Ioniens avoient des lettres avant le voyage de Cadmus, que parce qu'au temps du siége de Troye, les Grecs n'avoient que seize lettres dans leur Alphabet, au lieu que les Pheniciens en avoient jusqu'à vingt-deux dans le leur; d'où on doit conclure que si Cadmus, qui étoit Phenicien, avoit apporté le premier les lettres en Grece, les Grecs en auroient eu vingt-deux. On avoue pourtant que l'arrivée de Cadmus en Europe servit dans la suite à donner un autre ordre, & un'autre nom aux lettres Greques. Le nombre de seize plaît fort à l'Auteur, parce qu'il se trouve que les anciens Septentrionaux ne se sont servis que de seize lettres. Cette conformité, fortifiée par quelques autres, lui fait croire qu'il faut, ou qu'ils les ayent empruntées des Grecs, ou qu'ils les leur ayent communiquées; & considérant après cela que la figure des lettres Ruoiques est plus grossiere que celle des lettres Greques, il conclut que celles-ci sont venuës de celles-là, se fondant sur ce principe, que ceux qui empruntent une chose la polissent & la perfectionnent, au lieu que ceux à qui elle est comme naturelle, ne sont pas si soigneux de la changer. Ainsi sans avoir égard à Diodore de Sicile qui dit, que quelques Grecs étant allez au pais des Hyperboréens, y consacrerent des dons somptueux & marquez de lettres Greques dans le Temple, il aime mieux croire que les lettres sont passées du Nord dans la Grece & ailleurs, & il en aporte quelques preuves. Il veut même que par les pommes d'or qu'Hercule fut obligé de ravir, il faut entendre les lettres dont les Hyperboréens se servoient, & il allegue à ce propos un passage d'Appollodore qui fait foi, qu'Hercule ayant enlevé ces pommes aux Hyperboréens, Minerve à qui il les présenta, fut d'avis qu'on les leur restituât incessamment. Je m'étonne de n'avoir pas remarqué dans ce Livre un passage d'Archilochus, & un autre de Xenophon, citez par M. * Audigier, qui montrent que les anciens caracteres Grecs avoient été empruntez des Galates & des Meoniens. Apparemment l'Auteur a crû que ces passages sont apocryphes.

Le dernier chapitre contient plusieurs sçavantes remarques de Chronologie, qui ont du rapport à une grande Table Généalogique & Chronologique, que l'Auteur a dressée, & qui avec plusieurs Cartes & plusieurs Figures, fait le deuxieme tome de cet Ouvrage. Si cet Auteur, qui est Médecin, est capable de ce que nous avons vû, que ne feroit-il pas s'il travailloit à des Livres de Médecine?

ARTICLE II.

Commentarii Historici duo hactenus inediti, alter de Regibus vetustis Norvagicis, alter de profectione Danorum in terram Sanctam circa annum 1185. susceptam, eodem tempore ab incerto Autore conscriptus: cura olim & opera Viri Cl. Joh. Kirchmanni *Lubec. ex MS. Bibliothecæ Lubecensis protracti, nunc primum editi ab hujus Nepote Bernh. Casp.* Kirchmanno *J.V.D.* Amstelodami apud Janssonio-Waesbergios. 1684. in 8.

De l'Edition de ces deux Manuscrits.

PUis que nous voilà en si beau train de rapporter les Eloges des Nations Septentrionales, il est à propos que nous rendions compte au Public des deux Traitez, que Monsieur Kirchmann, petit-fils de celui qui a composé de si beaux Livres *de funeribus Romanorum, & de annulis*, a fait imprimer en Hollande depuis quelques mois. Son Ayeul les déterra dans la Bibliotheque de Lubec, & se disposa d'abord à les donner au Public avec des Notes. Il fut sollicité à le faire, entre autres personnes, par *Stephanus Stephanius*, Professeur à Sore & Historiographe de Danemarc, qui a fait des Commentaires sur Saxon le Grammairien, & qui même lui offroit des Notes sur ces deux Manuscrits. Mais la mort de Kirchmannus, arrivée l'an 1643. avant qu'il les eût mis au jour, a été cause que l'on a été long-temps sans en entendre parler. Enfin on les publia l'année passée presque sans Notes, & on dédia le premier au Prince Frederic, Fils ainé de sa Majesté Danoise, en lui faisant le Panegyrique des anciens Normans, qui ont fait sentir les effets de leur valeur à la plûpart des Nations du monde, & conquis plusieurs beaux Royaumes. On n'a garde d'oublier les ravages qu'ils firent en France, non seulement par la Seine & par la Loire, mais aussi par le Rhône qu'ils allerent chercher par le Détroit de Gibraltar, & qu'ils remonterent jusques à Valence. Rien n'est plus vrai que ce que l'on dit dans l'Epitre Dédicatoire, que les Rois de France furent contraints de ceder à ces braves Avanturiers une des plus considerables Provinces du Royaume, pour mettre le reste à couvert de leurs irruptions; mais ce qu'on ajoûte, que Raoul leur Chef ne voulant point se mettre à genoux pour baiser le pied du Roi, en recevant cette Province à foi & hommage, prit le pied du Roi, & le portant à sa bouche pour le baiser, renversa par terre ce Prince avec son siége, ce qui fit rire tous les assistans; cela, dis-je, ne semble qu'un petit conte de vieille, peu convenable au lieu où il a été enchassé. Je ne sçaurois dire si ce que l'Auteur rapporte, après Camden, est plus veri-

Des Normans qui s'établirent en France.

* *De l'Origine des François page* 220.

véritable, que Raoul refusant de baiser les pieds du Roi Charles le Simple, & jurant en Langue Saxone, *ne by Got*, c'est-à-dire, *par Dieu*, qu'il n'en feroit rien, fut cause que les François donnerent le surnom de *Bigots* aux Normans. On débite quelque chose d'approchant sur l'etymologie de *Huguenot*.

Des Annales des Islandois.

Le premier de ces deux Livres traite des anciens Rois de Norwege. Il a été composé par un Moine du douziéme siecle, qui s'appelloit Théodoric. Cette circonstance préparera le Lecteur à n'esperer point de trouver ici une grande politesse de langage. Franchement il n'y en a point. Tout y est dans la derniere simplicité. Aussi n'est-ce point pour l'art de dire les choses qu'on doit faire cas de cet Auteur, mais parce qu'au pis aller c'est un témoin qui rapporte fort bonnement, & naïvement, ce qu'il sçavoit. Il avouë dans son Prologue, adressé à l'Archevêque de Drontheim, *Nidrosiensi Archiepiscopo*, qu'il s'est principalement servi des Annales des Islandois, qui de tous les Peuples du Nord, sont ceux qui ont pris le plus de soin de conserver la mémoire des choses passées. Qui diroit cela d'eux? Cependant il en est quelque chose, puis qu'outre que Saxon le Grammairien reconnoit, qu'il s'est très-utilement servi de leurs Mémoires, le sçavant Olaus Vormius a dit en * conversation, *que leurs Annales sont très-curieuses, & qu'il y a des raretez exquises des choses anciennes, qui se sont faites dans les Orcades, dans les Hebrides, dans l'Ecosse & dans l'Angleterre, & même chez les anciens Ducs de Normandie.* Leurs plus anciennes Histoires, & celles qu'ils estiment les plus croiables, sont en Vers, parce que les anciens Rois & Capitaines du Nord avoient auprès d'eux, dans toutes leurs expéditions, quelque Poëte qui faisoit des Vers sur leurs Victoires, lesquels se chantoient par les Soldats, & se répandoient par tous les païs voisins. Cela rappelle dans ma mémoire ce que j'ai ouï dire à des gens de fort bon sens, *qu'un Recueil de Chansons est une Piece très-utile à un Historiographe.*

Le Moine Théodoric ne remonte que jusques au Roi Harald le Chevelu, qui vivoit, dit-il, l'an 1052, le premier à qui toute la Norwege, occupée avant cela par plusieurs petits Rois, ait obéi, & sous lequel on a découvert l'Islande. Mais parce qu'il n'a pas trouvé d'assez solides fondemens de cette Chronologie, il déclare modestement qu'il n'empêche pas qu'on n'en cherche une meilleure, s'il s'en peut trouver; dequoi il se repose sur la diligence d'autrui, se souvenant de ces passages de Saint Paul, *Genealogias & infinitas quæstiones devita. Si quis contentiosus est, nos hujusmodi consuetudinem non habemus.* C'est-à-dire, *fuyez les Généalogies & les questions qui n'ont point de fin. Si quelqu'un aime à disputer, nous n'avons pas cette coûtume.* On dit qu'une fois un Théologien ne sçachant pas répondre à une question qui lui étoit faite, *Si Constantin avoit vécu avant Cesar*, s'en fit une espece de mérite, & cita le passage de l'Ecriture où Jesus Christ dit à ses Apôtres, *Ce n'est point à vous à connoître les temps & les saisons, que mon Pere s'est reservez.*

Conversion de la Norwege & de l'Islande.

L'Auteur nous apprend que le Prince Olaus, arriere-petit-fils du Roi Harald, s'étant fait Chretien pendant son exil, travailla fortement à la conversion de la Norwege, dès qu'il y fut retourné pour y regner. Avant même qu'il y arrivât, il fit une action de zele fort vigoureuse, car en passant par les Orcades, qui étoient alors des dépendances de la Norwege, il contraignit de vive force le Comte Sigward, qui en étoit Gouverneur, à se faire baptiser. D'abord il se servit des voyes de la douceur, mais les voyant inutiles, il se fit apporter le fils du Comte qui n'avoit encore que trois ans, & protesta qu'il le feroit égorger en présence de son pere, & qu'il feroit toute sa vie l'ennemi irréconciliable du Comte, s'il ne se faisoit Chretien. Alors le Comte vérifiant ces paroles du Psalmiste, *imple facies eorum ignominia, quærent nomen tuum Domine. Seigneur couvrez-les d'ignominie, & ils chercheront votre nom*, & craignant tout à la fois la mort de son fils & la colere d'Olaus, crût à l'Evangile, ou plûtôt, selon la remarque du bon Moine Théodoric, il acquiesça aux ordres du Prince, & reçût le saint Baptême avec tout le Peuple qu'il gouvernoit. Olaus, étant arrivé en son Royaume, travailla à la conversion de ses Sujets par les mêmes voyes, d'abord par celles de la douceur, & ensuite par les coups, & par les supplices. Il assembla dans un certain lieu, où les Démons rendoient leurs Oracles, ceux qui étoient particulierement dévouëz à ces abominations, & n'ayant pû les convertir, il les fit brûler pêle-mêle avec leurs Temples & leurs Idoles. L'Auteur dit que cet Olaus agissoit comme Nôtre Seigneur, qui mettoit de l'huile & du vin dans les playes, & selon l'esprit de la parabole de l'Evangile, *contrains-les d'entrer, afin que ma maison soit pleine.* L'Islande fut convertie beaucoup plus Chretiennement sous ce même Roi, puis qu'on n'y employa que les armes de la Prédication, & de la persuasion. Les trois Sœurs d'Olaus servirent aussi aux desseins de ce Monarque, car elles épouserent trois Princes, qui furent obligez à se faire baptiser, avant que de consommer le mariage. C'est une grande question, si un Baptême récompensé par des Nôces si glorieuses, effaçoit bien le Paganisme du fond de l'ame. Il faut avoüer qu'on a commis bien des irrégularitez dans la conversion des Peuples. C'est un métier où tout le monde n'est pas propre.

Particularitès au sujet de Théodoric.

Il faloit que Théodoric fut sçavant pour ce temps-là, car il cite quelquefois Lucain, & Pline; il sçait la diversité des sentimens sur le Baptême de Constantin; il n'ignore pas que les Livres des Payens parlent du feu, qui doit un jour réduire le monde en cendre; il se mêle même des supputations Chronologiques. Un homme qui en sçavoit tant en ce siecle-là dans la Norwege, meritoit assûrement une Chaire de Professeur. Il se plaît aux disgressions. On en verra deux ou trois qui concernent Charlemagne, & les présages qui précederent sa mort, à ce que dit cet Historien.

D'une Croisade des Danois.

L'autre Manuscrit est l'Histoire d'une Croisade, que les Danois entreprirent environ l'an 1185. sous le regne de Kanut, Fils de Woldemar. L'Auteur de cette petite Histoire n'est pas connu, mais on le croit contemporain. Il ne nous apprend rien de considerable. Ces pauvres Croisez souffrirent beaucoup de miseres, avant que d'arriver aux lieux Saints. Apparemment cet Ouvrage ne sera pas inutile aux Sçavans du Nord, pour débrouiller quelques endroits de l'Histoire de leur païs. Sans cela ce ne feroit pas la peine de tirer ces sortes de Pieces de l'obscurité où elles croupissent, mais

* *La Peyrere, Relation d'Islande, p. 42.*

comme les Auteurs contemporains, quelque grossiers & quelque ignorans qu'ils soient, sont capables de donner de très bonnes ouvertures, & fournissent un témoignage d'une autorité particuliere, les Historiens ont raison de les déterrer autant qu'il leur est possible, comme l'a remarqué Reineccius, Professeur à Helmstat, dans sa Préface sur l'Histoire d'*Helmodus* & *d'Arnoldus*.

ARTICLE III.

Replique à Monsieur Arnaud pour la defense du Livre des Motifs Invincibles, contre son Livre du Renversement de la Morale, & celui du Calvinisme convaincu de nouveau. Par Monsieur le Févre Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. A L'Ile chez Pierre Bourdelot. 1685. in 12. & se trouve à la Haye chez Abraham Troyel.

M. Arnaud & M. le Févre tendent au même but, mais par des voyes differentes.

COmme ce Livre a l'air d'une Apologie pour ceux de la Religion, contre les accusations de Monsieur Arnaud, il seroit à craindre, si l'on ne prévenoit les bons Huguenots, qu'ils n'allassent s'imaginer que l'Auteur médite un voyage à Geneve; car c'est assez la coûtume dans toutes les Religions, de se figurer qu'un Adversaire qui adoucit les choses, qui excuse, qui justifie, est plus qu'à demi gagné. Ainsi nous croyons qu'afin d'empêcher les bons Protestans de faire des jugemens temeraires, il est de notre devoir d'avertir ici le Public, qu'au fond & à bien prendre les choses, cet Auteur n'est point plus favorable aux Réformez que Monsieur Arnaud, puis que toutes ses prétenduës justifications ne tendent qu'à faire voir aux Calvinistes, qu'ils sont dans un Schisme ridicule, & qu'ils ne se tiennent hors de l'Eglise, que pour de miserables disputes de mots, & pour des Controverses mal expliquées. C'est vouloir les couvrir de plus de honte, & les exposer à plus de mépris, que si on les accusoit d'une erreur très-réelle & très-dangereuse, comme fait Monsieur Arnaud. A cela près, ces deux Docteurs semblent se proposer une même fin, sçavoir, de faire cesser le Schisme, où ils croyent que ceux de la Religion se sont jettez. Monsieur Arnaud se persuade que pour arriver à cette fin, il ne faut que les convaincre des dogmes impies, qu'il prétend avoir été définis dans le Synode de Dordrecht, comme des points fondamentaux. Au contraire Monsieur le Févre est persuadé que pour arriver à ce même but, il ne faut que les convaincre, que ce qu'ils enseignent à l'égard de ces articles, est dans le fond très-facile à concilier avec la foi Orthodoxe. C'est la raison pourquoi il a pris à tâche de contredire Monsieur Arnaud, & de ruiner de fond en comble l'Ouvrage du *Renversement de la Morale*, en faisant voir qu'il n'est fondé que sur des erreurs de fait, c'est-à-dire, en faisant voir que M. Arnaud suppose sans aucune raison, que les Réformez enseignent l'inamissibilité de la justice, & la certitude du salut, comme des articles fondamentaux de leur Religion. Quand on sçaura ce dénouëment de la dispute, qui s'est élevée entre ces deux Théologiens de Paris, on n'aura pas moins bonne opinion de la Catholicité de l'un, que de la Catholicité de l'autre, quoi que Monsieur le Févre ait dit dans ses *Motifs Invincibles*, & qu'il le soûtienne encore plus fortement dans ce nouveau Livre, que Monsieur Arnaud accuse les Réformez de plusieurs erreurs qu'ils ne croyent pas.

Cause du retardement de l'impression de cet Ouvrage.

Les *Motifs Invincibles* parurent au commencement de l'année 1682. Monsieur Arnaud répondit vers la fin de la même année aux endroits qui le concernoient, comme on l'a pû voir par son *Calvinisme convaincu de nouveau de dogmes impies*, dont nous avons dit un mot en * un autre lieu. M. le Févre lui repliqua tout aussitôt, & acheva sa Replique en trois semaines. Il la fit approuver peu de temps après, par dix Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, & demanda permission de la publier à M. le Lieutenant de Police, qui le renvoya à M. le Chancelier, parce qu'il crût cet Ouvrage d'une nature à ne pouvoir pas se passer de Privilége. Monsieur le Chancelier envoya le Livre à M. Pirot, afin qu'il l'examinât. Celui-ci accablé d'autres Ouvrages qu'il est obligé de lire, avant qu'ils puissent être donnez à l'Imprimeur, a gardé long-temps le Manuscrit de Monsieur le Févre, sans qu'on ait pû sçavoir ce qu'il en pensoit. En cela l'Auteur n'a pas été traité plus severement qu'un autre, car il avoue lui-même *que les Censeurs des Ouvrages de Théologie qu'on imprime, en gardent maintenant des quatre & cinq années, avant qu'on puisse sçavoir ce qu'ils en pensent.* Cela sans doute fait du dépit aux Auteurs, car c'est presque se voir réduit à l'état de ces pauvres ames, qui étoient long-temps à prier Charon de les passer.

Stabant orantes primi transmittere cursum,
Tendebantque manus ripæ ulterioris amore.
Navita sed tristis nunc hos nunc accipit illos:
Ast alios longè summotos arcet arena. †

Mais pendant les longueurs de Monsieur Pirot, il s'est fait, je ne sçai comment, diverses Copies du Manuscrit de Monsieur le Févre. L'Imprimeur en ayant recouvré une, sans sçavoir *par qu'elle voye, ni si elle est des plus exactes*, l'a publiée telle qu'il l'avoit reçûë. Toutes ces choses se verront plus amplement, ou dans son Avis au Lecteur, ou dans une Lettre de Monsieur le Févre à Monsieur Arnaud, qui a été mise à la tête de cet Ouvrage, avec une autre Lettre de Monsieur Arnaud à Monsieur le Févre. La premiere de ces deux Lettres avoit été imprimée à Paris par les soins de son Auteur, & nous avons déja remarqué en un autre ‡ endroit qu'elles ont été inserées toutes deux, accompagnées de quelques Notes, dans la derniere Réponse de Monsieur Jurieu à Monsieur Arnaud. Elles sont fort curieuses. La Préface de Monsieur le Févre l'est aussi beaucoup, mais selon toutes les apparences elle mettra fort en colere Monsieur Arnaud. On y fait une récapitulation de toutes les fautes dont on l'accuse dans cet Ouvrage. On lui dit, *qu'il est de notorieté publique qu'il croit son jugement si clairvoyant dans ces sortes de questions, qu'il n'est pas même assez humble pour se soûmettre à celui de toute l'Eglise.* On l'avertit de songer à cette Sentence de Saint Jerôme, *Rien n'est plus mal-séant à un honnête homme, que de dire adieu corporellement au monde, pour vivre dans une solitude très-cachée, & de déchainer sa langue contre toute la terre. Incongruum est latere corpore, & lingua per totum orbem vagari.*

Comment on y parle de M. Arnaud.

Si

* *Nouv. de Novembre, Art. XI. p.* 175.
† *Virgil. Æneid.* 6.
‡ *Nouv. de Nov. Art. XI. p.* 176.

Si on ne lui rend pas les loüanges qu'il a données, c'est, dit-on, parce qu'elles seroient mal reçûes & de ses ennemis & de ses amis: des premiers, parce qu'ils les croiroient au dessus de son mérite: des autres, parce qu'ils les croiroient au dessous de la réputation qu'il s'est acquise parmi eux.

On l'accuse de ne point entendre l'etat de la question.

Mais le corps du Livre chagrinera plus encore, ce me semble, Monsieur Arnaud, parce qu'après tous les grands efforts dont il s'est servi dans sa Réponse à Monsieur le Févre, pour terminer la question de fait qui les a mis aux mains l'un avec l'autre, il verra que Monsieur le Févre soûtient plus que jamais, qu'il a eu raison d'accuser M. Arnaud. Il est bien étrange qu'un esprit aussi élevé & aussi penetrant que celui de ce fameux Jansenilte, ait été obligé de se justifier éternellement sur des Disputes de fait, sur le sens mal pris & mal entendu d'un Auteur. Combien de fois a-t-il écrit pour soûtenir que Jansenius n'a point enseigné les Propositions qu'on lui attribue? Par conséquent il se voyoit accusé de ne pas entendre ce qui étoit dans les Livres de Jansenius. Après que ces Controverses eurent été assoupies, il écrivit fortement contre ceux de la Religion, & il s'attacha sur tout à la matiere de l'inamissibilité de la Grace. Il a témoigné en cent rencontres, qu'il croyoit avoir trouvé le foible des Prétendus Réformez, & il a eu toûjours fort à coeur de les pousser de ce côté-là, & de repliquer à leurs Réponses. Et cependant voici qu'on l'accuse de n'avoir pas entendu la question, ni le véritable sens du Synode de Dordrecht.

Après cela Docteur va pâlir sur la Bible,
Va marquer les écueils de cette Mer terrible,
Perce la sainte horreur de ce Livre Divin,
Confonds dans un Ouvrage & Luther & Calvin. *

Quel est le fruit de tant de travaux? C'est qu'un Théologien de Paris, c'est qu'un Confrere vient publier froidement qu'on a bâti tout un grand systême sur un rien, sur des illusions, sur des mal-entendus, à peu près comme l'ancienne Philosophie nous enseigne, que le monde a été formé au milieu du vuide.

Quum pendeat ipse
Mundus, & in nullo ponat vestigia fundo.†

Je suis surpris qu'après une si rude & si flétrissante attaque, Monsieur Arnaud se soit possedé au point qu'il a fait à l'égard de Monsieur le Févre.

Remarques sur la dispute de M. Arnaud & de M. le Févre.

Il est certain que leur Dispute est fort propre à faire voir le néant des Sciences. M. Arnaud accuse Monsieur le Févre d'introduire le Pyrrhonisme, & Monsieur le Févre répond que c'est Monsieur Arnaud qui l'introduit. Ne faut-il pas conclure delà qu'en effet l'esprit de l'homme est, ou si fort, ou si foible, que tout lui peut devenir douteux? S'il y a quelque chose dont on puisse s'assûrer clairement & incontestablement, c'est sans doute le fait sur quoi ces Messieurs disputent. Car il s'agit entre eux de sçavoir si le Synode de Dordrecht a décidé ceci ou cela. C'est un évenement de fraiche date. Il y a encore des gens au monde qui s'en souviennent pour l'avoir vû. Les Actes de ce Synode, & les Livres qui y ont quelque rapport, soit qu'ils ayent précedé cette Assemblée, soit qu'ils l'ayent suivie, sont entre les mains de tout le monde. La Secte condamnée par ce Synode subsiste encore, écrit & prêche contre les Décrets qui la condamnent; & néanmoins deux fameux Docteurs soûtiennent, l'un qu'il est certain que ce Synode a défini l'inamissibilité de la Grace, l'autre que cela n'est pas certain. Comment sçaura-t-on ce que les Conciles des premiers siecles ont décidé, puis que les plus grands Esprits ne sont pas d'accord sur les décisions d'un Synode tenu de nos jours? Il y a lieu de s'étonner que les Disputes innombrables des Sçavans sur toutes choses, n'ayent pas donné du dégoût à tout le monde pour les études.

Précis de la Replique de M. le Févre.

Voici en peu de mots le précis de la Replique de Monsieur le Févre. Il se propose de prouver. 1. Que *le dogme de l'inamissibilité n'est point regardé comme essenciel* dans la Communion des Protestans. 2. Que ce même *dogme, de la maniere que l'expliquent un grand nombre de leurs Ministres, n'est point nécessairement impie dans le fond.* C'est la matiere de son premier Livre. 3. *Que le dogme que Monsieur Arnaud leur attribue touchant la certitude de la justice, n'est point un dogme commun de toute leur Société,* & que leur véritable sentiment en cela, se peut accorder avec la doctrine de l'Eglise. C'est la matiere du Livre second.

Pour executer ce plan, il justifie par ordre la bonté des preuves, dont il s'étoit servi dans les *Motifs Invincibles.* La premiere étoit tirée de l'aveu que les Protestans de France ont fait dans leur Synode de Charenton l'an 1631. que les Lutheriens conviennent avec les autres Réformez dans les points fondamentaux, quoi qu'il soit de notorieté publique, que les Lutheriens condamnent l'inamissibilité de la Grace. La seconde étoit tirée du témoignage de plusieurs célebres Ministres, ou autres Ecrivains Protestans. Monsieur Arnaud avoit affoibli ces preuves; mais Monsieur le Févre les raffermit le mieux qu'il peut, & c'est ce qui occupe la plus grande partie de son Livre. C'est là qu'on voit l'examen des moyens de récusation, alléguez par Monsieur Arnaud contre quelques Docteurs Anglois, & contre Casaubon, Vossius, Grotius, &c. Quant aux fondemens de Monsieur Arnaud, l'Auteur les examine à son tour, mais sans s'amuser à la discussion de tous les passages citez par son Adversaire; car à l'égard des Ministres qui ont écrit avant le Synode de Charenton, il se contente de cette remarque générale, *que ce n'est proprement que dans ce Synode, que les Calvinistes ont commencé à ne plus trouver aucun venin dans la doctrine des Lutheriens,* & qu'ainsi l'on n'a que faire de ce qu'ils croyoient avant ce temps-là.

Il y dit des choses avantageuses aux Reformez.

Ce qu'il dit dans le Chapitre septieme est beaucoup plus instructif & plus important, parce que c'est une exposition de la doctrine des Réformez, sur la justification & sur le mérite des œuvres. Il fait voir que sur tous ces dogmes il n'y a plus qu'une dispute de mots entre les deux Communions; & il ajoûte qu'en soûtenant qu'il n'y a que les élus qui soient véritablement enfans de Dieu, l'on ne dit rien qui ne soit conforme à la doctrine de Saint Augustin.

Ce qui suit est encore plus avantageux aux Réformez, puis que l'Auteur y renverse la principale machine de Monsieur Arnaud, qui consiste à soûtenir, *que les Calvinistes font une alliance*

* Boileau. Sat. VIII.

† *Manilius l.* 1.

alliance monstrueuse de la sainteté avec les crimes les plus atroces, dans une même personne. On lui soûtient que cela est faux, & l'on satisfait aux principales preuves dont il s'est servi. On va même jusques à prouver par l'exemple des Saints Peres, qu'on peut excuser les expressions les plus dures des Calvinistes, touchant le dogme de l'inamissibilité.

Pour ce qui regarde la certitude du salut, qui est le sujet du second Livre, l'Auteur fait voir premierement quelle est sur cela l'opinion des plus célebres Docteurs Romains, comme Bellarmin, & Messieurs de Wallembourch. En second lieu il se sert de leurs principes, pour expliquer les manieres de parler des Prétendus Réformez. Après cela il rapporte le sentiment de Luther, & de Calvin, & montre que ni à l'égard de la justice présente, ni à l'égard de la Prédestination, la Societé des Protestans n'enseigne pas la certitude que Monsieur Arnaud leur attribuë. Enfin il explique dans un sens Orthodoxe sur ce point-là, leur Confession de Foi, leurs Synodes & leurs Catechismes.

Réflexions sur cet Ouvrage.

Il fait voir assûrément qu'il a de l'esprit, & qu'il est est sçavant. Mais comme il l'avouë lui-même, *quand on veut disputer, il n'y a jamais de fin*; de sorte que si son Antagoniste veut revenir à la charge, il est seur qu'il trouvera des endroits moins fortifiez, où il le pourra pousser un peu. Ce ne sera pas apparemment sur la remarque que Monsieur le Févre a inserée dans sa Lettre, *que si les Ministres se contredisent grossierement, en avouant d'un côté qu'un vrai Fidele ne perd jamais la justice, & en soutenant de l'autre que quand il tombe dans de grands péchez, il perd l'aptitude prochaine d'entrer dans le Paradis, & que s'il mouroit en cet état, il seroit damné, il s'ensuit que leur doctrine ne porte pas au relâchement, & ne renverse pas la Morale.* Ce qu'il dit dans la même Lettre, que ce n'est pas tomber en contradiction, que de prétendre qu'une Eglise n'est pas infaillible, & de lui promettre pourtant qu'on se soûmettra à ses ordres, est proprement la réfutation d'une pensée de Monsieur l'Evêque de Meaux. Il n'y a pas d'apparence que ce grand Prélat s'en soit offensé. Il est trop raisonnable pour ne pas acquiescer à la preuve que l'Auteur a alléguée, sçavoir, qu'encore que l'Eglise ne soit pas infaillible dans les faits, & *dans les matieres de pure discipline, elle a droit d'arrêter nos jugemens dans ces matieres, & de retrancher de sa Communion ceux qui s'élevent contre ses décisions.*

ARTICLE IV.

Johannis Broen Med. Doct. exercitatio Physico-Medica, de duplici bile veterum, in qua, secundum methodum Philosophiæ præstantioris, problematica & obscura multa ad Oeconomiam animalem spectantia, examinantur, dilucidantur, & explicantur. Lugd. Batavorum apud Johannem Prins. 1685. in 12.

Remarques sur les Médecins Cartésiens.

IL ne faut pas s'étonner que la Philosophie de M. Descartes soit entrée dans les Ecoles de Médecine, puis qu'il y a des Théologiens qui ne se servent que des principes de ce Philosophe, pour expliquer tous leurs lieux communs. On s'accoûtume peu à peu à tout. Il a été un temps qu'un Médecin qui passoit pour Cartésien, faisoit peur à un malade, & à toute la parenté, parce qu'on s'imaginoit qu'avec *sa matiere subtile, ses parties canelées, ses globules, & ses tourbillons*, il renverseroit la nature des maladies & des remedes, & hazarderoit beaucoup afin d'éprouver ses nouveautez. Présentement on s'effarouche beaucoup moins de toutes ces choses, & dans le fond on ne voit pas que pour ce qui est de l'usage des remedes, les Médecins Sectateurs de la nouvelle Philosophie, s'éloignent fort de la route des Anciens. C'est toûjours un certain cercle d'ordonnances; on retombe pour l'ordinaire dans les mêmes ressources qu'au temps passé. Mais pour ce qui regarde la cause des Phénomenes, & l'explication Physique des qualitez, on trouve une grande difference entre les Médecins qui suivent la vieille Philosophie, & ceux qui embrassent les sentimens de Monsieur Descartes. L'Auteur du Livre dont nous allons faire mention, qui se déclare Cartésien à brûler, en est une preuve.

De la nature & des effets du sang.

Il blâme d'abord les Anciens de ce qu'il ont regardé *la bile jaune*, comme le principe de diverses maladies, & les quatre humeurs dont ils composoient le sang, comme des êtres simples & en quelque façon élementaires. Il prétend lui que le sang est un être extrêmement composé, qu'il contient des parties de toutes sortes de modifications, & que les quatre humeurs dont on le compose, n'y sont pas formellement. Elles n'y sont, dit-il, qu'à cause qu'il y a certaines parties dispersées dans toute la masse, qui peuvent devenir bile, pituite, &c. lors qu'elles se séparent du gros pour s'unir entre elles. Il explique les usages des parties du sang, qui ont differentes grosseurs, & differentes figures, & il dit que c'est dans la juste proportion, & dans un certain mélange de ces diverses parties, que consiste la santé de l'animal; & qu'au contraire les maladies tirent leur source, de ce qu'il y a dans le sang un plus grand nombre qu'il ne faudroit, des parties d'une certaine modification. Par exemple, lors qu'il contient trop de parties aiguës, si elles viennent à s'arrêter ou à s'embarasser quelque part, elles causent des maux de tête, des convulsions, des coliques, &c.

De la sécrétion des humeurs.

Il tire de son principe cette consequence, qu'il se doit faire dans le corps divers assemblages des parties d'une certaine figure, parce qu'à force de circuler dans les vaisseaux, les differentes parties du sang se sont ouvert divers pores, par où elles peuvent s'échaper. Il croit néanmoins que le vrai sang ne sort jamais de ses vaisseaux, mais que tout ce qui s'en écoule pour la nourriture des parties, vient du chyle qui fait plusieurs tours avec le sang, avant que de se bien incorporer avec lui, & d'en acquerir la forme, après quoi, il ne sort plus par les petits conduits des tuniques. La comparaison de plusieurs cribles diversement percez, qui séparent facilement les uns des autres, les grains de plusieurs especes, sert beaucoup pour faire comprendre comment se font dans notre corps les *secretions* des humeurs, sans recourir aux facultez *attractrices*, & *retentrices*, dont les Anciens nous ont tant parlé, & dont cet Auteur nous donne la réfutation en peu de mots. Il ajoûte que le foye est le crible, & comme la couloire de la bile, qui doit être le sujet de son Ouvrage.

Utilitez de la bile.

En effet dans les chapitres suivans il examine les utilitez de cette liqueur, & nous dit qu'elle se décharge dans l'intestin *duodenum*, où elle contribue beaucoup à subtiliser le chyle, & à le séparer de ses parties grossieres. Mais il réfute ceux qui disent qu'elle se fermente avec le suc pancréatique, & il se sert, entre autres raisons,

de

de ce qu'on a découvert des veines lactées dans le ventricule d'un chien, d'où il conclut que le passage du chyle dans cette sorte de veines, se peut exécuter sans l'intervention d'aucun suc pancréatique. En examinant ce que quelques-uns ont dit, que la bile empêche le foye de se pourrir, il explique assez au long les causes de la pourriture, tant des corps liquides, que des corps durs. Il fait une digression sur la rate, & soûtient qu'elle n'envoye rien dans l'estomac, ni dans les boyaux, mais que toutes les parties du sang qu'elle filtre & qu'elle retient, retournent dans le sang par les vaisseaux lymphatiques. Il ajoûte à cela l'examen de quelques questions qui concernent ce viscere.

Etrange effet de la Jaunisse.

Il examine après cela si la bile peut nourrir le corps, & il conclut qu'elle n'est pas propre à le faire à l'égard des parties solides, si ce n'est en qualité de cause préparante; mais il la croit fort propre à produire des esprits animaux. Il examine aussi en quel sens la bile jaune est cause de la colere, & à ce propos il explique physiquement plusieurs Phénomenes de cette passion, toûjours si attaché à son Cartésianisme, qu'il n'abandonne pas même ce que les premiers Cartésiens ont pensé de la *glande pinéale*, & sur quoi présentement les plus fermes piliers de la Secte ne comptent pas fort. Il passe de là à considérer comment la bile noire produit la mélancholie: après quoi il traite de la jaunisse, qu'il attribuë plûtôt au défaut qu'à l'abondance de bile, & dont il croit que le Scorbut est une espece. Il rapporte une observation d'un Médecin de Castres, nommé Borel, qui assûre qu'une fille travaillée de la Jaunisse, imprimoit une couleur de citron à ses habits, & à l'argent qu'elle mettoit dans sa poche.* Il reconnoît qu'on peut se servir utilement de l'inspection des urines; mais il témoigne de l'indignation contre ces hableurs, qui se vantent de connoître par-là toutes les mauvaises dispositions de chaque partie du corps, & même la perte du pucelage. Il s'étend un peu sur le Scorbut, & sur quelques maladies qui le suivent, & il remarque qu'un Auteur nommé Eugalenus les fait monter jusqu'à quarante-neuf. Il rejette les purgatifs spécifiques, & fait de bonnes remarques sur la cause, & sur la maniere des purgations. Il trouve étrange qu'après la certitude que l'on a de la circulation du sang, on saigne plûtôt par une veine que par une autre; & il se moque des Médecins qui se vantent de connoître, par les différences du poux, le siége de la maladie. Monsieur Vossius nous assûre que les Chinois connoissent cela parfaitement, comme nous l'avons rapporté dans les Nouvelles du mois de Janvier. †

ARTICLE V.

Casparis Ziegleri de Clerico renitente, sive muneris Ecclesiastici fugâ, dissertatio Justinianea. Wittebergæ. 1684. in 12.

Des Ouvrages de M. Ziegler.

L'Auteur de ce Livre est Conseiller de Monsieur l'Electeur de Saxe, & Professeur en Droit dans l'Académie de Wittemberg. Il a composé plusieurs beaux Ouvrages; un, entre autres, *de Juribus Majestatis*, un *de Diaconis & Diaconissis Veteris Ecclesiæ*, & un sur l'excellent Livre de Grotius, *de Jure Belli & Pacis*. La Dissertation qui nous fait parler ici, a été faite en l'honneur de feu Monsieur Geier, Théologien consommé, qui n'accepta la Charge du Ministere qu'avec une très-grande répugnance. L'Auteur ayant été son Disciple, a voulu consacrer en quelque façon cet Ouvrage à la mémoire de son Maître, comme une marque de gratitude. Il donne en même temps aux jeunes Théologiens un exemple de la pureté, & des saintes dispositions, avec lesquelles ils doivent tendre au caractere de Ministre. Dans toutes ces vûës, il nous fait ici un beau Commentaire sur la Loi XXXI. C. *de Episcopis & Clericis*.

Eloge du Droit Romain.

Il commence par l'éloge du Droit Romain que Justinien nous a laissé. Il dit qu'après la parole de Dieu, c'est le meilleur Livre que l'on puisse consulter, pour la direction de la conscience; à tout le moins que c'est un meilleur guide pour cela que les Casuistes modernes. Il le prouve principalement par les Chapitres qui reglent l'acquisition des choses, en quoi les Auteurs du Droit Romain ont pris toutes les précautions imaginables, pour purger de toute injustice la personne de l'acquereur, la chose à acquerir, & le titre de la possession. Il montre qu'ils ont sur tout donné ordre, par plusieurs Constitutions publiées à cette fin, que les Charges publiques, tant Civiles qu'Ecclésiastiques, fussent conferées à des personnes sans tache; & il en allegue pour exemple la Loi qu'il se propose de commenter, qui fut publiée par l'Empereur Leon, pour réfréner les desordres de certains Esprits avares & ambitieux, qui, comme des *Loups béans*, couroient après les Dignitez de l'Eglise. Quoi que l'inscription de cette Loi parle non seulement de Leon, mais aussi d'Anthemius, qui avoit été envoyé en Occident pour y jouïr de l'autorité Impériale l'an 467. l'Auteur prétend qu'elle n'a été établie que par Leon, & il se fonde sur la coûtume de ce temps-là, qui étoit que les Ordonnances faites & publiées par l'un des Empereurs, portassent le nom de tous ses Collegues. Il apporte encore deux autres preuves. 1. Que cette Constitution est datée de Constantinople, qui étoit le Siége de l'Empire de Leon. 2. Qu'elle fut adressée à Armasius, Préfect du Prétoire de Constantinople. Au lieu d'*Armasius*, Monsieur Ziegler lit *Armatus*, se fondant sur l'autorité de Suidas, aussi bien que Baronius, & remarquant outre cela qu'Armatus a été Préfect du Prétoire, & qu'il changea cette Charge avec celle de Maître de la Milice, & qu'en ce temps-là ces deux fonctions étoient aussi grandes que celle de Préfect de Constantinople, comme il paroît par la Loi *I. C. de Præfect. Prætor. S. Urbis.*

Ce qui a donné lieu à la Loi que l'Auteur commente.

Après ces Préliminaires, l'Auteur examine soigneusement quelle a été l'occasion d'une Loi aussi salutaire à l'Eglise, que celle qu'il se propose de commenter. Il dit que la seule chose qui la fit naître fut l'étrange corruption du Clergé, & la Simonie effrénée qui en infectoit la plûpart des Membres. Gennadius ayant été élevé à la Chaire de Constantinople l'an 458. remarqua avec une extrême indignation, qu'on éludoit par mille chicanes le Décret du Concile de Chalcedoine, qui condamnoit à l'interdiction ceux qui ordonneroient des Evêques à prix d'argent. Il s'apperçût aussi que ce desordre régnoit principalement dans les Provinces, qui rele-

* Voyez quelque chose de semblable à cela dans le mois suivant après l'Art. IX.

† Art. XI.

relevoient de sa Chaire Patriarchale: c'est pourquoi il assembla un Synode l'an 459. (selon la conjecture de l'Auteur) où il renouvella le Décret du Concile de Chalcedoine, & menaça des foudres de l'excommunication ceux qui le transgresseroient. Mais comme il craignit que l'autorité de ses Ordonnances, qui ne s'étendoit que sur certaines Provinces, ne fût pas en état d'arrêter le cours du mal, parce qu'il pouvoit se glisser des pais voisins dans les Dioceses, qui relevoient du Patriarche de Constantinople, il suggéra à l'Empereur (c'est toûjours selon la conjecture de Monsieur Ziegler) d'en faire une Loi générale, & c'est celle dont il est question ici.

De la Simonie.

Ce sçavant Jurisconsulte se sert de cette occasion, pour discourir du pouvoir de faire des Loix dans les choses Ecclésiastiques, & il soûtient fort & ferme, qu'il n'appartient qu'aux Souverains. Il prouve qu'au temps de l'Empereur Leon, ce pouvoir n'avoit pas encore été enlevé aux Princes; & remontant plus haut, il recherche quel avoit été l'état de plusieurs Eglises Patriarchales avant Gennadius. Il montre par des témoignages & par des exemples, que celles de Constantinople, d'Alexandrie, & d'Antioche, avoient été agitées d'une infinité de factions, & de séditions, & malheureusement empoisonnées du venin de la Simonie. Il dit que ce grand desordre ne s'est répandu dans l'Eglise, que lors que ses revenus immenses ont excité les hommes à en briguer les emplois, qu'ils regardoient comme un poste extrêmement propre à faire goûter tous les plaisirs des richesses & de l'ambition, parce qu'avec de grands biens il procuroit un empire presque absolu sur les ames, & des soûmissions extraordinaires. L'Auteur joint à toutes ces choses plusieurs réflexions sur la nature de la Simonie, & les accompagne de remarques historiques sur la construction des Temples, & sur ce qui donna sujet de convoquer le Concile de Chalcedoine. Il crie contre les vains subterfuges des Casuistes relâchez; il rapporte des exemples de gens qui ont refusé les Dignitez Ecclésiastiques, qui leur étoient présentées, & il conclut, que pour mettre sa conscience en repos, il ne faut point arriver aux élections, & aux Ordinations Sacerdotales par la voye des présens, quelque petits qu'ils puissent être. Il devoit ajoûter qu'il ne faudroit pas même y alles par des brigues & par des sollicitations, mais laisser toute l'affaire à la liberté de ceux qui doivent choisir. Céla seroit beaucoup plus conforme à l'esprit de l'Evangile, & à la bienséance humaine. Mais on vous dira d'autre côté, que si un homme ne s'aide, & ne brigue, on le laisse mourir de faim, sans lui donner aucun emploi dans la Maison du Seigneur.

Mauvaise coûtume de censurer les Ecclésiastiques.

Monsieur Ziegler a déclamé sur une chose que les Laiques aiment fort à représenter, je veux dire, sur la corruption des personnes Ecclésiastiques. On ne garde presque point de mesures, quand on se jette sur ce lieu commun; on se fait un plaisir de dire tout ce qu'on sçait. Mais pourquoi ne prend-on pas garde qu'il y a beaucoup d'illusion, & quelquefois même beaucoup de malice, dans cette espece de censures? En tout cas l'équité voudroit que l'on ne dissimulât point les remedes, qu'une partie des Ecclésiastiques a toûjours tâché d'apporter au mal des autres. On n'a jamais cessé de crier contre ceux qui cherchoient des Benefices; & pendant une longue suite de siecles, on a obligé tous les Evêques que l'on sacroit, à protester qu'ils ne souhaitoient pas cette Dignité. *Vis Episcopari*, leur demandoit-on, & ils répondoient, *Nolo*. On dira que cette cérémonie ne s'observe plus, parce qu'elle a semblé trop contraire à la sincerité Apostolique. Hé bien quel mal y a-t-il à changer une coûtume, qui pouvoit choquer de temps en temps les regles de la bonne foi? Nous devrions nous autres Laiques travailler plûtôt à nous corriger, qu'à reprendre nos Conducteurs. Nous devons être bien aises de ce que l'Eglise paroît si aimable aux hommes, qu'ils s'empressent de la servir, & qu'ils s'offrent volontairement à cela, au lieu d'imiter ces Victimes de mauvais augure qu'il faloit traîner à l'Autel.

ARTICLE VI.

Projet du Dictionnaire de l'Abbé Furetiere.

Essai d'un Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François tant vieux que modernes, & les termes de toutes les Sciences & des Arts, sçavoir.

La Philosophie, Logique & Physique. La Médecine ou Anatomie, Pathologie, Terapeutique, Chirurgie, Pharmacopée, Chymie, Botanique, ou l'histoire naturelle des plantes, & celle des animaux, mineraux, métaux & pierrerres, & les noms des drogues artificielles. La Jurisprudence civile & canonique, féodale & municipale, & sur tout celle des Ordonnances. Les Mathématiques, la Géometrie, l'Arithmétique, & l'Algebre. La Trigonometrie, Géodesie, ou l'Arpentage & les sections coniques. L'Astronomie, l'Astrologie, la Gnomonique, la Géographie. La Musique tant en Théorie qu'en Pratique, les Instrumens à vent & à cordes. L'Optique, Catoptrique, Dioptrique & Perspective. L'Architecture civile & militaire, la Pyrotechnie, Tactique, & Statique. Les Arts, la Rhetorique, la Poesie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture, &c. La Marine, le Manége, l'art de faire des armes, le Blason, la Vénerie, Fauconnerie, Pêche, l'Agriculture ou Maison Rustique, & la plûpart des arts méchaniques. Plusieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des poids, mesures & monoyes. Les étymologies des mots, l'invention des choses, l'origine de plusieurs proverbes, & leur relation à ceux des autres Langues. Et enfin les noms des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots expliquez, avec quelques histoires, curiositez naturelles & sentences morales, qui seront rapportées pour donner des exemples de phrases, & de constructions. Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes. Recueilli & compilé par Messire Antoine Furetiere, *Abbé de Chalivoi, de l'Acad. Françoise.* 1684. in 4. avec Priv. du Roi.

Du démêlé de l'Académie Françoise avec l'Abbé Furetiere.

CE titre est beaucoup plus ample que celui que nous avons inseré dans les Nouvelles du mois précédent, * & que nous avions tiré mot à mot d'une Copie imprimée de l'Extrait du Privilége acordé à cet Auteur. Messieurs de l'Académie Françoise persistent dans leur irritation contre lui, & dans le dessein de s'opposer à la publication de son Ouvrage, & ils

* A la fin de l'Art. III.

ils ont député Monsieur Regnier Des-Marais, leur Sécretaire, à Monsieur le Chancelier, pour demander la révocation du Privilége, que Monsieur Furetiere a obtenu. Ils parlent même de le dégrader de leur Corps, & ils prétendent que leur Compagnie peut aussi bien exercer ce droit que la Sorbonne, qui s'en est servie sous ce Regne, contre l'un de ses plus fameux Docteurs. Mais peut-être que ce ne sera qu'un procès à terminer par les voyes de la justice, puis que ces Messieurs ont déja fait signifier à leur partie une Requête, qu'ils ont présentée au Conseil. * Monsieur Furetiere ne s'endort pas. Il n'a garde de le faire dans une occasion de cette importance, & pour un Livre qui lui a tant coûté en plusieurs façons. Il remuë tous ses amis, afin de se maintenir dans son Privilége; & comme il a crû que pour en venir mieux à bout, il devoit publier un Echantillon de son Dictionnaire Universel, il le donne ici avec une Requête au Roi & une petite Préface.

Précis de la Requête de l'Abbé Furetiere.

Il expose dans sa Requête (ou dans son Epitre Dédicatoire, si l'on veut) que jamais Auteur n'a demandé à un Prince dans ses Dédicaces justice & protection, en une plus pressante nécessité que celle où il se trouve réduit; Que *ce n'est ici qu'un léger essai d'un prodigieux travail qui contient plusieurs gros volumes*; Qu'il *a entrepris une Encyclopedie de la Langue Françoise, pour la faire connoître aux Etrangers, & la transmettre dans toute son étenduë à la postérité*; Que *comme son abondance consiste en l'explication des Arts & des Sciences, c'est à quoi il s'est particulierement attaché, & qu'il les a compris en un même corps, ce qui n'a point encore été fait en pas une Langue*; Qu'*on peut dire que jamais ce travail ne pouvoit venir plus à propos, puis que jamais les Arts & les Sciences n'ont été portez à un plus haut point de perfection, que sous le Regne heureux de Sa Majesté*; Que *comme l'envie traverse tous les bons desseins, l'intérêt particulier d'un Libraire, qui a imprimé une petite partie du Dictionnaire de l'Académie Françoise, s'oppose à l'impression de celui-ci, quoi qu'il soit entierement different*; Que le Suppliant n'ignore pas que cet illustre Corps qu'il respecte, a l'honneur d'être sous la protection de Sa Majesté; Mais qu'il sçait aussi qu'Elle *ne donne protection à personne que dans la justice, & en connoissance de cause*, & *qu'Elle a prononcé Elle-même contre ses propres intérêts, quand il s'agissoit de plusieurs millions*, action heroïque *qui enchérit sur celle des Cesars*, & qui *est le sujet du prix de Poesie qui doit être donné cette année*; Qu'il *n'a pas besoin de combattre cette Compagnie, mais seulement quelques-uns qui veulent prendre avantage d'une clause extraordinaire, qu'on a glissée dans un Privilége surpris de Monsieur d'Aligre sur la fin de ses jours*; Que *cette clause porte des défenses à toutes personnes de faire aucun Dictionnaire François pendant vingt ans, à compter du jour que celui de l'Académie sera imprimé*; Qu'il *est très-certain que jamais l'intention de Sa Majesté n'a été d'accorder une grace de cette nature*; Qu'en connoissant la protection générale qu'Elle donne aux Sçavans, *on ne pourra pas croire qu'Elle ait voulu ôter à la littérature cette honnête liberté, dont elle a joui dans tous les siecles & chez toutes les Nations, ni donner une exclusion qui s'accorde seulement pour des intérêts pecuniaires de Manufactures*; Que *l'accroissement des Lettres n'est venu que par l'émulation & la Critique des Auteurs, dont les differens génies, ayant traité les mêmes sujets en différentes manieres, les ont enfin épuisez*; Que *cela doit avoir lieu particulierement en matiere de Dictionnaires, parce qu'ils ne peuvent jamais contenir assez de mots, pour expliquer toutes les choses dont l'étendue est infinie.* Il conclut par l'obligation que toutes les Muses auront à Sa Majesté, si Elle leur laisse un champ libre pour s'exercer, & il l'assûre qu'elles reconnoitront cette grace par une infinité de Poëmes & de Panégyriques; Qu'il s'efforcera lui-même *de réveiller cette ardeur, avec laquelle il a chanté autrefois les victoires de la Franche-Comté*, & qu'encore *qu'avec un génie que les ans ont affoibli, il publiera la grandeur de ses exploits.*

Et de son Avertissement au Lecteur.

Dans l'Avertissement au Lecteur, il proteste qu'il n'a point eu dessein d'entreprendre sur le travail de l'Académie Françoise, qu'il la respecte autant qu'il est possible, & qu'il a crû seulement contribuër de sa part au dessein qu'elle a de rendre service au Public. Que deux considérations l'y ont obligé, l'une qu'elle n'a pas compris dans son Ouvrage les mots des Arts & des Sciences, l'autre *que pour satisfaire l'impatience de plusieurs personnes, il étoit nécessaire de leur donner un Dictionnaire, qui n'est pour ainsi dire que provisionel, & le précurseur de celui qui viendra en souverain, dans une entiere pureté, juger tous les mots vieux & nouveaux, & interposer son autorité pour les faire valoir. Qu'il laisse à l'Académie sa jurisdiction toute entiere, & qu'il lui offre cet Ouvrage comme de simples Mémoires, qui lui pourront servir pour achever la derniere partie de son travail, & pour remplir les omissions de la premiere.* Il prétend ne rien décider sur la Langue, & n'avoir rien emprunté de ce qui peut appartenir en propre au Dictionnaire de l'Académie, comme il espere qu'on le connoîtra aisément par la conférence des deux Ouvrages. Il croit *que du moins on ne lui peut pas reprocher d'avoir rien pris* de celui de l'Académie, *depuis les lettres O & P. qui ne sont pas encore faites, & que l'uniformité qui est en tout son Ouvrage, fera voir clairement qu'il n'a pas eu besoin* de cet autre Dictionnaire, *pour faire les premieres lettres*, puis qu'il a fait les dernieres sans ce secours. *Celles-ci*, poursuit-il, *pourront donner un beau champ, pour exercer un droit de represailles, s'il y avoit lieu, puis qu'on y trouvera bien plus à prendre, que ce qu'on pourroit prétendre que j'aurois pris.*

De l'échantillon de ce Dictionnaire.

Voilà un Extrait un peu long de l'Epitre Dédicatoire & de la Préface de ce Livre. On trouvera peut-être qu'il n'en faloit pas tant rapporter; mais comme cet Essai ne doit être vû que de peu de gens (car l'Auteur n'en a fait tirer qu'un petit nombre d'Exemplaires, qui ne se vendent point, mais qu'il distribuë à ses amis) nous avons crû qu'il faloit donner dans nos Nouvelles, une idée juste & étenduë de ce qu'il dit pour ses raisons, & que la plûpart des Curieux nous en sçauroient gré. L'Echantillon qu'il publie de son immense Dictionnaire, est un petit in 4. où il a mis huit pages sur chaque lettre de l'Alphabet, excepté sur les trois dernieres & sur le K & le Q. Il ne met guere sur chacune que des noms, la plûpart substantifs.

* Voyez la suite de cette affaire dans le mois de Mai de cette année, Art. VII. voyez aussi la fin de l'Art. III. du mois de Févrer 1686. Juin de la même année après l'Art. IX. & Octobre aussi de la même année No. I. du Catalogue.

ſtantiſs. Ce qui n'empêche pas qu'on n'y trouve des choſes bien recherchées. Il paroît qu'il a negligé de polir ſon ſtile, afin de mieux faire voir qu'il ne s'eſt point prévalu des travaux de l'Académie, comme on l'en accuſe. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'eût fait ce grand Ouvrage, qui peut être fort utile au Public, qu'avec l'agrément de l'illuſtre Compagnie, dont il a toûjours été un digne Membre.

ARTICLE VII.

La Hollande n'eſt point un païs de crédulité.

CEux qui publient des Ouvrages ſemblables au nôtre, ſont obligez de temps en temps de parler de divers prodiges, & de quelques effets miraculeux, parce qu'ils apprennent qu'il s'eſt répandu de grands bruits ſur ces ſortes d'événemens, & qu'ils s'imaginent que le Public ſe plaindroit de leur négligence, s'ils n'en diſoient rien. La plûpart des Auteurs dont je parle (qu'il me ſoit permis pour abréger de les appeller *périodiques*, ſoit que leurs Ecrits reviennent toutes les années, ſoit qu'ils reviennent tous les mois, ou tous les quinze jours, ou tous les huit jours) donnent bon ordre qu'on ne puiſſe pas les accuſer de négligence à cet égard. J'en pourrois donner des exemples de fraîche date, mais à quoi ſerviroit cela? Qui ne le ſçait? En mon particulier je croyois être fort peu expoſé à ces ſortes de Nouvelles, car comme la Hollande n'eſt pas un païs de crédulité, tout s'y paſſe aſſez naturellement. La mécréance du ſortilége, contre laquelle le Sieur de Lanlre fit autrefois un gros Livre, & quelques autres mécréances, ne ſont point rares en ce païs-ci; & c'eſt pour cela que le bruit de pluſieurs choſes extraordinaires y tombe tout auſſi-tôt. Cela m'avoit fait croire que je n'aurois de longtemps rien à débiter ſur les prodiges. Cependant ma premiere année ne ſe paſſera pas ſans cela. Me voici appellé tout à l'heure à parler d'un Viſionnaire, qui a vécu bon nombre de jours ſans manger. Je ne prétens pas être le premier qui ait fait mention de pareilles avantures, car il y a long temps que les Auteurs en rapportent.

Ouvrages faits ſur des jeûnes extraordinaires, & Hiſtoire d'une fille à ce ſujet.

On a fait des Livres entiers ſur cela. Cyriacus Lentulus en a fait un *de prodigioſis inediis*. Fortunius Licetus, qui eſt mort Profeſſeur en Médecine à Padouë l'an 1656. & qui eſt fameux par un grand nombre de Livres qu'il a publiez, en a fait un *in folio*, *de iis qui diu vivunt ſine alimento*. Il s'eſt ſervi encore d'un autre titre aſſez joli, *de feriis altricis animæ*, des fêtes de l'ame nutritive. Sennert a un peu critiqué Licetus ſur ces matieres. On a découvert ſouvent de l'impoſture dans ces longs jeûneurs. Fabricius Hildanus, Langius, & pluſieurs autres en rapportent des exemples. Un Médecin Allemand, nommé Velſchius, en a trouvé un fort curieux dans un Manuſcrit de la Bibliotheque d'Ausbourg. C'étoit une fille qui vivoit du temps de l'Empereur Maximilien, & qui s'étoit miſe en grande réputation de ſainteté, parce qu'elle avoit fait accroire au monde qu'elle avoit été ſeize ans ſans manger. La Sœur de Maximilien, qui étoit Abeſſe, découvrit la fourbe, & fut cauſe que le Magiſtrat d'Ausbourg condamna cette fille au banniſſement. Après quoi elle ſe maria, fit enrager ſon mari, commit pluſieurs adulteres & tant d'autres crimes, qu'on la condamna à être noyée l'an 1519. L'Hiſtoire en a été inſerée dans le troiſieme tome des Ephemerides des Curieux de la Nature. Le même Velſchius prononce hardiment que tous ces jeûnes de pluſieurs années, dont les Auteurs nous entretiennent, ſont des fables, & des fourberies. Cela peut être. Mais il ne faut pas faire le même jugement de ce que nous allons publier. La longueur du terme rend la choſe ſurprenante, ſans lui faire perdre abſolument les apparences de poſſibilité, quand on en examine bien les circonſtances. Quoi qu'il en ſoit, voici ce qu'un homme de mérite, qui a été ſur les lieux, & qui eſt d'un caractere a être crû, nous en a écrit.

Extrait d'une Lettre écrite de Haerlem à l'Auteur de ces Nouvelles le 12. Février 1685.

Hiſtoire d'un homme qui a été quarante jours ſans manger.

IL vient d'arriver en cette Ville une choſe aſſez ſurprenante, c'eſt qu'un homme confiné aux Petites maiſons a jeûné quarante jours & quarante nuits. Cela fait bien du bruit, & a attiré une infinité de monde de tous côtez pour voir ce perſonnage. Ainſi il n'y a point de doute que le Public ne s'intereſſe à ſçavoir au vrai les circonſtances du fait, les uns par pure curioſité, les autres afin de faire des réflexions ſur un accident ſi peu ordinaire, & qui taille bien de la beſogne, non ſeulement aux Philoſophes & aux Médecins, mais auſſi aux Théologiens; à ceux-là parce qu'ils doivent chercher les cauſes naturelles d'un ſi long jeûne; à ceux-ci, parce que malgré cet exemple, ils doivent ſauver la gloire du miracle, qui eſt dûë au jeûne de quarante jours de Moïſe, d'Elie, & de Jeſus Chriſt. C'eſt ce qui m'a obligé à m'informer de cette avanture avec un ſoin fort exact, & d'en dreſſer un Mémoire qui puiſſe avoir place dans les Nouvelles de la République des Lettres, ſi vous le jugez à propos. Voici le fait.

Un certain *Iſaac Hendriks Stiphout*, né l'an 1644. d'une mere qui étoit ſujette de temps en temps à des égaremens d'eſprit, marqua dès ſa jeuneſſe par ſon humeur mélancolique, & par des paroles, & des actions extravagantes, qui lui échapoient tantôt plus, tantôt moins, ſelon les différentes occaſions, qu'il tiendroit un jour tout-à-fait du mal de ſa mere, auſſi bien que ſa ſœur qui étoit déja phrénetique. Il ne laiſſa pas d'apprendre un métier, & de ſe marier à l'âge de vingt & un an. Il a travaillé toûjours à gagner ſa vie, nonobſtant les extravagances où il tomboit quelquefois, juſqu'à ce que l'hyver paſſé en étant venu aux mains malgré lui avec le frere de ſa femme, il eut le malheur de lui caſſer une jambe. Cela lui fit une telle peur de tomber entre les mains de la Juſtice, qu'il en perdit tout-à-fait le ſens. Sa phrénéſie éclata ſi fort, qu'il n'y eut plus moyen de le tenir à ſon logis. Il falut l'enfermer la veille de Pâques dans les Petites-maiſons de cette Ville. Ayant été nourri là quelque ſix ou ſept mois, ſa fureur le porta à dire qu'il étoit le véritable Meſſie & un autre Jéſus Chriſt, & qu'à l'exemple de Jéſus-Chriſt, il vouloit jeûner quarante jours & quarante nuits. C'eſt ce qu'il a effectué, commençant le ſixieme Décembre 1684. & finiſſant le quinzieme Janvier 1685. Il eſt vrai que pendant ce temps-là il a fumé du Tabac à ſon ordinaire, & pris de l'eau, mais plus pour laver ſa bouche, que pour boire. Du reſte il s'eſt abſtenu entierement de toute autre nourriture & boiſſon, n'ayant pas même voulu ſouffrir que l'on mêlât du bouillon, ou de l'eau-de-vie, dans l'eau qu'il prenoit; car il s'en appercevoit d'abord, quand on le faiſoit, & la jettoit

avec

avec horreur. On a fait tout ce qu'on a pû pour l'obliger à manger; on y a employé les menaces, & les promesses; on a même supposé une apparition d'Anges, pour lui faire commandement, comme de la part de Dieu, de manger. Tout cela n'a de rien servi; il s'obstinoit de plus en plus dans son dessein, prétendant que telle étoit la volonté du Pere Céleste. On a fouillé ses habits avec tout le soin possible, & tous les recoins de son cachot, pour voir s'il n'y avoit pas quelque chose de caché dont il se nourrit, & on n'a jamais rien trouvé. On n'a point non plus apperçû aucun moyen, par où quelqu'un eût pû lui apporter de nuit quelque nourriture, tellement que l'on est assez sûr de ce côté-là, qu'il n'y a point eu de fourbe dans son abstinence, & d'autant plus qu'on a remarqué que ses excremens, après avoir diminué peu à peu, ont cessé enfin tout-à-fait, & même de fort bonne heure.

Pendant les quarante jours de son jeûne, il s'est toûjours porté assez bien, & il sembloit à la fin n'avoir rien perdu de son embonpoint, & de sa vigueur ordinaire. Les quarante jours écoulez, il se prépara à manger. On craignit que la Nature desacoûtumée des alimens, ne succombât à la premiere digestion qu'il faudroit faire; c'est pourquoi on vouloit qu'avant que de manger, il prit une boisson préparée qui ouvriroit les passages, & faciliteroit la concoction de l'estomac, mais il ne voulut point démordre de ses visions. Il disoit que les ordres qu'il avoit reçûs de son Pere Céleste portoient, qu'il mangeat pour premiere nourriture d'une certaine bouillie fort commune dans ce païs, faite avec de l'eau & avec de la farine de sarrazin, & d'une consistence assez dure pour être coupée en morceaux, quand elle est froide; lesquels on fait réchauffer ou sur le gril, ou dans une poële. Notre homme en voulut avoir de cette derniere sorte, & apprêtée même par sa femme. On le lui accorda. Son manger étant prêt, on le fit sortir du lieu où il étoit enfermé, & on le mena dans une des chambres de la maison, où plusieurs honnêtes gens s'étoient rendus pour voir ce qu'il feroit. Il se plaça auprès du feu, & de la table qu'on lui avoit dressée, & fit sa priere tout haut assez longue, & d'un stile qui se sentoit du desordre de son esprit. Après avoir mangé quelques pieces de sa bouillie, on lui donna à boire, & puis on lui ôta son plat, de peur qu'il ne mangeât trop d'abord; cela lui déplût, & il y fit de la resistance, mais il falut céder. Il rendit graces à Dieu publiquement, du même stile qu'il avoit fait sa priere, au commencement du repas. Je ne vous dirai point les discours extravagans qu'il tint pendant tout ce temps-là, car cela n'est pas de mon sujet, qui ne doit rouler que sur la description de son jeûne de quarante jours, & du succès qu'il a eu.

Ayant été ramené au lieu d'où on l'avoit fait venir, il souffrit le lendemain de grandes douleurs de ventre, & fit plusieurs cris & gémissemens sur la selle sans aucun succès. Il mangea pourtant ce jour-là de je ne sçai quel potage. Le jour d'après, ses douleurs de ventre l'empêcherent de manger du poisson qu'il avoit demandé. Je le vis l'après-dinée, & en fus reconnu tout aussi-tôt. Il me fit le récit de ses visions d'une voix forte, & pendant un petit quart d'heure, sans qu'il y eut moyen de l'interrompre: ce n'étoient que des extravagances répetées. M'étant retiré & y étant retourné, je trouvai que la nature s'étant déchargée, il sentoit un grand soulagement, & il me dit que son Pere Céleste avoit eu pitié de lui. Il a continué de manger depuis ce temps-là comme auparavant. Son mal ne laisse pas de se rengréger de jour en jour, & il n'y a pas grande apparence que de long-temps il revienne de cet égarement d'esprit.

Réflexions sur cette avanture.

Voilà, Monsieur, le récit véritable de ce qui s'est passé au sujet du jeûne de quarante jours de cet homme, qui a fait un si grand éclat ici & dans les lieux circonvoisins. Chacun en jugera à sa fantaisie; pour moi je ne pense pas qu'il faille avoir recours au miracle, ce seroit non pas denoüer, mais couper ce nœu Gordien. J'aimerois mieux, sans sortir des bornes de la Nature, en attribuer la cause en partie à la phrénesie, & en partie au tabac. La phrénesie empêche souvent les corps de se geler, durant le froid le plus âpre, auquel des gens sains ne résisteroient jamais. Ne pourroit-elle pas aussi résister aux desordres du défaut de nourriture? Le tabac a pû émousser la pointe de l'appetit, & fortifier le corps. Je me souviens d'avoir lû dans une histoire de Canada, composée par un Moine, que les Sauvages de ce païs-là, pendant la famine où ils sont souvent exposez, se soûtiennent je ne sçai combien de semaines, par le seul usage de l'eau, & du *Petun*, comme il parle. Je suis, &c.

Qu'on ne s'imagine pas que les remarques sur les incommoditez corporelles, que cet homme a souffertes après avoir recommencé de manger, sont superfluës. Elles paroîtront essencielles aux Médecins qui voudront philosopher sur ceci, & ils se plaindront plûtôt de n'avoir pas une relation exacte de tous les symptômes, & de toutes les suites des premieres digestions, que d'en trouver ici quelques-unes.

ARTICLE VIII.

Sipho Wurtembergicus, sive Sipho inversus cruribus æquialtis fluens & refluens hactenus inauditus, ex liberalitate & jussu Principis Serenissimi D. D. Friderici Caroli Ducis Wurtembergici Administratoris publicatus à Salomone Reiselio D. Consiliario & Archiatro Wurtembergico, S. R. I. Acad. Nat. Curios. Collega. Stuttgardiæ typis Joh. Weyrichii Rosslini Typogr. Ordinar. 1684. in 4.

Particularitez sur l'inventeur de ce Siphon.

UN Pelletier de la Ville de Stutgard, nommé Jean Jordan, a inventé ce rare Siphon. C'étoit un homme qui sans aucune connoissance du Latin, & sans l'aide d'aucun Maître, mais par la seule force de son esprit, a inventé & mis en pratique plusieurs belles choses, concernant les Mathématiques, l'Astronomie, l'Hydrostatique, &c. Il avoit même commencé de faire un nouveau calcul, pour rectifier les Tables qu'on appelle *Pruteniques*. Il a trouvé outre ce Siphon une autre machine, pour élever les eaux à une prodigieuse hauteur. On ne nous la fait connoître dans ce Livre, que sous le nom général de *rotatilis suctor & pressor*. Il faisoit un si grand cas de ces deux pieces, que n'ayant trouvé personne qui les voulut acheter au prix qu'il les estimoit, il eut envie de les faire briser en mourant, mais sa femme l'en empêcha. Il mourut l'an 1680. On a trouvé parmi ses papiers la description de ces deux machines, avec

leur Figure en Taille-douce, & on a vû qu'il caractérisoit son Siphon de la maniere suivante, pour le distinguer de la machine inventée par Heron d'Alexandrie, & de celle de Baptiste Porta, décrites par le P. Schottus, & par * Daniel Schwenter.

Description de ce Siphon.

I. Premierement, que les ouvertures des deux branches du Siphon étant mises de niveau dans deux vases, l'eau monte par l'une, & descend par l'autre, au lieu qu'il faut dans les Siphons ordinaires, que la plus longue branche soit au dessous du niveau.

II. Que les ouvertures ne se remplissant d'eau qu'en partie ou à demi, l'eau ne laisse pas de monter, au lieu qu'il faut dans les Siphons ordinaires, que toute l'ouverture soit plongée, & se remplisse d'eau.

III. Qu'encore que le Siphon demeure sec pour un long-temps, il ne laisse pas de produire l'effet ordinaire, dès qu'on y remet de l'eau.

IV. Que l'une des ouvertures quelle qu'elle soit étant ouverte, l'autre demeurant fermée pendant quelques heures, ou même pendant tout un jour, & puis étant aussi ouverte, l'eau s'écoule comme à l'ordinaire, au lieu que dans les autres Siphons les deux orifices doivent s'ouvrir tout à la fois.

V. Que les orifices étant dans la même ligne horizontale, & les branches égales en hauteur, l'eau monte à son ordinaire, au lieu que le Siphon de *Baptiste Porta* & des autres, doit avoir ses branches d'inégale longueur.

VI. Que de l'un & de l'autre des deux vases indifféremment l'eau peut monter & descendre, remonter & redescendre, par les branches du Siphon, au lieu que les Siphons des Anciens font tellement descendre l'eau par la jambe la plus longue, qu'ils ne la font jamais remonter par le même endroit.

Voilà six marques par lesquelles l'inventeur de ce Siphon en fit connoître les propriétez. Mais il n'en découvrit pas l'artifice; il se contenta de marquer dans son Ecrit, que tout le mystere étoit caché au sommet de la machine. Ce qui est très-vrai.

Le Prince Frederic Charles l'a fait construire.

Monsieur le Prince Frideric Charles, Administrateur de Wirtemberg, & Tuteur du Duc de ce nom, ayant sçû que ces deux rares machines étoient entre les mains des héritiers de Jordan, les en a retirées en leur faisant conter des sommes considérables; & comme c'est un Prince qui aime, & qui honore de sa protection les sciences, & les beaux arts, il a voulu que ces raretez fussent mises en état de servir à l'utilité publique, & pour cet effet il a donné ordre à Monsieur Schuckard, son Conseiller & son Sécretaire, grand Mathématicien, de faire construire un Siphon de cette nature, mais beaucoup plus grand. On en a fait un de vingt pieds de haut, dont les branches sont écartées de dix-huit pieds, & dont les ouvertures ont un diametre, qui contient la dixieme partie d'un pied du pau de Wirtemberg. Pour donner plus de connoissance au monde de cette belle invention, ce même Prince a commandé à Monsieur Reiselius, son Médecin, de publier † une description de ce Siphon merveilleux.

De M. Reiselius & de sa Statue humaine.

Il faudroit être bien étranger dans la République des Lettres, pour ne connoître pas la capacité de ce Monsieur Reiselius. Son nom paroît très-souvent avec avantage dans les Ephémérides des Curieux de la Natute. C'est ainsi qu'on nomme les Journaux, qu'une sçavante Societé de Médecins & de Philosophes public tous les ans en Allemagne, sur la Médecine, & sur la Physique. Monsieur Reiselius est Membre de cette illustre Société. On voit dans le sixieme volume des Ephémérides une Dissertation qu'il a faite, sur la filtration de l'eau qui monte par une bande de drap. Ce Phénomene est extrêmement difficile à expliquer. Mais la plus considerable Piece qu'il ait fournie à ce Journal d'Allemagne, est sans doute la Statuë humaine dont on voit la description dans le neuvieme tome, & qui est en original dans le Cabinet des Machines Hydrauliques des Ducs de Wirtemberg à Stutgard. On voit à l'œil dans cette Statue humaine le mouvement du Chyle, & la circulation du sang par les veines & les arteres. L'Auteur en a donné le spectacle dans son Cabinet, & si ceux qui n'entendent pas assez de Latin pour lire le Journal d'Allemagne, veulent avoir une idée de cette machine, ils n'auront qu'à consulter le Journal des Savans du 22. Novembre 1683. qui en contient une exacte description.

Particularité de ce Siphon.

Ce que nous avons dit ci-dessus n'est pas le vrai point de vûë du Siphon de Wirtemberg. Voici ce qu'il a de plus remarquable; c'est qu'étant situé perpendiculairement à l'horizon, ses deux branches parfaitement au niveau (car sans cela il ne fait rien) si l'on verse de l'eau dans l'un des vases qui sont au dessous de ses branches, n'importe lequel ce soit, cette eau monte tout aussi-tôt sans succion, sans pression, sans aucune impulsion apparente: & lors même que l'eau est tellement située qu'elle ne remplit que la quatrieme partie de l'orifice, elle monte néanmoins jusques au sommet du Siphon, & s'écoule ensuite par l'autre branche.

Il n'y a que Monsieur le Duc Administrateur de Wirtemberg & son Sécretaire, qui sachent où consiste l'artifice. On dit qu'ils ont déja fait un Siphon de cette espece, qui a vingt-huit pieds de haut, & qu'on va essayer si ayant plus de hauteur que n'en a l'eau, qui est en équilibre avec l'air, c'est-à-dire, qui est montée jusqu'à trente-deux pieds plus ou moins, il fera son jeu ordinaire. Si cela est, on s'imagine qu'on lui pourra donner telle hauteur qu'on voudra, & qu'il sera d'un usage incomparable. ‡

ARTICLE IX.

Oeuvres diverses d'un Auteur de sept ans, ou Recueil des Ouvrages de MONSIEUR LE DUC DU MAYNE, *qu'il a fait pendant l'année* 1677. *& dans le commencement de* 1678. A Paris. in 4.

Réflexions sur le beau Naturel du Duc du Mayne.

UN Prince Auteur dans un âge si peu avancé, est assurément un prodige qu'on ne voit guere. Ce seroit une espece de miracle dans une personne du commun. Que n'en doit-on donc pas dire, quand on le voit dans un Fils de Roi? Et quel Roi encore? Le plus grand qui se puisse voir. Cela, diront quelques-

* *Delic. Phys. Mathem. part. 13. prop. 2.*

† Voyez le mois de Novembre de cette année à la fin de l'Art. VII.

‡ Voyez la description d'un autre Siphon qui produit les mêmes effets que celui-ci, Art. X. du mois de Mai de cette année.

ques-uns, diminuë le miracle, au lieu de l'accroître. Mais on se trompe; car pour ne rien dire de ces grandes soûmissions, qu'une Famille Royale voit perpétuellement autour d'elle, & qui la disposent naturellement à ne faire que ce qu'elle veut, n'est-il pas certain qu'un jeune Prince, dont le Pere se signale par des triomphes, & par mille évenemens d'une gloire singuliere, se tourne tellement de ce côté-là, qu'il se fait une petite idée de l'étude, & de la culture de l'esprit. Il faut donc que les grands progrés de MONSIEUR LE DUC DU MAYNE, & l'habileté prodigieuse qu'il a euë dès son enfance, nous surprennent beaucoup plus que s'il étoit d'une condition moins sublime; car en cultivant son esprit, & en étudiant aussi soigneusement qu'il a fait, il n'a pas laissé d'être principalement sensible à la gloire des Heros, & à soûpirer après le temps où il pourra marcher sur les traces, que l'Histoire de ce Regne lui présente. Quelle capacité d'ame n'a-t-il point falu avoir, pour être touché d'une noble ardeur de courir après les triomphes, dont on entendoit le bruit, & pour s'acquiter en même temps, avec un progrès extrême, de toutes les fonctions d'un Disciple? C'est un des prodiges qui arrivent le plus rarement, & je ne sçai si jamais les Historiens, & les Compilateurs des choses extraordinaires, avec toute la vigilance dont ils sont douez à cet égard, ont découvert quelque autre exemple de cette nature.

Et sur son éducation. Mais puis que nous vivons dans un siecle de Philosophie, qui explique chaque chose par des causes naturelles, autant qu'il se peut, & que j'aime assez cette methode, je consens, si on le veut, qu'on l'employe dans le sujet dont je parle. Qu'on dise donc (j'y donne les mains avec plaisir) qu'il a été selon l'ordre de la Nature, qu'une belle ame, cultivée comme celle-ci, ait fait les progrés que nous admirons. Qu'on le prouve (j'y consens aussi de tout mon cœur) 1. Parce que les soins d'un grand Roi, & l'approbation qu'il donne à un enfant qui fait son devoir, ont une efficace toute puissante, lors que tout cela est accompagné d'une certaine fortune qui ne fait rien à demi, qui ne se partage point, qui n'est pas comme celle de l'Empereur Auguste, aussi contraire dans le domestique, que favorable au dehors, mais qui est une fortune de Famille, aussi bien qu'une fortune de Regne. 2. Parce qu'une mere d'une beauté d'esprit surprenante, qui fait tout de la meilleure grace du monde, qui prend un soin très-particulier de l'éducation d'un fils, & qui travaille sur un bon fonds, ne sauroit manquer de voir bien-tôt des fruits extraordinaires de sa peine. 3. Parce qu'une Gouvernante choisie entre dix-mille pour sa grande habileté, mene loin un jeune enfant, qui ne demande qu'à s'avancer en toutes choses. Voilà dequoi contenter ceux qui veulent de l'ordre de la nature par tout. Après cela si quelqu'un est assez bourru, ou assez Pirrhonien, pour dire que ce ne sont-là que des causes très-probables, & qu'il faut de meilleures preuves de la capacité extraordinaire d'un enfant, on peut encore le contenter, en lui montrant le Livre dont il est ici question, & dont l'illustre Mr. de Benserade nous a fait présent. Nous lui sommes infiniment obligez de nous avoir procuré pour nos Nouvelles, un ornement si précieux; & il doit être persuadé que tout le monde en deviendra l'Admirateur, & que si on ne le devient pas autant que lui, qui voit de prés l'effet & les causes, c'est parce qu'il est juste qu'il y ait ici une exception à la regle générale. *Major ex longinquo reverentia.* Parlons maintenant du Livre.

Idée de cet Ouvrage. Il est dédié à Madame de Montespan, & selon toutes les apparences, c'est Madame de Maintenon qui a fait l'Epitre Dédicatoire. Elle est tournée de la maniere du monde la plus delicate. Il semble qu'on n'y touche pas, ou qu'on ne veuille qu'effleurer; cependant on loue jusques au vif, & on va bien loin en peu de paroles.

Quant aux Ouvrages du petit Prince de sept ans, ils sont de trois sortes; ils consistent en traits d'Histoire, en Maximes, & en Billets.

L'occasion qui a fait naitre la premiere partie est que *Monsieur le Duc du Mayne, ne pouvant se résoudre à se servir des exemples qu'on lui donnoit pour apprendre à écrire, s'avisa de lui-même de faire des Extraits des Livres qu'il avoit lûs, & de faire des discours sur ce qui lui venoit en fantaisie, que le Maître à écrire mettoit après au net pour lui servir d'exemple.* On a imprimé le tout *dans le même ordre qu'il a été fait.* Il est aisé de connoître par ces Extraits, que l'Auteur avoit l'esprit bien tourné, & de grandes avances de jugement. La plûpart de ses petits discours sont empruntez de l'Histoire ancienne. Cesar, Alexandre, & Pompée y paroissent bien souvent. On y trouve aussi des endroits fort remarquables de l'Histoire moderne.

Quoi que les Maximes ne soient qu'au nombre de dix, elles sont pourtant une plus grande marque de la capacité de ce jeune Duc que les Extraits Historiques, parce qu'elles sont une production d'esprit & de jugement, à laquelle on ne sçauroit atteindre par les forces d'une très-heureuse mémoire. Il les fit ayant lû les Maximes de M.... & de M.... S'il nous étoit permis de débiter notre conjecture, nous dirions qu'on entend par ces points Monsieur le Duc de la Rochefoucaut, & Madame la Marquise de Sablé. Voici une des Maximes du jeune Prince, afin qu'*à l'ongle on connoisse le Lion.*

IV. Maxime.

Lors que quelqu'un nous confie son secret, il ne le faut dire à personne: mais nous pouvons confier le nôtre à qui il nous plaît; si nous choisissons mal, nous faisons une imprudence; mais si nous disons le secret d'un autre, nous faisons une infamie.

Les Billets sont en assez bon nombre, & ont tous quelque chose de mignon, de joli, de fin, & d'infiniment au dessus des autres enfans de sept à huit ans.

On ne voit que trop qu'une habileté prématurée s'arrête, ou s'altere peu glorieusement. Mais on voit ici une exception surprenante à ce train ordinaire de la Nature. Ce jeune Duc fait tous les jours des progrès qui augmentent l'admiration.

ARTICLE X.

Lettre du Pere Ferdinand Verbiest de la Compagnie de Jesus, écrite de la Cour de Pekin, sur un voyage que l'Empereur de la Chine a fait l'an 1683. dans la Tartarie Occidentale. A Paris

Paris chez la Veuve Pierre Bouillerot au bout du Pont S. Michel. 1684. in 4.

VOici la Lettre que nous avions annoncée dans les Nouvelles du mois de * Novembre. L'Imprimeur a mal marqué le nom du Jesuite, puis qu'il l'a nommé *Verbiert*, au lieu de *Verbiest*.† Nous ne sçavions pas alors si cette Lettre contenoit des choses qui confirmassent ce qui est contenu dans une Carte de la Tartarie, à la publication de laquelle on a exhorté l'Auteur, par une Lettre Latine publiée dans les Nouvelles ‡ d'Octobre, mais nous savons à présent qu'il n'y a pas beaucoup d'apparence, que l'Ecrit du Pere Verbiest ait quelque rapport à cela. Ce qu'on y voit de plus remarquable se réduit à ceci.

Précis de cette Lettre.

I. Que l'Empereur de la Chine âgé de trente ans, fit ce voyage accompagné de plus de soixante mille hommes, & de cent mille chevaux, afin de tenir ses troupes en exercice, & les Tartares Occidentaux dans le devoir. Pour ne rien dire des intérêts de sa santé qu'il ménage dans ces sortes de courses, pendant lesquelles il ne voit aucune femme.

II. Qu'il n'y a ni Villes, ni Bourgs, ni villages, ni même aucunes maisons dans la Tartarie Occidentale, & que tous les habitans logent sous des tentes, qu'ils transportent de lieu en lieu, selon la commodité des paturages; ne cultivant point la terre, & ne nourrissant ni pourceaux, ni oyes, ni poules, ni aucune autre bête qui ne puisse vivre des herbes, que la terre produit toute seule.

III. Que les Tartares Occidentaux ont une vénération singuliere pour leurs Prêtres, qu'ils appellent *Lamas*, en quoi ils different des Tartares Orientaux, dont la plûpart n'ont aucune Religion & ne croyent point de Dieu.

IV. Que la Tartarie Occidentale est située au delà de la muraille de la Chine environ mille stades Chinoises, c'est-à-dire, plus de trois cens milles d'Europe, & que les Tartares Occidentaux sont les plus redoutables Ennemis, que les Chinois ayent jamais eus.

V. Que la muraille, qu'un Empereur de la Chine fit bâtir pour arrêter leurs incursions, est au dessus de tout ce que la renommée en en a publié. Elle passe en divers endroits par dessus des Montagnes très-hautes, de sorte qu'il y a des lieux où elle s'éleve 1037. pieds géométriques au dessus de l'Horizon; & comme elle est recourbée en divers endroits, suivant la disposition des Montagnes, on peut dire qu'au lieu d'un mur, il y en a trois qui entourent cette grande partie de la Chine.

VI. Que le Monarque, qui de nos jours a réüni les Chinois & les Tartares sous une même domination, a obligé les Tartares Occidentaux d'aller demeurer à trois cens milles au delà de la muraille de la Chine, & a donné leurs terres aux autres Tartares, ses anciens sujets.

VII. Que le principal artifice dont il s'est servi pour subjuguer les Tartares Occidentaux, à été d'engager leurs *Lamas* ou Prêtres dans ses intérêts, par des présens, & par des caresses, & que l'Empereur d'à présent se sert de la même voye, pour tenir ces Peuples dans la dépendance, quoi que dans le fonds il n'ait que du mépris pour ces *Lamas*.

VIII. Que dans cette Tartarie il regne aux mois de Juillet & d'Août un vent si froid, principalement durant la nuit, qu'on est obligé de prendre des fourrures. Cela vient en partie de ce que le païs est plein de montagnes, dont il y en a une de 3000. pas géométriques d'élévation au dessus de la mer la plus proche de Pekin, & en partie du salpêtre dont le païs abonde, & dont on tire des motes toutes gelées, quand on creuse la terre à trois ou quatre pieds de profondeur.

De l'esprit de tolerance de l'Empereur de la Chine.

Le reste de la Lettre regarde les belles qualitez de l'Empereur de la Chine, & les bontez qu'il témoigne aux Jésuites. Elles vont si loin qu'il leur envoye des mets de sa table, & les fait quelque fois manger dans sa tente, prenant garde que si c'est un jour maigre pour eux, on ne leur donne que des viandes qu'ils puissent manger.

Je ne ne sçai pourquoi les Chretiens font si peu de réflexions sur l'esprit de tolerance, qui regne dans ces Rois Payens, que nous traitons hautement de barbares & de féroces. Voilà un Empereur Chinois très-persuadé que la Religion des Jésuites est fausse, & tout-à-fait opposée à celle dont lui & tous ses sujets font profession, qui ne laisse pas de souffrir ces Missionnaires, & de les traiter fort humainement.

ARTICLE XI.

Johannis Nicolai Pechlini Med. D. P. Serenissimi Cimbriæ Principis Reg. Archiatri, Theophilus Bibaculus, sive de potu Theæ *Dialogus.* Francofurti impensis Joh. Sebastiani Richelii, Bibliopolæ Kiloniensis. 1684. in 4.

Differens sentimens sur le Thé.

ON a déja vû plusieurs Traitez de cet Auteur, un *de aëris & alimenti defectu & vita sub aquis*, un *de habitu & colore Æthyopum, qui vulgo Nigritæ*, un *de purgantibus*, &c. Il se propose dans celui-ci de parler du *Thé*, & il le fait d'une maniere bien opposée à celle d'un savant Médecin Danois, nommé *Simon Pauli*, qui fit un Livre il y a près de vingt ans, *de abusu* ‡ *Tabaci & herbæ Thée*, où il parle avec assez de mépris de cette derniere plante. Il y a des gens au contraire qui en disent les plus grands biens du monde. Mais peut-être feroit-on mieux de n'en dire ni bien, ni mal, y ayant beaucoup d'apparence que les Médecins ne se sont point apperçûs, que les maladies ayent régné plus ou moins, depuis que l'usage du *Thé* est devenu si commun. Quelques personnes croyent que le plus grand bien que l'on en puisse tirer, est un honnête amusement, une oisiveté innocente, un petit artifice pour empêcher que les femmes ne s'ennuyent, & pour faire que leurs conversations soient plus animées. Ces mêmes personnes font presque le même jugement du Tabac. A les en croire, ce n'est ni une aussi méchante drogue que *Simon Pauli* nous le voudroit persuader, ni un aussi bon mets que le font certaines gens qui en prennent par débauche, & qui sont bien-aises pour s'excuser de dire, qu'ils s'en servent comme d'un remede fort salutaire, *hoc prætexunt nomine culpam*. Le plus grand bien qu'on retire du Tabac (disent ces personnes dont je parle) c'est que quand on fume

Et sur le Tabac.

* No. IV. du Catalogue.
† Cette faute a été corrigée depuis.
‡ Voyez l'Art. VI.
‡ *Voyez le Journal des Savans du 19. Juillet 1666.*

fume avec ses amis, & qu'on ne sait plus que dire, on se tait avec bienséance, en reprenant la pipe pour songer à quelque chose, au lieu que ceux qui ne fument pas, & qui ont épuisé les lieux communs de la pluye, & du beau temps, & les nouvelles de la Gazette, laissent tomber à tout moment la conversation, baillent, & s'entre-regardent dans un silence décontenancé. Ces personnes n'oublient pas de conter dans l'occasion, que quand le Tabac fut mis en parti en France, les interessez lui firent donner dans un Livre toutes les bonnes qualitez imaginables, en payant un habile Auteur pour cela, qui leur en fournit pour leur argent. Mais revenons à Monsieur Pechlin.

Sentiment de M. Pechlin sur le Thé.

Il tient le milieu entre ceux qui loüent le *Thé* à perte de vûë, & entre ceux qui le blâment, mais il panche pourtant un peu plus du côté des premiers que du côté des derniers. Il a crû autrefois que le *Thé* étoit les feuilles d'un arbrisseau, ou d'une espece de Houx, *paliurus*, dont Strabon dit que les Troglodytes bûvoient de la décoction. Mais il a changé de sentiment. Il rejette l'opinion de *Simon Pauli*, qui a crû que le *Thé* n'étoit autre chose, qu'une espece de Myrte nommé *Chamæleagnus*, & celle de Bauhinus qui en a fait une espece de fenouil. En un mot il ne croit pas que nous ayons dans l'Europe aucune plante de l'espece de celle-là. Il en rapporte une description bien étenduë, tirée des Notes de Guillaume Pison sur l'Histoire des Indes de Bontius. En voici un petit Extrait.

Description de l'arbrisseau qui le porte.

Le *Thé* est un arbrisseau grand comme nos Rosiers. Sa tige & ses branches, depuis la terre jusqu'au sommet, sont couvertes d'un nombre infini de fleurs & de petites feuilles pointuës, & dentelées, qui, quoi que d'une même forme, sont pourtant de cinq differens degrez de grandeur, dont le premier est pour les feuilles qui croissent le plus prés de terre, & le dernier pour celles qui sont au haut de la plante, & ainsi à proportion, plus les feuilles sont éloignées de la terre, plus sont elles petites; mais leur prix ne répond pas à leur grandeur, puis que les plus grandes ne valent que cinq sols la livre, après avoir été bien sechées & preparées, au lieu que les plus petites valent quelquefois jusqu'à cent cinquante francs. Celles de la seconde grandeur valent cinquante sols, celles de la troisieme, cent sols, & celles de la quatrieme, quinze francs. Les Japonois les jettent en poudre dans de l'eau bouillante, & la boivent après cela, persuadez que plus elles sont vertes, plus elles sont salutaires. Les Chinois se contentent de boire de l'eau qui a bouilli avec ces feuilles. Les fleurs de cet arbrisseau sont blanches, & fort semblables aux roses sauvages, à l'odeur près.

Utilités du Thé.

Après quelques digressions assez curieuses, l'Auteur s'attache aux utilitez du *Thé*, & dit que de cela même qu'on le prend avec de l'eau chaude, il s'ensuit qu'il est capable de faire du bien; & sur cela il nous parle de l'usage de l'eau chaude parmi plusieurs Peuples anciens & modernes. Il ajoûte que le *Thé* est bon pour prévenir les maladies scorbutiques, auxquelles on est fort sujet dans les lieux Septentrionaux; il donne cette raison pourquoi il peut prévenir ces maladies, c'est que par son sel volatil il entretient dans le sang, l'agitation nécessaire pour empêcher qu'il ne se fige. Il desaprouve la méthode de ceux qui le prennent avec du bouillon, ou avec du lait, & il prétend que la petite vertu *adstringente* qui convient au *Thé*, fortifie le mouvement tonique des boyaux, ce qui n'est pas peu de chose. Il blâme extrêmement ceux qui en prennent aprés un grand repas, ou après avoir bû beaucoup de vin, & en général il donne de fort bons conseils pour le choix des témpéramens, & des dispositions convenables. Nous en toucherions un plus grand nombre de particularitez, si nous ne devions pas recevoir au premier jour un Livre, qui a été réimprimé à Lyon depuis peu, & qui nous donnera sujet de nous étendre sur ce que nous ne remarquons ici qu'en gros, car il s'intitule, *Traités nouveaux & curieux du Café, du Thé, & du Chocolat.* *

Histoire de l'Antimoine.

Mais nous ne devons point passer sous silence les réflexions judicieuses que Monsieur Pechlin a faites, sur la force de l'opinion par rapport au cours des remedes. Il remarque qu'un même remede se trouve successivement à la mode, & dans le décri, qu'il ressuscite, & qu'il retombe, selon qu'il plait au caprice, & à l'inconstance de l'esprit humain. Quelquefois cela peut venir de la diverse temperature de nos corps, qui est moins susceptible en un temps qu'en un autre, de certaines choses. Il apporte l'antimoine en exemple de cette vicissitude. Avant le douzieme siecle, l'antimoine n'étoit connu que pour être propre à la composition du fard, mais en ce temps-là un Moine, nommé *Basile Valentin*, ayant trouvé le secret de préparer ce mineral, & d'amortir les qualitez redoutables de son souffre, publia un Livre qu'il intitula, *Currus Antimonii triumphalis*, où il soûtint que c'étoit un remede pour toutes sortes de maux. Mais tous ces éloges, confirmez par la pratique des Cloîtres, n'empêcherent pas que pendant près de trois cens ans l'antimoine ne fut négligé. Paracelse commença de le reproduire au commencement du dernier siecle; & depuis ce temps-là, les Chymistes s'étant mis en tête de le faire valoir par diverses préparations, lui donnerent quelque vogue. Mais comme quelques-uns de leur Secte, toûjours odieuse à celle de Galien, appliquerent très-mal ce remede, ils furent cause qu'on le décria comme un poison. Car on écrivit tant de Livres contre l'antimoine, que le Parlement de Paris en condamna l'usage absolument par un Arrêt de l'an 1566. Cette défense a duré longtemps, puis qu'en l'an 1609. un Médecin, nommé Besnier, fut exclus de la Faculté, parce que contre l'Arrêt du Parlement, il s'étoit servi de l'antimoine. On n'eut aucun égard aux cures qu'il avoit faites. Plusieurs sçavans hommes murmurerent contre cette violence, & peu à peu ils firent changer de face à la chose, puis que malgré toutes les invectives d'un très-sçavant Médecin, nommé Moreau, & de plusieurs autres, l'antimoine fut reçû par autorité publique au nombre des purgatifs l'an 1637. Les querelles ne s'appaiserent pas pour cela entre Messieurs les Médecins; ils exciterent tant de tumultes, qu'enfin le Parlement de Paris fut contraint d'y remédier, en cassant l'Arrêt de 1566. & en permettant par un autre Arrêt l'an 1650. l'usage de l'antimoine.

Et du Quinquina.

L'Auteur apporte encore un autre exemple, sçavoir celui du *Quinquina*. Cette écorce du Perou, dit-il, ayant été apportée en Europe, il

* Voyez l'Extrait de cet Ouvrage, Art. IV. du mois de Mai suivant.

il y a quelques 34. ans, fit d'abord un très-grand bruit. Brunacius & Chiflet lui donnerent tant d'éloges, qu'il sembloit que la Nature n'avoit fait rien que cela pour la guérison des fievres. Mais elle déchût bientôt de sa grande réputation, & pendant plus de quinze ans elle a été comme ensevelie. On ajoûte à cela quelques raisons pourquoi cette drogue ne se soûtint pas; puis on nous dit qu'il y a quatre ans qu'un Anglois inconnu jusques alors, ayant trouvé une certaine préparation du *Quinquina*, qui lui reüssit deux ou trois fois, courut à Paris comme à une Ville très-propre à faire trouver une abondante moisson. Il n'y fut pas plûtôt arrivé qu'un grand nombre d'affiches firent connoître dequoi il étoit capable, & d'abord sa maison se trouva environnée de fébricitans. Son remede réüssit, soit par la favorable disposition de l'année, soit par l'efficace de la préoccupation. Le voilà donc en la bouche de tout le monde, le voilà produit à la Cour où il guérit Monsieur le Dauphin. Après quoi ce ne furent que présens, que pensions, qu'Ordres de Chevalerie pour un nouveau venu, qui étoit auparavant *Medicus diabolaris aut recoctus Pharmacopola*, à ce que dit cet Auteur, dont je rapporte le narré, sans m'en rendre le garand. C'est ainsi, ajoûte-t-il, que le *Quinquina* est remonté dans son premier lustre, & qu'au lieu qu'on ne le vendoit que seize écus la livre, il en coûte aujourd'hui cent. Mais il est à craindre, dit-il, que ce remede Anglois ne tombe à son tour, par le changement du caractere particulier des fievres & des saisons. Je ne sai si ce prognostic aura lieu, mais il me semble qu'on ne parle plus tant de ce fébrifuge. Celui d'un Apoticaire Provençal, nommé Savari, fait plus de bruit à present en France, dit-on, que l'Anglois.

Il y a une mode pour les remedes.

L'Auteur finit son Ouvrage par la considération d'un remede contre la goûte, nommé *Moxa* & apporté de la Chine. D'abord on le crût fort souverain, mais on est tout-à-fait desabusé. Il remarque la même chose de la liqueur styptique, dont on parla si fort il y a dix ans, & qui valut de si grandes sommes à son Inventeur. Si elle est telle qu'on l'a représentée, pourquoi n'en parle-t-on plus? Il y a mille autres choses dont l'Auteur touche quelques-unes, qui d'abord paroissent un souverain bien. Au bout de quelques années on ne sait pas seulement si jamais il en a été fait mention. Tant il est vrai que tout est sujet aux caprices de la mode.

Monsieur Du-Ry, Architecte & Ingenieur, & fils d'un très-habile Architecte de Paris, doit donner bien-tôt au Public un nouveau Traité Géometrique, & une Nouvelle Méthode de tracer le profil du fut de la Colomne, qu'il appelle Conchoïde irreguliere. *Ce Trait est une ligne qui tient en sa forme & en sa description, de la* Conchoïde *de Nicomede. Nous publierons dans les Nouvelles du mois prochain* * *le Memoire que Monsieur Du-Ry nous a envoyé sur cela, & qui n'est qu'un prélude d'une Architecture raisonnée, qu'il est sur le point de faire imprimer.*

Ce que nous avons dit de l'Académie des Médaillistes de Paris, dans l'Article second de Décembre, contient quelques erreurs de fait, à ce qu'on prétend. Nous en devons être éclaircis au premier † *jour. En attendant nous ne nous persuaderons jamais que l'erreur consiste en ce que nous avons dit, que la petite Académie s'assemble chez Monsieur le Marquis de Louvois, car nous sçavons que ce Grand Ministre ne veille pas moins sur les affaires des sciences, que sur celles de la guerre.*

La Compagnie des Libraires d'Amsterdam a fait une sixieme édition de l'Histoire Critique du Vieux Testament. Le Sieur Reinier Leers, Libraire de Rotterdam, en aura bien-tôt une septieme plus considérable que toutes les précédentes, parce qu'elle sera augmentée d'une Piece très-curieuse qui n'a jamais vû le jour.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Dialogue de Genes & d'Alger, Villes foudroyées par les armes invincibles de* Louis le Grand *l'année 1684. avec plusieurs particularitez historiques, touchant le juste ressentiment de ce Monarque, & ses prétentions sur la Ville de Genes, avec les réponses des Génois.* A Amsterdam chez Henry Desbordes, dans le Kalves-straat. 1685. in 12.

Partialité des Génois pour les Espagnols contre les François.

C'*Est la traduction du Livre Italien, dont nous avons rapporté le titre sur la fin des Nouvelles de Décembre* ‡. *Le sujet de cet Ouvrage a fait grand bruit, non seulement dans le figuré, mais aussi dans le propre. L'Auteur raconte des particularitez surprenantes de la partialité outrée des Génois, pour les Espagnols, contre les François. Il dit qu'un Noble qui témoigne quelque penchant pour la France, ou qui va servir dans ses Armées, est dès-là jugé indigne de toute sorte d'avancemens, & qu'au contraire le seul moyen d'obtenir les plus belles Charges de la République, est d'aimer les manieres Espagnoles, & d'avoir porté les armes pour cette Nation. On voit aussi dans ce Livre les marques de haine que les Génois ont données à la France, pendant que Monsieur de Saint Olon a residé parmi eux. Celui qui a fait ce Dialogue insinue qu'ils sont capables d'imiter les Numantins, plûtôt que d'acquiescer aux soûmissions que Sa Majesté Très-Chretienne exige. S'ils avoient à faire à un Roi moins puissant sur Mer, il ne seroit pas nécessaire que leur résistance opiniâtre se tournât du même côté que celle des Numantins, car elle les pourroit porter à se servir des expédiens que prirent les Phocéens assiégez par un Lieutenant de Cyrus. La Gaule profita de leur désespoir, par la belle Colonie qu'ils vinrent fonder en Provence, où l'on croit qu'ils bâtirent la fameuse Ville de Marseille. Quoi qu'on ait dit fort spirituellement depuis peu*, qu'il est plus aisé de détruire Genes que de l'humilier, *il est probable qu'elle prendra le parti le plus sûr, & le plus commode.*

On vend à Paris chez Charles de Serci un Livre nouveau qui s'intitule, Relation de l'Etat de Genes, & le Traité par lequel les Génois se sont donnez à Charles VI. & à ses Successeurs Rois de France. *Par Monsieur le Noble, Procureur Général au Parlement de Mets.* in 12.

Cla-

* Voyez l'Art. VI.
† Voyez le mois suivant No. V. du Catalogue.
‡ No. VI. du Catalogue.

II. *Clarissimi Viri Burcheri de Volder, Disputationes Philosophicæ omnes, contra Atheos.* Medioburgi apud Johannem Lateranum. 1685. in 8.

L'Auteur a desavoüé cet Ouvrage.

IL y a une fausseté dans le titre de ce Livre, car on y assure que ce sont toutes les Theses que Monsieur de Volder a faites contre les Athées, & il n'est pas vrai qu'elles soyent toutes ici. Il avoit expressément marqué dans celles qu'il a fait soûtenir à ses Disciples, sur cette importante question de l'existence de Dieu, qu'il lui en restoit d'autres à faire, & cela paroit assez. Comme il n'avoit pas dessein qu'elles servissent à d'autres usages qu'à une Dispute Académique, il n'a point voulu les achever, croyant par là faire en sorte qu'aucun Libraire n'en entreprit l'édition. Mais ses soins ont été inutiles, car on a publié malgré lui ce qui en avoit paru sur les bancs de son Auditoire, & on a retranché l'endroit où il avoit averti, que l'Ouvrage n'étoit pas encore à sa fin. Comme donc il n'avoit pas eu dessein de travailler pour le Public, en faisant ces Theses pour ses Ecoliers, & que d'ailleurs cette édition a été faite sans qu'il en ait été averti, qu'elle est pleine de fautes d'impression, & qu'il est fâché qu'on l'ait entreprise, il declare qu'il ne reconnoît point pour sa production cet Ouvrage-ci. Il le desavoüe entierement. Il contient néanmoins de très-bonnes choses, qui peuvent servir d'un bon Commentaire à quelques endroits difficiles des Méditations de Monsieur Descartes. On avoit déja joüé une semblable piece à Monsieur de Volder, à l'égard d'une Dissertation sur les principes du Corps, & sur la pesanteur de l'air, qu'on publia à son insçû l'an 1681. C'est une bonne marque, & qui doit le consoler des supercheries que les Libraires lui font. Il y a bien des gens qui voudroient être en la même peine, ceux par exemple qui ne trouvent personne qui se veuille charger de leurs Ouvrages, quoi qu'ils sollicitent de porte en porte tous les Libraires à les imprimer. Quel plaisir ne seroit-ce pas pour eux, si on les imprimoit sans aucune sollicitation, & sans attendre leur consentement? Monsieur de Volder est Professeur en Philosophie & en Mathématique à Leide, & s'est acquis une grande réputation.

III. *Varia Sacra, seu Sylloge variorum opusculorum Græcorum ad rem Ecclesiasticam spectantium. Curà & studio Stephani le Moine Théologi Leydensis, qui collegit, versiones partim addidit, & notis ac observationibus uberioribus illustravit.* Lugd. Batavorum apud Danielem Gaesbeckium. 1685. 2. vol. in 4.

C'Est un Recueil de fort belles Pieces, avec des Notes remplies d'une vaste érudition. Nous en parlerons bien-tôt amplement *.

IV. *Alaric ou Rome vaincuë. Poëme Heroïque dédié à la Sérénissime Reine de Suede, par Monsieur de Scuderi Gouverneur de Notre-Dame de la Garde.* Suivant la Copie de Paris, à la Haye chez Jacob van Ellinckhuisen, au Palais, au Dauphin. 1685. in 12.

CE Poëme fit échouer en quelque façon la Pucelle de Chapelain, parce qu'il donna du goût pour les Vers Epiques aisez & coulans. La Préface en est fort sçavante, & l'Auteur y donne une grande idée de lui-même. On voit dans le dixième Livre un bel éloge du Grand Gustave, & de Christine sa Fille. Comme cet Ouvrage est assez connu, il suffit d'avertir qu'il a été réimprimé.

V. *L'Art de jetter les Bombes, par Monsieur Blondel.* A la Haye chez Arnould Leers. 1685. in 12.

COmme nous avons parlé ailleurs de ce † Livre, il suffit d'avertir le Public, qu'il vient d'être réimprimé en Hollande, & que tous les Connoisseurs le trouvent très-beau.

VI. *Richardi Simonis, Gallicanæ Ecclesiæ Theologi, opuscula Critica adversus Isaacum Vossium, Anglicanæ Ecclesiæ Canonicum. Defenditur Sacer codex Ebraicus & B. Hieronymi Translatio.* ‡ Edinburgi Typis Joannis Calderwood. 1685. in 4.

VII. *Hieronymi le Camus, Theologi Pariensis, judicium de nupera Isaaci Vossii ad iteratas P. Simonii objectiones responsione.* ‖ Edinburgi Typis Joannis Calderwood. 1685. in 4.

VIII. *Quintus Curtius Rufus de Rebus Alexandri Magni, cum commentario perpetuo & Indice absolutissimo Samuelis Pitisci, quibus accedunt Mottevayeri de Curtio dissertatio; Freinshemii supplementa; Figuræ ex Veterum monumentis ad Historiam Alexandri illustrandam depromptæ & illarum exegesis; Alexandri Genealogia, & Synopsis Chronologica.* § Ultrajecti apud Franciscum Halma Academ. Typogr. Ordinarium. 1685. in 8.

CEs trois derniers Livres nous ont été communiquez trop tard, pour en parler dans les Nouvelles de ce mois. Nous le ferons le plûtôt qu'il nous sera possible.

Nous attendons une ample moisson pour le mois suivant, sçavoir le Ceremoniel Politique *de M. Leti* **; *une Dissertation de M. Rainssant* †† *imprimée à Versailles sur les Jeux Séculaires de Domitien; une autre de M. Petit Medecin de Paris sur* les Amazones ‡‡; *une autre de M. Arnaud contre le P. Mallebranche, &c.* §§

Observation Astronomique.

Observation d'une Eclipse par M. de la Hire.

L'Utilité qu'on peut tirer dans l'Astronomie, la Géographie, & la Chronologie, des Eclipses exactement observées, nous fait croire que ceux qui cultivent ces sciences, seront bien-aises de trouver ici une observation très-exacte de la derniere Eclipse de Lune, arrivée le vingt & unieme Décembre 1684. Elle a été faite à Paris dans l'Observatoire du Roi, par Monsieur de la Hire, un des principaux Membres de l'Académie Royale des Sciences. Comme

* Voyez l'Art. IX. du mois suivant.
† *Nouvelles de Juin, No. VII. du Catalogue.*
‡ Voyez le précis de ce Livre, dans le mois d'Avril suivant, Art. VI.
‖ Voyez l'Extrait de ce Livre dans le même mois d'Avril, Art. VII.

§ Voyez l'Art. III du mois suivant.
** Voyez l'Art. VIII.
†† Voyez l'Art. II.
‡‡ Voyez le mois d'Août de cette année, Art. I.
§§ Voyez l'Art. IV. du mois suivant.

me le commencement & la fin des Eclipses sont fort incertains, à cause de la Pénombre, il s'est appliqué le plus soigneusement qu'il lui a été possible, à déterminer le passage de l'Ombre par les plus considérables taches de la Lune, dont les noms sont connus dans les *Selenographies*, & dans l'Astronomie réformée du Pere Riccioli. Voici son Observation.

Eclipse de Lune le 21. *Décembre* 1684.

	h.	m.	s.
Le commencement à Paris au soir à	9.	29.	20
Passage de l'Ombre.			
Par *Aristarchus* à	9.	39.	30
Par le milieu de *Keplerus* à	9.	53.	30
Par *Grimaldus* à	10.	4.	30
Par *Plinius* à	10.	13.	50
Par *Dionisius* à	10.	23.	0
Retour de l'Ombre.			
Par *Aristarchus* à	11.	29.	30
Par *Keplerus* à	11.	43.	20
Par *Heraclides* à	11.	46.	30
Par *Dionisius* à	11.	54.	0
Fin de l'Eclipse à	12.	26.	30

	m.	s.
Diametre apparent de la Lune au Meridien	30.	36
Plus grande obscurité	20.	46

Grandeur de l'Eclipse, un peu plus de 8. doigts.

Dans le temps de cette Eclipse, il en arriva une autre d'une Etoille du *Cancer*, dont

	h.	m.	s.
L'*Occultation* fut à	9.	34.	46
Et L'*Emersion* à	10.	8.	25

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de Mars 1685.

AVERTISSEMENT.

VOICI LA SECONDE ANNE'E *de ces Nouvelles. Nous la commençons par un petit changement, qui les tirera du nombre des Ouvrages anonymes. La raison de ce changement est qu'on a trouvé qu'il étoit juste de faire connoître distinctement au Public, le lieu où ces Nouvelles sont composées. Effectivement toutes sortes de raisons veulent, que puis que* MESSIEURS LES MAGISTRATS DE ROTTERDAM *honorent de leur protection & de leur bonté, les Muses aussi bien que le Commerce, le Public le sçache pour leur en donner les éloges qu'ils méritent. C'est pour cela que lors que nous commençâmes cet Ouvrage, il nous vint dans la pensée de le leur dédier, mais deux raisons nous en empêcherent, la premiere que nous n'étions pas trop assûrez si l'essai que nous ferions auroit quelque suite, la seconde, que les railleries d'une infinité de gens contre les Epitres Dédicatoires, qui ne passent dans leur esprit que pour des actes d'honnête mendicité, nous ont toûjours fait beaucoup de peur. Présentement que nous voyons que le Public n'a pas desapprouvé notre dessein, & qu'il y a de l'apparence que nous le continuerons, ce seroit avec bien de la joye que nous prendrions la liberté de le dédier à ces* MESSIEURS, *si la seconde raison ne nous retenoit. Le milieu à cela est de faire sçavoir que cet Ouvrage vient de la plume d'un des Professeurs qu'ils ont établi dans leur nouvelle* ECOLE ILLUSTRE, *& de déclarer dans ce petit Avertissement, qu'encore que nous ne leur dédiyons pas cet Ecrit, selon les formes accoûtumées, nous ne laissons pas de le leur consacrer tout entier. Voyez ci-dessous l'Art. VIII. vers la fin.*

ARTICLE I.

Traité Historique de l'établissement & des prérogatives de l'Eglise de Rome, & de ses Evêques. Par Monsieur Maimbourg. A Paris chez Sebastien Mabre-Cramoisi, ruë Saint Jaques. in 4. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang. 1685. in 12.

Le P. Maimbourg attaque en même tems les Protestans & les Docteurs Ultramontains.

L'AUTEUR s'est proposé de combattre dans ce nouveau Livre deux sortes de gens, dont les uns attaquent l'Eglise Romaine par dehors, & les autres excitent une espece de guerre civile dans son sein. Les premiers ne veulent rien accorder au Pape, les derniers lui accordent trop de choses. On voit dès-là que les Adversaires de Monsieur Maimbourg dans cet Ouvrage, sont d'un côté les Protestans, & de l'autre les Docteurs Ultramontains. Il croit que le plus grand service qu'il soit capable de rendre à l'Eglise, est de mettre à la raison ces deux sortes d'Ennemis; car il suppose que rien n'éloigne davantage le retour des Hérétiques dans la Communion Romaine, que l'opinion où ils sont qu'elle enseigne tout ce que certains flatteurs du Pape ont avancé de plus excessif, touchant son autorité illimitée. Il croit donc qu'en faisant voir que la doctrine de ces flatteurs n'a jamais été celle de l'Eglise, il facilitera le retour des Protestans.

Mais

Mais comme il se persuade d'ailleurs, que le Pape doit avoir plus d'autorité sur toute l'Eglise, que les Protestans ne lui en donnent, il se propose de leur montrer qu'il faut qu'ils reviennent de l'extrémité qu'ils ont prise, opposée à celle des Ultramontains. Ainsi tout son dessein roule sur ces deux propositions. 1. Que le Pape est le véritable Chef de l'Eglise. 2. Que le Pape n'a point reçû de Jésus-Christ une puissance sans bornes. Par la premiere de ces deux propositions il attaque les Protestans. Par la seconde il combat une bonne partie des Théologiens Catholiques. Le Lecteur va juger d'abord que le plus grand choc tombe sur les Protestans; & s'il est de la Religion, il va croire que son parti essuye de rudes & de longues charges. Mais ce n'est point cela; il peut dormir en repos, car, qui le croiroit? Monsieur Maimbourg ne fait qu'escarmoucher avec le parti Hérétique, & réserve toutes ses forces contre ses freres, soit qu'il ait eu des raisons particulieres d'en user ainsi, soit qu'il ait été persuadé que les victoires, qu'il remporteroit sur les Théologiens de delà les Monts, tourneroient à la gloire de l'Eglise, par rapport à la réduction des Protestans. Il est possible qu'on se figure cela, quoi qu'il ne soit pas mal aisé d'apprendre que les Hérétiques ont aussi peu de disposition à croire l'infaillibiliné des Conciles, que l'infaillibilité du Pape. Le fort de leurs griefs ne consiste pas dans les Controverses particulieres, qui divisent la Cour de Rome & l'Eglise Gallicane, sur le pouvoir plus ou moins grand du Chef de l'Eglise.

Ce qu'il dit contre les Protestans.

Quoi qu'il en soit, Monsieur Maimbourg expédie en peu de mots l'affaire des Protestans. Il leur dit que l'Eglise Universelle, répanduë par tout le monde, doit avoir un Chef visible, qui soit l'origine & le centre de l'unité de toutes les Eglises particulieres, & que Jésus-Christ a conferé à Saint Pierre, & aux Evêques de Rome ses Successeurs, cette glorieuse qualité de Chef visible de l'Eglise. Il resout quelques difficultez de Chronologie, proposées par des Protestans, qui ont soûtenu que Saint Pierre n'a jamais été à Rome. Après cela, il ne se sert point d'autre principe que de l'antiquité de la Tradition, pour prouver que Saint Pierre a fondé l'Eglise de Rome, & qu'il a reçû pour lui & pour tous ses Successeurs les droits de la Primauté; car s'il fait quelques réflexions sur le fameux passage, *Tu es Pierre, & sur cette Pierre* &c. il les fonde toutes sur le sens qu'il dit que les Anciens ont donné à ces paroles. Pour ce qui regarde les droits de la Primauté, il les examine par un Décret du Concile de Florence tenu l'an 1439. & voici en quoi il les fait consister.

Quelles sont les prérogatives du Pape.

Il dit I. Que la Primauté du Pape lui donne la Sur-intendance sur tout ce qui regarde le gouvernement, & le bien de toute l'Eglise en général, au lieu que le pouvoir des autres Evêques, quels qu'ils soient, est renfermé dans l'étenduë de leur Diocese.

II. Que c'est au Pape qu'on s'adresse pour avoir ses réponses sur les difficultez, qui peuvent naître en des points qui regardent la foi, le réglement des mœurs, ou les coutumes générales.

III. Que c'est lui seul qui a droit de convoquer les Conciles pour le spirituel, & d'y présider par lui-même, ou par ses Légats.

IV. Que comme le Pape est sans contredit par-dessus chaque Evêque, de quelque dignité qu'il soit, & par-dessus toutes les Eglises, & tous les Synodes particuliers, on peut appeller de tous ces Evêques & de tous les Synodes à son Tribunal.

V. Que c'est à lui de juger des causes majeures, comme sont celles qui regardent la Foi, & qui sont ambigues; les coûtumes universelles, la déposition des Evêques, & quelques autres que Monsieur Maimbourg a marquées dans ses Lettres de *François Romain*.

VI. Que le Pape a droit de juger, selon la disposition néanmoins des Canons, des causes des Evêques, des Métropolitains, des Primats, & des Patriarches. L'Auteur renvoye encore pour cela à ses Lettres de *François Romain*, & rapporte l'Histoire d'Anthime, Patriarche de Constantinople, qui tout protégé qu'il étoit par l'Empereur Justinien, & par l'Imperatrice Théodora, fut déposé par un Pape, qui étoit allé à Constantinople sans train ni pompe, & seulement pour obéir aux ordres superbes de Theodat, Roi des Gots, qui se voulut servir de lui pour négocier un Traité de Paix avec l'Empereur. Calvin est fort mal-traité en cet endroit, & accusé d'une prodigieuse ignorance de l'Histoire Ecclésiastique.

Outre ces six prérogatives de l'autorité Papale, dont tous les Catholiques demeurent d'accord, il y en a quatre sur quoy ils sont en dispute, sçavoir, *l'infaillibilité, la superiorité sur le Concile Universel, le pouvoir absolu de gouverner l'Eglise independamment des Canons; & la puissance soit directe, soit indirecte, sur le temporel des Rois.* C'est la matiere de presque tout le Livre de Monsieur Maimbourg. Il déclare d'abord qu'il ne prétend pas disputer avec personne, ni chercher le bon parti par la voye du raisonnement, mais que son unique but est de rapporter, en simple expositeur du sentiment des Conciles, des Peres, & même des Papes, ce que la vénérable Antiquité a toûjours crû de ces Articles.

S'il est infaillible.

Il commence par celui de l'infaillibilité, & afin de bien donner à connoître le vrai état de la question, il dit qu'il consiste à sçavoir, *si quand le Pape parle sur sa Chaire de Rome, en Maitre & en Docteur de tous les Fideles, & qu'après avoir bien examiné ce dont il s'agit en plusieurs Congrégations, en son Conseil, son Consistoire, ou son Synode de ses Suffragans, de ses Cardinaux & de ses Docteurs, consulté même des Universitez, & demandé par des prieres publiques & très-solemnelles l'assistance du Saint Esprit, il enseigne tous les Chretiens, définit, propose à toute l'Eglise, par une Bulle ou Constitution, ce qu'on doit croire; si, dis-je, en prononçant de la sorte, il est infaillible, ou non, & si son jugement, porté & déclaré en cette maniere, peut être réformé par un Concile Universel.* Quelques-uns soûtiennent qu'un tel jugement est infaillible, mais d'autres, & en particulier le Clergé de France, soûtiennent qu'il ne l'est pas. Voici les faits que Monsieur Maimbourg rapporte, pour prouver que l'Antiquité a crû, comme l'on croit aujourd'hui dans l'Eglise Gallicane.

Exemples des Papes qui ont erré.

Premierement il rapporte la célebre contestation qui s'éleva entre Saint Pierre & Saint Paul, & il fait voir clairement que les anciens Peres ont crû que Saint Pierre avoit eu tort en cette rencontre; ce qui est une preuve démonstrative qu'ils n'ont crû, ni l'infaillibilité de Saint Pierre, ni celle des Evêques de Rome ses Successeurs. Il débrouille fort nettement l'Histoire de l'erreur & de la rétractation du Pape Vigilius, à l'égard de ce qu'on appelle les *trois chapitres*,

pitres, & il montre que puis que le Pape Pelagius II. a comparé la conduite de ce Vigilius avec la faute & avec le changement de Saint Pierre, il s'ensuit manifestement qu'il a été très-persuadé, que ni les Successeurs de S. Pierre, ni St. Pierre lui-même, n'étoient pas incapables de faillir. L'Auteur ajoûte à cela quelques raisonnemens bien forts (quoi qu'en protestant toûjours qu'il ne veut point disputer) & quelques réflexions sur les passages de l'Ecriture, qui semblent prouver l'infaillibilité de Saint Pierre.

En II. lieu il rapporte le démêlé du Pape Victor avec les Evêques d'Asie, touchant la Fête de Pâques.

III. Après cela il rapporte la célebre contestation, qui s'émut entre le Pape Saint Etienne & St. Cyprien, touchant le Baptême des Hérétiques, & il conclut manifestement de ces deux querelles, que l'ancienne Eglise ne croyoit pas que les Papes eussent le privilége d'infaillibilité.

IV. Il rapporte ensuite la chûte du Pape Liberius, qui approuva l'hérésie des Ariens; celle du Pape Vigilius, qui approuva un écrit, que le Concile de Calcedoine déclara hérétique quelque temps après; & celle du Pape Honorius, dont la réponse à la Lettre de Sergius, Patriarche de Constantinople, grand Monothelite, fut condamnée par le sixieme Concile Universel, comme infectée du venin du Monothelisme. Monsieur Maimbourg réfute très-fortement ceux qui tâchent de sauver l'honneur d'Honorius, & au pis aller, il leur montre que ce fait justifie d'une maniere à n'y pouvoir jamais répliquer, qu'on n'a point crû anciennement que le Pape fût infaillible.

V. Il trouve encore d'autres exemples de Papes qui ont erré, sçavoir Clement III. Innocent III. Boniface VIII. Sixte V. Jean XXII. Le premier déclara dans sa Decretale *Laudabilem*, qu'il étoit permis à une femme d'abandonner son mari, & de se marier à un autre, lors qu'elle se convertissoit, & que son mari s'obstinoit dans son hérésie. Cela fut révoqué bientôt après par un autre Pape. Le second déclara qu'un Prêtre qui sçavoit par le moyen de la Confession, qu'un homme qui n'avoit jamais reçû les Ordres, disoit cependant la Messe, devoit découvrir ce péché. Mais il se rétracta peu après dans le Concile de Latran. Le troisieme définit par la Bulle *Unam Sanctam*, qu'on étoit obligé de croire, comme un Article de Foi nécessaire à salut, que les Papes peuvent déposer les Rois. Cette Bulle fut révoquée au Concile de Vienne. Le quatrieme déclara qu'il avoit établi la Vulgate dans sa premiere pureté, & néanmoins Clement VIII. y corrigea encore plusieurs fautes. Monsieur Maimbourg se moque agreablement de certains Docteurs qui ont dit, qu'il ne faloit pas regarder la Bulle de Sixte V. comme une véritable Bulle, parce qu'elle n'avoit pas été affichée aux portes de l'Eglise de Saint Pierre & au Champ de Flore, aussi long-tems qu'elle l'avoit dû être, selon les loix de la Chancellerie de Rome. Le cinquieme fit tout ce qu'il put pour introduire dans l'Eglise le faux dogme, *que les ames des Fideles purgées de tous leurs péchez, ne verroient Dieu qu'après la résurrection.*

VI. Enfin l'on nous montre, par la Tradition même de l'Eglise de Rome, par la conduite de plusieurs Papes, & par l'aveu de Paul IV. qui, comme chacun sçait, n'a pas été peu jaloux des droits de l'autorité Pontificale, on nous montre, dis-je, par tout cela que l'infaillibilité du Pape n'a pas été crûë.

Si le Pape est supérieur aux Conciles universels.

A l'égard de la seconde prérogative contestée, Monsieur Maimbourg commence par l'état de la question. *Il s'agit de sçavoir*, dit-il, *si depuis qu'un Concile est légitimement assemblé, soit que le Pape, qui en est sans contredit le Chef, y préside par lui-même, ou par ses Légats, soit qu'il n'y assiste & n'y préside ni en l'une, ni en l'autre maniere . . . . Ce Concile consideré dans ses Membres unis ou sous le Pape, qui a droit de les présider, ou à son defaut sous un autre Président, est par-dessus le Pape, & a sur lui l'autorité souveraine, de sorte qu'il soit obligé de se soûmettre à ses Decrets & à ses définitions, de les aprouver, & d'y consentir comme tous les autres, encore qu'il soit d'un avis contraire en son particulier; ou si le Pape est tellement par-dessus tous les autres Membres de ce Concile unis ensemble, soit qu'il s'y trouve, ou qu'il ne s'y trouve pas, que s'il n'approuve ou ne confirme par son suffrage & par son autorité, ces Decrets & ces définitions, ce Concile n'ait nulle autorité ni sur lui, ni sur les Fideles.* Cette question n'a été mûë que depuis le Concile de Pise célébré l'an 1409. Avant cela l'on ne doutoit point que le Concile ne fût par-dessus le Pape.

L'Auteur le prouve 1. par ce principe, *que c'est le Saint Esprit qui dans les définitions de Foi prononce par l'organe du Concile*, d'où l'on doit inférer nécessairement, que le Pape est obligé d'acquiescer aux Decrets d'un Concile, & qu'il ne les peut confirmer qu'en y donnant son consentement. 2. Par divers faits qui montrent que les Conciles ont examiné les jugemens des Papes, pour voir s'ils étoient bien ou mal rendus, & qu'ils les ont tantôt approuvez, & tantôt desapprouvez. 3. Par la confession des anciens Papes, qui ont toûjours reconnu qu'ils étoient soûmis aux Conciles, & qu'ils étoient obligez de se servir de leur puissance selon les Canons. On nous montre après cela ce que les Conciles de Constance & de Bâle ont décidé sur ce point, depuis qu'il a été mis en question.*

D'un Livre de M. Schelstrate sur les Décisions du Clergé de France.

C'est ici que Monsieur Maimbourg a été contraint d'abandonner le premier plan qu'il avoit formé, de ne disputer avec personne, mais de soûtenir seulement le personnage de simple Expositeur de la Tradition; il s'est vû, dis-je, contraint d'entrer en dispute, parce que Monsieur Schelstrate, Chanoine d'Anvers, & sous-Bibliothécaire du Vatican, a fait un Livre depuis les Décisions de la derniere Assemblée du Clergé de France, où il tâche de prouver que c'est sans raison que cette Assemblée se fonde sur certains Decrets du Concile de Constance: car il soûtient, 1. Qu'on peut & qu'on doit raisonnablement douter de l'autorité de ces Decrets. 2. Qu'on ne les doit entendre que pour le temps du Schisme, & à l'égard des Papes douteux. 3. Que bien loin d'avoir été approuvez, ils ont été réprouvez par une Bulle expresse. Il prétend avoir déterré des Copies Manuscrites des Actes du Concile de Constance, beaucoup plus correctes que toutes celles que l'on a vûes jusques ici, & il dit qu'on n'y trouve point certains termes qui furent glissez dans les autres, par la mauvaise foi des Peres du Concile de Bâle. Voilà un beau champ pour le

* Voyez sur cette matiere la Lettre 19. de la *Critique Générale du Calvinisme.*

le zele de Monsieur Maimbourg, & pour l'attachement extraordinaire qu'il a aux principes de la Sorbonne. Il ne manque pas d'opposer Manuscrits à Manuscrits, ayant eu la commodité d'en trouver de fort authentiques, ou dans l'Abbaye de Saint Victor, dans laquelle il a choisi une retraite honorable, ou dans le Cabinet de Monsieur Vion d'Herouval, l'un des Chanoines de cette Abbaye, Docteur de Sorbonne, & consommé dans l'étude des Cartulaires, & des vieux papiers. Il travaille à une nouvelle édition des Oeuvres de Jean Gerson, qui a été un grand partisan de la supériorité des Conciles. Monsieur Maimbourg le met en jeu fort souvent, & rembarre de la belle maniere Monsieur Schelstrate. Il fait une observation curieuse sur la conduite de Pie II. C'est qu'ayant été fait Pape, il se rétracta par une Bulle de ce qu'il avoit enseigné autrefois à l'avantage des Conciles; mais en se rétractant il ne laissa pas d'avouer, que ce qu'il avoit soûtenu, étoit la Doctrine de l'Antiquité, *tuebamur antiquam sententiam.* C'est avoir été, ou bien étourdi, ou bien ingénu, car dans les principes de Rome avouer qu'une Doctrine de Religion n'a pas été toûjours crûë, signifie manifestement qu'elle est fausse.

Si le Pape a quelque puissance sur le temporel des Rois.

L'Auteur passe à la quatieme prérogative (car pour la troisieme qui consiste à n'être pas soûmis aux Canons, il l'a confonduë avec la seconde) en posant d'abord, comme dans les précédentes, le veritable état de la question. Il ne s'agit plus de sçavoir si les Papes ont une puissance directe de dépouiller un Prince de ses Etats, comme les Rois peuvent casser leurs Officiers: on a renoncé à une erreur si visible & si odieuse. Il s'agit d'une puissance indirecte, c'est-à-dire, de sçavoir si le Pape peut déposer les Rois, & transporter leurs Etats à d'autres, quand il juge que cela est nécessaire pour le bien de la Religion. L'Eglise Gallicane le nie. Monsieur Maimbourg le nie aussi, & montre que cette prétention des Italiens est contraire à la Parole de Dieu, & au sentiment des anciens Peres, & des anciens Papes; car il soûtient, avec Otton de Frisingue, & avec Onuphrius Panvinius, que Gregoire VII. est le premier de tous les Papes qui ait entrepris la déposition des Rois. Il soûtient que si Grégoire II. empêcha qu'on ne payât des tributs à Leon l'Isaurien, ce ne fut pas entant que Pape qu'il l'empêcha, mais comme premier Citoyen de Rome, qui avec les autres Romains fit ce que la Loi naturelle permet, sçavoir d'ôter les armes à un furieux, & de ne lui point donner un argent qu'il employera pour nous perdre. Avec cette distinction on meneroit bien loin un homme. Mais passons.

Il conclut son Livre par une courte déduction de ce que l'Eglise Gallicane a toûjours enseigné sur cette matiere. Il fait quelques petites observations sur ce qui se passa aux Etats de 1614. mais comme c'est un endroit fâcheux & embarrassant, il s'en tire le plûtôt qu'il lui est possible.

Il rapporte un beau passage de Tertullien, qui réfute invinciblement ceux qui disent, que la raison pour laquelle les premiers Chretiens ne se soûleverent pas contre leurs persecuteurs, étoit qu'il n'avoient pas assez de forces. C'est la plus cruelle & la plus injuste pensée du monde, puis qu'elle dépouille la primitive Eglise de toute la gloire de sa patience, & de sa sainte résignation; & il ne faut que lire l'Apologetique de Tertullien, pour aprendre que les forces ne manquoient pas aux premiers Chretiens.

De son pouvoir de lier & de delier.

L'Auteur répond fort pertinemment au passage de l'Ecriture, où il est parlé du pouvoir de lier & de délier, & il dit, entre autres choses, que l'Eglise de Rome n'entendoit anciennement par là que le pouvoir d'absoudre les ames, comme il paroît par tous les anciens Missels, Bréviaires, & Diurnaux. Ce n'est que sur la fin du siecle passé, & au commencement de celui-ci, qu'en faisant la revision des Offices divins à Rome, on raya le mot essentiel *animas* de l'Oraison, qui se dit en la Fête de la Chaire de Saint Pierre. Il n'est pas difficile d'en deviner la cause, dit M. Maimbourg, car ce fut en ce temps-là que l'on écrivit avec plus d'empressement pour la puissance, du moins indirecte, du Pape sur le temporel des Rois, *& il pourroit bien être*, poursuit-il, *que l'éclat de la pourpre dont on a revêtu à Rome les trois Auteurs, qui ont le plus hautement exalté la puissance des Papes, eût ébloui les yeux de cette foule de Modernes qui les ont suivis, & qui pourtant, quoi qu'ils ayent pû esperer, n'en ont pas reçû une pareille recompense.*

Je me suis étendu sur cet Ouvrage, parce que j'ai souvent remarqué qu'un grand nombre de personnes, qui se piquent d'esprit, & qui se mêlent de Controverses, parlent de ces matieres sans en avoir que des idées confuses. Ainsi j'ai crû qu'il falloit leur en montrer ici un plan exact & bien suivi, qui ne leur coûtât que quelques momens.

La Cour de Rome est mécontente de cet Ouvrage.

Les Gazettes nous ont déja dit, qu'on étoit fort mécontent à Rome de cette nouvelle production de M. Maimbourg. Mais pourquoi? Ne donne-t-il pas au Pape une Primauté accompagnée d'assez belles prérogatives, pour contenter toute personne raisonnable? Il a parfaitement suivi l'esprit de la derniere Assemblée du Clergé, qui en s'éloignant des principes des Ultramontains, a laissé pourtant au Pape d'aussi grands & d'aussi magnifiques priviléges, qu'il en ait jamais eu dans le Royaume, & tellement pesé ses expressions, qu'on ne pouvoit gueres s'énoncer d'une maniere plus respectueuse & plus modeste. Grand exemple de tolerance; car enfin on en vouloit à des opinions condamnées par les Conciles Universels, & on reconnoît pour bons Catholiques les Sectateurs de ces opinions. *

ARTICLE II.

Dissertation sur douze Médailles des Jeux Séculaires de l'Empereur Domitien. Par le Sieur Rainssant de Rheims, Médecin, Antiquaire, & Garde des Médailles de sa Majesté. A Versailles, de l'Imprimerie de François Muguet premier Imprimeur ordinaire du Roi, établie par ordre de sa Majesté à l'ancien Hôtel de Seignelai. 1684. in 4.

Réflexions sur l'utilité des Medailles.

LOrs que les Antiquaires soûtiennent que les Médailles peuvent éclaircir les plus sombres obscuritez des anciens Livres, & suppléer mille choses que l'Histoire ne nous marque pas, ils parlent peut-être avec un peu trop de prévention; mais il est certain que ce qu'ils disent est

* Voyez une Réponse à cet Ouvrage dans le mois de Février 1686. No. II. du Catalogue.

est quelquefois vrai. Il n'a tenu qu'à M. Rainssant de le prouver à l'égard des Jeux Séculaires; car s'il eût voulu s'engager à faire un Livre au lieu d'une courte Dissertation, il auroit pû non seulement confirmer & éclaircir pas des Médailles d'Auguste, de Domitien, de Severe, & de Philippe, tout ce que l'Historien Zosime rapporte des Jeux Séculaires, mais aussi en découvrir des particularitez dont cet Auteur ne parle point. Ceux qui connoissent le mérite de M. Rainssant, ou par ses Ecrits, ou par le préjugé légitime de la considération singuliere, que M. l'Archevêque de Rheims, grand & autorisé connoisseur, a pour lui, ne douterone pas de la verité de ce qu'il avance, & sur tout quand ils en verront l'essai qu'il en donne dans cette Dissertation, où il s'est contenté d'expliquer douze Médailles, *que Domitien fit frapper en mémoire des Jeux Séculaires, qui furent solemnisez à Rome par son ordre*, l'an 840. de Rome, & le 90. de Jesus-Christ. Personne ne les avoit encore expliquées, parce qu'il n'a pas été aisé de les rassembler.

Du temps prescrit pour célébrer les Jeux Séculaires.

Il nous donne dans un fort bel ordre le détail des cérémonies, qui se pratiquoient pendant les trois jours destinez aux Jeux Séculaires. Il nous dit que le Consul Valerius Publicola en fut le premier instituteur l'an 245. de Rome, qui est le même où les Tarquins furent chassez; qu'il les institua afin de faire cesser la peste, dont la Ville étoit affligée; qu'on trouva dans les Livres de la Sibylle les cérémonies qu'il faloit observer dans cette solemnité, & *qu'ils furent appellez Séculaires, parce qu'on les devoit renouveller de siecle en siecle, c'est-à-dire, tous les cent ans, selon la plus commune opinion, ou tous les centdix ans, comme le prétendirent du temps d'Auguste les quinze Officiers, autrefois appellez*, Quindecim-Virs, *qui avoient soin à Rome des cérémonies de la Religion, & qui par cette excuse trouverent moyen de se disculper envers cet Empereur, qui les accusoit de n'avoir pas fait célébrer ces Jeux dans le temps prescrit, ainsi qu'on peut voir plus au long dans le docte Traité que le Pere Tussin, Jesuite, a fait des Jeux Séculaires.* Sous les premiers Empereurs on observa mal l'intervalle du temps prescrit, puis qu'Auguste les ayant fait célébrer l'an de Rome 737. l'Empereur Claude les renouvella l'an 800. & Domitien l'an 840. Ce qui n'empêcha pas que la publication ne s'en fit par tout l'Empire, selon l'ancienne Formule, *que chacun eût à venir voir des Jeux qu'il n'avoit jamais vûs, & qu'il ne reverroit jamais.* On se mocqua justement d'une proclamation si fausse & si ridicule, & ces Empereurs prévirent bien qu'on s'en moqueroit, mais ils ne crurent pas que ce fût la peine de changer de stile. C'est peu de chose qu'on ne trouve pas de sens commun dans un Arrêt, pourvû qu'on y obéisse. Quelquefois les Monarques ne font pas plus de compte du jugement de leurs sujets, que si c'étoient des chevaux. C'est bien aux sujets d'avoir de l'esprit?

On les célébroit aussi pendant la nuit.

Ce n'étoit pas seulement pendant trois jours que l'on célébroit ces Jeux, c'étoit aussi pendant trois nuits; car on s'assembloit dans les Temples *pour y veiller, & pour y faire des prieres & des sacrifices; c'étoit ce qu'on appelloit* Pervigilium, *& afin que dans ces assemblées publiques il ne se passât rien de mal-honnête, les jeunes gens de l'un & de l'autre Sexe y assistoient sous la conduite de leurs peres & de leurs meres, ou de quelques personnes d'âge de leur famille, qui pussent répondre de leurs déportemens, ainsi qu'Auguste l'avoit ordonné.* L'Ordonnance étoit sage, & la précaution nécessaire; l'amour est trop alerte sur toutes les occasions favorables, pour oublier ses interêts dans ces assemblées nocturnes. Mais on s'avisa un peu tard de remédier à l'abus, puis que l'Empereur Auguste commença d'y donner ordre. *Præstat serò quàm nunquam. Il vaux mieux tard que jamais.* Il faut croire qu'avant cela les trois nuits des Jeux Séculaires étoient un bon temps pour la jeunesse amoureuse, & qu'on le mettoit à profit avec d'autant plus de soin, qu'on sçavoit qu'on ne le trouveroit pas deux fois.

Pourquoi on y immoloit un taureau à Jupiter.

Quoi que l'Auteur n'ait pas eu dessein de s'étendre, il ne laisse pas de faire des réflexions d'érudition, en raportant exactement tout ce qui se pratiquoit durant la solemnité des Jeux Séculaires. Par exemple, il rend la raison pourquoi on immoloit alors un taureau à Jupiter, quoi que cela fût défendu par les loix Sacerdotales, *c'est*, dit-il, *parce que dans cette occasion on ne le faisoit que pour obéir à la Sybille, qu'on considéroit comme l'interprête de la volonté particuliere des Dieux.* Il remarque que Jules Cesar lui-même, au rapport de Macrobe, fit pour le moins seize Livres, touchant les présages qui se tiroient des entrailles des Victimes. Voilà qui est beau, qu'un aussi grand homme de bien que Cesar, & un aussi petit Esprit que lui, s'amusât à faire des Livres sur des matieres si superstitieuses! L'Auteur ajoûte qu'après que les Aruspices avoient assez observé les entrailles de l'animal immolé, on brûloit ces mêmes entrailles, & qu'on *offroit ce sacrifice au Dieu ou à la Déesse à qui il étoit destiné, mais on ne le faisoit jamais qu'en invoquant en même temps tous les autres Dieux, comme s'ils ne pouvoient rien que tous ensemble, ou plûtôt parce que les Romains les plus éclairez ne croioient qu'un Dieu, dont on avoit fait une infinité, pour faire comprendre avec plus de facilité ses attributs infinis.* Il seroit bien difficile de rassembler dans une dissertation autant de choses curieuses, sçavantes, bien digerées, & bien exprimées, que M. Rainssant en a rassemblé.

Zosime est le seul qui reste des Anciens qui ont parlé de ces Jeux.

Plusieurs des anciens Auteurs avoient écrit touchant les Jeux Séculaires, mais comme leurs Ouvrages se sont perdus, nous en ignorerions les principales cérémonies, si Zosime, qui vivoit sur la fin du IV. siecle, n'avoit pris soin de les marquer en abregé, dans le second Livre de son Histoire. M. Rainssant a pris la peine de traduire cet endroit, & de l'ajoûter à sa belle Dissertation. Nous sommes heureux de ce que Zosime n'a pas eu la fausse délicatesse de n'oser expliquer en détail, ce que mille autres avoient déja expliqué avant lui, car où en serions nous s'il avoit été touché de ce scrupule? Son exemple doit confirmer les Modernes dans la possession, où ils se maintiennent pour la plûpart, de dire & de répéter ce qui a été déja mille fois dit; car que sçavons-nous s'il n'arrivera pas aux Lettres, ce qui leur est arrivé depuis le siecle d'Auguste? En ce cas-là l'on ne sauveroit qu'une partie des Livres qui subsistent présentement. Et que feroit-on donc, si personne ne publioit aujourd'hui ce qui se voit dans d'autres ouvrages?

ARTI-

ARTICLE III.

Q. Curtius Rufus de Rebus Alexandri Magni, cum Commentario perpetuo & indice absolutissimo Samuelis Pitisci. Quibus accedunt Mottevayeri de Curtio dissertatio: Freinshemii supplementa: Figuræ ex veterum monumentis ad Historiam Alexandri illustrandam depromptæ, & illarum exegesis: Alexandri genealogia & synopsis Chronologica. C'est-à-dire, *Quinte Curce nouvellement commenté.* Ultrajecti apud Franciscum Halma Academ. Typogr. Ordinarium. 1685. in 8.

ON voit par ce titre, que celui qui nous donne cette nouvelle édition de Q. Curce, a assemblé tout ce qui étoit nécessaire, pour le contentement du Lecteur; Commentaire, Indice, Figures, Tables Généalogiques & Chronologiques, &c.

Des Commentaires de Pitiscus sur Quinte Curce.

Pour ce qui regarde le Commentaire, nous devons dire que l'Auteur a évité une chose qui déplait à bien des gens, sçavoir les disputes continuelles sur les diverses leçons. Il s'est contenté de les examiner dans son cabinet, & s'étant déterminé à la leçon qu'il a trouvée la meilleure, il l'a inserée dans le texte de Q. Curce, sans faire aucune mention des autres ni dans ses Notes, ni au commencement, ni à la fin de l'Ouvrage. On n'en voit point ici de ces longues listes, qui ne servent de rien à la plûpart des Lecteurs, parce qu'ils ne les consultent jamais. Qu'on voye sur ce sujet ce que M. Sallo, premier Auteur du Journal, dit fort judicieusement d'un Livre de Scioppius, le 16. de Mars 1665. Ce qu'il y a de plus nécessaire pour ceux qui veulent entendre les anciens Auteurs, c'est qu'on leur fournisse des Notes Historiques, & Géographiques, & des explications de Grammaire, qui fassent entendre la force des phrases, & des dictions. Or c'est ce que l'Auteur de ce nouveau Commentaire a soigneusement pratiqué.

Si Quinte Curce est un Auteur ancien ou moderne.

Il étoit d'autant plus nécessaire de confirmer par de bonnes autoritez les expressions de Q. Curce, qu'il y a des gens qui le prennent pour un Auteur assez moderne, & qui s'imaginent que pour se concilier plus d'autorité, il s'est fait contemporain des Empereurs de l'ancienne Rome. C'étoit l'opinion d'un des Régens de * M. Patin. Il prétendoit que Q. Curce étoit un nom supposé, & que l'Histoire qui court sous ce nom, étoit un Roman bâti depuis trois cens ans par un Italien. Il le soûtenoit, entre autres raisons, 1. parce que cet Auteur ne se trouve jamais cité par les Anciens, 2. parce qu'il parle du Gange, de l'Inde, & de quelques autres païs que l'on ignoroit, avant que le Géographe Ptolomée en fit mention. Mais on a beau faire & beau dire. Quoi que l'argument tiré de ce que les Anciens ne citent jamais Q. Curce, soit quelque chose de fort, & de surprenant, on ne persuadera jamais à aucun homme de bon goût, que cet Ouvrage soit si nouveau. Il y a plus de quinze cens ans qu'on n'écrit point en Latin comme fait cet Historien, qui qu'il soit; & s'il a commis des bévuës en fait de Géographie, il ne s'ensuit pas qu'il soit moderne, & sur ce pied-là Tite Live, Herodote, & tous les anciens Historiens, seroient des nouveaux venus.

Idée du reste de cet Ouvrage.

A l'égard de l'Indice qui est fort ample, nous disons qu'il tient le milieu entre celui de Freinshemius, & celui du Jésuite le Tellier, qui a commenté Q. Curce à l'usage de M. le Dauphin. Freinshemius a inseré dans le sien une espece de petit Commentaire: le Jésuite n'a composé le sien que de simples mots. Cet Auteur a recueilli toutes les phrases.

Les figures au nombre de 29. sont fort curieuses. M. Hennin, dont nous avons parlé † autrefois, les explique assez amplement dans un Discours, qui est à la tête de l'Ouvrage.

La Généalogie d'Alexandre qu'on nous donne ici, est la même que Freinshemius avoit empruntée de Reineccius.

Pour l'Abrégé Chronologique de la vie d'Alexandre, il a été pris du Commentaire du Jésuite le Tellier.

Le Sieur Halma, Imprimeur de l'Université d'Utrecht, qui vient de nous donner cette édition, s'en va commencer celle de Catulle, de Tibulle & de Properce, avec un semblable Commentaire du même M. Pitiscus, Recteur du College de Zutphen, qui nous donne ce Q. Curce. Mais l'Indice de ces trois Poetes sera incomparablement plus travaillé, & plus sçavant. Ce sera un véritable *Lexicon Catullo-Tibullo-Propertianum.*

ARTICLE IV.

Dissertation de Mr. Arnaud, Docteur de Sorbonne, sur la maniere dont Dieu a fait les fréquens miracles de l'ancienne Loi, par le ministere des Anges. Pour servir de réponse aux nouvelles pensées de l'Auteur du Traité de la Nature & de la Grace, dans un éclaircissement qui a pour titre; Les miracles fréquens de l'ancienne Loi ne marquent nullement, que Dieu agisse souvent par des volontez particulieres. A Cologne chez Nicolas Schouten. 1685. in 12. & se trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

Cet Ouvrage n'est que le préliminaire d'un autre.

ON sçait que M. Arnaud écrit contre le Traité de la Nature & de la Grace, & il y a même bien des gens qui sont surpris de ce qu'il n'a pas encore mis au jour cet Ouvrage-là ‡? Son Antagoniste est un de ceux qui s'étonnent davantage de cette longueur. C'est en partie pour satisfaire à cette impatience, que M. Arnaud a résolu de publier la Dissertation préliminaire, dont on vient de voir le titre. Il auroit bien voulu contenter le monde par la publication de l'Ouvrage même, mais il n'a pû. *Il ne sçauroit dire quand de certains empêchemens, qui ne dépendent pas de lui, pourront être levez.* Il faut attendre le billet du Censeur entre les mains duquel l'Ouvrage a été remis. Or ce n'est pas une petite affaire que celle-là; car comme nous l'avons dit ⸸ ailleurs, un Censeur de Livres est comme le Charon de la Fable; il ne peut point passer tout le monde en même temps; il faut qu'il embarque tantôt les uns, tantôt les autres; & comme il y avoit des ames qui ne pouvoient être embarquées, qu'après avoir erré cent ans, & tendu mille fois les bras *ripæ ulterioris amore*, il y a de même certains Auteurs, dont les Ouvrages attendent long-temps l'heure de leur delivrance. Quoi qu'il en

* *Lettre 27.*
† *Nouv. de Novembre 1684. Art. II.*

‡ Voyez-le dans le mois d'Août suivant, Art. III.
⸸ *Nouv. de Févr. Art. III.*

en soit, Mr. Arnaud a trouvé fort nécessaire, pour ne pas trop faire attendre le Public, de faire voir par avance cette petite Dissertation, qui a souffert aussi des retardemens, à cause qu'on lui a voulu procurer le sauf-conduit de plusieurs Approbations.

Pourquoi il donne celui-ci à part.

Il nous y apprend que son Ouvrage sera composé de trois Livres, dont il y en a deux de faits il y a long-temps, & qu'il a prouvé dans le premier, par la maniere dont Dieu s'est conduit envers les Israëlites, que Dieu agit très-souvent par des volontez particulieres. Mais comme le P. Mallebranche a fort affoibli cette preuve, dans la derniere édition de son Sistême, en supposant que les miracles de l'ancienne Loi ont eu pour cause les volontez particulieres des Anges; M. Arnaud n'a point crû qu'il fût à propos de publier ce premier Livre, sans prémunir les Lecteurs contre le nouvel éclaircissement de son Adversaire. Or en travaillant à les prémunir, il a remarqué qu'il faisoit là un grand coup, pour donner une merveilleuse force à la troisieme partie. Voilà donc trois raisons pour lesquelles il a détaché du gros de l'Ouvrage ce petit prélude, voulant bien *s'exposer en faveur de la verité aux vaines déclamations, que cet air d'une chose extraordinaire pourra lui attirer.*

Si les Anges peuvent agir sur la matiere.

La premiere chose qu'il établit dans cette Dissertation, est qu'on suppose sans fondement que les Anges ne peuvent pas remuer les corps. Il prétend que puis que les Esprits créez ont la force de se donner diverses déterminations (car sans cela ils n'auroient point de liberté) il n'est pas impossible qu'ils ayent la force de remuer la matiere. Passant plus avant, il prouve que quand même les Anges ne pourroient pas remuer les corps, il ne s'ensuivroit pas que les miracles de l'ancienne Loi se seroient faits par les seules volontez générales de Dieu, & c'est là qu'il examine les conditions des causes occasionelles. En troisieme lieu, il examine quelle est sur cela la doctrine de l'Ecriture, & celle des Peres; & il soûtient que le ministere des Anges, employé si souvent dans l'ancienne œconomie, n'a point épargné à Dieu les volontez particulieres, que le P. Mallebranche veut éviter. Il fait ici plusieurs remarques sur les apparitions Angeliques. Enfin il fait voir les inconvéniens qui peuvent naître de la doctrine qu'il réfute. Au reste il écrit avec assez de modération: il raisonne le plus fortement qu'il lui est possible, pour montrer que son Adversaire avance des dogmes très-faux, mais il s'abstient des termes injurieux.

Réflexions sur ce sujet.

Il a un grand avantage dans cette cause, en ce qu'il soûtient le parti qui s'accommode le mieux avec les idées populaires, & en ce qu'il employe les armes de la Théologie contre un homme, qui a eu principalement dessein de raisonner en Philosophe. Outre qu'il fait des objections fondées sur des principes que l'on n'oseroit nier publiquement, quand même on ne les croiroit pas véritables. On pourroit faire des réponses très-solides à M. Arnaud, si le monde étoit assez fort pour les digerer; mais il en est à peu près aujourd'hui de ces matieres, comme du temps où notre Seigneur Jesus Christ disoit * aux Apôtres, *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne les pouvez porter maintenant.* †

* *Evangile de S. Jean Chap.* 16. v. 12.

† Voyez la Réponse du P. Mallebranche à cet Ouvrage, dans le mois de Juillet de cette année, Art. VIII.

Si l'on me demandoit, quand est-ce que l'on verra l'Ouvrage de M. Arnaud contre le nouveau Sistême de la Grace, & si pour répondre à cette question, il ne faloit que considerer la diligence de M. Arnaud, je répondrois qu'on verroit bien-tôt son Livre; mais depuis que je sçai que cette affaire dépend du Censeur, je n'ai rien à répondre; je la vois trop plongée dans les ténebres de l'avenir.

ARTICLE V.

CEux qui aiment les matieres Philosophiques plus que toutes les autres, trouvent, avec quelque sorte de raison, que nos Nouvelles n'ont pas de ce côté-là tout l'assortiment qu'ils souhaiteroient. Nous avons preparé à cela deux ou trois fois notre Lecteur. Cependant nous avons toûjours esperé, que quand ce petit Ouvrage seroit connu dans les païs étrangers, il nous viendroit des Memoires, qui concerneroient la Physique & les autres parties de la Philosophie. Nous l'esperons à present plus que jamais, & nous tenons déja une observation faite à Geneve, qui nous fait esperer, qu'elle sera suivie de quelques autres. C'est une Ville qui a toûjours eu d'habiles gens, & qui en est aujourd'hui fournie autant, ou plus qu'elle l'ait jamais été. M. Choüet, grand Cartésien, y est Professeur ‡ en Philosophie avec beaucoup d'applaudissement. C'est lui qui nous a écrit ce que l'on va lire.

Extrait d'une Lettre de M. Choüet, Professeur en Philosophie à Geneve, écrite à l'Auteur de ces Nouvelles le troisieme du mois passé, touchant un Phénomene Céleste.

Description d'une lumiere vûe à Geneve.

LEs Philosophes seront bien-aises d'être plus particulierement informez de ce Phénomene lumineux, dont il fut parlé dans l'onzieme Journal de Paris 1683. *& que M. Fatio de Duilliers nous a fait remarquer ici; car non seulement il paroît encore à présent tous les soirs, mais il a peut-être subsisté dès le commencement du monde, sans que pourtant l'on s'en soit apperçû que depuis environ deux ans.*

C'est une grande lumiere semblable en couleur & en vivacité à la queue des Cometes, qui paroît quelquefois le soir après le crepuscule, du côté de l'Occident, & quelquefois le matin avant l'aurore, du côté de l'Orient, de sorte qu'elle est toûjours dans le voisinage du Soleil. Elle est beaucoup plus longue que large, mais ce qu'il y a de plus considérable, c'est qu'elle est toûjours située selon sa longueur sous l'Ecliptique ou à peu près, & par consequent toûjours dirigée au Soleil, comme les queues des Cometes. Elle n'est pas également large par tout, car celle de ses extremitez qui regarde le Soleil, paroissant à quarante degrez de cet Astre, est de la largeur d'environ quatorze degrez. De là la lumiere allant insensiblement en diminuant, elle finit en pointe à la distance de près de soixante-dix degrez du Soleil. Enfin cette lumiere n'a pas la même vivacité dans toutes ses parties: elle est beaucoup plus blanche, & plus claire dans le milieu, que vers les bords. Mais quelque vive que soit sa clarté, elle est si transparente, qu'elle n'empêche pas, non plus que les

‡ *Il a quitté depuis cette Charge, ayant été mis dans le Conseil d'Etat de Geneve.*

les queuës des Cometes, qu'on ne voye au travers les plus petites Etoiles.

Cet admirable Phénomene fut observé pour la premiere fois pendant les mois de Mars & d'Avril 1683. *dans Paris par l'illustre M. Cassini, comme on le voit dans le Journal des Sçavans du* 10. *de Mai de la même année. M. Fatio qui étoit alors à Paris, fut témoin des observations qui en furent faites: il y eut même beaucoup de part. Mais cette lumiere ayant cessé de paroitre sur la fin d'Avril, & n'ayant point été apperçue pendant les mois suivans, on crut que ce n'étoit qu'un Phénomene passager qu'on ne devoit plus attendre. Cependant M. Fatio étant de retour à Geneve, fut agréablement surpris au mois de Février suivant* 1684. *lors qu'il la vit par hazard le soir, du côté du Couchant; & comme il jugea que c'étoit la même lumiere que celle de l'année précedente, il en donna aussi-tôt avis à M. Cassini, qui la vit aussi à Paris.*

M. Fatio n'en demeura pas là, car s'étant alors attaché à observer pendant un mois cette merveilleuse lumiere, & ayant fait diverses réflexions sur ses propres observations, & sur celles de M. Cassini, il chercha quelle en pouvoit être la cause Physique, & dès ce temps-là il imagina l'Hypothese que je dirai. Il nous communiqua sa pensée, à quelques autres de ses amis, & à moi, en ajoûtant que s'il ne se trompoit pas dans sa conjecture, la lumiere devoit continuer de paroître le soir pendant tout le Printemps; que dans les grands jours elle ne seroit plus visible; qu'en Automne elle reparoîtroit, mais au matin, & du côté de l'Orient; & qu'enfin environ le Solstice d'Hyver on la verroit, & le soir vers le Couchant, & le matin vers le Levant. Quoi que le temps n'ait pas été bien serain dans ces differentes saisons, nous avons pourtant eu ici assez de belles nuits, qui nous ont permis de voir avec plaisir l'évenement que M. Fatio nous avoit prédit. En effet, la lumiere continua de paroître en Mars, Avril, & Mai. Elle ne fut pas bien visible les mois suivants. En Automne elle parut au matin du côté du Levant, & en Décembre on la vit le matin à l'Orient, & le soir au Couchant; ce qui doit assûrément donner par avance une opinion bien avantageuse de l'Hypothese de M. Fatio. La voici en deux mots.

Hypothese de M. Fatio sur ce sujet.

M. Cassini, dans le Journal que j'ai cité ci-dessus, témoigne qu'il a quelque penchant à croire, qu'il y a une certaine matiere répandue dans l'Ether, *qui renvoyant les rayons du Soleil vers nos yeux, produit cette lumiere aussi-bien que la queuë des Cometes. M. Fatio entre dans cette même pensée. Mais il ajoûte.* 1. *Que cette matiere, dont les parties doivent être plus grossieres que celles du reste du ciel, est répandue autour du Globe du Soleil, & que de là elle s'étend à une distance considérable, sçavoir jusqu'au dessus de l'Orbe de Venus, & assez près de la terre.* 2. *Que les parties de cette même matiere s'éloignant du Soleil, ne composent pas une masse sphérique autour de cet Astre, comme fait notre air autour de la terre, mais qu'à mesure qu'elles s'en éloignent, elles se rangent à peu près vers le plan de l'Ecliptique, de telle maniere pourtant qu'elles y occupent un espace plus large, plus elles sont proche du Soleil, & un plus étroit, plus elles en sont éloignées.* 3. *Enfin que cette matiere se rangeant ainsi sous l'Ecliptique, & s'y rétrecissant toûjours en s'éloignant du Soleil, autour duquel elle est emportée par le mouvement du Ciel, finit comme en pointe au-dessus du Cercle de Venus.*

M. Fatio fait ensuite voir que son Hypothese s'accorde très-bien avec les principes de la Phisique, & qu'elle satisfait à toutes les apparences de notre lumiere. Car les parties de cette matiere étant disposées autour du Soleil, comme nous venons de dire, doivent nécessairement réflechir plusieurs de ses rayons vers la terre, & nous faire voir quelquefois le soir au Couchant, & quelquefois le matin à l'Orient, une lumiere qui soit située sous l'Ecliptique, & dirigée au Soleil selon sa longueur; en un mot qui ait la situation, la figure, la grandeur, & la couleur de celle dont nous parlons. Mais parce que M. Fatio a dessein d'en donner bien-tôt au Public un Traité, qui expliquera toutes ces choses plus amplement, je ne m'étendrai pas davantage là-dessus.

Je remarquerai seulement en passant, que si l'on fait attention sur ce que j'ay dit, on n'aura pas de peine à croire, comme je l'ai remarqué dès le commencement, que ce Phénomene lumineux subsiste peut-être depuis plusieurs siecles, sans qu'on y ait pris garde; & cela par la même raison, que quoi qu'il ait constamment paru depuis deux ans, & qu'il paroisse encore présentement, peu de personnes pourtant s'en sont apperçûs. En effet il y a diverses causes étrangeres qui empêchent qu'on ne le puisse voir souvent & avec facilité, comme par exemple, l'obliquité de l'Ecliptique, ou de la lumiere même par rapport à l'Horison; les vapeurs & les nuages qui couvrent d'ordinaire cette partie du Ciel où elle paroît; le crépuscule, soit du soir, soit du matin; le voisinage de la voye lactée; la clarté de la Lune, &c.

Particularitez sur M. Fatio.

Comme les Lecteurs sont pour l'ordinaire fort curieux de sçavoir des particularitez, touchant les personnes dont on leur parle, je crois que l'on sera bien-aise que j'ajoûte, que M. Fatio est le même dont il est souvent parlé dans les Journaux de Paris. Il n'est âgé que de 20. *à* 21. *ans. Après qu'il eût achevé à Geneve les Etudes de College, il s'attacha aux Mathématiques, pour lesquelles il avoit eu dès ses plus tendres années une ardente inclination. Il y fit en peu de temps des progrès si admirables, qu'à l'âge de* 18. *ans il écrivit une Lettre à M. Cassini, pour lui communiquer quelques nouvelles pensées qu'il avoit sur la Planete de Saturne, sur la grandeur du Soleil & de la Lune, & sur leur distance de la terre. M. Cassini lui répondit d'une maniere fort obligeante & toute pleine d'estime pour ces pensées; ce qui l'engagea il y a deux ans à faire le voyage de Paris, où Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, lui donnerent mille marques de la considération qu'ils avoient pour lui. M. Cassini se distingua là-dessus de tous les autres, & il continuë à lui marquer une grande estime dans les Lettres qu'il lui écrit. Il ne sçauroit l'accorder à une personne de plus de mérite, puis qu'avec un esprit juste, solide, & penetrant, & avec beaucoup de sçavoir, M. Fatio possede toutes les qualitez essencielles à l'honnête homme.*

ARTICLE VI.

VOici un Mémoire de M. Du Ry, Architecte & Ingénieur, & fils d'un très-habile Architecte de Paris.

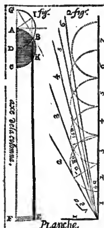
Nouveau Trait Géometrique, & nouvelle methode très-aisée, pour tracer le profil du Fût de la Colonne qu'on apelle Conchoïde *irréguliere, présenté au Public comme lui pouvant être utile, & afin de savoir le sentiment des habiles Architectes, & voir s'il pourra entrer dans la nouvelle Architecture, qu'on pretend publier un*

jour sous le nom d'Architecture naturelle & raisonnée.

CE Trait est appellé *Conchoïde* irréguliere, parce que c'est une ligne qui tient en sa forme & en la maniere de la décrire, de la *Conchoïde* de Nicomede; mais elle en differe pourtant en ce qu'étant prolongée, elle s'éloigne toûjours de son axe, au lieu que la véritable *Conchoïde* s'approche du sien continuellement.

Utilité de cette nouvelle méthode.

Ceux qui savent ce que c'est que de bâtiment, savent assez, lors qu'on a besoin de tracer ce qu'on appelle des *Épures*, c'est-à-dire, des patrons aussi grands que la chose même qu'on veut construire, la peine que l'on rencontre, soit pour trouver sur les lieux, des superficies, ou des plans assez unis & assez grands pour recevoir lesdits patrons, & les préparations nécessaires ordinairement, soit du côté des instrumens, qui le plus souvent sont, ou trop petits, ou de difficile manîment, ou de trop peu de justesse, comme les cordes qu'on prend pour faire des cercles; soit enfin du côté de la situation de ces superficies, qui est trop haute le plus souvent pour porter la main avec justesse à tous les endroits requis; ce qui oblige à des échafaudages embarassans, & à beaucoup de précaution. C'est pourquoi il est très-avantageux de chercher des manieres de faire ces opérations, avec le plus de facilité & de commodité qu'il est possible, & en même temps avec précision, & dans toute la grace nécessaire.



Or le profil du Fût de la Colomne, qui est un des plus beaux sujets de l'Architecture, est à tracer une de ces *Épures*, qui donnent le plus des incommoditez ci-dessus marquées, pour peu que la Colomne soit haute. Mais par la présente methode, on prétend les éviter & faire la trace dudit Trait beaucoup plus facilement que par les manieres usitées, du moins que par celle qui est pratiquée pour former le plus beau des Traits, qu'on a donnez ci-devant au profil de la Colomne, qui est une partie de la ligne *Conchoïde* de Nicomede, appropriée si judicieusement à elle par le sçavant M. Blondel, Professeur Royal en Mathématique, & loüé pour cela par M. Perrault dans les Notes de sa belle Traduction de Vitruve. C'est ce qui fait présenter ici au Public cette méthode, & le trait qui en est produit, afin qu'on voye s'ils ne peuvent pas être raisonnablement substituez aux pratiques ordinaires. Les figures suivantes, & leur explication, donneront l'intelligence de cette méthode & de ce Trait.

Premiere figure.

Premiere maniere de décrire cette ligne.

On y considere le demi cercle ABCD, ou un quart de cercle dont le diametre est posé le long de la ligne droite GF, & dont le point A est éloigné du point de la grandeur du rayon ou demi-diametre AD & où la ligne GB. touche le demi cercle.

Le demi cercle est imaginé couler de G vers F dans cette situation, & la ligne GB tomber toûjours successivement sur le demi cercle, & déterminer des points particuliers sur sa circonference, qui par le mouvement du demi-cercle, décrivent la ligne BE qui est la requise.

On verra facilement le rapport & les differences qu'a cette ligne, avec les lignes Elliptiques & Conchoïdes, qui ont servi à donner la forme aux Colomnes jusqu'à présent; comme aussi les rapports des uns & des autres, dans les proportions de grosseur & de diminution données ausdites Colomnes, sans qu'il soit besoin de l'expliquer ici par le menu. Aussi cela occuperoit trop de place dans le présent Volume des Nouvelles.

Mais on remarquera que si on vouloit en certains cas, & suivant les préceptes de Vitruve, donner plus ou moins de diminution, il n'y auroit qu'à éloigner ou à approcher le pole G du point A. de plus que ce trait est très-propre pour ceux qui commencent leur diminution dès la baze de la colomne, & qu'il fera qu'elles ne paroitront pas en quille comme on objecte; qu'il peut bien aussi servir à ceux qui font leur colomne perpendiculaire dans le tiers d'embas, parce que dans certaine partie il peut passer pour être presque perpendiculaire; mais cette maniere est la moindre, & pour la derniere, qui est celle qui fait les colomnes en diminuant depuis le tiers de la hauteur vers la baze, ce trait n'y servira pas moins; ce que ceux du métier trouveront assez, sans qu'on en dise davantage. On remarquera que la premiere & la troisieme maniere sont également naturelles, l'une étant imitée des arbres, suivant quelques Auteurs, & l'autre des hommes, suivant quelques autres Auteurs.

Les Architectes Mathématiciens remarqueront d'abord, que la grandeur du renflement qui se donnera par ce trait, c'est-à-dire, ce que le pied de la colomne aura de plus de largeur qu'en son colier, sera au plus fort (le trait étant continué à l'infini) de la grandeur du sinus verse, du complement à l'angle droit de l'angle qui commencera la description dudit trait, fait par le rayon du cercle mouvant, & l'axe comme l'angle ADB. Ainsi si cet angle est de 60. degrez, son complement à l'angle droit sera de 30. degrez, le rayon du cercle étant pris de 100000. le sinus verse de 30. degrez sera 13397. avec quoi

quoi on verra facilement quelle partie ledit renflement sera de la largeur de la colomne; & comme il se rapportera aux proportions des Auteurs, on remarquera que l'Angle de 45. degrez reüssit des mieux.

Il est très-facile de voir que ce trait se tracera bien plus aisément que la *Conchoide*, qu'il en aura la beauté, & qu'on n'aura point l'embarras des coulisses des vis, & des grandes regles qu'elle demande; car l'axe de la colomne étant seulement tracé, il ne faut plus qu'une petite planchette faite en forme de demi ou de quart de cercle, avec de la ligne, ou une regle médiocre pour atteindre du pole au cercle, & aussi il ne faut une superficie qu'à peu près de la largeur de la colomne, au lieu qu'à la *Conchoide*, le pole qui est en dehors s'étend si loin à côté, qu'il faut une très-grande superficie, & parce qu'on est presque toûjours obligé de faire l'*Epure* des colomnes sur des superficies perpendiculaires, qui obligent à ces échafaudages incommodes. Au lieu de cela, on pourra tracer ce trait ici horisontalement sur des ais, & par parties, qu'on transportera où on voudra, & sur lesquels, sans perdre le temps à monter, on rapportera facilement les hauteurs des pierres, & on y prendra les mesures nécessaires.

On sçait bien qu'il y a des traits & des méthodes, comme quelques-unes de Vignole, & celle du Sieur Huret, mentionnée en l'un des Journaux de 1665. qui ne demandent gueres plus de place, ni de façon que celle-ci; mais on sait aussi qu'on ne fait pas de cas parmi les Sçavans des traits qu'elles donnent; surquoi on peut voir le sentiment de l'Auteur du Journal susdit, qui est assez à propos.

Seconde Figure.

Seconde maniere. Cette ligne se décrit aussi par les lignes de l'échelle proportionelle, c'est-à-dire, qui sert à diviser les lignes données, en parties positives ou proportionnelles, & on l'a trouvée en faisant la démonstration de cette échelle, par où on fait voir que l'Auteur des Travaux de Mars l'a mal donnée dans la Géometrie de sa Fortification, & que selon sa maniere l'échelle seroit fausse, au lieu qu'elle est très-véritable; car il dit qu'il faut prendre les parties dont on a besoin, sur l'arc décrit sur les lignes de l'échelle, par l'étenduë de la ligne qui est à diviser, & mise d'un bout au pole pour centre dudit arc; ce qui est faux, car il les faut prendre par des perpendiculaires sur les lignes de l'échelle, à cause qu'elles touchent le cercle. Or ce faux donne un manque assez considérable dans les figures de Fortifications, faites sur du papier d'une grandeur ordinaire; & principalement si la division est de peu de parties, & si les figures sont grandes, le manque est très-grand.

Voici d'autres proprietez des lignes de cette échelle; 1. Que les quarrez des touchantes croissent selon la proportion des nombres impairs, si fameuse dans la Physique, & dans les Mathématiques, depuis Galilée, le Pere Mersenne, Gassendi, &c. observée dans l'augmentation des vitesses de la chûte des corps, & dans la description de la parabole; qu'ils croissent, dis-je, selon cette progression, lors que les bazes des triangles rectangles sont en augmentation multiple, du rayon du cercle touché dans la figure de l'échelle. 2. Que les petits côtez de ces triangles rectangles étant toûjours égaux, sont semblables au parametre de la parabole. 3. Que leurs bases qui croissent continuellement, sont semblables aux distances des ordonnées sur l'axe, jusqu'au sommet de la parabole. 4. Que les grands côtez desdits triangles, qui sont les touchantes susdites, ont leurs quarrez comme il vient d'être dit, ce qui pourroit peut-être servir à déterminer le mouvement de quelque mobile, dont les parties auroient rapport ausdites lignes, comme aussi à la recherche de la détermination des mouvemens composez, à laquelle on sut aujourd'hui grande application.

Cet exemple peut servir, comme beaucoup d'autres tirez de la Géometrie, pour démontrer l'inimaginable division de la matiere à l'infini, que l'entendement comprend, mais pour laquelle l'imagination & le corps n'ont point d'yeux; car en prenant seulement un cercle de la grandeur qu'il est dans ces deux figures, aprés qu'il a parcouru huit ou neuf diametres, il ne reste presque plus qu'un espace insensible à être touché, où cependant mouvant le cercle jusqu'au bout du monde, il se feroit des millions de divisions; & si on poloit un cercle plus petit, la chose seroit encore plus étonnante.

ARTICLE VII.

Histoire de l'Empire, contenant son origine, son progrès, ses révolutions, la forme de son gouvernement, sa politique, ses alliances, ses négociations, & les nouveaux reglemens qui ont été faits par les Traitez de Westphalie. Par le Sieur Heiss. A Paris chez Cl. Barbin. 2. vol. in 4. 1684. & à la Haye chez Adrien Moetjens, & Henri van Bulderen. 1685. 3. vol. in 12.

CEt Auteur nous avertit dans sa Préface qu'il est Allemand, & on peut dire sans le flatter que cet avis étoit nécessaire, car son stile n'eût point fait connoitre son païs. Il n'a point imité Lucullus *, qui méla des barbarismes & des solecismes dans ses Histoires, afin de mieux persuader au monde, qu'elles avoient été composées par un Romain. Je pense que M. Heiss n'a point eu de semblables vûës en faisant son Livre. Au reste, s'il n'est point né François, il l'est devenu, car il parle de toutes choses selon ce pied-là, & son principal dessein n'est que de se rendre utile à ceux qui negocieront pour S. M. T. C.

Son Ouvrage est divisé en trois parties. La premiere contient en Abregé l'Histoire des Empereurs, qui ont vécu depuis Charlemagne jusques à la Paix de Munster. Tout cela est compris en trois Livres, dont le premier traite de Charlemagne, & des Empereurs descendus de lui; le second traite des Empereurs qui ont vécu depuis l'exclusion de la postérité de Charlemagne jusques à Sigismond; le dernier nous donne la vie des Empereurs que la Maison d'Autriche a fournis, sans aucune interruption, depuis Albert II. jusques à Ferdinand III. Charlemagne fut couronné Empereur l'an 800. Sa postérité tint l'Empire, par le droit de succession héréditaire, jusques à Louis IV. qui mourut sans enfans mâles l'an 912. Après quoi les grands Seigneurs d'Allemagne s'étant assemblez à Worms, élurent *De l'Histoire des Empereurs.*

* *Cicer. ad Attic. lib. 1. Epist. 16.*

Conrad, Duc de Franconie, sans avoir égard à Charles le Simple, Roi de France, issu de l'Empereur Charlemagne, & par conséquent héritier légitime de la Couronne Impériale. L'Auteur embrassant avec zele les principes des François, dispute vivement contre ceux qui disent que le Pape conféra l'Empire à Charlemagne. Il soutient que cela est faux, & il explique outre cela les droits de Régale, selon les maximes que l'on a tant alleguées en France dans ces dernieres années. Il en trouve une occasion favorable, lors qu'il parle des démêlez des Papes & des Empereurs. Il explique avec beaucoup de netteté comment la Couronne Impériale est passée & repassée dans plusieurs familles, jusques à ce qu'elle s'est fixée dans celle de l'Empereur Rodolphe l'an 1438. car elle n'en est point sortie depuis ce temps-là. Ceux qui voudront voir en peu de temps une suite bien dévelopée des principaux événemens de l'Empire, & des guerres de Religion où il a été engagé, fort mal à propos quelquefois, comme l'avouent plusieurs Historiens Catholiques, trouveront ici leur compte. Les plus sensez de l'un & de l'autre parti demeurent d'accord, que l'Empereur Ferdinand II. eût fort bien fait de ne troubler pas toute * l'Allemagne, comme il fit en l'année 1629. pour des interêts Ecclésiastiques, qui lui attirerent sur la tête les malheurs les plus accablans. Jamais peut-être biens d'Eglise n'ont tant coûté.

De l'état présent de l'Empire.

Voilà pour ce qui regarde la premiere partie de cette Histoire. La seconde est beaucoup plus importante pour ceux qui veulent connoître à fond l'état présent de l'Empire, & la nature de son gouvernement, qui est quelque chose de fort embrouillé. On dispute tous les jours si c'est une République, ou bien une Monarchie, & l'on ne sçauroit rien décider sur cette question, parce qu'il y a un trop grand mélange de choses presque contradictoires dans la forme de cet Etat. L'Auteur embrasse le sentiment de ceux qui disent que c'est une Monarchie; & pour le prouver, il rapporte fort exactement tous les droits & toutes les prééminences de l'Empereur, & du Roi des Romains. C'est la matiere du quatrieme Livre.

Il considere dans le cinquieme les trois Colléges de l'Empire, qui sont le Collége Electoral, celui des Princes, & celui des Villes Impériales. Il nous apprend quels sont les droits & les prérogatives des Electeurs, & quelles sont les cérémonies qu'ils observent en conférant la Couronne Impériale; de combien de sortes de personnes le Collége des Princes est composé; quels sont les droits d'un chacun, & quel est l'ordre de leurs séances; pourquoi les Villes Impériales se disent Etats immédiats de l'Empire, quels sont leurs droits, & leurs rangs; quelle est la forme des Dietes Impériales, & des autres Assemblées des Etats de l'Empire en général; quelle est la division de l'Empire en dix Cercles, établie par Maximilien I. & confirmée par Charles V. dans la Diete de Nuremberg l'an 1522. & quels sont les Membres de chaque Cercle; quels sont les Tribunaux de l'Empire, & en quoi ils sont soûmis à la Chambre Impériale de Spire, & au Conseil Aulique. C'est la matiere du cinquieme Livre.

L'Auteur parle dans le sixieme de chaque Membre de l'Empire en particulier, & nous apprend l'antiquité, l'étenduë, les richesses, &c. des Archevêchez, des Evêchez, & des Abbayes de l'Allemagne, sans oublier l'Ordre Teutonique, ni une Histoire abregée de ses différentes révolutions. Il donne aussi la Généalogie des Princes de l'Empire, & les diverses branches de chaque Maison, à quoi il ajoûte un mot sur chaque Ville Impériale & Anseatique, & sur la République des Suisses. Il a eu soin & avec raison de nous donner quelques Tables, qui contiennent les rangs de ceux qui forment les Dietes. C'est un grand article en Allemagne, & très-difficile à vuider, que celui de l'ordre des Séances. On y employe quelquefois beaucoup plus de temps, qu'à terminer l'affaire même qu'on veut mettre en déliberation.

Des Constitutions Impériales.

La troisieme partie du Livre n'est qu'un Recueil de quelques Actes, qui servent de preuve à l'Histoire de l'Empire. On y voit le Traité de Paix conclu à Munster & à Osnabrug le 24 d'Octobre 1648. celui qui fut conclu à Nuremberg l'an 1650. pour l'executioo de la Paix de Munster; & la Protestation du Pape Innocent X. contre cette Paix, qui enleva au parti des Catholiques en Allemagne *deux Archevêchez, quinze Evêchez, autant de grandes Abbayes immédiates, & une infinité de Bénéfices médiats, d'Eglises Collégiales, de Commanderies des Ordres Teutonique & de S. Jean de Jerusalem, de Chapelles, de Colléges & d'Hôpitaux.* Ce qui fit voir combien les hommes se trompent, lors qu'ils abusent de leur fortune; car il ne faut point douter que ceux qui conseillerent à l'Empereur Ferdinand II. de publier & de faire executer à main armée, l'Edit fatal de l'an 1629. ne s'en promissent des biens immenses, après tant de prosperitez, & tant de victoires remportées sur le parti Protestant, depuis l'année 1618. Mais l'événement fit voir qu'oo eût fort sagement fait de s'en tenir à la prosperité passée, & que pour n'avoir pas sçû mettre des bornes à ses desirs, on pensa tout perdre, & qu'on perdit beaucoup avant que le jeu finit. C'eût été bien pis sans les bons offices de la France.

De la Protestation du Pape contre la Paix de Westphalie.

Malgré toutes ces grandes pertes, les gens de bon sens n'ont pas goûté les protestations de la Cour de Rome contre le Traité de Munster. Elle fit tout ce qu'elle put pour en empêcher la conclusion; car non seulement le Nonce Chigi (qui a été depuis le Pape Alexandre VII.) fit publier à Munster un Ecrit sous le faux nom d'*Ernestus de Eusebiis*, où on soûtenoit que la paix offerte par les Protestans étoit pire que la guerre, & qu'on ne pouvoit l'accepter sans impieté, mais il protesta lui-même deux fois dans toutes les formes contre le Traité conclu; & comme si tout cela n'eût pas été suffisant, le Pape lui-même lança une Bulle peu de temps après contre cette même Paix de Munster, qui avoit été si justement & si nécessairement souhaitée par tant de peuples. Les Protestans n'ont pas été seuls à condamner ce grand éloignement de la paix, puis qu'au même temps que Conringius, Professeur à Helmstad, caché sous le nom d'*Irenæus Eulubus*, réfuta le Livre d'*Ernestus de Eusebiis*, le fameux Caramuel le réfuta aussi fort solidement. On peut voir ce que le même Conringius, Blondel, Hoornbeeck, & autres Protestans, ont écrit contre la Bulle d'Innocent X. D'autre côté il y a eu des Ministres assez entêtez pour trouver étrange, que les

* *Voi. Amelot Préface du Concile de Trente.*

les Princes Protestans ayent fait la paix, avant que d'avoir forcé l'Empereur à rendre, jusques au dernier pouce de terre, tout ce dont il avoit disposé au préjudice du parti. De sorte que qui auroit voulu croire ces bons Dévots de l'une & de l'autre Communion, la guerre eût peut-être duré jusques à la fin du monde. C'est ce qui a fait approuver à bien des gens la pensée de Fra-Paolo, *que les * Princes séculiers ne doivent pas se gouverner par les loix, ni par les maximes des Ecclésiastiques, mais bien selon l'exigence du temps & du bien public.* D'autres disent que pour faire une contre-verité, il faudroit appliquer aux Théologiens, ce que Platon a dit des Philosophes, *les Etats seront heureux lors que les Philosophes regneront, ou lors que les Rois seront Philosophes.* Je n'examine pas si l'on a raison de parler ainsi, je n'agis qu'en Historien, mais cependant je dirai qu'en cela & en plusieurs autres choses semblables, on a l'injustice d'attribuer au tout, ce qui ne convient qu'à une partie.

Outre ces trois Actes, M. Heiss a inseré dans son Ouvrage la Capitulation qui fut faite par l'Empereur à présent régnant, lors qu'il fut élû à Francfort l'an 1658: la Transaction concluë & ratifiée à Passau l'an 1552. & confirmée trois ans après à la Diete d'Augsbourg: le Concordat passé entre l'Empereur & les Etats de l'Empire d'une part, & le Siege Apostolique, de l'autre, l'an 1448. & enfin la Bulle d'or.

Remarques sur cet Ouvrage.

Il s'est cru obligé à publier toutes ces Pieces, parce que la plûpart n'avoient point encore été *traduites en François, & que si quelques-unes l'ont été, il s'y trouve des omissions si considérables, qu'on a jugé à propos de les donner ici complettes.* Il ajoûte *que personne n'a réduit ces matieres en un corps comme celui-ci, & qu'on y trouvera plusieurs observations, qui ont échappé à la diligence de ceux qui ont écrit avant lui.*

Il ne faut point douter qu'entr'autres Auteurs il n'ait en vûë M. de Wicquefort, & M. du Mai, dont le premier étant Résident de Brandebourg en France, durant que l'Empire étoit vacant en l'année 1657. y publia un excellent Livre de l'Election de l'Empereur; & l'autre étant Conseiller de M. le Duc de Wirtemberg, a fait douze Dialogues sur l'Etat de l'Empire, imprimez à Montbelliard l'an 1665. en deux Volumes in 12.

ARTICLE VIII.

Il Ceremoniale Historico, & Politico: Opera utilissima à tutti gli Ambasciatori, e Ministri publici, & particolarmente à quei che vogliono pervenire à tali Carichi, e Ministeri: di Gregorio Leti. Amsterdamo per Giovanni e Egidio Janssonio à Waesberge. 1685. 6. vol. in 12.

CEt Ouvrage est diversifié de tant de choses, que pour en donner une juste idée, il faut le considérer piece à piece.

Des Histoires satyriques.

Je dis donc que la premiere partie, divisée en quatre Livres, présente d'abord au Lecteur une introduction générale, qui commence par des réflexions sur les Histoires que quelques-uns nomment Satyriques, parce qu'elles parlent sans flatterie des Grands, & des Souverains. On pourroit croire que l'Auteur s'est jetté dans ces réflexions par des vûës personnelles, mais ce n'est point tout-à-fait cela; il a regardé cette matiere comme une des dépendances du savoir des Ambassadeurs, non seulement parce qu'ils ont souvent occasion d'en parler, mais aussi parce qu'il est nécessaire qu'ils sçachent porter jugement sur la qualité d'un Livre qui semble offenser leurs Maîtres, autrement ils pourroient prendre de fausses mesures. C'est par là que M. Leti entre en matiere pour nous parler des habitudes qu'il a eûës avec les Ministres des Princes. Il nous fait connoître, sans les nommer, les bonnes & les mauvaises qualitez qu'il a remarquées en eux, ensuite dequoi il nous parle des défauts qui rendent un homme malpropre à une Ambassade. Il égaye par des exemples tout ce qu'il dit, car après avoir remarqué que les caprices & les scrupules des Ambassadeurs gâtent souvent une affaire, il en donne, entre autres exemples, celui d'un Ambassadeur Espagnol, qui manqua à découvrir les pratiques du Cardinal Antoine, parce qu'il ne voulut point encenser une Courtisane qui gouvernoit ce Cardinal. *Il y va de ma conscience* (répondit-il à un Abbé qui lui en faisoit la proposition) *& de la grandeur de l'Espagne, de faire la Cour à une fille de joye.* M. Leti rapporte encore un autre exemple tout semblable à celui-là, mais beaucoup plus frais, sans cacher le nom de la Dame interessée. Il donne aussi plusieurs exemples des autres défauts d'un Ambassadeur; & il nous apprend à ne pas confondre le caractere, les immunitez, & le cérémoniel, & à connoître les divers degrez d'autorité, que les Souverains conferent aux Ministres qu'ils envoyent dans les païs étrangers. Il donne le premier rang aux Ambassadeurs Plenipotentiaires, le second aux Ambassadeurs extraordinaires, &c. Il rapporte plusieurs choses curieuses, touchant l'origine & le progrès des Envoyez Extraordinaires, & il conclut son introduction par cette remarque, *qu'un Ambassadeur doit être fort universel, & sur tout très-habile dans la connoissance de l'Histoire.* C'est en vertu de ce principe qu'ayant destiné cet Ouvrage au profit des Ambassadeurs, il s'en va se promener dans l'Histoire de tous les siecles.

Des défauts des Ambassadeurs.

Pourquoi l'Europe n'est pas si peuplée à présent qu'autrefois.

En effet il nous donne dans le second Livre & dans les deux suivans, un Abregé de l'Histoire Universelle, depuis le commencement du monde jusques à l'Empire d'Auguste. On voit dans cet Abregé la formation des Etats, & la liste de ceux qui les ont gouvernez, ou qui les ont rendus illustres par leur science. On y trouve aussi quelques digressions curieuses, comme celles où l'on examine pourquoi l'Europe est si dépeuplée aujourd'hui, en comparaison de ce qu'elle étoit autrefois. La raison que l'Auteur en donne est, 1. que l'usage des Concubines a été aboli par les Chretiens, & le mariage interdit à tous les Ecclésiastiques: 2. que la charge des peuples est devenuë si pesante, que plusieurs fuyent de se marier, par la crainte de ne pouvoir pas entretenir une famille: 3. que les Gentilshommes voulant soûtenir leur maison, évitent la nécessité des partages, & se contentent qu'un de la famille laisse des enfans. Mais je ne sçai s'il ne seroit pas bien facile d'opposer quelque chose à ces trois raisons.

Réflexions sur ce sentiment de l'Auteur.

La premiere ayant deux parties, il ne faut point toucher à la derniere; mais pour l'autre, on peut assûrer hardiment qu'elle est fort douteuse, tant parce que les païs Mahometans, où la Polygamie est permise, sont moins peuplez que notre Europe,

* *Amelot* Ibid.

Europe, qu'à cauſe que le nombre des hommes étant égal à celui des femmes, le concubinage ne ſçauroit être utile d'un côté à la multiplication, qu'il n'y ſoit contraire de l'autre. La ſeconde raiſon eſt fort combatuë par l'expérience, puis qu'il eſt de notorieté publique, qu'il n'y a point de gens au monde qui faſſent plus d'enfans que les pauvres, & qui les faſſent de meilleur cœur. Cela eſt paſſé en proverbe. Si l'oppreſſion des peuples eſt incommode, c'eſt ſur tout au Païſan & à l'Artiſan; or on ne voit preſque perſonne parmi eux qui ne ſe marie. Ceux qui ne ſe marient point, par la crainte de faire des enfans pauvres, ſont des gens qui ſe piquent de faire quelque figure. Ce ſont ceux dont il eſt parlé dans la troiſieme raiſon; mais pour ceux-là on ne leur doit pas reprocher qu'ils faſſent tort au Public, car outre le ſecours qu'ils apportent à pluſieurs maris ſtériles qui s'en paſſeroient bien, que d'enfans ne font-ils pas aux ſervantes & aux femmes de Chambre de la famille!

Voilà pour ce qui regarde le premier Volume de ce Cérémoniel.

De l'autorité de la Cour de Rome.

Le ſecond nous étale la ſuite de l'Hiſtoire univerſelle, depuis la naiſſance du Chriſtianiſme juſques à la fin du ſeptieme ſiecle. Cette ſuite eſt fort mélée, car outre la liſte des Papes, des Conciles, des Empereurs, des Rois, & des autres Souverains, des Heréſies, des Schiſmes, & des gens ſçavans, on y trouve le détail de diverſes choſes; par exemple, celui de toutes les variations qui ſe ſont vûës dans la maniere d'élire les Papes, juſques à ce que Gregoire X. créé l'an 1272. établit une forme de Conclave fort étroite, & que Paul II. ordonna l'an 1468. que pour être créé Pape, il faudroit néceſſairement être Cardinal. L'Auteur examine ce qui ſe dit touchant la Donation de Conſtantin, & rejette le vieux conte qui ſe débite, que le Pape Alexandre III. mit le pied ſur la gorge de Frideric Barberouſſe. Il recherche pourquoi la France, & la République de Veniſe, ſont moins ſujettes que les autres Etats de la Chretienté à la Juriſdiction de la Cour de Rome, & quelle eſt l'inſpection légitime des Souverains ſur les affaires Eccléſiaſtiques. Il fait voir les utilitez politiques de la diſtinction du Pape d'avec le S. Siége, faite en temps & lieu. Il s'étend fort au long ſur les libertez de l'Egliſe Gallicane; & en montre l'étenduë, la juſtice & les fondemens, ſans oublier les conditions qu'on impoſe à tous les Legats *à Latere* qui viennent en France, & les pouvoirs que les Papes accordent à ces Legats. Il finit cette ſeconde Partie par diverſes conſidérations, qui regardent la Cour de Rome, & l'interêt qu'elle a de donner toute ſorte de ſatisfaction à la France, & il rapporte le diſcours que le Cardinal Odeſcalchi, à préſent le Pape Innocent XI. fit en plein Conſiſtoire, le Pape préſent, pour montrer avec une extrême force, qu'il ne falloit pas s'attirer l'indignation du Roi Très-Chretien, en s'opiniâtrant à ſauver la réputation de la famille du Pape.

Idée de pluſieurs autres matieres traitées dans cet Ouvrage.

Le troiſieme Tome commence par la continuation de l'Hiſtoire Univerſelle, depuis le huitieme ſiecle juſques au ſeizieme excluſivement. C'eſt-là qu'on rencontre les belles actions de Charles Martel, & de ſon petit-fils Charlemagne; la réduction de l'Angleterre au pouvoir du ſeul Egbert; l'Acte par lequel ſon fils Ethelulfe rendit ſon Royaume tributaire au Pape; la réfutation de l'Hiſtoire de la Papeſſe Jeanne; la fondation de pluſieurs Royaumes, Duchez, ou autres Etats, avec la liſte de ceux qui en ont été les Maîtres juſques à nos jours, & pluſieurs autres choſes que les perſonnes qui ſavent l'Hiſtoire s'imagineront aiſément. Il ſuffit de dire que cet Auteur ne touche que les chefs les plus remarquables, & qu'il y entre-mêle des réflexions, & des digreſſions très-propres à délaſſer. Il deſcend quelquefois juſques à l'Hiſtoire moderne; & parmi pluſieurs autres entre-Actes, il nous donne le Cérémoniel du Conclave, & du Jubilé; & outre cela il employe un Livre entier à nous parler des hommes illuſtres, des Héréſies, & des Ordres Religieux; un autre à nous étaler tout ce qui concerne les Cardinaux, & les Prelats; & un troiſieme à nous expliquer tous les Ordres de Chevalerie.

Il reprend la ſuite de l'Hiſtoire Univerſelle au commencement du quatrieme Tome, & la conduit juſques à nos jours. Il trouve de très-grands évenemens en ſon chemin, comme vous diriez la Réformation des Proteſtans, ſur laquelle il fait des réflexions aſſez libres, & fort déſintereſſées; l'élection de l'Empereur Charles V. la priſon de François I. les guerres preſque continuelles & fort ſanglantes de ces deux Princes; l'excommunication de Henri VIII. Roi d'Angleterre; les viciſſitudes de Religion qui la ſuivirent; la fondation de la République de Hollande; l'irruption de Guſtave dans l'Empire; & cent autres choſes dont un Lecteur intelligent n'a point de beſoin d'être averti. Mais comme tout le monde ne pourroit pas deviner, qu'on trouve ici de temps en temps les bons mots, ou les Apophtegmes de pluſieurs Princes, ou autres perſonnes illuſtres, il eſt bon que j'en avertiſſe. Qu'on ſe le tienne donc pour dit. J'ajoûte même que l'on trouvera quelquefois les *in promtu* de M. Leti. Celui qu'il raconte dans la page 261. comme lui étant arrivé à la Table de M. de Barillon, Ambaſſadeur de France en Angleterre, eſt fort ſpirituel, & fort joli, & auſſi obligeant pour les Rois de France, que déſobligeant pour eux d'Eſpagne. Il finit cette quatrieme Partie par l'éloge d'un grand nombre de Sçavans qui ont vêcu dans ce ſiecle, ou dans le ſeizieme, & il parle même de pluſieurs Illuſtres qui ſont encore pleins de vie, comme de Meſſieurs Burnet, Jurieu, Magliabecchi. Mais il a oublié en faiſant l'éloge de la ſçavante & fameuſe *Elena Piſcopia Cornara*, de remarquer qu'elle eſt morte depuis quelque temps. Il ne ſera pas fâché, je m'aſſûre que je dise ici qu'à l'égard du célébre Grotius, il eſt tombé dans la même erreur que le Sieur Moreri, lors qu'il a dit, *que Grotius fut rétabli en Hollande, & qu'il y fut fait Penſionnaire de la Ville de Rotterdam.*

De l'Etat préſent de l'Europe.

Après avoir ainſi donné aux Ambaſſadeurs une connoiſſance générale de l'Hiſtoire de tout le monde, dans les quatre premieres Parties de ſon Cérémoniel, il ſe propoſe dans les deux ſuivantes de leur fournir une inſtruction plus particuliere de ce qui concerne chaque païs, & de ce qu'il leur importe le plus de ſçavoir. Il commence par la Cour de Rome, & nous parle des Etats qu'elle poſſede, ou qui ſont ſes Feudataires, de ſes revenus, de ſes forces, de ſes dépenſes, du Conſiſtoire, des Congregations, de la Chambre Apoſtolique, des Cérémonies qui s'obſervent à la mort & à l'élection

l'élection des Papes, & pendant que le Siége est vacant, & en plusieurs autres rencontres. Il paroît être fort instruit de toutes les choses qui concernent la Cour de Rome. Il observe à peu près le même plan, lors qu'il parle du reste de l'Italie: il nous fait connoître les forces, & les revenus de chaque Etat, les Maisons Nobles, les Bénéfices, & la forme du Gouvernement. Il n'oublie pas à parler de l'Inquisition, & de la tolérance qu'on a pour les Juifs, dont il compte jusqu'à 85. Synagogues dans l'Italie, qu'il croit être composées de 50. familles chacune, & chaque famille de six personnes, l'une portant l'autre. Il passe de l'Italie en Allemagne, & puis successivement en France, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Danemarc, en Suede, en Pologne, en Suisse, à Geneve, en Turquie, en Moscovie, &c. & il finit son cinquiéme Tome par la Hollande. Il s'étend plus ou moins sur chaque païs, selon qu'il a pû s'en instruire plus ou moins par lui-même; car on voit qu'il rapporte beaucoup plus de choses de l'Italie son païs natal, de Geneve où il a demeuré plusieurs années, de la France où il a fait divers voyages, de la Hollande où il réside présentement, que des autres parties du monde.

Des Revenus du Clergé de France.

On voit dans l'article de la France un état de tous les Archevéchez, Evéchez, Paroisses, Abbayes, Bénéfices, & Monasteres, qui sont répandus par tout le Royaume, à quoi l'Auteur ajoûte les revenus Ecclésiastiques de chaque Evéché, ou Archevéché. Selon son calcul, le Revenu du Clergé de France ne se monte par an qu'à 67. millions 260. mille livres. C'est incomparablement moins qu'on ne dit: mais il remarque, afin qu'on ne s'étonne pas de ce qu'il réduit à si peu de chose les biens d'Eglise, eu égard à l'opinion populaire, il remarque, dis-je, que si l'on se vouloit fier au bruit général, on feroit toutes choses infiniment plus grandes qu'elles ne sont; sur quoi il nous rapporte les hyperboles ridicules d'un Gentilhomme Huguenot, & de deux Ambassadeurs. Il assûre qu'il a oui un Ambassadeur de France en Suisse, soûtenir en présence de plusieurs témoins, *qu'il sçavoit de science certaine qu'il y a cent millions d'ames en France*, & qu'un Ambassadeur d'Espagne lui a dit fort sérieusement auprès de son feu, *qu'il sçavoit de bonne part que le Roi de France payoit tous les ans en pensions, soit en Angleterre, soit en Italie, soit en Allemagne, la somme de* 150. *millions.* Pour le Gentilhomme Huguenot, étant allé trouver M. Leti, afin de lui fournir des Mémoires, il lui protesta, comme l'ayant bien compté lui-même, *qu'il y avoit dix-sept cens soixante-quatre mille familles de la Religion en France*. Ces gens-là ne dépensoient gueres en Espions, & n'étoient pas fort propres à fournir de bons Mémoires. Je ne pense pas qu'on puisse jamais guérir le monde des erreurs où il croupit miserablement, à l'égard des nombres; le mal est trop invétéré, on aime trop à grossir les choses. Si l'on en croit M. Leti, il s'est fait en France plusieurs dénombremens des Huguenots depuis l'an 1562. jusques à l'Edit de l'an 1680. qui les éloigna des Finances, & il dit que dans le dernier dénombrement, fait par les soins de M. Colbert, on trouva que le nombre de leurs Eglises montoit à 844. celui des Ministres actuellement en charge à 1209. outre 164. qui n'avoient plus d'emploi, & celui des personnes à cinq cens soixante-quatre mille deux cents quarante. A l'égard de tous les habitans du Royaume, le calcul de M. Leti monte jusqu'à 13. millions 698. mille & six cens. M. Vossius traiteroit encore cela d'une hyperbole populaire.

Erreur de l'Auteur sur le dénombrement des Reformez de France.

Nombre des Catholiques d'Amsterdam.

L'Auteur n'a pas trouvé moins d'hyperboles en Hollande, sur le nombre des Catholiques Romains. Car ayant fait des enquêtes fort exactes, il a trouvé que les Réformez d'Amsterdam sont à l'égard de toutes les Sectes prises ensemble, c'est-à-dire à l'égard des Catholiques Romains, des Lutheriens, des Anabaptistes, des Arminiens, des Juifs &c. comme cinq à un, au lieu que l'on s'imagine ordinairement que les Sectes prises ensemble font la moitié de la Ville. Il a trouvé aussi que la Religion dominante, qui est celle des Réformez, comprend 40. mille communians & 160. mille ames, d'où il s'ensuit, selon son calcul, que le nombre des habitans monte à deux cens mille. Il partage de telle sorte les 40. mille Sectaires, qu'il croit que les Juifs sont 3420. les Catholiques une fois autant, & non pas 30. mille, comme il l'a crû autrefois trompé par les hableries populaires; les Lutheriens près 16. mille, &c. Il reconnoît que la tolérance qu'on a pour les Catholiques, est aussi grande qu'ils la puissent souhaiter, qu'ils vont & qu'ils sortent en foule de 26. grandes Chapelles où on dit la Messe, & qu'ils ont plus de Prêtres pour la célébrer, que les Réformez n'ont de Ministres pour prêcher. Il dit que les Magistrats songent à détruire peu à peu certaines Maisons de Musique, qu'on a tolérées publiquement jusques ici, qui donnent occasion aux Etrangers, & sur tout aux Catholiques, de reprocher à ceux de la Religion, que dans des lieux où ils sont les Maîtres, ils ont autant d'indulgence pour les femmes de mauvaise vie, que les Espagnols & les Italiens. L'Auteur d'un Livre qui s'intitule *l'Esprit de Mr. Arnaud*, n'a rien oublié pour faire honte à la Communion Romaine de tous les déréglemens qui se voyent à Venise, & il emprunte les faits qu'il reproche, non pas d'une Satyre, mais d'une Relation imprimée en France avec permission, & composée par un parfaitement honnête homme. Il auroit pû joindre Madrid à Venise, s'il avoit vû un certain voyage d'Espagne qui fut imprimé à Paris in 4. l'an 1665. chez *Charles de Serci*, car il y a des choses qui font horreur sur le débordement public des femmes de joye; mais il peut craindre que si M. Arnaud veut rétablir sur pied sa remarque, il ne se serve des bruits que l'on fait courir par toute l'Europe, & que l'on fonde sur la tolérance de ces Maisons de Musique &c. On attraperoit bien les Auteurs de cette rétorsion, si, comme M. Leti semble le faire esperer, on remédioit à ce grand abus.

Déréglement des femmes publiques.

Eloge de la Ville de Rotterdam.

Il s'est fort étendu sur la forme du gouvernement qui s'observe dans les Provinces-Unies, & en particulier sur tout ce qui regarde la fameuse Ville d'Amsterdam. Il a touché aussi quelque chose des autres Villes principales de la Hollande, & particulierement de celle de Rotterdam. Il reconnoit avec justice que c'est la seconde Ville de tout le païs, pour la grandeur du Commerce, & que la commodité de son Port & de ses Canaux, & la civilité de ses habitans, font croître de telle sorte son trafic de jour en jour, qu'elle est pour devenir une des plus fameuses Villes de l'Europe. Il remarque que son attachement au négoce n'a pas empêché, qu'elle n'ait toûjours favorisé les belles Lettres, comme il le prouve par les honneurs qu'el-

le rend à la memoire du grand Erasme. Mais ce qu'elle a fait depuis trois ans est une preuve bien sensible de son inclination pour les sciences. On voit bien que je veux parler de l'ECOLE ILLUSTRE, que Messieurs les Magistrats DE ROTTERDAM eurent la générosité de fonder en l'année 1681. Si le Public recevoit quelque instruction, & quelque délassement utile de ces Nouvelles de la République des Lettres, ce seroit à ces Messieurs qu'on en seroit redevable, puis que c'est d'eux que je tiens cette douce tranquilité de vie, qui me permet de soûtenir ce rude travail. C'est à l'ombre de ce glorieux Senat que se composent ces Recueils, *ille nobis hæc otia fecit*, & je suis bien-aise de trouver ici naturellement une occasion favorable de témoigner ma reconnoissance, & de protester que si l'on dit quelque chose à l'avantage de ces Nouvelles, je le consacre entierement à la gloire de cette Ville.

Etablissement de l'Auteur à Rotterdam.

De la préseance des Ambassadeurs.

Le dernier Volume de M. Leti est proprement celui qui traite des Ambassadeurs. Il s'étend fort au long sur leur caractere, sur le soin qu'il faut apporter à les choisir, & sur les qualitez qu'ils doivent avoir; & tout ce qu'il dit il l'accompagne de plusieurs exemples, à la maniere de feu M. de Wicquefort. Il traite aussi de la souveraineté selon les diverses especes, & en examinant les pretentions de préséance, il rapporte une chose singuliere touchant celles des Espagnols; c'est que nonobstant la fameuse Audience du Marquis de Fuentes du 24 Mars 1662. le Roi d'Espagne donne ordre à tous ses Ambassadeurs, dans les Patentes qui leur sont expédiées, de ne rien céder à ceux de France, & de conserver la prééminence qui est duë a la Couronne d'Espagne. L'Auteur proteste qu'il a lû cet ordre exprimé aussi fortement qu'il se peut, dans l'instruction du Comte Cusari Ambassadeur en Suisse, dans celle du Marquis de Fuentes Ambassadeur à Vienne, & dans celle de Dom Pedro Ronquillo Ambassadeur à Londres; mais il ajoûte que dans l'instruction secrette, on leur donne ordre de ne point entrer en concurrence. Il insinuë que la harangue du Marquis de Fuentes ne contint pas un seul mot, sur la promesse de ne plus disputer le pas, & qu'il se contenta de dire, *que le Roi son Maitre étoit bien marri de ce qui s'étoit passé à Londres.* Mais quand bien cela seroit, ne suffit-il pas que le Roi d'Espagne luimême ait promis cela à l'Ambassadeur de France, & que le Roi Très-Chretien ait publiquement déclaré cette promesse, après que le Marquis de Fuentes eut achevé de parler, comme M. Leti l'avouë? Ce seroit une chose bien digne d'étonnement, si les Espagnols traitoient la Harangue de leur Ambassadeur, rapportée par M. Bulteau dans son Traité curieux *de la préseance*, comme les Venitiens traitent le discours que Guicciardin fait prononcer à Justiniani.

Des louanges dont cet Ouvrage est rempli.

Ce que l'Auteur dit touchant le droit d'envoyer des Ambassadeurs, & touchant les titres des Princes, les entrées publiques, les présens, & la maniere d'agir des Ambassadeurs, seroit digne de nous arrêter long-temps; mais comme cet article est déja d'une longueur très-considérable, nous sommes obligez de nous arrêter ici, en avertissant le lecteur, qu'encore que M. Leti parle des choses avec une liberté, qui pourroit lui mériter la premiere partie du surnom du Chevalier Bayard, il n'y a point d'homme qui donne plus de louanges & à plus de gens que lui. La France & tout ce qui en dépend, est le principal objet de ses profusions; mais après cela on lui voit verser l'encens à pleines mains sur tout ce qu'il trouve d'illustre. Pour ne rien dire que de ce païs, il faut remarquer qu'en divers endroits de son Ouvrage, il rend la justice qu'il doit à la valeur, à la grandeur d'ame, à l'esprit, & à la prudence, tout-à-fait extraordinaires, de Monseigneur le Prince d'Orange, & qu'il donne de grands éloges à Messieurs Van-Beuning, Van-Beverning, si connus par leurs Ambassades, à M. Pacts qui a été Ambassadeur Extraordinaire en Espagne, & qui constamment passe pour un des plus grands Esprits du siecle, & à plusieurs autres qu'il seroit trop long de nommer.

On connoitra par ce que je viens de dire, que cet Ouvrage de M. Leti est un assemblage curieux d'une infinité de choses, qui sont d'un très-grand usage dans la science du monde, dans la politique, & dans la conversation. Les six Volumes qu'il contient in 12. feroient pour le moins douze gros in 4. de l'impression de Cramoisi.

Remarque sur l'Histoire de Geneve du même Auteur.

Cet Auteur fait imprimer présentement en Italien une Histoire de Geneve *, *qui sera fort differente de celle de M. Spon. Le séjour qu'il a fait dans cette Ville pendant* 24. *années, & les bonnes habitudes qu'il y avoit, ont pû lui fournir les occasions de déterrer les Mémoires les moins connus. Il a eu en main un Manuscrit du célebre Godefroi, & plusieurs matériaux qui avoient été ramassez par des Magistrats de Geneve. Il a un Manuscrit de quatre cens ans, composé par un Moine de l'Ordre de S. Benoît, pour rendre compte à une Reine de France (c'étoit la femme de Loüis X.) de l'ancien état de Geneve jusques à l'année* 1200. *Ce Moine assûre qu'il a tiré la plus grande partie de sa Relation des Ecrits d'un autre Moine, qui vivoit du temps de Charlemagne, & qui avoit écrit le voyage de ce Prince à Geneve. M. Leti a parlé de ce Manuscrit dans le premier Volume de son* Italia Regnante. *Il a été trouvé dans une cassette cachée dans une muraille du Château de Prangin, où M. de Baltasar, autrefois Lieutenant Général dans les Armées de France, faisoit faire des réparations. Outre cela cet Auteur a un Manuscrit d'un Historiographe de Victor Amedée, Duc de Savoye, nommé* Agostino della Chiesa, *qui voulant composer une Histoire de Geneve, avoit eu grand soin de rechercher une infinité de Mémoires. Après sa mort Dom Emanuel Tesauro en fit présent à M. Leti, qui fait sçavoir au Public, qu'il a recouvré encore un grand nombre d'autres Pieces, & qu'il les a mises en œuvre sans aucune partialité.*

ARTICLE IX.

Varia Sacra, seu Sylloge Variorum opusculorum Græcorum ad rem Ecclesiasticam spectantium. Cura & studio Stephani le Moine, Theologi Leydensis, qui collegit, versiones partim addidit, & notis & observationibus uberioribus illustravit. C'est-à-dire, *Recueil de divers Traitez Grecs, concernant les choses Ecclésiastiques.* Lugd. Batav. apud Danielem à Gaasbeeck. 1685. 2. vol. in 4.

CEt Ouvrage est composé de trois parties, puisque c'est un Recueil de Pieces Gre-

ques

* Voyez en le précis dans le mois de Mars 1686. Art. IX.

ques, précédé de longs Prolégomenes, & suivi de Notes fort amples.

Le Recueil n'est pas entierement composé de Pieces rares, car l'Epitre de S. Polycarpe, & celle de S. Barnabé, qui y paroissent toutes les premieres, sont assez communes; mais on y voit d'autres Traitez qui sont très-curieux, comme *un Traité des Conciles Oecuméniques, par Germain Patriarche de Constantinople; la Préface d'Euthymius sur les Pseaumes; une Notice des cinq Patriarchats de l'Eglise, par Nilus Doxopatrius; une Conference entre un Chretien & un Sarrazin par Barthelemi d'Edesse; une Conference d'un Grec & d'un Latin, &c.* Toutes ces Pieces sont accompagnées de leur Version Latine, & ont été tirées, ou de la Bibliotheque du Roi T. C. ou de celle d'Oxfort, ou de celle de Leyde.

Des Prolégomenes de cet Ouvrage.

On peut considerer les Prolégomenes comme divisez en quatre parties, & prendre pour la premiere tout ce que nous dit l'Auteur, pour nous montrer comment il s'est engagé par hazard à composer cet Ouvrage, & comment il l'a conduit au point où nous le voyons. Il ne dissimule pas le chagrin que les Anglois d'Oxfort lui ont causé, en commençant une nouvelle Edition de Joseph; car comme il avoit travaillé toute sa vie à le corriger, & à l'expliquer, il ne pensoit pas que d'autres lui viendroient enlever la gloire de le donner au Public. Ayant été prévenu, non sans une grande mortification, il a pris le parti de laisser venir le Joseph que l'on imprime à Oxfort, & de travailler à quelque autre chose en attendant, sçavoir, à la Collection de ses Opuscules. Les trois autres parties des Prolégomenes sont autant de Dissertations, l'une sur S. Polycarpe & sur ses Ecrits, la seconde sur S. Barnabé & sur son Epitre, & la troisieme sur S. Hippolyte & sur la plus grande partie des Ouvrages qu'on lui attribue.

D'une Epitre de S. Barnabé attribuée faussement à S. Polycarpe.

Avant que de commencer sa premiere Dissertation, il nous apprend qu'il n'avoit d'abord aucun dessein de publier les Epitres de Polycarpe & de Barnabé, parce qu'elles étoient déja assez communes, mais qu'étant arrivé en Hollande, il y trouva un bruit assez répandu & assez surprenant, sçavoir, que M. Rulleus, qui avoit été Ministre de M. Paets pendant l'Ambassade d'Espagne, & qui étoit allé ensuite voyager en Italie, en avoit rapporté un Manuscrit de l'Epitre de S. Polycarpe, deux fois plus grand que tout ce qui en avoit paru. M. Rulleus en étoit pleinement persuadé, & se préparoit à publier ce rare tresor; mais la mort l'ayant prévenu, son Frere fit présent du Manuscrit à M. le Moyne, qui s'apperçut aussitôt qu'on avoit pris l'Epitre de S. Barnabé pour un fragment de celle de S. Polycarpe, parce qu'on les avoit trouvées jointes ensemble sans aucune distinction. Le Jésuite Turrien, fort sçavant homme, & fort accoûtumé à manier des Manuscrits, étoit déja tombé dans une pareille méprise. Ce qui me fait souvenir que l'on a crû autrefois, que l'Ouvrage de Minucius Felix étoit le huitieme Livre d'Arnobe, parce qu'on le trouvoit à la suite des sept autres, & que l'on s'imaginoit qu'au lieu d'*Octavius*, qui étoit son véritable titre, il faloit lire *Octavus*. On doit être bien-aise que, selon la derniere volonté de M. Rulleus, l'Auteur ait fait imprimer ces deux Epitres, car il y a joint plusieurs belles observations, qui n'avoient point encore paru.

Du Martyre de S. Polycarpe & du grand Sabat des Juifs.

Dans sa premiere Dissertation il soûtient que S. Polycarpe souffrit le martyre un jour *de grand Sabat*, c'est-à-dire, au commencement de l'année Ecclésiastique, qui étoit le premier jour du mois de *Nisan*, selon les Hebreux. Il dit que les Juifs donnoient le nom de *grand Sabat* au premier jour de leur année civile, qui commençoit au mois de *Tisri*, ou de Septembre, & au 1. jour de l'année ecclésiastique, qui commençoit au mois de *Nisan*, ou de Mars. Ces deux jours étoient appellez par préférence μέγαλα σάββατα, mais le premier jour de *Tisri* l'emportoit sur l'autre; si bien que le premier jour de *Nisan* n'étoit que le *grand Sabat second*: & de là vient, ajoûte M. le Moyne, qu'il est parlé dans l'Evangile de S. Luc, du *Sabat second premier* δευτερόπρωτον, qui peut-être est aussi nommé de la sorte, parce qu'on appelloit ce premier jour de l'année שבת ראש השנה *Sabbathum principii anni*. Or parce que ראש signifie nonseulement *caput*, mais aussi *primum*, & que שנה signifie *annum* & *secundum*, quelques Interpretes traduisirent autrefois, en s'attachant trop à la lettre שבת ראש השנה *Sabbathum principii anni*, par ces autres paroles *Sabbathum primo-secundum*, ou *secundo-primum*, que les Grecs ont rendu par δευτερόπρωτον. Cette observation paroîtra très-vraisemblable à ceux qui entendent les deux Langues. L'Auteur ajoûte qu'il y a beaucoup d'apparence, que Polycarpe mourut l'an 167. sous le Consulat de Quadratus, & il soûtient cette remarque de Chronologie fort sçavamment, contre ceux qui rapportent le Martyre de ce Saint à d'autres années; & pour lever toutes les difficultez, il montre qu'il y a eu plusieurs Quadratus. Il y a eu T. Numidius Quadratus, qui étoit Consul l'an 167. & L. Statius Quadratus, qui étoit Proconsul dans l'Asie Mineure en même temps.

S'il sortit une Colombe du côté de S. Polycarpe.

On va voir un éclaircissement fort heureux d'un fait très-considerable. Entre les circonstances de la mort de ce Saint Martyr, on a parlé d'une colombe qui sortit de son côté, & qui s'envola dans les airs, lors qu'ayant été étendu sur un bûcher, sans que les flammes l'incommodassent, il fut blessé par un Soldat. Eusebe ni les Anciens ne parlent point de ce miracle: ils disent seulement qu'il fut blessé au côté, & qu'il sortit de la playe une grande quantité de sang. L'Auteur conjecture qu'il y avoit autrefois dans l'Epitre de l'Eglise de Smyrne, où le Martyre de Saint Polycarpe est raconté ἐκ' ἀριστερᾶ ἐξῆλθε πλῆθος αἵματος, *ex sinistro latere exivit magna copia sanguinis* & que de ἐκ' ἀριστερᾶ on a fait περιστερὰ qui signifie une colombe; ensuite dequoi on a crû fort pieusement, & publié fort bonnement, qu'une colombe étoit sortie du côté de Saint Polycarpe. Il n'y a rien qui soit plûtôt fait qu'un miracle en certain sens. M. le Moyne soupçonne aussi que Lucien, qui vivoit du tems de Saint Polycarpe, n'a composé son *Peregrinus*, que pour insulter à ce Martyr, & pour tourner les Chretiens en ridicules. Il croit que le *novus Empedocles*, auquel Themistius compare l'Empereur Jovinien, est Polycarpe; & il le prouve par des raisons qui paroissent fort solides, & par la réfutation du sentiment de M. Petit, qui soûtient dans ses *Miscellanea* imprimez l'an 1682. que cet Empedocle est infailliblement le *Peregrinus* de Lucien.

De S. Barnabé.

La Dissertation sur S. Barnabé n'est pas moins remplie de belles remarques. L'Auteur observe qu'il étoit de l'Ile de Chypre, où il y avoit un si grand nombre de Juifs, qu'une fois ils y massacrerent tous les Idolâtres. Ces Juifs oc-

cupoient les principales Villes de l'Ile, comme Cyrene & Labithus; & comme ils alloient souvent à Jerusalem, tant à cause de la facilité du passage, que pour assister aux Fêtes solemnelles, ils y avoient leurs Synagogues, & ce sont apparemment celles qu'on nomme des *Cyreniens & des Libertins* dans le 6. Chapitre des Actes. Saint Barnabé étant mort en Chypre y fut enterré sous un κεράτιον (qui est l'arbre que nous appellons *Caronge*, & dont il est fait mention dans l'Histoire de l'enfant prodigue) & non pas sous un κέρασον, un cerisier, comme un sçavant Interprete l'a crû. On verra ici de tres-sçavantes remarques étymologiques mêlées de beaucoup d'Arabe. La consideration de Saint Barnabé a été cause, que le Métropolitain de Chypre a prétendu au droit d'αὐτοκεφαλία & d'indépendance de la Jurisdiction Patriarchale. M. le Moyne accompagne tout ce qu'il dit de beaucoup d'érudition; & aprés avoir remarqué qu'on trouva sur la poitrine de cet Apôtre l'Evangile de Saint Matthieu en Hebreu, écrit de la propre main de Saint Barnabé, il réfute la fausse consequence que M. Mallet en a inférée, *que les Apôtres ne vouloient pas que les Layques lussent la Sainte Ecriture.* Il loue M. Arnaud & la vigueur avec laquelle il a réfuté cette conséquence de M Mallet; mais au reste il prouve par de puissantes raisons que l'Epitre qu'on attribuë à Saint Barnabé, ne lui est pas justement attribuée. Il soupçonne qu'elle est de Saint Polycarpe, sans pourtant qu'il veuille rien déterminer sur cela.

De l'Impératrice Severa.

Pour ce qui regarde la Dissertation sur Saint Hippolyte, l'on y soûtient qu'il n'a pas été martyrisé l'an 230. mais plusieurs années aprés. On le prouve par la lettre qu'il écrivit à Severa, femme de l'Empereur Philippe. Elle est nommée Severina dans le *Canon Paschalis* publié par Scaliger, mais comme il n'y a point d'Impératrice Severina, l'Auteur prétend qu'il faut lire Seve. Aug. dont on a fait Severina. Il nous avertit, que cette Severa ne doit pas être confonduë avec celle qui étoit femme de Severe, & qui avoit un si grand attachement pour les Philosophes, qu'elle-même a été nommée Philosophe dans ce passage de Philostrate, Ἀντωνῖνος δὲ ὁ τῆς φιλοσόφου παῖς Ἰουλίας, c'est-à-dire, Antonin étoit fils du Philosophe Julie. Ces paroles ont fait rendre les armes au grand Scaliger, l'homme du monde qui avoüoit le moins que quelque chose l'arrêtât. L'Auteur montre qu'il les faut corriger de cette façon τοῦ φιλοσόφου, & entendre Antonin Caracalla; aprés quoi l'on verra s'évanouir toutes les difficultez, fondées sur ce que Julie Severe n'a point été femme de l'Empereur Marc Aurele surnommé le Philosophe, ni par conséquent mere d'Antonin Commode. Ce même passage de Philostrate est une forte preuve à M. le Moyne, que cette Julie étoit la propre mere de Caracalla, & non pas sa bellemere, comme on le croit ordinairement; & il confirme sa pensée par un passage du *Cynegetique* d'Oppien, dédié à l'Empereur Caracalla même.

Explication de la Médaille de ceux d'Apamée.

Hippolyte n'écrivit point à cette Julie Severa, mais à Severa fille de Mammée, & femme de l'Empereur Philippe, auquel elle communiqua les bons sentimens pour le Christianisme, qu'elle tenoit de sa mere. L'Auteur ne croit pas qu'aprés le témoignage d'Eusebe, on puisse révoquer en doute que cet Empereur n'ait été Chretien; mais il ne pense pas que l'on doive prouver ce sentiment, par la Médaille que ceux d'Apamée firent fraper sous son Empire. On y voit d'un côté la tête de cet Empereur, & de l'autre une Arche, quatre personnes & deux pigeons, dont l'un porte un rameau d'olivier. Autour des Figures se voyent ces caractéres ΑΛΕΞΑΝΔΡ & au dessous ΝΩΕ. Tout cela fit juger au célebre M. Falconieri, que cette Médaille représentoit le Déluge, comme il a tâché de faire voir * dans une sçavante Dissertation. On lui montre ici qu'il se trompe, & l'on explique la Médaille en cette maniere.

L'Arche signifie la Ville d'Apamée, qu'on nommoit κιβωτὸς parce qu'elle étoit le grenier & le magazin de tout le païs d'alentour. Les quatre personnes représentent deux habitans d'Apamée, & deux habitans d'Alexandrie. Les Colombes & le rameau d'olivier représentent la bonne intelligence, qui étoit entre ces deux grandes Villes. Ce qu'il y a de bien certain c'est 1. que les caractéres marquez ci-dessus contiennent ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ, *ceux d'Alexandrie*, si on lit au rebours les trois lettres où M. Falconieri a crû voir le nom de Noé. 2. que l'on voit au bas de la Médaille le nom de ceux d'Apamée. Quoiqu'il en soit, si nous en croyons cet Auteur, ce n'est pas cette Médaille qui doit nous persuader du Christianisme de l'Empereur Philippe; il faut se fonder sur les autres preuves qu'il en allegue.

De S. Hippolyte.

Ayant ainsi soûtenu que cet Empereur étoit Chretien, & que ce fut à l'Impératrice Severa sa femme qu'Hippolyte écrivit des lettres, aussi bien qu'Origene l'avoit fait, l'Auteur montre qu'Hippolyte n'est point celui qui contribua si considérablement, & par ses exhortations, & par sa bourse, aux Ouvrages qu'Origene composa sur l'Ecriture, comme l'a débité faussement le Patriarche Photius. Celui qui fit toutes ces grandes dépenses pour Origene étoit un Laïque fort opulent, nommé Ambroise. Hippolyte n'étant qu'Evêque n'étoit pas en état de faire en ce temps-là cette dépense. Il n'est pas aisé de décider de quelle Ville il étoit Evêque, car il est appellé quelquefois Evêque de Rome, quelquefois Evêque d'Arabie, quelquefois Evêque de Port, ou du Port Romain. L'Auteur examine toutes ces difficultez d'une maniere qui fait voir, qu'il a l'esprit fort pénétrant & une lecture prodigieuse. Il prouve par plusieurs exemples, qu'il y a eu souvent deux Evêques dans une même Ville, & il croit non seulement qu'Hippolyte a demeuré long-temps en Arabie, mais aussi qu'on lui doit attribuer la conversion des 30. mille Sarrasins, que d'autres prétendent avoir été convertis par Nonnus. Il montre qu'on l'a confondu mal à propos avec ce Nonnus & avec d'autres Hippolytes; & qu'il n'a point été Moine, ni assez long-temps Diacre, pour ne porter que ce titre-là; d'où il prend occasion de censurer un Concile tenu à Rome l'an 324. qui lui a donné le nom d'Hippolyte Diacre. Il confirme la remarque de quelques Sçavans, que ce Concile n'a jamais été tenu sous Sylvestre.

De ses Ouvrages.

Il fait ensuite plusieurs observations sur les Ouvrages d'Hippolyte, dont les noms se voyent gravez sur cette chaise de marbre que l'on voit à Rome, & qui est un des plus beaux monumens de l'antiquité. Elle fut trouvée l'an 1551. dans une Basilique de Saint Laurens au Diocese de Tivoli, d'où l'Auteur infere qu'Hippolyte

n'a

* *Voi. le Journ. des Sçav. du 28. Août 1667.*

n'a pas été Evêque de Porto à l'embouchure du Tibre, car si cela étoit, on y auroit plûtôt trouvé ce beau monument, que dans le Diocese de Tivoli. On ne peut pas douter que l'homme de marbre, qui est assis sur cette chaise, ne soit Hippolyte, parce qu'encore que son nom n'y paroisse pas, on y voit les titres de presque tous les Ouvrages que les Anciens lui attribuent. M. le Moyne nous fait remarquer, qu'on avoit de coûtume de mettre de ces sortes de monumens dans les Temples, & que même cela se pratiquoit parmi les Hebreux & les Payens. Ils avoient au milieu des Temples, contre des murs & sur des colomnes, une infinité d'Histoires & d'Inscriptions, afin de mieux conserver par la sainteté des lieux le souvenir des choses passées. Ce fut de ces monumens que Sanchoniaton, contemporain de Gedeon, tira la plûpart des Memoires dont il composa son Livre. On a remarqué qu'il les tira ἐξ Ἀμμουνίων γράμμασι, des lettres des Ammonéens, c'est-à-dire, des הבנים: des Temples & des Statuës du Soleil que les Hebreux appellent חמה, & sur lesquelles on écrivoit les plus grands évenemens des peuples Orientaux.

Il nous reste à parler des Notes qui font la troisieme partie de cet Ouvrage, & qui font seules un Volume beaucoup plus gros que tout le Recueil, & que tous les Prolégomenes; mais comme cela demande un Article à part, nous le renvoyons à un autre mois. *

On trouvera peut-être que nous ne donnons pas d'assez grands Eloges à la science presque infinie, qui paroît dans cet Ouvrage; mais nous en usons ainsi, tant pour nous accommoder à la modestie de l'Auteur, que parce qu'il suffit de le nommer, pour préparer les gens à quelque chose d'extraordinairement docte.†

Expériences curieuses.

Laituë qui pousse en deux heures.

ON écrit d'Angleterre que M. Edmond Wild ayant prié à diner quelques personnes, sema en leur présence, avant que de se mettre à table, de la graine de laituë dans une terre qu'il avoit préparée pendant deux ans, & l'on trouva après le diner qu'en moins de deux heures la laituë avoit poussé d'environ la longueur d'un pouce en comptant la racine. Il est prêt à parier dix contre un, que la chose lui réüssira toûjours ainsi, pourvû qu'on lui donne deux ans pour préparer de nouvelle terre. Il ajoûte que cette expérience est la clef de toute l'agriculture; il promet de la publier dès qu'il aura fait une autre chose encore plus considérable qu'il y veut joindre.

Etrange effet du vitriol.

Ce que nous avons rapporté dans les Nouvelles du mois précédent, ‖ qu'une fille malade de la jaunisse, communiquoit une couleur de citron à l'argent qu'elle portoit dans sa poche, paroîtra moins rare quand on saura par le Journal d'Angleterre, qu'un homme de Plimouth, qui prenoit tous les matins un peu d'esprit de vitriol parmi sa boisson ordinaire, remarqua qu'un paquet de clefs polies & luisantes qu'il portoit sur lui, devinrent noires & enroüillées, quoi qu'il ne touchât jamais à cet esprit de vitriol, & qu'il n'en tint point dans sa poche. Cela fit croire que ce qui sortoit de son corps par une transpiration insensible, étant impregné de cet esprit acide, produisit cette roüillure. Le nouveau Traité de M. Boyle intitulé, Expirements and considerations about the porosity of bodies, *contient plusieurs particularitez remarquables, touchant les effets de la transpiration insensible. Il nous assûre qu'un homme de sa connoissance fut obligé d'aller trois ou quatre fois à la selle, un peu après avoir touché dans la main d'un autre, qui se l'étant frotée d'une certaine liqueur, l'avoit défié d'y toucher. Si ce secret devenoit commun, & de juste prix, il seroit aussi ruineux aux Apoticaires, que commodé pour les personnes qui ont quelque peine à souffrir qu'on leur donne des lavemens, & pour celles qui en prennent presque à toute heure.*

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

Trois Lettres de l'Auteur de la Recherche de la Verité, touchant la Défense de M. Arnaud contre la Réponse au Livre des Vrayes & Fausses Idées. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1685. in 12. I.

NOus avons parlé de cette Défense de M. Arnaud dans les Nouvelles du mois de Septembre ‡, & nous parlerons dans celles du mois suivant ** de la Replique qu'on vient de lui faire.

Le Directeur Général des Fortifications, par M. de Vauban, Ingénieur General de France &c. A la Haye chez Henri van Bulderen, in de Pooten. 1685. in 12. II.

LE nom qui paroît à la tête de cet Ouvrage, le fera rechercher avec tant d'empressement, qu'il n'est pas nécessaire que nous disions de quoi il traite. Apparemment l'Auteur n'approuvera pas qu'on l'ait imprimé.

Fragmens †† *des Sermons de Monsieur Morus, avec ses dernieres heures.* A la Haye chez Abraham Troyel. 1685. in 12. III.

Particularités au sujet de M. Morus.

MOnsieur Morus né à Castres dans le Languedoc l'an 1616. & mort Ministre de Charenton le 28. Septembre 1670. a fait tant de bruit dans le monde par son éloquence, & par le tour singulier de son beau génie, qu'on apprendra avec joye la publication de ces Fragmens. Comme il a eu beaucoup d'ennemis, aussi-bien que beaucoup d'amis pendant sa vie, sa réputation a été mêlée de bien & de mal; on a dit de lui beaucoup de l'un & de l'autre; mais tous ceux qui l'avoient oüi prêcher, convenoient unanimement qu'il avoit des dons extraordinaires pour la Chaire. Aussi n'a-t-on jamais vû Prédicateur Huguenot qui fût tant couru que lui. Sa maniere de dire les choses, & le tour nouveau & original qu'il donnoit à ses pensées, charmoient tous ses Auditeurs.

* Voyez le mois de Juin de cette année, Art. II.

† Il y avoit encore dans la premiere Edition. *On avertit le Lecteur que l'Histoire de l'Antimoine que nous avons raportée dans le dernier Article de Février, comme nous l'avons trouvé dans le Livre dont nous parlons, est fort differente de celle que M. l'Abbé Galois raporte dans son Journal des Sçavans du 7. Juin 1666. C'est aux Curieux à consulter ces deux sources, & à s'en tenir à celle qui leur paroitra la meilleure.*

‡ Art. IV.

‖ Art. II.

** Voyez le mois de Mai, Art. III.

†† *Ces Fragmens ont été réimprimez à Geneve in 8. avec quelques Sermons entiers du même Auteur qu'on a recouvrez.*

diteurs. C'eſt pour cela qu'on a crû que le Public ſeroit fort aiſe, que l'on lui communiquât les Fragmens de quelques Sermons de M. Morus. On nous en donne ici onze, avec une Relation des Diſcours pieux & moraux, qu'il tint ſur divers ſujets pendant ſa derniere maladie. Si on fait une ſeconde Edition de ces Fragmens, on fera bien d'y ajoûter l'Eloge Hiſtorique de M. Morus, avec un Catalogue de ſes Ouvrages. Je m'étonne que cela manque à ce Livre-ci.

On vend chez le même Troyel quatre Lettres ſur la préſence réelle, deſquelles nous parlerons le mois ſuivant, * auſſi-bien que de douze Sermons † de P. A. imprimez depuis peu à Rotterdam chez Reinier Leers, & prononcez à Charenton.

IV. *Jo. Harduini, Societ. Jeſu Presb. Nummi antiqui populorum & urbium illuſtrati.* Pariſiis apud Franciſcum Muguet. 1685. in 4.

Eloge du P. Hardoüin.

SAns avoir vû le Themiſtius dont nous avons fait mention dans les Nouvelles de Décembre, ‡ on aura pû ſe former une grande idée de l'érudition du P. Hardoüin, en liſant l'article où nous avons parlé de ſes Notes ſur Themiſtius. Effectivement c'eſt un habile homme. Le Commentaire ſur Pline, dont il a été chargé à l'uſage de M. le Dauphin, eſt cauſe qu'il a étudié les Médailles, parce qu'il a rencontré pluſieurs difficultez Géographiques dans cet Auteur, qu'il a crû inſurmontables ſans cela. Il a donc examiné avec ſoin toutes les Médailles du Collége de Clermont, & le Catalogue de celles du Cabinet du Roi, & a fait dans quelques années des progrés conſidérables en cette ſcience, comme on le verra ſi on conſulte le Livre dont nous parlons. Il y fait paroître beaucoup de génie, & beaucoup de litterature. Il remarque ſur le mot ΕΦΕΣΙΩΝ Α ΑΣΙΑΣ, *Epheſiorum primorum Aſiæ*, que l'Interprete de Photius n'a pas entendu les Inſcriptions de ces Lettres Διοτι Ἀσταδαρίῳ. χρυσοφόρῳ Ἀσταδαρίῳ [illegible]. Il y a là des mots abregez, Ἀσταδαρίῳ eſt mis pour Πρωτοσταδαρίῳ, que l'on exprimoit quelquefois par ces deux lettres l'une ſur l'autre [illegible]. On voit à la fin de ce Livre une grande Diſſertation *de re monetaria Veterum Romanorum ex Plinii ſententia*, où le P. Hardouin dit, entre autres choſes, que toutes les Médailles & même les Médaillons, ont autrefois ſervi de monnoye. Il explique ce que c'eſt que *as*, *denarius*, *quinarius*, *ſeſtertius quadratus*, *Victoriatus*, *nummus bigatus*, *quadrigatus*, & il conclut par ces paroles; *Hæc ſunt quæ Plinius de nummis habet, ab eruditis ſæpe tentata, à nemine ante hunc diem intellecta*, c'eſt-à-dire, *Voilà ce que Pline a dit ſur les monnoyes; les Savans ont ſouvent tâché de l'expliquer, mais perſonne ne l'avoit entendu juſques ici.*

Plaintes qu'on fait contre lui.

Comme il importe aux Auteurs de ſçavoir ce qu'on dit contre eux, & qu'outre cela je puis rapporter ces ſortes de faits, ſans ſortir des bornes d'un Hiſtorien, je ne penſe pas que cet habile Jéſuite me doive ſçavoir mauvais gré d'apprendre ici à mes Lecteurs, les tempêtes que ſon Livre a excitées dans Paris. Il arrive bien ſouvent qu'un Auteur, enfoncé dans ſon Cabinet, n'apprend point les plaintes que l'on fait contre ſa perſonne & contre ſes Livres: les amis n'ont pas toûjours le courage d'être fideles Rapporteurs, & ce ſont quelquefois des plaintes très-mal fondées, qu'un Auteur diſſiperoit aiſément, s'il les ſavoit. Toutes ces raiſons juſtifient hautement la conduite que je m'en vais tenir, en rapportant fidelement & ſans garantir rien, ce qui ſe dit par des gens doctes contre ce nouveau Traité des Médailles.

Ils diſent en toutes rencontres, que le P. Hardoüin, trouvant une extrême peine à déchifrer les Médailles Greques, eut recours à Mrs. Vaillant & Morel, deux des plus habiles Antiquaires de l'Europe; qu'il en tira ce qu'il pût par la converſation; & qu'il obtint même qu'ils lui prêtaſſent leurs Ecrits & leurs deſſeins; qu'il fit auſſi en ſorte d'avoir une Copie du Catalogue des Médailles de S. M. qu'après s'être enrichi de tant de dépoüilles, il quitta tout à coup ſon Pline, & compoſa cet autre Ouvrage, ſans avoir égard aux proteſtations qu'il avoit faites à ces deux Mrs., de ne pas publier avant eux leur propre travail. Ils ajoûtent qu'il y a trop de faſte dans ſon Livre, puis qu'il dit dans la Préface, qu'il n'a lû les Antiquaires que pour les corriger, *de ſorte*, dit-il, *qu'on pourroit appeller mon Livre ERRATA ANTIQUARIORUM.* Ils trouvent mauvais qu'il n'ait jamais nommé M. Morel, & qu'il n'ait jamais parlé de M. Vaillant que pour le reprendre; qu'il ait fort mal-traité M. Patin, un des plus ſavans Antiquaires de ce temps, & qu'il ait dit de M. Spanheim, *que c'eſt dommage qu'ayant d'ailleurs quelque habileté, il ſe ſoit trompé ſi lourdement.* Ils n'approuvent pas qu'il ait fait ſentir ſes cenſures à Meſſieurs Triſtan, Seguin, Mezzabarbe, Spon, & même aux Jéſuites ſes Confreres, qui ont écrit ſur ce genre d'érudition. Ils ſoûtiennent que comme il explique pluſieurs Médailles aſſez bien, il en explique auſſi bien d'autres trop hardiment & un peu témérairement, toûjours plein de beaucoup de confiance, juſques à dire, quand il change une inſcription, *Sic legi jubemus*, & *meo periculo ſic legatur*; qu'il a ſouvent pris une Ville pour un Préteur, ou un Préteur pour une Ville, & des lettres numérales pour des Provinces; que ſon Livre a été fait avec trop de hâte, puiſqu'on n'a ajoûté à l'inſcription des Médailles, ni les Figures, ni la deſcription des Revers: enfin ils diſent qu'il a inſéré dans ſon Ouvrage les Médailles Greques de Goltzius, qui ſont fauſſes en partie, & qu'il trouvera à ſon tour quelque Critique, qui ne lui fera pas plus de quartier, qu'il en a fait aux autres Auteurs. On dit même que Monſieur Vaillant remarqua plus de trois cens fautes dans ce Livre, en le parcourant la premiere fois, & qu'afin qu'on ne diſe pas qu'il eſt ſuſpect en cette rencontre, qu'il eſt piqué au jeu, que le Livre n'eſt pas auſſi méchant que quelques-uns des intéreſſez nous le voudroient faire croire, il veut faire part au Public de ſes Remarques. Les Cenſeurs de ce Jéſuite auront à faire à forte partie, mais pluſieurs perſonnes ſages eſperent, que la prudence du P. la Chaiſe appaiſera les eſprits émûs, & empêchera ces diſputes, & ces duels littéraires, qui occuperoient un temps dont on peut faire un meilleur emploi. ⸸

Je

* No. I. du Catalogue.
† No. III. du Catalogue.
‡ Art. I.

⸸ Voyez la réponſe du P. Hardoüin à toutes ces accuſations, à la fin du mois de Juin de cette année.

Je ne faurois trouver de lieu plus commode que celui-ci, pour rectifier ce que j'ai dit ailleurs * sur l'Académie des Médailles.

Extrait d'une lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles le 10. de Février 1685.

Particularitéz au sujet de l'Academie des Inscriptions.

PErmettez moi de vous dire qu'on ne vous a pas bien informé de l'état de l'Académie des Inscriptions. Du temps de M. Colbert, elle étoit composée de Messieurs Charpentier & l'Abbé Tallemant de l'Académie Françoise, de M. Quinaut & de M. Felibien. Depuis que Monseigneur de Louvois est Surintendant des Bâtiment, il a ajoûté a cette Compagnie Mr. de la Chapelle, Contrôleur des Bâtimens & fort entendu dans les Médailles, M. Rainssant Médecin de Rheims, & Messieurs Despreaux & Racine Historiographes de France. Je nomme ici chacun suivant l'ordre de sa réception. Ils s'assemblent toutes les semaines au Louvre, & dans le même endroit où se font les Assemblées de l'Académie Françoise, & ils travaillent à des desseins de Médailles, & d'Inscriptions, pour Sa Majesté. Quant aux Médailles antiques & modernes du Cabinet du Roi, elles ont été transportées à Versailles au commencement de l'an passé, & la direction en a été donnée à M. Rainssant en même temps. M. Vaillant, qui s'est acquis une grande connoissance des Antiques, en fait le Catalogue; d'autres personnes travaillent à celui du moderne. M. Morel dessigne les Medailles antiques, à chacune desquelles M. Rainssant ajoûte des explications, qui vérifieront l'Histoire par ces anciens monumens. Ce M. Morel est natif de Berne, & s'est acquis dès son bas âge une parfaite intelligence des Médailles, qu'il dessigne avec une exactitude d'autant plus grande qu'il joint l'érudition à la dexterité . . . . . Celui qui vous a envoyé l'Eloge de feu M. Corneille, n'a pas été tout-à-fait bien informé sur le Chapitre de M. Racine. Ses Ouvrages se soûtenant d'eux-mêmes autant qu'ils se soutiennent, il n'a pas eu besoin de cabale pour attirer la foule à la représentation de ses Tragedies. C'est un homme d'un mérite distingué pour l'érudition & pour le genie, & je puis vous assûrer qu'il ne s'est pas moins fait estimer ici des honnêtes gens, par les qualitez de son cœur & de son ame.

V. *Histoire Critique du Vieux Testament par le Pere Richard Simon, Prêtre de la Congregation de l'Oratoire. Nouvelle Edition, &c.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1685. in 4.

COmme cette nouvelle Edition contient tout ce qui se trouve dans la cinquieme, dont nous avons amplement parlé dans les Nouvelles du mois de † Décembre, il n'est plus nécessaire de parler que des choses qui lui sont particulieres. Nous les reduisons à ces deux-ci.

I. A un Avertissement contenu dans une Lettre du Docteur Protestant, qui a procuré la cinquieme édition de cette Histoire Critique, par laquelle Lettre il fait savoir au Public, *qu'il ne reconnoît pour legitime que l'Edition*, imprimée à Rotterdam chez le Sr. Reinier Leers, & où ce Libraire *mettra son nom écrit à la main au revers du titre.*

Réponse de Pierre Ambrun au P. Simon.

II. A une Piece curieuse que le même Docteur Protestant a recouvrée par ses soins, & qui s'intitule, *Reponse de Pierre Ambrun, Ministre du Saint Evangile, à l'Histoire Critique du Vieux Testament, composée par le P. Simon de l'Oratoire de Paris.* Le St. Leers a obtenu Privilége pour cette Réponse.

Elle est écrite avec beaucoup de moderation & d'honnêteté pour M. Simon, car quoi qu'on ne tombe pas d'accord des conséquences qu'il veut tirer de sa nouvelle Critique contre les principes des Protestans, on ne laisse pas de lui donner beaucoup d'éloges. Les réflexions de l'Auteur de cette Réponse sont non-seulement judicieuses, mais aussi fort fines; & il veut assûrément que l'on entende beaucoup plus qu'il ne dit. Il parcourt toute l'Histoire Critique, & il tourne les choses de telle maniere, qu'il fait voir que l'ouvrage du P. Simon ne sauroit nuire aux Protestans, qu'il ne nuise aussi à la Communion Romaine. Il raille & maltraite beaucoup de gens, mais d'un air froid, & sans aucune apparence de passion. C'est ce qu'on peut appeller des coups d'un maître homme.

Circonstances de la supression du Livre du P. Simon.

On s'étonnera qu'un Ministre ait pû sçavoir toutes les particularitez que l'on trouve ici, car on y voit la découverte de mille petits mysteres, qui regardent la supression du Livre de M. Simon. On y voit *que M. Arnaud & son parti ont été les principaux Acteurs, pour faire supprimer l'Histoire Critique, afin d'empêcher que la seconde partie qui regardoit le N. Testament, ne fût donnée au Public, & où l'on dit* (ce sont les Paroles de l'Auteur) *que le P. Simon rompoit bras & jambes, non seulement à M. Arnaud, mais aussi à Saint Augustin.* Il paroît que ce Ministre a vû l'Ecrit que M. Simon composa, dans le temps que son Livre fut supprimé, & qui s'intitule, *Mémoire instructif touchant le Livre qui a pour titre Histoire Critique du Vieux Testament.* Il se vante *de l'avoir eu d'un Ecclésiastique de Champagne, qui lui a témoigné qu'il venoit de la maison de Monsieur l'Archevêque de Reims, à qui apparemment le P. Simon l'avoit donné, pour se justifier auprès de Monsieur le Chancelier*, Pere de ce savant Archevêque.

Si le Concile de Trente a été reçu en France.

Il avance un autre fait important, je ne sai d'où il l'a tiré. C'est que voulant répondre à la distinction ordinaire, *que le Concile de Trente a été reçû en France pour ce qui regarde la foi, mais non pas pour ce qui regarde la discipline*, il parle d'une Assemblée du Clergé *tenue il n'y a pas encore beaucoup d'années, où on délibera pour présenter une Requête au Roi, afin que ce Concile fût reçû quant à ce qui regarde la foi seulement; mais quelque déliberation que les Prélats ayent faite là-dessus, la Cour n'a jamais voulu écouter leurs Requêtes.* Si ce Concile, dit-il, a été reçû, qu'on nous en produise la publication, *ou un Acte qui nous montre qu'il a été véritablement reçû & publié; car, selon les regles du droit, un Concile ne peut faire loi, s'il n'a été publié.*

Bon mot d'un Théatin sur les Peres de l'Eglise.

Il est difficile de croire que la Réponse d'un Théatin Italien, rapportée par cet Auteur, soit supposée. On la rapporte avec trop de circonstances pour la traiter de Roman. Le fait est qu'il y a quelques années que ce Théatin, soûtenant une These à Paris, en présence du Nonce du

* Dans le mois de Décembre de l'année derniere, Art. II.

† Voyez l'Art. XI. Voyez aussi une Critique de cet Ouvrage dans le mois de Juillet de cette année, Art. VII. Voyez encore les Art. VI. & VII. du mois suivant.

du Pape & de plusieurs Evêques, ne donna point d'autre réponse au P. Baron, habile Dominicain, qui le pressoit vivement par plusieurs passages des Peres, que celle-ci, *omnes Sancti Patres orate pro nobis*, comme pour signifier que les Peres peuvent bien nous secourir par leurs prieres, mais non pas décider nos differens. Cette réponse scandalisa toute l'Assemblée, hormis M. le Nonce Roberti, qui prit hautement le parti du Théatin.

Il faudroit faire un Extrait presque aussi grand que la Réponse de Pierre Ambrun, si l'on vouloit rapporter tout ce qui s'y trouve de remarquable. Il vaut mieux que chacun la lise, elle n'est pas longue.

VI.

Préjugez Legitimes contre le Papisme, Ouvrage où l'on considére l'Eglise Romaine dans tous ses dehors, & où l'on fait voir par l'Histoire de sa conduite, qu'elle ne peut être la véritable Eglise, à l'exclusion de toutes les autres Communions du Christianisme, comme elle prétend. A Amsterdam chez Henri Desbordes. 1685. 2. vol. in 4.

C'Est un nouveau Livre de Controverse de Monsieur Jurieu; nous en parlerons sans aucune partialité dans les Nouvelles du mois suivant. *

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Avril 1685.

ARTICLE I.

Polygamia Triumphatrix, id est, Discursus politicus de Polygamia, Auctore Theophilo Aletheo, cum notis Athanasii Vincentii, omnibus Anti-Polygamis ubique locorum, terrarum, insularum, pagorum, urbium, modestè, & piè opposita. C'est-à-dire, *la Polygamie triomphante.* Londini Scanorum sumptibus Auctoris post annum 1682. in 4

Réflexions sur le peu d'effet que doit faire cet Ouvrage.

ON est à present si persuadé que l'unité de femme est un état plus conforme aux véritables intérêts de l'homme, & au bien publie, que ne sauroit être la Polygamie, & d'ailleurs les loix humaines punissent si sévérement ceux qui épousent plusieurs femmes, qu'il ne faut pas craindre que la lecture d'un Livre comme celui-ci fasse grand mal. Quand on examine un peu la chose, on convient que la Loi de Dieu, qui en tant d'autres occasions s'est opposée de droit fil au bonheur temporel de l'homme, s'y est accommodée le mieux du monde, lors qu'elle nous a défendu la multiplicité de femmes. Il n'y auroit point de veuf qui ne le soûtint hautement, s'il avoit été contraint par les Loix civiles à se remarier pour toute sa vie à cinq ou six femmes à la fois. Ainsi l'on peut regarder comme une dispute de gens oiseux, & qui ne tire point à conséquence, certains Livres où l'on tâche de prouver, que la Loi du Fils de Dieu n'est point plus sévére que l'ancienne Loi, à l'égard du mariage. Il ne faut pas craindre que cela donne l'envie à quelqu'un d'épouser plusieurs femmes en même temps; car, comme je l'ai déja dit, les loix civiles y ont assez bien pourvû, & pour ce qui est de ces Galans qui observent si mal la fidélité conjugale, il ne faut pas s'imaginer qu'ils le fassent en vertu des opinions proposées dans ce Livre. Ce sont des gens très-persuadez qu'ils commettent un grand peché, & qui se soucient peu de tout ce qui se dit dans les Ecoles sur ces questions; ils n'en font pour cela ni plus ni moins. Outre qu'on n'excuse pas leurs déreglemens dans ce Livre-ci, puis qu'on y condamne hautement tout commerce qui n'est point fondé sur des conventions matrimoniales fidelement observées. C'est ce qui me fait espérer que personne ne sera assez Critique pour condamner cet Extrait; car où est l'homme de bon sens qui ne croye, que ceux qui s'engagent à soûtenir le paradoxe de cet Auteur, doivent être mis au nombre des Ecrivains qui ont fait l'éloge de la fievre ou de la folie, soit par jeu d'esprit, soit par un bizarre entêtement?

Quoi qu'il en soit, le Livre dont nous allons parler, est une nouvelle édition du *Discursus politicus de Polygamia*, publié sous le faux nom de *Theophilus Aletheus*, & réfuté par plusieurs personnes. Mais ce n'est pas simplement une nouvelle édition de ce Traité-là; on y a joint un Commentaire beaucoup plus ample que le Texte, & chargé d'un nombre prodigieux de citations, & de recherches Historiques, Politiques, & Rabbiniques.

Quelle espece de Polygamie on y prétend soutenir.

Pour ne point laisser d'équivoque, on commence par nous faire entendre, que la Polygamie dont on veut parler, consiste dans le mariage d'un

* Art. III.

d'un homme avec plusieurs femmes en même temps, ensorte que ce soit un contract qui ne puisse pas être rompu par le consentement mutuel des parties. En un mot on y suppose les mêmes engagemens, & la même pureté, que les autres attribuent au mariage ordinaire, mais on prétend qu'il n'y ait que l'homme qui puisse contracter avec plusieurs; car on regarde comme une abomination condamnée dans le 10. commandement du Decalogue, & contraire au Droit naturel, que les femmes puissent être mariées à plusieurs hommes en même temps. Après cette explication, on soûtient que la Polygamie s'accorde parfaitement avec le Droit de Nature, avec le Droit des gens, & avec le Droit Divin.

Qu'elle est fondée sur le Droit de nature.

Les raisons que l'on allegue à l'égard du Droit de nature sont, que l'homme est tellement conditionné, qu'il peut faire plusieurs enfans dans un an; or la Nature ne fait rien en vain, & il ne sauroit exercer cette puissance avec une seule femme, donc. On ajoûte que la Nature ayant donné le don de continence à toutes les femelles après la conception, mais non pas aux maris, il est clair qu'elle a prétendu que les hommes eussent plusieurs femmes, & cela avec d'autant plus de raison, que la continence est très-utile aux femmes grosses, pour ne pas troubler la Nature dans la formation du *fœtus*. Toutes ces raisons supposent faux, ou prouvent trop.

Et sur le Droit des gens.

A l'égard du Droit des gens, on nous renvoye à Seldenus qui a prouvé, que la pluralité des femmes a été permise presque dans toutes les Nations du monde. Il est certain qu'elle a été en usage parmi les Juifs, jusques à ce que les Empereurs Théodose, Honorius, & Arcadius la leur défendirent l'an 393. quoi qu'au reste ils eussent beaucoup d'indulgence pour cette misérable Nation, comme il paroît par les Edits qu'ils publierent, pour réprimer le faux zele de ceux qui entreprenoient de la tourmenter. L'Auteur fait diverses observations sur la difference, que les Juifs mettoient entre leurs femmes & leurs concubines. Leurs Rabins étoient plaisans, lors qu'ils se méloient de réduire en taxe le devoir conjugal. Ils prétendoient qu'un Païsan, pour s'acquitter de ce qu'il devoit à sa femme, n'étoit obligé qu'à lui donner une nuit par semaine. Ils taxoient la femme d'un Voiturier, & la femme d'un Marchand, à une nuit par mois, & celle d'un Matelot à deux nuits par an, de sorteque si le Matelot avoit quatre femmes, le tour de chacune ne revenoit qu'une fois tous les deux ans. Mais il n'y en avoit point de plus maltraitées que celles qui avoient pour mari un homme d'étude, car s'il acqueroit une extréme connoissance de la Loi, ou s'il tâchoit de l'acquerir, il acqueroit le droit d'être des deux ou trois ans sans voir sa femme. En général il n'y avoit point de mari, de quelque condition qu'il fût, dont la taxe montât plus haut qu'à une fois par semaine. C'etoit un peu plus que parmi les Athéniens, car Solon ne les taxa qu'à trois nuits par mois. Plaisans réglemens, & que cela nous fait voir combien les hommes se sont plûs à établir des Loix tyranniques, sans consulter les parties intéressées! Cela même nous découvre l'iniquité polygamique; car comme on a craint d'un côté, que la multitude de femmes n'abîmât un homme en peu de temps, on y a voulu remédier de l'autre, en faisant des taxes tout-à-fait desavantageuses au sexe. Ne valoit-il pas bien mieux s'en tenir à la premiere institution, & que chacun eût sa chacune? Il faut croire que les hommes ne se servoient du bénéfice de la taxe, que dans les cas de nécessité, je veux dire qu'ils étoient bien-aises de s'en passer, & d'aller beaucoup au delà.

L'Auteur ne s'est point contenté de nous renvoyer à Seldenus, il nous rapporte l'exemple de je ne sai combien de Peuples, qui ont pratiqué la Polygamie; & il prétend que si elle n'a pas été en usage parmi les Romains, c'est parce qu'ils eurent au commencement une si grande disette de femmes, qu'ils furent contraints d'en enlever, & puis de leur accorder de magnifiques priviléges, afin d'appaiser leurs parens. Il soûtient avec Hottoman, que les Loix Romaines permettoient le concubinage, long-temps avant que Jules Cesar eût fait une loi, qui permettoit à chacun d'épouser autant de femmes qu'il voudroit, afin d'avoir des enfans. Il tient pour véritable, malgré le silence d'Ammien Marcellin, de Zosime, & d'Orosius, ce que Socrate, Paul Diacre, l'Histoire Tripartite, & Nicéphore, racontent de l'Empereur Valentinien, qu'il fit publier une Loi par toutes les Villes de l'Empire, portant qu'il seroit permis d'épouser deux femmes, ce qu'il confirma par son exemple, étant bien-aise pour un sujet de cette nature, de n'être pas au dessus des Loix.

Le plus difficile reste à faire à cet Auteur, puis qu'il lui reste à prouver, que la Loi de Dieu a laissé les choses dans l'état, où le Droit de la Nature les a mises à cet égard.

Sa premiere considération est, que nous ne lisons point que Dieu ait défendu à Adam, ni à ses enfans, d'avoir plusieurs femmes. Il est bien vrai qu'il n'en forma qu'une pour Adam, mais cet Auteur prétend que cela ne prouve pas la Monogamie, puis qu'encore que les autres animaux ayent été créez par paires, l'intention de Dieu n'a pas été qu'ils s'appariassent réglément un avec une.

Plaisantes raisons en faveur de la Polygamie.

Sa seconde raison semble être fondée sur ce principe, que la pluralité de femmes est nécessaire pour le bien, & pour la commodité de l'homme. Ensuite de cela il étale plusieurs grandes commoditez, qu'il prétend que la Polygamie apporteroit. La plûpart de ces pretendues commoditez, sont plus propres à faire rire qu'à persuader. Elle est commode, dit-il, aux jeunes gens, car s'ils ont affaire avec une fille dans un transport de passion, ou après avoir trop bû, ils pourront mettre leur conscience en repos par le moyen du mariage, & ils n'en feront point de difficulté, lórs qu'ils sauront qu'en épousant cette fille, ils ne perdront pas le droit d'en choisir une autre, qui les pourra dédommager du préjudice qu'ils se feront fait. Cela même seroit cause que chacun se marieroit bientôt, & sans y apporter trop de façon, parce qu'on sauroit que si on ne rencontroit pas bien la premiere fois, on remédieroit au mal par d'autres nôces mieux concertées. La même Polygamie, poursuit-il, seroit fort commode aux filles, parce qu'elle apporteroit une extrême facilité aux mariages, & que par-là elle les mettroit à couvert des grands périls (ce sont ses propres paroles) où leur santé & leur vie, leur honneur & leur conscience sont exposées, quand le mariage se fait trop attendre. Outre que s'il leur arrivoit de succomber à la tentation, il leur seroit plus aisé de se faire réhabiliter par le mariage, parce

qu'alors celui qui auroit tout obtenu d'elles, ne se feroit pas une affaire de les épouser, voyant qu'au premier repentir, il se consoleroit avec une autre. Cela seroit aussi fort commode, ajoute-t-il, pour les Marchands qui vont aux Foires de Leipsic & de Francfort, ou aux Indes, & en général pour tous ceux qui font des voyages; car quand il leur arrive de devenir peres, ils sont obligez de cacher leurs fautes avec beaucoup d'embarras, qui non seulement sont contraires au bien public, mais aussi au repos de leur conscience. Il prétend aussi que cela seroit un grand bien aux gens d'Eglise, parce qu'on beniroit plus de mariages, & qu'on baptiseroit plus d'enfans, ce qui augmenteroit leur revenu casuel. Il rapporte que tout le Royaume de Tunchin se seroit converti à la foi Chretienne, si les Jésuites n'eussent exhorté à se contenter d'une seule femme, ceux qui s'étoient déja convertis, & s'ils n'eussent déclaré au Roi même, qu'il faloit pour être Chretien, qu'il renvoyât toutes ses femmes, à la réserve d'une seule. Ne sont-ce pas là de belles raisons? Et ne fait-on pas bien de les produire, afin de desabuser ceux qui se persuadent grossierement, qu'on ne cache certains Livres suspects, que parce qu'ils sont capables de séduire par la force des raisons?

Qu'elle est aussi fondée sur le Droit divin: ce qu'on cherche à prouver par l'Ancien Testament.

On comprendra mieux la foiblesse de cet Auteur, lors qu'on le verra obligé de donner un sens de commandement général, & non pas un sens de bénediction, à ces paroles de la Genese, *croissez & multipliez*. Il s'imagine qu'ayant une fois posé ce fondement, il établit de reste son faux dogme, parce qu'il lui semble que pour obéir à la prétenduë loi de multiplier, il n'est pas de meilleur expédient que celui d'avoir plusieurs femmes. Si quelque chose, dit-il, pouroit nuire à la bonté de ce moyen, ce seroit la condamnation que la Loi de Dieu révélée en auroit faite; or il ne paroît pas que la Loi de Dieu ait condamné ce moyen, donc. C'est ce qu'il peut dire de plus spécieux, & c'est aussi à l'établissement de cela qu'il s'attache. Pour cet effet il répond le mieux qu'il lui est possible aux objections, empruntées du mariage d'Adam & d'Eve, qui sont très-fortes. Mais pour celle que l'on tire de ce que Lamech, l'un des descendans de Caïn, est le premier qui, au raport de l'Ecriture, ait épousé plus d'une femme, il faut avoüer de bonne foi qu'elle n'a pas beaucoup de force, parce qu'on répond que l'Ecriture rapporte ce fait sans le blâmer, & que si ç'avoit été un crime à Lamech, les Saints qui ont vécu après le Deluge, comme Abraham le Pere de tous les Croyans, & son petit-fils Jacob, & David, l'homme selon le cœur de Dieu, n'auroient pas imité Lamech sans commettre un crime. Cet Auteur épuise toutes les forces de son esprit, pour chercher des preuves de son sentiment dans les paroles de l'Ecriture, où il est fait mention de la Polygamie des Patriarches, & dans toutes les circonstances & toutes les suites de cette action, qu'il soûtient n'avoir été ni un effet de tolérance, ni un effet de dispense, ni un privilége.

Il n'est pas jusques à la punition d'Onan dont il ne fasse une preuve, car il en infere que l'usage d'une femme ne sauroit être légitime, que quand on se peut proposer pour fin la génération, d'où il s'ensuivroit qu'un mari se doit abstenir de sa femme dès qu'elle est grosse. Or comme selon cet Auteur c'est enfouir son talent, que de ne pas travailler de toutes ses forces à la multiplication du Genre humain, il conclut qu'un jeune homme doit être marié à plusieurs femmes en même temps, de peur que s'il n'en avoit qu'une, il ne travaillât à pure perte dès qu'elle seroit grosse, & que s'il cessoit de travailler, il n'encourût la malédiction contenuë dans ces paroles de l'Ecriture, *maudit soit celui qui fait l'œuvre du Seigneur lâchement*. Peut-on rien voir de plus énorme? Il cite quelques Peres qui ont desaprouvé le commerce d'un mari avec sa femme, pendant qu'elle étoit grosse, ou nourrice. Pour lui il le regarde comme une brutalité inexcusable, & il n'a garde d'en avoir une autre pensée, puis que ce lui est une preuve, qu'un homme qui n'a pas le don de continence est obligé d'avoir plusieurs femmes, afin que pendant que les unes chomment, soit pour les deux raisons que l'on vient de dire, soit pour quelque incommodité corporelle, les autres lui puissent servir, à peu près comme les Laboureurs ont de deux sortes de champs, les uns pour une année, & les autres pour une autre.

Il n'a pas été moins soigneux d'éplucher toutes les Loix de Moïse, pour en tirer des preuves de son sentiment, à quelque prix que ce fût, *per fas & nefas*. Il va jusqu'à se servir de cette remarque, que jamais l'Ecriture qui a fait tant de réglemens séveres contre les femmes, qui communiquoient leurs faveurs à d'autres qu'à leur mari, n'en a fait aucun contre les maris qui partageoient leur amitié à plusieurs femmes, d'où il infere que Dieu regardoit la Polygamie du côté des femmes comme un péché très-criant, & du côté des hommes comme une action très-indifferente. Cependant il est certain que par les Loix de Moïse, un homme qui avoit commerce avec la femme d'un autre étoit puni de mort; il est donc certain, dit cet Auteur, que la Polygamie n'étoit pas un adultere. Il fait après cela de bien longues invectives contre ceux qui défendent de se marier.

Et par le Nouveau.

Sa confiance est si grande qu'il ose même soûtenir, que l'Evangile n'est pas plus opposé à son dogme, que l'ancienne Loi. Sa raison est que Jésus Christ, en répondant aux Pharisiens qui le consultoient sur le divorce, ne condamne point la pluralité de femmes simplement & absolument, il ne la condamne, dit-il, que lors que l'on se marie avec une femme répudiée, parce que le lien du mariage subsistant toûjours, malgré la lettre de divorce qu'un mari donnoit à sa femme sans un sujet légitime, c'étoit tomber manifestement dans l'adultere, que de se servir d'une telle femme. Il paroît de là que son sentiment n'est point celui de Milton, qui avant que d'écrire en faveur du parricide Cromwel, avoit fait l'apologie du divorce. Les paroles de Saint Paul, qui donnent aux femmes autant de puissance sur le corps de leurs maris, que les maris en ont sur leurs femmes, sont très-éloignées de l'opinion de l'Auteur; néanmoins il les élude avec assez de subtilité, & il en revient toûjours là, que selon le droit les femmes n'ont que l'obéissance & la soûmission pour leur partage, de sorte qu'il dépend toûjours de la discretion du mari de leur rendre le devoir conjugal, si elles l'exigent. Cette supposition lui étoit fort nécessaire, car s'il n'attribuoit pas aux maris cette grande indépendance, il ne songeroit pas trop à leurs intérêts, puis qu'il veut d'ailleurs que leur engagement

soit

soit à vie, ce que les libertins trouvent le plus à critiquer dans le mariage. Pour la réponse qu'il fait à ces paroles du même Apôtre, *qu'afin de surmonter l'incontinence chaque homme ait sa femme, & chaque femme son mari*, elle est ridicule & pitoyable.

Il conclut son Livre par ces deux choses 1. par des exemples de gens qui ont eu plus d'une femme sous le Christianisme, 2. par des exhortations fortes & pathetiques à rétablir cette coûtume. Il met parmi ses exemples les Empereurs Valentinien, & Charlemagne, quelques Rois de France de la premiere Race, un Landgrave de Hesse qui vivoit du temps de Luther, &c. & il cite un passage du Droit Canon *c. quod proposuisti q.* 2. où le Pape Gregoire III. permet à un homme qui ne se peut contenir, & dont la femme est incommodée, de se marier à une autre.

Des Notes de cet Ouvrage.

Le Commentaire qui a été fait sur ce Livre, est un ramas prodigieux de choses. Le Droit Civil & le Droit Canon, les Historiens & les Poëtes, les Legendes & les Chroniques Religieuses, les Rabins, les Théologiens & les Casuistes s'y voyent en foule. L'Auteur exhorte puissamment les maris dans sa Préface à recouvrer l'Empire, qu'il prétend que la Nature leur a donné sur le Sexe, & dont il déplore qu'ils se soient laissez dépouiller, pour n'être que les vils esclaves de celles qui devroient être les leurs. Voilà un entêtement qui ne rafine pas trop la galanterie. Aussi n'est-ce point de cela qu'il faut chercher dans cet Ouvrage. L'Auteur s'étant fait cette objection, *qu'un homme a bien de la peine à contenter une femme, comment feroit-il donc, s'il en avoit quatre ou cinq?* coupe le nœu en soûtenant qu'un mari ne se doit point mettre en peine là-dessus; qu'il doit par son autorité de maître refrener les desirs immoderez de la nature, & que s'il faloit se régler selon ces desirs, l'objection prouveroit trop, puis qu'elle prouveroit la nécessité de la demande que firent les Dames Romaines, c'est-à-dire (afin de parler plus intelligiblement pour tout le monde) qu'elle prouveroit la nécessité de plusieurs maris pour chaque femme. Quel Casuiste!

Il ne faut que cette seule considération, pour renverser les fondemens de son systême, c'est que le nombre des hommes étant aussi grand que celui des femmes, on ne peut établir sa Polygamie, sans exposer plusieurs mâles à la nécessité du Célibat, & de là vient que par tout où la Polygamie a été commune, les Eunuques l'ont été aussi. Elle n'est donc pas un plus sûr moyen de fertilité que le mariage ordinaire, mais c'est plûtôt une occasion de mille desordres en toutes façons.

M. *Diecmannus*, l'un des Antagonistes de cet Auteur, a fait esperer dans son Livre *de Naturalismo*, duquel nous avons autrefois * parlé, qu'un Ministre de Coppenhague, nommé *Brunsmannus*, réfuteroit bien-tôt la *Polygamia Triumphatrix*. Si cette réfutation † vient entre nos mains, nous en donnerons le précis avec joye.

ARTICLE II.

La conduite de l'Auteur du Livre précédent ne répondant point à ses sentimens.

CE que nous venons de dire inspirera sans doute cette pensée, que si cet Auteur avoit sû ce qu'on lit dans une Relation des Indes Orientales, publiée depuis peu à Paris par M. Dellon, qu'au païs de Malabar les enfans ne peuvent être Nobles que du côté de leurs meres, parce qu'il est libre aux femmes de prendre autant de maris qu'il leur plait, & de les quitter quand bon leur semble; il se seroit furieusement emporté contre ce Peuple. Mais on aura de la peine à se figurer, qu'ayant soûtenu la Polygamie avec tant de zele, il ait eu d'ailleurs une très-grande indifference pour toutes les femmes. Les Lecteurs de l'Article précédent se vont presque tous imaginer, que cet homme ne s'est jetté dans des opinions si odieuses, que parce qu'il aimoit le change en fait de Maîtresses, comme M. ‡ Puffendorf soupçonne que Milton n'a écrit pour le divorce, que parce qu'il avoit une femme qui le faisoit détester. On se trompera dans ce jugement, car bien loin que l'Auteur dont nous parlons ait voulu faire l'expérience de son dogme, en s'attachant à plusieurs femmes, il n'en a pas seulement pris une. On croit même que si on lui eût fait un tel présent, on l'eût fort embarassé, & qu'il n'auroit sû qu'en faire. Ce n'est donc point pour se venger de quelque tort que les Loix lui fissent personnellement, qu'il s'est si fort déchainé contre la Monogamie; il ne s'est point regardé lui-même dans ce travail; il s'y est engagé, ou par de fausses vûës du bien public, ou par une passion secrette de se signaler par la singularité de sa doctrine, ou par quelque autre raison. Quoi qu'il en soit, nous allons apprendre au Public plusieurs particularitez de la vie & de la mort de ce personnage, qui feront voir que les sentimens d'un homme ne sont pas une sûre marque de ses mœurs. Celui-ci a fait une infinité de recherches, pour prouver que la pluralité de femmes n'est pas un crime, & cependant il ne s'est attaché ni à une femme, ni à plusieurs. D'autres écrivent avec un zele incroyable contre la Polygamie, & sont quelquefois les premiers à faire des infidelitez à leur Epouse. C'est une grande illusion que de juger de l'ame d'un homme par ses Ecrits.

Mais ce n'est pas le seul avantage que l'on tirera de la Lettre que nous allons publier. Ceux qui aiment à connoitre les Auteurs, & leurs avantures, y trouveront de quoi satisfaire leur curiosité, & il ne tiendra qu'à eux de se servir de cet exemple, pour grossir le Livre de *infelicitate litteratorum*, c'est-à-dire, *du malheur des gens de Lettres*. Il a été composé par Pierius Valerianus, & augmenté par Tollius, mais il reste encore beaucoup d'additions à faire, le nombre des Auteurs pauvres ayant toûjours été pour le moins aussi considérable, que celui des pauvres Auteurs. Si on s'avise de faire de nouvelles additions au Traité de Pierius Valerianus, on fera bien d'y inserer l'Epitre chagrine de la célèbre Madame des-Houlieres, contre les incommoditez du *Bel-Esprit*.

Outre cela ceux qui croyent que la justice de Dieu punit exemplairement les Défenseurs opiniâtres des doctrines erronées, & qui nous citent Arius, & je ne sai combien d'autres gens, seront tout-à-fait édifiez de ce qu'on va lire. Nous l'avons traduit du Latin d'un homme de beaucoup de mérite & de savoir.

Lettre

* Voyez le mois de Juin de l'année derniere, Art. III.

† Voyez sur l'Ouvrage de Brunsmannus & sur Lyserus, le mois de Décembre 1685. à la fin de l'Art. VI.

‡ *Dans son Livre de* Jure Natur. & Gentium.

Lettre de M. Masius, *Ministre de l'Envoyé de Dannemarc à la Cour de France, écrite de Paris à M.* Allix, *le 31. d'Octobre* 1684. sur la mort du Docteur Lyserus, célebre défenseur de la Polygamie.

Histoire de la vie & de la mort de Lyserus.

AYant fait mention depuis peu chez vous, Monsieur, de ce Lyserus qui a tant écrit & avec tant de chaleur, pour soûtenir la Polygamie, je n'ai pû m'empêcher de vous écrire plus en détail ce que je sai de la misere, où cet homme s'est vû reduit avant sa mort, & des circonstances qui ont accompagné sa fin déplorable. Il étoit né en Saxe de la célebre famille des Lyserus, qui a donné de fameux Théologiens à notre Eglise, & il parût d'abord marcher dignement sur les traces de ceux de son nom, jusques-là même qu'il fut honoré dès sa jeunesse d'un emploi considérable dans son païs. Mais s'étant coeffé je ne sai comment de cette opinion, que non-seulement la Polygamie est permise, mais aussi commandée en certains cas, *il quitta son poste, & se mit à la suite d'un Comte Suédois, qui lui avoit inspiré, à ce que disent quelques-uns, les premieres semences de cette doctrine. Une pension annuelle, quoi qu'il en soit, l'anima à la bien défendre. Après la mort de ce Comte il se mit à voyager en Allemagne, en Dannemarc, en Suede, en Angleterre, en France, & en Italie, avec assez d'incommodité, trouvant néanmoins des patrons & des pensions secretes en certains lieux. Il a souvent publié divers Traitez concernant la Polygamie, tantôt déguisé sous un certain nom, tantôt sous un autre. On le croit Auteur du Livre qui parût il n'y a que peu d'années à Hambourg, sous le titre de* Polygamia Victrix *&c. Il paroît par ses Manuscrits que j'ai présentement en ma puissance, qu'il est ou l'Auteur de cet Ouvrage, ou qu'il y a du moins contribué de beaucoup. Il y a deux ans qu'à son retour d'Italie en France, il me vint trouver, se plaignant de sa misere, & me demandant quelque assistance, sans me parler de sa condition, ni de son nom. C'étoit un petit homme, un peu bossu, mais plus par habitude, & par maladie, que de son naturel. Il étoit aussi beaucoup plus cassé à cause des fatigues de ses voyages, & à cause de ses maladies, que de vieillesse. Il étoit tout-à-fait menu & maigre, fort abatu, presque toûjours rêveur, inquiet & inconstant dans ses discours, en un mot il étoit bâti de telle sorte, qu'il ne paroissoit pas un sujet dont on pût faire le mari d'une seule femme, tant s'en faut qu'il lui en falût plusieurs. Il n'a jamais été marié. Etant tombé malade quelques mois après, il me fit prier de l'aller voir promptement. J'y allai, & le trouvant malade de corps & d'esprit, je tâchai de soulager l'un & l'autre. Il paroissoit plus inquiet pour son ame que pour sa vie, car il souhaita de confesser ses péchez & de communier, néanmoins il remit l'affaire au jour suivant. Je ne voulus ni le confesser, ni le communier, qu'il ne m'eût dit auparavant d'où il étoit. Il allégua plusieurs raisons pourquoi il ne vouloit pas être connu en ce païs, & finalement il vint à dire qu'il étoit un Ecclésiastique du païs de Saxe, & qu'il avoit eu le malheur d'en être exilé. Il se donna un faux nom, & ce n'est que depuis sa mort que j'ai sû que c'étoit le Lyserus dont je parle. Je tiens de M. Schasterus de Leipsic ce que je m'en vais vous dire. Ce pauvre homme, étant un peu guéri, s'en alla à pied à Versailles, pour voir quelques patrons qu'il avoit eus autrefois à la Cour, esperant que par leur autorité il obtiendroit de quoi vivre. A tout le moins il esperoit quelque chose par le jeu des Echecs qu'il entendoit, à ce qu'on dit, mieux qu'homme du monde & d'une maniere étonnante. Il se trompa, ses amis l'abandonnerent, & se moquerent de lui. Se trouvant malade & dépourvû de toutes choses, il voulut regagner Paris, mais les forces lui manquerent en chemin, & son mal s'augmenta de telle sorte, qu'il ne put achever à pied son voyage. On le porta dans une maison voisine, où il rendit l'ame peu de temps après. Un de ses amis m'a fait présent de ses papiers & de ses Recueils, par où j'ai connu que ce pauvre homme s'est étrangement fatigué sur cette matiere, & qu'il a fouillé dans les meilleures Bibliotheques, avec un travail incroyable, pour en tirer tout ce qui pourroit être propre à son sujet. Il n'y a point de doute qu'il n'eût encore en tête un nouvel Ouvrage subtil & pernicieux sur cette question. Voilà, Monsieur, ce que j'ai voulu vous redire, touchant ce Lyserus qui a fait tant de bruit. Cela vaut peut-être la peine d'être publié, & je ne croi pas que les Savans, & sur tout ceux d'Allemagne, fussent fâchez de savoir par quelque temoignage public, quelle a été la fin de cet homme. Je suis &c.*

ARTICLE III.

Préjugez Légitimes contre le Papisme, Ouvrage où l'on considere l'Eglise Romaine dans tous ses dehors, & où l'on fait voir par l'Histoire de sa conduite, qu'elle ne peut être la véritable Eglise, à l'exclusion de toutes les autres Communions du Christianisme, comme elle prétend. A Amsterdam chez Henry Desbordes. 1685. 2. vol. in 4.

Remarques generales sur cet Ouvrage.

IL y a long-temps que Mr. Jurieu souhaitoit de répondre au Livre des *Préjugez Legitimes contre les Calvinistes*, d'une maniere differente de celle dont M. Claude & M. Pajon se sont servis, c'est-à-dire, qu'il souhaitoit de faire ce que fit Scipion l'Africain, pour obliger Annibal à sortir de l'Italie; mais il a eu bien de la peine à trouver un temps propre pour cela, soit parce qu'il n'a pas été toûjours en païs de liberté, soit parce que pendant quelques années il a été presque le seul Tenant contre les attaques de M. l'Evêque de Meaux, de M. Arnaud & de M. Maimbourg. Enfin il trouva l'année passée le loisir qu'il avoit tant souhaité, & il l'employa à faire valoir dans une guerre offensive, les mêmes armes qu'il avoit si glorieusement fait servir dans des guerres défensives. On doit donc s'attendre à voir quelque chose de beau dans ce Livre-ci; car il est certain que dans la dispute celui qui attaque a plus d'avantage que celui qui se défend; & comme les gens de guerre ont mille fois plus de courage, lors qu'ils font librement des courses sur le païs ennemi, que lors qu'ils sont obligez de repousser une Armée qui ravage la frontiere, aussi les Controversistes se battent avec bien plus de bravoure, lors qu'ils sont les aggresseurs, que lors qu'ils se tiennent sur la défensive. Ils ont leurs coudées franches, si j'ose m'exprimer ainsi, lors qu'ils attaquent; mais quand il faut répondre, c'est une autre chose, on a quelquefois l'esprit un peu bien gêné. Quoi qu'il en soit, l'Auteur s'est donné le plaisir d'attaquer tout à son aise, après s'être défendu si long-temps, qu'il s'est appliqué cette saillie d'un Poëte * Latin,

Semper ego auditor tantum? Nunquamne reponam?

On

* Juvenal.

On verra si ceux qui ont tant attaqué, pourront se bien défendre à leur tour.

Cet Ouvrage est composé de 19 Préjugez, que l'Auteur prétend être plus que suffisans, pour condamner l'Eglise Romaine, sans qu'on examine autre chose.

I. Préjugé. De l'idée que les Catholiques ont de la vraye Eglise.

Le premier de ces Préjugez est tiré de l'idée que cette Communion nous donne de la vraye Eglise, lors qu'elle enseigne 1. *que l'Eglise est une Société d'hommes joints ensemble par la profession d'une même foi, & par la communion des mêmes Sacremens, sous le gouvernement de leurs Pasteurs légitimes, & principalement du Pape;* 2. *que cette Eglise est toûjours visible, & infaillible; & qu'hors d'elle il n'y a point de salut.* L'Auteur prétend que cette idée renferme une infinité de faussetez criantes & prodigieuses; & il s'étend fort à le montrer. Il représente sur tout qu'il n'y a rien de plus choquant, & contre quoi la lumiere naturelle se souleve avec plus d'horreur, que de damner sans misericorde toutes les Societez Chretiennes, qui n'ont point de liaison avec la Romaine. Il pousse aussi fort vivement les difficultez, qui concernent le don de l'infaillibilité. Mais je ne dois pas oublier qu'il n'attaque ses Adversaires sur la définition de l'Eglise, qu'aprés avoir établi l'opinion qu'il croit la plus véritable sur cela. C'est par l'examen de cette importante question, qu'il a commencé son Ouvrage. Il fait plusieurs belles observations sur la nature de l'Eglise, dont il nous donne un Systême, qui peut passer en quelque façon pour nouveau, & voici comment il la définit, aprés bien des remarques préliminaires; *l'Eglise est le Corps de ceux qui font profession de croire Jésus Christ le véritable Messie & le Redempteur du monde; Corps divisé en un grand nombre de Sectes, mais qui conserve une considérable partie, au milieu de laquelle se trouve toûjours un nombre d'Elus qui croyent véritablement, sincerement & purement, tout ce que le Corps en général fait profession de croire, & qui par la participation aux Sacremens, & sous le ministere des Pasteurs, sont conduits à la vie éternelle.*

II. Préjugé. De l'autorité du Pape.

Il tire son second Préjugé de la conformité qu'il trouve entre l'Empire du Pape, & un autre Empire qui nous a été désigné par les Prophetes. Il dit qu'il n'est pas croyable que Dieu ait souffert que le Siége de la véritable Eglise pût être ainsi caractérisé, & sur cela il épluche les Propheties de Daniel, de Saint Paul, & de S. Jean, & en fait de longues applications.

III. Préjugé.

Il remarque pour son troisieme Préjugé, que ces Propheties ont fait une telle impression sur les esprits dans tous les siecles, qu'il s'est toûjours trouvé de gens qui les ont appliquées au Siége Romain. C'est ce qu'il montre par des témoignages authentiques, en commençant par celui de Saint Irenée, & en finissant par celui de Loüis XII. Roi de France, qui fit fraper une Médaille avec ces mots, *perdam Babylonis nomen, je ferai périr le nom de Babylone*, c'est-à-dire, de Rome.

IV. Préjugé.

Le quatrieme Préjugé est pris de ce que, selon cet Auteur, l'Empire du Papisme est purement temporel. Il le prouve, entre autres raisons, par le Formulaire du serment de fidélité, que le Roi des Romains & les Evêques doivent prêter au Pape, & par la puissance dont le Pape a été en possession, sur la plûpart des Royaumes de l'Europe.

V. Préjugé.

Il prétend par son cinquieme Préjugé, qu'on ne voit régner dans la conduite de cette Eglise qu'une politique humaine, sur quoi il fait plusieurs remarques qui montrent une grande étenduë d'esprit. L'Histoire du Concile de Trente par le Cardinal Palavicin, & les Extraits qu'en firent les Jansenistes, pour en composer le petit Traité de l'*Evangile Nouveau*, sont ici trés-souvent citez.

VI. Préjugé. Des mœurs des Papes & des autres Prelats Catholiques.

Quelque vaste matiere que l'Auteur ait euë dans les Chapitres précédens, ce n'est rien en comparaison de son sixieme Préjugé, qu'il tire des mœurs des Papes. C'est ici qu'il bat bien du païs en parcourant l'Histoire des Papes, depuis le neuvieme siecle jusques au nôtre.

VII. Préjugé.

Il compte pour le septieme Préjugé l'esprit d'orgueil, qu'il voit régner dans tous les Membres de ce qu'il appelle le *Papisme*. Il nous étale les éloges magnifiques, & les grands priviléges que le Clergé se donne. Mais sur tout il se répand sur la magnificence des Papes, sur les honneurs qu'ils se font rendre, sur leurs titres, sur leurs prétentions, &c. & quand il se présente quelque chose capable d'affoiblir ce préjugé, il s'y arrête pour la combattre. Ce qui se doit aussi entendre pour tout le reste du Livre.

VIII. Préjugé.

Il prend pour un huitieme Préjugé l'esprit d'avarice, qu'il dit que l'on voit régner dans la Communion du Pape. Sans que je le dise, on sent bien dés-là que le Purgatoire, & les Indulgences en tiennent, & que l'Auteur n'a pas oublié la Taxe de la Chancellerie. Il fait plusieurs réflexions sur la maniere dont il croit que le Clergé est devenu si opulent, & il cite une infinité d'Auteurs qui se sont plaints de la vénalité des choses saintes.

IX. Préjugé.

La corruption qui a régné dans l'Eglise pendant plusieurs siecles, forme le neuvieme Préjugé de cet Auteur. On peut s'assûrer que les citations ne lui manquent pas. Il ne se contente pas de se promener dans les siecles passez, il considere aussi le nôtre, & nous rapporte un Abregé du *Factum* des Religieuses de Provins; & parce qu'on peut opposer au desordre l'austerité qui reluit en certains lieux, comme dans l'Abbaye de la Trape, * il fait plusieurs réflexions sur cette difficulté.

X. Préjugé. Des Dogmes, de la morale & du Culte de l'Eglise Romaine.

Les égaremens qu'il trouve dans les dogmes, dans le culte, dans la Morale, &c. forment son dixieme Préjugé. Il s'y étend beaucoup, & il étoit bien difficile qu'il ne le fît, puis que c'est un point qui embrasse plusieurs choses differentes. C'est ici que l'on verra une Critique de la Théologie Scholastique, du Droit Canon, des Casuistes, des Legendaires, des Sermonaires, des dévotions Monachales. Qui doute que ce ne soit un grand champ, & une Mer qui n'a presque ni fond, ni rive? L'Auteur raporte assez au long l'affaire d'un Jésuite Espagnol, nommé Jean Baptiste Poza, & les démêlez qui s'exciterent dans le treizieme siecle, à l'occasion de l'*Evangile Eternel*. C'est par là qu'il a fini la premiere Partie de son Ouvrage.

XI. Préjugé.

Il commence la seconde par un Préjugé qu'il tire du culte de l'Eglise Romaine, dans lequel il ne voit pas les deux caracteres, de *spirituel*, & de *raisonnable*, qui sont essenciels au culte du Christianisme. Il fonde sa prétention, non-seulement sur ce que l'on fait le service Divin en une Langue que le Peuple n'entend pas; mais aussi sur la magnificence des Cérémonies, dont on

* Conferez céci avec ce qui est dit dans la *Reponse aux Questions d'un Provincial*, T. 5. chap. 15.

on ne donne aucune bonne raison. Il descend dans le détail des Cérémonies de la Messe, & de plusieurs autres, afin de mieux faire voir qu'elles manquent des deux caracteres, qu'il les accuse de n'avoir pas. Il fait même des Réflexions sur le Panégyrique de Sainte Rose, prononcé par le Pere Oliva, Général des Jésuites.

XII. Préjugé. Sa Conformité avec le Paganisme & conséquences qui en résultent.

Après cela il passe au douzieme Préjugé, qu'il fonde sur ce qu'il prétend que le *Papisme* (c'est son terme) est extrémement conforme au Paganisme. Cela l'engage à composer un parallele fort étendu, & rempli d'érudition, entre les objets du culte de l'un, & les objets du culte de l'autre. Il réduit ces objets à cinq, savoir à Dieu, aux Esprits separez de la matiere, aux Ames des morts, aux Reliques des défunts, & aux Images. Mais avant que d'en venir à son parallele, il justifie les Payens de quelques erreurs que l'on leur impute, & il fait voir qu'ils ont crû l'unité de Dieu, & que s'ils en ont adoré plusieurs, ce n'a été que selon differens degrez de culte. Il montre aussi qu'ils ont distingué les Anges en bons & en mauvais, & que l'honneur qu'ils ont rendu aux Images n'a été que relatif.

XIII. Préjugé.

Le treizieme Préjugé est une suite nécessaire du douzieme, car s'il est une fois vrai que la Communion que l'Auteur combat est conforme au Paganisme, il s'ensuit évidemment qu'elle n'est point conforme avec l'Ecriture Sainte, & c'est ce qu'il prétend, en cet endroit; & pour justifier sa prétention, il fait un nouveau parallele, qu'il accompagne de la Critique des raisons que les Missionnaires empruntent de l'Ecriture.

XIV. Préjugé.

Le quatorzieme Préjugé sort naturellement du treizieme, parce que si l'on prouve une fois qu'une Eglise n'a point de conformité avec l'Ecriture, il faut que cette Eglise soûtienne, que l'Ecriture n'est point un Livre auquel il se faille conformer. Or l'Auteur prétend qu'une Communion, qui dégrade l'Ecriture autant qu'elle peut, est fausse; & sur ce pied-là il ramasse avec grand soin les reproches ordinaires des Controversistes, *que l'Ecriture n'est pas d'une absolue necessité; qu'elle est obscure; qu'elle ne nous suffit pas; qu'elle n'a point d'autorité par elle-même; qu'elle n'a été écrite que par occasion; qu'il s'en est perdu plusieurs Livres; qu'elle a été alterée.* Il n'oublie point de remarquer qu'on a défendu aux Laïques de la lire, & qu'on dispense d'obéïr à certains commandemens, contenus dans l'Ecriture.

XV. Préjugé.

Il prétend par son quinzieme Préjugé, qu'on abuse de cettte même Ecriture; & sur cela il nous parle des fausses citations des Controversistes, des fausses versions, des fausses applications, soit à des Cérémonies Mysterieuses, soit à la bienheureuse Vierge. Tout cela est accompagné de faits forts divertissans.

XVI. Préjugé. Des fables de la Religion Romaine.

Il fonde son seizieme Préjugé sur les fables, qu'il soûtient être l'origine & l'appui du Papisme, ce qu'il montre fort au long 1. à l'égard de l'autorité du Pape, car il croit qu'il s'est débité plusieurs choses fabuleuses, sur le sejour de Saint Pierre à Rome; que les Epitres Décrétales sont supposées, & qu'encore qu'on sache aujourd'hui que la Donation de Constantin est chimérique, on n'a pas laissé d'en tirer un grand profit. 2. à l'égard du culte de la Sainte Vierge, des Saints, des Reliques, & des images. 3. à l'égard du Sacrifice de la Messe, du Purgatoire, de la nécessité de la Confession, & de l'établissement de plusieurs Ordres Religieux. Il ajoûte à cela deux choses, savoir les altérations, ou les suppositions de Livres, & plusieurs réflexions importantes, soit pour montrer que les choses qu'il traite ici de fabuleuses le sont effectivement, soit pour répondre à ceux qui dans le dessein d'affoiblir la force de ce préjugé, pourroient dire que tout le monde ne croit point ces choses, qu'aujourd'hui tout est plus exact, & qu'il y a pour le moins quelques miracles dont on ne sauroit douter, &c. Il paroît que ce Préjugé seizieme a été d'un goût merveilleux pour l'Auteur, car il l'a étendu si fort, & garni d'un si grand nombre d'Histoires, qu'il a eu besoin de plus de 140. pages pour en venir à bout.

XVII. Préjugé. De son esprit de calomnie & de cruauté.

Il forme le Préjugé suivant de l'esprit de calomnie qui a toûjours régné, dit-il, dans ce parti-là. Ses preuves sont empruntées des crimes ou des heresies, qui ont été imputées aux Vaudois, aux Albigeois, aux Protestans.

XVIII. Préjugé.

Le dixhuitieme Préjugé se tire de l'esprit de cruauté qu'il attribuë au même parti, & qu'il justifie le mieux qu'il peut par les desordres que les Images, les Schismes, les Investitures, & les persecutions des Sectes ont causez. Quoi que cette matiere soit très-ample, on ne la traite néanmoins qu'en passant, parce que l'Auteur s'y est extrêmement étendu, dans sa Réponse à M. Maimbourg. Mais comme il n'avoit pas parlé dans ce Livre-là, ni des desordres de l'Ethiopie, dont M. Ludolf a inseré l'Histoire dans son Ouvrage, ni de la derniere persecution de Hongrie, rapportée par M. Heideggerus dans son *Historia Papatus*, il nous donne ici ce supplément.

XIX. Préjugé.

Enfin il nous donne pour dernier Préjugé la longue & constante prosperité du *Papisme*, & il conclut son Ouvrage en convertissant ses Préjugez en autant de méthodes abregées, dont on se peut servir contre Messieurs de la Communion de Rome.

Il a mis au devant de son Livre un long Avertissement aux Protestans, où l'on verra, entre autre choses, plusieurs belles remarques sur la réünion des Religions. Il nous apprend qu'il répond au dernier Livre de M. Nicolle *.

Je ne croi pas qu'on m'accuse d'avoir manqué à la parole que j'avois donnée, sur la fin des Nouvelles du mois précédent †, de parler de ce Livre de M. Jurieu sans aucune partialité; & je défie tous les hommes du monde qui seroient à ma place, de toucher avec plus de réserve, ni plus succinctement que j'ai fait, à des matieres si délicates & si odieuses. Au reste quelque légerement que j'aye passé sur ce Livre, j'en ai dit assez pour faire comprendre, qu'il faut que l'Auteur ait l'esprit très-vaste, puis qu'il découvre dans un sujet tant de côtez differens. ‡

AR-

* Voyez en le précis, Art. I. du mois de Novembre 1685. voyez encore une autre réponse de M. Jurieu à M. Nicolle dans le mois d'Avril 1686. Art. I.

† No. VII. du Catalogue.

‡ Voyez encore quelque chose sur cet Ouvrage dans la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 123.

ARTICLE IV.

Réflexions sur une Lettre qui a été publiée contre ces Nouvelles.

Remarques sur l'Auteur de cette Lettre.

MAis à propos du dernier Livre de M. Nicolle, l'Extrait que j'en ai donné dans les Nouvelles du mois de Novembre *, m'a attiré un orage & une grêle d'injures, à quoi je ne me serois jamais attendu. J'avois tellement conservé à cet Ouvrage tout ce qu'il a de plus fort, & j'avois fait de si bonne foi quelques aveus, qui lui attribuoient la victoire en certaines choses, que j'avois lieu d'esperer l'approbation de ce parti-là. Encore aujourd'hui je suis très-persuadé, que l'Auteur même ne se plaint point de ma conduire; il a trop de pénétration & de jugement pour la condamner; & on seroit trop heureux, si à l'égard de bien des affaires, on ne dépendoit que du jugement des grands hommes. Mais il se trouve par tout de petits Esprits, qui voulant juger de ce qui les passe, disent en l'air mille choses sans aucune raison, ni équité. C'est ce qui a produit la petite Lettre pleine d'injures, qui donne lieu à cet Article. Je la croi d'un Walon ami de Messieurs de Port-Royal, qui s'est fait de fête sans qu'on l'en priât, & qui comme un Avanturier sans aveu, a souhaité de rompre une Lance avec l'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres. Mais je le prie de croire, que selon toutes les apparences, notre procès sera bien-tôt terminé. Je ne trouve qu'une chose dans son Ecrit qui mérite qu'on y arrête le Lecteur. Je m'en vais y satisfaire, laissant tout le reste comme absolument inutile.

Il me reproche de ne m'être point souvenu de la promesse que j'ai faite tant de fois, que je me tiendrois dans les bornes d'un Historien, sans donner dans une *partialité déraisonnable*. Il prétend qu'en diverses occasions j'ai pris parti, & que j'ai même voulu réfuter le Livre de M. Nicolle. Il est bon de faire sur cela quelques remarques, les plus courtes qu'il sera possible.

Comment M. Bayle se justifie de ses accusations.

I. Je dis donc en premier lieu que tout ce que j'ai promis dans mes Préfaces ou ailleurs, est naturellement subordonné à ces paroles du premier Avertissement, BIEN ENTENDU QU'ON CHERCHERA TOUJOURS CE QUI SERA POUR LE MIEUX. Par ces paroles toutes mes autres promesses deviennent conditionnelles, & ne m'engagent à rien, s'il se trouve que pour la satisfaction du Public, il faut changer les manieres que j'avois crû d'abord préférables à toutes les autres. Cela étant, je puis changer de conduite, sans qu'on ait droit de m'accuser d'infidélité ou d'inconstance; car que sait-on si je n'ai pas reçû des avis qui m'apprennent, que la plus saine & la plus grande partie des Lecteurs souhaitent que je parle des choses sur un autre pied? C'est ce qui m'est arrivé effectivement, car je n'eûs pas plûtôt déclaré que je me servirois rarement de réflexions, qu'un grand nombre de personnes me firent savoir, que par là je gâterois absolument mon Ouvrage. Et je sai que de fort bons Connoisseurs se sont plaints, quand mes Nouvelles ont été uniquement historiques.

II. Je dis en second lieu, que c'est se tromper visiblement, que de prétendre que je suis sorti des bornes d'un Historien, lors que j'ai dit, que M. Nicolle a nagé en pleine mer en certains endroits; qu'en d'autres il s'est trouvé comme entre des pointes de rochers, qui l'ont fait précipiter son cours; qu'en d'autres il s'est vû dans des Défilez, ou choses semblables. Les Historiens les plus simples & les plus bornez à la pure narration, par la qualité particuliere de leurs Ouvrages, les Gazetiers en un mot, passent-ils les limites de leur profession, lors qu'il nous disent qu'une telle armée, après avoir marché sur trois colomnes par de larges campagnes, a passé par des Défilez, ou sur des Pontons?

III. Mais j'ai voulu réfuter le Livre de M. Nicolle, au lieu d'apprendre simplement à mes Lecteurs de quoi il traitoit? La belle pensée! Il faudroit que j'eusse été bien simple, si j'avois crû qu'un Livre comme celui-là se réfutoit en quatre mots. J'avoue que les petites remarques que j'ai inserées dans mon Extrait, peuvent servir à répondre à M. Nicolle, si on les pousse, & si on les fortifie autant qu'un homme d'esprit le peut faire. Je vois même par la Préface du nouveau Livre de M. Jurieu, qu'il veut attaquer l'Ouvrage par un des endroits que j'ai marquez, car il nous apprend qu'il a dessein de montrer, qu'en se servant des principes de M. Nicolle, on va tout droit à l'Atheïsme. C'est justement ce que j'ai dit, que la maxime de M. Descartes que cet Auteur a trop consultée, seroit *l'éponge de toutes les Religions*. Mais je dis néanmoins en troisieme lieu, que mon but n'a pas été de réfuter; j'ai voulu seulement jouir du privilége, que la pluralité des avis m'a comme forcé de maintenir.

IV. Quoi qu'il en soit, dira-t-on, c'est mal profiter de l'avis que vous avez publié vous-même au commencement du second Tome: c'est donner dans une *partialité déraisonnable*. Et moi je réponds en quatrieme lieu, qu'à proprement parler, ce n'est point être de parti. On ne quitte pas le caractere d'Ecrivain désintéressé, toutes les fois qu'on prononce qu'une chose est bonne ou mauvaise; on ne le quitte que lors qu'on garde toute son approbation pour l'un des partis, & toutes ses censures pour l'autre, quoi qu'ils fassent. Or c'est ce que je ne fais pas, puis que dans le même Article où j'ai dit, qu'on pouvoit répondre ceci ou cela à certaines raisons de M. Nicolle, j'ai dit qu'il étoit mal-aisé de ne se point rendre à quelques autres de ses raisons. De plus n'ai-je pas dit † hautement, qu'il manquoit quelque chose au Livre de M. Pajon, savoir la Réponse à une difficulté de M. Nicolle, que j'ai rapportée tout du long? Outre cela si j'ai dit dans un autre Article ‡, qu'on a soûtenu à M. Arnaud mille fois qu'il a calomnié les Protestans, n'ai-je pas rapporté peu après ‡ le défi public qu'il a fait à tous les Ministres, de lui montrer qu'il leur ait rien imputé, & de répondre à un seul chapitre du *Renversement de la Morale*? Enfin voit-on que je supprime les endroits qui choquent notre parti? Tout cela montre que je tiens fort religieusement la parole que j'ai donnée, d'éviter toute *partialité déraisonnable*.

Voilà ce que j'avois à représenter au Public, pour lui rendre raison de ma conduite. Il n'auroit pas été nécessaire de le faire, si tous les Lecteurs

* Art. I.
† Nouvelles de Décembre, Art. XII.

‡ Voyez le mois de Novembre, Art. XI.
‡ *Ibid.* à la fin de l'Art.

Lecteurs avoient l'esprit juste & pénétrant, ou si n'ayant pas ces qualitez ils avoient du moins, ou la patience de bien examiner les Livres, avant que de condamner les Auteurs, ou l'équité de ne point juger des choses qu'ils n'ont ni bien examinées, ni bien comprises. Mais cette patience & cette sagesse n'étant pas moins rares que la justesse & la pénétration, il faut qu'un homme se résolve, ou à se mettre au dessus du *qu'en dira-t-on*, ou à faire voir son innocence claire & nette. Il ne faut pas esperer qu'on prendra la peine de la démêler. Il la faut présenter toute démêlée, si on veut qu'elle soit connuë *.

ARTICLE V.

Mémoire communiqué par M. Lufneu, Médecin de Rotterdam, sur une expérience curieuse d'Hydrostatique.

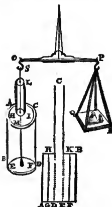
Les expériences sont nécessaires au progrès de la Physique.

LA principale raison pourquoi la Physique a fait si peu de progrès dans les siecles précedens, est sans doute le peu de soin qu'on a eu de faire des expériences. Feuilletez les Ecrits des Scholastiques, vous n'y trouvez que des abstractions Métaphysiques, plus minces que des toiles d'araignée, pour me servir des termes du fameux Bacon, & qui au lieu déclaircir les secrets de la Nature, les obscurcissent de plus en plus. Il seroit à souhaiter que ces Philosophes, dont plusieurs avoient infiniment de l'esprit, l'eussent appliqué à faire des expériences, & à bâtir sur ce fondement. La Physique s'en trouveroit beaucoup mieux aujourd'hui. Car combien de veritez a-t-on découvertes, depuis que les Philosophes, voulant corriger la faute des siecles passez, ont joint ensemble dans celui-ci l'expérience & la raison? De combien de Phénomenes, qui passoient auparavant pour des miracles, a-t-on rendu l'explication très-facile? Ceux qui ont le plus excellé dans ce genre de Philosophie, sont Stevin, le Chancelier Bacon, Galilée, Gilbert, Descartes, M. Boyle, & plusieurs autres grands hommes répandus dans toute l'Europe. Mais quoi qu'ils tombent tous d'accord qu'il faut marcher par cette route, pour perfectionner la Physique, ils ne laissent pas d'être de different sentiment, quand ce vient à rendre raison des choses. Un même Phénomene est employé par les uns, pour prouver qu'il y a du vuide, & par les autres, pour prouver qu'il n'y en a pas. Il arrive même que les uns assûrent, qu'une certaine expérience se peut faire, & suit nécessairement des principes qu'ils ont établis par raison & par expérience, & que les autres disent que la chose est douteuse, & n'a jamais été faite. En voici un exemple.

Hypothese de Stevin sur la pesanteur de l'eau.

Le subtil Stevin ayant démontré dans sa 10. proposition des Elemens d'Hydrostatique, *que le fond d'un vase parallele à l'Horison & plein d'eau, soûtient un poids égal à la pesanteur d'une colomne d'eau, dont la base est égale à ce fond, & la hauteur est égale à la ligne perpendiculaire, qui s'étend depuis la surface de l'eau jusques à ce fond*, tire de cette démonstration cinq corollaires dont le dernier est, *que le fond d'un vase fort large, mais dont les bords s'approchent les uns des autres, soûtient quand le vase est rempli d'eau un poids aussi grand, que si les côtez de ce vase étoient perpendiculaires*, c'est-à-dire, *que l'eau presse non pas selon sa quantité ou sa pesanteur specifique, mais selon sa hauteur perpendiculaire.*

Mais comme Stevin prévit que cela passeroit pour un paradoxe, opposé à la Nature, ainsi qu'il le remarque dans la 2. proposition de son Hydrostatique Pratique, il tâcha de prouver sa proposition par cinq expériences: ce qui n'a pas empêché, selon sa conjecture, qu'on n'ait révoqué en doute & son dogme & ses expériences. L'illustre M. Boyle, tout consommé qu'il est dans l'art de faire des expériences, a douté de celles de Stevin; car ayant prouvé la 10. proposition de Stevin dans son paradoxe 6. d'Hydrostatique, il y joint une remarque, par laquelle il rend douteux les corollaires de Stevin, & principalement le cinquieme, & il ajoûte que M. Wallis & quelques autres Savans en doutoient aussi. Il tâcha pourtant d'éprouver s'il y avoit quelque chose de vrai dans l'expérience, & pour cet effet il fit faire un vase semblable à celui de Stevin, mais le succès ne fut pas tel qu'il l'eût voulu. *Il trouva bien à la verité que la pression étoit plus grande que celle qu'on pouvoit attribuer au poids de l'eau, mais non pas selon les proportions de Stevin, ainsi il laissa la chose pour être plus soigneusement examinée.* Or puis que cette expérience a été révoquée en doute par tant d'habiles gens, je serai bien-aise de dire ici en peu de mots, ce que j'ai vû faire sur cela à M. de Volder, Professeur célebre en Philosophie & en Mathématique à Leyde, lors que j'avois l'honneur d'étudier sous lui il y a sept ou huit ans.



Elle paroît être prouvée par l'expérience.

Il prit le tuyau ou cylindre ABCD de la hauteur d'un pied representé dans la 1. Figure, au bas duquel BD il y avoit en dedans une bordure d'environ six lignes, qui servoit à empêcher que le fond EF ne tombât hors du cylindre, au dedans duquel il pouvoit monter & descendre. Ce fond avoit un crochet au milieu pour les usages que nous dirons ci-dessous, & son diametre étoit presque aussi grand que celui du cylindre, afin qu'il ne restât point d'intervale par où l'eau pût s'échaper; tous ceux qui resterent furent exactement bouchez avec de la cire.

* Voyez sur cet Article ce qui est dit après l'Article IX. de ce mois.

cire. On appliqua à l'ouverture AC le couvercle HIM avec quatre vis bien fortes, pour empécher que l'effort de l'eau enfermée dans le cylindre, ne le soûlevât. Au milieu du couvercle étoit le tuyau ML haut de cinq pieds, & large d'environ 6. lignes, autant qu'il m'en peut souvenir. On passa une corde par ce tuyau, laquelle étoit attachée d'un côté au crochet du fond EF, & de l'autre à l'une des branches de la balance OP. J'ai voulu décrire un peu amplement cette machine, parce que ni Stevin, ni M. Boyle ne l'ont point fait. Venons maintenant à l'expérience.

En premier lieu M. de Volder remplit d'eau le cylindre jusques à l'ouverture AC. Il falut dix livres d'eau pour cela. Ensuite il remplit d'eau le tuyau LM jusques au bout L. Puis il chargea le plat de la balance QR de divers poids. Il falut y mettre 60. livres avant que le fond EF montât, ce qui montre évidemment que ce fond, qui ne soûtenoit que le poids d'environ 12 ou 13 livres d'eau (car le tuyau ML n'en contenoit qu'environ deux ou trois livres) étoit néanmoins aussi pressé que s'il eût soûtenu 60 livres, d'où paroît que l'expérience de Stevin est trés-certaine. Pour mieux faire voir que l'eau contenuë dans le tuyau ML, augmentoit extrémement la pression, M. de Volder relâcha les quatre vis qui servoient à tenir ferme le couvercle, ayant mis premierement au-dessus de ce couvercle un poids de 20 ou de 30 livres. Je remarquai que les vis étant relâchées le couvercle s'éleva, & qu'il s'écoula de l'eau, preuve évidente qu'une assez petite quantité d'eau peut produire une fort grande pression. Or puis que les expériences, sans de bonnes raisons qui les expliquent, ne valent presque pas le parler, expliquons celle-ci en peu de mots.

Je suppose pour fondement ce principe d'Hydrostatique, *qu'aucune liqueur ne se répand sur un fond plat, sans le presser également par tout.* Prenons garde dans la 2. Figure à la colomne CDE égale en hauteur au cylindre ABCD & au tuyau LM de la premiere. L'eau de cette colomne presse le fond DE par toute sa pesanteur, mais afin qu'elle puisse demeurer en équilibre, il est nécessaire que la colomne d'à côté HD presse le fond GD, de la même force que CDE presse DE, autrement l'eau qui est en CDE descendroit, & celle qui est en HD monteroit, ce qui est contre l'expérience, donc, &c. Par la même raison on prouve que l'eau de la colomne KEF presse le fond EF, de la même force que CDE presse DE, & la même chose faut-il dire de toutes les colomnes laterales. Il est donc constant que tout le fond BD de la 1 Figure est autant pressé par l'eau, qui est dans le cylindre ABCD & dans le tuyau ML, que si le cylindre s'élevoit selon toute sa largeur jusques au sommet du tuyau, & qu'on y versât 60 livres d'eau, d'où on peut recueillir ce principe universel, *que l'eau & toutes les autres liqueurs pressent le fond qui les soûtient, non pas selon leur masse ou leur pesanteur specifique, mais selon la hauteur qu'elles ont par-dessus ce fond*, ce qu'il faloit démontrer.

On pourroit déduire plusieurs choses de cette expérience, si la briéveté que je me suis proposée me le permettoit. J'ajoûterai seulement que l'on ruïne par là de fond en comble, l'objection qu'un célebre Théologien, nommé * Henri Morus, a proposée contre les loix Méchaniques de l'Hydrostatique. Je ne m'arrêterai pas à le montrer, car tous ceux qui examineront la chose attentivement, pourront d'eux-mémes satisfaire à cette objection, & à toutes les autres qui sont répanduës contre M. Descartes & M. Boyle, dans le Livre de ce Théologien.

Avant que de finir, il faut que je dise encore que M. Boyle, dans l'endroit que j'ai cité de son paradoxe 6. remarque, que l'expérience que je viens de décrire est la seule des cinq de Stevin, qu'il sache avoir été examinée, & mise à l'essai. Mais je suis témoin qu'outre celle-ci, qui est la troisieme en rang dans l'Hydrostatique Pratique de Stevin, M. de Volder a executé la premiere avec un pareil succés. †

* *Enchirid. Metaphys. c.* 13.

† Voyez une réfutation de cet Article dans le mois de Janvier 1687. Art. II.

ARTICLE VI.

Richardi Simonis, Gallicanæ Ecclesiæ Theologi, Opuscula Critica adversus Isaacum Vossium, Anglicanæ Ecclesiæ Canonicum. Defenditur Sacer Codex Ebraicus & B. Hieronymi Tralatio. C'est-à-dire, *Opuscules Critiques de M. Simon contre M. Vossius.* Edinburgi typis Johannis Calderwood. 1685. in 4.

Idée de l'Ouvrage de Vossius auquel celui-ci répond.

MOnsieur Vossius, ayant remarqué dans l'Histoire Critique ‡ de M. Simon plusieurs choses qui attaquoient ses sentimens, ne manqua pas d'y répondre bien-tôt aprés, en publiant un petit Livre qui s'intitule, *Isaaci Vossii Responsio ad Objecta nuperæ Criticæ sacræ.* Il y soûtient ce qu'il avoit dit que les LXX. Interpretes ont été animez de l'esprit de Prophetie. Il y soûtient l'Histoire de leur version, & ce qu'il avoit avancé touchant les Hexaples & les Octaples d'Origene. Il continuë à soûtenir que le texte Hebreu a été falsifié par les Juifs, principalement dans la Chronologie des Patriarches, & il prétend que la raison de cette fraude a été, qu'ils n'eussent pû répondre sans cela aux argumens, que l'on tiroit de l'autre calcul pour la venuë du Messie. Il défend les passages de la version des LXX. qui avoient été critiquez, & il s'emporte avec un grand zele contre les rêveries des Rabins, & contre ceux qui employent le Talmud à l'explication de l'Evangile. Cet Ouvrage a été réimprimé depuis peu, comme nous l'avons remarqué dans les Nouvelles du ⁑ mois de Janvier, & il méritoit sans doute une seconde impression, car on y trouve beaucoup de belle & de solide littérature, principalement lors qu'on ne lit pas la Replique que M. Simon y a faite.

C'est de cette Replique que nous avons à parler présentement. Elle avoit déja parû dans les *Disquisitiones Criticæ de variis Bibliorum editionibus*, dont les Nouvelles du mois de Septembre § ont fait mention, mais on nous la redonne ici sur une copie plus exacte. Le Lecteur se souviendra, s'il lui plaît, que lors que nous avons donné l'analyse des *Disquisitiones Criticæ*, nous ne sommes pas entrez dans le détail de ce qui touche M. Vossius, ainsi ce que nous allons produire pourra passer pour un fruit nouveau.

L'Au-

‡ Voyez les Nouvelles de Décembre, 1684. Art. XI.

⁑ A la fin de l'Art. XI.

§ Art. VII.

Comment on doit entendre le mot Apocryphe.

L'Auteur fait plusieurs remarques sur le Traité des Sibylles, publié par M. Vossius en l'année 1672. & il recherche, entre autres choses, quel est le sens du mot *apocryphe*. Il soûtient que quand il s'agit de Livres sacrez, ce mot ne se donne qu'à des Ouvrages que ni la Synagogue, ni l'Eglise, n'ont point inserez dans leur Canon, quoi qu'on les joignît avec la Sainte Ecriture, & qu'on les lût même dans l'Eglise; & il nous apprend que ces paroles de S. Jerôme, dans la Préface sur le Livre de Tobie, *librum utique Tobiæ quem Hebræi de catalogo divinarum scripturarum secantes, his quæ Hagiographa memorant manciparunt*, ne sont pas correctes, puis qu'au lieu d'*Hagiographa*, il faut lire *apocrypha*, S. Jerôme ayant dû dire nécessairement, que les Juifs avoient placé parmi les Livres qu'ils appelloient apocryphes, celui de Tobie. Il croit que la même faute s'est glissée dans la Préface du même Pere sur le Livre de Judith, & il le prouve, parce qu'autrement on fait dire à S. Jerôme une absurdité, savoir qu'un Livre Hagiographe ne peut point servir à la décision d'une Controverse. Il fait quelques autres remarques fort savantes sur la division de la Bible.

De la version des Septante.

Il se sert aprés cela de plusieurs pensées de Capel, pour affoiblir le crédit de la version des LXX. & il les tire, non pas de la Critique sacrée de cet Auteur, car il dit que le Pere Morin ne les trouvant pas à son goût les en raya, mais de l'Apologie de Capel contre Bootius. L'une des raisons de Capel est que lors que l'on fit cette fameuse Version, il y avoit plus de deux cens ans que les Juifs avoient oublié la Langue Hebraïque, dans la Captivité de Babylone. M. Vossius ne le nie point, puis qu'il prétend que la Langue Greque étoit si commune dans Jerusalem, qu'on ne se servoit que de celle-là dans les Synagogues. Si l'on y lisoit quelquefois l'Hebreu, l'on faisoit suivre tout aussi-tôt l'explication Greque, dit-il. C'est ce que M. Simon lui nie formellement, & il semble même que la maniere dont il le réfute soit très-forte; car il lui soûtient que Jésus-Christ & ses Disciples n'ont parlé qu'en Syriaque, & il lui allegue Josephe qui nous apprend, qu'il n'a sû le Grec que par l'étude de la Grammaire, & qu'il n'a jamais pû le bien prononcer.

Il s'attache ensuite pied à pied à la Réponse de son Adversaire, & en avoüant d'un côté qu'il y a certaines choses dont la memoire s'efface bien-tôt, si on ne les met par écrit, il soûtient de l'autre, que la Tradition en peut conserver quelques-uns. Il examine si sous prétexte que les Bibles Hebraïques étoient autrefois sans points, il faut leur préférer le Grec des LXX. Il dit que dans toutes les Langues la prononciation des mots étrangers dégénere du naturel, & sur cela il nous renvoye à un Dialogue d'Erasme *de recta Latini Græcique Sermonis pronunciatione*, où l'on trouve que l'Empereur Maximilien ayant été harangué en Latin par plusieurs Ambassadeurs, toute l'Assemblée crût qu'ils s'étoient servis de leur Langue maternelle. Erasme qui assistoit à cette Cérémonie, assûre en particulier touchant le Discours de l'Ambassadeur de France, qu'encore que le Latin en fût assez bon, quelques savans Italiens crûrent que celui qui le prononça parloit François. La Réponse qu'on y fit ne fut pas prononcée d'un air plus Latin, car elle commençoit ainsi, *Cæsarea Maghestas pene caudet fidere fos, & horationem festram lipenter audisit*. Nous avons rapporté quelque chose de fort semblable à cela, dans les Nouvelles des mois de Septembre * & Novembre. † On peut voir aussi M. Charpentier, dans le beau Livre qu'il a fait de *l'Excellence de la Langue Françoise*. ‡

Mauvaise prononciation du Latin.

Il semble que M. Simon ne soit pas du sentiment de Saumaise, à l'égard de la Langue des Hellenistes, qui a été un sujet de tant de disputes entre les Savans de ce païs-ci; car il dit fort franchement que M. de Saumaise n'a fait sur cela qu'une chicane de mots. Il fait ensuite la revûë des Livres du Vieux Testament, pour examiner s'ils ont été composez tout tels que nous les avons, par ceux à qui on les attribuë.

Précis des Additions faites à cet Ouvrage.

Afin que le Lecteur pût avoir dans cette seconde édition tout ce qui a été repliqué à M. Vossius, l'on a joint à la Replique trois Extraits des *Disquisitiones Criticæ*. On trouve dans le premier, que les Juifs n'ont point alteré le Texte Hebreu malicieusement, & que la Chronologie que l'on dit qu'ils ont forgée, leur est plus contraire que celle des Grecs. On fait plusieurs belles remarques sur la prédiction, qui court sous le nom d'Elie, touchant la durée du monde. On ajoûte que les Juifs, n'ayant pas corrompu les Propheties de Daniel qui parlent si clairement de la venuë de Jésus-Christ, n'eussent rien gagné en bouleversant la Chronologie des Patriarches. On examine dans le second Extrait quelle a été la Langue vulgaire des Juifs du temps de notre Seigneur, & on compare la Version de Saint Jerôme avec celle des LXX. Enfin on examine dans le dernier ce que c'étoit que les Tetraples, les Hexaples & les Octaples d'Origene. L'Auteur adopte sur cela le sentiment du Pere Petau.

ARTICLE VII.

Hieronymi le Camus Theologi Parisiensis Judicium de nupera Isaaci Vossii ad iteratas P. Simonii objectiones responsione. C'est-à-dire, *Jugement d'un Théologien de Paris sur la nouvelle réponse de M. Vossius à la replique de M. Simon.* Edinburgi typis Johannis Calderwood. 1685. in 4.

LE Livre dont nous venons de faire mention fut à peine sorti de dessous la presse, que M. Vossius se mit à le réfuter. Sa Replique a été jointe avec sa Réponse dans le même corps de Livre, dont nous avons parlé assez amplement ‖ ailleurs. Il n'est pas nécessaire d'entreprendre un nouveau détail; chacun devine assez de lui-même, que tout roule sur les mêmes chefs que nous avons déja désignez. On comprend facilement qu'un aussi habile homme que l'est M. Vossius, trouve toûjours dans les tresors de sa science de quoi appuyer ses opinions, de sorte que sans avoir lû sa seconde Apologie, on s'en fait naturellement cette idée, que c'est un Ouvrage où il soûtient les faits qu'il a avancez, & les conséquences qu'il en a tirées, & où il combat les faits & les conséquences qui semblent favoriser sa partie. On peut même deviner, quand on sait l'érudition extraordinaire de

Réflexions sur les démêlez des Savans.

* No. III. du Catalogue.

† A la fin de l'Art. II.

‡ Voyez le mois d'Août 1684. Art. VII. & le mois de Septembre de la même année, Art. III.

‖ *Nouv. de Janv. Art. XI.*

de ces deux Messieurs, qu'ils n'ont pas écrit deux fois l'un contre l'autre, sans se mettre bien en colere, & sans se dire bien des injures, car c'est toûjours ce qui arrive. Un Savant qui en attaque un autre, le fait d'abord honnêtement (je parle de ceux qui sont raisonnables, car il s'en trouve de brutaux, qui sans avoir été provoquez offensent mortellement du premier coup) la censure ne va point sans un éloge qui en adoucisse l'amertume naturelle. La réponse est ordinairement un peu moins honnête que l'attaque; néanmoins si on en demeuroit là, la chose se pourroit passer sans des injures. Mais les Repliques de part & d'autre gâtent tout, parce que pour l'ordinaire on n'y garde plus aucune modération. On voit un peu cette destinée dans la Dispute dont nous parlons; le dernier Ouvrage de M. Vossius a été piquant, celui de Jerôme le Camus l'est encore davantage. L'Auteur le commence en disant que l'Ouvrage auquel il s'en va répondre, paroit plus digne d'un Chanoine que d'un Critique. Le reste répond très-bien à un semblable commencement, mais on ne laisse pas d'y trouver beaucoup de littérature, toûjours sur les Chefs qui ont été marquez ci dessus.

Coûtumes des Juifs & des Chinois dans la composition de leurs Histoires.

L'Auteur remarque soigneusement la liaison des objections & des réponses précédentes, & confirme par de nouveaux faits, & par de nouvelles preuves, la plûpart des choses qu'il a intérêt de soûtenir. Ce qu'il remarque de ce Collége de Secretaires, qui avoit soin des Archives parmi les Juifs, & qui non seulement composoient l'Histoire du temps, mais aussi revoyoient les Livres Sacrez, afin de les abréger & de les mettre en bon ordre, est fort curieux. Il rapporte un passage du Pere Martini qui assûre, que les Chinois donnent charge à quelques savans Philosophes, d'écrire sans flaterie l'Histoire de l'Empereur défunt, & qu'aucune autre personne ne s'en mêle. Cette conduite est fort sage, il ne devroit pas être permis au premier venu de s'ériger en Historien, ni même de faire le Panégyrique des Grands Rois. Auguste * ne le souffroit pas, & on eût dit qu'il prenoit les mêmes précautions pour son ame, qu'Alexandre † avoit prises pour son corps, quand il ordonna que personne ne fît son portrait, ou sa statuë, qu'Apellès & que Lysippe.

Exemples étranges d'incrédulité.

Cet Auteur rapporte une chose du P. Morin qui surpasse toute croyance, c'est qu'il avoit une opiniâtreté si démesurée, que trois ans après la prise de la Rochelle il soûtenoit encore qu'elle n'avoit pas été prise, & que tous les bruits qui en avoient été publiez n'étoient qu'un Roman. Si cela est vrai, voilà l'homme dont parle M. de Balzac dans *le Socrate Chretien*, ou s'il ne l'est pas, il mérite du moins de l'être. Que le Lecteur en juge après avoir vû le passage, dont voici le sens. Un Gentilhomme de Saintonge avoit dit pour nouvelles, que M. le Duc d'Epernon étoit de retour d'Angleterre, & qu'il l'avoit vû à Plassac. *Le Pere *** fameux & redoutable Dialecticien*, se leva tout aussitôt, & s'adressant au Gentilhomme, *cela ne sauroit être, s'écria-t-il, par quatre raisons indisputables, & je m'en vai vous prouver qu'il faut de nécessité que M. d'Epernon soit encore à Londres . . . . . Il est plus à croire que les yeux se trompent que la raison . . . La Nouvelle dont il s'agit implique contradiction morale, & peut-être contradiction physique.* Si le Pere Morin & celui dont parle M. de Balzac ne sont pas la même personne, ils eussent pû faire un terrible *Triumvirat*, dans la République des Lettres, en s'associant avec un homme qui a dit à M. Vossius, *qu'après de longues & de fortes méditations, il avoit composé un Livre où il montroit par des preuves invincibles, que tout ce qui est contenu dans les Commentaires de Cesar touchant la guerre des Gaules, est faux, & où il faisoit voir d'ailleurs amplement, que jamais Cesar n'a été au-deçà des Alpes.*

Jugement sur le P. Morin.

Si l'on veut savoir à propos de quoi on rapporte une circonstance si singuliere de l'opiniâtreté du P. Morin, je dis que c'est à cause que M. Vossius avoit reproché à M. Simon, d'avoir maltraité le P. Morin en faisant sa vie. On répond à M. Vossius, que la vie du P. Morin n'a que faire dans cette dispute, & qu'il ne faut pas s'étonner s'il se rend l'Apologiste de ce Pere, puis qu'à son exemple il s'obstine à soûtenir des erreurs qui sautent aux yeux, & sur cela on rapporte ce que j'ai dit. Dans un autre endroit l'Auteur assûre, *qu'il loüe le savoir du P. Morin, & qu'il admire le travail & la patience avec quoi il a lû les Livres des Juifs, mais que ses Ouvrages témoignent qu'il avoit peu de jugement.* Passe pour cela, mais on voudroit bien que l'Auteur eût témoigné plus d'estime pour M. Vossius, qui est si illustre depuis long-temps.

Le Public a sû que la nouvelle Préface de l'Histoire Critique du Vieux Testament, est fort injurieuse à M. Saldenus. *Un de ses amis l'a voulu venger par une Lettre, qui contient, dis-on, une satyre très-ingénieuse, & très-enjoüée de cette Préface, mais M.* Saldenus *en a empêché la publication, ne voulant opposer à des injures si atroces qu'un généreux mépris. C'est ce que je sai par une Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. Il ne se fâchera pas que l'on voye ici la disposition tout-à-fait loüable où il est pour un Adversaire, qui au lieu de raisonner s'est jetté sur l'invective la plus violente.*

ARTICLE VIII.

Observations des bons & des mauvais usages du QUINQUINA *dans les fievres intermittentes, avec la recherche des causes, & du foyer de ces maladies, &c.* Par M. Guide.

Des Ouvrages faits contre le Quinquina.

ON doit nous envoyer incessamment cet Ouvrage. ‡ Il est imprimé à Londres où M. Guide exerce la Médecine avec beaucoup de succès. En attendant nous faisons savoir, qu'on s'est trompé apparemment dans la Nouvelle qu'on nous a mandée le mois d'Août ‖ dernier, qu'il paroissoit à Paris un Livre contre le *Quinquina*. Il faut que l'on ait pris pour un Livre déja imprimé, quelque Livre Manuscrit, qui peut-être paroîtra bien-tôt, ou bien quelques Theses soûtenuës à Paris dans les Ecoles de Médecine, contre l'usage du *Quinquina*. Nous avons vû celles qui ont été soûtenuës sous M. Denyau le 9. Décembre 1683; celles qui furent soûtenuës sous M. Perreau le 24. de Février 1684, & celles qui furent soûtenuës

* *Sueton. in Aug. c.* 89.
† *Horat. Epist.* 1. *l.* 1.
‡ Voyez en le précis dans le mois de Septembre de cette année à la fin de l'Art. X.
‖ No, V. du Catalogue.

tenuës le 9. Mars suivant sous M. de Mauvilain. Les unes & les autres s'accordent parfaitement à médire du *Quinquina*.

Par M. Perreau.

Celles de M. Perreau affirment en propres termes, *que toute la vertu de cette poudre ne va qu'à donner un peu de répit, mais que c'est une fausse Treve qui ne promet la paix, qu'afin de renouveller une guerre plus dangereuse, & que si le poison se cache pour un peu de temps, ce n'est qu'afin de faire plus de ravages après cela; que plus on se sert de ce remede, plus on consume le suc génital des parties, & qu'enfin cela rend la vie beaucoup plus courte.*

Par M. de Mauvilain.

Celles de M. de Mauvilain disent, que le suc mélancolique suspendu mal à propos par le *Quinquina*, cause des fievres continues, des asthmes, des dévoyemens, des hydropisies, des convulsions, des inflammations, des abscès. Peu s'en faut qu'on ne nous donne le Catalogue des maladies, dont le Malade Imaginaire se vit menacé. On conclut, *que la fievre quarte guérie à contre-temps par ce remede est un mal mortel.*

Et par M. Denyau.

Celles de M. Denyau portent que le Quinquina coagule la masse du sang; qu'il cause des Scirrhes dans le foye, dans la rate, dans le Mesentere, dans le Pancreas, qu'il produit des hydropisies, & que celui qui en a fortifié le venin avec de l'*opium*, a tenu une conduite plus méchante que les autres, & a fait impunément ses expériences en faisant mourir des gens. Ensuite de quoi on dit avec une exclamation très-pathetique: *O Temps, ô Mœurs! On n'a plus besoin ni de Livres, ni de science, ni de pratique, ni de probité,* pour être un grand Medecin. *On n'a besoin que d'effronterie, que de caquet, que de la faveur des femmes, que de luxe, & que d'un Patron éminent, ne fût-on qu'une Machine.*

Sentiment de Mrs. Minot & Monginot sur le Quinquina.

Ce n'est donc point sans raison que M. Minot * a dit, qu'il se trouve encore des gens qui décrient le *Quinquina* comme une drogue pernicieuse, & qui soûtiennent que s'il guérit les fievres, ce n'est que par la fixation des humeurs, & qu'ainsi *cette guérison est plus dangereuse que le mal, puis que par ce moyen on enferme le Loup dans la Bergerie.* Mais il est bien étonnant qu'on ne se rende pas à tant d'expériences incontestables. Ces Messieurs disent que le *Quinquina* fige le sang, mais pourquoi ne se sont-ils pas assûrez du contraire, comme a fait M. Minot, en mêlant l'infusion de cette écorce avec du sang, ou en la seringuant dans les veines? Le Livre de la guerison des fievres par le *Quinquina*, composé par M. de Monginot, fameux Medecin de Paris, a été si bien reçû & imprimé tant de fois, qu'on peut dire que c'est s'opposer au torrent, que de soûtenir les Theses dont nous avons fait mention. On me dira qu'en matiere de Philosophie, le bon parti est presque toûjours de s'opposer au torrent, mais il y a beaucoup d'apparence, qu'en cette rencontre la chose ne se passe pas ainsi. Qu'il me soit permis de rapporter, en qualité d'Historien, les réflexions d'un très-grand nombre de gens.

Ils disent que si ce n'étoit qu'un particulier qui décriât le *Quinquina*, on n'auroit pas raison de le trouver si étrange; mais on ne sauroit digerer, que cela se fasse dans des Assemblées publiques, & devant un Corps célebre. D'où vient, demandent-ils, que les personnes savantes qui en sont une partie, laissent passer des choses qui commettent toute la Faculté? Pourquoi ne s'y opposent-elles pas?

Voici comment ils répondent eux-mêmes à leur demande. Ils disent que les oppositions des plus savans sont nulles, parce qu'ils perdent leur cause à la pluralité des voix. La raison pourquoi ils la perdent, c'est 1. parce que les vieux Docteurs, qui croiroient se deshonorer s'ils abandonnoient leurs principes pour de nouvelles découvertes, ne veulent jamais démordre de leurs anciens préjugez; 2. parce que les jeunes Médecins, ayant besoin de la recommandation des vieux pour se pousser dans la pratique, n'osent leur déplaire en opinant.

Préjugez contre les nouvelles découvertes de Médecine.

C'est ce qui fait que l'on donne l'exclusion aux nouvelles découvertes. N'allons point chercher des exemples éloignez, dans les oppositions que la Faculté a formées contre l'operation de la Pierre, contre l'Antimoine, &c. Nous avons une Histoire toute récente, dont on ne sera pas fâché peut-être de voir ici le détail. Il y a près de deux ans que trois fameux Apotiquaires de Paris, voulant dispenser publiquement la Thériaque, consulterent Messieurs de la Faculté, pour savoir de quelle maniere ils la feroient. Ils représenterent que la description d'Andromachus avoit été fort critiquée par quelques Modernes, qui disent, entre autres choses, que les Trochisques de viperes, dont on fait la base de cette composition, ne paroissent pas être de grande vertu, soit à cause qu'on fait dissiper le sel volatile par la coction des viperes, soit parce qu'on y joint des choses qui ne font qu'un poids inutile. Là-dessus ils allegueront les raisons de M. Zwelfer, de M. Charras, & de plusieurs autres, & demanderent si dans la préparation des Trochisques, & dans le reste de la dispensation, ils suivroient le sentiment des Modernes, ou s'ils s'attacheroient scrupuleusement à la description d'Andromachus. La Faculté répondit qu'on suivroit l'ancienne coûtume, & voici le Decret qu'elle donna.

Facultatis Medicæ Parisiensis de Theriacæ præparatione judicium.

Decret au sujet de la Theriaque.

D*ie lunæ 28. Junii 1683. habita sunt Facultatis Comitia, ut præ cæteris quæ afferebantur à Decano deliberationis capita, de solemni Theriacæ præparatione judicium pro rei momento tandem illa proferret. Cum autem Decanus de dubitandi rationibus dixisset quas oblato Facultati supplice libello, ut solverentur celebres ex ordine Parisiensium Pharmacopæi Magistri Matth. Franc. Geoffroy, Ant. Josson, & Sim. Boulduc dederunt; tum vero ad ejusmodi dubitationes Doctorum iis examinandis præfectorum sententiam exposuisset, porro qui frequentes Comitiis tunc aderant, res controversas abundè & sigillatim exquisivissent; FACULTAS perpensis ad quæsitu hinc inde rationum momentis censuit, Pastillorum Scillæ cum Orobi farina, Trochiscorum Theriacalium cum triticei panis medulla, atque rotulorum* ἡδυχρόου *pro more ab antiquis recepto formulam non tantum, sed totius etiam apparandæ confectionis ex Galeno Veterumque præscripto modum jampridem intellectum cuivis alteri longè anteponendum; adeò ut gravissimis de causis insuper adductu senioris Andromachi descriptionem, tanquam unicum complendæ Theriaces exemplar, ad imitandum Pharmacopæis deinceps exhibendum, semperque ab iisdem si quæ sit rerum penuria, aut desi-*

* *Voyez les Nouvelles de Novembre, Art. V.*

desiderium, suam cautionem Hippocrati atque Galeno commendatam diligenter adhibendam esse velit, atque ex concilii sententia conclusit.

M. Bertinus Dieuxivoye, *Decanus.*

Ce Decret a été executé de point en point, & on a même obligé un Apotiquaire * des Camps & Armées du Roi, qui vouloit faire de la Thériaque, à suivre la même méthode. L'Auteur du Journal des † Sçavans nous a donné une Relation fort curieuse, & fort exacte, de ce qui fut fait & dit, quand les trois Apotiquaires firent cette grande préparation de Thériaque, conformément au Decret de la Faculté.

Voici le titre d'un Livre nouveau dont l'extrait viendroit ici fort à propos, si nous le pouvions donner présentement; *Thériaque d'Andromachus, avec une description particuliere des plantes, des animaux, & des mineraux employez à cette grande composition, & les réformations & observations nécessaires, tant sur leur élection & préparation, que sur leur dernier mélange, par* Moïse Charras, *Docteur en Médecine, & Chymiste du Roi de la Grande Bretagne.* A Paris chez Laurens d'Houry.

Avant que de finir cet Article, qui a eu pour principal sujet quelques Theses de Médecine, je dirai qu'au mois de Mars dernier M. Moreau, premier Médecin de Madame la Dauphine, fit soutenir des Theses pour prouver, *que le séjour de la Ville Royale de Versailles est fort sain.*

ARTICLE IX.

Réflexions sur les diverses imaginations des hommes.

SI l'opinion d'un des premiers Philosophes de ce siecle est véritable, que nous ne voyons les choses qu'en Dieu, & que c'est en Dieu seul que résident les idées que nous avons des objets, la diversité infinie de nos pensées, & de nos manieres de juger d'une même verité, est assûrément un abîme bien profond. J'avoue que la lumiere du Soleil se diversifie prodigieusement, & qu'elle se convertit en un très-grand nombre de couleurs, selon qu'elle tombe sur differens corps, & qu'ainsi nous avons dans la nature corporelle un exemple, qui peut nous faire entrevoir comment la lumiere spirituelle de la verité se change en mille sortes d'idées, selon qu'elle s'applique à des entendemens differens; mais cet exemple est fort imparfait, parce qu'il y a incomparablement plus de variété dans les pensées des esprits, que dans les couleurs des corps. Quoi qu'il en soit, il importe de faire connoître à l'homme l'étrange & l'étonnante variété de ses pensées; & sur tout il faut lui apprendre les notions & les tours d'esprit, qui s'éloignent le plus du train ordinaire. Il y a là de quoi philosopher amplement, & même de quoi pousser les considérations pieuses. C'est ce qui me persuade que l'on ne trouvera pas mauvais, que je parle ici de la fameuse ANTOINETTE BOURIGNON, qui a fondé une espece ‡ de Secte depuis assez peu de temps, & qui a eu des pensées fort singulieres. Nous ne dirons rien de notre crû: nous ne ferons que rapporter ce que M. Poiret ⁂ nous en a écrit. C'est un homme d'une probité reconnuë, & qui de grand Cartésien est devenu si devot, que pour songer mieux aux choses du Ciel, il a presque rompu tout commerce avec la terre. Ceux qui s'imaginent que la Philosophie de M. Descartes n'est pas une grande avance de dévotion, trouveront la métamorphose de M. Poiret beaucoup plus digne d'étonnement, que celle de feu M. de Cordemoi, qui passa du Cartésianisme à l'occupation d'Historiographe, comme nous l'avons dit § en un autre lieu, mais s'ils jugeoient des choses avec un peu plus d'équité, ils ne feroient pas un jugement si odieux & si terrible des Philosophes. Nous parlerons ci-dessous ** d'un Livre Latin de M. Poiret. Ecoutons-le parler maintenant en sa Langue naturelle.

Mémoire communiqué par M. Poiret le 4. Avril 1685. touchant la vie & les sentimens de MADEMOISELLE ANTOINETTE BOURIGNON.

Histoire de Mlle. Bourignon.

POur satisfaire la curiosité de ceux qui seront bien-aises de savoir quelque chose de certain, touchant cette Demoiselle qui a tant écrit, & dont on a fait courir des bruits si differens, je m'en suis exactement informé, tant par ses propres Ecrits, & par l'Histoire de sa vie publiée depuis peu, que des personnes qui l'ont pratiquée. De mille choses nouvelles & assez extraordinaires, en voici, pour être court, quelques-unes des principales, qui concernent sa vie & la substance de ses sentimens.

L'on apprend (cet On *signifie ici & dans la suite, non seulement les personnes qui ont connu cette Demoiselle, mais aussi ses Livres & l'histoire de sa vie) qu'elle naquit à* l'Ile *en Flandres l'an 1616. & qu'elle mourut à Franeker à la fin d'Oct. 1680. Jamais vie ne fut plus traversée, quoi que ses desseins n'ayent abouti qu'à vivre Chrétiennement en retraite, & avec de véritables Chretiens. (Je fais simplement & historiquement ici & dans la suite, le recit des informations que j'ai reçûes) La maniere dont on dit qu'elle s'y prit dès son enfance, est assez remarquable pour être décrite. C'est que dès l'âge de quatre ans elle commença à s'appercevoir, qu'il y avoit dans le monde bien des choses mauvaises, & qui eussent dû aller autrement, comme, que l'on vieillissoit, & que l'on mouroit,* & *qu'il auroit été meilleur qu'il y eût eu un monde, & une vie, où rien ne se corrompît & ne mourût. Cela lui avoit fait mépriser les choses de cette vie, & en souhaiter de meilleures; & ayant oui parler du Paradis, & de Jésus-Christ qui étoit venu nous montrer le chemin pour y aller, & qui avoit vécu & étoit mort en méprisant les biens & les plaisirs de cette vie, pour entrer dans une vie éternelle, elle trouva cela si beau qu'elle demanda,* s'il n'y avoit point au monde des personnes qui vécussent comme Jésus-Christ avoit enseigné. *On lui disoit que les Chretiens le faisoient, & que nous étions ces Chretiens-là. Mais elle ne vouloit pas croire qu'elle fût avec des Chretiens, quoi qu'on l'en assurât,* parce, *disoit-elle,* qu'on ne vivoit pas comme Jésus-Christ a enseigné, mais tout au rebours; car, *disoit cet enfant,* Jésus-Christ étoit pauvre, & nous aimons l'or & l'argent: il étoit petit, & nous cher-

* Voyez sur son sujet le mois suivant à la fin de l'Art. XII.

† Du 28. Février 1684.

‡ Voyez un éclaircissement sur ce sujet, Art. VIII. du mois suivant.

⁂ *Il est natif de Metz, & a été Ministre dans le Duché de Deux-Ponts.*

§ Dans le mois de Janvier, Art. III.

** No. VI. du Catalogue.

cherchons les grandeurs: il étoit en mal-aise, & nous cherchons les plaisirs. Ce ne sont pas-là les Chretiens que je demande. Menez-moi au païs des Chretiens. *Les railleries qu'on en faisoit, l'obligerent à se taire, & à se retirer à l'écart, pour demander à Dieu d'aller au païs des Chretiens, & qu'elle pût être une Chretienne. Ces pensées pourroient être incroyables dans un enfant de 4. à 7. ou 8. ans, mais la grace & la nature ont leurs extraordinaires dans les enfans mêmes, & de fraiche datte vont venez de nous en * faire voir un exemple dans un Auteur de sept ans.*

On remarque que cette fille s'étant ensuite laissé entrainer dans les honnêtes vanitez de la jeunesse, pour relancer l'insulte qu'on lui faisoit de s'en retirer par un principe de bêtise & de peu d'esprit, elle en fut si outrée de penitence, qu'elle se résolut à quitter absolument le monde, afin de n'être plus detournée de Dieu, & de la vie Chretienne; résolution qu'elle poussa jusqu'à se travestir en Hermite à l'âge de 18. ans, pour s'enfuir dans les Deserts. Mais reconnue & arrêtée au Diocese de Cambrai, l'Archevêque lui accorda une solitude, & ensuite de vivre à la Campagne avec quelques filles, qui avoient dessein de mener une vie véritablement Chretienne, sans autres vœux ni autres regles que l'amour de Dieu, & l'Evangile. Les Jesuites s'opposerent à ce dessein-là.

Après qu'elle eut éprouvé parmi les Grands & les Petits, les Religieux & les Séculiers, que personne ne vouloit vivre en véritable Chretien comme elle l'entendoit, elle se tint quatre ans renfermée dans une chambre, pour s'avancer dans la perfection Chretienne, & pour y vaquer à la priere, par où elle acquit beaucoup de graces & de lumieres particulieres (je parle toûjours en Historien) Ses parens morts elle contribua à l'érection d'un Hôpital, auquel elle donna depuis par entre-vifs les biens qu'elle avoit, consistant en 20. ou 30. maisons & en une Seigneurie. Elle y fut 9. ans occupée à entretenir de ses biens & de ses soins, souvent elle seule, 30. à 50. pauvres filles âgées de 4. à 20. ans, qu'elle tâchoit d'élever dans l'esprit du véritable Christianisme, résoluë de passer toute sa vie dans cet emploi, & dans ce lieu-là; mais certain desordre qu'elle voulut découvrir lui causa tant de persecutions, qu'il falut qu'elle se retirât ailleurs. Cela est fort particularisé dans sa vie.

Cherchant de côté & d'autre à se garantir de ses ennemis, les connoissances qu'elle fit avec des personnes savantes & pieuses, le Superieur des Peres de l'Oratoire de Malines, le Vicaire de l'Archevêque, un Théologien qui avoit été Secrétaire du célebre Cornelius Jansenius, *lui firent écrire ses sentimens touchant diverses matieres. Le Supérieur de l'Oratoire M. de Cort prenant fort à cœur celle de la corruption de l'Eglise, elle lui en écrivit trois volumes, qui sont publiez sous le titre de* la lumiere du monde. *C'est son chef-d'œuvre, quoi qu'un des premiers de ses Ouvrages. Il y a certainement, sur tout dans la troisieme partie, de quoi saisir & étonner un Lecteur. Le Grand Vicaire lui fit écrire une partie de sa vie, mais* M. Noels *Secrétaire de Jansenius, plein de son Saint Augustin & de leurs démêlez avec les Jésuites, sur la Grace & sur la Morale relâchée, l'obligea de lui écrire sur tout cela, ce qu'elle fit aussi en trois petits tomes, imprimez sous le titre d'Académie des Théologiens. Elle lui fit si bien voir que les Jésuites & les Jansenistes étoient tous en erreur, touchant la Grace & la Prédestination, qu'il se rendit. La Morale des premiers y est malmenée par des armes d'une autre trempe, que celles des beaux discours de M. Pascal, & après y avoir convaincu les Chretiens de beaucoup d'abus, elle fait voir à la fin qu'ils sont éloignez infiniment du véritable Christianisme.*

A propos des Jansenistes, on n'auroit pas crû trouver ici de l'essenciel pour leur Histoire; il y en a pourtant. L'on y apprend que ces Messieurs, lors qu'ils étoient le plus persecutez en France, résolurent sur l'offre que leur en fit M. de Cort, de se cantonner dans une Ile sur les Côtes du Holstein, & qu'ils en avoient acheté déja une partie. Mais il paroît par le traitement qu'ils firent à M. de Cort & à Mad. Bourignon, qui s'en étoient réservé le principal, pour y aller vivre Chretiennement avec quelques-uns de leurs amis hors du tracas du monde; il paroît, dis-je, qu'il y a une fort grande difference entre la Morale Pratique, & la Morale Spéculative de ces Messieurs, au moins s'il en faut croire le chap. 22. de la vie de Mad. Bourignon, & les † Lettres qu'elle en écrivit au Duc de Holstein, aux Magistrats d'Amsterdam, à M. Arnaud, à M. de Pompone, & aux Peres de l'Oratoire. Il y a de quoi s'étonner que cette Demoiselle s'étant retirée du Brabant dans la Hollande, & de là en Holstein, ces Messieurs & les Peres de l'Oratoire se soient unis avec les Jésuites & avec les Lutheriens, pour la molester jusques au point de l'obliger à sortir de la Hollande, & à fuir de Ville en Ville dans le Holstein, de là à Hambourg, de Hambourg en Oost-Frise, d'où des persecutions d'un autre Chef, l'obligerent encore à fuir demi malade, ce qui la fit tomber un peu après dans une récidive dont elle mourut, après s'être vûë dépouillée de presque tous les biens qu'elle avoit eus sur les lieux.

Ce n'étoit pas seulement pour des biens qu'on la molestoit. Les Ecclesiastiques Lutheriens n'auroient pû s'amuser, comme ils firent, à écrire des Livres contre elle à ce sujet-là, on avançoit donc en cause sa doctrine, qui est la chose dont je vais parler.

Il y a dans sa doctrine des choses qu'elle appelle fondamentales, d'autres accessoires, & de la Moralité à foison. *Précis de sa doctrine.*

Elle suppose avant tout la vérité de la Sainte Ecriture & du Symbole des Apôtres, & qu'il faut dire anathême à tout ce qui y est contraire. Cela supposé, voici l'essenciel de son systême.

Que Dieu étant un Etre puissant, juste, veritable, sage, libre & parfait, n'a pas seulement voulu se delecter en lui-même, mais aussi hors de soi avec un Etre qui lui ressemblât, & qui fût comme son Epouse.

Que pour cet effet il a produit une créature belle, bonne, juste, sage, libre, puissante, dominante à sa volonté sur les ouvrages de Dieu, qui aussi étoient beaux, lumineux, sans corruption, ni imperfection.

Que cette créature douée d'entendement, de volonté, de liberté & d'autres facultez, devoit par sa liberté appliquer chaque faculté à son objet, l'entendement à Dieu qui l'auroit rempli de la lumiere de la Foi; la volonté au bien infini, & ainsi du reste: à quoi l'homme étoit toûjours libre, non que par sa liberté il pût faire naître dans soi la lumiere, & le bien infini, mais il pouvoit par elle tourner en une infinité de manieres & à

son

* *Nouv. de Février, Art. IX.*

† *Imprimées au témoig. de vérité, 2. part.*

son choix ses facultez vers Dieu, qui se seroit introduit & égayé lui-même en elles heureusement & à l'infini.

Mais que s'en étant detourné pour adherer à des choses moindres (ce qui est le peché) la lumiere & le bien infini ne s'étoient plus trouvez en lui, & que toutes les creatures subalternes s'étoient démontées par ce déréglement, en quoi consiste la peine du peché.

Que par là l'homme devenu sans lumiere & sans bien est effectivement damné, aussi bien que sa race, dès sa naissance, car l'ame des enfans venant des parens par la propagation; c'est-à-dire, par la vertu que Dieu a mise une fois dans les créatures, pour qu'elles produisent leurs semblables avec autant de réalitez qu'elles en ont elles-mêmes; il s'ensuit que ce qui n'a plus que peu de réalitez, ne peut produire qu'un sujet defectueux.

Qu'il n'y a que la grace de Dieu qui puisse retirer les hommes de cette damnation, & que Jésus Christ a obtenu cette grace par ses mérites, à condition néanmoins que les hommes detourneront leur liberté des choses basses, combattront la pente qu'ils y ont, & la remettront avec toutes leurs facultez entre les mains de Dieu, afin qu'il les éclaire, les redresse, & les gouverne par son esprit. Qu'il n'y aura que ceux qui se seront rendus librement à eux-mêmes, que Dieu delivrera de leurs ténebres & de leurs maux, & qu'il remettra sur le pied de la premiere création, ce qui est le salut, & que les autres seront abandonnez à l'état où ils se sont mis, de disproportion, & de contrariété à l'ordre & à la beauté de leur premiere création, ce qui fera l'Enfer.

Qu'il n'est pas nécessaire pour être sauvé de comprendre en detail la théorie des mysteres divins, encore moins d'être attaché à un certain parti plûtôt qu'à un autre, mais qu'il faut seulement sevrer son ame de la pente vers les choses basses, & la presenter à Dieu en état de cessation, de simplicité, de vacuité, & d'abandon à sa conduite, après quoi Dieu produira en elles les lumieres & les biens, qu'il trouvera necessaires pour la sauver.

Sa Morale est une deduction & une application particuliere & pratique de ces principes-là. Il faut avouer qu'elle est belle & très-pure. Ses plus grands ennemis ne lui ont jamais contesté cela, afin d'être moins suspects, lors qu'ils la blâment sur d'autres choses. On en peut voir le précis dans ses deux Traitez de la solide vertu, *& dans ses* Avis Salutaires.

Elle ne propose tout le reste que comme des choses accessoires, qui néanmoins lui ont suscité le plus de tempêtes, à cause qu'elles vont avec l'idée de la nouveauté. Cependant loin d'exiger qu'on les croye, elle assûre que les laissant pour ce qu'elles sont, l'on n'en est pas moins agréable à Dieu, pourvû que d'ailleurs on vive Chretiennement, & qu'elle ne les propose que pour ceux qui s'en trouveront excitez à l'admiration, & à l'amour de Dieu, par la considération de ses merveilles. Il y en a touchant la création du monde, la premiere beauté, la formation de l'homme, sa chûte, la dépravation des créatures, la Rédemption, la nature, les offices & l'incarnation de J. C. l'Apostasie universelle, l'Ante-Christ, la corruption de l'Eglise Chretienne, son retranchement, & son retablissement, le rappel des Juifs, la venuë de J. C. en gloire pour régner sur la terre, le renouvellement du monde, le jugement, l'enfer, la vie éternelle, &c. Ses Traitez la lumiere du monde, le nouveau Ciel & la nouvelle Terre, l'Etoile du matin, le Renouvellement de l'Esprit Evangelique, *sont parsemez de ces sortes de choses, & si elles avoient lieu, plus d'un Théologien se seroit tué bien inutilement à expliquer une infinité de passages de l'Ecriture. Il faudroit trop écrire pour en donner des exemples.*

L'on a accusé Mad. Bourignon de bien des choses, quelques-unes personnelles, comme qu'elle parloit trop en bien d'elle-même, trop en mal des autres; qu'elle ne reconnoissoit à présent plus de véritables Chretiens; qu'elle étoit régie par le Saint Esprit. Mad. Bourignon s'étonnoit sur cet article, que des personnes qui se disent Chretiennes lui fissent cette objection, car il lui sembloit qu'il y avoit de la contradiction à se dire Chretien, & n'avoir pas l'esprit de Jésus-Christ qui est le Saint Esprit, ou à dire qu'on a le Saint Esprit, & que néanmoins on n'en soit pas régi, ni illuminé. On lui avoit aussi imputé de mépriser les Ecritures, de nier la Sainte Trinité, la divinité de Jésus-Christ, ses mérites, & sa satisfaction, & je ne sai combien d'autres impietez; mais à dire le vrai, il paroît évidemment par la lecture de ses Ouvrages, & par l'Apologie que l'on a mise au devant de sa vie, qu'elle en étoit fort innocente. Il est quasi nécessaire, avant d'entreprendre la lecture de ses Livres, de lire cette Apologie-là, sans quoi il est à craindre que puisque l'on tire bien de mauvais sens de l'Ecriture, on en tire à plus forte raison des Ouvrages d'une fille, non qu'ils ne soient écrits très-intelligiblement, & d'un stile simple, pathetique & plein d'une éloquence naturelle (qu'on voye par exemple la 14. Lettre de la 2 partie & la 1. de la 3. partie du Livre qu'elle intitule Tombeau de la fausse Théologie) *mais c'est que les préjugez où l'on est, font ordinairement mal prendre les pensées d'autrui les plus simples & les mieux exprimées, lors qu'elles ne s'accordent pas avec ce que nous avons dans l'esprit* *. Reproches qu'on lui a faits.

L'on trouve à Amsterdam chez Henri Wetstein, la Vie & toutes les Oeuvres completes de *Mad. Bourignon* en François en 22. Traitez, dont chacun se vend séparément. On y trouve aussi environ les deux tiers des mêmes Ouvrages en Flamand & en Allemand, quelques-uns en Latin, & l'on y donne des Catalogues qui font voir l'abregé de leur contenu.

On m'avoit conseillé de ne rien dire sur la Lettre, qui fait le sujet du IV. Article de ce mois; mais je me sens bon gré de n'avoir pas suivi ce sentiment; car un Inconnu vient de m'écrire avec beaucoup de civilité, la même objection que j'ai examinée en cet endroit-là, ce qui me fait voir qu'elle a pû venir dans l'esprit à plusieurs personnes, & par consequent qu'il étoit bon que j'y répondisse. Je croi l'avoir fait d'une maniere qui me dispense de faire imprimer la Lettre même de cet Inconnu, comme il semble le souhaiter. Il y a mêlé quelques réflexions de Controverse, sur ce que j'ai remarqué en faisant l'extrait du Livre de M. Nicolle †, mais cela même me doit empêcher de faire ce qu'il demande, & je m'assûre qu'il en tombera d'accord, s'il y pense mûrement.

Celui

* Voyez encore au sujet d'Antoinette Bourignon, dans le *Dict. Hist. & Crit.* son Article, & celui d'ADAM, Rem. G. aussi-bien que les Art. ROY, Rem. C. & SAURUS, Rem. B. Voyez aussi le mois de Mars 1686. No. IV. du Catalogue.

† Dans le mois de Novembre 1684. Art. I.

Celui qui nous avoit * avertits, que S. Augustin témoigne que de son temps on soûtenoit que les bêtes n'ont point d'ame, nous a écrit depuis peu, qu'ayant consulté le Chapitre 30. du Livre *de quantitate animæ*, où on lui avoit dit que cela étoit contenu, il avoit trouvé qu'il n'y étoit nullement question du sentiment de Gomesius Pereyra. Ainsi voilà à cet égard ma remarque réhabilitée & justifiée, savoir, *qu'avant Gomesius Pereyra personne n'avoit enseigné que les bêtes sont des machines.* Il ne resteroit plus qu'à mettre en question, si les passages de M. du Rondel rapportez dans les Nouvelles d'Octobre † prouvent bien ce qu'il prétend. ‡

Remarques sur les Pieces entieres inserées dans les Journaux.

Quelques ⸸ personnes trouvent étrange que nous inserions quelquefois dans notre Journal les Ecrits d'autrui tout entiers, mais cela ne nous empêchera pas de continuer de le faire, quand nous le jugerons à propos. Pourquoi serions-nous les seuls qui n'en userions pas ainsi? Car pour ne pas remonter jusqu'à Photius, le plus illustre de tous les Faiseurs d'Extraits, qui nous a conservé plusieurs petites Pieces toutes entieres, ne sait-on pas que le Mercure François, le Mercure Galant, & les Journaux des Savans, en quelque païs qu'ils se fassent, ont beaucoup de Pieces d'emprunt rapportées en leur entier? Et dans le fond une des plus grandes commoditez qui puissent naitre des Ouvrages comme celui-ci, c'est qu'ils fournissent une retraite à des Pieces fugitives, qui méritent d'être conservées, & une Presse toûjours roulante à ceux qui ont quelque chose à publier. Or autant qu'il est possible on doit rapporter toute une Lettre, ou toute une petite Dissertation, car elles perdent ordinairement leur grace, lors qu'on ne les représente que par morceaux.

L'Histoire Générale des Insectes composée en Flamand par le fameux *Swammerdam*, a été traduite depuis peu en Latin par M. Hennin, Médecin à Utrecht. On l'avoit déja traduite en François. Nous renvoyons ceux qui ne l'ont pas au 18. Journal des Sçavans 1682. qui en donne une idée juste & avantageuse.

On a imprimé aussi à Leyde in 4. le Traité d'Alphonse Borelli *de motu animalium*. Nous n'en parlons pas, parce que les Journaux de Paris & de Leipsic l'ont déja fait amplement. On verra bien-tôt la premiere année du Journal de Leipsic, traduite en François par le Sieur Aubert de Versé, & imprimée à la Haye chez Arnould Leers.

M. Hulsius, Professeur en Théologie à Leyde, étant mort le mois dernier, M. Spanheim son Collegue prononça son Oraison Funebre le 19. de Mars. Elle est extrémement éloquente.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Réflexions sur la présence réelle du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, comprises en diverses Lettres.* A la Haye chez Abraham Troyel. 1685. in 12.

SI M. Abbadie, Ministre de l'Eglise Françoise de Berlin, n'a point mêlé de Controverse dans son Traité de la Religion Chretienne, duquel nous avons fait mention dans les Nouvelles de § Novembre, ce n'est pas à cause qu'il n'avoit rien parmi ses papiers, qui se rapportât aux Disputes des Catholiques & des Protestans, car il paroît par les quatre Lettres qu'il nous donne ici, qu'il a songé a fournir des armes, non seulement à tous les Chretiens contre les infideles & les impies, mais aussi à ceux de sa Communion contre l'Eglise Romaine. Il seroit inutile de loüer ce nouveau Traité, après ce que nous avons dit de l'autre; chacun voit assez de lui-même, que la Controverse étant le fort des Ministres, & le champ qu'ils cultivent avec le plus d'assiduité, ils y doivent réüssir pour le moins autant qu'en toute autre chose. Nous dirons donc seulement que la raison, qui a porté l'Auteur à publier ce nouveau Livre, est qu'il a crû qu'étant plus court que ceux qui ont été composez sur cette matiere par de savans hommes, il seroit d'une plus grande utilité aux Lecteurs. Outre *qu'il n'a point eu pour but de dire simplement & uniquement ce que les autres ont dit sur ce sujet.* Nous ajoûterons que dans la premiere Lettre il examine la Manducation du Corps de notre Seigneur, & le sixieme Chapitre de S. Jean; que dans la seconde il traite de la présence réelle, & qu'il répond à quelques difficultez de M. Arnaud; que dans la troisieme il attaque l'adoration de l'Eucharistie; enfin que dans la quatrieme il rapporte 13 ou 14 pensées, qu'il croit que les Apôtres ont pû avoir plus raisonnables, & plus naturelles, que celles de la Transsubstanciation, lors que Jésus-Christ institua ce Sacrement. Jamais homme n'a tant fait valoir la certitude des sens que lui, car il soûtient, & il nous donne cela comme des demonstrations, que si une fois le témoignage des sens est destitué de certitude, c'est fait de toute la Religion & de toutes les véritez à notre égard, & que l'on ne sauroit se garantir de l'inondation universelle du Pyrrhonisme. Quoi que toutes ces quatre Lettres sentent un esprit fort profond, la derniere est à mon avis la plus digne de réponse, & la plus revêtuë de l'air d'Original. Les Auteurs Catholiques ne sauroient bonnement se dispenser d'y répondre. C'est un sujet propre pour ce Ministre converti d'Orleans ** qui a publié depuis peu trois Dissertations, dont l'une est destinée à prouver la Doctrine de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie.

Idée de cet Ouvrage.

Hermanni

* *Nouv. d'Août, Art. I.*
† Art. XI.
‡ Voyez sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. PEREYRA. Rem. C.
⸸ Avant cela il y avoit dans la premiere Edition, *J'ai été averti par la même voye, que M. Nicolle n'est point l'Auteur du* Traité de la Volonté, *dont j'ai fait mention dans les Nouvelles du mois de Janvier *. C'est un autre Ecclésiastique de Paris, qui a composé cet Ouvrage. On nous a appris son nom, mais comme peut-être il ne veut pas être connu, nous garderons le secret.*
* No. V. du Catalogue
§ Art. IX.
** *M. de Mahis.*

II. *Hermanni Witsii, sacrarum Litterarum in Ecclesia & Academia Ultrajectina Doctoris ac Professoris, de Oeconomia Fœderum Dei cum hominibus, libri 4. Editio secunda multis à mendis repurgata, ac plurimis in locis ab Auctore aucta & emendata.* Leovardiæ apud Jacobum Hagenaar Bibliopolam. 1685. in 4.

COmme le débit de la premiere édition de cet Ouvrage, en a fait assez connoître l'importance, nous n'en parlerons pas en détail, mais nous ne passerons pas sous silence, que M. Witsius a joint à une parfaite connoissance des matieres Théologiques, une grande érudition sacrée & profane. Il l'a témoigné clairement dans le Livre qu'il publia *in* 4. l'an 1683. & qui s'intitule, *Ægyptiaca & Δεκαφυλον Sive Ægyptiacorum Sacrorum cum Hebraicis collatione libri tres, & de decem Tribubus Israelis liber singularis. Accessit Diatribe de legione fulminatrice Christianorum sub Imperatore M. A. Antonino.* Il y réfute quelques opinions de deux célebres Théologiens Anglois, M. Marsham & M. Spencer, qui passent pour dangereuses.

III. *Douze Sermons de * P. A. Ministre du S. Evangile, sur divers textes: seconde édition.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1685. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

LA même raison que j'ai alleguée pour l'Article précédent, est cause que je ne parlerai pas en détail de ce Livre-ci. Je suppose, & avec justice, que la premiere édition en a fait connoître suffisamment l'importance. Je dirai donc seulement, que ces Sermons roulent tous sur des matieres fort relevées, & que dans les quatre premiers on se propose d'établir les véritables principes de la Réponse à l'Avertissement Pastoral, que Messieurs du Clergé de France firent signifier à ceux de la Religion l'an 1682. Pour cet effet on montre avec une grande force, que chacun est obligé d'examiner la doctrine que ses Pasteurs lui enseignent, & de rejetter tout ce qui lui en paroit faux. On explique les fameuses paroles *Tu es Pierre & sur cette Pierre*, &c. avec une netteté qui plaît beaucoup, & on donne sur cela des vûes très-particulieres. On explique aussi la promesse de Jésus-Christ à ses Disciples, qu'il leur donneroit un Esprit *qui les conduiroit en toute verité*, & on montre que cela ne signifie point que l'Eglise feroit infaillible. On traite de la nature de l'Eglise dans l'onzieme Sermon, & c'est un des endroits les plus remarquables. On peut dire que les Sermons sur la descente de Jésus-Christ aux Enfers, sur le péché contre le S. Esprit, sur les malheurs de l'impenitence, sur le retranchement de la Coupe, sur l'Incarnation du Verbe, &c. contiennent mille beautez fort solides & peu communes. Il ne faut pas oublier que tout ceci a été prêché à Charenton, & que l'on nous donne quatre Pieces dans cet Ouvrage, qui n'avoient pas été encore imprimées; enfin que celui qui nous le donne, avoit répondu fort savamment à l'Avertissement Pastoral, & aux Méthodes du Clergé; mais comme plusieurs autres réponses sortirent de dessous la Presse de divers endroits, il garda la sienne pour un autre temps.

Voici le titre d'un Livre nouveau, qui a relation à ce que nous venons de dire; *Nouvelle Conference de M. le Févre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, avec un Ministre de la R. P. R. sur les Réponses des Ministres à l'Avertissement Pastoral du Clergé de France à ceux de cette Religion. Où l'on fait voir la vanité & l'erreur des Protestans, touchant les causes qu'ils produisent pour colorer leur separation.* A Paris chez Frederic Leonard.

IV. *Introduction à l'Histoire des principaux Etats, tels qu'ils sont aujourd'hui dans l'Europe. Traduit de l'original Allemand de Samuel Pufendorf, par Claude Rouxel.* A Utrecht chez Jean Ribbius. 1685. 2. vol. in 12.

De l'utilité de cet Ouvrage.

CEt Ouvrage a été trouvé si bon, qu'on l'a déja traduit en Latin, en Flamand, & en François. Il n'y a rien de plus utile qu'une bonne introduction à l'Histoire, mais il n'est rien aussi de plus mal-aisé à exécuter. Il faut pour cela un grand jugement, beaucoup d'ordre, un choix exquis des matieres, & sur tout il ne faut pas qu'on nous aille entrelasser dans une même feuille, tout ce qui s'est fait dans l'Univers en même temps. Il faut achever l'Histoire de chaque Nation tout de suite. C'est ce que M. Pufendorf a pratiqué; car aprés une légere idée des quatre anciennes Monarchies, il s'attache successivement à nous faire connoître dans un juste abregé, tout ce qui concerne l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la France, la Hollande, les Suisses, l'Allemagne, le Danemarc, la Pologne, la Moscovie, & le Pape. Il ne se contente pas de nous apprendre, à l'égard de chacun de ces Etats, le temps où il a commencé, & quels ont été ses progres & ses changemens jusques à nos jours, mais il raisonne aussi sur leurs intérêts, & sur leurs forces. Cet Ouvrage sera sans doute d'une grande utilité pour ceux qui veulent savoir l'Histoire, sans lire beaucoup, & il méritoit bien cette nouvelle traduction, qui le rendra intelligible à plus de gens que les autres †.

V. *Contes & Nouvelles en Vers de M. de la Fontaine. Nouvelle édition enrichie de Tailles-Douces.* A Amsterdam chez Henri Desbordes. 1685. 2. vol. in 8.

Eloge de cet Ouvrage.

AVec la permission de ceux qui mettent l'antiquité si au-dessus de notre siecle, nous dirons ici franchement, qu'en ce genre de compositions, ni les Grecs, ni les Romains n'ont rien produit, qui soit de la force des Contes de M. de la Fontaine; & je ne sai comment nous ferions, pour modérer les transports & les extases de Messieurs les Humanistes, s'ils avoient à commenter un ancien Auteur, qui eût déployé autant de finesse d'esprit, autant de beautez naturelles, autant de charmes vifs & piquans, que l'on en trouve en ce Livre-ci. Si l'on joint à tout cela la matiere même de ces Contes, on comprend fort aisément pourquoi les Curieux en souhaitoient si ardemment une nouvelle édition. Ils la trouveront ici en fort bon état, & quoi qu'elle ne contienne presque rien qui n'ait déja vû le jour, on peut dire qu'on y verra plusieurs beaux recits, qui étoient presque inconnus à tout le monde,

* *C'est-à-dire, Pierre Allix.*

† Il y avoit encore dans la premiere Edition: *Le même Ribbius a imprimé depuis peu une belle Dissertation de* origine Juris Naturalis & Societatis civilis, *dont nous parlerons une autrefois*, sur quoi voyez l'Art. V. du mois suivant.

monde, parce que l'édition de Paris où ils étoient, a parû très-peu. Les Tailles-Douces au reste sont bien entenduës, & dans la bienséance nécessaire. On a retranché toutes les Pieces qui n'étoient point Contes; ce n'est pas qu'on les ait jugées indignes de paroître dans cette nouvelle édition; c'est qu'on a crû qu'elles auroient plus commodément leur place, parmi les Poësies diverses du même Auteur, que l'on s'en va réimprimer incessamment, aussi bien que les Fables, & que le reste de ses Ouvrages, parmi lesquels on verra des Poësies qui feront connoître, que quand il a voulu donner dans les Pieces graves, il y a très-bien réussi. C'est ce que nous apprenons d'un Avertissement fort judicieux, qui a été mis à la tête de ce Livre, & qui avec les deux Préfaces de M. de la Fontaine, répond à quelques difficultez.

Réflexions sur l'abus qu'on fait des jugemens & des louanges.

Comme il n'y a que trop de gens qui péchent contre cette maxime de M. Descartes, *qu'il ne faut pas que nos jugemens ayent plus d'étenduë que nos idées distinctes*, je prévois que plusieurs de mes Lecteurs s'imagineront que, puisque je donne tant d'éloges aux Contes de M. de la Fontaine, je les tiens pour un Ouvrage où il ne manque quoi que ce soit, non pas même les reflexions qui nourrissent la piété, & qui detachent de la terre, car voila comme les gens sont faits; s'ils voient qu'on loue un Auteur pour sa science, tout aussi-tôt ils s'imaginent qu'on lui attribuë de l'esprit, du jugement, de la politesse; ou s'ils voyent qu'on le loue d'avoir de l'esprit, ils se figurent qu'on lui donne aussi une grande science. J'ai tous les jours des plaintes à essuyer de la part de cette espece de Lecteurs. Ils se persuadent mal à propos, que dès qu'on leur dit qu'un tel prouve une telle chose avec beaucoup d'érudition, on garantit son Ouvrage pour un chef-d'œuvre de politesse, d'esprit, & de jugement, & ils croyent voir souvent le contraire. Ce n'est pas à moi qu'ils se doivent prendre de leur mécompte, mais au peu d'exactitude qu'ils ont apporté dans le discernement de ce qu'on leur dit, & de ce qu'on ne leur dit pas.

C'est en cet endroit sur tout que je les prie d'être plus exacts; les éloges que je donne très-justement à cet Ouvrage, ne signifient nullement que je le garantis pour un Livre de dévotion. Je fais gloire de suivre l'esprit de cet honnête homme, qui a fait l'Avertissement dont j'ai parlé. Il dit que *ceux dont la conduite est si réglée en toutes choses, qu'ils ne voudroient pas employer un seul moment de leur vie, dont ils ne pussent rendre compte sans rougir, peuvent beaucoup mieux faire que de lire ce Recueil, & qu'au reste quelque indulgence que l'on demande pour ces Contes, on ne prétend point insinuer qu'ils doivent être mis indifferemment entre les mains de toutes sortes de gens, car quoi qu'ils ayent quelque obscurité pour ceux qui ne sont pas encore rompus au commerce du monde, il est de la prudence des personnes commises à l'éducation de la jeunesse, non seulement de leur en interdire la lecture, mais encore d'empêcher qu'ils n'en apprennent bien davantage par une méchante fréquentation. Ce ne sont pas toûjours les Livres qui apprennent ce qu'on ne doit pas savoir.*

Si la lecture des Contes de la Fontaine est dangereuse.

Cette derniere pensée se rapporte à celle dont M. de la Fontaine s'est servi dans un de ses Contes, en s'adressant au beau Sexe, qu'on prétendoit que son Livre pouvoit gâter.

Irois-il après tout s'allarmer sans raison
  Pour un peu de plaisanterie?
Je craindrois bien plûtôt que la cajolerie
  Ne mît le feu dans la maison.
Chassez les soûpirans, Belles, prenez mon Livre;
  Je répons de vous corps pour corps.

Il semble qu'il se seroit donné de la peine sans nécessité, s'il en avoit pris pour excuser auprès du Sexe tout le mal qu'il en publie, car il est certain que les faiseurs de bons Contes ne déplaisent point, & je ne pense pas que M. de la Fontaine ait éprouvé, que ses Livres lui ayent fait aucun tort auprès des femmes. Le Docteur Lyserus * & ses semblables leur sont bien autrement odieux. Quelques personnes, qui ont vû le second Article des Nouvelles de ce mois, m'ont déja dit qu'il plairoit infiniment aux femmes, parce qu'elles y croiroient voir une punition exemplaire des injustices de cet Auteur à leur égard, ce qui leur fera dire, si elles ont lû le Plutarque d'Amiot,

  Que desormais autant en puisse prendre,
  A qui voudra telle chose entreprendre.

VI.

Petri Poiret Cogitationum rationalium de Deo, anima, & malo, libri quatuor, in quibus quid de hisce Cartesius ejusque sequaces boni aut secus senserint, omnisque Philosophiæ certiora fundamenta, atque imprimis tota Metaphysica verior, continentur; nec non Benedicti de Spinoza *Atheismus, & exitiales errores funditus exstirpantur. Editio altera priore plus duplo auctior.* C'est-à-dire, *Méditations raisonnées sur la Divinité, l'ame & le mal.* Amstelodami ex Typographia Blaviana. 1685. in 4.

Comme il y a déja huit ans que la premiere édition de ce Livre fut publiée, il seroit superflû d'avertir ici le Public de la qualité de cet Ouvrage. Ainsi nous nous contenterons de parler de ce qui est propre à cette seconde édition.

Additions faites à cet Ouvrage dans cette Edition.

I. Elle a été enrichie d'un long Discours préliminaire sur la Foi, & sur la Raison, dans lequel on montre que plusieurs Théologiens & Philosophes les ont confonduës ensemble. Ensuite on nous apprend à les distinguer, & on nous marque l'usage & l'abus de la Raison, & les pernicieuses suites qui naissent de cet abus, entre lesquelles on met l'Athéïsme.

II. On a expliqué les difficultez qui pouvoient être répanduës par tout le corps du Livre, on les a, dis-je, expliquées par des Notes, qui forment au bas des pages un Commentaire fort juste & fort étendu, & qui est assûrément fort utile dans un Ouvrage aussi Métaphysique que celui-ci. L'Auteur ne perd aucune occasion dans ces Notes, de réfuter les impietez de Spinoza.

III. On a fait trois additions considérables aux chapitres qui traitent de l'unité de Dieu, de son empire, & de sa bonté. La premiere de ces additions explique le mystere de la Trinité, selon la méthode des Géometres. La seconde traite de l'origine, de la dépendance & de la nature des idées. La troisieme parle des dispositions qui peuvent être dans la Nature divine, à l'égard du bien & du mal des créatures.

IV. On voit plusieurs objections qui furent en-

* Qui soutenoit la Polygamie. Voyez le I. Art. de ce mois.

envoyées à M. Poiret, par une personne qui avoit été priée de faire des remarques sur son Livre. Ces objections suivent pied à pied tout l'Ouvrage, selon que l'Auteur trouva des choses qui l'arrêtoient en le lisant tout entier. On les voit ici non pas tout de suite, mais séparées l'une de l'autre par la réponse qui a été faite à chacune, ce qui est plus commode pour le Lecteur.

V. Après cela on voit d'autres objections avec les réponses, sur la matiere particuliere de l'immortalité de l'ame.

VI. Enfin on a joint à cette Edition un Discours qui n'est destiné à autre chose, qu'à montrer l'absurdité de l'Athéisme de Spinoza.

M. Poiret a tellement renoncé à l'esprit du monde, que de peur de l'offenser, je ne donne pas à son Livre les éloges qui lui sont dûs.

VII. *De Phœnice in Numismate Imp. Antonini Caracallæ expressa, Epistola Gabrielidis Carolæ Patinæ, Parisinæ Academicæ.* C'est-à-dire, *Explication d'une Médaille qui représente le Phenix, par Madem. GABRIELLE CHARLOTE PATIN.* Venetiis apud Johannem Fr. Valvarensem. 1683. in 4.

De la savante famille de Mr. Patin.

QUoi que ce Livre ne soit pas des plus nouveaux, nous en parlerons néanmoins une autre fois amplement. Ce ne seroit pas lui faire l'honneur qui lui est dû, que de remarquer que la personne qui l'a écrit, a beaucoup d'érudition pour une fille; car il est certain qu'un homme qui en auroit autant qu'elle, meriteroit l'éloge de fort savant. Il est très-rare de voir un homme aussi environné d'Auteurs que M. Patin. Il l'est lui-même, sa femme & ses deux filles le sont aussi. Madame Patin publia l'année 1680. un Recueil de Réflexions Morales & Chretiennes. Voici le titre d'une Harangue imprimée, que Madem. Charlote Catherine Patin prononça à Padouë le dernier d'Octobre 1683. sur la défaite des Turcs. *Oratio de liberata civitate Vienna, habita Patavia prid. Kal. Nov. 1683. à Carola Catharina Patina, Parisina Academica, Imperatori Cæsari Leopoldo Augusto, optimo, maximo, triamphatori, invictissimo dicata.* Sa sœur Madem. Gabrielle Charlote Patin, Académicienne aussi, publia presque en même temps cette Dissertation, sur le Phœnix d'une Médaille d'Antonin Caracalla. Il ne seroit pas bon attaquer M. Patin à coups de plume, car sans sortir de sa famille il peut presque lever une Armée. Ce ne sont pas de trop grandes hyperboles en matiere de combats d'esprit. Ne disoit-on pas d'une petite demi douzaine d'Auteurs, enfermez dans le Monastere de Port-Royal, *qu'ils ne montoient sur le Parnasse que par Escadrons?* Si nous avions sû, lors que nous parlâmes de M. Patin il y a un * an, qu'il avoit deux filles glorieusement érigées en Auteurs, nous n'aurions pas manqué de leur rendre le tribut qu'elles méritent, & desormais nous serons fort ponctuels a rendre compte au Public de tout ce qu'elles publieront. On ménagera toûjours de la place pour leurs Ouvrages: elles n'ont qu'à en faire.

Danielis Georgii Morhofii de patavinitate Liviana liber, ubi de urbanitate & peregrinitate Sermonis Latini universè agitur. Kiloni apud Joach. Renmann. Acad. Typographum. 1684. in 4. VIII.

PUis que T. Live, l'un des plus éloquens hommes de son siecle, n'a pû éviter qu'on n'ait dit que son langage sentoit encore le Provincial, il ne faut pas trouver étrange que les Poëtes Espagnols, qui alloient de si loin dans la Capitale, retinssent une certaine graisse qui ne plaisoit pas beaucoup à Ciceron. Aprés tous ces grands exemples, où est l'Auteur Provincial qui ne doive souffrir patiemment, que ceux qui ont été élevez, ou à la Cour, ou à la Ville, remarquent en lui de fâcheux restes du péché originel? On voit dans cet Ouvrage de M. Morhofius une infinité de recherches très-curieuses, tant sur la *patavinité* de T. Live, que sur la véritable *urbanité* du stile Latin. Nous en parlerons le plûtôt qu'il nous sera possible. † Il est dédié à M. de *Seckendorf*, savant homme du païs de Saxe, de qui l'on attend une Réponse au *Lutheranisme* de M. Maimbourg, & qui a beaucoup de part aux *Acta Eruditorum*, ou au Journal de Leipsie, à ce que l'on nous assûre.

Les Anecdotes de Florence, ou l'Histoire Secrette de la Maison de Médicis. Par le Sieur Varillas. A la Haye chez Arnould Leers. 1685. in 12. IX.

SI les autres Histoires de M. Varillas sont lûes avec un très-grand plaisir, que ne doit-il pas se promettre de celle-ci, où il fait profession de dire bien des particularitez, sur quoi on tire le rideau ailleurs? Nous parlerons bien-tôt amplement de ces Anecdotes. ‡ On vient d'apprendre avec joye, que l'Histoire de François I. par cet Auteur commence de se débiter à Paris chez Barbin en 2. vol. in 4. On ne manquera pas d'en tirer bien-tôt ici de quoi rendre complete l'édition que l'on y a débitée. On croit que l'Histoire du Wiclefianisme vient de la même plume. M. de Rocolles n'en doute point dans un Livre qu'il vient de donner au Public, & qui mérite d'être lû. Nous en pourrons parler en un autre temps. En voici toûjours le titre.

Zisca le redoutable aveugle, Capitaine Général des Bohemiens Evangeliques dans le penaltieme siecle. Avec l'Histoire des guerres & troubles pour la Religion dans le Royaume de Boheme, ensuite du supplice de Jean Hus, & de Jerome de Prague, lors du Concile de Constance. A Leyde chez Jaques Moukée 1685. in 12. ||

* Voyez le mois d'Avril, 1684. Art. I.

† Voyez le mois de Juin de cette année, Art. III.

‡ Voyez l'Art. I. du mois prochain.

|| Il y avoit en cet endroit dans la premiere Edition, l'Article suivant.

Histoire de France par M. Cordemoi, de l'Académie Françoise, Conseiller du Roi, & Lecteur ordinaire de Monseigneur le Dauphin. Tom. I. A Paris chez Jean Baptiste Coignard. 1685. in fol.

*On parle de ce Livre comme d'un chef-d'œuvre. Nous le devons recevoir incessamment. Dès que nous l'aurons reçu, nous tâcherons de lui rendre tous les honneurs * qu'il mérite.*

* Voyez quelque chose sur cet Ouvrage, Art. VII. du mois d'Octobre de cette année.

Veterum

X. *Veterum Analectorum Tomus IV. complectens iter Germanicum R. P. D. Mabillon & R. P. D. Michaelis Germain, Religiosorum Congregationis S. Mauri.* A Paris chez la Veuve Martin & Jean Boudot. 1685. in 4.

C'Est un Livre que nous devons recevoir au premier jour, & duquel nous tâcherons de donner une juste idée. Il contient plusieurs Manuscrits, que Dom Mabillon & Dom Germain ont trouvez dans les Bibliotheques d'Allemagne. Le premier de ces deux savans Religieux s'en va en Italie, par ordre du Roi, & sous les auspices de Monsieur l'Archevêque de Reims, pour chercher dans toutes les Bibliotheques les Manuscrits les plus rares. Nouvelle occupation pour les Imprimeurs, pour les Lecteurs & pour nous aussi.

XI. *De adoratione Eucharistiæ libri duo: quibus accedit Disquisitio Theologica de præcepto divino Communionis sub utraque specie. Auctore Jacobo* Boileau, *Theol. Paris. Ecclesiæ Metropol. Senonensis Decano.* C'est-à-dire, *Traité de l'adoration de l'Eucharistie.* Lutetiæ Paris. apud Viduam Edm. Martini & Joannem Boudot. 1685. in 8.

Idée de cet Ouvrage.

CE Docteur s'est rendu célebre par plusieurs autres Ouvrages. Il se propose dans celui-ci 1. de prouver, par le témoignage des Peres de tous les siecles, que l'on a toûjours rendu à l'Eucharistie une adoration intérieure, car pour l'extérieure il n'est pas nécessaire, dit-il, d'en disputer, puis que les Protestans d'Angleterre communient à genoux. 2. de répondre aux argumens du Livre de M. Daillé *de objecto cultus Religiosi.* L'Auteur ne fait pas difficulté de mépriser plusieurs Histoires miraculeuses, dont on a rempli plusieurs Livres, & il dit à l'égard de certaines fêtes, ou cérémonies, qui ne sont pas d'un ancien usage, que cela ne prouve point la nouveauté de l'adoration du Saint Sacrement, non plus que la Fête de la Trinité, établie seulement depuis quelques siecles, ne prouve pas que ce dogme n'ait point été toûjours crû dans l'Eglise.

En faveur de l'illustre M. Despréaux, son frere, il a joint à son Ouvrage un petit Traité sur le retranchement de la Coupe. Il soûtient que l'Ecriture ne parle pas si clairement de la Communion sous les deux especes, qu'il ne faille recourir à l'autorité d'un Juge parlant; il fait plusieurs remarques de Critique sur le texte Grec de S. Paul; & il réfute le Sermon de M. Claude sur la Section 53. du Catéchisme, & quelques endroits de la Réponse à l'Office du S. Sacrement, & de l'Histoire de l'Eucharistie, deux Ouvrages de feu M. de Larroque.

XII. *Essais de Sermons pour tous les jours du Carême, contenans six Discours differens pour chaque jour, & des sentences choisies de la Sainte Ecriture, & des Peres de l'Eglise pour chaque Discours, avec la traduction de ces sentences.* A Paris chez Denis Thierri. 1685. 3. vol. in 8.

Remarques sur plusieurs Sermons nouvellement imprimés.

NOus n'avons pas eu encore le temps de lire ce Livre, nous avons vû seulement que les Approbations des Docteurs en disent beaucoup de bien. Il paroît beaucoup de bon sens dans la Préface. L'Auteur y promet qu'il fera imprimer incessamment les Essais pour les Dimanches de toute l'année, pour l'Avent, pour les Mysteres de notre Seigneur, & de la Sainte Vierge, pour l'Octave du S. Sacrement, & pour les Fêtes des Saints. Cela ne peut être que fort commode pour quantité de jeunes Prédicateurs, qui n'ayant pas le loisir d'étudier, ont besoin que d'autres gens plus detachez du monde, & plus enfoncez dans la retraite, leur fournissent plusieurs desseins de Sermons, & bien des matériaux tout preparez. L'Auteur avertit dans sa Préface, *qu'on trouvera quelques Discours contre le déréglement des Ecclésiastiques, & qu'il sera de la prudence de ne s'en servir que dans des occasions, où les gens du monde ne puissent pas en tirer avantage.* Cela est fort bien pensé, car comme je l'ai dit ailleurs *, il regne parmi les Laïques une très-mauvaise coûtume à cet égard.

Ces mêmes Prédicateurs, qui ont du temps à donner à diverses choses, seront avertis qu'on a réimprimé à Anvers en 3. *vol. in fol.* les leçons morales du Jacobin Ange Paciuchelli sur le Prophete Jonas, traduites d'Italien en Latin par un Théatin, qui s'appelle Charles de Marimont. Mais on ne conseille pas de prendre pour bonnes toutes les Historiettes qu'il rapporte; par exemple il ne faut pas croire sur sa bonne foi, que Luther ait fait traduire l'Amadis de Gaule en François, afin de dégouter le monde de la lecture des Saints Livres.

Pendant qu'il y a des Auteurs qui préparent les matieres à ceux qui veulent prêcher, d'autres publient des Sermons tous faits, comme le R. P. Nicolas de Dijon, Exprovincial des Capucins de la Province de Lyon, qui vient de faire imprimer à Paris chez François Muguet un Avent qu'il a prêché, & qu'il intitule, *Pharaon réprouvé, ou l'Avocat de la Providence de Dieu sur la réprobation des pécheurs, contre les plaintes des Chretiens, contre les blasphêmes des Hérétiques, & contre les reproches des Gentils.*

* Nouv. de Févr. Art. V. & Mars Art. VII. de cette année.

XIII. *Tables des Sinus, Tangentes & Secantes, & des Logarithmes des Sinus & des Tangentes & des nombres, depuis l'unité jusques à dix mille. Avec un Traité de Trigonométrie. Par de nouvelles démonstrations, & des pratiques très-faciles, tant pour la construction des Tables, que pour la supputation des Triangles, par M.* Ozanam, *Professeur en Mathématiques.* A Paris chez l'Auteur & chez Michallet. 1685. in 8.

De ce qui est propre à cette nouvelle édition.

OUtre la Trigonométrie rectiligne & sphérique, qui n'étoient dans les premieres impressions qu'avec de simples pratiques, on trouve ici les Théorêmes nécessaires pour les démonstrations de ces pratiques, & la construction des Tables des Sinus & des Logarithmes, aussi avec les Théorêmes nécessaires pour la démonstration des problêmes. On a eu soin d'être court, soit en démontrant, soit dans les pratiques; car quand elles dépendoient de démonstrations trop longues, on les a changées en d'autres plus faciles à démontrer. On a séparé les Théorêmes d'avec les Problêmes, pour rendre ce Livre *plus agréable, & plus propre pour les plus & pour les moins savans.* On a corrigé à la plume le peu de fautes qui s'étoient glissées dans l'impression des Tables. La ré-

réputation de M. Ozanam ne peut que faire concevoir une grande idée de ce dernier Traité. M. de la Hue, autre fameux Mathématicien de Paris, vient de publier un Ouvrage sur les Sections Coniques, où il a épuisé tout ce qui se pouvoit souhaiter, sur cette abstruse & importante matiere. C'est un Livre Latin *in fol.* qui se vend chez Etienne Michallet.

XIV. *Entretiens sur diverses matieres de Théologie, où l'on examine particulierement les questions de la Grace immédiate, du Franc-arbitre, du péché Originel, de l'incertitude de la Métaphysique, & de la Prédestination.* A Amsterdam. 1685. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

CEt Ouvrage est divisé en deux parties, dont chacune est composée de cinq Entretiens. La premiere est du même Auteur * qui publia un Traité l'année passée *de l'état de † l'homme après le péché, & de sa Prédestination au salut*; la seconde a été faite par un de ses amis ‡, à ce qu'on assûre dans la Préface. On examine dans le premier Entretien, si pour convertir un homme, il est nécessaire que le S. Esprit agisse immédiatement sur lui, & on soûtient que non. On satisfait dans le suivant aux passages de l'Ecriture, qui sont alléguez pour prouver la nécessité de la Grace immédiate. On soûtient dans le troisieme, que l'homme n'a point perdu son Franc-arbitre par le péché, & qu'il est encore libre d'une liberté d'indifference, qui est la seula, selon cet Auteur, qui mérite d'être appellée liberté. On examine dans le quatrieme & dans le cinquieme la question du péché Originel, & l'on rejette les quatre manieres differentes dont les Théologiens l'expliquent. L'Auteur prétend que ni l'ancienne Eglise Judaïque, ni une bonne partie des Peres, n'ont jamais crû, ni connu cette espece de péché. Il répond aux objections d'un air qui fait connoître que s'il n'est pas Orthodoxe, il est du moins homme d'esprit.

Son ami lui ressemble fort, & pour l'esprit, & pour l'hétérodoxie. Il se promene au long & au large dans les espaces Métaphysiques, car après avoir montré l'incertitude & le peu d'étenduë des connoissances que nous avons de cette espece d'objets, il montre que pour les avoir appliquées aux articles de la Religion, on les a fort obscurcis. ‖ Il en veut sur tout à l'Auteur *de la Recherche de la Verité*, auquel il donne d'ailleurs de très-grands éloges. Il le blâme en particulier d'avoir cité l'Ecriture, pour l'établissement de ses nouvelles Hypotheses. Enfin après plusieurs réflexions, que nous n'avons pas le temps de rapporter, quoi qu'elles en soient fort dignes, il nous donne dans le cinquieme Dialogue l'explication des chapitres 9. 10. & 11. de l'Epitre aux Romains, selon les idées du Docteur Hammond. Quoi qu'il soit grand ennemi de la Prédestination, il ne laisse pas de reconnoître de bonne foi, que la prescience de Dieu lui paroît aussi impossible, sans des decrets qui ôtent la contingence des événemens, que l'accord de ces decrets avec l'indifference du Franc-arbitre; & bien loin d'imiter les ennemis de Jansenius, qui soûtiennent que Saint Augustin est tout-à-fait dans leur sentiment, il soûtient que les decrets d'élection, de réprobation, & de grace efficace, ne viennent que de la tête de Saint Augustin, qu'il traite cruellement pour cela, jusques à dire que c'étoient des restes de l'hérésie des Manichéens, de laquelle il n'avoit pas été bien guéri §.

* *M. Le Cene.*
† *Voi. les Nouv. de Juill. No. IX. du Catalogue.*
‡ *M. Le Clerc.*
‖ Conferez ceci avec la Réponse aux Questions d'un Provincial, chap. 139.
§ Voyez la suite de cet Ouvrage dans le mois de Janvier 1687. No. III. du Catalogue, Section 8.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de Mai 1685.

ARTICLE I.

Les Anecdotes de Florence, ou l'Histoire secrete de la maison de Medicis, Par le Sieur de Varillas. A la Haye chez Arnould Leers. 1685. in 12.

LEs Préfaces de M. de Varillas ont un tour si particulier, & si instructif, qu'on trouvera bon sans doute, que je m'arrête un peu sur celle de ce nouveau Livre.

Des Livres Anecdotes.

Elle est toute pleine de remarques sur le caractere des Anecdotes. C'est ainsi qu'on nomme les Relations qui révelent le secret des Grands, & qui nous les montrent tels qu'ils étoient dans leur Domestique, & dans leur deshabillé. Il est très-difficile d'y réüssir, tant parce qu'il n'y a que Procope qui nous ait laissé de cette espece d'Ouvrages, que parce que l'on ne sauroit s'y dispenser, ni d'aucune des regles de l'Histoire publique, ni de plusieurs autres regles particulieres. C'est ce qui fait dire à

à l'Auteur, *que quelque liberté, pour ne pas dire libertinage, que l'on attribue aux Anecdotes, il n'y a point de genre d'écrire plus contraint ...... ni d'esclavage plus grand pour un Ecrivain d'Anecdotes, que d'être obligé de dire la verité dans toutes ses circonstances, lors même qu'il traite des matieres les plus delicates.*

Particularités au sujet de Belizaire.

Il s'explique par l'exemple de Procope, qui s'est acquitté, dit-il, du devoir d'un fidéle Historien, lors que recherchant la cause du rappel de Belizaire, il écrit que le service que ce Général venoit de rendre, en chassant de l'Afrique les Vandales, *étoit de telle considération, que Justinien ne se sentant pas capable de la récompense, craignit que Belizaire, ayant les armes à la main, ne se fit lui-même justice.*

Procope en demeura-là, poursuit-il, *parce qu'il crût avoir satisfait aux loix de l'Histoire, & certainement il y auroit eu de l'injustice à lui demander alors quelque chose de plus. Mais quand il s'avisa long-temps après de travailler à ses Anecdotes, il crût* qu'il faloit expliquer les particularitez les plus cachées d'un fait si bizarre, & révéler à son Lecteurs *ce mystere de Cour, que ce qu'il avoit fait passer pour un effet de l'ingratitude & de la jalousie d'un Souverain, n'étoit qu'une intrigue d'amour de la femme de Belizaire, qui se hâtoit de retourner à Constantinople, pour y revoir l'infame objet de sa passion.* Procope en avoit usé de même, ajoûte-t-il, à l'égard de la seconde & de la troisiéme disgrace de Belizaire, qu'il attribua dans les Livres de la guerre Gothique aux ennemis de ce Général; mais il tira le rideau dans les Anecdotes, & découvrit les passions honteuses de l'Impératrice Théodore, qui fit rappeller Belizaire, tantôt afin de lui faire recouvrer le Généralat par le sacrifice de sa fille, c'est-à-dire, en l'obligeant de la marier avec le Neveu de Théodore, tantôt afin de faire revenir à Constantinople la femme de ce grand homme, *pour avoir une Confidente & même une Compagne de ses desordres.*

Objection contre Procope.

Mr. de Varillas donne la raison de cette differente conduite, en expliquant le divers but d'un Ecrivain d'Anecdotes, & d'un Historien; mais il est fort apparent que tous les Lecteurs ne s'en contenteront pas, & qu'il y en aura qui soûtiendront que Procope n'a pû remplir le devoir d'un fidéle Historien, si pour ne découvrir pas les secrets de Cour, & les infamies de l'Impératrice, il a forgé de fausses raisons de la disgrace de Belizaire. Tout ce que l'on pourroit dire pour l'excuser seroit, qu'il n'a pas été obligé de rendre public ce qu'il sçavoit de la véritable cause de cette disgrace. Il la pouvoit donc taire, dira-t-on, mais il en faloit demeurer-là, & ne point calomnier les uns, afin d'épargner les autres. M. de Varillas a tant médité sur ce qu'il a dit, qu'il pourra, s'il veut, satisfaire pour Procope aux Lecteurs Critiques, quoi qu'il semble bien mal-aisé de tirer d'affaire cet Historien, & de ne pas applaudir aux invectives de Balthazar Boniface, de Trivorius, de la Mothe le Vayer, & de plusieurs autres; car si Justinien & Théodore, si Belizaire & Antonine sa femme, ont mérité d'être traitez comme ils le sont dans les Anecdotes de Procope, ils ne méritent pas les louanges que le même Historien leur avoit données ailleurs. Il semble qu'il n'y ait pas le mot à dire contre cela.

Difficultés que trouvent les Ecrivains d'Anecdotes.

L'Auteur donne ensuite une nouvelle raison de la difficulté que trouvent les Ecrivains d'Anecdotes, c'est qu'ils étudient principalement les mœurs de l'homme, & que comme ils savent *qu'il n'y a point d'état dans la vie, où l'on soit plus negligent à cacher ce qui se passe dans le fond du cœur, que quand la passion qui le domine est arrivée jusques dans l'excès*, ils suivent pas à pas *les diverses agitations que causent, par exemple, la fureur de l'amour & le desespoir de la jalousie*; mais on leur reproche alors qu'ils n'écrivent qu'une Satyre, & *ils n'ont jamais plus de sujet de craindre d'être mal-traitez, que lors que ce qu'ils racontent de vicieux est plus véritable.* L'engagement où ils sont de ramasser de petites choses que l'Historien aura rebutées, en vertu de cette belle maxime d'Ammien Marcellin, *discurrere per negotiorum celsitudines, non humilium minutias indagare causarum*, & de s'attacher au vrai dans toute son étenduë, soit qu'il ait de la vrai-semblance, soit qu'il n'en ait pas; au lieu que l'Historien n'est proprement obligé de dire la verité, que lors qu'elle est vrai-semblable, cet engagement, dis-je, est une autre cause de la difficulté des Anecdotes, à ce que dit cet Auteur.

Dangers où ils s'exposent.

Mais ces difficultez, quelque grandes qu'elles puissent être, ne sont rien en comparaison de celle qui suit. C'est qu'un Ecrivain d'Anecdotes ne se sauroit proposer, ni l'intérêt, ni la gloire, pour la fin de son entreprise. *Il court risque de tout perdre au lieu de profiter, & le même Conestaggio, à qui on avoit promis dix mille écus outre une grosse pension viagere, pour écrire l'Histoire de la réunion du Portugal à la Couronne de Castille, fut ménacé de coups de bâton, dès que l'on sût qu'il cherchoit ailleurs que chez l'Ambassadeur d'Espagne à Genes, des Mémoires pour écrire les dernieres révolutions des Païs-Bas.* Il n'oseroit pas même esperer de tirer son nom de l'oubli, en faisant revivre les autres. L'Auteur assûre *qu'il a lû dans la Bibliotheque du Roi plusieurs Manuscrits, qui infailliblement ne seront jamais imprimez, parce qu'ils font le portrait un peu trop au naturel de quelques personnes illustres, en qui l'Histoire n'a pas trouvé de défauts jusques à present, ou du moins n'y en a pas voulu trouver.* Enfin il n'oblige ni le siecle dont il raconte les égaremens, ni celui dans lequel il vit. *Si la République de Venise n'eût offert un azile à l'infortuné Boccalini, il n'y auroit point eu de sûreté pour lui dans le vieux ni dans le nouveau Monde, tant étoit alors redoutable la puissance de ceux dont il s'étoit attiré la haine par sa Pierre de touche.* C'est le titre d'un de ses Livres.

Ils different fort entre eux. Mesures qu'ils doivent garder.

Outre tant de difficultez qu'un Ecrivain d'Anecdotes rencontre dans son chemin, celle-ci n'est pas peu considérable, c'est qu'il a bien de la peine à nous donner le véritable portrait de l'esprit & du cœur des gens. On comprendra cette peine si on se souvient que Paul Jove, Guicciardin, & le P. Paul, les trois personnes du monde qui ont pû le mieux connoître Leon X. & qui ont le plus travaillé à exprimer au vif son génie, *s'expliquent si diversement, que les trois principaux Heros de l'Italie ne sont pas plus differens entre eux de mœurs & de conduite, qu'il l'est de lui-même dans les Ecrits de ces trois Auteurs.* On verra avec une extrême satisfaction ce que M. de Varillas dit en cet endroit, pour prouver ce qu'il avance. Or de peur qu'on ne l'accusât de trop de témérité, lui qui veut prendre le pinceau pour réformer l'Ouvrage de ces trois grands Maitres, il nous apprend les routes nouvelles qu'il veut suivre, les sources fécondes où il a puisé, & la méthode dont il s'est servi pour les bien purifier. Il conclut cette excellente

Pré-

Preface par des réflexions sur l'utilité des Anecdotes, & sur les mesures qu'on y doit garder. Il veut qu'on supprime la vérité, *par tout où il n'est pas possible de la réveler, sans agir contre les bonnes mœurs*, & non-seulement il blâme Procope d'avoir violé cette regle, en décrivant les infamies de l'Imperatrice Théodore, mais il souhaite aussi que ceux qui pourroient remplir les lacunes, que Nicolas Alemanus a laissées tout exprès dans les Anecdotes, qu'il a traduites & savamment commentées, n'en ayent jamais ni le loisir, ni la volonté. L'exemplaire du Vatican pourroit remplir ces lacunes.

Particularitez sur Alphonse & Castruccio Castracani.

M. de Varillas fait une remarque qui mérite de n'être pas oubliée, sur le bon succès de la hardiesse de Bernardin Cerico, & de Nicolas Tegrinus, les seuls Historiens qu'il trouve qui n'ayent pû *être portez à deguiser la vérité, ni par la qualité des presens qu'on leur faisoit, ni par la crainte des supplices dont ils étoient menacez.* Le dernier Alphonse * qui porta la Couronne de Naples, essaya de gagner ou de corrompre toutes les bonnes plumes de son siecle, *& tous ceux qui avoient de la réputation, reçûrent de lui des pensions ou des présens, dans quelque contrée de l'Europe que la naissance ou la fortune les eût confinez. Cependant il n'y a jamais eu de Monarque, dont les defauts ayent été mieux particularisez que les siens. On n'ignore pas la moindre de ses foiblesses, & on a beau lire dans Pontanus, dans Panorme, dans Benedicti & dans 64. autres Historiens, qu'il posseda toutes les belles qualitez qui forment les Héros, personne ne les croit; & l'on aime mieux ajoûter foi à Bernardin Cerico, qui est d'ailleurs un très-pitoyable Historien.* Au contraire Castruccio Castracani diffamé par 30. celebres Historiens d'Italie, & entre autres par le redoutable Machiavel, en reçoit moins de préjudice dans l'esprit du monde, que de gloire de l'Apologie de Nicolas Tegrinus. Mais, ajoûte M. de Varillas, comme ces deux évenemens *sont peut-être les seuls où l'on ait fait une rigoureuse justice à la verité opprimée depuis que l'on écrit l'Histoire, il ne s'y faut attendre que de la bonne sorte.* C'est-à-dire, que les Souverains ne doivent presque rien craindre de la posterité, pourvû qu'ils tâchent mettre les Historiens dans leur parti à force de presens & de pensions. Je croirois pourtant que la voye la plus sûre seroit de craindre les Bernardins Cerico, quelque liberal ou redoutable qu'on puisse être. Parlons maintenant des Anecdotes de Florence.

Sur Côme de Medicis.

L'Auteur met d'abord en fait, *que la Maison de Medicis a toûjours été comprise entre les Nobles de Florence, depuis que cette Ville racheta sa liberté de l'Empereur Rodolphe Premier*, & il le prouve par le trafic dont elle faisoit profession; car les Historiens de Florence avouënt, que les Gentilshommes du païs étoient presque tous engagez dans le commerce. Aprés avoir établi ce fondement, il nous parle des grandes richesses de Côme de Medicis surnommé le Vieux, & du trafic qu'il faisoit par tout, depuis la Perse jusques dans l'Andalousie. Il nous dit ensuite que cette grande puissance lui attira des ennemis, qui ayant juré sa perte le firent emprisonner. Il nous conte aprés cela fort finement toutes les intrigues & toutes les adresses, qui firent évanoüir leur projet, & bannir & rappeler Côme.

Sur Pierre de Medicis.

Pierre de Medicis son Fils dégénera extrêmement, & eut si peu de genie, que le fameux Poggio, son Précepteur, recourut en vain au dernier expédient de lui dégourdir l'esprit, qui fut de composer des contes, où il mêla une infinité de circonstances deshonnêtes. Ce secret fut inutile pour délivrer le jeune homme de sa pesanteur naturelle. Mais son peu de mérite n'empêcha pas qu'on ne conspirât contre lui, & que les Pitti, qui étoient les Chefs de la conjuration, ne succombassent. Ils se retirerent à Venise, & furent cause que cette florissante République, qui aspiroit à subjuguer toute l'Italie, arma pour eux. Cette guerre a été compliquée de mille intérêts differens, que l'Auteur démêle avec beaucoup de clarté. Pierre de Medicis n'en vit point la fin; ce fut son fils Laurent qui la termina d'une façon très-glorieuse, malgré sa grande jeunesse. C'est un des plus illustres hommes de sa Maison. Il se donna une bataille entre les deux partis; que deux choses rendirent assez singuliere; l'une que le Général des Venitiens ayant inventé peu de jours auparavant, la maniere de faire rouler l'Artillerie en pleine campagne, & s'en étant servi dans le combat, toute l'Italie s'en plaignit, comme d'une contravention manifeste aux loix de la bonne guerre; l'autre, que la nuit étant survenuë avant que la bataille finît, les Ecuyers & les Valets allumerent des flambeaux, afin d'éclairer leurs Maîtres comme dans les Tournois.

Sur la conjuration des Pazzi & l'assassinat de Julien de Medicis.

Ceux qui ont oüi parler de la conjuration des Pazzi contre Laurent de Medicis, s'attendront sans doute à la voir ici fort exactement décrite, car on sait que M. de Varillas n'est jamais mieux dans son élement, que lors qu'il expose de telles choses. Il est certain qu'il raconte dignement cette horrible conspiration, quoi qu'il n'ait voulu ni copier, ni abreger la Relation qui en fut faite par Ange Politien, si belle & si pathetique, *que les Doctes qui s'assemblerent dans la Bibliotheque de Medicis, avouërent que Ciceron n'auroit pû mieux faire.* Comme il a pour son garand un Augustin entierement dévoué aux intérêts de la Cour de Rome, savoir *Onuphrius Panvinius*, il ne fait point de difficulté d'avoüer, que le Pape Sixte IV. trempa dans l'entreprise des Pazzi. L'Archevêque de Pise y trempa aussi, mais il lui en coûta bon, puis qu'il fut pendu avec ses habits Pontificaux aux fenêtres de l'Hôtel de Ville. Lors qu'il fut jetté il s'acharna sur le corps d'un des complices, *qui pendoit au barreau prochain, & lui mordit la mammelle gauche avec tant de fureur, que le bourreau eut de la peine à lui faire lâcher prise.* Le signal que les conjurez avoient pris, étoit l'élevation de l'Hostie durant la Messe. Ils crûrent pendant quelque tems que Julien de Medicis, frere de Laurent, ne viendroit pas assez-tôt, & selon toutes les apparences, ce qu'ils craignoient seroit arrivé, si François Pazzi n'eût eu recours à une ruse. Il courut à l'appartement de Julien, qui s'ajustoit & qui frisoit ses cheveux avec toute la patience nécessaire, & le tirant à l'écart il lui dit, *que sa Maîtresse étoit à l'Eglise si belle & si bien parée, qu'elle attiroit les regards de tous les jeunes Gentilshommes.* Sur cet avis Julien se hâta de s'habiller, & arriva assez-tôt à la grande Eglise pour y être tué au tems du signal. L'Auteur ne dit point si cette Maîtresse étoit la même qui déclara qu'elle étoit grosse du fait de Julien, & qui accoucha cinquante jours aprés d'un fils

qui

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. III. de NAPLES. Rem. F.

qui a été Pape sous le nom de Clement VII. Voila quelles sont les circonstances qu'un Ecrivain d'Anecdotes doit ramasser, & qui rendent tres-curieux cet Ouvrage de M. de Varillas, où l'on voit d'ailleurs tous les traits de politique, par lesquels Laurent de Medicis, qui échapa à la fureur des Conjurez, maintint & augmenta sa puissance. Le mariage de sa fille aînée avec un fils légitime d'Innocent VIII. fut fort avantageux à la Maison de Medicis, parce qu'il fut cause que le fils puiné de Laurent devint Cardinal à l'âge de 12. à 13. ans, & puis Pape sous le nom de Leon X.

Sur Laurent de Medicis.

C'est dommage que le Livre, que Laurent de Medicis avoit composé pour ce jeune Cardinal, à peu prés sur le modele des *Offices* de Ciceron, lors qu'il l'envoya à la Cour de Rome, se soit absolument perdu; car c'étoit un Auteur à se distinguer par ses Livres, si d'autres endroits plus éclatans ne l'eussent rendu l'un des premiers hommes de son siecle. C'est un de ceux qui ont le plus contribué à la restauration des Sciences dans l'Occident. Ses caresses, & ses liberalitez pour les Muses firent refleurir tous les beaux Arts; il fit des dépenses incroyables, pour recouvrer les Manuscrits que les Turcs avoient dissipez; il fit dresser la fameuse Bibliotheque de Florence, dont M. de Varillas nous promet l'Histoire, & il ne la mit dans son Palais que pour y attirer les plus savans de l'Europe. On y tint des Conferences où il parloit à son tour, & où il commença le dessein des experiences Physiques & Astronomiques, que l'on a continuées avec tant de gloire.

Sur George Merula & Politien.

C'est un grand plaisir que de lire l'endroit de ces Anecdotes, où l'Auteur nous parle des beaux Esprits que Laurent a honorez de son amitié. Il nous en conte mille choses singulieres, dont quelques-unes font voir que les plus savans sont sujets à de grandes imperfections; car par exemple, qu'y a-t-il de plus vilain que l'humeur d'un George Merula, qui se glorifioit de la reputation de Pédant, & qui en affectoit toutes les grimaces, de peur qu'on ne lui en disputât la qualité? Il fut toûjours en guerre contre quelqu'un, & ne se reconcilia jamais avec personne: il eut même cela de commun avec le chien enragé, qu'il avoit pris pour sa devise, que sa morsure étoit incurable. Il traita si mal Galeote, qu'il l'en fit mourir de dépit, *& de tant de personnes* qu'il attaqua, *il n'y en eut pas une qui osât mettre la main à la plume pour se défendre, tant on craignoit d'être accablé par une replique.* Mais Politien, qui en avoit été fort maltraité, avoit des défauts encore plus execrables, comme il parut par le genre de sa mort. *La passion criminelle, qu'il avoit pour un de ses Ecoliers de haute qualité, ne pouvant être assouvie, lui donna la fievre chaude. Dans la violence de l'accès, il fit une chanson pour l'objet dont il étoit charmé, se leva du lit, prit un Lut, & se mit à la chanter d'un air si tendre & si pitoyable, qu'il expira en achevant le second couplet.* L'Auteur semble ajoûter foi au bruit qui a fort couru, que la Version d'Herodien est un Ouvrage de Gregoire de *Citta di Castello*, dont Politien avoit acheté les papiers.

Sur Machiavel.

Il explique après cela fort nettement, les révolutions qui arriverent à Florence aprés la mort de Laurent de Medicis, & au lieu que tous les Historiens d'Italie se contentent de supposer, que l'imprudence de son fils aîné pensa perdre sans ressource toute sa maison, l'Auteur nous fait voir par ordre en quoi consistoit cette imprudence, & quelles en furent les suites. Il n'oublie pas ni le fameux Savanarole, qui prêcha si hardiment contre le Pape, & qui faisoit le Prophete, ni le célebre Nicolas Machiavel, qui soûtint les douleurs de la question, sans rien dire de ce qu'on vouloit qu'il révélât. Ce fut aprés qu'une longue suite d'intrigues eut rétabli dans Florence la Maison de Medicis, qui s'étoit vûë dans une extrême desolation, lors que le Cardinal de Medicis, Legat du Pape, tomba entre les mains des François à la journée de Ravenne. Son aîné avoit déja peri dans la Riviere de Garigliano. On admireroit justement que les Medicis ayent pû se relever d'une telle chûte, si l'Histoire ne nous fournissoit une infinité d'exemples de cette sorte de retours. Il est vrai que tous les Historiens n'en découvrent pas les ressorts, avec la même finesse que M. de Varillas. Quant à Machiavel il rentra en grace, & fut même si avant dans la faveur du Cardinal de Medicis, qu'il en reçut des gratifications extraordinaires. Mais comme il avoit l'esprit Républicain, il fut soupçonné d'avoir eu part à la conspiration qu'on avoit faite, pour assassiner tous les Medicis. Cependant on ne put pas l'en convaincre, & on ne l'appliqua point à la torture. On se contenta de l'abandonner à sa misere, & de le décrier comme un impie & un scelerat. Il ne se mit pas trop en peine de s'en purger, & l'on a dit même que sur la fin de sa vie, il ne reçut les Sacremens que par force. Mais l'Auteur n'en a point trouvé des preuves.

Et sur le Pape Leon X.

Si on l'en croit, le Cardinal de Medicis ne devint Leon X. que parce qu'on s'imagina dans le Conclave qu'il n'avoit qu'un mois à vivre. L'entrevûë de Boulogne, & le Concordat n'ont rien fourni à l'Auteur, parce qu'il n'a point trouvé de particularitez qui soient échapées à M. du Puy, & que *d'ailleurs Genebrard en a fait un Traité qui passe pour Anecdote.* Par une semblable raison il n'a pû presque rien dire sur l'affaire des Indulgences, qui engagea Luther dans le grand fracas dont les suites ont été si merveilleuses; le P. Paul avoit épuisé déja le sujet. On dit ici plusieurs choses, qui ne font pas trop d'honneur à la mémoire de Leon X. mais d'autre côté on lui rend beaucoup de justice à l'égard de son esprit, de son savoir, de sa politesse, de sa liberalité, & de sa bonne grace à dire la Messe, qui charma François I. dans l'entrevûë de Boulogne. Il avoit hérité de Laurent de Medicis l'inclination à favoriser les Savans. L'Auteur nous donne la liste de ceux qui eurent le plus de part aux bonnes graces de ce Pape, & il en rapporte des choses si singulieres, qu'elles ont quelquefois la mine d'avoir été inventées à plaisir, comme ce qu'il nous rapporte des prédictions de certaines gens entêtez de l'Astrologie judiciaire. Ce qu'il dit de Pomponius Letus, bâtard du Prince de Salerne, qu'il faloit aller dés minuit à ses leçons, si l'on vouloit trouver place dans son Auditoire, paroit un peu fabuleux.

Eloge & Livres de M. Graverol.

On nous promet un Ouvrage, où nous apprendrons peut-être des particularitez, touchant le Pape Leon X. qui ont échappé à M. de Varillas. C'est une compilation des Lettres que le Cardinal Sadolet écrivit au nom de ce Pape à plusieurs Princes Chretiens. M. Graverol, Avocat de Nîmes, qui nous doit donner ces Lettres, les accompagnera de notes de sa façon. C'est un homme tres-curieux & tres-habile, comme il vient de le témoigner par les observations, qu'il

qu'il a * jointes aux Arrêts Notables du Parlement de Toulouse, recueillis par la Roche Flavin, ainsi l'on se doit promettre mille belles choses de son Commentaire sur les Lettres de Sadolet, & d'un autre Ouvrage qu'il prépare, sous le titre de *Bibliotheque du Languedoc*, où il donnera la vie des Savans de cette Province, le Catalogue de leurs Ecrits, & plusieurs singularitez importantes. Il n'est pas nécessaire que je dise ici, cela est assez connu, que Leon X. craignit si fort que ses Brefs ne fussent remplis de termes barbares, comme ceux de ses Prédecesseurs, qu'il choisit pour ses principaux Sécretaires Bembe & Sadolet, les deux hommes du monde qui écrivoient le mieux en Latin. Il tournoit lui-même *une Lettre aussi bien qu'eux, quand il lui en prenoit envie, témoin celle qu'il écrivit au Cardinal de Medicis, en l'envoiant à Milan en qualité de Legat, & les agréables billets qu'il adressoit à sa Sœur ainée.* Mais tout ce grand attachement pour la politesse du stile, n'empêcha pas que les Grammairiens ne se moquassent de la Bulle, qui excommunia Luther, où ils trouverent une période de quatre cens mots.

Au reste nous avertissons le Public, que ce n'est ici que la premiere partie des Ancedotes de Florence. L'autre la surpassera de beaucoup, puis qu'on y parlera du Pape Clement VII. & de Catherine de Medicis, qui est *le principal sujet de cet Ouvrage*. Il faudroit que l'Auteur ne fût pas si difficile à communiquer une Copie complete de ce qu'il compose: il y trouveroit mieux son compte du côté de la gloire, parce qu'on imprimeroit ses Oeuvres en leur entier, & avec beaucoup moins de fautes.

ARTICLE II.

Observations sur la nouvelle Défense de la Version Françoise du Nouveau Testament, imprimée à Mons. Pour justifier la conduite des Papes, des Evêques & du Roi, à l'égard de cette Version. Imprimé à Roüen. 1685. in 8.

But de l'Auteur de cet Ouvrage.

CEux qui savent que la nouvelle Défense du Nouveau Testament de Mons, est un Ouvrage de M. Arnaud, qui abîme feu M. Mallet, Docteur de Sorbonne & Grand Vicaire de Roüen, croiront d'abord que l'Auteur de ces Observations vient plaider la cause du Grand Vicaire. Mais on se trompera si l'on fait ce jugement, car l'Auteur proteste dans sa Préface, *que ce n'est point ici une Apologie pour le Livre de M. Mallet, ni pour sa personne, quoi qu'on n'ait pas laissé, quand l'occasion s'en est présentée, de la défendre contre les injustes reproches de M. Arnaud.* A la verité on se plaint du mauvais traitement, qui a été fait à cet Adversaire des Jansenistes, & on nous assûre que ses mœurs étoient admirables; mais après tout ce n'est point s'engager à soûtenir, qu'il ait fait un fort bon Livre. Il y a bien de la difference entre avoir les qualitez d'un honnête homme & d'un bon Chretien, & pouvoir écrire savamment. Le but donc de cet Auteur est de réfuter les consequences, que M. Arnaud a tirées de sa nouvelle Apologie pour le Nouveau Testament de Mons, savoir, que c'est *une traduction très-fidele & très-exacte*, & qui n'a pû être attaquée *que par des impertinences*. C'est ce qu'on lui nie, & pour le faire avec plus de fondement, on remarque *quelques défauts essenciels* de cette Version, d'où l'on infere que ceux qui l'ont condamnée, ont eu de justes causes d'en user ainsi. Les défauts que l'on remarque, se rapportent principalement aux deux fins, qu'on veut que Mr. Arnaud ait euës; la premiere, de *détruire dans l'esprit des Fideles tout ce que* l'Eglise a fait *contre la Version de Mons*; l'autre, de *rendre inutiles les décisions de l'Eglise contre Jansenius, en renouvellant effectivement tout ce qu'elle a condamné de la doctrine hérétique de cet Auteur.*

Que St. Augustin, ni l'Ecriture, ne sont point favorables aux Jansenistes.

Cela étant, tout le monde voit que la meilleure partie du Livre est destinée à critiquer la traduction des passages de l'Ecriture, sur lesquels se fondent les Disciples de Jansenius, & à réfuter les raisonnemens dont Mr. Arnaud s'est servi, pour appuyer cette traduction & le fond même des dogmes. Bien loin d'avoüer à Mr. Arnaud que S. Augustin soit pour lui, comme a fait l'Auteur *des Entretiens de Théologie*, dont nous avons parlé à la fin des Nouvelles † de l'autre mois, on lui soutient que S. Augustin le combat manifestement; & on lui montre de plus que ce qu'il nomme *une maxime empruntée des Semi-Pelagiens*, est la doctrine commune des Saints Peres. C'est aux habiles Lecteurs à décider qui sont ceux qui agissent plus sincerement, ou ceux qui traitent S. Augustin de Manichéen, parce qu'ils n'osent nier qu'il ne soit du sentiment de Calvin, ou ceux qui soûtiennent qu'il ne favorise pas les Jansenistes.

L'Auteur, voulant mieux faire comprendre l'artifice, dont il dit que Messieurs de Port-Royal ont usé, pour inserer leurs sentimens dans l'Ecriture, tâche de montrer qu'ils n'ont pas tenu la même conduite, à l'égard des passages qui sont contraires à la doctrine de Jansenius, & à l'égard de ceux qui semblent lui être favorables. Il prétend qu'ils ont tourné les mêmes mots differemment, selon les intérêts de cette doctrine, & cela sans se souvenir de leurs propres regles. Il donne des raisons pourquoi on a dû blâmer dans leur traduction ce qui n'avoit pas été blâmé dans les autres, & il s'étend fort sur l'autorité du texte Latin & du texte Grec, & n'épargne pas les raisons, par lesquelles M. Arnaud a tâché de justifier la violence de son stile. Il dit plusieurs autres choses qui méritent d'être lûes, car il écrit bien, & il a beaucoup d'esprit & d'habileté. On peut croire que les Prélats, qui ont condamné la Version de Mons, n'ont pas été passez sous silence.

De la condamnation de la Version de Mons.

Mais il y a quelque chose d'assez embarassant là dedans, pour les Adversaires des Jansenistes, parce que toutes ces condamnations perdirent d'abord presque tout leur poids; d'où il semble que l'on peut conclure, que le Nouveau Testament de Mons n'a pû être condamné, qu'a cause de quelques circonstances externes; car s'il avoit été condamné pour l'infidélité de la Traduction, il ne pourroit pas être aujourd'hui permis, sans une trahison manifeste des intérêts de l'Eglise. D'ailleurs c'est une objection embarassante pour Mr. Arnaud, que de lui venir alléguer, comme on le fait dans cet Ouvrage, que non-seulement 3. Archevêques & 4 Evêques de France, ont interdit la Version de Mons sous peine d'excommunication, & que le Pape Clement IX. l'a déclarée téméraire & pernicieuse, mais aussi qu'Innocent XI. l'a condamnée par un

* *Voi. le Journ. des Sçavans du 19. Mars 1685.*

† Voyez le No. XIV.

un Decret du 10. Septembre 1679. Si Mr. Arnaud n'a presque rien répondu, quand M. Mallet lui a objecté Clement IX. & les sept Prélats de France, que pourra-t-il dire contre le Decret d'Innocent XI? On lui demande s'il trouveroit bon, que l'on s'élevât contre le Decret du même Pape, qui a condamné 65. Propositions. On le fait souvenir qu'il y a quelques années qu'on mit dans *l'Index* à Rome un Livre Italien, où se trouvoit l'Office de l'Immaculée Conception; que la défense ne tomboit pas sur l'Office même, qui est connu & autorisé dans l'Eglise il y a long-tems, & qui a été encore approuvé depuis peu par Innocent XI. mais qu'elle regardoit d'autres choses fausses ou téméraires, imprimées dans le même Livre; & que d'ailleurs c'étoit uniquement pour l'Italie; que cependant quelques Jansénistes répandirent aussi-tôt ce Decret par toute la France, en Latin & en François, avec une rapsodie de passages inutiles, & qu'ils témoignerent autant d'empressement pour cela, que si c'eût été un Canon de quelque Concile général. Voilà, poursuit-on, jusqu'où ces Messieurs savent porter leur soûmission, quand il leur plaît. *Ne croiroit-on pas après cela, que le Pape n'avoit qu'à interdire la Version de Mons, pour les empêcher de la débiser, ou de la vanter dans le monde?* Il y a donc de l'embarras de chaque côté. Si le Pape condamne un Livre, pourquoi en permet-on le débit? Pourquoi n'y-a-t-il que sept Prélats qui en ayent defendu la lecture? Et si on eût permis le debit, pourquoi les Papes & sept Prélats ont-ils condamné le Livre?

Si l'Office de l'Immaculée Conception a été condamnée.

ARTICLE III.

Trois Lettres de l'Auteur de la Recherche de la Vérité, touchant la Défense de M. Arnaud * *contre la Réponse au Livre des Vrayes & Fausses Idées.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1685. in 12.

Pourquoi cet Ouvrage est si court.

LA défense de M. Arnaud, contre laquelle ces trois Lettres sont écrites, est un Ouvrage si gros, qu'on s'étonnera que l'Auteur de *la Recherche de la Verité* n'y oppose qu'une petite Réponse. Il s'en excuse ici même à la fin du Livre en disant, que ce n'est ni paresse, ni impuissance qui le fait être si court, mais qu'il *est persuadé que ceux qui entendront un peu le sujet de la dispute, jugeront que la vérité est assez à couvert; qu'il ne prétend pas employer son temps, & passer sa vie dans des contestations inutiles, & qui n'auroient jamais de fin; qu'il s'en tient à la protestation qu'il a faite il y a long-temps; & que ceux qui veulent savoir si la verité est de son côté, doivent étudier, s'il leur plait, ses sentimens, & en juger ensuite selon leurs lumieres, &c.* Quand on saura ces dispositions de son esprit, on jugera sans doute que les trois choses, qu'il a choisies dans la défense de M. Arnaud pour y repliquer, lui ont parû de grande importance par rapport à son honneur. En effet il s'agit de savoir, dans la premiere de ces trois choses, s'il a fait Dieu corporel; dans la seconde, s'il a calomnié M. Arnaud de faire de nouveaux dogmes, & dans la troisieme, s'il a exposé faux dans le recit qu'il a fait de son démêlé. Voilà le sujet de ces trois Lettres.

Il se justifie, dans la premiere, de l'accusation d'avoir attribué à Dieu une veritable étenduë, & il témoigne là-dessus toute la sensibilité qu'un homme de bien doit avoir, lors qu'il se voit accusé d'un dogme non-seulement très-ridicule, mais aussi tout-à-fait impie. Cette accusation étant fondée sur ce qu'il avoit appellé *étenduë intelligible*, l'idée dans laquelle il croit que Dieu voit les corps, & que nous les voyons aussi, il a falu qu'il ait expliqué tout de nouveau son sentiment sur la nature des idées. Il fait plus, car il nous expose comment il est entré dans ce sentiment, ce qui est sans doute nous apprendre une particularité qui peut avoir ses usages; & il seroit bon quelquefois que nous sussions fort exactement, l'histoire des pensées de ceux qui ont inventé de nouveaux Systêmes de Philosophie; je veux dire, qu'il seroit bon que nous sussions par quels progrès, & par quelles consequences, ils sont venus au point où il leur a plû de se fixer. Il nous dit donc, *qu'après avoir fait une division exacte de toutes les manieres, dont nous pouvons voir les objets, & avoir reconnu que toutes renfermoient des contradictions manifestes, embarassé extrêmement, & comme hors d'espérance de pouvoir se delivrer de ses doutes, il se souvint heureusement de ce qu'il avoit lû autrefois dans S. Augustin, comme plusieurs autres, sans y avoir fait beaucoup d'attention*, savoir que nous n'avons point d'autre Maitre intérieur que la Sagesse éternelle, qui éclaire immédiatement tous les esprits, & sans l'entremise d'aucune créature. Il observa que S. Augustin parloit de cette doctrine *avec une assûrance, qui ne lui est ordinaire qu'à l'égard des veritez qui lui paroissent évidentes*, & il ne craignit point, sous l'autorité d'un si grand homme, *de chercher le denoüement de la plus grande difficulté qu'il ait jamais trouvée.* Mais après y avoir regardé de près, il s'apperçût que ce Pere ne parloit que des veritez & des loix éternelles, & qu'il n'assûroit point que l'on vît en Dieu les choses changeantes, qui nous environnent. Il chercha la cause d'une telle distinction, & il crût qu'elle consistoit en ce que du temps de S. Augustin, on n'avoit point découvert, que les qualitez sensibles ne sont point répanduës dans les objets de nos sens, mais que ce sont de pures modalitez de notre ame, comme on l'a découvert par la nouvelle Philosophie. Ainsi il crût qu'en suivant les principes de S. Augustin, *il pouvoit assûrer qu'on voyoit, ou qu'on connoissoit en Dieu même les objets materiels, & corruptibles, autant qu'on est capable de les voir & de les connoître.* C'est-à-dire, que l'on voyoit en Dieu même l'essence des corps, ou cette *étenduë intelligible qui est l'objet de la science des Geometres*, & qu'on sentoit seulement l'existence de la matiere, parce que les sentimens de couleur, ou autres dont Dieu nous touche, à l'occasion, ou à la présence des corps, nous font juger qu'ils existent actuellement. Il ne s'ensuit donc pas de la doctrine de cet Auteur, que l'on voye en Dieu, qui est immuable, un objet corruptible & muable, comme sont les objets qui agissent sur nos sens; car il ne prétend pas que l'on voye en Dieu l'existence de ces objets: nous n'avons, dit-il, qu'un sentiment confus de leur existence, à cause des couleurs dont Dieu nous touche, & que nous appliquons aux parties de l'étenduë intelligible; mais nous en voyons l'essence en Dieu même; or les essences des choses, comme tout le monde en convient, sont éternelles & immuables.

Comment on voit les choses en Dieu.

La

* Voyez le mois de Septembre de l'année derniere, Art. II.

Et en particulier l'idée de l'étendue.

La plus grande difficulté qui reste, c'est de savoir comment on peut voir en Dieu l'idée de l'étenduë, quoi qu'il ne soit pas étendu. Mais l'Auteur répond à cela, qu'il faut de toute nécessité, qu'il y ait en Dieu quelque chose qui représente l'étenduë de la matiere, puis qu'il est indubitable, que de toute éternité Dieu a connu en lui-même cette étenduë: je dis en lui-même, car outre qu'il seroit absurde de soûtenir que Dieu voit les choses hors de lui, comment auroit-il pû voir hors de lui de toute éternité, une matiere qui n'existoit point? Il faut nécessairement que la substance divine, *non en elle-même, mais entant que participable par la créature corporelle*, ait été le fond où Dieu ait vû éternellement les corps comme possibles. Si on trouve d'ailleurs, que nous ne saurions connoître les corps en eux-mêmes, il s'ensuit de toute nécessité, que nous les devons connoître dans ce fond de la substance divine, qui a été leur idée, ou leur Archetype éternellement. Mais comment les voir-là? Est-ce par une espece de transmission, c'est-à-dire, parce que notre ame reçoit une idée semblable à peu près à celle de Dieu? Nullement, car notre esprit est un sujet trop borné, pour être capable d'une modification, qui soit l'idée des objets dont nous avons connoissance. C'est seulement (& en cela consiste tout le mystere) parce que Dieu se fait voir à nous, entant qu'il est participable par les corps, & l'Archetype de tous les Mondes possibles. Or pour se faire voir à nous selon cette perfection, il n'est pas nécessaire qu'il nous communique des idées; il suffit qu'il nous les montre. Ainsi, selon ce sentiment, la perception d'une idée est differente de l'idée même. La perception est une modalité de notre ame, mais l'idée ne l'est pas. Voilà ce que peu de gens comprennent. Mais on n'a pas raison pour cela de le rejetter, puis que si l'on est capable d'approfondir un peu les choses, on voit aisément que ceux qui disent, que nous voyons les corps en eux-mêmes, & qu'ils sont la véritable cause de l'idée que nous en avons, prononcent des termes dont le sens est aussi incomprehensible qu'un cercle quarré. Cependant c'est ce que tout le monde dit & enseigne, excepté un très-petit nombre de gens, que l'on traite, je n'oserois dire, de quoi. Après cela n'a-t-on pas raison d'avoir de l'estime pour l'esprit de l'homme?

Que l'Auteur n'a point prétendu que Dieu fût étendu formellement.

Mais revenons au principal, qui est de savoir comment cet Auteur a pû dire ce qu'il a dit, & n'attribuer pas néanmoins à Dieu une étenduë formelle. Mr. Arnaud lui propose sur cela plusieurs fortes objections, & qui ont parû insolubles à bien des gens, quoi que l'Auteur, qui a médité long-temps sur tout ceci, & qui sait mieux que les autres en quoi consiste le fort & le foible de son opinion, ne paroisse pas les trouver fort bonnes. Je ne sai pas ce que l'on dira de ses repliques, mais je sai bien que si on n'en demeure pas satisfait, on le sera pour le moins du desaveu, qu'il a donné dans les formes, aux consequences de M. Arnaud; car il ne se contente pas de déclarer en mille lieux, qu'il n'attribuë point à Dieu l'étendue dont on parle, il s'en purge aussi par serment. *Je prens à témoin de mon innocence*, dit-il, *celui qui pénetre le fond des cœurs, s'il n'est pas vrai que je n'ai jamais crû, ni eu le dessein de persuader aux hommes, que Dieu fût répandu dans le Monde à la maniere des corps.*

Comment Dieu est étendu sans l'être formellement.

Pour le particulier des réponses, nous renvoyons le Lecteur au Livre même. On y voit tout du long le texte de Mr. Arnaud, & après cela les remarques de l'Auteur en peu de paroles, mais précises, & qui font voir la sublimité de son esprit. Je ne veux que faire remarquer ces trois choses, 1. que si on demande *comment il se peut faire, que la substance divine soit représentative des créatures, ou participable par les créatures, sans avoir les imperfections, ou les limitations des créatures*, il répond, *que c'est une proprieté de l'infini qui lui paroît incomprehensible, & qu'il en demeurera là.* 2. *qu'il croit que la substance divine est par tout dans le Monde & infiniment au delà, & qu'il ne comprend pas même comment quelques Théologiens osent dire le contraire*; mais il ne croit pas que Dieu soit par tout à la maniere des corps, plus grand dans un grand espace que dans un petit. C'est ramener le dogme des Scholastiques, qui disent que les esprits sont tout entiers dans chaque partie de l'espace qu'ils occupent; que l'ame est toute dans la tête, toute dans le cœur &c. & qu'il y a des espaces infinis au delà du Monde, que Dieu seul remplit par l'immensité de son Etre. On ne voit pas trop comment cela se peut accorder avec les Principes de M. Descartes. 3. que l'étenduë intelligible infinie qui est en Dieu, n'est pas la substance de Dieu entant qu'elle est par tout, mais entant qu'elle est représentative de la matiere.

Je ne dois pas oublier, qu'il renvoye quelquefois à la Philosophie Chretienne d'Ambroise Victor. C'est un Ouvrage Latin en six petits volumes *in* 12. composé par un P. de l'Oratoire, & imprimé à Saumur il y a environ 15. ans, & qui n'est qu'un tissu continuel de passages de S. Augustin. Le 2. & le 6. volume sont les plus curieux & les meilleurs. On démontre dans celui-ci, que selon les principes de S. Augustin les bêtes sont des Machines; & dans l'autre, que Dieu existe, parce que la verité immuable & universelle, qui éclaire tous les hommes, ne peut être que lui. Passons à la seconde Lettre.

De la grace efficace par elle-même.

J'ai deja dit que l'Auteur y parle de l'accusation qu'il avoit intentée à M. Arnaud, de faire de nouveaux dogmes, & qu'il avoit établie sur ce double fondement; le premier, c'est que M. Arnaud a soûtenu dans son Livre contre M. Mallet, *que les mérites des Saints s'acquierent par une grace, dont ils n'usent pas bien ou mal comme il leur plait.* Le second, c'est qu'il a soûtenu que son sentiment est un article de foi, & que le sentiment contraire est Pelagien.

Nous avons déja rapporté dans les Nouvelles de * Septembre, la maniere dont M. Arnaud a repoussé cette accusation. Il a répondu que son sentiment est aussi ancien que l'Eglise, & il a cité un grand nombre de Théologiens, qui l'enseignent sur ce pied-là, sans croire le moins du monde que le Concile de Trente l'ait condamné par ces paroles, *Si quelqu'un dit que le libre arbitre de l'homme mû & excité de Dieu, ne coopere en rien en se soûmettant à Dieu qui l'excite & qui l'appelle, afin qu'il se prépare à obtenir la grace de la justification, & qu'il ne peut pas refuser s'il veut, mais que comme une chose inanimée il ne fait rien du tout, & n'est qu'un sujet passif, QU'IL SOIT ANATHEME.* L'Auteur replique plusieurs choses à cela, qui reviennent à ces deux points; l'un, que ce Canon du Concile condamne l'opinion de M. Arnaud; l'au-

* Art. II.

l'autre, qu'au pis aller M. Arnaud est Auteur d'un nouveau dogme, en ce qu'il propose son sentiment comme un article de foi, & qu'il traite de Pelagianisme l'opinion contraire. Ce dernier retranchement semble beaucoup meilleur que le premier, parce qu'il est évident, par la conduite de l'Eglise Romaine, qu'elle regarde comme deux opinions qui se peuvent soûtenir sans hérésie, celle de la grace efficace par elle-même, & celle du P. Molina.

On reproche agréablement ici à M. Arnaud, qu'il souffrit que l'on raillât cruellement les Thomistes dans les Lettres Provinciales, *ne prévoyant pas qu'un jour lui ou M. Pascal se trouveroit fort heureux, de se mettre à couvert à l'ombre d'un pouvoir prochain, qui n'a jamais aucun effet*, c'est-à-dire, à l'ombre du sentiment des Thomistes. On s'étonne qu'il n'y ait point eu recours dans les passage contre M. Mallet; on lui apprend que *s'il avoit fait plastron de ce terme impénétrable, on ne se seroit pas avisé de l'attaquer*, & on lui conseille *de s'en couvrir en abondonnant là son ami*, quoiqu'on ne *prenne pas ce plaisir malin de le voir dans une posture fort contrainte pour lui, & si agréable à la vengeance de ses ennemis.*

Si le Concile de Trente a condamné cette opinion.

Mais encore que le dernier retranchement paroisse le plus assûré, l'Auteur ne laisse pas de se fortifier dans l'autre, & d'employer plusieurs pages à faire voir, que les paroles du Concile sont directement contraires au sentiment de M. Arnaud. Voici l'une de ses preuves; c'est que pour montrer que le Concile ne condamne pas l'opinion de Jansenius, il faut se sauver nécessairement dans cette clause, *mais que comme une chose inanimée il ne fait rien du tout, & n'est qu'un sujet passif.* Or en se sauvant dans cette clause, on peut soûtenir que le Concile n'a condamné ni les Luthériens, ni les Calvinistes, ce qui est visiblement faux; donc cette clause n'empêche pas que tous ceux qui nient l'indifference de la volonté, n'ayent été condamnez dans le Concile. Il n'y a point de détour, ou de faux-fuyant dans le Systéme des Thomistes, *pouvoir prochain qui n'a jamais aucun effet*, *simultas potentiæ*, *potentia simultatis*, dont les Protestans les plus rigides ne se puissent servir, s'ils veulent; & par consequent ils se pourroient accommoder de la décision, aussi bien que les Jacobins & le Port-Royal. Preuve certaine qu'il est quelquefois aisé de se jouër des Saints Canons. Pour ce qui regarde l'antiquité dont M. Arnaud se glorifie, l'Auteur le renvoye aux *redoutables* Peres Deschamps & le Porcq, celui-ci Prêtre de l'Oratoire, celui-là Jésuite, qui ont écrit contre l'hérésie de Jansenius, *sans qu'on ait osé leur répondre.* Ce qu'il ajoûte que *l'impeccabilité* de l'ame de Jésus-Christ (on s'en sert pour prouver que la nécessité, & la liberté, ne sont pas deux choses incompatibles) se peut aussi bien tirer de la prescience & de la direction du Verbe, que d'une impression invincible de la grace, surprendra tous ceux qui connoissent ses principes & la force de son jugement. Quel moyen de concevoir qu'il ait pû dire, que Dieu connoît certainement les déterminations futures de notre ame, avant que de les avoir tirées, par ses decrets, du nombre des choses purement possibles? Quoi qu'il en soit, on lira avec plaisir ses pensées sur la doctrine de la Prédestination, & sur le sens de S. Augustin, car elles marquent un génie fort net, & qui s'exprime vivement.

La troisieme Lettre contient la justification de quelques faits. Comme ils sont pour la plûpart de nulle importance pour le Public, il n'y est entré qu'à regret, & ne s'y est arrêté que le moins qu'il lui a été possible. Ses réponses méritent pourtant d'être lûes. Elles sont vives, & serrées, & frappent toûjours au but.

ARTICLE IV.

Traitez nouveaux & curieux du Café, *du* Thé, *& du* Chocolat. *Ouvrage également necessaire aux Médecins, & à tous ceux qui aiment leur santé. Par Philippe Sylvestre du Four.* Suivant la Copie de Lyon, à la Haye chez Adrian Moetjens. 1685. in 12.

Que le négoce & la science ne sont point incompatibles.

L'Auteur de cet Ouvrage est un Marchand natif de Provence, & établi depuis longtemps à Lyon. Cette qualité de Marchand ne doit pas préocuper le Lecteur au desavantage de ce Livre; car qui ne sait qu'anciennement il y a eu de grands Philosophes qui ont exercé le commerce? Si l'on doute de la compatibilité des études avec le négoce, on n'a qu'à voir la Harangue de Barlæus, qui a pour titre *Mercator Sapiens*, & qu'il prononça fort à propos le jour de la Dédicace de *l'Ecole illustre* d'Amsterdam, en l'année 1632. Avec tout cela demeurons d'accord, que les Lettres & la Marchandise ne logent pas trop souvent ensemble; ce qui vient sans doute de ce qu'on connoît, qu'elles empêchent de parvenir au but que l'on se propose, & que l'on souhaite passionnément dans le commerce, je veux dire, de devenir riche. Mais comme il n'y a point de regle si générale, qui ne souffre quelque exception, il se voit quelquefois des gens qui ajustent ensemble le savoir & le trafic. M. du Four est de ce nombre. Il sait les Langues, & les belles Lettres, il écrit bien, & il a toûjours entretenu commerce d'esprit avec des personnes de qualité & de mérite, comme, avec M. le Premier Président de Lamoignon, M. du Gué, Intendant du Lyonnois, M. Charpentier de l'Académie Françoise, Mademoiselle de Scudery, M. Justel, M. le Chevalier Chardin, M. Tavernier, M. de Guilleragues, Ambassadeur à Constantinople, M. le Chevalier d'Ervieux, Consul d'Alep, M. de Bonacorse, Consul du Caire, M. Chorier, Historiographe de Dauphiné, M. le Chevalier Valon, à qui il dédie ce nouveau Livre. Je dis, nouveau parce que ce n'est pas le seul qu'il ait donné au Public. Il en avoit déja publié un autre qui a eu un succès extraordinaire, & qui s'intitule *Instruction Morale d'un pere à son fils.* On l'a traduit en Latin, en Allemand, & en Flamand, & on l'a réimprimé plusieurs fois à Paris, à Lyon, à Toulouze, à Bâle, en Hollande &c. Quant à ces nouveaux Traitez, l'on peut dire que la Profession de l'Auteur a servi à les rendre plus exacts & plus utiles, parce que son commerce de drogues lui a ouvert des correspondances par tout le Levant, qui l'ont mieux instruit que n'auroient pû faire de longues méditations. J'espere qu'on me saura gré d'avoir ainsi fait paroitre cet Auteur, avant que de toucher à son Livre, dont je vais parler tout présentement.

Découverte du Café, & étymologie de l'Antimoine.

Il avoit déja parû en l'année 1674. & même le Journal des Sçavans du 28. Janvier 1675. en avoit donné un Extrait, pour ce qui concerne le Café; mais la seconde édition que l'on en fit

l'année

l'année paſſée, eſt beaucoup plus ample. On nous y apprend que le Café eſt le fruit d'un arbriſſeau, qui ne croît que dans l'Arabie heureuſe; qu'il n'y a gueres plus de 25. ans qu'on a commencé à s'en ſervir en France; que le premier des Européens, qui en a donné des nouvelles, eſt *Proſper Alpinus*, qui voyagea en Egypte il y a environ cent ans; & qu'au rapport du Maronite *Fauſto Nairone*, le Café fut découvert par le Prieur de quelques Moines, après qu'il eût été averti par un homme, qui gardoit des Chevres ou des Chameaux, que quelquefois ſon bétail veilloit & ſautoit toute la nuit. Le Prieur, ayant ſoupçonné que cela venoit d'un fruit dont ces bêtes ſe nourriſſoient, voulut en eſſayer la vertu, & il trouva que c'étoit un bon remede contre le ſommeil. C'eſt ce qui l'obligea d'en faire prendre à ſes Moines, pour les empêcher de s'endormir pendant les Offices de la nuit. Cette circonſtance eſt cauſe que l'on ſe ſouvient aſſez naturellement d'une certaine étymologie de l'Antimoine. Il y * a des gens qui diſent qu'un Moine Alleman, en ayant fait manger à des pourceaux, & remarqué qu'ils en devinrent extrêmement gras, s'imagina que s'il en donnoit à ſes Confreres, il augmenteroit leur embonpoint; mais il fut bien trompé dans ſon eſpérance, puis qu'ils en moururent tous. De là vient qu'on impoſa le nom *d'Antimoine* à ce Mineral. On prétend que cette étymologie ſe trouve dans un vieux Manuſcrit, qui étoit dans la Bibliotheque de M. Moreau, & qui a été cité par M. Perrault, dans le Rabatjoye de l'Antimoine.

Uſage & qualitez du Café.

L'Auteur ne ſe contente pas de nous apprendre en quel temps on a commencé de connoître le Café en Europe, il recherche auſſi en quel temps il a commencé d'être en uſage parmi les Orientaux, & il rapporte pluſieurs choſes, qui font voir leur inclination exceſſive pour cette boiſſon. Mais après toutes ces remarques hiſtoriques, il paſſe au plus important, qui eſt de ſavoir la maniere de bien choiſir le Café, de le bien *torrefier*, de le bien conſerver lors qu'il eſt réduit en farine, & de bien faire cuire cette farine. Il nous apprend tout cela fort nettement, avec la doze néceſſaire; après quoi il examine en Phyſicien les qualitez du Café, tant premieres que ſecondes, & nous dit que par l'analyſe chymique qu'il en a fait faire, c'eſt une drogue remplie de ſel volatil & de ſouffre, par où il donne raiſon de ſes effets. Il confirme ſes explications par le témoignage d'un bon nombre d'Auteurs célebres, & parcourt en détail les diverſes maladies d'hommes & de femmes, que l'uſage du Café peut guérir ou prévenir. Il joint les exemples & les témoignages aux raiſons, & entre pluſieurs autres perſonnes, il nous parle d'une Dame de Paris, qui ſe ſervoit du Café, non-ſeulement pour guérir les maladies de ſon corps, mais auſſi pour diſſiper ſa triſteſſe; ſi bien que ſon Confeſſeur ne lui eut pas plûtôt annoncé, après bien des ménagemens, la mort de ſon fils unique, qu'elle s'écria tout auſſitôt: *Quoi mon fils eſt mort! du Café, du Café.*

Il n'empêche point de dormir dans l'Egliſe.

Ce qu'il y a de bien remarquable, c'eſt qu'encore que tout le monde convienne que le Café peut tenir les gens éveillez, (c'eſt du moins la qualité qui lui eſt la moins conteſtée) on ne voit pas que depuis que l'uſage en eſt devenu ſi frequent, on dorme moins au Sermon que du temps de nos Ancêtres. Grand deſordre ſans doute! puis que la fin à laquelle on deſtina d'abord le Café, & le premier effet qu'il produiſit, fut d'empêcher que les Moines ne s'endormiſſent, lors qu'il faloit prier Dieu. On ne ſait pas trop bien encore, je croi, ſi le deſordre dont je parle, vient de ce que l'on néglige de prendre du Café un peu avant les heures de dévotion, ou bien de quelque qualité occulte qui empêche l'effet naturel de la drogue; mais on ſait bien que ceux qui en prennent davantage, ne ſont pas pour l'ordinaire plus attentifs que les autres dans les Egliſes, ni plus à couvert de ce reproche,

> Peut-on ſi bien prêcher qu'il ne dorme au Sermon? †

Cela pourroit être la matiere d'un Livre curieux, ſi quelqu'un en vouloit rechercher les cauſes morales & naturelles.

De peur qu'on ne s'imaginât, que le Café peut ſervir indifferemment à toutes ſortes de perſonnes, l'Auteur a fait un Chapitre exprès *des temperamens, & des maladies, où le Café n'eſt pas propre.* Tels ſont *les bilieux*, *les eſtomacs qui digerent trop vite, & qui ont beaucoup de chaleur; ceux dont les vaiſſeaux ſont pleins d'un ſang qui circule avec trop de rapidité; ceux qui ont un crachement de ſang, provenant de quelques extrêmitez de veine ou d'arteres trop ouvertes, ou d'un ſang trop âcre.* Il donne la raiſon pourquoi le Café leur eſt contraire.

Hiſtoire au ſujet du Café.

Mais ce ne ſeroit avoir encore rien fait, ſi l'Auteur ne répondoit pas ſolidement à la terrible objection, qui a été publiée contre le Café par un Médecin Danois, qui s'appelle *Simon Pauli.* Il la réfute donc fort exactement. Ce Médecin avoit condamné le Café, comme une choſe *qui énerve les hommes, & qui les rend inhabiles à la génération*, & il avoit confirmé ſa remarque par un recit, qui ſe trouve dans les Voyages d'Olearius, & qui porte que les Perſes ſe ſervent du Café, pour moderer leur chaleur, parce qu'ils n'aiment pas à ſe voir chargez de beaucoup d'enfans, comme ils l'avoüent eux-mêmes. Ils racontent qu'un de leurs Rois, nommé *Sultan Mahomet Kaſuin*, qui régnoit devant le tems de Tamerlan, s'étoit tellement accoûtumé à ce breuvage, qu'il en prit une averſion inconcevable pour ſa femme, & que cette Reine, ayant demandé un jour ce qu'on vouloit faire à un cheval, que l'on avoit lié & jetté par terre, ne l'eut pas plûtôt appris qu'elle dit, *qu'il ne faloit que lui donner du Café, & que ſi on lui en donnoit, il deviendroit bien-tôt auſſi froid que ſon mari.* Voilà le conte d'Olearius.

Elle eſt réfutée par l'Auteur.

L'Auteur répond premierement à Simon Pauli, qu'encore qu'il y ait un grand nombre de parties ſulphureuſes dans le Café, elles ne ſont pas en état de diſſiper les principes de la génération, car lors qu'on le *torrefie*, on ne pouſſe pas aſſez le feu pour développer le ſouffre; ainſi il demeure lié de ſon propre flegme, de ſon marc, & de l'eau dans laquelle il eſt delayé, & ſe proportionne par conſequent aux eſprits animaux & prolifiques. Mais comme cette raiſon n'eſt pas de la competence de tous ceux que Simon Pauli peut allarmer, M. du Four ſe ſert d'une autre réponſe plus populaire, c'eſt d'en appeller à l'expérience. Il dit donc qu'il n'y a point d'endroit en Turquie plus peuplé, & où on boive plus de Café, que le grand Caire. Il pouvoit,

* *Journal des Sçavans du 7. Juin 1666.*

† Boileau.

pouvoit, sans aller si loin, se servir d'une preuve plus sensible, c'est que de jour en jour l'usage du Café devient plus frequent, jusques là qu'on ne voit presque point de famille à Paris & à Lyon, au dessus des gens de métier, où l'on ne trouve la Cafetiere auprès du feu toutes les apresdinées. On croit qu'à Londres il y a trois mille Cabarets à Café. Preuve incontestable que l'on ne s'apperçoit pas de l'effet dont il s'agit, car pour peu qu'on s'en apperçût, on fuiroit le Café comme la peste.

L'Auteur réfute en second lieu le conte d'Olearius par le silence de Figueroa, de M. Tavernier, de M. Bernier dont il rapporte une Lettre fort curieuse, & de tous ceux qui ont écrit de la Perse. Il insiste fort sur cela, à cause de l'extrême importance du sujet.

Comme nous avons été un peu long sur la premiere Partie de cet Ouvrage, nous ne ferons pas ce que nous avions promis dans les Nouvelles de Fevrier Art. XI. Tâchons pourtant de faire connoitre les Traitez du *Thé* & du *Chocolat*, qui composent le reste du Livre.

Prix & qualitez du Thé.

Il est certain que M. du Four a ramassé judicieusement les principales observations, qui ont été faites sur le *Thé*, soit pour le lieu d'où on le tire, soit pour les diverses manieres de l'apprêter, soit pour la vertu qu'il a, dit-on, de guérir plusieurs maladies, & d'empêcher que l'on ne s'endorme. Les Anglois l'aiment si fort, qu'on compte à Londres jusqu'à trois mille lieux publics où l'on en va boire. La remarque qu'il fait à l'occasion du prix du Thé, est une des plus curieuses. Il dit que les Hollandois ne laisseroient pas d'y gagner beaucoup, quand même ils ne le vendroient qu'à un fort bas prix, parce qu'ils le troquent ordinairement contre des marchandises, qui ne leur coûtent presque rien. On leur donne, poursuit-il, deux Livres de Thé pour une Livre de Sauge, tant ils ont sû persuader à ces bonnes gens de la Chine, qu'elle a des vertus extraordinaires. Et ce qu'il y a de plaisant, c'est que les Chinois s'en trouvent parfaitement bien. Cela rend fort vrai-semblable la conjecture de quelques-uns, que si on pouvoit une fois fourrer dans l'esprit de nos Occidentaux, que les herbes qu'ils foulent aux pieds, ne se trouvent que dans les Indes, & qu'elles sont doüées d'une infinité de vertus, on les verroit bien-tôt converties en remedes excellens, dont chacun se vanteroit d'avoir éprouvé la force.

Ce que c'est que la Chocolat & s'il rompt le jeune.

Pour ce qui est du Chocolat, l'Auteur nous propose, avec sa clarté ordinaire, ce qu'en ont dit de plus curieux Thomas Gage, Voyageur Anglois, Barthelemi Marradon, & Antoine Colmenero, deux Médecins Espagnols, dont M. René Moreau, Professeur en Medecine à Paris, a traduit & commenté les Livres. On sait que le Chocolat vient de l'Amerique, & que *c'est une maniere de pâte solide, composée de differens ingrediens, dont le principal est le Cacao.*

On verra ici l'examen de tous ces ingrédiens, avec leur préparation & leur mélange, & les differentes manieres de prendre le Chocolat; on y trouvera aussi à quelles incommoditez il est propre. Enfin on y trouvera l'Extrait, que le Journal de Savans du 18. Janvier 1666. publia d'un Livre du Cardinal Brancacio, où cette Eminence soûtint par de si fortes raisons, que le Chocolat ne rompt point le jeûne, qu'elles obligerent Caldera, Médecin Espagnol, qui avoit soûtenu le contraire dans son *Tribunal Medico-Magicum*, à renoncer à son sentiment. Les Turcs sont en cela plus rigides que les Chretiens. Le Grand Vizir n'accorde jamais d'Audience aux Ambassadeurs, sans le parfum, le Sorbet & le Café, hormis durant le Rhamadan, qui est le * Carême des Turcs. Le parfum est alors banni, parce que si l'on en recevoit la fumée par le nez, on croiroit de rompre le jeûne, & on ne prend pas le Café, encore qu'on le fasse présenter aux autres. On dit même qu'ils n'osent ni laver leur bouche, ni avaler leur salive, & & que s'ils se baignent, ils se gardent bien de mettre la tête dans l'eau, de peur qu'il n'en entre quelque goute dans leur bouche, ou dans leurs oreilles. Cette précaution ne suffisant pas pour les femmes, il ne leur est pas permis de se baigner durant ce temps-là.

Idée des Additions faites à cette Edition.

Nous finirions ici cet Article, si nous nous servions de l'édition de Lyon, mais comme nous travaillons sur celle de ce païs-ci, qui a été augmentée d'un Supplement considerable par un habile homme, il est juste que nous en disions quelque chose.

On y enseigne à bien choisir & préparer le Cacao & les Vanilles, les deux principaux ingrédiens des quatre qui sont seuls nécessaires, selon cet Auteur, pour la meilleure composition du Chocolat. Les deux autres sont le Sucre & la Canelle. On marque la dose de chacun, & puis on apprend à les bien mêler.

On a mis à la fin du Livre la traduction Françoise d'un Dialogue de Barthelemi Marradon, imprimé à Seville l'an 1618. C'est un Médecin Espagnol qui condamne extrêmement l'usage du Chocolat, & sur tout en ceux qui s'y accoûtument de telle maniere, qu'ils ne s'en peuvent plus passer, comme un Prêtre dont il parle qui n'eût pû achever une Messe, s'il ne se fut fortifié d'une prise de Chocolat, avant la fin.

ARTICLE V.

G. V. M. Dissertationes de origine juris Naturalis & Societatis civilis. Ultrajecti ex officina Joh. Vande Water. 1684. in 12.

Ce que c'est que le droit naturel, quant aux hommes & quant aux Bêtes.

NOus avons fait mention de ce Livre dans les Nouvelles du mois dernier †, & nous en avons même mal désigné l'Imprimeur. La question qu'on y examine est des plus profondes, puis qu'elle regarde le fondement & la premiere origine du Droit naturel. Quelques-uns croyent, & entre-autres, Osiander, dans ses Notes sur l'incomparable Livre *de Jure Belli & Pacis*, que ce droit est né avec l'homme, & qu'il émane de la raison, Dieu ayant voulu que l'homme fût distingué des bêtes, par le privilége particulier de choisir une action plûtôt qu'une autre, selon qu'il la jugeroit bonne ou mauvaise, en la connoissant conforme ou non conforme à la raison, au lieu que les bêtes ne se conduisent que par instinct. L'Auteur condamne cela par ce principe, que l'idée du droit suppose nécessairement celle du tort; d'où il conclut que le premier homme, n'ayant eu aucune idée du mal pendant l'état d'innocence, n'a connu ni aucun droit, ni aucune Loi. Il se plaint de ce qu'on a voulu faire passer

* *Mémoires de la Croix. 1. part p. 54.*

† A la fin du No. IV. du Catalogue.

passer ce principe pour une nouveauté absurde, & Pelagienne ; & pour se laver de tout soupçon, il remonte jusqu'à l'origine des choses. Il prétend qu'il y a un droit de nature commun à toutes sortes d'animaux, mais avec cette difference, que les bêtes en executent les loix sans les avoir examinées, au lieu que l'homme discerne, par son raisonnement, ce qui est conforme au droit naturel, d'avec ce qui ne l'est pas. Il avoue qu'en cela nous avons quelque avantage par dessus les bêtes ; mais il soûtient que cet avantage ne convenoit pas à l'homme, durant l'état d'innocence ; il en avoit alors un autre, dit-il, qui étoit beaucoup meilleur, puis qu'il se portoit de lui-même au bien, sans la crainte d'aucune peine. Il ajoûte que tout ce que Dieu avoit fait étant bon en ce temps-là, il n'y avoit rien qui pût fournir l'idée du mal, & qu'ainsi l'homme ignoroit absolument, qu'il y eût des choses justes & injustes, bonnes & mauvaises ; c'est le péché, poursuit-il, qui lui a fait faire ce malheureux discernement, & qui a donné naissance au droit & aux loix, parce qu'ayant fait connoitre à l'homme, qu'il y a des actions des-honnêtes, l'homme a senti en même temps qu'il étoit obligé à les éviter, & à s'attacher à celles où il y avoit de l'honnêteté. Il satisfait aprés cela à quelques objections d'Osiander, & en revient toûjours à ce principe, que si Adam avoit été formé dans la dépendance de certaines loix naturelles, il auroit été créé avec des dispositions vicieuses (ce qu'on ne peut dire sans offenser Dieu) Il le prouve en supposant que l'esprit naturel de toutes les loix, est de détourner les hommes du mal par la crainte du châtiment ; or si on suppose qu'Adam a été créé dans l'innocence, il n'a pas eu besoin de craindre la peine, afin de remplir exactement tous ses devoirs, il n'a donc point falu lui prescrire aucun droit, ni aucune loi. Voilà qui seroit le mieux du monde, si l'on n'en concluoit, pas, que les terribles menaces dont Dieu accompagna les ordres dans le Paradis terrestre, n'étoient nullement nécessaires. Outre qu'il ne paroit pas possible, qu'Adam ait compris les ordres de Dieu, sans voir de l'honnêteté dans l'obéïssance, & de la turpitude dans la désobéïssance. Il avoit donc les idées du bien & du mal avant sa chûte. L'Auteur n'eût peut-être pas mal fait d'examiner ces petites objections. Il dit une chose trés-bonne & il la prouve fort bien, que la moralité est une émanation de la Sainteté de Dieu, laquelle Sainteté il définit, *une droite raison commandant le bien, & defendant le mal.*

Par quel motif les Societez des hommes ont été formées.

Sa seconde Piece est beaucoup mieux développée que la premiere. Il y fait voir trés-clairement, que ce qui a porté les hommes à former des Societez, n'a été autre chose que la crainte. On s'imagine communément, qu'il y a dans l'ame de l'homme une inclination naturelle pour la Societé, & que c'est de cette inclination, fondée sur l'amitié que les hommes se portent mutuellement, que sont venuës les Republiques. Mais il faut peu connoitre le cœur de l'homme, pour ne pas voir que sur toutes choses il aime l'indépendance, je veux dire, la faculté de vivre comme il l'entend ; d'où il s'ensuit qu'il ne seroit jamais entré dans l'obligation de faire mille choses desagréables, & de sacrifier même ses biens & sa vie, toutes les fois que son Souverain l'ordonneroit, s'il n'eût vû que cela étoit nécessaire pour éviter un plus grand mal, savoir le peril d'être perpétuellement pillé & assassiné. Ce que l'on objecte, qu'il n'y auroit rien de plus miserable qu'un homme, qui vivroit seul dans les bois comme un Loupgarou, n'a nulle force ; l'Auteur le fait voir manifestement ; car on ne s'est pas dépouillé de son indépendance naturelle, afin d'éviter une telle solitude. Si l'on avoit pû conserver son indépendance, en formant des Societez, on l'auroit infailliblement conservée ; & par là on eût évité tout à la fois les ennuis de la solitude, & la dureté de se soumettre au caprice de son prochain. Mais il étoit impossible de former des Societez, qui missent nos biens & nos vies à couvert de toute insulte, qu'en se dépouillant de la liberté, en faveur de ceux que l'on chargeoit du commandement, & de l'execution des loix publiques. C'est donc le seul intérêt de se garentir de la peur, qui a fait consentir à ce dépôt de la liberté, & à cette renonciation aux droits de Maîtrise, qui appartenoient naturellement à chaque homme. Cet Auteur en exclut les femmes assez durement, & pour des raisons qui ne sont pas des plus obligeantes. Il n'oublie pas à parler de la puissance souveraine, que les peres exerçoient au commencement sur leur famille, & il conclut par une remarque de Hobbes qui fait voir, que les hommes n'aiment la Societé les uns des autres, que par l'utilité qu'ils en esperent.

Ces Dissertations me font souvenir d'un petit Ouvrage d'un autre savant Jurisconsulte, Professeur dans l'Université de Franeker : En voici le titre ; Ulrici Huberi de ratione juris docendi & discendi Dialogus. Franeketæ ex Officina Joh. Gyselaar. 1684. in 8. *Cela est fort bien écrit, & plein de choses utiles.*

ARTICLE VI.

Nouveau Traité de la Régale, où l'on prouve invinciblement le droit que nos Rois ont toûjours eu de pourvoir aux Eglises vacantes. Par feu M. de Larroque. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1685. in 12.

Particularitez sur l'Edition de cet Ouvrage.

EN publiant l'Eloge de cet Auteur dans nôtre premier * Journal, nous dîmes que M. de Larroque, son digne fils, feroit imprimer ce Traité de la Régale. Il s'acquitte aujourd'hui de ce devoir, & il s'en seroit acquité plûtôt, s'il n'eût résolu de mettre l'Ouvrage en Latin, & de le joindre à des Fragmens trés-considérables qu'il a dessein de publier, dés qu'il les aura mis dans l'ordre où ils doivent être. Les sollicitations de plusieurs personnes l'ont fait changer de dessein, à l'égard du Traité de la Régale, puis qu'elles l'ont obligé à le *publier dans la même Langue, & dans le même état qu'il l'a trouvé.* Il nous apprend que l'Auteur ne mit que huit jours à le composer, & qu'il en eût fait un plus ample, si l'on ne se fût opposé à l'impression de celui-ci. On s'étonnera sans doute qu'un Livre, où les droits de sa Majesté Trés-Chretienne sont soûtenus avec une grande force, & sans nul emportement contre le Pape, n'ait pû obtenir la permission de sortir de dessous la presse.

Le but de l'Auteur est de montrer quatre choses. 1. *que l'établissement des Evêques en France a toûjours dépendu de l'autorité des Rois.* 2. *de quelle maniere ils donnoient l'investiture de ces Dignitez.* 3. *que les droits qu'ils exerçoient, en*

vertu

* Art. V. du mois de Mars 1684.

vertu de l'investiture, consistoient dans la protection, dans la saisie & garde du temporel, dans le serment d'hommage & de fidelité, & dans l'usufruit des revenus, avec la collation des Prebendes, le Siége vacant. 4. que le droit de Régale est tellement annexé à la Couronne, qu'il n'en peut être aliené pour toûjours, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Que la collation des Evêchez a toûjours apartenu au Roi.

Il prouve par des faits certains, que les Rois de la premiere Race *ont disposé des Evêchez vacans avec un pouvoir absolu.* Le premier exemple qu'il en donne est celui de Dinifius, à qui Clovis donna l'Evêché de Tours, comme nous l'aprend Gregoire, qui occupa la même place long-temps après, & qui fait une faute en cet endroit-là, sur laquelle M. de Larroque a exercé sa judicieuse Critique. On rapporte encore bien d'autres exemples; & pour mettre cette vérité dans un plus grand jour, on allegue le Canon 10. du V. Concile d'Orleans, tenu l'an 549. où se trouvent ces paroles, *Qu'il ne soit permis à qui que ce soit d'obtenir un Evêché à prix d'argent, mais par la volonté du Roi, selon l'élection du Clergé & du peuple.* L'Auteur ne dissimule point, que d'autres Conciles attenterent quelque temps après à l'autorité Royale; il avouë que le troisieme de Paris, qui fut convoqué l'an 557. défendit d'ordonner d'autres Evêques *que ceux qui auroient été élus volontairement, & d'un plein consentement, par le peuple & par le Clergé, non par le commandement du Prince.* Mais il soûtient en même temps, que les Rois ne permirent point que les entreprises du Clergé s'executassent, & il le prouve par la punition du Synode de Xaintes, qui avoit déposé l'Evêque Emerius, établi par le Roi Clotaire. Ce Monarque en fut si outré qu'il fit rétablir Emerius, & qu'il condamna les Evêques de ce Synode à de fort grosses amendes. Les formules de Marculfe, qui vivoit du temps de Clovis II. & que feu M. Bignon a si savamment expliquées, prouvent cette même verité; car il paroit par la cinquieme du 1. Livre, que le Roi ayant appris la mort d'un Evêque, en nommoit un autre, & ordonnoit au Metropolitain de le consacrer. Je dis, *ordonnoit*, car le terme de Marculfe, *præceptum*, & celui de Gregoire de Tours, *præceptio*, le veulent ainsi. Sans que je le dise, on voit bien que ceux qui s'opposent à la Régale, nomment un saint zele pour la conservation de la liberté & des immunitez de l'Eglise, ce que M. de Larroque appelle des attentats à l'autorité des Rois, & qu'ainsi l'Histoire de la premiere Race leur donne lieu de soûtenir, que l'on a formé de temps en temps de vigoureuses oppositions à la prétention des Princes.

L'Histoire de la seconde Race leur fournit aussi quelque chose, savoir la 78. Constitution des Capitulaires, publiez par M. Baluze (elle étoit la 84. dans les anciennes éditions) qui permet à l'Ordre Ecclésiastique *de choisir des Evêques, par les suffrages du Clergé & du peuple.* Mais l'Auteur montre que cette Constitution, qu'il croit avoir été faite sous Charlemagne l'an 803. & non pas sous Louïs le Debonnaire l'an 817. comme on s'imagine, n'a point préjudicié aux droits Royaux. Il le justifie, 1. parce que Louïs le Debonnaire, & ses Successeurs, ont conferé l'Episcopat à plusieurs personnes; 2. parce que les Papes eux-mêmes ont prié souvent les Rois de France de le conferer; 3. parce que la pratique constante, dans les Promotions des Evêques étoit, qu'une Eglise Cathedrale, qui se voyoit privée de son Pasteur, fit demander au Roi par le Metropolitain la permission d'en élire un autre, & que l'élection étant faite, on la fit approuver au Roi; qu'après cela les Evêques de la Province examinassent l'Elu, & qu'enfin après l'examen on le consacrât. L'Auteur prouve toutes ces choses par plusieurs faits, qui paroissent décisifs, & qui montrent les grandes habitudes qu'il avoit avec les Ecrivains Ecclésiastiques de tous les siecles. Il étend ses preuves aussi sur les Rois de la troisieme Race.

De quelle maniere il en donnoit l'investiture.

Il recherche après cela de quelle maniere les Rois investissoient les Evêques, & se plaint de la négligence des Historiens, qui ne nous ont presque rien appris de cette particularité. On trouve seulement, dans l'Auteur de la vie de Saint Romain, qui fut promû à l'Archevêché de Roüen au 7. siecle, que le Roi Clovis II. ou Dagobert lui donna le bâton Pastoral. Louïs le Debonnaire fit la même chose l'an 832. à Aldric, Evêque du Mans, comme le rapporte l'Auteur de la vie de ce Prélat, publiée dans le 3. tome des *Miscellanées* de M. Baluze. On voit plus de ces exemples sous les Rois de la troisieme Race, & on peut prouver aussi qu'ils conferoient l'Anneau Pastoral. L'Auteur rapporte par occasion un fait assez singulier, & qu'il emprunte de Matthieu Paris dans la vie de Guillaume II; c'est que Wlstan, Evêque de Worchester, inquieté par ses ennemis, *ne voulut rendre le Bâton Pastoral qu'au tombeau du Roi Edouard* duquel il l'avoit reçû; *& il le ficha* si avant dans la pierre qui couvroit le corps de ce Prince, *que personne ne le put arracher sinon Wlstan.* M. de Larroque recherche aussi en quel temps on a cessé de pratiquer la cérémonie de l'investiture; & pour cet effet il rapporte en peu de mots, mais chargez fort nettement de plusieurs faits bien choisis, ce qui s'est passé à cette occasion entre les Empereurs & les Papes. L'affaire fut terminée de telle sorte l'an 1122. dans le Concile de Latran, que Calixte II. accorda à Henri V. de donner aux Evêques élûs *les Régales par le Sceptre.* L'Auteur croit que les Rois de France n'ont jamais donné l'investiture, selon les conventions passées entre Calixte & Henri, & que dès le Concile de Clermont l'an 1095. ils avoient renoncé, en faveur de Rome, à la cérémonie d'investir par le Bâton, se contentant de retenir le fond de la chose même. Il donne plusieurs raisons de ce sentiment, après quoi il parle des droits que les Rois exerçoient sur les Eglises, en consequence de l'investiture. Il fait voir qu'ils ne les ont pas toûjours également étendus; car sous la premiere Race, ils se contentoient de prendre sous leur protection la personne des Evêques & des Abbez, & les biens des Evêchez & des Abbayes; sous la seconde Race, *ils attirerent à eux* la saisie & la garde de ces biens, pour tout le temps qui s'écouloit depuis la mort d'un Possesseur, jusqu'à l'élection d'un autre. Sous la troisieme Race, ils ont joüi des revenus des Siéges vacans; ils ont conferé les Prébendes & les Bénefices, & ils ont pû avoir la depouille des Evêques, qui mouroient sans faire leur testament. On prouve que sous la seconde & sous la troisieme Race, ils ont fait prêter hommage & serment de fidélité aux Evêques; on le prouve, dis-je, entre autres raisons, par les efforts redoublez des Papes, pour s'opposer à cette cérémonie. On avoue que les Rois de France renoncerent des premiers à la formalité de l'hommage, à l'égard des Evêques qui ne possedoient

Quels droits il exerçoit en consequence de cette investiture.

point

point de Fiefs; mais on prouve par les Lettres de Charles VII. au Pape Eugene IV. recueillies par Dom Luc d'Acheri, qu'encore en ce temps-là *tous les Evêques étoient compris sous la Régale, & que ceux qui avoient des Fiefs en faisoient hommage-lige au Roi.* Présentement tout est réduit à un simple serment de fidelité.

Que le droit de Régale ne sauroit être aliené.

Enfin l'Auteur examine les fondemens du droit de Regale, & prouve par là, que les Rois de France l'ont pû toûjours exercer légitimement dans toute l'étenduë de leurs Etats, & qu'aucun ne l'a pû aliéner que pendant sa vie. *De là vient*, dit-il, *que toutes ces exemptions de la Régale, dont plusieurs Eglises de France se vantent aujourd'hui, sont des possessions.... qui ne peuvent subsister qu'autant de temps qu'il plaira aux Successeurs de ceux qui les ont accordées.* Il répond à quelques difficultez, & sur tout à celle qu'on tire du Concile de Lyon, célebré sous Grégoire X. l'an 1274. & qui est le grand boulevart des Partisans de la Cour de Rome. La derniere de ses réponses est, que ce Concile n'a pas été reçû en France, *du moins à l'égard de la Constitution dont il s'agit, comme l'a très-bien & très-judicieusement remarqué M. l'Archevêque de Reims*, poursuit-il, *dans le Procès Verbal qu'il dressa avec beaucoup d'esprit, d'éloquence & de jugement, du résultat de la premiere Assemblée qui s'est tenuë au sujet de la Régale.*

ARTICLE. VII.

Mémoire concernant le Procès intenté par Messieurs de l'Académie Françoise à M. l'Abbé Furetiere.

ON a vû dans les Nouvelles du mois de Février, Art. VI. que Messieurs de l'Académie avoient fait signifier à cet Abbé, la Requête qu'ils avoient présentée contre lui au Conseil du Roi. Il est temps que les Nouvelles de ce mois aprennent quelle a été l'issuë de cette affaire.

Précis de la Réponse de l'Abbé Furetiere à la Requête de l'Académie.

Cette Requête fut suivie d'un Arrêt le 30. jour de Janvier, qui ordonna que M. l'Abbé Furetiere fourniroit sa réponse au bout de 8. jours. Il la fournit par une Requête contraire, *tendante à ce que pour les causes y contenuës il plut à Sa Majesté, sans s'arrêter à la Requête* de Messieurs de l'Académie Françoise, *ordonner que le Privilége accordé au Suppliant le 24. Août 1684. sera executé selon sa forme & teneur.* Il allegua, entre autres moyens, qu'au mois de Decembre 1683. M. le Chancelier signa un Privilége pour un Dictionnaire, qui a été imprimé à Lyon sous le titre de *Dictionnaire général & curieux, &c. composé par Cesar de Rochefort, Docteur ès Droits, aggregé à l'Université de la Sapience de Rome, Juge des appellations du Comté de Groslée, & Juge ordinaire du Prieuré de Saint Benoît, appartenant à M. l'Abbé de la Chaise.* Il fit un *Factum* qui contient, entre autres choses, une comparaison de son Dictionnaire avec celui de M. Richelet, & avec celui de l'Académie. Cette comparaison est composée de trois colomnes, à l'exemple du fameux Ecrit qui porta ce nom durant la guerre de Jansenius. L'une de ces trois colomnes contient une feuille du Dictionnaire de l'Académie sur la lettre G. Il en a mis autant de celui de M. Richelet, & autant du sien sur les deux autres; & il a fait remarquer au Public, que comme Mr. Richelet a souvent dit les mêmes choses que Messieurs de l'Académie sur un même mot, quoi qu'il n'eût point vû leur Dictionnaire, le même accident pouvoit bien lui être arrivé, & qu'ainsi on n'étoit pas en droit de le traiter de Plagiaire. On trouve qu'il en devoit demeurer là, & ne pas passer comme il a fait à la Critique de l'incomparable Dictionnaire de l'Académie; car il prétend avoir trouvé jusqu'à 174. fautes dans la seule feuille dont il s'est servi pour son parallele. Il présenta une autre Requête au Conseil, où il consentoit que son Dictionnaire fût réduit aux termes des Arts, des Sciences, & des Relations, aux étymologies, & aux origines des choses; aux indications des Auteurs, aux Histoires & aux Curiositez naturelles, & généralement à tout ce qui ne concerne point les termes communs de la Langue, & que pour faire cette réduction on ordonnât à *telle personne de Lettres qu'il plairoit à Sa Majesté, non suspecte, ni interessée*, de tirer les termes & mots ordinaires du Dictionnaire du Suppliant. Mais voici ce qui a été ordonné au Conseil Privé du Roi, tenu à Versailles le 9. jour de Mars 1685.

Arrêt sur ce sujet.

Oüi le rapport du Sieur le Boulanger d'Hacqueville, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maitre des Requêtes ordinaire de son Hotel, Commissaire à ce député, & tout considéré, LE ROI EN SON CONSEIL faisant droit sur lesdites Requêtes respectives, de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné & ordonne, que le Privilége obtenu par l'Abbé Furetiere le 24. Août 1684. sera rapporté & icelui rayé, tant sur le Regitre des Grands Audienciers de France, que sur celui de la Communauté des Libraires de Paris, avec défenses audit Furetiere de s'en servir, & que les Essais, Epître Dédicatoire, & Avertissement, seront supprimez. Défenses à tous Libraires de les imprimer, vendre & débiter, à peine de trois mille Livres d'amende, dépens, dommages & intérêts.

M. Regnier Desmarais, Secrétaire perpetuel de l'Académie Françoise, a fait deux discours fort éloquens à M. le Chancelier, l'un pour lui demander cet Arrêt, l'autre pour le remercier de ce qu'il étoit rendu. Quant à Mr. Furetiere, il ne se trouve plus aux Assemblées de l'Académie, mais on ne sait pas si l'on mettra un autre Académicien à sa place. *

Eclaircissement en faveur de M. Finot.

Pendant que nous sommes sur la matiere des Dictionnaires François, il ne sera pas hors de propos de faire savoir au monde, que ceux qui appliquent à M. Raimond Finot, Medecin de la Faculté de Paris, les railleries qui se trouvent dans le Dictionnaire de M. Richelet contre un Médecin nommé Finot, & quelquefois Jean Finot, se trompent grossierement. M. de Rocoles, ami & Compatriote de M. Raimond Finot, nous a mis en main une Lettre imprimée, écrite à l'illustre M. Justel par M. Richelet le 4. Juillet 1681. *par laquelle cet Auteur déclare*, qu'il est fâché de l'interpretation qu'on donne à ses pensées; qu'il n'a jamais songé à M. Finot de Paris, quand il a parlé d'un M. Finot, Médecin, dans le Dictionnaire; que ce M. Jean Finot dont il a parlé est un Médecin Lorrain, mais que parce que le monde se trompe dans le rapport des noms, & lui fait tort en le faisant injurier un hon-

* M. Furetiere s'est plaint de ce trait. Voyez le mois de Juin 1686. à la fin de l'Art. IX.

honnête homme & un habile homme qu'il honore, & qu'il n'a jamais eu dessein d'offenser, il va mettre bien-tôt derriere le Dictionnaire une déclaration authentique, où il desabusera le monde sur le chapitre de M. Raimond Finot, Médecin de la Faculté de Paris. *Apparemment il l'eût fait, s'il eût été le Maître de la seconde édition que l'on a publiée de son Dictionnaire à Amsterdam l'Hyver dernier. Puis qu'il n'a pû s'acquiter de sa promesse, lui & toutes les personnes équitables trouveront bon sans doute, que j'y supplée en faveur d'un célebre Médecin, que la conformité des noms exposoit injustement à mille jugemens témeraires, & à mille petits entretiens de moquerie.*

ARTICLE VIII.

JE l'ai déja dit plusieurs fois, les Supplémens sont très-nécessaires aux Auteurs Periodiques, & pour moi je suis résolu de ne les negliger jamais qu'à bonnes enseignes. En voici un qui a du rapport à l'Article. IX. du dernier mois.

Extrait d'une Lettre écrite d'Amsterdam à l'Auteur, pour éclaircir une chose qu'il a dite de la Demoiselle BOURIGNON.

Si la Demoiselle Bourignon a erigé une Secte.

CE que vous avez dit dans votre Prologue, sur le Mémoire qui concerne cette Demoiselle, Art. IX. savoir, *qu'elle a fondé une espece de Secte depuis assez peu de temps*, a fait croire à quelques personnes, qu'en cela vous ne rapportez pas seulement le bruit commun & populaire, mais aussi que vous parliez selon les instructions exactes que l'on vous avoit données. J'ai répondu que s'il y avoit homme au monde qui fût éloigné de donner occasion qu'on fit tort, fût-ce à un Payen même ou à un Turc, c'étoit vous, & que vous ne vous étiez exprimé comme le commun que pour marquer au Public la personne dont vous parliez, par le caractere que le bruit commun lui attribuë, sans que vous garantissiez si c'étoit à droit ou à tort que l'on disoit cela d'elle. On en est demeuré d'accord, mais non pas que les autres le prendroient ainsi. C'est pourquoi, Monsieur, on vous prie de donner lieu à cet éclaircissement, savoir, qu'on voit dans les Livres de cette Demoiselle des légions de passages, où elle proteste qu'elle a en horreur l'érection de toute sorte de Secte; qu'elle auroit voulu donner sa vie pour faire que tous les Chretiens, oubliant les controverses qui les divisent, ne s'étudiassent qu'à pratiquer ce qui est incontestablement le fondement du salut & de l'Evangile, le renoncement à soi, & l'amour de Dieu; que toute sa vie a fait voir que jamais elle n'a attiré personne, & encore moins fait changer quelques-uns de Religion, ou établi quelque Culte, des Assemblées, ou des Cérémonies (qui est proprement ce qu'on appelle faire une Secte) qu'au contraire dans sa maison même ou ailleurs entre-eux, on n'y faisoit ni discours, ni lecture, ni prieres communes, excepté celles de Table; & encore les faisoit-on à voix basse, tant elle avoit d'horreur pour tout ce qui approchoit tant soit peu de l'apparence même d'une Secte, laissant à ses domestiques à faire leur dévotion chacun en son particulier, & aller à l'Eglise publique autant qu'ils le trouveroient bon; mais prétendant aussi qu'il leur fût libre de vivre avec qui bon leur sembleroit; de disposer de leurs biens, de leur famille, de leurs emplois, comme ils le jugeroient à propos, moyennant qu'on ne blessât ni les loix divines, ni les loix humaines: liberté que l'on accorde à tout le monde, & à toutes sortes de Societez. Au fond l'on ne peut pas dire que toute Societé soit Secte, sinon lors qu'on y érige & determine un Culte, des cérémonies des heures, des Assemblées & des actes de dévotion en commun, sur quoi l'on insiste comme sur le vrai service de Dieu; ce qui est la chose la plus éloignée du monde de Mademoiselle Bourignon & de ses amis. Cependant chacun sur un *on dit par tout*, les accuse de faire Secte, & on fonde même sur ces *on dit*, des procès fort durs & embarrassans.

ARTICLE IX.

*Cérémonies & coûtumes qui s'observent aujourd'hui parmi les Juifs, traduites de l'Italien de Leon de Modene, Rabin de Venise, avec un Supplément touchant les Sectes des Caraites & des Samaritains de notre temps. Seconde édition revûë, corrigée & augmentée d'une seconde partie qui a pour titre, Comparaison des Cérémonies des Juifs & de la Discipline de l'Eglise, avec un discours touchant les differentes Messes, ou Liturgies, qui sont en usage dans tout le Monde. Par le Sieur de * Simonville.* A Lyon. 1684. in 12. avec Privilége du Roi.

Remarques générales sur cet Ouvrage.

ON eut dû marquer dans le titre, que cette édition est la quatrieme; puis qu'il est connu de tous les Curieux, que la seconde fut imprimée à Paris l'an 1681. & que l'année d'après on en fit une autre à la Haye chez *Adrian Moetjens*. C'est ce qui me persuade, qu'encore que ce Livre soit rempli d'une infinité de belles observations, je ne dois pas en donner un long extrait; car il est juste de supposer, que ceux qui liront ces Nouvelles ont eu déja la commodité de voir la source. Je ne sai si on aura pris garde, que dans la seconde partie qui est toute du Traducteur, il y a des parentheses ou des crochets fort inutiles. La plûpart des Lecteurs s'apliquent si peu à ces choses, & même à d'autres plus considérables, qu'il est apparent que cela ne les a point arrêtez. Il n'en va pas de même de ceux qui épluchent tout, & qui veulent savoir la cause des moindres évenemens. Je suis sûr que ces parentheses leur ont donné à penser, & qu'on leur fera plaisir si on leur en donne la raison. Voici ce que l'on en sait de la personne, qui a fait imprimer l'ouvrage en l'absence de M. de Simonville.

On avoit donné le Manuscrit à un Docteur de Sorbonne, afin qu'il l'examinât. Il l'examina en effet, mais de telle maniere qu'il y ajoûta plusieurs choses. L'Auteur s'en étant apperçû, & voulant se reconnoître lui-même en lisant son Livre, mit des marques à ce qui n'étoit point de lui, & l'enferma entre deux crochets. Mais il est arrivé que les Imprimeurs, ne comprenant rien à cela, ont oublié quelques-unes de ces parentheses. En voici quelques autres qu'il ont fort bien mises. Au Chapitre 5. après ces mots, *ausquels Saint Pierre présidoit en qualité de Nasci ou Prince*, on voit cette parenthese (*ayant droit*

* *Richard Simon.*

droit Divin la primauté dans l'Eglise) c'est une glose du Docteur. Au Chapitre 18. où il est traité des Liturgies, aprés ces mots *on les benit*, il y a entre deux crochets, [*& pour les consacrer en les changeant au Corps & au Sang du fils de Dieu, par les paroles sacramentales que le Prêtre prononçoit*] c'est encore une glose. A la fin du Livre on lit (*quoi que cela ait été expliqué par les Grecs au Concile de Florence, qui déclarerent croire que ces paroles, CECI EST MON CORPS, font la consecration*) pour celle-là elle est manifeste, & on voit bien que l'Auteur n'y a nulle part; il est trop éclairé pour dire des choses, si contraires à l'esprit de toute l'Eglise Orientale. Messieurs les Censeurs de Livres font bien d'ajoûter leurs correctifs aux lieux qui leur sont suspects, car on ne sauroit être trop sur ses gardes dans un siecle comme le nôtre; mais on feroit aussi fort bien, quand on fait imprimer des Livres avec les gloses des Docteurs Reviseurs, de se servir de crochets, comme on l'a pratiqué dans cet Ouvrage. L'invention n'en est pas mauvaise.

De la Préface.

Nous aurions mille choses à dire, s'il ne s'agissoit pas d'un Traité, qui est déja assez répandu par toute l'Europe. On y voit une Préface admirable, où l'Auteur a déployé son caractere, qui n'est pas de débiter de simples faits, mais d'aller jusqu'à la source, & de ne s'arrêter qu'aux choses les plus recherchées, & les plus utiles tout ensemble. Il fait voir comment plusieurs cérémonies des Chretiens sont venuës de celles des Juifs; & il remarque qu'au commencement, les habits de tous les jours ne differoient pas de ceux avec quoi on célébroit les divins Offices. Il s'étonne que le Cardinal Bona se soit si fort emporté contre Nicolas Alemannius, qui a soûtenu que les Apôtres n'ont point eu l'usage des habits sacrez.

Nous ne disons rien du Livre de Leon de Modene, sinon qu'il est fort curieux & fort agréable. Le Traducteur y a joint à l'endroit où il parle des Herétiques, deux beaux Suplémens, l'un touchant les Caraïtes, l'autre touchant les Samaritains. Il dit des uns & des autres plusieurs particularitez, que la plûpart des Savans ne connoissent pas.

Que les Chretiens ont reglé leurs Assemblées sur la forme des Synagogues.

Quelque dessein que nous ayons de n'entrer pas dans le détail de la seconde partie, nous ne saurions passer sous silence ce qui regarde le grand Sanhedrin des Juifs, sur le modele duquel l'Auteur croit que les grandes Assemblées de l'Eglise ont été formées; car il prétend que comme le Sanhedrin *étoit composé de 71. Anciens, entre lesquels il y en avoit un qui avoit la qualité de Chef, ou de President du Consistoire*; Jésus-Christ a voulu aussi que Saint Pierre fût le Chef des Apôtres, & que les Evéques de Rome présidassent dans les Conciles. Il ajoûte *qu'on ne peut composer les Conciles Généraux, qu'en y appellant tous les Anciens qui ont succedé aux Apôtres, c'est-à-dire, les Evêques dont le Pape est le Chef, en qualité de Successeur de Saint Pierre. C'est pourquoi*, dit-il, *cette question qu'on fait ordinairement dans les Ecoles, si les Conciles sont Superieures aux Papes, ou les Papes Superieurs aux Conciles, ne paroît nullement fondée, & est même inutile, puis que les Conciles, qui représentent l'ancien Sanhedrin, sont des Assemblées qui doivent être composées du Président & des Anciens, c'est-à-dire, du Pape & des Evêques. Aussi cette question n'a-t-elle été faite principalement que pendant le Schisme, & alors on doit raisonner d'une autre maniere.* Il montre aussi que les Assemblées particulieres des Chretiens ont imité la forme des Synagogues, & que de là est venuë la difference des Prêtres & des Evêques. M. Vitringa, Professeur en Theologie à Franeker, vient de publier un Livre, où il montre fort amplement la même chose. Il s'intitule, *Archisynagogus observationibus novis illustratus, quibus veteris Synagogæ constitutio tota traditur.* Franequeræ apud Leonardum Strick. in 4.

Bévûë des Peintres.

M. de Simonville remarque en passant une bévûë de nos Peintres, qui *représentent notre Seigneur assis au milieu des Docteurs dans une Chaire élevée au-dessus des autres, comme s'il eût été à l'âge de 12. ans le Chef de quelque Synagogue. Il étoit assis sur un des bancs parmi les autres Disciples, & il avoit la liberté de proposer ses doutes en qualité de Disciple.* On a bien raison de soûtenir, que les Peintres & les Poëtes sont en possession de falsifier toutes choses. Combien y a-t-il de peintures, même dans les Eglises, où la verité des faits est toute alterée? Puis que les Images sont le Livre des ignorans, il seroit bon qu'elles ne fussent pas fausses: aussi est-il certain que le Concile de Trente a souhaité qu'on remédiât à cet abus.

L'Auteur avoit déja traduit de l'Italien, & accompagné de savantes Notes, le voyage du Jésuite Dandini au Mont Liban. L'Ouvrage fut réimprimé l'année passée à la Haye chez Abraham Troyel. in 12.

ARTICLE X.

The description of a Siphon performing the same things with the Sipho Wirtenbergicus, *invented by Doctor* Papin, *Fellow of the Royal Society.* C'est-à-dire, *Description d'un Siphon qui produit les mêmes effets que celui de Wirtemberg, inventé par le Docteur Papin, de la Societé Royale.* Extrait du Journal d'Angleterre N. 167. page 847.

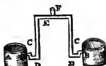
Dans quelle vue ce Siphon a été fait.

LE Traité du *Siphon de Wirtemberg*, imprimé depuis peu à Stutgard par M. Reiselius, lui attribuë plusieurs choses grandes & inouïes, soit pour l'utilité, soit pour la rareté, soit pour l'artifice. On propose de cette maniere ses proprietez caractéristiques (*je ne rapporte point ce qui suit dans l'original Anglois, le Lecteur le trouvera dans les Nouvelles de Février, Art. VIII.*) Voilà ce que dit M. Reiselius; mais il ne dit pas un mot pour nous apprendre par quel moyen tous ces grands effets se peuvent produire. C'est pourquoi la Societé Royale m'a donné ordre (*c'est M. Papin qui parle*) de construire une Machine, qui fit voir les mêmes Phénomenes qui ont été décrits dans ce Livre-là, afin d'exciter cet habile Auteur, qui a rendu tant de grands services à la République des Lettres, à découvrir de nouveaux usages & de nouvelles proprietez de son Siphon, lors qu'il verra que tout ce qui en a été publié se fait aisément par d'autres. J'ai donc executé la chose en trois differentes manieres, dont il me semble qu'il suffira de proposer celle-ci, comme la plus facile de toutes.

Sa description.

AA sont deux vases de métal, ausquels les deux extrémitez du Siphon s'inserent. BCDEDCB est un Siphon, dont les ouvertures BB doivent être mises dans une même ligne horizontale. F est un petit tuyau soudé à un trou dans la partie supérieure du Siphon, & qu'il faut boucher soigneusement,

gneusement, après que le Siphon aura été bien rempli d'eau.



Maintenant il est manifeste, que l'eau contenuë en CD empêche que l'air extérieur ne puisse entrer, & gagner la partie supérieure E du Siphon. Ainsi le Siphon demeurant toûjours plein d'eau, pourvû qu'il n'excede pas la hauteur requise, produira certainement son effet, dès que l'eau des vases A remplira une partie de l'un, ou de l'autre des Orifices B. Et si les deux Orifices étant pleins d'eau en partie, la superficie de l'eau monte à la même ligne horizontale dans les deux vases A, & que l'on verse de l'eau si peu que ce soit dans l'un des vases, il en passera tout aussi-tôt une partie dans l'autre vase; & de la même maniere pourra-t-on executer tous les autres Phénomenes decrits dans le Livre; car le plus grand Siphon de cette nature qui ait été construit jusques ici, n'a pas plus de 20. pieds de hauteur.

La réputation de M. Papin est si grande, par les belles choses qu'il a trouvées ou executées, sous les auspices de l'illustre Societé Royale, qu'il seroit superflu de le louer.

ARTICLE XI.

Caroli Drelincurtii de conceptione Adversaria. Lugd. Batavorum apud Cornelium Boutesteyn. 1685. in 12.

Cet Ouvrage est le Preliminaire d'un autre.

NOus avons dit en un * autre lieu, que M. Drelincourt a composé un Systême *de humano fœtu*, qui court entre les mains de ses amis, mais qu'il n'a pas publié encore. Il y a quelque apparence qu'enfin il le donnera au Public; car si de peur que les remarques qu'il publie présentement sur la conception, ne fussent imprimées à son insû, suivant la copie peu correcte de quelqu'un de ses Disciples, ou ne lui fussent dérobées par l'ingratitude de ceux qui s'approprieroient son bien, comme il lui est arrivé diverses fois; si, dis-je, pour prévenir de pareils inconveniens, il a mieux aimé faire imprimer lui-même cet Ouvrage, il doit par la même raison se hâter de produire l'autre, à l'égard duquel il lui importe beaucoup plus de n'être pas prévenu, parce que c'est une production qu'une longue suite de recherches, & de découvertes, & une étude opiniâtre du grand Livre de la Nature, doivent lui rendre fort chere. En attendant qu'il la public, on peut assûrer que s'il a voulu que ce Traité lui serve de précurseur, il a tenu une conduite très-bien entenduë. La raison en est qu'il combat très-fortement dans ce Livre-ci, tout ce que les Modernes debitent touchant le *fœtus* humain; de sorte qu'en préparant les esprits à se défaire des fausses opinions qu'on leur a persuadées, il les dispose à mieux recevoir sa doctrine. Outre cela en renversant toutes les autres hypotheses, il fait esperer au Lecteur que celle qu'il lui prépare est un vrai Original tiré au vif, & sur la Nature, & non pas sur les fausses vûës d'autrui. Personne n'ignore que des esprits desabusez de leurs vieilles opinions, & pleins d'espérance qu'on va leur en proposer de meilleures, sont dans les plus favorables dispositions, & dans toute la docilité qu'on puisse raisonnablement souhaiter. Faisons voir maintenant en racourci, le combat que M. Drelincourt livre à tous les Modernes.

Diverses opinions des Modernes sur la formation du fœtus.

Il en fait quatre classes differentes, dont la premiere comprend ceux qui disent que le *fœtus* ne se forme ni d'aucune semence, ni d'aucun sang, mais que certains esprits insensibles se détachant de la semence virile, se répandent comme par un soufle subtil dans l'*uterus*, & mettent en action la vertu *plastique* que la Nature lui a donnée. L'Auteur se contente de remarquer en peu de mots les absurditez de cette opinion, & nous envoye à Galien, & à plusieurs Médecins modernes, qui l'ont réfutée très-solidement.

La seconde classe est pour ceux qui disent que la conception se forme par le mélange des deux semences; ce qu'ils expliquent en sept differentes façons, les uns adoptant la doctrine d'Everard, d'autres celle de Wharton, d'autres celle de Riolan le fils, d'autres celle d'Ambroise Paré, d'autres celle de Thomas Bartholin, d'autres celle du célebre Fernel, d'autres celle de François Plazzone, qui n'a fait que suivre Mercurialis. L'Auteur propose tous ces sentimens en termes vifs & énergiques, & les réfute de même.

La troisieme classe comprend ceux qui croyent, que la formation du *fœtus* se fait par le moyen du sang menstrual impregné de la semence virile, & subtilisé par ce mélange, selon quelques-uns, ou plûtôt coagulé, comme le veulent quelques autres. Le fameux Fortunius Licetus appelle au secours la semence de tous les deux sexes, & prétend qu'elle anime le sang menstrual de telle sorte, par une métempsycose fort nouvelle, qu'il devient après cela l'Architecte des embryons. L'Auteur renverse tout cela par une Critique courte & bonne.

Hypothese de l'Auteur sur ce sujet.

La quatrieme classe est pour ceux qui disent, que la conception se fait de la seule semence des meres, disposée en forme d'œufs, & renduë féconde dans l'ovaire même par la semence virile, qui penettre & s'insinuë jusques là d'une maniere qu'on n'a pû expliquer encore; après quoi l'œuf rendu fécond se transporte dans la matrice, où le *fœtus* se perfectionne peu à peu. Comme cette opinion est fort suivie & fort à la mode présentement, M. Drelincourt s'est plus attaché à la réfuter. Il trouve étrange que l'on attribuë l'ouvrage de la conception à un principe tout-à-fait destitué d'esprits, & qui n'auroit pas assez de liqueur de reste pour nourrir l'embryon, jusques à ce que d'autres causes s'en pûssent mêler, s'il employoit la sienne à la formation du *fœtus*. Il se sert après cela de l'analogie des œufs des bêtes, & dit que comme le corps du poulet se forme de la seule semence du mâle, & n'emprunte de la matiere de l'œuf que l'aliment, dont il a besoin pour se nourrir, tout de même les enfans se forment de la seule substance du pere, & se nourrissent de celles des meres. Il se sert aussi de la comparaison

* *Nouv. de Decemb. Art. XIII.*

raison des plantes, qui se forment d'un petit germe enfermé dans les graines, & non pas de la matiere même des graines; car cette matiere ne fait que fournir de l'aliment à la plante, en attendant qu'elle en puisse tirer d'ailleurs par le moyen de ses racines. On voit par là à quoi cet Auteur destine les œufs des femmes, savoir, à fournir aux embryons le premier aliment dont ils ont besoin; & c'est pour cela qu'il dit qu'ils se forment tous au milieu de la lymphe, ou de la liqueur d'un petit œuf. Il montre que nonobstant cela ces œufs sont de vrais œufs, indépendamment du mâle, tout de même que les œufs des poules qui n'ont point de coq, sont de véritables œufs, & les grains de bled dont les fourmis ont rongé le germe, sont de véritables grains.

Il ne nie pas que la semence du mâle ne puisse monter par les trompes, & y rendre féconds les œufs; mais il soûtient qu'alors l'embryon se forme dans le même lieu, & y demeure jusques au neuviéme * mois, (il en donnera des exemples dans son Systême) C'est ce qui lui fait dire, que si l'opinion qu'il réfute ici étoit véritable, savoir, que les œufs sont rendus féconds dans l'ovaire même, le *fœtus* s'y formeroit, & y croitroit, ce que l'on n'a jamais vû. Outre cela, dit-il, comment seroit-il possible que la semence du mâle arrivât jusques à l'ovaire, par tant de détours des trompes toûjours baveuses? Les esprits de cette semence ne seroient-ils pas arrêtez, ou enveloppez dans ces détours, comme il arrive à tous les autres esprits, lorsqu'ils rencontrent une humidité analogue; par exemple, lors que l'esprit de vin, de sel, de nitre, de vitriol, &c. rencontre son phlegme? Il ajoûte que si la semence pouvoit arriver jusques à l'ovaire, il se présenteroit de nouvelles difficultez, à cause que la tunique de l'ovaire est assez épaisse pour en défendre l'entrée. Si elle s'ouvroit vis à vis d'un œuf parvenu à sa maturité, il arriveroit que cet œuf étant découvert en partie, & agité par les principes actifs & remuans de la semence dont il seroit plein, créveroit par le milieu, & rendroit inutile la conception; s'il ne crevoit pas, il s'enfleroit du moins de telle sorte, qu'il ne pourroit jamais sortir par le petit trou, qui se seroit fait à la tunique de l'ovaire; ou s'il pouvoit y passer, à tout le moins trouveroit-il les passages de la trompe aussi étroits pour lui, que l'est le trou d'une aiguille pour un cable.

Afin d'égayer un peu la matiere, il souhaite à ceux qu'il réfute, qu'ils puissent animer tout à la fois plusieurs œufs, & qu'allant voyager aprés cela pour longues années, ils trouvent à leur retour plusieurs enfans au logis nez chacun en son temps. Ils n'auroient pas raison, dit-il, de se plaindre de l'infidélité de leurs femmes; & voilà un dogme bien commode pour le Sexe, & qui pourroit être d'un plus grand profit que la Toison d'or, ou que le grand œuvre, car que ne donneroit-on pas, ajoute-t-il, dans le besoin à un si bon Avocat de l'honneur?

Outre ces quatre Classes, il en fait une autre qui sera pour ceux qui suivront son Systême *de fœtu humano*; mais pour le présent il ne nous explique point leurs dogmes, il nous en laisse seulement entrevoir quelques rayons.

Le même Boutestein qui vend ce Livre vient d'en imprimer un autre qui s'intitule; Prodromus Medicinæ practicæ dogmaticæ & veré rationalis superstructæ circulari sanguinis motui, nec non principiis Chemicis ac hypothesi Helmontianæ & Sylvianæ, exhibens specimen methodi perquam facilis medendi plerisque corporis humani affectibus ope acidi & alkali, sub tabellarum compendio propositus & concinnatus operâ Christ. Marggravii, Med. Doctoris. *in 4. C'est une seconde édition fort augmentée. Nous en pourrons parler avec le temps.*

ARTICLE XII.

Lettre sur l'état présent d'Angleterre & l'indépendance des Rois. A Amsterdam de l'Imprimerie de Robert Roger près la Vieille Eglise. 1685. *in 8.*

Réflexions sur la conduite de Jaques II. à l'égard de la Religion.

ENtre mille imperfections basses & honteuses de l'esprit & du cœur humain, celle-ci n'est pas des moindres, que l'on croit avec une égale témérité, non-seulement les choses que l'on souhaite, mais aussi celles que l'on apprehende. Cela s'est vû manifestement depuis la mort du Roi d'Angleterre Charles II. car dés que la nouvelle en eût été répandue dans les païs étrangers, les Catholiques & les Protestans s'imaginerent tout aussi-tôt, que la Religion Protestante alloit être renversée dans les trois Royaumes; ils crûrent, dis-je, cela, les uns parce qu'ils le souhaitoient, les autres parce qu'ils en avoient peur, se figurant la Cour de Rome aussi ingénieuse & aussi active que la Junon de la Fable, *haud tanti cessabit cardine rerum.* La sage conduite que le nouveau Roi a tenuë depuis qu'il est sur le Trône, doit modérer les esperances & les craintes de ces differens partis. Il a fait profession ouverte de la Religion Catholique; mais il a déclaré en même temps, qu'il vouloit laisser à l'autre la possession où elle se rencontroit.

Tout est grand dans cette conduite. La conscience & la sincérité y paroissent avec éclat. Le courage s'y fait voir avec pompe; car qu'y a-t-il de plus conforme à un Heros, que de ne vouloir rien devoir à la dissimulation? La sage politique y est admirable; car sans cette ouverture de cœur, sans cette profession ouverte de la Religion Catholique, on n'eût jamais pû calmer les soupçons & la defiance des Sujets. Enfin l'équité y brille d'une façon singuliere, parce que plus on a éprouvé dans son propre cœur l'empire de la conscience, plus est-on obligé de le respecter en faveur d'autrui. Or qui a jamais éprouvé plus fortement que Sa Majesté Britannique, ce que peut la conscience sur une ame? Mille raisons humaines l'obligeoient à suivre la Religion de son païs. L'Histoire de tous les siecles lui faisoit voir, qu'on s'expose à mille fâcheuses traverses, quand on veut acquérir ou conserver une Couronne contre le torrent de la Religion. Il en pouvoit trouver des exemples fort nouveaux, sans sortir de sa Famille. Son grand Pere Maternel s'étoit tellement fermé les avenuës du Trône, pour s'être séparé de la Religion de l'Etat, qu'il falut au bout du compte qu'il se fit instruire tout de nouveau, afin qu'en la reprenant il levât les difficultez insurmontables qu'il avoit trouvées dans son chemin. Que ne pourroit-on pas dire du sort funeste du Roi son Pere, si l'on n'aimoit mieux abolir la mémoire d'une rebellion aussi execrable que celle-là? Si toutes ces considéra-

tions

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans le mois suivant à la fin de l'Art. VII.

tions n'ont pû balancer dans l'esprit du Roi d'Angleterre, le poids de la conscience qui le portoit à quitter sa Religion, & s'il a clairement connu dans cet état, que c'eût été la plus criante de toutes les injustices, que de le contraindre à ne point suivre son panchant, l'équité ne veut-elle pas qu'on laisse les autres dans la liberté d'obéir à ce même poids? Il est donc certain que ce Prince a commencé son regne par une action de sincérité, de courage, de sagesse, & de justice, qui doit moderer les craintes & les esperances, dont j'ai parlé au commencement.

L'Auteur de cette Lettre est dans la même pensée; mais comme il ne croit pas que chacun soit en état de faire ces réflexions, il a jugé qu'il devoit écrire quelque chose sur ce sujet. Je ne puis rien dire de sa personne, sinon que c'est un Protestant de France réfugié en Angleterre. Pour son Ecrit, j'en vais parler assez amplement.

Elle est conforme aux maximes des Protestans.

Il assûre d'abord son ami qu'il n'y a rien de plus véritable, que les Nouvelles que l'on a reçûes par tout, de l'état tranquille de d'Angleterre sous le nouveau Roi, & que l'obéissance qui lui est renduë, tout de même que s'il ne professoit pas *une Religion contraire à celle de ses Sujets*, ne doit point surprendre ceux qui savent la doctrine des Protestans, exprimée dans l'article 39. & 40. de la Confession de Foi des Eglises de France, & dans une infinité de Livres. Il en pourroit *citer mille témoignages*, ajoûte-t'il; mais il se contente de celui de M. de Langle le Pere, Ministre de Roüen, qui publia un Ecrit intitulé *la Religion du Roi d'Angleterre*, quelque temps avant que Charles II. fut rétabli. Les ennemis secrets de ce Prince faisoient courir le bruit, qu'il s'entendoit avec l'Eglise Romaine, & que selon toutes les apparences il détruiroit l'autre, si on le rétablissoit. M. de Langle non-seulement *réfuta cette calomnie par des preuves invincibles*, mais il soûtint aussi *que supposé même que le Roi d'Angleterre eût renoncé à la Religion Protestante, ses Sujets n'étoient pas en droit de s'opposer à son retablissement.* Les Cromwelistes n'étoient pas les seuls qui faisoient courir ces bruits; plusieurs Catholiques de France les débitoient avec si peu de retenuë, que le fameux P. Adam les adopta dans son Livre contre M. Daillé. L'Auteur prétend que l'opinion de M. de Langle est si universelle dans le parti, que le Cardinal du Perron avouë, que ce sont les Protestans qui ont fait connoitre le droit des Rois.

Eloge de cette conduite.

Mais comme on oppose à cela, *que les actions des Protestans n'ont pas toûjours été conformes à leurs paroles*, il satisfait à cette objection, 1. par le témoignage du Roi Jacques, qui les justifie dans son Livre du Droit des Rois, à l'égard de ce qui s'est fait en France. 2. par cette remarque, qu'il n'y a point de Religion où il ne se fasse des choses contraires à sa doctrine. 3. en soûtenant qu'on ne se réforma pas tout-à-fait d'abord, & qu'au commencement on retint quelque teinture des maximes où l'on avoit été élevé, mais qu'aujourd'hui on est entierement revenu, comme il paroît par la conduite présente de l'Eglise d'Angleterre, dont il fait une éloquente description. Il prouve premierement, que cette conduite est tout-à-fait juste & conforme à celle de Jésus-Christ, & à celle des premiers Chretiens; & après cela il remarque, qu'elle est en quelque façon plus belle que celle des premiers Chretiens, parce qu'on peut dire contre ceux-ci, qu'ils se soûmettoient par *necessité aussi bien que par conscience*, & que quand ils firent figure dans le monde, ils ne garderent pas la même modération, & qu'ils manquerent de respect pour leurs Souverains dans plusieurs *declamations indiscretes*, au lieu qu'ici, *c'est tout un peuple Protestant qui subit volontairement les loix d'un Souverain* Catholique; c'est un Clergé qui par ses Prédications respectueuses, & par ses manieres soûmises, *fait à cet égard des leçons aux Ambroises & aux Chrysostomes.* L'Auteur releve encore le prix de cette conduite, en l'opposant à celle qu'il s'imagine que l'on tiendroit en Espagne, ou en France, même dans une pareille situation. Il cite à propos l'Histoire des Iconoclastes & celle de la Ligue, la Bulle de Paul III. contre Henri VIII. celle de Gregoire XIV. contre la Reine Elizabeth, & les Commonitoires contre Henri IV. Il n'oublie pas de rendre justice au Parlement de Paris, qui étoit alors séant à Châlons: mais il remarque qu'il étoit toûjours à craindre, malgré les Arrêts de cette Auguste Compagnie, qu'il ne s'élevât des scrupules de conscience dans les esprits, à cause de la vénération que l'on a pour celui que l'on regarde comme le Vicaire de Jésus-Christ, & le Chef de toute l'Eglise. Il ajoûte que le Roi d'Angleterre, n'ayant rien de semblable à redouter, s'assûre de la fidélité de ses Sujets Protestans, promet sa protection à leur Eglise, & honore toûjours de sa confidence Messieurs les Evêques. *Voilà*, dit-il à son ami, *l'état où ce Royaume se trouve, fort different de celui qu'on vous dépeint. . . . n'ajoûtez nulle foi aux bruits que l'on seme dans le monde . . . . le Roi assûrera le repos d'un peuple qu'il a pris en sa protection; c'est la parole qu'il a donnée & qu'il vient de confirmer à son Sacre, de la maniere du monde la plus solemnelle, & la plus auguste, & qu'il tiendra infailliblement. Il s'est toûjours fait un point d'honneur de la garder dans des occasions moins importantes; il n'y manquera pas dans celle-ci, & il conservera sur le Trône au caractere qu'il a si bien soûtenu, lors qu'il n'y étoit pas encore monté.* Il conclut par des réflexions sur les avantages, qui naissent de la bonne intelligence du Souverain & des Sujets, & il prétend que ce seul motif sera capable de porter Sa Majesté Britannique à maintenir la tranquillité d'un peuple, qui étant aussi belliqueux qu'il est, & commandé par un Prince si vaillant, peut songer à des conquêtes. En voilà assez pour faire juger du mérite de tout l'Ouvrage.

Il est certain que les Protestans n'ont jamais eu une plus belle occasion de prouver, qu'ils ne se vantent pas à tort d'être fideles à leur Souverain, quelque Religion qu'il suive; & rien ne les doit engager à laisser perdre cette occasion favorable de se laver de tout reproche. Ils ont très-bien commencé, & nos Nouvelles du mois d'Avril 1684. Art. III. rapporterent une chose bien glorieuse concernant l'Université d'Oxfort.

Nouvelle invention d'un Chandelier.

La commodité qu'on a trouvée dans l'usage du Chandelier Philosophique, inventé depuis quelques années à Paris par M. Comiers, a fait qu'on s'est appliqué en ce pays-ci à en faire construire de semblables; mais M. de Saint Didier lui a donné une toute autre disposition, qui le rend beaucoup plus aisé & plus commode, qu'il ne l'étoit dans son origine. Il se démonte aisément, il porte la clarté plus loin d'un pied, & l'on augmente, ou l'on diminue comme on veut, la clarté qu'il donne.

Il

Il est fait en partie d'étain, & en partie de fer blanc, & de cuivre jaune. On ne doute pas que les Curieux ne soient bien-aises de savoir qu'il se fait à la Haye au School-Straat *chez M. Bonier.*

Nous avons dit dans les Nouvelles du dernier mois *, qu'un Apoticaire des Camps & Armées du Roi, qui vouloit faire de la Thériaque, a été obligé de suivre *la méthode prescrite par Messieurs de la Faculté. Nous ajoûtons présentement qu'il s'appelle M. de Rouviere, & qu'il a fait sa Thériaque au mois de Mars dernier avec une grande approbation de l'Assemblée, comme on le peut voir au long dans le Journal des Savans, & dans le Mercure Galant.*

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Histoire du Papisme, ou abregé de l'Histoire de l'Eglise Romaine, depuis sa naissance jusqu'à Innocent XI. Pape.* A Amsterdam chez Henri Wetstein. 1685. 2. vol. in 12.

C'Est la Traduction d'un Livre duquel nous avons parlé dans le premier Tome †. Il a été composé par un Professeur de Zuric nommé M. Heideggerus, & nous fimes savoir dés ce temps-là qu'on l'imprimeroit bien-tôt en François. Cette nouvelle plût beaucoup aux bons Huguenots qui n'entendent pas le Latin, & je pense qu'il ne tiendra pas à eux desormais qu'ils ne se régalent de cette lecture. Comme nous avons assez amplement parlé à l'avantage de cette Histoire dans les lieux ci-dessus cottez, il sufit de faire savoir que la Traduction Françoise que l'on en avoit promise, est actuellement en vente. Deux personnes y ont travaillé, à ce qu'on nous dit dans une Préface fort longue, où l'autorité du Pape est fort mal-traitée, & où l'on fait diverses observations sur le dernier Livre de M. Maimbourg. On a mis un supplément pour les choses qui se sont passées depuis l'an 1682. où M. Heideggerus avoit fini son Ouvrage.

II. *Traité de la pratique des Billets entre les Négocians, par un Docteur en Théologie.* A Mons 1684. in 12. ‡

Que les interêts des Billets sont légitimes, & sentimens des Docteurs sur ce sujet.

CE Livre avoit déja été imprimé à Louvain il y a environ trois ans, mais cette seconde édition est plus ample & plus exacte que la premiere; aussi a-t-elle été presque toute débitée dans un mois à Paris. On y examine *si des personnes accommodées peuvent donner & recevoir de l'argent à intérêt pour un certain temps, sous de simples billets, par un principe de commerce.* L'Auteur enseigne qu'il n'y a point maintenant d'autre usure condamnée, que celle qui est contraire au droit divin naturel, ou qui est défenduë par les Ordonnances du Prince, & que si l'ancien Testament a condamné quelque usure non contraire au droit divin naturel, cette condamnation qui est en matiere de police civile, est abrogée par Jésus-Christ. Il fait voir non-seulement que les intérêts des billets ne sont pas contraires au droit divin naturel, ni défendus par les Ordonnances des Souverains, mais aussi qu'ils sont légitimes d'eux-mêmes. Cette opinion lui est commune avec tous les autres Theologiens Catholiques, mais ils ne raisonnent pas tous sur les mêmes principes. Ils sont comme divisez en 3. bandes. La premiere est celle des Jésuites, des Minimes, &c. qui pensent que ces intérêts sont légitimes, parce qu'il s'y trouve trois Contrats du moins implicitement. La seconde est celle de M. de Launoi, du P. Seguenot de l'Oratoire, de M. Pascal, de M. le premier Président de Lamoignon, de M. Bignon, Avocat Genéral, &c. Ils croient que ces intérêts sont légitimes d'eux-mêmes, parce qu'ils ne choquent ni la charité, ni la justice. La troisieme est celle de M. de Sainte Beuve, de M. l'Evêque de Grenoble, de M. l'Evêque de Luçon, &c. qui autorisent ces intérêts *ratione lucri cessantis*, parce qu'il s'agit d'un prêt d'argent, qui prive du gain *ipso facto* celui qui prête. La Dispute n'est donc pas si les intérêts des billets sont légitimes, mais par quelle raison ils le sont.

III. *Virgilius defensus, sive defensio Virgiliani certaminis Æneæ cum Turno.* Leodii typis Henrici Hoyoux. 1685. in 8.

LE P. Mambrun ayant critiqué, dans la Préface de son Poëme de Constantin, le combat d'Enée & de Turnus, il s'est trouvé un Savant à Liége qui a pris sur cela le parti de l'Eneide. On lira avec plaisir les réponses qu'il fait aux objections de ce Pere, qui nous a donné une preuve de ce qu'on dit ordinairement, *qu'il est plus aisé de reprendre que de faire mieux*; car on remarque que son Traité du Poëme Epique, où il ordonne de ce qu'il faut fuïr ou pratiquer, est infiniment plus beau que son Poëme. Son propre Confrere le Jésuite Menetrier en tombe d'accord, dans son Traité *des Ballets anciens & modernes*, imprimé l'an 1682.

IV. *Histoire de la Conquête de la Floride par les Espagnols sous Ferdinand de Soto: écrite en Portugais par un Gentilhomme de la Ville d'Elvas, & traduit en François par M. D. C.* ‡ A Paris chez Denis Thierri, ruë S. Jacques. 1685.

Eloge de l'Auteur.

ON avoit déja traduit en François l'Histoire, que l'Ynca Garcilasso de la Vega a composée en Espagnol, de Ferdinand de Soto en la Floride; mais comme l'Ynca n'a composé sa Relation que sur le rapport d'un simple Soldat des troupes de Soto, son Ouvrage doit être inferieur à celui du Gentilhomme Portugais, qui a eu part aux principales déliberations & aux principaux évenemens de cette entreprise, & qui a d'ailleurs évité soigneusement les exaggerations Espagnoles, qui paroissent en très-grand nombre dans Garcilasso. On doit cette nouvelle Traduction à une personne de qualité, à qui le Public est redevable de quelques autres Ouvrages, qui ont été très-bien reçûs dans le monde; car son Histoire du Triumvirat en 3. volumes *in* 12. a été imprimée deux fois en un an. Le stile de tous ses Ecrits est pur & d'homme de qualité, & il seroit à souhaiter qu'on eût bien-tôt la suite de l'Histoire Ro-

* A la fin de l'Art. VIII.
† Dans le Catalogue de Mai, No. VI. & dans celui de Juin, No. 4.
‡ Voyez sur l'Auteur la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, T. 4. chap. 28.
‡ Il s'apelle *de la Goutte de Cirri*. Voyez la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 67.

Romaine, de la même main qui nous en a donné un si beau fragment. On espere que cet Auteur donnera bien-tôt en François l'excellent Traité d'Origene contre Celsus.

V. *Entretiens sur les Conferences que Messieurs du Clergé proposent aux Réformez de France.* A Cologne chez Pierre Marteau. 1685. in 12.

Inconvéniens & inutilité des Conférences avec les Catholiques.

L'Auteur de ce Livre paroît fort versé dans la Lecture des Peres. Il ne conseille pas aux Protestans d'accepter les Conferences qu'on leur propose; car on a toûjours vû, dit-il, que ces sortes de Conferences ne produisent rien de bon, & ne tendent qu'à opprimer le parti foible. Il en donne pour preuve la célebre Conference de Carthage, qu'il prétend avoir été le préliminaire de la ruine des Donatistes. Il croit que si nous savions ce qui se passa sous Justinien, ensuite de la Conference que l'on eût avec les Severiens, nous découvririons qu'elle a eu le même but. Il ajoûte qu'Huneric ne trouva point de meilleur moyen d'accabler les Orthodoxes, mais que ceux-ci sentirent le piége qu'il leur tendoit, en voulant que la Conference se tint à Carthage, & qu'ils l'éviterent. Il allegue encore la Conference de Fontainebleau, & celle de la Haye entre les Gomaristes & les Arminiens. Il fait voir aussi, qu'il seroit impossible de trouver un Juge, & qu'il y avoit plus de témerité que de zele dans ces Evêques Orthodoxes, qui offrant une Conference aux Ariens, voulurent s'en rapporter à la décision de Gondebaud, Roi de Bourgogne, qui en qualité d'Arien ne pouvoit être que leur partie dans cette affaire. On ne peut justifier ces Prélats, qu'en supposant qu'ils avoient parole du Roi qu'il jugeroit en leur faveur, car sans cela ils s'exposoient visiblement à voir condamner la bonne cause. Quelque grandes que soient les vertus d'un Roi, il faut toûjours se défier que le zele qu'il a pour sa Religion ne le préoccupe. Si on pouvoit avoir des Juges absolument désintéressez, comme ce Payen qui fut élu par les deux parties, dans une Conference d'Origene avec quelques Hérétiques de son temps, & d'Archelaüs avec l'Hérétique Manès, passe; mais où trouveroit-on de tels Juges aujourd'hui? L'Auteur ajoûte à cela plusieurs choses, pour montrer que les Réformez doivent être dans une perpetuelle defiance du Clergé, qu'il ne croit pas d'ailleurs autorisé suffisamment, tandis qu'on ne verra pas que le reste de l'Eglise Romaine, & la Cour de Rome sur tout, promettent de ratifier tout ce qui sera sacrifié au bien de la paix par l'Eglise Gallicane. Enfin il propose sept conditions, qu'il croit nécessaires pour rendre la Conference utile. Il prétend qu'à ces conditions on en pourroit espérer un grand fruit. Le mal est qu'elles ne seroient pas aisées à obtenir *.

VI. *Monarchia Hebræorum, quæ est de imperio Monarchico in populum Hebræum probatio ab Abrahamo ad dispersam gentem. Auctore Adriano Houtuyn Jcto.* Lugd. Batav. apud Felicem Lopez. 1685. in 12.

COrnelius Bertramus, Sigonius, Cuneus & quelques autres, ont écrit de la République des Hebreux. Cet Auteur, qui avoit déja publié en Latin un Traité de Politique générale, prétend faire voir que le gouvernement du Peuple Juif a toûjours été Monarchique, & pour cet effet il examine par le menu les actions de Moyse, de Josué, des Juges, des Rois de Juda & d'Israël, des Macchabées, &c. & soûtient qu'on y trouve par tout les caracteres d'une véritable Souveraineté. Comme il reconnoit que les Rois de Babylone, de Perse, & de Syrie, ont été successivement les Maîtres de la Nation Judaïque par le droit des armes, il a un peu de peine à sauver le soûlevement des Macchabées. Aussi faut-il avoüer que c'est une objection bien embarrassante pour ceux qui tiennent, conformément au véritable esprit de l'Evangile, que pour quelque cause ou prétexte que ce puisse être, il n'est jamais permis de prendre les armes contre son Roi.

VII. *Ant. Dadini Alteserræ U. J. Professoris & Decani Universitatis Tolosanæ Recitationes quotidianæ in varias partes Digestorum & Codicis.* Tomus 1. & 2. A Paris chez la Veuve Martin & Jean Boudot. 1684. in 4.

CEs deux volumes seront bien-tôt suivis de trois autres. On y verra les leçons de Droit de M. de Haute-Serre, qui a été 34. ans Professeur dans l'Université de Toulouze, l'une des plus savantes Villes de France, & qui s'est acquis l'éloge d'un des plus célebres Jurisconsultes & Canonistes de ce siecle. Nous en dirions davantage *si nous ne devions voir dans peu la vie* de ce grand Homme, *à la tête d'un autre de ses Ouvrages, qui contiendra en abregé celle des Jurisconsultes.* Nous empruntons ces paroles du 27. Journal des Savans 1684.

VIII. *Le Génie de la Langue Françoise, par le Sieur D. . .* A Paris chez d'Houry. 1685. in 12.

Utilité des Grammaires Françoises & usage qu'on en peut faire.

UN Jésuite de Toulouze, nommé le P. Mourgues, vient de publier un Traité de la Poesie Françoise, où il soûtient qu'elle est extrêmement difficile, & que l'Italienne & l'Espagnole ne sont qu'en jeu au prix de l'autre. M. Charpentier dit en général, qu'il est plus difficile de bien écrire en François, que de bien écrire en Latin. Il pourroit dire sans crainte, qu'il seroit impossible de bien écrire en François, s'il faloit observer pour cela toutes les regles de la Grammaire. Mais comme l'a fort bien dit Quintilien, *aliud est Latinè, aliud grammaticè loqui.* On peut parler François sans parler en Grammairien, & tout le monde a intérêt à ne pas laisser établir les regles tyranniques de quelques Auteurs, qui ne sauroient souffrir une construction de mots, qu'on pourroit entendre en deux diverses manieres, si l'on vouloit chicaner. Il est néanmoins loüable de proposer les regles des plus grands Maîtres; car si elles sont trop difficiles pour être exactement pratiquées par tout, elles servent du moins à faire approcher de la perfection. Ainsi l'on se doit

* Il y avoit en cet endroit dans la premiere Edition, l'Article suivant, qui faisoit le VI. du Catalogue.

Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, continens amplam discussionem declarationis factæ ab illustrissimis Archiepiscopis & Episcopis, Parisiis mandato regio congregatis anno 1682. Autore M. C. S. Theol. Doctore. Leodii apud Matthiam Hovium. 1684. *Superiorum permissu*, & se trouve à la Haye chez Moetjens. in 4.

Cette matiere est trop du tems pour n'en pas parler * *dans une juste étenduë. Nous l'aurions fait dans les Nouvelles de ce mois, si d'autres Articles qu'on n'a pû renvoyer à un autre tems, n'eussent occupé la place.*

* Voyez le I. Art. de Juillet de cette année.

doit croire obligé à cet Auteur, de ce qu'il a pris la peine de recueillir & de rédiger en un fort bel ordre, tout ce que M. de Vaugelas, le P. Bouhours & M. Menage ont remarqué concernant la Langue Françoise. Il y a joint un Abregé de Grammaire très-méthodique, une nouvelle distinction de declinaisons, une nouvelle division de verbes irréguliers; & il promet de donner bien-tôt ce qui regarde la pureté & la netteté du stile. Tant mieux. Cette sorte de travaux produit en même temps deux effets; l'un qu'elle justifie l'attachement qui regne dans toute l'Europe pour la Langue Françoise; l'autre qu'elle facilite le dessein que l'on a par tout d'apprendre à bien s'exprimer en François. On seroit ingrat si l'on ne confessoit pas que l'honneur, qui revient de tout cela à cette Langue, est dû à L'ACADEMIE FRANÇOISE, l'un des plus beaux ornemens qui soient en France.

IX. *Historia Reformationis Polonicæ, in qua tum Reformatorum tum Antitrinitariorum origo & progressus in Poloniâ & finitimis Provinciis narrantur. Autore Stanislao Lubieniecio, Equite Polono.* Freistadii apud Joh. Aconium. 1685. in 8.

De l'Auteur & de quelques-uns de ses Ouvrages.

L'Auteur de ce Livre a été Ministre & fils de Ministre Socinien, quoi qu'il eût l'honneur d'être parent du Roi de Pologne d'aujourd'hui. On ne peut pas se plus tourmenter qu'il a fait pour le maintien de sa Secte; mais il falut céder aux ordres qui la chasserent de la Pologne. Il se retira en Danemarc, & y reçut du Roi plusieurs favorables marques d'estime; enfin après bien des sollicitations auprès de plusieurs Princes en faveur des exilez, chassé de par tout il finit sa vie l'an 1671. âgé de près de 51. ans. On croit que sa servante l'empoisonna. Il a composé, entre autres Livres, le *Theatrum Cometicum* en 2. volumes *in folio*, & cette Histoire des Sociniens, qui étoit fort avancée quand il mourut. Ce qui manque a été suppléé par deux Lettres, qui contiennent l'Histoire de la derniere persecution qu'ils souffrirent en Pologne, & de leur sortie du Royaume. Comme la science de l'Histoire embrasse universellement toutes choses sans *acception* de personnes, les Curieux seront bien-aises d'apprendre qu'un Livre tel que celui-ci se vend, car pour bien savoir les choses il faut écouter les deux parties. Encore a-t-on bien de la peine à démêler la vérité en les écoutant.

X. *De la liberté des Dames.* A Paris chez Christophle Remy. 1685. in 12.

CEt Ouvrage est composé de 4. Lettres. La premiere louë la liberté des Dames; la seconde fait connoître ce qu'elle est; la troisieme decouvre ses mauvais usages; & la quatrieme satisfait aux objections.

Reflexions sur les consequences de cet Ouvrage.

Il est difficile de comprendre le véritable but de cet Auteur. Il paroit d'abord qu'il a voulu faire l'éloge de la liberté dont les femmes jouissent en France; car il insiste perpétuellement à faire voir, qu'elles sont infiniment plus vertueuses, que celles qu'on tient sous une dure captivité en Espagne, & en Italie; mais néanmoins quand on considere mûrement la derniere partie de son Ouvrage, on a bien de la peine à croire qu'il n'ait pas voulu ouvrir la porte aux Maximes de ce païs-là. En effet il condamne, avec toute la séverité d'un vieux Confesseur qui auroit été élevé à Port-Royal, la liberté qu'ont les Dames d'aller à la Comédie, lui qui nomme ailleurs liberté honnête, celle de quelques Dames de Champagne, qui passerent un mois entier sous des tentes la nuit & le jour avec quelques Gentilshommes, pour l'attaque d'un petit Fort. Je ne sai pas s'il a vû les conséquences de son principe; mais il est aisé de montrer, qu'elles vont à la destruction totale de la liberté du Sexe, parce que les mêmes raisons qui prouvent que les Dames ne doivent pas assister à des Comédies, prouvent aussi qu'elles n'en doivent pas lire. Si elles n'en doivent pas lire, encore moins doivent-elles voir des gens qui leur en content, puis qu'il est de notorieté publique, qu'une telle conversation a incomparablement plus de force, pour remuer les esprits & les ressorts de la machine, que n'en peut avoir un Livre froid & muet. Hardiment l'on peut faire une application générale à tous les Livres, de ce que M. de la Fontaine a dit agréablement de les Contes;

Chassez les soûpirans, Belles, prenez mon Livre,
Je répons de vous corps pour corps.

Il me semble qu'en matiere de Morale ceci est démonstratif, pour prouver que les maximes de cet Auteur nous menent tout droit à celles des Italiens, parce qu'il est impossible que les femmes se mêlent avec les hommes, sans s'exposer aux tendres conversations. Il semble donc qu'autant qu'il a voulu faire l'éloge de la liberté des Dames dans sa premiere Lettre, autant l'a-t-il condamnée dans la derniere.

Mais personne ne s'en doit alarmer. Cette liberté n'a rien à craindre, & n'a point besoin d'Apologie. A voir comme l'on s'empresse de publier, que les manieres libres sont accompagnées d'une vertu à toute épreuve, il semble qu'on veuille aller au devant des entreprises des prudes & des barbons. Soin superflû s'il en fut jamais: la liberté a pris des racines qui dureront autant que le monde apparemment. Quand on se trouve bien d'une chose on ne la change pas; & ainsi la premiere Lettre de cet Auteur plaide sans nécessité pour les Dames, & la derniere plaide vainement contre elles.

Définition de la liberté du sexe, & action fort libre d'une Dame.

De toutes les définitions de la liberté, qui sont rapportées en grand nombre dans ce Livre, celle que donnerent deux personnes mariées ensemble & mal assortis pour l'âge, paroitra la plus ingenûe & divertira le plus. Le mari consulté sur cette définition répondit, *qu'être libre, c'est être afranchi des miseres de la vie, & delivré des importunitez d'une jeune femme.* Son Epouse consultée peu après répondit, *que la véritable liberté est d'être delivrée d'un vieux mari, pour en avoir bien-tôt un jeune.*

Mais cette franchise en paroles n'est rien en comparaison de celle d'une autre Dame, dont le même Livre nous parle. Elle étoit avec trou autres femmes de qualité, qui après avoir joué longtemps s'aviserent d'examiner quelle seroit l'action la plus libre qu'elles pourroient faire, sans s'abandonner. Celle ci proposa d'aller coucher dans un Couvent d'hommes, & sa proposition parût si hardie, que les autres protesterent de n'en rien croire, si elle ne leur en rapportoit un témoignage certain. L'Auteur assûre qu'elle passa toute la nuit dans ce Cloitre, sans que mal lui en avint. Il est vrai qu'il dit qu'elle s'étoit dé-

déguisée en homme; mais il remarque aussi qu'elle découvrit son sexe à un de ces Religieux, & qu'elle lui fit les avances les plus significatives, ayant néanmoins intention de se rétracter, si on la prenoit au mot. Quoi qu'il en soit, son mari ne trouva point vraisemblable qu'elle fût sortie de ce Couvent comme elle y étoit entrée, & qu'elle eût joüé de tant de malheur que ses avances n'eussent eu aucune suite. C'est pourquoi il se servit de cette action dans le procès qu'il lui fit, dont le succès fut qu'on la condamna à être renfermée dans un Couvent.

On trouve plusieurs petites Historiettes semblables dans ce Livre, qu'on prétend être connuës à tous ceux qui savent la Carte de Paris & de la Cour.

XI. *L'Ouverture de l'Epitre de S. Paul aux Romains, par l'explication du verset 27. du chapitre 3. Avec une Lettre en forme de Traité touchant la Justification, & la lecture des Peres.* A Amsterdam chez Abraham Wolfgang. 1685. in 12.

Idée de cet Ouvrage. LEs Auteurs de ces deux Traitez ne sont pas ceux qui les publient. C'est un autre * qui s'est donné cette peine, ayant connu par le moyen des copies manuscrites qui en couroient, qu'ils méritent de voir le jour. A l'égard du premier, il dit qu'on ne trouve personne qui s'en veuille déclarer le pere †, mais pour la Lettre il nous assûre que M. Claude l'a écrite à un Ministre de ses amis. Si nous n'étions pas au bout de notre papier, nous expliquerions un peu en détail la clef dont se sert l'Auteur de cette Ouverture de l'Epitre de S. Paul aux Romains. On tombe d'accord que cette Epitre contient la plus profonde Théologie, & la plus difficile à développer, qui soit dans tous les Ecrits des Apôtres; de sorte que celui qui nous donne cette explication des XI. premiers Chapitres ayant l'esprit net, & pénétrant, a pû rendre un grand service aux Théologiens. Je ne sai si tous les Protestans approuveront ses pensées ‡. Pour ce qui regarde la Lettre de M. Claude à M. du Bourdieu, Ministre de Montpellier, fils de M. du Bourdieu aussi Ministre de Montpellier, & présentement de Londres, Auteur d'un savant Traité de la Communion sous les deux especes, nous souhaiterions de bon cœur qu'il nous restât assez de place pour en faire voir les beautez. L'Auteur y donne des conseils solides à son ami sur la lecture des Peres, & lui explique fort nettement le dogme de la Justification, & de l'inamissibilité de la Grace.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de Juin 1685.

ARTICLE I.

Jacobi Perizonii Ant. F. Animadversiones Historicæ, in quibus quamplurima in priscis Romanorum rerum, sed utriusque linguæ Auctoribus notantur, multa etiam illustrantur atque emendantur, varia denique antiquorum rituum eruuntur & uberius explicantur. C'est-à-dire, *Observations Historiques sur les Auteurs Grecs & Latins.* Amstelodami ex Officina Henrici & Viduæ Theodori Boom. 1685. in 8.

Eloge de l'Auteur. NOus avons remarqué ailleurs ‡ que le Pere Hardoüin a dit, que son Traité des Médailles pourroit être intitulé *l'Errata des Antiquaires.* Nous pourrions dire que cet Ouvrage de M. Perizonius, Professeur en Eloquence & en Histoire à Francker, mérite d'être appellé *l'Errata des Historiens, & des Critiques*; car c'est un recueil perpetuel de leurs fautes, tant de celles qui avoient été déja reprises, que de celles dont il a fait lui-même la découverte. Il est fort propre à cela, puis qu'avec beaucoup de savoir dans un âge très-peu avancé, il a une grande exactitude d'esprit. Ce n'est pas un de ces Lecteurs qui courent sur les Ouvrages, & qui ne songent qu'à gagner païs & à trouver bien-tôt la fin. On leur en fait aisément accroire, & on bronche devant eux impunément, parce qu'ils ne s'amusent pas à comparer ensemble les diverses parties d'un Livre. M. Perizonius se gouverne tout autrement; il faut marcher droit devant lui; il veut savoir si les moindres choses qu'on dit sont véritables, & s'accordent bien avec tout ce qu'on dit en d'autres endroits. Ce tour d'esprit joint avec une grande habileté, rend un homme fort incommode pour les Auteurs, mais fort commode pour ceux qui ne le sont pas; car on aime naturellement à connoitre les défauts

* *M. Le Clerc.*
† *C'est M. Jurieu.*
‡ Conferez ceci avec ce qui est dit dans le mois de Janvier 1687. No. III. du Catalogue §. IX.
‡ *Nouvelles de Mars de cette année, No. IV. du Catalogue.*

fauts d'autrui, & sur tout quand on ne craint pas de tomber entre les mains de ceux qui les font si bien connoitre. Quoi qu'il en soit, un Savant qui en use avec autant d'honnêteté que celui-ci, & qui ne va pas insulter au malheur de ceux qui font des bévûës, fait fort bien de les donner à connoître. Il n'empêche pas, je l'avouë, que l'on n'en fasse, mais au moins il détrompe plusieurs Lecteurs, & il engage ceux qui composent à mieux examiner ce qu'ils disent.

Ce qui a donné lieu a cet Ouvrage.

L'occasion de cet Ouvrage a été, que l'Auteur ayant entrepris de publier un Commentaire sur Valere Maxime, qui est un Ecrivain si peu exact, qu'il a mille fois confondu les temps, les personnes & les lieux, a voulu montrer par avance, que cet homme si décrié n'est pas le seul dont on ait sujet de se plaindre. Comme il faut que tout bon Commentateur soit l'Avocat du Livre qu'il doit commenter, M. Perizonius a crû qu'il devoit défendre Valere Maxime sa partie, & il n'a point trouvé de meilleurs moyens que de lui chercher de fameux complices. Dans cette vûë il a ramassé plusieurs fautes de Tite-Live, de Polybe, de Ciceron, de Plutarque, & de plusieurs autres anciens Auteurs; & parce que les Critiques des derniers siecles, en tâchant de corriger une partie de ces fautes, en ont fait souvent de bien plus lourdes, il ramasse aussi leurs égaremens, & prend de là occasion de rectifier les choses, & d'éclaircir les ténebres de l'Antiquité. Il réüssit principalement à développer les généalogies Romaines, & à distinguer les personnes de même famille que les Auteurs ont quelquefois confonduës.

De la signification des mots fratres & sorores.

Les adoptions & la coûtume qu'avoient les Romains de donner le nom de frere, & de sœur, aux enfans de deux freres, ont fort contribué à cela. On ajoûtoit bien quelquefois, *fratres & sorores patrueles*, quand on parloit des cousins germains & des cousines germaines, mais souvent on se contentoit de les designer par le mot de frere & de sœur. Le Jésuite Schotus, tout habile qu'il étoit, ne savoit pas ce point de Latinité à l'égard du mot *sorores*. Il proteste qu'il ne croira point que ce mot tout seul ait été donné à des cousines germaines, si on ne lui en montre des exemples. M. Perizonius pour le satisfaire lui en donne plus qu'il n'en faut, car il lui cite le Digeste, Hyginus, trois passages de Ciceron, & autant d'Ovide, qui sont les plus clairs du monde. Cela fait voir qu'en fait de Grammaire, la connoissance des plus experts les laisse souvent à sec pour des choses assez faciles. L'Auteur remarque que les Grecs n'en usoient pas de même à l'égard des mots ἀδελφὸς & ἀδελφὴ, puis qu'ils ne signifient que le frere & la sœur. Il croit que l'usage contraire des Romains tiroit sa source de ce qu'anciennement un pere retenoit chez lui ses fils, après qu'ils étoient mariez; de sorte qu'eux & leurs enfans étoient soûmis en commun à l'autorité d'un même Chef de famille; & ainsi on regardoit les cousins germains comme les enfans d'un même homme.

Et de celui de Tertia dans le sens de sœur.

Manuce s'est voulu servir de cette signification générale du mot *soror*, pour accorder ensemble quelques Auteurs dont les uns disent, qu'Appius Clodius, frere aîné de ce Clodius qui a tant persecuté Ciceron, fut laissé pauvre avec deux sœurs & deux freres; & les autres disent que Clodius l'ennemi de Ciceron avoit trois sœurs, qui s'abandonnerent toutes à ses brutales impudicitez. Les uns & les autres auront raison, pourvû que Clodius ait eu deux sœurs, & une cousine germaine; car les uns auront pû dire qu'il avoit trois sœurs, & les autres qu'il n'en avoit que deux. Mais M. Perizonius rejette cet expédient; & quoi qu'on voye dans Plutarque, que l'aînée de ces trois sœurs s'appelloit *Terentia*, ce qui semble témoigner qu'elle étoit d'une autre famille, ou du moins d'un autre pere, il soûtient que c'étoient trois sœurs germaines de Clodius; & pour mieux trouver son compte, il suppose qu'au lieu de *Terentia* il faut lire *Tertia* dans Plutarque, comme portent plusieurs Manuscrits; après quoi il montre que le nom de *Tertia* n'étoit nullement affecté à la troisieme des sœurs, selon l'ordre de la naissance, mais que c'étoit un nom propre qui se donnoit aux aînées, aussitôt qu'à une cadete. Il le prouve par l'exemple des noms *Sextus*, *Quintus*, *Decimus*, & par la conduite des Auteurs Grecs, qui retenoient en leur Langue le nom Τερτία, quand ils parloient d'une Romaine qui s'appelloit *Tertia*, au lieu qu'ils changeoient les noms appellatifs des Romains, en d'autres qui signifioient en Grec la même chose. Il répond à quelques autres difficultez, & enfin il dit qu'encore qu'Appius Clodius eût trois sœurs, on a pû fort bien dire *qu'il fut laissé pauvre avec deux sœurs & deux freres*, parce que l'une d'elles étant mariée depuis long-temps, ne devoit point être mise en ligne de compte. C'est Varron qui parle ainsi de ce Clodius; or il ne vouloit que représenter l'indigence de cet homme; il suffisoit donc de parler de ceux avec qui il se voyoit obligé de partager la succession, & par conséquent il n'y avoit rien à dire en ce lieu-là de l'autre sœur mariée; car comme l'Auteur l'a montré dans sa Dissertation sur la Loi *Voconia*, une fille qui avoit retiré sa dot, n'avoit plus rien à prétendre à la succession de son pere.

Erreur de quelques Auteurs sur Octavie.

Il fait voir après cela que Plutarque, Antonius Augustinus, & Lipse, n'ont point sû le véritable degré de consanguinité, qui étoit entre l'Empereur Auguste & Octavie, femme de Marcellus, & ensuite de Marc-Antoine; car ils ont crû qu'elle étoit seulement sa sœur du côté du pere, & elle l'étoit aussi du côté de la mere, comme il paroit par le témoignage de Suetone, & de Dion Cassius, mais sur tout par celui de Ciceron, qui ayant dit dans sa troisieme Philippique, en présence de Marcellus mari d'Octavie, qu'elle étoit fille d'Aricina (c'étoit la même femme qu'Atia mere d'Auguste) il n'entrera jamais dans l'esprit de qui que ce soit, que cela fût faux, puis qu'il est contre le bon sens, que Ciceron ait avancé en plein Senat une telle chose sans la bien savoir *.

Et de Tristan en particulier.

Avant que de sortir de cette matiere, nous pouvons donner un exemple bien sensible de l'éblouissement où tombent quelquefois les Doctes, par l'envie d'avancer quelque chose de nouveau. M. Tristan nous fournira cet exemple. C'étoit un homme fort versé dans la connoissance des Médailles, & des familles des Empereurs; mais voici l'illusion où il tomba pour avoir lû dans Seneque, qu'Octavie fut tellement inconsolable après la mort de son fils Marcellus, qu'elle se confina dans la solitude pour tout le reste de ses jours. Il conclut de ces paroles, qu'il

* Voyez sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* I. Art. OCTAVIE. Rem. E.

qu'il n'est pas vrai que la même sœur d'Auguste, qui avoit été mariée à Marcellus, ait été ensuite mariée à Marc Antoine; ce qui est néanmoins l'opinion courante de tous les Historiens. Ou s'il faut, dit-il, déferer en quelque chose à Plutarque, qui assûre qu'Octavie femme de Marc-Antoine avoit été femme de Marcellus, il faudra que les deux Octavies ayent été mariées, l'une à Marcus Marcellus (ce sera celle dont parle Seneque) l'autre à Cajus Marcellus, & ce sera celle dont parle Plutarque. Cet Auteur s'est fait sans doute un tres-grand plaisir de bouleverser de la sorte le Systême des anciens Généalogistes. Mais s'il eût fait attention à deux choses, la premiere eût modéré son ardeur, & la seconde l'eût absolument desabusé. La premiere est, qu'il ne seroit pas raisonnable qu'en matiere de faits, un passage qu'on trouve à l'écart dans un Livre de Morale, l'emportât sur l'opinion courante des Historiens, qui ont expressément traité d'une chose. La seconde est, que Marcellus fils d'Octavie n'étant mort qu'aprés Marc-Antoine, ce que dit Seneque est fort vrai, sans qu'il faille rien changer dans le systême ordinaire de la famille d'Auguste. On doit apprendre de là que rien ne fait plus de tort aux Critiques, aussi bien qu'aux Philosophes, que de se hâter à prendre leurs conclusions.

Des Juges & des loix des Romains.

Tout ce que l'Auteur remarque sur la famille des Fabiens, & sur le combat où ils périrent presque tous auprés du *Cremera*, sur celle des Emiliens, dont les Lepides étoient une branche, sur celle des Regulus, sur les noms, sur les surnoms, &c. marque un esprit qui se plait à approfondir les choses, & à les tirer d'erreur. Mais il n'en demeure pas aux observations généalogiques; il nous apprend aussi plusieurs autres antiquitez. Il nous dit qu'à Rome les Juges des affaires criminelles ne prononçoient, sinon que l'accusé étoit convaincu, ou qu'il ne l'étoit pas; car pour ce qui est de la peine, ils ne s'en méloient point. Les Loix la devoient contenir formellement, & il faloit que les coupables la subissent toute telle qu'elle étoit portée. Ainsi les Juges n'étoient proprement que comme les Jurez d'Angleterre, qui ne connoissent que du fait, c'est-à-dire, qui n'ont aucune Jurisdiction que celle de prononcer, que l'accusé a fait ou n'a pas fait le crime dont on l'accuse. Il nous dit aussi que les Loix sacrées des Romains étoient non-seulement celles qui furent faites pour la création des Tribuns, lors que la populace s'étoit retirée sur le Mont Sacré, mais aussi toutes celles où l'on ajoûtoit cette clause, *que quiconque les violeroit fût dévoué à quelque Dieu avec sa famille & son argent*, UT *qui quid adversus eas fecisset, sacer alicui Deorum esset cum familiâ, pecuniâque*. D'autres Nations avoient de cette sorte de Loix. Ce qu'il dit de certains cloux que l'on fichoit tous les ans dans les murailles des Temples, afin de se souvenir du nombre des années, est fort plaisant. L'usage des lettres qu'on eut depuis mit fin à cette coûtume, & si quelquefois on a créé un Dictateur à ficher le clou, ce n'étoit que pour faire cesser la peste, à quoi on se figuroit que cette vaine cérémonie étoit fort propre. Il s'étend fort sur le préjudice que l'ignorance des premiers temps a fait à l'Histoire. Il s'est bien passé des siecles, dit-il, où l'on ne conservoit la mémoire des belles choses, que par le moyen des Chansons; les Grecs, les Espagnols, & les Gaulois, n'avoient point alors d'autre ressource, (Strabon dit pourtant le contraire à la louange des Turdetains, qui habitoient une partie du Portugal.) Les Allemans n'en ont point eu d'autre avant Charlemagne, au rapport même de Brunnerus. Les premiers * Romains se servirent aussi de cette maniere de monumens, & tout cela nous doit faire paroître moins étrange ce que nous avons dit des Islandois dans les Nouv. de † Fév. Les Oraisons funebres furent un autre moyen à Rome de conserver le souvenir des choses passées; mais ce moyen a fort alteré la vérité, parce qu'on loüoit trop les gens dans ces Discours; & comme on les conservoit avec soin dans les familles, il est arrivé que les Historiens s'en sont servis comme de tres-bons Mémoires. Ciceron & Tite-Live se sont plaints des faussetez, qui se sont introduites dans l'Histoire par cette porte. Qui ne voit qu'ils ont raison?

Ancien usage des Chansons.

La mémoire sujette à s'affoiblir.

M. Perizonius remarque un défaut dans plusieurs Historiens, qui est assûrément fort absurde: c'est qu'ils rapportent une même chose tantôt d'une façon, tantôt d'une autre. Il vaudroit mieux pour l'honneur de leur mémoire qu'ils se trompassent toûjours; mais d'autre côté l'on peut dire que, comme la memoire est le premier mourant dans un homme docte, & la qualité qu'il est le plus impossible de retenir, il ne faut point examiner trop à la rigueur les faux pas que l'oubli fait faire. Il semble que l'on doit avoir pour ces fautes-là le même support, que pour celles que les Théologiens nomment *quotidianæ incursiones*, puis qu'il est certain que l'oubli est un défaut où l'on retombe à chaque moment. D'où paroît que les Sciences ne sont pas propres à faire le bonheur de l'homme dans cette vie; car comme ce qu'il y a de plus agréable dans l'érudition est de se souvenir de beaucoup de choses, & que d'ailleurs c'est le talent qui s'affoiblit & qui se ruine avec le plus de vitesse, un Savant se voit tous les jours exposé à la mortification de sentir, que ce qu'il avoit de plus doux l'abandonne. Heureux celui qui comme l'illustre M. Ménage ‡ ne fait de beaux Vers, pour se plaindre de la fuite de sa mémoire, que quand il l'a possédée long-temps.

Négligence des Historiens.

L'Auteur remarque un autre défaut qui est assez ordinaire aux Historiens, & il en trouve des exemples dans Tite-Live; c'est qu'ils nous parlent souvent de certaines choses en si peu de mots, qu'il paroît bien qu'ils s'imaginent les avoir expliquées ailleurs, ou qu'ils supposent qu'elles sont connuës; & cependant ils ne devroient pas avoir ces pensées. Ceux qui font des Abregez de l'Histoire Générale sont fort sujets à ce défaut. Par exemple, s'ils parlent des guerres Puniques, ils font assiéger & prendre des Places aux Carthaginois, voilà qui est bien. Mais à trois pages de là ils vous les plantent encore au siége de ces mêmes Villes, sans vous avoir avertis par un seul mot, qu'elles eussent été recouvrées. C'est une grande negligence. On nous fait voir ici Tite-Live atteint & convaincu de ces défauts. On y convainc aussi plusieurs Ecrivains illustres d'avoir cité un Auteur, ou un Livre pour un autre, & d'avoir trés-mal rapporté les passages qu'ils citoient.

Il

* *Cicero Tuscul. l. 4. init.*
† Art. II.

‡ Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. MENAGE., Rem. B.

Il me suffira d'aporter en preuve Ciceron, qui dans son Traité de la Gloire, cita & traduisit même en Vers Latins un passage de l'Iliade, où il faisoit dire à Homere ce à quoi ce Poete ne pensa jamais. On n'a qu'à voir Aulu-Gelle au chap. 6. du 15. Livre. Au reste l'on a imprimé en ce païs un Fragment de l'Histoire de Louis XI. où l'on fait dire à M. Varillas, *qu'on reprochoit à Philelphe* (car il ne faut point douter que Philolophe ne soit une faute d'impression) *d'avoir supprimé l'Ouvrage incomparable de Ciceron, intitulé* la Gloire, *dont il avoit la seule copie restée dans le monde, afin de l'inserer dans les Livres qu'il composeroit* *. On cite à la marge les petits éloges de Paul Jove qui n'en dit rien pourtant, du moins dans l'article de Philelphe.

Mais c'est trop nous arrêter sur les miseres de l'esprit humain. Finissons cet Article en avertissant le Lecteur, qu'il trouvera de belles remarques dans cet Ouvrage sur les triomphes, & sur les trophées, & sur ce que l'on appelloit à Rome *Spolia Opima*.

ARTICLE II.

Varia Sacra, seu Sylloge Variorum Opusculorum, &c. curâ & studio Stephani le Moyne Theologi Leydensis, &c. Lug. Batav. apud Dan. à Gaesbeeck. 1685. 2. vol. in 4.

ENfin nous voici prêts à nous acquitter de la promesse, que nous fimes il y a trois mois †, de parler du second Volume de M. le Moyne. Mais il faut qu'avant cela je dise une chose qui appartient à l'autre Volume; elle est assez considérable pour mériter que l'on y revienne, & l'on s'étonnera avec raison que je l'aye si fort negligée la premiere fois.

Lettre de S. Chrysostome à Cesarius.

Voici l'affaire. La fameuse Epitre de Saint Chrysostome à Cesarius est une des Pieces que M. le Moyne publie. Il s'est fait tellement une Religion de la publier toute telle que son Manuscrit la represente, qu'il l'a donnée sans points, sans virgules, & sans distinctions. Mais il a dessein, dans le Volume de Notes qui doit suivre celles qui ont déja parû, de la donner dans une meilleure forme, & de l'accompagner de tout ce qui la pourra rendre plus intelligible. Il prouvera que c'est un Ouvrage de Saint Chrysostome, & il nous découvrira, d'où, quand, & par qui cette rare Piece lui est tombée entre les mains. Pour dire ceci en passant, ce n'est un Ouvrage considérable, qu'à cause qu'il paroit contraire au dogme de la Transubstantiation; & je croi même qu'il ne feroit pas presentement le bruit qu'il fait, si une petite chose qui arriva à Paris il y a cinq ans, n'eût donné lieu à faire des réflexions. La chose arriva lors que le savant M. Bigot fit imprimer la Vie de Saint Chrysostome, composée par Pallade. Il y voulut ajoûter, entre autres petites Pieces, la Lettre du même Saint au Moine Cesarius, & on assûre qu'elle fut achevée d'imprimer, mais on exigea de lui qu'il la supprimât; & comme on lui fit comprendre que sans cela il n'obtiendroit point de Privilége pour son Livre, il fit ce qu'on souhaita de lui. Les Protestans qui ont sû cette avanture n'ont pas manqué de s'en faire honneur, comme si l'on n'avoit empêché la publication de cette Lettre, que parce qu'on avoit trouvé qu'elle leur étoit trop favorable. L'un d'eux a fait imprimer en Angleterre un Discours sur ce sujet. Si quelqu'un le souhaite, il faudra qu'il le fasse chercher sous ce titre: *S. Anastasii Sinaitæ Anagogicarum contemplationum in Hexaemeron liber* 12. *hactenus desideratus; cui præmissa est exposi ..atio de S. Johannis Chrysostomi Epistolâ ad Cæsarium Monachum, adversùs Appollinarii hæresin, à Parisiensibus aliquot Theologis non ita pridem suppressa. Londini.* 1682. *in* 4. Parlons maintenant des Notes de M. le Moyne.

J'ai déja fait entendre qu'il n'en a publié encore que la premiere Partie. En effet quoi que son second Volume, occupé tout entier par ses remarques, soit fort gros, il n'en contient pourtant que sur les trois premieres Pieces du Recueil, qui sont l'Epitre de Saint Polycarpe, celle de Saint Barnabé, & un Discours d'Hypolite. Il en reste encore plus de 15. ou 16. à commenter, petites ou grandes. Il est à souhaiter que l'Auteur les commente toutes, car ses Commentaires sont remplis d'une si vaste érudition, que tous les Savans y trouvent de quoi profiter. Il nous seroit impossible de descendre dans le détail de toutes les belles choses, qui se voyent dans le second Volume; c'est pourquoi nous nous contentons de faire juger du tout par quelques-unes de ses parties.

Difference des Evêques & des Prêtres dans la primitive Eglise.

Le titre de la Lettre de Saint Polycarpe, où l'on voit que lui & ses Prêtres l'écrivoient aux Philippiens, fournit à M. le Moyne un fort beau champ; car aprés avoir rejetté l'opinion de ceux qui alleguent cela comme une preuve de l'égalité des Prêtres & des Evêques, il avoue qu'il y avoit dés ce temps-là de la difference entre ces deux especes d'Ecclésiastiques; mais il fait voir qu'elle n'étoit pas aussi grande qu'aujourd'hui, puis que les Prêtres consacroient les Vierges, conferoient même les Ordres, faisoient le Chrême, opinoient dans les Synodes, & y avoient des siéges tout semblables à ceux des Evêques, & qui s'appelloient *Trône* aussi bien que ceux des Evêques. Cela lui donne lieu de reprendre M. de Saumaise, qui a crû que ces paroles d'Eusebe, οἱ ἐν δευτέρῳ θρόνῳ, signifient les Evêques suffragans d'un Metropolitain, au lieu qu'on doit entendre par là les simples Prêtres, qu'il prouve aussi avoir été appellez *Antistites*; ce qui ayant été ignoré par un Savant l'a fait tomber dans la bevûe d'entendre par *Antistitem secundæ sedis*, le Patriarche de Constantinople. Il prouve par l'exemple de S. Cyprien, que les Evêques écrivoient conjointement avec les Prêtres, à d'autres Evêques & aux Prêtres, & quelquefois même aux Diacres conjointement. Il rapporte une Lettre de l'Empereur Constantin qui a donné bien de l'exercice, parce qu'elle est adressée à Miltiade Evêque de Rome & à Marc, ce qui ne paroît pas conforme à l'idée que l'on a de la prééminence du Pape; car c'est un peu trop de familiarité que de ne lui pas écrire à lui seul, mais de l'associer avec un autre qui n'étoit que simple Prêtre. L'Auteur justifie qu'il faut lire *Marc*, n'en déplaise à une infinité d'autres leçons imaginées par de trés-savans personnages; & il s'étonne que dans le même Livre, où le grand Saumaise a cité, contre les prétentions de la Cour de Rome, cette Lettre de Constantin, il ait crû qu'elle étoit fausse. Ce défaut de mémoire est plus supportable

* Voyez sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Acronius. Rem. D.

† Dans le mois de Mars à la fin de l'Art. IX.

table que l'infidelité de ce Traducteur, qui pour empêcher qu'on ne s'apperçût que Constantin s'adressoit au Pape, & à une autre personne, dans une même Lettre, a tourné ainsi ces paroles de l'Original, *μὴ δὲ τὴν ὑμετέραν ἐπιμέλειαν λανθάνειν, nec tuam sedulitatem lateat.*

Remarques sur le mot Sacerdos.

L'Auteur fait une remarque considérable sur le mot *Sacerdos*, *Sacrificateur*; c'est qu'on ne le donne jamais aux Ecclésiastiques, ni dans le premier siecle, ni dans le second; & pour en donner la cause, il dit que les Chretiens s'étant conformez à ce qui se pratiquoit dans les Synagogues, & nullement à ce qui se pratiquoit dans le Temple de Jerusalem, ont dû établir des Prêtres, des Diacres, des Evêques, &c. mais non pas des Sacrificateurs. Il convainc par là d'imposture celui qui s'est déguisé sous le nom de Denis l'Areopagite, & qui affecte de se servir du mot *Sacerdos*. Il conclut cette remarque par une belle critique de quelques autoritez, qui semblent lui être contraires quant à ce point, & passe ensuite à des considérations curieuses sur la Prêtrise, & sur la coûtume qu'on avoit anciennement de s'entr'envoyer l'Eucharistie d'Evêché en Evêché. Le Concile de Laodicée trouva bon de condamner cet usage.

On ne sauroit assez admirer l'abondance de M. le Moyne. Il trouve par tout occasion d'expliquer des choses obscures, & de corriger des fautes; mais il a cela de bon qu'il traite fort civilement ceux qui errent, & que fort souvent il les censure sans les nommer. Comme il a une grande connoissance des Antiquitez Judaiques & des Langues Orientales, on ne doit pas douter qu'il n'y donne frequemment; car c'est assez l'ordinaire quand on compose, de se souvenir de ce qu'on a de plus précieux. Il tire de ces sources quantité d'étymologies, qu'on avoit cherchées inutilement dans le Grec & dans le Latin.

On a cru la Trinité avant le Concile de Nicée.

Au reste il ne s'est pas contenté d'éclaircir les points de Critique, il s'est aussi attaché à défendre nos mysteres, & la Divinité du Verbe contre un Hérétique, qui étoit d'autant plus dangereux, qu'outre qu'il avoit de l'esprit & du savoir, il n'avoit pas la brutalité, ni l'imprudence de quelques autres, qui publient hardiment qu'ils ne se mettent point en peine, si ce qu'ils disent a jamais été connu dans le Christianisme. Il s'appelloit Sandius, & n'est mort que depuis 4. ou 5. ans, comme nous le remarquâmes dans les Nouvelles de Juin de l'année passée Art. VIII. Il avoit trop de lumieres pour ne pas voir qu'il est du dernier absurde, de prétendre qu'un dogme forgé dans ces derniers siecles soit vrai, ou au cas qu'il soit vrai, qu'il vaille la peine de troubler l'Eglise; car le sens commun nous enseigne évidemment, que tout dogme dont le Christianisme a pû se passer pendant seize siecles est inutile au salut, & de nulle ou de très-petite importance. Ainsi quand un Hérétique a du jugement il ne débite jamais ses dogmes que sur le pied d'une doctrine très-ancienne. C'étoit la ruse de Sandius; il s'étoit fort attaché à l'Histoire Ecclésiastique, afin de montrer que les Peres des trois premiers siecles n'ont point cru la Trinité, comme on l'enseigne présentement; d'où il prétendoit tirer l'un ou l'autre de ces avantages, ou que l'erreur a prévalu dans le Concile de Nicée, & qu'ainsi l'on doit remettre les choses au premier état, ou que les Peres de ce Concile ont fait un article de Foi d'une chose, sans laquelle leurs Prédécesseurs tout brillans de zele & de sainteté, avoient obtenu la gloire du Paradis, & par conséquent que l'on n'est pas obligé de subir le nouveau joug, qu'il plût au Concile de Nicée de mettre sur les consciences. Tout le monde voit qu'il importe aux Orthodoxes de dissiper ces dangereuses illusions, & que l'Auteur est fort loüable d'avoir entrepris la preuve de la Divinité du Verbe, par des passages des Anciens, tandis que M. Wittichius, son Collegue, défendoit la cause du S. Esprit contre le même Sandius.

Je ne croi pas qu'après les preuves que M. le Moyne apporte, il y ait des gens assez opiniâtres pour soûtenir, que les Peres des trois premiers siecles ayent été de l'opinion d'Arius; car non-seulement il rapporte plusieurs passages exprès & formels, où ils soûtiennent la Divinité éternelle du Fils de Dieu, & il montre par de beaux raisonnemens qu'ils n'ont pû parler comme ils ont fait, sans être dans le sentiment du Concile de Nicée; mais aussi il explique de telle sorte les expressions de ces mêmes Peres, dont les Sociniens se prévalent, qu'il paroît qu'elles n'auroient aucun sens dans la bouche d'un Arien. Il ne doute pas que ce qu'on dit de Tibere ne soit véritable; savoir, qu'il proposa au Senat l'apotheose de Jésus-Christ. Tertullien, Eusebe, & S. Chrysostome le rapportent; mais ce dernier s'est trompé lors qu'il a dit que le Senat de Rome mit Alexandre au nombre des Dieux. Il a pris apparemment le Senat Romain pour celui d'Athenes. L'Auteur corrige en passant la version d'un passage de Justin Martyr faite par Perionius, & de laquelle le Cardinal Bellarmin s'est servi, pour prouver le culte des Anges. Il fait voir qu'il ne s'agit pas d'un tel culte dans ce passage, & qu'il le faut ponctuer comme Christophorus Langus, & Sigismond Gelenius l'ont ponctué. Il ajoûte que du temps de ce Pere, le culte des Anges ne se pratiquoit pas parmi les Chretiens. Il recherche profondément quelle a été la véritable opinion du fameux Paul de Samosate, & cela lui donne lieu d'expliquer les differentes fortunes du terme *d'homousion*.

De la mesure de l'accroissement du Nil.

Je ne dis rien des belles remarques qu'il fait sur la mesure de l'accroissement du Nil, laquelle on gardoit comme une Relique dans le Temple de Serapis, & que l'Empereur Constantin fit transporter dans l'Eglise d'Alexandrie. M. de Valois a heureusement corrigé le passage de Socrate, où cette translation est décrite; car au lieu que Christophorson & Musculus avoient traduit, *que Constantin fit transporter cette mesure dans l'Eglise des Alexandrins*, sa version porte, que cet Empereur ordonna à Alexandre, qui étoit alors Patriarche d'Alexandrie, de la faire mettre dans l'Eglise. Mais en remarquant si bien les erreurs des autres, il n'a pas pris garde qu'il en faisoit une, lors qu'il disoit que Constantin fit porter en même temps dans l'Eglise les Images des faux Dieux. C'est le sens qu'il donne au mot σύμβολα, dont s'est servi Sozomene. L'Auteur montre qu'il n'y a nulle apparence, que les Chretiens ayent mis dans un lieu sacré des objets si abominables, & qu'ainsi le mot σύμβολα, doit signifier ou l'étendard, ou les anciens Titres de la Ville. Il ne faut pas oublier que les Idolâtres, murmurant contre cette translation, débitoient que le Nil ne croîtroit plus, mais ils se tromperent. De tout temps le peuple s'est imaginé, que le changement de Religion seroit suivi d'étranges marques de la colere du Ciel. On le souhaite par dépit, &

on

on le craint à cause du mal qu'on s'imagine qui en naîtra, & ces deux passions rendent les gens fort crédules. On doit être donc bien surpris de voir que la Providence en use comme à l'ordinaire. Les Chretiens eurent leur part de la surprise, s'ils crûrent, lors que Julien fit remettre dans le Temple de Serapis ce que Constantin en avoit ôté, que le Nil s'en ressentiroit. Les conjectures de l'Auteur sur la cause qui a fait citer à Josephe un second Livre d'Ezechiel, & sur le sens d'un passage difficile du 1. Livre des Machabées chap. 3. vers. 48. où l'on trouve, selon quelques versions, *que les Payens cherchoient des copies de la Loi pour y peindre leurs Idoles*; ces conjectures, dis-je, sont très-savantes, aussi bien que tout ce qu'il dit sur les Lupercales des Romains, & sur les instrumens des supplices, d'où il prend occasion d'éclaircir plusieurs obscuritez des anciens Auteurs.

Il prétend que le miel sauvage, dont Saint Jean Baptiste se nourrissoit dans le Desert, n'étoit pas une espece de manne, ou de rosée *concrete*, mais un véritable miel fait par des abeilles dans les creux des arbres, comme il y a des fourmis dans la Chine & dans le Tunquin qui volent en troupe sur des arbres, & y font une espece de cire ou de gomme, dont on compose la Laque, le principal ingrédient de plusieurs Teintures & de la cire d'Espagne. Il confirme son sentiment par l'Histoire de Jonathan, qui trouva du miel dans un bois, & il réfute la pensée chimerique du Rabin Salomon Jarchi, qui a prétendu que Jonathan avoit trouvé là du sucre. A ce propos M. le Moyne recherche si le sucre a été en usage parmi les Anciens, & il dit qu'encore qu'ils sûssent tirer de certains roseaux un suc très-agréable à boire, ils n'avoient pas l'art de le cuire, de le condenser, de le blanchir, & de le durcir comme nous faisons. Lucain parle de ces roseaux quand il dit:

Le sucre n'étoit point connu des Anciens.

Quique bibunt tenerâ dulces ab arundine succos.

Eratosthene en parle aussi dans le 15. Livre de Strabon, & insinuë assez clairement qu'on faisoit cuire quelquefois ce suc; mais c'étoit une préparation très-differente de la nôtre. Ceux qui alleguent ce Vers de Stace, *& quas præcoquit Ebysita Cannas*, pour prouver que les Anciens faisoient du sucre, ne prennent pas garde qu'elles sont falsifiées, & qu'au lieu de *Cannas*, il faut lire *Caunas*, qui étoit une espece de figues que les habitans de l'Ile d'Ebuse rendoient excellentes par la maniere de les préparer. Pour ce qui est du sucre *Mambu*, & *Tabaxir*, dont les Anciens ont eu connoissance, l'Auteur montre que c'étoit une espece de gomme, dont on ne se servoit que pour adoucir les Medecines, & que cette gomme se formoit dans les nœuds de certains arbres; ou bien c'étoit la rosée qui se coaguloit sur les extrémitez des branches. Il apporte un beau passage de Pline qui est formel pour ce sentiment, puis qu'on y voit, *que le sucre est un miel cueilli sur des roseaux, blanc comme les gommes, qui se peut broyer entre les dents, plus gros qu'une noisette, & qui ne sert qu'en Médecine.* Arrien, Seneque, Galien, & Theophraste ont parlé du sucre, ou sous le propre nom du sucre, ou sous celui de miel de Canne; mais l'idée qu'ils nous en donnent ne va qu'à représenter un suc épaissi, soit qu'il coulât de la plante même, soit qu'il vînt de la rosée. Il faut donc conclure avec l'Auteur, que l'Antiquité n'a point connu le sucre que nous avons aujourd'hui. Il recherche fort savamment les raisons qui ont pû faire broncher Salomon Jarchi, & il dit, entre autres choses, que la remarque de l'Ecriture, *qu'aussi-tôt que Jonathan eût pris de ce miel ses yeux furent éclaircis*, y a contribué apparemment, parce que les anciens Médecins ont attribué à leur sucre une vertu particuliere pour guérir les yeux, comme on le peut voir dans le 2. Livre de Dioscoride chap. 104. Il dit ensuite tant de choses sur le bouc *Azazel*, sur les dépendances de ce mystérieux sacrifice, sur l'hyssope, sur la Circoncision, &c. que si j'en voulois extraire tout ce qui le mérite, il faudroit que je n'employasse qu'à cela toutes les Nouvelles de ce mois. Me contentant donc d'indiquer ces riches tresors de litterature, je m'en vais finir cet Article par la pensée de S. Barnabé, *que le nombre de* 318. *personnes qu'Abraham circoncit dans sa maison*, étoit fort mystérieux.

On étoit si accoûtumé en ce temps-là à chercher du mystere dans les nombres, selon l'esprit des Platoniciens, des Pythagoriciens, & des Juifs, qu'on se persuada de main en main que les 318. Domestiques d'Abraham étoient une figure mystique de la crucifixion du Fils de Dieu, parce que pour faire ce nombre il se faloit servir de ces trois lettres de l'Alphabet TIH dont la premiere représente la Croix, & les deux autres sont la premiere syllabe du nom de Jesus dans la Langue Greque. Notre siecle est si fort revenu de ces jeux de mots, & de ces allusions mystiques, qu'elles ne sont pas même bonnes *per la predica*; car si l'on excepte quelque peu de bons Moines contemplatifs, l'on ne trouve plus personne qui s'égare & qui se perde dans ces sortes de rafinemens; mais dans les premiers siecles du Christianisme on n'y faisoit pas tant de façon, quoi qu'on fût un peu plus sage à cet égard que les Docteurs de la Géometrie Judaïque. C'est-là que l'on voit les mysteres des nombres dans toute leur quintessence. Il y a eu aussi quelques Peres qui ont prétendu que les 318. Domestiques d'Abraham, avec lesquels il battit les Rois qui avoient ravagé Sodome, étoient la figure des 318. Evêques du Concile de Nicée. L'Auteur fait voir en deux mots l'illusion de tout cela, & nous dit ensuite par occasion, en quel temps on a commencé de compter par les figures qu'on appelle *chiffres*. Il croit avec le commun des Savans que les Sarrazins nous ont communiqué ces Notes, & qu'elles viennent originairement des Arabes; en quoi il s'écarte de l'opinion de M. Vossius, & de celle de son Compatriote & ancien Ami M. Huët, pour qui il témoigne avec raison une estime toute singuliere. Scaliger étoit si persuadé de la nouveauté des chiffres, qu'il crût que le célebre Médaillon d'argent de Marquard Freher sur quoi on le consulta, avoit été frappé depuis peu, dès qu'il eut appris qu'on y voyoit ces figures numerales 234. 235. On peut voir quatre explications differentes de ce Médaillon, dans le 3. Volume des Méditations Historiques de Camerarius Liv. 4. On croit que Planudes, qui vivoit sur la fin du 13. siecle, est le premier des Chretiens qui se soit servi des chiffres. La maniere dont le Pere Kircher se figure qu'ils sont passez des Brachmanes Indiens aux Arabes, dans le neuvieme & dans le dixieme siecle, & des Arabes en Espagne, au temps d'Alphonse Roi de Castille, qui faisant faire des Tables Astronomiques, se servit de celles d'Al-

Origine & mysteres des chiffres.

bategnius marquées de chiffres, & enfin d'Espagne en Grece peu de temps aprés ; cette maniere, dis-je, se voit ici en abregé avec quelques traits de Critique de l'Auteur. Il la trouve assez bien imaginée, mais il ne croit pas que les Arabes ayent apporté des Indes cette invention ; il leur en donne toute la gloire, & se fonde, entre autres raisons, sur la grande conformité qu'il remarque entre les chiffres, & les caracteres Arabesques.

Eloge de l'Auteur. Je laisse ce qu'il dit sur le jeûne du Sabat, sur l'ombre de Samuel, sur le temps où Saint Jean eut les Visions de l'Apocalypse, & sur une infinité d'autres choses saintes & profanes, qui naissent sous sa plume, & qui m'obligeroient à lui donner de grands éloges, si je ne savois qu'il est aussi modeste que savant. C'est avoir associé deux qualitez presque incompatibles, & ausquelles on pourroit presque appliquer ce qu'un bel Esprit dit un jour, touchant certains mots mal arrangez, *ils sont je croi bien étonnez de se voir ensemble, car apparemment ils ne s'y sont jamais vûs.* La Nature ne semble pas avoir fait ces deux choses l'une pour l'autre, & ceux qui peuvent les marier font un coup plus difficile que celui de Nerva, qui fit sentir aux Romains la liberté Républicaine, sous le Gouvernement d'un Empereur. *Nerva Cæsar res olim dissociabiles miscuit principatum & libertatem.* Tacit. *in vit. Agrico. cap.* 3.

ARTICLE III.

Danielis Georgii Morhofii de Patavinitate Liviana Liber, ubi de Urbanitate & peregrinitate sermonis Latini universè agitur. C'est à-dire, *de la* Patavinité *de Tite-Live.* Kiloni litteris ac sumptibus Joachimi Reumanni, Acad. Typogr. 1685. in 4.

CEt Ouvrage est fort curieux ; il vient d'un homme qui est Professeur aux belles Lettres depuis plus de 24. ans, ou à Rostoch, ou à Kiel, & qui nous avoit déja donné une belle Dissertation sur l'adresse d'un Marchand de vin d'Amsterdam, qui cassoit des verres avec sa voix toute seule. Le Journal des Savans du 29. Juin 1684. en a parlé amplement. Ceux qui ont vû ces deux Pieces, souhaitent sans doute que l'Auteur en publie plusieurs autres, comme il nous le fait esperer. Il nous promet nommément un Traité *de purâ dictione*, & un autre *de Germanorum meritis litterariis.*

Perte de plusieurs Décades de Tite-Live. Il s'étend d'abord dans ce Livre-ci sur les loüanges de Tite-Live, & déplore la perte de la plûpart de ses Décades, qui de quatorze se trouvent réduites à trois & demi ; car il ne nous reste plus que la premiere, la troisieme, la quatrieme, & les cinq premiers Livres de la cinquieme. Il nous parle aprés cela des esperances que l'on a eües de trouver toutes les autres dans la Bibliotheque du Serrail, aprés avoir lû dans les Relations du célebre *Pietro de la Valle*, que M. de Sanci, Ambassadeur du Roi Très-Chretien, étoit convenu avec le Bibliothecaire Turc de lui donner dix mille ducats pour un Tite-Live complet. Ce marché n'eut point de suite, parce que le Bibliothecaire ne trouva point ce qu'il avoit promis de livrer. On imputa cela à son ignorance, & on s'attendit à quelque meilleure occasion ; mais l'incendie de l'an 1665. qui gagna jusques à l'appartement des Livres de Sa Hautesse, fit craindre pour celui-là. On commençoit à desesperer, lors qu'un Marchand de l'Ile de Chio, nommé *Justiniani*, vint à Paris il y a deux ou trois ans, & offrit de vendre au Roi toutes les Oeuvres de Tite-Live, qu'il disoit avoir été achetées d'un Turc qui s'en étoit emparé, pendant que la confusion d'un incendie faisoit tout jetter par les fenêtres. On promit cinquante mille écus à Justiniani, & de lui en compter dix mille toutes les fois qu'il livreroit deux Décades. Mais comme on n'entend plus parler de lui, voilà les esperances des Critiques tout-à-fait à bas. C'est dommage qu'une si belle matiere leur ait échapé. Que de conjectures, que de Notes, & que de loüanges perduës ! Je suis sûr que cette somme de cent cinquante mille livres, eût produit plus d'encens & plus d'éloges dans les Ouvrages de ces Messieurs, que la conversion de cinquante mille Huguenots. Ces Savans ont plus de sensibilité pour la découverte de cette sorte de reliques, que pour toute autre chose. L'Auteur nous allegue Erasme, qui dans une de ses Lettres fait des vœux trés-ardens à Dieu, pour le recouvrement entier de Tite-Live, & qui exhorte les Princes à faire des dépenses pour cela, comme s'il s'agissoit du repos public. Peu s'en est falu que la Norwege n'ait redonné à toute l'Europe ce rare trésor. Qui se seroit jamais attendu qu'un tel fruit viendroit de ce pays-là ? Cependant on a trouvé dans un Manuscrit de la Bibliotheque du Chapitre de Brême, *que Martin Gronning mort l'an* 1521. *aprés avoir été Chantre de ce Chapitre, & avoir enseigné dans le Collége de la Sapience à Rome, avoit eu en son pouvoir toutes les Décades de Tite-Live, tirées de la Bibliotheque de Drontheim ; qu'il en avoit donné avis à Beroalde, Bibliothecaire du Vatican ; & que celui-ci lui fit réponse qu'il les apportât lui-même à Rome, & qu'outre les frais du voyage on lui feroit toucher mille pistoles, mais que Gronning étant mort sur ces entrefaites, le Manuscrit se dissipa miserablement.* L'Auteur se persuade que cet Exemplaire de Tite-Live pourroit-être celui que Freguse, Roi d'Ecosse, remporta du sac de Rome lors qu'elle fut prise par Alaric, qu'il accompagna dans cette memorable expedition. Il conclut son 1. chapitre par un passage de Maccius, où Tite-Live est loüé magnifiquement. Ce Maccius étoit un Ecrivain si infatigable, qu'à force de manier la plume il forma des creux fort profonds sur le pouce & sur *l'Index* de sa main droite, comme nous l'apprenons de Nicius Erythræus dans sa premiere *Pinacotheca.*

Aprés tous ces préambules l'Auteur cherche ce que c'étoit que cette *Patavinité*, qu'Asinius Pollio trouvoit dans l'Histoire de Tite-Live. *De la* Patavinité *attribuée à cet Historien.* Paul Beni, qui dans l'Université même de Padouë, où il étoit Professeur en Eloquence, a fort mal-traitté cet Historien, a crû qu'il faloit entendre par là le penchant de Tite-Live pour le parti de Pompée. Mais ce sentiment n'a nulle apparence. Ce n'est pas que Tite-Live n'ait parlé si avantageusement de Pompée, qu'Auguste le crut tout-à-fait de ce parti ; mais c'est qu'Asinius Pollio ne lui eût pas reproché cela comme un vice, puis qu'il avoit parlé lui-même fort avantageusement du même parti, & qu'il paroît par les Lettres qu'il écrivoit à Ciceron aprés la mort de Cesar, qu'il n'étoit pas mal intentionné pour les interêts de la République. On sait d'ailleurs qu'il étoit si peu Courtisan,

qu'il

qu'il se piquoit de n'avoir aucune complaisance pour Auguste. Outre qu'il est évident par les paroles de Quintilien, qu'il ne s'en prenoit qu'au langage de Tite-Live, & nullement à ses mœurs ou à ses passions.

Le sentiment de Pignorius compatriote de Tite-Live & son zelé defenseur contre Paul Beni, ne paroît pas plus solide à M. Morhofius. Ce sentiment est que Tite-Live avoit retenu l'orthographe particuliere de ceux de Padouë, qui au lieu de *sibi* & de *quasi* écrivoient *sibe* & *quase*, comme on le peut prouver par quelques vieilles inscriptions, que Pignorius a rapportées dans son Traité des Origines de Padouë. Voilà donc à ce qu'il croit ce qu'Asinius Pollio trouvoit à redire. Mais l'Auteur montre que cela n'est pas soûtenable, puis qu'il est certain que dans toutes les Provinces d'Italie & à Rome même, on a pris souvent l'E pour l'I. On voit dans ce chapitre plusieurs inscriptions expliquées, & entre autres, celle qui a fait croire aux Padoüans qu'ils avoient trouvé le Tombeau de Tite-Live. L'Auteur montre que ce n'est point du tout l'Epitaphe de ce fameux Historien, & que Pignorius lui-même en est demeuré d'accord. Quoi qu'il en soit, on crut si bien le contraire à Padouë lors qu'en l'année 1413. on eut trouvé auprès de l'Eglise de Sainte Justine un cercueil de plomb plein d'ossemens, dans un lieu d'où on se souvenoit qu'avoit été tirée cette inscription; on crut, dis-je, si bien le contraire, qu'on transporta ces os avec pompe dans la grande place, & qu'on leur dressa un superbe monument, qui se voit encore dans un des plus considérables lieux de la Ville. Il est vrai que le bras droit n'y est pas, car en l'année 1451. on en fit présent à Alphonse Roi de Naples, qui l'avoit demandé comme une faveur insigne. Jovien Pontanus l'a eu depuis, & l'a mis dans une urne avec une inscription honorable. Il faut voir sur cela Pignorius dans le Livre que j'ai cité, & Thomassin dans la vie de Tite-Live. L'Auteur remarque nonobstant ce qu'il avoit dit de *Pignorius*, que *Marquardus Gudius* est le premier qui a découvert que l'inscription qu'on prétend être l'Epitaphe de Tite-Live, ne l'est point du tout. Nous apprenons ici que ce M. Gudius a fait des Notes admirables sur Phedre qu'il n'a pas encore publiées, & que le recueil vaste & immense qu'il fait des inscriptions échappées à Gruterus, surpassera tout ce qui s'est jamais vû en ce genre, & sera bien-tôt achevé. En attendant, le Public possede déja ce que Reinesius & M. Spon ont publié sur la même chose. M. * Ménage nous a fait esperer il y a long-tems un Commentaire du même Gudius sur Valere Maxime; je ne sai s'il a vû le jour.

Decouverte de son Tombeau.

Ayant ainsi rejetté le sentiment de Paul Beni, & celui de Pignorius, l'Auteur declare qu'il ne sauroit approuver la conjecture du P. Rapin, qui a crû qu'Asinius Pollio ne blâmoit dans Tite-Live, *qu'une mauvaise prononciation qui choquoit les Courtisans élevez à la délicatesse de la Cour d'Auguste, & sentoit un peu la Province.* Il croit pour lui en examinant de plus près ce que Quintilien a dit de la *Patavinité* de Tite-Live, qu'Asinius Pollio n'entendoit par là qu'un certain tour d'expression, & quelques phrases particulieres à ceux de Padouë. Il nous apprend qui étoit cet Asinius Pollio, ce qu'il fit, ce qu'il écrivit, & après avoir avoué qu'il avoit des talens considérables, il nous le dépeint comme un esprit envieux, plein de vanité, bourru, & qui jugeoit de travers du mérite des grands hommes. On en donne pour exemple le peu de cas qu'il faisoit des Commentaires de Cesar, qu'il trouvoit fort négligez & peu véritables, & la Critique qu'il fit des Histoires de Salluste, & qu'il fonda sur l'affectation de se servir de vieux mots, qui se remarque dans ce fameux Historien. Mais s'il n'y avoit que cela, je ne crois pas que la mémoire d'Asinius Pollio courût un grand risque, du moins si l'on en prenoit pour Juges les beaux Esprits de Paris. Il seroit difficile de le convaincre d'avoir faussement accusé de mensonge les Commentaires de Cesar; car pourquoi ne croirions-nous pas qu'un Auteur contemporain, & qui étoit en tout sens du même métier que Cesar, Capitaine, Historien, & Orateur aussi bien que lui, s'est instruit de mille choses qui ont fait voir que Cesar débitoit des fables? Pour le reste il est très-certain que les Mémoires de ce Conquerant sont écrits d'une maniere trop negligée, & si Monsieur le Prince de Condé s'avise jamais de faire la Relation de ses Campagnes de cet air-là, il peut s'assûrer que son Livre ne sera pas fort admiré des Connoisseurs, mais infailliblement on y verroit toute une autre force †. De plus comme tous nos beaux Esprits desapprouvent les vieux mots, & les termes bas & rampans, dont les Histoires de M. de Mezerai, d'ailleurs incomparables, sont remplies, ne prononceroient-ils pas d'un commun consentement, que Salluste a été bien censuré par Asinius Pollio?

Si l'on doit condamner en tout Asinius Pollio.

C'est ainsi peut-être qu'il faudroit faire pour bien juger des censures des Anciens: il faudroit voir comment on traiteroit en ce siecle ceux qui se trouveroient en semblable cas. Or sur ce pied-là il ne faudroit point trop crier contre Asinius Pollio, car il est vrai qu'il se trouve des Parisiens fort habiles & fort équitables, qui trouvent presque dans tous les Auteurs Provinciaux je ne sai quel tour de phrase, & comme une espece de goût de terroir qui ne les accommode pas. Ils avouëront qu'à tout prendre ces Provinciaux écrivent bien, & plus éloquemment quelquefois que ceux qui ont été toûjours dans la Capitale; mais enfin ce je ne sai quoi qui est un reste de la Province revient toûjours. Pourquoi trouveroit-on étrange qu'Asinius Pollio, qui étoit un Homme de qualité Romain, & bel Esprit, ait trouvé quelques endroits dans Tite-Live qui se sentoient encore de l'air de Padouë? Il ne s'ensuit pas de cela qu'Asinius Pollio ait été un Esprit bourru & plein de malignité. Qu'on ne dise point que ces restes du stile des Padouans ne se voyent pas dans Tite-Live, car personne n'est aujourd'hui en état de juger de ces petites finesses. Un Etranger qui sait assez de François pour entendre un Livre, est-il capable de discerner en lisant les beaux Ouvrages de *** s'ils sont d'un Normand, ou d'un Gascon, comme les fins Parisiens le discernent? C'est à peu près où nous en sommes à l'égard de la Langue Latine. Elle avoit mille petites delicatesses que nous ne connoissons point, & Mr. de Balzac ne pouvoit pas mieux tourner en ridicule son Barbon qu'en supposant, *qu'il s'offroit à montrer dans les Histoires de Tite-Live*

Remarques sur les Provinciaux.

* *Jur. civ. amœnit. c.* 19.

† Conferez ceci avec ce qui est dit dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Cassa. Rem. G.

Live la Patavinité qu'Asinius Pollio y remarquoit, & à faire sentir en certains lieux des Tragédies de Seneque, cette graisse des Poetes de Cordoue, de laquelle parle Ciceron, & à faire voir dans les Oeuvres mêmes de Ciceron cette debilité & ce tour de reins que son ami Brutus lui reprochoit. Si nous avions les Oeuvres d'Asinius Pollio, peut-être lui rendrions-nous plus de justice; & quoi qu'en disent quelques grands-hommes, les * fragmens qui nous en restent ne lui font pas deshonneur. On voit dans le 4. chap. de ce Livre presque tout ce qui se peut trouver pour ou contre lui. L'Auteur rapporte dans le cinquieme les divers jugemens, que les Modernes ont fait de l'éloquence & du caractere de Tite-Live, & y ajoûte ses Réflexions. Il donne au P. Rapin les éloges qu'il merite, & censure Gaddius pour avoir dit dans son Livre *de Scriptoribus non Ecclesiasticis*, qu'à certains égards Ciceron est fort au dessus de Tite-Live.

Et sur la Langue Latine.

Pour mieux approfondir sa question, il recherche fort savamment la difference, qui se pouvoit rencontrer entre le Latin de Rome, & le Latin des Provinces. Il croit que la Langue Latine s'est perfectionnée par le moyen de la Greque, & il nous allegue sur cela un Livre qui n'est pas encore imprimé, qui s'intitule *Roma Attica*, auquel Arnoldus Rhumannus a travaillé 20. ans, & dont le Manuscrit est entre les mains du docte Borrichius, Professeur à Copenhague. Il parle de la controverse qui s'est élevée entre Leonard Aretin & Floridus Sabinus, pour savoir s'il y avoit deux Langues à Rome, l'une pour les honnêtes gens, l'autre pour le menu peuple, & il renvoye à *l'Historia Sacræ Latinitatis* de Melchior Inchofer, ceux qui voudront lire les raisons alléguées de part & d'autre. Il croit assez vrai-semblablement que plusieurs termes de la basse Latinité, qu'on s'imagine être fort nouveaux, étoient en usage à Rome du temps de la République; mais parce que les Orateurs ne s'en servoient pas, les trouvant malpropres à l'harmonie, il est arrivé que ces mots ne se sont conservez que parmi la lie du peuple; sur quoi il est bon de lire l'Ouvrage de Christianus Daumius, *de causis amissarum Linguæ Latinæ radicum.* On peut apprendre ici bien des remarques curieuses touchant les differens changemens du Latin, & le véritable génie de cette Langue, comme aussi pour discerner ce qu'on appelloit *urbanité* dans le langage, d'avec le stile étranger & Provincial. L'Auteur dit avec raison, que c'est une chose qui mérite d'être profondément examinée, que de savoir d'où vient la diversité des Langues. Il loue la Dissertation que M. Borrichius a faite sur ce sujet, & il parle du dessein d'une Grammaire Philosophique, donné par le Chancelier Bacon dans le 6. Livre *de l'accroissement des Sciences.*

De l'altération de cette Langue.

Après cela il recherche de quelles Provinces a pû venir principalement l'altération de la Langue des Romains, & il croit que ce sont les Espagnols, les Afriquains & les Gaulois, qui se rendant en foule dans la Capitale, dès qu'ils se sentoient capables de quelque chose, ont le plus contribué à la corruption, mais non pas également; car le génie des Espagnols se plioit & se polissoit beaucoup mieux, que celui des Afriquains, qui ont presque toujours gardé dans leur stile une dureté assommante. Quant aux Gaulois, il est certain qu'ils avoient beaucoup de naissance pour l'art Oratoire; & si l'on songe que Rufus voulant critiquer Ciceron, l'accusoit d'avoir une éloquence Gauloise, on comprendra qu'il faloit que les Gaulois ne parlassent pas trop mal, puis qu'ils donnoient lieu à des censures d'où il s'ensuivoit, que leur éloquence avoit les mêmes défauts que celle de Ciceron. On verra ici recueillis plusieurs témoignages des Anciens sur l'éloquence des Gaulois. Les Provinces d'Italie semblent avoir moins altéré la langue Romaine; cependant on se plaignoit à Rome de leur peu de politesse, & sur cela l'Auteur remarque fort judicieusement, que les Romains étoient coupables d'une espece d'ingratitude lors qu'ils parloient des Provinciaux avec mépris, car de tant d'habiles Ecrivains qui nous restent, & qui ont tant contribué à perfectionner la Langue Latine, à peine s'en trouve-t-il trois qui soient nez à Rome; Lucrece, Varron, & Cesar. Tous les autres sont venus ou d'Espagne, ou de quelque Province d'Italie, & il est certain que plusieurs d'entr'eux ont le stile incomparablement plus beau que Varron & que Lucrece. Un † Auteur François avoit déja fait cette remarque. l'an 1678. & y avoit ajoûté qu'à cet égard Paris est bien plus heureux, & bien plus glorieux que Rome. Cela n'empéche point que Malherbe & M. de Balzac, deux Provinciaux, ne soient ceux qui ont heureusement commencé à bien polir la Langue Françoise. M. de Vaugelas autre Provincial y a eu sa bonne part. Il a fait une remarque après le Cardinal Bembo & Louïs Vivès, qui montre que ceux qui ne sont pas nez dans la pureté du langage sont souvent les meilleurs Auteurs, parce qu'ils se défient des vices de leur terroir. M. de Balzac s'en défioit de telle maniere, que *tout lui étoit suspect de Gasconisme; que sur chaque mot d'un Ecrivain de Province, il consultoit l'oreille d'un habitant de Paris, & que peu s'en faut qu'il n'appellât Rouergue la Touraine proche du Poitou.*

Critique de Paul Beni.

On trouvera dans ce Livre plusieurs autres particularitez d'une agréable érudition, comme que les Peuples d'Espagne oublierent presque leur Langue maternelle à force de s'attacher à la Latine, d'où vient que Columella qui étoit de Cadix rapporte plusieurs noms Latins, que l'on donnoit dans son païs à bien des choses qui concernent l'Agriculture. Martial qui avoit épousé une femme de Bilbilis, lui rend ce glorieux témoignage qu'il lui trouvoit toute l'éloquence, & toute la politesse de Rome. S'il le disoit d'une Maitresse il y auroit plus d'apparence qu'il mentiroit. L'Auteur finit par où il commence, c'est-à-dire, par l'éloge de Tite-Live, & par des invectives contre Paul Beni, qui a critiqué, entre autres défauts, les Vers qui sont dans la prose de ce grand Historien. On lui répond avec Vivès qu'il est impossible, quelque peine que l'on se donne, d'éviter cela, & que les Harangues des plus grands hommes ne sont presque qu'un entassement de Vers, bien souvent très-harmonieux. Mr. Charpentier sera ravi d'une telle conclusion.

Modestie de Tite-Live.

Je m'étonne qu'on n'ait pas insulté Paul Beni, sur ce qu'il a voulu justifier son mépris pour les Ouvrages de Tite-Live, par le peu de cas que Tite-Live en faisoit lui-même. *Ecrivant*

à

* *V. Seneque Controv. 6. & 7. & Ciceron. l. 10. Epist. Fam.*

† *Voyez l'Extraord. du Mercure Galant, tome 5. pag. 350.*

à son fils, dit-il, *il l'exhorte à étudier soigneusement Ciceron, & ceux qui ressemblent à Ciceron, mais il ne dit pas un mot de ses propres Livres, comme il eût fait infailliblement, s'il en eût eu fort bonne opinion.* C'est bien manquer de jugement que de faire un méchant procès à un homme, sur la plus loüable conduite qu'on puisse tenir. On feroit peut-être tort à la Religion Chrétienne, si l'on croyoit que Tite-Live ait eu assez d'humilité pour n'estimer pas ses Ouvrages. Contentons-nous donc de croire qu'il a eu la modestie de ne les pas louer, non pas même à son propre fils, ce qui est rare & bien admirable.

ARTICLE IV.

Leonardi Cozzandi Brixiani de Magisterio antiquorum Philosophorum libri IV. C'est-à-dire. Traité des anciennes Sectes de Philosophie. Genevæ apud Samuelem de Tournes. 1684. in 12.

Des Auteurs qui ont écrit sur cette matiere.

PLusieurs personnes avoient écrit anciennement l'Histoire des Sectes, & celle des successions des Professeurs, & la Vie des Philosophes, comme on le peut voir dans le Catalogue que cet Auteur a publié autrefois de cette espece particuliere d'Ecrivains, & dans le Livre de Jonsius, *de Scriptoribus Historiæ Philosophicæ*, imprimé à Francfort en l'année 1659. Mais il ne nous reste presque rien de tous ces Ouvrages, de sorte que ceux qui ont voulu bâtir un Corps d'Histoire touchant ces choses-là, ont été contrains de ramasser une infinité de debris dispersez de part & d'autre. Vossius a fait un bon Recueil sur cette matiere, & beaucoup plus méthodique que celui de Hornius. Ce que M. Gassendi nous en donne dans ses Prolégomenes est bien digeré. Les Réflexions du P. Rapin sur la Philosophie, & son Parallele de Platon & d'Aristote, sont un assemblage fort choisi & fort abondant. Bien d'autres se sont exercez sur la mêmechose, parmi lesquels l'Auteur qui nous fait parler ici mérite un rang considérable, car il nous donne un Traité qui fournit une agréable instruction. C'est un homme qui a toujours eu beaucoup d'attachement pour les Livres, & principalement pour cette espece de litterature qui est au goût de plus de gens: *magna pars studiorum amœnitates quærimus.* Il a fait un Traité *des Plagiaires*, qui sont des gens dont la race ne perit point parmi les Auteurs, quoi qu'on les expose souvent à l'infamie publique. Il a travaillé aussi sur la la Philosophie d'Epicure, & il nous renvoye souvent à son *Epicurus expensus.*

Progrès de la Philosophie chez les Grecs.

Après avoir reprimé l'orgueil des Grecs qui ont publié mille fables à l'avantage de leur Nation, il leur fait d'ailleurs cette justice, qu'il croit qu'encore que la Philosophie ne soit pas née dans leur pays, elle y est néanmoins crûë, ayant fait comme ces arbres que l'on transporte d'une terre où ils ne réüssissoient pas, dans une autre qui les fait croître & fructifier bien-tôt. En effet que peut-on voir de plus pitoyable que l'étoit la Philosophie, avant qu'elle eût été maniée par les Grecs? On dira tant qu'on voudra qu'ils l'ont empruntée des Egyptiens, & des Peuples Asiatiques, il n'en sera pas moins vrai qu'elle leur doit tout ce qu'elle a eu de plus beau avant ces dernieres années. Tout le monde sait qu'on regarde Pherecyde, comme le tronc qui a produit toutes les branches de la Philosophie des Grecs; c'est aussi à ce tronc-là que l'Auteur s'arrête d'abord, pour considérer premierement la Secte Ionique & toutes ses dépendances, & en second lieu la Secte Italique ou de Pythagore*.

Histoire de ces differentes Sectes.

La Secte Ionique s'est maintenuë sans division depuis Thalès, Disciple de Pherecyde, jusques à Socrate, dont les Ecoliers se rendirent Chefs de Parti, Platon d'un côté, Antisthene, & Aristippe de l'autre, &c. L'ordre que cet Auteur observe est fort commode en ce qu'il parle tout de suite de chaque Secte, depuis son commencement jusques à sa fin; & qu'avant que de toucher à une autre, il expedie toutes les diverses branches qui sont nées de la premiere. Ainsi après avoir dit de Socrate tout ce qu'il en vouloit dire, il s'attache à la Secte de Platon, & la conduit de droit fil de succession en succession jusques à Arcesilas, Fondateur de la moyenne Académie, jusques à Carneade, Fondateur de la nouvelle, & jusques à Antiochus qui remit les choses sur l'ancien pied, en rejettant l'incertitude qu'Arcesilas & Carneade avoient enseignée avec tant de véhemence. On trouve une grande interruption après cet Antiochus, & un vuide de 270. ans qui ne commença à se remplir, que lors qu'Ammonius érigea une nouvelle Académie, vers le milieu du troisiéme siecle, laquelle a été regie successivement par Plotin, par Malchus ou Porphyre, par Jamblique, & par Edesius. Plutarque l'Athenien Disciple d'Ammonius fonda une nouvelle Secte, qui a duré jusques à Isidore de Gaza, sous l'Empire de Justinien à peu près. C'est ici la fin de la Secte Platonique. L'Auteur ne se contente pas de parler de ceux qui en ont occupé les Chaires, il rapporte aussi par occasion plusieurs choses de leurs Auditeurs les plus illustres, & fait un dénombrement des plus fameux Platoniciens. Il y met Philon, Apulée, Justin Martyr, S. Augustin, Maxime de Tyr, Psellus, Henri de Gand, Gemiste Plethon, Marsile Ficin, &c.

Mauvais succès de quelques Epitres Dedicatoires.

Il dit en passant que lors que le pauvre Theodore de Gaza, qui avoit dédié au Pape Sixte IV. le Livre d'Aristote de la nature des animaux, lui en présenta un exemplaire bien doré & couvert d'une étoffe de soye, ce Pape lui demanda combien lui avoient coûté les ornemens de ce Livre, & qu'ayant appris qu'on y avoit depensé 40. ducats, il les fit rendre à l'Auteur, sans y ajouter une maille. Je croi que plusieurs de mes Lecteurs se souviendront en cet endroit d'une question, qui devoit être traitée dans la Somme † Dédicatoire, *si on doit mettre en considération les frais faits à la Reliure, Desseins, Estampes, Vignetes, Lettres Capitales, & autres dépenses faites pour contenir les Portraits, chiffres, Armes, & Devises du Seigneur encensé.* On peut croire que le Sieur Cozzandi ne sort pas de cet endroit sans exclamation. Je m'étonne qu'il n'ait point dit apres Pierius Valerianus, que Theodore de Gaza jetta dans le Tibre le chétif présent que le Pape lui avoit fait, & se laissa mourir de chagrin. Je m'étonne qu'il n'ait pas cité l'exemple funeste de

* Voyez quelque chose sur ce sujet, mois de Mai 1686. Art. VI.

† Voyez le Roman Bourgeois sur la fin.

de l'Arioste & du Tasse, les plus malheureux hommes du monde en Epitres Dédicatoires. On voit dans une Harangue de l'éloquent Octavius Ferrarius sur le malheur des gens de Lettres, que le Tasse ayant très-mal réussi la premiere fois qu'il dédia son Livre, en conçut tant de chagrin qu'on croit que cela fut cause qu'il devint fou. Se trouvant un peu soulagé il songea à se vanger de son Mecene, & à tenter encore la fortune. Il fit une autre Dédicace pour les Aldobrandins: mais il jouoit de malheur; la mort l'emporta avant qu'il eût recueilli la récompense qu'on lui destinoit. L'Arioste se vengea peut-être mieux par les Satyres qu'il fit indirectement contre l'avarice de ses Maîtres.

De la Secte d'Aristote & des Cyniques.

Comme notre Auteur se sert de la méthode des Genealogistes, il doit parler de la Secte d'Aristote, laquelle est comme la fille de celle de Platon, avant que de remonter aux Sectes qui sont sorties de l'Ecole de Socrate, & qui sont comme les sœurs de la Platonique. Il parle donc d'Aristote immédiatement après avoir achevé la ligne directe de Platon. Il paroit extrêmement pénétré du mérite d'Aristote, car il l'accable d'encens. On ne peut trouver le fil de la Secte que jusques à Andronicus Rhodius qui vivoit du temps de Sylla, & qui étoit l'onzieme dans l'ordre de la succession, mais en récompense on trouve une infinité de grands hommes qui ont été dans ce parti. On y trouve Nicolas Damascenus, Cratippe, Themistius, Simplicius, Philoponus, Boece, Avicenne, Averroës, Albert le Grand, S. Thomas, Scot & plusieurs autres.

L'Auteur remonte à présent à la Secte des Cyniques, fondée par Antisthene l'un des Eleves de Socrate. On n'en trouve les successions que jusques à Theombrote, qui est au cinquieme dégré. Il est pourtant sûr que du temps de S. Augustin il y avoit encore des Philosophes Cyniques.

De celle des Stoïciens & son éloge.

Comme la Secte des Stoïciens fondée par Zenon le Cittien tire sa filiation de la précédente, à cause que Zenon a été Disciple de Cratès, successeur immédiat de Diogene le Cynique, c'est ici le lieu où l'Auteur en parle. Il dit un mot des deux ou trois Schismes qu'elle souffrit, mais qui ne durerent pas, & ensuite il nous étale les Successeurs de Zenon autant qu'il en trouve jusques à ce Posidonius, qui reçut une visite si honorable de Pompée, & qui lui tint des discours qui ont bien fait causer le monde. Il nous étale aussi les grands personnages qui ont été de cette Secte, les Catons, les Thraseas, les Seneques & les Epictetes, gens que l'on devroit admirer, & non pas tourner en ridicules. On ne parleroit pas comme l'on fait des Stoïciens, si l'on étoit équitable, & l'on conviendroit de bonne foi que ce sont eux qui ont fait le plus d'honneur à l'ancienne Philosophie. Peu s'en faut que la Religion Chretienne ne doive envier aux Payens, des gens qui ont eu de si grandes idées de la vertu, & qui ont pénétré si profondement dans la nature des passions. Ils ont dit qu'elles n'étoient pas compatibles avec la parfaite sagesse, * c'est-à-dire, que pendant que l'homme sera sujet aux passions, il ne pourra point régler toutes ses démarches sur les idées universelles que la droite Raison nous découvre. Et peut-on nier cela qu'en supposant une chose que les Stoïciens ne connoissoient pas; savoir, que le S. Esprit peut nous faire des graces extraordinaires, qui nous gardent à vûë, pour ainsi dire, & qui empêchent les mauvaises suites des erreurs & des bassesses, où les passions nous tiennent ensevelis? L'erreur de ces Philosophes n'est donc pas en ce qu'ils croyoient les passions incompatibles avec l'idée d'une parfaite Raison, mais en ce qu'ils s'imaginoient qu'il étoit possible à l'homme d'arriver à la parfaite Raison. Ils se trompoient en cela. Ce n'est pas un bien qui soit destiné à l'homme dans cette vie; tout bon Physicien en doit demeurer d'accord.

De celle d'Aristippe & de celle de Pythagore.

L'Auteur traite après cela d'Aristippe autre Eleve de Socrate, qui fonda une Secte directement opposée à celle des Stoïciens. Elle ne dura que fort peu en droite ligne, mais il en sortit plusieurs petites Sectes, dont on voit ici le détail avant que de rencontrer la Secte d'Euclide de Megare, qui a été aussi un Disciple de Socrate, & celle de Pyrrhon, par où l'Auteur acheve de dire ce qu'il avoit à débiter de la premiere des deux grandes Sectes.

L'autre qui est celle de Pythagore n'a pas été si feconde, quoi qu'elle ait paru avec éclat, non seulement dans l'Italie son pais natal, mais aussi ailleurs. L'Auteur nous assûre que Josephe a dit dans son Livre contre Apion, que Pythagore a été Disciple d'un Juif Nazaréen. Le P. Rapin avoit déja cité † Josephe pour la même chose. Il faut néanmoins que j'avoue que je n'ai sû trouver cela dans le Livre contre Apion. Je me souviens seulement d'avoir lû dans le 2. Livre de Seldenus *de Diis Syris*, *ch.* 1. que Pythagore a été Disciple d'un Assyrien nommé Nazaratus, qui n'étoit autre que le Prophete Ezechiel, selon le sentiment de quelques-uns. J'en laisse la discussion à ceux qui auront le temps de s'y appliquer. On voit ici un état fort ample de tous les grands hommes qui furent instruits par Pythagore, ou qui s'atacherent à ses sentimens. Empedocle est un de ceux-là; Empedocle, dis-je, qui par le moyen de son Disciple Gorgias Leontin, dont Isocrate a été l'Eleve, n'a pas tant fondé une Secte de Philosophes, qu'une Ecole de Rhétoriciens. Il n'en va pas de même de Xenophanes, qui avoit étudié sous des Sectateurs de Pythagore, car il fonda une Secte qui a fait beaucoup de bruit, à cause que Parmenide, Melissus, Zenon d'Elée, Leucippe, Démocrite, Protagoras, & Méthrodore en ont formé la ligne des successions. On ne sait si Epicure a étudié dans leur Ecole, mais comme il a soûtenu les principes de Leucippe & de Démocrite, on peut regarder sa Secte comme une branche de la leur. On en dit beaucoup de bien dans cet Ouvrage.

ARTICLE V.

Oeconomia animalis ‡ ad circulationem sanguinis breviter delineata, in duas partes distributa. Item generatio hominis ex legibus mechanicis. C'est-à-dire, Traité de l'Oeconomie animale & de la génération de l'homme. Goudæ ex Officinâ Guilhelmi van der Hoeve. 1685. in 8.

Du promt effet de certains medicamens.

CE Livre a les deux qualitez qui plaisent le plus universellement aux Lecteurs, savoir la clarté & la brièveté. On considere d'abord

* *V. la suite de la Crit. gen. du Calv. p. 758.*
† *Compar. de Plat. & d'Ar. p. 13.*

‡ *Ce Livre a été bâti par les Ecoliers de M. Craanen, Professeur en Medecine à Leyden, mais il le desavoue pour sien.*

bord l'homme non pas en remontant à sa conception, mais en s'arrêtant à ce qu'il est, lors que nous le voyons agir. La premiere de ses actions que l'on examine ici est celle de manger; & en meme tems on touche diverses choses qui regardent les qualitez de la salive, des dens, & de l'haleine. On explique aussi pourquoi certains médicamens font d'abord revenir le cœur à ceux qui tombent en défaillance; c'est, dit-on, à cause que plusieurs particules s'échappent par les pores de l'Oesophage, & s'insinuent dans la poitrine & dans les ventricules du cœur; car s'il faloit qu'elles s'y rendissent par les voyes ordinaires, le malade ne sentiroit pas si-tôt l'effet du médicament. Il faut expliquer de la même sorte la promptitude, avec laquelle un verre de vin réveille la vigueur d'un homme qui n'en pouvoit plus, ou bien on pourroit dire que toutes ces causes n'agissent si promptement sur le cœur que par le moyen du cerveau, comme on le doit dire à l'égard de quelques odeurs, & des objets qui nous épouventent, ou qui nous irritent, ou qui nous font de la honte. L'Auteur croit aussi que ceux qui sont malades du *diabetes*, ne rendent par les urines sort promptement & sans aucun changement tout ce qu'ils boivent, que parce qu'ils ont des pores dans l'estomac ou bien dans les intestins, qui laissent aller la boisson dans la cavité de *l'abdomen*, d'où elle s'insinuë dans les pores de la vessie. Il se fait plusieurs questions qui concernent le ferment de l'estomac, ses maladies, & leurs remedes; & aprés cela il suit le chyle dans tous ses détours, & résout plusieurs difficultez considérables tant de Physique que de Médecine. Il prétend

D'où viennent les vers des enfans.

avec M. Redi que les vers qui s'engendrent dans les intestins, s'y forment des œufs de quelques insectes mêlez avec ce qu'on mange, & la raison qu'il donne pourquoi les enfans qui ne se nourrissent que de lait n'ont point de vers, c'est parce que les œufs de ces insectes se crevent, avant que de se mêler avec le lait des Nourrisses. Si les personnes faites n'ont pas de vers, comme durant leur bas âge, c'est à cause que la fermentation des alimens est assez forte dans les adultes, pour faire crever la cicatrice des petits œufs qu'on a avalez. Si l'on trouve quelquefois des vers dans le cœur, c'est parce que le ferment de l'estomac n'a pas été capable d'alterer ces petits œufs, & ainsi ils se sont mêlez tout entiers avec le sang, & ont fait éclore dans quelque repli du cœur l'animal qu'ils contenoient.

De la communication des veines & des arteres.

Cet Auteur dit une chose assez vrai-semblable, touchant la communication des veines & des arteres; c'est qu'il faut les considerer comme un tuyau recourbé, & par là on conçoit facilement d'où vient que le sang des arteres, parvenu aux extrémitez du corps, retourne dans le cœur par les veines. Ce sentiment est fondé sur ce qui se passe dans les œufs, car trois jours aprés que la poule a commencé de les couver, on y apperçoit le *punctum saliens*, qui n'est autre chose que le cœur, d'où partent ensuite plusieurs petits canaux vers la circonférence de l'œuf, lesquels ne sont autre chose que les arteres. Or comme le sang qui entre dans ces petits canaux sans intermission, ne permet pas à celui qui est déja arrivé à la circonférence, de retourner par la même voye vers le cœur, il a falu nécessairement qu'un autre chemin se soit formé, & de là sont venuës les veines comme la seconde branche d'un Siphon. On condamne ici les cauteres comme absolument inutiles, & on en donne des raisons, aussi bien que de plusieurs autres Phénomenes qui regardent la vie animale.

De l'ame de l'homme; & d'un aveugle qui joüoit aux Cartes.

On s'éleve plus haut dans la seconde partie de ce Livre, puis qu'on la commence par la considération de l'ame de l'homme, & de son union avec la matiere. L'Auteur est en cela tellement Cartésien, qu'il croit encore que la partie de notre cerveau où l'ame reside est la glande pinéale. Il répond à un grand nombre d'objections, & se propose plusieurs Problêmes concernans les fonctions des sens, les sympathies, les antipathies, &c. En un mot on pourroit appeller ce Livre, *la curiosité naturelle de Du-Pleix expliquée par un Sectateur de M. Descartes.* Il fait mention d'un Organiste qu'on a vû en ce païs, qui quoi qu'aveugle étoit fort habile dans son métier, & discernoit fort bien toutes sortes de monnoyes & de couleurs. Il joüoit même aux cartes & gagnoit beaucoup, sur tout quand c'étoit à lui à faire, parce qu'il connoissoit au toucher quelles cartes il donnoit à chaque joüeur.

De la circulation du sang & de la generation.

La troisieme partie de cet Ouvrage décrit avec beaucoup de netteté & d'exactitude la circulation du sang, & les changemens qui lui arrivent selon qu'il passe par differens lieux. On voit donc ici une bonne anatomie des arteres & des veines, avec l'usage de plusieurs parties du corps.

En dernier lieu l'Auteur examine la génération. Il est de ceux qui croyent que la semence virile agit dans l'ovaire même; qu'elle y produit des fermentations qui en rompent la membrane, & qui font passer par les trompes jusqu'au fond de l'*uterus* l'œuf impregné & fermenté. Il dit ensuite comment se forment le cœur, les arteres, les veines, le cerveau, &c. du *fœtus*, & comment il se nourrit. Il ne croit pas que ces petites créatures prennent aucun aliment par la bouche, ni qu'elles respirent; mais il croit qu'elles pensent sans fin & sans cesse. On n'a point de bonne raison de nier cela, & néanmoins on le traite de vision de M. Descartes.

ARTICLE VI.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles, contenant l'explication d'une nouvelle maniere de Calendrier, pour tant d'années qu'on voudra, qui se vend à Paris chez P. Sevin, Ingenieur ordinaire du Roi, pour les instrumens de Mathématique, sur le Quai de l'Horloge du Palais.

Explication generale de ce Calendrier.

CE Calendrier dont je vais vous expliquer l'usage est de l'invention de M. Sauveur, qui montre les Mathématiques à M. le Duc de Bourbon, & qui les enseignoit ci-devant à M. le Prince de Vermandois. Il a eu l'honneur de le présenter à Monsieur le Prince pour lequel il l'a fait, sachant que son Altesse reçoit favorablement les inventions qui ont quelque utilité dans les Sciences. Ce Calendrier a cela de particulier, qu'il marque en peu d'espace & très-distinctement tout ensemble, ce qu'il y a de principal dans les Calendriers ordinaires, savoir les jours du Mois, de la Semaine & de la Lune; les Fêtes mobiles & immobiles; le lever & le coucher du Soleil; & qu'il ne suppose point ni le nombre d'Or, ni l'Epacte, ni la Lettre Dominicale qui sont de l'embarras dans l'usage, & qui n'ont pas assez de précision pour régler les jours de la Lune; au lieu que dans celui-ci l'on n'a besoin pour toutes ces

*choses, que de disposer certaines roues de telle sorte que l'*année *se rencoutre vis-à-vis du* mois, *&* *un petit* index *vis-à-vis de* l'année, *sans qu'il soit nécessaire de changer la disposition de quelques-unes de ces roües que tous les mois, & celle des autres que tous les ans. Un exemple fera comprendre aisément la maniere de se servir de ce nouveau Calendrier. Il est composé de cinq roües attachées à un même centre. La 1. porte les jours de la se*maine, *la 2. ceux du* mois, *la 3. ceux de la Lune, la 4. contient les jours du* mois *pour* les fêtes mobiles. *On a gravé sur la 5. un ruban en spirale qui porte ces fêtes avec cette distinction, qu'une même se raportant tantôt à un mois, tantôt à un autre, est diversement colorée ou ponctuée ainsi que le mois auquel elle apartient. Les jours de la Lune sont réglez sur son moyen mouvement. Le lever & le coucher du Soleil y est marqué en quart d'heure, assez distinctement pour en pouvoir juger à 2. ou 3. minutes près. C'est pour l'élévation de Paris. L'Auteur en donnera deux autres, l'un pour toute la France, & l'autre pour toute la Terre. Voici un exemple de la maniere de s'en servir.*

Explication particuliere.

I. *Pour trouver* les jours de la semaine *qui répondent à ceux du* mois de Mars *de cette année* 1685. *mettez le chiffre* 85. *vis-à-vis de* Mars *pris dans le Cercle moyen; alors vous trouverez* Jeudi, *vis-à-vis du* jour 1. *Vendredi, vis-à-vis du* jour 2. *&c.*

II. *Pour avoir* les jours de la Lune *par raport à ceux de Mars* 1685. *Prenez dans la roüe moyenne le chiffre* 1685. *& le placez vis-à-vis de* Mars *dans la grande roue trait contre trait; vous trouverez la marque de la* nouvelle Lune, *vis-à-vis du* jour 5. *&c. Si l'année est telle que les jours marquez sur la bande de la Lune finissent avant la fin du mois, comme au* 14. *Décembre* 1685. *alors la fin du* 14. *jour de ce mois qui répond à la nouvelle Lune gravée vers la fin de la bande, sera transportée vis-à-vis l'autre marque de la nouvelle Lune.*

III. *Pour savoir* les fêtes mobiles *de l'année* 1685. *il faut mettre l'*index *devant le chiffre de cette année, pris sur la face inferieure de la grande roue; ce qui donnera* les Cendres *vis-à-vis du* 7. *de Mars;* Pâques *vis-à-vis du* 22. *d'Avril; la Pentecôte vis-à-vis du* 16. *de Juin, &c. Dans les années bissextiles marquées par la lettre B, l'*index *couvrira* le chiffre *de l'année pendant le mois de Février seulement.*

IV. *Pour connoître à quelle heure se leve & se couche le Soleil à Paris le* 15. *d'Avril, cherchez le* 15. *Avril sur la* 5. *roüe vers le milieu; vous trouverez* 5. heures & presque un quart *pour le* lever *de cet Astre, &* 6. heures trois quarts *environ pour son* coucher.

Le Calendrier pour toute la terre *fera connoître par la même méthode* les Eclipses, le passage de la Lune par le Meridien, & l'heure des marées.

ARTICLE. VII.

Drelincurtii de humani fœtûs membranis Hypomnemata. C'est-à-dire, *Traité des Membranes du* fœtus *humain.* Lugduni Batavorum apud Cornelium Bouteſteyn. 1685. in 12.

ON a vû dans les Nouvelles du mois précédent * avec quelle force M. Drelincourt a réfuté les differentes pensées d'un très-grand nombre de Médecins, sur la conception du *fœtus* humain. On verra dans ce nouveau Livre qu'il ne rejette pas avec moins de feu, quoi qu'en peu de mots, les erreurs qui se rapportent aux Membranes du même *fœtus.* Mais si ces deux Ouvrages conviennent parfaitement en ce qu'ils combattent les opinions que l'Auteur croit erronées, ils ne conviennent pas moins en ce qu'ils ne nous apprennent pas encore bien précisement à quoi il s'en faut tenir. C'est un grand point que M. Drelincourt renvoie au Systéme *de fœtu humano*, qu'il a dicté à ses Disciples, mais on ne sait pas quand il le publiera. † En attendant voici des Discours qui peuvent préparer les esprits à bien recevoir le Systême, parce qu'ils les obligent à se défier de tout ce qui a été débité par d'autres. On n'examine ici à l'égard des Membranes du *fœtus* que les pensées des Médecins, qui ont vêcu, ou dans le siecle passé, ou dans le nôtre.

Divers sentimens des Medecins sur les membranes du fœtus.

L'Auteur insinuë d'abord que ces Membranes se forment dans l'Ovaire même, & qu'elles y sont l'une des parties integrantes de ces petits œufs qu'il en a si souvent tirez; il l'insinuë, du-je, puis qu'il condamne le sentiment d'Harvée & de Warthon, qui ont dit qu'elles commençoient à se former & à s'étendre dans *l'uterus.* Il rapporte après cela l'opinion de quantité de célébres Médecins, qui convenant avec Harvée à l'égard du lieu de la formation des Membranes, different & de lui & entre eux à l'égard du temps, & de la maniere. On admirera & la diligence de l'Auteur à s'instruire d'une si grande diversité de sentimens, & la varieté prodigieuse des pensées de l'homme sur les sujets un peu difficiles. Le Lecteur s'attendra bien à voir sur ceci des idées un peu creuses, car cela est ordinaire par tout où les sentimens sont fort partagez, & où l'on s'amuse à des comparaisons, à des allusions, & à des Métaphores mystérieuses. Ces ornemens bons pour des Harangues & pour d'autres semblables Piecees, *ad populum phaleras*, ne valent rien du tout ailleurs. Cependant les Médecins, qui devroient uniquement nous rapporter en simples Historiens ce qui se passe dans la Nature, & comment se fait chaque chose, ne sont pas toûjours exempts de ce faux goût qui donne dans des Analogies imaginaires. Qu'y a-t-il par exemple de moins sensé que de dire fort gravement, avec quelques Médecins, que les Membranes du *fœtus* se forment par une chaleur exterieure, qui les épaissit comme celle du four convertit en croûte la superficie de la pâte? D'autres disent au contraire que le froid exterieur produit ces Membranes, comme celui de l'air forme une peau assez épaisse sur la bouillie. D'autres comparent l'*uterus* à une mere qui a soin d'emmailloter son enfant. Mais pour voir les fausses pensées de ces Messieurs, il les faut oüir lors qu'ils parlent des causes finales. Du Laurent & Bartholin vous diront que la Nature forme les Membranes du *fœtus*, afin qu'ayant barricadé la plus considérable partie de la semence, elle s'attache plus hardiment à former l'organisation. Fienus vous dira que le but de la Nature, lors qu'elle enveloppe le *fœtus* dans des tuniques, est de le tenir bien net & bien propre. D'autres disent que c'est afin qu'il ait toûjours les pieds bien secs, & qu'il ne se mouille pas. Si la Nature avoit de semblables vûes, chacun sait qu'elle arriveroit fort mal à ses fins.

Et sur leur nombre.

Touchant le nombre des Membranes, l'Auteur

* Art. XI.

† Voyez le mois de Juillet suivant, Art. X. à la fin.

teur condamne d'abord le sentiment de Fernel qui en reconnoissoit trois, le *Chorion* au dessus de *l'Amnios*, & *l'Allantois* au dessus du *Chorion*. Il condamne ensuite ceux qui ont crû que le *Chorion* se formoit avant *l'Amnios*; ou qui en ont posé entre ces deux-là une troisieme, & aprés cela il décharge de pesans coups sur Fallope, pour lui faire comprendre qu'il ne devoit pas s'élever au dessus des Anciens & des Modernes, sous le prétexte d'avoir trouvé que le *fœtus* n'a que deux Membranes. On lui fait voir que Moschion imprimé à Bâle l'an 1538. n'a reconnu que l'*Amnios* & le *Chorion*. On le renvoie outre cela à Julius Pollux, à Empedocle, à Antiphon, à Ruffus Ephesius, à Aristote. On lui montre que pendant qu'il étoit Professeur à Pise, Eustachius enseignoit à Rome qu'il n'y avoit que deux tuniques dans le *fœtus*. On lui montre que Vidus Vidius son Collegue, avoit enseigné à Pise avant lui le même dogme. On lui cite plusieurs autres Médecins de ce temps-là, & on dit en passant que la découverte des trompes dont il a tiré tant de gloire, est un pur vol. Il faut avoir lû beaucoup, & avec une grande application, pour faire ce que je viens de dire.

Fœtus formé dans les trompes.

De peur qu'on ne s'imagine en lisant les dernieres Nouvelles de Mai, Art. II. qu'il arrive quelquefois que les enfans qui se forment dans les trompes de l'*uterus* naissent en vie, nous avertissons ici le Lecteur qu'ils meurent tous; & qu'ils font mourir leur mere. M. Harvée en a vû l'expérience à Londres, comme il paroît par son *exercit.* 64. M. Riolan en rapporte des exemples pag. 197. de son *Antropo*. C'est ainsi que mourut à Paris la femme de M. le Vasseur Médecin de la Charité. Ensuite le Sieur Vassal, Chirurgien, en a vû un autre exemple dont il a fait une Taille-Douce qui a fait croire en * Angleterre, en Allemagne & ailleurs, que cette femme avoit un *double uterus*. Tout cela est amplement & savamment expliqué dans le Systême de M. Drelincourt †

ARTICLE VIII.

Idea Eloquentiæ forensis hodiernæ, unà cum actione forensi ex unaquaque Juris parte. Authore Georgio Mackenzio à Valle Rosarum, Regio apud Scotes Advocato. C'est-à-dire, *Idée de l'Eloquence du Barreau.* Edinburgi excudebat hæres Andreæ Anderson. 1684. in 8.

L'éloquence est plus necessaire dans le Barreau que par tout ailleurs.

Monsieur Mackenzie, Avocat Général à la Cour Souveraine d'Ecosse, publia pour la premiere fois ce Livre l'an 1681. C'est un homme plus considérable encore par les talens qu'il fait briller dans l'exercice de sa Charge, que par sa Charge même. Il nous donne ici une idée de l'éloquence du Barreau qui pourra servir de beaucoup aux Avocats, quand ce ne seroit qu'en leur montrant l'importance de leur profession, qu'il faut que l'on ne connoisse gueres, puis qu'on voit tant de personnes qui s'imaginent qu'on peut porter ce nom-là sans avoir bien étudié. L'Auteur remarque dès le commencement de son Livre que l'éloquence, la plus belle partie de l'esprit de l'homme, doit avoir principalement son Thrône dans le Barreau, car s'il y avoit des gens qui pussent disputer en cela le pas aux Avocats, ce seroient les Prédicateurs; mais il fait voir qu'une telle concurrence seroit mal fondée, tant parce que les Prédicateurs ont le loisir nécessaire pour méditer en repos ce qu'ils ont à dire, que parce que personne ne les contredit, & que l'on va les entendre prévenus de foi, & d'une vénération religieuse pour la parole de Dieu qui fait le sujet de leur Sermon; au lieu que les Avocats se réfutent les uns les autres, & doivent répliquer sur le champ à des discours méditez, & embrasser une prodigieuse diversité de causes. Pour bien prendre cette pensée, il faut, ce me semble, lui donner ce sens, *que toutes choses étant égales d'ailleurs, l'éloquence du Barreau est une plus grande perfection, & une plus grande marque d'habileté que l'éloquence de la Chaire.* L'Auteur ayant fait une vive description de l'emploi, & des effets de l'éloquence d'un Avocat, rapporte les paroles de la Loi, 14. *C. de Advocat. diversf. jud.* qui relevent si hautement l'excellence de cette profession, à laquelle néanmoins on court en poste sans s'être préalablement muni d'aucune étude. M. Ménage déplore ce grand abus avec toute l'indignation qu'il mérite, dans l'Epitre Dédicatoire de ses *Juris civilis amœnitates*. On y a remédié en France depuis quelques années, du moins à l'égard des *Regnicoles*.

La Logique est très-utile aux Avocats.

M. Mackenzie trouve mauvais que les Métaphysiciens & les Logiciens accusent la Jurisprudence de n'être fondée que sur des autoritez; car, dit-il, c'est celle de toutes les Sciences qui s'exerce le plus en raisonnemens, & il n'y a que les Jurisconsultes qui puisent leurs principes dans les sources de la droite Raison, & qui appuyant leurs preuves sur l'expérience des choses, recherchent par un juste temperament ce qui est convenable à cette Raison, & au bien de la Societé publique. On voit par là l'illusion de certains pays, où l'on se persuade que l'étude de la Philosophie est absolument superflue, pour ceux qui se destinent au Droit. Cette erreur est si générale qu'il ne se faut pas étonner, que l'on forme contre la Jurisprudence l'accusation que M. Mackenzie réfute ici; car il est assez naturel de faire ce jugement, lors qu'on voit que la Science qui apprend à bien raisonner, & à réduire toutes choses à leurs véritables idées, passe pour un meuble très-inutile à un Avocat. Quelques-uns ont voulu dire la même chose de l'eloquence, mais l'Auteur fait voir qu'elle est d'un usage nécessaire dans le Barreau, & afin qu'elle y puisse faire plus de fruit, il représente exactement les regles sur lesquelles il faut qu'elle soit formée. Nous ne les expliquerons pas en détail; il suffira de remarquer qu'on voit ici un Abregé de Rhétorique fort judicieux, & formé sur les idées & sur les méditations des meilleurs Maitres.

Modeles de plaidoyers.

Or comme ces excellens Maîtres ont fort bien dit que les exemples persuadent mieux que les préceptes, l'Auteur a joint à son idée de l'éloquence du Barreau, six modeles ou six Plaidoyers sur des Causes très-curieuses. La 1. est empruntée du Droit naturel; la 2. du Droit des gens; la 3 du Droit civil; la 4. du Droit féodal; la 5. du Droit canonique; & la derniere du Droit municipal. Nous en ferions l'analyse

* *Acta Philos.* 1669. *pag.* 211.

† Voyez une suite de cet Ouvrage dans le mois suivant, Art. XI.

l'analyse très-volontiers, mais nous supposons avec vrai-semblance qu'un Livre comme celui-ci, publié dès l'année 1681. & loüé dans le Journal des Sçavans du 31. Août 1682. est déja connu de tout le monde.

Si l'on veut un Ouvrage où la dignité des vrais Avocats soit soûtenuë, & l'indignité des autres foudroyée, il faut recourir à une Dissertation de M. Ziegler qui nous est venuë par la Foire de Francfort, & qui s'intitule *Rabulistica, sive de artibus Rabulariis, Dresdæ apud Mich. Guntherum.* 1685. *in* 4. Je ne connois point de terme François qui exprime le mot *Rabula*, mais je sai bien que ceux qui méritent ce titre odieux sont fort mal-traitez dans cet Ouvrage. On leur en donne depuis les pieds jusques à la tête.

ARTICLE IX.

Les véritables motifs de la conversion de l'Abbé de la Trape, avec quelques réflexions sur sa vie & sur ses Ecrits. Ou les Entretiens de Timocrate & de Philandre sur un Livre qui a pour titre, les saints devoirs de la Vie Monastique. A Cologne chez Pierre Marteau, & se trouvent à Amsterdam chez Wolfgang. 1685. in 12.

Réflexions generales sur cet Ouvrage.

JE m'assûre qu'on ne trouvera pas mauvais que je parle de ce Livre, car la dévotion extraordinaire de M. l'Abbé de la Trape, est si bien établie dans l'opinion de tout le monde, qu'il ne faut pas craindre que la médisance d'un Censeur, de quelque esprit qu'elle soit assaisonnée, diminuë l'admiration que l'on a pour cet Abbé. Ses plus grands amis verront sans étonnement cette Critique, parce qu'ils se persuaderont que s'il en conçoit quelque chagrin, ce ne sera pas à cause qu'on tâche d'obscurcir sa gloire, mais à cause qu'il croira qu'on blesse la charité en le critiquant. Pour ceux qui n'aiment pas la Religion de la Trape, & qui croyent que les Livres qui s'y font attaquent trop vivement la conduite des autres Moines, ils ne seront pas peut-être fâchez qu'on fasse courir un Ouvrage tel que celui-ci; mais si l'on fait bien on se vengera de la malignité de leur joye, en éclaircissant ce qui aura paru trop outré, ou en corrigeant les choses qui pourront ou qui devront être corrigées; car pour ce qui regarde la vie de M. l'Abbé de la Trape, avant qu'il se fût retiré du monde, c'est une autre question; ce qui est fait est fait, point de remede pour le passé; *quod factum est infectum fieri nequit.* Il en va tout autrement de l'avenir, on y peut remédier, & ainsi la connoissance de ce Livre peut avoir de bons usages.

Pourquoi l'Abbé de la Trape s'est retiré du monde.

Je ne m'amuserai pas à parler de tous les faits que l'on rapporte dans ces Dialogues, pour prouver que la conversion de M. l'Abbé de la Trape a été la suite d'un grand dépit, auquel deux sortes de disgraces contribuerent, les unes du côté des intrigues politiques, les autres du côté des intrigues galantes. On nous assûre que durant les querelles du Cardinal Mazarin & du Cardinal de Rets, il se jetta de toute sa force dans la cabale de celui-ci, & qu'il en étoit la plume quand il s'agissoit de faire une Piece Satyrique contre l'autre; qu'il fut l'Auteur de la Lettre Circulaire du Cardinal de Rets à tous les Evêques de France, & que cela lui fit perdre sa fortune par l'adresse du Cardinal Mazarin. A l'égard des intrigues de galanterie, on nous dit *qu'ayant eu plusieurs Commerces tendres,* il s'attacha en dernier lieu à une *Duchesse fameuse par sa beauté*, & qui mourut de la petite verolle l'an 1657. que n'ayant appris cette mort qu'en voyant la tête toute sanglante de la Duchesse à côté de son cercueil, après être entré selon sa coûtume dans son appartement sans avertir qu'il venoit, il fut tellement saisi d'horreur & de tristesse à la vûe de ce spectacle, qu'il ne voulut plus être du monde. Mais il vaut mieux laisser au Lecteur la peine de chercher toutes ces choses dans le Livre, & il sera plus édifiant de citer ici M. de Marolles, qui nous donne dans la pag. 250. de ses Mémoires une toute autre idée de M. l'Abbé de Rancé (c'est ainsi que M. l'Abbé de la Trape se nommoit) puis qu'il dit qu'il lui souhaita passionnément, qu'il plût au Roi de le faire Coadjuteur de l'Archevêque de Tours son oncle, *pour les grandes espérances qu'il concevoit de sa capacité dans le rétablissement de la discipline.* Ces Mémoires furent imprimez l'an 1656. & l'Auteur parle de cette conversion, comme d'une chose passée depuis longtemps. Avec tout cela il nous parle dans le Catalogue général de ses Ecrits, d'une Lettre à ce même Abbé, où il admire *la charité de l'Esprit qui l'a mené par des routes si extraordinaires dans la solitude Religieuse.* Si l'on veut savoir d'où venoit cette tête sanglante de la Duchesse, il faut s'adresser à l'Auteur de ces Dialogues, qui nous dit, que le cercueil de cette Dame s'étant trouvé trop court d'un demi-pied, on aima mieux lui couper la tête que d'en faire faire un plus long, & qu'après qu'on l'eut coupée on la mit avec tant de négligence sous un drap qu'elle tomba. Si cette avanture est vraye, c'est une confirmation merveilleuse de ce que l'on dit ordinairement, qu'il y a des véritez infiniment éloignées de la vrai-semblance. Ce n'est pas que les Domestiques des Grands n'ayent quelquefois une dureté extrême pour leurs Maîtres décédez. M. de Beauvais Nangis rapporte dans son Histoire des Favoris, que le corps du Connêtable de Luynes fut tellement négligé, que le peu de gens qui ne l'abandonnerent pas, le mirent dans un cercueil de bois qu'ils couvrirent d'un tapis de drap vert, & qui leur servit souvent de table pour joüer aux cartes.

Accusations contre lui au sujet de son caractere.

Revenant à l'Auteur de ces Entretiens, je dis qu'il borne toute sa Critique à ces 4. accusations. La 1. que M. l'Abbé de la Trape témoigne *un esprit satyrique dans les portraits affreux qu'il fait de tous les Moines hormis les siens.* La 2. qu'il désire de dominer, & qu'il le témoigne par la soûmission aveugle qu'il veut que ses Solitaires ayent pour lui. La 3. qu'il parle avec trop peu de respect de quelques Saints, & avec trop de mépris *de certains miracles reconnus par l'Eglise.* La 4. qu'il découvre sa vanité dans l'envie *de se distinguer par des sentimens extraordinaires, dans une grande affectation de science mal digerée & de mots nouveaux,* & dans la passion de faire imprimer des Livres. J'ai dû faire cette remarque pour rassûrer ou pour desabuser mes Lecteurs, parce que le titre de cet Ouvrage étant fort propre à le faire prendre pour une Satyre, & l'Auteur ayant déja insisté sur le temperament amoureux de la personne qu'il maltraite, l'on ne s'imagineroit pas facilement que M. l'Abbé de la Trape en fût quitte à si bon marché, si je ne le remarquois. On s'attendoit à la découverte de quelques petites galanteries; l'imagination mettroit

in-

infailliblement les femmes en jeu, car ce qu'un Philosophe Romain a dit généralement, que les vices sont des monstres qui ne s'apprivoisent jamais de bonne foi, *nunquam bonâ fide vitia mansuescunt*, est principalement véritable de la passion impudique. Il y a beaucoup de gens qui la croyent à l'épreuve de la grace la plus efficace, & qui disent que ce n'est pas un de ces Démons qui sortent par oraison & par jeûne; qu'il n'y a que le fer & le feu, l'*ure*, *seca* des anciens Médecins, qui en puissent venir à bout. C'est pousser trop loin la chose, mais il est certain que la passion dont il s'agit est une des plus mal-aisées à guerir, parce qu'il n'y a point d'objets qui laissent de plus larges & de plus profondes traces dans les fibres du cerveau (je me sers du stile des Cartésiens) que ceux qui la causent. Ainsi mes Lecteurs donneroient d'abord là-dedans. Mais Dieu merci l'on n'a rien à craindre de ce côté-là pour cet Abbé solitaire, son Censeur ne touche point à cette corde, il ne l'accuse que de défauts spirituels. Or pour ceux-là les Apologies lui seront assez faciles devant les hommes, parce qu'on ne l'en peut accuser que sur des signes équivoques, ausquels on donne tel tour qu'on veut. L'Auteur les tourne selon ses intérêts finement, & avec un sel fort agréable à ceux qui aiment ces sortes de compositions. Mais encore un coup je croi qu'il sera facile aux amis de cet Abbé (car pour lui il ne trouveroit pas l'occupation assez conforme à la sainte austérité de ses manieres) de dissiper tous ces nuages par une bonne Réponse.

Voilà ce me semble ce qui fait le principal de cet Article; je n'ai plus qu'à remarquer en passant quelques-unes des choses critiquées.

Et au sujet de la Réforme qu'il a établie.

En 1. lieu l'Auteur desaprouve que l'on fasse Jésus-Christ l'Instituteur de la vie Monastique, puis que c'est accuser tous les Chretiens des deux premiers siecles de n'avoir pas suivi l'esprit de leur Maître. 2. Il trouve injuste & contraire à l'esprit des anciens Anachoretes la maxime de M. l'Abbé de la Trape, *que Dieu ne permet plus aux Solitaires de s'occuper du secours des pauvres, de la consolation des affligez, de la visite des malades, de l'instruction des ignorans*. 3. Il blâme ce Religieux de ne s'être point réformé sur le plan des anciens Anachoretes, puis qu'il avoit tant déploré le relâchement de l'ancienne Discipline, & qu'il veut qu'un Supérieur se puisse passer de toute lecture, à l'exemple des Hilarions & des Antoines. L'Auteur montre que ce principe est sujet à de grands inconveniens, & que l'Abbé n'a pû l'admettre sans ruiner ce qu'il avoit dit ailleurs, *qu'à la méditation des Ecritures il faut joindre la lecture de quelques Ouvrages des Peres, & des Ecrivains Ecclésiastiques*. Il prétend avoir trouvé un grand nombre de semblables contradictions. Mais comme c'est un défaut très-ordinaire à ceux qui écrivent, il faudroit qu'en critiquant on le traitât avec la même indulgence, que les Confesseurs commodes exercent envers les pechez veniels, *peccata quotidianæ incursionis*. Une remarque sur les approbations des Livres finit le premier Entretien.

4. Il examine dans le second si ces paroles de Jésus-Christ, *l'homme laissera son pere & sa mere & s'attachera à sa femme*, prouvent l'étrange maxime de cet Abbé, *qu'un Moine ne doit secourir son pere qu'en le recommandant à Dieu*. 5. Il s'échauffe & s'anime d'un grand zele, en voyant qu'une des révélations de S. Hildegarde a été traitée de *prétenduë* par l'Abbé. C'est celle qui confirme l'opinion commune des Benedictins, qu'il y a une Regle dans leur Ordre qui leur permet de manger de la volaille, & qui ne leur défend que les bêtes à 4. pieds. On allegue aussi pour cela un miracle fait en faveur de S. Columban, mais M. l'Abbé de la Trape le traite de *prétendu*. On lui montre qu'il y a du danger dans son sentiment, & dans ce qu'il a remarqué touchant les Prophetes, *qu'ils parloient quelquefois par leur propre esprit*. On lui nie que Philon ait fait le portrait des premiers Chretiens, dans son Traité de la vie contemplative, & on trouve mauvais qu'il cite des passages d'Aristophane, & qu'il ordonne si sévérement le silence aux Moines. Du reste on avoue qu'il y a de beaux endroits dans son Ecrit, *qui marquent un riche genie, & un homme qui a de grands talens pour l'éloquence*.

Livres de Spizelius.

Ceux qui liront ces deux Entretiens trouveront que le détail des Chefs généraux de Critique qui viennent d'être marquez, est soûtenu par des assaisonnemens de haut goût, & où quand l'occasion s'en présente l'Auteur prend le parti des Jésuites, & des autres Communautez mal-traittées. On voit à la fin du Livre une Lettre qui est une espece de Critique des Entretiens, mais quelquefois la censure retombe sur M. l'Abbé de la Trape. Quoi qu'on en dise, c'est un homme qu'on ne sauroit assez admirer, & je ne doute pas que si l'Auteur Aleman qui vient de publier un gros Livre sur la penitence des gens de Lettres, eût oui parler de lui, il n'en eût fait mention honorablement. Voici le titre de cette nouvelle production, *Litteratus felicissimus sacræ metanoeæ proselytus, sive de conversione Litteratorum commentarius, selectis Doctorum Veterum, Scriptorumque Ecclesiasticorum monumentis, & documentis, nec non singularibus conversorum Litteratorum exemplis & historiis illustratus. Authore Theophilo Spizelio. Augustæ Vindelicorum.* 1685. *in* 8. Il a fait plusieurs autres Livres, & deux, entre autres, remplis de faits curieux concernant les mœurs, & les défauts des gens de Lettres: l'un s'intitule, *Felix Litteratus*, imprimé à Ausbourg l'an 1676. & l'autre, *Infelix litteratus*, imprimé au même lieu l'an 1680.

De l'usage des Bombes.

M. Toinard envoyant à un de ses amis de Hollande quelques Livres imprimez depuis peu à Paris, entre autres, l'Art de jetter les Bombes, *par M. Blondel, lui a marqué qu'encore que M. Blondel croye, que* l'usage des Mortiers est peut-être autant ancien que celui des Canons mêmes, *il n'a pas laissé de dire* que les premieres Bombes que l'on a vûes, ont été jettées dans la Ville de Wachtendonck en Gueldre l'an 1588. *M. Toinard ajoûte qu'il a trouvé un exemple de l'usage des Mortiers, plus ancien de près d'un siecle que celui-là, puis qu'il est du commencement de l'année* 1495. (*à compter comme l'on fait depuis l'Edit de Charles IX. de l'an* 1564. *qui ordonna que l'année ne commenceroit plus à Pâques, mais au* 1. *de Janvier.*) *Cet exemple se trouve dans le Verger d'honneur, composé par Octavien de S. Gelais & par André de la Vigne. On y voit qu'au siége de Naples sous Charles VIII. ceux qui étoient assiegez dans le Château-Neuf*, chargerent un MORTIER, puis mirent le feu dedans, & vint choir tout droit sur la Nef de l'Eglise des Freres Mineurs Cordeliers de l'Observance, & rompit ladite Nef sans faire mal à homme, ni à

femme, & si en avoit largement de tous côtez: *Voilà ce que firent les Italiens assiégez, & voici ce que firent les François assiégeans le Château de l'Oeuf.* Mardi 10. jour dudit mois (*de Mars*) le Roi ouït Messe aux Chartreux, & aprés la Messe alla dîner aux tranchées de son Artillerie devant le Château de l'Ouve, & dîna sous un pavillon, & fut tant battu ledit Château de Bombardes & gros Canons, gros Faucons & grosses Coulevrines, qu'ils abattirent en la Mer l'une des plus grosses Tours qu'y fût..... Mercredi 11. jour de Mars fut tiré plusieurs coups de MORTIER & Bombardes, tellement qu'une de nos Bombardes se rompit, & tua un Italien des nôtres. *Il est à remarquer que S. Gelais ne parle point des Mortiers, comme d'une invention nouvelle, non plus que quand il parle des Bombardes & des Canons. M. Toinard observe par occasion, que le mot de Bombardes ne signifie pas présentement ce qu'il signifioit autrefois. Il y a deux cens ans qu'il signifioit celui qui servoit les Bombardes, qui étoient les principales pieces d'Artillerie de ce tems-là, (encore aujourd'hui les Italiens & les Espagnols, appellent un Canonier,* Bombardero) *présentement il signifie celui qui jette les Bombes par le moyen des Mortiers. Puis qu'il ne prend pas son nom de la Machine qu'il sert, on devroit le nommer* Bombier, *du mot de Bombes, à ce qu'il semble à M. Toinard, qui s'étonne d'ailleurs de ce que M. Richelet n'a point mis dans son Dictionnaire le mot Bombardier, avec ses deux significations, l'une ancienne & l'autre moderne; ni celui de Coulevrinier qui signifioit celui qui servoit les Coulevrines, comme Canonier signifie encore celui qui sert le Canon* *.

Livres imprimés en Angleterre. *Nous avons vû une Lettre écrite de Londres qui porte, que l'illustre M. Boyle y a publié un Traité des eaux Minerales d'Angleterre; qu'on y débite depuis peu un Traité* de menstruis mulierum, *& un autre* de motu circulari sanguinis; *que M. Wallis dans son* corpus Algebraicum, *qui est un gros* in folio, *prouve que M. Descartes en fait d'Algebre a tout pris d'Harniottus, comme Roberval l'a reconnu; qu'on a aussi un Livre touchant le dessechement des Marais d'Angleterre avec une grande carte;* † *qu'il y a une Réponse au Livre de M. Lloyd, Evêque de S. Asaph, qui a traité tous les Historiens d'Ecosse de fabuleux; qu'on fait cas d'un petit Livre, intitulé* Officina Chymica Londinensis operâ Nicol. Staphorst; *que les Oeuvres posthumes de M. Barow ne contiennent que des Traitez de Mathématique; qu'on a trouvé depuis peu deux pierres dans les intestins d'un homme. On voit par là que l'Angleterre toute seule pourroit fournir chaque mois, de quoi remplir d'Extraits de bons Livres un Journal plus gros que le nôtre, & cependant on n'en voit presque aucun en Hollande. C'est une negligence de nos Libraires, dont nous souhaiterions bien qu'ils se défissent. Il y aura peut-être quelque faute d'orthographe dans les noms propres que nous venons de rapporter; cela n'arrive que trop souvent aux Auteurs.*

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans le mois de Juin 1684. No. VII. du Catalogue.

† Il y avoit encore dans la premiere Edition; *Qu'une Morale Chrestienne & diabolique, qui a été imprimée à Lion, a été defendue; qu'il y a une Réponse* &c. Surquoi voyez l'Art. IX. de Décembre de cette année vers la fin.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *La conduite de Mars, nécessaire à tous ceux qui font profession des armes, ou qui ont dessein de s'y engager, autorisée d'exemples arrivez dans ces derniers tems; avec des Mémoires contenant divers évenemens remarquables arrivez pendant la guerre d'Hollande.* A la Haye chez Henri van Bulderen. 1685. in 12.

Utilité de de cet Ouvrage. LA lecture de ce Livre ‡ est fort nécessaire à tous ceux qui se destinent aux armes, parce qu'il leur est très-avantageux de connoître leur devoir, avant qu'une longue expérience le leur ait appris. A certains égards la guerre est un métier de libertinage, mais en plusieurs choses c'est celui où les Loix s'executent le plus rigoureusement, & où elles sont les plus séveres. Il est donc de la derniere importance de s'instruire de bonne heure, de tout ce que l'on doit pratiquer dans cette glorieuse profession. Ce Livre est d'autant plus propre à cela qu'il vient d'un homme qui est du métier, & qui a consideré mûrement & exactement les choses; ce que bien des Officiers ne font pas, car on se trompe si l'on croit que trois ou quatre Campagnes suffisent pour parler de la guerre pertinemment. On voit beaucoup de personnes qui blanchissent sous les armes, avec la réputation de gens de coeur, qui néanmoins raisonnent peu exactement sur l'Art militaire. Le Prince d'Orange Fréderic Henri, l'un des premiers Capitaines de l'Europe, se plaignoit au Sieur de Pontis d'avoir trouvé peu d'Officiers, qui lui rendissent bien raison de tout ce qu'il leur demandoit. Il ne s'en faut pas étonner; c'étoit un Prince qui approfondissoit les moindres choses, & rien n'est plus rare que de trouver des esprits qui étendent leur exactitude jusques aux moindres détails. Il paroît que cet Auteur s'est toûjours plû à y regarder de bien près. Il donne plusieurs instructions nécessaires, tant sur ce que les Officiers se doivent les uns aux autres, que sur la conduite qu'il faut tenir dans les Garnisons, à l'Armée, en parti, dans le combat, & en quelques autres rencontres. Il soûtient tout cela par des exemples de fraîche datte, & bien ⟊ circonstanciez, mais il a l'honnêteté de ne pas nommer les gens dont il n'a rien de bon à dire.

II. *Description Nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la Ville de Paris. Par M. B...* A la Haye chez Abraham Arondeus. 1685. 2. vol. in 12.

NOus parlâmes de ce Livre l'année passée dans les Nouvelles du mois de Mai §, & ce que nous en dîmes excita si fort la curiosité de le voir, qu'on le demandoit avec ardeur à tous les Libraires de Hollande; mais comme ils ne pouvoient pas satisfaire les Curieux sans en donner une seconde édition, l'un d'eux vient de la donner très-à propos. Il fera bien de nous procurer un autre Ouvrage de même nature, dont voici

‡ Voyez qui l'on soupçonne d'être l'Auteur de ce Livre, dans le mois suivant, No. I. du Catalogue.

⟊ *Il y a des faits qu'il rapporte de mémoire, & qui sont autrement contez par d'autres gens.*

§ No. V. du Catalogue.

voici le titre; *Paris ancien & nouveau, où l'on voit la fondation, les accroissemens, le nombre des habitans & des maisons de cette grande Ville, avec une description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans toutes les Eglises, Communautez & Colléges, dans les Palais, Hotels & Maisons des particuliers, dans les ruës & dans les Places publiques. Par M. le Maire.* A Paris chez Theodore Girard. 1685. 3. vol. in 12.

III. *S. Athanasii Archiep. Alex. Syntagma doctrinæ ad Clericos & Laicos. Valentiniani & Marciani Imperatorum epistolæ duæ ad Leonem magnum. Theodori Abucaræ Tractatus de unione & incarnatione. Singula præter priorem Marciani Epistolam Latinè extantem utrâque Linguâ primum prodeunt cum notis, edente Andreâ Arnoldo, C.F. Norimbergense.* Lutetiæ Paris. apud Viduam Edm. Martini & Joannem Boudot. 1685. in 8.

Idée de l'Ouvrage attribué à S. Athanase.

LA premiere Piece de ce Recueil a été communiquée à M. Arnoldus par M. Vossius, comme un Manuscrit d'environ 4. ou 5. cens ans, & comme un Ouvrage de S. Athanase, qui contient une Regle beaucoup meilleure que celle que le P. Lupus a recueillie des Livres de S. Jerôme. Il est certain que l'on y prescrit aux Moines une forme de vie fort austere: on veut qu'ils portent le cilice, qu'ils aillent nuds pieds, qu'ils ne boivent tout au plus qu'un ou deux verres de vin, qu'ils s'éloignent des femmes, qu'ils travaillent, & qu'ils jeûnent autant qu'ils pourront. M. Arnoldus avoit dessein de differer la publication de ce Manuscrit jusqu'à son retour d'Allemagne; mais les exhortations de Messieurs Menage, Bigot, Cotteliер, & Baluze l'ont déterminé à le faire imprimer à Paris. Il y a corrigé plusieurs passages, & il en explique dans ses Notes les endroits les plus obscurs. Il nous assûre que M. Vossius a un Manuscrit du grand *Etymologicum*, plus ample que celui qui est imprimé. Il prouve que la superstition du jour du Sabat dure encore parmi les Chretiens, & que quand S. Athanase ordonne aux Moines qui voyagent d'aller manger dans les Eglises, plûtôt que dans les Hôtelleries, il ne choque point le Concile de Laodicée, qui défend de se coucher ou de manger dans l'Eglise. Nous pourrons une autrefois nous étendre davantage sur ces Notes, & nous donnerons même lieu à l'Auteur d'étaler sa belle litterature, car nous insererons dans les Nouvelles du Mois de Juillet * les remarques qu'un Sçavant nous a écrites, pour montrer que cet Ouvrage n'est pas de Saint Athanase.

De deux Lettres de Valentinien & de Marcien au Pape Leon.

On voit en second lieu dans ce Recueil deux Lettres des Empereurs Valentinien & Marcien au Pape Leon, lesquelles ont été trouvées dans un Manuscrit de trois cens ans à la Bibliotheque d'Oxford. La premiere de ces Lettres avoit déja paru en Latin parmi les Epitres de ce Pape, mais comme la version en étoit défectueuse, M. Arnoldus en a fait une autre. Cette Lettre a été écrite l'an 452. On y felicite le Pape de la victoire remportée sur les Eutychiens dans le Concile de Calcedoine, & on lui apprend que le Siége de Constantinople y avoit obtenu le premier rang après le Siége de Rome. Cela plût fort au Pape Leon, parce qu'il craignit que ce ne fût une planche faite, pour conduire le Patriarche de Constantinople au premier rang; car aprés avoir fait reculer les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, contre les droits de la possession, il ne restoit plus qu'un pas à faire pour s'élever aussi au dessus de Rome. De là vient (du moins selon la pensée de M. Arnoldus) qu'il falut que les mêmes Empereurs écrivissent une seconde Lettre au Pape, pour lui demander, non pas qu'il confirmât le Concile à l'égard des points de Foi, car la Lettre de Leon avoit déja été inserée dans les Actes, mais qu'il approuvât l'innovation qui avoit été apportée dans les rangs. Le P. Quesnel qui publia une nouvelle édition des Oeuvres de S. Leon en l'année 1676. 2. vol. in 4. croit que cette seconde Lettre a été écrite l'an 453. & qu'elle doit être placée devant la 89. Lettre de Leon qui lui sert de réponse.

Et du Livre d'Abucara.

Enfin on voit dans ce Livre un Traité de l'union & de l'incarnation de Jésus-Christ, composé par Abucara qu'on croit avoir vécu au 7. siecle, Evêque de Carie. Genebrard a traduit & publié 15. Dissertations de cet Auteur. Gretser le publia avec Anastase Sinaïte, sur 2. Manuscrits de la Bibliotheque de Baviere, mais il n'y a que M. Arnoldus qui ait donné au Public ce Discours sur l'Incarnation, qu'il a trouvé dans la Bibliotheque d'Oxford.

IV. *Opere del Padre Paolo dell' Ordine de Servi, e Theologo della Serenissima Republica di Venezia. Volume VI.* In Venezia appresso Roberto Mejetti. 1685. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

IL y a déja quelques années qu'en publiant un Recueil des Oeuvres du P. Paul en 5. petits Tomes, on promit de ramasser tous les Traitez que l'on trouveroit de cet homme incomparable. On fait voir ici l'effet de cette promesse dans un VI. Tome, qui comprend quatre differens Traitez. L'Auteur montre dans le premier, que les Venitiens sont Maîtres de la Mer Adriatique. Dans le second il prouve la même chose, par des raisons prises en particulier du droit des armes. Le troisiéme a été écrit par Corneille Frangipani, Jurisconsulte de la Republique de Venise, pour prouver, contre le Cardinal Baronius, que les Venitiens gagnerent une Bataille navalle sur l'Empereur Frideric I. & qu'ensuite de cela le Pape Alexandre III. qui s'étoit refugié à Venise, obtint de cet Empereur les soumissions extraordinaires dont on a tant parlé, & que quelques-uns révoquent en doute, soit parce qu'ils ne veulent pas reconnoitre que la Majesté Impériale se soit jamais si fort abaissée, soit parce qu'ils trouvent une fierté peu glorieuse au Chef de l'Eglise, dans cette humiliation de Frideric. On soûtient ici la vérité de ce fait. Le quatriéme est un Ouvrage du P. Paul, composé comme les deux autres par le commandement de la République de Venise. Il y propose les moyens dont il croit qu'elle se doit servir tant au dehors qu'au dedans, pour rendre son autorité perpetuelle. Il paroit dans tout ceci une grande connoissance des faits, & beaucoup de force de raisonnement. Il faut ces deux choses pour bien réüssir, quand on dispute du droit de dominer sur la Mer. C'est une matiere qui a exercé les plus doctes plumes, & qui a fait naitre, entre autres Ouvrages, le *Mare liberum* de Grotius, le *Mare clau-*

* Art. IV.

clausum de Seldenus, le Traité de Baptiste Burgus, *de dominio Reipublicæ Genuensis in Mari Ligustico*, & les *Vindiciæ Maris liberi* d'un Jurisconsulte Hollandois, nommé Grafwinkel, qui répondit à Burgus.

V. *La Philosophie des gens de Cour, où l'on enseigne d'une maniere aisée & naturelle ce qu'il y a de plus curieux dans la Physique, & de plus solide dans la Morale, pour l'usage des personnes de Qualité. Par M. l'Abbé de Gerard. Troisiéme Edition, revûë & corrigée par l'Auteur.* A Paris chez Etienne Loyson au Palais. 1685. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

COmme il y a cinq ans que la premiere des trois éditions de cet Ouvrage est sortie de dessous la presse, & qu'il porte d'ailleurs un titre très-capable d'enflammer la curiosité des Lecteurs, il n'est pas nécessaire que nous en donnions le détail. Il suffit de dire qu'il est composé de 7. Entretiens, qui montrent 1. pourquoi l'Auteur ne s'est point servi de la chicane & des termes de l'Ecole, & qu'il ne faut pas s'attacher à aucune Secte. 2. Qu'on doit se servir de la foi & de la révélation dans les matieres de Physique. 3. Que les Dames doivent s'appliquer à l'étude de la Philosophie. 4. Quel est l'ordre qu'il faut garder en traitant les matieres de Physique. 5. Ce qu'il faut penser de la création du Monde, de l'ordre des principes, & des Elemens. 6. & 7. Quelle est la nature de l'homme, & de l'ame raisonnable.

Accusation contre Calvin.

Nous remarquerons seulement en particulier, que l'Auteur assûre qu'en lisant les *Institutions* de Calvin, il a trouvé *dans l'endroit où il parle de la Cene du Seigneur*, qu'il dit ces propres paroles; *quand mille Cyrilles, mille Athanases, mille Ambroises, mille Chrysostomes & mille Augustins, diroient que Jésus-Christ est réellement dans l'Eucharistie, je soûtiens formellement contre eux qu'il n'y est point, & si au contraire ils soûtenoient qu'il n'y est pas, je leur soûtiendrois qu'il y est.* On peut croire que cet Abbé ne laissa pas tomber une telle chose, car qui le feroit? Qui ne pousseroit l'insulte plus loin que lui dans une telle occasion? Ce n'est donc point de ses réflexions que l'on est surpris, mais de ce que l'on n'a rien trouvé de semblable dans l'endroit qu'il cite. C'est pourquoi des personnes fort judicieuses nous ont chargez de faire savoir à M. l'Abbé de Gerard, qu'il les obligera fort s'il prend la peine de leur apprendre en quelle page de Calvin il a rencontré les paroles qu'il lui attribuë. On croit qu'il ne leur refusera point une marque de complaisance, où sa bonne foi est interessée: il trouvera * cent occasions de faire savoir ceci, sans attendre celle de composer un nouveau Livre.

VI. *Réponse de M. l'Evêque de Tournai aux Réflexions de M. J. M. D. L. D. V. Sur les Mémoires de ce Prelat touchant la Religion.* A Paris chez Cl. Barbin. 1685. in 12.

Eloge de l'Auteur.

PErsonne n'ignore que M. l'Evêque de Tournai, qui a paru autrefois avec tant d'éclat sous le nom d'Evêque de Comminges, est un des plus savants & des plus vertueux Evêques de France. C'est beaucoup dire, puis qu'il est certain que jamais l'Eglise Gallicane n'a eu autant d'illustres & d'habiles Prélats que dans ce siecle, car pour ne sortir pas des choses où celui dont nous parlons a eu part, que peut-on voir qui donne une plus grande idée d'habileté, que les Conferences qui se tinrent dans le Languedoc durant l'affaire des 4. Evêques l'an 1667. Conferences où se signalerent avec tant d'éclat Messieurs les Evêques de Rieux & de S. Pons, qui savent sur le bout du doigt tous les Peres & tous les Conciles? M. l'Evêque de Tournai y parût aussi beaucoup. Il a publié depuis ce temps-là des Mémoires sur la Religion qui ont été fort applaudis; il y a traitté la Controverse d'une maniere fort spirituelle, & il a fait voir qu'il possedoit à miracle le systême de son Eglise. La même chose paroît dans la Réponse qu'il vient de faire aux Réflexions d'un savant † Ministre. Il y soûtient tout de nouveau & par de nouvelles raisons, que le Tribunal visible d'une Eglise douée de l'infaillibilité est absolument nécessaire pour fixer la Religion, & que les paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon Corps*, doivent être litteralement entenduës. Il soûtient aussi que l'oblation Eucharistique est un véritable Sacrifice, & il appuye fort ses preuves sur le terme *immolé*, dont S. Marc & S. Paul se sont servis. A l'égard de la Communion sous les deux especes, il soûtient qu'il dépend de l'Eglise de l'ôter ou de la rendre au peuple, selon qu'elle le juge à propos, & qu'elle n'est absolument nécessaire qu'aux Prêtres qui sacrifient.

Remarques sur les Factum de M. Michel Imbert.

La remarque de ce Prélat sur le terme d'*immolé* me fait souvenir du *Factum* de M. Michel Imbert, Prêtre, Docteur en Théologie, & Chapelain d'Ayran en Guyenne, où il insiste avec beaucoup de force & de confiance sur les paroles Syriaques, que Jésus-Christ employa, *honno it aubi pagri*, c'est-à-dire, *ecce ipsum corpus meum*. Le sujet pour lequel il a publié ce *Factum* de 42. pages in 4. mérite d'être connu, c'est qu'on lui a suscité un procès pour avoir dit, avant que de présenter la Croix au peuple le Vendredi Saint, que c'étoit Jésus-Christ que l'on devoit adorer, & non pas la Croix, & que certains Missionnaires ignorans, ausquels il avoit oui prêcher qu'on doit adorer la Croix comme Jésus-Christ, n'enseignoient pas au peuple la doctrine de l'Eglise. Le Curé du lieu en murmura, & de là est venu ce procès. Si j'en apprens le jugement, j'en ferai part au Public. Cet exemple prouve la maxime d'un ancien Pere, *de divinis etiam vera dicere periculosum est*, on s'expose lors même qu'on dit la vérité en parlant de Dieu. Cela est vrai en plusieurs manieres. Au reste si tout le monde ressembloit à ce Curé, la Lettre de quelques Protestans pacifiques, qui propose un plan de réünion des deux Eglises bien écrit & bien raisonné, ne seroit pas fort goûtée.‡

Lucii

* *Puis qu'on n'a pas appris sa réponse, il faut prendre son silence pour un aveu qu'il s'est trompé.*

† *C'est M. Jacquelot, Ministre de l'Eglise de Vassi en Champagne.*

‡ Il y avoit encore dans la premiere Edition, l'Article suivant.

Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, composée par le P. Richard Simon de l'Oratoire, où en remarquant les fautes de cet Auteur, on donne divers principes utiles pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte. A Amsterdam chez Henri Desbordes. 1685. in 8.

Ce Livre ne nous ayant été communiqué que sur la fin de ce mois, n'a pû occuper la place qui lui est duë dans ces Nouvelles. Il faut donc le renvoyer à celles du mois de Juillet, dont elles feront un Article bien curieux.*

* C'est le VII.

VII. *Lucii Cœlii Lactantii Firmiani Opera quæ extant ad fidem MSS. recognita & commentariis illustrata, à Tho. Spark, A. M. ex æde Christi.* Oxonii è Theatro Sheldoniano. 1684. in 8.

NOus ne manquerons pas de Commentaires sur Lactance, ni sur son Traité *de mortibus persecutorum*, qui n'est connu que depuis quelques années par les soins de M. Baluze; car outre celui de M. Park, que l'on tient déja, nous en attendons un autre de Suede (comme je l'ai déja dit en parlant * du Traité de *Clavibus*) & un autre de M. † Galet, Ministre de l'Eglise Walonne de Haerlem. On sait qu'il a déja publié un Lactance *Variorum. in* 8.

VIII. *Isbrandi de Diemerbroeck in Academiâ Ultrajectinâ Medicinæ & Anatomes Professoris Opera omnia, Anatomica & Medica, partim jam antea excusa sed plurimis locis ab ipso Auctore emendata & aucta, partim nondum edita. Nunc simul collecta & diligenter recognita per Timannum de Diemerbroek Isb. Filium, Medicinæ Doctorem, & Reipublicæ Trajectinæ Poliatrum.* Ultrajecti apud Meinardum à Dreunen & Guilielmum à Walcheren. 1685. in fol.

LA réputation de cet Auteur est si grande, & les Ouvrages qu'on avoit vûs de lui en differens temps ont été si bien reçus, qu'on apprendra avec joye qu'ils ont été rédigez en un corps & avec un fort bel ordre, par les soins de M. de Diemerbroeck son digne fils. Il y a des Pieces qui n'avoient pas encore parû, & celles qui avoient parû sont en beaucoup meilleur état que dans les éditions précédentes.

IX. *Isagoge, sive introductio in Jurisprudentiam Romanam, juxta ordinem Institutionum Imperialium, Auctore Joh. Silvio J. C. Scholæ Erasmianæ Rectore.* Roterodami typis Regneri Leers. 1685. in 8.

L'Introduction au Droit Romain que M. Silvius, Recteur du Collége d'Erasme dans cette Ville, vient de donner au Public, ne peut qu'être fort utile à ceux qui veulent savoir la Jurisprudence; car outre que les matieres y sont digerées avec beaucoup de méthode, il examine & il rectifie ce que les autres ont dit qui ne lui paroît pas raisonnable. C'est le moyen d'enseigner le Droit avec la louange qu'il en remporte tout les jours.

Livres Nouveaux.

Le Sieur Reinier Leers a fait imprimer aussi depuis peu deux autres Livres dont l'un s'intitule, *Arnoldi Vinnii J. C. Selectarum Juris quæstionum libri duo, additæ sunt Simonis Vinnii Arn. filii orationes duæ & alia quædam: editio quarta, priori emendatior.* in 12. L'autre a pour titre, *Conversations Chretiennes dans lesquelles on justifie la vérité de la Religion & de la Morale de Jésus-Christ, par l'Auteur de la Recherche de la Vérité. in* 12. *nouvelle édition corrigée & augmentée.* Il s'est déja débité deux éditions de ce Livre, depuis l'an 1677. que la premiere parut. On imprime présentement chez le même Leers la Réponse du même Auteur à la Dissertation de M. Arnaud, de laquelle nous avons parlé dans les Nouvelles du mois de Mars dernier, Art. IV. Nous en parlerons ‡ bien-tôt, comme aussi de quelques Pieces curieuses de M. Leeuwenhoek, imprimées à Leyde chez Boutesteyn. in 4. intitulées ‡ *anatomia & contemplatio nonnullorum Naturæ invisibilium secretorum*, & de trois Dissertations qui se trouvent à Leyde chez Vander-Aa, in 4. l'une de Daniel § Francus sur les Indices des Livres défendus; la 2. de George Schubart ** sur le deluge, & la 3. du savant †† Reinesius sur les Sibylles.

J'ai eu raison de dire dans les dernieres Nouvelles de Mars ‡‡, qu'il importe aux Auteurs de savoir ce qu'on dit contre eux, *car en l'apprenant ils se mettent en état de repousser des censures qui demeureroient sans repartie, si elles ne venoient pas à leur connoissance. La conduite du Pere Hardouïn confirme cette vérité. Il ne songeoit point à se défendre contre les plaintes de quelques Savans, mais ayant sû que nous les avions inserées dans nos Nouvelles, il a travaillé tout aussi-tôt à sa justification. On nous a remis une Lettre qu'il a écrite à un de ses amis de Hollande, pour répondre de point en point aux reproches de ses Adversaires. Le Public se souviendra s'il lui plait que nous avons rapporté les plaintes de ces Messieurs historiquement & sans garentir rien. Nous faisons aujourd'hui la même chose en publiant les réponses du P. Hardouïn. En voici le précis & la substance tirée de la Lettre, qu'il a écrite à l'un de nos Savans.*

Réponse du Pere Hardouïn aux Censures publiées contre lui dans les Nouvelles du mois de Mars dernier ‡‡, *extraite d'une de ses Lettres.*

Chefs d'accusation contre le P. Hardouin.

LEs Censures se réduisent à ceci: I. que ce Jésuite trouvant une extrême peine à déchiffrer les Médailles Greques, eût recours à Messieurs Vaillant & Morel. II. Qu'il en tira ce qu'il pût par la conversation. III. Qu'il obtint même qu'il lui prétassent leurs Ecrits & leurs desseins. IV. Qu'il fit aussi en sorte d'avoir une copie du Catalogue de sa Majesté. V. Qu'après s'être enrichi de tant de dépouilles, il quitta tout à coup son Pline, & composa cet autre Ouvrage sans avoir égard aux protestations, qu'il avoit faites à ces 2. Messieurs, de ne pas publier avant eux leur propre travail. VI. Qu'il a trop de faste & de hardiesse, quand il dit qu'on pourroit appeller son Livre *Errata Antiquariorum*; & quand il change une inscription, *sic legi jubemus, & meo periculo sit legatur*. VII. Qu'il n'a jamais nommé M. Morel, ni jamais M. Vaillant que pour les reprendre. VIII. Qu'il a dit de M. Spanheim, que c'est dommage qu'ayant d'ailleurs quelque habileté, il se soit trompé lourdement. IX. Qu'il a fait sentir ses censures à Messieurs Tristan, Seguin &c. X. Qu'il a souvent pris une Ville pour un Preteur, ou un Preteur pour une Ville, & des lettres numerales pour des Provinces. XI. Qu'il n'a point ajoûté à l'inscription des Médailles, ni les figures, ni

* Nouvelles d'Octobre, Art. I.
† *Il s'appelle Gallé & non Galet.*
‡ Voyez le mois suivant, Art. VIII.
‡ Voyez le même mois, No. II. du Catalogue.
§ Dans le même mois, Art. VI.

** Dans le même mois, Art. V.
†† Dans le même Article.
‡‡ No. IV. du Catalogue.
‡‡ Ibid.

ni la description des revers. XII. Qu'il y a inferé les Médailles Greques de Goltzius fausses en partie. XIII. Que M. Vaillant y remarqua plus de 300. fautes, en le parcourant la premiere fois. Voici la Reponse du P. Hardoüin.

Comment il s'en justifie.

Il dit contre la I. censure, que les Lettres que M. Vaillant lui a écrites font foi du contraire, *puis qu'elles marquent évidemment*, dit-il, *qu'il a été obligé en cent rencontres d'avoir lui-même recours à moi. Je n'ai qu'à produire sa Lettre du 28. Mai. 1684. où il fait voir l'extrême prine qu'il a à déchiffrer les Médailles Greques, où il me prie de les lui expliquer, ajoûtant que je suis l'Oedipe, que je viens à bout de tout, qu'il sera ravi d'en apprendre de moi l'explication, &c. ce sont ses propres termes. Je n'ai de même qu'à publier les listes entieres de Médailles, sur lesquelles M. Morel me prie de lui dire mon sentiment, parce qu'il ne les entend pas.*

Il dit contre la II. qu'il en pourroit dire autant qu'eux; que ces sortes d'accusations se peuvent aussi aisément nier de part & d'autre, que l'on a de facilité à les avancer, & que s'ils pouvoient tirer quelque avantage des Lettres qu'il leur a écrites depuis qu'ils sont à Versailles, ils ne se jetteroient pas sur la conversation, mais que comme il ne leur a jamais écrit que pour savoir d'eux si certaines Médailles qu'il leur marquoit, étoient effectivement au Cabinet du Roi, ils n'ont pas osé en parler parce qu'ils n'ont pû s'en prévaloir. Qu'il est cependant certain que depuis plus de 4. ans, il ne s'est entretenu que 2. fois avec M. Vaillant, qui ne sauroit dire avec sincerité, poursuit-il, qu'il m'ait donné la moindre instruction sur aucune des 7000. Médailles que j'ai expliquées. *Pour ce qui est de M. Morel*, ajoûte-t-il, *je ne me serois jamais vanté qu'il eût profité de ma conversation, & jamais le Public ne l'auroit sû s'il ne s'en étoit fait honneur lui-même dans son* Specimen universæ rei nummariæ, pag. 18. 118. 133. *Il auroit bien pû, & il auroit peut-être dû le dire*, p. 26. *& 6*[illegible] *& souvent ailleurs, & s'il m'avoit encore parlé de la Médaille* ΤΙΑΝΩΝ, pag. 67. *il auroit mieux réussi*. Il espere qu'ils ne l'obligeront pas à dire bien d'autres choses, *n'y ayant qu'une juste défense qui puisse lui arracher aucune vérité qui leur pourroit déplaire.*

Il dit contre la III. qu'il n'a jamais rien vû, ni lû de M. Vaillant, que les Lettres qu'il en a reçûes pour être consulté; que M. Morel, qui se fait honneur de savoir parfaitement dessiner les Médailles, lui a montré quelquefois celles qu'il avoit prises de Goltzius & d'autres Livres imprimez, *dont il avoit copié*, dit-il, *toutes les fautes que je lui faisois remarquer alors; mais il m'a toûjours dit que ses meilleurs desseins étoient en Angleterre, & il ne me les a jamais fait voir. J'ai sû depuis qu'il n'a rien de bon, ni d'extraordinaire qui ne soit dans mon Recueil.*

Sa réponse à la IV. est qu'il avoit vû à loisir les Médailles mêmes, du tems qu'elles étoient gardées à Paris par M. Carcavi, avant que M. l'Abbé Gallois lui en eût fait voir un Catalogue de la main de M. Vaillant, qui n'éclaircissoit aucune Médaille, & qui est tout plein de fautes.

Il répond à la V. qu'il avoit achevé son Pline long-temps auparavant, & que l'on n'en a jamais pour cela discontinué l'impression qui doit paroître dans six semaines; que le reste est imaginé à plaisir; qu'ils ne lui ont jamais parlé de differer son Ouvrage, & qu'ils n'ont pas dû le faire puisqu'ils ne lui avoient rien apris.

Il répond à la VI. qu'il a bien dit en riant, qu'il eût pû en toute rigueur intituler son Livre *Errata Antiquariorum*, puis que toutes les pages sont pleines de ces corrections, mais qu'il a d'abord ajoûté qu'il n'a eu garde de le faire, parce que cela eût pû marquer trop de faste, *ni tam insolenti titulo jactantiæ suspicio adhæreret.* Il répond aussi que M. de Saumaise se sert souvent, & peut-être avec moins de sujet, des expressions qui ont choqué ces Messieurs, & que s'ils veulent qu'on corrige les endroits qui leur paroissent trop hardis, il faut qu'ils les marquent.

A l'égard de la VII. il demande à quelle occasion ils auront pû nommer M. Morel, après ce qu'il vient d'en dire; il ajoûte qu'il n'a trouvé dans M. Vaillant que deux Médailles à citer, & qu'il espere que si l'on examine ce qu'il en a dit, on trouvera qu'il ne se pouvoit rien deplus moderé, & qu'il n'est gueres probable qu'il ait profité des lumieres de M. Vaillant.

Sur la VIII. il nie le fait, & se fonde sur ces paroles de son Livre, p. 160. *non vidit hunc Plinii locum vir eruditus; qui* &c. p. 271. *neque quidquam causæ fuit, cur Pamphyliæ Cumas vir alias eruditus operis sui de numismatibus Xantho Lyciæ amni finitimas ex eo nummo fingeret.* Il se plaint qu'on a rapporté ses paroles & sa pensée peu fidelement; il dit qu'il a parlé de M. Spanheim en plusieurs autres endroits, mais toûjours avec des marques d'estime.

Il se contente de dire sur la IX. que le Public est bien aise d'être instruit, & que si l'on examine la maniere dont il parle des personnes de quelque mérite, on ne la desaprouvera pas tout-à-fait.

Sur la X. il déclare qu'il saura bon gré à ces Messieurs, s'il lui marquent les endroits où il se sera trompé.

A l'égard de l'XI. il dit que son Imprimeur mettra les figures quand il voudra; & pour les revers, que tous les plus difficiles, & les plus curieux ont été expliquez fort au long, au nombre de plus de 2000. & qu'il réserve les plus communs pour la 2. & pour la 3. partie de son Livre, comme il l'a promis dans sa Préface.

Il répond à la XII. qu'on découvre tous les jours bien des Médailles, qu'on avoit crû fausses & inventées par Goltzius, qui proteste pourtant qu'il en a vû plus de 70. mille. *Mais quoi qu'il en soit*, ajoûte-t-il, *quand j'en ai pris chez Goltzius, je le cite, & je me contente d'en donner l'explication sans les garantir.*

Enfin il dit, qu'il sait bien que c'est ainsi qu'on a déja parlé entre les Savans, mais que si M. Vaillant veut qu'on juge qu'il n'y a point là un peu de ce faste dont il accuse les autres, il doit s'acquiter de sa promesse en faisant voir ces 300. fautes; *que s'il ne le fait pas, on ne croira point que son respect pour le R. P. de la Chaise l'en ait empêché, puis que les gens de Lettres de Paris savent assez, & qu'on l'a déclaré à M. Vaillant lui-même, que le R. P. de la Chaise aime trop les Lettres, pour vouloir être cause que le Public soit privé de 300. observations curieuses, qu'une personne aussi intelligente que M. Vaillant auroit pû faire sur les Médailles.*

Reflexions sur cette dispute.

Il y a toutes les apparences du monde, que la dispute de ces savans Antiquaires va produire plusieurs beaux Ecrits de part & d'autre, qui feront voir si ceux qui n'estiment pas beaucoup l'Ouvrage

vrage du P. Hardoüin, sont plus raisonnables que ceux qui l'estiment infiniment, & qui se plaisent à dire dans l'occasion qu'on y a expliqué 600. Médailles, qui n'avoient jamais été expliquées, 2. qu'un grand nombre d'autres mal expliquées jusques ici, ont été plus heureusement éclaircies. 3. qu'on y a expliqué plus de 30. époques differentes de Villes, ce qui sera très-avantageux aux Chronologistes. 4. qu'on y a remarqué la situation de plusieurs Villes, dont les noms mêmes étoient ignorez par les Géographes. 5. qu'on y a débrouïllé l'un des principaux embarras des Médaillistes, savoir les Villes de même nom. 6. enfin qu'on n'y trouve presque rien qui ne soit Original, & que néanmoins tout y est fondé sur des preuves très-solides.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1685.

ARTICLE I.

Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, continens amplam discussionem Declarationis factæ ab illustrissimis Archiepiscopis & Episcopis, Parisiis mandato Regio congregatis anno 1682. *Auctore M.C. S. Theolog. Doctore.* Leodii apud Matthiam Hovium. 1684. Superiorum permissu. in 4.

Définition des libertés de l'Eglise Gallicane.

IL n'y a rien de plus ordinaire que de voir des gens qui parlent en toutes rencontres de certaines choses éclatantes, sans savoir exactement ce qu'ils disent. C'est ce qui se vérifie à l'égard des libertez de l'Eglise Gallicane; tout le monde se mêle d'en discourir, & il y a bien peu de gens qui en ayent une idée claire & distincte. Ainsi l'on doit loüer cet Auteur, de ce qu'il commence son Livre par expliquer ce que c'est que ces libertez dont on parle tant. Il prouve par plusieurs célebres Auteurs François, qu'elles consistent dans le droit de se gouverneur par les anciens Canons, & de ne se pas conformer aux nouveaux usages, qui peuvent avoir été introduits dans le Christianisme par la Cour de Rome. Il cite, entre autres autoritez, la protestation que fit M. l'Archevêque de Reims le 4. de Février 1678. contre l'erection de Cambrai en Eglise Metropolitaine, & il conclut que pour définir les libertez de l'Eglise Gallicane, il faut dire qu'elles sont *antiquorum Canonum custodia*, l'observation & la pratique des anciens Canons.

Que cette définition est obscure.

Après avoir ainsi posé la définition de ces libertez, il la combat de toute sa force, soit en montrant qu'elle est obscure, soit en montrant qu'elle n'est point propre à la chose définie. A l'égard de l'obscurité, il fait voir que le sens de ces deux paroles, *anciens Canons*, est fort vague, puis qu'on ne sauroit convenir de l'étendue qu'il leur faut donner, ou du lieu où il les faut prendre uniquement. Si les Théologiens François disent que par les *anciens Canons*, il ne faut entendre que ceux qui étoient compris dans le Code Canonique de l'Eglise Universelle, on leur répond que depuis le commencement du 8. siecle jusques au nôtre, ce Code-là est demeuré inconnu; & qu'ainsi ce n'est point dans cette source que l'Eglise Gallicane a pû puiser la regle de ses libertez. S'ils recourent au Code Canonique de Denis le Petit, on leur montre par bien des raisons amplement éclaircies par l'Auteur, qu'ils se jettent dans l'embarras. S'ils recourent à quelque Code Canonique particulier à l'Eglise Gallicane, on leur dit que comme il ne subsiste plus, il est impossible qu'il serve de regle. Ils ne sauroient recourir aux Capitulaires de leurs Rois, puis qu'on y trouve plusieurs choses de grande importance, qui sont contraires à la pratique d'aujourd'hui. Outre que durant les plus échauffées disputes sur les libertez de l'Eglise Gallicane, ils n'ont pas reclamé les reglemens, ou les loix contenuës dans tous ces Capitulaires. C'est ainsi que raisonne l'Auteur; je ne garantis pas ce qu'il avance, il me suffit d'être son Historien.

Et qu'elle n'est point propre à la chose définie.

A l'égard du second défaut dont il accuse la définition, il dit que si par les *anciens Canons* on entend ceux qui se trouvent dans les Actes des anciens Conciles, il faudra savoir aprés cela jusqu'où se peut étendre cette antiquité; & de quelque façon que la chose tourne, on fera voir que l'*observation des anciens Canons* n'est pas un privilége de l'Eglise Gallicane, soit parce qu'il y en a qu'elle n'observe point du tout, & au rétablissement desquels les Cours Souveraines ou les Prélats mêmes s'opposeroient, si on s'avisoit de les rétablir, soit parce qu'il y en a qui ne sont pas observez avec moins de Religion ailleurs que dans le Royaume de France. Aussi est-il vrai, ajoûte-t-il, que le savant Pierre du Puy ne cite presque jamais les Canons, dans ses *Preuves des libertez de l'Eglise Gallicane*, mais les Arrêts du Conseil, ou des Parlemens, & les Regitres des Etats du Royaume, & des Universitez. Or comme les prétentions de l'Eglise Gallicane renferment nécessairement

celle

celle de pouvoir examiner, admettre, rejetter, ou modifier les Decrets des Papes & des Conciles, l'Auteur recherche en quel temps on a commencé d'exercer ce droit ; & il prétend contre Mr. de Marca, que ce n'a été ni au 1. Concile de Tours, ni à celui de Francfort, & que la Pragmatique Sanction de S. Louïs est une Piece supposée, comme l'a reconnu & prouvé le P. Louïs Thomassin. Il croit donc que l'on n'a commencé à mettre en avant ces libertez que sous le regne de Charles VI. Voilà ce qu'il dit dans son 1. Livre.

Prérogatives de ces libertés.

Il examine dans le second la justice de ces mêmes libertez, ausquelles il attribuë deux prérogatives, la 1. de pouvoir retenir les anciens Canons, la 2. de pouvoir rejetter les nouveaux, si l'on ne les trouve pas commodes. Il ne desapprouve pas qu'on ait de l'attachement pour l'ancienne Discipline, mais il prétend qu'il est nécessaire quelquefois d'y déroger ; & après avoir montré en quel sens il est permis d'examiner les nouvelles loix de l'Eglise, il soûtient que la force qu'elles ont d'obliger ne dépend pas de l'acceptation. Il le montre même par plusieurs Auteurs, qu'a citez M. de Marca pour le sentiment contraire ; mais lors qu'il veut faire voir qu'on a tort de prétendre en France, que les Decrets du S. Siége n'obligent point, avant qu'ils ayent été vérifiez au Parlement, il ne peut rien dire de fort, parce qu'il avouë qu'il est permis aux Princes d'examiner si ces Decrets ont été surpris, ou s'ils sont préjudiciables à leur Etat. Chacun comprend aisément, que s'il est une fois permis d'entrer dans cette discussion, les Decrets du Pape n'ont aucune force qu'après que les Officiers du Prince les ont déclarez valables. Le dernier chapitre du 2. Livre contient une bonne observation, c'est qu'afin de refuser justement de se soûmettre à un Decret des Papes ou des Conciles, il faut ou qu'ils contiennent, ou qu'ils commandent des choses manifestement injustes. Dans l'un ou dans l'autre cas, il est permis à tous les Peuples Catholiques de desobeïr : sans cela leur desobeïssance doit passer pour criminelle : d'où l'Auteur conclut que les libertez de l'Eglise Gallicane ne peuvent être justes, si l'on suppose qu'elles lui donnent un droit que les autres Nations du monde n'ayent pas. Mais il répond lui-même pour la France, lors qu'il lui fait dire que tous les Peuples ayant originairement le même droit, il n'y a eu qu'elle qui en ait conservé la possession.

Prouver par des exemples est une voye d'égarement.

Dés l'entrée du 3. Livre il renouvelle le reproche qu'il a déja fait, qu'encore que l'on définisse les libertez de l'Eglise Gallicane par l'observation des anciens Canons, on ne les prouve pour l'ordinaire que par des exemples dont la plûpart sont assez nouveaux. Il prétend que cette maniere de prouver les choses est une voye d'égarement, & il ne manque pas de se prévaloir de l'aveu du célebre M. de Marca, qui ayant déclaré dans la Préface de sa *Concordia Sacerdotii & Imperii*, qu'il ne vouloit point toucher aux questions de Droit, mais rapporter fidelement la pratique de tous les siecles, ne laisse pas de reconnoitre que c'est s'engager dans un chemin rempli de piéges & d'embûches, parce qu'on y trouve tant de faits & tant d'usages differens, qu'on se voit reduit à desespérer de la vérité. Il est certain que l'affaire de notre salut seroit en méchant état, si pour être sauvé il faloit justifier sa doctrine par des exemples ; car où est l'homme qui ayant bien lû & bien retenu, n'en puisse trouver assez du pour & du contre, pour ne savoir à quoi s'en tenir ? Il faut s'attacher aux questions de droit, c'est-à-dire, qu'il faut examiner non pas si on a fait telle ou telle chose, mais si on a dû la faire. Il y a suffisamment de l'occupation dans ce procès-là. Mais comme ceux qui évitent d'entrer dans la discussion des faits, ont lieu de craindre qu'on ne les soupçonne de défiance, l'Auteur voulant prévenir ces soupçons ne refuse pas d'entrer en lice sur les faits : de sorte que le voilà engagé à examiner la conduite de Gregoire de Tours, d'Hincmar Archevêque de Reims, de l'Université de Paris, de Jean Gerson, de Richer, de M. de Launoy, de M. de Marca, & de quelques autres ardens défenseurs des privilèges de l'Eglise Gallicane. Il insinuë qu'il y a eu de l'obliquité dans les manieres de M. de Marca, & qu'encore qu'il écrivit en homme qui vouloit faire sa Cour en France, il ne laissoit pas de se ménager le mieux qu'il pouvoit avec Rome ; car il semble en certains endroits qu'à force de citations il a établi la chose, mais tout d'un coup il se jette de l'autre côté en citant des exemples & des témoignages contraires aux premiers, ou en resserrant les premiers par mille modifications, & après cela on voit encore qu'il extenuë le second parti. D'abord il accorde tout, ensuite il le regagne insensiblement, mais de telle sorte qu'il fait pancher la balance du côté du siecle. Sur la fin de ce Livre l'Auteur joint de près l'Assemblée du Clergé de l'an 1682. & tâche de faire voir qu'elle n'a point suivi l'esprit de ceux qui ont fait autrefois bouclier des libertez de l'Eglise Gallicane, puis qu'elle s'en est servie, dit-il, contre Innocent XI. qui la vouloit delivrer de la servitude de la Régale, au lieu qu'anciennement on ne s'en servoit que contre ceux qui opprimoient le Clergé. Il ajoûte à cela quelques remarques qui tendent à faire voir, que cette Assemblée n'a point eu d'autorité legitime de prononcer sur des points de foi d'une si grande importance ; car comme il s'agit du droit suprême ou des Papes ou des Conciles, & du fondement de la foi de l'Eglise Universelle, comment est-ce, dit-il, qu'un petit nombre de Prélats, assemblez par la seule autorité du Roi, & sans procuration spéciale, peuvent s'ériger en Juges ? Si l'on répond qu'il ne s'agissoit que de déclarer ce qui a été déja défini par le Concile de Constance, ne sait-on pas qu'une bonne partie des Docteurs restreignent aux temps de Schisme les Decrets de ce Concile, d'où il s'ensuit que ces Canons sont obscurs ? Or il n'appartient pas à une Assemblée particuliere de juger du sens obscur d'un Concile. Il semble que ce ne soit pas mal raisonner selon les principes de la Communion de Rome.

De la conduite & de l'autorité de l'Assemblée du Clergé en 1682.

Du pouvoir des Papes sur le temporel des Rois.

Après cette attaque générale l'Auteur commence dans son 4. Livre à disputer en particulier, contre la premiere décision du Clergé de France, qui porte que le temporel des Rois est indépendant de la puissance Ecclésiastique. Il ne comprend pas qu'on ait pû mettre cela parmi les libertez de l'Eglise Gallicane, puis que c'est une chose qui diminuë les droits de l'Eglise, au lieu de les augmenter ; mais on s'étonnera qu'il n'ait pas vû la réponse à cette difficulté, dans ces paroles qu'il cite de Pierre Pithou, *que le Pape commande quelque chose à l'égard du temporel, les Ecclésiastiques de France ne sont pas obligez de lui obéir.* Peut-on nier

que

que ce ne soit une grande immunité? Il dit plusieurs choses pour montrer que la doctrine, qui assujettit le temporel des Rois en certains cas à la puissance Ecclésiastique, n'est point mauvaise, & il s'étonne que les Prélats de France en disent du mal, après les grands services qu'elle a rendus à l'Eglise Gallicane, car *qui ne sait*, ajoûte-t-il, *le ravage qui fût arrivé à la Religion Catholique en France, si l'Eglise n'eût empéché qu'Henri IV. ne parvint à la Couronne qu'après avoir abjuré l'erreur.* Il examine ensuite si l'autorité de l'Eglise sur le temporel des Rois est contraire à la parole de Dieu, & si les Rois tiennent leur puissance immédiatement de Dieu. Il prétend que l'independance du temporel est contraire aux Conciles Oecumeniques de Constance & de Bâle, pour lesquels la France témoigne tant d'attachement; à la doctrine de S. Gregoire dont il fait ici l'apologie, contre les inscriptions en faux de feu M. de Launoi; au sentiment de plusieurs Saints, & de plusieurs graves Auteurs François; à la pratique de l'Eglise, & à la confession même de plusieurs Monarques. Voilà sur quoi roule son 4e. Livre.

Du pouvoir des Papes sur les Conciles.

Il s'attache dans le 5. à la seconde proposition du Clergé, qui concerne le pouvoir du Concile sur le Pape. Il avoue de bonne foi que ceux qui décident ainsi cette question importune, s'opposent au bien que les Conciles peuvent faire à la Religion; car comme on n'aime pas naturellement à se faire un Maître, il est sûr qu'en soûtenant que le Pape est au dessous des Conciles, on le décourage & on le dégoûte d'en convoquer. Mais cet inconvenient n'est pas le seul. Il en remarque d'autres bien plus terribles, puis qu'il soûtient que si le Concile est supérieur au Pape, la Foi des particuliers ne peut qu'être mal assûrée, parce qu'il n'est rien de plus mal-aisé que de marquer bien précisément les caracteres d'un Concile Général. Il dispute apres cela fort au long avec M. de Launoi, sur le droit de convoquer les Conciles, & il employe toutes ses forces à montrer la supériorité des Papes, tant par des raisons positives, que par des réponses aux objections de cet habile Docteur, & particulierement à celle que l'on emprunte du Concile de Constance.

Il commence son 6. Livre par une petite raillerie, savoir que la troisieme proposition du Clergé de France, concernant l'immobilité des anciens Canons, n'est pas conforme à la pratique des François, puis qu'ils demandent si souvent des dispenses à la Cour de Rome, ou pour posseder plusieurs Benefices, ou pour aller d'Evéché en Evéché.

Parciùs ista viris tamen objicienda memento.

De la jurisdiction des Papes sur toute l'Eglise.

Le reste du Livre est employé à examiner la Juridiction du Pape sur toute l'Eglise, après quoi on passe dans le 7. à l'examen de la quatrieme proposition du Clergé, qui porte que dans les questions de Foi le jugement du Pape est sujet à la revision, & à la correction de l'Eglise. C'est ce qu'emportent ces termes, *non est irreformabile nisi Ecclesiæ consensus accesserit.* Cet Auteur montre qu'il s'ensuivroit de là, qu'en attendant la tenue d'un Concile, on pourroit être légitimement Pyrrhonien, à l'égard de tous les dogmes que le Pape décideroit. Or comme depuis le temps qu'un Pape décide un dogme de Foi, jusques à la convocation d'un Concile, on a bon loisir de vivre long-tems & de mourir, jugez à quoi on expose le salut des pauvres Chretiens. Il entre fort avant après cela dans la controverse de l'infaillibilité du Pape, & la promene par tous les lieux communs qui lui sont propres, je veux dire, qu'il s'attache à l'établir par l'Ecriture, par les Conciles, par les Peres, par les Docteurs de Sorbonne, par le témoignage des Papes, en un mot par tous les moyens dont d'autres se servent pour prouver tout le contraire de ce qu'il veut. Tant il est aisé de trouver à quoi il s'en faut tenir! Il soûtient aussi que les Papes n'ont jamais erré.

S'il est vrai qu'on ait voulu faire un Patriarche en France.

Il employe le Livre suivant à soûtenir, que toute la Jurisdiction Ecclésiastique appartient au Pape, qui en fait part aux Evéques comme à ses Subdeleguez. Ce sentiment est fort combattu en France, car on y croit communément que l'autorité des Evéques leur vient tout droit de notre Seigneur. Rien ne me paroît plus judicieux dans tout ce 8. Livre que le chap. 4. où l'on donne la chasse à un fantôme dont on a tant parlé autrefois, qu'on en parle encore aujourd'hui, savoir, *qu'on a voulu faire un Patriarche en France, afin de secoüer le joug de la Cour de Rome.* Lors que les 2. volumes de M. du Puy, sur les libertez de l'Eglise Gallicane eurent paru l'an 1639. quelqu'un ayant remarqué qu'on soupçonnoit le premier Ministre d'avoir ce dessein, exhorta fort sérieusement & par un Ecrit public, sous le feint nom d'*Optatus Gallus*, les Prélats François à s'opposer à cette entreprise. M. Habert qui a été depuis Evéque de Vabres, & M. de Marca, firent voir l'impertinence de ces soupçons. L'Auteur la fait voir aussi avec une grande force; car il montre que la création d'un tel Patriarche demanderoit nécessairement, que ceux qui gouvernent introduisissent dans leur Royaume une nouvelle Religion, à quoi on n'a jamais songé, & à quoi on songe présentement moins que jamais.

Que la jurisdiction Ecclesiastique apartient uniquement au Pape.

Le 9. Livre contient la réfutation d'un Traité qui a fait beaucoup de bruit, & qui est intitulé *de Ecclesiasticâ, & politicâ potestate.* Richer qui en est l'Auteur y soûtient, entre autres choses, que la Jurisdiction Ecclésiastique a été conferée premierement & proprement à l'Eglise, & que les Papes & les Evéques ne sont que les instrumens par lesquels cette Jurisdiction est executée. Il tira de ce principe tous les paradoxes qu'on se peut imaginer, & comme il prévit l'orage, il eut soin de se munir d'une bonne Apologie qu'il intitula, *Vindiciæ doctrinæ Majorum Scholæ Parisiensis, seu constans & perpetua Scholæ Parisiensis doctrina de auctoritate & infallibilitate Ecclesiæ in rebus fidei & morum, contra defensores Monarchiæ universalis & absolutæ Curiæ Romanæ.* Les passages de S. Augustin & de Moïse qu'il a joints à ce beau titre, & tout l'air de sa Préface, promettent au Lecteur qu'on le va mener dans tous les siecles, en commençant à Jésus-Christ. Cependant les Pieces les plus antiques alleguées par Richer ne sont que du 15. siecle. Qui ne s'écrieroit après cela,

Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu?

Encore si on lui passoit les conséquences qu'il tire, mais on lui soûtient que les Decrets de la Faculté de Théologie de Paris, & les autres Pieces qu'il allegue, ne prouvent pas ce qu'il prétend. On conclut ce Livre par un Acte de l'Assemblée générale du Clergé de France de l'an 1626. qui attribuë nettement au Pape *l'infaillibilité de la Foi.* Il n'est pas besoin de dire qu'on a commis les Décisions de la dernie-

re Assemblée avec la fameuse Harangue du Cardinal du Perron, car qui ne le devineroit ?

Remarques sur un Livre de M. du Puy, & sur M. le Comte de Marsan.

Il y a encore trois autres Livres dans cet Ouvrage, pleins de disputes contre Messieurs du Puy, de Marca, Baluze, & Fevret qui a écrit fort amplement *des appels comme d'abus*; mais de peur d'être trop longs sur des matieres qui ont été si rebatuës depuis cent ans, nous n'en toucherons que 2. choses. La 1. que le Livre de M. du Puy, Conseiller du Roi & Garde de la Bibliotheque Royale, n'eut pas plûtôt vû le jour que 19. Evêques, qui étoient assemblez à Paris par les soins du Cardinal de Richelieu, écrivirent à tous les Prélats du Royaume une Lettre, qui a été inserée dans les Actes du Clergé, par laquelle ils leur donnoient avis de l'impression d'un Livre nouveau sur les libertez de l'Eglise Gallicane, rempli d'héréfies & de semences de Schisme très-pernicieuses. Ce même Livre fut condamné par Arrêt du Conseil d'Etat. Qui pourroit jamais comprendre un tel Mystere? M. du Puy apparemment n'avoit pas écrit sans permission, & ce qu'il dit ne passe point présentement pour si hérétique. La 2. chose est que l'Avocat de M. le Comte de Marsan est peut-être l'un de ceux qui ont le plus clairement expliqué les libertez de l'Eglise Gallicane; il dit qu'elles ne consistent pas dans *l'observation rigoureuse des anciens Canons, puis que la France s'accommode souvent des relâchemens mêmes de la Discipline*, mais dans le droit de n'accepter pas les Dispenses, quand on n'en veut point. L'Auteur voudroit bien animer l'Eglise contre les Juges Séculiers, sous prétexte qu'avec leurs libertez de l'Eglise Gallicane, ils font souvent brêche aux anciens Canons, comme lorsque le Parlement de Paris a conservé à M. le Comte de Marsan, tout marié qu'il étoit, une pension sur l'Evêché de Cahors, nonobstant les oppositions de l'Evêque soûtenuës par Messieurs les Agens du Clergé de France. Quand on voit les plaintes de Messieurs les Prélats contre les entreprises des Parlemens sur les immunitez de l'Eglise, on a quelque peine à croire que les libertez de l'Eglise Gallicane ne soient pas plûtôt les libertez du Royaume, que les libertez du Clergé. Que Mr. l'Evêque d'Amiens fut éloquent l'année 1666. dans les plaintes qu'il fit au Roi contre les Tribunaux Séculiers, en le haranguant pour tout le Clergé de France! *

Theses soutenuës en Auvergne au sujet de la jurisdiction du Pape.

Il paroît un autre Livre sur ces mêmes matieres, intitulé *Regale Sacerdotium Romano Pontifici assertum & IV. propositionibus explicatum. Auctore Eugenio Lombardo S. S. Theologiæ & J. U. Doctore. Cum permissu & facultate Superiorum excudebat Sebastianus Trogus, Typis & expensis Cyriandri Donati.* 1684. *in* 4. Les Ultramontains se sont furieusement remuez contre les 4. propositions du Clergé, & néanmoins ils devoient se rassurer après ce qui se fit à Clermont en Auvergne le 26. Juin 1683. Les Jésuites y soutinrent publiquement dans une These de Théologie. 1. Que le Clergé de France, par sa premiere décision, n'entend pas diminuer l'autorité spéciale de l'Eglise sur les Rois & sur les Princes Chretiens. 2. Que par la seconde il n'entend pas affoiblir la Primauté Monarchique du Pape sur l'Eglise. 3. Que par la troisieme il n'entend pas ôter au Pape la souveraine puissance de dispenser des Canons, & de toutes autres Loix Ecclésiastiques. 4. Que par la quatrieme il n'entend pas ôter au Pape toute infaillibilité dans les matieres de Foi. Puis que le Clergé de France n'a point condamné l'interpretation, que les Jésuites d'Auvergne ont donnée à ses Decrets, c'est une marque qu'il veut bien qu'on leur donne ce sens-là. Et que peut-on vouloir davantage raisonnablement à Rome?

ARTICLE II.

Quoi qu'il ne soit pas nécessaire d'avertir les hommes de prendre garde à ce qui arrive extraordinairement, il n'est pas peut-être inutile de remarquer que les jeux, ou les petits caprices de la Nature, comme il plaît à quelques-uns de les appeller, méritent une attention singuliere. On les doit considérer non seulement à cause de leurs circonstances propres, mais aussi parce qu'il n'y a point de conformation monstrueuse, qui ne puisse servir à déterrer de quelle maniere la Nature se conduit dans ses productions. Il est sûr que les constitutions contre Nature peuvent fournir des conséquences de très-grand usage à la Médecine, pour expliquer ce qui se passe dans notre corps. C'est ce qui me fait croire que l'observation suivante paroîtra très-digne d'être vûë dans ce Journal. Nous la publions toute telle qu'elle est venuë de Paris.

Observation singuliere communiquée par M. SILVESTRE, *Docteur en Médecine à Paris, touchant une fracture dans laquelle il s'est formé une nouvelle articulation.*

Articulation formée dans une fracture.

Il y a quelques années qu'un homme en tombant se cassa le bras gauche à quatre travers de doigt du *carpe*, en sorte que les deux os du *coude* & du *rayon* furent cassez en travers, & absolument divisez. D'abord on appella des Chirurgiens pour lui remettre le bras, mais cet homme appréhendant la violence de la douleur, ne voulut point se laisser toucher, & ne souffrit pas même qu'on lui liât le bras avec des bandes. Au contraire il commença à le remuer, & s'y accoûtuma si bien dans la suite, qu'il le fléchissoit dans l'endroit même de la fracture: il a vêcu comme cela assez long-temps, remuant sa main, & fléchissant l'os du coude en deux endroits, sans douleur ni incommodité. Après sa mort un des Chirurgiens qui l'avoient vû, demanda aux parens ce bras, & l'ayant décharné il trouva qu'il s'étoit fait dans la fracture une nouvelle articulation, dont la disposition est telle. Du côté de la fléchissure du coude, il y a dans les extrémitez de chaque os une tête ronde, qu'on appelle *apophyse*, & du côté du *carpe*, il y a deux cavitez assez profondes pour recevoir les têtes de chaque os. Avec cela on voit que le perioste, qui avoit été déchiré dans la fracture, est devenu tout autour beaucoup plus épais; en sorte qu'il servoit comme de ligament pour affermir l'articulation. Enfin on remarque que les bords de ces cavitez sont bien moins élevez par devant que par derriere, ce qui produisoit deux effets considérables; car d'un côté il y avoit par ce moyen assez de jeu pour un médiocre mouvement de flexions; & de l'autre, cela empêchoit la trop grande extension du bras dans cet endroit, à peu près de la même maniere qu'on l'observe dans la fléchissure du coude. Tout cela se voit dans les os dessechez

que

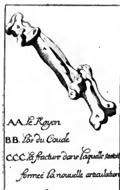
* Voyez encore quelque chose sur cet Ouvrage dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. AGUIRRE. Rem. C.

que M. du Verney conserve parmi une infinité de raretez anatomiques, & dans la Figure que j'en ai fait faire, afin qu'on puisse mieux comprendre quelle étoit la méchanique de cette nouvelle articulation.

Il y a en ceci deux choses remarquables, & qui méritent bien qu'on en cherche les raisons. La premiere est de savoir de quelle maniere s'est formée cette articulation; & la seconde, comment est-ce que cet homme pouvoit fléchir le coude dans cet endroit, puis qu'il est certain qu'il ne se forma point de nouveaux muscles pour servir à ce mouvement. Je proposerai sur l'une & sur l'autre de ces questions mes conjectures, que je soûmets au jugement des personnes plus éclairées que moi.

Comment cette articulation a pu se former.

Pour comprendre de quelle maniere se forma cette articulation, il faut s'imaginer que les deux os du bras ayant été cassez en travers, & entierement divisez, leurs extrêmitez demeurerent pourtant opposées, & en même temps appliquées l'une sur l'autre; en sorte que la matiere du callus, laquelle distiloit de chaque extrêmité des os, les eût indubitablement unis sans le mouvement continuel du bras: ce mouvement fit que la matiere du callus coula insensiblement aux côtez de la fracture, & qu'étant viscide & gluante elle s'attacha au bord des os cassez, où il se fit par succession de temps une maniere de rebord, ainsi qu'on le voit encore dans les os: ce rebord sert de cavité, & il s'est fait plûtôt du côté du *carpe* que du coude, à cause de la situation & de la déclivité du *carpe*. La cavité étant ainsi formée, il faloit nécessairement que les extrêmitez des os du côté du coude se figurassent en maniere de tête ou d'*apophyse*, parce que la matiere du callus, laquelle exudoit toute molle & liquide, se roulant par le mouvement du bras sur les autres extrêmitez des os, devoit se mouler de la maniere qu'elles étoient disposées, c'est-à-dire, devenir convexe à cause de la figure concave de la cavité.



Avant que d'expliquer le mouvement qui se faisoit dans cette nouvelle articulation, il faut considérer deux choses. La premiere, que la plûpart des muscles, qui sont couchez sur les os du *coude* & du *rayon*, sont attachez & colez presque par tout à ces deux os; & la seconde, que suivant les regles du mouvement des muscles, le *carpe* est fléchi vers le coude, parce que c'est une partie mobile à l'égard du coude. Cela supposé il semble que s'il se forme une nouvelle partie mobile, ou bien, ce qui est la même chose, si les deux os sont entierement cassez, il faut que les muscles venant à agir fléchissent le coude dans la nouvelle articulation. Car les extrêmitez des os qui sont du côté du *carpe*, deviennent mobiles à l'égard du coude, tout de même que si c'étoient des os nouveaux, & il faut qu'elles soient fléchies à cause de l'adhérence des muscles, qui dans le temps de leur contraction font nécessairement approcher les parties divisées, ausquelles ils sont attachez. Voilà une raison méchanique de ce mouvement, fondée sur l'adhérence des muscles aux os; mais quand cette adhérence ne seroit pas, le même mouvement n'auroit pas laissé de se faire, puis que les extrêmitez des os du coude & du *rayon*, ausquelles le *carpe* est articulé, n'étant pas fermes, il falloit qu'elles suivissent le mouvement du *carpe*; c'est-à-dire, que les muscles du carpe venant à agir, devoient tirer vers le coude des parties qui soutiennent le *carpe*, lesquelles étoient devenuës mobiles.

Je n'entre point ici dans les conséquences que l'on peut tirer de cette observation: les Chirurgiens y pourront pourtant voir combien il est nécessaire pour la réunion des os, d'assujettir par des bandages les parties fracturées, & de les tenir immobiles. Les Physiciens y remarqueront d'un autre côté, que dans les choses extraordinaires la Nature se sert toûjours des mêmes voyes, & qu'ainsi il ne faut pas croire que tout ce qui nous paroît monstrueux, soit un effet du hazard, ou une aberration de la Nature, mais plûtôt que tout se fait dans le monde par les loix constantes du mouvement, que Dieu a établies pour la génération, & pour la conservation de tous les corps. Outre cela je suis persuadé qu'on en pourroit déduire d'autres conséquences, sur le mouvement du suc qui nourrit les os, & sur la maniere que se forment leurs articulations, mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette matiere.

Remarques sur un autre accident de cette espece.

Je reviens à notre observation, qui me paroît fort rare & fort singuliere, & je n'ai rien lû de semblable dans les Auteurs. Il est vrai que Fabricius Hildanus rapporte dans l'observation 91. de sa 3. Cent. *qu'un homme ayant eu* de même *le bras gauche cassé entre le coude & le carpe, & les deux os entierement divisez, avec beaucoup de contusions dans les chairs, il se fit une grande suppuration, pendant laquelle il sortit plusieurs esquilles d'os. Les accidens ayant cessé, & les playes étant consolidées, les os demeurerent pourtant divisez, en sorte qu'il se fit comme une nouvelle articulation, & que cet homme avec sa main droite fléchissoit & étendoit le bras gauche, dans l'endroit de la fracture.* On voit bien qu'il y a un grand rapport entre ces deux faits; cependant il me semble que ce n'est pas tout-à-fait la même chose. Il est certain que dans l'homme dont parle Fabricius Hildanus, les os ne se réünirent point, & c'est pour cela qu'il fléchissoit le bras dans l'endroit de la fracture: Mais il ne s'ensuit pas qu'il s'y fût formé une articulation, puis qu'en ce cas-là cet homme auroit remué le bras gauche sans le secours du droit; de même que celui dont nous parlons. Tout ce qu'on peut donc conclure est que s'étant fait une grande suppuration, & étant même sorti plu-

sieurs esquilles, il ne se fit point de callus pour réunir les os fracturez; & que leurs extrêmitez se desséchèrent & s'endurcirent sans se rejoindre, & sans se toucher, comme le dit expressément dans le même endroit Fabricius Hildanus, *Ossa se invicem non attingant, sunt enim ipsorum extremitates callo obductæ.* Mais je ne voi pas qu'on en puisse inferer, qu'il se fût fait dans cette fracture aucune articulation, d'autant plus que celui qui rapporte cette observation n'eut pas occasion de s'en assûrer, en examinant les os du bras après la mort de cet homme.

ARTICLE III.

SI l'on peut tirer quelque utilité des choses extraordinaires que l'étude de la Médecine fait découvrir, comme on l'a vû dans l'Article précédent, on en peut tirer aussi des méditations abstruses d'un Métaphysicien. Celles qu'on verra dans cet Article surprendront assûrément nos malheureux Sectateurs de Spinoza, qui sans y penser nous fournissent un principe pour prouver la Trinité, qu'ils n'éluderont jamais; car ils soûtiennent que la substance étenduë parfaitement simple & indivisible a trois dimensions. Quelle impossibilité nous pourront-ils alléguer après cela, dans une nature simple composée de trois personnes? Il faudra les voir venir, mais on ne prévoit pas que ni eux, ni les Gassendistes, puissent opposer rien de raisonnable au parallele que nous allons publier. Il faut, pour y répondre, reconnoître avec les Cartésiens & avec plusieurs des Sectateurs d'Aristote, que la matiere est essentiellement composée d'une infinité de substances réellement distinctes. Mais ce sont encore des gens qu'il faut voir venir.

*Mémoire communiqué par * M . . . . pour montrer le rapport des trois dimensions du corps, avec les trois Personnes de la nature Divine.*

La matiere fournit un image de la Trinité.

IL n'y a dans le monde que deux substances, la substance qui pense, & la substance étenduë: la premiere fait le monde intelligible, la seconde fait le monde sensible. Si l'on pouvoit pénétrer les rapports qui sont entre ces deux mondes, on y découvriroit des merveilles surprenantes, & rien ne seroit plus propre à nous prouver l'existence de Dieu, à nous faire connoître sa nature, & à nous découvrir la profondeur de sa sagesse. Pour cela il faudroit bien connoître tous les attributs de la substance qui pense, & tous ceux de la substance étenduë. On peut faire essai au moins sur ce que nous en connoissons. En voici un sur la Trinité des personnes qui sont en Dieu, dont on croit avoir découvert qu'elle convient parfaitement avec la trine dimension de la substance étenduë. De sorte que la profonde sagesse de Dieu a voulu nous donner dans la matiere, non pas tant une image qu'une véritable espece de Trinité, répondante à la Trinité du monde intelligible. On le fait voir par un double parallele; le premier, des propositions qui expriment la doctrine de la Trinité, avec celles qui conviennent à la substance étenduë: le second, des objections qui se font contre la Trinité avec les objections qui se peuvent faire contre la matiere. Dans le premier on verra qu'il n'y a rien dans la Trinité qui ne soit dans la substance étenduë. Dans le second on verra qu'il n'y a pas de difficulté dans ce mystere, qui ne tombe sur la substance étenduë. Avant que d'apprendre au Public quel usage on veut faire de ces speculations, on les expose à sa critique, à ses objections, à ses difficultez. Et comme ce sont les difficultez qui ouvrent les sujets, on prie les Savans de vouloir bien se donner la peine de méditer sur celui-ci, & de vouloir envoyer leurs objections à l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres; mais que ce soit avec un esprit d'équité, car on ne tiendra aucun compte de tout ce qui viendra de l'esprit de chicanerie.

* M. Jurieu.

Parallele des propositions dans lesquelles est renfermée la doctrine du mystere de la Trinité, avec celles qui expriment la nature de la substance étendue.

Comparaison de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere.

La Trinité.	La Quantité.
1 IL n'y a qu'une seule essence Divine, & dans cette unique essence commune, il y a trois personnes distinctes.	1 *IL n'y a qu'une seule substance étenduë, c'est la matiere qui remplit & qui fait tout le monde sensible, & dans cette substance étenduë & unique, il y a trois dimensions distinctes.*
2. Cette essence Divine n'est point réellement distinguée des trois personnes, d'une distinction réelle & majeure.	2. *Cette substance étenduë n'est pas réellement distinguée des trois dimensions, car la matiere & la substance étenduë c'est la même chose, & les trois dimensions ne sont dans la matiere que la substance étenduë elle-même*
3. Ces trois personnes qui ne sont nullement distinguées de l'essence, sont pourtant réellement distinguées entr'elles.	3. *Ces trois dimensions qui ne sont nullement distinguées de la substance étendue, sont pourtant distinguées entr'elles, l'une n'est pas l'autre, & ce qui est propre à l'une ne convient pas à l'autre.*
4. Chacune de ces personnes est infinie, & cependant elles ne sont pas trois infinitez, ni trois infinis, car il n'y a qu'un infini.	4. *Chacune de ces trois dimensions a son infinité, sans même supposer la matiere infinie. La longueur est divisible à l'infini, la largeur & la profondeur pareillement. Cependant tout cela ne fait qu'un tout infini.*
5. Il n'y a dans la substance Divine aucun point intelligible, qui ne fasse les trois personnes, qui ne leur appartienne, & qui ne soit à chacune d'elles.	5. *Il n'y a aucune partie dans la matiere, qui ne fasse les trois dimensions. On ne sauroit dire, une telle partie fait la longueur, une autre fait la largeur, &c. mais chaque point de matiere fait la longueur, la largeur & la profondeur.*
6. Il n'y a qu'une seule existence générale de toute la Divinité, & cependant il y a trois sub-	6. *Il n'y a qu'une seule existence dans la substance étendue. Cependant les trois dimensions ont chacune leur maniere de subsister, car autre est la ma-*

stances

stances distinctes & differentes.

niere de subsister de la longueur, autre celle de la largeur.

7. Chacune des personnes est apliquée à toute l'essence Divine, tout de même que si cette essence n'avoit qu'une seule & unique personne.

7. *Chacune des dimensions pénetre la substance étenduë de tous côtez, & de toutes parts, & lui est apliquée d'une façon aussi universelle, que si cette essence n'avoit qu'une seule dimension.*

8. Chaque subsistance dans la Divinité n'est pas l'essence, car autrement chacune des trois personnes qui participe à l'essence, auroit les trois subsistances; la paternité seroit dans la filiation, la spiration dans la paternité, &c.

8. *Chaque dimension n'est pas l'essence de l'étenduë, autrement chacune des dimensions seroit les deux autres, puis que chaque dimension possede l'essence de l'étenduë par indivis.*

9. Les trois personnes prises ensemble sont toute la Divinité; néanmoins ce ne sont pas des parties de la Divinité.

9. *Les trois dimensions prises ensemble sont toute l'essence de la matiere, cependant ce ne sont pas des parties de la matiere. Car la substance étenduë n'est point, à proprement parler, divisible en longueur, largeur, &c. comme en ses parties, puis que chaque parcelle de matiere a ces trois dimensions.*

10. Ces trois personnes ne sont, à proprement parler, que trois manieres de subsister d'une même essence.

10. *Ces trois dimensions ne sont que trois manieres d'être d'une même substance étenduë; être en longueur, être en largeur, être en profondeur.*

11. On peut attribuer à chacune des personnes de la Trinité tout ce qui convient à la Divinité, excepté ce qui est propre à chacune des deux autres personnes; à la paternité on ne sauroit attribuer la filiation.

11. *On peut attribuer à chacune des dimensions tous les attributs de la substance étenduë, comme la divisibilité, l'infinité, locabilité &c. excepté ce qui est propre aux autres dimensions. A la largeur on ne sauroit attribuer la longueur.*

12. Bien que l'essence Divine & les personnalitez, ne soient pas réellement differentes, elles sont pourtant distinguées par ce qu'on appelle *conceptus formalis.* Car le *concept* de l'essence ne renferme pas les personnalitez.

12. *La substance étenduë & les trois dimensions, sans être réellement distinguées, ont pourtant leurs* conceptus formales *differens. Car l'idée de l'étenduë renferme bien les trois dimensions, mais chacune des dimensions ne renferme pas toute l'idée de l'étenduë.*

13. Les trois personnalitez ne sont pas des substances differentes dans l'essence Divine. Ce ne sont pourtant pas des accidens de cette essence.

13. *Les trois dimensions ne sont pas des substances étenduës, differentes les unes des autres, & ce ne sont pas pourtant trois accidens de la matiere, car les trois dimensions sont l'étenduë, & l'étenduë fait l'essence de la matiere. Or les accidens ne sont pas l'essence d'une substance.*

14. Les trois personnes ne font aucune composition réelle, ni avec l'essence, ni entr'elles.

14. *Les trois dimensions ne font aucune composition réelle dans l'étenduë. Car toute la composition de la substance étenduë est dans les parties divisibles les unes des autres, qui sont* partes extra partes. *Au lieu que les trois dimensions sont par tout, sont les unes dans les autres, & ne font aucun préjudice à la simplicité de la matiere.*

15. Toutes les opérations de la Trinité sur les choses qui sont au dehors, sont communes aux trois personnes de la Trinité, *omnia opera ad extra sunt communia.*

15. *Toutes les opérations de la substance étenduë sont communes à toutes les dimensions: aucune dimension n'agit pas seule.*

16. Cependant on peut attribuer à l'une des personnes de la Trinité, certaines opérations plus particulierement qu'aux deux autres, parce que toute la Trinité agit dans une telle œuvre par une telle personne. Ainsi la Rédemption est attribuée à la seconde, la Sanctification à la troisieme.

16. *On peut aussi attribuer à l'une des dimensions certaines actions de la substance étenduë, plûtôt qu'aux autres, parce que toute la substance étenduë agit par telle dimension dans telle action. Le mouvement direct se fait selon la longueur, le mouvement oblique selon la largeur, & remplir l'espace se fait par la profondeur.*

17. Les trois personnes de la Trinité, par les actions qui leur sont communes, produisent tout ce qui se fait *ad extra,* mais par les actions qui leur sont propres, & qui se font *ad intra,* elles se produisent les unes les autres. Le Pere engendre le Fils par son action propre. Le Pere & le Fils respirent le S. Esprit.

17. *Les trois dimensions par les mouvemens qui leur sont communs, c'est-à-dire, qui appartiennent à toute la substance étenduë, produisent tout ce qui se produit, hors d'elles. Mais chaque dimension, par le mouvement qui lui est propre, produit une autre dimension. La longueur ou la ligne produit la superficie ou la largeur, & la longueur & largeur jointes ensemble produisent la profondeur.*

18. Les opérations par lesquelles les personnes de la Trinité se produisent, ne sont pas des opérations actuelles, mais seulement virtuelles, continuelles, sans commencement, sans fin. Cela signifie seulement que le Fils n'est rien que comme l'extension du Pere, & le S. Esprit, l'extension du Pere & du Fils.

18. *Le mouvement par lequel la ligne produit la superficie, & la superficie la profondeur, n'est pas un mouvement actuel, mais virtuel, continuel, sans commencement & sans fin. Cela signifie seulement que la superficie n'est que l'extension de la ligne, & que la profondeur est l'extension de la superficie.*

19. Le

19. Le Pere qui est la premiere personne de la Trinité, n'est produit par rien, & produit les deux autres.

19. *La ligne ou la longueur, la premiere & la plus simple des dimensions, n'est produite par rien. Car le point mathématique qui par son mouvement produiroit une ligne, n'est qu'un être de raison. La ligne par son mouvement produit les deux autres dimensions.*

20. Ces trois personnes se produisent en sorte que le Pere seul engendre le Fils, & avec le Fils il respire le S. Esprit; le Fils ne produit le S. Esprit que conjointement avec le Pere, mais le S. Esprit produit par les deux autres ne sauroit rien produire de different de soi-même.

20. *Les trois dimensions se produisent en sorte que la longueur seule produit la largeur, mais la largeur ne produit la profondeur, qu'entant qu'elle se meut conjointement avec la longueur. Et quant à la profondeur, elle ne sauroit produire par son mouvement aucune nouvelle dimension. Car tout ce qu'elle produiroit seroit, ou longueur, ou largeur, ou profondeur.*

21. Les trois personnes de la Trinité sont en Dieu nécessairement, non librement. Il n'y en peut avoir plus, ni moins.

21. *Les trois dimensions sont nécessairement dans la substance étenduë: il n'y en peut avoir plus ni moins.*

22. Les trois personnes de la Trinité se possedent mutuellement & sont l'une dans l'autre, par ce que les Théologiens appellent, *emperichorésis*. Le Pere est dans le Verbe, le Verbe est dans le Pere, ils sont tous deux dans le S. Esprit, & le S. Esprit est dans l'un & dans l'autre.

22. *Les trois dimensions, quoi que bien distinctes, sont pourtant mêlées l'une dans l'autre, en sorte qu'il y a par tout longueur, largeur, profondeur. Les trois dimensions s'étendent de tous cotez, de tous sens, se coupent, se partagent, s'unissent, & sont toutes par tout. La longueur est dans la largeur, la largeur est dans la longueur, la profondeur est dans la longueur & dans la largeur.*

23. Il n'y a en Dieu qu'un singulier, qu'un individu, & l'on peut dire, qu'un *supposé*; c'est une substance très-simple, très-indivisible, quoi qu'il y ait trois personnalitez.

23. *Il n'y a dans la matiere qu'un seul supposé, mais les trois dimensions sont comme les trois* suppositalitez. *Car ce sont trois* entitez *distinctes qui ont leur caractere de distinction, qui fait que l'une n'est pas l'autre. Et quoi que ces trois dimensions ne fassent pas trois supposez, à la maniere des supposez ordinaires, qui sont non seulement distincts, mais actuellement separez les uns des autres; cependant elles sont trois* suppositalitez *dans une même substance étenduë, comme les personnes de la Trinité sont trois personnes distinctes dans une même substance non étenduë & indivisible* *.

Objections contre ce parallele.

On dira qu'il y a entre la substance étenduë & la Divinité, cette grande difference, c'est qu'il y a dans la substance étenduë plusieurs lignes, plusieurs longueurs, plusieurs profondeurs. Je répons que s'il n'y avoit pas de difference l'un seroit l'autre; la matiere seroit l'esprit infini, & l'esprit infini seroit la matiere. Cette difference n'est rien autre chose que la difference essencielle, qui est entre la substance qui pense & la substance étenduë. C'est que celle-là est indivisible & n'a point de parties intégrantes, & celle-ci en a. Il est à remarquer que chaque portion de la matiere a sa Trinité, tout de même que la masse entiere de la substance étenduë. Si la substance de Dieu étoit divisible, chaque portion auroit ses trois personnes; & rassemblées elles ne seroient pourtant que trois personnes en tout, comme les trois dimensions qui sont dans chaque portion de la matiere; toutes ces portions rassemblées ne sont plus pourtant que trois dimensions.

On doit se servir de ce parallele pour rectifier les fausses idées des Scholastiques sur la Trinité. C'est pourquoi on ne nous doit pas opposer les pensées des Scholastiques, qui paroitront incompatibles avec notre parallele, parce qu'il n'y a rien qui soit de foi dans ce mystere, qui ne soit compris dans ces vingt-trois Propositions. Par exemple ce que disent les Scholastiques, que les personnes Divines ne sont que des relations, ou, comme d'autres disent, que des actions, cela, dis-je, est faux. Car les trois personnes sont dans l'esprit infiniment parfait, ce que sont les trois dimensions dans la substance étenduë. Or les trois dimensions ne sont ni des simples relations, ni des actions, ce sont des choses absoluës.

Parallele des objections que les Hérétiques font contre la Trinité, avec celles qu'on peut faire contre les trois dimensions de la matiere.

Comparaison des objections contre la Trinité avec les objections contre les trois dimensions de la matiere.

1. Les choses qui sont une avec une troisieme, sont les mêmes entr'elles. Les trois personnes sont la même chose avec l'essence divine, donc elles sont la même chose entr'elles.

1. *Les trois dimensions sont une seule & même chose avec la substance étenduë; donc elles sont une même chose entr'elles, & ne sont pas differentes les unes des autres.*

2. Ce qui a des attributs differens ne peut pas n'être point different. Chaque personne a des attributs differens de l'essence; donc chaque personne est differente de l'essence, & ne sauroit faire un Dieu simple & unique.

2. *Chacune des trois dimensions a des caracteres differens qui la distinguent de la substance étenduë en général; donc les trois dimensions ne sauroient être la même chose que la substance étenduë.*

3. Si les personnes ne sont pas réellement distinguées de l'essence, à ceux à qui est communiquée l'essence, sont aussi communiquées les personnes. Ainsi au Fils & au S. Esprit sera communiquée la personnalité du Pere & du S. Esprit, &

3. *Si les trois dimensions ne sont pas réellement distinguées de la substance étenduë, il s'ensuivra qu'à quelque chose que sera communiquée la définition de l'étenduë, à cela même seront communiquées les trois dimensions, & ainsi la largeur qui participe à la définition de l'étenduë, participera à la longueur & profondeur, de sorte que* ainsi

* Voyez une Réponse à ce Parallele, Art. X. du mois suivant.

ainsi sera des deux autres personnes.

les trois dimensions seront dans une seule.

4. Une seule essence ne peut être communiquée qu'à une seule personne, parce que la personne borne, finit & rend complete la substance singuliere.

4. Une seule définition ne peut convenir qu'à un seul sujet. La définition de l'étenduë convient à l'une des dimensions toute entiere & d'une maniere complete, non par parcelles & par division; donc la même définition ne peut plus convenir aux autres dimensions.

5. Dans la Trinité on fait quatre entitez, les trois personnes & l'essence Divine.

5. Pareillement on peut dire que l'on conçoit quatre entitez dans la substance étenduë, l'étenduë commune aux trois dimensions & les trois dimensions.

6. On suppose dans la Trinité une substance singuliere qui contient sous soi trois autres substances singulieres, ce qui est absurde.

6. Dans la substance étenduë il n'y a qu'une substance singuliere, & cependant en supposant que les trois dimensions ne sont pas des accidens, on pose trois autres substances singulieres.

7. Si l'essence Divine se pouvoit communiquer à trois singuliers, ce seroit un universel, ce ne seroit pas une essence singuliere.

7. Si la substance étenduë se communiquoit à trois dimensions, ces dimensions n'étant pas des accidens, la substance étenduë singuliere se communiqueroit à trois autres substances singulieres.

Axiomes d'André Vissovatius en son Livre, intitulé Religio rationalis.

1. CE qui est indivisé en soi est un, & partant ce qui est appellé un, & cependant existe en plusieurs distinctement, n'est pas un, mais plusieurs.

1 LA substance étenduë est indivisée en elle-même & est une, & cependant elle existe en plusieurs dimensions distinctes, cependant elle est une & non plusieurs.

2. Un seul être n'a en même temps qu'une existence complete, & une même substance ne peut avoir qu'une seule subsistance.

2. La substance étenduë n'a qu'une existence complette, & cependant elle a en même temps trois subsistances ou trois manieres d'être, être en longueur, être en largeur, être en profondeur.

3. Trois fois un font trois, & ne font pas proprement un.

3. La substance étenduë est une, les trois dimensions sont trois, & cependant ne sont qu'une substance étenduë.

4. Par tout où il y a union de plusieurs il y a aussi composition.

4. Dans la substance étenduë il y a union des trois dimensions. Et cette union des trois dimensions n'est point composition réelle. Car ce ne sont pas des parties distinctes les unes des autres.

5. L'être unique & simple ne peut pas comprendre en soi plusieurs choses, ou substances diverses.

5. La substance étenduë est unique en elle-même. Cependant elle comprend trois dimensions qui ne sont ni ses parties, ni ses accidens.

6. Ce qui est individu unique en nombre, ne peut pas être en plusieurs tout entier.

6. La substance étenduë est pourtant unique en nombre, & elle est aussi dans les trois dimensions par indivis.

7. Les choses qui ne conviennent pas entr'elles, ne peuvent convenir dans une troisieme.

7. Les trois dimensions ne sont pas la même chose entr'elles, cependant elles sont la même chose avec l'étenduë qui est unique.

8. Tout singulier a son essence singuliere qui lui est propre.

8. Cependant chaque dimension qui est singuliere, n'a pas une substance étenduë qui lui soit propre.

9. Toute personne qui engendre doit être avant la personne engendrée.

9. La ligne dont l'extension produit la largeur, n'est point avant la largeur.

10. Tout ce qui est engendré a nécessairement un commencement.

10. Si la matiere étoit éternelle, la ligne produiroit de toute éternité la largeur, & ainsi la production de la largeur n'auroit pas de commencement.

Si cet essai satisfait, on en pourra donner un autre pour le mystere de l'incarnation, dont Dieu a aussi donné l'image, ou plûtôt une espece dans le monde sensible.

ARTICLE IV.

Extrait d'une Lettre écrite de Roüen à l'Auteur de ces Nouvelles, pour montrer que l'Ecrit publié depuis peu par M. Arnold, n'est pas de S. Athanase.

CE qui fait croire à M. Arnold* que c'est un Ouvrage de S. Athanase, est 1. que le titre le lui attribuë. 2. qu'il a trouvé un MS. dans la Bibliotheque Royale, intitulé *Questions Canoniques & réponses du S. Synode*, où l'on cite deux endroits de cette Piece comme étant de S. Athanase. 3. qu'il y a diverses choses dans cet Ecrit entierement conformes à celles qu'on voit dans S. Athanase au Traité *de la Virginité*.

Que l'Ecrit publié par M. Arnold n'est pas de S. Athanase.

Mais on peut répondre, 1. que le titre a été mis par un Copiste, comme lors qu'un Libraire ayant trouvé le nom de Novatien à la tête d'un Livre, y mit celui de Tertullien qui étoit plus célebre & moins odieux. 2. que le Synode qui attribuë cet Ouvrage à S. Athanase, selon M. Arnold, ne s'est tenu qu'au IX. siecle, temps d'ignorance où il a été aisé de méconnoître le véritable Auteur d'un Manuscrit. 3. que S. Athanase ne dit en aucun endroit de ses Oeuvres qu'il a fait ce Livre-ci, & qu'aucun des Peres ne le lui attribuë. 4. qu'il est constant que du temps de S. Athanase, les Moines n'avoient point encore des Communautez ni de Regle, comme ce Livre-ci le suppose. Il ordonne aux Moines 1. de renoncer à leurs biens; du moins c'est ainsi que M. Arnold explique ces termes de la page 22. ἐὰν χωρίον κέκτησαι ἐν μοναστηρίῳ ἀναχωρεῖν οὐκ ἀναχώρησίν σοι. Or du temps de Saint Athanase, les Moines pouvoient encore posseder en propre. Le Code Théodosien *l. 5. t. 3. cum not. Gothofred.* leur permet

* Voyez le mois de Juin de cette année, No. III. du Catalogue.

met de tester. Le Pape Gregoire le Grand, *l. 1. epist.* 42 ordonne qu'on livre à Faustin la part que le Moine Jean lui avoit laissée en mourant. Il semble que le savant P. Mabillon rapporte la defense de posseder aucune chose en propre à S. Benoît. Mais il avouë que le Maitre dans sa Regle c. 89. veut que l'Abbé insere dans son Testament les brefs des Donations, qui ont été faites par les Moines, & il rapporte les exemples de divers Abbez & Abbesses, comme celui de la Reine Radegunde & de Fulrad, Abbé de S. Denys, qui ont fait de semblables donations, *de re diplomat. l. 1. cap.* 2. En 2. lieu de payer les dimes, ce qui est non seulement contraire à l'explication que M. Arnold donne au passage ci-dessus allegué, mais montre aussi que S. Athanase n'est pas l'Auteur de cette Piece, parce que les dîmes n'ont commencé à être payées que long-temps après lui. On n'en payoit point sans doute pendant les 10. persecutions, & si S. Cyprien employe ce terme, c'est par égard aux dîmes du Vieux Testament. Constantin ordonna que l'on donnât aux Pasteurs une certaine portion de bled. Cette Ordonnance subsista jusqu'à Julien l'Apostat, & fut rétablie par son Successeur Jovien. Celui qui a fait l'Histoire des Benefices rapporte l'origine des dîmes à l'avarice de quelques Evêques de Cour, qui ne se contentant pas du quart de la masse, qui leur avoit été assigné, la prirent toute entiere, si bien qu'on fut obligé de lever des dîmes pour l'entretien des Prêtres; & ce fut Charlemagne qui porta cette coûtume en Italie. 3. d'observer le Carême de l'Eglise. M. Arnold prend cette expression à la rigueur, pour le jeûne qui s'observe depuis le Mercredi des cendres jusqu'au Dimanche de Pâques Fleuries. Cependant s'il paroît par le témoignage de Socrate, *Hist. l. 5. cap.* 22. que ceux d'Alexandrie jeûnoient pendant 6. semaines, ce n'a été que sous l'Empire de Valentinien & de Theodose. 4. de ne se pas marier. Il n'y a nulle apparence que S. Athanase, qui avoit assisté au Concile de Nicée où le sentiment contraire avoit prévalu, soit l'Auteur d'une défense qui s'étend sur tous les Prêtres. J'oubliois à vous dire que cet Ouvrage est appellé le troisieme à Quirinus; qu'il est bien vrai qu'on trouve deux Livres à Quirinus parmi ceux de S. Athanase, mais ils sont écrits contre les Juifs, & que l'illustre M. Bigot ne croit point que celui-ci soit de S. Athanase, mais de quelque ancien Auteur, & qu'il étoit utile de le publier. *

ARTICLE V.

Georgii Schubarti enarratio parergica Metamorphoseos Ovidianæ de Diluvio Deucalionis. Accedit Tho. Reinesii Dissertatio critica de Sibyllinis oraculis primum edita. Jenæ literis Nisianis.

Livres sur le déluge.

IL n'y a point de matiere sur quoi l'on puisse composer de plus belles Dissertations que sur le Déluge, soit qu'on veuille traiter la chose en Philosophe, soit qu'on la veuille traiter en Historien & en Critique. Aussi est-il vrai qu'on l'a traitée fort savamment en toutes façons. Il s'est trouvé un Geometre, nommé *Buteo*, qui a pris la peine de supputer toutes les dimensions de l'Arche, afin de montrer qu'elle pouvoit contenir tout ce qu'il étoit nécessaire d'y mettre. Grotius, dans ses notes sur le Traité de la Religion Chretienne, a rassemblé fort curieusement toute l'érudition profane qui concerne le déluge, & il n'y a que quatre ans qu'un Anglois a publié une Théorie sacrée de la Terre, où il débite des pensées fort nouvelles & fort profondes, sur les causes du debordement géneral qui fit périr tout le Genre humain, hormis la famille de Noé. On dit que le feu Roi d'Angleterre ayant oui parler de cet Ouvrage, commanda à l'Auteur de le traduire en Anglois, & que cet ordre obligea l'Auteur à travailler avec plus de soin à perfectionner son hypothese. Pour celui dont nous avons à parler présentement, il a si bien compris qu'on avoit épuisé cette matiere, qu'il s'est contenté de rapporter quelques considérations génerales.

Il dit avec plusieurs autres, que la description des differens âges du Monde qui s'altérerent peu-à-peu, & qui enfin changerent en une corruption épouventable l'intégrité du siecle d'or, vient originairement des Juifs à qui Dieu avoit révélé la chûte du premier homme. Cela ne se dit pas sans quelque apparence de vérité, encore que nous sachions d'ailleurs que l'Ecriture ne nous dit rien, ni de ce bienheureux temps où les hommes menoient une vie si réglée, ni de cette altération successive qui les a finalement conduits au comble de la méchanceté. Nous avons lieu de croire, en consultant l'Ecriture & le cœur de l'homme, que le crime a été d'abord aussi grand qu'il l'a pû être, & il est fort apparent que Caïn étoit un des plus grands scelerats qui fût jamais.

Pensées sur l'incendie général du monde.

Après la déclaration de S. Pierre, il faut tenir pour indubitable que nos élemens périront par feu, & c'est ce que les nouveaux Philosophes conçoivent fort aisément sans recourir à rien d'extraordinaire. Ils conçoivent que les seules loix de la communication du mouvement pourront un jour tellement diminuer la legereté de la terre, qu'elle tombera comme une pierre dans le centre, où elle trouvera le Soleil qui la brûlera. Ou bien ils conçoivent que les mêmes loix donneront une telle force au feu central, qu'il se fera jour par une infinité de soûpiraux, & qu'il brisera la terre en mille pieces qui deviendront la proye des flammes. Il est surprenant que les Payens ayent parlé de l'incendie du Monde, non seulement comme d'une chose possible, mais aussi comme d'une chose très-certaine. Quelques Philosophes ont dit, que comme le cours du Soleil est la mesure de l'année ordinaire, ainsi la révolution générale de tous les Astres est la mesure d'une grande année, dont l'hyver doit faire perir le Monde sous les eaux, & l'été doit le faire périr dans les flammes. Or ils croyoient que l'hyver de la grande année arriveroit, lors que tous les Astres se réüniroient au Signe du Capricorne, & par conséquent qu'ils feroient l'été, lors qu'ils se réüniroient au Signe de l'Ecrevisse. Les Stoiciens ont été les plus décisifs de tous sur l'incendie du Monde, sur quoi l'Auteur nous renvoye à la Dissertation d'un savant Professeur de Leipsic, nommé Thomasius, mort depuis peu. Elle a pour titre *de exustione mundi Stoicâ. Lipsiæ typis Christophori Guntheri.* 1682. *in* 4.

Si Adam & Noé ont prédit le déluge, & re-

Il y a eu des gens si entêtez de l'Astrologie, qu'ils ont dit qu'elle avoit appris à Adam & à Noé qu'il y auroit un déluge général. On avoit

* Voyez la Réponse de M. Arnold à cette Lettre dans l'année suivante, Art. II. du mois de Mars.

marques au sujet de l'Arche.

voit eu * la hardiesse d'en prédire un semblable pour l'an 1524. mais l'évenement répondit si peu à la prédiction, qu'on ne vit jamais une année plus au gré de tout le monde. D'autres ont dit qu'une Comete avoit averti Noé de l'inondation générale, que Dieu préparoit au genre humain. N'eût-il pas bien mieux valu imiter les Poëtes, c'est-à-dire, supposer que Dieu lui-même révéla cet évenement, ou qu'il le fit savoir par un Exprès? Eusebe nous a conservé quelques fragmens d'Auteurs profanes, qui rapportent que Saturne fit confidence de cela au Roi Sisiphe. L'Auteur fait quelques observations sur la fameuse montagne de Parnasse, où Deucalion se sauva, & apres nous avoir appris qui étoit ce Deucalion, il en fait un parallele avec Noé. Je ne sai pas pourquoi il prend le parti d'Haithon, qui a dit dans son Histoire Orientale, qu'encore que la Montagne d'Ararath soit si couverte de neige l'hyver & l'été, que personne n'y peut monter, on y voit pourtant quelque chose de couleur noire que l'on prend pour l'Arche. Ce conte n'est gueres meilleur que celui de Benjamin de Tudele, qui nous voudroit persuader que le Caliphe Omar employa les débris de l'Arche à bâtir une maison à Mahomet. Berose & Ahydenus disent que les Habitans de l'Armenie se servoient de ces débris pour faire des antidotes, *amuleta*.

Preuve que le Déluge a été universel.

Il seroit à souhaiter que l'Auteur eût aprofondi l'universalité du Déluge, & qu'il l'eût prouvée par cette raison, c'est que pour ruïner les hommes & les animaux qui étoient en ce temps-là sur la terre, il n'étoit pas besoin de faire monter les eaux 15. coudées au dessus des plus hautes montagnes; si l'on examine la chose, l'on concevra que la plus grande partie de ces eaux étoit superfluë pour ce dessein: il faut donc que ces eaux n'ayent pas été produites par miracle, dans le dessein particulier de faire périr les hommes, mais qu'elles ayent été une suite des loix générales de la communication des mouvemens, ausquelles Dieu abandonna le genre humain, à la reserve de Noé & de sa famille, dont il se servit pour des vûës particulieres. Or en supposant une fois que l'inondation fut une suite des loix générales, il seroit absurde de supposer que Dieu suspendit miraculeusement les eaux jusques à une hauteur superfluë, c'est-à-dire, qu'il fit un miracle pour les empêcher de se mettre en équilibre sur toute la terre, d'où il s'ensuit manifestement que le Déluge fut universel.

Livrés supposez par les Chretiens & attribuez aux Sybilles.

Pour ce qui regarde la Dissertation de Reinesius, elle est faite depuis plus de 43. ans, mais elle a été long-temps cachée parmi les papiers de M. Sagittarius. L'Auteur y soûtient avec vigueur, que les Ouvrages qu'on attribuë aux Sibylles, ont été forgez par des Chretiens Hérétiques, grands amateurs de visions & d'enthousiasmes. Il montre qu'avant même la destruction de Jerusalem, on avoit commencé de se servir d'Ecrits supposez pour autoriser l'erreur, car les Nazaréens, qui furent les premiers schismatiques du Christianisme, mirent en avant 3. Evangiles supposez; l'un qu'ils appellerent l'Evangile de perfection écrit en Vers; un autre qu'ils appellerent l'Evangile d'Eve, & un autre qu'ils attribuoient à S. Matthieu, écrit en Langue Hebraïque, & auquel Saint Jerôme fut attrappé long-temps après. Il ajoûte que quand ces Ecrits paroissoient propres à convaincre les Payens, les Peres ne faisoient pas difficulté de les alléguer pour bons, soit qu'effectivement ils se persuadassent qu'un Livre qui favorisoit la vérité étoit legitime, soit qu'ils crussent qu'il étoit permis de se servir de fraudes pieuses. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier qu'ils n'ayent cité comme legitimes, des Ouvrages que les siecles suivans ont rejettez. Pour cela il ne faut que voir le Decret du Pape Gelase & du Concile de Rome. On reproche ici à Justin Martyr l'illusion où il tomba, en soûtenant aux Romains qu'ils adoroient Simon Magus. On prouve que les Payens n'ont pas manqué d'accuser de supposition, les Ecrits que les Chretiens leur citoient comme venant des Sibylles, & on soûtient que les Peres répondoient mal à cette objection. On répond à l'autorité des mêmes Peres qui ont cité ces Livres, & sur tout à celle de Lactance & d'Eusebe qui en ont fait un grand cas; le premier parce qu'il y trouvoit plusieurs imaginations des Millenaires dont il s'étoit entêté; l'autre parce que la mysterieuse Acrostiche de la Sibylle l'avoit ravi en admiration. L'Auteur remarque à l'égard de cette acrostiche 1. qu'il y a lieu de s'étonner que Lactance n'en ait rien dit, & que cela sembleroit prouver qu'elle n'étoit pas encore forgée de son temps. 2. Qu'on ne trouve pas que Ciceron, ait jamais vû cette acrostiche, comme Eusebe le lui impute. Il est bien vrai que du temps de Ciceron, il couroit des Vers acrostiches que l'on attribuoit aux Sibylles, mais on ignore quel étoit le sens de ces Vers, & ainsi on ne peut pas dire que ce sont ceux qu'Eusebe rapporte. Outre qu'il paroît par le raisonnement de Ciceron, & par le témoignage de Denis d'Halicarnasse, qu'on rejettoit comme des Pieces supposées, tous les Vers acrostiches qui se trouvoient mêlez parmi les Vers Sibyllins; car on supposoit que tout jeu de mots venoit d'un esprit qui médite & qui se possede, & non pas d'une inspiration divine. Je passe sous silence les autres observations de Reinesius, tant parce qu'il y a des Auteurs connus par toute la terre, qui ont traité ce sujet plus profondément que lui, que parce qu'il doit paroître bien-tôt quelques Livres, qui nous fourniront une occasion très-naturelle de parler des Oracles des Sibylles †.

Vers acrostiches des Sibylles.

ARTICLE VI.

Danielis Franci Disquisitio Academica de Papistarum Indicibus librorum prohibitorum & expurgandorum, in qua de numero, autoribus, occasione, contentis, fine, damnis & jure Indicum illorum differitur, ut vicem LL. CC. sustinere, inque illam referri commodè possit quidquid uspiam occurret de librorum prohibitione aut depravatione. Lipsiæ, Sumptibus hæredum Friderici Lankisii. 1684. in 4.

Réflexions sur la defense ou la permission de lire les Livres suspects.

IL y a des choses que l'on ne sauroit regler par des principes assûrez, à cause que l'on se voit combatu de part & d'autre par de puissantes raisons. C'est ce qui fait que l'on se jette dans les extrêmitez les plus conformes à son caprice. On en peut donner pour exemple la lecture des Livres suspects. Si on ne la permet pas, on donne à connoître que l'on se défie des forces

* *Vives de verit. fid. Chr. l. 1.*

† Voyez le No. IV. du mois d'Août, & l'Art. I. du mois d'Octobre, 1686.

forces de son parti, & que l'on juge très-redoutables les raisons de ses adversaires, & après tout on expose le monde à condamner ce qu'il n'entend pas, & à se porter pour juge sans avoir oui les deux parties. Si on le permet, on est cause que chacun apprend les chicanes du mauvais parti, & les fortes objections qui se peuvent proposer quelquefois contre les doctrines les plus véritables; d'où il arrive que les gens s'aguerrissent dans la dispute, & qu'ils passent jusques à croire ce qu'ils n'avoient soutenu d'abord que par un esprit de contradiction; car c'est un des mauvais effets de la dispute, qu'au lieu de faire changer de sentiment, elle inspire l'opiniâtreté; & il est très-rare qu'elle produise ce que l'on * raconte de deux Anglois, Jean & Guillaume Rainoldus. C'étoient deux freres qui furent élevez hors de leur païs, le premier dans la Communion de Rome, & l'autre dans la Communion Protestante. S'étant rencontrez un jour ils disputerent avec tant de force, qu'ils changerent tous deux de parti; † Jean devint un des plus fameux Controversistes que les Presbytériens ayent eûs, & l'autre conçût tant de haine pour les Réformez, qu'il fit un Livre, intitulé *Calvino-Turcismus*, pour montrer que leur Religion étoit Turque. Or qu'arrive-t-il de ce qu'on trouve qu'il y a de grands inconveniens à souffrir, & à ne pas souffrir la lecture des Livres qui combatent notre Foi, c'est que ceux de l'Eglise Romaine poussent la chose dans l'excès de la rigueur, & que les Protestans la poussent dans l'excès de l'indulgence. On ne sauroit assez admirer la peine que se donnent les Inquisiteurs, pour suprimer les Livres qu'ils n'aiment pas, mais l'effet qu'ils ont produit dans l'ame de deux Nations qui ont d'ailleurs beaucoup de genie, est encore plus admirable. L'ordre veut que ceux qui voient qu'on défend si séverement un Livre, soupçonnent qu'il contient des raisonnemens difficiles à réfuter; c'est le grand chemin de l'esprit de l'homme lors qu'il n'est pas tout à fait stupide, & sur ce pied-là plus on voit qu'un Ouvrage est défendu, plus a-t-on envie de le connoître. Cependant les Italiens & les Espagnols ne l'entendent pas ainsi. Ils croient fort bonnement que les Livres que l'on condamne ne contiennent que des sotises, & ils n'ont aucune curiosité de les voir; de sorte qu'à leur égard il ne faut pas se servir de la méthode dont on se sert en d'autres pais, où de peur de donner du prix à un méchant Livre on se garde bien d'en interdire la vente, le succès leur ayant toûjours fait voir ce qui arriva à Rome, lors que Neron y fit brûler les satyres que Fabricius Vejento avoit publiées contre les Prêtres, & contre les Senateurs. On les lût & on les chercha avec le dernier empressement, tandis qu'il y eut du péril à le faire, mais dès qu'il fut libre de les avoir on ne s'en soucia plus, *conquisitos lectitatosque donec cum periculo parabantur, mox licentia habendi oblivionem attulit*, dit l'Historien Tacite ‡, avec son bon sens ordinaire. On fera bien de consulter ce qu'il dit ailleurs au sujet des Livres de Cremutius Cordus condamnez au feu par le Senat. Quoi qu'il en soit, voions ce que cet Auteur nous veut apprendre touchant les occupations de la Congregation de l'*Indice*.

Effet different de la proscription des Livres selon les pays.

Il avertit d'abord qu'encore que plusieurs confondent les Indices expurgatoires avec les Indices des Livres défendus, il y a pourtant de la difference entre les uns & les autres. Les derniers condamnent un Livre simplement & absolument, mais les autres se contentent d'ordonner qu'on en effacera telle ou telle chose, après quoi ils permettent de le lire. Outre cela on ne fait aucun scrupule de publier les derniers, mais on cache plus soigneusement les autres; de sorte que si les Protestans n'avoient pris la peine d'en procurer plusieurs éditions, il seroit très-difficile d'en trouver des exemplaires. L'Auteur nous étale un grand nombre d'éditions des uns & des autres, & il remarque, après le P. Theophile Rainaud qui a fait un gros Livre sur ce sujet, que depuis le Pape Gelase jusques à l'année 1548. on n'avoit point vû de ces Indices. Il recherche après cela si c'est de l'autorité du Pape, ou de celle des Conciles, qu'ils prennent leur force, & quels sont les instrumens dont on se sert pour les dresser; & parce que les Protestans se persuadent quelquefois sans nulle raison, qu'il ne se fait rien dans toute l'étendue de l'Eglise Romaine dont les Jesuites ne soient la principale cause, cet Auteur s'est vû obligé de chercher des preuves pour ceux qui avoient avancé à tout hazard, que les Jesuites ont la direction de la défense des Livres de contrebande, après quoi il examine ce qui a porté les Papes à tenir un tel procedé; & comme c'est un Lutherien qui écrit au milieu de l'Allemagne, où de part & d'autre l'on traite la Controverse d'un stile très-violent, on peut s'assûrer qu'il donne à la Congregation de l'Indice une cause très-odieuse, c'est-à-dire, le dessein formel d'étouffer la vérité déployée dans les Livres défendus. Il parle avec indignation de l'entreprise du Jesuite Jerôme Xavier, qui a écrit en Persan l'Histoire de Jésus-Christ, où il proteste qu'il n'a rien mis qui ne soit tiré de l'Evangile & des Prophetes, & néanmoins il y a fourré, dit-il, des contes d'Eusebe, de Nicephore, des Legendaires, & des Oracles de Sibylles. Louis de Dieu, Professeur à Leyde, a traduit en Latin cette Histoire-là, & y a joint quelques notes qui ont parû fort malignes à la Congregation de l'*Indice*. Le P. Alegambe soûtient qu'elles méritent le feu.

Difference entre les Indices expurgatoires & les Indices des Livres défendus.

Après la déclaration solemnelle que les Catholiques ont toûjours faite, que le fondement de leur conduite est la constante & perpetuelle tradition de tous les siecles, ils ne doivent pas trouver étrange qu'on les prie de marquer dans l'ancienne Eglise, la coûtume d'excommunier tous ceux qui liroient un Ouvrage défendu, & qu'on les attaque par la nouveauté de leurs usages. C'est à quoi l'Auteur employe tout son Chapitre IV. Il tâche d'y faire voir que les faits que l'on allegue des anciens temps, n'autorisent point la pratique d'aujourd'hui; il déclare que sa

Que la proscription des Livres suspects est une nouveauté dans l'Eglise.

* *Spizelius de infel. literat. p. 687.*

† Voici une jolie Epigramme faite sur ce sujet par M. Alabastre qui avoit été de l'une & de l'autre Religion.

Bella inter geminos plus quam civilia fratres,
Traxerat ambiguus religionis apex.
Ille reformatae fidei pro partibus instat,
Iste reformandam denegat esse fidem.
Propositis causae rationibus, alter utrinque,
Concurrere pares & cecidere pares.
Quod fuit in votis fratrem capit alter uterque;
Quod fuit in fatis perdit uterque fidem.
Captivi gemini sine captivante fuerunt,
Et victor victi transfuga castra petit.
Quod genus hoc pugnae est ubi victus gaudet uterque,
Et tamen alteruter se superasse dolet?

On peut voir encore sur cette matiere le *Dict. Hist. & Crit.* Art. SUTLIVIUS. Rem. A.

‡ *Annal. l. 14. c. 50. & l. 4. c. 35.*

si la Congregation de l'*Indice* se fut contentée de condamner les Livres magiques, & lascifs, on n'auroit que des louanges à lui donner, mais qu'on ne sauroit s'empêcher de dire, qu'en défendant sous peine d'excommunication la lecture de ce qui lui semble Heteredoxe, elle a usurpé un droit que l'ancienne Eglise n'a point connu, puis qu'elle a toûjours permis de lire les Ouvrages des Payens & des Hérétiques. Voilà ce que prétend notre Auteur, mais il faut avoüer qu'il rapporte lui-même une infinité de témoignages, qui lui nuisent extrêmement. Il fait voir une prodigieuse lecture dans ce Chapitre, & qui aprend le progrés de l'autorité du Pape à l'égard de la proscription des Livres suspects. Un savant Jesuite Allemand, nommé Gretser, mérite d'être consulté sur cela dans son Livre *de jure & more, prohibendi libros noxios.*

Abus des corrections qu'on fait dans les Livres.

Dans le Chapitre suivant l'Auteur dit des choses qui ne sont pas moins curieuses, touchant l'origine de corriger & de retrancher certains endroits d'un Ouvrage. Il en donne divers exemples, & cite plusieurs Auteurs qui en fournissent autant qu'on en veut. Il fait voir ensuite que sous prétexte d'ôter des Ecrits des Peres, les erreurs que l'on prétendoit que les Hérétiques y avoient inserées, on les a fort alterez. Mais je ne doute point qu'on ne traite de petite chicane le reproche qu'il fait aux Inquisiteurs, de n'avoir jamais condamné l'infame Poëme de Jean de la Casa, Archevêque de Benevent *. Il prouve par le témoignage de plusieurs graves Auteurs, que ce Jean de la Casa est effectivement coupable du crime d'avoir loüé un déreglement que l'on n'oseroit nommer. Thomas Naogeorgus le poussa terriblement sur cela dans une satyre qu'il fit contre lui & qu'il joignit à la 2. édition de son *regnum papisticum*, imprimée à Bâle l'an 1559. La Casa lui répondit & nia le fait, c'est-à-dire, qu'il soutint qu'il n'avoit prétendu louer que la joüissance des femmes †. On voit ici sa réponse en assez beaux Vers Latins; je ne sai pas si les Lecteurs seront assez charitables pour l'en croire sur sa parole. L'Auteur se plaint aussi de ce que l'on n'a jamais censuré quelques autres Livres qu'il nomme, & entre autres, le *flagellum dæmonum* du Cordelier Hierôme Mengus, dédié au Cardinal Paleotte & imprimé l'an 1576. où l'on voit des profanations horribles du nom de Dieu.

Ordre aux Inquisiteurs d'effacer des Livres les louanges qu'on y donne aux Heretiques.

Après cela il raporte quels sont les effets des Indices, tant sur les Ouvrages défendus, que sur la personne des Auteurs, & des Lecteurs, & il nous regale de quelques Extraits de Livres, composez par des Catholiques, qui ont été néanmoins fletris. Tels sont les Traitez de Theodoric à Niem, de Nicolas de Clemangis, de Marsile de Padoüe, de Bennon, &c. Il rapporte aussi la tablature que l'on prescrit aux Inquisiteurs, où l'on voit, entre autres choses, un ordre d'effacer sans remission toutes les louanges données à un Hérétique. Voilà de ces choses qu'il faut voir de ses propres yeux afin de les croire, car sans cela on ne s'imagineroit jamais que la Religion fût capable de donner un tel tour à notre esprit. Bellarmin étoit tellement persuadé, qu'il entroit dans le caractere d'un Orthodoxe, de ne loüer jamais un Hérétique, que l'Auteur lui fait la guerre d'avoir dit positivement ‡, *qu'on ne trouve pas que jamais les Catholiques ayent loué la doctrine, ou la vie de ces Hérétiques.* On fait voir pourtant à Bellarmin, par les éloges que Cochleus, Eneas Sylvius, Pogge Florentin, le Jesuite Clavius, Mr. de l'Aubespine, Evêque d'Orleans, & Caramuel, ont donnez à des Hérétiques, que sa pierre de touche n'est pas trop sûre. On ne laisse pas de connoître par là quel est le genie de l'Inquisition. C'est quelque chose de fort particulier, car ces Messieurs veulent que l'on efface des Livres les Préfaces, les Epitres Dédicatoires, & généralement tout ce qui peut faire honneur à des personnes separées de la Communion Romaine, sans en excepter les Princes. De là vient que les Indices Expurgatoires ordonnent, que si quelque Historien a dit, *un tel jour est né Christophle illustre Duc de Wirtemberg, præclarus Dux Wurtenbergensis*, on efface le terme *d'illustre, præclarus*, qui est néanmoins de si peu de conséquence, qu'on le donne en Latin au moindre Ecolier. Ils ordonnent aussi que toutes les Lettres Capitales qu'on met au devant des noms propres, pour signifier qu'un Hérétique est qualifié *Docteur*, *Monsieur*, *Théologien célebre*, *vir clarissimus*, *vir reverendus*, soient effacées incessamment. Le Jesuite Serarius soûtient dans son *Minerval*, que les loüanges d'un Hérétique dans le Livre d'un Catholique sont en abomination à Dieu, comme ces offrandes abominables dont il est fait mention au Chap. 23. du Deuteronome ℣. 18. Or comme le venin qui se pourroit rencontrer dans les Tables Alphabetiques des Livres, est plus à craindre que celui qui est dans le corps du Livre (car la plûpart des Lecteurs ne consultent que ces Tables) les Inquisiteurs les ont repurgées avec la derniere diligence dans les éditions des Peres, qui n'avoient pas été faites par leur ordre. C'est ce que l'Auteur fait voir dans son Chapitre 10.

Mauvais effet du peu de cas que l'on fait de la Congregation de l'Indice.

Ayant ainsi éclairci le fait, il entre dans la question de droit, & s'efforce de montrer par plusieurs raisons, que la procedure de la Congregation de l'*Indice* est injuste. Il n'oublie point de remarquer le peu d'égard que l'on a en plusieurs païs très-Catholiques, pour les Decrets de cette Congregation; ce qui ne peut que faire un grand préjudice à toute l'Eglise Romaine, tant parce que les bonnes gens sont scandalisez, de voir que l'autorité du Pape soit si peu considerée, que parce que les Protestans en prennent sujet de dire, que l'on ne raisonne pas consequemment, que l'on se coupe, que l'on se contredit en mille manieres.

ARTICLE. VII.

Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, composée par le P. Richard Simon de l'Oratoire ‖, *où en remarquant les fautes de cet Auteur, on donne divers principes utiles pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte.* A Amsterdam chez Henri Desbordes. 1685. in 8.

Des choses essencielles qui manquent à l'Ouvrage du P. Simon.

COmme c'est un Livre qui contient un grand nombre des remarques & de digressions,

* Il est démenti par Zuinger. Voyez le mois de Février de l'année suivante, Art. II.

† Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* Art. de la Mothe le Vayer. Rem. E.

‡ *De Notis Eccles. c. 16. art. 1.*

‖ Voyez l'Art. XI. du mois de Décembre 1684. & le mois de Mars de cette année, No. VI. du Catalogue.

greſſions, le meilleur moien d'en parler n'eſt pas de le ſuivre pied à pied; cela demanderoit trop de temps & trop de place; il vaut mieux ſe contenter de faire ſentir au Lecteur les choſes les plus eſſencielles. Je dis donc que l'on ſoûtient d'abord qu'il manque une partie très-conſidérable dans le projet du P. Simon. Il a voulu nous faire une Hiſtoire des Livres du Vieux Teſtament, & pour cet effet il a recherché par qui & comment ils ont été compoſez & conſervez; quelles alterations ils peuvent avoir ſouffertes; quel jugement il faut faire de leurs Verſions & de leurs Commentateurs, & quel ſeroit le meilleur remede à tous les inconveniens, qui ſe peuvent rencontrer dans cette matiere. On prétend que cela ne ſuffit pas, & qu'il faloit principalement examiner quelle a été l'occaſion qui a fait prendre la plume à chaque Ecrivain Sacré, & à quelles opinions, ou à quels évenemens il a pû faire alluſion dans ſon Ouvrage. On avouë qu'il eſt mal aiſé de toucher au but dans ces choſes-là, mais on ſoûtient qu'on y peut faire des decouvertes très-utiles; & pour en mieux convaincre le Lecteur, on lui en donne un eſſai qui regarde le Pentateuque. On prétend que pourvû qu'on ſe ſouvienne du but & de l'occaſion de cet Ouvrage, on diſſipera pluſieurs grandes difficultez qui ſe rapportent à l'Hiſtoire de la tentation, & du deluge, & à quelques loix que Dieu donna à Moïſe. On prétend auſſi que la connoiſſance des diſputes qui engagerent S. Paul à compoſer l'Epître aux Romains, pourroit terminer pluſieurs grandes Controverſes ſur la Prédeſtination & ſur la Juſtification. C'eſt à peu près le ſujet de la premiere des 20. Lettres dont cet Ouvrage eſt compoſé.

On ſe plaint dans la 2. de la maniere injurieuſe dont le P. Simon a traité les Proteſtants, & on trouve cette conduite d'autant plus mauvaiſe qu'on croit qu'il leur a de l'obligation, ayant tiré de leurs Livres une infinité de choſes, que ceux de ſa Communion ne lui pouvoient pas fournir. On ſe plaint en particulier de la nouvelle Préface de ſon Livre, laquelle on lui attribuë. On prétend qu'il y a très-mal copié le langage d'un Proteſtant, & que l'Hiſtoriette qu'il y raconte, concernant la nouvelle Verſion de la Bible qui a été commencée à Geneve, eſt pleine de fauſſetez. On ſe ſert de cette occaſion pour critiquer la feuille qui a parû de cette nouvelle Bible.

Incertitude de la Tradition.

L'Auteur examine dans ſa 3. Lettre la grande & la capitale conſéquence du P. Simon, *que puis qu'on ne peut ſoûtenir ſans entêtement que l'Ecriture ſoit claire, il faut que la Tradition ſoit notre reſſource.* Il lui ſoûtient qu'à l'égard des dogmes fondamentaux l'Ecriture ne manque point de clarté, & qu'au contraire la Tradition eſt la choſe du monde la plus incertaine, puis que de l'aveu du P. Petau & de M. Huet, la plûpart des Peres ont parlé ſi obſcurément du myſtere de la Trinité avant le Concile de Nicée, qu'il ſemble qu'ils ayent été Ariens. Il ajoûte que Janſenius eſt tombé d'accord, qu'avant S. Auguſtin on n'expliquoit pas les matieres de la Grace comme on les a expliquées dans la ſuite, & il eſt certain que l'on pourroit faire de gros Volumes, des ſeuls paſſages où les Peres ont parlé comme les Semi-Pelagiens. Le P. Simon lui-même demeure d'accord qu'on a crû généralement juſqu'à S. Jerôme, que la Verſion des Septante avoit été faite par des Prophetes, mais que cette Tradition n'a pas empêché qu'on n'ait abandonné ce ſentiment. La Tradition n'eſt donc pas une regle fort aſſûrée. On examine d'autres choſes que le P. Simon a propoſées ſur cette difficulté.

Le P. Simon & Joſephe accuſez de mauvaiſe foi.

La 4. Lettre contient diverſes accuſations de faux raiſonnemens, de contradictions, de mauvaiſe foi, & choſes ſemblables. Joſephe y eſt auſſi fort mal-traité, & il le mérite bien, car ce ne pouvoit être qu'un mal-honnête homme, puis que faiſant profeſſion d'être Juif, il n'a pas laiſſé de contredire l'Ecriture en mille choſes. On le cenſure ici comme il faut, de ce que pour rendre plus croyable aux Grecs le paſſage de la mer Rouge, il leur parle d'un évenement ſemblable arrivé dans la mer de Pamphylie en faveur d'Alexandre le Grand, mais c'eſt une choſe démentie par Strabon.

La 5. Lettre attaque l'une des penſées ſur leſquelles le P. Simon a le plus ſouvent inſiſté, ſavoir, qu'il y avoit des perſonnes parmi les Hébreux prépoſées aux Regîtres publics, & que ces perſonnes étoient de véritables Prophetes. On lui ſoûtient par pluſieurs raiſons qu'il avance cela ſans nul fondement.

Si le Pentateuque & autres Livres de la Bible ſont des Auteurs à qui on les attribue.

On examine dans la 6. ſi Moïſe eſt l'Auteur du Pentateuque. On ſoûtient que non, & l'on rapporte avec beaucoup de réflexions qui ſentent ſon habile homme, toutes les preuves qui ſe peuvent alléguer pour ce ſentiment. L'Auteur croit qu'il y a dans ces cinq Livres trois ſortes de choſes, dont les unes ont été écrites du temps de Moïſe, les autres avant qu'il vécut, les autres après ſa mort. Il conjecture que le Sacrificateur Juif qui après la Tranſlation des 10. Tribus fut renvoyé en Judée, afin d'apprendre le ſervice du vrai Dieu aux nouveaux habitans que l'on y avoit tranſplantez, compoſa le Pentateuque.

On examine dans la Lettre ſuivante en quel temps ont été écrits les Livres de Joſué, des Juges, de Ruth, de Samuel, des Rois, & des Paralipomenes, & on prétend montrer, quoi qu'en ait voulu dire M. Huet, que ces Livres ne ſont pas de ceux à qui on les attribuë.

Cette diſcuſſion eſt continuée à l'égard des Livres d'Eſdras, de Nehemie, & d'Eſther, dans la 8. Lettre, & l'on y réfute la penſée du P. Simon, concernant certains Rouleaux dont l'ordre ayant été changé par hazard, a été cauſe, ſelon lui, de quelques tranſpoſitions dans les Livres de l'Ecriture. On lui fait voir que cette hypotheſe n'eſt d'aucun uſage, pour expliquer les endroits où l'on ſoupçonne qu'il s'eſt gliſſé des tranſpoſitions.

La 9. Lettre contient pluſieurs remarques curieuſes & hardies ſur le Livre de Job, ſur les Pſeaumes, ſur les Livres de Salomon, & ſur le ſtile hyperbolique des Prophetes.

L'Auteur examine dans la 10. ce que l'on dit ordinairement du Recueil du Canon des Ecritures, & de la grande Synagogne, ou du grand Sanhedrin qui l'approuva, & il critique ſans quartier tout ce que le P. Simon a voulu bâtir ſur ces hypotheſes.

De l'inſpiration des Auteurs du Vieux & du Nouveau Teſtament.

Les deux Lettres ſuivantes contiennent un long Mémoire que l'Auteur avoit reçû d'un de ſes Amis, touchant l'inſpiration des Auteurs qui ont écrit les Livres du Vieux & du Nouveau Teſtament. L'on débite ſur cela des penſées peu communes, bien hardies, & qui marquent bien de l'eſprit & bien de l'érudition. Il eſt à ſouhaiter que quelqu'un les réfute ſolidement. L'Auteur nous aſſûre qu'il le ſouhaite de toute ſon ame, & il eſpere qu'en publiant ce Mémoire-là, il ſera cauſe que quelque perſonne habile & judicieuſe entreprendra d'approfondir

profondir, & d'éclaircir cette importante question. Peut-être que M. Ferrand, Avocat au Parlement de Paris, Auteur d'un savant Commentaire sur les Pseaumes, se chargera de cette tâche, car il promet dans un Livre dont nous parlerons * bien-tôt, d'examiner à fond une matiere qui lui paroit de la derniere importance, & qui à son avis n'a pas encore été assez éclarcie jusqu'ici. Elle regarde plusieurs difficultez qu'Origene a proposées contre quelques passages de l'Ecriture.

Plaintes sur ce que le P. Simon maltraite les Protestans.

La 13. Lettre contient un renouvellement de plainte contre le P. Simon, de ce qu'il a mal parlé des Protestans. Mais comment est-ce qu'il auroit pû les loüer, après ce que nous avons vû ci-dessus, † que l'Inquisition ne veut pas même que l'on donne à un hérétique la qualité de *Monsieur*, ni celle de *Docteur*, ni l'éloge de *Théologien célebre*, ou que l'on appelle *illustre* un Prince qui est hors du giron de l'Eglise? Il faut se faire justice à soi-même, & bien loin de se scandaliser de ce qu'un homme qui fait profession de reconnoître le Pape pour Chef de l'Eglise, ne loüe pas les Protestans, il faut être scandalisé de ce qu'il les loüe, puis que c'est un mépris visible des ordres de son Souverain spirituel. L'Auteur n'ayant pas pris la chose de ce biais-là, a crû être en droit de se plaindre de ce que M. Simon mal-traite les Protestans, qui ont donné au Concile de Trente à l'égard de la Vulgate, la même interprétation que lui ont donnée plusieurs Théologiens Catholiques, & les Inquisiteurs d'Espagne, & la Congregation générale que Sixte V. établit l'an 1576. pour expliquer les Decrets de ce Concile. Franchement il ne sera pas aisé de répondre sur ce point, puis qu'outre ce que je viens de dire, on allegue dans la 14. Lettre les paroles du decret qui défendent *de s'éloigner de la Vulgate, sous quelque prétexte que ce puisse être*. Le Concile a donc défendu de la quitter, sous prétexte que les Originaux de la Bible sont plus correcls; on ne peut donc jamais corriger la Vulgate par les Originaux; elle est donc la seule authentique; on a pû supposer que c'est le sens du decret sans mériter d'être injurié, & à moins qu'un autre Concile n'interprete ces paroles autrement, tout bon Catholique François a lieu de croire que c'est-là le sens véritable. L'Auteur montre aussi au P. Simon, qu'il a mal nié que les Peres se vantassent d'avoir les Originaux des Ecrits Apostoliques.

La 15. Lettre contient plusieurs bonnes observations, tant sur la Foi divine & humaine, que sur la maniere de bien traduire l'Ecriture.

S. Augustin & S. Jerôme sont fort censurez dans la Lettre 16. Je ne conseillerois pas à ceux qui voudroient persuader à l'Auteur, qu'il est fort Chretien de convertir les Hérétiques à coups de barre, de lui alléguer que ç'a été la doctrine de S. Augustin, car c'est pour lui une très-petite raison.

Dans la Lettre suivante on répond pour Grotius aux censures du P. Simon, de M. Nicole, de M. Arnaud & de l'Auteur de *l'Esprit de M. Arnaud*.

Que le P. Simon a parlé des Sociniens sans connoissance.

Dans la 18. l'on examine ce que le P. Simon a dit des Sociniens & l'on prétend qu'il en a jugé à vûë de pais, & sans avoir lû leurs Livres. On ajoûte que c'est fort mal raisonner que de conclure avec lui que l'Ecriture n'est point claire, de ce que les Protestans, qui s'en servent comme d'un principe commun, disputent éternellement. On lui montre qu'une telle conséquence introduiroit un Pyrrhonisme universel dans le monde, si une fois elle étoit admise, parce que l'on dispute tous les jours sur les choses les plus claires. Qu'y a-t-il de plus clair que les principes méchaniques des nouveaux Philosophes? Cependant on les nie presque par tout en faveur de je ne sai quelles formes substantielles & accidentelles, qui sont les plus bizarres imaginations du monde. Voudroit-on inferer que l'infaillibilité de l Eglise est obscure, de ce que l'on voit tant de Chretiens qui la rejettent, ou qui ne savent à qui la donner?

Dans la 19. Lettre on parle de la premiere Langue du monde, & on soûtient contre le P. Simon, que Dieu créa Adam & Eve avec l'intelligence d'une Langue. On soûtient avec M. Huet que ce n'est pas l'Hebraïque, & on explique d'une nouvelle maniere la confusion des Langues, qui empêcha la construction de la Tour de Babel.

La derniere Lettre contient plusieurs réflexions choquantes contre les Théologiens des Cantons Suisses, & de Geneve, car pour le dire en passant, l'Auteur est fort éloigné de ceux qu'on appelle *Calvinistes*. Elle se termine par un petit radoucissement pour le P. Simon, auquel on donne des éloges, quoi que, selon la maniere d'un homme qui en critique un autre, on ait tâché dans tout ce Livre de faire connoître le sien, par les endroits qu'on a jugé les plus foibles & les plus desavantageux ‡.

ARTICLE VIII.

Réponse à une Dissertation de ‖ Mr. Arnaud contre un éclaircissement du Traité de la Nature & de la Grace. Dans laquelle on établit les principes nécessaires à l'intelligence de ce même Traité. Par le P. Mallebranche, Prêtre de l'Oratoire. A Rotterdam chez Reinier Leers. 1685. in 12.

Que M. Arnaud a falsifié les sentimens de l'Auteur.

ON n'a presque jamais vû 2. Auteurs écrire l'un contre l'autre, sans qu'ils se soient plaints mille & mille fois chacun que ses sentimens avoient été déguisez, falsifiez, mal compris, & miserablement tronquez par son Adversaire. On avoit lieu d'esperer que cela ne se verroit pas dans les contestations, qui se sont mûës entre M. Arnaud & le P. Mallebranche, car comme ce sont deux Esprits extraordinaires, grands Philosophes, & d'une Morale rigide, on devoit se persuader qu'ils s'entendroient mutuellement; qu'ils agiroient de bonne foi; qu'ainsi l'un ne feroit pas à l'autre les reproches, que l'ignorance ou la malice font régner ailleurs parmi ceux qui s'entre-réfutent. Cependant l'experience nous a fait voir, que ces deux grands hommes ne sont pas plus contens l'un de l'autre à cet égard, que s'ils étoient de petits Auteurs; car pour ne rien dire des trois Ouvrages que M. Arnaud a déja donnez au Public contre le P. Mallebranche, ni des deux réponses que ce Pere y a opposées sans compter ce Livre-ci, l'on voit que tout au commencement de la Préface de cette troisieme réponse l'Auteur demande à ses Lecteurs, *qu'ils ne cherchent point ses sentimens dans les Livres de M. Arnaud, où il ne peut lui-*

même

* Dans le Catalogue de ce mois, No. III.
† Vers la fin de l'Art. VI.
‡ Voyez la Réponse de M. Simon à cet Ouvrage, dans le mois de Novembre de cette année, Art. VIII.
‖ Voyez le mois de Mars de cette année, Art. IV.

même les rencontrer. Il employe après cela cinq chapitres, ou à se plaindre des ruses qu'il dit que M. Arnaud met en usage pour le rendre odieux, & pour se faire un phantome dont il puisse triompher facilement, ou à prouver la justice de cette plainte. Un des exemples qu'il allegue est celui-ci, qu'encore qu'il eût déclaré en plusieurs endroits, que Dieu agit par des volontez particulieres toutes les fois que l'ordre le permet ou le demande, & par conséquent qu'il n'agit pas toûjours selon les loix générales, M. Arnaud n'a pas laissé de supposer comme un principe constant, que le P. Mallebranche ne fait jamais agir Dieu par des volontez particulieres.

Etat de la dispute établi & developé.

On voit dans le 6. chapitre pourquoi l'Auteur ne continuë pas la matiere des cinq précédens, comme il lui semble qu'il lui seroit fort aisé; c'est, dit-il, que ce sont des faits dont l'éclaircissement ne vaut pas la peine qu'il demande, & ne doit pas retarder la recherche des veritez essentielles, où il faut toûjours faire en sorte de rappeller les Lecteurs. Il croit donc qu'au lieu d'examiner plus amplement *ce fait inutile, savoir, si M. Arnaud est ou n'est point un Critique passionné*, il sera plus à propos, 1. d'établir & d'éclairer *les principes, qui sont nécessaires pour juger solidement du sujet de la dispute*. 2. de répondre aux principales objections de M. Arnaud. Ces principes sont deux; le premier, *que Dieu fait tout comme cause véritable ou efficace:* le second, *qu'il n'agit ordinairement qu'en conséquence des loix générales qu'il a établies.* L'Auteur dit *qu'il a prouvé ces deux principes en plusieurs endroits de ses Ecrits; qu'il a supposé dans le Traité de la Nature & de la Grace qu'on les eût examinez, & qu'il y a souvent renvoyé les Lecteurs; mais ç'a été assez inutilement*, poursuit-il, *car le commun du monde est fait de maniere, que la seule peine de changer de Livre, ou la difficulté de les avoir, les fait négliger les avis qu'on leur donne.*

Réflexions sur la negligence des Lecteurs.

Il faut avoüer que la plûpart des Lecteurs sont d'étranges gens; on a beau les avertir de mille choses; on a beau leur recommander ceci ou cela avec de très-humbles prieres; ils n'en suivent pas moins leur humeur & leur coûtume. On a fait des Historiettes sur les précautions inutiles des Meres & des Maris. Je m'étonne qu'on n'en fasse sur celles de Messieurs les Auteurs. J'en connois un dont l'Ouvrage n'est sorti de dessous la Presse que depuis 6. mois, qui n'avoit rien oublié pour se garantir des jugemens téméraires; sa Préface avoit donné des avis fort essentiels, & dans les lieux où il se défioit du Lecteur il avoit marqué expressément, qu'on prendroit le change si on n'examinoit bien tout de suite ce qu'il disoit; il avoit même porté ses précautions jusques à marquer en gros caracteres son véritable sentiment, & à menacer en quelque façon ceux qui s'y méprendroient, qu'ils seroient inexcusables. Tout cela n'a de rien servi: il n'a pas laissé d'apprendre que des gens même du métier ont donné dans le panneau, qu'il avoit pris tant de soin de faire éviter.

Il ne faut pas que ces exemples rebutent personne: plus on voit que les Lecteurs négligent un bon avis, plus doit-on chercher des remedes à leur négligence. L'Auteur en a trouvé un qui n'est pas mauvais, puis qu'afin que la peine de changer de Livre, n'empêchât pas qu'on ne s'instruisît des preuves qu'il a proposées dans ses autres Ouvrages, il les remet ici devant les yeux fort exactement, pour son premier principe dans les chapitres 7. & 8. & pour l'autre, dans les chapitres 9. & 10. Après quoi il applique ces mêmes principes, non seulement à la dispute qu'il a ici avec M. Arnaud touchant les Anges, mais aussi à la vérité fondamentale du Traité de la Nature & de la Grace, savoir, *que Jésus-Christ comme homme est la cause occasionnelle de toutes les graces.*

Précaution nécessaire pour entendre l'Ecriture.

Or comme M. Arnaud avoit cité l'Ecriture, pour prouver que les Anges ont une véritable activité, on lui répond qu'il ne faut pas toûjours presser les expressions de la Bible, puis qu'il y en a plusieurs qui étant prises litteralement nous donneroient de fausses idées de Dieu, & des imaginations si grossieres, qu'en les comparant avec l'idée vaste & immense de l'Etre infiniment parfait, on seroit épouvanté de l'énorme disproportion qui s'offriroit à notre vûë. *C'est une regle du bon sens*, ajoûte-t-il, *que lors qu'on nous parle le langage du peuple & selon les préjugez, il ne faut pas prendre à la lettre tout ce qu'on nous dit, quoi qu'on le répete souvent dans les mêmes termes; mais quoi qu'on ne dise qu'une seule fois une chose contraire aux préjugez, il faut l'interpreter selon la rigueur de l'expression. Qu'un Philosophe n'ait dit qu'une ou deux fois en sa vie que les bêtes ne sentent point, je le croi Cartésien sur cela, & j'ai raison de le croire: mais quoi qu'il dise cent fois le jour que son chien le connoît & l'aime, je ne sai que penser de ses sentimens*, parce que *quand on parle comme les autres & selon les idées vulgaires, on ne dit pas toûjours ce qu'on pense.* Ainsi un passage de l'Ecriture qui attribue tout à Dieu, semble plus fort que cent autres qui s'accommodent aux sentimens populaires.

L'application que l'Auteur a faite de ses 2. principes aux Anges & à Jésus-Christ, explique plusieurs grandes difficultez qui accompagnent cette matiere; mais il faut y joindre la réponse aux objections de M. Arnaud, pour pouvoir le mieux conduire dans ces profondeurs. Voici à mon avis les deux plus fortes objections que le P. Mallebranche ait discutées.

Comment les desirs particuliers des Anges s'accordent avec les vues générales de Dieu.

On lui a fait voir, qu'afin que les miracles de l'ancienne Loi se soient faits sans des volontez particulieres de Dieu, il a été nécessaire que Dieu les ait produits en s'accomodant aux desirs des Anges, qu'il en avoit établis les causes occasionnelles. Mais il a falu en même temps que Dieu ne fût pas la cause des desirs des Anges, car autrement on retomberoit dans l'abime des volontez particulieres. Ainsi ce sont les Anges qui par leurs desirs ont reglé cette suite d'évenemens, que nous admirons dans le Pentateuque; ce sont eux qui ont été les Ordonnateurs de toute cette belle œconomie, & Dieu n'a fait que suivre & qu'executer leur plan; c'est donc plûtôt leur ouvrage que celui de Dieu. L'Auteur répond à cette difficulté par la science moyenne des Molinistes, je veux dire, en supposant que la qualité de *Scrutateur* des cœurs, découvre à Dieu toutes les déterminations libres des esprits créez. Cela étant, Dieu a prévû quelle seroit la suite des desirs des Anges en telle & en telle situation, & ayant remarqué celle qui étoit la plus propre pour son dessein général, il l'a choisie & s'est engagé par une Loi générale à l'executer. C'est pourquoi tout ce qu'il y a de beau & d'avantageux dans cette suite de desirs, étant du choix de Dieu, lui doit être attribué, & c'est à lui plûtôt qu'aux Anges que l'ancien Peuple en a eu l'obligation. Outre que c'est Dieu qui a éclairé les Anges, & qui a remédié par des volontez particulieres, quand il

l'a

l'a falu, aux défauts qui se rencontroient dans l'enchainement de leurs desirs. L'Auteur se sert du même principe pour expliquer la distribution de la grace, dont il croit que les desirs de l'ame du Fils de Dieu sont la cause occasionnelle. Ce qu'il dit sur la prédestination dans son Chapitre 13. mérite d'être examiné. On admirera sans doute l'élevation & la netteté de son genie.

La nouvelle Doctrine du mouvement embarrasse extrémement les Philosophes.

La 2. difficulté dont j'ai à parler, consiste en ce que le systême des causes occasionnelles suppose, que les Anges n'ont point la vertu de mouvoir les corps. Mais c'est une supposition qui au dire de Mr. Arnaud perd toute sa force entre les mains de l'Auteur, puis qu'il avouë que les Anges se peuvent donner de nouveaux desirs. Il y a ici sans doute de quoi embarrasser les plus subtils Philosophes, & démonter même en quelque façon toutes leurs machines. Voici comment. Le but de la Philosophie doit être de nous fournir un point fixe de certitude, qui nous sauve des attaques des Pyrrhoniens. Or elle ne peut nous en sauver qu'en nous fournissant des idées claires & distinctes, comme sont celles qui prouvent que les corps ne sont point la cause de leur mouvement. Mais comme cette grande clarté n'empêche pas que nous ne devions douter de ces idées, puisque nous sommes obligez de tenir pour fausse une doctrine toute fondée sur les mêmes raisonnemens, savoir, celle qui nie que les esprits créez se puissent donner de nouvelles modifications, il s'ensuit qu'une idée claire & distincte est néanmoins incertaine. Où trouver donc la certitude que la Philosophie se propose de nous procurer? M. Arnaud, qui en qualité de Sectateur de M. Descartes, doit être persuadé qu'il n'y a que Dieu qui puisse mouvoir les corps, n'a pas laissé de fortifier autant qu'il a pû cet argument, *les Anges se peuvent donner de nouveaux desirs, donc ils peuvent mouvoir la matiere.* Il y a beaucoup d'apparence qu'il ne l'a fait, que parce qu'il s'est figuré que son Adversaire n'y pourroit répondre. Cependant il y a répondu avec sa force d'esprit ordinaire. Je ne sai pas s'il convaincra tous ses Lecteurs; en tout cas il leur propose ses pensées, tant sur cela que sur d'autres difficultez, avec toute la clarté dont elles sont susceptibles, & avec une modestie singuliere; car voici comme il parle dans sa conclusion, *quand j'y pense, je sens quelque peine à m'empêcher de desirer que la vérité soit du côté de M. Arnaud, à cause du plaisir que j'aurois de me rendre, & de sacrifier à la vérité & à la charité une vaine réputation, & qu'assûrément je n'estime gueres.* C'est avoir une disposition d'esprit plus admirable que tout le savoir du monde.

ARTICLE IX.

Réflexions sur la tolerance des Livres hérétiques.

Liberté de l'imprimerie en Hollande.

CE que nous avons dit dans la premiere Préface de ces Nouvelles, que l'on accorde à l'Imprimerie beaucoup de liberté en ce païs-ci, a été cause que quelques personnes nous ont fait savoir que c'est plûtôt un sujet de blâme que de louange, & qu'il y a plusieurs Catholiques qui prennent cette liberté pour une indifférence de Religion. L'un de ceux qui nous ont écrit sur cela, s'est avisé de nous défier de rien dire qui excusât cette tolerance, & il a même marqué que si nous n'en disions rien dans les Nouvelles de ce Mois, il prendroit notre silence pour une confession expresse, qu'il nous est impossible de satisfaire au défi. Voilà qui est plaisant. Répondons néanmoins quelque chose, mais avec protestation que si on s'avise de nous faire de pareils défis, soit publics, soit particuliers, & que nous n'y répondions pas le moindre mot, ce ne sera pas une marque que nous demeurions d'accord, ou de ceci, ou de cela. Nous avertissons le Public de bonne heure, que ce silence ne signifiera rien ni en ce cas là, ni en plusieurs autres. Venons au fait, sans répéter ce qui a déja été insinué Art. VI. Le Lecteur s'en souviendra bien.

S'il faut tolerer les Livres des Heretiques.

Ceux qui murmurent contre la tolerance des Livres des hérétiques, doivent savoir que toutes sortes d'esprits ne sont pas propres pour le joug de l'Inquisition. Il y en a qui raisonnent naturellement ainsi; *l'on défend le Livre d'un tel hérétique; il faut donc qu'il contienne des raisons que l'on ne peut réfuter.* Or comme rien ne sauroit être plus dangereux que de laisser croire au Public cette sorte de conséquences, l'intérêt de la vérité veut que l'on ne supprime point les Livres des hérétiques, mais que l'on y fasse de bonnes réponses que chacun puisse comparer avec leurs difficultez. Si l'on avoit à faire à des esprits qui fussent dans l'indolence & dans l'insensibilité, où l'on voit les Catholiques à l'égard des Livres défendus, peut-être se serviroit-on de leur remede, parce qu'on croiroit s'en pouvoir servir impunément. Encore ne sai-je si l'on ne se feroit pas un scrupule de ce qu'on croiroit ne retenir les gens dans son parti, que parce qu'on les empêcheroit de connoître les difficultez que les autres lui proposent. Il paroît du moins fort raisonnable de ne vouloir pas devoir la victoire à l'impossibilité où l'on met son ennemi de publier ses raisons; car où est l'extravagance qui ne triompheroit pas des véritez les plus sensibles, si on la soûtenoit de cette maniere? Quelles faussetez ne diton pas effrontément en présence de tout le monde, lors qu'on sait qu'on ne sera pas contredit? Il faut donc laisser aux Sectaires une liberté de contredire, qui soit comme une Lettre de créance aux Orthodoxes auprès de leurs Paroissiens. Au bout du compte sied-il bien à ceux qui se croient si assûrez de combattre pour la Vérité, de se défier si fort de leur cause? Après tout comme les Protestans ne sauroient songer sans rire aux terreurs paniques, & aux peines continuelles des Inquisiteurs de la Librairie, qui croiroient leur Religion en péril, si pour n'avoir pas bien fouillé dans les poches & dans les valises des passans, on avoit donné permission à quelque Livre de contre-bande de se fourrer dans la presse; comme, dis-je, les Protestans se moquent & se glorifient même de toutes ces inquietudes, ils ne doivent pas préparer un semblable divertissement aux Sociniens. On sait que Socin a regardé comme un triomphe, le soin qu'on prenoit d'empêcher que personne ne lût les Livres de ceux de sa Secte. *Vel ex hoc*, disoit-il, *possunt intelligere ipsos suos Doctores & Pastores Doctrinam ipsam suam suspectam falsitatis habere, & eam quam alter iste cœtus tradit veram esse suspicari, quod ab eo editos Libros, quantùm in ipsis est, ne suis legantur & curant & vetant.* Pourquoi le laisser dans cette agréable illusion? Pourquoi ne pas permettre à tout le monde de se convaincre, que les Sociniens ne payent que de chicaneries si méchantes, qu'on leur a fait voir qu'avec leurs

Foiblesse de ceux des Sociniens.

glofes on éluderoit tous les paſſages de l'Ecriture, qui prouvent que les femmes font des créatures humaines, je veux dire, de même eſpece que les hommes. Ce fut le ſujet d'un petit Livre qui parut fur la fin du dernier fiecle, *mulieres homines non eſſe*, auquel un nommé *Simon Gedicus*, Miniſtre du païs de Brandebourg, répondit fort férieuſement, n'ayant pas pris garde au but de l'Auteur, qui étoit de faire une Satyre violente contre les Sociniens; car en effet que peut-on imaginer de plus propre à les tourner en ridicules, ou de plus mortifiant, que de leur montrer que les gloſes avec leſquelles ils combattent la conſubſtantialité du Fils de Dieu, font capables d'empêcher qu'on ne prouve par l'Ecriture, que les femmes font des créatures humaines. Le P. Maimbourg a donné une idée fort mépriſable des Livres des Sociniens, dans les dernieres pages de ſon Hiſtoire de l'Arianiſme. Il dit qu'on n'y trouve que des paſſages auſquels les Peres ont mille fois répondu, lors que les anciens Hérétiques les ont alléguez, & que pour ce qui régarde les argumens, les Sociniens les vont prendre dans les Ecrits des Catholiques, *& s'en font honneur en diſſimulant les réponſes qu'ils y trouvent.* Et pourquoi donc empêche-t-on les Catholiques de voir librement une foibleſſe ſi pitoyable, qui les confirmeroit en la Foi? Je n'examine pas ces 2. faits du P. Maimbourg: je dis ſeulement qu'encore que les Orthodoxes ſe faſſent eux-mêmes beaucoup d'objections, il ne s'enſuit pas que l'on doive ſupprimer tous les Livres des hétérodoxes; car il faut demeurer d'accord, que pour l'ordinaire l'on ne voit pas ſi bien la force des objections dans les Livres *qui les réfutent. Il y a peu de gens qui faſſent comme Chryſippe, qui prit tant de ſoin de mettre les raiſons de ſon Adverſaire dans leur plus beau jour, qu'il ne put après cela les bien réfuter. *De Chryſippo † queri ſolent Stoïci dum ſtudioſè omnia conquiſierit contra ſenſus & perſpicuitatem, contraque omnem conſuetudinem, contraque rationem, ipſum ſibi reſpondentem inferiorem fuiſſe, itaque ab eo armatum eſſe Carneadem.* Je ne penſe pas qu'aujourd'hui l'on donne gueres ſujet de faire des plaintes ſemblables à celles des Stoïciens, car quand on apprehende que le Lecteur ne ſoit plus frappé de l'objection que de la réponſe, on fait en ſorte que l'objection ne paroiſſe pas, ou ne paroiſſe qu'avec un tour de reins qui la rend moins mal-faiſante. On imite cet Empereur qui croioit qu'il ne faloit pas attaquer un deſordre trop enraciné, de peur de commettre les Loix publiques, *omittere ‡ potius prævalida & adulta vitia quam hoc adſequi ut palàm fieret quibus flagitiis impares eſſemus.* Si l'on veut être aſſûré que les Livres de ſon parti triomphent de toutes les forces ennemies, il faut les confronter avec les Ecrits du parti contraire. Au reſte ceux qui n'entendent pas le Latin ſont avertis, qu'on a exprimé en François le ſens des paſſages qu'on vient de citer. Nous le faiſons presque toûjours.

Mauvaiſe foi des Auteurs dans l'expoſition des ſentimens qu'ils réfutent.

ARTICLE X.

Bibliotheca Anatomica, ſive recens in Anatomiâ inventorum Theſaurus locupletiſſimus, &c. Genevæ ſumptibus Joh. Antonii Chouet. 1685. 2. vol. in fol.

Nous ne rapportons pas tout le titre de cet Ouvrage, parce qu'on a pû le voir dans le 1. Tome de ces Nouvelles ⸸. Nous dîmes en le rapportant que l'Ouvrage n'étoit pas encore achevé, & nous fimes eſperer que nous en dirions bien des choſes quand nous l'aurions vû. Acquittons-nous aujourd'hui de notre promeſſe.

Il eſt certain que Meſſieurs le Clerc & Manget, Médecins de Geneve, auſquels l'on eſt redevable de la publication de cet Ouvrage, ont pris une peine qui apportera de grandes commoditez, car ils ont raſſemblé en un corps un grand nombre de Traitez d'Anatomie, compoſez par les plus habiles Auteurs de ce ſiecle, & par ce moyen ils nous fourniſſent une Anatomie générale, beaucoup plus parfaite que celles qui ont été compoſées par un même homme. Il y a long-tems qu'on a dit que pour faire quelque choſe d'achevé, il faudroit s'y attacher de telle ſorte qu'on ne s'appliquât point à d'autres. Ainſi l'on a lieu de croire qu'un habile Médecin, qui s'attache à la conſidération d'une des parties du corps humain, en traite plus ſavamment & plus exactement, que s'il les embraſſoit toutes; & par conſéquent cette Bibliotheque Anatomique doit avoir des avantages très-conſidérables, puis que c'eſt un Recueil des meilleures Pieces que de fort habiles gens nous ayent laiſſées, les uns ſur le ventre & ſur le foye comme Gliſſonius; les autres ſur les reins & ſur la rate comme Malpighi; les autres ſur le cerveau & ſur les nerfs comme Willis; les autres ſur le cœur comme Lower, & Harvée; les autres ſur les glandes comme Wharton; les autres ſur l'oreille comme M. du Vernay; les autres ſur les veines lactées & ſur les vaiſſeaux lymphatiques comme Bartholin; les autres ſur la reſpiration comme Swammerdam; les autres ſur les muſcles comme Stenon; les autres ſur la ſecrétion comme Guillaume Cole; les autres ſur le mouvement des membres comme Borelli, &c. Perſonne ne diſconviendra qu'il ne ſoit extrêmement commode de trouver enſemble tant de beaux Traitez; & que cette liaiſon ne ſoit fort propre à empêcher qu'un jour on ne les cherche vainement dans les Boutiques des Libraires.

Divers Traités d'Anatomie raſſemblés dans cet Ouvrage.

Mais ces deux Meſſieurs ne ſe ſont pas contentez de ramaſſer toutes ces Pieces diſperſées, & de leur donner une ſituation convenable; ils y ont joint auſſi des ſommaires & des notes, qui nonobſtant leur briéveté ne laiſſent pas d'inſtruire beaucoup. Outre cela ils ont ſuppléé de leur propre fond quelques Traitez qu'ils ne trouvoient pas, & qui leur ſembloient néceſſaires. Tels ſont ceux qu'ils ont employez ſans nom d'Auteur, & qu'ils marquent ſimplement avoir été tirez *ex variis*. Le premier de cette nature eſt l'hiſtoire de la *chiliſication*, où ils ont rapporté de grands extraits du Traité de Gliſſonius, *de ventriculo & inteſtinis*, ſans qu'il faille s'imaginer pour cela qu'une même choſe ait été rapportée deux fois, car lors qu'ils ont publié l'Ouvrage même de Gliſſonius au commencement de cette Bibliotheque, ils en ont retranché beaucoup, ſa prolixité les ayant contraints de laiſſer ſes raiſonnemens, & de ſe réduire à ce qui touchoit plus préciſément la deſcription des parties. La 2. Piece qu'ils ont ſuppléée eſt le Traité *de Veſicâ & Ureteribus*, où ils rapportent l'Hiſtoire de la Veſſie monſtrueuſe de Caſaubon. Cette Hiſtoire

Autres ſortes de Pieces qu'on y a ſuppleées.

* Conferez ceci avec ce qui eſt dit dans le *Dict. Hiſt. & Crit.* Art. CHRYSIPPE le Philoſophe. Rem. G. à la fin.

† *Cicer. acad.* 4.

‡ *Tacite annal.* 3.

⸸ Dans le mois de Juin 1684. No. IV. du Catalogue.

re vient originairement du fameux M. de Mayerne, Médecin du Roi d'Angleterre, quoi que Brouard s'en soit dit l'Auteur en l'envoyant à Beverovicius, Médecin de Dordrecht, qui l'a inférée dans son Livre *de calculo*. Ils rapportent aussi la description de la Vessie d'un homme qui avoit été taillé de la pierre à Paris, & pour cela ils ont traduit en Latin les 2. Lettres, que M. Drelincourt avoit écrites sur ce sujet à M. Valot, Premier Médecin du Roi Très-Chretien. La 3. Piece s'intitule *glandularum renalium historia*. Ils y ramassent les sentimens de tous ceux qui en ont écrit, & ils y réfutent Petruccius, Médecin de Rome, qui croit avoir démontré qu'en cet endroit-là le sang circule tout à rebours, passant dans ces glandes par les veines, & des glandes dans les arteres avec l'atrabile, pour s'aller vuider dans les reins. Ces Messieurs font voir l'absurdité de ce sentiment, & appuyent celui de Silvius touchant l'usage de ces glandes. Cette matiere a toûjours passé pour fort obscure, & l'est encore aujourd'hui. La 4. Piece est *de mammis & lactis secretione*. C'est celle qu'ils ont le plus travaillée. On voit par les sentimens de plusieurs Auteurs qu'ils rapportent, qu'il n'y a que M. Malpighi qui ait dit quelque chose d'exact sur la structure de cet organe, mais comme ç'a été en peu de mots & par occasion dans son Traité de la rate, & qu'il n'a point examiné la separation du lait, ils ont crû qu'ils devoient donner une description plus ample de cette partie. Dans cette vûë ils ont fait diverses experiences, qui leur ont infiniment servi à pénétrer la structure des mammelles, & les voyes par où la matiere du lait s'y rend & s'y sépare. Ce qu'ils en disent est fort curieux.

Remarquons aussi qu'ils ont traduit en Latin deux Traitez fort considérables. Le 1. est celui des organes de l'ouïe composé par M. du Verney, l'un des plus estimez Anatomistes de l'Europe. Ce même Livre a été traduit en même temps en la même Langue à Nuremberg. L'autre est un Livret Italien fait par M. Zambeccari touchant divers animaux qui ont vécu sans aucune incommodité sensible, aprés l'extirpation non seulement de la rate, mais aussi de l'un des reins, & d'une partie des boyaux.

Ouvrages manuscrits qu'on y a ajoutés.

Enfin nous devons apprendre au Lecteur, qu'il trouvera dans cet Ouvrage quelques Pieces qui n'avoient jamais été imprimées: en 1. lieu, une Dissertation de M. Malpighi *de utero, & cornuum vegetatione*. 2. une Lettre du même Auteur à M. Bonfiliolo, où il explique plusieurs choses qui regardent tous ses Ouvrages. 3. deux petits Poemes de M. Spon le pere sur les Muscles. 4. le Traité de M. Drelincourt sur la conception, ou le Systême *de humano fœtu*, dont nous avons si souvent parlé * comme d'un simple Manuscrit, ne sachant pas qu'il eût été inseré dans la Bibliotheque Anatomique de Geneve. Je ne saurois bien dire si ce bel Ouvrage aura été imprimé sur une copie, à laquelle l'Auteur eût mis la derniere main. On le saura bien-tôt par le moyen de l'édition que l'Auteur prépare lui-même. Ces Messieurs avoient esperé la Neurologie de M. Vieussens, Médecin de Montpellier, mais il a trouvé plus à son goût de la faire imprimer lui-même à part.

ARTICLE XI.

Drelincurtii de tunicâ fœtûs Allentoïde Meletemata. De tunicâ Chorio animadversiones. De membranâ fœtûs ugninâ castigationes. De fœtuum pileolo sive galeâ emendationes. Lugd. Batavorum apud Cornel. Boutesteyn. 1685. in 12.

CEs 4. titres sont chacun à la tête d'un Traité particulier; cependant nous les joignons ensemble, parce que nous ne ferons qu'un seul article des 4. Traitez que M. Drelincourt nous donne ici, comme un prélude de son Systême, & comme une suite des *hypomnemata de humani fœtûs membranis*, dont nous avons parlé dans les dernieres Nouvelles de † Juin. Il continuë à remarquer les bévûës des Médecins du siecle passé & du nôtre, touchant les Membranes du *fœtus*. Il leur a rendu justice dans son Traité *de Ovis*, mais depuis ce temps-là il les berne d'importance, pour les fausses & quelque fois chimeriques imaginations qu'ils ont débitées.

A l'égard de l'*Allantoïs*, il rejette l'opinion de ceux qui la font commune à toutes sortes d'animaux, ou qui n'en reconnoissent point du tout, ou qui la donnent à toutes les bêtes. Il soûtient qu'elle ne se trouve que dans les animaux qui ruminent, & qu'elle est étenduë d'une trompe à l'autre par le fond de *l'uterus*, entre le *chorion* & *l'amnios*. Il réfute beaucoup d'autres erreurs, tant sur la maniere dont elle se forme, que sur ses usages, &c.

De la formation du fœtus.

Il n'en réfute gueres moins à l'égard du *chorion* & de *l'amnios*. Je ne particularise pas ces erreurs, je croi que mon Lecteur aimera mieux que je lui marque les principes sur lesquels l'Auteur les a condamnées. Il croit qu'il n'y a que 2. tuniques dans le *fœtus* humain qui se forment dans l'ovaire comme les 2. coques d'un œuf; que lors que l'œuf est rendu fecond dans la matrice, il s'y forme un embryon au milieu de la lymphe qu'il enferme; que cet embryon entouré de ces deux tuniques qui sont entourées de *l'uterus*, n'a point encore d'attache avec *l'uterus*: qu'aussi s'en échappe-t-il souvent tout entier, comme il paroît par les œufs que les femmes rendent, & par leurs frequens avortemens jusqu'au 30. & 40. jour de la grossesse; que pendant ce temps-là l'embryon jette ses filets umbilicaux par le milieu de la lymphe, & perce peu-à-peu par ces petites racines ses deux tuniques, comme un germe de semence passe au travers de sa mouelle, & perce ses enveloppes; que ces 2. tuniques percées par les racines umbilicales, s'attachent à *l'uterus* de part & d'autre, & y forment de petits globules qui s'accouplent peu-à-peu, & qui enfin y font *un placenta*; que ce *placenta* est donc entre les tuniques de l'embryon & *l'uterus*, & qu'il fait qu'en cet endroit-là les tuniques ne touchent point à *l'uterus*, où par tout ailleurs le *chorion* s'enracine peu-à-peu: d'où il s'ensuit qu'il tient tout à *l'uterus*, ou médiatement, ou immédiatement; que comme les 2. tuniques étoient unies l'une à l'autre dans l'ovaire, dans le passage des trompes & dans *l'uterus* avant la conception, aussi demeurent-elles unies après la conception, tout de même que celles d'un œuf sont étroitement liées entre

* Art. XI. du mois de Mai, & Art. VII, du mois de Juin de cette année.

† Art. VII.

entre elles, après la conception du poulet; que cela est évident aux embryons & aux fœtus, où les deux tuniques sont entrelassées d'une infinité de petits filets, qui les attachent l'une à l'autre de telle sorte, que *l'amnios* est tissue ou collée avec le *chorion* dans toute sa rondeur, aussi bien au *placenta* qu'ailleurs; que l'*amnios* contient les liqueurs confuses du *fœtus*; que le *fœtus* y nage comme un poisson; qu'elles s'augmentent à mesure qu'il s'approche de son terme, parce qu'il urine un peu; que son nombril traverse toutes ses eaux; qu'il perce les 2. tuniques; qu'il se forme lui-même son *placenta* entre l'*uterus* & une partie du *chorion*; que le *placenta* n'a qu'une veine, mais 2. arteres sans *ouraque*. Voilà les principes sur lesquels M. Drelincourt se fonde, pour réfuter ceux qui n'ont pas étudié le grand Livre de la Nature aussi bien que lui.

Et d'une certaine tunique que les enfans aportent quelquefois en naissant.

Mais que dit-il d'une certaine tunique avec laquelle quelques enfans viennent au monde, & que l'on prend pour un signe de bonheur; d'où est venu le proverbe *il est né coeffé*? Il croit que c'est un lambeau de l'une des autres qui se crevent pour l'ordinaire à la naissance des enfans. Je dis pour l'ordinaire, car il arrive quelquefois qu'un fœtus sort avec son *placenta*, & nageant encore dans ses eaux. Harvée en a vû, mais cela est très-rare. L'ordinaire est donc qu'un fœtus creve ses tuniques, ou si elles sont trop fortes, que la sage-femme y porte le doigt pour les percer. Alors les eaux s'écoulent, l'enfant sort, & ensuite l'arriere-faix, qui est le *placenta* fermement attaché aux deux membranes. Or il arrive quelquefois qu'un *fœtus* perçant ses membranes, entraîne avec lui un morceau ou de l'une d'elles ou de toutes les deux encore unies, & c'est ce qui a donné lieu à mille contes & à mille superstitions ridicules. Qu'on voye le commentaire de Casaubon sur l'endroit de la vie d'Antonin Diadumene, où Ælius Lampridius remarque, que les sages-femmes se saisissent de la coeffe naturelle des enfans, pour la vendre à des Avocats qui ont la crédulité de s'imaginer qu'ils en tireront de grands avantages. L'Auteur se moque de ceux qui content qu'il y a des enfans qui naissent tout enveloppez de *l'amnios*, & vêtus à la maniere d'un Moine, marque évidente qu'ils sont destinez à la vie monastique par la providence de Dieu. A propos de quoi il rapporte ce qu'a dit le Médecin Duval, qu'un mari jaloux donna mille coups de poing à sa femme nouvellement accouchée d'un enfant ainsi vêtu, parce qu'il s'imagina qu'un Cordelier qui hantoit chez lui avoit formé cette créature. Je serois trop long si je voulois rapporter toutes les chimeres que M. Drelincourt réfute, tant sur le sujet des enfans qui naissent coeffez, que sur les autres matieres qu'il a traitées depuis son Traité *de Conceptione* inclusivement. On peut compter jusqu'à 262. articles, où il prétend repousser l'erreur, & il y a tel article où il parle de plusieurs fautes *.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *La Vie du Vicomte de Turenne, Maréchal Général des camps & Armées du Roi, Colonel Général de la Cavalerie légere de France & Gouverneur du haut & bas Limosin, par M. du Buisson,* † *premier Capitaine & Major du Regiment de Verdelin.* A Cologne, ou plûtôt à la Haye chez van Bulderen. 1685. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

IL y a beaucoup d'apparence que celui qui nous donne cette vie de M. de Turenne, est l'Auteur *de la conduite de Mars*, dont nous parlâmes dans les Nouvelles du mois passé ‡. Il écrit fort agréablement, & ne s'arrête pas trop sur les choses. Quoi qu'il n'écrive que les actions d'un seul homme, il s'est néanmoins passé peu de choses mémorables dans ce siecle (j'entens celles où la France a eu quelque part) dont il ne fasse mention; & cela étoit fort nécessaire afin qu'on vît mieux la suite & la liaison des évenemens, qui devoient entrer de toute nécessité dans cet Ouvrage. Il ne faut point douter qu'il n'y ait en France quelque plume de réputation, qui travaille d'office à l'Histoire de M. de Turenne. Il a fait trop d'honneur à son illustre Maison pour qu'elle néglige de lui trouver un Historien. Mais je ne sai si cet Historien dira tout ce que celui-ci a osé dire. Ce n'est pas qu'il ait rien dit qui puisse préjudicier à la mémoire de ce fameux Capitaine: bien loin de là, on diroit qu'il a aspiré au titre de Panegyriste, & dans le fond il eût été mal aisé de ne pas agir sur ce pied-là; car c'étoit un homme qui ayant acquis du côté des armes une gloire presque infinie, ne l'obscurcissoit par aucun de ces défauts qui se trouvent assez souvent dans les plus fameux guerriers; la vanité, la cruauté, l'avarice, la débauche, l'impieté, l'injustice, &c. Mais enfin cet Auteur s'est donné des libertez, à l'égard de plusieurs personnes très-importantes, que tout le monde ne prendra pas assûrément. Il faut le voir sur tout quand il parle de la derniere guerre civile, & de quelques incidens de la derniere guerre d'Allemagne. On s'étonnera avec raison qu'il n'ait presque rien dit de la Campagne de 1673. car encore que M. de Turenne y ait apparemment essuyé le plus sensible chagrin de sa vie, à cause qu'à sa barbe, par des ruses de guerre & sans tirer aucun coup de pistolet, M. de Montecuculi se joignit avec l'Armée de Hollande dans le païs de Cologne; ce qui fut cause qu'il falut abandonner presque toutes les conquêtes de l'an 1672. encore, dis-je, qu'en ce temps-là M. de Turenne ait eu le cruel chagrin de se voir surmonté dans son fort, il étoit du devoir de l'Historien de donner une juste étenduë à cet exploit de l'Armée Imperiale. On trouvera peut-être que l'Auteur n'a pas toûjours rapporté les évenemens selon leur ordre, mais ce sont de petites fautes où les plus fameux Historiographes ne font pas scrupule de tomber. Ils ne le feroient pas s'ils consultoient bien la Gazette, où ils verroient la date de chaque chose. C'est le plus grand profit qu'un Historien puisse tirer de la Gazette, car d'ailleurs il ne faut pas trop se fier à ce qu'elle dit, soit que les mauvaises correspondances, soit que des raisons d'Etat l'empêchent de dire la vérité. On croit que si M. de Turenne avoit encore vécu 15. jours, il auroit eu sa revanche avec usure; mais la destinée de M. de Montecuculi voulut encore lui faire un sacrifice de ce grand Capitaine François.

Mortification que M. de Turenne eut en 1673.

Ana-

* Voyez la suite de cet Ouvrage dans le mois suivant, Art. VI.

† C'est un nom supposé. Voyez la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 27. ou l'on trouve diverses remarques sur cet Ouvrage.

‡ No. I. du Catalogue.

II. *Anatomia & contemplatio nonnullorum naturæ invisibilium secretorum, comprehensorum epistolis quibusdam scriptis ad illustre inclytæ Societatis Regiæ Londinensis Collegium, ab Antonio de Leeuwenhoek ejusdem Societatis Regiæ membro.* Lugd. Batavorum apud Cornelium Boutesteyn. 1685. in 4.

Précis de cet Ouvrage.

ON sait assez que cet Auteur a porté les Microscopes à un degré de perfection extraordinaire, & qu'il a découvert par leur moyen mille choses curieuses & incroyables. A mesure qu'il les découvroit, il en faisoit part à l'illustre Societé Royale d'Angleterre, qui n'a pas manqué d'en faire mention dans son Journal. Mais ceux qui n'entendent pas l'Anglois ont tant souhaité de savoir ces découvertes, que pour satisfaire leur curiosité, M. Leeuwenhoek s'est résolu à les publier en Flamand & en Latin. Il nous donne ici trois Lettres, dont la 1. nous décrit fort exactement les figures des parties insensibles de plusieurs sortes de vin & sur tout des parties qu'il nomme salines. La 2. nous décrit la nature des parties insensibles du cerveau de plusieurs bêtes, & contient plusieurs belles observations sur la matiere que les Médecins nomment *calx* dans les gouteux, & sur les écailles, &c. La 3. traite de la génération des grenouilles, & de quelques autres choses qui en dépendent. Tout cela mérite d'être consideré avec soin.

III. *Réponse à l'Apologie pour la Réformation, pour les Reformateurs, & pour les Réformez, où l'on traite de l'etat Monastique; des Veuves tant Seculieres que Religieuses; des 2. 3. 4. & autres nôces; des qualitez d'un véritable Martyr; des cérémonies Ecclésiastiques; de la Sainte Ecriture; des extases & visions, & de quelques autres matieres de Religion.* A Paris chez Etienne Michallet. 1685. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

L'Auteur de ce Livre est un Avocat qui s'appelle M. Ferrand. Il s'est acquis beaucoup de réputation par ses Réflexions sur la Religion Chretienne, & par son Commentaire Latin sur les Pseaumes. Il s'est fort appliqué à l'étude de l'Hébreu, ce qui est fort rare en France sur tout parmi les Jurisconsultes. Cette sorte d'étude ne l'empêche pas de lire les Peres avec une grande application; il en cite un si prodigieux nombre de passages, qu'on diroit que son Livre n'en est qu'un tissu perpetuel. Au reste il écrit avec une si grande modération, qu'il craint de se servir d'un mot trop rude, lors qu'il dit aux gens qu'ils se trompent. Cependant il ne blâme point ceux qui font mourir les Herétiques. A la vérité il trouve plus raisonnable de ne point pousser la séverité jusques-là, mais enfin il déclare nettement, *que comme il croit qu'il est permis de punir les Hérétiques du dernier supplice, il ne condamne pas ceux qui les y livrent.* Il a mis un fort long discours à la téte de son Ouvrage, pour faire voir que si sa Majesté Très-Chretienne exposoit les Huguenots à des peines très-rigoureuses, il ne feroit rien qui ne fût conforme à la pratique des plus pieux Empereurs, & à la doctrine de Saint Augustin. Cela montre que la modération du stile est un signe fort équivoque. Nous ne saurions nous etendre sur toutes les choses qui sont contenues dans ce Livre; nous dirons seulement en gros, qu'on y trouvera de fort beaux Recueils sur toutes les matieres énoncées dans le titre, & principalement sur les vœux du celibat. L'Auteur cite un Livre Hébreu qui n'a point été encore traduit, intitulé *Annales des Rois de France & des Rois de la Maison Othomane*, & composé par Joseph le Prêtre. On y trouve de grandes listes des gens qui sont morts pour la Religion Judaïque durant les Croisades, d'où l'Auteur infere que les Religions les plus fausses se glorifient de leurs Martyrs.

Et d'un autre du même Auteur.

Il a publié un autre Livre en même temps, qui a pour titre, *Traité de l'Eglise contre les Hérétiques, principalement contre les Calvinistes.* Il s'attache en particulier aux Ouvrages que l'illustre M. Claude a publiez sur cette matiere, & il pose en fait que quand même l'Eglis Romaine seroit idolâtre, les Protestans n'auroient point eu droit de la quitter. C'est assurément le plus court chemin que l'on puisse prendre dans cette dispute; car pendant qu'on s'amusera d'un côté à soûtenir que les Protestans sont des calomniateurs; & de l'autre, que l'Eglise Romaine est la Babylone de l'Apocalipse; que gagnera-t-on? Tout homme qui a devant les mains un espace immense de seize siecles, & de cent mille volumes, soûtiendra & niera tout ce qu'il voudra, & jamais les faits ne lui manqueront. Ainsi l'Auteur a fort bien fait de réduire toute cette controverse à un seul article; c'est l'avoir poussée dans un défilé où il faudra que l'un ou l'autre des deux partis montre bien-tôt sa foiblesse, si les Peres ne viennent alternativement au secours des uns & des autres, pour faire durer le combat, selon leur coûtume. Comme M. Ferrand a ses Magazins de l'Histoire Ecclésiastique bien fournis, & qu'il a sur tout fort étudié l'affaire des Donatistes, il pourra soûtenir un long choc dans son défilé. Il ne fait pas apparemment qu'on imprime une Réponse * au dernier Livre de M. Nicolle †, qui obligera les Controversistes à chercher un nouveau terrain, & à recommencer la dispute de l'Eglise sur nouveaux frais. Flatez-vous après cela de l'esperance de voir finir une Controverse.

Ante pererratis amborum finibus exul
Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim.

IV. *Lucrece de la nature des choses, avec des remarques sur les endroits les plus difficiles. Traduction nouvelle.* A Paris chez Thomas Guillain. 1685. 2. voll. in 8.

Eloge de Lucrece.

IL paroît dans la versification de Lucrece tant de dispositions à l'éloquence, que s'il eût vécu du temps d'Auguste, il auroit pû disputer le pas à Virgile. Mais 30. ou 40. ans de plus ou de moins mettent une étrange difference entre deux Auteurs. Les Poëtes qui vivoient sous Henri IV. & ceux qui ont vécu sous la minorité de Louïs XIV. nous en fournissent une preuve à quoi il n'y a rien à repliquer. Il y a pourtant des Critiques qui ont mis Lucrece au dessus de tous les Auteurs Latins. C'est trop, il suffit de lui donner place parmi les bons. Or comme il faut bien posseder la Langue Latine & la Physique, pour bien entendre l'original de ce Poëte, il étoit fort nécessaire qu'on nous en donnât une meilleure Version que cel-le

* Voyez en le precis, Art. I. du mois d'Avril 1686.

† Voyez le mois de Novembre 1684. Art. I.

le de M. l'Abbé de Marolles. M. des Coutures s'est chargé de ce soin-là avec beaucoup de succès. Il a joint à sa traduction quelques Notes fort savantes, qui font souhaiter qu'il en eût donné un plus grand nombre, mais on approuve extrêmement qu'il ait coupé court celles du 4. Livre, à cause des impudicitez dont il est plein. Jamais homme ne s'est exprimé plus vivement que Lucrece sur ces choses-là, de sorte que si le Traducteur l'eût voulu suivre, il eût parlé un langage fort scandaleux. Il n'a eu garde de le faire, & il a pris le meilleur tour qui se pouvoit, ayant dessein de faire connoître aux Dames un Philosophe qui ne leur est pas trop connu. Il dispute quelquefois contre le fameux Gassendi, le Heros de la Secte dont Lucrece a expliqué les principes, & c'est une marque que ce nouveau Traducteur ne s'est pas arrêté à ce que les autres avoient dit. Nous pourrons en dire davantage une autre fois, puisque nous sommes contraints de nous arrêter ici faute de place. La même raison nous empêche de parler d'une Dissertation de M. le Professeur Spanheim, contre les PP. Maimbourg & Alexandre au sujet des Iconoclastes. *. Ce sera de la matiere pour le mois qui vient.

On trouve chez le Sieur Mortier à Amsterdam, Entretiens doux & affectueux pour tous les jours de l'Avent & du Carême, avec des Cantiques, par le R. P. Crasset de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Etienne Michallet. 1685. *Il étoit d'autant plus nécessaire de donner cet avertissement au Public, qu'on ne s'avise gueres de penser qu'il y ait à Amsterdam des Livres de cette nature. On trouve aussi chez le même le Traité des Sibylles dudit P. Crasset, Nouvelle Méthode pour apprendre facilement la Géographie, par le Sieur Robbe, 2. édition, Traité du nivellement par M. Picard, & plusieurs autres Livres nouveaux.*

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1685.

ARTICLE I.

Petri Petiti Philosophi, & Doct. Medic. de Amazonibus *dissertatio, qua an verè extiterint nec-ne variis ultro citroque conjecturis & argumentis disputatur. Multa etiam ad eam gentem pertinentia ex antiquis monumentis eruuntur atque illustrantur.* C'est-à-dire, *Examen de la question s'il y eut des Amazones.* Lutetiæ Parisiorum è Typographia Andreæ Cramoisi. 1685. in 12.

S'il y a quelque chose de vrai dans les Histoires fabuleuses.

LA premiere chose que fait cet Auteur est d'examiner si les Histoires dont tout le monde parle, peuvent être absolument fabuleuses, & il rapporte le sentiment de quelques graves Auteurs qui soûtiennent, que tout ce qui se conserve par la tradition ou par les Livres, est vray, quant à la substance du fait, & que les hommes ne parleroient jamais d'une chose, si elle n'étoit véritable à tout le moins dans son fondement. C'est ce qui a fait dire à quelques-uns, que les faux miracles dont le nombre est infini, supposent qu'il y en a eu de vrais; & par le même principe bien des gens se persuadent, que puis qu'on parle tant des Sorciers & des Magiciens, il faut qu'il en soit quelque chose. Ce principe meriteroit d'être traité à plein fond. Schookius, si connu par la multitude de ses Ouvrages, l'a un peu examiné dans son Livre *de fabulâ Hamelensi*, & il n'y a pas long-temps qu'un Professeur de Helmstad, nommé *Eisenhart*, l'a aussi examiné dans sa Dissertation *de fide Historicâ*; mais il semble que cette matiere n'ait pas été encore bien approfondie. On ne trouvera pas étrange que l'Auteur, qui seroit fort propre à le faire, parce qu'il est fort sçavant dans les belles Lettres, & outre cela Philosophe & Médecin, n'en ait parlé qu'en passant, puisque son dessein l'appelloit ailleurs, savoir dans sa République des Amazones.

Qu'il y a eu des Amazones.

Il se propose d'en établir l'existence que plusieurs révoquent en doute, tant ils croient difficile qu'une Communauté de femmes sans aucun homme ait pû subsister long-temps, & faire la guerre aux peuples voisins avec beaucoup de succès, & entreprendre même de longues expéditions. Voilà le fondement sur lequel Strabon s'appuye, pour nier qu'il y ait eu autrefois des Amazones. Cette raison est beaucoup plus forte que celle de Palephatus, qui disoit que puis qu'on ne voyoit plus une telle République, il faloit conclure qu'elle n'avoit jamais existé; car il prétendoit que tout ce qui s'est fait anciennement se fait encore, & se fera à l'avenir. C'est une pauvre raison. Ce qu'il ajoûtoit, que les Amazones étoient des Soldats déguisez en femmes, & que de là vint que l'on les prit pour des femmes, est encore plus ridicule. Il vaudroit

* Voyez l'Art. IX.

droit mieux dire avec quelques-uns, que cette fameuse République étoit mêlée d'hommes & de femmes, mais de telle sorte que les femmes en avoient le commandement, & qu'elles se mêloient de la guerre plus que les hommes. Quoy que cela soit peu vrai-semblable, il est néanmoins certain que Pline & Pomponius Mela font mention d'un peuple Scythe, où les femmes dominoient sur l'autre sexe, & ils remarquent que c'étoit là le regne des Amazones. Hippocrate parlant de ce même peuple (c'étoient les Sauromates) n'en dit pas tout-à-fait autant, mais il touche une chose qui rend fort croyable la bravoure des femmes de ce païs-là, c'est qu'il y avoit une loi qui condamnoit les filles à demeurer vierges, jusques à ce qu'elles eussent tué trois hommes du païs ennemi. On les marioit après cela, & on les exemptoit de toutes les fonctions militaires, hormis dans les cas de nécessité. L'expédient n'étoit pas mauvais pour leur inspirer du courage. On pourra le comparer si l'on veut à la méthode, dont on conte que les anciens Majorquins se servoient, pour apprendre à leurs enfans à bien tirer. C'étoit de ne leur donner à déjeuner que ce qu'ils auroient abatu à coups de fléche du lieu où on le pendoit.

Moyen d'inspirer la bravoure aux femmes.

L'Auteur ne nie pas absolument le mélange que quelques-uns supposent pour mieux expliquer la difficulté, & qu'ils fondent même sur le témoignage de l'Histoire, mais il croit que puis qu'on a tant parlé d'une République d'Amazones, composée seulement de femmes, elles ont été en cet état dans un certain temps. Il se fonde sur un passage de Justin qui contient l'occasion ou l'origine de cet état; & afin que la chose paroisse plus vrai-semblable, il rapporte, après Eneas Silvius, qu'on a vû dans la Boheme pendant sept ans une République toute semblable à celle des Amazones, & fondée par la valeur d'une fille nommée *Valasca*. Il cite Cardan qui a dit, sur la foi de diverses Relations, qu'il y a dans le nouveau monde des Communautez de femmes guerrieres. Il n'oublie pas la grande riviere des Amazones, ni ce que l'on dit qu'encore aujourd'hui dans l'Afrique, il y a un Royaume composé de seules femmes qui tuent tous les garçons qu'elles produisent, du commerce qu'elles ont de temps en temps avec les peuples voisins. Il cite la nouvelle description de l'Ethiopie Orientale, qu'on a traduite depuis peu du Portugais d'un Jacobin, nommé Jean *dos Santos*, & qui témoigne qu'on voit dans ce païs-là des Etats fort semblables à celui des anciennes Amazones, si ce n'est en ce que la Reine n'a pas la même liberté qu'ont les autres de sortir de la condition de fille. Enfin il allegue dans un antre endroit M. Thevenot, qui nous apprend, dans ses Relations de la Mengrelie, qu'il y a des peuples sur le Caucase remplis de femmes guerrieres, qui font des courses dans la Moscovie, & qui se battent souvent avec les Tartares Kalmuques. Comme tout cela n'est pas capable de reduire certains esprits, qui se font une gloire de leur incrédulité; l'Auteur s'en va les prendre d'un autre sens, après avoir dit avec beaucoup de raison, que ceux qui nient la plûpart des choses qu'ils voient dans les anciennes histoires, le font ordinairement par un principe de vanité. D'où l'on peut connoître de plus en plus l'étrange bassesse de l'homme; il ne sauroit se guerir d'un mal que par un autre. Peu de gens ont assez d'esprit pour ne pas croire toutes les opinions populaires, & ceux qui s'en moquent ne le font que pour insulter à leur prochain, & pour se distinguer de la foule.

Pais où elles sont guerrieres.

La nouvelle maniere dont on attaque ici les incrédules, est de leur montrer que la difference des climats produit une grande diversité d'humeurs, & que le païs des anciennes Amazones a eu des dispositions particulieres, pour leur donner un temperament robuste & beaucoup de ferocité. Les preuves qu'on en apporte plairont sans doute, à cause de l'érudition agréablement diversifiée qu'elles contiennent. On ajoûte à cela ce que peut faire l'éducation. Je ne croi pas que ceux qui examineront bien cet endroit, osent nier que la maniere dont on éleve les femmes ne soit la principale raison pourquoi elles tiennent si peu du naturel des Amazones; d'où il s'ensuit que si on les accoûtumoit dès l'enfance, indifferemment comme les garçons, à manier l'épée & le pistolet, à se battre, & à s'attacher aux exercices les plus penibles, elles seroient à peu près aussi propres à la guerre que les hommes. On en sauroit que dire si la Republique de Platon s'établissoit quelque part, puis qu'on y feroit pratiquer aux enfans de l'un & de l'autre sexe tous les mêmes exercices. L'Auteur recherche pourquoi l'on n'a point suivi ces idées de Platon, & il en donne ces 3. causes; la 1. qu'on a craint que les femmes ne fissent trop les maîtresses; car si l'éducation que l'on pratique présentement, n'empêche pas qu'il ne soit très-mal aisé de les contenir dans leur devoir, & qu'il n'y en ait plusieurs qui donnent bien de la peine à leurs maris, que seroit-ce, dit-il, si une autre éducation les rendoit plus hardies, & plus robustes, & propres aux armes? La 2. raison est qu'on a eu peur de leur infidélité, comme si en s'armant du casque & de la cuirasse elles devoient se dépouiller de toute honte. La 3. qu'on n'a pas voulu se priver du plaisir qu'un mari tire de leur beauté, de leurs agrémens & de leurs charmes, qui sont des choses qu'une éducation & des emplois semblables aux nôtres leur feroient perdre, & que même les personnes sages ne doivent pas mépriser, dit l'Auteur, parmi tant de chagrins de la vie, & de fatigues du mariage. Je n'aurois pas tiré ces remarques de son Latin, si je n'avois consideré qu'il est important au beau sexe, qu'il sçache ce que l'on publie contre luy: car c'est luy fournir l'occasion de faire son Apologie, ou par le moyen de quelqu'une de ces Dames qui écrivent si bien presentement, ou si elles n'en veulent pas prendre la peine, par le moyen de cent Ecrivains officieux, qui se feront une joie de leur fournir toute sorte d'armes offensives & defensives. L'Auteur finit la premiere partie de son Ouvrage par l'examen de quelques difficultez.

Pourquoi on les éleve d'une maniere delicate.

Il traite fort sçavamment dans l'autre partie de la maniere de s'habiller des Amazones, de leurs armes, & de leurs Monumens. Pour ce qui est des habits on trouve par les Médailles, qu'elles les portoient comme les hommes, mais d'autres Médailles nous les représentent habillées à la maniere de leur sexe. Quelques Auteurs ont débité qu'elles se brûloient la mammelle droite; d'autres, qu'elles se contentoient de la tenir plus petite que la gauche, & qu'elles la découvroient dans les combats. On verra ici la discussion de tous ces points, & de la cause finale de cette conduite, & apparemment on sera du goût de M. Petit, qui ne trouve pas fort bonnes les raisons que les Anciens en ont apportées,

De la coûtume que les Amazones avoient de se brûler la mammelle droite.

 non

non pas même celle d'Hippocrate, savoir que les Amazones en usoient ainsi, afin que leur bras droit profitant de la nourriture qui eût été portée au teton, en devint beaucoup plus robuste. A l'occasion de cela l'on rapporte une raison toute semblable donnée par Aristote pourquoy les boiteux aiment le sexe, ou plûtot on rapporte cette raison, parce qu'après avoir dit que les Amazones tordoient les jambes à leurs enfans mâles, afin de demeurer toûjours les Maîtresses, on a rapporté une conversation qu'elles eurent avec les Scythes. Ceux-ci voulant terminer à l'amiable la guerre qu'ils leur faisoient, tâcherent de leur persuader de se rendre à eux, & croyant les prendre par leur foible, leur représenterent qu'en ce cas-là elles ne seroient plus caressées par des boiteux, mais par des hommes bien faits. On leur ferma la bouche par cette réponse, *que les boiteux sont de tres-bons mâles*, ce qui est depuis passé en Proverbe parmi les Grecs ἄριστα * χωλὸς οἰφεῖ.

De leurs armes & de leurs expéditions.

Ce que l'Auteur dit de leurs armes est fort savant, & illustré par beaucoup de belles Médailles. Il explique par occasion non seulement la figure de ces boucliers mysterieux que les Romains appelloient *ancylia*, mais aussi plusieurs autres choses difficiles. Ce qui suit dit pour le reste de ce Traité, où l'on voit par tout quelque correction, ou quelque explication incidente très-curieuse. Il nous parle après cela des principales expéditions des Amazones, qui sont la guerre qu'elles firent au Roi Priam, le secours qu'elles luy amenerent durant le siége de Troye, & l'irruption qu'elles firent dans l'Attique, pour se venger de Thesée qui avoit enlevé Antiope. Pour l'expédition dans l'Isle d'Achille aux embouchures du Danube, c'est une imagination de Philostrate, qui ne tourne nullement à leur honneur, car elles paroissent ou peu s'en faut avec autant d'impieté, que l'on en voie dans *le festin de Pierre*, ce qui est contre le naturel des femmes. Il est vray que Philostrate n'est pas le seul qui ait représenté les Amazones comme des impies. Apollonius nous les décrit comme des Diablesses, qui n'avoient ni foi ni loi.

De leurs monumens.

A l'égard de leurs Monumens, c'est-à-dire, de toutes les choses qui ont conservé la memoire de ces femmes belliqueuses, on ne sauroit assez admirer les recherches de M. Petit. Il nous parle d'abord de la Ville de Themiscire, Capitale de leur Etat, située dans la Cappadoce assez près d'une riviere fameuse, nommée *Thermodon*, sur laquelle il fait diverses remarques. Il en fait ensuite plusieurs sur Ephese, & sur le Temple de Diane, deux Ouvrages des Amazones, & sur un passage de Dionisius Afer, qui porte qu'elles bâtirent un Temple à Diane sur le tronc d'un Ormeau. Mais il nous avertit de ne pas prendre ce Temple de Diane pour celui qui a été mis entre les 7. merveilles du monde. Il parle aussi de Smirne, de Thiatire, de Cume, de Magnesie, & d'un grand nombre d'autres Villes, qu'on croit avoir été fondées par ces mêmes femmes; ce qu'on tâche de prouver par des Médailles curieuses que le Lecteur pourra voir ici. Il remarquera aisément que les Amazones n'ont pas été toûjours telles qu'Apollonius nous les représente, puis qu'elles ont consacré des Temples jusques dans l'Areopage, & dans le territoire de Lacédemone. Je ne sai ce que l'on dira d'une pensée que le P. Menétrier a débitée dans le monde, depuis la publication de ce Livre. Il croit que l'Idole de la Diane d'Ephese n'étoit ornée de Mammelles, qu'à cause que les Amazones lui consacroient celle qu'elles se coupoient.

Chimeres de Goropius Becanus sur leur sujet.

N'oublions pas de remarquer, que M. Petit ne donne point aveuglément dans tout ce qui releveroit la gloire des Amazones, car il se moque de Goropius Becanus, sur ce qu'il a prétendu qu'elles ont bâti la Ville d'Athenes, & qu'elles lui ont donné un nom Cimbrique. Cet homme s'étoit tellement entêté des Cimbres & de leur Langue, qu'il leur attribue l'origine de presque toutes les choses dont l'histoire fait mention, comme on le peut voir, entre autres Ouvrages, dans ses *Amazonia*. On rejette ici sa pensée bien loin, & par là l'on peut prédire que l'Ouvrage, que le savant M. Rudbecks a promis concernant les Amazones, ne sera pas tout-à-fait au goût de M. Petit. Ce qu'il nous apprend des sepulcres de ces Héroines, & sur la raison pourquoy les noms qu'elles portent sont tous Grecs, & sur la Chronologie de leur Histoire, est fort beau. Il finit en soûtenant, contre Goropius, le voyage de Thalestris à l'Armée d'Alexandre.

Des autres Ouvrages de l'Auteur.

Au reste le Public lui est & lui sera redevable de plusieurs autres Ouvrages. Les 3. Dissertations qui ont parû sous le nom d'Eutyphron, de Scaurus, & de Statileus, viennent de luy. La 1. est contre la transfusion du sang; le Journal du 6. Février 1661. en donna un Extrait avec éloge. La 2. réfute le sentiment d'un Médecin, qui soûtenoit qu'il faut embrasser toutes les Sectes. La 3. soûtient que le fragment de Petrone publié l'an 1666. n'est point supposé. Il fit imprimer à Utrecht en l'année 1682. un volume d'*Observations Miscellanées*, qui doit être suivi d'un autre beaucoup plus gros. Voiez le Journal des Sçavans du 20. Août 1682. L'année d'après il publia à Paris un Recueil de Poësies Latines, précédées d'une très-belle Dissertation *de furore Poetico*. Le Journal de Leipsie du mois de Juillet 1684. en fait l'éloge. On verra bien-tôt sa Dissertation *de Sybyllâ & Bacide*, & une autre sur le Nepenthe d'Homere, où il traitera des causes de nos passions. Je ne dis rien d'un fort joli Poëme Latin qu'il vient de publier sur le *Thé*, ni de son remercîment à Messieurs les *Ricovrati* de Padoue, qui l'ont aggregé à leur Corps. Il loue dans la derniere Piece le Panegyrique de LOUIS LE GRAND, que Mademoiselle Gabrielle Patin de la même Académie a prononcé depuis peu. Je ne parle point non plus de la gratitude qu'il temoigne à ceux qui lui ont prêté des Médailles, & en particulier à M. Rainssant qui garde celles du Roi, & qui s'est acquis une considération extraordinaire par son honnêteté & par sa science.

ARTICLE II.

IL nous est tombé entre les mains une Piece fugitive que nous allons inserer dans nos Nouvelles, tant parce qu'elle est remplie d'érudition, que parce qu'elle donnera peut-être sujet à la personne intéressée, de faire part au Public de plusieurs belles remarques. La dispute roule sur ce qu'on calomnioit les Juifs d'adorer la tête d'un âne, & sur la vigne d'or du Temple de Jerusalem, & sur le *Dius Fidius* de Rome.

* *Erasme chil. cent.* 109.

Rome. Si on nous adresse des Ecrits, ou sur ces matieres, ou sur d'autres, & que leur longueur ou leur nombre ne nous permettent pas de les employer, parce qu'ils nous empêcheroient d'apprendre au Public les nouveautez de chaque mois, nous prendrons le parti de les publier à part dans des Nouvelles Extraordinaires, lors que nous en aurons suffisamment pour faire un petit Volume. Ce parti aura mille commoditez. Voici la Piece de question; c'est une Lettre Latine.

Si les Juifs adoroient la tête d'un Ane.

NIHIL mihi antiquius est, quam dictis fidem præstare & rogationi tuæ morem gerere; religioque mea & amor, quo egregias virtutes tuas complector, fecerant ut litteris consignaverim sententiam meam, de iis quæ occasione objecti Judæis Asinini capitis cultûs notavit præstantissimus N. Est certè viri eruditio admiranda, & ingenium felicissimum in illustrandis veteribus auctoribus; magnaque foret sæculi nostri felicitas, si ille studiorum generi totum sese tradidisset, certoque persuasus sum, ingenii mei vitio non errore illius fieri, si nonnullis difficulter adsentiri possum. Gentiles, vel usum vel asinini capitis & quidem aurei cultum Judæis objecisse constat ex Joseph. lib. 2. contra Apion; ex Petronio, Tacito, Plutarcho, Democrito apud Suidam in v. Ἰουδας aliisque, quod tamen figmentum vel ipsius Taciti verbis refelli posse viri eruditi arbitrantur, nulla simulacra urbibus nedum in templis esse; & quia, postquam Pompejus jure victoriæ templum ingressus est, vulgatum fuit, nullâ intus Deum effigie, vacuam sedem & inania arcana; at idem memoriæ mandat. Christiani postea ob hac calumniâ non fuerunt immunes, illique Asinarii dicti; unde quidam perditissimus etiam suæ religionis desertor, solo detrimento cutis Judæus, non autem Princeps Romanus, ut scribit Gaffarellus in libro, cui titulum fecit, Curiositates inauditæ, picturam proposuit fœdatam auribus canteriorum, cum libro, altero pede ungulato, cum subscriptione, DEUS CHRISTIANORUM ONOCHOITES, uti Tertullianum scripsisse arbitratur N. ad Pompon. Melam. Variæ autem sunt eruditorum opiniones, cur talia objecerint Judæis Gentiles. Sunt qui putant, cum Hebræorum nonnullis Theologis, maxillam asini, qua Simson Philistæos percussit, in templo asservatam, & inde natam fuisse calumniam. Seldenus arbitratur à Gnosticis hoc originem duxisse, qui non modo narrant Zachariam peremptum fuisse ob asininum numen inter sacrificandum ab eo conspectum; verùm etiam Sebaoth vel asini vel porci figuram habere prædicabant: φασὶ δὲ τὸν Σαβαὼθ οἱ μὲν ὄνου μορφὴν ἔχειν οἱ δὲ χοίρου. Verùm illud à ratione alienum est, cùm ante Gnosticorum originem talia de Judæis finxerint Ethnici. Stephanus Morinus, qui plerorumque sententias collegit & refutavit, existimat urnam, quæ in sanctuario erat, ansam calumniæ dedisse, quia illa Chomer vocatur, asinus vero Chamor, uti videre licet in nuper editis ab eo dissertationibus. Tandem N. vir ἀναμφιλέκτως eruditissimus, symbolam etiam suam confert, arbitraturque in doctissimis ad Catullum notis, eandem hieroglyphicorum rationem apud Ægyptios & Judæos fuisse, & nemini mirum videri debere, si ut apud hos, ita quoque apud illos, caput asini aliorum animalium conjunctum & permixtum membris inter ornamenta templi comparuerit, & occasionem cavillandi dederit Ethnicis, ac si illud pro Deo coluissent Judæi; & deinde notat, vitem auream, quæ S. Sanctorum obumbrabat, non veram repræsentasse vitem, sed multarum rerum monstrosam congeriem; & ex vitium propaginibus prodiisse non racemos sed poma, cervos, & leones dimidiatos, & forsan etiam asinina capita & pecorum προτομάς. Quæ mihi sententia ut nova plane est & inaudita, ita licet à viro doctissimo profecta sit, certè necdum probari potuit, tuumque erit judicare, num quæ suppono eam labefactare queant. Et primo quidem (at non dicam viros ita ratiocinantes quodammodo statuere, Deum Ægyptiorum figmenta imitatum) nullis argumentis firmatur Ægyptiorum & Judaicorum Hieroglyphicorum rationem eandem esse; & deinde merito dubitatur, num hi habuerint ejuscemodi notas sacras. Certè ego, quo sum stupore, nullas adhuc inveni; nisi quis cum viro præstantissimo iis annumerare Cherubinos & Seraphinos velit, quos tamen existimat nihil arcani & sancti continuisse, soliusque ornatûs gratiâ monstra ista à Judæis fuisse constructa, pari ratione ac ab Ægyptiis Sphinges, Cynocephalos, Sirenes, similiaque id genus. Sed nec Ægyptios monstra sua ornatûs solius gratiâ finxisse, verùm aliquid iis significasse, Hieroglyphicorum scriptores uno testantur ore; nec verisimile Deum ter Opt. Max. qui ipsa sapientia est, Exodi cap. 25. jussisse, ut Cherubini solius etiam ornatûs causâ fierent, qui in ipso S. Sanctorum non modo, verùm etiam in aliis templi partibus & tapetibus cernebantur, uti constat ex v. 37. v. 3. Exodi, & libris Regum. Variarunt certè opiniones Magistrorum Judæorum, disputaruntque illi inter se, num licitum foret vivorum animantium figuras exprimere; an vero illud vetitum, permissumque tantum esset monstris quibusdam, quæ natura non producebat rerum, quæque originem suam fabulis & humani ingenii figmentis debebant, vel ædes, vel tapetia, vel alia utensilia animi saltem causâ exornare. Origenes contra Celsum lib. 4. scribit Judæos non admisisse τοὺς ποιοῦντας εἰκόνας, οὔτε ζωγράφους οὔτ᾽ ἀγαλματοποιούς, eosque urbibus ex legis præscripto ejectos fuisse, ne homines stupidioris ingenii, Dei obliti, ad terrestres res animorum oculos adjicerent; & ita interpretor Josephum lib. 6. c. 14. ἀλλ᾽ scribentem porticus templi οὔτε ζωγραφίαις, οὔτε γλυφίδας ἔργῳ fuisse ornatas, i. e. nulla animalia in iis vel picta vel ficta fuisse. Nam ipse Josephus l. 3. c. 5. scribit, velum tabernaculi varié ornatum & pictum acu fuisse, exceptis animantium formis, vel ζωοτυπώσεως: & legatus ad Tiberium missus est, ut dirueretur Herodis palatium eam solùm ob causam, quod illud animalium figuris erat exornatum. Maimonides tamen aliique existimant licuisse facere imagines bestiarum, aliorumque, præter hominem, animalium, imagines item arborum, herbarum & id genus aliarum rerum, etiam si promineant. Sed alii malebant facere monstra tantùm vel ejusmodi animalia quæ natura non produxerat; idque forte exemplo Cherubinorum, quos, licet forma eorum vera ignoretur, constat ex diversi generis animalibus fuisse compositos, uti post ceteros multis docet Reverendus Witsius lib. 3. c. 13. Ægyptiacorum, unde non immerito Josephus lib. 8. Antiq. scribit neminem posse scribere, qua formâ fuerint, τὰς δὲ χερουβεὶς οὐδεὶς ὁποῖαί τινες ἦσαν εἰπεῖν οὐδ᾽ εἰκάσαι δύναται. Et hinc Judæi sibi videntur permisisse, ut fictis animalibus, mirisque & fidem excedentibus, qualia in Indiâ nasci & Alexandri Magni historiæ scriptores & alii tradiderunt, tapetia sua & domos exornarent; rectèque hinc interpretatur Claudianum Seldenus, eamque pluribus illustrat sæculi nostri lumen N.

Atque aliquis gravior morum si talibus, inquit,
Creditur, & nimiis turgent mendacia monstris,

Jam

Jam testudo volat, profert jam cornua vultur,
Prona petunt retro fluvii vada: Gadibus ortum
Armenii texere diem, jam frugibus aptum
Æquor & assuctum silvis delphina videbo,
Jam cochleis homines junctos, & QUICQUID INANE
Nutrit JUDAICIS quæ PINGITUR INDIA VELIS.

Sed tamen istiusmodi monstra templo fuisse illata, ipsve vel parietes, vel columnas, vel tapetia fuisse exornata mihi urcdum fit verisimile; unde & puto facili operâ labefacturi posse opinionem novam de causâ asinini cultûs, quem gentiles Judæis objecerunt; qui si quid istiusmodi in templo reperissent publicis omnium oculis expositum, non ad adyta confugissent; ipsique Judæi obliti non essent docere, illis figuris ornatûs tantùm causâ, non ob cultum & religionem templum decoratum esse; id quod procul dubio fecissent, si quis exprobrasset vel vitulorum, vel leonum quos constat in templo fuisse positos à Salomone, adorationem. Hæc tamen sententia tam valde viro doctissimo arridet, ut & asini caput putet sese reperisse in vite aureâ, & simul in eâ convitii opprobriique hujus causam; & talia adjiciat, detecto Santi Sanctorum templique Jovis Fidii, quæ difficulter probare possum. Nam vitem auream S. Sanctorum obumbrasse necdum equidem mihi lectum est, nec Plinius tale quicquam memoriæ mandat; vel scribit eam Hierosolymis apportatam; sed in triumpho fuisse ductum montem aureum quadratum cum cervis & leonibus & pomis omnis generis circumdata vite aureâ, *lib.37.c.2. Quod si leones & cervi dimidiati, quod si asinina capita & similia non racemi è vitium propaginibus prodiissent, procul dubio silentio rem tam mirandam non involvisset Plinius: optimumque mihi videtur, montem ex auro factum intelligere exornatum cervis & leonibus pascentibus, variisque arboribus ex quibus poma dependebant & vite aureâ, quæ forte arboribus illis fuit maritata. Deinde à Pompejo ex templo Hierosolimitano vitis aurea tolli non potuit; quia illa non fuit in templo Zorobabelis, verùm Herodis & quidem in fronte omnium oculis exposita; uti docuerunt Salmasius, Seldenus & Rupertus: imo si fuisset tempore etiam Pompeii aliquâ in parte templi vitis aurea, non tamen illam Roma conspexisset, quia expressis tradit Josephus verbis, nihil ab eo inde ablatum.* Nec quicquam vitis à Pompejo *repertæ propugnatores juvant Flori verba lib.* 3. Jerosolyma defendere tentavere Judæi: verùm hæc quoque & intravit, & vidit illud grande impiæ gentis arcanum patens, sub aureo vitem cælo. *Nam ita quidem Lipsius scribit; sed in omnibus legitur,* uti; *quam ego lectionem cum Salmasio, Seldeno, aliisque eruditis viris genuinam esse judico. Vidit Pompejus* arcanum, *quod nemo præter Pont. Max. intrabat,* patens sub aureo uti cœlo, *id est, sub tecto rotundo inaurato, quod cœlum quasi referebat, quod adorasse Judæos gentiles persuasum habebant: & ita de laqueari cœlum referente canit Manil. lib. 5. v. 505.*

Verùm ubi Cassiope bis denis partibus actis
Æquorei juvenis, dextrâ de parte resurgit,
Artifices auri faciet, qui mille figuris
Vertere opus possint, caræque acquirere dotem
Materiæ, & lapidum vivos miscere colores.
Sculpentem faciet sanctis laquearia Templis,
Condentemque novum *COELUM* per tecta Tonantis.

De la vigne d'or du Temple de Jerusalem.

Id est, novum laquear in modum cœli cavatum & convexum: Fuit igitur mons aureus quadratus vite exornatus aureâ *aliunde à Pompejo apportatus: & ego planè assentior doctis viris qui censent illam donum Asmonæorum fuisse, quod & ναὸν appellat Strabo gentilis apud Josephum lib. 95.c.5. ex quo etiam patet satis superque non fuisse vitem nudam, sed hortum, παράδεισον vel montem in quo tanquam in horto arbores crescebant, & feræ pascebantur. Ex paulo ante disputatis perspexisti procul dubio virum erudissimum existimare, vitem auream S. Sanctorum obumbrasse, & inde mox illam* tectum *fuisse scribit: Forma, ait, hujus tecti, si tamen tectum dicendum sit, quod ita esset pervium & perforatum at undique cœlum ostenderet, similis erat pyramidi, cui ablatus apex: hinc Florum interpretaturus adjicit Pompejum, cùm templum ingrederetur, vidisse S. Sanctorum, sed pene patens, quod aureum istud tectum undique perforatum esset & lumini pervium: at vero postquam vitem seu cœlum hoc aureum ad ædem Jovis Capitolini transtulit Pompejus, jam planè patuisse absque ullo tecto, testemque hujus rei esse Dionem, & ex eo Xiphilinum, qui affirmant templum Hierosolymitanum fuisse ὕπαιθρον καὶ ἀνώροφον, id est, apertum & sine tecto; Multa certè præclara his verbis edocemus, sed irascor ego iterum stupori meo, quod manus illis dare nequeam. Nam, ut monui, nulla vitis aurea in S. Sanctorum fuit, nisi Tacito fidem habere velimus, qui* vitem auream in templum repertam *fuisse scribit, cùm tamen illud fabulis sit annumerandum; vel respiciat ad vitem, qua frontem templi exornavit Herodes; quod ultimum etiam Grotius ad B. Lucam amplectitur; quem tamen nullo auctore affirmare certum utique est, illam vitem successisse in locum vitis alterius, quæ ab Alexandro Judæorum Ethnarcha donata templo, ab Aristobulo inde ablata & data Pompejo fuerat, qui eam Romæ in Capitolio posuit. Nam apud Josephum, quem laudat, nihil tale reperitur; tantùmque is narrat Aristobulum ad Pompejum in Cœlesyria agentem misisse vitem auream vel τερπωλὴν χρυσῆν, cui inscriptum erat nomen Alexandri Regis. Sed demus vitem talem in S. Sanctorum fuisse; cui quæso fiet verisimile illam, licet circa montem aureum perforatum volveretur, tecti locum obtinuisse? cui persuaderi poterit gentiles tectum, ex quo dimidiati cervi, leones & asinina capita prodibant, non exprobraturos fuisse Judæis? cui credibile tacituros, si id objicerent gentiles, Judæorum magistros; qui, si ex lege illud factum esset, volumina procul dubio integra conscripsissent ad explicanda tot mysteria, vel Populum suâpte naturâ procacem satis & contumacem concitassent, si quis contra ritus Patrios tale tectum parti templi imposuisset. Nec Florus admittit interpretationem, quam amplectitur vir πολυμαθέστατος; cùm simplissimus & genuinus, vel te judice, sensus sit quem modo scripto consignavi, nec quisquam tradat Pompejum vitem illam auream vel tectum abstulisse, indeque S. Sanctorum planè patuisse. Neque etiam audiendos puto eruditione præstanti viros qui Flori* vitem *deffendentes, arbitrantur Herodis vitem esse potius translatam in novum templum fundamentis secundi ab Herode super instructum, quam novam, eamque visam esse à Pompejo, quia Josephus illud memorare non fuisset oblitus, & de vite Herodis tanquam de re novâ & nunquam ante visâ loquitur. Et si illud admittitur, nihil tunc certè Florus opitularetur novæ sententiæ, nec vitis ista potuisset translata esse Romam, impositaque esse Templo Jovis Fidii. Cæterum, ut viri doctissimi vestigia sequar, ego quidem nihil tale apud Dio-*

Dionem reperio; sed ille in genere de Templo loquitur, traditque illud ὕπαιθρον *&* ἀνώροφον *fuisse lib. 36. p. 37. Et revera tale semper fuit Templum Hierosolymitanum,* ὕπαιθρον *propter spatia aperta* ὑπαίθρια *vocat Proc. Gazæus, quæ exteriore muro complexa erant, & in quibus cædebantur sacrificia:* ἀνώροφον *quia non habebat fastigium ad instar Templorum Urbis Romæ, verùm tectum planum cui inambulari poterat, nam* ὀροφὴ *concamerationem notat: Aristoteles de apibus,* ἄρχονται δὲ τῶν ἱστῶν ὑφαίνειν ἀπὸ τῆς ὀροφῆς τοῦ σμήνους καὶ κάτω συνυφῆς, *i. e. vertente Plinio,* struunt orsæ à concameratione alvei, textumque velut à summâ telâ deducunt; *quæ interpretatio, quam naturalis sit, optimè tu Virorum Amplissime, judicabis. Tandem adjicit N. cùm plura in Capitolio Jovis fuerint Templa, illud in quo Pompejus auream hanc dedicavit vitem Jovis Fidii fuisse; cùmque instauraretur hoc Templum, quod unà cum aliis bello Marsico omnibus conflagraverat, à Pompejo eo translatam esse vitem auream, seu tectum Templi Hierosolymitani, idque ut credat facere Varronem, qui lib. 4. de l. l. docet tectum Jovis Fidii perforatum esse. Plurimum quidem ego viro eruditissimo tribuere, uti haud ignoras, soleo; sed tamen hæc approbare, nisi firmiora argumenta afferantur non possum. Nam Romanorum nemo scripsit unquam triumphorum decora in Jovis Fidii Templo reposita fuisse, omnes Capitolinum celebrant, uti & Strabo hac de re loquens apud Josephum,* Καὶ ἀπὸ τῆς Ἰουδαίας εἴτε ἀμπελίς, εἴτε κῆπος, τερπωλὴν ὠνόμαζε τὸ δημιούργημα. Τοῦτο μὲν δὴ τὸ δῶρον ἱστορήκαμεν καὶ ἡμεῖς ἀνακείμενον ἐν Ῥώμῃ ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Διὸς τοῦ Καπιτωλίου, ἐπιγραφὴν ἔχον Ἀλεξάνδρου τοῦ τῶν Ἰουδαίων βασιλέως, ἐτιμᾶτο δὲ εἶναι πεντακοσίων ταλάντων: Et ex Judæâ sive vitis, sive hortus, quod opus τερπωλὴ, id est, delectamentum vocabatur. Hoc donum vidimus etiam Romæ dedicatum in Jovis Capitolini Templo, cum inscriptione Alexandri Regis Judæorum, æstimaturque quingentis talentis. *Deinde licet ex Calendario vetusto probent eruditi,* JOVIS FIDEI SPONSORIS IN COLLE CAPITOLINO *Templum fuisse; licet demus idem affirmare, ut censent, Dionys. Hal. lib. 9. (cùm tamen apud ipsum legamus,* ἐπὶ τοῦ Ἐνυαλίου λόφου, in colle Martiali; *id est, ut arbitror,* Quirinali, *in quo* Templum *Fidii fuisse ex Ovidio & Livio constat) non tamen inde sequitur illud re tam mirandâ exornatum fuisse. Præterea cùm Jovis vel Dii Fidii Templum vetustius sit Pompejanis temporibus (ut ut tunc fuerit restitutum) verisimile admodum illud ante etiam propter religionem perforatum tectum, id est, in summo apertum habuisse; ut ita in eo per Deum illum jurare liquido possent; quod scilicet tam sanctè observabatur, ut qui domi suæ per Dium Fidium jurare vellet, prodire soleret in publicum. Et tandem nondum ego persuasus sum eandem esse* Jovem Fidium & Dium Fidium; *imo illum unquam fuisse ita cognominatum valdè dubito.* Nam *Templum in Calendario memoratum vocatur* Jovis Fidei Sponsoris; *pro quo apud Onuphrium, non autem Victorem, ut Ricquius lib. de Cap. Romano putat, scribitur* Sponsoris; *& fortè illud nomen datum Jovi, cultu in Templorum aliquo quæ complura fuerant ipsi dicata in colle Capitolino, & quorum cognomina ignorantur, & ut hoc addam, in nummo Commodi occurrit* I. O. M SPONSOR SECURITATIS AUG. Jupiter *autem* Fidius, *quantùm equidem scio, nusquam invenitur; licetque apud Dionys. Hal. legatur bis terve* Διὸς πιστίου, *illud tamen vertendum non est* Jovis Fidii, *sed* Dii Fidii; *quem teste ipso Dion. l. 4. Romani* Σάγκτον, *vel uti scribendum arbitror,* Σάγκον, *quia* Sanctus *& illius & aliorum Deorum epitheton est, appellabant, qui in inscript. vetustis apud Gruterum p. 96. vocatur* SEMO. SANCUS. DEUS. FIDIUS. *vel* SANCTUS. SANCUS. SEMO. DEUS. FIDIUS; *de quo ita loquitur Festus:* Statua ejus est in æde Sanci, qui Deus Dius Fidius est: *quemque Herculem esse putabant, si quid Varroni lib. IV. de l. l. & Glossis, in quibus* Dius Fidius *explicatur* Διὸς υἱὸς Ἡρακλῆς, *nec non Propert. lib. IV. El. X. credendum est, apud quem pro* Sancte pater salve, *etiam scribendum existimo* Sance pater, *ob rationem allatam, quia ita à Sabinis vocabatur; uti idem Varro & Ovidius docent:*

> Quærebam Nonas Sanco, Fidione referrem,
> An tibi, Semo pater? tunc mihi Sancus ait:
> Cuicunque ex illis dederis, ego munus habebo,
> Nomina terna fero, sic voluere Cures.
> Hunc igitur veteres donarunt æde Sabini,
> Inque Quirinali constituere jugo.

Du Dius Fidius de Rome.

Et in veteri Vaticanæ Bibliothecæ Calendario ad Nonas Junias, teste Ursino Fulvio, annotatum fuit: DEDICATIO. SANCI. FIDI. SEMIPATRI. IN. COLLE. QUIRINALI. ET. JOVIS. FIDEI SPONSORIS. IN COLLE CAPITOLINO, *ubi non modo hæc numina, vel* FIDIUS, & JUPITER FIDEI SPONSOR *distinguuntur apertè, verum etiam scribendum est* SEMOPATRI, *id est,* SEMONIS PATRI. *vel* SEMOPATRIS, *uti in Inscr. apud Gruterum:* SANCO. FIDIO. SEMOPATRI. *id quod video animadvertisse etiam illustriss. Scaligerum ad Varronem. Atque hæc cùm ita sint, miror equidem Famianum Nardini, diligentissimum & eruditiss. Virum l. 5. c. 15. Veteris Romæ notare ex Dionysii Halic. lib. 9. Tarq. Superbum in Capitolio ædificasse Templum* Jovis Fidei Sponsoris, *illudque postea à Posthumio fuisse dedicatum, & potius hæc verba* τὸν ναὸν τοῦ πιστίου Διὸς *reddi debere,* ædem Dii Fidii Sponsoris; *nam Dionysius non de monte Capitolino, verùm de Quirinali loquitur; adeo ut frustra* πιστίου Διὸς *Templum in illo collocet, & Græca verba commodè per τὸ* Dii Fidii, *uti monui, exponuntur. Quia & Varro nullibi dicit Templum de quo loquitur, fuisse in Capitolino monte; possumusque æquè facile intelligere ædem quæ Dio Fidio extructa fuit in colle Quirinali, quem* Ἐνυάλιον *vel* Martialem *vocat Halicarnassensis; quia Mars* Quirinus *Romanus appellatus fuit. Nam ut Serv. ad lib. VI. Æn. testatur:* Quirinus autem est Mars, qui præest paci & intra civitatem Templum habuit: *& Dionys. Hal. libr. 1. memoriæ mandat in Reatino agro Enyalii Templum fuisse: hunc Sabinos & eorum exemplo Romanos* Quirinum *nominasse, quanquam incertum foret, numis Mars sit, an alius cui similes Marti honores deferantur; eandemque in Glossis* Ἐνυάλιος, *id est Mars, exponitur* Quirinus. *Nam, ut hoc obiter adjiciam, non solus Romulus* Quirinus, *id quod nonnullis fortè videbitur, dictus est.* Janum Quirinum *celebrat lex opimorum spoliorum apud Festum in v. Opima, & Suetonius in Augusto; eandemque* Janum Quirini *appellat Horat. l. 4. Od. ult. Macrob. l. 1. c. 10. Sat.* in sacris quoque invocamus Janum Geminum, Janum patrem, Janum Consivum, Janum Quirinum: *Cedrenus celebrat* Ἰανὸν Κυρῖνον ἤγουν πρόμαχον; *& Servius ad lib. VII. Æn. ita loquitur:* Idem (*Janus*) Junonius unde pulchrè Juno portas aperire inducitur. Idem Quirinus, unde trabeatum Consulem aperi-

re portas dicunt, eo habitu quo Quirinus fuit. *Quia etiam, si doctissimo in Galliis auscultamus viro, ipse Jupiter idem nomen sortitur in Inscr. 5. pag. 19. apud Grater:*

JOVI. CUSTODI. QUIRINO.
SALVATORI.

cùm tamen mihi potius Jupiter à Quirino distinguendus esse videatur, more solenni emissâ particulâ copulativâ; existimemque, ut Jupiter cognominatur CUSTOS, *ita* QUIRINUM *vel Romulum appellari* SALVATOREM; *quomodo, non autem* SALUTAR. *in inscript. scribitur; quarum in Indice primo* Quirini *cognomen etiam malè Jovi adscribitur. Sed hoc obiter. Si autem vitis aurea posita fuit, ait clarè Strabo testatur, in templo Jovis Capitolini; certè illa tectum templi* Jovis, *quem adhuc quæro,* Fidii *esse non potuit; & si tectum Dii Fidii, id quod certum est, apertum fuit; pariter non sequitur, vitem vel tectum, ut ut fuerit perforatum, illi fuisse impositam. Varronis autoritate id probari nullo modo, ut certè mihi videtur, potest: ille enim ita loquitur:* Nam olim Diovis & Diespiter dictus hoc est aër, & Diespater à quo Dei dicti qui inde & dies & dius & divus. Unde sub dio & Dius Fidius. Itaque inde ejus perforatum tectum, ut videatur divum, id est, cœlum. Quidam negant sub tecto per hunc dejerare oportere. *Ego certè, vir Maxime, necdum perspicere possum Varronem nobis his verbis describere Jovis Fidii templum in Capitolio, illique post bellum Marsicum restaurato vitem auream pro tecto fuisse impositam, & Davum me non Oedipum esse malo confiteri & publicè testari, ingenii mei his in rebus non planè, ut præstantissimi N. est, subacti vitio fieri, quo minus res tam præclaras apud Varronem invenire queam. Quin etiam necdum memini me legere templa omnia Jovis in monte Capitolino, incendio, bello Marsico vel civili potius, conflagrasse. Nam Appianus Lib. 1. Bell. Civ. Tac. l. 6. An. & l. 3. Histor. Dion. Hal. l. 4. p. 260. Plutar. in vitâ Publ. & Julius Obsequens libello de prodigiis, uno ore testantur Capitolium tantùm flammis absumptum esse; atque hoc est* incendium primum Capitolinæ ædis *memoratum Plinio l. 35. c. 3. H. Nat. quod incidit in A. V. C. 671. L. Scipione C. Norbano Coss. non autem alteram, quod Vertranius ad Tacitum scribit accidisse circiter T. Manlii Torquati, & Cn. Octavii consulatum, sive A. V. C.* 588. *quippe quo tempore Capitolium arsisse nemo veterum scripsit; & Plinius, quem advocat, lib. 13. c. 13. tradit tantùm, tertiam qui saperat, ex libris à Sibyllâ allatis,* igni crematum esse cum Capitolio Sullanis temporibus: *quod procul dubio* primum incendium, *non autem* secundum *est, quia Dion. Hal. loco laudato scribit, incendio post bellum Marsic., quod incidit in A. V. C. 662. & finitum est A. V. C. 664. Sibyllinos libros cum Capitolio crematos esse. Adeo ut hinc pateat, ne liquido quidem constare, num templum* Jovis Fidii, *si modo exstitit, illo tempore conflagraverit, & post instauratum ornatumque sit à Pompejo; quod tamen ante omnia certum esse debet, si affirmare volumus vitem auream, vel tectum Sancti Sanctorum, Jovis Fidii templo fuisse impositum. Hæc sunt, vir amplissime, quæ mihi in mentem venerunt, quæ ne puto magis illustratura vitem auream & alia, de quibus vir doctissimus haud tralatitiè commentatur. Si quid otio dignum præstiterim tuum erit judicare, persuasissimumque habeas oro, me ex eorum hominum genere esse, qui humani à se nihil alienum putant; & errores corrigi æquo, imo lubenti & hilari animo ferunt, maximasque me gratias illustri N. habiturum, si dubia hæc tollere, & certiora, namque potest, docere nos velit: quod simul factum erit, ibo continuo in alia omnia, & sententiam meam mutabo. Vale, ipsis Cal. Octob.* CIϽ IϽC LXXXIV.

ARTICLE III.

Réflexions Philosophiques & Théologiques sur le nouveau Systême de la Nature & de la Grace. Livre premier touchant l'ordre de la Nature.* A Cologne chez Nicolas Schouten. 1685. in 12.

VOici enfin l'Ouvrage que l'on a tant attendu contre le nouveau Systême de la Nature & de la Grace: à tout le moins en voici le premier Livre. Le second suivra incessamment. Mais pour le troisieme qui doit être le dernier, on ne sçait que nous en promettre. M. Arnaud ne s'est pas encore déterminé sur le parti qu'il doit prendre. Il ne sçait pas encore s'il interrompra son travail, afin de répondre aux derniers Livres de son Adversaire, ou s'il l'achevera sans interruption. En attendant qu'il se détermine, le Public pourra méditer sur ce qu'on nous donne ici. On n'y examine point les pensées du P. Mallebranche sur la Grace (ce sera la matiere des Livres suivans) on n'y examine que celles qu'il a publiées touchant l'ordre de la Nature.

Plan de cet Ouvrage.

Après quelques observations générales sur le sens de divers termes, dont l'Auteur du nouveau Systême s'est souvent servi, M. Arnaud expose son plan, & le réduit à ces 4. points.

1. Que cette grande maxime, *que Dieu n'agit dans l'ordre de la Nature que comme cause universelle, qui n'a point de volontez particulieres*, n'est point clairement enfermée dans l'idée de l'Etre parfait.

2. Que dans la création du monde, Dieu n'a point agi par les voyes les plus simples, mais a fait une infinité de choses par des volontez particulieres, sans qu'il y ait eû de causes occasionelles qui aient déterminé ses volontez générales.

3. Que dans la conduite de Dieu, pour la conservation du monde sensible & purement corporel, il ne fait rien par des volontez générales, qu'il ne fasse aussi par des volontez particulieres, sans être determiné par des causes occasionelles.

4. Que contre les principes du Systême, l'on doit avoüer que dans l'ordre même de la Nature, Dieu agit par des volontez particulieres, dans les évenemens qui dépendent des volontez libres.

Que la maxime, que Dieu n'agit que par des volontez générales, n'est pas enfermée dans l'idée de l'Etre parfait.

A l'égard du 1. point, l'Auteur examine sévérement les cinq raisons par lesquelles on prétend prouver, que l'Etre souverainement parfait doit agir par les voyes les plus simples. Nous ne rapporterons pas le précis de chaque réponse, parce que nous ne le saurions faire sans trop de longueur; nous en toucherons seulement deux choses: la premiere, qu'il semble que M. Arnaud n'ait pas tort de dire, que l'on peut sans inconstance défaire ce que l'on a fait; car si on ne l'a voulu que pour un temps, il faut de toute nécessité ne le pas conserver toûjours, & c'est la

* Voyez le mois de Mai 1684. Art. IV.

la constance elle-même qui veut que l'on le détruise; de sorte que généralement parlant, on ne doit pas croire que toute cause qui ruïne son propre ouvrage, manque de lumiere ou de fermeté d'esprit. J'avouë que je n'ai jamais pû goûter la raison qu'apporte M. Descartes, pour prouver que la même quantité de mouvement, qui a été imprimée d'abord à la matiere, subsiste toûjours; c'est, dit-il, que sans cela Dieu ne seroit pas constant. Le P. Pardies*, qui n'étoit pas des plus opposez à ce Philosophe, n'a pas laissé d'avouër que cette preuve *faisoit rire ceux qui avoient quelque teinture de Théologie.* L'autre chose que je remarque est, que ceux qui trouvent des irrégularitez dans le monde, qu'ils prétendent qui n'y seroient pas, s'il n'étoit plus digne de Dieu de les y laisser, que de troubler l'uniformité de ses voyes par des Decrets particuliers, ne peuvent pas se fonder sur une idée distincte, parce qu'il est très-possible que ce qui nous semble un desordre, soit une beauté nécessaire à l'univers, & que d'ailleurs il est impossible de juger si une chose est irréguliere dans la Nature, lors que l'on ignore les desseins de Dieu, comme nous les ignorons. S. Augustin a dit judicieusement, que ceux qui trouvent des irrégularitez dans le monde, sont semblables à ceux qui ne pouvant voir qu'une très-petite portion d'un ouvrage de marqueterie, ne laisseroient pas d'en condamner l'arrangement. On pourroit se servir d'une autre comparaison. Un homme qui sortiroit de la Comedie, après avoir oui reciter la premiere Scene, devroit-il être reçû à soûtenir que cette Scene est hors d'œuvre, & qu'elle ne sert de rien? Pour juger de cela ne faut-il pas connoître toute la suite? Et cependant nous voulons juger de la Providence, nous qui sortons du Théatre avant que le premier Vers soit tout-à-fait recité, car la plus longue vie de l'homme n'est pas à l'égard de la durée des choses, ce qu'est un mot à l'égard de cent mille Volumes *in folio*. On doit voir ce que dit l'Auteur dans son chapitre 3. sur la simplicité des voyes, & sur la constance d'une cause.

Qu'il a fait une infinité de choses par des volontez particulieres.

Il commence son 2. point dans le chapitre 4. & l'acheve dans les deux suivans. Toutes ses preuves sont fondées, ou sur des faits que le P. Mallebranche ne peut nier, comme, que le monde a été créé en moins de temps, qu'il n'en eût fallu pour le former par les loix générales de la Nature, ou sur la propre doctrine du même Pere; comme, que les seules loix de la communication des mouvemens ne suffisent pas pour la formation des corps animez. L'Auteur conclut de tout cela 1. qu'il est faux qu'il soit indigne de Dieu d'agir par des volontez particulieres, car si cela étoit, il n'eût point choisi cette maniere d'agir en faisant le monde, & il ne la suivroit pas tous les jours en produisant une infinité de plantes, & de corps organisez. 2. qu'il est faux que les desordres que l'on prétend voir dans le monde, soient une marque que Dieu n'agit point par des volontez particulieres; car, selon le P. Mallebranche, ces irrégularitez & ces desordres se voient principalement sur la surface de la terre, & cependant il doit avoüer qu'elle a été formée par des volontez particulieres de Dieu, avec tous les autres ouvrages qui furent faits dans les six jours de la création. S'il dit, avec le Docteur Anglois qui a fait la Théorie sacrée de la terre, dont nous avons parlé † depuis peu, que le monde que nous habitons n'est que les masures & les ruïnes de la premiere terre mise en pieces du temps du Deluge, M. Arnaud lui répond que la Selenographie d'Hevelius nous représente la Lune aussi irréguliere que la terre le sçauroit être, quoi que la Lune n'ait pas dû changer de forme comme la terre, pour le crime de ses habitans. Il ajoûte qu'on pourroit trouver autant de ces irrégularitez parmi les bêtes, que dans la surface de la terre, quoi que l'Auteur qu'on réfute ici tombe d'accord, que les bêtes sont produites par des volontez particulieres.

Qu'il ne fait rien par des volontez générales qu'il ne fasse aussi par des volontez particulieres.

Pour ce qui est du 3. point, M. Arnaud ne cesse de dire, que l'Auteur du nouveau Systême se contredit manifestement, lors qu'il soûtient d'un côté que Dieu fait tout dans le monde corporel; & de l'autre, que Dieu n'agit *que comme une cause universelle, dont les volontez générales sont déterminées par les divers changemens qui arrivent dans les créatures, comme par autant de causes occasionnelles.* On prouve que ces deux propositions se détruisent mutuellement, parce que le P. Mallebranche ayant confirmé la premiere par les passages de l'Ecriture, qui portent que Dieu fait tout, jusqu'aux herbes & à la blancheur des lis, avouë que si on prenoit ces passages à la rigueur de la lettre, il s'ensuivroit que Dieu agit par des volontez particulieres; & néanmoins afin que ces passages prouvent la premiere proposition, il faut les prendre selon la rigueur du sens litteral: il faut donc que ces deux propositions soient incompatibles, puis que le même sens litteral qui prouve l'une, renverse l'autre. Si j'ai bien compris la pensée de M. Arnaud, c'est le précis de son chapitre 7. qui est assez long. Il entasse dans le 8. plusieurs grands raisonnemens, soit afin de faire voir qu'il ne faut pas prendre pour des *anthropologies*, les passages de l'Ecriture qui donnent à Dieu des volontez particulieres, soit afin de faire comprendre qu'il seroit indigne de Dieu de ne vouloir pas directement, positivement & proprement, tous les beaux effets qui se produisent par les loix de la Nature. Or si Dieu n'avoit qu'une volonté générale de mouvoir les corps, selon les loix de la communication des mouvemens, il ne voudroit pas directement les effets qui se produisent dans le monde; il voudroit seulement de cette maniere les voyes simples & générales d'agir, & par conséquent il aimeroit moins l'ouvrage même, qui résulte de la communication des mouvemens, que la communication des mouvemens; ce qui ne paroît conforme ni à l'idée d'un agent raisonnable, ni à ce que Dieu a fait dans la création du monde, puis qu'il est certain qu'il y a négligé ces voyes simples & générales, & qu'il a mieux aimé se servir de volontez particulieres.

Que dans l'ordre de la Nature il agit par des volontez particulieres.

Le 4. point qui regarde les évenemens naturels, où la liberté de l'homme est mêlée, occupe seul les deux tiers du Livre. L'Auteur prétend que si Dieu n'agissoit point envers les hommes dans l'ordre de la Nature, par des volontez particulieres, mais seulement par des volontez générales, que le libre arbitre de l'homme determineroit à ceci ou à cela, il s'ensuivroit 1. que la maniere dont l'Ecriture parle de la conduite de Dieu envers les hommes, dans l'ordre de la Nature, n'auroit point de sens raisonnable. 2. que ce que la Foi & la Raison nous en-

* *Voi. la Lettre d'un Philos. à un Cartésien.*

† Dans le mois précédent, Art. V.

enseignent de la Providence, ne seroit pas vrai. 3. qu'un des plus grands argumens contre l'efficace des causes secondes, pourroit être tourné contre l'Auteur du nouveau Systême.

Avant que de prouver la 1. conséquence, il expose le plus exactement qu'il lui est possible le sentiment de son Adversaire, & celui *des plus habiles Théologiens*, touchant *la conduite de Dieu dans le gouverment du monde*, après quoi il rapporte quantité de faits & de dogmes empruntez de l'Ecriture, & les fortifie par des raisonnemens, & par des explications de S. Augustin. Tout cela dure jusques au chapitre 13. exclusivement.

Ce qu'il dit ensuite touchant la 2. conséquence, est fort docte, & fort curieux. Il expose les erreurs où les hommes sont tombez à l'égard de la Providence, telles qu'on les trouve dans le *Doctor perplexorum* de *Rabbi Maimonides*, qui a bien été le plus sçavant de tous les Rabbins, & qui a bien dit de bonnes choses sur la Providence, mais qui n'a pas laissé d'y mêler des faussetez, sur lesquelles M. Arnaud fait ses réflexions. Or le résultat de tout ceci, c'est qu'à son dire la volonté de Dieu ne seroit point cause, dans les principes du nouveau Systême, qu'une chose arrivât plûtôt qu'une autre; qu'un homme périt par naufrage plûtôt que d'arriver au port; d'où il s'ensuit qu'un naufrage arriveroit par hazard à l'égard même de Dieu, car il dépendroit d'une combinaison de certains mouvemens de la matiere, avec le desir qu'auroit eu cet homme de s'embarquer, laquelle combinaison Dieu n'auroit point faite. Il l'auroit prévûë, si l'on veut, mais parce que cette prévision l'auroit supposée comme future, elle n'empêcheroit point que ce naufrage ne fût un évenement fortuit à l'égard de Dieu, puis que même ç'auroit été par hazard que Dieu auroit prévû ce naufrage; comme c'est par hazard qu'un homme qui regarde par sa fenêtre, voit passer un tel ou un tel. Ces objections paroissent fortes, mais elles ne sçauroient embarrasser l'Auteur du Systême, sans embarrasser tous ceux qui croyent le franc-arbitre. Je dis la même chose d'une autre objection, que M. Arnaud appuye sur ce que c'est laisser à Dieu très-peu de part au gouvernement du monde, que de prétendre qu'il ne fait que mouvoir les corps, & que ce sont les volontez libres des créatures qui ordonnent, qui reglent, qui déterminent en particulier la varieté des évenemens. Il propose quelques autres difficultez qui sont moins communes à son Adversaire, & à tous les autres partisans de la liberté d'indifference; il examine ce qu'on avoit dit, qu'il n'est pas certain que la ruïne de la nation Judaique soit venuë de quelque volonté particuliere de Dieu, & qu'il peut bien être que le choix de cette nation pour produire le Messie, soit une dependance des loix générales; il prétend que selon le nouveau Systême, il est très-facile d'accorder notre liberté avec la Providence de Dieu, dans les évenemens humains, au lieu que jusques ici l'on avoit trouvé cet accord très-difficile, d'où il voudroit inferer que ce Systême ruïne la foi de la Providence. Enfin il prétend que les promesses & les menaces que Dieu fait aux hommes dans sa paroie, par rapport aux biens corporels, prouvent nécessairement qu'il agit par des volontez particulieres. *

Il passe à la 3. conséquence dans le chapitre 18. & pour la prouver il réduit à trois inconveniens, tout ce que l'on a trouvé d'absurde dans l'opinion ordinaire, qui attribuë aux causes secondes une véritable activité. On a prétendu que si cette opinion étoit vraie, on pourroit aimer, craindre, & adorer quelque autre chose que Dieu. L'Auteur montre que le nouveau Systême est sujet aux mêmes inconveniens & à de plus grands encore, & par occasion il explique de quelle façon on peut aimer & craindre les créatures. Il y a beaucoup d'apparence que la plûpart des Lecteurs trouveront fort évident ce qu'on dit ici, & bien plus raisonnable que la longue dispute où M. Arnaud est entré, touchant ce que le P. Mallebranche avoit dit du plaisir des sens.

Du plaisir des sens & si ce plaisir est la seule felicité de l'homme.

M. Arnaud employe 4. grands chapitres à combatre le sentiment de son Adversaire sur cette question, & nous parle des Stoïciens, & d'Epicure, & de plusieurs autres choses, qui marquent une grande étenduë de sçavoir. Mais ceux qui auront tant soit peu compris la doctrine du P. Mallebranche sur ce point, s'étonneront sans doute qu'on lui en fasse des affaires, & s'ils ne se souviennent pas du serment de bonne foi que M. Arnaud vient de prêter, dans la Préface de ce dernier Livre, ils croiront qu'il a fait des chicanes à son Adversaire, afin de le rendre suspect du côté de la morale. Car enfin il est aisé de connoître qu'il n'y a rien de plus innocent, ni de plus certain, que de dire, que *tout plaisir rend heureux celui qui en jouït pour le temps qu'il en jouit, & que néanmoins il faut fuïr les plaisirs qui nous attachent aux corps.* S'imagine-t-on qu'en disant aux voluptueux, *que les plaisirs où ils se plongent sont un mal, un supplice, un malheur insupportable, non seulement à cause des suites, mais aussi pour le tems où ils les goûtent*, on les obligera à les détester. Bagatelles. Ils prendront un tel discours pour un paradoxe ridicule, & pour une pensée outrée d'un homme entêté, qui s'imagine fierement qu'on déferera plus à ses paroles qu'à l'experience. Le plus sûr est d'avouer aux gens, qu'ils sont heureux pendant qu'ils ont du plaisir; aussi bien le croiroient-ils, quelque chose qu'on leur pût dire; il faut seulement leur representer après cet aveu, que s'ils n'y renoncent ce bonheur présent les damnera. Mais, dit-on, c'est la vertu, c'est la grace, c'est l'amour de Dieu, ou plûtôt c'est Dieu seul qui est notre beatitude. D'accord, en qualité d'instrument ou de cause *efficiente*, comme parlent les Philosophes; mais en qualité de cause *formelle*, c'est le plaisir, c'est le contentement qui est notre seule felicité. † Que par une supposition impossible on se représente un homme aussi vertueux que S. Paul, & condamné pour toûjours aux mêmes tourmens qu'un Diable, aura-t-on l'imagination assez fausse ou assez subtile, pour trouver que cet homme est moins malheureux qu'un Diable? On le pourra dire de bouche, mais on ne comprendra rien à ce qu'on dira; tant il est vrai que la seule voye que nous concevions que Dieu puisse mettre en usage, pour nous rendre actuellement & formellement heureux, c'est de communiquer à notre ame la modification qu'on appelle sentiment de

* Voyez sur ce sujet la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 151.

† Ces réflexions de M. Bayle lui ont attiré un démêlé avec M. Arnaud. Voyez le I. Art. du mois de Décembre de cette année. Voyez aussi le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Epicure. Rem G.

de plaisir, soit qu'au reste ce soit un sentiment vif, soit qu'il ne consiste que dans l'exemption de chagrin & de douleur.

Les deux derniers chapitres du Livre sont employez à examiner les nouvelles preuves, dont le P. Mallebranche s'est servi dans sa réponse au Traité *des vraies & des fausses idées*. M. Arnaud y fait voir, aussi bien que par tout ailleurs, un raisonnement fort net, & une vigueur d'esprit toute telle que s'il n'avoit que 40. ans.

Des causes occasionnelles.

Il ne sera pas inutile de remarquer, que sa derniere Dissertation sur les miracles de Moïse, est fort nécessaire à cet Ouvrage, parce qu'elle combat une réponse qui se pourroit appliquer en général à tous les exemples, que l'on cite des decrets particuliers de Dieu. On pourroit supposer pour tous ces cas les desirs de quelques Anges établis causes occasionnelles. Ainsi toutes les forces de M. Arnaud doivent tomber desormais sur ces causes occasionnelles. Il l'a bien vû, & c'est pour cela que dans sa Dissertation, qui a été comme un précurseur de ce Traité, il n'oublie rien pour ruiner cette pensée, *que les desirs de S. Michel ont reglé les prodiges de l'ancien peuple*. Il prétend qu'elle ôte à Dieu toute la gloire de cette merveilleuse œconomie, mais nous avons * vû qu'on lui répond, que puisque Dieu a choisi, entre une infinité d'autres, les desirs de S. Michel, & qu'il les a redressez dans l'occasion, c'est à luy que l'on doit attribuer toutes les merveilles qui en resultent. Ainsi la question est présentement, si supposé que Dieu eût formé le monde selon les desirs d'un Ange, ce seroit Dieu ou l'Ange qui mériteroit la gloire de l'avoir si bien arrangé. M. Arnaud prétend que ce seroit l'Ange, mais il doit craindre que par la même raison il n'ôte à Dieu les évenemens qui dépendent des volontez libres, ce qui seroit ruiner presque toute la Providence. Je sai bien que cela ne regarde pas M. Arnaud, qui ne croit ni science moyenne, ni liberté d'indifference, mais il suffira à son Adversaire de pouvoir retorquer toutes ces difficultez contre la plûpart des Catholiques. †

ARTICLE IV.

Furstenbergiana, libri IV. Tres Poematum variorum de Ferdinando Furstenbergio, *Episc. ac Princ. Monast. & Paderb. Autore Leonardo Frizon, S. J. Quartus, epistolas ipsius principis, Autorisque ad principem complexus. Præfixa operi laudatio Ferdinandi, & in Criticos veteres ac novos Disquisitio.* C'est-à-dire, *Recueil de Pieces concernant M. de Furstemberg, Evêque de Munster.* Burdigalæ apud Viduam G. de la Cour. 1684. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Desbordes.

Particularitez sur M. de Furstemberg, Evêque de Munster.

Il y a long-temps qu'on sait que le Jesuite Frizon est un grand Poete. Il publia un gros Recueil de Poesies l'an 1675. en 2. Volumes *in* 8. & sept ans après il fit imprimer une Poëtique qui a été lûe avec plaisir, tant elle est parsemée de remarques très-curieuses. Ceux qui ne l'ont pas, s'en pourront former une belle idée, s'ils lisent le Journal des Sçavans du 3. d'Août 1682. Ce Pere nous donne ici un Recueil particulier de tout ce qu'il a composé à l'honneur de feu M. l'Evêque de Munster, l'un des plus illustres Patrons des Sciences qui ait paru dans notre siecle, & qui s'est acquis de ce côté-là une gloire bien plus solide, que celle que son Prédécesseur a cherchée dans les armes, avec si peu de bienséance & si peu d'égard pour sa qualité d'Evêque. On auroit raison de dire, que lors qu'on mit à sa place M. l'Evêque de Paderborn, on imita l'élection de Numa Pompilius, Prince dévot & pacifique, & d'un caractere tout different de celuy de Romulus qui avoit régné avant lui. Cette comparaison est d'autant meilleure que ce Prélat que l'on loüe ici, a été fort dévot selon les principes de sa Religion, & fort attaché à des fondations de Monasteres, à des Missions, à des constructions d'Eglises, &c. On trouva sous un Autel après sa mort quelques papiers cachetez, qui aprirent qu'il offroit à Dieu deux mille Messes. Or entre tous ceux qu'il a honorez de son amitié & de ses bienfaits, il n'y en a pas qui ayent été ses favoris à l'égal des Peres Jesuites. C'est à eux qu'il a laissé sa Bibliotheque; c'est eux qu'il a substituez à son unique héritier, en cas qu'il meure sans enfans mâles. Ses autres liberalitez pour eux sont innombrables, de sorte que si l'on fait réflexion après cela, que l'Auteur de cet Ouvrage est Poete, & qu'en son particulier il a reçû mille gratifications de ce Prélat, on s'attendra à trouver ici bien des éloges, & on ne se trompera point. Ils y courent par torrens, & tournez en toutes sortes de manieres. Il n'y a pas jusqu'à un Chardonneret, qui revenoit tous les ans faire son nid dans le jardin de M. l'Evêque de Munster, qui n'ait été régalé d'un joli Poëme. Je ne sçai si l'Auteur n'a pas été incité à loüer ce petit oiseau, non seulement par l'exemple de Catulle, d'Ovide & de Stace, mais aussi par l'envie d'imiter M. Pelisson, qui a fait des Pieces d'un tour extrémement delicat sur la fauvete de Madem. de Scuderi; car autant que ce génie tout-à-fait original est inimitable, autant inspire-t-il aux autres le desir de l'imiter.

Des Pieces de prose inserées dans cet Ouvrage.

Comme il y a des gens qui n'acheteroient jamais un Livre où il n'y auroit que des Vers, quelque beaux qu'ils pussent être, l'Auteur a fait sagement de mêler toûjours dans les Volumes de ses Poësies plusieurs bonnes Pieces en prose. Celles qui se trouvent dans ce Recueil, outre les Lettres qui composent le 4. Livre, sont un Eloge du Prélat, des Remarques sur les *Furstenbergiana*, & une Critique de plusieurs Critiques anciens & modernes. L'éloge est fort bien écrit, & d'un stile plus châtié, qu'on ne le devoit esperer d'un homme, qui s'attache tant à la versification. On y trouve des applications fort heureuses de quelques pensées des Anciens, par exemple du passage de Pline le Jeune où il est dit, *que c'est être heureux que de faire des choses qui méritent d'être écrites, ou d'en écrire qui méritent d'être lûes, mais que ceux qui font l'un & l'autre sont très-heureux.* Cette pensée convient admirablement à feu Mr. l'Evêque de Paderborn, car il a écrit de beaux Ouvrages. On a fait à Paris le même honneur à ses Poesies qu'à celles des Papes Urbain VIII. & Alexandre VII. je veux dire, qu'on les a imprimées au Louvre.

De la maniere seche dont Mecene a été loüé.

Ce qui me paroît de plus remarquable dans la 2. Piece en prose, c'est l'étonnement du P. Frizon sur la secheresse des Anciens à loüer Mecene,

* *Nouv. de Juill. Art. VIII.*

† Voy. la réponse du P. Mallebranche à cet Ouvrage, dans le mois d'Avril 1686. Art. III.

cene, quoy qu'il fût un Patron très-magnifique des beaux Esprits, & le Favori d'un des plus puissans Empereurs qui ayent jamais été. Virgile, qui savoit si bien louër quand il vouloit, n'a pourtant parlé de luy que quatre petites fois, & toûjours en très-peu de mots & fort maigrement. C'est dans ses Georgiques qu'il a fait mention de luy, car dans l'Eneïde il n'en a rien dit, laissant perdre les plus belles occasions du monde, comme celle où il loüe les victoires d'Agrippa, Rival de Mecene dans la faveur, & celle où il parle des Navires des Toscans, dont les Rois avoient été les Ancêtres de Mecene, selon l'opinion commune. Properce le louë un peu plus dans l'une de ses Elegies. Horace s'est encore mieux acquité de son devoir, mais pourtant il a oublié une chose, aussi bien que tous les autres, qui ne devoit pas être oubliée. Mecene avoit de l'esprit & faisoit d'assez bons Vers, de l'aveu même de Seneque, qui la traité fort durement. D'où vient donc que les beaux Esprits qu'il combloit de graces, ne l'ont jamais cajolé sur ses Poësies? Il faut avoüer qu'aujourd'hui on n'auroit pas tant de retenuë, & que les loüanges d'un homme tel que celui-là ne sont pas distribuées avec tant de ménagement. On n'a pas même pris soin de nous conserver le nom de ce Protecteur des sciences, puis qu'on dispute encore s'il s'appelloit *Cilnius*, ou *Cilinius*. Quelle ingratitude! Notre siecle n'en sera pas coupable assûrément. Jean Henri Meibomius, qui fit imprimer la vie de Mecene l'an mil six cens cinquante-trois, avoit déja fait ses plaintes de ce qu'aucun des Anciens ne s'est avisé d'écrire l'Histoire de ce Favori.

Contradictions de Ciceron.

La *disquisitio in Criticos*, ou la Critique des Critiques, est une Piece remplie de bonnes remarques, & qui plairont infiniment à ceux qui cherchent la finesse du Latin. On sçait que la Secte des Ciceroniens a été si delicate sur le choix des termes, qu'elle en a condamné un grand nombre comme barbares, seulement parce qu'ils ne se trouvoient point dans Ciceron. D'ailleurs la négligence de plusieurs Sçavans, qui ont mis dans leurs Livres Latins une infinité de phrases de leur Langue maternelle, ont jetté une si grande défiance dans les esprits grammairiens, qu'ils prennent pour barbarismes tout ce qui a l'air des Langues vivantes, à moins qu'ils ne se souviennent de l'avoir lû dans un bon Auteur. Or ce souvenir ne vient pas toûjours au besoin, & de là est venu qu'on a fait mille jugemens téméraires contre des mots innocens. Le P. Frizon prend ici leur fait & cause. Il veut bien qu'on prenne pour légitime & du bel usage tous les termes qui se trouvent dans Ciceron, mais il ne veut point qu'on rejette tous ceux que l'on n'y rencontre pas. Il justifie sa conduite par de grandes protestations de respect pour ce Maître de l'éloquence, & il ajoûte qu'il doit bien luy être permis d'approuver des mots qui ne sont pas dans Ciceron, puis que Ciceron luy-même s'est servi de certains termes, qu'il avoit condamnez dans un autre Ouvrage. Cela luy donne lieu de nous faire voir quelques fautes de mémoire, & quelques contradictions surprenantes, où Ciceron est tombé; par exemple, il avoüa en plaidant pour Milon, qu'il avoit été accusé d'avoir conseillé à ce Milon le meurtre de Clodius, & cependant lors que Marc Antoine voulut réveiller cette

* *Mois de Sept. Art. IV.*

médisance, Ciceron luy répondit dans la 2. Philippique, que jamais on ne luy avoit imputé cela, lors que l'affaire fut debatuë. Si l'on joint à ces 2. passages celuy de la 3. Lettre du 4. Livre à Atticus, où il insinuë assez clairement, qu'il étoit complice du meurtre de Clodius, ce qu'il nia néanmoins devant les Juges, on soupçonnera qu'il ne se contredisoit pas toûjours faute de mémoire. L'Auteur fait entendre qu'il luy seroit fort aisé de remarquer un grand nombre de semblables contradictions dans les Ecrits de ce grand homme, mais qu'il n'a ni le loisir, ni l'envie de le faire. Je suis sûr qu'il obligeroit bien des gens s'il les marquoit toutes.

Critique de quelques Grammariens modernes.

Aprés avoir donné cette petite secousse à Ciceron, il en donne quelques autres à deux ou trois Critiques modernes, mais sans les nommer, ni sans sortir des bornes de la plus exacte civilité. Il ne les désigne pas même par les premieres lettres de leur nom, quoy qu'il les designe par certaines lettres capitales. On ne laisse pas de deviner aisément qu'il en veut au Livre du Jesuite Vavasseur, duquel nous parlâmes * l'année passée. Il fait voir à tous ces Puristes, qu'ils jettent mal à propos des scrupules dans l'esprit, en condamnant des expressions qui se trouvent dans les Auteurs du meilleur temps. Par exemple, l'un d'eux avoit assûré que *in honorem alicujus*, *en l'honneur de quelqu'un*, étoit une phrase que la bonne & la pure Antiquité ne connoissoit point, & cependant on la trouve dans Horace, *plurimus in Junonis honorem aptum dicit equis Argos*. On avoit dit aussi que *formosus* ne se doit point dire des choses inanimées, & cependant l'Auteur montre le contraire dans Tibulle, dans les Eglogues de Virgile, & dans je ne sai combien d'autres gens d'une autorité incontestable. Il fait plusieurs remarques de même nature qui montrent évidemment, ou que l'esprit de l'homme est quelque chose d'étrangement limité, ou que l'étude d'une Langue est quelque chose de bien vaste; & il conclut par recommander aux Grammairiens de n'être pas décisifs, de peur de se voir mortifiez par la découverte d'un mot, qu'ils auroient soûtenu ne se trouver pas dans les anciens Livres.

Panegyrique de S. Xavier.

Il a publié en même temps un autre Ouvrage qui se trouve aussi chez *Henri Desbordes*. En voici le titre; *Xaverius Thaumaturgus. Panegyricum Poema cum operibus XV. historicis, oratoriis, theologicis de sancto Indiorum Apostolo, &c. in* 8. Il est consacré à la mémoire du feu Evêque de Munster, grand devot de S. Xavier, sur tout depuis la maladie mortelle dont il croyoit que ce Saint l'avoit guéri, en reconnoissance de quoy il luy fit bâtir une Eglise magnifique qu'il luy avoit vouée. On ne † vit jamais plus de miracles que l'on en voit dans ce Livre. On ne sauroit faire un pas sans y en trouver, & l'on demanderoit volontiers qui des deux doit passer pour le miracle, ou l'interruption, ou le cours de la Nature. On ne sait où est l'exception, & où la regle, car l'une ne se présente gueres moins souvent que l'autre; ainsi c'est avec raison que S. Xavier porte ici le titre de *Thaumaturge*, car on le mériteroit à moins, beaucoup mieux que cet Evêque de Néocesarée auquel il a été affecté. On ne pourroit gueres s'imaginer que Dieu ait donné à faire la conversion des Indes *au rabais des miracles*. Je me

† *Voyez les Rech. des Rech. p. 765. & la réponse p. 376.*

me sers de l'expression qu'un ami de Mr. Arnaud a employée, dans le Livre qui a servi de sujet à l'article précédent. Le passage vaut la peine d'être transcrit. Il est d'un langage d'imagination qui plaira à beaucoup de personnes. L'Auteur de la Recherche de la vérité, dit-on, veut que Dieu ait *consideré tous les divers systêmes de la conduite des Anges, & qu'ayant reconnu par cet examen, que S. Michel seroit le plus ménager en matiere de miracles, il a choisi le sien. C'est comme s'il disoit que Dieu a donné le peuple Juif à gouverner aux Anges au rabais des miracles, & qu'ayant trouvé que S. Michel s'en acquitteroit à meilleur marché, il l'a préferé à tous les autres.* Revenons au P. Frizon.

Particularitez sur le Saint.

Son Poëme miraculeux est précédé d'une Préface qui rend raison de plusieurs choses, & suivi d'un long Commentaire Historique & Théologique, qui apprend plusieurs particularitez sur les éloges, que l'on donna à François Xavier au temps de sa Canonization, & sur les honneurs extraordinaires que les Papes lui font rendre. Ils ont voulu posseder son bras à Rome, ce que Mr. Maimbourg a desaprouvé dans son dernier Livre, où il remarque que ce bras *est maintenant tout dessechè, & que depuis ce temps-là* le corps du Saint *n'est plus aussi frais qu'il étoit auparavant; que ceux qui oserent metre la main sur ce sacré corps moururent dans l'année, & que ceux de Goa atribuent à cette action tous les maux dont ils ont été affligez depuis ce temps-là, & toutes les pertes que les Portugais ont faites dans les Indes Orientales.* Le P. Frizon ne parle pas de ces choses. Il dit seulement que lors qu'on coupa ce bras, l'Eglise trembla, & qu'on vit d'autres prodiges, & il ajoûte qu'un vaisseau de guerre Hollandois qui alloit à pleines voiles, & avec le meilleur vent du monde, voulant se saisir du Vaisseau Marchand qui portoit cette précieuse Relique, s'arrêta tout court dès qu'on l'eût portée sur le tillac. Ce n'est pas une marque de regret d'avoir été détachée de son tout, & en effet pourquoy ce tout & cette partie se fâcheroient-ils d'être separez, comme Mr. Maimbourg l'insinuë? N'est ce pas le propre du bien de se partager, afin de se mieux répandre?

ARTICLE V.

Augustissimo Galliarum Senatui Panegyricus dictus in Reg. Ludovici Magni Collegio S. J. à P. Jacobo de la Baune, *ejusdem Societatis Sacerdote.* C'est-à-dire, *Panegyrique du Parlement de Paris, prononcé au College des Jesuites.* Parisiis apud Viduam Benardi. 1685. in 4.

IL y a déja quelques mois que nous avons reçû un Memoire touchant ce Panegyrique. Nous l'aurions dès-lors employé, si nous n'eussions crû que nos Libraires auroient bien-tôt cet Ouvrage, & qu'ainsi nous en jugerions par nous-mêmes; mais comme cette esperance n'a point eû de suite, ni n'en aura apparemment, nous sommes contr ins de ne faire connoître cette harangue, que par le jugement qu'en a fait un connoisseur de Paris en ces propres termes.

Précis de cet Ouvrage.

Ce Panegyrique, qui s'est prononcé avec un appareil extraordinaire en présence de tout le Parlement, mérite d'être estimé de tous ceux qui savent écrire poliment. La Latinité en est pure, nette, & élegante, les pensées sont naturelles & élevées. L'Auteur a ramassé là tout ce qui se peut dire à l'honneur de cet auguste Corps. C'étoit une matiere très-delicate & où il y avoit bien des écueils à craindre. Il s'en est tiré avec beaucoup d'adresse. Il prétend montrer ce que le Parlement de Paris a fait 1. pour le bien de la Religion. 2. pour le service du Roy. 3. pour l'interêt des particuliers & pour la paix des familles. Il y a des faits singuliers traitez avec beaucoup d'éloquence. Les portraits qu'il a faits de Mr. le Chancelier, de Mr. le Premier Président, des autres Présidens au Mortier, & de Messieurs les Gens du Roy, sont faits avec beaucoup d'art: tout leur convient, & cela est si bien ménagé, qu'ils ont tous lieu d'être contens. A la fin de cette Harangue il y a l'explication de l'appareil, & de toutes les inscriptions qui ornoient le lieu où elle s'est prononcée. Il y a une petite histoire de tous ceux qui ont été Premiers Présidens, avec leurs armoiries & celles de tous ceux qui composent actuellement le Parlement; ce qui rend cet Ouvrage fort curieux & qui interesse toutes les familles de Paris. Cette Harangue m'a donné envie de voir celle que le même Auteur prononça & fit imprimer l'année passée, sur le Roi Restaurateur des Arts, & celle qu'il fit il y a 2. ans sur M. le Duc de Bourbon, dont la premiere partie est un juste éloge de Mr. le Prince. Ces 2. Pieces ne cedent en rien à celle-ci.

C'est ce que porte le Memoire. Nous n'y ajoûterons rien, si ce n'est que le P. de la Baune est un de ceux qui régentent la Rhétorique à Paris, & qu'il a commenté les anciens Panégyriques *in usum Delphini.* Il n'est pas nécessaire de découvrir ces écueils dont on nous parle. Pour peu qu'on ait lû l'Histoire de Mr. de Thou, on sent de reste que ce nouveau Panegyriste a eu besoin de beaucoup de circonspection, pour louer le zele du Parlement de Paris. Mr. de Balzac * auroit dit en cette occasion, qu'il faloit savoir danser sur la corde, &c. Effectivement c'étoit marcher sur des épines, *aut per ignes suppositos cineri doloso.* Mais enfin la bonne intelligence s'est établie pleinement entre ces deux Corps, de quoy l'Auteur d'un Livre nouveau, dont nous avons rapporté le titre dans les Nouvelles du dernier † mois, ne paroit pas trop content. A son dam.

* *Voi. Lett. 3. à M. Conrart.*

† A la fin de l'Art. I.

ARTICLE VI.

Drelincurtii super humani fœtûs umbilico meditationes elencticæ. C'est-à-dire, *Meditations critiques sur le nombril.* Lugduni Batav. apud Cornelium Boutesteyn. 1685. in 12.

Erreurs touchant le nombril.

LE titre seul fait comprendre que cet Ouvrage est une suite fort naturelle de celuy dont nous parlâmes dans l'onzieme article des Nouvelles du mois passé. Ainsi l'on se doit attendre à trouver dans ce nouveau Livre la réfutation des fausses pensées, que plusieurs Médecins de notre siecle & du précedent, ont euës sur le nombril du *fœtus* humain. Il y en a qui ont publié, que les vaisseaux de ce nombril se formoient dans la substance de *l'uterus*, & qu'ils se repandoient de là vers le *fœtus*, pour luy porter la nourriture nécessaire, au lieu qu'il faloit dire que le *fœtus* pousse hors de soi vers les parties qui l'environnent les racines, ou les filamens, qui doivent être le vehicule de sa subsistance, comme la Nature le pratique dans le regne des Vegetaux. Les erreurs qu'on a débitées tou-

touchant le nombre, la formation, & les fonctions des mêmes vaisseaux, ne sont pas plus supportables, si l'on en croit cet Auteur. Il en remarque beaucoup, & il les exprime à son ordinaire par des métaphores fort vives. Son sentiment est que le nombril du *fœtus* humain n'a qu'une veine & deux arteres destituées de valvules, & sans *Ouraque*. Il ne serviroit de rien de luy objecter que Fernel, Higmorus, Cabrol, & du Laurens sur la bonne foi de Cabrol, témoignent qu'il y a eû des hommes pourvûs d'*Ouraque*, car il peut répondre que c'étoit une conformation extraordinaire, qui ne doit pas être plus tirée à consequence, que les irrégularitez de la Nature en certains enfans qui urinent par le perinée, ou qui rendent leurs excremens par les conduits de l'urine; sur quoy on pourroit citer Hildanus, Tulpius, & Louise Bourcier. C'est quelque chose d'étonnant que la multitude de pensées bourruës & incompatibles, que Mr. Drelincourt rapporte & rejette en même temps touchant l'*Ouraque*.

Il passe ensuite à la longueur du nombril, à ses nœuds, à ses contours, &c. & il trouve à cet égard une aussi grande matiere de censure que dans les autres choses. Il condamne ceux qui ont déterminé à une certaine mesure la longueur du nombril, comme à un pied & demi avec Ambroise Paré, à 2. coudées avec Rodrigue de Castre, à 2. pieds & un quart avec Veslingus; il les condamne, dis-je, parce qu'il prétend qu'il y a trop de diversité dans cette longueur, pour en pouvoir donner des regles. En général on peut dire que les enfans qui se remuent beaucoup dans le ventre de leur mere, ont le nombril plus long que ceux qui sont plus posez. L'Auteur n'est pas plus content des raisons qu'on a données des circuits & des nœuds du nombril, mais il est sur tout bien fondé à relancer une vieille réverie des Arabes, que plusieurs ont adoptée dans leurs Ecrits, & qui est fort générale parmi les femmes, c'est *que l'on peut connoitre aux nœuds ou aux rides du nombril d'un enfant naissant, combien d'autres sa mere en fera*. Un Medecin de François I. & de Henri II. assûre que l'on connut à ces marques, jusqu'où iroit la fecondité de Catherine de Medicis. On prétend même connoitre par la distance de ces nœuds l'intervalle des grossesses, & par leur couleur, le sexe des enfans à venir: la couleur blanche, dit-on, présage des filles: la rousse présage des garçons. Que si le nombril s'entortille à l'entour du col, c'est un mauvais signe, car cela présage que les enfans qui viennent au monde avec un semblable colier, seront pendus tôt ou tard. L'Auteur se moque avec raison de tous ces bons contes de vieille. Il ne s'en faut gueres qu'il ne range dans la même classe la pensée du bon Mr. Riolan, qui a crû qu'en laissant couler beaucoup de sang du nombril, on est cause que la petite verole n'incommode presque point les enfans, & que selon qu'on le coupe plus ou moins long, on fait un grand bien, ou un grand mal, aux parties honteuses de l'un & de l'autre sexe. Le Sr. Guillemeau prétend même que pour donner aux garçons une langue bien penduë, il faut leur laisser un bon morceau de nombril, mais que si on le coupe court aux filles, on refrene la volubilité indomptable de la langue, qu'il dit que la Nature leur donne. Il nous découvre aussi le secret de la ruelle des accouchées, je veux dire, l'ordre qu'elles donnent aux sages-femmes touchant l'incision du nombril. Mr. Drelincourt nous fait part des termes consacrez dont elles se servent. Il avoit remarqué peu auparavant comme témoin oculaire, que quand une femme fait deux ou trois enfans à la fois, ils ont chacun un nombril inseré à un seul & même *placenta*, & il ajoûte qu'il est rare que chaque *fœtus* ait un *placenta* particulier. Il nous apprendra sur tout ceci mille belles choses & mille observations singulieres, dans une édition plus ample.

Superstitions sur le même sujet.

ARTICLE. VII.

Traité du Pouvoir absolu des Souverains, pour servir d'instruction, de consolation, & d'apologie aux Eglises Reformées de France qui sont affligées. A Cologne chez Jacques Cassander. 1685. in 12.

Remarques sur les dispositions de l'Auteur.

On ne doit pas soupçonner l'Auteur de ce Livre de donner aux Rois un pouvoir sans bornes par des vuës interessées, puis qu'aiant été banni de France pour la Religion, après y avoir souffert une prison extrémement dure, & sans la moindre apparence de justice, à ce qu'il croit, il s'est retiré sous un *Gouvernement Républicain dont il éprouve la douceur*, de sorte que s'il vouloit écrire par un esprit ou de flaterie, ou de reconnoissance, ou de vengeance, il prendroit une route toute contraire; c'est-à-dire, qu'il écriroit pour prouver que l'autorité des Princes releve des peuples, & qu'on peut la faire rentrer dans ses justes bornes, dès qu'on voit qu'elle n'y est pas. C'est donc la force de la persuasion qui le fait parler, & qui l'oblige à fortifier ses freres dans une vérité, qu'il regarde comme de la derniere importance; car comme il n'a point éprouvé dans son emprisonnement de *plus difficile tentation, que celle de résister au ressentiment, que l'injustice notoire* (dit-il) *de ses Adversaires lui donnoit contre eux*, il s'imagine que tous ceux qui souffrent pour la Religion, & qui voient succomber tant de gens, peuvent sentir des transports de haine & de zele qui leur persuadent, qu'on doit s'opposer à cette oppression de la vérité, & que l'on remportera la couronne du martyre, si l'on meurt dans la résistance. Il trouve cette illusion si fausse & si contraire au salut, qu'il se croit obligé de la prévenir, autant qu'il lui est possible, en montrant la vaste étenduë du Pouvoir des Souverains.

Voici l'ordre qu'il observe. En 1. lieu *il explique nettement & exactement l'état de la question touchant le Pouvoir absolu*. 2. Il apporte toutes les meilleures preuves, que sa méditation & sa mémoire luy ont fournies, pour établir ce Pouvoir. 3. Il répond aux objections que la conscience & la Raison luy peuvent faire. Comme il n'avoit que la Bible pour tout Livre, quand il a fait ce Traité, il ne cite que l'Ecriture.

Ce qui a donné lieu au pouvoir absolu.

Il fait d'abord quelques considérations générales sur le 1. chef, par exemple, que Dieu qui tira la lumiere des ténebres, s'est servi de l'ambition de quelques hommes pour tirer les autres d'un desordre, où ils se seroient égorgez mutuellement, & que cette ambition a produit le gouvernement civil, dont l'autorité a dû être proportionnée à la malice, ou à l'inconstance particuliere des Peuples; de sorte que par une dispensation admirable de la Providence, le Pouvoir des Princes est devenu absolu, lors que la ferocité ou l'humeur volage des Sujets,

ont été telles qu'ils auroient bien-tôt troublé le repos public, si on ne les eût tenus de court sous le frein d'une puissance sans bornes. Il considere ensuite la *matiere* & la *maniere* de cette puissance, entendant par la matiere *les choses dans lesquelles l'autorité s'exerce*, & par la maniere, *le degré même du pouvoir dans ces choses-là*.

Qu'elle est la matiere de ce pouvoir.

Il dit que ces choses regardent, ou la vie présente, ou celle qui est à venir, & que les premieres sont entierement soûmises au Souverain: mais quant aux dernieres qu'on appelle d'un mot général *la Religion*, il distingue; car si elles appartiennent à l'essence de la Religion, il soûtient qu'elles ne dépendent pas du Prince, & qu'ainsi il n'y a que les accidens de la Religion, c'est-à-dire, les céremonies, l'ordre du gouvernement & autres choses semblables, qui soient du ressort de la puissance séculiere. Il croit donc qu'à l'égard de l'essenciel on ne doit obéir qu'aux lumieres de sa conscience, soit qu'effectivement on suive le parti de la vérité, soit que l'on se trouve par persuasion dans le parti du mensonge: mais pour ce qui regarde les choses non essencielles, il croit que le Prince les peut régler comme il le juge à propos, & que l'on ne peut s'opposer à ses reglemens *sans desobéir à Dieu même*, quoi qu'il se rencontrât que le Prince ne fût point de la Religion de ses Sujets, & voulût néanmoins prendre conoissance de la discipline qu'ils observent, & y apporter des changemens. On voit par là que selon le sentiment de l'Auteur, les Sujets sont obligez de se conformer à la volonté du Prince, dans les choses qui n'appartiennent pas à l'essence de la Foi. Mais que veut-il que l'on fasse, lors que le Souverain s'en prend à l'essenciel de la Religion? Il veut qu'on lui désobéïsse sans aucun mouvement de revolte, quoi qu'il en vienne aux moiens les plus violens, *& qu'on ne se porte jamais à la moindre resistance exterieure, autre que celle que pourroit produire le refus de blesser directement sa conscience, par des actes de Religion contraires à la pieté qu'on professe.*

Quelle en est la maniere & en particulier quelle est celle du pouvoir illimité.

Passant à la maniere du Pouvoir, il dit qu'elle ne peut être considérée qu'en deux differens degrez, qui sont *le droit temperé par la justice ordinaire, & le droit absolu & entierement illimité.* Il remarque que ceux qui ont ce dernier droit, n'ont pas besoin de justifier leurs actions par des principes exterieurs, & qu'il suffit qu'ils alleguent que *tel a été leur bon plaisir*, d'où il résulte que leur puissance n'est point sujette à l'examen de leurs Sujets, & qu'elle est *un droit d'impunité à l'égard des peuples.* Ce qui n'empêche pas que l'exercice de cette puissance ne puisse être très-criminel, & qu'il ne soit soûmis aux peines de la justice divine. L'Auteur déclare qu'il ne prétend pas que les peuples, qui sont exempts de ce pouvoir absolu, soient obligez d'en subir le joug; il dit au contraire que ceux qui vivent sous une plus grande liberté, font très-bien de s'y maintenir, & qu'il ne faut se soûmettre à l'autorité illimitée, que lors qu'on la trouve déja établie, ou lors qu'elle *va s'établissant par des voyes que la seule rebellion injuste des Sujets pourroit empêcher.* Il faudroit que nous copiassions tout le chapitre, si nous voulions donner une idée de toutes les réflexions de l'Auteur. Mais je pense qu'en voilà assez sur le premier point.

Preuves de ce pouvoir par les maximes générales & particulieres de l'Evangile.

Le 2 comprend les preuves du pouvoir illimité qu'on vient d'éclaircir. On en donne quatre. La 1. est prise des maximes générales de la parole de Dieu, fondées sur des passages formels & sur des exemples, que l'Auteur appuye de fort bons raisonnemens. La 2. est tirée des maximes particulieres de l'Evangile, & paroît si forte qu'il ne semble pas qu'on y puisse repliquer, à moins qu'on ne veuille ouvrir la porte aux plus grands relachemens de la Morale Chretienne. Le fait est que nous connoissons clairement & incontestablement par l'Evangile, que ce monde est le lieu de notre exil, & que nous n'y devons passer que comme des voyageurs, qui retournent à leur patrie, par la mortification des sens, & par le mépris des biens & des honneurs de la terre, & même par une sainte indifference pour la vie. D'où il s'ensuit clairement, que les Sujets ne peuvent se soulelever contre leur Prince, sous prétexte d'oppression ou d'enlevement de biens, puis qu'ils ne sauroient se soulever qu'en faisant paroitre, qu'ils sont extrêmement attachez aux biens du monde; qu'ils aiment les commoditez de la vie, & qu'ils ne veulent point marcher dans les routes que J. C. leur a marquées, qui sont la patience, la croix, les afflictions, & les mortifications. A ce propos, l'Auteur explique l'usage des afflictions, afin de consoler, dit-il, les Eglises pour lesquelles il compose ce Traité; & comme il a bien prevû ce qu'on peut luy objecter de plus plausible, savoir, qu'il y a des persecutions qui ne s'arrêtent pas à l'enlevement des biens, mais qui tendent à l'extinction de la Foi, il previent cette objection, & y répond exactement. Il fait voir que la puissanee illimitée qu'il donne aux Princes, ne peut jamais s'étendre sur les actes immédiats & interieurs de la Religion, & qu'ainsi les Sujets n'ayant rien à craindre de ce côte-là, ne peuvent jamais en prendre occasion de se soûlever. Il montre la même chose quant aux actes exterieurs, en distinguant *la simple omission de ces actes, d'avec les actions positivement contraires.* Il faut lire tout ce qu'il dit là-dessus, car nous serions trop longs, si nous indiquions toutes ses remarques.

par le fondement du Droit.

Sa 3. preuve est *tirée du fondement du droit*, & il l'appuye principalement sur ces trois considérations. La premiere, que l'éminence de celuy qui regne *tire après soi un pouvoir sans bornes*, comme il paroit non seulement par les idées de la Roïauté, que l'on trouve dans l'Ecriture, mais aussi par la qualité de Legislateur qui convient aux Rois, & par l'adoration civile qu'on leur doit rendre. Si l'on considere que la force d'une loi n'est pas formellement dans sa justice, mais dans l'autorité du Legislateur, & qu'on doit lui obéïr, parce qu'il ordonne, & non pas parce que ce qu'il ordonne paroit juste, on tombera aisément d'accord, dit l'Auteur, que la puissance de faire des loix suppose un pouvoir illimité. Sa seconde considération est, que si la puissance Souveraine *ne va pas jusques au pouvoir absolu, les Etats & les Empires du monde sont dans un chancellement perpetuel*; car s'il est permis aux Sujets d'examiner la conduite de leur Maitre, on n'a qu'à se préparer à l'anarchie, ou à se voir soûmis à cent Tirans, pour un que l'on n'aura pû souffrir. Les prétextes des séditions ne manquent jamais, lors qu'on leur ouvre une telle porte. L'Auteur confirme cette considération, en remarquant que ce qui distingue la puissance politique d'avec la puissance Ecclésiastique, est que celle-ci se réduit à la force de persuader, au lieu que l'autre peut con-

traindre, sans qu'elle s'informe si l'on est persuadé, ou non: Or une Puissance qui se met ainsi au dessus des lumieres de l'esprit, au dessus des plaintes & des raisons, & même au dessus de la justice (car chaque particulier est obligé d'obéir aux loix, & y peut être contraint, encore qu'il ne les croye pas justes) est assûrément illimitée. La troisieme considération est soûtenuë par ce principe incontestable, *que de deux maux il faut toûjours choisir le moindre*; d'où l'Auteur conclut, que les desordres que la puissance absoluë peut sembler produire n'approchant pas de ceux que la rebellion produiroit, il faut laisser aux Monarques un pouvoir sans bornes, à tout le moins afin d'éviter un plus grand mal. Il remarque que les guerres civiles des Romains, du temps de Marius & de Sylla, & du Triumvirat de M. Antoine, causerent mille fois plus de maux que l'Empire de Caligula & de Neron.

Et par l'origine des Puissances.

La 4. preuve est tirée *de l'origine des puissances.* L'Auteur réduit à dix tous les moiens dont il se figure qu'elles sont nées, & il tâche de faire voir sur chacun, qu'il soûtient fort justement l'indépendance des Rois. Voici ce qu'il dit sur les sources qui semblent les moins légitimes; on jugera du reste par là. Il dit que ceux qui deviennent Souverains par la voye des armes, ou par la ruse, acquierent une autorité illimitée, contre laquelle il n'est point permis de se pourvoir par quelque soulevement, parce qu'ayant pû faire mourir ceux qu'ils avoient subjuguez, ils leur ont sauvé la vie à condition de régner sur eux, & ainsi les vaincus n'ont évité le dernier supplice qu'en promettant une entiere obéïssance; & s'ils l'ont promise, ils ne peuvent plus se mutiner sans offenser Dieu. Quant à ceux qui regnent par l'élection libre des peuples, & sous certaines conditions qui resserrent leur pouvoir, il semble qu'ils ne peuvent violer les conditions, sans dégager leurs Sujets de la nécessité d'obéir. Cependant l'Auteur déclare que même dans ces occasions, les Sujets ne doivent pas secoüer le joug. Il approuve bien qu'ils tâchent de se maintenir au premier état; mais si la Providence se déclare pour le Prince, *par des évenemens que la seule sedition peut empêcher*, il veut qu'ils se soûmettent; car ajoûte-t-il, *la conjoncture nécessaire & contraignante des causes secondes, n'est pas moins un oracle du Ciel que la révélation immediate.*

Reflexions sur cet Ouvrage.

Quelque solides que paroissent les preuves de cet Auteur, il faut avoüer pourtant que sa doctrine souffre de grandes difficultez. Il s'en propose un assez grand nombre, 5. de la part des bonnes ames, & 9. de la part des Politiques, & il y répond d'une maniere qui fait voir son habileté, & qui soûtient dignement le caractere qu'il a pris dans tout son Livre. Les plus grandes objections dans cette matiere viennent sans doute des conséquences, & sur tout quand on se souvient que l'Ecriture & l'Histoire Ecclésiastique fournissent des exemples du pour & du contre, *fatis contraria fata rependunt*, comme si le genre humain étoit trop méchant, pour mériter de connoître au juste à quoi il s'en doit tenir dans toutes les occurrences. Mais quoi qu'il en soit, le parti le plus glorieux & le plus honnête pour une Religion, & par conséquent le plus utile (car tôt ou tard ce qui n'est pas juste se trouve lié avec le dommage le plus effectif) est celui que l'Auteur soûtient. Sa doctrine est fort commune parmi les Protestans, comme il paroît par un nombre infini de Livres qu'ils ont composez contre les prétensions de la Cour de Rome. On ne laisse pas de les accuser d'un esprit démocratique, & de les rendre responsables de ce qu'ont écrit Buchanan, Milton, & quelques autres plumes venales pendant la tirannie de Cromwel, dont on veut aussi charger toute l'Angleterre, mais fort injustement; car à le bien prendre le génie de cette nation est d'être fidelle à son Roi; & ceux qui en aiant jugé autrement depuis peu, s'étoient embarquez dans une rebellion aussi injuste que mal conçûë, & dont le prétexte faisoit rire ceux qui les connoissoient *intus & in cute*, ont éprouvé à leur confusion & à leur ruine, qu'on ne sçauroit être plus ferme dans la fidelité pour son Prince, que l'ont été les Anglois; encore que les personnes mal intentionnées eussent mis tout en usage pour jetter la defiance dans les esprits, jusques à dire *qu'il est inouï & sans exemple qu'un Prince Catholique ait tenu aux autres Chretiens, ce qu'il leur avoit promis en matiere de Religion.*

ARTICLE VIII.

NOus publiâmes dans les dernieres Nouvelles de Mai * la description d'un Siphon, qui produit les mêmes effets que celui de Wittemberg, & que M. Papin a inventé par l'ordre de la Societé Roïale d'Angleterre. Nous allons donner aujourd'hui la description d'une autre machine hydraulique très-curieuse, que le même Docteur a inventée, ne se lassant point de perfectionner la Physique & la Méchanique par ses nouvelles inventions.

Extrait des Transactions Philosophiques, ou du Journal d'Angleterre du mois de Juin dernier, contenant un Ecrit présenté dans une Assemblée de la Societé Roiale de Londres, par M. Papin, touchant une nouvelle maniere d'élever les eaux. *C'est M. Papin qui parle.*

Description d'une machine hydraulique.

VOyant que c'est une chose assez ordinaire qu'après la découverte de quelque nouveau problême, l'Inventeur le propose comme une énigme, pour réveiller ceux qui se plaisent à de telles recherches, & pour les exciter à trouver quelquefois des choses meilleures que ce qu'on leur propose; j'ai crû pouvoir agir de même au sujet d'une invention pour élever les eaux, d'une maniere que je crois assûrément être nouvelle, puis qu'on ne l'a pas mise en usage dans des occasions importantes, où elle auroit pû être fort avantageuse.

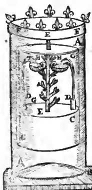
AA Est un verre de la figure de ceux qui s'appellent ici tumblers, *mais beaucoup plus grand: il est posé sur l'ais de la cheminée BB.*

CC La machine en forme de petit rocher qui jette continuellement l'eau par les deux trous DD: ce rocher est soûtenu à une distance considerable du fonds du verre AA, en sorte qu'on peut voir manifestement qu'il ne sauroit recevoir aucune eau par des conduits souterrains.

EE Un coral artificiel qui sort du centre du rocher CC, & se va perdre dans le centre de la couronne FF.

FF

* Art. X.



FF Une Couronne qui s'appuye sur l'ouverture du verre AA, & qui tient la machine CC suspenduë à une distance considerable du fond.

GG Un verre appliqué sur la machine CC, afin que l'eau qui y est ne puisse tomber.

HH Deux coquilles pour recevoir l'eau des Jets.

*J'aurois fait apporter cette machine, mais il y a tant de danger de la gâter en la transportant, que j'espere que la S. R. me pardonnera, si je la garde en mon logis où tout le monde la peut voir à toute heure: & s'il plaît à la S. d'ordonner qu'on l'observe, pour voir si elle ne jettera pas continuellement sans rien perdre de sa force; j'espere que ceux qui sont habiles dans l'hydrostatique, étant par leur témoignage assûrez de la possibilité d'un tel mouvement, s'engageront d'autant plus volontiers à y penser, & trouveront peut être quelque chose de meilleur. Mais si personne ne le fait, dans quelques mois d'ici je publierai moi-même cette invention, avec les usages qu'on en peut tirer *.*

Pour satisfaire à cette demande la S. R. ordonna que la chose seroit observée, & le fameux M. Hook la vit jouer environ demi heure, & laissa ensuite des personnes pour l'observer encore plus long-temps: ceux-ci la veillerent environ quatre heures, pendant quoi il sortit du rocher CC plus de cent fois plus d'eau qu'un vaisseau de pareille grandeur n'en sçauroit contenir: ainsi ils se retirerent fort persuadez que l'eau circuloit dans ladite Machine, & qu'elle pourroit continuer beaucoup plus long-temps, puis qu'elle jettoit toûjours l'eau aussi constamment & avec autant de force qu'à leur arrivée: & l'illustre M. Boyle, qui sçait tout le secret de la chose, assûre qu'elle peut continuer un jour entier & même plus; & trouve qu'elle merite que les habiles gens se donnent un peu la peine d'y penser.

ARTICLE IX.

Exercitationis historicæ de origine & progressu Controversiæ Iconomachicæ sæculo 8. oppositæ nuperis scriptoribus Lud. Maimburgio, & Nat. Alexandro, pars 1. & 2. Discours Historique sur la Controverse des Images. Lugduni Batavor. apud Abrahamum Elzevier. 1685. in 4.

COmme ce que M. le Professeur Spanheim nous donne ici, devoit servir à des Disputes Académiques, il n'a pas pû s'y étendre, autant qu'il auroit voulu, sur l'Histoire des Iconoclastes; mais il a dessein de traiter la chose plus amplement, & de joindre cet Ouvrage bien augmenté, au second Volume de son Histoire Ecclésiastique, qui est actuellement sous la presse †. En attendant l'on aura ici dans un Abregé fort curieux, de quoy connoître s'il faut juger de cette fameuse dispute, sur le rapport des P P. Maimbourg & Alexandre.

Origine du culte des images.

L'Auteur ne trouvant pas que les Livres de M. Daillé & des autres Protestans contre les images, ayent perdu de leur force depuis que le P. Alexandre a écrit contre eux, suppose comme un fait certain, qu'avant la fin du 4 siecle on ne voyoit point d'Images dans les Eglises, & que celles qu'on y mit après ce temps-là, ne servirent point d'abord à des usages de dévotion. Le Concile d'Eliberi, l'invective de S. Augustin contre la superstition des sepulcres & des peintures, & les Lettres de S. Gregoire touchant la conduite de Serenus, Evêque de Marseille dans le 6. siecle, servent à prouver ces deux choses; mais comme il faudroit de longs discours, afin de conserver toute sa force au Concile d'Eliberi à cet égard, l'Auteur renvoye cette discussion à un autre temps, & se contente de maintenir le passage de S. Augustin contre les explications du P. Alexandre. Il fait voir aussi qu'au 7. siecle, on mettoit dans les Eglises les portraits des Empereurs, des Patriarches, & des Evêques, & les Tableaux des Conciles; d'où il conclut que les Images ne se mettoient point alors dans les lieux de dévotion, afin d'y être honorées religieusement. C'est la conséquence qu'en a tirée dans le 6. siecle Agobard, fameux Archevêque de Lyon. Quoy qu'il en soit, il est fort probable que plusieurs particuliers allerent bientôt au delà des intentions de l'Eglise, & qu'ils entrainerent le gros de l'arbre; car nous apprenons de Sigonius, que le Pape Constantin, indigné de l'action de Philippicus Bardanes, grand Monothelite, qui avoit fait ôter du Temple de S. Sophie le Tableau du 6. Concile Universel, condamna tous ceux qui ne rendroient pas aux saintes Images, la vénération ordonnée par l'Eglise. Ce fut là, selon le sentiment de M. Spanheim, le premier acte d'hostilité dans la guerre des Iconoclastes. Il se plaint fort de ce que les PP. Maimbourg & Alexandre, ayant dissimulé ces faits, ont remis sur le bureau l'origine que Baronius, après quelques Auteurs Grecs, avoit donnée à cette guerre, sçavoir, l'artifice de quelques Juifs qui avoient prédit une longue vie au Caliphe Jezid, & l'Empire à Leon Isaurien, & qui avoient stipulé d'eux qu'ils aboliroient les Images. L'Auteur prétend que c'est une fable, & entre autres raisons, il se sert de la sottise qu'auroient eu ces Juifs de ne demander pas des biens plus solides, que ne l'étoit à leur égard le simple retranchement des Images. Outre qu'il remarque que Leon persecuta les Juifs très-cruellement, bien loin de leur

Et de la guerre des Iconoclastes.

* Voyez la description de cette machine, dans le mois de Mai 1686. Art. VIII.

† Voyez le précis de cet Ouvrage dans le mois de Mars de l'année suivante, Art. VII.

leur témoigner quelque complaisance pour leurs propheties. Il n'oublie pas que Cedrenus, le plus ancien Auteur qui ait parlé de cela, vivoit plus de trois cens ans aprés Leon, & que tant lui que Zonare & Constantin Manassés, qui ont dit la même chose, & qui ont été ennemis jurez des Iconoclastes, sont rejettez bien souvent comme de petits Auteurs, par les Ecrivains qu'on réfute ici; car le P. Alexandre ne fait aucun cas de ce qu'ils disent, que le Pape Gregoire II. ôta l'Empire d'Occident à Leon Isaurien. Il ne fait aussi nul cas du silence d'Anastase, de Paul Diacre, de Nicephore de, Constantinople, de Theophanès, quand il est question de ces Juifs diseurs de bonne avanture; mais quand il traite de la translation de la Couronne de France sur la tête de Pepin, il fait extrêmement valoir le silence d'Anastase, contre ceux qui veulent que le Pape Zacharie l'ait ordonnée. Ce n'est pas le seul exemple que l'Auteur rapporte de la miserable coûtume qu'ont les hommes, de donner, ou de ne pas donner successivement de l'autorité aux mêmes choses, selon qu'elles les favorisent, ou qu'elles leur sont contraires.

L'Empereur Leon puni de son zele contre les images.

Ne pouvant s'étendre sur tout ceci autant qu'il a dessein de faire, il passe à la véritable cause, qu'il croit qui porta Leon à convoquer en l'année 726. un Synode, qui examinât la Controverse des Images, sur laquelle les Prélats se partageoient. Il rapporte le préjudice temporel que fit à cet Empereur le zele qu'il témoigna, pour confirmer le decret de ce Sinode contre les Images; & il nous apprend qu'il prouvera dans le 2. Tome de son Histoire, que le Pape le dépouilla de l'Italie, & que le P. Alexandre contredit en vain sur ce fait les plus célebres Auteurs de sa Communion. Ce pauvre Prince n'en a pas été quite pour la perte d'une partie de ses Etats; il lui en a coûté aussi sa réputation; car on l'a représenté comme un monstre abominable, quoy qu'au dire de l'Auteur, d'autres Historiens plus fideles en fassent un honnête homme, & un grand homme. Il remarque que M. Maimbourg luy fait brûler une Bibliotheque de trois cens trois mille Volumes, & cependant que le Texte Grec de Constantin Manasses n'en porte que 33. mille. Il fera voir un jour que l'Histoire de la Lettre supposée à Jean Damascene, & de la main qu'on luy coupa & qui se remit au premier état, est une fable.

Et Constantin Copronyme aussi. Mechanceté de l'Imperatrice Irene.

Constantin Copronyme, fils de Leon, a été encore plus indignement déchiré que son pere, pour avoir suivi la même opinion, & pour l'avoir fait confirmer par un Concile de 338. Evêques l'an 654. L'Auteur fait des réflexions très-judicieuses sur tout ceci, sur le profit que les Papes en tirerent, sur le sentiment de l'Eglise Gallicane de ce temps-là, &c. & il trouve souvent l'occasion de censurer les deux derniers Apologistes des *Iconolâtres*, c'est son terme. Ce Constantin avec tout son zele pour son parti le ruina sans y penser, en donnant à son Fils Leon une femme, qui aprés avoir jure qu'elle se conformeroit au sentiment de l'Empereur, & avoir finement dissimulé quelque temps, ne se vit pas plûtôt en état de faire ce qu'elle voudroit, qu'elle ruina les Iconoclastes. En peu de mots M. Spanheim nous donne une idée affreuse de cette femme, & nous fait faire deux réflexions bon gré mal gré qu'on en ait. La premiere, que tout cet attachement qu'on voit en certaines personnes pour des objets visibles de dévotion, est quelquefois la chose du monde la plus incomprehensible, puis qu'elle compatit admirablement avec les crimes les plus énormes. Ainsi ce n'est point une dévotion, ce n'est que superstition, ou plûtôt ce n'est qu'un mouvement machinal. La seconde réflexion est, qu'encore que cette femme ait été la plus criminelle du monde, on n'a pas laissé de louer sa sainteté, sa pieté, son zele divin, sa foi, sa constance. Non seulement les Moines Grecs, plumes de tout temps prostituées, ont écrit cela, mais aussi les Moines Latins dans notre siecle. Le Cardinal Baronius a fait bien pis, car il a justifié hautement le parricide d'Irene. Quels ravages ne font pas dans un esprit les préjugez de Religion! Ils en chassent tellement les idées naturelles de l'équité, qu'on devient incapable de discerner les bonnes actions d'avec les mauvaises. Tout est bon pourvû qu'il favorise ces préjugez; autrement tout est injuste. Il n'y a point de Secte qui ne fasse voir des exemples de cela plus ou moins. L'Auteur représente fort éloquemment une des suites dangereuses de ces préjugez, qui consiste en ce que ceux mêmes qui ont écrit de nos jours, que les Images sont une chose indifferente à la Religion, n'ont pas laissé de traiter Leon Isaurien & son fils, *d'impies*, *de sacrilèges*, *d'Heretiques abominables*, & d'aprouver qu'on se soit soûlevé contre eux. Si on pouvoit consulter la lumiere naturelle dans le silence des passions, on connoîtroit aisément que jamais Monarque n'a dû être mieux obéi que ces deux-là, puis qu'ils vouloient ramener la pratique des premiers siecles, & qu'au fond l'affaire n'étoit pas de l'essence du culte de Dieu, & qu'un Concile de 338. Evêques avoit déclaré véritable leur sentiment.

Comment elle rétablit les images.

On montre dans la suite du Livre les adresses qu'on prétend que l'Imperatrice mit en œuvre, pour rétablir les Images, & l'on nous donne un autre exemple bien sensible de ce que nous avons déja remarqué. Tharasius, tout Laïque qu'il étoit, obtint la chaire de Constantinople, contre la disposition des Canons, & fut le grand instrument des desseins d'Irene. Photius quelque temps aprés, de Laïque devint aussi Patriarche du même lieu, & se broulla avec le Pape. Leur promotion est également condamnable, cependant on a regardé la derniere comme une abomination, mais on n'a parlé de la premiere que comme d'une petite faute. Or comme l'un des moiens dont l'Imperatrice se servit, fut de convoquer un Concile, qui passe pour universel, l'Auteur approfondissant la question soûtient par beaucoup de preuves que c'est à tort. Il répond à tout ce que les deux Peres ont dit, pour montrer que tous les Patriarches d'Orient y assisterent par leurs Députez, & il fait voir le contraire par les propres actes du Concile. C'est où la 2. partie de cette Dissertation finit. Nous en attendons la suite incessamment, & nous sommes assûrez que le tout paroîtra digne de la réputation de l'Auteur, qui outre les Ouvrages dont nous parlâmes l'année passée dans l'article 5. du mois d'Août, a publié *Vindicias Biblicas*, & de belles Dissertations Historiques *de Apostolatu*, *Canone Niceno*, *Æra Paulina*, *& temerè credita Petri in Urbem Romam profectione, de impositione manuum, Baptismo propter mortuos*, *&c.*

ARTI-

ARTICLE X.

Réponse au parallele des trois personnes de la Trinité & des 3. dimensions du corps, contenue dans une Lettre écrite à l'Auteur de ces Nouvelles le 19. Août 1685.

Que l'on ne peut comparer la Trinité avec les 3. dimensions de la matiere.

PUis que c'est à vous que l'Auteur du parallele, que vous avez publié dans l'article 2. du mois passé, veut que l'on s'adresse pour lui faire des difficultez, trouvez bon, Mr. que je vous écrive les remarques suivantes.

1. Je suis fort édifié du zele de cet Auteur, qui veut travailler à la conviction des mécréans par les preuves les plus propres; mais afin qu'il le puisse faire plus utilement, il doit prendre garde de ne point supposer de faux principes, car tout ce qu'il bâtiroit sur un fondement ruineux, tomberoit par terre d'un seul souffle.

2. Or tel est le fondement de son parallele. J'avoue avec vous que s'il disputoit contre un Spinoziste ou un Gassendiste, il auroit beaucoup d'avantage en les prenant ad hominem, mais comme vous l'avez insinué, l'opinion commune des Sectateurs d'Aristote, embrassée par M. Descartes, est fort contraire aux prétensions de l'Auteur; je l'y crois si contraire, qu'elle ne lui laisse aucune prise, & je m'étonne qu'ayant l'esprit bien pénetrant, & ayant tant médité sur ces choses, il ne se soit pas apperçû que la doctrine triviale de tous les Colléges, que la matiere est divisible à l'infini, ne laisse aucune raison, je dis aucune, de comparer les trois personnes de la Divinité avec les trois dimensions de la matiere.

Preuves de cela par l'axiome, que la matiere est divisible à l'infini.

3. En voici la preuve démonstrative: si la matiere est divisible à l'infini, il faut que chacune de ses parties soit un assemblage de plusieurs êtres distincts l'un de l'autre, (car tout ce qui peut être séparé d'une chose, est réellement distinct de cette chose) donc il n'y a point de partie dans la matiere, pour si petite qu'elle soit, que l'on puisse appeller proprement un être, une substance, un corps; c'est par tout une multitude infinie d'êtres, de substances, & de corps réellement distincts l'un de l'autre. Où est donc cette matiere dont nous parle l'Auteur, & qui est son unique fondement; cette matiere, dis-je, qui étant un seul corps, une seule substance en nombre, a néanmoins trois dimensions. Cette matiere est une pure chimere. Il est bien vrai qu'il n'y a point de matiere qui n'ait les trois dimensions, mais c'est à cause qu'il n'y en a point qui n'ait une infinité de parties, dont les unes sont au devant, au derriere, à côté, au dessus, au dessous des autres.

4. Quand donc il dit dans la seconde comparaison, que la substance étenduë n'est pas réellement distinguée des trois dimensions, il ne dit vrai qu'en cas qu'il l'entende de la maniere qu'un tout n'est pas réellement distingué de ses parties prises ensemble; car de même que l'homme n'est point réellement distingué du corps & de l'ame, entant qu'unis l'un avec l'autre, ainsi un pied de matiere n'est pas réellement distinct des 12. pouces qui le composent: mais tout de même que l'homme est réellement distingué du corps & de l'ame pris séparément, ainsi un pied de matiere est réellement distingué de chacun de ses 12. pouces. Il n'y a point de Collége où l'on n'enseigne dès les premiers mois, que totum distinguitur inadæquatè à suis partibus distributivè sumptis, licet sit idem adæquatè cum suis partibus collectivè sumptis, partes autem adæquatè distinguuntur à se invicem.

5. Voilà, Mr. le renversement du parallele. La matiere étant un tout, quelque portion que ce soit que l'on considere, est la même chose que toutes les parties de cette portion prises ensemble, mais elle est réellement distincte inadæquatè de chacune desdites parties, & chacune desdites parties est adæquatè tout-à-fait distincte des autres. Or c'est ce qui ne se trouve nullement dans la Trinité, car chaque Personne est toute la nature Divine, & chaque Personne est bien distincte des deux autres entant que Personne, mais non pas entant que nature Divine, entant que Dieu, entant qu'Etre infiniment parfait.

Défaut essenciel de cette comparaison.

6. On ne peut pas se sauver en disant que toute comparaison cloche, ou comme dit l'Auteur, que s'il n'y avoit pas de difference entre la matiere & la Trinité, l'une seroit l'autre, car cela est bon à dire lors que les choses que l'on compare se ressemblent dans le point pour lequel on les compare; alors on ne se doit pas mettre en peine si elles sont differentes d'ailleurs; mais quand elles ne se ressemblent aucunement dans le point dont il s'agit, il n'en faut point parler, quand même elles se ressembleroient en d'autres choses, c'est le défaut qui se trouve ici. On compare la nature Divine avec la matiere; l'une, dit-on, a trois Personnes, & l'autre trois dimensions; oüi, mais l'une est un Etre singulier & unique en nombre, & l'autre est un tout composé d'une infinité de parties. C'est une si grande difference, qu'elle fait que les contradictions qu'on objecte au mystere de la Trinité, ne se peuvent retorquer contre la matiere, car il n'y a point de contradiction, lors qu'un tout reçoit des attributs contradictoires en même temps, pourvû qu'ils tombent sur differentes parties, comme lors qu'on dit que l'homme est de chair & de sang, & une substance immaterielle. Cela est vrai sans contradiction, mais pourquoi? Parce que l'un lui convient entant qu'il a un corps, & l'autre entant qu'il a une ame totalement distincte du corps. Ainsi l'on peut dire d'une pierre sans contradiction, qu'elle en touche une autre, & qu'elle ne la touche pas, pourquoi? Parce qu'elle a des parties qui touchent & des parties qui ne touchent pas, & que celles qui touchent sont aussi réellement distinctes de celles qui ne touchent pas, que vous êtes distinct de moi. Suposez le contraire, on ne pourra plus dire sans contradiction qu'une pierre touche & qu'elle ne touche pas: ainsi l'on voit que les differens attributs du corps ne tombent pas toûjours sur le même Etre, mais sur differentes parties; la longueur tombe sur une partie, la profondeur sur une autre, & la largeur sur une autre, au lieu que dans la Trinité, la Personne du Pere est identifiée réellement avec la nature Divine, & la Personne du Fils & du S. Esprit identifiées aussi avec la même nature Divine, je dis la même en nombre. De sorte que cet axiome, les Etres identifiez avec un troisiéme sont identifiez entre eux, combat bien la Trinité, mais nullement la matiere, parce que les trois dimensions ne sont pas la même chose avec une même étendue, mais avec des étendues differentes en nombre, & distinctes les unes des autres.

7. Cela suffit. Je pourrois faire des réflexions sur chaque membre du parallele, & y trouver par tout la même illusion, mais ayant une fois ruiné le fondement, cela seroit inutile.

8. Je ne dirai donc plus rien, si ce n'est sur la 16. comparaison. L'Auteur suppose que la ligne ou longueur produit la largeur, & que la largeur produit la profondeur. Mais ne voit-il pas que c'est un modus loquendi, une façon de parler des

Géometres, pour nous faire mieux comprendre les choses? Car dans le vrai, comme il n'y a pas de point qui produise la longueur (il en demeure d'accord rejettant en cela l'imagination des Geometres, parce qu'il n'y trouve pas son compte, & l'adoptant dans le reste, parce qu'il croit l'y trouver; ce qui n'est pas de bonne foi) il n'y a pas aussi de longueur qui produise la largeur, ni de largeur qui produise la profondeur. Une ligne auroit beau se mouvoir à droite & à gauche, jamais elle ne feroit une largeur de 2. doigts, il faut pour cela ajoûter à des lignes, des lignes réellement distinctes.

9. Il ne servira de rien à l'Auteur de dire, que la divisibilité à l'infini étant incomprehensible, il a droit de suposer les Atomes d'Epicure, car ces Atomes sont des êtres aussi impossibles & contradictoires qu'un cercle quarré, si bien que si la matiere n'entre en parallele avec la Trinité, qu'en cas qu'elle fût composée de parties étenduës, qui soient néanmoins une substance simple & unique en nombre, la condition étant impossible de toute impossibilité, tout le Systême de cet Auteur s'en va à néant *.

Livres nouvellement imprimés. *On a réimprimé en ce pays avec des additions un Livre qui avoit deja paru ailleurs, & qui a pour titre*, Etat des Réformez en France, où l'on fait voir que les Edits de Pacification sont irrévocables; que néanmoins on les renverse entierement, & que par là on ôte aux Réformez tous les moyens de vivre & de subsister. 3. vol. in 12. *On y parle en particulier des affaires qui se sont passées dans le Vivarez. Voilà de l'occupation pour Mr. Soulier, & pour les autres Pensionnaires du Clergé de France.*

Outre les Livres dont il a été fait mention, l'on trouve chez Pierre Mortier, à Amsterdam, sur le Dam, les Livres suivans & plusieurs autres. Harduini nummi antiqui illustrati; Relation d'un voyage des Indes Orientales par M. Dellon; Histoire de l'origine de la Roiauté par M. Pellisseri; de Liturgiâ Gallicanâ par le P. Mabillon; les Voyages de Messieurs Thevenot; Tables des Sinus, Secantes, & Tangentes, avec un Traité de Trigonometrie, par M. Ozanam; Observations sur les fievres & sur les febrifuges par M. Spon; le véritable caractere d'Elisabet, Reine d'Angleterre, & de ses Favoris.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Ælia Lælia Crispis, non nata resurgens in expositione legali Comitis Caroli Cæsaris Malvasiæ V. I. ac S. paginæ Doct. Colleg. nec non in patrio Archigymnasio horis vespertinis ordinarii legum interpretis primarii.* Bononiæ apud Josephum Ant. Davicum de Turtinis. 1684. in 4.

Explication de l'inscription de Lælia Crispis. JE ne rapporterai point ici l'inscription énigmatique, que l'on tâche de déchifrer dans cet Ouvrage; on la voit assez en une infinité d'autres lieux. Swertius la rapporte toute entiere dans ses *epitaphia joco-seria* page 26. M. Spon, dont les voyages sont entre les mains de tout le monde, la rapporte † aussi, mais il en fait peu de cas, & ne la croit point antique. Il dit même que ce que l'on montre à la maison de campagne du Senateur Volta auprès de Bologne, n'est qu'une Copie, & qu'il ne put aprendre ce qu'étoit devenu l'original. Il y a eu néanmoins jusqu'à 43. Auteurs qui ont écrit sur cette Enigme, & qui l'ont interpretée les uns d'une façon, les autres d'une autre. On y a trouvé la pluye, la chicane, le grand œuvre, l'amour, la matiere premiere, & je ne sai combien d'autres choses. M. le Comte Malvasia, Professeur en Droit à Bologne, peu content de toutes les explications precedentes, qu'il raporte très-exactement, nous en donne ici une nouvelle, meilleure sans contredit à cause de l'érudition & des recherches curieuses dont il l'a enrichie, qu'à cause du sujet même qu'il prétend y expliquer. Il veut que ce soit l'Epitaphe d'une fille qui mourut avant que de naître, & qui avoit été promise en mariage à l'Auteur de l'Inscription. Il soûtient la Piece très-antique, & répond aux difficultez de ses adversaires: M. Spon en a touché quelques-unes.

Et de celle qui contient les Lettres OVARNM. A propos d'Inscription, il faut que je dise icy le sentiment de M. Reiselius, Medecin de M. le Duc Administrateur de Wirtemberg, sur celle que M. du Rondel a expliquée, dans le Mémoire qu'il nous communiqua pour les Nouvelles de ‡ Décembre. Il veut que ces six Lettres OVARNM signifient *Ovarium*, & il fonde sa conjecture sur ce que dans les anciennes inscriptions les lettres I. & V. se joignent quelquefois de telle sorte qu'elles forment la lettre N, & il allegue sur cela le Savant Lambecius ‡, Bibliothecaire de S. M. I. Il croit donc qu'on a voulu désigner par les figures de cette Antique, *l'Ovarium muliebre* qui a été connu par les Anciens, comme M. Drelincourt le prouve dans le Livre, dont nous avons fait mention le même mois §. Si on lui oppose le sexe de Cupidon, il répondra que comme Venus a été tantôt male, tantôt femelle, son fils pourra bien participer de l'un & de l'autre sexe, selon les occasions. Pour le lezard il aura été mis là à cause de sa fecondité, car il a un *Ovarium* très-bien rempli. C'est ce que j'ai tiré d'une Lettre de M. Reiselius qui m'a été communiquée. C'est aux Lecteurs à juger de sa conjecture.

II. *L. Cœcilii Firmiani Lactantii de mortibus Persecutorum liber, cum notis Johannis Columbi. C'est-à-dire*, Traité de Lactance sur la fin tragique des Persecuteurs. Aboæ excudit Joh. Winter S. R. M. in Finlandiâ Typogr. 1684. in 12.

Des differentes Editions de cet Ouvrage. ON sait que M. Baluze est le premier qui ait publié ce petit Traité de Lactance. Il l'insera dans le 2. Tome de ses *Miscellanées* l'an 1679. & l'accompagna de plusieurs savantes notes. M. Maucroix, Chanoine de Reims, en fit d'abord une traduction en Langue Françoise. L'Ouvrage le méritoit bien, quoi qu'on puisse dire que Lactance y fait un peu trop le Declamateur. On l'imprima quelque temps après en Angleterre; & depuis peu M. Sparck l'a mis dans sa nouvelle édition de Lactance. Voici encore une édition du même Traité, qu'un savant homme nous a procurée au fond du Nord, & qu'il a ornée non seulement de ses corrections & de ses explications, mais aussi de celles de M. Cuper, auquel il dédie l'Ouvrage. Il étoit nécessaire que d'aussi savans Critiques y missent la main, car

* Voyez la Replique à cet Ouvrage, dans le mois suivant, Art. X.
† *P. 450. du 1. vol. edit. de Holl.*
‡ Art. II.
‡ *Additam 1. ad l. 2. Comment. de Bibl. Vindob.*
§ Art. XIII.

cat on avoit tellement défiguré les Manuſcrits pendant les ſiecles d'ignorance, qu'ils n'ont été intelligibles qu'après avoir été racommodez par un grand nombre de Savans. Cette Piece de Lactance s'eſt fort ſentie du deſordre général, de ſorte qu'après avoir été corrigée par M. Baluze, elle étoit encor bien malade; & peut-être que le grand ſavoir de M. Cuper & celui de ſon ami, ne l'ont pas tout-à-fait guerie. Mais on ne laiſſe pas de leur être très-obligé de leur Commentaire.

Préoccupation pour Lactance.

Au reſte l'on ne ſauroit s'empêcher de dire un mot ſur la préoccupation d'une infinité de bonnes gens, qui beniſſent de tout leur cœur la mémoire de Lactance, pour la peine qu'il a priſe de traiter comme des Monſtres, les Empereurs qui ont perſécuté les Chretiens. On ſeroit louable d'approuver ainſi le zele des anciens Peres, pourvû que l'on remarquât que pluſieurs d'entre eux ont publié leurs belles maximes, dès qu'ils ont été les plus forts: mais en vérité on ne peut que déplorer la force des préjugez, quand on voit qu'à peine le Chriſtianiſme fut ſur le Trône, qu'il devint perſécuteur à la ſollicitation, ou du moins avec l'approbation de ceux qui ſavoient ſi bien déchirer les perſécuteurs de l'Egliſe. C'eſt encore ce que nous diſions il n'y a pas bien long-temps, en parlant des ravages que les préjugez font dans l'eſprit. On approuve, ou l'on déſaprouve les mêmes choſes, ſelon qu'elles nous accommodent, ou qu'elles nous incommodent.

III. *Joh. Henrici Suiceri, Philoſophiæ & Linguæ Græcæ antehac Profeſſoris nunc in patriâ V.D.M. Compendium Phyſicæ Ariſtotelico-Carteſianæ in uſum Tironum methodo erotematicâ adornatum, cui præfigitur breve & ſuccinctum Philoſophiæ Theoreticæ Theatrum.* Amſtelædami apud Henricum Weſtenium. 1685. in 8.

Utilité des Livres faits par demandes & par reponſes. Livres nouveaux.

CEt Ouvrage explique fort clairement les matieres de Phyſique, & comme il le fait par demandes & reponſes, il eſt fort propre pour les jeunes gens. Cette méthode a été toûjours reconnuë fort utile, & de là vient qu'on s'en eſt ſervi en toutes ſortes de ſujets. On vient de l'employer depuis peu dans un Livre imprimé *à Nimegue chez Jean Eilbracht. in* 12. & intitulé, *Abregé d'entretiens ſur pluſieurs matieres choiſies, auſſi curieuſes que ſuvantes, &c. par M. D. C.* Le Sr. Wetſtein qui nous donne ici cet Abregé de Phyſique, a fait auſſi imprimer en Grec & en Latin les Aphoriſmes d'Hipocrate, *variorum auctorum maximè Hippocratis & Celſi locis parallelis illuſtratos. Subjiciuntur Celſi ſententiæ. Studio & curâ Theod. Janſſonii ab Almeloveen M. D. in* 16. Les mêmes Aphoriſmes ont été traduits en François depuis peu, & imprimez à Paris chez Etienne Michallet, avec des explications phyſiques & de annotations curieuſes, 2. *Vol. in* 12. Ils ſe trouvent à Amſterdam chez Pierre Mortier, ſur le Dam.

IV. *Inſtitutio Theologiæ Elencticæ, in quâ ſtatus Controverſiæ perſpicuè exponitur, præcipua orthodoxorum argumenta proponuntur & vindicantur & fontes ſolutionum aperiuntur. Authore Franciſco* Turretino, *in Eccleſiâ & Academiâ Genevenſi Paſtore & SS. Theologiæ Profeſſore, pars tertia & ultima.* C'eſt-à-dire, *Concluſion du Syſtême de Théologie de M. Turretin.* Genevæ apud Samuelem de Tournes. 1685. in 4.

Eloge de l'Auteur, & idée de ſon Ouvrage.

LA premiere partie de cet Ouvrage fut imprimée l'an 1679. Elle fut ſuivie de la ſeconde 3. ans après, & voici la troiſieme & la derniere. On la ſouhaitoit avec d'autant plus d'impatience, que l'on demeuroit d'accord, qu'il n'y a rien de plus néceſſaire, ni de plus rare, qu'un bon Cours de Théologie, & qu'on trouvoit que M. Turretin réuſſiſſoit parfaitement à nous le donner. C'eſt un Profeſſeur de Geneve qui s'eſt acquis une grande réputation. Ce qu'il a publié contre les Sociniens, touchant la ſatisfaction de Jéſus-Chriſt, a été fort approuvé des Orthodoxes. On réïmprimera bien-tôt augmenté & corrigé, l'Ouvrage où il montre que les Proteſtans ont dû ſortir de la communion Romaine. Le Livre qu'il vient de publier embraſſe la même queſtion, car après avoir traité dans les 2. Volumes précedens les lieux communs de l'Ecriture, de Dieu, de la Loi, de l'Evangile, de Jéſus-Chriſt, & quelques autres, il traite dans le troiſieme celui de l'Egliſe, qui eſt une ſource inépuiſable de Controverſes. Il dit ſur chacune ce qu'il y a de plus important à remarquer, & il ſoûtient ſa cauſe avec beaucoup de netteté & de force. Il paſſe enſuite à la matiere des Sacremens, & il conclut ſon Ouvrage par les quatre lieux communs des dernieres fins de l'homme, qui ſont la mort & le jugement, l'Enfer & le Paradis.

V. *La Méthode dont les Peres ſe ſont ſervis en traitant des Myſteres. Par M. l'Abbé de Moiſſy, Conſeiller Prédicateur du Roi, & Aumônier de la feue Reine mere de S. M.* A Paris chez Jean Baptiſte Coignard, ruë S. Jaques. in 4.

Précis de cet Ouvrage.

VOici des recherches de 20. ans, entrepriſes par les ordres de la Reine mere, qui nous ouvrent un chemin pour ſortir des difficultez, où nous précipitent les differentes prétentions que l'on a ſur les dogmes des premiers ſiecles. Les uns diſent qu'on y a été Arrien & ſemi-Pelagien, & qu'on y a ignoré la réalité: les autres ſoûtiennent tout le contraire. Il ne s'en faudra pas étonner après avoir lû ce Livre, où l'on nous montre fort ſavamment, que les Peres ne parloient pas devant tout le monde de ce qu'ils croyoient, & qu'ils diſoient differentes choſes, ſelon la differente portée de leurs Auditeurs, ou de leurs Lecteurs. On prétend ſur tout qu'ils ſe gardoient bien de dévoiler les Myſteres du Chriſtianiſme à ceux qui n'y étoient pas initiez, & on juſtifie cette conduite par l'exemple & par le commandement de Jéſus-Chriſt. Le principal but de l'Auteur eſt de prouver, qu'à l'egard de l'Euchariſtie l'on croïoit anciennement ce que l'Egliſe Romaine en croit aujourd'hui, & pour cet effet il montre quels ſont les Livres où il faut chercher le véritable ſentiment des Peres, & quels ſont ceux où par une ſage diſpenſation ils ont déguiſé leur croïance, s'exprimant d'une maniere qui fournit aux Réformez pluſieurs objections qu'ils croient très-fortes; mais c'eſt une illuſion toute pure, à ce que dit M. l'Abbé de Moiſſy. Il attaque pluſieurs fois en chemin faiſant M. Aubertin, M. Daillé & M. Claude, & on ne ſauroit lui refuſer l'éloge d'un ſavant homme.

VI. *Recit de la Conférence du Diable avec Luther, fait par Luther même dans ſon Livre de la Meſſe privée & de l'onction des Prêtres, avec des remarques ſur cette Conference.* A Paris chez Jean Baptiſte Coignard. 1684. in 8.

Réflexions ſur ce que le Diable

C'Eſt déja la 3. édition de cet Ouvrage de M. l'Abbé de Cordemoi. Il y raporte la

peut aller à son but par differentes voyes.

la Dispute que Luther avoüé lui-même qu'il eut une nuit avec le Diable, touchant les Messes privées, & il en tire des conséquences très-fâcheuses & très-odieuses contre le parti des Protestans. Les Lutheriens, qui font un si grand nombre de Livres, en devroient faire un contre celui-ci. Il semble qu'il soit mal-aisé de detruire l'idée desavantageuse qui se présente à l'esprit, quand on songe qu'une leçon ou qu'une instruction est du Diable; car comme il est appellé dans l'Evangile le pere du mensonge, on se persuade qu'il ne dit jamais la vérité. Mais on devroit songer à une autre chose, c'est qu'un esprit aussi méchant * que celui-là se sert de tout, pourvû qu'il puisse causer du desordre dans le monde, & faire commettre une infinité de crimes; de sorte que s'il croit que la vérité soit plus propre à cela que l'erreur, il est capable de pousser les hommes à dire la vérité, & il ne seroit pas étonnant que la Providence de Dieu, qui fait servir à ses fins assez souvent la malice des causes secondes, employât quelquefois celle du Diable à l'avancement de la bonne cause. Or mettant à part ici la question si Luther a prêché la vérité, ou s'il ne l'a pas prêchée, on comprend fort bien qu'il est très-possible que l'esprit malin ait crû, qu'en ce tems-là le mensonge seroit moins propre que la vérité, à exciter des passions cruelles dans les esprits. Il ne semble pas qu'il y ait de plus beau spectacle pour le Demon, que la discorde qui vient à la suite de la vérité, que les 10. persecutions par exemple de l'ancienne Eglise. Je me souviens d'avoir lû dans la vie de S. Ignace Loiola, que le Diable pour le détourner de l'étude, lui remplissoit l'esprit d'une connoissance vive des mysteres de la Religion, & lui donnoit un tel goût de Dieu qu'il s'attachoit à cet Etre souverain à cause de lui-même. Il n'est donc pas inouï que le Diable inspire des pensées, qui sont bonnes & véritables en elles-mêmes.

VII. *Gerardi de Vries, Profess. Philosophi Ultrajectini, exercitationes rationales de Deo, Divinisque perfectionibus. Accedunt ejusdem dissertationes de infinito, nullibitate spirituum, homine automatico, contradictoriis Deo possibilibus, sensuum in philosophando usu, cogitatione ipsâ mente, operationibus brutorum, in quibus passim quæ de hisce philosophatur Cartesius cum rectæ rationis dictamine conferuntur.* Traject. ad Rhenum apud van de Water, Ribbium & Halma. 1685. in 4.

VOilà de grandes matieres & le fin de la plus sublime Métaphysique. Il ne faut point douter que comme l'Auteur est habile, & qu'il a choisi un sujet d'une grande profondeur, l'on ne voye ici de grandes difficultez proposées aux Cartésiens, car c'est eux que M. de Vries attaque principalement. Nous en parlerons une autre fois. Il ne touche qu'en passant une chose qui a excité de grands tumultes en Hollande parmi les Doctes, savoir, s'il faut commencer l'étude de la Philosophie par douter de tout. Il s'est élevé depuis peu en Allemagne un nouvel Adversaire de M. Descartes sur ce point-là: voici le titre de son Livre; *Johannis Faes exercitatio in Renati Descartes meditationem 1. de primâ Philosophiâ. Francofurti*, 1685. *in* 8. *& se trouve à Leyde chez vander Aa.*

* *Voyez Nouv. de Juin 1686. Art. VI.*
† No. I. du Catalogue du mois de Juillet.

VIII. *Christophori Wittichii μεζαλλειν, sive investigatio Epistolæ ad Romanos ab Apostolo Paulo exaratæ, unà cum paraphrasi.* Lugduni Bat. apud Cornelium Boutesteyn. 1685. in 4.

Eloge de l'Auteur.

PUis que M. Wittichius a été appellé à professer la Théologie dans l'Université de Leyde, il y a plus de treize ans, il ne faut pas demander s'il avoit la réputation d'un excellent Théologien. La chose parle d'elle même, & si quelqu'un en doutoit, il n'auroit qu'à examiner le *consensus veritatis*, la *Theologia pacifica*, & plusieurs autres Ouvrages que cet Auteur a publiez, où il montre qu'il est non seulement bon Théologien, mais aussi bon Philosophe à la moderne. La qualité de bon Philosophe ne gâta jamais rien, au contraire elle donne du relief à tout ce que l'on compose dans les autres Facultez. Or comme il n'y a point de Livre de l'Ecriture, où l'on voye une aussi profonde Théologie que dans l'Epitre aux Romains, chacun peut connoitre qu'on ne doit attendre rien de médiocre de ce nouveau Commentaire. L'Auteur ne le commence à l'égard de chaque chapitre, qu'après avoir proposé le texte en Grec & en Latin, & y avoir joint une Paraphrase la plus claire qu'il a pû. Il repousse dans sa Préface M. Osiander, dont nous parlâmes l'année passée †, & il confirme par quelques échantillons ce que nous en dîmes.

IX. *Retraite pour les Dames par le R. P. F. Guilloré de la Compagnie de Jésus.* A Paris chez Etienne Michallet, ruë St. Jaques. 1684. in 12. & se trouve à Amsterd. chez Pierre Mortier.

Caracteres des femmes.

IL y a près d'un an que nous avons dit ‡, que ce Pere fait des Livres de dévotion *in folio*, & qu'il n'y a point d'Ouvrages qui se vendent mieux que les Livres de dévotion. Cependant le monde est aussi méchant que jamais, & il y en a même qui soûtiennent qu'il va en empirant. N'est-il pas bien à craindre que tant de Livres & tant de lectures inutiles, ne s'élevent un jour contre l'homme pour aggraver sa condamnation? Celui-ci mettroit les Dames sur un pied fort dévot & fort Catholique, si elles vouloient faire ce qu'il leur marque. Il contient deux sortes de portraits; l'un *montre ce qu'elles sont*; l'autre *leur met devant les yeux ce qu'elles doivent faire.* Le premier de ces portraits fait voir *la passion qu'elles ont d'être regardées, leur luxe dans les habits, leur inclination à la medisance par legereté, par jalousie, delicatesse dans les préferences, leur esprit de division dans les rapports*, & cent autres choses de cette force. Mais de toutes les descriptions que l'on voit ici, il n'y en a point de plus exactes, ni de plus dignes d'être luës, non seulement par ceux qui lisent afin de se corriger de leurs défauts, mais aussi par ceux qui ne lisent qu'afin de se divertir; il n'y en a point, dis-je, de plus dignes de l'éloge que je viens de remarquer, que celles où l'on représente les soins que les Dames ont de leur corps, & principalement de leur visage, le luxe de leurs habits, & de leurs ameublemens, leur conversation, leur passion pour le jeu, pour les modes, pour la Comedie, & pour les chiens. Mais l'autre espece de portraits pourroit produire

‡ Mois de Septembre 1684. No. IV. du Catalogue

duire une belle Réformation, si on faisoit ce que l'Auteur y conseille. Apparemment l'Imprimeur sera celui qui en profitera le plus.

Précis du Traité du jeu, par M. de Tremblay.

J'ai déja dit quelque chose de semblable * au sujet des *conversations morales sur les jeux & les divertissemens.* C'est un Livre que nous devons à un habile homme, qui s'apelle M. du Tremblay. Il a mis dans un si beau jour les véritez qu'il avoit dessein d'éclaircir, & il les a prouvées si solidement, que si notre conjecture devient véritable, il ne faudra que déplorer l'endurcissement du monde; car pour lui il a fait tout ce qui étoit nécessaire de son côté, pour guerir cette maladie invétérée. Son Ouvrage contient 6. Conversations. Il montre dans la 1. l'excès de la passion du jeu, & après nous avoir apris ce que c'est que le divertissement, & d'où en est venuë la nécessité, il nous donne trois regles pour en bien user. Il fait voir dans la 2. qu'il en faut user avec une grande modération, & toûjours par rapport à une autre fin. Il prouve dans la 3. en bon Philosophe, *qu'il n'y a point de jeux de hazard, au sens qu'on le prend ordinairement.* Il montre dans la 4. tous les desordres où la passion du jeu précipite. Il traite dans la 5. & dans la 6. des loix tant Civiles qu'Ecclésiastiques contre le jeu. Il rapporte dans la 7. les sentimens des Casuistes. Il parle dans la 8. du choix des jeux & des divertissemens, & enfin il traite des divertissemens des enfans. Il diversifie si bien les choses, & il les assaisonne d'érudition si à propos, que la lecture de son Livre sera du moins très-agréable à ceux à qui elle ne pourra être utile à cause de leur corruption.

La conformité des matieres m'oblige de dire ici que le P. Heliodore de Paris, Prédicateur Capucin, a fait imprimer des *Discours sur les sujets les plus ordinaires des desordres du monde*, où il traite des plaisirs & des déplaisirs fort amplement. On trouve ce Livre à Amsterdam chez Pierre Mortier.

X. *Caroli Renaldinii Mathematum Analiticæ artis pars tertia.* Patavii apud Petrum Mariam Frambottum. 1684. in fol.

Idée de cet Ouvrage.

IL y a long-tems que cet Auteur est connu sous la qualité de Mathématicien du grand Duc, & de Professeur en Philosophie à Padouë. Son dessein d'expliquer l'analyse des Mathématiques a parû beau. Il en commença l'execution en l'année 1665. faisant imprimer à Florence la 1. partie de cet Ouvrage, laquelle contient l'Algebre des anciens Analystes. La 2. partie parut quelques années après, & fit voir principalement la double méthode des Géometres, c'est-à-dire, la *resolution* & la *composition.* Ces 2. premieres parties ont été rëimprimées ensemble à Venise. Enfin voici la derniere, où l'Auteur prétend expliquer les profonds mysteres de l'Arithmétique & de la Géometrie. Elle contient 3. Traitez, qui n'ont point de dépendance les uns des autres. Le 1. regarde les Mathématiques en général, leurs demonstrations, leurs problêmes, leurs théorémes, leurs paralogismes, leurs paradoxes, les diverses especes de grandeur simples ou mixtes, soit physiquement, soit géometriquement, le continu en général, & le continu Physique & Géométrique en particulier; & c'est là qu'il prouve qu'il n'y a point de parties indivisibles dans la quantité. Le Traité suivant contient les Lettres que l'Auteur a écrites à ses amis. Elles sont presque toutes sur des sujets Astronomiques ou Géometriques; je dis presque toutes, car il est bien raisonnable que nous exceptions l'endroit où l'on examine la question, *si l'on peut conferer aux femmes le degré de Docteur en Théologie.* L'occasion de cela fut que lors qu'Helene Lucrece Piscopia Cornara, de glorieuse mémoire, demanda cette qualité, le Cardinal Barbarigo, Evêque de Padouë, ne voulut point qu'elle lui fût accordée, & ainsi cette Savante se vit réduite à se contenter du Doctorat en Philosophie, qui lui fut conferé avec l'applaudissement de tout le monde le 25. Juin 1678. On voit ici la Harangue que M. Renaldini, son Promoteur, prononça le jour de cette rare cérémonie. On y voit aussi (& cela surprend dans un siecle aussi Philosophe que le nôtre) que l'Auteur est fort entêté de l'Astrologie judiciaire; car il s'en déclare l'Apologiste, & il nous allegue son propre Horoscope, comme une preuve de la vérité de cet art. Il rapporte au long les mauvaises qualitez qu'il dit que la Nature lui a données, & que son Thême natal avoit prédites. Il n'est pas mal-aisé de trouver, quand on a déja l'évenement, que les constellations sous lesquelles on est né, signifioient telle ou telle chose. Cardan en fit une experience mémorable sur Edouard, Roi d'Angleterre; car ayant refait son Horoscope, lors que la mort de ce Prince eut dementi ce que les premieres speculations lui promettoient, il trouva dans les Astres tout ce qui étoit arrivé au jeune Edouard. La confession ingénuë que nous fait l'Auteur, qu'il avoit trouvé par toutes les regles de l'Astrologie, que le dernier siége de Vienne se termineroit par la prise de la Place, vaut son pesant d'or †. Le dernier Traité est plein d'équations, d'extractions de racines, & d'autres semblables mets peu frians pour les Lecteurs qui ne sont pas, ou qui ne vivent pas du métier.

Particularitez sur Helene Lucrece Piscopia Cornara.

Mémoires de feu Mr. le Duc d'Orleans, contenant ce qui s'est passé en France de plus considérable, depuis l'an 1608. jusqu'en l'année 1636. A la Haye chez Adrian Moetjens, & à Amsterdam chez Pierre Mortier. 1685. in 12. XI.

Remarques sur cet Ouvrage.

JAmais brouilleries de Cour n'ont exercé plus d'Ecrivains, que celles qui se virent en France sous le Ministere du Cardinal de Richelieu, & néanmoins comme ces sortes de choses sont un abime inépuisable, il s'en faut bien que l'on n'ait encore tout dit. On découvrira de tems en tems divers Mémoires, qui apprendront quelques particularitez qu'on ne savoit pas. Ceux-ci sont de cette nature. Ils sont écrits avec beaucoup de naiveté, & on les publie avec toute la negligence de langage qu'on leur a trouvée; mais comme ils viennent d'un homme qui a eu part à la plus secrette confidence de feu Mr. le Duc d'Orleans, ils se soûtiendront assez d'un autre côté, par les faits & par les circonstances qu'ils contiennent. C'est ici que l'on peut appliquer le plus justement la vieille maxime, *ornari res ipsa negat contenta doceri*, quand il suffit de narrer, il ne faut point d'ornemens.

* Dans le mois de Janvier de cette année, No. IV. du Catalogue.

† Voyez sur le même sujet la *Continuation des pensées diverses sur les Cometes.* Sections 40. 41. & 42.

nemens. On s'imaginera que ce Livre tient un peu de la nature des Anecdotes, & on n'aura point tort d'en juger ainsi.

Nous parlerons dans les Nouvelles du mois prochain * d'un autre Livre nouveau intitulé, *Defense des Abbez Commendataires & des Curez primitifs, contre les plaintes des Moines & des Curez. Pour servir de réponse à l'Abbé Commendataire, in 12.* C'est un Ouvrage qui interesse quantité de gens, & qui paroît venir d'un homme rempli de profondes connoissances. Il est imprimé chez le même *Adrian Moetjens*, qui vient de réimprimer outre cela l'Alcoran de Mahomet, de la traduction de du Ryer, & la relation de Venise de M. le Chevalier de S. Didier, qui avoit déja été imprimée 3. fois, & qui est une Piece fort achevée.

* No. II. du Catalogue.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Septembre; 1685.

ARTICLE I.

Préface pour servir à l'Histoire de la vie & des actions du Cavalier Bernin. in 4.

L'Auteur étoit ami intime du Cavalier Bernin.

VOici la Piece que nous avons dit † ailleurs que M. l'Abbé de la Chambre avoit lûë à l'Académie Françoise. Il a bien fait de la publier, car cela est cause que tous les Curieux ont le plaisir de connoître, comment il se propose d'exécuter le dessein qu'il a formé *d'écrire tout ce qu'il a pû observer du genie, des mœurs, des Ouvrages, & de la fortune du CAVALIER BERNIN.* Il a sans doute rassemblé beaucoup de matériaux, puisque l'ayant accompagné quand il s'en retourna de Paris en Italie, & l'ayant pratiqué à Rome pendant un an avec la derniere familiarité, il devint son intime ami. De plus ayant cultivé cette *amitié par un commerce réglé de Lettres l'espace de 15. ans, & jusqu'à la mort* de ce grand homme, il a eu le loisir de l'étudier *& de le connoître à fond. Il y a remarqué des qualitez tout-à-fait singulieres*, & une pieté *qui lui a paru aussi solide & aussi édifiante que celle des Religieux les plus réformez. Il en sait des particularitez presque incroïables*, dont il nous entretiendra.

Il promet pourtant d'en parler sans préoccupation.

Mais de peur qu'on ne soupçonnât que la Vie de ce Cavalier, composée par un de ses bons amis, seroit un éloge tout pur, M. l'Abbé de la Chambre nous rassûre ici contre cette crainte rebutante & fort dégoutante. Il nous promet qu'il ne suivra point *la coûtume de la plûpart de ceux qui nous ont donné des Histoires particulieres, qu'on devroit plûtôt intituler Panégyriques, puisqu'on n'y rapporte que des actions d'éclat, soûtenues de louanges outrées & de flateries basses, depuis le commencement jusqu'à la fin*, de sorte qu'on ne sauroit reconnoître là-dedans le train ordinaire de la vie de l'homme, *sujet à mille inégalitez, & aussi souvent digne de pitié que d'admiration & d'envie.* Il nous donne fort éloquemment quelques autres traits du caractere de ces Historiens flateurs; & ensuite de cela il nous promet, qu'il dira hardiment le fort & le foible, le bon & le mauvais de son ami.

Plan de l'Histoire de ce Cavalier.

Il avoit dessein au commencement de diviser sa Relation en 4. parties, par rapport aux 4. choses dans lesquelles le Cavalier Bernin a excellé; l'Architecture, la Sculpture, la Peinture & les Machines; *mais comme il n'y avoit pas de quoi les remplir également, & qu'à le bien prendre son fort a été la Sculpture & l'Architecture*, on s'est déterminé à suivre l'ordre des temps, & le Pontificat des 8. Papes sous lesquels il a travaillé. *Il pourra y entrer quelque morceau de leur Histoire, selon que cela se trouvera en chemin*, non pas qu'on n'ait de la matiete de reste, mais *pour l'égayer & pour la varier.* A l'imitation du fameux Gassendi, qui a inséré l'Histoire de tous les Savans de son siecle, & les plus curieuses matieres de la Physique dans la vie de M. de Peiresc, celle-ci de même sera un Recueil de tout ce qui concerne la Sculpture, son origine, son progrès, son déclin & sa renaissance, avec un dénombrement de tous les Illustres qui y ont excellé, & de leurs principaux Ouvrages; on y *mêlera même le dogme, en agitant quelquefois les plus belles questions qu'on puisse proposer sur ce sujet.* L'Auteur espere que cela pourra servir à persuader aux Grands Seigneurs, de faire autant d'honneur à la Sculpture, qu'ils en font à la Peinture; en quoi ils imiteront LOUIS LE GRAND *qui a son Lisippe comme son Appellès.* Il seroit bien difficile de trouver dans un autre Ouvrage aussi court que celui-ci, un si grand nombre d'observations singulieres. On y trouve qu'encore que Ciceron ait témoigné du mépris en quelque endroit pour la Peinture & pour la Sculpture, il faloit qu'il les aimât, puis qu'il possedoit 14. Maisons de Campagne, dont *ces sortes de curiositez faisoient le principal ornement.* On y trouve qu'Alexandre faisoit

† *Nouv. de Janvier, Art. III.*

soit toûjours porter dans ses Voyages *un Bronze d'Hercule de la main de Lisippe, qu'il ne perdoit pas de vûe, pour s'animer de plus en plus à la vertu*, & que Socrate excelloit dans la Sculpture, puis que Pausanias rapporte qu'on voyoit encore de son temps au Château d'Athenes, *un Mercure & les trois Graces taillées de la main de ce Philosophe.* On ne peut pas loüer plus noblement la Sculpture, ni lui donner plus savamment la préférence sur la Peinture, que le fait ici M. l'Abbé de la Chambre.

Particularitez sur son sujet.

Cette belle Préface est accompagnée d'un éloge historique du Cavalier Bernin, où nous apprenons qu'il naquit à Naples le 7. Décembre 1598; qu'il a été élevé à Rome; qu'il y a été fort aimé de plusieurs Papes; qu'il l'a ornée de plusieurs Ouvrages excellens, dont on spécifie quelques-uns; qu'il fut appellé en France en 1665. pour le dessein du Louvre; qu'il y fit le Buste du Roi en marbre; que s'en étant retourné à Rome, comblé de richesses & d'honneurs, il entreprit la statuë Equestre du Roi; & qu'il a eû le bonheur de l'achever avant sa mort arrivée le 29. Novembre 1680. On nous dit de plus quelle étoit sa taille & sa mine, sa maniere de travailler le marbre, & son humeur; & on nous apprend qu'il y a deux Italiens célébres qui travaillent séparement à sa vie, le Sieur Baldinucci à Florence, & le Sieur Bellori à Rome. Nous rapporterions volontiers toutes les particularitez curieuses, que M. l'Abbé de la Chambre a renfermées dans cet éloge de son ami, mais comme elles ont déja paru dans le Journal des Savans du 25. de Février 1681. nous finirons ici cet article, après avoir exhorté cet illustre Auteur à faire imprimer bien-tôt l'Histoire, dont nous tenons deja la Préface.

ARTICLE II.

*Mémoire communiqué par M. D. F. D. R. * contenant une question d'Arithmetique.*

Proprietés du nombre 9.

TOut le monde sait assez que les nombres multiples de 9. c'est-à-dire, ceux qui contiennent 9. un certain nombre de fois juste, comme 18. 27. 36 jusqu'à 81. refont toûjours 9. lors qu'on met ensemble les nombres particuliers exprimez par les figures, dont ces multiples sont composez.

Ainsi mettez ensemble, un & huit, deux & sept, trois & six, nombres particuliers exprimez par les figures 1. & 8. 2. & 7. 3. & 6. dont sont composez ces multiples de 9. 18. 27. 36. vous retrouverez toûjours 9.

Mais tout le monde n'a peut-être pas remarqué, que cette proprieté du nombre 9. ne se borne pas au dessous de cent, & qu'elle s'étend à tous ses multiples possibles.

Faites une addition des nombres particuliers exprimez par les figures, dont est composé un multiple quelconque de 9. vous trouverez toûjours ou 9. ou un plus petit multiple de 9.

126. est multiple de 9. vous voïez qu'un, deux, & six, mis ensemble font 9. Dans 369. vous trouvez trois, six, & neuf, qui font 18. multiple de 9. plus petit que 369.

Mais remarquez encore qu'il n'importe de quelle maniere vous fassiez l'addition. Si dans ce nombre 369. vous la faites comme nous venons de la faire, en prenant ces trois nombres séparément, trois, six, & neuf, vous trouvez dix-huit. Si vous la faites en prenant 36. & puis 9. vous trouverez 45. autre multiple de 9. Si vous prenez 3. & 69. vous trouvez 72. encore autre multiple de 9.

Bien plus, renversez l'ordre des figures dont le chiffre est composé, en sorte que vous fassiez d'autres nombres, pourvû que ce soient toûjours les mémes figures, vous trouverez toûjours ou 9. ou des multiples de 9.

Ainsi au lieu de 369. mettez 963. vous direz encor 9. & 63. font 72. ou bien 96. & 3. font 99. & 72. & 99. sont multiples de 9. Mettez encor 936. vous trouvez pour combinaison nouvelle 93. & 6. qui font encor 99.

Il est évident que dans de plus grands nombres, le nombre de toutes ces combinaisons differentes est beaucoup plus grand; car plus le nombre est grand, plus vous pouvez faire d'additions differentes, en prenant les figures ou une à une, ou deux à deux, ou les premieres deux à deux, & les dernieres une à une, &c. D'ailleurs vous pouvez aussi en plus de façons renverser les figures dont le nombre sera composé, & jamais aucune de toutes ces combinaisons presque infinies dans de grands nombres, ne manquera de vous donner 9. ou un multiple de 9.

S'il entre des zero dans un multiple de 9. vous pouvez, ou les compter, ou les négliger dans votre addition; tout ira de la même maniere.

Ainsi dans 10206. multiple de 9. si vous faites l'addition en n'aiant nul égard aux zero, & disant, un & deux & six font neuf; ou si vous dites en comptant les zero, dix & vingt & six font 36. ou enfin de quelque autre maniere que vous la fassiez, vous trouvez toûjours également votre compte.

On demande si cette proprieté du nombre 9. si particuliere, car elle n'appartient qu'à lui, si immuable, si constante, & qui est pour ainsi dire si fort à l'épreuve de tout, n'est qu'un simple effet du hazard, ou si elle est fondée sur la nature du nombre 9. & peut être démontrée mathématiquement.

Il est toûjours certain que cette vertu de 9. quelle qu'elle soit, auroit merveilleusement réjoui l'imagination d'un Rabbin, ou d'un Pythagoricien qui l'auroit découverte; & Philon Juif qui s'est tant tourmenté à faire voir les beautez de sept, auroit tout autrement triomphé sur neuf; car tout ce qu'on peut dire de 7. n'égalera jamais cette proprieté de 9. dont nous venons de parler. C'est dommage que neuf ne soit quelque part un nombre sacré, il feroit bien son personnage.

J'oubliois à remarquer, que la considération de cette proprieté de 9. peut être fort utile dans plusieurs opérations d'Arithmétique, où il faut beaucoup chiffrer pour reconnoître si un nombre est multiple d'un autre, car par l'addition des figures d'un nombre, quelque grand qu'il soit, on verra en un moment s'il est multiple de 9. †

* C'est Mr. de Fontenelles qui est l'Auteur de ce Traité. Voyez le mois de Janvier 1686. a la fin de l'Art. X.

† Voyez une continuation de cet Ouvrage dans le mois de Novembre de cette année, Art. II.

ARTICLE III.

Traité de l'Excellence du Mariage, de sa nécessité & des moiens d'y vivre heureux. Où l'on fait l'Apologie des femmes contre les calomnies des hommes. Par Jacques Chaussé, Sieur de la Terriere. A Paris chez Samuel Perier, au Palais. 1685. in 12.

Des Livres faits sur les femmes.

J'Ai dit dans le 1 article du mois passé, que cent Ecrivains officieux se feroient un grand plaisir d'emploier leur plume à la gloire du beau sexe. Il ne faut pas être grand devin pour parler ainsi; il ne faut qu'un peu de mémoire, ou qu'une médiocre connoissance des Livres; car avec cela on juge sans craindre de se tromper, que puis qu'on a tant écrit en faveur des femmes, dans tous les païs du monde & dans tous les siecles, il se trouvera toûjours bien des gens qui s'exerceront avec joye sur un sujet si rebatu. Combien voyons-nous de Livres composez en faveur des femmes? Quand on ne prendroit que ceux qui ont été écrits par des Moines, je croi qu'on en rempliroit une boutique. Il n'est pas jusqu'aux Magiciens du premier ordre (du moins selon l'opinion commune) qui n'aient écrit sur cette belle matiere, comme il paroit par la Dissertation d'Agrippa, *de nobilitate & præcellentiâ fœminei sexûs.* Je sai bien qu'on a écrit aussi contre les femmes, mais ce n'est rien pour le nombre, en comparaison de ce qu'on a publié pour elles. Il y a eu peut-être de l'excès aussi bien d'un côté que d'autre, mais ceux qui savent, pour avoir écrit des Livres, la peine extrême qu'on a de garder un juste milieu, pardonnent plus aisément les excès où se jettent les Auteurs. Il est si difficile de parler pour le mariage sans décrier le célibat, & de parler pour le célibat sans décrier le mariage, qu'on doit excuser ceux qui ne peuvent éviter l'écueil. S. Jerôme l'avoit si peu évité, que ses amis suprimerent quelques-uns de ses Livres, où sous prétexte d'établir la continence, il ruinoit entierement la doctrine de l'Eglise sur le mariage. Quelques-uns trouvent que M. Chaussé donne dans un écueil tout different, & qu'il ne tient pas à lui qu'on ne dise, *que le mariage est la seule porte du Paradis, & que c'est dérober aux Bienheureux la plus solide partie de la béatitude, que de faire cesser à leur égard les fonctions matrimoniales.* Mais certainement on outre les choses, quand on lui impute de telles pensées, & on oublie la déclaration qu'il a faite en ces termes decisifs, *rien n'est meilleur, ni plus excellent que le mariage, si vous en exceptez une véritable continence.* Quoi qu'il en soit, ceux qui regardent indifferemment les disputes des Auteurs, & qui tâchent de s'en divertir, comme s'ils voyoient les differens personnages d'une Comedie, ne sauroient voir sans quelque sentiment agréable, qu'il ait parû à Paris deux Livres en même temps, chacun bien armé d'Approbation & de Privilége, où l'on soûtient le blanc & le noir sur le grand chapitre du mariage. L'un de ces 2. Livres est la Réponse de M. Ferrand à l'Apologie pour la Réformation; l'autre est celui dont nous avons à parler dans cet article. Dans celui-ci presque par tout on éleve le mariage au plus haut point de perfection, où le Fidele puisse monter durant cette vie, mais dans l'autre c'est à la virginité que l'on attribuë cet avantage; & cela d'une maniere si forte, que si l'on suivoit pied-à-pied les maximes des Auteurs citez, l'on ne regarderoit les personnes mariées que comme des vautours, ou des pourceaux. On devroit assûrément relâcher quelque chose de part & d'autre, & dire que le célibat & le mariage ne sont moralement parlant ni bons, ni mauvais. Ceux qui ne voudront rien relâcher de la part du mariage, vont voir comment on en prouve l'excellence.

Eloges outrés donnés au mariage & au celibat.

Raisons de l'excellence du mariage.

On la prouve par 3. raisons: 1. parce que c'est Dieu qui a institué le mariage dans le Paradis terrestre, durant l'état d'innocence. 2. parce qu'il n'y a rien qui convienne mieux à l'homme que le mariage, ni qui se rapporte plus parfaitement à ses besoins. 3. parce que le mariage est très-nécessaire au monde, pour y conserver les Societez, & pour y entretenir la sagesse & la pudeur. Ces 3. preuves ayant été éclaircies & amplifiées, l'on y joint ces 2. considérations; la premiere, que le mariage est *le lien de la plus parfaite, de la plus douce & de la plus salutaire de toutes les unions humaines*; la seconde, *que c'est l'exercice de la plus légitime, de la plus agréable & de la plus absoluë autorité du monde.* On prouve tout cela par des descriptions fort vives; on remarque que cette union enferme l'ame & le corps; qu'elle représente les plus grands mysteres de la Religion; qu'elle est une source de douceurs & de consolations infinies, & qu'elle fournit de l'occupation aux plus excellentes vertus, à la charité, à la patience, au desir d'accroître le nombre des Elûs, & des Citoyens. On ajoûte qu'un pere de famille se fait un petit Etat, où il exerce lui seul les fonctions de Roy, de Sacrificateur & de Prophete; ce qui lui fournit un moïen fort légitime & fort privilégié de satisfaire l'envie de régenter, qui est naturelle à l'homme; on finit par cette considération, *qu'en un certain sens rien ne peut être plus excellent que le mariage*, puis qu'il est d'une pratique universelle & la plus générale de toutes les Confrairies, soit pour les temps, soit pour les lieux, soit pour les differentes sortes de personnes. Voilà, ce me semble, un juste abregé de la 1 partie de cet Ouvrage.

Infamie de l'incontinence.

L'on représente dans la 2. l'infamie de l'incontinence, & l'on considere trois sortes de gens qui s'y plongent; les uns par inclination, les autres par habitude, les derniers par inclination & par habitude; mais avec cette difference, que les premiers regardent l'impudicité comme leur souverain bien; au lieu que les seconds y demeurent comme malgré eux, subjuguez par la force de la coûtume & par celle du temperament, & que les derniers regardent tous ces desordres comme une galanterie innocente. L'Auteur considere outre cela 4. sortes d'impuretez; celle du cœur, celle des yeux, celle de la bouche, & celle de la main. Il montre en quoi elles consistent, il en fait voir le crime, & il donne la raison pourquoi Dieu a défendu si séverement aux hommes les choses, où ils sont si enclins de leur naturel, & pourquoi il a toléré la Polygamie dans les anciens Patriarches.

Motifs qui doivent porter au mariage.

La 3. Partie contient le but & le principal dessein de l'Auteur, car il n'a écrit ce Livre qu'afin de persuader la nécessité du mariage *à une personne de considération, dont il honore extrémement le mérite & la famille*, & il déploie en cet endroit toutes ses forces, pour bien représenter les motifs qui doivent porter les gens à se marier. Il pose d'abord ce principe, qu'il *n'y a que le mariage qui naturellement puisse garantir du crime d'impudicité, & par conséquent qu'il est nécessaire pour le salut.* Il semble

ble qu'après cela toute autre raison est superfluë : néanmoins l'Auteur n'en demeure pas à ce grand principe, qui doit lui paroître décisif & capital, puis qu'il le croit véritable; il se munit de plusieurs autres avantages, comme par *surabondance* de droit; il releve l'inutilité de la continence; il dit *que le plus favorable jugement que l'on puisse faire du celibat le plus sage, c'est qu'il est une vertu qui ne fait ni bien ni mal, & qui par cela même qu'elle est sans action, est une espece de vice.* Il soûtient que Dieu n'a fait deux sexes dans la nature, que pour nous apprendre qu'ils ne peuvent subsister sans se joindre ensemble; il nous renvoie à l'école des animaux, parmi lesquels l'amour mutuel des mâles pour les femelles, & des femelles pour les mâles, est commun à tous les individus; après quoi il considere les hommes par rapport au Genre humain, à l'Etat, à leur famille & à l'Eglise, & il dit qu'à tous ces égards ils sont obligez de se marier; car, ajoûte-t-il, il faut qu'ils travaillent à la conservation de l'espece, & ils doivent des Citoyens à la République, des successeurs à leur famille, & des Elûs à l'Eglise. Il s'étend fort sur tous ces 4. devoirs, & considérant les beautez & les perfections de l'homme, il s'écrie comme ravi en admiration, qu'il ne se peut imaginer rien de plus noble, que l'ambition de produire des créatures si parfaites; & il demande s'il seroit bien possible, que pendant qu'on *est si fort touché de la gloire de faire, ou un beau Livre, ou un beau tableau, ou une belle statuë, on fût insensible à la gloire de faire des hommes.* Cette gloire lui paroît si admirable, que de tous les hommes dont il est parlé dans l'Ecriture, il n'en trouve point d'aussi heureux qu'*Ibsan* & *Abdan*, *dont le premier eut 30. fils & 30. filles, 30. gendres & 30. brûs, & le second eut 40. fils & 30. petits-fils, qu'il vit tous ensemble montez à cheval. O Dieu!* s'écrie-t-il, *peut-il rien arriver de plus heureux à un Pere? Peut-on rien voir de plus mémorable dans la vie d'un homme? A mon gré cela vaut mieux que tous les faits d'un Cesar & d'un Alexandre; une telle geniture est quelque chose de fort beau, & l'on ne sauroit être marqué dans l'histoire des hommes par un plus bel endroit.* A ce compte S. Augustin auroit acquis plus de gloire, si au lieu de tant de Volumes qu'il nous a laissez, il eût mis au monde une trentaine d'enfans; & l'on devroit se persuader que les inventions d'un Archimede & d'un Descartes ne sont que des vetilles, en comparaison des exploits d'un lourdaut de Païsan, qui engrosse souvent sa femme; je dis sa femme, car pour prévenir les objections, l'Auteur s'est expliqué nettement, qu'il ne compte pour bonnes que les productions des gens mariez. Il fortifie ses preuves autant qu'il lui est possible; il remonte jusqu'aux anciens Juifs, & il remarque que le mariage étant une de ces choses où l'on tombe tôt ou tard, il vaut mieux s'y engager de bonne heure, qu'après mille déclamations qui ayent donné le temps de vieillir, car le mariage d'un vieillard peut avoir de fâcheuses suites. Dom Antoine de Guevare, Prédicateur de Charles-Quint, les représente fort naïvement dans l'une de ses *Epitres dorées.*

Eloge de la multitude d'enfans.

Quelque belles & bonnes que paroissent les raisons de M. Chaussé, elles sont sujettes à un petit inconvénient, c'est qu'elles sont toutes les mêmes dont on se sert pour prouver la Polygamie; c'est qu'elles prouvent trop; c'est qu'elles ruinent une notion qui a été fort commune, même parmi ceux qui pour des raisons politiques, attachoient une espece de deshonneur au celibat. Cette notion est qu'une Veuve qui ne se remarie point est plus estimée, les autres choses étant égales, qu'une Veuve qui se remarie. Quand nous n'aurions pas une foule d'autoritez sur cela, les seules paroles que Virgile met en la bouche de Didon, nous apprendroient quel a été là-dessus le goût des Anciens:

Conséquences qu'on pourroit tirer de cet Eloge.

Ille meos primus qui me sibi junxit, amores
Abstulit. Ille habeat secum serveque sepulcro.

Les idées d'honnêteté sont plus favorables aux secondes noces des hommes, il en faut demeurer d'accord; mais il est pourtant certain que ces noces ont été sujettes autrefois, & le sont encore à des peines Canoniques: & si l'on en croit le savant Jurisconsulte qui a fait les *Droits de la Reine*, la *Dévolution* qui a lieu en certains pais, n'y a été établie que pour refrener l'incontinence des Veufs, & pour les empêcher de convoler en secondes noces, au grand préjudice des enfans de leur 1. mariage. Tout cela est renversé par les principes de l'Auteur; car si l'on s'y attache exactement, on trouvera qu'une Veuve qui ne se remarie pas au bout de 6. mois, est responsable à Dieu & à sa patrie, au Genre humain, à l'Etat, à sa maison, & à l'Eglise, de tout le temps qu'elle passe en viduité, puis que c'est un temps précieux qu'elle dérobe au bien public, & à la génération, la plus mémorable chose que l'on puisse faire, le plus bel endroit de la vie, & un acheminement à une gloire plus illustre que celle des Alexandres & des Cesars. Selon ces principes, cet homme dont S. Jerôme nous parle, qui ayant été déja Veuf une vingtaine de fois, * se maria avec une femme qui avoit enterré autant de maris, étoit un Héros incomparable. Lui & sa femme étoient des gens à canoniser. L'on dira encore, selon les mêmes principes, que l'incontinence la plus effrenée est une faveur insigne de Dieu, parce qu'elle nécessite l'homme à se marier & à se remarier bientôt, & à faire des enfans à toute outrance. Voilà ce qu'on pourroit dire en abusant des raisons de M. Chaussé. Mais les personnes équitables n'ont garde d'outrer ainsi les choses, contre l'intention des Auteurs. Passons à la 4. Partie.

En particulier à l'égard des secondes noces.

Elle est destinée à répondre à ceux qui déclament contre le mariage. L'Auteur se considere d'abord comme ayant seul à combattre contre tout le Genre humain, & cela ne doit pas être pris pour une contradiction; car encore qu'il ait reconnu dans un autre endroit que tout le monde se marie, & qu'il ait tiré de là une preuve de l'excellence du mariage, il ne laisse pas de pouvoir dire sans contradiction ce qu'il dit ici, pourvû qu'il soit vrai que ceux mêmes qui sont mariez médisent de leur état. Si on vouloit faire le critique, ce ne seroit pas sur cela qu'il faudroit donner, mais plûtôt sur les difficultez extrêmes que l'Auteur se représente, dans le combat qu'il entreprend, puis qu'il est certain que tout ce que l'on débite contre le mariage, se reduit à de petites plaisanteries, dont ceux qui se servent le plus souvent sont pour l'ordinaire les moins persuadez, & qui ne font impression que sur un très-petit nombre de personnes. Il ne faut pour réfuter ces Railleurs que les ramener à leur pratique, car le plus souvent s'ils

Des invectives contre le mariage & contre les femmes.

* Conferez ceci avec la fin de l'Art. VII. du mois suivant.

s'ils perdent leur femme, ils en reprennent une autre trois jours après. Mais comme l'Auteur a écrit son Livre en faveur d'un homme d'une autre trempe, c'est-à-dire, qui ne veut point entendre parler du lien conjugal, il s'attache tout de bon à faire l'apologie du mariage, 1. contre ceux qui fondent leurs accusations sur la conduite des femmes; 2. contre ceux qui les fondent sur la nature même du mariage; 3. contre ceux qui disent que les suites & les obligations en sont un joug insupportable. Ces trois chefs d'accusation lui fournissent un beau champ, dans lequel le Lecteur se promenera avec plaisir.

Le 1. chef est composé de diverses branches, que l'Auteur nous montre sans aucune dissimulation, ayant recueilli fidelement les principales invectives qui courent contre le sexe. Il y répond ensuite par ordre. Il observe la même bonne foi, en rapportant les raisons qui regardent les 2. autres chefs, & il dit, entre autres choses, en y répondant, qu'on ne doit pas alleguer comme un préjugé pour le mariage l'état des Anges & des Bienheureux, puis qu'à cet égard ils n'ont rien qui ne convienne également aux Diables & aux damnez.

Précautions à observer dans le choix d'une femme.

La derniere Partie est fort importante, car elle traite des moïens de se marier heureusement. L'Auteur nous donne sur cela de fort bons conseils 1. qu'après s'être recommandé à Dieu, qui préside d'une façon particuliere sur le mariage, on jette les yeux sur une personne qui nous plaise, & qui ait du rapport à notre humeur. Il seroit à souhaiter qu'elle fût belle, mais comme il est rare d'en trouver de celles-là, il faut se contenter d'un je ne sai quoi qui plaise à nos yeux, encore qu'il ne plaise pas à ceux des autres. Il n'est pas toûjours avantageux qu'une femme plaise à tout le monde. Mais comme il ne suffir pas qu'une femme plaise à nos yeux, & qu'il est encore plus important que son humeur sympatise avec la nôtre; l'Auteur conseille 2. de bien étudier le génie de celle qu'on veut épouser, & afin d'y mieux réüssir, malgré l'adresse qu'ont certaines gens de cacher leur foible, on ajoûte qu'il faut choisir une jeune fille dans le voisinage. En 3. lieu l'on nous conseille de la choisir dans une famille de bonnes mœurs, & de s'attacher à l'égalité de condition & de fortune, prenant bien garde que la fille n'ait point d'autres attachemens, & ne nous épouse pas par contrainte.

A ces conseils qui regardent le personnage d'amant, on en ajoûte quelques autres pour le personnage de mari, tant par rapport à la femme que par rapport aux enfans. On conseille, sur toutes choses, l'amitié conjugale, le bon exemple, la dévotion, la sobrieté dans les plaisirs de l'*hymen*; & l'on ne dit quoi que ce soit sur toutes ces choses, dont on n'apporte de bonnes raisons. On peut voir sur le même sujet une des *Epîtres dorées* d'Antoine de Guevare. Les avis touchant l'éducation des enfans font la conclusion de ce Traité, & sont extrêmement judicieux.

Réflexions sur cet Ouvrage.

En général nous pouvons dire, sans vouloir flater M. Chaussé, qu'il paroît dans tout son Livre un caractere d'honnête homme & de bon Chretien, qui préocupe en sa faveur. On y voit outre cela de l'esprit, beaucoup de lecture des anciens Poëtes, & plusieurs choses qui divertissent le Lecteur en l'instruisant. Je pense qu'une bonne partie du Genre humain seroit bien-aise que cet Ouvrage fût suivi du même succès, qu'eut le discours de Socrate dans le Festin de Xenophon. Ce grand Philosophe toucha tellement les Conviez en leur parlant de l'amour, que ceux d'entre eux qui étoient encore garçons firent vœu de se marier, & ceux qui avoient des femmes monterent tout aussi-tôt à cheval, & coururent à toute bride vers leur maison, afin de se trouver d'autant plûtôt entre les bras de leur épouse.

Pourquoi l'Auteur ne parle point du mariage pour les filles.

Il est bon de remarquer que l'Auteur, qui dans tout son Livre exhorte les hommes à se marier, ne dit pas un mot pour persuader aux filles la même chose. Il a bien prévû que ce silence surprendroit quelques-uns de ses Lecteurs; c'est pourquoi il les tire de peine dans sa Préface, en leur faisant comprendre, que les filles sont assez convaincuës de la nécessité du mariage, pour n'avoir pas besoin d'exhortation là-dessus. *Il est certain*, dit-il, *qu'encore qu'une fille ne demande jamais à se marier, parce qu'elle a de la pudeur, il n'y a rien qu'elle desire avec plus de passion. Son cœur à cet égard dément souvent sa bouche. Elle dit, je ne le veux pas, lors que quelquefois elle en meurt d'envie.* Le reste du passage doit être lû. *

Quelques personnes ayant fait connoitre que ceux qui ne savent pas le Latin, sont fâchez de ne pas entendre le titre de tous les Livres dont nous parlons, parce que cela les engage souvent à passer plusieurs articles qu'ils liroient peut-être, s'ils voyoient d'abord de quoi il s'agit, nous mettrons desormais à la fin des titres Latins, une explication qui les fera connoître suffisamment.

ARTICLE IV.

Collegii experimentalis sive curiosi pars secunda, in qua porro præsentis ævi experimenta & inventa Physico-Mathematica compluria, speciatim Hygrostathmicorum quorumdam instrumentorum, Siphonis reflexi grandioris &c. Phænomena & effecta curiosioribus ingeniis benè multis & spectanda oculis subjecit, & ad causas suas naturales demonstrativâ methodo reduxit &c. Joh. Christoph. Sturmius, *Phil. M. Mathem. & Phys. in inclitâ Altorffinâ.* P. P. Norimbergæ sumtibus Wolfgangi Mauritii Endteri. 1685. in 4. C'est-à-dire, *seconde partie du Collége d'experiences, dans laquelle on fait voir les Phénomenes de plusieurs inventions Physiques & Mathématiques, & on en donne la raison naturelle* &c.

Eloge de l'Auteur.

JE ne m'étendrai point ni sur le mérite de M. Sturmius, ni sur le caractere de l'Ouvrage dont on vient de voir le titre; ce sont des choses assez connuës par le favorable accueil, qu'on a fait à la premiere partie de ce Livre, publiée l'an 1676. & loüée dans le Journal des Sçavans du 31. Janvier 1678. Il suffira donc de dire ici en peu de mots, que le travail de cet habile Professeur est très-utile & très-louable, puis qu'il ne se contente pas de mettre à l'épreuve, avec une patience extraordinaire, les Machines & les découvertes qui font du bruit, mais aussi qu'il les perfectionne, & qu'il donne la raison de leurs principaux effets. Chacun voit que tout cela sert de beaucoup au Public, & releve extrêmement la réputation de l'Université d'Altorf, où les Magistrats de Nuremberg ont toû-

* Voyez l'Extrait d'un autre Livre sur le même sujet, dans le mois de Novembre de cette année, No. VI. du Catalogue.

toûjours été soigneux de mettre de très-grands hommes.

Expérience curieuse de l'effet de l'air dans une cloche enfoncée dans l'eau.

Ceux qui auront vû la premiere partie de cet Ouvrage, liront avec plus de plaisir que les autres, ce que l'on nous donne ici, parce que l'Auteur y retouche quelquefois & y éclaircit, par des supplémens considérables, ce qu'il avoit déja expliqué dans le premier Tome. Cela se remarque d'abord au 1. chapitre, où l'on traite des cloches qui servent à respirer dans la mer, & dont M. Sturmius avoit parlé fort amplement. Ce qu'il a fait depuis ce temps-là sur cette matiere mérite d'être consideré; nous n'en rapporterons que l'expérience suivante. Ayant mis du pain tendre, du beurre, l'œil d'un bœuf fraîchement tué, & quelques fleurs dans une petite corbeille, qu'il posa sur deux bâtons au beau milieu d'une cloche, & ayant laissé cette cloche enfoncée dans l'eau plus de 8. jours, il trouva que tout s'étoit conservé dans la corbeille, à peu près au même état qu'il l'y avoit mis. Il avoit enfermé en même temps des choses toutes semblables, & de chaque sorte, dans une armoire, mais il les trouva toutes changées au bout de huit jours, comme il est aisé de juger. Je m'étonne qu'il ne nous ait rien dit sur la cause de ce Phénomene, qui paroît si digne d'occuper un Philosophe; car enfin cette corbeille étoit au milieu de l'air, tout de même que si on l'eût mise dans un coffre; & l'on sait par les expériences du vuide, que c'est l'air qui gâte les viandes, & les fruits, puis que les plus corruptibles gardent leur fraîcheur plusieurs mois, dans la machine d'où l'air a été pompé. Il y eut une autre chose particuliere dans l'expérience de M. Sturmius, c'est que l'on sentoit dans la cloche une très-mauvaise odeur, qui s'attacha tellement à tout ce qu'on y avoit mis, & au verre même dont la cloche étoit composée, qu'à peine cessa-t-il d'être puant après avoir été lavé plusieurs fois. On crût d'abord que cela venoit de la pourriture de l'œil du bœuf, mais on reconnût bien-tôt après le contraire, & l'on n'attribua qu'à l'air la cause de la puanteur.

Expériences du Siphon.

Je n'entrerai pas dans le détail des 3. chapitres suivans, quoi qu'ils contiennent plusieurs bonnes expériences sur les Pompes de la machine du vuide, sur les Barometres, & sur les Pese-liqueurs. Mais je m'arrêterai un peu plus sur le 5. L'Auteur nous y fait savoir qu'ayant rempli de Mercure les 2. branches d'un Siphon, qui avoit plus de deux pieds & demi de haut, & ayant ouvert les 2. orifices dans 2. vases où il y avoit du vif-argent, le Mercure ne passa point de la branche courte dans la longue, mais il descendit dans chacune jusques au point où il demeure suspendu dans l'expérience de Torricelli. Il arriva le contraire dans un Siphon, dont la hauteur étoit moindre que ce point; car le Mercure sortit tout par la branche la plus longue. On éprouva de plus qu'il peut sortir tour à tour par la branche la plus longue, & par la plus courte. Il ne faut pour voir ce flux retrograde, que hausser de telle sorte le vaisseau dans lequel on plonge le plus long bout du Siphon, que la superficie du Mercure qu'il contient soit plus élevée sur l'horison, que ne l'est l'orifice de la branche la plus courte; alors le Mercure sort tout par cette branche plus courte; mais dès qu'on rabaisse le même vaisseau, le Mercure sort comme auparavant par la longue branche. Voilà un jeu qui en quelque maniere représente celui du Siphon de Wirtemberg, mais les causes n'en sont pas les mêmes. Or comme il y a long-tems que de fort habiles hommes ont dit, que par le moyen d'un Siphon on pourroit faire passer les eaux d'un fleuve par dessus une montagne, l'Auteur a tâché de vérifier si cette pensée étoit chimérique. Il est vrai que quand on connoît l'équilibre des liqueurs, on est assûré que la pesanteur de l'air n'éleve l'eau qu'à la hauteur de 30. pieds plus ou moins, & que l'on conclut sans incertitude qu'un Siphon de 35. pieds ne pourroit servir de rien. Mais quelque vrai que cela paroisse, le meilleur moyen de n'en douter pas, c'est de mettre la chose à l'essai; car combien de fois a-t-on vû que la Nature se moque de nous, & qu'elle nous jouë des tours à quoi nous ne nous attendions point? Elle a des ressorts innombrables; si bien que quand nous pensons qu'elle ne peut faire que ceci ou que cela, il se trouve bien souvent qu'elle nous échape par des sentiers inconnus, & qu'elle fait mille autres choses. C'est pourquoi M. Sturmius a voulu voir ce qu'elle feroit dans un Siphon qui eût plus de 30. pieds, & il a trouvé après bien des peines & des sueurs, ajustant ensemble plusieurs tuyaux, qu'elle se gouverne parfaitement selon les conjectures que l'on fonde sur ce que l'on connoît de la pesanteur de l'air.

Remarques sur les larmes de verre.

Il parle dans le 6. Chapitre de ces larmes de verre qu'on appelle communément *de Hollande*, & qui sont le sujet d'un beau Traité Italien, qui fut imprimé à Bologne l'an 1671. Celui qui l'a fait s'appelle M. Montanari. Il étoit en ce temps-là Professeur en Mathématique à Bologne, & présentement il l'est à Padouë. D'abord M. Sturmius nous conte la difficulté qu'il rencontra, en voulant faire lui-même de cette sorte de larmes; il rapporte ensuite leurs principaux phénomenes, dont ces deux-ci ne sont pas des moins importans; le premier, qu'elles perdent dans le feu la faculté qu'elles ont de se réduire en poussiere, dès qu'on leur coupe la queuë; le second, qu'elles ne la perdent pas, lors qu'on les met dans du plomb fondu qui commence à se rendurcir, ou dans de la terre grasse que l'on fait secher après cela; car si l'on casse le bout de la queuë que l'on laisse toûjours hors de l'enveloppe, on trouve que toute la larme se pulverise. Enfin l'Auteur donne la raison de tous les Phénomenes de ces larmes. Après quoi il parle des clepsydres, c'est-à-dire, de divers vases qui tiennent l'eau, quoi qu'ils soient percez, & il nous décrit une machine par le moyen de laquelle on peut surprendre les spectateurs, puis qu'en la posant sur une table on fait qu'elle jette de l'eau, ou qu'elle n'en jette pas, selon qu'on le lui commande, sans qu'il y paroisse le moindre jeu de rouës, ou de ressorts. Il décrit aussi une nouvelle maniere de lampe qu'il a inventée, à l'imitation de celle de M. Boyle, dont on voit la figure & l'explication dans le Journal de Leipsic, au mois de Juin 1682.

Expérience de deux hemisphéres vuides d'air.

Le Chapitre 8. est destiné aux Trompettes à parler de loin, qui ont acquis à M. le Chevalier Morland beaucoup de réputation. Le 9. est pour les Thermometres & les Hydrometres, dont on parle aussi dans le 13. On parle dans le 10. d'une expérience du fameux M. Guericke, laquelle nous ouvre le meilleur expédient que l'on eût encore imaginé, pour donner la raison de la dureté des corps, un des plus inexplicables phénomenes de la Nature. Le fait est que si l'on joint ensemble avec de la cire 2. hemisphe-res, & qu'après cela on pompe l'air qu'ils renferment, il est extrémement difficile de les séparer. La difficulté est si grande quelquefois, que

24. chevaux tirant de toutes leurs forces deçà & delà, ne la vainquent pas. Pour expliquer ce phénomene il faut suppoſer 2. choſes; l'une que l'air eſt peſant, l'autre que chaque partie d'une colomne d'air a la même force que tout le reſte de la colomne; & par là l'on voit aiſément que la cavité des deux hemiſpheres étant pleine d'air, il faut que leur ſéparation ſoit facile, parce que l'air qu'ils contiennent contrebalance la preſſion de celui qui les environne, aprés quoi il ne s'agit plus que de vaincre la réſiſtance de la cire qui les tient colez. Mais ſi l'on vuide tout l'air qu'ils renferment, il doit étre mal-aiſé de les ſéparer l'un de l'autre, parce que n'y ayant rien dans leur cavité qui réſiſte à l'air exterieur, ils en ſont ſerrez de toute ſa force, & il faut pour rompre ce lien une puiſſance ſupérieure à cette force qui les preſſe, & qui ſelon le calcul de M. Sturmius, égaloit 16574. liv., à l'égard de ceux dont il ſe ſervoit pour faire l'expérience. Le fondement de ſon calcul eſt, qu'une colomne d'air dont la baſe eſt d'un pied quarré, peſe autant qu'une colomne d'eau de la hauteur de 30 pieds, & dont la baſe eſt auſſi d'un pied quarré; or une telle colomne d'eau peſe 1800. livres; donc, &c. Il faut remarquer une autre choſe, c'eſt que ſi on remet l'air dans la cavité des 2. hemiſpheres, il ne laiſſe pas d'être mal-aiſé de les ſéparer, ce qui combat la ſuppoſition que nous avons faite, qu'il y a equilibre entre l'air environnant & l'air enfermé. L'Auteur répond que l'épaiſſeur des hemiſpheres doit empêcher l'équilibre, parce qu'elle eſt cauſe que le diametre de l'air enfermé, eſt plus petit que le diametre de l'air exterieur.

L'onzieme Chapitre eſt fort curieux. On y montre la maniere de ſoûlever ou de ſoûtenir un grand poids, en ſouflant ſeulement dans une veſſie; & aprés en avoir donné la raiſon, on s'en ſert pour expliquer méchaniquement la force des muſcles. C'eſt une matiere que le ſubtil Borelli a merveilleuſement éclaircie.

Expérience contre les Loix méchaniques du mouvement.

Le 12. Chapitre n'eſt pas moins beau. On y traite d'une expérience aſſez difficile à expliquer, & dont M. More s'eſt fort ſervi, pour refuter les Loix méchaniques du mouvement. Voici ce que c'eſt, ſelon la maniere la plus ſimple de faire l'expérience, car je ne parlerai pas des cruches de van Helmont, qui ſont une autre maniere plus docte, & d'un plus grand appareil. Perſonne n'ignore qu'un tranchoir de bois mis au fond d'un ſeau, & d'un diametre un peu plus petit que le ſeau, ne demeure pas au fond, quand on y verſe un liquide plus peſant que le bois, & qu'au contraire il monte fort promptement juſqu'à la ſuperficie du liquide, dès qu'on ceſſe de le preſſer par deſſus. On voit arriver la même choſe, encore qu'il y ait un petit trou au fond du ſeau; mais lors que ce trou a une certaine grandeur, il fait ceſſer l'effet ordinaire, car le tranchoir ne monte pas. Cependant il n'acquiert point plus de peſanteur ni relative, ni ſpecifique. La raiſon qu'en donne l'Auteur eſt, que ſi le trou eſt petit il s'inſinuë plus d'eau, entre le fond du vaſe & la ſuperficie inférieure du tranchoir, qu'il n'en coule par le trou, & ainſi il reſte quelque choſe entre deux qui ſoûleve le tranchoir; mais lors que le trou eſt grand, l'eau qui ſe gliſſe ſous le tranchoir peut toute ſortir par le trou, d'où il arrive que toute ſa peſanteur tendant en bas, le tranchoir n'a rien au deſſous de lui qui le ſoûleve, & ainſi il demeure au fond, par le poids de l'eau qui preſſe ſa ſuperficie ſupérieure.

On verra de très-belles choſes dans tout le reſte de cet Ouvrage, ſoit touchant l'Aiman, ſoit touchant les Lanternes magiques, & les Arquebuſes à vent. Nous donnerions avec joye l'explication de chacune, mais parce que cela nous meneroit beaucoup plus loin que les Lecteurs ne ſouhaitent, il faut s'arrêter ici, vû principalement qu'il nous reſte encore à parler d'un autre Livre, que M. Sturmius a joint au 2. tome de *ſon Collége d'expériences.*

Autre Ouvrage de l'Auteur & ſon demêlé avec M. More.

Cet autre Livre eſt écrit contre M. More, célebre Théologien Anglois, qui a combattu de toute ſa force dans ſon *Enchiridion Metaphyſicum* les principes Méchaniques de M. Deſcartes. Il lui ſemble qu'on fait un grand tort à la Religion, lors qu'on explique tous les effets de la Nature par les loix du mouvement; mais il devroit prendre garde que ſelon les Cartéſiens, il n'y a que Dieu qui puiſſe executer les Loix naturelles; ce qui eſt beaucoup plus net & beaucoup plus fort contre l'impieté, que d'admettre avec ce Théologien je ne ſai quelle cauſe incorporelle, & cependant inſenſible, qui meuve les corps, & qui ſoit l'eſprit ou l'ame de la Nature, & un principe véritablement *hylarchique*. M. Sturmius avoit combattu vigoureuſement ce prétendu principe *hylarchique*, comme l'appelle M. More. Mais celui-ci n'eſt pas demeuré ſans repartie, car dans l'édition générale qu'il a fait faire de ſes Oeuvres, il a joint à ſon *Enchiridion* pluſieurs nouvelles obſervations contre M. Sturmius. C'eſt à quoi l'on replique ici fort amplement. Or comme cela demande qu'on ſoûtienne, contre les objections du Docteur Anglois, les expériences que les nouveaux Philoſophes attribuent à la vertu élaſtique & à la peſanteur de l'air, & l'hypotheſe qui veut que les élemens peſent en leur propre lieu, & que le mouvement de la terre ſur ſon centre faſſe tomber les corps peſans, chacun voit ſans que je l'en avertiſſe, qu'il y a beaucoup de profit à faire dans l'étude de cette Diſſertation. Au reſte quoi que M. Sturmius raiſonne preſque toûjours ſelon les principes de Deſcartes, il eſt pourtant fort guéri de cet entêtement de Secte, qui fait qu'on rejette toutes les doctrines, qu'on ne trouve pas dans le ſens du parti auquel on s'eſt dévoué. Il tâche au contraire d'inſpirer à ſes diſciples un eſprit de deſintéreſſement, qui leur permette de choiſir par tout ce qu'ils trouveront de ſolide, ſans ſe rendre eſclaves d'aucune faction; & pour mieux arriver à ſes fins, il traite les choſes d'une maniere pacifique, je veux dire, qu'il tâche d'accorder entre eux les Chefs de parti. On en voit une peuve manifeſte dans le Livre qu'il publia à Nuremberg il y a un an, ſous le titre de *Phyſicæ Conciliatricis conamina*. in 12. & l'on le verra encore mieux dans la Phyſique *Eclectique* ou *Hypothetique* qu'il nous promet, & qu'il a déja fort avancée.

Opinion de M. More touchant les Sorciers.

Pour ce qui eſt de ſon Adverſaire, que nous avons nommé *Moure* dans * le 1. tome, ç'a été un homme de grand eſprit, & c'eſt dommage qu'il ſe ſoit enfin jetté à corps perdu dans l'explication de l'Apocalypſe, comme fit le redoutable Scioppius ſur ſes vieux jours. C'eſt une grande matiere d'égaremens, ſi l'on n'y prend garde, pour un Platonicien outré tel que M. More. Ses meilleurs amis ne ſauroient diſconvenir, qu'il n'ait avancé des ſentimens un peu bien creux,

* Dans le mois de Mai 1684. vers la fin de l'Art. VIII.

creux, comme lorsque lui ou M. Glanvil ont débité 1. que l'Ange qui accompagnoit Tobie, étoit l'ame d'Afarias agregée après sa sortie du corps au cœur de S. Raphael. 2. que les ames ont existé avant leur entrée dans les corps, & qu'en ce temps-là, aussi bien qu'après leur separation, elles sont toûjours unies avec une matiere étherée qui leur sert de vehicule. 3. que l'ame de Jesus-Christ est réellement apparue aux Patriarches. 4. que durant la vie de l'homme l'ame peut sortir du corps pour un temps, soûtenuë de cette maniere subtile ou étherée, & que c'est ainsi que les Sorcieres vont au Sabat. 5. que par la force de l'imagination, l'ame peut imprimer à cette matiere la forme d'un chat, ou d'un loup garou, ou telle autre que bon lui semble, & errer pour quelque temps sous cette figure. 6. que s'il arrive qu'elle reçoive quelque coup en cet état, elle peut par la même force de l'imagination imprimer une semblable blessure à son véritable corps, quand elle y rentre, à peu près comme l'imagination des meres imprime plusieurs figures sur le *fœtus*, & même lui casse quelquefois un membre. 7. qu'il n'est point absurde de dire que les Démons tetent les Sorcieres; qu'ils se nourrissent de leur lait, & qu'ils leur dardent en même temps un poison subtil, qui leur détraque l'imagination. On peut voir sur cela le *Saducismus triumphatus* de M. Glanvil, Chapelain du Roi d'Angleterre. C'est un Livre Anglois qui fut imprimé à Londres l'an 1681. & où l'on se propose de prouver l'existence des Sorciers, & les apparitions diaboliques, en réfutant un Auteur nommé *Webſterus*, qui avoit écrit contre l'Histoire du Spectre de *Tedworth*, publiée l'an 1668.

Reflexions sur l'utilité des experiences.

Quoi que cet article soit assez long, je ne laisserai pas de dire encore 3. choses. 1. Que l'Histoire de Madelaine de la Palu favorise ces deux Messieurs; car on y lit, si je ne me trompe, que pour éloigner les esprits qui la venoient voir invisiblement, on remuoit des épées & des hallebardes de tous côtez dans sa chambre, & sur tout auprès de la cheminée, ce qui fit qu'on blessa quelques Magiciens, comme on l'ouït dire depuis. 2. Que M. More n'a pas adopté toutes les pensées Platoniques; car nous avons vû ailleurs qu'il croit que les ames se confinent volontairement dans les corps attirées par l'odeur des Embryons *, au lieu que selon la doctrine de † Proclus, elles avoient une si grande repugnance à se loger dans un tel lieu, qu'il faloit que certains Démons allassent a la chasse des ames, & qu'ils les contraignissent d'entrer dans les corps. 3. Que le temps est enfin venu où la Physique peut faire de grands progrès, puis qu'on s'attache par tout aux expériences raisonnées. C'est le meilleur chemin qu'on puisse tenir pour arracher à la Nature son secret, & c'est pour cela qu'on est si fâché que l'Académie *del Cimento*, dont le Prince Leopold de Medicis avoit eu de si grands soins, & dont il avoit conçû tant d'espérances, lorsque M. Saggiati ‡ fit imprimer il y a 18. ans un Recueil des expériences Physiques qui s'y étoient faites; c'est pour cela, dis-je, qu'on est si fâché qu'une telle Academie ne subsiste plus. M. Waller, de la Societé Roiale, publia l'année passée à Londres ce recueil de M. Saggiati, traduit d'Italien en Anglois. Une autre chose doit faire espérer que notre siecle perfectionnera la Philosophie, c'est qu'on commence tout de bon dans les Colléges de Paris, à s'apprivoiser avec les nouveaux principes. Cela paroît manifestement par une These que M. Mallement, de la Societé de Sorbonne, fit soûtenir le 8 Juillet dernier dans le Collége du Plessis par le Sieur Thibouſt. Elle est dédiée à l'Université de Paris, & contient une belle Taille-Douce, qui représente par des figures ingénieusement imaginées & très-bien gravées, les Arts & les Sciences qui sont l'occupation de cette illustre Académie.

* Voyez sur ce sujet *la Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap 181.

† *Luc Holstenius in vit. Pythag. p.* 27.

‡ Voici sur cet Auteur un éclaircissement qui étoit dans l'Errata des Nouvelles d'Octobre de cette année. *On a corrigé dans la seconde Edition de ces Nouvelles, la faute qu'on avoit faite après le Journal de Leipsic dans la page . . . de l'année* 1685. *Par occasion & en 2. mots & sans avoir vu le Livre même, on avoit dit que l'Academie* del Cimento *avoit publié un Recueil d'expériences, qui avoient été traduites en Anglois, & que M.* Saggiati *avoit dressé ce Recueil. On donnoit à connoître par là que c'etoit son nom de famille; mais ce n'est que son nom d'Academie.*

ARTICLE V.

M. Joh. Reiskii Exercitationes Historicæ de Imaginibus Jesu Christi quotquot vulgo circumferuntur revisæ, interpolatæ, figuris æneis & multis accessionibus auctæ. Quibus Exercitatio Philologica de linguâ vernaculâ Jesu Christi emendatior & locupletata sub finem adjungitur. Jenæ sumpt. Joh. Christiani Wohlfartii. 1685. in 4. C'est-à-dire, *Dissertations Historiques sur les Images de Jésus-Christ qu'on montre ordinairement, & sur sa Langue maternelle.*

Reflexions sur l'utilité de ces sortes d'Ouvrages.

ON est assûrément fort redevable à ceux qui reduisent en un Traité Historique, tout ce qui concerne certains sujets dont le monde parle diversement, car ces sortes de Traitez peuvent servir de beaucoup, pour empêcher que l'on ne s'arrête à des notions vagues & confuses, dont on ne se contente que trop, lors qu'il n'est pas aisé de s'instruire exactement de quelque matiere; mais s'il est aisé de s'en bien instruire par la lecture d'un Ouvrage, où l'on ait bien ramassé & bien digeré ce qui appartient au sujet, il n'y a personne qui n'aime mieux savoir les choses exactement, que se contenter des bruits populaires; & si l'on ne peut pas se fixer à quelque degré légitime de certitude, touchant la question de droit, ou touchant le fait principal, à tout le moins se plait-on de savoir avec quelque ordre ce qui se dit pour & contre. Je m'imagine que chacun comprend assez que c'est là une Préface qui ne convient pas tant mal à cet article; ainsi je n'en ferai pas moi-même l'application au sujet que M. Reiskius, Recteur du Collége de Wolfembutel, examine dans cet Ouvrage.

Des differentes images de J. C.

Il le divise en 8. parties, & il nous apprend d'abord dans la premiere, que tout ce qu'on dit des Images de Jésus-Christ se rapporte, ou à celles qui ont été formées par miracle sans l'intervention des hommes, ou à celles qui ont été faites par des hommes. Celles du premier rang se peuvent réduire à trois, savoir, à celle que Jésus-Christ envoïa lui-même à Abgarus, Prince d'Edesse; à celle qu'il donna à la Veronique, & à celle qui fut empreinte au drap mortuaire dont son corps fut enveloppé. La 2. classe comprend la statuë de bronze que l'Hemorroïsse consacra dans la Ville de Paneade; une statuë de bois taillée par

par Nicodeme; une Image faite par S. Luc; une autre faite par l'ordre d'un Roi de Perse; l'effigie représentée par plusieurs médailles; & enfin plusieurs portraits qui se voient en divers lieux, & que l'on a faits d'après la description que l'on a trouvée dans les Lettres de Pilate & de Lentulus à Tibere, & dans Nicephore.

De celle qui fut envoïée au Roi Abgarus.

Pour ce qui est de l'Image envoïée au Roi Abgarus, l'Auteur nous dit qu'au rapport de Jean Damascene, l'occasion qui porta le fils de Dieu à la produire, fut que l'homme qu'Abgarus avoit envoïé pour le peindre, n'y put jamais réüssir; de sorte que pour ne pas frustrer les espérances de ce bon Prince, notre Seigneur appliquant lui-même un morceau de son habit à son visage, s'y peignit au naturel, & envoïa ce présent au Roi Abgarus. D'autres disent qu'il fit ce Portrait en essuïant son visage avec un morceau de toile. On ajoûte que ceux d'Edesse garderent long-temps ce *Paladium*, mais qu'enfin ils s'en défirent pour se racheter du pillage, dont l'Empereur Constantin VIII. les menaçoit, s'ils ne lui accordoient cette rareté. Elmacin, entre autres, en fait mention dans son histoire Sarrazine. On prétend que cette Image est à Rome dans l'Eglise de S. Sylvestre. Ce qu'il y a de bien surprenant en tout ceci, c'est qu'Eusebe qui rapporte mot à mot, & comme les ayant trouvées dans les Archives d'Edesse, la Lettre qu'Abgarus écrivit à Jésus-Christ & la réponse qu'il en reçut, ne dit rien de cette Image. L'Auteur allegue cela comme une preuve, que tout ce que d'autres en disent est un conte fait à plaisir. Il va plus avant, puisqu'il soûtient que les Lettres mêmes qu'Eusebe rapporte, sont apocryphes; & il le prouve tant par l'autorité du Pape Gelase, & de plusieurs savans hommes de l'une & de l'autre Communion, que par la diversité qui se voit entre ceux qui font mention de ces Lettres, & par plusieurs autres remarques. On voit ici la Lettre de cet Abgarus, telle que le Savant Pocock l'a traduite de l'Arabe d'Abulpharaius; car il faut savoir que ces deux Lettres, dont l'Original étoit Syriaque, ont été traduites en plusieurs Langues. Bosius, qui a été Professeur à Jene, les avoit en Moscovite. On les voit ailleurs en Persan, en Grec, en Latin, mais comme on vient de le dire, elles sont fort dissemblables entre elles parmi toutes ces Versions; l'exemplaire Latin qu'on en garde dans la fameuse Bibliotheque de Wolfembutel, est bien different de ceux de Venise. L'Auteur ne se contente pas de justifier son inscription en faux par plusieurs bonnes raisons, & sur tout par le décri général, ou par la récusation legitime des témoins qui déposent pour ces Lettres & pour cette Image; il fait encore bien des recherches historiques touchant la Ville d'Edesse, & touchant le nom d'Abgarus, & il justifie Casaubon contre le Jesuite Gretserus, qui l'avoit accusé dans son *Syntagma de imaginibus non manufactis*, d'avoir soûtenu témérairement & faussement, qu'Evagrius est le premier qui ait parlé de l'Image miraculeuse d'Edesse; il justifie, dis-je, Casaubon en faisant voir, qu'encore qu'Evagrius se soit muni de l'autorité de Procope, il n'y a nulle apparence que Procope ait jamais dit ce qu'on lui fait dire. Du moins ne trouve-t-on présentement rien de tel dans son Histoire.

Et de celle dont N. S. fit présent à la Veronique.

La 2. Dissertation est destinée à l'Image, dont on dit que notre Seigneur fit présent à la Veronique. C'étoit une bonne femme de Jerusalem, qui se tint devant sa porte le jour qu'on crucifia Jésus-Christ, & qui le voïant passer couvert de sang & de sueur, ôta son voile de toile de dessus sa tête, & le lui donna afin qu'il s'en essuïât le visage. Il le lui rendit imprimé de son effigie. Voilà l'opinion la plus commune. D'autres rapportent cela à une autre circonstance de temps, & de motif, comme on le verra dans un long passage que M. Reiskius nous a cité d'une Chronique manuscrite, qui est dans la Bibliotheque de Lunebourg, & qui a été composée par un Jacobin, nommé *Martin Cornerus*. Ce passage est fort curieux. On y apprend que Volusian ayant été envoïé en Judée, pour amener Jésus-Christ à Rome, afin qu'il guérît Tibere d'une dangereuse maladie, eut une conversation avec Sainte Veronique par où il apprit, que le Médecin qu'il venoit chercher avoit été crucifié, mais qu'il avoit laissé une Image dont la seule vûë guériroit Tibere; ce que l'évenement justifia, car cette femme vint à Rome & guérit parfaitement l'Empereur. Il y a un autre Manuscrit à Zurick, qui a été fait par *Conrad de Mure*, Chanoine de cette Ville, qui porte que ce fut Vespasien qui envoïa chercher Jésus-Christ, & que les Messagers ayant parlé à la Veronique, apporterent à Rome l'Image qu'elle leur prêta, qui n'eut pas été plûtôt regardée par Tite, qu'il fut guéri de sa ladrerie. Il y a quelques autres Auteurs un peu plus considérables, qui témoignent que cette femme reçut en présent l'Image de Jésus-Christ, & que cette Image a été ensuite transférée à Rome. Ces Auteurs à la vérité ne sont pas à toute épreuve, & ne coûtent pas beaucoup à réfuter; mais il ne s'ensuit pas qu'un bon Catholique doive avoir le moindre doute là-dessus, car pour ne point mettre en avant les révélations de S. Brigitte, qui autorisent cette Tradition, ne suffit-il pas que plusieurs Papes, & en dernier lieu Urbain VIII. l'ayent déclarée véritable par leur conduite, par leurs indulgences, par des monumens publics, & par des Inscriptions très-expresses? Que veut-on de plus authentique que le formulaire des Prieres qu'il faut adresser à cette Image, que l'on voit tout du long dans *l'Antidotarium animæ?* Après cela M. Reiskius dira tant qu'il lui plaira, qu'on ne trouve aucun vestige de ce fait, ni de cette femme, dans les 8. premiers siecles, quoi qu'au temps du 2. Concile de Nicée, on n'ait rien laissé passer de tout ce que l'on savoit qui pouvoit favoriser les Images; il aura beau dire que les Auteurs qui en ont parlé depuis, varient en mille choses; qu'on se vante d'avoir ce Portrait en plus d'un lieu, & que les Miracles qu'on lui attribuë, nous font souvenir de ce que dit Ciceron dans la 4. harangue contre Verrès, *qu'on étoit généralement persuadé en Sicile que Cerès avoit témoigné en mille rencontres, par des prodiges & par des secours miraculeux, qu'elle protégeoit les Siciliens:* rien de tout cela ne peut ébranler la foi d'un bon Catholique.

Réflexions sur la multitude des saints suaires.

La 3. Dissertation est pour l'Image imprimée sur le saint suaire, ou en général sur le linceul, dont le corps de Jésus-Christ fut enveloppé dans le sepulcre. L'Auteur ayant fait quelques remarques sur la maniere dont les Juifs ensevelissoient leurs morts, soûtient contre le fameux Jean Jacques Chifflet, que le suaire ne servoit qu'à couvrir la tête. La raison qu'on a de passer dans un autre sentiment n'est pas petite, puis que c'est afin de sauver tous les suaires, dont on se vante à Turin, à Bezançon, à Cadoüin, Abbaye

baye de l'Ordre de Citeaux dans le Diocese de Sarlat, & ailleurs. M. Reiskius s'est trompé, quand il a dit que Cadoüin est dans le Diocese de Cahors. C'est aux Lecteurs à juger s'il réfute solidement M. Chifflet, en lui montrant les choses contraires qui se débitent sur tout ceci, & en lui représentant que personne n'a parlé de ces Reliques, avant que le Vénérable Bede en eût fait mention, dans un Livre *de locis sanctis*, où Baronius avouë qu'il y a de grandes absurditez. Berneggerus, célebre Professeur à Strasbourg, avoit deja cité Baronius sur cela, dans son *Idolum Lauretanum*. Il est sûr que les Esprits forts trouvent à redire, que l'on ait assez peu de prudence pour soûtenir des choses, d'où ils croyent pouvoir inférer qu'on se trompe nécessairement, ou à Turin, ou à Bezançon; mais ne leur en déplaise, ils ne raisonnent pas aussi savamment qu'ils se le figurent; car outre qu'on leur répondra que ce qu'ils appellent une imprudence, fait voir la bonne foi des gens d'Eglise, puis qu'il n'est pas apparent que s'ils avoient dessein de tromper, ils ne concertassent pas mieux les choses; outre cela, dis-je, qui ne voit que ce qu'ils nomment imprudence, ne mérite point ce nom-là? Au fond les peuples sont de bonnes gens, qui ne se défient de rien, qui ne raisonnent gueres sur ces choses, qui vont où on veut; & ainsi la politique la plus fine ne demanderoit pas qu'on prît avec eux tant de précautions. Trois ou quatre personnes dans un Royaume, un Abbé de Villeloin, un M. Patin, tireront des conséquences, quand ils verront une même Relique multipliée, mais le reste du monde ira bonnement son grand chemin. Je nomme ces deux Messieurs, parce qu'il me souvient d'avoir lû dans la page 132. des Mémoires du premier, qu'ayant baisé à Amiens la Tête de S. Jean Baptiste, il avoit dit un peu malicieusement, *que c'étoit la cinq ou sixieme qu'il avoit eû l'honneur de baiser*. Et pour ce qui est de M. Patin, il assûre dans les Relations de ses Voyages, *qu'il n'est fâché que de voir trop souvent le portrait de la S. Vierge peint par S. Luc; car*, ajoûte-t-il, *il est certain qu'on se trompe dans la plus grande partie, n'étant pas vraisemblable que S. Luc ait tant de fois peint la Vierge*. Ceux qui auront la même incrédulité que feu M. de Marolles, feront bien de lire l'Ouvrage du savant M. du Cange sur le Chef de S. Jean Baptiste. Il fut imprimé à Paris l'an 1666.

Statuë de J. C. consacrée par l'Hemorroïsse, & Relique de Cologne.

La 4. Dissertation traite de la statuë consacrée par l'Hemorroïsse. Nous n'en dirons que peu de choses, parce que c'est un sujet que l'on balote éternellement dans les Livres de Controverse, quand il s'agit des Images. L'Auteur remarque qu'Eusebe dit bien qu'il a vû cette statuë, mais qu'il n'affirme pas qu'elle eût été faite en l'honneur de Jésus-Christ: il dit seulement qu'on le disoit; s'il l'eût bien crû, il n'auroit pas fait à l'Impératrice Constance, femme de Licinius, la réponse qu'il lui fit. Cette Impératrice, selon le penchant naturel de la dévotion du sexe, souhaitoit d'avoir le portrait de Jésus-Christ, mais Eusebe lui fit réponse en général que cela n'étoit pas possible. On voit sa Lettre dans les Actes du Concile de Constantinople, célebré sous Constantin Copronyme l'an 754. Mais il ne faut pas oublier que les Chartreux de Cologne se vantent de la possession des bords de la robe sans coûture, que l'Hemorroïsse toucha pour se guérir. Or la vertu de cette Relique est telle, que quand les femmes de Cologne sont travaillées d'une perte de sang, elles envoïent du vin aux Chartreux, afin qu'ils y trempent cette Relique, après quoi elles n'ont qu'à boire de ce vin pour être delivrées de leur incommodité.

La 5. Dissertation traite des Images qu'on attribuë à S. Luc. L'Auteur croit réfuter solidement cette Tradition, soit en montrant que les témoins qui l'appuyent, sont décriez comme la fausse monnoye, soit en considérant la multitude d'Images qu'on fait faire à ce saint homme, qui n'avoit eu garde d'apprendre à peindre parmi les Juifs.

Les mêmes raisons à peu près servent dans la Dissertation suivante, à réfuter la statuë qu'on fait faire par Nicodeme.

Lettres contenant le portrait de J. C.

La 7. Dissertation nous fait voir la Lettre qu'on prétend que Lentulus, Proconsul de Syrie sous l'Empire d'Auguste, écrivit au Sénat Romain, pour lui apprendre comment Jésus-Christ étoit fait. Nous voïons ici 2. copies de cette Lettre; l'une tirée de la Bibliotheque des Peres imprimée à Bâle; l'autre tirée d'un Manuscrit de la Bibliotheque de Jene. Nous y voions aussi une Lettre de Pilate à Tibere touchant Jésus-Christ, mais elle est fort differente de celle qu'on a alléguée aux Payens dans l'ancienne Eglise. L'Auteur montre par plusieurs raisons, que cette Lettre de Lentulus est tout-à-fait supposée, & qu'il est faux qu'Eutrope, contemporain de Julien l'Apostat, l'ait trouvée dans les Archives de Rome. Il fait le même jugement de celle qu'on attribuë à Pilate, ensuite de quoi il compare le portrait qu'on trouve de Jésus-Christ dans la prétendue Lettre de Lentulus, à celui qu'on en trouve dans Nicephore; & faisant sur chaque endroit les remarques qui lui semblent nécessaires, il n'oublie pas de parler du Jesuite Vavasseur, qui a soûtenu fort judicieusement dans son Traité *de formâ Christi*, que Jésus n'étoit ni beau, ni laid de visage. Pour le dire en passant, cela fait voir qu'il ne faut pas croire tout ce que l'on trouve dans les Lettres de feu Gui Patin; car par exemple, l'on trouve dans la 16. que le P. Vavasseur avoit fait un Livre, où il prenoit l'extremité opposée à M. Rigaud, qui a soûtenu que Jésus-Christ étoit laid.

La derniere Dissertation parle des effigies de notre Seigneur, qui ont parû sur des Médailles ou sur des Monnoyes. Ce qu'on en dit est curieux & fort savant, aussi bien que ce qu'on ajoûte touchant la Langue vulgaire qu'il a parlée, qu'on prétend être la Syriaque. Je m'étendrois volontiers sur ces choses, si je ne considérois que cet article pourroit paroître trop long. Je le finis donc ici par une remarque, qui me fournira l'occasion de dire un mot touchant un beau Livre, qui n'est pas assez nouveau pour entrer directement dans ces Nouvelles, mais rien n'empêche qu'il n'y entre indirectement.

La réflexion que j'ai à faire est, que pour peu qu'on soit équitable, on trouvera que je n'ai rien dit dans cet article, qui soit contraire au désintéressement, qu'un Historien doit garder entre les deux Religions; car je n'ai rien dit qui ne soit moins fort que cent endroits qu'on pourroit citer de divers Livres imprimez avec Privilége, & composez dans la Communion de Rome. En effet il s'y trouve toûjours quelqu'un qui dit librement sa pensée sur les Reliques.

Notice du Marquisat

Par exemple, M. le Baron le Roy ne s'est pas fait un cas de conscience de dire, qu'il est incertain

d'Anvers, par M. le Roi.

certain si l'on a jamais eu à Anvers le prépuce de Jesus-Christ, & il donne des raisons de son doute qui rendent très-suspect de fausseté, l'Acte du Chapitre d'Anvers sur quoi la Tradition commune a été fondée. Je n'en dis pas davantage, me contentant d'indiquer le lieu où se trouve cette curieuse Dissertation. C'est le chapitre 20. de la *Notitia Marchionatûs sacri Romani Imperii*, imprimée à Amsterdam l'année 1678. *in fol.* L'Auteur y explique avec beaucoup d'ordre & d'intelligence, tout ce qui concerne le Marquisat d'Anvers, & on ne sauroit assez admirer la peine qu'il s'est donnée d'aller lui-même sur les lieux, & de faire dessiner & graver avec de grands frais, les Villes, les édifices, & les Monumens, dont il a voulu que les figures enrichissent son Ouvrage. Il a eu aussi beaucoup de soin de consulter ceux qui pouvoient lui éclaircir certains faits, surquoi les Auteurs ne sont pas d'accord. Il remonte jusqu'à l'origine des choses, & fait voir exactement l'érection, & la division de chaque Fief. Quoi qu'il ne s'écarte que rarement de sa principale matiere, il ne laisse pas d'être fort considérable dans ses digressions, & sur tout dans celle qui concerne les cachets, & l'origine des armoiries & des surnoms, comme aussi dans celle qui concerne Gocellin, fils de Bertold Seigneur de Grimbergue. On prétend que ce Gocellin fut ressuscité par l'intercession de S. Suitbert, lors que le Pape Leon III. vint voir Charlemagne en France; & on soûtient cette Tradition par le témoignage de S. Ludger; mais M. le Roy prouve par des autoritez & par des raisonnemens très-forts, que ce sont des fables. Voilà ce qu'on appelle un honnête homme, qui aime mieux faire sa cour à la Verité qu'aux Bigots, quoi que le plus souvent il y ait plus à gagner, selon le monde, au service de ceux-ci, qu'au service de celle-là. *

ARTICLE VI.

Extrait d'une Lettre écrite de Copenhaguen à l'Auteur de ces Nouvelles par M. Buissiere, Chirurgien de M. le Comte de Roye, le 25. Août dernier, *touchant des grains d'avoine qui ont germé dans l'estomac, & une grossesse extraordinaire.*

Grains d'avoine qui avoient germé dans l'estomac d'un homme.

UN *Soldat du Régiment de Zeelande qui est en garnison en cette Ville, ayant mangé quelques grains d'avoine l'hyver dernier, ils sont demeurez dans son estomac jusques vers la fin de Juillet. Pendant cet espace de temps il étoit fort incommodé tantôt de fievre, tantôt d'envie de vomir, mais sur tout de douleurs avec des dispositions scorbutiques sur l'estomac. Comme il étoit plus tourmenté que de coûtume au mois de Juillet dernier, le Chirurgien du Régiment lui donna un remede vomitif, qui lui fit rejetter ces grains d'avoine avec plusieurs autres matieres assez mauvaises.*

Ce qu'il y a de surprenant en ceci est non seulement le long sejour de ces grains dans l'estomac, malgré les efforts continuels de cette partie, & la violence des remedes purgatifs dont le soldat s'étoit souvent servi, mais aussi qu'ils ayent pris racine & germé dans cet estomac, comme s'ils avoient été semez en terre, hormis qu'ils n'ont produit que de la paille sans grains. La paille étoit assez foible, & fort semblable à la barbe qui croît sur les épics de froment, mais moins roide & plus longue, y ayant tel grain qui en avoit poussé jusques à 7. ou 8. pouces non pas d'un seul jet, mais d'une longueur entre-coupée de trois ou quatre petits nœuds, qui avoient la figure & la grosseur d'un très-petit grain d'avoine. Du côté de la queuë chacun de ces grains avoit poussé 3. ou 4. petites racines longues de 2. ou 3. doigts, & fort minces. Depuis ce vomissement l'homme s'est mieux porté, & il est entierement guéri.

Plusieurs personnes ont crû que cette avoine étoit la cause de la maladie du Soldat. Presque tous ses Camarades le croioient ensorcellé. Je ne suis pas de leur sentiment; il est bien plus vraisemblable que cet homme avoit quelque disposition à maladie, lors qu'il avala ces grains, laquelle avoit déja produit dans son estomac quelque matiere gluante (comme il arrive assez souvent à ceux qui ont des dispositions scorbutiques) qui a arreté ces grains, & que sa maladie s'augmentant, ces humeurs de l'estomac sont devenuës si tenaces, qu'elles ont été assez fortes pour retenir cette avoine, & pour émousser de telle sorte les levains de cette partie, qu'ils n'ayent pû leur causer de l'altération. Or le remede vomitif ayant chassé ces humeurs avec l'avoine, l'estomac s'est trouvé libre, & le malade en état de guérison. Je laisse à d'autres à nous expliquer la végetation de ces grains d'avoine, dans une partie qui semble si mal propre à cela.

Grossesse extraordinaire.

Voici un autre Phénomene qui n'est pas moins rare, & qui pourra fournir aux Anatomistes la matiere de quelque belle Dissertation. Il y a dans cette Ville une femme de soldat enceinte depuis cinq ans. Pendant les 9. premiers mois elle a senti les mouvemens de son enfant; ses mammelles s'étoient remplies de lait, comme il arrive aux autres femmes; vers le 9. mois elle sentit quelques douleurs, comme si elle avoit dû accoucher, mais elles cesserent bien-tôt sans accouchement, & peu à peu ses mammelles se desemplirent & revinrent à leur premiere constitution. Son enfant est demeuré dans son ventre d'une maniere extraordinaire. † *Je l'ai examiné moi-même; il est situé en travers du ventre de sa mere, reposant sa tête sur la hanche droite, & les pieds sur la gauche, le dos tourné vers le devant de la mere, à la hauteur du nombril. On le sent à travers la peau du ventre laquelle est si mince, qu'il n'y a pas l'épaisseur d'un demi doigt jusqu'au corps de cet enfant, qui paroît n'être qu'un squelete. On peut distinguer toutes ses parties les unes des autres. La mere dit qu'elle ne l'a pas senti remuer depuis plus de 4. ans; & encore que l'incommodité qu'elle en souffre ne l'empêche pas d'agir, elle voudroit bien qu'on lui fît une incision au ventre pour lui tirer par là cet enfant, mais personne ne le veut entreprendre, car les Médecins & les Chirurgiens qui l'ont vûe, croïent que l'enfant est encore dans la matrice. Je ne suis pas en cela de leur avis. Je croi qu'il a été conçû & qu'il a pris son accroissement hors du corps de la matrice, & que ne trouvant aucun moïen de sortir d'où il étoit, il y est mort apparemment, faute de s'y pouvoir nourrir plus long-temps* ‡. *Cela paroît assez étrange, mais il n'est pourtant pas sans* ⸸ *exemple. Nous avons plusieurs histoires de femmes, ausquelles on a trouvé l'enfant dans les trompes*

* Voyez un supplement à cet Ouvrage, dans le mois suivant, Art. VII.

† Voyez encore quelques remarques sur cette grossesse, Art. X. du mois de Mai 1686.

‡ Voyez une autre Observation de M. de la Buissiere, dans le mois suivant, Art. X.

⸸ *Voyez ci-dessus dans le mois de Mai, Art. XI.*

trompes de la matrice, lesquels n'en pouvant sortir y sont morts, & ont fait mourir leur mere. Il y a 4. ou 5. ans que des Chasseurs ayant pris un lievre femelle dans la plaine de S. Denis, y remarquerent une bosse au côté du ventre, qui ne leur paroissant pas naturelle, ils eurent la curiosité de l'ouvrir, & ils la trouverent remplie de petits. Un Ecclésiastique de chez M. le Cardinal de Bouillon ayant vû cela, l'envoia au Jardin Roïal à M. du Verney, avec lequel je travaillois en Anatomie. Nous examinâmes la chose, & nous trouvâmes que la matrice de cette femelle n'avoit point d'autre part à cette conception, que d'entretenir les placenta, *qui fournissoient la nourriture à ces petits enveloppez dans leur membrane tout-à-fait hors de la matrice. Cela me fait penser qu'il pourroit être arrivé à cette femme, que l'œuf par lequel son enfant a été produit, n'a pû arriver qu'aux extremitez d'une trompe (soit qu'elle fût mal conformée, soit que quelque accident y eût fait une obstruction) qu'il a suffi qu'il se soit formé un* placenta *dans cette trompe, lequel ait fourni à l'œuf la matiere de son accroissement; & que cet enfant devenu fort a pû rompre son cordon, ou détacher son* placenta, *& s'est privé lui-même par là du moïen de pouvoir vivre. Quoi qu'il ne soit survenu ni vuidanges, ni abscès, il ne faut pas se mettre en peine de ce que peut être devenu ce* Placenta *& les chairs de cet enfant, car il semble qu'il en soit tout dénué; on voit des effets plus surprenans du pouvoir de la Nature dans l'évacuation des matieres. On ne doit pas aussi s'étonner que cet enfant mort se conserve si long-temps, après l'histoire de la femme de Toulouse, dont l'enfant fut trouvé entier & nullement corrompu, quoi qu'il eût été pendant dix ans mort dans le ventre de sa mere. Ceux qui rejettent l'opinion que les animaux s'engendrent par des œufs, seroient fort embarassez à donner une bonne explication à tous ces faits.*

ARTICLE VII.

Avertissemens de Vincent de Lerins touchant l'antiquité & l'universalité de la Foi Catholique, contre les nouveautez profanes de tous les Hérétiques. Traduction nouvelle avec des remarques, & une Dissertation sur l'Ouvrage contenue dans la Préface. A Paris chez Jaques le Fevre, au Palais. 1684. in 12.

Particularitez sur Vincent de Lerins.

L'Auteur de cette Version se nomme M. de Frontignieres. Il montre dans sa Préface, que ce n'est point Vincent de Lerins *qui a fait les objections que l'on appelle Vincentiennes contre S. Prosper*; car comme ces objections sont tout-à-fait Pélagiennes, comment viendroient-elles d'un homme qui attaque toutes sortes d'hérésies, & principalement celle de Pélage? Ce raisonnement général, soûtenu de quelques remarques particulieres, met à couvert Vincent de Lerins. Après cela l'Auteur observe la difference qui se trouve entre ceux qui établissent la vérité, & ceux qui établissent la fausseté; il assûre que ceux-ci se servent de la violence; qu'ils publient une infinité d'Edits, & qu'ils persecutent cruellement; au lieu que ceux-là ne se soûtiennent que par une fermeté d'ame, qui les dispose à souffrir la persécution. Enfin il nous parle du temps auquel Vincent de Lerins a vêcu (c'est dans le 5. siecle) il nous montre ce qu'il faut faire pour bien entendre ce Livre; il en fait l'éloge, & il en développe l'esprit & le dessein général. Il remarque que son Auteur discernoit admirablement le genie de toutes sortes d'Hérétiques, & qu'il parle de certains Novateurs de son temps, qui étoient fort dangereux à cause de leur vie irreprochable, de la subtilité de leur esprit, & de leur éloquence achevée. Voilà sans doute une des raisons qui ont porté bien des gens à nous caractériser les Hérétiques par la sévérité de la Morale, par la delicatesse des pensées, par le beau tour des expressions. C'est faire tort assûrément aux Orthodoxes, car on donne sujet au monde de dire, qu'il en va dans cette affaire comme dans la dispute de Marsias avec Apollon, où Marsias se fit siffler par les Muses, parce que se glorifiant de sa crasse & de son air affreux & malpropre (*hispidus, illutibarbus, spinis & pilis obsitus*) il accusoit Apollon d'être bien mis, & bien fait, & de parler bien. *Risere Musæ* * *cum audirent hoc genus crimina sapienti exoptanda, Apollini objectata.* Quoi qu'il en soit, Vincent de Lerins dit tant de bien de Nestorius, de Photin, d'Apollinaire, de Tertullien, & d'Origene, à leur hérésie prés, & il les représente revêtus de si beaux talens, qu'il est capable de donner envie à plusieurs d'être Hérétiques à ce prix, & à cette condition-là. Mais on auroit trés-grand tort de blâmer Vincent de Lerins sous ce pretexte, car en rendant justice là-dessus à ces Novateurs, il s'est rendu moins suspect dans les accusations qu'il leur intente, & il a preparé les Fideles à n'avoir pas moins bonne opinion de la doctrine commune, quand même il leur arriveroit de ne savoir que repartir aux raisonnemens spécieux de ces Sectaires.

Reflexions sur les louanges qu'il donne aux Hérétiques.

Et sur son principe d'antiquité.

Il fournit d'ailleurs un principe général de réponse, qui est à la portée de tous les esprits, & que l'on pourroit appeller la maxime universelle des peuples. Il prétend que pour découvrir une hérésie, il ne faut que se convaincre de sa nouveauté. Cela signifie que pour conserver la Foi Orthodoxe, il faut se contenter de la sagesse de ses peres, comme de leur Terre & de leur Soleil. Cet axiome est de tous les temps & de tous les lieux. Jamais on n'a proposé dans un Etat de changer les vieilles coûtumes, que l'on n'ait oüi murmurer une infinité de gens, & se récrier, *qui sommes-nous qui voulons être plus sages que nos Ancêtres? Pourquoi ne laisse-t-on les choses comme elles ont été de tout temps?* C'étoit la plainte éternelle des Payens contre les Chretiens; c'est ainsi que les Ecoles de Philosophie foudroyoient Ramus au siecle passé; en un mot, on a vû des peuples prêts à se soûlever contre leur Maître, parce qu'au lieu des socs de bois, dont ils se servoient pour le labourage, il leur en avoit fait prendre de fer. La Mothe le Vayer est tout plein de pareils exemples dans le 1. Dialogue d'Orasius Tubero. Il est donc incontestable, que notre Auteur fournit aux gens un principe fort accommodé au goût public: *c'est de s'arrêter à ce qui a été crû de la même maniere en tous lieux, en tout temps, & par tous les Fideles*, c'est-à-dire (car sans quelque restriction la chose seroit fort semblable à la pierre philosophale) *de croire ce que tous, ou du moins la plus grande partie des Evêques ou des Docteurs de l'Eglise, ont enseigné & défini.* A la vérité il est un peu surprenant que les Chretiens, qui avoient été si fatiguez de ces sortes de maximes par les Payens, les ayent braquées

* *Apuleius Florid.*

quées les uns contre les autres. Mais n'ont-ils pas fait la même chose en matiere de persécution, dès qu'ils ont eu le dessus ? Il faut dire de ceci ce que l'on dit de certains Arts nécessaires à la vie ; on les conserve dans les plus grandes revolutions, dès qu'on les a une fois connus. Ces maximes tout de même sont si commodes, qu'on y revient tôt ou tard pour s'en servir dans l'occasion. *Accusat Mævia si rea non est.* On devient *agent*, dès que l'on n'est plus *patient*, & quelquefois même l'on est *agent* & *patient* en même temps, par rapport à diverses Sectes.

Des Novateurs en fait de Religion.

Vincent de Lerins a éclairci son principe en homme qui avoit de l'habileté, & qui voïoit venir de loin une partie des objections. Il fait voir le mal que l'établissement des nouveaux dogmes entraine après soi. Il montre quelle a été la pratique des Saints Martyrs, pour le soûtien de la Tradition & de l'Universalité de l'Eglise. Il fait des réflexions sur les passages de S. Paul qui condamnent les Nouveautez, & il nous apprend pourquoi Dieu souffre qu'il s'éleve des Novateurs, & combien leur habileté est dangereuse. Il en apporte des exemples, & il nous fait voir leurs artifices, & quelle est l'hérésie de Nestorius, de Photin, & d'Apollinaire. Mais la chose sur laquelle il insiste le plus, & où il revient éternellement, c'est qu'il ne faut jamais innover en matiere de Religion ; c'est qu'il faut s'en tenir au consentement unanime des Peres. Il finit en montrant l'usage de ce consentement unanime, & en promettant un second Discours où il seroit voir, par un exemple, cette conformité de tous les Saints Peres, qu'il regarde comme la regle de notre Foi. C'est grand dommage que ce second Avertissement soit perdu, car il contenoit un secret que Pancirolle, ou ses Commentateurs, pourroient fort bien mettre entre les choses perduës. On ne voit plus personne qui sache montrer le consentement unanime de tous les Peres, dans des points de controverse ; chacun les tire de son côté ; chacun se glorifie de leurs bonnes graces. Quand je dis que la seconde Partie de ce Livre s'est perduë, j'en excepte 3. ou 4. petits chapitres, où l'on fait voir, entre autres choses, que l'autorité de dix célebres Docteurs parut suffisante aux Peres du Concile d'Ephese, pour condamner l'hérésie de Nestorius. On jugea que puis que ces 10. Auteurs avoient enseigné le contraire de ce que Nestorius enseignoit, tous les autres Peres avoient été dans les mêmes sentimens. Voilà une méthode abregée qui pourroit servir à recouvrer le secret, que j'ai dit que nous n'avons plus.

Equivoque du mot de Nouveauté.

M. de Frontignieres a joint à sa Traduction plusieurs remarques, dans la vûë principale d'appliquer aux disputes d'entre les Catholiques & les Protestans, les pensées de Vincent de Lerins. Ces remarques sont belles & bonnes, mais il y manque une chose très-essencielle, c'est qu'on n'a pas ôté l'équivoque du terrible mot de *Nouveauté*. Personne n'ignore qu'il se prend en 2. façons, ou pour une chose qui ne fut jamais, ou pour une chose qui ayant été cachée long-temps, revient une seconde fois au monde. Or pour abimer ceux qu'on appelle Novateurs, il est nécessaire de leur montrer qu'ils le sont au 1. sens, car au second ce sont eux qui ont droit d'accuser les autres de *Nouveauté*. J'avoue que si on suppose que le second sens est impossible en matiere de Religion, on se mettra en bon train ; mais ce sera sur un Ocean immense, dont les tempêtes sont bien à craindre.

ARTICLE VIII.

Ouvrages de Prose & de Poësie des Sieurs de Maucroy & de la Fontaine. A Paris chez Claude Barbin. 1685. 2. vol. in 12.

Quels sont en général les Ouvrages de ces deux Auteurs dans ce Recueil.

L'Amitié que ces deux Auteurs ont l'un pour l'autre, les a obligez à ne faire qu'un même Livre de leurs dernieres productions, quoi que celles du premier soient d'un caractere entierement opposé à celui des autres. M. de la Fontaine fournit pour sa part des Poësies toutes semblables à celles qu'on a déja vuës de lui, & que l'on a tant admirées comme incomparables en leur genre. Ce sont toûjours des Contes divertissans, des Fables ingénieuses, en un mot ce sont des Vers qui sous une simplicité & une facilité apparente, cachent le plus fin & le plus heureux artifice qui se puisse voir. La Morale y est répanduë bien à propos, avec des traits fort piquans, contre les mauvaises coûtumes du siecle. Mais M. de Maucroy nous paye sa part en Traductions graves des plus fortes Pieces de l'Antiquité, comme vous diriez les Philippiques de Demosthene, le grand Hippias & l'Euthydemus de Platon.

Difficulté de l'Epitre Dédicatoire.

M. de la Fontaine, qui a été chargé de la Dédicace, a eû là une charge bien difficile, tant parce qu'on ne lui pardonneroit pas, & qu'il ne se pardonneroit pas à lui-même un tour commun, que parce qu'il a eu à faire à M. le Procureur Général, dont les lumieres sont surprenantes, & le mérite au-dessus de tout éloge, & qui outre cela est d'un goût fort delicat sur le chapitre des louanges. Lors qu'on peut louer le Héros d'un Livre de but en blanc, & qu'il ne trouve pas étrange qu'on lui casse la tête à coups d'encensoir, rien n'est plus aisé qu'une Epitre Dédicatoire. Il est même vrai qu'autrefois un homme d'esprit pouvoit aller à l'attaque de la modestie, par des chemins couverts, & par des détours. Mais à présent la chose est très-difficile, parce qu'il s'est fait depuis 50. ans un si prodigieux nombre de Dédicaces, qu'on s'est mille fois servi des plus subtiles adresses qu'on ait pû trouver. On a fort multiplié & fort rafiné ces détours, non pas tant par la crainte qu'un éloge trop criant ne dégoûtât celui qui le recevroit (car on trouve peu de Héros qui se fâchent d'être louez excessivement, & Enseignes déploiées) que pour faire honneur à son propre esprit. Mais le moyen de se faire honneur d'un tour de souplesse qui a déja servi plusieurs fois ? Tous ces obstacles ont bien pû faire que l'Auteur ait été embarassé, mais non pas qu'il ne soit sorti à son honneur & d'une maniere fine, nouvelle, courte, de l'éloge que sa charge de Dédicateur lui demandoit nécessairement.

Et de l'Eloge de Mad. de la Sabliere.

Il a fait encore d'autres éloges qui se voyent en divers endroits de ses Poësies, & qui sont tous bien tournez & bien delicats. Celui de Madame de la Sabliere passe pour un des meilleurs. C'étoit un endroit où il ne faloit pas broncher ; car comme c'est une Dame qui connoît le fin des choses, & qui est connuë par tout pour un esprit extraordinaire, il faloit ou se surpasser en la louant, ou s'exposer au blâme de tout le monde. Ses lumieres ne s'arrêtent pas à ce qu'on appelle le *bel esprit* ; elles

vont

vont jusques à la belle Philosophie, M. Bernier, qui est un grand Philosophe, & qui lui a dedié ses Doutes, nous en pourroit dire bien des nouvelles. Il ne doute point que le nom illustre qu'il a mis à la tête de ce Traité-là, n'immortalise son Ouvrage plus que son Ouvrage n'immortalisera ce nom.

Ce qui me reste à remarquer sur le dernier Livre de M. de la Fontaine, se réduit à ces 3. choses. La 1. qu'en faveur de son ami, il nous apprend avec quel esprit il faut lire les Dialogues de Platon. Il dit là-dessus des choses très-solides, & que les Commentateurs n'observent que très-rarement; & je suis sûr qu'on trouvera là de grandes avances en peu de mots, pour bien pénétrer le caractere de cet ancien Philosophe. Ma 2. remarque est, que l'Auteur nous donne ici une double traduction d'une espece d'Epitaphe, qui se trouve en Vers Latins dans Boissard. On ne peut gueres rien voir de plus delicat, ni de plus touchant que ce Latin. M. de la Fontaine l'a trouvé si beau, qu'il ne s'est pas contenté de le mettre en Vers François, il l'a mis aussi en prose Françoise. Il avouë *qu'il a voulu voir par sa propre expérience, si en ces rencontres les Vers s'éloignent beaucoup de la fidélité des traductions, & si la prose s'éloigne beaucoup des graces.* Il ajoûte qu'il a toûjours crû, *que quand les Vers sont bien composez, ils disent en une égale étenduë plus que la prose ne sauroit dire. De plus habiles que moi*, poursuit-il, *le feront voir plus à fonds.* Enfin j'avertis qu'on voit ici le remerciment de l'Auteur à l'Académie Françoise. Voilà pour ce qui regarde le 1. Tome.

Traduction de quelques Ouvrages de Demosthene, de Ciceron & de Platon.

Le 2. contient une traduction Françoise des quatre Harangues de Demosthene contre Philippe, de la quatrieme Harangue de Ciceron contre Verrès, & de trois Dialogues de Platon, savoir l'Eutyphron, l'Hippias, & l'Euthydemus. On ne peut rien voir de mieux écrit en notre Langue que cette Version. Elle développe les raisonnemens & les pensées de l'Original, avec une force, & une clarté merveilleuse, & elle les exprime d'une maniere qui fait entrer dans l'esprit les mêmes notions & les mêmes agrémens, qu'il est probable que l'on sentoit autrefois dans la Grece & dans l'Italie, lors qu'on y lisoit en leur Langue originale les Ecrits de ces trois grands hommes. L'Auteur s'étant rapporté à son ami de faire connoître le caractere de Platon, nous montre dans sa Préface quel étoit celui des deux autres. Cette Préface est digne non seulement d'être luë, mais aussi d'être méditée profondément, car elle donne des ouvertures admirables pour connoître le génie & les manieres des Anciens; or il n'est rien de plus utile pour acquerir un goût sûr, que de bien étudier celui des grands hommes de l'Antiquité; il est donc très-important de méditer sur ce que l'on nous découvre du caractere de Ciceron & de Demosthene, & sur la diversité des talens qui les ont fait admirer. Demosthene avoit quelque chose de plus impetueux & de plus serré que l'autre, mais en récompense Ciceron étoit plus brillant; *il semble que les Graces lui dictent tout ce qu'il écrit; il sort tant de lumieres de ses Ouvrages, que ceux qui les lisent en sont éclairez; & l'on a remarqué que de tous les Auteurs anciens, Ciceron est celui qui donne le plus d'esprit à ses Lecteurs.*

De toutes les Harangues que l'on a de lui, il n'y en a point de plus diversifiée que la 4. Verrine. Il y parle de statuës, de peintures, de tapisseries, de vases d'or & d'argent. C'est-là où il témoigne en passant le mépris pour ces curiositez, duquel nous avons vû ci-dessus * que M. l'Abbé de la Chambre lui fait un petit reproche. Il parle aussi de la Religion des Anciens; il délasse son Auditeur par la description de Syracuse, & du Mont Etna, & par des narrations agréables. Je ne dis rien en particulier des autres Pieces. J'avertis seulement, de peur que l'on ne métamorphose un homme en deux, que celui qui paroît en cet Ouvrage sous le nom de M. de Maucroy, est le même qui sous le nom de M. Maucroix a traduit des Homilies de S. Chrysostome, le Schisme d'Angleterre, & plusieurs autres Ouvrages.

Noms d'Auteurs confondus, & fautes du Traité des Livres anonymes.

Une précaution à peu près de même nature sera cause que je corrigerai ici une erreur, qui s'est glissée dans les dernieres Nouvelles de Juin †. J'ai dit que M. Galet a dessein de faire réimprimer son Lactance *Variorum*; il faloit dire M. Gallé. Cette faute, si je ne la corrigeois pas, engageroit peut-être quelqu'un qui travaille au Catalogue des Ecrivains *Homonymes*, à remarquer qu'un Ministre de Haerlem & un Chanoine d'Avignon, sont 2. Auteurs qui s'appellent l'un comme l'autre. Il n'est pas hors d'apparence qu'il y ait des gens qui travaillent à l'Histoire des Auteurs qui ont un même surnom, car combien y en a-t-il eu qui ont fait des Livres touchant les Auteurs qui portoient le même nom de baptême. M. d'Allassi nous a donné un Traité des Simeons, des Georges, &c. Le P. Labbe nous en a donné un autre des Philippes. On peut voir sur cela sa Bibliotheque des Bibliotheques. Il ne seroit gueres moins à propos pour la satisfaction des Curieux, de travailler sur les Auteurs *Homonymes*, que sur les *Anonymes*. Ce dernier sujet a été traité par un Avocat de la Chambre Impériale de Spire, nommé *Deckherus* ‡, mais s'il n'a pas mieux réüssi ailleurs que quand lui & l'un de ses amis parlent des Auteurs François, autant vaudroit-il qu'ils eussent laissé les Livres *Anonymes* dans leur premier état. Ils nous disent que l'Auteur de la Recherche de la Vérité est le Pere *Maslbranus*; qu'il y a eu deux Critiques de la Recherche de la Vérité, dont la 1. a été faite par Simon *Foucherius*, Chanoine de Dijon, & l'autre par un Benedictin Lorrain, nommé *Robert de Gales*; que les Mémoires de la Régence de la Reine Marie de Médicis ont été composez par le Cardinal de Richelieu; (il faloit dire avec le Journal des Sçavans qu'ils citent, *pour le Cardinal de Richelieu*) qu'un Jacobin nommé *Choffetan*, Prédicateur du Roi de France, écrivit contre l'Apologie du Roi Jacques; que M. le Professeur Spanheim est l'Auteur du petit Livre François, qui parut contre la Critique du P. Simon, peu après qu'elle eut été publiée. Ce qui fait souvent que l'on ne rencontre pas le nom d'un Auteur, c'est qu'on ne le prononce pas comme on l'écrit. De là est venu que si peu de gens ont bien cité M. *Robault*, avant qu'il eût publié lui-même son nom. Les uns le citoient M. *Roo*, & les autres M. *Robo*. Qui fait si un jour l'on ne fera pas de tout cela 2. ou 3. Auteurs differens, comme l'on a fait à l'égard de plusieurs Anciens, à cause de l'oubli ou de la transposition d'une seule lettre? Voïez Jon-

fius

* Art. I.

† No. VII. du Catalogue.

‡ Voyez le précis de cet Ouvrage dans le mois d'Avril de l'année suivante, No. I. du Catalogue.

fius dans le chap. 2. de ses Ecrivains de l'Histoire Philosophique.

ARTICLE IX.

Miscellanea eruditæ Antiquitatis, in quibus Marmora, Statuæ, Musiva, Toreumata, Gemmæ, Numismata, Grutero, Ursino, Boissardo, Reinesio, aliisque antiquorum Monumentorum Collectoribus ignota, & hucusque inedita referuntur ac illustrantur. Curâ & studio Jacobi Sponii, *Lugdunensium Medicorum Collegio, Patavinæ Recuperatorum, & Regiæ Nemausensi Academiæ aggregati.* Lugduni, Sumptibus Auctoris. 1685. in fol. C'est-à-dire, *Mélanges de la savante Antiquité dans lesquels on rapporte & ou illustre plusieurs marbres, statues, Bas-Reliefs, Médailles, &c. qui n'avoient jamais été publiez.*

VOici le Tresor ou le Supplément de Gruterus, que M. Spon nous avoit promis au retour de ses Voyages. Il étoit revenu chargé de tant de riches dépouilles, & de tant de savantes découvertes, qu'il se proposoit d'en publier trois Volumes. On en vit dès l'année 1679. un Essai considérable, qui fut suivi 4. ans après d'une semblable partie, & on croyoit sur cela que tout l'Ouvrage paroîtroit successivement piece à piece; mais M. Spon n'a pas voulu tant faire attendre le Public, & il s'est déterminé à renfermer dans le Volume qu'il nous donne à présent, tout ce qu'il avoit à produire. L'édition est fort nette, & fort correcte, & l'on n'a rien épargné pour les planches. Si ce qu'on imprime à Lyon étoit toûjours de la même force, les éditions en seroient aussi fameuses, quelles sont commodes par le bon marché.

Des Statues de Mercure.

Tout l'Ouvrage est divisé en 10. Sections, dont les trois premieres se rapportent aux Dieux ou aux Sacrifices. On y trouve de beaux Monumens de la Religion Payenne. Ils sont quelquefois fort difficiles à expliquer, mais la patience & l'érudition de l'Auteur tirent parti des choses les plus embrouillées. Ce qu'il dit des statuës de Mercure sans pieds & sans bras, lesquelles on nommoit *Hermæ*, merite d'être considéré. Il y a une Médaille d'Auguste, dont le revers représente une de ces statues posée sur un foudre, ce qui pourroit être une allusion à la devise de ce Prince, *festina lentè, hâte-toi lentement*; car comme la statuë ressembloit fort au Dieu *Terme*, elle étoit aussi propre à représenter la lenteur, que la foudre étoit propre à signifier la vitesse. Il y a des inscriptions où l'on souhaite que celui qui osera remuer les statues du Dieu *Terme*, qui servoient de bornes aux champs des Particuliers, meure le dernier de sa famille. L'imprécation est terrible, mais ceux qui ressembleroient à Tibere ne s'en allarmeroient pas beaucoup, puisqu'il avoit accoûtumé d'envier cette bonne fortune à Priam. * On verra ici d'autres Monumens où Mercure est représenté avec Minerve, ou avec Anubis, ou avec quelque autre Dieu. C'est ce que l'on appelloit *Hermathenæ*, *Hermanubes*, *&c.* L'Auteur en parlant de ces choses, rapporte l'explication d'une Médaille de Julien l'Apostat, sur laquelle on voit d'un côté Serapis qui ressemble parfaitement à Julien, & de l'autre la figure d'un *Hermanubis*. Il n'étoit point

Des Statuës d'homme semblables à celles de quelque Dieu.

rare de voir des statuës d'homme toutes semblables à celles de quelque Dieu. La flaterie ou la vanité ont souvent produit ce desordre. Pline fait mention d'un Peintre, qui faisoit toûjours les Déesses semblables aux Courtisannes dont il étoit amoureux. Cela peut avoir donné lieu à Justin Martyr de dire en se moquant des Payens, qu'ils adoroient les Maîtresses de leurs Peintres. Mais je ne sai s'il n'y a point un peu de supercherie à rendre les Payens responsables des imaginations d'un Zeuxis, ou d'un Lisippe. Que diroit-on d'un homme qui prétendroit que ceux qui croyent vénerer les Images de S. Charles Borromée, ne vénerent qu'un portrait fait à plaisir, & un caprice de Peintre? Je dis cela parce qu'encore que ce Saint fût laid, on le peint † fort beau. Les figures d'Harpocrate, celles qui représentoient la plûpart des Dieux à la fois, celles qui se rapportent à Bacchus & à sa suite, aux Nymphes & aux Muses, ne sauroient manquer de plaire, non plus que la digression sur les *Mosaïques*. Que dirai-je des Inscriptions qui expliquent plusieurs points d'Antiquité, concernant les Colléges & les Confrairies? Il est certain que ces choses instruisent beaucoup, & que la 3. Section de cet Ouvrage, destinée à certaines Divinitez inconnuës, ou à certains surnoms rares des Dieux, fournit une belle moisson d'Antiquitez. La Dissertation *de Tripodibus* n'est pas moins savante. On y voit, outre la figure du fameux Trepied de Delphes, une explication exacte de ses parties & de ses usages.

Des Portraits des hommes célebres de l'Antiquité.

La 4. Section est destinée aux hommes célebres de l'Antiquité. Parmi les choses curieuses qu'on nous y fournit, le marbre qui nous représente Diogene le Cynique, n'est pas peu considérable. C'est une Antique qui nous apprend que le tonneau de ce Philosophe étoit de terre. La Médaille de Midas, sans les oreilles honteuses que les Poëtes lui ont données, est aussi une rareté considérable. On ne sauroit voir où elle a été frappée, parce que la rouille en a mangé 3. ou 4. lettres. Une Agate où la tête de Pyrrhus a été gravée, la statuë Colossique du même Roi, un bouclier d'argent de Scipion l'Africain, & la Généalogie des anciens Rois de Numidie, jusques au fils de ce Juba qui fut marié avec la jeune Cléopatre, sont des ornemens considérables de cette 4. Section. On nous y donne aussi quelques Inscriptions qui servent à réfuter ce que Robortellus a avancé, *qu'il n'y avoit que des esclaves qui exerçassent à Rome la Médecine*, surquoi l'Auteur nous renvoye à une Dissertation de M. le Professeur Drelincourt.

La 5. Section est pour la Géographie. L'on fait assez combien l'étude des Antiquaires est propre à nous éclairer sur cela. On trouve ici une foule d'Inscriptions très-instructives.

Abus des épitaphes & des inscriptions.

Je dis la même chose touchant la Section suivante, qui concerne les Arts & les emplois. On étoit anciennement si entêté d'épitaphes & d'Inscriptions, qu'on en faisoit pour des Cuisiniers, & pour les plus vils Artisans. On ne s'étonnera donc point qu'un *Rapilius Serapio*, qui savoit remettre adroitement des yeux aux statuës, ait été immortalisé par une Inscription qu'on voit encore à Florence; car dans la considération où la Sculpture a été parmi les anciens Romains, un Ouvrier comme celui-là qui

* *Sueton. in Tib. c. 62.*

† *Vavassor de for. Chr. p. 209.*

qui par des yeux de rapport faisoit si bien que les statuës parussent plus animées, ne pouvoit pas manquer d'une distinction honorable. Il y auroit plus de sujet de s'étonner, que ces Monumens publics accordez à des Artisans, flatassent encore la vanité des grands hommes. Ceux qui louent amplement jusqu'à un valet de Chambre, quand ils font la Relation d'une Cour, trouveront peut-être là de quoi justifier leur conduite. Au reste comme on exprimoit dans l'Epitaphe d'une femme le nombre des maris qu'elle avoit eus, Juvenal a cru railler lors qu'il a dit que celle qui en avoit épousé 8. en cinq ans, s'étoit procuré un grand éloge à mettre sur son tombeau, *titulo res digna sepulcri*: mais tout le monde ne croira pas que ce soit plûtôt un sujet de raillerie, que de louange véritable.

D'une Inscription trouvée à Nîmes.

La 7. Section concerne la guerre, & commence par une Lettre de M. Graverol l'Avocat, dans laquelle on explique savamment l'Inscription qu'un Soldat licencié, *Miles Missicius*, avoit fait mettre sur une pierre, pour marquer les récompenses qu'il avoit obtenuës de ses longs services. Cette pierre fut trouvée à Nîmes l'an 1664. M. Spon rapporte plusieurs semblables Inscriptions, & soûtient en les expliquant, que c'étoit la lettre V & non pas la lettre T qui marquoit si celui pour qui l'Inscription étoit faite, vivoit encore. On apprend ici les diverses récompenses des Soldats. Il y en avoit à qui l'on donnoit un cheval entretenu aux frais du Public. M. de Saumaise s'est imaginé qu'un tel Soldat s'appelloit *equus publicus*, & en effet on trouve dans Reinesius une Inscription qui confirme ce sentiment. Au fond ce terme ne seroit pas plus étrange que celui de *Chevau-leger*, dont nous nous servons. Néanmoins la plûpart des Antiquaires se jettent d'un autre côté.

La 8. Section est affectée aux Inscriptions des Empereurs. On y trouvera une effigie très-curieuse du Pape Leon & de Charlemagne.

La 9. comprend des Antiques sur les pompes funebres, les préservatifs, *amuleta*, les poids, les mesures, les coliers, &c. A l'égard des coliers, l'on nous dit ici que Constantin ayant défendu de défigurer le front des Esclaves fugitifs, par la marque d'un fer chaud, on se servit d'autres marques d'ignominie, savoir d'un carcan que l'on leur mettoit autour du coû, & sur lequel on gravoit le nom de leur Maitre, dans une Inscription à peu pres comme celle-ci, *Tene me quia fugi, & revoca me Domino meo Bonifacio Linario.* Si l'on publioit le Traité *des poids & mesures*, que le savant M. de Peiresc avoit composé, l'on nous apprendroit une infinité de belles choses. M. Spon nous en fait voir un petit échantillon, avec les figures de plusieurs vases d'une certaine quantité, & il cite avec éloge les cinq Livres de Lucas Pætus sur cette matiere, imprimez à Venise l'an 1575. Il nous donne aussi dans cette Section plusieurs Bas-Reliefs exquis, dont il y en a un qui représente la Cérémonie des *Suovetaurilia*.

Des Inscriptions Grecques.

Enfin il nous donne dans la 10. plusieurs Inscriptions Grecques, qu'il a trouvées sur des marbres. Il a été encouragé à cela par le favorable accueil, qu'on a fait à celles qu'il avoit mises dans la Relation de ses Voyages. Il en retouche ici quelques-unes, afin de rectifier ce qu'il n'avoit pas bien expliqué. Il nous donne, entre autres choses, les Inscriptions qu'Herode l'Athenien & Regille sa femme, firent mettre dans un lieu qu'ils consacrerent. Il nous les donne, dis-je, avec la version & les notes d'Arcudius, qui font voir en abregé la vie de cet Herode, l'un des plus honnêtes hommes qui ayent brillé sous l'Empire de Trajan. Il remarque avec quelque sorte d'étonnement, que le P. Hardouin a ignoré qu'il y eût dans l'Ile de Delos un lieu qui portoit le nom d'Athenes, & il prouve que cela étoit vrai, par un passage de Phlegon qu'Etienne de Byzance cite.

Il est certain que les Antiquaires trouveront ici de grands ragoûts, & qu'ils avouëront que cet Ouvrage est digne de celui qui l'a composé. Il nous en avoit donné un autre l'an 1683. que les Savans estiment beaucoup. En voici le titre: *Recherches curieuses d'Antiquité, contenuës en plusieurs Dissertations sur des Médailles, Bas-reliefs, Statuës, Mosaïques & Inscriptions antiques, enrichies d'un grand nombre de figures en Taille-douce.* A Lyon chez Thomas Amaulri, in 4.

ARTICLE X.

LE Parallele que nous avons publié dans les Nouvelles de Juillet * a été trouvé fort beau. Les Connoisseurs avoüent que c'est l'Ouvrage d'un grand esprit, & une idée profonde que l'on fera bien de pousser. Tout le monde pourtant ne s'est point rendu. L'article X. du mois d'Août a fait voir, qu'à la faveur des parties infinies de la matiere, on a crû pouvoir renverser tout l'édifice. Ce sont ces gens que nous avons dit qu'on verroit venir. Puis qu'ils sont venus, & que nous avons produit leurs Pieces, il est juste que nous produisions aussi la replique de l'Auteur. Mais aussi voilà qui sera fait pour ce point, car si l'on nous adresse quelque chose, nous la ferons bien tenir à l'Auteur afin qu'il l'examine, & qu'il la donne au Public avec ses réponses, s'il le juge à propos, mais c'est tout ce que nous ferons.

Replique de M... aux remarques publiées dans les Nouvelles du dernier mois †, contre le Parallele de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere.

C'Est une chose surprenante, que l'Auteur de l'objection entreprenne de détruire une chose évidente, & avouée par tous les Philosophes Modernes, par des définitions Péripatéticiennes & prétenduës Cartésiennes, non seulement incertaines & obscures, mais aussi contradictoires.

Que les trois dimensions de la matiere ne sont pas réellement distinctes de l'étenduë.

Les propositions sur lesquelles roule tout le parallele sont 1. que les trois dimensions ne sont pas distinguées de la substance étenduë, quoi qu'elles soient distinguées entre elles. *Il est étonnant qu'on vienne contredire la Philosophie Cartésienne d'un maniere aussi sensible & aussi imprudente; car selon cette Philosophie, le corps, l'étenduë, l'espace, la dimension, c'est la même chose. Je voudrois donc bien que l'Auteur de l'objection me dît aujourd'hui, comment il comprend que les 3. dimensions sont réellement distinguées de la substance étenduë. Quand même il seroit vrai que chaque petite portion de matiere seroit composée de parties infinies, qui seroient de tous côtez, ne demeureroit-il pas vrai que l'étenduë & la matiere, c'est la*

* Art. III.

† Art. X.

la même chose? Que fait à cela cette premiere leçon des Ecoliers, à laquelle il renvoye l'Auteur du Parallele, que totum distinguitur &c. la matiere étant un tout, quelque portion &c.? *On avoit déja répondu à cela une chose très-capable de satisfaire, c'est que chaque portion de matiere, quelque petite qu'elle soit, a ses 3. dimensions, & que tout le corps de la matiere n'a pourtant que 3. dimensions, & non pas une infinité de Trinitez de dimensions, & que si Dieu étoit divisible, pareillement chaque partie de la substance auroit les 3. personnes, & que cependant le tout n'auroit que 3. personnes.*

Qu'il n'y a aucune partie dans l'étendue qui ne convienne en même temps à ses trois dimensions.

L'autre proposition sur laquelle roule le parallele, c'est qu'il n'y a aucune partie dans la quantité, qui n'appartienne en même temps aux 3. dimensions. Autre vérité incontestable. Et quant au fort de cette objection qu'on appelle une demonstration, *c'est une supposition absurde & qui se détruit elle-même; c'est qu'autres sont les parties qui font la longueur; autres celles qui font la largeur, autres enfin celles qui font la profondeur. Quelqu'un oseroit-il bien assûrer qu'il conçoit cela, & qu'il comprend une partie de matiere qui ne soit que longue, & l'autre qui ne serve que pour la largeur.*



La partie o *en allant d'*a *jusqu'à* b *fait la longueur, & cette même partie en allant de* c *à* d *ne fait-elle pas la largeur?* Il est vrai, *dit l'Auteur,* qu'il n'y a point de matiere qui n'ait les 3. dimensions, mais c'est parce qu'il n'y en a point qui n'ait une infinité de parties, dont les unes sont au devant, au derriere, aux côtez, au-dessus & au-dessous. *Quelqu'un pourroit-il comprendre cette énigme? Supposons la plus petite partie de matiere qui tombe sous l'imagination. Ces parties qui sont au-dessus, au-dessous &c. sont-elles divisibles ou indivisibles? Si elles sont divisibles, le sont-elles par les trois dimensions ou par une seule? Si elles sont divisibles par les 3. dimensions, nous avons encore notre image de la Trinité. Si elles ne sont divisibles que par une seule dimension, cela sera beau & curieux; on aura une partie de matiere qui ne sera que longue, une autre qui ne sera que large, une autre qui ne sera que profonde. Rare découverte! Si une partie de matiere peut subsister sans une dimension, pourquoi ne pourroit-elle sans les trois? Si cette* infinité de parties dont les unes sont dessus, dessous, *&c. sont indivisibles, c'est-à-dire, sans longueur, sans largeur, sans profondeur, voici une autre merveille: une infinité de parties sans étendue qui font pourtant une étendue, c'est-à-dire, une infinité de riens qui font un être réel. C'est pourtant la pensée de l'Auteur, car il dit dans la suite, qu'il faut ajoûter des lignes réellement distinctes, pour faire une superficie.*

Que l'on ne peut alleguer contre le parallele la divisibilité de la matiere à l'infini, ni le point Mathematique.

Mais, dit-il, on ne peut pas expliquer autrement la divisibilité de la matiere à l'infini; il faut que cela soit ainsi. D'où lui vient cette révelation? Il avoue lui-même que cette divisibilité est incomprehensible; & quand il ne l'avoüeroit pas, cela est évident à tout esprit raisonnable qui s'est appliqué à ce sujet; pourquoi donc entreprend-il de la définir tanquam ex tripode? *Or bien loin que l'incomprehensibilité de cette divisibilité ruine le parallele, rien ne l'établit davantage. Il y a dans la matiere une infinité de parties, dont l'union est entierement incomprehensible, comme il y a dans la Divinité une infinité de perfections, qui ne font qu'un seul être infini très-simple & très-incomprehensible.*

Ce qu'il dit, qu'il n'y a pas de bonne foi en ce qu'on a rejetté le Punctum currens *des Geometres, est faux & mal-honnête en même temps. Il n'y a pas de mauvaise foi à rejetter une chimere comme est le point Mathematique. Il n'est pas vrai non plus que ce qu'on dit, que la ligne produit par son mouvement la superficie &c. soit un* modus loquendi *des Geometres. Il est vrai que la ligne ne se remue pas actuellement, mais étendue en travers elle produit la superficie, comme la premiere personne de la Trinité, en se concevant & s'étendant, produit la seconde, sans mouvement & sans action. C'est une plaisante contradiction que celle de l'Auteur,* une ligne auroit beau se mouvoir à droite & à gauche, jamais elle ne feroit une largeur de 2. doigts; il faut pour cela ajoûter à des lignes d'autres lignes réellement distinctes. *Une ligne qui se mouvroit à droite & à gauche, ne feroit-elle pas de nouvelles lignes à côté les unes des autres?*

On ajoûte que quand il seroit vrai que dans chaque point Physique de la matiere, il y auroit une infinité de parties indivisibles, cela ne feroit aucun préjudice au parallele, car ces petites parties indivisibles ne seroient point ce qu'on appelle substance étendue, puis qu'elles n'auroient aucune extension; ce seroit l'amas de ces parties qui seroit la substance étendue, & c'est dans un tel amas que se trouve l'image de la Trinité, parce qu'il ne contient aucune partie qui ne serve à la longueur d'un côté, à la largeur & profondeur de l'autre, comme dans l'esprit infini il n'y a aucun point de substance, ni aucune perfection, qui n'appartienne aux 3. personnes sous differentes manieres de subsister.

Nous attendons au premier jour un Livre curieux, intitulé *Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs*, 4. *vol. in* 12. * Si l'on considere que M. Baillet, qui nous donne cet Ouvrage, est Bibliothecaire de M. l'Avocat Général de Lamoignon, héritier des vertus & des lumieres du celebre premier Président de Lamoignon (c'est tout dire en peu de mots) on en tirera un fort bon augure, & surtout si l'on se souvient de ces belles Conferences, où les plus beaux Esprits de Paris, éclairez de l'érudition & du bon goût de feu M. le premier Président, discernoient si bien le prix des choses, & faisoient connoître si savamment les endroits choisis des belles Lettres. Nous attendons aussi le Discours de M. Brunel, homme d'esprit & de mérite, & Procureur du Roi à Roüen, qui a remporté le prix d'éloquence, à la derniere distribution de l'Académie Françoise.

Particularitez sur M. de Veil, & idée d'un Livre de M. Gude.

On nous mande de Londres que M. de Veil, à présent Ministre Anabaptiste, a fait imprimer une 2. Lettre contre le P. Simon, qui avoit répondu à la premiere sous le nom du Sieur de Lisle. Ce M. de Veil est né Juif à Mets, & y a été baptisé. Il fut ensuite reçu Docteur en Théologie à Angers, & on dit que M. l'Evéque de Meaux, en ce temps-là Archidiacre de Mets

* Voyez le précis de cet Ouvrage dans le mois de Décembre de cette année, Art. IX.

Mets, fit les frais de la promotion. Voyez nos Nouvelles de Décembre *. Nous avons reçû du même païs l'Ouvrage de M. Guide, dont nous avons fait mention ci-dessus †. Il contient 1. des expériences de la vertu singuliere du vin rouge, pour guérir la rétention d'urine. 2. des observations sur les bons & sur les mauvais effets du *Quinquina*, dans les fievres intermittentes. L'Auteur remarque en homme fort judicieux, que les plus excellens remedes ne valent rien, si on les donne à contre-temps; & comme d'ailleurs il est très-persuadé qu'il nous survient quelquefois des maladies qui nous guerissent d'une autre, il ne conseille pas d'ordonner le *Quinquina* à une personne, qu'une fievre intermittente soulage d'une autre incommodité. Il croit aussi que ce remede cause des hemorrhagies, & qu'il ne vaut rien pour ceux qui ont certains flux de ventre. Il ajoûte que la saignée & la purgation ne sont pas aussi contraires qu'on le dit à ses effets, & qu'en ayant mêlé dans des lavemens purgatifs, il a guéri quelques malades. A l'occasion de cela il réfute feu M. Patin, qui se moquoit des clysteres qu'on appelle *cephaliques*, soûtenant que ce qu'on donne en clystere n'agit point du tout au delà de la valvule de l'intestin *colon*. On lui répond qu'encore que cette valvule empêche les clysteres de monter plus haut, il ne laisse pas d'être vrai que tous les intestins ont des Vaisseaux chyliferes, par le moien desquels le vin & l'opium donnez en clystere peuvent ennyvrer, & faire dormir. En 3. lieu l'Auteur examine s'il y a quelque matiere corrompuë qui soit le foyer des fievres, & il panche vers cette opinion. Enfin il soûtient que c'est le chyle, & non pas le sang qui nourrit les parties de notre corps; sur quoi il rapporte des raisons & des observations considerables.

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I. *Parallele de Louïs le Grand avec les Princes qui ont été surnommez Grands. Par M. de* Vertron, *Historiographe du Roi & de l'Académie Roiale d'Arles.* A Paris chez Jacques le Fevre, au Palais. 1685. in 12.

Idée de cet Ouvrage & Eloge de l'Auteur.

C'Est un Discours que l'Auteur devoit prononcer dans l'Académie Françoise, comme Député de l'Académie d'Arles, mais une question qui a fait beaucoup de bruit & qui s'étoit élevée, pour savoir si la statuë d'Arles étoit une Diane ou une Venus, l'obligea de faire un autre Discours. Celui-ci sert à montrer que Louïs XIV. joüit du surnom de GRAND, à plus juste titre que les autres Monarques à qui on l'a conferé; & pour en donner la démonstration, l'on fait une telle revûë de leur conduite, qu'on ne trouve aucun défaut dans celle du Roi, comme l'on en trouve dans tous les autres. Ce n'est pas la premiere preuve que M. de Vertron a donnée de son éloquence & de son esprit. Il en avoit déja donné d'autres en plusieurs Langues, & il nous donnera bien-tôt en Latin une belle Histoire. Son Parallele a eu beaucoup de succès à la Cour, dont on sait que le jugement entraîne celui du Public.

* 1684. Art. XI.
† Dans le mois d'Avril, Art. VIII.

II. *Défense des Abbez Commendataires & des Curez primitifs, contre les Plaintes des Moines & des Curez. Pour servir de réponse à l'Abbé Commendataire.* A la Haye chez Adrian Moetjens. 1685. in 12.

L'Auteur rétorque contre les Curez primitifs ce qu'on a dit des Abbez Commendataires.

LA plûpart de ceux qui verront ce titre, s'attendront à toute autre chose qu'à ce qu'on leur donnera dans cet Ouvrage. Ils croiront que parmi tant d'Abbez Commendataires qui sont tout magnifiquement, il s'en sera trouvé quelqu'un qui aura sacrifié une bonne somme à faire composer un Livre contre ceux qui ont blâmé les Commendes. Ils croiront trouver ici ce Livre, & y voir ou une justification adroite des abus que l'on déplore si amerement, ou une récrimination odieuse contre les Abbez Réguliers, & ils le croiront d'autant plûtôt qu'on a parlé dans le monde d'un pareil Ouvrage, & menacé les Moines d'une *Histoire de l'Abbé Régulier*. Elle leur déplairoit assûrement, si le Sieur à Costa la faisoit dans l'humeur, où nos premieres Nouvelles de Mai ‡ le représentent. Au fond il n'est pas impossible de justifier les Abbez Commendataires, car il est fort apparent que leur qualité, leur éclat, leur magnificence, rendent indirectement de grands services à leur Eglise, & à leur patrie, & contribuent à l'affoiblissement des Huguenots, tout autrement que ne feroient la retraite, les écrits, les Sermons, & les austeritez d'un Régulier. Quoi qu'il en soit, l'Auteur du Livre dont nous parlons ne songe pas à de telles Apologies. Il avouë de bonne foi, que les Sieurs Des-Bois & de Froimont, qui ont fait, l'un la 1. partie *de l'Abbé Commendataire*, qui parut l'an 1673. l'autre, la 2. qui parut l'année suivante, ont raison; mais il prétend que tout ce qu'ils ont déclamé contre les Abbaïes en Commende, se peut rétorquer contre les Moines qui se disent Curez primitifs, & qui joüissent des dîmes & des oblations des Paroisses, sans les desservir actuellement.

Précis de cet Ouvrage.

L'Ouvrage est divisé en 3. parties. L'on montre dans la 1. en général, que les mêmes raisons qui condamnent les Abbez Commendataires, condamnent les Curez primitifs: l'on touche en passant les desordres de quelques Abbez réguliers, comme d'un Abbé de Cluni, si orgueilleux qu'il prétendoit que Louïs VII. lui vînt au devant; & l'on fait quelques autres remarques générales. L'on applique dans la 2. aux Curez primitifs toutes les raisons qui ont été emploïées contre les Abbez Commendataires, & l'on répond aux différences que le Sieur de Froimont a crû trouver entre ceux-ci & ceux-là. On répond aussi à la 3. partie de *l'Abbé Commendataire*, qui comprend une Lettre de M. Schouten, & quelques réflexions de M. de Bonnefoi. Dans la 3. on attaque directement l'idée que les Moines se forment des Curez primitifs, & l'on montre que ce seroit une illusion & une espece d'héresie, contre laquelle on raisonneroit avec avantage, quand même l'on ne se pourroit pas servir des armes qu'ils mettent en main, en écrivant contre les Abbez Commendataires. L'Auteur a beaucoup de feu & de connoissances.

Pensées

‡ 1684. Art. III.

III. *Pensées sur divers passages de l'Ecriture Sainte, par Isaac Sarrau.* A la Rochelle chez Pierre Savouret. 1685. in 12. & se trouve à Roterdam chez Reinier Leers.

Idée de cet Ouvrage.

CEt Auteur, qui étoit Ministre à Bourdeaux, & qui est présentement dans les prisons de la même Ville, est fils d'un Conseiller au Parlement de Paris, dont les Lettres imprimées témoignent qu'il avoit une grande érudition, & qu'il étoit fort considéré par les plus savans hommes de l'Europe. Son fils a publié quelques Opuscules en divers temps. Cette derniere production est un Essai de toutes les sortes de travaux, qui ont eu pour but l'intelligence de l'Ecriture. *Il y a des textes traduits de nouveau. Il y en a d'autres appliquez en forme d'homelie. D'autres épluchez avec la Grammaire. D'autres illuminez avec la Philologie. Et d'autres enfin touchez & rendus tendres avec la science des mœurs.* C'est la Préface qui le dit. L'Auteur a donné à son Ouvrage le titre de *Pensées*, parce qu'il l'a tiré *de son propre fonds, & non pas de celui d'autrui.* C'est encore le langage de la Préface.

Livres où l'on par e avec liberté imprimez en France avec Privilege.

Au reste l'on ne sauroit assez admirer en ce païs, qu'il ait pû faire imprimer son Livre en France avec la permission des Magistrats. Mais que diroient ces Admirateurs, s'ils voyoient qu'on a imprimé depuis peu à Paris avec permission, les Memoires de feu M. le Duc d'Orleans, qui contiennent mille choses desavantageuses à Louis XIII. & qui ne font gueres d'honneur au défunt Duc d'Orleans? Que diroient-ils, s'ils considéroient que les Mémoires du Sieur de Pontis, qui flêtrissent souvent la réputation de ces 2. Princes, ont été imprimez deux fois avec Privilége? Ils diroient sans doute, qu'il n'y a rien de plus difficile que d'exercer uniformement la Charge de Maître du Sacré Palais. Après tout, il ne faut s'étonner ni de la permissioo que M. Sarrau a obtenuë, ni de ce que son Livre ne paroit pas dans l'*Index*, qu'on a imprimé nouvellement à Paris.

IV. *Defensio fidei Nicænæ ex scriptis quæ extant Catholicorum Doctorum, qui intra tria prima Ecclesiæ Christianæ sæcula floruerunt. In qua obiter quoque Constantinopolitana confessio de Spiritu sancto antiquiorum testimoniis adstruitur. Authore Georgio Bullo Presbytero Anglicano.* Oxonii è Theatro Sheldoniano. 1685. in 4. C'est-à-dire, *Défense de la foi du Concile de Nicée par les Ecrits qui nous restent des trois premiers siecles. On établit en passant par les témoignages des Anciens, la doctrine qui concerne le S. Esprit.*

Réflexions sur ce que le P. Petau a avancé en faveur de la doctrine des Arriens.

IL y a 3. mois * qu'en parlant du Livre de M. le Moyne, nous remarquâmes qu'il s'étoit fort attaché à montrer, contre les artificieuses prétensions de Sandius, que l'hérésie des Ariens n'a pas été l'opinion des trois premiers siecles. Nous remarquâmes en même temps, qu'il est de la derniere importance de refuter sur cela les Hérétiques, parce qu'ils se regarderoient comme les restaurateurs de l'ancienne vérité, indignement opprimée par le crédit de Constantin, & par la cabale supérieure de quelques Prélats, si on ne leur faisoit voir que le Concile de Nicée ne fit qu'établir, ce qui avoit toûjours été crû depuis la naissance du Christianisme. Je ne sai quelles ont été les vûës du P. Petau, lorsqu'il a si libéralement accordé aux Sociniens, que presque tous les Peres qui ont vêcu avant le Concile de Nicée, ont été de l'opinion d'Arius, & que ceux qui l'ont accusé de produire un nouveau dogme, n'ont parlé ainsi qu'en déclamateurs, & par une figure de Rhétorique. Je ne sai point, dis-je, quelles ont été ses vûës, mais je sai bien que par cet aveu il a extrêmement enflé le courage aux Sociniens. Aussi ont-ils pour lui une estime très-particuliere, & ils font très-peu de Livres où il ne soit cité magnifiquement. On s'étonne avec raison qu'il ait avancé une chose si préjudiciable aux principes de son Eglise; car enfin comment se fier à la Tradition; comment s'appuier sur la perpétuité de la Foi de tous les siecles, si on trouve que dans le 4. on a fait de nouveaux articles de Foi, inconnus à la plûpart des saints hommes qui ont éclairé l'Eglise dans ses plus beaux jours? Sandius a été fort injuste envers ce savant Jesuite, lors qu'il l'a soupçonné d'être un Arrien caché; ce n'est point là le nœud de l'affaire; il y a plus d'apparence qu'il a voulu poser des principes, qui nous délivrassent tout à coup de la nécessité de consulter un nombre innombrable de gros Volomes, & qui réduisissent toutes nos recherches à la seule connoissance de ce qui a été décidé par les Conciles. Avec ce secret nous n'avons que faire de savoir ce qu'on a crû avant la célébration d'un Concile; il suffit de savoir ce que le Concile a ordonné, & l'on doit raisonner de cette maniere; *quoi qu'avant le Concile de Nicée on ne crût pas le mystere de la Trinité, il a falu pourtant le croire après ce Concile; donc il faut croire tout ce que le Concile de Trente a décidé, soit qu'on l'ait crû auparavant, soit qu'on ne l'ait jamais crû.* Cette méthode seroit fort aisée, si tout le monde s'en vouloit servir.

Justification des anciens Peres soupçonnés d'Arianisme.

Or quelles qu'ayent été les vûës du P. Petau, voici un Protestant Anglois qui vient lui montrer, & à lui, & à Sandius, que les Peres des trois premiers siecles ont été dans les mêmes sentimens que ceux qui ont condamné l'Arianisme, & qui vient justifier ces grands hommes de l'infamie dont on a voulu flêtrir leur mémoire, dans une Communion qui se vante d'un si grand respect pour eux, & qui accuse les Protestans de les mépriser. Ce savant Prêtre de l'Eglise Anglicane prouve fort solidement, que les anciens Peres oot crû 1. que Jésus-Christ existoit avant le Monde, & que le Monde a été créé par lui. 2. qu'il est consubstantiel à Dieu son Pere. 3. qu'il lui est coéternel. 4. qu'il lui est subordonné, comme à son origine & à son principe. Il épluche exactement les passages, où ils ont parlé de ces grands mysteres, & ceux dont les Arriens se prévalent; & par là on peut connoître que la lecture de cet Ouvrage fournit l'éclaircissement de mille choses relevées, & profondes, qui se trouvent dans les Livres des anciens Peres. On fait en particulier l'Apologie d'Origene contre son illustre Commentateur M. Huet, qui au lieu de le soûtenir en cela, s'est déclaré sa partie. On a un avantage considérable en justifiant les Peres sur cette question. C'est que les Sociniens ne peuvent pas se servir d'une pensée, que les Protestans ont bien fait valoir, au sujet de la présence réelle, & de la primauté du Pape. Ils ont dit qu'un passage des Peres où ils nient ces deux dogmes, vaut plus que cent autres passages où ils

les

* Voyez le mois de Juin, Art. II.

les affirment; tout de même que selon l'Auteur de la Recherche de la Vérité, un seul endroit d'un gros Livre où l'on dira que les bêtes ne sentent pas, suffit pour prouver que l'on est Cartésien, quoi qu'on dise mille fois dans le même Livre, qu'un chien connoit son maitre, que les renards sont rusez &c. Si les Sociniens s'avisoient aussi de dire qu'un passage des Anciens, où ils parlent de Jésus-Christ comme d'une simple créature, doit l'emporter sur cent passages où ils en parlent comme d'un Dieu, on leur répondroit que c'est mal comparer les choses, parce que dans la supposition que Jésus-Christ ait 2. natures, on peut nier de lui en un lieu ce qu'on en affirme en un autre, sans qu'il y ait en cela aucune contradiction.

V. *Antonii Nuck Med. Doct. & Anatomici Hagiensis de ductu salivali novo, de Salivâ, & ductibus oculorum aquosis.* Lugd. Batav. apud Petrum Vander Aa. 1685. in 12.

ON montre dans cet Ouvrage un nouveau conduit de la salive vers la bouche: on y fait une analyse ou anatomie de la salive, que l'on prouve par diverses expériences: & on y decouvre de nouveaux passages, par lesquels les humeurs aqueuses se portent dans le corps de l'œil. Les figures nécessaires n'ont pas été oubliées. Nous en pourrons parler en détail une autre fois *.

VI. *La semaine de Montalban, ou les Mariages mal assortis, contenus en 8. Nouvelles tirées du Paratodos du même Auteur. Traduites de l'Espagnol par* **. Suivant la Copie, imprimée à Paris. 1685. 2. vol. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang.

CEtte Traduction est fort libre, car on a retranché de l'Original Espagnol tout ce qui n'étoit pas de galanterie, & l'on y a ajoûté plusieurs choses, ou que l'on prétend être arrivées à une personne de qualité en Bretagne, ou qui ont du rapport à une Histoire moderne. Il est si aisé de s'imaginer par le titre ce que c'est que cet Ouvrage, qu'il n'est pas besoin d'en parler plus amplement.

Idée d'un autre Recueil d'Historres galantes.

On trouve chez le même Wolfgang un autre Recueil d'Historiettes Galantes, qui s'intitule, *Histoire du temps, ou Journal Galant, par Monsieur V*** Conseiller du Roi en sa Chambre des Comptes de Montpellier.* 2. vol. in 12. Le but de l'Auteur paroit louable, car il se propose de montrer les mauvaises suites de l'ambition, de la jalousie, de l'amour du jeu, de l'amour de la bonne chere, &c. en nous mettant devant les yeux l'exemple de quelques personnes de l'un & de l'autre sexe, qui ont fait fauxbond à leur honneur par ces endroits-là. Mais une chose fait de la peine, c'est qu'on entrelasse tant de noms connus, & tant d'évenemens de trois jours avec mille avantures Romanesques, qu'on ne sait où on en est en lisant. Vous voyez en un lieu la Dame Nell Guyne & la Duchesse de Cleveland; le Comte Tekeli & le Grand Vizir en un autre. On s'imagine être alors en païs d'Histoire, mais peu après on se trouve dans un païs perdu, parmi des noms & des évenemens dont on n'a jamais oui parler. On rencontre de temps en temps des traits horriblement satyriques contre les Dames Espagnoles; je ne sai si c'est en represailles de la médisance des Romanciers Espagnols, ou si les Auteurs François sont les Aggresseurs. On nous promet une 3. Partie, qui fera voir les bons usages des mêmes passions, qui produisent ici tant de desordres.

* Voyez le mois de Novembre de cette annee, Art. V.

VII. *Réflexions générales sur le Livre de M. de Meaux, ci-devant Evêque de Condom, intitulé, Exposition de la Doctrine Catholique sur les matieres de Controverse.* A Cologne de Brandebourg. 1685. in 8.

L'Exposition de M. de Meaux n'a point fait l'effet qu'on en avoit attendu.

C'Est apparemment une médisance des Protestans d'avoir dit que ceux de l'Eglise Romaine ont crû, que ce seul Livre de M. de Meaux convertiroit tous les Huguenots de France, & qu'on n'auroit qu'à le leur montrer pour les faire revenir tous en foule. Il faudroit bien mal connoître les choses, pour s'imaginer qu'un Livre, quelque bon qu'il soit, puisse faire changer de Religion à tout un peuple, dans un siecle comme celui-ci. J'aimerois autant dire qu'il ne faloit que publier le Traité des Droits de la Reine, pour conquerir Tournai, Douai, l'Ile, &c. On eût vû si de bonnes Armées & de bons coups de Canon n'avoient été mis de la partie, qu'un Livre ne sert de rien, s'il n'est soûtenu par la force. Quoi qu'il en soit, je ne doute pas qu'aujourd'hui les Protestans ne rendent plus de justice à leurs Adversaires, & qu'ils ne soient prêts à leur faire excuse d'avoir si mal jugé d'eux. L'expérience a montré qu'on ne croïoit pas qu'un Livre fût assez fort, pour n'avoir pas besoin d'autres aides. Cela ne fait point d'obstacle à la réputation de M. de Meaux, & il paroit par le grand nombre de réponses qu'on a faites à son *Exposition*, que l'on en faisoit un grand cas. En voici une toute nouvelle qui contient 3. Réflexions générales. La 1. pour montrer qu'encore qu'on accordât à M. de Meaux, qu'il a exposé fidelement la Doctrine de son Eglise, toutes les Controverses ne laisseroient pas de subsister, & que ces Controverses sont des causes légitimes de séparation. La 2. pour montrer qu'il n'a pas exposé fidelement la Doctrine de son Eglise. La 3. pour faire voir qu'il a posé un grand nombre de principes, qui établissent évidemment la Religion Protestante, & qui renversent la sienne. Outre cela on répond à l'Avertissement qui a été joint aux dernieres éditions de l'*Exposition*. Cet Auteur a de l'esprit, & pense bien, & ne se contente pas des considérations que d'autres ont déja faites.

Idée des reflexions sur cet Ouvrage.

VIII. *Henr. Ger. Herfeldt M. D. Philosophicum hominis, de corporis humani machinâ, deque centro nobili, sede, seu vinculo mentis tractans, confirmatum observationibus anatomicis clarissimorum virorum, D. D.* Willisii, Bartholini, Malpighii, Fracassati, Harvei, *aliorumque, methodo illustriss. D.* Cartesii *concinnatum.* C'est-à-dire, *Explication Philosophique du corps humain, & de son union avec l'ame.* Amstelodami apud Jo. Blom & Artum Oossaan 1685. in 8.

Précis de cet Ouvrage.

IL y a peu de matieres Physiques qui n'entrent dans cet Ouvrage, car à l'occasion des plantes, dont on a voulu parler avant que de venir à la considération de l'homme, on nous parle

parle du Soleil, des loix du mouvement, de la formation du Monde, des proprietez des élemens Chymiques ou autres. On considere ensuite la génération des plantes, & des animaux en général, puis celle de l'homme en particulier, & de chacune de ses parties. On propose sur tout cela & sur les fonctions de l'ame un grand nombre de questions curieuses, que l'on résout fort clairement & sans un trop long circuit de mots, toûjours selon les découvertes & selon les principes de la nouvelle Philosophie.

IX. *Caroli de Maets C. F. A. L. M. Ph. & Med. Doctoris, in Academiâ Lugd. Batav. Medicinæ & Chymiæ Prof. Ord. Prodromus Chemiæ rationalis, ratiociniis Philosophicis, observationibus medicis &c. illustratæ. Accedunt animadversiones in librum cui titulus*, Collectanea Chymica Leydensia, id est, Maetsiana, Marggraviana, le Mortiana: *opus quoad excerpta Maetsiana mutilum, malis mendis deturpatum: præcipuis suis ornamentis, ratiociniis, deductionibus, observationibus, destitutum, inscio & invito Maetsio in lucem editum.* Lugduni Batavor. apud Petrum de Graaf. 1684. in 8.

CEt Avant-coureur d'une Chymie raisonnée fait souhaiter que l'Auteur prenne la peine de la publier au plûtôt. Nous avons desormais une ample moisson d'expériences. Il ne nous manque que de solides & de claires explications de leurs causes & de leurs principes. C'est à cela qu'on feroit bien de s'attacher.

X. *H. V. P. ad B. de nuperis Angliæ motibus epistola, in qua de diversum à publicâ Religione circa divina sentientium differitur tolerantiâ.* C'est-à-dire, *Lettre sur les derniers mouvemens d'Angleterre, où il est traité de la tolérance de ceux qui ne suivent pas la Religion dominante.* A Roterdam chez Reinier Leers. 1685. in 4.

ON a fait une infinité d'Ouvrages sur cette matiere, mais ils ont eu le destin des Livres de dévotion, c'est-à-dire, d'avoir été bien lûs, sans faire changer de vie, ni de conduite au monde. L'Auteur de cette Lettre raisonne si puissamment, & si clairement, que nous ferions tort à ces Nouvelles, si nous n'insérions dans celles d'Octobre * un extrait un peu étendu de son Ecrit. Il est du temps, & c'est peut-être ce qui a porté l'Imprimeur à le faire traduire en François.

XI. *Histoire de la guerre de Chypre, écrite en Latin par Antoine Maria Gratiani, Evêque d'Amelia, & traduite en François par M. le Pelletier, Prieur de S. Gemme & de Poüencé.* A Paris chez André Pralard. 1685. in 4.

Foiblesse des Turcs.

IL y a peu de gens qui ne connoissent le mérite de cet Evêque d'Amelia, par la vie du Cardinal Commendon, que M. l'Abbé Fléchier a mise en si beau François, & par le Traité *de casibus virorum illustrium*, duquel on est redevable à feu M. l'Evêque de Munster, qui en donna le Manuscrit à ce même Abbé. Cette Histoire de Chypre n'est pas moins curieuse que les autres Ouvrages de Gratiani. On y voit non seulement la prise de Nicosie, le siége & la reddition de Famagouste, & la célebre bataille de Lepanthe, mais aussi l'explication des principaux mysteres d'Etat, qui intéresserent diversement à cette guerre toute l'Europe. Les Turcs étoient en ce temps-là bien differens de ce qu'ils sont aujourd'hui. Ils savoient prendre & garder des Places, au lieu qu'à présent ils ne savent faire ni l'un ni l'autre; & ce sera une honte pour les Chretiens, s'il ne chassent de l'Europe une si lâche Nation. Il y a bien de l'apparence que les Turcs auroient perdu Bude l'année passée, si ceux qui craignoient de n'avoir aucune liberté de conscience, sous la domination de S. M. I. n'eussent employé toutes leurs forces à repousser les assiégeans. On verra dans cette Histoire, que la conquête de l'Ile de Chypre ne coûta que 2. Campagnes à Selim II. & qu'il y eut des femmes qui durant ce temps-là donnerent des preuves d'un courage extraordinaire. Celui qui nous donne cette traduction, nous avoit déja donné celle de la vie de Sixte V. par M. Leti. On vient de la réimprimer à Paris, corrigée & augmentée de Tables: mais il y a plusieurs personnes qui eussent mieux aimé qu'on y eût rejoint les endroits que l'on fut obligé d'en retrancher, pour obtenir la permission de la publier en France.

Les Elemens de Géometrie, ou de la mesure du corps, qui comprennent tout ce qu'Euclide en a enseigné, les plus belles propositions d'Archimede, & l'Analyse, par le R. P. Bernard Lami, Prêtre de l'Oratoire. A Paris chez André Pralard. 1685. XII.

Idée de cet Ouvrage.

L'Auteur louë extrémement l'étude de la Géometrie, comme une chose qui peut avoir de grands usages dans la Religion, en nous conduisant comme par degrez à la connoissance, & à la méditation de Dieu. Il divise son Ouvrage en 4. Livres. Dans le 1. qui est destiné à la longueur, il ne considere que les lignes les plus simples; dans le 2. il ne considere aussi que les surfaces les plus simples; il explique dans le 3. ce qui regarde les raisons & les proportions de ces lignes & de ces surfaces; & dans le 4. il traite de la profondeur, ou de la solidité. Il prétend que celui qui publia des *Elemens de Géometrie*, à Paris chez Savreux l'an 1667. est le premier qui ait donné à ces matieres l'ordre naturel qu'elles demandent; mais comme il n'avoit pas traité des solides avec assez d'étenduë, l'Auteur est venu à son secours.

De disciplinâ arcani contra disputationem Ernesti Tentzelii Dissertatio Apologetica, per D. Emanuel. à Schelstrate S. T. D. Bibliothecæ Vaticanæ Præfectum, Ecclesiæ Antverp. Canonicum. C'est-à-dire, *Réponse à Tentzelius, touchant la Discipline du secret.* Romæ. 1685. in 4. XIII.

Si l'ancienne Eglise cachoit les mysteres.

LA question de fait, *si l'ancienne Eglise a crû ce que l'on enseigne aujourd'hui à Rome sur le Sacrement de l'Eucharistie*, a produit une infinité d'Ouvrages. Les Protestans n'ont pas manqué d'alleguer, qu'on ne trouve pas que les anciens Peres ayent jamais répondu aux objections, qui se présentent à tout le monde, dès qu'il

* Voyez l'Art. II.

qu'il s'agit d'un dogme tel que celui de la Transubstanciation. Ce silence montre qu'on ne leur proposoit jamais ces difficultez ; or comment comprendre que tout le monde fût assez stupide, pour n'insulter pas, ou pour ne demander rien sur cela? On répond aux Protestans, que l'ancienne Eglise cachoit ses principaux dogmes aux Payens & aux Cathécumenes, & qu'ainsi l'on ne doit plus s'étonner de ce grand silence que l'on prône tant. Nous avons vû dans les Nouvelles du dernier * mois, qu'un savant Abbé a mis au jour un gros Livre, pour appuyer les fondemens de cette Réponse. En voici un autre qui tend à la même fin. M. Schelstrate, qui en est l'Auteur, avoit été attaqué sur cela par un Luthérien qui s'appelle *Tentzelius* ; il lui replique savamment, & il tâche de lui montrer, que ce n'est qu'environ la fin du 5. siecle pour l'Orient, & après le milieu du 6. pour l'Occident, que l'on commença de ne plus cacher les mysteres. Il cherche aussi des raisons pourquoi on parloit & on agissoit avant ces temps-là, autrement qu'on n'a fait depuis. Voilà sans doute des questions de fait qui méritent d'être examinées, & sur lesquelles, après tout, les Protestans devroient avoir quelques doutes, s'il est vrai comme plusieurs Lettres & plusieurs Relations le confirment, qu'on cache aujourd'hui en France aux Catéchumenes, ou aux nouveaux convertis, la plûpart des dogmes de la Communion de Rome, & qu'afin de ne les pas effaroucher, on ne les initie qu'aux Mysteres généraux. Si c'est une calomnie des Ministres, elle est trop importante pour ne devoir pas être réfutée solidement ; & ainsi l'on doit s'assûrer qu'en ce cas-là Messieurs les Prélats de France se justifieront par des titres & par des preuves, qui ne laisseront rien à desirer, & qui les mettront à l'abri de ces nouvelles desavantageuses, dont toute l'Europe se remplit.

XIV. *Laurentii Theodori Jo. Fr. V. Gronovii emendationes Pandectarum, juxta Florentinum exemplar examinatæ.* Lugduni Batavor. apud Danielem à Gaesbeeck. 1685. in 8.

Livres nouveaux.

COmme nous sommes au bout de notre papier, il nous est impossible de faire connoitre qu'il y a de fort bonnes choses dans ce Livre, & de parler du Stace *in usum Delphini* par M. Beraud ; d'un Juvenal *Variorum*. in 4. imprimé à Utrecht chez Van Zyl ; & d'un recueil des plus belles expressions de Terence, avec une traduction Françoise & Flamande, également juste & polie, que les Jesuites ont fait imprimer à Anvers chez *Cnobbaert*. On peut se perfectionner dans trois Langues, par le moyen de ce seul Livre qui ne coute que 20. sols.

* No. V. du Catalogue.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Octobre 1685.

ARTICLE I.

Instruction pour une jeune Princesse, ou l'Idée d'une honnête Femme. Suivant la Copie, à Paris. 1685. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang.

Differente conduite des Auteurs dans les Livres qu'ils font pour l'instruction des femmes.

SI chacun ne remplit pas son devoir en ce monde, ce n'est point assûrement la faute de Messieurs les Auteurs, car sur quoi est-ce qu'ils n'écrivent pas, ou quelle sorte de gens y a-t-il qu'ils n'instruisent de ce qu'il faut faire? S'il y a donc du mal, c'est parce que l'on ne suit pas leurs conseils. Il faut pourtant demeurer d'accord, qu'ils ne s'y prennent pas tous d'une maniere bien entenduë, ou qui soit propre à persuader tous ceux qu'ils veulent instruire. Il y en a qui tournent tellement les choses du côté de la dévotion, qu'ils voudroient que les femmes de qualité fussent aussi éloignées des occupations, & des divertissemens du monde, que le doivent être celles qui ont pris le voile. Mais il s'en trouve d'autres qui capitulent avec la Nature, & qui se contentent que l'on soit exact dans les bienséances, & dans le solide de la vertu, sans vouloir que l'on renonce aux plaisirs convenables à sa condition & à son âge. Je ne sai si l'on ne pourroit pas mettre dans cette classe d'Auteurs celui qui a fait les *Conseils d'Ariste à Celimene*, ou si cette méthode est plus capable de corriger les gens du monde, que ne l'est celle des Dévots. Quoi qu'il en soit, M. de la Chetardye s'est attaché à la 1. méthode, en publiant l'*Instruction* qui nous fait parler ici Il l'a dediée à Mademoiselle de Nantes, Princesse de grand mérite, qui vient d'épouser M. le Duc de Bourbon, petit-fils de M. le Prince de Condé ; & c'est une suite fort naturelle d'un autre Ouvrage qu'il avoit donné au Public, sous le titre d'*Ins-*

d'*Instructions pour un jeune Seigneur*, *ou l'Idée d'un Galant homme.*

Que la pieté est le fondement des bonnes qualitez d'une Princesse.

Il suppose ici pour fondement de toutes les bonnes qualitez d'une Princesse, qu'elle doit avoir de la pieté; & il prétend que cette vertu lui est d'autant plus necessaire, que nous ne sommes plus dans le temps où *la crainte du monde étoit une espece de Divinité*, *dont les Dames ne recevoient pas un foible secours.* Puis que *cette crainte a cedé insensiblement aux mauvais exemples*, ajoûte-t-il, il faut que la pieté soûtienne seule le choc, & sans cela *la plus severe n'oseroit répondre de sa vertu.* Mais il ne prétend pas néanmoins qu'une belle femme neglige les interêts de sa beauté; il se contente qu'elle n'en soit pas esclave. Il lui permet aussi de s'ajuster selon le rang qu'elle tient, & de suivre les manieres du monde. Que personne ne s'en allarme; tout ira bien, pourvû que l'on suive les maximes de l'Auteur. Il décrit fort naïvement le caractere d'une Coquete, afin de la faire haïr; & il apprend ce qu'une femme doit pratiquer en fait de lecture; il veut qu'elle lise non seulement les Livres de Morale & de Dévotion, mais aussi plusieurs autres, pourvû que ce ne soient ni des Livres de Philosophie, ni des Romans. *Les premiers*, dit-il, *sont capables d'embarrasser l'esprit d'une femme*, *& les autres de corrompre l'innocence de son cœur.* Il aime mieux qu'elle soit serieuse qu'enjouée, quoi que les serieuses étant plus capables de s'attacher, soient plus en bute aux entreprises de Galanterie. C'est ici qu'il redouble son application pour donner de bons conseils, sachant que ce sont *des occasions où il faut être extrémement en garde.* Les commencemens de l'amour lui paroissent dangereux, si on ne leur coupe chemin de bonne heure, & si on n'en regarde la suite avec frayeur. Ce n'est pas qu'il soit d'avis qu'une fille reçoive les douceurs d'un homme comme des injures, mais il veut qu'elle se garde de faire durer ces sortes de conversations. *Il n'appartient*, dit-il, *qu'aux Provinciales de faire assaut de bel esprit*, *& de se faire un point d'honneur de demeurer les dernieres sur le champ de bataille.*

De la jalousie & du préjudice qui naît de ce que la mauvaise réputation ne fait plus de tort.

Les conseils qu'il donne sur la jalousie (*autre écueil qui n'est pas moins à craindre pour les Dames*) sont merveilleux, soit qu'on considere la jalousie entant qu'elle fait ouïr avec peine le bien que l'on dit des autres femmes, soit qu'on la considere par rapport aux gens mariez. Il dit que *pour l'ordinaire les jalousies opiniâtres naissent bien autant de ces réputations douteuses*, *où sont la plûpart des filles quand on les marie*, *que de toute autre chose.* Il marque fort adroitement les artifices dont on se sert auprès d'une femme brouillée avec son mari, & il y ajoûte des avis fort judicieux, pour empêcher qu'un Galant ne profite de ces brouilleries. Il sait bien que les Princesses devroient être à couvert des entreprises d'un Galant; mais nous sommes dans un siecle, ajoûte-t-il, *où l'on ose beaucoup*, *& pour peu qu'on donne de prise sur soi*, *on ne trouve que trop de temeraires.* Il avouë qu'au lieu qu'autrefois une femme qui *auroit été jalouse de sa réputation*, *se feroit fait un scrupule de se trouver* avec une autre, *dont on auroit seulement douté de la vertu*, on fait à présent le même visage à celles qui tiennent une conduite reguliere, & à celles qui ne la tiennent point. Mais de peur qu'on n'en conclue qu'il ne sert donc de rien de se gêner, il ajoûte que *cela n'empêche pas qu'on ne fasse une grande difference d'une personne qui vit dans les regles*, & qu'après tout on doit aimer la vertu pour elle-même. Voilà qui est bien-tôt dit, mais en vérité notre nature n'est gueres capable de ce grand desinteressement; elle a besoin de trouver quelques douceurs du côté du monde dans la pratique de la vertu: autrement on se rebute bien-tôt: *quis enim virtutem amplectitur ipsam, præmia si tollas?* Otez les récompenses, vous ôtez à la vertu ce qu'elle a de plus charmant par raport à nous. Or c'est les ôter en ce monde que d'avoir les mêmes égards & les mêmes civilitez, pour une femme dont la réputation est delabrée, que pour une femme de bien & d'honneur; & voilà presque l'état où sont les choses, selon M. de la Chetardye. En effet que pourroit-on alléguer qui s'obtienne plus aisément, par celles qui sont continuellement sur leurs gardes, que par celles qui sont dans quelque décri? Les unes vont-elles plus hardiment que les autres aux grandes Fêtes, & aux assemblées de cérémonie, ou y reçoivent-elles de plus grandes civilitez? Est-ce un obstacle pour les grands établissemens, que d'avoir été l'entretien de tout un peuple? En est-on moins loüé dans une Epitre Dédicatoire, ou dans une Oraison funebre? Nullement, & l'on peut dire avec Salomon sur tout ceci, qu'un même accident arrive à celui qui sacrifie, & à celui qui ne sacrifie point. Il ne faut pas révoquer en doute que cette inutilité de la vertu, par raport aux biens de la terre, ne soit une des plus fortes raisons qui nous dégoûtent des fatigues où elle expose. Mais revenons à l'Auteur.

Combien les Faiseurs de remarques sont importuns.

Il ne croit pas que les Dames puissent s'excuser sur les dangers de la Cour, car il dit *que les Courtisans d'aujourd'hui sont si occupez du soin de leur fortune*, *& que le nombre de ceux qui ont de la politesse & de la Galanterie*, *est si médiocre*, *qu'il n'y a pas grand mérite à se défendre de leurs poursuites.* Voilà un coup assommant pour celles qui n'ont pas la force de resister. Il dit aussi que c'est un abus de croire que le vice regne plus à la Cour qu'ailleurs: *quelque corruption qui ait pû s'y glisser*, dit-il, *il s'y conserve toûjours une certaine honnêteté qui masque le vice. Il n'en est pas ainsi des autres lieux*; *tout y est outré*, *& rien n'y sauve les apparences.* Il conseille fort aux Princesses de fuir la curiosité astrologique, le gros jeu & la vengeance. Il leur fait craindre que l'on ne médise d'elles, si elles se vengent, parce qu'on s'imaginera que l'homme qui aura été l'instrument de leur passion, ne l'aura pas été pour rien. *Nous sommes dans un temps*, dit-il, *où les Faiseurs de remarques n'épargnent personne.* Il auroit pû dire que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils sont importuns. S. Jerôme savoit déja qu'ils observent si les Domestiques d'une Dame sont bien vêtus, s'ils sont gros & gras, s'ils s'en font accroire; & qu'au cas que cela soit, ils en tirent de si malignes consequences, que des Veuves qui s'étoient condamnées à ne voir personne, pour ôter toute prise aux medisans, ont été diffamées à cause qu'on remarquoit cela dans leurs Domestiques. N'y a-t-il point là dequoi démonter les plus fortes têtes?

De la Galanterie.

Si notre Auteur ne veut pas qu'une femme soit vindicative, ni joüeuse, il veut du moins qu'elle puisse être Galante, lors que cela ne la commet point, à cause de la bonne réputation qu'elle a d'ailleurs. Or afin qu'on ne s'y trompe pas, il déclare qu'il n'entend par Galanterie qu'un commerce d'esprit, où le cœur & les sens n'ont aucune part, & néanmoins avec tou-

tes

tes ces restrictions il l'interdit aux filles. Sa raison est *que pour entretenir un pareil commerce, il faut entrer dans des sentimens qu'une fille doit ignorer, ou du moins qu'elle doit faire semblant de ne pas connoitre, & s'exposer à la médisance en se faisant citer dans le monde.* Cette Morale est un peu severe, mais l'Auteur la radoucit à l'égard des Fêtes & des spectacles, car il permet de s'y trouver, pourvû qu'on ne s'y abandonne pas avec excès. *Il est bon pourtant*, ajoûte-t-il, *de se défier de ces jours-là, & de les regarder comme des jours d'occasion, où la vertu est toûjours un peu exposée.* Il finit son Livre par une exhortation à la science de bien mourir. C'est un grand point, & à quoi ni les jeunes Princesses, ni en général les jeunes gens, ne songent pas trop. La seule pensée de la mort les fait trembler, & c'est pour cela qu'ils l'éloignent de leur imagination le plus qu'ils peuvent, au grand préjudice des bonnes mœurs. Cette pensée d'un ancien Poëte qui a été fort applaudie, *O vita misero longa, felici brevis! O vie trop longue pour les miserables, & trop courte pour qui est heureux*, est souvent très-fausse, puis qu'on voit que même les malheureux ne craignent rien tant que la mort.

L'Auteur donne une mauvaise idée des mœurs de la Cour de France.

Ces remarques suffiront pour faire connoître au Lecteur, que M. de la Chetardye fait le monde, & qu'il juge sainement des choses. Je le plains de le voir commis avec la derniere Assemblée du Clergé de France, qui a déclaré publiquement que Sa Majesté fait revivre la pieté & les bonnes mœurs dans tout le Royaume, d'une maniere si parfaite, que c'est maintenant un honneur de pratiquer la vertu; que si le vice n'est pas tout-à-fait détruit, au moins est-il reduit à se cacher, & que les voiles dont il se couvre, épargnent aux gens de bien un fâcheux scandale, & sauvent les ames foibles du péril d'une contagion funeste. L'Auteur nous donne toute une autre idée des mœurs du pais où il habite: je ne sai pas comment il fera pour se justifier de calomnie, après avoir dit tant de choses qui se réfutent par le témoignage de cette auguste Assemblée. Ce sont ses affaires, il y avisera, & il ne manquera point de complices. J'en pourrois citer beaucoup, mais à quoi serviroit cela? Je ne vois ici qu'une citation nécessaire, c'est pour confirmer ce qu'il a dit du peu de politesse, & du peu de Galanterie des Courtisans. Les Etrangers croiroient difficilement, sur le témoignage d'un seul Auteur, un fait si peu vrai semblable. Donnons-leur donc pour second temoin une Dame de beaucoup d'esprit, & par là ils auront le témoignage de l'un & de l'autre Sexe.

Plainte de Me. Des-Houlieres contre l'incivilité des Courtisans.

On a publié depuis peu dans le Mercure Galant une *Epitre chagrine* de Madame Des-Houlieres, où l'on voit dépeinte la conduite des jeunes Seigneurs d'aujourd'hui. On nous dit que non seulement ils plaisantent de leurs plus affreux dereglemens, mais aussi qu'ils ne rendent visite aux Dames que pour parler de ce qu'ils ont gagné, ou perdu au jeu; que pour se feliciter de la découverte de quelque vin excellent; que pour faire des trocs, & pour se donner des Rendez-vous. On ajoûte que si par un pur hazard quelqu'un s'avise d'être amoureux, les autres lui font tant d'affronts, & lui disent tant d'horreurs, qu'il n'ose l'être davantage, ni avoir des honnêtetez pour le sexe. Sur cela on regrette ce bienheureux temps où les Nemours, les Guises, & les Bassompierres se piquoient de la belle Galanterie, & on se plaint du destin irrévocable qui ne leur permet pas de revivre, pour faire renaître par leurs bons exemples le respect & la tendresse, que la débauche a sû bannir. Je ne touche point à la censure que l'on fait aux Dames, dans la même Epitre chagrine, lors qu'on prétend que leur trop grande facilité produit le desordre dont on se plaint. Ce sont des endroits trop delicats: il est toûjours mieux de les laisser dire à d'autres.

Je m'assûre qu'on trouvera bon que je dise ici, que la feuë Reine de Portugal a écrit une très-belle Instruction pour l'Infante sa fille unique: ce sont des avis & des préceptes d'une mere qui aimoit tendrement sa fille, & qui avoit l'esprit éclairé. Ce petit Ouvrage a été inseré dans le *Mercure Galant*, & pourroit porter le titre de *Présent Royal*, comme celui que le Roi Jacques composa pour le Prince Henri son fils ainé.

ARTICLE II.

* *H. V. P. ad † B*** de nuperis Angliæ motibus Epistola, in qua de diversum à publicâ Religione circa Divina sentientium disseritur tolerantiâ.* C'est-à-dire, *Lettre sur les derniers troubles d'Angleterre, où il est parlé de la tolérance de ceux qui ne suivent pas la Religion dominante.* Roterodami, typis Regneri Leers. 1685. in 4. en Latin, & in 12. en François, & en Flamand.

De la Religion de Jaques II. & de son droit à la Couronne.

IL y a très-peu d'Auteurs qui égalent celui-ci, soit pour la force des raisonnemens, soit pour la maniere majestueuse de s'exprimer. Il admire d'abord la révolution qui s'est faite dans l'esprit & dans les sentimens des Anglois, à l'égard du Roi qui est présentement sur le Trône. Il louë ce Prince de n'avoir pas trahi les instincts de sa conscience. Il espere que comme ce n'est pas un Roi, qui, à l'exemple de tant d'autres, compte pour un petit mal la réputation de n'avoir point de parole, mais qu'au contraire il s'est toûjours fait une Religion de ne la fausser jamais, il tiendra ponctuellement à ses Sujets Protestans celle qu'il leur a donnée. Il blâme ceux qui ont voulu lui disputer le droit de la succession, & il se fonde sur cette remarque, que le défunt Roi n'ayant pas eû d'enfans légitimes, il n'y avoit que la différence de Religion qui pût préjudicier à M. le Duc d'Yorc, & par consequent que rien ne pouvoit lui être légitimement préjudiciable, parce qu'il prétend que la Religion est une chose toute céleste, qui ne doit pas entrer dans le droit humain & politique que l'on a sur un Roiaume, non plus qu'elle n'entre pas dans le droit qu'un particulier a sur un champ.

Origine des persecutions.

Selon toutes les apparences c'est ce que l'Auteur cherchoit, & à quoi il a voulu que tout ce que l'on vient de dire ne servît que d'introduction: du moins est-il vrai que dans tout le reste de la Lettre, il ne se propose que de réfuter ceux qui enseignent, que les Rois ne doivent souffrir qu'une Religion dans leurs Etats, & que les peuples ne doivent souffrir qu'un Prince qui soit de leur Religion. Il soûtient que ce sont les plus pernicieuses maximes du monde, tant pour les Souverains que pour les Sujets, & qu'elles ne doivent leur naissance qu'à la corruption du cœur. Car n'y ayant aucun Chretien qui ne sache

* *Hadrian Paets.*

† *M. Bayle.*

fache qu'il faut expier ses péchez par le sacrifice de ses passions, on a tâché au commencement d'appaiser la Divinité par cette sorte de victimes; mais comme on a trouvé que cela coûtoit beaucoup, on a cherché des sacrifices à plus juste prix; & comme l'on ne manque pas de genie pour se tromper lors qu'on a le cœur gâté, on s'est apperçû bien-tôt qu'il y avoit d'autres victimes qui ne coûtoient rien, que l'on pouvoir substituer à celles que Dieu nous demande. Et quelles sont ces victimes? Ce sont tous ceux qui n'embrassent pas nos dogmes de Religion, gens qu'il faut bien-tôt charger du nom infame d'hérétiques, d'ennemis de Dieu & de l'Etat, & sur ce pied-là les persecuter, les tourmenter, les exterminer; & par là nous trouvons un expédient d'endormir notre conscience, & de nous flater qu'encore que nous nous relâchions amplement dans la pratique de la Morale, Dieu nous en devra de reste à cause de tant d'ennemis de son saint Nom, que nous avons abimez par un zele tout-à-fait héroïque. Voilà, selon cet Auteur, la source de cet esprit persécutant, qui regne depuis tant de siecles dans le Christianisme. On veut donner sans remords à la nature corrompuë ce qu'elle souhaite, & là-dessus on fait consister le capital de la Religion dans la croïance de certains dogmes. Pour la Morale on en parle magnifiquement, mais on ne la pratique point, & on laisse vivre fort en repos ceux qui la négligent; & lors que la conscience s'en émeut on lui montre pour l'appaiser les prouesses que l'on a faites contre tels & tels Sectaires, qui ne croient pas un tel dogme. Si ce n'est pas là l'origine véritable de ce mal, c'en est à tout le moins une cause bien imaginée, *se non è vero è ben trovato*. L'Auteur ajoûte que rien n'a fait plus de tort au véritable Christianisme que cet esprit-là, parce qu'il semble que l'Eglise Chretienne d'aujourd'hui, & celle que les Apôtres ont fondée, soient deux sortes de Religions. Celle-ci ne s'est établie que par la patience, & par des instructions pastorales; que doit-on donc dire de celle qui chasse dans sa bergerie à coups de bâton? Or comme il n'est pas apparent qu'un esprit aussi opposé que celui-là au genie de l'ancien Christianisme, ait pû tant durer & tant se répandre dans l'Eglise, sans de puissantes raisons, on doit s'attendre que cette Lettre contient un examen rigoureux de ces raisons.

Réfutation des raisons des Politiques pour autoriser ces violences.

Elles sont de deux especes. Les unes sont proposées par les Politiques, & les autres par les Théologiens. Les Politiques prétendent qu'il est ruineux à un Etat que les Sujets osent s'écarter de la Religion qui y domine, & qu'ainsi l'on doit séverement châtier ceux qui ont cette hardiesse. L'Auteur répond à cela d'une maniere à ne pouvoir jamais être réfuté; car il dit, entre autres choses, que si cette maxime avoit lieu, on seroit toûjours obligé de se conformer à la Religion de l'Etat, & par consequent d'être Turc à Constantinople, & Payen dans le Japon. Où est l'homme si stupide qui ne voye que si ces gens-là raisonnoient bien, les Apôtres & ceux qui se convertirent à Jésus-Christ étoient de vilains Sectaires, qui méritoient tous les châtimens à quoi les Juges des lieux trouvoient à propos de les condamner? L'Auteur prévient fort solidement & en peu de mots quelques difficultez qui se présentent sur cette matiere, après quoi il passe aux raisons des Théologiens.

Et de celles des Theologiens sur le même sujet.

Ils disent que les Princes sont obligez, entant que Princes, de travailler au bien de la Religion, & qu'ils ne le sauroient faire en cette qualité & par distinction d'un simple Sujet, qu'en punissant ceux qu'ils croïent hérétiques. On reconnoît à la vérité que la croyance des mysteres, n'étant pas une chose de commandement, doit être communiquée par instruction; mais comme il y a des gens qui s'endorment dans leurs hérésies, on croit qu'il est bon de les éveiller par des menaces, & que les incommoditez qu'on leur fait souffrir, les obligent à écouter attentivement & avec des dispositions favorables, les discours d'un Orthodoxe; ce qui est lever les empêchemens de leur conversion. M. * Arnaud a tourné cette pensée aussi bien qu'elle peut l'être, quoi qu'il ne fût pas payé pour cela comme tant d'autres, à qui les pensions auroient dû faire prendre ce soin. L'Auteur répond à toutes ces choses, d'une maniere qui contentera assûrément tous ceux qui en jugeront sans prévention, car il leur sera aisé de comprendre qu'il est très-vrai, comme il le soûtient, qu'afin de porter un homme à faire un juste discernement, il ne suffit pas de l'appliquer à la considération des preuves que l'on allegue de part & d'autre, mais qu'il faut aussi mettre son esprit dans une assiete tranquille, & le delivrer du tumulte des passions, la chose du monde qui obscurcit davantage le jugement. Pour bien choisir entre deux dogmes contraires, il ne faut faire combattre que les raisons contre les raisons, car si l'on ne met d'un côté que des raisons, pendant que l'on met de l'autre des raisons avec la crainte des tourmens, & de la misere, & avec l'esperance de mille biens temporels, il est très-apparent que la balance tombera de ce côté. Quel moyen que de simples raisons, que de pures idées abstraites, l'emportent dans un homme machinal, sur des raisons accompagnées de sentimens vifs, & environnées d'objets grossiers & de matiere solide? On verra ici plusieurs autres belles considérations, avec la réponse à quelques similitudes empruntées de l'efficace des châtimens, dont Dieu se sert pour nous ramener à lui. La *disparité* que l'Auteur apporte est si visible & si agréablement tournée, qu'il y a beaucoup d'apparence qu'elle se fera sentir à ceux-mêmes qui la liront avec leurs vieux préjugez.

Les hommes ne peuvent point discerner l'opiniâtreté d'avec la constance.

Pour mettre le comble à l'évidence de son sentiment, il veut bien passer à ses Adversaires, que les malheurs où l'on réduit un hérétique, l'engagent quelquefois à étudier soigneusement la vérité, mais il leur demande ce qu'ils veulent que l'on fasse, en cas que des misérables persecutez, ayant demandé du temps pour s'instruire, protestent au bout du terme qu'ils n'ont pû découvrir aucune erreur dans leur parti, quelque application qu'ils ayent mise à chercher sincerement la vérité; cette vérité, dis-je, qu'il leur importoit de trouver dans la Religion de l'Etat, afin d'accorder leur conscience avec leur fortune. Si l'on répond à cette question, qu'il faut replonger ces gens-là dans les mauvais traitemens, comme des opiniâtres incorrigibles, en sorte qu'il n'y ait que la mort, ou une abjuration sacrilége de ce qu'ils prennent pour la vérité, qui les puisse délivrer de l'oppression: si, dis-je, l'on répond ainsi, l'Auteur declare nettement, qu'une conduite si inhumaine lui paroît n'avoir pû sortir que de l'Enfer, & qu'il la trouve très-digne d'y être renvoyée pour jamais. Car, dit-il, comment sait-on que la ré-

* *Apol. pour les Cath. II. Part. chap. II.*

résistance de ces gens-là est un caprice opiniâtre, & non pas une véritable constance? Qui sera le juge de cette question? Il est certain qu'il n'y a que Dieu qui puisse faire ce discernement, parce qu'il n'y a que lui qui connoisse les replis du cœur, & qui voye si c'est par malice, ou par paresse que l'on demeure dans le bourbier. Outre cela, comme c'est Dieu seul qui connoit la force de chaque esprit, & la proportion des objets au degré d'intelligence qui reste à chaque homme, après que la force de l'éducation lui a bouché les conduits à certains égards, il n'y a que Dieu qui sache si un homme qui ne change pas de Religion, résiste à des veritez évidentes. L'évidence n'est-elle pas une qualité relative? C'est donc un abus de s'imaginer qu'une controverse de Religion, qui est évidente à quelques personnes, le doit être aussi à d'autres qui ont, ou moins d'esprit pour en connoitre le fort, ou plus d'esprit pour en connoître le foible.

Dispute contre l'infaillibilité.

L'Auteur fait en quelque sorte le procès à * toutes les Sectes du Christianisme, sur ce qu'elles prétendent chacune, que les points qu'on lui conteste sont de la derniere évidence. Mais comme il importe moins au repos public de convaincre les autres Sectes, que le crime d'opiniâtreté n'est pas du ressort des Juges du monde, que d'en convaincre l'Eglise Romaine, on s'attache ici en particulier à ses prétentions, qui portent *que son autorité infaillible est une vérité si évidente, que tous ceux qui ne l'apperçoivent pas sont des opiniâtres desesperez.* Je ne fais que rapporter les paroles de la Lettre. C'est contre cette prétention qu'on raisonne ici avec une grande force, & par des interrogations redoublées. On demande si cette autorité vient des hommes, ou si elle vient de Dieu; si elle est semblable à celle des Rois dont il faut qu'un Particulier subisse les jugemens, lors même qu'il est convaincu de leur injustice, ou bien si c'est un don extraordinaire du S. Esprit; en ce dernier cas, on demande comment on se peut assûrer de ce grand point; si c'est par des textes de l'Ecriture, ou bien par des miracles éclatans, comme ceux qui autoriserent la mission de Jésus-Christ, & celle de ses Disciples; au premier cas, on demande si ces passages sont d'une telle clarté, qu'ils ayent contraint les plus violens ennemis des Catholiques à rendre les armes, ou bien s'ils sont susceptibles de plusieurs interpretations; supposé qu'ils le soient, on demande si par cette même autorité infaillible qui n'est pas encore certaine, l'Eglise peut imposer aux Particuliers la nécessité de s'en tenir à l'interpretation qui lui donne cette autorité; ou si elle ne le peut pas, on demande encore si l'interpretation qu'elle donne, a besoin d'être confirmée par des miracles, ou par des raisons; enfin par toutes ces alternatives, où l'on croit montrer de chaque côté des inconveniens insurmontables, & par quelques autres observations, on rend fort douteuse la voye de l'autorité. Je n'en dis pas davantage; la chose est si belle dans l'Original, qu'afin que les Lecteurs y recourent avec plus d'ardeur, il ne faut pas que nous leur en fassions voir une partie considérable. Il est bon pourtant qu'ils sachent, qu'outre les difficultez qu'on propose aux Catholiques, on en éclarcit quelques autres qui regardent les Protestans. Peut-être aussi qu'il est bon de dire à ceux qui croient, que l'Eglise Romaine ne se tirera jamais des objections que l'on propose contre la voye de l'autotité, & que le subtil Episcopius a nommée *Labyrinthum Pontificium*, dans un petit Ecrit qu'il a composé sous ce titre; peut-être, dis-je, qu'il est bon d'avertir tous ces gens-là, qu'il est fort aisé à Messieurs de l'Eglise Romaine de rompre ce nœud Gordien, car ils n'ont qu'à dire, comme ils font en d'autres rencontres, que l'autorité de l'Eglise étant un des principaux Mysteres du Christianisme, il faut le croire, quelque environné qu'il soit de difficultez inexplicables, & que moins on en peut donner des raisons, & y comprendre quelque chose, plus est-il digne de l'humilité & de la docilité du Chretien, de le croire fermement.

Précis de l'Apostille de cette Lettre.

L'Apostille ne mérite pas moins d'être lûë que la Lettre même. On y éclaircit, & l'on y confirme certaines choses qui sembloient avoir besoin d'être retouchées, & l'on y montre qu'il seroit facile de ne faire qu'une même Societé de toutes les Sectes des Protestans. L'Auteur ne dit pas la même chose de la réünion de ceux-ci avec l'Eglise Romaine, quoi qu'au reste il parle de cette Eglise beaucoup plus favorablement, que ne font pour l'ordinaire les Réformez; car il insinuë que pourvû qu'elle abandonnât le principe qui lui fait regarder comme intolérables, tous les dogmes contraires à ses décisions, & qu'elle répurgeat quelques pratiques, le reste se pourroit souffrir pour le bien de la concorde. Cela veut dire, qu'on pourroit réunir les deux Religions, pourvû seulement qu'elles pûssent consentir à une mutuelle tolerance de leurs erreurs réelles ou prétenduës.

Eloge de M. Paets.

Ce n'est pas la premiere fois que *l'illustre M. Paets*, Auteur de la Lettre dont nous venons de parler, a raisonné fortement sur le chapitre de la tolerance. Il y a quelques autres Lettres de sa façon sur cette même matiere, dans le Recueil des *præstantium ac eruditorum Virorum Epistolæ*, imprimé d'abord *in* 4. & réimprimé *in fol.* à Amsterd. en l'année 1684. Ce sont de beaux monumens de son éloquence & de la solidité de son esprit. Il auroit pû très-facilement en produire de beaucoup plus considérables, s'il avoit voulu devenir Auteur; car il étoit grand Théologien, grand Jurisconsulte, grand Politique & grand Philosophe; il concevoit les choses fort heureusement, & il les aprofondissoit d'une maniere surprenante; jamais homme ne raisonna plus fortement, ni ne donna un tour plus majestueux à ce qu'il avoit à dire; mais il étoit né pour de plus grandes occupations que pour celle d'être Auteur. L'Ambassade Extraordinaire d'Espagne, qu'il soûtint si avantageusement pour sa Patrie consternée des grands progrès de la France, a fait connoître ce qu'il pouvoit dans les affaires d'Etat. Quelle perte qu'un si grand homme n'ait pas vêcu davantage! A peine avoit-il atteint 55. ans lorsqu'il mourut le 8. du mois d'Octobre de la présente année 1685. aussi recommandable par son intrepidité, par sa probité, par sa générosité, par sa bonne foi, & par toutes les autres qualitez qui font l'honnête homme, que par son grand esprit, & par sa profonde érudition. C'est comme Journaliste dans la République des Lettres que je suis obligé de parler ainsi. Mais que n'aurois-je pas à dire, si je parlois selon les sentimens de reconnoissance, dont je suis tout penetré pour les bienfaits que j'ai reçûs de cet illustre Defunt?

* Ce dernier paragraphe ne se trouve pas dans la premiere Edition.

ARTICLE III.

Bibliographia Historica, Chronologica, & Geographica novissima, perpetuo continuanda, sive Conspectus primus Catalogi librorum Historicorum, Chronologicorum & Geographicorum, tam Sacrorum quàm Profanorum, &c. quibus ob argumentorum similitudinem sparsim suis locis inseruntur Genealogicorum, Heraldicorum, Antiquariorum, Numariorum, Bibliothecariorum, aliorumque hujus generis scriptorum specimen. Quotquot currente hoc semisæculo, id est, ab anno reparatæ salutis 1651. per universam Europam in quavis linguâ Orientali, tum Græcâ, Latinâ, Gallicâ, Hispanicâ, Italicâ, Anglicâ, Germanicâ & Belgicâ, aut novi aut emendatiores & auctiores typis prodierunt. Operâ ac studio Cornelii à Beughem *Embricensis. Accedit ejusdem Musæum, seu syllabus iconum sive imaginum illustrium à sæculo hominum quæ in ejus Musæo spectantur.* C'est-à-dire, *Liste des Livres d'Histoire qui ont été imprimez en diverses Langues depuis l'an* 1651. *&c.* Amstelædami apud Janssonio-Waesbergios. 1685. in 12.

Dessein & idée de cet Ouvrage.

IL est presque superflu de rien dire de cet Ouvrage, aprés un titre si exactement circonstancié. Je dirai néanmoins que l'Auteur, qui est d'Emmerick au Duché de Cleves, ne songeant qu'à préparer sa Bibliographie Mathématique & Méchanique, comme une suite de la Bibliographie de Médecine & de Physique qu'il a déja publiée, a été détourné de ce travail par les vûës que M. Ludolf lui a fait naître, en le priant de lui indiquer des Auteurs de l'Histoire des Abyssins. Cela lui a inspiré le dessein de publier pour la troisieme partie de son Ouvrage, la Bibliographie Historique qu'il nous donne présentement, & qui doit être suivie de la Théologique, Philologique, &c. Le dessein général de son Ouvrage, est de faire connoître tout ce qui s'est imprimé depuis l'an 1651. Ce qu'il nous en donne ici contient 1. les Livres Latins, 2. les Livres François, 3. les Livres Espagnols, 4. les Livres Italiens, 5. les Livres Anglois, 6. les Livres Allemans. Il se sert de l'ordre Alphabetique par tout, & c'est sans doute le plus commode. Ceux qui ne considéreroient que le temps où il renferme son dessein, pourroient croire qu'il ne s'est pas engagé à une chose de grande étenduë, mais si l'on fait réflexion que jamais la maladie de faire des Livres n'a été plus générale que dans ce siecle, on en fera un tout autre jugement. Quelque petite portion que l'on prenne de notre siecle, c'est toûjours un grand fardeau quand on s'érige en Historien des Auteurs; & si l'on peut croire que la demangeaison de faire des Livres est une fievre continuë avec des redoublemens, l'on peut croire aussi que la génération présente s'est rencontrée dans le retour de l'accés.

Des Estampes qui y sont inserées, & necessité d'un Mecene pour les Auteurs.

Si l'on connoît par tous les Ouvrages que M. Beughem a mis au jour, que c'est un homme extrémement laborieux & curieux, on ne le connoît pas moins par le grand nombre d'Estampes & de Portraits en Taille-douce, qu'il a ramassez, & dont il nous donne ici le Catalogue. Il les range sous diverses classes toûjours par ordre Alphabetique. La premiere classe contient les têtes couronnées, les Ducs, les Généraux, les Ambassadeurs & autres personnes de qualité. La seconde contient les gens de Lettres & les artistes fameux. Elle est rangée selon l'ordre des Facultez, & des Religions. Je ne pense pas qu'excepté M. l'Abbé de Marolles, il y ait beaucoup de Particuliers qui ayent rassemblé plus de portraits d'hommes illustres, que celui-ci. Il souhaite d'en avoir encore davantage, & c'est pour cela qu'il suplie les Grands Seigneurs, ou en général ceux qui ont de l'attachement à cela, de vouloir lui communiquer ceux qui lui manquent; de quoi il ne manquera pas de les remercier publiquement avec éloge. On lui fait espérer qu'il s'élevera enfin quelque Mecene, qui favorisera ses travaux & ses desseins, & il est fort à souhaiter que cette esperance ait son accomplissement, car on ne sauroit jamais dire combien le travail infatigable d'un Auteur, comme M. Beughem, abrege celui des autres. Ce qu'il a fait pour faciliter la recherche de tous les Livres contenus dans le Journal des Savans, & qu'il a intitulé *la France Savante*, rend tous les jours mille services, & épargne de bonnes heures à ceux qui veulent trouver certains endroits dans ce Journal. Il songe à d'autres Ouvrages de même nature, comme aussi à une Bibliotheque des Auteurs qui ont vêcu, ou qui sont nez dans les 17. Provinces du Pays-bas. Aubert le Mire, Valerius Andreas Dessélius, & Swertius ont déja écrit sur cela. Encore un coup il seroit à souhaiter qu'il s'élevât quelque patron magnifique, qui soûtint les Muses & les veilles d'un tel Ecrivain. Ce ne sont pas seulement les Poëtes qui doivent être à leur aise, pour se bien acquitter de leurs fonctions. Tout Ouvrage de longue haleine, toute compilation de vaste étenduë demande de bons subsides, & une ame qui ne soit point distraite par les soins rongeans d'entretenir une famille nombreuse. *Magnæ mentis opus, nec de lodice parandâ attonitæ.*

Combien une Bibliotheque des Auteurs seroit utile. Livres sur cette matiere.

Cet Auteur pourroit contribuer fort considérablement à un Ouvrage dont le Public a grand besoin, je veux dire à une Bibliotheque Universelle de tous les Auteurs. On a les Bibliotheques particulieres des Ecrivains d'un certain pays ou d'un certain Ordre, ou d'une certaine Faculté; chaque Nation s'est piquée de se signaler de ce côté-là; il n'y a que la France qui ne s'en soit pas souciée, ou qui ait eu le malheur de ne trouver point d'Historien à cet égard. Du moins ne sai-je personne qui depuis la Croix du Maine & Antoine du Verdier, dont les Recueils n'ont été conduits qu'environ jusqu'à l'an 1585, temps anterieur à la grande inondation des Livres, & qui n'ont même parlé que de ceux qui étoient en Langue vulgaire, ait entrepris un pareil Ouvrage. Le pere Jacob l'avoit entrepris, dit-on. Il étoit assez propre à y réussir. On nous fait esperer que M. Hendreich, Bibliothequaire de M. l'Electeur de Brandebourg, nous donnera enfin cet Ouvrage qui nous manque, ce Catalogue général de tous les Auteurs. Je ne sai s'il y comprendra tous les Livres qui sont encore Manuscrits. Le P. Labbe en a publié un gros Recueil en deux volumes *in folio*, mais il lui en est échapé beaucoup. On dit que M. Beverland en prépare à Londres un nouveau Recueil, qui servira d'un bon supplement à l'autre.

M. Beughem a inventé une méthode fort aisée de trouver dans toutes sortes de Cartes tout lieu demandé, & cela sans savoir ni Astronomie, ni Mathématique, comme il en faut savoir pour se servir aisément de la méthode, qu'on a trouvée en Angleterre depuis quelque temps.

Il

Il souhaiteroit que Messieurs les Etats Généraux lui accordassent un Privilége pour cela, & l'on ne doute pas qu'ils ne le fassent.

ARTICLE IV.

Miscellanea Curiosa, sive Ephemeridum Medico-Physicarum Germanicarum Academiæ Naturæ Curiosorum Decuriæ II. annus tertius, anni 1684. *continens celeberrimorum tum Medicorum, tum aliorum eruditorum in Germaniâ & extra eam observationes Medicas, Physicas, Chymicas, nec-non Mathematicas, cum Appendice.* C'est-à-dire, *Mélanges curieux, ou le Journal de Médecine & de Chymie de l'Académie des Curieux de la Nature en Allemagne, année XIII.* Norimbergæ sumptibus Wolfgangi Mauritii Endteri. 1685. in 4.

Goût des Allemans pour les Sciences.

MOnsieur Morhofius, qui fait esperer un * Ouvrage sur les services que les Allemans ont rendus aux Sciences, ne manquera point de matiere, car il est certain qu'ils se sont fort signalez dans la République des Lettres, non seulement par leur assiduité infatigable au travail, comme personne ne le leur dispute, mais aussi par leurs inventions, & par leur génie. Les Sciences qui sont présentement le plus à la mode, leur sont extrêmement redevables, puis qu'ayant été piquez d'une noble émulation par les belles Académies, qui ont été fondées en divers lieux de l'Europe depuis 20. ou 30. ans, en faveur de la Philosophie Naturelle, ils en ont affermi une de même genre chez eux, qui produit toutes les années un Recueil d'Observations très-curieuses, concernant la Médecine, la Chymie, les Mathématiques & la Physique. Voici déja le XIII. Tome de leur travail, c'est-à-dire, le Recueil de l'année 1684. Nous en allons insérer ici quelques extraits, qui n'ennuieront pas apparemment.

Observations sur l'Arc-en-Ciel.

On trouve bien-tôt dans ce Volume plusieurs Observations de M. Mentzelius, Médecin de S. A. E. de Brandebourg, touchant l'Arc-en-Ciel. Il nous assûre qu'il en a vû de tout-à-fait blancs en plein jour; la circonstance du temps n'est pas ici peu de chose, puis que c'est de là que dépend la rareté de ce phénomene, car il n'est point rare que les Arcs-en-Ciel produits par la Lune soient blancs. Il ajoûte à cela quelques remarques sur les couleurs artificielles, & sur certaines petites tasses d'or, qu'on montre dans les cabinets de quelques Curieux, & que l'on prétend être tombées des nues par les jambes d'un Arc-en-Ciel. On se fonde sur ce qu'on a ouï dire, qu'elles ont été trouvées en creusant aux lieux, où ce Météore avoit apuyé ses extrémitez. On voit presque toûjours la figure d'une étoile au milieu de ces petites tasses; quelquefois c'est la figure du Soleil, ou d'un cœur, ou d'un coûteau. On croit que si on les trempe dans quelque liqueur, on la rend un bon febrifuge, & un bon remede pour les femmes qui sont en travail d'enfant. Il faudroit être bien de loisir pour rechercher les raisons, qui ont pû faire que ces tasses se formassent dans un Arc-en-Ciel; le plus court est, ou de dire avec cet Auteur que ce sont des pieces de monnoye du vieux temps, auxquelles on a peu-à-peu attaché de grands mysteres, par superstition & par trop de crédulité; ou de dire qu'elles ont été forgées exprès & enterrées en certains lieux par des fourbes & par des railleurs, qui s'en promettoient de faire donner un jour dans le panneau les amateurs de ces antiquailles. On a joint aux Observations de M. Mentzelius, celles d'un Professeur de Heidelberg, nommé M. Francus, sur la même matiere.

De la Fontaine de Frejenwalde. Dents revenus à 2. vieillards.

M. Mentzelius nous parle aussi d'une Fontaine qui s'est formée depuis peu à Frejenwalde, proche de l'Oder, au milieu d'un chemin, & qui a des vertus incomparables pour guérir les maladies. Il nous assûre qu'elle a très-facilement guéri deux femmes, dont l'une avoit les pieds & les mains immobiles, avec de grandes tumeurs à cause de la goute, & l'autre avoit une espéce d'écroüelles enflées aux jambes, qui la rendoient semblable à ces Chretiens de S. Thomas, qui se voient au Royaume de Malabar. On les nomme ainsi, parce qu'il y a une vieille tradition qui porte qu'ils descendent d'un homme, sur lequel l'Apôtre St. Thomas lança cette imprécation, que tous ceux qui en descendroient eussent une telle maladie. Cet Auteur nous parle aussi d'un vieillard de 120. ans qu'il a vû à Cleves l'an 1666, & à qui les dents étoient revenuës avec des grandes douleurs 2. années auparavant. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ce bon homme contoit qu'étant à la Haye à l'âge de 118. ans, & ayant appris qu'on y avoit amené un Anglois encore plus vieux que lui, & que l'on montroit aussi bien que lui pour de l'argent, il lui avoit rendu visite; & que cet Anglois lui avoit dit qu'à la 118. année de sa vie les dents lui étoient revenuës tout de nouveau. Ce que M. Mentzelius nous communique, touchant quelques singularitez des Indes qu'un de ses amis lui a fait tenir, vaut la peine d'être lû.

D'un homme qui ne peut parler qu'une heure par jour.

Ce qu'on rapporte d'un bœuf dont l'artere du poulmon fut trouvée toute convertie en os il y a deux ans, est peut-être moins admirable, qu'un jeune homme du pays de Wirtemberg, à qui une fievre tierce ôta l'usage de la parole à l'âge de 14. ans, mais de telle sorte que depuis tout ce temps-là il peut parler une heure par jour, depuis midi précisement jusques à une heure. On crut au commencement qu'il y avoit un peu de malice dans son fait, & on le batit en plusieurs rencontres; mais on a vû depuis que c'est autre chose qu'un jeu capricieux de son humeur. C'est une espece de ressort qui ne se débande qu'au bout de 24. heures. On a eu beau avancer ou retarder les horloges, pour savoir si le son des 12. coups contribuoit à lui délier la langue; ce n'est point à cela qu'il s'est réglé; il commence à se faire entendre ou avant ou après que l'horloge sonne midi, selon qu'on l'a retardée ou avancée; & lors qu'il est à la Campagne, & qu'il ne peut pas connoître par le son des cloches quelle heure il est, il ne laisse pas de parler à l'heure ordinaire, qu'à coup sûr on peut prendre pour le véritable midi. On a fait tout ce qu'on a pû pour le guérir, rien n'y a été utile.

D'une fille qui est née grosse d'une autre.

Ce qui suit paroitra encore plus surprenant. L'an 1672. il y eut en Thuringe près de Naumburg une femme de Meunier, qui accoucha d'une fille grosse. Cette fille se portoit fort bien en naissant, & avoit toutes ses parties bien conformées, à une enflure de ventre près qui parut extraordinaire. Au bout de huit jours elle fut saisie de tranchées violentes; ses pleurs continuels & l'agitation de tout son corps le témoignerent;

* *Ci-dessus mois de Juin, Art. III.*

moignerent ; enfin après quelques éjections d'eaux ensanglantées elle se delivra d'une fille ; l'arriere-faix suivit & tout ce en général qui a coûtume d'arriver aux accouchées. Cette nouvelle fille étoit de la longueur du doigt, & parut tellement vivante qu'on ne fit point scrupule de la baptiser. Elle mourut un jour après avec sa mere, laissant la femme du Meunier en bonne santé. Ces exemples sont fort rares. Bartholin en a rapporté un dans l'observation 100. de sa 6. Centurie, & il en a fait encore mention dans le chapitre 16. de son Traité *de insolitis partûs humani viis.* Ce chapitre est fort curieux ; on y voit qu'au rapport de Jean Eusebe de Nieremberg, Jesuite Espagnol, il y eut une Jument en Espagne qui fit une mule pleine d'une autre mule. Qu'on ne me vienne pas citer ici ces paroles de Balzac, *que veut dire ce Jean Eusebe* (Joannes Eusebius Nieremburgius è Societate Jesu) *d'alleguer presque toûjours des Auteurs qui n'ont point d'autorité, & qui ne sont connus de personne? C'est bailler des gens pour caution, à qui on demanderoit des certificateurs & d'autres cautions, voire des gages & des obligations par corps, dans leurs affaires particulieres:* car outre qu'on a un autre Auteur Espagnol, nommé *Torquemade*, qui parle d'une semblable mule ou peut-être de la même, ç'a été une tradition assez constante parmi les anciens Historiens de la Nature, que les rats femelles naissent souvent avec des petits dans le corps. Le même Bartholin rapporte que le Roi de Dannemarc lui a montré dans son Cabinet un œuf, au milieu duquel il y en avoit un autre tout formé. On a trouvé aussi un Citron entier au milieu d'un autre Citron: mais ce que Langius & Julius Obsequens rapportent ; le premier, qu'on a trouvé un petit cerf dans le corps d'un autre ; & le dernier, qu'on trouva deux œufs dans le corps d'un Veau, semble plus digne d'admiration. La pensée de Bartholin est, que cette femme dont l'enfant en avoit un autre dans le corps, avoit conçû deux *fœtus* de telle maniere que l'un s'engagea dans l'autre, après quoi se forma la peau qui les empêcha de se dégager. Voyez le 14. Journal des Savans 1675.

Autres évenemens pareils.

Vertus de la salive.

Il y a long-temps qu'on a dit que la salive d'un homme à jeun a des vertus considérables, soit pour tuer les Serpens, soit pour guérir leurs piqueures & les morsures d'un chien enragé, soit pour faire passer d'autres incommoditez. On voit ici une expérience qui le confirme ; car on nous assûre qu'un enfant de 12. ans s'étant par mégarde blessé à l'œil avec un coûteau, qui lui avoit fendu la cornée & l'uvée, jusques à lui faire perdre une partie de l'humeur aqueuse, fut guéri par sa mere sans le secours d'aucun onguent ; elle se contentoit de lecher la playe tous les matins. On a remarqué qu'un chien ou un loup guérit aisément ses blessures, pourvû qu'il y puisse porter la langue. Pour les taches des habits & sur tout quand il sont noirs, il y a des gens qui n'en manquent pas une, en y appliquant de leur salive le matin: quelque enracinées qu'elles soient, ils les enlevent toutes par ce seul expedient. *

C'est une opinion fort ancienne & fort générale, que l'homme ne sauroit vivre dès qu'il est blessé au cœur. Cependant on rapporte ici qu'un homme, qui étoit mort au 4. jour de sa blessure à Coblents, fut trouvé blessé au cœur si avant, que le coup d'épée avoit traversé tout le ventricule droit, & cela par une ouverture si large, qu'on ne peut pas supposer, comme Bartholin l'a supposé en un autre cas, que les levres de la blessure s'étoient assez bien rejointes d'elles mêmes, pour n'empêcher pas la circulation.

Diverses Pieces contenues dans ce Recueil. Remarques sur le verre.

Je passe sous silence une infinité de maladies dont il est parlé dans cet Ouvrage, & ne parlerai plus que de l'*Appendix*. Il contient, entre autres choses, une harangue que l'Académie des Curieux de la Nature fit prononcer à Kiel dans le Holstein l'année passée, en l'honneur de Sa Majesté Imperiale, au sujet de la défaite des Turcs. M. Major, Professeur en Médecine à Kiel, fut choisi pour prononcer ce Panegyrique. On voit ensuite une Lettre de M. Sturmius, touchant quelques propositions de M. Borrelli, qui regardent le mouvement des animaux. On voit aussi le Traité de M. Reiselius, touchant le fameux Siphon de Wirtemberg, & une Dissertation sur des bouteilles de verre que l'on fait en Allemagne, qui font un effet assez surprenant. Elles ont le coû fort long & assez étroit: leur capacité est beaucoup plus large que profonde, & d'un verre extrêmement délié. Le fond est toûjours, ou un peu convexe, ou un peu concave. Si lors qu'il est convexe en dehors, l'on met ses levres sur l'orifice de la bouteille, pour en succer l'air fort doucement, on voit que le fond du verre devient concave aussi en dehors, avec un bruit terrible. Si quand il est ainsi concave, on soufle tant soit peu dans la bouteille, le fond fait encore un mouvement pour devenir convexe en dehors, avec le même fracas à peu près. On peut alternativement renouveller ce jeu-là, autant qu'on le souhaite. Il faut seulement prendre garde de ne pas retirer l'air lors que le fond est concave, ni le soufler dans la bouteille lors que le fond est convexe, car ce seroit le moyen de tout rompre: on le feroit aussi en n'agissant pas fort doucement. M. Lentilius, Professeur en Philosophie à Nortlinguen, recherche la cause de ces differens phénomenes dans cette Dissertation, & suppose avec vrai-semblance que les particules du verre sont longues, & recourbées en differens sens par haut & par bas, à la maniere d'un *S*. Cela étant, chaque particule se peut accrocher & par dessus & par dessous avec sa voisine, & ainsi elles peuvent toutes ceder & s'étendre sans se separer, lors qu'on ne les pousse que selon certaine proportion ; & quoi qu'il en soit, on ne peut nier après ces experiences, que le verre ne soit beaucoup plus flexible que l'on n'avoit crû. Il semble même que le fond de ces bouteilles se puisse bander & débander comme un ressort, & que de là vienne le bruit que l'on entend, soit que l'air que l'on attire contraigne celui qui est au dessous de ces bouteilles de chasser le fond en haut, soit que l'air que l'on y pousse chasse la convexité du fond en dehors. Il se peut faire en l'un & en l'autre cas une si prompte compression, dans les pores & dans les particules du verre, que l'air environnant soit déterminé aux ondulations fréquentes, & aux vibrations qui causent le bruit. On verra plusieurs autres remarques sur la malleabilité du verre, & contre ceux qui avec le célebre van Helmont osent nier qu'il ait des pores. L'Auteur ne croit pas qu'il soit possible de le rendre malleable, sans lui faire perdre sa diaphanéité, & il nous apprend

qu'ayant

* Voyez sur la salive le Traité de Nuck, Art. V. du mois suivant.

qu'ayant mis dans une petite boule de verre un peu d'esprit de sel très-rectifié, il trouva que cet esprit a la force de ronger le verre, & d'en dissoudre tout le tissu; car ayant mis la main quelque temps après sur la boule, qui lui sembloit aussi solide qu'auparavant, il trouva qu'elle se convertit en poussiere, ou en *Alcohol*, entre ses doigts. Cela montre que si les Chymistes trouvent un jour ce menstruë universel, ou cet *Alkahest* qu'ils cherchent, les vaisseaux de verre ne seront pas propres à le contenir. Ce même Auteur nous fait voir ici le plan d'un Ouvrage qu'il médite sur l'œuf. Son dessein est grand & vaste, & s'il l'execute bien il fera un très-beau Livre.

Outre ce que je viens de marquer, il y a dans cet *Appendix* quelques observations sur les principes de la génération des corps; l'abregé de quelques Livres que des membres de cette Societé ont faits ou veulent faire, & un Essai d'un Dictionaire Chinois, où l'on apprendra l'Ecriture de cette nation.

Institution de l'Académie des Curieux de la Nature.

On sera peut-être bien-aise de voir ici quelque chose en peu de mots, sur l'établissement de l'Académie des Curieux de la Nature. Je dirai donc qu'en l'année 1652. M. Bausch, Médecin à Schwinfort, Ville Impériale du Cercle de Franconie, ayant proposé à quelques autres Médecins les pensées qui lui étoient venuës, sur les moyens de perfectionner la Médecine, il fut conclu que l'on s'attacheroit particulierement à la recherche des proprietez des principaux mineraux, vegetaux, & animaux. Pour cet effet on établit une espece d'Académie sous certains statuts, & on lui donna pour Président M. Bausch, & pour Adjoints M. Fehr & M. Mezgerus. Le dessein que ces Messieurs se proposerent fut nommé *le Voyage des Argonautes*, & ils se donnerent chacun un nom qui avoit quelque rapport à leur dessein. L'un s'appelloit Jason; l'autre Pegaze, l'autre Americ, &c. Ils exhorterent à s'enrôller pour une si belle expédition, ceux qui s'y sentiroient propres; cependant il se passa près de dix années sans que cette Societé fit du bruit, ou fût en état de sortir du port. Enfin on ouït le coup de partance (je me sers de la Métaphore de ces Messieurs) lors qu'en l'année 1661. M. Sachs de Lewenheimb, Médecin de Breslaw en Silesie, publia son *Ampelographia Curiosa*, c'est-à-dire, son Traité du vin. Ces auspices parurent si favorables, que l'année d'après les Directeurs de la Compagnie publierent à Leipsic une Lettre Circulaire, adressée à tous les Médecins qui voudroient concourir au grand Ouvrage de la recherche des Mysteres de la Nature. On leur fit savoir les statuts de la Compagnie, & les témoignages honorables que plusieurs grands hommes lui avoient déja rendus, & les noms de ceux dont elle étoit composée. M. Bausch, qui en étoit le Chef, voulant animer par son exemple Messieurs ses Collegues, publia en l'année 1666. le Traité *de lapide Hæmatite*, & celui *de lapide Ætite*. Mais comme il mourut la même année, & que plusieurs des principaux Membres, ou étoient morts, ou ne pouvoient vaquer à l'étude à cause de leur pratique, ou avoient été promus au Professorat, il s'en falut peu qu'on ne vît échouer l'entreprise. Néanmoins M. Fehr, l'un des Substituts du Président, ne se decouragea pas. Il fit savoir à tous ses Collegues par un programme la mort de leur Chef, & les exhorta à la création d'un autre. On suivit son avis, & il fut choisi lui-même d'un consentement unanime, pour remplir la place de Mr. Bausch. On lui donna pour Adjoints Mr. Schmidt, Médecin de Schwinfort, & M. Sachs de Lewenheimb, qui venoit de publier sa *Gammarologia curiosa*, ou Traité des écrevisses. Mr. Fehr se montra digne de ce beau poste, car ayant déja publié en l'année 1666. son Traité de la Scorsonere, il en publia un autre sur l'absinthe l'année d'après: il publia aussi quelques Ouvrages posthumes de son prédecesseur. D'autres publierent des Traitez du Cerf, du Chardon benit, &c. mais avec tout cela le voyage de nos Argonautes ne promettoit rien de bon. On trouvoit fort à redire à leur méthode de traiter de chaque sujet, & personne parmi les Grands ne les honoroit de sa protection libérale. Ils étoient dont fort en peine & fort incertains, & apparemment ils eussent là tout quitté, si les Conférences de Philosophie qu'on tenoit en France, & les établissemens qui s'étoient faits en Angleterre, à Paris & en Italie, ne les eussent éclairez & soûtenus. Ils virent les Journaux de ces pays-là, & ils formerent le dessein de publier quelque chose de semblable. Ils réformerent leurs statuts, ils rétablirent leur Bureau d'Adresse à Breslaw, ils commirent M. Sachs, avec quelques autres qui y demeuroient, à recueillir & à mettre en ordre tous les Mémoires, & ils donnerent à leur Corps le nom d'*Académie des Curieux de la Nature dans le S. Empire Romain.* Ils publierent leur coup d'essai en l'année 1670. & il plut si fort à sa Majesté Imperiale, qu'elle ordonna que tout ce qu'il y avoit de rare dans ses Cabinets fût à leur service. Elle leur accorda sa protection quelque temps après. Ils continuent depuis ce tems-là à publier tous les ans un volume d'expériences, mais après la mort de M. Sachs, le Rendez-vous général de leurs Nouvelles n'a plus été à Breslaw.

ARTICLE V.

ΚΛ. ΑΙΛΙΑΝΟΥ ποικίλης ἱστορίας βιβλία ΙΔ. *Cl. Æliani variæ Historiæ libri XIV. cum notis Joh. Schefferi & interpretatione Justi Vultei; editio novissima variis lectionibus trium MSCtorum Codicum è Regiâ Parisiensi Bibliothecâ, notis posthumis Joh. Schefferi, Fragmentis Æliani, copiosiori indice Græco & Latino, novis denique annotationibus aucta, curante Joachimo Kuhnio.* C'est-à-dire, *Histoires diverses par Elien:* Argentorati sumpt. J. F. Spoor. 1685. in 8.

Particularitez sur Elien.

LA Langue Greque devint si commune à Rome, & même parmi les femmes, que Juvenal se crût obligé d'en faire de cruelles railleries. Cependant il n'y eut gueres d'Auteurs Latins qui écrivissent en Grec. Elien est un de ceux qui le firent. Il étoit né à Preneste, cette Ville si fameuse par ses sorts, & dont le savant Joseph Marie Suarès, Evêque de Vaison, a publié les Antiquitez. Je ne dirai pas qu'on la nomme aujourd'hui Palestrine, car ce n'est pas une remarque assez nécessaire, pour devoir être ajoûtée aux deux autres qui m'ont déja écarté un peu de mon sujet. J'y rentre en disant que l'Auteur s'étant établi à Rome, y fut un Prêtre du Paganisme, & un Sophiste. Ce dernier mot en ce temps-là étoit un titre glorieux, & ne se donnoit qu'aux plus célebres Rhétoriciens. C'est Suidas qui nous dit qu'Elien a été Prêtre; Philostrate n'en dit pas un

mot;

mot; en récompense il dit d'autres choses qui ne sont pas moins glorieuses à ce Sophiste; comme, que sans avoir été en Grece, il parloit aussi purement en Grec qu'un Athenien, & qu'il fut toûjours doué d'une singuliere modestie. Il nous apprend lui-même, sur la fin de son Livre des Animaux, qu'il auroit pû se faire valoir à la Cour, & y acquérir de grandes richesses, mais qu'il avoit mieux aimé s'occuper à la recherche des proprietez des animaux, & qu'il préféroit une once de véritable érudition à tous les tresors, & à toutes les terres des Croesus & des Crassus. Voilà sans doute des sentimens fort étranges pour les hommes de notre siecle; & tout homme qui les auroit aujourd'hui & qui oseroit s'en vanter, sans être vêtu d'un froc, joüeroit à se faire tourner en ridicule. Il y a si peu de gens qui puissent comprendre qu'il y ait quelque chose de meilleur en ce monde que d'être riche, qu'il faut bien regarder devant qui l'on est, quand on veut parler comme les anciens Philosophes; car non seulement les moeurs de ce siecle sont, que l'on fasse un grand état de l'argent, mais aussi que l'on se moque de ceux qui ne s'en soucient gueres, & c'est là une marque d'une souveraine corruption, puisqu'il est certain qu'un siecle qui n'est pas extrêmement corrompu, a du moins la retenuë de ne point blâmer les vertus, où il ne sauroit atteindre. Disons donc encore ici ce que nous avons déja dit sur une autre chose, *que le vice est une fievre continue du Genre humain avec des redoublemens, & que la génération présente s'est rencontrée dans le retour de l'accès.* Le siecle de Ciceron avoit eu la même destinée. Non seulement on n'y voyoit pas l'ancienne frugalité, & les bonnes moeurs d'autrefois, mais aussi on remarquoit que les Auteurs mêmes n'en osoient presser la pratique. Quoi qu'il n'y ait rien de plus aisé que de faire le vertueux & le sage dans un discours, cependant on avoit relâché la Morale jusques dans les Livres; & la peur d'être tourné en ridicule, soit qu'on parlât, soit qu'on écrivît selon les idées du vieux temps, avoit obligé tout le monde à se faire des maximes plus humaines. *Hæc genera virtutum* (c'est ainsi que parle * Ciceron) *non solum in moribus nostris, sed vix jam in libris reperiuntur; chartæ quoque, quæ illam pristinam severitatem continebant obsoleverunt, neque solum apud nos qui hanc sectam rationemque vitæ re magis quam verbis secuti sumus, sed etiam apud Græcos doctissimos homines, quibus, cùm facere non possent, loqui tamen & scribere honestè & magnificè licebat, alia quædam mutatis Græciæ temporibus præcepta extiterunt.* Un peu plus bas il dit que si l'on trouvoit un homme qui renonçât au plaisir, la plûpart des gens croiroient qu'il seroit né pendant quelque mauvaise humeur des Dieux, qui lui auroient forgé une destinée maudite, pour se décharger sur lui d'une partie de leur chagrin, *plerique Deos iratos putabunt.* Voilà le jugement que l'on feroit aujourd'hui du pauvre Elien, s'il venoit nous dire gravement, qu'au lieu de briller dans une Cour & d'y amasser des tresors, comme il eût pû faire, il avoit donné son temps à l'étude, faisant plus de cas de l'érudition que de toutes les richesses de l'Univers. La même passion pour les études fut apparemment cause qu'il n'eut ni femme, ni enfans. Au reste il faisoit un emploi louable de son savoir, puisqu'il écrivoit en faveur de la Providence, contre les impietez d'Epicure. Ce qu'il écrivoit sur cette matiere, étoit d'autant plus propre au maintien de la Religion parmi le peuple, que ce n'étoient pas de ces raisonnemens abstraits & metaphysiques, qui ne sont bons qu'à l'égard des Philosophes; il se fondoit sur l'Histoire, faisant remarquer dans les évenemens humains, les caracteres d'un Etre sage & juste qui les conduit, qui punit & qui récompense. C'étoit la matiere de ses deux Traitez περὶ προνοίας & περὶ θείων ἐναργειῶν, qui se sont perdus avec quelques autres de ses Ecrits. On croira peut-être que sa profession lui fit avoir le desir d'écrire sur des sujets si pieux, mais cela n'a pas beaucoup d'apparence, car nous ne voïons pas que les Prêtres du Paganisme se soient amusez à écrire pour la Religion. Ce n'étoient point eux qui donnoient de l'exercice par leur plume aux Saints Peres; & si les Philosophes ne s'en fussent pas mêlez, le Paganisme seroit mort, sans que personne eût plaidé la cause de ses Dieux. Les Philosophes étoient les seuls Théologiens de ce temps-là; il n'y avoit qu'eux qui écrivissent sur la Religion & sur la Morale. Les Prêtres étoient apparemment des personnes qui aimoient à vivre en repos, sans se rompre la tête ni de Livres, ni de science; il leur suffisoit de savoir les cérémonies, les révérences, & les génuflexions qu'il faloit faire devant les Autels. Le Rituel & ses Rubriques faisoient tout ensemble leur Bibliotheque & leur Encyclopedie, à quoi ils ajoûtoient un soin tout-à-fait bilieux, d'animer les peuples & les Souverains à l'extirpation de ceux qui n'approuvoient pas le culte public.

Réflexions sur la corruption du siecle.

Zele d'Elien pour la Religion.

Des Prêtres du Paganisme.

Nous avons remarqué ailleurs † que Q. Curce ne semble pas avoir été connu des Anciens, puisqu'ils ne le citent jamais, (on ne l'a point cité avant le milieu du 15. siecle) La même chose est presque arrivée à Elien, car si vous exceptez Philostrate, & l'Anonyme cité par Suidas, il n'y a presque personne parmi les Anciens, qui ait fait mention de lui. C'est dommage que nous ayons perdu les Traitez de la Providence; nous y trouverions mille faits curieux, à peu près comme dans son Histoire diverse qu'on nous donne ici.

Il est bien temps que nous disions quelque chose de cette derniere édition. Celui qui nous l'a procurée n'exprime pas quel est son emploi, mais il fait assez connoître qu'il n'en est pas content, à cause de ses fatigues continuelles. Il en mérite sans doute un plus beau (je ne sai s'il le pourra trouver à Strasbourg où il demeure) car il paroît beaucoup de science dans les notes qu'il a jointes à celles de M. Schefferus. Comme il entend sur tout bien le Grec, il corrige souvent le texte de son Auteur gâté par l'ignorance des Copistes, ou par les fausses subtilitez des Savans, & il prouve ses corrections par de fort bonnes remarques. Il a ramassé fort soigneusement les morceaux, ou les fragmens d'Elien, qui se trouvent dans Suidas, ou en quelques autres endroits. C'est une consolation pour ceux qui regrettent la perte d'un Livre, d'en voir quelques bonnes citations, comme celles que l'on trouve dans S. Augustin de quelques Traitez de Ciceron que l'on a perdus; mais quelquefois ces petits fragmens augmentent le regret qu'on a de la perte d'un Ouvrage. Si les Anciens avoient aimé les citations, autant qu'on les

Eloge de cette Edition. Amour pour les citations.

* *In Orat. pro M. Cœlio. Cap. 17.*

† *Ci-dessus, mois de Mars, Art. III.*

les aime aujourd'hui en certains païs du monde, il y auroit tel Ouvrage perdu dont on trouveroit presque tous les membres dispersez dans d'autres Ouvrages, ce qui feroit benir la memoire des Compilateurs. Finissons cet article en disant que cette Piece d'Elien, qui n'est parvenuë jusqu'à nous que fort mutilée, n'avoit jamais paru en un aussi bon état que dans cette derniere édition, & l'on peut même ajoûter qu'il y a très-peu d'autres Commentaires qui surpassent celui-ci. Je ne sai si l'on verra jamais le 17. Livre de cette Histoire diverse. Quelqu'un a dit qu'il se trouve dans la Bibliotheque de l'Empereur.

ARTICLE VI.

C. Drelincurtii Med. Reg. de conceptu conceptûs quibus mirabilia Dei super fœtûs humani formatione, nutritione atque partione, sacro velo hactenus tecta systemate felici reteguntur. C'est-à-dire, *Nouveau systême du* fœtus *humain, où l'on découvre les merveilles de Dieu cachées jusques ici, sur la formation & sur la naissance de l'homme.* Lugd. Batav. apud Cornelium Boutesteyn. 1685. in 12.

Réflexions sur la génération.

LA génération de l'homme est quelque chose de si admirable & de si impénetrable, que ceux qui nient la resurrection sur le pied d'un évenement impossible, témoignent qu'ils manquent d'esprit & de jugement; car s'ils savoient raisonner, ils verroient sans peine qu'il n'est pas plus difficile de convertir en un corps d'homme quelque matiere que ce soit, que de former un enfant par l'union des sexes. Les merveilles étonnantes de la génération des animaux nous pourroient persuader, si une infinité de Livres ne nous assûroient du contraire, que les Philosophes n'ont jamais dit que l'ame d'une jument, par exemple, est la cause qui organise & qui anime un poulain; car est-ce avoir le sens commun, que de prétendre qu'une bête ait les lumieres nécessaires pour convertir des goutes de sang en une machine, dont les organes presque infinis en nombre ravissent en admiration par leur symmetrie, par leur varieté, & par leurs usages les Athées les plus obstinez? Si cela n'étoit point capable de tirer d'erreur, au moins devroit-on faire aux femmes cette justice, de ne pas croire que les bêtes les surpassent en habileté. Or on sait bien que les femmes ne sont point la cause qui organise les enfans; comment les organiseroient-elles, puisqu'elles ignorent presque toutes s'il faut commencer par le cœur, ou par le cerveau, & s'il faut placer ici ou là telles veines, ou telles membranes? On sait d'ailleurs qu'il y en a qui deviennent meres à leur corps défendant, & en dépit de leurs souhaits, & de mille expédiens dont elles se servent pour tâcher de couvrir leurs fautes. Il y en a au contraire à qui les vœux les plus ardens, & la pratique de tous les conseils imaginables, ne servent de rien contre la sterilité. Enfin il n'y en a pas une, quelque féconde qu'elle soit, qui ne puisse dire avec la mere des Machabées, *qu'elle ne sait point comment ses enfans se sont trouvez dans son sein, & que ce n'est point elle qui a assemblé leurs membres.* Il n'y a homme au monde qui sache ce qu'il faut faire pour former ici des os, là des chairs, & en un autre lieu, un foye, & des intestins. Après cela pourroit-on croire, si les Livres n'en faisoient foi, que les Philosophes & les Théologiens de l'Ecole, ont soûtenu & soûtiennent tous les jours, que les animaux sont la cause efficiente des organes & de la vie de leurs petits? Pour le dire en passant, les Cartésiens tirent de là une forte preuve de leurs automates; car s'il est vrai, comme on ne le peut nier, que le corps des bêtes se forme sans aucune connoissance de la part des peres & des meres, pourquoi ne pourra-t-il pas se mouvoir & se nourrir après sa naissance, sans se conduire soi-même par le sentiment des objets? Si on peut faire sans connoissance le plus difficile, on peut aussi faire sans connoissance le moins difficile. Or tout le monde doit avouer, qu'il est incomparablement plus difficile de convertir un œuf en un chien, que de faire courir ce chien après un lievre; donc s'il ne faut point que les bêtes ayent de la connoissance pour convertir un œuf en un chien, il ne faut pas nécessairement qu'un chien en ait pour courir après un lievre. Ceux qui croient la préexistence de nos ames, s'imaginent qu'elles se bâtissent elles-mêmes leur logis, quand elles se viennent enfermer dans un Embryon. D'autres pourront dire la même chose, quoi qu'ils enseignent que l'ame est créée dans le même moment qu'elle est unie. Ils diront que sa faculté *plastique*, ou formatrice, se déploye tout aussi-tôt sur le corps qui lui est uni. Mais si les ames avoient alors cette belle science, pourquoi l'oublieroient-elles si étrangement? Pourquoi n'en retiendroient-elles aucune idée, pendant qu'elles vivent dans un corps organisé? Il semble donc qu'il ne faille recourir qu'aux loix de la communication des mouvemens; mais ceux qui les ont le plus soigneusement étudiées, ne comprennent pas qu'elles suffisent à la formation de tant d'organes; & ils nous donnent à entendre qu'il intervient là-dedans certaines causes occasionnelles, que nous ne connoissons pas. Peut-être veulent-ils dire que les desirs de quelque Ange determinent Dieu à mouvoir les matériaux des corps vivans, de la maniere qu'il est nécessaire, afin qu'une telle portion se durcisse en os, qu'une autre devienne chair, &c. Ce sont sans doute des mysteres impénétrables, & nous serions bien-heureux si sans remonter si haut, nous pouvions à tout le moins découvrir l'ordre, que l'Auteur de notre Etre observe dans la production de notre machine. C'est à quoi M. Drelincourt s'est attaché fort long-temps, sans se rebuter jamais de la peine qu'il faut prendre, lorsqu'on veut suivre la Nature à la piste, & dans tous les faux-fuyans où il nous semble qu'elle prend plaisir à se jetter, pour éluder toutes nos recherches. Les Poëtes auroient eu bien du bon sens, s'ils avoient eu dessein de nous représenter la Nature sous la fable de ce Protée, qui faisoit tout ce qu'il pouvoit pour lasser, pour rebuter, & pour étonner même par ses différentes formes, ceux qui vouloient apprendre de lui quelque secret. Il faut voir sur cela Virgile dans l'incomparable Episode d'Aristée, qui se trouve au 4. Livre des Georgiques:

Nam sine vi non ulla dabit præcepta, neque illum
Orando flectes. Vim duram & vincula capto
Tende: doli circum hæc demum frangentur inanes.

M. Drelincourt, sachant bien qu'il faut traiter ainsi avec la Nature, a suivi l'exemple d'Aristée & de Pelée. C'est aux Lecteurs à juger s'il a été aussi heureux dans ses poursuites, que ces deux anciens Heros. Voici une idée de son systême qu'il a divisé en 2. parties.

Des trompes de l'uterus.

Il fait d'abord une description exacte, & en termes choisis & fort significatifs, des trompes de l'*uterus*, & de la maniere dont elles embrassent en certains temps les testicules, pour en humer les vesicules, ou les œufs, qui y sont logez comme dans des niches. Il décrit ensuite la maniere dont ces œufs détachez de leur cellule, & introduits dans les trompes, s'insinuent peu-à-peu dans le fond de l'*uterus*. Il dit ce qui arrive lors qu'ils crevent en chemin, & il remarque qu'afin qu'ils servent à la conception, ils doivent entrer dans l'*uterus* tout entiers, c'est-à-dire, sans avoir souffert aucune solution de continuité dans leurs tuniques. Il ajoûte qu'il y a des cas extraordinaires, où la semence virile s'élançant jusques dans les trompes, & y rencontrant un de ces œufs, le fait germer, & que de là viennent ces enfans dont nous avons fait mention dans l'Art. VII. des Nouvelles du mois de Juin. Il finit la 1. partie par une pieuse remarque sur la conception immaculée de notre Seigneur, & par une courte priere à Dieu. Cette oraison jaculatoire est pour le moins aussi à propos en cet endroit-là, dans la bouche d'un Médecin Chretien, que celle-ci l'étoit dans la bouche de Virgile, lors qu'il se préparoit à parler de choses tout-à-fait cachées:

Di, quibus imperium est animarum, umbræque silentes
Et Chaos & Phlegethon loca nocte tacentia latè,
Sit mihi fas audita loqui: si numine vestro
Pandere res altâ terrâ & caligine mersas.

Comparaison entre un grain & un œuf, quant à la maniere dont ils germent.

L'Auteur commence sa 2. partie par une description courte & éloquente, de la maniere dont un grain germe dans la terre, ce qu'il compare avec la conception d'un enfant; car tout de même que le germe de ce grain pousse des fibres en bas & en haut, qui forment les racines & la tige de la plante, ainsi un œuf étant descendu dans la matrice, & y ayant été inondé des esprits du mâle, pousse des nerfs, des veines & des arteres qui se répandent de tous côtez, comme autant de branches & de racines; mais il y a à considérer que les 3. plus grosses de ces racines passent par le milieu du centre de l'embryon, & flotent au milieu de la lymphe de l'œuf pendant quelque temps; après quoi enfin elles la traversent toute, & arrivent en serpentant jusques aux tuniques de l'œuf, où elles s'attachent d'abord à la ronde, puis elles les percent & se vont enraciner dans les pores de la matrice. C'est ainsi que se forme le nombril, qui du centre de l'embryon s'étend jusqu'à l'*uterus*. Or comme il y a des racines sur lesquelles naissent de petits globules, il naît aussi un très-grand nombre de petits pepins sur les fibres du nombril, répanduës à la ronde dans l'*uterus*. Ces pepins en s'amoncelant, & en se pressant les uns contre les autres, forment cette espece de pâte, qui à cause de sa figure ronde a été nommée *placenta*, ou gâteau. Ce *placenta* est le véritable fond qui entretient le *fœtus*, car tous ces pepins dont j'ai parlé sont continuellement abreuvez par les arteres spermatiques & hypogastriques de la mere; si bien que ne pouvant pas contenir tout l'aliment qui leur en vient, ils en poussent une partie dans les petites veines du nombril, qui l'envoient dans leur tronc commun, d'où elle se repand jusques au cœur & aux arteres du *fœtus*. Au reste il y a cette difference entre un grain qui germe dans la terre, & un œuf qui germe dans la matrice, que celui-ci n'a pas au dedans de soi, comme l'autre, le principe de la génération; car avant que d'avoir été impregné des atomes acides & salins de la semence virile, l'œuf des femmes n'a aucun germe; ce n'est qu'une liqueur crystalline enveloppée de deux tuniques sans coque, qui sont fort poreuses, & qui peuvent prêter. C'est par ces pores que les parties les plus subtiles de la semence du mâle entrent de toutes parts dans l'œuf, sans faire aucune breche à ses tuniques. Comme ces atomes de semence sont très-actifs, il ne faut point douter qu'ils n'entrent dans un œuf fort impétueusement: c'est néanmoins sans confusion, car ils se placent chacun dans le poste que le doigt de Dieu, qui paroît ici d'une façon singuliere, lui a marqué; & selon la diversité de leurs figures, ils y forment la premiere ébauche d'un tel ou d'un tel organe. Il paroît par tout ceci, que le principe actif & matériel de l'embryon vient de l'homme, & que la femme ne fait autre chose que fournir un sujet passif & nutritif.

De l'action des esprits de semence concentrés dans un œuf.

L'Auteur explique fort nettement après cela l'action de ces esprits de semence, qui se sont concentrez dans un œuf, & qui ont tissu la premiere trame & les premiers filamens de l'embryon. Il nous dit qu'ils réduisent la matiere de cet œuf dans cet état de liquidité, qu'on appelle *colliquamentum*; qu'ils y poussent les parties les plus subtiles de l'œuf, qui vont par ces petites veines dans le cœur de l'embryon, où se mêlant avec les esprits de la semence, elles se fermentent de telle sorte, qu'elles font mouvoir le cœur, & c'est alors qu'on remarque dans les œufs de poule, qu'on a mis couver, le *punctum saliens*; c'est alors que les filamens de l'embryon s'étendent de toutes parts, à cause des contractions & des dilatations reciproques que le cœur souffre. Cependant les deux tuniques de l'œuf s'étendant aussi, à proportion que la matiere qu'elles enferment se rarefie, forment les 2. membranes du *fœtus*, qu'on appelle l'*Amnios* & le *Chorion*.

Comment le fœtus se nourrit. Circulation du sang dans le fœtus.

Pour faire mieux comprendre comment le *fœtus* se nourrit, après avoir consumé la matiere de son œuf, l'Auteur reprend ce qu'il avoit déja remarqué du nombril & du *placenta*, & l'explique beaucoup plus au long, & d'une maniere tout-à-fait savante & curieuse. C'est ici que l'on apprendra, avec beaucoup de plaisir, comment le sang arteriel de la mere fournit de ses plus subtiles parties au *fœtus*, par le moyen du *placenta*, & comment les arteres umbilicales du *fœtus* rapportent le sang superflu dans le *placenta*, d'où il rentre dans les veines de la mere pour continuer ses circulations, ou bien il retourne dans le *fœtus* par les veines umbilicales. On verra aussi très-bien expliquée la circulation que le sang souffre dans le *fœtus*, un peu différente de la nôtre; car, entre autres particularitez, elle a celle-ci, que le sang du *fœtus* étant parvenu à la veine cave, passe presque tout dans la veine du poumon, & de là dans le ventricule gauche du cœur, d'où il entre dans l'aorte, pendant que l'autre partie tombe de la veine cave dans le ventricule droit du cœur, pour passer de là dans l'artere du poumon, & puis dans l'aorte. La Nature a pratiqué pour cela deux conduits dans la poitrine, qui ne servent plus après la naissance.

Sécretion des lymphes.

La circulation étant une fois posée dans le *fœtus*, il s'ensuit que toutes ses parties, où il y

a

a des arteres, sont parcouruës par le sang, & qu'ainsi chacune de ces parties fait sa fonction naturelle de couloir, pour separer du sang diverses sortes de lymphes, & qu'apres cette *secretion* chaque espece de lymphe s'écoule peu-à-peu vers les endroits que la Nature lui a destinez. Il s'ensuit de là que l'humeur, ou que la lymphe qui se crible dans le cerveau du *fœtus*, se décharge dans le nez & dans la bouche, & puis sur la superficie intérieure de *l'amnios*. C'est ainsi que se forme peu-à-peu une espece de petit étang entre *l'amnios* & le *fœtus*, dans lequel le *fœtus* se remue tout à son aise comme un poisson. Il tombe aussi du cerveau dans l'œsophage & dans l'estomac, une partie de cette lymphe; & comme toutes les autres glandes s'acquittent de leur devoir, &, entre autres, celles qui sont destinées à l'urine, il se fait diverses separations qui font croître le petit étang au dehors, & qui sont cause de quelques écoulemens vers les intestins. L'Auteur explique tout cela fort exactement, & en montre les utilitez: il n'oublie point à parler de son *amalgame*, c'est-à-dire, du concours & de la jonction de la bile, de la lymphe saliv aire, & de la lymphe pancreatique dans les boyaux, où elles forment un composé qui descend jusques à l'intestin *rectum*, en s'épaississant toûjours de plus en plus. C'est ce qu'on appelle *meconium*, & il arrive rarement qu'il en sorte quelque partie hors du *fœtus*, avant sa naissance. On rejette ici le sentiment de ceux qui disent que le *fœtus* suë dans le ventre de sa mere.

Si les enfans respirent avant leur naissance.

On examine après cela ce qui peut determiner le *fœtus* a sortir de sa prison. Il y a des Médecins qui croient que c'est l'envie de respirer. Mais M. Drelincourt rejette ce sentiment, par la raison que le *fœtus* n'ayant jamais respiré dans le ventre de sa mere, n'est point capable de former aucun desir sur cela. Il rejette aussi comme des contes de vieille ce qu'on dit, que certains enfans ont pleuré avant leur naissance, & avant la rupture de leurs tuniques. Il soûtient que pour se convaincre que les *fœtus* ne respirent pas, il ne faut que comparer les poumons de ceux qui sont morts, avant que de naître ou en naissant, avec les poumons de ceux qui ont vêcu quelques heures; car on trouve les premiers plombez & si chargez de sérositez, qu'ils tombent au fond de l'eau comme une pierre, au lieu que les autres sont d'une couleur plus vive & si legers, qu'ils remontent promptement du fond de l'eau. C'est par là qu'on pourroit découvrir la méchanceté de ces Débauchées, qui étouffent leur enfant au passage, & qui disent afin d'éviter la corde qu'il est venu mort au monde.

Ce qui détermine le fœtus à naitre.

Ceux qui croient que le défaut d'aliment détermine le *fœtus* a naître, comme l'on dit ordinairement *que la faim fait sortir le loup du bois*, ne raisonnent pas au goût de l'Auteur; car il les réfute de toute sa force. Il ne fait pas un meilleur quartier à ceux qui disent, que comme les fruits mûrs se détachent eux-mêmes de l'arbre, & tombent ensuite par leur propre poids, ainsi le *fœtus* étant venu à son terme, se dégage de ses ligamens. M. Drelincourt a été autrefois de cet avis, mais l'ayant examiné de plus près, il l'a quitté comme peu solide. Il ne veut point non plus que les eaux qui environnent l'enfant, le déterminent par leur odeur à sortir de cette demeure, ni que l'*uterus* le chasse ne pouvant plus soûtenir un tel fardeau. Il réfute ces sentimens par de bonnes preuves, & après cela il nous expose & nous confirme le sien, qui est que le *Meconium* qui s'est accumulé dans les intestins du *fœtus*, de telle sorte qu'ils n'en peuvent recevoir sans violence de nouvelles particules, excite des tranchées & des accès de colique, qui font faire plusieurs efforts à l'enfant. Ces efforts rompent les tuniques, les eaux s'écoulent par cette breche, l'*uterus* joint de plus près le corps de l'enfant, & lui augmente ses douleurs, & cela d'autant plûtôt qu'en se comprimant il lui choque davantage les genoux, les pieds & les coudes, ce qui cause des irritations à cette partie qui ne nuisent pas à l'affaire. Si l'enfant pleure en naissant, c'est que sa colique dure encore.

Voilà une idée générale de ce dernier Livre de M. Drelincourt. Elle n'en représente le mérite que très-imparfaitement. C'est un Ouvrage si serré, que tout ce que je n'en raporte pas est autant de perdu pour le Lecteur; il faut donc aller à la source si on entend bien le Latin; je dis, si on l'entend bien, car sans cela on ne peut voir qu'à demi ce qui se doit voir, dans cette lecture. Je suis sûr qu'il y aura bien des gens qui après avoir lû cet Extrait, seront bien marris de n'avoir pas mieux étudié dans leur enfance, & il y aura tel qui ne pouvant pas satisfaire sa curiosité par la lecture de l'Original, se souviendra que ses Maitres lui avoient prédit qu'un jour il se repentiroit de sa paresse, à peu près comme Charles V. s'écria, *Adrien me l'avoit bien dit*, lors qu'il fut harangué en Latin à Genes, sans pouvoir entendre ce qu'on lui disoit.

Il ne sera pas inutile d'avertir le Lecteur, que M. Drelincourt fait une Table Alphabetique très-commode & très-instructive, à son Traité des Membranes du fœtus. *S'il vouloit prendre la peine de mettre en François son Systême, ou de l'y faire mettre par quelqu'un de ses amis, il obligeroit bien du monde.*

ARTICLE. VII.

Suplément aux Nouvelles du mois passé, * *1. touchant le S. Suaire, 2. Touchant les Livres que l'on s'étonne qui ne soient pas défendus en France. 3. Touchant la Vie de Sixte V. traduite par M. le Pelletier, &c.*

Histoire du S. Suaire de Compiegne.

I. IL eût été fort à propos, quand nous parlâmes † du Livre de Monsieur Reiskius, de faire mention de *l'Histoire du S. Suaire de Compiegne*, publiée à Paris chez *Jean Bapt. Coignard.* 1685. *in* 12. par Dom Langellé, Benedictin de la Congregation de S. Maur. Mais ce qui ne se fit pas alors se pourra faire aujourd'hui commodément, & sans craindre de trop allonger un article. Disons donc qu'outre les saints Suaires dont nous parlâmes, on dit qu'il y en a un à Compiegne par la liberalité de l'Empereur Charles le Chauve. On prouve cette donation par plusieurs beaux titres, & sur tout par le témoignage de plus de 14. Historiens. Or comme la principale difficulté dans ces matieres, est de trouver un expédient qui confonde la raillerie des Hérétiques (car pour les autres ils se payent eux-mêmes de raison, & n'y regardent pas de si près) le P. Langelle s'attache très-particulierement à lever les embarras, qui semblent naître de ce qu'il y a plusieurs Villes

* Art. V.

† Ibid.

Villes qui se vantent de la possession de ce Tresor. Pour cet effet il suppose qu'on emploïa plusieurs linges à la sepulture de Jesus-Christ, & il fonde sa supposition non seulement sur la coûtume, mais aussi sur le témoignage de S. Jean, qui dit au pluriel *linteamina posita*, & sur celui de S. Augustin & de quelques autres Peres. Mais sans tant de façons ne seroit-il pas peut-être plus juste de dire, selon ses principes, qu'un même corps pouvant être en plusieurs lieux à la fois, Dieu a voulu marquer sa bonté à certaines Villes, en produisant pour l'amour d'elles ce miracle sur le S. Suaire? Quoi qu'il en soit, l'Auteur voulant travailler pour toutes sortes d'esprits, ne se contente pas de fournir leur compte aux ames dévotes, il veut aussi que les savantes & les curieuses ayent le leur; & dans cette vûë il propose plusieurs belles observations, & plusieurs recherches Historiques, touchant la maniere dont les Anciens ensevelissoient leurs morts; après quoi il retourne aux ames dévotes, & leur rapporte plusieurs monumens de la vénération des Rois de France, & de quelques Princes étrangers, pour la Relique de Compiegne, & enfin il leur donne un Abregé de l'Histoire des saints Suaires de Turin & de Bezançon.

Des Livres que l'on s'étonne qui ne soient pas defendus en France.

II. Si nous ajoûtons quelques chose à ce que nous remarquâmes en passant, qu'on souffre en France l'impression de plusieurs Livres que l'on devroit condamner, afin de tenir une conduite uniforme, ce n'est pas que nous prétendions cotter tous les Livres de cette nature (cela nous meneroit trop loin) c'est qu'on nous a communiqué un Mémoire, qui nous semble digne de tenir ici sa place; un Mémoire, dis-je, qui nous apprend que le Sieur *Jean Patrocle Parisot*, Conseiller du Roi en ses Conseils, & Maître des Comptes, débite dans sa maison à Paris *ruë Simon le Franc*, un Ouvrage où il y a des impietez, & qu'il a fait imprimer l'an 1681. sous le titre de *La Foi devoilée par la Raison*. On aime à connoitre ce qui est d'un tour d'esprit extraordinaire, & il est même utile de méditer sur les bizarreries de l'ame. Ainsi je ne pense pas qu'on trouve mauvais, que j'instruise mon Lecteur de ce qu'on m'a fait savoir de ce Livre-là.

Placet d'un stile singulier présenté au Clergé de France.

L'Auteur est tellement persuadé qu'il a dit des choses de la derniere importance, & qui feroient un très-grand bien à la Religion Chretienne, si on les enseignoit par tout, que voyant qu'on ne quittoit point les principes ordinaires, pour prendre ceux qu'il a proposez dans son Livre, il s'est adressé depuis peu au Clergé de France, pour lui en demander raison. Sa Requête est imprimée, nous l'avons luë. Il supplie Messieurs les Prélats *d'avoir pour recommandé en Justice son bon droit, contre les ignorans soi-disans savans*, & il expose *pour établir ses Chretiennes intentions*, qu'aïant montré les premiers principes de la Nature, afin de pouvoir comprendre le mystere de la Trinité par la Raison, *les Docteurs ont de la peine à les entendre, & traitent cette doctrine de nouveauté, au grand scandale de son antiquité, puis qu'elle est le principe de la creation du Monde*; Que ce manque d'intelligence est cause, qu'ils ne peuvent concevoir les paroles de Jesus-Christ, qui enseignent les Mysteres par des paraboles physiques; Qu'ainsi il ne faut pas s'étonner s'ils ne peuvent comprendre la Sainte Ecriture par la Raison, *car pour l'entendre dans toute son étenduë, il faut l'expliquer par la Physique & par la Morale*; Que *faute de connoître les premiers principes de la Nature, cela a produit la source de toutes les ignorances, qui ont commencé par la Philosophie de Platon, & d'Aristote son Disciple*; Que ceux qui ont introduit cette ignorante Philosophie dans la Théologie, pour raisonner, ont fait un paradoxe de chercher la lumiere avec les ténebres, en voulant prouver le vrai par le faux; Qu'il a montré dans le chapitre 17. la différence des principes comparatifs, d'avec ceux qui sont démonstratifs; Que ceux qui sont comparatifs se prennent dans les divers êtres de la Nature qui ne prouvent rien, mais que les démonstratifs se prennent uniquement dans la Nature, & ne changent point & prouvent tout; 1. la connoissance de la Nature, ensuite celle de la Religion, qui nous menent l'une & l'autre à la connoissance de Dieu, *où nous trouvons par un ordre de science, que les principes en sont les Ressorts, & pareils, tant en Trinité qu'Unité, mais non pas en Essence*; Que la perfection de la Religion se doit faire aussi bien par la Raison que par la Foi, & qu'il faut sérieusement penser aux menaces du Fils de Dieu, *pour nous corriger, & nous instruire, puis que le S. Esprit n'a pû encore dissiper les préventions des Chretiens, que la Foi ne peut être éclaircie par la Raison*; Qu'il ne faut pas s'étonner si les Docteurs ne peuvent entendre les paraboles de l'Ecriture, puisqu'ils n'ont aucune teinture des principes de la Nature, *qui est cette belle Philosophie laquelle donne connoissance de Dieu, de la Nature & de la Religion, au lieu de cette fausse Philosophie que l'on enseigne dans les Ecoles, qui gâte l'esprit des Etudians*; Que c'est pour cela qu'il supplie très-humblement & très-Chretiennement Messieurs les Prélats, d'avertir le Roi de tous ces desordres, afin qu'il ordonne aux Docteurs d'étudier les premiers principes de la Nature, pour enseigner les véritez de la Religion Chretienne par la Raison; Qu'afin de parvenir à ce dessein, il promet aux Docteurs un Inventaire des choses qui leur manquent pour être savans, en attendant la permission de faire imprimer un second Livre, qui est la suite du premier; Qu'il ne refuse pas les bons conseils de leurs Illustrissimes & Révérendissimes personnes, afin que tout le monde contribuë à la gloire de Dieu, & que le Roi devienne le plus grand qui ait jamais été, étant le premier qui le fera connoître par la Raison; Qu'il fera voir que notre Seigneur a prédit ce Prince, pour être *celui qui croira, fera les choses que je fais, & encore de plus grandes*, puisque le Roi étant fils aîné de l'Eglise par sa Foi, *il augmentera son titre par la Raison, laquelle fera plus de progrès dans ces enseignemens, que la Foi n'en aura fait, puis qu'elle sera entenduë de tout le monde*.

Voilà l'Abregé de son *Placet*. Il fournit ensuite l'Inventaire des véritez principales, qu'il croit qui *manquent aux Philosophes & aux Docteurs pour être savans*. Il contient 16. Articles, dont il suffira de mettre ici quelques-uns.

Inventaire des véritez qui manquent aux Philosophes & aux Docteurs pour être savans.

1. *Item, Il faut qu'ils apprennent*, dit-il, *les vrais principes de la Nature, afin de pouvoir comprendre le parallele qui est entre Dieu & la Nature, en égard à la difference qu'il y a de la Créature au Créateur.*

2. *Item, Ils doivent savoir que pour connoître un premier principe créé, il faut qu'il soit semblable à son Auteur tant en Trinité qu'en Unité, autrement un principe est faux.*

3. *Item*,

3. *Item, Il faut qu'ils sachent que les principes d'Aristote sont faux, parce qu'ils ne ressemblent point à leur Auteur ; par conséquent l'on n'enseigne que des erreurs dans les Ecoles.*

4. *Item, Il faut qu'ils aprennent que les principes de Descartes sont faux, par la raison que l'on vient de dire, & aussi parce qu'il prend une action pour principe.*

7. *Item, Ils doivent savoir que la Nature a été créée de Dieu en deux temps, premierement par production* ad extra, *& après par* art.

8. *Item, Il faut qu'ils sachent que dans la premiere production les principes invisibles, qui sont le Sel, Mercure & Soufre, sont premiers principes & subsistent d'eux-mêmes, à cause qu'ils sortent immédiatement de Dieu* ad extra, *par conséquent sont immortels.*

9. *Item, Il faut qu'ils apprennent dans la seconde production par* art, *que le corps visible qui est la Nature n'est pas premier principe, puis qu'il a besoin d'un autre principe pour subsister, à cause qu'il n'est que de l'art de Dieu, ce qui le rend mortel.*

16. *Item, Il faut qu'ils sachent que la Foi n'est qu'un passage de la Religion, mais que la Raison en est la fin & la perfection.*

Remarques sur les Auteurs possedes de la fureur de lire leurs Ouvrages.

Le succès de ce *Placet* n'a point répondu aux esperances de l'Auteur, car il lui est venu un ordre d'enhaut, qui l'a obligé de se défaire d'une belle Charge. Le Mémoire que nous avons reçu porte, que cet Auteur n'a rien negligé pour perfectionner son Livre, & qu'il s'est servi pour cela d'un expédient, dont on ne s'avise gueres parmi les Auteurs, car on dit qu'ayant fait marché avec un Théologien, un Médecin, & un Chymiste, de leur donner à chacun un écu par heure, pour les obliger à écouter la lecture de son Livre, & à lui en donner leurs avis, il a très-souvent & pendant un fort long-temps, payé cette taxe aux trois Auditeurs. L'un d'eux s'appelloit * Frelin; c'est l'Auteur du Livre de *l'égalité des Sexes*, imprimé à Paris l'an 1673. Rare sans doute & mêmes très-rare méthode, car parmi ce grand nombre de gens & sur tout de Poëtes, qui assassinent de la lecture de leurs productions tous ceux qu'ils rencontrent, il n'y en a pas un qui au lieu de récompenser ceux qui l'ont ouï, n'en prétende des éloges. Autrefois même, où la recitation d'un Ouvrage étoit une maniere de se faire imprimer, & où l'on briguoit le plus grand nombre d'Auditeurs qu'il étoit possible, il n'en coûtoit point d'argent à celui qui lisoit ses Pieces. Je n'ai point encore vû le Livre de *la Foi devoilée*, mais voici quelques-unes des propositions qu'on en a extraites.

Extraits de la Foi dévoilée.

1. *Que ceux qui établissent la Religion par la force se trompent, faisant autant d'ennemis que de vaincus, la conscience ne connoissant aucun Souverain au temporel.*

2. *Que les Bibliotheques sont les meres des erreurs, & les abîmes de la vérité.*

3. *Que ceux qui épousent les premieres opinions qu'ils lisent, ou qu'ils entendent, se font une doctrine d'hypotheque.*

4. *Qu'il en est de la multitude des Livres comme des contracts & obligations, qui se font entre les particuliers, qui font de la diversité dans un Royaume sans l'enrichir.*

5. *Qu'une grande lecture n'est qu'une hydropisie de mérite.*

6. *Que plus non est savant, & plus on est déguisé.*

7. *Que l'homme est bâti de passions & crêpi de raison.*

8. *Que la Religion est une prévention qui sert de teinture à l'ame, qui s'entretient par l'usage du pays, & par l'exemple de ses parens.*

9. *Que ce n'est pas lever les bornes de la Foi, que d'étendre les limites de notre croyance.*

10. *Que la Nature est l'interprete des secrets de Dieu.*

11. *Que ceux qui nient les principes, sont comme ceux qui n'ont point fait élection de domicile, puis que les principes sont les habitations de l'esprit.*

12. *Que le chaos est la grossesse du monde, & la création l'accouchement.*

13. *Que la Foi consiste à croire en Dieu, & la Raison à le connoitre.*

14. *Que les petits Esprits se gouvernent par miracles, & les grand. par la Raison.*

15. *Que ce qui se rend à la Raison se soustrait à la Foi.*

On connoîtra par ce petit échantillon, qu'il y a quelque chose d'assez extraordinaire dans cet esprit, car il pense quelquefois, & il s'exprime d'une maniere qui marque non seulement beaucoup de bon sens, mais aussi de la délicatesse. Ses trois principes invisibles & immortels, qui font subsister les corps visibles, me font souvenir du principe *hylarchique* de M. More, dont j'ai fait mention dans les Nouvelles du dernier mois Art. IV. mais sa 7. proposition me fait songer à la pensée d'un Auteur moderne, qui a dit presque dans le même sens, qu'on pourroit définir l'ame de l'homme, † *un amas de préjugez & de passions qui fait tirer des conséquences.*

Vie de Sixte V. & guerre de Chypre.

III. Pour ce qui regarde la vie de Sixte V. nous n'avons qu'un fort petit supplément, qui est que le Public ne sera pas toûjours frustré des morceaux, qui en ont été retranchez dans la traduction Françoise; car M. Leti qui fait réimprimer actuellement cette vie en François & en Italien, y a rajusté non seulement ce qui manque à l'édition de Paris, mais aussi des additions considérables, tirées des Mémoires qu'un Chanoine de Rome, fils du Sous-Secretaire du Cardinal de Montalte Neveu de Sixte, lui a fait avoir. Voilà tout notre supplément ; si nous avions à le grossir, ce seroit principalement pour dire, que M. le Pelletier n'est point blâmable de n'avoir pas publié tout ce qu'il a trouvé dans l'Original; lors qu'on veut être Auteur dans un pais, il faut se conformer aux loix de la Librairie qui y regnent. L'Histoire de la guerre de Chypre qu'il vient de traduire, fait déja beaucoup de bruit dans ces Provinces, & ce n'est pas sans sujet, puisque la beauté de l'Original se trouve dignement soûtenuë par celle de la Version. Les deux choses que l'on cherche dans une Histoire, paroissent ici avec pompe; les évenemens y ont beaucoup de grandeur, & les intrigues du Cabinet beaucoup de finesse; mais on les débrouille avec une extrême capacité, & sur tout quand il s'agit des vûës intéressées du Roi Philippe II. qui n'entra dans la Ligue contre la Porte (à ce qu'on prétend) que pour se frayer le chemin à la conquête de l'Italie, en laissant ruïner les Venitiens. Voilà comment tout se fait enfin; le Temps est un ter-

Combien il est difficile de tromper la posterité.

* Ce n'est point son véritable nom. Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Marinella. Rem. B

† *Suite de la Crit. génér. de M. Maimb. Lett. 22. No. 8.*

terrible maître pour découvrir toutes choses, & pour faire voir principalement d'un côté la sotise d'un million d'Auteurs, qui louent sans garder aucune mesure ce qui dans le fond ne mérite que du blâme; & de l'autre, l'inutilité des précautions que l'on prend pour tromper la posterité. Que ne firent point les plus méchans Empereurs de la vieille Rome, pour étouffer la connoissance de leurs crimes? Combien de Livres firent-ils brûler? Combien de gens firent-ils mourir dans cette vûë? L'esclavage où ils réduisirent le Peuple Romain fut si grand, qu'on n'osoit pas même se plaindre: si on eût pû oublier ses maux, aussi bien qu'il étoit possible de n'en point parler, on en eût perdu le souvenir. C'est Tacite * qui le dit, *Dedimus profecto grande patientiæ documentum, & sicut vetus ætas vidit quid ultimum in libertate esset, ita nos quid in servitute, adempto per inquisitiones & loquendi audiendique commercio: memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus, si tam in nostrâ potestate esset oblivisci quàm tacere.* Cependant qu'y ont-ils gagné? En savons-nous moins leurs veritez? Et Tacite lui-même, qui avoit passé par cette dure servitude, n'a-t-il pas été le Trompette de leurs desordres? Il étoit bien fondé après cela à se moquer † de leurs précautions; *quo magis socordiam eorum irridere libet, qui præsenti potentiâ credunt exstingui posse etiam sequentis ævi memoriam.* On fait bien de se prévaloir du temps présent, & de se faire louer tout son saoul pendant qu'il dure, car il en vient un autre où la revision des Pieces efface la plûpart de ces flateries. Il est vrai qu'elle efface aussi quelquefois les sanglans outrages qu'on a reçus. La nouvelle Histoire de France de M. de Cordemoi en est une preuve, puis qu'il y fait l'Apologie de la Reine Brunehaut, & qu'il montre que les impudicitez de Charlemagne sont des visions. Il montre que les quatre femmes & les 5. concubines qu'on attribuë à ce Prince, ont été à lui légitimement les unes après les autres, par un mariage ou plus ou moins solemnel, & il dit que sans examiner les raisons pour lesquelles les Médecins peuvent dire, qu'il y a des hommes qui abregent la vie de leurs femmes, on ne manque point d'exemples de gens mariez des 15. 18. & 20. fois. Ceci servira si l'on veut de supplément au 3. article de nos dernieres Nouvelles. Il ne faut pour cela que se prévaloir des découvertes de M. de Cordemoi, afin d'ajouter un nouveau fleuron aux Couronnes de Charlemagne, en disant qu'il s'est rendu incomparablement plus illustre par ses nôces souvent reitérées, que par toutes ses conquêtes. Quand nos Libraires sauront que M. de Cordemoi éclaircit beaucoup de faits, qui étoient demeurez confus jusqu'à présent; qu'il en découvre quelques-uns que l'on ignoroit encore, & qu'il en réfute d'autres que l'on tenoit pour certains, ils auront, je m'assûre, autant de soin de se fournir de son Histoire, que de la grande de M. de Mezerai. Il y en a une nouvelle édition faite à Paris en trois voll. *in fol.* & augmentée d'un savant & ample Traité sur l'origine des François, & de la Vie de Henri IV. depuis la Paix de Vervins jusques à sa mort.

Histoire de France par Mrs. de Cordemoi & de Mezerai.

ARTICLE VIII.

L'Académie des Sciences a perdu depuis quelque temps un de ses Membres, par la mort de M. du Clos. C'étoit un Médecin âgé de 87. ans, qui logeoit dans la maison où est la Bibliotheque du Roi. Il ne s'étoit pas fort attaché à voir des malades, & il avoit mieux aimé donner son temps à l'étude, aux experiences Chymiques, & à la recherche de la Pierre Philosophale. C'est ce qui donna lieu à M. Clement, qui loge dans la même maison comme préposé à la garde de la Bibliotheque de Sa Majesté sous M. Thevenot, de faire faire à ce bon vieillard la Déclaration suivante.

Copie d'un Ecrit dressé par M. Clement, contenant la Déclaration que M. du Clos a faite peu avant sa mort, touchant la *Pierre Philosophale.*

Déclaration faite au lit de la mort contre la Pierre Philosophale.

LE 20. *Août* 1685. *M. du Clos, Médecin, étant au lit malade, mais sain d'esprit & de jugement, je m'approchai de lui pour lui demander s'il n'avoit rien à dire touchant ses Ecrits: il me dit que si on m'en parloit, il me prioit de rendre témoignage, qu'il n'avoit point d'Ouvrage entier qu'un Traité des Sels & des Mixtes, qu'il avoit mis entre les mains de M. de la Chapelle; qu'il avoit eu dessein depuis long-tems de donner ce Traité au Public; que M. Colbert & une bonne partie de l'Académie l'avoit approuvé, mais que M. du Hamel s'y étant toûjours opposé, à cause de quelques opinions qu'il ne pouvoit passer, il n'avoit pû obtenir la permission de le faire imprimer, ce qui l'avoit obligé d'en donner une partie à Elzevier qui étoit pour lors à Paris, & qui le fit imprimer à Amsterdam. A l'égard des autres Ecrits, il me declara qu'il les avoit brûlez depuis cinq ou six mois. Je lui fis connoître le tort qu'il avoit de priver ses amis des connoissances qu'on auroit pû tirer de tant de belles observations, mais il me dit que ce n'étoit que des fragmens informes & sans aucune suite; que voyant qu'il n'étoit pas en état de les digerer, ni de les mettre en ordre, & personne ne pouvant le faire après lui dans le même esprit, il avoit mieux aimé les mettre au feu; Que d'ailleurs M. Friquet, son Neveu, qui est Peintre & Professeur en Anatomie dans l'Académie Royale de Peinture, travaillant dans son Art avec assez de succès, il avoit apprehendé que trouvant après sa mort ces Ecrits, dont la plûpart étoient des observations & des experiences sur la transmutation des métaux, cela ne lui donnât occasion de s'engager dans des recherches, qui l'auroient detourné de sa profession, & qui lui auroient fait perdre son temps & son bien inutilement.*

Je pris occasion là-dessus de lui représenter, qu'il seroit sans doute avantageux pour le Public, & même pour le service du Roi, qu'un homme aussi habile que lui, & qui avoit employé la plus belle partie de sa vie à la recherche des causes naturelles, particulierement en ce qui regarde la transmutation des métaux, & en ce qui s'appelle le grand œuvre, *fit connoître ce qu'il pensoit de l'utilité, ou de l'inutilité de cette recherche, & que l'aveu qu'il en feroit dans l'état où il étoit, seroit d'un grand poids pour retenir ceux qui s'engageoient trop facilement dans cette malheureuse passion de souflerie; il me répondit avec une présence & une force*

* *In vitâ Agricolæ.*

† *Annal. l. 4.*

force d'esprit admirable, qu'il étoit prêt de témoigner que toutes les recherches qu'il avoit faites, n'avoient servi qu'à le confirmer dans la pensée où il étoit, qu'il n'y avoit rien de plus vain ni de plus inutile, que l'esperance dont on se flattoit de pouvoir parvenir à la transmutation des métaux; que pour cela il faloit en refoudre les esprits pour leur faire changer de nature, ce qui n'étoit pas possible.

Il me dit ensuite, je ne saurois vous rien dire de mieux là-dessus, que ce que répondit Bernardus Penotus à Portu Stæ. Mariæ *dans le même état où je suis. Ce bon homme étoit âgé de près de cent ans, & avoit passé presque toute sa vie à la recherche de la Pierre Philosophale, dont il a même laissé quelques Ecrits. Etant au lit de la mort, ses Disciples & ses Amis s'assemblerent à l'entour de lui, pour lui faire la même question, mais il ne leur fit autre réponse, sinon,* Mes Amis, si vous avez un puissant ennemi à qui vous vouliez beaucoup de mal, souhaittez-lui cette passion, c'est le plus grand mal que vous puissiez lui souhaiter.

Je demandai à M. du Clos, s'il ne voudroit pas bien, pour la satisfaction de ses Amis, que j'écrivisse sous lui ce qu'il voudroit me dire là-dessus; il me dit qu'il n'étoit pas pour lors en état, & que s'il se sentoit l'esprit assez libre, il le feroit volontiers. Mais ses forces ont toûjours diminué depuis, sans que j'aye pû trouver le temps de tirer de lui cette deposition en forme. Et comme il m'a toûjours distingué parmi ceux qu'il honoroit de son amitié & de sa confiance, pendant plus de quinze ans que nous avons vécu dans une même maison, j'ai crû devoir rendre à sa memoire ce témoignage public, en faisant connoître ce que j'ai entendu de ses sentimens, à peu près dans les termes qu'il me les a expliquez. L'estime & la réputation qu'il s'étoit acquises parmi les honnêtes gens qui le connoissoient, feront peut-être qu'on ne sera pas fâché de voir ce qu'il pensoit d'une chose, pour laquelle il a employé tant d'experiences & tant de belles connoissances, sans autre succès que celui d'en avoir reconnu la vanité, en un temps où rien ne l'obligeoit à dissimuler ses véritables sentimens.

ARTICLE IX.

Manuductio ad Philosophiæ Aristoteleæ, Epicureæ & Cartesianæ parallelismum, in qua triplicis hujus Philosophiæ, alteriusque cujusvis tum veteris tam novæ conditio, partes, ordo partium, origo, progressus, complementum, sectæ methodus, ac usus afferuntur, conveniensque ex his notio Philosophiæ exprimitur. Auctore Petro de Villemandy, *V. D. M. ac publico Philosophiæ in Salmuriensi Academiâ Professore.* C'est-à-dire, *Introduction au parallele de la Philosophie d'Aristote, d'Epicure & de Descartes.* Amstelædami prostat apud Henricos Wetstenium & Desbordes. in 4.

Précis de cet Ouvrage.

IL y a déja quelques années que M. de Villemandy a fait imprimer ce petit Ouvrage, pour servir d'introduction au parallele de la Philosophie ancienne & moderne, qu'il a composé dans la vûë de les concilier ensemble autant qu'il se peut, mais le malheur des temps l'a obligé d'en suspendre la publication. Présentement qu'il est hors de France, & qu'il n'a plus de raisons qui l'empêchent de lui donner un cours libre, il le lui donne. Il se dispose aussi à le donner, devant qu'il soit peu, à son parallele dont il a déja fait imprimer une partie. Son but dans cette Introduction, est de donner une idée générale de la Philosophie, de son étenduë, de son usage, & sur tout de la maniere qu'il la faut traiter. Pour cet effet, il en expose d'abord bien soigneusement la fin, l'objet, & les principes; aprés cela comme il a consideré que peu de gens se sont mis en peine d'en établir l'existence, en prouvant qu'on peut connoître les choses avec une évidente certitude, il entreprend de montrer cela, & le fait avec beaucoup d'adresse & de force. Il passe ensuite aux parties de cette Science, dont il fait une distribution fort judicieuse, de là il remonte jusques à l'origine des choses, pour y trouver la naissance de la Philosophie; & parcourant ses divers progrés, selon la suite des temps, il nous en fait connoître les sectes, le but de chacune, ses fondemens, ses principaux dogmes, ses fondateurs & ses partisans. Il observe en tout cela une grande brieveté, & n'oublie pas à représenter l'état où la Philosophie se trouve aujourd'hui. Il conclut que sans s'attacher à aucune secte en particulier, il faut prendre de toutes ce quelles ont de meilleur, ajuster ensemble toutes ces pieces sur de bons principes, & rapporter le tout aux usages de cette vie & de celle qui est à venir. Or comme on a toûjours disputé, & qu'on le fait encore autant que jamais, de l'usage que la Philosophie peut avoir dans les Sciences, & sur tout dans la Théologie, l'Auteur s'étend fort là-dessus, donnant un plan général de toutes les Sciences & de tous les Arts, selon la maniere dont on les doit traiter. C'est là qu'il montre jusqu'où la Philosophie doit rendre ses services à chacune. Il le fait voir plus exactement à l'égard de la Théologie.

Eloge de l'Auteur.

Il fait paroître par tout de l'érudition, du jugement, de la netteté, de l'élegance, & sur tout de la dexterité à concilier les differens sentimens, & à bannir les questions peu nécessaires. Il n'en faloit pas moins attendre d'une personne qui a étudié long-temps la Philosophie, qui l'a publiquement enseignée sans prévention dans une Académie fameuse 14. ou 15. ans, & qui même pour mieux juger des différentes méthodes des Péripateticiens, des Gassendistes, & des Cartésiens, les a toutes professées, avant que de s'arrêter à la sienne

Il nous promet dans peu la 1. partie de son parallele, où apparemment il ne sera pas moins exact que dans son Introduction. Il a dessein de renfermer tout son Ouvrage dans 2. Volumes in 4. ce qui ne suffisant pas pour épuiser toutes les matieres, il reprendra de temps en temps les plus difficiles & les plus importantes, dans des Traitez particuliers, afin que ce qui n'aura pas été assez étendu dans le corps même de l'Ouvrage, ait à part une étendue convenable.

ARTICLE X.

Avis aux RR. PP. Jesuites sur leur Procession de Luxembourg du 20. Mai 1686. A Cologne chez Pierre Marteau. 1685. in 12.

Motifs de l'Auteur.

IL n'y a presque point lieu de douter que ce petit Ouvrage ne vienne d'un Janseniste, qui aura voulu faire trois choses en même tems; railler les Jesuites; prévenir les reproches de ceux de la Religion; & instruire le peuple de ce qu'il faut éviter dans les Pompes Religieuses. On pouvoit craindre deux attaques de la part des Ecrivains Protestans; l'une

l'une, qu'ils ne renouvellassent leurs vieilles plaintes du culte excessif des Créatures; l'autre, qu'ils n'attribuassent à toute l'Eglise Romaine ce culte excessif, par la raison qu'il se fait à la vûë du Ciel & de la Terre, sans que personne s'en formalise. Or ce seroit leur ôter cette seconde accusation, que de se plaindre hautement soi-même des abus de quelques particuliers. C'est apparemment un des motifs qui ont fait prendre la plume à l'Auteur de ce petit Livre; & il est certain que s'il parloit au nom de quelque Corps considérable, & avec l'approbation du Clergé, il desarmeroit les Protestans d'une partie de leurs objections. Voici comme il parle: *On est obligé de rendre un témoignage public de l'aversion, que tous les Catholiques doivent avoir, de ces manieres Théatrales d'honorer la Mere de Dieu, si indignes de la gravité de la Religion Chretienne, & qui ne peuvent que donner sujet aux ennemis de l'Eglise, de decrier la dévotion que les Fideles ont à la S. Vierge, & de la faire passer pour un culte superstitieux & profane.* Il faudroit être bien mal-habile, pour prétendre que c'est un Huguenot déguisé qui a écrit cette Critique de la procession de Luxembourg; un Huguenot se garde bien d'écrire de cet air-là; il s'ôteroit à lui-même & il ôteroit à son parti l'avantage considérable de pouvoir dire, *qu'il ne s'est trouvé personne dans la communion Romaine, qui ait censuré la dévotion de ces Jesuites nouveaux François.* Il est bon de se souvenir que cette procession a été faite, lorsque *l'image miraculeuse de notre Dame de Consolation, Patronne du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, fut reportée de la Capitale de la Province en sa Chapelle.* Apparemment on l'avoit portée dans la Capitale durant les troubles, pour la mettre en lieu de sûreté.

L'Auteur ayant fait des remarques particulieres sur ce qu'on a imprimé cette procession, entre dans le fond même de la chose, & y considere la Religion & la Politique.

Le sacré & le profane mêlez ensemble dans cette procession.

A l'égard de la Religion, il trouve étrange 1. que l'on ait vû dans cette céremonie *d'une part l'Image de la S. Vierge portée en triomphe, & même le S. Sacrement; & de l'autre toute sorte de Divinitez profanes; le Dieu Mars, Vulcain, Cerès, Pomone, &c. sous le nom même de Dieu & de Divinitez.* 2. Que l'on ait fait *deux Nymphes de la Religion & de la Vérité, pour les joindre à la Gloire & à la Renommée.* 3. Que toutes les autres Nymphes dont on s'est servi, pour représenter les biens que N. Dame de Consolation répand sur toute la Province, ne servent qu'à signifier des biens temporels, la joye, la force, l'abondance, la santé, la paix, les beaux arts, de sorte qu'il semble que les Villes du Luxembourg n'ayent pas choisi cette Patronne, pour obtenir par son moyen la pieté, la penitence & les autres vertus Chretiennes, mais pour obtenir les biens de ce monde à la Judaïque. 4. Que l'on représente la S. Vierge ayant besoin que le Dieu Mars commande à ses Bombardiers de ne la plus insulter. 5. Qu'à bien considérer la chose, le nom de Dieu & de Jésus-Christ ne soient point du tout dans l'Imprimé de la procession, & qu'on n'ait appliqué au S. Sacrement aucune parole, qui pût attacher l'attention du peuple à ce grand objet. On rapporte sur cela, que M. l'Archevêque de Malines avoit défendu, *non seulement de mêler des choses profanes aux choses saintes dans les processions, mais même d'y porter les Images des Saints, quand on y porte le S. Sacrement, parce que l'experience a fait connoître que c'est un sujet de tentation à la plus grande part du peuple, qui s'occupe bien davantage à regarder ces Images si ornées & si bien parées, qu'à rentrer dans soi-même pour adorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie.* Voilà les principales remarques sur le 1. point.

La S. Vierge traitée comme les Dieux du Paganisme.

A l'égard de la Politique, l'Auteur s'étonne que ces Messieurs ayent quitté si absolument le cœur Espagnol, qu'ils avoient tant signalé l'année passée; car pour témoigner avec quelle ardeur ils souhaitoient que la Ville ne vint point au pouvoir du Roi de France, ils recoururent d'une façon singuliere à la Patronne de la Province, & assûrerent les habitans de Luxembourg, que pourvû que l'on mît entre les mains de Notre Dame une clef d'or, elle fermeroit l'entrée de la Ville aux François. On suivit leur avis, & la Ville ne laissa pas d'être subjuguée. Cela n'est pas fort étrange, mais de venir dire au bout d'un an, que la S. Vierge ne souffrira plus que la Province soit insultée, le Dieu Mars ayant donné ordre à ses Bombardiers de se tenir pour jamais dans le silence, c'est (dit-on ici) nous donner la même idée de la Mere du Fils de Dieu, que les Payens donnoient de leurs Dieux, dont les uns prenoient parti pour les Troyens, & les autres contre les Troyens; & c'est en particulier nous la dépeindre comme la Junon de Virgile, qui après avoir traversé les desseins d'Enée autant qu'elle avoit pû, le prit sous sa protection:

- - - - Quin aspera Juno
Quæ mare nunc terrasque metu cœlumque fatigat,
Consilia in melius referet, mecumque fovebit
Romanos rerum Dominos, gentemque togatam.

Ce n'est pas ainsi que l'on se doit figurer la S. Vierge; *elle n'est ni Françoise, ni Espagnole. Elle est Patronne de tous ceux qui l'invoquent comme ils doivent, de quelque païs qu'ils soient,* & ainsi c'est sans raison qu'on prétend, qu'encore qu'elle n'ait pas sauvé la Province de l'invasion des François, elle s'opposera toûjours à l'invasion des Espagnols. L'Auteur ajoûte que le silence qu'on a gardé à l'égard des Princes de la Maison de Bourgogne, & de la Maison d'Autriche, qui ont possedé Luxembourg avec une grande pieté pour la Vierge, passera même auprès des meilleurs François pour une affectation odieuse, & pour une flaterie habituelle *envers les plus forts*; sur quoi il rapporte une petite avanture, qui se passa dans le Collége d'Arras il y a 5. ou 6. ans.

Des Tableaux de ce que Louis XIV. a fait en l'honneur de la S. Vierge.

Une des choses sur lesquelles il s'arrête autant, sont les Tableaux de ce que le Roi Louis XIV. a fait, pour l'honneur & le service de la S. Vierge. Le 2. de ces Tableaux représente la prise de plusieurs Villes de Hollande; le 3. est pour l'exil de Mrs. de Port Royal; le 4. pour la bombarderie d'Alger; le 5 pour *la défaite de l'Hérésie ennemie de la Mere de Dieu*; le 6. pour la *fin de la guerre contraire aux honneurs de notre Dame de Consolation*, & le 7. pour la treve de vingt ans. On fait sur tous ces tableaux quelque réflexion. On dit sur le 2. qu'il ne paroit point par aucun Acte public, que la guerre de Hollande ait été entreprise pour cause de Religion, & que si c'eût été le motif, il vaudroit mieux dire que le Roi avoit eu en vûë l'adoration du S. Sacrement, & le rétablissement en général de la Religion Catholique, que de ne parler que du culte de la Vierge, à moins qu'on ne veuille *donner lieu aux Hérétiques de croire,*

qu'on

qu'on met toute la Religion dans ce culte. Ce qu'on dit sur le 3. Tableau se peut deviner ; ainsi je passe au 4. On remarque premierement que les Turcs sont si peu ennemis de la S. Vierge, qu'ils font des offrandes en plusieurs de ses Chapelles ; en second lieu, que si le Roi avoit fait bombarder Alger, pour punir les Mahometans de ce qu'ils sont ennemis de Jésus & de Marie, il auroit falu qu'il eût mis pour condition du Traité de paix, *qu'à l'avenir ils porteroient plus d'honneur à la Vierge* ; or c'est ce dont on ne voit pas un mot, ni dans la Harangue de leur Député, ni dans les articles publics de leur accord. Et il n'y a point d'apparence que cela se trouve dans les articles secrets, (car pourquoi auroit-on fait un mystere d'une chose si religieuse ?) ni que la liturgie ou la confession de Foi des Algeriens ait souffert aucun changement, depuis les expéditions de M. du Quéne. Sur le 5. Tableau on se contente de dire, qu'il est malhonnête d'imputer aux Prétendus Reformez d'être ennemis de la Mere du Fils de Dieu, & qu'il est faux que le Roi les ait regardez sur ce pied-là, lors qu'il a fait tant de choses pour les ramener à l'Eglise. On dit sur le 6. qu'il contient une manifeste contradiction, puis qu'il est indubitable que la guerre à laquelle le Roi a mis fin, étoit celle qu'il avoit portée lui-même dans le Pays Espagnol ; d'où il s'ensuit évidemment, que si elle étoit *contraire aux honneurs de Notre Dame de Consolation*, le Roi avoit fait une *guerre contraire aux honneurs de Notre Dame de Consolation* ; & ainsi un tel Tableau ne peut l'honorer d'un côté, sans lui faire tort de l'autre. On dit sur le 7. qu'il n'est pas plus judicieux que le précédent, puis qu'il n'y a point d'homme sage qui s'imagine que le Roi ait eu pour but, en procurant la derniere Tréve, de procurer un plus grand nombre de pélerinages à Notre Dame de Consolation.

Je passe sous silence quelques traits bien plus malins parsemez dans ce livret, & je n'aurois pas même touché ceux qu'on vient de voir, si je n'avois crû que cela obligeroit quelque Jesuite subtil en raisonnemens, & de beaucoup d'érudition, à faire une bonne & savante Apologie. Si elle se fait, je m'engage dès à présent à la bien lire, pour en donner un Extrait le plus sincere & le plus fort que je pourrai. *

D'une fille qui avoit avalé des épingles.

M*R. Buissiere ayant écrit à M. Silvestre, Médecin de Paris, les 2. observations qu'on a vûes dans l'article 6. des Nouvelles du mois passé, y a joint, outre de solides raisonnemens sur la premiere, cette autre observation.* Il est mort depuis peu à Copenhague une Demoiselle de 18. à 20. ans, pour avoir avalé des épingles qu'elle tenoit dans sa bouche, quand elle s'habilloit. Quelques jours après les avoir avalées, elle sentit de grandes douleurs dans le ventre ; c'étoit à cause que les épingles lui perçoient les muscles & les boyaux, car elles sortirent en partie par differens endroits du ventre, en partie par les selles. Les douleurs dégenererent en dyssenterie suivie de trenchées, syncopes, & convulsions frequentes. Elle a vécu trois semaines dans ce pitoiable état, devenuë d'une maigreur † effroiable. ‡

Portrait curieux & adresse d'un aveugle.

On écrit de Paris que le Sieur . . . a fait un grand & beau portrait de sa Majesté sur du marbre, selon l'artifice dont le P. Kircher a parlé dans son ‖ Mundus subterraneus. *Quelque beau que puisse être ce portrait, il ne mérite pas tant d'admiration que ce qu'on lit dans Aldrovand. Il dit qu'un certain Jean Gonibasius de Volterre, bon Sculpteur, étant devenu aveugle à l'âge de 20. ans, s'avisa après un repos de dix années d'essaier ce qu'il pourroit faire dans son métier. Il toucha fort exactement une statue de marbre, qui représentoit Cosme I. Grand Duc de Toscane, & en fit après cela une d'argille qui ressembloit si bien à Cosme, que tout le monde en fut étonné. Le Grand Duc Ferdinand envoya ce Sculpteur à Rome, où il fit une statuë d'argille qui ressembloit parfaitement à Urbain VIII. Cela paroit encore plus surprenant que l'action de cet Organiste aveugle, qui jouoit aux cartes, comme nous l'avons rapporté ci-dessus* §. *Le P. Zahn de l'Ordre de Premontré rapporte ce que nous venons de dire de ce Sculpteur, & y joint d'autres exemples d'aveugles qui ont fait cent choses très-difficiles. Il cite, entre autres, le Précepteur des enfans du fameux Chevalier Digby. Son Livre est rempli d'une infinité de bonnes observations sur la vûe, & a pour titre,* Oculus artificialis Teledioptricus. *Il a été imprimé cette année à Wirtsbourg,* in fol.

Le portrait en marbre me fait souvenir qu'un jeune homme de Nuremberg, fils d'un célebre Teinturier & Marchand, nommé Keisel, *passant par Lyon, y a montré depuis quelques mois un chef-d'œuvre de Teinture de sa façon ; c'est un drap teint d'un côté en écarlate, & de l'autre en violet. Cela est apparemment plus difficile que la maniere d'apréter un cochon bouilli d'un côté & rôti de l'autre, de laquelle Athenée fait mention au Livre 9.*

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques. **

Harmonia Evangelica Apostolorum Pauli & Jacobi in doctrinâ de justificatione, cum enodatione præcipuarum difficultatum super hoc fundamentali articulo, vindicatione doctrinæ orthodoxæ & confutatione errorum, ab antiquis & modernis propriæ justitiæ præconibus assertorum ; adversus Socinianos, Pontificios, Arminianos, Curcellæum, Morum, Bullum, Scherlockum, & alios novaturientes instituta, unà cum inquisitione in constitutionem controversiæ inter nos & Romanenses à D. le Blanc exhibitam ; in secundam justificationem cum Pontificiam tum Baxterianam à modernis Conditionalistis *propugnatam, & in alia istius commatis Neotericorum* I.

* Voyez des réflexions sur cet Ouvrage, dans le mois de Mai 1686. No. II. du Catalogue.

† Voyez quelque chose de semblable à cela, dans le mois de Janvier 1686. Art. V.

‡ Il y avoit en cet endroit dans la premiere Edition ; *Nous insererons dans les Nouvelles du mois prochain,* * *l'extrait de la* Neurologie *de M. Vieussens, que le même M. Silvestre a pris la peine de faire fort exactement.* * Art. III.

‖ *Journ. des Sav. du 26. Juill. 1666. & 16. Sept. 1685.*

§ Nouvelles de Juin de cette année, vers la fin de l'Art. V.

** Il y avoit dans la premiere Edition, l'Art. suivant.

Réponse au Livre intitulé, Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, *par le Prieur de Bolleville. Outre les Reponses aux Theologiens de Hollande, on trouvera dans cet Ouvrage des preuves & de nouveaux éclaircissemens, pour servir de Supplément à cette Histoire Critique.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1685. in 4.

Nous parlerons de ce Livre dans les Nouvelles de * *Novembre, comme aussi du 2. Volume de l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, traduite de l'Anglois de M. Burnet, par M. de Rosemond,* † imprimée à Londres 1685. in 4. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang. * Art. VIII. † Art. VI.

ricorum placita. Studio & operâ Alexandri Pitcarnii, *Scoto-Britanni V. D. M.* C'est-à-dire, *Accord de S. Paul & de S. Jacques sur la matiere de la justification, &c.* Rotterodami Typis Viduæ Henrici Goddæi. 1685. in 8.

Si les Réformés sont éloignés des Catholiques sur la matiere de la justification.

CE titre embrasse si bien le détail de tout l'Ouvrage, qu'il ne nous reste que peu de choses à y ajoûter. Nous dirons seulement que l'Auteur qui est un Ministre Ecossois, & qui a autrefois enseigné la Philosophie en son pays, a été obligé de chercher hors de sa patrie, le repos que la Secte dominante ne lui permettoit pas de trouver chez lui. Quant à son Ouvrage, nous nous contentons de dire qu'il marque un homme qui a étudié beaucoup, & qui est extrêmement jaloux de la pureté des dogmes, que les premiers Réformateurs ont établis contre l'Eglise Romaine, car il ne sauroit souffrir quelques Théologiens Protestans, qui se sont si bien raprochez de la même Eglise, qu'à peine passeroient-ils pour orthodoxes en Sorbonne sur les matieres de la Grace, c'est-à-dire, qu'ils ont donné dans le Molinisme le plus outré. Il ne faut pas mettre dans ce rang-là tous ceux qui ont dit, que sur l'article de la justification il y avoit du mal entendu entre les Réformez & les Catholiques. En effet ce M. le Blanc que l'Auteur attaque avec un grand zele, étoit un des piliers de la Religion Réformée en France, & tout-à-fait éloigné de la Communion de Rome; cependant il n'a point crû que ces deux Eglises fussent aussi éloignées qu'on le pense l'une de l'autre, sur la matiere de la justification. Qui voudra voir les principales questions qui s'agitent sur cette matiere, fera bien de lire ce Livre-ci. Il fera bien aussi de lire & de méditer le Commentaire de M. Wittichius sur l'Epitre aux Romains, dont nous parlâmes dans les dernieres Nouvelles * d'Août. Il a merveilleusement développé les raisonnemens de S. Paul; nous en parlerions fort au long, si cette sorte d'Ouvrages pouvoit souffrir le détail, mais on ne peut gueres en parler qu'en gros dans des Ecrits comme le nôtre.

II. *Histoire de l'Ethiopie Orientale, composée en Portugais, par le R. Pere* Jean dos Santos, *Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & traduite en François par le R. P. D. Gaetan Charpy, Mâconnois, Clerc Regulier Theatin.* A Paris chez André Cramoisy, ruë de la Harpe. 1684. in 12.

Perfidie des Portugais dans l'Ethiopie Orientale

L'Auteur de cette Relation nous conte qu'il se mit en qualité de Missionnaire, sur la flote que Dom Emanuel, Roi de Portugal, donna à Pierre de Naya, pour découvrir de nouvelles Terres l'an 1586. Que cette flotte étant partie de Lisbonne le 13. du mois d'Avril pour le Bresil, essuia de rudes tempêtes qui furent cause qu'elle ne put doubler le Cap de bonne Esperance que le 2. de Juillet. Voilà des mysteres de Chronologie & de Géographie que peu de gens comprendront; & il faut que le Traducteur ait une grande idée de l'habileté du monde, puis qu'il ne les explique point. La premiere action que firent ces Portugais fut de s'emparer de Sofala, par une supercherie d'autant plus criminelle, qu'ils tromperent un Roi More qui les avoit reçûs fort civilement. On dit que les Chretiens des premiers siecles cachoient leurs principaux dogmes aux Payens, mais je croi que présentement ce qu'il faut sur tout cacher aux Infideles, c'est l'Histoire du Christianisme; car il y a bien de l'apparence que si ces bons Indiens, & Japonnois, savoient comment les Chretiens se sont traitez les uns les autres pendant mille ans, & comment ils ont traité les Sauvages de l'Amerique, ils ne laisseroient pas mettre le pied dans leur païs à pas un Chretien. Mais par bonheur ce sont des gens qui ne savent point notre Histoire; ils sont comme ce Cocher dont Voiture a dit:

Le trop hardi Meneur ne favoit pas
De Phaeton le triste & piteux cas,
Il ne lisoit Métamorphose aucune.

Moeurs & coutumes des Cafres.

On verra des choses singulieres dans cette Relation de l'Ethiopie Orientale, comme, que le Roi de Quiteve se peut marier avec ses filles & avec ses sœurs; que les Caffres croient l'immortalité de l'ame tant des hommes que des bêtes, & un enfer particulier pour celles-ci; qu'encore qu'ils croient un Dieu, ils ne veulent ni l'adorer, ni le prier; que le jour des noces le fiancé se fait porter par un autre homme au logis de sa Maitresse, sans qu'il soit permis au porteur de s'arrêter en chemin; car si les forces lui manquent la cérémonie est remise, & ne s'accomplit que lors qu'on trouve quelqu'un assez fort pour faire tout le trajet sans se reposer; que plusieurs hommes nourrissent de leur lait un enfant aussi bien que le feroit une femme; qu'il y a des oiseaux de proye en ce païs-là, dont les ailes sont si larges, qu'elles obscurcissent l'air quand ils les deploient, & qui ont d'ailleurs tant de force, qu'on leur a vû enlever bien haut un singe qui pesoit 15. livres, & que l'on avoit attaché à un tronc d'arbre avec une chaine de fer; enfin qu'il croit sur le bord de la riviere de Sofala une herbe de telle vertu, que les Mores qui s'en sont frottez ne craignent rien de la morsure de crocodiles, parce que si un crocodile les mordoit alors, les dents lui deviendroient molles comme de la cire. Les Cafres connoissent si cette herbe est bonne, lors qu'en la mettant sur leur tête ils sentent qu'elle leur amolit les dents. L'Auteur nous cite Marc Paul qui parle de certains oiseaux de l'Ile de S. Laurent, qui enlevent un élephant avec une vitesse incroyable.

III. *Etat des Réformez en France, où l'on fait voir que les Edits de pacification sont irrevocables, que néanmoins on les renverse entierement, & que par là on ôte aux Réformez tous les moyens de subsister.* A la Haye chez Barent Beeck. 1685. 3. vol. in 12.

IL y a plus d'un an que ce Livre a paru en Allemagne, & plus de 3. mois qu'on l'a réimprimé ici. Nous en aurions plûtôt parlé, si l'Imprimeur n'avoit crû en donner promptement une continuation. Mais il faut que celui qui la lui avoit promise lui ait manqué de parole, puis qu'on n'en parle plus. Peut-être qu'il a suspendu cette continuation, jusques à ce que l'on vit quelle seroit la derniere destinée des Huguenots; & cela seroit fort bien pensé pour n'en faire pas à deux fois. Or puis qu'il n'est plus question d'at-

* No. VIII. du Catalogue.

d'attendre la suite de cet Ouvrage, parlons en peu de mots de ce qu'il contient.

Précis de cet Ouvrage.

Il est divisé en 3. parties. Dans la 1. après bien des plaintes contre les Ecrivains, qui ont fait revivre tout fraichement & d'une maniere empoisonnée le souvenir des anciens troubles, on fait plusieurs remarques sur la qualité des Edits de pacification, pour en conclure qu'ils doivent être perpétuels. On confirme cette conclusion par d'autres remarques, sur la qualité des dogmes & de la discipline des Protestans. On examine en particulier la disposition de l'Edit de Nantes, & on en compare les articles avec les nouveaux Arrêts, pour faire voir que ce sont toutes infractions de cet Edit. Il est facile de juger qu'on rapporte quantité de faits, & qu'on entre souvent dans le détail des affaires qui ont été suscitées aux Eglises.

On continue le même détail dans le 2. tome. Ce sont toûjours des comparaisons des anciens Edits avec les nouveaux, toûjours des reflexions sur les Arrêts obtenus par le Clergé, sur les procedures, & sur les principes des Intendans & des Parlemens. On y voit aussi la discussion particuliere des procès, qui ont été cause de la démolition des Temples de Bergerac, de Montpellier & de Montauban &c. & c'est là qu'on trouve des choses qui ont paru incroiables aux Etrangers, parce qu'il leur sembloit que les François ont trop d'esprit pour faire des injustices aussi grossieres, que le sont les chicaneries dont cet Auteur les accuse, & voilà le desavantage que les Accusateurs ont quelquefois. On n'ajoûte point de foi à ce qu'ils disent, lors qu'il choque la vrai-semblance. On suppose que des gens qui se sont mis une fois en train de suivre les voyes de la justice, n'en sortent pas contre le *decorum*, & sans garder quelques mesures envers le Public.

Le 3. tome contient une Apologie du projet que firent quelques Ministres, au mois de Mai 1683. pour continuer leurs fonctions. On nous apprend quel est ce projet, & quelles en furent les suites. On rapporte toutes entieres plusieurs Requêtes, plusieurs Lettres, & autres Actes, avec une Relation des procedures Militaires & Judiciaires, qui se firent dans le Languedoc. On peut dire en général de tout cet Ouvrage, qu'il est écrit avec beaucoup de jugement & de netteté, & sans trop de bile, & qu'il contient un détail curieux des faits, qui doivent entrer dans l'Histoire de la destruction des Protestans de France.

IV. *Dialogue de la Sagesse éternelle avec son Disciple, composé par le P. Henri Suso de l'Ordre des FF. Prêcheurs, & traduit par M. de Vienne, Prêtre, Chanoine de la Sainte Chapelle Royale du Vivier en Brie.* A Paris chez André Cramoisi. 1684. in 12.

L'Auteur de ce Livre est Allemand, & vivoit du temps de Catherine de Sienne. Ce qu'il dit est fort bon pour un Dévot à la Catholique, & au reste l'on voit ici que l'Auteur de la Recherche de la Vérité n'est pas le seul qui fasse parler notre Seigneur Jésus-Christ.

V. *Friderici Spanhemii Fil. Profess. in Acad. Lugd. Batav. Primarii Vindiciarum Biblicarum, sive examinis locorum Controversorum Novi Testamenti liber tertius, cum indicibus necessariis.* Lugd. Batav. apud Joh. Verbessel. 1685. in 4.

Il y a 22. ans que M. le Professeur Spanheim publia dans le Palatinat les deux parties précedentes de cet Ouvrage. Cette troisieme partie n'eût point paru seule, si depuis qu'elle fut achevée d'imprimer, un autre travail n'eût contraint l'Auteur d'en interrompre la suite. Il a dessein de la reprendre, & de publier outre cela des Commentaires sur quelques endroits choisis de l'Epitre aux Romains, & de l'Epitre aux Hebreux, & le reste de ses Traitez Théologiques, avec des Discours Moraux sur diverses Histoires du Vieux Testament. Si pendant qu'il s'occupera à toutes ces choses, quelques-uns de ses freres rentrent en lice avec lui, il proteste qu'il se gardera bien d'emploier à leur répondre, un temps qui est dû au secours de leur commune mere desolée. Les matieres qu'il examine dans ce Volume, roulent sur 15. Passages de l'Evangile selon S. Matthieu. Les fameuses paroles *Tu es Pierre*, &c. n'ont pas été oubliées. L'Auteur approfondit extrêmement la Controverse qu'on veut y fonder, de la Primauté du Pape & de la puissance des clefs. Les autres matieres regardent, ou la distinction des préceptes & des conseils, ou la Divinité de notre Seigneur, ou le péché Originel, ou les Anges, ou quelque autre chose importante, & paroissent ici avec les éclaircissemens d'une profonde érudition. Nous en dirions davantage, s'il nous restoit plus de papier pour les Nouvelles de ce mois.

Idée de cet Ouvrage.

VI. *Histoire du Concile de Trente de Fra-Paolo Sarpi, Théologien du Sénat de Venise. Traduite par M. Amelot de la Houssaie, ci-devant Secretaire de l'Ambassade de France à Venise. Avec des remarques historiques, politiques & morales. Seconde édition revûe & augmentée.* A Amsterdam dans l'Imprimerie de G. P. & J. Blaeu. 1685. in 4.

Contrarieté des sentimens des Catholiques sur Fra-Paolo.

Il faudroit être d'un autre monde, pour ignorer ce qui se dit en bien & en mal de cet Ouvrage du P. Paul. Les Catholiques ne s'accordent sur cela, ni en Italie, ni en France, car pendant qu'à la Cour de Rome on traite d'Hérétique *Fra-Paolo*, (*Eretico notorio*, disoit M. le Nonce Varese) les Venitiens se déclarent hautement pour lui. Il s'est passé en France quelque chose qu'on ne sauroit jamais démêler, car cette nouvelle version y ayant paru s'y débita avec un succès extrême, & tous les zélez défenseurs des dernieres décisions du Clergé la firent valoir de leur mieux. Cependant on présenta jusqu'à trois Mémoires, pour la faire supprimer. Les Moines ne furent pas les seuls qui murmurerent, & qui se remuerent. Un Bachelier de la Maison & Société de Sorbonne s'emporta un jour étrangement contre M. Amelot, & dit que tous ceux qui lisoient sa traduction étoient excommuniez *ipso facto*. C'est ce qu'on apprend par une déclaration, que l'Auteur a inserée de sa *Catholicité* dans cette seconde édition. Le débit de la premiere a si bien instruit le Public de l'importance de ce travail, de l'utilité des notes, & de la beauté de la Préface, où l'on voit régner un esprit qui a de l'élevation

tion

tion & de la force, qu'il seroit superflu d'en rien dire. Il vaut mieux que pour contribuer davantage à l'instruction des gens de Lettres, nous fassions savoir à ce savant Traducteur, qu'on prétend qu'il n'a pas toûjours bien traduit son Historien. On nous a écrit sur cela une Lettre qui mérite d'avoir ici quelque place. M. Amelot de la Houssaie est trop honnête homme, pour trouver mauvais qu'on examine s'il rend bien le sens de *Fra-Paolo*, & pour ne se rendre pas à la verité, en cas qu'on la lui fasse voir. Si on se trompe en l'accusant, il ne refusera pas au Public & à sa propre réputation, les lumieres nécessaires. Ainsi tout bien compté, il ne peut venir que du bien de la publication de ce qu'on va lire.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles le 17. d'Octobre 1685.

Critique de la version de Fra-Paolo par M. Amelot.

J*E viens de recevoir de votre pays une 2. édition de la traduction Françoise de l'Histoire de* Fra-Paolo, *& l'ayant conferée avec la 1. édition, j'y ai trouvé les mêmes fautes, qui sont en si grand nombre, que je m'étonne qu'on ose donner au Public sous le nom du P. Paul un tel Ouvrage. C'est ce qui m'a obligé de faire revoir cette Version, qu'on a corrigée en une infinité d'endroits où le Traducteur a manqué, faute d'entendre la matiere; & afin que vous ne croyiez pas qu'on lui impose, en que ces fautes ne soient pas de conséquence, je vous en ferai remarquer quelques-unes d'où vous pourrez juger des autres. Je me suis arrêté pour cela sans aucun choix aux premiers decrets du Concile, où le* Fra-Paolo *François s'explique ainsi pag. 138. de la 1. édition & 140. de la 2.* sur le second article on convint de faire, à l'exemple du Concile de Laodicée sous Innocent I. & du troisieme de Carthage sous Gelase, un Catalogue des Livres Canoniques. *On avoit ignoré jusqu'à présent que le Concile de Laodicée eût été tenu sous Innocent I. & le 3. de Carthage sous le Pape Gelase. En effet il n'y a personne qui ne sache, que le Catalogue des Livres sacrez a été arrêté dans le Concile de Laodicée, de plus par Innocent I. par un Concile de Carthage, & enfin par le Pape Gelase. Il n'y a rien d'obscur dans l'Italien de* Fra-Paolo *où on lit,* fù da tutti allegato il Concilio Laodiceno, Innocentio Primo Pontefice, il terzo Concilio Cartaginense, & Gelasio Papa. *On voit que le Traducteur ne nous donne que deux Canons, au lieu de quatre.*

De plus à la p. 141. de la 1. édition, qui est la 142. de la 2. l'on fait dire à Fra-Paolo, que la doctrine de l'Eglise Romaine, la mere & la maîtresse de toutes les autres, étoit fondée presque toute sur des passages de l'Ecriture. *C'est une raison que plusieurs Théologiens aporterent, pour montrer qu'on devoit tenir pour divine & authentique l'ancienne Version Latine. Mais cette raison ne prouve rien du tout de la maniere qu'elle est énoncée dans le François, au lieu que dans l'Italien on voit en quoi consiste le raisonnement de ces Théologiens, qui disent que la doctrine de l'Eglise Romaine avoit été appuyée, pour la plus grande partie, par les Papes & par les Théologiens Scholastiques, sur quelque passage de l'Ecriture;* Fondata in gran parte da' Pontefici Romani & da' Theologi Scholastici, sopra qualche passo della scrittura. *Mais le Traducteur qui ajuste sa version selon son idée, a omis les noms des Papes & des Scholastiques qu'on avoit mis à dessein, parce qu'ils n'ont pû citer d'autre Bible que la Latine.*

En 3. lieu à la page 142. de la 1. édition & 143. de la 2. on lit, en parlant des differentes éditions de la Bible, la principale de ces Versions est celle des LXX, d'où sont émanées diverses Traductions Latines, ainsi qu'il s'en est fait aussi plusieurs du N. Testament Grec, l'une desquelles appellée l'Italique est la meilleure de toutes, & comme telle se lit dans l'Eglise, au sentiment de S. Augustin. *Il n'y a personne qui ne juge en lisant ces mots, que cette Traduction Italique ne regarde que le N. Testament, au lieu que la suite fait voir qu'il est parlé en cet endroit du Vieux & du Nouveau Testament. S'il y avoit de l'obscurité dans l'Italien du P. Paul, il étoit facile de l'ôter, & le Traducteur prend souvent la liberté de changer les periodes de l'Italien, lors même qu'il ne le faut pas.*

En 4. lieu à la p. 147. de la 1. édition & 148. de la 2. on a traduit mal-à-propos les mots Italiens, Disciplina de costumi, *par le mot de* Discipline; *car il faloit traduire,* la doctrine qui regarde les mœurs, *parce qu'il s'agit en ce lieu-là de la tradition des dogmes & des mœurs, que l'Eglise prétend avoir toûjours conservez depuis Jésus-Christ & ses Apôtres, au lieu que ce qui regarde simplement la Discipline de l'Eglise, a changé selon les temps & les lieux. Cette faute se trouve plusieurs fois en ce même endroit. Il seroit inutile de remarquer les autres fautes, puis qu'en voilà 4. considérables en peu de pages, & tout le reste du Livre est de même.*

C'est pourquoi j'ai trouvé à propos, Monsieur, de vous donner avis qu'on travaille ici à une nouvelle traduction de Fra-Paolo, *afin que les François qui ne savent pas l'Italien, le puissent lire de la maniere qu'il est dans l'Original. La version de Diodati est si barbare, qu'on ne l'entend gueres mieux que l'Italien. On ajoûtera de plus à cette version des notes sur les faits Historiques & Théologiques. Comme Fra-Paolo est suspect à bien des gens, on prendra du Cardinal Palavicin les Actes qui peuvent servir à confirmer ce qu'il dit, & l'on ajoûtera aussi des supplémens à son Histoire, pris du même Palavicin; car bien que les expressions de ce Cardinal soient plûtôt d'un Rheteur que d'un Historien, & que selon le stile des Courtisans de Rome, il fasse souvent des réflexions politiques, cela ne nuit en rien aux faits Historiques qu'il appuye sur de bons Actes citez dans son Histoire. Ce sera le moïen d'avoir une bonne Histoire du Concile de Trente, en donnant le Fra-Paolo tout entier, & en même temps le Cardinal Palavicin, dans ce qui est nécessaire pour avoir une connoissance exacte de ce Concile. Je vous fais part, Monsieur, de ce projet, afin que vous le communiquiez au Public dans vos Nouvelles. Peut-être se trouvera-t-il de savans hommes, qui voudront bien prendre la peine de vous écrire sur ce sujet & de vous donner de nouveaux avis, afin de rendre cette Histoire plus exacte *.*

Remarques sur cette Critique.

L'Auteur de cette Lettre approuvera sans doute que j'aye supprimé quelques-unes de ses expressions, un peu trop fortes contre M. Amelot de la Houssaie. Cela ne faisoit rien au principal qui étoit de marquer en gros, que la version a beaucoup de fautes, d'en citer quatre, & d'expliquer le projet d'une nouvelle Version.

Je

* Voyez une Réponse de M. Amelot à cette Critique, dans le mois de Décembre de cette année, *Art.* VIII

Je n'ai rien caché de ce qui regarde ces trois articles. Je m'assûre aussi qu'on me permettra de hazarder cette conjecture, que ceux qui examineront bien les 4. fautes, trouveront les trois dernieres fort sujettes à contestation. Le Public doit être bien-aise du nouveau projet qui se forme pour une Histoire bien complete du Concile de Trente, mais cela ne doit pas ôter son prix à la Traduction qu'on vient de réimprimer à Amsterdam, puis qu'elle est remplie de belles notes qui ne seront point dans l'autre. On s'étonne que l'Histoire du Cardinal Palavicin n'ait pas été traduite en François, & que M. l'Abbé Godon, grand Doyen de l'Eglise Cathedrale de Toul, qui avoit promis de le faire, ne s'en soit pas acquitté.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Novembre 1685.

ARTICLE I.

Portrait des foiblesses humaines. A Amsterdam chez Henri Desbordes. 1685. in 12.

Inconvéniens & utilités de ces sortes d'Ouvrage.

IL y a bien des gens qui croient que pour donner une juste idée de l'homme, il faut le représenter toûjours ou foible, ou méchant, & supposer que ses plus grandes vertus ne sont que le triomphe d'une passion moins criminelle, sur une passion plus criminelle. Selon ce principe, on seroit toûjours bien fondé à nier qu'il se fasse quelque chose par un bon motif, & à prétendre que ceux qu'on appelle grands hommes & belles ames, ne different des autres que par l'adresse de bien cacher leurs défauts, ou par le choix de certains défauts. Cette maxime ne s'accorde pas avec l'esprit de la charité Chretienne, & n'est propre qu'à fomenter la médisance, & la corruption de la nature, & qu'à fournir une injuste consolation aux méchans, parce que sur ce pied-là les plus belles actions du monde seront mal interprétées; l'on s'imaginera qu'il est inutile de travailler à l'acquisition de la vertu, & l'on n'aura point de honte d'un desordre que l'on croira général. Mais quoi qu'il en soit, il est bon de faire sentir à l'homme sa foiblesse, & de la représenter par de grands exemples. On l'a fait dans tous les siecles & sur tout dans celui-ci, à l'égard de la passion amoureuse. Peut-être même qu'on s'y est trop étendu, & que de là est venuë cette molle & basse tendresse, dont on s'est tant piqué, & qui est apparemment sur son déclin; car puis qu'à la Cour on se fait aujourd'hui une honte & une infamie d'être amoureux, & que la vanité porte tout le monde dans les manieres des Courtisans, on peut croire que si les temps ne changent, l'Empire de l'amour va recevoir un terrible échec. La personne qui a fait ce Livre, s'est extraordinairement signalée à chanter les triomphes de l'amour; elle s'est fait un plaisir de nous montrer, que les plus grands hommes de Robe & d'Epée en ont été les esclaves; elle s'est ensuite déchainée contre les desordres de cette passion, pouvant dire peut-être, comme le Heros de Virgile,

De la passion de l'amour.

- - - - Quæque ipsa miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui.

Enfin elle nous a donné le portrait de la foiblesse de l'homme, à d'autres égards. Ce dernier Ouvrage n'est point inferieur aux autres que l'on a vûs d'elle, ni pour la vivacité du stile, ni pour la délicatesse des pensées, ni pour la fidélité des peintures. Elle n'en sera plus, car comme nous le remarquâmes * il y a un peu plus d'un an, elle est morte sous le nom de Madame de Chate, aiant porté auparavant celui de Madame de Ville-Dieu, & celui de Mademoiselle des Jardins.

De l'Imperatrice Livie.

Elle nous donne ici 4. exemples de l'infirmité humaine. Le premier a pour principal personnage l'Imperatrice Livie, & frappe d'autant plus agréablement les Lecteurs, que presque tous les incidens dont on le revêt, sont empruntez de l'Histoire. On voit ici cette malheureuse Livie *devorée par sa propre ambition*, & insensible à tous les honneurs & à tous les biens qui l'environnent; insensible, dis-je, à tout cela, parce qu'elle ne sauroit ne pas admirer intérieurement les grandes vertus d'une autre femme. Elle est si jalouse de la gloire d'Agrippine, qu'elle croit voir que tous les expédiens qu'elle emploïe pour diminuer cette gloire, ne servent qu'à lui donner un nouvel éclat. On la voit ouvrir son cœur déchiré à une Confidente flateuse, qui au lieu de la détourner du mal, lui suggere de nouveaux moïens de perdre Agrippine, en la mettant dans la délicate nécessité, ou d'irriter un Favori tout puissant, ou de consentir à un scandaleux divorce. Agrippine ne manqua pas de donner dans le parti que l'honneur lui proposoit; elle s'opposa autant qu'elle pût, par des

* Nouvelles d'Octobre 1684. No. VIII. du Catalogue.

des conseils remplis de sagesse, à l'envie qu'avoit une de ses proches parentes de se faire démarier; elle lui représenta, entre autres choses, *qu'il n'y a point de traitemens d'un mari qui ne soient plus supportables, pour une ame delicate sur la gloire, que le moindre discours contraire à la bonne réputation.* Ces Conseils contribuerent à sa disgrace, & cependant Livie ne trouva point de repos; elle trouva dans la faveur de Sejan de nouveaux sujets d'inquiétude; & après la ruine de ce Favori, elle ne manqua pas d'autres raisons de se chagriner. La foiblesse de l'homme lui est *une ennemie qui ne lui a pas si-tôt accordé quelque trève, ou quelque paix, qu'elle trouve mille nouveaux sujets de lui faire la guerre.* Agrippine, toute merveilleuse qu'on la représente, n'étoit pas délivrée de cet ennemi domestique. *Sa propre fermeté étoit son foible, & l'ambition de passer pour intrepide étoit pour elle une passion plus violente & plus dangereuse, que toutes celles de l'Imperatrice.*

Exemples des foiblesses des grands hommes, & en particulier de Paul Emile.

De peur que les *oisifs du siecle*, & ces faiseurs incommodes de remarques, dont nous avons parlé dans le 1. article du dernier mois, ne vinssent à dire que la foiblesse de quelques femmes *n'est pas une chose extraordinaire*, ni qui puisse remplir le titre du Livre, on ajoûte au premier exemple celui des plus grands hommes de la Grece. On nous fait voir Periclès qui épouse une Courtisanne publique, après avoir sû d'elle-même comment elle avoit vêcu. On nous fait voir Lycurgue, qui tout enfoncé qu'il étoit dans l'étude de la Philosophie dès sa premiere jeunesse, aime mieux renoncer à une couronne qu'à une fille qu'il aimoit. On ajoûte à tout cela pour 4. exemple celui de Paul Emile, grand homme parmi les Romains, qui après avoir répudié sa premiere femme pour quelque contrariété d'humeurs, (car au reste elle étoit chaste, riche, belle, féconde) en prit une autre qui avoit été repudiée par son mari, à cause qu'elle se gouvernoit mal. Paul Emile le savoit bien, & ce fut cela même qui l'obligea à la souhaiter pour sa femme, parce qu'il crut que par sa docilité, par sa souplesse, & en ne repliquant rien, elle tâcheroit de mériter l'indulgence qui lui étoit nécessaire pour sa conduite un peu trop libre; or c'étoient des qualitez que ce Romain trouvoit préferables à une chasteté fiere, qui etie bien haut pour le moindre mot qu'on lui dit, & qui veut toûjours avoir le dernier. L'évenement justifia qu'il choisissoit mal. En effet il perdit par la négligence de leur mere, les deux enfans qu'il avoit eus de cette seconde femme. Quand il voulut lui faire quelques reproches, il trouva qu'elle ne répondit pas un seul mot, mais aussi ce qu'il lui dit la toucha si peu, *qu'elle sortit le jour même de cette remontrance, & passa la nuit presque entiere à ses divertissements.* Paul Emile s'aperçut alors de sa faute avec une douleur qui le consuma. L'Auteur raconte toutes ces choses d'une maniere très-agréable, & y méle plusieurs particularitez historiques fort curieuses, & fidelement rapportées, à quelque petite erreur près. J'appelle ainsi l'année cinquieme qu'on nous cite d'une Olympiade, & le peu d'exactitude qu'on a en parlant de la généalogie des Scipions. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les remarques historiques sont mêlées avec des évenemens forgez à plaisir. Il faudroit que pour ne pas tromper le Lecteur, on fît connoître par quelque marque ce que l'on ajoûte à l'Histoire dans ces petits Romans. Celui-ci le demandoit plus que tous les autres, parce que ce seroit une illusion bien peu fine, que de prétendre qu'on fera connoitre le foible des hommes, en nous produisant des faits chimériques; un Lycurgue, par exemple, qui fait des choses dont les anciens Historiens ne font aucune mention.

ARTICLE II.

CElui qui a proposé la question arithmétique, que nous avons inserée dans les Nouvelles de Septembre, Art. II. a dessein de la résoudre lui-même, mais il veut qu'auparavant le Public en voïe une autre, qui n'est qu'une branche de celle-là. Voici en quels termes il la propose.

Continuation de la question Arithmétique sur le nombre 9.

Suite des proprietés du nombre 9.

JE suis certain que cette proprieté du nombre 9, sur laquelle j'ai proposé une question dans votre Journal, est de nature à devoir être démontrée mathématiquement: j'en vois même à peu près la démonstration, & je vous la dirois bien en langage humain, mais je ne l'ai pas encore réduite en langage & en forme Mathématique; quelque autre plus habile que moi le fera mieux; cela ne laisse pas d'avoir sa difficulté, parce qu'il faut considérer dans la nature des nombres des choses qu'on n'y a pas encore considérées, & qui n'ont pas même de noms établis.

La Démonstration que je conçois, & que je ne vous dirai point, m'a conduit à la connoissance d'une proprieté assez surprenante dans les nombres. C'est qu'il n'est point particulier à 9. que les nombres qui sont ses multiples reviennent à faire 9. ou un multiple de 9. moindre qu'eux, par l'addition des figures dont ils sont composez. Tout nombre multiple d'un nombre simple qui est au-dessous de 10. est tel, que par l'addition des figures qui le composent, on retrouve le nombre simple, ou un moindre multiple.

Voilà le Paradoxe, car on ne voit pas qu'en ajoûtant 2. & 1, 4. & 9. &c. figures qui composent 21. & 49. multiples de 7, on refasse 7, comme en ajoûtant les figures de 18, 27, &c. multiples de 9, on revient à faire 9.

Cependant & 9. & 7. & tous les autres nombres au-dessous de 10, sont compris sous une même regle générale, dont l'application ne saute aux yeux que dans les multiples de 9, & non dans ceux des autres nombres.

Cette regle est, car il faut decouvrir le mystere, qu'en partageant en deux le multiple d'un nombre quelconque au-dessous de 10, multipliant la premiere partie de ce nombre coupé, par la difference de 10 au nombre simple, & ajoûtant le produit à la seconde partie, on trouve ou le nombre simple, ou un multiple moindre.

Ainsi en coupant 21. multiple de 7. en deux parties, dont la premiere est 2, & la seconde 1, multipliant 2. par 3. difference de 10. à 7, & ajoûtant 6. produit de cette premiere partie multipliée à 1 qui est la seconde partie, on a 7. Dans 16, multiple de 8, multipliez 1 par 2 difference de 10 à 8, & ajoûtez le produit 2 à 6 seconde partie de 16, vous avez 8. Dans 12, 1 fois 4 difference de 10 à 6, ajoûté à 2 fait 6, qui est le simple de 12. Il est visible que ce qui fait que cette multiplication de la premiere figure ou partie, par la difference de 10 au nombre

bre

bre simple, n'est pas nécessaire dans les multiples de 9, c'est que la difference de 10 à 9 est 1, & que 1 ne peut multiplier aucun nombre. Il se fait donc dans les multiples de 9 une addition toute simple de la premiere figure, ou partie, à la seconde. 63 est également multiple de 7 & de 9. Si vous le regardez comme multiple de 9. vous n'avez qu'à ajoûter 6. & 3, ce qui est la même chose que si vous disiez 6 fois 1 difference de 10 à 9, est 6. & vous trouverez 9. Si vous le regardez comme multiple de 7, il faut dire, 6 fois 3, difference de 10 à 7, font 18; 18 & 3 font 21, multiple de 7 moindre que 63. Si les nombres sont composez de plus de deux figures, il y a deux choses à observer.

1. Il vous est permis de couper le nombre de telle maniere qu'il vous plaira. Cela est indifferent.

2. Dans ce nombre ainsi coupé vous employez deux sortes differentes d'addition.

Comme ces deux sortes d'addition n'ont pas été remarquées jusqu'ici, que je sache, il faut que je leur donne des noms. J'appellerai l'une selon la valeur des nombres, & l'autre selon la valeur de leur situation.

Quand j'ajoûte ces deux figures 1 & 7, en disant un & sept font huit, cette addition est selon la valeur des nombres.

Quand j'ajoûte ces mêmes figures, en disant 1 & 7 mis ensemble font 17. cette addition est selon la valeur de la situation.

Après avoir coupé en deux parties telles qu'il m'a plû le nombre proposé, je multiplie la premiere partie par la difference du simple à 10; j'ajoûte ensemble les figures qui composent ce produit selon la valeur de la situation, c'est-à-dire, que je les prens pour ce qu'elles expriment naturellement; je les ajoûte selon la valeur des nombres à la premiere figure de la seconde partie, & puis s'il y a encore d'autres figures dans cette seconde partie, je ne les ajoûte que selon la valeur de la situation, & je trouve par ces additions differentes, ou le simple en question, ou un moindre multiple. Par exemple, 651 est multiple de 7.

Je le coupe de sorte que je mets 6 dans la premiere partie, & 51 dans la seconde.

Je multiplie 6 par 3. c'est 18.

Faisant l'addition selon la valeur des nombres dans ce passage de la premiere partie à la seconde, 18 & 5 premiere figure de la seconde partie, font 23; 23 & 1 font 231, car l'addition se fait alors selon la valeur de la situation, & elle continueroit à se faire ainsi, s'il y avoit d'autres figures après 1; 231. est un multiple de 7 moindre que 651.

Et si vous voulez le voir par la même voye coupez 231. en mettant 2 d'un côté & 31 de l'autre, 2 fois 3 font 6, 6 & 3. font 9, 9 & 1 font 91. 91 est multiple de 7.

Car sur 91 même dites encore 9 fois 3 font 27, 27 & 1 font 28. multiple de 7.

Ainsi vous auriez de suite, en poussant jusqu'au bout par la même méthode 651. 231. 91. 28. 14. 7.

Si vous aviez coupé 651 en mettant 65 d'un côté & 1 de l'autre, vous auriez d'autres nombres à savoir, 651, 196. 63. 21. 7.

S'il étoit question de réduire ceci en pratique, j'avertirois que la maniere la plus aisée seroit de ne mettre dans la premiere partie du nombre que l'on couperoit, que sa premiere figure, parce que par là on éviteroit une grande multiplication: il est bien plus aisé de multiplier 6 par 3 que 65; mais ce n'est ici qu'une simple curiosité très-inutile. On peut voir tout d'un coup, par une soustraction que les enfans savent, si un nombre est multiple d'un autre.

Mais je demande aux Savans la Démonstration de la regle que j'ai apportée. Pourquoi faut-il couper le nombre en deux? pourquoi n'importe-t-il de quelle maniere on le coupe? pourquoi faut-il multiplier la premiere partie par la difference du simple à 10? pourquoi ne faut-il multiplier qu'elle? pourquoi en passant d'une partie à l'autre, faut-il faire l'addition d'une maniere particuliere? Qu'on ne s'effraye point de tout cela. Je croi qu'on en trouvera aisément le nœud, quand on aura attrappé une certaine combinaison de la nature véritable des nombres avec leur nature arbitraire, qui dépend de l'institution des chiffres Arabes. *

ARTICLE III.

Raimundi Vieussens Doct. Med. Monspeliensis Neurographia Universalis: hoc est, omnium humani corporis Nervorum, simul & Cerebri, Medullæque spinalis Descriptio Anatomica: eaque integra & accurata, variis iconibus fideliter & ad vivum delineatis æreque incisis illustrata: cum ipsorum actione & usu Physico discursu explicatis. Lugduni apud Joan. Certe. 1685. in folio. C'est-à-dire, *Description anatomique de tous les nerfs de l'homme, de son cerveau, & de la mouelle de l'épine, avec une explication physique de leur action & de leur usage.*

CE Livre n'est point encore dans ce païs, ainsi ce n'est point à nous que l'on en devra la connoissance; c'est à M. Sylvestre, homme du metier & fort intelligent dans ces matieres. Voici mot à mot l'Extrait qu'il nous a communiqué du Livre de M. Vieussens.

Comment l'Auteur s'est trouvé engagé à faire cet Ouvrage.

SI nous en croyons cet Auteur, une seule Observation Anatomique lui a fait entreprendre tout ce grand Ouvrage. Il avoit appris par plusieurs dissections, qu'il y avoit plus de ramifications de nerfs dans la peau, que dans les muscles & dans les autres parties, & cette considération lui fit d'abord naître la pensée de cultiver la Neurologie *de la peau, qui sembloit avoir été negligée jusqu'ici. Mais comme une chose entraine insensiblement à une autre, & que pour découvrir la distribution des nerfs* cutanées, *il faloit non seulement monter jusqu'à leurs troncs, mais aussi jusqu'à leur premiere origine, cela lui a donné lieu d'examiner à fonds le Cerveau, & les Nerfs. Il prétend y avoir trouvé des choses toutes nouvelles, & c'est ce qui l'a obligé de remanier cette matiere, & de mettre au devant de la description des nerfs qui se distribuent dans la peau, une Histoire exacte du cerveau, de la mouelle de l'Epine, & des autres nerfs de tout le corps. Quoi qu'il ait paru divers Traitez du Cerveau & des nerfs, & que les plus célebres Anatomistes de ce siecle se soient exercez sur ce sujet, il n'est pas incroyable que l'Auteur ait découvert encore quelque chose après eux. La Nature est un champ vaste & fertile, où l'on trouve toûjours à moissonner, sur tout dans le cerveau, selon la remarque de M. Malpighi.*

Cet

* Voyez la réponse à cet Ouvrage, Art. IV. du mois de Février de l'année suivante.

Cet Ouvrage est divisé en trois Livres: On trouve dans le premier une belle description du cerveau & de toutes ses parties, avec une explication de leurs fonctions & de leurs usages. Il seroit trop long d'entrer dans le détail de tout ce qu'on y peut remarquer de nouveau & de curieux; nous nous contenterons de rapporter ce qu'il y a de plus singulier.

De la Dure-mere & de la Pie-mere.

Après avoir dit quelque chose de la formation du cerveau, l'Auteur décrit ses enveloppes, savoir la Dure & la Pie-mere. A l'égard de la Dure-mere, il remarque qu'elle est composée de deux membranes, dont les fibres se croisent obliquement; qu'elle reçoit des nerfs principalement de la cinquieme paire; & que les arteres qui se distribuent dans sa substance, envoient de petits rameaux, qui s'ouvrent immediatement dans la cavité du Sinus longitudinal. Outre cela il trouve plus de sinus dans la Dure-mere, que l'on n'en compte ordinairement; car il fait voir qu'il y en a presque toûjours un dans la partie inferieure de la Faux, deux au dessous des Sinus lateraux, & quatre qu'il a découverts à la base du crane dans cette portion de la Dure-mere, qui entoure la selle de l'os Sphenoïde. Ainsi il compte qu'il y a toûjours huit sinus pour le moins dans la Dure-mere, quatre superieurs & quatre inferieurs; qu'il y en a le plus souvent neuf, lors que celui qui est dans la partie inferieure de la Faux s'y rencontre, & quelquefois onze, quand les deux Lateraux inferieurs s'y trouvent. Pour ce qui est de la Pie-mere, il soûtient contre Mr. Willis, qu'elle n'est point parsemée de glandes; & il croit que si cet Auteur y en a trouvé, elles y étoient contre Nature; ou bien qu'il a pris pour des glandes les extrémitez des vaisseaux, qui pouvoient être bouchées & dilatées. De là il passe aux usages de ces deux membranes, & il explique le mouvement de la Dure-mere, qu'il attribue en partie à ses arteres, en partie au cerveau, & en partie au sinus longitudinal, & aux deux sinus lateraux.

De l'étendue des vaisseaux du cerveau.

M. Vieussens nous donne ensuite une fort exacte distribution des arteres carotides & vertebrales, & à cette occasion il propose plusieurs questions, entre autres, celle-ci. Savoir si les vaisseaux qui se distribuent dans le cerveau se terminent à la substance corticale, ou s'ils se répandent jusques dans la moëlle. Sur cela il décide que les arteres & les veines se terminent à la substance corticale; mais on doute que ses raisons & ses experiences soient tout-à-fait convaincantes. On demeure d'accord avec lui, que la distribution des vaisseaux est infiniment plus sensible dans la substance cendrée, que dans la substance mouelleuse, & cela même est très-conforme aux regles de la Mechanique. Mais on ne sauroit comprendre, qu'il y ait une seule partie de notre corps qui ne soit arrosée de sang, & qui n'ait par conséquent des vaisseaux. D'ailleurs s'il est vrai, comme l'Auteur le remarque, que les nerfs aient des arteres & des veines, on a bien de la peine à croire que la mouelle en soit privée; la moëlle, dis-je, qui est le principe de tous les nerfs. Les autres questions regardent le mouvement du cerveau, les anastomoses, & les usages de ses vaisseaux, &c. On trouve dans cet endroit de fort bonnes choses, aussi bien que dans les Chapitres suivans, où il est parlé du Retz admirable, de l'entonnoir, & de la glande pituitaire, & où l'Auteur fait voir qu'il n'y a point de Retz admirable dans l'homme, & que les serositez qui tombent des ventricules du cerveau dans la glande pituitaire, se déchargent dans les nouveaux sinus qui sont à la baze du crane, & par leur moien dans les veines jugulaires. Cela n'est pas tout-à-fait nouveau, dira-t-on; il est vrai. Mais ce sont des faits de si grande consequence, & qui font encore aujourd'hui tant de bruit parmi les Anatomistes, qu'on ne sauroit trop les confirmer.

Après avoir ainsi parcouru tous les dehors du cerveau, l'Auteur examine la propre substance de ce viscere. Nous n'insisterons point sur ce qu'il nous dit des deux substances du cerveau, de ses sillons, & de ses ventricules, de ses lacis choroïdes, &c. en un mot sur ce qui est déja connu: mais il faut du moins parler de quelques particularitez, qui servent de fondement à une nouvelle explication des fonctions animales. Voici donc les principales observations que l'Auteur a faites sur le cerveau.

De sa substance interieure.

1. Il pretend que c'est le corps calleux qui doit être nommé la voûte des ventricules; au lieu que ce qu'on appelle communément fornix, n'est autre chose que l'appendice & les piliers de la voûte.

2. Il remarque que les parois des ventricules anterieurs sont formez par des fibres mouelleuses, qui sortant de la substance corticale vont composer la mouelle allongée, & que dans l'endroit où toutes ces fibres se ramassent pour s'unir avec la mouelle, elles font comme un corps spongieux, que l'Auteur appelle le centre ovale du cerveau, parce qu'il occupe tout le contour des ventricules, dont la figure est ovale.

3. Il fait voir qu'il y a deux sortes de rayes dans ces deux tubercules, que Willis a appellez corpora striata, & comme il prétend qu'il y a d'autres corps canelez dans le cerveau, il appelle ceux-ci, à cause de leur situation, corpora striata superna anteriora.

4. Il observe qu'entre ces premiers corps canelez & le contour exterieur des couches des nerfs optiques, il y a un intervalle qu'il appelle semicirculare centrum. Il croit que ce centre demi-circulaire est un corps moëlleux & spongieux, qui reçoit toutes les fibres du centre ovale, qui passent par les corps canelez superieurs anterieurs. Et comme ce centre demi-circulaire est double, un de chaque côté, l'Auteur nous dit qu'ils s'unissent & communiquent ensemble par le moien de quelques fibres mouelleuses, qui passent au dessous des racines de la voûte, & c'est ce qu'il appelle commissuram crassioris nervi æmulam.

5. Il trouve dans les couches des nerfs optiques, des rayes & des canelures, qui viennent des centres demi-circulaires. Ainsi à cause de leur figure interieure, & de leur situation, il appelle les couches, corpora striata superna postica.

6. On avoit déja observé que le cervelet coupé perpendiculairement au travers de ses processus vermiformes, fait voir un agréable mélange de la substance grise avec la blanche, qui représente assez bien les ramifications d'un arbre. Mais l'Auteur ajoûte que si après avoir coupé le cervelet de cette maniere, on le coupe encore par le milieu horizontalement, on trouve au milieu de chaque hemisphere du cervelet une portion de substance cendrée, qu'il appelle à cause de sa figure, Rhomboideam substantiam, ou bien Rhomboidea cerebelli corpora. Il remarque encore que dessous ces corps Rhomboides, toutes les fibres mouelleuses qui composent les hemisphéres du cervelet, se réunissent de chaque côté comme dans un centre, & forment un corps spongieux, qu'il nomme le centre mouelleux des hemisphéres du cervelet.

7. Tout ce que nous venons de rapporter se voit dans la partie superieure du cerveau. Voici encore

core d'autres parties, que l'Auteur trouve dans sa base & dans la mouelle alongée. Pour les découvrir il renverse le cerveau, & coupe légerement sa substance, & pour lors il y remarque plusieurs fibres mouelleuses disposées en forme de corps canelez, lesquels il appelle à cause de leur situation, corpora striata inferiora exteriora. Ces corps canelez inferieurs exterieurs sont encore divisez en anterieurs & posterieurs, par un paquet de fibres blanches qu'il nomme tractum medullarem transversum & nonnihil obliquum, & qui fait le même effet entre les corps canelez inferieurs exterieurs, que le centre demi-circulaire fait entre les superieurs: Outre qu'étant attaché à cette commissure qui unit les centres demi-circulaires, cela établit une communication entre les corps canelez d'enhaut & d'enbas.

8. Ces corps canelez inferieurs exterieurs ainsi vûs, M. Vieussens coupe la base du cerveau un peu plus profondément, & il y découvre d'autres corps canelez, qu'il appelle corpora striata inferna interiora.

9. Enfin sous ces corps canelez interieurs, si on coupe plus avant, on en trouve encore d'autres situez entre les superieurs & les inferieurs; ce qui fait que l'Auteur les appelle corpora striata media.

Réflexions sur ces corps canelez.

Je ne sai comment les Anatomistes * s'accommoderont de tant de corps canelez, que l'Auteur a découvert dans le cerveau. Lors que Willis y en eut trouvé deux seulement, M. Malpighi & Stenon se recrierent d'abord contre ces prétendues canelures, que l'on faisoit monter & descendre comme on vouloit, & le dernier * conclut que ces rayes, que l'on voyoit dans les corps canelez, faisoient partie de la substance du corps calleux, qui va vers la mouelle du dos, & qui est separée en diverses lamelles par l'entremise de la substance grisâtre. Apparemment c'est la même chose dans tous ces nouveaux corps canelez, & sur ce pied-là il semble que ce n'est pas un si grand mystere, & qu'il n'y a rien de particulier dans cette structure, puis qu'on trouve par tout dans le cerveau la substance grise mêlée avec la blanche, tantôt d'une maniere, tantôt de l'autre. Cependant si ces douze corps canelez sont effectivement dans le cerveau, on aura beau se plaindre, il faudra s'en tenir au fait, & ne disputer point sur tout le reste.

Des opérations de l'esprit animal.

Voilà, si je ne me trompe, les Observations les plus curieuses que l'Auteur a faites sur la structure du cerveau. On verra bien-tôt de quelle utilité elles lui sont, quand il vient aux usages de cette partie. D'abord il suppose que le cerveau est le siege de l'ame, & l'organe des fonctions animales; & comme toutes ces fonctions dépendent de l'esprit animal, & du suc nerveux, il s'étend fort au long sur la nature & sur la nécessité de ses liqueurs. De là il passe à la dispensation de l'esprit animal; c'est-à-dire, qu'il entreprend de montrer les routes, que les esprits tiennent dans le cerveau, & de déterminer la force & la vitesse de leur mouvement. Cela lui est merveilleusement commode pour expliquer les mouvemens qui se passent dans le corps, & si on lui accorde quelques suppositions, on peut dire qu'il rend raison à priori de toutes leurs differences. Par exemple, il prétend que l'esprit animal, qui est contenu dans la region supérieure du centre ovale, & dans les centres demi-circulaires, est destiné principalement aux mouvement volontaires; au lieu que l'esprit qui coule de la moyenne & de l'inferieure region du centre ovale, des corps canelez moyens & inferieurs, du cervelet, &c. est destiné aux mouvemens volontaires, & à ceux qu'il appelle mixtes. Non pas qu'il croye les esprits differens les uns des autres, mais il considere la region superieure du centre ovale, & les centres demi-circulaires, comme de grands réservoirs, où les esprits sejournent long-temps, & d'où ils sont déterminez par la volonté à couler tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; ce qui produit, selon lui, tous les mouvemens que nous appellons volontaires. Il n'en est pas de même des autres regions du centre ovale, des corps canelez inferieurs, & moyens, du Cervelet, &c. Les esprits ne faisant point de séjour dans ces endroits coulent incessamment, & sans aucune détermination de la volonté, dans des parties d'une structure particuliere, ensorte qu'elles font leurs mouvemens sans que l'ame s'en apperçoive, & quelquefois même sans qu'elle y consente. Tout cela mériteroit un plus grand éclaircissement, mais on le trouvera dans l'Ouvrage même.

Des opérations de l'ame.

Après les mouvemens du cerps suivent les fonctions de l'ame; & voici l'endroit où l'Auteur explique ce que c'est que les facultez animales, & en quelles parties du cerveau elles s'exercent. Il commence par les sens externes qu'il prétend n'être autre chose que l'ame même, considérée comme capable de plusieurs perceptions, qu'on appelle communément sensations. Ces perceptions sont excitées dans l'ame, à l'occasion des mouvemens que les objets sensibles impriment dans les fibres blanches des corps canelez superieurs & moyens, par l'intervention des nerfs & des esprits. Par exemple, le sens de la vûe n'est autre chose que l'ame, considerée comme pouvant recevoir ces perceptions, à qui l'on a donné le nom de lumiere & de couleur, & qui sont produites dans l'ame par Dieu lui-même, à l'occasion de certains mouvemens, que les objets lumineux & colorez impriment dans les corps canelez, par le moyen des nerfs optiques, & de l'esprit animal qui y est contenu. Suivant cela, il croit que les fibres des corps canelez superieurs & moyens, sont proprement le lieu où s'exercent les sensations, & il prouve que ces fibres sont destinées à cet usage, en faisant voir que tous les nerfs, qui se distribuent dans les Organes des sens, prennent leur origine de ces corps canelez; en sorte que ces nerfs peuvent aisément leur communiquer les mouvemens qu'ils reçoivent des objets exterieurs.

Comment elle est capable de sensation.

Au reste il s'explique assez sur la maniere dont il conçoit que l'ame est capable de sentir, lors qu'il dit que toutes les perceptions sont produites dans l'ame, & qu'elles dépendent de l'institution de la Souveraine Intelligence. Car en effet l'acte de la sensation ne sauroit être produit par l'ame seule, qui ne fait que recevoir; ni par l'objet exterieur; ni par l'esprit animal; ni par les nerfs ébranlez par l'objet, puis que tout cela est moins parfait que l'acte de la sensation. Il faut donc conclure, selon l'Auteur, que cette action dépend nécessairement de Dieu, comme de sa cause efficiente. Il ajoûte qu'on ne doit pas être surpris de voir qu'il ait recours à Dieu, pour expliquer de qu'elle maniere l'ame est capable de sensation; puis qu'autrement on ne sauroit comprendre

* Dans son Discours sur l'Anatomie du Cerveau.

prendre comment les corps peuvent agir sur l'ame, & que quand même il seroit vrai que les corps agiroient sur l'ame, il seroit toujours impossible de trouver aucun rapport entre les mouvemens du corps, & les sensations qui se passent dans l'ame, à l'occasion de ces mouvemens. Tout cela, comme on voit, regarde la grande question de l'union de l'ame avec le corps, sur quoi l'Auteur nous renvoye au Traité de Métaphysique du célebre M. Regis, où il nous assûre qu'on trouvera cette matiere parfaitement éclaircie.

De l'imagination.

M. Vieussens traite ensuite des sens internes, savoir de l'imagination, du sens commun, & de la mémoire. D'abord il suppose que Dieu a uni l'ame avec le corps à cette condition, que pendant tout le temps que leur union dureroit, l'ame auroit une idée présente des corps en général, laquelle idée y est produite à l'occasion du mouvement, que l'esprit animal imprime à toute la substance du cerveau. L'ame considerée de cette maniere, est capable de recevoir autant d'imaginations differentes, qu'il y a de differens mouvemens excitez dans le centre ovale, par les objets qui agissent sur les organes des sens. Ainsi il conçoit que l'imagination, prise comme une simple faculté d'imaginer, n'est autre chose que l'ame même, regardée comme pouvant recevoir les idées des corps particuliers; idées qui représentent ces corps tels qu'ils sont, & qui sont produites à l'occasion de certains mouvemens, que les corps particuliers impriment mediatement ou immediatement dans les organes des sens, d'où le mouvement se communique, par le ministere des nerfs & des esprits, jusqu'au centre ovale du cerveau.

Difference entre l'imagination & la conception.

Suivant ce principe, il fait voir 1. que l'imagination est differente de la conception, en ce que l'ame par la conception reçoit les idées des substances spirituelles; au lieu que par l'imagination elle ne connoît que les substances corporelles. 2. Que l'imagination differe de la sensation, en ce que dans l'imagination l'ame reçoit des idées représentatives des corps tels qu'ils sont en eux-mêmes; au lieu que dans la sensation les corps sensibles ne sont pas représentez tels qu'ils sont en eux-mêmes, mais tels qu'ils sont à l'égard de celui qui les sent. Et de là il conclut, que l'imagination & la sensation sont differentes du côté de l'ame, au lieu que du côté du corps, ce sont des mouvemens qui ont beaucoup de liaison, & qui se suivent nécessairement. L'Auteur explique cela physiquement, en faisant remarquer que les fibres blanches des corps canelez superieurs & moyens, où il a établi le siege des sensations, sortent du centre ovale, siege de l'imagination; que toutes ces parties sont si voisines & si unies, que les mouvemens qui se passent dans les unes, sont & nécessairement & promptement suivis de ceux qui se passent dans les autres; & qu'ainsi les mouvemens, qui dans les corps canelez ont servi de cause occasionelle, pour produire les sensations, allant se terminer dans le centre ovale, selon les diverses modifications qu'ils y souffrent, donnent lieu aux differens actes de l'imagination. Il montre ensuite que les sens nous seroient le plus souvent inutiles, si Dieu n'avoit pris soin d'unir en quelque maniere les sensations & l'imagination; & il remarque que nous sommes si fort accoûtumez à cela, que nous les confondons ordinairement. Par exemple, dit-il, quand nous voyons un ruban rouge, nous ne disons pas que nous voyons du rouge, & que nous imaginons du ruban, mais nous croyons simplement voir un ruban rouge: tant il est vrai que quelque differentes que soient l'imagination & la sensation, nous les regardons néanmoins d'ordinaire comme une seule action de l'ame.

Des idées des objets absens.

Outre cette imagination que l'Auteur appelle premiere, il en conçoit encore une autre qu'il appelle seconde; & celle-ci n'est autre chose que l'ame même, regardée comme pouvant recevoir les idées des corps absens, lesquelles lui représentent ces corps, & comme présens, & tels qu'ils sont en effet. Ces sortes d'idées sont produites à l'occasion du mouvement des seuls esprits animaux, lesquels impriment dans le centre ovale des mouvemens particuliers, semblables à ceux qui avoient été imprimez par les objets présens. Tout cela est aisé à comprendre, si l'on considere que les nerfs peuvent être aussi bien ébranlez dans leur origine, c'est-à-dire, dans le centre ovale, que dans leurs extrémitez, c'est-à-dire, dans les organes des sens. Lors qu'un nerf est ébranlé dans son extrémité par quelque objet présent, il se produit dans l'ame un acte de sensation, qui est suivi d'un autre acte de la premiere imagination; au lieu que si l'objet étant absent, les esprits animaux viennent à ébranler les fibres de ce nerf dans le centre ovale, alors ce mouvement donne lieu à un acte de la seconde imagination: acte qui nous représente cet objet absent comme présent, parce que lors que nous imaginons un corps absent, nous l'imaginons toûjours comme ayant les mêmes qualitez sensibles, qu'il avoit lors qu'il s'est présenté à nos sens.

Du sens commun, de la mémoire, du jugement & de la raison.

Ce que l'Auteur vient de dire de la premiere imagination, il l'applique au sens commun, car il prétend qu'il n'y a point de difference entre ces deux fonctions. Et effectivement le sens commun n'étant autre chose que le dernier de tous les sens, ou pour mieux dire, le terme où aboutissent toutes les sensations; & toutes les sensations se terminant à la premiere imagination, comme il le prouve fort bien, il est évident que l'imagination & le sens commun ne sont qu'une seule & même chose.

A l'égard de la mémoire, l'Auteur prétend que ce n'est autre chose que l'ame même, considerée comme pouvant recevoir ensemble & avec ordre plusieurs idées des choses passées; en sorte que ces idées représentent les mêmes choses comme présentes, & telles qu'elles sont effectivement. Ces idées sont produites dans l'ame, à l'occasion du seul écoulement des esprits, lesquels impriment dans le centre ovale certains mouvemens, semblables à ceux qui ont été imprimez par les mêmes choses, lors qu'elles étoient présentes. On voit assez par là, que la mémoire & la seconde imagination conviennent en ce que leur siege est le même, savoir, le centre ovale; en ce qu'elles sont produites par la même cause, c'est-à-dire, par le mouvement des esprits, & en ce qu'elles représentent les choses passées comme présentes. Mais on voit aussi qu'elles sont differentes en ce que la mémoire reçoit plusieurs idées ensemble, & qu'elle garde, pour ainsi dire, l'ordre de la reception des idées, au lieu que la seconde imagination ne reçoit que separément, & sans aucun ordre, les idées des corps particuliers.

Enfin l'Auteur explique ce que c'est que le jugement & la raison. Le jugement n'est

autre

autre chose que l'ame, qui regardant deux ou plusieurs idées qu'elle a reçuës, les unit ou les separe en assurant que l'une convient à l'autre, ou qu'elle n'y convient point; & la raison prise pour la faculté de raisonner, est aussi l'ame même, qui ayant produit deux jugemens qu'on appelle prémisses, en produit un troisieme qu'on appelle conclusion. De tout cela il conclut que les fonctions de l'ame dépendent tellement les unes des autres, que les dernieres supposent nécessairement les premieres : le raisonnement suppose le jugement, le jugement la mémoire, ou l'imagination, l'imagination suppose la sensation, &c.

Doutes sur ces hypothèses.

Voilà en peu de mots l'hypothese de l'Auteur touchant les fonctions animales; c'est aux connoisseurs à decider si elle est conforme à la structure du cerveau, ou non. Il est vrai que si l'on considere ce centre ovale, & ces corps canelez, comme des endroits où tous les nerfs se réunissent, & comme des corps spongieux, où les esprits par leurs mouvemens impriment des traces & des vestiges; si l'on fait, dis-je, deux ou trois semblables suppositions, il semble qu'on peut se former une idée assez claire des sensations, de l'imagination, de la mémoire, &c. Mais ce sont là des faits dont quelques Pyrrhoniens modernes ne conviennent pas. Ils disent que tous les nerfs ne viennent pas du cerveau & du cervelet, puis qu'il y a de la substance glanduleuse, & dans la mouelle allongée, & dans la mouelle de l'épine, de laquelle substance glanduleuse il sort des fibres blanches, aussi bien que de celle du cerveau. On ne peut donc pas dire, à ce qu'ils prétendent, que tous les nerfs se réunissent dans quelque partie du cerveau, que l'on veuille assigner. D'ailleurs ils regardent la substance blanche du cerveau comme un amas de petits tuyaux caves, qui prennent leur origine dans les glandes corticules, & qui se viennent rendre à la mouelle, pour former ensuite les cordons des nerfs. Ainsi le mouvement des esprits ne se fait point dans cette substance blanche, comme dans un corps spongieux, & il ne faut pas croire qu'ils fassent là des courses si aisément qu'on se l'imagine, puisque c'est une liqueur qui est forcée de couler dans la cavité de son tuyau. Quoi qu'en puissent dire les faiseurs de Systêmes, ces difficultez & ces raisons de douter de toutes leurs explications Méchaniques, paroissent assez bien fondées; & ce qui semble les rendre encore plus considérables, c'est qu'elles sont proposées par des Esprits du premier ordre, & par ceux qui ont eu le plus d'idée de l'œconomie animale. On ne peut rien voir de plus fort que l'aveu qu'a fait sur cela le célebre M. * Malpighi, qui avoit si fort examiné le cerveau. Il se reduit à considérer simplement cette partie comme une glande, qui sépare une liqueur, qu'on appelle esprit animal, & il n'ose pas seulement déterminer si cette liqueur spiritueuse sert à l'exercice des fonctions de l'ame. Chacun sait de quelle maniere M. Stenon s'est expliqué là-dessus, dans son Discours sur l'Anatomie du Cerveau; il y fronde les hypotheses de Descartes & de Willis; il avoue que l'Anatomie n'est pas encore parvenuë à ce degré de perfection, de pouvoir faire la véritable dissection du cerveau, & il n'ose rien dire des fonctions animales, ne croyant pas qu'il soit possible d'expliquer les mouvemens d'une machine, pendant que l'on ignore l'artifice de ses parties. Le Savant Borelli a eu la même retenuë, puis que dans son dernier Ouvrage, où il traite de tous les mouvemens des animaux, il n'a pas dit un seul mot des fonctions de l'ame, quoiqu'il ait parlé de la distribution des esprits & du suc nerveux. Ce silence de Borelli est bien étonnant, & je ne vois pas qu'on en puisse donner d'autre raison, si ce n'est que tout habile qu'il étoit dans les Méchaniques, la machine l'avoit pourtant abandonné dans cette occasion. Assûrément la discretion de ces grands hommes doit faire trembler les plus hardis, & je me trompe fort si cela seul n'est capable de faire perdre courage à tous ceux qui prétendent donner une explication Physique & Méchanique des fonctions animales. Cependant il ne faut pas se rebuter pour toutes ces difficultez. Qui sait s'il ne reste pas encore quelque chose à découvrir dans le cerveau? Peut-être y a-t-il quelque partie que nous ne connoissons point, & peut-être que cette partie est le maître ressort qui fait joüer toute la machine.

De la moüelle de l'épine.

Le second Livre traite de la moüelle de l'épine. L'Auteur décrit d'abord ses quatre enveloppes dont il croit que la seconde, qui est continuë à la Dure-mere, a un battement de même que dans le crane. De là il passe aux Sinus Vertebraux, & aux vaisseaux de la moüelle. La distribution de tous ces vaisseaux est fort exactement marquée, & quoi qu'on trouve peut-être dans cet endroit du Livre de Mr. Vieussens moins d'éclat & d'invention que dans les autres, les gens du métier connoîtront pourtant qu'il y a employé beaucoup de soin & d'application. Ensuite il examine le propre corps de la moüelle; il fait voir qu'elle est composée de substance grise & de substance blanche, & il conclut que cette partie ayant une structure semblable à celle du cerveau, il ne faut pas douter qu'elle ne soit destinée aux mêmes usages.

De la structure des nerfs.

Enfin le troisieme Livre comprend ce qu'on appelle proprement la Neurologie. On y trouve dès l'entrée quelques observations générales, qui regardent la structure des nerfs; par exemple, que les nerfs ont des arteres & des veines, de même que les autres parties; que c'est une erreur de croire qu'il y ait des valvules dans les nerfs, puis qu'on n'y peut trouver aucune cavité sensible, non pas même dans les optiques, & dans les olfactifs; qu'il n'y a point de difference entre les nerfs qui servent au mouvement & au sentiment, & que la diversité de leurs fonctions dépend précisément des parties où ils se distribuënt; que les nœuds qu'on trouve dans les nerfs, & qu'on appelle gangliones seu plexus ganglioformes, ne sont composez que de leurs fibres nerveuses entrelacées avec les arteres & les veines, & enveloppées de la Dure & de la Pie-mere, & que leur principal usage est d'affermir les troncs des nerfs dans leurs divisions, &c.

Histoire des nerfs.

Après cela l'Auteur entre dans le détail de l'histoire des nerfs; il commence par les dix paires qui viennent du cerveau; & la description qu'il en donne est differente en beaucoup de choses de celle de Willis. Il seroit trop long de marquer ici toutes ces differences, mais voici deux ou trois faits sur lesquels on pourra juger de tout le reste. L'Auteur nous dit que les nerfs de la troisieme paire, qu'on appelle les moteurs des yeux, quoi-

* Exercit. de Cerebri Cortice.

quoique separez en apparence, sont véritablement unis dans leur origine, & par là il explique d'où vient que les yeux se meuvent tous deux en même temps; que le nerf intercostal reçoit un rameau de chaque paire de nerfs, qui sort de l'épine, à la reserve de la premiere & de la derniere paire; & que le même nerf intercostal envoye de chaque côté une branche, qui s'unit au gros nerf crural posterieur, en sorte qu'on peut dire à cet égard, que le nerf intercostal envoye des rameaux jusqu'au bout des pieds. Ces observations & quantité d'autres semblables, qu'on verra sur ce sujet, sont assûrément fort curieuses, & de là on peut juger combien M. Vieussens à été exact, dans la recherche qu'il a faite des nerfs du cerveau. Mais son exactitude ne paroît par moins dans la description des trente paires de nerfs qui sortent de la moëlle; il démontre leur distribution dans tous les muscles; il pousse leurs divisions jusqu'aux derniers filamens, & c'est là principalement qu'il décrit les nerfs de la peau. On peut dire que cette Neurologie *de l'épine est un très-beau morceau d'Anatomie, & l'on en doit faire d'autant plus de cas, que personne n'avoit encore osé l'entreprendre, & que Mr. Willis lui-même ne voulut pas s'y engager, disant que c'étoit là un travail également penible & ennuyeux.*

Opérations des nerfs, & s'ils causent le mouvement.

A l'occasion des nerfs qui viennent du cerveau, & qui se distribuent dans les visceres, l'Auteur rend raison de leurs mouvemens, & il explique le rapport & le consentement qui se trouve entre toutes les parties. Jusques-là ce dessein est grand & louable; mais ce qui arrive à la plûpart des Auteurs, qui remplis de leurs hypothéses les apliquent généralement à tous les phénomenes, cela même est arrivé à M. Vieussens. Il fait jouer ses nerfs par tout. Faut-il rendre raison de la couleur pâle ou rouge, qui paroît sur le visage dans les differentes passions? Il nous dit que lors que les fibres nerveuses de la huitieme paire, qui entourent les vaisseaux du col, resserrent les arteres carotides, alors la face palit; au lieu que la rougeur se répand sur le visage, lors que les veines jugulaires sont comprimées. Est-il besoin de faire monter le sang à la tête? Il trouve les nerfs recurrens dont le droit resserre l'artere axillaire, & le gauche l'aorte descendante. Est-il question d'expliquer la contraction naturelle des poûmons & l'asthme convulsif? Il vous montre des nerfs autour des branches, lesquels peuvent produire tous ces effets. Veut-on savoir d'où vient que les passions alterent le mouvement du sang? On vous dit que les nerfs du cœur lient & resserrent en forme de bride les vaisseaux qui sont à sa base, & qu'ainsi ils ouvrent & ferment les ouvertures du cœur, suivant les differens mouvemens de l'ame. En un mot les nerfs font tout. Dans le Pericarde ils causent des contractions violentes: dans la Ratte ils servent de muscles pour resserrer cette partie, & aider le mouvement du sang & du suc lienaire; dans les Reins ils contribuent à la separation de l'urine, & à son écoulement dans les ureteres; *dans l'Estomac & dans les Boyaux ils font le mouvement* Peristaltique; *dans le Mesentere ils moderent ou hâtent le mouvement du chyle & du sang: enfin il n'est point de parties où les nerfs ne soient les premiers mobiles.*

On sera surpris avec raison de voir que l'Auteur fasse tant valoir ses nerfs, en leur attribuant tous ces divers mouvemens. Il est vrai que Willis avoit avancé presque toute cette théorie, dans son Anatomie du Cerveau, *mais enfin il s'en étoit retracté dans sa* Pharmac. Rationalis, *& il est étonnant que Monsieur Vieussens ne s'en soit pas apperçû. Ce dernier sentiment de Willis est fort juste & vrai, & M. Stenon a démontré si clairement, qu'il n'y avoit que les fibres charnues qui fussent capables de contraction, qu'on ne sauroit dire après cela que les nerfs puissent produire d'eux-mêmes aucun mouvement.*

*Au reste l'Auteur en dérivant les nerfs, qui vont dans les organes des sens, nous donne une idée de chaque sensation en particulier; & pour ne rien oublier de tout ce qui appartient au genre nerveux, il finit cet Ouvrage en expliquant le mouvement des muscles. Ce qu'il en dit mériteroit bien d'être inseré ici, aussi bien que deux digressions qu'il a faites dans le premier Livre, dont l'une regarde le mouvement du cœur, & l'autre les E*munctoires *de la tête. Mais quelque exactitude que l'on se propose dans un Extrait, on voit bien qu'il est impossible d'y comprendre tout ce qui est contenu dans un Livre; pourvû que l'on indique ce qu'il y a d'essenciel, cela donne toûjours assez d'idée de l'Ouvrage pour ceux qui ne le lisent point, & ceux que la matiere touche particulierement, ne s'en tiennent pas au detail qu'ils en trouvent dans ces* Nouvelles.

Des figures qui sont dans cet Ouvrage.

Il ne faut pourtant pas oublier de parler des figures, dont le Livre de M. Vieussens est enrichi. Elles y sont en très-grand nombre, car il y en a dix-sept seulement pour le cerveau, onze pour la moëlle de l'épine, & neuf pour les nerfs. Ces figures ont ceci de remarquable qu'elles sont toutes grandes comme nature, ce qui doit faire bien du plaisir aux Curieux, & sur tout aux Anatomistes. Il est vrai qu'elles ne sont pas gravées avec la derniere délicatesse, mais à cela près, pourvû que les desseins soient bons & justes, (ce que je laisse à décider à ceux qui peuvent les vérifier sur l'Original) je suis persuadé que le Public s'en consolera aisément.

ARTICLE IV.

Réflexions sur la cruelle persecution que souffre l'Eglise Réformée de France, & sur la conduite & les Actes de la derniere Assemblée du Clergé de ce Royaume, avec un examen des prétenduës calomnies dont le Clergé se plaint au Roi, dans sa profession de Foi en deux colomnes, &c. L'an 1685. in 12.

Malice qui regne dans les relations qu'on fait des Conversions.

JAmais peut-être on n'avoit vû entre les Auteurs une diversité aussi bizarre, que celle qui se rencontre présentement entre les Catholiques & les Réformez, qui écrivent sur les Conversions de France. Les premiers soûtiennent qu'elles se font toutes par les voyes de la douceur & de la charité Chretienne, & font sur cela des exclamations & des panegyriques continuels; les autres soûtiennent qu'elles s'extorquent, ou par la voye de l'achat, ou par celle des menaces; & qu'en dernier lieu on y a employé une Armée de 50. mille hommes, qui à la tuerie près ont commis tous les desordres qu'ils ont acoûtumé de commettre, lors qu'ils vivent à discretion dans un païs ennemi. C'est ce qui a déja mis en proverbe parmi les Rieurs, *la Croisade Dragonne, les Conversions & les Convertis à la Dragonne*, à peu près comme l'on a dit *des chausses à la Candale*, & *des Panegyriques à la Montauron*. Ainsi parmi eux un *Converti à la Dragonne*, est ce qu'on appelloit anciennement un *Libellatique*. Ils en disent bien d'autres, mais com-

comme le nerf de la sagesse consiste à ne croire pas de leger, *qui citò credit levis est corde*, je conseillerois aux Lecteurs de ne pas precipiter leur jugement. Tout homme sage doit aller bride en main sur ces matieres, & ne croire ni les Relations des Catholiques, ni celles des Réformez, qu'après une mûre considération de toutes les circonstances. Ce qu'il y a de bien certain, par la seule vûë générale des Pieces, c'est qu'il faut, ou que les Ecrivains Réformez soient les plus hardis calomniateurs qui ayent jamais été au monde, ou que les Ecrivains Catholiques soient les plus grands fourbes, & les plus hardis flateurs dont on ait jamais eu d'exemple; car enfin une Armée qui saccage, ou qui menace du saccagement les maisons des Hugoenots par tout un Roiaume, n'est pas un fait dont il soit possible de persuader la fausseté, ou de supprimer la vérité. Il y a donc de part ou d'autre une malice non seulement très-profonde, mais aussi tout-à-fait grossiere.

Dissimulation du Clergé de France.

L'Auteur de ces Réflexions a dédié son Ouvrage à Dieu. Cette Epitre Dédicatoire est d'un tour fort singulier, & a un avantage fort rare, c'est qu'elle peut pousser l'éloge à perte de vûe, sans se rendre suspecte de flaterie. Je suis trompé si l'unique but qu'on s'y propose est la louange; il y entre assûrément de la censure, ou directement, ou indirectement. Les réflexions qui suivent cette Dédicace sont pleines de feu & d'esprit, mais fort desavantageuses à Messieurs du Clergé, car elles tendent à faire voir qu'ils ont conduit leur ouvrage d'une maniere tellement trompeuse, qu'encore qu'ils ayent dupé les gens, il n'y avoit rien de plus grossier, ni de plus mal lié que leurs artifices. La plainte continuelle de cet Auteur, est qu'on a fait semblant en toutes rencontres de vouloir laisser en leur entier les Edits de Pacification, quoi qu'effectivement on n'eût pas cette pensée, comme l'évenement l'a justifié. A prendre les choses, ou selon les idées de l'Evangile, ou selon les maximes de la Morale, on peut assez bien pousser les gens, lors qu'on les convainc d'une telle dissimulation; mais ceux qui savent les droits de l'art de regner, qui ont éprouvé que la prudence politique est obligée de cacher ses intentions, & que c'est un mal nécessaire dans l'état corrompu de notre nature, ne s'embarasseront pas de toutes ces plaintes, & renverront à la République de Platon, ou à l'Utopie de Thomas Morus, tous ces Ecrivains Protestans, qui opinent à la maniere de Caton, c'est-à-dire, sans considérer ce que c'est que l'homme dans un siecle comme celui-ci, & sans songer qu'une parfaite régularité n'est pas le partage de ce monde. Il faut attendre qu'une bonne resurrection ait refondu la nature humaine depuis la tête jusqu'aux pieds, pour la voir dans l'ordre.

Comment on en use en France à l'égard des Réformez.

On joint à ces plaintes contre la dissimulation, quelques autres plaintes contre les conseils violens qu'on dit que les Evêques ont suggerez, & après cela on fait quelques réflexions qui ne sont pas trop respectueuses, sur les deux Harangues que la derniere Assemblée du Clergé a prononcées, par la bouche de M. l'Evêque de Valence, & de M. le Coadjuteur de Rouen. Ensuite de quoi on voit le Discours, que le Lieutenant Général de la Rochelle prononça aux Chefs de famille de la Religion, pour leur déclarer que s'ils ne se faisoient instruire bien-tôt, & ne rentroient dans le giron de l'Eglise, *ils seroient punis dès ce monde par plusieurs peines & calamitez*. Cela est suivi d'une relation de ce qui s'est passé à Montauban, & de diverses remarques qui tendent à faire voir, que les persécutions des Payens, du Duc d'Albe, & de Hongrie, ont été moins dures que ce qu'on pratique de nos jours. On parle des Donatistes, & on soûtient qu'il n'y a pas de comparaison à faire entr'eux & les Huguenots, & que le succès des persécutions suscitées aux Donatistes ne doit pas être attendu présentement. On se fonde sur cette pensée, que les nouveaux convertis ne changent que pour l'exterieur, & que si l'on veut les tirer de l'hypocrisie, il faudra leur permettre de retenir bien des choses de leur premiere créance. Si l'on vouloit ajoûter foi à cent bruits qui courent, on croiroit qu'il se va faire en France un vrai *Samaritanisme*, & un ambigu de Religion qui ne sera ni Papisme, ni Calvinisme, & qui se feroit bien-tôt excommunier par le Pape, si l'on retournoit dans les temps où la Cour de Rome savoit maintenir ses prétentions. On fait même courir le bruit, qu'on n'a exigé de la plûpart des proselytes qu'une promesse vague de ne point demeurer séparez; & la Gazette vient de nous dire, qu'on leur laisse chanter jusques dans des Cathedrales les Pseaumes de Clem. Marot: & sur cela plusieurs se recrient, que c'est encore un effet de cette mauvaise foi dont ils se plaignent. Mais comme je l'ai déja dit, un homme prudent ne doit point croire les choses de cette nature sur des *oui-dire*; il faut attendre que le temps éclaircisse les faits douteux, & voir si Messieurs les Prélats de France ne dissiperont point, par de bonnes Apologies, les plaintes que l'on répand par toute l'Europe. Comme la République des Lettres est un Etat d'*abstraction* & de *précision*, entre les diverses Sectes de Théologie, & de Philosophie, il sera de notre devoir de rendre compte au Public sincerement & fidelement, des Livres qu'on publiera pour le Clergé, & c'est aussi ce que nous ferons. L'Auteur finit la premiere partie de son Livre par une Lettre, sur ce qui s'est passé en Guienne durant la Croisade de M. de Bouflers, pour me servir de l'expression qui est déja dans la bouche de tout le monde. On s'étonnera qu'il ne dise rien sur la révocation de l'Edit de Nantes. Cela nous doit faire croire que son Livre étoit imprimé avant qu'on la sût. Elle sera infailliblement la matiere d'un autre Ouvrage. Celui qui a fait ces Réflexions, n'a pas la mine de laisser passer une matiere si feconde, ni de s'arrêter en si beau chemin.

Ecrit à trois colomnes du Clergé. Les imputations des Protestans ne sont point des calomnies.

Pour mieux entendre le contenu de sa seconde partie, il faut savoir que la derniere Assemble du Clergé a fait dresser un parallele de la Doctrine de l'Eglise Romaine, & de celle que les Protestans lui imputent. Il comprend en 7. articles tous les points contestez, & l'on a fait sur chacun de ces articles 3. colomnes. La 1. contient les termes formels de la profession de Foi, & du Concile de Trente. La 2. contient une traduction Françoise de ces termes. La 3. contient les imputations des Protestans, lesquelles Mrs. du Clergé prétendent être des calomnies abominables, dont ils ont demandé justice au Roi dans les formes, par une Requête qu'ils lui ont présentée en Corps. L'Auteur, aiant fait sur tout cela quelques remarques générales avec son feu ordinaire, descend dans le détail des sept articles, & soûtient sur chacun d'eux, que les calomnies dont on a fait tant de plaintes sont de très-justes accusations. Il ne démord de quoique ce soit, & il prétend qu'au pied de la let-

tre, les expressions les plus fortes & les plus dures des Ministres, ne contiennent que la pure vérité. Il remarque seulement qu'en quelques endroits, la traduction *de ces prétendues calomnies* contient un sens plus injurieux que celui de l'Original. Je n'entre point dans le particulier de ses preuves; il suffit de dire qu'elles sont proposées d'un air vigoureux, & avec beaucoup d'esprit, & que pour l'honneur de la Communion Romaine, il faut que l'on y réponde.

Réflexions sur l'Apologie des Conversions.

L'Ecrit à 3. colomnes va produire une grêle de Livres de Controverse *, qui poura durer long-temps, car les questions de fait sont bien souvent un abime, dont on ne voit jamais le bout. Les Philosophes de ce pais-ci attendront ces Livres-là avec beaucoup moins d'impatience que l'Apologie des Conversions, parce qu'ils esperent que ceux qui feront cette Apologie, nous apprendront mille découvertes curieuses sur la nature de l'ame, & sur sa souplesse à changer de sentimens du soir au matin. Il semble que sans cela leur Apologie manqueroit de la plus essencielle de ses pieces, parce que les Cartésiens ont fait faire au monde une si sensible expérience de la force des préjugez, qu'il n'y a gueres de gens à méditation qui ne croyent, qu'il faudroit l'adresse du plus habile Philosophe pendant deux ans, pour persuader à tout un peuple, que les qualitez sensibles ne sont que dans l'ame; que la terre se meut continuellement; que le corps & l'espace sont la même chose, &c. Et là-dessus ils s'imaginent je ne sai quelle dureté dans les fibres du cerveau, qui empêche l'ame d'être la maitresse de sa foi. Apparemment on leur apprendra le contraire dans l'Apologie, & on leur expliquera méchaniquement d'où vient qu'un ordre de se faire instruire dans 4. jours, fait passer une ame du blanc au noir, sur un grand nombre de Doctrines succées avec le lait, comme de la derniere importance, & de la derniere clarté.

ARTICLE V.

Antonii Nuck, Harderoviceni M.D. & Anat. Prof. de Ductu Salivali novo, salivâ, ductibus oculorum aquosis, & humore oculi aqueo. C'est-à-dire, *Traité d'un nouveau conduit Salivaire, de la salive, des conduits de l'humeur aqueuse de l'œil. &c.* Lugd. Bat. apud P. Vander Aa. 1685. in 12.

Découvertes des conduits salivaires.

SI l'on ne veut pas avoüer que les Médecins de l'ancienne Grece ayent ignoré les secrets de la nouvelle Médecine, à tout le moins faut-il qu'on avoue que les trois ou quatre siecles, qui ont précédé immédiatement celui-ci, ne savoient rien d'un grand nombre de belles choses que l'on a trouvées depuis 50. ans. On croïoit autrefois, ou que la salive venoit du cerveau par des chemins inconnus, ou que les nerfs, ou que les arteres lui servoient de vehicule. D'autres ont crû qu'elle venoit d'un certain suc qu'ils appelloient *rorifere*, porté par les vaisseaux lymphatiques; mais enfin on a commencé de connoître par *l'Adenographie* de Wharton, que la salive avoit ses vaisseaux particuliers. Il fut le premier qui en trouva un conduit. Stenon en trouva un autre l'année 1660. M. Bartholin en découvrit un autre le 13. Mars 1682. sur quoi il publia un Traité à Copenhague l'année passée. Je ne sai s'il ne vaudroit pas mieux dire que la découverte du troisieme conduit s'est faite plûtôt, puis qu'il est certain qu'ou soûtint des Theses à Leipsie l'an 1679, où l'on disoit expressément, que M. Rivinus qui présidoit à la dispute, avoit montré dans une tête de veau, un conduit salivaire tout different de ceux de Wharton & de Stenon. Quoi qu'il en soit, en voici un tout nouveau dont M. Nuck, Anatomiste à la Haye, nous fait présent. Il l'a trouvé dans plusieurs chiens, à 2. ou 3. lignes de distance de celui de Stenon. Il en fait venir l'origine d'une glande enfermée dans le crane, & il en pose l'ouverture auprès de la seconde dent molaire de dessus. C'est à chaque côté de la bouche qu'il faut entendre que tous ces conduits se manifestent, & de là vient qu'on les exprime par paires comme les nerfs. On verra ici une description exacte de ce quatrieme conduit, de sa glandule, & de ses vaisseaux: quant à ses usages, on dit qu'ils sont les mêmes que ceux des autres; savoir, de fournir à la bouche une liqueur qui l'humecte, & qui se mêle aux alimens pour en extraire les saveurs, & pour en faciliter la division. Or comme ce qui produit tant de bons effets, merite d'être plus particulierement connu, on entre ici dans un examen particulier de la salive, après quoi l'on nous entretient des mauvaises dispositions de ses conduits.

Génération, abondance & proprietez de la salive.

A l'égard de la salive, l'Auteur nous apprend que le sang arteriel étant venu auprès des petits canaux des glandes, & y trouvant des pores de differente figure, envoie par ses pores les parties qui s'y peuvent insinuer, & que c'est de là que se forme la salive, lors qu'elle passe dans les conduits salivaires; & la lymphe, lors qu'elle passe dans les vaisseaux lymphatiques. Quant aux particules du sang, qui n'ont point une figure propre à se glisser dans les pores de ces canaux, elles continuent leur chemin & retournent au cœur par les veines. Il est même vrai qu'elles sont suivies de plusieurs autres particules, qui auroient pû se glisser dans ces canaux, si le mouvement rapide du sang ne les en eût empêchées, à peu près comme nous voyons qu'il coule moins d'eau par les trous d'un fond de corbeille, lors que l'eau passe plus rapidement sur ce fond. Pour prouver que la *sécretion* de la salive se fait en plus grande abondance, lors que le sang se meut avec un peu plus de lenteur, on nous dit que si l'on serre les veines jugulaires d'un chien avec un fil passé par dessous, on lui fait jetter non seulement beaucoup de larmes, mais aussi autant de salive qu'une prise de Mercure en auroit pû provoquer. On connoit fort aisément que lors que les veines sont liées, le sang arrêté d'un côté par la ligature, & poussé de l'autre par les nouvelles parties que les arteres lui communiquent, se décharge plus aisément par les ouvertures qu'il rencontre à ses côtez, de toutes les petites parties qui se peuvent insinuer dans ces pores. L'Auteur remarque qu'un homme fait peut jetter naturellement 10. ou 12. onces de salive dans 12. heures, & il donne la raison pourquoi cette liqueur se forme plus copieusement durant la veille, que durant le sommeil; pourquoi elle tarit presque en certaines maladies; pourquoi le Mercure en produit un flux si considérable; pourquoi elle ne se filtre point par les conduits pancréatiques, & pourquoi ceux qui ont mal à la gorge sont travaillez de la *sputation fréquente*. Il dit que les

par-

* Voyez le No. V. du Catalogue de ce mois.

particules du Mercure ont la vertu de déboucher tous les plus petits conduits salivaires, de rompre les pointes des sels qui y causoient des obstructions, & de dilater même les passages; ce qui se doit entendre aussi, à proportion, du tabac & de tout ce qui fait cracher. Il dit de plus, que les inflammations de gorge ne font pas que la salive soit plus copieuse, mais que la difficulté d'avaler que l'on sent alors, nous détermine à jetter hors de la bouche toute la salive qui y tombe, au lieu que dans un autre temps nous l'avalerions sans y prendre garde. Après quelques autres observations, il nous donne une analyse Chimique de la salive, & nous apprend quels sont les acides, ou les alkalis, avec lesquels elle se peut associer. Il cite Jean Dolæus, qui a vû un Scorbutique crachant une salive fort puante & pleine de vers. Il raporte les vertus de la salive, & n'oublie point l'exemple de cette mere qui guérit une blessure dans l'œil de son fils en la léchant, comme nous l'avons rapporté dans les Nouvelles d'Octobre, Art. IV. Il assûre que le biscuit mâché & bien détrempé de salive, se fermente tout de nouveau si on le met à l'air, & il rend la raison pourquoi la salive devient quelquefois écumeuse, & visqueuse.

Il passe ensuite aux mauvaises dispositions des conduits salivaires, & rapporte plusieurs exemples de fistules qui se sont formées en ces endroits-là. Il rapporte aussi l'histoire d'une fistule lacrimale, & n'oublie pas à parler, avec sa clarté & sa briéveté ordinaire, des remedes convenables à ces maux.

Conduits de l'humeur aqueuse.

Ce qu'il nous enseigne des conduits de l'humeur aqueuse de l'œil, n'est pas moins considérable. Il dit d'abord que dans l'œconomie de l'animal, il se fait une dissipation & une réparation continuelle, & que l'humeur aqueuse n'est pas exempte de cette fatalité. Il rejette ceux qui font venir, ou des arteres, ou des nerfs, ou des vaisseaux lymphatiques la matiere de cette humeur, & il remarque en particulier, à l'égard de ces vaisseaux lymphatiques, que la liqueur qu'ils contiennent ne tend que de la circonference au centre, la disposition de leurs valvules ne leur permettant que cela. Il ajoûte qu'ayant jugé que l'humeur aqueuse avoit ses conduits particuliers, puisque si on l'arrache de l'œil en faisant un trou à la tunique *cornée*, il s'en produit bien-tôt une autre toute semblable; il a eu le bonheur de rencontrer par hazard dans l'œil d'un poisson un conduit qui parcours la *sclerotide*, & qui s'inserant dans la *cornée* la perce de telle sorte, qu'on y peut fourrer un stilet. Il remarqua qu'ayant retiré le stilet l'humeur aqueuse ne s'écoula point, ce qui vient sans doute d'une disposition de valvule semblable à celle des pores biliaires, des ureteres & du canal thoracique. Depuis ce temps-là il a trouvé plusieurs semblables conduits dans l'œil de differens animaux, & même dans celui de l'homme. Il a tâché par le moien des injections de découvrir d'où ils sortent, mais il n'a pû les suivre que jusques au nerf optique, & il ne sait s'ils viennent d'une glande inconnue jusques ici, ou de quelques rameaux de la glande pituitaire. Il prétend que jusques ici personne n'a parlé de ce chemin de l'humeur aqueuse.

Réparation de l'humeur aqueuse de l'œil.

Il rapporte après cela quelques exemples, soit de gens qui ont eu du mal aux yeux par la mauvaise disposition de ces conduits, soit d'animaux dont il a guéri les yeux en peu de temps, après en avoir tiré l'humeur aqueuse par un trou qu'il avoit fait à la cornée. Le remede dont il se sert pour une guérison si delicate est assez commun, & il n'y entre point de cette herbe *Chelidoine*, dont on a crû que les hirondelles se servoient pour rendre la vûe à leurs petits. L'Auteur traite cela de vision, & veut que son médicament ne produise un bon effet, que parce qu'en fermant la plaie il est cause que l'humeur qui passe de son vase *excretoire*, jusqu'à l'extremité des conduits, entre dans son lieu naturel où elle forme une nouvelle humeur aqueuse. La réparation de cette humeur se fait non seulement dans les bêtes, mais aussi dans les hommes; il en donne des exemples fors curieux, & fors nouveaux, outre celui dont parle Galien, & ceux dont l'Histoire Bysantine parle. Il a éprouvé aussi qu'un chien, qui avoit été blessé à l'œil de telle sorte que l'humeur aqueuse en étoit sortie abondamment, fut guéri dans six heures sans l'aide d'aucun remede. Le Sieur Zambeccari en rappotte plusieurs exemples de même force.

On voit à la fin du Livre plusieurs expériences chymiques, que l'Auteur a faites sur l'humeur aqueuse, pour en bien connoître les proprietez. Au reste son absence a été cause, à son grand regret, que l'édition n'a pas été assez correcte, & que les figures n'ont pas été gravées selon ses desseins. Il remédiera à cela en temps & lieu.

Livres nouveaux.

Le Sieur Vander Aa chez qui on trouve ce Livre, en a plusieurs autres sous la presse : les plus considérables sont 1. Mysterium Babylonis magnæ, *qui est une suite de l'Histoire de l'Eglise Romaine* * *de Mr. Heideggerus, dans laquelle suite il prétend montrer, que le Clergé de cette Eglise remplit exactement les predictions de St. Jean sur la grande Babylone.* 2. Joh. Alphonsi Borelli de vi percussionis. 3. ejusdem de motionibus naturalibus à gravitate pendentibus. *Ce seront deux in 4. où il y aura beaucoup de figures & plusieurs additions, qui ne se trouvent pas dans l'édition d'Italie qui étoit d'ailleurs très-rare. On trouve chez le même les Tailles-douces des Metamorphoses d'Ovide, réimprimées depuis peu à Nuremberg, sur les desseins de* Bavern, *célebre Sculpteur. On y trouve aussi un Livre nouveau qui se vend fort bien, & qui est intitulé*, Essais d'Anatomie, où l'on explique clairement la construction des organes & leurs operations méchaniques, selon les nouvelles hypotheses, par . . . . Docteur en Médecine. *Nous en allons faire un petit extrait, dont nous ne ferons que la fin de cet article, à cause de la conformité des matieres.*

Essais d'Anatomie, et explication des fermentations.

L'Auteur de ces *Essais* explique d'abord les élemens du corps animé, qui sont, selon lui, les *acides*, les *alkalis*, les *soufres*, les *phlegmes* & la *terre*. Il fait consister la difference des uns aux autres dans la grosseur, & dans la figure des parties. Il donne aux *acides* beaucoup de solidité & plusieurs angles aigus, & aux *alkalis* plusieurs *pores grands & ouverts*, & par là il donne une raison fort intelligible de la fermentation, que ces 2. corps souffrent quand ils se mêlent; car s'ils ont la figure qu'on a marquée, les pointes des *acides* ne manquent pas de s'insinuer dans les pores des *alkalis*, & d'en boucher quelques-uns; d'où il arrive que la matiere ètherée qui passe par les pores des *alkalis*, trouve moins de liberté à la superficie que vers

le

* Voyez les Nouvelles de Mai 1684. No. VI. du Catalogue.

le milieu ; ainsi elle doit faire des efforts pour se faire jour à travers tous ces obstacles, & par conséquent elle doit déranger les petites *molecules* & les agiter de toutes parts, jusques à ce que les passages soient également libres dans toute la masse de la liqueur. Il faut juger par cette remarque, de la maniere dont on a expliqué ici toutes les especes de fermentation, & les effets qui résultent du mêlange des cinq élemens. Quelques-uns croient que ces élemens n'ont point dans les mixtes la même nature, qu'après en avoir été tirez par l'operation du feu. L'Auteur soûtient le contraire, entre autres raisons par celle-ci, qu'encore qu'il *faille pousser le feu avec une extrême violence, pour distiller l'esprit de sel & l'esprit de nitre*, on fait un véritable sel, quand on méle l'esprit de sel avec le sel de tartre, & on fait un véritable nitre, quand on mêle l'esprit de nitre avec le même sel de tartre.

On voit par ces petits échantillons, que l'Auteur s'est accoûtumé à chercher par tout les notions claires & distinctes, & cela doit faire juger aux Lecteurs, que ce qu'il dit dans la suite sur le sang, sur les glandes, sur les nerfs, sur les autres principales parties du corps, & sur la digestion des aliments, contient de bonnes explications. L'analyse Chymique du sang qu'il nous donne, fournit en peu de mots plusieurs idées, & ce qu'il dit de l'operation des glandes, soit *vasculaires*, soit *vesiculaires*, à cribler & à filtrer diverses liqueurs partiemces dans le sang, se fait sentir d'abord par sa clarté, comme aussi l'explication qu'il nous donne du jeu des muscles, & de la structure du cœur, des poûmons & des intestins. Le détail qu'on trouve ici de toutes ces choses, instruira beaucoup sans être long.

ARTICLE VI.

Histoire de la Réformation de l'Eglise d'Angleterre, seconde partie, contenant le progrès de la Réformation sous le Regne d'Edouard VI. son renversement sous l'autorité de Marie, & son rétablissement par la pieté d'Elisabeth. Traduite de l'Anglois de M. Burnet, par M. de Rosemond. A Londres. 1685. in 4.

Eloge & utilité de cet Ouvrage.

CEt Ouvrage de M. Burnet a eu tant d'approbation en Angleterre, qu'après la publication de la premiere partie, les deux Chambres du Parlement firent un Acte, pour en remercier l'Auteur, & pour le prier d'achever bien-tôt ce qu'il avoit dessein de publier sur cette matiere. Le jugement de cette auguste Compagnie se trouva conforme aux sentimens du Public, & il n'y eut point d'Etrangers qui ne souhaitassent que l'on traduisit en diverses Langues un si beau Livre. Il importoit principalement qu'il fût traduit en François, par une aussi bonne plume que celle de M. de Rosemond, parce que la Langue Françoise est désormais le point de communication de tous les Peuples de l'Europe, & une Langue que l'on pourroit appeller *transcendentelle*, par la même raison qui oblige les Philosophes à donner ce titre aux natures qui se répandent, & qui se promenent dans toutes les *Categories*. C'est donc un grand avantage pour le Public, qu'un Traducteur comme celui-là ait entrepris de faire parler François l'Auteur d'une telle Histoire. Aussi souhaita-t-on avec impatience, quand on eut vû le 1. volume de la traduction en l'année 1683. que les deux autres suivissent bien-tôt. Voici le second, & il y a de l'apparence que le 3. viendra en son tems.

Précis de ce Livre.

Il n'est pas nécessaire de dire ici quelle est la disposition de cet Ouvrage, quelles ont été les sources que l'Auteur a consultées, quel est le but qu'il s'est proposé, & comment il s'y est pris. Cela seroit bon à dire, s'il n'y avoit pas deux ans que les Préfaces du premier Volume en ont pû informer suffisamment tous les Lecteurs, mais après les bonnes lumieres qu'on a pû prendre sur tout cela dans le premier tome, il vaut mieux passer promtement à d'autres remarques, à moins qu'il ne soit à propos, pour la satisfaction de ceux qui liront ceci sans avoir rien lû de l'Ouvrage de M. Burnet, de dire en deux mots, que le 1. tome *rapporte l'état politique & Ecclésiastique de l'Angleterre sous Henri VIII. le fameux Procès qui sépara enfin ce Prince d'avec Catherine d'Arragon ; l'abolition de l'autorité des Papes ; le retranchement de plusieurs superstitions de ce temps-là ; les premiers succès d'une Réformation encore naissante*, & la réfutation de Sanderus ; Que le 2. tome contient les progrès de la même Réformation sous Edoüard ; son éclipse sous le regne de Marie ; & son retablissement sous celui d'Elisabeth. Et que le 3. contient les Actes & les Pieces Justificatives des faits, dont il est parlé dans les deux autres ; car l'Auteur n'ignorant pas que pour composer une bonne Histoire, il ne faut rien avancer sur des choses importantes & odieuses, que l'on ne puisse prouver authentiquement, n'a épargné aucun soin pour se munir de toutes les Pieces originales, que *les Regitres Publics, les Journaux des Parlemens, les Rôles des Négociations publiques, & des Patentes, les Regîtres des deux Cours Ecclésiastiques, celle de Cantorberi & celle de Londres, & les Regîtres de la Cour des augmentations*, lui pouvoient communiquer. Il auroit été plus heureux dans cette recherche, si la Reine Marie n'eût fait multiler les Regîtres, selon qu'il plut au Cardinal Polus. Cela paroît par la Commission qui en fut donnée à l'Evêque de Londres, au Doyen de St. Paul, & à un Docteur en Droit. Ces gens-là ne prévoyant pas l'avenir, eurent l'imprudence de ne point jetter au feu leur Commission, après avoir vû ce qu'elle portoit ; ainsi on la voit encore, & c'est une bonne leçon aux Souverains, de ne se servir que d'ordres verbaux, pour les choses qu'ils ne veulent pas que la postérité sache, ou de retirer d'entre les mains des Exécuteurs, toutes les Ecritures secretes qui leur ont été envoyées. Mais comme je l'ai déja dit en un autre endroit, on a beau faire, on a beau prendre des précautions, le temps ouvre enfin quelque porte à la vérité. C'est du moins une chose incontestable, que les 3. Commissaires de Marie n'ont pas empéché qu'un très-grand nombre de Pieces ne soient encore en nature ; car outre celles qui ont été produites par M. Burnet, on nous a écrit d'Angleterre que M. l'Evêque de Londres en a recueilli de quoi faire un volume *in folio*, qui paroitra dans quelque temps, & qui achevera la conviction de ceux qui pourroient avoir encore des doutes sur la mauvaise foi de Sanderus.

Regitres mutilés par ordre de la Reine Marie.

Si Sanderus a eu de l'adresse dans ses récits.

Bien des gens trouvent que pour un Jesuite * ce Sanderus n'a pas été fort adroit ; car il avance,

* Il n'étoit point Jésuite, il n'étoit que Prêtre. Voyez dans le *Supplement* du *Dict. Hist. & Crit.* l'Art. SANDERUS. Rem. A.

ce, disent-ils, les choses du monde les plus ignominieuses à des têtes couronnées, sans les appuïer d'aucun témoignage, & sans considerer qu'on le peut convaincre de fausseté par des Pieces authentiques. Outre cela, continuent-ils, l'emportement de son stile fait si fort connoître qu'il est passionné, & qu'il veut flêtrir, à quelque prix que ce soit, la mémoire des Princes qui ont réformé la Religion Anglicane, qu'il ne sauroit venir à son but par une route si mal choisie. Il faut imiter Fra-Paolo quand on veut flêtrir les gens, c'est-à-dire, qu'il faut rapporter avec un phlegme, & un sang froid extraordinaire, les choses qui leur sont desavantageuses. Sanderus a si mal suivi cette maxime, qu'il a falu que M. Maucroix, son Traducteur, ait supprimé une partie de ses violences, quoi qu'il n'eût entrepris cette traduction que pour obéir à des gens qui vouloient exposer les Huguenots à la haine de tout le monde, par le moien de Sanderus. Voilà ce que disent plusieurs personnes d'esprit. Mais je ne sai si l'on ne pourroit pas emploïer ici la remarque que nous avons faite en un autre lieu, savoir, que la plus fine Politique ne demande pas qu'en certaines choses on se défie des Peuples. Ils ne demandent pas si un Historien prouve ses accusations; ils l'en croient de reste sur sa parole, pourvû qu'il couvre d'infamie le parti qui leur déplait: l'emportement même leur tient lieu de préjugé favorable, parce qu'ils s'imaginent aveuglément, que c'est la force de la vérité qui excite tant de colere dans l'ame de l'Historien; ainsi à coup sûr on gagne beaucoup dans l'esprit d'un grand nombre de personnes, quand on a le courage de calomnier hardiment. Je sai bien que les Lecteurs de bon goût n'approuvent pas un Historien qui paroit être en colere, & qu'ils aiment mieux qu'il médise de sang froid; mais le nombre de ces gens-là est si petit en comparaison des autres, que ce n'est pas la peine d'y avoir égard. L'on peut dire de plus que les Lecteurs mêmes, qui sont difficiles en toute autre chose, s'accordent avec les Dupes à ne témoigner pas l'indignation que la chose mériteroit, à ceux qui sans nulle preuve, & sur des bruits populaires, avancent les faits les plus importans, & les accusations les plus atroces. M. Burnet n'est pas de ce nombre. Il s'est comporté comme si tous les Lecteurs étoient des gens inexorables pour ceux qui ne justifient pas authentiquement, ou leurs accusations, ou leurs défenses. Au reste il n'use point *de palliations pour déguiser les endroits fâcheux*, & il ne dissimule pas les défauts de ses grands hommes. On l'a pû voir dans la 1. partie de cette Histoire, & on le verra encore dans la 2. qui s'étend comme nous l'avons déja dit, depuis la mort de Henri VIII. en l'année 1547. jusques à ce qu'Elisabeth eût rétabli la Réformation en l'année 1559.

Rupture de Henri VIII. avec le Pape.

Cet intervalle de tems a été fort remarquable en Angleterre par trois grandes révolutions. La premiere ne fut qu'une extension de ce qui s'étoit passé sous le Regne de Henri, lors que ce Prince se détacha de la Communion du Pape, sans se joindre à celle des Protestans. Cette rupture avec le Pape étoit un acheminement naturel à une rupture avec toute l'Eglise Romaine, car si une fois on se persuade que le Pape n'est point le Chef de l'Eglise, on croit que les plus solemnelles décisions des Conciles peuvent être fausses; & cela étant, on les soûmet toutes à l'examen, pour ne retenir que celles que l'on trouvera conformes à l'Ecriture, ou tout au plus à la Tradition des 2. ou 3. premiers siecles. Ainsi l'on ne doit pas tant s'étonner que l'Angleterre, détachée d'avec le Pape sous Henri VIII. se soit reformée sans beaucoup de fracas quelques années après sous Edoüard; sur tout puis que le Duc de Sommerset, Oncle & Tuteur de ce jeune Prince, & Crammer, Archevêque de Cantorberi, se trouverent de la même inclination qu'une infinité de particuliers, qui vouloient que l'on réformât l'Eglise. On a dit dans la Déclaration qui a paru sous le nom de feuë Mad. la Duchesse d'Yorc, que le Duc de Sommerset, *abusant de l'autorité Royale qu'il avoit entre les mains* sous un Roi enfant, changea l'état de la Religion afin de s'approprier les biens de l'Eglise; mais ceux qui verront qu'après la disgrace & la mort de ce Duc, la Réformation ne fut pas poussée moins heureusement que sous sa Régence, & que le Roi, dont les lumieres prematurées se faisoient admirer par tous ceux qui le connoissoient, étoit le plus zélé Protestant qui fût dans tout son Royaume, ne manqueront pas de trouver plusieurs autres causes de cette grande révolution, que l'autorité de ce Duc. Les dispositions de l'Etat, des Grands, & du peuple y concoururent merveilleusement, & néanmoins comme la Princesse Marie, fille de Henri VIII. favorisoit ouvertement quelques Prélats, qui ne vouloient point qu'on changeât les choses, il falut conduire l'affaire pied à pied, & avec beaucoup de prudence, pour en lever les difficultez. C'est ce qu'on verra très-heureusement développé dans cet Ouvrage, & sans cette indigne partialité qui oblige tant d'Auteurs à être injustes envers ceux du parti contraire. Pour mieux instruire le Lecteur, on y explique succinctement & fort savamment l'Histoire & le fond des Dogmes, toutes les fois que l'on parle des Points qui furent changez. On explique aussi dans l'occasion ce qui concerne les Loix d'Angleterre, l'état de l'Europe par rapport à la Réformation de l'Eglise, & les différens qu'eut l'Angleterre avec les François & avec les Ecossois.

Grandes qualités d'Edouard.

Ce qu'il y a de bien loüable, & que les Anglois doivent compter pour un grand bonheur, est que sans l'aide des supplices, ni des gens de guerre, on changea dans tout un Royaume la Liturgie & la Confession de Foi en assez peu de temps; & au reste rien ne se fit en tout cela que par les ordres de ceux qui avoient en main la Majesté de l'Etat. La plus grande rigueur exercée sur les Catholiques fut que l'on emprisonna, & que l'on déposa quelque peu d'Evêques, & entre autres, celui de Londres & celui de Winchester, qui à la vérité parurent enfin fort attachez à la Religion Romaine, mais non pas sans avoir biaisé diverses fois d'une maniere assez honteuse. L'Auteur ne dissimule point ce qu'ils ont dit de raisonnable, ni la fermeté extraordinaire de la Princesse Marie. On ne sauroit disconvenir qu'Edoüard n'ait eu pour elle un peu trop de dureté, puis qu'à peine putelle obtenir, par l'entremise de Charles Quint, de faire dire la Messe dans sa chambre, & qu'elle se vit destituée de la Succession à la Couronne par le Testament d'Edoüard. Jamais ce Prince n'en fût venu là, s'il n'eût crû que sous une Reine de cette humeur la Religion Réformée seroit entierement abolie; ainsi ce qu'il fit venoit de zele; mais ce n'étoit point pour cela une action juste, à moins qu'on ne veuille s'abandonner à la pernicieuse maxime, dont les Pro-

Sa dureté pour sa sœur Marie.

testans font un reproche continuel à leurs Adversaires, *qu'il faut mesurer la justice d'une action par l'utilité, & par l'agrandissement qui en revient à l'Eglise.* Cet excès de zele ne doit point empêcher les personnes raisonnables d'admirer les grandes vertus de ce jeune Roi, & son esprit extraordinaire. On en voit ici des preuves qui paroissent tenir du prodige, quand on songe qu'il n'a vêcu que 16. ans.

Marie proclamée la Reine.

La 2. Révolution est celle qui arriva sous le Regne de Marie. Cette Princesse avoit toûjours témoigné un profond respect pour le Roi son Frere, & un attachement inviolable pour l'ancienne Religion; M. Burnet lui rend là-dessus toute la justice qui lui est duë, & nous fait toucher au doigt, par les raisons qu'il rapporte comme ayant été alleguées contre le couronnement de Jeanne Grai, & contre l'exclusion de Marie & d'Elisabeth, sœurs du dernier Roi, qu'on ne se tut pas en Angleterre sur cette translation de la Couronne. Aussi est-il vrai qu'un grand nombre de Protestans prirent d'abord le parti de la Princesse Marie, résolus de tout sacrifier à ses intérêts, sur tout après la promesse positive qu'elle leur fit, *que sans songer à rien innover, elle se contenteroit d'avoir en particulier l'exercice de la Religion Romaine.* L'affaire fut poussée avec tant de rapidité, que Marie fut proclamée Reine à Londres le 19. Juillet 1553. treize jours après la mort d'Edoüard, & qu'elle fit son entrée dans cette Ville le 2. d'Août. Il ne faut pas demander si elle songea bien-tôt à des changemens, & si Gardiner, Evêque de Winchester, qu'elle mit en liberté, & qu'elle fit grand Chancelier d'Angleterre, lui conseilla d'abolir la Réformation. Cela s'en va sans dire; il faut seulement demander comment la chose s'executa, & c'est ce que l'Auteur démêle avec beaucoup de méthode.

Persécution qu'elle excita.

Ceux qui savent le manége de la Cour ne s'étonneront pas que cette nouvelle Reine ait fait faire un service solemnel, selon les cérémonies de Rome, à Edoüard, qui de notorieté publique étoit mort aussi éloigné de la Communion Romaine que Calvin; mais ceux qui ne font que lire la Controverse, auront bien de la peine à comprendre qu'on ait pû faire cela, dans le même temps que l'on croioit qu'il n'y a point de salut pour les Hérétiques. On voit ici comment la Reine manqua peu-à-peu à sa parole. D'abord elle déclara dans son Conseil qu'elle ne contraindroit personne; ensuite elle publia par une déclaration, *qu'elle ne contraindroit personne jusques à ce que l'on eût réglé toutes choses d'un commun accord, sous l'autorité du Parlement*, & qu'elle défendoit de prêcher *sans sa permission expresse*; après cela tout fut permis contre les loix établies sous le Regne précédent. On ne punissoit pas ceux qui les fouloient aux pieds, & on châtioit ceux qui les vouloient maintenir. On n'attendit pas même, pour faire ces innovations, les Séances du Parlement. On fit élire tels Membres que l'on voulut pour cette Assemblée, & on écarta de la Chambre haute les Evêques Protestans. Ce Parlement déclara nul le divorce de Henri VIII cassa toutes les loix établies sous Edoüard au sujet de la Religion, & condamna à de grosses peines tous ceux qui s'opposeroient au rétablissement de la Religion Catholique. La Reine demanda le Cardinal Polus pour Légat du Pape. On parla de la marier avec Philippe d'Autriche, fils de Charles-Quint; il se fit un soûlevement à l'occasion de ce mariage, & pour des intérêts politiques; les factieux furent bien-tôt dissipez & ne servirent, comme c'est la coûtume, qu'à l'affermissement de l'autorité de la Reine. Jeanne Grai, qui entendoit assez bien le Grec pour lire Platon, & pour écrire des Lettres en cette Langue, fut punie du dernier supplice; la Princesse Elisabeth fut emprisonnée; Marie ordonna que l'on réprimât l'Hérésie, & que l'on punit les Herétiques. Elle fit déposer les Evêques Protestans, & tous les Ecclésiastiques, qui avoient pris femme. On tint des Conférences de Religion; Philippe vint épouser Marie, & l'engagea à ne point faire mourir Elisabeth. Le Cardinal Polus reconcilia l'Angleterre avec le Pape; toutes les loix contraires à l'autorité du S. Siége furent abolies, & toutes celles qui avoient été faites pour la punition de ceux qui ne suivoient pas l'Eglise Romaine, furent remises sur pied. La complaisance des Communes pour la Reine fut en cela d'une telle flaterie, que les Evêques eux-mêmes furent contraints de la moderer, eux qui se plaignent presque toûjours que les Juges seculiers ont trop d'indulgence pour les Herétiques. On brûla un prodigieux nombre de Réformez; Crammer, ce fameux Archevêque de Cantorbery, qui avoit tant contribué à la Réformation d'Angleterre, fut brûlé aussi, quoi qu'il eût succombé à la crainte de la mort, & signé l'abjuration de sa Réforme, de quoi ensuite il se rétracta sur le bucher; la rigueur des Ecclésiastiques fut si grande, que les Séculiers à leur tour tâcherent de la moderer; & c'est pour cela que les Evêques avoient soin d'interrompre les supplices, à l'approche des Séances du Parlement, pour les recommencer dès que l'Assemblée seroit séparée: la severité fut si grande, qu'enfin on défendit à ceux qui assistoient au supplice des Hérétiques de prier Dieu pour eux, & qu'on déclara rebelle & punissable de mort sur le champ, quiconque ne brûleroit pas au plûtôt les Livres de la nouvelle Religion, sans les lire & sans les montrer à qui que ce soit; on n'exemptoit pas même du supplice ceux qui déclaroient sur le bûcher, qu'ils abjuroient leur Réforme. Enfin la mort de la Reine arrivée le 17. de Novembre 1558. termina ces exécutions.

Mortification qui lui arriva par la perte de Calais.

Cette Reine n'avoit pas goûté sans quelque mélange d'amertume le plaisir d'opprimer les Hérétiques, car la perte de Calais la toucha très-vivement. Elle n'ignoroit pas sur cela les murmures de ceux qui disoient, qu'il eût beaucoup mieux valu s'occuper à la conservation d'un poste, d'une conséquence infinie pour l'Angleterre, & si commodément situé pour tenir toûjours la France en respect, qu'à violenter des consciences dans son païs. Il y en avoit même qui disoient que Dieu faisoit voir par cette disgrace de l'Angleterre, qu'il désaprouvoit la persécution. Mais le Conseil de Conscience de cette Reine ne se décontenança point pour tout cela, & il rompit aisément le coup, en disant que la perte de Calais étoit un châtiment de Dieu, qui faisoit connoître qu'il désapprouvoit qu'on n'eût pas chassé l'Herésie de cette Place. C'est ainsi que les hommes s'ingerent de juger des desseins de Dieu. Ils le font quelquefois si grossierement, qu'ils tombent en contradiction, comme quand ils disoient pendant le dernier Siége de Vienne, que les progrès de l'Armée Turque étoient un châtiment de la moderation qu'on avoit gardée en persecutant les Hérétiques, & après la levée du Siége,

que

que la défaite des Turcs étoit une recompense de la persecution des Hérétiques. On pourroit souvent appliquer à ceux qui s'érigent en Interpretes de la Providence, le reproche que Dieu faisoit * à son Peuple, *Servire me fecisti in peccatis tuis, præbuisti mihi laborem in iniquitatibus tuis. Vous m'avez rendu l'instrument de vos injustices.*

Apologie de cette persécution.

Qui ne croiroit, qu'après avoir raporté tant de cruautez exercées sous le Regne de Marie, l'Auteur s'emporte contr'elle? Cependant il ne le fait pas, & bien loin de la maltraiter, il l'excuse, & il lui dresse une espece d'Apologie; car après avoir parlé des vertus qui la rendirent recommandable, il dit que le zele ardent, la soûmission scrupuleuse & la devotion exacte, qui l'attachoient à l'esprit & aux principes de sa Religion, la portoient à cette conduite. Elle savoit que le 4. Concile de Latran, *après avoir ordonné aux Princes d'exterminer les Hérétiques, veut que s'ils s'acquitent nonchalamment de leur devoir, ils en soient repris par les Evêques; que s'ils refusent encore d'obéir, on lance sur eux les censures Ecclésiastiques, & s'ils demeurent un an entier dans leur endurcissement & sous l'excommunication, le Pape les prive de leurs Etats, & donne les mêmes Etats à des personnes plus zelées contre l'Herésie.* Elle savoit que le Pape sollicitoit puissamment les Princes à établir l'Inquisition dans leur païs, & que par une Constitution publique au mois de Février 1558. *il déclaroit déchûs de leur dignité & de leurs Etats les Evêques, les Princes, les Rois & les Empereurs qui tomberoient dans l'Hérésie, & adjugeoit les confiscations & les biens des Hérétiques aux Catholiques qui s'en empareroient les premiers.* Elle savoit que par le Serment que les Evêques prêtent au Pape, ils sont obligez *de s'opposer aux Hérétiques & de les persecuter de toute leur force*, ainsi elle étoit fort excusable, devote & zelée Catholique qu'elle étoit, de n'avoir aucune pitié pour les Protestans. Voilà comment M. Burnet fait l'Apologie de cette Reine. On peut encore dire à sa loüange, qu'elle prit la chose d'un air de grandeur fort séant à sa qualité. Elle ne s'amusa point à de longues procedures de barreau, ni à des multiplications d'Arrêts dont la plûpart ne fissent rien à l'affaire. On vit bientôt sa derniere résolution, & sans tant de complimens elle fit savoir à ses Sujets, qu'il faloit ou aller à la Messe, ou renoncer à la vie. M. Burnet dit aussi beaucoup de bien du Cardinal Polus, mais cela ne doit surprendre personne, puis qu'on reconnoît ici que ce Cardinal conseilloit toûjours de corriger avant toutes choses les moeurs du Clergé, & de traiter doucement les Herétiques. Cet avis ne fut pas suivi; on fut inhumain à leur égard & on eut beaucoup *d'indulgence pour les Prêtres vicieux.*

Révolution sous le Regne d'Elisabeth.

La 3. révolution arriva sous le Regne d'Elisabeth qui succeda à sa soeur Marie, sans aucun partage de sentimens. Ce qui facilita ce nouveau saut, fut que plusieurs Réformez avoient fait profession extérieure de la Catholicité, pour éviter la persécution. La violence qu'ils firent à leur conscience excita de puissans remors dans leur cœur, *& y jetta les fondemens d'une haine mortelle pour ceux qui les réduisoient à de si grandes extrémitez*, de sorte qu'ils embrasserent avec joye les occasions de ruiner le parti Romain, qui avoit choqué toute la nation par ces supplices du feu, qu'il avoit si souvent mis en usage, & qui étoient auparavant inusitez en Angleterre. Quoi qu'il en soit, la Reine Marie n'eut pas été plûtôt morte, qu'on s'attendit à un 4. changement de Religion dans l'Etat. On ne fut pas trompé dans cette attente; car le premier Parlement qu'Elisabeth convoqua peu après son avenement à la Couronne, rétablit les loix qui avoient été faites sous Edoüard; la Reine à l'exemple de sa Sœur Marie, défendit à toutes personnes de prêcher sans sa permission expresse; on fit disputer les Docteurs des deux partis; en un mot la Réformation s'acheva en très-peu de tems, & d'une maniere très-éloignée des violences de Marie, si nous en croions cet Auteur. Il remarque que le Marquis de Winchester, grand Catholique, conserva la Charge de Trésorier sous Elisabeth *encore l'espace de 14. ans, & qu'il mourut en la 97. année de son âge, laissant après lui cent trois personnes sorties de son corps.* Outre l'explication exacte de ce qui s'est fait en Angleterre, pour réformer l'Eglise sous Elisabeth, on verra dans cet Ouvrage comment on réforma l'Ecosse.

Un ancien Poëte disoit que les Dieux se servent des hommes, comme de balles pour joüer à la paume. *Dii nos quasi pilas homines habent.* Il semble que les Rois d'Angleterre firent de l'ame de leurs Sujets, quelque chose d'approchant dans le dernier siecle, puis qu'en moins de 30. années ils les firent changer 4. fois de Religion.

Si les Catalogues de Francfort ne nous trompent pas à leur ordinaire, nous verrons bien-tôt cette Histoire de M. Burnet, traduite en Latin & imprimée à Geneve *in fol.* On y a imprimé aussi la version Françoise.

ARTICLE VII.

CEux qui prétendent que la quadrature du cercle, & le mouvement perpétuel, sont deux choses également difficiles, examineront séverement l'expérience suivante qui paroît depuis peu à Paris en papier volant, & s'ils y trouvent quelque foible, ils le publieront avec plaisir. Voici donc de l'exercice pour eux.

*Expérience proposée aux Physiciens par ***.*
Le 8. Octobre 1685.

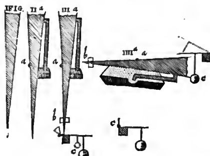
Expérience Physique sur le mouvement perpétuel.

JE suppose un souflet de 40. pouces; qu'on l'ouvre seulement d'un tiers, ou d'un quart; qu'on remplisse de Mercure cette capacité, sans y laisser d'air ni de communication avec l'air; qu'on tienne le souflet tout droit la pointe en bas, la base en haut. Suivant l'expérience de Torricelli, le Mercure doit quitter ces 40. pouces verticaux, pour descendre à 27. pouces, ou environ; il ne le peut faire sans dilater davantage le souflet, & laisser en haut un vuide de 10. ou 12. pouces.

Vers le milieu du souflet mettez un vase plein de Mercure. Il ne sera éloigné du haut de ce vuide que de 20 ou 22 pouces. Joignez donc ce vuide & ce vase par un tube de 20 ou 22 pouces, plein de Mercure aussi. Suivant la même expérience, le Mercure du vase sera poussé par l'air dans ce vuide, & il le remplira entierement, puisqu'il n'y a que 20 ou 22 pouces à monter. Le souflet se dilatera & se remplira encore, s'il le peut, parce que c'est toujours la même raison.

Suspen-

* *Esaïe ch. 43. vers. 25.*



Suspendez le souflet par le milieu d'une de ses aîles sur un essieu horizontal. La moitié d'enhaut est beaucoup plus pesante que celle d'en bas, parce que l'on donne au souflet la figure de pyramide, dont la baze est enhaut & la pointe en bas. Ajoûtez donc à cette pointe un contrepoids. La baze ne descendra point, qu'elle ne soit plus forte que la pointe & le contrepoids ensemble. Ajoûtez à cela un ressort, ou un poids attaché hors de la machine, lequel arrêtera la pointe, il faudra que la baze du souflet se remplisse suffisamment pour vaincre la pointe, le contrepoids & la détente du ressort. Mais quand une fois la pointe sera dégagée de ce ressort, ou du poids, la baze en sera plus forte que la pointe & le contrepoids seuls, & par conséquent hors de danger de s'arrêter en son mouvement.

Que le rebord du vase ou quelque verge de fer arrête la baze du souflet, lorsqu'il sera devenu horizontal; que le bout du tube soit tellement recourbé qu'il trempe encore dans le vase, & que ce bout & ce vase soient au dessous de tout le souflet. Le Mercure sortira du souflet par ce tube, pour se décharger dans ce vase, parce qu'il ne fait ainsi que descendre; le souflet se comprimera & se vuidera toûjours, tant qu'il sera horizontal. Que la baze soit arrêtée par un ressort, ou un poids, le souflet continuera à se vuider, jusqu'à ce que le contrepoids soit devenu plus fort que la baze, & le ressort ou le poids. Alors le contrepoids l'emportera, dégagera la baze du ressort ou du poids, deviendra plus fort que la baze seule, remettra promptement le souflet à la situation verticale, & engagera la pointe dans le ressort ou le poids d'en bas. Là le souflet se remplira comme la premiere fois, jusqu'à ce que la baze soit plus forte que la pointe, le contrepoids, le ressort ou le poids d'en bas. Alors la baze l'emportera, reviendra à la ligne horizontale, s'engagera dans le ressort ou le poids du milieu, le souflet se vuidera & ainsi toûjours. *

On voit assez que la même chose se feroit avec l'eau, en gardant la proportion de l'eau au Mercure. Peut-être même que l'eau par le seul équilibre des liqueurs, le feroit encore dans une machine de quatre ou cinq pieds, sur tout si l'on aidoit son action par un contrepoids.

Voici un lieu propre pour le titre d'un Livre qui paroîtra dans quelque mois, Sipho Wurtembergicus detectus, per majora experimenta firmatus, & in vertice atque ad latera effluens, Auctore Salomone Reiselio. *Les Curieux seront bienaises d'apprendre cette nouvelle; & Monsieur Papin, sur tout, qui a si bien imité † les phénomenes du Siphon de Wirtemberg.*

ARTICLE VIII.

Réponse au Livre intitulé, Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, *par le Prieur de Bolleville. Outre les réponses aux Théologiens de Hollande, on trouvera dans cet Ouvrage de nouvelles preuves & de nouveaux éclaircissemens, pour servir de supplément à cette Histoire Critique.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1685. in 4.

EN disant seulement que M. Simon examine pied à pied tout ce qui est contenu dans les *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande*, nous ferons connoître en gros toutes les matieres qui sont traitées dans cette Réponse; car quand nous parlâmes dans le mois de Juillet ‡ dernier de ces *Sentimens*, nous indiquâmes tout ce que l'on y a traité de considérable. Néanmoins il sera bon d'insister plus particulierement sur 5. ou 6. choses, sans compter ces 2. petites observations, 1. Que l'Auteur suppose que ceux qui ont fait le Livre des *Sentimens*, sont trois Sociniens. 2. Que dans ce Livre, aussi bien que dans les autres Réponses, il parle toûjours sous le nom d'un autre. Cela vient apparemment de ce qu'on parle de soi-même avec plus de liberté, lors que l'on en parle comme d'une troisieme personne.

Ceux qui ont lû le Livre auquel on répond ici, ont pû remarquer que l'Auteur reproche plus d'une fois à M. Simon d'avoir traité les Protestans d'une maniere fort indigne & fort mé- *Dureté contre les Sociniens.*

* Cette Machine n'a pas réussi. Voyez l'Art. VII. du mois d'Avril 1686.

† Voyez le mois de Mai de cette année, Art. X.
‡ Voyez l'Art. VII.

méprisante. On répond que tous ces reproches sont injustes, puis qu'on n'a rien dit qui ne soit vrai; & comme l'on s'adresse particulierement à M. le Clerc, on lui dit qu'il n'a pas trop bonne grace d'être si sensible au mal qu'on peut avoir dit des Protestans, puis qu'il a tourné lui-même en ridicules ceux de Geneve, & qu'il a parlé des Peres avec le dernier mépris. On ajoûte à cela une description peu honorable de la capacité des Sociniens. *Il leur suffit*, dit-on, *de savoir assez de Grec & d'Hebreu, pour pouvoir consulter les Concordances de la Bible & des Dictionnaires: ils joignent à cela quelques traductions Latines de l'Ecriture, & un petit nombre de Commentaires; s'il se rencontre quelque difficulté, ils ont recours aussi-tôt à la Concordance, & ils expliquent les mots obscurs par d'autres qui paroissent plus clairs*, & qui favorisent leurs préjugez; car autrement ils les laissent là: pour les Peres, les Histoires & les Conciles, c'est dequoi ils ne se fatiguent point. C'est ainsi que M. Simon les traite dans son Chapitre 3. Il retombe encore sur eux dans le Chapitre 19. & nous dit que leur méthode prise à la rigueur va droit à rétablir le Judaïsme, & même le Saducéïsme, dans la Religion; que Socin ne savoit que peu de chose, & que ses meilleurs amis le traiterent *de brouillon, d'emporté & de médisant*; qu'il n'y a eu jamais une grande union entre les Freres unitaires; & que Servet eut honte lui-même d'avoir fait de si pitoyables Livres sur la Trinité. L'Auteur raporte plusieurs faits curieux touchant la doctrine de cet homme, & prétend que le Chevalier Lubieniski, & Sandius, en ont parlé peu exactement; le premier dans son Histoire du Socinianisme: & le dernier, dans sa Bibliotheque des Anti-Trinitaires.

Si les Protestans ont mieux travaillé sur la Critique de la Bible, que les Catholiques.

Or parce que l'Auteur des *Sentimens* a insinué que M. Simon ne parle des Protestans avec mépris, que pour empêcher qu'on ne s'apperçoive des obligations qu'il leur a, M. Simon se défend fort d'avoir tiré d'eux plus de lumieres pour composer sa Critique, que de ceux de sa Communion; & il soûtient qu'il y a eu parmi ceux-ci des gens plus doctes dans les Langues & dans la Critique, que parmi les Protestans; qu'il n'y a personne parmi les Protestans qu'ils puissent comparer à Masius & à Luc de Bruges; que *Bochart est un pur Grammairien, un grand faiseur d'étymologies, & dont toute l'erudition consiste à se servir de quelques Dictionaires; qu'il est aisé de prouver que ce que nous avons aujourd'hui de grand & de considerable sur l'Ecriture, & sur les Langues Orientales, vient des Docteurs Catholiques; que le Cardinal Ximenez est l'Auteur de la premiere Bible Polyglotte qui ait parû; que le Comte de la Mirandole en Italie, & Reuclin en Allemagne, ont été les premiers qui ont eu la connoissance de la Langue Hebraique*; que toutes les Bibles Polyglottes ont été faites par des Catholiques, celle d'Angleterre n'étant qu'une Copie de celle de M. le Jay; que ce sont les Italiens qui nous ont donné les premieres éditions de la version des LXX. avec de bonnes Scholies; que c'est à eux & à quelques Catholiques du Païs-Bas que nous sommes redevables d'une Critique exacte sur les Bibles Latines; & que Grotius *n'a presque mis que dans un plus grand jour ce qu'il avoit lû, sur tout dans les Livres des Catholiques*. Voici la matiere d'un nouveau procès entre les deux Religions. On travaillera desormais de part & d'autre à donner de grandes listes d'Auteurs célebres. M. Ferrand en a fourni une bien ample pour le parti Catholique, afin de répondre à l'Auteur *du Parallele du Calvinisme & du Papisme*, qui avoit dit *que l'Eglise Romaine a bien de l'obligation à l'ignorance, mais que l'étude des Sciences lui a été fatale*.

Autorité de la Tradition, & Doctrine de S. Augustin sur la Grace.

Les Lecteurs auront remarqué sans doute, que le grand but de M. Simon est d'obliger les Protestans à convenir, que sans l'aide de la Tradition l'Ecriture ne sauroit être bien entendue. On lui a répondu que l'Ecriture est assez claire dans les points fondamentaux, & qu'il n'y a rien de plus vague, ni de plus controversé que la Tradition, de quoi on a donné pour exemple, entre autres Disputes, celle des Jansenistes & des Molinistes. Voilà donc une réponse qui a deux parties. M. Simon fait sur chacune plusieurs remarques qui méritent d'être pesées; & à l'égard de la doctrine de S. Augustin sur la Grace, il dit que si elle n'est pas conforme en tout & par tout à celle des autre Peres, elle n'a pas été aussi approuvée en tout & par tout par l'Eglise, mais seulement *dans le point qui est opposé à l'Hérésie de Pelage*. Or il dit que les Peres & la Tradition de l'Eglise ont été toûjours rëünis en ce point-là. Il prétend que les Hérétiques n'entendent pas ce qu'ils combattent, lors qu'ils écrivent contre l'autorité de la Tradition, & contre l'infaillibilité de l'Eglise; & c'est pour cela qu'en divers endroits il marque ce qu'il faut précisément entendre par ces choses. Je ne sai pas si M. le Clerc acquiescera à tous ces éclaircissemens, ou si M. Arnaud, qui a fait une si belle Apologie pour les saints Peres accusez de n'être pas du sentiment de Jansenius, approuvera les restrictions que l'on vient de lire.

Critique des Controversistes.

Il ne faut pas oublier que M. Simon n'approuve pas les Controversistes, car voici comme il parle dans la page 200. *Si l'on rendoit justice à la plûpart de ceux qui ont écrit sur les matieres de Controverse, on defendroit la lecture de leurs Livres, où il ne paroît presque aucune sincerité, sur tout parmi les Protestans. On diroit qu'ils auroient renoncé entierement à la bonne foi, & qu'ils seroient payez pour écrire des faussetez.* Aussi quand il parle quelquefois des matieres de Théologie, ne le fait-il point à la maniere des Controversistes, mais sur des principes dont il cherche le fondement dans l'Histoire, ou dans la Critique. Par exemple sur la Controverse des Livres Apocryphes, il ne s'amuse pas à de vaines subtilitez; il réduit tout à cette remarque, que *les Juifs de la Palestine ne lisoient chez eux que les Livres qui étoient écrits en Hebreu, avec quelque peu d'Actes qui sont en Caldéen; au lieu que les autres Juifs lisoient également & considéroient comme divins, tous les Livres qui composent aujourd'hui la Bible de l'Eglise Romaine*. Or comme c'est des Juifs Hellenistes que les Apôtres ont emprunté le Vieux Testament, il est arrivé, dit-il, que l'ancienne Eglise n'a point eu d'autre Ecriture que la Bible des Juifs Hellenistes, & qu'ainsi elle n'a point sû *cette vaine distinction des Livres Canoniques & Apocryphes*. Il prétend que les Apôtres ont souvent recours aux Livres qu'on veut faire passer pour Apocryphes, & il répond à quelques difficultez qu'on lui avoit faites. Cela lui fait trouver l'occasion de parler de la durée du grand Sanhedrin, sur quoi il débite de belles choses. Cet endroit & ceux où il parle des Scribes, des Archives des Juifs, des anciens rouleaux, des Originaux du Nouveau Testament, &c. sont des plus considérables. Il y éclarcit plusieurs

faits qui ne font qu'en abrégé dans son Histoire Critique.

De l'inspiration des Auteurs sacrés. L'endroit où il examine les objections proposées contre l'inspiration des Auteurs Sacrez, est aussi de grande importance. Il observe d'abord, que l'Auteur de ces objections ne nie pas que les Prophetes n'ayent été inspirez de Dieu quant aux choses, & il tire de grands avantages de cet aveu, 1. parce qu'il fait voir que l'opinion la plus ordinaire des plus savans Théologiens, n'est pas que le Saint Esprit ait dicté chaque parole de la Bible; & ainsi voilà bien des objections perduës, car il y en a beaucoup qui n'ont de la force que contre ceux qui voudroient dire, que les Ecrivains Sacrez recevoient de Dieu l'inspiration de chaque mot & de chaque lettre. 2. Parce qu'il montre que les mêmes difficultez que l'on propose contre les Evangelistes, & contre les Disciples du Fils de Dieu, se peuvent former contre les Prophetes, de sorte que ceux qui reconnoissent une fois l'inspiration des Prophetes, doivent reconnoître celle des autres. Il arrive presque toûjours que ceux qui coupent les choses par le milieu, afin d'en retenir une partie & d'en rejetter l'autre, donnent une grande prise à leurs Adversaires, & se font battre par leurs propres armes. Il n'est rien tel quand on commence que d'achever. Mais ce n'est point seulement par l'aveu de l'Auteur des objections que M. Simon le mal-mene; c'est encore par d'autres endroits qui méritent d'être lûs, & sur tout par un passage de S. Paul, dont il établit la véritable leçon, qui est celle-ci, *toute l'Ecriture est divinement inspirée.* On ne sauroit nier qu'au temps de S. Paul les Livres de Job, des Proverbes, de l'Ecclesiaste, &c. ne fissent une partie du Canon de l'Ecriture; puis donc que S. Paul assûre que toute l'Ecriture est divinement inspirée, il s'ensuit manifestement que chacun de ces Livres a été inspiré de Dieu.

La leçon de ce passage me fait souvenir, que M. Simon a répandu dans cette nouvelle Réponse plusieurs regles de Critique, qui peuvent servir non seulement pour entendre l'Ecriture, mais aussi pour lire avec fruit bien d'autres Ouvrages. C'est par ces regles qu'il explique le verset 24. du chap. 36. de la Genese, non pas comme font la plûpart des Interpretes, qui prétendent qu'il est parlé de mulets en ce lieu-là, mais en supposant qu'il y est parlé d'un Peuple appellé *Emim.* *

Ces remarques suffiront pour faire juger de toute la Piece. Aussi bien seroit-il impossible d'indiquer tout ce qu'il y a dans un Ouvrage si rempli, & où l'Auteur a critiqué un autre Ouvrage tout entier, diversifié d'un grand nombre de faits & d'observations. Il promet de donner bien-tôt l'Histoire Critique du Nouveau Testament, & de publier en Latin l'Histoire Critique du Vieux, plus étenduë que celle qui a paru en François, parce qu'elle contiendra la Critique d'un plus grand nombre d'Auteurs, & les Actes en leurs propres Langues. Il se plaint fort de la traduction Latine qu'on a publiée de cet Ouvrage à Amsterdam.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *A Discourse concerning auricular Confession, as it is prescribed by the Council of Trent, and practised in the Church of Rome.* C'est-à-dire, *Discours sur la Confession auriculaire telle que le Concile de Trente la prescrit, & que l'Eglise Romaine la pratique.* A Londres chez Benjamin Tooke & Fincham Gardiner. 1684. in 4.

Précis de cet Ouvrage. L'Auteur se propose de montrer trois choses dans cet Ouvrage. 1. Que la confession auriculaire n'a point été instituée par Jésus-Christ. 2. Qu'elle n'a pas été d'un usage ni constant, ni universel dans l'Eglise. 3. Que de la maniere qu'on la pratique dans la Communion de Rome, elle est plus nuisible que profitable à la piété, & à la Discipline Ecclésiastique. A l'égard du 1. point, il montre que les anciens Canonistes ont avoué la dette, c'est-à-dire, qu'ils ont avoüé que la confession auriculaire n'avoit point d'autre fondement qu'un ancien usage. Les Modernes avec le Concile de Trente la fondent sur un passage de S. Jean, où il croient aussi trouver le Sacrement de Penitence. Mais si l'on en croit cet Auteur, rien n'est plus foible que cette preuve. Pour le 2. point il dit, qu'on ne trouve aucune trace de confession auriculaire dans les deux premiers siecles de l'Eglise; qu'il est bien vrai qu'après cela Tertullien a souvent parlé de confession, mais que c'étoit toute une autre chose, & que de l'air dont S. Chrysostome & S. Augustin ont parlé de la confession d'homme à homme, il paroît qu'ils n'avoient garde de la compter pour un Sacrement. Mais de peur que les passages des Peres, que l'on cite en très-grand nombre pour la confession, ne fassent de l'embarras, il fait 4. remarques générales pour nous prouver qu'on abuse de l'autorité des Peres; après quoi il examine amplement ce que Socrate & Sozomene rapportent de la charge de Penitencier, & conclut par dire que la confession auriculaire ayant pris pied peu à peu, non sans quelque opposition, fut enfin érigée en loi dans le 4. Concile de Latran, au commencement du 13. siecle. A l'égard du 3. point, il rapporte plusieurs grands abus, qu'il prétend s'être introduits dans l'Eglise par la confession auriculaire. Il ne serviroit de rien d'en toucher ici quelque chose, car les reproches des Protestans sur cela sont assez publics, & assez connus de tout le monde. Sur la fin du Livre l'Auteur nous fait confidence de l'inquiétude où il fut, quand on lui eut mis en main l'Histoire de la confession auriculaire, que M. le Docteur Boileau publia en France l'an 1683. Il craignit que son petit Livre qui étoit presque achevé d'imprimer, & qu'il avoit composé assez à la hâte, ne pût point tenir contre une Histoire qui au rapport de la Préface, avoit occupé 18. ans un fameux Docteur. Mais après avoir lû cette Histoire, son inquiétude cessa pleinement. Il nous dit qu'à la vérité il y trouva un grand apparat d'érudition, mais non pas beaucoup de choses qui vinssent au fait, ou qu'il n'eût déja prévenuës. Ce sont, dit-il, des passages innombrables qui recomman-

Remarques sur un Livre du Docteur Boileau concernant la même matiere.

dent

* M. Simon est critiqué par raport à cet Ouvrage. Voyez le mois de Mars 1686. Art. VI.

dent la confeſſion en général, ou qui relevent l'excellence du Sacerdoce, la puiſſance des Clefs, l'efficace des Cenſures, la douceur des Abſolutions; mais ce n'eſt point là dequoi il s'agit; c'eſt donner ou prendre le change; c'eſt *l'ignoratio elen bi* qu'Ariſtote blâme tant. Il s'agit de prouver que l'ancienne Egliſe a crû que la confeſſion auriculaire étoit, ou un Sacrement, ou la partie d'un Sacrement; qu'elle étoit univerſellement néceſſaire, & qu'autrement il n'y avoit point de ſalut à eſpérer. Il montre par quelques exemples, que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il juge ainſi des autoritez citées par M. Boileau, & il nous aſſûre que s'il n'avoit lû cela, il auroit publié ſon Livre avec moins de confiance. Si on conſidere que les hommes changent plus ſouvent d'idées que de langage (car par exemple les Cartéſiens ſe ſervent encore des mêmes mots que les Péripateticiens, *vie*, *ame*, *qualité*, *chaleur*) on admirera moins nos Controverſes, & on trouvera qu'il eſt très-poſſible, 'qu'encore qu'on ne crût plus aujourd'hui ce que l'on croioit anciennement, il y eût dans les anciens Livres pluſieurs paſſages qui ſemblaſſent favoriſer les innovations. Il ſeroit même aiſé de prouver par des paſſages détachez, que M. Deſcartes a été du ſentiment des Scholaſtiques. Au reſte ce Diſcours Anglois eſt un peu plus Proteſtant que la *Summa Theologiæ Chriſtianæ*, qui nous eſt venuë de Dublin, car ſi on ne voïoit pas ces paroles à la tête, *Authore Rogero Boyle Epiſcopo Clogherenſi*, on pourroit douter ſi l'Auteur a pris encore parti. C'eſt un habile homme; mais on diroit qu'à l'exemple des Cometes de M. Deſcartes, il va de tourbillon en tourbillon, c'eſt-à-dire, qu'il prend tantôt ici, tantôt là, les dogmes qui lui reviennent, ſans ſe fixer à aucune Secte.

II. *Regles de conduite pour les Curez, tirées de St. Jean Chryſoſtome, & méthode enſeignée par Saint Auguſtin pour faire de bons Prônes, des Sermons de Miſſion qui ſoient utiles & fort au detail. On en donne les ſujets en 40. Inſtructions tirées de l'Ecriture Sainte & des Saints Peres.* A Paris chez Maurice Villery, ſur le Quai des Auguſtins. 1684. in 8.

Utilité de cet Ouvrage.

CEt Auteur a tous les caracteres d'un honnête homme, & paroit avoir un grand zele pour bien inſtruire les Curez de tout ce qui regarde leurs fonctions. Les Laïques peuvent auſſi profiter de ce qu'il dit; car en montrant aux Curez dequoi ils doivent corriger leurs Paroiſſiens, il montre aux uns & aux autres ce qu'il faut qu'ils faſſent. S'il étoit auſſi aiſé aux hommes de faire ce qu'il y a dans les Livres, qu'il eſt aiſé aux Auteurs de preſcrire à chaque perſonne ſon devoir, on ſe pourroit flatter de fort bonnes eſpérances; mais la regle des Grammairiens, qui ſeroit de la derniere importance dans la Morale, n'eſt plus écoutée. *Peu de préceptes*, diſent-ils, *& beaucoup d'uſage*, c'eſt le véritable chemin pour apprendre à bien parler. On fait tout le contraire à l'égard des mœurs; *Beaucoup de préceptes & peu d'uſage*.

On trouve chez P. Mortier *l'expérience de l'Architecture militaire par le Sieur D. Ingenieur ordinaire du Roi, à Paris chez Villery. 1685. in 12.* C'eſt un Livre qui apprend la *connoiſſance particuliere des materiaux propres à bâtir, le toiſé de la maſſonnerie & des terres, par les parties aliquotes . . . . . & la maniere de trouver les ſources des eaux.*

III. *Lettres de Monſieur Arnaud, Docteur de Sorbonne au R. P. Mallebranche Prêtre de l'Oratoire. 1685. in 12.* On les trouve à Rotterdam chez Reinier Leers.

Idée de deux de ces Lettres.

NOus parlerons de ces Lettres lors que nous les aurons vûes toutes. En attendant nous nous contenterons de dire qu'il y en a déja deux d'imprimées. Dans la premiere M. Arnaud exhorte le P. Mallebranche à une bonne & ſincere reconciliation, & à des ſentimens de douceur & de charité, qui faſſent qu'on les voye diſputer en bons Chretiens, & en véritables Prêtres, ſur les Dogmes qui ſont le ſujet de leurs differens. Dans la ſeconde il répond aux plaintes du P. Mallebranche, ſur ce point particulier, *que M. Arnaud a imputé à ce Pere d'attribuer aux Anges tous les miracles de l'ancienne Loi, au lieu qu'il faloit convenir qu'il a dit cela non pas généralement, mais avec des exceptions.*

IV. *Vita æterna ex lumine Naturæ oſtenſa & ex Pentateucho Moſaico evicta, auctore Joachimo Hildebrando, S. S. Theol. D. & Ducat. Luneburgenſis ejuſque Comitatuum ſupremo Superintendente.* C'eſt-à-dire, *Preuves de la vie éternelle par les lumieres de la Nature, & par les 5. Livres de Moyſe.* Helmſtadii apud Georg. Wolfg. Hammium. 1684. in 4.

Idée de cet Ouvrage.

AVant que de parler des cinq Livres de Moïſe, cet Auteur montre que la lumiere naturelle eſt capable de nous convaincre qu'il y a une autre vie après celle-ci, encore que notre eſprit ne puiſſe point, par ſes ſeules forces, bien deviner quel eſt l'état de notre ame, après qu'elle eſt ſéparée du corps. Il ajoûte que les Payens ont eu des idées non ſeulement de l'immortalité de notre ame, mais auſſi de la reſurrection de la chair. Après cela il prouve, par les choſes qui ſe paſſerent dans le Paradis terreſtre, par l'Hiſtoire des Patriarches, & par la Loi de Moïſe, que la vie éternelle a été connuë ſous l'Ancien Teſtament, & promiſe à ceux qui obéïroient à Dieu; & qu'ainſi les Sociniens ſe trompent, quand ils ſoûtiennent que la Religion Judaïque, telle que Moïſe l'avoit établie, ne promettoit qu'une felicité temporelle, des moiſſons abondantes, des victoires ſur les ennemis, une longue vie, une vieilleſſe robuſte, une grande & belle famille, &c. Quoi qu'ils ne nient pas qu'à force de raiſonnement on ne pût découvrir quelque choſe de plus relevé ſous les ombres, & ſous les types qui le cachoient, ils font tort ſans doute à la bonté & à la ſageſſe de Dieu. Ce qu'ils diſent ſur la mort éternelle des réprouvez n'eſt pas plus au goût des Orthodoxes, comme on le peut voir dans un Traité qui fut mis au jour à Spire l'an 1683. intitulé *Conſideratio ſtatûs damnatorum, quod actiones ipſorum in primis malas concernit, auctore Joanne Fechtio S. S. Theologiæ Licentiato. in 4.* A peine ſe pourroit-on imaginer le grand nombre de queſtions curieuſes, & ſouvent plus ſubtiles que néceſſaires, que l'on agite dans ce Livre-là touchant l'état des damnez.

Actes

V. *Actes de l'Assemblée générale du Clergé de France de 1685. concernant la Religion, avec des Reflexions sur ces Actes par M.D.S.B.* 1685. in 12. & se trouvent à la Haye chez Troyel & ailleurs.

Contradiction dans la Requête du Clergé, & inutilité de son Avertissement Pastoral.

ON rapporte tout du long dans cet Ouvrage la Requête & l'Ecrit à 3. colomnes dont il a été parlé * ci-dessus, & l'on fait ensuite plusieurs réflexions sur tout cela. On accuse d'abord Messieurs du Clergé de s'être visiblement contredits dans leur Requête, ayant soûtenu d'un côté que leur Avertissement Pastoral avoit converti *un nombre presque infini d'Hérétiques*, & s'étant plaints de l'autre que les artifices des Ministres avoient empêché qu'il ne produisît aucun effet *parmi le commun peuple de la Religion prétenduë Réformée.* Outre la contradiction on prétend qu'il y a du faux dans ces paroles, & que l'Avertissement Pastoral n'a servi de rien, qu'à faire faire bien des harangues. Il est certain que le Public ignore encore aujourd'hui le *cui bono* de toutes ces allées & venuës des Intendans dans les Consistoires, pour y notifier l'Avertissement Pastoral, & l'on commence à penser que ç'a été une de ces Pieces qui demeurent à moitié chemin, & qui à cause de cela ne permettent pas que l'on sache quel a été le dessein des Entrepreneurs. Après quelques autres réflexions de même force sur la Requête, on en fait trois ou quatre bien lertées sur l'Ecrit à 3. colomnes, pour réfuter les plaintes de ces Messieurs, & puis dans une 2. partie on fait *la Défense des libertez des Eglises Reformées de France.* Cela consiste dans un petit abrégé de l'Histoire des Edits, & dans plusieurs Réflexions sur leur irrévocabilité, que l'on tâche de prouver par un bon nombre de principes, & par la réponse à quantité d'objections; sur tout à l'égard de celui de Nantes. On peut connoître par-là que ce Livre est fort curieux.

Irrévocabilité des Edits.

VI. *Le Mariage Chretien, sa sainteté & ses devoirs, selon les sentimens de l'Eglise Réformée retirée du monde, & recueillie en partie maintenant à Wiewert. Par Pierre Yvon, son Pasteur.* A Amsterdam chez Jaques Van de Velde. 1685. in 12.

Remarques sur l'Eglise Réformée de Wiewert, & en particulier sur le mariage qu'on y observe.

LEs Disciples de feu Labbadie s'imaginant que leurs Freres de la Religion Réformée n'étoient pas aussi réformez dans leurs moeurs que dans leurs dogmes, se séparerent d'avec eux, pour vivre dans une retraite où la contagion de l'esprit du monde ne les souillât pas. Ils ont présentement cette retraite à *Wiewert* dans la Province de Frise, & ils menent-là une vie très-éloignée de l'esprit de mondanité. C'est une espece d'Abbaye de la Trape dans le parti Protestant, & sur ce pied-là M. Yvon est un second Abbé de la Trape. Il est vrai qu'il y a une grande difference entre les Solitaires de la Trape & ceux de Wiewert, à l'égard du mariage. Ceux-là se croiroient perdus sans ressource, s'ils y songeoient, mais ceux-ci s'en accommodent sans aucune peine, & vivent tant le Chef que les Membres chacun avec sa chacune. On auroit tort sur cela de prétendre que leur Morale est plus relâchée que celle des Moines, car il est sûr que les conditions qu'ils imposent aux gens mariez, sont plus difficiles à remplir que la loi du célibat. M. Yvon exige d'eux dans tout ce Livre une si grande pureté d'actions & d'intentions, qu'il est beaucoup plus aisé de renoncer à *l'Hymen*, que de parvenir, quand on s'y engage, à un détachement & à une immatérialité si rafinée. Quand il n'exigeroit d'un homme que de n'aimer point sa femme à cause de sa beauté, il semble qu'il demanderoit une chose très-difficile, car en exigeant cela il veut qu'un mari soit persuadé que si sa femme étoit la plus hideuse du monde, il ne l'aimeroit pas moins qu'il fait lors qu'elle est une Beauté achevée. Or très-peu de gens sont capables de se persuader cela, & rien n'est plus mal-aisé que de faire faire au cœur des abstractions de Logique: l'esprit en fait autant qu'on en veut; il considere dans un objet la longueur sans songer à la largeur; mais la volonté ne connoît gueres ces partages: quand elle aime un bien agréable, il lui est presque impossible de l'aimer détaché de la qualité d'agréable. Quoi qu'il en soit, la Morale de M. Yvon est fort Chretienne, & son Livre devroit être toûjours entre les mains des gens mariez. Il prouve par 16. raisons la sainteté du mariage Chretien. Il expose les dispositions où l'on doit être, quand on se destine à cet état. Il donne même des conseils à ceux qui n'y étant pas entrez avec ces dispositions, ont besoin de rectifier leur conduite, & il n'oublie point ce que l'une des parties doit à l'autre, ni ce qu'elles doivent toutes deux à leurs enfans.

* A la fin de l'Art. IV.

VII. *Prodigium & elogium perfidiæ ac ignaviæ Strasburgensis, olim civitatis imperialis, nunc municipii Gallici. A rurali Solitario C. F. a K. in Campis Silesiæ habitante, celeri calamo concinnatum, nec non perpetuæ recordationi orbi Germanico Germanæque posteritati publicatum, cum annexâ parænesi ad Teutonicam gentem, ac voto ad augustissimum Imperat. Leopoldum I.* Schwidnicii typis Christiani Okelii. in 4.

De la maniere d'écrire de l'Auteur.

CEt Auteur a de l'esprit & du savoir: il possede admirablement les anciens Auteurs, & en applique fort bien les sentences, mais il s'attache un peu trop aux allusions, & aux antitheses. Il se sert du stile de certaines inscriptions, qui semble tenir le milieu entre les Vers & la prose; il s'en sert, dis-je, pour décharger à pleins torrens son indignation sur ceux qu'il suppose (je ne sai pourquoi) avoir vendu à prix fait la liberté de leur patrie. Il parle fort mal de la Politique de France, mais il dit que les Ecrivains François se donnent encore plus de liberté, quand ils parlent contre la Maison d'Autriche.

VIII. *Æneæ Sylvii Episcopi Senensis postea Pii Papæ II, Historia rerum Friderici III. Imperatoris ex MSCto. optimæ notæ, nunc primùm edita cum specimine annotationum Jo. Henrici Boecleri V. Cl. in eamdem: Accesserunt diplomata & documenta varia rebus Friderici III. illustrandis, ut & figuræ, imagines, nummi. Subjuncti sunt præterea alii ad Germanicam Historiam pertinentes scriptores, nonnulli rariores, ita ut vicem voluminis rerum Germanicarum novi præstare hoc opus possit.* C'est-à-dire, *l'Histoire de l'Empereur Frederic III. par le Pape Pie II.* Argentorati typis & sumptibus Jos. Stædelii & Joh. Frid. Spoor. 1685. in folio.

Dessein de l'Auteur interrompu par sa mort.

LE Savant Boeclerus ayant recouvré le Manuscrit de cet Ouvrage, qui avoit été donné

né au Duc de Weimar à la prise de Brisac, résolut de le publier avec de beaux supplemens, & d'éclaircir par ses recherches, non seulement toute la vie de l'Empereur Frideric III. mais aussi tout ce qui s'est fait durant les 53. années qu'il a été Empereur. Il avoit donc dessein de faire un bon Commentaire sur le Livre d'Eneas Silvius, & de ramasser les Actes, les Patentes, les Médailles, les Tableaux, & les autres Monumens qui avoient du rapport à l'Histoire de Frideric, mais comme ceux qui lui en devoient fournir une partie, ne se presserent point, il mourut avant que d'achever son travail. M. Obrecht, qui se chargea de faire ce qui y manquoit, n'ayant pû trouver le loisir qui lui auroit été nécessaire, a conseillé à ceux qui avoient entrepris l'édition, d'y joindre quelques Ecrivains de l'Histoire d'Allemagne, qui ne se trouvoient presque plus. On a suivi cet avis; de sorte que l'on voit dans ce Volume 1. l'Histoire de Frideric fidelement copiée sur le Manuscrit de Brisac. 2. quelques notes de Boeclerus sur cette Histoire. 3. un grand nombre d'Actes, la plûpart en Alleman, & quelques figures. 4. divers Auteurs peu connus, comme un Poëte anonyme, & un Moine d'Angoulême, qui ont écrit la vie de Charlemagne; Nithard (fils de Berthe fille de Charlemagne) qui a écrit 4. Livres sur les differens des fils de Louis le Débonnaire; la Chronique de l'Abbé de Stade, de Martin Polonus, & d'André, Prêtre de Ratisbonne, &c. Une des plus curieuses Pieces est le Formulaire du Serment qui fut prêté par Louïs, Roi de Germanie, & par Charles le Chauve, Roi de France, fils de Louis le Débonnaire, lors qu'ils firent la paix à Strasbourg l'an 842. Chacun jura en sa Langue; & comme l'on voit les termes dont ils se servirent, l'on peut connoître par là quel étoit le langage d'alors, tant en France qu'en Allemagne. Les notes du savant Marquard Freher viennent ici fort à propos pour l'intelligence de ce Formulaire.

Pieces contenues dans cet Ouvrage.

Quant à l'Ouvrage d'Eneas Silvius, il semble que ce ne soit qu'un fragment; car à voir ses digressions & ses préludes, & les harangues qu'il rapporte, on diroit qu'il avoit dessein d'ouvrir une carriere fort spacieuse à son Ouvrage. Cependant il n'est pas fort gros, & l'on n'y voit comme des parties propres que le mariage de Frideric, son voïage d'Italie, son couronnement à Rome, & la guerre que lui firent ses propres Sujets. Silvius ayant été habile homme, & ayant eu des charges considérables dans la Cour de cet Empereur, on doit croire qu'il est bien instruit de ce qu'il rapporte.

Du Livre d'Æneas Silvius.

IX. *Jesuiticum Nihil, P. Papebrochio Jesuitæ super ipsius cum Carmelitis, quoad Ordinis illius historiam, controversiâ, Carmeliticis scriptis convicto & ad silentium redacto, demonstratum, Auctore Petro Fischero Francone.* Salisburgi apud Gottefredum Junck. 1685. in 8.

NOus parlâmes de la querelle des Carmes & du Jesuite Papebroch, dans les Nouvelles de Juillet 1684. * Ainsi nous ne dirons plus qu'elle est née de la liberté qu'il a prise, de renvoier au pais des fables ce qu'ils disent de l'antiquité de leur Ordre. On ne sait pas trop si cela les a plus mis en colere, que l'obstination de ne rien répondre aux Livres qu'ils publient contre lui. Au fond il n'est pas commode de se fâcher contre des gens qui ne disent mot, car quand même ils ne se tairoient pas par mépris, ils ôteroient à notre feu une bonne partie de sa nourriture. Quoi qu'il en soit, les Carmes n'ayant pû venir à bout du silence de leur Adversaire, par une infinité de Livres qu'ils ont publiez contre lui, se sont enfin avisez de se glorifier de ce silence, comme d'une preuve de leur victoire. Or parce que le P. Papebroch, ou ses amis, avoient divulgué une Lettre de M. du Cange, où il donnoit le tort aux Carmes, ceux-ci ont réfuté cette Lettre avec une grande ardeur, & c'est presque l'unique sujet de cet Ouvrage. Le fort de l'Auteur est de montrer, qu'on ne peut écrire contre les prétentions des Carmes, sans fouler aux pieds l'autorité de plusieurs Pontifes, qui les ont solemnellement déclarées justes & bien fondées. Voilà qui est fort embarrassant pour un Catholique, & l'Auteur n'oublie pas de reprocher à ses Adversaires l'inégalité de leurs procedures; car, dit-il, si quelqu'un leur contestoit quelque chose qui fût fondée sur une Bulle de Pape, ils allegueroient tout aussi-tôt cette Bulle, comme une raison invincible; & cependant ils ne font nul cas de toutes les Bulles que les Carmes leur alleguent. Il leur reproche en particulier d'avoir désobéï aux ordres du Pape, dans l'affaire de M. Maimbourg, & il leur objecte l'avantage qu'en a tiré l'un de ceux qui ont écrit contre l'Histoire du Calvinisme. Il n'a pas un stile fort élegant, ni fort Ciceronien, puis qu'il dit *impertinentes Satyras quibus duo illi passionati homines nisi sunt obscurare gloriam*, & *Litteræ Reverentiæ vestræ per postam rectè sunt traditæ.*

Que les prétensions des Carmes sont fondées sur l'autorité des Papes.

Physiologia nova experimentalis, in qua generales notiones Aristotelis, Epicuri & Cartesii supplentur, errores deteguntur & emendantur, &c. ex evidentibus principiis quæ nemo antehac perspexit & prosecutus est. Auctore D. De Stair, Carolo II. Britaniarum Regi à Consiliis Juris & Status. Lugd. Batav. apud Cornelium Boutesteyn. 1685. in 4. X.

CEt Ouvrage est excellent; nous en parlerons avec ordre & avec exactitude, dans les Nouvelles du mois prochain, † comme aussi d'une autre Traité de Physique fort curieux, intitulé *le Monde naissant, ou la création du Monde, démontrée par des principes très-simples, & très-conformes à l'Histoire de Moïse. A Utrecht pour la Compagnie des Libraires, in 12.* ‡ Nous parlerons aussi des Réflexions de M. du Rondel sur le chapitre de Theophraste, touchant la superstition. ⸸

Nouveaux Interêts des Princes de l'Europe, où l'on traite des Maximes qu'ils doivent observer pour se maintenir dans leurs Etats, & pour empêcher qu'il ne se forme une Monarchie universelle. A Cologne chez Pierre Marteau. 1685. in 12. & se trouve à la Haye chez Van Bulderen & ailleurs. XI.

SI le célebre Duc de Rohan, qui a écrit un si beau Traité sur les interêts des Princes, revenoit au monde, il trouveroit l'Europe tellement changée, qu'il avoüeroit infailliblement qu'il lui faut un autre Systême de Politique,

Causes du changement des affaires de l'Europe en faveur des François.

* Art. II. † Art. VI. ‡ Art. II. ⸸ Art. V.

litique, que celui qu'il lui avoit fait. En voici un tout nouveau que l'on a bâti sur l'état présent des affaires générales. L'Auteur * le commence par la considération du changement qui est arrivé dans l'Europe, à l'avantage des François. Il attribuë ce changement à deux principes, 1. à la sagesse de la France, 2. à l'imprudence des Anglois & des Espagnols. Il veut bien que la France soit obligée de sa grandeur à la bonne conduite de son Roi, & de ses Ministres, mais il semble croire qu'elle en est encore plus redevable aux bévûës continuelles de ses voisins. La reddition de Dunkerque fut, selon lui, une faute encore plus honteuse aux Espagnols qu'aux Anglois; parce qu'il s'imagine que les Espagnols devoient parer ce coup-là, ou en donnant plus d'argent, ou en livrant une partie du Pais-Bas, pour intéresser plus fortement l'Angleterre à la conservation du reste. Mais on en parle bien à son aise, quand on ne fait que décider de ces choses à l'ombre d'un Cabinet. Je laisse les autres fautes que l'Auteur impute aux Anglois, & je dis qu'encore qu'il fasse paroître un peu de partialité pour la France, & trop de passion contre Leurs Majestez Imperiale & Catholique, il est néanmoins assez ingenu pour soutenir le personnage qu'il a pris. Sa maniere de dire les choses est fort agréable. Il en rapporte librement plusieurs que l'on ne sait que par une tradition sourde. Enfin on doit reconnoitre qu'il parle en homme d'esprit des interêts de chaque Nation en particulier, & qu'il donne de l'agrément à ses réflexions par quantité de faits curieux. Mais ce qu'il y a de bien étrange, c'est qu'il paroit évidemment que les maximes, sur quoi l'on fonde les interêts politiques des Etats, sont presque toûjours destituées de bonne foi. *C'est un abus*, dit cet Auteur, *que de prétendre que les grands Princes doivent satisfaire à ce qu'ils promettent, aussi-bien que les autres. Ils ont des regles faites tout exprès pour eux, & ce que nous appellons mauvaise foi à l'égard des autres hommes, ils appellent cela Politique.* Ceux qui soûtiennent le contraire sont de ces gens dont j'ai parlé † ci-dessus, qui s'imaginent être dans le pais des idées, ou dans la République de Platon, & qui croient que les Princes doivent ressembler à un Heros de Roman. ‡

Eloge de l'Auteur.

XII. *Recit de ce qui s'est fait à Caen le 5. de Septembre, jour de la naissance du Roi, que la Ville avoit choisi pour élever une Statue à Sa Majesté; avec les Panegyriques du Roi & autres Ouvrages sur le même sujet.* A Caen chez Jean Cavelier, Imprimeur du Roi & de l'Université. 1685. in 4.

Précis de cet Ouvrage.

La 1. céremonie qui fut observée ce jour-là pour l'érection de la statuë du Roi fut, comme il étoit bien raisonnable, l'invocation de Dieu par une Messe du S. Esprit, dans laquelle Monsieur l'Evêque de Bayeux officia pontificalement. La 2. céremonie (& cela au milieu de la Messe du S. Esprit) fut le Panegyrique de Sa Majesté, que M. Maloüin, Recteur de l'Université de Caen, prononça en Latin *avec beaucoup d'éloquence.* La 3. fut un magnifique repas donné par M. de Morangis, Intendant de la Généralité. La 4. fut un concert de voix & d'instrumens, *où l'on ne chanta que des endroits choisis dans les prologues des Opera, à la gloire du Roi.* La 5. fut un autre Panegyrique du Roi, que le P. Fejacq, Prieur des Jacobins, prononça en François *avec beaucoup de delicatesse*, dans l'Eglise de son Ordre; après qu'on eut regalé les Auditeurs d'un motet, composé de passages de l'Ecriture appliquez au Roi. La 6. fut le *Te Deum*, que M. l'Evêque de Bayeux entonna après le Panegyrique. La 7. fut un grand feu de joye que l'on alluma, après avoir fait deux fois le tour de la statue. La 8. fut une magnifique collation, que Messieurs de l'Hôtel de Ville firent servir aux Dames. La 9. fut un beau feu d'artifice, & la 10. un bal qui dura toute la nuit, pendant que tous les Bourgeois firent la meilleure chere qu'ils pûrent, au milieu d'une infinité d'illuminations. Il ne faut pas oublier que toutes les personnes de Caen, distinguées par leur savoir & par l'amour des belles Lettres, s'assemblerent chez Monsieur de Segrais, pour y *voir le feu, & qu'ils y trouverent un souper dont ils ne pûrent assez admirer l'abondance & la propreté.* Monsieur de Segrais est un Gentilhomme si connu par la place qu'il occupe dans l'Académie Françoise, & par ses Ouvrages, qu'il seroit superflu de faire ici son éloge. Il s'est acquité admirablement de tout ce que sa charge de premier Echevin exigeoit de lui dans cette journée. C'est dans sa maison que l'Académie de Caen s'assemble; Académie qui ne peut être qu'une élite de beaux Esprits, puis qu'on ne sauroit nier que Caen ne soit une des plus illustres Villes de France de ce côté-là.

Ardeur des Villes de France pour ériger des statues au Roi.

On voit dans ce Livre non seulement un recit de ce qui fut fait ce jour-là, mais aussi les inscriptions de la statuë, l'Acte par lequel l'Université convoqua tous les Corps qui dépendent d'elle, les 2. Panegyriques, & plusieurs Poësies. *M. du Tot Ferrare, Conseiller au Parlement de Rouen, un des premiers hommes de ce siecle en ce genre d'écrire*, a fait en Latin l'inscription qui paroît sur la 4. face du piedestal, & quelques autres Epigrammes, qui ont été mises à la fin de ce Recueil. Il ne manquera pas d'exercice, non plus que les Statuaires, s'il veut travailler pour de semblables inscriptions, car l'émulation s'échauffe de telle sorte dans toutes les Villes de France, qu'on n'y songe qu'à ériger des statuës à sa Majesté. Les particuliers donnent là-dedans aussi, à l'exemple de M. le Duc de la Feuillade & de M. le Duc de Richelieu, & l'on dit même qu'on prépare des illuminations perpétuelles, qu'on fera garder à vuë par des gens qui s'acquiteront mieux de leur emploi, que ne faisoient anciennement les Vestales.

* Voyez sur son sujet la *Réponse aux questions d'un Provincial*, chap. 27.
† Art. IV.

‡ Voyez une autre Edition de cet Ouvrage dans le mois de Juillet de l'année suivante, No. II. du Catalogue.

NOUVEL-

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Décembre, 1685.

ARTICLE I.

Avis à l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres. A Delf chez la Veuve de Jager. 1685. in 12.

CEt Avis contient deux plaintes contre l'Article 3. des Nouvelles du mois d'Août dernier. En 1. lieu on se plaint de ce que j'ai dit, *que ceux qui auront tant soit peu compris la Doctrine du P. Mallebranche sur le plaisir des sens, s'étonneront sans doute qu'on lui en fasse des affaires, & que s'ils ne se souviennent pas du serment de bonne foi, que M. Arnauld vient de prêter dans la Préface de son dernier Livre, ils croiront qu'il a fait des chicanes à son Adversaire, afin de le rendre suspect du côté de la Morale.* On se plaint en 2. lieu de ce que j'ai dit, *que M. Arnauld ne croit ni science moyenne, ni liberté d'indifference.*

Que M. Arnaud a rapporté fidellement la doctrine du P. Malebranche, et que M. Bayle n'a pas dû prendre le parti du dernier.

A l'égard de la 1. plainte, l'Auteur fait deux choses, car premierement il allegue 4. raisons, pour montrer que M. Arnauld s'est conduit dans cette dispute, d'une maniere qui éloigne tout soupçon de chicanerie, & aprés cela il répond à tout ce que j'ai remarqué en faveur du sentiment de son Adversaire.

Les 4. raisons qu'il apporte sont 1. Que M. Arnauld a rapporté très-fidelement la doctrine du P. Mallebranche, & qu'il a pris un soin tout particulier d'y joindre toutes les explications, & les limitations que ce Pere y met en divers endroits, & principalement celles qui pourroient la rendre plus plausible. 2. Qu'aprés avoir remarqué que cette proposition, *les plaisirs des sens rendent heureux ceux qui en jouissent*, peut être prise, ou selon les idées populaires, ou selon la vérité reconnuë par tous les Philosophes même Payens, il a déclaré que ce n'étoit qu'au second sens qu'il combattoit la proposition. 3. Qu'il a fait un Chapitre exprès pour montrer les diverses raisons, qui l'ont empêché d'expliquer cette proposition d'une maniere plus favorable, & moins choquante, comme il l'auroit bien voulu. 4. Qu'il a avoüé que son Adversaire recommande fort de fuir les plaisirs des sens, & que s'il n'a pas laissé pour tout cela de lui dire que cette opinion est dangereuse, ce n'a pas été pour lui en attribuër les mauvaises suites, mais seulement pour lui faire mieux connoître qu'elle est fausse, en lui en montrant les mauvais effets.

Ensuite de tout cela on passe au fond même de la question, & on soûtient que je n'ai pas dû me déclarer pour le P. Mallebranche; que non seulement M. Arnauld a bien pris, mais aussi bien réfuté le sens de son Adversaire, comme on croit que je le reconnoîtrai, si j'examine la chose tout de nouveau; & qu'en fin la raison que j'ai alleguée n'est point solide, sçavoir, *que pour convertir les voluptueux, il ne sert de rien de leur soûtenir que les plaisirs où ils se plongent sont un mal, même pour le temps où ils les goûtent, mais qu'il vaut mieux leur avoüer qu'ils sont heureux, pendant qu'ils ont du plaisir, & leur représenter ensuite que s'ils n'y renoncent, ce bonheur les damnera*, &c. L'Auteur réfute cette pensée par plusieurs remarques.

Que M. Bayle a eu tort de dire; que M. Arnaud ne croit ni science moyenne; ni liberté d'indifference.

A l'égard de la 2. plainte, il dit que je n'ai eu nulle raison d'avancer, que M. Arnauld ne croit pas la science moïenne, puis qu'il ne s'est jamais expliqué sur ce qu'il croit de cette science, *s'étant toûjours contenté de montrer, que l'efficace de la Grace* n'en dépend point, *mais du souverain empire que Dieu a sur les volontez des hommes, leur faisant vouloir tout ce qu'il veut, pour les porter à lui sans blesser leur liberté.* Pour la liberté d'indifference, j'ai eu encore plus de tort, à ce qu'on dit, de nier que M. Arnauld la croie, puis que dans la page 244. du Livre dont je parlois en ce temps-là, il marque manifestement qu'il la croit. Outre que c'étoit lui attribuër *une opinion condamnée par tout ce qu'il y a dans l'Eglise de Théologiens Catholiques.*

Réflexions sur ce sujet.

C'est apparemment cette derniere consideration qui a été cause qu'on a publié cet Avis, car on a pû craindre que si on ne me desavoüoit pas publiquement, les Jesuites n'en tirassent quelque avantage. Cela doit me faire trouver d'autant moins mauvais, qu'on ait mis sous la presse ce petit Ecrit. Il m'avoit été communiqué avant l'Impression, par une personne qui avoit ordre de sçavoir ce que j'en dirois. Je ne me souviens pas bien de tout ce que je répondis, parce que je ne gardai point de copie de mon billet, & que je le fis fort à la hâte. Je me souviens seulement, que j'y gardai des manieres d'honnêteté dont je suis bien-aise que l'on soit content, & que je m'excusai sur le manque de loisir, de ce que je ne répondois pas dans les formes. Mais présentement que ces plaintes sont imprimées, & que l'Auteur me paroit avoir un certain esprit Philosophique qui sçait disputer, il faudra faire en sorte de trouver du

temps pour lui répondre. Par bonheur les Vacances de Noël vont m'en fournir quelque peu. Je m'en servirai, Dieu aidant, pour examiner avec soin ce petit Ecrit. En attendant comme la chose pourroit presser, vû qu'il semble que je veuille faire passer M. Arnauld pour un Hérétique, je déclare que par la liberté d'indifference, que j'ai dit qu'il ne croïoit pas, je n'ai entendu que celle qui est combatuë par les Thomistes, *quæ positis omnibus ad agendum prærequisitis potest agere, vel non agere, vel agere contrarium.* De sorte qu'au pis aller je n'accuse M. Arnauld que de n'être pas Molinitte. Je ne croi pas qu'il prenne cela ni pour une Hérésie, ni pour une injure. La réponse * que je dois faire, apprendra si j'ai tort de m'attacher à cette idée de la liberté d'indifference, & au fond ce ne seroit presque qu'une dispute de mots, que de soûtenir que cette espece de liberté est compatible avec la Grace efficace par elle même, & avec la Prédétermination Physique.

ARTICLE II.

Le Monde naissant ou la Création du Monde, démontrée par des principes très-simples, & très-conformes à l'Histoire de Moïse. A Utrecht pour la Compagnie des Libraires 1685. in 12.

Si la matiere a existé de tout tems, ou si Dieu l'a faite.

C'Est une impieté tout-à-fait grossiere que de dire, que le monde n'est point distinct de Dieu, mais cela n'empêche pas que l'opinion véritable, qui reconnoît le monde pour une production de l'Etre suprême, ne souffre de grandes difficultez: car si l'on dit que Dieu a tiré toutes choses du néant, voilà une idée qui surpasse notre intelligence; nous ne comprenons pas comment ce qui a été un rien durant toute l'éternité, a pû devenir quelque chose très-réellement & très-véritablement. Outre cela comme nous n'admettons point de succession dans la durée de Dieu, il est bien difficile de comprendre que les œuvres de la création ne soient pas de toute éternité; car si le temps a commencé avec l'existence des créatures, il s'ensuit qu'aucun temps n'a précedé leur existence, & qu'ainsi elles ne sont séparées de l'éternité que par un point indivisible, qui ne sçauroit suffire pour distinguer un être éternel d'avec un être temporel. Si l'on dit que le monde n'est l'ouvrage de Dieu que quant à la forme, la matiere ayant existé de tout temps, comme le sujet passif des opérations de Dieu, & comme un principe collateral, on dit des impietez tout-à-fait absurdes & impénétrables; ainsi l'on ne doit pas s'étonner, que l'Auteur ait laissé là toutes ces questions, & qu'il ait supposé avec tous les Théologiens Orthodoxes, que Dieu a créé la matiere, & qu'en même temps il lui a donné diverses formes, selon les progrès que nous en lisons dans les premiers Chapitres de Moïse. Ce seroit bien assez pour notre juste satisfaction, si nous pouvions découvrir l'artifice, & les loix du mouvement, qui ont converti cette masse informe de matiere qu'on nomme *Chaos*, en un monde si bien assorti de toutes les pieces nécessaires. Il faut avoüer que la narration de Moïse, quelque parfaite qu'elle soit, par rapport au degré de connoissance que Dieu nous a voulu donner, n'est pas exacte, par rapport à la méthode que nos Maîtres prescrivent à tout bon Historien. Peut-être aussi que nous ne donnons pas à ses termes les mêmes idées qu'il leur donnoit, & qu'ainsi c'est notre faute, si nous trouvons qu'il a donné le même nom à diverses choses. Il est d'ailleurs si court, qu'il lui a falu moins de papier pour décrire la construction de tout l'Univers, que nos faiseurs de Relations n'en mettent à la description du moindre Palais. On a plûtôt lû dans Moïse l'Histoire de la création du monde, que dans Clelie la description d'un Vestibule de Financier. Avoüons avec tout cela que cet Ecrivain sacré a un sublime surprenant, & qu'il faut dire de ses expressions ce que les Magiciens d'Egypte confesserent de ses miracles, *c'est ici le doigt de Dieu.* Il n'a pas eu pour but d'écrire pour satisfaire la curiosité d'un Physicien; quel mal y a-t-il donc que ces Messieurs ne trouvent pas dans ses Livres tout ce qu'ils voudroient? Les Cartésiens se glorifient extrêmement de sa faveur, comme on le peut voir dans un Livre qui fut imprimé à Leewarden il y a quelques années, sous le titre de *Cartesius Mosaisans*, & dans un Traité Physique sur la création du monde, que M. Mallement de Messange fit imprimer à Paris l'an 1679. Celui qui nous fait parler dans cet article, n'est pas éloigné de cette pensée, puisqu'il explique l'Historien de la Création selon les Principes de M. Descartes.

Maniere trop succincte de Moïse dans ses narrations.

Que le monde est fini.

Il a divisé son Ouvrage en 3. parties dont la 1. concerne la formation des êtres inanimez, sous lesquels il comprend les plantes; la 2. explique la formation des bêtes; & la 3. explique celle de l'homme. Il n'est pas au reste tellement Cartésien, qu'il ne croie le monde fini, & enfermé sous la superficie concave du Ciel empyrée, auquel il donne autant de dureté qu'il lui en faut pour résister aux corps enfermez, qui tendent toûjours a s'écarter du centre du mouvement, selon les loix méchaniques. Il a bien fait de résoudre cette objection, qui est assûrément forte contre ceux qui ne croient pas que le monde soit infini, car on ne conçoit pas que sans un miracle continuel, une matiere en mouvement demeure parmi d'autres corps qui lui font obstacle, pendant qu'elle pourroit s'envoler si facilement dans les espaces imaginaires, où rien ne lui résisteroit. Mais en supposant que la derniere partie du monde est fort solide, on satisfait à cette difficulté, pourvû que d'ailleurs on puisse prouver physiquement, qu'une matiere que rien ne presse par dessus, peut avoir assez de solidité pour résister à une masse énorme d'autre matiere, qui la presse vivement par dessous.

Ce que c'est que la lumiere du premier jour.

On sera sans doute bien-aise que je rapporte ici comment cet Auteur explique ce que dit l'Ecrivain Sacré, que la lumiere fut produite le premier jour, & que les Astres ne furent produits qu'au 4. Il suppose que Dieu ayant réduit la matiere aux 3. élemens de M Descartes, assembla un globe de matiere subtile au lieu où devoit être la Terre; que ce globe se mouvant sur son centre, détermina la matiere qui le touchoit à suivre le même mouvement; qu'il se forma plusieurs tas de parties héterogenes, qui furent poussées & par dedans & par dehors vers la superficie du globe, où elles formerent diverses croutes, dont les deux dernieres furent l'eau & l'air; que pendant que ce petit tourbillon de la Terre se formoit, il s'en forma un autre beaucoup plus grand, qui enferma la terre dans son enceinte; & que les parties de ce grand tourbillon de-

* Voyez-la après le mois de Janvier suivant. Voyez aussi le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Epicure. Rem. G.

devinrent une véritable lumiere, par l'effort continuel qu'elles faisoient de s'éloigner du centre, le plus qu'il leur étoit possible. Or comme la moitié du tourbillon de la Terre étoit incessamment pressée par l'effort des parties du grand tourbillon, il s'ensuit qu'elle en étoit illuminée, pendant que l'autre moitié ne l'étoit pas. Mais la Terre & ses enveloppes se mouvant circulairement, il faloit de toute nécessité que la superficie de ce petit tourbillon fût illuminée successivement, de sorte que si l'on suppose que ce tourbillon emploioit 24. heures à faire un tour, on n'aura point de peine à comprendre qu'il fut jour, & qu'il fut nuit, pour la Terre successivement, dans cet intervalle de 24. heures. Si l'on ajoûte qu'au 4. jour Dieu assembla au centre du grand tourbillon une prodigieuse quantité de matiere très-subtile, qui par son mouvement circulaire augmenta l'effort que toutes les parties faisoient déja, pour s'éloigner du centre, on comprendra aisément que le Soleil fut formé le 4. jour, & qu'il devint le principe d'une lumiere beaucoup plus vive, que celle qui avoit existé les jours précedens. L'Auteur a oublié de nous expliquer une objection qui n'est pas petite; c'est qu'il ne semble pas que le Soleil ait dû donner de nouvelles forces à la lumiere; car s'il avoit pû lui en donner, il auroit eu plus de force qu'elle pour s'écarter du centre; mais s'il avoit eu plus de force pour s'écarter du centre, il s'en seroit écarté effectivement, & il y auroit repoussé les corps voisins, tant s'en faut qu'il les eût chassez vers la circonference du tourbillon. L'Auteur croit que cette circonference est l'étenduë qui separa les eaux d'avec les eaux, & cela même confirmeroit ce que j'ai dit, que Moyse a donné un même nom à des choses très-differentes; car selon cette hypothese il auroit appellé *eau* non seulement ce qui compose la mer, mais aussi cette liqueur subtile que les Cartésiens nomment *second élement*.

Methode de l'Auteur dans la premiere partie. L'explication que l'on vient de voir de ce premier jour & de cette premiere nuit, qui précederent les Astres, doit donner bonne opinion de ce Livre à tous ceux qui se connoissent en ces matieres C'est ce qui fera que je ne m'arrêterai pas beaucoup dans le détail de cet Ouvrage. Je me contenterai de dire, que l'Auteur a soin d'y expliquer nettement beaucoup de choses, qui ont relation à son sujet principal, & qu'il fait de bonnes remarques en peu de mots sur la formation des mers, des lacs, des rivieres, & des Montagnes; il s'étend plus sur celle des plantes, sur les tourbillons particuliers des planetes, sur le triple mouvement qu'on attribue à la Terre, & sur les tourbillons des étoiles fixes. C'est par là qu'il finit la 1. partie de son Ouvrage.

Dans la 2. touchant les animaux. Il explique dans la 2. avec la même méthode ce qui concerne les animaux; & sans vouloir trop prendre parti sur la question, si ce sont de purs automates, il nous fait connoitre comment la structure de leurs organes, & leur proportion avec les objets, peuvent produire dans leurs corps les phénomenes que nous y voïons. Il ne feint point de dire que ceux qui leur ôtent toute connoissance, raisonnent avec plus de probabilité que leurs Adversaires. Cet endroit est un Traité d'*Animastique*, beaucoup meilleur que ce qu'on en trouve dans les Cours de Philosophie. Il fournit de bonnes remarques en général sur les proprietez des poissons, des oiseaux, & des bêtes de la terre.

Et dans la 3. touchant l'homme. La derniere partie est toute destinée à l'homme. On fait d'abord plusieurs réflexions sur l'importance d'un tel chef-d'œuvre de Dieu; on dit que son ame est un être immortel, & dont l'essence consiste dans la pensée; on explique ses idées, les passions, & ses volontez, & on montre que ce sont toutes modifications de la pensée, & que la pensée est à son égard ce qu'est l'étendue à l'égard de la matiere. On explique aussi en quoi consiste son union avec le corps, & quels en sont les effets, ce qui est une continuation curieuse du Traité d'*Animastique*, que l'on avoit commencé en parlant des bêtes. Outre cela on explique comment l'homme a été fait à l'image de son Créateur, comment il eut l'usage de la parole, comment il imposa aux animaux un nom qui convenoit à leur naturel, & on nous assûre que la Langue dont il se servit étoit l'Hebraique. On dit des choses considérables & bien tournées sur le mariage d'Adam, & sur la maniere dont Dieu lui forma une femme, à quoi on ajoûte plusieurs autres réflexions sur l'Empire du monde que Dieu leur donna, & sur quelques autres choses.

Il seroit à souhaiter que l'Auteur portât sa Philosophie Cartésienne jusques à l'Histoire de la tentation. Il trouveroit là une matiere bien feconde, & qui peut aussi utilement occuper les veilles d'un Philosophe, que celles d'un Théologien. Il y songera. Sa netteté soit à penser, soit à s'exprimer, est fort propre à introduire dans l'esprit les veritez difficiles.

ARTICLE III.

Tuba pacis ad universas diffidentes in Occidente Ecclesias, seu discursus Theologicus de unione Ecclesiarum Romanæ & Protestantium, nec non amica compositione Controversiarum fidei inter hosce cœtus, &c. par Matheum Prætorium Memela Prussum. C'est-à-dire, *La Trompette de la paix, ou Discours Théologique sur la réunion de l'Eglise Romaine & des Protestans,* Coloniæ apud Joannem Pauli. 1684. in 4.

Des Epitres Dédicatoires de cet Ouvrage. L'Auteur de ce Livre nous assûre qu'il est de la Confession d'Augsbourg, & même Ministre à Nibbudz dans la Prusse Ducale, ce qui n'a pas empêché le Roy de Pologne de l'honorer depuis peu du titre d'Historiographe & de Secretaire. Il le méritoit assûrement par l'inclination qu'il témoigne à la *Catholicité*, d'une maniere si visible, qu'il y a bien des Moines à Paris qui n'écriroient pas au Pape d'un stile plus flateur, que celui dont il se sert dans sa Lettre à Innocent XI. Il en a écrit aussi de fort obligeantes à l'Empereur, au Roy de Pologne, au Roy de France, au Roy d'Angleterre, au Roy de Dannemarc, au Roy de Suede, aux Electeurs & aux Princes de l'Empire, & en particulier aux Electeurs de Saxe & de Brandebourg, & aux Villes Imperiales. Outre cela il adresse une exhortation fort vive à toutes les Communions de l'Occident; & son but dans toutes ces Lettres n'est que de porter le monde à se réünir dans un même corps de Religion. Voici ce qu'il dit, après avoir fait tant d'Epitres Dédicatoires

De l'unité de l'Eglise. Il suppose que toutes les Sectes Occidentales du Christianisme demeurent d'accord, qu'il y a une Eglise Sainte, Catholique & Apostolique, répanduë visiblement par tout le monde, & hors de laquelle il n'y a point de salut; Que c'est un attentat insupportable que de rompre l'unité de cette Eglise; Qu'il n'y a rien de plus agréable à Dieu que le maintien, ou le ré-

tabliſſement de cette unité ; Que cette unité conſiſte dans l'unité de la Foi, & cette Foi dans le Symbole des Apôtres, entendu non pas ſelon le ſens particulier de quelques Docteurs, mais ſelon celui de l'Egliſe Univerſelle répandue par tout le monde, & principalement ſelon celui des anciens Peres ; Qu'il n'eſt point permis d'adopter un dogme contraire à toute l'Antiquité, bien que les chicanes des Hérétiques donnent lieu à de nouveaux mots, qui expliquent plus diſtinctement les anciens dogmes ; Que ceux qui rejettent l'autorité de l'Egliſe, à l'égard de ces nouvelles explications des anciens dogmes, rejettent par là une partie du ſymbole de la Foi. En ſuppoſant de cette façon, que tous les Chretiens d'Occident conviennent de ces principes, il ne laiſſe pas d'avoüer qu'il y a une grande diviſion entre l'Egliſe Romaine & les Proteſtans ; mais il ſoûtient qu'il eſt poſſible de les réünir enſemble, & qu'il eſt du devoir d'une bonne ame d'en chercher tous les moyens ; & là-deſſus il fait l'éloge de l'Egliſe Romaine, tout comme s'il aſpiroit au Chapeau de Cardinal. Il ajoûte à tout cela une deſcription lamentable des malheurs du Schiſme, & il ſoûtient qu'on ne le ſçauroit excuſer, ni par la corruption des mœurs de l'Egliſe Catholique, ni par les erreurs où elle ſeroit tombée, ſoit à l'égard des cérémonies, ſoit à l'égard des points non fondamentaux, ſoit même à l'égard des articles fondamentaux, pourvû qu'elle ne les ruine que par conſéquence. Il n'eſt point chiche de citations ſur tout cela ; enſuite de quoi il établit cet axiome, que *chaque Chretien eſt obligé de ſe ſoûmettre à tout ce qui a été défini dans un Concile Oecuménique, & que dans les diſputes ſur le ſens de la parole de Dieu, il faut préférer à tout autre ſens celui de l'Egliſe Univerſelle.* Il dit auſſi que pour connoître le ſens de l'Egliſe Univerſelle, il ne faut que s'informer, ou de ce qui a été décidé dans les Conciles Oecuméniques, ou de l'opinion générale des Peres, & que c'eſt là où les Fideles trouveront ce qu'il leur faut. Il raporte ſur ce ſujet de grands & vaſtes paſſages d'un Livre de Vincent de Lerins, qui nous a fourni la matiere du 7. article du dernier mois de Septembre. Voilà qui va bien juſques ici pour Meſſieurs de l'Egliſe Romaine ; mais quand peu après il dit que les Controverſes qui ont donné lieu au Schiſme, n'ont pas été définies par un Concile Univerſel, il ne marche plus de droit pied ſelon leurs idées. Quoi qu'il en ſoit, il prétend que les Conciles de Conſtance, de Bâle, de Florence, & de Trente, ne ſont pas Oecuméniques ; car, dit-il, les 2. premiers ne ſont pas univerſellement reçûs dans la Communion de Rome ; le 3. ne regarde que la réünion des Grecs avec les Latins, & le 4. n'a pas été compoſé des Députez de chaque parti conteſtant. C'eſt pourquoi, ajoûte-t-il, la réünion ne ſe peut bien faire que par de bonnes Conferences, où les matieres ſoient mûrement & paiſiblement remiſes ſur le tapis. Remarquons bien qu'en parlant ainſi il dit moins ce qu'il penſe en particulier, que ce que penſent les Proteſtans ; car peu après il redonne au Concile de Trente tout ce qu'on diroit qu'il lui a ôté. Il parle de pluſieurs Auteurs qui ont écrit ſur la réünion, & de pluſieurs Princes qui ont fait tenir des Conferences pour cela ; & il dit même qu'il y a préſentement un Commiſſaire Apoſtolique en Pologne, nommé *Hackins*, qui s'érige en grand *Conciliateur*. Aſſûrément ſi tous les hommes étoient d'auſſi bonne compoſition que M. Pretorius, le Chriſtianiſme ſeroit bientôt une ſeule maſſe. Il conſent de fort bon cœur, que s'il ſe tient un Concile pour la réünion des Chretiens, le Pape en ſoit le Préſident. Les préliminaires de cette grande Négociation, deſquels il nous donne le plan, ſont fort judicieux, mais la difficulté ſeroit de faire obſerver les conditions, qu'il exige de tous ceux qui entreroient en conference, puis qu'il voudroit, entre autres choſes, qu'on n'y apportât aucun préjugé, ni aucune partialité.

Qu'il faut ſe ſoumettre aux déciſions des Conciles Oecuméniques & de l'Egliſe Univerſelle.

Moyens d'operer la réunion des differentes Sectes du Chriſtianiſme.

Les Lecteurs ne ſeroient pas ſatisfaits de lui, s'il ne fourniſſoit qu'un plan vague de ce qu'il jugeroit néceſſaire, il a donc crû qu'il faloit marquer quelque choſe de précis, c'eſt-à-dire, un modele particulier de déciſions ſur 14. matieres controverſées. Or voici comment il voudroit que l'on décidât la controverſe de la ſuffiſance de l'Ecriture. Il voudroit que pour trouver un milieu entre ceux qui affirment, que l'Ecriture eſt le ſeul Juge des Controverſes, & la ſeule regle de la Foi, & ceux qui le nient, on prononcât qu'elle eſt tout cela, entendue & expliquée ſelon le ſens de l'Egliſe Univerſelle. Pour concilier le dogme de la certitude du ſalut avec celui de l'incertitude, il voudroit que l'on décidât que les Fideles peuvent être aſſûrez de leur ſalut conditionnellement, c'eſt-à-dire, pourvû qu'ils obéïſſent à Dieu, mais non pas abſolument. Pour le retranchement de la coupe, il conſeille ce milieu, qu'on la donnât à ceux qui la ſouhaiteroient, & que ceux qui ne la voudroient pas, communiaſſent ſous la ſeule eſpece du pain. On peut dire avec ſa permiſſion, que preſque toûjours le milieu qu'il prend, n'eſt autre choſe que la pure doctrine des Catholiques Romains. Il dit ſans aucun déguiſement dans le dernier chapitre de ſon Livre, qu'il faut accorder au Pape une primauté de Juriſdiction, & pluſieurs autres choſes, preſque auſſi fortes que celles que pourroit dire un Profès du 4. vœu. C'eſt donc une étrange ſorte de Médiateur, & très-incapable de réuſſir. Il écrit plûtôt en *Convertiſſeur*, qu'en arbitre.

Comment on peut décider quelques controverſes.

Mais quand même il auroit pris d'autres meſures, il ne devroit pas attendre un bon ſuccès de ſon entrepriſe. C'eſt bien la plus grande chimere * du monde, que de s'amuſer à réünir des Religions ; c'eſt chercher la pierre philoſophale, ou la quadrature du cercle. On ne s'étonneroit pas s'il étoit vrai, comme le bruit en a couru, que M. de Turenne qui avoit paſſé toute ſa vie dans les armes, eût donné dans ces ſortes de projets ; mais il eſt fort étrange que des Docteurs, qui devroient avoir medité ſur la nature des choſes, ayent été coëffez de l'eſpérance d'accorder amiablement les Religions. Et de quoi leur ſert leur étude, s'ils ignorent que la Religion, qui originairement doit être un principe de concorde, eſt un principe de querelle, & un levain qui aigrit, & qui fomente l'antipathie ? Ya-t-il rien qui rende l'homme plus farouche, plus impitoyable, & plus loup à un autre homme, que le faux zele qu'il conçoit contre une autre Religion ; & ce zele ne ſuffit-il pas pour faire faire mille malhonnêtetez, à des gens qui auroient été ſans cela les plus honnêtes du monde ? Pour peu que l'on ait de diſpoſition à être malhonnête homme, il ne faut que cela pour nous achever. Outre cette raiſon

Que le deſſein de cette réunion eſt chimérique.

* Voyez encore quelque choſe ſur ce ſujet dans l'Article ſuivant.

son générale, il y en a une de particuliere, qui rend impossible la réünion des Catholiques & des Protestans, c'est que l'Eglise Romaine ne peut rien sacrifier au bien de la paix; car si on lui offroit de rentrer dans son giron, pourvû seulement qu'elle reconnût que la coupe à été ôtée au peuple sans des raisons fort valables, elle seroit obligée de refuser l'offre, quoi qu'en faveur de la prescription, on consentit volontiers à ne pas communier sous les 2. especes. Et ce consentement de l'Eglise Universelle, par lequel on voudroit que l'on expliquât l'Ecriture, où le trouveroit-on? N'auroit-on pas plûtôt trouvé la Pierre Philosophale?

Voilà de quoi contenter ceux qui souhaitent qu'au moins quelquefois nous donnions notre jugement, sur les matieres qui sont traitées dans les Livres dont nous parlons.

ARTICLE IV.

Dialogues entre Photin & Irenée sur le dessein de la réunion des Réligions, & sur la question, si l'on doit emploier les peines & les récompenses pour convertir les Hérétiques. A Mayence chez Jean le Blanc. 1685. & se trouvent à la Haye chez Arnout Leers & ailleurs. 2. vol. in 12.

Les Protestans sont fort irrités contre les Catholiques.

L'Auteur de ce Livre va nous tenir un langage bien contraire à celui du Ministre de Prusse, que l'on vient d'entendre dans l'article précedent. Ce Ministre se figure que l'on pourroit accorder les Sectes Occidentales du Christianisme, & il en propose même des moiens; mais on nous dit ici que cela est impossible, & que tous les expédiens que l'on pourroit prendre, sont mal propres à faire réüssir un pareil ouvrage. Il y aura peu de Lecteurs dans le parti Protestant, qui ne trouvent incomparablement plus raisonnable ce dernier avis que le premier, & il semble même que le Ministre de Prusse se soit produit fort à contre-temps, puisque pour négocier un Traité de paix entre le parti Romain & l'autre, il a choisi une conjoncture où les Protestans sont dans la derniere irritation par toute l'Europe, contre le parti Catholique, à cause que les Réfugiez de France répandus par tout ne cessent de dire, & par écrit, & de vive voix, qu'on leur a fait souffrir les choses les plus indignes. Ils se plaignent qu'ils ont essuïé pendant 20 ans une infinité de chicanes, pleines de mauvaise foi & d'injustice, qui se sont enfin terminées par les violences les plus effrenées du soldat, sans qu'il y ait eu autre moïen de se dérober à leur brutale insolence, que d'abjurer sa Religion, ou de s'exposer à la peine des Galeres, en se sauvant à travers une infinité d'obstacles. Soit qu'ils disent vrai, soit qu'ils disent faux *, ils ne manquent gueres de persuader ceux de leur parti, tant est grande la disposition qui se trouve dans l'une des deux Religions, à croire le mal que l'on dit de l'autre. Cette disposition va si loin, qu'elle porte les Docteurs de chaque parti à croire, généralement parlant, qu'il n'y a ni de l'esprit, ni de la science dans le parti opposé. Le dernier Livre du P. Simon est une fidele image du jugement que l'on fait de la capacité des Ministres, dans la Communion Romaine. C'est qu'ils ne sont que des ignorans, que des opiniâtres, que des freres illuminez, que des brouillons qui n'ont gueres de bon sens, que de petits Grammairiens en fait de Langues Orientales. M. le Fevre, Docteur de Sorbonne, nous apprend qu'ayant voulu représenter un jour, qu'il n'étoit nullement croïable que les Ministres crussent certaines choses contradictoires que M. Arnaud leur imputoit, on lui répondit, *qu'il étoit trop bon de supposer que les Ministres fussent des gens raisonnables; qu'il avoit tort de les faire raisonner juste; qu'il n'y avoit nulle suite dans leurs dogmes, & qu'ils s'étourdissoient eux-mêmes pour ne pas reconnoitre les contradictions, où leurs erreurs les précipitent à tous momens.* Voilà ce que pensent d'eux la plûpart de leurs Adversaires, c'est qu'il n'y a qu'ignorance & qu'entêtement dans leur fait. Mais les Ministres ne font pas un jugement plus avantageux du Clergé Romain, puis qu'en général ils croïent que sa science est peu de chose, & qu'il n'aime sa Religion qu'à cause qu'elle lui procure mille plaisirs temporels; & que s'il s'empresse à faire des convertis, ce n'est point par un principe de charité, mais afin de satisfaire sa bile, & de se delivrer bien-tôt d'un ennemi, devant lequel on n'ose pas se permettre tous les relâchemens qu'on souhaiteroit. N'est-ce pas une chose étrange, que de part & d'autre on soit si mal disposé à juger charitablement? Si l'un des partis étoit Payen, il ne faut pas douter que l'autre ne lui donnât plus de loüanges; car qui se fait un scrupule de convenir du sçavoir, de l'esprit & de l'honnêteté des grands hommes du Paganisme? Mais laissant là ces moralitez, revenons à Photin & à Irenée.

Combien la diversité des Religions aigrit les esprits.

Que le projet de réünir les Protestans & les Catholiques ne tend qu'à la ruine des premiers.

L'Auteur aïant établi dans son 1. Dialogue, que la diversité de Religions, quelque grand mal qu'elle puisse être, est pourtant un moindre mal que l'abandon de la vérité, soûtient dans le second, que le projet de réünir les Protestans & les Catholiques, ne peut tendre qu'à la ruine des Protestans. La raison qu'il en allegue est, que l'esprit perpetuel & universel de la Communion de Rome, va à ne souffrir aucune autre Religion, & qu'ainsi tout ce qu'elle fait ne se rapporte qu'à ce but-là; qu'aussi la France, animée de cette maxime, ne se vit pas plûtôt hors d'affaire avec l'Espagne par la paix des Pirenées, qu'elle songea à détruire les Protestans, & qu'entre autres machines, elle essaia pour les mieux tromper celle de la réunion. Il ajoûte qu'on avoit déja corrompu quelques Ministres, pour leur en faire signer le Projet, mais que les Synodes du Languedoc ayant éventé la mine l'an 1661. on suspendit cette affaire pour la reprendre dix ans après; qu'alors elle ne fut pas moins vigoureusement repoussée par les Synodes de la même Province, & par celui de l'Isle de France, & que cela fut cause que le Clergé prit d'autres mesures pour ruiner les Réformez. Il montre après cela dans le 3. Dialogue, qu'il est impossible de réünir les Catholiques & les Protestans; il le montre, dis-je, non seulement par les tentatives qui ont été faites sans aucun succès, pour cette réünion-là, & pour d'autres qui sembloient encore plus aisées, mais aussi par l'examen des deux voyes qu'il croit les seules qu'on puisse emploïer à cette grande pacification. Ces deux voyes sont les Conferences & les Conciles. Il fait voir l'inutilité des Conferences particulieres, & il remarque qu'il étoit presque ridicule d'en proposer à ceux de la Religion, depuis l'Arrêt qui défendoit aux Catholiques de se faire Protestans;

Le dessein de cette réünion est chimerique.

car

* Voyez un éclaircissement sur ce passage, dans le mois de Février 1686. à la fin de l'Art. VII.

car le moïen qu'un homme s'engage à une dispute, lors qu'il est fort assûré qu'au cas qu'il confonde son Adversaire, on ne laissera pas de demeurer dans le parti confondu? Pour ce qui est des Conferences génerales, l'Auteur montre dans son 4. Dialogue, par l'exemple de celles de Carthage entre les Catholiques & les Donatistes, ou entre les Arriens & les Catholiques, & par quelques autres exemples plus modernes, qu'elles n'ont jamais servi qu'à l'oppression de ceux qui n'avoient pas le monde de leur côté. Il marque en particulier les raisons, qui à son avis empêcheroient que présentement elles ne fussent de quelque usage. La plus forte est, que pendant qu'on se croira infaillible, on ne voudra démordre d'aucune décision, & qu'on viendra à la dispute avec un serment solemnel de ne se rendre jamais aux raisons de son Adversaire, & de les prendre toutes pour des Sophismes. Cette seule remarque suffit pour faire traiter de visionnaires, tous ceux qui ont cru possible la réünion des deux Religions, autrement que par la signature totale du Formulaire, que Mrs. du Clergé présentent à leurs Convertis. On fait voir ensuite par plusieurs exemples, dans le 5. & dans le 6. Dialogues, l'inutilité des Conciles à réünir des Religions, & l'impossibilité de tenir en France un Concile National, tel qu'il le faudroit pour pacifier les 2. partis. On fait des réflexions sur le projet du Primat de * Croatie, & on pose 12. conditions pour un Concile véritablement capable de réünir les Chretiens. Voilà le précis de la 1. partie de cet Ouvrage; passons à la 2. qui est composée aussi de 6. Dialogues.

Quelles gens se mêlent de cette réünion.

Le 1. parle de 4. sortes de gens qui se mêlent de la réünion. Les premiers sont les *Esprits forts*, qui prétendent que tous les Chretiens doivent former une même Communion, sans se mettre en peine des matieres controversées, ni vouloir priver personne de la liberté d'en croire ce qu'il lui plaira. Les seconds déguisent la créance de l'Eglise Romaine, afin de persuader aux Protestans, qu'elle n'est pas aussi affreuse que les Ministres la dépeignent. Les troisiemes voudroient que chaque parti se réformât & que des Pieces qui resteroient de bonnes à l'un & à l'autre, on en fit un troisieme. Enfin les derniers sont Messieurs les Convertisseurs, qui prétendent que les Protestans doivent se réünir à l'Eglise, par une abjuration universelle des dogmes qu'elle condamne. Voilà donc 4. voyes de réünion, celle de *tolerance*, celle d'*exposition*, celle de *relâchement*, & celle de *conversion*. On montre dans le 2. Dialogue la nullité de la premiere, entre autres raisons, parce que toute Eglise qui se glorifie d'être infaillible, & qui a décidé un nombre infini de choses, s'est tellement lié les mains, qu'elle ne peut plus avoir aucune condescendance pour les Protestans. On ajoûte que si elle pouvoit accorder une telle condescendance avec ses principes, les Protestans ne pourroient pas faire le même en sa faveur, & ainsi l'affaire manquera toûjours de part ou d'autre. On examine dans le 3. Dialogue la voye *d'exposition*; & comme M. de Meaux lui a donné un tour délicat, & dont il a été parlé autant ou plus que d'aucun Livre qui ait jamais paru en France, on s'applique avec soin à développer tout ce mystere. On recherche s'il est vrai que ce Livre-là ait servi à la conversion de beaucoup de gens, & en particulier à celle de M. Brueys, & à celle de M. de Ranchin, Conseiller au Parlement de Toulouse. On produit une Lettre de ce dernier, qui montre manifestement qu'il n'a point changé de Religion, pour avoir craint d'être damné s'il n'en changeoit pas, mais parce qu'il a esperé qu'encore qu'il en changeât, il ne laisseroit pas de se sauver; ce qui est une des plus grandes Hérésies du monde, selon les principes de Messieurs les Catholiques; & par conséquent s'il est vrai que M. de Ranchin se soit converti avec de tels sentimens, il a trompé cruellement l'Eglise Romaine. C'est à lui à voir s'il vaudra mieux qu'il s'inscrive en faux contre cette Lettre, ou qu'il se plaigne avec Ciceron que c'est violer les loix sacrées de la societé civile, que d'alleguer contre un homme ce qu'il a écrit en confidence à ses bons amis.

Conversion de Mr. de Ranchin.

S'il faut employer la force dans les conversions.

L'Auteur aïant fait un petit commentaire sur la Lettre de ce Conseiller, montre dans son 4. Dialogue, que la voye de *relâchement* est nulle; & parle d'une Lettre de quelques Protestans pacifiques, qui fut réimprimée à Paris & débitée sous le manteau, pendant la derniere Assemblée du Clergé. Dans le 5. Dialogue en examinant la voye de *conversion*, il recherche s'il est permis d'y emploier les peines & les recompenses; & sur cela il prend à partie M. l'Abbé de la Roque, qui s'est hautement déclaré dans son Journal du 16. Avril 1685. pour ceux qui emploient la violence à la conversion des Hérétiques. Il ne s'est pas contenté de se déclarer pour une opinion, qu'on peut appeller la maladie invéterée du monde, & qu'il ne pouvoit pas bonnement abandonner dans le temps où nous vivons; il nous renvoie aussi à l'autorité de S. Augustin, qui a soûtenu avec beaucoup d'esprit & d'éloquence ce même sentiment. C'est ce qui a obligé l'Auteur à s'étendre sur cela, & à opposer à l'autorité de S. Augustin celle de Jésus-Christ, celle des Apôtres, celle de la primitive Eglise, & celle de S. Athanase & de S. Hilaire. Il la confirme par des raisons, & par la réfutation des avantages apparens qui reviennent à la bonne cause, lors qu'elle fait des Proselytes l'épée à la main. Après quoi il examine dans son 6. Dialogue les passages de l'Ecriture, *contrains les d'entrer*, *&c.* & les raisons dont on s'est servi dans le Journal du 16. Avril; il nous donne aussi un court abregé de l'Histoire des Donatistes, & il tâche de faire voir que S. Augustin s'est retracté là par un foible préjugé, & que les Protestans de France ne peuvent être traitez justement, de la maniere qu'on traita les Donatistes. Voilà les principales choses qui sont contenuës dans cet Ouvrage, où l'on peut dire, sans flater l'Auteur, qu'il regne beaucoup de bon sens & de netteté d'esprit.

Mort du Chancellier le Tellier.

S'il avoit fait ces Dialogues un peu plus tard, il auroit parlé sous doute de la révocation de l'Edit de Nantes, qui a été, à ce qu'on dit, le dernier Ouvrage de M. le Tellier, un des hommes du monde dont la longue vie a été la plus glorieuse dans la Robe, & dont la Charge de Chancelier a été remplie par un Sujet d'un mérite rare & d'une experience consommée, sçavoir par M. de Boucherat. Il ne faut pas douter que ceux qui feront l'Oraison funebre, ou quelque autre Eloge de M. le Tellier, ne lui appliquent la pensée de Pline le Jeune, touchant Nerva, qui mourut aussi-tôt après qu'il eût

* *Nouv. d'Avril 1684. Art. VII.*

eût adopté Trajan ; *hunc Dii cælo vindicaverunt, ne quid post illud divinum & immortale factum mortale faceret. Les Dieux l'ont transporté au Ciel, afin qu'après cette action divine & immortelle il ne fit rien de mortel.* On lui a déja appliqué ces paroles du Cantique de Simeon, *Nunc dimittis servum tuum*, comme si c'étoit autant pour lui d'avoir vû casser l'Edit de Nantes, qu'à Simeon d'avoir tenu le Messie. L'Auteur auroit aussi parlé infailliblement de toutes ces missions militaires, de tous ces logemens de Dragons, qui font tant de bruit dans nos Gazettes, & dans la bouche de tous nos Réfugiez, & qui causent un si grand remu-ménage dans les lieux mêmes Septentrionaux, par des Collectes, par des Colonies, par des manufactures, par des reglemens de priviléges, &c. On s'étonne de cette conduite de la France dans tous les pais Protestans, mais cela fait voir que ceux qui ont appellé l'homme *un animal de gloire*, eussent mieux fait de l'appeller *un animal d'admiration*, car il admire jusqu'aux choses les plus communes. Quand tout ce qu'on dit seroit vrai, ce ne seroit pas une matiere de surprise. Voilà bien dequoi s'étonner, que de voir qu'un Roiaume Catholique emploie la violence contre une Religion! Qu'on lise ce que M. Burnet remarque pour excuser la Reine Marie ; qu'on parcoure l'Histoire des siecles passez ; qu'on rappelle seulement le souvenir de ce qui s'est fait en Allemagne, en Pologne & en Hongrie, depuis 60, 30, & 20 ans, & on verra que ce qu'on admire aujourd'hui, n'est qu'une affaire d'habitude. Il faut trouver bon que chaque chose agisse selon ses principes, & se mette dans son état naturel. Or il est sûr que la tolérance est un état contre nature, à l'égard des Catholiques. S'il faloit admirer ici quelque chose, ce seroit le silence de leurs Relations. On ne voit pas que leurs Ecrivains disent mot de ces logemens de gens de guerre. Pour dire les choses comme elles sont,* cela rend un peu suspectes de fausseté auprès de certaines gens, les Relations Huguenotes ; car, dit-on, s'il étoit vrai que les soldats commissent tant de violences, les Auteurs François ne le dissimuleroient pas, puisqu'ils avouent hautement, qu'il est conforme à la pieté des plus religieux Empereurs, à l'esprit de l'Evangile & à la doctrine du grand Augustin, de contraindre d'entrer par la rigueur des châtimens temporels, ceux qui ne veulent pas se convertir de bonne grace. Il paroît un Livre à Paris depuis peu intitulé, *Conformité de la conduite de l'Eglise de France, pour ramener les Protestans, avec celle de l'Eglise d'Afrique, pour ramener les Donatistes à la Foi Catholique*, qui voue peut-être de bonne foi l'affaire des logemens à discretion. †

Pourquoi on ne doit pas s'étonner des persecutions.

ARTICLE V.

*Réflexions sur un Chapitre de Theophraste, par J. du Rondel, à Monsieur * * * *.* A Amsterdam chez Abraham Wolfgang. 1685. in 12.

Pourquoi Theophraste s'est moqué de la Religion des Atheniens.

IL n'y a gueres de gens qui ayent mieux réüssi que Theophraste, à caractériser les défauts de l'homme. Ce qu'il a dit sur le caractere des superstitieux, n'est pas un de ses moindres endroits, puis que M. du Rondel, dont le bon goût est si connu, l'a préferé à tous les autres, pour en faire le sujet des Réflexions qu'il nous donne ici. Il recherche d'abord d'où a pû venir que Theophraste à l'âge de 80. ans, & après avoir édifié tout le monde par sa sage & par sa pieuse conduite, a tourné en ridicule la Religion des Atheniens. Il en propose plusieurs causes, à la maniere de ceux qui expliquent un problême, c'est-à-dire, qu'il les propose sans y fixer son Lecteur, & sans les garantir positivement pour véritables : mais quoi qu'il ne les propose qu'en forme d'interrogation, & pour égaier son sujet, il ne laisse pas de nous y fournir des idées fort sçavantes, & qui à les bien prendre dans toute leur étenduë, soit pour le sens, soit pour l'expression, renferment quelque chose de grand & d'original. Tel est ce qu'il dit, que peut-être *un excès de Philosophie, une saillie de la raison, & un élan de la vertu héroïque, a fait dire à Theophraste, que pour être sage il ne faloit avoir aucune crainte des Dieux*: & sur cela il nous apprend que les Anciens divisoient les hommes en trois classes ; la premiere pour ceux qui n'avoient depouillé que certains défauts ; la seconde pour ceux n'avoient plus de vices, ni de passions, mais qui pouvoient y retomber ; la troisieme pour ceux qui étoient tellement confirmez dans la vertu, *qu'ils étoient inébranlables aux flots des passions, & aux secousses de la fortune*. Or, selon Seneque, quand on étoit arrivé à cette derniere classe, on ne craignoit plus les Dieux. Et en effet comme il est de l'essence de Dieu d'aimer le bien, toute personne qui se sentiroit inébranlable dans la possession de la vertu, devroit être sans aucune crainte, & n'avoir pour la Divinité que des sentimens d'estime & d'amour. On ne sçauroit nier que Seneque n'ait raisonné conséquemment en cela. Mais s'il paroît souvent que l'Auteur nous laisse la liberté de croire ce qu'il nous plaira, sur les raisons qu'il allegue de la conduite de Theophraste, il ne paroit pas le faire sur le soupçon d'impieté, qu'on voudroit former contre ce grand Philosophe, car il l'en justifie fort exactement. Il nous dit qu'un Eumolpide, qui se nommoit Agonidès, l'aiant tiré en cause pour matiere de Religion, pensa *être condamné lui-même au supplice de l'impieté*. Après cela il nous rapporte un fort beau passage de Theophraste, dont on ne voit qu'un trait dans Simplicius, & qu'il dit lui avoit été communiqué par un *Gentilhomme Italien, qui se disoit parent du fameux Comte de Pagan*. Ce Gentilhomme protestoit, que ce passage avoit été trouvé dans certaines Lettres de Philelphe, & que le bon homme Palingene en avoit fait une paraphase en Vers, pour un Prince de la Maison d'Este. Theophraste soûtient doctement dans ces paroles, que la connoissance que nous avons de Dieu ne vient pas de la tradition, mais que c'est une des *Notions innées de Cleanthe*, & sur cela M. du Rondel établit par des raisons de Chronologie, que Cleanthe a pû être cité par cet autre Philosophe. Il conclut que celui-ci, en décriant la superstition, n'a point eu en vûë d'attaquer la Religion des Atheniens, qui étoit une chose de grand usage dans la République, mais qu'il a voulu seulement la retenir dans ses justes bornes ; sur quoi il nous donne des exemples fort choisis des superstitions plaisantes, infames, terribles, honnêtes. Après cela il nous explique fort éloquemment, l'impression que les sacrifices & les cérémonies du Paganisme faisoient

Si on doit le soupçonner d'impieté.

* Voyez un éclaircissement sur cet endroit dans le mois de Fevrier de l'année suivante, à la fin de l'Art. VII.

† Voyez une seconde Edition de cet Ouvrage, dans le mois de Février 1686. No. VII. du Catalogue.

foient fur le peuple, par rapport à l'honneur de Dieu, & à la fuite du crime; d'où il infere qu'il y avoit *quelque chofe de bon dans la Religion des Payens.*

Que toutes les fectes d'Athenes, ont enfeigné qu'il y avoit un Dieu.

Il prétend que toutes les fectes de Philofophie ont enfeigné dans Athenes, qu'il y a un Dieu qui a foin de toutes chofes, & qui a fait l'Univers. Il le prouve à l'égard des Platoniciens, des Stoiciens, des Péripatéticiens & des Cyniques, en expliquant par des remarques courtes & fingulieres le fin de leurs dogmes. Il fe réferve à prouver la même chofe, à l'égard des Epicuriens, dans la vie d'Epicure, qu'il eft prêt de faire réimprimer plus ample & plus travaillée. Il nous affûre par avance, qu'Epicure n'a point nié que les Dieux ne priffent un foin exact du genre humain, & qu'ils ne puniffent & ne récompenfaffent les gens felon leur mérite. J'attens avec impatience la Morale de ce Philofophe, que M. des Coutures vient de publier à Paris, comme une digne fuite de fa traduction de Lucrece.

Apologie de Lucrece.

La digreffion que fait M. du Rondel en faveur de la malheureufe Lucrece, qui fe tua pour ne point furvivre à l'affront qu'elle avoit reçû, entre fort naturellement dans ce Livre. Il entreprend de répondre à une remarque de l'Auteur * *des penfées diverfes contre les préfages des Cometes*, qui porte que la Religion des Payens n'a pas produit au milieu d'eux les exemples de vertu que l'on y admire; ce qu'il prouve à l'égard de Lucrece, en difant que fi elle avoit aimé la chafteté par un principe de Religion, elle auroit mieux aimé abandonner fa mémoire à la calomnie, que de fe fouiller dans un adultere: pour ne pas dire, pourfuit-il, qu'on ne pouvoit gueres fe porter à la continence, par des principes de Religion, lors qu'on fçavoit que les Dieux eux-mêmes étoient impudiques. M. du Rondel fait là-deffus plufieurs remarques, dont la meilleure eft, que felon la Théologie des Payens, l'homme étant compofé d'ame, de corps, & d'ombre, il rendoit en mourant l'ame au Ciel, le corps à la terre, & l'ombre aux Enfers. On examinoit au Ciel fes penfées devant les Dieux: on examinoit fes actions à la terre devant les Furies: & il faloit répondre dans les Enfers, & cela devant les Eumenides, des bruits qui avoient couru de nous. *Or il faloit des témoins & du fang pour fe purger de la calomnie, & pour paroître impunément devant les Eumenides, ou bien il faloit fe réfoudre à* une infamie, qui étoit une exclufion des champs Elyfées, le Paradis des Payens. De forte que Lucrece a dû, par les principes de fa Religion, fe conduire comme elle a fait.† Voilà fans doute un point d'érudition très-curieux, & qui mérite d'être plus approfondi par M. du Rondel lui-même, qui en a fait apparemment la découverte; car c'eft à quoi il s'attache, je veux dire, à découvrir dans les recoins de l'Antiquité, ce que les fçavans Critiques n'y ont pas encore aperçû.

Qu'il y a eu dans le Paganifme des ombres de nos plus facrez Myfteres.

Ce qu'il dit enfuite eft encore plus fingulier. Il nous apprend qu'il a trouvé des ombres de nos plus facrez myfteres dans le Paganifme. Il en donne des preuves à l'egard de la Trinité, de l'Incarnation, & de la Paffion du Fils de Dieu. Efculape & Promethée lui fourniffent des preuves pour ces deux derniers points; je n'y touche pas, afin que le Lecteur aille confulter l'Original avec d'autant plus de diligence. On trouvera auffi quelques obfervations fur les fonges, à propos d'une Elegie de Jules Cefar Scaliger, fur une vifion qu'il eut en dormant. Enfin on trouvera une fort bonne Critique fur cet endroit de Theophrafte, & fur les fçavantes Notes de Cafaubon. L'Auteur dit un mot fur les myfteres de la Confrerie d'Orphée, qui fera fouhaiter avec impatience qu'il nous donne bien-tôt ce Traité complet, qu'il nous promet fur cela, fçavoir un Commentaire fur Gazæus, qui fera rempli d'une rare érudition.

ARTICLE VI.

Phyfiologia nova experimentalis in qua notiones Ariftotelis, Epicuri & Cartefii fupplentur, errores deteguntur & emendantur, atque claræ, diftinctæ & fpeciales caufæ præcipuorum experimentorum, aliorumque phænomenωn naturalium aperiuntur, ex evidentibus principiis quæ nemo antehac perfpexit & profecutus eft. Authore D. de Stair, Carolo 2. Britanniarum Regi à Confiliis Juris & Status, nuper latinitate donata. C'eft-à-dire, *Phyfique nouvelle experimentale, où l'on rectifie les Principes d'Ariftote, d'Epicure, & de Defcartes, &c.* Lugd. Batav. apud Cornel. Boutefteyn. 1685. in 4.

CEt Auteur, qui après avoir exercé glorieufement de belles charges en Ecoffe, fa Patrie, eft venu réfider à Leyde pour philofopher plus tranquillement, ne s'attache à aucune fecte de Philofophie, mais prenant des principales ce qu'il y trouve de meilleur, il y joint fes propres penfées, & fe fait de tout cela une méthode d'expliquer les phénomenes de la Nature. Son Ouvrage eft divifé en plufieurs Differtations.

Milieu que l'Auteur tient entre Epicure & Defcartes.

La premiere fert de fondement à tout le refte; on y propofe, après l'explication de quelques termes généraux & de quelques machines à faire des expériences, 12. principes, qu'on demande permiffion de fuppofer. Le 1. eft *qu'il ne faut rien admettre dans la Nature, qui ne s'accorde avec la véracité, la liberté, la fcience & la puiffance infinie de Dieu*; d'où l'Auteur infere, auffi bien que M. Defcartes, qu'il y a des corps qui exiftent réellement, & qu'à moins d'être affûré de ces perfections de Dieu, on ne peut avoir aucune certitude de quoi que ce foit. Mais après avoir marché quelque temps de compagnie avec ce nouveau Philofophe, il le quitte brufquement, pour foûtenir que Dieu a communiqué aux créatures une activité réelle. A cela près, tous fes axiomes peuvent paffer pour Cartéfiens, & le font beaucoup plus que lui. Il nous apprend pourquoi il aime mieux tenir le milieu entre Epicure & M. Defcartes, que de s'attacher à l'un des deux.

De l'effence de la matiere.

Il examine dans la 2. Differtation la nature de la matiere, & propofe fur cela des notions bien confidérables. Il tient que le premier état de la matiere a été un état de defunion, & qu'alors toutes fes parties étoient de vrais points mathématiques. Cela le porte à examiner les objections que l'on fait contre cette forte d'atomes; & il faut avoüer de bonne foi, qu'il fe tire aifément d'affaire à l'égard des Mathématiciens, car la plûpart de leurs prétenduës demonftrations pour la divifibilité à l'infini, ou prouvent trop, ou

* M. Bayle lui-même. † Voyez dans le *Dict. Hift. & Crit.* l'Art. Lucrece. Rem. E.

ou supposent l'impossible, sçavoir, que toutes les lignes qui vont de la circonference d'un cercle au centre, sont aussi distinctes entr'elles auprès du centre que sur la circonference. Il n'y a que les raisons Physiques & Métaphysiques, qui puissent solidement réfuter les atomes de Zenon & ceux d'Epicure. Quelques grands hommes trouvent les premiers plus insoûtenables que les derniers; mais d'autres jugent que s'il faloit faire choix desuns ou des autres, il vaudroit mieux s'en tenir à ceux de Zenon, comme a fait un fameux Jesuite Espagnol, nommé *Arriaga*, & cela sans le correctif du célebre Cardinal de Lugo. L'Auteur ayant fait le même choix que ce Jesuite, a dû dire pour raisonner conséquemment, que l'essence de la matiere ne consiste pas dans l'étenduë, mais dans l'impenetrabilité. Il ajoûte que le premier changement que Dieu a produit dans la matiere, a été de composer par l'union de plusieurs points, divers corpuscules qui sont les premiers élemens des corps sensibles, & qui en un mot ne different des atomes de Gassendi, que parce qu'ils pourroient être divisez par la toute-puissance de Dieu, ce qu'un Gassendiste ne peut avouër de ses atomes. Le reste de cette seconde dissertation mérite d'être bien examiné. On y combat les Cartésiens, sur tout en ce qu'ils nient que la matiere puisse avoir quelques facultez actives.

Du mouvement.

La 3. Dissertation les combat encore plus ouvertement, sur l'importante matiere du mouvement & du repos. La plûpart des Philosophes approuveront sans doute, que l'Auteur ait supposé que le mouvement est une chose trop connue d'elle-même, pour avoir besoin d'être définie, & qu'aussi ceux qui ont voulu perdre leur temps à le définir, n'ont fait que se rendre ridicules; mais ceux qui ayant examiné la chose d'un autre biais, se persuadent qu'il n'y a rien au monde de plus difficile que de bien connoître le mouvement, seroient bien-aises que l'Auteur eût emploié toutes les forces de son esprit à nous en donner une juste définition: celle d'Aristote est un galimathias impénétrable; celle de M. Descartes n'est pas même digne d'un Ecolier, puis qu'elle nous renvoye à l'idée du repos, pour connoître le mouvement, c'est-à-dire, à une idée nécessairement obscure, pendant que celle du mouvement n'est pas encore éclaircie. Mais si M. de Stair a passé par dessus la véritable définition du mouvement, il s'est fort arrêté en récompense sur ses especes, & sur tout sur la *projection*. Ce n'est pas une petite difficulté que de sçavoir pourquoi une pierre que l'on jette, avance toûjours pendant quelque temps, quoi que personne ne la pousse plus. Les Péripatéticiens disent que c'est parce qu'en la jettant, on lui a imprimé une qualité qu'ils appellent *impetus*, & qui est, à ce qu'ils prétendent, une cause née de mouvement par tout où elle se trouve. Les Cartésiens ont recours à la constance du premier moteur; d'autres trouvent mieux leur compte dans la vertu élastique de l'air, & c'est à cette derniere opinion qu'on se range ici. On l'éclaircit & on l'appuye fort sçavamment, & cela fournit l'occasion d'expliquer plusieurs beaux problémes, tant sur le mouvement réfléchi, & sur l'acceleration de la chûte des corps pesans, que sur les vibrations des pendules, sur les mouvemens composez, sur la réfraction, & sur les loix de la percussion expliquées par M. Huygens. On rapporte aussi plusieurs belles experiences qui prouvent, que dès qu'une partie d'air a perdu son équilibre, ou dès qu'il se fait on vuide d'air quelque part, les autres parties de l'air se rendent là avec précipitation, d'où on infere qu'un corps jetté, faisant pour ainsi dire un trou au milieu de l'air, oblige l'air de derriere à s'avancer de ce côte-là, & à pousser au devant de lui les corps qu'il rencontre. Les deux Hemispheres de M. Guericke ont appris que l'air qui y tend, dès qu'on ouvre l'une des ouvertures, lors qu'ils ne contiennent que de la matiere subtile, a la force d'entraîner un homme vers cet endroit-là, & que celui des poûmons s'y précipite avant tant de rapidité, qu'on est quelques momens sans haleine, si l'on n'a pas eu la prudence de se tenir éloigné de l'ouverture. Pour ce qui est du repos, l'Auteur prouve fort solidement, contre M. Descartes, que c'est une pure privation de mouvement & non pas un mode réel. Le P. Mallebranche a prouvé la même chose d'une maniere invincible.

La cause de la durée du mouvement dans la projection.

Des Cieux & des diverses hypotheses sur ce sujet.

La 4. Dissertation traite des Cieux, & contient des hypotheses fort singulieres; car si l'on en croit l'Auteur, la plus grande partie de la matiere céleste est encore dans le même état où Dieu la créa, c'est-à-dire, sans aucune union entre ses points indivisibles. Mais avec cette difference qu'une partie de ces poines a reçu de Dieu la force de se mouvoir invariablement, par un cercle d'une certaine capacité, & l'autre partie n'a reçû nulle determination intérieure à aucune sorte de mouvement. Il ajoûte que malgré leur desunion, ces poines n'ont pas laissé de composer divers globes, entant qu'ils ont reçû la force de se mouvoir plusieurs à l'entour d'un centre commun, les uns plus près, les autres plus loin de ce centre. Il fait ensuite ses observations sur les 3. systêmes ordinaires, qui sont celui de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brabé, & n'en trouvant aucun à son goût, il en propose un quatrieme où il met comme des pieces de rapport, quelques-unes des suppositions qui ont lieu dans les trois autres. Nous serions trop longs, si nous voulions expliquer toute l'œconomie de son systême; c'est pourquoi nous renvoions le Lecteur à l'Original, & nous nous contentons de remarquer, quant à cet article, que selon ses hypotheses, l'Auteur donne des explications fort curieuses des apparences des Astres.

De la pesanteur & de la légereté.

La 5. Dissertation traite d'un phénomene très-difficile, sçavoir de la pesanteur & de la légereté. L'opinion la plus probable sur cela est celle des Cartésiens, qui veulent que tout corps qui se meut en rond, s'éloigne du centre autant qu'il lui est possible, & y pousse la matiere qui a moins de force que lui pour s'en éloigner; ce que l'on prouve par l'exemple de divers grains mêlez avec des fétus, & avec des pierres, car si on les meut ensemble circulairement, on voit que les pierres & les grains les plus solides gagnent bien-tôt la circonference, pendant que les fétus & les menus grains s'ammoncelent au milieu. Mais par là l'on prouveroit, que les corps pesans devroient s'éloigner de la terre incomparablement plus que l'air. Quoi qu'il en soit, l'Auteur ne fait aucun cas de cette doctrine de M. Descartes, & il aime mieux recourir à ses points indivisibles, & aux cercles, qu'il croit qu'ils décrivent invariablement, si ce n'est lors qu'ils rencontrent dans l'Atmosphere de la Terre, un corps qui les empêche de tenir leur route, car il croit que si une partie de l'*Ether*, naturellement destinée à tourner sur la circonference de

la Terre, est détournée de cette ligne par la rencontre d'un corps opaque, elle s'éleve & décrit un autre cercle, dont la circonference est en quelques endroits plus près du centre de la Terre, que ne l'étoit la circonference du premier cercle; dont la raison est que par l'institution du Créateur, chaque point de la matiere qui a reçû la force de se mouvoir circulairement, a été condamué, pour ainsi dire, à ne parcourir qu'un cercle de telle grandeur; ainsi il est évident qu'un point de matiere, qui décrivoit un cercle contigu à la surface de la Terre, & qui est obligé de monter à la hauteur d'une montagne, decrit nécessairement un cercle dont quelques parties sont moins éloignées du centre de la terre, qu aucune autre du premier cercle; or de là vient, selon notre Auteur, que cette matiere étherée chasse vers le centre les corps grossiers qu'elle rencontre. Comme il ne nie point que son opinion ne soit sujette à de grandes difficultez, il s'applique avec soin & avec beaucoup d'esprit à les résoudre; ensuite de quoi il examine plusieurs belles questions & plusieurs experiences, concernant l'équilibre des liqueurs & les choses qui empêchent, ou qui aident les effets de la pesanteur. Il parle aussi des forces de plusieurs machines, & en explique les effets avec beaucoup de capacité.

Du feu & de la lumiere.

Les Dissertations qui suivent sont pour les 4. élemens, & pour leurs appartenances. L'Auteur reconnoit une matiere specifique pour le feu, laquelle il prétend avoir reçû cette forme dès le commencement, lors que Dieu joignit ensemble plusieurs atomes, & il croit que cette forme ne s'altere jamais, quelques changemens qui arrivent dans la Nature; ainsi il n'a garde de croire avec les Cartésiens, que la chaleur & la lumiere sont de l'essence du feu. Il explique fort au long, selon ses principes, les phénomenes de cet Element, & n'oublie pas les Phosphores qui font tant de bruit depuis peu d'années. A l'égard de la lumiere, il réfute avec beaucoup de force les Péripatéticiens & les Epicuriens; & quoi qu'il n'embrasse pas tout-à-fait le sentiment de M. Descartes, il croit néanmoins aussi bien que lui, que la lumiere ne se répand pas par un écoulement de corpuscules, mais par des palpitations, & par des élancemens du corps lumineux, sur la matiere dont il est environné. Il répond à l'objection que l'on tire de ce qu'un miroir ardent qui est à Paris, fond les métaux en plein hyver, & fortifie si bien la lumiere d'une torche, qu'on y peut lire à la distance de 500. pas. Il y a quelque apparence qu'il parle du miroir du Sr. Villette, car celui de M de la Garouste, Gentilhomme du Querci, demeurant à S. Cyre dans la Vicomté de Turenne, est trop nouveau pour que M. de Stair en ait eu quelque connoissance, lors qu'il a écrit son Livre. Ce nouveau miroir est le plus grand en son genre qui ait encore paru. Il a 5. pieds & 1. pouce de diametre; ses effets sont admirables à proportion, & il est d'un poli surprenant. Il a éte mis à l'Observatoire. On assûre que celui qui l'a fait n'en avoit jamais vû aucun. Il seroit à souhaiter que l'on réfutât un Physicien de Paris, qui avance dans un petit Traité de la composition des mixtes, que la lumiere est une substance qui n'est ni esprit, ni corps. Il lui attribuë une infinité d'effets, & presque autant que celui qui publia l'année passée dans le même lieu *des Essais de Physique, prouvez par l'experience & confirmez par l'Ecriture sainte.* 2. *vol. in* 12. dans lesquels il admet

Miroir ardent nouveau, & pensées sur la lumiere.

pour les 3. principes de tous les corps, l'eau, l'esprit de l'eau (qu'il dit être une substance qui tient le milieu entre la matiere & les purs esprits) & la lumiere. M. de Stair ne le trouveroit pas fort éloigné de ses principes, à l'égard de certaines choses. Mais achevons l'Extrait de son Livre.

De l'essence de l'eau.

Après avoir explique le chaud & le froid, il examine l'essence de l'eau dans sa 9. Dissertation. Il y soûtient que l'eau est doüée d'un peu d'élasticité; que la meilleure maniere d'expliquer le flux & le reflux de la mer, est celle de M. Descartes; & que plusieurs fontaines tirent leur origine de la mer, & non pas des eaux de pluïe, & des neiges fonduës, comme le soûtient d'une maniere nouvelle & ingenieuse l'un des Messieurs Perrauld, dans un Traité qu'il publia à Paris il y a 10. ans. L'Auteur nous dit quelque chose de nouveau sur cette importante matiere, puis qu'il croit que l'eau de la mer s'éleve à 30. pieds de hauteur dans certains pores de la terre, où il n'y a que de la matiere subtile, & que s'écoulant de cette hauteur dans des reservoirs soûterrains, elle peut encore par la même vertu de l'équilibre s'élever à 30. autres pieds de hauteur, par des pores où il n'y ait aucune matiere pesante. Ainsi d'étage en étage, & avec le secours des feux souterrains, qui procureront l'évaporation lors qu'il sera nécessaire, on menera l'eau aussi haut que l'on voudra; & il est certain qu'elle monte 30. pieds dans un faisseau de bâtons, que l'on range de telle sorte que l'air ne peut pas avoir de place entre eux. On verra ici bien d'autres choses curieuses sur les fontaines, sur les huiles, sur les sels, sur les esprits specifiques, sur les écoulemens magnetiques, &c. mais sur tout on verra des remarques & des experiences très-belles dans la Dissertation 19. qui traite fort amplement des proprietez de l'air. C'est là qu'on donne la raison des Phénomenes de la machine du vuide, & entre autres, de la suspension du Mercure à 5. ou 6. pieds. L'Auteur ne s'en tenant pas à l'explication, que M. l'Abbé Colbert, à présent Coadjuteur de Roüen, en a donnée dans le Cours de Philosophie qu'il a enseigné avec tant d'applaudissement au College de Bourgogne, a supposé que les parties ignées qui se detachent du Mercure, pendant qu'il est delivré de la compression de l'air, laissent dans les autres une disposition à s'entrelasser, qui fait qu'elles s'engagent dans les petites cavitez du tuyau, & qu'étant soûtenuës par tous ces appuis, & par leur enchainement, elles ne tombent pas si on ne leur donne quelque secousse. En traitant du vuide proprement dit, il fait de fort grands efforts, tant pour en montrer la possibilité, que pour en réfuter l'existence. Mais il ne trouvera pas mauvais, je m'assûre, qu'on lui dise qu'il lui reste bien des choses à remarquer, pour bien répondre aux raisons de ceux qui disent, que l'espace est nécessairement une substance très-réelle, & que trois points mathématiques ne sçauroient faire une plus grande étenduë qu'un, à moins que celui du milieu n'ait une partie qui touche le premier, & une partie qui ne le touche pas. Or si cela étoit, ces points-là ne seroient pas indivisibles, car il est évident que tout sujet, dont on vérifie en même temps deux termes contradictoires, est composé de deux parties distinctes réellement. Cela est si fort qu'on peut défier tous les Gassendistes, & tous les Spinosistes joints ensemble, d'y répondre jamais rien qui vaille: ainsi la supposition

Des proprietés de l'air.

De l'infini.

ficion des parties divisibles à l'infini, quelque environnée qu'elle soit de difficultez abimantes, est la moins embarassée de toutes. Peut-être que *la nouvelle science de l'infini*, inventée & démontrée par M. Cluver de la Societé Roïale d'Angleterre, nous servira de beaucoup pour nous tirer de ces embarras. C'est une maniere admirable de construire des idées, pour comprendre l'infini. Les plus grands mysteres de la Nature, & les plus difficiles problémes des Mathématiques, comme la quadrature du cercle, & la dimension de toutes sortes de lignes & figures courbes, tirent leur perfection de cette méthode. La Societé Roïale en fait imprimer la Relation à Oxford; nous en parlerons un jour. Il faudra dire desormais que rien n'est impossible à l'esprit de l'homme, puisqu'il se rend maitre de l'infini, & qu'il peut determiner ce qui est sans bornes. *Nihil mortalibus arduum est, cœlum ipsum petimus industriâ.* *

Particularitez sur le Docteur Lyserus.

A propos de l'Angleterre, nous dirons ici, qu'il y a dans Londres un Espagnol nommé M. Carrera, *qui a des Livres extremement rares, & qui est fort curieux de ce qui se fait dans la Republique des Lettres. Il nous a écrit que l'on a trouvé à Paris dans les papiers de feu Lyserus (Voyez ci-dessus †) un Livre qui contient les noms de tous les Poligames de ce siecle, & la narration des maux & des coups qu'il a soufferts, à cause de son opinion. Ce pauvre homme esperoit apparemment de faire fortune, ou par le moyen des Libraires, ou par les présens de ceux qui pouvoient avoir interêt que ses sentimens fussent véritables; mais l'un & l'autre lui a manqué; & quelqu'un nous disoit l'un de ces jours, qu'il l'a vû à Amsterdam fort miserable, se plaignant de la dureté des Libraires, & logé dans une espece de Galetas, où on pouvoit lui appliquer ces paroles de Juvenal,*

. . . . Quem tegula sola tuetur
A pluvia, molles ubi reddunt ova columbæ.

Je ne sçai qui a été plus à plaindre, ou lui qui n'ayant trouvé aucun patron n'a pû avoir ni feu ni lieu, ou le Poete Terence qui ayant trouvé des patrons illustres, n'a pas laissé de mourir sans aucun chez-soi, ni à louage, ni autrement.

Eorum ille operâ ne domum quidem habuit conductitiam,
Saltem ut esset quo referret obitum domini servulus.

Livre prêt à être imprimé contre Lyserus.

Quand nous parlâmes de ce Lyserus, nous dîmes ‡ que M. Brunsmannus, *Ministre de Coppenhaguen, faisoit un Livre contre lui. Il n'y avoit rien de plus vrai, car on vient de nous montrer une Lettre de ce Ministre, qui aprend que l'Ouvrage est achevé & qu'il contient 28. Dissertations, qui pourront faire un bon in 4. & qui ruinent de fonds en comble la* Polygamia Triumphatrix. *La Préface de ce Livre, & le sommaire des 28. Dissertations, nous ont été aussi communiquez, & ne contribuent pas peu à nous faire souhaiter que l'Ouvrage soit bien-tôt public. L'occasion est belle pour ceux qui aiment à faire quelque dépense en faveur de la vérité; ils n'ont qu'à contribuer ce qui sera nécessaire pour les frais de l'impression, & ils verront bien-tôt paroître le Livre de ce sçavant défenseur du mariage d'un avec une. Il a déja écrit contre Lyserus, par ordre de la Faculté de Théologie de Copenhaguen, le Livre intitulé* Monogamia victrix, *qui fut imprimé à Francfort l'an 1679. Le zele des Libraires pour la bonne cause, & leur intérêt aussi, les portera apparemment à offrir leurs services à M.* Brunsmannus, *dès qu'ils sçauront que ce nouveau Livre, qu'il intitule* Polygamia triumphata, *est achevé. Sa lettre & sa Préface m'ont appris que Lyserus fut banni de Danemarc par un Arrêt du Roy, & qu'en Suede l'on fit brûler un de ses Livres par la main du bourreau.*

* Il y a dans Horace,
Nil mortalibus arduum est,
Cœlum ipsum petimus stultitiâ.

ARTICLE VII.

Traité du Libre & du Volontaire, par M. Bernier, Auteur de l'Abregé de Gassendi. A Amsterdam chez Henri Desbordes. 1685. in 12.

Doutes où l'Auteur est tombé.

LE Public a rendu justice aux 2. éditions, que M. Bernier nous a données, de l'Abregé de l'illustre M. Gassendi; Abregé où il ne se contente pas de nous conserver dans une juste étendue, ce que la Philosophie de son Maitre contient de meilleur; il y joint aussi du sien quantité d'experiences, qui sont venues au monde depuis la mort de Gassendi, & quantité d'éclaircissemens sur des difficultez, qu'on lui a faites en divers temps. Mais il a sur tout réussi dans la Morale; tout y est plein de bon suc & d'érudition. On nous en donne ici 3. ou 4. excellens morceaux, sçavoir le chapitre de la Liberté, celui du Destin & de la Fortune, & celui de l'accord du Destin avec la Fortune, & avec la Liberté. On étoit sur le point de les imprimer à part en Hollande, lors que M. Bernier y passa à son retour d'Angleterre, & c'est ce qui l'engagea à fournir à l'Imprimeur un Manuscrit, qui contenoit quelques éclaircissemens considérables, en forme de Doutes, sur ces grandes & difficiles matieres. Voilà où M. Bernier en est réduit, comme il s'en est plaint fort agréablement dans l'Epitre Dédicatoire de ses Doutes. *Il y a 30. à 40. ans*, dit-il à Madame de la Sabliere, *que je philosophe, fort persuadé de certaines choses, & voilà que je commence à en douter. C'est bien pis, il y en a dont je ne doute plus, desesperé de pouvoir jamais y rien comprendre.* La liberté des Créatures seroit apparemment une des choses dont il douteroit, si la révélation d'un Enfer ne prouvoit démonstrativement, que l'homme n'est pas purement passif. C'est la seule bonne preuve de notre liberté, car ce que disent quelques-uns fort subtilement, à ce qu'ils croient, que si quelcun nie que l'homme soit libre, il faut lui donner cent coups de bâton, & lui alleguer pour toute excuse, que l'on n'est pas maitre de ce que l'on fait; cela, dis-je, est un de ces argumens qu'on appelle *Tribunitia*, propres à être débitez à une populace ignorante, ou à de bons Bourgeois, par quelques Tribuns du peuple; mais auprès de bons Philosophes cela ne signifie rien. La preuve de M. Descartes est un peu meilleure, sçavoir, que nous sommes libres puis que nous en sommes si convaincus, qu'il n'y a rien que nous connoissions plus distinctement; mais il s'en faut bien que ce ne soit une bonne preuve, car par la même raison

Remarques sur les preuves de la liberté de l'homme.

on

† Le mois d'Avril dernier, Art. I.
‡ Ibid.

on lui prouveroit, que l'ame est la cause efficiente des mouvemens qu'on appelle volontaires. Il est certain que notre conviction intérieure ne nous montre pas plus distinctement l'activité de notre ame sur ses volontez, que sa puissance de remuër notre main. Mais comme il ne s'agit pas ici de sçavoir s'il y a une liberté, car Dieu merci on est d'assez bon accord sur cela, du moins en gros, nous n'avons que faire de parler que des choses contenues dans cet Ouvrage.

De l'indifference de l'ame. De la fortune & du destin.

Nous disons donc que M. Bernier établit dans son 1. chapitre, que l'indifference de notre ame consiste originairement dans la faculté qu'elle a de juger des mêmes objets, tantôt d'une façon & tantôt d'une autre, d'où il résulte qu'elle peut aimer ou ne pas aimer les mêmes choses; mais de peur que cette hypothese n'affoiblît l'idée de la liberté qu'il donne à l'ame, il ajoûte que la volonté se peut déterminer elle-même, sans suivre les jugemens de l'entendement. Il explique tout cela avec une clarté merveilleuse, qui regne aussi dans le chapitre second, où il explique ce que c'est que la fortune & le destin. Il débite sur ce dernier chef une érudition curieuse, parce qu'il a été nécessaire qu'il expliquât l'opinon de plusieurs anciens Philosophes, qui ont crû que tout se faisoit par une fatale nécessité, & par un enchainement irrévocable de causes. C'est un sentiment que nos Esprits-forts tâchent de rétablir aujourd'hui, en disant que ce que nous appellons liberté d'indifference, n'étant fondé que sur la petitesse & sur la mobilité de nos lumieres, ne peut pas se rencontrer dans l'Etre souverainement parfait, qui a nécessairement & par sa nature une connoissance très-distincte de ce qu'il doit faire, & une détermination invariable à l'executer. Ceux qui tiennent avec Epicure, qu'il n'y a que des corps au monde, devroient admettre la fatalité des Stoïques; cependant on voit plusieurs de ces gens-là, qui sont les plus outrez partisans de la liberté humaine. Ils seroient bien embarassez, s'il faloit qu'ils prouvassent par bonnes raisons, qu'un homicide est justement puni 20. ans après le meurtre qu'il a commis, car selon leurs principes, l'ame d'un homme doit se renouveller encore plus promptement que sa chair; or on ne doute pas qu'au bout de 7. ou 8. ans toute la matiere de notre corps ne fasse place à celle des alimens; on ne puniroit donc point l'ame qui avoit commis le meurtre, & par conséquent, pour punir sans injustice un meurtrier 20. ans après son action, il faut supposer que l'ame de l'homme est incorporelle. L'Auteur se moque raisonnablement de la fausse subtilité dont Epicure se servoit, pour sauver le libre arbitre par le moien du mouvement de *déclinaison*, qu'il attribuoit aux atomes.

De l'accord des decrets de Dieu avec le franc-arbitre.

Le 3. Chapitre de M. Bernier est le plus embarassant, parce qu'il roule sur une matiere si difficile, que les Docteurs les plus résolus ont avoué qu'ils ne pouvoient pas s'en tirer; je parle de l'accord des decrets divins avec notre franc-arbitre. Quoi que l'Auteur ait été Philosophe toute sa vie, il préfere en cela le sens populaire à celui d'un bon Métaphysicien, c'est-à-dire, qu'il se sauve dans la science moïenne, & dans je ne sçai quelle prévision infaillible des évenemens le plus fortuits, qui est une chose tout-à-fait inconcevable. Mais comme il a crû que ce parti est plus utile que l'autre à la Religion, & que ses voïages lui ont fait connoître que le dogme de la Prédestination absoluë est cause de très-grands abus parmi les Mahométans, il ne faut pas s'étonner qu'il ait donné en partie dans l'opinon des Jesuites.

Je dis qu'il n'y a donné qu'en partie, car il se propose 3. doutes dans la suite de cet Ouvrage, dont les 2. premiers sont contraires à l'opinion de ces Messieurs, puis qu'il dit en examinant le 1. que la conservation des créatures n'est pas une création continuée. Il traite cela d'absurde, & il satisfait aux objections de ses Adversaires. Dans le 2 il soûtient que le concours immédiat ne peut s'accorder, ni avec la sainteté de Dieu, ni avec notre liberté, de sorte qu'il se range à l'opinon de Durand, qu'il dit avoir été soutenuë par Aureolus, par Nicolas Bonnet, par Richard Archevêque d'Armach, par Jean Gerson, par Jaques Merlin, &c. & qui porte, que les causes secondes n'ont besoin de l'influence divine dans leurs actions, qu'afin que leurs facultez leur soient conservées. C'est le seul moïen, dit-il, de faire comprendre que Dieu n'est point auteur du peché, & que la créature n'est point nécessitée d'agir; car pour ce qui est de la distinction du matériel & du formel du peché, & de plusieurs autres qu'on a inventées, peu s'en faut qu'il ne les traite d'un galimathias ridicule. Je laisse aux Lecteurs à juger s'il a pris le bon parti, & je me contente de dire, qu'il a du moins mis dans un grand jour & en peu de mots, les objections diffuses du Capucin Louis de Dole, qui a soûtenu aux Jesuites, qu'avec leur science moyenne & leur concours *simultanée* fourni à la créature, en vertu d'un decret indifferent, ils n'évitoient pas la fatale nécessité qu'ils reprochent si vivement aux Thomistes. Avant que de passer au 3. doute, M. Bernier donne un assaut à M. Descartes, sur ce qu'il attribuë à Dieu tous les mouvemens de la matiere, & toutes les idées & les sensations de notre esprit; & enfin dans son dernier doute, il rejette la Prédetermination Physique, comme la ruine totale de la liberté, qu'il prétend qu'on n'entend point, lors qu'on la confond avec la puissance d'agir volontairement.

ARTICLE VIII.

Adoucissemens avec lesquels on publie cet Ouvrage.

NOus avons toûjours crû que M. Amelot de la Houssaye repousseroit vigoureusement, l'attaque qu'on a vûe dans l'Extrait de Lettre que nous publiâmes le mois d'Octobre dernier.* Il l'a repoussée en effet avec beaucoup de vigueur, & en homme qui va rondement, soit qu'il aime, soit qu'il haïsse, φιλοφάνερος & μισοφάνερος, pour me servir de son expression. Il n'a point caché le nom de celui qu'il prend pour l'Auteur du Mémoire, que nous avons publié contre sa version de *Fra-Paolo*, & il le traite rudement, & souhaite que le Public le sçache par notre moïen. Cependant nous sommes persuadez, que lors qu'il y aura fait plus de réflexion, il approuvera que nous ayons un peu adouci les choses, & que nous ayons même supprimé le nom de celui qu'il prend pour son Adversaire. Nous fournirons agréablement un champ de Bataille à ceux qui auront quelque chose à démêler, mais nous les prions de permettre que les injures trop fortes en soient retranchées, & tout ce qui ne tend pas à l'in-

struction

* No. VI. du Catalogue.

ſtruction du Public, ou à de juſtes éclairciſſemens. Quoi qu'il en ſoit, voici comme parle M. Amelot de la Houſſaye.

Extrait d'une Lettre de M. Amelot de la Houſſaye, écrite à l'Auteur de ces Nouvelles le 7. Décembre 1685.

D'où vient l'erreur de l'Auteur ſur le Concile de Laodicée & ſur celui de Carthage.

JE n'ai point de peine à convenir que mes Livres ont de grands défauts, & je confirme encore la déclaration que j'ai faite dans la Préface du premier qui a paru ſous mon nom, que j'avois bien la volonté de faire mieux, mais que mon entendement & mes forces n'ont pas répondu à la grandeur de mon idée. *Bien loin d'être opiniâtre & de vouloir ſoûtenir une mauvaiſe cauſe, j'avoue de bonne foi que des 4. fautes marquées dans la Lettre de l'Abbé D. S. R. (car j'ai appris de divers endroits qu'elle eſt de lui, & en effet elle a toute l'empreinte de ſa préſomption) la premiere eſt réelle, étant faux que le Concile de Laodicée ſe ſoit tenu ſous Innocent I. ni le 3. Concile de Carthage ſous le Pape Gelaſe. Mais comme je ne fais pas profeſſion d'être ni Canoniſte, ni Scholaſtique, je me perſuade que tous ceux qui ne ſeront point portez de haine contre moi, excuſeront une faute que je n'ai faite qu'après M. Antoine de Dominis, que j'avois crû pouvoir prendre pour guide dans les matieres d'Hiſtoire Eccléſiaſtique, où tout le monde ſçait qu'il excelloit.* Omnes, *dit-il pag.* 119. *de ſa traduction Latine de l'Edition de Londres de* 1620. hactenus aſſenſi ſunt veterum exemplo, librorum Canonicorum catalogum conficiendum, cui inſerantur omnes qui in Eccleſiâ Romanâ lectitantur, etiam ſi Veteris Teſtamenti libri qui à Judæis non recipiuntur, quod factum in Concilio Laodiceno *Innocentio I. Pontifice*, & in 3. Concilio Carthaginienſi *Gelaſio Papâ. Voilà les 2. ablatifs abſolus*, Innocentio & Gelaſio, *qui m'ont fait mettre le Concile de Laodicée ſous Innocent I. & le troiſieme de Carthage ſous le Pape Gelaſe. Et ſi ledit Abbé, qui dit avoir lû la 1. & la 2. édition de mon Livre, m'en eût fait avertir par un de nos amis communs, qui étoit tous les jours avec lui, & qui venoit très-ſouvent chez moi, je n'euſſe pas manqué de corriger cette faute dans la 2. édition; mais ſa malignité n'eût pas trouvé ſon compte à ma docilité. Au reſte il ne faut pas s'imaginer que j'aye pris la traduction de M. Antoine pour modele de la mienne, qui en eſt fort differente.*

La 2. cenſure eſt une vetille, ou plûtôt une chicane d'homme qui cherche à critiquer à tort & à travers.

La 3. eſt ridicule, & ceux qui confereront la Période Françoiſe marquée dans ſa Lettre, avec la Période Italienne qu'il ſe garde bien de citer comme il a fait dans la 1. cenſure, l'avoueront. On s'appercevra même, qu'il a douté lui-même qu'il cenſuroit cet endroit à propos, quand il dit, s'il y avoit de l'obſcurité dans l'Italien du P. Paul, il étoit facile de l'ôter. *Il convient que cet endroit de l'Original eſt obſcur, & chacun verra que le mien eſt clair, & qu'il n'a pas voulu inſerer les paroles Italiennes, ni les expliquer ainſi qu'il a fait les autres*, per non perderſi nelle ſtreppole, *dit le proverbe de ſon païs.*

La 4. n'eſt encore qu'une ergoterie. Les Théologiens à qui j'ai demandé quelle difference il y avoit entre diſcipline & doctrine des mœurs, m'ont répondu qu'il n'y avoit que celle que le Cenſeur y vouloit mettre. Si j'euſſe dit la diſcipline de l'Egliſe, *ou* la diſcipline Eccléſiaſtique, *véritablement cela eût fait un autre ſens, mais ayant dit ſeulement* la diſcipline, *l'on voit aſſez que je n'ai pas voulu dire la diſcipline de l'Egliſe, mais bien la diſcipline des mœurs, qui eſt l'expreſſion du propre decret du Concile.*

Remarques ſur la traduction que promet ſon Adverſaire.

Si les autres fautes en grand nombre *reſſemblent à ces 3. dernieres, je n'ai pas peur que la traduction que l'Abbé nous promet avec ſon faſte ordinaire, empêche Meſſieurs Blaeu & Janſſon de continuer à bien vendre la mienne, ni les habiles gens, mais ſurtout les gens d'Etat, d'en faire quelque eſtime. L'Abbé aura les Moines & moi les Parlemens; il aura un prix aux Tragedies des Colléges, car il fait de jolis Romans, auſſi bien que le Cardinal Palavicin dont il ſemble vouloir être l'Avocat, & moi j'aurai un prix dans toutes les Cours, excepté celle de Rome qui eſt la partie adverſe des Princes ſeculiers. Qu'il ne chante pas le triomphe avant la victoire, car je pourrai avoir l'honneur d'entrer en concurrence avec lui, quand ſa traduction paroitra. Choſe plaiſante! Il veut jouir de la réputation d'une traduction qui n'eſt encore qu'en embrion; il croit qu'en donnant avis de ſon projet, il tiendra toute la Republique des Lettres à l'ancre, & que perſonne n'aura la curioſité de voir mon Hiſtoire du Concile, tandis que l'on attendra la ſienne. Peut-être le pourra-t-on contenir dans les termes de la modeſtie, lors qu'il verra une Critique de ſon D. C. de ſa C. D. E. C. V. de ſa vie D. J. C. &c. comme auſſi de cette prétendue belle Oraiſon, qu'il prononça à T. en préſence de Madame la Ducheſſe Mere de S. dans laquelle on verra des apoſtrophes de* mon aimable & ma charmante Princeſſe, *comme d'un amant qui parleroit à ſa maîtreſſe, & cent autres choſes dont les Seigneurs de cette Cour furent ſcandaliſez.*

Si vous jugez à propos, Monſieur, d'inſerer dans vos Nouvelles cette Réponſe, je vous prie que ce ſoit avec une déclaration, que je prétens profiter du conſeil que le ſavant Mr. du Cange a donné en pareil cas au P. Papebroch; car ſi une fois je me piquois de répondre à toutes les chicanes, & à toutes les invectives de ceux qui ſont en mauvaiſe humeur contre mes Livres, ce ne ſeroit jamais fait, & par conſéquent je me mettrois hors d'état de pouvoir employer plus utilement mon temps. Ces jours-ci j'ai obtenu le privilége pour un Traité de la Flaterie, *qui eſt un Commentaire ſur Tacite, qui à ce que j'eſpere ſera achevé d'imprimer au commencement de Février.*

ARTICLE IX.

Jugement des ſavans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs. A Paris chez Ant. Dezallier, ruë S. Jacques; & ſe trouve à Amſterdam chez Wolfgang & chez Mortier. 4. vol. in 12.

ON a pû voir le titre de cet Ouvrage dans les Nouvelles de Septembre *: nous dimes auſſi dans le même lieu, que M. Baillet qui nous le donne, eſt Bibliothecaire de Mr. l'Avocat Général de Lamoignon. Nous attendions cet Ouvrage avec impatience depuis ce temps-là: enfin on vient de nous l'envoïer, & de nous mettre en état d'en fournir une idée générale à notre Lecteur.

Conduite de l'Auteur.

Ce Livre eſt non ſeulement très-propre à ſatisfaire la curioſité des gens de Lettres, mais il leur ſera auſſi d'une grande utilité, parce

qu'ils

* A la fin de l'Art. XI.

qu'ils y trouvefont le bien & le mal qui a été dit des Auteurs qu'ils voudront lire. J'avouë que bien des gens en tireroient encore plus d'utilité, s'ils y trouvoient par tout un jugement définitif sur les opinions differentes qu'on a euës des Auteurs; mais il ne faut pas s'attendre que jamais un particulier de bon sens entreprenne ces sortes de décisions. Ce seroit trop se commettre, & usurper un Empire dont on secoüeroit le joug incessamment, & qui ne réüssiroit pas même dans Rome à un Concile de Trente. Mr. Baillet dit sur cela des choses fort sensées & fort modestes, dans son Avis au Lecteur, où il rend raison de sa conduite, tant à cet égard, que pour quelques autres points; & au reste il ne nous abandonne pas tellement au péril de ne savoir quel parti prendre, qu'il ne nous fournisse de temps en temps de quoi nous determiner, soit de son propre fonds, soit par la maniere dont il place les jugemens des autres hommes. Il est certain que son Livre desabusera bien des gens, de la pensée où ils sont, que la République des Lettres souffre en France une dure servitude, *oppressa gravi sub Religione*, & que Messieurs les gens d'Eglise Seculiers, qu'ils regardent comme les ennemis déclarez de la liberté Républiquaine des sciences, l'ont enfin accablée dans ce païs-là, sous le poids de leur domination despotique. On se trompe; les choses n'y sont point encore sur ce pied-là, & ce Livre imprimé avec Privilége nous fait voir de si beaux restes de liberté, qu'il en faut tirer un bon augure pour l'avenir.

Du droit de juger des Ouvrages.

Comme les 4. tomes qu'on nous donne ici, ne sont que la sixieme partie de tout l'Ouvrage, on ne s'étonnera pas que les seuls préliminaires, ou les seules préparations du Lecteur, occupent le 1. tome. Il contient une infinité de bonnes remarques, & de faits fort singuliers; & le but général que l'on s'y propose est d'apprendre à bien juger des Ecrits d'autrui. Pour cet effet on montre d'abord, que le droit de faire ce jugement est, pour ainsi dire, né avec nous, & absolument inalienable, & qu'aussi-tôt qu'un homme est Auteur, il devient justiciable de tous ceux qui savent lire. On ajoûte que ce n'est pas un de ces droits, dont les propriétaires négligent de se servir, & qu'il n'y a point d'Auteurs qui n'ayent subi quelque censure; qu'aussi s'en trouve-t-il peu qui ne méritent d'être censurez, & qu'il est nécessaire *d'être jugé, ou examiné*. Là-dessus l'Auteur nous parle des Reglemens qu'on a faits en France & ailleurs, pour l'examen des Livres qui s'imprimeroient; il nous parle aussi de l'obligation de se soumettre aux Censeurs établis par l'autorité publique, de l'utilité des censures, de la difficulté de bien juger, & du peril où l'on s'expose en critiquant, dequoi il rapporte, entre autres exemples, l'avanture de Robortel à qui Baptiste Egnace, dont il avoit censuré les Livres, donna un coup de bayonnette dans le ventre pour toute réponse. Le Critique n'en mourut pas, mais peu s'en falut.

Qualités necessaires pour bien critiquer.

L'Auteur nous apprend ensuite, que pour bien critiquer les autres, il faut avoir du jugement, de la science, de l'integrité, de la vigueur, & de la modestie. Il rapporte un exemple tout-à-fait rare d'integrité en cette matiere; c'est celui de Gregoire de Tours, & de Salvius, Evêque d'Albi, qui dirent fort librement au Roi Chilperic, quoi qu'il se crût le plus savant homme de son Roiaume, que le Livre qu'il avoit fait sur la Trinité ne valoit rien. Il nous dit après cela, que les défauts qui empêchent de faire de bonnes critiques sont la précipitation, la pédanterie, la chicanerie, la malignité, l'amour, la haine & l'amour propre. Il éclaircit tout cela par des raisons judicieuses & par des exemples curieux; il caracterise principalement la pédanterie & la chicanerie, & blâme le P. Théophile Raynaud d'avoir produit un exemple scandaleux de la force de la chicane, en publiant un Ecrit, où l'on tire de telle maniere par les pieds & par les cheveux tous les mots du symbole des Apôtres, *qu'on fait voir qu'il n'y en a point qui ne soient suspects, dangereux, captieux, impies & hérétiques en un sens.*

Quels préjugés on doit fuir, pour bien juger d'un Livre.

Voilà dequoi on traite dans la 1. des deux parties du 1. tome. L'autre beaucoup plus longue est extrêmement divertissante, par la diversité qui y regne. Le but général est de nous montrer les préjugez que l'on doit fuir, quand on veut bien juger d'un Livre; & sur cela l'Auteur nous parle des préjugez que l'on fonde sur ce qu'un Auteur est ancien, Ecclésiastique ou Profane, de grande qualité, de grande réputation, orné de titres pompeux; à propos dequoi il nous débite bien des choses sur la qualité de Théologien, de Sophiste, de Grammairien, de Scholastique, de Maitre, de Docteur Angelique, Seraphique, Extatique, Très-Résolu, Très-Chretien, &c. que quelques-uns ont portée. Il n'oublie pas les préjugez que l'on tire des engagemens & du païs des Auteurs, & là-dessus il nous donne le caractere des Ecrivains Orientaux, Grecs, Romains, Italiens, Espagnols, Allemands, Flamans, Hollandois, Anglois, & François. C'est sur ces derniers qu'il s'arrête principalement, non sans remonter jusqu'à la Nation Gauloise, dont il fait un bel éloge du côté des sciences, & de l'éloquence, avec un dénombrement des habiles hommes qu'elle a produits. Il descend de là aux temps où elle fut confonduë avec la Nation Françoise; il remarque par quels progrès les sciences se sont retablies dans son païs; & pour répondre à un reproche assez général des autres Nations, que les François ne font qu'effleurer les choses, qu'ils savent un peu de tout, sans savoir rien pleinement, *in omnibus aliquid, in toto nihil*, il fait une revüë de toutes les disciplines, & soûtient qu'ils les ont perfectionnées, autant ou plus qu'aucun autre peuple.

Continuant à marquer les préjugez, il considere ceux qui se tirent de l'aigreur, ou de la douceur qui paroissent dans un Ouvrage (il dit sur cet endroit delicat plusieurs bonnes choses) & ceux qui se tirent de la jeunesse, ou de la vieillesse des Auteurs, de leur lenteur, ou de leur précipitation à composer, de la grosseur ou de la petitesse de leurs Livres, & du grand ou du petit nombre de leurs Ecrits. Il rapporte sur tout cela non seulement des réflexions de bon sens, mais aussi quantité de faits remarquables;

Si les Protestans ont droit de se plaindre de ce qu'on a publié contre eux des Livres copiez les uns sur les autres.

& comme il sait sans doute que les Protestans se plaignent, qu'on a publié contre eux une infinité de Livres inutiles, par ce qu'ils sont copiez les uns sur les autres, il a soin de repousser cette raillerie par l'autorité de Saint Augustin qui a dit, *qu'il est à souhaiter que dans les lieux où l'hérésie a quelque cours, tous ceux qui ont quelque talent pour écrire prennent la plume, pour la défense de leur Religion, quand ils devroient écrire tous la même chose*; *car il est à propos*, ajoûte-t-il, *que les Hérétiques sachent que l'Eglise Catholique n'a point pour un ou deux Ecrivains à son service, mais qu'elle en peut produire des legions entieres, capables de la defendre* con-

contre les insultes de ses ennemis. C'est assûrément un trait de prudence, n'en déplaise à ceux qui voudroient venir chicaner, que cela sent fort la supercherie d'un Grand Seigneur incommodé, qui pour faire croire qu'il auroit un grand nombre de domestiques, feroit prendre successivement la livrée de ses deux Laquais à tous les Paysans de son Village, afin qu'ils se présentassent à diverses heures à la Compagnie. Rien n'empêchera que les Protestans ne se servent de la même autorité de St. Augustin, à proportion du besoin qu'ils peuvent avoir de faire l'Apologie de leurs Ecrivains Copistes. L'Auteur ne se contente pas d'alleguer l'autorité de St. Augustin; il nous donne aussi l'exemple d'une infinité de Peres qui ont écrit contre l'hérésie d'Arrius, *comme s'ils n'avoient fait que copier sous un même Original.* Il dit des choses étonnantes de la multitude des Livres composez par des Auteurs anciens & modernes. Le Jesuite Escobar avoit déja publié 43. volumes de sa façon, la plûpart *in folio*, à l'âge de 70. ans, & il en préparoit onze autres, qu'il a eu le loisir d'achever, puis qu'il a vêcu encore 11. ou 12. ans. Un Cordelier nommé Pierre *d'Alva* & *Astorga*, avoit composé plus de 48. gros volumes *in fol.* sur les privilèges de son Ordre, & sur la conception de la Vierge. Lope de Vega a fait plus de 2000. Pieces de Théatre. On verra ici cent particularitez de cette force, parmi lesquelles nous remarquerons que Baudoin & du Ryer n'ont fait tant de Livres, que parce que s'ils eussent voulu mettre beaucoup de temps à chacun, ils n'auroient pas eu du pain à manger, leur marché avec les Libraires portant qu'ils traduiroient à 30. *sols ou à un écu la feuille, & qu'ils feroient des Vers à 4. francs le cent, quand ils étoient grands, & à 40. sols quand ils étoient petits.*

Multitude de Livres composés par un même Auteur.

Après cela l'Auteur nous parle des préjugez qui se rapportent *aux Abregez, aux Sommaires, aux Extraits, aux Recueils & aux Compilations que l'on a faites des Ouvrages des Anciens.* C'est un Chapitre plein de beaux recueils. Le suivant qui traite des *préjugez des Livres anonymes, & des noms des Auteurs*, n'est pas moins rempli de jolies choses. M. Baillet semble nous promettre un Traité à part, où il découvrira autant que l'honnêteté le pourra permettre, les Auteurs qui se sont cachez. Le Chapitre où il traite *des préjugez du titre des Livres* ne sauroit être qu'instructif & divertissant, entre les mains d'un homme d'autant de lecture que lui, & d'autant d'application à certaines singularitez que d'autres laissent passer. Il rapporte quantité de titres où les Moines ont crû ravir les gens en admiration, & qui dans la vérité ne sont que des efforts pueriles d'un goût malade, sans que pour cela l'on doive croire que ces Auteurs ayent fait la faute de composer un Ouvrage qui ne réponde pas au titre, car assûrément l'un y vaut l'autre, *dignum patellâ operculum.* Mais il faut avouer qu'un Prêtre de Mante est encore allé plus loin que les Moines, puis qu'ayant voulu publier une explication morale de certaines Antiennes de l'Avent qui commencent par O, il l'intitula *la douce Moelle & la sausse friande des os savoureux de l'Avent.* Encore vaut-il mieux faire cela que de se servir d'un titre qui effraye l'Inquisition, comme fit celui que le P. Gilles Gabrielli donna à ses Essais de Morale, *Specimina Moralis Christianæ & Diabolicæ.* Il fut contraint de s'aller justifier à Rome, quoi qu'il n'eût rien dit qui ne fût bon; mais enfin le titre avoit paru de mauvais présage, aussi le changea-t-il dans la seconde édition qui parut à Rome l'an 1680. Il y a bien de l'apparence, que celui qui écrivoit d'Angleterre ce que nous avons rapporté dans les Nouvelles de Juin *, *qu'une Morale Chretienne & Diabolique qui avoit été imprimée à Lyon, avoit été défendue*, a été fort peu exact. Les derniers préjugez dont l'Auteur parle se tirent du prix & de la rareté des Livres, de leur débit, de leurs éditions fréquentes, des Libraires qui les impriment, de ce qu'ils valent à leurs Auteurs; & il rapporte sur cela des faits agréables & curieux, comme il est aisé de le deviner.

Titres fastueux de certains Ouvrages.

Les trois autres Volumes de cet Ouvrage contiennent le jugement qui a été porté sur les Critiques Historiques, sur les Imprimeurs, sur les Critiques Grammairiens, sur les Grammairiens *Techniques* (c'est-à-dire, qui ont fait des Grammaires ou des Dictionnaires) Latins, Grecs, Hebreux, François, Italiens, Espagnols, & enfin sur les Traducteurs Latins, François, &c. Nous ne pouvons pas descendre dans le detail, soit parce que la matiere ne le souffre pas, soit parce que notre Table Alphabetique nous contraint d'être plus courts qu'à l'ordinaire. Disons donc en trois mots, que l'on trouve ici un Recueil très-abondant de mille choses curieuses, & nécessaires à ceux qui veulent avoir une grande connoissance des Auteurs & de leurs Ecrits. On y voit mille particularitez, dont quelques-unes regardent les Auteurs vivans, qui seront lûës avec beaucoup de plaisir, & transportées bien-tôt en d'autres Livres par le benefice de la citation, à quoi on sait que nos Septentrionaux n'ont pas trop de répugnance.

Utilité de cet Ouvrage.

On voit dans le second tome la Préface Latine du Catalogue de la Bibliotheque de M. l'Avocat Général de Lamoignon. Il y a peu de Bibliotheques mieux choisies & mieux assorties que celle-là, & on juge aisément par cette Préface, que Mr. Baillet en a dressé le Catalogue d'une maniere très-bien entendue. Que ne doit-on pas esperer du Disciple que Mr. l'Avocat Général lui a confié? Un enfant dont les progrès sont déja extraordinaires, fera espérer de plus en plus sous un tel soin, qu'il soûtiendra dignement la gloire de son pere & de son grand pere. †

L'Auteur rapporte, quand il parle des Anglois, le jugement qu'en a rendu le P. Rapin, sçavoir que par cette profondeur de génie qui est ordinaire à leur nation, ils aiment les méthodes profondes, abstruses, recherchées. *Il est certain qu'il n'y a point de Philosophes qui s'élevent autant que les Anglois vers la Region de la vérité la plus abstraite, & qui aprofondissent comme eux les matieres peu batues, qu'ils entreprennent de prouver. On nous a fait voir depuis peu le plan d'un discours* sur la vérité, *imprimé l'an* 1682. *& composé par M. l'Evêque de Dramore, en Irlande, qui nous fait croire que cet Ouvrage meriteroit d'être traduit en Latin, & que si le P. Malebranche le lisoit il y trouveroit son compte. Cet Auteur établit que les rapports mutuels des choses, en quoi consiste la vérité objective, sont éternels & immuables, & que Dieu ne les fait pas, mais qu'il les*

Idée de quelques Livres nouveaux composés par des Anglois.

* Après l'Art. IX.

† Voyez la continuation de cet Ouvrage dans le mois de Decembre 1686. Art. VI.

les trouve pour ainsi dire tous faits, & qu'il les observe. Il répond d'une maniere si profonde aux plus profondes objections qui peuvent être proposées contre son sentiment, & il fait voir qu'il nait tant d'absurditez & même tant d'impiétez de l'autre opinion, qu'assûrément il y a là de quoi admirer la force de l'esprit de l'homme. Le vrai systême intellectuel de l'Univers *par le Docteur* Cudworth, *est encore un Livre d'une grande profondeur. Le Journal d'Angleterre en parle au 13. Vol. p. 936. On nous a montré en même temps un Extrait d'un Livre de feu M. Glanvil, écrit en Anglois & imprimé l'an 1682. sur la préexistence des ames, qui montre que ce Docteur-là ne s'entendoit pas mal à soûtenir les paradoxes les plus décriez. Car il insinue d'abord qu'il ne propose cette ancienne doctrine, que comme une hypothese fort propre à la preuve des attributs divins, & à nous rendre la Divinité plus adorable & plus aimable. Là-dessus il suppose avec Origene, que toutes les ames furent créées à la fois, & qu'ayant peché elles furent réduites à un état* d'inaction, *mais de telle sorte que Dieu leur prépara un moyen d'agir en un autre temps dans des Corps terrestres. Il accommode ensuite cette hypothese avec la doctrine commune, que nous avons peché en Adam. C'est sans doute ce qu'il y a de moins considérable dans le Livre, mais ce qu'il ajoûte tant contre la création quotidienne des ames, ou leur production* ex traduce, *que pour soûtenir leur préexistence, ou par l'Ecriture, ou par des axiomes Métaphysiques, ou en répondant aux objections, mérite d'être bien examiné, comme aussi ce qu'il dit de l'état* étherien, aerien, *& terrestre de notre ame, & ce qu'il remarque de la conflagration de la terre, & de la restitution de toutes choses. C'est à peu près vouloir ressusciter l'Origenisme.*

Et d'un Livre de M. La Londe sur les fortifications.

On avertit le Public que M. de la Londe, ce fameux Ingenieur du Roi très-Chretien, à qui Sa Majesté a donné une fort grosse pension pour le récompenser de ses services, a fait dessein de donner au Public une doctrine complete pour les Ingenieurs, dans laquelle il comprendra tout ce qu'il a lui-même exécuté dans la direction de toutes les fortifications importantes, qui ont été commises à sa conduite. Il a commencé l'exécution de ce dessein par l'Arithmétique des Ingenieurs, qui fait la premiere partie des Elemens de fortification; il a déja publié cette Arithmétique en un Volume in 4. qui se vend Paris chez la Veuve de Denis Nion, au Pavillon du Collége des 4. Nations, où l'on trouvera encore toutes les autres parties de cette doctrine, à mesure qu'elles seront imprimées.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Défense du culte extérieur de l'Eglise Catholique, où l'on montre aussi les défauts qui se trouvent dans le service public de la Religion P. R. avec la réfutation des deux Réponses faites à* l'Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des Protestans, *où l'on répond principalement à ce que M. Jurieu a allegué contre l'adoration du S. Sacrement de l'Eucharistie, pour servir d'instruction aux Protestans & aux nouveaux Convertis. Par M. Brueys de Montpellier.* A Paris chez Sebastien Mabre-Cramoisi. 1685. in 12.

L'Auteur ayant connu par sa propre experience à ce qu'il dit, qu'on s'apprivoise plus aisément avec les dogmes des Catholiques qu'avec leur culte extérieur, & s'imaginant d'un autre côté que les Protestans de France étoient assez instruits sur la Doctrine, a crû qu'il ne devoit emploïer sa plume qu'à les mettre sur le bon pied, à l'égard du dehors de la Religion. Ainsi il leur montre dans les deux parties de cet Ouvrage, 1. qu'ils ont tort de condamner le culte extérieur de la Communion de Rome, & il répond aux cinq principales objections qu'ils peuvent faire sur cela. 2. que leur culte extérieur a de grands défauts généraux & particuliers. Il en donne la liste avec sa delicatesse ordinaire, & avec ce tour spirituel qu'on remarque dans ses autres Livres. Au reste ce qui lui fait croire que les Protestans étoient assez éclairez sur les dogmes, c'est la promptitude avec laquelle ils ont abjuré leur créance en dernier lieu, *car il n'est pas possible de s'imaginer,* dit-il, *que les derniers moyens dont on s'est servi pour les obliger à renoncer à leur schisme, eussent eu tant de succès, si généralement tous les esprits du parti n'avoient été secretement portez à revenir à l'unité de la Foi Catholique.* M. Brueys eût extrémement obligé le monde, s'il eût désigné plus particulierement *ces derniers moyens* qui ont eu tant d'efficace, & s'il eût avoué en galant homme, que ces moyens ont été de bons Régimens de Dragons, dont le nom seul effraie un pauvre Bourgeois, quand il s'imagine qu'il sera livré à leur discretion. Tous les Etrangers attendent avec la derniere impatience, qu'il plaise aux Ecrivains François de prononcer ce terrible *Oui*, & de faire l'aveu sincere des logemens de soldats. Au fonds on ne doit pas se faire un épouvantail si horrible de cet *Oui*, & de cet aveu, car comme je l'ai remarqué * ci-dessus, il ne contient rien qui ne dérive comme de source, des principes enseignez & pratiquez de temps immémorial dans l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine.

Des moyens employez pour convertir les Protestans.

II. *Casparis Kinschotii Poëmata in libros IV. digesta, quorum primus sacra & pia; secundus Elegias & Eclogas; tertius res gestas; quartus miscellanea continet. Omnia ex chirographo Auctoris diligenter inspecto examinatoque edita.* Hagæ Comitis apud Arnoldum Leers. 1685. in 8.

PEndant un certain temps l'Italie a eu beaucoup de mépris pour tous les Poëtes Ultramontains, comme Scaliger le lui reproche à la tête des Poësies d'un Auvergnac, nommé *Bonnefons*. Je croi qu'à présent elle a des sentimens plus modestes. Mais il y a eu des Nations au deçà des Alpes, qui se sont mélées aussi bien que l'Italie de mépriser les Muses des autres païs. Guyet dans son Invective contre la biere, traita cruellement celles de Hollande, mais il fut relancé d'une terrible maniere par Mr. Grotius, qui lui soûtint qu'il faloit être pis que villageois pour se connoître si mal en Poësie, † *Duræ mentis, iners merumque ras est, si quem basia non movent Secundi*, &c. Il y a beaucoup d'apparence que les Vers qu'on nous donne ici, soûtiendront la gloire de la Nation de ce côté-là. L'Auteur se fit extrémement considerer par le Nonce Chigi, qui a depuis été le Pape

Mépris qu'ont fait quelques Nations des Poësies des Nations étrangeres.

* Art. III.

† Balzac Let. Chois. p. 314.

Pape Alexandre VII. & qui se piquoit de Poësie. Le Sr. Leers qui a imprimé cet Ouvrage, prepare pour la foire de Francfort une édition in 4. du Livre que Mr. Spencer a publié depuis peu en Angleterre in fol. *de legibus Hebræorum ritualibus & earum rationibus.*

III. *Joannis Meursii Themis Attica, sive de legibus Atticis Libri II.* Trajecti ad Rhenum apud Jo. vande Water, Jo. Ribbium, & Franc. Halma. 1685. in 4.

Eloge de l'Auteur.

VOici encore un Ouvrage que Mr. Pufendorf a communiqué à Mr. Grævius, pour satisfaire l'envie qu'ont tous les Savans de voir toutes les œuvres posthumes de Meursius. On espere que son Traité des Rois de Lacedemone, & celui du Pirée * viendront aussi à Utrecht pour y voir le jour. En attendant on verra ici de nouvelles marques de l'érudition de Meursius sur un sujet important, puis qu'il concerne la jurisprudence de la nation la plus polie qui ait été. On voit toûjours les manieres de ce savant homme, qui étoient de ne point s'écarter de son but, mais de marquer en peu de mots les faits que sa lecture lui avoit apris, & d'y joindre tout aussi-tôt la preuve, je veux dire, un ou plusieurs bons passages. Au reste Mr. Pufendorf ne se contente pas de rendre service à la République des Lettres par Procureur, ou par les Ecrits posthumes d'autrui, il est Auteur lui-même fort souvent, & bon Auteur. On verra bien-tôt son Histoire de Suede que l'on imprime à Utrecht, & les services immortels que le grand Gustave Adolphe rendit à la Religion Protestante, contre laquelle les gens d'Eglise avoient déchainé le bras seculier, dont mal leur prit.

IV. *Gemmæ & Sculpturæ antiquæ depictæ ab Leonardo Augustino Senensi, additâ earum enarratione in Latinum versâ, ab Jacobo Gronovio cujus accedit Præfatio.* C'est-à-dire, *Antiques en gravûres sur des Pierres précieuses que Leonard Augustin a fait peindre.* Amstelodami apud Abrahamum Blooteling. 1685. in 4.

Particularités sur l'Auteur de cet Ouvrage.

VOici un Ouvrage qui appartient à cette partie de l'*Antiquariat* que M. Spon appelle *Glyptographie*, & qui est *la connoissance des gravûres en creux & en relief sur les Cornalines, Jaspes, Agathes, Onyces, Sardoines, Lapis, Amethystes & autres pierres précieuses, qui étoient employées pour des bagues, des cachets & autres ornemens.* C'est ainsi qu'il en parle dans la page 67. de sa réponse à M. Guillet. Il n'y a point de femmes dont la passion de se parer de pierreries soit plus forte, que celle des Antiquaires pour les gravûres dont parle ici M. Spon. L'Augustin qui a fait ce Livre, les aimoit passionnément & s'y connoissoit à miracle. Sa curiosité s'étendoit aussi sur les autres sortes d'Antiques, & il en fit un très-grand amas pour l'ornement de la Bibliotheque du Cardinal Barberin, lors qu'il étoit à son service, sous le Pontificat d'Urbain VIII. Sa réputation s'étant fort bien établie de ce côté-là, le Pape Alexandre VII. le fit son Antiquaire, & lui donna la charge d'Inquisiteur, ou d'Examinateur des Antiques par tout le païs Latin. Ce qu'il y a de plus louable en lui, c'est que pour faire part à toute l'Europe de ces petites figures, que les Anciens ont gravées sur quelques pierres, il les a fait dessiner sous une plus grande forme par un habile Peintre, qui a bien observé les proportions; & afin que rien n'y manquât, il a expliqué en peu de mots, quelquefois par le secours de M. Bellori, le mystere de ces figures. Sans cela beaucoup de gens n'en tireroient nul profit, à moins qu'ils ne fussent de l'humeur des petits enfans qui se plaisent à voir des images dans un Livre. Il avoit publié ces explications en Italien, mais M. Gronovius ayant voulu faire mieux conoître l'Ouvrage, les a traduites en la Langue des Savans, pour seconder le dessein du Sr. Blooteling, excellent graveur, qui a fort bien copié toutes ces figures. La Préface de M. Gronovius est fort savante. Il y rend raison des endroits qu'il a corrigez dans le texte de Leonard Augustin; il le défend contre les remarques d'un Auteur moderne, & il nous donne quelques réflexions sur trois figures du Dieu Mitra, que l'on voit parmi les anciens monumens, accompagnées d'autres figures d'hommes & de bêtes à differentes attitudes. On en voit ici l'estampe. Au reste la dispute qui s'est élevée entre M. Vossius, & M. Gronovius, nous fournira apparemment plusieurs beaux Ecrits. Nous attendons au premier jour ce que le premier a publié depuis peu † à Londres, tant contre M. Gronovius que contre M. Simon. Ce dernier se verra bien-tôt un nouvel Adversaire sur les bras, savoir M. Smith.

V. *Hymni novi tam ex Breviario Parisino quàm ex Cluniacensi excerpti. Autore Santolio Victorino.* Parisiis apud Petrum le Petit. 1685. in 8.

Pourquoi l'Auteur a été chargé de composer ces Hymnes; & son Eloge.

M. Pelisson ayant trop de politesse pour s'accommoder de la barbarie qui regne dans les Hymnes de l'Eglise, ne crut pas que sa qualité d'Oeconome de l'Abbaye de Clugni pût souffrir qu'il negligeât d'en faire purifier le Breviaire. Le meilleur expédient que l'on trouva fut d'en supprimer sans rémission toutes les hymnes, excepté celles de Prudence, de St. Ambroise, & de St. Thomas, noms qui par le respect qu'on leur porte firent obtenir grace à des Poësies, qui sans cette considération auroient été apparemment condamnées à passer le pas, aussi bien que leurs compagnes. Mais comme après cette purgation, il étoit à craindre que le Breviaire ne parût trop degarni, on fit faire d'autres hymnes pour remplir les places vacantes, & on se servit de la veine de M. de Santeüil, Chanoine de St. Victor, l'un des bons Poëtes Latins qui soient au monde, & qui a été aussi emploié aux Réformations du nouveau Breviaire de Paris. Or soit qu'il ait apprehendé que beaucoup de connoisseurs n'allassent point chercher son Ouvrage dans un Breviaire, soit que celui de Clugni n'étant pas encore imprimé, une juste impatience l'ait pris de voir ses compositions imprimées, il a publié à part dans ce Volume les hymnes qu'il a été chargé de composer. Elles ont sans doute de grandes beautez, quoi que pour s'accommoder au

* Voyez l'extrait de cet Ouvrage dans le mois de Janvier 1687. Art. V.

† Voyez le mois de Mai de l'année suivante, No. IV. du Catalogue.

au chant de l'Eglise, il ait été souvent obligé de quitter le tour d'Horace, & *Lesboum fugere tendere barbiton*. Cette correction des Breviaires doit aprendre aux Protestans de France, qu'ils ne devoient pas tant faire les difficiles, pour adopter les changemens qu'on avoit faits à la version de Clement Marot & de Theodore de Beze; mais il est vrai que pour le peu de temps qu'ils avoient à s'en servir, ce n'étoit pas la peine de rien changer à leurs Pseaumes.

RÉPONSE

De l'Auteur des NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES:

à l'Avis qui lui a été donné sur ce qu'il avoit dit en faveur du P. Malebranche, touchant le plaisir des sens, &c. *

AVERTISSEMENT.

Quand je considere que je fais une réponse de plus de 120. pages † *à un Avis qui n'en a que 20. je ne saurois m'empêcher d'avoir quelque confusion. Car j'ai toûjours oui dire qu'une réponse, pour être bonne, ne doit pas être plus grande que l'Ecrit auquel on l'oppose; & que si elle est plus grande, c'est ou parce qu'on ne va pas droit au but, ou parce qu'on y fait entrer plusieurs incidens. En général les Connoisseurs se préoccupent sans peine contre un Ecrivain prolixe. Ils le traitent de petit esprit, qui s'embarrassant dans les moindres difficultez, raisonne à perte de vuë, & emploie de grandes machines où il ne faudroit que trois mots: ou bien ils prennent sa prolixité comme une offense, s'imaginant que si on avoit bonne opinion de l'esprit de ses Lecteurs, on ne croiroit pas qu'ils eussent besoin qu'on leur expliquât si amplement & si clairement les choses. Voilà donc de quoi être bien en peine, à moi qui suis convaincu que j'ai fait une réponse quatre fois plus longue qu'un plus habile que moi ne l'auroit faite. Je suis sûr que si le P. Malebranche avoit été à ma place, il n'auroit pas emploié une feuille à mieux répondre que je n'ai fait. Je loue & j'admire ceux qui peuvent faire cela; je voudroit les imiter, mais je ne m'en sens pas capable. Peut-être que si j'eusse gardé long-temps cet Ecrit avant que de l'envoier à l'Imprimeur, je l'aurois enfin diminué des deux tiers: mais c'est ce qui ne m'a pas été possible; car il a fallu ou ne rien publier du tout, ou publier ma réponse promptement & à la chaude, parce qu'on eût perdu dans peu de mois toutes les idées de ce petit demêlé. Quoi qu'il en soit, Mr. Arnauld s'appercevra bien que je ne suis pas de l'Ecole des* Meditatifs, *qu'il a quelquefois raillez. Ces gens-là vont plus serrez que moi dans leurs affaires, & placent mieux & moins de fois ce qu'ils ont à dire. On me feroit grand plaisir de me montrer, par une réduction bien entendue de ce petit Livre au quart de ce qu'il contient, comment il faut faire pour acquerir* l'art de brieveté; *& si j'étois riche, j'en paierois la façon plus largement qu'on ne l'a fait, dit-on, à l'égard du Livre* de la Foi devoilée.

En tout cas j'espere qu'on sera satisfait de ma bonne foi: car au lieu de chercher mille excuses de ma longueur, comme il me seroit facile de faire, j'avoue fort ingenûment que c'est un défaut. Peut-être se trouvera-t-il des gens assez critiques, pour soûtenir qu'on ne fait ces sortes de confessions que par une espece d'amour propre, qui remplit un homme d'une telle confiance, qu'il se persuade qu'on ne trouvera point dans son Livre ce qu'il semble craindre dans sa Préface que l'on n'y trouve. Je crois en effet que bien des gens n'avertiroient pas leur Lecteur, qu'il y a des endroits foibles dans leur Ouvrage, s'ils étoient persuadez qu'il y en a, & qu'on les y decouvrira: mais il ne s'ensuit pas que tout le monde soit dans cette disposition. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il faut laisser jouir chacun de son privilege. Celui des Lecteurs est de dire tout ce que bon leur semble à tort & à travers. Souffrons donc tranquillement nous autres Auteurs qu'ils en jouissent. Mais à notre tour jouissons de celui de juger nos propres juges: je veux dire, de faire du jugement de nos Lecteurs le cas que nous trouverons à propos. Et ainsi se vérifiera dans notre metier, aussi bien qu'ailleurs, la vieille maxime, que la moitié du genre humain se divertit aux depens de l'autre. *Il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre: car si on comptoit*

* Voyez l'Art. I. de ce mois de Décembre 1685.

† Cela regarde l'edition in 12.

comptoit les voix, il s'en faudroit bien que nous ne fissions la moitié; & le malheur est qu'on les compte, & qu'on ne les pese pas.

Dispositions de l'Auteur.

JE n'ai point changé de disposition, Monsieur, à l'égard de vos avis, depuis que vous les avez publiez; car comme j'ai trouvé fort bon que vous m'ayez écrit sur cela ce que vous avez crû me devoir écrire, j'approuve fort que vous ayez exposé le tout au jugement du Public. Il est vrai que cela m'engage à un travail dont j'aurois eu besoin de me dispenser: mais outre qu'il faut préferer à toute autre occupation celle de rendre sa conduite pure & nette aux yeux du monde, j'ai le plaisir d'esperer en vous répondant, que vous serez satisfait de moi, & que si nous ne nous séparons pas persuadez tous deux de l'injustice de votre cause, vous avouërez du moins que j'ai eu de bonnes raisons de dire ce que j'ai dit. Quand on dispute sur certaines choses, il n'est point rare que les juges reconnoissent que chacune des deux parties a raison, soit qu'il y ait eu entr'elles plus de malentendu que de difference positive, soit que le sujet de la querelle puisse être regardé par divers endroits également bons. Quoi qu'il en soit, je me persuade qu'après avoir lû ma réponse, vous croirez à tout le moins que vous avez eu raison, & que je n'ai pas eu tort. La difference que j'ai vûë entre votre Lettre manuscrite, & votre Lettre imprimée, me fait entrer dans cette persuasion; car je vois par là qu'un simple billet écrit fort negligemment, n'a pas laissé de vous faire revenir de la plus vive de vos plaintes.

Cela me dispense de retoucher à cet endroit. Ainsi pour éviter la longueur, autant qu'il me sera possible, je m'attacherai précisément à votre Imprimé.

Etat de la dispute.

Il contient deux plaintes contre l'Article III. des Nouvelles du Mois d'Août. La premiere regarde ces paroles de la page 348. *Ceux qui auront tant soit peu compris la doctrine du Pere Malebranche touchant le plaisir des sens, s'étonneront sans doute qu'on lui en fasse des affaires; & s'ils ne se souviennent pas du serment de bonne foi que M. Arnauld vient de prêter dans la Préface de ce dernier Livre, ils croiront qu'il a fait des chicanes à son Adversaire, afin de le rendre suspect du côté de la Morale.*

La seconde regarde ce que j'ay dit à la fin de cet Article, *Que M. Arnauld ne croit ni science moyenne, ni liberté d'indifference.* Voyons ce que vous dites sur chacun de ces deux chefs.

Exposition de la premiere plainte de l'Auteur de l'Avis.

I. Plainte.

SUr le premier vous faites deux choses: vous soutenez 1. par quatre raisons, que Mr. Arnauld n'a point donné lieu de se faire soupçonner de chicanerie: 2. qu'il a pris le bon parti quant au fonds même du dogme, & que j'ai mal défendu l'opinion contraire. C'est ce qu'il nous faut examiner méthodiquement.

Voici, ce me semble, le précis des quatre raisons que vous apportez.

Que M. Arnauld n'a pu être soupçonné de chicane.

Vous dites en premier lieu, que M. Arnauld a raporté très-fidellement la doctrine de son Adversaire, *& qu'il a pris un soin tout particulier d'y joindre toutes les explications & les limitations qu'il y met en divers endroits, & principalement celles qui pourroient rendre sa doctrine plus plausible; comme, qu'il faut fuir les plaisirs des sens, quoi qu'ils nous rendent heureux.*

Vous dites en second lieu, que M. Arnauld a remarqué que cette proposition, *Les plaisirs des sens rendent heureux ceux qui en jouissent*, peut être prise en deux manieres, ou selon les idées populaires, selon lesquelles on tient pour heureux tous ceux qui sont contents, parce qu'eux-mêmes se croient heureux; ou selon la vérité reconnuë par tous les Philosophes mêmes Payens, selon laquelle on n'appelle *bonheur* que la jouissance du souverain bien. Vous ajoûtez, que M. Arnauld ayant fait cette remarque, declare qu'il ne combat la proposition qu'au second sens, *l'Auteur qu'il réfute faisans profession de parler exactement, sans s'arrêter aux préjugez vulgaires*, & n'y ayant rien de moins raisonnable, lors qu'on traite de la Morale en Philosophe dans des Livres dogmatiques, que de prendre *les termes les plus communs, tel qu'est celui de* bonheur, *en des sens éloignez, dans lesquels aucun Philosophe ne les auroit jamais pris.*

Vous dites après cela, que M. Arnauld a fait un chapitre exprès, où il rapporte diverses raisons très-claires & très-convainquantes, qui l'ont empêché d'expliquer cette proposition, *Les plaisirs des sens rendent heureux ceux qui en jouissent.*, d'une maniere plus favorable & moins choquante, comme il l'auroit bien voulu.

Enfin vous dites que M. Arnauld a reconnu que son Adversaire recommande fort de fuir *les plaisirs des sens*, & qu'il n'admet pas les mauvaises suites que peut avoir un tel dogme; qu'aussi, bien loin que M. Arnauld les lui attribuë, il suppose au contraire qu'il est fort éloigné de les aprouver, & que c'est pour cela qu'il les lui montre, *afin que l'éloignement qu'il en a lui fasse abandonner un sentiment, qui pourroit naturellement causer de fort mauvais effets.*

Vous concluez, Monsieur, de chacune de ces quatre raisons, que M. Arnauld n'a point eu en vûë de chicaner son Adversaire, ni de le rendre suspect du côté de la Morale. Apparemment vous croiez cela si fort, qu'il vous semble que je n'aurai rien à y repliquer. Mais defaites-vous je vous prie, pour un peu de temps, de ce préjugé, afin de mieux peser ce que je m'en vais vous dire.

Réponse à la premiere Partie de la plainte. Si M. Arnauld a pû être soupçonné de chicane.

Explication de la proposition de l'Auteur.

JE réponds 1. qu'il faut prendre garde que je n'ai point dit absolument & universellement, que tous les Lecteurs pouroient croire que M. Arnauld a voulu chicaner celui contre qui il écrivoit. Je n'ai dit cela que de ceux qui ont compris la doctrine du Pere Malebranche. Je ne l'ai pas même entendu de tous ceux qui l'ont comprise, & ce seroit la plus grande chicane qui se puisse voir, que de soutenir, que dans un Ouvrage historique comme mes Nouvelles, & proportionné à la portée de tout le monde, ou en tout, ou en partie, on doit prendre les expressions autrement que selon l'usage commun. Or selon cet usage il est certain, que qui dit *ceux qui auront tant soit peu compris la doctrine d'un tel homme*, ne signifie pas absolument tous ceux qui y comprennent quelque chose, mais la plus grande partie de ceux qui l'entendent. On sait telle-

ment dans le monde jusqu'où se doivent étendre ces sortes d'expressions, que ce seroit temoigner une défiance déraisonnable de l'équité du Public, que de craindre qu'on ne me chicanât sur ce que dans mes Nouvelles j'ai parlé sans exception, & qu'ici je m'excepte moi-même. Car je continuë, Monsieur, à vous déclarer qu'encore qu'il me semble que j'aye compris la doctrine combattuë par M. Arnauld, je ne pense pas pourtant qu'il ait agi de mauvaise foi, ni par esprit de chicane, contre le Pere Malebranche. Je croi qu'il ne s'est élevé contre lui sur ce point-là, que parce qu'une longue habitude, & une longue méditation de St. Augustin, l'ont si fort accoutumé à regarder les plaisirs des sens comme la source de notre malheur, qu'à la vûe de ces paroles, *on est heureux pendant qu'on jouit du plaisir des sens*, il a été frapé d'une idée de paradoxe impie, qui ne lui a pas permis d'envisager la proposition du côté qu'elle paroît innocente, ni de s'apprivoiser jamais avec ce principe. Or quand une fois on en est là, on se croit obligé par zele à écrire contre un tel dogme. Réduisant donc ma proposition à son legitime sens, je n'aurai dit autre chose, si ce n'est, *qu'une bonne partie de ceux qui entendent le Pere Malebranche, croiroient que M. Arnauld lui a fait un méchant procès, s'ils ne faisoient pas réflexion à son serment.*

Hypothese du P. Malebranche.

Afin que les Lecteurs puissent mieux connoître si j'ai eu raison de parler ainsi, il faut qu'ils se représentent distinctement ce que c'est qu'un homme qui a compris la doctrine *de l'Auteur de la Recherche de la vérité.* Expliquons donc un peu ce que cet Auteur enseigne. Je dis qu'il suppose, que le bonheur de notre ame formellement pris, consiste dans un sentiment agreable, & que le plaisir est la seule voie dont Dieu se sert pour nous rendre formellement heureux; Dieu, dis-je, la cause efficiente de toutes nos perceptions: Que le plaisir pouvant être modifié en plusieurs manieres, & souffrant le plus & le moins, il arrive que certains plaisirs s'appellent ordinairement *bonheur* par excellence, quoi que toute sorte de plaisir, par cela même que c'est un plaisir, soit un bonheur: Que Dieu, la cause efficiente de nos sensations, a fait des loix générales en vertu desquelles il nous fait sentir du plaisir, toutes les fois que certains objets agissent sur notre corps; qu'il nous révele néanmoins non seulement que nous l'offensons très-souvent, lors que nous laissons agir ces objets sur notre machine, mais aussi qu'en l'offensant nous l'engageons à nous preparer une suite infinie de sentimens douloureux: Que si nonobstant la bonté qu'il a de nous aprendre l'ordre qu'il a établi, nous posons les conditions auxquelles il a attaché les sentimens agreables de notre ame, il ne laisse pas de nous donner constamment & invariablement ces plaisirs & ce bonheur, mais de telle sorte qu'il regarde ces plaisirs dont nous avons jouï contre sa volonté revelée, comme des objets qui l'engagent à nous punir d'un supplice infiniment plus rigoureux, que notre bonheur précedent n'a été sensible. C'est, si je ne me trompe, l'Hypothese de cet Auteur.

Raisons de soupçonner M. Arnaud de chicane dans la maniere dont il la réfute.

Or dites moi, je vous prie, ce que la Morale la plus sévere perd à cela, & s'il n'est pas vrai qu'un homme qui entre bien dans cet esprit & dans ces maximes du Pere Malebranche, peut se défier aisément de quelque chicanerie, par cela même qu'il voit un fort long discours contre ce dogme, dans un Livre où il ne s'agissoit pas trop de cette matiere. Il est certain que ceux qui prennent cette doctrine comme il faut, la trouvent non seulement véritable, mais aussi tout-à-fait aisée & sans le moindre peril; de sorte qu'il leur est aisé de soupçonner, quand ils voient qu'on la combat avec beaucoup d'aplication, qu'il y a, ou de la mauvaise foi, ou de l'ignorance dans l'affaire. Soupçonner que M. Arnauld n'entend pas une doctrine qu'il a examinée pour la réfuter, & qui n'a rien de fort abstrus, n'est pas une chose qui tombe aisément dans notre esprit. Tout le monde est persuadé de la grande pénetration de ce Docteur; & ses plus grands ennemis ne nient pas qu'il n'ait beaucoup de savoir, & un genie extraordinaire. Il reste donc que l'on soupçonne qu'il tourne les choses adroitement, du coté qu'il croit le plus desavantageux à celui qu'il a entrepris de réfuter; & il est d'autant plus facile de donner dans ces soupçons, que de tout temps les Adversaires de M. Arnauld, & le P. Malebranche en dernier lieu, se sont plaints de lui sur ce pied-là d'une maniere connue de toute l'Europe. La facilité d'effaroucher & d'aigrir une bonne partie des Lecteurs, en leur disant qu'un Philosophe Chretien, qu'un Prêtre, parle du plaisir des sens avec les plus grands éloges du monde, puis qu'il les qualifie de *notre bonheur*; cette facilité, dis-je, est un piége, tant pour ceux qui veulent agir de mauvaise foi, que pour ceux qui se défient de leur prochain. Joignez à cela le peu de liaison que l'on voit entre les loix générales de la Nature, que M. Arnauld a réfutées dans tout le reste du Livre, & l'opinion particuliere du P. Malebranche touchant le plaisir des sens, à l'examen de laquelle on voit emploïez quatre grands chapitres fort savans, & remplis d'un très-grand nombre de remarques; joignez, dis-je, la considération de cette Episode avec les autres considérations, & vous trouverez qu'il a été fort possible d'entrer en quelque defiance, à moins que d'avoir été soutenu par l'application actuelle aux protestations de bonne foi de M. Arnauld. Enfin on peut ajoûter, que nous sommes dans un siecle, où la plûpart des lecteurs précipitent si fort leur jugement, qu'il leur suffit, pour condamner un homme de chicanerie, de remarquer qu'il vient s'en prendre avec une foule d'observations à une doctrine qu'ils croient certaine & incontestable, quoi que le stile ordinaire des Théologiens, & sur tout de ceux qui prêchent, lui ait donné un tour qui préoccupe autrement l'esprit. Or comment savez-vous, Monsieur, que je n'ai pas eu en vûë ces Lecteurs précipitez, qui sans attendre un bon examen des raisons de M. Arnauld, se seront contentez de dire en eux-mêmes, *rien n'est plus solide, ni plus sensé, ni plus innocent que l'opinion qu'il vient combattre par une espece* d'appendix. *Il faudroit donc croire, s'il n'avoit pas protesté qu'il agit sincerement, qu'il n'a pour but que d'irriter la multitude à la faveur des préjugez, qui nous portent à considerer comme une espece d'Epicureisme, le moindre bien que l'on peut dire du plaisir des sens.*

La qualité de grand esprit est quelquefois préjudiciable.

Vous m'avouerez, Monsieur, qu'il est quelquefois préjudiciable de passer pour un grand Esprit: car combien de fois cela est-il cause que le monde prend pour artifice ce qui ne l'est pas? C'étoit le malheur d'Alcibiade, comme nous l'a-

l'aprend * un de ses Historiens. Je suis fort trompé, si M. Arnauld n'a eu quelquefois sujet de se plaindre d'une pareille infortune. Il y a bien des gens qui s'en consoleroient sans beaucoup de peine, à peu près comme cet † Ambassadeur, qui se soucioit fort peu (si l'on en croit celui qui a répondu à l'un de ses Livres) que l'on dit *qu'il étoit le plus grand menteur & le plus grand fourbe qui fût au monde*, pourvû que l'on ajoutât, *qu'il avoit bien de l'esprit*. Je me garderai bien de dire la même chose de M. Arnauld; il fait profession d'une Morale trop sévere, & je suis sûr qu'il aimeroit mieux qu'on l'accusât de n'avoir pas bien compris un sentiment, que si on disoit qu'il l'avoit combatu sans bonne foi avec une finesse d'esprit extraordinaire. Mais comme il est très-possible, qu'à cause d'un certain amas de circonstances les Ecrivains les plus vertueux donnent lieu à des soupçons, par raport à certaines gens, dites lui, Monsieur, qu'il ne doit pas s'étonner de ce que j'ai dit, ni le prendre pour une injure; car quelquefois, sans qu'il y ait de notre faute, nous ne saurions empêcher que ceux qui ont des sentimens contraires au nôtre, ne trouvent un air de dispute outrée & artificieuse à ce que nous leur opposons.

Mais on vous a donné quatre preuves, me dites-vous, de la bonne foi de M. Arnauld. C'est à quoi je destine la seconde chose que j'ai à répondre.

Et d'abord je vous dirai, Monsieur, qu'il n'en faloit pas tant pour moi, qui n'ai point crû qu'il y eût là aucune chicanerie; ni pour un très-grand nombre d'autres Lecteurs, qui n'ayant pas trop examiné ces matieres, sont plus disposez à en juger selon les idées communes des Théologiens, & selon le tour de Morale qu'on donne ordinairement à cette doctrine, que selon la vérité litterale d'un dogme métaphysicien. Mais après cette confession vous me permettez d'ajouter, que vos quatre preuves ne suffisent pas pour ceux auxquels ce que j'ai dit se rapporte. Voici pourquoi.

Conséquences qui résultent des precautions que M. Arnaud a observées.

I. Tout ce qu'ils peuvent conclure en général des précautions que M. Arnauld a observées, c'est qu'étant homme d'esprit, & aguerri dans les disputes plus que personne du monde, il a bien caché son jeu, & s'est menagé des lieux de retraite en cas de besoin, comme font les bons guerriers. On sait assez qu'un Auteur habile ne fait pas grossierement une chicane à son Adversaire, & sans le couvrir des apparences de la bonne foi; & ainsi ceux qui auroient une fois crû, que M. Arnauld ne pouvoit écrire qu'avec des vûes un peu malicieuses contre la doctrine du plaisir des sens, ne changeroient pas d'opinion en remarquant les quatre choses que vous nous avez développées dans votre Avis. Ils diroient que ce sont des tours d'un homme qui voit de loin, & qui prend ses précautions de bonne heure; en un mot, qu'il s'est ainsi menagé, parce qu'il avoit prévû que sa dispute porteroit coup; qu'elle feroit croire à la plûpart des Lecteurs qu'il combattoit une branche dangereuse d'Epicureïsme, & que cela contraindroit son Adversaire à se plaindre qu'on avoit agi de mauvaise foi. On dit ordinairement, *que trop de précaution est une ruse*; on sait d'ailleurs que la plus grande partie de ceux qui lisent, jugent de toute une matiere par certains endroits qui les frapent vivement, & qu'ils n'examinent pas trop certaines petites limitations qu'on ajoûte au gros d'un dogme. De là vient qu'un Critique peut esperer un fort bon succès de ses censures, lors même qu'il n'oublie pas les restrictions de ses Adversaires, pourvû qu'il ait eu l'adresse de proposer à ses Lecteurs certains objets qui les saisissent d'abord. Voilà, Monsieur, une remarque générale qui affoiblit un peu vos quatre raisons, par raport à ceux dont il s'agit entre vous & moi. Passons à des remarques plus particulieres.

Je ne dis plus rien par raport à votre premiere raison, mon but n'étant pas d'examiner toute cette grande dispute. C'est l'affaire du P. Malebranche.

Il n'a pas pris dans le véritable sens les termes d'heureux ou de ce qui rend heureux.

II. Mais je dirai quelque chose un peu au long sur la seconde. Je suis sûr que M. Arnauld n'a pas dû prendre au sens qu'il a pris les termes de *bonheur*, ou de *ce qui rend heureux*; car il les a pris comme on les prend dans un Cours de Philosophie, lors qu'on explique la question du souverain bien, de la béatitude formelle, de la béatitude objective, &c. Or ce n'etoit pas ainsi qu'il faloit prendre la chose, puis que non seulement tous les passages qu'il a raportez de *l'Auteur de la Recherche de la vérité*, ont été tirez de certains endroits de ses Ouvrages, où il ne s'agit pas proprement de cela, mais aussi qu'il a cité un endroit où le P. Malebranche dit formellement, *Le mot de bien est équivoque: il peut signifier, ou le plaisir qui rend formellement heureux, ou la cause du plaisir vraye ou apparente. Dans ce discours je prendrai toûjours le mot de bien dans le second sens . . . . . . Il n'y a que Dieu qui soit véritablement bien. J'appelle néanmoins du nom de bien, les créatures qui sont causes apparentes des plaisirs que nous sentons à leur occasion*; CAR JE NE VEUX POINT M'ELOIGNER DE L'USAGE ORDINAIRE DE PARLER, QU'AUTANT QUE CELA M'EST NECESSAIRE POUR M'EXPLIQUER CLAIREMENT.

Examinez bien les passages citez par M. Arnauld dans le chapitre 21 & vous verrez que le P. Malebranche avouë que si les viandes étoient la véritable cause du plaisir que nous sentons en les mangeant, *elles nous rendroient effectivement heureux, quoi que non entierement*; que les plaisirs sont bons en eux-mêmes, & *capables de nous rendre* en quelque maniere *heureux*; que le plaisir est imprimé dans l'ame, *afin qu'elle aime la cause qui la rend heureuse*; & que lors que l'ame n'aime que son plaisir, *elle n'aime effectivement rien de distingué d'elle-même*. N'est-il pas clair par ces passages, qu'on ne donne pas au mot de *bonheur*, l'apliquant au plaisir, le sens que lui donnent les Philosophes quand ils traitent du souverain bien, *dont la principale proprieté est d'être desiré pour lui-même*, quod est propter se expetendum?

Le P. Malebranche avoit expliqué ce qu'il entend par là.

Ainsi tant s'en faut que vous justifiiez votre ami, en disant qu'il n'a point donné à la proposition qu'il a combattue le sens qu'on lui donne ordinairement, mais celui qu'on lui donne dans les Ecoles de Morale, qu'au contraire rien ne feroit plus capable de le faire soupçonner de chicanerie que cela. Car dira-t-on, pourquoi veut-il que le P. Malebranche ait attaché à ces paroles, *les plaisirs des sens rendent heureux*, ou *sont un bonheur*, l'idée du souverain bien,

* *Ex quo fiebat ut omnia minùs prosperè gesta ejus culpa tribuerentur, cùm eum aut negligenter aut malitiosè fecisse loquerentur, &c.* Corn. Nepos.

† *Voyez la réponse à la* Sauce au Verjus.

bien, *quod est propter se expetendum*; puis qu'il a declaré formellement, que ces plaisirs ne nous rendent pas *entierement* heureux, mais *en quelque maniere* heureux; que le plaisir n'est pas distinct de notre ame, & qu'il lui est imprimé de Dieu, afin qu'elle aime la cause qui la rend heureuse; enfin qu'il apelle du nom de bien, les créatures qui sont causes apparentes des plaisirs que nous sentons à leur occasion, *ne voulant point s'éloigner de l'usage ordinaire de parler, qu'autant que cela lui est nécessaire pour s'expliquer clairement?* Pourquoi après de telles declarations M. Arnauld vient-il supposer, que le P. Malebranche a dû entendre par le bonheur qu'il croit que le plaisir *des sens* nous aporte, *ce souverain bien dont la principale proprieté est d'être desiré pour lui-même*, & qui est la fin derniere de l'homme? Le voulez-vous savoir, répondroient ceux qui auroient compris la matiere, & qui ne feroient réflexion que sur les apparences; c'est afin de pouvoir former une opposition odieuse entre la doctrine des anciens Philosophes & des Saints Peres, & celle de l'Auteur de la Recherche de la vérité.

Les Philosophes mêmes s'accommodent quelquefois aux idées populaires.

Ce n'est point cela, me dites-vous; mais on en a usé ainsi, parce qu'on écrivoit contre un Auteur *qui fait profession de parler exactement, sans s'arrêter aux préjugez vulgaires*, & parce qu'on a consideré que ce seroit une étrange confusion dans la Morale, lors qu'on la traite en Philosophe dans des Livres dogmatiques, de prendre les termes de *bonheur* ou *de ce qui rend heureux*, en des sens éloignez dans lesquels aucun Philosophe ne les auroit jamais pris. Je vous réponds, Monsieur, qu'il n'y a rien de plus ordinaire que de voir dans les Livres dogmatiques des Philosophes plusieurs façons de parler prises selon l'idée du peuple, & sur tout dans les endroits où l'on ne réfute pas précisément & proprement les erreurs, auxquelles ces façons de parler ont relation. Il n'y a point de Cartésien qui ne dise mille fois dans un Livre de Physique, qu'un corps en pousse un autre, que nous remuons nos mains, que les animaux sont attirez par l'odeur des viandes, &c. il se contente d'établir dans le chapitre où il traite de la cause du mouvement, que Dieu est le moteur immediat de tous les corps, & après cela il parle comme les autres. Il faut donc voir en quels lieux un Auteur dit une chose: si, par exemple, il parle du bonheur de l'homme dans un chapitre qu'il auroit destiné au souverain bien, on a lieu de croire qu'il prend le mot de bonheur dans un sens philosophique; mais il peut bien arriver qu'en d'autres rencontres il le prend au sens populaire. Je fais cette remarque, sans la raporter principalement au sujet dont nous parlons; & je veux bien que vous la preniez pour une idée qui a quelque chose d'un peu trop général. Mais en voici une autre.

En ces cas-là on ne peut point suposer qu'ils ont parlé à la rigueur.

C'est qu'encore qu'un Livre soit fort dogmatique, & composé par un Philosophe, nous n'avons point droit d'en prendre les termes en un sens éloigné du populaire, lors que l'Auteur nous avertit qu'il ne veut pas s'éloigner du commun usage, ou lors que la maniere dont il parle nous fait connoître suffisamment, qu'il ne s'attache pas à la rigueur de la lettre, ou des expressions philosophiques. Or il est manifeste, par la maniere dont le P. Malebranche a dit que les plaisirs des sens sont un bonheur, & rendent heureux ceux qui en jouïssent, qu'il ne prend pas le mot de bonheur pour cette souveraine felicité dont les Philosophes disputent au chapitre *de summo Bono*. Il est même manifeste par sa propre declaration, qu'il ne veut pas s'éloigner de l'usage ordinaire de parler, quand il traite de notre *bien*: il n'est donc pas permis de supposer qu'il n'a point parlé du bonheur selon les idées populaires, & ce n'est pas un fort bon moyen de se disculper de chicanerie, que de faire prendre garde qu'on à supposé cela.

Confusion du systême des Philosophes sur le souverain bien.

Mais voici quelque chose de plus précis. C'est que par cela même que l'Auteur feroit profession de parler exactement, & en bon Philosophe dogmatique, il auroit dû parler du bonheur selon les idées populaires, & non pas selon le sens des Philosophes; car il n'y a jamais eu rien de plus confus que ce qu'ils ont dit du souverain bien; presque toutes leurs phrases sur ce qui nous rend heureux, sont figurées. On pourra éclaircir cela dans la suite.

A présent je me contente de ces deux observations. La premiere, que les anciens Philosophes en parlant du souverain bien, ont presque toûjours confondu le bonheur avec sa cause efficiente, & toûjours attribué la nature du souverain bien, à des choses qui n'avoient pas les caracteres par lesquels ils definissoient le souverain bien. Ma seconde remarque est, que le peuple qui en toutes autres choses a besoin d'être redressé par ceux qui parlent exactement, est fort litteral & fort physicien sur le chapitre du bonheur: car en disant que les plaisirs sont un bonheur, il attribuë au sujet de la proposition une qualité qui lui est immediatement propre, & qui émane de son être; de sorte que c'est une de ces denominations qu'on nomme en Philosophie *intrinsecas*; au lieu que ceux qui disent que les plaisirs sont un mal, se servent d'une façon de parler figurée & *metonymique*, car ils donnent à une cause par accident, le nom des mauvais effets qui en résultent.

L'idée de bonheur attachée à une chose la rend un bonheur réel.

III. Examinons maintenant votre troisieme raison. Je vous avoue que M. Arnauld a heureusement évité tous les prétextes de blâme, qu'on pourroit fonder sur ce qu'il n'a pas donné à cette proposition, *les plaisirs des sens rendent heureux ceux qui en jouïssent*, cette interpretation favorable, *celui qui jouït des plaisirs des sens est heureux en ce qu'il croit l'être, & non pas qu'il le soit véritablement*; je vous avouë, dis-je, Monsieur, que votre ami a fort bien fait de ne donner pas ce sens-là à la proposition de son Adversaire, car il est indubitable que le P. Malebranche ne l'a jamais entenduë de cette façon. Il a crû sans doute, que ceux qui sentent du plaisir sont heureux dans ce moment-là, parce qu'ils se trouvent réellement & physiquement dans la modification en quoi consiste le bonheur; & ce n'est point là un bonheur imaginaire; c'est un bonheur très-réel tout le tems qu'il dure. On le comprendra par cet exemple.

On le prouve par un exemple.

Supposons que les hommes soient convenus que l'on est riche, lors qu'on possede cent mille francs; il est clair dans cette supposition, qu'un Roi qui feroit présent de cette somme à un de ses Pages, le feroit riche, & que ce Page seroit très-proprement & très-réellement riche, dès qu'il seroit en possession de ce présent. Mais si le Roi faisoit confidence à quelqu'un, que dans deux jours il ôteroit à ce Page la somme donnée; ce quelqu'un pourroit-il donner à ce Page le nom de riche? Ou si l'on veut, supposons que Dieu révele à quelqu'un que ce Page abusera tellement de ses richesses, qu'il faudra le faire pendre; ce quelqu'un pourra-t-il assûrer que

que ce Page est riche? Il est clair que c'est une pure question de nom, & que pour parler litteralement, il faudroit donner à ce Page le nom de riche, puis qu'il seroit dans le cas que les hommes auroient établi par leurs idées. Il n'est pas moins clair que son opulence ne seroit pas un effet de son imagination, & qu'on ne pourroit l'apeller pauvre, pendant qu'il posséderoit cent mille francs, que par des figures de Rhetorique, & par une denomination *extrinseque*, comme parlent les Logiciens. Il en va de même du plaisir. Par un établissement, ou arbitraire, ou absolument nécessaire de la Nature, il est le bien de l'ame, comme l'action de tirer des conséquences est l'exercice de la faculté de raisonner: ainsi tout homme qui sent du plaisir est heureux pour le temps où il goute ce plaisir; c'est un titre qui lui convient au pied de la lettre, & sans figure: & si on l'apelle malheureux, eu égard aux afflictions qu'il s'attire pour un jour à venir, ce n'est que par une figure de Rhetorique, ou par une denomination *extrinseque*; & en un mot, c'est une pure question de nom, que de savoir s'il vaut mieux dire qu'un homme est malheureux, parce qu'il le doit être un jour, que de dire qu'il est heureux, parce qu'il l'est effectivement lors qu'on l'assûre. Vous voyez donc qu'il ne sert de rien à M. Arnauld d'avoir prouvé par des raisons convainquantes, qu'il n'a pû donner à la proposition de son Adversaire l'interprétation qu'il auroit bien voulu lui donner; car on n'avoit que faire d'une interprétation aussi fausse que celle-là. Pour en donner une bonne, il auroit falu dire, les plaisirs des sens sont une de ces modifications de l'ame qui constituent son bonheur; mais ils lui font perdre pour un autre temps un grand nombre d'autres modifications, qui la rendroient beaucoup plus heureuse. Ayant une fois posé cela, il eût vû qu'il ne s'agissoit plus que d'une question de nom, c'est-à-dire, de savoir s'il ne seroit pas plus à propos de reserver le nom de bonheur pour celui qui est le souverain bien de l'ame, & le bonheur par excellence. Je vous laisse juger à vous-même présentement, si votre ami a droit de pretendre par votre 3. raison, qu'il n'a pû être soupçonné d'aucune chicanerie, & vous voïez bien qu'il y a plus de dispute de mots & plus d'équivoque dans ce demêlé, que d'autre chose. Vous avez vû la question de nom; & pour l'équivoque, elle est renfermée en ce que M. Arnauld entend par les termes de *bonheur*, & de *ce qui nous rend heureux*, la felicité souveraine qui par excellence s'apelle bonheur tout court.

Aplication de cet exemple au plaisir.

IV Votre quatrieme raison seroit bonne pour des gens capables de soupçonner, que M. Arnauld ne se menage pas des lieux de retraite, quand il attaque un Antagoniste qui a bon pied & bon oeil; ou qu'il n'est pas assez habile pour connoître que les suites fâcheuses dont il parle, sont un fort petit inconvenient. Mais dans la réputation qu'il s'est acquise du côté du savoir & de l'esprit, il a éprouvé plusieurs fois, qu'on juge de lui comme on faisoit d'Alcibiade.

Réponse à la seconde Partie de la premiere Plainte. Si M. Arnauld a eu raison dans le fond.

VOïons présentement la deuxieme chose que vous dites sur votre premiere plainte. Vous dites, Monsieur, que pour connoître si quant au fond de la dispute M. Arnauld a raison, il faut prendre garde de ne pas confondre la question de fait avec la question de droit: c'est-à-dire, qu'il s'agit de deux choses; *l'une, s'il a bien pris le sens de son Adversaire; l'autre, si dans le sens qu'il a pris il l'a bien réfuté.* A l'égard du premier point, vous nous renvoyez à son chapitre 22. où il *représente les raisons qui l'ont empêché de prendre* la chose *dans un sens plus favorable.* Et pour ce qui est du second, vous prétendez qu'il a prouvé d'une maniere très-convainquante, en prenant le mot de *bonheur comme on le doit prendre dans la Morale, selon tous les Philosophes*, que son Adversaire s'est jetté dans un paradoxe insoutenable.

M. Arnaud n'a point eu raison dans le fond.

En trois mots, Monsieur, je vous fais voir que cela n'est pas solide: car comme le P. Malebranche n'a point pris le mot de bonheur, ni au sens que M. Arnauld a entendu, ni au sens que M. Arnauld auroit pris très-volontiers, si de grandes raisons ne l'en eussent empêché, il est évident que ce que vous dites ici ne prouve rien.

Pour répondre à ce que vous ajoutez dans la page 13. de votre Avis, je n'ai qu'à vous faire souvenir d'une chose que vous savez sans doute; c'est qu'il y a de la difference entre enseigner une vérité, & ne dire pour la prouver que des pensées fort justes. Ainsi M. Arnauld pourroit avoir tort dans le fond & dans le gros de la dispute, sans que pour cela le P. Malebranche eût raison, dans tout ce qu'il a remarqué en divers endroits de ses Livres, touchant le plaisir des sens.

Je n'examine point ici lequel des deux est le mieux fondé à l'égard de la 2. de la 4. & de la 5. proposition; le Public en jugera mieux, quand il aura vû ce que le P. Malebranche fait imprimer pour la defense de son Systême. Il me suffit quant à ce qui me regarde, que cette proposition ait été mal attaquée, *le plaisir des sens nous rend heureux pour le temps que nous le goutons*; car j'ai fait assez connoître que je me bornois à cela, & si j'ai aporté quelque preuve, elle n'avoit relation qu'à ce seul point.

L'Auteur n'avoit point prétendu le réfuter dans les formes.

Je parle ainsi comme par maniere de mépris des remarques que j'ai faites; car encore que je sache qu'il faut toûjours tâcher de bien raisonner, je ne laisse pas de croire que dans un Ouvrage tel que celui que je donne tous les mois, on est quite de l'obligation de prouver les choses exactement, & avec beaucoup d'étude. On se contente de remarquer en général les raisons que l'on trouve le plûtôt, ou que l'on juge les plus aisées à comprendre, & l'on suppose que le Lecteur ne s'attend point là à une dispute réglée. Ainsi je vous avouerai franchement, que je n'ai pas prétendu prouver dans les formes la proposition que M. Arnauld a combatuë; il eût falu pour cela que je fisse un long discours, qui eût occupé une place où le Public auroit vû plus agréablement l'extrait de quelque Livre nouveau. Voyons néanmoins si les preuves que j'ai aportées negligemment, & sans songer à me premunir par avance contre personne, sont aussi foibles que vous le croiez; voyons le, dis-je, dès que nous aurons éclairci ce que je viens de toucher de ma negligence On pourroit en faire un mauvais usage, si je ne m'expliquois un peu plus distinctement.

Conduite & dispositions de l'Auteur dans les

Je supplie donc mon Lecteur de ne pas s'imaginer, que ma negligence s'étend sur tout ce que je publie tous les mois. Car lors qu'il

s'agit de rendre compte d'un Livre, j'y aporte toute l'attention dont je suis capable? & si je me relâche, ce n'est qu'à l'égard des choses que j'ajoute quelquefois de mon chef en passant. J'avouë qu'alors je puis tomber dans une espece de securité trop relâchée, soit parce que je ne fais pas assez de cas de ce qui vient de mon fond, pour croire que le Public s'attache à le distinguer des autres choses, qu'il cherche principalement dans mes Nouvelles, & dont je ne suis que le Rapporteur; soit parce que je m'imagine qu'on aura assez d'équité, pour ne juger pas de mes forces en matiere de preuves, par de petites remarques que j'entremêle quelquefois dans mes extraits; soit enfin, parce que je ne compte pas pour un grand hazard, de s'exposer à une retractation qui ne suppose que de l'ignorance sans malice & sans calomnie. Je ne suis pas assez glorieux pour avoir honte d'avouër que je me suis abusé: vous ne l'ignorez pas, Monsieur, puis que vous me dites dès l'entrée de votre Lettre, *qu'en diverses occasions* je l'ai reconnu. Prenez-y néanmoins garde, & comptez bien; vous trouverez que je n'ai gueres été obligé à me dedire que pour certains petits faits, dont il m'étoit impossible de m'assûrer par moi-même, & pour lesquels j'avois suivi ce qu'on m'en avoit mandé de Paris. La seule chose considérable dont je me souvienne d'avoir publié la retractation, regarde ce point de fait, si avant M. Descartes & Gomesius Pereyra on avoit soutenu que les bêtes sont des machines. Je l'avois nié, & je fus averti par un grand homme, qu'on peut prouver par St. Augustin, que ce sentiment avoit déja été soutenu. Je publiai cet avis tout * aussi-tôt: mais la même personne qui l'avoit donné, reconnut ensuite son † erreur; & ainsi ma remarque fut rehabilitée. Il est si vrai que St. Augustin ne dit rien dans cet endroit-là, qui se raporte au sentiment de M. Descartes, que M. Arnauld qui a tant lû les Ouvrages de ce grand Docteur, & qui a vû sans doute (puis qu'il lit mes Nouvelles) ce qu'on lui attribuoit, n'a pas laissé de soutenir dans la page 422. de son dernier Livre, *que tous les Philosophes jusques à M. Descartes, ont crû qu'il y avoit dans les bêtes*, des modifications semblables à celles de l'ame de l'homme.

Et en particulier au sujet de ce qu'il avoit dit, à l'occasion de l'ame des bêtes.

Justification des preuves que l'Auteur de l'Avis attaque.

JE viens enfin aux preuves que j'ai avancées. Ce que vous en raportez dans votre page 14. se reduit à ceci.

Il seroit inutile de dire aux voluptueux, que les plaisirs où ils se plongent sont un malheur insupportable, & ils se moqueroient d'un pareil discours: donc il vaut mieux dire que l'on est heureux quand on goute du plaisir.

Réponse à la premiere objection: je ne me suis pas servi d'une fausse alternative.

De la réputation que l'Auteur a d'être bon Philosophe.

JE *suis surpris*, me dites-vous, *qu'ayant la réputation d'etre bon Philosophe, vous ayez crû pouvoir rien prouver par une si fausse alternative.* Je vous rends graces, Monsieur, de ce compliment; c'est une pure honnêteté: je sai fort bien que je n'ai pas la réputation que vous dites, & que je la mérite encore moins que je ne l'ai. Ce defaut de mérite ne seroit pas toûjours, je vous l'avouë, une raison convainquante contre votre compliment; car il n'y a rien où la fortune fasse plus voir ses caprices que sur la réputation: tel en a beaucoup qui n'en mérite nullement; & tel rampe dans l'obscurité, qui a un mérite incomparable: mais je ne pense pas qu'à mon égard le Public ait été dupe, ou prodigue de ses faveurs; les circonstances qui produisent les bizarreries de la renommée, n'ont point eu de lieu pour moi; de sorte que pour acquerir la réputation de bon Philosophe, il m'auroit falu nécessairement en donner de très-grandes preuves. Or c'est ce que je n'ai point fait. Si je suis devenu Auteur, ç'a été de telle maniere que la Philosophie n'y a eu que voir, ou n'y est entrée que par accident, & avec un mélange qui l'a presque renduë imperceptible. Tirez vous-même la conclusion comme il vous plaira, je vous l'abandonne beaucoup mieux que l'alternative qu'il vous plait de traiter de fausse.

Tout plaisir est un bien.

Elle ne l'est point en cette rencontre; car quoi qu'il y ait un milieu entre le bonheur & le malheur, il est pourtant vrai que pour réfuter efficacement la doctrine que votre ami veut combatre, il ne faut avoir aucun égard à ce milieu. Je m'en vais vous en dire la raison: c'est qu'un homme qui trouve à redire à ces termes, *les plaisirs des sens nous rendent heureux*, doit nécessairement supposer l'une ou l'autre de ces deux choses, ou même toutes deux ensemble: la 1. que le souverain bien est le seul & unique sujet dont on puisse dire qu'il nous rend heureux: la 2. que pour nous detacher du plaisir des sens, il ne faut pas qu'on nous le fasse connoitre comme un bonheur. La premiere de ces prétentions sera, si l'on veut, une pensée devote, mais elle ne passera jamais pour philosophique; car encore que Dieu soit l'Etre *par excellence*, l'Etre *tout court*, l'Etre suprême, il est pourtant vrai dans toute la rigueur des termes, que les corps sont un Etre, & que celui qui l'affirme n'en peut être repris sans chicane, quelque véneration que l'on ait pour l'expression, où Dieu se nomme simplement *celui qui est*. De même, encore que Dieu soit notre souverain bien & notre bonheur *par excellence*, ou ce qui est la même chose en cette maniere, encore que l'état où il met une ame durant la vision béatifique, soit le bonheur *par excellence*, *le bonheur tout court* de cette ame, il ne laisse pas d'être vrai au pied de la lettre, que tout état de plaisir est un bonheur & un bien.

On le prouve parce que l'agréable en est un.

Pour le mieux comprendre, recourons à la division ordinaire du bien en ces trois especes, l'honnête, l'utile, & l'agréable, & considerons seulement la derniere. Il est évident à tout homme qui sait un peu de Logique, que l'essence d'un genre est contenuë toute entiere dans ses especes & dans ses individus, & que tous les attributs réels du genre se peuvent affirmer de ses especes & de ses individus. Or l'agréable entant que genre est un bien; il faut donc que toutes ses especes & tous ses individus soient un bien. Or les plaisirs des sens sont contenus sous l'agréable, ou comme des especes, ou comme des individus; on peut donc leur donner l'attribut de bien très-réellement & très-proprement. Or tout bien est un bonheur, & nous rend heureux selon la proportion de sa bonté; il est donc vrai que l'ame est actuellement heureuse dans le temps & pour le temps qu'elle

* *Nouvelles d'Août* 1684. *Art. I.*

† *Nouvelles d'Avril* 1685. *Art. IX. à la fin.*

qu'elle goûte quelque plaisir. Si l'on dit que c'est abuser des termes, que de ne pas reserver l'éloge de bien & de bonheur à cette espece particuliere de bien, qui sera dans le Paradis notre souveraine béatitude; on devra dire pareillement que c'est abuser des termes, que de ne pas reserver à Dieu l'éloge d'Etre & de substance. Qui ne voit que ces pensées ne sont bonnes que pour un Sermon, ou pour un Livre de devotion? Il ne faut donc pas aprehender desormais, qu'un aussi bon Philosophe que M. Arnauld fonde la censure de ces termes, *les plaisirs des sens nous rendent heureux*, sur la premiere supposition que nous avons alleguée: & par conséquent j'ai pû prétendre, que ceux qui censurent l'Auteur de la Recherche de la vérité, se fondent sur ce principe, que pour nous détacher du plaisir des sens, il ne faut pas qu'on nous le fasse connoître comme un bonheur. Or je vous assûre, Monsieur, que se fonder sur cela, & croire que les plaisirs des sens sont un malheur insupportable, c'est la même chose dans le sujet que nous traitons. Je m'en vais vous le faire voir.

Il n'y a point de milieu entre dire que le plaisir est un bien, & dire qu'il est un mal.

Quand on dit que cette proposition, *les plaisirs des sens nous rendent heureux*, n'est pas propre à nous detacher de ces plaisirs, on prétend sans doute que c'est à cause qu'elle ne nous fait point connoître leurs mauvaises suites. On prétend de plus, que pour guerir l'homme de l'amour de ces vains plaisirs, il faut lui en bien représenter les conséquences: or c'est ce qu'on ne feroit pas, si on se tenoit dans le milieu que vous me reprochez d'avoir sauté; il faut donc que si on veut éviter l'inconvenient du dogme que M. Arnauld a combatu, l'on se jette dans l'extremité opposée; c'est-à-dire, qu'au lieu de considerer les plaisirs des sens selon leur realité physique, qui les constituë sous l'espece de bonheur, il faut les considerer dans leurs effets, & dans ces fleaux de la justice divine qu'ils attirent sur nos têtes. Car si l'on disoit simplement aux voluptueux, *les plaisirs que vous aimez ne sont ni un bien, ni un mal*, on ne leur inspireroit aucune envie d'être sages; il leur suffiroit qu'on les assurât qu'il n'y a point de mal à se divertir: & pour le refus qu'on leur feroit de leur avoüer, que les plaisirs sont un bien, ils s'en consoleroient sans peine, & ils répondroient, *Vous direz ce qu'il vous plaira, ce ne sera pas un bien, si vous voulez; mais c'est pourtant quelque chose qui nous fait être à notre aise, & que nous trouvons très-agréable*: & il est fort apparent qu'ils se serviroient de la raillerie que l'on faisoit d'un dogme des Stoïciens. Ces gens-là * un peu trop scrupuleux en termes, ne vouloient pas consentir qu'on donnât le nom de *bien* à la santé, aux richesses, au contentement; ni le nom de *mal* à la pauvreté, aux maladies, à la douleur: mais ils vouloient qu'au lieu du mot de *bien*, on emploïât celui de *choses préferables*; & qu'au lieu du mot de *mal*, on se servît de celui de *choses à rejetter*. C'est une pure question de mots, leur disoit-on, & vous ne rendez pas un homme plus propre à mepriser les richesses, en lui disant qu'elles ne sont pas un bien, mais une chose préferable, que si vous lui avouiez qu'elles sont un bien.

En quel sens on peut dire que le plaisir est un mal.

C'est donc en vain qu'on s'efforceroit de faire mieux que l'Auteur de la Recherche de la vérité, en disant que les plaisirs ne sont ni un bonheur, ni un malheur; & voilà pourquoi je me suis servi de l'alternative des deux extrêmes, sans y supposer aucun milieu. Je ne sai, Monsieur, si elle vous paroît encore fausse: mais en ce cas-là je vous prie de considerer, que la véritable route de ruiner de réputation les plaisirs des sens, est de les montrer comme une chose que Dieu nous a defenduë, & qu'il punit des supplices de l'Enfer. Or si par une *metonymie* de Rhétorique vous donnez à une cause le nom des effets qu'elle produit, il est sûr que ce seroit parler très improprement, que de dire que les plaisirs des sens ne sont ni un bonheur, ni un malheur; il faudroit dire qu'ils sont un malheur & un supplice épouvantable: & ainsi pour bien qualifier ces objets, il n'y a que deux chemins à tenir; ou de dire, selon l'exactitude philosophique, que tout plaisir est un bien; ou figurément, que les plaisirs defendus sont un grand malheur.

Présentement s'il faloit choisir entre ces deux façons de parler.

I. Les plaisirs des sens rendent heureux pour le temps qu'on les goûte; mais ils sont cause qu'on est ensuite malheureux éternellement.

II. Les plaisirs des sens sont un malheur & un supplice insupportable, non seulement à cause des suites, mais aussi pour le temps où on les goûte.

S'il faloit, dis-je, choisir l'une ou l'autre de ces expressions, qui ne voit que la premiere seroit préferable à la seconde, non seulement à l'égard de la justesse, mais aussi à l'égard de l'effet qu'elle produiroit? Car quand un homme dit deux choses, dont l'une nous paroît certaine, il nous persuade mieux l'autre, que s'il nous nioit celle que nous croyons savoir très-certainement.

Difference entre être heureux & jouïr du souverain bien.

Avant que je sorte de cet endroit, permettez-moi de vous dire, que vos pages 15. & 16. sont un peu foibles, à cause que vous y prenez le mot de bonheur dans le sens où il ne faut pas le prendre. Jamais l'Adversaire de M. Arnauld n'a prétendu que les plaisirs de cette vie soient notre souverain bien, ou que ce soit la même chose de dire, que l'on est heureux pendant qu'on jouït du plaisir des sens, & de dire que les plaisirs des sens sont notre vrai bien, & notre véritable felicité. Pourquoi donc, Monsieur, disputez-vous contre lui sur ce pied-là? L'exemple du sommeil dont vous vous servez, montre évidemment l'équivoque; & d'ailleurs il semble que vous n'ayez pas assez pris garde, que pour bien persuader à un homme qu'il doit moins dormir, il faut nécessairement lui représenter comme un mal le trop long sommeil: car si on se contentoit de lui dire, que ce sommeil n'est ni un bien, ni un mal, il suivroit sans nulle crainte son inclination; & par conséquent on ne gagne rien dans cette matiere, à moins qu'en s'éloignant de l'une des extremitez, on ne prenne l'autre. Si vous craignez de nuire à un homme, en lui avouant que le dormir est un bien, il ne faudra pas non plus demeurer d'accord que ce ne soit pas un mal, mais il lui en faudra faire comprendre les funestes suites. Au reste, quand vous niez que le sommeil rend heureux celui qui dort, vous tombez encore dans le faux sens que je vous ai représenté, & qui consiste à ne faire point de difference entre être heureux, & jouïr du souverain bien. Je vous l'ai déja dit, Monsieur; le souverain bien mérite par excellence

* *Cicero lib. 4. de finib.*

lence la qualité de bonheur, comme Dieu mérite par excellence la qualité d'Etre; mais cela n'empêche pas, que comme la créature est un Etre très-réel, tout plaisir ne soit une felicité très-réelle. On peut dire sans hyperbole & sans galimathias poetique, qu'un pauvre qui dort aussi bien qu'un Roi, est aussi heureux qu'un Roi pendant ce temps-là. En général on peut dire qu'un homme qui dort est heureux, quand le sommeil le dégage de quelque pensée facheuse.

Equivoque dans les mots de vrai bonheur & de réelle felicité.

Il me reste à ôter une autre équivoque cachée sous les mots de *vrai bonheur*, & de *réelle felicité*. Tout plaisir est un vrai bonheur & une felicité réelle, en ce sens qu'il est un individu physique de la modification générale, qui constitue l'essence & la nature du bonheur: mais en un autre sens, il y a bien des plaisirs qui ne sont pas un vrai bonheur, puisque bien loin d'être le souverain bien, ils nous exposent à des peines infinies. Un exemple éclaircira tout ceci.

Quand un malade commence à être gueri, il sent une faim extraordinaire; il mange avec un appetit ardent, & avec un plaisir fort vif. N'est-il pas vrai que cette faim est une véritable faim, c'est-à-dire, qu'elle a toute la réalité & toute *l'entité* physique de ce sentiment de l'ame qu'on appelle faim? Ne faut-il pas dire la même chose du plaisir que cet homme sent en mangeant? N'est-ce pas un plaisir qui a toute la réalité que doit avoir cet état de l'ame, dans lequel consiste la nature du plaisir? Il est sûr qu'il n'y a rien là d'imaginaire, & que cet homme sent des saveurs très-agréables, non pas à la maniere de ce fou, * qui croyoit ouïr de beaux concerts où il n'y avoit personne; mais par l'application actuelle d'une viande, & par la perception réelle qui doit suivre naturellement l'application d'une telle viande à un tel palais. Cependant les Médecins ne manquent pas de dire au malade, que sa faim, que son appetit, que son plaisir sont faux. Que veulent-ils dire par là? Ils veulent dire que cet appetit ne peut être satisfait, sans causer de grands desordres. Ainsi les termes de *vrai*, de *réel*, de *véritable*, se prennent en deux manieres; ou pour ce qui par son être physique appartient proprement à un tel, ou à un tel genre, comme quand on dit qu'un homme qui ment, prononce de véritables & de réelles paroles; ou pour ce qui n'a pas certains attributs moraux & accessoires, qui se trouvent dans d'autres sujets contenus sous le même genre, comme quand on dit que le discours d'un homme qui ment n'est pas vrai. Voilà, Monsieur, comment on peut dire que les plaisirs d'un voluptueux sont un vrai bonheur, un bonheur réel, & néanmoins un faux bonheur. Ils sont un bonheur vrai & réel, puis qu'ils sont par leur *entité* sous l'espece du bonheur, & une modification actuelle qui a l'essence du bonheur en général: (car le bonheur en général n'est autre chose qu'être à son aise, & dans un état de plaisir.) Mais on peut les apeller un faux bien & un faux bonheur, parce qu'il sont suivis d'un malheur épouvantable, & qu'ils n'ont pas la même durée que certains autres plaisirs, qui à cause de leurs prérogatives particulieres meritent d'être apellez par excellence le véritable bonheur. J'insiste peut-être trop sur des choses que l'usage de toutes les Langues fait assez connoître à tout le monde; mais cela étoit nécessaire pour renverser une autre partie de votre réfutation.

Réponse à la seconde remarque: la doctrine que j'ai soutenue n'est pas moins propre à corriger le pécheur.

Il y a un bonheur très-réel que l'on doit fuir.

J'Avois dit, que pour corriger un homme qui aime trop les plaisirs, il faut lui représenter que le bonheur qu'ils lui aportent, le damnera s'il n'y renonce. Vous répondez en cette maniere: *Vous croira-t-il*, me demandez-vous, *après que vous lui aurez avoué que le bonheur qu'il ressent en jouissant des plaisirs des sens, est un véritable bonheur?* A votre compte il seroit à craindre que si on avoit une fois accordé à un menteur, que les paroles qu'il dit sont de véritables paroles, on ne pourroit pas lui persuader de se defaire de ses mensonges. Il seroit à craindre qu'un Medecin qui avoueroit aux convalescens, que leur appetit est très-réel, & que le plaisir qu'ils goûtent en mangeant est un véritable plaisir, ne pourroit point les induire à manger peu à la fois.

Voyez, je vous prie, dans cette image la nullité de votre réponse. Il est certain, & je ne doute pas que les Médecins ne l'ayent souvent éprouvé, qu'on vient mieux à bout d'un convalescent, lors qu'on lui accorde que pendant qu'il mange il sent un plaisir extrême, un plaisir très-réel & très-véritable, que si on lui soutenoit que c'est un plaisir chimerique, ou un très-petit plaisir. Il est beaucoup plus à propos de lui dire, que ce grand plaisir qu'il sent sera suivi de rechutes perilleuses, & qu'il vaut mieux renoncer à ce court plaisir, que s'exposer à de plus grands maux. C'est justement la méthode que j'ai conseillée à l'égard des voluptueux. Vous la croiez très-inutile; mais j'espere, Monsieur, que quand vous aurez consideré l'équivoque qui est cachée sous le mot de *véritable bonheur*, vous en jugerez autrement, & que vous verrez qu'il y a un bonheur très-réel & très-véritable qu'il faut fuir comme la peste, parce qu'au lieu de durer, il nous attire bientôt sur les bras un malheur extrême.

Mais comment, me direz-vous, peut-il être un véritable bonheur, s'il est la cause d'un si grand malheur? Je répons que cela n'est pas plus étrange, que de dire que la faim d'un convalescent, & la soif d'un hydropique, font trouver dans le manger & dans le boire un véritable plaisir, qui peu après est la cause d'un très-grand mal.

Quoi qu'on avoue aux voluptueux que leur bonheur est reel, on n'en est pas moins en droit de les censurer.

Quant à ce que vous dites, Monsieur, que je n'ai plus droit de dire à un debauché, qu'il met son bonheur où il n'est pas, & qu'ainsi il abuse de l'inclination que Dieu lui donne à être heureux: je vous réponds que je ne perds pas ce droit-là. Et afin que vous voyiez mieux ma pensée, soufrez que je me serve de cet exemple.

Si un Roi defendoit à ses Sujets d'emploïer d'autre argent dans leur commerce, que celui qu'il feroit monnoier dans ses Etats marqué de son effigie, n'auroit-on pas droit de censurer un particulier qui se serviroit de quelques especes étrangeres, quoi qu'on reconnût qu'elles sont de bon argent, & même de meilleur argent que celui

du

* *Qui se credebat miros audire tragœdos In vacuo lætus sessor plausorque theatro.* Horat. Epist. 2. Lib. 2.

du Prince? Vous m'avouerez sans doute qu'on auroit ce droit. Pourquoi voulez-vous donc qu'en avouant aux voluptueux, que leur bonheur est un véritable bonheur, je me depouille de l'autorité de les censurer? N'ai-je pas toûjours lieu de leur dire qu'ils choisissent mal, puis qu'entre une infinité de plaisirs, dont chacun par sa nature est un vrai bonheur, ils choisissent ceux que Dieu leur commande de rejetter, comme le chemin de la perdition éternelle? Comme un Prince peut defendre dans ses Etats le débit d'une monnoye de très-bon alloi, Dieu peut bien defendre à l'homme, l'usage d'un certain bonheur très-réel & très-véritable, physiquement parlant.

On a le même droit à l'égard des voluptueux sans religion.

Pour ce qui est d'un voluptueux sans Religion, je ne croi pas que les principes que vous combatez, soient moins propres que ceux de M. Arnauld à le retirer du desordre; car outre que cette sorte de debauchez, quelque beaux discours qu'on leur pût tenir, croiroient difficilement que l'on ne soit pas heureux, quand on se plonge dans les delices charnelles; outre cela, dis-je, je ne vois pas qu'en avouant à ces perdus-là, que leurs voluptez sont un vrai bonheur, on s'ôte les vrais moyens de les corriger. Ne peut-on pas leur dire, comme faisoit Epicure, qu'un plaisir qui en éloigne un plus grand, ou qui attire un deplaisir plus considerable, doit être fui; & après cela ne peut-on pas leur representer, que la debauche leur attirant sur la tête le deplaisir de se voir infames par toute une Ville, & leur préparant mille infirmitez pour la vieillesse, & les empéchant de cultiver leur esprit & leur Raison, ce qui leur seroit fort propre pour acquerir de la gloire; ne peut-on pas, dis-je, leur représenter, que la debauche produisant ces mauvais effets, doit être rejettée comme un grand mal? Prenez-y bien garde, Monsieur; il n'est pas besoin, afin de porter un homme à fuir une chose, de lui prouver qu'elle est un mal; il suffit de le convaincre que c'est un moindre bien, un obstacle à l'acquisition d'un plus grand bien, ou l'instrument d'un grand mal. Vous m'avouerez sans doute, vous qui en qualité de Catholique devez croire qu'on peut perdre pour jamais la grace qui nous fait enfans de Dieu, vous m'avouerez, dis-je, sans doute, qu'un homme qui préverroit infailliblement que sa conversion seroit suivie d'un retour au peché, qui le rendroit plus malheureux que s'il n'avoit jamais eu la grace, souhaiteroit passionnément de ne l'avoir pas. Il sauroit pourtant que la grace est en elle-même un grand bien, & une qualité très-réelle & très-parfaite; mais à cause des suites qu'elle auroit par accident, il ne la fuiroit pas moins que si elle étoit mauvaise de sa nature.

Un homme dans le bonheur peut être appellé malheureux, par raport aux suites de ce bonheur.

Pour le dire en passant, Monsieur, nous avons ici un nouvel exemple qui nous servira dans cette dispute. Si vous connoissiez par révelation, qu'un tel qui est aujourd hui en grace abusera tellement des dons de Dieu, qu'il sera damné, ne pourriez-vous pas dire à divers égards qu'il est heureux & malheureux? Vous l'appelleriez heureux, parce que l'état de grace où il seroit aujourd'hui, est réellement & physiquement un vrai état de bonheur; mais si vous consideriez les suites de cette grace, vous l'appelleriez malheureux. La premiere denomination seroit exacte & literale; mais la seconde donneroit un peu dans les *tropes* de Rhetorique, ou dans les *ampliations* des Logiciens. Disons la même chose dans notre dispute. Tout homme qui goûte du plaisir, est par cela même physiquement & réellement dans un état de bonheur: mais parce que ce plaisir lui peut attirer de très-grandes peines, il peut être dit dès à présent malheureux, si l'on veut parler figurément & par anticipation.

Ne me dites pas, que *quiconque nous persuade qu'une telle chose nous rendra vraiment heureux, n'est plus propre à corriger notre cœur, tant qu'il laissera notre esprit dans cette fausse persuasion*: car en vérité, c'est trop se fonder sur une équivoque. Vous croïez que pour rendre un homme vraiment heureux, il faut lui conferer le plus grand bonheur dont il soit capable. Je sai bien qu'on entend ainsi la chose assez souvent: mais comme les termes souffrent une autre signification très-litterale, vous voïez bien où cela va. Rendre vraiment heureux, peut signifier, qu'on donne un bonheur qui a toute la vérité métaphysique de cette espece de modification des esprits, qui fait le bonheur en général; mais il ne laisse pas d'être vrai que ce bonheur est quelquefois de telle nature, qu'il vaut mieux ne l'avoir pas que de l'avoir. Tout de même que toute grace sanctifiante est un don réel de l'Esprit de Dieu, & un véritable bonheur, mais qu'il seroit plus utile de n'avoir jamais goûté, si à cause de l'abus qu'on en auroit fait, on devroit être plus séverement puni dans l'autre monde.

On ne doit pas trouver étrange la comparaison de la grace avec le plaisir: car il est certain que celui-ci est une grace naturelle & une faveur positive de Dieu, qu'il a attachée à la rencontre de certaines occasions; & ce n'est que par accident que certains plaisirs ont des suites malheureuses.

Réponse à la troisiéme objection. Je n'ai pas argumenté de l'espece au genre.

LA derniere remarque que vous faites contre mes preuves, est que *j'ai argumenté de l'espece au genre: comme qui diroit, Quelque animal raisonne; donc tout animal raisonne: Quelque plaisir rend heureux, savoir celui qu'on ressent en jouïssant pleinement de Dieu; donc tout plaisir rend heureux tandis qu'on en jouit; donc on est heureux par le plaisir qu'on a à boire du vin d'Espagne, & à manger des perdrix, ou des confitures.*

Chaque espece de plaisir est une espece de bonheur.

Afin qu'on puisse juger si j'ai commis effectivement cette bevûe, il faut qu'on jette les yeux sur la maniere dont j'ai raisonné. Je m'étois fait une objection tirée de ce que l'on dit ordinairement, que Dieu seul est notre béatitude; & j'avois répondu, que Dieu seul est la cause efficiente de notre felicité, mais qu'il n'y a que le plaisir qui en soit la cause formelle; & *que la seule voye que nous concevions que Dieu puisse mettre en usage, pour nous rendre actuellement & formellement heureux, c'est de communiquer à notre ame la modification qu'on apelle sentiment du plaisir.* Il paroit clairement par là, que je fais du plaisir & du bonheur deux objets inseparables, & même *convertibles*, s'il m'est permis d'user de ce terme; ensuite dequoi je dois conclure, que chaque espece de plaisir est une espece de bonheur. C'est assez l'ordinaire que parmi les différentes especes qui sont contenuës sous un même genre, il y en ait une qui en porte le nom préferablement à toutes. C'est en ce sens-là qu'en France, lors qu'on veut dire qu'une chose coute un Louïs d'or, & que les bêtes

 ne

ne raisonnent pas, on se contente de dire, qu'elle coute un Louis, & que les animaux ne raisonnent pas. Par une semblable façon de parler nous appellons simplement *béatitude*, *bonheur*, cette espece de plaisir que Dieu communique à l'ame des Fideles glorifiez. Elle mérite ce nom par excellence; mais cela n'empêche pas que pour parler dans l'exactitude philosophique, toutes les autres especes de plaisir ne doivent être qualifiées du nom de leur genre. Or le plaisir en général, selon les principes que je soutiens, est essenciellement le bonheur en général. Donc chaque espece particuliere de plaisir doit être qualifiée proprement & litteralement un bonheur particulier; de sorte qu'au lieu d'argumenter de l'espece au genre, comme vous m'en accusez, j'argumente du genre à l'espece. Je prouve que le plaisir des sens est un bonheur, parce que généralement parlant, le plaisir est la seule voïe dont Dieu se serve pour rendre notre ame heureuse. Si parmi toutes les especes de plaisir, il y en a une qui est emploïée à faire le bonheur des Saints, qu'on la nomme simplement & par excellence la béatitude, je suis sûr que le P. Malebranche ne s'y opposera pas; cela ne prouve rien contre lui: il ne dit point que tout plaisir est notre souverain bien, ou notre béatitude; il se contente de dire, que tout plaisir est un bien, & un bonheur. Or chacun sait qu'il y a une grande difference entre ces termes.

Tout plaisir par son être essenciel peut faire notre félicité éternelle.

Je n'ajoûte que cette remarque, c'est qu'il n'y a point de plaisir qui par son être essenciel & detaché des idées accessoires, qui l'accompagnent pendant l'union de l'ame & du corps, ne puisse faire notre éternelle felicité.

Pour vous en convaincre, je vous demande seulement deux ou trois suppositions, que je suis assûré que vous ne nierez pas.

La 1. Que les objets de nos sens ne contribuent quoi que ce soit, comme causes véritables, à la production du plaisir qui s'excite en nous, lors que nous mangeons, &c. d'où il s'ensuit que Dieu seul forme dans notre ame ce plaisir, dès qu'il voit que les objets ont été les causes occasionnelles de certaines impressions du cerveau, ausquelles il a conjoint, par une institution libre, telles ou telles modifications de l'ame.

La 2. est, que Dieu peut imprimer dans une ame separée de toute matiere, toutes les perceptions qu'il lui donne pendant qu'elle est dans le corps, & qu'il peut même établir pour causes occasionnelles de ces perceptions, les idées les plus sublimes de ses attributs: de sorte que comme nous disons présentement, que la vûë claire de Dieu, & l'amour que les bienheureux conçoivent pour lui, sont un signe à la présence duquel Dieu leur donne cette volupté ineffable, qui est formellement leur bonheur; nous pourrions dire dans une autre institution très-possible, que ces mêmes idées & ce même amour seroient des causes occasionnelles, qui determineroient Dieu à imprimer dans notre ame les mêmes sentimens de plaisir, qu'il leur imprime durant leur demeure dans le corps, toutes les fois que nos sens externes sont affectez d'une certaine maniere.

La 3. est, qu'il est très-possible à Dieu, en se servant des mêmes especes de sensation ou de modification de l'ame, de nous faire sentir de telle sorte les plaisirs des sens, que cela ne nous attache plus aux objets materiels, que nous prenons aujourd'hui pour les causes véritables de ces voluptez sensuelles. Il seroit par exemple très-possible, qu'un esprit goutât des saveurs, je veux dire, qu'il eût le plaisir de manger les viandes les plus delicates, & que néanmoins il ne raportât pas ce sentiment, comme l'on fait aujourd'hui, aux corps qui agissent sur notre palais. Car comme l'action de l'ame par laquelle nous raportons aux objets ce que nous sentons, n'est pas essencielle au sentiment de plaisir, & qu'elle n'en est qu'un accident, ou un accessoire bien imaginé, pour entretenir plus facilement la machine; il est certain que ces sentimens de plaisir seroient dans la même espece qu'aujourd'hui, encore qu'ils ne fussent pas liez à cet accessoire: & en ce cas-là rien n'empêcheroit qu'ils ne fussent propres à faire le bonheur éternel de la créature, & l'assortiment de la vision béatifique. Examinez cela, Monsieur, & vous trouverez, je m'assûre, que ce que nous appellons plaisir des sens, n'a rien qui dans sa réalité physique ne soit d'une nature très-spirituelle, & que c'est seulement par accident qu'il nous éloigne de Dieu. Or comme les accidens ne changent point l'essence des choses, jugez si l'on a raison de dire, que ces plaisirs ne sont pas une espece de bonheur pour tout le temps que nous les goûtons. Je toucherai encore ci-dessous cette matiere.

Je ne fais pas difficulté de prononcer hardiment, qu'un homme qui goûteroit dans toute l'éternité, sans chagrin & sans douleur, toutes les voluptez de cette vie, seroit très-heureux, & mille fois plus heureux qu'un Philosophe qui ne s'occuperoit que de la recherche des plus grands objets, & qui en decouvriroit les merveilles, mais qui passeroit toute son éternité dans la tristesse, ou dans la douleur, sans aucun plaisir. Si cela devoit durer toûjours, il n'y a point d'homme qui ne pût dire légitimement avec un Poëte * Romain, qu'il aimeroit mieux passer pour un visionaire & pour un sot, & avoir l'esprit content, que d'être sage & chagrin.

Prætulerim Scriptor delirus inersque videri,
Dum mea delectent mala me, aut denique fallant,
Quàm sapere & ringi.

Réflexion sur la spiritualité du plaisir des sens.

Tous les plaisirs sont proprement spirituels.

SI la Philosophie de M. Descartes avoit chassé depuis long-temps les chimeres Arabesques & Espagnoles, qui ont si fort obscurci le Traité de l'ame, nous discernerions beaucoup mieux la spiritualité du plaisir des sens, & nous la demêlerions mieux de cette materialité accessoire & accidentelle, que l'on a raison de decrier: car j'avoue que c'est un principe inépuisable de corruption. Mais d'où vient cela? Est-ce de quelque qualité physique ou *inherente* de ces plaisirs? Nullement; car à ne considerer les plaisirs que selon leur réalité physique, il n'y en a point de plus spirituels les uns que les autres; ils sont tous réellement & proprement spirituels, soit qu'on veuille les qualifier de leur sujet qui ne peut être qu'un esprit, soit qu'on veuille les qualifier de leur véritable cause qui ne peut être que Dieu. De sorte que la division des plaisirs en spirituels & en corporels, n'est fondée que sur la coutume qu'ont les hommes d'emprunter les attributs

* *Horat. Epist. 2. Lib. 2.*

buts qu'ils donnent aux choses, non pas de leur véritable nature, mais des accidens qui les accompagnent.

Origine & fausseté de la division des plaisirs en spirituels & en corporels.

Ainsi parce qu'il y a des plaisirs qui s'excitent dans notre ame, toutes les fois que certains objets grossiers agissent sur notre corps, & qui ensuite de cette experience attachent notre affection à ces corps, nous les apellons corporels & materiels. Au contraire si nous sentons quelque plaisir en conséquence d'une pieuse méditation; & si ce plaisir attache notre ame à Dieu & aux objets de l'autre monde, nous l'appelons spirituel. Il est évident que c'est une denomination *extrinseque* & *tropologique*, qui ne suppose point de difference réelle entre son sujet, & celui qu'on qualifie corporel. Car changez seulement les causes occasionnelles de ces deux plaisirs, & laissez-les en eux-mêmes ce qu'ils étoient auparavant, vous trouverez qu'il faudra faire un échange de leurs titres, & apeller corporel celui qu'on nommoit spirituel. L'établissement des causes occasionnelles dependant de Dieu comme d'une cause libre, vous pouvez fort bien supposer, que Dieu lie tous les plaisirs que nous sentons par les cinq sens, aux meditations les plus abstraites & aux idées les plus devotes, & qu'au contraire il lie les plaisirs de la devotion aux objets qui frapent nos sens. Cette supposition une fois faite, vous concevez clairement que les premiers de ces deux plaisirs nous attacheroient aux choses du Ciel, & que les seconds nous attacheroient à la terre. Ils demeureroient pourtant de la même espece de modification d'esprit, dont ils auroient été sous les causes occasionnelles qui regnent présentement. Il est donc certain que les plaisirs sensuels n'ont en eux-mêmes aucune souillure, ni aucun defaut, qui les empêche de nous rendre véritablement heureux; & que tout autre plaisir, quel qu'il fût, ne nous attacheroit pas moins aux corps, s'il nous étoit communiqué par leur moïen, comme par une cause occasionnelle. Car enfin l'amour d'un voluptueux pour les voluptez, n'est qu'une suite de la determination naturelle de notre ame à son bonheur. Tout esprit aime son bien. L'ame d'un voluptueux trouve son bien dans l'union à certains corps; voilà pourquoi elle les cherche avec tant d'ardeur. Elle ne chercheroit pas moins ardemment la vertu & la pieté, si elle y trouvoit les mêmes plaisirs. En un mot, son dereglement & son crime ne consistent pas en ce qu'elle prend pour un bien ce qui n'est pas un bien, mais en ce qu'elle ne sacrifie pas à Dieu la passion qu'elle a d'être heureuse, par le moïen de certaines choses que Dieu lui defend, & en ce qu'elle ne suit pas le choix que Dieu lui a marqué de tels & de tels instrumens de felicité éternelle. Et ne me dites pas, que puis que Dieu lui a defendu certains plaisirs pour lui en marquer quelques autres, c'est une preuve que les premiers sont un mal, & qu'il n'y a que les derniers qui soient un bien: car par un semblable raisonnement, vous prouveriez que le fruit que Dieu commanda au premier homme de ne point manger, n'étoit point bon. Voyez que plus on aprofondit la chose, plus on connoît que le P. Malebranche a parlé selon l'exactitude philosophique.

Consequences de cela.

Pourquoi le plaisir a été uni avec le peché pour un certain temps.

JE ne croiois pas m'engager si avant dans ces matieres, & je vois néanmoins que ce n'est pas encore le tout, & qu'il m'arrive ce qui est arrivé à bien d'autres, qui pour éclaircir certaines difficultez, ont avancé des observations, qu'il faloit ensuite éclaircir, pour ne pas laisser au Lecteur une pierre d'achopement. Ce que j'ai dit, que Dieu est la véritable cause de toutes nos sensations; que les plaisirs d'un voluptueux sont un bien; & que ces plaisirs ne sont terrestres, qu'à cause que Dieu les fait dependre du corps, comme d'un signe d'institution qui l'engage à les produire; cela, dis-je, pourroit choquer les esprits foibles. Car, diroient-ils, n'est-ce pas une impieté que de dire que Dieu fait une alliance entre le bien & le mal, & qu'il allie le bonheur avec le crime? Or il semble qu'on dit cela, lors qu'on soutient que le plaisir qui accompagne la debauche, est un bien & un bonheur. Donc, &c.

Je réponds deux choses. Premierement, que l'on ne sçauroit soutenir, sans se rendre criminel da leze-majesté divine au premier chef, c'est-à-dire, sans être Athée *à la Spinoza*, que Dieu n'a pas disposé librement des conditions, sous lesquelles l'ame de l'homme est unie à la matiere: d'où il s'ensuit que c'est Dieu qui a établi l'alliance naturelle, qui se trouve entre la debauche & le sentiment de plaisir. Or s'il est une fois vrai & certain, que ce soit Dieu qui a établi librement cette alliance, il ne faut point faire difficulté d'en convenir, & l'abus qu'on en pourroit faire n'est pas une raison valable pour affirmer que cela est faux. Souvenons-nous de cette parole de S. Paul, *Nous ne pouvons rien contre la vérité*. Cette sentence est aussi vraye à l'égard des véritez de la nature, qu'à l'égard de celles de la Morale, & de la révelation. Nos artifices, nos fraudes pieuses, tous les detours de notre prudence se trouvent enfin trop courts, quand on les emploie pour le mensonge. Et après tout, Dieu n'est pas comme les Princes de la terre, qui ont besoin qu'on supprime quelques-unes de leurs actions. Il n'a rien fait qui ne soit digne d'un Etre infiniment sage, & qui ne lui soit infiniment glorieux. Ainsi on n'a que faire d'user pour lui de ces petits menagemens, & des ces omissions officieuses, dont les Historiens des plus grands Monarques doivent se servir, s'ils veulent sauver la réputation de leurs Heros. S'il étoit donc vrai que Dieu eût uni pour un certain temps le bonheur avec le crime, & le malheur avec la pieté, il le faudroit avouer sans scrupule & sans craindre le *qu'en dira-t-on*, ou le scandale des esprits foibles. Or il s'ensuit de là, qu'il faut avouer franchement qu'il a uni le plaisir avec mille actions mechantes. De sorte que si le plaisir est un bien & un bonheur, il faudra tomber d'accord, que Dieu a uni le bien & le bonheur avec le peché pour un certain temps. Il n'est donc plus question que de sçavoir si tout plaisir est un bonheur. C'est le sujet de notre dispute. Vous dites le non, & je dis le oüi. Vous avez raison, si vous definissez le bonheur comme on definit dans la Morale le souverain bien, en appliquant l'idée du genre à la principale de ses especes, exclusivement à toutes les autres. Mais vous avez tort, si on definit

Il n'y a point d'impieté à dire que Dieu a allié le bonheur avec le crime.

La question si tout plaisir est un bonheur est une question de nom.

definit le bien & le bonheur selon les regles communes, qui veulent que les attributs du genre conviennent à chacune de ses especes. Et au fond ce ne sera que question de nom, & nous ne serons pas plus religieux l'un que l'autre par rapport à la présente difficulté, ni plus indulgens pour les pécheurs. Car si je dis que Dieu a uni pour un temps le bonheur avec le crime, je n'enferme pas plus de choses dans cette proposition, que vous en entendez, lors que vous dites que Dieu a uni le plaisir avec le crime pour un certain temps; & je vous crois trop habile, pour vous figurer qu'un voluptueux se mette fort en peine de ce qu'on lui niera, qu'on puisse donner à son plaisir la definition du bien. *Definissez le comme il vous plaira*, vous diroit-il, *peu m'importe. Je sai bien ce que je sai: c'est que si je devois être éternellement dans l'état où je me trouve quand je me divertis, je serois heureux éternellement.* Vous ne pourriez pas le contredire de bonne foi. Car si les voluptez charnelles devoient toûjours durer sans degout, sans chagrin, aussi pures & aussi vives qu'elles se font sentir en certains momens, il est certain qu'elles pourroient rendre un homme éternellement heureux, &c.

Voila ma premiere réponse. Elle fait voir que l'objection ne tombe pas plus sur moi que sur un autre. Mais voici une seconde consideration qui ôte directement la difficulté. J'ai tant d'envie de vous satisfaire, que je me servirai d'un principe que vous ne pourrez pas desavouer, puis que je l'emprunte de votre Théologie.

L'alliance que Dieu a faite du bonheur avec le crime, rend sa sagesse plus admirable.

Je dis, Monsieur, que bien loin que ce soit une impieté, que d'admettre pour un certain temps cette alliance du crime avec le bonheur, & de la vertu avec le malheur; qu'au contraire il n'y a rien qui rende plus admirable la sagesse infinie de Dieu. Car rien n'a été plus propre que cette alliance, à mettre l'homme en état d'aimer Dieu par choix & par un principe de raison, & à mériter par sa foi la gloire du Paradis. (N'abusez point, je vous prie, de ce terme de mérite. Je m'en sers par condescendance, & je saurois bien le réduire à son véritable sens, s'il le faloit) Si le plaisir eût accompagné naturellement la vertu & la devotion, & si la douleur eût été jointe naturellement au vice, nous n'aurions pas obeï à Dieu d'une maniere raisonnable, digne de lui & de nous, mais brutalement, machinalement, par instinct, sans choix, sans réflexion, sans que notre fidelité eût jamais été à l'épreuve. Mais de la maniere que Dieu a établi les choses, il éprouve si nous sommes capables de souffrir pour lui, si nous nous fions assez à ses promesses, pour vouloir lui faire credit de nos mortifications, en pratiquant la vertu, & en renonçant au plaisir présent que le vice nous procureroit.

Cette conduite est semblable en quelque façon à celle d'un pere très-riche, qui pour éprouver ses enfans, & pour les dresser à une obéissance raisonnable & généreuse, leur proposeroit ces deux partis: ou de leur donner seulement dequoi ne pas mourir de faim pendant sa vie, s'ils obéissoient aux ordres penibles qu'il leur donneroit; ce qu'il récompenseroit de tous ses biens par son testament: ou de leur fournir pendant sa vie une pension annuelle de 50. mille livres, pour contenter leurs passions, celles-là même qu'il desapprouveroit le plus; mais à condition aussi qu'ils seroient tout-à-fait exclus de son heritage. Un fils verroit en cette rencontre s'il auroit assez de raison, pour vaincre le poids de la machine & l'impression du plaisir present; & s'il en avoit assez pour cela, il se rendroit digne d'une succession que la Nature lui avoit donnée, & il témoigneroit à son pere une amitié & un respect très-raisonnable. Ceux qui prendroient le dernier parti, seroient comme des machines qui vont par tout où on les pousse à chaque moment, sans distinguer le bien & le mieux, & sans pourvoir à l'avenir.

Nouvelle preuve que tout plaisir est un bien.

Fins qu'il s'est proposées dans cette alliance.

Ceci me confirme dans mon opinion. Car si les plaisirs des sens n'étoient pas un bien réel, & un solide bonheur pour le temps où on les goûte, Dieu ne nous mettroit pas en état de mériter le Paradis par un choix qui témoignât notre confiance, & ce ne seroit point nous mettre à l'épreuve, ni exiger une marque d'amitié difficile à obtenir; ce qui est pourtant le but que Dieu se propose dans l'établissement qu'il a fait. Quel credit feroit-on à Dieu, en renonçant aux plaisirs sensibles, & en se mortifiant? On renonceroit à une chose qui ne seroit pas un bien, & on se soumettoit à une autre qui ne seroit pas un mal. Voilà sans doute un sacrifice bien considerable & bien digne qu'on nous en tint compte, puis qu'il y auroit tant de peine à se determiner pour le bon parti, dans l'alternative qui nous seroit proposée. Dieu y mettroit d'un côté une infinie béatitude à recueillir après notre mort, sans la privation d'aucun bien, sans le sentiment d'aucun mal durant cette vie, (car les plaisirs ausquels on renonceroit ne sont, selon vous ni un bien, ni un bonheur; & vous devez dire aussi pour raisonner conséquemment, que les afflictions de cette vie ne sont ni un mal, ni un malheur) & il mettroit de l'autre les peines infinies de l'Enfer à souffrir après cette vie, sans aucun bien durant celle-ci. Cela ne convient nullement aux fins que Dieu se propose. Il faut pour nous bien mettre à l'épreuve, qu'il nous présente d'un côté une gloire infinie pour l'avenir, jointe avec les douleurs de cette vie & avec la mortification des sens; & de l'autre, les supplices de l'Enfer avec des biens présens très-réels & très-solides. Si nous méprisons ces biens présens, non pas à cause d'eux-mêmes, mais parce que Dieu ne veut pas que nous les goûtions; cela va bien. Mais quel gré nous sauroit-on de ce que nous mépriserions pour Dieu une chose qui ne vaut rien en elle-même, & qui ne sauroit nous apporter aucun bien? Quand je parle ainsi, Monsieur, je parle selon le stile de la devotion Chretienne, qui ne compte pour une bonne œuvre que ce qu'on fait pour l'amour de Dieu. Car je sai d'ailleurs que la bonne Philosophie nous peut fournir de grandes raisons de mépriser les plaisirs sensibles.

Le plaisir des méchans est un bien.

Souvenez-vous, je vous prie, de ce pere que je vous ai allegué en supposition, & remarquez bien que comme l'argent qu'il accorderoit à ses fils pour se divertir contre son gré, seroit aussi réel que celui qu'il leur laisseroit après sa vie, s'ils avoient obéi à ses ordres; on peut dire de même, que les biens que Dieu communique aux hommes, lors qu'ils n'obéissent pas à sa volonté, sont aussi réels selon leur nature générique, que ceux qu'il leur communiqueroit un

jour

jour s'ils étoient sages. Je dis selon leur nature generique: car je sai bien qu'un plaisir est bien autrement considérable qu'un autre soit, pour le degré, soit pour sa cause occasionelle, soit pour ses effets. L'Apôtre S. Paul paroit fort persuadé que les plaisirs des méchans sont un bien, puis qu'il dit que s'il n'y avoit point d'autre vie que celle-ci, les bons Chretiens seroient les plus malheureux de tous les hommes. Ils sont donc plus malheureux sur la terre que les méchans; il faut donc qu'ils n'y ayent pas quelque chose qui les tireroit du malheur, s'ils la possedoient. Or quelle est cette chose, si ce n'est les plaisirs du monde? S. Paul croïoit donc qu'ils aportent quelque bonheur. On ne peut pas éluder la preuve, en disant que les gens de bien peuvent être plus malheureux sur la terre que les autres hommes, quoi que ceux-ci ne soient pas heureux; & on ne peut pas se fonder sur ce que dans ce passage de S. Paul, *nous esperons de vous des choses meilleures*, le comparatif ne suppose aucune bonté dans l'autre membre de la comparaison: on ne peut pas, dis-je, recourir ici à cette figure, puis qu'outre bien d'autres raisons, il est certain que la conduite de Dieu envers la Nation Judaïque marque manifestement, que les plaisirs qui naissent de la prosperité temporelle sont un vrai bien positif; car sans cela ils n'auroient pas été propres à faire la récompense du peuple de Dieu.

Le plaisir est un bien-fait de Dieu.

Il me semble que je vous entens me faire deux objections; La 1. que Dieu nous met assez à l'épreuve, & qu'il rend notre choix assez méritoire, puis que nous nous imaginons faussement que les plaisirs sont un bien. Mais prenez garde qu'on ne vous dise, que ce seroit à Dieu, vouloir profiter de nos illusions, & nous y confirmer davantage. Pour moi je ne vous dirai pas cela. J'aime mieux une réponse qui soit un peu moins mauvaise. La voici. C'est que les plaisirs naturels & legitimes que Dieu attache à l'action de certains corps sur nos sens, sont une espece de bien & de bonheur. Je ne vous saurois croire capable de le nier. Car n'est-il pas évident que la loi générale de la Nature, par laquelle Dieu nous fait sentir du plaisir, quand nous nous chausons durant le froid, ou quand nous nous mettons à l'ombre durant le chaud, ou quand nous mangeons & beuvons pour nous delivrer de la faim & de la soif qui nous pressent, ou en géneral lors qu'il nous arrive une grande & innocente prosperité; n'est-il pas évident, dis-je, que cette loi est une grace & un présent de la liberalité de Dieu? N'est-ce pas sa bonté pour ses créatures, qui lui a inspiré de gratifier la nature humaine de ces agréables sentimens? Ils sont donc un bien à notre ame, & par consequent ils la font heureuse. Or comme il très-certain que les mêmes sensations qui s'excitent dans une ame, lors que les objets agissent sur elle légitimement, s'y excitent aussi lors qu'elle jouit de ces objets d'une façon criminelle, il s'ensuit qu'en l'un & en l'autre cas ces sensations rendent l'ame heureuse: car il est impossible, physiquement parlant, qu'un Etre qui est aujourd'hui notre bonheur, ne le soit pas aussi demain, s'il demeure précisément ce qu'il étoit. Vous ne doutez pas, Monsieur, vous qui croiez que c'est un peché que de manger de la viande en certain temps, que la chair qu'on mange durant le carême, n'ait le même goût que celle qu'on mange le mardi gras; & il n'y a point de debauché qui ne sache, que la Nature fait sentir les mêmes choses dans le commerce criminel des deux sexes, & dans le commerce légitime. Il faut donc que jamais les plaisirs des sens ne soient un bien, (ce qui est absurde) ou qu'ils le soient lors même qu'ils sont defendus; sauf à celui qui les defend à chatier, quand il lui plaira, ceux qui n'auront pas obéi à sa defense. Remarquez bien, je vous prie, que Dieu ne punira pas les voluptueux à cause des plaisirs qu'ils auront goûtez, mais à cause de la volonté qu'ils auront eue de jouir de ces plaisirs, dans des circonstances où Dieu leur avoit defendu de les souhaiter. Il n'y a que cette volonté qui soit criminelle, & ce sera pour elle seule que Dieu châtiera le pecheur. Pour ce qui est du plaisir que Dieu accorde à cette volonté criminelle, il n'est mauvais ni moralement, ni physiquement, & il n'est pas destiné à punir l'ame qui le desire d'une façon criminelle; Dieu l'accorde comme un bien présent, en consequence des loix générales de l'union de l'ame avec le corps.

C'est toûjours un bonheur, & lorsqu'il est légitime, & lorsqu'il est defendu.

C'est un bonheur solide, & comment.

L'autre objection est, que je vais beaucoup plus loin que le P. Malebranche, puis que j'avoue que le plaisir des sens est un solide bonheur. Pure équivoque. On a raison de le dire & de le nier à divers égards. Ce plaisir n'est pas un bonheur solide, si par solide vous entendez ce qui est dans le souverain degré de perfection, & qui doit durer constamment & invariablement. Mais si vous entendez par solide ce qui est réel, ou ce qui est opposé à une apparence creuse & imaginaire, ce plaisir est un solide bonheur. Dites moi, s'il vous plait, Monsieur, la grace que vous croyez que l'on peut perdre n'est-elle pas un bonheur solide, pour le temps qu'on l'a, quoi qu'on ne doive point la garder long-temps? Elle n'est pas un bonheur solide, je l'avoue, si vous entendez par ce mot ce qui est durable; mais ce n'est point la seule signification propre de ce mot. Tout ce qui est opposé à une vaine apparence se peut appeller solide, soit qu'il doive durer, soit qu'il ne doive pas durer. Puis donc que cette grace n'est pas selon vous une illusion, mais une qualité très-réelle produite par le S. Esprit, elle est un bien très-solide. On ne peut disconvenir que toutes choses étant égales quant au reste, l'embonpoint d'un soldat qui doit être tué dans une bataille au premier jour, ne soit aussi solide que celui d'un autre soldat qui vivra encore 60 ans. Une pension viagere & independante de tous les caprices du donateur, est plus solide à la vérité, toutes choses étant égales quant au reste, que celle qu'on peut revoquer à la premiere fantaisie qui nous pique. Mais celle-ci ne laisse pas d'avoir sa solidité, par opposition à un présent qu'on ne nous feroit qu'en peinture, qu'en songe, & duquel nous ne joüirions qu'en vertu des rêveries d'une fievre chaude. Vous savez comment on se moque des Péripateticiens, sur ce qu'ils disent qu'il y a des couleurs vraies & des couleurs fausses, & qu'ils donnent aux premieres, entre autres proprietez, celle de durer long-temps. On leur montre qu'ils se contredisent, puis qu'ils reconnoissent que la couleur verte d'un brin d'herbe qui se doit flétrir dans un quart d'heure, est aussi véritable que celle d'une émeraude qui durera deux cens ans. L'application de tout ceci au plaisir des sens n'est pas mal-aisée.

Je finis ma réponse à votre premiere plainte, en vous priant de considerer, que comme la douleur est un mal réel, & ne mérite le nom de bien que par accident, lors qu'elle nous met

en état d'obéïr à Dieu; il est juste aussi de dire que le plaisir est un bien réel, & qu'il n'est un mal que par accident, lors qu'il nous degoûte des choses célestes.

II. Plainte.

II. Plainte. Sur ce que l'Auteur a dit que M. Arnaud ne croit ni la science moyenne, ni la liberté d'indifference.

PAssons à votre seconde plainte. Elle a deux parties. Vous trouvez mauvais que j'aye dit, 1. Que Monsieur Arnauld ne croit pas la science moïenne. 2. Qu'il ne croit pas la liberté d'indifference. Et sur le premier chef vous dites, *que vous ne savez pas qu'il se soit jamais expliqué sur ce qu'il croit de la science moïenne, s'étant toûjours contenté de montrer que l'efficace de la Grace ne depend point de cette science, mais du souverain empire que Dieu a sur les volontez des hommes, leur faisant vouloir tout ce qu'il veut, pour les porter à lui sans blesser leur liberté.* Je m'en vais vous répondre, Monsieur, avant que de rapporter ce que vous dites sur le second membre de cette plainte.

Réponse touchant la science moïenne.

Raisons qu'on a eu de dire qu'il ne croit pas la science moyenne.

D'abord je vous avouerai la surprise qui me saisit, en voiant que votre ami fait difficulté d'avoüer qu'il rejette la science moïenne, vision aussi chimerique qu'aucune qui soit jamais montée dans l'esprit des Scolastiques Espagnols. Et pour vous dire ingenûment ma pensée, je croiois faire plaisir à Monsieur Arnauld, en disant de lui ce que j'en ai dit, parce que c'étoit donner à connoitre à tous mes Lecteurs, qu'il avoit si sagement pris ses mesures, qu'on ne pourroit pas retorquer sur lui la force de ses argumens. Je m'imaginois qu'un si habile homme n'avoit pas manqué de reconnoître, que plusieurs de ses objections frappoient ceux qui disent que Dieu prévoit les actions de la volonté humaine comme futures, avant que de faire des decrets; & que quand il fait des decrets, ce n'est que pour s'engager à fournir aux causes libres un concours indifferent. Et ainsi je n'avois garde de soupçonner, qu'il approuvât une hypothese si peu conforme à ses objections. Et comme je voyois d'un autre côte, qu'un de ses amis dont il a inseré les remarques dans sa Préface, semble traiter assez *cavalierement* la science moyenne, je ne crus pas qu'il y eût à balancer sur cette question. Ainsi je prononçai sans scrupule qu'il ne croioit pas la science moïenne.

Tout autre que moi en eût fait autant. Car vous avouez vous-même, Monsieur, vous qui sans doute avez lû tous ses Ecrits, que vous ne savez pas qu'il se soit jamais expliqué sur ce qu'il croit de cette science, & qu'il s'est contenté de montrer que l'efficace de la Grace n'en depend point. C'est-à-dire, qu'ayant eu mille occasions pendant ses disputes avec les Jesuites d'expliquer l'efficace de la Grace, & son accord avec notre libre-arbitre, il n'a jamais recouru à cette prétenduë science divine, pour se tirer d'embarras. Or je demande à tout homme raisonnable, si cela ne suffit point pour croire que M. Arnauld rejette la science moïenne? Quoi! si je voyois un Philosophe qui fit plusieurs Livres contre les Péripateticiens, & qui expliquât les proprietez de chaque corps par les modifications des particules, sans recourir jamais à la forme substantielle, n'aurois-je pas raison de dire qu'il ne croit pas cette prétenduë & chimerique substance? On me l'avouera sans doute. Et ainsi j'ai eu raison, quand même il se trouveroit que M. Arnauld n'a jamais nié nettement & précisément la science moyenne.

Réponse touchant la liberté d'indifference.

POur ce qui est de la liberté d'indifference, le 2. article de cette plainte, vous me condamnez plus hardiment; parce que selon vous le Livre même dont je faisois alors un Extrait, prouve tout le contraire de ce que j'impute à M. Arnauld.

Plus j'y songe, plus j'admire la condition des choses humaines. Car il me semble reconnoître que ce seul endroit, chetif & miserable mal-entendu, a donné naissance à votre petit Ecrit, & à ma Réponse, & qu'il pourroit produire une longue guerre de plume, si nous étions d'autre humeur. Mais je vous croi trop raisonnable pour n'acquiescer p s à mes éclaircissemens; & pour moi, je suis résolu d'en demeurer où j'en suis, quand même vous repliqueriez.

En quel sens on a dit qu'il ne croit pas la liberté d'indifference.

Je dis que cet endroit de mes Nouvelles est un miserable mal-entendu. Car je vous proteste, que quand j'ai dit que Monsieur Arnauld ne croit point la liberté d'indifference, je n'ai eu nullement en vue la fameuse Proposition de Jansenius, contre laquelle les Jesuites ont tant crié, *Pour mériter & demériter dans l'état de la nature corrompue, il suffit d'agir sans contrainte.* Si Jansenius avoit enseigné cela, il s'ensuivroit clairement qu'il mettroit l'essence de la liberté dans le *volontaire*, & non pas dans l'indifference. Mais encore un coup, je proteste que je n'ai eu aucun égard à ce demêlé. J'ai eu seulement en vuë la doctrine des Thomistes, qu'il est est très-probable que M. Arnauld préfere pour toutes les actions libres en général, à celle des Sectateurs de Molina, comme il est certain qu'il lui donne la préference à l'égard de la conversion. On sait avec quel attachement il a combattu pour l'efficace de la Grace. On sait qu'il a enseigné, que quand cette Grace est une fois accordée à l'homme, elle obtient toûjours & infailliblement son effet, en sorte qu'on ne peut voir qu'à la présence de cette Grace l'homme produise un acte de rebellion. M. Arnauld soutient néanmoins que l'homme se convertit librement, & qu'il execute librement ce à quoi la Grace le porte. Il semble donc qu'il se contente de l'exemption de contrainte, pour l'établissement de la liberté à l'égard des actions surnaturelles. Il est donc probable que par tout ailleurs il explique les actions des causes secondes, par la prédetermination physique des Thomistes, & qu'ainsi l'idée qu'il se forme de la liberté, n'est pas celle que s'en forment les Jesuites.

Ce n'est qu'une dispute de mots.

Cela est d'autant plus probable, qu'il n'a jamais paru aprouver la *non-invincibilité* que le P. Malebranche regarde comme le caractere du libre-arbitre. Or comme en mon particulier je suis fort persuadé qu'il n'y a point d'autre liberté d'indifference, que celle qui est conforme au Systême de Molina, il a été tout-à-fait dans l'ordre, que j'aye cru & qui j'aye dit que M. Arnauld ne croit pas la liberté d'indifference. Vous voiez, Monsieur, que j'ai eu raison d'appeller ceci un chetif & miserable mal-entendu, car ce n'est qu'une dispute de mots. M. Arnauld ne nie point la liberté de la créature, & je n'ai jamais prétendu l'accuser de

ne

ne la point croire. Mais il veut que la liberté qu'il croit, soit appellée liberté d'indifference; & moi je trouve qu'il ne faut pas lui donner ce nom. C'est donc une dispute de mots. Et par conséquent voilà notre procès fini, puis que je declare que je n'ai voulu dire autre chose, sinon qu'il étoit Thomiste, & qu'il expliquoit la liberté de telle maniere, qu'on ne pouvoit pas retorquer sur lui les objections qu'il a faites à l'Auteur du nouveau Systême de la Nature & de la Grace, comme on pourroit les retorquer contre un Moliniste.

Je prévoi qu'il vous restera encore quelque petit grief. Car enfin, me direz-vous, pourquoi fait-on aux Thomistes l'injustice de ne leur pas avouer qu'ils tiennent la liberté d'indifference? J'aurois bien des choses à vous dire sur cette question: mais comme je n'ai pas dessein d'examiner cette controverse, je me contenterai de quelques remarques.

Pourquoi les Thomistes ruinent l'indifference de la volonté.

Premierement, j'admire que ces Messieurs qui disputent pour la prédetermination physique *tanquam pro aris & focis*, trouvent étrange qu'on les accuse de ruiner l'indifference de la volonté. Car puis qu'il y a une opposition essencielle entre la determination & l'indifference, il est clair que dès qu'on pose qu'une créature n'agit jamais sans être prédeterminée d'ailleurs, on pose qu'elle n'est jamais indifferente dans le moment qui précede l'exercice de ses facultez. Or les Thomistes posent la premiere de ces deux choses. Donc ils posent aussi la seconde, ou bien ils ne s'entendent pas. Où sera donc la liberté d'indifference, puis que la créature n'agit jamais sans l'avoir perduë, par la prédetermination physique que Dieu lui imprime, pour l'exciter de telle sorte à faire ceci plutôt que cela, qu'il est impossible qu'avec la prédetermination à croire, on voye jamais dans une ame un acte d'infidelité?

S'il y a de la difference entre la liberté qu'ils admettent & celle des Réformez.

Je dis en 2. lieu, qu'il n'est pas fort surprenant que je ne veuille pas appeller liberté d'indifference, celle que les Thomistes admettent. Car vous n'ignorez pas qu'on leur soutient tous les jours, au milieu de votre Eglise, dans des Livres & dans des Theses, que leur prédetermination physique renverse la liberté. Avez-vous jamais lû le Livre que le P. Theophile Raynaud a intitulé *Religio Bestiarum*, où il introduit un Thomiste qui sue sang & eau, pour trouver quelque difference entre la liberté des Calvinistes, & celle de son parti, & qui gagne enfin son procès par cette mysterieuse raison, que puis que l'Eglise condamne les Calvinistes, & ne condamne pas les Thomistes, il faut bien qu'il y ait entre eux de la difference? Quelles distinctions, bon Dieu, n'allegue-t-on pas pour concilier, s'il étoit possible, l'indifference avec la prédetermination! Elles sont pires que les faux-fuyans de la Grace suffisante, que M. Pascal a si agréablement réfutez.

Difference qu'il y a entre celle des Thomistes & celle des Ismaëlites.

Disons un mot en 3. lieu sur le passage du dernier Livre de M. Arnauld. Ces Ismaëlites dont il parle ne different des Thomistes qu'en ce qu'ils avouent, qu'il ne faut point nommer puissance d'agir & liberté, ce que les Thomistes soutiennent être une véritable puissance & une vraie liberté. De sorte que j'ai pû croire assez raisonnablement, que votre ami ne blâme les Ismaëlites, qu'en ce qu'ils admettent les conséquences qu'on tiroit de leur opinion. On leur reprochoit qu'il s'ensuivoit de leur doctrine, que les hommes n'avoient point de liberté, & qu'il ne servoit de rien de leur établir des loix. Ils avouoient la dette fort bonnement, & soutenoient que cela n'étoit point absurde. M. Arnauld les blâme d'avoir reconnu cette conséquence: car du reste il louë le fonds de leur opinion. Ai-je dû inferer de là qu'il admet la liberté d'indifference? Nullement: puis qu'il est certain que ceux d'entre les Réformez qui nient cette liberté, ne laissent pas de se moquer des conséquences qu'on reprochoit aux Ismaëlites, & de soutenir que l'homme agit librement, & que c'est avec une grande sagesse, & une merveilleuse utilité que Dieu lui defend & lui commande certaines choses, & lui fait des promesses & des menaces. Comment donc, Monsieur, avez-vous pû dire, que ce seul passage de M. Arnauld me devoit convaincre qu'il reconnoissoit la liberté d'indifference? Vous n'y avez pas songé assûrément.

Qu'on reconnoît une véritable liberté sans indifference, dans l'une & dans l'autre Communion.

L'Auteur n'a pû attribuer à M. Arnauld ce qu'on prétend.

JE dis en 4. & dernier lieu, que si on prend la chose au sens que vous l'avez prise, j'aurois attribué à M. Arnauld *une opinion condamnée*, non seulement *par tout ce qu'il y a dans l'Eglise de Théologiens Catholiques*, comme vous l'avez remarqué dans votre Préface, mais aussi par tous les Théologiens Protestans. En effet, Monsieur, votre pensée n'étoit pas que j'attribuois à M. Arnauld, de soutenir que Dieu determine tellement les créatures, qu'elles font toûjours l'acte auquel il les porte par sa determination, & ne peuvent joindre ni la negation de cet acte, ni l'acte contraire, avec cette determination. Car si vous aviez cru que je n'attribuois que cela à M. Arnauld, vous n'auriez pas eu sujet de vous plaindre; puis qu'il est de notorieté publique, que c'est là son sentiment sur la Grace, & qu'il a hautement & * invinciblement prouvé à M. le Moine, Docteur de Sorbonne, que selon S. Augustin la Grace nous fait vouloir, & produit en nous l'acte de vouloir. Il n'est pas moins évident, que tous les Dominicains expliquent ainsi le dogme de la prédetermination physique. Il faut donc que vous ayez cru que j'attribuois quelque autre chose à votre ami, par exemple, d'enseigner que l'homme ne se convertit pas à Dieu librement, & qu'il n'y a point de liberté proprement dite, à moins que Dieu ne nous laisse faire tout ce qu'il nous plaît. Je vous ai déja dit que ce n'a point été ma pensée: mais je dis de plus, qu'en lui attribuant cela, je lui eusse attribué un dogme rejetté par l'une & par l'autre Communion.

Les Catholiques reconnoissent une veritable liberté sans indifference.

Vous avez ouï parler sans doute de M. Regis, célebre Philosophe Cartésien. Il a présidé à une These soutenuë publiquement en François, dans une Ville † où il ne s'en faut gueres que l'Inquisition ne soit sur le trône. Cependant voici les propres termes de sa derniere position; *Les Anges & les Bien-heureux aiment Dieu librement dans le Ciel: mais leur liberté ne consiste pas comme la nôtre, dans une faculté positive de se determiner à l'un ou à l'autre des deux contraires, mais seulement en ce que voïant Dieu souverainement bon, ils l'aiment de telle sorte, qu'ils ne sentent point qu'il y ait aucune force exterieure qui les y contraigne.* On ne se formalisa point de

* *Apolog. pour les SS. Peres.*

† *Thoulouse.*

de cette doctrine, quoi qu'elle porte clairement qu'il y a une liberté proprement ainsi nommée, qui consiste, non pas dans l'indifference de la volonté, mais dans une determination qui sans nulle violence nous attache uniquement à l'un des contraires. D'où il s'ensuit que l'indifference n'est point essencielle à la liberté, & qu'on peut fort bien soutenir, qu'un homme parfaitement determiné à une seule espece d'action, ne laisse pas d'agir très-librement. Or si quelqu'un soutenoit, que la Grace du S. Esprit nous fait tellement connoitre que Dieu est notre souverain bien, que nous l'aimons sans sentir *qu'aucune force exterieure nous y contraigne*, n'auroit-il pas raison de prétendre, aussi bien que M. Regis, qu'alors nous aimons Dieu librement, quoi que nous n'ayons plus pour ce moment-là notre liberté d'indifference? Il me semble que si cela est, le titre de bon Catholique n'exige pas qu'on soutienne cette sorte de liberté. Mais comme je ne veux pas entrer dans cette dispute, me contentant de la pure question de fait qu'il faut achever d'éclaircir, je laisse la chose-là. Je souhaite que M. Regis publie bien-tôt son Cours de Philosophie. Il nous donnera peut-être dans sa Morale, quelques éclaircissemens sur la nature de la liberté.

Et les Protestans encore plus.

Vous venez de voir qu'on condamne impunément dans le sein de votre Eglise, ceux qui feroient difficulté d'admettre une vraye liberté sans indifference. Mais c'est bien pis parmi nous; car la plûpart des Réformez ne tiennent point d'autre liberté que celle qui exclut l'indifference. Allez moi dire à présent à nos Docteurs, que les Disciples de Calvin rejettent le franc-arbitre; vous verrez comment ou criera que c'est une calomnie. On ne vous avouera pas même que Luther l'ait rejetté, encore qu'il ait composé un Livre *de servo arbitrio*. Et en effet, il ne faut pas une grande pénetration d'esprit, pour connoitre que Luther n'a combatu que le sentiment de Molina. De sorte que puis que les Thomistes soutiennent à cor & à cri, qu'ils reconnoissent une véritable liberté, & un véritable franc-arbitre dans l'homme, nos Docteurs ont fort bien fait de dire la même chose, & de l'attribuer même à Luther & à Calvin. Car ces deux Réformateurs n'ont jamais nié cela, au sens que les Thomistes donnent à ces termes. Je m'étonne qu'on ne suive les Thomistes jusques dans la forteresse de la liberté d'indifference; car ils n'ont pas plus de raison que nous de l'abandonner, ou de la garder. On éviteroit par la cette vaine dispute de mots qui est entre nous & eux, sur la nature de la liberté. Ils se fâchent, je le sai bien, lors que les Jesuites leur font la guerre de cette fraternité avec nous; & le P. Gonet, Auteur célebre du *Clypeus Theologiæ Thomisticæ*, accuse la Milletiere de n'avoir pas bien entendu les sentimens des uns & des autres, lors qu'il a dit dans son projet de l'accord des deux Religions, que les Calvinistes & les Thomistes convenoient sur le point de la liberté. Mais qu'y ferions-nous? Pourquoi n'enseignent-ils d'autres choses, s'ils ne veulent pas qu'on les accuse? Quoi qu'il en soit, la doctrine commune des Protestans porte que la predestination & la réprobation absoluë, n'empêchent pas que l'homme n'agisse avec une pleine liberté.

Sentiment de M. Jurieu sur ce sujet.

Il n'y a point d'homme parmi nous qui s'éloigne davantage des hypotheses des Pelagiens, des Semipelagiens, des Molinistes, &c. que M. Jurieu. Il traite de fausse l'idée de la liberté qui renferme l'indifference. Cependant il soutient que l'homme agit librement, & il condamne de toute sa force les conséquences que les Ismaëlites reconnoissoient. Voyez la page 226. de son Apologie pour la Réformation; vous y trouverez ces paroles, *La liberté consiste à vouloir ce qu'on fait, & à faire ce qu'on veut, en sorte que l'on pût faire le contraire si l'on vouloit; & point du tout dans l'indifference.* Sur ce pied-là il soutient que *Luther a reconnu une vraye liberté dans l'homme, dans tous les états où on le peut concevoir*; & il ne le blâme *que d'avoir confondu le terme d'indifference & celui de liberté.* Au reste, vous verrez dans la même page, que M. Jurieu attribuë aux Thomistes & à Messieurs de Port-Royal, de ne reconnoître pas la liberté d'indifference. Tout cela, Monsieur, ne vient que des diverses idées que nous nous formons vous & nous de l'indifference. Ainsi c'est pure questiou de nom.

Et du P. Maimbourg aussi.

On ne dira pas apparemment, que M. Jurieu & M. Maimbourg se soient donné le mot, pour rendre la même justice à Luther. Cependant ce Jesuite avouë dans le 1. Livre du Lutheranisme, que Luther dit *en termes formels, que dès là même que Dieu opere le vouloir dans la volonté, il est certain que la volonté veut, & qu'elle veut sans contrainte. Et comme une boule*, poursuit le P. Maimbourg, *ne peut recevoir le mouvement qu'on lui donne, qu'elle ne roule, & qu'il est impossible que le fer reçoive la chaleur, qu'il ne devienne chaud: de même la volonté ne peut recevoir par la Grace le vouloir, qu'elle ne veuille effectivement le bien que la Grace lui fait vouloir. L'Hérésie de Luther ne consiste donc pas en ce qu'il nie que la volonté agisse, puis qu'il dit positivement qu'elle veut sans violence & sans contrainte; mais elle consiste précisément en ce qu'il dit qu'elle agit & veut par une immuable nécessité, & sans qu'il lui soit libre de ne pas vouloir. Ainsi tout homme qui soutient avec opiniâtreté, que la Grace de Jésus-Christ nécessite la volonté au bien qu'elle lui fait vouloir, sans qu'elle puisse ne le pas vouloir, est un franc Lutherien.* Cet Auteur dit cela pour le compte de vos Messieurs de Port-Royal, comme il est aisé de le comprendre: mais il n'est pas plus difficile de connoître, qu'il tombe d'accord que Luther n'auroit pas nié que l'homme fût libre, si par libre il eût entendu ce qui agit volontairement, & à qui on peut faire produire tantôt l'une, tantôt l'autre des deux actions contraires. Je ne conçois pas qu'il soit possible qu'en suivant une telle definition, on revoque en doute la liberté. Je ne vois pas que les Stoiciens avec leur *fatum*, ni Spinoza même qui ne reconnoît point d'autre Dieu que l'Univers, & qui met une si grande néceffité dans toutes choses, qu'il croit que rien n'est possible que ce qui est arrivé, ou ce qui arrivera; je ne vois pas, dis-je, que les Stoiciens, ni Spinosa ayent pû nier, que l'homme n'ait une parfaite liberté, selon cette definition. Les pierres mêmes seroient des causes très-libres, selon cette idée, si elles étoient capables de sentiment: car ce qu'on leur feroit vouloir, il est certain qu'elles le voudroient sans sentir aucune contrainte; & de plus il est certain qu'avec la même facilité qu'on leur feroit aimer aujourd'hui le blanc, on leur feroit aimer le noir un autre jour. Il faut donc nécessairement que tous ceux qui nient la liberté des causes secondes, attachent une autre idée au mot de libre. Luther & Calvin, quand ils l'ont niée, y attachoient le sens des Pelagiens, ou celui qu'on a nommé depuis Molinisme; & c'est celui

lui que la plus grande partie du monde confond avec celui d'indifference : de là est venu que j'ai dit que M. Arnauld ne croïoit pas une telle liberté.

Réflexions générales.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, je vous réitere ce que je vous ai déja écrit, que si M. Arnauld veut que je publie qu'il croit la science moyenne, & la liberté d'indifference que les Jesuites enseignent, (car c'est celle-là seulement que j'ai entendu qu'il ne croïoit pas) je suis tout prêt à le publier. Je n'aurai aucune honte de cette rétractation.

Excusez ma prolixité. Je n'ai pas eu le loisir d'être plus court, & je n'ai pas été en état de voir la réponse du P. Malebranche au dernier Livre de votre ami. Je viens d'apprendre qu'on n'a pas encore commencé de l'imprimer. Si elle eût été imprimée, il est fort apparent qu'elle m'auroit épargné la plus grande partie de cet Ecrit, en me donnant lieu de vous y renvoier très-souvent. Je voudrois bien que cet habile homme examinât votre Avis : mais je doute si vous le devez souhaiter.

Je vous crois fort persuadé, que ce Pere est plus ennemi des plaisirs des sens qu'une infinité de personnes, qui feroient scrupule de publier que ces plaisirs sont un bonheur. Mais comme je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, j'ai peut-être sujet de craindre que vous ne me croyez en quelque façon interessé à faire l'Apologie du plaisir des sens. C'est pourquoi, Monsieur, je vous avertis que tous ceux qui me connoissent, amis ou non, vous pourront rendre témoignage, que je ne fais pas l'apologie de ces plaisirs par reconnoissance de l'obligation que je leur aye. Mais il s'en faut bien que je ne fasse leur apologie, puis que j'avoue qu'ils sont le piege le plus funeste & le plus victorieux, dont on doive demander ardemment à Dieu la destruction.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1686.

ARTICLE I.

Histoire de François I. par M. Varillas. Nouvelle Edition revûë, augmentée, & divisée en 3. tomes. A la Haye chez Arnould Leers. 1686. in 12.

Réflexions sur la permission accordée pour l'impression de cet Ouvrage.

La 1. Edition que l'on ait vûë de cette Histoire, est celle dont nous parlâmes dans les Nouvelles du mois d'Août 1684.* Elle étoit si défectueuse, qu'apparemment M. Varillas se sentit déchirer le cœur, quand il vit l'un de ses plus chers Ouvrages si étrangement défiguré & mutilé. C'est comme si un pere voyoit estropier ses propres enfans. Mais il a eu double sujet de se consoler dans cette disgrace, puis que le mauvais état où l'on avoit produit son Livre, n'a pas empéché qu'il n'ait eu beaucoup de débit, & que cette Edition vicieuse a facilité le Privilége qu'on lui refusoit depuis si long-temps ; car il ne faut point révoquer en doute, que ceux qui ont voulu procurer à cette Histoire une Impression de Paris, n'ayent fortement représenté que c'étoit en vain qu'on en refusoit le Privilége, puis qu'elle étoit déja publique dans les païs étrangers. Il est fort probable qu'ils ont représenté en même temps, qu'il importoit de la publier à Paris, afin de confondre les médisans, & de les faire avouer qu'ils ont tort d'accuser la France de ne souffrir nul Historien qui ne soit flateur. On se seroit confirmé dans cette pensée, si l'on avoit vû qu'après l'Edition de Hollande, M. Varillas n'obtenoit point mieux le Privilége tant souhaité. On auroit cru clairement connoitre, que la cause de ce refus ne venoit que de la liberté de sa plume. Il y alloit donc de la gloire de la France de permettre l'impression de cet Ouvrage : aussi bien ne le pouvoit-elle plus tenir caché. Il est donc très-apparent que ces choses bien représentées ont fait obtenir le Privilége, & qu'ainsi la 1. Edition de François I. quelque peu correcte & peu complete qu'elle ait été, a beaucoup servi à l'Auteur pour l'amener à ses fins. Quoi qu'il en soit, nous pouvons assûrer deux choses ; l'une, que l'Edition de ce Livre, qui s'est faite en France, & qui s'y vend tous les jours sans aucune difficulté, montre clairement que ceux qui disent que l'esclavage de la plume y est extrême, & que l'esprit Monachal y a tellement gagné le dessus, qu'on n'y souffre que la vénalité des Ecrivains, donnent dans des hyperboles malignes, & des médisances outrées ; l'autre, que cette nouvelle Edition de François I. contient fidelement tout ce qui se trouve dans l'Edition de Paris, & outre cela les endroits de la premiere qui ont été retranchez de l'Edition de Paris. On a eu soin de les conserver, & de les enchasser fort proprement dans leur place naturelle, entre 2. crochets. Cet avis est nécessaire pour la satisfaction de plusieurs Esprits difficiles, qui ne se persuaderoient

* Art. VIII.

roient jamais que l'Auteur eût obtenu la permission qu'il a obtenuë, s'il n'eût consenti à plusieurs retranchemens; comme il falut que M. Spon passât par cette dure néceßité, lors qu'il soûmit son Histoire de Geneve aux Censeurs de Livres à Paris.

Réponse aux objections; & pourquoi les Espagnols ont loüé François I.

Nous avons dit ailleurs *, que les Préfaces de M. Varillas sont d'un caractere fort relevé. Celle de ce nouveau Livre en est une preuve. On y voit de belles pensées, & un examen solide des 4. *objections, qui ont si long-temps servi de cause, ou de prétexte, pour differer l'impression de cet Ouvrage.* La 3. de ces objections est, qu'il attribuë des defauts à François I. *que l'on n'avoit point encore sûs, ou que l'on avoit jugé à propos de ne pas réveler.* Il répond qu'il ne lui reproche rien qui ne soit dans les Auteurs imprimez, & que Messieurs du Bellay, & Henri de Sponde, ont été moins favorables que lui à la mémoire de ce Prince. Il faloit ajoûter, ce me semble, que cette objection est en quelque maniere ridicule, car pourvû que ces defauts inconnus jusques ici, ne soient pas imputez à tort à François I. il n'y a point lieu de se plaindre, si ce n'est en cas que l'on veuille poser pour principe, *qu'il faut laisser ensévelie toute vérité qui fait deshonneur à un Souverain.* La réponse à la 4. objection est bien fine. On reprochoit à l'Auteur d'avoir enchéri sur les Historiens Espagnols, *qui ne se sont pas contentez d'exagerer les belles actions de François I. mais qui ont de plus caché celles qui n'étoient point loüables.* Il répond que ceux qui l'ont fait, n'en ont usé de la sorte que par une maligne politique, savoir, afin de faire comprendre que la Monarchie Françoise avoit des defauts essenciels, qui l'empêcheroient toûjours de réüssir contre la Maison d'Autriche; car sans cela elle eût sans doute réüssi sous François I. On voit que pour faire quelque chose de cette maniere de raisonnement, il a falu représenter ce Monarque comme le plus accompli des hommes. En effet on n'en pourroit rien conclure, s'il étoit vrai que ce Prince eût fait de très-grandes fautes, & les François seroient toûjours en état de se figurer, que sous un Monarque plus habile leurs forces triompheroient de l'Espagne & de l'Empereur. Or la politique de ceux-ci vouloit que la France n'eût pas si bonne opinion d'elle-même, & c'est pourquoi, au dire de M. Varillas, leurs Historiens ont tant affecté de peindre François I. comme le plus brave & le plus sage Prince du monde. Il a donc falu développer cet artifice, & montrer que si la France ne triompha pas en ce temps là, c'étoit plûtôt par l'imprudence de ceux qui la gouvernoient, que par le defaut de forces.

Des Manuscrits que l'Auteur cite, & de ce qu'il dit de Calvin.

Outre ces 4. objections, dont on vient de voir les 2. dernieres, l'Auteur examine la plainte que font quelques-uns, *qu'il ne marque pas les endroits où sont présentement tous les Manuscrits qu'il cite.* Il répond que ces Manuscrits sont ceux du Roi, ou ceux de Messieurs du Puy, ou ceux de divers particuliers; que pour ceux du Roi il eût été inutile de les citer, n'y ayant pas une de plus de 4000. citations de Layettes, qui sont dans le Greffier Jean du Tillet, & dans le célebre Pierre du Puy, qui ne se trouve maintenant fausse; que pour les 774. Manuscrits de Messieurs du Puy, chacun fait qu'ils ont disparu; & pour les Originaux qui lui ont été communiquez par divers particuliers, *il assûre qu'il n'en a vû la plûpart qu'à condition de garder le secret.* Il ajoûte qu'il ne garantit pas la fidelité de toutes les Pieces qu'il cite, & que si son Lecteur est raisonnable, il se contentera qu'on ait pris la peine de lui en rapporter ce qu'elles contiennent de meilleur. Voilà qui est fort bien dit, & l'on est fort simple lors qu'on étudie l'Histoire, avec l'espérance de découvrir ce qui s'est passé. C'est bien assez que l'on sache ce qu'en ont dit telles ou telles personnes, & ce n'est pas tant l'Histoire des faits que l'on doit chercher, que l'Histoire des opinions & des Relations.

J'oubliois une autre chose dont l'Auteur fait ses excuses de telle maniere, qu'il justifie ce que je disois tantôt, que l'esprit de l'Inquisition n'a pas encore gagné le dessus en France. C'est qu'il blâme les Historiens de François I. qui ne parlent point de Calvin, ou qui le traitent tout-à-fait mal; c'est qu'il ne *dissimule pas que le portrait qu'il en fait, ne lui est pas tout-à-fait desavantageux*; c'est qu'il *soûtient qu'il n'en est pas moins ressemblant.* Il faut convenir qu'il lui attribuë de grandes imperfections; mais ce qu'il en a dit de loüable, est une réfutation manifeste de cent lieux communs des Controversistes, & il est difficile de comprendre comment on s'est pû résoudre à Paris à sacrifier l'honneur de tant de fameux Ecrivains, & celui même du grand Cardinal de Richelieu, en souffrant qu'on y imprimât le contraire de ce qu'ils ont publié.

Cette Edition est beaucoup plus ample que la précédente.

Comme nous avons assez parlé en général de cette Histoire dans le VIII. Article du mois d'Août 1684. il suffira que nous remarquions ici en quoi cette nouvelle Edition est meilleure que la précédente. Si l'on prend la peine de les confronter, on verra qu'il manque dans la premiere plus de la moitié de l'Ouvrage. Il manque dans le 1. Livre l'éclaircissement des 4. principaux faits, & entr'autres, de la négociation de Budé à Rome, qui *sert admirablement à montrer, que pour être des plus savans on n'en est pas plus propre à négocier les affaires delicates.* Il manque dans le 2. Livre *la négociation de la Tour en Ecosse, celle de Saignes en Hongrie, & la Relation que le Maréchal de Foin écrivit lui-même sur son entreprise de Parme.* La moitié de la négociation de Calais, & *les intrigues de Leon X. pour chasser les François du Duché de Milan, &c.* manquent au 3. Livre. L'adresse avec laquelle le Comte de Beaujeu, qui passoit pour l'homme le plus grossier du Royaume, trompa Louis XI. les dernieres mesures de la révolte du Connêtable de Bourbon, & les fautes de Bonnivet, manquent au 4. Livre. Il manque dans le 5. la meilleure partie de la bataille de Pavie, la négociation de la Reine de Navarre à Madrid, la protestation du Roi contre le Traité qu'il devoit signer, &c. Il manque dans le 6. les commencemens de l'inclination de François I. pour la Demoiselle de Helly; la maniere dont on traita le Parlement de Paris, à l'occasion de la Mere du Roi qui s'en plaignoit; les plus curieuses particularités du Concile de Sens; & plusieurs autres choses considérables. Les avantages que les gens de Lettres tirerent de la Cour; le soin du Roi pour les Païsans opprimez par la Noblesse; quelques particularitez de la mort du Chancelier du Prat; & l'industrie de son Successeur, Anne du Bourg, *pour purger la France d'un très-grand nombre de voleurs*, &c. manquent au

* Dans le mois de Mai de l'année derniere, Art. I.

au 7. Plusieurs faits considérables concernant le divorce de Henri VIII. ne se trouvent pas au 8. Livre, non plus que les causes qui empêcherent François I. de recouvrer le Duchó de Milan. Il manque dans le 9. les véritables causes des Ambassades de Constantinople, des Indults de Paul III. de la disgrace des Favoris, & de l'inutilité des secours de Soliman. Enfin les 3. derniers Livres manquent tous entiers, avec le tiers du parallele de François I. & de Charles-Quint.

Comment on peut justifier François I. à l'egard des Luthériens.

Ces 3. derniers Livres ne sont pas les moins curieux. On voit dans le 10. l'entrevûe de Paul III. & de Charles-Quint, & les marques qu'ils donnerent l'un & l'autre de leur adresse à négocier. On y voit aussi la ligue de l'Angleterre avec l'Empereur contre la France, le secours de Landreci, la bataille de Cerisolles, les intrigues de la Diete de Wormes, où Charles-Quint sut persuader à tous les Princes de l'Empire d'armer contre la France, après leur avoir représenté d'une maniere fort pathétique & fort odieuse, la ligue de François I. avec les Turcs. M. Varillas dit modestement, *qu'il n'est pas assez téméraire pour entreprendre sur les droits des Théologiens & des Jurisconsultes*, en examinant s'il étoit permis à François I. de proteger les Luthériens d'Allemagne contre un Empereur Catholique, & de rechercher l'Alliance des Infideles. Il se contente de dire que ce n'étoit pas à l'Empereur à se plaindre de cela, puis quil avoit visiblement épargné le Luthéranisme, & recherché l'Alliance de la Porte. Il n'y a gueres de choses en ce monde plus faciles que de justifier les gens par la récrimination, pauvre & misérable maniere d'Apologie. Ce qu'il remarque, qu'un petit Ecrit publié par les Ambassadeurs de François I. où ils traitoient de calomnie le reproche de l'Alliance des Turcs, & où ils soûtenoient *que toute l'intelligence de François I. avec ces Infideles ne regardoit que le commerce*, desabusa beaucoup de gens par toute l'Europe; cela, dis-je, est surprenant pour tous ceux qui ne savent pas la mauvaise foi qui regne dans cette sorte d'Ecrits, & la destinée du peuple qui est d'en être la dupe continuelle. Mais ceux qui savent ces véritez ne trouveront rien là qui soit digne d'admiration, non plus que dans la conduite de François I. qui faisant connoitre par ses mœurs, qu'il se soucioit fort peu de l'Evangile, ne laissoit pas de faire brûler les Luthériens par tout son Royaume, & d'être leur Protecteur en Allemagne. On ne sauroit blâmer M. Varillas de n'avoir point entrepris l'Apologie d'une telle contradiction. Il sait bien que pour en venir à bout, on auroit besoin de distinguer un Roi d'avec son Royaume, comme l'on distingue le Pape d'avec le S. Siége, mais tout le monde ne se payeroit pas de cela. Le plus court est de recourir à la Tradition, je veux dire, aux argumens historiques, & de prouver par là que tous ces brûleurs de gens ont été d'une vie fort déréglée; de sorte qu'au lieu de s'étonner qu'un homme soit tout ensemble brûleur & peu conscientieux, il faudroit s'étonner s'il n'avoit pas ces deux choses.

Des femmes dont l'Auteur parle & de la conjuration de Fiesque.

L'onzieme Livre est particulierement destiné à quelques femmes, qui ont fait grand bruit du temps de François I. C'est là que l'on voit que l'intrigue de la Duchesse d'Etampes, & de la Senéchale de Normandie, fut la véritable cause du Traité de Crépy. L'Auteur auroit bien voulu cacher la jalousie de ces deux Dames, mais le fait est trop évident. S'il renouvelle le souvenir de leurs desordres, il fait en récompense beaucoup d'honneur à Marie de Lorraine, Reine d'Ecosse, dont il prend seul le parti contre une infinité d'Auteurs qui l'ont *horriblement calomniée, sur la seule deposition*, dit-il, *de l'ingrat Buchanan à qui elle avoit fait grace de la vie.*

Dans le 12. Livre il parle fort amplement de la fameuse conjuration de Fiesque, contre la République de Genes. On en avoit déja 4. belles Relations; celle d'Hubert Foliette, celle de Mascardi, celle qui fait un Episode d'Ibrahim Bassa, & celle du feu Cardinal de Rets. M. Varillas trouve que ces 4. Auteurs sont incomparables chacun en son espece, mais qu'ils n'ont pas tout dit, ni rapporté chaque chose comme il faloit. Ainsi l'on verra un air tout nouveau à ce grand évenement, dans cet Ouvrage.

On dit que M. Varillas vient de publier un autre Livre de conséquence intitulé, *l'Histoire * des révolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion. 2. vol. in 4.* & qu'on travaillera bien-tôt à l'impression de son Saint Louis. Mais je ne sai quand on verra son Histoire de Charles-Quint.

Nous avons déja remarqué ci-dessus, qu'il ne ne se rend point garant de l'exactitude de toutes les Pieces qu'il cite aux marges. Il avoue franchement *qu'il est fort éloigné de répondre que ceux qui les ont écrites, ayent été exempts de passion, d'interêt, d'ignorance, ou de prévention.* Cela étant, il aura vû sans chagrin le *Factum* qu'on a publié contre lui, en faveur d'une illustre Dame, dont la mémoire se trouve flétrie dans le 6. Livre de François I. C'est ce qui fera le sujet de notre second Article.

ARTICLE II.

Critique d'un endroit de l'Histoire de François I.

PLus il est difficile & rare qu'une Beauté se tienne ferme dans le chemin de la vertu, lors qu'il faut vivre dans une Cour corrompuë, plus est-il juste de mettre à couvert de la medisance, les femmes qui ont conservé leur honneur parmi tous ces grands périls. Il est donc fort raisonnable que comme ces Nouvelles peuvent aller loin à cause de leur peu de volume, nous y inserions l'Apologie de la Comtesse de Chateau-Briant, dont la réputation a été fort deshonorée dans le 6. Livre de l'Histoire de François I. Et il est d'autant plus juste de travailler à sa justification, qu'il y a très-peu de gens qui ne trouvent vrai-semblable, qu'une Dame très-belle ait touché le cœur de ce Prince, & que lui ayant donné de l'amour, elle ait fait ensuite ce qu'il a voulu. Voyons donc quelles sont les preuves de sa bonne renommée, mais avant cela sachons un peu ce que M. Varillas a trouvé dans un *Memoire, tiré des Archives de Châtcau-Briand par le feu Président Ferrand.*

Histoire de la Comtesse de Château Briant selon M. Varillas.

Cette Comtesse, fille de Phœbus de Grailly, puiné de la Maison de Foix, avoit été mariée fort jeune avec le Comte de Château-Briand, & demeuroit cachée dans un coin de la Bretagne, par les ordres de son mari. Mais comme c'étoit

la

* Voyez cet Ouvrage, Art. IV. du mois de Mars suivant.

la plus belle femme de son siecle, François I. qui avoit *introduit à la Cour les Dames, qui n'y paroissoient auparavant que pour les plus grandes cérémonies*, n'eut garde de l'oublier. Il exhorta le Comte à faire venir sa femme à la Cour. Le Comte s'en excusa fort long-temps sur *l'humeur particuliere de sa femme, la faisant passer pour une beauté farouche qu'il étoit impossible d'apprivoiser*, & comme il prévoioit que le Roi très-peu crédule à ces sortes de discours, ne cesseroit point ses poursuites, il se condamna lui-même à ne bouger de sa maison, pour mieux garder son tresor. Mais une affaire imprévûë l'ayant appellé nécessairement à la Cour, il falut prendre des précautions contre les instances du Roi. Il en prit effectivement de fort singulieres, qui néanmoins se trouverent courtes. Il falut donc succomber aux machines que l'on mit en œuvre, pour attirer cette jeune Dame à Paris. Elle y vint, & dès qu'elle y fut, son mari persuadé qu'il en tenoit, *partit sur le champ pour retourner en Bretagne, de peur d'être témoin de sa honte. La Comtesse fit ce que l'on devoit attendre d'une vertu qui n'avoit point encore été éprouvée, c'est-à-dire, qu'elle resista quelque temps, & céda enfin aux importunitez du Roi. Elle eut long-temps un pouvoir absolu sur le cœur de ce Prince : elle fit donner les plus beaux emploix* à ses trois freres, Lautrec, le Maréchal de Foix, & le Seigneur d'Aspraut, *trois des plus vaillans hommes de leur siecle; elle les y maintint malgré leur malheur & leur mauvaise conduite. On auroit élevé son mari aux premieres Charges, s'il eut été d'humeur à préferer l'ambition à l'honneur*, mais il les refusa, *& ne voulut plus ouir parler d'elle, sous quelque prétexte que ce fût. Sa dureté n'empêchoit pas la Comtesse de lui demander de temps en temps pardon d'une faute, qu'elle ne pouvoit plus desormais s'empêcher de commettre.* Le Roi ayant été pris devant Pavie, cette Dame *demeura exposée à la haine de la Régente, & à la vengeance de son mari.* A la verité il la reçut à Château-Briand, où elle fut contrainte de chercher une retraite; mais ce fut sans aucune réconciliation. Il la fit mettre dans une Chambre dont *tout le meuble étoit noir*, & au bout de six mois il y *entra avec six hommes masquez & deux Chirurgiens, qui saignerent la Comtesse aux bras & aux jambes, & la laisserent mourir en cet état. Le Roi se proposa d'abord de faire une punition exemplaire des coupables, mais une nouvelle inclination lui fit bientôt perdre le souvenir de sa précédente Maîtresse.* Le Comte, pour prévenir les poursuites de la Justice, s'exila volontairement, jusques à ce que la Maison de Foix ne fut plus en état de le poursuivre. Alors il offrit au Connêtable de Montmorency *de lui faire un donation entre vifs, pourvû qu'il le tirât d'affaire.* Le Connêtable *aimant mieux acquerir la terre de Château-Briand par cette voye que par celle de la confiscation, qui l'auroit engagé à des démêlez éternels avec la Maison de Laval dont étoit le Comte*, lui obtint abolition. *Il paroissoit encore des marques du sang de la Comtesse, dans la chambre où elle avoit été assassinée*, lors que Henri III. *le dernier descendant du Roi, versa tout le sien dans celle de S. Cloud.*

Voilà ce que porte le Mémoire cité par M. Varillas, comme tiré des Archives de Château-Briand. Néanmoins on traite cela de fable, & on se fonde sur des preuves qui à tout le moins serviront pour le Pyrrhonisme Historique. On allegue le tombeau & l'Epitaphe que le Comte fit dresser à sa femme, & on ne craint pas que personne vienne réfuter cet argument par celui de Jesus-Christ, qui pour convaincre la Nation Judaique qu'elle avoit fait mourir les Prophetes, lui alleguoit qu'elle leur faisoit bâtir des sepulcres. Mais il vaut mieux que nous rapportions les propres termes de la Lettre qu'on nous a écrite de Paris.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles le 7. Décembre 1685. pour servir de justification à la Comtesse de Château-Briand, accusée d'adultere avec le Roi François I.

Justification de cette Dame contre cet Auteur.

IL y a dans le François I. de M. Varillas une Histoire de la Comtesse de Château-Briand, qui est entierement fausse & injurieuse à deux illustres Maisons, savoir Foix *dont étoit la Comtesse,* & Laval *dont étoit le Comte. Toute la Bretagne crie contre cette Histoire, & demande que la censure en soit inserée dans vos Nouvelles. Il y a un* Factum *imprimé pour cela duquel j'ai tiré cette Epitaphe, qui refute authentiquement la fable des amours de cette Dame avec François I. & le meurtre prétendu commis en sa personne par son mari en 1525.*

FF Peu de Telles FF

Prou de moins

Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,
De qui tout bien chacun souloit en dire,
Et le disant onc une seule voix
Ne s'avança d'y vouloir contredire.

De grand beauté, de grace qui attire,
De bon sçavoir, d'intelligence promte,
De biens, d'honneurs, & mieux que ne raconte,
Dieu Eternel richement l'étoffa.

Point de plus

FF O Viateur, pour t'abreger le conte FF
Cy gît ung rien là où tout triomfa.

Décéda le 26. d'Oct. l'an 1537.

Cette Epitaphe se voit encore avec son effigie en marbre dans l'Eglise des Maturins de Château-Briand, & ce fut son mari qui le lui fit dresser; ce qu'il n'eût pas fait très-assûrément, s'il eût fait mourir sa femme pour cause d'adultere.

Le Vicomte de Lautrec, frere aîné de la Comtesse, décédant en 1528. chargea le Comte de Château-Briand son beau-frere, de la tutelle de sa fille unique Claude de Foix. Preuve de la bonne intelligence qui étoit entre les 2. Maisons, & qui probablement n'y eût pas été, si le Comte eût été le meurtrier de la sœur du Vicomte, & eût pris la fuite pour éviter de tomber entre les mains de la Justice.

Cette Claude de Foix fut mariée en 1531. avec le jeune Comte de Laval, fils du Comte de Laval, Gouverneur de Bretagne, & cousin issu de germain du Comte de Château-Briand. Autre preuve de l'union & de l'amitié de ces 2. Maisons.

M. Varillas dit encore que le Comte de Château-Briand fit donation de cette terre au Connêtable Montmorency, pour obtenir sa grace, & que le Connêtable aima mieux aquérir le Comté de Château-Briand par donation que par confiscation; faute de savoir que la confiscation des terres n'a point lieu en Bretagne, & que quand même ce

Comte

Comte auroit été condamné pour le meurtre de sa femme, la confiscation n'eût pû aller qu'à ses héritiers. *

ARTICLE III.

Th. J. ab Almeloveen Opuscula, sive Antiquitatum è sacris profanarum specimen; Conjectanea; Veterum Poetarum Fragmenta, & Plagiariorum syllabus. C'est-à-dire, *Essai de correspondance entre les Antiquitez Sacrées & les Profanes, &c.* Amstelædami apud Janssonio-Waesbergios. 1686. in 8.

De plusieurs Ouvrages de cet Auteur.

NOus avons parlé ailleurs de cet Auteur † & de ses Ouvrages, & nous avons conjecturé qu'il n'envieroit pas ses productions à la République des Lettres. Cette conjecture se vérifie tous les jours, car non seulement il entre de part dans la publication de divers Livres, comme dans celle du Juvenal *Variorum* ‡, que M. Hennin nous a procurée à Utrecht depuis quelque temps, ‖ mais il fait aussi des Livres en son propre & privé nom. Outre celui dont on va parler, nous savons qu'il en a commencé plusieurs autres, où les Lecteurs trouveront sans doute de quoi se payer de la peine qu'ils auront prise; car comme il cherche avec soin les choses curieuses, il n'est pas possible qu'on n'en rencontre en le suivant.

Le dessein qu'il se propose dans ce Livre-ci est assûrément fort beau, & a été déja mis en execution par de savans hommes, par un Dietericus, par un Ursinus, par un Doughtejus, & par plusieurs autres, dont il est parlé dans la Critique Sacrée de M. Pfeifferus. Il s'agit du fondement que les Antiquitez profanes peuvent avoir dans l'Ecriture. L'Auteur nous fait voir ici, par un essai de ses forces à cet égard, que le Livre de la Genese contient plusieurs faits, qui donnent lieu à éclaircir les Antiquitez Payennes. Par exemple, il prétend que les Statues de Priape étoient faites de bois de figuier, parce que les feuilles de cet arbre servirent dans le Paradis terrestre à couvrir la premiere honte de notre nature. Il tire du même Paradis terrestre la coûtume qu'avoient les Payens d'adorer leurs Dieux sous un arbre & dans des bocages, & son sens est que le premier homme ayant été créé dans un lieu, où il y avoit deux arbres d'une extrême distinction, & quantité d'autres, qui formoient une obscurité assez épaisse pour faire croire à Adam aprés sa chûte qu'il s'y cacheroit; il resta une impression forte dans l'esprit des hommes, que Dieu habitoit particulierement dans certains arbres, & qu'il aimoit à être servi dans l'obscurité des bois. Nous trouvons dans le chapitre 24. du Livre de Josué v. 26. qu'il y avoit un chêne dans le Sanctuaire des Israëlites. L'Auteur rapporte plusieurs beaux passages, qui font voir que l'infinité de Dieu ne pouvant être comprise par notre esprit, on s'est imaginé de tout temps que le silence & les ténebres étoient fort propres à son culte. *Nec magis auro fulgentia atque ebore simulacra quàm lucos & in iis silentia ipsa adoramus*, a dit Pline. Le passage de la Genese qui porte que l'Ange trouva Agar sur le bord d'une fontaine, fournit à l'Auteur la matiere de plusieurs remarques. Il dit, entre autres choses, aprés Servius, que comme les Païsans se logeoient auprès des fontaines, de là est venu que les Villages ont été appellez *Pagi*, ἀπὸ τῶν πηγῶν, & que ceux qui y demeuroient ont été nommez *Pagani*; & là-dessus il remarque que les fontaines ont été aussi le poste, où les femmes de mauvaise vie attendoient les gens debauchez: d'où il prend occasion de nous débiter quelques traits de litterature, concernant cette sorte de femmes, sans imiter un certain Apollodore, ou Antiphon le jeune, qui avoient fait des Livres exprès sur cette matiere, comme nous l'apprend Harpocration. Il ne sera pas hors de propos de dire ici, que M. d'Almeloveen prouve par de bons témoins, qu'il y a eu des Républiques bien policées, où il n'y avoit que les Courtisannes qui pûssent porter de l'or & de beaux habits. Il touche quelque chose de cette maniere de serment que l'on faisoit quelquefois aux Patriarches, en mettant la main sous leur cuisse, & il ne laisse point passer sans y faire réflexion, ce qui se lit dans le chapitre 24. de la Genese, que Rebecca fut livrée avec sa nourrice aux Messagers d'Abraham. Il prétend prouver par là que les Hebreux avoient la coûtume, aussi bien que les Gentils, de mettre leurs filles sous la garde de leur nourrice, jusqu'à ce qu'elles fussent mariées, & cela pour empêcher qu'en folâtrant avec de jeunes garçons trop hardis, ou par quelque autre accident, elles ne perdissent de trop bonne heure leur virginité. Il allegue le témoignage de Ben-Sira cité par le savant Drusius, celui d'Heliodore dans l'Histoire Ethiopique & quelques autres; mais ce qu'il dit que Meursius a remarqué & voulu prouver par ces paroles de l'Epithalame de Thetis & de Pelée,

Origine du culte que les Payens rendoient à leurs Dieux dans les bois.

Remarques sur les fontaines.

Soin des nourrices pour les jeunes filles.

Non illam nutrix orienti luce revisens,
Hesterno collum poterit circumdare filo;

Cela, dis-je, ne paroît pas juste. Meursius veut prouver par là, que les nourrices étoient si exactes à veiller sur la pudicité des jeunes filles, qui leur étoient confiées, qu'elles leur mesuroient le tour du col tous les matins, afin de connoître si tout alloit bien. Mais ces deux Vers de Catulle signifient seulement, qu'elles leur mesuroient le col le jour des noces, & le lendemain, & que si le fil se trouvoit trop court le matin des noces, elles jugeoient que le mariage avoit été consommé. Les Commentateurs cherchent sur cela des raisons Philosophiques, & apparemment ils cherchent de la réalité où il ne faut pas en chercher. Il y a de l'apparence que la crédulité des premiers temps n'est pas allée jusqu'à se servir de ces mesures du col, pour autre chose que pour une petite plaisanterie: si ce n'est que peut-être on usoit de ruse, & que pour empêcher que la jeunesse ne fit rien de mal à propos, on lui faisoit peur que l'on connoitroit à la mesure du col, celles qui auroient fait la sottise. L'Auteur eût pû ajoûter ce qu'on lit dans M. Ricaut, qu'à Constantinople les filles du Serrail couchent chacune dans son lit sur des Estrades, & qu'une vieille matrone a le sien entre cinq des leurs, pour prendre garde qu'elles ne disent, ou qu'elles ne fassent rien de deshonnête.

Le

* Voyez encore sur la Comtesse de CHATEAU-BRIAND, son Art. dans le *Dict. Hist. & Crit.* Voyez aussi d'autres Critiques faites contre M. Varillas dans le mois d'Octobre de cette année, Art. IX. le mois de Novembre No. III. du Catalogue, & le mois de Décembre No. VI. du Catalogue.

† *Nouvell. de Juin 1684. Art. II.*

‡ Voyez le titre de ce Livre à la fin de cet Art.

‖ Il y avoit ici dans la premiere édition; „ avec „ l'approbation des Doctes.

Des sages-femmes. Histoire à ce sujet.

Le principal des autres observations de l'Auteur consiste 1. En ce qu'il remarque touchant les pierres qui avoient servi de chevet à Jacob, & dont il fit une Statuë sur le sommet de laquelle il versa de l'huile. 2. En ce qu'il dit sur les Mandragores de Ruben, sur le Gobelet de Joseph, sur le nom que Dieu voulut que Moïse lui donnât en parlant à Pharao, & sur la peur que l'on avoit de mourir, lors que l'on croyoit avoir vû Dieu. 3. En ce qu'il nous dit sur les Sages-femmes. Il souhaite la publication du Livre que Gaspard Bartholin nous a promis, à la place de celui que Thomas Bartholin, son pere, avoit composé *de Puerperio Veterum*, & qui périt malheureusement à l'incendie de sa Bibliotheque. Il semble même s'engager à l'entreprise d'un pareil Ouvrage, & en attendant il nous dit qu'il s'est quelquefois étonné que ni Meursius dans *son Syntagma*, ni Gaspard Bartholin dans le petit Livre qu'il a publié comme l'Avant-coureur d'un plus gros, sur le chapitre des anciens accouchemens, ne nous enseignent pas s'il y a toûjours eu des Sages-femmes; quelle a été la premiere, & si les hommes se sont mêlez de ce métier, comme ils s'en mêlent aujourd'hui. Il rapporte un long passage d'Hyginus qui nous apprend, que les Anciens n'ayant pas de Sages-femmes, il mouroit beaucoup de femmes en travail d'enfant, parce que la honte les empêchoit de recourir à des Médecins, & qu'il y avoit une loi parmi les Athéniens, qui défendoit aux femmes de se mêler de la Médecine. Sur cela une jeune fille, nommée Agnodice, se sentant une grande inclination pour cette Science, se déguisa en homme, & l'apprit. Après quoi elle alloit trouver les femmes qui étoient en travail d'enfant, & pour leur ôter tout scrupule, elle leur montroit d'abord ce qu'elle étoit, & ensuite les accouchoit. Les Médecins remarquant que cela leur faisoit perdre la pratique des femmes, firent un procès à celle-là, & l'accuserent d'un mauvais commerce avec le sexe: ils se plaignirent même de je ne sai quelle collusion, & de certaines maladies de commande, qu'on avoit pour favoriser le Galant. En un mot ils la firent condamner par les Areopagites: mais elle leur montra si clairement en plein Senat les preuves de son innocence, qu'il falut que les Médecins recourussent à une autre batterie, savoir à la loi qui défendoit au sexe la profession de Médecin. Les Dames Athéniennes intervinrent alors dans la cause, & firent réformer la loi; ainsi il fut permis aux femmes libres d'apprendre cet Art. Il y a peu d'exactitude dans ces paroles d'Hyginus, car on pourroit conclure de son Discours, que depuis qu'*Agnodice* accouchoit les femmes, elles n'employoient plus à cela les Médecins; ce qui prouveroit, contre la propre remarque de cet Auteur, qu'elles se servoient de leurs bons offices auparavant. Mais s'il n'a pas eu de l'exactitude, on peut du moins le tirer de contradiction, en supposant qu'il a voulu dire que les femmes ayant été soulagées dans leurs accouchemens par Agnodice, ne vouloient plus se servir que d'elle dans les autres incommoditez, où le scrupule ne les empêchoit pas d'employer les Médecins.

Des Accoucheurs; & d'un Lacrymatoire.

Pour dire ceci en passant, il faut avouer que la honte n'est gueres moins sujette que les autres choses au caprice de la mode. Un temps a été que la honte de se servir d'un Accoucheur étoit à la mode, & nous lisons dans Louise Bourgeois, Sage-femme fort habile, qu'Henri IV. lui recommanda de faire si bien son devoir auprès de la Reine Marie de Medicis, qu'il ne fût pas nécessaire de recourir à un homme; car sa pudeur, ajoûtoit-il, en souffriroit trop. Présentement c'est être à la mode que de n'avoir pas cette honte: notre siecle est bien autrement éclairé que les précédens. *

L'Auteur nous donne la figure d'un présent que M. Beughem lui a fait. C'est une urne accompagnée d'une lampe & d'un lacrymatoire. Ce dernier instrument étoit une petite phiole, où on recueilloit les larmes versées pour le défunt, laquelle on mettoit dans son tombeau. On croit que le Psalmiste faisoit allusion à cette coûtume, lors qu'il prioit Dieu dans le Pseaume 56. d'enfermer *ses larmes dans son ouaire.*

Les trois Pieces qu'on a jointes à ce Livre pour le rendre d'une raisonnable grandeur, sont ou des conjectures sur une Antique d'Augsbourg, publiée & expliquée par Marcus Vellerus, ou des Supplémens au curieux Traité de M. Sagittarius de *Januis Veterum*, ou l'explication de quelques Proverbes, ou quelques Fragmens des anciens Poetes, ou le nom de quelques Auteurs Plagiaires. De tout cela nous ne toucherons que deux choses, 1. que dans ce Proverbe *ad umbilicum perducere*, l'Auteur ne croit pas que le mot *umbilicus* signifie la petite éminence d'os, ou d'ivoire, que l'on mettoit au bout du bâton sur lequel on rouloit les Livres, mais le cordon ou le ruban dont on les lioit, & il prétend que la métaphore étoit tirée du nombril des Animaux. 2. Que la superstition des Anciens leur avoit fait croire, qu'en écrivant certains mot sur la porte de leurs maisons (par exemple ARSE VERSE) ils y mettoient un préservatif contre l'incendie. Les Romains avoient une autre coûtume, à l'égard des portes de la chambre où ils mangeoient; car ils y faisoient mettre ces deux lettres ST. L'Auteur prétend qu'elles recommandent le silence, & qu'on doit les interpréter par *sed taco*, ou par *silentium tene*, & là-dessus il nous allegue Porphyre, qui dans le Traité de l'antre des Nymphes nous dit, qu'on se faisoit une religion de ne dire mot, lors qu'on passoit par les portes. Au reste la superstition de ces Payens, qui s'imaginoient que deux ou trois mots écrits sur l'entrée d'une maison la garantissoient du feu, étoit moindre que celle de plusieurs Chretiens, qui au rapport de Constantin Bassus en ses Geoponiques, écrivoient aux quatre bouts de leurs champs dans un parchemin roulé autour d'un bâton, ces paroles de Joël, *residuum erucæ commedit locusta, residuum locustæ comedit bruchas.* Ils croyoient par là éloigner les chenilles & les limaçons. Le P. Garasse rapporte plusieurs autres exemples de cette nature, dans la section 27. du 3. Livre des Recherches des Recherches.

Vertu attribuée aux Inscriptions.

Titre d'un Juvenal nouveau.

Voici le titre du Juvenal dont nous avons parlé au commencement de cet Article. *D. J. Juvenalis Satyræ Scholiis Veterum, & fere omnium eruditorum qui ex professo in eas scripserunt Commentariis, tam antea vulgatis quam novis, partim integris ut If. Grangæi, Jo. Britannici, Nic. Rigaltii, Petri Pithoei & aliorum, partim selectis ut G. Vallæ, Esth. Lubini, &c. partim etiam conquisitis ut If. Vossii, Ott. Ferrarii, Cl. Salmasii, J. G. Grævii aliorumque, nec non animadversis Th. J. Almelovenii*

* Voyez sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. HEROPHILE. Rem. B.

meloveni illustratæ: accesserunt eorumdem VV. CLL. ad Scholia Veterum notæ, quibus subjicitur index omnium in Satyris hisce Vocabulorum. Omnia sigillatim recensuit, concinnavit & sua illis spicilegia adjecit Henricus Christianus Henninius. Ultrajecti apud Rudolphum à Zyll. 1685. *in* 4. Tout ce que l'on voudroit ajoûter à un titre si exact, seroit presque superflu.

ARTICLE IV.

Dissertation sur les Peripneumonies d'hyver, pour servir d'Apologie à la These composée par le Sieur Postel, *Doyen & Professeur Royal en la Faculté de Médecine de l'Université de Caen, contre la censure des autres Professeurs Royaux de ladite Faculté, & du Sieur* Puylon, *Docteur Régent & Doyen de la Faculté de Paris.* 1685. in 12.

D'une These de l'Auteur qui a donné lieu à cet Ouvrage.

CEt Auteur s'étant apperçû que les inflammations de poitrine avoient emporté plus de 40. * mille personnes dans la seule Ville de Paris, durant l'Hyver & le Printemps de l'année 1684. & se *trouvant rebuté des mauvais succès de la pratique ordinaire*, essaya une autre méthode de guérir cette maladie. L'essai ayant réussi, il en chercha les autoritez & les raisons, & en trouva un si grand nombre, qu'il *fut convaincu que ce n'étoit pas tant un nouveau fonds à acquérir qu'un héritage à reclamer, qui nous ayant été laissé par Hippocrate & par les anciens Médecins, s'étoit perdu par la négligence de ceux qui nous avoient précédez depuis peu de siecles.* Pour s'assûrer mieux de la chose, il composa *une These qui devoit être disputée dans un Acte solemnel*; & ayant pris pour sujet cette question, *si la purgation est le principal remede dans les peripneumonies d'Hyver*, il conclut a l'affirmative. Je ne sai point si ses Collegues étoient brouillez avec lui; cela pourroit être, car il n'est nullement rare de voir regner la discorde parmi les Suppôts des Académies; & la qualité de Collegue en ces païs-là est une espece de fraternité, qui vérifie autant ou plus qu'aucune autre cet ancien dicton, *fratrum quoque gratia rara est; fratrum inter se iræ sunt acerbissimæ.* Mais néanmoins comme cela souffre quelques exceptions, je ne voudrois pas l'appliquer à l'Auteur de cet Ouvrage & à ses Confreres; je ne sai pas comment ils vivoient; je sai seulement que l'Auteur se plaint *qu'ils eluderent, sous divers prétextes fort recherchez, la célébration de l'Acte en question*, afin d'avoir le loisir de faire censurer sa These par la Faculté de Médecine de Paris. Ils réüssirent dans leur entreprise, puis qu'il est certain que M. Puylon, Doyen en Charge de cette Faculté, fit fulminer contre la These une censure qui la déclaroit appuyée sur de faux principes, pernicieuse, & contraire à la bonne méthode de guérir. L'Auteur ajoûte que ses Collegues, munis d'une Piece si importante, en remplirent toute la Ville par leurs Emissaires, *l'un desquels* (voyez la ruse des gens de ce bon païs) *affecta de lui en faire voir l'Extrait en bonne Compagnie, pour jouir de l'embarras & du trouble*, où une telle affaire le pourroit jetter. On assembla peu après extraordinairement la Faculté de Médecine du lieu, & la These fut encore condamnée. C'est ce qui a obligé M. Postel à faire ce Livre, pour la justification de son sentiment. Sa These y est tout du long en Latin & en François, immédiatement après la Préface.

De la cause des peripneumonies. Remarque sur la bile.

Le corps du Livre nous présente en 1. lieu *le caractere particulier des fluxions de poitrine*, qui ont regné ces deux dernieres années, après le terrible Hyver de l'an 1684. On passe de là aux effets & à la nature du froid, & on nous dit qu'ils se peuvent tous rapporter au defaut de fermentation, & que l'air que l'on respire dans un grand froid, coagule plusieurs parties du sang & les rend pituiteuses. On ajoûte que *la crudité du ventricule & de la premiere region est la cause la plus ordinaire* des peripneumonies d'Hyver, & que cette maladie de poitrine est engendrée par l'action propre du froid, au lieu que c'est la chaleur qui engendre les autres peripneumonies. On prétend que tout cela est fondé sur la doctrine d'Hippocrate, & on dit en particulier, touchant la bile trop abondante, qu'elle n'est que *le soufre impur & superflu de la masse du sang*, qui s'allume comme de l'huile. On le prouve par l'expérience de certaines pierres, trouvées dans la vessie du fiel au nombre de 17. & qui ne paroissent être qu'une concrétion de bile. Elles s'alument à la chandelle *plus promptement que la cire d'Espagne, & brûlent jusqu'à leur derniere consomption.* On nous apprend aussi que la bile seringuée dans les veines, communique une telle fluidité au sang, *qu'il ne se coagule pas même après la mort.* On ne laisse pas d'avouer que dans les peripneumonies d'Eté, *l'agitation immodérée du sang causée par le mélange de la bile, se termine enfin à sa coagulation*, & c'est une difference notable entre les inflammations de poitrine d'Hyver & celles d'Eté, car celles-là pour l'ordinaire commencent par la coagulation & par la lenteur du sang. On fait ensuite remarquer en quoi ces deux maladies sont semblables, & de quelles précautions il se faut servir pour ne les confondre pas. Galien & Hippocrate marchent toûjours avec cet Auteur, & sont comme une espece d'argent comptant, dont il paye la créance qu'il veut trouver dans les esprits. Son principal but dans tout cela est de faire voir, que comme les causes de ces deux especes de peripneumonie sont differentes, il faut les traiter differemment, & que comme celles d'Eté sont produites par la chaleur & par la bile, il y faut appliquer la saignée, mais que celles d'Hyver étant produites par la pituite & par le froid, demandent sur tout la purgation. Il soûtient ce dernier article à ses Adversaires, non seulement par des raisons, mais aussi par un grand nombre d'autoritez qui marquent beaucoup d'étude. Outre les deux grands Chefs de parti, Hippocrate, & Galien, il leur cite Paul Æginete, Trallien, Avicenne, Ætius, Wierus, Duret, Fernel, & plusieurs autres. Il examine quelques objections qu'il a sû qu'on lui avoit faites, dont l'une regarde ce point de fait, si certains Livres attribuez à Hippocrate sont effectivement de lui. Il soûtient par autoritez & par raisons, qu'on doit donner du meilleur vin aux malades de la peripneumonie d'Hyver, & il nous rapporte une histoire qui peut fournir bien des réflexions. C'est que l'Empereur Marc-Aurele se portant mal, Galien lui dit, *Si un particulier étoit malade comme vous, je lui donnerois, selon ma coûtume, du vin avec du poivre, mais parce que les Médecins ne donnent que des remedes très-sûrs aux Souverains, l'on se peut*

Maniere de traiter ces maladies Histoire à ce sujet.

* *Cela paroît hyperbolique quand on considere le Livret du Chev. Petty. Nouv. d'Oct. 1686. Art. III.*

peut contenter d'un topique chaud appliqué sur l'estomac. L'Empereur considérant ces paroles, voulut être guéri comme les particuliers. Les Princes feroient fort bien, peut-être, de profiter de cet exemple, car on ne voit pas que les grandes distinctions, que l'on fait entre les remedes bons pour un Prince, & les remedes propres à d'autres personnes, empêchent qu'il ne meure pour le moins autant de gens à proportion chez les Princes, que dans les autres familles.

Du differens de l'Auteur avec la Faculté de Medecine de Paris.

Comme l'expérience a plus de pouvoir que la Raison, pour convaincre l'esprit de l'homme, M. Postel confirme ses raisonnemens, & la déposition de ses témoins, par une liste assez ample *des principales cures qu'il a faites de ces inflammations de poitrine, pendant les deux dernieres saisons.* Après quoi il vient à sa conclusion, qui est la plus agréable partie de l'Ouvrage, car il y raille ses Collegues, & leur dit, entre autres choses, *qu'ils ont évité la dispute, & pris la fuite comme un Champion qui dérobe la couronne avant le combat, & s'enfuit*, mais qu'ils ont beau faire, & que son Livre les poursuivra & les convaincra. Cette pensée est de Galien, comme aussi celles que l'Auteur cite peu après pour caractériser certains Médecins. Il s'adresse ensuite à M. Puylon, & proteste qu'il honore le Corps entier de la Faculté de Paris, mais qu'il n'a pas une semblable déférence *pour les Comitez ou Bureaux particuliers.* Il considere dans ce grand Corps plusieurs sortes de personnes; il y en a, dit-il, *qui consument leur vie sur le Seneque & le Plaute à chercher des Archaïsmes, pour faire de belles Theses bien morales, impénétrables, & à l'épreuve de tous les Vocabulaires; & qui croyent pour la Médecine que c'est un pais de Droit coûtumier, plûtôt que de Droit écrit, très-curieux au reste de ne rien inventer de nouveau, se maintenant sans reproche de ce côté-là.* Il appréhende par *dessus tout* les restes de la faction ennemie de l'Antimoine, & qui a tant persecuté *le pauvre feu Lamy, Compatriote* de l'Auteur. Après tout il déclare que la Faculté de Paris est un Juge incompétent à son égard, *& il demande l'adjonction de toutes les autres Facultez du Royaume, pour la défence de la liberté commune.* Si la Faculté de Paris n'a point de Jurisdiction sur les Theses qui se composent à Caen, il infere de là que M. Puylon, le Doyen de cette Faculté, *n'en peut pas pretendre, puis qu'il n'est considerable que pour le rang qu'il tient dans sa Faculté*; d'où il conclut *que M. Puylon ne peut défendre son Decret que par son autorité personnelle.* Or l'Auteur ne se croit pas obligé de reconnoitre cette autorité, puis que les deux titres sur lesquels elle devroit être appuyée, savoir une mine majestueuse, & une grande érudition, ne lui ont pas été notifiez.

De l'autorité de la bonne mine.

Il n'a jamais lû de Livre composé par ce Médecin, & ne l'ayant jamais vû, *il ne sait point si pour l'exterieur, il est revêtu de ce caractere d'autorité visible & reconnoissable, & si on peut dire de lui,*

Consule Fabricio, dignusque numismate vultus.

Il devroit en ce cas, ajoûte-il, *faire graver son estampe, ou frapper sa Médaille.* Mais on ne sauroit s'empêcher de dire, qu'il veut en cela que l'on croye qu'il raille & qu'il ne raisonne pas, car nous ne sommes plus au temps dont parle Lucrece, où l'autorité se mesuroit à la bonne mine, & nous ne remarquons pas que le soin que plusieurs Auteurs se donnent de faire imprimer leur portrait à la tête de leurs Ouvrages, leur fasse ni bien, ni mal. On dit qu'un fameux Primat de Normandie s'étant fait graver dans un gros Volume qu'il dédia à Urbain VIII. n'y gagna autre chose, si ce n'est qu'on admira la longueur de sa barbe vénérable. Il est même vrai qu'en matiere de cas de conscience (& on peut dire qu'en quelque façon les disputes des Médecins appartiennent à ce genre-là, puis qu'elles tendent à faire mourir, ou à faire vivre plus ou moins de gens) la mauvaise mine semble donner plus de poids à la décision d'un Docteur, qu'un teint bien frais & vermeil. Cet air de beauté & de Majesté, dont on disoit anciennement εἶδος ἄξιον τυραννίδος, ne produiroit pas un bon effet dans un Casuiste, qui se feroit graver à la tête de sa Somme de conscience, & ne le feroit pas regner dans les Universitez. Un de nos meilleurs Ecrivains ne veut pas même qu'un Prédicateur ait un visage de prospérité.

Je laisse les autres reproches de M. Postel, & m'en vais finir cet article, par l'aveu qu'il fait dans la page 146. *En vérité*, dit-il, *si l'illustre Moliere vivoit encore, il feroit une bonne Scene de tous ceci, & je reconnois que c'est un trait de la Providence d'envoier de temps en temps des fleaux comme lui, pour nous faire rentrer en nous-mêmes & réformer la Medecine.**

ARTICLE V.

LA Nature se plaît aux répétitions non seulement dans les Ouvrages ordinaires, mais aussi dans ses prodiges. On n'a qu'à bien observer ce qu'elle fait en divers temps, & en divers lieux, & on trouve peu des choses qui ayent une véritable nouveauté, & qui ne soient pas la copie d'un Original, dont Dieu seul a connoissance. Je veux dire, qu'il n'y a que Dieu qui sache où & quand les premieres productions extraordinaires de la Nature ont commencé. Je ne sai si parmi tant d'observations prodigieuses, que les Médecins ont compilées, il y en a quelqu'une qui soit unique. Quand cela seroit, qu'en conclurroit-on? Combien se fait-il de choses dont les Livres ne parlent pas? Mais finissons cet exorde, que nous avons crû pouvoir mettre au devant d'une petite Relation Anatomique, que l'on va voir.

Extrait d'une Lettre écrite de Lisle le 23. Décembre 1685. *Touchant une épingle trouvée dans l'Uretere.*

D'une épingle trouvée dans l'Uretere.

IL est arrivé ici, depuis peu de jours, un accident qui donne bien matiere d'étudier à nos Médecins. Le Sieur Des-Marêts, Gendarme, étant tombé malade au mois de Mai dernier, fut porté à l'Hôpital Comtesse, qui tire son nom de Jeanne, Comtesse de Flandre, Fille de Baudüin, Empereur de Constantinople, qui en a été la Fondatrice. Cet homme se plaignoit d'une douleur aiguë au bas ventre dans la région de l'hypogastre avec tumeur, inflammation & pulsation, accompagnée de fievre, tous accidens qui dénotoient un abcès, & qui donnerent sujet à M. Hachin, *& à Maître* Jude Gellé, *Médecin, & Chirurgien de cet Hôpital, de lui faire une ouverture cinq ou six doigts au dessous du nombril, d'où il sortit du pus en très-grande quantité & sentant*

fort

* Voyez encore sur cet Ouvrage la fin de l'Art. V. du mois suivant.

fort mauvais, qui continua de couler plusieurs mois, & qui enfin causa la mort à ce Gendarme au commencement de ce mois. Il y avoit quelques semaines que ces Messieurs s'étoient apperçus que l'urine sortoit avec le pus, par la playe qu'ils avoient faite au bas ventre; d'où ils jugerent que la vessie & les ureteres devoient être excoriez par le long séjour que le pus avoit fait dans la capacité du bas ventre. Le desir de connoistre la cause de cet accidens les porta à faire la dissection de ce corps: ils trouverent l'omentum ou la coeffe gangrenée, mais les intestins sains & entiers, aussi bien que le roignon droit, mais l'uretere du même côté descendant vers la vessie, ulceré & rempli de pus; & ce qui les surprit, fut que descendant un peu plus bas, ils trouverent une épingle attachée audit uretere, chargée de matiere tartareuse, qu'ils ne douterent point avoir été la cause de tous les accidens ci-dessus mentionnez.

De quelques corps etrangers rendus par les urines.

Un corps étrange de la nature de celui-ci, trouvé dans une partie aussi éloignée de l'estomach qu'est l'uretere, excita la curiosité de nos plus savans Médecins, pour trouver le chemin qu'il lui a falu faire pour y parvenir. Ils se souvinrent d'avoir vû parmi les observations d'Hildanus, d'Hortius, de Tulpius, & Schenkius, que diverses personnes ont rendu des trousseaux de cheveux par les urines; que Bartholin rapporte qu'un homme ayant pris des pillules pour se purger, il en rendit une par la même voye; que d'autres ont rendu des grains d'anis, un autre une aiguille & de la paille d'orge, un autre un petit os; qu'un autre ayant souffert quatre jours durant beaucoup de mal, causé par une suppression d'urine, rendit un noyau de prune entouré d'une matiere sablonneuse, avec une grande quantite d'urine, & qu'il rapporte sur la foi d'Olaüs Borrichius, qu'un homme ayant mangé des oiseaux qui avoient été tirez avec de la semence de plomb, il en avoit rendu par les urines.

Il y a sans doute bien des gens qui douteront de la vérité de toutes ces observations, & qui les attribueront à des malades imaginaires, & à des Médecins trop faciles à se laisser tromper. Il n'y a point ici de malade imaginaire, & le Médecin & le Chirurgien qui ont trouvé cette épingle dans le corps du Gendarme, qu'ils ont montrée à tous les Curieux qui ont voulu la voir, sont trop honnêtes gens pour n'être pas crûs sur leur parole. Ainsi le fait étant d'une entiere certitude, il ne reste plus qu'à trouver le chemin que cette épingle doit avoir fait, pour être parvenue jusqu'à l'uretere. Il est bien difficile de le concevoir, soit dans l'hypothese des anciens Médecins, soit dans celle des nouveaux, car elles sont toutes deux exposées à un grand nombre d'objections très-difficiles.

Du chemin que peut avoir fait cette épingle pour parvenir à l'uretere.

Les Anciens ont crû que la viande étant portée dans l'estomach, s'y change en chile par concoction, & que ce chile étant descendu dans les intestins, est attiré par les veines mesaraïques, d'où il est porté dans la veine porte, & de là au foye pour y être changé en sang, qui se distribuë par la veine cave dans toutes les parties du corps; que la veine émulgente reçoit la partie du sang la plus sereuse, pour être portée dans les roignons, où par une faculté particuliere la serosité est poussée dans le bassin, & par les ureteres dans la vessie, où elle prend le nom d'urine. L'épingle a eu bien du chemin à faire dans cette hypothese-là, & il est bien difficile de concevoir comme elle ne s'est pas arrêtée en tant de lieux, par où elle a dû passer.

Mais il y a encore bien plus de difficultez à trouver ce chemin dans l'hypothese des Modernes, quoi qu'elle paroisse plus raisonnable & plus conforme aux experiences. Ils tiennent communément, que la viande étant descendue dans l'estomach & réduite en chile par la fermentation, ce chile est porté dans les intestins par un mouvement peristaltique, & par un pareil mouvement des intestins dans les vaisseaux lactez d'Asellius, puis dans le Pancreas du même Auteur, qui est au milieu du Mesentere, & de là par plusieurs conduits dans le reservoir de Pecquet, puis par le conduit thoracique dans la veine jugulaire, de là dans la veine cave, puis par l'oreille droite du cœur dans son ventricule droit, de là par l'artere pulmonale & toute la substance des poulmons dans la veine pulmonaire; pour être porté par l'oreille gauche du cœur dans son ventricule gauche, & de là dans la grande artere, pour être repandu dans toutes les parties du corps. Selon la pensée des Modernes, le sang le plus sereux est porté de la grande artere aux roignons par l'artere émulgente.

A la vérité il est encore plus difficile de concevoir, suivant cette hypothese, comme l'épingle peut avoir fait tout ce grand & long circuit, non seulement en descendant, mais même en montant, & en passant par des parties telles que le cœur, les poulmons & les roignons, principalement par les poulmons dont la substance est si tendre, qu'il est presque impossible de s'imaginer comme une épingle peut y avoir passé, sans s'y arrêter & la déchirer.

Cependant, c'est un fait constant que l'épingle s'est trouvée dans l'uretere; & s'il est impossible de concevoir comme elle peut y être entrée par les voyes marquées ci-dessus, il faut bien dire, que la Nature lui a ouvert des passages qui nous sont inconnus. On espere que notre siecle qui est si heureux en nouvelles découvertes, fera encore celle-ci, à quoi l'on prie les Anatomistes de travailler. *

Eloge des Auteurs des Acta Eruditorum, & de M. Basnage.

L'observation que M. Buissiere a écrite à M. Silvestre, & dont nous avons parlé dans les dernieres Nouvelles d'Octobre †, est fort differente de celle-ci, je l'avouë; mais il ne s'ensuit pas que celle-ci soit unique, puis le Mémoire même qui en parle, en rapporte quelques autres de même force. Ceci soit dit en faveur de la petite Préface de cet Article. L'observation du même M. Silvestre, rapportée dans les Nouvelles de Juillet 1685. ‡ n'est pas si difficile à expliquer que celle de Lisle, mais elle est peut-être plus singuliere. Les Auteurs illustres des *Acta Eruditorum* de Leipsic l'ont trouvée digne d'être inserée dans leur incomparable Journal. Nous leur sommes fort obligez de l'honneur qu'ils nous veulent faire, d'adopter de temps en temps quelques-unes des choses que nous emploirons. Ils ont témoigné leur bon goût par le premier choix qu'ils ont fait, car il est tombé pour leur mois de Novembre dernier sur l'observation de M. Silvestre, & sur la Lettre inserée dans les mêmes Nouvelles de Juillet, touchant un vieux Manuscrit publié par M. Arnoldus. Cette Lettre est de M. Basnage, ci-devant fameux Ministre de Rouën, & Auteur d'une Réponse aux Methodes du Clergé, qu'on a extrêmement applaudie.

* Voyez des remarques sur cette Lettre dans le mois de Novembre, Art. II.

† A la fin de l'Art. X.
‡ Art. II.

plaudie. Nous en avons fait mention dans le Catalogue * du mois de Mars 1684. A présent que cet Auteur est ici en païs de liberté, rien n'empêche que nous ne le tirions de son état d'*incognito*, qui lui a été nécessaire pendant les persécutions de France. M. le Moyne est entierement du même avis que lui, touchant le MS. publié par M. Arnoldus.

ARTICLE VI.

Jacobi Gaillardi Melchisedecus Christus unus Rex Justitiæ, Rex Pacis. C'est-à-dire, *Traité où l'on montre que Melchisedec est Jésus-Christ.* Lugduni Batav. apud Felicem Lopez. 1686. in 8.

NOus avons parlé de cet Auteur dans les Nouvelles de Mars 1684. † C'est un homme dont le but a toûjours été d'approfondir les questions de Théologie; & si les fonctions de sa Charge lui laissoient plus de ce bon loisir de Cabinet, qui est si nécessaire pour la composition des Livres, nous en verrions bientôt un grand nombre de sa façon, qu'il a déja bien avancez. Celui-ci n'est pas des moins importans, ni des plus faciles à faire, puis qu'il roule sur la question, *qui étoit ce Melchisedec qui vint au devant d'Abraham, & duquel l'Epitre aux Hebreux remarque des choses si extraordinaires & si mystiques.* Ceux qui voudront s'éclaircir de cette grande difficulté, feront bien de lire les 12. Dissertations qui composent cet Ouvrage.

M. Gaillard expose dans la 1. l'importance de la question, & les divers sentimens qu'elle a produits parmi les Théologiens. Il les réfute tous par avance, excepté celui qui pose que Melchisedec est le propre Fils de Dieu. Voilà les deux choses qu'il traite amplement dans la suite. Il réfute ceux qui croient que Melchisedec n'est pas Jésus-Christ, & il prouve le mieux qu'il lui est possible que Melchisedec est Jésus-Christ.

Du nom & des titres de Melchisedec.

Il examine dans la 2. Dissertation les preuves de ceux qui disent que Melchisedec étoit un Prince contemporain d'Abraham, & revêtu tout à la fois de l'autorité de Roi & de celle de Prêtre, dans une Ville nommée Salem. Il soûtient par plusieurs raisons, qu'en ce tems-là il n'y avoit point de Ville qui fût ainsi appellée. Il dit que ce n'étoit pas la coûtume des Princes Orientaux de sortir sans nul équipage, comme fit Melchisedec, & qu'un petit Roi de la Palestine ne pouvoit pas être assez supérieur à Abraham, pour le benir, & pour prendre des dimes de lui. Il fortifie ses preuves par la réponse à diverses objections. Sur tout il réfute ce qu'on allegue, que Melchisedec comme type de Jésus-Christ a pû prendre sur Abraham ce grade de supériorité. Il montre ensuite que le nom de Melchisedec est un de ces titres incommuniquables à la créature, qui ont été communiquez au Messie; car ce nom signifiant Roi de Justice, & le mot de Justice se prenant alors non pas pour la vertu qui punit le mal, mais pour la sainteté & pour la droiture, il est clair, dit-il, que le même Dieu qui proteste dans sa Parole, que le cœur de l'homme n'est que mal en tout temps, n'a pas pû donner à un simple homme le grand éloge de Roi de Justice. Il tire aussi un grand avantage de ce que Melchisedec est appellé Sacrificateur du Dieu très-haut, car pour être Sacrificateur il a dû offrir à Dieu des Victimes; s'il en a offert qui fussent distinctes de lui-même, & s'il les a offertes non seulement pour les péchez de son prochain, mais aussi pour les siens propres, il n'a pas été d'un Ordre de Prêtres plus excellent que le Levitique; ce qui est manifestement contraire à la parole de Dieu: il faut donc dire, conclut-il, que c'étoit un Sacrificateur qui s'offroit lui-même pour expier les péchez du peuple, & par conséquent qu'il étoit le Fils de Dieu. Il n'oublie pas d'alléguer, que selon l'autre opinion il y auroit eu du temps d'Abraham une Assemblée de Fideles dans le Royaume de Melchisedec; néanmoins l'Ecriture ne nous donne pas cette idée; elle nous parle comme si tous les Enfans de Dieu avoient été recueillis dans la famille d'Abraham. Le titre de Prince de Paix, qui a été aussi donné à ce Sacrificateur, fournit à M. Gaillard de nouvelles preuves.

Qu'il n'étoit point un type de J. C.

La 3. Dissertation & la suivante sont destinées contre ceux qui disent que Melchisedec étoit un type de Jésus-Christ. Comme leurs raisons ne manquent pas de vrai-semblance, & que l'Auteur a été autrefois de ce sentiment, il s'applique avec toute son habileté à les réfuter, n'épargnant pas même les observations Critiques & Grammaticales sur les termes Hebreux & Grecs, qui concernent la question. Il faloit le faire pour se bien tirer de ce passage, *Tu es Sacrificateur éternellement selon l'Ordre de Melchisedec*, d'où l'on infere qu'il s'agit là de deux personnes differentes. On tire la même conclusion de ces paroles de S. Paul, *Melchisedec étant fait semblable au Fils de Dieu, demeure Sacrificateur éternellement.* L'Auteur fait sur cela plusieurs solides remarques, & retorque ensuite sur ses Adversaires leurs propres raisonnemens; car il soûtient que Melchisedec n'auroit pas été fait semblable au Fils de Dieu, pour exercer une Sacrificature perpetuelle, s'il n'eût été qu'un Roitelet & qu'un petit Prêtre du païs de Canaan.

Du silence de l'Ecriture sur sa naissance & sur sa mort.

La 5. Dissertation attaque en particulier ceux qui disent que l'Ecriture n'a rien dit de la généalogie, & de la mort de Melchisedec, parce que cela le rendoit propre à être un type de l'éternité du Fils de Dieu. L'Auteur propose contre cela de très-fortes objections, mais il est à craindre qu'il n'ait posé un principe qui n'est point assez général, lors qu'il a dit que le silence de l'Ecriture est non seulement la négation de ce qu'elle n'exprime pas, mais aussi l'affirmation du contraire; d'où il a inferé que l'Ecriture ne disant rien ni de la naissance, ni de la mort de Melchisedec, affirme par cela même qu'il n'a ni commencement, ni fin, ce qui ne convient qu'à un Dieu.

S. Epiphane réfuté.

Dans la dissertation 6. il examine les raisons que S. Epiphane met en avant, contre ceux qui tiennent que Melchisedec est le Messie. Comme elles sont assez foibles, il en vient à bout sans une grande difficulté. Ce n'étoit pas toûjours le propre des anciens Peres de raisonner solidement; plusieurs Modernes s'en acquitent mieux en bien des rencontres. Quoi qu'il en soit, on ne dira pas que l'Auteur n'ait eu à combattre que de foibles Antagonistes, car dans le reste de la Dissertation il se propose les plus subtiles difficultez de quelques fameux Théologiens de ce temps.

De la Ville de Salem &

Dans la 7. Dissertation il revient aux mêmes cho-

* No. VII.

† No. XI. du Catalogue.

de ce que dit S. Paul d'un Sacrificateur typique de J.C.

choses qu'il avoit déja touchées dans la seconde, & il les étend & les confirme beaucoup plus qu'il n'avoit fait. Il soutient, contre les anciens Paraphrastes, & contre la Version des LXX. que Melchisedec & Salem ne sont nullement des noms propres, & il est certain qu'il propose de fort bonnes difficultez à ceux qui prétendent que Salem étoit une Ville, où Melchisedec, Sacrificateur du Dieu Souverain, très-juste & très-pacifique, faisoit fleurir la pieté & le bonnes mœurs; car cela étant, on ne comprend pas pourquoi les saints Patriarches n'ont eu aucune liaison avec les Sujets d'un Prince si homme de bien, & pourquoi ils n'ont pas choisi des femmes dans une Ville si pieuse. Il paroît qu'en général ils avoient horreur pour toutes les Cananéennes. Il faut voir ici les remarques Hebraïques de M. Gaillard.

La Dissertation suivante sert à montrer que la Pseaume 110. détruit la supposition du Melchisedec typique. On montre la même chose par le chapitre 7. de l'Epitre aux Hebreux dans la 8. Dissertation. Et pour mieux éclaircir la chose, on fait dans la 9. l'analyse de cette Epitre jusques au chapitre onzieme, de sorte qu'en développant le but de S. Paul & la suite de ses raisons, on enclut qu'il n'a eu aucun besoin de fourrer dans son Ouvrage un Roi de Salem, qui eût été Sacrificateur typique de Jésus-Christ. Cela peut servir de Commentaire sur ces endroits de l'Ecriture.

L'onzieme Dissertation est toute contre M. Heidegger, ce sçavant Professeur Suisse dont nous parlons quelquefois, qui n'ayant pas voulu se rendre aux raisons de M. du Moulin & de Cunæus (ils défendoient le même parti que M. Gaillard) en a cherché le foible avec toute son application. Mais on répare ici les bréches qu'il avoit faites.

Origine & dangereuses consequences du sentiment ordinaire.

Enfin on recherche dans la 12. Dissertation l'origine du sentiment ordinaire, & l'on en montre les dangereuses conséquences. L'Auteur est persuadé que dès le temps que la Bible fut traduite en Grec pour Ptolomée Philadelphe, tous les Juifs étoient déja dans le sentiment commun, que Melchisedec étoit Roi & Prêtre d'une Ville appellée Salem; que ce fut pour cela que ces deux mots *Melchisedec* & *Salem* furent laissez dans la Bible des LXX. comme des noms propres, au lieu d'être traduits en Grec comme de vrais noms appellatifs. Le Targum de Jonathan, celui d'Onkelos, & celui de Jerusalem, passerent beaucoup plus avant, puis qu'ils deciderent que Melchisedec étoit Sem, & c'est aujourd'hui l'opinion courante des Juifs. Plusieurs Peres on été dans cette même pensée, mais il s'en est trouvé d'autres qui ont été du sentiment que M. Gaillard a soûtenu dans tout ce Livre. Il rapporte leurs passages, & puis il remarque que l'obstination des Juifs à nier la pluralité des personnes en Dieu, a porté les Interpretes Hellenistes du Vieux Testament à faire évanouir tous les préludes de l'Incarnation, qui avoient été donnez aux Patriarches. Il finit par un long détail des maux que l'opinon qu'il a réfutée, peut causer à la bonne Théologie.

ARTICLE VII.

De l'obligation de revenir à l'union de l'Eglise, avec une réfutation des principaux fondemens de la Religion Prétenduë; une exhortation de revenir à cette union, & trois manieres de se servir de cet Ouvrage, pour convaincre ceux de la Religion Prétendue, qu'ils sont obligez de revenir à cette union sous peine de damnation. A Paris chez Edme Couterot, rue S. Jacques. 1686. in 12.

Inutilité de cet Ouvrage.

Il y a quelque apparence que le Pere Heliodore de Paris, Capucin, qui nous donne cet Ouvrage, n'a pas crû en le composant qu'il ne sortiroit pas assez-tôt de dessous la presse, pour servir à la conversion des Hérétiques. Il ne prévoyoit pas sans doute qu'on se serviroit pour cela des mêmes moyens, qui ont enlevé tant de belles Villes au Roi d'Espagne, de ces Légions foudroyantes, de ces Troupes invincibles, qui ont étonné toute l'Europe, & qui ont fait dire à un Gouverneur Espagnol contraint de capituler; *que tous les Diables commis à la garde d'un Bastien, ne tiendroient pas contre les assauts qui l'obligeoient à se rendre.* De telles gens n'étoient pas capables de souffrir qu'il y eût quelque chose à faire pour un petit Livre, dans les lieux où ils auroient passé. Ainsi le bon Pere Heliodore est venu trop tard. Avec tout cela personne ne doit le blâmer de la publication de cet Ouvrage, car il est fort excusable de n'avoir pas crû qu'on en viendroit aux expéditions Militaires. De plus fins que lui s'y sont trompez, & avouënt que la France est la mortification perpétuelle des faiseurs de conjectures; & qu'elle laisse toûjours à quartier & tout d'un coup, le chemin de leurs Almanachs. Mais peut-être que si ce fameux Capucin n'est pas venu assez tôt distribuer son remede aux malades, il viendra dissiper assez à temps les restes de leur maladie. Ni cela non plus, si l'on en croit les Relations qu'on publie en France. Elles vous disent,* qu'il n'y a pas une ame qui ait abjuré sa Religion, qu'après avoir été convaincuë des véritez Catholiques pleinement & solidement, & qu'on ne peut assez admirer les cris de joye que poussent les Proselytes, pour avoir été instruits si clairement, si doucement & si efficacement. Voilà donc l'inutilité de cet Ouvrage très-bien prouvée, par rapport aux Compatriotes de l'Auteur; c'est à lui à faire en sorte qu'il fasse son coup dans les pais Etrangers. On y jugera du succès qu'il en doit attendre, par l'Extrait fidele que nous en donnons.

Précis de ce Livre.

Il se sert d'une méthode bien Philosophique, car il établit d'abord plusieurs propositions générales dont les deux Partis conviennent, & il descend peu-à-peu à d'autres propositions, que le Parti Protestant n'admet pas avec la même facilité; il les éclaircit & il les prouve le mieux qu'il lui est possible; après quoi il en fait application aux principales Controverses, & il replique à quelques Réponses des Protestans. C'est le plan général de son Livre; en voici quelque chose de plus précis & de plus particulier.

Il avance en tout dix propositions. 1. *Que Dieu nous oblige de sortir d'un état, quand nous savons qu'il est impossible de nous y sauver.* 2. *Qu'il est impossible d'être sauvé dans l'Hérefie.* 3. *Que c'est une vérité de foi qu'il y a eu & qu'il y aura des Héresies.* 4. *Que l'Héresie est une erreur volontaire, & contraire avec obstination à une partie de la doctrine de Jésus-Christ, quoi que celui qui erre fasse profession de la croire en autre chose.* 5. *Qu'il*

* *Mercure Galant de Décembre* 1685. *&c.*

Qu'il n'est pas nécessaire qu'une erreur soit contraire aux principaux articles de la Foi pour être une Héresie. 6. *Qu'il n'est pas nécessaire qu'une erreur, pour être une Héresie, soit contraire à une proposition contenuë expressément & singulierement dans l'Ecriture.* 7. *Qu'il suffit qu'une erreur, pour être une Héresie, soit contraire avec obstination à ce que l'Eglise nous declare être une partie de la doctrine de Jésus-Christ.* 8. *Que quand on ne convient pas du nombre des Livres & des textes, ni du vrai sens de l'Ecriture, il est impossible de le discerner que par le jugement de l'Eglise, & que la Raison, la justice & la Foi obligent de croire ce que l'Eglise en determine.* 9. *Que la Sainte Ecriture nous apprend par plusieurs marques à discerner l'Héresie d'avec la Vérité.* 10. *Que la Religion Prétenduë est formellement & évidemment une Héresie.*

Le Lecteur discernera facilement parmi ces propositions, celles qui ont eu besoin d'être prouvées; ainsi je me pourrois passer de dire, que l'Auteur se contente d'éclaircir & de confirmer légerement, par quelques passages de l'Ecriture, les quatre premieres propositions, & qu'il réserve toutes ses forces pour les suivantes. Je le remarque néanmoins, au hazard d'être accusé d'une exactitude superfluë, & je m'en vais indiquer après cela ce qui concerne les six dernieres propositions.

Conséquences de ce que l'Auteur dit du Catalogue des Heresies.

A l'égard de la 5. l'on nous dit ici que lors que S. Augustin, S. Epiphane & Philastrius, *ont mis au nombre des Heresies plusieurs erreurs, qui n'étoient pas contraires aux principaux articles de la doctrine Chretienne*, ils n'ont fait que rapporter le jugement de toute l'Eglise. Si cela est, il s'ensuit que toute l'Eglise des premiers siecles a crû Hérétiques ceux qui croyoient la solidité de Cieux; d'où il s'ensuivroit que le jugement de toute l'Eglise sur la qualité d'un dogme, n'est pas toûjours une caution suffisante, & par conséquent qu'elle n'est pas infaillible dans les questions de droit; car encore que ce soit une erreur de fait, que de se tromper sur la fluidité, ou sur la solidité des Cieux, c'est pourtant une erreur de droit, que de se tromper sur la qualification de ceux qui errent dans ces matieres Philosophiques; or il est certain que l'Eglise des derniers siecles n'a point crû que ce fût une Héresie, que de croire la solidité des Cieux, puis qu'au contraire c'étoit l'opinion dominante des Ecoles; il faut donc nécessairement, selon les principes de cet Auteur, ou que l'Eglise des premiers siecles, ou que celle des derniers ait erré sur une question de droit. Je doute fort qu'on l'avouë de ce qu'il prête libéralement à toute l'Eglise le témoignage d'un Philastrius. Ce qu'il ajoûte est plus positif, savoir, que S. Paul appelle doctrines du Diable, la simple défense de se marier, ou de manger de certaines choses; & cependant qui oseroit soûtenir qu'un tel dogme soit contraire aux principaux articles de Foi?

Il faut qu'une erreur, pour être une Héresie, soit contraire à une proposition contenue dans l'Ecriture.

Sur la 6. proposition ce Capucin nous allegue les Apôtres, & la condamnation qu'ils ont prononcée sur des gens qui ne nioient rien contenu en termes exprès dans l'Ecriture; car comment auroient-il nié rien de semblable, avant que les Livres du Nouveau Testament fussent écrits? Mais comme il a bien prévû qu'on lui répondroit, que la doctrine de Apôtres étant très-assurément la même que celle de l'Ecriture, il n'y avoit pas moins de mal à rejetter ce qu'ils disoient, qu'à rejetter ce qu'ils écrivoient; il prend les Protestans d'une autre maniere, & il argumente contre eux *ad hominem*, c'est-à-dire, qu'il leur montre que l'on peut être Hérétique selon eux, sans nier une doctrine expressément & singulierement contenuë dans la Parole de Dieu; par exemple, si quelqu'un rejettoit l'Evangile de S. Jean, ou tels & tels passages de l'Ecriture, les Protestans ne craindroient pas de le traiter d'Hérétique, & cependant il ne diroit rien dont le contraire se trouvât expressément dans l'Ecriture.

Comme la 7. & la 8. proposition concernent la grande & la capitale Controverse de l'autorité de l'Eglise, sur quoi on a fait une infinité de savans Ecrits, il a falu que l'Auteur s'y soit arrêté plus que sur les autres, & il ne lui a pas été difficile de trouver de la matiere. Il apporte trois preuves, & outre cela deux confirmations, & il paroît très-persuadé qu'il pousse ses Adversaires dans un embarras effroyable.

Il nous dit sur la 9. proposition, que l'Ecriture nous donne ces cinq marques principales de l'Héresie, la nouveauté, la multiplicité, la liberté de mutiler l'Ecriture, la coûtume de calomnier l'Eglise, & enfin la séparation d'avec elle. On est assez superficiel sur tout ceci, & on a oublié de prévenir la Nation Juive, qui sur ces cinq marques peut faire un procès criminel à la Religion Chretienne.

Que la Doctrine des Protestans porte toutes les marques de l'Heresie.

La 10. proposition engage le P. Heliodore a apliquer aux Protestans tout ce qu'il a dit jusques ici. Il le fait en soûtenant que la nature & les cinq caracteres de l'Hérésie, sont évidens parmi eux. Pour montrer cela à l'égard de la nature de l'Héresie, il dit que leur Religion enseigne opiniâtrément six choses contre *la doctrine de Jésus-Christ, comme elle est entenduë, expliquée, & déclarée par l'Eglise.* Il parle après cela de leur nouveauté, de leurs differentes Sectes, du retranchement des Livres Apocryphes, de ce qu'on impute à sa Communion, & du Schisme; & il croit que ce qu'il dit sur tout cela & ce qu'il avoit déja dit, sont des choses si convaincantes, lors qu'on en fait une enchaînement Geométrique comme celui qu'il propose, qu'il damne sans nul quartier tous les Protestans qui liront son Livre, sans abjurer aussi-tôt leur Religion. Il damne aussi ceux d'entr'eux qui ne liront pas son Livre; car, dit-il, l'ignorance ne les peut plus excuser, à cause de la facilité de l'instruction. On a bien raison de dire, aussi bien en matiere de Religion qu'en toute autre chose, que la moitié du Genre humain se moque de l'autre, ou comme disoit S. Jerôme, *nous nous rendons la pareille, & nous nous entre-regardons comme des fous; par pari refertur & invicem nobis videmur insanire.* Le P. Heliodore se figure qu'il faut se crever les yeux volontairement, & nier que 2. fois 4. soient 8. pour douter de ses invincibles démonstrations; & les Protestans qui liront son Livre s'étonneront, comme d'un déreglement pitoyable de l'Esprit humain, qu'on puisse faire d'eux le jugement qu'on en fait.

Comment l'Auteur parle de la violence qu'on leur a faite.

Après tout ce qu'on vient de lire, l'Auteur se propose cette réponse des Protestans, qu'ils entendent l'Ecriture, ou par leurs lumieres naturelles, ou par l'assistance du S. Esprit. Il leur replique que leur réponse est obscure, insuffisante, & fausse; après quoi il monte en Chaire & leur fait un long Sermon, où il leur dit, entre autres honnêtetez, que la *bonté infinie du Seigneur n'a jamais agi avec tant de force*

ce

ce & avec tant de douceur, pour les arracher d'entre les mains des Ministres, & que c'est *par l'inspiration du S. Esprit que le Roi a fait démolir leurs Temples du Démon, où les Ministres criminels de ce méchant Maître les avoient enchantez par leurs charmes.* Il les assûre que la charité ardente du Prince qui les a retirez du danger, *quoi qu'ils ayent senti quelque mal, quand il les en a arrachez comme par force & presque malgré eux*, mérite beaucoup de reconnoissance. Voilà 3. ou 4. mots qui ont bien coûté à dire. Ce *quelque mal*, ce *comme par force*, ont été apparemment de bien durs morceaux pour l'Auteur; & dans le fond on s'étonnera de la licence qu'il s'est donnée. C'est trop s'avancer pour un Capucin, que de faire ces petits aveus. Pourquoi se contredire si visiblement? Ne se souvenoit-il plus de ces paroles, *la bonté infinie du Seigneur n'a jamais agi avec tant de force & avec tant de douceur.* Quoi qu'il en soit, ceci donnera quelque espérance aux Protestans, que leurs Adversaires s'approcheront peu à peu du terrible *Ouï*, dont nous parlames dans les Nouvelles * de l'autre mois.

ARTICLE VIII.

Factum *pour les petits-fils & héritiers de feu Jean Otto Acquoi, & petits-neveus de feu Illustrissime & Révérendissime Messire Cornelius* Jansenius, *Evêque d'Ipre, Demandeurs. Contre le P. Cornelius Hazart, Prêtre Jesuite à Anvers, & M. Antoine Hoefslaegh, Prêtre & Censeur de Livres à Anvers, Défendeurs.* Sans nom d'Imprimeur. in 4.

Accusation du P. Hazard contre Jansenius & son pere.

LEs Demandeurs se plaignent de ce que le Pere Hazart à fort maltraité leur famille, dans l'Ouvrage qu'il publia en Flamand, intitulé *le triomphe des Papes de Rome*, &c. *A Anvers chez Michel Knobbaert.* 1681. 3. *vol. in fol.* Il assûre dans la 3. partie de ce *Triomphe* 1. que Jean Otto Acquoi, pere de Jansenius Evêque d'Ipre, étoit Calviniste. 2. Que Jansenius *étant devenu plus grand, fit paroître extérieurement qu'il étoit Catholique.* 3. Qu'ayant été député à la Cour d'Espagne, pour y solliciter contre les Jesuites les affaires de l'Université de Louvain, l'Inquisition fut avertie qu'il semoit secretement ses nouveaux dogmes, & qu'elle envoya ses Officiers pour le prendre dans son logis, mais qu'ayant découvert leur intention, il s'étoit retiré *en grande hâte.* 4. Qu'en revenant de la Cour d'Espagne il passa par la France, où il se trouva avec l'Abbé de S. Cyran, son ancien ami, & quelques autres, à la Conference de Bourg-Fontaine, & que l'Abbé de S. Cyran y ayant parlé le premier, & dit, *puis qu'il n'y a qu'un Dieu qu'on doit croire, il faut éclaircir les yeux des hommes, en anéantissant les Mysteres dont la créance est inutile & une fourberie, &c.* Jansenius fut de même avis.

Procès intenté contre ce Pere par les héritiers de Jansenius.

Les petits-neveux de Jansenius, & les arrieres-petits fils de Jean Otto Acquoi, ne pouvant souffrir qu'on traitât de cette maniere leur grand oncle & leur bis-ayeul, & poussez peut-être par M. l'Evêque de Castorie, s'adresserent le mois de Janvier dernier à l'Internonce du Pape à Bruxelles, & lui demanderent des Juges contre le P. Hazart. Cela surprit M. l'Internonce, & l'embarrassa un peu, & l'on croit même qu'il dit dans son ame à celui qui lui montra de quoi il étoit question, *Te cum tuâ monstratione perdat Jupiter.* Quoi qu'il en soit, il ne jugea pas à propos de répondre à la Requête, sans en avoir communiqué avec le Jesuite qu'on accusoit. Les Demandeurs retournerent à la charge le 27. de Février. M. l'Internonce leur dit que le P. Hazart ne vouloit point de procès, & qu'il vouloit l'éviter par une réparation convenable. On repliqua qu'il faloit une réparation par l'autorité de la Justice. M. l'Internonce trouva cela raisonnable; néanmoins il differa de répondre jusques vers la fin du mois de Mai, & au lieu de l'un des 3. Juges qu'on lui avoit demandez, il nomma M. l'Evêque d'Anvers, & il déclara qu'il n'en donneroit point d'autre. On prit une telle réponse pour un déni de Justice, & néanmoins avant que d'en porter plainte à un autre Tribunal, on présenta à l'Internonce le 25. de Juin un Mémoire, contenant les raisons que l'on avoit de récuser M. l'Evêque d'Anvers. Ces raisons furent goûtées par l'Internonce, après qu'il eut eu le temps de deliberer, & il dit enfin aux Demandeurs qu'il leur donneroit pour Juge M. l'Evêque de Bruges, dequoi ils furent fort étonnez, tant parce qu'ils croyent que ce Prélat est dévoüé aux Jesuites, que parce que n'entendant pas le Flamand, il n'est pas propre à bien juger de la force de la calomnie.

Si M. l'Internonce a crû se tirer par là de la presse delicate où on le met, il se trompe, car les Demandeurs sont résolus, en cas qu'il persiste à leur dénier Justice, de se pourvoir devant d'autres Tribunaux, & *tandis qu'ils pensent aux moyens qu'ils doivent prendre*, ils font savoir au Public l'injustice qu'on leur fait. Voilà des gens vigoureux, & il n'en faudroit que trois ou quatre semblables, pour donner de l'embarras à deux Nonciatures.

Justification de Jansenius & de son pere par raport à leur Religion.

Ils soûtiennent dans ce *Factum*, que le P. Hazart & le Censeur de Livres d'Anvers sont des calomniateurs publics, qui ont mérité les peines portées par la loi, *Si quis famosum c. de famosis libellis*, puis qu'ils ne sauroient apporter aucune preuve des faits injurieux qu'ils ont publiez; & là-dessus ils réfutent l'une après l'autre les quatre accusations qu'on a vûës au commencement de cet Article. Ils disent sur les 2. premieres, qu'il est connu à tout le monde que ni le pere de Jansenius, ni aucun de sa famille n'a été jamais Protestant, & que c'est à cette famille qu'on doit la conservation de la Catholicité à *Leerdam* en Hollande, où Jansenius nâquit l'an 1585. Ils parlent des proüesses de Jansenius contre Voetius, l'un des plus fameux Ministres de Hollande, & ils citent Valerius André Dessélius, Messieurs de Sainte Marthe, Sanderus, Aubert le Mire, & les Jesuites mêmes, en faveur de la Catholicité de Jansenius, & de celle de sa famille. Lors qu'il fut fait Evêque, les Jesuites firent des Vers à sa louange, où ils disoient de lui *innocuus vitæ, vir Religionis avitæ.*

Comment le P. Hazard répond à cela.

Cette justification est si forte, que le P. Hazart reconnoît en partie son erreur, dans l'Ecrit qu'il a donné à l'Internonce. Il se réduit seulement à dire qu'il n'a point calomnié, puis qu'il n'a rien dit qui ne se trouve dans la petite Histoire du Jansenisme, publiée par un Jesuite de Bourdeaux, nommé Moïse du Bourg. Mais bien loin de se contenter de cette excuse, on la détruit par plusieurs

* No. I. du Catalogue.

ſieurs raiſons, que l'on confirme par cette remarque, que ce n'eſt pas la premiere fois que certains Ecrivains ont voulu diffamer les gens, en leur donnant un pere Hérétique; & l'on cite là-deſſus Dupleix qui ſe laiſſa engager à mettre dans ſon Hiſtoire, que M. Arnauld, Auteur d'un plaidoïé contre les Jeſuites, & pere du Docteur de Sorbonne, étoit Calviniſte. Cet Hiſtorien ſe rétracta publiquement dans la Vie de Henri IV.

Ce que le P. Hazart ajoûte eſt beaucoup plus raiſonnable, quoi que les Demandeurs n'en paroiſſent pas ſatisfaits, ne croyant pas peut-être que ſes intentions ayent été bonnes. Il dit qu'on ne peut ſe plaindre qu'il ait deshonoré la famille de Janſenius, qu'en ſuppoſant *que c'eſt un deshonneur à une famille que le pere en ſoit Hérétique*. Les Demandeurs ſont ſi delicats, qu'ils trouvent mauvais qu'un Jeſuite parle de cela en homme qui doute.

Janſenius juſtifié au ſujet de l'Inquiſition & de la Conference de Bourg-Fontaine.

A l'égard de la 3. accuſation, on rapporte le témoignage de Deſſelius, qui aſſûre que Janſenius, ayant été député deux fois en Eſpagne par l'Univerſité de Louvain, s'acquitta de cet emploi fort heureuſement & avec l'eſtime de la Cour, & des Univerſitez de Valladolid & de Salamanque. On ajoûte qu'un des ſuccès de ſon voyage fut d'empêcher que les Jeſuites n'euſſent une Leçon dans l'Univerſité de Louvain, & on inſinuë que ç'a été la véritable origine de tout le fracas, *hinc illi prima mali labes*. On rapporte auſſi qu'en l'an 1630. quatre ou cinq ans après ſon retour d'Eſpagne, Sa Majeſté Catholique le fit Profeſſeur de la Sainte Ecriture à Louvain, d'où il fut tiré l'an 1635. pour être promû à l'Evêché d'Ipre. Preuve manifeſte que la prétenduë pourſuite de l'Inquiſition, & la ſortie précipitée & fugitive d'Eſpagne, ſont un Roman. L'accuſé ſe defend encore comme ci-deſſus, c'eſt-à-dire, aux dépens de ſon Confrere de Bourdeaux; mais on le pouſſe encore plus fortement qu'on ne l'a pouſſé la premiere fois, & on prétend même qu'en ſuivant un autre menteur, nommé Marandé, il a fait un anachroniſme qui recule les voyages de Janſenius en Eſpagne, juſques à la 15. ou à la 20. année de ſa vie.

Le Lecteur s'attend déja qu'on paroît extrêmement ſenſible à la derniere imputation. En effet on en repréſente fort vivement l'atrocité, & on traite Filleau, qui a debité le réſultat de la Coference de Bourg-Fontaine, & ſur la foi duquel le P. Hazart a remué ce feu mal éteint; on le traite, dis-je, d'un impoſteur qui ne ſavoit pas même ajuſter les temps, car il applique cette Conference à l'année 1621. il y fait opiner M. Arnauld, qui n'avoit encore que 9. ans, & il y fourre auſſi Janſenius revenant d'Eſpagne, où il n'alla la premiere fois qu'en l'année 1624.

Le reſte du *Factum* eſt employé à répondre aux raiſons que le P. Hazart allegue dans ſon Ecrit, pour montrer qu'encore que les faits qu'il avance ſoient faux, il ne doit pas être traité comme un Calomniateur. Bien des gens ſe perſuadent que ce *Factum* eſt une trop bonne Piece, pour n'avoir pas été communiquée aux exilez de Port-Royal. On ne ſauroit deviner juſte quel ſera le ſuccès de cette affaire; on dit que M. l'Internonce s'y voit aſſez embaraſſé. Il a beaucoup de credit en Flandres, mais comme d'autres y en ont auſſi, il trouvera peut-être à propos de les ménager. Le P. Hazart eſt un fameux Prédicateur parmi les Jeſuites depuis 30. ans.

Ecrit au ſujet de M. de Witte. Crédit de l'Internonce à Bruxelles.

Il paroît une petite Piece imprimée à Liſle, qui fait voir le grand crédit de l'Internonce dans le Païs-Bas. Il avoit donné ordre à la Faculté de Théologie de Louvain de prononcer ſur quatre Propoſitions, que trois Licentiez en Médecine & un Barbier accuſoient M. de Witte, Doyen de Malines, d'avoir avancées le verre à la main, je veux dire, durant la chaleur d'un bon repas, & elles ont été cenſurées au gré de la Cour de Rome le 3. de Novembre dernier. C'eſt aſſûrément un grand acte de domination, puis que c'eſt aſſujettir l'homme à parler correctement même dans un repas Académique, dans un feſtin de réjouiſſance, à peine d'être condamné ſur le rapport de quelques-uns de la Compagnie, qui peuvent très-aiſément changer la nature d'une choſe par l'oubli, ou par l'additioo d'uo mot. M. de Witte n'a pas manqué de repréſenter cela, & néanmoins on l'a condamné. L'Ecrit dont je parle en donne cette raiſon, que la Faculté étroite de Théologie de Louvain o'eſt préſentement compoſée que de ſept Docteurs, dont il y en a quatre qui ſont dévouez à l'Internonce, à cauſe qu'ils doivent à ſes intrigues leur avancement. En France, du moins autrefois, les choſes ne vont pas ainſi. Les repas de promotion y ſont plus libres, & M. Patin y diſoit impunément tout ce qu'il vouloit. Il y entreprit * un jour un vieux Médecin, qui avoit dit *que Calvin avoit falſifié toute l'Ecriture Sainte, & il le rendit ſi ridicule*, qu'on le pria *d'avoir pitié de ſon âge & de ſa foibleſſe*. Il ne lui arriva point de mal de cette diſpute, & il n'eut pas lieu, comme M. de Witte, de ſe plaindre de la trop bonne mémoire des Conviez.

Et † non ſobria verba ſubnotaſti
Exemplo nimium periculoſo
Μισῶ μνάμονα συμπόταν [illegible]

De la puiſſance Eccleſiaſtique du Pape. Style de cet Ouvrage.

L'Ecrit imprimé à Liſle contient, outre pluſieurs remarques bien fortes ſur le procédé des Cenſures, la réfutation de leur cenſure. Les 4. propoſitions cenſurées regardent l'autorité du Pape ſur les Conciles, & ſur les Evêques. On n'a pas oſé dire ſur celle-ci, *le Concile eſt Superieur au Pape*, qu'elle ſoit digne de l'excommunication majeure, ou pour parler plus exactement, *cenſurâ gravi*, car, dit-on, elle eſt enſeignée par des Catholiques. On s'eſt contenté d'aſſûrer qu'elle eſt cootraire à la Doctrine conſtante de la Faculté. Nous avons remarqué ailleurs ‡ que les Adverſaires du Jeſuite Papebroch n'écrivent gueres purement. Nous pourrions dire la même choſe de ces Meſſieurs de Louvaio, & de leur *attente quod; adducere in probam ſui dicti; ad hoc quod aliquis ei opponeret, &c.* Leur ſtile n'eſt gueres plus Ciceronien que celui de la Chancellerie de l'Empereur. ⁑

ARTICLE IX.

La Morale d'Epicure, avec des Réflexions. A Paris chez Thomas Guillain, ſur le Quai des Auguſtins. 1685. in 12.

Réflexions ſur l'opinion qu'on a euë de la Doctrine d'Epicure.

NOus avons enfin reçû le Livre qne M. le Baron Des-Coûtures a compoſé, pour juſtifier

* *Voyez ſa Lettre* 24.
† *Mart. Epigr.* 28. *l.* 1.
‡ No. IX. du Catalogue du mois de Novembre 1685.

⁑ Voyez un éclairciſſement ſur ce Factum, Art. VIII. du mois ſuivant.

tifier une Morale injustement décriée, & nous l'avons lû avec beaucoup de plaisir. C'est une lecture fort propre à montrer le peu d'équité de l'homme, & en général on peut dire qu'il n'y a gueres de sujet sur quoi la bizarrerie de l'esprit humain se soit plus joüée, que sur le Philosophe dont on voit ici la Morale. Il disoit que la felicite de l'homme consiste dans le plaisir; il ne croyoit point d'autre vie que celle-ci; & quoi qu'il fit profession d'admettre des Dieux, il ne leur donnoit pas le soin de punir ou de récompenser l'homme. Il n'en a point falu davantage à un très-grand nombre de gens, pour assûrer que c'étoit un débauché qui ne conservoit aucune idée d'honneur, & qui ne recommandoit à ses Disciples que de se plonger dans les voluptez les plus infames. Sa vie & ses Ecrits prêchoient pourtant le contraire, & c'étoit de là qu'il faloit prendre le jugement qu'on portoit de lui; mais au lieu de s'éclaircir par cette voye directe & légitime sur cette question de fait, on s'est jetté sur la voye du raisonnement, & on a dit, *il faut que cet homme-là ait vécu & qu'il ait instruit ses Ecoliers en Sardanapale, puis que ses principes généraux étoient impies.* A quoi bon ces raisonnemens dans une question de fait? Ne valoit-il pas bien mieux consulter exactement ce qui nous reste d'Epicure, & les témoignages que les Auteurs desintéressez ont rendus à sa probité? Si on avoit suivi ce chemin, on fût sorti bien plûtôt de l'ignorance, car depuis l'Apologie publiée par M. Gassendi, pour les mœurs & pour la Morale de ce Philosophe, on est si bien revenu de la vieille préoccupation, que c'est à présent une chose trop commune que d'être Gassendiste à cet égard-là. De sorte que ceux qui aiment à ne suivre pas le torrent, commencent à retourner aux vieux préjugez. Tel est le génie de l'homme; ceux qui aiment davantage les choses nouvelles, ne laissent pas de prendre parti pour les Anciens, lors qu'ils remarquent que trop des gens critiquent l'Antiquité. Quand je dis que le nombre des esprits desabusez sur le sujet d'Epicure, fait le torrent, je ne laisse pas de croire que la cabale des superstitieux, troupe de tout temps nombreuse & incorrigible, est encore sur l'ancien pied. Aussi dit-on, qu'elle n'eut pas plûtôt oüi dire qu'on vouloit faire imprimer la Morale d'Epicure, qu'elle en fremit, & qu'elle se résolut à faire refuser le Privilege. Mais heureusement l'affaire passa par les mains d'un Censeur de Livres qui écoute raison, & qui n'a pas un Christianisme misanthrope. C'est de M. Coquelin que je parle, Docteur de Sorbonne & Chancelier de l'Université de Paris. Il a lû ce Livre, & lui ayant donné son Approbation, il a été cause qu'il a été mis sous la presse. Cette Approbation est bien tournée, & ne donnera point apparemment aucune prise aux Inquisiteurs de la Foi, gens infatigables, & qui avec leur je ne sai quoi qu'ils prennent pour zele, sont de grands perturbateurs du repos public. Ils s'accoûtument de si bonne heure à croire sans examiner, & ils se font un si grand mérite de sacrifier leur Raison, qu'enfin ils ne raisonnent plus, & ne se gouvernent plus par aucun autre ressort général, que par celui qu'il leur plait de nommer zele: or c'est un principe bien tenebreux, & qui a plus de commerce avec les passions, & avec l'instinct, qu'avec les lumieres de l'équité. On doit feliciter M. Des-Coûtures de n'avoir pas ces Messieurs à dos.

Traverses levées pour l'impression de cet Ouvrage.

Idée du Sage suivant les Stoïciens & Epicure.

Il nous donne ici 1. la Morale d'Epicure en 41. Maximes. 2. La Lettre que ce Philosophe écrivit à Menecée. 3. Vingt-huit Maximes du même Epicure, & enfin la traduction de ce que Diogene Laërce nous a laissé de la vie de ce Philosophe. Toutes ces Maximes & la Lettre à Menecée sont éclaircies par des * réflexions de l'Auteur, dans lesquelles on trouvera non seulement des exemples, mais aussi de belles Moralitez, & le supplément de la Morale Chretienne par tout où l'autre est défectueuse. Or comme ces Maximes étoient destinées à former un Sage, l'Auteur nous explique dès l'entrée ce que les Philosophes ont entendu par ce nom-là. Personne n'a tant fait valoir ce nom que les Stoïciens; mais à force d'outrer leurs idées, ils les ont rendues ridicules; elles auroient été admirables & peut-être même dans la derniere justesse, pour un homme qui ne se seroit servi de son corps que comme nous nous servons d'un cheval; mais elles ne sauroient convenir à un esprit qui dépend du corps, comme nous faisons par des loix qu'une force majeure a établies. Les idées d'Epicure sont beaucoup plus proportionnées à notre état, & de là vient qu'on juge qu'il agissoit de bonne foi, & que les autres n'étoient que francs Comédiens. On leur a fait tort en bien des choses.

Doctrine d'Epicure sur le mal & sur le bien.

On a imputé à Epicure de s'être vanté, *que dans le Taureau de Phalaris il s'écrieroit parmi l'âpreté du feu, cela ne me regarde point, je ne sens que du plaisir.* Mais l'Auteur montre qu'il n'y a nulle apparence qu'un Philosophe, *qui avançoit que les sens ne se pouvoient tromper, pût insinuer qu'un des siens lui représentât avec plaisir une chose qui en effet étoit pleine de douleur.* Si Epicure avoit parlé de la sorte, il seroit tombé dans l'inconvénient des Stoïques, que l'on ne sauroit excuser d'un renversement manifeste du langage. Car pour parler naturellement & de bonne foi, ils devoient dire que la brûlure est une vive douleur, & par conséquent un mal, mais que le Sage le supporte avec une telle constance, qu'il en tire sa plus grande gloire. Voilà le tour que les Chretiens mêmes doivent donner au supplice d'un martyr, s'ils veulent parler sans figure de Rhétorique. Une autre chose en quoi Epicure s'est servi d'une expression droite & sincere, c'est quand il a dit que le plaisir est un bien, mais un bien de telle nature qu'il faut le fuir, lors qu'il est capable de nous attirer un plus grand mal. Sur le même principe il dit aussi, qu'encore que la douleur soit un mal, il faut la préferer au plaisir, lors qu'elle peut être cause d'une plus grand bien. Ces Maximes ne sont nullement contraires à la véritable Religion. Ce qu'il dit en un autre endroit, que la vertu n'est point aimable par elle-même, mais à cause du plaisir qui l'accompagne, semble moins orthodoxe. Cependant si on l'examine bien, on le trouvera fort solide; car il paroit impossible qu'un esprit puisse aimer la sainteté, sans avoir en vûe la satisfaction qui en est inséparable tôt ou tard, & ainsi on n'aime point la vertu à cause d'elle-même, mais à cause de ses effets.

Et sur le commerce avec les femmes.

Voici une autre Maxime de ce Philosophe qui va dans le sens des Casuistes les plus rigides. Il veut que son *Sage n'ait point de commerce particulier avec une femme, dont le commerce lui est défendu par les loix; qu'il ne se laisse point surprendre aux charmes de l'amour; qu'il ne se marie jamais, & que l'amour de se voir renaître dans sa pos-*

* Il y avoit dans la premiere Edition, *par de judicieuses Réflexions.*

térité ne l'occupe point. Il arrive pourtant, ajoûte-t-il, *de certaines choses dans la vie qui peuvent obliger le Sage à cet engagement, & lui faire souhaiter des enfans.* La maniere claire & distincte, dont il éclaircit ailleurs son sentiment sur la volupté, & sur les devoirs de l'homme, fait qu'on ne peut bien comprendre qu'il y ait eu des gens assez hardis, ou assez crédules, pour appuyer les calomnies qui ont tant couru contre lui. Le fameux Gerson étoit si persuadé de la justice de ces bruits injurieux, qu'ayant sû le véritable caractere d'Epicure, il se persuada qu'il y avoit eu deux Philosophes de ce nom, l'un fort sage, & l'autre fort débauché.

Réflexions sur le sens d'Epicure & sur ce qu'il défend au Sage les Panegyriques.

On ne peut disconvenir qu'Epicure n'ait un peu trop confondu l'utilité avec la justice, mais cela même peut recevoir une interpretation favorable, comme le montre l'Auteur dans ses éclaircissemens. Il est certain qu'il est plus aisé de faire l'Apologie de ce Philosophe du côté du cœur, que du côté de l'esprit; car quand on considere d'une part qu'il avoit beaucoup de génie, & que l'on se souvient de l'autre qu'il a pû croire que le Monde s'étoit produit par un concours hazardeux d'atomes, que nos raisonnemens & nos idées ne sont que l'agitation de quelques petits corpuscules, que par exemple le mouvement en rond d'un atome peut être l'idée vaste & immense de l'infini, & que la matiere se mouvant par sa nature & de toute éternité, nous étions néanmoins parfaitement libres, on ne sauroit rien comprendre dans un tour d'esprit comme celui-là. Nous ne donnerons pas pour une preuve de son grand génie, la défense qu'il fait à son Sage de composer des Panégyriques, quoi qu'il lui permette d'être Auteur, afin de revivre après sa mort. Il ne faloit qu'un jugement médiocre, pour prescrire cette loi à un homme que l'on dirigeoit à la sagesse, à la vérité, à la frugalité, & au dégagement de l'entretien d'une famille. Autrement la condition eût pû devenir dure & préjudiciable, car un Auteur chargé d'enfans & de dettes seroit en quelque façon traité tyranniquement, & pour sa personne & pour ceux qui lui apartiennent, si on lui interdisoit le Panégyrique, d'où il lui revient quelquefois de beaux Louïs d'or. Il y a des gens qui se moquent de ceux qui passent toute leur vie à tenir un Sonnet, ou un Madrigal tout prêt pour les mariages, les morts, les baptêmes, & autres évenemens qui concernent les familles favorites & opulentes, mais M. Pelisson a remarqué depuis long-temps, dans sa Préface sur les œuvres de Sarrazin, que ces Poëtes ont leurs raisons. *Cet homme*, dit-il, *que vous blâmez a trouvé peut-être que pour rétablir sa santé qui est ruinée, pour se défendre de la mauvaise fortune, pour le bien de la famille dont il est l'appui, il lui est plus utile de travailler à des chansons qu'à des Traitez de Morale & de Politique. Si cela est, je le dirai hardiment, la Morale & la Politique elles-mêmes lui ordonnent de faire des Chansons.*

D'une autre Edition de cet Ouvrage.

* Cette Morale d'Epicure a été réimprimée par deux differens Libraires de ce païs. Celui qui a été le moins diligent demeure à la Haye, & se nomme *Barent Beek*. Il a joint à son Edition une Vie d'Epicure que M. du Rondel, Professeur alors à Sedan, fit imprimer à Paris en l'année 1679. Ce Libraire est fort louable d'avoir mis à son Edition un suplément si bien choisi; mais il ne devoit pas permettre que l'on mit au titre, qu'elle avoit été *revuë, corrigée, & augmentée par l'Auteur de la Vie d'Epicure*, car quoi qu'il y ait une équivoque sous ces mots, il est néanmoins certain que personne ne s'avisera de les entendre qu'en cette maniere, c'est que M. du Rondel a revû, corrigé & augmenté cet Ouvrage. C'est ainsi que les savans Auteurs des *Acta Eruditorum*, les ont entendus dans leur mois d'Octobre, 1686. car en parlant de cette Edition de la Morale d'Epicure, ils disent, que non seulement M. du Rondel a pris la peine de la polir, mais qu'il a tenu aussi la parole qu'il avoit donnée dans ses réflexions sur un chapitre de † Theophraste, de faire réimprimer la Vie d'Epicure avec des augmentations. La vérité est que ni lui, ni M. le Baron Des-Coutures n'ont sû de cette Edition de la Haye, que ce qu'ils en ont pû aprendre par le débit du Livre; & nous savons de bonne part que M. du Rondel s'est fort fâché de ce titre-là. Ainsi ce n'est point la 2. Edition de la Vie d'Epicure qu'il a promise, & l'équivoque dont j'ai parlé n'empêcheroit point qu'il n'y eût un grand mensonge dans le titre, puis que l'Auteur de la Morale n'a eu nulle part à la 2. Edition.

ARTICLE X.

PAr l'usage de tous les Journalistes des Savans, & par la déclaration que nous en fimes dans notre premiere Préface, les raretez des Indes sont du ressort de ces Nouvelles. Or par ce terme de raretez il faut entendre non seulement ce qui se rapporte aux choses inanimées, aux plantes & aux bêtes, mais aussi ce qui se raporte à l'homme, soit pour la constitution du corps, soit pour le goût de l'esprit. C'est sous cette derniere vûe que nous pourrons adopter l'Extrait d'une Lettre écrite de Batavia, touchant une guerre civile qui s'est élevée dans l'Isle de Borneo. C'est en quelque façon un Phénomene Physique, puis qu'il est fondé sur des goûts & sur des modifications singulieres d'ame. Voyons de quoi il s'agit.

Extrait d'une Lettre écrite de Batavia dans les Indes Orientales, le 27. Novembre 1684. contenu dans une Lettre de M. de Fontenelle, reçûe à Rotterdam par M. Basnage.

Histoire allégorique d'une guerre civile dans l'Isle de Borneo.

VOus savez que dans l'Isle de Borneo dont nous sommes voisins, il n'y a que les femmes qui puissent avoir la Royauté. Ces Peuples-là sont si jaloux d'être gouvernez par des personnes qui soient véritablement du Sang Royal, & ils ont une telle opinion de la fragilité des femmes, qu'il leur faut toûjours une Reine dont les enfans lui appartiennent incontestablement; & pour plus grande sûreté, les Principaux du païs doivent être présens aux accouchemens des Reines. Il y a quelques années que la Reine nommée Misseo mourut, & sa Fille Mreo lui succeda, reconnue d'abord dans toute l'Isle sans difficulté. Les commencemens de son regne furent assez goûtez par ses Sujets, mais ensuite les nouveautez qu'elle introduisit peu à peu dans le Gouvernement, firent murmurer. Mreo vouloit que tous ses Ministres fussent Eunuques, condition très-dure, & qu'on n'avoit point jusqu'alors imposée, & cependant elle ne les faisoit mutiler que d'une certaine façon

qui

* Ce paragrafe a été ajouté à la seconde Edition; & il n'avoit pû autrement citer les *Acta Erud.* d'Aout 1686.

† *Voi Act. Erudit. Mens. Aug.* 1686 & *les Nouv. de Dec* 1685. *Art.* 5.

qui n'empêchoit pas les maris de se plaindre encore d'eux. C'est la coûtume que les Reines donnent à certains jours des festins publics à leurs Sujets. Mreo en avoit retranché la moitié de ce que donnoient les autres Reines; bien plus, le pain étoit sous son regne d'un prix excessif dans toute l'Isle, & l'on ne savoit ce qu'il étoit devenu, si ce n'est qu'on accusoit de certains Magiciens qu'elle avoit à ses gages, de le faire périr avec des paroles. On se plaignoit beaucoup encore de quelques prisons nouvellement bâties, où elle faisoit jetter les criminels, & d'où elle les tiroit pour de l'argent, ce qui avoit considérablement augmenté ses revenus. Mais rien ne choquoit plus les habitans de Borneo que la salle des cadavres, qui étoit dans le Palais de la Reine, quoi qu'à dire le vrai ce ne fût pas là un mal bien réel pour des Sujets. Elle faisoit embaumer les corps de ses Favoris lorsqu'ils mouroient; on les arrangeoit dans cette salle en grande cérémonie, & il faloit qu'on leur rendit ses respects, avant que d'entrer dans l'appartement de Mreo. Il y avoit des esprits naturellement fiers & indépendans qui ne s'y pouvoient résoudre. Les Peuples de l'Isle étoient donc dans ces mauvaises dispositions à l'égard du Gouvernement, lors que voici une nouvelle Reine qui se présente, qui prétend être Fille de Mliseo, & déposseder Mreo. Elle commence par abolir toutes les nouveautez dont on se plaignoit; point d'Eunuques chez elle, point de Magiciens qui fassent encherir le pain, point de salle pour les cadavres, point de prisons que selon l'ancien ordre, point de festins imparfaits. J'avois oublié de vous dire que les Peuples de Borneo sont dans l'opinion que les enfans légitimes doivent ressembler à leurs parens. Eénegu, c'étoit le nom de la nouvelle Princesse, ressembloit parfaitement à la feue Reine Mliseo, au lieu que Mreo n'en avoit presque pas un trait; aussi avoit-on remarqué que Mreo n'aimoit point trop à se laisser voir en public; on dit même qu'elle supprimoit autant qu'il lui étoit possible, les portraits de Mliseo. Eénega tout au contraire les conservoit de tout son pouvoir, & faisoit extrêmément valoir sa ressemblance. Mreo avoit aussi de son côté un grand avantage, c'est qu'il étoit constant qu'elle étoit née de Mliseo, du moins par le rapport des Seigneurs qui avoient dû en être témoins, & ces Seigneurs n'avoient point vû naître Eénegu. Il est vrai qu'Eénegu prétendoit qu'ils avoient été corrompus, ce qui n'étoit gueres vraisemblable. Elle contoit aussi une histoire de sa naissance par laquelle elle se trouvoit Fille légitime de Mliseo, mais c'étoit une histoire presque incroyable, & pareille à peu près à celle du Comte de S. Geran, dont on a tant parlé dans notre Europe. Cependant la contestation de ces deux Reines a partagé toute l'Isle, & y a allumé la guerre de toutes parts. Les uns tiennent pour la ressemblance contre la certitude de la naissance, les autres pour la certitude de la naissance contre la ressemblance. Il s'est donné beaucoup de batailles très-sanglantes, & aucun des deux parties n'a encore tout-à-fait ruiné l'autre. On croit pourtant que Mreo l'emportera. Il n'y a pas long-temps qu'elle a surpris dans des endroits fort difficiles une partie de l'Armée d'Eénega, & en a exigé le serment de fidélité. Si son parti n'en est pas extrêmément fortifié, parce que ses soldats ne combattent pas trop volontiers sous ses enseignes, du moins celui d'Eénega en est fort affoibli. J'aurai soin de vous apprendre l'année prochaine le succès de cette guerre, puis que vous aimez assez l'histoire pour ne pas négliger celle de ces païs barbares, dont les mœurs & les coûtumes sont si étranges.

Ce M. de Fontenelle qui a écrit ce qu'on vient de voir, est un digne neveu de Messieurs Corneille. Il s'est d'abord attaché à la Poësie, & a composé plusieurs Pieces d'un goût delicat. On en a inseré plusieurs dans le Mercure Galant. Il a fait aussi les Nouveaux Dialogues des Morts, qu'on a tant loüez. Il semble présentement regarder comme au-dessous de lui ce qui s'appelle productions *de bel esprit*, car il s'attache tout entier aux Mathématiques & à la Métaphysique. C'est de lui que viennent les deux questions d'Arithmétique sur le nombre 9. qui ont été inserées dans les mois de Septembre & de Novembre 1685. * S'il fait autant de progrès en Métaphysique, que nous voyons qu'il en a fait en Pieces Galantes & en Mathématiques, il excellera en trois choses qui pour l'ordinaire demandent trois tours d'ame entierement differens. *Eloge de M. de Fontenelle.*

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

Réponse de l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres à l'Avis qui lui a été donné † sur ce qu'il a dit en faveur du P. Mallebranche, touchant le plaisir des sens, &c. A Rotterdam chez Pierre de Graef. 1686. in 12. I.

ON fait ordinairement un miserable personnage, lors qu'on parle soi-même de ses Ecrits. Il vaut donc mieux que je ne dise rien de ce Livre. ‡

Sermon sur le Verset 14. du Chapitre 7. de l'Ecclesiaste, Au jour du bien use du bien, &c. *Prononcé à la Haye le 21. Novembre* 1685. *jour de Jeûne, par Jean Claude Ministre.* A la Haye chez Abraham Troyel. 1685. in 12. II.

CE Sermon a eu beaucoup de succès. On y trouve cette éloquence & cette doctrine majestueuse, qui a fait toûjours le caractere des Prédications de M. Claude. Comme ses Auditeurs étoient de deux sortes; les uns de ce païs-ci dans la prospérité; les autres, fugitifs de France où ils ont laissé leurs biens, il leur adresse aux uns & autres de fort bonnes exhortations proportionnées à leur état, sans oublier les marques de reconnoissance qui sont dûes à cette République, pour la charité qu'elle témoigne aux Réfugiez. On espere que M. Claude, delivré de la longue agitation de Paris qui ne lui permettoit pas de faire des Livres, reprendra desormais une occupation qui lui a été si glorieuse. Je lui ai oüi dire depuis peu, qu'il pourra faire sentir un jour à M. Ferrand, qu'il n'entend point son Saint Augustin, sur la matiere de l'Eglise. Il m'en parloit comme pouvant faire voir, jeu sur table, que cet Auteur s'est fort abusé, & comme ayant fait offrir à M. l'Abbé de la Roque de l'en rendre témoin oculaire. Il en fit parler à cet Abbé plûtôt qu'à un autre, à cause du Journal où il est parlé du Livre de M. Fer- *Idée de cet Ouvrage; & demêlez de l'Auteur avec M. Ferrand.*

* Dans les Art. II.
† Dans le I. Art. du mois précédent.

‡ Voyez cet Ouvrage à la fin du mois passé.

Ferrand. L'Ami de M. Claude revint de sa Commission, chargé de civilitez & d'assûrance de services, mais on n'entra pas en matiere.

François Bureau, Libraire de Londres, a fait imprimer un Sermon qui fut prononcé à Montpellier le 29. d'Août 1681. jour de Jeûne, à l'occasion de l'Arrêt qui permettoit aux enfans de changer de Religion à l'âge de sept ans. On ne doit pas douter que l'Auteur, qui a naturellement beaucoup de feu, n'ait poussé dans des circonstances comme celles-là, de beaux mouvemens d'une éloquence zélée.

III. *Histoire des évenemens tragiques d'Angleterre & des derniers troubles d'Ecosse, contenant une relation des Conspirations contre les Rois Charles II. & Jacques II. avec les principales circonstances de la vie & de la mort du Duc de Monmouth & du Comte d'Argile. Tirées des Mémoires Anglois & Flamans.* A Cologne Pierre Marteau. 1686. in 12.

Précis de cet Ouvrage.

CEt Ouvrage est divisé en quatre parties. La 1. contient un petit abregé de ce qui est arrivé de plus funeste dans l'Angleterre jusques en l'année 1678. On ne vit jamais plus de Princes périr malheureusement, ni rien de plus digne de l'envie de ce Pape, dont la Chronique scandaleuse rapporte qu'il envioit à la Reine Elisabeth le plaisir d'avoir fait sauter une Tête couronnée. La 2. partie contient l'Histoire de ces deux Conjurations cootre le feu Roi, qui ont tant fait parler les Nouvellistes. La premiere est attribuée aux Catholiques Romains, & la seconde aux Protestans. On voit ici les Actes de la condamnation des Accusez, les Harangues qu'ils ont prononcées sur l'échafaut, & quelques autres procédures, & sur le tout le Couronnement du Roi à présent régnant. La 3. partie contient l'Histoire de la prise d'armes du Duc de Monmouth, de sa défaite, de son procès, & de ce qu'il dit sur l'échafaut. On rapporte aussi ce qui s'est écrit de part & d'autre, entre M. Skelton, Envoyé extraordinaire d'Angleterre & l'Amirauté d'Amsterdam. La derniere partie traite du soûlevement d'Ecosse, & de la maniere dont le Comte d'Argile y a péri. Cet Ouvrage est écrit avec assez de desinteressement. L'Auteur y a inseré un bon nombre de Pieces justificatives: il ne s'écarte gueres après des moralitez & des réflexions, il aime mieux menager son temps pour le recit.

IV. *Lettre écrite à Monsieur le Cardinal Cibo, pour appaiser le Pape au sujet de la Régale.* A Cologne. 1684. in 12.

On a attribué cet Ouvrage au P. Rapin, mais à tort.

CEtte Lettre est dattée du 30. d'Août 1683. & néanmoins l'on assûre dans la Préface, qu'elle a été *écrite plus de six mois avant la mort de feu M. l'Evêque de Pamiez.* Il est impossible que ces deux choses soient véritables. Mais laissant là ce mensonge qui n'est peut-être qu'une faute d'impression, je dois dire ici que cet Ouvrage a premierement paru en Latin, & qu'on l'a attribué à un Jesuite * célebre par de fort beaux Livres, qu'il a publiez en l'une & en l'autre Langue. Il peut s'assûrer qu'on ne lui attribuera pas cette traduction, car elle est trop mal écrite pour venir d'une plume aussi delicate que la sienne. Apparemment on lui a fait tort, quand on a crû qu'il étoit l'Auteur de l'Original: la Piece n'est pas assez bonne pour lui, & infailliblement il auroit fait tout autre chose, s'il se fût mêlé d'entretenir le Cardinal Cibo sur le démêlé de la Regale. La Lettre dont je parle ne contient que des invectives contre le feu Evêque de Pamiez, & que de vaines déclamations remplies d'emportement, contre le Parti des Jansenistes. On reproche à cet Evêque, qu'après avoir souscrit aux Bulles qui condamnoient les sentimens de Jansenius, *il alla faire chez un Notaire public une confession de Foi contraire à la premiere . . . . . & protesta de la signature donnée au Souverain Pontife, comme s'il eût desavoüé son fait.* On ajoûte qu'il ne s'est opposé à la Regale, qu'afin de pouvoir disposer de ses prébendes en faveur des Jansenistes, & infecter ainsi tout son Diocese; & qu'il s'étoit tellement rempli le cœur & l'esprit *de cette peste de nouveauté*, qu'il négligoit toutes les autres fonctions de sa Charge, n'ayant pas réconcilié un seul Calviniste à l'Eglise Romaine, *du grand nombre dont son Diocese fourmilloit.* Oh pour cela on a grand tort, car outre qu'il y avoit très-peu de gens de la Religion dans son Diocese, il est certain que de son temps personne ne les a plus tourmentez, ni plus fatiguez que lui; de sorte que s'il n'en a pas réconcilié un grand nombre, ce n'a pas été sa faute, ni manque d'application à cela. Le méprisavec lequel cet Auteur parle des Livres qui ont paru pour cet Evêque, n'est pas aisé à comprendre, puis que ce sont des Livres très-savans, & que l'on a attribuez, ou à des Prelats de ce païs-là d'une érudition consoomée, où à des Docteurs très-fameux. Quant à ce qu'il dit, que l'austerité dont cet Evêque faisoit profession n'est pas une preuve qu'il ne fût pas Hérétique, on ne le sauroit nier; une vie austere est un signe fort équivoque. Mais ce qu'il ajoûte surprendra très-assûrément. *No vous en deplaise, Messieurs les Evêques*, dit-il, *vous avez commencé les premiers, avec votre ostentation de pieté & de severité dans la discipline, à ravir la Foi aux Peuples.* Ne diroit-on pas en lisant cette apostrophe, qu'il meurt de peur que l'attachement des Prélats à une vie trop austere ne ruïne la Foi? C'est trop s'inquiéter; c'est s'allarmer sans raison; ce n'étoit pas la peine de nous donner une imitation de Petrone. Si la Religion Chretienne périssoit par ce moyen-là, il faudroit bien que le malheur lui en voulût.

Invectives contre l'Evêque de Pamiez.

Comment l'Auteur parle des conversions de France.

Deux autres choses doivent aussi surprendre dans cette Lettre; l'une est ce qu'on dit dans la page 67. que le Roi *a ruiné plus de dix mille Temples des Calvinistes, & qu'il a réconcilié à l'Eglise, en partie par des liberalitez, en partie par menaces, environ 50. mille de ces Hérétiques.* C'est grossir uo peu le nombre des Temples. Quand ils auroient été détruits tous, lors que cet Auteur écrivoit, on n'auroit pas pû dire la dixieme partie de ce qu'il a mis dans soo calcul. Outre cela, c'est parler trop en Cavalier à un Cardinal Patron, que de lui apprendre qu'on a converti 50. mille Hérétiques, ou par des présens, ou par des menaces, sans insinuer qu'on se soit servi d'aucune instruction. Quelques Auteurs Protestans se sont prévalus de ce passage. L'Auteur des Dialogues de Photin & d'Irenée l'a cité comme de M. Maimbourg; mais il ne s'est pas souvenu que ce n'est

* *Le Pere Rapin.*

n'est point à lui que l'on attribuë ce petit Ecrit.

Accusation de nouveauté intentée à Mrs. de Port-Royal.

L'autre chose surprenante qui me reste à remarquer, est l'accusation de nouveauté que l'Auteur a intentée presque dans toutes les pages, à Messieurs de Port-Royal. Il le fait avec une confiance qui ne seroit pas plus absoluë, ni plus entiere, si ces Messieurs avouoient de bonne foi, qu'ils disent des choses qui n'étoient jamais montées dans l'esprit de l'homme; mais bien loin de l'avouer, ils soutiennent avec une confiance égale à celle de cet Auteur, qu'ils ne disent rien qui n'ait été enseigné par les anciens Peres. Voilà qui est étrange, qu'on puisse soûtenir si hardiment des choses si opposées. Il y a bien des gens qui se persuadent que le Port-Royal a bien pour lui une espece d'antiquité, mais que la véritable, qui est celle des quatre premiers siecles, est pour les Jesuites. C'est pour cela que le P. Morin se moquoit * d'eux, & des efforts qu'ils faisoient pour accorder leur doctrine avec celle de S. Augustin. A son dire, ils eussent beaucoup mieux fait de montrer que ce grand Saint avoit été Novateur. Celui qui a écrit contre l'Histoire Critique de M. Simon, fait presque avouer cela à l'Evêque d'Ipre, comme nous l'avons rémarqué dans les dernieres Nouvelles de Juillet, *Art.* 7. Il dit dans un autre lieu, qu'il faloit que les Adversaires de S. Augustin fussent de pauvres génies, puis qu'ils se laisserent mener batant par un homme qui avoit contre lui la Tradition, & qui ne sachant ni Grec, ni Hebreu, n'étoit pas fort redoutable par l'Ecriture. Il se fait un grand plaisir de citer Pierre Castellan, grand Aumônier de France, qui a eu la hardiesse de soûtenir, qu'à cause que S. Augustin ignoroit les Langues, il ne débite bien souvent que des rêveries, en expliquant les Livres sacrez. Castellan avouë néanmoins, qu'à l'égard de la Justification, ce Pere est assez bien entré dans les sentimens de S. Paul; & cela même sembleroit marquer, qu'il regardoit S. Augustin comme un heureux Novateur, ou comme un meilleur Interprete de S. Paul, que ceux qui l'avoient précedé.

Et à S. Augustin.

V. *Lettre au Clergé de France assemblé à Paris en l'année* 1685. Au Desert, chez le Sincere. 1685. in 4.

Idée de cet Ouvrage.

CEs Lettres sont écrites d'un air de modération, qui doit ôter aux reproches dont elles sont pleines une partie de leur piqueure. On se propose dans la 1. de convaincre Messieurs du Clergé, qu'ils ne suivent pas l'esprit du véritable Christianisme, en faisant donner tant d'Arrêts contre ceux de la Religion; & pour cet effet on leur décrit une partie des suites & des circonstances de ces Arrêts. On expose dans la 2. & dans la 3. un Abregé de la doctrine des Protestans, pour faire voir qu'elle ne peut pas servir de bon prétexte aux rigueurs que l'on exerce contre eux. On expose dans la 4. dans la 5. & dans la derniere la nature de leur culte, de leur discipline & de leur Morale pour la même fin, & on compare les deux Eglises entre elles, & avec la regle commune, sur ces 3. points. Cela fait dire des choses à cet Auteur, qui ne donnent pas une belle idée de la Communion Romaine, sur tout lors qu'il parle de maximes qu'il l'accuse de pratiquer depuis long-temps, pour perdre les autres Chretiens, & qu'il dit être remplies de mauvaise foi & de cruauté. Il emprunte plusieurs choses du Livre des *Préjugez* de M. Jurieu.

VI. *Hippocrates contractus in quo magni Hippocratis, Medicorum Principis, opera omnia in brevem epitomen summâ diligentiâ redacta habentur. Studio & operâ Thomæ Burnet, M.D. Medici Regii & Collegii Regis Medicorum Edimburgensium Socii.* Edimburgi, excudebat J. Reid. 1685. in 12.

Differens Auteurs portent le nom de Burnet.

LA lecture d'Hippocrate seroit fort utile aux Médecins; néanmoins il y en a beaucoup qui n'ont pas, ou le loisir, ou la patience nécessaire pour cette lecture. C'est en leur faveur que M. Burnet publie les extraits exacts & fideles, qu'il avoit faits de toutes les Oeuvres d'Hippocrate pour son usage particulier. M. Sibbaldus, qui nous a donné une si belle Histoire naturelle de l'Ecosse, & qui est le Président du Collége des Médecins d'Edimbourg, l'a exhorté à donner ce Livre au Public. Voilà bien des Auteurs qui ont nom *Burnet*, car celui-ci est different † de ceux qui nous ont donné l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, & la *Sacra Theoria Telluris.*

VII. *Chartophylax Ecclesiasticus quo prope MD. Scriptores Ecclesiastici tam minores quam majores, tum Catholici, tum Hæretici, eorumque patria, Ordo, Secta, munera, ætas & obitus, editiones operum præstantiores, opuscula, quin & ipsa Fragmenta breviter indicantur. Scriptores dubii à certis, suppositii à genuinis, non exstantes à superstitibus distinguuntur. A Chr. Nato ad annum usque* 1517. *Accedunt Scriptores Gentiles Christianæ Religionis oppugnatores, & brevis cujusque sæculi conspectus. Studio & labore Guillelmi* Cave, *SS.Th. Pr. Canonici Windesoriensis.* Londini impensis R. Chiswel. 1685. in 8.

D'un Ouvrage de cet Auteur, intitulé Scriptorum Ecclesiasticorum Historia litteraria.

ENcore que Sixte de Sienne, Possevin, Bellarmin, Aubert le Mire, le P. Labbe, Gesner, Simler, Perkins, Scultet, & quelques autres savans hommes, ayent fait de belles compilations touchant la personne & les Ouvrages des Ecrivains Ecclesiastiques, l'Auteur n'a pas laissé de connoître qu'il manquoit quelque chose à la perfection de ce travail. On en conviendra avec lui, s'il peut un jour mettre la derniere main à ce qu'il a commencé sur cette matiere. C'est un Ouvrage qu'il intitule *Scriptorum Ecclesiasticorum Historia litteraria*, où l'on voit d'abord l'état de la République des Lettres en chaque siecle, l'érection de Bibliotheques, la fondation des Académies, & des Ordres Religieux, l'origine & le progrès des Schismes & des Héresies. L'on voit ensuite la vie de chaque Ecrivain par rapport à ses Ouvrages, & ce qui concerne ses Ecrits vrais ou supposez, perdus ou non perdus, leur sujet, leur fin, le stile, le génie, la Secte & les defauts de leur Auteur, le jugement que les grands hommes en ont fait, & enfin leurs meilleures éditions. M. Cave a travaillé plusieurs années sur ce grand dessein, mais plusieurs raisons fâcheuses l'ayant fait craindre, qu'il

* *Voyez sa Vie, page* 61.

† *Il est frere de celui qui a fait l'Histoire de la Réformation d'Angleterre.*

qu'il n'auroit pas le temps nécessaire pour le finir, il a entrepris une autre chose, je veux dire, la revision de ses *Tables Ecclésiastiques* imprimées en Angleterre l'an 1674. & réimprimées à Hambourg l'an 1676. Il les a tellement revûës, corrigées & augmentées, qu'il en est sorti l'Ouvrage qu'il nous donne présentement; & que l'on ne sauroit mieux louer qu'en faisant connoître aux Lecteurs, qu'il remplit dans une juste briéveté toutes les parties du titre. Il a caractérisé chaque siecle par quelque affaire de Religion. Par exemple, il a nommé le 15. *Synodale*, à cause qu'on y célébra plusieurs Conciles, & qu'on y agita violemment la question, *si le Pape est au-dessus des Conciles*. Il n'a pû trouver gueres d'Auteurs qui ayent écrit contre la Religion Chretienne, parce que sous les premiers Empereurs Chretiens on fit tant brûler de cette sorte de Livres, que le nom même de ceux qui les avoient composez s'est entierement perdu. Les Esprits-forts tirent avantage de cela, sous prétexte qu'ils remarquent que les Controversistes de ces derniers siecles, ont eu la mauvaise foi de passer entierement sous silence les objections qu'ils ne pouvoient éluder. Là-dessus un Esprit-fort s'imagine criminellement, qu'il y avoit peut-être dans les Livres qu'on brûla, plus d'objections que les anciens Peres ne s'en proposent dans leurs Livres. L'Auteur avoue qu'il a été fort aidé par le P. Labbe; & en effet les Dissertations de ce Jesuite, sur le Traité de Bellarmin *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, passent pour une des meilleures choses qu'il ait publiées; ce qui fait dire à ceux qui ne l'aiment pas, que la bonté de ce Livre vient des Manuscrits du P. Sirmond. Cela pourroit être vrai, mais comme d'ailleurs le P. Labbe se faisoit beaucoup d'ennemis par ses manieres hautaines & emportées, qui doute que l'on n'ait pû lui forger ce reproche-là? M. Colomiez a fait quelques supplémens à ce Livre de M. Cave. Il est fort propre à ces sortes de compositions. Il faudroit que l'on suppléât tout le temps qui s'est écoulé, depuis Luther où M. Cave s'arrête. M. du Saussai a fait un supplément à peu près semblable sur Bellarmin, c'est-à-dire, depuis l'an 1500. jusques à 1609. J'oubliois que l'Auteur voulant nous donner une idée de son grand Ouvrage, en a inferé dans celui-ci l'article d'Eusebe. C'est un morceau très-savant, & tout-à-fait plein. L'Indice Chronologique qui est à la fin sera fort utile, à cause de son exactitude. L'Auteur regrette de n'avoir pas vû la Chronologie que M. l'Evêque de S. Asaph fait imprimer.

Idée de celui-ci, & remarques à ce sujet.

A propos de Chronologie, nous dirons ici que les Tables Historiques & Chronologiques de M. Tallents, Membre du Collége de la Magdelaine à Cambridge, sont toûjours fort estimées. Il a ménagé le terrain avec tant d'art, qu'il est impossible de le faire davantage, ni d'embrasser avec plus d'ordre plus de choses différentes, ni de faire entrer un plus grand nombre de particularitez dans tous les compartimens des colomnes. La gravûre est d'ailleurs fort nette, & on a pris soin de marquer les liaisons des Etats, les dépendances des familles, les mariages, &c. par divers traits qui frappent la vûë agréablement & distinctement. L'Ouvrage a été gravé sur 16. grandes planches de cuivre, & s'étend depuis la création du Monde jusques à l'année 1680. On le trouve à Londres chez Littleburies, Chiswels, Ailmers, & chez quelques autres Libraires. Il seroit à souhaiter que pour l'instruction de plus de gens, il fût mis en une Langue connuë par toute l'Europe. On sait, sans que j'en renouvelle le souvenir, que M. Rou * avoit fait un semblable Ouvrage en France avec un succès extraordinaire, mais que les esprits superstitieux, fleau perpétuel de la République des Lettres, ennemis jurez des Sciences & des beaux Arts, conspirerent de telle sorte contre cet Auteur, qu'ils le firent mettre à la Bastille, & qu'ils ruïnerent ses Tables sans ressource, au grand regret de tous les honnêtes gens. A peine en a-t-il sauvé un exemplaire, quand il est venu s'établir en ce pais-ci. †

Des Tables Historiques & Chronologiques de M. Tallents.

Les cinq ordres d'Architecture de Vincent Scamozzi Vicentin, Architecte de la République de Venise, tirez du 6. Livre de son Idée générale d'Architecture, avec les planches originales. Par Augustin Charles d'Aviler, Architecte. A Paris chez Jean Baptiste Coignard, ruë S. Jacques. 1685. in fol. VIII.

SCamozzi est un de ceux qui tiennent le premier rang, pour la doctrine des Ordres, entre les Modernes. Sa maniere a été pourtant trouvée seche, à cause de la quantité des moulures qui entrent dans ses profils, dont il y a plus de rondes que de quarrées. On nous donne ici tout ce qu'il y a de plus nécessaire dans son 6. Livre: ce qu'on en a retranché regarde plûtôt la Physique, la Morale & l'Histoire que l'Architecture. ‡

Histoire Romaine écrite par Xiphilin, par Zonare, & par Zosime. Traduite sur les Originaux Grecs, par M. Cousin, *Président en la Cour des Monnoyes.* A Amsterdam chez Boom. 2. vol. in 12. IX.

LEs Traductions de M. Cousin font un Corps d'Histoire assez complet, pour nous aprendre sans aucun autre secours les principaux évenemens de l'Europe sous le Christianisme. Son Histoire de Constantinople depuis le regne de l'ancien Justin jusqu'à la fin de l'Empire, imprimée à Paris en 8. volumes in 4. l'an 1675. & réimprimée à Amsterdam l'année passée en autant de volumes in 12. est un assemblage des meilleurs Auteurs de l'Histoire Bizantine. On souhaita qu'il y ajoûtât l'Histoire de l'ancienne Rome, & c'est ce qui a procuré au Public la traduction de Xiphilin, de Zonare & de Zosime, que l'Auteur fit imprimer à Paris. *in* 4. l'an 1678. C'est celle dont nous parlons. Tout cela regarde principalement l'Histoire Civile. Mais voici dequoi se contenter sur l'Histoire Ecclésiastique. M. Cousin avoit publié à Paris la traduction de celle d'Eusebe l'an 1675. & la traduction de Socrate, de Sozomene, de Théodoret, & d'Evagrius l'an 1678. Il étoit difficile de s'en four-

Des divers Ouvrages de l'Auteur.

* *Journ. des Sçav. de M. Denis du 1. Avril 1672.*

† M. Rou a reclamé dans la suite ces Tables Angloises, comme n'étant qu'une traduction des siennes.

‡ Il y avoit encore dans la premiere Edition, ce qui suit.

L'Histoire de France, par M. de Cordemoi, imprimée à Paris chez le même Coignard, in fol. *se trouve aussi chez Pierre Mortier; plus la 3. édition de l'homme de Cour, revuë & corrigée, de l'impression de Paris, chez Jean Boudot.* in 12. *L'éclaircissement* * *de la Question si le Concile de Trente a decidé pour l'attrition.* A Paris chez Ant. Dezallier. 1685. in 8.

* Voy. le mois suiv. Art I.

fournir a cause de la cherté. Mais on vient de lever ce considérable inconvenient, par une édition, *in* 12. de tous ces Ouvrages. Elle comprend cinq Volumes. Le 1. qui est divisé en 2. tomes comprend l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe, & la vie de Constantin. Le 2. comprend l'Histoire de Socrate; le 3. celle de Sozomene; le 4. celle de Théodoret, & le 5. celle d'Evagrius, avec l'Abregé de Philostorge & de Théodore Lecteur. Je ne m'étendrai pas sur les éloges de M. Cousin, sur la politesse de son stile, sur l'érudition qui paroît dans ses Préfaces, pleines de Critique, ou d'Apologie, selon qu'il a trouvé ses Auteurs ou blâmables, ou excusables. Ce sont toutes choses assez connuës, ou parce qu'on a vû les Livres mêmes de cet illustre Président, ou parce qu'on a lû ce qui en a été touché par les Journalistes.

X. *Traité des Bénefices, de Fra-Paolo Sarpi, Théologien de la Serenissime Seigneurie de Venise. Traduit & vérifié par l'Abbé de S. Marc, Academicien della Crusca.* A Amsterdam chez Henri Wetstein. 1685. in 12.

Pourquoi cet Ouvrage a été imprimé en Hollande.

L'Auteur dit dans son Epitre Dédicatoire à feu M. le Tellier, que tous les Savans qui ont lû ce Livre en Italien, reconnoissent *qu'il ne cede qu'en grosseur à la célebre Histoire du Concile de Trente*, & qu'il y en a même qui *lui donnent la préference.* Il ajoûte *que ses amis desiroient qu'il ne le mit au jour que sous la sauvegarde d'un Privilége*, mais qu'ayant considéré que la plûpart des Examinateurs ne sont pas exempts de prévention, & que de diverses traductions que l'on a faites de ce Traité depuis 7. ou 8. ans, il n'en a encore paru aucune, *il a crû devoir éviter le refus d'une Approbation Doctorale.* C'est à quoi on ne comprend rien. On affecte en France de mortifier la Cour de Rome autant que l'on peut. On l'insulte dans une These soûtenuë par le Recteur de l'Université de Paris, *in habitu*, présidée par l'Archevéque de la Capitale, & affichée avec éclat à l'Hôtel du Nonce; cependant les Ouvrages d'un Religieux approuvé par une République très-Catholique, *& par tous les Parlemens de France*, sont contraints de chercher des Imprimeurs à Amsterdam. On a débité parmi les gens de Lettres, qu'il y avoit déja 5. ou 6. traductions de ce Livre qui s'imprimoient, ou qui alloient s'imprimer en divers endroits. Les Catalogues de Francfort nous en ont promis une édition de Geneve. Voici pourtant la seule que l'on sache qui ait vû le jour jusques ici. L'Abbé de S. Marc l'a divisée en 54. articles, pour la commodité de ceux qui lisent peu à la fois, & y a joint de fort bonnes Notes, qui *contiennent la vérification de tous les faits que* Fra-Paolo *rapporte.* Il y a cent choses curieuses & savantes, soit dans le texte, soit dans le Commentaire, & quelques-uns s'imaginent * que ce Traducteur n'a pas commencé par le Traité des Bénefices à traduire, & à orner de Notes les Ouvrages du P. Paul.

XI. *M. T. Ciceronis ad Familiares Epistolæ. Interpretatione & notis illustravit Philibertus Quartier, è Societate Jesu, jussu Christianissimi Regis, in usum Serenissimi Delphini.* Parisiis apud Dionysium Thierri, & Viduam Simonis Bernard, viâ Jacobæâ. 1685. in 4.

* *Cette conjecture s'est trouvée véritable, car M. Amelot de la Houssaye s'est déclaré l'Auteur de cette version.*

CEux qui attribuent à la faveur où sont les Jesuites le grand nombre d'anciens Auteurs, qu'on leur a donnez à commenter pour l'usage de M. le Dauphin, ne considerent pas qu'une autre raison puissante y a pû contribuer, je veux dire la possession où ils sont d'enseigner les Sciences Humaines dans presque toutes les Villes du Royaume, ce qui peut faire conjecturer qu'il y a plus de gens doctes dans les belles Humanitez parmi eux, que parmi les autres gens. D'où que cela vienne, il est certain qu'ils ont fourni près de la moitié des Scholiastes Dauphins, c'est ainsi qu'on nomme les Commentateurs *in usum Delphini.* Nous avons assez † parlé de leur maniere en d'autres endroits, & de ce qui regarde en particulier le mérite des Lettres de Ciceron. Ainsi ce sera assez de dire que l'Auteur de ce nouveau Commentaire reduit en un juste Abregé, ce que Paul Manuce & les autres Commentateurs ont discuté plus amplement; qu'il éclaircit ce qui avoit été passé par les autres; qu'il ne s'amuse point à des disputes fatigantes sur des *variæ lectiones*; qu'il a suivi l'édition de Patisson préferablement à toutes; que pour ce qui est de l'ordre des temps, il a suivi les Annales de Pighius, la vie de Ciceron publiée par Fabricius, & le Jesuite Salian, quoi que le calcul du P. Petau ne s'accordât pas avec le leur; qu'il a mis au commencement de chaque Lettre, non seulement sous quel Consul elle fut écrite, mais aussi en quelle année de la fondation de Rome; enfin qu'il a mis au devant de tout l'Ouvrage un Indice Historique, qui nous apprend les mœurs, les qualitez, & les principales avantures de ceux à qui ces Lettres ont été écrites. On ne sauroit nier que cela ne soit agréable & fort instructif. Le siecle de Ciceron abondoit en toutes sortes de gens; les uns se signaloient par leurs vices, & les autres par leurs vertus, & chacun trouva largement une matiere convenable à son génie, car ce fut un siecle de grandes intrigues & de fameuses révolutions. On a donc bien fait de donner d'abord un Abregé Chronologique de l'Histoire de ces differens personnages. Les plus savans de tous ont été sans contredit Marc Varron & Nigidius Figulus. Ce dernier passoit pour grand Astrologue, & s'attachoit à la recherche des causes les plus abstruses. Sa maniere d'écrire n'étoit point claire, & il rebutoit les Lecteurs par sa trop grande subtilité. Varron étoit plus suivi, mais il n'écrivoit pas poliment. L'Indice des mots, qui rend si considérables les autres Commentaires Dauphins, ne se trouve pas dans cet Ouvrage; mais en attendant qu'on en donne un général pour toutes les Oeuvres de Ciceron, on nous donne ici plusieurs autres Indices commodes; comme celui des Lettres de recommandation, de consolation, de censure, de compliment, de conseil, &c. C'est afin que ceux qui voudront s'exercer sur ce modele, le trouvent facilement.

Plan de cet Ouvrage; & remarques sur Marc Varron & Nigidius Figulus.

XII. *Discours Satyriques & Moraux, ou Satyres générales.* A Roüen chez Richard Lallemant. 1686. in 12.

L'Auteur de ce Livre est de Roüen & se nomme M. Petit. C'est un nom que plusieurs

† *Nouvelles de Mai 1684. Art. VII. & d'Oct. Art. IV.*

ſieurs perſonnes doctes ont rendu & rendent encore aujourd'hui fort célebre. L'Ouvrage dont nous parlons eſt un Recueil de Poeſies qui n'attaquent perſonne en particulier, mais qui ne laiſſent pas de peindre ſi naivement les defauts les plus en vogue, que chaque Lecteur s'y peut connoître en quelques endroits. Le caractere des vieilles Coquettes, la fureur des modes, la vie libertine de certains Abbez, le menſonge & la médiſance ſont les defauts qu'on a pris le plus de ſoin de décrire. *

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Février 1686.

ARTICLE I.

Eclairciſſement de cette célebre & importante queſtion, ſi le Concile de Trente a décidé ou déclaré que l'attrition conçue par la ſeule crainte des peines de l'Enfer, & ſans aucun amour de Dieu, ſoit une diſpoſition ſuffiſante pour recevoir la remiſſion des pechez & la grace de la Juſtification au Sacrement de Penitence. Tiré des Decrets & de l'Hiſtoire du Concile & des Ouvrages des Prelats & Théologiens qui y ont aſſiſté, & autres qui ont écrit dans le même ſiecle & peu après. A Paris chez Ant. Dezallier, ruë S. Jaques. 1685. in 8. & ſe trouve à Amſterdam chez Mortier.

CEt Ouvrage eſt diviſé en quatre parties. On montre dans la 1. en quel état ſe trouvoit la doctrine de la contrition, & de l'attrition, avant le Concile de Trente. On fait voir dans la 2. par des Préjugez & par d'autres preuves, que ce Concile n'a point déclaré la ſuffiſance de l'attrition, ni deſapprouvé ceux qui ſoûtiennent la néceſſité de la vraie contrition. On prouve dans la 3. que ce Concile a ſuivi & a confirmé leur doctrine dans ſes Decrets. Enfin on répond dans la 4. à diverſes objections qui ſe propoſent, contre la néceſſité de l'amour de Dieu, ou de la vraie contrition. Diſons quelque choſe de moins général ſur chacune de ces parties.

En quel état ſe trouvoit la doctrine de la contrition & de l'attrition avant le Concile de Trente.

L'Auteur met d'abord en fait, que le mot même d'attrition a été inconnu dans l'Egliſe, pendant plus de 12. ſiecles, & quand il ne pourroit pas le prouver auſſi clairement qu'il le prouve, la choſe devroit pourtant ſembler véritable, puis que ceux qui ont voulu rechercher l'antiquité de l'attrition, comme le P. Pinthereau & M. Abely, mettent pour le premier qui en a parlé Guillaume de Paris, qui vivoit encore l'an 1240. Il prouve enſuite qu'avant ce temps-là on enſeignoit conſtamment la néceſſité de la contrition, & que l'attrition ne ſignifioit pas en ſon jeune âge ce qu'elle ſignifie aujourd'hui; ſavoir, un Acte deſtitué d'amour de Dieu, & fondé ſur la ſeule crainte des peines, mais *un mouvement de douleur de même nature & de même qualité que la vraye contrition*, de laquelle il ne differoit que du plus au moins. Il apporte dix preuves de tout cela, dont les unes ſont fondées ſur les propres paroles des Théologiens, ou ſur les comparaiſons qu'ils emploioient; les autres ſe tirent des trois principales notions qu'ils avoient de la contrition; les autres enfin ſont appuiées ſur divers principes qui ont regné parmi eux. Il tire de toutes ces preuves la vraie intelligence de cette maxime, *ex attrito fit contritus, l'attrition peut devenir contrition*: après quoi il conſidere les divers degrez, par leſquels on eſt paſſé de la néceſſité de la contrition, à la ſuffiſance de l'attrition, & les differentes manieres dont les anciens Théologiens ont prétendu que l'attrition pouvoit devenir contrition, & il conclut de ces manieres, que cela ne s'entendoit pas de l'attrition ſéparée de l'amour de Dieu, & que la prétenduë ſuffiſance de cette eſpece d'attrition, ne paroit avoir été inventée que dans le 16. ſiecle. Il croit

* Il y avoit encore dans la premiere Edition, tout ce qui ſuit.

On ne nous avoit pas bien dit * *le titre du nouvel Ouvrage de M. Varillas. C'eſt bien en quelque façon l'hiſtoire des Hereſies, mais il l'a intitulé, ſi je m'en ſouviens bien,* l'Hiſtoire des Revolutions qui ſont arrivées dans l'Europe en matiere de Religion. A Paris chez Claude Barbin. 2 vol. in 4. *On ſe prepare à la réimprimer à Amſterdam. Ce pays-ci abonde extraordinairement en réimpreſſions & en traductions. L'Hiſtoire du Pontificat* † *de St. Gregoire le Grand par M. Maimbourg, a été deja reimprimée à Amſterdam,* in 12. *On la trouve chez Wetſtein, Desbordes & Mortier. Le même Mortier vendra bien-tôt une hiſtoire très-curieuſe des derniers troubles de Hongrie* ‡ *Suivant la Copie imprimée à Paris, en 3. vol.* in 12. *L'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre, écrite par M. Burnet, a été traduite en Flamand par G. van Broeckhuiſen, & ſe vend à Amſterdam chez Timothée Ten-Hoorn, dans le Kalverſtraat,* in 4. *avec figures. On trouve chez le même l'Abregé Chronologique de M. de Mezeray, traduit en Flamand, avec des figures.*

Cnobbaert, Libraire à Anvers, vient d'imprimer les quatre Eternitez *du fameux Manzi, traduites en toutes ſortes de Langues, & la* Conclusion ſalutaire *de Julien Hatneuve, retouchée & ornée de Vers par un Savant. La nouvelle traduction Françoiſe des* quatre Eternitez, *leur donne des nouvelles graces.*

* Art. I. de ce mois: cela a été corrigé dans la ſeconde édition.

† Voyez le mois ſuivant Art. VII.

‡ Voyez le mois d'Avril ſuiv. No. VII. du Catal.

croit même qu'elle n'a été introduite dans les Ecoles que depuis le Concile de Trente. Cette méthode d'éclaircir une question demande beaucoup de lecture & de génie, & c'est assûrément une marque d'habileté dans cet Auteur, de déterrer comme il fait les Epoques des sentimens, avec les preuves & les causes de leurs progrès. Rien n'a fait plus admirer M. Claude qu'une pareille dépense d'esprit, par laquelle il a montré la transmigration imperceptible de la Foi d'une présence réelle vague, à la Foi d'une présence réelle determinée.

Preuves que ce Concile n'a point déclaré la suffisance de l'attrition, ni condamné la nécessité de la vraye contrition.

La 2. partie de ce Livre contient jusqu'à 23. preuves de son sujet, qui montrent que cet Auteur fait envisager les choses en mille manieres differentes, & qu'il a beaucoup de lecture. Ses premieres preuves sont tirées de l'esprit général qui animoit le Concile, & l'on diroit que la meilleure de toutes est celle-ci, que n'y ayant point de dispute entre les Catholiques & les Protestans sur la matiere de l'attrition, & le Concile n'ayant eu pour but que de définir les Controverses de ces deux partis, il n'est nullement probable, qu'il ait voulu faire des Decrets pour la suffisance de l'attrition, & contre la nécessité de la contrition. Qui n'admirera la prudence de ce Concile? On nous avouë ici fort ingénûment, *que sa disposition a été de mesurer tellement ses décisions, & d'en choisir & limer tellement les termes, qu'elles ne donnassent aucune atteinte aux differens sentimens de l'Ecole, sur lesquels les Docteurs Catholiques étoient d'ailleurs très-partagez.* On ajoûte, *qu'il étoit en effet de la prudence du Concile de ne pas exposer l'Eglise à de nouveaux troubles, par les contestations fâcheuses qui se seroient élevées entre les Théologiens, si on avoit entrepris la discussion & la censure de leurs dogmes*, & qu'il paroît que c'est un des articles sur lesquels le Pape *avoit fait instance particuliere*, n'ayant marqué son penchant pour rien de particulier que pour la conservation inviolable des differens sentimens des Scholastiques, afin de n'en choquer aucun sans nécessité, & de réünir toutes les forces Catholiques contre les Sectaires. *Cela se pratiqua si exactement*, poursuit-on, *qu'on peut voir même par les paroles dont on a composé les définitions, que les Peres du Concile ont été exacts presque jusqu'au scrupule à chercher des termes qui ne blessassent les sentimens ni des uns, ni des autres, en exprimant les véritez qu'on déterminoit.* Si c'étoit *Fra-Paolo* qui parlât ainsi, on prendroit un tel discours pour une petite Satyre de la Cour de Rome, mais c'est le Cardinal Palavicin qui le dit, & par conséquent il faut bien croire que cela est vrai. Néanmoins quelle idée affreuse ne nous vient-il pas de cette conduite? Cela sent-il une Assemblée qui a le don de l'infaillibilité? Ne voit-on pas là l'image d'une Politique humaine toute pure? On craignoit de faire des Rebelles de tout autant de Scholastiques qu'on condamneroit, (ce qui marque une défiance extrême & de son autorité, & de la docilité de son monde) on ne vouloit pas courir le risque de grossir l'Armée des Mécontens; ainsi on se garda bien de toucher aux prétentions particulieres des Théologiens; on leur laissa croire à tous qu'ils avoient raison; afin d'avoir plus de gens à opposer à ceux de dehors. Si cette Politique n'animoit pas l'Assemblée, pourquoi ne pacifioit-elle les differens domestiques, avant que d'entrer en guerre avec les ennemis déclarez? il n'en eût pas plus coûté au S. Esprit de faire cent décisions, que d'en faire trente. Ce n'est point un Agent que le nombre des operations puisse lasser, & cent Courriers de plus ou de moins ne sont pas une affaire, pour un Prince aussi riche que le Pape. Il faloit donc, pendant que l'on se trouvoit assemblé, mettre la Paix au dedans aussi bien que porter la guerre au dehors, car quand on est une fois retourné dans son Diocese, on en a pour bien longtemps, avant que de tâter d'un autre Concile Oecuménique; ce sont de trop grandes affaires que d'en convoquer un second; ainsi pendant qu'on y est, il faut faire de bons reglemens sur les moindres choses. Encore un coup il ne sied pas bien à des gens qui sont infaillibles, de se laisser recommander également le pour & le contre, & de n'oser faire pancher la balance d'aucun côté. *

Politique de ce Concile.

Autres preuves diverses de la doctrine de ce Concile sur l'attrition & la contrition.

Les autres preuves de cet Auteur sont tirées, ou de ce que la suffisance de l'attrition n'a été soûtenuë par qui que ce soit dans le Concile, au lieu que la nécessité de la contrition y a été soûtenuë par de grands hommes, sans qu'aucun les ait contredits; ou du silence des Députez & du Catechisme du Concile, par rapport à la suffisance de l'attrition; ou de ce que plusieurs Députez ayant enseigné après leur retour du Concile la nécessité de la contrition, personne ne leur a reproché qu'ils s'opposassent en cela à quelque Decret du Concile; ou de ce que ceux qui commencerent d'alléguer le Concile de Trente, pour la suffisance de l'attrition, ne parlerent de ce dogme que comme d'une opinion probable; ou de ce que plus de 40. ans après la célébration du Concile, ce dogme n'a été soûtenu que par un petit nombre de personnes; ou de ce que plusieurs Théologiens très-considérables ont dit en termes exprès, qu'il n'y avoit aucune definition de l'Eglise sur ce point; ou de la discussion des paroles du Concile qu'on allegue pour la suffisance de l'attrition, & de quelques autres termes du même Concile; ou enfin de ce que depuis le Concile on a enseigné *en toute liberté, comme auparavant, la nécessité de la vraye contrition*, ce qu'on montre par une très-longue liste de témoins de tout ordre & de toute condition, & de tout païs. Il est difficile d'avoir plus de preuves externes & indirectes de quelque chose: cependant les Jesuites de Louvain & le moüelleux M. Abely, n'ont pas laissé de soûtenir, que la suffisance de l'attrition a été établie dans le Concile de Trente, *avec tant de netteté & par des paroles si expresses, que les plus simples Esprits sont capables de les entendre.*

Que ce Concile a suivi & confirmé cette Doctrine dans ses Décrets.

Mais l'Auteur ne s'arrête pas à ces preuves indirectes, quoi que très-fortes. Il soûtient directement dans sa 3. partie par plus de 20. preuves, que les Canons qui ont été publiez sur cette matiere par le Concile de Trente, suivent & confirment l'ancien dogme de la nécessité de la contrition. C'est ici qu'il faut qu'il emploie toutes les machines de la dispute; car comme la suffisance de l'attrition, dont il prétend que Melchior Canus a été le 1. Patriarche, a été ensuite protegée par les plus savans Jesuites (quoi qu'au reste leur Societé ne fût pas trop satisfaite de ce Prélat) on a trouvé cent subtilitez & cent détours, pour entrainer de ce côté-là les paroles du Concile, ou du moins pour en éluder les plus fortes conséquences. C'est l'idée que l'Auteur nous donne du procedé de ses Ad-

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 118.

Adverſaires. Il faut donc qu'il ne néglige rien pour démêler toutes leurs gloſes, & qu'il faſſe mille Réflexions ſur le but de l'Aſſemblée, ſur les Préliminaires de ſes Decrets, ſur ce qui précede, & ſur ce qui ſuit les paroles en queſtion, & ſur pluſieurs autres circonſtances. Il remarque vers la fin de cette diſpute, que M. l'Archevêque de Reims *ayant appris à ſon retour de l'Aſſemblée du Clergé tenue à Paris, au mois de Mars & de Mai* 1681. *qu'il s'étoit ſoûtenu une Theſe en ſa Ville Métropolitaine, où on avoit avancé que le Concile de Trente favoriſoit le ſentiment de ceux qui prétendoient que l'attrition ſans amour de Dieu étoit ſuffiſante avec le Sacrement (ce qui étoit contre le Rituel de ſa Province) il parla avec tant de force & de lumiere au Recteur du Collége où cela s'étoit avancé, & au Profeſſeur qui avoit préſidé à l'Acte, qu'il les obligea à faire ſoûtenir formellement le contraire.*

Réponſe aux objections contre la néceſſité de l'amour de Dieu.

La derniere partie de cet Ouvrage répond à pluſieurs difficultez qui ne vaudroient rien en elles-mêmes, (car il ne peut pas y avoir de bonnes raiſons, abſolument parlant, contre la néceſſité de l'amour de Dieu) mais qui ſont très-fortes contre l'hypotheſe particuliere de ceux qui diſent, que pour obtenir la remiſſion de ſes pechez, il faut les confeſſer à un Prêtre, & en recevoir de lui l'abſolution. Aſſûrément on n'explique pas ſans peine le *cui bono* de tant de Confeſſionaux, ſi avant que d'en tirer aucun fruit il faut avoir une véritable contrition, qui eſt ſeule capable de nous remettre bien avec Dieu. Cependant il faut demeurer d'accord qu'on dit ici de fort bonnes choſes, pour lever cette grande difficulté; on ſe ſert, entre autres réponſes, de la comparaiſon du baptême, qui n'étant point ſuperflu à l'égard d'un adulte véritablement contrit, ſemble prouver que le Sacrement de Pénitence n'eſt pas inutile à ceux qui ſont déja touchez d'une véritable contrition. On fait voir auſſi aux Théologiens Attritionaires, que leur objection eſt *l'argument capital dont Wicleff & les Vaudois avant lui ſe ſervoient pour anéantir le Sacrement de Penitence*; on leur ſoutient que leur objection eſt fondée ſur un faux expoſé de la croiance de l'Egliſe, puis qu'elle n'a point enſeigné, comme ils le prétendent, que la vraie contrition ſoit méritoire de la remiſſion des péchez. Si elle n'en eſt point méritoire, il faut que Dieu pardonne de ſa pure grace à ceux qui ſont véritablement contrits; & cela étant, il peut les ſoûmettre à pluſieurs autres conditions avant que de les juſtifier. Or on prétend que le récit de tous ſes péchez à l'oreille d'un Confeſſeur, & l'arrêt d'abſolution qu'il prononce à ſon pénitent, ſont ces autres préliminaires. Selon cette doctrine, la contrition n'eſt qu'un acheminement, & qu'un diſpoſitif à la remiſſion des péchez. L'Auteur tâche de le prouver par la Tradition & par l'Ecriture, ſans diſconvenir néanmoins, qu'il n'y ait des cas où l'on eſt ſauvé par la ſeule contrition.

Et contre la néceſſité de la vraye contrition.

La 2. difficulté eſt peut-être plus embaraſſante que la premiere, car enfin une véritable contrition étant un vrai acte d'amour de Dieu, & cet acte étant néceſſairement une grace du S. Eſprit, & la grace du S. Eſprit ne ſe communiquant qu'à ceux qui ont déja obtenu le pardon de leurs offenſes, il eſt clair que tout homme véritablement contrit eſt deja juſtifié, puis qu'il ne paroit pas poſſible que Dieu donne une grace auſſi particuliere que celle de la vraye contrition, à un homme qu'il hait actuellement, c'eſt-à-dire, à un homme auquel il n'a point encore pardonné ſes crimes. L'Auteur réſout la difficulté principalement par *Bénefice d'Inventaire*, je veux dire, en citant pluſieurs témoins qui dépoſent contre ſes parties. C'eſt une reſſource générale qui ne manque qu'à ceux qui n'ont ni beaucoup lû, ni beaucoup retenu.

Que la Faculté de Théologie de Paris s'eſt declarée pour la contrition contre l'attrition.

Il ſe fait quelques autres objections conſidérables tirées ou de l'Ecriture, ou des Peres, ou d'une Bulle de Pie V. ou de la difficulté qu'il y a à concevoir, qu'un homme qui ſe repent puiſſe encore être coupable, ou d'une Cenſure faite par la Faculté de Théologie de Paris l'an 1638. ou de quelques autres ſources. Quelque ſolidité qu'on veuille lui attribuer en fait de raiſons, elle paroît moindre que celle dont il ſe munit par *Bénefice d'Inventaire*, & ſur tout il juſtifie clairement que la Faculté de Paris s'eſt conſtamment déclarée pour la contrition contre l'attrition. Il eſt néanmoins certain, par le témoignage du Pape Alexandre VII. que la doctrine de la ſuffiſance de l'attrition eſt aujourd'hui plus commune parmi Meſſieurs les Scholaſtiques, & c'eſt pour cela que ce Pape defendit par ſon Decret du 6. Mai, 1667. à tous les partiſans de la néceſſité de la contrition, de cenſurer leurs Adverſaires, ce qu'il défendit auſſi aux partiſans de la ſuffiſance de l'attrition; & par ce temperament il crut mettre fin aux Cenſures, dont les Curez & les Jeſuites de Gand s'entre-foudroïoient. Le P. Charles-Joſeph de Troyes, Capucin, a ſoûtenu dans un Livre imprimé à Paris l'an 1679. que non ſeulement la ſuffiſance de l'attrition a été clairement décidée par le Concile de Trente, mais auſſi qu'elle a été enſeignée par S. Auguſtin. Je m'étonne qu'on n'attaque pas ici ce Moine en particulier.

Objection à faire aux Convertiſſeurs ſur la matiere de l'attrition.

Au reſte l'Auteur nous apprend dans ſa Préface, qu'une des raiſons qui l'ont déterminé à la publication de ce Livre, a été la lecture du *Préſervatif* de M. Jurieu; car y ayant remarqué que la ſuffiſance de l'attrition enſeignée par un grand nombre de Théologiens, comme definie par le Concile de Trente, donnoit de l'averſion aux Proteſtans pour la Communion Romaine, il a crû qu'il leur ôteroit du chemin ce grand ſcandale, s'il montroit que le Concile n'a point défini cela. C'eſt tout ce qu'il ſe pouvoit propoſer: car pour cet autre grand ſcandale que M. Jurieu rapporte, & qu'il poſe dans le ſupport authentique de la ſuffiſance de l'attrition, l'Auteur étoit ſi peu en état de le lever, que le Pape même n'en pourroit pas venir à bout dans le Royaume de France, quand il y enverroit une Bulle *ex Cathedra*. Voici pourquoi. C'eſt que les Ecoles étant partagées ſur la queſtion, *ſi le Concile de Trente a défini la néceſſité de l'amour de Dieu*, & le plus grand nombre des voix étant pour la négative, ſi l'on en croit le Pape Alexandre VII. il ne faut pas moins qu'un Concile Oecuménique, pour obliger raiſonnablement un François à renoncer à l'Egliſe Réformée. Car ſon premier pas vers l'autre Egliſe eſt de croire, que puis que les Proteſtans n'ont point de juge qui ait le don de l'infaillibilité pour terminer les Controverſes, ils n'ont point de regle aſſûrée de leur Foi; d'où il doit conclure que tout dogme qui ne vient pas d'une autorité infaillible, eſt incertain. Or on peut fort raiſonnablement s'abſtenir d'une Communion, pendant qu'elle nous laiſſe dans l'incertitude ſi nous ſommes obligez d'aimer Dieu,

&

& l'on a droit de lui demander, qu'avant qu'on l'embrasse elle nous tire de ce doute, & ce doute ne sauroit être levé, selon les propres principes de ces Messieurs, à moins qu'une autorité infaillible qui n'apartient qu'au Concile général, ne s'en mêle; donc, &c.

Inutilité de cet Ouvrage par raport aux Protestans.

On peut conclure de là, que jamais travail ne sauroit être plus inutile par raport aux Protestans, que celui de cet Auteur, puis qu'en faisant voir d'un côté, que le Concile de Trente, sujet aux mêmes inconveniens qu'on reproche à l'Ecriture, ne sauroit finir nos démélez sur un point aussi capital que celui de l'amour de Dieu, il n'y a nulle apparence de l'autre qu'il puisse nous procurer la convocation d'un nouveau Concile, le seul remede, selon ces Messieurs, qu'on puisse apporter à l'incertitude. Ils auroient été donc bien attrapez, si chaque Huguenot qu'ils ont exhorté à s'instruire, leur eût répondu qu'il étoit tout prêt d'abjurer, dès qu'ils lui auroient donné un bon fondement, selon leurs principes, de l'obligation d'aimer Dieu. C'eût été leur tailler de la besogne jusqu'au jour du jugement peut-être, & il y a bien de l'apparence que les Missionaires de Robe longue eussent livré cette objection au bras séculier, & à leurs Confreres de Robe courte; je veux dire, qu'on eût trouvé cette objection une véritable difficulté *à la Dragonne*, dont il n'y a qu'un détachement de M. le Marquis de Boufiers, le véritable *Abregé des Controverses*, qui puisse rompre le nœu.

On vient d'imprimer à Bruxelles un Livre selon les principes de cet Auteur. En voici le titre. *Le véritable Pénitent, ou Apologie de la Pénitence tirée de l'Ecriture Sainte, des SS. Peres & des Conciles, par D. G. P.* A Cologne chez Baltazar d'Egmond. 1686. in 8.

ARTICLE II.

Tractatus Historico-Theologicus de Festo Corporis Christi, tribus partibus absolutus quarum 1. *Originem & progressum hujus festi è Scriptoribus Pontificiis proponit.* 2. *Variis argumentis illud impugnat.* 3. *denique præcipuas Adversariorum objectiones pro confirmatione hujus festi diluit. Insertæ sunt digressiones duæ*; 1. *de vita impudica Ecclesiasticorum Pontificiorum*; 2. *de quam plurimis falsis & à Pontificiis confictis miraculis. Auct. Joh.* Zuingero *S. Theol. D. & Professore in Academia Basiliensi.* C'est-à-dire, *Traité Historique & Théologique de la* Féte-Dieu, *avec deux digressions sur l'impudicité du Clergé Romain & sur ses faux miracles.* Basileæ, sumpt. J. Philippi Richteri. 1685. in 4.

Genealogie de l'Auteur.

ON peut assûrer que cet Auteur est d'une famille Professorale, puis qu'il descend en ligne directe du fameux Théodore Zuinger qui a tant écrit, & qui ayant été Professeur successivement en Grec, en Morale & en Médecine, dans l'Université de Bâle, laissa un fils qui fut Professeur en Grec dans le même lieu, & pere d'un autre Théodore Zuinger, qui a été Professeur en Théologie dans la même Ville, & qui a laissé un fils (c'est l'Auteur de cet Ouvrage) qui occupe le même poste, & qui se voit pere & Collegue d'un Professeur en Eloquence. Voions le précis des matieres contenuës dans son Traité.

Origine de la Féte-Dieu.

Il commence par exposer historiquement ce que Bzovius, Antonin, Archevêque de Florence, Nauclerus, Barthelemi Fisen, & un grand nombre d'autres Ecrivains Catholiques ont raporté touchant l'origine de la *Féte-Dieu*. Il n'est pas besoin que j'en donne ici l'Abregé, car il n'y a presque point de Livre de Controverse, où les Ministres n'ayent eu soin de rapporter les visions de la bonne Julienne, recluse dans un Lazaret du païs de Liége, qui firent cause qu'on institua la Féte du S. Sacrement. Il suffira donc que je dise en peu de mots, que cette Féte ayant été établie premierement au Diocese de Liége, par une Ordonnance de l'Evêque en l'an 1246. fut confirmée quelque temps après par deux Legats à *Latere*, & en l'an 1264. par une Bulle d'Urbain IV. & puis par Clement V. dans le Concile de Vienne l'an 1311. & enfin par le Pape Jean XXIII. l'an 1318. L'Auteur rapporte la plûpart des Actes qui concernent cette institution, & n'oublie pas les pompes tout-à-fait profanes, & quelquefois même ridicules, qui ont été ajoûtées en divers temps à cette nouvelle cérémonie. Il dit, entre autres choses, qu'il y a des Processions où l'Hostie est mise sur un cheval blanc marchant au devant du Pape, & sur cela il cite Theodoricus à Niem, qui dans la Relation du voiage que fit Gregoire XII. de Luques à Sienne, nous conte que tout le Cortége s'étant egaré dans les bois, la mule qui portoit le S. Sacrement au devant du Pape tomba dans un fossé, d'où on eut toutes les peines du monde de la tirer au bout de deux heures. Après cela l'Auteur rapporte les Indulgences qui ont été attribuées par divers Papes à la *Féte-Dieu*, & les suppute selon le calcul de Gabriel Biel, & du célebre Pelbart de Themeswar, dont le P. Crasset a été cause qu'on a fort parlé dans ces dernieres années.

On attaque cette institution par sa nouveauté & par les vices des instituteurs.

Jusqu'ici l'Auteur se contente de faire l'Historien, mais desormais il sera le Controversiste. Il attaque d'abord la *Féte-Dieu* par l'argument que c'est une dévotion de nouvelle date, & dont l'établissement n'est fondé sur aucun ordre de Dieu, ni sur aucune Tradition Apostolique. Mais parce qu'on lui répond qu'il y a eu des Fêtes parmi les Juifs que Dieu n'a pas desapprouvées, encore qu'elles eussent été établies sans son ordre, il faut nécessairement qu'il renonce à la généralité de son Argument, & qu'il trouve des raisons particulieres contre la *Féte-Dieu*, qui ne puissent pas être alleguées contre quelques-unes des Fêtes de la Nation Judaïque. Il rapporte six differences, dont la derniere est prise des Instituteurs de ces Fêtes. Il prétend qu'au lieu que Mardochée, Juda Macabée & Simon, qui instituerent celles des Juifs, étoient des gens d'une pieté singuliere, les Papes qui ont établi la *Féte-Dieu*, ont été d'une vie très-infame; & sur cela il nous cite je ne sai combien d'Auteurs, qui ont parlé fort desavantageusement de ces Pontifes. Après quoi il entre dans l'examen des raisons que l'on oppose aux passages de l'Ecriture, dont il s'est servi pour prouver que les hommes n'honorent point Dieu, par des actes de Religion qu'ils forgent eux-mêmes. Il s'arrête long-temps sur cette dispute, & incomparablement plus que sur sa 2. objection, qu'il tire de la nouveauté de la Féte-Dieu.

Il n'y avoit point de bonnes raisons de l'établir. Préjugés contre Julienne.

Il emprunte la 3. de ce qu'il n'y a point de bonnes raisons d'établir une maniere de culte aussi considérable que celle-là, dont l'Eglise s'étoit passée pendant plus de douze cens ans. Il a bien prévû qu'on lui répondroit que les in-

ſpirations de Julienne, teſtifiées par une Religieuſe nommée Eve, ſont une déclaration authentique des ordres du Ciel ; c'eſt pourquoi il s'attache de toute ſa force à repouſſer cette importante raiſon, & l'on peut croire qu'il ne donne pas une idée trop avantageuſe du temperament de cette inſpirée. Il veut même que la Confidente ait été trop bonne amie d'Urbain IV. Le P. Gretſer, qui a fait un Livre de *Feſto Corporis Chriſti*, s'emporte vivement contre ceux qui ont mal jugé des viſites qu'Eve recevoit d'Urbain, lors qu'il demeuroit à Liége en qualité d'Archidiacre. Il dit qu'avec de ſemblables jugemens téméraires on ſe défieroit des Apôtres, & des plus grands Saints de l'Egliſe primitive, & là-deſſus il dit aux Miniſtres bien des injures. L'Auteur ne demeure pas en reſte, & après lui avoir montré les raiſons particulieres qui mettent les Apôtres, les Jerômes & les Auguſtins à couvert de la médiſance, parmi les liaiſons qu'ils ont euës avec des perſonnes d'autre ſexe, il lui fait voir fort au long qu'on n'a pas le même ſujet de ſe repoſer tranquillement ſur la chaſteté des Eccléſiaſtiques. C'eſt par là qu'il entre dans ſa premiere digreſſion, où il fait oüir je ne ſai combien de témoins, qui dépoſent contre le Clergé mille choſes abominables. Outre ceux qu'on a citez tant de fois, un Petrarque, un Nicolas de Clemangis, un Baptiſte Mantuan, il ſemble qu'on en cite ici d'aſſez peu connus, comme un Gualther Mapes, Archidiacre d'Oxford, qui vivoit au commencement du 13. ſiecle, & qui a mis en vers Leonins l'Apocalypſe de Golias ; un Robert Holkoth, Dominicain ; un Hermannus Ryd de Reen ; un Denis de Lieuvis, Chartreux. Il rapporte deux Hiſtoriettes d'un caractere fort ſingulier. L'une eſt tirée des Dialogues de Jovien Pontanus, & marque une inſigne fourberie dont on ſe ſervit auprès d'une jeune Agnès ; tout y eſt beaucoup plus fripon que dans l'avanture de Pauline, cette illuſtre Dame Romaine, que les Prêtres d'Iſis tromperent ſi vilainement, non pas pour en joüir eux-mêmes, mais pour favoriſer un jeune homme qui en étoit amoureux. Ici le trompeur ne travaille que pour lui. L'autre avanture eſt tirée de la 3. veille de l'ame de Ferrante Pallavicini, & touche un jeune Jeſuite. Mais de peur qu'on n'objectât à M. Zuinger, qu'au moins les Papes avoient été préſervez de la corruption, il rapporte en particulier ce qui les concerne, & il abonde extrêmement ſur cela en citations. Il parle d'un Auteur qui m'étoit abſolument inconnu, & qui s'appelle *Jerôme Squarzaficbus*, qui rapporte dans la vie de Petrarque, que ce grand Poëte ne voulut jamais conſentir que ſa ſœur devint la proye de Benoit XII. qui en étoit furieuſement amoureux, & qui promettoit un Chapeau de Cardinal au frere, pour récompenſe de la courtoiſie. Il rejetta généreuſement la propoſition d'un tel trafic ; mais ſa ſœur n'en échapa pas pourtant, car elle avoit un autre frere qui la livra au Pape pour peu de choſe. Tout le monde ſait la confeſſion ingénue de Pie II. On voit ici de longs extraits de ſes Lettres imprimées, qui marquent qu'il s'étoit diverti avec les femmes à bon eſcient. Tous les Papes qui l'ont ſuivi juſques à Innocent X. trouvent ici d'étranges Accuſateurs ; & ce qui m'a ſurpris davantage, c'eſt que notre bon Hollandois, Adrien VI. n'en eſt pas exemt. On nous aſſûre, ſur la foi d'un certain Battus dont l'Ecrit eſt inſéré dans les Recueils de Wolfius, que ce bon Pape ſuccomba aux travaux immodérez de l'amour, & qu'il étoit ſoupçonné du vice qu'on ne nomme pas. Sortons vîte de ces matieres odieuſes, en remarquant que cet Auteur dit tout le contraire de ce que le Sieur Francus a mis en fait dans ſon Traité des Indices † expurgatoires. Il a dit que le Poëme de Jean de la Caſa n'a jamais été condamné par la Congregation de l'Indice ; mais M. Zuinger aſſûre qu'à la ſollicitation de Paul Verger, le Pape Paul IV. le mit au nombre des Livres Hérétiques dans l'Indice de l'an 1559. Je ne dis rien de la Controverſe où l'Auteur ſe jette touchant la Papeſſe Jeanne, avec un grand nombre de citations. Il prétend que M. Megerlinus, ſon Collegue, a montré dans ſa *Diſquiſitio Chronologica de Joannâ Papiſſâ*, que par des raiſons Chronologiques on admettroit plûtôt cette Papeſſe entre Leon IV. & Benoit III. qu'on ne l'en excluroit. La Chronologie ſemble pourtant être le fort du P. Labbe à cet égard-là.

Fait concernant Petrarque. Paſſion des Papes pour les femmes.

D'une Avanture de Marc d'Aviano.

La 2. digreſſion de l'Auteur ne tarde gueres à venir, car après avoir expedié la 1. il ſe propoſe cette objection, que les miracles qui confirmerent les viſions de Julienne, furent un juſte motif d'établir la *Fête-Dieu*. Il répond, entre autres choſes, que ces miracles peuvent être ſuppoſez ; & pour rendre ſa réponſe plus vrai-ſemblable, il entreprend de montrer que les miracles faits à plaiſir ont été fréquens dans la Communion Romaine. On s'imagine aiſément qu'il bat beaucoup de païs, & qu'à commencer par la Legende de S. Anne & de S. Veronique, il a une bien longue carriere à fournir, avant qu'il tombe ſur le bon Pere Marc d'Aviano. Quant à ce dernier article, il nous renvoie au Livre que M. Scheiblerus, Miniſtre Lutherien dans le païs de Juliers, a publié en Allemand touchant les miracles de ce fameux Capucin. Mais pour dire quelque choſe de ſon chef, il nous régale d'une avanture qu'il dit lui avoir été écrite par un homme fort célebre. Le fait eſt que le Sieur Meſmer, Prêtre de Meerſpurg, étant tourmenté d'une violente douleur à la cuiſſe, dont un Chirurgien Proteſtant nommé Vogt l'avoit un peu ſoulagé, n'eut pas plûtôt ſû que Marc d'Aviano, précedé & accompagné du bruit d'une infinité de guériſons miraculeuſes, étoit arrivé à Conſtance, qu'il ſouhaita de guérir par ſon moien. On l'aſſûra que pourvû qu'il crût il ſeroit guéri ; il répondit qu'il croioit, & ſur cela, il reçût la benediction de Marc d'Aviano. Il s'en retourna chez lui plein de joye & d'eſperance, mais les douleurs le reprirent peu après avec plus de fureur qu'auparavant ; de ſorte que ne pouvant plus recourir au Capucin qui étoit deja parti, & auquel apparemment il ne ſe ſeroit pas trop fié, il recourut aux remedes de ſon Chirurgien Hérétique. Celui-ci s'étant trouvé peu après au Couvent des Religieuſes de *Munſterlinguen*, fut attaqué par leur Confeſſeur, qui lui ſoûtint que les miracles de Marc d'Aviano montroient clairement la vérité de l'Egliſe Catholique. Le Chirurgien demanda qu'on lui en montrât un bien averé. On lui allégua tout auſſi-tôt le Sieur Meſmer. Mais eſt-il bien vrai, répondit-il,

† *Nouv. de Juill.* 1685. *Art.* VI.

dit-il, que Marc d'Aviano l'ait guéri? Il n'y a rien de plus vrai, lui repliqua-t-on. Là-dessus il tira de sa poche la Lettre qu'il en avoit reçûe, & lut tout haut la priere que ce bon Prêtre lui faisoit, de lui venir appliquer les médicamens ordinaires. Ce qui mit un peu en desordre le Confesseur de ces Religieuses.

Exorcismes pratiquez dans l'Eglise Romaine. Miracles attribuez à S. Xavier.

Aprés cela M. Zuinger rapporte quelques exemples des prestiges du Démon, parmi lesquels il dit qu'il faudroit mettre (s'il étoit vrai) ce que Nicolas Janssenius rapporte dans la vie de Saint Dominique, qu'on voïoit quelquefois ce Saint ravi en extase, & suspendu entre Ciel & Terre. Thomas de Chantepré rapporte plusieurs exemples de même nature. L'Auteur n'oublie pas quelques exorcismes qui ont été pratiquez dans la Communion Romaine, ni les excommunications que des Evêques ont prononcées contre les chenilles, ou tels autres insectes, & cela après une procedure juridique où on avoit donné à ces animaux un Avocat & un Procureur, qui avoient défendu leur cause jusques à l'Arrêt définitif. Sa derniere réflexion regarde la multitude des miracles, que l'Eglise Romaine attribuë à ses nouveaux Saints. On s'étonnera qu'il n'ait rien dit de François Xavier, à qui l'on * attribuë plus de miracles qu'il n'y en a dans le Nouveau Testament. *Il en faisoit à tas & à piles*, comme l'a remarqué le célebre Etienne Pasquier dans son Catéchisme des Jesuites, selon la citation de † Garasse. Elle est assez fidele pour le sens, quoique l'expression ne soit pas tout-à-fait la même dans Pasquier.

Que la Fête-Dieu fomente & suppose des erreurs pernicieuses.

L'Auteur delivré de ses deux grandes digressions revient à la Controverse, & fonde son 4. argument sur ce que la *Fête-Dieu* fomente, à ce qu'il dit, & suppose des erreurs très-pernicieuses. Il compte pour la premiere le dogme de la transsubstanciation, qu'il dit être un mot forgé par Pierre de Blois, vers le milieu du 12. siecle. Mais comme la nouveauté du mot n'est pas toûjours une marque de la nouveauté de la chose, il examine le fond même de cette dispute, non seulement à l'égard de la transsubstanciation, mais aussi à l'égard de la présence réelle, & de l'adoration de l'Hostie, de son élevation, de sa déposition dans des réservoirs, de ses Processions, & du retranchement du Calice, qui sont les autres erreurs pour lesquelles il voudroit que l'on rejettât la *Fête-Dieu*. Nous n'entrons pas dans le détail, parce que le Public sait assez ce que l'on peut dire sur ces sortes de matieres.

Les autres Argumens de l'Auteur sont empruntez des qualitez mêmes de la Fête. Il montre qu'elle doit être abolie à cause de son inutilité, & de l'air Payen qui éclate dans sa pompe, ce qu'il justifie le mieux qu'il peut en la comparant avec les cérémonies des Gentils. Il examine aussi le but pour lequel on l'a établie; en un mot il a si peur de négliger quelques-uns de ses avantages, qu'il fait valoir contre cette Fête jusqu'aux Prognostics de mauvais augure qui précéderent son institution. Il les reduit à deux, savoir à l'apparition d'une Comete, & à celle d'un Diable habillé des ornemens Sacerdotaux, & portant l'Hostie dans un Ciboire, comme le raconte au long Thomas de Chantepré, auquel Bellarmin rend ce témoignage, qu'il y a de la vérité & de la fidélité dans ses rélations. Enfin on satisfait aux objections des Adversaires.

Il y a tant de citations dans cet Ouvrage, que je ne sai si l'on ne pourroit pas dire qu'elles empêchent de le voir, comme on rapporte qu'un Provincial se plaignit un jour qu'il étoit sorti de Paris sans l'avoir vû, les Maisons l'en ayant empéché.

ARTICLE III.

Le Origini della Lingua Italiana compilate dal Signor Egidio Menagio, Gentiluomo Francese. Colla giunta de' modi di dire Italiani, raccolti è dichiarati dal medesimo. In Geneva appresso Giovanni Antonio Choüet. 1685. in fol.

Comment l'Auteur s'est trouvé engagé à faire & à publier cet Ouvrage.

UNe contestation qui s'éleva entre M. Chapelain & M. Ménage, sur le sens d'un Vers de Petrarque, les ayant obligez à s'en rapporter à la décision de l'Académie *della Crusca*, le Procès fut vuidé à l'avantage du dernier. Ce bonheur fut suivi d'un autre quelque temps après, car il devint Membre de cette fameuse Académie. Cela fut cause qu'il s'attacha avec une nouvelle ardeur à l'étude de l'Italien, & qu'il fit même diverses Pieces en cette Langue. Or comme c'est l'ordinaire qu'après s'être amusé sur divers sujets, on s'accroche tôt ou tard aux matieres qui sont notre fort, M. Ménage ne tarda pas beaucoup à choisir pour le sujet de ses veilles Italiennes ce qu'il possede le plus, je veux dire, l'érudition Etymologique. Il avoit déja fait connoître l'étenduë de ses forces en ce genre de litterature, par son Livre des Origines de Langue Françoise; si bien que l'Académie *della Crusca* ayant sû qu'il avoit fait des Recueils sur celles de l'Italien, & songeant elle-même à cette compilation, souhaita de voir le Manuscrit de M. Ménage, afin de profiter des lumieres qu'il y auroit répanduës. Cette nouvelle marque d'estime obligea l'Auteur à faire imprimer une centaine d'Exemplaires de son Manuscrit, s'étant persuadé avec raison que l'Académie liroit plus agréablement un Livre imprimé qu'un Livre écrit à la main. La plûpart de ces Exemplaires furent envoïez aux Académiciens de Florence, & ainsi à proprement parler ce Livre n'étoit pas public. Ce n'est que par cette nouvelle édition exposée en vente à tout venant, qu'il l'est devenu. On en doit être fort aise, puis qu'il est rempli de beaucoup d'érudition & de curiositez. Il a été fort loué par le sçavant Ferrarius, qui a travaillé sur cette même matiere, & qui n'est pas toûjours de l'avis de M. Ménage.

Remarques sur la bizarrerie des Langues.

L'Auteur a pratiqué dans ce Livre ce qu'il avoit déja fait fort sagement à la tête des Origines Françoises, où il mit un Recueil exact de la relation qui se trouve entre les lettres de l'Alphabet, & qui est cause que les unes se changent aisément en d'autres, & qu'il se fait entre elles un grand nombre de transpositions. On voit regner en cela les mêmes varietez, & les mêmes contrarietez qui se remarquent dans tous les ouvrages de la Nature, & qui témoignent si fortement que l'Univers, & dans son tout & dans ses parties, roule sur les idées d'un Etre infini. Nous admirerions ce qu'on appelle la bizarrerie des Langues, si nous en démélions

* *Voy. Nouv. d'Août, 1685. Art. IV.*

† *Rech. des Rech. Sect. 13. l. 4.*

lions bien les ressorts, & si nous en pouvions suivre de droit fil toutes les filiations. Ce seroit une des plus curieuses histoires qu'on ait jamais vûës ; & si l'on y ajoûtoit la cause Physique de chaque effet, on donneroit assûrément l'explication d'une Méchanique incomparable. Car il ne faut pas s'imaginer que la corruption, l'ignorance, ou le caprice des hommes, soient cause que certains Peuples aiment mieux les *a* que les *e*, & que les mêmes lettres sont retranchées du commencement d'un mot, & ajoûtées au commencement d'un autre. Cela & plusieurs autres choses de cette nature, dont M. Ménage nous fournit abondamment des exemples, dans son Traité preliminaire des lettres, en les parcourant toutes par ordre & en les promenant par diverses Langues ; toutes ces choses, dis-je, sont fondées sur la proportion méchanique, qui se trouve entre les organes de l'ouïe & ceux de la voix. L'Auteur avoit eu dessein de joindre aux observations générales sur les lettres, plusieurs regles concernant la Langue Italienne en particulier ; mais il a consideré ensuite, qu'il seroit plus à propos de les publier à part. Ils s'est donc contenté de nous en communiquer une qui regarde les Adverbes finis en *mente*. Il soûtient qu'ils sont composez de l'ablatif Latin *mente*, & de l'adjectif qui le précede, & il rapporte quantité d'autoritez Latines pour cela. Il avoit déja donné une semblable discussion, dans ses Remarques sur la Langue Françoise, à l'égard de nos Adverbes *constamment*, *fortement*, &c.

Maniere de rendre aveugle. Le Corps de l'Ouvrage est rempli de choses curieuses, non seulement en vertu des observations de Grammaire dont il est plein, mais aussi à cause de plusieurs Histoires que l'on rapporte souvent en confirmation, ou à propos de ce qui a éte avancé. Par exemple sur le mot *abbacinare*, qui signifie *aveugler*, on ne se contente pas de nous apprendre que l'origine de ce mot est fondée sur la coûtume d'aveugler *con un bacino rovente*, avec un bassin ardent mis auprés des yeux, mais on nous rapporte divers exemples de cette coûtume. On nous dit que du temps de Charles-Quint, le Roi de Tunis fut ainsi traité par son propre fils, & que sous Frideric II. le fameux Pierre des Vignes reçut un semblable traitement. On ajoûte qu'il est fait mention de ce supplice dans le Gorgias de Platon, & que Démocrite s'aveugla lui-même, par la reverberation d'un bouclier, afin de ne voir pas la prospérité des méchans. C'est Aulu-Gelle qui le dit après le Poëte Laberius. Mais d'autres disent qu'il s'aveugla pour méditer avec moins de distraction. Cela est plus vraisemblable, quoi que peut-être aussi faux, car quelle apparence que Démocrite qui rioit de toutes choses, se fît une cause de chagrin de la prosperité d'un mal-honnête homme ? Ce devoit être une Fête, & un Régale pour un Philosophe comme lui, qui ne cherchoit qu'à tourner le monde en ridicule. On nous dit de plus que Michel Paleologue, Amurat II. & Henri I. Roi d'Angletterre, se servirent d'un semblable expedient, le 1. contre Jean Théodore Lascaris, le 2. contre les deux fils du Despote de Servie, & le 3 contre son frere Robert, Duc de Normandie. On dit enfin, sur la bonne foi de Theophile le Protospataire, que Denis Tyran de Syracuse aveugloit les criminels, en les tenant dans un cachot très-obscur, d'où il les tiroit tout d'un coup pour leur faire voir une lumiere très-éclatante.

Du mot Assassin, & du vieux la Montagne Prince des Assassins. Il y a une infinité d'autres mots qui font débiter à l'Auteur un assemblage de doctrine fort instructif. Le terme d'*Assassin* est de ceux-là. M. Ménage l'avoit defini d'une maniere qui eut l'approbation de Vendrochius, dans ses Notes sur les Lettres Provinciales de Louïs de Montalte, c'est-à-dire, de M. Pascal. Mais celui qui répondit à Vendrochius rejetta la definition assez incivilement, car il dit que Ménage n'étoit pas un Auteur d'autorité. On releve ici cette insulte avec la derniere modestie, & en trois mots ; après quoi l'on nous communique un Fragment d'une Lettre de M. le Moyne, où il est montré que ceux qui nous parlent du vieil de la Montagne, Prince des Assassins, nous en donnent une fausse idée. La plûpart des Lecteurs se représentent ce Prince comme un Vieillard qui fait sa demeure sur le sommet d'une Montagne. Mais ce n'est point cela. Les termes originaux ne signifioient que *le Seigneur de Gebal ou Gibal* ; or Gebal étoit une Place au pié du Liban. Le même M. le Moyne remarque une lourde bévuë, dans la traduction de Benjamin de Tudele, faite par Constantin l'Empereur. Quoi qu'il en soit, M. du Cange a soûtenu tout de nouveau, dans son Glossaire au mot *senex*, ce qu'il avoit déja soûtenu dans ses Notes sur le Sire de Joinville, savoir, que le Prince des Assassins sejournoit sur une Montagne.

Des mots Bourdon, cochon *&* demain, *& du mot* fatue *donné aux Parques.* Le mot *Bordone*, en François *Bourdon*, fournit une ample carriere de litterature. Le Moine du Val de Cerné, dans son Histoire des Albigeois, témoigne que les Pelerins s'appelloient *Burdonarii*, à cause qu'ils portoient des bâtons qu'on nommoit *Burdones*. Quelques-uns ont crû qu'à cause qu'un bâton nous sert à marcher, on lui donna le nom de *Burdo*, qui signifioit anciennement un mulet. M. le Moyne prétend que le *Bourdon* des Pelerins est un mot Arabe, qui signifioit un bâton fait du bois qui fournissoit la matiere du papier ; c'est ce que M. Ménage examinera dans la 2. édition des Origines Françoises, qui feront un volume beaucoup plus gros que celui qu'on a déja vû. Quant au terme de Bourdon emploïé par les Musiciens, il le dérive des gros tuyaux d'orgue qui s'appelloient *Burdones*, selon le témoignage de Matthieu Paris, nom qui leur étoit donné apparemment, à cause qu'ils avoient la figure d'un Bourdon de Pelerin.

Le mot de *Canaglia*, pour dire *Canaille*, est fort commun, mais il n'est pas pour cela plus aisé d'en donner l'Etymologie. On fera bien de voir ce que l'Auteur a ramassé là-dessus, comme aussi sur le mot *Ciacco*, qui signifie un pourceau, & qu'il dérive du Grec σῦαξ en cette maniere, σύαξ. σύβακος, σύακος, *syacus*, *ciacus*, *ciaco*, *ciacco*, d'où est venu le mot François cochon. Les Esprits superficiels se récrient, & plaisantent même sur de semblables origines, sous prétexte qu'enfin les mots primitifs se trouvent si differens de ceux que l'on en fait naître, qu'il ne leur demeure aucun air de parentage. Mais tout cela ne prouve rien. Les choses les plus véritables sont quelquefois les plus faciles à tourner en ridicules, parce qu'il suffit bien souvent qu'un objet ne soit pas de notre portée, ou conforme à nos préjugez, pour nous paroître chimerique ; & peut-on nier que le mot yeux ne vienne de celui d'*oculi* ? Cependant quelle conformité y a-t-il entre ces deux termes ?

termes? M. Ménage a donc fort bien fait de méprifer les fauffes plaifanteries de fes Adverfaires. Il a méprifé fur les faits grammaticaux ce que le P. Mallebranche a méprifé fur les faits Métaphyfiques. L'un & l'autre laiffent parler l'imagination, & vont toûjours leur chemin.

Nous avons dit ailleurs * qu'il y a de bonnes phrafes Latines que l'on croit barbares, à caufe de leur trop grande conformité avec la Langue vulgaire. C'eft ainfi que bien des gens prendroient pour un Gallicifme *facere aliquid omnibus matutinis*, *faire quelque chofe tous les matins*. Neanmoins l'Auteur obferve fur le mot *Demane*, *demain*, que Pline s'eft fervi de cette expreffion au chap. 43. du Livre 10. Ce qu'il obferve fur le mot *Fata* eft fort favant. Il remarque, entre autres chofes, que les trois Parques ont été nommées *Fatæ*, comme on le prouve par des Infcriptions, & par une médaille d'or de l'Empereur Diocletien, qui étoit dans le cabinet du feu Cardinal de Médicis, au revers de laquelle on voyoit trois femmes avec cette infcription, *Fatis victricibus*.

Remarques fur la famille Frangipani. On trouve dans ce Livre non feulement l'étymologie des noms appellatifs, mais auffi celle des noms propres de quelques familles & de quelques Villes, ce qui entraîne toûjours après foi néceffairement des traits d'Hiftoire. On en verra un agréable échantillon fur le mot *Frangipani*. Une ancienne famille de Rome, & parente de S. Gregoire le Grand, comme M. de Balzac l'écrivoit à Madem. Defloges, porte ce nom depuis qu'un Seigneur de cette famille diftribua des pains aux pauvres, dans un temps de grande cherté. L'un de fes Defcendans a paru en France fous le regne de Louis XIII. & y a donné fon nom à certains gans parfumez. C'étoit s'immortalifer un peu moins chretiennement que l'autre; car c'étoit apporter le luxe & la moleffe dans un païs, au lieu d'y foulager les pauvres. Le S. de Cerifantes, bon Poete Latin, mettoit entre les marques de fa galanterie délabrée, de ne porter plus de gans de *Frangipani*. C'eft dans la belle Ode qu'il adreffoit à Voiture, & qui a été imprimée à la fin des Lettres Latines de Balzac.

> Vel quam perunxit Frangipanes ipfemet
> Pelle manum gracilem
> Coram puellis promere.

Le même Marquis Frangipani fe fignala à la Cour de France, par de bons mots qui n'étoient pas toûjours des plus honnêtes, & c'eft pour cela que M. Coftar en ayant défigné un, dans une Lettre qu'il écrivoit à M. Colbert, M de Girac, fon redoutable Adverfaire, lui en fit un crime, & mit cette liberté parmi les endroits lafcifs, & très-indignes d'un Archidiacre, qu'il reprocha à M. Coftar. *Des changemens de nom.* Nous ne devons pas oublier ici que M. Ménage touche diverfes particularitez, qui concernent le véritable nom de quelques Sçavans des derniers fiecles, ou celui qu'ils fe donnerent par je ne fai quelle affectation. C'eft ce qu'on remarque principalement au fujet de Petrus Crinitus, de Jovien Pontanus, de Sannazar, de Politien, de Lafena, de Majoragius. Mais la remarque du Caftelvetro eft affez plaifante, c'eft que ces Savans ne s'aviferent de changer leur nom, lors qu'ils furent aggregez dans les Académies de beaux-Efprits qui furent fondées en Italie, que parce qu'ils crurent que ceux qui avoient l'honneur d'entrer dans ces Corps, prenoient une feconde naiffance, comme ceux qui d'Infideles fe faifoient Chretiens, ou qui de Chretiens féculiers fe faifoient Moines. De forte que puis que la coûtume vouloit, qu'en ces deux cas on fe fit donner un nouveau nom, ces Meffieurs s'imaginerent qu'ils pouvoient fuivre cet exemple, en fe confacrant aux Lettres, fous les ftatuts des Académies où ils entroient.

Des Lunettes. Ce que nous avons dit, que M. Ménage ne fe borne pas toûjours à l'origine des mots, mais qu'il fe répand auffi quelquefois fur l'origine des chofes, fe trouve vrai principalement fur le mot, *occhiali del Galilei*, *lunettes de Galilée*. Non feulement il nous dit ce qui concerne l'invention des Telefcopes, mais auffi ce qui concerne celle des lunettes. Il cite un Sermon d'un Jacobin, nommé Jordain, qui vivoit au commencement du 13. fiecle, & qui dit un jour à fes Auditeurs, que les lunettes n'étoient inventées que depuis vingt ans. Néanmoins M. du Cange a indiqué à l'Auteur un Poëme Grec, qui fe trouve en Manufcrit dans la Bibliotheque du Roi, & qui montre que les lunettes étoient en ufage dès l'an 1150. Car Prochoprodome qui a fait ces Vers, dit en fe moquant des Médecins de Manuel Comnene, *qu'ils tâtent le pous, & qu'ils regardent les excremens du malade avec un verre*. M. Ménage eft en doute s'ils faifoient cela plûtôt pour le foulagement de leur nez, que pour celui de leurs yeux. M. Redi, fameux Médecin † d'Italie, a écrit fort doctement fur cette invention. Il faut voir ce qu'on dit ici fur la ftatuë de Pafquin, fur le mot *Galea*, fur *Roman*, fur *Garzone*, &c. ce dernier mot contient l'étymologie tant critiquée de laquais, celle de valet, & quelques autres. On nous apprend que le *Quinquina* fe nommoit au commencement la poudre du Cardinal de Lugo, & que les Anglois la nomment *poudre des Jefuites*.

Des Etymologies & Racines Grecques de l'Auteur, & particularités contre la principauté de Scaliger. Tout le monde fait que M. Ménage a travaillé aux Etymologies de la Langue Grecque. C'eft un Ouvrage d'une profonde érudition, & qui ne peut être que très-digne de la lumiere publique, puis que c'eft l'Ouvrage favori du grand homme, qui l'a compofé avec tant de foin & tant de patience. Outre cela il a fait un Livre fur les Racines de la Langue Grecque, qu'il a toutes reduites à 300. Il nous en donne ici un morceau confidérable fur le mot *Po*, en Latin *Padus*, qu'il dérive du Grec βάθος, & là-deffus il nous marque toute la généalogie de βάθος. Quelque eftime que l'on ait pour le Jardin des Racines Grecques, publié par Dom Lancelot, il eft fûr que les Savans en cette Langue fouhaiteront très-impatiemment que l'Auteur faffe imprimer fes trois cens Racines. Au refte ceux qui ont crû que ce Jardin, & la nouvelle Méthode pour apprendre la Langue Latine & la Langue Grecque, font des Ouvrages de Port-Royal, ne fe font pas abufez, quoi que le Benedictin Dom Lancelot en foit l'Auteur.

Comme M. Ménage lit beaucoup, il n'a gueres fait de Livres où il n'ait mis un *addenda*, pour les nouvelles chofes qu'il découvre durant le cours de l'impreffion. Cela fe voit dans celui-ci. Les additions en font bonnes & con-

* Nouv. de Sept. 1684. Art. IV.

† *Journal des Sçav. du 13. Fév. 1679.*

considérables. On y trouve, entre autres choses, des faits curieux sur les lunettes à longue vûë, & une particularité qui semble tout-à-fait décisive contre la Principauté de Scaliger, c'est que Jules Cesar ayant obtenu des Lettres de naturalité * en l'année 1528. ne se donna point d'autres qualitez que celles-ci, *Julius Cesar de l'Escalle de Bordoms, Docteur en Médecine, natif de la Ville de Veronne en Italie.*

Des proverbes.

L'Auteur a mis sur la fin du Livre un Recueil de proverbes Italiens, où il explique leur origine & leur signification d'une maniere agréable, & pleine d'une lecture très-étenduë. Sur le proverbe *nascer vestito*, *il est né coëffé*, il nous rapporte l'Historiette de ce mari jaloux, qui battit sa femme nouvellement accouchée, comme nous l'avons remarqué dans le mois † de Juillet. Il l'emprunte du Guenert qui l'a inserée dans son Traité *de ægritudinibus matricis* au chap. 36. Ceux qui ignorent que M. de Saumaise sût faire des Vers Latins d'un tour delicat, & sentant l'Antiquité, l'apprendront ici; car on nous y cite les Vers qu'il fit contre le P. Petau, qui avoit pris le nom de *Kercoetius*, pour écrire contre lui. Ce nom ayant du rapport à celui que les singes ont en Grec, M. de Saumaise fit une espece d'Apologue, où il apliqua au P. Petau ce qu'on dit des singes, qu'ils montent le plus qu'ils peuvent au sommet des arbres, pour montrer de là leur *vergogne*. Le Chancelier Olivier avoit applique cette pensée à sa nation, si l'on en croit Michel de Montagne *l. 2. ch.* 7. M. Ménage nous promet un Traité Etymologique sur les proverbes François. Il y a peu de matieres aussi curieuses que celle-là, & qui demandent un plus grand détail de connoissances historiques. Il y a eu dans toutes les Langues une infinité de proverbes. Ceux de la Grecque & de la Latine ne sont pas pourtant en aussi grand nombre qu'Erasme, & ceux qui ont recueilli ce qu'il n'avoit pas trouvé, nous le voudroient faire croire; car il est certain, & on le leur a suffisamment reproché, qu'ils ont pris pour une façon de parler proverbiale ce qui ne l'étoit pas. Oudin a fait un recueil assez ample des proverbes François, sous le titre de *Curiositez Françoises*, mais il n'en donne pas l'Etymologie. On a publié plusieurs fois à Paris les Dialogues d'un *Manan*, & d'un Philosophe, où l'on rapporte l'origine d'un assez grand nombre de proverbes tantot bien, tantôt mal. Voici le titre de l'édition de 1665. *Les illustres proverbes nouveaux & historiques, expliquez par diverses questions curieuses & morales, 2. Vol. in* 12. M. Furetiere, qui a fait un second Factum fort satyrique contre plusieurs Membres de l'Académie Françoise, prétend que les proverbes de son Dictionaire Universel n'ont pas été empruntez de celui de l'Académie, *& que pour en relever la bassesse, il les a enrichis la plûpart, soit par la recherche de leur origine, soit par des histoires curieuses qui y sont appliquées, & par la conference avec les proverbes des autres Nations, ce que Pasquier, Belingheu ‡ & autres Auteurs graves, n'ont pas jugé indigne de leur plume.* Au reste puis qu'il s'agit d'Etymologies dans cet article, je le finirai par avertir le Lecteur, qu'au lieu de dire comme on a fait dans les Nouvelles ‡ de Juin 1685. *que M. Vossius doit publier un Etymologicum deux fois plus ample que celui de son pere*, il faloit dire § qu'il a un Manuscrit du *magnum Etymologicum*, plus ample que celui qui est imprimé. Il y a long-tems que M. Colomiez a fait part de cette Nouvelle au Public.

ARTICLE IV.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles, le 17. Décembre 1685. par M. de Joullieu, *pour répondre à la question proposée dans le II. article des Nouvelles de Novembre, touchant les nombres multiples.*

L*A proposition qu'il faloit démontrer est celle-ci:* étant donné un multiple de quelque nombre que ce soit, au-dessous de 10. si on multiplie son 1. chifre par la difference du nombre simple à 10. & qu'ensuite on ajoûte le produit au 2. chifre du multiple, ce qui en viendra sera ou un moindre multiple, ou le nombre simple.

Je crois que voici la démonstration qu'on en peut donner.

Démonstration touchant les nombres multiples.

Soit AB quelque nombre que ce soit, dont le 1. chifre A vaut deux choses, la 1. un certain nombre d'unitez, si on le considere sans le nombre B qui le suit, & la 2. un pareil nombre de dixaines, à cause du nombre B qui le suit, lequel B ne passera ici que pour un nombre simple moindre que 10. *Que ce nombre AB soit multiple d'un nombre simple D, qui soit moindre que* 10. *Puis que D est supposé moindre que* 10. *nous pouvons certainement assûrer qu'il est autant de fois dans A que A vaut de dixaines; au lieu que B étant moindre que* 10. *& pouvant être aussi bien plus petit que plus grand, nous n'en pouvons rien affirmer universellement. Si donc au lieu que nous concevons A comme multiplié par* 10. *nous le concevons comme multiplié par D. & par la difference de D à* 10. *ce qui (par 1. 2. d.) sera égal à A multiplié par* 10. *nous aurons deux parties, dont la premiere sera le nombre D pris autant de fois que A a d'unitez, c'est-à-dire, que cette partie sera un multiple de D, & la seconde sera la difference du même D à* 10. *prise aussi autant de fois que A a d'unitez. Si donc au lieu de A multiplié par* 10. *nous substituons la 2. de ces deux parties, sans avoir égard à la 1. ce sera la même chose que si du nombre multiple AB premierement donné, nous ôtions un autre qui contînt autant de fois D que A a d'unitez; il est évident que si d'un multiple nous ôtons un autre multiple, ce qui en reste doit être un moindre multiple: donc si du nombre AB multiple de D, nous ôtons autant de fois D que A a d'unitez, c'est-à-dire, en multipliant A par la difference de D à* 10 *& en substituant le produit en la place des dixaines signifiées par A, il est évident que ce qui en restera sera un moindre multiple de D.*

Par le moyen de cette démonstration on satisfera aisément à toutes les questions, que l'on peut faire sur ce sujet.

Fondemens de cette démonstration.

Car d'abord vous voyez pourquoi il faut couper le nombre en deux, car comme tout multiple a deux parties, dont l'une est plus grande que le nombre dont il est multiple, & l'autre peut être ou plus ou moins grande, il est évident qu'il faut prendre

* On trouve ces Lettres dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. VERONE. Rem. A.

† A la fin de l'Art. XI.

‡ Voyez un éclaircissement sur cet Auteur dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. SPINOZA (JEAN DE) Rem. B.

‡ No. III. du Catalogue.

§ Cette faute a été corrigée dans la seconde Edition.

la 1. partie, puis qu'il n'y a qu'elle sur qui on puisse operer de la même façon, dans quelque multiple que ce soit, & laisser la 2. comme elle est.

Ensuite on voit la raison d'où vient qu'un multiple qui a plus de deux chifres, peut être divisé en deux parties de differentes manieres, car ne pouvant affirmer que le nombre simple soit contenu autre part que dans les chifres qui valent des dixaines, on voit assez que dans un multiple qui a plus de deux chifres, & qui par consequent en a davantage qui valent des dixaines, je puis dire que le nombre simple est contenu dans le 1. & dans le 1. & le 2. Ainsi dans 651. multiple de 7. comme il y a plusieurs chifres qui valent des dixaines, je puis affirmer que 7. est contenu dans les 60. dixaines que le premier chifre 6. signifie, & ainsi le diviser en 6. & 51. ou que 7. est contenu dans les 65. dixaines que vaut 65. ce qui sera le diviser en 65. & 1. ou enfin qu'il est contenu dans les 5. dixaines que vaut le 5. & ainsi on aura une 3. division en 601. & 5. & ainsi je puis le retrancher dans la 1. division. 60. fois dans la seconde. 65. ou 5. seulement dans la 3. & ce qui restera de ses soustractions doit être toûjours multiple, selon notre principe, que d'un multiple on retranche un multiple le reste doit être multiple. On découvrira enfin l'origine de cette maniere differente d'ajoûter, qui se rencontre quand on multiplie le 1. chifre d'un multiple par la difference de son simple à 10. car pour ne point sortir de notre exemple, dans 651. si on le divise en 6. & 51. & qu'on multiplie 6. par 3. difference de 7. à 10. on ajoûtera le produit 18. à 51. ensorte qu'on ajoûte 5. à 8. selon la valeur; & on aura 23. & on ajoûte 23. au dernier chifre 1. selon l'ordre, ce qui donnera 231. Mais on verra que ce n'est que l'effet d'un, qui se rencontrera toûjours à la fin de la multiplication du premier chifre par la difference. Car voulant ôter de 651. autant de fois 7. que le 1. chifre du multiple, savoir 6. vaut de dixaines, nous trouverons qu'il en vaut 60. donc au lieu de le multiplier par 10. ce qui feroit 600. nous le multiplierons par 3. difference de 7. à 10. ce qui nous donnera 180. que nous substituerons en la place de 600. on y ajoûtant 51. dont il viendra 231. ou le 8. semblera ajoûté au 5. selon la valeur, & le 1. selon l'ordre, quoi que véritablement ils soient ajoûtez tous de la même maniere.

Cette raison s'étend jusques sur les nombres qui sont au dessus de 10. car ayant 64. multiple de 16. voyant que le 1. chifre peut aisément être divisé en deux, j'en prens la moitié 3. & en même temps la difference de 16. à 20. qui est 4. & ayant multiplié cette difference par cette moitié, il en vient 12. qui ajoûté à 4. donne 16. moindre multiple. Il y a quelque chose à changer quand le multiple a plus de deux chifres, ce qui est aisé de voir.

Autre proprieté du nombre 9.

*Comme les questions que vous nous proposez de la part de ce Monsieur, montrent qu'il est un subtil Mathematicien, je le prierois de trouver l'origine & la démonstration d'une autre proprieté des multiples du nombre 9. qui, quoi qu'elle paroisse la même que la précedente, en differe pourtant beaucoup, & qui est que dans les multiples où il y a plus de deux chifres, on n'a qu'à ajoûter le 1. au dernier pour avoir un moindre multiple. Ainsi dans 6561. multiple de 9. si vous ajoûtez 6. à 1. vous avez 567. moindre multiple, & dans 567. ajoûtant le 1. chifre 5. au dernier 7. vous avez 72. aussi moindre multiple *.*

* Voyez la démonstration de cette question dans le mois d'Octobre de cette année, Art. V.

ARTICLE V.

MR. Postel, Professeur en Médecine dans l'Université de Caen, Auteur de la Dissertation sur les Peripneumonies d'hyver, de laquelle nous avons parlé dans l'Article 4. du mois précedent, nous a communiqué depuis peu une observation anatomique bien curieuse, que nous allons publier en la même Langue & dans les mêmes termes dont il s'est servi, car si nous les traduisions en Langue vulgaire, nous déplairions apparemment aux personnes, dont la chasteté ne se sauroit accommoder du langage, qui explique certaines particularitez que l'Anatomie rencontre dans le corps humain.

Observatio circa tubas uteri muliebris.

Observation sur les trompes de l'uterus.

IN cadavere mulieris libidinosæ & furacis annorum circiter 24. menso Decembri 1684. in scholis nostris dissecto, circa partes genitales hæc observavimus. Testes quàm pro fœmineis ampliores, solidiores, rotandiores & minùs depressi, ut viriles quadantenus æmularentur, semine turgebant absque ullo ovorum vestigio. Tubas verò quod spectat, dextra quidem duplo, sinistra verò quadruplo naturalem modum excedere visa est: utraque sed præsertim hæc glandulosa, instar testiculorum, vel potius epididymidis virilis, quam substantiâ non minus quam figurâ tereti & longâ prorsus referebat, ita ut dum utramque confero, mentem subierit tubas forsan mulierum viriles epididymidas saltem analogicè referre, & ab iis situ solummodo diversas, quod in viris hæ quidem testibus incumbant, unde & nomen sortiuntur, in fœminis verò testes & uterum interjaceant, in cæteris autem præsertim in officio seminis generandi convenire. In prædictis quippe tubis copiosum semen reperimus, non ex testiculis affluens, cùm vasorum deferentium nulla portio, sed præparantium duntaxat arteriarum & venarum propagines in tubas disseminarentur, quæ ideò semen in testiculis confectum non recipere, sed potius in seipsis genitum ductu manifesto & pervio, sic ut specillum mediocre admitteret, in uteri fundum excernere visæ sunt. In testiculis verò sua quoque deprehensa sunt vasa deferentia paulò inferius cervicem uteri subeuntia, specillo quantumvis tenui prorsus impervia. Num ergo ut in virili sexu semen in testiculo & epididymide, sic in fœmineo in tubis & testiculis pariter æqualiterque generantur.

Des Peripneumonies d'hyver de l'Auteur.

On dit que la Dissertation de cet Auteur sur les Peripneumonies d'hyver est fort estimée à Paris, & qu'on trouve qu'il combat fort savamment l'opinion de ses Adversaires, & qu'il les raille fort spirituellement. On dit aussi qu'il pourra bien arriver qu'il soûtiendra lui-même sa These en pleine Faculté de Paris, comme il le souhaite avec passion. Ses amis ne le souhaitent pas moins, parce qu'ils sont persuadez que ce lui seroit une occasion favorable de faire valoir son talent.

Voici une autre observation curieuse fournie par un habile Médecin, dont le nom a déja paru † dans ces Nouvelles. Nous l'avons traduite en François, la raison qui nous a empêché de traduire la précedente, n'ayant point lieu à l'égard de celle-ci.

AR-

† Nouvelles d'Avril 1685. Art. V.

ARTICLE VI.

Mémoire communiqué par M. Lufneu, Médecin de Rotterdam, touchant une fermentation singuliere, *dont il a fait l'experience, & dont il explique la cause.*

Le progrès de plusieurs Arts est dû au hazard.

ON ne peut nier que le hazard n'ait fait naître & avancer au point où nous les voions, plusieurs beaux Arts anciens & modernes. Pour ne parler que de la Chymie, peut-on en avoir une connoissance médiocre, sans être persuadé par plusieurs preuves, qu'elle doit son principal accroissement à des découvertes fortuites & & imprevûës. Les meilleurs Chimistes avouent, après avoir perdu bien du temps & bien de l'argent, dans la recherche de la prétenduë Pierre Philosophale, qu'au lieu de la Junon qu'ils poursuivoient ils n'ont embrassé qu'une nuë, mais que néanmoins cette consolation leur en reste, qu'ils ont trouvé en chemin faisant plusieurs phénomenes considérables, & propres à perfectionner la Physique. En voici un que je découvris il y a cinq ans, en travaillant sur la Chymie, selon qu'elle a du rapport à la Médecine.

Fumées produites par du régule d'Antimoine & de l'argent mêlés avec du Mercure sublimé.

Je pris huit parties de Régule d'antimoine, & une partie d'argent très-pur qu'on nomme *de coupelle*. Le Régule étant fondu, j'y jettai l'argent qui se confondit aussi-tôt avec le Régule, de sorte qu'ils ne firent après cela qu'une même masse solide; je pris de cette masse, & de Mercure sublimé corrosif parties égales, & les ayant pulverisées à part, je les mêlai ensuite avec grand soin, & les mis dans une Retorte de verre, pour en tirer par distilation le remede que je cherchois. Mais à peine furent-elles dans la Retorte qu'elles produisirent un effet que je n'avois jamais vû, savoir des fumées épaisses qui s'élevant vers le cou de la Retorte comme un nuage, en offusquoient le verre, & l'échauffoient de telle sorte que je fus obligé de retirer la main dont je la tenois. Je ne me souviens pas bien si ces fumées & cette chaleur durerent une heure, mais au moins durerent-elles beaucoup plus qu'aucune fermentation qui se produise par le mélange de deux liqueurs.

Pour expliquer ce phénomene, je suppose d'abord ces quatre principes des plus considérables de la Physique, à cause de leur évidence.

I. Que les corps qui sont en repos ne se meuvent jamais que par une cause externe.

II. Que tous les corps composez ont des pores.

III. Qu'il coule dans ces pores une matiere subtile, qu'il a plû à M. Descartes appeller premier & second Element.

IV. Que les corps dont les particules different entre elles en figure & en grosseur, ont aussi des pores differens en la même maniere. J'ajoûte pour une plus grande clarté, que le Régule d'Antimoine n'est autre chose que les parties métalliques de l'Antimoine, & que le sublimé corrosif est composé de vif-argent fixé par sublimation, avec du sel commun & du vitriol. Pour l'argent, tout le monde sait ce que c'est.

Quand on réduit ces mixtes en une très-petite poussiere, on ne fait que les diviser en molecules deliées, qui en contiennent chacune plusieurs autres très-differentes en figure & en quantité, & percées, par conséquent, de beaucoup de pores differens les uns des autres. Si après avoir ainsi pulverisé ces mixtes chacun à part, vous les laissez en cet état, ils ne doivent exciter ni fumées, ni vapeur; car la matiere du 1. & du 2. Element peut couler entre leurs pores, de la même maniere qu'avant la pulverisation, & même avec plus de facilité, parce qu'il s'y trouve des passages beaucoup plus larges. Mais d'où vient donc que si on mêle ces deux corps froids & tranquilles, il en résulte les phénomenes que j'ai marquez? Je n'en trouve point de meilleure raison que celle-ci.

Explication de ce Phénomene.

Quand on mêle très-exactement ces deux poudres, il faut qu'il arrive de nécessité, que chaque petite molecule du sublimé en rencontre une du Régule, & comme celles du sublimé contiennent des particules de sel commun & de vitriol tranchantes & pointuës, il faut qu'elles entrent par leur pointe dans les pores des particules du Régule, sur tout puis qu'en les mêlant on se sert d'une petite compression. Or de là il s'ensuit manifestement, que les pores des molecules du Régule, bouchez en partie par les pointes du sublimé, sont beaucoup plus petits & embarrassez qu'auparavant. Ainsi la matiere étherée qui passoit auparavant par ces pores, ne peut y passer toute. Il n'y en passe donc que la partie la plus subtile & la plus ignée, qui est celle du 1. Element, laquelle se mouvant comme la foudre avec une rapidité inconcevable entre les molecules du mixte, les ébranle & les agite rudement, racle & enleve les petites parties, qui comme des poils s'élevent aux parois des pores du sel & du vitriol (car il n'est pas besoin de prouver ici que ces pores ne sont pas exactement polis) & fait sur tout évaporer en fumée les globules du vif-argent, cachez comme dans des niches dans les petits vuides du sel & du vitriol. On sait qu'encore que le vif-argent pese plus qu'aucun autre corps que l'on connoisse, à l'or près, il s'en va aisément en fumée par l'action du feu. Ces raisons me persuadent que les fumées de la Retorte contiennent aussi des particules du Régule & de l'argent; & d'autant plus qu'elles sont des corps plus branchus que celles du sel & du vitriol, & qu'elles doivent avoir bien de petites particules qui débordent dans les pores. Ceci paroitra indubitable, si on examine les experiences de l'illustre M. Boyle, touchant les écoulemens des corps, & leur repos absolu; car on y apprend que les corps les plus solides, comme l'or & les autres métaux, perdent en peu de temps quelque chose de leur poids, ce qui ne procede que du flux continuel de la matiere étherée, qui s'échouant à tous coups sur les petites branches qui sortent des parois des pores, en secouë & en enleve peu-à-peu quelques-unes avec soi. Si cela arrive dans les experiences de M. Boyle, où, à cause que les pores sont plus ouverts que dans la mienne, la matiere du 1. element s'y insinuë de compagnie avec celle du 2. & souffre beaucoup de retardement par ce mélange, il ne faudra pas s'étonner de ces fumées épaisses dont j'ai parlé, qui s'élevent si promptement dans la Retorte. Pour ce qui regarde la chaleur, il n'est pas besoin d'autre cause que de celle qui vient d'être rapportée, car l'agitation vehemente communiquée aux molecules du mixte, par la matiere étherée qui coule dans leurs pores, a dû nécessairement se communiquer aux particules du verre, & produire ainsi de la chaleur dans ma main. Tout le monde sait desormais que la chaleur s'excite en nous, lors que les fibres

bres nerveuses reçoivent une plus grande agitation des objets, que des particules du sang & des esprits animaux.

Du même principe dont nous nous sommes servis, il ne sera pas mal-aisé d'emprunter la cause, pourquoi la fumée & la chaleur durent ici beaucoup plus que dans les effervescences des liqueurs; car comme pour faire cesser ces phénomenes, il faut que les pores recouvrent leur premier état, par l'expulsion des pointes qui s'y sont introduites, qui ne voit que la matiere étherée a besoin de plus de temps & de plus de forces, pour écarter les particules du sublimé qui sont entrées dans les pores du Régule, que pour écarter les corpuscules étrangers introduits dans les pores des liqueurs, où tout cede plus facilement. Il en va de même que d'un clou, qu'il est plus facile d'arracher du milieu d'un morceau de cire, que du milieu d'un morceau de bois.

Autre experience semblable à celle-ci.

Je n'irois pas plus avant, si je n'avois dessein d'examiner une experience de M. Borrichius, que j'ai vûë depuis peu dans le Journal de * Copenhaguen, publié par M. Bartholin, & que j'ai trouvée fort semblable à la mienne dans la plûpart des circonstances. Elle en differe quant aux ingrediens, & quant à la maniere de l'operation, car M. Borrichius ne met point d'argent dans son Régule, & il y met une autre dose de sublimé, savoir deux parties sur une de Régule. Outre cela il ne se contente pas de bien mêler les deux poudres sur un papier, jusques aux plus petites parties, mais les ayant ainsi mêlées, il les met dans une petite phiole quarrée de verre, dont l'orifice est fort étroit, & les presse long-temps & fortement avec le plus large bout d'une espatule, si bien que toute la superficie du mêlange étant bien pressée, se resserre. Néanmoins ces poudres pressées de cette maniere pendant un quart d'heure, sont long-temps froides & tranquilles; mais au bout d'un autre quart d'heure de pression, l'espatule qui ne faisoit qu'effleurer la superficie, s'enfonce dans le mêlange, il s'éleve des fumées épaisses, le verre s'échauffe, la matiere écume, boût, & se répand au dehors de la phiole, &c. d'où il est aisé de recueillir la cause de la diversité des phénomenes dans ces deux experiences. M. Borrichius ne met point d'argent avec son Régule, & moi j'y en mets, ce qui fait que les particules du sublimé entrent plus aisément dans les pores du Régule, parce que les petites parties de l'argent ont des pores plus larges que celles du Regule d'antimoine; d'où il arrive qu'un simple tel que celui de M. Borrichius, n'est pas si poreux qu'un Régule mêlé d'argent comme le mien, & c'est la raison pourquoi mon expérience produit plûtôt les fumées & la chaleur, qu'elles ne sont produites dans la sienne. A l'égard de la fusion & de ses suites, qu'on a vûës dans l'experience de Dannemarc, je dis qu'elles viennent en partie de la violente & longue compression des ingrediens, laquelle ayant mieux brisé leurs molecules, les a renduës plus susceptibles du mouvement qui fait la chaleur, de quoi on a quantité d'exemples, en partie de la double dose du sublimé qui est un corps rempli de sels. Or la Raison & les expériences Chymiques nous montrent, que les sels sont une grande aide à la fusion.

Quelques-uns s'étonneront peut-être que je n'aye pas employé l'hypothese des acides & des alkali, qui est si commune. Je leur réponds que je m'en suis abstenu, pour ne pas tomber dans l'inconvenient où ils tombent, en se servant d'une hypothese non seulement obscure, & incapable de donner raison des experiences à l'explication desquelles on la destine, mais encore contraire à plusieurs experiences; ce que j'ai dessein de montrer un jour plus au long, si j'en ai le temps.

* *Observ.* 70. *anni* 1671.

ARTICLE VII.

Histoire du Pontificat de S. Gregoire le Grand, par M. Maimbourg. A Paris chez Claude Barbin. in 4. & à Amsterdam chez Wetstein, Desbordes, & Mortier. 1686. in 12.

Particularités de cette Edition.

IL y a quelque temps que cet Auteur fit une petite Préface, pour expliquer le changement de *Pere* en *Monsieur*, qui paroissoit à la tête de son Livre. S'il en avoit fait une autre pour expliquer le changement de *Cramoisi* en *Barbin*, qui paroît à la premiere page de cette nouvelle Histoire, il auroit assez bien employé son temps; car il faut qu'il se soit passé quelque chose d'un peu profond sur ce sujet, & d'où l'on ait pris occasion de répandre dans le monde quelques narrations desobligeantes, puis qu'on nous a fait tenir un Mémoire fort satyrique contre la personne de M. Maimbourg, par rapport à son changement de Libraire. Nous n'avons eu garde de publier cet Ecrit. Nous nous souvenons trop bien de notre premiere Préface, où nous avons déclaré en termes exprès, *que nous ne prétendions pas établir un Bureau d'Adresse de médisance, ni employer les mémoires qui n'auroient pour but que de flétrir la réputation des gens.* Venons au Pontificat de S. Gregoire.

Aversion de S. Gregoire pour la Papauté.

Il est divisé en 4. Livres, dont le 1. nous apprend que ce grand homme fit plus de choses pour n'être point Pape, que l'on n'en fait aujourd'hui pour le devenir. Il ne se contenta pas de s'enfermer dans un Monastere, & de supplier très-humblement l'Empereur Maurice, de ne point confirmer l'élection qui avoit été faite de sa personne pour le Papat malgré sa retraite, mais aussi il rentra dans sa solitude, dès qu'il ne vit plus d'apparence que l'Empereur lui accordât ce qu'il lui avoit demandé, & il se cacha si bien, qu'on ne le trouva qu'au dépens du même miracle, qui conduisit les Mages au lieu où naquit le Sauveur du monde. M. Maimbourg fait sur cela une remarque foudroiante, contre *la furieuse ambition de ceux qui font par leurs brigues scandaleuses une espece de violence au S. Esprit, pour s'élever contre ses ordres par des voyes purement humaines, & très peu Canoniques, jusques à la premiere place de l'Eglise.* Quant au miracle, il dit que ce fut ou celui-là, ou un autre de pareil prix à peu près, qui déterra S. Gregoire. Il rapporte plusieurs autres prodiges de ce temps-là (car la saison en étoit encore bonne) & n'en rejette que fort peu. Il ne trouve pas même raisonnable, qu'on ait douté dans ce dernier siecle que les Dialogues attribuez à S. Gregoire, & tout farcis de contes miraculeux, soient un Ouvrage de ce Pape. Il croit donc fort bonnement tout ce que l'on dit qui arriva dans une Eglise Arrienne, lors que ce Pontife la consacra de nouveau. La chose est curieuse & n'ennuye point.

Outre

Ses négociations avec les Lombards & ses soins pour finir le Schisme des Donatistes.

Outre cela nous apprennons dans le 1. Livre les négociations de ce Pape avec les Lombards, soit avant qu'ils eussent abjuré l'Arrianisme, soit après leur conversion, qui ne les rendit pas meilleurs voisins du territoire de Rome. S. Gregoire fit si bien, qu'au pis aller cette Ville fut épargnée. La Cour ne lui en sut pas trop bon gré, & on lui écrivit un jour une Lettre, dont toute sa vertu ne l'empêcha pas de sentir l'injure, quoi qu'on ne lui reprochât que de n'avoir pas été assez fin. Mais comme le remarque fort ingénieusement M. Maimbourg, les reproches qui touchent l'esprit sont les plus sensibles. Voilà pour ce qui regarde le temporel. A l'égard du spirituel, on apprend ici que ce Pape termina heureusement le Schisme, qui s'étoit élevé sur l'affaire des trois chapitres, dont on voit ici l Histoire dans un abregé fort net. On y apprend aussi la peine qu'il se donna, pour finir le Schisme des Donatistes qui subsistoit encore, malgré toutes les rigueurs qu'Honorius & Justinien avoient exercées sur ces Sectaires. Ce Pape n'y réüssit qu'en partie; les deux partis demeurerent toûjours divisez, jusques à ce que les Sarrazins les missent d'accord, en les exterminant l'un & l'autre. Ce sont là les principales matieres traitées directement dans le 1. Livre. Les questions incidentes y sont en assez grand nombre, selon les manieres de l'Auteur. Il y observe combien l'élection des Papes dépendoit anciennement du peuple & du Prince. Il y résout la difficulté des deux Patriarches d'Antioche, reconnus en même temps pour legitimes par S. Gregoire, contre les Canons; il la résout, dis-je, par un fait de notre temps, qui est que l'Evêque de Leon deposé l'année 1635. & rétabli l'année 1646. ne fit pas quitter la place à celui qui lui avoit succedé. De sorte qu'il y eut en même temps deux Evêques legitimes d'un même lieu, & *on prouva fortement par les Canons & par de bons exemples*, qu'il n'y avoit nul mal à cela. Tant il est vrai que les Canons soufflent le chaud & le froid! Ce que l'Auteur dit touchant l'assiduité infatigable de S. Gregoire à prêcher, qu'il voudroit bien que les Papes eussent imitée jusqu'à maintenant, est digne de consideration.

Si une Eglise peut avoir deux Evêques. Demélé touchant l'œcumenicat.

Il nous expose dans le 2. Livre trois démêlez qui s'éleverent entre l'Empereur & ce Pape, & cela le fait venir bien-tôt à son point, qui a été apparemment de faire de bonnes leçons aux successeurs de S. Gregoire. Il y a plaisir de le voir sur le different de ce Pape avec Jean le Jeûneur, Patriache de Constantinople, touchant le nom de Patriarche Oecuménique. Ce Jean le Jeûneur est un des plus grands Saints de l'Eglise Grecque, & il ne se peut rien voir de plus admirable que le portrait qu'on nous donne ici de ses vertus. Les flateurs des Papes n'en sont pas demeurez d'accord, à cause que les brouilleries qu'il a euës avec S. Gregoire, les ont préoccupez contre lui; mais M. Maimbourg ne se croit pas obligé à déguiser ni le tort que peut avoir eu en cette affaire l'Evêque de Rome, ni les grandes qualitez du Patriarche. Si nous l'en croïons, les Papes ont été fort blâmables dans cette affaire, puis qu'ils ont condamné un titre que les Patriarches de Constantinople ne prenoient pas à dessein de préjudicier à la primauté de Rome, & qui leur a été accordé ensuite par les Conciles généraux. Cela est bien fin, car en abandonnant la réputation de quelques Papes, on sauve l'acquiescement de l'ancienne Eglise Grecque à la primauté du Pape sur toutes les Eglises du monde. Or il est plus avantageux aux Catholiques, que S. Gregoire n'ait pas entendu de quoi il étoit question, que si les Patriarches de Constantinople & ceux qui leur ont donné le titre d'Oecuméniques, avoient entendu par là une autorité égale à celle du Siége de Rome. Quoi qu'il en soit, voilà la prétention de M. Maimbourg, qu'il apuye & qu'il éclaircit le mieux qu'il peut, & en desavoüant de fort bonne grace ce qu'il avoit dit autrefois dans l'Histoire du Schisme des Grecs. Voilà aussi S. Gregoire dans un emportement épouvantable pour un rien, pour une question de nom, pour le Sophisme qui s'appelle dans l'Ecole *ignoratio elenchi*. M. Maimbourg dit pour l'excuser, que le grand zele de cet admirable Pontife pour l'honneur des Evêques ses Confreres, fut la cause de tout ce fracas, parce qu'il craignit qu'un jour l'ambition des Papes, & la flaterie de leurs créatures, ne leur fit prendre le titre d'*Universel*, dans une signification qui réduisît les Evêques à la simple qualité de Substituts. L'Auteur ne dit pas cela en propres termes, mais il a donné bon ordre qu'on ne pût douter que ce ne fût sa pensée. Or comme l'Empereur Maurice soûtint vigoureusement contre le Pape les prétentions de Jean le Jeûneur, cela fut cause du 1. des trois demêlez.

Causes de ce demêlé.

Le 2. naquit de l'élection d'un Evêque de Salone, que S. Gregoire ne voulut jamais approuver, quoi que l'Empereur l'eût confirmée. L'Auteur donne ici au Pape tout l'avantage, & quant au droit, & quant au succés.

La 3. contestation fut fondée sur une Loi que l'Empereur publia, pour empêcher que le nombre des gens d'Eglise, Moines, ou autres, ne s'accrût excessivement, au grand dommage du Public. M. Maimbourg se declare ici hautement contre S. Gregoire, & réfute l'une après l'autre les raisons qu'il allégua contre l'Edit de Maurice. Mais aprés l'avoir réfuté, il le loue d'avoir enfin obéï à l'Empereur, & de lui avoir écrit dans les termes les plus respectueux & les plus humbles. Il rapporte ces termes de soûmission, & dit *qu'il faudroit qu'ils fussent écrits sur le marbre, & sur l'airain, dans les endroits les plus exposez au Public, afin que tout le monde apprît par l'exemple d'un si grand Pape, l'obéïssance qu'on doit aux Puissances que Dieu a établies sur nous.* Il n'y a point de Lecteur qui ne trouve là une censure maligne des Brefs d'Innocent XI. au sujet de la Régale. Le pauvre Cardinal Baronius est peu après condamné à la ferule, pour avoir dit que S. Gregoire ne fit publier la Loi de Maurice, qu'après l'avoir corrigée. On le réfute d'une maniere trés-forte, non seulement sur les faussetez qu'il avance, pour se prévaloir des Ecrits & de la conduite de Saint Gregoire, mais aussi sur ce qu'il dit que l'incivilité, avec laquelle l'Empereur écrivit à ce grand Pape, touchant la paix des Lombards, attira sur la tête de ce Prince la punition divine qui l'écrasa, & dont on nous donne ici une description aussi touchante, que celle de la méchanceté de l'Empereur Phocas est horrible. Ce qu'il y a de bien digne d'observation, c'est que S. Gregoire, tout grand Saint qu'il ait été, a écrit à ce scelerat d'Empereur les Lettres du monde les plus flateuses, jusques à rendre graces à Dieu, comme du plus grand bien qui pût arriver à l'Empire, de ce que Phocas y avoit été élevé.

Le Cardinal Baronius réfuté.

Les principaux intermedes de ce second Livre

vre font un éloge pompeux du Bâtiment des *Invalides*, & l'explication des diverses sortes d'Envoyez du Pape.

Equité d'Ethelrede, quand on lui parla de l'Evangile: on la compare avec la conduite de Louis XIV.

L'Auteur raconte dans le 3. Livre la maniere dont les Anglois furent convertis, par les Moines que le Pape leur envoïa. Le Roi Ethelrede, marié à une Princesse Chrétienne fille de Charibert, Roi de France, en usa le plus équitablement du monde; car après avoir oüi ces nouveaux Prédicateurs, il leur dit qu'il avoit pris grand plaisir à les entendre, mais que comme il n'étoit pas persuadé que tout cela fût certain, il s'en tiendroit à la Religion de ses Ancêtres; que cependant il leur permettroit de prêcher dans ses Etats, & qu'il laissoit une entiere liberté d'embrasser le Christianisme, à tous ceux qui s'en accommoderoient. C'est ce qu'on peut appeller un véritable ami de la Vérité, un ami sans restriction, au lieu que ces Princes qui ne parlent que de roues & que de bûchers, contre ceux qui viennent leur annoncer une nouvelle doctrine, font connoitre manifestement qu'ils n'aiment point la Vérité en elle-même & sans reserve, mais seulement en cas qu'elle soit conforme à leurs préjugez. Ceux qui aiment la Vérité pour elle-même, ne refusent pas de s'instruire des dogmes d'une autre Religion, par la crainte de les trouver plus raisonnables que ceux qu'ils tiennent de leur nourrice.

Ce grand fonds d'équité naturelle du Roi Anglois le porta, quand il fut converti, à ne contraindre personne de se conformer à son exemple; car il avoit appris de ses Docteurs, comme le témoigne le vénérable Bede, que le service qu'on rend à Dieu ne doit pas être forcé, il se contenta de témoigner plus de bienveillance à ceux d'entre ses Sujets qui renonçoient à l'idolâtrie. *C'est là justement*, dit M. Maimbourg, *la méthode que le Roi Louis le Grand suit aujourd'hui pour convertir le Pretendus Réformez, qui n'ont nul sujet de se plaindre; car enfin on ne violente personne, & si l'on veut departir à ceux qui se convertissent, des graces & des faveurs qu'on ne fait pas aux autres, & qu'on n'est point obligé de faire à ceux qui s'obstinent dans l'Hérésie, on ne leur fait néanmoins nulle injustice, puisqu'on ne leur ôte que ce qu'ils ont usurpé contre les Edits, & qu'on a droit de les punir quand ils contreviennent aux Ordonnances.* Quoi qu'il en soit de cette comparaison, il est certain qu'Ethelrede en usa en si honnête homme, qu'on ne doit pas soupçonner qu'il se convertit pour se delivrer des importunitez domestiques d'une femme, qui l'obsedoit éternellement afin de le faire renoncer à sa Religion.

Persécution faite aux Juifs.

Après quelques autres exploits moins considérables de Gregoire, l'on nous entretient de ceux qu'il fit dans le Roïaume de France. Le 1. regarde les Juifs, que l'on contraignoit de recevoir le Baptême, malgré qu'ils en eussent. Ce Pape voulant *empêcher un si grand mal*, ordonna à quelques Evêques de Provence de ne se plus servir de cette contrainte, *de peur que les sacrez fonts où l'on renait à une vie divine, ne fussent aux Juifs occasion d'une seconde mort plus funeste que la premiere, par l'Apostasie.* Il ajoûte *que c'est par la Prédication qu'il les faut attirer à la Foi, & non pas par la violence; que Dieu veut que le sacrifice qu'on lui fait de l'esprit & du cœur, soit volontaire; & que ceux qui se convertissent par contrainte & par necessité, retournent à leur vomissement quand ils le peuvent.* Il censura aussi quelques Ecclesiastiques d'Italie qui avoient maltraité les Juifs; *car les Loix*, dit-il, *défendent bien à ces Infideles de bâtir de nouvelles Synagogues, mais elles leur permettent de posseder les anciennes, sans qu'on puisse les inquieter là-dessus.* M. Maimbourg a bien vû qu'on appliqueroit ces maximes contre la conduite moderne de la France; c'est pourquoi il va au devant du mal, en remarquant que S. Gregoire met une grande difference entre les Infideles & les Hérétiques. Il veut que ceux-ci, principalement lors qu'une Hérésie commence, soient punis comme des Rébelles, & des parjures, & que les autres ne soient contraints qu'indirectement, c'est-à-dire, *qu'il faut traiter un peu à la rigueur* les opiniâtres, sans leur faire ni injustice, ni faveur, pendant qu'on fait du bien & des graces à ceux qui se convertissent. Il ajoûte que S. Gregoire traita les Manichéens & les Payens sur ce pied-là, & qu'il disoit que si la conversion de quelques-uns n'étoit qu'une feinte, l'Eglise *gagnoit toûjours beaucoup, en ce que du moins leurs enfans deviendroient bons Catholiques.* Cette Morale & les basses flateries que ce grand Saint écrivit à l'Empereur Phocas, sont à peu près du même prix. Quoi qu'il en soit, ces maximes sont une marque qu'il ne desapprouvoit point qu'on persécutât un peu les Juifs. C'est à quoi on ne manqua pas, & peut-être même qu'on alla plus loin qu'il ne l'auroit souhaité, car on bannit du Roïaume tous ceux qui ne voulurent pas embrasser la Foi Chrétienne; mais pour les autres choses qu'il recommanda aux Prélats de France, avec mille soins & mille peines, comme de faire cesser la Simonie, cent autres abus crians, & l'étrange corruption des mœurs qui regnoit parmi les Ecclesiastiques, il eut le déplaisir de n'y gagner rien. L'esprit de réforme ne s'inspire pas si aisément que celui de persécution.

De la Reine Brunehauld.

On voit par là que les exploits de S. Gregoire, à l'égard du Roïaume de France, seront bien-tôt comptez. Cela n'empêche pas qu'on ne doive lui savoir bon gré de ses bonnes intentions, & lui en tenir un plus grand compte, que de la complaisance excessive qu'il avoit pour la Reine Brunehauld, la plus méchante femme de la terre, à ce que disent presque tous les Historiens, mais en même temps la plus adroite à s'acquerir le Clergé; parce qu'au milieu de ses crimes les plus atroces, elle conserva un esprit de magnificence extraordinaire envers les gens d'Eglise, & en fondations de Temples & de Couvens, sans oublier de demander bien dévotement des Reliques au S. Pere. C'est à l'occasion de ces Reliques que M. Maimbourg entre en dispute avec feu M. du Moulin, & avec un autre Ministre (non pas de Roüen, comme il le suppose, mais de Paris) qui a fait un petit Livre de l'origine du *Trisagion*; il dispute, dis-je, avec eux, après avoir déja éclairci quelque chose touchant les Primats, les Vicaires Apostoliques, & le *Pallium*. Ensuite de cela il nous parle des exemptions des Monasteres. Il convainc de supposition celles qu'on prétend avoir été accordées par ce Pape à la pieuse Reine Brunehauld; car c'est de cette vertu que S. Gregoire la louë, & qu'on loüera toûjours quiconque sera libéral envers l'Eglise, la Dupe née de ces gens-là, qui quelquefois sont les Dupes à leur tour. Non seulement on convainc de fausseté les Privileges, dont se vantent plusieurs Communautez Religieuses, mais on réfute aussi Baronius, qui s'est servi

de

de l'un de ces prétendus Priviléges, pour prouver la superiorité des Papes sur le temporel des Rois. On finit le 3. Livre par l'explication du Patrimoine de Saint Pierre en ce temps-là.

Reglemens faits par S. Gregoire touchant la Discipline Ecclesiastique.

Le 4. Livre nous apprend l'application infatigable de S. Gregoire aux reglemens de la Discipline. La 1. chose qu'on nous dit sur ce sujet, regarde la qualité de ses Domestiques, qui devoient être Clercs ou Moines. En 2. lieu on nous explique la disposition qu'il a établie dans l'Office divin, & l'institution du chant, qu'à cause de lui on appelle *Gregorien.* Il aimoit si fort ce chant, qu'il institua une Académie de Chantres, qui devoient s'y rendre parfaits, & qu'il instruisoit lui-même. Jean le Diacre nous assûre, que de son temps on *gardoit avec grande véneration, dans le Palais de S. Jean de Latran, le lit où étant malade il ne laissoit pas de chanter pour enseigner les Chantres, & le foüet avec lequel il menaçoit les jeunes Clercs, & les enfans de Chœur, quand ils ne prenoient pas bien le ton, & qu'ils manquoient aux notes de son chant.* On nous marque en 3 lieu les reglemens qu'il institua pour l'élection des Evêques. Rien ne peut être d'une plus belle Morale; car sans parler de sa grande delicatesse sur le chapitre de la Simonie, il vouloit qu'avant qu'un homme fût élû Evêque, on lui demandât en particulier & sur sa conscience, s'il avoit encore sa Virginité, & qu'au cas qu'il convint que non, *on lui remontrât doucement qu'il devoit bien plûtôt songer a un Cloitre, pour y faire penitence, qu'au Sacerdoce.* Si c'étoit un homme qui eût vécu dans le mariage, il faloit, pour n'avoir pas l'exclusion, qu'il eût vêcu fort long-temps dans une chaste viduité. L'Eglise qui est une bonne mere ne pratique plus ces sortes d'interrogations, où peut-être l'on exposeroit trop un Postulant à l'embarras de choisir entre le mensonge, ou le Benefice. Quant à la résidence, la Morale de S. Gregoire ne souffroit point de relâchement, en faveur d'un procès à solliciter. Et dans le fond ne vaut-il pas mieux y envoïer un homme d'affaires, que promener par les ruës & de porte en porte chez les Juges, le caractere Episcopal ? M. Maimbourg se déclare pour ce parti, quoi qu'au reste il avoue qu'une Ambassade est une juste raison de se dispenser de la Residence. Il nous apprend en peu de mots les divers usages des élections Episcopales, selon les temps & les lieux; & quelle etoit autrefois la dignité de Chancelier; & comment celle de Cardinal est montée peu à peu à l'éminence où elle se trouve. Sur tout il est vigilant à chercher les occasions de dire, que S. Gregoire traitoit les Evêques comme ses Confreres, & d'un air fort éloigné des principes des Ultramontains. Il trouve mauvais que les Evêques ayent permis que l'Episcopat, le premier ordre de la Hierarchie par le Droit Divin, soit devenu inferieur au Cardinalat, qui n'est que d'institution Ecclesiastique. Il nous fait voir en 4. lieu de quelle maniere S. Gregoire agit avec les Princes, & avec leurs Grands Officiers; & le bon ordre qu'il établit, touchant le devoir des Ecclesiastiques de l'un & de l'autre sexe, qui sont au dessous de l'Evêque. C'est là qu'on dit en passant quelque chose sur le célibat des Clercs, en quoi M. Maimbourg n'est pas tout-à-fait de l'avis de M. Ferrand, qui croit dans sa Réponse à l'Apologie pour la Réformation,* que la Discipline de l'Eglise n'a jamais varié sur la continence des Soudiacres. Mais quoi que l'Auteur ne soit pas dans cette pensée, il ne veut pas néanmoins entrer en dispute avec lui, après en avoir été défendu contre l'attaque de l'Apologiste, au sujet du Martyre des Marcionites. Il ajoûte lui-même quelque chose à cette défense, & prie M. Ferrand de ne prendre plus pour lui la même peine; *car*, dit-il, *tout ce que Messieurs les Calvinistes ont écrit contre moi, ne merite pas qu'on y ait aucun égard ..... & plus ils feront d'efforts pour me combatre, plus ils me feront d'honneur dans le monde & singulierement à Rome.* Il a quelque besoin assûrément de se faire réhabiliter en ce païs-là, & c'est à lui un trait de prudence de mêler toûjours quelque chose dans ses Livres, qui lui attire des insultes de la part des Protestans.

Disposition de l'Auteur a l'egard de M. Ferrand sur le célibat des Clercs,

Sa mauvaise foi au sujet des persécutions de France

C'est peut-être par une semblable Politique qu'il a dit, comme nous l'avons déja rapporté, que Louis le Grand *ne violente personne*, qu'il ne fait *nulle injustice* à ceux de la Religion, *puis qu'il ne leur ôte que ce qu'ils ont usurpé contre les Edits, & qu'on a droit de les punir quand ils contreviennent aux Ordonnances.* On lui pardonneroit peut-être cela, en considerant qu'il l'a écrit avant la révocation de l'Edit de Nantes, & on n'auroit nul égard peut-être à l'obligation qu'il a euë de faire des additions, ou des corrections à son Livre, selon le train que les choses peuvent avoir pris durant le cours de l'impression; mais je ne croi pas qu'on lui pardonne ce qu'il avance dans son Epitre Dédicatoire, après la révocation des Edits, après le ravage qui a été fait dans tout le Royaume par les soldats. Il dit que le Roi *a trouvé l'art de contraindre sans violence, selon l'esprit de l'Evangile, de rentrer dans l'Eglise Catholique* les Protestans; qu'il les ramene à Jésus-Christ *avec autant de justice que de bonté, & d'une maniere aussi douce qu'efficace, & sans employer contre eux d'autres armes, ni d'autres forces, que celles de son charitable zele pour leur conversion, & de la justice toute manifeste de ses Ordonnances & de ses Edits.* Il semble que de gayeté de cœur ce soit vouloir se faire dire mille injures, afin de se glorifier auprès du Pape & de toute son Eglise, qu'on est en bute aux libelles des Protestans. Mais pour se glorifier avec quelque apparence de raison, il faudroit moins se commettre, & ne pas dire certaines choses, qui semblent ne pouvoir être attribuées qu'à une disposition d'ame punissable par tout venant. Qui ne s'emporteroit, dit-on, contre un Ecrivain qui ose soûtenir, qu'on ne s'est servi que de voies douces pour ruiner la Religion Réformée en France ? N'est-ce point écrire avec une mauvaise foi la plus criminelle qui se puisse voir?

Comment on pourroit supposer que ceux qui les mient sont dans la bonne foi.

Mais qu'il me soit permis de dire deux choses en faveur de ces Ecrivains. L'une est que peut-être ils comptent pour des Nouvelles du Pont-neuf, tout ce qui n'est pas contenu dans les Dépêches d'un Intendant, ou d'un Gouverneur de Province; or comme peut-être ces Messieurs ont écrit au Roi, que tout le monde s'est converti à la premiere menace, de là vient peut-être que ceux qui se reglent sur les Nouvelles de la Cour, assûrent si positivement qu'on n'a violenté ame qui vive. Ils

sont

* Voyez le précis de cet Ouvrage dans le mois de Juillet 1685. No. III. du Catalogue.

font donc de bonne foi dans l'erreur. Qui ne fait qu'un Archevéque de France dit un jour à la Reine Mere Marie de Médicis, *qu'il y* avoit 50. ans que la Vérité n'avoit passé par la porte de son Cabinet.* Un autre Prélat prêchant au Louvre quelque temps apres, dit fort bien au Roi, *qu'elle n'entroit dans la maison des Souverains qu'à la dérobée & par la fenêtre.*

L'autre remarque est, qu'il en va de la douceur & de la févérité comme des qualitez qui agissent sur nos sens, lesquelles ne sont d'un tel ou d'un tel degré, que par rapport à tel ou à tel organe; & de là vient qu'un forgeron accoûtumé à manier du fer chaud, trouve tiede ce qu'une Dame trouveroit d'une chaleur excessive. C'est à quoi il faut prendre garde en matiere de cruauté, ou d'humanité. Il y a des gens qui ont l'ame naturellement si dure, ou qui se sont tellement endurcis dans le genre de vie qu'ils ont mené, qu'une rigueur médiocre exercée contre un homme qu'ils regardent comme héretique, leur paroît une civilité caressante, & à moins que d'oüir dire qu'on a mis les gens à la question ordinaire & extraordinaire, ils ne s'imaginent pas qu'on les ait traitez rudement. Ainsi l'on ne doit pas être prompt à juger, que tous ces Ecrivains Catholiques, qui soûtiennent que la conversion des Huguenots ne s'est faire que par les voyes de douceur, parlent contre leur conscience; car si ces Ecrivains sont du nombre des Convertisseurs, je veux dire, de ces gens qui se sont mis dans la tête de faire changer de Religion aux Protestans, à quelque prix que ce soit, on a lieu de croire qu'ils sont devenus fort durs, & qu'ils ne trouvent presque rien de rude pour ces opiniâtres d'Héretiques. C'est bien la meilleure Ecole d'*inclemence* qui se puisse voir, que celle de semblables gens, & la plus propre à nous faire faire mille injustices, sans que nous nous en appercevions. On pourroit donc s'imaginer que ces Messieurs croyent tout-à-fait bonnement, que les derniers moiens qui ont été emploiez en France, sont la douceur & la debonnaireté même.

Conformité entre les Convertisseurs & les Apôtres.

Mais ce qu'il y a de mortifiant pour ces Ecrivains est, que ces derniers expédiens ont converti plus de monde en deux ou trois mois, que les Livres de controverse & les Sermons n'en avoient pû convertir en tout un siecle. M. Maimbourg reconnoît qu'en cela on aura un grand avantage au jour du jugement, tant sur lui que sur ceux qui se sont mêlez d'écrire sur la Controverse, & de la prêcher. Il est certain que cela fait un peu de honte aux Lettres; mais d'autre côté c'est un grand honneur pour la Communion de Rome, d'avoir ruiné la Réformation en France par le ministere de gens *ignares & non lettrez*, qui n'avoient jamais manié que se sabre. C'est ainsi que les Apôtres idiots & sans Lettres, tirez ou d'un Comptoir, ou d'un bateau de pêcheur, ont confondu le Paganisme, & voilà une glorieuse conformité entre notre siecle & le leur. †

Objections sur un endroit des Nouvelles de Decembre.

Je finirois ici cet Article, si je ne me croïois obligé pour bien des raisons à déclarer solemnellement, que les remarques qu'on vient de voir ne sont pas une Apologie du procédé de la France, mais une petite raillerie. On s'étonnera que je fasse ici une déclaration qui paroît si superfluë; mais quand on saura que la fin du IV. Article du mois de Décembre dernier a été bien entenduë de peu de Lecteurs, on excusera l'éclaircissement que je donne ici. L'endroit dont je parle a été mal pris en deux manieres opposées,* par l'excès & par le defaut, & cela selon les divers partis où se sont trouvez les Lecteurs. Quelques Protestans ont trouvé là je ne sai quel air d'Apologie, ou à tout le moins d'incertitude fort scandaleuse. Mais quelques Catholiques au contraire se sont plaints, qu'il y avoit là-dessous une feinte modération, une ironie maligne & une invective tres-sanglante, par rapport à ceux qui examinent patiemment les choses, & qui suivent un Auteur pas à pas. Ils disoient pour leur raison, que la Croisade Dragonne étant un fait si notoire, qu'il ne peut jamais tomber dans le cas du Pyrrhonisme historique, je pouvois impunément être fort sobre en affirmations, dans un Livre comme ces Nouvelles, où il ne s'agit que des Livres qui s'impriment, & nullement des autres actions de l'homme. Mais qu'en affectant de remarquer d'un côté, que les Ecrivains Catholiques n'avouent rien sur une action qui s'est passée à la vûe de toute la France, & de l'autre, que la doctrine & la pratique perpetuelle de leur Eglise, ont toûjours autorisé la violence des persecutions, j'ai donné manifestement à connoitre, que le silence qu'on garde est la plus insigne mauvaise foi qui ait paru dans le monde, & la plus digne de l'horreur & de l'execration du Genre humain, puis qu'elle ne paroît pas tant un reste de honte, qu'un dessein très-malicieux de faire passer, contre tout droit & raison, les Ecrivains Protestans pour des calomniateurs infames. Voilà deux jugemens bien differens sur la même page d'un Livre.

Réponse à ces objections.

Je réponds à ceux qui ont fait le 1. que s'ils avoient pris la peine de lire la page 442. ‡ du même mois, ils n'auroient pas pris pour un doute ce qui ne leur a pas plû dans la page 433. ‡ Je suis fâché pour l'amour d'eux, qu'ils m'ayent contraint de publier une chose aussi surprenante que celle de s'imaginer bonnement, que je doute qu'on ait emploié la force & les logemens de soldats pour la ruine du parti. Ils eussent été plus équitables, s'ils m'avoient remercié d'avoir preparé le Public à n'attendre d'eux que des Relations bien averées, & s'ils avoient un peu étudié l'esprit naturel & legitime d'un Journal des Sçavans. Pour ce qui regarde ces paroles de la page ..... *soit qu'ils disent vrai, soit qu'ils disent faux*, ils auroient vû, s'ils eussent consideré l'endroit où elles ont été placées, que c'est une façon de parler qui ne tire point à consequence, mais qui fait voir seulement qu'on ne veut pas s'engager dans des discussions qui ne sont pas de ces lieux-là, où on n'en parle qu'en passant. En un mot c'est le *dato non concesso* des Logiciens, qui n'a jamais passé pour faire aucun prejudice aux prétentions d'un Disputant. Cela ne marque sinon qu'en certains endroits on n'a pas besoin d'insister sur quelques-unes de ses raisons.

Quant à ceux qui ont fait l'autre jugement, je leur réponds que mes desseins ne sont pas d'une si grande étenduë. Je me suis borné en cet endroit-là à une petite figure de Rhétorique qu'on appelle l'Ironie, & j'ai crû qu'il me seroit bien permis de m'en servir, puisque Socrate le plus sage & le plus illustre de nos Patriarches, &

* *Matthieu, Remarq. d'Etat.*

† Voyez quelques particularités sur M. Maimbourg, dans les Nouvelles de Septembre de cette année Art. IV.

‡ Nouvelles de Décembre, No. I du Catalogue.

‡ Art. IV. à la fin.

& le divin Platon, le plus célébre de ses Disciples, s'en servoient ordinairement dans les matieres les plus relevées. J'ai crû que ce seroit le meilleur moien de corriger l'obstination de ces Auteurs, qui ne veulent pas convenir de ce qu'on a fait en dernier lieu, & qui par là obscurcissent, entant qu'en eux est, à notre posterité l'Histoire moderne. Je laisse à d'autres le soin de réfuter leur silence fort serieusement ; je croi pour moi que je ne le dois attaquer que selon cette maxime de Tertullien, *multa sunt risa digna revinci ne gravitate adorentur. De peur de donner du poids à certaines choses, il ne faut les réfuter qu'en s'en moquant.* *

ARTICLE VIII.

Eclaircissement sur l'Article VIII. des Nouvelles du dernier mois, où il est parlé du Factum *des heritiers de Jansenius.*

Eclaircissement sur le factum des heritiers de Jansenius.

QUelque équitable que ces Messieurs ayent trouvé le jugement que nous avons fait de leur *Factum*, ils y ont trouvé deux choses dont on pourroit tirer quelques consequences desavantageuses.

La 1. est que j'ai marqué que leur *Factum* est *sans nom d'Imprimeur*. Cela pourroit être pris dans un mauvais sens, comme si ce *Factum* etoit un Ecrit sans aveu. C'est pourquoi ils souhaitent que l'on fasse réflexion, que comme ce sont les Parties mêmes qui distribuent leurs *Factums* à ceux à qui elles veulent faire connoître la justice de leur cause, ces sortes d'Ecrits paroissent ordinairement sans nom d'Imprimeur, & ne portent que celui des Parties. Ainsi quoi que le *Factum* de ces Messieurs paroisse sans nom d'Imprimeur, il ne doit nullement passer pour un Ecrit sans aveu, puis que leurs noms y paroissent, qu'on n'y parle qu'en leur nom, & que non seulement ils le reconnoissent, mais qu'ils poursuivent l'action qu'ils ont commencée, & qui en est le sujet.

La 2. est que j'ai dit qu'ils ont été peut-être poussez par M. l'Evéque de Castorie à se plaindre devant M. l'Internonce contre le P. Hazart. Quoi que je n'avance ce fait qu'avec doute, cela ne laisse pas, disent-ils, de donner un soupçon qui, tout avantageux qu'il pourroit être a un Prélat qui aime la vérité & la justice, ne leur paroît avoir aucun fondement. Pour rendre donc témoignage à la vérité, *Ils déclarent qu'ils n'ont été poussez ni directement, ni indirectement, par M. l'Evéque de Castorie à se plaindre des calomnies du P. Hazart, & qu'ils y ont été portez par le mouvement de leur conscience, & par l'obligation qu'ils croient avoir de défendre l'honneur de leur grand ayeul & de leur grand oncle. C'est ce qu'ils esperent que je ne refuserai pas de faire connoitre au Public.* Ils ont eu raison de le croire, comme on vient de voir. †

ARTICLE IX.

Mort de M. Spon.

NOus venons d'apprendre avec beaucoup de déplaisir la mort d'un Savant, dont le nom a paru avec éloge plusieurs fois dans tous les Ecrits des Journalistes. Nous avons même donné le Catalogue de ses Ouvrages, en publiant l'Eloge de M. son pere ‡. A cette marque le Lecteur ne manquera pas de voir que nous parlons de la mort de M. Spon. Il avoit quitté sa Patrie, dès qu'il vit qu'il n'y pouvoit plus professer sa Religion, & qu'il faudroit trahir les lumieres de sa conscience, ou n'y avoir aucune sorte de repos. On nous a dit que Messieurs d'Utrecht avoient envie de lui donner une Charge de Professeur. Il en étoit assûrément digne, car jamais les qualitez de Savant & celles d'honnête homme ne se sont mieux accordées qu'en lui. C'est ce que l'on connoîtra par le témoignage que M. Graverol, son Pasteur, qui le connoissoit intimement, & qui est lui-même très-digne de louange, lui a rendu. Voici ce qu'il nous en a écrit, après nous avoir parlé des violences que l'on a faites à M. Graverol, son frere.

Extrait d'une Lettre de M. Graverol, ci-devant Ministre de Lyon, écrite d'Amsterdam à l'Auteur de ces Nouvelles le 9. de ce mois, contenant l'éloge de M. SPON.

Son Eloge.

JE *plains beaucoup moins Monsieur Spon qui est mort dans un pays de liberté, que ceux qui sont contraints de vivre dans l'esclavage de la conscience. Je pleurerois plus que je ne fais la perte de cet excellent homme, si le peu de santé dont il jouissoit depuis long-temps n'y eût préparé ses amis. Je suis pourtant assûré que sa mort vient moins de cette cause, que de la douleur que lui faisoient sentir les maux qu'il voioit souffrir à l'Eglise de Dieu, pour laquelle il avoit un attachement à toute épreuve, & il a bien falu qu'il l'ait eu, car on a mis tout en usage pour nous le ravir. Je ne pouvois m'empêcher de m'applaudir d'avoir parmi mes Auditeurs un homme, qui faisoit plus d'honneur à la Vérité par sa piété, qu'au Corps des Médecins par sa Science, & à la République des Lettres par les beaux Ouvrages dont il l'enrichissoit de tems en temps. Je n'ai jamais connu personne qui eût plus à cœur son salut, ni qui en prît plus de soin. Il servoit Dieu sans faste & sans hypocrisie. Il aimoit sur tout à faire du bien aux pauvres. On n'en auroit rien sû pourtant, s'il se fût contenté d'en soulager quelques-uns, lui qui ne passoit pas pour le plus riche Médecin de Lyon ; mais il étoit impossible que le grand nombre de bonnes œuvres qu'il faisoit, demeurât long-temps caché. Son humilité étoit presque sans exemple, & sa modestie pouvoit donner de la confusion à une infinité de personnes, qui n'étant pas capables de comprendre la moitié des choses qu'il pouvoit leur enseigner, osent faire plus de bruit que s'ils étoient aussi savans que lui. L'insensibilité qu'il avoit pour l'éclat de la réputation n'étoit pas la moindre de ses vertus, & je ne sai si l'on ne doit pas estimer autant le plaisir avec lequel il entendoit louer, ou il louoit lui-même les autres. Les fieres & violentes invectives de M. Guillet ne lui donnerent aucune altération, & il se contenta, en le réfutant modestement, de le convaincre d'avoir fait en un fort petit Volume 113. fautes. La fermeté de son esprit parut aussi dans la maniere dont il reçut l'attaque, que l'illustre Auteur que vous voiez de si près lui fit dans un de ses incomparables Ouvrages. Il méprisoit également les louanges & les injures, parce qu'il étoit au-dessus des unes & des autres. La bile sembloit ne point entrer dans la composition de son corps, & il eût été immortel, si les hommes*

* Conferez cet Art. avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. GREGOIRE I.

† Voyez la suite de cette affaire dans le mois de Mai de cette année, à la fin de l'Art. II.

‡ Voyez le mois de Juillet de l'année 1684. Art. V.

mes ne mouroient que par les emportemens de la colere. Son esprit & son cœur étoient toûjours dans une même assiette. On n'a peut-être jamais vû de flegme pareil au sien. Il parloit peu, mais il parloit bien & sagement & toûjours sans passion, & ses réponses breves, froides & seches avoient souvent l'air des Apophthegmes des anciens Philosophes, ausquels il ressembloit aussi lui-même en bien des choses. Quel dommage, *disoient les prétendus Catholiques*, qu'un si honnête homme soit Huguenot! *Le Peuple n'admiroit pas moins sa vertu que les gens de Lettres sa science. Ses productions, dont vous avez donné au Public un fidele Catalogue, sont une preuve de son érudition dont on croit que le temps augmentera la force. Son mérite lui attiroit moins d'envie qu'à nous, & comme si par sa sagesse il eût changé les cœurs de ses Collegues & de tout le monde, nul ne lui envioit l'étenduë de ses connoissances, qui pouvoit l'empêcher d'envier la science de personne; mais chacun étoit comme forcé d'envier à notre Religion la fidélité inviolable qu'il a toûjours conservée pour elle. Il a été avantageux aux autres Sçavans qu'il soit mort jeune; s'il eut vécu long-temps, ils auroient eu trop de peine à paroître doctes auprès de lui. Voilà, Monsieur, un beau champ que je vous fournis. Comme personne ne connoissoit mieux M. Spon que moi, vous ne sauriez attendre de plus fideles Mémoires des endroits par où il mérite d'être loué.* * *Je vous envoie un Extrait fidele des Epitaphes de Germain Audebert & de son fils. Une Piece si authentique me paroît seule capable de mettre fin à la calomnie atroce, dont on a jusques ici chargé la mémoire de Theodore de Beze.*

Epitaphes de Germain Audebert & de son fils. Livres de M. Graverol.

Ces Epitaphes sont en effet une preuve d'une renommée éclatante, & d'une estime la plus entiere qui se puisse voir. Elles sont en lettres d'or sur un marbre noir attaché à la muraille de la Galerie du Cimetiere de S. Croix d'Orleans. Nous ne les insérons pas ici, comme M. Graverol nous en prie, car il est juste que nous lui laissions la gloire de les publier le premier, lors qu'il donnera une 2. édition de l'Apologie de Beze, qu'il fit imprimer à Amsterdam l'année 1683. sous ce titre; *De juvenilibus Theodori Bezæ Poematis Epistola ad N. C. quâ Maimburgius aliique Bezæ nominis obtrectatores accuratè confutantur.* Il avoit déja publié à Geneve depuis un an, *l'Eglise Protestante justifiée par l'Eglise Romaine sur quelques points de Controverse*, & lors que le Livre du Sieur d'Husseau, Ministre de Saumur, parut en l'année 1670. sur la *Réunion du Christianisme*, il fit imprimer à Lausane, sous le nom de *Johannes Rollegravius*, une Dissertation *de Religionum Conciliatoribus.* On a vû outre cela quelques-uns de ses Sermons, & l'on peut dire de tous ces Ouvrages, qu'ils témoignent qu'il a de fort beaux talens. Nous avons parlé ailleurs † de M. Graverol, son frere, Avocat à Nimes, d'où ils sont natifs. On peut attendre de leur plume plusieurs savantes productions.

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I. *M. Martini Lipenii Bibliotheca realis Theologica omnium materiarum, rerum, ac titulorum in universo S. S. Theologiæ studio occurrentium ordine alphabetico disposita, & in duos tomos divisa.* C'est-à-dire, *Bibliotheque de Théologie selon l'ordre des matieres.* Francofurti ad Mœnum apud Joh. Friderici. 1685. in fol.

Utilité de ces sortes d'Ouvrages.

TOut le monde doit convenir que si la mémoire n'est pas la principale piece d'un habile Docteur, elle est du moins ce qui contribue le plus à le rendre fort savant. Mais comme c'est un talent de fort difficile garde, il importe beaucoup qu'il y ait de bons gros Livres qui soient destinez à la soulager, & à nous épargner la perte incroïable de temps que nous ferions, à chercher dans une Bibliotheque les choses que nous voudrions éclaircir. Et parce que les Livres & les Auteurs, qui ne devroient être originairement qu'un moyen d'acquerir les Sciences, sont devenus enfin eux-mêmes l'objet d'une Science, pour laquelle il faut une prodigieuse mémoire, il importe de venir au secours des gens d'étude dans ce genre-là, par plusieurs sortes de *Lexicons.* Les uns comme la Bibliotheque de Gesner, celle de la Croix du Maine, celle d'Alegambe, le Catalogue d'Oxford publié l'an 1672. par M. Hyde, & plusieurs autres, sont un Dictionaire des noms des Auteurs, & marquant sous chaque nom d'Auteur les Ouvrages qu'il a composez. D'autres divisent la chose par les matieres, & rapportent sous chacune tous les Auteurs qui en ont traité. C'est la methode que Draudius a suivie, & aprés lui l'Auteur du Livre qui nous fait parler présentement. Il se proposa un plan fort vaste, qui fut de dresser une Bibliotheque universelle des matieres, divisée en 4. parties, selon le nombre des 4. Facultez. Il fut puissamment aidé par un jeune Théologien, nommé *Zeisius*, & il commença à publier ce travail en l'année 1679. faisant imprimer à Francfort *in fol.* la Bibliotheque réelle de Droit & de Médecine. On la nomme réelle, parce qu'elle suit l'ordre des choses, & non pas celui des noms. Trois ans après il publia en 2. Volumes la Bibliotheque Philosophique, où il donna une si vaste étenduë à la Philosophie, qu'il enveloppa sous ce nom tout ce qu'on appelle belles Lettres. Enfin il publia l'année passée cette Bibliotheque Théologique aussi en 2. volumes, puissamment aidé par un autre *Zeisius*, cadet du premier, & par *M. Springinsgut*, Archidiacre de Wismar. Si cette méthode a de grandes commoditez, pour ceux qui veulent connoître tous les Ouvrages composez sur une matiere, elle a d'autre part beaucoup d'incommoditez pour ceux qui veulent savoir tous les Livres d'un même Auteur; mais afin de remédier à cet inconvenient, M. Lipenius a toûjours pris soin de mettre à la fin de toutes ses Bibliotheques réelles, une Table très-ample des Auteurs & des Ecrits. C'est ainsi que pour remédier au desordre, qui arrive de ce que l'on range les Auteurs selon leur nom de Baptême, l'on fait une Table à part, où le nom de la famille précede celui du Baptême. M. Morery, pour n'avoir pas fait cela dans la premiere édition de son Dictionaire, faisoit murmurer bien du monde. Il prit le bon parti dans la 2. édition, puis qu'au lieu d'une Table où les noms propres fussent mis après les surnoms, il rangea les Savans selon le nom de leur famille. Nous avons dit ailleurs que la France n'avoit point encore une Bi-

* Voyez un Suplément à cet Eloge, dans le mois de Juin de cette année, Art. II.

† Art. I. du mois de Mai & Art. IX. du mois de Septembre 1685.

Bibliotheque de tous ses Auteurs. L'Espagne l'a surpassée en cela, par le moyen de son Nicolas Antonio, qu'on voit orné de tant d'éloges dans les Jugemens des Savans que M. Baillet a publiez. Le Royaume de Naples l'a surpassée pareillement, par le moyen de Nicolas Toppi, dont l'Ouvrage a été considerablement augmenté par Leonard Nicodeme, puis que les additions ont produit un Volume *in fol.* imprimé à Naples l'an 1683. sous ce titre, *Addizioni copiose di Lienardo Nicodemo alla Bibliotheca Napolitana del Dottor Nicolò Toppi.* Cet Ouvrage est d'autant plus considerable qu'il comprend les observations, & les corrections que le savant M. Magliabecchi avoit mises à la marge du Toppi.

II. *Tractatus de sensu & autoritate Decretorum Constantiensis Concilii, Sessione quartâ & quintâ, circa potestatem Ecclesiasticam editorum, cum Actis & gestis ad illa spectantibus, & ex M. SS. Italicis, Germanicis, & Gallicis nunc primum in lucem erutis; operâ & studio D. Emanuëlis à* Schelstrate, *S. T. D. Bibliothecæ Vaticanæ Præfecti.* C'est-à-dire, *Traité du sens & de l'autorité des Decrets du Concile de Constance, touchant la puissance de l'Eglise.* Romæ, typis S. Congregationis de Propagandâ fide. 1686. in 4.

LE savant M. Schelstrate ayant fait un Livre sur cette matiere, peu après les décisions du Clergé de France, fut attaqué par M. Maimbourg, qui faisoit alors l'Histoire de l'Eglise de Rome. Nous en touchâmes quelque chose dans les Nouvelles de Mars 1685. Art. I. C'est pour répondre à cet Adversaire que l'Auteur a examiné de nouveau ce grand sujet. Il soûtient trois choses à cet Ex-Jesuite, devenu Eleve de l'Eglise Gallicane, dans le même lieu où la Cour de Rome avoit autrefois ses plus ardens défenseurs. La 1. que le premier decret de la 4. Session n'est venu à nous que fort dépravé, & qu'il ne prouve rien pour la superiorité du Concile, quand il est corrigé sur les Actes manuscrits. La 2. que les deux premiers Decrets de la 5. Session ne furent faits que par l'une des 3. Obediences, & cela sans la déliberation qu'une telle chose méritoit, & contre l'avis des Cardinaux, & des Ambassadeurs de France. La 3. qu'après la réünion de toutes les Obediences, ces Decrets ne furent autorisez ni par le Concile, ni par le Pape Martin V. Il ajoûte à tout cela une Histoire de ce Concile, & plusieurs Actes qui n'avoient été encore jamais publiez. Quand tout ce que cet habile Docteur soûtient ne seroit pas vrai, il suffit qu'il soit disputable; & que le parti le plus attaché au chef de l'Eglise, & au saint Siege, l'approuve, pour nous donner de l'étonnement, de ce qu'on oblige les François à croire & à enseigner la superiorité du Concile; car puis qu'on dispute sur la validité des Canons du Concile de Constance, qui ont décidé la chose, à ce que disent les Theologiens François, il est clair, selon les principes de l'Eglise Romaine, qu'un Synode ni Provincial, ni National, quelque appuyé qu'il puisse être des Arrêts d'un puissant Monarque, n'est pas en droit d'ôter à personne la liberté d'en croire ce qu'il voudra. Je croi qu'on eût bien embarassé la Cour & l'Eglise de France, si tous les Protestans eussent offert d'aller à la Messe, pourvû seulement qu'on leur donnât une certitude raisonnable, en suivant les principes de la Catholicité, que les dernieres décisions des Prélats étoient conformes au Concile de Constance.

Précis de cet Ouvrage & Remarques à ce sujet.

III. *Doutes sur le Systême Physique des causes occasionnelles.* A Rotterdam chez Abraham Acher, proche la Bourse. 1686. in 12.

NOus parlerons de ce Livre dans les Nouvelles du mois prochain, * comme aussi d'un autre que le même Libraire imprime, & qui est attendu avec la derniere impatience. En voici le titre; *l'Accomplissement des prophéties, ou la délivrance prochaine de l'Eglise; Ouvrage dans lequel il est prouvé que le Papisme est l'Empire Antichretien; que cet Empire n'est pas éloigné de sa ruine; que cette ruine doit commencer dans très-peu de temps; que la persecution présente ne peut durer plus de trois ans & demi: après quoi commencera la destruction de l'Empire de l'Antechrist, laquelle se continuera dans le reste de ce siecle, s'achevera dans le commencement du siecle prochain, & enfin le regne de Jesus-Christ viendra sur la terre* † Par le S. P. J. P. E. P. E. Th. A. R. 2. vol. in 12.

IV. *La consolation de l'Eglise en deux Sermons, prononcez dans l'Eglise de la Haye, par Frideric Spanheim.* A la Haye chez Abraham Troyel 1686. in 12.

CEtte matiere est du tems, & cet Ouvrage étoit digne d'être imprimé; néanmoins l'Auteur n'auroit pas songé à le donner au Public, si SON ALTESSE ROYALE MADAME LA PRINCESSE D'ORANGE, qui avoit écouté ces deux Sermons avec tous les sentimens, que sa grande piété & son grand esprit devoient faire naître dans son ame, n'avoit souhaité qu'on les imprimât. M. Spanheim a eu beaucoup de raison après cela de les dédier à cette incomparable Princesse, si accomplie en toutes sortes de vertus, si digne de regner sur un grand Peuple, si solidement instruite, si éclairée, & ce qui est le principal, si fortement touchée de l'amour de Dieu, & si fermement attachée à tous les devoirs du vrai Christianisme. Le sujet du 1. Sermon est tiré des Lamentations de Jéremie, où ce Prophete convient que si le peuple Juif n'avoit pas été entierement consumé, c'étoit une pure grace & une pure misericorde de Dieu. L'autre est tiré de ces Paroles d'Esaïe, *il ne brisera point le roseau cassé.* Ces deux textes sont expliquez ici par des réflexions solides, & par une varieté d'instructions & d'applications qui touche, qui étonne, qui console, qui nourrit l'esprit & le cœur en même temps. On verra bien-tôt l'*Historia imaginum restituta* ‡ de cet Auteur.

Idée de cet Ouvrage.

V. *Historiæ Byzantinæ Scriptores post Theophanem partim nunc primùm editi, partim recensiti & novâ versione adornati, operâ & studio Francisci Combefisii, Ordinis F. F. Prædic. Congregat. S. Ludovici.* Parisiis in Typographiâ Regiâ ex-

* Voyez l'Art. III.
† Voyez-en le precis Art. VI.
‡ Voyez l'Art. VII. du mois suivant.

excudebat Sebastianus Mabre-Cramoisy. 1685. in fol.

L'Histoire Byzantine imprimée au Louvre a fait trop de bruit, pour ne mériter pas que nous touchions ici quelque chose du progrès de cette édition.

Progrès de l'édition de l'Histoire Byzantine faite au Louvre.

Elle commença de paroitre l'an 1645. par les Livres de Jean Cantacuzene, qui n'avoient pas été encore imprimez en Grec. On y ajoûta la version Latine de Pontanus, & les notes du P. Gretser.. Cela fut suivi 2. ans après par l'Abregé historique de Cedrenus, auquel on joignit pour supplement quelques Extraits de Jean Scyliza, & par l'Histoire de Nicetas Choniate. Les notes de Xilander & du P. Goar, Dominicain, & le Glossaire de M. Fabrot, accompagnerent ces Auteurs. L'année suivante on publia les Extraits des Ambassades, Théophylacte Simocatta, & l'Abregé de Nicéphore, Patriarche de Constantinople, avec les Eclogues historiques que Meursius avoit déja publiez. Le P. Goar publia en la même année le Traité de George Codin *des Charges de la Cour*, &c. & y joignit ses notes & celles du P. Gretser. Anastase le Bibliothecaire parut l'an 1649. avec les notes & le Glossaire de M. Fabrot, qui prit la peine l'année d'après d'en publier un autre avec Chalcondyle, & avec les Annales Turques, traduites en Latin par Jean Leonclavius, & continuées jusques à l'année 1588. L'an 1651. vit éclore l'Histoire d'Acropolita & de Ducas, la Chronique Orientale qu'Abraham Ecchellensis avoit traduite en Latin, & l'Alexiade de la Princesse Anne Comnene, traduite & enrichie d'un Glossaire par le Jesuite Possin. L'année d'après on publia George Syncellus traduit & noté par le P. Goar. Trois ans après un autre Dominicain, nommé Combefis, publia Théophane & Leon le Grammairien, avec sa version & ses notes. Constantin Manassès, & les Origines de Constantinople de Codin, avec quelques autres Pieces, parurent en même temps, le tout éclairci par les notes, ou par les Glossaires de fort savans hommes. L'an 1660. produisit Agathias, avec les notes de Vulcanius, & les Annales des Michel Glycas, qui n'avoient jamais paru en Grec. Le P. Labbe fit des observations sur ce dernier. L'année suivante fut emploiée à l'impression de Nicéphore Bryenne. Les deux volumes de Procope, dont le 1. contient l'Histoire publique, & a été traduit par le Jesuite Maltrait; l'autre contient le Traité des Bâtimens de Justinien, & les Anecdotes ou l'Histoire secrete du temps; ces deux Volumes, dis-je, occuperent l'Imprimerie du Louvre, pendant les années 1662. & 1663. Au bout de sept ans on publia Cinnamus, & Paulus Silentiarius, avec des notes de M. du Cange sur Nicéphore Bryenne, sur Anne Comnene, & sur Cinnamus, & avec un Commentaire du même Auteur sur Paulus Silentiarius. Depuis ce temps-là on a été 15. ans tout entiers sans voir la suite de ce grand Ouvrage, si ce n'est qu'à Rome on a publié en deux tomes George Pachymere en l'an 1666. & 1669. avec de fort bonnes notes, & un Glossaire du P. Possin. Mais on s'est reveillé finalement à l'Imprimerie du Louvre, pois qu'on y publia l'année passée le Volume qui nous fait parler ici.

Précis de cet Ouvrage

Il contient en 1. lieu la vie de Leon l'Arménien, celle de Michel le Begue, celle de Théophile, & celle de Michel III. écrites par un Anonyme qui en avoit reçû l'ordre de Constantin Porphyrogenete. En 2. lieu la vie de Basile le Macedonien, écrite par le même Constantin, & traduite par le P. Combesis. Elle avoit déja paru traduite par Leon Allatius parmi ses σύμμικτα. En 3. lieu la vie des Empereurs qui ont succédé à ce Basile, jusques à Romain fils de Constantin Porphyrogenete, écrite par un Anonyme. On a joint à cela une ou deux Pieces satyriques contre les Iconoclastes. En 4. lieu l'Histoire de la ruine de Thessalonique, écrite par Jean Cameniate. Le P. Combesis nous en donne une Version, fort differente de celle de Leon Allatius, qui a été inférée dans ses *Mélanges*. La description d'une autre ruïne de Thessalonique, causée par la sédition des habitans, a été jointe à l'Ouvrage de Cameniate. Démetrius Cydonius en est l'Auteur. Enfin on nous donne ici des Extraits de la vie du jeune Basile; les Annales de Simeon Logothete, depuis Leon l'Arménien jusques à Nicéphore Phocas, & les vies des Empereurs depuis Leon l'Arménien jusqu'à Constantin Porphyrogenete, écrites par le Moine George.

On auroit pû, comme on le remarque dans le Journal de Leipsic, ajoûter Genesius aux Continuateurs de Théophane, inserez dans ce Volume. Ce Genesius est un Auteur important, quoi que peu connu. Il a fait l'Histoire Byzantine depuis Leon l'Arménien jusques à Basile le Macedonien. Il est en Manuscrit dans la Bibliotheque de l'Académie de Leipsie, & devoit être publié par le savant Bosius; mais la mort l'ayant prévenu, on espere que M. Schubart s'acquittera de ce que l'on attendoit de l'autre.

Theodori Craanen Professor. Celeb. quondam Leidens. nunc Consiliar. & Archiatri augusti ac potentissimi Electoris Brandenburgici, nec non Curator. Academ. Duisburg. Lumen rationale Medicum; hoc est, praxis medica reformata, sive annotationes in praxim Henrici Regii, &c. accedit examen institutum in Dan. Sennerti librum 5. epitomes Institutionum tractantem de auxilorum materiâ. Medioburgi apud Joh. de Reede. 1686. in 8. VI.

IL n'y a pas long-temps que M. Craanen a quitté le Charge de Professeur en Médecine à Leyde, pour suivre la vocation qui lui a été adressée de Berlin, & qui avec le titre de Conseiller & de Médecin de S. A. E. lui a procuré un bon établissement dans l'Académie de Duisbourg. C'est un homme fort estimé, & principalement parmi ceux qui ne sont pas de la Secte opposée aux Cartésiens. On se persuade que ce Livre a été imprimé à son insçû, & qu'il le renoncera pour sien, comme il a fait à l'égard de l'*œconomia animalis*, qui a servi de matiere à l'un des Articles du mois de Juin 1685. *

Particularités sur l'Auteur.

Réflexions sur la cruelle Persecution, &c. L'An 1686. in 12. VII.

C'Est une 2. édition du Livre dont nous avons parlé dans l'Article IV. des Nouvelles de Novembre 1685. Il a été traduit en Flamand, & débité avec une si grande promptitude, qu'il l'a falu rëimprimer en cette Langue

Idée de de cet Ouvrage.

* Art. V.

gue plus d'une fois. L'édition Françoise qu'on nous donne ici, est augmentée de diverses pieces qui méritent d'être lûës. On y voit tout du long l'Edit qui a supprimé celui de Nantes. Mais on ne nous donne sur cela que très-peu de réflexions, ce qui est un signe que l'Auteur réserve pour un autre endroit ce qu'il pense là-dessus, car le reste de son Ouvrage marque manifestement, qu'il n'est pas homme à s'en tenir là sur un sujet de cette nature. On voit à la fin du Livre quatre Lettres, qui avoient paru en feuille volante, & qui ont été adressées aux Réformez qui ont succombé à la tentation. On les y traite en plusieurs manieres; on les console, on les censure, ou leur représente vivement ce qu'ils doivent à leur salut. On voit ensuite un Mémoire de ce qui s'est fait de cruel en quelques Provinces, & la Relation de la constance admirable de deux petites filles de la Fertê au Col.

VIII. *Geestelyck Graad-Boeck door Johan C. V. Bleisswyk.* Tot Delft by Andries Voorstad. 1686. in 4.

CE Livre avoit déja été imprimé une fois, mais cette nouvelle édition a été soigneusement corrigée & bien augmentée par l'Auteur. Il y a peu de matieres aussi sublimes que celles qu'on examine ici, car on y traite fort amplement des divers degrez de gloire des Bienheureux, & des divers degrez de peine des Réprouvez.

IX. *Réflexions Critiques & Théologiques sur la Controverse de l'Eglise, où l'on fait voir la fausseté des sentimens de l'Eglise Romaine sur ce sujet, par l'Ecriture Sainte & par les Peres* *. A Philadelphie chez Théodore de Sainte Foi, & se trouve en Hollande chez tous les Libraires. 1686. in 12.

Précis de cet Ouvrage. CEt Auteur se persuade, que les Protestans auroient beaucoup mieux réüssi dans la Controverse de l'Eglise, s'ils n'y avoient pas fait entrer les sentimens de S. Augustin sur la Prédestination; c'est pourquoi il espere de grands avantages de sa Méthode, qui est toute differente de celle que la plûpart des Protestans ont suivie jusques ici. D'abord il recherche quelle est la vraie notion que l'Ecriture nous donne du mot d'Eglise, & il soûtient que ce mot ne doit pas être limité au Corps des Prédestinez, comme veulent plusieurs Protestans, après de célebres Docteurs Catholiques; un S. Antonin, par exemple, un S. Bernard, un Hugues de S. Victor, un Cardinal Cajetan, un Cordelier Ferus. Ensuite de cela il condamne la maniere dont on définit ordinairement l'Eglise, dans la Communion de Rome. Il soûtient que cette définition étoit inconnuë à l'Antiquité, & il substituë aux idées qu'il rejette, celle qu'il croit la plus raisonnable. Il traite de l'unité de l'Eglise, & prouve qu'elle ne dépend point de la Communion d'un Chef visible. Il passe de là aux parties de l'Eglise, & il dit que les errans, les Schismatiques & les Excommuniez sont des membres de l'Eglise Universelle. Il examine après cela le dogme de la perpétuité, de la visibilité, & de l'infaillibilité de l'Eglise, & il soûtient par la Tradition que la voie de l'examen, & non pas celle de l'obéïssance aveugle, a été recommandée anciennement aux particuliers. Enfin il traite des marques de l'Eglise, & de la nécessité que les Protestans ont euë de sortir du Parti Romain. Cet Auteur paroît fort savant dans les Peres, & il ne faut pas s'imaginer qu'il dise des choses communes parmi les Controversistes. Ses remarques sont courtes, singulieres & d'un savoir bien profond. Ses principes à l'égard de la nature de l'Eglise sont assez conformes à ceux de M. Jurieu, comme on le verra dans le Livre dont voici le titre.

X. *Le vrai Systême de l'Eglise, & la véritable Analyse de la Foi, où sont dissipées toutes les illusions que les Controversistes modernes, Prétendus Catholiques, ont voulu faire au Public sur la nature de l'Eglise, son infaillibilité & le Juge des Controverses. Pour servir principalement de réponse au Livre de M. Nicole, intitulé* les Prétendus Réformez convaincus de Schisme. *Avec une Réponse abregée au Livre de M. Ferrand contre l'Auteur.* A Dordrecht chez Théodore Gorris. 1686. in 8.

NOus en parlerons dans le mois qui vient, † comme aussi du nouveau Livre de M. Varillas ‡ sur les révolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion, réimprimé à Amsterdam chez Wetstein & chez Desbordes en 2. vol. in 12. Si nous recevons assez à temps l'Histoire de Gustave Adolphe, & de Charles Gustave §, Rois de Suede, imprimée à Paris chez Barbin & chez Horthemels, & celle d'Auguste contenant ses actions avant & après le Triumvirat, imprimée chez Barbin en 2. vol. in 12. nous en parlerons aussi.

XI. *Sacrum Dei Oraculum* Urim & Thummim *à variis D. Joh. Spenceri, Theologi Cantabrigiensis, excogitationibus liberum. Authore Philippo Riboudealdo Cabilonensi.* Genevæ apud Samuelem de Tournes. 1685. in 12.

Précis de cet Ouvrage. AVant que de réfuter l'opinion de M. Spencer, M. Riboudeault nous dit que selon ce fameux Auteur, l'Urim étoit une petite Statuë creuse de figure humaine, que le Souverain Pontife cachoit dans la doublure de son *Pectoral*, & par le moien de laquelle Dieu ou un Ange répondoit à ses interrogations; en un mot que c'étoit un véritable *Teraphim*. Il recherche après cela l'origine & la nature de ce *Teraphim*, & il répond aux raisons de son Adversaire. Il lui fait voir, qu'encore que Dieu se soit quelquefois accommodé aux usages des autres Peuples, pour venir plus facilement à bout de l'inclination des Juifs à l'idolatrie, cela ne conclut rien en particulier pour la convenance de l'Urim, avec les Statuës qui servoient aux faux Oracles, puis qu'il est certain que Dieu a défendu à son Peuple une infinité de choses, à cause qu'elles étoient usitées dans les païs idolâtres. Après avoir répondu à plusieurs autres raisons de M. Spencer, l'on examine les autoritez qu'il emprunte pour son opinion, en partie de l'Ecriture,

* Voyez une déclaration de M. Jurieu, au sujet de cet Ouvrage, dans le mois de Mai de cette année, Art. III.

† Voyez le mois d'Avril, Art. I.
‡ Voyez l'Art. IV.
§ Voyez le No. VII. du Catalogue du mois suivant.

ture, & en partie des autres Livres. C'est-là que l'action de Micha est discutée. Pour ce qui est du *Thummim*, le Théologien Anglois veut que ç'ait été une autre petite Statuë, qui differoit de la 1. & quant à l'usage, & quant à la forme, mais que l'on tenoit cachée auprès de l'autre sous le *Pectoral*; il croit que Dieu en régla l'établissement sur ce qui se pratiquoit en Egypte, où le grand Prêtre portoit penduë à son col une figure formée de Pierres précieuses, laquelle on appelloit *la Vérité*. On lui répond qu'il y a plus d'apparence que les Egyptiens ont imité cela des Juifs; & après avoir examiné savamment ses remarques, on rapporte en peu de mots diverses opinions des Savans sur *l'Urim* & le *Thummim*. On donne de grands éloges à Buxtorfe, qui a traité amplement cette matiere.

XII. *Du Grand ou du Sublime dans les mœurs & dans les differentes conditions des hommes. Avec quelques observations sur l'éloquence des bien-séances.* A Amsterdam chez P. Mortier. 1686. in 12.

Idée & éloge de cet Ouvrage. ON connoît bien-tôt par la lecture de ce petit Livre, qu'il vient de main de Maître. * Le dessein en est tout-à-fait nouveau, car jusques ici on n'avoit parlé du Sublime qu'à l'égard du Discours; mais dans cet Ouvrage on nous fait voir un Sublime d'une autre espece, un Sublime dans les mœurs, & on nous le montre dans quatre sortes de conditions. 1. Dans la Robe, en la personne de M. le Premier Président de Lamoignon. 2. Dans la profession des Armes, en la personne de M. de Turenne. 3. Dans la vie privée, en la personne de M. le Prince de Condé depuis sa retraite de Chantilly. 4. Dans la vie en public & sur le Trône, en la personne du Roi Loüis XIV. Ces quatre petits Panegyriques sont précedez d'un Discours fort delicat à M. de Basville, Intendant du Languedoc, & fils de M. le Premier Président de Lamoignon. L'Auteur y explique en peu de mots le Sublime dont Longin a fait un si excellent Traité, parfaitement bien traduit par M. Despreaux, & il y mêle adroitement les éloges qui sont dûs à l'érudition, à l'éloquence, & aux autres belles qualitez de M. de Basville. On ne sauroit mieux recommander cet Ouvrage, qu'en disant qu'on le lit avec plaisir, quoi qu'il soit rempli d'Eloges, & que les Eloges soient devenus si dégoûtans presque dans tous les païs du monde, soit parce qu'on en fait trop, soit parce qu'on les remplit d'un Galimathias hyperbolique & insipide, éternellement monté sur cinq ou six Lieux-communs, qu'un Libraire n'ose presque point montrer aux Curieux un Livre, dont la premiere page est une menace de Panegyrique.

Le même Mortier a réimprimé le dernier Ouvrage de M. Brueys, pour la défense du culte exterieur de l'Eglise Catholique Romaine. Cet Auteur y a joint des Réponses générales à deux Critiques, qui ont été publiées contre les Motifs de son changement. On s'étonne qu'il n'ait point sû qu'un troisieme Auteur à écrit sur le même sujet, comme nous le remarquâmes dans les Nouvelles de Mars 1684. † *Livre de M. Brueys.*

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mars 1686.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

IL y a précisément deux ans que j'ai commencé de travailler à ces Nouvelles de la Republique des Lettres. *Je croïois en commençant, & je le donnai bien à connoître dans ma Préface, que la Hollande étoit le pays du monde le plus propre pour cette entreprise. Je voiois qu'il y avoit un nombre prodigieux de Libraires & d'Imprimeurs, je voyois que ce païs est le magazin général, & comme le receptacle de tout ce qui se trouve dans les autres. Il ne croît point de vins par toute la terre, qu'on ne trouve ici abondamment; & tout ce en un mot que l'ancien & le nouveau Monde peuvent fournir pour la nourriture du corps, pour les habits, pour les meubles, est ici à vendre & à acheter. Je croïois donc que ce même esprit de faire venir tout ce que les pays étrangers produisent de bon & de beau, s'étoit si bien communiqué aux Libraires, que leurs boutiques étoient fournies de ce qui s'imprime de meilleur par toute l'Europe; mais j'ai connu par expérience qu'il n'y avoit rien de plus mal fondé que ce jugement, & j'ai bien résolu une fois pour toutes de ne juger jamais des choses sur des vûes générales, & sur des notions en gros. On s'y trompe presque toûjours: il n'est rien*

* C'est le P. Rapin qui en est l'Auteur. Voyez le mois suivant No. VIII. du Catalogue, ou vous trouverez encore quelque chose sur cet Ouvrage.

† No. XII. du Catalogue.

rien de tel pour bien connoître, que de faire de bonnes épreuves. C'est par là que j'ai connu qu'on ne voit ici que très-peu de Livres nouveaux imprimez en France. Il y en vient quelques-uns à la dérobée, & qui s'échapent comme par hazard; on en contrefait aussi quelques-uns, mais ce sont pour l'ordinaire de petits Livres, ou presque toûjours des Histoires. Pour les Livres qui s'impriment en Pologne, en Suede, & en Dannemarc, on ne sait ici que c'est. On y sait encore moins ce qui s'imprime en Italie, & en Espagne. Mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que nous sommes dans une disette effroiable des Livres qui s'impriment en Angleterre, quelque beaux & nombreux qu'ils soient, & à nos portes, pour ainsi dire. Les deux Foires de Francfort nous fournissent à la vérité bien des choses d'Allemagne, mais il arrive, par une fatalité assez singuliere, que le plus souvent on oublie de nous amener le meilleur.

Voilà le denoüement des plaintes que l'on a faites, de ce que nos Nouvelles ne parlent point des Livres des autres païs. J'avoue à mon grand regret, que c'est un defaut très-essenciel, dont on murmure avec raison, & qui est d'autant plus incommode que je n'y vois point de remede. Si j'étois en état de faire toutes les dépenses que demanderoient l'achat & le transport de tous les Livres curieux qui sortent de dessous la presse par toute l'Europe, le remede seroit tout trouvé. Je m'engagerois envers le Public comme par contract à lever l'obstacle, mais comme je ne suis pas riche, & que je n'ai pas même envie de l'être, je prévois que les choses ne changeront point. Tout ce qu'on pourroit esperer, seroit que les Auteurs s'empresseroient un peu plus de faire venir ici quelque exemplaire de leurs Livres, & que les Curieux qui auroient fait venir quelque Livre considérable des pays Etrangers, nous le prêteroient pour quelques jours, afin que nous en donnassions une idée générale dans nos Nouvelles. Mais comme il ne faut jamais répondre de ce qui nous est externe, je ne promets rien sur cela. Je promets seulement que pour ce qui me regarde, j'aurai toûjours l'œil au guet afin de découvrir les bons Livres, & toûjours le plus de soin que je pourrai de les bien examiner, afin d'en parler dignement. Je promets aussi beaucoup de déference pour les avis des bons Connoisseurs, & au contraire une inflexibilité de rocher pour ce que disent une infinité de gens qui n'ont aucun goût, ni aucune justesse d'esprit, & qui sont néanmoins les plus décisifs du monde sur ce qui les passe.

ARTICLE I.

Le Plutus & les Nuées d'Aristophane, Comédies Grecques, traduites en François. Avec des Remarques & un examen de chaque Piece selon les Regles du Théatre. Par Mademoiselle le Fevre. A Paris chez Thiery & Barbin. 1684. in 12.

VOici une preuve de ce que l'on vient de voir dans notre Préface. Il y a près de deux ans que ce Livre de l'illustre Mademoiselle le Fevre est imprimé à Paris, & personne presque n'en sait rien encore dans ces Provinces, où je ne croi pas qu'il y en ait d'autre exemplaire que celui que j'ai fait venir exprès, depuis que j'ai sû par le Journal de Leipsic la publication de cet Ouvrage. Il méritoit pourtant d'être connu de tous les Curieux beaucoup plûtôt, & d'avoir promptement sa place dans tous les Journaux des Savans.

Chicane faite a Aristophane sur son droit de Bourgeoisie. La Préface contient plusieurs choses considérables. On y voit d'abord qu'Aristophane ayant été chicané sur son droit de Bourgeoisie, se contenta pour tout plaidoié d'alléguer à ses Juges deux Vers d'Homere, qui lui firent gagner sa cause. Les voici selon la vieille traduction que je me souviens d'en avoir lûë dans la Philosophie de Du-Pleix. C'est Telemaque qui parle & qui répond à la question qu'on lui avoit faite, s'il étoit le fils d'Ulysse.

Ma mere m'a bien dit que mon Pere est Ulysse,
Pourtant je n'en sai rien, n'y ayant cil qui puisse,
Dire pour tout certain du quel Pere il est Fils.

Cette réponse contient une réflexion ingenuë, qui ne pourroit point trouver place aujourd'hui avec bienséance dans nos Poemes Epiques, mais quoi qu'il en soit d'Homere qui s'en est servi, & qui peut-être auroit mieux fait de donner en cette rencontre un caractere moins innocent, ou un peu moins Pyrrhonien au fils unique de son Héros, il est en tout cas indubitable qu'Aristophane ne pouvoit rien imaginer de plus heureux, que l'application de ces Vers d'Homere. M. l'Abbé de Marolles a raporté quelque part, ce me semble, que le Cardinal du Perron trouvoit digne d'un talent une bonne application de quelque mot des Anciens. Celle de la réponse de Telemarque fut encore mieux payée, car qui doute qu'Aristophane n'eût mieux aimé perdre un talent, qu'être declaré Etranger? Quand on saura l'extrême consideration qu'il avoit acquise dans Athenes, on ne s'étonnera point comme d'une vanité insupportable, qu'il ait dit en plein Théatre, *que si les Lacedemoniens demandoient Egine, ce n'étoient pas qu'ils se souciassent fort de cette Isle, mais que c'étoit qu'ils vouloient se vanger de lui & lui ôter son bien.* Un faiseur de Comédies, qui en jouoit quelquefois lui-même l'un des personnages, ne nous semble pas un homme assez important pour être la véritable cause des démarches d'une puissante République, & des prétentions qu'elle allegue contre les Etats voisins. Le dommage d'un petit particulier peut-il être l'objet d'une grande négociation? *Id populus curat scilicet?* Mais ne jugeons point de ces choses sur des notions générales. *Consideration ou étoit cet Auteur.* Ce que l'on nous dit ici de la faveur extraordinaire de ce fameux Comédien, met tout le reste non seulement dans les bornes de la vrai-semblance, mais aussi dans celles de la bienséance Ses Comédies étoient des leçons qui s'opposoient efficacement aux pernicieuses entreprises des méchans Citoïens, & qui fortifioient de telle sorte la Patrie contre les attaques de l'ennemi, que *les Lacedemoniens & les autres Peuples, jaloux de la grandeur d'Athenes, éprouverent souvent qu'Aristophane seul valoit une Armée aux Atheniens, & qu'il étoit impossible d'en venir à bout, pendant qu'ils suivroient les conseils de ce Poëte.* Le Roi de Perse savoit si bien cette particularité, qu'il dit un jour aux Ambassadeurs de Lacedemone, *que c'étoient les conseils de ce Poëte qui rendoient les hommes meilleurs, & qui les faisoient triompher de leurs ennemis.* Lilius Giraldus a gâté ce fait, puis qu'il le rapporte comme si le Roi de Perse s'étant fait montrer tout ce qu'il y avoit de plus remarquable dans Athenes, avoit demandé *où étoit donc le Poëte Comique?* On le réfute ici fort solidement, & l'on nous décrit avec beau-

beaucoup de justesse le caractere de l'esprit & du stile d'Aristophane.

Goût des Lecteurs: & du goût en general.

Ce que l'on nous dit ensuite n'est pas moins juste, ni moins bien pensé. On nous donne le Portrait de trois sortes de Lecteurs. Les premiers ont le goût fort bon, les seconds l'ont médiocre, les troisiemes l'ont mauvais, & sont beaucoup plus nombreux que les deux autres. Chacune de ces trois especes de gens nous est caractérisée par des traits fort fins, & fort justes, & sur lesquels Mademoiselle le Fevre prévoit les differens sentimens des Lecteurs sur ces deux Comédies d'Aristophane. Quoi *qu'elle ne se soit jamais proposé que de plaire aux gens du premier ordre, & qu'elle compte presque tout le reste pour rien*, elle ne laisse pas de combatre les difficultez de ceux qui n'ont qu'un goût médiocre, dont celle-ci n'est pas des moindres, *qu'on ne veut jamais perdre de vuë son siecle*, mais juger de l'Antiquité sur le goût du temps présent. Ce qu'elle nous dit du goût est fort exquis & fort nouveau, & supplée à la negligence des autres Auteurs, qui ne nous avoient point encore défini ce que c'est. Ordinairement il n'y a rien dont on trouve si peu l'exacte définition, que des choses dont tout le monde parle.

Analyse de deux Comédies d'Aristophane.

Après cela l'Auteur nous donne une analyse fort nette des deux Comédies qu'elle a traduites. Cela fait beaucoup d'honneur à Aristophane, parce qu'on voit aisément la conduite & l'œconomie de ses Pieces, & que l'on y trouve la justification, ou l'explication des incidens, qui pourroient paroître mal amenez. On y voit aussi des remarques d'érudition qui nous montrent quelle étoit la pratique du Théatre parmi les Atheniens. Les moralitez s'y trouvent aussi de temps en temps, comme lors que Mademoiselle le Fevre ayant dit, *que c'est une chose assez étonnante que les Atheniens souffrissent qu'Aristophane entreprît de les desabuser de leur superstition, en leur découvrant sur son Théatre les friponneries & les abus de leurs Prêtres*, ajoûte ces mots, *ce Peuple étoit bien plus sage que beaucoup d'autres que nous connoissons*. Les Curieux verront avec plaisir quelle étoit la fonction du Chœur sur le Théatre d'Athenes. On explique cela dans l'analyse des Nuées d'Aristophane.

De la part qu'il eut au supplice de Socrate.

Des 50. Comédies qu'il avoit faites, aucune ne lui réussit mieux que celle-là. Le succès *en fut si grand que les Atheniens surpris & charmez de sa beauté, sans attendre qu'elle fut achevée de représenter, ordonnerent que le nom d'Aristophane seroit écrit au-dessus des noms de tous ses rivaux. Elle fit même une si grande impression sur leur esprit, qu'il en coûta la vie à Socrate.* On nous deméle ici cet évenement avec beaucoup d'exactitude, & on ne fait point grace sur cela au Comédien; car encore que l'Auteur avouë *qu'elle est si charmée de ce cette Piece*, qu'elle l'a luë deux cens fois sans aucun dégoût, elle ne laisse pas de dire qu'on ne peut s'empêcher d'avoir de l'horreur pour Aristophane, *de ce qu'il a si vilainement abusé de son esprit, pour noircir la vérité des plus noires couleurs du mensonge, & pour perdre un homme qui étoit la sagesse même, & le plus grand ornement des Atheniens.* En effet, si selon Seneque le meurtre de Calisthene est une action qui deshonore universellement toutes les bonnes qualitez, & tous les triomphes d'Alexandre, n'est-on pas en droit de soûtenir que l'injustice d'Aristophane pour Socrate, & le mauvais effet de sa Comédie contre ce grand Philosophe, nous doit donner de l'horreur pour la personne de ce Comédien, & nous obliger à ne lui tenir aucun compte des services qu'il pourroit avoit rendus à sa Patrie par ses Pieces de Théatre, puis qu'enfin elle servirent à l'oppression d'un Sage du premier ordre, qui ne s'étoit attiré l'indignation de leur Auteur que parce qu'il ne les approuvoit pas? Assûrément cette injure étoit une plaïe bien profonde, car comme dit fort bien Mademoiselle le Fevre, *les mépris que l'on fait des Ouvrages de l'esprit, sont des affronts que les Auteurs ne pardonnent jamais, & sur tout les Poëtes qui sont naturellement fort disposez à se faire de leur mérite un Dieu, auquel ils croient que tout doit rendre hommage, & qu'ils adorent eux-mêmes avec beaucoup de dévotion*; mais néanmoins on ne sauroit considérer sans horreur, qu'un Poëte ait sacrifié à la barbarie de son ressentiment une victime si innocente, & d'un si haut prix. Il faut pourtant que l'esprit du Poëte n'en pâtisse pas; je veux dire, qu'il faut toûjours reconnoître les talens qu'il avoit de ce côté-là, & se divertir le plus utilement qu'il sera possible à la lecture de ses Ouvrages. La traduction Françoise que l'on voit ici de deux de ses Comédies, a beaucoup de politesse & d'agrémens, & l'on a pris soin d'en changer les allusions & les tours, qui ne pouvoient pas avoir de grace dans notre Langue.

Notes de cet Ouvrage, Jugement sur les Scholiastes.

Les Notes qui accompagnent cette version servent, ou à éclaircir les endroits qui pourroient faire de la peine, ou à mieux représenter les beautez de l'Original, qui n'ont pas été toûjours comprises ni par les Traducteurs, ni même par les anciens Scholiastes. Le jugement que l'on fait ici de ces Scholiastes est bien fondé. C'étoient des gens peu capables d'entendre le fin des choses, & qui n'avoient ni politesse, ni Critique. Ils n'avoient pas seulement l'idée des bienséances; & toute l'utilité qu'on peut tirer d'eux se réduit à la connoissance des coûtumes, à la citation de quelques Auteurs que nous n'avons plus, & qui donnent quelquefois de grandes lumieres, & à quelques observations grammaticales. Nous n'entrons pas dans le détail des Notes de Mademoiselle le Fevre. Il suffit de dire en général qu'elles sont une preuve d'érudition, & d'esprit.

Particularitez sur M. & Me. Dacier.

Au reste si quelqu'un trouve mauvais qu'après les excuses que nous fîmes dans les Nouvelles de * Novembre 1684. de ce que nous n'avions pas donné à Mademoiselle le Fevre le nom de M. Dacier son mari, nous fassions ici la même chose; nous lui répondons que puis qu'elle se donne à elle-même son premier nom à la tête de son Livre, depuis son mariage, l'ordre veut que nous la qualifions encore comme cela. Nous faisions esperer au Public dans le petit mot d'excuse que nous inserâmes dans ces Nouvelles de Novembre, que le mariage de ces deux savantes personnes ne les empêcheroit pas de faire des Livres. Je ne sai point si jusques ici ils ont vérifié ma prédiction. Mais en cas qu'ils n'ayent fait rien imprimer depuis ce temps-là, ils auront un spécieux prétexte de se défendre, en disant, qu'ils n'ont songé qu'à s'instruire dans les matieres de Religion, où l'étude de la Critique ne permet pas ordinairement que l'on fasse beaucoup de progrès. Et ils pourront d'autant plus vrai-semblablement se défendre

* Art XII.

dre par ce moyen, qu'il a parû qu'ils n'avoient pas differé à se faire instruire, jusques à ce que la Mission ou la Croisade *Dragonne* les talonnât. Ils abjurerent des premiers leur Religion sans attendre les Troupes, & sans faire les difficiles; & non seulement cela, mais ils exhorterent le plus de gens qu'ils pûrent dans Castres à rentrer dans la Communion Romaine. Ceux qui aiment les belles Lettres dans l'une & dans l'autre Eglise, aprêhendent fort que tant le mari que la femme ne se laissent entrainer ou par les conseils, ou par les ordres de leur Confesseur, & de Messieurs les Convertisseurs, à faire des Livres de Controverse. Ce seroit dommage, dit-on, qu'ils s'amusassent à un tel travail; il n'y a déja que trop de gens qui s'en mêlent, & il vaudroit bien mieux qu'un Auteur qui peut bien écrire sur d'autres choses, n'entreprit pas sur l'emploi des Missionaires, & qu'il le laissât tout entier à ceux qui ne sont capables que de cela. Mais quand on raisonne ainsi, on ne songe pas que chacun a ses raisons, & que M. Pelisson qui a si bien fait * l'Apologie de ceux qui n'écrivent que des Madrigaux, a justifié par avance ceux qui quittent toute autre matiere en certains cas, pour faire des Livres de Religion.

ARTICLE II.

NOus aurions déja inséré dans les Nouvelles du dernier mois, s'il y eût eu assez de place, la réponse de M. Arnoldus à la Lettre qui a fait l'Article IV. des dernieres Nouvelles de Juillet. La voici présentement.

Lettre écrite de Naremberg le 8. Janvier 1686. à l'Auteur de ces Nouvelles, par M. Arnoldus, pour servir de réponse à ce que nous avons publié dans l'Article IV. de Juillet 1685. touchant un Manuscrit qu'il attribue à S. Athanase.

J'Ai vû sans beaucoup de peine, Monsieur, dans le Journal de Leipsic, le jugement de votre ami sur le Livre que j'ai publié, car je vois agréablement les avis des personnes doctes, dans la pensée qu'il m'en arrivera toûjours du profit. Je ne sais pas encore le nom de l'ami qui vous a écrit de Rouen, mais je conjecture que c'est le même qui a écrit contre M. Pearson, touchant les Epîtres de S. Ignace. Vous m'obligerez beaucoup d'inserer ceci dans vos Nouvelles, puis qu'il est juste que je réponde quelque chose aux objections de ce savant homme.

Réponse de M. Arnoldus à M. Basnage sur le Syntagma de S. Athanase.

I. Je n'ai jamais dit que le Syntagma *ne peut avoir été composé que par Athanase. Cela paroît clairement par ces paroles de l'Epître dedicatoire,* si quelqu'un nie que cet Ecrit soit un Ouvrage de S. Athanase, il ne pourra pas du moins nier qu'il ne soit ancien. *L'état donc de la question est, si ce* Syntagma *peut être de S. Athanase, Archevêque d'Alexandrie. C'est ce qui m'oblige principalement à répondre.*

II. Je ne vois pas encore que mes argumens sur cela concluent mal, car comment prouvera-t-on que le titre a été changé par un Copiste? Quel Manuscrit produira-t-on qui soit absolument sans nom, ou qui en porte un autre que celui de S. Athanase? J'ai fait chercher d'autres exemplaires & à Rome & à Florence, mais il ne s'y en est trouvé aucun. Ainsi l'inscription de celui de M. Vossius doit passer pour bonne, jusques à ce qu'on en montre une autre.

III. Je ne nie pas que je n'aye rapporté au 9. siecle les Questions & les Réponses du Manuscrit de la Bibliotheque Royale: j'ai agi par tout de bonne foi. Or votre ami accuse d'ignorance sans aucune restriction le IX. siecle, ce qui ne semble pas bien, puis qu'on y trouve Joseph Archevêque de Thessalonique, frere de Théodore Studite, Théodore lui-même Archimandrite très-savant; Nicephore Patriarche de Constantinople qui mourut en exil l'an 826; Methodius surnommé Homologete*, Pierre de Sicile, Anastase le Bibliothecaire, le savant Photius; Simeon grand* Logothete *surnommé Metaphraste, &c. J'ai eu mon pouvoir un fragment de ces Questions copié à Paris. Le Prieur du Monastere écrit au Synode, qu'il n'a pas une entiere confiance aux Moines,* πρὸς ταῦτα δὲ ἀπορήσαντες ἡμεῖς ὅ τι μοναχὴν ψεύδεσθαι, ὁ ἡμᾶς σφάλλεσθαι ὑπελάβομεν. *Seroit-il bien possible que celui qui avoit des raisons de se défier des Moines, auroit été assez mal habile, ou pour alleguer un Ecrit supposé, ou pour l'admettre quand d'autres le lui allegnoient?*

IV. Je n'oserois dire qu'aucun Auteur contemporain n'a fait mention du Syntagma*, car comment le peut-on savoir, vû qu'il s'est perdu tant d'Ouvrages des Anciens? Je serois bien-aise d'avoir sur cela un témoignage incontestable ou pour ou contre, afin qu'on sût de quel côté est la verité. Et il ne faut pas s'étonner que S. Athanase n'ait pas fait mention de ce Livre dans ses autres Ecrits, puisque dans son Epître aux Solitaires* (tom. 1. de ses Oeuvres page 626. de l'édition de Commelin) *il prie qu'on ne publie pas ses Ouvrages, étant fort éloigné de toute ambition, & il n'est pas nécessaire de citer un Abregé dans le grand Ouvrage.*

V. Votre ami doute si au temps de S. Athanase il y a eu des Communautez de Moines. Il me suffit que ce Saint dans la vie de S. Antoine fasse au dénombrement, non seulement des Monasteres d'Egypte, & du grand Desert, mais aussi de ceux ἐν τῇ ξένῃ *& des* παρθενώνων*, qui selon la version d'Hoeschelius sont des Convents de Religieuses. Bien plus, S. Gregoire de Nazianze dans l'Eloge de S. Athanase fait mention d'Anachoretes & de Cœnobites* μοναδικοὺς καὶ μιγάδας*: S. Athanase a communiqué avec ceux-ci, & a reconcilié la vie solitaire avec la cœnobitique,* οὕτω καὶ τὸν ἐρημικὸν βίον τῷ κοινωνικῷ καταλλάττει.

VI. Le passage du Code Theodosien est inutile, car S. Athanase dans la vie de S. Antoine p. 29. de l'Edition d'Augsbourg, veut que les Moines ne possedent rien, ἀκτήμονες*, & d'ailleurs il y a bien de la difference de disposer de son bien avant ou après que l'on s'est fait Moine.*

VII. Je n'entens pas bien l'objection qui m'est faite touchant les dîmes, puis que j'ai avoué que du temps de S. Cyprien on n'en donnoit pas. Mais la question est si les dîmes appartiennent à l'Eglise: c'est mon sentiment que j'emprunte de deux grands hommes, de Richard Montaigu au Traité des dîmes, & de M. l'Evêque d'Oxford sur S. Cyprien. Et rien n'empêche que S. Athanase ne redemande ce qui appartient à l'Eglise.

VIII. Pour ce qui regarde le Carême des Moines appellé par Saint Athanase, ἡ ἁγία τεσσαρακοστή*, le passage du Liv. 5. de Socrate ch. 22. ne me préjudicie pas, car si cet Historien disoit que seulement de son temps ceux d'Alexandrie jeûnoient six semaines, votre savant ami feroit quelque chose, mais Socrate ne fait que rapporter les differentes*

* *Voi. Nouv. de Janv. 1686. Art. IX.*

ferentes manieres de l'observation du Carême. Et l'on doit aussi remarquer l'espace de temps, qui s'est écoulé depuis la mort d'Athanase jusques à ce que Socrate ait écrit.

IX. Je ne vois pas dans le Syntagma *que S. Athanase ait interdit le mariage aux Clercs, & les mots* ἀπέχεσθαι γυναικὸς *ne signifient pas cela. Pour entendre ce qu'ils signifient, il faut voir le Canon 3. & 4. du Concile de Carthage. Cependant il est fort vrai qu'Athanase loüe le Celibat.*

X. Je n'ai point trouvé que S. Athanase ait écrit le 2. Livre à Quirinus, mais c'est S. Cyprien qui l'a écrit.

Il ne se peut rien voir de plus honnête que cette réponse, ni de plus conforme à la maniere dont les véritables Savans se doivent traiter dans leurs disputes. M. Basnage, qui est l'Auteur du Memoire auquel M. Arnoldus vient de répondre, a bien des choses à lui repliquer; mais il ne s'adressera qu'à M. Arnoldus lui-même, afin de l'en rendre l'unique juge; il craindroit que le Public ne jugeât que c'étoit assez d'avoir parlé une fois publiquement sur cette petite contestation.

ARTICLE III.

Doutes sur le Systême Physique des causes occasionnelles. A Rotterdam chez Abraham Acher. 1686. in 12.

Ce qui a donné lieu à cet Ouvrage.

LA querelle des *deux premiers Philosophes du monde, le P. Mallebranche & M. Arnaud,* * a été l'occasion de cet Ouvrage. L'Auteur † qui n'avoit jamais goûté le Systême des causes occasionnelles, a été par cela même l'un des plus appliquez spectateurs de ce grand combat. Il n'avoit pas fait comme beaucoup d'autres, qui ne rejettent une opinion qu'à cause de la difficulté qu'ils trouvent à l'apprivoiser avec leurs vieux préjugez, & à la pénétrer dans toutes ses suites. Il avoit examiné mûrement cette question, & il avoit trouvé de grandes commoditez, & beaucoup de magnificence dans les causes occasionnelles; si bien qu'encore que ses sens & son imagination l'entrainassent dans le parti opposé, la Raison sembloit le vouloir conduire dans l'autre; mais enfin la conclusion a été presque comme dans le fameux Sonnet d'Uranie: la Raison s'est trouvée d'accord avec les sens, & si elle ne l'a pas plus engagé dans le systême commun, elle l'a du moins confirmé dans tous ses doutes, à l'égard des nouveaux principes des Cartésiens. Mais ce n'a pas été une confirmation d'incertitude qui ait produit quelque point fixe; l'Auteur s'est défié même de sa défiance, & a douté de ses propres doutes: sur tout quand il a vû que ses objections n'étoient venuës dans l'esprit ni de M. Arnaud, ni du P. Mallebranche. Pour se delivrer de cet état, il a crû qu'il devoit mettre ses doutes sous la presse, afin de demander au Public & principalement à l'Auteur de la Recherche de la Vérité, ce qu'il en faut croire. Il promet de se rendre avec une entiere docilité; & pour mieux le persuader, il nous assûre qu'il n'a aucun des Caracteres qui *engagent à avoir raison*, comme est par exemple celui de Théologien & de Philosophe. Voilà l'origine de cet Ouvrage, & la matiere du 1. chapitre.

Histoire des causes occasionnelles. Les corps sont les causes veritables du mouvement.

On nous fait dans le 2. une histoire fort vraisemblable des causes occasionnelles, en touchant les raisons qu'il est apparent que M. Descartes a euës de les inventer, & de les répandre dans toute la Physique, d'où elles se sont aprés cela répanduës dans la Théologie, par les soins & sous les auspices du P. Mallebranche. L'Auteur ne veut pas examiner cette controverse en ce qu'elle a de Théologique, ni même entant qu'elle regarde l'union de l'ame & du corps. Il ne s'attache qu'au mouvement de la matiere.

Il soûtient dans son 3. chapitre, que les corps sont causes véritables de mouvement, les uns à l'égard des autres; & pour le prouver il suppose deux corps qui se meuvent vers le même but, avant que Dieu ait fait aucun decret pour établir le choc des corps cause occasionnelle du mouvement; & il ajuste de telle sorte sa supposition, que malgré plusieurs difficultez qu'on lui peut faire & qu'il examine, il conclut que l'un de ces deux corps seroit cause véritable pourquoi le mouvement de l'autre seroit ou augmenté, ou diminué, ou autrement déterminé; trois cas dont chacun ruine également le systême des causes occasionnelles. Il ne manqueroit plus rien que d'avoir prouvé que la supposition est possible, & qu'en supposant deux corps qui se meuvent avant le decret de Dieu, on ne suppose pas la question même dont on dispute; car la raison qui a obligé les Cartésiens à ôter les corps du nombre des causes véritables du mouvement, est qu'ils prétendent qu'il est impossible que jamais un corps en meuve un autre physiquement & réellement, puis que selon eux le mouvement n'est autre chose que la création de la matiere avec de nouvelles relations locales, d'où ils concluent que n'y ayant que Dieu qui puisse créer, il n'y a aussi que Dieu qui puisse produire le mouvement. Or quoi qu'il soit de l'usage d'une fort bonne dispute d'argumenter sur des suppositions impossibles, il est pourtant vrai que souvent elles ne peuvent servir de rien. Je ne sai si le P. Mallebranche ne dira pas que c'est ici une de ces rencontres particulieres.

S'ils sont capables de se choquer avant le Decret de Dieu.

Au reste il ne faut pas s'étonner, que l'Auteur qui a l'esprit fort ouvert & fort pénetrant, n'ait pas prévû cette replique. C'est qu'il a crû que le Decret ne rendant pas les corps capables de se choquer, sa supposition étoit hors de toute atteinte, & c'est aussi par ce principe qu'il a commencé son attaque. Il semble donc que la seule chose qu'il n'ait pas assez approfondie, c'est la double signification du mot *capable*. Quand on dit qu'un corps est capable d'en choquer un autre avant le decret, on a raison, pourvû qu'on n'entende qu'une capacité passive; mais si l'on entend une capacité active, les Cartésiens diront qu'on se trompe. Avant le decret de Dieu touchant la création de la matiere, les arbres ont été capables de porter des fruits, car ils pouvoient recevoir de Dieu cette faculté, quoi qu'ils ne l'eussent pas encore. Tout de même un corps créé est capable d'en pousser un autre, indépendamment des decrets de Dieu, parce que de sa nature il est susceptible de l'impulsion externe

* Voyez l'Art. II. du mois d'Avril 1684.

† Il y a dans une autre Edition cette Note; *C'est M. de Fontenelle, Auteur des Nouvelles Dialogues des Morts.*

terne qui peut le faire choquer un autre corps. Dans l'état où est aujourd'hui l'Atmosphere de la terre, un Péripateticien avouera, qu'un Canon n'est point capable, par une capacité active, de se guinder dans les airs; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit capable de recevoir une impulsion, qui le guinde jusques aux nuës. C'est en ce dernier sens qu'avant tout acte de la volonté de Dieu sur la communication des mouvemens, un corps est capable d'en choquer un autre. L'Auteur semble être allé au devant de cette objection, quand il a supposé (à tout le moins par impossible) que deux corps se mûssent dans le vuide: car si dans cette supposition il accorde qu'ils ne se meuvent pas indépendamment de tout decret de Dieu; il pourra pour le moins nier qu'ils se meuvent, en vertu d'un decret de la communication des mouvemens. En effet puis que dans le vuide le mouvement peut continuer, sans qu'il passe d'un corps à un autre, il ne seroit pas besoin alors de faire des loix pour la communication du mouvement. Mais un Cartésien répondroit peut-être, que la supposition de deux corps qui se mouvroient dans le vuide, est une de celles qui ne peuvent servir de rien; & de plus il répondroit très-assûrément, que si deux corps se rencontroient dans le vuide, selon toutes les circonstances supposées par l'Auteur, il arriveroit de deux choses l'une, ou que Dieu les arrêteroit tous deux, n'y ayant point de decret touchant le mouvement d'un corps qui en rencontreroit un autre, & rien ne pouvant exister sans un acte de la volonté de Dieu; ou qu'il feroit sur le champ un decret pour regler la marche de ces deux corps.

Objections principales contre le P. Mallebranche.

Les trois autres chapitres de cet Auteur attaquent le systême des causes occasionnelles par ses trois plus beaux endroits, qui sont de dire qu'il n'y a que cette supposition *qui fasse agir Dieu d'une maniere qui porte le caractere de ses attributs, toûjours avec une simplicité extrême, toûjours par des loix générales, toûjours en Maître & en Créateur de toutes choses.* L'Auteur prétend que sur les deux premiers points les défenseurs de cette supposition font tout le contraire de ce qu'ils prétendent, & que sur le dernier ils ne font rien de mieux que le systême commun. Il dit dans son 4. chapitre de très-bonnes choses sur la simplicité des moïens qu'une cause emploïe, sur la sagesse d'un dessein, sur la sagesse d'une execution, & sur le rapport qui doit être entre ces trois qualitez. Je ne doute pas que les Connoisseurs ne trouvent ici les plus justes & les plus solides objections, qui soient dans tout ce petit Ouvrage contre le P. Mallebranche.

Qu'il n'y a ni généralité de loix, ni uniformité d'action dans le Systême de ce Philosophe.

On prétend montrer dans le chapitre 5. qu'à proprement parler il n'y a ni généralité de loix, ni uniformité d'action dans le Systême de ce nouveau Philosophe. On emploïe principalement cette remarque, que le Monde a reçû de Dieu la forme d'une machine, & que comme *la nature d'une machine exclut qu'après lui avoir donné du mouvement, on lui fasse faire ce qu'elle n'eût pas fait d'elle-même*, Dieu n'auroit pas proportionné ses loix à la nature du sujet, mais seroit tombé dans les inconveniens d'une loi particuliere, s'il n'avoit pas rendu les corps causes véritables de leurs mouvemens. Pour mieux entendre ceci, il sera bon que l'on sache que selon cet Auteur les loix particulieres sont celles qui executent un dessein, au delà, ou contre la nature du sujet, au lieu que les *loix générales executent un dessein selon la nature du sujet, en sorte que la nature du sujet demande par elle-même ce que demande aussi le dessein.* D'où l'on conclut aisément, qu'afin que Dieu agisse par une loi générale, Dieu, dis-je, qui a mis une disposition de machine dans le Monde matériel, *il faut que les corps ayent de leur nature une force mouvante, qui agisse selon les differentes proportions de leur grosseur, & de leur vitesse.* On explique tout ceci, & l'article de l'uniformité d'action clairement, & beaucoup plus amplement que la question, si le Systême des causes occasionnelles donne à Dieu plus de souveraineté sur les Corps. *

L'Auteur est un bel Esprit si honnête homme, que je suis assûré qu'il ne trouveroit pas mauvais que je disse mon sentiment sur son chapitre 5. comme je l'ai dit sur le 3. mais comme j'ai beaucoup de Livres nouveaux pour le mois courant, je suis contraint de finir ici cet Article. Je dirai pourtant qu'il me semble qu'on ne sauroit donner à un Auteur une plus grande marque d'estime, que quand on dit franchement sa pensée sur ce qu'il écrit. C'est être persuadé qu'il ne s'entête pas de ses productions, maladie si ordinaire parmi les faiseurs de Livres, que ceux qui ne l'ont pas méritent les premiers honneurs de la République des Lettres. Ce n'est donc pas toûjours par respect, ou par amitié pour eux, qu'on s'abstient de dire tout ce que l'on juge de leurs Ouvrages; c'est bien souvent que l'on a trop mauvaise opinion de leur esprit, pour croire qu'ils fissent ce qu'un honnête homme doit faire en cette rencontre.

ARTICLE IV.

Histoire des révolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion. Par M. Varillas. A Paris chez Claude Barbin. 2. Vol. in 4. & à Amsterdam chez Wetstein, & Desbordes. 2. Vol. in 12. 1686.

Réflexions sur les bienfaits que l'Auteur a reçus de l'Archevêque de Paris.

LA Préface de ce Livre ne dégénere point de celles qu'on a déja vues de cet Auteur, tant elle est remplie de choses curieuses. Mais on trouve qu'il s'est fait un tres-grand tort sans y penser, en publiant qu'il a de grandes obligations à M. l'Archevêque de Paris. Il *a pensé efficacement à moi*, dit-il, *dans les conjonctures où tout le monde m'avoit abandonné; je lui dois autant qu'un homme de ma sorte peut devoir à un Prélat de sa distinction, & les manieres inimitables dont il m'a toûjours obligé, ne m'ont pas été moins sensibles que les bienfaits que j'ai reçus de lui.* On ne sauroit gueres se rendre plus suspect à tout le parti Protestant, que par une telle déclaration; & si jamais il a été vrai de dire, *beneficium accipere libertatem vendere est, On vend sa liberté quand on reçoit des présens*, c'est sur tout lors qu'un Historien d'Hérésies devient pensionnaire d'un Evêque. † C'est avoir un pied dans le Sacerdoce, ou dans le Froc, & par consequent une tentation continuelle à ses

* Voyez quelques réflexions sur cet Ouvrage dans le mois de Décembre de cette année, Art IV. Voyez encore les *Pensées diverses sur les Cometes*, Sections 207. 208. & 209. & la *Reponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 182. à la fin.

† M. de Varillas s'est plaint de ce trait. Voyez le mois de Juin de cette année, à la fin de l'Art. IX.

ses côtez presque invincible d'accommoder toutes choses aux intérêts du Parti Romain. Ainsi l'on aura bien de la peine à ôter de l'esprit d'un tres-grand nombre de Lecteurs, que M. Varillas ne témoigne point sa reconnoissance à son Mecene dans tout son Livre, aux dépens de qui il appartiendra, c'est-à-dire, aux dépens de Mrs. les Héréſiarques. Il eût eu sans doute plus de politique, s'il n'avoit pas publié lui-même ses engagemens; car s'il est *sans comparaison plus difficile*, comme il l'avoue lui même, *d'être exactement véritable dans les matieres de Religion que dans les autres, parce que dans celles-ci le seul interêt & les seules passions obligent à mettre le mensonge en la place de la vérité, au lieu que dans celles-là, la conscience s'empare pour ainsi dire de toutes les puissances de l'ame, & les reduit dans un tel esclavage, que l'on est contraint d'écrire ce qu'elle persuade, sans que l'on s'embarasse autrement s'il est faux, ou vrai*; s'il reconnoît, dis-je, cela de tous les hommes en général, à combien plus forte raison le doit-on penser d'un homme paié par des gens d'Eglise? Quoi qu'il en soit, l'Auteur nous ayant appris dans sa Préface que M. l'Archevéque de Paris a été son Bienfaiteur, & le Promoteur de ce Livre, nous marque les sources où il a puisé, & nous dit bien des choses curieuses, qui concernent Sleidan, le parallele de Luther & de Melanchton, Meursius, Fronsperg, Chitrai, Zanchius, les Historiens du Schisme d'Angleterre, & ceux de la Vie de Calvin. Il remarque sur ce dernier chef, que la Vie de Calvin qui se trouve parmi les éloges de Papyre Masson, publiez par M. Balesdens de l'Académie Françoise, n'est pas un Ouvrage de Papyre Masson, mais de Jacques Gillot, Conseiller Clerc au Parlement de Paris. Voilà pour la Préface; venons au Livre même.

Ce n'est encore que la dixieme partie de tout l'Ouvrage, puis que nous n'avons ici que dix Livres des cent que l'Auteur a composez sur cette matiere. Les deux premiers contiennent l'histoire de Wielef, de Jean Hus, & de Jerome de Prague, & avoient déja été imprimez non seulement à Avignon & à Lion, mais aussi à la Haye l'an 1682. sous le titre de *l'Histoire du Wiclefianisme*. Comme on les connoît par tout suffisamment, il n'est pas fort nécessaire d'en donner aucun Abregé. *

Dispositions d'un Roi de Dannemarc pour Sainte Brigide.

Les trois Livres suivans contiennent une partie de l'Histoire du Lutheranisme, & son établissement dans les trois Royaumes du Nord. Ils contiennent aussi les commencemens de la Réformation des Suisses sous le fameux Zuingle. Ces Histoires ont été si rebatues dans ces dernieres années, à l'occasion des Livres du P. Maimbourg, qu'il suffit de dire touchant ce que M. Varillas en rapporte, qu'on y voit toûjours regner son esprit, & sa coûtume de fouiller dans les plus secrettes intentions des gens, & de ramasser un grand nombre de Mémoires. Il s'étend beaucoup plus que n'a fait le P. Maimbourg, sur les affaires du Nord sous Chrêtien II. Roi de Dannemarc, qui fut enfin détrôné par ses Sujets. Le caractere de ce Prince est assez bizarre, car quoi qu'il fût violent jusques à la cruauté, il souffrit néanmoins fort patiemment que l'on prêchât dans son Roiaume, que c'étoit lui qui seroit banni de ses Etats, selon les Prophéties de Sainte Brigide. Ses Sujets de l'Eglise Romaine ayant crû que s'ils vouloient maintenir leur Religion, il faloit user de diligence à le déposer, resolurent dans une Assemblée secrette de le bannir, & pour y préparer les choses, ils *posterent un Religieux Carme, qui vivoit en réputation de sainteté, & un Ecclésiastique célebre, nommé Christofle de Ranensberg, pour expliquer du Regne présent la Prophétie de Sainte Brigide, qui menaçoit de bannissement un Roi de Dannemare*. Le Roi fit plus que souffrir ces Prédicateurs, car il les manda *pour s'enquerir d'eux burlesquement, s'il n'étoit pas parlé de son retour au même endroit qui prophétisoit, à leur dire, si nettement son exil; & sur ce qu'ils oserent repartir qu'il n'en étoit fait aucune mention dans tout le Livre, il ajoûta sur les principes du Lutheranisme, qu'il ne faloit pas croire aux révelations de Sainte Brigide.* L'Auteur ajoûte que le mépris du Roi pour cette Sainte venoit peut-être de la passion qu'il avoit conçûe pour une femme. Mais quelle liaison y a-t-il entre avoir une Maîtresse, & se moquer des Prophéties? François I. qui brûloit autant de Lutheriens qu'il pouvoit dans son Roiaume, méprisoit-il Sainte Brigide, & avoit-il de l'aversion pour les femmes de son prochain? Quelles illusions!

Illusion du jugement que l'on fait de ceux qui embrasserent la Réformation.

Les 6. 7. & 8. Livres contiennent le progrès de la Réformation Lutherienne & Zuinglienne, avec les incidens & les brouilleries qui en troublerent le cours, soit par des Negociations politiques, soit par la diversité de sentimens, qui se glissa parmi ceux qui secouerent le joug du Pape.

Le 9. Livre traite de la rupture de Henri huit, Roi d'Angeterre, avec Rome. M. Varillas persuadé que Sanderus, Ribadeneira & Leslé, Historiens Catholiques, ont trop favorisé leur parti, & que Camden, Morton, & M. Burnet, Historiens Protestans, ont fait la même chose pour le leur, préfere à toutes autres relations celle du Cardinal du Bellay.

Il décrit dans le 10. Livre la guerre des Anabaptistes sous Jean de Leyde, & la naissance de la Réformation Françoise. C'est là qu'il débite plusieurs faits particuliers, concernant la personne de Calvin, & la maniere dont il fit ses premiers Disciples, & l'exactitude cruelle qu'on emploïa pour ruïner autant que l'on pût les semences de la Réforme. L'Auteur croit que la Duchesse d'Etampes, Maîtresse de François I. favorisa le Lutheranisme, parce que la vie qu'elle menoit lui donnoit du dégoût pour la Confession. Elle étoit donc bien facile à se dégoûter, car craignoit-elle que son Confesseur ne la méprisât, lors qu'elle lui feroit confidence des bontez qu'elle avoit pour son Galant? Mais elle n'avoit que faire de craindre; elle n'apprenoit rien de nouveau à son Confesseur; on la connoissoit par toute l'Europe pour ce qu'elle étoit, & ainsi c'est sans aucune apparence qu'on lui suppose un dégoût & des scrupules, qui ne viennent point aux autres femmes dans cette situation. On avoit déja prétendu dans le 1. Livre, que la Maîtresse d'Edoüard III. avoit embrassé les Hérésies de Wiclef, parce qu'elles *favorisoient son desordre*. Cela me fait souvenir de l'Historien Zosime, qui accuse Constan-

* Il y avoit encore dans la premiere Edition; *Il suffit de dire que plusieurs endroits favorables aux Hérétiques, ont disparu dans cette nouvelle Edition.* Et dans une Note; *voyez la Pref. de la Traduct. Fr. de la Crit. de M. Burnet.*

Constantin de ne s'être fait Chrêtien, que parce que les Prêtres du Paganisme lui réfuserent l'absolution des crimes énormes qu'il avoit commis, au lieu que la Religion Chretienne lui offroit une abolition pleine & entiere. Comment est-il possible que ceux qui ont éprouvé l'injustice des Historiens Payens, n'ayent pas appris à juger mieux des Protestans, que ces Infideles ne jugeoient de l'ancienne Eglise?

Dans la suite de son Ouvrage M. Varillas nous doit apprendre tout ce qui concerne le Lutheranisme, & le Calvinisme, jusqu'au temps présent en Angleterre, en Ecosse, en Suede, en Pologne, en France & en Hollande. Son dessein a été sans doute fort grand, & c'est comme il l'avoue lui-même un Ouvrage de Controverse de nouvelle nature. Jusqu'ici on avoit attaqué les Protestans du côté de la doctrine. Mais cet Auteur se propose de les *attaquer du côté de la Politique, & de montrer que tous ceux qui se sont ingerez depuis plus de 300. ans d'enseigner ou de prêcher contre l'ancienne Religion, ont agi par des motifs purement humains & souvent criminels, & que ceux qui les ont appuyez de leur crédit & de leurs armes, l'ont fait pour exciter dans toutes les contrées de l'Europe, des révolutions qui leur donnassent occasion ou prétexte de les usurper.* Il seroit bien mal-aisé d'avoir un dessein plus Controversiste & plus Missionaire que celui-ci.

Jugement sur l'Histoire.

Mais cela ne doit pas prévenir contre cet Ouvrage ceux qu'on appelle Hérétiques, car ils doivent savoir, s'ils ont du bon sens & un peu d'expérience, que l'on accommode l'Histoire à peu près comme les viandes dans une Cuisine. Chaque nation les apprête à sa maniere, de sorte que la même chose est mise en autant de ragoûts differens, qu'il y a de Pays au monde; & presque toûjours on trouve plus agréables ceux qui sont conformes à sa coûtume. Voilà, ou peu s'en faut, le sort de l'Histoire; chaque nation, chaque Religion, chaque Secte prend les mêmes faits tout cruds où ils se peuvent trouver, les accommode & les assaisonne selon son goût, & puis ils semblent à chaque Lecteur vrais ou faux, selon qu'ils conviennent, ou qu'ils répugnent à ses préjugez. On peut encore pousser plus loin la comparaison, car comme il y a certains mets absolument inconnus en quelques pais, & dont on ne voudroit aucunement à quelque sausse qu'ils fussent, ainsi il y a des faits qui ne sont reçus que d'un certain peuple, ou d'une certaine Secte; toutes les autres les traitent de calomnies & d'impostures. Cela étant, on peut & on doit lire avec beaucoup de plaisir cet Ouvrage de M. Varillas, de quelque Religion que l'on soit, parce qu'on y trouve mille faits curieux & particuliers, habillez à la Romaine avec beaucoup d'industrie. Cela doit contenter un Lecteur, puis qu'il est si difficile de trouver quelque autre chose dans l'Histoire, qui est, à proprement parler, comme ces tableaux & ces Médailles, où l'on ne cherche pas la ressemblance, mais l'habileté de l'Ouvrier. *

ARTICLE V.

La Vie de Gaspard de Coligny, Seigneur de Châtillon sur Loin, Gouverneur de l'Isle de France & de Picardie, Colonel Général de l'Infanterie Françoise, & Amiral de France. A Cologne chez Pierre Marteau, & se trouve à la Haye chez van Bulderen. 1686. in 12.

Démêlez des Auteurs au sujet de l'Amiral de Coligni. Réflexions générales sur son Histoire.

LA même raison qui vient de nous empêcher de faire un fort long article sur le Livre de M. Varillas, nous engage à être courts sur celui-ci. Il y a un siecle pour le moins que les Auteurs Catholiques, & les Auteurs Protestans s'exercent avec la derniere animosité sur l'accusation & sur la defence, sur l'invective & sur l'éloge du fameux Amiral de Coligni. Le procés a été poussé pendant ces dernieres années avec une chaleur extrême; ainsi ces sujets sont si rebatus, qu'il ne faut avertir le monde qu'en général des Livres qui se publient sur tout cela. Il y a des gens d'un mérite sans comparaison moindre que celui de cet Amiral, qui ont trouvé beaucoup plus d'Historiens particuliers de leur vie que lui. Ne nous en étonnons pas; c'est que son Histoire est si mêlée avec celle de deux ou trois Rois de France, qu'on ne sauroit travailler à celle-ci sans faire en même temps celle-là. On a donc crû qu'il n'étoit pas extrêmement nécessaire de publier à part la vie de ce grand homme, & qu'il suffisoit qu'un Ecrivain lui eût rendu ce service. Il s'en présente un autre aujourd'hui qui lui rend le même devoir, non seulement en un langage plus François que celui de l'autre, mais aussi avec de plus amples Mémoires. Il ne nous dit pas son nom, il dit seulement *qu'il sort d'une Maison qui a toûjours été amie de celle de l'Amiral, & à qui* ce grand homme *a fait part plusieurs fois de ce qu'il avoit de plus secret dans le cœur.* On sait † d'ailleurs qu'il a publié quelques autres Livres depuis peu d'années, & nommément *les nouveaux interêts des Princes.* ‡

Sa retenuë & sa générosité envers une belle fille.

Ceux qui aiment à connoître l'enfance & la premiere jeunesse des grands Personnages, trouveroit ici leur compte, car on rapporte plusieurs particularitez de cet âge de l'Amiral. On le suit après cela pas à pas durant le cours de sa vie, jusques à la fatale journée de la S. Barthelemi où il fut immolé si indignement aux passions injustes de la Cour. On rencontre dans cette route non seulement ces actions d'éclat, qui sont venuës à la connoissance de toute la terre, & qui faisoient dire aux Etrangers, *qu'ils entendoient parler plus souvent de l'Amiral de France que du Roi de France*, mais aussi plusieurs petites avantures, qui pour être moins célebres ne laissent pas de témoigner dans toute son étenduë ce qu'un homme vaut. Tel est ce que fit notre Gaspard de Châtillon à l'égard d'une belle fille qui lui tomba entre les mains, au sac d'une petite Ville Espagnole. Il eut d'abord l'intention de suivre les mouvemens qu'une Beauté en cet état inspire à un jeune Guerrier, mais il surmonta cette tentation, & envoia cette fille sous bonne escorte dans un lieu où elle ne risquât rien; & com-

* Voyez encore sur cet Ouvrage l'Art. IX. du mois d'Octobre de cette année.

† Il y avoit dans la premiere Edition, cette Note, *L'opinion commune est que cet Auteur n'est point de la Religion; mais qu'il ne laisse pas quelquefois d'en imiter le langage.*

‡ Voyez sur son sujet la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 27.

comme elle eut le malheur de rencontrer des gens en chemin, qui n'eurent aucune consideration ni pour elle, ni pour son escorte, il s'employa si vivément à les faire châtier, qu'il fit faire une punition d'éclat. On rapporte plusieurs autres actions loüables & instructives, & qui font voir que ce Seigneur a toûjours eû, même dans sa grande jeunesse, beaucoup de pieté & de charité. Pour donner les liaisons nécessaires au discours & autant de clarté qu'il en faut, on touche d'une maniere agréable les intrigues de la Cour, les deméles des deux Maitresses de Henri II, & divers évenemens qui appartiennent à l'Histoire générale. Il est certain, autant que l'Horoscope d'un Livre le peut être, que la lecture de celui-ci plaira beaucoup, & qu'elle instruira de mille particularitez, ausquelles la plûpart des gens sont plus sensibles qu'au recit des Sieges, & des Batailles, des Guerres civiles, des Traitez de Paix, &c. Ceux qui aiment cette derniere sorte d'évenemens, en trouveront ici en abondance, comme le seul titre du Livre, le seul nom de l'Amiral de Coligni, le promet assez.

Reflexion sur la prise de Mets.

Il faudroit être bien novice dans l'Histoire des Guerres civiles de France, pour ignorer que cet Amiral & le Duc de Guise furent deux ennemis mortels. Au commencement la chose n'alloit pas ainsi, car ils furent assez long-temps deux amis intimes. L'Auteur marque distinctement les diverses raisons qui les brouillerent, & il en impute toûjours la faute au Duc de Guise. Il compte pour une des belles actions de l'Amiral la part qu'il eut à la surprise de Mets, lors que le Connêtable de Montmorency, son Oncle, s'en saisit par une supercherie bien concertée. Admirons plûtôt & déplorons en même temps l'épouvantable corruption des Chretiens, qui ne se font pas un cas de conscience, mais plûtôt la matiere d'un pompeux Panegyrique, de la mauvaise foi, de la fraude, & des vilains déguisemens, dont ils se servent pour s'emparer du bien d'autrui. Les Traitez qui sont venus ensuite ont réhabilité la chose, à peu près comme le mariage répare le honteux commerce qui l'a précedé; mais avoüons qu'à ne considerer la prise de Mets qu'en elle-même, l'on doit dire que si le Connêtable ne s'en est pas confessé, & si son Confesseur ne lui a pas imposé pour cela une rude pénitence, ç'a été un relâchement aussi ignominieux au nom Chretien, que celui des Casuistes dont parle M. Pascal dans ses Lettres Provinciales. Les vains efforts de Charles-Quint pour reprendre Mets, & la suite de la guerre qu'il entreprit pour cela, furent une moisson de triomphes au Duc de Guise, & donnerent occasion à quelques discours offensans entre lui & l'Amiral. L'Auteur attribuë à celui-ci une repartie beaucoup plus vigoureuse, que celle qu'on lit dans Brantôme. Je ne sais pas d'où on l'a puisée: on ne cite aucun Auteur; on nous dit bien dans la page 164. qu'on a de bons Mémoires entre les mains; la question est si cela se doit entendre absolument de toutes les choses que l'on rapporte.

Comparaison entre cet Amiral & le Duc de Guise. Siege de S. Quentin.

La haine qui s'alluma entre ces deux hommes extraordinaires, ne les empêcha pas de voir le merite l'un de l'autre. Les sentimens seront toûjours partagez sur la question qui des deux étoit le plus accompli, mais la fortune se déclara presque toûjours pour le Duc de Guise. Ce Prince fut si heureux aux dépens de son ennemi, qu'ayant engagé Henri II. à la Guerre d'Italie, malgré les bons conseils de l'Amiral, il eut la joye d'être retiré de ce païs-là où il se trouvoit bien loin de son compte, & en état d'échoüer; il eut, dis-je, la joye de sortir de ce Labirinthe, pour venir être le restaurateur du Royaume, que la funeste bataille de S. Quentin, suivie de la prise de cette Place, avoit jetté dans une étrange consternation. L'Amiral avoit fait peut-être plus de coups de Maître, plus d'actions de cœur, d'esprit & de vigilance pour défendre S. Quentin, que le Duc de Guise pour défendre Mets; cependant celui-ci sauva la Place contre les efforts d'une Armée très-nombreuse, animée par la présence de Charles-Quint, & l'autre n'eut pas même la consolation de capituler. On prit d'assaut la Ville qu'il devoit defendre & il tomba lui-même entre les mains de l'Ennemi; & toutes les disgraces de sa Maison en particulier, & de l'Etat en général, survenuës par une Guerre qu'il avoit dissuadée, ne servirent qu'à la gloire du Duc de Guise, l'homme de tout le Royaume qui devoit en recevoir plus de confusion, puis qu'il avoit embarqué le Roi son Maître fort mal à propos à rompre avec Sa Majesté Catholique. Voilà dequoi faire enrager un homme qui n'a pas beaucoup de piété. Cet enchainement de situations qui fait que par tout où l'on se rencontre, mille circonstances nous traversent, tandis qu'elles viennent se placer d'elles-mêmes selon l'interêt de notre ennemi, nous démonte & nous déchaine contre le vain fantôme que nous appellons Fortune, & sous lequel une bonne ame adore humblement la sage providence de Dieu. On verra ici un curieux détail du Siége de S. Quentin, & de ce fatal concours de situations contraires, qui rendirent inutiles toutes les vertus & les grandes qualitez de celui qui gardoit la Place. Le détail sur la convetsion de l'Amiral, & sur les démarches qui furent prises pour obtenir aux Réformez la liberté de conscience, n'est pas moins curieux. Ces sortes de narrations doivent être fort examinées, car elles sont d'une telle délicatesse, que la moindre antidate, la moindre addition ou suppression, y peuvent faire d'une Mouche un Elephant, ou d'un Elephant une Mouche. Quoi qu'il en soit, voici le point où Gaspard de Châtillon a commencé de paroitre sur la Scene, sous un personnage d'une singuliere autorité. L'Auteur le lui fait soutenir d'une maniere heroïque, & nous apprend des actions particulieres, qui valent bien ce que tout le monde fait de l'Amiral. Je mets au nombre de ces actions le traitement qu'il faisoit aux Assassins qu'on déchaînoit contre lui, car ce temps-là étoit le siecle le plus noir & le plus dereglé que l'on eût vû. Les crimes les plus exécrables n'étoient qu'une bagatelle.

ARTICLE VI.

L'Accomplissement des Propheties, ou la délivrance prochaine de l'Eglise, &c. Par le S. P. J. P. E. P. E. Th. A. A Rotterdam chez Abraham Acher. 1686. 2. vol. in 12.

ON a déja vû le titre entier de cet Ouvrage dans le Catalogue du mois passé * Voyons-en présentement le détail.

Précis de la Preface.

L'Avis à tous les Chretiens qui sert d'une longue Préface à ce Livre, doit être soigneusement con-

* No. III.

consideré. L'Auteur y expose historiquement ce qui l'a mû à chercher l'explication de l'Apocalypse. Deux choses lui en ont fait naitre l'envie; l'une, la douleur dont il s'est senti penétré en considérant les maux qu'on faisoit en France à ceux de la Religion, car il a crû qu'il devoit chercher à se consoler par des promesses d'une prompte délivrance, contenuës dans les Saints Livres; l'autre est le concours d'un grand nombre de prédictions qui promettent cette délivrance. Il y a une de ces Prophéties qui vient du Savant Usserius, Archevêque d'Armach; une bonne partie des autres a été publiée par Comenius. L'Auteur nous y fait remarquer quelque chose de grand & de surprenant; mais néanmoins il a crû que le bon étoit de consulter les Oracles de l'Ecriture. Il ne feint point d'avoüer qu'il ne s'en est approché que *plein de ses préjugez, & tout disposé à croire que nous étions près de la fin du Regne de l'Antechrist*, c'est-à-dire, du Papisme; & pour nous faire connoître que ses préjugez n'étoient pas sans fondement, il nous étale plusieurs belles réflexions, qui l'ont fait entrer dans cette pensée. Cela est très-curieux, car on y voit un parallele entre les dispositions qui préparerent la ruïne du Paganisme, & les dispositions qui se voyent présentement dans l'Univers. On y voit aussi plusieurs réflexions sur le caractere particulier du mal qu'on vient de faire souffrir à l'Eglise Réformée de France. On nous y fait remarquer quatre singularitez, que l'on prétend être si bien hors des regles, que pour y comprendre quelque chose, il faut recourir au doigt de Dieu, ménageant d'une façon particuliere le grand coup qu'il veut frapper bien-tôt en faveur de son Eglise. Cet endroit est poussé avec une éloquence très-vive. L'on nous dit après cela de quelle maniere on a lû l'Apocalypse, & si l'on a été aidé ou non par le savant Joseph Medde, l'un de ceux qui ont le mieux reüssi à déchiffrer ce Livre divin. Finalement on donne quelques avis au Lecteur, sur la maniere dont il doit lire cet Accomplissement des Prophéties. On l'avertit que pour y trouver plus facilement que le Papisme est l'Empire Antichretien, il faut joindre à la lecture de cet Ouvrage celle des Préjugez légitimes * contre le Papisme, publiez par ce même Auteur depuis un an. Il nous en promet un Abregé, dans lequel chaque Préjugé aura la forme d'un des caracteres de l'Antichristianisme. *Si quelque chose retarde ce dessein, ce sera l'envie de voir si M. Arnaud* répondra aux *Préjugez*, selon la promesse de M. Simon. L'Auteur déclare qu'il n'écrit point pour les *Esprits* forts, dont il s'attend d'être maltraité, mais *il les méprise, ou du moins il méprise leur jugement, car il prie Dieu pour leur salut*. Une longue & belle Préface comme celle-ci ne demandoit gueres moins que ce long morceau du présent Article. Voyons ce que dit le Corps de l'Ouvrage.

Des caracteres de l'Antechrist.

Les deux premiers Chapitres ayant donné un Systême chronologique & historique des évenemens de l'Eglise, qui sont marquez dans l'Apocalypse, on traite dans les suivans des caracteres de l'Antechrist. On établit d'abord diverses choses dont les deux Partis conviennent sur cela, & on les applique à éclaircir celles dont ils ne conviennent point. Messieurs de l'Eglise Romaine font un portrait de l'Antechrist, où ils fourrent jusqu'à 23. caracteres qui paroissent faux, ou ridicules, à cet Auteur. Il se contente d'en réfuter une partie, & il abandonne les autres à leur foiblesse, ne croyant pas que dans un siecle aussi éclairé que celui-ci, on puisse perdre du temps à les réfuter sans faire tort au Public. Il substituë ensuite à la place de ces faux caracteres les trois qui lui semblent véritables, savoir la tyrannie, l'idolâtrie, & la grande corruption des mœurs; & il fait voir par les noms qui sont donnez à l'Antechrist dans l'Ecriture, qu'en effet ce sont les trois marques caracteristiques de ce Fils de perdition. Il ajoûte que dans tous les lieux où l'Ecriture parle de l'Empire Antichretien, elle le représente sous les mêmes trois caracteres, & que ceux qui n'ont eu égard qu'à l'un de trois, savoir à la tyrannie, ont perdu le point de naissance de l'Antechrist. C'est ce qui est arrivé au fameux Pierre du Moulin, Ayeul maternel de cet Auteur, & à M. du Plessis; car le premier a tellement crû que la tyrannie étoit la qualité essencielle de l'Antechrist, qu'il ne l'a *trouvée dans le Papisme qu'au temps que le Pape commença à faire le Prince temporel vers l'an 755.* d'où il a conclu que la durée de cet Empire devant être de 1260. ans, il ne finira qu'en l'an 2015. Pour M. du Plessis *il suit à la piste* dans son *Mystere d'Iniquité la tyrannie de Papes, depuis sa naissance jusqu'à sa perfection, comme si le Mystere d'Iniquité ne signifioit autre chose, & au contraire*, ajoûte l'Auteur, *le Mystere d'Iniquité ne signifie pas principalement cela*, mais l'idolâtrie; desorte que comme il croit qu'elle s'établit parmi les Chretiens au 6. siecle, & que le dereglement des mœurs, la base & le fondement de l'Empire de l'Antechrist, est encore plus ancien; il trouve par son calcul que les 1260. ans finiront beaucoup plûtôt que ne l'a crû M. du Moulin. Voici donc la gradation qu'il nous donne entre les trois caracteres de la Bête; le relâchement des mœurs *a été l'acheminement à l'Antichristianisme; le progrès a suivi, par l'introduction de l'idolâtrie, & enfin l'Antichristianisme s'est consommé par la tyrannie.*

On les applique à la Communion de Rome.

Après cela il applique ces trois marques à la Communion de Rome, par des preuves qu'il prend de l'Histoire & des Prophetes, mais qu'il ne touche qu'en passant, à cause qu'elles se trouvent au long ou dans *ses Préjugez légitimes contre le Papisme*, ou dans *son Parallele du Papisme & du Calvinisme*. Cela se doit principalement entendre des preuves que l'Histoire lui peut fournir: car pour les autres, il ne se contente pas de nous renvoïer ailleurs; il les retouche, il les éclaircit exactement, il y en ajoûte de nouvelles, & il réfute ce qu'on dit pour les éluder. Entre ses nouvelles preuves éclate principalement l'explication de ce passage de S. Paul, *l'esprit dit expressément &c. 1. à Timoth. chap.* 4. Il fait sur cela plusieurs remarques qui témoignent une grande pénétration, & une belle étenduë de lumieres. Il nous donne une version de ce passage plus coulante que celle qu'on a suivie jusques ici; il fait voir ce que c'est proprement qu'Apostasie, & pourquoi l'Ecriture se sert de termes si forts, pour représenter l'état où les Papes réduiroient la Chretienté. Il nous représente l'invocation des Saints comme un crime bien plus atroce qu'on ne pense; & il fait un savant parallele entre le Paganisme & le Papisme, sur le culte que les Payens rendoient aux Démons, & que l'Eglise Romaine

* Voyez les Nouvelles d'Avril 1685. Art. III.

maine rend aux Saints. Il dit nettement & sans biaiser, que les miracles dont S. Augustin & S. Ambroise nous parlent, sont ou chimériques, ou des productions de l'Esprit malin. Il n'oublie pas les deux caracteres que S. Paul donne à ceux qui enseigneroient des doctrines de Démon, c'est qu'ils défendroient le mariage, & les viandes que Dieu a créées: sur quoi il remarque que ces deux dogmes ne sont pas ceux que S. Paul a qualifiez des doctrines de Démon. Il prétend que S. Paul a designé seulement par là les manieres artificieuses, dont les faux Docteurs se serviroient pour mieux tromper. Or cela va le mieux du monde, pour débrouiller le cahos qui semble regner sur la prédiction de cet Apôtre, car enfin à qui persuadera-t-on qu'un homme qui parle par l'esprit de Dieu, puisse tellement outrer les choses qu'il appelle doctrine de Diable, un simple précepte de frugalité, un reglement de Discipline, qui pour mieux détacher du Monde les Ministres de l'Autel, les sépare du commerce de l'autre Sexe. Ainsi les paroles de S Paul ne pouvant être interprétées de cette façon, sans représenter une hyperbole poussée au delà de tout ombre de justice, paroissoient d'une obscurité qui ne permettoit gueres qu'on en tirât un bon argument. Mais voici toute l'obscurité levée, pourvû que Saint Paul n'ait voulu dire autre chose, sinon, que ceux qui enseigneroient des doctrines diaboliques, se couvriroient d'un beau dehors, & d'un voile aussi specieux que celui de recommander fortement la sobrieté, & la continence. Sur ce pied-là, M. Jurieu trouve que les Prêtres & les Moines sont les faux Docteurs désignez dans le passage de Saint Paul, & il soûtient dans son chapitre 12. que ce sont eux qui ont introduit l'idolâtrie, en même temps que les jeûnes & le celibat, & que le siecle où ces deux choses ont commencé à bien s'établir, a été aussi celui où l'on a commencé le débit des faux miracles, ce qui devoit être l'un des caracteres que Saint Paul a désignez; & sur cela l'on nous dit ici une chose qui surprendra d'autant plus qu'on l'appuye sur le témoignage de quelques Peres, c'est que depuis les Apôtres jusques au milieu du 4. siecle il y eut interruption de miracles dans l'Eglise. La derniere difficulté qu'on se propose sur ce passage, est, que Saint Paul n'a prédit que l'Apostasie *de quelques-uns*, *aux derniers temps*, au lieu qu'il s'ensuit de l'explication de M. Jurieu, que presque tous les Chretiens y sont tombez de fort bonne heure, & qu'ils y ont croupi pendant plusieurs siecles. Mais il se tire aisément d'affaire 1. par trois ou quatre passages de l'Ecriture, où le mot de *quelques-uns* signifie *presque tous*. 2. Par l'explication propre de ceux de l'Eglise Romaine, qui rapportent aux Encratites & aux Manichéens *les derniers temps* dont S. Paul parle. 3. Par bien des raisons pour lesquelles l'Empire de l'Antechrist a pû être nommé *les derniers temps*.

Prédiction de S. Paul touchant ceux qui enseigneroient des doctrines du Diable.

Propheties de Daniel.

Ensuite de cela il examine les Prophéties de Daniel, qui de l'aveu général des Interpretes se rapportent litteralement à Antiochus Epiphanes, & puis il les applique à l'Antechrist, comme à celui dont cet Antiochus a été le type. Mais parce que la prédiction porte qu'Antiochus adorera le Dieu *Mabuzim*, ce qui ne semble pas convenir au Pape, l'Auteur approfondit le sens de ces mots, & y trouve la conformité dont il a besoin, après quoi il fait l'application de chaque partie de la Prophétie, tantôt au type seulement, tantôt au type & à l'Antechrist, tantôt à celui-ci seul; & il prétend qu'en cela il ne dit rien qui ne soit dans l'ordre des types de l'ancienne loi. Il résulte de tout ce qu'il a dit jusques ici, que l'Antechrist est reconnoissable dans le Papisme par 35. caracteres, dont on nous donne le Catalogue; & pour prevenir l'étonnement où les Lecteurs pourroient tomber, de ce qu'on a méconnu une chose si bien caracterisée par les Prophetes, on nous fait prendre garde, qu'encore que Jésus-Christ eût été clairement caracterisé par les Oracles divins, il n'a pas laissé d'être méconnu. On fait sur cela un beau parallele.

De la durée du regne de l'Antechrist.

Le reste du 1. Tome, à la reserve du dernier chapitre, est emploïé à examiner la durée du regne de l'Antechrist. On soûtient qu'elle doit être non pas de trois ans & demi, tels que nous les comptons ordinairement, mais de 1260. jours prophétiques, qui font 1260. de nos années. Comme cette dispute est si capitale, que la decision de tout le procès en dépend, l'Auteur emploie toutes ses forces à prouver cette durée de 1260. jours prophétiques. Il apporte jusqu'à 11. preuves contre la durée de trois ans & demi, ce qui l'engage à développer l'ordre & le progrès des révelations de S. Jean, & le temps marqué par le Prophete Daniel, pour la persécution d'Antiochus. Il donne des éclaircissemens sur cela fort singuliers, & il conclut que l'Empire de l'Antechrist devant durer douze cens soixante ans, est de toute nécessité celui du Pape, puis qu'on ne le sauroit rencontrer ailleurs. Le dernier chapitre du 1. Tome regarde M. Simon, qui s'est emporté d'une maniere très-choquante contre M Jurieu, dans sa Réponse aux *Sentimens de quelques Théologiens* *. On lui soûtient que les remarques d'Hébraïsme qu'il a mélées dans son attaque, sont fausses; on traite d'absurde le dessein de sa Bible Polyglotte, & on lui reproche de ne s'être tant déchainé contre les Protestans en général, & contre leurs plus illustres Ministres en particulier, & nommément contre l'Auteur, qu'afin de se reconcilier avec Messrs. du Clergé, qui ne sont pas trop persuadez, dit-on ici, que M. Simon soit Catholique; & on *espere que bien-tôt le Procureur Général s'en mêlera, & qu'il le priera avec autorité* de le devenir.

Le 2. Volume comprend trois choses; le temps de la ruine de l'Antechrist; les circonstances de cette ruine; & l'état de l'Eglise après ce renversement.

Temps de la naissance de l'Antechrist.

Pour trouver le temps de cette ruine, l'Auteur n'a besoin, après avoir établi comme il a fait que le Papisme est le regne de l'Antechrist, & que sa durée doit être de 1260. ans; il n'a besoin, dis-je, que de trouver le point fixe où l'Eglise Romaine est devenuë Antichretienne. Ce point a été placé bien differemment. Les uns l'ont mis sous le Pape Boniface III. d'autres ont mieux aimé le placer au temps que le service des Images fut défini; d'autres l'ont descendu jusques au Pontificat de Gregoire VII. enfin *il y a là-dessus autant de sentimens que de têtes*. L'Auteur se reglant sur les trois caracteres qu'il a donnez à l'Antechrist,

* Voyez le mois de Novembre de l'année derniere, Art. VIII.

christ, se persuade que son Empire a commencé entre l'an 350. & l'an 450. de notre Seigneur, parce qu'il trouve que ce fut durant ce temps-là que le vice, l'idolâtrie & l'orgueil commencerent à s'introduire dans le Christianisme. Il fait quantité d'observations bien curieuses, & conclut que la fin du regne de l'Antechrist arrivera entre l'an 1710. & 1715. & qu'entre l'an 1715. & l'an 1785. l'Eglise se repurgera & se rëünira en un corps, auquel les Juifs & ensuite toutes les Nations infideles viendront s'aggreger.

Temps de sa ruïne.

A l'égard des circonstances de la ruïne de l'Antechrist, M. Jurieu croit qu'elles ne commencent à être décrites que dans l'onzieme chapitre de l'Apocalypse. Or comme le chapitre 10. sert de Préface aux suivans, il donne d'abord l'ouverture de celui-là, & ensuite il parcourt les autres, & s'étend principalement sur la vision des Phioles, & il espere de convaincre ses Lecteurs, autant qu'on peut le faire sur des choses qui ne sont pas susceptibles d'une démonstration géométrique, que les sept playes sont passées. Quand il fit le Livre des *Préjugez*, il croyoit bien cela des cinq premieres, mais il ne connoissoit rien dans les deux autres; *j'avoue*, dit-il, *que le reste du chapitre m'étoit des ténebres profondes*; mais présentement il croit que Dieu lui a fait la grace de les éclaircir, & par ce moyen ce qu'il ne tenoit que pour conjecture, à l'égard des cinq premieres playes, *est monté au degré de véritable persuasion.* Tout ce qu'il dit sur chacune des sept playes en les appliquant à leur temps, & à leurs effets, paroîtra sans doute admirable, car il a falu marcher par un pays inconnu, & inhabité, sans autre guide que son esprit & que ses prieres ardentes, naturelles & artificielles (j'appelle prieres naturelles, l'attention de notre esprit, & prieres artificielles, les oraisons qu'on présente à Dieu) & cependant on a percé toutes ces noires solitudes, & on y a frayé un grand & large chemin uni, dans lequel une partie des Lecteurs se promeneront avec la plus grande consolation, & la plus grande joye du monde. Cela se doit entendre aussi de l'explication que l'on nous donne de la derniere persécution de l'Antechrist, prédite dans l'onzieme chapitre de l'Apocalypse. L'Auteur soûtient que c'est la persécution présente des Protestans François, & pour le prouver il fait plusieurs considérations sur les paroles de S. Jean. Il trouve dans ces paroles, que dans peu d'années la Réformation sera rétablie en France par autorité Roïale, & que le Royaume renoncera au Papisme. Si cette grande affaire arrivoit l'an 1689. comme il semble que M. du Moulin le fasse esperer, ce seroit le hazard qui rendroit juste le calcul de cet Interprete de l'Apocalypse, car il a bâti sur un fondement *tout-à-fait destitué de solidité*, à ce que dit M. Jurieu.

Ce qui suit touchant l'état où se doit trouver l'Eglise après cette grande révolution, est également curieux & considérable. La prédiction en est contenuë dans le chapitre 20. de l'Apocalypse, où il est dit, *qu'on vivra & qu'on régnera mille ans avec Jésus-Christ*. M. Jurieu est persuadé qu'il faut prendre cela au pied de la lettre, *& que le temps vient & vient bien-tôt qu'on aura de la confusion d'avoir flétri* du nom de *Millenaires*, de *Chiliastes*, & d'hommes *de la cinquieme Monarchie*, ceux qui sont dans ce sentiment; & il s'étonne comme d'un prodige ménagé par des ressorts surnaturels de la Providence, qu'on puisse lire l'Ecriture sans y voir manifestement le dogme de ces Millenaires. Il espere de mettre cette vérité *en un tel jour, qu'il sera difficile de la révoquer en doute.*

Du regne de mille ans. On le prouve par les Prophéties de Daniel & une infinité d'autres.

Pour tenir cette promesse il établit avant toutes choses, que dans la durée de l'Eglise il faut qu'il y ait mille ans où le Démon soit lié, c'est-à-dire, empêché de persecuter, & de tromper. Or jusques ici on n'a vû rien de semblable. Après cela il ouvre quatre grandes sources de preuves pour ce regne de mille ans.

La 1. est empruntée des Prophéties de Daniel qui promettent aux Saints une cinquieme Monarchie, & que l'Auteur montre ne se pouvoir entendre que du regne terrestre, où l'Eglise joüira d'une profonde tranquillité, & d'une grande pureté. Il confirme cela par les termes décisifs & nullement équivoques de S. Jean.

La 2. est tirée d'une infinité de Prophéties, qui promettent aux Juifs des bénédictions extraordinaires, un regne sur la terre, une prosperité qui sera visible à toutes les Nations, un Empire même auquel tous les Peuples rendront hommage. Où trouvera-t-on le temps auquel ces magnifiques promesses ayent été accomplies, depuis le retour de Babylone? On auroit beau le chercher, jamais on ne le trouveroit, à moins que de faire passer les Prophetes pour de grands diseurs de rien, & pour les gens du monde qui outrent le plus les choses; ce qui seroit sans doute d'une dangereuse conséquence, car il n'y a rien de plus important que d'éloigner de la gravité & de la sainteté d'un Prophete tout jeu de grands mots, toute idée poëtique, toute hyperbole qui ne garde aucune ombre de proportion. Or c'est ce qu'on ne feroit pas, si on appliquoit à l'état des Juifs sous les Macchabées, les promesses pompeuses qui leur ont été faites par tant d'Oracles. On ne peut pas non plus les appliquer à l'état où ils ont été depuis la venuë de Jésus-Christ, puis qu'au contraire ç'a été le commencement de la plus affreuse desolation qui se puisse voir. Enfin on ne peut pas dire que ces promesses signifient la gloire spirituelle du Christianisme, puis que les Juifs n'y ont eu presque point de part, peu d'entre eux ayant embrassé la Foi. M. Jurieu fait valoir toutes ces raisons & plusieurs autres avec son feu, son esprit & son érudition ordinaire. Il soûtient que les Juifs ont dû se promettre, par le moyen du Messie, un Royaume florissant, & qu'ils n'ont eu tort qu'en ce qu'ils n'ont pas connu que le Messie devoit premierement venir sous une forme méprisable, & en ce qu'ils ont attaché à son Regne trop de temporel. *Il ne consistera pas*, dit-il, *à commander aux Nations, à les assembler en guerre, à recevoir leurs tributs*, mais en ce qu'ils seront les plus zélez & les plus saints, & qu'ils *donneront des Pasteurs & peut-être des Gouverneurs* à tous les autres Peuples du Monde.

Par une infinité d'Oracles & par les types qui ont figuré ce regne.

La 3. source de preuves pour le Regne futur de Jésus-Christ & de l'Eglise sur la terre, se trouve dans une infinité d'Oracles qui n'ont pas été encore accomplis, & qui regardent les pleines victoires du Fils de Dieu, la sainteté & la parfaite prosperité de l'Eglise. On auroit beau chercher dans toute la suite des temps un siecle où la vertu ait dominé sur la terre, & où l'Em-

l'Empire du Demon n'ait pas été plus vaste, plus fort, & plus pompeux que celui de Dieu, jamais on ne le trouveroit: il faut donc que ce temps-là soit à venir, puis que les promesses de Dieu ne sont point trompeuses. L'Auteur soûtient cette These par l'explication de plusieurs passages, & par cent raisons vives & perçantes qu'il pousse aux Antimillenaires.

La 4. source est dans les types qui ont figuré ce glorieux Regne de mille ans. L'Auteur n'en considere que quatre, & ne s'arrête gueres que sur le dernier, qui est le repos du septieme jour. Pour nous faire bien voir l'excellence de ce type, il fait un revuë générale de toute la création, où il suppose qu'il y a des mysteres difficiles à découvrir, qu'on cherche depuis long-temps, & qu'on n'a pas encore parfaitement découverts. Il fait donc un nouveau Systême du type de la création, dans lequel les jours où Dieu a créé le Monde, répondent à tout autant de periodes de la durée de l'Eglise; de sorte que le septieme periode répondant au jour où Dieu se reposa de toutes ses oeuvres, & qu'il benit & sanctifia, il est à croire que dans son 7. periode l'Eglise sera dans la pureté & dans la prosperité. Il y a beaucoup d'esprit dans les rapports que l'Auteur trouve entre ce que Dieu créa chaque jour, & le periode de l'Eglise qui correspond à ce jour, comme aussi dans la maniere dont il applique au Regne de mille ans le 21. & le 22. chapitre de l'Apocalypse. Il nous donne après cela les caractères de ce Regne, huit certains & cinq douteux.

Caractéres de ce regne.

Les certains sont 1. Une grande effusion des graces extraordinaires du Saint Esprit. 2. Une sainteté exquise, qui n'empêchera pas néanmoins que les hommes ne soient encore pécheurs, & que quelques-uns ne soient méchans. 3. Une grande pureté de culte. 4. Une souveraine paix. 5. Une exacte humilité parmi la difference des conditions. 6. L'abolition des Arts qui ne servent qu'à la vanité, & qui sont aujourd'hui un mal nécessaire. 7. Une charité fervente, quoi que sans communauté de biens. 8. Une merveilleuse uniformité dans la discipline, & dans le culte exterieur.

Les caractéres sur lesquels l'Auteur ne prononce point, sont 1. La descente de Jésus-Christ pour regner visiblement sur la terre. 2. L'abolition de toutes les Puissances du monde. 3. La resurrection des Martyrs pour administrer ce nouveau Royaume. 4. La réparation de la Ville de Jerusalem. 5. La durée de ce Regne.

Enfin l'Auteur acheve son Livre par la réponse à sept objections de Messieurs les Antimillenaires. S'ils n'en ont pas de meilleures, ils ont lieu de se defier de leur cause, & c'est une chose assez plaisante que leur sentiment appuyé de si peu de bonnes raisons, & combattu par tant de preuves, soit si généralement approuvé, que peu s'en faut qu'on ne traite de fanatiques ceux qui tiennent l'autre.

Nous sommes contraints de renvoyer au mois prochain * l'autre Livre que M. Jurieu vient de publier, & qui contient une excellente Réponse à M. Nicolle. Ce qui nous oblige à ce renvoi est, qu'il nous faut parler encore de quelques Livres de Controverse; si bien que si nous donnions l'Extrait de celui-là, il y auroit trop de Controverse dans ce mois; & par conséquent trop peu de variété.

ARTICLE VII.

Friderici Spanhemii Fr. F. Historia Imaginum restituta, præcipuè adversus Gallos Scriptores nuperos Lud. Maimburg, & Nat. Alexandrum. C'est-à-dire, *Rétablissement de l'Histoire des Images.* Lugd. Batavorum apud Joh. Verbessel. 1686. in 8.

L'Article IX. de notre dernier mois d'Août a fait espérer, que M. Spanheim traiteroit amplement de l'Histoire des Iconoclastes, dans le 2. Tome de l'Histoire Ecclésiastique qu'il a sous la presse, mais il n'y a pas eu moyen d'inserer un si gros Traité dans l'Histoire générale: c'est pourquoi l'on nous donne ici à part en neuf Sections ce qui concerne cette fameuse dispute.

Abregé de l'Histoire des images.

La 1. Section nous fournit une abregé de l'Histoire des Images jusques à Leon Isaurique. Comme il est impossible dans cette matiere qu'un Auteur fasse la seule fonction d'Historien, parce que les témoignages des Auteurs sont expliquez, & détournez en differens sens, l'Abregé Historique qu'on voit ici est quelquefois interrompu par des remarques contentieuses, où M. Spanheim développe la mauvaise foi qu'il prétend regner dans la Dissertation de P. Alexandre. Il examine assez au long les endroits de S. Augustin que l'on cite pour & contre, & il fait voir, qu'un de ceux que le Jacobin de Paris a citez comme favorables à sa cause, favorise réellement les Protestans, lors qu'on le lit tout entier, & avec la conclusion que le P. Alexandre en a suprimée. Il montre qu'avant Serenus, Evêque de Marseille, bon Iconoclaste, sous le Pontificat de Saint Gregoire le Grand, Saint Epiphane & quelques autres avoient été deja du même Parti. Il s'étend plus sur l'occasion qui donna commencement à la grande guerre des Images. Ce fut l'ordre que l'Empereur Philippicus, grand fauteur des Monothelites donna, d'ôter de l'Eglise le tableau du 6. Concile Général. Le Pape Constantin, indigné de cette entreprise, anathematisa l'Empereur, & s'échauffa vivement pour les Images, sur tout lors qu'un Evêque Anglois lui eut protesté avec serment, qu'il avoit été averti de Dieu de faire bonorer dans son Eglise l'Image de la Sainte Vierge. On fait bien-tôt du progrés en ces choses-là; ainsi la question fut en peu de temps, non pas s'il falloit laisser les peintures dans les Eglises, pour conserver avec honneur la mémoire des Originaux, mais s'il falloit leur rendre un service religieux. La pratique la plus générale decida bien-tôt pour l'affirmative. Leon Isaurien à qui cela ne plaisoit pas trop, en voulut arrêter le cours, & voilà le grand signal de la guerre.

Friponnerie des Historiens. Réflexions sur cela.

Dans la 2. Section on reproche aux deux nouveaux Historiens des Images, d'avoir malignement suprimé cette origine, & de s'être rendus garans du vieux conte qui a couru, & que l'on réfute ici très-solidement, que certains Juifs diseurs de bonne avanture engagerent Leon dans cette affaire. On reproche aussi au P. Maimbourg, à Baronius & à plusieurs autres, d'avoir soûtenu faussement que cet Empereur fit des Edits

* Voyez l'Art. I.

dits contre les Images, sans consultes ni les Prélats, ni les Conseillers de l'Empire; car au contraire, il ne regla rien sur cela que par leurs avis, comme on le prouve d'une maniere convaincante. On prouve de plus que d'abord il ordonna seulement que les Images fussent mises dans des lieux fort élevez, afin d'être moins exposées aux yeux du Peuple, & qu'il ne se porta à les briser que lors que la rebellion de ses Sujets, fomentée par le Pape, l'eût extrêmement aigri. On conclut de là, que M. Maimbourg a eu tort de dire que la premiere chose que fit l'Empereur fut de briser les Images, & de condamner au supplice ceux qui s'y opposeroient. Voilà comment les Historiens peuvent falsifier & empoisonner toute l'Histoire, sans rien dire qui ne soit arrivé effectivement. Il suffit qu'ils transposent les avantures & qu'ils les antidatent; & comme très-peu de Lecteurs ont le tems ou l'habileté nécessaires pour redresser la Chronologie des Historiens, il arrive que de cent personnes qui lisent & qui retiennent beaucoup, à peine y en a-t-il trois qui ne se remplissent la tête de fables, lors même que les faits qu'ils lisent, ne sont pas forgez à plaisir. Jugez ce que c'est lors qu'on tombe entre les mains de gens qui inventent la moitié de ce qu'ils rapportent. On ne sauroit donc se précautionner trop soigneusement, puis qu'on peut être trompé en tant de façons, & quant aux faits, & quant au temps & aux autres circonstances des faits. Par exemple, l'on dispute si le Pape a dépouillé l'Empereur Leon des Etats qu'il avoit en Italie. Les uns le nient, les autres l'affirment, & ceux-ci ne sont pas d'accord quant au temps; il y en a qui veulent que cela se fit avant que Leon eût poussé les choses à l'extremité; les autres font avoir au Pape une fort longue patience. M. Spanheim prétend qu'il n'attendit gueres à lancer la foudre de l'excommunication, & que ce fut un même Pape qui délia l'Italie du serment de fidélité qu'elle devoit à Leon Isaurien, & de l'obligation de lui payer le tribut, & qui excommunia ce Prince. M. de Mezerai & plusieurs autres Historiens partagent cela à deux Papes, & donnent l'excommunication à Gregoire III. & le reste à Gregoire II. son Prédecesseur. Cela ne paroit pas solide à M. Spanheim, parce que la déposition d'un Prince, je veux dire, la déclaration que fait le Pape qu'un Prince est déchû de la Souveraineté, étant un acte plus imperieux que l'excommunication, & la supposant comme sa base, l'ordre veut que le même homme qui a déposé Leon, l'ait auparavant excommunié; & ainsi puis qu'on confesse que le Pape Gregoire II. dépouilla ce Prince des droits de la Souveraineté, l'on doit à bien plus forte raison demeurer d'accord qu'il l'excommunia. Or si c'est Gregoire II. qui a excommunié & déposé l'Empereur, il s'ensuit nécessairement que le grand fracas de ce Prince a été posterieur aux attentats de Gregoire sur la Majesté Imperiale; ce qui d'un côté excuse Leon, & de l'autre flêtrit extrêmement l'Evêque de Rome. Voyez par là combien il importe de raporter chaque fait à son véritable temps, & combien est odieuse la *filouterie* qui regne parmi les Historiens. C'est ainsi qu'il faut nommer la ruse de leurs antidates; ruse par laquelle ils trompent à coup sûr presque tous ceux qui les lisent; ruse par laquelle ils font des Satyres ou des Apologies continuelles, sans inventer aucun fait.

Quel est le Pape qui déposa & excommunia Leon Isaurien.

Quant à ceux qui nient absolument que Leon ait été privé de son temporel par le Pape, ils trouveront bien-tôt leur réfutation dans le 2. Tome de l'Histoire Ecclesiastique de M. Spanheim. Mais il ne faudra pas attendre la publication de ce Tome-là, pour voir solidement réfutées quantité de fables qu'on a fait courir contre Leon, & que le P Maimbourg a adoptées; comme, que ce Prince s'acharna principalement sur une Image de Jésus-Christ, qui avoit été érigée par les ordres du Grand Constantin; qu'il eut l'inhumanité de faire périr dans les flammes les Professeurs d'un fameux College, avec une infinité de Livres; que par des Lettres supposées il tâcha de perdre Jean Damascene. On réfute ici tout cela, & l'on releve plusieurs autres faussetez de ce même Historien; celle-ci, entre autres, qu'en parlant de plusieurs Ecclesiastiques, grands Zélateurs des Images, il dit bien que l'Empereur les fit mourir, mais ils ne dit pas que ce fut à cause qu'ils avoient été des rebelles, & des trompettes d'une furieuse révolte. Il n'est pas plus pardonnable à un Auteur de taire ces méchans endroits d'un homme, qu'il veut faire passer pour Martyr, qu'à un Charlatan de supprimer les mauvaises qualitez d'une drogue dont il publie les vertus. C'est un défaut qu'on a toutes les peines du monde de faire comprendre à ceux qui se piquent de zele dans toutes sortes de Religions. Il leur arrive très-souvent, lors qu'ils parlent de ceux qui favorisent leur cause, de prendre tout le bien, & de laisser tout le mal; & au contraire quand ils parlent d'un persecuteur, de prendre tout le mal, & de laisser tout le bien. La bonne foi ne trouve pas là son compte.

Calomnies contre cet Empereur.

La 3. Section commence par la mort des trois principales Têtes de la Chretienté, Leon, Charles Martel, & le Pape Gregoire III. Ils moururent tous trois en l'année 741. Leon eut pour Successeur son Fils Constantin, qu'on appella *Copronyme*, pour une cause dont M. Spanheim ne demeure pas d'accord. Il ne dégenéra pas de la rigueur de son Pere contre les Images, & il en mit les partisans à la raison. Je passe légerement sur ce que l'Auteur rapporte de la conduite de ce Prince. Il suffira de marquer en général tant sur cela que sur le reste de cet Ouvrage, que M. Spanheim observe soigneusement la contenance de ses Adversaires, afin de les redresser dans tous leurs faux pas, & de remettre dans leur véritable situation les faits qu'il prétend qu'ils ont transposez, déguisez, on mutilez. C'étoit le moyen de faire porter justement à son Ecrit le titre qu'il porte de *Rétablissement de l'Histoire des Images*. Nous serions bien-aises d'étendre un peu cet Article, s'il ne faloit pas menager la place nécessairement pour quelques autres. Outre qu'on a vû dans l'Article IX. du mois d'Août 1685. les chefs généraux que l'on explique, & que l'on prouve plus au long dans ce Livre-ci. Contentons-nous donc de dire que la 3. Section est employée principalement à repousser la médisance de ces Historiens superstitieux, qui ont déchiré la réputation de Copronyme, & à justifier le Concile qu'il convoqua dans Constantinople, pour juger du fond de ce different.

De Constantin Copronyme.

La Section 4. est une continuation de l'Apologie du même Empereur, contre les emportemens

Les Martyrs des Images étoient

de grands Seditieux. Persecutions de France.

temens des Moines Grecs, qui ont dit de lui tout ce qui se peut concevoir de plus infame; jusqu'à soûtenir qu'il a été Magicien. On ne trouveroit pas étrange, que les Auteurs de l'Histoire Byzantine l'eussent blâmé de la rigueur qu'il exerça, contre ceux qui ne voulurent point se soûmettre aux Decrets de son Concile; mais on ne sauroit ne les point blâmer, de ce qu'ils s'emportent éternellement contre lui, sans considérer la faute énorme de ceux qui attirerent sur leur tête les effets de sa colere. Non seulement ils ne voulurent pas se conformer aux Décisions du dernier Concile, appuyées de l'autorité Impériale, mais ils perdirent toute sorte de respect pour leur legitime Prince, & se précipiterent dans la sedition. Voilà ce que la bonne foi demandoit qu'on desapprouvât; voilà ce qu'il faloit bien regarder, afin que la censure ne fût point trop forte. M. Spanheim pousse vertement le P. Maimbourg, sur ce qu'après avoir tant déclamé contre un Empereur qui vouloit se faire obéïr, & qui se croyoit en droit de châtier les séditieux de son Empire, il loue comme des actions d'une merveilleuse charité toutes les violences que Sa Majesté Très-Chretienne a permises à ses Dragons logez chez des Protestans soûmis, & pleins de respect pour ses ordres, quoi qu'ils refusassent d'aller à la Messe: acte mille fois plus essenciel à leur égard que ne l'étoit à l'égard des Grecs de faire le service Divin sans des Images. Le parallele que fait ici M. Spanheim, est une de ces objections que ne l'on résoudra jamais. Ces Messieurs crient de toute leur force dès qu'un Monarque les inquiete, mais ils trouvent fort Chretien que leurs Princes employent toute sorte de séverité contre une autre Religion. L'Auteur n'oublie pas le Synode de Gentilly, ni celui de Rome, ni la donation de l'Exarchat, ni les jugemens téméraires qu'on a faits sur la mort de Copronyme. Il les réfute en deux manieres. 1. Par la fin tragique de plusieurs Princes, grands Zêlateurs de la Catholicité. 2. Par l'examen particulier de ce qu'on avance, touchant les dernieres heures de cet Empereur.

De l'Impératrice Irene, des Conciles de Nicée & de Francfort, & des Livres de Charlemagne.

La Section suivante contient les premiers exploits de l'Impératrice Irene pour la cause des Images, à quoi l'on joint de temps en temps comme une espece d'entre-mêts plusieurs fautes, dont on prétend convaincre M. Maimbourg.

La Section 6. traite amplement du Concile de Nicée, où le culte des Images fut ordonné. On nous donne ici sur tout cela une discussion fort exacte & fort savante; on critique cette Assemblée par plusieurs endroits; par le manque de formalité, & par la foiblesse des preuves dont elle tâcha d'appuyer sa décision.

On examine pleinement dans la 7. Section tout ce qui concerne le Concile de Francfort, & les Livres de Charlemagne, & l'on rejette tous les Faux-fuyans dont on accuse le P. Petau, le P. Alexandre, le P. Maimbourg, & quelques autres Controversistes, de se servir, pour ôter aux Protestans les grands avantages qu'ils tirent de ce qui se passa dans l'Occident sous l'Empereur Charlemagne. On ne s'imagineroit jamais, si on ne les voyoit pas, les suppositions infinies, les circuits & les detours que ces subtils Ecrivains mettent en avant, pour montrer qu'au fond il n'y a nulle dispute réelle entre l'Occident & l'Orient, sur le culte des Images, mais tout au plus du mal-entendu sur une question de fait. Rien n'est plus propre que cela, pour confirmer la sentence prononcée par M. Simon contre les Controversistes, *que ce sont pour l'ordinaire des gens qui n'ont nulle bonne foi.* Plûtôt que d'avouer que leurs Adversaires ayent raison en quelque chose, qu'est-ce qu'ils ne feroient pas?

De Leon l'Armenien.

La 8. Section contient le flux & le reflux de la destinée des Images, sous les Princes qui succederent à Irene, chassée du Trône l'an 802. Les Images n'eurent gueres bon temps sous Leon l'Arménien, Prince détesté & déchiré tous les jours par les Controversistes Catholiques, mais dont on prend ici autant de soin d'honorer la renommée, que de noircir celle de Théodore Studite. Ce Théodore passe pour un des grands Saints de ce siecle-là parmi Messieurs les *Imaginaires* (qu'il me soit permis, afin d'abreger, de me servir de ce terme, mille fois plus doux que celui d'*Iconolatres*) mais M. Spanheim nous le représente tantôt comme un flateur prostitué, tantôt comme un ardent promoteur de seditions, selon que les Souverains favorisoient, ou ne favorisoient pas les Images. Si cela est, voila de beaux Saints dans le Ménologe. Ce n'est pas ce que M. Spanheim remarque de plus curieux. Il rapporte la description que M. Maimbourg a donnée des moyens dont Leon l'Arménien se servit, pour ruiner les Sectateurs des Images, & il montre ensuite que ces moyens ont une extrême conformité, avec ceux qu'on a fait servir en France à la ruïne des Protestans. Il faudroit donc, ou qu'ils fussent aujourd'hui blâmez par M. Maimbourg, comme quand il les considere entre les mains des Iconoclastes, & qu'il en fait une si horrible peinture, ou qu'il les eût louez autrefois, comme il les loue aujourd'hui. Que diroient les Infideles, s'ils nous voyoient cette double mesure & ce double poids? Enfin les Images furent parfaitement rétablies sous l'Impératrice Theodora, l'an 842.

La derniere Section nous rapporte les combats qui ont été rendus dans l'Occident, & sur tout en France, contre le culte des Images depuis le Concile de Francfort. Le Synode de Paris sous l'Empereur Louïs le Debonnaire fut fort opposé à ce culte. On en parle ici, & cela pour dissiper les nuages & les ombres de mauvaise foi, qu'on veut que les Peres Maimbourg & Alexandre ayent répanduës par tout leur chemin. Ceux qui aiment à ne juger des choses qu'après avoir oui les deux parties, doivent étudier attentivement cet Ouvrage, qui est plein d'érudition.

ARTICLE VIII.

Extrait d'une Lettre écrite à M. G. Charleton, Gentilhomme Anglois, par M. Guenellon, Médecin à Amsterdam, le 15. Mars 1686. Touchant l'Anatomie de l'œil.

Structure de la retine dans l'œil d'un poisson.

LE nouveau Livre de M. Briggs touchant la Vision, que vous avez eu la bonté de m'envoyer de Londres, m'a engagé à faire de nouvelles recherches sur la structure de la *tunique retine*; & étant tombé sur la dissection de l'œil du poisson, appellé en Latin *Asellus major*; en Flamand *Cabeljauw*; & *Codde* (si je ne me trompe) en Anglois, j'ai été surpris, & ravi tout ensemble d'avoir rencontré un œil, dans lequel la structure de la *retine* est si manifeste, qu'on n'en sauroit disconvenir. D'abord

qu'on a enlevé l'humeur cryſtalline, on voit au-deſſous de l'humeur vitrée des filamens blancs très-manifeſtes, & très-diſtincts, qui du nerf optique, comme d'un centre, montent tous en rayons vers le *proceſſus ciliaire*: cela ſe voit *Fig. I.* Ayant ôté l'humeur vitrée, & couché ces filets de la maniere qu'il paroît dans la *Fig. II.* on les voit ſi bien rangez & diſtincts, qu'on les peut enlever & détacher de la membrane, ſur laquelle ils ſont couchez. On peut faciliter cette operation, en verſant de l'eau ſur la partie miſe ſur une aſſiette, en ſorte que l'eau puiſſe ſurnager. Ces filets ſont aſſez ſolides, & ſouffrent même qu'on les remuë ſans qu'ils ſe rompent: la membrane ſur laquelle ils ſont couchez ſe voit en dehors, *Fig. III.* & détachée & pendante en bas des filets, *Fig. IV.* De maniere que la membrane & les filets ſont deux choſes très-diſtinctes dans cet animal.

Si la retine est fibreuse dans les animaux terrestres.

Cette découverte eſt d'autant plus de conſequence, qu'il y a beaucoup de perſonnes éclairées, qui ſont en doute, ſi la *retine* eſt fibreuſe dans les animaux terreſtres: & à dire la vérité, je ne ſaurois tomber d'accord avec M. Briggs, que les fibres ſoient auſſi manifeſtes qu'il le dit, ſoit dans les yeux de bœuf, ou dans celui de l'homme. Je les ai diſſequez avec application; j'y ai joint les yeux de pluſieurs autres animaux terreſtres; j'ai ſuivi, entre autres, la méthode qu'il nous a preſcrite, outre que je me ſuis ſervi de bonnes lentilles; & j'oſe dire que j'ai examiné la choſe de tous ſens; & néanmoins je n'ai pas été aſſez heureux de voir aucunes fibres regulieres; & encore moins rangées en *paralleliſme*, de la maniere que M. Briggs le ſuppoſe. J'avouë pourtant que la découverte que nous venons de faire favoriſe extrêmement ſon ſyſtême; & que cela, joint avec les autres obſervations que j'ai faites, renverſe entierement l'hypotheſe de M. Mariotte, qui a prétendu que la viſion ſe fait dans la *choroide*, car entre la *retine* & la *choroide* il y a une ſubſtance craſſe & noire, qui couvre toute la *choroide*; puis après lors qu'on a enlevé cette ſubſtance, on découvre cette membrane merveilleuſement tapiſſée de vaiſſeaux, & d'une ſtructure glanduleuſe & très-épaiſſe. Ainſi on peut dire, que la *choroide* n'eſt nullement propre à l'uſage que lui a voulu donner M. Mariotte.

La diſtinction qui ſe trouve dans cet œil, entre la membrane ſur laquelle les fibres ſont couchées, & les fibres mêmes, donnera à penſer à M. Briggs, ſi la même choſe ſe trouve dans les animaux terreſtres. Je ſuis aſſûré que ſi la méchanique eſt ſemblable dans les animaux terreſtres, les fibres doivent être infinement plus déliées: & M. Briggs rendra un très-grand ſervice au Public, en découvrant viſiblement la ſtructure interieure de cette *retine*; & ſi les choſes ſe trouvent dans un autre arrangement, & dans une diſpoſition differente, voilà encore une nouvelle matiere, pour ceux qui voudront donner raiſon de la méchanique de ces filamens dans différens animaux. Toute la ſtructure que j'ai avancée ſe trouve auſſi dans l'*Aſellus Minor*, qu'on appelle en Flamand *Schelvis*, & *Haddok* en Anglois, & apparemment elle eſt la même dans la plûpart des poiſſons, que je n'ai pas encore eu le temps d'examiner.

Des deux uvées & de quelques autres parties de l'œil des poiſſons.

Je trouve d'ailleurs beaucoup de ſingularitez dans les yeux des poiſſons; & ils peuvent donner beaucoup d'évidence pour découvrir d'autres parties. On y voit entre autres deux *uvées*, l'une eſt celle qui eſt tapiſſée de vaiſſeaux, dont nous avons parlé ci-deſſus, & l'autre eſt en dehors fort diſtincte, de couleur argentée, & qui ſert à former la *pupille*. Les chicaneurs ſur la diviſion des membranes trouveront ici merveilleuſement leur compte, puis qu'elles ſont diviſibles en bien des endroits; & il y aura ſans doute de grands procès ſur leur naiſſance, entre ceux qui les rapportent toutes à la *dure* & à la *pie mere*, ce qui eſt une grande viſion, à mon avis. Mais il y a pluſieurs belles remarques à faire ſur la *Cornée*, qui eſt compoſée de trois membranes véritablement diſtinctes, & dont la ſeconde eſt manifeſtement ſéparée de la troiſieme. Ces particularitez, & celles qui ſe trouvent dans la membrane *ſclerotique*, qui eſt ici cartilagineuſe & remplie de graiſſe dans ſes interſtices; la grande diſtance qui ſe trouve entre celle-ci & l'*uvée* externe; les cellules qu'on y voit; l'eau qui les remplit; la facilité avec laquelle le nerf optique ſe gliſſe dans l'œil en quittant ſes envelopes: la tunique *conjonctive* manifeſtement glanduleuſe, & percée d'une infinité de tuyaux, & pluſieurs autres circonſtances curieuſes, pourront m'obliger un jour à donner une hiſtoire exacte & entiere de l'œil.

Explication de la Planche.

Anatomie de l'œil.

La Figure I. repréſente l'œil vû par devant, & la *retine* en ſa ſituation naturelle.

a. Portion du nerf optique.

b. b. L'œil ouvert par devant & vuidé de ſes humeurs.

c. c. La *retine* avec ſes fibres.

d. Une raye fort ſenſible d'une couleur enfoncée, formée par un vaiſſeau de ſang qui eſt couché au-deſſous. En cet endroit la *retine* eſt plus attachée à la *choroide* que par tout ailleurs. Cette raye deſcend obliquement en devant.

e. L'Entrée du nerf optique qui paroît de figure ovale.

La Fig. II. repréſente les membranes de l'œil ouvertes, & miſes dans un plan avec la *retine* toute étenduë.

a. Le nerf optique.

b. b. b. Les tuniques de l'œil coupées.

c. c. c. Les fibres du nerf optique fort viſibles & diſtinctes, étenduës ſur la *retine* en maniere de rayons.

d. La raye.

e. L'entrée du nerf optique.

La Fig. III. repréſente le nerf optique ſéparé de tout le reſte de l'œil, à la réſerve de la *retine*, laquelle n'eſt vûë que par derriere: ainſi les filamens ne paroiſſent point; on doit ſuppoſer que la *retine* eſt vûë dans l'eau.

a. Le nerf optique.

b. b. La *retine* vûë par derriere.

c. La portion interieure de la *retine* ſur laquelle ſont couchez les filamens du nerf optique.

d. Une petite raye noire, qui ſerre obliquement les filamens du nerf optique, dans l'endroit où ils commencent à ſe developper.

La

La Fig. IV. représente le nerf optique avec la *retine*, dont la membrane est détachée presque jusqu'au bout ; en sorte que les filets qui étoient au devant paroissent à découvert.

a. Le nerf optique.
b. La membrane détachée.
c. Les filamens du nerf optique tout à découvert.
d. La raye oblique.

La Fig. V. représente l'œil coupé presqu'au milieu de ses tuniques perpendiculairement à l'axe, & vuidé de toutes ses humeurs.

a. Le nerf optique.
b. La *retine* attachée au nerf optique, & panchée sur la *choroide*.
c.c. La *choroide* vûë à découvert, après que la substance noire qui la couvre a été emportée.
d. La raye noire où la *retine* est attachée.
e. La seconde tunique *uvée* séparée de la *choroide*.

La Fig. VI. représente quelques parties développé a au derriere de l'œil.

a. Le nerf optique.
b. La raye noire du nerf optique.
c. L'*uvée* externe en situation naturelle.
d.d. La partie de l'*uvée* externe développée.
e.e. L'*uvée* interne, ou la *choroide* vûë par derriere.
f. f. La partie vers le fond plus épaisse & sensiblement glanduleuse.
g.g. La partie antérieure de la *sclerotique*.

ARTICLE IX.

Historia Genevrina, o sia Historia della Città e Republica di Geneva, comminciando della sua prima fondatione fino al presente, con tutti i successi, guerro, mutationi di goverm, e di Signorie, e interessi tanto esterni, che interni, con tutti gli e venimenti più riguardevoli e curiosi, con un'esatta relatione del suo Stato tanto antico che moderno, e cosi spirituale che temporale, e con tutte le massime piu recondite. Scritta da Gregorio Leti*: divisa in cinque volumi.* In Amsterdamo per Petro & Abramo van Someren, 1686. in 12.

Des correspondances de l'Auteur avec une infinité de Savans. Son Histoire imprimée en Anglois.

VOici l'Histoire de Geneve doot nous parlâmes dans les Nouvelles de Mars 1685. Art. VIII. comme d'un Livre que M. Leti nous préparoit. Il y a fort peu d'Auteurs dont on parle autant que de celui-ci; on en pourroit compter plus de 130. Italiens, Aoglois, François, Allemans, qui le citent avec éloge, & qui inserent dans leurs Livres plusieurs passages des siens, avec des marques d'une singuliere approbation. Le Journal de Paris a parlé honorablement de lui en dix-huit endroits differens, selon la supputation exacte que quelques-uns en ont faite. On peut dire aussi qu'il y a fort peu d'Ecrivains qui entretiennent plus de correspondances que lui avec les plus celebres Savans de l'Europe, & qui reçoivent d'eux, ou qui leur fournissent plus de Mémoires. Ce ne ne sont pas seulement les Particuliers qui ont commerce avec M. Leti, ce sont aussi des Corps très-illustres, comme l'Académie Françoise, dont il a reçu une Lettre fort obligeante depuis quelques mois, & les Académies d'Italie qui lui écrivent assez souvent. Plusieurs Ambassadeurs, Ministres d'Etat, Princes & Princesses de l'Europe, lui font le même bonneur de temps en temps, avec de grandes marques d'affectioo & d'estime. On a pû voir dans nos Nouvelles d'Avril 1684. * où nous parlâmes du *Theatro Britannico*, les avantures qui lui sont survenuës quelquefois à l'occasion de ses Ecrits. Je laisserai donc cet endroit-là, & me contenterai de remarquer touchant le présent Ouvrage, que l'Auteur ayant été obligé de quitter Geneve, où il avoit demeuré 22. ans comme il l'a lui-même narré, ne perdit pas pour cela l'envie de publier l'Histoire de cette petite, mais néanmoins fort fameuse République. Il avoit recueilli tous les Mémoires qu'il avoit pû déterrer, & l'Ouvrage étoit deja bien avancé, lors qu'il arriva en Angleterre. Oo le ptia de consentir qu'il fût imprimé en Anglois, mais il n'y consentit qu'à l'égard d'une partie, qui concernoit le Gouvernement Ecclésiastique & Politique de Geneve. Cela fut intitulé, *The present state of Geneva, with a brief description of that City, and several changes; and alterations it hath been subject to, from the first foundation thereof untill this present year* 1681. *London Printed for William Cademan, in the New-Exchange* 1681. La 1. édition s'etant débitée dans six mois, on en fit une 2. & on pressa de nouveau l'Auteur, avec des offres avantageuses, de laisser traduire & imprimer toute l'Histoire, dequoi il eut de bonnes raisons de se défendre.

Particularités sur l'Edition de cet Ouvrage.

Mépris qu'il faut faire des Satyres.

Avant quité l'Angleterre pour s'en venir à Amsterdam, il songea tout de bon à publier cet Ouvrage. Ceux qui connoissent l'intrépide liberté avec laquelle il publie ses sentimens, & ce qu'il trouve dans ses Mémoires, & qui d'ailleurs faisoient réflexion que les grandes libéralitez de Sa Majesté Britannique, accompagnées de beaucoup d'honnêtetez, ni les beaux présens de M. le Duc de Savoye & de Madame Royale, ni les Lettres obligeantes qu'il recevoit de Leurs Altesses, ne l'avoient pas empêché d'écrire son *Theatro Britannico*, d'un air qui lui avoit attiré une disgrace fâcheuse en Angleterre, & qui avoit fait défendre le Livre dans tous les Etats de Savoye; ceux, dis-je, qui consideroient tout cela, ne manquerent pas des s'imaginer que l'Histoire de Geneve venant d'un tel Auteur, mal satisfait de quelques Particuliers de cette Ville, déplairoit extrêmement aux bons Genevois. C'est ce qui a été cause qu'il y a eu une espece de Négociation, pour faire de gré à gré que ce Livre fût remis en manuscrit aux Magistrats de Geneve, avec toutes les Pieces recueillies par l'Auteur, qui consentiroit que l'Ouvrage ne fût jamais imprimé: le voici pourtant public, ces Messieurs n'ayant pas témoigné qu'ils s'en missent trop en peine. Et en effet pourquoi voudroit-on gêner personne? L'Histoire est un Ocean où va pêcher qui veut & qui peut. La Préface de M. Leti est admirable sur cela, & sur les utilitez qui rendent nécessaires au bien public, les Histoires où l'on ne déguise rien. On voit, entre autres choses curieuses, dans cette Préface, le jugement que fit le Pape Clement VIII. du *Giacomelli*, qui avoit été emprisonné pour quel-

* Art. IV.

quelque Satyre, & la réponse de M. van Beuning à l'Auteur, au sujet des civilitez que M. Tavernier recevoit à Amsterdam, après avoir médit de la Hollande d'une maniere tout-à-fait injurieuse. On met en avant les Venitiens, qui ne gagnerent autre chose à l'emprisonnement de M. Amelot de la Houssaye, que de faire multiplier les éditions du Livre dont ils se plaignoient. *Convitia spreta exolescunt, si irascare agnita videntur. Les injures que l'on meprise perdent tout credit, mais si l'on s'en fâche, on donne à connoître qu'on les a méritées.* Que ces paroles de Tacite sont un bon mot, & que M. de Balzac y a fait un beau Commentaire, bien fourni d'exemples, dans une Lettre Latine à M. Cospean!

Erreurs de M. Spon.

M. Leti a divisé cet Ouvrage en cinq volumes; il nous montre dans le 1. les differens sentimens que l'on a sur la fondation de Geneve; les motifs qui l'ont porté à faire ce Livre; ce qu'il répondit à M. Spon qui lui demandoit des Mémoires pour la composition de l'Histoire de cette République; les fautes qu'il prétend avoir remarquées dans l'Ouvrage * de M. Spon; les Manuscrits anciens & modernes, & tous les Auteurs d'où il a puisé ce qu'il nous donne; les Inscriptions qu'on voit à Geneve; les Médailles qu'on y a trouvées, & plusieurs choses qui concernent les antiquitez de cette Ville. Il nous donne sur tout ceci, non seulement ce que M. Spon avoit déja remarqué, mais encore plusieurs autres découvertes. Il donne de grands éloges à M. Spon, & n'impute qu'aux guides que ce savant homme a suivis, les faussetez dont il prétend le convaincre. On comptera pour un favorable préjugé, & pour une marque que M. Leti est bien assûré de son fait, de voir qu'il s'est inscrit en faux contre un homme de profonde érudition, & qui étoit alors plein de vie. Voilà le précis du 1. Livre. Il en reste encore six dans le 1. Tome.

Destruction, retablissement & interêts de Geneve.

Le 2. Livre nous parle de la Religion & du Gouvernement qui étoient établis à Geneve du temps des Païens, comme aussi des Privileges que Cesar lui accorda; de l'état où elle fut lors qu'elle étoit en partie Païenne, & en partie Chretienne; de ce que les Empereurs y firent jusques à l'an 270. & enfin de sa destruction. On nous debite ici des choses fort rares, & fort recherchées.

L'on voit au 3. Livre le rétablissement de Geneve par l'Empereur Aurelien; les discordes entre les Habitans Païens, & les Habitans Chretiens; l'établissement des Evéques; les disputes pour leur élection; & plusieurs particularitez de leur vie. Tout cela est mené jusqu'à l'an 401.

Le 4. Livre rapporte année par année tout ce qui s'est passé dans la Ville, tant pour le temporel que pour le spirituel, jusques à l'année 770. C'est là que l'on voit les interêts de Geneve par rapport aux Empereurs & à d'autres Princes voisins, & la maniere dont les Chretiens devenus les maîtres dans la Ville, se délivrerent de la tyrannie des Préfects, & se mirent en liberté.

Le Livre suivant contient une description curieuse de l'entrée de Charlemagne dans Geneve. On n'oublie pas les Privileges qu'il accorda à la Ville, ni la Statue qu'elle lui erigea, ni les moyens par lesquels les Comtes de Geneve commencerent à s'établir. En voilà jusques à l'année 888.

Des Souverains de cette Ville.

Les 2. autres Livres viennent jusques à l'an 1200. & sont remplis de choses très-importantes. On y parle de tous les Comtes selon l'ordre de leur succession, comme aussi de leurs démélez, & de leurs Traitez avec les Evéques; des discordes qui s'élevoient entre le Clergé, le Peuple & les Comtes, pour l'élection des Evéques; des premieres prétentions des Comtes de Maurienne, qui ont été ensuite Ducs de Savoye; de leurs guerres avec la Ville; de l'introduction d'un Gouverneur partagé entre l'Evéque, le Comte & la Ville; de l'établissement des quatre Syndics; & de diverses transactions passées entre ces divers Chefs de la République. On va sur tout ceci dans un detail fort étendu, & qui plaira beaucoup à ceux qui veulent savoir à fond toutes les dépendances d'une Histoire.

Le 2. volume est divisé en six Livres, dont les 3. premiers contiennent un siecle chacun, & continuent an par an le détail des choses qui viennent d'être marquées. On y trouve une infinité de Lettres, de Bulles, & d'Ordonnances Impériales. Mais ce que l'Auteur soûtient, & dont il prétend donner des preuves solides, & par le *Citadin* même composé par un des Syndics; cela, dis-je, est nié fortement & constamment par les Genevois, c'est que leur Ville ait appartenu autrefois aux Ducs de Savoye. M. Leti commence à dire cela, & à le soûtenir par diverses preuves dans le 3. Livre.

De ses Guerres & de sa Réformation.

Le 4. décrit ce qui s'est passé depuis l'an 1500. jusqu'à l'an 1520. & contient les guerres de la Maison de Savoye, des Suisses & de Geneve; la réception que firent les Genevois à Marguerite d'Autriche, Femme du Duc de Savoye Philibert. On continuë à soûtenir que ce Duc & Charles III. son Successeur jouirent de la Souveraineté de Geneve, jusques à venir en personne châtier, comme des Rébelles, les Habitans qui avoient tâché de se procurer l'indépendance par la révolte.

Le 5. Livre qui s'étend jusques à l'année 1532. nous donne une description fort curieuse de l'entrée d'une Duchesse de Savoye. L'endroit est considerable pour le Pere Ménétrier. L'élection de l'Evéque Pierre de la Baume; l'établissement que le Duc vint faire d'un Conseil d'Etat, & d'un Tribunal de Justice, dans la Ville; le joug entierement secoué par les Genevois: les guerres qui survinrent à cette occasion; ce qui se passa avec l'Evéque &c. fournissent une ample & belle matiere à cet Auteur, dans le reste de ce Livre.

Le suivant contient ce qui passa dans Geneve depuis l'an 1530. jusqu'à l'an 1536. & comme la Réformation y fut introduite pendant cet intervale: c'est ici que M. Leti sera le plus ardemment feuilleté. Il ne faut pas qu'on s'attende à lui voir faire le Panégyrique, ou l'Apologie des Réformateurs, & de la Réformation, car il n'a jamais crû que ce soit l'affaire d'un Historien, & que pour être bon Protestant, il faille faire éclater dans une Histoire l'attachement que l'on a pour son Parti. Il est sûr que plus on se peut défaire de l'esprit de ses préjugez, quand on prend la plume pour faire une Histoire, plus

* Voyez l'Art. IV. du mois de Janvier 1685.

plus on se rend propre à bien soûtenir son personnage. C'est aux Lecteurs à voir si M. Leti a trop ménagé les Catholiques, & s'il ajoûte trop de foi aux Mémoires qu'il a vûs, touchant certaines irrégularitez qu'il rapporte. Quoi qu'il en soit, il nous apprend bien des choses considérables. Il décrit fort curieusement l'état où étoit le Clergé de Geneve avant la Réformation; il décrit aussi la premiere Cene que les Reformez y célebrerent. Il blâme terriblement l'Evêque, & n'épargne pas l'Inscription publique que le Conseil fit faire PROFLIGATA ROMANI ANTICHRISTI TYRANNIDE, &c.

Du pouvoir des Magistrats, en matiere de Religion.

Le 3. Tome contient sept Livres, dont le 1. traite d'une chose qui attirera l'attention de tout le monde, car M. Leti nous ayant parlé des guerres que les Genevois & les Suisses soûtinrent heureusement contre le Duc de Savoye, nous dit librement son opinion sur le droit des Magistrats, en matiere de conscience; & là-dessus il n'épargne ni les Protestans, ni les Catholiques. Messieurs de Geneve ayant enfin résolu d'établir au milieu d'eux la Réformation, ordonnerent à tous les habitans ou de renoncer à la Messe, ou de sortir de la Ville. L'Auteur s'emporte contre cet Arrêt, & soûtient qu'il est contraire au droit Divin & humain, & qu'ainsi les violences dont l'Eglise Romaine a pris possession de temps immémorial, & celles qu'il dit d'une maniere fort ample que les Protestans ont quelquefois exercées, renversent tous les fondemens de l'humanité, de la pieté, & de la Societé civile : d'où il prend occasion de louer beaucoup la conduite des Hollandois, & de dire que ce sont eux qui ont réformé l'Eglise le plus Chretiennement & le plus équitablement, puis qu'ils n'ont chassé personne de ceux qui vouloient perseverer dans leurs sentimens. Il parle de l'arrivée de Calvin à Geneve, de Farel, & de plusieurs évenemens considérables. Il pousse ce Livre jusques à l'année 1549.

Celui qui suit s'étend jusques à l'année 1575. & contient, outre les affaires Historiques, & Politiques, les reglemens qui furent faits à Geneve tant pour les Ecoles, que pour la doctrine de Religion. La mort de Calvin s'étant trouvée dans cet intervale, l'Auteur rapporte à sa maniere, c'est-à-dire, sans rien dissimuler, le bien & le mal qui s'est dit de ce grand homme.

Détail de l'intérieur & de l'extérieur de cette République.

Les 3. Livres suivans s'étendent jusques à la fin du 16. siecle, & nous apprennent un détail fort particulier de l'intérieur & de l'extérieur de la République, avec tout ce qui fut dit pour & contre les prétentions du Duc de Savoye, dans les Conferences d'Harmance. Les particularitez de l'affection du Roi Henri IV. pour Geneve, se trouvent ici en grand nombre & plairont beaucoup. L'Histoire de l'Escalade, & tout ce qui a quelque liaison avec cette entreprise du Duc de Savoye, comme aussi le Traité de S. Julien, par lequel l'Auteur montre que Geneve acquit une Souveraineté absoluë, qui abolit pour jamais toutes les prétentions du Duc, sont la principale matiere du reste du 3. Tome. On voit par cette derniere remarque que si l'Auteur dit des choses très-fâcheuses contre la République, ce n'est pas pour faire sa Cour au Duc de Savoye; c'est pour suivre son tempérament qui le porte à publier ce qu'il trouve pour & contre dans ses Mémoires.

Le 4. Tome compris en six Livres s'étend depuis l'année 1606. jusques à l'année 1671. & rapporte tout ce qui concerne cette République, soit pour le dedans, soit pour le dehors. Il y a dans ce détail une infinité de petites particularitez, & même quelques Historiettes qui auront leur usage pour plusieurs Lecteurs, pendant que ceux qui ne cherchent que les affaires générales choisiront ce qui sera de leur goût, comme ce qui est remarqué du Gouvernement Ecclesiastique & Politique de Geneve dans le dernier Livre.

Le 5. Tome comprend en cinq Livres tout ce qui s'est passé à Geneve depuis l'an 1672. jusques à 1685. La paix dont cette République a joui pendant ce temps-là ne fournissant pas de grandes avantures à l'Historien, il s'est répandu sur mille petits évenemens, & ne s'est pas oublié lui-même. Je ne trouve pas mauvais qu'il ait imité cet ancien Sculpteur, qui a fourni tant de belles comparaisons aux Théologiens, lors qu'ils ont voulu nous apprendre que Dieu a imprimé son nom dans toutes ses créatures; mais je le supplie de trouver bon que je desapprouve, qu'il se soit si fort étendu sur le détail des persecutions qu'il dit qu'on lui a faites à Geneve. Il eût mieux fait, ce me semble, de n'en dire qu'un petit mot, & de ne pas traiter ses ennemis comme il fait de temps en temps. J'avoue que les Historiens qui croyent avoir reçû des offenses, ont bien de la peine à n'en témoigner pas leur ressentiment dans leurs Ecrits; il seroit aisé d'en nommer plusieurs qui ont imité Herodote dans la vengeance qu'il tira des Corinthiens, en supprimant mille choses qui leur étoient glorieuses, & en les faisant fuïr lâchement de sa pure liberalité à la journée de Salamine; mais après tout il est plus louable de ne pas faire savoir au Public la peine qu'on a de se surmonter. Il est vrai que les Villes les plus florissantes ont interêt de ménager une plume comme celle de Monsieur Leti. Les principales choses qu'on lit dans son 5. volume sont des Réflexions sur la derniere persecution de France, contre laquelle il s'exprime très-fortement; & sur les interêts de Geneve, il montre qu'elle n'a point de Voisins, qui ne soient interessez à la maintenir en sa liberté; il soûtient que c'est l'interêt de la France, & que les véritables maximes de la Savoye sont d'observer le Traité de S. Julien. Il allegue de bonnes raisons pour tout cela, & il exhorte par de très-puissans motifs tous les Etats Protestans, & sur tout les Suisses, à la conservation de la liberté de Geneve, dont il louë le Conseil des 25. & le Conseil des 60. mais non pas celui des deux cens.

Ressentiment des Historiens.

Livres nouveaux.

La Morale d'Epicure *se vend à Amsterdam chez Wolfgang & Mertier. On trouve chez le même Mortier* l'Histoire des troubles de Hongrie depuis 1655. jusqu'à present, *qu'il a imprimée sur l'édition de Paris.* 2. *vol.* in 12. & le Dragon Missionnaire, ou Conference d'un Dragon avec un Gentilhomme Protestant. A Oxfort en l'année des Conversions à la Dragonne. *Voilà une nouvelle Epoque que la Chronologie vient de gagner, & qui deviendra peut-être plus memorable que celle de Nabonassar.* *

* Il y avoit encore dans la premiere Edition; *Nous attendons les Entretiens sur la pluralité des mondes* †, par l'*Auteur des nouveaux Dialogues des Morts.*

† Voy. le mois de Mai suiv. Art. I.

Quand

Quand j'ai mis entre les Auteurs peu connus Denis de Lieuvis, *dans les Nouvelles du mois passé, Art. II. j'ai eu égard à la maniere dont M. Zuinger l'a cité; car du reste cet Auteur est connu de tout le monde sous le nom de Denis le Chartreux. On le cite toûjours sous ce nom-là, & on ne s'avise point de le deguiser comme M. Zuinger l'a deguisé.*

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Lettres du Pere Mallebranche à un de ses amis, dans lesquelles il répond aux Réflexions Philosophiques & Théologiques* * *de M. Arnaud sur le Traité de la Nature & de la Grace.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1686. in 12.

Livres nouveaux. NOus parlerons de ce Livre dans les Nouvelles d'Avril † comme aussi d'un autre Ouvrage très-important, qui se débite depuis quelques jours chez le même Reinier Leers. Ce sont toutes les Oeuvres du Savant Lightfoot ‡ en deux Volumes, *in fol.* On souhaitoit de les voir réünies en un Corps & traduites en Latin; on aura ce contentement par le moyen de cette édition, l'une des plus exactes & des plus belles qui se puisse faire. Nous avons pour le mois prochain un autre beau Livre venu du même Pays & réimprimé à la Haye. En voici le titre, *De legibus Hebræorum ritualibus, & earum rationibus, libri tres; Auctore Joanne Spencero S. T. D. Ecclesiæ Eliensis Decane, & Collegii Corp. Christi apud Cantabrig. Præfecto. Editio 2. priori indice locorum S. Scripturæ locupletiore, nec non indice rerum & verborum maximè memorabilium novo aucta* ‡. Hagæ Comitum apud Arnoldum Leers. 1686. in 4.

II. *Instruction pour les nouveaux Catholiques.* A Caën chez Jean Cavelier. 1685. in 8.

Réflexions sur le zele des Convertisseurs. CEux qui raisonnent profondément sur ce qui se passe dans le monde, & qui croyent fausse l'Eglise Romaine, ne peuvent assez admirer l'ardeur incroyable qu'elle témoigne pour faire des Convertis. Elle n'oublie rien pour y réüssir, elle y employe les promesses & les menaces, les Dragons & les Cuirassiers, les prisons & les Cloitres, l'exil & l'enlevement des enfans, en un mot elle y employe jusqu'aux instructions. Si Jésus-Christ n'avoit pas reproché aux Pharisiens qu'ils couroient par mer & par terre, afin de faire des Proselytes, les bonnes gens s'imagineroient que toute fureur de conversion est une marque de vérité; mais la conduite des Pharisiens prouvant le contraire, on ne peut que demeurer abîmé sous la considération scandaleuse du zele qu'on voit dans les Religions que l'on croit fausses. Ce seroit assez, dit-on, qu'il y eut des Societez qui croupissent dans l'erreur; pourquoi faut-il qu'outre cela elles remuent Ciel & terre pour débaucher celles qui sont dans le bon chemin? Peu s'en faut que l'on ne se récrie sur ce sujet, comme fit l'Apôtre en considérant les abîmes de la Prédestination, *ô altitudo divitiarum, ô profondeur des richesses!* Quoi qu'il en soit, toutes les Villes de France fourmillent de Livres nouveaux, pour l'instruction des Protestans qui ont signé. L'ordre eût voulu que l'instruction eût marché devant la signature, mais comme on ne peut pas toûjours suivre l'ordre, on est bien souvent contraint de prendre une affaire par la queuë. La Ville de Caën n'avoit garde de manquer de petits Livres, à l'usage des nouveaux Convertis: l'instruction qu'on leur donne ici *ne traite pas à fond chaque point de Controverse*; elle en donne seulement *une explication courte & aisée, avec quelques preuves tirées de l'Ecriture & des Peres*; & cela dans le même ordre que chaque matiere est rangée dans la Profession de Foi. Le P. Doucin Jesuite a publié dans le même lieu un Traité de la Communion sous les deux especes, pour soûtenir que la doctrine des Protestans sur cet article, n'a point de solidité, & que celle de son Eglise en a beaucoup. Mais il est vrai que quant à ce dernier point, son Ouvrage n'est pas encore sorti de dessous la presse.

III. *Ce que c'est que la France toute Catholique sous le regne de Louis le Grand.* A S.Omer chez Jean Pierre Lami. 1686. in 12.

Idée de cet Ouvrage. CE petit Ouvrage § est composé de trois Lettres qu'un Missionnaire nouvellement revenu de Londres a données à un Imprimeur de Saint Omer, s'étant persuadé qu'elles seroient une preuve de l'emportement des Hérétiques. Un Chanoine François a écrit la 1. de ces Lettres à un Réfugié à Londres, pour le prier de lui dire son sentiment sur la Lettre qu'il avoit reçûë d'un autre Réfugié, & qui est la seconde des trois. La derniere est la réponse qui a été faire au Chanoine. La Lettre de celui-ci est pleine de civilité, & de marques de charité, quoi qu'on l'ait écrite après avoir reçû la seconde Lettre de ce Recueil, laquelle est des plus desobligeantes. On y trouvera sans doute trop de feu, & trop d'essor d'imagination; mais la beauté des pensées, & le fondement solide qu'elles ont, quant à la substance du fait, feront excuser apparemment ce qui peut y être d'excessif. Assûrément on y dit aux Convertisseurs de France dequoi sentir une vive confusion, si leur métier souffroit qu'ils fussent sensibles à quelque chose. Le tour qu'on prend, & le vif dont on l'accompagne, depuis le commencement jusques à la fin, feroient trouver à peu de Lecteurs cette Piece longue, quand même elle le seroit. La Lettre qui sert de réponse au Chanoine est d'un autre stile. L'Auteur y parle d'un ton modéré, & se contente de donner honnêtement quelques avis, & de faire quelques questions. Il ne laisse pas de piquer en quelques endroits. Il avouë que le Chanoine a pû *s'armer de quelques signes de Croix*, en lisant ce qu'on lui avoit écrit. L'une de ses questions est pour savoir, s'il est vrai que les Ecrivains de France se trouvent dans un extrême embarras, ne sachant s'ils continueront de nier les violences; ce qui leur a déja fait tomber une horrible grêle sur le dos, ou s'ils les avoueront, en ajoûtant que ce n'est pas aux Héretiques à toucher la corde des violences; qu'on se souvient assez des leurs, & qu'en tout cas on n'auroit usé que de représailles. L'Auteur les exhorte à prendre ce parti-là, & à convenir

* Voyez l'Art. III. du mois d'Août 1685.
† Art. III.
‡ Voyez l'Art. IV.
‡ Voyez-en le précis Art. VI.
§ Il est de M. Bayle même. On le trouve dans le Vol. suivant. p. 336. & suiv.

venir d'abord du fait, après cela viendront les disputes sur les représailles. Il promet la publication d'un Commentaire philosophique, composé en Anglois par un Savant Presbyterien, sur ces mots de la Parabole, *contrain-les d'entrer*, * qui montrera d'une maniere invincible la nécessité de la tolerance, & qui mettra en pieces toutes les raisons de S. Augustin.

Livres nouveaux.

Il paroît 3. autres Lettres d'un Protestant à un de ses amis. La 1. sur l'abjuration qu'on exige en France; la 2. sur la condamnation des Livres; & la 3. sur l'impossibilité de ruiner la Réformation. On fait de bonnes remarques & de bonnes citations sur tout cela. *L'Avis sur l'état de ceux qui ont succombé sous l'effort de la persecution*, qui se vend à Rotterdam chez Henri de Graaf, contient une Doctrine de cas de conscience très-digne d'être meditée.

IV. *Monitum necessarium ad Acta Eruditorum Lipsiensia anni* 1686. *mensis Januarii spectans, in quo Compilator articuli* 3. *Actorum de* Antonia Bourignonia, *ejusque operibus referens plus quadragesies falsi convincitur.* Amstelodami typis Boetemannianis. 1686. in 4.

Réflexions sur les erreurs que ont Ouvrage impute au Journal de Leipsic au sujet d'Antoinette Bourignon.

PLus de 40. faussetez dans un Article de 8. pages, c'est beaucoup, & cela vaut bien les 8. mille que Luc de Holstein se vantoit de pouvoir montrer dans les Annales de Baronius. Je ne sai s'il se trouvera des gens aussi charitables pour le savant Journal de Leipsic, que M. Maimbourg l'a été pour le Cardinal Annaliste, dans la Préface de son Gregoire † le Grand. *Peut-être*, dit-il, *que Holstenius s'avançoit un peu trop & qu'il avoit mal fais son compte, car* 8. *mille c'est beaucoup dire, & je crois que l'on en peut rabatre, mais enfin l'on ne peut douter qu'il ne s'y en trouve plusieurs.* L'évenement nous apprendra si le Public sera plus ou moins favorable à l'ami d'*Antoinette Bourignon* ‡, qui répond pour elle aux *Acta Eruditorum.* Comme son Livre peut être lû dans peu de temps, il vaut mieux y renvoyer tous les Lecteurs, que de leur en fournir un Extrait, qui pour instruire suffisamment ceux qui voudroient juger de la cause, devroit être beaucoup plus long qu'il ne nous est possible de le donner. Depuis peu de temps on a réduit en un corps, & divisé en 19. Volumes sous de nouveaux titres, toutes les Oeuvres de Mademoiselle Bourignon, *à Amsterdam, chez Henri Wetstein.* ⸸

V. *Agiatis Reine de Sparte; ou les guerres civiles des Lacedemoniens sous les Rois Agis & Leonidas.* A Paris chez Guillaume de Luine. 1685. 2. vol. in 12.

Eloge de l'Auteur.

QUand on choisit dans l'Histoire de Lacedémone le sujet d'un Ouvrage qui doit tenir du Roman, & conduire tous les succès à leur fin par des routes de galanterie, il faut qu'on se sente beaucoup d'adresse, & beaucoup d'habitude dans cette sorte d'Ecrits. La raison en est que le caractere d'un Lacedémonien galant n'est pas des plus faciles à décrire. Aussi est-il sûr que celui qui nous donne cet Ouvrage, en a fait plusieurs autres de cette nature. Il s'étoit fort signalé dans les Romans de la vieille Cour, car c'est lui qui acheva le Pharamond de M. de la Calprenede, & il n'a pas moins bien réussi dans les petits Romans qui succéderent tout d'un coup à ceux qu'on poussoit jusqu'au 12. Vol. Celui qu'il nous donne ici est écrit avec beaucoup de politesse, & il y a même de l'érudition. La science de l'Antiquité peut avoir sa place dans cette sorte de Livres. Mademoiselle de Scuderi y en a mis toûjours beaucoup. C'est à elle qu'on a dédié Agiatis. L'Epitre Dédicatoire en est aussi bien tournée qu'il se puisse. On y trouve une particularité que je ne dois pas ometre; c'est que M. de Bonnecorse, Consul de la Nation Françoise à Seyde, & Auteur de quelques petits Ouvrages Galans, entr'autres, d'un qui s'intitule *la Montre*, a fait savoir que l'on a traduit en Arabe un des Ouvrages de Mademoiselle de Scuderi. Le mérite de cette illustre Fille a été reconnu en France autrement que par des éloges, puis qu'elle y jouit d'une fort belle pension. Il a été reconnu en Italie d'une maniere fort honorable, car les *Ricovrati* de Padouë la mirent de leur Corps le 23. Janvier 1685. Voici l'Acte de sa Reception.

Mlle. de Scuderi agregée à l'Académie des Ricovrati.

Paolo Vallaresso Nob. Veneto, Abbate di S. Nicolo di Castel Muschio, Canonico di Padova, Principe dell' Academia de' Ricovrati.

ESsende stato dal Cavaliero Carlo Patino Lettor publico di Medicina, Academico, proposto all' Academia nostra di recevere nel suo numero MADAMOISELLE DI SCUDERY, *e conosciuto il merite e virtù della medesima, è stata con pieneza di Voti aggregata, e il suo nome descritto nel registro de gl' Academici nostri à perpetua memoria. In fede di che habiamo signate le presenti del sigillo dell' Academia, & sottoscritte di nostra mano.*

VI. *La Methode d'étudier & d'enseigner Chretiennement & solidement la Philosophie, par rapport à la Religion Chretienne & aux Ecritures. Par le Pere L.* Thomassin, *Prêtre de l'Oratoire.* A Paris chez François Muguet, ruë de la Harpe. 1685. in 8.

IL y a long-temps qu'on n'a fait un Livre où il y ait tant de savoir, & tant de choses curieuses & relevées. Il merite très-particulierement que nous en donnions un ample Extrait, &

* C'est un Ouvrage de M. Bayle, que l'on trouvera dans le volume suivant. Voyez le mois d'Août suivant No. II. du Catalogue, & le No. III. du Catalogue de Novembre.

† Il y avoit dans une precedente Edition cette Note; *Un Moine de l'ordre de S. Benoît prétendoit avoir trouvé* 2000. *fautes dans Baronius, si nous en croyons Scioppius, dans une Lettre Italienne au P. Fulgence.* Colom. Bibl. choisf. p. 114.

‡ Voyez l'abregé de la vie & de la doctrine de cette illustre fille dans l'Art. IX. du mois d'Avril 1685.

⸸ Il y avoit encore dans des precedentes Editions l'Art. suivant, qui y fait le V.

Acta vitæ S. Ferdinandi Regis Castellæ & Legionis, cum posthumâ illius gloriâ & historiâ S. Crucis Caravacanæ, commentariis, annotationibus & iconibus illustratâ. operâ Danielis Papebrochii, Soc. Jesu. Antwerpiæ apud Mich. Knobbarum. 1684. in 8.

Dans peu de tems nous parlerons de ce Livre, & du 4. & 5. Volume des Saints du mois de Mai, que le savant P. Papebroch a mis en lumiere.

& nous le ferions dès aujourd'hui, si nous ne manquions pas de place. *

VII. *L'Histoire de Gustave Adolphe dit le grand, & de Charles Gustave, Comte Palatin, Rois de Suede, & de tout ce qui s'est passé en Allemagne, depuis la mort du grand Gustave jusqu'en l'an 1658. Par le Sieur R. de Prade.* A Paris chez Daniel Horthemels. 1686. in 12.

Remarques sur Walstein & sur la Bataille du Sund.

Monsieur de Prade s'est fait connoître il y a long-temps par ses Histoires de France & d'Allemagne. Celle qu'il nous donne ici renferme de si grands évenemens, narrez d'une maniere claire & facile, qu'elle plaira sans doute aux Lecteurs. On y trouve des remarques bien curieuses sur le caractere des gens qui ont eu le plus de part aux grandes actions qu'il raconte. On y voit que Walstein *ne faisoit aucune action importante, qu'il ne sçût si l'aspect des Planettes lui étoit contraire, ou favorable,* * & qu'il fit venir à son service Baptista Seny, Genois, qui enseignoit à Vienne l'Astrologie, & lui donna par an 2000. talers payez par avance, quoi que l'Astrologue fût venu sous la convention de 25. talers par mois. Walstein desapprouva son Confident, qui avoit reglé ainsi les gages de Seny, & lui dit, *qu'il auroit honte d'avoir des Savans à si bon marché.* On nous assûre que le Comte de Tilly, qui de Gentilhomme Walon s'éleva par son mérite aux plus grandes Charges, *n'entreprenoit rien que prosterné en terre il n'eût prié Dieu d'en favoriser l'évenement.* Je laisse les particularitez qui concernent les deux Gustaves, & qui leur sont très-glorieuses, & finirai cet article par cette seule consideration, que la victoire navale que les Hollandois se vantent d'avoir remporté sur les Suedois en l'année 1658. n'a point ici l'air d'une victoire, mais plûtôt d'une défaite qui fut néanmoins très-favorable aux vaincus, puis qu'ils ravituaillerent Copenhaguen, ce qui étoit le principal but de l'expedition. On voit en cela un effet de la mauvaise honte qui regne dans tous les pays. La bataille de Cerisolles fut gagnée par les François; on ne sauroit le nier: cependant l'Historien Sandoval, qui ne dit pas même en quel lieu elle se donna, suppose que les Espagnols ayant remporté la victoire, se laisserent persuader par le Général François de se rendre: *los Espagnoles victoriosos se renden*, écrit-il à la marge de son Livre. Nous voyons ici dans le recit de la Bataille du Sund, que les Suedois firent perir 1500. hommes & cinq Vaisseaux de la Flotte de Hollande, & qu'ils ne perdirent que 350. Soldats & trois Vaisseaux. Si vous voulez savoir pourquoi donc les Hollandois entrerent dans Coppenhaguen, c'est, dit l'Auteur, que *le vent s'étant renforcé, sépara le combat*, & poussa l'Armée Suedoise dans ses Ports. C'est ainsi que les vaincus s'excusent toûjours.

VIII. *Oeuvres diverses du R. P. Rapin, concernant les belles Lettres.* A Amsterdam chez Abraham Wolfgang. 1686. 2. vol. in 12.

Précis de cet Ouvrage.

L'Auteur de cet Ouvrage en ayant publié les parties en divers temps, les assembla en un corps l'année 1684. exactement revûes & corrigées, & les divisa en deux tomes. Le 1. contient les Comparaisons des grands Hommes de l'Antiquité qui ont le plus excellé dans les belles Lettres, Démosthene & Ciceron; Homere & Virgile; Thucydide & Tite Live; Platon & Aristote. Le 2. comprend les réflexions sur l'Eloquence, la Poëtique, l'Histoire, & la Philosophie, avec le jugement qu'on doit faire des Auteurs qui se sont signalez dans ces quatre parties des belles Lettres. Il ne serviroit de rien de dire ici que toutes ces productions du P. Rapin sont belles & bonnes; car c'est dequoi le Public est suffisamment informé. Il suffit de dire que l'édition que le Sieur Wolfgang nous en donne, est fort propre, & qu'on y a joint, à cause de la conformité, la comparaison d'Horace & de Pindare faite par M. Blondel, ce grand Géometre qui est mort depuis peu de temps.

Remarques sur l'eloge de M. de Turenne & du Prince de Condé dans le Traité du sublime du même Auteur.

Je ne sai s'il est besoin que je remarque que le Traité du Sublime dans les mœurs, par lequel j'ai fini les Nouvelles du dernier mois, est une production du P. Rapin. Les Connoisseurs l'ont sans doute bien deviné, mais peut-être n'ont-ils pas tous pris garde à deux choses qui sont d'une finesse exquise. L'une est que les louanges qu'on donne à M. de Turenne, ne sont pour lui qu'en passant, je veux dire, qu'elles ne s'arrêtent pas sur sa personne, mais qu'elles se vont terminer à Sa Majesté Très-Chretienne, comme à un Ocean qui les absorbe. C'est une méthode détournée de louer, qui en dit plus en 7. ou 8. lignes, que l'éloge direct qui est à la fin de l'Ouvrage, & c'est assûrément un tour fort nouveau, & fort subtil. On embellit le Sublime de M. de Turenne; on l'éleve le plus haut qu'on peut; mais c'est pour en faire hommage au Roi, en l'anéantissant aux pieds de son Trône. Rien n'est plus capable de donner une haute idée d'un Prince, que de voir un Capitaine d'un merité si éclatant, n'approcher de lui *qu'avec ces sortes de frayeurs que la Majesté inspire aux ames respectueuses.* Il est aisé de voir par là combien se tromperoient ceux qui croiroient que M. le Prince de Condé a eu moins de part au Sublime du P. Rapin, que M. de Turenne; car outre le détour que je viens de remarquer, on en voit un autre ici bien considérable. Le Sublime de M. le Prince de Condé dans le champ de Mars est une chose si connuë par elle-méme, que ce seroit aller trop le grand chemin, & ne dire rien de nouveau, rien qui ne fût superflu, que de faire de la valeur de ce grand Guerrier la matiere principale d'un éloge. Pour faire bien connoître le sublime de son ame, il faut, à l'exemple du P. Rapin, poser en passant comme une vérité assez connuë, que du côté des armes ce Prince est monté au plus haut point du Grand où l'on puisse s'élever; & après cela il faut le prendre par d'autres endroits, & lui trouver un sublime d'un genre tout particulier, mille fois plus rare & plus difficile à acquerir, que celui qui se rencontre à la tête des Armées, ou dans l'agitation des affaires. Ce sublime dans le repos, & dans la gloire de joüir heureusement d'un repos accompagné de la grandeur de l'esprit, de la raison, de la sagesse, de la politesse, de la magnificence, forme un caractere d'ame le plus grand & le plus accompli qu'on puisse voir; & comme la gloire du repos dans les bienheureux surpasse celle de leurs combats, on peut dire aussi qu'un Prince qui dans la retraite

* Voyez le précis de cet Ouvrage dans le mois de May suivant, Art. VI.

traite & dans le repos, jouït noblement de toute la gloire qu'il s'est acquise par ses actions, a plus de gloire que s'il étoit encore dans la vie active. A quoi aspirent les Conquerans, si ce n'est à se reposer, comme l'avouoit Pyrrhus à Cyneas? Ceux donc qui trouvent ce noble repos après leurs victoires, ne sont-ils pas montez au comble de la felicité? Et puis qu'il y a très-peu de grands Hommes qui se signalent par ce glorieux repos, n'est-ce pas faire paroître M. le Prince de Condé sous un sublime qui n'a presque point d'exemple, que de le louer comme on a fait dans ce Livre? N'est-ce pas lui faire un éloge le plus pompeux qui se puisse concevoir. *

IX. *Les caracteres du Chretien & du Christianisme marquez dans trois Sermons sur divers textes de l'Ecriture, avec des réflexions sur les afflictions de l'Eglise.* A la Haye chez Troyel. 1686. in 12.

Idée de cet Ouvrage. VOici une autre sorte de sublime dont on a du moins l'idée, & qui a quelque chose encore de plus grand que tout ce que l'on conçoit dans la vie politique, ou belliqueuse. J'entens le sublime des moeurs Chretiennes, dont M. Abbadie nous parle dans ces trois Sermons. Le 1. traite de la spiritualité du culte de Dieu. Le 2. des souffrances auxquelles l'Evangile expose l'homme. Le 3. du renouvellement de ceux qui suivent notre Seigneur. Un esprit vaste & élevé, comme celui que M. Abbadie fait paroitre dans son Traité de la Religion Chretienne, ne peut que dire de grandes choses sur trois sujets aussi sublimes que ceux-là.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Avril 1686.

ARTICLE I.

Le vrai Systême de l'Eglise & la véritable Analyse de la Foi, &c. Par le Sieur Jurieu, *Docteur & Professeur en Théologie.* A Dordrecht chez la Veuve de Caspar & chez Theodore Goris. 1686. in 8.

NOus allons parler amplement d'un Ouvrage dont on a pû voir le titre dans nos Nouvelles † il y a deux mois, & qui nous semble le Chef d'œuvre de son Auteur. Il est destiné principalement à répondre à M. Nicole, ‡ mais on ne laisse pas d'y examiner avec la derniere exactitude les difficultez que M. Arnauld, le P. Maimbourg, & M. l'Evêque de Meaux ont proposées sur le chapitre de l'Eglise. On réduit tout à ces cinq questions générales. 1. Quelles sont les parties essencielles de l'Eglise. 2. Quelle est sa visibilité & quelles sont ses marques. 3. Quelle est son étendue. 4. Quelle est son unité & ce que c'est que le Schisme. 5. Quelle est son autorité & quels sont ses jugemens. On donne trois Livres à la discussion exacte & profonde de ces matieres.

Quelles sont les parties essencielles de l'Eglise. On commence le 1. par la comparaison de l'Eglise avec un corps humain animé, & l'on prétend que comme les parties essencielles de l'homme sont une ame raisonnable, un corps organisé, & l'union de ce corps & de cette ame, de même les parties essencielles de l'Eglise sont la foi, la charité, la profession de la foi, la pratique extérieure de la charité, & l'union de ces quatre choses. La foi & la charité sont l'ame de l'Eglise; la profession & la pratique extérieure en sont le corps; & selon cette idée, ni les Saints du Paradis, ni les Prédestinez qui ne vivent pas encore, ne sont point des parties de l'Eglise; ce qu'on prouve par l'Ecriture. On examine après cela si les faux Chretiens, & si les Societez Heretiques sont partie de l'Eglise, & après avoir montré les embarras prodigieux, où les Catholiques Romains se jettent, en soûtenant qu'un méchant homme peut être vrai membre de l'Eglise, & même un de ces membres à qui Dieu confere l'esprit d'infaillibilité, on nous apprend de quelle maniere les Mondains sont dans l'Eglise, & y peuvent être de légitimes Pasteurs. M. Nicole souffre ici un rude choc, car on prétend que les efforts qu'il a faits pour accorder S. Augustin avec les Théologiens Scholastiques, sur la question, si les méchans sont vrais membres de l'Eglise, sont pleins de contradictions qui sautent aux yeux. Quant aux Societez

* Il y a encore dans une précedente Edition; *Cependant on a fort médit de cet Ouvrage dans Paris, & l'on y a debité que cette Altesse n'en etoit pas contente.*

† No. X. du Catalogue de Février.

‡ Voyez le précis du Livre de M. Nicole, dans le mois de Novembre 1684. Art. I. & une autre réponse de M. Jurieu au même, Art. III. du mois d'Avril 1685.

cietez Hérétiques ou Schismatiques, il n'est pas nécessaire de prouver aux Catholiques Romains qu'elles n'apartiennent pas à l'Eglise, car ils le disent assez, sans donner pourtant de bonnes raisons pourquoi le crime est en cela plus privilégié que l'erreur; mais l'embarras où ils peuvent être à cet égard ne dispense pas M. Jurieu d'examiner pleinement cette matiere. Il entre donc dans la discussion de l'unité de l'Eglise.

Si l'unité de l'Eglise exclut la diversité des Communions.

Il soûtient, appuyé toûjours sur sa comparaison du corps humain, que toutes les Sectes du Christianisme appartiennent réellement au Corps de l'Eglise, & qu'il n'y a pas en cela plus d'absurdité qu'à soûtenir qu'un membre malade est une véritable partie du corps de l'homme. Il recherche d'où est venuë l'idée de l'unité qui exclut de l'Eglise toutes les Societez Chretiennes, à une prés, & il se persuade que les erreurs monstrueuses, qui s'éleverent dans les premiers siecles, ont été la vraye origine de cette idée, en accoûtumant les Orthodoxes à penser que les Hérétiques sont des membres entierement separez du Corps. Il ajoûte que Saint Cyprien trouvant cette idée toute faite, l'appliqua aux Novatiens, & y fonda des raisons si fortes contre la validité du Baptême des Hérétiques, qu'on ne lui répondoit rien qui vaille. Cela donne occasion à l'Auteur de critiquer l'hypothese de ceux qui s'opposoient à Saint Cyprien. Il leur montre qu'ils ne concevoient pas distinctement ce que c'est que l'unité de l'Eglise. Il fait le même reproche à Saint Augustin, & l'accuse de s'être embarassé dans mille contradictions, en soûtenant d'un côté que le Baptême des Hérétiques est valable, & de l'autre, qu'ils sont separez absolument du Corps de l'Eglise. Mais on ne fait pas le même procès à S. Jerôme; on avouë qu'il a mieux compris la question, & on prouve par ses disputes contre les Luciferiens, qu'il n'exeluoit de l'Eglise ni les Schismatiques, ni même tous les Hérétiques. Après cela l'on soûtient par onze preuves, que l'Eglise Catholique enferme toutes les Societez Chretiennes qui retiennent les véritez fondamentales.

Que l'Eglise Catholique enferme toutes les Societez Chretiennes qui retiennent les vérités fondamentales.

La 1. preuve est tirée de l'étenduë que la Parole de Dieu promet à l'Eglise; car comme il est évident qu'il n'y a nulle Eglise particuliere qui ait jamais rempli la notion de cette étenduë, il faut ou que les promesses de Dieu soient fausses, ou qu'elles se vérifient par l'étenduë du Christianisme en général. On réfute ici les prétentions de M. Nicole, sur l'étenduë de la Communion Romaine. On prend la 2. preuve dans les endroits de la Parole de Dieu, qui prédisent que l'Eglise sera mêlée de bons & de méchans, de froment & d'yvroye; car si le crime n'empêche pas un Chretien d'être membre de la vraye Eglise, pourquoi l'erreur auroit-elle la fatalité de l'en empêcher. C'est assûrément une prétention qui choque la lumiere naturelle, que de dire qu'un homme qui en tuë un autre ne laisse pas d'être Catholique, mais que s'il blâme le retranchement de la Coupe, il est par cela même excommuné & banni de toute l'enceinte de l'Eglise. On n'a qu'à demander de bonnes raisons de cette énorme inégalité, pour faire suer les Docteurs les plus résolus. La 3. preuve est tirée de ce que *Dieu conserve la connoissance de la Vérité, & la prédication de sa Parole, dans les Societez Schismatiques & errantes*, d'où il faut conclure que Dieu y sauve des gens. Les autres preuves sont fondées en exemples, ou sur les sentimens & sur la conduite des Catholiques Romains. Les exemples sont le Schisme des dix Tribus (qui continuerent a être le Peuple de Dieu, selon cet Auteur) & les Juifs qui se convertirent à l'Evangile du temps des Apôtres, & qui refuserent d'avoir communion avec les Gentils convertis. Pour ce qui est des preuves *ad hominem*, on les tire ou du Pere Goar, & de Leon Allatius, qui ont dit que les Communions Schismatiques de l'Orient ne sont pas hors de l'Eglise; ou de Monsieur Nicole qui reconnoit que plusieurs personnes ont été sauvées dans la Communion des Arriens; ou de Messieurs de Port-Royal qui *sur le point de la Transsubstantiation se glorifient de conformité avec les Communions Schismatiques*; ou de l'aveu que fait l'Eglise Romaine *qu'il y a une vraye mission, de vrais Sacremens, & une grace salutaire dans les autres Communions*; que les autres Sectes sont Chretiennes, & que durant le Schisme des Antipapes, la vraye Catholicité s'est trouvée dans diverses Obédiences. M. Nicole est puissamment réfuté sur cet article.

De la nécessité de se separer d'une Communion heretique, & de la tolerance.

Il ne l'est pas avec moins de force sur l'objection qu'il a tant poussée, *que l'unité de l'Eglise renferme nécessairement l'unité de communion*. C'est la 1. difficulté que M. Jurieu examine, lors qu'il répond aux argumens qu'on peut alléguer contre son Systême. La 2. difficulté se trouve dans le 7. Livre de M. Arnaud sur le *Renversement de la Morale*, où il dit que ce Systême est celui de l'indifference des Religions. Mais c'est ce qu'on lui nie fortement, car on soûtient que l'on ne peut pas se sauver dans toutes les Sectes du Christianisme; qu'il y a des cas où il se faut separer de celles qui errent, & qu'on ne peut pas communier dans toutes, ni les tolerer toutes, ni passer successivement des unes aux autres. Ce sont de grandes questions, & pour l'éclaircissement desquelles il faut avoir autant d'esprit, & de profondeur de raisonnement, qu'en possede M. Jurieu. Il fait sur tout cela cent belles remarques: il nous dit qu'il y a deux voyes dont Dieu se sert pour sauver les hommes dans les Societez Hérétiques; l'une est de leur faire la grace de discerner la bonne pâture spirituelle d'avec la fausse: l'autre est de tolerer leurs erreurs, selon ses grandes misericordes. Mais de peur qu'on n'abuse de cette doctrine, l'Auteur y apporte plusieurs précautions qui font voir que ceux qui présentement se jettent dans la Communion de Rome, ont tout à craindre pour leur ame. Il soûtient aussi qu'on a dû s'en separer comme l'on fit au siecle passé. Il s'étend fort sur l'importante matiere de la tolérance, & ne veut pas que les Souverains soient privez de la liberté de réprimer les Hérétiques en certains cas, ni que ceux qui errent, ayent aucun droit de travailler pour leurs prétenduës véritez. Il examine sur cela les raisons qui ont été publieés depuis peu, pour le soûtien des droits d'une conscience qui erre de bonne foi, & après cela il passe à la visibilité & à la perpétuité de l'Eglise; deux grandes questions sur lesquelles il dit des choses curieuses & solides en même temps. Voilà pour le 1. Livre.

De l'autorité de l'Eglise, & l'Analyse de la Foi.

Le 2. roule sur une matiere qui n'est pas moins importante; c'est sur l'autorité de l'Eglise, & sur l'analyse de la Foi. L'Auteur commence ses preuves contre l'infaillibilité de l'Eglise par cette raison, que l'Eglise Univer-

selle

ſelle étant l'amas de toutes les Societez qui retiennent les fondemens, ne ſauroit être infaillible, & n'a pas même beſoin de l'être; car puis que chacun avoué que la Societé dont il n'eſt pas, eſt tombée dans l'erreur, il s'enſuit que ſi l'Egliſe eſt l'amas de tant de Societez qui ſe réfutent les unes les autres en mille choſes, elle ſe trompe dans preſque toutes ſes parties; & ſi cela eſt, en vertu dequoi auroit-elle une partie infaillible? Il n'eſt pas moins évident, ſelon ce Syſtême, que l'infaillibilité de l'Egliſe ne ſerviroit de rien, puis qu'il n'eſt pas poſſible que l'amas de toutes les Sectes Chretiennes éclairciſſe, ou décide quelque difficulté. On ne laiſſe pas d'avouer ici, *que le conſentement unanime de toutes les Communions à enſeigner certaines véritez*, eſt une eſpece de jugement infaillible rendu par l'Egliſe. On donne de plus ce conſentement pour le caractere ſi difficile à marquer d'une vérité fondamentale; mais de peur que les Sociniens ne viennent à la traverſe, on leur déclare que ni eux, *ni les Fanatiques & Sectaires d'aujourd'hui*, ne doivent être comptez pour rien. Après cela l'on nous parle de l'autorité des Conciles, & l'on fait ſur cette matiere quantité de réflexions. On conſidere les Conciles ſous trois égards differens, ou comme une Aſſemblée de Sages, qui ſe veulent mutuellement prêter leurs lumieres, ou comme des Légiſlateurs par commiſſion, qui s'aſſemblent pour regler la forme du Gouvernement, ou comme des juges établis par leurs Egliſes, pour connoitre des prévarications qui concernent la Societé Religieuſe. La 1. de ces relatiom leur convient à l'égard des matieres de Foi; la 2. à l'égard des reglemens de diſcipline; la 3. à l'égard des cenſures & des excommunications. Tout cela eſt débrouillé fort exactement, & ſert à reſoudre mille grandes difficultez, ſur la ſoûmiſſion que les Chretiens doivent aux Conciles, & ſur l'infaillibilité que M. de Meaux ſoûtient que les Proteſtans leur attribuent. M. Nicole eſt allé plus loin, car il les accuſe d'attribuer à chaque Fidele le don de l'infaillibilité. Pour le réfuter ſolidement, on lui montre par pluſieurs exemples, qu'afin d'être convaincu d'un Dogme, il n'eſt pas néceſſaire de s'eſtimer infaillible; & parce que ſur cela le nœud de la difficulté conſiſte en ce que ceux qui ſe trompent ne ſont pas moins convaincus que les Orthodoxes, l'Auteur avoué *qu'on ne ſauroit bien préciſément marquer les caracteres, qui diſtinguent les fauſſes perſuaſions des véritables*; mais il dit en même temps *que ces differences ne laiſſent pas d'être réelles & de ſe faire ſentir*. C'eſt une bonne foi qui doit convaincre le Public, que M. Jurieu n'eſt pas de ces Controverſiſtes dont M. Simon nous a donné de ſi vilaines idées, je veux dire, de ces Controverſiſtes qui creveroient plûtôt que d'avouer qu'ils ne peuvent éclaircir *bien préciſément* ceci ou cela. Il nous donne enſuite pluſieurs belles inſtructions ſur la maniere dont l'ouïe & la lecture de la Parole de Dieu, conduiſent infailliblement à la Vérité ceux en qui le S. Eſprit opere par une grace efficace; mais de peur que l'on ne confonde l'infaillibilité qui eſt produite par cette grace, & l'infaillibilité de privilége, qui convenoit aux Apôtres, il nous apprend les marques qui les diſtinguent; après quoi il répond amplement à deux ou trois objections qui ont été propoſées d'un air à faire paroître les Proteſtans montez au comble de l'impertinence. On leur a objecté qu'un particulier, quelque ignorant qu'il puiſſe être, doit s'aſſûrer ſelon leurs principes, qu'il peut mieux entendre que toute l'Egliſe quel eſt le vrai ſens de l'Ecriture, & qu'il ne doit aucune ſoûmiſſion aux Conciles, à moins qu'il ne trouve par ſes lumieres qu'ils ont fait une bonne déciſion. Toutes ces difficultez ſont ſolidement examinées, & diſſipées.

De l'autorité des Conciles.

Le Lecteur comprend déja que juſqu'ici M. Jurieu a trouvé dans ſon chemin pluſieurs embarras; mais on peut dire que ce n'eſt qu'une bagatelle, en comparaiſon de ce qu'il s'en va combattre; car il va répondre aux objections qui regardent la voye de l'examen, & qui ſont très-aſſûrément l'endroit le plus fort de M. Nicole. Il y répond d'abord indirectement, c'eſt-à-dire, qu'il raiſonne à peu près de cette maniere, *il faut aller à l'intelligence de l'Ecriture ou par la voye de l'autorité, ou par celle de l'examen; or il eſt impoſſible que la voye de l'autorité nous y conduiſe; donc il faut ſe ſervir de celle de l'examen*. Il prouve la 2. propoſition en montrant qu'il n'y a point ſur la terre une autorité parlante & infaillible, & que quand même il y en auroit, il ne ſeroit pas poſſible d'y recourir, puis qu'elle ne ſeroit reconnoiſſable par aucun ſigne certain & néceſſairement vrai. C'eſt le plus beau champ du monde, & dans lequel on mene battant ſon ennemi, ſans lui laiſſer le moindre lieu de retraite; de ſorte que s'il ſe trouvoit des gens habiles & deſintéreſſez, comme auroient pû être anciennement les Platons & les Ariſtotes; s'il ſe trouvoit, dis-je, aujourd'huy de telles gens qui fuſſent juges des coups, il n'y auroit point d'hommes au monde pour qui ils euſſent plus de mépris que pour les Chretiens, dont ils verroient le plus grand nombre faire ſon fort d'une Doctrine, qui ne peut tenir la Campagne un ſeul moment en préſence de l'ennemi, & qui pourtant ſubjugue tous les jours l'autre partie. C'eſt ſur cela que l'on peut dire l'abſurdité que Sandoval a publiée touchant la bataille de Ceriſoles, *les Eſpagnoles victorieſes ſe renden*. Quoi qu'il en ſoit, indiquons en peu de mots ce que fait ici l'Auteur.

De la voye de l'autorité. Foibles preuves de l'autorité des Conciles.

Il montre que ſi la Foi ne venoit dans l'ame que par la voye de l'autorité, comme veut M. Nicole, l'Egliſe Judaïque n'auroit eu jamais aucune bonne aſſûrance de la volonté de Dieu, tant parce que la plûpart du temps il n'y avoit point de Prophetes, ni aucun Tribunal infaillible qui la declarât, que parce que l'autorité même des Prophetes, au milieu des miracles les plus éclatans, pouvoit être ſuſpecte de fauſſeté, n'y ayant perſonne qui fût en état de s'aſſûrer infailliblement ſi ces miracles venoient de Dieu, ou du Démon. On pouſſe ces effroyables difficultez juſques au temps de Jéſus-Chriſt & de ſes Apôtres, & on montre qu'en ſuivant les principes de l'Egliſe Romaine, les Juifs ne pouvoient avoir aucune raiſon légitime de ſe convetir. On montre la même choſe à l'égard des ſiecles ſuivans; en un mot on ſoûtient à M. Nicole, que ſon principe eſt le grand chemin du Pyrrhoniſme univerſel & de l'Athéïſme, parce que pour ſe fier raiſonnablement à la voye de l'autorité, il faudra la bien connoître; or très-peu de gens ſeroient capables de venir juſqu'à une certitude légitime ſur ce ſujet, par la voye de l'examen. Afin que la difficulté devint plus inexplicable, l'Auteur a réfuté invinciblement tout ce que M. Nicole a dit, pour montrer que l'autorité de l'Egliſe ſe fait aiſément connoître. Voilà donc la voye de l'autorité tout-

à-fait

à-fait fermée. Par où donc est-ce que le Peuple s'introduira dans le païs de la Foi? Sera-ce par la voye de l'examen? Mais il faut donc que M. Jurieu en ôte les obstacles que M. Nicole y a mis. Il faut qu'il réponde directement, car comme l'avoit rémarqué un * Auteur moderne, les réponses par rétorsion en cette affaire ne font qu'achever ce que Mr. Nicole a commencé, en fournissant aux Déistes les plus fortes armes dont peut-être ils se soient jamais servis. Le plus hebété d'entr'eux diroit fort bien, apres avoir lû le Livre de M. Nicole, & ce que l'on vient de toucher de celui de M. Jurieu, *que puis que Dieu n'a point fait l'homme capable de choisir sans témerité la seule Religion qui seroit bonne, il est évident qu'il ne nous a rien révelé, mais qu'il a laissé faire sur cela l'éducation & la lumiere naturelle.* Il faut donc de toute nécessité qu'afin de desarmer ces Libertins, l'Auteur réponde directement à M. Nicole. Voyons comment il s'y prendra.

Mauvais effet des réponses par rétorsion.

De la voye de l'examen.

Il accuse de deux grands défauts l'objection de son Adversaire contre la voye de l'examen; l'un, qu'elle ne suppose aucune assistance du S. Esprit pour ceux qui méditent l'Ecriture, l'autre, qu'elle suppose un principe de Cartésianisme qui ruineroit de fond en comble toutes les Religions, si on l'appliquoit aux connoissances morales. Ce principe est *qu'il ne faut croire que ce que l'on connoit très-distinctement & très-clairement, & que pour être légitimement assûré que l'on est parvenu à l'évidence, il faut avoir examiné une chose par tous ses differens côtez, & connu qu'elle ne peut être autrement.* L'Auteur nous dit qu'une telle condition étant impossible, à l'égard de presque tous les hommes, & néanmoins tous les hommes devant être fermement persuadez de leur Religion, il s'ensuit que la Religion n'est point sujette à ces recherches préliminaires, que M. Descartes exige pour les objets purement spéculatifs. Les Remontrans croyoient tirer de grands avantages des objections de M. Nicole, parce qu'ils croyoient que pour lui répondre, il faudroit réduire les points de Foi à un petit nombre d'articles contenus très-clairement dans la Parole de Dieu; mais l'Auteur fait voir que cette réponse ne guériroit d'aucun mal, parce que pour s'assûrer, selon le degré de certitude que M. Nicole demande, que Jésus-Christ est venu au monde, il faut examiner *Cartésiennement* si l'Evangile n'est pas un Livre supposé, ouir sur cela toutes les objections des impies, & peser toutes les démonstrations morales sur quoi on appuye la certitude des faits, il faut de plus s'assûrer par des raisons de Philosophie, & par de bonnes réponses au Systême de Spinoza, que l'homme agit librement, qu'il a une ame immortelle, que Dieu lui prépare des peines & des récompenses. Où sont les Artisans & les Paysans qui soient capables de ces longs procès, poursuivis jusques à l'Arrêt contradictoire. Ainsi ce n'est point là le chemin de bien répondre; car quand on ne conserveroit qu'un ou deux articles dans son Symbole, on auroit assez d'occupation, s'il faloit s'en assûrer par la methode de M. Descartes. Tout cela montre que le principe de M. Nicole ne doit point être appliqué aux matieres de Religion. On lui fait voir plusieurs autres suites fâcheuses de ce principe, & on conclut que la Foi ne dépend pas d'un examen de discussion, mais d'un autre examen que l'on appelle d'*attention*, & dont on explique fort savamment les effets, en expliquant la maniere dont les véritez Divines s'impriment dans notre esprit. Ceci est fort beau, & nous donne un second exemple de la bonne foi de M. Jurieu; car sans se mettre en peine si M. Nicole se glorifiera avec insulte d'avoir fait quitter le terrain aux Ministres, il lui abandonne l'examen de discussion, & lui soûtient que ce n'est pas celui-là qu'il devoit combattre. Il répond aussi à une objection de M. de Meaux, sur la question s'il y a un temps où par les principes des Réformez un Chretien doive douter de la vérité de l'Ecriture.

On prévient les avantages que M. Nicole pourroit s'attribuer sur ce sujet.

Disons un mot sur le dernier Livre de cette Réponse. On n'a pas eu tant d'indifference pour M. Nicole, qu'on n'ait pris soin d'empêcher qu'il ne se glorifiât trop du plein triomphe, qu'il a remporté à certains égards sur la voye de l'examen; car on lui montre que cette victoire ne sert de rien au Papisme, & qu'elle fournit des armes aux Libertins & aux Payens, pour combattre la Religion Chretienne. Bien plus, on ne demeure pas d'accord dans l'examen que l'on fait de ses argumens, qu'il ait toûjours foudroyé par de bonnes preuves l'examen de discussion; & pour ce qui est de la voye de sentiment, & de ce *rayon* qui lui a tant servi de sujet de raillerie, on lui montre qu'il n'y a pas là le mot pour rire; & qu'en effet il y a des choses dans l'Ecriture qu'on connoit par voye de sentiment, & que ce n'est pas une raison pour rejetter cette voye, que de dire qu'elle trompe tous les jours les Hérétiques; car, dit l'Auteur, si elle les trompe, c'est parce qu'elle n'est pas assistée d'une grace intérieure du Saint Esprit, comme lors qu'on sent la lumiere de la vérité. Outre cela il soûtient que les simples ont pû connoître sans l'examen de discussion, ce qu'il faloit qu'ils sussent pour sortir de la Communion Romaine. Enfin il nous apprend quelle est l'analyse de la Foi, selon Saint Augustin, & il répond à Monsieur Nicole sur plusieurs difficultez, concernant la vocation des premiers Réformateurs, & le Schisme dont on a voulu les convaincre, il lui répond, dis-je, sur tout cela, en l'accusant de mille chicanes indignes & d'un homme d'honneur, & d'un homme qui a de l'esprit.

Ce que c'est qu'analyse de la Foi.

Je ne doute pas que plusieurs de mes Lecteurs n'ignorent ce que c'est *qu'analyse de la Foi.* Disons donc que l'on entend par ces mots la réduction de la Foi jusqu'à ses premiers principes, & que c'est une métaphore empruntée des Chymistes, qui nomment *analyse* l'operation par laquelle ils desunissent un composé, & en mettent à part les ingrédiens, jusqu'à ce qu'ils soient venus aux parties les plus simples. Ainsi faire l'analyse de la Foi n'est autre chose que remonter par degrez jusqu'à son commencement, & à la raison primitive qui la fonde; & sur cela les Religions de l'Occident sont fort opposées; car il est bien vrai que les Catholiques & le Protestans interrogez *pourquoi ils croyent la Trinité*, s'accorderont à répondre, *parce que Dieu l'a révelée dans sa Parole*; mais si vous leur faites cette autre question, *comment savez-vous que Dieu l'a révelée dans sa Parole?* leur réponse sera differente: le Catholique répondra, *parce qu'on m'a dit que l'Eglise Romaine trouve le sens de Trinité dans certains passages de l'Ecriture*; mais le Protestant répondra, *parce que je*

* *Suite de la Critiq. Génér. du Calvinisme, Lettre 22. No. 13.*

je trouve que ces passages signifient la Trinité. D'où il résulte que la Foi d'un Catholique Romain est fondée sur l'autorité de l'Eglise, & que la Foi d'un Protestant est fondée sur la lumiere même qu'il trouve dans l'objet que l'Ecriture lui propose. La plûpart des gens ne s'embarassent pas beaucoup de cette analyse; ils se contentent bonnement de sentir qu'ils croyent. C'est d'ailleurs une grande question parmi les Catholiques Romains, si dans l'analyse de la Foi il faut s'arrêter au Pape, ou s'il faut pousser jusqu'au Concile. Gregoire de Valence dans son *Analysis fidei Catholicæ* soûtient fortement qu'il faut s'arrêter au Pape; mais M. Holden, Anglois de Nation & celebre Docteur de Sorbonne, tient pour le Concile dans son *Divinæ fidei Analysis, seu de fidei Christianæ resolutione*, qu'on a réimprimée depuis quelque temps à Paris avec quelques Additions. Un Professeur Lutherien nommé *Hannekenius* réfuta le Jesuite l'an 1683. en publiant la *Paralysis Fides Papeæ*. Je ne sai pas s'il publiera une semblable Paralysie contre le Docteur de Sorbonne.

Réponse à M. Ferrand.

M. Jurieu met à la fin de son Livre une Réponse abrégée à celui que M. Ferrand a publié contre le Parallele du Papisme & du Calvinisme. Si cet Article ne passoit déja les bornes, nous donnerions un Extrait de cette petite Réponse. Elle est admirable, & desole cet Auteur, qui, pour le dire en passant, n'a pas répondu aux espérances que les Catholiques de ce païs-ci avoient conçûes de son travail. Ils avoient été un peu étourdis des coups que le Parallele donne à leur Eglise, & ils s'attendoient que M. Ferrand, choisi pour venger leur commune Mere, s'en acquiteroit de la bonne sorte; mais ils ont trouvé qu'il n'a pas tenu ce que leur Eglise promettoit de lui.

> Non illam nobis genitrix pulcherrima talem
> Promisit.

ARTICLE II.

Clypeus nascentis Fontebraldensis Ordinis, contra priscos & novos ejus calumniatores, &c. Tomus I. C'est-à-dire, *Apologie pour l'Ordre de Fontevraut naissant.* Parisiis apud Viduam Georgii Josse. 1684. in 8.

CE Livre avoit déja été imprimé l'an 1682. sous le titre de *Dissertationes in epistolam contra Robertum de Arbrissello, &c. confictam à Roscelino haeretico:* mais cette nouvelle édition est plus correcte & plus ample que la premiere. Elle est munie de l'aprobation de plusieurs personnes graves, & de la permission de Madame de Fontevraut, sœur de Madame de Montespan. Cette Abbesse n'a pas eu besoin qu'on lui traduisit en François la permission qu'elle a signée, car on assûre qu'elle entend le Latin, & même le Grec en perfection. Cet ornement est en elle avec beaucoup de bienséance, & avec quelque espece de nécessité, puis que par une maniere de Discipline fort singuliere, elle est Général d'un Ordre où il y a des Religieux qui lui doivent toute sorte de soûmission.

Invocation des gens non canonisés.

Celui qui fonda cet Ordre l'an 1100. se nomme Robert d'Arbrisselle. Il n'a point été canonisé; néanmoins on lui donne à tout moment dans ce Livre la qualité de Saint & de Bien-heureux. Cela pouvoit donner lieu à une objection, à cause du Decret d'Urbain VIII. contre l'abus qui se faisoit de ces titres. C'est pourquoi le P. de la Mainferme qui nous donne cet Ouvrage, fait voir dès l'entrée, que le Fondateur de son Ordre ne doit pas être compris dans la défense d'Urbain; car cette défence excepte manifestement ceux qui ont joui plusieurs siecles du titre de Saint sans opposition. Or on montre que Robert est dans le cas, & même que son nom est invoqué dans des Litanies avec l'éloge de Saint, & que les honneurs que l'on rend à son tombeau sont innombrables; l'Auteur a donc pû le traiter tout à son aise de Saint & de Bien-heureux. L'Invocation, & le culte des personnes non canonisées est une chose si fréquente parmi les Catholiques Romains, que Messieurs de Port-Royal dans leur 4. Lettre Visionaire, confondirent pleinement le Sieur Desmarêts qui leur avoit fait une chicane là-dessus.

Eloge de Robert d'Arbrisselle.

La 1. chose que fait ensuite le P. de la Mainferme, est de rapporter un grand nombre de témoignages que plusieurs Papes, Prélats, Abbez, Rois, Princes, Grands Seigneurs & Historiens, ont rendus au mérite de Robert, & à celui de ses premieres Religieuses. Il nous fait après cela le Catalogue des vertus de ce Robert pesées à la balance du Sanctuaire, puis que non content d'avoir établi le fait, je veux dire, d'avoir cité des Auteurs qui affirment que Robert pratiquoit certaines choses, il montre ou par les Peres, ou par l'Ecriture, que ces choses sont excellentes. On voit parmi ses vertus, non seulement les rudes macérations de la chair, la chasteté, l'amour de Dieu, l'humilité, &c. mais aussi le don des larmes; don que S. Augustin demandoit à Dieu ardemment, & que plusieurs personnes possèdent au suprême dégré, sans avoir jamais fait aucune priere pour l'obtenir. Il est vrai qu'elles ne s'en servent pas aux mêmes usages que le Fondateur de Fontevraut. M. le Duc de Guise dans ses Mémoires remarque que le Pape Innocent X. avoit fort le don de pleurer.

Accusation qu'on lui a intentée de coucher avec des Religieuses par penitence.

Voilà les préludes de ce Livre. Voyons présentement le Corps de l'Ouvrage, qui consiste en deux longues Dissertations. Mais pour faire savoir dequoi il s'agit, il faut que je dise qu'il y a 76. ans que le Jesuite Sirmond publia les Lettres de Godefroi, Abbé de Vendûme, parmi lesquelles il s'en trouve une qui fait un grand tort à la mémoire de Robert d'Arbrisselle à qui on l'écrit, car on l'exhorte de ne plus coucher avec quelques-unes de ses Religieuses, comme la renommée l'en accusoit. Voici une chose qui demande un prompt éclaircissement, si nous voulons empêcher que l'imagination du Lecteur ne se porte aux extrémitez ordinaires; ainsi sans lui donner le temps de faire son jeu, nous disons que l'on n'accusoit pas Robert de se mettre au lit avec des filles, pour satisfaire les desirs de la Nature; c'étoit seulement pour se mortifier davantage, & pour livrer à ses sens une guerre plus cruelle. En un mot il cherchoit un martyre plus rafiné, & une victoire plus douloureuse sur les irruptions du tempérament; il alloit chercher les femmes jusques dans leur fort; il vouloit triompher d'elles dans le même lieu qui est le champ, & le théatre continuel de leurs triomphes. C'est sur quoi on lui donna des avis dans deux Lettres qui ont été publiées, l'une par le P. Sirmond en l'an 1610. & l'autre par le P. Alexandre en l'année 1683. Celle-là est attribuée à Godefroi, Abbé de Vendôme, & Cardinal du titre de

Sainte Prisce: celle-ci à Marbodus, Evêque de Rennes. Sur l'autorité de ces deux personnes, on se persuaderoit aisément de la vérité du fait, & dès là on condamneroit sans rémission la conduite de Robert, non seulement si on alloit s'imaginer, comme feroient sans doute plusieurs Lecteurs, qu'il ne joignoit pas de si près ses Religieuses, pour ne les employer point aux mêmes usages qu'un autre homme en auroit tirez dans une pareille situation; mais aussi quand on jugeroit charitablement, qu'il n'avoit pour but que de se mortifier davantage, en domptant sa faim & sa soif dans leur plus ardente irritation, & au milieu des objets les plus capables de les appaiser. Le P. Sirmond a nommé cela *une simplicité & une securité prodigieuse*, & c'étoit la plus douce expression qu'il pût employer, supposé qu'il ne doutât pas de la chose sur le témoignage de celui dont il publioit les Lettres. Il est certain qu'en ce cas-là son expression étoit fort douce, car il faut être je ne sai quoi, pour s'aviser de l'expédient qu'on impute au P. Robert d'Arbrisselle. Il se vouloit punir lui-même du supplice de Tantale, afin que sa continence eût plus de mérite; & pour mieux remédier à tout inconvénient, il instruisoit sans doute ses Compagnes à imiter en cas de besoin les eaux & les fruits qui entouroient ce malheureux dans l'Enfer des Poëtes. On remarque qu'aussi-tôt que Tantale approchoit sa bouche de l'eau qui lui venoit jusqu'au menton, ou qu'il levoit sa main pour cueillir les fruits qui environnoient sa tête, cette eau & ces fruits s'éloignoient de lui. Les Religieuses avoient sans doute leur leçon pour en faire autant, si le cas y échéoit; mais c'est une grande question que de savoir si elles s'en seroient bien souvenuës; & ainsi leur Maître eût été coupable de témerité à son égard, & de peu de charité pour elles, puis qu'il se seroit exposé à un grand peril, & qu'il auroit exposé leur vertu à des épreuves, dont il ne savoit pas si elles se tireroient avec honneur. C'est tout ce que l'on peut faire dans ces rencontres que de répondre de soi; & si on ne peut pas répondre de son prochain, la charité veut que l'on ne l'expose pas à l'attaque. Mais outre l'imprudence & le défaut de charité, on trouveroit aisément de la souillure dans cette premiere conduite de l'Ordre de Fontevraut; car c'est blesser la chasteté directement & mortellement, que de ne se pas affliger de la présence des imaginations impures: or ce n'est pas s'en affliger que de les exciter, & de les nourrir expressément, afin d'avoir la gloire de les combattre. Un Pilote qui pour mieux témoigner son habileté, exciteroit les tempêtes les plus violentes sur l'Ocean, seroit incomparablement plus digne d excuse, & la femme de neige de Saint François d'Assise étoit un expédient mille fois mieux imaginé, pour témoigner que l'on vouloit être chaste, que celui dont on accuse Robert d'Arbrisselle. On rapporte que S. Bernard, encore jeune & engagé dans le monde, s'étant apperçû qu'une fille étoit venuë se coucher auprès de lui, se contenta de se tourner de l'autre côte, & la laissa fort en repos. Le P. Théophile Raynaud, qui dans son Traité Latin *de la frequentation rare de l'autre sexe*, cite pour ce fait-là Guillaume, Abbé de S. Théodoric, ajoûte que si S. Bernard n'avoit pas été poussé par une inspiration particuliere du Saint Esprit à en user de la sorte, dans une occasion qu'il n'avoit pas cherchée lui-même, il seroit blâmable; & là-dessus il prend occasion de censurer vivement Robert d'Arbrisselle, qui est accusé, dit-il, d'avoir choisi les plus belles de ses Religieuses, pour passer les nuits avec elles dans un même lit tout deshabillez. En cela il ne cite pas fidelement l'Abbé de Vendôme, qui ne marque pas si c'étoit les plus belles, ou les moins belles de la troupe qu'il choisissoit. Or sous prétexte qu'il est apparent qu'il choisissoit les plus belles, il ne doit pas être permis de l'assûrer, lors que les Auteurs que l'on cite ne le disent pas: autrement il seroit permis de supposer, que quand on étoit au lit on se faisoit de petites caresses amoureuses, *lasciva oscula & prænuncias flagitii blanditias*, afin que la victoire qu'on remporteroit, fût d'autant plus méritoire plus on se seroit approché du précipice; il seroit, dis-je, permis de supposer cette apparence, & de la citer comme attestée par ceux qui avoient donné de bons avis à Robert. Mais comme cette licence ouvriroit la porte à une infinité d'abus, il ne faut pas souffrir qu'un homme qui cite, altere le moins du monde le rapport de son témoin. C'est à quoi sont fort sujets ceux qui font autant de Livres que le P. Théophile Raynaud: ils citent de mémoire, ou sans copier mot à mot, & s'ils ont un peu d'imaginaton, ils outrent sans y penser ce qu'ils citent. Au reste cette grande probabilité de caresses amoureuses, fit autrefois beaucoup d'impression sur le zele de S. Cyprien; * car comme on lui eût appris qu'il y avoit de son temps une maniere de Religieuses, qui se vantoient d'une parfaite virginité, quoi qu'elles couchassent avec des garçons, il déclara qu'il trouvoit la chose très-douteuse, & que quand même le dernier acte n'auroit pas été joüé, il ne s'ensuivroit pas que ces filles ne fussent tombées dans plusieurs desordres impurs. *Certè ipse concubitus*, dit-il, *ipse complexus, ipsa confabulatio & osculatio, & conjacentium duorum turpis & fœda dormitio, quantum dedecoris & criminis confitetur!* Pour bien rendre ce Latin, il faudroit s'exprimer d'une maniere qui ne seroit pas bonne pour tout le monde.

Réflexions sur cela.

Exemples de la même conduite.

Licence que prennent ceux qui citent.

Réfutation des Ecrits faits contre Robert d'Arbrissel-le.

Je me suis fort étendu sur le sujet de cet Ouvrage, afin de mieux faire comprendre les justes raisons qui ont porté le P. de la Mainferme, à publier une Apologie pour le Fondateur de son Ordre. Voyons un peu ses moyens. Ils se réduisent à l'inscription en faux contre les deux Lettres, & à la réfutation de ce qu'elles disent contre Robert. Il prétend que l'Hérétique Roscelin, condamné dans un Concile de Soissons, pour avoir reconnu trois Dieux, a fait la Lettre que le P. Sirmond a publiée; & pour le prouver il se sert en 1. lieu d'un passage d'Abelard. Mais parce que le P. Alexandre a tâché de faire voir, que ce passage ne prouvoit pas les prétentions de l'Auteur, celui-ci s'en prend directement à ce Pere, & le réfute de telle sorte, que le Jesuite Sirmond en souffre beaucoup. C'est parce qu'il faloit montrer au P. Alexandre, qu'on avoit eu raison de maltraiter ce Jesuite. On se sert en 2. lieu de cette preuve, qu'il n'y a point de temps où Godefroi ait pû écrire à Robert la Lettre en question, & on repousse encore les traits du P. Alexandre. Les autres preuves au nombre de six sont empruntées, on des frequens voyages que

* Conferez ceci avec le mois suivant, Art. V.

que l'Abbé de Vendôme faisoit au Monastere de Fontevraut; ou du mépris qu'il avoit pour ceux qui maltraitent les gens, à cause de certains bruits populaires; ou des façons de parler qu'il employoit réguliérement en certaines occasions; ou de ce que l'Exemplaire Original des Epîtres de Godefroi, qu'on garde à Vendôme, ne contient pas la Lettre dont il s'agit; ou de ce que dans cette Lettre on cite les passages de l'Ecriture qui décrient le sexe, au lieu que Godefroi ne cite jamais que des exemples en pareil cas; ou enfin des deux raisons qui ont persuadé au P. Alexandre, que l'autre Lettre n'a pas été écrite par Marbodus. L'Auteur en ajoûte six autres à ces deux-là, & conclut que cette derniere Lettre n'est pas moins supposée que la précédente. Une des considérations sur quoi il appuye autant, est qu'il se tint un bon nombre de Synodes du vivant de Robert, ausquels l'Evêque de Rennes, l'Abbé de Vendôme, & Robert même assisterent. Y-a-t-il apparence, dit-il, que l'on se fût tû sur les desordres abominables de Fontevraut, si la renommée en avoit parlé; & là-dessus il nous cite les Canons qui défendent si étroitement aux Clercs toute familiarité avec les femmes. Il n'oublie pas les foudres du Concile d'Antioche, lancez contre Paul de Samosate, qui trainoit toûjours avec lui quelques bonnes amies, pour un simple commerce de charité fraternelle, à ce qu'il disoit.

Justification de sa conduite.

Dans la 2. Dissertation on examine les fautes mêmes imputées à Robert, de qui que ce soit qu'en vienne l'accusation, & on montre qu'elle n'est point appuyée sur un bruit formé & répandu dans le Public, mais tout au plus sur un bruit sourd qui n'étoit connu que d'un petit nombre de très-malhonnêtes gens qui l'avoient forgé par envie. On répond après cela au reproche qu'ils lui faisoient d'avoir préféré l'instruction des femmes à celle des hommes, & de médire à toute outrance des Ecclésiastiques. On ne nie pas qu'il ne les censurât vivement, mais on soûtient qu'il avoit raison de le faire, puis qu'ils osoient épouser des femmes à la vûë de tout le monde, & laisser leurs Eglises à leurs enfans comme une partie de la succession paternelle, ou comme la dot de mariage. Les autres reproches sont qu'il se faisoit suivre par une foule de gens & par des femmes, afin d'amasser du bien, & qu'à la maniere des Cyniques, il cachoit beaucoup d'orgueil sous un habit déchiré. On répond à tout cela fort au long, & enfin on vient à l'article le plus delicat, qui est cette communion de lit, que Robert étoit accusé de pratiquer avec quelquesunes de ses Religieuses. L'Auteur de la 1. Lettre, soit par raillerie, soit autrement, lui représentoit qu'en cela il avoit trouvé une nouvelle maniere de martyre très-infructueuse. On répond que c'est une grande ignorance de traiter cela d'invention nouvelle, puis qu'il est sûr, comme nous l'avons déja dit, que du tems de S. Cyprien il y avoit des filles qui couchoient avec des hommes, & qui juroient qu'elles étoient encore vierges: abus que Cyprien & S. Jerôme combattent avec tout le feu de leur éloquence. On ajoûte 1. que Robert n'avoit garde de rechercher un tel martyre, lui qui fut capable d'être le martyr de la chasteté, lors que Guillaume Duc d'Aquitaine devint si furieux contre les Députez du Concile de Poitiers, à cause qu'ils avoient fait un préjugé contre ses impudicitez, en excommuniant Philippe I. Roi de France pour cause d'adultere. 2. Qu'une de ses Religieuses ayant donné de l'amour à un Prince, & oui de la bouche d'un des Courtisans, qui cherchoit à lier un rendez-vous entre elle & son Maitre, que c'étoient ses deux beaux yeux brillans comme deux Soleils qui avoient charmé le Prince, demanda un peu de temps pour répondre à cette déclaration d'amour, & s'étant crevé les yeux avec un couteau, revint peu après les porter sur une assiette au Médiateur de l'intrigue, & le prier d'en faire présent au Prince amoureux.

Action d'une Religieuse aimée d'un Prince.

Certains esprits naturellement chagrins & mécontens de leur siecle, se plaindront ici qu'on ne voit plus de ces grands exemples, & que de tant de belles choses du temps passé dont les Livres sont tout pleins, nous n'en voyons presque revenir aucune; mais qu'ils ne se mettent pas en peine pour notre siecle: il aura sa part aux prodiges & aux grands exemples, aussi bien que ceux qui l'ont precedé. Les Historiens qui vivront d'ici à trois ou quatre cens ans ne le trouveront point stérile; ils en diront ce que nous disons des autres; & comme ceux qui vivoient il y a deux ou trois cens ans seroient fort surpris, s'il aprenoient ce que l'on debite de leur siecle, & se demanderoient peut-être, *mais où étions-nous lors que tant de choses surnaturelles se passoient?* nous nous étonnerions aussi de notre ignorance, si dans deux ou trois cens ans nous venions tout d'un coup à jetter les yeux sur les Livres, où on parlera de ce siecle-ci.

La posterité saura plus de ce siecle que nous.

On voit bien des marques d'un habile homme dans ce Livre du Pere de la Mainferme: aussi est-il Professeur de Fontevraut. Il nous promet deux autres volumes; le 1. réfutera les calomnies qui ont été divulguées contre Robert d'Arbrissèlle, & contre ses Disciples en commun; l'autre justifiera la singularité de sa Discipline, qui soûmet les Prêtres de l'Ordre à l'autorité d'une femme. †

ARTICLE III.

*Lettres du Pere Mallebranche à un de ses amis dans lesquelles il répond aux Réflexions Philosophiques & Théologiques de M. Arnauld * sur le Traité de la Nature & de la Grace.* A Rotterdam chez Reinier Leers. 1686. in 12.

CE n'est encore qu'une partie de la Réponse qu'on doit faire aux Réflexions de M. Arnauld, & cette partie n'est composée que de trois Lettres. Voici en général ce que l'on trouve dans la premiere.

L'Auteur y examine d'abord la protestation de sincérité, que M. Arnaud a faite devant Dieu dans sa Préface. Quand un Auteur se purge ainsi par serment des soupçons ausquels il est exposé, il embarasse ordinairement ses Adversaires; car après tout si l'on continuë à l'accuser, il peut recourir aux Juges des lieux, & leur demander que l'Accusateur soit condamné, ou à justifier ce qu'il avance, ou à la peine d'un Calomniateur public. Or comme l'on ne sauroit prouver qu'un Auteur étouffe les lumieres de sa conscience, qui ne voit que l'on s'expose beaucoup, lors qu'après les sermens solemnels de son Adversaire, l'on continuë à l'accuser d'être de mau-

Du serment de M. Arnaud sur sa sincerité.

* Voyez le mois d'Août 1685. Art. III.

† Voyez sur tout ceci le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Fontevraud.

mauvaise foi? Je ne pense pas qu'encore que M. Arnauld eût vû que son serment ne produisoit rien, il eût fait à l'égard du P. Mallebranche ce que les héritiers de Jansenius * ont fait à l'égard d'un fameux Jesuite, & sans doute le P. Mallebranche n'auroit pas crû en ce cas-là, qu'on le traduiroit devant quelque Tribunal; mais néanmoins la seule mal-honnêteté qu'il y a, outre le jugement téméraire, à soûtenir qu'un Auteur s'est parjuré, lui a fait avoir pour la protestation de M. Arnaud toute la déference qui lui étoit duë. *Je ne croi pas*, dit-il, *& je serois fâché qu'on crût, qu'il ait pris Dieu à témoin contre le propre témoignage de sa conscience.* Il fait ensuite quelques réflexions d'un tour fin & délicat, & qui ont la mine de ne pas plaire à M. Arnaud, sur une certaine force du naturel & de l'habitude qui nous empêche de prendre garde à l'injustice que nous faisons; d'où l'on conclut qu'encore que ce Docteur agisse de bonne foi, il ne laisse pas de falsifier les Dogmes qu'il veut combattre. *Je n'ai pas à me defendre de son cœur*, dit-on, *mais de ses calomnies & de ses artifices en qualité d'Auteur; malheureuse qualité & pour lui & pour moi! des calomnies, dis-je, & des artifices qui sont répandus dans ses Livres.* Voici donc Autel contre Autel, & serment contre serment. *Qu'il me soit permis aussi*, dit-on, *de protester à mon tour & devant Dieu & devant les hommes, comme je fais maintenant, qu'il ne me souvient pas qu'il y ait aucun chapitre ni dans la Dissertation de M. Arnauld, ni dans le 1. Tome de ses Réflexions, où il ne prenne mes sentimens de travers.*

Le reste de cette 1. Lettre est employé à repondre à plusieurs difficultez de M. Arnaud. Nous nous contenterons d'en indiquer deux.

Difference à l'égard de Dieu entre avoir des volontés particulieres, & agir par des volontés particulieres.

I. Il avoit trouvé mauvais qu'on opposât, *agir en suivant des loix générales, & agir par des volontez particulieres*, car il montre que Jésus-Christ a voulu par des volontez particulieres tout ce qu'il a fait en particulier pour notre salut; quoi qu'il ait toûjours eu en vûë la loi générale de suivre en toutes choses les ordres qu'il avoit reçûs de son Pere. On répond qu'à la vérité Dieu a une volonté particuliere pour toutes les choses qui arrivent, mais qu'elles ne sont pas pour cela l'effet d'une volonté particuliere; de sorte qu'il faut bien distinguer en Dieu, *avoir des volontez particulieres, & agir par des volontez particulieres, ou avoir des volontez particulieres pratiques.* Quand Dieu remue le bras d'un homme qui en frape un autre, il n'a point une volonté particuliere qui tombe directement sur cette action; il ne veut ce mouvement que d'une maniere indirecte, & comme par accident, c'est-à-dire, parce qu'il veut agir par une loi générale dont ce mouvement est une suite, & parce que l'uniformité & la simplicité de son action demandent qu'il suive en ce cas particulier sa loi générale. Ainsi quoi que Dieu veuille le mouvement de ce bras, puis qu'il le produit, il est pourtant vrai, selon ce Systême, qu'il ne le produit & qu'il ne le veut qu'en conséquence d'une volonté générale qui tombe directement sur les loix de l'union de l'ame & du corps. Comme cette difficulté n'est pas petite, l'Auteur l'éclaircit assez au long; & si l'on a de la peine à concevoir ce qu'il dit, que *Dieu veut des choses qu'il ne fait pas*, il ne faut point s'en prendre à ses hypotheses, puis que toutes sortes de Théologiens soûtiennent cela, aussi bien que lui. Il se défend fort d'avoir dit que Dieu ne s'écarte jamais des loix générales; il dit au contraire que Dieu s'en écarte toutes les fois que l'ordre le veut, mais *qu'il le fait de telle maniere, & dans de telles circonstances, qu'un très-petit changement dans sa conduite ordinaire, ajuste heureusement un très-grand nombre d'évenemens, & le plus grand nombre qui soit possible.*

De la simplicité des voyes dont il se sert.

II. M. Arnaud avoit fait une fort longue objection sur ce que le P. Mallebranche avoit dit de la simplicité des voyes, dont Dieu se sert pour produire ses Ouvrages. On a prétendu que cette doctrine renfermoit deux sens fort differens; l'un que Dieu ayant formé un dessein l'execute toûjours par les voyes les plus simples; l'autre, qu'il se détermine à tel ou à tel dessein par la plus grande simplicité des voyes, qui en pourront procurer l'execution; de sorte qu'il *préfere un dessein moins parfait à un autre plus parfait*, lors que le 1. peut *s'executer par des voyes plus simples que le dernier.* On a prétendu que le premier de ces sens est inutile au but de l'Auteur, par l'ignorance où nous sommes des desseins de Dieu, & que l'autre choque la lumiere naturelle qui nous dicte, qu'il vaut mieux préferer la plus grande perfection de l'ouvrage à la plus grande simplicité des voyes, que de préferer la plus grande simplicité des voyes à la plus grande perfection de l'ouvrage. L'Auteur répond à cela presque par les seuls endroits qu'il rapporte de ses autres Livres, ce qui lui sert à rendre d'autant plus probable le reproche qu'il fait à M. Arnaud de n'entendre pas ce qu'il critique. Il remarque judicieusement, qu'encore que les desseins particuliers de Dieu nous soient inconnus, nous connoissons néanmoins en général, qu'il a dessein de faire un *ouvrage parfait, autant que cela est possible, par des voyes qui portent le caractere de ses attributs*, & il ajoûte que si on ne suppose avec cela que les hommes ont quelque idée de la perfection des ouvrages, toute l'admiration qu'ils auroient pour les ouvrages de Dieu ne seroit qu'une illusion.

Ce que c'est proprement qu'un miracle.

C'est assez pour la 1. Lettre, venons à la 2. On y explique fort nettement la nature d'un miracle proprement dit. On s'imagine ordinairement que l'essence d'un miracle consiste dans quelque chose, qui nous étonne par sa nouveauté, comme seroit de voir marcher des gens sur les eaux. Mais ce n'est point en cela que les vrais miracles consistent, car si un Ange soûtenoit des hommes invisiblement, il seroit aussi naturel qu'ils ne s'enfonçassent pas dans l'eau, qu'il est naturel qu'un enfant qu'on soûtient par dessous les bras, au milieu d'une riviere, n'aille point à fond. Un vrai miracle c'est lors qu'il arrive quelque chose, qui n'est point une suite des loix naturelles, comme si nous sentions quelque plaisir ou quelque douleur, sans qu'il arrivât aucun changement dans notre cerveau, ou s'il arrivoit quelque changement dans notre cerveau, sans le choc de la matiere contiguë. D'où paroît que mille choses que nous prenons pour des miracles, ne le sont pas, & que d'autres qui nous semblent très-naturelles, peuvent avoir toute la nature d'un effet miraculeux. S'il est vrai, par exemple, que Dieu nous inspire de ne sortir point, lors que

* *Nouv. de Janv. 1686. Art. VIII.*

que l'enchainement naturel des causes nous porteroit à sortir, c'est un vrai miracle; & par là l'on prouveroit aisément aux hommes, que les miracles sont plus fréquens que les actions naturelles. Quoi qu'il en soit, l'Auteur a raison de dire *que Dieu n'agit par des volontez particulieres, que lors qu'il fait des miracles*, mais que les prodiges les plus étonnans peuvent fort bien être des effets de la Nature, si l'on suppose que les Anges peuvent agir comme causes occasionnelles sur les corps.

Remarques sur les causes occasionnelles.

Il y a des gens qui souhaiteroient que le P. Mallebranche eût dit, sans nulle exception, que l'ordre ne permet jamais que Dieu trouble la simplicité de ses voyes: ils disent qu'alors le Systême de ce Philosophe seroit fortifié de toutes parts, bien uni, & bien arrondi,

. . . . In seipso totum teres atque rotundum,
Externi ne quid valeat per læve morari;

au lieu que les cas réservez sont autant de bréches, ou autant de rangs qui plient, par où l'ennemi fait de violentes irruptions. Nous l'avons remarqué * deux ou trois fois sur d'autres matieres. Mais ces gens-là n'examinent pas s'il est toûjours en notre puissance d'exclure toute exception. Ils croyent qu'on peut rémédier à tout inconvenient, par la seule combinaison des causes occasionnelles, & peut-être qu'ils se trompent. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Dieu ayant combiné ces causes par sa sagesse, & par sa bonté, il s'ensuit que nous lui rendons très-justement nos actions de graces, lors qu'il nous arrive quelque bien, selon l'enchainement des causes secondes; & ainsi c'est fort proprement que l'Ecriture attribuë à la Providence de Dieu la conservation des animaux. L'Auteur nous débite sur tout ceci de fort solides pensées, en nous faisant voir l'execution des desseins de la Providence, par l'établissement des loix générales, & en justifiant ce qu'il avoit dit sur les volontez particulieres de Dieu, par rapport à la ruïne de Jerusalem, & au choix de la Nation Judaïque. M. Arnaud lui avoit suscité sur cela un fort dangereux procès, à cause que les Lecteurs qui n'examinent pas à fond une Controverse, se pouvoient imaginer que le P. Mallebranche ne trouvoit là que les suites ordinaires des loix générales. On verra ici quel est son vrai sentiment, & sur quelles preuves il l'appuye. Au reste l'utilité qu'il tire de son Systême sur la Providence, est qu'il faut rejetter sur la limitation essencielle des causes secondes, & quelquefois même sur leur malignité, *tous ces effets fâcheux que la pieté & l'idée que nous avons d'un Dieu bon, sage, juste, nous oblige à dire qu'il les permet, plûtôt que d'avoir dessein de les faire.*

Defauts visibles dans l'Ouvrage.

Les objections qu'il examine dans la 3. Lettre roulent sur les manieres d'agir, qui sont plus ou moins dignes de Dieu; sur la difference qui se trouve entre la méthode de l'Auteur, & celle que Saint Augustin a employée contre les Manichéens; sur l'immutabilité de Dieu, & sur les volontez particulieres dont il s'est servi dans la construction du Monde, & dans la 1. formation des animaux. Il dit & il soûtient encore, qu'il y a des défauts visibles, non pas dans la conduite de Dieu, mais dans son Ouvrage; & en cela il prétend détruire une erreur abominable, c'est que *les pécheurs soient absolument necessaires à la beauté de l'Univers*; & sur ce qu'on lui objecte que c'est notre seule ignorance qui nous fait remarquer des defauts dans les Ouvrages de Dieu, il répond que par le même principe on soûtiendra, quand on voudra, que la beauté que nous admirons dans l'Univers, est une chimere de notre esprit, car en vertu dequoi trouverions-nous que le Monde fût admirable, si nous ignorions absolument ou l'idée de la beauté, ou les desseins du Créateur? La maniere dont il fait voir la necessité des volontez particulieres de Dieu, pour la construction du Monde, marque beaucoup de force d'esprit.

* *En Sept. 1684. Art. VI. en Novemb. 1685. Art. VIII.*

ARTICLE IV.

Joannis Lightfooti SS. Th. P. Aulæ Catharinæ apud Cantabrigienses Præfect. Canonici Eliensis, Opera omnia. C'est-à-dire, *Toutes les Oeuvres de Monsieur Lightfoot.* Roterodami typis Regneri Leers. 1686. 2. vol. in fol.

Causes du retardement de l'édition de cet Ouvrage.

CEtte édition étoit commencée depuis assez long-temps, mais d'autres Ouvrages qui ne pouvoient pas être differez, comme celui-ci, sans perdre une partie de leur éclat, ont fait diversion aux soins du Libraire, & cela joint à la peine qu'il a prise, soit pour recouvrer quelques Traitez qui n'avoient point encore paru, soit pour faire bien traduire en Latin les Pieces qui n'avoient été publiées qu'en Anglois, soit pour faire corriger les épreuves avec la derniere exactitude, soit pour faire verifier les citations de la Bible, & des Livres des Juifs, & corriger beaucoup de méprises, qui s'étoient glissées à cet égard dans les Ecrits de l'Auteur; tout cela, dis-je, n'a pû que retarder pour bien long-temps la publication de cet Ouvrage. Il viendra néanmoins assez tôt, selon la vieille maxime, *Sat citò, si sat bene*, puis qu'il est certain qu'il viendra en très-bon état, & que cette édition est digne du célebre M. Lightfoot. Le mérite de ce Docteur, & celui de ses Ouvrages est si connu dans tout le monde savant, qu'il ne sera nécessaire que de marquer ici en peu de mots, ce qui est contenu dans chacun de ces deux volumes.

De l'harmonie du Vieux Testament & du Jehova de Moyse.

Le 1. présente d'abord une ample Préface, & & la vie de l'Auteur. Ce ne sont pas de ces maigres narrations qui n'instruisent que de peu de chose; ce sont des Traitez remplis d'éclaircissemens, & de remarques d'érudition, ou de faits dignes de mémoire. Ensuite de cela on voit l'Harmonie du Vieux Testament, c'est-à-dire, l'ordre Chronologique de tous les Livres qui le composent, & des évenemens dont il y est fait mention. Ceux qui savent combien l'Auteur étoit exact, n'ont pas besoin qu'on leur recommande cette Harmonie; mais il est bon d'avertir ceux qui ne connoissent pas encore M. Lightfoot, que ce Traité-là est bien médité, bien serré & d'un grand usage. On voit ensuite un Recueil de plusieurs remarques sur les deux premiers Livres de Moyse & sur diverses Antiquitez Judaiques & Chretiennes. Je ne touche qu'une de ces remarques, qui est sur ces fameuses paroles, *c'est ici le doigt de Dieu.* On croit communément que par ces paroles les Magiciens d'Egypte reconnurent la supériorité du Dieu des Juifs, de ce *Jehova* dont Moyse se disoit le Député. Mais M. Lightfoot prend la chose tout autrement. Il suppose que les Egyptiens reconnoissoient une souveraine Divinité, sous la-

laquelle plusieurs autres avoient la direction, & comme la protection de divers Peuples, avec une puissance limitée. Ils ne faisoient pas difficulté de croire que le *Jehova* de Moyse étoit une de ces moindres Divinitez; qu'il avoit la Nation Juive sous son département, & qu'il pouvoit faire certains miracles. Mais ils ne crûrent pas (nous dit-on ici) que la production des poux pût être comptée parmi ses exploits; ainsi ils l'attribuerent à la grande & à la souveraine Divinité. Ce qui persuade ce sentiment, est que les poux furent produits sans que Moyse en eût menacé d'avance, comme il faisoit à l'égard des autres playes, & sans que les Israëlites en eussent moins leur part que leurs ennemis; d'où les Magiciens inferoient que cela ne venoit pas du *Jehova* de Moyse.

De l'Harmonie des quatre Evangiles.

Les Traitez qu'on vient d'indiquer sont suivis de l'Harmonie des quatre Evangiles. Ce dessein est grand, & a donné de l'occupation à plusieurs doctes Théologiens. Celui-ci l'execute avec beaucoup de capacité, & ne se contente pas d'accorder les Evangelistes entre eux, il les accorde aussi avec le Vieux Testament. Après quoi il nous donne une description fort étudiée, & fort travaillée du Temple de Salomon, & principalement de l'état où il étoit, & de la maniere dont le Ministere Levitique s'y pratiquoit, au temps de notre Seigneur Jésus-Christ. Une fort belle Planche nous montre le plan exact de cet édifice merveilleux; & pour ce qui est du Ministere, ce que l'Auteur nous en dit est tiré non seulement de l'Ecriture, mais aussi des plus anciens Monumens de la Nation Judaïque. On ferme ce 1. Tome par trois Opuscules. Le 1. est une Dissertation sur la descente de Jésus-Christ aux Enfers, qui est un article du *Credo*, & par conséquent une chose que les Protestans & les Catholiques récitent tous les jours. Cependant ils n'en croyent rien, & s'ils ne veulent pas être en cela de francs perroquets, il faut qu'ils attachent au mot d'*Enfer* je ne sai quelles idées, qui sont de purs barbarismes, par leur grand éloignement de tout usage. Aussi est-il bien apparent que ceux qui récitent ces paroles, n'y font la plûpart du temps nulle réflexion, quoi que les Savans & M. Lightfoot, entre autres, disent mille belles choses sur cet article. Le 2. des trois Opuscules est un Sermon Doctoral sur l'*Anatheme Maranatha*, dont parle S. Paul. Le 3. est la Dispute que l'Auteur soûtint, lors qu'il fut créé Docteur. Ces deux dernieres Pieces n'avoient jamais été imprimées.

Plan du Temple de Salomon.

Descente de J. C. aux Enfers.

De l'Harmonie du Nouveau Testament.

Le 2. volume nous fait voir d'abord un Ouvrage d'un grand travail, & d'une curiosité qui est digne de tout bon Chretien, & nécessaire à tout Docteur en Théologie. C'est une Harmonie du Nouveau Testament, laquelle met dans un ordre Chronologique le texte des quatre Evangiles, l'Histoire des Actes des Apôtres, leurs Epîtres, & les temps marquez dans l'Apocalypse de S. Jean. L'Auteur éclaircit & prouve tout ce qu'il suppose; & se sert pour cela de remarques qui expliquent la force & le sens des Auteurs Sacrez. Il recourt même au Talmud, pour en tirer des confirmations de ce qu'il avance. Une grande Dissertation sur la ruine de Jerusalem, & sur les suites qu'elle eut par rapport à la Nation Judaïque, ferme ce Traité.

Plaisante pensée sur les Horæ Hebræorum de l'Auteur.

On voit après cela ces beaux & savans Commentaires, qui ont été si connus sous le nom de *Horæ Hebraicæ & Talmudicæ.* Ce titre a fait naitre d'assez plaisantes idées à quelques Controversistes ignorans, car on dit qu'ayant sû en gros qu'il y avoit un Livre nouveau intitulé, *Horæ Hebraicæ & Talmudicæ, Heures Hebraïques & Talmudiques*, ils crûrent que c'étoit un Manuscrit trouvé depuis peu par les Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, & qui convaincroit les Herétiques de l'antiquité des Heures Canoniales: en un mot ils crurent qu'on avoit trouvé le Brévaire des anciens Rabins, ou celui qu'Elie ordonna aux Carmes de réciter chaque jour à plusieurs reprises. La vérité est que M. Lightfoot n'a voulu désigner autre chose que le temps qu'il a employé à commenter plusieurs Livres du Nouveau Testament par le secours de l'érudition Hébraïque. Il s'est ouvert sur ce pied-là une si large carriere, que M. Vossius l'en a critiqué un peu fortement. Quoi qu'il en soit, on nous donne ici des Commentaires de cette trempe sur les quatre Evangelistes, sur les Actes des Apôtres, sur quelques Chapitres de l'Epître aux Romains, & sur la I. aux Corinthiens. Les Commentaires sur les Evangiles sont précédez chacun des recherches Géographiques qui le concernent, & par là l'on satisfait à plusieurs difficultez, & l'on fournit mille instructions très-curieuses. Outre le Commentaire Talmudique sur les Actes des Apôtres, duquel je viens de faire mention, on nous en donne un autre qui n'est que pour la Critique & pour la Chronologie, sur le même Livre. Pour ce qui est du Commenraire sur la I. Epître aux Corinthiens, il est accompagné d'une savante Dissertation sur l'usage de la Bible dans les Synagogues des Juifs, & sur les Versions de l'Ecriture, principalement sur celle des LXX. L'occasion de cela est que le chapitre où S. Paul parle contre ceux qui employent dans l'Eglise un langage inconnu, porte nécessairement à examiner de quelle sorte de Bibles les Juifs se servoient dans leurs Assemblées. *

ARTICLE V.

De l'utilité des Voyages & de l'avantage que la recherche des Antiquitez procure aux Savans. Par M. Baudelot de Dairval, Avocat en Parlement. A Paris chez Aubouin & Emery, sur le Quai des Augustins. 1686. 2. vol. in 12.

LEs instructions que l'on donne ici à un homme qui veut voyager, sont fort differentes de celles de M. du Four; mais comme il en faut de plusieurs sortes, cette difference n'empêche pas que ce Livre ne soit nécessaire à ceux qui veulent profiter de leurs voyages. On doit en profiter & pour les lumieres de l'esprit, & pour la pureté des mœurs. M. du Four s'est attaché à ce dernier point dans l'instruction qu'il a donnée à son fils, mais M. Baudelot se propose l'autre article: il veut faire en sorte qu'un Voyageur devienne savant.

Pour cet effet il donne d'abord une assez longue Dissertation, où il justifie par plusieurs raisonnemens, & par l'exemple des plus illustres personnes de l'Antiquité, qu'il importe beau-

* Voyez sur cet Art. la fin des Nouvelles du mois de Mai suivant.

beaucoup d'entreprendre de longs voyages. Cela est entremêlé de curieuses citations, & même de remarques critiques; car, par exemple, il soûtient contre Josephe, & il en donne diverses preuves, *que les Egyptiens n'écrivoient rien chez eux, parce qu'ils ne voyageoient pas.* Il fait aussi une remarque très-judicieuse contre Tite-Live. Cet Historien, l'un des plus considérables Auteurs de l'ancienne Rome, a dit une chose qui paroit destituée de jugement, sur le sujet de Pythagore & de Numa Pompilius; c'est qu'encore qu'ils eussent été contemporains, Numa n'auroit pas eu l'obligation de sa science à ce Philosophe, & il le prouve par deux raisons admirables; l'une que la réputation de Pythagore n'auroit pû s'étendre jusqu'au pays des Sabins; l'autre que Numa n'eût sû comment faire pour se rendre auprès de ce Philosophe, au travers de tant de Peuples differens en mœurs & en Langue. Ne diroit-on pas qu'il s'agissoit de deux païs Antipodes, & non pas du Royaume de Naples, & du territoire de Rome. Je sai bien qu'en ce temps-là il n'y avoit point une si grande communication qu'aujourd'hui entre les Peuples d'Italie; mais on ne persuadera jamais à un homme de bon sens, que toutes ces florissantes Colonies Greques qui étoient dans le païs qu'on nomme aujourd'hui le Royaume de Naples, fussent inconnuës à Numa Pompilius; & qu'on regardât comme une chose presque impossible à un Sabin, d'aller voir ce qui s'y passoit. L'Auteur n'oublie pas qu'au raport même de Tite-Live, l'Epitaphe de Numa étoit en Grec & en Latin, & que l'on trouva dans son tombeau sept volumes Grecs; signe évident que cette Langue ne lui avoit pas été inconnuë. Il remarque aussi que les plus grands Princes, Alexandre le Grand, Germanicus, Adrien, Septime Severe, ont eu, entre autres motifs de leurs voyages, le desir de voir les Antiquitez fameuses de chaque lieu; & il nous avertit que M. Rainssant nous en convaincra bien-tôt, à l'égard de l'Empereur Adrien, dont il doit publier la vie par Médailles, par Inscriptions, & par tels autres Monumens. C'est la part qui lui est échûe, lors que les plus célebres Médaillistes de France ont entrepris sur ce pied-là l'Histoire des Empereurs Romains. M. Baudelot a eu pour sa part Septime Severe; feu M. Spon avoit l'Empereur Commode; M. Spanheim travaille sur Vespasien, sur Titus, & sur Domitien; M. le Président Bignon, chez qui ces Messieurs ont tenu leurs conferences en dernier lieu, à cause que M. le Duc d'Aumont étoit en quartier chez le Roi, travaille sur Marc-Aurele; M. l'Abbé Descamps, nommé à l'Evéché de Pamiers, a fait Jules-Cesar, &c.

Faute de Tite-Live.

L'Auteur ayant fait en général ses réflexions sur l'utilité des voyages, descend ensuite dans le particulier, & montre à celui qu'il veut instruire, ce qu'il faut principalement que l'on cherche en voyageant. Il dit que l'on doit être curieux des Medailles, des Inscriptions, & des Statues, & il en donne la raison en marquant les diverses choses qu'elles éclaircissent. Il débite sur les Inscriptions & sur les Statuës une érudition, qui fait connoître qu'il choisit dans les lectures les faits singuliers, qui peuvent être appliquez à la matiere de ses Ouvrages. Il examine en chemin faisant un passage de Seneque & un autre de Trebellius Pollio, & il nous donne ses conjectures sur la maniere de les expliquer. Celui de Seneque est contenu dans le *9. chapitre de la tranquillité de l'ame*, & roule sur la question, si ceux qui achetent beaucoup de Livres sans jamais les lire, sont plus blâmables que ceux qui achetent beaucoup de Statuës. De la maniere que l'Auteur voudroit corriger le texte, Seneque diroit que les premiers sont les plus blâmables, parce qu'ils ne se servent pas d'un Livre selon sa véritable destination, qui est d'être lû, & que les autres à tout le moins font servir ce qu'ils achetent à son usage légitime, qui est d'être regardé. Le passage de Trebellius Pollio concerne une Statuë de Calphurnia femme du Tyran Titus, *argolica sed aurata.*

Des Médailles.

Après quelques remarques sur la differente grandeur des Statuës, M. Baudelot s'enfonce bien avant dans la discussion des Dieux *Lares, ou Penates, qui étoient*, dit-il, *tous les Dieux qu'on adoptoit pour quelque chose, & qu'on révéroit dans la maison, de quelque sexe & de quelque païs qu'il fussent.* Il ne nie pas que les Anciens n'ayent mis *au nombre de leurs Lares, la plûpart du temps, toutes les petites figures qu'ils avoient, & de leurs Ancêtres & des autres, lors principalement que ceux dont ils avoient des Statues, avoient excellé dans quelque vertu*; mais il soûtient & il le prouve par un très-grand nombre d'Inscriptions, & de Médailles, que les plus grandes Divinitez comme Jupiter, Junon, & Neptune, prenoient la qualité de Dieux *Lares*, lors que l'on mettoit quelque famille ou quelque autre chose sous leur protection. Je dis *quelque autre chose*, car il ne faut pas s'imaginer que les Dieux Lares fussent seulement affectez à des familles particulieres; ils présidoient aussi sur les grands chemins, sur les mers, sur les champs, &c. comme l'Auteur le prouve fort au long. Il remarque qu'on les appelloit *Lares* ou *Penates*, *par la maniere & l'espece de protection que les Peuples en attendoient, par rapport à la consecration qu'on en faisoit dans les maisons pour un usage particulier, & au choix que des familles en avoient fait pour être leurs gardiens.* Il ajoûte que *les Statues n'en étoient pas ordinairement de grand volume*; qu'on les revêtoit de peaux de chien, & qu'on mettoit auprès d'elles des chiens & des lampes. Il réfute Boxhorne, qui leur a donné une figure sans cheveux, contre l'autorité expresse de Tibulle, & qui a crû que les *Lares*, soit publics, soit particuliers, n'étoient que les ames de ceux qui avoient bien vêcu dans leur famille, ou qui avoient gouverné les Etats avec succès. Il réfute encore plus fortement & plus durement un Ecrivain moderne des Antiquitez de Rome nommé *Kippingus*, qui a dit que les figures des *Lares* étoient faites de cire & en tête de chien, & qui s'est appuyé sur un passage de Juvenal pour la 1. remarque, & sur l'autorité de Chiflet pour la 2. Cependant l'Auteur n'a point trouvé que Chiflet en ait dit la moindre chose; & pour le passage de Juvenal, il est certain qu'il ne marque sinon, que l'on frotoit avec de la cire les Dieux *Lares*. On sait d'ailleurs qu'ils étoient faits ou d'argent, ou d'airain, ou de quelque autre semblable matiere. M. Baudelot fait peu après la critique d'un passage de Timée, cité par Denis d'Halicarnasse, & nous rapporte le culte que l'on rendoit à ces Dieux, tel qu'il la trouvé dans une vieille version Françoise d'un petit Roman d'Athénagoras, laquelle, dit-il, *est le seul Original*

Remarques sur les Dieux Penates.

Et sur les Panthéons.

riginal qui nous reste de cet Auteur Grec. Il prétend que ces Panthéons, c'est-à-dire, ces figures qui représentoient tout à la fois plusieurs Dieux, étoient principalement nommez *Lares*, & qu'Harpocrate n'étoit pas des derniers dans ce genre-là. Il louë extrêmement la Dissertation que M. Cuper a publiée sur cette Divinité; mais il ajoûte qu'il lui semble qui ni lui ni aucun autre Savant n'a dit, *que les Antiques composées qui nous restent* d'Harpocrate, n'ont pas eu d'autres Temples que le Laraire des particuliers. Il nous communique plusieurs figures de ce Dieu, & des lampes que l'on consacroit aux *Lares*. On leur consacroit aussi des fioles, pour conserver les liqueurs & les parfums que l'on employoit dans leur culte. Je ne sai si tous les Savans consentiront à ce qui est dit ici, que les Panthéons n'étoient presque jamais dans les Temples l'objet de l'adoration publique, mais qu'on les adoroit seulement dans les Laraires. Cela se peut appuyer sur ce que nous lisons dans Plutarque, que les Prêtres ne voulurent jamais consentir que Marcellus dédiât un même Temple à l'Honneur, & a la Vertu; ils soûtinrent que cela étoit contre les regles; c'est pourquoi il falut bâtir une Chapelle à chacune de ces Déitez. M. Baudelot confirme sa conjecture par une plaisanterie qu'Athenée nous raconte; c'est qu'un Musicien, qui voyageoit en Egypte, ayant sû qu'un certain Temple étoit à Jupiter-Neptune, s'écria, *qu'il n'y avoit pas moyen de se loger dans un tel païs, puis qu'on y mettoit les Dieux deux à deux.* Je n'aurois jamais fait, si je voulois remarquer tout le détail de l'érudition que je trouve dans cet Ouvrage. Celle qui concerne les honneurs que l'on rendoit aux Dieux *Lares*, & les vœux que l'on gravoit sur la cire dont on les frotoit, & les bulles que les enfans arrivez à un certain âge leur consacroient, après les avoir longtemps portées au coû, est des plus curieuses. Il n'oublie pas de remarquer qu'Auguste n'avoit encore que vingt-huit ans, lors qu'il fut mis au nombre des Dieux Tutelaires, dans toutes les Villes de l'Empire. Quoi que cela fût abominable, ce n'étoit pourtant pas le comble des flateries Payennes, puis que nous lisons dans Suétone que Vitellius, Pere de l'Empereur du même nom, honora parmi ses Dieux *Lares* les images d'or de Narcisse & de Pallas, deux Affranchis & Favoris de l'Empereur Claude. Cette sorte de profanation est une espece de maladie générale du Genre humain. Le Christianisme ne nous en guérit pas; s'il y a quelque difference entre l'ancienne Rome & les derniers siecles, ce n'est que du plus au moins. Il est vrai qu'en certaines choses nous ne devons pas craindre de voir le renouvellement de l'ancienne superstition: par exemple nous lisons que Polla, Femme de Lucain, honoroit la figure de son Mari dans son Oratoire, & que la Matrone d'Ephese (non pas celle de Petrone, mais celle d'Apulée) rendoit à son Mari mort des honneurs Divins dans sa maison. Ne craignons pas aucun abus qui approche de celui-là.

Flaterie idolâtre des Anciens.

Des Ouvrages d'Architecture & des pierres gravées. Histoire sur une Antique.

Après avoir amplement parlé des Dieux *Penates*, l'Auteur recommande à son ami la recherche des bas-reliefs, & des ouvrages d'Architecture, qui nous restent de l'Antiquité. Il nous apprend que M. Felibien le fils travaille à l'Histoire de l'Architecture, & qu'il a déja fait un amas très-considérable de tout ce qu'on peut trouver dans les Livres & dans la science des Médailles sur ce sujet. Il ajoûte que M. Auzout nous doit donner un beau Commentaire sur Vitruve. Il nous parle plus au long des pierres précieuses gravées, & nous en dit plusieurs belles particularitez, sans oublier les *Abraxas* qui étoient des pierres que les Gnostiques, les Basilidiens, & les Carpocratiens faisoient graver, & qui ont fourni le sujet d'un Livre à Macarius & à Chiflet. On les appelle *Abraxas*, parce que ce mot s'y trouve presque toûjours; les figures en sont singulieres, & représentent quelquefois des Anubis, ou des têtes de Lion & de Dragon. On nous parle aussi des figures Ithyphalliques, & on nous apprend à bien choisir les pierres gravées. On rapporte un fait qui mérite d'être sû, c'est qu'il s'éleva une très-grande querelle entre Philippe-Auguste & Richard, Roi d'Angleterre & Duc d'Aquitaine, pour savoir à qui appartiendroit une Antique qu'un Soldat avoit trouvée dans le Limousin; elle étoit d'or & représentoit un Empereur assis à table avec sa femme & ses enfans. Le Roi en prétendit la possession par le droit de sa Couronne; Richard y prétendoit comme Seigneur Suserain; mais il fut tué en assiegeant le Château où l'Antique avoit été découverte. Les Jurisconsultes déciderent qu'un trésor en Ouvrage appartient au Roi, comme le rapporte M. le Bret. On finit le 1. Volume par l'éloge du Cabinet de Sa Majesté, & par celui de M. Rainssant qui en a la garde. Si M. Baudelot avoit sû l'application avec laquelle ce Prince se fait entretenir par M. Rainssant de tout ce qu'il y a de plus curieux dans son cabinet, où Sa Majesté va passer deux ou trois heures chaque jour, depuis qu'elle est incommodée, il en auroit parlé sans doute magnifiquement.

La Philosophie de Descartes favorable aux Talismans.

Voyons ce qu'il y a dans le 2. tome. Il commence par une matiere scabreuse, & fort décriée, savoir par les Talismans. M. Baudelot soûtient fort & ferme, contre le Sieur Reichelt qui les a extrêmement mal-traitez dans son Livre de *Amuletis*, qu'il y en a de très-véritables, & qui ont mille vertus sans l'aide de la Magie. Qui croiroit que la Philosophie de M. Descartes, qui a été le fleau des superstitions, doive être le meilleur appui des Astrologues, & des faiseurs d'enchantemens? Néanmoins il n'est pas hors d'apparence qu'on verra cela tôt ou tard. L'homme n'est pas fait pour se pouvoir passer de ces choses; si on l'en détache par quelque côté, il a cent autres ressources pour y revenir. M. Gadrois, bon Cartésien, a déja montré qu'il n'y a point de Systême plus favorable à l'Astrologie que celui de M. Descartes; & il seroit aisé de montrer que celui des causes occasionnelles est le plus propre du monde à rendre croyable tout ce que l'on dit des Magiciens; ainsi je ne doute pas que l'on ne se serve un jour de cette Philosophie, pour prouver non seulement la vertu des Talismans & des anneaux constellez, mais aussi toutes les opérations Magiques. Il est certain que plus on connoit la Nature, moins est-on hardi à nier la possibilité d'aucune chose. L'Auteur fait valoir cette remarque en faveur des Talismans, & rapporte un exemple prodigieux du pouvoir de la Musique. Il l'emprunte d'Albert Crantsius, qui dit que Henri IV. Roi de Dannemarc, ayant voulu éprouver en sa personne si un Musicien qui se vantoit de faire dormir les gens, de les chagriner, de les divertir & de les mettre

Effet surprenant de la Musique.

en

en fureur, disoit vrai, en fit si bien l'expérience, que lors qu'il en fut à la fureur, il tua à coups de poing quelques-uns de ses Courtisans. Après cela, M. Baudelot fait l'Histoire de ce Manuscrit de Tite-Live, pour lequel on est entré en marché avec un Grec, & il fournit à son ami une instruction très-curieuse sur la science des Manuscrits & des Médailles. Nous en pourrions faire un long Extrait, où l'on verroit bien des choses singulieres; mais les autres Livres que nous ne pouvons plus renvoyer, nous forcent de finir ici cet Article Disons seulement en gros, que l'Auteur fait plusieurs remarques sur la diversité des lettres des Peuples Orientaux & Occidentaux, sur les lettres onciales ou capitales, sur la Diplomatique de Dom Mabillon, sur les matieres qui ont servi de fond en divers temps & en divers lieux à l'écriture, ou dont on a fait des Médailles; sur les differentes especes de Médailles; sur la maniere de les discerner, & sur plusieurs autres sujets qu'il rencontre dans son chemin. Il finit par le Catalogue des Cabinets qu'un savant Voyageur doit voir, & par un avis assez ample sur les principales choses, dont on doit s'instruire en passant dans chaque pays.

Je viens de recevoir une Nouvelle qui ne sauroit être placée dans un lieu plus convenable qu'à la fin de cet Article.

Extrait d'une Lettre, écrite de Versailles à l'Auteur de ces Nouvelles le 19. Mars dernier, *Touchant quelques Manuscrits Chinois.*

Manuscrits Chinois aportez en France.

IL y a environ dix-huit mois que des Ambassadeurs de la Chine étant ici, Monsieur le Duc du Maine prit occasion de dire au Roi, que ces Peuples avoient des Livres de l'Histoire du pays depuis près de trois mille ans; qu'ils avoient connu les Sciences & les Arts tout des premiers; qu'on n'étoit pas encore bien informé du détail de tout cela, & qu'il n'appartenoit qu'à un Prince comme le Roi de faire venir de ces Livres de la Chine, & des gens pour les traduire. Sa Majesté donna aussi-tôt ses ordres pour ce projet, & l'on m'assûre qu'il est arrivé ces jours-ci à Paris jusqu'à trois cens volumes de Livres Chinois, tant d'Histoire Civile du païs que d'Histoire Naturelle, de Mathématique & d'autres Traitez curieux; qu'outre cela il est arrivé aussi deux Traducteurs dont l'un est un Jesuite qui a été trente ans dans ce Royaume; l'autre est un Chinois de la derniere Ambassade, qui sait le Latin, l'Italien, le Portugais, &c. Que ces gens vont s'appliquer incessamment à traduire les plus curieux de ces Livres, qu'on fera imprimer aussi-tôt qu'ils seront en état de paroître. Et comme on sait que les Jesuites sont agréables au Roi de la Chine, on en a envoyé huit jeunes en son Royaume, auxquels notre Roi paye pension, pour apprendre la Langue du païs, & pour instruire des Chinois spirituels dans notre Langue & dans la Latine, afin de les faire venir en France pour continuer ces Traductions. On en fera venir d'autres pour nous apprendre leurs Arts Méchaniques.

Une autre Lettre porte, *que le P. Couplet est revenu de Rome où il a fait son petit Chinois Jesuite comme lui, & qu'on espere qu'ils traduiront toutes les Oeuvres de Confucius.*

ARTICLE VI.

De Legibus Hebræorum ritualibus, & earum rationibus, libri tres. Authore Jo. Spencero *S. T. D. Ecclesiæ Eliensis Decano, & Collegii Corp. Christi apud Cantabrig. Præfecto.* C'est-à-dire, *Traité des Loix Cérémonielles des Juifs, & de leurs raisons.* Hagæ Com. apud Arnoldum Leers. 1686. in 4.

Avantages de cette édition.

CEtte 2. édition a trois ou quatre avantages particuliers. On y a corrigé les fautes qui s'étoient glissées dans la premiere; les omissions & les corrections que l'Auteur avoit marquées à la fin du Livre, ont été inserées chacune au lieu qui lui convenoit; l'Indice des passages de l'Ecriture a été fort augmenté, & on en a fait un tout nouveau très-ample pour les mots & pour les choses, sans quoi un Ouvrage aussi plein d'érudition que celui-ci, ne pouvoit servir commodément. Faisons-en connoître un peu l'importance.

Combien il importe de chercher les raisons des cérémonies de l'ancienne Loi.

L'Auteur s'y propose à peu près le même but que le Pere Mallebranche s'est proposé dans quelques-uns de ses Ouvrages; c'est de faire voir aux Libertins, que l'on peut résoudre leurs difficultez autrement que par cette raison générale, que tel a été le droit ou le bon plaisir de Dieu. Ce Philosophe prétend qu'il ne faut jamais séparer la sagesse du Créateur d'avec l'exercice de sa puissance, en sorte qu'on dise, *Dieu n'a eu autre raison de faire ceci ou cela que celle de son infinie souveraineté, qui le met au dessus de toute reddition de compte.* M. Spencer a travaillé sur la même idée à l'égard des Loix Mosaïques, & ainsi son dessein est grand & pieux, mais il demande beaucoup de savoir & de patience. On verra dans ses *Prolegomenes* combien il importe de chercher une bonne raison de chaque cérémonie de l'ancienne Loi; car il ne se contente pas que l'on dise en général, avec le fameux Maimonides, que la Loi cérémonielle est fort raisonnable: il veut outre cela qu'on le dise de chaque cérémonie particuliere; & il ne se paye pas de la remarque de ce Rabin, qu'il y a des rites non établis, sur lesquels on feroit les mêmes questions que sur ceux qui ont été commandez: par exemple, Dieu a voulu qu'en certaines occasions on lui immolât un agneau, & non pas un belier. Un Curieux demandera sur quoi a été fondée la préference de l'agneau; mais si Dieu avoit choisi le belier, ne demanderoit-on pas également pourquoi cette bête auroit été préferée aux autres, & ainsi on ne finiroit jamais; il semble donc qu'il sufit de montrer en général qu'il faloit une victime. M. Spencer ne s'accommode pas de cela; il veut que l'on donne une cause raisonnée de l'espece de la victime. Il prouve dans le même lieu la possibilité, le plaisir & l'utilité de cette sorte de découvertes, & il dit qu'entre autres avantages, on en peut tirer celui de ne pas croire qu'on soit encore dans l'obligation de se conformer aux cérémonies Judaïques, comme il y a des Chretiens qui croyent y être obligez, à l'égard de certaines choses. En effet il s'en trouve qui font difficulté de manger du sang; & le fameux Thomas Bartholin, tout Médecin qu'il étoit, n'a pas laissé d'écrire pour cette superstition, & de repliquer aux Theses que fit contre lui un

Quelques Chretiens s'abstiennent du sang.

Professeur de Coppenhague, nommé Wandalin, Evêque de Seelande. Le fils de ce savant Evêque publia en l'année 1678. une assez longue Dissertation contre la Replique de Bartholin, & nomma je ne sai combien de Docteurs qui ont protégé cette abstinence Judaïque. J'apprens que depuis peu un Quaker a fait imprimer un Livre en Angleterre, où il soûtient qu'on devroit s'abstenir de la chair même des animaux. Pour revenir à M. Spencer, je dis qu'il demeure d'accord avec bien de la modestie, qu'il n'a pas été capable de donner la raison de tous les rites des Juifs; mais s'il eût pû consulter les Livres qui se sont perdus, & dont il rapporte une liste assez nombreuse, il croit qu'il eût poussé ses découvertes beaucoup plus loin, parce qu'ils traitoient des causes du service Divin de divers Peuples.

Par quels motifs Dieu donna des Loix aux Israélites. De la circoncision & du Sabath.

Son Ouvrage est divisé en trois Livres. Dans le 1. il pose d'abord ce fondement, que Dieu donna des Loix aux Israélites par un double motif, savoir afin qu'elles fussent un remede au penchant qu'ils avoient à l'Idolâtrie, & afin qu'elles fussent des figures de la Loi nouvelle. Il prétend que le 1. de ces deux motifs a été le principal; & pour le prouver il montre par autoritez & par raisons, que les Israélites sous la captivité des Egyptiens, & au sortir de cette captivité, étoient horriblement adonnez au Culte abominable des Idoles, & que la publication de la Loi fut directement destinée à réprimer cette infame maladie. Il montre ensuite comment la Loi cérémonielle pouvoit remédier à ce mal, & il dit que c'étoit par huit grands moyens, qui lui ouvrent un vaste champ de remarques, & de littérature Théologique. Contentons-nous, dans une telle multitude de choses, d'indiquer ce qui paroît plus considérable. Je mets en ce rang l'endroit où il parle de la Circoncision; il en dit cent choses curieuses, & quoi qu'il ne veuille pas décider si elle a été en usage en Egypte avant que parmi les Juifs, il ne laisse pas de rapporter exactement ce que l'on dit pour & contre sur cette question. Je mets encore en ce rang ce qu'il dit sur le Sabath, qu'il soûtient avoir été inconnu aux Patriarches, & n'avoir été établi parmi les Juifs sous Moyse, que comme un signe de l'Alliance de Dieu & un remede d'idolâtrie. Il parle en particulier de la translation qui s'est faite de ce jour-là au Dimanche, & condamne fort librement ceux qui disent que les Chretiens sont obligez à l'observation du Dimanche, par le quatrieme Commandement du Décalogue. Ce qu'il dit sur la distinction des victimes, & des viandes, & sur les personnes, les lieux, & les temps, que Dieu affecta au culte sacré, n'est pas moins curieux; & il est fort vrai-semblable que toutes ces choses avoient une extrême proportion avec le Peuple Judaïque, pour le faire souvenir des marques particulieres qui le rendoient le Péuple de Dieu, & pour l'empêcher par là de participer aux cérémonies des Idolâtres. On conclut le 1. Livre par la considération des Mysteres, qui sont contenus typiquement sous les ombres de l'ancienne Loi, (l'on est fort sobre sur cela) & par le détail de quelques moyens extraordinaires, dont Dieu s'est servi pour guérir les Juifs de l'idolâtrie; & comme le principal de ces moyens a été le gouvernement Théocratique, établi au milieu de ce Peuple, on en traite fort au loog & fort savamment.

Ce que c'étoient que les Zabiens.

Dans le 2. Livre on traite en particulier des Loix cérémonielles, qu'on prétend que Dieu opposa aux superstitions des Zabiens. Ce Peuple ne seroit gueres connu; si le Rabin Maimonides ne l'eût fait connoître; encore ne l'a-t-il pas fait si clairement, que la diversité d'opinions ne soit bien grande sur ce que c'étoit que ces Zabiens. M. Spencer les prend pour les Caldéens, & pour divers autres Peuples de l'Arabie & de la Syrie, miserablement infectez des cultes Magiques & Idolâtres des Caldéens. Il croit même que ces abominations s'étoient répandues dans l'Egypte. Ce qu'il ajoûte touchant le nom, l'antiquité, les Livres, les rites & les opinions des Zabiens, comprend des recherches tout-à-fait curieuses. Il dit qu'il y avoit parmi eux deux sortes d'usages; les uns manifestement criminels, comme la prostitution des femmes en l'honneur de Venus, le culte rendu aux Idoles par les nuditez les plus outrées, le sacrifice des enfans à Moloch, &c. Les autres indifferens de leur nature, comme de manger du sang, de faire bouillir un chevreau dans le lait de sa mere, de porter une étoffe en partie de laine, & en partie de lin, &c. Or il croit que Dieu voulant préserver son Peuple des abominations de ces gens-là, ne se contenta point de lui interdire leurs coûtumes du premier genre, mais lui défendit aussi celles du second, de crainte qu'à la faveur de celles-ci on ne s'apprivoisât insensiblement à celles-là; au lieu que si on concevoit de l'horreur pour les cérémonies d'une Secte, qui n'avoient rien de mauvais en elles-mêmes, il étoit fort apparent qu'on détesteroit comme la mort celles qui seroient manifestement abominables dans la même Secte.

Justification de l'établissement de la Loi cérémonielle des Juifs.

Le Lecteur sent déja l'utilité & la fécondité de ce principe, par rapport à la justification de la Loi cérémonielle des Juifs; car sans recourir toûjours aux allegories mysterieuses, on comprend qu'il a été de la profonde Sagesse de Dieu d'établir mille petites cérémonies, qui, à les considerer absolument, n'ont rien qui sente le mérite du Législateur, mais qui comparées avec la situation des Israélites, étoient merveilleusement propres à les garantir de la contagion des Idolâtres. Si Origene avoit bien compris cela, il n'eût point apparemment cherché tant d'allegories, & il n'auroit pas dit * avec tant de liberté, *Que si on prend litteralement les Loix données aux Juifs, on aura honte d'avoüer que Dieu les ait faites, parce que celles des Grecs & des Romains paroissent plus belles, & plus raisonnables.* L'Auteur est fort éloigné de cette pensée; il soûtient avec Guillaume de Paris, que le sens litteral des Loix Mosaïques a dû être nécessairement & a été effectivement très-raisonnable; & pour le montrer il nous fait une discussion particuliere des Loix, que Dieu a diamétralement opposées aux coûtumes des Zabiens, & il apporte de bonnes raisons pourquoi Dieu a pris ainsi le contrepied de ces Peuples, à l'égard de choses qui paroissent très-indifferentes.

Loix des Juifs opposées aux coûtumes des Zabiens.

Je ne saurois bien représenter la vaste litterature qui est semée dans tout ce 2. Livre. Je me contente donc d'indiquer que les cérémonies de l'Agneau Pascal, de la construction des Autels & du Sacrifice de la genisse rousse, & la défense de faire bouillir un chevreau dans le lait de

* *Homil. 7. in 10. Levit.*

de sa mere; d'offrir du miel; de faire passer ses enfans par le feu en l'honneur de Moloch; de manger sur le sang; de se faire couper les cheveux en rond; de se couper la chair; d'user de stigmates; de confondre les habits des deux sexes; de joindre ensemble diverses graines, divers animaux, & diverses sortes de fil, &c. sont les loix que cet Auteur pense avoir été opposées aux coûtumes des Zabiens. Il s'étend fort sur tout cela, & remonte jusqu'à la premiere origine de ces coûtumes; il en explique les manieres; il donne le sens des Loix Mosaïques, qu'il croit le plus véritable; il réfute les explications des autres Docteurs; il rapporte les fondemens & les raisons de chaque Loi; en un mot, c'est un riche Magazin d'érudition sacrée & profane. Il conclut ce Livre par une longue Dissertation sur le verset 29. du 15. chapitre des Actes. C'est un endroit qui embarasse encore aujourd'hui les Théologiens, parce qu'il défend quatre choses, dont les unes sont criminelles de leur nature, savoir l'Idolâtrie, & la paillardise, & les autres sont indifferentes, comme de manger du sang, & des choses étouffées. La maniere dont les Apôtres ont condamné ces quatre actions, ne faisant point connoître qu'ils recommandassent de fuir plus soigneusement les unes que les autres, a fait dire à quelques Docteurs, ou que la paillardise étoit aussi indifferente de sa nature que de manger du sang, ou que la défense de manger du sang est une loi aussi éternelle que le précepte de la chasteté. Ces difficultez ont mû l'Auteur à examiner profondément cette matiere. Il réfute plusieurs Théologiens par des raisons qui paroissent assez solides, & il établit après cela son sentiment le mieux qu'il peut, c'est que les Apôtres n'ont consideré en ce lieu-là les souillures impudiques, qu'entant qu'elles étoient un des actes de l'Idolâtrie Payenne.

Explication d'un passage des Actes.

Principe pour justifier la Loi Cérémonielle.

Le dernier Livre, divisé en huit Dissertations, nous mene au but de l'Auteur par une route toute differente de celle du précédent, puis qu'au lieu de dire que Dieu a établi certaines Loix, parce que les Idolâtres en avoient de toutes contraires, on dit ici qu'il a ordonné certaines cérémonies, par ce que les Juifs en étoient déja imbus, soit qu'elles vinssent des Patriarches, soit qu'elles fussent sorties du sein même du Paganisme. Cette hypothese a bien des commoditez; car si l'on suppose que Dieu a dressé la Loi cérémonielle des Juifs sur un plan original, chacun s'attendra à n'y voir que de la grandeur, & l'on y voudra par tout les caracteres d'une Divinité infinie. Mais si l'on suppose avec M. Spencer, que Dieu n'a pas été en état, pour ainsi dire, de se faire un plan ou un Systême de culte à son plaisir, parce qu'il a été contraint d'accommoder ses idées à l'état de corruption & d'ignorance où il a trouvé son Peuple, rien ne nous surprendra plus; & les minuties les moins graves nous paroitront l'effet d'une profonde sagesse. Il est vrai qu'il faut supposer en même temps, avec l'Auteur de la Recherche de la Vérité, que Dieu n'agit que très-rarement par des volontez particulieres, & qu'aussi-tôt qu'il a remédié par quelqu'une de ces volontez au déreglement des causes secondes, il continue d'agir selon les loix générales de la communication des mouvemens, & de l'union de l'ame & du corps. Cela étant une fois posé, M. Spencer aura lieu de dire que les Loix cérémonielles les plus sages, & les plus dignes de Dieu, ont été celles qui avoient la plus grande proportion avec le temperament des Juifs, pour les éloigner de l'Idolâtrie, par la seule combinaison du moral & du physique; ou, ce qui est la même chose en cette rencontre, par les suites que la révélation devoit avoir naturellement, & en conséquence des loix générales de l'union de l'ame & du corps. Il faut ajoûter à cela le dessein que Dieu a eu de figurer la nouvelle Loi sous les types du Vieux Testament. Or comme parmi les cultes que les Juifs avoient hérité de leurs Ancêtres, ou ausquels ils avoient pris goût pendant leur sejour en Egypte, il s'en pouvoit rencontrer qui étant un peu rectifiez, étoient fort propres à les éloigner de l'Idolâtrie Payenne, & à figurer l'Evangile; l'Auteur ne fait pas difficulté de soûtenir que Dieu adopta ceux-là, en y faisant les changemens nécessaires. Il apporte pour le prouver, non seulement un bon nombre d'autoritez, mais aussi plusieurs raisons très-considérables, & soutenuës de beaucoup d'érudition. Je ne touche qu'à ces deux-ci: la 1. que c'est un fait très-constant qu'il y a eu de grandes conformitez entre les rites Judaïques & les rites des Egyptiens; or l'Auteur prétend que l'on prouve avec moins de peine que les Juifs ont imité les Egyptiens, que l'on ne prouve que les Egyptiens ayent imité les Juifs. La 2. est qu'on ne peut disconvenir que dans le passage du Judaïsme & du Paganisme à la Religion Chretienne, on n'ait retenu plusieurs coûtumes de la vieille Religion. Les Anglois en firent autant, lors qu'ils se réformerent au dernier siecle. Or c'est un grand préjugé que l'établissement des cérémonies Judaïques ne se fit pas en tout & par tout sur les ruines de ce à quoi les Juifs étoient tout accoûtumez. Quand on veut plier doucement les esprits, & les conduire comme Dieu fait par la combinaison du moral avec le physique, il faut leur cacher une partie des révolutions, en retenant tout ce que l'on peut de l'ancien état. *Arcanum novi status, imago antiqui*, disoit Tacite.

De plusieurs autres Loix des Juifs.

Mais afin d'appliquer à des exemples particuliers la supposition générale, l'Auteur examine en détail l'établissement du Tabernacle, celui des cornes de l'Autel, celui des habits Sacerdotaux, & de la consécration des cheveux, celui du festin du sacrifice, celui des Fêtes, des premices, & des dimes, & il montre que ces huit cérémonies ont été imitées des Payens; ce qui lui donne lieu d'expliquer plusieurs belles Antiquitez, soit pour établir son opinion, soit pour répondre aux argumens de ses Adversaires. Il explique, entre autres choses, un passage très-obscur du Prophete Amos, cité par S. Etienne *au verset 43. du 7. chapitre des Actes*. Voilà pour la 1. Dissertation du 3. Livre. Les sept autres traitent amplement des Sacrifices, des purifications, des Fêtes de la nouvelle Lune, de l'Arche & des Cherubins, du Temple, de l'*Urim* & *Thummim*, & du bouc que l'on envoyoit dans le Desert. On examine profondément l'origine de toutes ces choses, leurs manieres, leurs dépendances, leurs fins & leurs effets; & on soûtient que le fond, & l'ébauche en sont venus du Paganisme. Quand l'Auteur se tromperoit, on ne pouroit au moins nier que les preuves qu'il apporte, & les réponses qu'il fait à cent objections, n'instruisent utilement de l'Antiquité sacrée & profane. Il semble nous promettre un nou-

nouveau Livre sur les Phylactères des Juifs, & sur quelques-uns de leurs rites, qui ne paroissent pas avoir jamais été commandez de Dieu, & il destine cela contre ceux qu'il appelle *Fanatiques*, qui refusent d'avoir communion avec l'Eglise Anglicane, sous prétexte qu'elle mêle dans le service Divin plusieurs cérémonies d'invention humaine.

ARTICLE VII.

Extrait du Journal d'Angleterre du mois de Décembre 1685. contenant des remarques sur un Imprimé François qui propose un mouvement perpétuel, *faites par D. Papin, Membre de la Societé Royale.* C'est M. Papin qui parle.

Remarques sur le mouvement perpétuel.

LA proposition d'un mouvement perpétuel imprimée depuis peu en France, étant couchée d'une maniere qui ne peut que très-difficilement être entendue par des personnes qui ne sont pas fort accoûtumées à de telles descriptions, j'ai tâché de l'éclarcir de la façon qui suit.

DEF. *Fig.* 1. est un souflet long de 40. pouces, & qui se peut ouvrir, en éloignant l'une des ailes marquée F, de l'autre marquée E; que ce souflet soit exactement fermé par tout excepté à l'ouverture E. à laquelle le tuyau EG. long de 20. à 22. pouces doit être fort exactement appliqué & attaché; que ce tuyau ait son autre bout dans un vaisseau G. plein de mercure & placé un peu au-dessous du milieu du souflet.

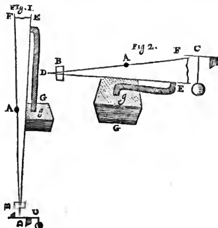
A. est un aissieu sur quoi le souflet peut tourner.

B. Un contre-poids attaché au bas du souflet.

C. Un poids avec un crochet pour retenir le souflet perpendiculaire.

Si l'on suppose que le souflet ainsi disposé ne soit ouvert que d'un tiers ou d'un quart, & qu'il soit plein de mercure, il est clair que ce mercure ayant 40. pouces de hauteur, doit descendre à 27. pouces, comme dans l'experience de Torricelli: par conséquent le souflet devra s'ouvrir, & laisser en haut un espace vuide; cet espace se devra remplir du mercure contenu dans le vaisseau G. qui montera par le tuyau G E, puis que ce tuyau n'a que 22. pouces de long: par ce moyen le souflet s'ouvrira de plus en plus, jusques à ce que le mercure continuant de monter rendra le haut du souflet si pesant qu'il trébuchera malgré le crochet, & le poids qui retiennent la partie d'enbas; mais le vaisseau G. doit être placé en sorte qu'il l'empêche de tourner tout-à-fait, & qu'il l'oblige à demeurer dans la situation horizontale représentée *Fig.* 2. & la partie F. devra s'engager dans un autre crochet marqué C. Alors le mercure coulera par son poids hors du souflet dans le vaisseau G. par le tuyau E G. & le souflet se fermera jusques à ce que la partie E F. devienne si legere, que le contrepoids B. soit capable de surmonter le crochet & le poids qui retiennent la partie F. & qu'ainsi le souflet retourne à sa situation perpendiculaire représentée *Fig.* 1. Alors le mercure qui y reste descendra comme la premiere fois à la hauteur de 27. pouces, & par conséquent tous les autres effets arriveront comme on les a déja décrits, & le mouvement se perpétuera. Voilà ce que dit l'Ecrit François.

Sur cela il faut observer que le souflet ne sauroit s'ouvrir par la pression intérieure, à moins que cette pression soit plus forte que l'extérieure; mais dans cette occasion le poids de *l'Atmosphere* presse librement sur le dehors du souflet, & il ne sauroit presser le dedans que par le tuyau G E. qui contient 22. pouces perpendiculaires de mercure & qui par conséquent contrebalance d'autant la pression de



l'air:

l'air: si bien que supposant que cette pression ne soit en tout que de 27. pouces de mercure, elle ne pourra agir au dedans du souflet qu'avec une force équivalente à 5. pouces de mercure perpendiculaires; ainsi il faut conclure que la pression de l'Atmosphere au dedans du souflet est plus diminuée que le mercure contenu dans ledit souflet ne sauroit l'augmenter, comme on le peut calculer aisément: & par conséquent le souflet étant dans l'état qui a d'abord été décrit *Fig.* 1. il se doit infailliblement fermer, au lieu de s'ouvrir comme on prétend. Ainsi sans perdre ni peine, ni dépense à éprouver la chose, on peut s'assûrer qu'elle ne sauroit réussir. *

Ce que nous avions prédit en publiant cette expérience dans les Nouvelles de Novembre 1685. Art. VII. est arrivé comme on le voit dans cet Article. Je ne sai si l'Auteur de cette machine sera plus heureux dans celle qu'il a inventée depuis peu, pour trouver la ligne méridienne, l'heure, la latitude, &c.

ARTICLE VIII.

*Considération sur l'état de ceux qui sont tombez, ou Lettres à l'Eglise de ***** sur sa chute.* A Rotterdam chez Abraham Acher & la Veuve de Jacques Lucas. 1686. in 12.

Comparaison de la conduite des Protestans persécutez avec celle de leurs persécuteurs.

LA révolution qui est arrivée depuis peu en France a quelque chose de si surprenant, qu'il ne faut pas s'étonner que l'on publie Livre sur Livre là-dessus. Les Catholiques ont employé la violence des gens de guerre, pour faire changer de Religion aux Protestans, & ceux-ci, à la réserve d'un petit nombre, ont succombé bientôt à la tentation. Cela donne aux Etrangers une fort méchante idée de toute la Nation Françoise. *Elle est composée*, disent-ils, *ou de gens qui persécutent, ou de gens qui n'ont pas le courage de résister aux persecuteurs; ils sont donc tous d'une trempe d'ame fort peu Chretienne.* Si l'on donnoit à décider à certaines gens lequel des deux est le moins blâmable, ou celui qui persecute, ou celui qui ne se laisse gueres persecuter, ils répondroient d'abord que celui qui persecute l'emporte sur l'autre en méchanceté; mais il y en a qui sur une pareille question prononceroient pour le parti Catholique, parce qu'en persecutant il ne fait que suivre l'esprit, la Morale & la coûtume constante de sa Religion; trois choses qu'il croit fondées sur la pure Parole de Dieu: au contraire les Protestans sont persuadez qu'ils font un grand crime, lors qu'ils trahissent les lumieres de leur conscience, lors qu'ils aiment mieux promettre d'aller à la Messe, que d'être mangez ou battus par des Dragons. Mais les mêmes gens qui en cela radoucissent leur censure à l'égard du parti Romain, ne peuvent retenir leurs invectives, quand ils songent qu'il se vante de n'avoir employé pour les conversions que les voyes de la douceur. Voilà donc bien des sujets de faire des Livres. En voici d'autres. Les Protestans qui ont succombé, ont mille soins dans l'esprit. Les uns cherchent tous les moyens imaginables de se retirer dans les pays étrangers; les autres en plus grand nombre ne cherchent qu'à se faire cent illusions, pour étourdir leur conscience, & pour l'accorder avec les grimaces qu'on extorque d'eux. Ils s'imaginent qu'en dirigeant bien leur intention, ils se sauveront; ils songent à ces anciens temps, où toute l'Europe Occidentale étoit soumise à la Communion Romaine; ils esperent qu'on retranchera quelques abus; enfin il n'y a nul tour de souplesse qu'ils n'imaginent, ou qu'ils ne soient ravis qu'on leur présente, pour s'endormir dans leur péché. C'est contre de pareilles illusions que l'Auteur a écrit principalement. On connoît bien-tôt que c'est un Ministre afligé de la chûte de son Troupeau, & plein de zele pour le retirer de cet état, & pour l'encourager vivement à réparer cette faute.

Si l'on peut se sauver dans la Communion de Rome. De la conversion de Henri IV.

La 1. Lettre qu'il écrit contient plusieurs réflexions sur les differens états, où il se représente ceux qui ont signé. Il y entremêle des censures qui, toutes tempérées qu'elles sont par l'épanchement d'une charité Pastorale, ne laissent pas d'être fort propres à étonner un pécheur; mais comme il a bien senti que ses remontrances ne seroient pas fort utiles, pendant qu'il laisseroit croire à ses Brebis, *qu'il est possible de se sauver dans la Communion de Rome*, il n'a pas plûtôt achevé sa 1. Lettre qu'il en fait une 2. pour réfuter cette maxime, & les trois raisons sur quoi on la fonde; la 1. que c'est une Communion qui croit au Symbole; la 2. qu'elle ne renverse point les doctrines fondamentales; la 3. que les Docteurs Protestans sont convenus de cette maxime. A l'égard de ce dernier point, tout le monde sait que le moindre Missionnaire & les Paysans les plus grossiers reprochent en toutes rencontres à ceux de la Religion, que les Ministres du Roi Henri IV. lui avouerent qu'il pouvoit sauver son ame dans la Catholicité. Comme ces petites Historietes font souvent plus d'impression sur les esprits que de grands raisonnemens, l'Auteur n'a point trouvé à propos de mépriser celle-là. C'est pourquoi il ajoûte aux preuves dont il se sert, pour montrer en peu de mots que l'Eglise Romaine est Idolâtre, & qu'elle a été prédite dans l'Apocalypse, une courte & bonne discussion de ce que l'on dit des Ministres de Henri le Grand. Il convient qu'il y en eut trois qui lui dirent qu'il se pouvoit sauver en changeant de Religion; mais il prouve que leur aveu ne fit pas changer ce Prince, & que les discours impudens & sales du Marquis d'O, & les sollicitations de sa Maîtresse, la belle Gabrielle, qui lui faisoit voir qu'il ne goûteroit jamais aucun repos pendant qu'il seroit Protestant, furent ce qui l'ébranla. Que diroit M. Varillas sur ceci, & que devient son grand principe; que les Maîtresses des Rois n'aimant pas à se confesser, favorisent les Hérésiarques? L'Auteur se sert aussi de la rétorsion, car il cite quantité de Théologiens Catholiques, comme ayant dit qu'on peut se sauver dans la Communion des Protestans.

Esperance mal fondée d'une Réformation générale.

Il réfute dans les deux Lettres suivantes ceux qui esperent qu'on réformera l'Eglise; & qui semblent vouloir justifier leur signature par je ne sai quel dessein de combattre d'autant plus efficacement le venin, qu'ils seront plus près de la malade. Il leur fait voir par plusieurs raisons que cette espérance est mal fondée: il leur dit que la prétention qu'on a d'être infaillible, ne permet pas que l'on change aucun article de Foi, & qu'ainsi personne ne doit s'attendre

* Voyez sur le même sujet la fin de l'Art. VIII. du mois suivant. Voyez aussi une réponse à M. Papin dans le mois de Décembre 1686. Art. II.

tendre à une vraye Réformation, que lors que l'Eglise Romaine voudra confesser, que toutes les procédures qu'on a tenuës pendant plusieurs siecles, ont été injustes, tyranniques, & bâties sur un ridicule fondement; aveu dont il ne semble pas qu'elle puisse être jamais capable. Il montre par plusieurs réflexions sur ce qui s'est passé en France de notre temps, & sur les Ecrits des Controversistes modernes, que l'on a autant d'attachement que jamais à tout ce qui choque la Religion Réformée. Il s'arrête plus sur les Ouvrages de M. Maimbourg que sur les autres; il dit que l'Auteur des Entretiens d'Eudoxe, quelque contraire qu'il soit aux prétentions de ce Jesuite sur l'affaire des Images, n'a pas laissé de falsifier un Pere en traduisant, *sans l'autorité de l'Ecriture*, ce qu'il faloit traduire, *contre l'autorité de l'Ecriture*. Il n'oublie pas la Procession de Luxembourg, ni le nouveau Pseautier de la Vierge qui a été imprimé à Lyon en l'année 1677. ni le culte excessif que M. le Cardinal Bona, Approbateur de M. de Meaux, rend aux Saints dans ses Ouvrages, ni les contradictions qu'il prétend qui se rencontrent dans l'*Exposition Catholique* de cet Evêque.

Qu'on est obligé de se séparer des Catholiques, en attendant qu'ils se réforment.

Mais parce que des esprits ingénieux à se faire des illusions pourroient supposer, que puis qu'une partie considérable des Latins reconnut dans le dernier siecle, que la prétention d'infaillibilité est une vision ridicule, il ne faut pas desespérer que l'autre partie ne le reconnoisse bientôt, l'Auteur représente dans sa 5. Lettre qu'en tout cas on est obligé de se séparer de la Communion de Rome, *en attendant qu'elle se réforme*. Il prouve cela par de très-belles raisons; & pour mieux desabuser son Troupeau, il lui représente 1. que ceux qui font espérer la réformation des abus, n'ont point de procuration authentique, pour faire ces grandes promesses. 2. que quand il seroit vrai que toute l'Eglise Romaine, ou du moins toute l'Eglise Gallicane promettroit cela, ce ne seroit point une raison de l'espérer, après les preuves convaincantes qu'on a données du mépris de la bonne foi & des sermens. Cette considération fait faire ici plusieurs remarques fines & solides, sur ce qu'on a fait en dernier lieu contre les Protestans François.

Horreur de la dissimulation.

Ceux qui ont promis d'aller à la Messe peuvent encore se retirer dans un autre retranchement: ils peuvent dire, qu'au pis aller ils rejetteront de cœur tout ce qui les choque dans la Communion de Rome. Mais l'Auteur les chasse de ce retranchement dans sa 6. Lettre, & leur montre que la dissimulation est un crime horrible. Il allegue en preuve non seulement la vertu des premiers Chretiens, qui aimoient mieux endurer la mort que d'imiter les moindres actes externes de la superstition des Idolâtres; mais aussi l'horreur que nous avons tous pour ces Missionnaires Politiques, qui vont dans les Temples des Idoles, une Croix sous le manteau à laquelle ils dirigent leur intention, pendant que leur corps se prosterne devant le bois & la pierre. Il ajoûte à cela plusieurs pressantes raisons fort éloquemment.

La multitude des chûtes n'est pas un préjugé de fausseté.

Après quoi il montre dans une autre Lettre, que la multitude d'abjurations que l'on vient de voir dans le Royaume, n'est ni un prétexte légitime de ne s'en pas repentir, ni une marque que la Religion Réformée soit fausse. Les Esprits superficiels sont fort capables de ces petits raisonnemens. *Ceux qui professoient une telle Religion, l'ont quittée en foule pour se délivrer du logement des Soldats; donc elle est fausse*; & l'on dit qu'en quelques endroits les Moines Prédicateurs, gens à qui toutes preuves paroissent bonnes, se sont servis de celle-là, comme d'un argument démonstratif, en prêchant à leurs nouvelles Conquêtes. L'Auteur a donc eu quelque sujet de combattre cette illusion. Il le fait fort vivement, & c'est un des meilleurs endroits de son Livre. Il remarque en 1. lieu que ceux qui insultent ainsi au peu de courage des Protestans, avouent par cela même qu'on leur a fait quelque violence; d'où il prend occasion de s'échaufer contre ces Epitres Dédicatoires, qui soûtiennent hardiment qu'on n'a employé que les voyes de la douceur; il s'étonne principalement de ce que M. Varillas, qui a sujet de prétendre à ce que dira la postérité, pousse plus loin cette flaterie que M, Maimbourg. Le petit Livre dont nous parlâmes dans le dernier mois, *Ce que c'est que la France toute Catholique*, * avoit déja furieusement crié contre M. Varillas; & apparemment il n'en sera pas quitte pour tout ceci. L'Auteur fait plusieurs autres bonnes remarques, & principalement lors qu'il dit, que le genre de persécution qu'on a souffert a été plus capable d'ôter le cœur, que si l'on eût vû la couronne du martyre toute prête à recueillir. En effet la fin prochaine & très-glorieuse que l'on auroit vûë à ses peines en ce cas-là, auroit donné du courage, au lieu qu'une souffrance longue & obscure où l'on ne voit aucun bout, fait perdre d'abord toute patience. Il ajoûte que l'Eglise Romaine ne doit point se glorifier de tant de gens qu'elle a gagnez, puis que non seulement l'Eglise qu'elle reconnoit pour très-Orthodoxe, se vit du temps de Saint Cyprien dans le même inconvénient, où la Réformée se voit aujourd'hui, par le nombre prodigieux de ses deserteurs; mais aussi que ce n'est point par connoissance de cause qu'ils ont promis d'aller à la Messe. Ce n'est, dit-il, que par trop d'attachement au monde; or ce défaut n'est pas un préjugé légitime, que les opinions qu'on a sur la Religion ne soient point vrayes.

De la sortie des Ministres.

Il finit son Livre par une 8. Lettre où il touche une question fort delicate, savoir la sortie des Ministres. La bizarrerie de l'homme est telle que ceux qui les auroient accusez de rébellion, s'ils n'eussent pas obéï à l'Arrêt de leur bannissement, sont les premiers à railler de ce qu'ils ont cherché des retraites sûres & commodes, pendant que leur Troupeau étoit exposé à la discretion de l'Ennemi. On a pû voir ces insultes & ces railleries piquantes, dans un Ecrit publié à Caen contre *l'Accomplissement des Propheties* de feu M. du Moulin. Mais ce ne sont pas seulement les Adversaires qui font ces insultes; il s'est trouvé des Protestans dans le Royaume, qui ont blâmé ce qu'ils appelloient la résignation des Ministres à voir périr de loin le Troupeau qu'ils abandonnoient. L'Auteur repousse solidement tous ces traits, & justifie en cela sa conduite & celle de ses Confreres. C'est encore un des meilleurs endroits de son Livre. Au reste l'on doit avouer, que si d'un côté la chûte de tant de gens apporte un scandale horrible, on est édifié de l'autre de ce que plusieurs personnes de tout âge, de tout sexe & de tou-

te

* Voyez le Catalogue No. III.

te qualité, s'engagent à des maux & à des périls très-fâcheux, pour avoir la liberté de conscience.

Thefe des Minimes.

L'Auteur ayant cité en passant une These, où les Minimes parlent du Roi de France avec de pompeux éloges, a crû qu'il la devoit publier toute entiere à la fin de son Traité, comme un titre justificatif de la citation. Outre que les Curieux seront bien-aises qu'on leur conserve ces Pieces fugitives qu'ils ont tant de peine à trouver, lors qu'elles ont fait leur temps.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Joh. Deckherri Doctoris & Imperialis Cameræ Judicii Spirensis Advocati & Procuratoris, de Scriptis adespotis-pseudepigraphis, & supposititiis Conjecturæ, cum additionibus Variorum.* C'est-à-dire, *Conjectures sur les Livres qui ont parû sans nom ou sous un faux nom.* Amstelædami apud Isbrandum Haring. 1686. in 12.

Remarques sur cette Edition. Errata de quelques fautes qui s'y sont glissées.

CE Livre traite d'une chose pour laquelle plusieurs Savans ont une extrême curiosité. La 3. édition qu'on nous en donne présentement, est beaucoup plus ample que les autres; & sans les grandes occupations que l'Auteur a sur les bras, pour les procès qui se jugent à la Chambre Impériale de Spire, il eût ajoûté un très-grand nombre d'autres découvertes à son travail. Le Public lui saura sans doute beaucoup de gré des additions, que l'on trouve ici égayées de temps en temps par des digressions, & par quelques Poësies. La Lettre qu'un savant homme, nommé *Vindingius*, avoit écrite à l'Auteur, pour lui marquer quelques méprises, & pour lui fournir quelques supplémens, se trouve ici toute telle que dans l'édition précédente; mais parce qu'il n'avoit pas remarqué tous les endroits qui pouvoient être corrigez, & qu'il s'étoit glissé plusieurs fautes dans sa Lettre, comme nos Nouvelles de Septembre 1685. Art. VIII. l'ont touché, M. d'Almeloveen qui a pris soin de cette derniere édition, nous fit connoître qu'il souhaiteroit que nous fissions une revuë de l'Ouvrage. C'est ce qui nous a obligez à lui écrire une Lettre, où nous avons corrigé quelques méprises de M. Deckerrus, & de M. Vindingius; & ajoûté quelques supplémens qui ne sont pas fort considérables. Cette Lettre a été imprimée à la fin du Livre. Si nous avions été consultez pour l'*Errata*, nous y aurions inseré quelques fautes d'impression, & ces trois-ci principalement, qu'on nous permettra de marquer en cet endroit. Page 371. ligne penult. *liquet*, lisez *liquet*, *videsis Voetii disquisitionem de Auctore Vindiciarum contra Tyrannos, disput. par. 4. pag. 231.* p. 375. lig. 11. *teste Grotio jussisse ut*, lisez, *teste Grotio habitum esse eum qui jussisset ut.* p. 307. lig. 4. *viu in ætate*, lisez, *vir in ætate.*

II. *Stephani Morini S. T. D. V. D. M. & Professoris Linguarum Orientalium in illustri Amstelodamensium Athenæo, Oratio inauguralis de Linguarum Orientalium ad intelligentiam S. Scripturæ utilitate.* Lugduni in Batavis typis Joh. Lindani. 1686. in 8.

Idée de cet Ouvrage.

C'Est la Harangue que M. Morin, ci-devant Ministre de Caen, & Auteur des Dissertations qui firent le sujet du VI. Article de notre mois de Juillet 1684. prononça dans l'*Ecole Illustre* d'Amsterdam, lors qu'il y fut reçû Professeur aux Langues Orientales, le 27. de Février dernier. L'Académie de Leyde lui a témoigné aussi son estime, en lui conferant le Doctorat. C'est pour reconnoitre cette marque de considération que M. Morin lui a dédié un savant Discours, sur les Heures de la passion de Jésus-Christ. Ces deux Pieces composent l'Ouvrage dont nous parlons, & sont remplies de remarques très-curieuses. On sait que la maniere dont les Anciens comptoient les heures du jour est fort embrouillée, & qu'il y a là-dedans une juste occupation pour un habile Critique tel que celui-ci.

III. *Considérations sur le Traité Historique de l'établissement & des prérogatives de l'Eglise de Rome & de ses Evêques, par M. Maimbourg, ci-devant Religieux de la Compagnie de Jesus.* A Cologne chez Pierre Marteau. 1686. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Henri Desbordes.

De l'infaillibilité du Pape & de la superiorité des Conciles.

CE Livre peut mortifier non seulement M. Maimbourg, mais aussi une bonne partie de ceux qui ont lû son Histoire de l'Eglise de Rome; car combien y a-t-il de gens qui ont trouvé qu'il y réfutoit d'une maniere invincible l'infaillibilité du Pape? Cependant on prouve ici que tous ses coups portent en l'air, & qu'il n'a rien allegué qui préjudiciât en façon du monde à l'infaillibilité du Chef de l'Eglise. On avouë que les faits qu'il a rapportez sont fort propres à nous convaincre, que le Pape se trompe quelquefois en qualité de particulier; mais ce n'est pas dequoi il s'agit; personne ne conteste cela, & M. Maimbourg lui-même nous a donné tout un autre état de la question. En examinant ces faits on montre sur tous, ou qu'il les rapporte mal, ou qu'il les applique mal, ou qu'il tronque les passages, ou qu'il contredit à ce qu'il avoit posé dans ses autres Livres, ou qu'il en tire des conséquences absurdes. On lui soûtient que le Concile de Constance ne décide point la supériorité du Concile, & en peu de mots on releve la cause de M. Schelstrate. Enfin on peut assûrer que cette petite Critique démonte l'Histoire de M. Maimbourg, autant que Livre ait jamais été démonté. L'Auteur est savant, & paroit très-bon Catholique, & aussi persuadé que l'autre de la Primauté du Pape, & de l'indépendance des Rois. Pour la supériorité du Concile, & l'infaillibilité du Pape, il ne déclare pas nettement ce qu'il en croit; il laisse la chose indécise, & se contente de soutenir que par la voye des faits, & selon les principes de la distinction *ex cathedrâ*, on ne peut montrer ni la faillibilité du Pape, ni la supériorité du Concile.

Réfutation des raisons alléguées contre cette infaillibilité.

Donnons un exemple de la maniere dont il fait voir la nullité des raisons, qui ont été alléguées contre l'infaillibilité du Pape. M. Maimbourg s'étoit servi, entre autres faits, de la Bulle *Unam Sanctam*, par laquelle Boniface VIII. déclara qu'il avoit droit sur le temporel des Rois, & qui fut révoquée par Clement V. dans le Concile de Vienne. On lui répond que le Pape ne définit pas dans cette Bulle, comme un article de Foi, sa puissance souveraine sur le temporel des Rois, mais qu'il suppose cette doctrine, & qu'il en fait la principale raison. Or ce n'est pas la même chose

que

que de suppofer un sentiment & que de le définir; & s'il étoit vrai qu'en supposant cette doctrine, Boniface eût détruit son infaillibilité, on prouveroit clairement que le Concile de Constance n'est pas infaillible, puis qu'il suppose la même Doctrine dans la Session 14. *où il commande aux Rois & aux Empereurs de se soumettre au Concile en toutes choses, sous peine de perdre leurs dignitez temporelles, sans espérance de retour.* A l'égard de Clement V. on répond, que ce qu'il a fait par rapport à la Bulle de Boniface, paroît plûtôt une marque de jurisdiction, qu'une révocation; car il déclare seulement qu'il ne veut pas que la France soit plus soûmise à Rome, qu'elle l'étoit avant la Bulle *Unam Sanctam. Cela s'appelle*, ajoûte l'Auteur, *remettre les choses au même état qu'elles étoient par la même autorité qui les avoit ôtées. Quand les Rois donnent des amnisties, ils ne retractent pas leurs premieres Déclarations. Ce sont au contraire des marques & des effets de leur autorité, qu'ils donnent en ces rencontres*; & enfin, *pourquoi a-t-on eu recours* à Clement V. pour prononcer que la France ne seroit pas plus soumise qu'auparavant, si l'on n'a pas supposé *qu'il y a dans le Pape & dans le Concile une autorité, pour prononcer & pour statuer sur toutes ces choses? Ce n'est donc nullement là une retractation, mais c'est une déclaration & une modification juridique, qui est plûtôt une preuve de l'autorité du Pape que de l'abus dans lequel il seroit tombé.*

IV. *Supplementum de Scriptoribus vel Scriptis Ecclesiasticis à Bellarmino omissis, ad annum 1460. vel ad artem typographicam inventam. Collectore F. Casimiro* Oudin, *Presbytero veteris instituti Ordinis Præmonstratensis.* Parisiis apud Anton. Dezallier. 1686. in 8.

Idée de de cet Ouvrage.

VOici un Supplément d'une autre nature que celui de M. du Saussai, dont nous parlâmes dans les dernieres Nouvelles * de Janvier, lors que nous dîmes qu'il avoit continué la compilation de Bellarmin *de Scriptoribus Ecclesiasticis.* Ce savant Cardinal ne l'a poussée que jusqu'aux Auteurs nez avant l'an 1501. Le Supplément qu'on nous donne ici, ne regarde pas les Ecrivains qui sont venus depuis ce temps-là, & il ne descend pas même jusques au 16. siecle: il regarde les omissions de Bellarmin sur ceux qui ont précedé l'invention de l'Imprimerie. On s'étonnera avec raison, que des choses qui lui étoient échapées, & qu'on a glanées après lui, on ait pû former un si gros Recueil. Le P. Labbe avoit eu dessein de travailler sur ce sujet, mais comme on n'a point vû son Ouvrage, le P. Oudin s'est mis sur les rangs, & a fait part au Public de ses découvertes. Il ne dit rien des Auteurs que Bellarmin & le Pere Labbe rapportent, si ce n'est lors qu'il a falu corriger le temps & le lieu ausquels ils les placent, ou faire mention des Livres imprimez ou non imprimez, qui n'étoient pas venus à la connoissance de ces deux Jesuites. Il ne se jette que rarement sur la Critique des Ouvrages supposez; il se contente de marquer pour l'ordinaire les diverses éditions, les lieux où les Manuscrits se trouvent, & les noms de ceux qui ont corrigé ou commenté en divers temps les Auteurs, & sur ce pied-la il dit beaucoup de choses qui plairont infiniment à ceux qui aiment l'Histoire des Livres. Il nous apprend que Pierre Bercheur de l'Ordre de S. Benoit, traduisit en Langue Françoise les Décades de Tite-Live, & qu'il les dédia au Roi Jean. On en garde le Manuscrit en deux gros Volumes dans la Bibliotheque de Sorbonne. Il dit aussi qu'on garde dans la Bibliotheque de M. Colbert un Manuscrit de Petrarque, *de casibus virorum illustrium*, & un autre qui contient vingt-quatre Livres *epistolarum rerum familiarium*, quinze de plus que l'on n'en a publié. Il suit l'ordre Chronologique, & donne moyen après cela, par de bonnes Tables, de trouver aisément ce qu'on cherche. J'ai ouï dire qu'il paroît à Paris une nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, imprimée chez Pralard, laquelle ne contient encore que les trois premiers siecles, on y donne les remarques critiques des Savans sur ces Auteurs, tant sur ceux qui nous restent que sur ceux que le temps, ou d'autres considératinos nous ont ôtez. On y donne même des Extraits des principaux Ecrivains Ecclesiastiques, & l'on remarque quelques-uns de leurs sentimens plus particuliers.

Manuscrits de Tite Live & de Petrarque.

* No. VIII. du Catalogue.

V. *Vita di Sisto V. Pontefice Romano. Scritta da* Gregorio Leti. *Nuovamente ristampata o pure di nuovo scritta dal medesimo Autore, con un' aggiunta di due terzi di più, tirati da memorie molto curiose, e rare, che non erano arrivato nella prima stampa, & abbellita di Figure.* In Amsterdamo per Giovanni & Egidio Janssonio à Waesberge. 1686. 2. vol. in 12.

NOus parlerons de cette Histoire dans les Nouvelles du mois prochain. † Elle paroitra bien-tôt en François exactement traduite sur l'Original. L'Auteur fait imprimer une Histoire générale, qui aura pour titre *Successi e evenimenti dell' Europa, durante il Regno di Luigi XIV. Rè di Francia.* Cet Ouvrage sera divisé en trois bons Volumes in 4. dont le 1. s'étend depuis l'année 1638. jusques à la Paix des Pyrénées en 1659. le 2. depuis l'an 1660. jusques à la Paix de Nimegue en 1678. le 3. depuis l'an 1679. jusques à la Treve de la Haye en 1684. On y verra des choses particulieres & inconnuës jusques ici au Public. Entre autres personnes, il y a deux Ministres d'Etat d'une grande expérience qui communiquent à M. Leti les Mémoires de ce qu'ils savent de meilleur. On ne doute pas qu'il ne les mette en œuvre à sa maniere, c'est-à-dire, sans oublier le mal & le bien.

Idée d'un autre Ouvrage du même Auteur.

VI. *La Balance du Sanctuaire où sont pesées les afflictions présentes de l'Eglise, avec les avantages qui lui en reviennent. Pour la consolation de tant de personnes qui sont pénetrées de douleur pour la persécution présente que souffre l'Eglise.* A la Haye chez Abraham Troyel. 1686. in 12.

C'Est un Sermon que M. Jurieu a prononcé à la Haye depuis peu de mois, avec la componction & les applaudissemens de tout l'Auditoire. Il avoit pour texte, *que tout bien compté, les afflictions du temps présent ne peuvent pas balancer la gloire à venir.* Cette matiere est susceptible de toutes les plus grandes figures, & fort propre à être maniée par un esprit d'un grand vol. On la voit ici dignement traitée.

Eloge de cet Ouvrage. Immortalité immanquable à la Croisade Dragonne.

† Voyez le mois de Juillet, Art. IX.

tée. L'Auteur fait d'abord une courte description des malheurs de cette vie, & puis une longue peinture de la gloire du Paradis, & enfin un parallele de ces deux états, par lequel il montre que le bonheur de l'un l'emporte infiniment sur les incommoditez de l'autre. On n'a jamais vû peut-être dans un Livre de cette taille une aussi grande foule de pensées vives & sublimes. Les derniers exploits des Dragons de France n'y ont pas été oubliez. Ces Messieurs-là ne songeoient point apparemment, lors qu'ils faisoient cette derniere Campagne, qu'elle seroit immortalisée par une infinité de Livres, & que les Chaires des Prédicateurs en retentiroient. Mais je pense que présentement ils ne doutent plus de l'immortalité de leur Croisade. Ce n'est pas que le parti pour lequel ils ont travaillé ne leur derobe toute leur gloire, en supprimant avec la derniere ingratitude toutes leurs actions. On s'imagine apparemment qu'ils sont assez récompensez de leurs peines par le gain qu'ils en ont tiré, & par le plaisir qu'ils prennent naturellement à violenter leurs hôtes, & qu'ainsi on peut sans scrupule de conscience leur faire du tort du côté de la renommée. Mais qu'ils ne se mettent pas en peine, ils ne manqueront point d'Historiens; & cette seule Campagne exercera plus de plumes que tout ce qu'ils ont jamais fait. Ce sera pour les Ministres la bataille de Salamine & la plaine de Marathon, *Rhetorum* * *campus de Marathone, Salamine, &c.* Et peut-être qu'il y a plus de cent Auteurs répandus par toute l'Europe, qui travaillent à consoler les Dragons de ce qu'on les fraude de la gloire qui leur est duë, & qui leur promettent la même chose qu'un Poete Romain promettoit à l'un de ses Amis.

> † . . . . Non ego te meis
> Chartis inornatum silebo;
> Totve tuos patiar labores
> Impune, Lolli, carpere lividas
> Obliviones.

Assûrément cette affaire n'aura pas le sort de celle des Vaudois & des Albigeois, dont on n'a sû que les circonstances que leurs ennemis en ont publiées. Combien de Livres a-t-on déja faits sur la derniere persecution! Le plus singulier de tous & le plus fort est celui qui s'intitule, *les Plaintes des Protestans cruellement opprimez dans le Royaume de France*. Il contient une protestation en forme devant Dieu, & devant les hommes, contre tout ce qui leur a été fait. Nous en parlerons ‡ au plûtôt.

Réflexions sur une Lettre écrite de Bearn, & sur une Lettre de la Reine de Suede.

Pour *la Lettre écrite de Pau en Bearn le 20. Août* 1685. & imprimée depuis peu *à Amsterdam chez Robert Roger*, on aura de la peine à croire dans le parti Protestant qu'elle vienne d'un Catholique: elle est fort bien tournée, elle porte mille caractéres d'honnêteté, & contient de bonnes raisons & plusieurs belles citations, qui condamnent la violence employée contre ceux qu'on veut convertir. Voilà à quoi bien des Protestans croiront reconnoître, que ce n'est pas l'ouvrage d'un Catholique François; car ils s'imaginent que tant s'en faut qu'un tel homme osât écrire de semblables choses, qu'il n'oseroit pas même les penser au fond du Bearn, de peur qu'elles ne fussent sues à Versailles, ou qu'il ne devint Hérétique par la seule opposition qu'il y auroit entre ses pensées & le jugement de la Cour. Les Minimes qui ont fait la These dont j'ai parlé ‡ ci-dessus, ne donneroient pas facilement l'absolution à un homme qui n'auroit pas cette crainte; & en général il y a beaucoup d'apparence que tous les Confessionnaux François seroient rigides pour la Reine de Suede, s'il étoit vrai qu'elle eut répondu au Chevalier de Terlon la Lettre § qu'on fait courir, où elle condamne hautement le procédé de la France convertissante, & sur tout lors qu'elle fait réflexion à la conduite du Clergé François contre le Chef de l'Eglise. Il y a bien des Protestans qui n'osent croire qu'une Reine qui fait profession de la Catholicité, ait écrit une telle Lettre; mais du moins faut-il qu'ils avouent la réalité des Lettres Patentes de Sa Majesté Britannique en faveur des Réfugiez. On les a traduites en notre Langue, & imprimées avec une Inscription, qui contient un grand Eloge de ce Monarque: on y a joint le remerciment que les Réfugiez lui firent par la bouche de M. du Bourdieu. C'est un autre grand Eloge.

VII.

Histoire des troubles de Hongrie, depuis 1655. jusques à présent, avec le siége de Neuheusel, & une Relation exacte du combat de Gran, &c. Enrichie de Figures. A Amsterdam chez Pierre Mortier. 1686. in 12.

Précis de cet Ouvrage.

COmme il n'y a rien dont on parle tant depuis un assez bon nombre d'années que des troubles de la Hongrie, tout le monde a été curieux de voir l'Histoire qui en a été publiée à Paris. On l'a contrefaite aussi-tôt à Bruxelles & à Amsterdam; mais l'édition d'Amsterdam doit l'emporter, parce qu'elle est augmentée d'un 13. Livre qui contient des évenemens fort remarquables. En général on peut dire que cette Histoire est curieuse, & qu'elle apprend mille particularitez que l'on est bien-aise de savoir. Elle entre fort dans le detail de siége de Vienne, & de la conspiration des trois ou quatre Grands Seigneurs qui furent décapitez en l'année 1671. Comme ils étoient tous fort bons Catholiques, il est clair que la Religion n'a pas été cause de ces premiers soûlevemens. Cet Auteur n'est pas assez long sur l'affaire des Ministres qui furent envoyez aux Galeres; il semble qu'il ait apprehendé qu'en développant exactement la suite de tout cela, il ne fût obligé de dire des choses desagréables. On voit ici plusieurs Lettres particulieres, plusieurs Mémoires, & plusieurs instructions; & ceux qui voudront savoir comment le Comte Tekeli s'est trouvé mêlé dans ces Troubles, & enfin à la tête des Mécontens, n'auront qu'à lire cet Ouvrage.

Livres nouveaux.

Le même Mortier vient d'imprimer trois autres Livres: le 1. s'intitule *Histoire de l'état présent du Royaume de Hongrie:* le 2. est *les Entretiens sur la pluralité des mondes*, par l'Auteur des nouveaux Dialogues des morts; nous en parlerons le mois qui vient **: le 3. a pour titre, *l'Avocat des Protestans, ou Traité du Schisme,* dans

* *Cicero l. 1. de Offic.*
† *Horat. Od. 9. L. 4.*
‡ Voyez le mois de Mai, Art. IV.

‡ A la fin de l'Art. VIII.
§ Voyez-la dans le mois de Mai suivant, Art IV.
** Art. I.

dans lequel on justifie la séparation des Protestans d'avec l'Eglise Romaine, contre les objections des Sieurs Nicole, Ferrand & Brueys. On y dit de bonnes choses, & on y traite avec une terrible hauteur ces trois Ecrivains. On abime sur tout le 2. dans la Préface, sur ce qu'il a dit, *que ceux qui font mourir les Hérétiques, & ceux qui ne les font pas mourir, font bien, mais que ceux-ci font mieux.* Au reste M. Claude fera voir lui-méme ce qu'il doit répondre à ce qu'on a publié sur son sujet, en faveur de M. Ferrand, dans quelques-uns des Journaux de cette année.

VIII. *Lettre de Monsieur* N. *à un Seigneur d'Angleterre*, S'il est bon d'employer les Jesuites dans une Mission. in 4.

Des dogmes des Jesuites quant à la Religion.

ON ne sait ni où cette Lettre dattée *à B. le 3. Fevrier* 1686. a été imprimée, ni le nom de son Auteur. Il paroit seulement que c'est un Anglois qui a été consulté, *si, supposé qu'on trouvât quelque disposition à souffrir que les Catholiques d'Angleterre eussent quelques Missionnaires, on ne pourroit pas appeller des Jesuites de Flandres & de France.* Il répond, *qu'il ne se pourroit rien faire de plus pernicieux à la Religion & à l'Etat, & que si contre toutes les apparences, on obtenoit d'avoir quelques Missionnaires & qu'on appellât des Jesuites, on devroit regarder ce coup comme un terrible jugement de Dieu, & comme un nouvel effet de sa colere contre l'Angleterre.* Il fonde sa réponse, non seulement sur ce que la Faculté de Théologie de Paris jugea des Jesuites dès l'année 1554. mais aussi sur ces considérations. 1. Que tous ceux qui savent un peu l'Histoire, connoissent que quand les Jesuites sont mélez dans les Missions étrangeres, ils y causent mille désordres, par l'indépendance où ils veulent s'élever, dequoi on se plaint encore tous les jours à Rome. 2. que pour mieux établir leur indépendance, *ils anéantissent, autant qu'il est en eux, non seulement l'autorité de l'Episcopat, mais l'Episcopat même, qu'on a été si jaloux de conserver en Angleterre*; que le P. Knot & le P. Floyd l'ont assez témoigné dans leurs Ecrits, & qu'il n'y a pas long-temps que les Jesuites ont fait tout ce qu'ils ont pû, pour empécher qu'on n'envoyât un Evéque en Angleterre. 3. que les Jesuites enseignent, qu'il est pernicieux, au moins pour les gens du monde, de lire la Parole de Dieu, comme *ils l'ont écrit & débité encore depuis peu en Flandres sous le nom de Suivius.* 4. qu'ils sont reconnus par tout pour les corrupteurs de la Morale Chretienne, jusques là que par un Decret donné à Rome le 14. Mars 1680. le Pape a censuré le Catéchisme qu'ils enseignent dans les Indes. 5. qu'ils sont les ennemis déclarez de la vraye grace de Jesus-Christ. Or, dit l'Auteur, s'il n'a pas été glorieux à notre pays d'avoir produit Pelage, n'ajoûtons pas à cette honte celle de prendre aujourd'huy de ses Disciples pour nos Maîtres en la Foi. Voilà pour ce qui regarde la Religion, & voici d'autres remarques touchant l'Etat. 1. que les Jesuites ont des dogmes contraires à l'autorité des Rois, & à la sûreté de ces Personnes sacrées. 2. qu'ils sont reconnus par tout le monde pour des gens d'intrigue, qui se font entrée dans toutes les Cours, pour y remuer tout en faveur de celle à qui la Societé est plus attachée. C'étoit autrefois à l'Espagne, mais *elle s'interesse aujourd'hui davantage pour une autre.* 3. qu'ils sont plus qu'habiles dans l'art de se rendre Maitres de l'esprit des Grands, & que c'est par là qu'ils disposent des emplois en faveur de leurs Dévots, & qu'ils en excluent ceux qui ne leur sont pas attachez. 4. que par cet art ils se rendent si redoutables dans tous les Etats où ils se sont établis, qu'ils s'y *maintiennent malgré ceux même qui en ont le gouvernement.* 5. qu'ils s'intriguent dans les affaires domestiques & particulieres, pour en disposer à l'avantage de leur Societé, & qu'ils entrent même dans le négoce, au préjudice des Marchands. 6. qu'ils attirent à leur Societé le bien des familles, sous prétexte de dévotion. L'Apostille de cette Lettre dit une chose très-remarquable, c'est *qu'il est certain, selon les Lettres & les Relations de Rome, qu'on y a donné un Decret par lequel on fait défense à tous les Jesuites de recevoir aucun Novice.* On vient de nous avertir que cela ne se doit entendre que de l'Italie.

Et par raport à l'Etat.

IX. *Critica Historico-Chronologica in Annales Ecclesiasticos Em. Card. Baronii, in qua Ill. & R. Henrici Spondani, Apamiarum Episcopi Epitomatoris ordine servato rerum narratio suppletur & illustratur, ordo verò temporum corrigitur, & Periodo Græco-Romanâ nunc primum concinnatâ munitur. Auctore* R. P. *Antonio* Pagi, *Ordinis Minorum Conventualium Provinciali Provinciæ Sancti Ludovici.* Lutetiæ, sumptibus Viduæ Edm. Martin & Jo. Boudot. 1686. 2. vol *in fol.*

NOus n'avons vû encore de cet Ouvrage qu'un feuillet volant, qui en contient un Sommaire très-capable d'en donner une idée très-magnifique.

Faute de place nous renvoyons au mois qui vient * *un Article qui étoit déja tout dressé sur un Livre qui paroît depuis peu, & qui contient des opinions particulieres. La Lettre de M. Spon au P. la Chaise, & l'une des réponses qu'on y fit, servent de texte à l'Auteur.*

Comme il y eut cinquante ans le 27. de Mars dernier que l'Université d'Utrecht est fondée, on choisit ce jour-là pour la célebration d'un Jubilé Académique; M. Grævius prononça en Latin dans la grande Eglise une fort belle Harangue sur ce sujet, où l'ont voit le nom des Savans qui sont sortis de cette Ville, ou qui ont brillé dans l'Académie. Cette Harangue se vend à Utrecht chez François Halma, qui a traduit & qui imprime en Flamand, l'Accomplissement des Propheties *de M. Jurieu, & les* Plaintes des Protestans *desquelles nous ferons un bon Article dans les Nouvelles de Mai.* †

Harangue de M. Grævius.

* Voyez le No. V. du Catalogue.

† Voyez l'Art. IV.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de Mai 1686.

ARTICLE I.

Entretiens sur la pluralité des Mondes, par l'Auteur des Dialogues des Morts. A Paris chez la Veuve Blageart, & à Amsterdam chez Pierre Mortier. 1686. in 12.

Liberté qu'on a dans les sujets d'invention.

CEt Ouvrage est composé de cinq Entretiens entre l'Auteur & une Marquise de tant d'esprit, qu'en moins de cinq ou six heures, on lui fait faire son cours de Physique Astronomique. Cela est aisé lors qu'on se fait des personnages d'imagination, comme est ici la Marquise de M. de Fontenelle; car on leur fait comprendre tout ce que l'on veut; on nage en pleine mer; on dispose à sa fantaisie de leur cœur & de leur esprit. On fait toutes ces choses bien plus aisément que la Nature ne les produit dans des sujets très-réels. *L'Auteur d'un Roman* (c'est la critique de *la Princesse de Cleves* qui parle) *arrête la passion où il veut dans ses personnages par un trait de plume, mais il ne l'arrête pas de même en ceux en qui il l'excite. On n'est pas maitre de son cœur comme celui qui fait un Livre est maitre de son imagination.* Il en est de même de l'esprit. L'Auteur d'un Roman le fait avancer ou reculer dans ses personnages, autant qu'il le juge à propos; & ainsi quand il lui plait, cinq ou six tours de jardin suffisent pour enseigner une Science. Gardons-nous bien cependant de croire qu'on suppose rien ici qui ne soit très-apparent. Nous devons savoir que puis *qu'un jeune Seigneur* * *réduisit lui-même en quatre tables l'Art de penser, & en apprit facilement une par jour, sans même qu'il eût presque besoin de personne pour l'entendre*, une femme qui pour l'ordinaire a plus de pénétration qu'un homme, pourroit bien placer dans sa tête tout le systême de Copernic, avec tous les tourbillons de M. Descartes, au bout de cinq bonnes leçons. Si la vrai-semblance a été gardée à l'égard du temps employé dans l'instruction, elle l'a eté aussi à l'égard de la matiere; car on dit que les Dames temoignent beaucoup d'ardeur pour les Sciences les plus Géométriques. Ecoutons parler M. l'Abbé de la Roque dans son Journal du 8. Mars 1686. *Depuis que les Mathematiciens*, dit-il, *ont trouvé le secret de s'introduire jusques dans les ruelles, & de faire passer dans le Cabinet des Dames les termes d'une Science aussi solide & aussi sérieuse que la Mathématique, par le moyen du Mercure Galant, on dit que l'Empire de la galanterie va en deroute; qu'on n'y parle plus que Problêmes, Corollaires, Théorêmes, angle droit, angle obtus, Rhomboides, &c. & qu'il s'est trouvé depuis peu deux Demoiselles dans Paris à qui ces sortes de connoissances ont tellement brouillé la cervelle, que l'une n'a point voulu entendre à une proposition de mariage, à moins que la personne qui la recherchoit n'apprît l'art de faire des lunettes dont le Mercure Galant a si souvent parlé, & que l'autre a rejetté un parfaitement honnête homme, parce que dans un temps qu'elle lui avoit prescrit, il n'avoit pû rien produire de nouveau sur la quadrature du cercle. Nous pourrons un jour faire connoître le nom de ces deux Heroines.* Elles sont de meilleure foi sans doute que celle dont parle M. l'Abbé de Gerard dans sa *Philosophie des gens de Cour*, car elle se maria sans mettre à nulle épreuve Philosophique le mari qu'on lui proposoit. Il est vrai qu'elle n'y trouva pas son compte, puis que son mari, mal endurant, fatigué de la voir passer les nuits à chercher avec des lunettes s'il y a des hommes dans la Lune, la fit mettre en Religion. Il y a d'autres maris qui seroient bien-aises que leurs femmes ne passassent leur temps qu'avec les étoiles.

Femmes qui aiment les Mathematiques.

Pour revenir aux Entretiens, je dis qu'ils sont d'un caractere fort peu commun. C'est un résultat de mille pensées diverses, où l'on trouve des plaisanteries galantes, des railleries fines, des moralitez profondes & enjoüées, un essor d'imagination aussi vaste & aussi libre qu'on en puisse voir, une grande vivacité; tout cela soûtenu d'un fond de Physique & d'Astronomie qui débrouille bien des choses, dans le systême de M. Descartes. Il est certain que tout en riant on nous fournit ici plusieurs grandes vûes; il n'est pas jusques à la comparaison de la Nature avec l'*Opera* qui ne soit d'un très-grand sens. Du lieu où l'on est à l'*Opera* on ne voit pas les Théatres tout-à-fait comme ils sont; ils ont été disposez pour faire de loin un effet agréable; les roues & les contrepoids qui font tous les mouvemens, ont été cachez à notre vue. Aussi ne s'embarasse-t-on gueres de deviner comment se fait tout ce jeu. *Il n'y a peut-être que quel-*

Comparaison du monde à l'Opera.

* *Préface de l'Art de penser.*

quelque Machiniste caché dans le parterre qui s'inquiete d'un vol qui lui aura paru extraordinaire, & qui veut absolument demêler comment ce vol a été executé. Ce Machiniste-là est assez fait comme les Philosophes, gens qui passent leur vie à ne point croire ce qu'ils voient, & à tâcher de deviner ce qu'ils ne voient point. Cette idée est assûrément fort juste, depuis que les Cartésiens ont prouvé que Dieu remuë seul toute la matiere selon des loix méchaniques, en quoi ils n'ont fait que mieux expliquer l'axiome des anciens Sages qui ont dit, que la Nature étoit l'Art de Dieu sur la Matiere, *ars Dei in materiâ*. Nous avons rapporté ailleurs * la pensée d'un des amis de M. Arnauld, que selon l'Auteur de la Recherche de la vérité, Dieu auroit donné *le Peuple Juif à gouverner aux Anges au rabais des miracles.* On trouve ici une pensée qui a bien du rapport à celle-là; c'est que la vraye Philosophie *est une espece d'enchere où ceux qui offrent de faire les choses à moins de frais, l'emportent sur les autres;* que *ce n'est que par là qu'on peut atrapper le plan sur lequel la Nature a fait son Ouvrage, & qu'elle est d'une épargne extraordinaire* dans l'execution, quoi qu'elle ait une magnificence incroyable dans le dessein. L'Auteur se sert de ce principe pour établir le systême de Copernic sur les ruines de celui de Ptolomée, qui est tellement embarassé que si Alphonse, Roi de Castille, avoit dit sous condition ce qu'il disoit absolument, il seroit fort excusable. Il disoit en considerant les suppositions ordinaires des Astronomes, *que si Dieu l'eût appellé à son Conseil, quand il fit le Monde, il lui eût donné de bons avis.* Mettez au lieu de cela, *que si Dieu avoit fait le Monde tel qu'on le suppose dans le systême de Ptolomée, on pourroit lui donner de bons avis pour une autre fois*, & vous diminuerez de beaucoup la hardiesse scandaleuse d'Alphonse. †

Correctif pour une pensée du Roi Alphonse.

Peu de gens auroient été capables de s'imaginer que les questions Astronomiques pussent être débrouillées, avec toute la gayeté & avec toutes les imaginations singulieres, que l'Auteur a répanduës dans son Ouvrage. Les comparaisons naïves, & quelquefois même de vaste dessein, ne lui manquent pas dans l'occasion, & lui servent à donner de la clarté aux dogmes les plus éloignez des opinions populaires. Or comme la Lune est celui de tous les Astres qui après le Soleil a le plus de part à tous nos discours, l'on examine ici d'une façon plus particuliere ce qui la regarde, & pour mieux egayer ce que l'on en dit; on y entremêle le voyage que l'Arioste fait faire à l'un de ses Paladins, pour recouvrer dans la Lune la sagesse de Roland qui étoit devenu foû, parce qu'Angelique lui avoit preferé Medor. Cette fiction pourroit faire rire tout le monde, si S. Jean n'étoit pas le guide d'un tel voyage; mais en vérité cette grande profanation n'est pas un sujet de risée, & il n'est gueres édifiant après cela que le Poëme de l'Arioste ait *été honoré de l'approbation éclatante d'un grand Pape:* si ce n'est qu'on dise que les Poetes aussi bien que les foûs sont des gens qui ne sauroient offenser. L'Auteur n'a pas plûtôt achevé sa digression de l'Arioste, qu'il se demande s'il y a des hommes dans la Lune, & sa réponse va là, que selon toutes les apparences cette Planete ne manque pas d'habitans, mais qu'il est impossible de determiner quelles gens ce sont; *car*, dit-il, *si nous habitions la Lune, nous imaginerions-nous bien qu'il y eût ici bas cette espece bizarre de Créatures qu'on appelle le Genre humain?* Il est donc juste que nous ne prétendions pas aujourd'hui connoître les habitans d'un autre Monde. Nous ne connoissons pas, poursuit-il, les habitans de la terre Australe, qui occupent la prouë du vaisseau dont nous occupons la pouppe, & nous voudrions savoir ce qui se passe dans la Lune, qui est un *autre vaisseau qui navige loin de nous par les Cieux.* Il y aura des gens qui trouveront une grandeur dereglée d'imagination dans ces idées, & dans quelques autres semblables, mais ce seront des personnes qui ne se remplissent gueres de la notion vaste & immense de l'infini, & qui bornent trop la Providence.

Profanation de l'Arioste. S'il y a des hommes dans la Lune.

Avant que de quitter la Lune, l'Auteur dit qu'encore que son Atmosphere ne se remplisse pas de nuages, il ne laisse pas de s'y faire quantité d'évaporations, mais qui au lieu de se condenser comme dans l'Atmosphere de la Terre, se résolvent bien-tôt en petite pluye. Il considere après cela les autres Planetes, & il insinuë qu'hormis le Soleil elles ont toutes leurs habitans, qui doivent être d'especes fort differentes selon les lieux, afin que l'infinité du dessein de la Nature soit plus dignement executée. Il explique la diversité des jours & des nuits qui conviennent aux Planetes & à leurs Satellites. Il nous dit que Saturne, qui de notre connoissance n'avoit que trois Satellites, en a cinq depuis quelque temps, outre l'anneau qui l'environne tout entier, à une si grande élevation qu'il est hors de l'ombre de cette Planete, & qu'il peut à cause de cela être éclairé par le Soleil, & réflechir la lumiere dans les lieux qui en manquent: il croit que les quinze années que les nuits durent dans quelques endroits de Saturne, sont la cause pour laquelle il a tant de Satellites; mais si cela est, il faut que les Satellites ayent été destinez à éclairer ces longues nuits, en faveur de quelques habitans. Le dernier Entretien est pour les étoilles fixes; il est fort agréable, & il fournit une pensée assez commode pour expliquer la compatibilité de tant de tourbillons voisins, c'est de supposer qu'ils ont tous un grand nombre de faces plates en dehors, chacune desquelles porte un autre tourbillon. Il est très-difficile de comprendre, même avec cette comparaison d'un diamant taillé à facetes, que plusieurs tourbillons contigus puissent tourner en sens differens, sans laisser des espaces vuides entre eux, & sans que les cercles des uns entrent dans les autres. Les Cartésiens ont fort negligé (peut-être parce qu'ils n'y voyoient aucun jour) d'expliquer toutes ces choses, qui leur ont été néanmoins objectées très-fortement par divers Auteurs, & entre autres, par le P. Maignan, à la fin de son Cours de Philosophie imprimé à Lyon. *in fol.* l'an 1673.

Des Satellites de Saturne. Des Etoiles fixes.

Le Lecteur sera bien-aise de voir ici que les deux nouveaux Satellites de Saturne ont été découverts en France par M. Cassini. Ils sont plus voisins de cette Planete que les trois autres. Celui des deux qui en est le plus voisin ne s'éloigne jamais de l'anneau, par son mouvement propre, que des deux tiers de la longueur apparente de ce même anneau, & il fait autour de Saturne une révolution en un jour, vingt

Découverte de deux Satellites de Saturne. Nom qu'on leur a donné.

* *Mois d'Aout* 1685. *Art. II.*

† Conferez ceci avec l'Art. de ce Roi dans le *Dict. Hist. & Crit.* Rem. H.

vingt & une heures & dix-neuf minutes. Il fait donc en moins de deux jours deux conjonctions avec Saturne ; l'une dans la partie superieure de son cercle, l'autre dans l'inferieure. L'autre Satellite ne s'éloigne de l'anneau que des trois quarts de sa longueur, & il fait autour de Saturne sa révolution en deux jours, dix-sept heures, quarante-trois minutes. Il se passe peu de jours qu'il ne se joigne à Saturne, ou dans la partie superieure de son cercle, ou dans l'inferieure. Ces deux Satellites font en tout six cent cinquante-trois conjonctions avec leur Planete chaque année, au lieu que les deux premiers Satellites de Jupiter n'en font que six cent dix-sept. La distance de ces deux nouveaux Satellites, qui est presque immense, à proportion de leur grandeur, a demandé qu'on se soit servi pour les découvrir de verres d'une portée extraordinaire. Ils ont été découverts pour la 1. fois dans le mois de Mars 1684. par deux objectifs excellens de cent & de cent trente-six pieds, & ensuite par deux autres de quatre-vingt-dix pieds, & de soixante-dix pieds, que M. Campani avoit tous travaillez à Rome, & envoyez à l'Observatoire de Paris par ordre du Roi, après la decouverte que M. Cassini avoit faite du 3. & du 5. Satellite par d'autres verres du même Campani de dix-sept & de trente-quatre pieds. M. Cassini les a employez sans tuyau, d'une maniere plus simple que celles qu'on a proposées, & il a vû depuis tous ces Satellites par les verres de M. Borelli de quarante & de soixante-dix pieds, & par ceux que M. Hartsoeker a travaillez tout nouvellement de quatre-vingt, de cent cinquante-cinq, & de deux cent vingt pieds. M. Cassini, à l'exemple de Galilée qui nomme *Sydera Medicea*, les Satellites de Jupiter, qu'il découvrit sous la protection du Grand Duc, nomme les Satellites de Saturne *Sydera Lodoicea*, en l'honneur de Louis le Grand, & il ne craint pas l'avanture qui confondit quelques Astronomes du dernier regne, qui ayant pris pour des Astres les taches du Soleil, les nommerent *Sydera Borbonia*, en l'honneur de Louis le Juste. C'etoit sans y penser faire deshonneur à ce Prince, car c'étoit nommer *Astres de Bourbon* les taches des Cieux.

ARTICLE II.

*Lettre * d'un Ecclesiastique aux Religieuses qui ont soin de l'education des filles, pour les exhorter a seconder les inteations du Pape touchant les nuditez.* 1685. in 8.

Réflexions générales sur la doctrine de cet Ouvrage.

IL y a quatre ou cinq mois qu'un Inconnu me fit tenir un Mémoire contenant, *que le Censeur de Livres de l'Archevêché de Malines, Liegeois & Jansenifte, avoit approuvé une Lettre adressée aux Religieuses, où l'hérésie de M. Arnaud des deux chefs de l'Eglise, & l'erreur de Pelage condamnant toutes sortes d'ornemens, sont renouvellées.* Comme je n'aime pas à parler d'un Livre que je n'ai point vû, & sur tout quand il interesse la réputation de quelqu'un, j'ai differé à parler de cette Lettre jusques à ce que je l'eusse vûë. Je ne me repens point de cette patience, car ayant enfin examiné ce petit Ecrit, je n'y ai rien vû de la prétendue hérésie de M. Arnaud, ni rien qui ne m'ait paru conforme à la Morale de S. Pierre & de S. Paul, touchant la parure des femmes: de sorte que si c'est une erreur Pelagienne, je ne trouve pas qu'il y ait grand mal a la remettre sur pied: je trouve bien plus surprenant qu'on envoye des avis si infideles.

Ordonnance du Pape contre les nuditės. Deux Lettres sur le même sujet.

Pour dire présentement quelque chose sur ce livret, je remarquerai d'abord que le Pape, n'ayant pû gagner sur l'esprit du sexe, par plusieurs puissans moyens dont il se servit, qu'on ne montrât plus le sein & les bras, & ayant sû même que la terreur qui saisit toute l'Italie, lors que les Turcs assiégerent Vienne, ne fit pas cesser le desordre, recourut enfin à sa derniere ressource, savoir à l'excommunication. Il fit publier une Ordonnance le 30. Novembre 1683. qui commandoit *à toutes filles & femmes de se couvrir les épaules & le sein jusqu'au col, & les bras jusqu'au poing, avec quelque étoffe épaisse & non transparente* †, à peine pour celles qui n'obeïroient pas dans six jours, d'être si bien excommuniées *ipso facto*, qu'excepté à l'article de la mort il n'y auroit que le Pape qui les pût absoudre; car on déclaroit *que les Confesseurs qui présumeroient absoudre de cette excommunication, l'encourroient eux-mêmes*, & seroient soûmis *à toutes telles peines tant spirituelles que temporelles qu'il sembleroit bon* à sa Sainteté; *ausquelles peines temporelles seront pareillement sujets les peres, les maris, les Maîtres & autres Chefs de famille, par la permission ou connivence desquels les filles & les femmes auront contrevenu* à l'Ordonnance. On la voit ici tout du long avec deux Lettres qui ont du rapport à cela. L'une est celle que le Procureur Général des Capucins avoit écrite par ordre du Pape le 31. Juillet 1680. aux Provinciaux de son Ordre, pour qu'ils obligeassent les Prédicateurs & les Confesseurs qui dépendent d'eux, à travailler extraordinairement contre la corruption des mœurs, & principalement à l'égard *des femmes qui s'habillent avec trop de luxe & avec immodestie.* L'autre Lettre est celle que M. Stravius, Administrateur de la Nonciature des Pays-Bas, écrivit aux Evêques le 31. de Mars 1635. par ordre d'Urbain VIII. pour les avertir de procéder contre les femmes mondaines, *qui se découvroient le sein & les épaules, & se parsemoient le visage de mouches*; de procéder, dis-je, contre elles jusques à les exclure de l'entrée des Eglises, si faire se pouvoit. Cela fait voir qu'il y a long-temps qu'on veut remedier à ces nuditez, & qu'on trouve une résistance indomptable. Ce sera apparemment une occupation qui ne manquera jamais à ceux qui prêchent la Réforme. Toutes les Pieces que je viens de cotter sont précedées de la Lettre aux Religieuses. L'Ecclesiastique qui la leur écrit ne s'adresse qu'aux *Réverendes Meres.* Il leur représente vivement l'étenduë du desordre que le Pape Innocent XI. punit avec tant de sévérité. Il ajoûte que c'est à elles principalement à travailvailler à cette réformation, tant parce que le Public se repose sur leur soin de l'éducation des jeunes filles, que parce qu'il leur est aisé de les former *à tout ce qui est de la modestie*, dans cet âge tendre où l'on a encore toute la pudeur & toute la docilité du sexe. Il leur représente *qu'il n'arrive que trop souvent dans les Monasteres les plus réglez*,

Utilité & excès des Leçons à cet egard.

* Le P. Quesnel est l'Auteur de cet Ouvrage. Voyez la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 184. à la fin.

† Voyez sur le même sujet le mois de Juillet de cette année, Art. VIII. Voyez aussi le *Dict. Hist. & Crit.* Art. INNOCENT XI. Rem. K.

glez, que pour ne s'appliquer pas avec assez de soin à réprimer dans les jeunes filles les premiers mouvemens de la vanité, & à leur donner de l'aversion *des mauvaises lectures, des regards immodestes, des amitiez trop tendres, du trop grand amour de leurs corps, de l'inclination à se faire voir par les endroits que la pudeur doit faire couvrir avec soin & exactitude* &c. cette Jeunesse sort de ces Ecoles *avec un cœur plein du monde & de ses cupiditez, & dans une impatience déplorable de se dédommager pleinement de tout ce qu'elle croit avoir perdu de plaisirs & de libertez, par la retraite du Cloître, ou par la vigilance des Maîtresses.* L'experience est fort pour cela, & tout le monde l'avouë, soit qu'effectivement cela vienne, comme on le prétend ici, de ce que l'on ne réprime pas avec assez de vigilance les premiers progrès de la corruption, soit que la Nature ait plus de force que toutes les adresses de l'art. La Nature est un Maître intérieur dont les préceptes menent loin un jeune Disciple sans le secours de personne, & lors même qu'on leur oppose d'autres préceptes; que ne doit donc pas faire cette Nature, lors qu'elle est aidée par les leçons d'un Maître extérieur, caressant & passionné, qui cajolle une jeune Pensionnaire nouvellement sortie de son Couvent? On dit qu'il en fait plus dans une heure que les Réverendes Meres en mille, & que dans deux ou trois tête à tête il efface toutes leurs répétitions. Voilà ce que c'est que de travailler sur une matiere naturellement bien préparée. On ne se rebute pas néanmoins de faire élever la Jeunesse par des Religieuses, car on suppose que le mal seroit encore plus universel, si on ne la prémunissoit pas de quelque préservatif, avant que de l'embarquer au monde; & de plus on s'imagine quelquefois que les exemples domestiques ne doivent pas venir à sa connoissance.

De l'éducation des filles.

Cet Auteur témoigne un grand zele pour l'éducation des filles. Il veut *qu'on leur fasse bien comprendre, que c'est en vain qu'elles se flatent d'avoir le cœur chaste & d'aimer la pureté, soit dans le Cloître ou dans le monde, si elles ne l'aiment autant dans les autres que dans elles-mêmes*, & que pour se convaincre elles-mêmes de cet amour, elles doivent s'éloigner de tout ce qui peut l'affoiblir dans leur propre cœur & dans le prochain, & *s'interdire pour toûjours ces modes damnables qui font entrer par les yeux comme avec violence & à force ouverte dans les cœurs mêmes les mieux disposez, des desirs & des desseins contraires à la chasteté. Il ne suffit pas*, poursuit-il, *qu'elles couvrent ce qui peut être un sujet de scandale au prochain, & blesser la modestie*, elles le doivent couvrir modestement; & il faut leur apprendre *que souvent ces ornemens mondains, & ces voiles trompeurs qui cachent sans cacher, ne servent qu'à irriter davantage la cupidité & à multiplier en mille & mille manieres les desirs & les mouvemens d'un cœur corrompu.* C'est pour cela que l'Ordonnance du Pape dit en termes si précis, que l'on se couvrira *d'une étoffe épaisse & non transparente*, ce qui ôte toute l'ambiguité de mots, sous laquelle on auroit voulu tromper la vigilance d'un Directeur; car encore que selon la remarque d'un * Ancien, on ne puisse pas faire un bon serment que l'on n'est pas nû, lors qu'on est habillé d'une certaine maniere, il y a bien des gens qui ne feroient pas scrupule de le jurer; & ainsi c'est fort à propos que le Pape a expressément marqué *l'étoffe non transparente.* L'Auteur montre ensuite que l'Ecriture condamne tout l'attirail de la vanité dans les habits, & qu'à plus forte raison elle condamne ces nuditez qui font voir tant d'amour propre, & tant d'envie d'être une occasion de peché à son prochain. Il ne cite pas les Peres, comme il pourroit faire fort amplement: il suppose que les personnes à qui il parle, n'ont pas besoin qu'on leur prouve quelque chose sur cela.

Sentimens de quelques Casuistes sur les nuditez.

On ne peut disconvenir que les principes de cette Morale ne soient fort Chretiens. Cependant il y beaucoup de Casuistes qui ont fait grace à un bon nombre de nuditez, comme le célebre Voetius le leur reproche dans le 4. Volume de ses Disputes p. 461. où il remarque qu'il ne connoît qu'un seul Théologien de sa communion, savoir Alstedius, qui ait dit, qu'une femme peut aller la gorge nuë, ou couverte d'une gaze fort transparente, dans les pays où cela est ordinaire. Cette derniere clause peut servir à excuser les Casuistes, parce qu'il est certain qu'une nudité perd la meilleure partie de sa force par la coûtume. Schoockius, le Defenseur perpetuel de la Morale commode contre le *précisisme* (c'est ainsi qu'il appelloit la Morale scrupuleuse & austere de Voetius) cite sur ce sujet †, entre autres choses, ce que le Ministre Jean de Leri remarque à l'occasion des femmes qui vont toutes nuës dans le Bresil, c'est que les ajustemens font plus d'effet que la simplicité la plus naturelle.

Au reste comme le même Inconnu, qui en me donnant avis de la publication de cette Lettre aux Religieuses, a été cause que j'en ai fait un article de mes Nouvelles, m'a donné aussi occasion de parler du *Factum* des héritiers de Jansenius, parce que j'ai sû par son moyen que ce *Factum* avoit été publié; comme, dis-je, ces deux avis me sont venus en même temps & de même bien, & accompagnez tous deux de gloses qui ne se sont pas trouvées véritables, on voudra bien apparemment que j'ajoûte à la queue de cet article l'état présent du procès des héritiers de Jansenius.

Second Factum *pour Jansenius.*

Je dis donc qu'ils ont publié un second *Factum*, dans lequel ils exposent, qu'ayant suivi le conseil de quelques personnes de pieté, ils ont voulu terminer l'affaire *par une voie plus douce qu'un jugement de rigueur*, & que pour cet effet ils ont déclaré à M. l'Internonce, en lui faisant présenter un Modele de rétractation pour être envoyé au P. Hazart, *qu'ils étoient prêts de se desister de toutes leurs poursuites*, pourvû que ce Pere & M. Hoeslaegh le signassent, & qu'il fût ensuite rendu public. Ce modele qu'on rapporte ici tout du long, fut accompagné du Decret 19. de la 12. Congregation générale des Jesuites, parce que cela pouvoit engager les Superieurs du P. Hazart *à le porter avec plus d'efficace à ce qu'il ne peut refuser sans renoncer à son salut.* Ce Decret marque dans les termes les plus précis *l'obligation qu'ont les Superieurs des Jesuites d'imposer de bonnes penitences à ceux* de leur Corps qui offensent leur prochain *par l'indiscretion de leur plume*, & de leur en *faire faire sans delai une due satisfaction.* M. l'Internonce promit d'envoyer le modele au P. Hazart, & a donné enfin des Juges; ce qui fait croire qu'il n'a rien esperé de l'expédient que les Demandeurs ont offert. Cela est d'autant plus apparent qu'on a sû par deux Lettres de ce Jesuite à une personne de

* *Senec. de Benef. l. 7. c. 9. it. Epist. 90.*

† *Exercitat. sacr.* p. m. 439.

de qualité, qu'il n'est gueres d'humeur à faire ce qu'on lui propose. Ces deux Lettres se voient ici en extrait. La 1. contient une invective très-piquante contre les Jansenistes, & une promesse de répondre par un Ecrit imprimé aux plaintes des Demandeurs. La 2. fait savoir que le P. Hazart ne répondra pas, tant parce que de l'avis de plusieurs Théologiens & Jurisconsultes, il trouve cela au dessous de lui, que parce qu'il voit ses adversaires détestez par les Catholiques & réfutez même par les Hérétiques; en preuve dequoi il allegue ce que nous avons dit du 1. *Factum* * & y fait des observations, qui ne sont pas à beaucoup près aussi justes que celles que l'on fait ici sur ses deux Lettres, avec un tour d'esprit qui sent son homme de jugement. On a inseré dans ce 2. *Factum* les deux articles de nos Nouvelles qui concernent le 1. & qui sont assez intelligibles au Lecteur pour n'avoir pas besoin de mon Commentaire.†

Retractation de M. Arnaud pour M. Southwel.

Si le P. Hazart imitoit M. Arnaud, il figneroit de bonne grace le modele de rétractation qu'on lui propose; car M. Arnaud ayant appris que M. Southwel, Protestant Anglois, se plaignoit de l'injustice avec laquelle il avoit été traité dans l'Apologie des Catholiques, au sujet du procès de M. Coleman, lui offrit d'abord telle satisfaction qui seroit jugée convenable; & dès qu'il eut vû les preuves de l'innocence de M. Southwel, il lui écrivit de la maniere la plus humble & la plus honnête en réparation d'honneur; & afin que la chose devînt publique, il pria l'un de ses amis de faire imprimer tout ce qui s'est fait dans cet Eclaircissement. Il a été servi selon ses souhaits, puisqu'on a imprimé une 2. addition pour la 1. partie de l'Apologie des Catholiques, dans laquelle addition on trouve les Lettres que M. Arnaud a écrites sur ce sujet, celles que M. Sotuhwel a répondues, & les Pieces justificatives de l'innocence de ce dernier. Ce ne sera pas l'endroit le moins glorieux de la vie de M. Arnaud, lors que l'on fera son Histoire.

ARTICLE III.

ON est si accoûtumé à juger que deux Auteurs qui conviennent dans le gros d'un dogme, conviennent aussi dans les matieres accessoires qui peuvent se rapporter à ce dogme, que M. Jurieu n'ignorant pas cette mauvaise coûtume, se croit obligé d'en arrêter les effets, en montrant les differences de son Systême sur la nature de l'Eglise d'avec le Systême de l'Auteur des Réflexions, qui ont servi de sujet à l'article IX. du Catalogue de Février. Nous avons dit que les hypotheses de cet Auteur, à l'égard de la nature de l'Eglise, sont assez conformes à celles de M. Jurieu, *parce qu'en effet ils disent tous deux que l'Eglise est un amas de diverses Sectes, & que les Schismatiques & les Hérétiques y peuvent être compris. Sur cette conformité générale les Lecteurs s'imagineroient aisément une parfaite union de principes entre ces deux Ecrivains, & cela déplairoit extrémement à M. Jurieu, qui croit que les réflexions de cet Auteur sont pleines d'héterodoxies: afin donc que personne ne s'y trompe, il déclare publiquement ce qui suit.*

* Voyez-le, Art. VIII. des mois de Janvier & de Février de cette année.

Déclaration de M. Jurieu au sujet d'un Livre intitulé, *Réflexions Critiques & Théologiques sur la Controverse de l'Eglise, &c.*

M. Jurieu & l'Auteur des Réflexions Critiques &c. n'ont rien de commun.

IL a été parlé de ce Livre dans les Nouvelles du mois de Février ‡ dernier, & on y a dit, ses principes à l'égard de la nature de l'Eglise sont assez conformes à ceux de M. Jurieu. *Diverses raisons m'ont empêché jusqu'ici de juger de cette conformité par moi-même: enfin j'ai lû le Livre, & j'ai trouvé que l'Auteur dit dans la Préface, en parlant de moi, & en citant le 1. chap. de mon Livre des Préjugez:* Je croi avec un Théologien fort connu, qui a depuis peu écrit sur les questions de l'Eglise d'une maniere plus libre & plus dégagée qu'on n'avoit fait jusqu'ici, qu'il est de l'intérêt de la vérité de suivre cette méthode, & je ne croi pas qu'on me doive savoir plus mauvais gré qu'à lui, si je propose ce que je croi le plus sûr pour défendre la cause de la Réformation.

Il n'y a personne qui sur ces deux témoignages ne crût qu'effectivement les idées, que cet Auteur qui ne veut pas être connu, & moi qu'il dit être assez connu, avons de l'Eglise, ont quelque chose de commun. Cependant cela n'est pas. J'ai un grand intérêt à desabuser là-dessus le Public, & je serois très-fâché qu'on crût que mes hypotheses fussent en quelque chose semblables à celles qui se trouvent dans le livret. On pourroit s'en desabuser par soi-même, en lisant ma réponse à M. Nicole, où j'explique fort amplement mes pensées sur la nature de l'Eglise, mais tout le monde ne lit pas les gros Livres, & presque tout le monde se mêle pourtant d'en juger sans les avoir lûs. De faire un Livre exprès pour me justifier, il n'y a pas moyen de s'y résoudre; mais j'espere que l'obligeant Auteur des Nouvelles de la République des Lettres aura bien la bonté de vouloir inserer ma déclaration là-dessus dans son premier Journal.

Systême de M. Jurieu.

On doit donc savoir qu'il y a déja entre l'Auteur des Réflexions & moi cette difference universelle, qu'il affecte par tout de dire des choses nouvelles & entierement héterodoxes; & pour moi je me fais un devoir de suivre, autant qu'il m'est possible, les principes des Eglises Reformées que je croi très-Orthodoxes. Dans le fonds il n'y a rien de nouveau dans mon Systême de l'Eglise, car tout y revient à ces deux propositions qui n'ont jamais été contestées entre nous: la 1. que l'Eglise n'est point renfermée dans une seule Communion, & qu'on ne doit point damner tous les Schismatiques: la 2. que Dieu a sauvé des gens dans les Communions Chretiennes les plus corrompues, parce qu'elles avoient conservé le fondement. Il est vrai qu'il a falu prendre un nouveau tour, pour tirer les véritez de l'embarras où les disputes les avoient jettées, & en quelque sorte il a falu rejetter toutes les anciennes manieres de s'expliquer là-dessus. Mais afin que l'on sache bien distinctement les differences de mon Systême & de celui de l'Auteur des Réflexions, je m'en vais les marquer.

Il ne donne pas comme lui dans le Pelagianisme.

1. Je ne croi pas que pour expliquer le Systême de l'Eglise il faille devenir Pelagien, ruiner de fond en comble la doctrine de la grace, nier l'operation du S. Esprit, bouleverser l'Ecriture Sainte

&

† Voyez encore sur cette affaire l'Art. VI. du mois de Novembre de cette annee, vers la fin.

‡ No. IX. du Catalogue.

& quasi le Christianisme. C'est ce que fait cet Auteur qui dit (p. 29. 30.) *que le* 8. *chapitre de l'Epitre aux Romains, où il est tant parlé de l'Esprit & des operations de l'Esprit, & tous les endroits où il est dit*, que nous avons été baptisez en un même esprit, que nous avons reçû l'Esprit, que nous avons été abreuvez de l'Esprit, ne parlent point d'un Esprit qui ait produit la Foi, l'Esperance & la Charité; qu'il y est seulement parlé de l'Esprit miraculeux; *c'est-à-dire de l'Esprit de Prophetie & du don des miracles; que ces paroles (p. 7) de ce* 8. *chap.* ceux qu'il a predestinez il les a aussi appellez, & ceux qu'il a appellez il les a aussi justifiez, & ceux qu'il a justifiez il les a aussi glorifiez, *n'ont aucun égard ni à la prédestination à la grace, ni à la prédestination à la gloire*; que cela regarde seulement l'effusion des dons miraculeux du S. Esprit, dont tous les Payens appellez à l'Evangile avoient été rendus participans; *que pareillement ce texte*, Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ celui-là n'est point à lui, *ne parle point, ni des particuliers, ni de l'Esprit qui sanctifie, lequel l'Auteur ne connoit point; mais que par là S. Paul veut montrer seulement* que la Synagogue n'étoit plus le lieu du salut, mais l'Eglise, parce que Jésus-Christ n'avoit pas répandu sur la Synagogue les dons miraculeux qu'il avoit répandus sur l'Eglise (p. 32. 33.) *que quand il est dit que nous avons* reçu l'Esprit d'adoption qui crie en nos cœurs Abba Pere, *&* que celui qui croit au Fils de Dieu a le témoignage de Dieu en soi même, *cela ne signifie sinon que les Chretiens appellez d'entre les Payens, avoient reçû les dons de faire des miracles & de parler divers langages; que par les premiers nez & l'assemblée des premiers nez il ne faut entendre que les douze Apôtres* (p. 165.) *Voilà ce que j'appelle renverser l'Ecriture & quasi le Christianisme. Si je faisois un Livre, au lieu que je ne fais qu'une déclaration, je prouverois cela d'une maniere que l'Auteur des Reflexions auroit bien de la peine à s'en tirer avec son Hammond, ses autres Auteurs semblables, & toutes ses troupes auxiliaires tirées du pays du Pelagianisme. Je déclare donc de bonne foi, que bien loin de renfermer comme lui de telles idées dans celle de l'Eglise, je les deteste de bon cœur. Il est vrai que selon le Systême qu'il s'est formé de l'Eglise, ces erreurs y étoient necessaires; & dès là, comme elles n'entrent point & ne peuvent entrer dans mon Systême, cela fait sentir une essencielle difference entre son Systême & le mien.*

Autres differences entre leurs systêmes.

2. *Je ne tiens pas non plus qu'il soit necessaire, pour bien expliquer la nature de l'Eglise, de ruiner cette sainte & consolante doctrine de la certitude que l'Esprit d'adoption nous donne de notre salut, & de notre grace présente. C'est ce que fait cet Auteur généralement dans tout son Ouvrage, & particulierement dans les endroits qui ont été citez, où il detourne ce qui est dit de l'Esprit d'adoption, & du témoignage que le vrai Fidele a en soi-même, à l'assurance que le don des miracles donnoit à l'Eglise Chretienne, qu'elle étoit la Societé où le salut se trouvoit par opposition à la Synagogue.*

3. *Je ne tiens pas non plus que dans la véritable idée de l'Eglise on doive renfermer cette étrange opinion, que* l'avantage du baptême institué par Jesus-Christ, par dessus le baptême qui avoit été conferé par S. Jean, (p. 30.) étoit qu'après le baptême de Jesus-Christ l'Esprit des miracles étoit accordé à tous ceux qui recevoient l'imposition des mains. *Car je croirois, si je disois cela, ruiner toute l'efficace & tout usage du baptême aujourd'hui: n'ayant plus d'esprit de miracles à recevoir, nous n'avons plus besoin du baptême pour nous y preparer.*

4. *Je ne croi pas non plus que pour avoir la véritable idée de l'Eglise, il faille rejetter la saine doctrine de Saint Paul & de l'Eglise, touchant l'élection & la reprobation éternelle, comme cet Auteur fait si expressément.*

5. *Je ne croi pas non plus que pour bien expliquer le vrai Systême de l'Eglise, il faille dire, comme fait cet Auteur, que l'élection ne signifie jamais dans l'Ecriture qu'une vocation exterieure; qu'il n'est pas vrai qu'il y ait une vocation interieure par la grace, & que toute vocation est purement exterieure.* (p. 8. 9.)

6. *Je ne croi pas non plus que la véritable idée de l'Eglise entraine après elle cette étrange doctrine*, que c'est une illusion de croire que par la Foi on devient enfant de Dieu, & que la marque de ses enfans est l'envoi du S. Esprit dans les cœurs, où il crie Abba Pere. p. 36.

7. *Pour approcher plus près du fond de la matiere, je suis fort éloigné de la pensée que cet Auteur repete si souvent, que le mot d'Eglise se prenne toûjours pour le Peuple par opposition aux Pasteurs, & jamais pour les Pasteurs & pour le peuple ensemble,* (p. 14.) *Car je tiens que l'Eglise, dans l'Ecriture aussi bien que dans les Ecrits des Peres, signifie le corps des Chretiens, dont les Pasteurs font une partie.*

L'idée de l'Eglise selon l'Auteur des Reflexions Critiques, *est fort opposée à celle de M. Jurieu.*

8. *Je suis dans une entiere opposition avec cet Auteur, en ce qu'il dit* (p. 6.) que l'on doit concevoir l'idée de l'Eglise par rapport à la simple vocation exterieure. *Que pour être vrai membre de l'Eglise & du Corps de Jesus-Christ, il ne faut nulle vertu interieure, mais une nue & simple profession de Foi & la communion externe aux Sacremens: qu'on peut être du nombre des brebis de Jésus-Christ sans aucune vertu interne, comme il essaye de le prouver dans tout le chapitre* 3. que Jésus-Christ peut être le Chef des impies & des hypocrites, (*p.* 45.) *& que la qualité de Chef de l'Eglise convient à Jesus-Christ, par rapport aux bons & aux méchans, aux hypocrites & aux impies cachez, aussi bien que par rapport aux vrais Fideles, tout de même que celle de Chef de la Synagogue convenoit à Dieu sous la Loi, par rapport aux bons & aux méchans:* Que l'Eglise considerée dans sa nature ne signifie que l'assemblée de ceux qui étoient en Jésus-Christ, soit qu'ils répondent à cette profession par une conduite religieuse, soit qu'ils manquent à l'essenciel des devoirs du Christianisme, quoi qu'ils en fassent une exterieure profession. Que c'est par la profession de la même doctrine (p. 79.) & par la réception des mêmes Sacremens que les Chretiens devenant les Disciples des Jésus-Christ, sont élevez à l'honneur de son Alliance, c'est-à-dire, à la gloire de l'adoption de Dieu. *C'est-à-dire, qu'on devient enfant de Dieu par la seule profession de la Foi, & par la participation aux Sacremens sans charité & sans sanctification; la profession de Foi fait l'essence & la nature de l'Eglise, mais la sanctification, & par consequent la charité*, est un devoir imposé aux membres de Jesus-Christ distingué de la nature & de l'essence de l'Eglise, (p. 171. 173.) *Je ne sai si l'Auteur appelle cela une nouvelle idée de l'Eglise. Pour moi je prens cette idée pour le Systême des Scholastiques, qui a donné tant d'horreur non seulement à tous les Reformez,*

mez, mais aussi aux plus sages des Catholiques-Romains. Car selon cette idée Jésus-Christ a pour vrais membres, pour enfans, pour vrais disciples, pour épouse, des adulteres, des impies, des hypocrites. Si l'Auteur des Réflexions peut digerer ces prodiges, je ne m'y oppose pas; mais je le supplie de ne plus dire que nous nous servons de la même methode.

Autres differences entre eux.

9. *A Dieu ne plaise que je croie & enseigne avec lui,* (p. 97.) Que tous les Chretiens, quels qu'ils soient, hérétiques ou schismatiques, appartiennent au Corps de Jésus-Christ. La raison est que Eglise ne signifie autre chose sinon ceux qui reconnoissent Jésus-Christ pour Auteur de leur Religion. *Selon cela, il est nécessaire de regarder comme membre du Corps de Jésus-Christ les Sociniens, & toutes les Sectes les plus abominables; car toutes regardent Jésus-Christ comme Auteur de leur Religion. C'est aussi l'intention de cet Ecrivain, que nous les regardions ainsi.*

10. On peut dire en général que les hérétiques alterent la pureté de la créance, mais on ne peut dire qu'ils sortent de l'Eglise, lors qu'ils défendent de bonne foi des sentimens qu'ils croient véritables. (p. 101.) *Si l'Auteur entend par là que ceux qui ruinent les fondemens demeurent dans la véritable Eglise, pourvû qu'ils soient dans la bonne foi, comme il semble que c'est son sens, à Dieu ne plaise que nous donnions dans une telle idée de l'Eglise, puisque la bonne foi n'empêche pas que ceux qui ruinent les véritez fondamentales en les niant, ne se mettent en état de damnation, & ne sortent du Corps de Jésus-Christ; ou pour mieux dire, ils font paroître qu'ils n'en ont jamais été les vrais membres.*

11. *Dans un autre endroit (p. 172.) il distingue à la vérité, les véritez fondamentales de celles qui ne le sont pas, mais c'est en sorte qu'on ne sauroit bien le justifier de vouloir qu'on se puisse sauver généralement en toutes les Religions, & dans toutes les Sectes; ce qui est infiniment éloigné de notre idée de l'Eglise.*

12. *Dans tout le chapitre 15. il établit une invisibilité de l'Eglise entierement éloignée de notre idée, car selon cet Auteur l'Eglise est visible en sorte que rien n'y est invisible. La foi, la charité, & les vertus Chretiennes ne sont pas de son essence. Tout est superficiel dans cette Eglise, rien n'y est interieur. Tout est corps, il n'y a point d'ame: rien ne peut être plus éloigné du Systéme que nous avons donné.*

13. *Dans le chapitre 17. il ôte toute infaillibilité à l'Eglise. Il veut que l'ame en puisse perir aussi bien que le corps, & que ceux qui ont la vraie foi & la vraie charité, puissent sortir de l'Eglise jusqu'à n'y rentrer jamais; tout aussi bien comme ceux qui n'ont que la profession externe de la foi. C'est une idée entierement opposée à la nôtre, selon laquelle ce grand privilege d'infaillibilité convient à l'interieur & à l'ame de l'Eglise, c'est-à-dire, aux vrais Saints, & aux enfans de Dieu, qui peuvent bien errer, mais non pas mortellement, ni finalement.*

En quoi ces deux Auteurs peuvent convenir. Idée generale du Systeme de l'Auteur des Reflexions Critiques.

14. *Enfin qu'a donc de commun ce Systême de l'Eglise avec le nôtre? Ceci seul, c'est que l'Eglise n'est pas renfermée dans une seule communion; & que Dieu se reserve des enfans dans toutes les Societez Chretiennes, qui méritent d'être ainsi nommées. Mais sous cette apparence de conformité il y a une difference bien essencielle cachée. C'est que l'Auteur étend cette maxime à toutes les Societez* qui reconnoissent Jésus-Christ pour Auteur de leur Religion. *Ce que je regarde comme le sentiment du monde le plus dangereux. Enfin quand même il y auroit en cela de la conformité entre son Systême & le mien, je crois qu'il feroit beaucoup mieux de chercher de la protection dans la conformité avec l'opinion la plus commune entre les Réformez. Car il n'y en a point qui n'avouent que Dieu sauve des hommes dans les Societez errantes & schismatiques.*

Pour conclure, je souhaite que le Public soit averti que jamais je ne me ferai un plaisir de me rencontrer avec un Auteur, à qui les suppositions ne coûtent rien, à qui toutes les raisons sont bonnes, à qui toutes les preuves les plus foibles paroissent des demonstrations, à qui toutes les demonstrations des autres paroissent des illusions; qui trouve dans ses citations non ce qui y est, mais ce que son imagination y met; qui ne fait aucun scrupule d'attaquer les véritez les plus saintes; qui n'a aucun respect pour l'Ecriture; qui ne la sçait expliquer que par des coûtumes Judaïques, ou de chimeriques suppositions; qui ne fait aucune conscience de ruiner la Religion & l'usage de la priere, en ruinant la grace & l'operation de l'Esprit de Dieu. Car je voudrois savoir dans quel sens un tel Chretien peut demander le secours de Dieu pour la pratique des vertus, puisque selon lui l'Esprit de Dieu n'est Auteur ni de la foi, ni de la charité. Enfin le caractere de cet Auteur est de chercher par tout des nouveautez, & de fuir la seule comme le chemin de l'Enfer. Je déclare que je ne lui veux point derober la gloire de l'invention, & quoi que mon Systême de l'Eglise eût paru avant le sien, j'avoue pourtant que le sien est Original.

ARTICLE IV.

Les plaintes des Protestans cruellement opprimez dans le Royaume de France. A Cologne chez Pierre Marteau. 1686. in 12.

CEux qui se plaignent dans cet Ouvrage n'ont jamais eu plus de raison de se nommer Protestans, car ils finissent leur plainte par une protestation en forme contre l'injustice qu'ils souffrent. L'Avocat qui leur a dressé ce *Factum* est assûrément un très-habile Ecrivain, & son éloquence a quelque chose de si mâle & de si nerveux, & un air d'autorité qui se soûtient si noblement, qu'un Lecteur est bien inflexible, s'il ne succombe aux passions que les Complaignans veulent faire naître. Voici une idée generale de leur Exposé.

Motifs de la persecution des Protestans, & moyens qu'on y a employez.

Ils disent que le dessein de leur perte a été suggeré avec une malice si opiniâtre, qu'elle les poursuit jusques dans les pays Etrangers, où elle tâche d'éteindre tous les sentimens de compassion qu'on pourroit avoir de leurs miseres, & que c'est pour cela qu'elle publie qu'ils ont été traitez en France avec la derniere douceur; ce qui porte à croire naturellement, qu'ils ne sortent de leur patrie que par une inconstance ridicule, qui les rend indignes d'être secourus. Comme il ne seroit pas raisonnable, disent-ils, de laisser réussir cette malice dans ce second dessein, comme elle a fait dans celui de leur oppression en France, ils se proposent, en attendant une Relation exacte & particuliere, de marquer ici en général ce qui s'est passé, & d'y joindre quelques réflexions. Ils remarquent que le service important qu'ils rendirent a la Couronne, durant la derniere guerre civile, a été le fondement de leur perte, parce que

leur ennemi ayant vû que le Cour étoit extrêmément satisfaite de leur conduite, & que la Reine mere elle-même reconnoissoit qu'ils avoient sauvé l'Etat, fit malicieusement prendre garde, qui si dans cette occasion ils avoient pû sauver la Couronne, cela vouloit dire qu'ils auroient bien pû la renverser, en se rangeant de l'autre côte, & qu'ils le pourroient bien encore, lors qu'une pareille occasion se présenteroit. C'est ainsi que Medée raisonne dans Ovide, *servare potui, perdere an possim rogas?* Et par ce raisonnement *qui rafine sur tout ce qu'il y a de plus malin, & qui va jusqu'à empêcher les Sujets de servir leurs Princes*, on insinua qu'il falloit se défaire d'un tel parti. Les mesures en furent prises, disent-ils, lors que la paix fut rétablie dans le Royaume. Ils ne prétendent pas marquer au juste toutes les grandes machines qui ont été employées; le nombre s'en est trop multiplié de jour en jour; ils se contentent de considérer les plus éclatantes, dont ils font six ordres. 1. Celles des chicanes dans ce qu'on appelle le cours ordinaire de la justice. 2. Celles de la privation des Charges, & des moyens de gagner sa vie. 3. Celles des infractions de l'Edit sous le titre d'explications. 4. Celles des nouveaux Reglemens. 5. Celles des fourberies & des illusions amusantes. 6. Et enfin celles qui ont eu pour but d'animer les peuples. Ils font une revûe de ces six classes de persécution, & marquent à l'égard de chacune ce qui s'en peut dire de plus général, & de plus propre à donner une idée vive & distincte de l'iniquité, & de la mauvaise foi dont ils se plaignent.

De la Croisade Dragonne.

Ils arrivent en ce faisant jusques à l'année passée, & à cette Croisade *Dragonne* qui acheva tout d'un coup ce qu'on n'avoit fait qu'ébaucher par une Politique de près de trente ans, si chargée de procédures de Barreau, & de tant d'autres drogues d'une lente opération, qu'on s'étonne que les François qui se moquent éternellement de la Diete de Ratisbonne, & de la Chambre Imperiale de Spire, ayent pû faire traîner avec une patience si peu conforme à leur caractere, la cassation de l'Edit de Nantes. Il y a bien peu de gens qui ne disent, que puis qu'on devoit finir par l'inondation des Soldats, il eût mieux valu commencer par là, & on eût gagné vingt bonnes années qu'il faudra peut-être encore employer à de semblables Missions, pour faire communier les Convertis. La description que l'on fait ici de cette Croisade n'est pas fort longue; mais elle est travaillée, & en développe nettement & vivement toutes les manieres. On en dit assez pour inspirer de l'horreur à tout homme qui a tant soit peu de Christianisme.

De la révocation de l'Edit de Nantes.

Les Complaignans s'arrêtent après cela sur *l'Edit révocatif de celui de Nantes.* Ils en examinent la Préface & les douze Articles: ils parlent des avanies qu'on a faites aux Ministres, lors qu'il a été question d'obéir au bannissement: ils déclament sur tout contre l'article 12. qui promettoit toute sorte de repos à ceux qui ne voudroient pas abjurer leur Religion. Voilà effectivement un endroit dont les François Catholiques, qui passent par ce païs-ci, ont de la honte, quelque déterminez qu'ils soient d'ailleurs à faire en toute chose le Panegyrique de leur Etat. C'est sans doute un endroit où il faut passer condamnation, car comment justifier un article qui promet solemnellement du repos à des gens qu'on emprisonne, & qu'on relegue, ou qu'on *dragonne* dès le lendemain. Tous ceux qui ont écrit de ces matieres ont déja fait sur cela mille exclamations; & si on lit le * *Ce que c'est que la France toute Catholique*, on y verra une furieuse † tirade là-dessus, mais ce que l'on trouve ici sur cette affaire est incomparablement mieux ménagé & mieux digeré.

Des deux points qui font la matiere de ce Livre, voilà le premier expedié, qui regarde la narration générale des persécutions que les Protestans de France ont souffertes: passons à l'autre qui contient leurs réflexions.

Cette conduite profane la dignité du Roi.

Ils disent que la conduite que l'on a tenuë contre eux, profane la dignité du Roi, offense son Etat, intéresse tous les Princes de l'Univers, & diffame même honteusement le Pape avec son Eglise. Ils font consister la profanation de la dignité Royale en ce qu'on a porté le Roi à suprimer un Edit, que quatre grands caracteres qu'ils expliquent pompeusement, rendoient une loi perpetuelle *au dessus du caprice & de la mobilité du bon plaisir.* Ils ajoûtent que la nouvelle loi qui révoque celle-là, se fonde sur une raison qui n'est qu'une froide raillerie sans proportion avec la dignité d'un si grand Roi, c'est *qu'après tant de conversions faites l'Edit de Nantes étoit inutile.* Ils soûtiennent *que c'est autant que s'il disoit, qu'à la vérité il étoit obligé de conserver à ses Sujets de la Religion tous les droits qui leur appartenoient, mais que les ayant lui-même détruits par une force majeure, il se sont bien & legitimement degagé de cette obligation.* Ils font encore plusieurs autres réflexions sur la Préface de l'Arrêt révocatif, & sur l'adresse que les Ecclesiastiques ont euë d'appliquer le Roi à cet Ouvrage, tantôt d'une façon & tantôt d'une autre, & enfin d'une maniere qui l'a élevé au rang de Dieu, puis qu'on obligeoit les gens à renoncer à leur Religiou par cet argument fondamental, que le Roi le vouloit ainsi. Ils trouvent là & dans tout le reste tant de fausses idées de gloire, qu'ils concluent qu'en les inspirant on a fait un grand tort à la Majesté Roiale.

Elle offense son Etat, intéresse les Princes & diffame le Pape & son Eglise.

A l'égard de l'Etat, ils disent que c'est l'offencer mortellement que de faire donner un si grand exemple; qu'il n'y a point de loi, point de possession, que l'on ne se croie en droit de renverser, en abandonnant ses Sujets à la discretion des Troupes. Le moins que l'on puisse dire de cela, poursuivent-ils, c'est que l'on vit *sous un Gouvernement militaire qui n'est reglé ni de la justice, ni de la Raison, ni même de l'humanité.* Ils disent à l'egard des Etats voisins, que rien n'est plus propre à leur rendre odieuse la Politique de France, que de voir qu'on s'y fait un jeu de la cassation des loix les plus solemnellement jurées. Enfin ils disent & ils montrent, que rien n'est plus propre à donner une idée abominable de la Communion de Rome, que de voir ce qu'on vient de faire contre eux; & sur cela ils observent cinq particularitez de la derniere persécution; après quoi ils réfutent certains Ecrivains qui ont publié, qu'on n'avoit converti les Huguenots que par des voyes douces & charitables. Ils poussent terriblement ces gens-là; ils leur demandent s'il est bien possible qu'il faille garder exactement toutes les Frontieres & tous les Ports du Royaume, pour empêcher que les Hérétiques ne s'en aillent, lors qu'ils peuvent jouir tranquillement de leur bien: ils leur demandent

* C'est un Ouvrage de M. Bayle qu'on trouve dans le Volume suivant, pag. 336. & suiv.

† Vers le milieu de cet Ouvrage.

mandent d'où viendroit en ce cas-là cette maladie Epidemique qui saisiroit tant des gens, de vouloir sortir de France, à quelque prix que ce soit, & de s'accorder tous tant en Suisse & en Allemagne, qu'en Hollande & en Angleterre, à soûtenir qu'ils fuyent pour se délivrer de la fureur des Dragons; ils demandent, dis-je, d'où pourroit venir un si furieux dégoût de la France, & un accord si parfait entre des gens qui ne sont ni de même âge, ni de même sexe, ni de même temperament, ni de même lieu, & qui sans doute ne se sont pas écrit quelque Lettre circulaire pour concerter un Roman. Ils réfutent aussi ceux qui disent, que quand on a logé des Soldats chez un homme de la Religion, c'est parce qu'il l'avoit souhaité afin d'avoir un prétexte d'aller à la Messe.

S'il est nécessaire de refuter ceux qui nient la persécution.

Voilà de ces choses où bien des gens ne comprennent rien, & qui oblige plusieurs personnes à dire que l'homme sera toûjours fou, & que notre siecle, avec toutes les lumieres dont il se vante, est plus fou que les précedens; puis que c'est une égale folie d'oser débiter ces pensées-là, & de prendre la peine de les réfuter sérieusement. Mais on se trompe sur le dernier chef; cette peine est une prudence indispensable: car où en seroit-on d'ici à quarante ans, lors qu'on liroit les Livres dediez au Roi, qui assûrent positivement qu'il n'a ruiné le Calvinisme que par les voyes charitables d'une douceur paternelle? Ne diroit-on pas qu'il faloit bien que cela fût vrai, puis qu'on l'assûroit publiquement à sa Majesté elle-même? Il importe donc beaucoup à ceux de la Religion, pendant que les choses sont toutes fraîches, de garantir la réalité des évenemens, & de la défendre contre toutes les entreprises des flateurs & des empoisonneurs de l'Histoire. C'est ce que l'on fait ici très-fortement. L'on répond aussi à ceux qui pour faire l'Apologie des violences alleguent S. Augustin, & la parabole *contrain-les d'entrer.* Ce qu'il y a de rare, c'est que les Protestans qui parlent dans cet Ecrit, ont si bonne opinion de l'honnêteté du Pape, qu'ils esperent qu'il les plaindra, & qu'il blâmera la conduite qu'on a tenue contre eux; & *peut-être*, ajoûtent-ils, *qu'un jour à notre tour nous blâmerons aussi celle qu'on tiendra contre lui.* On a bien raison de dire qu'il ne faut desesperer de rien; qui auroit jamais dit qu'un jour les Réformez complimenteroient le Pape publiquement?

Diverses Protestations des Complaignans.

Les Complaignans finissent leur Réflexions par une peinture vive de leur misere, & de la consolation que leur donne dans ce triste état le témoignage de leur conscience. Ils esperent que Dieu les rétablira, & ils l'en prient sans souhaiter aucun mal à leurs ennemis, mais plûtôt le don de la repentance, & la remission des péchez. En attendant les effets de la misericorde de Dieu, *& pour ne pas defaillir à la justice de leur cause, ils veulent que cet Ecrit leur serve de protestation devant le Ciel & devant la Terre, contre toutes les violences qu'on leur a faites en France*; contre les Arrêts obtenus au préjudice des Edits de Pacification; contre les abjurations forcées; contre le pillage fait ou à faire de leurs biens, tant par voie de confiscation que par toute autre. En particulier ils protestent contre l'Edit qui a révoqué celui de Nantes; *contre les infamies & les cruautez qu'on exerce en France sur les corps en leur refusant la sepulture, en les jettant dans les voiries, ou en les trainant sur des claies*; & contre l'enlevement des enfans. Sur tout ils protestent *contre cette impie & detestable pratique de faire dependre la Religion de la volonté du Roi*, & de traiter leur perseverance *de crime d'Etat; ce qui est faire d'un homme un Dieu & autoriser l'Athéisme ou l'Idolâtrie.* Ils protestent contre la détention de leurs freres, & enfin *contre tout ce qu'ils doivent & peuvent protester de droit; & ils supplient très-humblement tous Rois, Princes, Seigneurs, Etats & Peuples, & en général tous les hommes, de vouloir bien consentir que ces protestations legitimes & indispensables* servent devant Dieu de témoignage à eux Protestans & à leur postérité, *pour la conservation de leurs droits & pour l'acquit de leurs consciences.*

Aveu des logemens de soldats.

Pour l'édification du Public horriblement scandalisé de la hardiesse avec quoi tant d'Auteurs soûtiennent, que les Conversions de France n'ont été produites que par les voies de la douceur, je me crois obligé de publier qu'enfin j'ai vû une Piece imprimée & débitée * par tout le Roiaume, dans laquelle on avoue *que le Roi s'est servi de son autorité pour faire réüssir son pieux dessein, & qu'il a cru pouvoir faire aujourd'hui ce qu'ont fait autrefois les Empereurs Chrétiens dans un cas pareil*, mais qu'il a sû temperer la severité par la douceur, & que les cruautez & les barbaries inouïes dont les Lettres Pastorales des Protestans se plaignent, *n'ont été autre chose* QU'UN LOGEMENT DE GENS DE GUERRE A L'ORDINAIRE; † l'Ecrit où se trouve cet aveu, est une Réponse à l'une de ces Lettres Pastorales. Voilà nos gens bien près du terrible *Oui*, & après ce premier pas le plus difficile à extorquer, on en fera sans doute quelques autres avec le temps. Cet Auteur avoue *le logement de gens de guerre à l'ordinaire*; un autre dira bien-tôt apparemment, que lors qu'un Hérétique se convertissoit on donnoit ses Dragons aux opiniâtres, de sorte qu'il y avoit tel homme qui avoit chez lui cinquante Soldats, ce qui passe un peu l'ordinaire. Mais il y a lieu de douter que le scandale du Public diminuë de beaucoup, par la confession que l'on voit ici; car pour un qui avouë il y en a mille qui nient: & le même Ouvrage où cet aveu se rencontre est plein chaque mois d'affirmations toutes contraires, dont quelques-unes sont sorties de la bouche des Prédicateurs. Si l'Eglise Gallicane s'étoit contentée de se rejouïr du profit qu'elle retire des démarches de l'autorité séculiere, le sujet du scandale seroit moins grand; mais quand on voit qu'elle les approuve, quand on voit tant de Messes, tant de Processions célebrées & fondées extraordinairement en l'honneur de cette conduite, quand on sait que les Prédicateurs en font des Panégyriques continuels, où ils ne parlent de cela que comme de la plus divine action qui se soit vuë, & comme d'une chose inspirée par le S. Esprit de la maniere la plus convaincante, on ne sait plus que penser. Ce seroit assûrément un Livre curieux que les Réflexions des grands hommes du Paganisme sur tout ceci. Il y a bien apparence qu'ils trouveroient dans notre siecle le plus fin & tout ensemble le plus foible ridicule qu'ils eussent jamais remarqué. On a vû dans les Plaintes des Protestans, qu'ils ne croient pas que le Pape

Si le Pape approuve cela.

* *Mercure Galant de Fevrier 1686.*

† Voyez quelque chose qui a raport à cela dans le mois de Juillet de cette année, Art. VIII.

Pape ait approuvé les manieres de leurs Convertisseurs. Quelques personnes disent au contraire, qu'il en a eu beaucoup de plaisir, comme il l'a témoigné par des Brefs remplis de louanges, & par des rejouïssances publiques faites à Rome; qu'il n'en faloit pas moins attendre du Chef de l'Eglise Romaine, & qu'avoir porté dix ans cette qualité, c'est plus qu'il n'en faut pour aimer & pour approuver les persécutions; que la Chaire de S. Pierre a été occupée si long-temps par des Sujets, pour la formation de qui la Nature semble avoir ramassé tous les atomes de la violence, (c'est ainsi du moins que l'on se seroit exprimé, dans le siecle où l'on disoit, selon la version du P. Rapin, *que la Nature* avoit assemblé tous les atomes de la Sagesse † pour composer Epicure*) que cette Chaire, dis-je, a été occupée si long-temps par ces sortes de Sujets, qu'il faut croire qu'elle est toute pénétrée & environnée des atomes persecutans, qui ne manquent pas de faire sentir leur vertu à tous ceux qui s'y asseient. Voilà ce que disent quelques-uns; mais d'autres disent que qui liroit dans le cœur d'Innocent XI. y verroit la condamnation de la Croisade *Dragonne*; & ils se confirment dans ce sentiment par une Lettre qui court sous le nom de la Reine de Suede. J'en ai déja dit ‡ un mot, mais comme on a souhaité qu'elle fût une de ces Pieces volantes à qui les Journaux servent d'azyle, la voici en son entier.

Réponse ‖ de Sa Majeste Sérenissime la Reine Christine de Suede, à la Lettre de Monsieur le Chevalier de Terlon.

Sentiment de la Reine Christine de Suede sur l'extirpation de l'hérésie en France.

PUis que vous desirez de savoir mes sentimens sur la prétenduë extirpation de l'Héresie en France, je sais ravie de vous le dire sur un si grand sujet. Comme je fais profession de ne craindre & de ne flater personne, je vous avouerai franchement que je ne suis pas fort persuadée du succès de ce grand dessein, & que je ne saurois m'en réjouir, comme d'une chose fort avantageuse à notre sainte Religion. Au contraire je prevois bien des préjudices, qu'un procedé si nouveau fera naître par tout. De bonne foi, êtes-vous bien persuadé de la sincerité de ces nouveaux Convertis? Je souhaite qu'ils obéïssent sincerement à Dieu, & à leur Roi; mais je crains leur opiniâtreté, & je ne voudrois pas avoir sur mon compte tous les Sacrileges, que commettront ces Catholiques forcez par des Missionnaires, qui traitent trop cavalierement nos saints Mysteres. Les gens de guerre sont d'étranges Apôtres; je les crois plus propres à tuer, violer & voler, qu'à persuader. Aussi des Relations, desquelles on ne peut douter, nous aprennent qu'ils s'acquittent de leur Mission fort à leur mode. J'ai pitié des gens quon abandonne à leur discretion: je plains tant de Familles ruinées, tant d'honnêtes gens reduits à l'aumône; & je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'hui en France, sans en avoir compassion. Je plains ces malheureux d'être nez dans l'erreur, mais il me semble qu'ils en sont plus dignes de pitié, que de haine; & comme je ne voudrois pas pour l'Empire du monde avoir part à leur erreur, je ne voudrois pas aussi être cause de leurs malheurs. Je considere aujourd'hui la France comme une malade, à qui on coupe bras & jambes pour la guerir d'un mal, qu'un peu de patience & de douceur auroient entierement gueri. Mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse, & qu'il ne se rende incurable; que ce feu caché sous les cendres ne se rallume un jour plus fort que jamais, & que l'Héresie masquée ne devienne plus dangereuse. Rien n'est plus louable que le dessein de convertir les Hérétiques, & les Infideles. Mais la maniere dont on s'y prend est fort nouvelle; & puis que notre Seigneur ne s'est pas servi de cette methode pour convertir le monde, elle ne doit pas être la meilleure. J'admire & ne comprens pas ce zele & cette Politique qui me passent, & je suis de plus ravie de ne les comprendre pas. Croyez-vous que ce soit à présent le temps de convertir les Huguenots, de les rendre bons Catholiques, dans un siecle où l'on fait des attentats si visibles en France contre le respect, & la soumission, qui sont dus à l'Eglise Romaine, qui est l'unique & l'inebranlable fondement de notre Religion, puis que c'est à Elle à qui notre Seigneur a fait cette magnifique promesse, que les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle? *Cependant jamais la scandaleuse liberté de l'Eglise Gallicane n'a été poussée plus près de la Rebellion, qu'elle est à présent. Les dernieres propositions signées & publiées par le Clergé de France sont telles, qu'elles n'ont donné qu'un trop apparent Triomphe à l'Hérésie, & je pense que sa surprise doit avoir été sans égale, se voyant peu de temps après persecutée par ceux qui ont sur ce point fondamental de notre Religion, des dogmes & des sentimens si conformes aux siens. Voilà les puissantes raisons, qui m'empêchent de me réjouir de cette prétenduë extirpation de l'Hérésie. L'interêt de l'Eglise Romaine m'est sans doute aussi cher que ma vie; mais c'est ce même interêt qui me fait voir avec douleur ce qui se passe, & je vous avoue aussi que j'aime assez la France pour plaindre la désolation d'un si beau Royaume. Je souhaite de tout mon cœur de me tromper dans mes conjectures, & que tout se termine à la plus grande gloire de Dieu, & du Roi votre Maître. Je m'assûre même que vous ne douterez pas de la sincerité de mes vœux, & que je suis &c.*

Ses réflexions sur ce sujet.

A Rome le 2. Février 1686.

J'ai oublié de dite que puis qu'on fait esperer dans les *Plaintes des Protestans*, une Relation exacte & particuliere, il vaudroit mieux attendre cela, que remplir le monde de tant de petits Ecrits qui ne contiennent que les mêmes choses générales.

ARTICLE V.

Dissertationes Cyprianicæ, ab Henrico Dodwello, A. M. Dublinienfi. C'est-à-dire, *Dissertations sur S. Cyprien.* Oxoniæ è Theatro Sheldoniano. 1685. in fol. & in 8.

IL sembloit qu'il n'y eût rien à desirer à l'édition que l'on nous donna de ce Pere à Oxford l'an 1682. & où le savoir immense de M. Fell, Evêque d'Oxford, & de M. Pearson, Evêque de Chester, parûrent avec tant d'éclat; néanmoins ces Dissertations de M. Dodwel témoignent, qu'il manquoit encore un ornement très-considerable à cette édition. Elles sont au nombre de treize & sur des points

* *Réflex. sur la Phil.* p. 84.
† Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Erycius. Rem. B. à la fin.

‡ Dans le mois précédent No. VI. du Catalogue.
‖ Voyez le No. VI. du Catalogue du mois de Juin suivant.

points d'importance choisis dans les Epitres de S. Cyprien.

Origine du titre de Clergé.

On examine dans la 1. s'il est vrai, comme M. Rigaut le prétend, qu'aux premiers siecles le nom de *Clergé* se donnoit à tout le peuple Chretien, mais que peu à peu les Ecclesiastiques se l'approprierent, pour s'élever superbement au dessus du Peuple. L'Auteur aussi jaloux qu'on le peut être de l'honneur du parti Episcopal, réfute cette prétention par de fort bonnes remarques, où il recherche l'occasion primitive qui a fait porter aux Chretiens le nom de κλήροι, *Clergé*, & il montre qu'encore qu'on nommât ainsi toute l'Eglise Chretienne, ce titre convenoit pourtant aux Ecclesiastiques, comme une dignité propre, & d'une façon spéciale. Il touche plusieurs autres choses curieuses, qu'il a prouvées amplement dans un Livre Anglois sur le Schisme. Cela fait que cette 1. Dissertation est assez courte. La 2. l'est encore plus; il y traite des marques de distinction à quoi l'on reconnoissoit si une Lettre étoit supposée.

Religieuses en Communauté de lit avec des Clercs.

La 3. Dissertation traite de la plaisante coûtume dont nous avons parlé dans les Nouvelles du dernier * mois, lors que nous avons dit que du tems de S. Cyprien il y avoit je ne sai quelles Religieuses, qui couchoient avec des garçons, sans en être moins hardies à soûtenir qu'elles étoient Vierges. Elles en juroient & s'offroient à passer par l'examen, & par la visite des sages-femmes. M. Dodwel nous dit que le zele de S. Cyprien contre cet abus, n'empêcha pas qu'on n'en vît quelques exemples dans les temps suivans. Ils sont à la vérité fort rares, & en cela ce Pere ne perdit pas trop ses censures, mais il ne gagna presque rien sur un autre article, qui étoit que ces personnes de different sexe ne vécussent pas même ensemble. Il faut bien que cet usage ait duré après ce Pere, puis qu'il a falu dans les tems suivans que l'Eglise ait fait des Canons contre cela, comme on nous le prouve ici. C'est à quoi l'Auteur rapporte ce qui concerne les συνεισάκτοι qui étoient des personnes de different sexe, liées d'un grand commerce d'amitié, & d'une continuelle communauté de vie, hormis le lit. On croit que Paul de Samosate fut le premier introducteur de cette coûtume dans l'Eglise d'Antioche, à quoi peut-être contribua la connoissance qu'il avoit que cette pratique, sous le nom même de συνεισάκτων, n'étoit pas nouvelle parmi les Payens de cette fameuse Ville. Quoi qu'il en soit, il prit sa part à la liberté dont il fit joüir les autres; car il avoit toûjours avec lui, en quelque lieu qu'il allât, deux filles belles & jeunes; & il paroit par une Lettre circulaire du Concile d'Antioche où il fut condamné, qu'il protestoit qu'il ne se passoit rien de mal-honnête entre elles & lui. Le Concile de Nicée défendit expressément cet usage aux Evéques, aux Prêtres, aux Diacres, & généralement à tous ceux qui étoient en Clericature. Il suffisoit de le défendre à cet ordre de gens-là, puis qu'il n'y avoit qu'eux qui entrassent dans ces commerces. On peut prouver que ces liaisons alloient quelquefois jusques à la communauté de lit, car S. Athanase nous apprend que lors qu'on eut défendu à Leontius l'attachement qu'il avoit pour la jeune Eustolia, il se fit mettre en état par de bonnes mutilations de coucher avec cette amie, sans qu'on le soupçonnât d'impudicité. L'Auteur recherchant la 1. source de ces fantaisies, nous fait remonter jusques aux anciens Payens, parmi lesquels on a vû des femmes qui entroient en commerce de Philosophie, & d'esprit avec des hommes, & qui sur ce pied-là lioient avec eux une familiarité très-étroite. L'esprit avoit bien la principale part à cette amitié, mais sans l'exclusion du corps; & sur cela l'on nous explique ici quelques dogmes de la Philosophie Platonique concernant l'amour, & l'on montre comment ces principes ont pû contribuer à l'établissement de plusieurs coûtumes.

Des visions prophétiques; & idées de plusieurs matieres de cet Ouvrage.

La Dissertation suivante se rapporte à une matiere plus digne de consideration, savoir aux visions prophetiques. L'Auteur montre qu'elles ont duré sans interruption jusques à S. Cyprien, & blâme ceux qui les renvoient presque toutes à la secte de Montanus. Or comme la principale difficulté dans cette matiere consiste à bien discerner les véritables visions d'avec les fausses, il s'attache fort exactement à nous montrer les ressources que l'on avoit pour se garantir de l'erreur. Ce qu'il dit sur cela est d'un homme qui non seulement a beaucoup d'esprit & de savoir, mais aussi beaucoup de zele pour imposer silence aux profanes.

La Dissertation 5. est remplie d'une grande connoissance de l'Antiquité par rapport aux *diptyches*, où l'on écrivoit les noms de ceux de qui on faisoit commémoration dans le service divin. Les varietez que cette coûtume a souffertes, & les sources dont l'Auteur croit qu'elle est sortie, lui fournissent un beau champ. Le Doctorat de certains Prêtres, & les députations Ecclesiastiques ne lui en fournissent pas un moins beau pour la 6. Dissertation. La 7. roule sur une matiere assez difficile à debrouiller, puis qu'elle regarde le principe de l'unité de l'Eglise, & les argumens que S. Cyprien en a tirez dans les differentes disputes qu'il a soutenuës. La 8. roule aussi sur un sujet assez embrouillé, puis qu'il faut remontrer aux Loix Romaines, afin de le bien éclarcir, en montrant sur quoi se fondoient ceux qui ne pensoient pas dépendre de l'autorité de leur Evéque, pour leur reconciliation à l'Eglise, lors qu'après leurs chutes ils avoient été reçûs à la paix par des Martyrs. Nous ne parlons de cela qu'en gros, non plus que de la distinction des Evéques & des Prêtres, traitée dans les deux Dissertations suivantes; nous sommes, dis-je, fort courts sur cela, afin d'avoir plus de lieu de nous étendre sur les dernieres Dissertations où il est parlé des anciens Martyrs, qui est une chose plus curieuse pour tout le monde.

S'il y a eu beaucoup de Martyrs.

On saura donc qu'il est arrivé à l'Auteur ce qui arriva aux Astronomes, quand ils se mirent à compter exactement toutes les étoiles. Ils avoient crû sans doute, ce que le vulgaire s'imagine encore aujourd'hui, que les astres que l'on voit durant une belle nuit sont innombrables, mais à peine en trouverent-ils mille vingt-deux dans le firmament, après avoir bien contemplé les deux Hemispheres. Voilà justement ce qui est arrivé à Monsieur Dodwel, à l'égard du nombre des anciens Martyrs. Je ne doute pas qu'il n'ait crû, lors qu'il n'avoit pas encore étudié la chose, & qu'il s'en rapportoit bonnement à la tradition courante, que les Empereurs Payens avoient fait mourir un prodigieux nombre de Fideles. C'est ainsi que tout le monde

* Art. II.

monde se représente les anciennes persecutions; on s'y figure les Martyrs *à tas & à piles*, comme les miracles dans l'Histoire de François Xavier, & il y a tel jour que l'on consacre à la mémoire d'onze mille Vierges martyrisées. La vérité est qu'il y a beaucoup à rabattre dans tout ce que l'on s'imagine sur cela, & que si l'on compte bien, on trouve que les Papes & les Princes Catholiques ont fait mourir plus de gens, pour cause de Religion, que les Empereurs Payens; mais c'est une étrange chose que les préjugez; ils grossissent & ils appetissent le mêmes actions, selon qu'elles viennent de telles ou de telles personnes. Rendons néanmoins cette justice aux Auteurs Chretiens, qui ont été les plus voisins des persecutions Payennes, qu'ils n'ont pas outré les choses: ce sont ceux qui ont été éloignez de la source qui ont tout gâté, & c'est le sort ordinaire des évenemens humains, comme nous l'avons dit en un * autre lieu, au sujet des miracles de S. Ignace.

Autoritez sur ce sujet.

Rien ne sauroit être plus fort, pour prouver qu'il n'y a pas eu beaucoup de Martyrs dans les premiers siecles, qu'un passage d'Origene où il dit formellement, que peu de personnes sont mortes pour la foi de Jésus-Christ. Auroit-il dit cela, lui qui écrivoit contre un Philosophe Payen, lui qui avoit une connoissance extrêmement vaste, si les choses s'étoient passées comme on les lit dans les Martyrologes & dans les Ménologes que les siecles suivans ont compilez? L'autorité d'Eusebe n'est pas de moindre consequence pour la reduction des Martyrs à un petit nombre; car on n'en voit pas beaucoup dans les deux collections qu'il en avoit faites, dont celle qui s'est perdue ne laisse pas de nous éclairer par les fragmens que l'Histoire Ecclesiastique du même Auteur en a conservez. On allegue encore ici quelques autres preuves qu'on a prémunies par avance contre cette plausible objection, que pendant les tempêtes dont l'Eglise fut agitée, il ne fut pas si aisé de recueillir des Mémoires; car on justifie clairement par la pratique des premiers Chretiens, qu'ils avoient une exactitude extrême & une devotion ardente à célebrer la mémoire des Martyrs, & qu'ils ne manquoient pas de grandes facilitez pour en aprendre le nom, & le circonstances du supplice. Car il ne faut pas s'imaginer qu'il n'ayent eu de bons intervalles; c'est encore un point sur quoi l'on redresse ici l'opinion commune, en montrant que les Empereurs Payens n'ont pas été tous d'aussi méchans Diables que le monde s'imagine. Il y en a eu qui ont été les amis & les patrons des Chretiens, & quelques autres se sont piquez de tant de clémence, qu'ils faisoient consister le bonheur de leur Empire à pouvoir se glorifier qu'ils n'avoient point fait répandre de sang. Il ne faut pas croire que les Intendans de Province ayent fait mourir beaucoup de Fideles sous ces Empereurs; car quelque brutalité que puisse avoir un Intendant, il ne s'avise gueres de s'ériger en Convertisseur bigot & farouche, lors qu'il sait que la Cour desapprouveroit cela, & il attend pour l'ordinaire à contenter son tempérament barbare ou superstitieux, que l'esprit du Prince ait été gagné. S. Ambroise demeure d'accord que la plûpart des Gouverneurs de Province Payens se glorifioient d'en être revenus, sans avoir fait mourir personne. Mais comme ces raisons générales ne résisteroient pas dans l'esprit de tous les Lecteurs aux immenses compilations martyrologiques, qui ont été faites depuis longtemps, & qui ont servi de sujet de méditation non seulement aux ames dévotes, mais aussi à plusieurs Rhétoriciens, l'Auteur fait une revûe particuliere de chaque persecution de l'ancienne Eglise.

Revûë des persecutions sous les Empereurs Romains.

Il commence par celle de Neron, & il trouve d'abord un passage de Tacite, qui semble ne lui être pas favorable, puis que cet Historien rapporte, qu'on fit mourir *une grande multitude* de Chretiens. L'Auteur ne cherche point de chicanes pour éluder cette autorité, car au contraire il fortifie l'objection par une fausse remarque, en appliquant à ce temps-là ces paroles de Tacite, *repressaque in præsens exitiabilis superstitio*, qui se rapportent manifestement au suplice même de Jésus-Christ. Il avoue donc cette *grande multitude*; mais comme il prétend que cette tempête ne tomba que sur les Chretiens qui étoient à Rome, il diminue beaucoup les idées que l'on se forme de cette premiere persecution. Il croit aussi que les noms de ces Martyrs ne furent pas mis dans les Archives, soit qu'on ne crût pas qu'il falût mettre au rang des Martyrs ceux qui avoient souffert la mort, non pas sous prétexte de Religion, mais sous pretexte d'avoir mis le feu à Rome; soit que la coûtume des Anniversaires ne fût pas encore établie parmi les Chretiens. Il nous donne sur cela quelques remarques Critiques, aprés quoi il passe à la persécution de Domitien, & montre manifestement que ce fut fort peu de chose. Depuis ce temps-là, si nous en croyons Lactance, l'Eglise jouit d'un long repos jusqu'à l'Empire de Decius. C'est déja un fort préjugé qu'elle n'a pas été aussi cruellement déchirée dans cet intervalle qu'on le dit, car d'où viendroit que Lactance n'en auroit rien sû? Mais afin de ne fonder pas sur son omission toute cette affaire, l'on examine ici avec soin ce qui concerne la persécution de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc Aurele, de Severe, & de Maximin, & l'on montre aux Avocats des Martyrologes, qu'il y a bien du rabais à faire dans leurs calculs. Cet endroit nous instruit de mille choses curieuses, touchant l'Histoire de ce temps-là, & touchant les divers prétextes qui animerent les Gentils contre les Chretiens. Ces prétextes étoient quelque fois de telle nature qu'ils marquoient moins de malice, que de négligence. Pour ce qui est de Decius, on avoue qu'encore qu'il eût de fort bonnes qualitez, & une grande douceur, il se laissa prévenir de beaucoup de haine contre l'Eglise, mais non pas jusques à faire tout le carnage qui lui est attribué. M. Dodwel s'attachant à S. Cyprien, le plus qu'il lui est possible, remarque que dès qu'il se fut apperçu que le peuple de Carthage le demandoit pour le livrer aux lions, il se retira, esperant que son absence appaiseroit le tumulte. Grande leçon contre certains Esprits chagrins qui voudroient que l'on bravât éternellement les ordres du Prince, dès qu'ils s'en prennent aux privileges de la Religion, & qu'il ne fût jamais permis à un Pasteur de céder à la tempête. La fuite de S. Cyprien fut suivie de deux sortes de persécutions; car en attendant l'arrivée du Proconsul, les Magistrats des Villes n'ayant pas le droit de condamner à la mort, se contenterent de bannir

Particularitez sur S. Cyprien.

* *Nouv. de Sept. 1684. No. II. du Catalogue.*

nir & d'emprisonner, néanmoins ils extorquerent l'abjuration d'un prodigieux nombre de gens. Le Proconsul étant arrivé, essaia de réduire les Fideles sans se servir du dernier supplice; mais voyant leur fermeté, il se porta aux dernieres violences. Il y eut donc alors des Martyrs, jusques à ce qu'il se relachât lui-même peu de temps après, soit que d'autres soins l'occupassent, soit qu'il vît ses cruautez inutiles. Quoi qu'il en soit, le nombre de ceux qui scellerent de leur sang la vérité de leur profession, ne paroit pas extrêmement considerable à M. Dodwel, qui d'ailleurs fait peu de cas de la vie de S. Gregoire Thaumaturge, parce qu'elle a été écrite plus de cent ans aprés sa mort sur des *oui-dire*, la chose du monde la plus sujette à caution, & la plus fertile en fables & en Hyperboles Il parcourt aprés cela le temps qui s'est écoulé depuis la persecution de Décius jusqu'à celle de Licinius (car pour celle de Julien l'Apostat, on sait assez qu'elle n'a pas été sanglante) & il trouve de grands rabais à faire par tout sur les supputations des Martyrologes. Il nous donne en cet endroit plusieurs beaux éclaircissemens, & sur tout à l'égard de l'Empereur Diocletien, & de ses Collegues. Il n'oublie pas de remarquer une chose qui le favorise, c'est que dans le temps où la persecution a été la plus cruelle, il n'y a point eu de Martyrs; car on donnoit ordre de tourmenter de telle maniere les Chretiens, qu'ils n'en mourussent pas; en quoi on avoit pour but de se pouvoir vanter de clemence, & d'ôter aux Fideles la couronne du Martyre, comme Lactance l'a dit fort éloquemment. L'Auteur nous fait voir aussi, que les coups des persecuteurs frapoient souvent aprés avoir été precedez de mille artifices. C'est ce que l'on ne croit gueres de ces Empereurs Payens. On se figure que leurs violences étoient si brutales, qu'ils n'avoient pas même l'honnêteté de les couvrir de quelque prétexte. Cette Dissertation finit par une remarque qui déplaira peut-être à bien des gens, c'est que les Anniversaires & autres honneurs consacrez à la mémoire des Martyrs, ont été empruntez des Apotheoses du Paganisme.

Courage des Martyrs, & d'où il venoit.

La 12. Dissertation traite du courage des Martyrs. Il étoit si admirable, soit qu'on considere la nature de leurs tourmens, soit qu'on considere l'âge & le sexe d'une partie de ceux qui les enduroient, qu'on peut avoir aisément l'envie de connoitre d'où pouvoit venir cette grande fermeté. On sait bien que l'esprit de Dieu en étoit la cause principale; mais on souhaiteroit de savoir s'il n'y avoit pas de motifs, dont l'efficace naturelle, ménagée par la Providence, contribuât à cela. C'est pourquoi M. Dodwel examine fort curieusement cette question, & nous propose un grand nombre de ces motifs. En voici les principaux.

Il dit que les premiers Chretiens menoient une vie si austere, & qu'ils accoûtumoient tellement leurs corps aux exercices pénibles, qu'ils se pouvoient résoudre aisément à des souffrances, dont la pensée auroit fait trembler un homme élevé dans la mollesse des plaisirs; & il allegue sur cela l'intrépidité & la patience des Lacédémoniens, qui venoit sans doute de l'austérité de leur discipline. Il auroit pû ajoûter ce qui fut dit par un homme voluptueux, qui avoit été témoin de leur maigre chere, *qu'il ne s'étonnoit plus de ce qu'ils affrontoient si hardiment les perils*, comme s'il eût voulu dire que leur condition étoit si dure, qu'il ne falloit pas trouver étrange qu'ils lui préferassent une glorieuse mort. L'Auteur ajoûte, qu'encore que les Fideles fussent trop bien instruits pour se conduire par le desir de la gloire, il étoit néanmoins difficile que les honneurs qu'on rendoit à la mémoire des Martyrs, & à ceux même qui n'étoient encore que Confesseurs, ne fissent impression sur une ame; & il est même vrai que les Peres ne desapprouvoient pas que l'on fût sensible à l'honneur qui rejaillissoit sur tout le Corps, quand un des membres souffroit pour la bonne cause. Il dit de plus que le bon témoignage de la conscience, & la certitude où l'on étoit de l'éternelle felicité, donnoient beaucoup de hardiesse contre les tourmens & contre la mort; mais comme il est sûr que le mépris des Chretiens pour la mort, regardoit principalement celle qui étoit conjointe avec la couronne du martyre, car quelquefois une mort commune ne leur étoit pas fort agréable, il faut de toute nécessité chercher des raisons particulieres pour ce genre particulier de mort. L'Auteur les trouve abondamment dans les opinions où étoient les premiers siecles, que les Martyrs alloient tout droit au séjour des Bien-heureux, sans passer par le receptacle des ames vulgaires, pour y attendre la fin du monde, & sans avoir besoin du feu qui devoit consumer l'Univers, & achever la purification des ames. Or comme on croïoit ce feu plus insupportable que les plus cruelles douleurs du Martyre, il est aisé de s'imaginer que cette pensée donnoit beaucoup de vigueur. On croïoit aussi que le privilege accordé à tous les Saints, d'obtenir par leurs prieres que les temps destinez aux souffrances de l'Eglise fussent abregez, appartenoit d'une maniere eminente aux Martyrs; de sorte que c'étoient eux qu'on regardoit comme la cause principale de l'anticipation, du châtiment des impies, & des recompenses des gens de bien par le regne de mille ans. On croïoit de plus que la 1. résurrection arriveroit dans ce regne; qu'elle ne seroit que pour les justes, & que les Martyrs y seroient très-avantageusement distinguez; & au reste on ne regardoit pas cela en éloignement, comme nous regardons la gloire du Paradis; on étoit persuadé que le regne de mille ans étoit à la porte; & ainsi toutes ces grandes esperances devoient être d'un grand poids sur les esprits, pour les pousser au martyre. Je ne parle pas des degrez de gloire qu'on assignoit aux Martyrs dans toute l'éternité, & qu'on faisoit surpasser d'autant la gloire des autres Justes, que cent sont au-dessus de trente. Enfin on croïoit que toutes sortes de fautes étoient effacées par le martyre, & qu'il tenoit lieu d'un sacrifice *propitiatoire*, non seulement pour le Martyr, mais aussi pour ceux qui étoient tombez, & qu'il recevoit à la paix avant sa mort. L'Auteur explique comment cela ne déroge pas au prix infini de la mort de Jésus-Christ; & de peur qu'on ne l'accusât de ne faire pas assez intervenir l'assistance extraordinaire de l'esprit de Dieu dans le Martyre, il montre fort au long que l'esperance de cette grace intérieure, qui s'étoit souvent déploiée miraculeusement sur les Martyrs, donnoit du courage aux Fideles.

Sa derniere Dissertation montre savamment & amplement, que l'ancienne Eglise a regardé le Martyre comme un second Baptême. Nous en tirerions plusieurs remarques, si cet article n'avoit déja toute sa longueur. A cause de

cela

cela même nous ne dirons rien de l'*Appendix* de cet Ouvrage, où l'on trouve des Fastes Grecs & Latins (Pieces qui pour la plûpart n'avoient jamais été imprimées) précedez d'un long discours rempli d'érudition Historique & Chronologique.

D'un passage de Tertullien touchant le sacerdoce des Prêtres.

La retraite de cet Auteur dans le voisinage de S. Asaph lui donne de nouveaux moyens d'enrichir de ses productions la République des Lettres. On attend de lui des Dissertations sur S. Irenée, semblables à celles-ci. Il en a publié une depuis un an sur un passage assez obscur de *l'exhortation à la chasteté*, où il semble que Tertullien assûre que tous les Chretiens sont de véritables Prêtres, qui dans les cas de nécessite peuvent consacrer. M. Rigaut ayant pris en ce sens-là ce passage, fut refuté par M. de l'Aubespine, & trouva fort à propos de ne se commettre pas avec des Evêques. Mais le savant Grotius, qui n'avoit pas les mêmes raisons de dissimuler ses sentimens, n'avoua pas que les raisons de ce Prélat fussent bonnes. Il fit voir dans une dissertation publiée l'an 1638. que Tertullien auroit très-mal raisonné, s'il n'eût point cru que tous les Laiques ont le pouvoir d'administrer l'Eucharistie, & il tâcha d'établir ce dogme sur la Tradition. Il jetta l'alarme dans tout le quartier des *Traditionnaires*; c'est pourquoi l'on crut qu'il falloit ne rien negliger, pour prévenir les suites de ce dangereux sentiment. Le P. Petau dans cette vûe n'épagna ni veilles, ni méditations, pour répondre à Grotius; mais M. Dodwel, apréhendant que le Jesuite n'eût pas assez mis à couvert leur distinction essencielle des Prêtres, & que la divinité de l'Episcopat ne fût exposée par là à quelque incursion, s'est mis en campagne avec toute sa doctrine, pour combattre tout de nouveau M. Grotius. Il nous apprend une infinité de belles choses sur les Antiquitez Ecclesiastiques; c'est avec raison qu'on cajolle les* Anglois sur cette science, car dans les points où ils ont les mêmes Adversaires que Rome, ils lui fournissent de grands secours; mais ils s'en dédommagent bien dans les autres circonstances. Voici le titre de ce nouveau Livre; *De jure Laicorum sacerdotali ex sententiâ Tertulliani aliorumque Veterum Dissertatio, adversus anonymum Dissertatorem de cœnæ administratione ubi Pastores non sunt, ab Henrico* Dodwello, *A. M. Dubliniensi : Londini impensis Benj. Took.* 1685. in 8. On y a joint le Discours de Grotius, celui du P. Petau, & la réponse que Clopemburg fit au premier sur la question, *s'il est toûjours nécessaire de communier avec quelqu'une des Societez Chretiennes?*

ARTICLE VI.

La Méthode d'étudier & d'enseigner Chretiennement & solidement la Philosophie, par rapport à la Religion Chretienne & aux Ecritures. Par le Pere L. Thomassin, Prêtre de l'Oratoire. A Paris chez François Muguet, ruë de la Harpe. 1685. in 8.

Eloge de l'Auteur.

Il n'y a gueres d'Ecrivains au monde qui composent plus de Livres que le P. Thomassin. Je ne parlerai pas de ses autres compositions, je dirai seulement que la maniere dont il a rempli le dessein de publier plusieurs *Traitez Historiques & Dogmatiques, sur divers points de la Discipline de l'Eglise & de la Morale Chretienne*, a quelque chose de grand, puis qu'elle renferme la méthode d'étudier & d'enseigner les Lettres humaines, par rapport aux Lettres divines & à l'Ecriture, & que cette méthode demande d'un côté une exacte discussion des Auteurs Payens, & de l'autre une application heureuse de leur doctrine aux véritez de la Religion Chretienne. On a vû comment le P. Thomassin s'est acquité de son projet à l'égard des Poëtes, dans les trois Volumes qu'il publia l'an 1681. On y a trouvé beaucoup de savoir, & beaucoup de solidité : apparemment on dira le même du Volume qu'il nous donne ici en trois Livres, sur les anciens Philosophes.

Origine de la Philosophie chez les Juifs.

Il commence le 1. par les pompeuses descriptions que les Anciens nous ont laissées de la Philosophie; après cela il remonte jusques à la premiere origine de cette Science, & nous en fait voir les progrès depuis Adam jusques à Moïse; mais de telle sorte qu'il la partage en deux branches inegales sous Abraham, la plus grande pour les descendans d'Isaac par Jacob, & la plus petite pour les descendans d'Ismael, & d'Esaü. Par ce moien il trouve dans son chemin les amis de Job & Job lui-même, dont le Livre lui paroit un tresor incomparable de la belle Philosophie, & de la plus haute Théologie. C'est dans cet Ouvrage qu'il met l'époque de la révélation du Verbe; car il trouve avec quelque sorte d'étonnement, qu'il ne paroît pas qu'Abraham ait entendu ce que Job a expliqué touchant la sagesse éternelle, ni que Moïse en ait parlé ailleurs aussi clairement que dans le Livre de Job. Il ne doute pas que Job n'ait établi des Ecoles de sagesse dans l'Idumée; mais comme on n'en sauroit démêler la succession, il les laisse à part, & considere les progrès des Sciences dans les successeurs de Moïse, jusques à la fin du Peuple Juif. Il s'arrête principalement sur David, & sur Salomon, & remarque que sous celui-ci le Verbe s'est donné plus clairement à connoître, qu'il n'avoit encore fait.

Des branches que cette science a faites chez les Nations profanes.

Ayant ainsi parcouru, depuis la source, le droit fil de la sagesse, il en considere les ruisseaux qui se sont repandus parmi les Nations Profanes, & il commence par les Poëtes, parce qu'il croit qu'ils ont formé la plus ancienne secte de Philosophie. De là il passe successivement aux Perses, aux Indiens, aux Caldéens, aux Phéniciens, aux Egyptiens, aux Phrygiens, aux Thraces, aux Gaulois, aux Atlantiques, aux Grecs, & aux Romains. Il nous instruit de plusieurs particularitez touchant toutes ces sortes de Philosophes, & il accompagne de solides réflexions les autoritez qu'il cite. Il s'arrête plus sur les Grecs que sur les autres, parce qu'il n'y a point de Nation qui en matiere de Pholosophie, soit devenuë aussi célebre que celle-là par rapport à nous. C'est elle qui a porté la secte Italique & la secte Ionique, comme deux grands troncs qui ont poussé diverses branches. Nous en parlâmes l'année passée dans l'article IV. du mois de Juin; ainsi nous nous contenterons de dire qu'on voit ici un beau detail sur toutes ces sectes, qui non seulement nous enseigne la fondation de chacune, mais aussi le caractere raisonné des principaux dogmes qui les distinguoient. On jugera de cela par cet exemple.

Origine & eloge des

Tout le monde a ouï dire que les Sectateurs de Platon prêchoient fort pour l'incertitude; ils

* *Voi. le S. Gregoire de M. Maimb.*

L'incertitude Platonique.

ils n'alloient pas aussi loin les uns que les autres ; mais après tout qui dit Académicien, dit un Philosophe qui n'affirme que rarement, & qui trouve sans peine le pour & le contre. Durant les premiers siecles de l'Eglise, il n'y avoit pas de Philosophes qui regnassent plus que les Académiciens ; & cela peut rendre probable ce que dit l'Auteur des *Dissertationes Cyprianicæ*, que si l'on ne voyoit point les Philosophes se convertir à l'Evangile, c'est parce que c'étoient des gens qui ne trouvoient nulle certitude dans les matieres sensibles, & dans les questions de fait, de sorte que les raisons les plus convaincantes pour tout autre homme, je veux dire, celles qui se tiroient des miracles & des relations bien averées, ne les touchoient que fort superficiellement. Il ne faut pas douter que Socrate & que Platon n'ayent inspiré cet esprit d'incertitude aux Philosophes Académiciens ; mais l'Autéur nous assûre, appuyé sur l'autorité de Saint Augustin, que Platon ne fit cela que pour conduire les hommes à la possession de la vérité, par un détour qui lui sembla nécessaire. Il avoit compris qu'il y avoit un monde intelligible & un monde sensible ; *que l'être & la vérité ne se trouvent proprement que dans le monde intelligible, & que l'ombre de l'être & la vrai-semblance étoit le partage du sensible ; que le seul intelligible peut être l'objet d'une véritable science, le sensible de l'opinion ; enfin qu'il faloit se purifier par la vertu, afin de pouvoir se depouiller des opinions* des choses sensibles, & de se rendre capable *des véritez pures & sublimes du monde intelligible.* Mais comme il jugea que ce dogme n'étoit pas à la portée de tout le monde, *il en fit un mystere parmi les siens*, & leur défendit *de publier des véritez contre lesquelles on s'éleveroit d'abord* ; il leur conseilla *d'insister seulement à combattre toutes les opinions des autres, à montrer qu'on ne pouvoit rien savoir de certain de toutes les natures corporelles, & à tâcher de disposer par ce moien les esprits à chercher un autre monde, où regnent les véritez constantes & indubitables.* Il est facile de voir qu'encore que par accident ce principe ait pû reculer la conversion des Philosophes, on peut aisément l'accommoder à nos véritez Chretiennes. Aussi est-il certain, comme le remarque le P. * Rapin, que les anciens Peres ne trouverent point d'Auteurs profanes *avec qui on pût entrer en quelque sorte de negociation sur la Religion, plus aisément qu'avec les Platoniciens.*

Conformité du Platonisme avec le Christianisme.

Ce fut en particulier le jugement de S. Augustin, & c'est une pensée qu'on a éclaircie depuis peu à Paris, dans un petit Livre qui s'intitule, *Réponse à la Critique de la Critique de la Recherche de la vérité, sur la Philosophie des Académiciens.* L'Auteur de cette réponse se propose de faire voir, *que les premiers Peres de l'Eglise ont été Académiciens ; que les loix des Académiciens s'accordent fort avec le Christianisme ;* & que leur maniere de philosopher est la plus utile, tant pour entretenir la paix de la Religion & de l'Etat, & le calme dans l'esprit des Fideles, que pour empêcher que les libertins ne combattent la Religion. Il ajoûte à cela plusieurs remarques qui servent à mieux faire connoître ces Philosophes, & il finit en souhaitant que M. Huet *s'acquitte bien-tôt de la promesse qu'il a faite de faire voir, que les Sectes de Philosophie qui apprennent à douter, s'accordent mieux que les autres avec le Christianisme.* Ce petit Ouvrage sert de réponse à un Livre que l'on attribuë à Dom Robert des Gabets, & qui parut à Paris l'an 1675 ; il lui sert, dis-je, de réponse sur ce qui regarde les Académiciens, car on repliqua sur le reste dès l'an 1679.

Des Stoïciens & des Cyniques.

Si l'on juge du Livre du P. Thomassin par sa réflexion sur le doute des Académiciens, je m'assûre que l'on attendra de lui de bons éclaircissemens sur le fin des autres sectes. Il fait voir qu'il n'y avoit le plus souvent qu'une dispute de mots entre Platon & Aristote ; & de la maniere qu'il expose le sentiment des Stoiciens touchant la Divinité, il seroit facile de conclure qu'ils étoient presque Spinozistes. Quoi qu'il en soit, l'Auteur est fort équitable envers la secte de Zenon ; car il avoue qu'elle étoit la plus conforme de toutes à la Morale Chretienne, & que presque tous ses paradoxes ont été adoptez par Philon le Juif, par S. Basile, & par S. Ambroise. Il trouve aussi une grande force dans la Morale des Cyniques ; ce qui lui donne sujet de faire cette remarque, que la même vérité éternelle, qui après son Incarnation a prononcé tant de beaux préceptes, s'étoit déja servie de la bouche des Philosophes, pour annoncer à la terre quelques-unes de ses grandes maximes, & que ces Sages n'étoient sages qu'autant qu'elle leur faisoit part de quelques rayons de sa lumiere. Il fait une réflexion considerable sur la nudité des Cyniques ; mais il semble qu'on n'ait pas encore assez approfondi le véritable principe de cette honte, qui contraignit les Successeurs de Diogene à se couvrir. Diogene eut beau se fonder sur ce que la nudité nous est naturelle, & que la Raison ne veut pas que nous regardions comme une infamie ce qui vient de la Nature ; la pudeur ne laissa pas de faire mépriser aux autres Cyniques ce raisonnement. On dit, pour le réfuter, que le peché est cause de notre honte, & que dans l'état d'innocence la production des enfans eût pû se faire en public avec tout autant d'honnéteté, qu'il y en a présentement à ensemencer la terre ; mais il ne semble pas que l'on prouve par aucune idée distincte la liaison du peché avec la honte de se voir nud. Il seroit donc à propos que l'on creusât plus avant, pour l'explication de cette matiere. Les deux derniers chapitres du premier Livre ne sont pas les moins curieux ; l'un traite de la Philosophie des Romains, & l'autre de l'importance de l'étude Philosophique. On nous fait voir par des exemples, que cette étude a fortifié le cœur contre les tempêtes de la fortune, & qu'elle a élevé l'esprit jusqu'à ces divines leçons, qui nous ravissent dans les Ecrivains Sacrez. On ne peut méditer cela, sans convenir que Dieu manifeste plus ou moins à tous les esprits attentifs, de quelque Religion qu'ils soient, les regles éternelles & immuables de sa vérité & de sa Sagesse. C'est ce qui paroît plus clairement par le 2. Livre, où l'on nous donne un précis de la Physique & de la Métaphysique des anciens Philosophes.

De la Philosophie des Romains.

Les Philosophes avoient de grandes idées de la Divinité.

Car on nous y montre qu'ils ont eu, touchant la Divinité, les plus grandes & les plus sublimes idées. Je ne pense pas néanmoins que Ciceron dise, comme on le lui attribuë ici, que cette proposition, *Dieu est*, se trouve entre les premiers principes des connoissances humaines, *sans lesquels on ne pourroit en façon quelconque raisonner, ni examiner, ni connoître aucune chose.*

* *Compar. de Plat. & d'Arist. Tom. I.*

chose. C'est à M. Descartes qu'on pourroit mieux attribuer cette excellente pensée, puis qu'il montre que l'idée de l'Etre souverainement parfait est *l'analyse* de la vérité, & que la regle qui distingue le vrai & le faux, & qui consiste, selon lui, dans l'évidence des idées, suppose nécessairement que l'on sache que nous dépendons d'un Dieu qui ne peut ni tromper, ni être trompé. Mais quoi qu'il semble que Ciceron n'ait pas dit ce que l'on lui attribuë, il faut être bien-aise qu'on l'ait entendu en ce sens, à cause des bonnes réflexions que le P. Thomassin a faites sur ce passage. Il explique ensuite cette échelle mystérieuse des Platoniciens, qui *s'appuye d'un côté sur les beautez terrestres, qui monte à celles de l'esprit, & qui s'éleve jusqu'à l'original divin de toutes les beautez, qui est comme un Ocean infini d'où elles émanent & où elles retournent toutes.* Cela est fort beau, & rien n'est plus propre à donner à notre esprit beaucoup de grandeur & d'étenduë, comme il paroît par l'exemple de S. Augustin, à qui les idées de Platon sur la beauté ont fourni les plus grandes pensées du monde. Nous le saurions mieux, si nous avions les deux ou trois Livres qu'il avoit écrits sur la *beauté*, & dont il ne nous reste que des morceaux dans ses Confessions. Or quand une fois on comprend ce que les anciens Philosophes ont pensé de Dieu, on n'a point de peine à réduire à un sens juste certaines autres choses qu'ils ont dites. Par exemple, ils ont dit que Dieu étoit l'ame du monde. Combien de gens y a-t-il qui se moquent de cela, parce qu'ils croient que c'étoit attribuer des organes au monde, & la faculté de manger & d'engendrer; mais ceux qui savent, comme le P. Thomassin, que les anciens Philosophes ont connu que Dieu étoit la Sagesse, la Vérité, la Loi éternelle, le premier Etre, l'Etre Universel, jugent bien-tôt que par cette ame du monde ils n'entendoient qu'un principe qui mouvoit, qui soûtenoit, & qui régissoit la machine de l'Univers, à peu près comme on le dit aujourd'hui dans la Secte de M. Descartes.

Les Payens ont connu la Trinité.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est de voir dans les Livres de Platon & de quelques autres, tant de notions vives du mystere de la Trinité. On les rapporte ici amplement avec des remarques qui les développent; on éclaircit aussi le sentiment de Platon touchant les idées, & l'on dit une chose qui ne déplaira pas à l'Auteur de la Recherche de la Vérité, c'est que l'hypothese de S. Augustin est possible, savoir que les véritez de Géométrie, & de Morale, & les premiers principes des Sciences, sur quoi nous répondons fort juste, lors même que nos sens ne nous en ont rien appris, subsistent éternellement dans le fils de Dieu, *& sont continuellement présentes à toutes les natures intellectuelles, quand elles veulent s'y appliquer.*

Opinion qu'ils ont eue touchant les Anges & les Génies.

Cet endroit paroîtra peut-être aussi curieux que celui qui regarde aprés cela l'opinion que les anciens Philosophes ont euë touchant les Anges, & les Génies. Platon en a fait des Médiateurs entre Dieu & l'homme, qui portoient à Dieu nos prieres & nos sacrifices, & nous en rapportoient le fruit, & qui présidoient aux divinations; ç'a été le fondement de l'Idolâtrie & de la Magie qui ont tant regné dans le monde; c'est pourquoi l'Auteur s'étend assez sur cette matiere, & montre qu'il faut que Platon n'ait parlé ainsi que par complaisance pour la Religion de son pays, puis que tous les principes de sa Philosophie étoient opposez à cela. Ce qu'on ajoûte touchant les Anges Gardiens reconnus dans le Paganisme, & touchant l'ame du monde, l'immortalité de la nôtre, & ses révolutions par differens corps, contient beaucoup d'érudition. Ce dernier sujet nous occupa dans l'Art. VIII. des Nouvelles de Mai 1684. où nous parlâmes d'un Livre Anglois qui a été traduit en Latin, & imprimé depuis peu en ce païs. Le reste de ce 2. Livre fait un parallele entre les Philosophes Chretiens, & les Payens, sur la création du monde, & montre fort au long, qu'il est important de considerer la grandeur de Dieu dans celle de l'Univers, & d'étudier l'Histoire de la Nature.

De la Politique & de la Morale des anciens Philosophes.

Le dernier Livre n'est pas le moins nécessaire, puis qu'on y parle de la Politique & de la Morale des anciens Philosophes. On peut assûrer que c'est leur plus bel endroit, car l'Auteur montre *qu'ils ont connu que Dieu est le premier principe, & la derniere fin de notre être & de toutes nos actions; que sa vérité & sa charité sont la regle de toutes les vertus; & que les vertus originales sont dans son Verbe, & descendent de là dans les ames.* Que peut-on desirer de plus Chretien? Plotin dit expressément que les vertus qui nous redonnent l'image de Dieu, sont celles qui nous élevent à sa contemplation & à son amour, en nous détachant du monde & de notre propre corps. On voit ici un grand nombre de pensées de cette force, si bien que pour prévenir notre étonnement, l'Auteur répete son grand principe, *que la même sagesse éternelle qui a dicté l'Evangile, avoit déja écrit la Loi naturelle dans le fond des ames raisonnables.* Il ne faut plus se donner la peine de chercher comment ces Philosophes ont eu connoissance des Ecritures divines; car ils ont pû puiser sans cela à la même source que les Juifs & que les Chretiens, je veux dire, au Soleil intelligible de la Vérité éternelle, qui répand ses raïons sur tous les esprits, comme le Soleil visible verse sa lumiere sur tous les corps; à quoi sans doute il faut imputer ce qui arrivoit souvent aux Sceptiques, & aux Epicuriens mêmes, de préferer l'honnêteté à la volupté; car cela montre que l'idée de l'honnêteté les frappoit avec une si grande évidence, qu'elle leur faisoit oublier leurs propres principes. L'Auteur déterre plusieurs semblables véritez dans les Anciens, en développant leurs raisonnemens. Son exemple peut servir beaucoup aux Lecteurs pour leur enseigner l'art de lire, qui est une chose peu connuë. Finissons malgré l'abondance qui nous environne, & contentons-nous de toucher encore ces trois points;

Obligation qu'on leur a.

1. que les Philosophes ont connu que la Religion étoit le fondement de toutes les societez, & qu'il faut aimer tous les hommes, ceux-mêmes qui nous maltraitent. 2. qu'ils ont rapporté toute leur Philosophie à Dieu. 3. que c'est à eux que le genre humain est redevable de ce que les idées de Dieu, dignes de son infinie grandeur, & les idées des loix éternelles, n'ont pas été anéanties par la superstition des peuples. Naturellement c'étoient les Prêtres & les autres personnes préposées au service divin, qui devoient rendre ce bon office au monde; mais au contraire ce sont eux qui ont fomenté la superstition, soit qu'ils n'eussent pas l'esprit assez beau pour s'élever à des idées dignes du souverain Etre, soit qu'ils trouvassent mieux leur compte dans les sentimens bas & rampans, que le Vulgaire se forme de Dieu. Quoi qu'il en soit, ceux qui devoient être Théologiens, & qui étoient gras-

sement

fement payez pour foûtenir l'interêt de Dieu, l'ont miferablement abandonné ; il n'y a eu que les Philofophes qui ayent confervé la bonne Théologie, & qui ayent fait honneur à la révelation naturelle. S'ils n'ont pas fait de plus grandes chofes, ç'a été la faute des Prêtres & des prétendus Théologiens qui facrifioient à leur cruelle politique, ou plutôt à la fuperftition du peuple, tous ceux qui vouloient réformer la Religion.

ARTICLE VII.

Extrait d'une Lettre de M. Quina, Médecin d'Amfterdam à M. Guenellon, Médecin de la même Ville, *touchant une groffe pierre rendue fans prefque nulle douleur par les voyes ordinaires.*

Obfervation fur une pierre rendue par une femme.

QUod natura fit vera morborum medicatrix tam in caufarum morbificarum feparatione, quam in earundem expulfione, in acutis morbis, tam liquidò conftat, ut nihil verius dici poffit, quàm quod affirmat accuratus fimul & doctiffimus Sydenham Cap. 1. de morb. acut. Morbum ipfum nihil effe aliud quam naturæ conamen, materiæ morbificæ exterminationem, & ægri falutem omni ope mole ntis. *Hoc licet non ufque adeo manifeftum appareat in quibufvis morbis chronicis, non defunt tamen obfervationes, in his etiam naturam obftetrices aliquando manus admovere, & morbificæ caufæ eliminationi vias, quas ars non aufa effet promittere, fuâ vi aperire. Hujus generis exemplum nuper occurrit mihi in fæminâ honeftâ hujus urbis, à longo tempore mihi probè notâ, nomine M.W: Hæc jam 25. per annos & quod excurrit lithiafi miferè vexata, ea omnia paffa eft, quæ huic morbo, quando crudeliffimè fævit, funt familiaria; cruciatus nempe intolerabiles & penè continuos, ftranguriam fubinde recurrentem tanto cum urinæ ardore, ut partium vicinarum erofio fummâ & quotidianâ cura vix præcaveri potuerit: fic dies fine dolorum intermiffione, noctes fine fomno, vitam totam fine fpe, inter fuos ejulatus & amicorum commiferationes, infæliciter trahens, animo & corpore fracta, & vitæ pertæfa, unicum à morte, quam & credidit & optavit vicinam, expectavit remedium. Sed aliter benignæ vifum eft naturæ; 15. enim Calendas Martis hujus anni 1686. cum ad cubitum fe pararet, & more folito urinam reddere vellet, fuppreffam omnino fenfit: non mirata rem fibi valdè familiarem, arreptâ aquâ ut partes vicinas pro more ablueret, infolitum ibi percepit duritiem; quid rei effet ignara, nec multùm follicita, fed ad exonerandam veficam imprimis intenta, poft brevem per cubiculum deambulationem rurfus fe ad matulam compofuit. Quid fit? Dum urinam expellere nititur, ecce cum leviffimo, imo nullo ferè dolore, calculum prægrandem ejecit. Rem tum inexpectatam juxta ac fælicem aliquantifper contemplata familiares convocat, fanitatis per miraculum, ut fibi videbatur, reftitutæ, & gratiarum quas Deo redderet teftes futuros. Vident, gaudent, gratulantur. Eâ nocte placidè dormivit, & ab eo tempore doloribus antiquis liberata, fana & hilaris vivit, quotidie habitior facta, etiamfi jam agat annum tertium fupra feptuagefimum.*

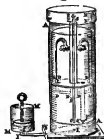
Unicum reftat incommodum, urinæ incontinentia, læfo ut videtur veficæ fphinctere, à tam ingenti (dum tranfiret) calculo. Illius enim circumferentia (ubi craffities maxima) eft pollicum Amftelodamenfium quinque cum dimidio ferè. Longitudinem & craffitiem exhibet adjuncta tabula. Figura oblonga (qualis plerumque eft calculorum à fæminis fponte excretorum, uti obfervavit communis nofter amicus D. Cyprianus Lithotomus fæliciffimus) & quadantenus teres, altero extremo obtufo planè & craffo, altero tenuiore & parum inflexo, fuperficies fcabra, & protuberantiis hinc inde modicè eminentibus & cavitatibus alveolifque inæqualis: fubftantia folida & dura, color cineritius: pondus ficcati 28. draghmas medicas cum dimidiâ æquat. Hunc cafum oppido rarum tibi ftructuræ corporis humani indagatori peritiffimo pro noftrâ amicitiâ communicatum vellem. Miranda fanè mihi videtur naturæ vis quæ tam afperam & craffam calculi molem, per ductus fuâ conformatione naturali tam anguftos, poterat expellere. Voyez la fig. p. 518.

ARTICLE VIII.

Extrait du Journal d'Angleterre du mois de Décembre 1685. contenant la defcription & les ufages d'une nouvelle maniere d'élever les eaux, propofée dans les Tranfactions Philofophiques, *Num. 173. par* D. Papin, *Membre de la Societé Royale.* C'eft lui qui parle.

YAyant déja fix mois * que je donnai à deviner une nouvelle maniere d'élever les eaux, qui a depuis été publiée dans les *Tranfactions Philofophiques* du mois de Juillet 1685. & perfonne n'en ayant encore découvert l'artifice je croi qu'il feroit inutile de le tenir plus longtemps caché, & j'aime mieux, comme je l'ai promis, en donner une entiere defcription, afin que la Societé Royale y ajoûte ce qu'elle jugera à propos, & que ceux qui auront occafion de fe fervir de cette invention, puiffent la mettre en ufage.

Fig: 1.



Defcription d'une Machine pour élever les eaux.

AA. eft le grand verre qui doit être percé au fond de quelque petit trou comme en I.

IIL. un petit tuyau caché dans l'ais de la cheminée

* Voyez le mois d'Août 1685. Art. VIII.

minée BB, & faiſant la communication entre le verre AA. & la Pompe ou ſoufflet MM.

MM. quelque eſpece de Pompe ou ſoufflet, qui n'a point d'autre ouverture que par le tuyau L I I. Cette piece doit être hors de la chambre, afin qu'on puiſſe la faire joüer ſans être vû.

NN. un petit tuyau qui fait la communication entre le Verre AA. & la couronne FF. Ce tuyau touche preſque le fonds ſuperieur de la couronne, afin que l'eau de la couronne ne tombe pas par cette ouverture-là.

EE. le coral artificiel creux par dedans, bouché par en bas, & ouvert par en haut.

D D D D D D. deux tuyaux recourbez ſoudez aux côtez du coral EE. afin que l'eau de la couronne FF. coulant par le coral EE. ſorte en jet par les extrémitez DD.

OO. un tuyau caché dans le coral EE, & paſſant au travers de ſon fonds auquel il doit être exactement ſoudé, & aller juſques proche du fonds du rocher CC.

PP. un tuyau par où l'eau du verre GG. doit entrer dans le rocher CC; ce tuyau doit être bien ſoudé au fonds ſuperieur du rocher.

Q. une ſoupape qui joué par le moïen d'un reſſort au bas du tuyau PP. pour empêcher que l'eau qui entre par là ne reſſorte par le même chemin.

R. une autre ſoupape au haut du tuyau OO. pour empêcher que l'eau qui monte par là ne remonte par le même chemin.

Il eſt aiſé de voir à préſent que ſi le rocher CC. eſt rempli partie d'eau & partie d'air, & qu'on ouvre le ſoufflet MM, l'air de la couronne FF. coulera par le tuyau NN. dans le verre AA, puis par le tuyau I I L pour remplir le vuide en MM: l'air dans la couronne FF. étant donc ainſi dilaté donne la liberté à l'air renfermé dans le rocher CC. de ſe dilater auſſi, en faiſant monter l'eau dans la couronne FF. par le tuyau OO: cette eau ainſi montée coule par le coral EE, & s'inſinuant dans les tuyaux recourbez DDD, elle ſort en jet par leurs ouvertures ſuperieures, & des coquilles HH. elle retombe ſur le rocher CC: ſi l'on vient après cela à fermer le ſoufflet MM, l'air qui y étoit entré eſt forcé de retourner dans le verre AA, & va preſſer l'eau ſur le rocher CC; mais l'air dans ce rocher ayant été rarefié, ſon reſſort n'eſt plus capable de réſiſter à cette preſſion, & par conſequent l'eau y entre par le tuyau PP: & ainſi en ouvrant & fermant le ſouflet MM, l'eau doit continuellement circuler par les chemins que je viens de décrire.

Uſages de cette Machine.

Pour ce qui eſt des uſages à quoi l'on peut appliquer cette nouvelle maniere d'élever les eaux, voici ce que j'imagine: les verres n'étant que pour cacher le ſecret, il faudroit les ôter tout-à-fait, & mettre ſimplement divers receptacles les uns au deſſus des autres, pour recevoir l'eau élevée, comme fait ici la couronne FF, & il faudroit faire pareil nombre de ſouflets, qui euſſent communication chacun avec ſon receptacle: il faudroit faire jouer tous ces ſouflets par le moyen d'un même aiſſieu, en telle ſorte que quand le premier ſeroit ouvert le ſecond fût fermé, le troiſieme ouvert, le quatrieme fermé, & ainſi de ſuite alternativement, ce qui eſt facile: par ce moyen le 1. ou plus bas receptacle fourniroit conſtamment de l'eau au 2. le 2. au 3. le 3. au 4. juſques à ce que l'eau fut élevée à la hauteur qu'on la voudroit: ces réſervoirs ſe pourroient placer à 12. ou 15. pieds les uns au deſſus des autres, & ainſi il n'en faudroit pas beaucoup pour élever l'eau à une hauteur conſidérable, auſſi bien que font les Pompes ordinaires; mais cette nouvelle maniere auroit cet avantage, que dans les Pompes ordinaires la force qu'on aplique eſt proche de l'eau qu'on veut élever: mais par cette invention le courant d'une riviere pourroit ſervir à tirer l'eau d'une mine fort éloignée: par ce même moyen le courant de la *Thamiſe* pourroit entretenir des jets d'eau perpetuels ſur le Château de *Windſor*, preſque auſſi facilement que dans la plaine: la riviere de *Seine* pourroit faire la même choſe a *S. Germain*, & peut-être auſſi à *Verſailles*, nonobſtant la grande diſtance: car il faut remarquer que les tuyaux qui font la communication entre les ſouflets & la machine, n'étant que pour paſſer de l'air qui coule extrêmement vîte, ils pourront être fort menus, & ne contenir que peu d'air à rarefier: ils ne ſeront point non plus en danger de ſe rompre, ni de prendre vent: parce que la preſſion qu'ils ſouffient étant toute par dehors, elle ſera plus propre à les fortifier qu'à les rompre, d'où il s'enſuit que ces tuyaux n'ont pas beſoin de force, mais ſe peuvent faire à fort peu de frais.

Il faut auſſi remarquer que les ſouflets qui ſont ouverts, ont en dedans l'air fort rarefié, & ainſi l'air extérieur preſſe bien fort deſſus pour les fermer; ce qui doit beaucoup faciliter le mouvement de la machine, pour ouvrir les ſouflets oppoſez. Par cette obſervation on peut répondre à la plus grande difficulté qu'on puiſſe former contre cette invention; ſi bien que je ne doute pas que cette maniere d'élever les eaux ne puiſſe en diverſes occaſions être fort avantageuſe.*

On comprendra mieux l'uſage de cette machine, quand on verra une autre figure que nous publierons le mois prochain. † *Au reſte M. Reiſelius a écrit à M. Papin, que le Siphon de Wirtemberg eſt juſtement la même choſe que ce qui a été décrit dans nos dernieres Nouvelles de Mai, Art. X. On a inſeré l'extrait de ſa Lettre dans les* Tranſactions.

Autre difficulté ſur le mouvement perpetuel.

Objection ſur le mouvement perpétuel.

Quant à la difficulté propoſée par M. Papin ‡ *contre la machine du mouvement perpetuel, l'Auteur ſe prépare à y répondre; il y eſt d'autant plus obligé que pluſieurs perſonnes d'eſprit ſont perſuadées que ſon experience ne ſauroit réuſſir. M. Sylveſtre, dont la capacité a paru plus d'une fois dans nos Nouvelles, & qui eſt à cette heure à Amſterdam, nous a montré une Lettre que M. Pujolas lui a écrite de Paris le 20. Avril dernier, où l'on démontre qu'il y a du paralogiſme dans l'experience de cet Auteur. Nous pourrons une autrefois emploier la Lettre: en attendant nous diſons que la principale difficulté de M. Pujolas conſiſte en ce que les quarante pouces du Mercure enfermé dans le ſouflet, ne peuvent deſcendre à la hauteur de vingt-ſept pouces, ſans dilater de telle ſorte le haut du ſouflet, qu'il y demeureroit plus d'eſpace*

* Voyez quelques objections contre cette machine dans le mois de Décembre de cette année, Art. II.

† A la fin de l'Art. V.
‡ Art. VII. du mois dernier.

d'espace vuide que n'en occupoient les treize pouces de Mercure qui seroient descendus. Or il montre que cet espace ne pourroit être rempli ni par le Mercure du tuyau, ni par la matiere subtile; d'où il s'ensuit que le Mercure du souflet ne peut descendre à vingt-sept pouces. La raison pourquoi le Mercure du tuyau ne rempliroit pas cet espace, c'est parce qu'il ne seroit contraint de monter au haut du souflet que par la force qui dilateroit le souflet, laquelle ne dependroit pas des quarante pouces de Mercure, puis qu'il y en a vingt-sept d'inutiles, à cause de leur equilibre avec l'air; ce ne seroit donc que par la force des autres treize pouces: or cette force ne pourroit faire monter au haut du souflet que treize pouces de Mercure du tuyau, lesquels ne suffiroient pas pour remplir l'espace en question; donc, &c. La même raison qui borne l'effet du Mercure du souflet à ne faire monter que treize pouces de Mercure, l'empêche pareillement de pousser aucune matiere subtile au haut du souflet, donc &c. On réfute ensuite une experience que le même Auteur a faite avec un souflet de dix pouces de longueur, à la base duquel il a joint un tube de trente pouces: ayant comprimé le souflet, il y a versé du Mercure jusques au haut du tuyau, & ayant bien fermé le tuyau, & laissé le souflet en liberté, le Mercure est descendu à la hauteur de ving-sept pouces, & a écarté les ailes du souflet. M. Pujolas montre par plusieurs raisons, qu'il n'y a point de consequence à tirer du petit souflet au grand; il ajoûte que bien loin qu'il soit possible au grand de se dilater, quand il est dans une situation verticale, il doit se comprimer tout de même que dans la situation horizontale, parce que le Mercure en doit couler dans le tuyau; & comme il prétend que si on ôtoit toute communication entre le Mercure du tuyau & les quarante pouces qui sont dans le souflet, ils ne descendroient pas à la hauteur de ving-sept pouces; il conclut qu'il n'est pas vrai que l'air ne puisse soûtenir en quelques rencontres plus de vingt-sept pouces de Mercure. Il exhorte les Curieux à faire cette experience.

ARTICLE IX.

Caji Plinii Secundi naturalis Historiæ libri 37. interpretatione & notis illustravit Joann. Harduinus, Soc. Jesu, jussu Regis Christianissimi Ludovici Magni, in usum Serenissimi Delphini. C'est-à-dire, *l'Histoire naturelle de Pline pour M. le Dauphin.* Parisiis apud Franciscum Muguet. 1685. 5. Vol. in 4.

De la peine que l'Auteur a euë de corriger Pline.

QUoi qu'un très-grand nombre d'habiles gens eussent travaillé sur Pline, il étoit encore dans un état pitoïable, si nous en croions ce nouveau Commentateur, & il ajoûte que l'on se figuroit même qu'il étoit comme impossible de lui redonner sa naturelle beauté, & qu'ainsi les Savans l'abandonnoient là comme travaillé d'une maladie incurable. Il semble après cela que lors que le P. Hardoüin assûre qu'il a gueri cette maladie invéterée, il s'expose à être accusé d'orgueil; mais parce qu'en ne l'assûrant pas il donnoit sujet de dire qu'il avoit trompé les esperances du Public, & employé son temps inutilement à une chose qu'il eût mieux valu ne point remuer, que de la faire avec des travaux si accablans, & de nul usage, il prend le parti de nous promettre qu'enfin nous aurons ici un bon Pline. Il ne dit pas que c'est à cause qu'il a plus d'habileté que les autres Commentateurs; il dit au contraire que reconnoissant son inferiorité en cela, il s'est d'autant plus efforcé de venir à bout de son entreprise, par la patience, & par une application extrême au travail. Il nous donne ensuite son jugement sur ceux qui ont entrepris d'expliquer ou de corriger cet Auteur, & il en dit assez librement ce qu'il lui en semble. Il les divise en trois classes; les uns ont travaillé sur toute l'Histoire de Pline; d'autres en ont choisi divers passages par-ci par-là; & d'autres se sont attachez à une partie toute seule. Voici ce qu'il dit de feu M. Gronovius; *Ses observations ne sont pas à la vérité en fort grand nombre, ni assez courtes, mais la plûpart du temps ce sont des conjectures heureuses, & je souhaite que toutes les miennes ressemblent à celles-là; l'on diroit néanmoins qu'il n'a pas consulté les sources Greques, qui sont si utiles pour bien réüssir dans ce travail.* Le jugement qu'il fait du grand Saumaise est beaucoup plus desavantageux, car après avoir avoué qu'il y a bien de l'érudition dans les deux Volumes des *Exercitationes Plinianæ in Solinum*, il ajoute que presque tous ces endroits s'écartent du but principal, qui étoit d'éclaircir Pline; qu'on a absolument sauté par dessus toutes les plus grandes difficultez du texte, qui sont innombrables; que tout ce qui est de bon dans ces deux Volumes par rapport à Pline, a été copié d'ailleurs, & que toutes les choses dont M. de Saumaise est l'Original, & qui se rapportent à Pline, sont telles que lui P. Hardoüin s'est trouvé contraint de les condamner, mais sans aigreur. Les preuves de ces deux derniers points sont répanduës dans tout ce nouveau Commentaire, car on marque dans leurs endroits ce qu'on veut que M. de Saumaise ait pris d'un tel ou d'un tel Auteur, & qu'il n'ait pas bien imaginé. Il y aura des gens qui ne pourront pas s'empêcher de croire, que ce Jesuite a un peu suivi la passion que ceux de son Ordre ont tant de fois témoignée contre ce grand homme, mais le mieux sera d'examiner tout sans ce préjugé: les Pieces de part & d'autre se trouvent chez les Libraires; qu'on y recoure. Le pauvre Dalechamp paroit ici sous une triste description; & en général tous ceux qui ont travaillé sur Pline, ne peuvent paroître que fort defectueux au P. Hardoüin, puisqu'il prétend qu'ils lui ont laissé plus de besogne à lui seul, qu'ils n'en ont pris tous ensemble pour eux-mêmes. L'idée qu'il nous donne du travail qu'il a essuyé feroit assûrément plus suer un Sibarite que ne le faisoit la vûë d'un forgeron battant le fer à coups de marteau. Il nous apprend aussi les grands secours qu'on lui a prêtez en bons Manuscrits, & le soin qu'il a eu de feuilleter exactement six cens Auteurs, anciens ou modernes, Grecs, ou Latins, & de les confronter tous avec le sien, & principalement ceux dont Pline avoit emprunté les remarques, ou qui ont ensuite profité de celles de Pline. C'est un grand moïen de rétablir les passages falsifiez; d'en prouver solidement la correction, & d'en éclaircir le sens, & de montrer d'où Pline a pris chaque chose, & en quoi il s'est trompé. L'Auteur nous assûre qu'il a corrigé plus de deux mille fautes qui avoient tellement infecté l'Ouvrage, que plusieurs le fuïoient comme la peste, ou comme une maison tourmentée des Esprits. Il a corrigé en même temps plusieurs méprises des anciens Auteurs, & des nouveaux Géographes, comme aussi de ceux qui ont écrit de la natu-

Son jugement sur Gronovius, Saumaise & autres Savans qui ont commenté Pline.

Secours qu'il a eus, & corrections qu'il a faites dans Pline.

re des plantes & des animaux. On voit assez par là de quelle étendue est l'importance de son Ouvrage.

Division & Indices de cet Ouvrage.

Il a fait une nouvelle division de Pline en cinq Volumes. Le 1. comprend en six Livres ce qui concerne la Cosmographie & la Géographie. Le 2. traite des animaux & comprend cinq Livres. Le 3. traite des plantes & de l'agriculture jusques au 20. Livre exclusivement. Le 4. enferme en onze Livres les remedes que la Médecine emprunte des animaux & des plantes. Le 5. embrasse les pierres & les métaux. Le 1. Livre est ici en beaucoup meilleur état que dans les autres éditions, quoi qu'après tout il ne soit pas fort considerable; puis qu'à proprement parler ce n'est qu'une Table des Chapitres, & des Auteurs que Pline a citez; mais le P. Hardouin en releve la secheresse par un Indice plus étendu, qui nous donne une connoissance fort raisonnable de tous ces Auteurs. Il a fait un autre Indice qui nous apprend combien de fois & en quels lieux Pline a fait mention des personnes: cet Indice est au dernier tome, avec le Géographique, & avec celui des mots & des choses; & ces trois Indices sont assûrement fort amples & fort exacts; mais les Lecteurs y trouveront cette petite incommodité; que chaque lettre de l'Alphabet y faisant cinq petites tables, selon le nombre des Volumes, il faudra les parcourir toutes, quand on ne se souviendra pas du Tome où est l'article que l'on cherche. Il eut donc mieux valu faire une table générale qui eut contenu, selon l'ordre alphabetique sans aucune distinction de tomes, tout ce qui appartient à chaque lettre dans tout l'Ouvrage. Outre tous ces Indices, l'Auteur en met un à la fin de chaque tome, où il place les corrections du texte. Pour ce qui est des raisons & des preuves de ces corrections, il les a placées à la fin de chaque Livre, separées du Commentaire, car il n'a pas jugé à propos de charger de trop d'érudition les notes, qui composent le Commentaire au bas de chaque page; il s'est contenté d'éclaircir le texte en cet endroit, mais il a voulu se donner ailleurs un ample espace, pour mettre dans tout son jour ce qu'il avoit envie de justifier.

Disputes entre les Savans sur un passage de Pline.

Je croi qu'on ne s'attend pas que je m'étende davantage sur ce Livre, & qu'il suffit que j'ajoûte qu'il est rempli d'érudition, & qu'on y trouvera de grandes aides pour entendre pleinement les pensées & les expressions de Pline, qui sont très-souvent fort enveloppées, soit parce que le texte a été gâté, soit parce qu'il cherchoit quelquefois certains tours peu ordinaires. Par exemple, il a dit dans le chapitre 50. du 7. Livre, *utque etiam morbus est aliquis per sapientiam mori.* Il faut qu'il y ait là-dessous quelque pointe, où quelque affectation de stile: en attendant mieux, on s'accommodera peut-être de la pensée du P. Hardouin, qui veut que Pline ait exageré les malheurs du genre humain, en montrant qu'outre les maladies qui nous font mourir en délire, il y en a qui nous font mourir aussi sages que nous l'étions en pleine santé. Ce passage a excité autrefois de grandes disputes entre quelques Espagnols, Edouard Fernandez, Juan de Luna Vega, & François Ximenez Guillen. Le Jesuite Pineda se signala aussi sur ces paroles: il semble que l'explication de Lelius Bisciola ne soit pas mauvaise, qu'il y a des maladies qui nous font mourir, selon certaines regles que la Nature s'est imposées par compas & par mesure, comme dans le retour exact de certaines fievres. C'est une chose plaisante que de voir toutes les bizarreries des Interpretes là-dessus. L'Auteur a corrigé dans la préface de Pline un endroit où il y a *Syllabis*, & qui étoit jusqu'ici dans toutes les éditions un Galimathias impénétrable. Il substituë *setabis*, & rajuste de telle sorte ce qui précede, qu'il en tire un assez bon sens; mais avec tout cela l'esprit de Pline n'y paroît pas encore avec justesse. On sent qu'un homme qui sait écrire ne raisonne pas si obscurément, ni sur des allusions si forcées. Il faut donc qu'il y manque encore quelque chose; & que sait-on si Pline revenant au monde ne trouveroit pas qu'on lui a dérobé plusieurs lignes en cet endroit?

* Art. VI.

ARTICLE X.

Extrait d'une Lettre écrite de Copenhaguen à M Lipstorf, par M. Scultez le 6. Avril dernier, *touchant une grossesse extraordinaire dont il a été parlé dans les Nouvelles de Septembre 1685.* *

Remarques sur une grossesse extraordinaire.

IL n'est rien de plus vrai, que ce que vous avez lû dans les Nouvelles de la République des Lettres. J'ai vû moi-même cette femme, qui est grosse depuis plus de cinq ans, & j'ai eu tout le loisir d'observer exactement la situation du fœtus. *Elle est telle qu'on vous l'a decrite, & je n'ai rien à ajoûter de ce côté-là. Plusieurs Médecins célebres avec qui j'ai eu occasion de l'examiner, sont dans la pensée que le* fœtus *est sorti par l'extremité flottante de la trompe, & qu'il est tombé dans la cavité de* l'abdomen*, mais ils croient que le* placenta *est encore resté dans la trompe. Il est bien certain qu'il n'y a rien du tout dans la cavité de la matrice, & il est même à remarquer que cette femme est présentement fort bien réglée. De dire comment le* fœtus *peut demeurer si longtemps dans le bas ventre sans se corrompre, c'est là à mon avis une grande difficulté: je serois bien-aise de savoir ce que vous en pensez. Au reste je vous aprends que nous commencerons bientôt à publier un* Journal de Copenhaguen: *il y aura plusieurs personnes qui y travailleront de concert. Je m'assûre que cette Nouvelle vous sera très-agreable, par l'interêt que je sai que vous prenez à tout ce qui regarde la République des Lettres.*

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques

Réflexions politiques par lesquelles on fait voir que la persecution des Reformez est contre les véritables interêts de la France. A Cologne chez Pierre Marteau. I.

Motifs & consequences de la persecution des Reformez de France.

COmme la plûpart des Princes sont plus jaloux de leur gloire & de leur puissance, que du service de Dieu, on s'est accoûtumé à faire de tous ce jugement général, sans prendre garde qu'on fait toûjours injustice à quelques particuliers dans les jugemens où l'on n'excepte personne. Quoi qu'il en soit, voilà comme les hommes sont bâtis; ils font de ce

ce qui arrive souvent leurs loix générales ; & quand ils veulent remuer un Prince, ils supposent toûjours que l'intérêt de l'Etat sera la plus convaincante raison qu'ils puissent lui proposer. Cette raison a été sans doute la machine par laquelle ceux qui ont travaillé à la ruine des Protestans de France, ont crû qu'ils mettroient la Cour en mouvement. Celui qui nous donne cet Ouvrage soûtient que leurs vuës ont été fausses, & que la persecution que leur Politique a excitée, est contraire aux véritables intérêts de l'Etat. De la maniere qu'il se représente les Princes, il se figure qu'il prend un biais incomparablement plus propre à remédier au mal, que tout ce qu'il pourroit dire sur la bonne foi, & sur l'esprit de la vraie Religion. Si on lui objecte que son Livre vient trop tard, il peut le nier, parce qu'il supposera que tous ceux qui ont signé le Formulaire sont tout prêts à rentrer dans leur premiere profession, dés qu'on le leur permettra. S'ils ne le faisoient pas, il faudroit alors reconnoitre qu'on les calomnie dans tous les Ecrits, & dans toutes les conversations, où l'on soûtient qu'ils sont encore de bons Huguenots intérieurement. Cela vaudroit bien la peine d'en faire l'essai, je veux dire, que l'avantage qui reviendroit aux Catholiques de prouver qu'on est calomniateur en jugeant ainsi, mériteroit qu'ils sollicitassent une Déclaration qui permît à toutes personnes de vivre en France comme autrefois ; & il semble que ce soit fort négliger l'honneur de l'Eglise Romaine, que de ne pas la justifier par l'essai d'une telle permission, qui confondroit éternellement l'autre parti, s'il arrivoit que ceux qu'on accuse d'avoir signé par force, demeurassent Catholiques, après la liberté qui leur seroit accordée d'être ce qu'il leur plairoit. Cet Auteur est apparemment le même qui a publié les nouveaux intérêts des Princes, Ouvrage qui a été d'un fort promt débit. Nous en parlâmes dans les Nouvelles de Novembre 1685. * Sa maniere de dire les choses divertit beaucoup.

Livres nouveaux. Un autre Auteur a fait des réflexions politiques d'une autre espece sur ce qui s'est fait en France. Il a pris la chose de plus haut, & remontant jusqu'à l'origine des societez, & au fondement primitif de l'autorité souveraine, il montre que les Princes n'ont aucun droit sur la conscience, & que tous les loix qu'ils s'ingerent d'établir à cet égard sont nulles de leur nature. Voici le titre de son Livre, *Dissertatio de jure summæ potestatis circa conscientiam civium, auctore rectæ rationis dictamine.* On le trouve à Utrecht chez Ribbius. Il paroît depuis peu d'autres réflexions de controverse très-curieuses & très-fortes, sur deux Ecrits publiez sous le nom du feu Roi Charles II. traduites de l'Anglois, & imprimées à Londres chez la Veuve Smith. Il paroît aussi quatre Lettres qui avoient déja été imprimées au milieu de l'Allemagne, & qui méritent d'être lûës. On les trouve à la Haye chez Abraham de Hondt. La 1. contient un narré de la *persecution qu'on a fait souffrir aux Protestans en France.* La 2. contient une naïve exposition de la Religion Réformée. La 3. prouve que ceux de la Confession d'Ausbourg & les autres Protestans se doivent reconnoître pour freres. La 4. est adressée aux Princes Protestans, pour les exhorter à procurer cette union. Nous avons été assûrez de bonne part, que la Reine Christine a écrit la Lettre que nous avons inserée † ci-dessus.

Réflexions sur le libelle intitulé, Avis aux RR. PP. Jesuites sur leur Procession de Luxembourg. Par un Avocat de Luxembourg. in 12. II.

Remarques sur cet Ouvrage. ON a parlé amplement de cet Avis dans les dernieres Nouvelles d'Octobre ‡, & on ne s'étendroit pas moins sur la réponse de cet Avocat, si on y trouvoit de la matiere, mais on ne sait sur quoi donner fond. Cela diminuë l'étonnement où l'on a été de voir que l'Avocat d'une cause si favorisée n'ose ni dire son nom, ni marquer le lieu où il a fait imprimer son Livre. Il nous assûre que les Jesuites n'ont pas seulement songé à répondre ; il devoit suivre leur exemple, & craindre le bon mot d'un Sicilien ⊥, *quæso, inquit, Prætor, adversario meo da istum patronum, deinde mihi neminem. De grace, donnez cet Avocat à mes Parties, & puis ne m'en donnez aucun.* Il attribuë aux Jansenistes l'Avis qu'il entreprend de réfuter, & il les menace d'une terrible Bombarderie, *quand le temps en sera venu ; les Bombardiers,* ajoûte-t-il, *pourroient bien se ressouvenir que vous les avez insultez dans votre libelle.* Tout ce qu'on vient de dire n'empêche pas qu'on ne croye que cet Ouvrage doit être lû.

Préjugez legitimes contre le Jansenisme ; avec une Histoire abregée de cette erreur depuis le commencement des troubles, que Jansenius & M. Arnaud ont causez dans le monde, jusques à leur pacification, & une Préface dans laquelle on détermine quel jugement on doit former aujourd'hui des Disciples de Jansenius. Par un Docteur de Sorbonne. A Cologne chez Abraham du Bois. 1686. in 12. III.

Livres nouveaux. NOus parlerons bien-tôt de ce Livre § & de plusieurs autres qui se trouvent chez Desbordes ; *La vita di Don Giovanni d'Austria* ** *figlio naturale di Philippo IV. Rè di Spagna.* in 12. *La Morale de Tacite : de la flaterie, par M. Amelot de la Houssaye.* †† in 12. *Traité de Ratramme avec des remarques, où l'on fait voir qu'il n'a pas d'autres sentimens que ceux l'Eglise Romaine.* ‡‡ On trouve aussi chez Desbordes le *Supplementum Scriptorum* dont j'ai parlé le mois dernier. ⊥⊥ Le Traité *du mouvement des eaux par feu M. Mariotte,* se trouve à la Haye chez Moetjens. Il mérite que nous en parlions. §§

Isaaci Vossii Observationum ad Pomp. Melam appendix. Accedit ejusdem ad tertias P. Simonii objectiones responsio. Subjungitur Pauli Colomesii ad H. Justellum Epistola. Londini apud R. Scott. 1686. in 4. IV.

Remarques sur le démêlé de Mrs. Vossius & Gronovius. DE tant de choses où M. Vossius est fort savant, il n'y en a pas qu'il sache mieux que

* No. XI. du Catalogue.

† A la fin de l'Art. IV.

‡ 1685. Art. X.

⊥ *Cicer. de Orat. l. 2.*

§ Voyez le mois suivant, Art. III.

** Voyez-en une idée à la fin de l'Art. IX. du mois de Juillet 1686.

†† Voyez l'Art. I. du mois suivant.

‡‡ Voyez quelques remarques sur cet Ouvrage, dans le mois suivant, Art. VII.

⊥⊥ No. IV. du Catalogue.

§§ Voyez l'Art. V. du mois d'Août 1686.

que l'ancienne Géographie, comme il l'a témoigné dans son Commentaire sur le P. Mela. Il nous apprend aujourd'hui que l'ayant fait peu après avoir reçû une injure, & du préjudice de la part de M. de Saumaise, il y critiqua plusieurs fois ce savant homme. C'est ce qui a obligé M. Gronovius à critiquer M. Vossius dans le P. Mela, dont nos Nouvelles de Décembre 1684.* dirent un mot. Voici la réponse à cela, & par occasion quelques autres savantes remarques sur cet ancien Géographe. Une partie de la replique de M. Gronovius est déja sortie de dessous la presse. Ils se servent l'un & l'autre du privilege de la Langue Latine, car ils se disent beaucoup d'injures. M. Vossius répond dans ce même Ouvrage à deux autres Adversaires, savoir à un jeune homme d'Oxford qui l'avoit attaqué sur l'Histoire d'Aristeas concernant les septante Interpretes, & à M. Simon qui a déja écrit trois fois contre lui. Nous pourrons donner le détail de toutes ces Pieces en un autre temps. La Lettre de M. Colomiés, Bibliothequaire de M. l'Archêveque de Contorbery, contient des remarques bien curieuses sur quelques endroits de la Critique de M. Simon, & n'a rien qui ne soit d'un homme fort moderé, encore que M. Colomiés n'ignore pas que M. Simon est l'Auteur de la Préface, & des Notes qui ont paru dans la nouvelle édition de sa Critique.

V. *Sentimens Chretiens touchant quelques Questions de Controverse entre les Catholiques & les Protestans; ou Lettre d'un homme desinteressé écrite au sujet de la réponse qu'on voit ici, faite de la part de M. de la Chaise à la Lettre que M. Spon lui a écrite, & qui a ci-devant été donnée au Public.* A Cologne chez Pierre Marteau. 1686. in 12.

Précis de cet Ouvrage.

LA Lettre de M. Spon au P. la Chaise a fait tant de bruit dans le monde, que cinq ou six Auteurs Catholiques ont crû être obligez de la réfuter. On nous la donne ici avec l'une de ces réponses, & l'on fait après cela plusieurs Réflexions sur ces deux Ecrits. L'Auteur de ces Réflexions a des sentimens fort particuliers; il blâme également les deux Religions, & traite de fou également M. Spon, & celui qui a répondu à M. Spon. Il soûtient que les Protestans sont aussi idolâtres que les Catholiques, parce que les Protestans qui prient & qui servent Dieu, le prennent pour l'objet du culte qu'ils tâchent de lui rendre: or il s'imagine qu'ils se separent par là du Créateur auquel Jésus-Christ les a unis, & qu'on ne se peut séparer de Dieu en cette maniere sans être Payen. Sur ce principe il condamne les prieres où l'on a pour but d'obtenir de Dieu la possession d'une créature; car, dit-il, c'est ignorer que Jésus-Christ étant notre Chef, toutes choses nous sont soûmises; c'est croire qu'il nous manque quelque chose, & que Dieu lui-même n'est pas devenu notre possession. S'il approuve qu'on se reconnoisse pécheurs, ce n'est pas de la maniere que les autres hommes l'entendent; il prétend que notre péche consiste en ce que nous jugeons que nos mauvaises pensées déplaisent à Dieu; & par là nous sortons, dit-il, de notre devoir, puisque Dieu n'exige de nous que l'aveu de sa satisfaction éternelle. *Le crime universel du genre humain*, poursuit-il, *est que chacun veut servir son Dieu en le voulant contenter*, ce qui suppose qu'on se croit nécessaire au bonheur de Dieu. Une autre de ses maximes est que nul homme ne peut être serviteur de Dieu, *à moins qu'il ne cesse de vouloir faire du bien*, & qu'il ne publie de tout son cœur *qu'il n'y a point d'autre bien que celui qui est necessaire, & éternel, & que par consequent il n'y a nul bien faisable*. Voilà les opinions qui m'ont parû les plus singulieres dans ce petit Livre. Elles peuvent recevoir un sens qui seroit fort dangereux à la Religion par ses consequences: neanmoins cet Auteur nous débite ici des pensées fort devotes. On dit qu'il a dessein de réduire ses principes en Systême, afin qu'on les entende mieux.

Au reste M. Minutoli, Professeur à Geneve, nous a envoyé un Eloge de M. Spon, plus historique & chronologique que celui que nous avons † publié. Nous pourrons un jour en faire part au Public dans des Nouvelles Extraordinaires, où nous mettrons quelques autres Pieces que nous gardons pour cela, soit à cause de leur longueur, soit à cause qu'elles y seront mieux à leur place. En attendant nous mettrons dans les Nouvelles de Juin un Extrait de la Lettre de M. Minutoli. ‡

Les Sieurs Ribbius, van de Water & Halma, Libraires d'Utrecht, ont achevé leur édition de la Poli Synopsis Criticorum. 5. Vol. in fol. *Ceux qui voudront profiter du meilleur marché qu'on a promis aux personnes qui s'engageroient à quelques avances durant le cours de l'impression, doivent se hâter, car dans un mois ils n'y seront plus reçus. Nous ne parlerons pas de cet Ouvrage parce qu'il y a long-temps qu'il est connu. C'est la raison qui nous a empêché de donner un long extrait de* Lightfoot; *nous avons crû qu'il suffisoit de faire connoitre ce qui distingue l'édition de Rotterdam; il n'y eût eu rien de plus aisé que d'en faire un article de trente pages, mais on y eût trouvé à redire avec raison, vû le long temps qu'il y a que les Ecrits de ce grand Théologien ont paru. Je n'avois garde de soupçonner qu'on blâmeroit mon article d'être trop court, & quand j'aurois prévû cela, je n'aurois eu garde de me regler sur une Critique si mal fondée.*

* Voyez le No. I du Catalogue.
† Nouvel. de Fevrier de cette année, Art. IX.
‡ Voyez l'Art. II.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1686.

ARTICLE I.

La Morale de Tacite. De la flaterie. Par le Sr. Amelot de la Houssaye. A Paris chez Boudor. 1686. in 12. & à la Haye chez Moetjens qui l'a réimprimé.

Du regne de la flaterie.

CEt Ouvrage vient fort à propos, dans un temps où la flaterie est montée à des excès inconcevables; elle a infecté tous les Ordres; le Clergé, la Noblesse & le Tiers Etat en sont furieusement atteints; mais le Clergé sur tout s'est tellement laissé abîmer par cette dangereuse maladie, qu'il se trouve des gens qui avouent à ce coup qu'il a besoin de réformation, *tam in capite quam in membris, tant au chef qu'aux membres*, quoi qu'au reste ils regardent comme des mutins ceux qui ont tant crié autrefois, que l'Eglise avoit besoin d'être réformée. Tant il est vrai que les maux présens touchent plus que les maux passez. Je ne sai si on se corrigera de ce grand défaut, en voyant ici les bassesses honteuses & infames où la flaterie jetta les anciens Romains: je ne le croi pas, mais M. Amelot sera toûjours très-louable d'avoir produit ces portraits dans le temps qu'il a choisi. On peut même dire que sans avoir égard aux circonstances, son Ouvrage se soûtiendra par lui-même, car il est rempli de très-bonnes choses.

Jugement sur Tacite.

On y voit, après l'Epitre Dédicatoire à M. le Chancelier, un Discours critique, où M. Amelot nous donne son jugement sur *divers Auteurs modernes, qui ont traduit, ou commenté les Oeuvres de Tacite, avec les jugemens que l'on a faits de son stile & de sa Morale.* Cela peut donner de grandes ouvertures d'esprit aux Lecteurs, mais qu'on fasse ce qu'on voudra, ils n'auront jamais une exacte connoissance de Tacite, si la Nature ne s'en mêle; si avec un esprit subtil, & un jugement droit, ils n'ont une heureuse naissance. C'est le sentiment de Juste Lipse, après de longues & savantes veilles sur ce profond Historien. Philippe Cavriana, Médecin de Catherine de Médicis, n'a pas été moins judicieux, en remarquant que la science de la Cour est une chose nécessaire pour attrapper les pensées de Tacite. *Il y a très-peu de gens*, dit-il, *qui entendent bien ses Annales, & cela vient de ce qu'on s'arrête aux traductions & aux expositions des Commentateurs, sans conferer ce qu'il raconte avec les mœurs & le procedé ordinaire des hommes, & particulierement avec les actions des Princes; car comme Tacite découvre tout ce que les Princes de son temps faisoient, les vertus & les vices de nos Princes donnent reciproquement l'intelligence de tout ce que dit Tacite. Au reste les gens qui auront frequenté la Cour, ou les Armées, pourront expliquer fidelement cet Auteur sans le secours d'aucun Interprete.* Le Commentaire de ce Cavriana sur les cinq premiers Livres de Tacite ne sauroit être que fort curieux, puis qu'il y raconte beaucoup de choses qui concernent les mœurs & les actions de Catherine de Médicis, de Charles IX. & de Henri III. On verra ici avec une surprise fort agréable M. de la Rochefoucaut parmi les Commentateurs de Tacite; mais ceux qui connoissent le caractere d'esprit de ce Duc, seront persuadez bien-tôt de ce qu'ils liront ici touchant ses Mémoires, qu'ils sont un tissu des plus beaux traits de Tacite, appliquez heureusement à la derniere Minorité. Une des choses sur laquelle les jugemens des hommes s'accordent le plus à l'égard de cet ancien Historien, c'est que ses Histoires sont l'image de la conduite de toutes les Cours; & par là l'on satisfait aisément à ceux qui se plaignent que son Ouvrage est une Ecole de pernicieuse Politique; car il est juste de s'imaginer qu'une chose qui se répand dans tous les lieux & dans tous les siecles, est si bien fondée sur l'état corrompu de l'homme, qu'elle ne seroit pas moins en vogue si Tacite n'eût jamais écrit. Ses maximes d'Etat sont presque devenues un mal nécessaire, & ceux qui les blâment, quand ils ne sont que simples particuliers, en sont bien souvent les plus fideles observateurs, quand ils sont appellez au Ministere. L'Auteur nous en donne pour un exemple fort nouveau le *Pere Emeric.*

Difficulté de l'entendre.

Ce n'est donc point par cet endroit-là qu'il faut censurer Tacite; l'affectation de langage est en lui un plus grand défaut, & c'est dommage qu'il ait tant méprisé les regles de la Grammaire. Il est si obscur en quelques endroits, qu'on ne peut entendre son Latin ni avec le secours de l'Histoire, ni avec celui du raisonnement. Par exemple, il a dit que les Chretiens accusez de l'incendie de Rome furent convaincus, *haud perinde in crimine incendii quam odio humani generis.* On ne sait s'il parle de la haine qu'ils portoient au genre humain, ou de la haine que le genre humain leur portoit. M. d'Ablancourt & avant lui Manuel Sueyro, Dom Carlos Coloma, & Adrien Politi, se

sont attachez au premier sens, qui est fort compatible avec les paroles Latines, & avec l'opinion que l'on avoit des Chretiens. L'autre sens a été suivi par M. de Chanvalon & par M. Amelot, & se peut très-bien accorder tant avec le texte de Tacite, qu'avec la disposition où étoient les Juges. Si nous en croyons M. Amelot, M. d'Ablancourt n'a nullement réüssi en traduisant cet Historien. Cette accusation n'est point vague & indéfinie, car après l'avoir proposée dans le Discours préliminaire, on la soûtient dans le corps du Livre par la confrontation de plusieurs passages. Tout cela est fort instructif, & cette Critique d'un Traducteur si estimé servira beaucoup à ceux qui cherchent le sens le plus juste des Originaux; elle leur servira, dis-je, d'autant plus qu'elle engagera les amis du célebre d'Ablancourt à le défendre. On continuera cette Critique dans les autres Traitez qu'on nous promet sur ce même Historien, & qui avec le Tibere que le Public a déja vû, feront un des meilleurs Ouvrages qu'on ait encore publiez sur Tacite. Ce 1. Essai roule sur la flaterie, comme je l'ai déja dit.

Extrême flaterie des Romains.

Monsieur Amelot ramasse dans cet Historien une centaine de faits & de maximes, qui sont les plus propres du monde à nous représenter vivement le genie des flateurs & la force de leur venin. C'est par ces sortes d'exemples qu'il faut tâcher de guérir son siecle: il faut un ridicule outré dans les Comédies, si l'on veut qu'elles servent de remede au ridicule des spectateurs; aussi a-t-on accoûtumé dans les Pieces de Theâtre d'ajoûter quelque chose au foible des Originaux, afin de le représenter sous une figure plus dégoutante. Mais il n'a pas été nécessaire à l'égard de la flaterie, que Monsieur Amelot employât l'imagination: l'Histoire lui a fourni des idées toutes faites, & toutes réduites en acte, qui ont tout le ridicule qu'un faiseur de Comédies pourroit souhaiter; & ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ce sont les Romains sortis depuis peu de la liberté Républicaine, qui tombent dans ces énormes prostitutions de flaterie à l'égard de leurs Empereurs. On ne sauroit assez admirer les progrés qu'ils firent dans l'esprit de servitude. Ce Peuple si jaloux de sa liberté, qu'il n'y avoit point de crime qu'il punit plus séverement, que les ombrages qu'on lui donnoit de ce côté-là, & qui tout fraichement avoit fait mourir Cesar pour ce sujet, devint un Flateur insigne pour le premier Successeur de Cesar, & se prostitua de telle sorte pour le second, que le Prince même flaté en eut quelquefois de la honte. Les choses continuerent sur ce pied-là dans toute l'Histoire de Tacite; ou s'il y eut quelque difference, ce ne fut que du plus au moins: ainsi l'on doit être très-assûré que l'Auteur nous fait voir ici tout ce dont la flaterie est capable, soit par rapport aux flateurs, soit par rapport aux personnes qui sont flatées. Tacite a été un Peintre admirable à cet égard: il nous découvre les profondes finesses de la flaterie, & les efforts que l'on fait pour la repousser, lors qu'elle n'a pas encore endormi toutes les lumieres de l'esprit; mais il montre en même temps que ces efforts ne durent gueres, & que les charmes de la flaterie pénetrent bien-tôt jusques au cœur. Vespasien en est un exemple mémorable. La

Crédulité de Vespasien & d'Alexandre pour les flateurs.

premiere fois qu'on le pria de rendre la vûë à un aveugle, & l'usage de la main à un manchot, il fut le premier à rire d'une telle proposition; mais les prieres redoublées de ces deux infirmes, soûtenuës par les cajoleries des Courtisans, lui firent naitre bien-tôt quelque espérance qu'il pourroit faire cela; & après une consultation de Médecins d'où l'esprit de Cour ne fut pas exclus, il ne douta point qu'il n'eût le don des miracles. Tout ceci est fort apparent, mais ce que Tacite ajoûte ne l'est gueres, que cet Empereur aïant marché sur le manchot, & mis de sa salive sur les yeux & sur les jouës de l'aveugle, les guérit de leurs incommoditez en présence de beaucoup de gens.* Alexandre avoit déja montré la même foiblesse que Vespasien, car dès que les flateurs eurent apperçû l'extrême envie qu'il avoit † qu'Ephestion jouit des honneurs divins, ils ne parlerent plus que des apparitions d'Ephestion, que de ses Oracles, que de ses guérisons miraculeuses. D'abord Alexandre ne faisoit que prendre plaisir à ces contes, mais enfin il y ajoûta foi, & se glorifia d'avoir la puissance de faire des Dieux.

‡ . . . Nihil est quod credere de se
Non possit, cum laudatur Diis æqua potestas.

Voici l'ordre que l'Auteur observe. Il rapporte en Latin les passages de son Historien qui concernent la flaterie. Il met au-dessous deux traductions Françoises de ces passages, vis-à-vis l'une de l'autre, savoir celle qu'il en fait lui-même, & celle de feu M. d'Ablancourt; & c'est-là aussi qu'il insere ses remarques contre ce fameux Traducteur. Après cela il nous donne son Commentaire sur ces passages, qui n'est la plûpart du temps qu'un tissu de plusieurs pensées de Tacite, de Pline le Jeune, de Paterculus, &c. citées au bas de la page, & éclaircies par les applications de l'Auteur, & par quelques exemples modernes. Il fait regner dans tout cela un air libre, & qui va quelquefois jusqu'à l'intrepidité, car il blâme hautement la fameuse These des Minimes, dont nous parlâmes dans les dernieres Nouvelles ‖ d'Avril; il blâme, dis-je, ces bons Religieux de *s'être abandonnez à la flaterie, jusqu'à comparer un Prince temporel au vrai Dieu, à lui attribuer douze fois tous les éloges que l'Ecriture Sainte donne à la Majesté Divine*, & à soûtenir que la sagesse du Roi très-Chretien *est un argument suffisant pour convaincre les Athées de l'existence de Dieu, & de l'existence des Anges*. Il est certain que c'est un desordre, qu'il faille que des Laïques fassent une leçon de piété à *des Religieux, qui font profession de la plus haute vertu, & particulierement de la simplicité évangelique*; & cela même justifie ce que j'ai dit du Clergé dès le commencement de cet Extrait. Le Clergé qui devroit être le protecteur continuel des bornes qui separent les droits de Dieu d'avec ceux des Princes, est celui qui les confond le plus souvent. Pourquoi n'a-t-on pas mis dans *l'Index* cette These-là?

Flaterie des Minimes.

Procès intenté à Latorius Priscus.

L'indignation que la lecture de Tacite a coûtume d'inspirer contre les flateurs, n'empêche pas M. Amelot de condamner les esprits roides, qui cherchent à se distinguer par le manque de complaisance. Il conseille un certain temperament entre la flaterie & la liberté, & il faut lire sur ce

* Conferez cela avec la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 122.
† *Lucien au Trait. de la calomnie.*
‡ *Juven. Sat 4.*
‖ A la fin de l'Art. VIII.

ce sujet le parallele qu'il nous donne entre Lepidus & Thrasea. Un des endroits où la sagesse de ce Lepidus parût autant, fut dans le procès de Lutorius Priscus, Chevalier Romain, accusé d'avoir lû devant des Dames un Poëme qu'il avoit composé par avance sur la mort de Drusus, & qu'il fit ensuite servir pour Germanicus, parce que Drusus releva de sa maladie. Or parce que ce Chevalier aiant présenté à Tibere son Elegie sur la mort de Germanicus, en avoit reçû récompense, on lui fit un crime d'avoir trompé l'Empereur; & toutes les voix, excepté celle de Lepidus & celle de Blandus, allerent à la mort: si bien que ce pauvre Poëte perdit la vie, pour n'avoir pû renoncer à l'encens qu'il esperoit de quelques Dames illustres. Les manieres concises de l'Historien embarassent ici un peu les Lecteurs, car on ne sait si l'accusation de Priscus étoit fondée sur ce qu'il avoit trompé l'Empereur, comme l'entend Monsieur Amelot, ou sur ce qu'il avoit eu l'audace de compter pour mort le Fils de Tibere, & de composer même des Vers sur cela avant le temps. * Il est certain qu'on s'expose aux rigueurs de la Justice, lors qu'on ose déclarer en certaines occasions le jugement sinistre qu'on fait de la maladie des Rois. Le Médecin Duval fut envoyé aux Galeres, parce qu'on trouva dans son Cabinet un papier, où il avoit prédit que le Roi Loüis XIII. mourroit avant la Canicule de l'an 1631.

Médecin puni pour prédiction.

Finissons l'Article par cette remarque, que la flaterie est un mal si contagieux & si attrayant, que peu de personnes s'en sauvent, parmi ceux-mêmes qui font profession de la diffamer. On en pourroit dire ce qu'Horace disoit si agréablement de la fureur Poetique qui avoit saisi la Ville de Rome: il confesse qu'encore qu'il protestât qu'il ne faisoit plus de Vers, il se levoit tous les jours de grand matin pour en faire,

. . . . Prius orto
Sole, vigil calamum & chartas & scrinia posco.

C'est un des artifices de l'esprit flateur de bien déclamer contre l'impudence de la flaterie, & contre les Epitres Dédicatoires, afin de mettre à couvert de tout soupçon les éloges excessifs que l'on donnera à son Heros. Précaution inutile! Notre siecle est trop éclairé pour prendre le change là-dessus: s'il avoit autant d'adresse pour éviter le mal, que pour ôter le masque, tout iroit bien. †

ARTICLE II.

Voici l'Extrait que j'ai promis ‡ de la Lettre de M. Minutoli.

Supplément à l'Eloge de M. SPON publié dans les Nouvelles de Février 1686. ||

Particularitez de la vie de M. Spon.

Il étoit né à Lyon l'an 1647. Il fut reçû Docteur en Médecine à Montpellier l'an 1667. après quoi il alla passer deux années à Strasbourg chez le Savant M. Boecler, où il se mit d'autant plus en goût des Antiquitez, qu'il y contracta une amitié très-intime avec M. Charles Patin. Il fut aggregé au Collége des Médecins de Lyon l'an 1669. Quelque temps après, M. Vaillant, Antiquaire du Roi de France, passant à Lyon pour aller en Italie à la quête des Médailles & d'autres Antiquitez, M. Spon se joignit à lui. Il fit ensuite le voyage de Dalmatie, de Grece, & du Levant en 1675. & 1676. dont il nous a donné une si belle Relation. Il vous a écrit une Lettre sur le voyage qu'il fit en quelques Provinces de France l'an 1683. & vous l'avez publiée dans votre mois de Janvier 1685. Sa santé n'étoit gueres bonne depuis long-temps, mais il la soûtenoit un peu par le moyen des remedes: enfin la persécution des Protestans l'ayant contraint de s'exiler au mois de Septembre 1686. il s'est trouvé bien-tôt au bout de sa course. Sa pensée étoit de se retirer à Zurich, où M. son pere avoit un droit de Bourgeoisie; mais s'étant arresté à Vevay, Ville du Canton de Berne sur le Lac Leman, afin d'y passer l'hyver, il y mourut le 25. de Décembre 1686. dans les dispositions les plus Chrestiennes.

Ses Ouvrages.

Quant à ses Ecrits, il faut savoir qu'outre ceux dont vous avez fait mention dans les Nouvelles de Juillet 1684. on lui doit la traduction Latine qui a paru depuis peu de l'usage du Thé, du Café, & du Chocolat; *l'Edition d'un Traité* des Melons par M. Pons; *celle* du Voyage de Congo, *& celle* du Voyage d'Italie *trouvée dans les Memoires de feu M. Hugaetan l'Avocat, où M. Spon, outre qu'il a eu soin de l'œconomie de la Piece, a ajoûté deux listes des Savans & des Curieux d'Italie. On regrette extrémement, qu'il n'ait pas achevé l'Edition du Glossaire Grec de M. du Cange, sur laquelle il présidoit à Lyon. Il a laissé dans son Cabinet les Pieces suivantes qu'on pourra peut-être recouvrer un jour.*

Quantité de Lettres Latines que M. son pere avoit écrites à plusieurs Savans de l'Europe, avec les réponses dont il avoit fait le choix.

Plusieurs Lettres de feu M. Guy Patin, dont il prétendoit donner un 2. Volume, comme on lui étoit obligé de la publication du 1.

Diverses Vies de plusieurs Grands Hommes, à l'imitation de Plutarque, comme d'Homere, de Virgile, d'Epicure, de Democrite, d'Hippocrate, de Galien, de Corbulon & d'autres qu'il auroit mises au jour, dès qu'il en auroit eu assez pour un juste Volume.

Une addition à l'Abregé de l'Histoire de Lyon qu'il avoit dessein de faire réimprimer.

Quantité d'observations de Médecine.

Beaucoup de Planches de cuivre toutes gravées pour un 2. Volume de ses Miscellanea.

Pour ce qui est au pouvoir de M. Moze, son intime Ami, dont il a été si fidelement assisté jusques à la mort, il se réduit à ces trois articles; à des Mémoires pour un 2 Vol. de ses Miscellanea; *à quelques observations de Médecine, & à l'Extrait des observations qu'ils avoient faites ensemble sur les eaux minerales, pendant leur voyage de 1683. & de celles qu'il fit ensuite sur le même sujet avec Messieurs Garnier & de Ville.*

Si le temps nous découvre encore quelque chose, vous en recevrez avis.

AR-

* Voyez dans le *Dict. Hist. & Crit.* l'Art. de LUTORIUS PRISCUS. Rem. A.

† Voyez une Critique de M. Amelot par raport à cet Ouvrage, dans le mois de Decembre suivant, No. III. du Catalogue.

‡ No. V. du Catalogue du mois dernier.

|| Dans l'Art. IX.

ARTICLE III.

Préjugez legitimes contre le Jansenisme &c. Par un Docteur de Sorbonne. A Cologne chez Abraham du Bois. 1686. in 12. & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang & chez Desbordes.

Remarques contre les Inquisiteurs des Livres.

L'Auteur, *ne se croyant pas d'un caractere à instruire les autres*, quoi-qu'il soit Docteur de Sorbonne, se plaignoit de ceux qui faisoient imprimer ces *Préjugez*, dans une des plus grandes Villes de France. *Mais la fuite du Libraire, l'emprisonnement des Ouvriers, & le grand tumulte qui est arrivé*, ne lui ont pas permis de supprimer cet Ouvrage, car on auroit crû, après ce tumulte, qu'il y choquoit la Religion ou l'Etat. Il a donc envoyé à Geneve une seconde copie, qu'on y a imprimée fort tranquillement, & qui convaincra le Public que l'Inquisition des Livres est administrée en France, par des gens qui n'ont pas encore bien pris leurs mesures, & qui n'ont aucune regle constante. D'un côté ils tolerent plusieurs choses très-licencieuses, & de l'autre ils en suppriment quelquefois qui sont entierement accommodées à leur esprit. On est aussi à la mode quand on persécute les Jansenistes, que quand on persécute les Protestans; & néanmoins voici un Auteur fort passionné contre les uns & les autres, mais principalement contre les premiers, qui est contraint de chercher un Imprimeur hors du Royaume, son Libraire de Lyon aiant essuyé de rudes poursuites. On dira que c'est à cause que le Roi a défendu d'écrire pour ou contre le Port-Royal, & que ce Libraire imprimoit sans permission; mais l'Auteur montre qu'on n'observe pas cette défense, puis que le P. le Porcq de l'Oratoire, le P. Bouhours Jesuite, & le P. Alexandre Dominicain, ont publié avec privilege ce que bon leur a semblé contre la cause de Jansenius: & pour ce qui est de la permission d'imprimer que le Libraire n'avoit pas encore obtenuë, qui ne voit qu'il a pû croire qu'il auroit le temps de l'obtenir, avant que le Livre fût en état d'être mis en vente, vû que c'étoit un Livre approuvé par deux Docteurs de Sorbonne? Et au pis aller c'étoit l'affaire de donner la permission à un autre, & non pas à celui qui s'étoit un peu trop hâté. Il semble donc qu'il y ait eu ici ou acception de personnes, ou inégalité d'humeur, ou defaut de bonnes regles. Quoi qu'il en soit, les Jansenistes n'y gagneront rien, puis que l'Ouvrage n'a pas laissé de sortir de dessous la presse. Voyons comment ils y sont traitez.

Et sur les Jansenistes.

L'Auteur abandonne plusieurs accusations qui leur ont été intentées, & qui ne sauroient être prouvées, & ne s'attache qu'aux choses connuës de tout le monde. Il trace d'abord un plan de l'Histoire du Jansenisme, & puis il se sert contre ces Messieurs de la même méthode, qu'ils ont employée dans les *Préjugez legitimes* de M. Nicole contre les Protestans. Si on lui objecte qu'il vaudroit mieux ne pas réveiller ces querelles assoupies, il répond qu'il a de grandes raisons d'en user comme il en use; & en effet il en rapporte de considérables qui font voir qu'une Histoire du Jansenisme, accompagnée d'un bon examen du fond, seroit un Ouvrage nécessaire. Il s'étend sur cela dans sa Préface, comme aussi sur le jugement que l'on doit porter des Disciples de Jansenius. Il dit que s'ils *ne condamnent pas de bonne foi les cinq Propositions dans tous les sens condamnez*, on doit avoir d'eux la même opinion que de Calvin; que s'ils contestent le fait hautement, *ils commettent une irreverence notable contre les jugemens de l'Eglise, qui assûrément ne peut être excusée de peché mortel*; que s'ils gardent le silence sans se soûmettre intérieurement à la décision de l'Eglise quant au fait, *ils sont rébelles à l'Eglise Universelle, laquelle a droit sur nos esprits, aussi bien que sur nos paroles & nos Ecrits*, mais que néanmoins ils ne sont pas Héretiques. La distinction est admirable, car à bien raisonner selon les principes de la Communion de Rome, c'est une Héresie que de préferer son jugement à celui de l'Eglise Universelle, dans les choses où elle a droit sur notre esprit.

Comme l'Auteur n'a dessein que de donner une idée générale de l'Histoire du Jansenisme, l'on ne doit s'attendre de voir ici que quelques faits généraux touchant le Livre de Jansenius; son Testament, son Epitaphe; la Bulle d'Urbain VIII; les Sermons de M. Habert; les plaintes de M. Cornet; la Constitution d'Innocent X; la distinction du fait & du droit; le Formulaire dressé l'an 1655. la Lettre de M. Arnaud contre le Curé de Saint Sulpice, qui avoit refusé l'absolution à M. de Liancourt, grand Ami de Jansenius; la 2. Lettre du même M. Arnaud à un Duc & Pair de France; la condamnation de ce Docteur par la Sorbonne; la décision du fait par Alexandre VII; la signature du Formulaire; la resistance des Religieuses de Port-Royal, & l'Arrêt du 23. d'Octobre 1668. qui termina ces disputes. L'Auteur témoigne une extrême animosité pour M. Arnaud, & lui reproche, entre autres choses, d'avoir porté quelques Religieuses à aimer mieux mourir privées des Sacremens, que de signer le Formulaire. A la vérité c'est une chose tout-à-fait étrange, qu'une miserable question de fait ait pû causer tant de tumultes, & il seroit difficile de ne pas blâmer tous les deux Partis, mais pour peu qu'on en juge sans prévention, on trouvera que les Religieuses qui ont mieux aimé mourir privées des Sacremens, que de signer qu'elles étoient persuadées que Jansenius avoit dit ceci ou cela dans un Livre Latin, qu'elles n'étoient pas capables de lire, sont plus excusables que ceux qui ont eu la cruauté de leur refuser à l'heure de la mort un secours, sans quoi ils étoient certains qu'elles seroient damnées éternellement. C'est une inhumanité inconnuë aux autres hommes; ils consentent volontiers que leur plus grand ennemi soit sauvé, pourvû qu'il ne vive plus, *sit divus, modo non sit vivus*; mais voici des Ecclesiastiques, qui pour punir ce qu'ils appelloient obstination, précipitent pour jamais dans les Enfers quelques pauvres Filles, qui ne pouvant se convaincre par elles-mêmes que Jansenius eût avancé certaines Propositions, & ne voyant pas qu'aucune autorité infaillible prouvât qu'il les eût avancées, n'étoient pas sûres de ce fait, & craignoient de pécher contre leur conscience, en signant que c'étoit leur véritable persuasion. Je l'ai déja dit une autrefois; il n'y a point d'Ecole où l'on apprenne mieux *l'inclemence* que dans celle des Convertisseurs, & des Inquisiteurs de la Foi. L'Auteur se trompe, s'il croit rendre odieux M. Arnaud par l'obsti-

Plainte contre M. Arnaud sur le Formulaire.

l'obstination de ces Religieuses; car au contraire tous les Lecteurs qui jugeront de la chose équitablement, ne songeront qu'à la barbarie qu'on a eue pour elles, & porteront toute leur indignation sur la tyrannie de la Discipline.

Et sur ce qu'il s'est contredit.

Il fait un reproche plus plausible à M. Arnaud, lors qu'il l'accuse de s'être visiblement contredit dans la Lettre à un Duc & Pair, car il déclare dans cette Lettre qu'il condamne les cinq Propositions, en quelque Livre qu'elles se rencontrent, & néanmoins, dit cet Auteur, *il avance sans adoucissement, que Dieu nous montre un Juste dans la personne de S. Pierre, à qui la grace sans laquelle on ne peut rien, a manqué, dans une occasion où on ne peut pas dire qu'il n'ait point peché.* On prétend ici que cette Proposition est la même, quant au sens, que l'une des cinq qu'Innocent X. a condamnées; d'où l'on conclut qu'un homme ne peut point soûtenir sans mauvaise foi, qu'il condamne les cinq Propositions, lors qu'il approuve l'autre. On nous dit ensuite que la Sorbonne voulant censurer la Lettre de M. Arnaud, se vit *sur le penchant de sa ruine*, parce qu'il y eut 71. Docteurs qui prirent hautement les intérés de ce Confrere. Il dit qu'ils manquerent souvent de respect à M. le Chancelier qui assista à plusieurs Assemblées de la Sorbonne, & qu'ils eussent empêché que l'on ne vît jamais la fin de ces deliberations, si par l'autorité de M. le Chancelier on n'eût obligé les Docteurs à n'opiner que demie-heure. Il prétend que ce Decret fut fort salutaire, parce qu'il empêcha que les Docteurs Jansenistes *ne cabalassent & ne disputassent sans fin*, & qu'il en obligea plus de soixante à *se retirer tumultueusement de l'Assemblée, & à protester qu'on leur ôtoit la liberté de donner leurs avis.* M. Arnaud fit signifier au Doyen & au Syndic une protestation de nullité, contre tout ce qui s'étoit fait & qui se feroit; mais on ne laissa pas de passer outre, & de le condamner tant sur le fait que sur le droit. Voici un exemple de la confusion où la diversité des partis jette l'Histoire, car au lieu que cet Auteur accuse les Jansenistes d'avoir cabalé, & d'avoir tâché par leurs intrigues d'ôter la liberté des suffrages, dessein qui fut réprimé par la présence de M. le Chancelier; les Jansenistes soutiennent que ce fut le parti des Jesuïtes qui cabala, & qui opprima la liberté des avis, se servant même de la présence du premier Magistrat de France, pour intimider les Docteurs, comme quelques années auparavant le Cardinal Mazarin avoit convoqué au Louvre une Assemblée du Clergé, & y avoit présidé lui-même, afin d'obtenir plus aisément tout ce qu'il vouloit en faveur de la Cour de Rome qui avoit condamné le Livre de Jansenius.

Traité posthume, & éloge de M. de Launoy.

On a imprimé depuis peu en Angleterre un Ecrit posthume du célebre M. de Launoy, où il montre les raisons qui l'empêcherent de souscrire à la condamnation de M. Arnaud. Il fait jusqu'à vingt-sept remarques sur la censure de la Sorbonne, qui sont autant * de nullitez de cette censure. Il montre qu'on n'observa point les anciens statuts de la Faculté, & qu'on passa par dessus les formes les plus essencielles. Il montre en particulier qu'on déclara hérétique, une Proposition qui se trouve encore plus fortement exprimée dans S. Chrysostome, & qui a été soutenue par S. Augustin; d'où il conclut qu'il est impossible qu'elle soit contraire au Concile de Trente, car puis que ce Concile n'a exigé que d'interpreter l'Ecriture selon le sens de l'Eglise, & selon le consentement unanime des Peres, il est clair que pour être opposé à ce Concile, il faut interpreter l'Ecriture d'une autre maniere que tous les Peres; or c'est ce que ne fait pas celui qui a pour soi S. Augustin & S. Chrysostome. Cet Ecrit posthume de M. de Launoy méritoit de voir le jour; il a été imprimé avec l'Eloge de ce grand homme *chez R. Littlebury 1685. in 8. & se trouve à Rotterdam chez Leers.* Cet Eloge composé par un bon ami nous apprend plusieurs particularitez curieuses, sur les mœurs de ce Docteur & sur les circonstances qui le déterminoient à écrire. Il est surprenant qu'avec la sincerité dont il faisoit profession, il ait pû vivre en repos pendant si long-temps. A la vérité on lui défendit, quelques années avant sa mort, de tenir des Conferences chez lui, comme il faisoit toutes les semaines, & l'on crut que M. l'Archevêque de Paris fut l'Auteur de tout cela; mais encore un coup il est plus étonnant qu'on ne lui ait pas défendu d'écrire pour toute sa vie, qu'il ne l'est qu'enfin on lui ait défendu de conferer avec ses amis.

Je ne dirai que peu de chose de la dispute où l'on entre ici contre les Jansenistes, par la voye des préjugez. Il me suffira de dire que l'on retorque contre eux les argumens que M. Nicolle a tant fait valoir, dans son Livre des *Préjugez legitimes.* Chacun sait les lieux communs d'où il les prend, & les remarques ingénieuses dont il les revêt; ainsi on se représentera sans peine les batteries de notre Auteur. Il est vrai que je ne ferai pas mal d'ajoûter qu'il a été assez habile pour sentir, que dans ses principes il ne pouvoit porter que des coups à faux, tandis qu'il avoueroit que l'Eglise n'est pas infaillible dans les faits: ainsi il se jette comme par necessité dans le parti de soûtenir qu'elle est infaillible à cet égard, du moins dans des rencontres semblables aux démêlez sur Jansenius.

Réflexion sur l'Histoire du Jansenisme.

On trouvera ici quelques réflexions sur les dogmes attribuez aux Jansenistes, & sur la difficulté qui se présente à tout le monde, & à laquelle je ne sai si l'on répondra jamais bien, *pourquoi on condamne dans Jansenius, & dans Mr. Arnaud, des Propositions qui se trouvent nettement dans S. Augustin, & qui n'ont point d'autres consequences que la doctrine commune des Thomistes?* Je dis qu'il est apparent qu'on ne répondra jamais bien à cette question, & que l'Histoire du Jansenisme paroitroit aux anciens Philosophes un des plus ridicules morceaux de l'Histoire du genre humain; car pour ne rien dire de tant d'autres circonstances, peut-on voir, sans être touché d'indignation contre la mauvaise foi de l'homme, ou sans avoir pitié de son ignorance, qu'il soutienne 1. qu'en condamnant Jansenius il ne condamne pas S. Augustin; 2. qu'en condamnant les suites de la grace efficace par elle-même, il ne condamne pas la prédétermination physique des Thomistes, 3. que S. Augustin a été dans les mêmes sentimens que les Jesuïtes; 4. que les erreurs dont l'Eglise a été infectée pendant les cinq cens ans où les Scholastiques ont enseigné le contraire de ce qui avoit été enseigné par S. Augustin, n'empêchent pas que la Tradition & le consentement de l'Eglise ne soient la

* Voyez encore sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. 4. d'Arnauld. Rem. C.

la regle de la vérité. Il faut nécessairement, si Jansenius n'a point crû d'autre Eglise véritable que la Romaine, qu'il ait crû tout entier ce 4. point. Que dira-t-on de l'Abbé de S. Cyran, s'il est vrai qu'on lui ait entendu dire, *que le Concile de Trente n'étoit qu'une cabale, & qu'une Assemblée des Scholastiques & du Pape?* L'Auteur le rapporte & cite la vie de Vincent de Paul, composé par M Abely.*

D'un Errata de Heinsius.

Disons un mot de son *Errata*. Il avoit dit dans la page 39. *qu'en vante tant qu'on voudra* M. Arnaud, *pour moi j'avouë que je fus émû d'une sainte indignation contre ce séducteur.* Mais il veut dans l'*Errata* qu'on lise au lieu de ces dernieres paroles, *contre lui.* S'il avoit usé de la même précaution à l'égard de la page 232. où le même mot de *séducteur* se rencontre, & à l'égard de quelques autres termes aussi choquans que celui-là dont il s'est servi ailleurs, on pourroit croire qu'il auroit voulu se servir de la même ruse que M. de Balzac a remarquée dans Heinsius; mais cela ne peut point avoir lieu ici. Voyons le passage de M. de Balzac dans l'Entretien 35. Il venoit de remarquer que Heinsius avoit envoyé un exemplaire de son Livre au Pape; *il y a*, poursuit-il, *dans le texte de son Livre*, ipsum etiam Ecclesiæ caput: *il y a dans les fautes survenues à l'impression*, ipsum etiam Ecclesiæ Romanæ caput: *l'un est pour Rome, l'autre est pour Leyden. Par le 1. il veut plaire au Pape qui ne lit pas, non plus que les autres hommes*, l'Errata *qu'on mêt à la fin des Livres. Par le 2. il veut avoir de quoi se justifier envers les Ministres, si on l'accusoit d'être mauvais Huguenot, & d'avoir intelligence avec l'ennemi.* †

ARTICLE IV.

Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques, contenant l'histoire de leur vie; le Catalogue, la Critique, & la Chronologie de leurs Ouvrages; le Sommaire de ce qu'ils contiennent; un jugement sur leur stile & sur leur doctrine, & le dénombrement des différentes Editions de leurs Ouvrages. Par M. L. Ellies du Pin, *Docteur. de la Faculté de Théologie de Paris.* A Paris chez André Pralard. 1686. in 8.

Plan de cet Ouvrage.

LE 1. Volume qu'on nous donne ici d'un très-grand Ouvrage, est pour les Auteurs des trois premiers siecles, & nous instruit d'une infinité de bonnes choses. Le dessein de M. du Pin n'est pas aussi vaste que celui de M. ‡ Cave; mais il en contient les parties les plus nécessaires, & les plus propres à nous faire bien connoître la personne & les Ecrits des Auteurs Ecclesiastiques; je dis *bien connoître*, car on ne se contente pas ici de nous donner les noms des Auteurs & le catalogue des Livres qu'ils ont composez; on y ajoûte le sommaire de ces Livres, & on *remarque les sentimens particuliers qui s'y rencontrent*; on fait un recit de la vie des Auteurs, & on juge de leur esprit & de leur stile; on discerne les Ouvrages supposez *d'avec ceux qui sont véritablement des Auteurs dont ils portent le nom*; à l'égard des vies, on s'attache principalement aux circonstances qui ont quelque rapport aux Ecrits, & qui servent *ou pour les éclaircir, ou pour en faire connoître l'ordre, le sujet & l'occasion*, de sorte qu'on nous donne la Chronologie des Ouvrages, toutes les fois que l'on *peut la découvrir par quelque raison, ou par quelque conjecture.* Cela fournit de grandes lumieres, *car une des choses qui sert le plus à nous faire comprendre la pensée d'un Auteur, c'est de savoir dans quel tems & dans quel esprit il écrivoit .... en quel état & en quelle disposition il étoit pour lors.* Nous sommes si accoutumez à parler & à écrire suivant les mouvemens dont notre ame est agitée, *qu'on connoît ordinairement au discours d'un homme les Livres qu'il lit, les matieres qu'il étudie, la Religion dont il est, la profession qu'il fait, s'il est heureux ou malheureux, s'il est bien ou mal avec les Grands.*

Les Livres sont le portrait des Auteurs.

Il importe donc, pour bien entendre un Ecrivain, d'être parfaitement instruit de sa vie, & il ne suffit pas de savoir en général le temps auquel il a composé ses Livres, il est bon aussi de savoir l'année où il les a composez; *car outre qu'un homme écrit autrement, quand il est jeune que quand il est sur l'âge, il est certain que les divers changemens qui arrivent tous les jours dans les affaires du monde, & dans chaque personne en particulier, font souvent changer les hommes de langage.* L'Auteur prouve cela par des exemples de grand nom, ce qui nous doit être un préjugé fort avantageux pour son Livre, parce que n'ayant pû douter de l'utilité de toutes ces observations, l'ordre veut qu'il les ait soigneusement pratiquées, & qu'ainsi son Ouvrage soit très-instructif. Il l'est sans doute, & d'une maniere plus pleine que tout ce qu'on avoit donné jusques ici en ce genre, puis que nous voyons dans ce Recueil le catalogue de plusieurs Livres perdus, & que Monsieur du Pin y remarque les fragmens qui nous restent de quelques-uns, & les endroits où ils se trouvent. *Il traite même des Auteurs dont il ne nous reste aucun Ouvrage entier.* Les sommaires qu'il nous donne sont d'assez raisonnable longueur, pour obliger bien des gens à ne point lire les Peres, & pour leur inspirer néanmoins la confiance de s'ériger en Savans. C'est ce qui a fait trouver mauvais à quelques Docteurs, que cet Ouvrage ne soit pas Latin; ils ont dit fort nettement à l'Auteur, *qu'ils ne peuvent souffrir qu'on apprenne aux femmes & aux ignorans le fin de la Théologie; & qu'il est dangereux de les instruire à fonds de la doctrine des Peres.* M. du Pin réfute cela dans sa Préface en très-peu de mots: elle est pourtant fort longue, & mérite de n'être pas passée. On y voit, entre autre choses, la nécessité & les regles de la véritable Critique.

Dissertation sur les Auteurs du Vieux & du Nouveau Testament.

Cette Préface est suivie d'une *Dissertation Préliminaire* sur les Auteurs du Vieux & du Nouveau Testament. Elle est digne d'être luë, car on y verra plusieurs particularitez sur le Canon des Ecritures; sur les Livres Apocryphes; sur ceux qui ont obtenu enfin une place dans le Canon; sur l'Histoire du texte Hebreu, & de ses versions en Grec, & sur quelques anciens Auteurs dont les Ouvrages concernent le Vieux Testament. Outre cela l'on y voit les raisons qui prouvent que Moyse est l'Auteur du Pentateuque, & la réponse aux ob-

* Voyez quelques particularitez sur l'Auteur de cet Ouvrage, dans le mois de Juillet de cette année, Art. VIII. & la Réponse à son Ouvrage dans le mois de Janvier 1687. Art. VI.

† Voyez quelque chose de cette nature dans le *Dict. Hist. & Crit.* Art. GUEBRIANT. Rem. C.

‡ *Nouv. de Janv.* 1686. *No. VIII. du Catalogue*

objections de Hobbes, de Spinoza & de la Peirere Auteur des *Préadamites*. M. Simon s'y trouvera, quoi qu'il n'y soit pas nommé. En un mot il y a de fort savantes remarques dans ce discours préliminaire, & l'on y apprendra à disputer pour & contre sur la question, par qui & quand chaque Livre de l'Ecriture a été écrit. L'Auteur avouë ingenûment que l'Histoire de Judith, de Tobie, & des Machabées, & les autres Livres que les Réformez regardent comme Apocryphes, ont été tenus pour tels par un grand nombre de Peres, & qu'ils n'ont été joints au Canon de l'Ecriture que dans le 3. Concile de Carthage l'an 397. Encore se servit-on de cette reserve, *que l'on consulteroit l'Eglise d'au delà de la mer, pour la confirmation de ce Canon*. Plusieurs autres Catholiques Romains sont convenus de cela, comme on le voit dans la *Jerusalem au secours de Geneve* du Sieur Moyse Blondel, frere du fameux David Blondel. Or comme l'on sait d'ailleurs que quelques Epitres des Apôtres & l'Apocalypse de S. Jean, n'ont pas toûjours passé pour Canoniques dans l'esprit de tous les Fideles, mais qu'enfin le consentement universel les a pleinement canonisées, il pourroit y avoir des gens qui nous viendroient dire, que puis que ce consentement universel a été assez fautif pour fourrer dans le Canon des Ecritures le Roman de Judith & de Tobie, il ne faut pas trop s'y fier à l'égard de ces Epitres, qui ont été d'abord suspectes de fausseté. Mais en ce cas-là il faudroit répondre, que ceux qui ont tenu pour suspectes l'Epitre aux Hebreux, celle de S. Jacques, celle de S. Jude, la 2. de S. Pierre, &c. ne sont en rien comparables à ceux qui les ont toûjours tenuës pour canoniques. L'Apocalypse de S. Jean à été la plus exposée au rebut. Cajus, ancien Prêtre de Rome, l'attribuoit à l'Héretique Cerinthus: S. Denis d'Alexandrie remarque que plusieurs avant lui l'avoient rejettée, *comme un Livre plein de fictions & de faussetez, mais que plusieurs autres l'approuvoient; que pour lui il n'osoit pas la rejetter, & qu'il croyoit qu'elle avoit un sens caché:* il tâche de prouver par plusieurs raisons qu'elle n'est point de S. Jean. S. Jerôme qui la recevoit pour bonne, dit dans sa Lettre 129. que la plûpart des Eglises Greques la rejettoient. *Amphilochius remarque aussi que de son temps* elle étoit plus rejettée que reçuë, mais enfin elle a été mise dans le Canon par le Concile de Carthage. Au reste, puis que M. du Pin voudroit qu'on fit une nouvelle édition de Josephe *en plus beaux caracteres & de plus beau papier*, que celles qu'on a, il est juste de lui apprendre que M. Bernard, Professeur * de Mathématique à Oxford, est occupé à une telle édition. Il y a déja plus de cent feuilles imprimées. M. Le Moyne n'attend sinon que cela soit achevé, pour publier un excellent Commentaire sur Josephe.

Et en particulier sur l'Apocalypse.

Nous voici au corps de la nouvelle Bibliotheque Ecclesiastique. Elle commence par quelques Ecrits supposez, & reconnus tels par toutes les personnes raisonnables. Ce qu'il y aura de commode pour les Curieux, est qu'ils pourront voir ici un Extrait de ces petites impostures; je parle des Lettres de Jésus-Christ au Roi Agbarus, de la réponse de ce Roi, de l'Evangile de S. Jacques & de celui de Nicodeme. La multitude de cette sorte de Livres étoit prodigieuse, & c'est un bonheur qu'ils soient péris pour la plûpart. L'Auteur tient un juste milieu entre ceux qui rejettent tout, & ceux qui admettent tout, car il abandonne un grand nombre de ces Ecrits, & même les Liturgies attribuées aux Apôtres, les Oracles des Sibylles, les Oeuvres de S. Denis l'Aréopagite, &c. mais il soûtient que l'Epitre de S. Barnabé n'est point supposée; que les Canons & les Constitutions des Apôtres sont un Ouvrage très-ancien, & que les sept Lettres de S. Ignace publiées par M. Vossius, sont legitimes. Il ne se contente pas de nous dire son sentiment; il l'appuye de raisons, & nous donne un abregé judicieux des controverses qui se sont élevées sur ces matieres entre les Savans; d'où paroît que la lecture de ce seul Livre peut apprendre à une femme, & à un homme du monde, de quoi trancher du grand Docteur; & c'est ce qui en déplait à plusieurs personnes du métier, qui seroient bien-aises, qu'une science qui leur a coûté tant de fatigues, ne fût pas venduë chez Pralard à si juste prix. Je ne compte pas le péril qu'ils courent dans les Compagnies, où il est certain qu'un homme d'épée bien pourvû de mémoire, & qui n'auroit lû que ce seul Livre, seroit capable de les inquiéter & de les faire deserter. Il s'est vû des gens fort doctes qui ne pouvoient pas tenir devant un homme qui n'avoit jamais lû que son Dictionnaire Historique & Poëtique; & franchement un tel homme, quand il a de la mémoire, est dangereux en conversation, pour ceux que leur caractere engage à ne tomber jamais en défaut. De là sont venuës apparemment les plaintes que l'Auteur a essuyées, quand il a voulu publier son Livre en François. Le zele a pû aussi s'en mêler, à cause qu'on auroit voulu tenir cachées certaines choses. Par exemple il n'est pas édifiant que tout le monde soit instruit que les Chretiens ont fourré dans l'Histoire de Josephe un témoignage glorieux à notre Seigneur, & qu'ils se soient servis de tant de fraudes pieuses. Mais cela est desormais si connu que la précaution du Latin seroit inutile. Quoi que l'Auteur ne décide pas si le passage de Josephe est une de ces tromperies à bonne intention, il fait assez connoître ce que c'est, par l'exposé qu'il nous donne des raisons de chaque parti. Quant au Symbole des Apôtres, il prouve par plusieurs raisons qu'il n'a été ainsi nommé qu'à cause qu'il contenoit les principales doctrines qu'ils avoient prêchées; il dit même que S. Cyprien est le premier qui se soit servi du mot de Symbole, pour signifier l'abregé de la Foi Chretienne. Il ajoûte qu'il y avoit divers formulaires de Foi parmi les anciens Chretiens, & il nous fait voir quatre Symboles dans une Table; le vulgaire, celui d'Aquilée, l'Oriental & le Romain, qui différoient en quelques termes, & dont il n'y avoit que le 1. qui contint l'article *vitam æternam*.

Ecrits supposez & autres qui ne le sont point.

Le Lecteur d'un Dictionnaire est à craindre.

Ce Livre est fort propre à desabuser ceux qui croient que plus les Peres ont été voisins de la source, plus ils ont été éclairez; car on nous fait voir de grandes erreurs dans la plûpart des Peres des trois premiers siecles. Laissant à part ce que Photius a dit de S. Irenée, *qu'il affoiblissoit les plus certaines véritez de la Religion par des raisons peu solides*, nous voïons ici que ce grand Saint tenoit un peu de l'une des erreurs Sociniennes, savoir, que les ames des méchans seront anéanties un jour. Les articles qu'on nous donne sur Clement Alexandrin, sur Ter-

Inconstance des Peres.

* Professeur en Astronomie. Voyez le mois suivant, No. V. du Catalogne.

Tertullien, & sur Origene, sont tout-à-fait curieux, & d'une étendue considérable. Il n'est pas besoin de dire que ces trois Peres ont été peu Orthodoxes, on le sait assez. Rien n'est plus beau que le précis que l'on nous donne de l'Apologêtique de Tertullien, & de son discours à Scapula, où il avance cette divine maxime; *Non est Religionis cogere Religionem quæ sponte suscipi debet non vi. Ce n'est pas à la Religion à contraindre la Religion, c'est une chose qu'il faut embrasser volontairement & non pas par force.* Ce beau sentiment feroit honneur au Christianisme, si plusieurs Peres qui ont vêcu sous des Empereurs Chretiens, n'avoient pas adopté une maxime toute opposée, de sorte que qui compareroit les principes sur lesquels les Chretiens ont raisonné en differens temps, feroient la plus cruelle Satyre du monde contre eux; car ce seroit faire voir qu'ils perdoient de vûë les plus sensibles véritez, dès que leur intérêt temporel souffroit qu'ils les oubliassent. C'est justement le reproche qu'on pourroit faire aux Payens; car après qu'ils se furent soulez de persecuter, ou plûtot après qu'ils ne purent plus le faire, parce que le Christianisme étoit sur le Trône, ils ne parlerent plus que des droits de la conscience, & ils sûrent fort bien représenter combien c'étoit agir contre l'ordre que de vouloir forcer l'homme, en matiere d'opinions. S'il est vrai que les Chretiens cachoient autrefois leur doctrine, & si c'est la cause qu'ils parlent quelquefois en apparence contre la *réalité*, il faut convenir que Tertullien devoit être un étrange homme, car il se moque de ce que les Valentiniens n'osoient pas étaler ce qu'ils croioient, & il raisonne contre eux par la maxime, *que la vérité n'a point de honte de se montrer, qu'au contraire elle n'a honte que d'être cachée.* Il s'est glissé une faute dans l'endroit où l'Auteur traite des diverses éditions de Tertullien; on met Marsile Ficin parmi ses Commentateurs, & il faloit dire *Theodore Marsilius*, qui a été Professeur en Eloquence à Paris dans le Collége Royal. C'est une erreur de même nature que de dire dans l'article de S. Cyprien, le plus ample & le plus exact de tous, que *l'Evêque de Worcester, frere de l'Evêque d'Oxford*, a fait les Annales de Saint Cyprien. M. Pearson, Evêque de Chester, qui les a faites, n'est point frere de M. l'Eveque d'Oxford. M. du Pin donne des louanges à l'édition que ces deux Prélats ont publiée, mais il souhaite qu'un Théologien de Paris qui médite une nouvelle édition de S. Cyprien, execute cette affaire, afin qu'on puisse lire ce Saint sans des Notes qui s'éloignent de la regle de la Foi, & qui condamnent les usages de l'Eglise. Effectivement on ne sauroit prendre trop de précautions contre les Livres qui pourroient montrer à ceux de l'Eglise Romaine, que l'antiquité ne leur est pas toûjours favorable; & on a eu beaucoup de raison de condamner la liberté que M. Rigaut s'est donnée de ce côté-là, dans ses Notes sur Tertullien, & sur Saint Cyprien. L'Auteur n'en paroit pas trop content.

Fautes de l'Auteur & des Annales de S. Cyprien par M. Pearson.

Il finit ce 1. tome par des considerations sur les Conciles, qui se sont tenus durant les trois premiers siecles, & sur les fausses Decretales attribuées aux premiers Papes, & par l'Abregé de la doctrine, & de la discipline de ce temps-là. Il reconnoît qu'il semble que l'usage des images, des croix & des cierges n'y étoit pas encore commun; qu'on ne reconnoissoit pas le Pape pour infaillible, & qu'on ne mangeoit point du sang, ni des choses étouffées. Il n'a pas oublié plusieurs sortes de bons Indices. *

ARTICLE V.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris à l'Auteur de ces Nouvelles, par M. L. D. C. *Touchant un Niveau d'une construction nouvelle, portant sa preuve avec soi, beaucoup plus facile à vérifier, & plus commode à transporter que ceux qui ont été inventez jusqu'à présent; lequel se trouve à Paris, sur le Quay de l'Horloge du Palais, à la Sphere, chez le Sieur Chapotot, Ingenieur pour les Instrumens de Mathematique, & Inventeur de ce Niveau.*

L*Es grands travaux entrepris par l'ordre du Roi pour la conduite des eaux à Versailles, ont si bien contribué à la perfection de* l'Art de Niveler, *& de* l'Instrument *propre à son usage, que non seulement il paroît déja au jour plus d'un Traité sur cet Art, qu'on n'avoit pas jusqu'ici reduit à ses principes: mais même qu'il n'y a point d'Instrument dans les Arts dont on ait si-tôt inventé tant de differentes sortes, que de celui qu'on apelle Niveau. Le Sieur Chapotot, qui en a donné un de sa façon au Public, il y a quelques années, continuant de rechercher par l'experience tout ce qui peut rendre plus simples & plus commodes les Instrumens de Mathematique, à la fabrique desquels il s'applique, vient de trouver une nouvelle construction de Niveau, qui se verifie par un seul objet, d'une maniere très-facile & très-prompte.*

Avant que d'en faire la description, il est à propos d'expliquer ici en peu de mots le principe dont il dépend; afin que l'on conçoive mieux l'avantage qu'a ce Niveau sur les autres qui portent aussi leur preuve avec soi.

Principe du Niveau de M. Chapotot.

Figurez-vous deux lignes droites qui s'entrecoupent en un point, l'une parallele ou inclinée à l'horizon, & l'autre perpendiculaire. Par la 1. représentez-vous un Rayon direct, *qui d'un point de quelque objet passe à travers une Lunette jusqu'à l'œil; & par l'autre concevez la direction vers le centre de la terre d'un poids suspendu librement en l'air. Si ce Rayon coupe cette perpendiculaire à angles droits, il est dans un plan parallele à l'horizon visible, & ses deux extremitez, l'œil & l'objet, sont dites de Niveau; mais si les angles faits par l'intersection de la perpendiculaire à l'horizon, & du Rayon, ne sont pas droits, il hausse d'un côté & baisse de l'autre, à l'égard du Niveau apparent. Pour reconnoître donc s'il est parallele ou incliné à l'horizon, il faudroit qu'il tournât autour de la perpendiculaire, en sorte que son extremité qui étoit pointée à l'objet fût tournée vers l'œil, & celle qui aboutissoit à l'œil se trouvât du côté de l'objet, sans avoir changé de distance à l'égard du centre de la terre; car alors les angles qu'il fait sur la perpendiculaire demeurant les mêmes, il est évident qu'ils seroient égaux & droits, si chacune de ces extrêmitez rencontroit successivement le même objet; sinon il se feroit deux angles aigus & deux obtus, & le Rayon par consequent seroit incliné à l'horizon.*

Or une Lunette d'approche suspendue, & mobile

* Voyez une réfutation de M. Du Pin, par rapport à cet Ouvrage dans l'Art VII. du mois de Decembre suivant.

bile autour du centre de suspension, peut faire le même effet qu'un rayon qui seroit ainsi retourné bout pour bout sur une ligne perpendiculaire au centre de la terre; car l'objet & le filet tendu au foyer du verre objectif sont deux termes sensibles qui déterminent par leur distance le rayon direct qui fait angle avec la perpendiculaire à l'horizon.

Entre les divers moyens de vérifier le Niveau sur un seul point par la Lunette d'approche, celui qui se pratique le plus communément est, lors qu'elle a été pointée à un objet dans l'horizon, de la renverser sens dessus dessous, pour la tourner ensuite de droit à gauche vers cet objet. Mais cette maniere est d'un grand embarras dans l'usage, parce que le renversement ne se pouvant faire à moins qu'on ne détache du bord inferieur de la Lunette le poids qui lui donne l'équilibre, pour l'attacher au bord opposé, il faut que l'on ait la peine d'accorder si justement ce poids avec la pesanteur de cette Lunette, qu'on puisse l'en ôter & l'y remettre alternativement, sans changer l'angle de la rencontre du rayon ou de l'axe de la Lunette avec la perpendiculaire à l'horizon.

Le Niveau dont l'invention est dûe au Sieur Chapotot, est exempt de cette difficulté, & de quelques autres qui ne sont pas moins incommodes dans l'usage des Niveaux ordinaires. En l'examinant il m'a paru construit sur ce principe: Que si une ligne droite tourne sur un axe qu'elle coupe à angles droits, son extremité décrit à l'entour une circonference de cercle, laquelle a tous ses points également distans de tel point qu'on voudra de cet axe. De sorte que, supposé que l'axe fut pointé à un objet visible, & que la ligne qui décrit la circonference & en marque le diamêtre, fût renduë sensible par un filet tendu, l'œil qui la suivroit dans cette circonference & seroit placé derriere, verroit continuellement l'objet coupé par le filet; parce que cet objet seroit le sommet d'une cone droit aiant pour base le cercle que décriroit ce filet. Voici la description de l'Instrument.

Description de l'instrument.

Sa principale partie consiste en deux Lunettes d'approche, d'un ou de deux pieds ou davantage si l'on veut, jointes paralellement ensemble & mobiles sur deux pivots communs placez aux extremitez de ces Lunettes, dont l'une regarde à droit & l'autre à gauche. Les appuis des deux pivots sont soudez aux deux bouts d'un canal de cuivre de la longueur des Lunettes, au milieu duquel est fixement attaché par dehors un cercle de même metal qui sert d'ance, & est plus grand de diametre que les deux tuyaux de ces Lunettes, en sorte qu'elles puissent tourner librement par dessous. Cet ance est suspendu par trois anneaux qui se tiennent, savoir deux d'acier & un de cuivre, limez en tranchant par le dedans, afin qu'ils ne se touchent que par peu de parties. Un poids de deux ou trois livres attaché par une regle de cuivre au dessous du cercle creusé qui sert d'ance, met en équilibre le canal avec ses Lunettes. Un petit morceau de cuivre qui va & vient par le moyen d'une vis dans un des bouts du canal, sert à moderer l'équilibre des Lunettes & à les redresser horizontalement. L'Instrument s'enferme tout entier dans une boëte de bois faite en croix qui s'ouvre par en haut, afin qu'il y entre tout droit. On l'y suspend & on y peut le hausser ou baisser avec un écrou appuyé sur le bout superieur de la croix, & qui prend une vis d'où pendent les anneaux & le reste de la Machine.

Pour se servir de ce Niveau l'on doit d'abord tourner chaque Lunette sur ses pivots, vis-à-vis de quelque objet sensible, pour voir si le filet qui est au foyer du verre objectif coupe toûjours le même objet, quoi que la Lunette soit transportée circulairement à droit & à gauche; car c'est une preuve que ce filet est tendu sur le diametre d'un cercle décrit dans l'air autour des pivots, qui sert de base à un cone droit de rayons, ayant l'objet pour sommet & les pivots pour axe; d'où il suit que l'objet est un point visible dans l'axe prolongé; Sinon l'on ajustera le filet comme il faut pour cet effet par le moyen de la vis qui le fait mouvoir. Ensuite ayant pointé une des Lunettes à un objet dans l'horizon, l'on tournera la croix ou boete sur son pied, jusqu'à ce que l'autre Lunette concentrée pareillement sur le même axe, se trouve aussi pointée vers le même endroit. Alors le poids étant arrêté dans son perpendicule, si le filet de la seconde Lunette coupe le même objet que le filet de la premiere, cet objet sera nécessairement de Niveau, puis qu'il déterminera deux points opposez dans l'axe des Lunettes, passans l'un après l'autre sans baisser ni hausser par un même point de l'horizon, ce qui ne peut pas arriver si cet axe n'est horizontal. Mais si les deux filets ne rencontrent pas le même point dans le retour des Lunettes, c'est une marque que l'une hausse autant que l'autre baisse; à quoi l'on remediera par le petit morceau de cuivre qu'on avancera ou qu'on reculera du poids, selon qu'il sera nécessaire pour redresser le plan de ces Lunettes.

Il y a encore cela de particulier & de remarquable dans l'invention du Sieur Chapotot, qu'il empêche très-promptement les balancemens du poids qui donnent l'équilibre à son Niveau; car il n'employe à cet effet qu'un ressort plat, qui après avoir porté le poids hors de son perpendicule, l'y laisse retomber si doucement, qu'il s'y arrête aussi-tôt que le ressort l'a quitté. Quand on veut emporter l'instrument, on fait que toutes ses parties s'appliquent & s'appuyent si juste contre la boete, qu'elles ne heurtent point de quel sens qu'on la tourne.

Utilité de cette invention.

Ceux qui ont la connoissance & l'usage des Instrumens Astronomiques, verront bien que la plûpart de ces Instrumens où l'on met des Lunettes d'approche pour pinnules, se peuvent perfectionner considerablement par cette Invention, qui les rendra faciles à vérifier chaque fois qu'on s'en servira, ce qui est un grand avantage lors qu'on veut être sûr de ses observations. Par exemple dans le quart de Cercle l'on feroit que la Lunette qui lui sert de rayon tourneroit, quand on le voudroit, dans ses pinnules sur son Axe, & emporteroit à l'entour avec soi une autre Lunette contrepointée, pour donner la preuve de l'angle droit au centre de l'instrument, eu égard au premier degré, par le retour de droit à gauche, sans qu'on ait l'embarras de faire le renversement & de déplacer le poids.

Cette description est fort juste, & fait connoitre que ce Niveau a été heureusement inventé. Mess. de l'Academie R. des Sciences l'ont fort bien reçû, comme on nous l'assûre dans le Journal des Savans du 20. Mai dernier, où l'on donne l'explication & la figure d'une autre sorte de Niveau.

Pour mettre de suite les matieres de même genre, nous plaçons ici la description de la seconde Machine de M. Papin. On a vû la premiere dans l'Article VIII. du mois passé. C'est toûjours lui qui parle.

Description d'une Ma-

Pour une plus ample explication de l'usage de cette invention voyez cette autre figure.

té & la sainteté, & il prétend qu'en cela le Démon faisoit paroître sa plus profonde malice, parce que c'étoit le vrai moien de se conserver une autorité de Dieu parmi les hommes. Cette pensée est assûrément très-solide, & rien ne seroit plus foible pour prouver l'opinion de M. van Dale, que de remarquer que les Oracles ordonnoient souvent aux hommes d'aimer & de craindre Dieu, dont ils faisoient quelquefois les descriptions les plus sublimes. L'Auteur du Comte de Gabalis s'est servi de cette raison, & de cet autre principe, qu'il n'y a point de division parmi les Diables, puis que Jésus-Christ lui-même l'a assûré : ils seroient pourtant fort peu d'accord, & ils agiroient souvent contre leurs propres interêts, s'ils avoient présidé à tous les oracles du Paganisme ; il est donc faux, conclut-on, qu'ils y ayent présidé. Mais ces deux raisons ne valent rien ; car le sens de Jésus-Christ dans les paroles que l'on cite, n'est nullement que jamais un Diable ne défait les actions d'un autre Diable ; ce seroit un monstre le plus irregulier qu'on ait jamais vû, si les Démons superbes & malicieux au point qu'ils le sont, n'étoient pas sujets à se porter envie les uns aux autres, & à se diviser encore plus que ne font les hommes ; & il y a bien apparence que c'est la voye naturelle qui retarde le plus leurs méchans desseins, sans qu'il faille que Dieu s'en mêle souvent par sa providence miraculeuse. Outre cela si les hommes qui ne sont que des bêtes, en comparaison des Démons, se servent si adroitement des apparences de la pieté, & du prétexte d'honoser Dieu, pour obtenir des autres hommes ce qu'ils souhaitent, doit-on douter que le Diable ne se serve d'un semblable expédient, lors qu'il le juge propre à ses fins? Il est très-capable de faire faire à un possedé cent génuflexions très-dévotes devant des Reliques, après avoir fait plusieurs grimaces de resistance, pour mieux duper les assistans ; il est, dis-je, très-capable de faire cela de son bon gré en temps & lieu.

Prophéties des Oracles. Quant aux véritables prédictions que M. Moebius attribuë aux Oracles, on peut dire qu'il y a trop de credulité dans son fait, car toutes les apparences sont que ces prétenduës Prophéties venoient après coup. Jugeons-en par les choses qui nous passent entre les mains. Nous ne voïons pas d'évenement considérable dont on ne dise après qu'on l'a vû qu'il avoit été prédit, & cependant personne ne disoit cela avant que la chose fût arrivée. Il seroit à souhaiter qu'il y eût dans chaque Ville un homme sage gagé pour tenir registre de toutes les fausses nouvelles qu'on a crûes, & de toutes les prédictions que l'on fait courir, dont on se repait, & qui n'aboutissent à rien. Cet homme-là rendroit peut-être beaucoup de service au Public, en faisant imprimer ses remarques tous les ans ; car que sait-on si le monde seroit assez incorrigible pour n'avoir pas une salutaire confusion de sa sote crédulité, au bout de vingt ou de trente années? Pour ce qui est de la durée des Oracles, l'Auteur déclare nettement qu'il ne suit pas l'opinion commune, il confesse qu'ils n'ont pas cessé à la venuë de Jésus-Christ.

Origine des sacrifices. Les trois Dissertations qu'il a jointes à celle-là dans cette nouvelle édition, valent la peine d'être lûes. La 1. roule sur l'origine des sacrifices. Un Philosophe Payen se verroit-là fort embarassé, car il ne pourroit guerres se persuader, en contemplant l'idée de Dieu, que le sang des bêtes soit propre à le reconcilier avec l'homme ; ainsi il ne croiroit pas que Dieu auroit commandé cette sorte de cérémonie ; il faudroit donc examiner si notre Raison auroit pû connoitre que ce culte est digne de Dieu, & capable de nous servir auprès de lui, & difficilement trouveroit-on que notre ame pût en venir à une telle découverte. Mais dans le systême des Chretiens cette difficulté n'arrête personne ; parce qu'on y apprend que Dieu a commandé les sacrifices des bêtes, afin qu'ils fussent un type de la mort de Jésus-Christ. L'Auteur ne doute pas que Dieu ne les ait commandez à Adam ; & cela posé, le reste suit comme de lui-même. Il rapporte beaucoup d'exemples des sacrifices d'homme.

Si les Apôtres ont été en Amerique. Il examine dans la 2. Dissertation si les Apôtres ont fait le voyage de l'Amérique, & il soûtient qu'oui, prenant à la lettre ce qui est dit dans le N. Testament, que l'Evangile a été prêché par tout le monde. Si le sentiment du Sr. Ursinus étoit véritable, que l'Amérique étoit un pays inhabité au temps des Apôtres, il ne seroit pas nécessaire, pour sauver le sens litteral, que M. Moebius prit le parti qu'il embrasse ; mais il réfute l'opinion d'Ursinus, & je croi qu'il a plus de raison en cela que dans tout le reste. Ses raisons Théologiques, empruntées du désir ardent que Dieu a du salut de tous les hommes, prouvent trop ; car qui ne voit qu'elles prouvent que Dieu n'auroit pas laissé les Américains pendant plusieurs siecles, dans une ignorance aussi crasse de l'Evangile, qu'elle l'eût été, si leurs Ancêtres n'en avoient jamais oüi parler? Ce que l'Auteur oppose à cette objection, n'est pas plus fort que ce qu'il emprunte de je ne sai quels vestiges de Christianisme, qu'il dit que l'on a trouvé parmi ces peuples barbares. Au reste il croit que les Apôtres passerent à pied des Indes en Amérique.

Evêque Suedois réunisseur de Chretiens. Sa 3. Dissertation est contre un Evêque Suedois, nommé Jean Marthias, qui exhorta vivement Charles-Gustave, Roi de Suede, à la réunion des Chretiens. Il lui écrivit sur cela une Lettre l'an 1656. laquelle fut imprimée quelque temps après à la tête du *Ramus Olivæ Septentrionalis*. Il se servoit de ces deux raisons ; 1. que Jésus-Christ ne nous recommande rien tant que la paix & la charité ; 2. que l'Ecriture prédit pour ces derniers temps une grande concorde à l'Eglise. M. Moebius réfute ces deux raisons, & c'est apparemment l'endroit de son Livre qui sera le plus approuvé ; car combien de gens y a-t-il qui renvoyent au païs des Visionnaires, ou à celui des Espions du Pape, tous ces Pacificateurs du Christianisme! Cet Evêque Suedois fut deposé par les Etats du Royaume l'an 1664.

ARTICLE VII.

Discours contre la Transsubstanciation, composé en Anglois, par le R. D. T. & traduit par L. C.
A Londres par Benoit Griffin. 1685. in 12.

CEt Ouvrage est digne de l'habileté & du zele de M. le Docteur *Tillotson*, Doyen de Cantorberi, auquel la voix publique l'attribuë. On y fait deux choses ; 1. on y examine les cinq raisons sur quoi l'on trouve que l'Eglise Ro-

Romaine se peut fonder, & puis on y propose les objections des Protestans. On s'arrête beaucoup plus sur les deux premieres raisons, savoir sur l'Ecriture, & sur la perpetuité de la Foi, que sur les trois autres.

Du sens de ces paroles, Ceci est mon Corps.

A l'égard de l'Ecriture, l'on montre qu'il n'y a nulle nécessité de donner un sens de Transsubstanciation à ces paroles, *ceci est mon corps*, & *qu'on a beaucoup de raison de les entendre autrement*. L'on cite plusieurs grands hommes du parti Romain, qui ont avoüé que ces paroles ne signifient pas nécessairement ce que l'Eglise Romaine a trouvé qu'elles signifient, & l'on prouve solidement qu'ils ont dû avouer cela. Pour ce qui est de la Tradition, on ne se contente pas de montrer par plusieurs passages très-forts, que les Peres des six premiers siecles n'ont point crû la Transsubstanciation, on nous marque encore ce qui la fit naitre. C'est, dit-on, que le Concile de Constantinople, convoqué contre les Images environ l'an 750. ayant argumenté ainsi, *Notre Seigneur ne nous a laissé aucune autre image de soi-même que le Sacrement dans lequel la substance du pain est l'image de son Corps; donc nous ne devons point faire d'autres images de notre Seigneur*, le Concile de Nicée convoqué pour les Images l'an 787. déclara, pour répondre à cet argument, *qu'après la consecration le Sacrement n'est point l'image & l'antitype du Corps & du Sang de Jésus-Christ, mais qu'il est proprement son Corps & son Sang*. On ajoûte qu'après que le dogme de la présence réele se fut introduit parmi les Grecs, comme une suite de l'établissement des Images, Paschase commença de l'introduire dans l'Occident en l'année 818. On fait quelques remarques sur l'impossibilité du changement, qui a été si fort agitée entre les Auteurs *de la perpetuité de la Foi* & M. Claude; on parle de Ratramne, de Rabanus Maurus, de Berenger, &c

Edition de Ratramne par l'Abbé Boileau. Remarques sur la condamnation de ce Livre.

Mais à propos de Ratramne, qui écrivit un Traité du Corps & du Sang du Seigneur dans le 9. siecle, éclaircissons ici ce que nous n'avons dit qu'en passant, dans le dernier mois, * qu'il a été publié depuis peu *avec des remarques qui font voir qu'il n'a point eu d'autres sentimens que ceux de l'Eglise Romaine*. C'est une production de M. le Docteur Boileau, imprimée à Paris chez Jean Boudot *in 12*. On y peut distinguer trois parties; la 1. est une Préface qui contient non seulement plusieurs particularitez historiques sur la destinée de ce Traité de Ratramne, mais aussi la Réponse aux objections d'un Protestant † qui publia cet Auteur en Latin & en François à Quevilli l'an 1672. avec un Avertissement fort docte. La 2. est le Traité méme de Ratramne, *plus correct qu'il n'ait encore paru, & collationné sur une Copie très-fidele que Dom Mabillon a faite de ce Traité sur un Manuscrit de l'Abbaye de Lob, qui a été écrit du temps de Ratramne*. M. Boileau met à côté du Latin la traduction Françoise *qu'il en a faite, la plus exacte qu'il lui ait été possible*. La 3. contient les remarques où il prétend faire voir l'orthodoxie de cet Auteur; elles sont d'un habile homme, mais très-capables de faire renoncer à la lecture des Peres tous ceux qui se proposeroient d'y apprendre s'ils sont conformes ou non aux Catholiques Romains; car voici un Ouvrage qui a été condamné comme Hérétique par les Papes Pie IV. & Clement VIII. & qui a paru tel aux Cardinaux Bellarmin, Quiroga, Sandoval, Alanus, & du Perron, & à une infinité d'autres Ecrivains savans & bons Catholiques; un Ouvrage qui ayant été protégé en quelque maniere par M. de Saintebeuve, Professeur Royal en Sorbonne l'an 1655. n'a pas laissé de paroître fort héretique au Savant M. de Marca, & si embrouillé aux Ecrivains de Port Royal, & au P. de Paris, Professeur en Théologie à S. Genevieve, qu'ils n'ont osé rien déterminer sur le sentiment de son Auteur; voici, dis-je, un Ouvrage qui après tout cela est garenti pour très-Catholique par un Docteur de Sorbonne. Si les Bellarmins, les du Perron, les de Marca trouvent des Hérésies où il n'y en a pas, qui s'assûrera de découvrir le sentiment des Anciens? Il ne faut que jetter les yeux sur les passages de M. Tillotson, pour conclure que les Peres qui auroient ainsi parlé & raisonné, en croiant ce que l'Eglise Romaine croit aujourd'hui, auroient perdu le jugement: mais quand d'un autre côté on considere les passages que cette Eglise rapporte pour son opinion, on ne sait que penser de leur esprit; & je ne doute pas que si les Philosophes du Paganisme étoient les juges de nos Controverses, ils ne prononçassent que les témoins dont nous nous servons les uns & les autres ne s'entendoient pas eux-mêmes, & qu'ainsi il faut les renvoier tous sans les oüir. Messieurs de l'Eglise Romaine ont trouvé un autre expedient, c'est de dire que les Peres avoient deux sortes de langage; l'un pour les Domestiques, & l'autre fort different de celui-là pour les Etrangers, à peu près comme dans la recherche du *grand oeuvre* on a un langage tout particulier pour les *adeptes* & pour les enfans de l'art, & un autre tout enveloppé d'énigmes pour les Profanes. Quoi qu'il en soit, ces Messieurs soûtiennent plus que jamais que les Peres leur sont favorables, & ils n'ont aucun égard aux passages citez par les Protestans. Cela fait qu'on ne peut comprendre la mauvaise politique qu'on a euë à Paris, d'empêcher que M. Bigot ne publiât une Lettre de S. Chrysostome, car il eût bien mieux valu enjoindre à M. Boileau qui trouve la Transsubstanciation dans Ratramne, de la trouver aussi dans cette Lettre, que de témoigner ainsi sa terreur à toute l'Europe. Il ne faut imputer cette faute qu'aux Inquisiteurs de la Librairie, qui n'étant encore que dans leur Noviciat, ont bien de la peine à ne pas broncher. M. Baillet ‡ nous fait entendre qu'il y plusieurs Catholiques, qui trouvent qu'il auroit été plus à propos *de donner de bonne foi la Lettre, avec l'explication de la difficulté du passage, que de la vouloir supprimer; puis que cela est d'autant moins possible que ce passage est devenu tout public depuis plus d'un siecle*. Il remarque aussi *que les Protestans se sont recriez là-dessus, & qu'ils ont traité la chose de fourbe & d'imposture, qu'ils en ont fait même imprimer en Angleterre une plainte que quelques-uns attribuent à M. Justel*. Nous en parlâmes il y a un an ‖. Elle n'est point de M. Justel, mais du savant M. Allix, qui se trouvant à cette heure en païs de liberté, & ayant une autre affaire à vuider avec le Docteur Boileau, sur un passage de S. Augustin, ne manquera pas à la Replique. Revenons à notre Docteur Anglois.

Et sur une Lettre suprimée de S. Chrysostôme.

Son

* No III. du Catalogue.
† *On ne doute pas que ce ne soit M. Allix.*
‡ *Jugem. des Scav. tome* 3. *p.* 553.
‖ Nouvelles de Juin, 1685. Art. II.

Mauvaises consequences du dogme de la Transsubstanciation.

Son 2. point renfermé en très-peu de pages beaucoup d'objections très-fortes, qui regardent ou le scandale causé par la Transsubstanciation, ou l'absurdité de cette doctrine. Je me contenterai d'insister un peu sur l'objection qu'il pousse le plus. Il la fonde sur la certitude que l'on peut avoir que la Transsubstanciation est fausse, & il dit que cette certitude est telle, qu'il est impossible d'en avoir une plus grande de quoique ce soit; car supposons, dit-il, que la Transsubstanciation ait été révelée dans l'Ecriture, aussi expressément qu'elle a été définie dans le Concile de Trente, tout ce qui en arrivera c'est que nos yeux verront clairement que ce dogme est contenu dans la Bible, mais ils ne le verront pas plus clairement qu'ils voyent que le pain de l'Eucharistie consacré est du pain; ils n'auront donc pas plus de raison de croire l'un que de croire l'autre; & s'il est permis de douter que le pain de l'Eucharistie soit du pain, il sera également permis de douter que la Bible que l'on nous met devant les yeux, soit un Livre, & qu'elle contienne tels & tels caracteres. Il ajoûte que si la Transsubstanciation est véritable, Dieu aura privé le Christianisme de sa plus forte confirmation, parce qu'on ne pourra plus faire servir à quoi que ce soit les miracles éclatans qui sont la plus forte preuve de l'Evangile; car si vous prétendez qu'un homme qui voit ressusciter un mort doit être assûré de la résurrection de ce mort, il vous niera la conséquence, & vous dira que puis qu'il est obligé de croire que le pain & le vin qu'il voit, qu'il touche & qu'il goûte, ne sont pas du pain & du vin, il n'est pas obligé de croire qu'un mort qu'il voit sortir du tombeau, en sorte véritablement. Cela même est cause que les miracles que Dieu produiroit en faveur de la Transsubstanciation, ne sauroient servir tout au plus qu'à mettre l'ame dans l'équilibre; car elle ne pourroit avoir sur ces miracles que la même certitude où elle seroit, sur la fausseté de la Transsubstanciation. Tout ceci & plusieurs autres raisonnemens, qui tendent au même but, forment une preuve si accablante, que le seul moyen de n'en être pas touché, semble être d'avoir l'esprit fort pesant, ou par une insensibilité naturelle, ou par une insensibilité d'éducation. Voilà néanmoins le dogme auquel on a sacrifié la vie d'une infinité de personnes qui ne le croioient pas, ce qui est une rigueur dont les ennemis du Christianisme doivent être encore plus étonnez que du Dogme même. Je me souviens d'avoir parlé d'un * Livre de M. Abbadie, où la certitude des sens fait une baterie furieuse contre la Transsubstanciation. M. la Placette, Ministre Béarnois, dont il a été l'Eleve, & qui est présentement à Copenhague, y a porté deux Manuscrits qu'il a composez; l'un contre l'infaillibilité de l'Eglise, l'autre pour l'infaillibilité des sens. Ceux qui les ont lûs disent que jamais on n'a tant approfondi une matiere qu'il a fait ces deux-là, & que ce seront des gros *in folio* si on les imprime.

Livres pour l'infaillibité des sens.

M. Tillotson ayant objecté, entre autres choses, que quand même la réalité seroit véritable, l'on seroit toûjours exposé au péril de l'Idolâtrie, puis qu'on ne seroit jamais assûré si la consecration auroit été faite légitimement, rapporte à la fin de son Traité la Rubrique du Missel, où sont contenuës en si grand nombre les conditions nécessaires à la consecration, qu'il est indubitable qu'on ne peut avoir là-dessus que des conjectures mal fondées, & qu'ainsi l'on s'expose à une fâcheuse retorsion, lors que l'on objecte aux Protestans qu'ils n'ont point de certitude légitime de ce qu'ils croient.

* *Nouv. d'Avril 1685. No. I. du Catalogue.*

ARTICLE VIII.

Ὠριγένους περὶ εὐχῆς σύνταγμα. Μέχρι τοῦ δὲ τοῦ χρόνου ἀνέκδοτον. C'est-à-dire, *Traité de l'Oraison par Origene.* Oxonii è Theatro Sheldoniano. 1686. in 12.

Particularitez sur l'édition de cet Ouvrage.

CEt Ouvrage n'avoit jamais été imprimé, car après mille & mille recherches on a vû dans la Bibliotheque de M. Vossius, que ces *Scholia in Orationem Dominicam & Cantica B. Virginis, Zachariæ, & Simeonis,* que le P. Labbe dit avoir été imprimez en Grec & en Latin l'an 1601. ne sont qu'un petit papier d'une ou de deux pages. Celui qui nous donne ce rare Traité, a eu d'autant plus de peine qu'il n'a pû consulter qu'un seul Manuscrit à plusieurs lacunes, & plein d'abbréviations, qui est présentement à Cambridge dans le Collége de la Trinité, & qui étoit autrefois dans la Bibliotheque de Stockholm, où M. Vossius † l'achета. M. Huet eut la permission de le copier, ce qui lui a servi pour l'édition qu'il a donnée de plusieurs Ouvrages d'Origene. Il s'étoit même engagé à publier ce Traité de l'Oraison; mais comme on a vû qu'il ne le publioit pas, on l'a fait en Angleterre. M. Gale qui nous a donné un si beau Jamblique, & qui est un des plus grands Grecs de l'Europe, a fourni un bon secours. D'autres amis ont contribué à la traduction Latine du texte Grec, sans laquelle un très-grand nombre de gens n'auroient pû, ou n'auroient pas voulu lire cet Ouvrage. On a donc bien fait de le donner traduit en Latin; or parce que les raisonnemens d'Origene assez enveloppez d'ailleurs, peuvent devenir plus intelligibles à ceux qui consultent les passages de l'Ecriture qu'il allegue, on a eu soin de les citer exactement. On a fait aussi en sorte que plusieurs lacunes se remplissent de ce qu'on a pû conjecturer, & on l'a mis entre deux crochets, afin que le Lecteur ne confonde pas le texte de l'original avec ce que l'on devine. On n'a pas fait beaucoup de notes sur le texte, mais celles qu'on donne ont été appliquées avec jugement aux endroits qui ont besoin ou de censure, ou d'Apologie.

Si on doit la blâmer. Désordre du Christianisme du tems d'Origene.

Il faudroit être fort injuste pour blâmer la publication de cet Ouvrage, sous prétexte que les erreurs d'Origene s'y peuvent lire; car comme dit fort bien l'Auteur de cette édition, il n'y a point de faux dogmes dans ce Traité qui ne se voient dans les autres Ouvrages d'Origene, & il seroit à présent très-inutile de vouloir cacher des faits si connus. Outre que s'il faloit supprimer tous les Ouvrages des Peres, où il y a de fausses doctrines, il ne faudroit pas souffrir que Tertullien, Irenée, & un grand nombre d'autres fussent publiez, ni excuser tant de saints hommes qui ont publié les Ouvrages d'Origene.

Le desordre où étoit le Christianisme, lors que ce Traité de la priere fut composé, porta sans

† C'est une erreur. Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* Art. ORIGENE, à la fin, dans la marge.

ſans doute l'Auteur à le faire. Non ſeulement les Gnoſtiques avoient converti les oraiſons en conjurations magiques ; non ſeulement Marcion avoit dit, qu'il ne faloit point prier le Dieu de l'ancien Teſtament, mais il s'étoit élevé auſſi d'autres perſonnes qui reconnoiſſant d'ailleurs une Providence, condamnoient abſolument l'uſage de la priere. Origene ſe propoſe fortement leurs difficultez, & y répond en habile homme & en bon Chretien. On croit qu'il avoit en vûë un certain Prodicus qui enſeignoit cette impieté, & à qui on montra qu'il avoit tort de ſe croire l'inventeur de ce méchant dogme, puis qu'il l'avoit emprunté de la ſecte des Cyrenaïques, comme nous l'apprend le Précepteur d'Origene, S. Clement Alexandrin.

Remarques ſur ſes Reponſes à ceux qui condamnoient la Priere.

Les réponſes d'Origene aux raiſons de ces Profanes ne ſont pas toutes ſolides, & l'on peut même ajoûter qu'il y en a de ridicules ; car il dit que les Aſtres étant des créatures douées de liberté, & s'en ſervant même pour louer leur Créateur, comme il paroît par l'ordre qui eſt donné au Soleil & à la Lune de louer Dieu, il n'y a point d'inconvenient à faire des voeux & des prieres pour le lever du Soleil. Mais cette penſée, quoi que très-abſurde, eſt pourtant moins condamnable que ce qu'il dit, qu'il ne faut invoquer que Dieu le Pere. C'eſt encherir ſur les Héréſies des Sociniens, car ils ne nient pas que l'on ne doive invoquer notre Seigneur Jéſus-Chriſt ; mais pour Origene il dit expreſſément qu'il faut invoquer le Pere au nom de ſon Fils, ſans adreſſer jamais ſa priere au Fils. En général on doit dire que cet Ouvrage qui contient un Traité préparatif à l'oraiſon, & un Commentaire ſur l'oraiſon Dominicale, a quelque mélange de fauſſes penſées, de fauſſes raiſons, & d'erreurs abſurdes, parmi beaucoup de bons & de zélez ſentimens. Ce qu'on y dit ſur l'article *notre Pere qui es aux Cieux*, eſt tout-à-fait beau, car on réfute très-ſavamment la penſée baſſe & nullement Philoſophique des Sociniens, qui placent tellement la Divinité dans les Cieux qu'ils s'imaginent qu'elle n'eſt que là. On réfute auſſi tous ceux qui ſe repréſentent la Divinité dans quelque lieu corporel, & on leur prouve manifeſtement que c'eſt donner à Dieu une nature materielle, diviſible & corruptible. Sur ce point-ci Origene fût devenu bien-tôt bon Cartéſien.

Edition des autres Ouvrages d'Origene par M. Huet.

Il eſt à propos que je diſe que l'Origene de M. Huet a été réimprimé depuis peu en Allemagne, & de telle ſorte que les pages & les lignes de cette édition répondent aux pages & aux lignes de celle de Rouen. Les exemplaires de celle-ci étoient ſi rares dans les païs étrangers, que M. Calixte, Profeſſeur en Théologie à Helmſtad, ayant été prié par le Libraire de composer une Préface ſur cette 2. édition, n'a pû voir la précédente, parce que le ſeul exemplaire qu'on auroit pû lui fournir étoit celui dont les Imprimeurs ſe ſervoient, que M. Spener, ſavant Miniſtre Lutherien de Francfort, avoit tiré de la Bibliotheque publique de cette Ville. C'eſt la raiſon pourquoi on a dit beaucoup de choſes dans la Préface, ou pour louer Origene, ou pour l'excuſer, que M. Huet à préſent nommé à l'Evêché de Soiſſons avoit déja épuiſées dans ſes *Origeniana*. Cela ne laiſſera pas de ſervir & à la gloire de M. Calixte, puis qu'il a ramaſſé ſans le ſecours de M. Huet pluſieurs belles choſes, touchant la perſonne & les Ecrits d'Origene, & à quantité de Lecteurs, parce que la Diſſertation de M. Calixte a été imprimée à part *in* 4. & que pluſieurs la liront qui ne pourront pas acheter l'Origene de M. Huet. Elle contient ſur la fin un éloge fort curieux de feu Monſieur le Duc de Brunſwic, dont la patience à écrire de ſa main tous les differens Catalogues, qu'il avoit ingenieuſement imaginez pour l'immenſe Bibliotheque de Wolfembutel, ne peut jamais être aſſez louée. Il faut voir ce qu'en a dit Conringius, en traitant de cette Bibliotheque. On ſera plus ſurpris des grands talens de ce Prince, lors qu'on conſiderera les Livres qu'il a écrits de ſon propre fonds. La Préface de M. Calixte fut imprimée à Helmſtad l'année paſſée.

Nouvelles Editions de pluſieurs Peres en Allemagne.

Il en avoit publié une autre dans la même Ville l'année d'auparavant *in* 4. pour donner une idée de la nouvelle édition qu'on a faite en Allemagne de toutes les Oeuvres de S. Jérôme, en douze Volumes *in folio*. Il y fait pluſieurs remarques ſur le caractere de ce ſaint Docteur, & principalement ſur ce qui concerne la verſion Latine de l'Ecriture. Cette nouvelle édition a été faite ſur celle de Bâle, & contient généralement tout ce que Frobenius mit dans celle-là, mais elle contient de plus trois Volumes ; deux pour les notes de Marianus Victorius, de Gravius, de Fronton-du Duc, de Latinius, de François Meſſana, & de Ferdinand Velloſillus ; & un pour quatre grands Indices. Le Public eſt fort redevable aux Princes & aux autres perſonnes illuſtres d'Allemagne, qui contribuent aux frais & aux ſoins de ces nouvelles Editions ; car cela eſt cauſe qu'on achete à bon marché ce qu'on avoit de la peine à trouver pour beaucoup d'argent. C'eſt ainſi que l'Epiphane du P. Petau eſt devenu d'un prix raiſonnable ; les Hiſtoriens Eccleſiaſtiques de M. Valois ſont devenus à meilleur marché par la même voye ; & depuis peu nous avons du même païs, & avec le même profit, une nouvelle édition de S. Athanaſe, ſelon celle de Paris de l'an 1626. & augmentée du *Syntagma* publié par M. Arnoldus. Nous avons auſſi Juſtin Martyr, & les autres Auteurs qui l'accompagnent dans l'édition de Paris de l'an 1636. & nous attendons dans quelque temps la Préparation & la Démonſtration Evangelique d'Euſebe. On travaille à l'édition de Saint Auguſtin ſous les mêmes auſpices, & par la même liberalité d'un Prince de Saxe, qui ont procuré au Public le S. Jerôme ; mais peut-être qu'on ſeroit bien de ſe regler ſur la nouvelle édition des Benedictins de Paris, qui continuant leurs travaux ſur les Peres de l'Egliſe, ont publié depuis peu le 1. Volume de S. Ambroiſe.

ARTICLE IX.

Franciſci Willughbeii Armig. de Hiſtoriâ Piſcium Libri IV. juſſu & ſumptibus SOCIETATIS REGIÆ *Londinenſis editi : in quibus non tantùm de piſcibus in genere agitur, ſed & ſpecies omnes tum ab aliis traditæ, tum novæ & nondum editæ bene multæ, naturæ ductum ſervante methodo diſpoſitæ accuratè deſcribuntur, earumque effigies, quotquot haberi potuere, vel ad vivum delineatæ, vel ad optima exemplaria impreſſæ artifici manu elegantiſſimè in æs inciſæ ad deſcriptiones illuſtrandas exhibentur. Cum appendice Hiſtorias & obſervationes in ſupplementum operis collatas complectente. Totum opus recognovit, coaptavit, ſupplevit, librum*

brum etiam 1. & 2. *integros adjecit Johannes* Rajus, *è Societate Regiâ.* C'est-à-dire, *l'Histoire des Poissons.* Oxonii è Theatro Sheldoniano. 1686. in fol.

Idée generale de ce Livre.

LA SOCIETE' ROIALE nous a fait l'honneur de nous envoyer ce Livre: il ne se peut rien ajoûter ni à la reconnoissance que nous en avons, ni à la beauté de l'Ouvrage, soit pour l'exactitude & pour l'étenduë des recherches, soit pour la netteté & pour la fidélité des figures. M. Rai qui a eu le plus de part à ce travail, a été fort secouru par d'autres personnes illustres, qu'il nomme dans sa Préface. On sait qu'il publia en l'année 1676. *l'Ornithologie* du même M. Willoughby, dont il publie présentement *l'Icthyographie.* Le 1. de ces ouvrages est l'Histoire des oiseaux; celui-ci est l'Histoire des poissons. Il n'y a pas moyen de suivre un Auteur pied à pied dans cette sorte d'Ouvrage; je me contenterai donc d'indiquer quelques endroits, après avoir dit d'abord qu'on ne traite ici que des aquatiles qui ont du sang, & des nageoires, mais non pas des pieds, & qui ne peuvent gueres vivre que dans l'eau. C'est le sujet des quatre Livres qui composent ce Volume. Le 1. regarde les poissons en général; le 2. est pour ce qu'on appelle *Belluas marinas*, baleines &c. le 3. pour les poissons que Pline nomme *Cartilagineux*, & le dernier, pour plusieurs autres sortes de poissons à arrêtes.

De l'ouïe dans les poissons.

Touchant les poissons en général nous remarquerons qu'on ne nie point qu'ils n'ayent la faculté d'ouïr; mais on avouë que s'ils l'ont on ignore quel en est l'organe; car pour ce qui est des trous qu'ils ont au devant des yeux, & que quelques-uns voudroient faire passer pour l'organe de l'ouïe, on trouve plus vrai-semblable qu'ils sont l'organe de l'odorat, parce qu'ils sont à la place des narines, & qu'on ne voit point d'autres endroits par où les poissons puissent flairer. Outre que dans les poissons cartilagineux les nerfs *olfactoires*, c'est-à-dire, ceux qui se terminent aux *processus mammillares*, aboutissent manifestement à ces trous. Pour ce qui est des baleines & des autres grands poissons, que les Latins désignent sous le nom général de *cetacei*, on ne peut nier qu'ils n'ayent une espece d'oreille, dont l'ouverture est fort petite. Rondelet a crû qu'elle n'est petite qu'afin que l'eau n'y entre pas, mais on lui montre que l'eau pouvant passer par des pores plus petits que ceux par où l'air se glisse, il s'ensuivroit de son opinion que l'air ne s'insinueroit pas dans ces organes de l'ouïe, & qu'ainsi ces animaux manqueroient de la faculté d'ouïr. Il vaut mieux donc croire que ces orifices ne sont si petits qu'afin qu'il n'y entre pas beaucoup d'eau, car puis que les plongeurs ont accoûtumé de se boucher les oreilles, pour n'être pas incommodez de l'eau qui y entreroit, il faut que la Nature n'ait pas permis que les organes de l'ouïe soient fort ouverts dans les poissons. Il paroît indubitable que ces animaux respirent, & qu'ils ne rendent par les ouïes l'eau qu'ils avalent, qu'afin de jouïr de l'air qui se trouve mêlé avec l'eau. On nous dit ici que les ouïes ont une proprieté fort differente de celle du poûmon, puis que c'est par les arteres qu'elles reçoivent & qu'elles renvoyent le sang. Quoi qu'il en soit, la respiration des poissons n'est pas une chose bien aisée à expliquer, & il est assez difficile de comprendre que le besoin qu'ils ont de l'air les fasse mourir sous la glace, & courir en foule aux lieux où on la rompt dans un étang. N'est-il pas certain que la glace est plus legere que l'eau, & par conséquent qu'il y a moins d'air dans l'eau que dans la glace? On pourroit répondre que les pores de la glace sont comme de petites bouteilles de verre bien fermées, d'où l'air ne sauroit sortir; & ainsi quoi qu'il y ait beaucoup plus d'air dans la glace que dans l'eau, la respiration doit être plus mal-aisée sous la glace. Les difficultez de Needham contre la respiration des poissons, paroissent plus fortes que celle-là. Neanmoins on soûtient ici qu'ils respirent, & cela est fort apparent. Ce qu'on dit sur une certaine vessie pleine d'air, située dans la partie superieure de *l'abdomen*, est fort curieux, & sert à l'explication méchanique du mouvement des poissons. On nous cite ce que Borelli a remarqué sur cette matiere. On ajoûte bien d'autres choses curieuses sur la génération des poissons, sur leurs alimens & sur leur âge. On parle d'une carpe qui avoit vécu cent ans, & de quelques especes de poissons qui ne se nourrissent que d'eau; mais il est encore plus surprenant que les plus grandes de toutes les bêtes naissent dans les mers Septentrionales, où le froid est si excessif. Les animaux de terre ne suivent pas cette loi, car c'est dans les païs où la chaleur regne que naissent les Elephans: on remarque aussi que les chevaux, les brebis, les bœufs deviennent beaucoup plus grands dans les vallées, & dans les plaines de la Grande-Bretagne, que sur les montagnes; c'est tout le contraire à l'égard des hommes; ils sont ordinairement plus petits dans les plaines, que les Montagnards. Il y a des raisons très-méchaniques de toutes ces bizarres diversitez; mais comment les connoître ces raisons? Dès qu'on quitte la générale qui est l'infinie fecondité des voies simples dont Dieu se sert, on ne trouve rien de distinct qui nous satisfasse.

Si la glace les empêche de respirer.

Differente grandeur des animaux suivant les differens climats.

De la Baleine & du Monoceros.

Le détail du 2. Livre sur les Dauphins, sur les Marsouins, sur les Baleines, &c. & les descriptions anatomiques que l'on nous donne de ces énormes masses de matiere animée, plairont infiniment aux Curieux. C'est une chose constante que ces poissons ont un canal pour respirer, & pour rejetter l'eau qu'ils avalent en mangeant. Les Dauphins tiennent hors de l'eau l'extremité de ce conduit quand ils dorment, & il y a des gens qui les ont ouï ronfler; mais s'il est vrai que ce canal n'ait point été vû dans une Baleine, qui s'échoüa sur les Côtes d'Italie l'an 1624. il faut croire que ce que l'on dit de la respiration de ces animaux, n'est pas généralement vrai. La description de cette Baleine se trouve dans un Livre de Jean Fabri, Académicien Florentin. Il dit qu'elle avoit la gueule si large qu'un homme à cheval y eût pu être commodément. C'est une fable tout ce que les Anciens ont dit d'un poisson qui sert de guide aux Baleines. On trouvera dans cet Ouvrage plusieurs choses touchant le *Monoceros.* C'est un poisson du genre des *cetacei*, & qui a une longue corne qui lui sort de la machoire. Divers Auteurs en ont parlé, mais il est assez surprenant qu'aucun Journaliste n'ait encore rien dit de ce poisson à deux cornes, dont on garde la tête à Hambourg comme une rareté singuliere. Mon Lecteur ne sera point fâché de voir ici ce que M. *Sperling*, savant Jurisconsulte de Hambourg, nous en communique.

Poisson à deux cornes.

L'an 1684. le Vaisseau du Sr. Petersen, l'un de

nes pris par les Hambourgeois.

de ceux qui allerent au Groenland à la pêche des Balcines, prit un poiſſon d'une eſpece fort inconnuë. Il étoit en tout de vingt-un pieds de longueur; quatorze pour le corps & ſept pour les cornes, ſelon la proportion ordinaire aux poiſſons cornus. On en tira une huile beaucoup meilleure que celle des baleines. Il avoit deux cornes qui lui ſortoient des deux côtez de la gueule, au lieu que les *Monoceros* ont la leur enracinée au milieu preſque de la machoire. Elles ſont écartées l'une de l'autre d'un peu plus de deux pouces auprès des narines, mais leurs extremitez ſont écartées de treize pouces. Elles ſont enfoncées de plus d'un pied dans la tête. La gauche eſt plus longue & plus épaiſſe que la droite, car celle-ci n'a que ſept pieds de longueur & huit pouces de circonference, au lieu que l'autre a neuf pouces de circonference & ſept pieds cinq pouces de longueur. L'animal peut mouvoir ſes cornes non ſeulement en ligne droite, mais en auſſi en bas & en haut, & s'en ſert tant pour ſe battre que pour ſe jouer. Sa tête eſt longue de deux pieds, & n'a qu'un pied & demi dans ſa plus grande largeur. Quant au reſte, ce poiſſon ne differe point du *Monoceros*; ainſi pour le bien connoître, on n'a qu'à lire les obſervations de Tulpius au l. 4. ch. 59. & la Monocerologie de M. Sachs, Médecin de Hambourg, imprimée l'an 1676. On peut lire auſſi Wormius & Bartholin, & l'Hiſtoire naturelle des Antilles, compoſée par M. de Rochefort, très-honnête homme, qui eſt mort depuis peu d'années Miniſtre de Rotterdam. Revenons à notre Auteur.

Du poiſſon qui engloutit Jonas.

Il commence le 3. Livre par le poiſſon *Lamia* qui eſt ſi grand qu'il s'en eſt vû qui peſoient quatre mille livres, & dans le ventre deſquels on a trouvé tout le corps d'un homme. Il croit que celui qui devora le Prophete Jonas étoit de ce genre, & non pas une Baleine; & il le prouve, entre autres raiſons, parce que les Payens ont feint qu'Hercule avoit demeuré trois jours dans le ventre du *canis carcharia*, qui eſt la même choſe qu'une *Lamie*. Il dit dans une addition, que la Lamie eſt le plus goulu de tous les poiſſons, & celui qui diſſout en moins de temps ce qu'il avale; & il cite un Médecin, nommé M. *Towns*, qui trouva le corps d'une femme preſque diſſous juſqu'aux os dans l'eſtomach d'une Lamie, quoi qu'il n'y eût que très-peu de temps qu'on avoit jetté ce cadavre dans la mer, enveloppé d'une couverture veluë. Mais comme il ne trouva aucun goût acide dans l'eſtomach de cet animal, il doute ſi la digeſtion procede d'un ſuc acide contenu dans les glandes du ventricule. Cette grande activité de l'eſtomach d'une Lamie ne doit pas empêcher de croire que Jonas y ait vêcu trois jours; car outre que Dieu le conſerva par miracle, il eſt certain qu'il auroit pû demeurer à l'entrée de l'œſophage ſans être expoſé à la concoction, car on trouve ſouvent dans un brochet que s'il avale un poiſſon qui s'arrête en partie dans le goſier, tout ce qui en demeure là s'y conſerve ſans altération, pendant que le reſte qui touche le ventricule eſt diſſous juſques aux os.

De la Torpille.

Ce qu'on dit ici de la Torpille après Meſſieurs Redi, Lorentini, & Borelli, mérite d'être particulierement conſidéré, & nous fait connoitre que la tradition des Anciens ſur la vertu engourdiſſante de ce poiſſon, n'eſt pas entierement fauſſe. C'eſt un plaiſir pour les Modernes quand ils ſont honnêtes gens, car ceux qui ont l'eſprit mal tourné, n'ont pas de plus grande ſatisfaction que de pouvoir démentir Ariſtote, Pline, Elien, Geſner, Rondelet; &c. L'Auteur de ce Livre n'eſt pas de ce nombre; il rend juſtice aux Anciens avec plaiſir, & remarque leurs erreurs avec modeſtie, pour l'inſtruction de ce ſiecle, & pour celle de la poſtérité.

Honneur rendu au premier qui encaqua des harangs.

Son 4. Livre eſt le plus ample de tous; il y traite d'un très-grand nombre de poiſſons, & rapporte en particulier des choſes curieuſes touchant la pêche des harangs. C'eſt une pêche d'importance à cauſe de la grande conſomption de harangs qui ſe fait en divers païs. Guillaume Buckeldius s'eſt immortaliſé, pour avoir trouvé le ſecret de ſaupoudrer de ſel, & d'encaquer ces poiſſons; & l'on dit que Charles V. étant venu dans les Païs-Bas, alla voir la ſepulture de cet homme, & y voulut être accompagné par la Reine de Hongrie, ſa Sœur. Ce qu'il y a de bon dans cet Ouvrage, c'eſt que l'Auteur a vérifié tout ce qu'il rapporte, s'étant promené pour cet effet dans pluſieurs Ports, & dans pluſieurs Poiſſonneries de l'Europe. Sa diligence lui a fait découvrir pluſieurs ſortes de poiſſons, qui n'avoient pas été encore décrites dans les Livres.

Il n'y a point de lieu plus propre que celui-ci pour l'extrait de deux Lettres que j'ai reçûes depuis peu, l'une de Londres, l'autre de Dublin. Voici comme parle celui qui a écrit la premiere.

Nouveautés contenuës dans deux Lettres écrites à M. Bayle.

Vous avez vû peut-être une Anatomie de pluſieurs animaux, & de toutes les parties de leur corps, & de celles de l'homme, ce qui ſert à faire connoître la difference des uns aux autres. Il y a 2. vol. in fol. *avec des figures. J'ai vû un Livre* in fol. *d'un nommé M. Goad, qui a obſervé le changement de temps, & qui marque la méthode dont il s'eſt ſervi. Le 1. volume des Voyages de M. le Chevalier Chardin eſt imprimé en François; il y en aura 4.* in fol. *qui ſeront pleins de figures. On écrit de Lille qu'il y eſt tombé une grêle qui a rompu des arbres, & tué quantité de lievres & de perdrix: il y avoit des grains qui peſoient 1. quarteron, demie livre, 3. quarterons, & les plus gros une livre. On en a jetté un ou deux au feu qui ont fait du bruit. Il y a une petite fille d'onze ans en Irlande qui fait la Geometrie, l'Algebre, & la Muſique fort bien: j'en ai vû une de quatre ans qui eſt faite comme une fille de ſeize.*

L'autre Lettre nous a été écrite par M. Jaques Sylvius, Docteur en Médecine, & Membre de l'Académie qui s'eſt formée à Dublin depuis quelque temps, pour perfectionner les Sciences, comme nous le dîmes dans le mois d'Avril 1684. * Elle ſe prépare à publier un Journal, comme font pluſieurs autres Académies, & en attendant elle a bien voulu nous faire l'honneur de nous communiquer un Phénomene conſidérable; c'eſt une fille qui a le corps tout rempli de cornes. Nous en donnerons la figure dans les Nouvelles du mois prochain †, avec les réflexions de M. Sylvius.

Nouveautez qui ſe trouvent à Amſterdam chez le Sr. Desbordes.

Autres nouveautés, & Factum de M. de Furetiere.

On y trouve 1. l'Alcibiade de M. Capiſtron, Tragédie qui a été fort approuvée. 2. Lutrigot, Poëme Héroï-Comique. *C'eſt une Satyre contre M.*

* No. XI. du Catalogue.

† Art VI.

*M. Des-Preaux. On avoit crû que l'*Asinus in Parnasso, ad Clar. V. Ægidium Menagium, *étoit une autre Satyre contre le même Auteur; mais on a sû depuis que cela regarde M. Baillet, & que le Jesuite Commire, grand Poëte Latin, a fait cette Piece. M. Amelot s'est déclaré hautement pour M. Baillet, dans sa Préface sur la Morale de Tacite; c'est un* homme de mérite, *dit-il*, & d'érudition, malgré tous les Arrêts Poëtiques rendus contre lui pour le bannir du Parnasse. *On dit que la suite de ses* Jugemens des Savans *qui concerne les Poëtes s'imprime: apparemment il y répondra à celui qui l'a critiqué, & il sera assez honnête homme pour ne lui contester pas la louange de faire de fort bons Vers.* 3. *Le second* Factum *de M. l'Abbé Furetiere, qui est un Ouvrage tout plein de feu & d'esprit, mais satyrique au dernier point contre quelques Membres de l'Académie Françoise. Nous avons parlé de ce different dans l'année 1685.* * *& tout le monde a pû voir les Essais du Dictionnaire de M. Furetiere, & son premier* Factum; *car ils ont été imprimez chez le même Desbordes. Mais je ne me souviens pas d'avoir jamais témoigné aucune* impatience de savoir qui on mettroit en la place *de l'Auteur à l'Académie, comme il m'en accuse. J'ai seulement dit*, qu'on ne savoit pas si l'on mettroit un autre Académicien à sa place †, *ce qui est fort éloigné de ce qu'il m'impute. On a publié dans quelques Gazettes, que ce nouveau* Factum *ayant été lû au Roi, le fit extrêmement rire; il est sûr qu'il s'y trouve des endroits qui feroient rire les personnes les plus serieuses, mais après tout quand on a laissé dissiper ce plaisir malin qu'une Satyre piquante excite dans un Lecteur, on trouve, si on s'examine bien, qu'on n'a gueres changé de sentiment pour les personnes jouées: on leur rend la même justice qu'autrefois; & pour ne rien dire des autres, il est bien certain que Messieurs de Benserade & de la Fontaine sont aussi estimez qu'ils l'étoient avant ce* Factum. *Ce qu'il y a encore de bien certain, c'est qu'on souhaite ardemment l'impression du Dictionnaire Universel, & qu'on dit que l'Auteur obtiendra bien-tôt le Privilege. Il n'oubliera pas le mot que le Cardinal de Richelieu prédit à M. de Vaugelas que l'on n'oublieroit point dans le Dictionnaire de l'Académie, je veux dire, le mot de* pension. *Je crois qu'il nous en expliquera tous les sens, comme aussi toutes les significations du mot* pensionnaire, *mais je ne sai s'il fera quelque remarque qui puisse servir dans le procès que M. Varillas m'a intenté, sur ce que j'ai dit qu'il étoit* Pensionnaire d'Evêque, & payé par des gens d'Eglise. ‡ *Il declare dans le* 10. *Journal de cette année, qu'à la vérité M. l'Archevêque de Paris lui avoit obtenu une pension sur une Abbaye, mais* qu'il eut assez de desinteressement pour ne la pas accepter; *ainsi toute sa reconnoissance n'est fondée que sur les bonnes intentions du Prélat, & nullement sur le bien qui lui en soit revenu. On me fera plaisir de me montrer en quelle Langue du monde cela s'exprime par ces paroles*, il a pensé efficacement à moi, dans les conjonctures où tout le monde m'avoit abandonné; je lui dois autant qu'un homme de ma sorte peut devoir à un Prélat de sa distinction, & les manieres inimitables dont il m'a toûjours obligé, ne m'ont pas été moins sensibles que LES BIENFAITS QUE J'AI REÇUS DE LUI. *Depuis quel temps un homme qui se voit abandonné de toute la terre, est-il assez desinteressé pour ne prendre pas un sou d'un Prelat qui songe efficacement à lui? Depuis quel temps distingue-t-on les manieres d'obliger d'avec les bienfaits mêmes qu'on a reçus, lors qu'on a refusé absolument tout ce qu'un homme nous offroit? Mais comment accordera-t-on le* 10. *Journal des Savans avec le procès verbal de l'Assemblée générale du Clergé, tenuë à Pontoise en* 1670. *On y lit dans la page* 563. *que le* 15. *de Novembre l'Evêque d'Usez représenta*, que le Sieur Varillas, homme de grande érudition, travailloit à un Ouvrage très-important à la Religion, dont le projet & le commencement avoit été vû par plusieurs de Nosseigneurs les Prélats; *que cela fut confirmé par M. l'Archevêque de Paris (il ne l'étoit encore que de Rouen) qui opina*, que l'Assemblée devoit donner quelque marque d'estime audit Sieur Varillas, par quelque gratification qui l'encourageât à achever son Ouvrage; *& qu'il fut ordonné sur cela, qu'on lui donneroit mille livres par gratification. Puis qu'il n'a pas publié dans le Journal le refus de cette somme, il est très-apparent qu'il l'a touchée. Ainsi le voilà payé par des gens d'Eglise pour faire des Histoires contre les Protestans. Peut-être n'a-t-il pas été payé régulierement par quartier, & à tant par an; mais cela n'empêche pas qu'il ne puisse être appellé* Pensionnaire; *car combien y a-t-il de gens qu'on appelle ainsi dans les Cours, quoi qu'ils ne fixent aucune somme au Prince Etranger qu'ils servent, se contentant de ce qu'il leur donne dans l'occasion. J'en laisse juger ceux qui travaillent à nos Dictionnaires.*

Si M. Varillas étoit Pensionnaire.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

Réflexions sur les differends de la Religion, avec les preuves de la tradition des Saints Peres sur chaque point contesté. A Paris chez Gabriel Martin, rue S. Jaques. 1686. 2. vol. in 12. I.

CE Livre passe pour un Ecrit du fameux M. Pelisson, & il est aisé d'y remarquer le caractere de son stile, & celui de son esprit. Ce n'est encore *que le commencement d'un plus grand Ouvrage, mais on a tâché de faire que ce commencement en fût aussi l'Abregé.* Nous en ferons le 1. Article du mois de Juillet.

Régime de santé pour se procurer une longue vie & une vieillesse heureuse, fondé sur la maxime de Médecine à lædentibus & juvantibus, *contre un Livre intitulé le Médecin de soi-même.* A Paris chez Villeri, ruë S. Jacques. 1686. in 12. II.

Eloge des Médecins.

L'Auteur de ce Livre se nomme M. de la Cour. Il ménage Messieurs de la Faculté de Médecine, & leur donne beaucoup d'encens; il les propose même en exemple à tous ceux à qui il adresse ses conseils de santé; *chacun sait*, dit-il, *de la maniere que ces Messieurs vivent; ils mangent de bon pain & de bonnes viandes, ils boivent de bon vin & de la meilleure eau; ils ont des heures reglées pour leur repos & pour leurs exercices; ils cherchent la joie*

* Nouv. de Janvier à la fin de l'Art. III, de Février Art. VI, & de Mai Art. VII.

† Voyez le mois de Mai 1685. Art. VII.

‡ Voyez le mois de Mars de cette année, Art. IV.

joie & évitent le chagrin; ils font peu d'excès & prennent rarement des remedes, s'ils ne sont malades. Voilà ce qu'il conseille de pratiquer. Il veut qu'on s'abandonne aux Médecins quand on est malade, mais qu'on se garde bien des remedes de précaution, & qu'on se contente, pendant qu'on est en santé, de se servir des choses qu'on a connues salutaires par experience, & de s'abstenir de tout ce qu'on à éprouvé mal sain. Il approuve que M. le Maréchal d'Estrées, qui a vécu près de cent ans, fit venir dans ses legeres indispositions plusieurs Médecins les uns aprés les autres, & les écoutât pour savoir d'eux les Nouvelles de la Ville, aprés quoi il les payoit bien & les remercioit, & ne faisoit aucun des remedes qu'ils lui avoient ordonnez. Il rapporte trois exemples du mauvais effet des remedes de précaution: le 1. est celui d'une Demoiselle de trente-cinq ans qui n'avoit jamais été ni saignée, ni purgée; mais étant au service d'une Dame si entêtée de remedes, que ses Domestiques ne pouvoient mieux lui faire leur cour qu'en prenant souvent des medecines, elle eut enfin la complaisance, aprés avoir bien resisté, de se faire saigner & purger; *mais quoi que la purgation ne fût que de deux onces de casse & de deux gros de sené, composé en la maison de la Dame & de sa belle main blanche*, elle ne laissa pas de faire mourir la Demoiselle au 7. jour. Je ne rapporterai pas les autres exemples. Je dirai seulement que de la maniere que cet Auteur raisonne sur la maxime *à juvantibus & lædentibus*, il fait chaque particulier le Médecin de soi-même, excepté dans les grandes maladies. Il est certain d'ailleurs qu'il emprunte beaucoup de choses de l'Auteur *du Médecin de soi-même*, & cela étant on ne comprend pas pourquoi il se vante de critiquer ce Livre-là, car la vérité est qu'il ne le critique point, ou qu'il n'en réfute que très-peu de chose. Il y a donc grand sujet de croire qu'il en relevera le prix, au lieu de le diminuer. Au reste il donne plusieurs conseils sur les proportions du mélange de l'eau & du vin. Cela ne peut servir que jusques au 50. degré de latitude, plus ou moins, car delà jusques au Pôle on n'en a que faire, & si l'on reimprime cet Ouvrage dans les climats Septentrionaux, on pourra impunément, & sans préjudicier au Public, retrancher tous ces endroits-là.

Comment le Marechal d'Estrées les consultoit. Mauvais effet des remedes de précaution.

Précis de cet Ouvrage, & d'un autre intitulé, Le Medecin de soi-même.

Le Livre prétendu critiqué a pour titre, *le Médecin de soi-même, ou l'art de se conserver la santé par l'instinct*, & a été imprimé à Leyde l'an 1682. in 12. Il continue à se vendre avec succès à Lisle chez Fiévet, & à Bruxelles chez Leonard. Il contient de très-bonnes choses, & vient d'un homme qui avoit de l'érudition, & qui n'avoit pas trop choqué les Médecins; cependant ils traverserent son Livre, ce qui l'obligea à se déchainer contre eux dans un 2. Ouvrage qui n'est encore que Manuscrit, & où il prouve fortement ses principes, sur tout à l'égard du siege des maladies, qui n'est autre selon lui que l'intestin *colon*. On ne doute pas que Messieurs de la Faculté ne doivent souhaiter que cet Ouvrage ne voye jamais le jour.

III. *Caroli Sigonii de Republicâ Ebræorum libri 7. variis annotationibus & antiquitatibus V. ac N. Testamenti in Theologiâ maximè necessariis illustrati, & ab erroribus quibus hactenus scatuerunt purgati. In lucem editi à Joh. Nicolai.* Helmstadii, typis & sumptibus Georg-Wolf-Hammii. 1685. in 4.

Quelque habile que fût Sigonius, il ne laissa pas de se tromper fort souvent dans son Livre *de Republicâ Ebræorum*. C'est donc très à propos qu'on l'a commenté, tant pour y corriger les fautes, que pour amplifier ce qui pouvoit y être un peu concis, & même pour indiquer les Auteurs qui ont traité de ces choses. M. Nicolaï en indique un très-grand nombre, & cite beaucoup en toutes sortes de Langues. Il y a plusieurs Auteurs qui portent son nom; M. Mœbius en a cité deux, entre autres, savoir Philippe Nicolai qui a fait un Livre *de Regno Christi*, & Henri Nicolai qui a fait un Traité *de Magicis actionibus*.

Fautes de Sigonius. Le nom de Nicolai *commun à plusieurs personnes.*

Lettre d'un Philosophe sur le secret du Grand Oeuvre, *écrite au sujet de ce qu'Aristée a laissé par écrit à son fils, touchant le* Magistere *Philosophique. Le nom de l'Auteur est en Latin dans cette Anagramme, Dives Sicut Ardens. S.* A la Haye chez Adrien Moetjens. 1686. in 12. IV.

L'Aristée dont on veut parler ici *est un ancien Philosophe dont Herodote fait mention dans son 4. Livre*, & qui auroit vécu pour le moins quatre cens ans, par le secours de la Médecine universelle, si tout ce qu'Herodote avoit ouï dire de lui étoit véritable. On nous donne la traduction Latine & Françoise de l'Ecrit qu'on prétend qu'il donna à son fils en caractere & en Langue Scithe, touchant le secret du Grand Oeuvre. La traduction Latine est en prose rimée. Cet Ecrit a donné sujet à un habile homme d'écrire la Lettre dont il est ici question, à un ami fort occupé de la Pierre Philosophale. L'Auteur lui explique sur cela plusieurs choses, & les prouve par le texte d'Aristée. Il paroît être fort intelligent dans ces matieres, & il les manie agréablement. Il ménage de telle sorte son stile qu'on peut soûtenir à ceux qui l'accuseroient de se moquer de ce grand art, qu'il parle tout de bon, & à ceux qui l'accuseroient d'être infatué du *Grand Oeuvre*, qu'il en fait une raillerie delicate.

Idée de de cet Ouvrage.

Paralelle de l'Hérésie des Albigeois & de celle du Calvinisme, dans lequel on fait voir que Louis le Grand n'a rien fait qui n'eût été pratiqué par S. Louis, avec l'Histoire de la derniere révolte des Calvinistes du Vivarais. Par M. de la Valette. A Paris chez Rouland, rue S. Jacques 1686. in 4. V.

Nous n'avons point vû encore ce Livre, nous avons seulement oüi dire qu'il ne contient qu'une cinquantaine de pages, & que l'Auteur doit faire imprimer une Histoire des Albigeois. Voici le titre de deux autres Livres nouveaux; *Réponse aux Plaintes des Protestans contre les moyens que l'on employe en France, pour les réunir à l'Eglise, où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le Livre intitulé, la Politique du Clergé de France, & dans les autres Libelles de cette nature*, par M. Brueys, à Paris chez Cramoisy. in 12. *Nouveau Recueil de ce qui s'est passé pour & contre les Protestans, particulierement en France, où l'on voit l'origine, le progrès, la décadence, & l'extinction du Calvinisme.*

Livres de Controverse. Ils sont fort en vogue.

vinisme. Par M. le Fevre, Docteur de Sorbonne, à Paris chez Leonard. in 4.

Les Livres de cette nature se multiplient tellement en France, qu'ils demanderoient eux seuls tout un Journal: la Librairie n'y roule plus que sur cela: plusieurs personnes d'esprit commencent a s'ennuier de ce manége. Ils y prenoient goût, pendant qu'ils s'imaginoient que l'affaire des conversions passeroit comme une mode; mais à present qu'ils s'apperçoivent que bien loin de finir, elle n'est qu'à peine sortie de son ébauche, ils s'en dégoûtent étrangement. Ils craignent qu'on n'ait jamais fait avec ces maudits Hérétiques, & ils sont tout étonnez dans la Capitale de voir tant d'Arrêts séveres, contre les Convertis qui ne veulent point communier. *On nous en a bien fait accroire*, disent-ils, *quand on a publié tant de relations de la pure & franche volonté, avec laquelle les Huguenots embrassoient le Catholicisme; & d'où vient donc qu'on garde si exactement tous les Ports, & tous les passages, & qu'on traine à la voirie tant de cadavres, pour faire peur à ceux qui ne veulent point recevoir les Sacremens au lit de la mort?* Il est difficile de n'appliquer pas à ceci ce qu'un Historien a dit de Carthage, *Elle coûta plus quand elle eut été à demi ruinée, que quand elle étoit dans sa plus grande vigueur; Plus negotii fuit cum semirutâ Carthagine quam integrâ.* Tant mieux pour les faiseurs de Livres de Controverse, & pour les Convertisseurs d'épée & de robe; car ce leur sera un moien de se rendre nécessaires pour plus long-temps: les personnes mêmes qui sont assises sur les Fleurs de lis y trouveront bien leur compte, par le plaisir de condamner des gens aux Galeres, & de faire trainer des cadavres à la voirie. Les Auteurs non Controversistes en souffriront un peu, parce qu'ils trouveront la plûpart des Presses occupées au *Grand Oeuvre*, c'est-à-dire, à la guerre des Huguenots. Heureux M. de la Thaumassiere, Avocat de Bourges, d'être dans une Province où les Imprimeurs ne seront pas détournez de travailler à son Histoire de Berri! Il a deja publié plusieurs Ouvrages sur les Coûtumes de Berri & de Lorris, qui ont été approuvez. Lui & M. Catherinot, Avocat du Roi à Bourges, s'attachent merveilleusement à éclaircir tout ce qui fait à la gloire de leur Province. On l'a pû connoitre à l'égard de M. Catherinot, par plusieurs Traitez dont le Journal des Savans a fait mention, & qui sont remplis de remarques très-curieuses. Il en fait même de divertissantes, comme quand il dit dans la vie de la Demoiselle Cujas, que les Ecoliers qui alloient faire avec elle tout ce qu'ils vouloient, appelloient cela, *commenter les Oeuvres de Cujas*, & qu'il y en avoit *qui pour le respect dû à la mémoire du pere se sevroient de cet infame commerce.* La fille de ce grand homme étoit d'un tempérament si amoureux, qu'encore que M. le President de Thou, qui sans doute avoit remarqué cette raison de se hâter, lui eût trouvé un mari dès qu'elle eût quinze ans, il ne put empêcher qu'elle *ne devançât le mariage.** Et depuis ses nôces elle continua si ouvertement ses galanteries, que son mari qui étoit un honnête Gentilhomme, en mourut de chagrin. Elle en épousa un autre, & alla de mal en pis. *

Histoire de Berri. Remarque sur la fille de Cujas.

VI.

Samuelis Pufendorfi Commentariorum de rebus Suecicis libri XXVI. ab expeditione Gustavi Adolfi Regis in Germaniam, ad abdicationem usque Christinæ. C'est-à-dire, *Histoire de Suede, depuis l'expedition de Gustave jusques à l'abdication de Christine.* Ultrajecti apud Job. Ribbium. 1686. in fol.

Eloge des Suedois, & de Gustave Adolphe en particulier.

JAmais peut-être Nation n'a rien fait d'aussi glorieux que l'ont été a la Suede les exploits du grand Gustave, & les suites de sa courageuse expédition. L'Allemagne, de tout temps accoûtumée aux douceurs de la liberté, se voyoit menacée d'un double esclavage; car l'Empereur Ferdinand II. Prince qui étoit né avec de fort grandes qualitez, mais qui avant que de se connoitre avoit été plié par la force indomptable de l'éducation, vers l'esprit persecutant, établissoit une puissance arbitraire dans l'Empire, laquelle eût été suivie de l'oppression des consciences. Les Princes Protestans d'Allemagne s'étoient montrez fort jaloux de conserver leur bon droit; ils s'étoient liguez; ils avoient été secourus par le Roi de Dannemarc; mais tous ces efforts n'avoient enfin abouti qu'à rendre l'Empereur plus formidable. Le seul Roi de Suede arrêta ce fier torrent, & changea de telle sorte la situation des affaires, qu'en très-peu de temps l'Empereur se vit réduit aux plus tristes extremitez. La mort de Gustave retarda beaucoup les Conquêtes de son parti, mais elle n'a pas empêché que ses Généraux n'ayent soûtenu long-temps la guerre avec un succès glorieux, & que la paix qui a été enfin conclue en Westphalie, aprés de longues & d'ennuyeuses Conferences, où les Suedois ont toûjours paru comme le parti qui donnoit la loi, ne leur ait aporté de grands avantages. S'ils n'ont pas été plus grands, il s'en faut prendre aux secretes jalousies de leurs Alliez, & aux intelligences sourdes que l'un d'eux a presque toûjours conservées avec le Général de la Ligue Catholique. Il ne s'en faut pas étonner. On n'avoit pas attiré Gustave dans l'Empire afin qu'il s'y fit craindre, mais afin qu'il empêchât qu'on n'y craignît l'Empereur. On croit que si Gustave n'eût pas été tué à Lutzen, il eût vû bien-tôt la France faire des Ligues contre lui. Monsieur Pufendorf rapporte sur ce sujet, après l'Abbé Siri, la maniere dont le Roi Louis XIII. s'en expliqua avec l'Ambassadeur de Venise. Ce que les ennemis du Cardinal de Richelieu ont dit, qu'il avoit aposté l'homme qui tua Gustave, n'est point du tout rapporté ici; on nous veut plûtôt persuader que ce fut François Albert Duc de Saxe-Lawenbourg qui tua ce brave Prince, à la sollicitation des Imperiaux. Quoi qu'il en soit, l'expédition de ce Héros, la guerre que ses Capitaines ont si long-temps soutenuë, & le fameux Traité de Munster, sont le plus beau sujet d'Histoire qui pût occuper un aussi habile Auteur que l'est M. Pufendorf. Le travail de Chemnitzius a fort soulagé le sien, mais il ne l'a pas dispensé de consulter toutes les Archives du Royaume, par rapport à ce temps-là. Il en a tiré des Faits remarquables dont Chemnitzius n'avoit rien dit. On a été fort soigneux de n'avancer à l'égard des desseins, que ce qu'on a lû dans des Actes authentiques, & à l'égard des évenemens, que ce que porteur

Idée de cet Ouvrage.

* Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Stilpon. Rem. G. où vous trouverez quelques exemples semblables.

tent les Lettres des Généraux. On ne s'est point amusé à donner un tour malin, par des conjectures & par des interprétations speculatives, aux démarches du parti contraire; on s'est attaché aux Faits très-connus. L'Auteur supplie ceux qui pourroient se fâcher de la publication de certaines choses, de considerer que la condition des Princes est telle qu'ils ne sauroient empêcher que leurs bonnes & leurs mauvaises actions ne viennent a la connoissance du Public; & cela étant, qu'ils ne sauroient éviter leur condamnation au Tribunal de l'Histoire, qu'en faisant les actions d'un honnête homme. Il est bien vrai, poursuit-il, qu'on impose silence à ses Sujets pour le temps présent, mais il n'y a point de Monarque qui ait assez de crédit pour arrêter la plume des Etrangers, & celle de la posterité. Si les guerres des Suedois & les Conferences de Westphalie ouvrent une large carriere à l'Auteur, les dernieres années du regne de la fameuse Christine, sont un endroit fort commode à un habile Historien. L'abdication de cette Reine se voit ici narrée fort nettement; c'est une des bonnes qualitez de cet Auteur que la netteté d'esprit: son stile est noble, grave, & coulant, & n'a point d'affectation. On nous confirme de jour en jour ce que nous avons touché dans le dernier mois, Art. IV. que Christine est le véritable Auteur de la Lettre qu'on lui attribue, contre les persecutions de France. C'est un reste de Protestantisme. *

VII. *Historiæ novissimæ recensus Vernalis, sive Relatio Historica rerum toto terrarum orbe gestarum à mense Junio anni* 1685. *usque ad finem ejusdem & ultra. Sumptibus hæredum Latomicorum.* C'est à-dire, *Relation Historique de ce qui s'est fait par tout le monde, depuis le mois de Juin* 1685. Francofurti ad Mœnum. 1686. in 8.

Précis de cet Ouvrage.

Si le Pape désaprouve les persécutions des Protestans.

CEs sortes de Relations peuvent servir non seulement aux Nouvellistes, mais aussi aux Historiens, & l'Auteur doit être exhorté à continuer son travail. Si ce qu'il nous raconte, après avoir parlé des belles actions des Allemans contre les Turcs, ne contient presque que de petites chicanes Politiques & Ecclesiastiques, ce n'est pas sa faute: pourquoi ne fait-on d'autres choses? On voit ici comment l'Archevêque de Saltzbourg a éludé toutes les plaintes qui lui furent faites, du traitement rigoureux qu'il avoit exercé sur les Protestans; mais l'Auteur ne sait pas ce qui a été résolu à la Cour Imperiale, touchant quelques Protestans du Tirol, pour lesquels on a intercédé. Il ne nous dit qu'un mot de la Secte des *Quetistes*, qui s'est élevée au delà des monts. Il dit seulement qu'ils conviennent en plusieurs choses avec les Jansenistes; que le Docteur *Molinosi* & plusieurs autres personnes sont en prison pour ce sujet-là, & qu'on a trouvé bien des gens de qualité de l'un & de l'autre sexe, & même des Religieuses infectez de ce poison. Il rapporte le Bref qu'Innocent XI † a écrit au Roi de France, sur l'extinction des Huguenots. Ce Pape loue extrêmement la singuliere pieté de ce Prince, & l'assûre que ce qu'il a fait contre les Hérétiques de son Royaume, sera immortalisé par les éloges de l'Eglise Catholique. Cela n'empêche pas que ceux qui ont avancé que le Pape desapprouvoit les manieres des Convertisseurs de France, ne soûtiennent encore qu'ils ont raison; & pour cela ils recourent à la distinction du Pape d'avec le S. Siege. Ils disent qu'Inocent XI. blâme la Croisade Dragonne, entant que Benoît Odeschalchi, mais non pas entant que Pape; car s'il ne l'approuvoit pas entant que Pape, il y auroit lieu de croire qu'il n'auroit pas été élû canoniquement, & qu'il seroit *ipso facto* tombé en irrégularité. C'est aux Lecteurs à juger si cette pensée est solide.

VIII. *Abrahami Heidani Corpus Theologiæ Christianæ in* 15. *locos digestum.* Lugd. Batavorum apud Jord. Luchtmans & Joh. de Vivié. 1686. 2. vol. in 4.

Remarques sur l'Auteur, & idée de son Livre.

CEt Auteur est fort connu: il a été Professeur de Théologie à Leide, mais il fut destitué, à cause de quelques differens qui s'élevérent dans l'Académie. Son Traité *de Origine erroris*, imprimé *in* 4. l'an 1678. avec deux Dissertations, l'une contre les Sociniens, l'autre contre les Remontrans, a été estimé. Il y a de l'apparence que ce Corps de Théologie, imprimé depuis sa mort par les soins de M. Crucius son petit-fils, ne le sera pas moins. C'étoit un grand Cartésien, & ainsi il avoit double raison de disputer contre le parti des Remontrans. Il ne fait pas difficulté dans ce Livre de les traiter de Pélagiens; il s'étend beaucoup sur les matieres de la Prédestination & de la Grace, & il y trouve une source continuelle de disputes contre les Jesuites, & contre les Remontrans. Ceux-ci ont publié depuis peu un Systême de Théologie, de la façon de M. Limborch leur Professeur à Amsterdam: c'est un gros in 4. imprimé chez Henri Wetstein.

IX. *Thesaurus Linguæ Sanctæ, compendiosè scil. contractus planè tamen reseratus, plenèque explicatus; sive Concordantiale Lexicon Hebræo-Latino-Biblicum, in quo Lexica omnia Hebraica huc usque edita methodicè, succinctè & quasi synopticè exhibentur, unà cum Concordantiis Hebraicis, &c. à Gulielmo Robertson, A. M.* Londini apud Thomam Sawbridge. 1684. in 4.

Utilité de cet Ouvrage.

CEt Auteur a une connoissance incroyable de l'Hebreu, & il a pris une peine prodigieuse à faire un Dictionnaire, qui sans être extrêmement gros, renfermât tout ce qu'il y a de bon dans les autres, & plusieurs grandes commoditez que les autres ne contiennent pas. Il servira tout à la fois de Lexicon, de Concordance, & de Grammaire Hebraïque, & même de Commentaire sur les endroits difficiles du texte Hebreu. La réduction de chaque mot à ses racines, à ses conjugaisons & aux autres accidens de Grammaire, se voit ici avec une exactitude incomparable, & avec plusieurs autres choses qui seront d'une merveillleuse utilité à ceux qui voudront se perfectionner dans la Langue Sainte, & en posseder toutes les *anomalies*.

Autres Ouvrages de l'Auteur.

Le même Auteur a publié in 8. un autre Livre qui contient 1. Une Table générale des mots les plus irréguliers de la Bible réduits à leurs racines, conjugaisons &c. & plusieurs regles pour apprendre

* Voyez des plaintes sur ceci, dans le mois d'Août de cette année, Art. IX.

† Voyez sur le même sujet le mois suivant Art. VIII.

prendre à connoître les racines & à lire sans points. 2. Un abregé de la doctrine des accens Hebreux, tant pour la Prose que pour les Vers; 3. Une explication Grammaticale de la formation des verbes Hebreux, &c. Ce M. Robertson a publié autrefois un Tresor de la Langue Greque, mais il n'est pas vrai que M. Hill l'ait augmenté de quatre-vingt mille mots, comme on l'a publié à Paris l'année passée. M. Hill, Ministre de l'Eglise Angloise de Rotterdam, n'a fait qu'augmenter le Lexicon de Schrevelius d'environ huit mille mots.

Dictionnaire Grec & Latin. Autre de Charles Etienne.

On trouve chez Leers deux autres Dictionnaires; l'un Grec & Latin in 4. imprimé à Zurich l'an 1683. & composé par M. Suicer, Professeur aux Langues Saintes dans la même Ville, & Auteur d'un Dictionnaire Latin qui a été réimprimé plusieurs fois, & d'un *Thesaurus Ecclesiasticus* qui fut imprimé à Amsterdam chez Wetstein l'an 1682. en 2. vol. *in fol.* très-utile pour l'intelligence des Peres Grecs, & enrichi de plusieurs termes omis par les précedens *Lexicographes.* L'autre est le Dictionnaire Historique, Geographique, & Poëtique de Charles Etienne, augmenté par feu Monsieur Lloyd, qui étoit Membre du Collége de Wadham à Oxford. C'est un gros *in folio* réimprimé depuis peu à Londres. La 1. édition parut en l'an 1670. & acquit baucoup de réputation à l'Auteur, car on remarqua que non seulement il avoit corrigé beaucoup de fautes dans Charles Etienne, mais aussi qu'il avoit ajoûté du sien une infinité de savantes Observations. Il a vécu treize ans depuis ce temps-là, pendant quoi il a toûjours revû son Ouvrage, & y a corrigé & ajoûté un très-grand nombre de choses. Il y avoit mis la derniere main avant sa mort, ainsi cette 2. édition l'emporte de beaucoup sur l'autre. Il semble que notre Préface du dernier mois de Mars pique un peu d'honneur nos Libraires.

X. *Miscellanea, &c. Authore Thomâ* Smith, *Ecclesiæ Anglicanæ Presbytero.* Londini impensis Sam. Smith. 1686. in 8.

Précis de cet Ouvrage.

CEs Mélanges contiennent, 1. une Préface, où l'Auteur montre qu'il a eu raison de retracter ce qu'il avoit dit de la communion des enfans Grecs sous la seule espece du vin. 2. Une réponse solide à ce que M. Simon a publié contre lui, dans son Histoire Critique du Levant. Voyez nos Nouvelles de Mai 1684. Art. II. 3. Un Recit de la Vie, des actions & du Martyre de Cyrille Lucar. C'est une Histoire très-curieuse & tirée, dans les points les plus importans, d'une Relation manuscrite de M. le Chevalier Thomas Rowai, qui étoit en ce temps-là Ambassadeur du Roi d'Angleterre à la Porte. Quelque belle que soit la Dissertation de M. Smith sur la vie de ce fameux Patriarche, elle n'empêchera pas M. le Moyne de publier, dans le 3. Volume de ses *Varia Sacra*, l'Histoire qu'il fit du même Cyrille il y a près de vingt années, à la priere de Messieurs Daillé & Conrart, & qui a fort couru dans le monde en Manuscrit. 4. L'hymne du soir & l'hymne du matin qui sont en usage parmi les Grecs, sur lesquelles l'Auteur fait de doctes observations. 5. Une Dissertation Théologique sur les causes qui divisent les Chretiens, & sur les remedes que l'on pourroit apporter à cette discorde. Nous pourrons un jour insister sur cet Ouvrage.

On trouve à Rotterdam chez Acher des Prieres fort devotes, tirées de l'Ecriture Sainte sur l'affliction de l'Eglise.

Nous venons de recevoir les Lettres de M. Arnaud au R. P. Mallebranche, & les deux derniers Volumes des Réflexions sur le Traité de la Nature & de la Grace; on les trouve à Rotterdam chez R. Leers; nous en parlerons au plûtôt.

Observations rares de M. vander Wiel.

Nous recevons aussi tout présentement un Volume d'observations rares in 8. *imprimées en Flamand chez Daniel Gefelle à la Haye, où l'Auteur, nommé Monsieur Vander Wiel, est Médecin du lieu depuis très-long-temps. Ce Volume qui contient cinquante Observations, a été precedé d'un autre qui en contient cent, imprimé à Amsterdam* in 8. *chez Ten Hoorn en l'année* 1682. *& sera suivi d'un* 3. *tome qui achevera la* 2. *Centurie. L'Auteur étant fort experimenté fournit aisément des cas extraordinaires, qui donnent lieu aux Médecins & aux Philosophes d'approfondir les recherches de la Nature; & pour faciliter cela, il propose* 1. *le fait accompagné de quelques remarques, & puis pour l'ordinaire il y ajoûte des autoritez, & son sentiment soûtenu par des raisons. La* 2. *observation du* 1. *tome est sur un enfant né sans cerveau, & qui ne laissa pas de mouvoir ses membres vingt-quatre heures. Dans l'observation* 34. *&* 35. *il dit que le pus d'une apostume qu'une pleuresie avoit causée, se vuidoit par le ventre, & qu'un Soldat qui avoit reçû un coup d'épée au poûmon, rendoit par les urines le pus de sa blessure. Dans l'observation* 72. *il parle d'une femme qui accoucha d'une petite chienne bien formée, sans cesser d'être grosse. Il attribue cela à l'horrible brutalité du mari, laquelle il rapporte en Latin. Il ajoûte d'autres exemples très-rares de semblables accouchemens. L'observation suivante est pour une* mola *dont une fille de vingt-quatre ans accoucha à la Haye, l'an* 1681. *Dans la* 77. *il parle d'une fille d'un an, qui étoit aussi reglée dans ses mois qu'une autre prête à marier. Dans l'observation* 18. *du* 2. *Volume il nous explique comment une femme, qui avoit avalé une bale de plomb, pour soulager les douleurs d'un* miserere, *l'a pû rendre par l'urine. Mais ce qu'il dit dans l'observation* 32. *est peut-être plus remarquable, c'est qu'ayant parlé d'un enfant venu au monde sans nombril, il explique fort au long comment le* fœtus *respire dans le ventre de sa mere, & se nourrit par la bouche. Il se sert d'un fait qu'il a observé lui-même, dont il ne croit pas que d'autres ayent fait encore mention, c'est que les veaux avant que de naître ont un corps glanduleux & spongieux à la bouche. Il en a fait arracher un d'un veau avant que la tête fût sortie; il nous en donne ici le dessein, & nous en montre l'effet. Il dit qu'encore qu'on n'ait pas remarqué la même chose dans les enfans, ils ne laissent pas de sentir les effets de cette éponge, parce que tenant toûjours leur langue entre les levres & les gencives, & la poussant & retirant tour à tour, ils succent goute à goute la liqueur qui les environne, & s'en nourrissent. Ce corps glanduleux avec ses veines & ses arteres sert beaucoup, selon cet Auteur, à l'éclaircissement de la pensée qu'on a depuis quelque temps, sur la nourriture du fœtus par la bouche. La derniere observation est remplie de belles curiositez concernant les basilics.*

Correction qui se doit faire à la

On écrit de Paris que M. de Meaux retranchera de la 2. *Edition de sa Lettre Pastorale, l'endroit où il dit aux nouveaux Catholiques de son Dio-*

Lettre Pastorale de l'Evêque de Meaux.

ceze, qu'ils n'ont point souffert de violence en leurs biens, ni en leurs personnes, & qu'il a oui dire la même chose aux autres Evêques. Je ne saurois dire précisément si ce sont ses propres mots, car je n'ai point vu cette Lettre Pastorale; je sai seulement que c'est ce que l'on a écrit de Paris. Ce Prelat a eu en vûe dans sa Lettre de préparer à la Communion Pascale ses nouveaux Diocezains: je ne sai pas ce qu'ils ont fait; mais ailleurs quand on a pressenti les Convertis, on leur a trouvé si peu de disposition à communier à Pâques, qu'on n'a pas jugé à propos de pousser l'affaire. Dans la derniere Fête-Dieu plusieurs ont mieux aimé payer une amende que de tendre devant leurs maisons. Après cela il est apparent que M. de Meaux retranchera l'endroit ci-dessus marqué, & que les gens d'honneur se plaindront in petto *de ce qu'on se tait de leur soûtenir, que les Huguenots ont signé le Formulaire le plus volontairement du monde. Bien entendu que ces gens d'honneur n'auront pas le tour d'esprit & de conscience, duquel nous avons parlé* * *ci-dessus,*

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.
Mois de Juillet 1686.

ARTICLE I.

Réflexions sur les differends de la Religion, avec les preuves de la tradition Ecclesiastique, par diverses traductions des Saint Peres sur chaque point contesté. A Paris chez Gabriel Martin, ruë S. Jacques. 1686. 2. vol. in 12.

Précis de cet Ouvrage.

ON prétend démontrer quatre choses dans cet Ouvrage. 1. Que les Protestans sont obligez par leur principe *à un grand & profond examen de leur Religion, impossible aux uns, difficile & dangereux aux autres, inutile à tous, parce qu'avec tout leur travail ils ne peuvent avoir une certitude de Foi, ni à vrai dire une Religion, tant qu'ils n'établiront point une infaillibilité, ou chacun d'eux en soi-même, dequoi ils ont honte, ou dans un Corps d'Eglise visible, ce qu'ils ne veulent pas.* 2. *Que par leurs propres Auteurs ils ont contre eux, sur tous les points* qui séparent les deux Eglises (*ils en exceptent celui de l'Eucharistie*) 14. 15. *ou* 16. *siecles d'antiquité, sans avoir que de vaines conjectures pour s'imaginer qu'il n'en étoit pas de même auparavant.* 3. Que sur la question de l'Eucharistie *l'opinion de Calvin dont ils devroient être, est plus difficile à concevoir que celle de l'Eglise Romaine, & les autres opinions qu'ils se font eux-mêmes chacun à son gré, plus difficiles à soûtenir que celle de Calvin contre l'autorité de l'Ecriture & des Peres.* 4. *Qu'avec un peu de sincerité on ne peut douter que l'Eglise du 4. siecle n'ait crû* ce que croyent les Catholiques sur ce sujet. On ne peut pas voir des manieres plus honnêtes envers les Protestans, que celles de cet Auteur.

Réflexions sur la voye de l'examen.

Tout ce qu'il dit sur le 1. de ces quatre points est d'un tour d'esprit fort delicat. Personne n'ignore que c'est la matiere où Messieurs les Catholiques croyent triompher davantage, & il est certain que c'est un sujet fort susceptible de je ne sçai quelles objections qui surprennent, qui éblouissent, & qui étonnent même les Lecteurs, lors qu'ils ont assez d'esprit pour les comprendre, mais non pas pour s'élever jusques aux premiers principes qui en peuvent défaire le nœud, ou lors qu'ils ne s'avisent pas de cette réponse, *j'avouë, Messieurs, que la voye de l'examen m'embarrasse, & que vous me ferez beaucoup de plaisir, si vous voulez bien m'en delivrer, en me prouvant que Dieu veut que je m'en fie à ce qu'en dira l'Eglise Romaine.* On ne pourroit pas refuser un tel parti, mais dés lors on s'engageroit dans un examen pire que l'autre; & ainsi ces Messieurs ne disputeront jamais bien, pendant qu'ils ne feront que des objections, sans répondre aux difficultez qu'on leur rétorque. Comme je l'ai déja dit ailleurs, c'est travailler pour le Déisme, & non pas pour le Catholicisme. Apparemment M. Pelisson s'attachera au centre de toute la difficulté, dans l'Ouvrage dont celui-ci n'est qu'une espece de préparatif. En attendant voyons ce qu'il pense contre la voye d'examen.

Objections & réponses sur cela.

Il établit d'abord, que selon le principe des Protestants chacun d'eux est obligé d'examiner sa Religion, autant ou à peu prés que Calvin a dû le faire lui-même; ce qui signifie qu'on doit étudier non seulement ce que les Réformateurs ont écrit, mais aussi ce que les Catholiques leur ont répondu, éclaircir & vérifier les faits où les deux partis ne sont pas d'accord; & aprés une mûre déliberation, juger des consequences qui en ont été tirées de part & d'autre. Cela posé il examine deux objections, qu'il croit que les Protestans peuvent lui faire; l'une que l'exa-

* Nouv. d'Avril, No. VI. du Catalogue.

l'examen dont on leur fait peur n'est pas fort penible, puis que les véritez à examiner sont très-claires; l'autre, *qu'il ne faut point de grand examen parce qu'on en sçait assez pour se sauver.* Il répond à la 1. entre autres choses, qu'il faut bien que le sens de l'Ecriture ne soit pas aisé à entendre, puis que Luther & Calvin & leurs Disciples, prenant l'Ecriture seule pour regle de leur Foi, n'ont pû convenir du sens de ces paroles, *ceci est mon Corps*, quelque peine qu'ils ayent prise pour cela. Il répond à l'autre qu'elle se doit réduire à cette signification, *qu'on peut se sauver dans l'Eglise Romaine quand on y est de bonne foi, mais qu'elle ne sauveroit pas ceux à qui Dieu a fait connoître un culte plus pur.* Cela signifie, selon lui, que Dieu s'est caché pendant plusieurs siecles aux plus grands hommes, pour se découvrir à Luther & à Calvin, *afin qu'ils ne sauvassent qu'un certain nombre de gens qui se sauvoient fort bien sans eux, & qu'ils perdissent avec plus de facilité ce grand & infini nombre de ceux qui refuseroient de les suivre.* Il croit que le bon sens s'accommode moins de cette hypothese, que de celle-ci, *on se perdoit avant Luther & Calvin; on ne se sauve qu'avec eux.* Il ajoûte que la plûpart des Protestans se donnent la liberté de condamner quelque point de leur Eglise, & que la racine de tout cela est *cette idee confuse d'un prétendu salut dans les deux Religions, mais plus facile en l'une qu'en l'autre.* Il croit donc qu'il faut s'attacher à cette racine, pour leur bien prouver la nécessité du long examen, qu'il leur propose; & il ne se sert pour cela que d'un seul de leurs principes dont on leur a moins fait remarquer la conséquence. Ce principe est *que la véritable Eglise où est la pureté de la doctrine, a aussi reçu du Ciel le pouvoir d'excommunier*, c'est-à-dire, de retrancher du Corps des Fideles, ceux qu'elle excommunie justement. Il conclut de là qu'il est impossible que l'Eglise Romaine & l'Eglise Protestante soient toutes deux bonnes, puis qu'elles s'excommunient l'une l'autre *dans les regles, & avec justice, en supposant les sentimens qu'elles ont chacune.* Il en conclut aussi que la vérité ne peut être partagée entre ces deux Communions; car si elles avoient tort chacune en des points qui fussent un juste sujet d'excommunier, il s'ensuivroit qu'elles se fermeroient le Ciel réciproquement; & qu'ainsi il n'y auroit plus de salut. Il finit cette dispute par cette réflexion générale, que si la vérité étoit partagée entre deux Communions qui s'entre-anathématisent, la Religion Chretienne seroit une Religion d'incertitude comme celle des Payens, qui ayant une fois admis la pluralité des Dieux, ne pouvoient s'assûrer sur rien de constant pour ou contre telle ou telle Divinité.

Après avoir ainsi répondu aux deux objections qui pouvoient détruire la nécessité de l'examen, l'Auteur montre les difficultez où cet examen engage nécessairement. On est beaucoup plus court sur cela que M. Nicole, mais on y donne un grand air de netteté en plusieurs endroits; & pour n'abandonner pas ses freres aux embarras où l'on a crû les jetter, on leur conseille deux ou trois choses importantes, après quoi l'on passe à la dispute particuliere de l'Eucharistie, & on la réduit à ces trois sources de decision, ou à ces trois clefs, la Raison, l'Ecriture, & les Peres.

De l'Eucharistie.

Par les principes connus à tous les Chretiens, nous dit-on, *au vrai-semblable ordinaire en cette matiere, n'est point vrai-semblable; il y faut un vrai-semblable merveilleux.* Or on prétend que le merveilleux de Calvin est ou impossible, ou *sans comparaison plus difficile à comprendre & à croire que celui de l'Eglise.* Pour ce qui est de l'Ecriture, on nous dit qu'il y a ici des circonstances qui nous doivent déterminer au sens litteral dans ces paroles, *ceci est mon Corps*, & que les principales de ces circonstances sont la longue possession de toute l'Eglise. Mais parce que c'est un fait contesté, à cause de quelques passages des Peres qui semblent favoriser le sens de figure, l'on nous dit qu'il y a un fait dont nous convenons de part & d'autre, qui peut tout accorder & tout décider, c'est que les Peres n'ont pas expliqué toute la doctrine de l'Eglise, lors qu'ils ont parlé devant les Infideles & devant les Chatéchumenes, ou lors qu'ils ont écrit pour eux. Il n'y a donc qu'à bien discerner les passages où ils ont tout dit, d'avec ceux où ils ont supprimé une partie du dogme. Ce discernement, nous dit-on, n'est pas difficile, tant parce que nous pouvons faire *la comparaison de ces passages en leur nombre & en leur qualité*, que parce que nous avons encore quatre grandes instructions données à ceux qu'on venoit d'initier, ou qu'on alloit initier aux Mysteres. On nous donne aprés cela en Latin & en François une Relation qui avoit été écrite l'an 1682. touchant l'état de la Religion en France. Cela se réduit à ceci, que l'opinion de Calvin sur l'Eucharistie est un abime que tous ses Sectateurs ont abandonné, & qu'il y a eu d'habiles Ministres qui ont été obligez de reconnoître, non seulement que la plûpart des points contestez sont d'un usage très-ancien, mais aussi que les Peres ont plus crû que ne font les Calvinistes, sur la présence réelle.

Voilà pour le 1. tome. Le 2. contient la preuve des faits qui ont été avancez dans le 1. parmi lesquelles on a mis la version Françoise de quelques Discours de S. Cyrille, de S. Ambroise, de S. Gaudence, &c.

Difficulté de discerner l'opinion des Peres.

Ne finissons pas cet Article, sans faire prendre garde à l'Auteur, que le discernement de passages qu'il fait si aisé, paroit à d'autres fort difficile; car outre qu'il faut bien du temps pour s'instruire par soi-même si les passages favorables à la Transsubstanciation surpassent en nombre ceux qui la choquent, & si on a bien entendu la force des termes originaux, outre cela, dis-je, ne faut-il pas convenir que la véritable opinion d'un homme n'est pas toûjours celle qu'il dit en plus d'endroits? Il est sur que pour un passage où M. Descartes nie que les corps se meuvent les uns les autres, il dit cent fois qu'ils se choquent & qu'ils se poussent mutuellement, & néanmoins il ne croit pas que les corps ayent aucune vertu motrice. C'est encore une question s'il vaut mieux chercher les sentimens des Peres dans leurs Homilies que dans leurs autres Ecrits. On s'égare aisément dans ces routes: & qui ne jugeroit de la doctrine des Protestans que par des Extraits de quelques Préparations à la Sainte Cene, s'exposeroit à penser qu'ils enseignent la réalité. Ainsi la seule question, *s'il vaut mieux juger de la doctrine de l'ancienne Eglise par les passages où les Peres semblent éloignez des Protestans, que par ceux où ils paroissent éloignez des Catholiques*, est capable d'épuiser toutes les veilles d'un grand Docteur. Que deviendra donc un Artisan? *Que fera un sexe entier qui compose la moitié de*

la

la République & de l'Eglise, naturellement porté à la pieté & qui donne de très-grandes marques d'esprit en toutes les choses où il s'applique, mais à qui l'éducation, la coûtume & les mœurs de nos temps ne semblent pas permettre une si longue & si laborieuse recherche? Il faut que dans la suite de cet Ouvrage M. Pelisson remédie à cette difficulté, par des regles claires & bien prouvées, qui nous fassent connoître sûrement les endroits où les Peres disent ce qu'ils pensent, & ceux où ils ne le disent pas. Sans s'ériger en devin, on peut prédire que ce sera la matiere d'une plus longue dispute, que la Perpétuité de la Foi de M. Nicole. Le nouvel expédient proposé par un autre Auteur * dans un Livre qu'il intitule, *Les véritez de la Religion prouvées & defendues contre les anciennes Héréfies, par la vérité de l'Eucharistie: à Paris chez J. Morel in 12.* est aussi un grand sujet de Controverse, parce qu'il ne nous sçauroit épargner ces deux grandes discussions; l'une, quel est le raisonnement de ces Peres que l'on dit avoir réfuté les Arriens, les Nestoriens, &c. en supposant la réalité? l'autre, s'ils ne se sont pas servis d'un paralogisme comme ils font souvent? †

ARTICLE II.

Serpens iste antiquus Seductor, ad mentem Doctorum Judæorum & Christianorum exhibitus, à L. Tilemano Andreâ Rivino, *Ecclesiæ Patriæ ad. D. Thomæ Eccles. Vespertino.* C'est-à-dire, *Traité sur le Serpent qui tenta Eve.* Lipsiæ litteris Christophori Fleischeri. 1685. in 4.

De l'histoire de la tentation par Moïse. Fausses allégories sur ce sujet.

Cet Auteur n'a peut-être rien oublié de tout ce que les Juifs & les Chretiens ont dit sur l'Histoire de la tentation, & cependant on ne trouve rien dans son Livre qui soit capable de contenter un Philosophe. Il ne s'en faut pas étonner, car de la maniere que Moïse raconte ce funeste évenement, il paroit bien que son intention n'a pas été que nous sçûssions comment l'affaire s'étoit passée, & cela seul doit persuader à toute personne raisonnable, que la plume de Moïse a été sous la direction particuliere du S. Esprit. En effet si Moïse eût été le maître de ses expressions & de ses pensées, il n'auroit jamais enveloppé d'une façon si étonnante le recit d'une telle action; il en auroit parlé d'un stile un peu plus humain, & plus propre à instruire la posterité; mais une force majeure, une sagesse infinie le dirigeoit de telle sorte qu'il écrivoit non pas selon ses vûës, mais selon les desseins cachez de la Providence. Sçauroit-on jamais assez admirer qu'un aussi grand Génie que celui-là fasse entrer en conversation un Serpent avec une Femme, sans y préparer le Lecteur, & sans prévenir l'étonnement où il doit être de voir qu'une Femme immédiatement formée par les mains de Dieu, n'est point surprise du langage & des raisonnemens d'un Serpent? Il ne faut pas trouver étrange que plusieurs Rabins ayent crû que l'Historien Sacré nous donne là une relation allégorique; le mal est que l'explication litterale qu'ils donnent à l'allégorie, est le plus souvent une puérilité. Je n'en veux point d'autre preuve que les premieres pages du Livre de M. Rivinus; car après avoir cité celui de tous les Rabins qui a eu le plus de bon sens, je veux dire Maimonides, & qui a été le plus persuadé que le recit de Moïse est mystérieux, il nous rapporte l'explication qui a été donnée à ces mysteres, par ceux qui ont commenté ce Rabin; or c'est bien le plus étrange galimathias qu'on ait jamais vû; c'est une véritable leçon d'un Carme déchaussé de Salamanque, qui expliqueroit à ses Ecoliers *l'appétit concupiscible* & *l'appétit irascible*, *l'intellect agent*, *l'intellect patient*, le *théoretique*, & le *pratique*, & la phantaisie. Les pensées de Philon sont un peu moins embarrassées; il a entendu par le Serpent qui tenta Eve, les charmes de la volupté qui se glissent subtilement dans le cœur. Mais quelque ingénieuse que puisse être une allégorie, le meilleur parti dans ce point particulier est de n'y en chercher pas. L'Auteur témoigne une forte indignation à celui qui en adoptant les pensées d'Agrippa sur le péché Originel, fit un Livre scandaleux il y a quelques années, qui a été réfuté par M. Ryssenius. Voilà le précis de l'Avant-propos de cette Dissertation. Venons à l'Ouvrage même.

Il ne contient en tout que trois grands chapitres; le 1. pour le Tentateur; le 2. pour les personnes tentées, & le 3. pour la tentation.

Du Tentateur. Rêveries des Rabins.

Sur le 1. point l'Auteur rapporte quantité de differens sentimens, dont le plus effroyable est celui de certains Hérétiques nommez *Ophites.* S. Epiphane & S. Augustin en ont parlé. Ces misérables disoient que le Serpent qui séduisit Eve, étoit notre Seigneur Jésus-Christ; & c'est pour cela qu'ils nourrissoient un Serpent, qui à la parole de leurs Prêtres se couloit sur leurs Autels, & lechoit leurs oblations; après quoi il se renfermoit dans sa caverne: & quant à eux ils croyoient alors que Jésus-Christ étoit venu sanctifier leurs Symboles, & sur cela ils faisoient leur communion. En comparaison de cette pensée, l'absurdité de plusieurs Rabins, qui ont crû que le Serpent dont parle Moïse n'étoit qu'une simple bête, est fort supportable, quoi qu'au fond ce soit un étrange aveuglement que de croire que des bêtes brutes soient capables de tout ce que Moïse rapporte du Serpent qui séduisit Eve. Quoi qu'il en soit, il faut confesser que Moïse ne dit pas un seul mot qui signifie clairement qu'il veut qu'on croye qu'il y avoit là un Démon caché; & cela peut excuser en quelque façon Aben Esra, Salomon Jarchi, & Josephe, qui attribuënt toute la tentation au Serpent. Ils supposent d'ailleurs qu'en ce temps-là il parloit, & marchoit à la maniere des hommes, & que ces avantages lui furent ôtez en punition de sa malice. Mais comme il est mal-aisé à un Rabin de ne pas extravaguer, ne nous étonnons point si Salomon Jarchi a dit, que le Serpent ayant vû Adam & Eve tout nuds, pendant qu'ils se faisoient les caresses les plus tendres qu'un mari peut faire à sa femme, conçût tant d'amour pour Eve, que ce ne fut que pour l'épouser qu'il forma son entreprise, s'imaginant qu'Adam mangeroit le premier du fruit, & qu'il mourroit à l'heure même. L'Auteur ayant rejetté plusieurs fausses opinions, s'attache à la plus solide, qui est qu'un Diable se servit du corps d'un véritable Serpent pour faire son coup, & il la prouve par des raisons, & par l'autorité de plusieurs

* Il s'apelle l'Abbé Petit. Voyez le mois de Septembre de cette année, No. IV. du Catalogue, où l'on trouve quelques particularitez sur son sujet.

† Conferez cet Article avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Nicole, Rem. B. & Art. Pelisson, Rem. C.

sieurs Peres, & même par celle de quelques Rabins, qui ont dit dans une signification litterale, que le Démon étoit à cheval sur un Serpent, lors qu'il proposa à Eve de manger du fruit défendu.

Des personnes tentées.

De la science d'Adam.

On blâme dès le commencement du 2. chapitre, ceux qui ne conviennent pas de l'extrême habileté d'Adam & d'Eve. Le plus grand nombre des voix sera pour l'Auteur, car on croit communément que dans l'état d'innocence l'homme avoit un sçavoir presque infini. Un bon Chartreux, nommé Henri de Hassia, voulant mettre le comble aux éloges d'Aristote, n'a pas crû pouvoir dire rien de si fort que d'avancer qu'il étoit aussi sçavant que le premier homme. Quelques Rabins ont dit fort serieusement, que la science du premier homme surpassoit celle des Anges. Socin au contraire a crû avec les Pélagiens, qu'Adam & Eve étoient fort simples & fort ignorans. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette grande habileté qu'on leur attribuë ne paroit pas dans l'Histoire de Moïse, & qu'il n'y a point de Lecteur qui, sur le narré de leur chûte, ne les déclare dûëment atteints & convaincus d'une prodigieuse simplicité. Nous ne voyons point qu'Eve fasse la moindre objection au Serpent, sur un paradoxe fort étrange, qui choquoit directement la déclaration expresse de Dieu; nous voyons qu'elle se rend sans replique, après deux ou trois mots de réponse: & pour ce qui est de son mari, nous lui voyons encore une plus grande docilité: il prend bonnement le fruit qu'on lui donne, & le mange sans dire mot. Quelque corrompu que soit à présent le genre humain, nous concevons très-distinctement que les personnes d'honneur & d'esprit ne seroient pas si faciles. Aussi est-il fort apparent que l'Historien a coupé trop court le fil de sa narration, Dieu ne voulant pas que nous en sçûssions davantage. Mais quoi qu'il en soit, & quelque Laconique que l'Historien ait été, cela n'a point nui à la réputation des nos premiers peres par rapport à la grande science; les éloges que leurs descendans leur ont donnez de ce côté-là rempliroient un gros Volume. On voit ici plusieurs citations Grecques & Hebraïques sur ce sujet, comme aussi sur la raison qui porta le Tentateur à s'adresser à la femme. La plûpart des gens s'imaginent que ce fut parce qu'il crut qu'elle resisteroit moins; mais M. Rivinus n'est pas de ce sentiment; il croit que dans l'état d'innocence il n'y avoit point inégalité de lumieres & de vertu entre les sexes; & par ce principe il réfute ceux qui ont blâmé la premiere femme de ce qu'elle ne consulta point Adam sur la proposition qu'on lui faisoit. Il la justifie aussi des deux mensonges qu'on lui impute; l'un pour avoir affoibli la menace que Dieu avoit faite; l'autre pour avoir amplifié le commandement Divin; car au lieu de dire simplement & absolument, *vous mourrez*, comme Dieu le leur avoit dit, elle rapporta la menace un peu énervée, *de peur que vous ne mourriez*; & au lieu de se contenter de dire, que Dieu leur avoit défendu de manger de l'arbre de science de bien & de mal, elle ajoûta que Dieu leur avoit aussi défendu de le toucher. Ce ne sont pas les seuls Rabins qui se sont amusez à ces petites observations; les Ambroises, & les Ruperts, & plusieurs d'entre les Modernes font de cela une grande affaire.

Mensonge d'Eve.

Notre Auteur ne justifie pas la femme aux dépens de son mari, comme quelques-uns ont fait; il ne dit pas qu'Adam instruisant sa femme de l'ordre qu'il avoit reçû de Dieu, lui fit accroire, pour mieux éviter les suites, qu'il ne leur étoit pas même permis de toucher cet arbre; il n'attribuë point, dis-je, à Adam cette précaution; il veut que sans sortir du véritable esprit de la loi, Eve ait pû donner à la défense l'étenduë qu'elle lui donna. Au reste il y a eu des Rabins qui se sont imaginez que cette précaution d'Adam fut très-pernicieuse, parce que le Démon ayant sçu qu'Eve étoit persuadée que le simple toucher de l'arbre lui seroit mortel, crut que pour la guérir de toute crainte, il ne faloit que lui faire voir par expérience qu'elle pouvoit le toucher impunément, & que là dessus il prit son temps comme elle passoit auprès de l'arbre, & la poussa de telle sorte qu'il le lui fit toucher: après quoi il lui représenta que comme elle n'en étoit point morte, il en seroit de même, si elle en mangeoit. Le reste de ce chapitre regarde ce que les Peres ont dit sur la séduction particuliere d'Adam.

De la tentation.

Autres rêveries des Rabins.

Le dernier Chapitre n'est pas le moins curieux de tous: il regarde la tentation même, & la maniere dont cela se fit. Abarbanel ne croit pas que le Serpent ait tenté par ses paroles, mais par ses actions; c'est-à-dire, qu'il montoit sur l'arbre de science de bien & de mal, & qu'il en mangeoit le fruit en présence d'Eve, & puis se promenoit aussi gai & aussi frais qu'auparavant, ce qui devint une preuve convaincante à cette femme, que tout ce qu'on lui avoit dit de la qualité mortelle de cet arbre, n'étoit pas vrai. Ce sçavant Rabin allegue beaucoup de raisons pour son sentiment, mais elles n'empêchent pas M. Rivinus de soûtenir, qu'il y a eu une conversation effective entre le Serpent & Eve. D'autres croyent, avec Cajetan, que tout s'est passé par des suggestions intérieures. M. Frischmuth attribuë ce sentiment à S. Augustin, & cite le chap. 34. du 1. Livre *de Genesi*: mais l'Auteur n'a pas trouvé ce passage, & il en a trouvé un autre dans le chap. 27. du Livre 11. *de Genesi ad lit.* où S. Augustin assûre que le Démon tenta Eve par les paroles d'un Serpent, & Adam par les paroles d'Eve. On soûtient ici que durant l'état d'innocence, l'homme ne pouvoit pas être sujet aux impressions intérieures de l'Esprit malin, & on fait plusieurs observations sur les paroles du Serpent, ou plûtôt on rapporte les observations des Rabins; & on réfute l'imagination grotesque qu'ils ont euë, que la connoissance du bien & du mal qui fut communiquée au premier homme, quand il mangea du fruit défendu, & qui lui manquoit pendant l'état d'innocence, fut qu'il apprit à aimer, & qu'il s'apperçut que son Epouse pouvoit lui être d'un agréable secours pour devenir pere. * Voilà, disent ces Rabins, en quel sens leurs yeux furent ouverts, dès qu'ils eurent mangé de l'arbre de science de bien & de mal; ils découvrirent une chose qu'ils n'avoient pas encore sentie, c'est qu'ils étoient faits l'un pour l'autre; & c'est aussi à quoi le Serpent avoit préparé la femme, car il lui dit, *eritis sicut Dii*, *vous serez comme Dieu*, c'est-à-dire, vous serez à son exemple d'autres créatures & d'autres mondes. M. Rivinus réfute très-bien & en peu de mots ces ridicules imaginations, après quoi il rapporte de longs passages Rabiniques d'une autre signification, sur le bien & le mal que le Diable promit à Eve que le fruit défendu lui apprendroit.

* Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Eva. Rem. C.

Narré de la conversation du Serpent par Alcimus Avitus.

Je ne dirai plus que deux choses; la premiere que, selon la remarque de Nicolas de Lyra, quelques-uns ont crû que le Serpent se revêtit d'un corps extrêmement beau pour faire sa tentation; & de là vient qu'on trouve de vieilles Bibles où il est représenté avec un visage fort jeune & fort charmant. La 2. est que l'Auteur cite Gataker, sçavant Théologien Anglois, qui a cru avec plusieurs autres que la conversation d'Eve avec le Serpent fut beaucoup plus longue que Moïse ne la rapporte. Cela est apparent, mais je ne sçai ce qu'on pense de tous les discours qu'Alcimus Avitus, Evêque de Vienne, fait tenir aux deux Interlocuteurs. Cela ne sent point la gravité d'un Prelat, car il met dans la bouche du Serpent les cajoleries les plus galantes, & il lui fait obtenir d'Eve une réponse très-flateuse: *Beauté incomparable*, lui dit-il, *l'ornement de l'Univers, le plaisir, le bonheur, & la consolation de l'homme, & toute sa vie*, &c.

O felix, mundique decus, pulcherrima virgo,
Ornat quam roseo præfulgens forma pudore.
...... Tu prima & certa voluptas,
Solamenque viri, sine qua non viveret ipse.

A quoi elle répond, *Très-charmant Serpent, qui possédez une éloquence si douce & si agréable*,

Suavibus ô pollens Coluber dulcissime dictis.

Un peu plus bas elle le traite de très-docte. Si cet Original n'est pas assez grave pour un Evêque, que dirons-nous de cette version d'un Jesuite? Eve *se laissa doucement aller à cajoller de son côté le Serpent, car elle l'appelle Monsieur le Docteur.*

Quid verò mortem appellet, doctissime Serpens,
Pande jubens, rudibus nobis incognita res est.

Monsieur le Serpent, vous qui êtes sçavant & Maitre passé en taut de Sciences, je vous prie de nous dire ce que c'est que mort, & nous instruire là-dessus. * C'est dans la page 832. de la *Doctrine curieuse* du P. Garasse que l'on voit cette burlesque traduction, non pas de *Marius Victor*, comme il le dit faussement, mais *d'Alcimus Avitus*. Il fait moins de tort à cet Evêque, en lui dérobant cinq ou six Vers pour les donner à un autre, que lors qu'il lui attribue dans la page 831. d'avoir dit que le Démon *se changea premierement en beau jeune homme pour tenter notre mere, mais que de ce côté-la il n'en put venir à bout*,

Rursum etiam apparens formoso corpore virgo,
Allicit ardentes obscena ad gaudia visus.

Fautes du P. Garasse.

Voilà en peu de paroles deux faussetez qui marquent ou une ignorance extrême, ou une précipitation bien étourdie; car ces deux Vers ne se rapportent point du tout à ce que fit le Démon dans le Paradis terrestre; ils ne servent qu'à la description qu'Alcime nous donne du caractere des mauvais Anges en général; & de plus qui a dit au P. Garasse que par *formoso corpore virgo*, il faut entendre non pas une belle fille, mais *un beau jeune homme*? Est-ce qu'il a cru qu'un Démon sous la figure d'*un beau jeune homme* étoit plus capable de tenter Eve, que sous la figure d'une belle fille? Passe pour cela; mais il devoit plûtot croire qu'il appliquoit mal les paroles de son *Saint Alcime*, que de penser que le mot *virgo* pouvoit être interpreté comme il l'interprete. Je ne sçai pas si Sarrazin avoit jamais lû le Poëme d'Alcimus Avitus, lors qu'il composa son fameux Sonnet: il eût cru peut-être en ce cas-là dire une histoire, & non pas une simple plaisanterie.

ARTICLE III.

Exercitationes Sacræ de æneo Serpente, Autore Georgio Mœbio, SS. Theolog. D. &c. Editio 2. auctior & correctior. C'est-à-dire, *Dissertations Sacrées sur le Serpent d'airain.* Lipsiæ sumptibus Joh. Christian. Wohlfart. 1685. in 4.

Relation entre le Serpent de Moyse & celui du Paradis terrestre. Rêveries des Rabins.

Nous avons dit dans l'Article précedent, qu'il y a eu certains Hérétiques, qui croyoient que le Serpent Tentateur de notre commune mere étoit Jésus-Christ, mais nous n'avons pas remarqué ce qu'on trouve dans Tertullien, qu'il y avoit une Secte qui mettoit le Serpent bien au-dessus du Messie; car c'est le Serpent, disoit-elle, qui nous a donné la connoissance du bien & du mal. Ces Hérétiques ajoûtoient que sa puissance majestueuse n'ayant pas été ignorée de Moïse, le determina à faire un Serpent d'airain qui guérit tous ceux qui le regarderent. Voilà comment on a établi une relation entre le Serpent de Moïse, & celui du Paradis terrestre. Je m'étonne que les Rabins n'ayent pas dit sur cela une infinité des rêveries. Ils devoient dire pour le moins que les Serpens qui firent mourir tant de Juifs, avoient plus mangé du fruit défendu que les autres bêtes; car puis qu'ils ont débité que toutes sortes d'animaux en goûterent, excepté le Phœnix, qui à cause de cela est immortel en quelque façon, ils pouvoient bien ajoûter que ceux qui en furent les plus friands, acquirent les qualitez les plus mortelles. Voyons ce que M. Mœbius, qui nous entretint des Oracles du Paganisme le mois † dernier, aura à nous dire aujourd'hui du Serpent qui guérissoit les Israëlites.

Cause des murmures & de la punition des Juifs. Serpent de Moyse.

Il examine dans sa 1. Dissertation les circonstances qui firent élever le Serpent d'airain, & comme les Juifs s'étoient attiré par leurs murmures les playes brulantes dont ce Serpent fut le remede; il nous dit d'abord quelle fut la cause de leurs murmures, & il explique comment ces gens-là pouvoient être dégoûtez de la Manne, encore que par une faveur particuliere de Dieu, comme quelques-uns le croyent, elle s'accommodât au gout de chacun. Il est aisé de comprendre que cela n'empêchoit pas nécessairement que l'on ne s'en dégoûtât; l'homme aime trop la variété pour se contenter quarante ans d'une même viande; mais comme c'est un defaut, ce ne pouvoit pas être une excuse légitime à l'impatience effrenée d'un Peuple, que Dieu conduisoit d'une façon si miraculeuse; ainsi l'on ne doit pas s'étonner que Dieu l'ait puni severement. L'Auteur réfute ceux qui disent que ces Serpens brûlans dont parle l'Ecrivain Sacré, étoient une espece de maladie qui fit naître de petits Serpens sur le corps des Juifs, ce qu'on tâche de prouver par un passage de ‡ Plutarque. Il réfute aussi ceux qui croyent que ce fut le Diable déguisé en Serpent

* Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Eve. Rem. A.

† Art. VI.

‡ *L. 8. Sympos. qua. 9.*

pent qui fit ce dégât, & il l'attribuë à une espece de Serpens aîlez, qui étoit passée de la Lybie en Arabie, ou qui étoit déja dans l'Arabie, & qui eût beaucoup plûtôt incommodé le peuple Juif, si Dieu n'y avoit mis ordre ; sur quoi il allegue une tradition des Rabins qui porte, qu'il y avoit sept nuées qui environnoient ce Peuple dans ses campemens, & dans sa marche par le Desert, & que celle qui étoit à l'avant-garde tuoit les Serpens, & applanissoit les Montagnes & les Vallées. Il demande pourquoi Dieu se servit plûtôt des Serpens que d'une autre sorte de bêtes pour châtier les Israëlites, & il répond que ce fut à cause qu'ils avoient péché par leur langue médisante. Il se fait plusieurs autres semblables questions, & n'oublie pas la Controverse ; car il remarque fort soigneusement, que puis que les Juifs dans cette grande calamité ne recoururent pas à Dieu par l'intercession d'Abraham & de Jacob, & n'allegueerent pas leurs propres mérites, il ne faut ni s'adresser aux Saints, ni mettre sa confiance qu'en la misericorde de Dieu ; & sur cela il examine plusieurs objections des Missionnaires. C'est être fort bon ménager des occasions de dispute.

Figure du bois où on l'attacha. Pensée sur l'arbre de vie.

Dans la Dissertation suivante il traite de l'érection du Serpent d'airain ; & après avoir répondu à quelques questions préliminaires, & réfuté ceux qui disent qu'il y a dans Milan une figure de Serpent faite de la même matiere dont Moïse fit celui-ci, il soûtient par de fort bonnes remarques, que le bois où l'on attacha ce Serpent, étoit semblable à celui sur quoi les Romains & même les Juifs portoient leurs Enseignes militaires, c'est-à-dire, qu'il étoit en forme de croix. Il le prouve, entre autres raisons, par ces deux-ci ; la 1. que ce Serpent étoit un type de la crucifixion de Jésus-Christ ; 2. qu'il avoit des ailes afin de mieux ressembler aux Serpens qui mordoient le Israëlites. On conçoit fort aisément après cela, qu'une croix convenoit mieux qu'une simple perche au Serpent d'airain. Ce qu'il ajoûte s'accorde parfaitement aux hypotheses ordinaires, puis qu'il dit que le Démon, Singe perpétuel des actions de Dieu, s'est servi de ce merveilleux évenement pour introduire l'usage des croix dans le Paganisme, & là-dessus il nous étale son érudition. Il corrige en passant une faute qui s'est glissée dans l'*Oedipus Egyptiacus* du P. Kircher, par rapport à la citation d'un Rabin ; car au lieu que Kircher a cité *Raze Galchiah*, il faloit dire *Gale Rasejah*, qui est le nom d'un Livre qu'on prétend qu'un fameux * Rabin composa longtemps avant Jésus-Christ. Galatin le cite au chap. 15. du Livre 6. de ses mysteres de la vérité Catholique, & c'est de là que l'Auteur prétend que le P. Kircher a puisé ce qu'il a dit, que les Anges porterent à Adam dans le Desert une branche de l'arbre de vie, que Seth la planta, & qu'elle devint un arbre dont Moïse se servit fort utilement ; car après en avoir tiré la Verge qui lui servit à faire tant de prodiges, il en tira le bois qu'il jetta dans les eaux ameres pour les adoucir, & celui où il attacha le Serpent d'airain. L'Auteur est persuadé que le suplice de la Croix étoit en usage parmi les Juifs, comme il prétend l'avoir prouvé dans un autre Livre : il finit sa 2. Dissertation par la réponse à quelques demandes que l'on peut faire. Par exemple, on demandera comment ceux qui étoient éloignez de ce Serpent, le pouvoient voir. Il répond que dès qu'un homme se sentoit blessé il s'approchoit du lieu où se trouvoit le remede, & que s'il n'avoit pas la force de marcher, ses amis ou ses parens l'y transportoient.

Vertu de ce Serpent.

La 3. Dissertation traite de la vertu du Serpent d'airain. C'est une chose étrange qu'il se soit trouvé d'habiles Docteurs qui n'ayent point voulu au moins dans ce cas-là recourir aux causes occasionnelles ; & avoüer de bonne foi que la vûë de ce Serpent n'étoit qu'un signe, ou qu'une cause morale, à la présence de laquelle Dieu guérissoit immédiatement ceux qui avoient été mordus. Les Cabalistes n'ont pas manqué de faire passer le Serpent d'airain pour un Talisman, qui agissoit par la vertu *inherente* que telles ou telles constellations lui avoient communiquée. Un Professeur en Médecine à Complute, nommé *Bustamantin*, rapporte je ne sçai combien de contes sur la vertu naturelle de l'airain, dans le Livre qu'il a fait *de animantibus scripturæ sacræ reptilibus verè dictis.* D'autres nous payent de je ne sçai quelle antipathie, ou quelle force de la vision, & nous citent le,

Nescio quis teneros oculus mihi fascinet agnos,

& mille autres choses, que M. Mœbius rejette avec beaucoup de raison, ne reconnoissant ici qu'une causalité morale. Après cela il soûtient que le Serpent a été un type de Jésus-Christ, & il fait plusieurs remarques sur cette matiere, comme aussi sur ces paroles du chap. 21. du Deuteronome, *celui qui est pendu est malédiction de Dieu*, lesquelles S. Paul a citées de telle sorte qu'il y a fait des diminutions & des additions ; car il n'a point exprimé le mot *de Dieu*, & il a dit, *tout homme qui pend au bois.* S. Jerôme a trouvé cela si embarrassant que pour tirer d'affaire S. Paul, il a supposé que le texte Hebreu avoit été alteré dans ce passage, par des gens qui vouloient faire paroitre maudite de Dieu la mort de notre Seigneur Jésus-Christ ; cette supposition lui a semblé plus vrai-semblable que de dire que S. Paul a suivi dans sa citation, non pas les paroles, mais le sens de l'original, & néanmoins cette seconde supposition est mille fois plus solide que la premiere.

Dogmes ausquels il peut avoir rapport.

La derniere Dissertation est toute de Controverse, toute destinée à combattre certains dogmes ausquels l'Auteur s'imagine que le Serpent d'airain a quelque rapport, comme qu'il faut honorer les images, que la Justification ôte entierement le péché, qu'elle consiste dans une justice infuse, que Jésus-Christ n'a point été fait malédiction pour nous, que la seule Foi ne justifie point, qu'il ne faut point mettre d'Images dans les Eglises. Sur ce dernier point il entre en dispute avec les Protestans de Geneve, qui montrent par l'exemple de ce Serpent adoré enfin par les Juifs, combien il est dangereux d'exposer de tels objets aux yeux du peuple. Bien des gens croyent que le bon Roi Ezechias fit mettre en poudre & jetter au vent la matiere du Serpent d'airain, afin qu'il ne fût jamais une tentation d'idolâtrie.

Au reste ces quatre Discours de M. Mœbius sont autant de Theses qui ont été soûtenuës en pu-

* Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. I. d'Adam. Rem. M.

public. C'est la coûtume des Professeurs Protestans de faire disputer leurs Ecoliers sur des Theses raisonnées, & qui composent enfin un juste Traité, au lieu que dans l'Eglise Romaine on ne dispute que sur de simples propositions. Chaque parti croit sa méthode la meilleure; mais quoi qu'il en soit, on ne peut nier qu'il n'y ait plus à apprendre dans des Theses raisonnées, que dans un simple amas d'affirmations & de négations.

These de M. Spanheim sur Charlemagne.

La These que M. Spanheim fit soutenir à Leyde le 3. du mois dernier, en est une preuve. C'est une Dissertation Historique opposée au Cardinal Baronius, & au P. Alexandre sur la question, *si le Pape Leon III. confera à Charlemagne la Dignité d'Empereur, & de Defenseur de l'Eglise.* M. Spanheim montre que Charlemagne, avant son Couronnement, avoit la possession pleine & entiere de tous les droits, dont il a joüi depuis cette Cérémonie, & convaine ses Adversaires de beaucoup d'erreurs. Il débrouille fort sçavamment & fort nettement quantité de faits, & il prouve, entre autres choses, que le titre d'Empereur & celui de Roi ont été donnez indifferemment aux mêmes Princes pendant plusieurs siecles. Ainsi M. Audigier se tromperoit fort dans son *Origine des François & de leur Empire*, s'il croyoit qu'il n'y a eu que les Rois de France qui ayent été souvent qualifiez Empereurs.

ARTICLE IV.

Henrici Christophori Hochmanni Lavenburgensis V. J. Lic. de benedictione nuptiarum commentatio qua frequentissimum argumentum ex genuinis antiquitatis Ecclesiasticæ fontibus, S. S. Canonum, legumque civilium principiis, & usu Consistoriorum explicatur. C'est-à-dire, *Traité de la bénédiction nuptiale.* Altdorfi apud Henricum Meyerum. 1685. in 4. & se trouve à Leyde chez Vander Aa.

Des Nôces des Juifs & des Payens.

LE 1. Chapitre de cet Ouvrage ayant été employé au denombrement de plusieurs sortes de bénédictions, à l'étymologie & aux divers sens du mot *nôces*, & aux termes qui sont synonimes à celui-là, on nous prouve dans le 2. l'antiquité & la perpétuité de la bénédiction nuptiale. Mais il faut avoüer qu'à l'égard des anciens Juifs, les preuves qu'on nous apporte sont assez foibles; car elles se réduisent à ceci, que les freres de Rebecca lui souhaiterent en la mariant mille biens, & une nombreuse postérité, & que Raguel fit des vœux pour Sara sa fille, & pour Tobie qui l'épousoit. Or comme il n'est pas question entre l'Auteur & ceux qu'il se propose de combattre, s'il est nécessaire que les parens & que les amis des personnes qui se marient, leur souhaitent toutes sortes de bénédictions, mais s'il faut qu'en face d'Eglise ils reçoivent une bénédiction Sacerdotale, selon certaines formules & certains rites qui entrent dans le service Divin, il est clair que les passages de Rebecca & de Tobie ne sont pas ici de trop bonnes preuves. M. Hochman demeure d'accord que les Juifs ne reçûrent aucune loi écrite sur cela; mais il est bien apparent qu'ils ne laissoient pas de pratiquer quelque cérémonie publique & religieuse dans leur nôces. Du moins est-il certain que cela se fait aujourd'hui parmi eux. On nous rapporte en abregé leurs cérémonies nuptiales, & on nous renvoye pour le détail aux Buxtorfes, à Seldenus, à Antoine Margarita, & à Leon de Modene. Après cela l'on nous prouve invinciblement, qu'en Egypte & parmi les Grecs & les Romains, les personnes préposées au service Divin benissoient les mariages avec des solemnitez fort religieuses, & que c'étoit une des actions de la vie que l'on consacroit le plus aux Divinitez; car il n'y avoit point de demarche particuliere dans le mariage qui ne fût mise sous la protection de quelque Dieu; & de là vinrent les Déesses *Domiduca*, *Prema*, *Pertunda*, & les Dieux *Subigus*, *Domitus*, *Jugatinus*, *&c.* dont S. Augustin * s'est tant moqué.

Et de celles des Chretiens.

L'Auteur considere ensuite ce qui s'est fait parmi les Chretiens. Il croit que dès la naissance de l'Eglise l'on trouva bon que les mariages ne se contractassent pas sans la bénédiction des Ministres de l'Autel; & il cite pour cela, non seulement quelques passages douteux de S. Ignace, & d'Evaristus, mais aussi l'autorité très-certaine de Tertullien, & de Clement Alexandrin. Il trouve dans le 4. siecle & dans les suivans plusieurs témoins de cette même coûtume; & il paroît par ses citations, que la céremonie de benir les nôces étoit proposée comme un objet si vénérable, qu'on vouloit que les nouveaux mariez ne consommassent le mariage qu'un jour ou même que trois jours après la bénédiction. Cela étoit sans doute dans la bien-séance, & il y a bien des gens qui sont choquez de ce que dans l'Eglise Romaine on donne la communion aux personnes qui se marient, quoi qu'on sçache qu'un moment après ils se plongeront dans les voluptez charnelles, & quoi que d'ailleurs on tombe d'accord avec les meilleurs Casuistes, qu'une des préparations à bien communier est qu'un mari se contienne pour quelque temps. Les Peres, les Decrétales, & les Canons des Conciles se présentent en foule à l'Auteur, pour prouver la nécessité des bénédictions nuptiales; mais le Droit Civil ne commence à fournir des preuves pour l'Orient que sous l'Empereur Leon le Philosophe, qui vivoit sur la fin du 9. siecle. On nous fait voir qu'avant cela les loix des Princes n'établissoient point la bénédiction publique pour condition nécessaire à la validité des mariages, & l'on ne s'étonne pas de cette grande mesintelligence du Droit Canon & du Droit Civil, car on les trouve en discorde sur bien d'autres choses, & particulierement sur le chapitre de la répudiation: le Droit Civil la permettoit pour des causes assez legeres, mais non pas le Droit Canonique. Alexis Comnene fut encore plus régulier que Leon, puis qu'il ordonna la bénédiction des fiançailles. L'Orient fut donc enfin dans son devoir, mais l'Occident établit beaucoup plutôt la Discipline Chretienne; les Wisigoths, les Lombards, les François, les Anglois, &c. firent des Ordonnances expresses pour la bénédiction publique des mariages, comme on le montre ici sçavamment, & avec beaucoup de lecture. Voilà pour le 2. Chapitre de ce Traité.

Des Bans ou Annonces de mariage.

On examine dans le 3. par qui doivent être benites les nôces, & on montre que c'est par le Prêtre ou par le Ministre de la Paroisse; on satisfait à quelques autres questions en peu de mots, mais on s'étend beaucoup sur la nécessité de proclamer les promesses de mariage,

avant

* *De Civ. Dei, l. 6. c. 9.*

avant que de procéder à benir les nôces Cette coûtume est très-loüable & très-nécessaire, quoi qu'en veuillent dire certains Esprits railleurs & prophanes, qui cherchent du ridicule par tout, & qui disent quelquefois dans les momens de leur bonne humeur, que c'est sans doute une chose fort édifiante & digne de la gravité Chretienne, de prôner à haute voix par trois Dimanches consécutifs devant tout un Peuple assemblé pour adorer Dieu, qu'un tel & une telle se sont engagez par contract à coucher ensemble; ce qui est suivi, disent-ils, d'une comparution magnifique de ces deux personnes devant la Chaire, ou devant l'Autel, où ils prennent à témoin tout un grand Peuple de la même promesse de coucher ensemble tout le plûtôt, aussi souvent & aussi long-temps qu'ils pourront. N'en déplaise à ces Libertins, ces cérémonies sont belles & bonnes, & très-propres à éloigner cent dereglemens, & à conserver dans la Societé civile la bien-séance. On trouvera ici plusieurs choses qui concernent l'origine, les varietez, les effets, & les raisons des *bans*, ou *annonces*. On en trouvera aussi plusieurs touchant les temps où l'ancienne Discipline à défendu de benir les nôces, & qui ont été restreints par le Concile de Trente à l'Avent & au Carême. C'est qu'on croyoit que les temps de préparation à l'Eucharistie, & de jeûne, ne s'accordoient pas avec les réjoüissances nuptiales. L'Auteur approuve extrémement cette institution; & aprés avoir loué les Eglises Lutheriennes de l'avoir retenuë, & d'avoir même renouvellé le Canon du Concile d'Aix de l'an 836. qui défend de se marier le Dimanche, il donne un coup de foüet en passant aux Calvinistes (comme il les appelle) d'avoir aboli ces differences de jours.

Facilité du Droit Romain pour le divorce.

Le 4. Chapitre regarde plus directement les personnes dont ou benit le mariage. M. Hochman recherche d'abord les obstacles de la bénédiction de leurs nôces, & il conte pour le premier la Polygamie, qu'il dit n'avoir jamais été autorisée par aucune loi de l'Empereur Valentinien, quoi que Socrate l'ait publié témérairement. Aprés cela il parle de la digamie qu'il considere sous deux differens états; le 1. est lors qu'aprés un légitime divorce on se remarie sans attendre la mort de sa femme, ou de son mari; le 2. lors que l'on se remarie en viduité sans aucun divorce précédent. La 1. espece de digamie étoit fort frequente parmi les premiers Chretiens, car encore que les Saints Peres fissent valoir le plus qu'ils pouvoient la Morale de l'Evangile, il ne laissoit pas de se trouver beaucoup de gens qui se servoient de la liberté que les loix Romaines leur accordoient. Le Droit Romain a été le plus commode du monde pour ceux qui vouloient se démarier. A peine demandoit-il que l'on alléguât quelque prétexte. Constantin ayant embrassé le Christianisme mit des bornes à cette licence, mais il permit néanmoins le divorce en plusieurs cas, & les Empereurs qui vinrent aprés furent encore plus faciles aux personnes mariées, qui ne se trouvoient pas bien de leur condition. Or comme dans certains cas défendus on en étoit quitte pour payer l'amende, & que le mariage que l'on contractoit ensuite passoit pour bon, il est aisé de concevoir que les divorces étoient fréquens; sur tout si la dispute de l'Auteur contre M. Godefroi est bien fondée, que ni Constantin, ni Théodose n'ont point mis d'empêchement aux ruptures de mariage, qui se faisoient d'accord de partie. Les preuves qu'on allegue ici contre M. Godefroi sont bien fortes, car qu'y a-t-il de plus fort que de voir Justinien qui avouë en condamnant les ruptures qui n'étoient fondées que sur le consentement mutuel des mariez, qu'elles avoient été usitées jusqu'à ce temps-là. Il est honteux au Christianisme qu'avant l'Empereur Justinien les loix n'ayent pas mieux serré le nœu du lien conjugal; mais c'est bien pis que pour éviter de plus grands desordres, je veux dire, que pour empêcher qu'on ne secouât, par le poison ou par d'autres crimes occultes, le joug que les loix ne permettoient plus de secouer, l'Empereur Justinien se soit vû contraint de mettre les choses au premier état. Tout ce que l'Auteur rapporte tant sur le flux & le reflux des loix qui étendoient, ou qui resserroient la permission du démariage, que sur les saintes déclamations des Peres contre la licence du divorce & des secondes nôces qui le suivoient, est extrémement curieux. Il dit avec assez de vrai-semblance, que les peines Canoniques qui ont autrefois flétri toutes sortes de secondes nôces, ont tiré leur origine de ce que l'on a appliqué indifferemment à tous ceux qui se remarioient, les censures véhémentes que les Peres ont lancées sur ceux qui convoloient en secondes nôces, sous le bénéfice de la répudiation. Il nous donne ici un tel détail de ces peines Canoniques, que les Lecteurs qui aiment à être instruits lui pardonneront aisément la digression où il s'est jetté, au sujet du premier empêchement de la bénédiction nuptiale.

Remarque sur l'âge de puberté. Mariage de gens caducs.

Les autres empêchemens sont tirez de la qualité des personnes, au lieu que celui-là procede de la quantité. N'avoir pas assez d'âge ou en avoir trop peuvent être des empêchemens à cette bénédiction, & en effet on ne beniroit pas le mariage de personnes qui seroient au dessous de l'âge de puberté, c'est-à-dire, de quatorze ans pour le sexe masculin, & de douze pour le feminin; car c'est ainsi que Justinien* fixa la chose en général, au lieu qu'avant lui on se regloit pour les mâles sur l'inspection; ce qui faisoit que certains garçons étoient censez avoir l'âge de puberté, qui étoient plus jeunes que d'autres qu'on déclaroit qui ne l'avoient pas. Platon vouloit qu'on se servît de la même voye, tant à l'égard des garcons qu'à l'égard des filles, pour connoître l'aptitude au mariage; mais les Romains trouverent plus à propos d'épargner la pudeur du sexe, & ainsi ils ne se servirent de l'inspection qu'envers les mâles: & cela même ayant été trouvé peu convenable à l'honnêteté publique, fut aboli par Justinien. Pour ce qui concerne le trop d'âge, c'est plûtôt un empêchement né qu'un obstacle de droit positif; cependant il a falu que les loix s'en soient mêlées, & qu'elles ayent condamné les nôces d'une femme de cinquante ans, & celles d'un homme de soixante; mais Justinien a levé cette barriere, & il est permis aujourd'hui aux vieillards les plus caducs de se marier. Les Gazettes de l'an 1678. nous apprirent qu'un homme de quatre-vingt-huit ans épousa dans la Franconie une fille de quatre-vingts ans, & Chokier rapporte dans son Traité *de Senectute*, que dans la Comté de Namur un Vieillard de cent cinq ans

* *Instit. l. 1. tit. 22.*

ans obtint de l'Evêque licence de se marier. L'Auteur demande s'il faut se servir alors des paroles de la liturgie qui parlent de la production des enfans, & qui paroissent fort ridicules à quelques-uns dans ces circonstances-là. Il conclut pour l'affirmative, citant encore la Gazette qui publia en l'année 1676. qu'un homme de soixante-dix-sept ans fit un Batard à une femme qui avoit quatre-vingts-huit ans Je ne parle pas de plusieurs autres obstacles dont l'Auteur traite dans ce chapitre, ni de la difference qu'il met entre l'engagement des fiançailles & celui des nôces, ni des conditions qu'il exige pour un consentement valable. Je m'en vais, pour être plus court, tout droit au Chapitre 5.

De la Dot des filles. S'il est de l'essence du mariage d'être benit en face d'Eglise.

On y expose assez amplement les cérémonies de la benédiction nuptiale ; on prouve que l'oblation dont parle Tertullien sur ce sujet n'est pas le Sacrifice de la Messe ; on fait plusieurs observations sur la réponse de Nicolas I. à la consultation des Bulgares, dans laquelle réponse il est parlé, entre autres choses, de *la dot* que le fiancé doit donner à fiancée ; ce qui engage M. Hochman à rapporter mille autoritez, touchant la coûtume qu'ont eu certains Peuples de ne pas doter les filles, mais de les vendre en quelque façon, puis qu'ils exigeoient de l'argent de celui qui les épousoit. Il rapporte aussi des Extraits du Rituel de divers Peuples Orientaux & Occidentaux, & il n'oublie pas les droits du Ministre qui benit la nôce.

Il examine dans le 6. Chapitre, s'il est de l'essence du mariage d'être benit en face d'Eglise, & il répond qu'oüi, si la chose est considérée par rapport au Christianisme, muni sur cela d'une Discipline fort sainte depuis un temps immémorial. Cette opinion a été fort combattuë par un Professeur de Rostoch, nommé Cothman, & par M. Boeckelman qui mourut Professeur en Droit à Leyde l'an 1681, & qui a passé pour un des grands Jurisconsultes de l'Europe. Lors qu'il étoit Professeur à Heidelberg,* il écrivit (pour faire sa cour, dit-on) quelques Traitez de Jurisprudence relâchée sur les matieres matrimoniales. On examine ici ses objections, après quoi l'on montre que c'est justement que les Fiancez qui n'attendent pas à se connoitre, que leur mariage soit benit, sont sujets à des peines Canoniques, & l'on soûtient que leur action est un péché, & que les enfans qui en naissent sont de francs bâtards. Il est vrai, ajoûte-t-on, que la cérémonie nuptiale vient à leur secours, & qu'elle les réhabilite. Cet effet retroactif n'est pas le seul qu'on lui attribuë ; on en touche encore plusieurs autres, & on dit même qu'en vertu de cette bénédiction, indépendemment de la consommation du mariage, chaque partie entre en possession de tous les droits du contract.

Le 7. Chapitre, qui est le dernier, parle assez légerement de certaines choses, qui ont quelque relation aux autres matieres du Livre.

ARTICLE V.

Extrait d'une Lettre écrite de Lille à l'Auteur de ces Nouvelles, le 7. de ce mois, *touchant une pierre trouvée dans* l'uterus.

Pierre trouvée dans l'Uterus

IL est mort en cette Ville le 25. de Mai dernier une femme veuve âgée de 72. ans, qui a porté l'espace de 32. ans une hernie inguinale de la grosseur d'un œuf d'oye avec beaucoup d'incommoditez, & qui quelques mois avant sa mort avoit été delivrée d'une hydropisie de 18. mois d'une maniere assez particuliere, car il lui prit un flux de bouche, & il parut deux vessies l'une vers le nombril & l'autre sur la cuisse, qui s'ouvrirent d'elles-mêmes, & il se fit par ces trois voyes comme par autant de ruisseaux une décharge d'eau si abondante, que de grosse & enflée qu'étoit cette femme elle devint en très-peu de temps toute extenuée, & semblable à un squelete.

Un accident aussi extraordinaire que celui-là donna occasion à Mrs. Herreng, Médecin, & Bigot, Chirurgien, qui l'avoient traitée pendant sa maladie, d'en rechercher la cause. Ils ouvrirent ce corps & trouverent que la passion iliaque, que le vulgaire nomme le miserere, *dont cette femme étoit morte, avoit été causée par l'insertion ou étranglement de l'intestin* cœcum, *dans l'anneau inguinal du muscle oblique descendant, autour duquel il y avoit des chairs adherentes qui avoient produit cette hernie qu'elle avoit portée si long-temps ; & passant plus avant dans l'intérieur, ils remarquerent que l'*epiploon *ou la coeffe étoit fort gâtée, & presque toute consumée, & que le reste des entrailles, à l'exception du foye & de la ratte, étoient fort alterez tant par l'inflammation & gangrene de l'intestin* cœcum *qui s'y étoient communiquées, que par la méchante qualité des eaux qui avoient sejourné dans la capacité de* l'abdomen.

Comme cette femme avoit été affligée 15. *à* 16. *ans durant, & jusques à sa mort, d'une difficulté d'uriner avec des douleurs insupportables à la région des lombes, de l'os pubis, & du perinée, il leur vint en pensée de chercher la cause de cet accident dans la vessie & dans les reins ; mais les ayant ouverts ils les trouverent sans gravier : ils n'esperoient plus de trouver la cause de cet accident, quand par hazard touchant encore une fois la vessie & la pressant, ils trouverent de la résistance & une dureté assez grande qui venoit de la matrice qui leur sembla d'abord schireuse ; mais en ayant fait l'incision, ils furent fort surpris d'y rencontrer une grosse & grande pierre qui en remplissoit toute la capacité, considérablement dilatée à cause que ce corps étrange la pressoit de tous côtez, en telle sorte qu'il en avoit toute la figure. La premiere table de cette pierre est d'une matiere friable & qui se détache fort aisément : l'intérieur est plus solide, mais fort poreux, car elle ne pese que 4. onces, & de la grosseur & grandeur qu'elle est, elle peseroit plus d'une livre, si la matiere en étoit plus condensée. Bien des gens ont eu la curiosité de la voir, & nos plus sçavans Médecins ne se souviennent point d'avoir vû une pareille decouverte dans les Auteurs.* *

Cette production extraordinaire de la Nature m'avertit de mettre dans cet endroit du Journal la fille à cornes, dont j'ai dit un mot le mois dernier. †

ARTICLE VI.

Extrait d'une Lettre de M. Sylvius, Médecin & Membre de l'Académie de Dublin, écrite à l'Auteur de ces Nouvelles, *touchant une fille qui a plusieurs cornes en divers endroits du corps.*

Cornes de belier venues à une

IL vous souvient sans doute, Monsieur, que le Journal des Sçavans de M. Denis du 1. Aoust 1672.

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans le mois de Février de l'année suivante, Art. VI.

† A la fin de l'Art. IX.

Fille par tout le corps.

1672. rapporte l'excroissance ou la corne qui étoit venue sous la jointure de la jambe d'un homme, pour y avoir négligé une playe pendant trois ans, & qu'à cette occasion il rapporte, après Schenkius, qu'à Parlerme une fille poussa des cornes semblables à celles d'un veau. L'affaire dont il est ici question est de la même nature, mais elle va bien plus loin; en voici l'histoire.

Une fille née de parens assez pauvres à Waterford en Irlande poussa des cornes peu après sa naissance, semblables à celles des beliers, non pas à la tête, mais aux jointures des bras, des pieds, des mains, & des doigts, & dans les parties les plus charnues, comme les fesses; & ce qui est le plus considérable, on les vit sortir en grande quantité de ses tetons, lors qu'elle eut 9. ans, qui est le temps où notre Societé l'a vûë. Le corps de cet enfant est aride & consumé, trop sec & trop chaud; la couleur des cornes est cendrée, mêlée de jaune, la substance ferme, sans puanteur: on les a voulu rogner ou arracher au commencement, mais elles sont revenues aussi-tôt beaucoup plus grosses qu'auparavant. Cette histoire n'a point de rapport avec celle du Gentilhomme Italien dont le même Journal fait mention, qui fut incommodé d'une excroissance d'ongles aux mains, & aux pieds, comme des griphes, car ce sont de véritables cornes de belier par tous les endroits qu'on marque dans la figure.

Hypothese de Physique sur ce sujet.

On est fort en peine de sçavoir la nature de la matiere qui produit, & qui entretient ces cornes & ces excroissances: les uns veulent que ce soit le suc nerveux; les autres, la serosité du sang; mais malgré l'expérience que le Journal des Sçavans rapporte pour la derniere, je prendrai la liberté de vous faire voir d'autres pensées là-dessus, lesquelles pour mieux établir, je prendrai la chose d'un peu loin

Je m'imagine donc que les particules de l'œuf de la femme reçoivent de la semence virile une certaine disposition à se fermenter, & par conséquent à se disposer d'une maniere qu'à la fin le modele d'un corps humain en soit le résultat; & parce qu'il y a dans la composition entiere de la semence de l'homme, & de l'œuf de la femme, une indefinie diversité de particules, il s'en peut produire une indéfinie diversité de choses à proportion.

Je m'imagine aussi que dès que le mélange des deux principes commence à se fermenter, les particules de même grandeur & figure tâchent de donner dans les pores qui leur conviennent le plus, & qu'ainsi elles se tracent des chemins, mais que la plus grande portion, tant par son propre mouvement que par l'effort des parties qui la poussent par derriere, se fait un canal entier qui est la grande artere.

Mais parce que cette grande portion contenuë dans l'artere est composée de parties fort differentes en grandeur & en figure, & qui cherchent naturellement des voyes qui leur soient proportionnées en cela, elles s'écartent & se separent les unes des autres, & forment par ce moyen diverses branches proportionnées à leur figure & à leur grosseur, d'où nait non seulement la diversité des branches, mais aussi celle des humeurs qui y passent. Par la même raison il se fait d'autres petites branches à droit & à gauche des premieres, jusques à l'infini pour ainsi dire, de sorte que nous pouvons concevoir facilement que toute la machine de l'homme n'est qu'un tissu de vaisseaux, ou de tuyaux, qui selon la diversité presque infinie de leurs divisions & de leurs entrelassemens, forment ou les os, la chair, le foye, ou les reins, la ratte, &c. Et comme le mélange des deux principes (sçavoir l'œuf feminin & la semence virile) qui se fermente, contient une infinie diversité de particules, il faut necessairement que les unes ayent plus de disposition que les autres à se mouvoir d'un certain sens; & ainsi il doit se faire mille sortes de séparations dans les differens tuyaux dont je viens de faire mention, & cela d'autant plus que les liqueurs qui se meuvent dans ces tuyaux sont d'abord dans des branches fort larges, qui s'étrecissent peu à peu jusques à devenir des rameaux capillaires & insensibles. Voilà comment se peut faire la secretion générale des humeurs dans le corps de l'homme, & pourquoi le suc dont la chair se nourrit est different de celui qui nourrit les os, c'est que chaque petit tube par où passe la nourriture de chaque partie, a une contexture & une figure particuliere.

Application de cette hypothese à l'accident en question.

Pour appliquer cette doctrine à la matiere présente, je dis que les deux principes dont j'ai parlé contiennent beaucoup de parties visqueuses & glutineuses, aussi bien que le sang, & cela afin d'entretenir la fermentation, & d'empêcher que les plus subtiles ne s'envolent trop tôt. Il faut donc que ces parties glutineuses se fassent des chemins & des tuyaux, qui leur soient proportionnez en figure & en grandeur. Si donc il arrive que l'assemblage des deux matieres qui doivent former le fœtus, ait plus de parties visqueuses qu'il n'en devroit avoir naturellement, elles ne manqueront pas de se former plusieurs pores & vaisseaux à proportion, ensuite de quoi le corps venant à se nourrir, les particules visqueuses du chyle se rendront dans ces vaisseaux, & nourriront continuellement les parties qui se sont formées d'une pareille matiere.

Je dirai en passant, qu'il me semble que les ongles se produisent d'une matiere visqueuse jointe à des particules volatiles, laquelle s'étant fait un passage est poussée jusqu'aux extremitez du corps par son propre mouvement, & par l'effort des particules qui la pressent par derriere. Etant aux extrêmitez, & poussée par derriere, elle se fait enfin des ouvertures par où passent les particules volatiles, trainant avec soi les visqueuses; celles-ci à cause de l'air qui leur donne quelque consistance s'arrêtent là, & pendant que les volatiles se dissipent, y forment les ongles.

Je m'imagine présentement qu'à la conception de cette fille, il s'est trouvé dans les matieres dont son corps a été formé plus de ces parties visqueuses, & beaucoup moins d'aqueuses pour les delayer, qu'il n'en faloit. Or la ramification tant pour la conformation des vaisseaux, que pour la secretion des humeurs, s'étant faite proportionnément à cela, le chyle qui s'est fait ensuite a été plus visqueux à cause de la constitution des vaisseaux, glandules & pores faits par des parties d'une semblable figure. Mais comme il y a aussi dans ce même chyle beaucoup de parties volatiles & spiritueuses, il n'y a point de doute qu'elles ne se soient conglobées avec les autres; car ces deux sortes de parties ayant des rameaux flexibles, & les spiritueuses pouvant pénetrer d'abord les pores des visqueuses, il faut qu'en se fermentant ensemble elles s'unissent exactement. Les molecules qu'elles ont formées ont pû s'avancer d'abord vers les doigts des pieds & des mains, parce que la matiere qui devoit faire les ongles leur avoit déja frayé le passage; & s'étant jointes avec elle, elles ont formé des cornes au lieu d'ongles, tant à cause de leur quantité qu'à cause de leur figure & mouvement, qui ont dilaté les pores jusques à la proportion convenable. Après cela par tout où elles ont trouvé des pores approchans, elles y ont fait une même production,

&

& ces pores n'ont pû leur manquer, parce qu'y ayant eu dès le commencement, selon ma supposition, beaucoup de parties visqueuses, les chemins propres ont été tracez, & les tubes convenables appropriez. Voilà, Monsieur, à peu près mon opinion touchant cette affaire-ci. Si je n'ai pas frappé au but, au moins donnerai-je occasion à ceux qui voyent plus clair là-dedans que moi, de nous la déveloper plus distinctement.

ARTICLE VII.

Jo. Georgii Layriz, *ad ædem aulicam Diaconi, & Historiæ Sacræ ac Civilis Professoris publici, de Bellis inter Austriaces & Gallos Historia, ad præsentem usque ætatem deducta.* C'est-à-dire, *Histoire des guerres de la Maison d'Autriche avec la France.* Baruthi typis Jo. Gebhardi. 1686. in 4. & se trouve à Amsterdam chez Desbordes.

Antipathie des François & des Espagnols.

ON ne parle gueres de l'antipathie de deux Nations, sans citer d'abord la Françoise & l'Espagnole, & il est vrai que depuis long-temps elles sont si opposées, que les ennemis de l'une sont toûjours les amis de l'autre ou déclarez, ou couverts. Non seulement leur opposition a lieu dans les intérêts politiques, mais aussi dans les humeurs des particuliers, & dans de petites coûtumes-très indifferentes, comme M. de la Mothe le Vayer le fait voir dans une Dissertation qui est au commencement du 2. tome de ses Oeuvres, de l'édition en petit. Quelques-uns croyent que la Maison d'Autriche transplantée en Espagne, a causé toute cette antipathie des François & des Espagnols; car il a été un temps où ces deux Nations vivoyent dans la meilleure intelligence du monde. Charles V. Roi de France & Henri II. Roi de Castille, jurerent entre eux une Alliance, non seulement de Roi à Roi, & de Royaume à Royaume, mais aussi d'homme à homme, en sorte que par tout où les Espagnols se trouveroient avec des François, il faudroit que les uns assistassent & défendissent les autres comme freres. Un Prêtre François, nommé Rosel, fit un Livre l'an 1660. sur l'ancienne concorde de ces deux Peuples, *de antiquâ Galliam inter & Hispaniam concordiâ.* Quoi qu'il en soit, il est sûr qu'ils étoient déja fort aigris l'un contre l'autre, avant que Charles-Quint regnât sur les Espagnols. Le Royaume de Naples avoit été deja une pomme de discorde entre les Rois de France & ceux d'Aragon. Mais il est vrai aussi que les querelles que le mariage de Marie de Bourgogne avec l'Archiduc Maximilien, excita entre la Maison d'Autriche & la France, porterent un nouveau renfort à la division, lors qu'un autre mariage rendit la Maison d'Autriche Maîtresse de plusieurs Couronnes Espagnoles. C'est le mariage de Marie de Bourgogne qui est proprement l'époque de cette longue inimitié; car avant cela les Autrichiens n'avoient pas eu de grands démêlez avec la France.

Mariage de l'héritier de Bourgogne.

Cet Auteur ne voyant personne qui eût fait l'histoire particuliere des guerres de ces deux Maisons, a pris le parti sur cela d'en publier cet Abregé. Il n'y dit rien de nouveau; mais il met dans un ordre commode & développé les principaux évenemens remarquez par les autres Historiens, & il entremêle quelquefois les réflexions ou les sentences de quelques personnes illustres. Ainsi lors qu'après avoir parlé sommairement des affaires de la Maison de Bourgogne, il vient à parler du mariage de la Princesse Marie, il rapporte ce que dit en plein Conseil la Dame d'Halluin, pour faire donner l'exclusion au Dauphin de France, qui n'avoit à peine que sept ans. *Il nous faut*, dit-elle, *un homme & non pas un petit garçon. La Princesse est assez grande pour faire des enfans, & il est du bien public qu'elle en fasse.* * Cette femme avoit plus de bon sens en disant cela que tant d'autres Conseillers, qui vouloient livrer une Princesse dans la fleur de son âge, à un enfant plus capable de s'amuser à des poupées, que de songer à son Epouse; de sorte qu'une si longue attente de postérité ne pouvoit être que préjudiciable aux Sujets, & très incommode à la Princesse. La Dame d'Halluin raisonna donc juste & selon Nature; mais le Dauphin de France sçut bien venger en la personne de la fille le mépris que la mere avoit eu pour lui, car il renvoya la Princesse Marguerite née du mariage de l'Archiduc avec l'Héritiere de Bourgogne; il la renvoya, dis-je, fierement, après l'avoir long-temps gardée chez lui comme sa Fiancée, & se maria avec Anne de Bretagne recherchée par l'Archiduc. Les ennemis de la France trouvent là une ample moisson d'invectives.

L'Auteur n'épargne pas les François.

Il échape quelquefois à cet Auteur quelques termes bien piquans contre la nation Françoise; on en verra un échantillon dans l'endroit où il parle de la prise de François I. & de la moderation de Charles-Quint à la nouvelle d'un succès si favorable, pour lequel néanmoins il ne voulut pas que l'on fît des feux de joye, ni que l'on sonnât les cloches. Un Historien François, qui s'appelle Arnould Ferron, a fort admiré cette conduite, qui est bien éloignée, dit l'Auteur, de celle que les François eussent tenuë en pareil cas; ils se fussent abandonnez, poursuit-il, aux fanfares les plus éclatantes; ce n'eussent été que décharges d'artillerie par tout le Royaume, que feux de joye, qu'illuminations, que *Te Deum*, & cent autres choses qu'ils étalent si souvent pour des victoires chimériques. Il s'arrête assez long-temps sur le massacre de la S. Barthelemi, & rapporte les sages conseils que l'Empereur Maximilien II. donna à Charles IX. & à Henri II. Cet Empereur avoit des maximes directement opposées à l'esprit qui a regné & qui regne encore dans sa Maison; je veux dire, qu'il croyoit que la conscience ne doit point être violentée.

Particularitès sur M. de Turenne.

Il seroit inutile de descendre dans le détail sur une histoire comme celle-ci: remarquons-en seulement deux ou trois choses; disons, par exemple, qu'on y loue extrémement M. de Turenne, car on lui applique l'éloge que Cornelius Nepos a fait d'Iphicrate, & on assûre qu'au Siége de S. Venant, il fit mettre en pieces toute son argenterie, afin d'empêcher que les Soldats ne se mutinassent, comme ils y paroissoient disposez, à cause qu'ils ne touchoient point de montre, & que la plupart de l'argent que la Cour avoit envoyé à l'Armée pour les payer, avoit été enlevé par M. de Boutteville, à présent Duc de Luxembourg. On donne d'autres éloges à ce même Général en bien des endroits; mais d'autre côté on l'accuse d'avoir commis durant la derniere guerre d'Allemagne les plus gran-

* Voyez encore sur le mariage de MARIE DE BOURGOGNE, son Art. dans le *Dict. Hist. & Crit.*

grandes cruautez, & les pilleries les plus horribles. Il sera difficile de l'excuser là-dessus, car il en fit tant au Palatinat, que M. l'Electeur Palatin s'étant persuadé que cela venoit de quelque affectation personnelle, lui écrivit un petit cartel de défi. M. de Turenne y répondit avec un phlegme qui n'étoit gueres propre à appaiser un esprit outré, car on pardonneroit plus aisément les violences d'un tempérament fougueux, que celles d'un bon Stoique. L'Auteur ajoûte que les François furent pires que des Turcs, dans les ravages qu'ils firent en Allemagne l'an 1677. Il se plaint aussi fort aigrement de ce qu'ils ont fait depuis la Paix de Nimegue, & sur tout de la prise de Strasbourg, & de la démolition de Treves; & afin de mieux faire voir s'il a raison de se plaindre, il rapporte l'article de la Paix de Munster, où il est dit que S. M. T. C. laissera la premiere de ces deux Villes dans toute la liberté qu'elle possedoit.

Cet Auteur avouë d'assez bonne foi les desavantages de son parti durant la derniere guerre. Il semble s'engager à une 2. édition beaucoup plus ample que celle-ci. Il est assez surprenant que ce sujet n'ait pas été traité par un plus grand nombre d'Historiens. On disoit autrefois à Paris, que M. Varillas avoit travaillé beaucoup sur toute l'Histoire de la Maison d'Autriche, mais on croit présentement qu'il ne songe plus à cela, & qu'il n'en veut qu'aux Hérésiarques. C'est le moyen d'avoir plus de revenu, mais non pas moins de querelles, *plus dapis, sed non rixæ minus invidiæque*. On dit que M. le Docteur Burnet le fera passer bien-tôt par quelque reddition de comptes, à l'égard du Schisme d'Angleterre. On dit aussi que M. Maimboug fera imprimer incessamment l'Histoire de ce fameux Schisme. Il fera bien de marcher droit & d'être exactement sur ses gardes, car ce Docteur est un dangereux Maitre de comptes.

ARTICLE VIII.

Supplément à divers endroits de ces Nouvelles, tiré de quelques Lettres qui ont été réçûes par l'Auteur.

De l'Auteur des Préjugez légitimes contre le Jansenisme.

I. NOus avons dit plusieurs fois, que c'est un plaisir pour les Lecteurs que de connoitre ceux qui font un Livre; c'est pourquoi autant que nous le pourrons faire commodément, nous satisferons cette innocente curiosité. Voici ce que l'on nous mande de l'Auteur des *Préjugez legitimes contre le Jansenisme.* *

Que c'est un jeune homme de Chamberi qui n'a gueres plus de vingt-six à vingt-sept ans, qui s'appelle *l'Abbé de Ville* & qui est fils d'un Conseiller au Parlement, ou au Sénat de Savoye; qu'il a bien soûtenu son rang dans les Ecoles de Sorbonne, tandis qu'il les a frequentées, & que son assiduité à s'y trouver a été telle, qu'au lieu de devenir moindre durant la Licence, comme fait celle de tant d'autres, malgré les amendes qu'il faut payer lors que l'on s'absente en ce temps-là, elle prenoit au contraire une nouvelle vigueur; qu'avec une assiduité si exemplaire, & avec son application à l'étude, il a donné de fort bonnes espérances, mais que les Sermons qu'il a prononcez durant ce temps-là en quelques Eglises de Paris, n'ont pas beaucoup relevé sa réputation; qu'il est vrai-semblable que l'Avent qu'il a prêché en Savoye devant le Sénat de Chamberi, a eu beaucoup plus d'applaudissemens, soit qu'il y ait des climats plus favorables que d'autres à l'esprit des Prédicateurs, aussi bien qu'à la fortune des Généraux d'Armée, soit qu'en consideration du pere, on ait voulu témoigner qu'on trouvoit beaux les Sermons du fils; qu'on ne sçait pas au vrai quel a été le succès du Sermon qu'il fit à Turin en présence de leurs A. A. R. R. ni du discours qu'il prononça devant l'Académie Royale de la même Ville, & qui a été inséré dans le Mercure Galant de l'année 1685; qu'il ne sçauroit manquer de réussir dans son Prieuré de Villevaux, situé entre des rochers, & éloigné de tout Village, & dont l'Eglise est desservie par des Religieux qui ne passent pas pour grands hommes; qu'on ne doute pas que son coup d'essai en matiere de Livres ne lui ait attiré des louanges, & ne l'ait fait regarder comme un ardent Zélateur de la Maison de Dieu, parmi des Peuples qui pour la plûpart ne sçavoient point ce que c'étoit qu'un Jansenistes; qu'on lui prépare a Paris sa leçon, & que d'habiles gens qu'il devoit honorer ou comme ses Maîtres, ou comme ses freres, ont été sensibles aux duretez qu'il leur dit; que bien lui en prend d'être en païs de sureté à l'égard de la Sorbonne, & que s'il revenoit en France, il pourroit s'aquitter mieux qu'il ne fait de son serment, & de la signature qu'il a donnée sur la non-infaillibilité du Pape, & sur d'autres points où sa parole n'est pas moins engagée que sur les erreurs de Jansenius, qu'il a condamnées avant qu'être reçû Bachelier; que d'autres gens croyent qu'il y a trop de jeunesse & d'emportement dans son fait pour mériter qu'on lui réponde, & qu'après la défense faite par le Roi de remuer ces querelles, ceux-ci pourront bien l'emporter sur les premiers; mais que si on garde le silence à Paris, on ne le fera pas ailleurs, & qu'ayant pleine liberté de publier toutes choses en Hollande, on en profitera sans doute, pour bien repousser des traits si mal lancez. †

Je supplie mes Lecteurs de consulter en cet endroit les ‡ Nouvelles de l'année passée; ils verront qu'au lieu de me sçavoir mauvais gré de publier ces sortes de choses, les Auteurs qui s'y trouvent intéressez doivent reconnoître que je leur rends un fort bon office; car je les mets en état de pourvoir à leurs affaires, à quoi ils ne songeroient pas, s'ils ignoroient ce que l'on dit d'eux.

Discours du Pape sur les conversions de France.

II. Ce que j'ai dit des conjectures que l'on a faites sur les sentimens du Pape, à l'égard de la derniere persecution de France, a donné lieu à l'éclaircissement qui m'a été envoyé de ce païs-là, à peu près en cette maniere. Il faut se souvenir qu'il est question de sçavoir, *si le Pape approuve la conduite qu'on a tenue.* Voici donc ce que l'on me mande.

Qu'outre le Bref dont j'ai parlé depuis peu ‡, on a vû le Discours Latin, que le Pape prononça dans le Consistoire du 18. de Mars dernier, où il dit, *qu'il a une très-sensible joye des grandes actions du Roi de France* contre ses Sujets hérétiques; *que Dieu a fait éclater sa miséricorde,*

* Voyez le précis de cet Ouvrage dans le mois de Juin de cette année, Art. III.

† On l'a fait effectivement. Voyez l'année 1687. Art. VI. du mois de Janvier.

‡ Mois de Mai, No. IV. du Catalogue; & mois de Juin, No. IX. du Catalogue.

‡ Dans le mois de Juin de cette année, No. VII du Catalogue.

ricorde, lors que donnant à ce Monarque la puissance nécessaire pour extirper l'Hérésie, il en a delivré tout son Royaume en très-peu de mots. . . . & que comme le zele & la pieté du Roi Très-Chretien ont éclaté merveilleusement dans cette action, le Sacré Collége doit dès à présent donner à son mérite les louanges que la postérité lui donnera avec abondance, toutes les fois qu'elle parlera d'une entreprise qui lui est si glorieuse, & dont le succès est si avantageux à l'Eglise. On ajoûte que le Pape ordonna que le *Te Deum* seroit solemnellement chanté au bruit du Canon & des Mortiers, en action de graces de ce retour des Huguenots; & que cela fut executé le 28. d'Avril avec une pompe extraordinaire. On conclut qu'après cela les Hérétiques auront raison d'attribuer à toute l'Eglise Romaine, représentée par le Pape, les desordres de la Croisade *Dragonne*, puis qu'il est du sens commun que qui conçoit tant de joye pour une chose, & qui la comble de tant de louanges, déclare & definit authentiquement qu'elle est juste; que la distinction du Pape d'avec le S. Siége pourra servir de beaucoup ici, comme je l'ai déja marqué *; mais qu'il y faut joindre une autre considération, c'est que le Pape n'étant pas infaillible dans les Faits, a pû s'imaginer fort bonnement que les Hérétiques s'étoient convertis sans la moindre violence; qu'il est vrai qu'il ne tombe pas dans le sens commun, que des gens habiles ayent jugé nécessaire de cacher à un Pape les manieres qui ont été employées; que cependant il ne seroit pas impossible qu'à l'heure qu'il est Innocent XI. n'eût rien ouï dire du logement des Dragons, sa santé ne lui permettant pas de lire, ni d'approfondir les choses.

Aveu des persecutions fait par une nouvelle Convertie.

III. En effet il sera desormais bien difficile de parcourir les Pieces du temps, je dis celles qui s'impriment à Paris, & de demeurer dans l'incertitude à l'égard des violences dont les Protestans se plaignent. Il y a deux mois † que je citai une de ces Pieces, où l'on avouoit le *logement de gens de guerre*. C'étoit une réponse à une des Lettres Pastorales qui ont été publiées par des Ministres Réfugiez. On a vû depuis une autre ‡ Reponse faite à la même Lettre Pastorale, par une personne qui se dit *nouvelle Convertie, Pensionnaire à l'Abbaye des Filles-Dieu au Mans.* Elle avoue 1. que les Huguenots ont été contraints d'entrer dans l'Eglise à coups de fouet, & de la même maniere que Jésus-Christ chassa du Temple ceux qui profanoient ce saint lieu. 2. que le Roi execute aujourd'hui, quoi qu'avec toute la modération que le zele de sa Religion peut permettre, l'ordre divin de mettre le feu à la playe pour la guérir, quand on ne le peut autrement. 3. qu'il a falu souffrir les amertumes & les dégoûts de la Medécine, avant que d'en sentir les effets. 4. que la perte de quelques biens de la fortune & un peu de misere temporelle, ont ouvert les yeux des errans. 5. qu'on a eu besoin que Dieu ait parlé *avec le bruit menaçant du Tonnerre.* Tout cela est soûtenu par des comparaisons empruntées de l'Ecriture, qui ne regardent que le droit; voilà qui est bien, c'est gagner la moitié de la dispute; c'est convenir du fait quant aux circonstances générales, & cela d'un air qui signifie beaucoup: le reste viendra insensiblement.

* Dans le mois de Juin de cette année, No VII. du Catalogue.

† Voyez le mois de Mai de cette année, Art. IV.

‡ *Merc. Gal. de Mai* 1686. *p.* 13.

Des Inquisiteurs de la Librairie Françoise.

IV. Nous avons dit plusieurs ‡ fois que les Inquisiteurs de la Librairie Françoise n'ont point encore des principes fixes. Quelqu'un a pris occasion de là de nous écrire ce qui suit.

Rien n'est plus vrai que ce que vous dites de nos Inquisiteurs; ils n'agissent pas conséquemment, ils punissent le moins & souffrent le plus, dat veniam corvis, vexat censura columbas, *ou si l'on aime mieux un Proverbe Juif, ils coulent le moucheron & avalent le chameau. Ils endurent patiemment que l'on joue les conversions de France sur le Théâtre de Guenegaud, & qu'après la représentation d'une Tragédie on régale les Spectateurs par une Farce, qui est manifestement la Copie de ce qu'ont fait les Dragons chez les Huguenots, pour les faire changer de Religion. On ne voit personne qui ait assez peu d'esprit pour ne s'appercevoir pas de cela.*

Défense faite à Rome aux femmes d'aprendre la Musique d'un homme.

V. Nous parlâmes dans les dernieres Nouvelles de Mai § des reglemens qu'on a faits à Rome contre les nuditez de bras & de gorge. Il ne sera pas hors de propos de joindre à cela, que le Pape a expressément défendu au sexe de se servir d'aucun Maitre de Musique, pour apprendre à chanter, ou à jouer des Instrumens. Il faut sans doute que des raisons fortes l'ayent porté à publier cet Edit. Peut-être qu'on a trouvé que la Scene de Cléanthe, qui est si bonne dans *le Malade Imaginaire*, devenoit souvent une avanture effective qui n'accommodoit pas les jaloux. Que ce soit cela ou d'autres motifs, il est certain que le 6. Mai de cette année le Pape fit afficher un Edit dans les principaux endroits de Rome, par lequel il défend à toutes sortes de femmes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, tant filles que veuves & mariées, d'apprendre à chanter, ni à jouer d'aucun Instrument de Musique de quelque Maître que ce puisse être, Séculier, Régulier, ou Ecclesiastique, quand même ceux qui leur voudroient enseigner seroient leurs proches parens ou alliez. Il veut pareillement que les Religieuses qui ont accoûtumé de chanter les Offices divins en Musique, ne puissent l'apprendre que des autres Religieuses leurs Compagnes. Encore un coup il faut que des raisons très-pressantes ayent donné lieu à ce reglement, qui n'excepte ni les parens, ni les Prêtres, ni les Moines, ni les femmes même qui ont un mari, ni les Religieuses. C'est assûrement une matiere à réflexion.

ARTICLE IX.

Vita di Sisto V. Pontefice Romano, scritta da Gregorio Leti, *nuovamente ristampata, &c.* In Amsterdamo per Giov. & Egidio Janssonio à Waesberge. 1685. 2. vol in 12.

Honneurs & présens faits à l'Auteur.

IL y a déja trois mois ** que nous avons publié le titre de cet Ouvrage, avec promesse d'en parler dans les Nouvelles de Mai. Nous l'aurions fait, si nous n'eussions attendu pour quelques raisons, que M. Leti fût revenu de son voyage d'Allemagne. Cette course a duré trois mois, & a été plus longue qu'il n'avoit crû: elle lui a été fort avantageuse, car non seulement on lui a fait mille honnêtetez dans toutes les Cours qu'il a visitées, mais aussi de très-beaux présens, de sorte qu'il n'est pas moins satis-

‡ Entr'autres, dans les Nouvelles de Juin de cette année, Art. III.

§ Art. II.

** Dans le mois d'Avril, No. V. du Catalogue.

satisfait de la libéralité des Princes & des Princesses d'Allemagne, que des honneurs qu'il en a reçûs. Il doit donc dire tout le contraire du Poete Latin, *

Quamvis multa meis exiret victima septis,
Pinguis & ingratæ premeretur caseus urbi,
Non unquam gravis ære domum mihi dextra redibat.

J'en parle pour avoir lû des Lettres dignes de foi, qui contenoient un détail exact de tout cela; & parce qu'il est juste de publier les honneurs que des Altesses Serenissimes ont faits à un Ecrivain célebre, M. Leti fera fort bien de leur rendre la justice qui leur est dûë, dans la Relation qu'il nous prépare de leurs Cours. Il a fait aussi en y passant une bonne récolte de Mémoires: sur tout sa provision est bonne à l'égard de la Cour de Brandebourg.

Remarques sur cette Edition.

L'Histoire qui nous fait parler dans cet Article, est une des plus curieuses qui se puisse voir, soit parce que l'Auteur, fourni de quantité de Mémoires, y est descendu dans un grand détail, soit parce que le Pontificat de Sixte V. a été fort remarquable en plusieurs façons. Cela ne pouvoit pas manquer au regne d'un homme qui avoit beaucoup d'esprit, une ame fort ambitieuse, & peu de conscience, en un mot qui étoit tel que Tacite l'auroit souhaité pour l'assortir aux Souverains dont il nous a laissé la vie. M. Leti avec la liberté qu'il se donne de dire le bien & le mal de ceux qui passent par ses mains, étoit fort propre à composer cette Histoire. La premiere fois qu'il la publia, il eut le plaisir d'en voir bien-tôt plusieurs éditions, & même en plus d'une Langue: il ne faut pas mettre en doute qu'un si favorable succés ne l'ait fortement engagé à la recherche de nouveaux Mémoires, ou à l'acceptation de ceux que diverses personnes d'Italie lui offroient. Il en a recouvré un si grand nombre, que cette nouvelle édition est plus grande des deux tiers que la premiere. Il n'a retranché quoi que ce soit du 1. travail; il s'est contenté de mettre les choses dans un meilleur ordre, & de placer commodément les additions dans les lieux qui les concernoient.

Naissance de Sixte V. & ses reparties.

Avant que de parler de la naissance de Sixte, il fait un long préambule sur la distinction de l'Empire temporel du Pape d'avec le Spirituel, & de la Cour de Rome d'avec le S. Siége. Il lui semble que les François & les Venitiens ont inventé cette distinction, afin de maintenir les libertez de leur Eglise, & il rapporte quatre grandes utilitez qu'on en peut tirer. Après cela il nous aprend que Sixte naquit le 13. jour de Décembre 1521. dans la Marche d'Ancone, & qu'à l'âge de neuf ans il fut tiré de la condition de Porcher, par une rencontre singuliere qui fut cause qu'il prit l'habit de S. François l'an 1534. On méle cent particularitez au recit de tout cela, & l'on nous rapporte plusieurs reparties du jeune Cordelier, qui marquoient une grande vivacité, & une hardiesse bien cavaliere; comme quand il dit, *que s'il eût été à la place de Paul III. il n'eut pas eu la sottise de perdre le Royaume d'Angleterre, pour soûtenir les intérêts d'une femme, n'étant pas fort important au Pape que les Princes prennent leurs femmes pour des putains, ou des putains pour leurs femmes.* Ce caractere d'esprit lui suscita d'un côté mille traverses dans son Ordre, & lui fournit d'ailleurs mille expédiens pour surmonter l'envie de ses ennemis, & pour s'élever malgré eux aux grandes Charges. Il fut sur le point d'accompagner en Angleterre le Cardinal Polus; mais en ayant été empêché par des intrigues superieures, il eut d'un autre côté l'avantage d'être envoyé à Venise, en qualité d'Inquisiteur Général, l'année 1555. C'est par là que M. Leti acheve son 2. Livre.

Diverses particularités sur son sujet.

Le 3. nous fait voir les instructions que donna la Cour de Rome à cet Inquisiteur; la maniere dure & violente dont il exerça son emploi; les disputes qu'il eut avec les Moines de son Couvent, & même avec le Senat, & avec l'Ambassadeur d'Espagne; sa reconciliation avec celui-ci; son retour à Rome; son 2. voyage à Venise, la nécessité qu'il eut de s'enfuir, à cause qu'il avoit voulu excommunier le Senat, & le voyage qu'il fit en Espagne comme Consulteur du S. Office, & Theologien du Cardinal Buoncompagni. Le recit de toutes ces choses est mélé de plusieurs intrigues, & de beaucoup d'instructions, parmi lesquelles on doit sur tout considérer ce qui se rapporte à la Politique dont la Republique de Venise se sert à l'égard de la Cour de Rome. On verra ici que Montalte (c'étoit le nom de Sixte avant son Pontificat) fut proposé pour être envoyé à Geneve après la mort de Calvin, mais qu'un Prelat detourna l'affaire, en représentant les fâcheuses suites que cela pouvoit avoir. Le même Montalte opina un jour très-fortement, qu'il ne faloit point envoyer de Nonce à la Reine Elizabeth; son avis qu'on ne suivit pas fut justifié par l'évenement.

Réflexion sur ce que fit Gregoire XIII. après la S. Barthelemi.

Le 4. Livre nous fait voir la grande élevation de ce Moine par un concours d'évenemens favorables, car presque en même temps il eut le plaisir d'apprendre la mort du Général des Cordeliers, son grand ennemi, & la promotion de son grand ami Pie V. au Papat. Dés-lors les honneurs & les dignitez fondirent sur la tête de Montalte, le Généralat de son Ordre, l'Evêché de S. Agathe, & le Chapeau de Cardinal. Ce fut lui qui dressa la Bulle du 25. Février 1569. par laquelle Pie V. excommunia & déposa d'une maniere si foudroyante la Reine Elizabeth. Ce Pape en trouva le stile si beau, qu'il en conçût je ne sçai combien de nouveaux degrez de bonne amitié & d'estime pour l'Auteur. Celui qui lui succeda l'an 1572. & qui prit le nom de Gregoire XIII. ne fut pas si bon ami de Montalte; c'est tout ce qu'on en peut dire, car du reste il ne fut point son ennemi. C'étoit un Pape debonnaire de son naturel, & l'on croit que ce fut plûtôt afin de garder le *decorum* de sa Charge, que pour suivre son inclination particuliere qu'il se comporta comme il fit à la nouvelle du Massacre de la S. Barthelemi. Montalte, consommé dans l'art de l'hypocrisie, & connoissant les dispositions secrettes du Pape, s'y accommoda fort adroitement, & leur sacrifia le sentiment particulier qui lui étoit inspiré par son humeur sanguinaire; de sorte que quand le Pape lui demanda ce qu'il jugeoit de l'expédition de Paris, il lui fit une réponse fort Evangelique. L'Auteur la rapporte tout du long. Il nous parle aussi de la réformation du Calendrier, & de la part qu'y eut le Cardinal de Montalte, dont on voit ici une infinité de ruses & de fourberies par lesquelles il se fraya le chemin du Trône. Sa feinte la plus ordinaire étoit de se faire vieux & cassé, & de vivre dans une

* *Virgile Ecl. I.*

une retraite fort simple, & sur tout lors que le Pape devenoit malade. Enfin le Siége devint vacant en l'année 1585. C'est par là que finit le 5. Livre, & par les desordres effroyables qui se commirent dans Rome apres la mort de Gregoire.

Election de Sixte.

Le Livre suivant est une histoire très-curieuse & très-particularisée du Conclave qui se termina, après mille intrigues & mille fourbes, par l'élection de Sixte V. Cet homme étoit si las de faire semblant qu'il étoit caduc, qu'il n'eut pas la force d'attendre à lever le masque, que le Scrutin fût achevé; car dés qu'il eut apperçû que la plûpart des suffrages étoient pour lui, il jetta son bâton, & se mit dans une posture si droite qu'on eût dit qu'il étoit crû d'un grand pied, & entonna lui-même le *Te Deum* d'une voix si forte qu'elle retentit par toute la sale. La suite répondit à de tels commencemens. Tout ce Livre est un recueil de ses bons mots, & de quelques Pasquinades, & d'une infinité de choses particulieres, tant sur la reception de ses parens, & sur l'Ambassade du Japon, & que sur la séverité avec laquelle il exerça la justice. Voila pour le 1. tome.

Le 2. comprend six Livres, un pour chaque année du Pontificat de Sixte. Dans le 1. on nous étale d'abord, avec plusieurs considerations politiques, le soin qu'il prit d'avoir des espions par tout, & d'ordonner à ses Nonces qu'ils n'épargnassent rien pour pénetrer, par l'entremise de ces ames vénales, dans tous les secrets des Princes. Après cela l'on rapporte les bons réglemens qu'il fit, pour empêcher que la justice ne fût mal administrée & pour ôter les abus qui avoient besoin de réformation. Il voulut, entre autres choses, que chacun payât ses dettes, & que les Domestiques mêmes des Cardinaux y pussent être contraints par l'autorité du bras Séculier, malgré les immunitez dont ils avoient joui auparavant. Il trouva fort mauvais que les Cardinaux lui vinssent faire des remontrances là-dessus. En un mot il fit un grand nombre d'Ordonnances, & il condamna à des peines fort séveres ceux qui n'auroient pas fait leur devoir. Voilà à quoi servent quelquefois les passions. Ce Pape voulant se faire craindre sur mer résolut de faire construire quelques Galeres; & afin d'avoir des gens à y envoyer, il ordonna que l'on recherchât soigneusement ceux qui auroient fait des fautes, & qu'on punit sans rémission ceux qui contreviendroient à ses reglemens. Il y a de l'apparence aussi que son humeur violente & son ambition, firent naitre tant de bonnes loix. Il en fit une qui condamnoit à la mort tous les adulteres, & tous les maris qui consentoient à l'impudicité de leurs femmes, soit par lâcheté, soit pour en tirer quelque argent. Il ordonna même qu'un mari fût châtié du dernier supplice, lors que ne pouvant remédier à la mauvaise vie de sa femme, il n'iroit point s'en plaindre à sa Sainteté qui promettoit de faire bonne justice de ces débauches. Il vouloit, dira-t-on, que son regne se signalât par la singularité des loix; mais on peut croire aussi que le nombre des coupables lui extorqua ce nouveau Code inouï & inconnu en ce pais-là; car M. Leti nous aprend qu'il y avoit un abus & une profanation extrême du mariage dans Rome, plusieurs Prélats & plusieurs Nobles s'étant mis en possession de faire épouser leur amies à des Domestiques, qui laissoient à leurs femmes toute sorte de liberté, & qui étoient proprement comme ces *Custodinos*, à qui l'on donne des Bénefices dont le Donateur se réserve le principal revenu. Mais il n'y eut point de gens contre lesquels le zele de Sixte parût davautage que contre les Bandits. L'Auteur nous donne le détail des procédures que l'on fit contre eux, & n'oublie pas l'excommunication du Roi de Navarre, ni le Manifeste de ce Prince affiché à Rome, ni cent autres choses qui arriverent l'an 1585.

Ses bons Reglemens.

Les principales avantures de l'année 1586. qui sont le sujet du 2. Livre, regardent les Obelisques que ce Pape fit élever, & les bâtimens superbes qu'il fit construire. C'est un morceau d'Histoire très considérable, & qui donne une grande idée de la magnificence de cet homme.

Consultation faite à Rome sur Beze. Autres particularités sur Sixte.

Le Livre suivant est tout parsemé de Pasquinades & de bons mots. On y trouve aussi l'établissement de plusieurs Congrégations; l'excommunication terrible que le Pape publia contre la Reine Elizabeth, qui le paya en même monnoye, c'est-à-dire, par une excommunication qu'elle fit publier solemnellement dans l'Eglise de S. Paul, contre le Pape & contre tout son sacré Collége. On voit ici tous les bons mots de ce Pape concernant cette grande Reine; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est la consultation que l'on fit à Rome en présence du Pape, touchant Théodore de Beze. Il paroit que ce seul Ministre faisoit passer de mauvais momens à la Cour de Rome, car on y délibera, comme sur une affaire très-importante, sur les moyens de se défaire de lui, ou par la voye de l'assassinat, ou par celle du poison, ou par celle de l'enlevement. Quelques-uns furent d'avis de le tenter par l'esperance de la Pourpre, mais Sixte desapprouva ce moyen; & pour les autres on n'en parla plus, dès qu'on eût sçû de la bouche de M. de Sales, Evêque de Geneve, qui se trouva alors à Rome, que Beze se tenoit si fort sur ses gardes, que le seul moyen de se défaire de lui étoit de donner assez de forces au Duc de Savoye pour s'emparer de Geneve. L'Auteur ajoûte qu'on sçavoit que le Duc Charles Emanuel avoit fait toutes les diligences possibles & à grands frais, pour perdre Beze ou d'une façon ou d'autre, mais que rien ne lui avoit réussi.

Le 4. Livre commence par la célebre Ambassade du Roi de Perse, & continue, entre autres choses, par l'entreprise du Roi d'Espagne sur l'Angleterre, par la construction de la Bibliotheque du Vatican, qui est ici fort curieusement décrite, & par la mort de Mrs. de Guise. Je ne dis rien de plusieurs actions particulieres de Sixte, qui avoient quelque chose de singulier.

On voit dès le commencement du 5. Livre la colere dont ce Pape fut transporté, quand il apprit la mort de ces bons Chefs des Ligueurs. Le Discours Latin qu'il prononça en plein Consistoire, se voit ici tout entier, avec la marque particuliere des lieux où la douleur & le transport lui ôterent la parole pour quelque temps. On voit peu après la Harangue des Députez de la Ville de Paris au Pape, qui est une Piece horriblement séditieuse. On nous montre ensuite ce que fit le Pape contre Henri III. & contre son Successeur, & l'on nous insinue qu'il ne vouloit gueres de mal à Henri IV. & que ce fut une des raisons qui le mirent mal avec le Roi Catholique. La Bible qu'il fit imprimer en

Italien fut un grand scandale pour les Espagnols; on en voit ici le détail. Leur Ambassadeur fut relancé d'importance.

Sa mort. Decret contre les Statues d'un Pape vivant.

On voit dans le dernier Livre, avec ce qui regarde les affaires du dehors, un précis ou portrait de la conduite intérieure & domestique du Pape, & un recueil de ses maximes. Quand on parle de sa mort, on ne dit rien de ce conte qui a couru, qu'il avoit été étranglé par le Demon; on se contente de dire que le bruit courut qu'il avoit été empoisonné, & que les soupçons tomberent sur les Espagnols. On nous assûre aussi que Henri IV. le regretta extrêmement, & que durant la vacance du S. Siége les Romains firent une loi de n'élever jamais aucune Statue à aucun Pape vivant. Ce Decret gravé sur le marbre fut mis dans une sale du Campidoglio, & fut conçû en ces termes, *si quis, sive privatus, sive Magistratum gerens, de collocandâ vivo Pontifici Statuâ mentionem facere ausit, legitimo S. P. Q. R. Decreto in perpetuum infamis & publicorum munerum expers esto.* C'est-à-dire, *si quelqu'un, soit qu'il ait, soit qu'il n'ait point quelque Charge, ose proposer d'élever une Statue au Pape vivant, le Sénat & le Peuple Romain ordonnent qu'il soit infame pour toute sa vie & exclus de toute sorte d'emplois publics.*

Methode de du Haillan. Belle réponse de Pie V.

J'oubliois de dire que M. Leti ne se contente pas de nous donner ce qu'il trouve dans des Manuscrits; il y ajoûte aussi ce qu'un bon vieillard qui avoit fort connu le Pape Sixte, lui en a raconté. C'étoit la méthode de du Haillan, car lors que Pierre Matthieu lui demanda d'où il tenoit ce qu'il avoit publié dans le 2. Livre de l'état des affaires de France, *que plusieurs ont eu opinion que Charles VIII. eût été supposé; autres, qu'il étoit bien Fils du Roi mais non de la Reine sa Femme qui étoit Charlotte de Savoye, & laquelle ledit Roi son Mari n'aimoit gueres, mais que pour assoupir les troubles émûs par son Frere, il fit cette supposition*, il lui répondit, *qu'il* * *tenoit cela de la bouche de ceux qui croyoient de le bien sçavoir, & qu'il a écrit plusieurs autres choses de pareille conséquence sur la bonne foi de la tradition.*

Il n'y a pas apparence que Sixte V. soit jamais canonisé, comme celui qui l'avoit fait Cardinal; je veux dire, comme Pie V. dont la vie composée en Italien par Agatio di Somma, a été traduite en François & augmentée par M. Felibien, & imprimée à Paris l'an 1672. De quelque inflexibilité que se piquât Sixte, quand il s'agissoit de l'execution de ses loix, il fut pourtant plus traitable à l'égard des Courtisannes que ne l'avoit été Pie. M. Leti nous apprend que Sixte, ayant sçû par les Confesseurs que la chasse qu'il avoit donnée aux Courtisannes, étoit cause de plus grands maux, se relâcha en leur faveur; mais Pie V. répondit sur un pareille remontrance, *que si Rome étoit si corrompuë que la prostitution des femmes y fût un mal nécessaire, il ne la considéroit plus comme le Siége de la Religion, mais qu'il la quitteroit comme le Théatre de l'impureté.* Ce raisonnement n'est pas mauvais.

Histoire de D. Juan d'Autriche.

M. Leti semble faire espérer un Livre qu'il dit qu'il a refusé jusques ici aux instances de ses amis, & à celles des Libraires. C'est la vie de Dom Pedro Girone, Duc d'Ossune, Contemporain du Pape Sixte. Il aura lieu d'y parler de choses considerables, car ceux qui ont les grands emplois ont tant de part à l'Histoire générale, qu'on ne sçauroit faire leur vie sans y mêler beaucoup de l'Histoire de leur siecle. C'est ce qui est arrivé tout fraichement à celui qui a publié en Italien la vie de Dom Juan † d'Autriche, Fils naturel de Philippe IV. Roi d'Espagne, & de la Comédienne *Calderona.* Il n'a pû suivre D. Juan sans s'arrêter sur la révolte de Naples, & sur la guerre de Catalogne & de Flandres, qui précéda le Traité des Pyrénées. Il entre sur tout cela dans un assez grand détail, mais il s'étend encore plus sur les intrigues qui diviserent la Cour d'Espagne au temps du P. Nitard, & on voit bien qu'il *a* pris parti contre ce Jesuite & contre la Reine mere. Il dit que Dom Juan est mort de poison, & il nomme ceux qu'il soupçonne de le lui avoir fait donner. On a débité en France, dans une Relation imprimée chez Barbin, une chose qui étonna tout le monde, c'est que Dom Juan fut saisi d'un tel chagrin, en apprenant le mariage du Roi d'Espagne avec la Princesse Marie-Louise d'Orleans, qu'on croit qu'il en mourut. Cette nouvelle ne pouvoit pas manquer d'être suprenante, puisque selon l'opinion commune Dom Juan avoit fait ce mariage, afin d'empêcher que la Reine mere ne réüssit dans le dessein de faire épouser au Roi la Fille de l'Empereur. Celui qui nous donne cette vie est dans le même sentiment. Au reste il remarque que la *Calderona* sçût si bien gagner le cœur de Philippe, dès le 1. entretien, qu'il la déclara sa Favorite, & qu'il ne lui refusoit aucune grace. Il ajoûte que malgré sa grande jeunesse elle avoit la discretion de n'abuser pas de la facilité du Roi, & qu'après être accouchée de Dom Juan elle se retira dans un Monastere, & y reçût la bénédiction du Nonce Pamphile, le jour de la prise d'habit. ‡ Ce Nonce a été depuis Innocent X. Les Curieux souhaiteroient que comme on a fait l'Histoire des Favoris, quelqu'un s'avisât de faire la vie des Favorites. Il n'y a peut-être que cette classe de personnes qui n'ait pas été mise en Recueil. Cependant on pourroit dire mille choses divertissantes, & quelquefois même très-importantes, sur cette matiere. Un Ecrivain d'Anecdotes qui la traiteroit dignement, ne devroit pas douter du debit de son Ouvrage.

Remarques sur sa Mere & sur une Histoire des Favorites.

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I. *De ritu lectionum sacrarum, Præside M. Wilhelmo Ernesto* Tentzelio, *ordin. Philos. adjuncto publicè disseret Georg. Henricus Goezius Lipsiensis.* C'est-à-dire, *De la coûtume de lire l'Ecriture dans les Eglises.* Wittembergæ typis Christ. Schrodteri 1685. in 4. & se trouve à Leyde chez Vander Aa.

Idée de cet Ouvrage.

CEtte Dissertation est fort sçavante, & sur une matiere d'antiquité qui méritoit d'être éclaircie. L'Auteur montre que les premiers Chretiens lisoient la parole de Dieu dans leurs Assemblées, & il croit que quand les jours de Fête furent reglez, on affecta à chacun certains

* *Matth. vie de Louis XI. l. 11.*
† *Elle se trouve chez Desbordes in 12.*

‡ Voyez encore sur DON JUAN D'AUTRICHE son Art. dans le *Dict. Hist. & Crit.*

tains endroits de l'Ecriture. Ce qu'il dit sur la division de la Bible en chapitres & en versets est un Recueil fort curieux, & qui prouve que cette division est plus ancienne que l'on ne pense. Il fait plusieurs observations sur la chaire de S. Hippolyte, qui fut trouvée l'an 1551. au Diocese de Tivoli, & dont nous parlâmes dans les Nouvelles de Mars 1685. * Il remarque que les jours de Fête les Grecs lisoient dans leurs Assemblées, non seulement des morceaux de l'Ecriture convenables à la circonstance du temps, mais aussi les Epitres des Docteurs, & les Histoires des Martyrs. Il ajoûte plusieurs autres choses singulieres touchant les Bibles des Sectes Orientales.

II. *Nouveaux intérêts des Princes de l'Europe, revûs, corrigez & augmentez par l'Auteur, selon l'etat où les affaires s'y trouvent aujourd'hui.* A Cologne chez Pierre Marteau. 1686. in 12. & se trouvent à la Haye chez Van Bulderen.

Changement dans les affaires de l'Europe.

QUand nous parlâmes de la 1. édition de ce Livre dans les Nouvelles de Nov. 1685. † nous remarquâmes que depuis la mort du Duc de Rohan, le systeme d'interêts qu'il avoit bâti pour les Princes de l'Europe, étoit devenu inutile par le changement qui est arrivé aux affaires generales. On ne doit pas s'étonner que les choses changent ainsi dans l'espace de quarante ans, puis que durant l'impression & le debit d'un petit Livre qui s'est bien vendu, elles ont changé de telle sorte que l'Auteur a été contraint de reformer la plûpart de ses maximes pour cette 2. édition. Les progrès des Imperiaux en Hongrie sont l'une des principales raisons pourquoi il a changé son systême. Quelque grands qu'ayent été ces progres, on en espere encore de beaucoup meilleurs de cette Campagne. C'est à quoi toute l'Europe jette ses regards ; la curiosité s'étend aussi & avec raison sur l'Histoire de Hongrie. On en trouve toûjours une à Amsterdam chez Pierre Mortier, laquelle instruit fort nettement de tout ce qui s'est fait en ce païs-là, depuis l'année 1655. jusques à l'année passée. Quant à ces *Nouveaux intérêts des Princes*, il suffit de dire, pour les bien recommander, que les corrections & les additions que l'on vient d'y faire, ne sont ni moins vives, ni moins bonnes que ce qui avoit été déja vû. Au reste l'Auteur prétend se justifier dans sa Préface de la partialité qu'il a témoignée pour la France contre la Maison d'Autriche, mais il le fait d'un air plus desobligeant que ne l'étoit la premiere injure.

Remarque sur cette Edition.

III. *Catalogus Auctorum qui librorum Catalogos, Indices, Bibliothecas, virorum litteratorum elogia, vitas aut orationes funebres scriptis consignarunt, ab Antonio* Teisserio *uno è 26. Academiæ Regiæ Nemausensis adornatas. Cum Philippi Labbæi Bibliothecâ nummariâ, &c.* Genevæ apud Samuelem de Tournes, & se trouve à Amsterdam chez Desbordes. 1686. in 4.

Idée de cet Ouvrage.

NOus avons déja parlé de cet Auteur dans les Nouvelles d'Octobre 1684 ‡ & ce que nous en avons dit peut faire connoitre que peu de gens sont aussi propres que lui à remplir le titre qu'on vient de voir. Le fonds de son Livre est la *Bibliotheca Bibliothecarum* du P. Labbe, mais il y ajoûte un très-grand nombre d'Auteurs ; car au lieu qu'on n'en voit pas plus de huit cens dans l'Ouvrage de ce Pere, on en voit ici deux mille cinq cens, & il y est fait mention, de la vie ou de l'éloge funebre de douze ceux personnes illustres. Outre cela l'on y voit la patrie & la profession de plusieurs Auteurs, que le P. Labbe n'avoit point marquées, & deux nouveaux Indices ajoûtez aux neuf qu'il avoit donnez. Or comme d'ailleurs M. Teissier n'a omis de tout ce qu'il y avoit dans la *Bibliotheca Bibliothecarum*, que les injures que ce Jesuite répand à droite & à gauche, il est aisé de juger que son Livre est bon. Il faut sans doute admirer l'étenduë & l'exactitude de ses recherches. Le retranchement qu'il a fait des termes injurieux du P. Labbe, ne plaira point à tout le monde. On dira que comme ces termes s'adressoient presque toûjours à des Hérétiques, lui avoir ôté cela c'est l'avoir privé de ses plus beaux ornemens par rapport à l'Inquisition, qui ne souffre point qu'on donne ‖ le moindre éloge à des Hérétiques, & qui par là semble approuver qu'on leur dise des injures, vû principalement qu'elle ne les retranche jamais. On dira que si le Pere Labbe vivoit, personne ne lui feroit cette insulte impunément, & qu'il reclameroit bien-tôt le bien qui lui a été enlevé ; qu'il le reclameroit, dis-je, avec tout l'empressement d'un Chevalier qui redemanderoit le Colier de l'Ordre.

M. Teissier a fait plusieurs autres Livres, comme nous l'avons remarqué dans la 2. édition du mois § d'Oct. 1684. Mais nous avons oublié les vies de Calvin, & de Théodore de Beze, dont on lui est redevable. Outre l'érudition, & la politesse, il a beaucoup de pieté ; car il compte pour un grand bonheur d'avoir renoncé à toutes choses, pour se conserver la liberté de conscience. Il s'est retiré à Zurich, & sans doute son mérite lui procurera quelque bon établissement.

Eloge de l'Auteur.

IV. *Exhortation à la vigilance Chretienne, & la mort heureuse, ou deux Sermons prononcez à . . . . avec une Lettre aux Fideles de l'Eglise Reformée de . . . .* A Rotterdan chez Abraham Acher. 1686. in 12.

Trois Lettres sur les persecutions faites aux Protestans.

IL y a beaucoup d'éloquence, & de moüelle dans ces deux Sermons, & ils sont précedez par une Lettre qui contient des réflexions foudroyantes contre les Convertisseurs François. Le Pape Innocent XI. que les Protestans avoient laissé jusqu'ici assez en repos, est un peu poussé par cet Auteur. Il lui applique ce qu'un Sçavant de la Communion Romaine a dit dans ses *Moyens surs & honnêtes*, qu'un Pape entant que particulier *peut être quelquefois un honnête homme & faire du bien ; mais qu'entant que Pape il ne peut jamais faire que du mal. Innocent XI. en est une demonstration*, dit cet Auteur. *Entant que particulier & qu'honnête homme il a condamné les excès commis contre nous, mais entant que Pape il les approuve, il en fait chanter le* Te Deum, *& en célebre des Fêtes.* Il y a plusieurs autres réflexions très-bien poussées dans cet Ecrit.

Il

* Art. IX.
† No. XI. du Catalogue.
‡ Art. II.
‖ *Nouvelles de 1685 mois de Juillet, Art. VII.*
§ Art. II.

Il en paroit un autre où il brille beaucoup de delicatesse d'esprit & de langage, & qui est plein de fortes raisons, tant pour représenter à une Eglise qui n'a presque point résisté, la faute où elle est tombée, que pour l'obliger à sortir incessamment de l'état d'hypocrisie où elle est. Le titre porte, *Lettre d'un Pasteur banni de son païs à une Eglise qui n'a pas fait son devoir dans la derniere persécution.* A Cologne chez Pierre Marteau. 1686. in 12.

Voici une troisieme Lettre qui remédie par avance au reproche que l'on fait aux Protestans, qu'ils ne se plaignent qu'en gros, & qu'ils ne cottent aucun Fait particulier. On en marque ici en assez bon nombre, & qui font dresser les cheveux. Le titre est, *Lettre d'un Protestant de France réfugié à Londres, à un autre Protestant de ses amis refugié à Dantsic, où l'on voit des actes d'une cruauté inouïe que l'on a exercez dans le Poitou contre divers Particuliers, pour les forcer à changer de Religion, avec les noms & les qualitez des principaux Convertisseurs de cette Province.*

V. *Angliæ notitia, sive præsens status Angliæ succinctè enucleatus.* C'est-à-dire, *L'état présent de l'Angleterre.* Oxonii typis Leon. Lichfield. 1686. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

CE Livre est beaucoup plus court que celui que Mr. Chamberlayne a publié sous le même titre, & qui a été traduit en François il y a quatre ans. L'Auteur se nomme M. Wood; & est neveu de ce M. Wood qui a publié les Antiquitez d'Oxford. On peut apprendre ici avec une merveilleuse facilité la situation de l'Angleterre, les qualitez de son terroir, les mœurs de ses Habitans, les priviléges de ses Rois, les fonctions de leurs Officiers, l'état des trois Ordres du Royaume, la condition des femmes, des enfans, & des valets; la jurisdiction Ecclésiastique, & Civile, les droits du Parlement, & des autres Cours, & ce qui concerne la Milice, les Académies & les Collèges. Le détail que l'on trouve ici sur tout cela, est succint, mais il ne laisse pas de faire connoitre ce qu'il est plus important de sçavoir sur chaque chose. L'Auteur contredit quelquefois M. Chamberlayne. Il dédie cet Ouvrage à M. Bernard, Professeur en Astronomie à Oxford. C'est ainsi que je devois qualifier sa Profession, lors que j'ai dit dans les Nouvelles du mois dernier Art. IV. qu'il est Professeur de Mathematique; & à propos de cette faute, j'avertis ici mon Lecteur qu'on m'a envoyé la Relation des deux nouveaux Satellites de Saturne corrigée à la main, par où je sçais qu'il faut lire dans l'Art. premier du mois de Mai, *des sept quinziemes de la longueur*, & non pas *des deux tiers*, comme il y avoit dans l'Imprimé que j'ai suivi. Cette Relation est fort belle & montre la vaste & l'exacte connoissance de M. Cassini dans les matieres Astronomiques. Il découvrit le 29. Mai dernier dans la bande la plus large de Jupiter une tache noire qui occupoit à peu près la 6. partie du Diametre de cette Planete. Le milieu de cette tache arriva au milieu apparent de la bande à neuf heures quarante minutes du soir, & elle continua son cours vers le bord Oriental. Elle retourna le 31. Mai à la même distance à onze heure seize minutes du soir: c'est la plus grande tache qu'on ait encore apperçûë dans cette Planette.

Joannis Muys, Med. Doct. Podalirius redivivus, sive Dialogus inter Podalirium & Philiatrum, in quo juxta normam Philosophiæ solidioris multa Medico-Chirurgica examinantur & illustrantur. Lugd. Batav. apud P. Vander Aa. 1686. in 12. VI.

Remarques sur cet Ouvrage.

IL y a déja quelque temps que cet Auteur a publié cinq Decades d'observations de Chirurgie. Depuis cela il lui est venu plusieurs choses dans l'esprit, qui pourront servir d'éclaircissemens & d'additions à ces Décades, & qui fournissent la matiere de ce Dialogue. Les *Interlocuteurs* sont Podalire, cet ancien Médecin qui exerçoit la Chirurgie dans l'Armée des Grecs pendant le Siege de Troye, & un jeune Docteur élevé dans la nouvelle Philosophie, & instruit des nouvelles découvertes. Ce choix me fait souvenir qu'un Médecin Italien fit imprimer à Rome, il y a trois ans, des Dialogues contre la Saignée, où il introduisoit deux Anciens & deux Modernes, Erasistrate & Galien, Van-Helmont & Willis. Cet assortiment n'est pas mauvais, car on trouve le moyen par là de faire parler les *Acteurs* suivant les lumieres de leur siecle. Quant au Livre de M. Muys, l'on peut dire qu'il y a de bonnes choses, & qu'il mérite d'être lû. Quelques-uns trouvent mauvais qu'il fasse faire par Podalire l'éloge d'un homme, qui n'est mort que depuis un ou deux ans Médecin de M. l'Electeur de Brandenbourg. Je parle de M. Bontekoe, qui a écrit plusieurs Livres qui ont fait du bruit; on en attendoit beaucoup d'autres de sa plume, mais il tomba malheureusement par un escalier & se tua. Nous parlerons bien-tôt * d'un autre Livre de Médecine fait par l'illustre M. Boyle. En voici le titre, *de Specificorum remediorum cum corpusculari Philosophiâ concordiâ, cui accessit dissertatio de variâ simplicium medicamentorum utilitate, usuque. Londini impensis Sam. Smith.* 1686. in 12.

Histoire des Avanturiers & des Boucaniers, par Alexandre Olivier Oexmelin. A Paris chez Jacques le Févre, au Palais. 1686. 2. vol in 12. VII.

Idée de ce Livre.

CEt Ouvrage coute quatre francs, & contient ce que les Boucaniers ont fait de plus remarquable depuis vingt années dans le monde; la vie, les mœurs, & les coûtumes des habitans de S. Domingue & de la Tortuë; une description exacte de ces lieux; l'établissement d'une Chambre des Comptes dans les Indes; un état des Offices tant Ecclesiastiques que Séculiers, où le Roi d'Espagne pourvoit; les revenus qu'il tire de l'Amérique, & ce que les plus grands Princes de l'Europe y possedent. On a enrichi le tout de Cartes Géographiques & de Figures en Taille-Douce.

Joh. Rudolfi Wetstenii Eloq. dein L. Gr. in Acad. Basil. Prof. pro Græcâ & genuinâ Linguæ Græcæ pronunciatione, contra novam atque à viris doctis passim propugnatam pronunciandi rationem, Orationes Apologeticæ, quibus adjectæ sunt orationesquædam Miscellæ. Secundâ hac editione accedunt 1. Apologia, &c. Basileæ typis Jacobi VIII.

* Voyez l'Art. VI. du mois d'Octobre de cette année.

cobi Bertſchii. 1686. in 8. & ſe trouve à Amſterdam chez Henri Wetſtein.

Harangues de l'Auteur.

COmme il y a quatre ou cinq ans que la 1. édition de cet Ouvrage fait connoitre la profonde litterature avec quoi M. Wetſtein a ſoutenu en neuf Harangues la prononciation du Grec, *alpha*, *vita*, *ita*, *thita*, *ipſilon*, &c. il n'eſt pas néceſſaire de rien dire ſur cela au Public, non plus que ſur quatre autres Harangues du même Auteur, qui parûrent en même temps que celles-là, & qui traitent des *Alliances*, de *la foi Suiſſe*, des *miſeres de l'exil*, & *de la conſolation des exilez*. Il en fit deux autres quelque temps après, pour répondre aux invectives qu'on avoit publiées contre les Cantons dans *la Suiſſe démaſquée*. C'étoit un Libelle où on reprochoit aux Suiſſes de trahir pour de l'argent la cauſe commune d'Europe, ſans s'appercevoir que les Louis d'or que la France ſemoit chez eux, la mettoient encore plus en état d'opprimer leur liberté, que de faire ailleurs des Conquêtes. L'Apologie des Suiſſes contre cela eſt la premiere des trois additions que l'on voit ici. Les deux autres ſont une Lettre à l'illuſtre M. Magliabechi, & une Diſſertation ſur les avantures des Ecrits d'Homere. Cette Lettre contient une ſçavante Réponſe au Traité de M. Hennin, dont j'ai parlé dans les Nouvelles de Novembre 1684. * On ſent dès là que M. Wetſtein deſapprouve l'opinion de l'autre, touchant l'origine & l'uſage des accens Grecs. M. Hennin s'eſt fondé ſur pluſieurs raiſons, pour ſoûtenir que ces accens ſont une invention aſſez moderne, mais d'autre côté M. Wetſtein n'en trouve pas moins pour ſoûtenir qu'elle eſt fort ancienne. Il prouve en particulier que les Ouvrages d'Homere avoient été accentuez par Ariſtarque, ce qui eſt un fort argument d'antiquité. Il prouve auſſi que les autres Auteurs Claſſiques, dont les anciens Grammairiens ſe ſervoient dans leurs Colléges, étoient bien accentuez ; & par même moyen il convainc tous ſes Lecteurs qu'il a lû beaucoup, & qu'il a remarqué fort heureuſement une infinité de choſes à quoi bien des gens ne prennent pas garde. Il examine après cela les raiſons de ſon Adverſaire, & il lui ſoûtient que les accens ont reglé la prononciation parmi les Grecs, mais qu'il y avoit à cet égard une extrême difference entre les Grecs & les Latins. La Diſſertation ſur Homere eſt un Recueil fort plein & fort étendu de l'eſtime où ſes Ecrits ont été, des Verſions, des Paraphraſes, des Scholies, des Commentaires, & des éditions differentes qui les concernent.

Antiquité des accens dans le Grec.

Autoritès en faveur de ce ſentiment.

On voit ſur la fin du Livre un petit *Appendix*, qui confirme admirablement l'opinion de M. Wetſtein, touchant l'uſage des accens Grecs. Ce ſont des paſſages que M. Magliabecchi lui a fait communiquer par M. l'Abbé Salvini, Profeſſeur en Langue Greque, tirez du Traité de Denis de Thrace *de accentibus*, qui ſe trouve parmi les Manuſcrits de la Bibliotheque de Florence. Mais voici une nouvelle autorité qu'il a trouvée depuis l'impreſſion de ſon Livre, & que les Lecteurs ſeront bien-aiſes de voir ici toute telle qu'on nous l'a remiſe en main. Si M. Hennin ne veut pas croire que les anciens Critiques Grecs ayent mis des accens à leurs exemplaires, & qu'ils les ayent marquez de certains ſignes, qu'il liſe S. Epiphane au Traité *de ponderibus & menſuris*, où il remarque expreſſément que quelques-uns avoient accentué les Ecritures κατα προσωδιαν ἴσιξαν τὰς γραφὰς, & où il décrit ſi clairement le nom, la figure & le nombre de ces accens, qu'il ne peut plus reſter aucun lieu de doute. Ce M. Wetſtein eſt le même qui publia en l'année 1673. quelques Manuſcrits d'Origene, avec des Notes. C'eſt un homme de grande réputation, & qui n'ayant pas encore quarante ans eſt pour enrichir beaucoup la Republique des Lettres. Son pere mort depuis peu a été auſſi un Profeſſeur fort ſçavant dans la même Académie de Bâle.

Livre de M. Major ſur ce ſujet.

La Diſſertation de M. Hennin a excité M. Major, Profeſſeur à Kiel, a publier un Traité qui renvoye le procès des accens Grecs à une plus ample information, comme ſi c'étoient des armoiries à enquerre. Ce qui le fait un peu pancher vers M. Hennin, eſt qu'il remarque que les Médailles Grecques n'ont point d'accens. C'eſt pour cela que ſon Ouvrage s'intitule, *de nummis Græcè inſcriptis Epiſtola, quâ præcipuè paradoxum Linguam Græcam non eſſe ſecundùm accentus pronunciandam orbi litterato ulterius conſiderandum committitur, cum appendice de ſuſpecta etiam, imo olim nulla ἰοτα-ram ſuſcriptione.* Kiliæ 1685. in 4.

IX.

La Morale du Monde, ou Converſations par M. de S. D. R. A Paris chez Thomas Guillain, ſur le Quai des Auguſtins, & à Amſterdam chez Pierre Mortier. 1686. 2. vol. in 12.

Eloge de l'Auteur.

MAdemoiſelle de Scuderi qui nous donne cet Ouvrage, avoit déja publié quatre Volumes de même eſpece, comme nous l'avons remarqué dans les Nouvelles d'Octobre 1684. Art. IX. Le Public a parû fort ſatisfait de toutes ces Converſations, & cela doit obliger cette illuſtre fille à communiquer au monde tout ce qu'elle peut avoir préparé ſur cette maniere de Morale. On croit qu'elle a ce deſſein, & qu'elle aura tout le loiſir néceſſaire pour ſe recueillir dans ſon Cabinet, & pour mettre en ordre toutes ſes penſées. Il eſt certain que cette lecture eſt très-agréable & très-inſtructive. Le 1. des deux Volumes qu'on nous donne ici porte ſur ſix ſujets d'une fecondité ſinguliere dans le cours du monde, ſçavoir ſur l'Eſperance, ſur l'Envie, ſur la Pareſſe, ſur la Tyrannie de l'uſage, ſur la Colere, ſur l'Incertitude. Les ſujets de la 2. partie, ſçavoir la Haine, la Diſcretion, la Jalouſie, l'Avarice, l'Inégalité, la Médiſance, l'Amitié, n'ont pas moins de part aux évenemens, & aux occupations de la vie humaine. Chacun voit qu'il y a cent choſes à dire ſur tout cela, & qu'un eſprit auſſi délicat, & d'une auſſi grande expérience que Mlle. de Scuderi, trouve là dequoi ſe faire admirer. On admire ſur tout ſa vigilance continuelle à ne laiſſer perdre aucune occaſion de louer le Roi, & à faire naitre des ouvertures pour cela dans des lieux où des gens moins inventifs & un peu diſtraits ne verroient point de paſſage. Comme elle a beaucoup de douceur & dans ſon ſtile & dans ſes penſées, elle ne touche pas aſſez fortement les defauts du cœur, ſelon le goût de certains eſprits trop chagrins, peut-être, qui voudroient qu'au lieu de piquer les playes, on les déchirât ſans miſéricorde; mais ceux qui ſont plus

* Art. II.

plus raisonnables demeurent d'accord qu'elle fait sentir assez vivement le foible de l'homme. Le mot d'homme comprend en cet endroit les deux sexes; car il est certain que Mle. de Scuderi n'épargne point les defauts des femmes, & l'on peut même dire qu'elle les décrit plus heureusement que ne feroient d'autres Ecrivains, soit qu'elle les connoisse plus à fond, soit que l'extrême complaisance des hommes pour le sexe, ou la peur de voir prendre pour une liberté malhonnête le portrait fidele qu'ils feroient, les contraignent de supprimer la moitié de ce qu'ils pensent. Quoi qu'il en soit, il y a longtemps qu'on a dit que pour bien connoitre les bonnes qualitez d'un homme, il vaut mieux en demander des nouvelles à une femme qu'à un autre homme, mais que s'il s'agit des defauts de quelque femme, on ne les apprend pas aussi bien d'un homme que d'une autre femme. Cette pensée se voit quelque part dans les Conversations de Mle. de Scuderi, avec ce tour qui lui est propre, je veux dire, ce tour moderé qui n'emporte pas la piece.

Je n'entreprens point de faire l'extrait de cet Ouvrage, car comment s'en acquitter à l'égard d'une Conversation de plusieurs personnes? Je rapporterai seulement & j'indiquerai quelques endroits. Cette maxime de M. de Turenne que l'on voit ici, *à la guerre on se trompe souvent à force de raisonner & en croyant que l'ennemi fera ce qu'il devroit faire, au lieu que bien souvent il ne le fait pas*, me fait souvenir d'avoir oui dire qu'il s'est trouvé quelquefois plus embarrassé ayant en tête un très-mal-habile Général, que s'il eût eu à faire à un grand Guerrier, parce que le mal-habile homme ne faisant pas les démarches qu'on avoit conjecturées par les regles, rendoit inutiles les devans qu'on avoit pris, de sorte qu'on ne sçavoit plus quelles mesures tenir avec un semblable Antagoniste. La Conversation sur la Tyrannie de l'usage est fort jolie; on y voit des réflexions fort sensées sur les modes, & sur la nécessité de ne point brusquer leur caprice. La Conversation de l'Incertitude est fort agréablement diversifiée d'érudition, de réflexion, & de plaisanterie honnête. On y réfute solidement la Secte des Epicuriens. Ce qu'on dit sur l'Avarice est admirable. On fait voir qu'elle est la source la plus générale des crimes qui se commettent, & qu'elle rend inutiles les vertus par tout où elle se rencontre. Les Protestans font une remarque qu'il ne sera pas hors de propos de dire ici, c'est qu'ils ne voyent aucun de leurs freres décrié pour son attachement au bien, mais d'ailleurs fort honnête homme, & en apparence fort dévot, qui ait pû résister à la derniere persecution de France, au lieu que certaines gens débauchez, prophanes, & suspects d'irreligion ont mieux aimé quitter tous leurs biens qu'aller à la Messe, ce qui montre que la conscience se réveille plus efficacement dans tout autre cœur que dans celui d'un avare. Mle. de Scuderi nous parle d'un homme qui s'étoit battu trois fois en duel pour son ami, & cependant il lui refusa un médiocre secours d'argent dans une autre conjoncture. La Conversation de la Médisance est une des plus finies. L'Auteur choisit une Dame pour nous faire voir ce defaut dans toute son étenduë, & il faut avouer qu'elle le dépeint de couleurs si naturelles, que tout le monde en peut indiquer des Originaux. Ce qu'elle ajoûte touchant les loix qui ont été faites contre les Satyres & les Libelles est fort curieux, mais ce qu'elle remarque ensuite & qui est souvent fort vrai, sçavoir que cette sorte d'Ecrits ne font point un préjudice durable aux personnes qu'ils déchirent, n'est pas peut-être un aussi grand bien que l'on pense. Il y a je ne sçai quelle fatalité qui fait prévaloir la Flatterie sur la Satyre, generalement parlant; de sorte que d'une infinité de Libelles qui auront parû contre les Grandeurs du monde, à peine s'en trouve-t-il un, cent ans aprés, pendant que les Relations qui les flattent, ou qui les épargnent, sont entre les mains de toute la terre. Ainsi un méchant Prince tombe dans la sécurité à l'égard de la renommée, & se persuade que pourvû qu'il paye bien les flatteurs, leur voix étouffera celle de la Medisance dans les siecles à venir, & que les Satyres les mieux fondées que l'on publiera dans le temps présent, ne vivront pas âge d'homme. Or cette sécurité est quelquefois un grand mal.

Force de l'Avarice.

Remarques sur les Satyres.

X.

Casparis Ziegleri de Episcopis, eorumque juribus, Privilegiis & vivendi ratione, liber Commentarius, ex variis veteris Ecclesiæ monumentis atque scriptis collectus, inque gratiam Juris Canonici Studiosorum publicæ luci expositus. C'est-à-dire, *Traité des Evêques, & de leurs Prérogatives.* Norimbergæ typis Henrici Meyeri. 1686. in 4.

Précis de cet Ouvrage.

NOus avons déja parlé de cet Auteur dans les Nouvelles de Février 1685. Art. V. Il passe pour un des plus sçavans Jurisconsultes de l'Europe, & il s'est attaché au Droit Canonique beaucoup plus que n'ont coûtume de faire les Protestans. C'est par là qu'il a été en état de faire un bon Livre sur la Dignité Episcopale. Il parle d'abord de l'institution de l'Episcopat, & de la difference des Prêtres & des Evêques: aprés cela il considere le progrès de la Hierarchie, & la difference qui se forma d'un Evêque à un autre Evêque, d'où naquirent les Patriarches & les Primats: il traite en particulier assez au long de la Primauté du Pape. Il passe ensuite à l'élection des Evêques, à la part que les Princes y doivent avoir, aux dispositions de la personne qu'on doit élire, aux provisions qu'il doit avoir de la Cour de Rome, à sa consécration, &c. De là il vient aux droits & aux privilèges des Evêques, & les parcourt l'un après l'autre fort exactement. Enfin il parle de leurs mœurs & de leur conduite, & il fait voir que la vie des Prélats doit être très-exemplaire; qu'ils ne doivent point se fourrer à la Cour des Princes, ni jouer, ni chasser, ni se trouver au Bal & aux Spectacles &c. mais il montre aussi que de temps immémorial ils se sont moquez de ces regles, & de ces belles idées, & qu'ils ont donné lieu à mille zélées déclamations des Historiens, ou en général des bonnes ames, contre leur dereglemens. Cet Ouvrage marque sçavamment l'origine, le progrès & les variations de la Discipline, & l'on y prouve par de bonnes autoritez tout ce qu'on y dit.

Livre de M. Gerard van Mastricht sur la même matiere.

M. Ziegler n'est pas le seul Protestant en Allemagne qui a cultivé l'étude du Droit Canon: M. Gerard Van Mastricht, Professeur célebre dans l'Académie de Duisbourg, possede parfaitement cette Science, comme il l'a montré dans son *Historia Juris Ecclesiastici & Pontificii*, qu'il fit imprimer à Duisbourg l'an 1677. à la tête du sçavant Traité d'Antonius Augustinus *de emendatione Gratiani*. Il donna

une nouvelle forme à ce Traité, & y ajoûta ses Notes avec celles de M. Baluze, tant sur Gratien que sur A. Augustinus. Tout cela fait deux Vol. in 8. Le 1. se vend à part à Amsterdam, comme nouvellement imprimé chez Haring.

Autre de M. Boccager, & remarques que M. de Launai y a jointes.

A propos d'Ouvrages de Droit, je dirai ici que l'on vient d'en imprimer un en France qui a pour titre, *l'Institution du Droit Romain & du Droit François, divisée en 4. Livres, par un Auteur anonyme, avec des remarques pour l'intelligence de l'Ouvrage, par François de Launai, Avocat au Parlement & Professeur Royal du Droit François.* Nous aurions cet Ouvrage dans un meilleur ordre, si quelques Copistes à qui le Manuscrit en avoit été confié, n'avoient été cause qu'on a prévenu le dessein où étoit l'Auteur de le publier lui-même. Cela n'empêche pas que ce ne soit un excellent Livre; on y voit une grande érudition sacrée & profane, une profonde connoissance des loix divines & humaines, beaucoup de délicatesse pour l'expression, & une netteté pour les matieres qui n'a point encore parû sur de semblables sujets. Nous devons cet Ouvrage à un des plus habiles Jurisconsultes de ce siecle, sçavoir à M. Boccager qui le composa pour le Fils * d'un grand Ministre. Quant aux remarques que M. de Launai y a jointes, il se trouve d'habiles gens qui soûtiennent qu'on s'en seroit bien passé, & que le texte seroit assez clair sans Commentaire; mais ils ne considerent pas, en faisant cette objection, la grande maxime du Droit *superflua non nocent*, & qu'ainsi c'est raisonner contre un Professeur en Jurisprudence, comme l'on feroit contre un Philosophe, ce qui ne pourroit être autorisé sans une extrême confusion. Il n'est point permis à un Philosophe de se servir d'une hypothese où il y ait du surabondant; mais il n'en va pas de même à l'égard d'un Jurisconsulte, dont une des loix fondamentales est celle-ci, *que surabondance de droit ne nuit point.* Si l'on ajoûte à cela que M. de Launai avoit oüi dire que l'Auteur étoit mort depuis long-temps, d'où l'on soupçonnoit qu'il n'avoit pas traité dans toute son étenduë ce qui concerne le Droit François, qui a souffert bien des changemens sous ce regne; si, dis-je, l'on ajoûte cela, il ne restera plus rien à desirer à l'entiere justification de l'Auteur du Commentaire; car on auroit fort mauvaise grace de lui faire un crime de ce qu'il ignore que M. Boccager se porte très-bien à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

XI. *Christiani Kortholti S. Theol. D. & Profess. Primarii, de variis Scripturæ editionibus Tractatus Theologico-Historico-Philologicus, &c.* C'est-à-dire, *Traité des differentes éditions de la Bible.* Kiloni impensu Joh. Sebastiani Richelii. 1686. in 4.

Précis de cet Ouvrage.

VOici le Livre que les Catalogues de Francfort promettoient il y a deux ans, comme nous le remarquâmes dans les Nouvelles de Septembre 1684. † On y trouve non seulement des Faits Historiques sur les versions de l'Ecriture, mais aussi de la Controverse contre Bellarmin, Gretser, & Erbermannus. L'Auteur dispute contre eux pour l'intégrité du texte Original de la Bible, & aprés avoir examiné leurs raisons, il rentre dans un nouveau combat au sujet de la Vulgate. D'abord il recherche qui est l'Auteur de cette version, & aprés cela il réfute l'authenticité que le Concile de Trente lui a donnée. Bellarmin se sert, entre autres raisons, de celle-ci pour la prouver, que ne se trouvant que peu de personnes dans les Conciles Généraux qui sçachent l'Hebreu, & quelquefois même ne s'y trouvant pas un seul homme qui l'entende, Dieu n'auroit pas remedié aux nécessitez de l'Eglise, si elle ne pouvoit pas acquiescer pleinement à la traduction Vulgate. Pour le Grec, ajoûte-t-il, on voit à présent plusieurs personnes qui l'entendent, mais il n'en étoit pas ainsi autrefois, puis qu'au rapport de Rufin, de six-cents Evêques qui se trouverent au Concile d'Arimini, il n'y en eut pas un qui entendît ce que vouloit dire ὁμοούσιος. Cette raison qui fait plus d'honneur à la bonne foi de Bellarmin qu'aux Conciles Oecumeniques, est assez fortement réfutée par M. Kortholt. Il suit pied à pied les autres preuves, & n'oublie point de réfuter ce que répondent bien d'habiles gens, que le Concile de Trente n'a point pretendu élever l'autorité de la Vulgate au dessus des Originaux. Cette réponse est assûrément une des plus hardies & des plus déplorables productions de l'esprit Controversiste; car aprés cela il n'y a point de Canon si clair que l'on ne puisse entendre comme l'on voudra, & les Sectateurs de M. Descartes, avec un peu de secours de la puissance Seculiere, prouveroient fort aisément que le Concile de Trente n'a point décidé le dogme de la Transsubstantiation. M. Kortholt fait une longue revûë des endroits de la Vulgate que les Protestans accusent de fausseté, & ensuite de cela il rapporte une infinité de choses curieuses, sur les differentes versions qui ont été faites de l'Ecriture en toutes Langues. Comme il s'est fait d'autres Livres sur cette matiere depuis quelque temps, il importe moins que je fasse un long extrait de celui-ci. Je passe donc à un autre Ouvrage, après avoir remarqué qu'il est surprenant que l'Auteur ne dise rien de la traduction Italienne de la Bible, imprimée par les ordres de Sixte V. au grand scandale des Bigots, comme M. Leti le raporte dans la page 399. du 2. Volume. Il ne me souvient pas que M. Simon ait dit quelque chose sur ce Fait, qui est pourtant remarquable.

XII. *Della vita di Gajo Cilnio Mecenate, Descritta è illustrata dal Dottore Jacobo Maria Cenni.* In Roma apprezzo Franc. de Lazari. 1684.

Des vies de Mecene.

CEux qui honorent de leur protection & des marques de leur liberalité les gens de Lettres, en reçoivent tant d'éloges, que cela fait mal juger de plusieurs Auteurs; car on s'imagine que ce n'est point tant la reconnoissance qui les fait être Panégyristes, que le dessein de faire continuer la douce rosée des présens, & de porter d'autres personnes à la même liberalité, par l'esperance d'un bel éloge. Quoi qu'il en soit, Meibomius a été fort raisonnable de s'étonner qu'avant lui personne n'eût travaillé à la vie de Mecene. Chacun sçait que ce Favori d'Auguste protégeoit d'une façon si éclatante les Beaux-Esprits, que son nom est devenu celui de tous les Patrons des Muses, & néanmoins on a oublié pendant plusieurs siecles de com-

* *M. de Segnelai, Fils de M. Colbert.*

† A la fin de l'Art. VII.

composer son Histoire. Meibomius avoit déja mis la derniere main à la Vie de ce Favori, lors qu'on lui fit voir celle que Martir Rizo en avoit faite en Langue Espagnole, mais cette lecture ne l'empécha pas de croire qu'il n'avoit été devancé par aucun Auteur. En effet l'Ouvrage Espagnol a plus de l'air d'un Roman, que d'une Histoire véritable, & ce n'est qu'un tissu d'anachronismes & de suppositions imaginaires, jusques à rapporter les complimens passionnez dont le Galant de Terentia, femme de Mecene, se servit le jour de la jouissance : particularité dont les Manes du Mari n'avoient que faire. Le Livre de César Caporali, & celui du Docteur Cenni, sont d'une toute autre nature. Le dernier est divisé en deux parties, dont l'une s'étend sur la vie de Mecene *, & l'autre jusques à sa mort. Les observations semées dans cet Ouvrage le rendent curieux & divertissant. On y voit bien des choses qui concernent les Jardins & les Maisons de Mecene, les Beaux-Esprits qu'il honoroit de son amitié, & les raisons qui empêcherent Ovide de faire mention de lui dans ses Vers. On y voit aussi la réponse aux invectives de Seneque, le catalogue des Ouvrages de Mecenas, les Fragmens qui nous en restent, & quelques Notes qui expliquent les endroits les plus embrouillez.

Idée de celui-ci.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1686.

ARTICLE I.

Réponse aux Plaintes des Protestans †, *contre les moiens que l'on employe en France pour les réünir à l'Eglise. Où l'on réfute les calomnies qui sont contenuës dans le Livre intitulé*, la Politique du Clergé de France, *& dans les autres libelles de cette nature. Par M.* Brueys, *de Montpellier*. A Paris chez Sebastien Mabre-Cramoisi. 1686. in 12.

Réflexions générales sur cet Ouvrage.

COmme M. Brueys avouë dans son Epitre Dédicatoire, que pour réfuter les Plaintes ‡ des Protestans, il ne faut que porter les yeux sur les merveilles du regne de Louis XIV. il semble qu'il s'est donné de la peine bien mal à propos en composant cet Ecrit; car si c'est une demonstration morale & très-convaincante que de dire, *On se plaint de Louis le Grand*, *donc on est injuste*, à quoi bon faire des Livres pour justifier ce qu'il a fait? La réponse à cette objection sera fort aisée à M. Brueys qui est Avocat, & dont le Livre est en quelque maniere un Ouvrage de Jurisprudence; il n'aura qu'à se souvenir de la maxime que j'ai rapportée dans les Nouvelles du dernier ⸸ mois, *superflua non nocent*, *superfluité de droit ne nuit point*. Ce n'est qu'en Philosophie qu'il faut s'éloigner du superflu, & imiter la Nature qui ne fait rien sans nécessité. Ainsi voilà le dessein de cet Auteur à couvert de ce reproche; il ne reste plus qu'à voir le détail de ses justifications. Il les trouve si solides qu'il proteste que le vœu de tous les gens de bien, & son souhait le plus ardent, est que tous les autres Rois de la terre, & par consequent sa Majesté Britannique, fassent dans leurs Etats ce qui vient d'être fait en France, c'est-à-dire, selon l'interprétation de toute l'Europe, qu'ils les innondent de Dragons, & qu'il ne laissent à leurs Sujets que l'alternative de la Catholicité, ou de la prison perpétuelle. Il y aura beaucoup d'Anglois qui s'étonneront que ces gens de bien n'en souhaitent pas davantage.

Que la destruction du Calvinisme est une preuve de sa fausseté.

La 1. chose que fait cet Auteur est d'indiquer je ne sai combien de caracteres de divinité qui brillent, dit-il, dans la destruction du Schisme de France. Il s'étonne qu'il y ait des gens qui ne voient pas cela, & qui osent condamner la conduite qu'on a tenuë; il veut même que les plus célebres défenseurs du Schisme *voient bien que leur conseil venoit des hommes & non de Dieu, puis qu'il a été détruit*, mais qu'ils ne laissent pas de publier, *que la décadence de leurs affaires est le caractere de la vraie Religion*. C'est leur attribuer en même temps peu d'esprit & peu de conscience; car il faudroit être très-ignorant pour prétendre que puisque la Reine Elisabeth détruisit l'Ouvrage de la Reine Marie, l'Eglise Romaine ne vaut rien; & ce seroit une horrible méchanceté que de sentir en son ame, que la destruction du Calvinisme est une marque certaine de la fausseté du parti, & de publier néanmoins que c'est une preuve infaillible de bonne cause. Quoi qu'il en soit, M. Brueys proteste

* Il y avoit encore dans la premiere Edition, *Jusqu'après la Bataille d'Actium*.

† Voy. l'Art. IV. du mois de Mai de cette année.

‡ Conferez ceci avec le mois de Septembre suivant, No. IV. du Catalogue.

⸸ No. X. du Catalogue.

re qu'il n'écrit ce Livre que pour empécher que les invectives de ces Messieurs contre les moïens qui ont servi à la destruction du Calvinisme, ne jettent ou ne fomentent des scrupules dans l'esprit de ceux qui n'ont pas encore abjuré, ou qui ne sont pas encore d'assez fermes Convertis.

Il réduit à trois choses tout ce qui est contenu dans les plaintes des Ministres. 1. Que ceux de leur Secte n'ont jamais manqué de fidélité envers leurs Rois. 2. Que la contrariété de Religion en France est nécessaire au bien de l'Etat. 3. Que les moiens que l'on employe pour leur conversion, sont contraires aux maximes du Christianisme.

Que l'unité de Religion est nécessaire dans un Etat.

Il ne s'arréte gueres aux deux premiers Chefs, car à l'égard du 1. il nous renvoye à *l'Histoire des Edits de Pacification*, publiée par M. Soulier, & il se contente de dire sur le 2. cette sentence de Jésus-Christ, *que tout Royaume divisé contre soi-même ne sçauroit subsister*, à quoi il ajoûte que *l'experience n'a que trop souvent justifié, qu'il n'y a point de division plus dangereuse dans un Etat que celle qui vient du côté de la Religion.* Enfin il retourne à la preuve démonstrative dont il s'est servi dans l'Epitre Dédicatoire, & qui étant mise en forme revient à ceci, *le Roi souhaite ardemment qu'il n'y ait qu'une religion dans son Etat; donc c'est le bien de l'Etat.* Il ne pense pas qu'il y ait un seul homme sur la terre assez déraisonnable, ou un Politique assez téméraire dans l'Europe, pour douter de la conséquence de cet argument. Voilà de ces démonstrations courtes dont parlent les Cartésiens, lors qu'ils disent que le plaisir & la douleur nous ont été donnez de Dieu, pour nous faire connoître sans examen, ni discussion, ce qui est utile ou nuisible à notre machine. La Politique de France sera desormais une de ces preuves courtes, qui épargnent tout l'embarras & toutes les incertitudes d'un long examen; on n'aura qu'à jetter les yeux sur elle, & l'on y trouvera, comme à Livre ouvert & tout d'un coup, la regle du vrai & du faux, du bon & du mauvais.

* Quæ quid sit pulcrum, quid turpe, quid utile, quid non
Plenius ac meliùs Chrysippo & Crantore dicit.

Mais si M. Brueys est fort court sur les deux premiers articles, il se dédommage amplement sur le 3. Il dit d'abord que les plaintes des Protestans *roulent sur ce faux principe, que l'on ne doit emploier que l'instruction & l'exhortation, pour attirer les hommes à la vraie Eglise*; il traite cela d'illusion, & de pensée qui ne peut surprendre que des esprits superficiels, que des gens qui n'ont jamais fait *tant soit peu de réflexion aux deux raisons* qui désabuserent S. Augustin de cette fausse Morale; la 1. Que les préjugez des Schismatiques sont *une chaîne qui ne peut être rompue, si l'on n'est frappé de la terreur des Puissances Séculieres*; la 2. Que l'expérience a fait voir, qu'on n'a jamais pû venir à bout des Sectes que lors que la séverité des loix a été mêlée aux instructions de l'Eglise. Après cela il demande qu'on ne juge des plaintes des Protestans qu'après avoir bien consideré les prétentions de la Communion Romaine sur eux. L'on ne sçauroit nier, dit-il, que cette Eglise ne se considere justement comme la mere de tous les Chretiens, & qu'elle ne regarde les Hérétiques

Que l'Eglise Romaine a plus d'autorité sur ses enfans rebelles que sur les Payens.

comme des enfans rébelles, sur lesquels elle a retenu beaucoup plus d'autorité qu'elle n'en a sur les Payens. *Cela étant ainsi posé, il soûtient qu'il faut avoir renoncé à toutes les lumieres de la Raison & du sens commun, pour ne pas demeurer d'accord que la conduite que l'Eglise doit tenir, pour obliger ses enfans rébelles à rentrer dans leur devoir, ne doive être differente de celle qu'elle doit tenir, pour attirer les Payens & les Etrangers à la Religion Chretienne. A l'égard des Payens & des Infideles*, poursuit-il, *l'Eglise ne doit emploïer ordinairement que l'instruction & la persuasion*, & c'est par rapport à eux que l'Ecriture & les Peres disent qu'il ne faut contraindre personne; mais quand il s'agit de faire rentrer dans l'obéissance ceux qui se sont révoltez contre l'Eglise, & qui ne veulent point céder à ses instructions, elle doit recourir aux Princes, afin de pouvoir emploier les récompenses & les châtimens. La raison qu'il donne de cette differente conduite est que les Payens ne se tiennent éloignez de la Religion Chretienne, que par la répugnance qu'ils ont à croire des choses incomprehensibles: ainsi ce seroit inutilement qu'on leur proposeroit les peines & les récompenses; il ne faut que leur annoncer évidemment les véritez de la Religion; mais les Protestans, dit-il, sont retenus par un autre obstacle, sçavoir par l'aversion que leurs peres & leurs meres leur ont inspirée contre l'Eglise; aversion qui les empêche de vouloir seulement entendre ceux qui s'offrent à dissiper leur ténebres. Il ajoûte que leurs Ministres entretiennent cette aversion, & qu'ils *répondirent par des Satyres & des invectives* à la tendre exhortation que le Clergé *leur adressa, il y a quelque temps, pour les inciter à se convertir*, & que cette auguste Assemblée fut contrainte, *pour arrêter le cours de ces emportemens, d'en porter ses plaintes au Roi*, & d'exposer dans un même Ecrit d'un côté la créance de l'Eglise, & de l'autre les calomnies des Protestans. Il conclut que pour vaincre cet obstacle, il faut quelque autre chose que pour vaincre celui des Payens, & qu'ainsi c'est une extrême illusion que d'alleguer aujourd'hui la pratique des Apôtres.

Fautes de l'Auteur en cet endroit.

On s'étonnera que M. Brueys qui paye de beaucoup d'esprit dans cet Ouvrage, se soit si fort négligé en cet endroit; car on pourroit y montrer fort aisément quatre ou cinq fautes inexcusables. La 1. est de dire, que pour convertir les Payens il ne faut pas emploïer la force comme pour convertir les Hérétiques. Et d'où vient donc que les mêmes Empereurs que l'on louë tant aujourd'huy, pour avoir fait des Loix si dures contre les Sectaires, en ont fait encore de plus violentes contre les Payens? Ils auroient très-mal fait en cela, si on en jugeoit par les principes de cet Auteur: que deviendra donc l'autorité de leur exemple? La 2. est de dire, que la qualité des dogmes qui arrêtoit un Payen, n'arrête pas un Protestant, comme si celui-ci n'avoit pas autant de répugnance que l'autre à croire la Transsubstanciation. La 3. est de supposer que les Protestans refusent de se faire instruire, à cause qu'ils haïssent l'Eglise Romaine. Le sens commun ne dicte-t-il pas que leur intérêt temporel les portoit à souhaiter ardemment en France qu'elle fût la véritable Religion? Ils ne craignoient donc pas de la trouver bonne. La 4. est de soûtenir, que les Ministres ont répondu par des Satyres à la Lettre Cir-

* Horace.

Circulaire du Clergé, car il n'y en eut pas un, lors qu'elle fut signifiée aux Consistoires, qui ne haranguât l'encensoir à la main pour le Roy, pour l'Evéque, pour l'Intendant, & pour l'Ecclesiastique que l'Evéque députoit. Jamais on ne vit de part & d'autre tant de complimens, ni tant de harangues guindées. Il est d'ailleurs fort certain que les reflexions que M. Claude & M. Pajon ont publiées sur cet Avertissement Pastoral, sont fort sages. La 5. est d'avancer, que les emportemens des Ministres contre cette Lettre circulaire obligerent les Prélats de France à porter leurs plaintes à sa Majesté, & à publier un Ecrit à trois colomnes; car la vérité est que toutes les preuves qu'ils alleguent de leurs plaintes, sont prises de ce qui a été dit contre l'Eglise Romaine, avant que l'Avertissement Pastoral eût paru. Ce que je dis ici contre M. Brueys n'est pas pour le critiquer, mais afin qu'une autrefois il use de plus de circonspection: il doit sçavoir que ses Ouvrages sont vûs en païs ennemi.

Des moyens employez à la ruine des Protestans.

Ce qu'il remarque ensuite sur les moïens employez à la ruine des Protestans, est considerable. Il dit qu'il y en a de deux sortes, les uns consistent dans les graces que l'on accorde aux Convertis, *pour les dédommager des biens temporels que leur conversion leur fait perdre*; les autres consistent dans la privation des emplois, *dans l'abatement des Temples*, *dans les logemens de gens de guerre*, *&c.* Les premiers sont, selon lui, doux & bien-faisans: il ne nous dit pas ce que sont les autres en eux-mêmes, mais il dit que l'amour propre les fait trouver rudes aux Prétendus Réformez. Il a raison, c'est l'amour propre qui fait trouver rude à l'homme tout ce qui lui fait de la peine; mais il devoit dire aussi que c'est l'amour propre qui fait trouver doux & agréables aux Convertis les bienfaits dont on gratifie leur changement. On l'en auroit crû sur sa parole comme un témoin digne de foi, & bien experimenté: & l'on auroit vû dans ses raisons un caractere plus uniforme. Au reste il donne un fort bon tour aux moïens doux & bien-faisans, & il justifie par l'exemple même de Jésus-Christ & de ses Apôtres, qu'il est permis de récompenser en biens temporels une conversion. Pour ce qui regarde les moïens rudes à l'amour propre des Herétiques, il dit que pour en juger sainement il ne faut pas s'arrêter aux libelles de ces Messieurs, ni à la maniere dont les ordres du Roi pourroient avoir été executez en certains endroits du Roiaume, *contre l'intention de sa Majesté & de son Conseil*. Il ne faut donc s'arrêter, si on l'en veut croire, qu'au texte des Déclarations & des Edits. Cette pensée est si avantageuse à sa cause qu'il est étonnant qu'il y renonce lui-même, lors qu'il avoue les logemens de soldats, qui est un Fait qu'aucune déclaration publique n'a ordonné. Mais si en ce lieu-là il en dit plus que ne portent les Ordonnances, il en dit moins en d'autres endroits, comme quand il suprime la Déclaration qui défend aux Huguenots de vendre leur bien, & celle qui les soûmet aux galeres, s'ils s'en vont hors du Royaume. Il faut le lui pardonner, parce qu'ayant avoué d'ailleurs qu'on s'est servi du logement des soldats, il n'auroit sçû éviter que les Lecteurs ne se fissent une idée très-odieuse de violence, s'il leur eût fait voir d'autre côté cet ordre de ne point s'enfuir. Or il rempliroit fort mal son dessein, si les Lecteurs pouvoient trouver dans son Livre qu'on a usé de beaucoup de violence.

Pour empêcher que les Edits dont il nous donne l'annalyse, n'impriment une telle idée dans l'esprit du Lecteur, il se propose de prouver trois choses. 1. Que les privileges des Protestans de France ont pû être révoquez sans nulle injustice. 2. Que selon la Jurisprudence de tous les peuples, & de tous les siecles, on a tort d'appeller persecution ce qui a été fait aux Protestans, puis qu'aucune Déclaration qui ait été donnée contre eux *ne porte ni peines corporelles, ni note d'infamie, ni confiscation de biens, si ce n'est en cas de rébellion.* 3. Que les Prétendus Réformez maintenoient leur Secte par des moiens très-injustes.

Qu'on a pu sans injustice révoquer les privileges des Reformez.

Ce qu'il dit sur le 1. point semble être l'endroit le plus travaillé & le plus ingenieux de tout son Ouvrage. Aussi est-ce une matiere bien délicate. Le précis de sa dispute est que *la premiere obligation des Rois, leur premier devoir, leur premier serment dont ils ne peuvent jamais se départir, étant le bien de leur Etat, & le maintien de la vraie Religion*, ils ne peuvent rien accorder à une partie de leurs Sujets au préjudice de cette premiere obligation, que lors que cela est nécessaire pour éviter un plus grand mal; de sorte que dès que cette raison cesse, ils sont obligez de révoquer leur tolerance. Il fortifie cette pensée par l'exemple d'un pere qui n'est pas obligé de tenir toûjours à quelques-uns de ses enfans les promesses qu'il leur a faites, pour prévenir la desolation entiere de sa famille; & pour nous donner quelque chose de plus fort, il nous montre la tolerance du divorce hautement révoquée par Jésus-Christ, sans que les Juifs pûssent se plaindre que ce fût à Dieu un manquement de parole. Si le principe de M. Brueys est véritable, il est certain que jamais un Prince ne pourra être convaincu de mauvaise foi, parce qu'il dira toûjours qu'un premier & plus inviolable serment l'oblige à rompre une treve, ou une paix; qu'il avoit bien juré telle ou telle chose, mais que c'étoit pour éviter un plus grand mal, & qu'ainsi cette crainte ne subsistant plus, il doit s'en tenir au premier serment. L'Auteur ne voulant pas que son Ouvrage nous remplisse d'idées odieuses, prend soin de nous détourner de l'application qu'on peut faire de sa maxime aux Traitez de paix, de Prince à Prince; il nous attache uniquement aux promesses qu'un Souverain fait à ses Sujets; mais il dira tout ce qu'il voudra, son principe ne sçauroit être valable, s'il ne s'étend sur tous les Traitez de paix ou de treve, qui nuisent ou au bien spirituel, ou à la felicité temporelle d'un Etat; & voilà le monde bien en sûreté sous le bénéfice des Alliances jurées sur les Saints Evangiles.

Que la conduite qu'on a tenue à leur égard n'est ni persécution, ni violence.

A l'égard du 2. point, M. Brueys prétend que c'est abuser des termes, que d'appeller persécution ou violence ce qu'on a fait aux Prétendus Réformez, puis que les Déclarations & les Edits qui leur sont contraires, & à quoi on doit s'arrêter uniquement, sans avoir égard aux plaintes vagues contenues dans plusieurs libelles, n'ordonnent rien contre les personnes. Il défie tous les Ministres *de rapporter avec vérité l'exemple d'un seul homme*, qui ait souffert *la moindre peine ou corporelle, ou infamante, pour le fait de la Religion seulement*. Il faut

qu'il

qu'il dise cela à la faveur de quelque équivoque, puis qu'il est certain que plusieurs personnes ont été emprisonnées, ou releguées, ou bannies pour le seul fait de la Religion, & que plusieurs autres ont été condamnées aux Galeres, aux amendes honorables, à l'exil, en consequence des Arrêts rendus contre les Religionnaires qui sortiroient du Royaume, ou qui seroient des Relaps. Or il est visible que si ces peines ne sont pas infligées pour le fait de la Religion seulement, la plûpart des premiers Chretiens n'auront rien souffert pour la Religion seulement, parce qu'on pourra dire qu'ils avoient contrevenu aux Edits qui leur défendoient la liberté de conscience. Outre cela, M. Brueys nous donne un principe qui diminuera de beaucoup l'idée des anciennes persécutions, car on devra juger, selon lui, des souffrances de la primitive Eglise, non pas sur les plaintes vagues des Chretiens, mais sur le texte formel des Ordonnances Impériales. Si cela est, combien y a-t-il de libelles dans tous nos Martyrologes, combien d'Actes qui ne donnent aucun droit de se plaindre du Paganisme? Il faut convenir pourtant que l'ordre voudroit que l'on justifiât ses plaintes par des Actes irreprochables; mais comme les Souverains qui souhaitent de rendre impossible la preuve de leurs violences, ou de se disculper aux dépens d'autrui, peuvent aisément faire executer les ordres les plus odieux, sans publier aucune déclaration sur cela, il n'est pas juste d'exiger toûjours du parti qui souffre, qu'il avere ses souffrances par un Edit publié, affiché & enregîtré. M. Brueys l'avouë lui-méme, puis qu'il ne nie pas le logement des soldats, sur lequel pourtant il n'a pas été rendu d'Arrêt. Il justifie ce moïen de conversion le mieux qu'il peut, & nous dit qu'on ne s'en est servi que par accident, c'est-à-dire, parce que l'on éprouva que les Troupes envoyées en Languedoc, pour châtier quelques Rebelles, avoient fait de grands progrès sur le Calvinisme. Il a oublié sans doute les logemens du Poitou qui précéderent tous les petits tumultes du Languedoc, & c'est oublier les choses fort heureusement pour la cause que l'on soûtient. Il conclut que la justice de ce moïen est suffisamment prouvée par le succès qu'il a eu dans tout le Roiaume. Après cela il cite plusieurs passages de l'Ecriture qui nous représentent la persécution sous l'idée des supplices, & de la mort, d'où il infere que ce qu'on a fait en France ne peut pas être appellé persecution. Il se moque des conjectures de l'Auteur de la Politique du Clergé, comme s'étant trouvées fausses par l'évenement; mais il ne tiendra qu'à la patience courageuse des nouveaux Catholiques qu'elles ne deviennent véritables, puis qu'on vient de publier à Paris un Arrêt de mort contre ceux qui feront quelque exercice de la Religion Réformée. Enfin il prouve par la pratique des Empereurs Chretiens, & par plusieurs passages de S. Augustin, qu'on a eu droit de faire ce que l'on a fait.

Principe prejudiciable au Martyrologe.

Sur le 3. point il dit que les Ministres & les Consistoires se sont servis non seulement de quelques gratifications, pour confirmer dans leur Eglise ceux qui paroissoient ébranlez, mais aussi de plusieurs voyes criminelles, comme d'exciter la discorde dans les familles où il s'étoit fait quelque conversion. Il touche cet endroit-ci avec beaucoup d'éloquence, & avec beaucoup de feu; & il est à craindre qu'on ne lui reproche d'avoir eu meilleure mémoire, pour ce qu'on a publié contre sa personne un peu trop satyriquement, que pour l'époque des *Dragonneries*. Il prend un ton plus radouci en finissant son Ouvrage, car on diroit qu'il veut faire le suppliant pour son Eglise auprès des nouveaux Convertis. Il leur fait assez clairement excuse des violences qu'ils ont soufferter en quelques endroits. Il les assûre *que tous les Catholiques qui ont véritablement de la pieté, ont vû cela avec douleur & avec regret*, & il les prie de reconnoître qu'il étoit impossible qu'en certains lieux *ils ne fussent exposez injustement à l'insolence & à l'avidité des soldats.* C'est ce qu'il veut dire, quoi qu'il biaise un peu.

Que les Protestans maintenoient leur secte par des moyens injustes.

Je me suis étendu en réflexions dans cet Extrait plus qu'à l'ordinaire, parce que l'envie que j'aurois qu'on examinât si exactement de part & d'autre l'Histoire de la derniere persecution, que notre posterité n'eût point de peine à démêler les Faits véritables d'avec ceux qui ne le sont point, m'a porté à donner quelque avis sur ce qui manque aux Apologies de cette affaire.

Nous avons vû enfin la Lettre de M. de Meaux à ses nouveaux Catholiques, & voici le passage que l'on croit qu'il ne mettra pas à la 2. édition. *Aucun de vous n'a souffert de violence ni dans sa personne, ni dans ses biens..... Loin d'avoir souffert des tourmens, vous n'en avez pas seulement entendu parler. J'entens dire la même chose aux autres Evêques.* Les Lecteurs feront là-dessus telles réflexions qu'il leur plaira. Mais quelques résolus que puissent être les Protestans à ne jamais approuver les manieres des Convertisseurs de France, ils doivent du moins avouer que l'on tâche de retenir par l'instruction ceux que l'on a emportez par d'autres voyes. C'est dans cette vue qu'on fait imprimer, dit-on, cent mille exemplaires du N. Testament du P. Amelotte, pour en donner à qui en voudra. On a imprimé aussi un prodigieux nombre d'exemplaires des Pseaumes qu'on a nouvellement traduits en François. J'en ai vû deux differentes Traductions; l'une est de M. Cocquelin, Chancelier de l'Eglise & de l'Université de Paris, & se vend chez Frederic Leonard; l'autre a été faite par M. Ferrand, & se vend chez André Pralard. Le Latin de la Vulgate se voit à côté du François, dans l'une & dans l'autre version. La premire est beaucoup plus élegante que l'autre, parce que M. Ferrand s'est trop attaché à la servitude de la lettre: il a eu ses raisons, comme il le fait voir dans sa Préface, où il débite aussi de fort sçavantes observations touchant la Vulgate. M. Cocquelin au contraire, quoi qu'il n'ait pas eu dessein de paraphraser, a voulu rendre le sens de l'original d'une maniere qui fût plus intelligible, & plus agréable à ses Lecteurs. Il montre dans sa Préface fort éloquemment les divines & inépuisables beautez qui se trouvent dans les Pseaumes. Ces deux differentes traductions partagent les Sçavans de Paris; & cette émulation ne sera pas peut-être inutile à la Republique des Lettres. N'oublions pas de remarquer 1. que ces deux Messieurs ont mis à la fin des Pseaumes la traduction des Cantiques qui se chantent dans leur Eglise, & qu'outre cela M. Cocquelin donne un Abregé fort net des véritez & des Mysteres de la Religion Chretienne. 2. Que M. Macé, Chefcier & Curé de S. Opportune, a joint à la traduction de M. Ferrand, l'argument des Pseaumes, une paraphrase, & des notes tirées du

Traduction des Pseaumes.

du commentaire du même M. Ferrand. 3. Qu'on a reconnu enfin que les Lieux-communs qui ont été étalez avec tant de pompe pendant quelques siecles, contre les versions de l'Ecriture en Langue vulgaire, ne sont pas solides; car si on étoit convaincu qu'ils le fussent, comme on en étoit convaincu durant le fracas de la traduction du Missel faite par M. Voisin, on ne mettroit pas aujourd'hui entre les mains de tout le monde les versions Françoises de l'Ecriture & de la Messe. Si l'Assemblée du Clergé avoit pû prévoir cela en l'année 1660. elle n'eût point combattu l'Abbé Voisin par les principes géneraux sur lesquels elle raisonna; & cet exemple qui est peut-être le centieme, pour ceux qui ont comparé les raisonnemens d'une saison de l'Eglise avec les raisonnemens d'une autre saison, fait voir qu'on doit être fort modéré à raisonner sur des maximes universelles, quand on veut éviter les reproches d'inconstance. Le plus sûr est de se borner à des raisons tirées des circonstances particulieres. On avoit réimprimé depuis peu à Paris, avec permission, un *Tresor de Prieres & d'Oraisons*, qui avoit été censuré en l'année 1634. mais par Arrêt du Conseil d'Etat ce Tresor fut suprimé le 22. Mai dernier.

ARTICLE II.

Tractatus duo singulares de examine sagarum super aquam frigidam projectarum, in quibus hujus purgationis origo, natura, & veritas curiosè inquiritur, variæque quæstiones è Theologorum, JCtorum, Medicorum & Philosophorum scriptis petitæ, doctissimè & jucundè resolvuntur. C'est-à-dire, *De l'épreuve qui se fait des Sorcieres en les jettant dans l'eau.* Francofurti & Lipsiæ sumptibus Theoph. Henrici Grentzii. 1686. in 4.

Reflexions generales sur les épreuves de sorcelerie.

LE 1. des deux Traitez qu'on nous donne ici, a été fait par un des Magistrats de Bonn, dans le païs de Cologne, pour justifier la pratique de quelques Juges d'Allemagne, qui depuis assez long-temps emploient l'épreuve de l'eau, quand ils veulent vérifier si une femme est sorciere. On lui ôte tous ses habits, on lui lie la main droite avec le pied gauche, & la main gauche avec le pied droit, puis on la jette dans l'eau, & si elle ne s'enfonce point on la croit coupable, & on la brûle. Les Esprits-forts qui n'examinent qu'à demi ce qu'ils nient, ne se trouvent pas embarrassez de cette objection; il disent que ce sont toutes fadaises, & qu'il ne faut point ajoûter foi à de tels contes: mais ceux qui approfondissent les choses avec une extrême exactitude, avant que de les affirmer ou de les nier, sont incomparablement plus irrésolus sur un Fait aussi étrange que celui-là. D'un côté ils ont de la peine à s'inscrire en faux contre tant de procedures juridiques, qui portent que l'on a vû des femmes jettées publiquement dans l'eau, pieds & poings liez, ne s'enfoncer point, & avouer ensuite qu'elles étoient engagées avec le Démon. D'autre côté ils ont de la peine à comprendre pourquoi cette épreuve ne réüssit qu'en certains lieux, & pourquoi, si elle est certaine, tous les Tribunaux du monde ne s'en servent pas au besoin. Outre qu'ils sçavent que l'épreuve du duël, celle d'un fer chaud, celle de l'eau boüillante, & quelques autres épreuves employées autrefois en divers lieux, pour découvrir ou l'injustice, ou la justice d'une accusation, ne subsistent plus depuis long-temps, & qu'elles ont été condamnées par l'Eglise, à cause, sans doute, qu'on s'apperçut qu'il y avoit de l'illusion dans tout cela, & qu'il s'y mêloit des fourberies qui opprimoient souvent l'innocence, & justifioient les Criminels. Quoi qu'il en soit, notre Auteur prétend que cette épreuve des Sorcieres est légitime. Il s'appelle Rickius, & parle très-mal Latin. Il étoit apparemment meilleur citoyen, que grand Genie.

Si c'est tenter Dieu que d'avoir recours à ces épreuves.

Il se propose d'abord un grand nombre d'objections, qu'on a coûtume de faire contre la pratique qu'il soûtient, & qui sont pour la plupart la foiblesse même. La meilleure de toutes est qu'il ne faut point tenter Dieu, & que c'est le tenter que de commettre la décision d'un procès à un miracle très-indigne de sa providence. Mais cette objection ne seroit pas considérable, si on étoit assûré que l'épreuve dont il s'agit n'a jamais été fautive; car on auroit lieu de croire en ce cas-là, que Dieu a établi l'immersion des gens confederez avec le Diable pour cause occasionnelle de la découverte de ce complot, en s'engageant d'empêcher l'effet naturel de la pesanteur. Une experience constamment réiterée seroit une révelation assez significative de cette institution de Dieu, de sorte que sans le tenter on y pourroit recourir, quand cela seroit nécessaire. Il y a cent exemples dans l'Ecriture qui montrent, que Dieu n'a pas desapprouvé qu'on ait voulu de lui des signes & des prodiges, pour bien s'assûrer d'un Fait; & il faut tenir pour indubitable, que l'Eglise n'auroit jamais condamné les épreuves du fer chaud, si l'on n'eût eu de fortes raisons de douter qu'elles fussent un bon garand de la justice, ou de l'injustice. L'objection qu'on fonde sur la supposition que c'est le Diable qui tient suspendues les Sorcieres à la superficie de l'eau, est pitoyable; car il est contre toutes les lumieres du bon sens que le Démon emploie ses forces à trahir les créatures qui lui sont les plus dévouées, & à faire triompher de ses Sujets les Juges qui ont pour but de les envoïer au feu. C'est, dit-on, que Dieu force ces esprits superbes à agir contre leurs propres intérêts; mais outre qu'on dit cela sans former une idée bien distincte de la maniere dont ces esprits peuvent être mûs par force à produire certaines actions, qui ne voit qu'une contrainte de cette nature ne doit point empêcher les Magistrats de vérifier par l'experience de l'eau, si une femme est sorciere, puis que soit que Dieu agisse là-dedans par sa vertu immédiate, soit qu'il contraigne les Démons à opérer ce prodige, c'est toûjours sa sage & adorable providence qui se veut servir de ce moyen, pour apprendre aux Juges ce qu'ils ignorent. Ces deux objections, les moins mauvaises de toutes, étant ruinées, il semble que le seul moïen de réfuter cette pratique, soit de rendre suspecte de fausseté l'épreuve qui en est le fondement; mais comme l'Auteur ne combat que ceux qui conviennent avec lui du fait, il n'a rien à craindre de ce côté-là.

Inconveniens de l'épreuve des Sorcieres qu'on jette dans l'eau.

Il faut lui rendre cette justice, qu'il n'est pas de ceux qui recourent précipitamment à l'essai de l'immersion; il veut qu'on n'y recoure que sur des indices très-probables de sorcelerie, & il donne là-dessus de fort bons conseils aux Juges, les exhortant sur tout à prendre garde que le Bourreau s'acquitte fidelement de son devoir, car sans cela il arriveroit de grands abus dans cette affaire, parce que les personnes qu'on jette dans l'eau étant quelquefois fort innocentes, ne sur-

surnagent pas, & alors le Bourreau doit être prompt à les retirer, de peur qu'elles ne se noient. Mais s'il est trop prompt il pourra sauver des coupables, à cause qu'il y a de Sorcieres qui étant d'abord descenduës un peu sous l'eau, remonteroient bien-tôt d'elles-mêmes, & feroient connoître par là leur crime, au lieu qu'elles passent pour innocentes, si le Bourreau ne leur donne pas le temps de remonter. Il se peut faire aussi qu'une femme qui ne pese pas beaucoup, ait des émotions qui enflent assez quelques muscles pour former un parfait équilibre entre sa pésanteur & celle de l'eau. L'émotion & le mouvement tonique des muscles cesseroient bien-tôt peut-être, & alors cette femme s'enfonceroit, & se justifieroit. Mais si on juge d'elle par l'effet de l'équilibre où elle est au premier moment, la voilà perduë avec toute son innocence. Il y a donc bien des choses à observer, & c'est apparemment une des meilleures difficultez qu'on puisse faire contre cette épreuve. L'Auteur a oüi dire qu'il y a certains païs où les femmes contre lesquelles on a de justes soupçons de sorcelerie, sont pesées à la balance, & il dit qu'on a experimenté que les Sorcieres de la plus grande & de la plus grosse taille, ne pesent qu'environ quinze livres.

Raisons pour recourir à cette épreuve.

Il apporte plusieurs preuves de son sentiment qui sont assez bonnes, vû la qualité de la matiere. Celle-ci n'est pas des moins convaincantes, qu'il ne faut pas refuser aux Juges cet essai de l'immersion, puis qu'il leur est si difficile de s'assûrer de la vérité par le témoignage des complices; car, dit-il, une Sorciere qui en accuse une autre, ne se fonde bien souvent que sur ce qu'elle s'imagine l'avoir vûë au Sabat. Or quelle assûrance peut-on prendre sur une telle imagination, qui peut avoir été joüée par l'esprit malin, comme l'Auteur le fait voir dans le chapitre 4. Outre qu'on a sçu par la déposition de plusieurs de ces malheureuses, que les Sorcieres de qualité ne se promenent & ne dansent qu'en masque au Sabat, d'où il s'ensuit qu'on ne les connoît qu'à l'air, & à la taille, & à d'autres signes fort équivoques. Chose étrange que dans les Livres des Payens où il est tant parlé de sorceleries, on n'y trouve point de femmes qui crûssent aller au Sabat! Ne seroit-ce point que le Diable change de coûtumes & de manieres, selon la diversité des temps & des lieux? L'Auteur répond fort amplement aux objections de ses adversaires; mais quelquefois il dit des choses qui n'ont pas beaucoup de solidité, comme quand il suppose que l'eau est de tous les élemens celui sur lequel le Démon a moins de puissance, & où se peuvent le mieux découvrir les faits incertains, à cause des exorcismes & des saintes consécrations dont l'eau est ordinairemement le sujet, dans l'administration du Baptême. Il finit son Livre par une Oraison très-dévote qu'il croit que les Juges doivent faire à Dieu, avant que de se servir de l'épreuve.

Lettre en faveur de ces épreuves, & réfutation de cette Lettre.

L'Auteur du 2. Traité s'appelle Herman Neuwalds; il y réfute une Lettre que l'on voit ici, & qui fut écrite à Lemgow dans le Comté de Lippe le 4. Octobre 1583. par Adolphe Scribonius, qui assûre que peu de jours auparavant il avoit vû jetter trois fois dans l'eau, en présence d'une foule de monde, trois femmes accusées de sorcelerie, qui ne s'enfoncerent pas plus qu'un morceau de bois. Il cite divers Auteurs qui ont parlé de cette épreuve, & aprés avoir expliqué ce phénomene, en supposant qu'aussitôt qu'une personne fait pacte avec le Démon, elle en est tellement possedée, qu'elle contracte une grande légereté par l'habitation d'un être aussi leger & volatile que celui-là, il conclut que l'usage de cette épreuve est très-legitime.

Le Traite qui réfute cette Lettre est assez curieux: on y rapporte quantité de choses touchant l'origine, la pratique & l'abrogation des épreuves par un fer chaud, par le duel, par l'eau froide, par l'eau chaude, &c. On y rapporte aussi plusieurs traditions populaires qui regardent la marque des Sorciers, la fête des Loups-garous de Livonie, & divers moiens superstitieux, ou magiques, de découvrir les Sorciers & de deviner. On y réfute la prétenduë legereté communiquée aux Sorcieres, par la volatilité de l'esprit qui s'empare de leur corps; & quoi qu'on soûtienne contre le Médecin Wier, que ces femmes sont dignes du dernier supplice, on n'approuve pas non plus que lui l'épreuve de l'immersion.

Nécessité de faire un systême sur les sortiléges.

Il seroit à souhaiter qu'à présent qu'il y a de grands Philosophes au monde, quelqu'un nous donnât un bon Traité sur les sortiléges. * On suppose, comme un principe constant, qu'aussi-tôt que les Sorciers & les Magiciens ont été saisis par l'autorité de la Justice, le Diable ne peut faire la moindre chose pour leur delivrance; & néanmoins en d'autres rencontres, il fait cent actions plus difficiles que n'est la rupture d'une porte. On est contraint d'admettre cent autres inégalitez bizarres. Il faudroit profondément raisonner sur tout cela; & puisque ce siecle est le vrai temps des Systêmes, il en faudroit imaginer un touchant le commerce qui peut être entre les Démons & l'homme. Il n'y a point de Philosophie plus propre à cela que celle de M. Descartes, sur tout depuis qu'on a si bien disputé sur les causes occasionnelles. Il semble que jusqu'ici la question des sorceleries n'ait été traitée que par des esprits ou trop incrédules, ou trop crédules. Les uns & les autres sont mal propres à y réüssir, & sont la plûpart du temps frappez du même défaut, c'est de se déterminer ou à nier, ou à croire, sans approfondir les choses. Il n'y eut jamais de gens plus hardis à nier les faits extraordinaires que nos malheureux Spinozistes. Cependant ils sont très-mal fondez en cela, puis qu'il n'y a presque rien dont leurs hypotheses ne les engagent à tenir la possibilité. Je ne laisse pas de dire, que la découverte qui se fait de temps en temps de plusieurs sortes de fourberies, est pour eux, aussi bien que pour les autres, une raison d'incertitude. Il s'est passé depuis peu à Campen dans l'Over-Issel un accident qui ne sera pas mal placé ici.

Garçon qui a fait l'ensorcelé.

C'est qu'au mois de Décembre 1685. un garçon de treize ans fit paroitre par de grandes contorsions de corps & de nerfs, qu'il étoit furieusement tourmenté. On disoit même qu'il rendoit des clous, des aiguilles & des épingles par les urines, & on montroit tout cela dans le verre où il avoit uriné en présence de ceux qui le gardoient. † Il accusoit une femme qui lui avoit donné une racine, de l'avoir ensorcelé. Plusieurs le crûrent, & touchez pour lui

* Voyez là-dessus la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 33. & suivans, & chap. 54. & suivans.

† Voyez quelque chose de semblable à cela dans le Art. VII. de ce mois.

lui d'une grande compassion, le recommanderent à Dieu par des prieres ardentes. D'autres ne croyant pas qu'il y eût là assez de raisons pour accuser la femme de sorcelerie, s'imaginoient néanmoins que le Diable mettoit ces corps étrangers dans le verre où le garçon urinoit. Cependant le peuple s'émût si fort que si la prudence des Magistrats n'y eût pourvû, cette femme eût été en grand danger. Enfin on cessa de dire que ce garçon jettoit des épingles, mais sur la fin du mois de Janvier il s'avisa d'une autre chose, c'est de jetter par les selles & de vomir des cheveux, des morceaux de coquilles, & autres choses de cette nature. Alors bien loin de croire qu'il y eût là de la magie, les plus sages crûrent que c'étoit un pur artifice, & le Magistrat s'appliqua si bien à le découvrir, tantôt en menaçant ce garçon, tantôt en lui faisant des promesses, qu'enfin il déclara que son pere & sa belle-mere lui avoient fait apprendre tout ce jeu, d'une coureuse qui ne leur demanda que cent sols pour un tel secret. Il donna aux Magistrats le spectacle de son vomissement, de ses convulsions, & de la promptitude avec laquelle il faisoit tomber les épingles, &c. dans le verre où il devoit uriner. Le pere & la belle-mere qui étoient en reputation de pieté, furent conduits devant les Juges; mais parce qu'on n'a pas trouvé dequoi les convaincre qu'ils eussent part à la fraude, & que le garçon a déclaré qu'il les avoit accusez à tort, on les a absous, & on n'a condamné le fils qu'a être fouetté par son pere.

Fausses Possedées de Thoulouse.

Cette avanture me fait souvenir de celle qui est rapportée dans le Journal des Sçavans du 7. Septembre 1682. C'étoient quelques jeunes filles du voisinage de Toulouse qui vomissoient des épingles, & des rubans, & qui souffroient d'autres accidens si singuliers qu'on les prit pour des possedées, & qu'on tâcha de les guerir par les exorcismes: mais deux habiles Médecins que le Parlement chargea de bien observer la chose, déclarent que ces phénomenes pouvoient s'expliquer par des principes purement naturels; & ils ne furent pas peu confirmez dans ce sentiment, lors qu'ils remarquerent que les feints exorcismes produisoient sur ces personnes les mêmes effets que les véritables. La difference qu'il y a entre elles & le petit garçon de Campen, c'est que celui-ci faisoit par malice ce qui n'étoit en elles qu'une maladie hypocondriaque.

Instrument Geometrique de M. Nuis.

Celui qui nous a fait sçavoir l'avanture du petit garçon est un Avocat de Zwol, nommé M. Nuis, qui a publié depuis peu en Flamand un Traité fort considérable de Geométrie. Il l'intitule *Gebruyk van het Rectangulum Catholicum Geometrico-Astronomicum, &c. Te Zwolle by Gerard Tideman* 1686. *in* 4. *& se trouve à Amsterdam chez Waesbergen.* Il l'a divisé en trois parties: il montre dans la 1. l'usage géométrique de ce nouvel instrument, & touche en peu de mots ce qui a été dit par d'autres sur l'usage du Compas, & de la regle de proportion. Il parle aussi de la trigonométrie des plans, & de l'usage de cet instrument pour mesurer les angles visuels, les hauteurs, les plans, & les distances. Dans la 2. il traite des quadrans solaires, & donne une nouvelle méthode générale de tracer les cercles horaires, les azimuths, les almucantaraths, les signes du Zodiaque sur toutes sortes de superficies, & cela en trois manieres; l'une par la regle & le Compas, & les deux autres par ce nouvel instrument, qui est outre cela fort utile, comme on le montre ici, à trouver la déclinaison, l'inclinaison & la reclinaison des plans. Tout cela est soûtenu par des démonstrations Mathématiques. La 3. parle de la trigonométrie sphérique, & des problêmes astronomiques qu'on résout par là, & de la construction d'une horloge universelle comprise dans cet instrument, & propre à trouver les heures & les azimuths par le Soleil & par les principales étoiles, dans tous les lieux du monde où l'élevation du pôle ne passe pas le 65. degré. L'*Appendix* contient la résolution de quelques problêmes Astronomiques, par la regle & par le Compas, sur les principes de la Gnomonique. Le même Auteur vient de publier au même lieu un petit Traité in 4. où il montre géométriquement pourquoi le cours de l'eau rend, ou plus haut, ou plus bas, le lit des rivieres & des havres, & pourquoi les moiens employez jusques-ici à l'égard du Rhin & de l'Issel, n'ont pas eu un bon effet. Il a composé ce Livre à l'occasion des travaux que l'on prépare au Fort de Schenck, & il l'intitule *Redenen en Middelen van Verdieping en verzanding der Rivieren en Havens, op een meetkundige maniere betoogt en aangewesen.*

ARTICLE III.

Ogygia: seu rerum Hibernicarum Chronologia, &c. C'est-à-dire, *Chronologie d'Irlande, Authore Roderico* O Flaherty, *Armigero.* Londini sumptibus Ben. Tooke in Cœmeterio D. Pauli. 1685. in 12.

Préjugez contre la vérité de cette histoire.

ON peut dire de cet Ouvrage, aussi bien que de l'*Atlantica* * de M. Rudbecks, qu'il fait plus admirer la patience & l'érudition de l'Auteur, qu'il ne persuade de la vérité des choses que l'on y trouve. En effet on ne s'imagine pas aisément que la Nation Greque, avec toute son habileté, sa vanité, & sa hardiesse à forger des fables, n'ait pû nous laisser une suite Chronologique de son Histoire, & que les gens du monde les plus sauvages ayent conservé des monumens Historiques, par le moyen desquels on fait une chaîne de successions & d'évenemens, depuis l'origine des choses jusques à ce siecle. C'est une pitié que la confusion ténebreuse qui regne dans ce que les Historiens Grecs nous ont dit des temps un peu reculez. Les mensonges mêmes leur manquent, *ipsæ periere ruinæ*, ils n'ont point de fables qui fassent remontrer avec quelque ordre jusqu'aux premiers siecles les Nations les plus polies, & les plus fameuses. Comment donc se persuader que les Barbares ayent eu plus d'industrie, pour conserver l'histoire de leur païs? Les personnes dures à croire ne le trouveront pas vrai-semblable. Cependant cela n'est pas impossible, & il est juste d'examiner sans préjugé ce qu'on dit ici.

Remarques sur l'Irlande.

L'Auteur a divisé son Ouvrage en trois Parties. Dans la 1. il parle en général des peuples qui sont venus habiter l'Irlande en divers temps; de la situation de cette Ile; des differens noms qu'on lui a donnez; de ses Princes, & de la forme de son gouvernement. Nous dirons quelque chose des habitans, lors que nous ferons mention de la 3. Partie. Pour ce qui

* Voyez l'Art. VIII. du mois de Janvier 1685.

qui est l'Irlande même, on nous assûre qu'elle surpasse en grandeur toutes les Iles de l'ancien Continent, excepté la Grande-Bretagne; qu'elle est un quart plus petite que l'Angleterre, & un tiers plus grande que l'Ecosse, & qu'elle avoit autrefois plus d'Archevêques & plus d'Evêques que ces deux Royaumes. Elle a été connuë aux Anciens sous le nom d'*Hibernia.* Diodore de Sicile l'a nommée *Iris*, d'autres *Ire*, d'où avec le mot Anglois *land* est venu celui d'*Irlande.* L'Auteur ne se met pas fort en peine si l'Irlande est l'Ogygie de Plutarque; car il croit que quand même cela seroit faux, il auroit pû la nommer ainsi, à cause de sa grande antiquité. Il particularise fort exactement ses divisions en Royaumes, en Seigneuries, &c. & il remarque que le nom de Roi se donnoit non seulement à ceux qui possédoient l'autorité Souveraine, mais aussi aux Gouverneurs de Province. Cela le conduit de degré en degré à une forte dispute contre Seldenus & contre Giraldus Cambrensis, dont le premier a soûtenu que les anciens Rois d'Irlande ont été soûmis à l'Angleterre; on lui oppose, entre autres témoins, le Chevalier Davis, Procureur Général du Roi Jacques en Irlande, qui dit que jusques au regne d'Elizabeth cette Ile s'est maintenuë, à plusieurs égards, dans l'exercice de la Souveraineté. L'autre adversaire de l'Auteur a soûtenu que les Rois d'Irlande n'étoient point solemnellement oints & couronnez, & qu'ils ne succédoient pas les uns aux autres par un droit héréditaire. On lui répond que la Couronne n'est rien d'essenciel à la Royauté, puis que l'Empereur Constantin est le premier des Empereurs qui ait rendu ordinaire l'usage de la Couronne, & qu'avant Justin le Jeune aucun Empereur n'avoit pris cet ornement le jour de son sacre. On ajoûte que Lewigilde est le premier des Rois Wisigoths qui ait mis ce même ornement parmi ceux de la Royauté, & que les Sultans & les Empereurs de Moscovie ne s'en servent pas. On parle aprés cela d'une pierre qui est au Trône Royal de Westmunster, sur laquelle les anciens Rois d'Irlande recevoient la céremonie de l'installation. Il y a un vieux conte, qu'au temps des Payens les Princes du sang Royal d'Irlande connoissoient, en s'asseiant sur cette pierre, s'ils régneroient ou non; car si elle faisoit du bruit, c'étoit un signe qu'ils régneroient; mais si elle demeuroit muette, c'étoit un signe qu'il n'y auroit rien à faire pour eux. Le bon de la chose est qu'on ajoûte qu'au temps de notre Seigneur elle eut le sort des Oracles, c'est-à-dire, qu'elle fut condamnée à se taire. Pour ce qui est de l'onction, on nous dit ici qu'elle n'a été introduite qu'assez tard parmi les cérémonies du sacre des Princes Chretiens; car si nous en croïons Onuphrius, aucun Empereur ne fut oint avant Justinien, ou Justin, & c'est à l'imitation des Empereurs Grecs que les Empereurs d'Occident se font fait oindre. Mais quant à ce dernier article, Onuphrius n'a pas beaucoup de raison, puisque sans sortir de chez soi, Charlemagne pouvoit trouver la pratique de cette cérémonie, lui & son frere Carloman, & Pepin leur Pere ayant été oints avant la restauration de l'Empire d'Occident. L'Auteur observe que Pepin est le 1. Roy de France qui ait reçû l'onction, & réfute la fable de la Sainte Ampoulle de Rheims, quoi qu'il paroisse d'ailleurs très-bon Catholique. Il fait quelques remarques sur le sacre des anciens Rois d'Angleterre; & prouve que le droit de succession a eu lieu parmi les Rois d'Irlande.

Couronne quand & on en usage. De l'onction des Rois.

La 2. Partie contient un paralelle Chronologique de l'Histoire des Irlandois, & de celle des autres peuples, depuis le Deluge jusqu'à l'an 428. de notre Seigneur. Nous n'en disons rien, parce qu'on ne voit là qu'une designation générale de ce qui est plus amplement raconté dans la derniere Partie.

Des Colonies qui peuplerent l'Irlande.

C'est-là qu'on voit des choses qui surprendront les plus consommez dans l'étude de l'Histoire, parce qu'ils ne pourront comprendre comment on a pû s'assûrer de la découverte de pareilles antiquitez; comment on a pû sçavoir le nom des trois Pêcheurs Espagnols qui furent poussez par les vents contraires en Irlande avant le Deluge, & le nom des trois femmes & des trois hommes qui avec cinquante autres femmes aborderent à la même Ile, quarante jours précisément avant le Deluge, un jour de Sabat 15. du mois. Cet assortiment étoit plus propre à peupler bien-tôt l'Irlande, que si le nombre des hommes avoit surpassé celui des femmes à la même proportion, mais le Deluge fut cause que cela ne servit de rien.

Le premier qui revint dans l'Ile y aborda trois cent douze ans après le Deluge, un mardi 14. du mois avec sa femme, ses trois fils, les trois femmes de ses fils, & plusieurs autres personnes. Il se nommoit Partholan. On verra ici les progrés & la ruïne de sa Colonie, comme aussi la destinée de Nemethus, qui conduisit dans l'Irlande d'autres habitans en l'année 2029. de la création du monde. Les Belges, peuple de la Grande-Bretagne, furent la 3. colonie; l'un de leurs Chefs nommé Slangius a été le 1. Roi d'Irlande environ l'an 2657. La 4. Colonie vint du païs qu'on nomme à présent l'Ecosse; & qui n'a porté ce nom-là que plusieurs siecles après, lors que les peuples d'Irlande le subjuguerent. Si l'on demande pourquoi ces peuples on été cause de ce changement de nom, il faut répondre, selon l'hypothese de M. O Flaherty, que c'est à cause qu'ils s'appelloient Ecossois, car il prétend que la 5. Colonie qui est venuë en Irlande, étoit composée d'un peuple Scythe, nommé *Scots*, que les Milesiens, fils d'un Capitaine Espagnol, y transporterent l'an du monde 2934. Cette Colonie s'étant renduë souveraine dans le païs, on y a vû régner sans interruption la famille de ces Milesiens, pendant deux mille trente-sept ans, jusques à la mort de Malachie. Après quoi les Princes du sang s'étant divisez, il fut facile à Henri II. Roi d'Angleterre, de conquerir l'Ile sur le Roi Roderic l'an 1162. Mais elle est retournée, après la mort de la Reine Elisabeth, sous la domination de la famille Milesienne, puisque les Rois d'Ecosse descendoient de cette famille. Par cette supposition le Roi d'Angleterre d'aujourd'hui se peut vanter qu'il y a deux mille sept cens ans que sa maison est sur le Trône; ce qui est une extraction Royale si ancienne, que toute autre Généalogie où il n'entre que des Rois, est nouvelle en comparaison. Je sçai bien que la hardiesse de deux Ecrivains Espagnols, Sandoual, Archevêde Pampelonne, & Pegnafiel Contreras, est montée à un si haut point, que le premier a dressé une Généalogie de la Maison d'Autriche, qui comprend cent dix-huit successions depuis Adam jusques à Philippe III. & que l'autre a donné à celle du Duc de Lerme cent vingt & une

Généalogies singulieres. Religion des Irlandois.

une fucceffions depuis Adam jufques à ce Duc; mais il s'en faut bien qu'il n'y ait dans ces Généalogies une fuite de foixante-&-feize générations Royales, comme elle fe voit dans la Généalogie de Charles II. à ce que dit M. O Flaherty. Au deffus de cela il trouve jufques à Adam quarante-huit générations, en tout cent vingt-quatre; & comme ces quarante-huit ne font, felon lui, que celles des dix premiers Patriarches, & de quelques chefs de Colonies, il fe trouve que Seneque n'a pas eu raifon d'affûrer, que tout Roi a des valets parmi fes Ancêtres. En comparant donc la Maifon Royale d'Angleterre avec les autres Maifons Royales de l'Europe, on pourra lui appliquer ce que Buchanan & Camdenus ont dit de l'antiquité des Ecoffois & des Irlandois, comparée avec celle des autres peuples, fçavoir, que toute autre antiquité eft enfance en comparaifon de celle-là.

. . . . . . Quodcumque vetuftum
Gentibus in reliquis vel narrat fama, vel audet
Fabula, longævis vel credunt fecula faftis;
Huc compone, novum eft.

On voit ici les principales actions de ces Princes Hibernois, & je penfe que plufieurs Lecteurs ne s'y divertiront pas autant qu'à certaines chofes, que l'Auteur prouve par des témoignages plus croyables. Tel eft ce qu'il dit des Pictes, qu'il prétend avoir occupé la partie Septentrionale de la Grande-Bretagne, long-temps avant Jéfus-Chrift. Ils avoient voulu s'établir dans l'Irlande, mais on ne voulut pas le leur permettre. Ce qu'il remarque de l'idolâtrie des Irlandois, & qu'il entremêle de quelques contes tirez de la vie de S. Patrice, doit être lû. Il prétend que les Irlandois n'ont point connu les Divinitez Payennes, & qu'ils n'ont adoré que des Dieux Topiques, c'eft-à-dire, affectez à leur païs; & de peur qu'on ne lui objecte que puifque le cycle des femaines, & la confécration de trois jours à Mars & à la Lune & à Saturne, a été en ufage parmi eux, ils ont été de la Religion Payenne, il prétend qu'ils n'ont adopté cela que lors que la prédication de l'Evangile leur a fait connoître le Latin. Celfius, Profeffeur en Mathématique à Upfale, ne cherche point ce détour dans fon docte *Computus Ecclefiafticus*, imprimé *in* 8. l'an 1673. car il avouë que les anciens peuples de Scandinavie comptoient par femaines, & qu'ils en confacroient les jours à leurs Dieux qui étoient les mêmes que ceux des Payens. La difpute de M. O Flaherty contre le P. Bollandus, qui a dit que les Irlandois n'avoient pas l'ufage des lettres, avant qu'ils fe convertiffent à l'Evangile, eft fort docte; on y trouve de bonnes obfervations fur les inventeurs des lettres, & fur la mobilité des Langues. Ce qu'il dit dans le chap. 72. n'eft pas connu de tout le monde, fçavoir, que le nom de *Scoti* ayant paru pour la 1. fois dans un Ouvrage de Porphyre, fut en vogue jufques au cinquieme fiecle, mais que depuis ce fiecle-là jufques à l'onzieme, on ne trouve point que *Scotia* ait fignifié autre chofe que l'Irlande, & ainfi *Scoti* & *Hiberni*, *Scotia* & *Hibernia*, ont été des termes fynonymes. Depuis l'onzieme fiecle on a donné le nom *Scotia* au païs qu'on nomme l'Ecoffe, mais néanmoins il s'eft trouvé plufieurs Auteurs citez par le fçavant Ufferius, qui ont continué de nommer ainfi l'Irlande jufques au 15. fiecle. Ce n'eft pas une pure queftion de nom, car il n'y va pas de moins que d'une longue fuite de Rois, & d'une très-ancienne gloire qui fera donnée ou ôtée aux Ecoffois, felon qu'on pourra prouver ou non que les termes *Scotia* & *Scoti*, *Hibernia* & *Hiberni*, n'ont point été fynonymes. On a fort écrit de part & d'autre fur cette conteftation, & il n'y a nulle apparence que fi M. O Flaherty a foûtenu la caufe des Irlandois par quelques nouveaux argumens, les Ecoffois qui ne manquent point d'hommes doctes laiffent repofer leur plume. Il n'y a pas moins de jaloufie entre les trois peuples qui font foûmis au Roi d'Angleterre, que s'ils avoient chacun leur Monarque, & cela fait que leurs Ecrivains s'entre-obfervent de fort près, & s'entre-réfutent vigoureufement dans l'occafion. Les Allemans & les Ecrivains du Nord fe font une guerre à peu près pareille, comme nous le remarquâmes dans les Nouvelles de Février * 1685. Nous attendons une Piece confidérable de ce procès, intitulée, *Georgii Stiernhielmi Anti-Cluverius, five fcriptum breve Joh. Cluverio oppofitum, Gentis Gothicæ originem & antiquiffimam in Scandinaviâ fedem vindicans, ut & ejufdem de Hyperboreis differtatio brevis: opufcula pofthuma. Holmiæ typis Henr. Keyfers.* 1685. *in* 8.

Different de M. O Flaherty avec le P. Bollandus au fujet des Irlandois.

M. O Flaherty prépare un fecond Volume pour les Rois d'Irlande qui ont été Chretiens, & qui font au nombre de quarante-huit. Ceux dont il a parlé juques ici n'ont pas eté Chretiens, & font le nombre de cent trente-fix.

* Art. I.

ARTICLE IV.

Jugement fur les méthodes rigides & relâchées d'expliquer la Providence & la Grace. Pour trouver un moyen de reconciliation entre les Proteftans qui fuivent la Confeffion d'Ausbourg, & les Réformez. A Rotterdam chez Abraham Acher. 1686. in 12.

Grandes difficultez dans le Syftême de la Nature & de la Grace.

LE Traité que M. Jurieu nous donne ici n'eft que l'Avant-coureur d'un plus grand Livre *de la Nature & de la Grace*, où il a deffein de réfuter ceux qu'on nomme *Pajoniftes*, du nom de M. Pajon, Miniftre d'Orleans, qui s'étoit fait de nouvelles hypothefes fur la Grace, très-éloignées du fyftême des premiers Réformateurs. Ces matieres ont été de tout temps l'écueil de l'efprit humain, & ce n'eft pas à tort que quelqu'un difoit, durant la guerre de Janfenius, *qu'elles font un Ocean où il n'y a ni fond, ni rive.* C'eft déja une grande difficulté que de voir tant de crimes & tant de defordres dans l'Univers; c'eft, dis-je, une difficulté que l'on n'ôte pas en niant que ce foient de véritables defordres; car s'ils ne le font point, on demande tout auffi-tôt pourquoi il y a tant d'Etres fpirituels & raifonnables, à qui on a donné des idées, felon lefquelles ils jugent que tout eft plein de defordres. Mais les difficultez qu'on peut faire fur la Nature, ne font rien en comparaifon de celles qu'on fait fur la Grace; le falut éternel de quelques-uns par une faveur particuliere, qui fauveroit tous les hommes, fi on la leur accordoit, & dont le refus eft inévitablement fuivi de la damnation éternelle de prefque tout le genre humain, fournit affûrément aux Athées une terrible objection, quoi que très-fauffe. On a fait divers fyftêmes pour leur répondre, mais ces gens-là ne font gueres plus de cas des uns que des autres, & ne veulent s'en tenir préfentement qu'au dire de leur Spinofa. C'eft

un venin qui se répand d'une maniere que l'on ne sçauroit assez déplorer.

Bonté de celui de S. Augustin & de Calvin.

De tous les Systémes que les Théologiens ont inventez sur ces questions difficiles, il n'y en a point contre lequel on déclame plus étrangement que contre celui de S. Augustin, & de Calvin. M. Jurieu, ardent Défenseur de ce Systême, le prouve par l'idée de l'Etre infiniment parfait; car après avoir montré dans ces deux premiers chapitres, que cette idée terrasse & ruine de fond en comble le Spinozisme & le Socinianisme, il fait voir que les attributs que nous concevons dans l'Etre souverainement parfait, demandent 1. qu'il n'ait point de volontez inefficaces, ni de ces desirs qu'on exprime par un *je voudroit*. 2. Qu'il gouverne toutes choses selon le projet & selon l'arrangement qu'il a établi lui-même. 3. Qu'il voye tous les évenemens futurs dans leurs causes & dans ses volontez. 4. Que toutes les créatures soient à son égard dans la plus absoluë dépendance qui se puisse concevoir, soit pour leur existence, soit pour leur action. Il n'est pas mal aisé après cela de montrer, que le Systême de Calvin est le plus conforme à l'idée de l'Etre souverainement parfait. On montre ensuite que l'Ecriture s'accorde merveilleusement avec ce Systême, mais on avoue en même temps qu'il traine après soi tant de difficultez accablantes, qu'on se rangera volontiers au parti de ceux qui les pourront pleinement résoudre, sans donner aucune atteinte à l'idée de l'Etre souverainement parfait.

Elle ne se trouve pas dans les autres Systêmes.

M. Jurieu avant posé cette condition la cherche en vain dans tous les autres Systêmes, car il trouve que ni la méthode des Sociniens, ni le concours indifferent des Scotistes, ni la science moienne des Molinistes, ni les loix générales du P. Mallebranche, ni l'hypothese des Remontrans, ni celle M. Pajon, ni la Grace des Universalistes, ne satisfont pas aux deux choses qu'il demande; l'une qu'on lui conserve saine & sauve l'idée de l'Etre souverainement parfait; l'autre qu'on lui leve toutes les difficultez qui l'incommodent dans la doctrine de S. Augustin; c'est pourquoi ne trouvant personne qui remplisse sa condition, il s'en tient là. C'est agir selon le bon sens, & selon ce principe incontestable de la lumiere naturelle, *qu'à moins de gagner au change, il ne faut point sortir d'où l'on est*. Parmi les corps c'est une loi inviolable de la Nature qu'ils ne changent jamais d'état, si les raisons d'en changer ne sont plus fortes que celles de n'en changer point. Il en doit être de même pour les esprits, de sorte que quand ce ne seroit que le hazard, ou le caprice, qui nous auroient engagez dans une Secte, il y faudroit vivre & mourir, si les autres ne valoient pas mieux.

Moyens de réunir les Luthériens & les Calvinistes.

Or comme le principal but de l'Auteur dans ce Traité, est de ramener les Luthériens à quelque voie d'accommodement avec ceux qu'on appelle Calvinistes, il s'attache fortement à montrer que le dogme de la Grace particuliere n'est point digne de l'aversion des Luthériens, & il les exhorte, le plus honnêtement qu'il lui est possible, à faire sur cela plusieurs considérations, & celle-ci, entre autres, que leur doctrine n'ôte pas les inconveniens qui les effarouchent dans le *particularisme*. Après cela il fait voir en quoi leur méthode & celle des Réformez conviennent, & il propose les moiens de les réünir entierement. Il conseille de ne se pas imputer ce que l'on n'enseigne pas; il déclare que les Réformez ne confondent point leurs freres de la Confession d'Ausbourg avec les Remontrans condamnez dans le Synode de Dordrecht, il demande aux Luthériens la grace de n'imputer pas aux Calvinistes quelques expressions dures, qui sont échappées aux premiers Docteurs. Enfin il représente que puis que les Thomistes & les Molinistes, c'est-à-dire, selon lui, les Sectateurs du S. Augustin & ceux de Pélage, vivent comme freres dans une même Communion, il est beaucoup plus juste que les Luthériens & les Calvinistes ayent la même condescendance les uns pour les autres. On dit que S. A. E. de Brandenbourg le souhaite passionnément. Ce souhait est digne de sa pieté, & il n'y a point de Princes qui soient plus capables que lui de le faire réussir, vû la gloire qu'il s'est acquise, & l'équité qu'il a toûjours fait paroître envers ses Sujets de la Confession d'Ausbourg.

On voir régner dans tout ce Livre les mêmes ouvertures d'esprit, la même beauté de langage, & tous les autres talens qui font admirer M. Jurieu, depuis qu'il consacre sa plume à la défense de sa Religion.

ARTICLE V.

Traité du mouvement des eaux & des autres corps fluides. Par feu M. Mariotte, de l'Académie Royale des Sciences. Mis en lumiere par les soins de M. de la Hire, Lecteur & Professeur du Roy pour les Mathematiques, & de l'Académie Royale des Sciences. A Paris chez Etienne Michalet, & se trouve à la Haye chez Moetjens, & à Rotterdam chez Leers. 1686. in 12.

De la nature de l'eau.

CEt Ouvrage est divisé en cinq Parties. La 1. nous apprend une infinité de belles choses sur les proprietez des liqueurs, sur l'origine des fontaines, & sur la cause des vents. L'Auteur dit, *que l'état naturel de l'eau est d'être glacée, c'est-à-dire, que lors qu'aucune cause externe n'agit sur elle, elle demeure ferme & non liquide*. Les Péripatétitiens doivent être dans le même sentiment, puis qu'ils disent que l'eau est froide de sa nature au souverain degré; mais comme d'ailleurs ils supposent que les formes naturelles des Elemens ont été destinées au bien général de la Nature, ce n'est pas entre eux une petite objection que de dire que l'eau glacée ne sçauroit être la demeure des poissons, ni remedier à la soif des animaux, ni contribuer à la nourriture des plantes, trois usages que le bien de l'Univers exige d'elle. M. Mariotte n'a rien à craindre de cette difficulté, mais on peut lui en faire une autre, c'est qu'il ne dit rien de l'eau qui ne convienne à toutes les parties de la matiere, n'y en ayant point qui ne fût solide, *si aucune cause externe n'agissoit sur elle*. Les remarques qu'il rapporte sur l'air qui s'insinuë dans l'eau, sur la formation de la glace, & sur la viscosité de quelques liqueurs, sont très-curieuses; mais ce qu'il dit sur l'origine des fontaines l'est encore davantage.

Des fontaines.

Il soûtient qu'elles sont entretenuës par les pluies; & réduisant la chose à un calcul fort exact, il montre qu'il pleut assez dans chaque païs pour l'entretien continuel des fontaines qui s'y voient. Un de Messieurs Perrault publia un Livre sur ce sujet en l'année 1674 où il prouva solidement

lidement par des raisons & par le calcul, cette doctrine de feu M. Mariotte. Il sera très-difficile desormais de demeurer dans l'hypothese commune, il ne faut que considérer un peu la diminution énorme des rivieres durant une longue secheresse, pour comprendre qu'elles ne viennent pas de la mer par des conduits soûterrains. Ce qu'il y a, ce semble, de plus difficile dans l'opinion de ces deux Messieurs, c'est d'expliquer comment l'eau de pluye peut parvenir à ses réservoirs, car il faut qu'ils soient cachez sous la terre; & cependant on sçait par experience, qu'après les pluies les plus copieuses on ne trouve la terre imbibée d'eau qu'à une très-petite profondeur. M. Mariotte nous renvoie à je ne sçai quels canaux qu'il suppose dans les bois, & dans les terres incultes. Je crois que plusieurs s'accommoderont mieux de la pensée de M. Perrault, que les rivieres sont le receptacle commun des eaux de pluie, tant pour elles-mêmes que pour les fontaines.

Causes des vens. Pourquoi ils souflent par bouffées.

Ce que l'Auteur nous dit touchant les causes du vent, montre qu'il a étudié cette matiere avec une grande application. Il les réduit à trois principales, & générales, sçavoir au mouvement de la Terre de l'Occident à l'Orient; aux *vicissitudes des raréfactions de l'air par la chaleur du Soleil, & de ses condensations, lors que le Soleil cesse de l'échauffer; aux vicissitudes des élevations de la Lune vers son apogée, & de ses descentes vers son perigée.* Ces causes générales produisent quantité d'effets, comme il le montre sçavamment; mais il ajoûte qu'il y a quatre causes particulieres qui diminuent, qui empêchent, ou qui augmentent les efforts des générales, *selon la diversité des lieux & des temps, par plusieurs combinaisons.* Il ne nous est pas possible d'indiquer tout ce qu'il explique; contentons-nous donc de la remarque qu'il fait sur ce que les vents *souflent par reprises & par bouffées, ce qu'on reconnoit même par le son des cloches qu'on entend s'affoiblir, ou s'augmenter, dans de petits intervalles de temps.* Il en attribuë la cause aux maisons, ou aux éminences qui réflechissent l'air en quelques endroits, d'où naissent des vagues non paralleles qui se rencontrant font aller plus vîte la vague qui reçoit leur choc, après quoi il en doit venir une de moindre force, parce qu'elle n'est pas située au point de rencontre des deux autres. Ceci suppose que l'air a un mouvement d'ondulation comme l'eau. On nous donne aussi une raison fort vrai-semblable, pourquoi la fumée ne sort pas facilement d'une cheminée, lors qu'il y a une muraille plus haute que la cheminée du côté que vient le vent.

De l'équilibre des liqueurs.

La 2. Partie traite de l'équilibre des corps fluides, soit qu'il dépende de la pesanteur, soit du choc ou du ressort. On y prouve la pesanteur de l'air par de belles expériences, & on y explique plusieurs phénomenes concernant le niveau de l'eau. On n'oublie pas les cercles qui se forment dans une eau dormante, où l'on a jetté quelque pierre. L'explication qu'on en donne se conçoit très-aisément. L'experience dont nous parlâmes dans les Nouvelles d'Avril 1685. Art. V. se voit ici d'une façon singuliere, avec un grand nombre d'autres tout-à-fait curieuses. Ceux qui voudront sçavoir pourquoi les corps plus pesans que l'eau, mais enduits d'une matiere qui ne permet pas à l'eau de les mouiller, surnagent, & pourquoi au contraire une boule de cire beaucoup plus legere que l'eau se précipite quelquefois jusqu'au fond, en trouveront ici la cause. Cette derniere expérience suppose qu'il y ait un trou par où l'eau qui soûtient la boule de cire s'écoule, car alors on voit descendre la boule, & sortir même l'eau par le trou, s'il est assez grand pour qu'elle y passe. Que si l'eau du vase se mouvoit circulairement, on verroit une chose assez singuliere; c'est que la boule qui descendroit feroit un vuide au milieu de l'eau, qui ne se rempliroit point que toute l'eau ne fût écoulée, si bien qu'on verroit toûjours comme une colomne d'air torse, depuis le haut de l'eau jusques au trou. La raison qu'on donne de ce fait se peut appliquer à ces gouffres & à ces tourbillons de l'Ocean, où l'on dit que les vaisseaux s'enfonceroient, s'ils y passoient par dessus. A l'égard de l'équilibre par le ressort, l'Auteur avance une chose qui n'est pas moins vraie que merveilleuse, c'est qu'il n'y a si petite partie d'air qui n'ait autant de force que tout le reste de l'Atmosphere. Il fait de bonnes remarques sur l'élevation de l'eau dans les pompes, & sur le ressort de la poudre. Il eût été à souhaiter qu'il eût expliqué la cause Physique de ce grand ressort. Il a raison de croire qu'un boulet qui est bien pressé dans un Canon, ou qui sort d'un long Canon, ne va plus loin qu'un autre que parce qu'alors il y a plus de parties de poudre qui ont le loisir de s'allumer, & de faire leur jeu sur le boulet. Il nous donne des observations fort étudiées sur l'équilibre du choc, tant par rapport à la flâme, que par rapport à l'eau & à l'air. C'est là qu'on apprend à connoître dans leurs principes la force des jets d'eau, & celle des moulins à eau, & à vent. M. Mariotte a réduit tout cela au calcul. Il nous apprend comment il a eté convaincu, que la superficie des eaux courantes à plus de vitesse que le fond; excepté dans les endroits où l'eau a été contrainte de s'élever comme entre les arches d'un pont; car pour celle-là elle retombe tout aussi-tot, & s'enfonce assez précipitamment pour couler avec plus de force que celle qui demeure à la surface. Ce qu'il dit sur un moulin de la Chine, & sur quelques autres qui tournent à tous vents, est curieux.

Des eaux jaillissantes. Ce que c'est qu'un pouce d'eau.

La 3. Partie est pour la mesure des eaux courantes & jaillissantes. Il dit d'abord que les Fonteniers n'ayant pas déterminé quelle est la quantité d'eau qui sort en un certain temps, par l'ouverture d'un pouce, ni quelle doit être l'élevation de l'eau par dessus cette ouverture, n'ont pû nous apprendre ce que c'est qu'un pouce d'eau. Cela est fondé sur un principe qu'il démontre, c'est *qu'une plus grande hauteur d'eau fait aller les jets plus vîte, & que les écoulemens des eaux par une même ouverture se font selon la proportion des vitesses qu'elles ont en sortant.* Pour rectifier cette négligence des Fonteniers, l'Auteur a été obligé de faire plusieurs observations exactes, dont le résultat a été, *qu'il est difficile de déterminer ce que c'est qu'un pouce d'eau, & que les dépenses des jets d'eau se faisant ordinairement par de grandes hauteurs de réservoirs, & par de médiocres ouvertures d'ajutages, on doit plûtôt se regler par les expériences des ouvertures de quatre ou six lignes, que par celle d'un pouce entier.* Néanmoins *tant pour la facilité du calcul que pour avoir une mesure certaine, on appelle ici un pouce d'eau, l'eau qui coulant pendant l'espace d'une minute donne quatorze pintes, de deux livres chacune.* Il est nécessaire alors que l'eau soit une ligne au dessus de l'ou-

verture; mais pour cela il faut qu'elle soit deux lignes plus haut dans le reste du vaisseau. Chacun a pû voir que l'eau qui coule par le trou d'un vase, n'est pas si haute vis-à-vis du trou, qu'aux environs. M. Mariotte a fait aussi quantité d'expériences, pour trouver, selon les differentes hauteurs des réservoirs, la mesure des eaux qui jaillissent par des ajustoirs de differentes ouvertures. Il nous donne là-dessus & des regles, & des tables, avec beaucoup de détail & de précision, & n'oublie pas la mesure des eaux courantes dans un Aqueduc, ou dans une riviere. Il trouve que la Seine, quand elle est dans sa médiocre hauteur à Paris, donne cinq cens mille pouces d'eau, & qu'elle passeroit toute par une ouverture quarrée qui auroit dix-huit pieds de largeur, & dix de hauteur.

Hauteur des jets perpendiculaires & obliques.

La 4. Partie traite de la hauteur des jets perpendiculaires, & de celle des jets obliques. Il semble d'abord que plus l'ajutage est large, moins il doit pousser loin son jet; cependant il arrive tout le contraire, lors que les tuyaux qui fournissent l'eau sont larges suffisamment. L'Auteur en donne la même raison qui fait que de deux bales que la poudre chasse d'un même fusil, la plus grosse va plus loin que la plus petite. On trouve ici un grand détail sur les proportions, & sur les diversitez qu'une longue suite d'experiences a fait découvrir en ces matieres, comme aussi sur la bonté des ajutages, & sur l'amplitude des jets obliques. On nous apprend à connoître par la hauteur du réservoir le point où le jet touchera le plan horizontal, & à connoitre la hauteur du réservoir par le point touché du même plan. M. Mariotte nous assûre que pour les jets perpendiculaires il faut se réduire à cent pieds de haut, & à treize ou quinze lignes d'ajutage, *car*, ajoûte-t-il, *quand même ils iroient à cent cinquante pieds, ils ne paroîtroient gueres plus hauts à la vûe, quand on en seroit à vingt pieds de distance.* Leur beauté consiste *en leur uniformité & transparence au sortir de l'ajutage, sans s'écarter que bien peu au plus haut du jet.*

De la conduite des eaux.

La derniere Partie traite de la conduite des eaux, & de la résistance des tuyaux. On démontre plusieurs belles choses, touchant la résistance des corps solides, souples ou non souples; & on remarque que l'eau charriant toûjours un peu d'air, il est nécessaire, lors que les tuyaux de conduite passent par dessus quelque éminence, qu'ils ayent un petit tuyau soudé à leur partie superieure, afin d'en faire sortir l'air de temps en temps par un robinet, car autrement cet air renfermé fait des ouvertures dans les tuyaux. Il faut aussi dans la distribution des eaux se servir d'une jauge dont les ouvertures soient quarrées; les rondes ne souffrant pas que tous les particuliers qui participent à l'écoulement, perdent à proportion lors que les eaux diminuënt.

La lecture de cet Ouvrage fait voir que l'Auteur étoit fort propre à perfectionner les Hydrauliques. Sa mort est donc une perte considérable à cet égard, & le seroit beaucoup plus, si M. de la Hire ne la réparoit par la grande capacité qu'il a dans cette partie de la Méchanique, & qu'il augmente tous les jours, sans doute en faisant des expériences pour ces superbes travaux, qui se font à la riviere d'Eure, & qui effaceront, dit-on, tous les aqueducs des anciens Romains. M. le Chevalier Morland, si fameux par l'invention des trompettes qui portent la voix à une grande distance, se signale tous les jours dans les Hydrauliques: il a inventé une pompe pour vuider l'eau des Navires, par le moien de laquelle il prétend remplir quatre tonneaux en une minute & demie.

ARTICLE VI.

Traité de l'efficace des causes secondes, contre quelques Philosophes modernes, dans lequel on prouve cette efficace par des principes également clairs & solides, & on détermine jusques où elle s'étend. A Leyde chez Claude Jordan. 1686. in 12.

Motif de cet Ouvrage. Etat de la Question.

NOus avons parlé de M. de Villemandy, Auteur du présent Ouvrage dans les Nouvelles d'Octobre 1685. * Il esperoit que M. Arnaud & le P. Mallebranche lui éclairciroient les matieres qui sont le sujet de leur dispute, & c'est ce qui a été cause qu'il n'a pas quitté plûtôt le personnage de simple spectateur du combat; mais quand il a vû qu'aprés plusieurs sçavantes réponses & repliques, les difficultez n'ont pas été expliquées au point qu'il le souhaitoit, & qu'il l'avoit esperé, il s'est résolu de communiquer au Public quelques éclaircissemens. Il a réduit les choses que ces deux Messieurs ont agitées à ces quatre articles; à l'efficace des créatures; à l'essence de la liberté; à la maniere du concours de Dieu, & à la qualité de nos idées. Il a dessein d'examiner l'un aprés l'autre ces quatre points, de nous dire ce qu'il pense là-dessus, & de réfuter ce qui pourroit lui être contraire dans les Ecrits de ces deux grands hommes. Il commence par l'activité des Etres créez, & aprés avoir reconnu que c'est une chose bien difficile à éclaircir, il ajoûte qu'il n'est pas impossible de le faire, *sur tout si on marque nettement ce dont il s'agit*, c'est de sçavoir si les créatures sont des causes véritables, comme on le croit ordinairement, ou si elles ne *servent que d'occasions à la présence desquelles* Dieu produise tous les effets de la Nature, comme veulent les Cartésiens.

Sentiment de l'Auteur opposé à celui des Cartésiens.

L'état de la question ayant été ainsi posé, on rapporte le sentiment de ces Philosophes, les preuves sur quoi ils l'appuyent, & les diverses gradations par les lesquelles il a passé, & l'on fait sur tout cela des réflexions générales. Ensuite l'Auteur expose son opinion directement opposée aux Cartésiens, & les principes généraux qui lui servent de fondement. Quand je dis que son opinion est directement opposée au sentiment des Disciples de M. Descartes, je ne prétens pas nier qu'elle n'admette quelques causes occasionnelles, car j'avouë que M. de Villemandi reconnoît que les corps n'agissent pas réellement sur les ames, *& que c'est la cause premiere qui seule suivant les loix qu'elle a établies pour leur commerce mutuel, est le vrai principe* des pensées que les mouvemens des corps excitent dans les esprits. Mais il ne croit pas que cela vienne d'aucun défaut réel dans les corps, puis qu'il soûtient qu'ils sont trés-capables de la faculté d'agir physiquement & proprement sur une ame. A cet égard donc il ne leur attribuë que la capacité d'agir: c'est toute autre chose

* Art. IX.

chose de corps à corps: il prétend qu'une portion de matiere en meut réellement une autre, par une vertu physique qu'elle a reçuë de Dieu. Voici les quatre preuves qu'il en apporte.

Preuves de l'activité des causes secondes en general.

I. Il soûtient que le témoignage des sens est pour lui en cette rencontre, & que l'objet dont il s'agit étant de leur compétence, on ne peut pas raisonnablement mépriser leur déposition. Cela lui donne lieu de faire des observations solides sur l'autorité des sens, & sur l'étenduë de leur juridiction. Il répond aussi à quelques instances des Cartésiens. Sa 2. preuve est tirée de la tradition, car il prétend que l'activité des causes secondes ayant été toûjours crûë par les Philosophes, & par les Théologiens, & par les autres habiles gens du Paganisme & du Christianisme, doit passer pour une chose réelle. *En effet*, ajoûte-t-il, *lors qu'une infinité de personnes judicieuses & éclairées, qu'on ne peut soupçonner d'aucun concert, ni d'aucune collusion, d'autant qu'elles ont vêcu en divers siecles & en pais extrêmement éloignez, déposent constamment sur un sujet aisé & familier, où on ne peut les soupçonner du moindre intérêt & de la moindre passion, & qu'après tout, soit qu'elles en parlent après une sérieuse meditation, soit qu'elles s'en expliquent familierement, elles ne varient jamais dans le jugement qu'elles portent, il est impossible qu'elles se trompent.* Or comme on objecte diverses choses contre ce raisonnement, l'Auteur n'oublie pas de parer le coup en Philosophe aguerri. Sa 3. preuve est tirée de l'Ecriture, & c'est-là qu'il satisfait à plusieurs remarques du P. Mallebranche, qui tendent à faire voir, que l'opinion du concours est tout-à-fait incomprehensible, & que les expressions de la parole de Dieu, conformes aux notions populaires, doivent céder, en quelque nombre qu'elles soient, à quelques autres expressions qui se trouvent dans l'Ecriture, & qui sont très-opposées aux préjugez de nos sens: d'où l'on conclut qu'il faut expliquer à la lettre les passages où les Auteurs Sacrez attribuent tout à Dieu, & puis expliquer figurément les passages qui parlent de l'efficace des causes secondes. La derniere preuve est empruntée des lumieres de la Raison. C'est-là qu'est le fort & le rampart le plus redoutable des causes occasionnelles, & c'est aussi en cet endroit que l'Auteur ramasse & ranime le plus ardemment ses forces. Il établit qu'une cause, pour être véritable, doit avoir ces trois caracteres; le 1. *qu'elle contienne en soi, de quelque maniere que se puisse être, l'effet qu'elle doit produire.* Le 2. *qu'elle ait une telle proportion avec son effet, qu'on voye évidemment qu'il en puisse venir.* Le 3. *qu'elle agisse dans les occasions, & par quelque mouvement déploye sa vertu.* Après quoi il applique ces trois remarques aux causes secondes, & il répond aux objections.

De celle des corps en particulier, & de celle des esprits.

Ensuite de cela il parle de l'activité des corps en particulier, & *il lui paroit très-vrai-semblable qu'ils peuvent agir sur eux-mêmes, pour conserver le mouvement qu'ils ont, & même par la force de ce mouvement se maintenir dans leur état.* Il s'ensuit de là qu'un corps en peut mouvoir un autre, & produire en lui tous les effets qui résultent du mouvement. L'Auteur continue à dire, & il le soûtient en répondant aux difficultez de son Adversaire, que les corps sont capables d'avoir de l'activité sur un esprit, non pas pour lui faire venir des pensées, lors qu'il cesse absolument de penser, mais pour le déterminer à telle ou à telle pensée, lors qu'actuellement il a des idées confuses. On répond fort bien à cette remarque du P. Mallebranche, que si les corps agissoient réellement sur notre esprit, nous pourrions les craindre & les aimer. Enfin on traite de l'activité des esprits, & l'on prétend qu'ils se donnent eux-mêmes les notions de ce qu'ils veulent connoitre, qu'ils les ajustent diversement, *pour juger là-dessus des objets qu'elles leur proposent*, & pour rechercher ou pour rejetter ces objets, selon qu'ils plaisent ou qu'ils déplaisent, *le tout à la vérité sous la direction de Dieu, & avec son concours immédiat, mais pourtant avec beaucoup de liberté & quelque espece d'indépendance.* On ajoûte qu'un esprit peut agir sur un autre esprit & même sur un corps; & parce que ces matieres souffrent de très-grandes difficultez, l'Auteur ne néglige rien pour y donner des lumieres. Personne ne doutera qu'il n'ait attaqué fortement l'Auteur de la Recherche de la Vérité, sur la force qu'il attribuë aux esprits d'arrêter sur un objet particulier le mouvement que Dieu leur imprime vers le bien en général. C'est la seule chose qui embarasse dans le systême des causes occasionnelles; car si on pouvoit accorder que l'ame de l'homme n'est point la cause efficiente de ses volontez, on iroit de plein pied par tout ailleurs; mais la Religion engage nécessairement à dire, que l'ame est la cause réelle de ses volontez; & dès là on peut bien prouver que le corps n'est point la cause efficiente du mouvement, mais non pas qu'il soit impossible que Dieu lui donne cette efficace.

Je ne doute pas que les Lecteurs n'accordent à M. de Villemandi, qu'il a fort bien soûtenu sa cause, & que si elle avoit pû être prouvée par des argumens incontestables, & assez forts pour réfuter les Cartésiens, il ne l'eût prouvée de cette façon; mais cette matiere ne souffre pas qu'on en vienne-là; & les Cartésiens sont d'étranges gens, & trop difficiles à contenter en fait de preuves.

ARTICLE VII.

Historia naturalis Molarum uteri, in qua de naturâ seminis, ejusque circulari in sanguinem regressu accuratius disquiritur. Auctore Joh. Bapt. de Lamzwerde, *Phil. & Med. Doct. Coloniensi, ejusdemque Facultatis in celeberrimâ Ubiorum Universitate Professore publico.* C'est-à-dire, *Histoire naturelle des Moles, ou Masses de chair informes qui se produisent dans l'uterus.* Lugd. Batav. apud Petrum Vander Aa. 1686. in 8.

Des causes de la formation des moles.

Les descriptions differentes que les anciens Médecins nous ont données des *moles*, n'ayant pas été faites avec assez d'exactitude, ont donné lieu à une grande contestation; car il y a des gens qui soûtiennent que toute génération de *moles* est l'effet d'une conjonction des deux Sexes, mais d'autres le nient fortement. Si nous en croyons cet Auteur, ce n'est qu'une dispute de mots, & l'on accordera aisément les parties contestantes, pourvû qu'on distingue les *moles* de génération d'avec les *moles* de nutrition. Celles-ci, de l'aveu de tout le monde, se pourront former sans aucune opération de mâle, puis que ce ne sont que des excroissances charnuës formées de la substance des alimens, sur les parois intérieurs de l'*uterus*. Il n'y a point de raisons pourquoi elles ne viendroient

droient point là tout aussi-tôt que sur tant d'autres parties, où il est certain qu'il s'éleve de ces sortes de tumeurs. Mais s'il s'agit de l'autre espece de *moles*, on aura de la peine à avouer qu'elles ne supposent pas l'union des sexes; car autrement on soûtiendroit que la seule semence feminine tombant de ses vaisseaux dans la cavité de l'*uterus*, & mêlée convenablement avec le sang menstrual, se peut convertir en une masse de chair. Cela ne paroît gueres possible à la plûpart des habiles gens, & sur tout à ceux qui croient avec l'Auteur 1. que ce sang ne tombe jamais dans la cavité de la matrice, excepté pendant la grossesse. 2. Qu'il n'y tombe durant la grossesse que par les vaisseaux qui portent la nourriture au *fœtus*. 3. Que la semence feminine ne tombe dans l'*uterus* que pendant la jonction des sexes, elle a d'autres issuës en un autre temps. M. Lamzwerde se propose donc de réfuter tout ce qu'on dit de ces moles, & & ainsi toute fille qui avec une telle charge dans le corps le prendroit pour Juge, y perdroit infailliblement sa réputation. Il ne subdivise cette espece de *moles* qu'en mobiles ou vivantes, & en immobiles ou non-vivantes, & il rejette bien loin les venteuses & les aqueuses. Ce n'est pas qu'il nie qu'il n'y ait des femmes dont la grossesse n'aboutit qu'à rendre des vents, ou des eaux, mais il soûtient qu'on se trompe grossierement d'appeller cela *une mole*. Il croit aussi, à l'égard des *moles* vivantes, qu'il ne faut pas trop écouter ce que l'on dit ordinairement, qu'on en voit qui courent comme des souris, qui grimpent par les fenêtres & par les murailles de la chambre comme des chats. Il soûtient que la vie de ces *moles* ne se fait connoître que par les vibrations, ou par le mouvement peristaltique de quelques parties, & que les enfans les plus vigoureux ne pouvant marcher qu'à l'âge d'un an, il n'est point croiable qu'une génération aussi imparfaite que celle des *moles*, communique dès le moment de la naissance la faculté de courir.

De la nature de la semence. Accouchements par la bouche.

Après toutes ces remarques, il fait une longue & curieuse digression sur la nature du *Sperme*. D'abord il le considere en général, & puis il s'attache à celui de notre espece tant masculin que feminin. Il rejette l'opinion des œufs, & il soûtient que la semence reprend la nature de sang dans l'*uterus*, pour former & pour nourrir les parties du *fœtus*, en attendant que la mere lui puisse fournir de la nourriture par les vaisseaux umbilicaux. Pour prouver & pour éclaircir toutes ces choses, il est obligé de faire plusieurs remarques qui ne seront pas inutiles à ceux qui tâchent de développer les profonds mysteres de la génération de l'homme.

Il revient ensuite à son principal sujet, & en considere tous les accidens & toutes les causes avec beaucoup d'exactitude. Il soûtient plus que jamais que la matiere, & la cause efficiente des *moles*, sont les mêmes que celles des embryons, & qu'il n'y a de la difference des unes aux autres, qu'à l'égard de certaines qualitez dont il donne le détail, & qui se trouvent bien agencées dans les principes des embryons, mais non pas dans ceux des *moles*. En parlant du lieu où elles s'engendrent, il réfute beaucoup d'imaginations fabuleuses qu'on a débitées sur la génération des animaux. Par exemple, on a dit que les beletes, les cailles, & les poissons font leurs petits par la bouche, & que Paracelse sçavoit le secret de faire un enfant dans une bouteille de verre gardée sous du fumier de cheval pendant quelques jours. M. Lamzwerde se moque de tous ces contes, & s'étonne que Bartholin ait ajoûté foi à quelques histoires rapportées par Salmuth; à celle-ci, entre autres, que le 13. Juillet 1605. une jeune femme mit au monde par la bouche un enfant long comme le doigt, & qu'ayant été interrogée par les Magistrats, elle leur avoua ingénûment que son mari, qui la connoissoit toujours par cette partie, lui avoit fait accroire que cela ne se faisoit point d'une autre façon: elle ajoûta que si une voisine ne l'eût pas desabusée, elle croiroit encore ce que son mari lui en avoit dit. La derniere partie de cette histoire est pour le moins aussi peu croiable que la premiere, & ainsi l'Auteur a raison de la traiter toute de fable. Il examine les preuves que Bartholin a voulu donner de la possibilité de cette Histoire, & ne fait pas plus de cas d'une observation de Borel qui porte, qu'un pêcheur qui avoit été piqué par un poisson, ayant été contraint de faire ouvrir la tumeur qui s'étoit formée à l'endroit de la blessure, y trouva un petit poisson bien formé.

Du lieu où croit la semence. Accouchement par la cuisse.

En général l'Auteur assure que l'*uterus* est le seul terroir où la semence virile puisse croitre; & quoi qu'il ne s'inscrive pas en faux contre le *fœtus*, qui fut trouvé pourri dans la cavité de l'*abdomen* au Pont à Mousson, sans que l'on trouvât aucune cicatrice dans l'*uterus*, il n'accorde point à Deusingius & à quelques autres Médecins, qu'il se fût formé hors de la matrice, ni que les esprits de la semence traversant les pores de l'*uterus*, ou se debarrassant des cellules de l'Ovaire, puissent non seulement travailler à la formation d'un embryon dans l'*abdomen*, mais aussi pénétrer les pores des intestins & de l'estomach, & travailler au même ouvrage dans ces parties. Il aime mieux croire, ou que la cicatrice de l'*uterus* s'effaça entierement à la longue dans la femme du Pont à Mousson, ou que les trompes extrêmement dilatées donnerent passage à l'enfant. Ce qu'un Jacobin, nommé Bertrand Loth, rapporte dans ses *Résolutions Théologiques* imprimées l'an 1653. est admirable. Il dit qu'en l'année 1350. un Flamand, nommé Louis Roscel, sentit une extrême douleur à la cuisse droite, & qu'au bout de neuf mois il fit par cet endroit-là un enfant qui fut baptisé & nommé Louis comme son pere. Là-dessus le bon Jacobin recherche fort soigneusement si ce garçon avoit contracté la souillure du peché originel, & rapporte plusieurs raisons pour & contre. C'est dommage que les Poëtes du Paganisme n'ayent sçu cet évenenement, lors qu'ils ont parlé de la naissance de Bachus.

L'Auteur rapporte après cela plusieurs Faits vrais ou faux, qu'il emprunte des observations imprimées des Médecins, & qui montrent que les *moles* peuvent demeurer plusieurs années dans l'*uterus* sans pourriture, & en sortir avec des figures differentes. Il rapporte aussi les signes à quoi l'on peut discerner une véritable grossesse d'avec une grossesse de *mole*; mais on s'y trompe quelquefois, comme l'ont éprouvé de fort habiles Médecins à l'égard de leurs propres femmes.

Conceptions extraordinaires.

Les questions qu'il se propose dans la suite sont des plus curieuses. La 1. est si les *moles* se peuvent former sans l'intervention du mâle.

Il répond que non, & le prouve par des raisonnemens considérables, & par la réponse à quantité d'objections. La 2. question est si une veuve peut engendrer une *mole* quelque temps après le décès de son mari, par quelque vertu qui soit restée dans les parties. Il répond encore que non, & rejette l'exemple des poules d'Italie qui font des œufs féconds toute l'année, pourvû qu'on les laisse un jour ou deux avec un coq. Il prend aussi la négative sur deux autres questions semblables, & tourne en ridicule le Parlement de Grenoble, pour avoir déclaré légitime l'enfant d'une Dame qui se trouva grosse après quatre années d'absence de son mari. Il devoit citer ses Auteurs pour un fait de cette nature. Il blâme extrémement Averroes d'avoir crû qu'une fille étoit devenue grosse, pour être entré dans un bain *in quo viri semen effusum erat*. Ce qu'Amatus Lusitanus rapporte dans la cure 18. de la 7. Centurie n'est pas moins surprenant. Il dit qu'il y avoit dans Thessalonique deux femmes Turques, dont l'une étoit veuve & l'autre avoit un mari, & que la mariée engrossa l'autre en lui communiquant ce qu'elle tenoit de son homme, car elles couchoient ensemble quelquefois. Amatus rapporte cela comme très-certain; car, dit-il, puis que la veuve affirmoit avec mille sermens qu'il n'y avoit que son amie qui cût fait le coup, la chose étoit véritable, y ayant beaucoup plus d'ignominie pour cette femme dans l'aveu qu'elle faisoit d'un commerce monstrueux & contre nature, qu'il n'y en eût eu à confesser qu'un Galant avoit joui d'elle. Cette raison est assez plausible, mais 1. il faudroit être bien assûré que cette femme ait fait ces sermens : en 2. lieu il ne seroit pas mal aisé d'imaginer plusieurs raisons pourquoi elle a dû plûtôt jetter la faute sur son amie, que sur un homme. L'Auteur n'oublie pas la fable des Talmudistes touchant le fameux Bensyra. Ils content, dit-il, que la fille du Prophete Jeremie le conçut dans un bain où des idolâtres s'étoient polluez. Il faut que l'on conte cela en plusieurs manieres, puis que nous lisons dans le *Comte de Gabalis*, que ce fut après Jeremie même que sa fille entra dans le bain, où elle devint enceinte de Bensyra, à peu près comme celle dont parle Thomas d'Aquin dans son *6. quodlibet*, *art.* 18.

Si le Démon peut remplir les fonctions conjugales.

La question qui suit dans notre Auteur, touchant le pouvoir des mauvais Anges à produire des *moles* ou des *fœtus*, l'occupe longtemps. Il se jette encore sur la négative, & c'est sans doute le parti le plus raisonnable, n'en déplaise à plusieurs Théologiens. Il prouve par de très-fortes raisons fondées sur la Physique, que les Diables ne peuvent point remplir avec toutes les circonstances nécessaires les fonctions conjugales d'où dépend la génération, & que la semence virile qu'on suppose qu'ils peuvent derober, & transporter aux lieux convenables, seroit nécessairement sans nulle vertu après ce transport. Il réfute solidement les objections que l'on fonde sur le témoignage des anciens Peres de l'Eglise, & sur la déposition des sorcieres; & afin d'empêcher qu'on ne suive le torrent du peuple, qui suppose toûjours quelque cause diabolique par tout où il voit des accidens peu communs, il nous fait l'Histoire de trois ou quatre maladies dont les symptomes étoient si étranges, qu'on ne doutoit pas qu'elles ne fussent l'effet d'un enchantement, & qu'il a néanmoins gueries par des remedes naturels. Il nous apprend que son *Scultetus renovatus* imprimé en l'année 1673. & sa *Clavis utriusque Philosophiæ*, imprimée l'an 1674. contiennent quelques exemples de persounes qui rendoient des charbons, &c. par les selles & par les urines. Il va jusqu'à soûtenir qu'excepté la promptitude du mouvement, l'homme surpasse les Démons en toute autre chose, en connoissances naturelles, & en politique; car, dit-il, où est le sorcier qui fasse croître des fleurs & des fruits dans son jardin au cœur de l'hyver, comme le font quelques hommes? Et quelle méchante Politique est-ce là de laisser croupir dans la pauvreté les sorciers & les sorcieres, au lieu de les combler honneurs & de biens, afin de s'attirer plus de sectateurs? Il se fonde sur ce qu'on ne voit que des miserables qui soient accusez de sorcelerie.

Des accouchemens des bêtes. Fourberie sur cela.

Il se fait une autre question qui mérite d'être examinée, sçavoir si les femelles des bêtes font des *moles*. Il répond qu'à la vérité cela leur arrive, mais beaucoup plus rarement qu'aux femmes. Après quoi il met en question si la semence de l'homme peut former des bêtes, & des insectes dans une femme. Il cite des Auteurs graves qui rapportent des faits fort singuliers sur cela; mais comme il a vérifié en mille rencontres, que cette sorte d'histoires courent de main en main sans aucun bon fondement, il aime mieux juger de cette question par les lumieres Philosophiques, que par celles de l'Histoire. Or il ne trouve pas qu'en bonne Physique les animaux se puissent former de la semence d'un homme reçûë dans l'*uterus*, il conclut donc que les histoires de ces accouchemens énormes sont fausses, & qu'il n'y a point d'autres sortes de bêtes qui se puissent engendrer dans ce lieu-là, que celles dont les œufs s'y peuvent rendre avec leur germe en fort bon état par la circulation du sang, ou que celles qui s'y peuvent insinuer par dehors, pendant que les femmes dorment, & y laisses de leurs œufs. Ce chapitre est un des mieux raisonnez; on y trouve aussi trois ou quatre exemples de fourberie sur ces matieres, lesquels ont fait du bruit en Hollande il n'y a pas bien longtemps. L'un est celui d'une fille qui demeuroit dans le quartier des Religieuses de Delf. On disoit qu'on entendoit coasser des grenouilles dans son ventre, qu'elles lui sortoient du corps, que le sang lui couloit des yeux, & qu'elle souffroit des symptomes tout-à-fait extravagans. Les Théologiens & les Médecins Réformez & Catholiques, après avoir observé le mieux qu'ils pûrent cette personne, s'en allerent convaincus que tout ce qu'on en disoit étoit véritable. Cependant ce n'étoit qu'un artifice dont elle se servoit pour faire parler de soi, comme elle l'avoüa au lit de la mort.

Le Lecteur n'aura pas de peine à deviner ce que répond M. Lamzwerde à ces deux questions, *si la semence d'un homme peut produire dans une bête femelle, un homme, ou quelque autre animal semblable: si la semence d'une bête peut produire dans l'*uterus *d'une femme, une bête de même espece, ou quelque animal d'un ordre moien.* Il nie l'un & l'autre, quoi qu'on lise dans les Auteurs bien des exemples de tout cela. Licetus, Schenckius, Riolan, & Bartholin font mention de quelques enfans nez de la copulation d'un homme avec une bête, & ils remarquent qu'il

y a eu de ces enfans qui ont été baptisez, & qui ont fait de grands progrès dans la piété. D'autre côté Jean & Olaus Magnus rapportent, qu'une fille Suedoise ayant été forcée par un Ours, fit un enfant tout velu d'où est sorti un Roi Danois. Il y en a qui soûtiennent qu'Attila étoit fils d'un chien qui avoit eu à faire avec une femme. L'Auteur n'est pas trop blâmable d'être un peu incrédule sur tout ceci, car il est certain que les Médecins tiennent de l'humeur des Historiens; quand ils compilent des observations, il sont bien-aises de les étoffer de monstres & de prodiges, & dès-là il faut prendre garde à eux.

Livres réimprimez.

Le Sr. Vander Aa qui fait imprimer ce Livre, en a fait réimprimer quelques autres qui sont très-bons, comme le Traité d'Alphonse Borelli *de vi percussionis & motionibus naturalibus à gravitate pendentibus, unà cum responsionibus in animadversiones Stephani de Angelis*. Un Traité Latin de M. Briggs, qui contient l'anatomie de l'œil, & une nouvelle Théorie de la vision. Un Traité de M. Charleton *de causis fluxûs menstrui nec non uteri rheumatismo*. La réimpression de ces Livres est fort utile, parce que sans cela il seroit très-mal-aisé de les voir. Ainsi on est obligé à ceux qui l'entreprennent, mais il faut les avertir de se pourvoir de bons Correcteurs. On ne sçauroit dignement représenter combien c'est une chose nécessaire & importante.

ARTICLE VIII.

Extrait du Journal des Sçavans & du Journal de Médecine de Paris, contenans des curiositez fort singulieres.

Femme grosse dont l'Enfant crie.

I. LE Sr. de Breüil Givron a écrit à Monsieur l'Abbé de la Roque, qu'ayant oüi dire qu'au Bourg de Pressé, dépendant du Marquisat de Blin, il y avoit une femme grosse dont on entendoit crier l'enfant, il s'en alla dans ce Bourg le 18. May dernier, & apprit d'abord du Vicaire de la Paroisse que la nouvelle étoit véritable; mais que pour en être mieux persuadé, il alla chez cette femme nommée *Marguerite Daniel*, & mariée à René Rondeau Sergier; *que s'étant enquis d'elle des particularitez du Fait, il sçût qu'elle étoit grosse d'environ huit mois; que son enfant commença à remuer le jour de la Chandeleur*, & que le Vendredi Saint allant à l'Eglise, *elle entendit pour la* 1. *fois trois cris sortir de son ventre; que depuis ce temps-là son enfant a continué de faire les mêmes cris trois ou quatre fois le jour, & à chaquefois quatre ou cinq cris & quelquefois même huit ou neuf fort distincts, & comme d'un enfant nouvellement né, mais quelquefois avec de tels efforts qu'on voit l'estomach de cette femme s'enfler, comme si elle devoit étouffer. C'est une chose*, dit-il, *que j'ai vûë & entenduë plusieurs fois.* *

Nouvelle espece de Cygnes.

II. M. Redi qui a écrit si dignement sur les Viperes, & sur les Insectes, fit un Dithyrambe l'année passée sur les plus excellens vins qui se trouvent dans la Toscane. Il l'intitule *Bacco in Toscana*. Il semble d'abord *que ce n'est qu'une plaisanterie, mais il la releve par un si grand nombre de remarques, qu'on peut dire que les meilleurs Ecrivains n'ont rien de singulier qui puisse entrer dans son sujet, qu'il ne l'étale avec beaucoup d'érudition. Il nous apprend même des particularitez inconnues. Ainsi sur ce qu'Horace appelle les Cygnes qui trainent le char de Venus*, Purpurei, *il observe qu'il y a véritablement une race de Cygnes dont personne n'a encore parlé, & qu'il a souvent vûs dans les chasses de M. le Grand Duc, lesquels ont toutes les plumes de la tête, du col, & de la poitrine, marquées à l'extremité d'une pointe jaune comme de l'or, tirant sur le rouge.*

Caverne merveilleuse.

III. M. Boisot, Abbé de S. Vincent, a écrit à M. l'Abbé Nicaise une description fort curieuse d'une caverne admirable, qui est à quatre lieues de Besançon. Il dit qu'il a été s'y promener durant les chaleurs excessives du dernier mois de Juin, & qu'il a vû qu'on y accouroit de toutes parts avec des chariots & des mulets, qui en tiroient de gros quartiers de glace pour en fournir les Villes de la Province & le Camp de la Saone; le peu de froid de l'hyver ayant été cause que toutes les glacieres ont manqué. Il ajoûte que cependant la Caverne *ne s'épuise point, & qu'un jour des grandes chaleurs y produit plus de glace qu'on n'en ôte en huit; que l'entrée de cet antre est sur la croupe d'une montagne assez haute près la Ville de Quingi, sur la riviere de Louve au Sud-Ouest de Besançon; que cette entrée a quinze ou vingt pas de large, & qu'elle couvre une descente de près de trois cens pas environ de même largeur au bas de laquelle est la porte de la caverne; que la porte est deux fois plus haute & plus large que la plus grande porte de Ville; que la Caverne qui a trente-cinq pas de profondeur sur soixante de large, est couverte d'une espece de voûte de plus de soixante pieds de haut; qu'aussi on voit clair par tout; qu'il pend de la voûte de gros morceaux de glace qui font un très-bel effet, mais que la plus grande abondance se forme d'un petit ruisseau qui coupe une partie de la Caverne, & qui est glace en été, & eau en hyver; que dans le fond on trouve des pierres si* semblables *à des écorces de citrons confits, qu'il n'y a personne qui n'y soit trompé*; que quand il y a des brouillards dans la Caverne, c'est une marque de pluye pour le lendemain, & que les Païsans du voisinage ayant quelque travail *de longue haleine à entreprendre, viennent consulter cet Almanach naturel; qu'ils jugent par la pureté de l'air ou par l'épaisseur des brouillards, du temps qu'il fera, & se reglent là-dessus.*

On médite l'histoire naturelle de toutes les Provinces de France, à l'imitation des Anglois, qui ont déja executé une partie d'un semblable dessein. Quand on parlera de la Franche-Comté, on aura bien des choses à dire sur cette Caverne, si l'on veut donner la raison physique de cette congelation; car ce phénomene dément les expériences qu'on a faites en d'autres lieux par le thermometre, qu'il fait ou autant ou plus de froid dans les caves l'hyver que l'été.

Observations anatomiques.

IV. Il y a environ deux ans que la femme d'un Chirurgien de Paris se fit une contusion à la partie moienne du pariétal, du côté gauche de la tête. Il s'y forma une petite tumeur qui devint de la grosseur d'une noisette, & qui s'enfloit & se desenfloit par intervalles. C'est en ce dernier temps que la femme souffroit le plus. Son mari s'appercevant que l'incommodité qu'elle avoit toûjours soufferte, malgré ses remedes, étoit accompagnée, au mois de May dernier, de convulsions, de vomissemens, d'engourdissemens aux jambes, d'in-

* Conferez ceci avec ce qui est dit dans le mois de Fevrier 1687. Art. VI.

d'insomnies, &c. lui ouvrit la tumeur, & y trouva un corps dur détaché de la chair. *En l'examinant on y vit un petit animal qui remuoit, ressemblant à une petite écrevisse par la tête & par la queue, & à peu près de la grandeur & grosseur d'un grillon sans pieds. Son corps étoit comme couvert d'une espece de petites écailles, & il étoit situé de telle sorte que son bec qui regardoit le derriere de la tête, se cachoit sous les fibres du muscle Crotaphyte, & que lors qu'il retiroit sa tête en se ramassant vers sa queuë, il devoit faire élever la peau.* *

V. M. Theroude, Chirurgien de Paris, a trouvé dans l'aorte d'un laboureur *au dessus des valvules sygmoïdes, trois corps étrangers couverts de petites membranes qui s'unissoient les unes avec les autres, ce qui faisoit que le sang avoit de la peine à sortir du ventricule gauche du cœur, pour être poussé dans l'aorte.* On a trouvé à l'entrée de la même aorte sous une des valvules, *un corps osseux assez dur, sans membrane, de la longueur d'un travers de doigt.* Ce Laboureur étoit sujet depuis trois ans à de grands batemens de cœur, toutes les fois qu'il faisoit quelque mouvement penible, & il étoit comme mort pendant qu'ils duroient.

Journal de Médecine recommencé.

VI. On a recommencé à Paris au mois d'Avril dernier le Journal de Médecine, *que M. l'Abbé de la Roque avoit fait entreprendre il y a deux ou trois ans, sous les auspices de M. le premier Médecin, pour ne pas laisser périr dans l'oubli mille belles observations qui ne sçauroient trouver place dans le Journal des Sçavans, ou par leur longueur, ou par l'abondance des autres matieres qui sont plus du goût général des Curieux.* Il est certain que tant pour ces deux raisons, que parce qu'on ne peut parler des Livres de Médecine sans choquer souvent les oreilles chastes, il faudroit que cette Faculté commit ses affaires à un Journaliste particulier. Quelque peine que j'aie prise pour éviter les termes grossiers en parlant des *moles*, je n'ai jamais pû mettre cet article-là en état d'être lû des Dames. Voions quelques particularitez du mois d'Avril du nouveau Journal de Médecine.

Après avoir rapporté quelques remarques sur les Péripneumonies, selon l'hypothese que M. Postel a expliquée dans le Livre dont nous avons fait mention † ailleurs, on nous donne *le Remede du Prieur de Cabrieres pour les Descentes, donné au Public par la bonté du Roy:* puis on nous parle d'une observation anatomique du célebre M. du Vernai, qui a fait voir *qu'il n'y avoit point de glande lacrymale inferieure dans l'homme*, & qu'elle *ne se peut rencontrer que dans les animaux qui ont une 3. paupiere.* On nous dit qu'un Procureur de la Cour, qui a été guéri d'une paralysie universelle, est encore sans mouvement à la langue, & qu'encore qu'il n'ait perdu ni la mémoire, ni l'habitude d'aucune autre chose, il ne peut écrire que les lettres de son nom, *Enaut*. On nous dit qu'un enfant est venu *à terme avec le derriere de la tête tout transparent, de sorte qu'on voioit le cerveau au travers*; qu'il a vécu quatre ou cinq jours, & *que sa mere ne sçavoit d'autre cause de cette transparence, sinon que passant par un lieu étroit elle s'étoit frotté le ventre contre quelque chose de fort dur.* On explique cette cause, en supposant que le derriere de cette tête ayant été comprimé pendant qu'il étoit membraneux, demeura dans ce même état, parce qu'il ne prit plus de nourriture. On nous fait souvenir de cet enfant d'Angleterre qui avoit la tête toute transparente. On rapporte les observations d'un Médecin, nommé M. Rivalier, sur une femme de Nimes, à qui l'on tira piece à piece un enfant par le nombril, & qui est à présent bien guérie. Enfin on nous parle d'une fille de dix à onze ans qu'on a crû ensorcelée, quoi que son Médecin qui a été de la Religion se soit moqué de cela. On exhorte les Physiciens à raisonner sur cet accident, dont les symptomes, tels qu'un Prêtre les a rapportez, sont tout-à-fait prodigieux. Mais peut-être seroit il à propos d'attendre la Relation du Médecin; ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir de la bonne foi dans le recit du Prêtre, c'est que la prévention ne produit gueres moins d'effets dans ces conjonctures, que la fraude.

ARTICLE IX.

Réflexions de l'Auteur de ces Nouvelles sur une Lettre qui lui a été écrite, touchant ce qu'il a dit de la Reine de Suede.

CElui qui a écrit cette Lettre ne se nomme point, & ne marque ni le temps, ni le lieu où il l'a écrite. Il marque seulement que *tout ce qu'il me dit est de son chef*, & que son devoir l'y oblige *étant un des serviteurs de la Reine*. Voions de quoi il se plaint; & puis qu'il s'agit d'une Tête Couronnée, ne croyons pas que l'aigreur & la colere qu'il témoigne soit une raison de ne lui pas justifier notre conduite bien tranquillement.

Plaintes sur ce que M. Bayle n'a point ajoûté le mot de Reine *à celui de* Christine.

Il se plaint en 1. lieu de ce qu'*au nom illustre de Christine je n'ai pas ajoûté du moins celui de Reine, dans mon dernier mois de Juin* ‡. Mais je suis fort assûré que les gens un peu raisonnables ne penseront point que ce soit avoir manqué de respect à cette grande Princesse. Elle a rendu son nom si fameux, que mon expression en cet endroit-là ne doit point passer pour équivoque. Nommer les gens par leur nom, sans y ajoûter quelque titre, est pour l'ordinaire une marque ou de mépris, ou de familiarité; mais ce n'est pas une regle générale; car il y a des personnes dont le nom seul réveille toutes les idées de leur grande élevation, & alors il est indifferent de leur donner leurs principaux titres, ou de les passer sous silence. On ne gâte rien en les leur donnant; c'est une superfluité tout au plus qui ne nuit point. Si on les supprime, on ne gâte rien non plus; c'est une omission sans conséquence. Les Têtes Couronnées sont de ce nombre de personnes, & de là vient qu'on dit plus souvent dans la conversation & dans l'Histoire, *François I. Charles-Quint*; *Henri IV. Philippe II. que le Roi François I. l'Empereur Charles-Quint*, &c. On suppose que le rang où Dieu a élevé ces Princes, ne souffre pas que le Lecteur interprête pour une incivilité la suppression de leurs qualitez; ainsi on va au plus court sans scrupule. Je sçai bien, comme le remarque l'Auteur de la Lettre, que le nombre de *premier*, ajoûté au nom de *François*, porte avec soi quelque distinction; mais cela même fait voir qu'en cas que le seul nom de *François*, ren-

* Voyez encore sur cette femme & sur de pareilles maladies, la fin de l'Art. VI. du mois d'Octobre.

† *Mois de Janv.* 1686. *Art. IV.*

‡ No. VI. du Catalogue.

renfermât une distinction, il ne seroit pas nécessaire d'ajoûter le nombre *premier*. C'est ainsi qu'on dit tous les jours qu'Alexandre a été disciple d'Aristote, que Soliman s'est saisi de la Hongrie. On n'a que faire ni de dire que le 1. étoit Roi de Macedoine, & que le 2. a été Sultan, ni d'ajoûter le nombre ordinal qui leur convient. Nos Ecrivains les plus exacts diroient sans scrupule *Constantin*, *Théodose*, *Justinien*, *sont les véritables Auteurs d'une telle loi.* Veut-on un exemple domestique? Qui est-ce qui n'a point dit, ou écrit, soit durant la vie du Roi de Suede Gustave Adolphe, soit après sa mort, *Gustave a fait ceci ou cela*? Et d'où vient qu'il n'est pas nécessaire, en parlant de lui, d'ajoûter le titre de Roi, ni le nombre ordinal qui lui convient dans la suite des Rois de Suede? C'est parce qu'il a rendu si fameux le nom de Gustave, qu'il se distingue suffisamment par ce seul nom. Nous voilà dans le cas. La Reine de Suede, sa fille, a donné un tel éclat au nom de *Christine*, qu'il suffit de lui donner ce nom-là pour réveiller toutes les idées de sa Royauté, de ses qualitez, & de ses actions. Comme donc ce n'est point manquer de respect pour le pere, que de le nommer simplement *Gustave*, ce n'est point en manquer pour la fille, que de la nommer simplement *Christine*; mais au contraire c'est vouloir insinuer qu'ils méritent leur nom par excellence, & qu'il enferme lui seul tout leur éloge.

Et sur ce qu'il a dit, que la Lettre de cette Princesse étoit un reste de Protestantisme.

La 2. plainte roule sur ce que j'ai dit, que la Lettre de cette Reine contre les persecutions de France, *est un reste de Protestantisme*. On se plaint de cela fort violemment. Mais c'est qu'on n'a pas compris la force de ces paroles. On s'est imaginé que j'ai voulu dire, que cette Princesse n'avoit pas abjuré sincerement la Religion Protestante, & c'est à quoi je n'ai pas seulement songé. Il n'est pas nécessaire, pour quitter sincerement une Religion, de se dépouiller de tout ce qu'on y a appris, & d'embrasser généralement tout ce qui s'enseigne dans la Communion où l'on passe. Je trouverois fort injustes ceux qui tiendroient pour suspecte la conversion d'un Catholique Romain, qui après s'être rangé à la Communion des Protestans, declareroit qu'en certaines choses l'Eglise Romaine lui semble meilleure que la Protestante, comme dans le célibat des Prêtres, dans le Carême, dans les jeûnes du Vendredi & du Samedi. On auroit raison de croire que ce seroient des restes de *Catholicisme*, mais on pourroit dire cela sans cesser de croire qu'il auroit abjuré de bonne foi son *Catholicisme*, & embrassé le *Protestantisme* comme la seule Religion qui meine au port de salut. C'est donc juger des choses sans les comprendre, que de donner à mon expression le sens qu'on lui donne. Voici le sens qu'on doit lui donner.

Que si la Reine de Suede desapprouve la conduite des Convertisseurs de France, c'est en vertu des principes de Religion qu'elle avoit appris avant son voïage de Rome, & non pas à cause des nouvelles instructions qu'on lui a données en ce païs-là. Ce n'est point à Rome qu'on peut apprendre à blâmer les persecutions. Il est même vrai que l'esprit général du *Catholicisme* est d'exterminer les Sectes; car non seulement on a fait à Rome des réjouïssances publiques pour ce qui s'est fait en France; non seulement le Pape en a fait l'éloge en plein Consistoire & par des Brefs, mais aussi tous les Catholiques de l'Europe y ont donné leur approbation, du moins par leur silence. Comment est-ce donc que la Reine de Suede auroit les maximes qu'elle a, si elle ne les avoit apportées de son païs? C'est, dit l'Auteur de la Lettre, *qu'elle n'est point Catholique à la maniere de France*; *elle l'est à maniere de Rome, c'est-à-dire, de S. Pierre & de S. Paul.* Mais c'est ce que l'on a appellé *restes de Protestantisme*, & ainsi cet Auteur & moi avons réellement la même pensée.

Et enfin sur ce qu'il n'a point ôté de la fin de la Lettre les mots, Je suis.

La derniere chose dont il me blâme, c'est de n'avoir pas ôté, *je suis*, de la Lettre que j'ai inserée dans mes Nouvelles. *Il n'y a que ce mot*, dit-il, *qui ne soit pas de sa Majesté. Une Reine comme elle ne peut se servir de ce terme qu'avec très-peu de personnes, & M. de Terlon n'est pas de ce nombre. Cette seule circonstance vérifie assez que ce n'est pas la Reine qui s'est avisée de faire imprimer cette Lettre, comme tout le monde sçait.* A cela j'ai à répondre que je n'ai pas crû que la bonne foi voulût que je retranchasse cette conclusion, *je suis*, parce qu'en la retranchant je donnois lieu de soupçonner que j'avois écarté de cette Lettre une marque de supposition, afin de faire trouver plus vrai-semblable au Public qu'elle avoit été écrite par la Reine de Suede. Au reste il m'est tombé entre les mains la Copie d'une Lettre, où cette Princesse témoigne qu'elle est étonnée & fâchée de la publication de l'autre, quoi qu'elle soit encore dans les mémes sentimens. Les Curieux seroient bien-aises de voir ici tout du long cette 2. Lettre, mais le droit des gens ne souffre pas que je m'accommode à ce desir. Ce sont deux choses bien differentes, d'inserer une Piece fugitive déja imprimée, & d'inserer un Ecrit non imprimé. Il faut pour de simples Manuscrits, ou attendre le consentement de ceux qui y ont quelque droit, ou avoir lieu de supposer qu'ils ne se soucient pas de ce que l'on en fera.*

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

Histoire abregée de l'Europe pour le mois de Juillet, où l'on voit tout ce qui se passe de considerable dans les Etats, dans les Armées, dans la Nature, dans les arts & dans les sciences. A Leide chez Claude Jordan. 1686. in 12.

Pieces contenues dans ce Livre.

LE dessein de cet Auteur est fort louable, & fort propre à bien instruire le Public; car un Livre comme celui-ci peut non seulement rectifier les Nouvelles qui se débitent de jour en jour, mais aussi nous conserver toutes entieres plusieurs Pieces fugitives qui servent de beaucoup aux Historiens. L'on trouve ici tout du long quatre ou cinq Pieces de cette nature. 1. La Déclaration de sa Majesté Très-Chretienne contre les nouveaux Catholiques, qui refusent de communier dans leurs maladies. 2. Un Mémoire présenté à M. de los Balbazes touchant l'affaire de l'indulte. 3. Deux Lettres sur le combat

* Voyez sur le même sujet les Lettres de Mr. Bayle, Lett. 65. & celle de la Reine de Suede qui suit: aussi Bien que l'Avant-propos qui est à la tête du mois de Janvier 1687.

bat d'un Vaisseau de l'Escadre de M. de Mortemar contre un Vaisseau Hollandois; l'une écrite par le Lieutenant de ce dernier Vaisseau; l'autre écrite de Cadix à Madrid à M. l'Ambassadeur de Hollande, par le Consul de la Nation. 4. Le Mémoire que M. le Comte d'Avaux présenta à Messieurs les Etats sur ce combat. Ceux qui ont écrit ces Lettres ne conviennent presque en rien avec le Mémoire, & personne ne s'en doit étonner; c'est une chose qui arrive tous les jours; & comme je l'ai dit plusieurs fois, il n'y a que des Novices qui s'attendent à trouver conformes les relations des partis contraires.

II. *Commentaire Philosophique* * *sur ces paroles de Jésus-Christ*, Contrain-les d'entrer; *où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des conversions par la contrainte, & où l'on réfute tous les sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que S. Augustin a faite des persecutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruges par M. J. F.* A Cantorbery chez Thomas Litwel. 1686. in 12.

NOus avons parlé dans les dernieres Nouvelles de Mars †, du *Ce que c'est que la France toute Catholique*, qui est un petit Traité où l'on a fait esperer la publication de ce Commentaire. Ce sera sans doute un Commentaire d'un tour nouveau. Le titre nous en est venu d'outre-mer depuis deux jours, & l'on nous a promis de nous envoyer bien-tôt l'Ouvrage même. ‡ Nous verrons s'il est aussi foudroiant pour la Nation des Convertisseurs, qu'on nous l'insinuë dans la Lettre d'avis. En attendant nous allons dire quelques mots de quatre Livres de Controverse qui viennent d'éclorre.

Livres de Controverse.

Le 1. est intitulé, *La voix du Ciel au peuple de Dieu captif en Babylon, ou deux Sermons sur l'Apocalypse de S. Jean, ch. 18. v. 4. à Amsterdam chez Henri Desbordes*, 1686. *in* 12. C'est une Controverse solide sur la nécessité d'abandonner l'Eglise Romaine, à quoi l'Auteur applique le commandement qui est fait au peuple de Dieu de sortir de Babylon. Le 2. est intitulé, *Lettres d'un nouveau Converti à un Catholique de ses amis, ou remarques sur le Livre du P. Doucin, Jesuite, intitulé*, Instructions pour les nouveaux Catholiques. *A Amsterdam chez le même Desbordes*, 1686. in 12. On y touche d'une maniere aisée & agréable les principaux points de controverse, & l'on accuse perpétuellement le P. Doucin de s'être trompé. Le 3. a pour titre, *Lettre sur la nature du Papisme, où l'on fait voir que ce n'est qu'une Monarchie temporelle.* L'Auteur avoit avancé cela dans une Lettre qu'il a écrite à Mademoiselle de Larroque, veuve du Ministre de ce nom, détenuë à Pierre Ancise à cause de sa perseverance en la Foi; il avoit, dis-je, avancé cela sans le prouver. Un de ses amis a souhaité qu'il lui en donnât la preuve, & c'est là l'occasion & le sujet de ce petit Livre, qui contient des faits & des réflexions très-considerables. Voici le titre du 4. *Lettre aux Convertisseurs de France, dans laquelle on leur fait voir l'absurdité de leurs conversions, & la honte de leur Religion, avec diverses réflexions sur la Déclaration publiée à Paris le 12. Juillet dernier.* Ce petit Livre est tout plein de réflexions vives & perçantes, & qui prennent les Convertisseurs par tous les endroits où on peut trouver leur foible. Il n'est pas besoin que je remarque qu'on les pousse furieusement, sur ce qu'ils se sont toûjours tant vantez de la douceur de leurs manieres. § Il n'y a plus moien d'esquiver, car voilà une déclaration qui porte peine de mort, pour toute personne qui fera le moindre exercice de la Religion Protestante. Peut-on traiter l'Hérésie plus severement que de la punir du dernier supplice? C'est sur ceci que l'Auteur insiste, & franchement il dit bien du mal à ces Messieurs; mais que les Ecrivains Protestans disent ce qu'il leur plaira, ils seront toûjours en reste; la partie n'est pas égale entre eux qui disent du mal, & leurs Adversaires qui en font. Un Historien est toûjours bien au dessous de celui qui execute les choses: *haudquaquam par gloria sequitur scriptorem & auctorem rerum. Sallust. de bell. Catil.*

III. *Philippi Reinhardi Vitriarii JCti & Antecess. Lugd. Bat. Institutiones juris publici Romano-Germanici selectæ, antiquum & modernum imperii Romano-Germanici statum, vera ejus principia, controversias illustres & earum rationes cùm affirmantes tum negantes & decidentes methodo Institutionum Justiniani ex ipsis fontibus exhibentes.* C'est-à dire, *Les Institutes du droit public de l'Empire.* Lugd. Batav. apud Petrum Vander Aa. 1686. in 12.

Utilité de cet Ouvrage & remarques sur cette Edition.

CHacun sçait que l'Allemagne est un vaste Corps gouverné par un grand nombre de têtes, qui n'ont ni les avantages d'une pleine souveraineté, ni les desavantages d'une véritable sujettion. Cela fait que ses loix & son droit public sont quelque chose de fort mêlé, & qui engendre beaucoup de disputes. En un mot c'est un labyrinthe pour les jeunes Etudians, & même pour quelques Docteurs. Ainsi l'on est bien redevable à Monsieur Vitriarius, que son mérite a fait appeller de Geneve dans l'Université de Leyde, de ce qu'il publie présentement. Il a évité d'être trop court & d'être trop long, deux extrêmitez fort vicieuses, & dont l'une ou l'autre a été l'écueil de presque tous ceux qui ont manié ce sujet. Quelques-uns à la vérité se sont tenus dans de justes bornes; mais comme ils n'ont pas appuyé leur doctrine sur les véritables fondemens du droit public, ni emploïé une méthode convenable, il a été nécessaire que l'on remediât à ces deux défauts; & c'est ce que fait l'Auteur dans cet Ouvrage. Il y a huit ans qu'il l'a composé, & dès-lors il ne s'éloigna pas de la pensée de le publier un jour; mais il auroit bien voulu que personne ne l'imprimât sur la copie qu'un autre lui en fourniroit. Cependant on le fit à Spire il y a trois ans, sous le nom de *Nicolaus Dunkwerths.*

* C'est un Ouvrage de M. Bayle qu'on trouvera dans le Volume suivant. Voyez aussi le mois de Novembre de cette année, No. III. du Catalogue.

† No. III. du Catalogue.

‡ Voyez le mois de Novembre suivant, No. III. du Catalogue. Voyez aussi le mois de Mars de cette année, No. III. du Catalogue.

§ Voyez une idée d'une seconde Lettre sur le même sujet dans le mois de Janvier de l'année suivante, No. III. du Catalogue §. 2.

werths. C'est une édition si pleine de fautes, qu'elle a fait hâter M. Vitriarius de nous donner celle-ci, incomparablement plus correcte, & avec de bonnes additions. Il suit la méthode des Institutes de Justinien, & descend dans un détail fort instructif.

Précis de ce Livre.

L'Ouvrage est divisé en quatre Livres. On parle dans le 1. de ce qui concerne la personne de l'Empereur, sa prééminence, son couronnement, les Rois des Romains, les Vicaires, les Dietes, la Matricule, les Electeurs, les Princes, les Comtes, & autres Gentilshommes de l'Empire, les Villes Impériales, &c. Le 2. traite des bornes & des divisions de l'Empire & de l'affranchissement total ou partial qu'on peut accorder de ses loix. Le 3. parcourt fort exactement les droits & les privilèges de chaque Membre de l'Empire. Dans le 4. on parle en particulier des Dietes générales, Electorales & autres; comme aussi de la Chambre Impériale de Spire, du Conseil Aulique, &c.

Nous parlerons dans le mois qui vient d'un Livre de M. Mattheus *, Collegue de M. Vitriarius; c'est un gros *in* 4. qui traite fort sçavamment de la Noblesse & de ses especes, & qui éclaircit beaucoup l'Histoire de ce païs.

IV. *Joannis Marckii Exercitationes juveniles, sive Disputationum textualium atque Orationum in Academiâ Franekeranâ olim habitarum fasciculus. In præfatione repetitæ ineptiæ Joh. Crassetii Jesuitæ Parisiensis de Sibyllinis oraculis exploduntur.* C'est-à-dire, *Recueil de disputes sur des textes de l'Ecriture, avec quelques harangues.* Groningæ typis Dominici Lens. 1686. in 8. & se trouve à Amsterdam chez Gerard Borstius.

Idée de cet Ouvrage.

IL y a deux ans que M. Marck, faisant imprimer en corps toutes les Oeuvres de Cloppemburg, son Ayeul, avoit promis de publier ces disputes. Elles sont sur des matieres curieuses & importantes. Il examine dans les deux premieres ce que c'est que ce retranchement d'entre ses peuples, duquel Dieu menace tout Juif qui ne fera pas certaines choses. Il rapporte les divers sentimens des Interpretes & nous donne son jugement sur leurs raisons; ce qui, comme chacun voit, ne peut être que de grand usage, puis que la clarté s'y trouve avec une juste brieveté. Les cinq Disputes suivantes examinent sur le même pied l'apparition de Samuel. Depuis la 8. jusques à la 14. inclusivement, on recherche avec beaucoup d'application le sens véritable d'un passage d'Ezechiel *ch. 20. v. 25.* où Dieu dit *qu'il a donné à son peuple des loix qui ne sont pas bonnes.* Il y a ensuite deux Theses sur le retour d'Elie que les Juifs attendent, & cinq sur le *pain quotidien* de la Priere Dominicale. Le célibat de S. Paul, les Temples des premiers Chretiens, & le Baptême pour les morts, sont le sujet des autres Disputes. Tout ceci a été soûtenu dans l'Academie de Franeker, & les quatre harangues qui font la clôture du Livre ont été recitées dans le même lieu.

Réponse au P. Crasset au sujet des Sibylles.

La Préface ne doit pas être oubliée, ne fût-ce qu'à cause du R. P. Crasset qui n'y paroit qu'en fort mauvaise posture. On répond exactement & fort vigoureusement à tout ce qu'il a publié contre l'Auteur, sur le sujet des Sibylles. Je ne m'arrêterai qu'à deux remarques, dont l'une fait voir l'esprit de la plûpart des Controversistes, qui est de se prendre à tout ce qu'ils trouvent plûtôt que d'avouer qu'ils se soient trompez; l'autre pourra être un conseil d'exactitude à ceux qui critiquent. On avoit dit au P. Crasset, qu'il avoit cité les réponses de S. Justin aux Gentils, au lieu qu'il faloit citer les réponses aux Orthodoxes. C'est dans le fonds une très-petite faute, & qu'il eût pû avouer sans se faire tort; mais il a mieux aimé se défendre, & pour cet effet il suppose 1. que S. Justin a répondu à cent quarante-six questions des Orthodoxes, & à cent quarante-six autres questions des Payens: 2. Que nous n'avons qu'en Latin la réponse à ces dernieres. 3. Que le passage en question se voit dans la réponse 74. aux Gentils. Cependant lors qu'il a cité ce passage, il a mis en marge les mêmes paroles Greques de S. Justin qui se lisent dans la 74. réponse aux Orthodoxes. Il a dit aussi que M. Marck *enseignoit à Franequere en Frise*, & néanmoins il a pû voir dans l'Ouvrage même qu'il examinoit, que l'Auteur enseignoit à Groningue depuis deux ans. Comme je n'ai rien oüi dire du fameux procès des parens de Madame † Helyot, depuis ce que j'en ai lû dans *les motifs de la conversion de M. l'Abbé de la Trappe*, je ne sçai point si cette affaire n'ôtera pas au P. Crasset le loisir de repliquer à M. Marck. Ce Jesuite a été le Confesseur de cette Dame, & il l'a béatifiée dans un gros Livre autant qu'il l'a pû. C'étoit faire beaucoup d'honneur à la famille, mais ceux qui devoient être les héritiers de la Dame, ont été beaucoup plus sensibles à la perte de son bien, qu'à sa Canonisation; de sorte que pour faire casser son Testament trop favorable aux Jesuites, ils ont soûtenu qu'elle étoit folle. Le Parlement n'avoit pas encore prononcé sur cela, lors que l'Auteur *des motifs* publia son Livre. Si ce procès dure encore, le Directeur de la défunte fera bien de laisser là les Sibylles, & d'employer tout son esprit à montrer la validité du Testament, d'où il reviendra plus d'avantages à son Ordre, que de l'Apologie des anciens Oracles.

Autre Ouvrage de l'Auteur.

M. Marck vient de publier un autre Livre qui se trouve à Amsterdam chez le même Borstius, sçavoir, *Compendium Theologiæ Christianæ Didactico-Elenchticum, immixtis problematibus plurimis & quæstionibus recentioribus adauctum, in usus Academicæ Juventutis. Groningæ typis Gerb. Nicolai Fossema.* 1686. *in* 8. Il nous promet une Histoire du Paradis terrestre.

V. *Le vrai intérêt des Princes opposé aux faux interêts qui ont été depuis peu mis en lumiere. Traité qui représente au vrai l'intérêt que les Princes Chretiens ont à s'opposer aux prétentions d'un Roi ambitieux, qui voudroit s'assujestir tous les Etats de l'Europe.* Imprimé à Strasbourg par Jean Marlorat, & se trouve en plusieurs Boutiques de Hollande. in 12.

Critique & idée de ce Livre.

CEt Auteur est un peu trop satyrique, & n'a pas toûjours l'exactitude qu'il faudroit avoir dans cette sorte d'Ouvrages. On n'y devroit jamais avancer que des faits connus, ou dont on a des preuves solides; & il faudroit ne pas confondre

* Voyez le mois d'Octobre, No. VI. du Catalogue.

† Voyez le mois de Mars 1684. No. X. du Catalogue.

fondre les termes, comme on fait ici, quand on dit que Luxembourg a été assiégé en pleine paix. Il faloit dire *bloqué*, car il est de notoriété publique, qu'au temps du siege il y avoit guerre ouverte & déclarée dans les formes par l'Espagne, entre les deux Couronnes. Quoi qu'il en soit, l'Auteur commence son Livre par représenter, que les Princes qui sont entourez d'un puissant voisin, se doivent tenir liguez contre lui. Après cela il représente les malheurs qu'il prétend qui ont été la suite de la malheureuse & funeste paix de Nimegue; c'est ainsi qu'il la qualifie, soûtenant d'ailleurs que la France a mandié cette paix, quoi qu'elle se vante de l'avoir donnée à l'Europe. Mais la chose sur quoi il insiste le plus est la succession aux Etats du Roi d'Espagne. Il dit que l'intention de la France est que M. le Dauphin se porte pour héritier de tous ces Etats, & il soûtient que cette intention se fit clairement connoître par les démarches que l'on tint, lors qu'on ouït dire que le Duc de Baviere seroit fait Gouverneur des Pais-Bas. Il soûtient qu'une telle succession seroit pernicieuse à tous les Princes de l'Europe, & il leur en donne des raisons à tous en particulier. Après quoi il leur propose les moïens de prévenir cet évenement.

VI. *Méthode pour apprendre facilement la Géographie. Seconde édition revûe & augmentée de plusieurs choses considerables, & d'une table des matieres, Par M. Robbe.* A Paris chez Antoine Dezallier, ruë S. Jacques. 1685. 2. vol. in 12.

Traité de la Sphere.

LA 1. édition de cet Ouvrage parut en l'année 1677. Plusieurs de ceux qui ne l'ont pas lû, ont appris sans doute par le Journal des Sçavans du 7. Février 1678. la maniere dont M. Robbe explique l'inégallté des climats. Chacun sçait qu'ils comprennent un plus grand espace auprès de l'équateur que dans les Zones temperées, mais tout le monde n'en sçait pas la véritable raison. Il y en a qui l'empruntent ou de la pente de la terre, ou de la progression du Soleil dans l'écliptique, ou de l'obliquité de ses rayons. Cet Auteur prétend qu'ils se trompent tous, & *que c'est l'obliquité du Tropique sur l'horison causée par l'élevation du pôle, qui cause cette inégalité.* On peut voir dans le Journal du 15. Août 1678. la démonstration qu'il écrivit sur cela à M. Blondel. Il prouve une autre chose qui n'est pas moins considerable, c'est que les climats de mois, je veux dire, *les climats qui ont un mois de jour continuel plus en leur fin qu'en leur commencement*, different beaucoup des climats d'heures, je veux dire, des climats dont *le plus grand jour est plus long d'une demie heure en sa fin qu'en son commencement. Plus on avance vers les pôles, plus l'espace doit avoir de latitude, pour faire la difference d'un mois de jour continuel*; au lieu qu'à l'égard des climats d'heures, *l'espace est d'autant moindre que plus on avance vers les mêmes pôles.* On voit par ce petit échantillon, que le Traité de la Sphere qui a été mis au devant de cet Ouvrage, mérite d'être soigneusement étudié.

Traité de la Navigation.

Le Traité de la Navigation qui a été mis à la fin du 2. tome est une Piece curieuse. L'Auteur y parle de l'astrolabe, du quart de cercle, de l'arbalête, & de quelques pratiques pour prendre hauteur. Il rapporte les noms de plusieurs especes de vaisseaux, & un Inventaire des mots les plus usitez entre les gens de Marine. Il fait voir que de trente-deux Rhumbs de vents en quoi on divise l'horison, il y en a vingt ou vingt & un pour naviger vers un même endroit, de sorte qu'il n'y a pas deux Rhumbs & demi qui soient contraires, *puis que si le vent, par exemple, est Sud-Est-quart à l'Est, on le compte pour sa pointe, & par conséquent il n'y aura plus qu'onze pointes de bord à bord. C'est ce qu'on appelle louvoier sur onze pointes.* L'Auteur s'étend un peu plus sur *les choses que l'on doit considerer pour faire une bonne estime, comme la quantité, la forme & la position des voiles, les Rhumbs des vents, la déclinaison de l'aiguille aimantée*, &c. Il donne aussi la maniere de faire la boussolle, de réduire les Cartes marines, de pointer la Carte, & de dresser le Journal.

Idée de cet Ouvrage.

Cela suffit pour les deux Traitez qui font le commencement & la fin de cette Méthode. Le reste de l'Ouvrage contient une division de la terre en ses differentes parties. On y voit non seulement la distinction des Peuples, & des Etats, mais aussi celle des Provinces, & un ordre de subdivisions jusques aux Villes de chaque petit Pais, avec la situation & la qualité des lieux. Il s'étoit glissé des fautes dans la 1. édition, lesquelles M. Robbe a pris soin d'écarter de celle-ci, autant qu'il a pû. Il y a joint aussi un assez bon nombre de Cartes faites exprès, & il déclare qu'il a tiré de grands secours de la Géographie Latine de M. l'Abbé Baudrand. Nous avons ouï dire que cette Abbé traduit en François les endroits de son Ouvrage qui regardent la Géographie moderne. Il a publié depuis quelque temps le Traité de Papyre Masson *de fluminibus Galliæ*, avec des notes qui étoient sans doute nécessaires, car il y a bien des bévûës dans ce Traité-là, comme M. Valois l'a montré dans sa *Notice de la Gaule*. N'oublions pas que l'Ouvrage de M. Robbe est tout parsemé de remarques Historiques qui apprennent plusieurs choses, & sur tout les moeurs, le gouvernement & la Religion des Peuples. Il nous fait entendre de temps en temps, que les Peuples de l'Amerique ne sont gueres Chretiens qu'en apparence; mais n'est-ce pas assez pour ceux qui les ont convertis par force? Les Mexicains témoignent assez clairement qu'ils ne croient ni la réalité, ni la Trinité. D'où leur vient cette hardiesse sous le joug des Espagnols? Il y a de l'apparence qu'elle vient de ce qu'ils payent largement les Moines qui les instruisent, ceux-ci ayant assez de conscience pour ne vouloir pas exiger de leurs Disciples, outre le payement de l'instruction, la contrainte de déguiser leurs sentimens. Ce seroit une usure ou une cherté criante de Marchandise, que d'exiger ce double salaire. Sur quoi l'un de nos Réfugiez disoit l'autre jour, que les Dragons ne craignent pas cette usure, puis qu'après s'être fait donner beaucoup d'argent de leur Catéchisme, ils veulent encore qu'on leur confesse qu'on le trouve divinement bon. L'Auteur a fait sagement de se retrancher dans une note marginale contre l'irruption des Bigots. Je veux dire, qu'en parlant de quelques desordres des Jacobins du Mexique, il met à la marge, qu'il a sçû que celui qui les rapporte, sçavoir Thomas Gage, Dominicain & Missionnaire de ce Païs-là, *avoit apostasié à son retour en Angleterre.*

Jacobi

VII. *Jacobi Rhenferdii Ling. Sanct. Prof. Ord. Dissertationes Philologicæ de decem otiosis Synagogæ, in quibus Viri clariss. Johannis Lightfoots, aliorumque sententiæ de otiosis examinantur, varia de Synagogis, earumque jure, Præfectis, Ministris, &c. adsperguntur.* C'est-à-dire, *Dissertations sur les dix* Oiseux *de la Synagogue.* Franekeræ apud Joh. Gyselaar. 1686. in 4.

VIII. *Histoire de l'origine & des progrès de la Monarchie Françoise suivant l'ordre des temps, où tous les Faits Historiques sont prouvez par des titres autentiques, & par les Auteurs contemporains. Par Guillaume Marcel.* A Paris chez Denis Thiery, ruë S.Jaques. 1686. 4. vol. in 8.

L'Extrait que nous donnerons de ces deux Livres dans les Nouvelles du mois * qui vient, fera voir que ce sont de beaux Ouvrages.

Mort de M. Cotelier.

M. l'Abbé Galois, si fameux par son Journal des Sçavans, avoit été fait Professeur en Mathématique à la place de feu M. Blondel, mais il vient de quitter ce poste pour celui de Professeur en Langue Greque, qui étoit vacant depuis le 12. de ce mois par la mort du Sçavant M. Cotelier, Licentié en Théologie de la Maison & Société de Sorbonne. Il étoit de Nimes, & fils d'un Ministre qui changea de Religion. On voit dans le Procès verbal de l'Assemblée du Clergé de 1641. que cet Ex-Ministre présenta ce fils à l'Assemblée, & que le jeune garçon âgé d'environ douze ans expliqua facilement la Bible en Hebreu à l'ouverture du Livre, & rendit raison des difficultez qui lui furent formées, tant sur la construction de la Langue, que de ce qui dépendoit des usages des Juifs. *Il expliqua couramment le N. T. Grec, & fit quelque démonstrations de Mathématique, sur quoi il fut résolu que la pension de son Pere qui n'étoit que de six cens livres, seroit augmentée de quatre cens francs, & qu'on lui payeroit comptant la somme de cent écus pour* l'aider à acheter les Livres nécessaires. *Voici les Livres que M. Cotelier a fait imprimer en divers temps.*

Ses Ouvrages.

Joh. Chrysostomi homiliæ 4. in Psalmos & interpretatio Danielis. *Paris. apud Lud. Billaine* 1661. *in* 4.

Opera sanctorum Patrum qui temporibus Apostolicis floruerunt. *Paris. apud Petrum le Petit.* 1672. 2. *vol in fol.*

Ecclesiæ Græcæ Monumenta. *Paris. apud Franc. Muguet* 1677. 1681. 1686. 3. *vol. in* 4.

Mort du P. Maimbourg.

M. Maimbourg, qui travailloit à l'Histoire du Schisme d'Angleterre, mourut † d'apolexie dans son appartement de S. Victor, le Mardi 13. de ce mois. On imprime son Histoire du Pontificat de S. Leon.

Celui qui nous a envoyé une démonstration de M. Sauveur ‡ sur les proprietez des nombres, est prié de la renvoyer, parce que de la maniere que le papier étoit cacheté, on n'a pû l'ouvrir sans emporter quelques mots.

Livres nouveaux.

On trouve chez le Sieur Desbordes un Traité de M. l'Evêque de S. Pons du droit & du pouvoir des Evêques de regler les Offices Divins dans leurs Dioceses: Plus *la Défence des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande contre la Réponse de M. Simon: un Traité de la patience des premiers Chretiens pendant la Persécution, traduit de l'Anglois du Docteur G. Cave; & une nouvelle édition de l'Histoire Comique de Francion avec figures. On trouve aussi chez tous les Libraires de Hollande un Livre intitulé*, Avertissement charitable à ceux qui composoient autrefois les Eglises de Poitou, & qui gémissent maintenant dans l'oppression. *On y touche plusieurs faits qui concernent la Persécution particuliere de cette Province. Voilà bien des avances pour le mois qui vient. Le Public doit être averti que nos Libraires commencent à profiter de notre derniere Préface.*

* Voy. l'Art. VI. pour le premier, & le No. III. du Catalogue pour le second.

† Voyez quelques particularités sur son sujet dans l'Art IV. du mois suivant.

‡ Voyez l'Art. V. du mois d'Octobre de cette année.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Septembre 1686.

ARTICLE I.

Les Idylles de Bion & de Moschus, traduites de Grec en Vers François, avec des Remarques. A Paris chez Aubouin, Emery, & Clousier, sur le Quai des Augustins, 1686. in 12.

Conduite de l'Auteur dans cet Ouvrage.

MOnsieur de Longepierre, Gentilhomme Bourguignon, savant & d'un génie fort délicat, est l'Auteur de cette version Françoise. C'est lui qui nous a donné l'Anacreon qui fit le sujet du 8. Article des Nouvelles de Novembre 1684. Il joint aujourd'hui à ce tendre & fameux Poëte Lyrique, ce qu'il a trouvé de plus beau dans le genre Bucolique, parmi tout ce qui nous reste des Poëtes Grecs. Sa méthode est toute semblable à celle qu'il a suivie à l'égard d'Anacreon, c'est-à-dire, qu'il tient le milieu entre ceux qui pour vouloir donner une traduction trop litterale, la donnent trop seche, & ceux qui disposent des pensées & des expressions de l'original, avec autant de liberté que de leur bien propre. *Il a tâché d'éviter également ces deux extremitez, quoi qu'à dire le vrai le premier des deux défauts lui semble encore le moins blamable*; car il croit que les traducteurs se doivent faire une loi si rigoureuse d'être fidelles, qu'il ne faut la violer *que dans une nécessité pressante, lors qu'il est question, par exemple, d'éviter un défaut considerable tel, que seroit l'obscurité, la puerilité, ou ce qui seroit trop opposé au goût du siecle dans lequel on écrit.* C'est la route qu'il a suivie, il n'a rien changé ni rien supprimé d'important, & s'il *ajoûte quelquefois un mot ou deux, & même un Vers entier marqué par un asterisque*, c'est par contrainte. *Cette scrupuleuse exactitude l'oblige souvent à être plus diffus qu'il ne voudroit.* Cette raison & les autres qu'il allegue pour se justifier sur cela, satisferont apparemment les Critiques équitables.

Secheresse des Recueils Historiques des Anciens sur leurs Auteurs.

Il admire de telle sorte la délicatesse d'esprit de Bion & de Moschus, que s'il avoit trouvé des Mémoires pour leur vie, il nous l'eût donnée très-assûrément un peu plus longue; mais en ramassant ce qu'en ont dit les Anciens, & en y ajoutant *quelques lumieres tirées de ce qui nous reste des Ouvrages de ces deux Auteurs mêmes*, il n'a pû remplir 8. pages. Si nous avions tous les Livres de l'Antiquité, on trouveroit sans doute plus de materiaux pour la vie des anciens Auteurs, mais je doute fort que nous en pussions trouver assez pour leur composer des histoires aussi longues que celles qu'on a dressées aux Auteurs modernes. Il faut avouer nécessairement que l'on laissoit tomber autrefois beaucoup plus de choses qui concernoient les hommes illustres, qu'on ne le fait aujourd'huy; car on remarque que Diogene Laërce qui a vécu avant les débris des Bibliotheques, & avant les invasions des peuples barbares, & qui a été un Compilateur assez diligent, n'a trouvé que peu de choses à dire sur la plûpart des grands Philosophes de l'Antiquité. J'avoue qu'il n'a pas cherché tout ce qui se pouvoit trouver, & je me persuade sans peine que le Manuscrit qui a été preté à l'illustre Mademoiselle de Scuderi, contient cent particularitez qui ne sont pas dans Diogene Laërce. Elle a cité ce Manuscrit dans la derniere conversation de sa *Morale du monde*, comme ayant été composé par M. Menar, *homme d'une étude très-laborieuse, & d'un savoir exquis, qui a ramassé tout ce que la vie des anciens Philosophes a eu de curieux*; mais j'en reviens toûjours là, que les Modernes font des Recueils Historiques incomparablement plus vastes & plus remplis, que ne l'étoient ceux des Anciens. Quoi qu'il en soit, nous savons si peu de circonstances de la vie de Bion & de celle de Moschus, que M. de Longepierre ne nous sauroit dire que par conjecture, que le premier a passé ses jours ou en Sicile, ou en Italie; & pour le temps où ils ont vécu l'un & l'autre, il faut qu'il le cherche par la voye du raisonnement.

Les Poëtes ont dignement parlé de l'amour

Presque toutes les Pieces qui nous restent de ces deux Poëtes roulent sur l'amour, & il faut demeurer d'accord qu'ils en parlent d'une maniere fine, délicate, naturelle & savante. Il n'y a point de passions que les anciens Poëtes ayent mieux connuë, ni mieux depeinte, que celle-là, & on pourroit même dire à certains égards que jamais ils ne se sont tant approchez des Philosophes, que quand ils ont traité de cette matiere; car la supposition sur quoi ils fondoient éternellement tous les jeux de leur esprit, savoir que l'amour étoit une Divinité qui exerçoit son Empire sur tout le monde, & qui inspiroit aux deux sexes, sans les consulter, ni sans attendre leur consentement, une inclination mutuelle; cela dis-je, pour ceux qui approfondissent les cho-

ses est un Systéme beaucoup plus raisonnable que l'on ne s'imagine ordinairement, & qui semble n'avoir pû être inventé qu'après de fortes méditations sur le grand Livre de la Nature. Du moins est-il bien certain que mettant à part l'abus que les méchans font de toutes choses, il n'y a rien en quoi les Payens soient plus excusables, dans le point particulier de la multitude des Dieux, qu'en ce qu'ils ont fait une Divinité de l'Amour; car encore aujourd'hui ceux qui sont capables d'examen, trouvent dans cette passion, soit à l'égard de ses causes, soit à l'égard de ses effets, tant de caractéres d'incomprehensibilité, qu'ils sont obligez d'y reconnoître le doigt de Dieu, & un établissement primitif de sa providence particuliere. Cela est si visible que Lucrece, qui nioit la providence des Dieux, reconnoissoit néanmoins que l'Amour étoit l'ame de l'univers, & lui attribuoit les mêmes choses qu'un autre eût attribuées à Dieu, en le reconnoissant pour l'ame du monde. C'est pour cela que ce Poëte faisant un Livre de Philosophie, ne s'avise point d'invoquer le secours des Muses, ou d'Apollon, comme auroit fait une autre personne de son metier; il ne s'adresse qu'à l'Amour dont il dit, sans galanterie, mais philosophiquement, tout ce qu'on en pourroit dire de plus glorieux dans une Idylle.

Quæ quoniam rerum naturam sola gubernas,
Nec sine te quidquam dias in luminis oras
Exoritur, neque fit lætum nec amabile quidquam,
Te sociam studeo scribendis versibus esse,
Quos ego de rerum naturâ pangere conor.

L'Auteur de la Religion du Médecin commence ainsi la section 6. de son 2. Livre, *Res plena miraculorum, ænigmatum, & mysteriorum verus amor est.* C'est ainsi que les anciens Philosophes le concevoient, comme on le peut voir dans plusieurs endroits de Celius Rhodiginus. Voyez aussi le Président de Chasseneux dans son Catalogue de *la gloire du Monde* l. 12. ch. 53.

Fête pour la mort d'Adonis.

Disons quelque chose des Remarques de l'Auteur. Elles sont agréablement diversifiées de plusieurs traits de Critique, qui servent ou à corriger le texte, ou à justifier le sens qu'on lui a donné, & de plusieurs citations choisies qui éclaircissent & qui prouvent les pensées de Bion & de Moschus, ou qui en sont des imitations en diverses Langues. L'Idylle sur la mort d'Adonis donne lieu à cette curieuse observation, que la fête où l'on célébroit le deuil de Venus pour la mort de ce Favori, passa de Syrie dans la Judée, & que c'est à cela que le Prophete Ezechiel a fait allusion dans le chapitre 8. lors qu'il a dit selon l'interpretation de Theodoret & de S. Jerôme, *qu'il avoit vû des femmes assises qui pleuroient Adonis.* Le mot de l'original est *Thammus.* On raporte aussi que cette fête se célébroit encore dans la Ville d'Alexandrie du temps de Saint Cyrille, comme il le témoigne lui-même, & on n'oublie pas ce qu'il remarque d'un certain pot de terre qui ayant été mis sur mer avec quelques cérémonies, alloit de lui-même à Biblos porter une Lettre qui apprenoit aux femmes de ce lieu-là qu'Adonis étoit retrouvé.

Traduction de Moschus par Politien.

La 1. Idylle de Moschus a pour titre *l'Amour fugitif.* Politien en a fait une traduction incomparable en Vers Latins. Plusieurs personnes ont avancé que Politien *a traduit absolument Vers pour Vers, & mot pour mot*, mais cela n'est pas vrai; & il ne faut, pour s'en convaincre, que conferer l'Original avec la version, ou lire une Lettre dans laquelle Politien déclare qu'il n'a pas traduit mot à mot. M. de Longepierre a trouvé aussi que plusieurs Auteurs ont avancé témérairement que Politien a traduit toutes les Poësies de Moschus. Il n'en a traduit que 2. Pieces, si on s'en raporte, comme il est juste, au recueil de ses Ouvrages. Ces sortes de méprises sont si frequentes aux Auteurs, par la coûtume qu'ont presque tous les hommes de donner trop au hazard de leur mémoire, quand ils raportent ce qu'ils ont lû ou vû, qu'il ne s'en faut pas étonner. *La bevuë d'un de nos traducteurs qui pourroit passer pour le plus célebre de tous, si le nombre des Ouvrages suffisoit pour en décider*, est beaucoup plus surprenante, car il a dit que Politien a fait une traduction du Moschus de Theocrite; ce qui est prendre un Poeme pour un Auteur, & attribuer à Theocrite une Piece qui ne lui appartient pas. Les Notes de M de Longepierre sur cette Idylle contiennent une érudition fort agréable, tant sur la maniere dont les Anciens faisoient chercher ce qu'ils perdoient, que sur les pensées que d'autres Auteurs ont eües à l'imitation de celles de Moschus. Il les traduit en Vers François, après les avoir citées en leur Langue originale. La derniere Idylle est intitulée *L'Oaristys*; on ne sait pas au vrai si elle est de Moschus, de Theocrite, ou de Bion; mais qui que ce soit qui l'ait faite, elle plaira très-assûrément; on y voit l'heure du Berger, comme on parle, très-naïvement amenée, & représentée.

Idylles de l'Auteur. Poësies galantes attribuées à des Bergers.

Cet Ouvrage contient encore une autre partie qui est composée de quelques Idylles dont M. de Longepierre est l'Auteur. Elles sont très-belles: on y touche les passions vivement, le tour en est naturel, & délicat, & l'on n'a eu garde de se regler sur la simplicité originale de Theocrite. Quelque peu de vrai-semblance qu'il y ait dans tous ces discours polis & ingenieux que nos Poëtes font tenir aux Bergers, & aux Bergeres, il faut passer par là nécessairement; car notre siecle ne souffriroit pas une fiction amoureuse qui ressembleroit aux galanteries grossieres de nos Paysans. Il faut donc qu'il y ait autant de difference entre les véritables Bergers, & ceux des Eclogues, ou des Idylles, qu'entre le Ciel & la Terre. La Preface de l'Auteur est une petite histoire fort curieuse de la Poësie Bucolique, mais le mal est qu'on ne peut nous rien dire d'assûré sur la véritable source de ce tour d'esprit qui porta les Poëtes à se servir des personnages des Bergers. Quoi qu'il en soit, nous voyons par là l'influence que les siecles ont assez fortuitement les uns sur les autres; car à cause qu'il est arrivé que les Poësies de Theocrite ont plû à Virgile, & que l'Occident s'est mis en goût de litterature par le moien des Livres Grecs & Latins, nos Poëtes imitent encore aujourd'hui ceux des premiers siecles, bien qu'il y ait de la difference, comme de la nuit au jour, entre ce temps-là & le nôtre. Au commencement de la Poësie les Bergers faisoient plus de figure qu'aujourd'huy, & ils pouvoient servir de modele de galanterie à tout leur Canton: présentement ils sont les plus éloignez de la gentillesse, & la plûpart du tems on les soupçonne d'être sorciers. Néanmoins par je ne sai quelle propagation d'esprit poëtique, presque toutes nos chansons & nos petites poë-

sies

fies galantes roulent fur des Bergers, & fur des Bergeres.

ARTICLE II.

NOus avons reçû de Paris la réponse qu'un favant Cartesien à faite à une objection de M. Leibnits, & nous ommes assûrez que les Curieux feront bien-aises de la voir ici. Cette objection a paru dans le mois de Mars dernier des *Acta Eruditorum* : nous pourrions donc nous dispenser de la mettre dans ces Nouvelles; cependant nous l'y mettrons, traduite en François, sans avoir égard à la nécessité de menager le terrain; nous l'y mettrons, dis-je, tant parce qu'elle n'a été publiée qu'en Latin, que parce que tous ceux qui verront ici la Réponse, n'auront pas la commodité de consulter le Journal de Leipsic en même tems.

Démonstration courte d'une erreur considérable de M. Descartes & de quelques autres, touchant une loi de la nature selon laquelle ils soûtiennent que Dieu conserve toûjours dans la matiere la même quantité de mouvement, de quoi ils abusent même dans la méchanique. Par G. G. L.

Mémoire contre Descartes sur la quantité du mouvement.

PLusieurs Mathématiciens voyant dans les cinq machines vulgaires, qu'il se fait une compensation reciproque entre la vitesse, & la grandeur, jugent généralement de la force motrice par la quantité du mouvement, ou par le produit de la multiplication du corps par sa vitesse; ou pour parler plus géometriquement, ils disent que les forces de deux mobiles de même espece sont en raison composée de leurs masses & de leurs vitesses. Comme donc il est raisonnable que la même force motrice soit conservée dans la Nature, de là est venu que M. Descartes qui compte pour choses équivalantes la force motrice & la quantité de mouvement, a dit que Dieu conserve dans le monde la même quantité de mouvement. Mais pour montrer combien ces deux choses sont differentes, je suppose 1: *qu'un corps qui tombe d'une certaine hauteur acquiert la force d'y remonter, si sa direction le souffre, & qu'aucune cause externe ne l'en empêche.* 2. *Qu'il ne faut pas moins de force pour élever un corps d'une livre à la hauteur de 4. aunes, que pour élever un corps de 4. livres à la hauteur d'une aune.* Les Cartésiens sont d'accord de tout cela avec tous les autres Philosophes & Mathématiciens modernes. Il s'ensuit de là qu'un corps d'une livre tombant de la hauteur de 4. aunes, acquiert précisément la même force qu'un corps de 4. livres tombant de la hauteur d'une aune; car le 1. a la force de remonter, c'est-à-dire, d'élever un corps d'une livre (savoir sa propre masse) à la hauteur de 4. aunes, & pareillement le 2. a la force de remonter, c'est-à-dire, d'élever un corps de 4. livres à la hauteur d'une aune. Donc la force d'un corps d'une livre, & celle d'un corps de 4. livres, sont égales.

Voions maintenant si la quantité du mouvement est aussi la même de part & d'autre. On y trouvera contre son attente une difference extrême, que je montre de cette façon. Galilée a démontré que la vitesse qu'un corps acquiert en tombant de la hauteur de 4. aunes, est le double de la vitesse qu'il acquiert en tombant de la hauteur d'une. Multiplions donc un corps d'une livre qui est comme un, par sa vitesse qui est comme deux, le produit ou la quantité du mouvement sera comme deux. Multiplions aussi un corps de 4. livres qui est comme 4. par sa vitesse qui est comme un, le produit ou la quantité du mouvement sera comme 4. Donc la quantité de mouvement du corps d'une livre est la moitié de celle du corps de 4. livres; & néanmoins peu auparavant nous avons trouvé égales les forces de part & d'autre: il y a donc une grande difference entre la force motrice & la quantité du mouvement, & ainsi l'on ne peut pas faire l'estime de l'un par l'autre, ce que nous devions montrer. Au reste comme il n'y a rien de plus simple que notre preuve, on doit s'étonner de ce que ni M. Descartes ni ses Sectateurs, personnages très-favans, n'y ont pas pensé; mais quant à lui la trop grande confiance en ses lumieres l'a fait aller de travers; quant à ses Sectateurs ils sont tombez dans le même inconvénient, pour s'être trop confiez sur l'esprit d'autrui. M. Descartes a été enfin un peu trop présomptueux, ce qui est le défaut ordinaire des grands hommes; & j'ai bien peur que plusieurs Cartésiens ne commencent peu-à-peu d'imiter la plûpart des Peripateticiens dont ils se moquent, c'est-à-dire, qu'ils ne s'accoutument a consulter les Ouvrages de leur Maitre, au lieu de consulter la droite Raison & la Nature.

Il faut donc dire que les forces sont en raison composée non pas des corps & des vitesses en général, mais des corps & des hauteurs qui produisent la vitesse. La 1. propostion paroit d'abord tres-plausible, & a paru telle à plusieurs, d'où sont venuës quantité de fautes que l'on remarque dans les Ecrits de Mathématique méchanique, composez par les R. R. P. P. Fabri & Dechales, par M. Borelli & par bien d'autres favans hommes en ces matieres. Je pense même que c'est la raison pourquoi la regle très-véritable de M. Hugens sur le centre de l'oscillation des pendules, a été révoquée en doute depuis peu par quelques personnes doctes.

Courte remarque de M. l'Abbé. D. C. où l'on montre à Mr. G. G. Leibnits le paralogisme contenu dans l'objection précédente.

Réponse à M. Leibnits.

MOnsieur Leibnits s'étonne que sa preuve qu'il croit la plus simple du monde, ne se soit pas présentée à l'esprit de M. Descartes, ni à celui des Cartésiens. Mais il faudroit bien plus s'étonner si un Philosophe & un Géometre de tant de pénétration, avoit pû donner par mégarde dans une telle pensée, & y précipiter avec lui tant d'habiles gens. Que les Savans jugent si c'est lui ou M. Leibnits qui est allé de travers par une trop grande confiance en son esprit, le défaut ordinaire des grands hommes. M. Leibnits se donne un souci qui est à la vérité d'une bonne ame, mais un peu trop à contretems, lors qu'il a peur que les Disciples de M. Descartes n'imitent les Peripateticiens dont ils se moquent. Voyons un peu cette erreur considérable, *qu'il prétend détruire.*

Il dit 1. *que M. Descartes assûre que Dieu conserve dans l'Univers la même quantité de mouvement.* 2. *que ce même Philosophe compte pour choses équivalentes la force motrice & la quantité du mouvement.* 3. *que plusieurs Mathématiciens font en général l'estime de la force mouvante par la quantité du mouvement, ou par le produit de la mul-*

tiplication du corps par sa vitesse. Or il prétend que ces choses répugnent entre elles; qu'ainsi la force mouvante & la quantité du mouvement different beaucoup, & que cette regle de M. Descartes est fausse; la même quantité du mouvement est toûjours conservée dans la Nature.

Pour ce qui est de la derniere partie de sa consequence, c'est aux Lecteurs Cartésiens à examiner comment elle peut être liée avec ses prémisses. *Pour la 1. il la prouve ainsi. Selon M. Descartes & les autres Mathématiciens, il ne faut pas moins de force pour élever un corps d'une livre à la hauteur de 4. aunes, que pour élever un corps de 4. livres à la hauteur d'une aune: d'où il s'ensuit que le simple tombant de la hauteur quadruple, acquiert précisément la même force que le quadruple tombant de la hauteur simple; car l'un & l'autre acquerroit une telle force que les obstacles externes étant ôtez, il pourroit remonter d'où il seroit descendu. De plus Galilée a démontré que la vitesse qu'un corps acquiert en tombant de la hauteur de 4. aunes, est le double de la vitesse qu'il acquiert en tombant de la hauteur d'une. Multipliant donc le corps d'une livre par sa vitesse, c'est-à-dire, 1. par 2. le produit ou la quantité du mouvement sera comme 2. & multipliant le corps de 4. livres par sa vitesse, c'est-à-dire 4. par 1. le produit ou la quantité du mouvement sera comme 4. Donc l'une de ces quantitez est la moitié de l'autre, quoi que peu auparavant les forces ayent été trouvées égales; les forces, dis-je, que M. Descartes ne distingue point des quantitez du mouvement; Donc &c.*

J'admire que M. Leibnits n'ait pas aperçu le paralogisme de cette preuve, car où est l'homme un peu habile dans les Méchaniques qui n'entende que le principe des Cartésiens touchant les 5. machines vulgaires, regarde les puissances isochrones, *ou les mouvemens imprimez en tems égaux, lors que l'on compare deux poids ensemble? Car on démontre dans les Elemens, que 2. mobiles inégaux en volume comme 1. & 4. mais égaux en quantité de mouvement comme 4. ont des vitesses proportionnelles en raison réciproque de leurs masses, comme 4. à 1. & par conséquent qu'ils parcourent toûjours en même tems des espaces proportionnels à ces vitesses. Outre cela Galilée montre que les espaces décrits par les corps qui tombent, sont en même raison entre eux que les quarrez des tems. Ainsi dans l'exemple de M. Leibnits, le corps d'une livre monteroit à la hauteur de 4. aunes dans un tems comme 2. & le corps de 4. livres monteroit à la hauteur d'une aune dans un tems comme 1. Puis donc que les tems sont inégaux, il n'est pas étrange qu'il trouve inégales dans cette chûte les quantitez du mouvement, quoi qu'elles eussent été trouvées égales dans une chûte que l'égalité de tems rendoit tout-à-fait differente de celle-cy. Supposons présentement que ces 2. corps ne se meuvent qu'en même temps, c'est-à-dire, qu'ils sont suspendus à une même balance & à des distances réciproques à leur grosseur, nous trouverons égales les quantitez opposées de leurs mouvemens, ou les forces de leurs poids, soit que nous multiplyions leurs masses par leurs distances, soit que nous le fassions par leurs vitesses. La chose arrive autrement lors que les tems sont inégaux. D'où paroît que ni M. Descartes, ni aucun autre ne se trompe ici, & je doute fort qu'aucun de ces hommes doctes, qui ont depuis peu contesté la regle de M. Hugens touchant le centre d'Oscillation, change de sentiment à cause de cette objection de M. Leibnits.* *

Comme l'original de cette Réponse a été composé en Latin, & mis en François par un homme qui peut-être n'a pas toûjours bien entendu ce qu'il traduisoit, on prie ceux qui voudroient repliquer de bien prendre garde s'il n'y auroit pas quelque méprise qui ne dût être imputée qu'au Traducteur. On en sera éclairci bien-tôt si cela est nécessaire. Finissons cet article par M. Papin, ce digne Membre de l'illustre Societé Royale.

Remarques de M. Papin.

On voit dans les *Transactions Philosophiques* du mois de Juin, la continuation de ses Remarques sur la machine du mouvement † perpétuel. Il a vû ce que l'Auteur lui a répondu, ‡ il s'excuse sur son peu de loisir de ce qu'il n'examine pas la nouvelle disposition de l'instrument; il déclare qu'il n'a jamais douté que le Mercure ne dût suivre dans la machine de cet Auteur les loix de l'équilibre des liqueurs, mais que la conséquence qu'on a tirée de ce principe lui a paru mal fondée; car, dit-il, encore que le bas du soufflet soit pressé par la hauteur de 40. pouces de Mercure, il ne s'ensuit pas que les parties plus hautes souffrent la même pression: au contraire il est certain que les parties d'enhaut n'aiant point de Mercure au dessus d'elles, n'en seront point du tout pressées; que les parties du milieu proche l'aissieu ne seront pressées que par 20. pouces, & ainsi des autres; & comme cette pression s'augmente en progression arithmétique, on ne sauroit nier que l'addition de toutes ces pressions ensemble ne fasse tout juste la même chose qu'une pression uniforme qui seroit de 20. pouces par tout. Il nous fait souvenir que la pression de l'atmosphere au dedans du soufflet n'est équivalente qu'à 5. pouces de Mercure, & qu'ainsi la pression n'est en tout que de 25. pouces de Mercure au dedans du soufflet. Or la pression de l'Atmosphere sur le dehors du même soufflet est par tout de 27. pouces; elle est donc plus forte au dehors qu'au dedans; donc le soufflet dans sa situation verticale devra se fermer & non pas s'ouvrir. Il ajoute qu'il auroit pû observer d'autres choses dans la description de la machine, qui doivent augmenter la difficulté d'ouvrir le soufflet, mais qu'il ne s'est arrêté qu'à l'obstacle le plus essentiel. Pour ce qui est de la comparaison que l'Auteur a faite de sa machine avec un siphon, il se contente dire qu'il y a bien de la difference entre un siphon qui laisse couler l'eau par en bas, & une machine qui devroit accumuler, dans l'endroit le plus haut de l'instrument, la liqueur pesante.

ARTICLE III.

Miscellanea Curiosa, sive Ephemeridum Medico-Physicarum Germanicarum Academiæ Naturæ curiosorum decuriæ II. annus quartus, anni 1685 *continens celeberrimorum virorum observationes Medicas, &c.* C'est-à-dire, *Mélanges curieux, ou le Journal de Médecine de l'Académie des Curieux de la Nature en Allemagne, année* 14. Norimbergæ sumptibus Wolfgangi Mauritii Endteri. 1686. in 4.

NOus parlâmes dans les Nouvelles d'Octobre 1685. ‡ de l'institution de cette Académie

* Voyez une Replique à cet Ouvrage dans l'année 1687. Art. III. de Février.

† Voyez Avril 1686. Art. VII. p. 540. & Mai Art. VIII. à la fin.

‡ Voyez Juin Art. V. à la fin.

‡ Art. IV.

cadémie des Curieux de la Nature, & nous raportâmes plusieurs observations de leur Journal de l'année 1684. Aujourd'hui nous esperons que leur Journal de l'année 1685. ne nous fournira pas moins de belles curiositez. La Nature ne vieillit point, quoi qu'on en dise; elle est toûjours féconde en toutes manieres, & on n'a qu'à bien observer ses productions, pour être assûré qu'elle se signale tous les ans dans un pays ou dans un autre & quelquefois même par tout, en maladies, & en guérisons singulieres, en monstres, & en tels autres Phénomenes rares.

Cadavre chaud pendant quelques jours.

On me permettra sans doute de ranger parmi les Phénomenes qui n'arrivent pas souvent, la chaleur qui se conserve dans un cadavre 3. ou 4. jours. C'est le sujet de l'observation 18. de ce Livre: On y voit qu'un homme de 72. ans robuste & bon beuveur, étant mort d'une fievre ardente le jour de Noel 1684. fut trouvé chaud sur le soir par ses Domestiques, qui avoient été curieux de le tâter, à cause d'une certaine superstition qui regne en plusieurs endroits de l'Allemagne & qui fait croire que si un mort ne roidit pas, c'est un signe que plusieurs de ses parens mourront bien-tôt. Les Domestiques de cet homme l'ayant trouvé chaud le 1. jour, voulurent voir le lendemain s'il l'étoit encore, malgré le froid épouvantable qu'il faisoit, & ils le trouverent aussi chaud que le jour d'auparavant au dos & à la région de l'abdomen: ils le trouverent encore tiede 2. jours après, & ce ne fut qu'au 5. jour qu'il cessa entierement d'être chaud. La gangrene qui s'étoit mise dans ses boyaux contribua sans doute à cette longue chaleur, car ce pauvre homme avant sa mort avoit perdu toutes ses parties viriles par une descente des intestins dans le *scrotum*, qui avoit fait sauter les testicules, & fait évanouir de telle sorte tout le reste, que s'il ne se concentra pas en dedans, il se mêla d'une façon imperceptible parmi les excremens que l'on tiroit du lit du malade M. de le Boe avoit déja observé que le cadavre des hydropiques demeure chaud quelquefois jusques au 3. jour. Cela n'est pas dans le fond si surprenant, puis qu'il y a tant de plantes qui après avoir été detachées de ce qui les faisoit vivre, se fermentent d'une façon merveilleuse.

De l'organe du cri des grillons. Des yeux des chouettes. Romarin qui a vegeté dans un tombeau.

Passons à l'observation 32. On y réfute l'opinion de Scaliger touchant l'organe du cri des grillons. C'est un cri dont les Afriquains s'accommodent extrêmement, & qui leur sert d'une musique delicieuse pour s'endormir. Cela fait qu'ils nourrissent les grillons, dans une cage de fer, & qu'ils les achettent un prix fort considérable. On a ce gout à Fez même, le lieu de toute l'Afrique le moins grossier. Nos bonnes gens trouvent quelquefois importuns les cris de ces petites bêtes, mais comme ils croyent que c'est un mauvais presage lors qu'elles abandonnent une maison, ils ne souhaitent pas d'être delivrez de ce bruit. M. König ayant recherché l'organe du cri que font les grillons, a trouvé que ce n'est point le conduit ou la fistule du ventre, comme l'a cru Scaliger, mais que c'est une petite membrane fort seche qui se plie comme un éventail, & qui est attachée sous les ailes à un tendon assez long, dont le muscle en s'accourcissant forme des plis sur la membrane, & de là vient le son. On le peut renouveller en quelque maniere sur un grillon mort, pourvû qu'on sache tirer le tendon adroitement. On remarque qu'un grillon coupé en deux, & décapité ne laisse pas de chanter & de vivre long-tems. Le même M. König fournit dans l'observation 34. une curieuse anatomie d'une Chouete: il a trouvé que les yeux de cet oiseau sont enfermez dans le crane, qu'ils sont immobiles, qu'ils n'ont ni une figure elliptique comme ceux de l'homme, ni une figure arrondie comme les autres; ils sont semblables à un globle au milieu duquel un tourneur feroit un trou de chaque côté, & on y voit une suite en rond de parties d'os. On avoit parlé dans la 10. année de ce Journal de quelques mouches qui avoient fait de grands ravages en Pologne. On en voit ici la figure en plusieurs façons, comme elle a paru par le moien d'un bon microscope à M. Polisius, qui nous dit une chose bien surprenante dans l'observation 43. C'est qu'un rameau de romarin qui avoit été mis selon la coûtume entre les mains d'un mort, a vegeté de telle sorte qu'il s'est épandu de tous côtez sur la barbe, & qu'il a couvert de sa verdure tout le visage du défunt, comme on le remarqua avec beaucoup de surprise il y a quelques années, en découvrant le cercueil.

Accouchemens extraordinaires. Matieres métalliques tombées du Ciel. Du venin des viperes.

L'observation 106. contient une de ces témeritez heureuses qu'on remarque quelquefois aussi bien dans la Physique que dans la Politique. Un paysan du Duché de Meklenbourg voyant sa femme presque morte, parce qu'elle ne pouvoit pas accoucher, pressa tellement la sage-femme de tirer l'enfant avec un crochet de peson, qu'elle fut contrainte d'en faire l'essai, & elle rencontra si bien la nuque du col de l'enfant, sans savoir ce qu'elle faisoit, qu'elle ne le blessa gueres. Il vint donc au monde en bon état & il est encore en vie. Dans l'observation suivante on nous parle d'un enfant déja pourri, qui sortit après la mort de sa mere, ce qui confirme l'observation 42. qui porte que 2. jours après qu'une paysane décédée un mois avant le tems d'accoucher eût été mise au cercueil, on apperçut son enfant qui s'étoit roulé jusqu'aux pieds de la défunte. Il est plus croyable qu'un enfant naisse de lui-même d'une mere décédée, qu'il ne l'est qu'il tombe des pieces d'or, d'airain & de fer avec la foudre, dans quelques endroits des Indes. Quoi qu'il en soit, M. Rumphius, Historiographe de la Compagnie Hollandoise en ce pays-là, a envoyé à M. Mentzelius, Médecin de S. A. E. de Brandenbourg, entre autres raretez dont on voit ici le Catalogue, une espatule d'airain du poids d'environ onze onces, qu'on dit être tombée du Ciel durant une grosse tempête. Les Indiens font grand cas de ces matieres metalliques qui tombent avec la foudre, à ce qu'ils prétendent, & ils en font des bagues qu'ils croient fort salutaires, & fort propres à les rendre victorieux de leurs ennemis. Peu de Médecins s'arrêteront à cela avec autant de satisfaction, qu'aux remarques de M. Harderus, Professeur en Philosophie à Basle, sur le venin des viperes. Il rend compte à M. Redi des effets que ce venin a produits sur differens animaux, & en admirant la contrarieté des expériences de M. Redi, & de M. Charas, touchant le suc jaune qui est aux gencives des viperes & qui est fort innocent, si on en croit M. Charas, mais la cause de tout le mal que font les viperes, si on en croit M. Redi, il panche plus vers le sentiment de ce dernier.

Parlons présentement de *l'Appendix* qui vaut

 peut-

peut-être autant ou plus que l'Ouvrage même. On y voit d'abord la *clavis medica ad Chinarum doctrinam de pulsibus*, composée l'an 1658. par le Jesuite Boymus, Polonois & Missionnaire de la Chine. Le titre de cet Ouvrage porte, autant que je puis l'entendre, que M. Cleyerus 1. Médecin de la Compagnie Hollandoise dans les Indes, en avoit ramassé quelques fragmens & les avoit fait connoître en Europe; & qu'enfin il vient de l'envoyer tout entier bien corrigé, l'ayant reçu de la Chine par les soins du P. Couplet, Jesuite Flamand, qui a été envoyé depuis peu à Rome pour les affaires de la Mission de ce pays-là. Je trouve quelque chose d'obscur dans ce titre, car je ne vois pas trop bien pourquoi ce Pere venant à Rome n'y aporte pas ce Manuscrit, & laisse à un Médecin Hollandois la gloire d'envoyer en Europe l'Ouvrage d'un autre Jesuite. Quoi qu'il en soit, le Traité du P. Boymus est une Piece très-curieuse, & qui fait voir que l'Auteur a été d'un grand loisir, mais d'un loisir qu'il a soigneusement employé à s'instruire à fond de la Médecine des Chinois. Il nous en explique le systême fort nettement, & il est aisé de comprendre par les choses qu'il en dit, que les Chinois sont assez habiles. A la vérité leurs principes ne sont pas les plus clairs du monde, mais si on nous les eût débitez sous le regne de la Philosophie d'Aristote, nous les aurions admirez, & nous y eussions trouvé pour le moins autant de justesse & d'évidence que dans les nôtres. Malheureusement on les a produits dans notre Europe, lors que les principes de Mechanique inventez ou ressuscitez par les Physiciens Modernes, nous donnoient un grand degoût pour les facultez, pour la chaleur naturelle, & pour l'humide radical, les grands fondemens de la Médecine des Chinois, aussi bien que de la Peripateticienne. On auroit tort de penser que la Médecine Chinoise soit venuë de l'Europe, puis que le premier Medecin de cette nation a été l'Empereur *Hoamti* qui vivoit 400. ans après le deluge, 2697. ans avant Jesus-Christ. Nous remarquâmes l'année passée * que le fort des Médecins de la Chine est la connoissance du poulx, & qu'on leur attribuë en cela une habileté prodigieuse. C'est la raison pour laquelle ce Jesuite croit nous aprendre le fin de leurs dogmes, pourvû qu'il nous developpe leur théorie & leur pratique sur le poulx. Il observe, pour rendre plus vrai-semblables ce qu'il nous doit dire, qu'il y a plusieurs Médecins Chinois qui de pere en fils ne s'attachent qu'à un certain genre de maladies, ou à traiter une certaine espece de personnes. Les uns n'entreprennent de guerir que la fievre hectique, d'autres que les enfans, d'autres que les femmes, & ceux-ci sont les plus embarrassez, parce que ne voyant pas les femmes de condition, il faut qu'ils devinent leur maladie par le seul batement de l'artere, sans pouvoir s'aider des autres signes exterieurs qu'ils consultent avec succès, dans les maladies des hommes. Voilà une étrange manie que celle de ces peuples-là de ne vouloir pas qu'on voie leurs femmes, lors même qu'elles sont plus en état de faire pitié & d'être un remede d'amour, que de reveiller la nature. Les Chretiens Orientaux sont à cet égard encore plus foux que les Chinois, car *il y a tel Armenien* † *qui depuis dix ans qu'il est marié n'a jamais vû le visage de sa femme, & ne l'a jamais oui parler.* Quand elle couche avec son mari, elle *n'ôte son voile qu'après avoir eteint la chandelle*, & en quelque tems que ce soit elle se leve avant le jour, & ne mange point avec son mari.

Médecine des Chinois sur le pous.

Il manque une chose aux Chinois qui est merveilleusement nécessaire pour perfectionner la Médecine, c'est qu'ils ne font point de dissections de corps humains. Quiconque l'entreprendroit, quel que pût être son motif, deviendroit l'horreur & l'execration publique. L'Auteur conjecture qu'ils n'ont pas été toûjours de cette humeur, puis qu'ils ont des figures fort justes de nos parties internes, & il seroit bien mal-aisé de s'imaginer que l'Empereur Hoamti ait dressé, sans le secours de l'Anatomie, la Theorie du pous qu'il a dressée. Ses préceptes sur cela sont fort differens de la methode de Galien, car au lieu que celui-ci n'ordonne de tâter le pous qu'en un endroit du bras gauche, le Chinois veut qu'on le tâte en trois endroits de chaque bras, & par trois differens degrez de pression, d'abord jusques à la chair, en suite jusques aux nerfs, & enfin jusques aux os. Galien avouë qu'il ne connoît pas la mesure des batemens quant à la durée, mais Hoamti a donné une Tablature fort particuliere sur ce sujet, & il a pris pour regle les intervalles des respirations. L'on trouve ici un fort grand détail sur toutes ces choses.

Leur Theorie à ce sujet.

Il est bon d'avertir le monde, que pour bien juger de l'habileté des Chinois, il faut la comparer avec celle de nos Modernes, qui ont sans doute plus de lumieres sur les qualitez du pous qu'on n'en avoit du tems de Galien. Cela paroit par le Livre *de variatione pulsûs*, imprimé à Londres, *in* 8. l'année passée, & composé par M. Abercrombius, Médecin, qui s'étoit deja fait connoître par sa methode de guerir souvent les maladies veneriennes sans l'aide du Mercure, & toûjours sans aucune *salivation mercuriale*.

Les autres Pieces de *l'Appendix* sont 1. une Lettre de M. Sturmius, où il continuë de rendre compte à M. Volckamer des experiences dont il lui a déja parlé dans deux autres Lettres, & qui servent à montrer la vérité des principes par lesquels le subtil Borelli a expliqué la force & l'action des muscles. 2 Une lettre de M. Laurenti, Médecin de Boulogne, au Jesuite Ferroni, Professeur des Mathematiques au même lieu, *sur l'érection des especes dans une chambre optique*. C'est ainsi qu'on nomme une chambre exactement fermée par tout, si ce n'est dans un endroit par où on laisse entrer la lumiere, afin de voir peints & situez à rebours sur un morceau de papier blanc, les objets de dehors qui répondent à ce trou, auquel il faut mettre un verre convexe. On a souhaité, pour donner plus d'agrement à ce spectacle, que les objets se peignissent sur ce papier selon leur véritable situation, & pour cet effet on a cherché des expediens qui redressassent les especes, avant qu'elles parvinssent au foyer du verre, c'est-à-dire, sur le papier. L'Auteur raporte 10. de ces expediens, & trouve dans chacun d'eux quelque chose d'incommode; mais enfin il en raporte un autre qui est exempt de toutes ces incommoditez, & qui par le moien d'un prisme au travers duquel il faut regarder les images peintes sur le papier, les montre dans leur situation droite, & augmente même la vivacité de leurs couleurs. C'est le hazard qui a decouvert ce Phenomene.

Ce que c'est que chambre optique.

* Nouv. de Janvier Art. XI.

† *Tavernier liv. 4. chap. 8.*

nomene. La 3. Piece de *l'Appendix* est un *Planetolabe* inventé par Lothaire Zumbach, & beaucoup meilleur, à ce qu'on dit, que toutes les tentatives que divers Astronomes ont faites en ce genre d'instrumens.

On nous donne en 4. lieu deux Manuscrits, composez par deux Moines de Corbie en Allemagne. L'un de ces Moines s'apelloit *Isibord d'Amelunxen*, & l'autre, *Alexandre de l'Isle*, tous deux bien Gentils-hommes, & d'une aplication aux Lettres d'autant plus louable, qu'ils vivoient dans ces vilains tems où les Moines à Corbie, comme ailleurs, croupissoient dans le vice & dans la paresse. Ces deux Religieux firent chacun un recueil d'avantures memorables, qui a demeuré long-tems inconnu, & tout couvert de poussiere; mais enfin M. Paullini vient d'en publier, avec des notes de sa façon, les endroits qui se raportent plus particulierement à l'Histoire naturelle. On y trouve des choses extrémement remarquables, comme qu'en l'année 868. le Cuisinier de Corbie s'étant levé à minuit la veille de S. Vitus, & ayant ouvert la porte de la Dépence, aperçût que tout y étoit brillant de lumiere, *coctâ autem comestâque in festo Patroni carne, quam ibi suspenderat Oeconomus, splendor iste evanuit*. Je rapporte ces mots en Latin, parce que je craindrois de ne les pas bien traduire, car je n'y trouve point de construction. Sur cela M. Paullini raporte que Bartholin & *Aquapendente* ont fait une semblable experience. Le Journal des Sçavans du 14. Juin 1683. nous aprit qu'on avoit vû à Orleans la *viande de boucherie reluire à la maniere des Phosphores*. La conjecture de Bartholin n'est pas mauvaise, qu'un essain de vers luisans s'attache à ces chairs & leur communique cette lueur. Nous avons dit dans les Nouvelles du mois * précedent, que M. Lamzwerde n'ajoûte pas beaucoup de foi aux générations qu'on nomme *équivoques*, c'est-à-dire, où la mere est d'une espece toute differente de l'animal qu'elle produit. Cependant l'un de nos deux Moines nous assûre qu'en l'an 174. une femme fit un chat noir, & qu'une cavalle fit un veau. Il ajoûte que ce chat noir fut brulé parce que le Diable en étoit le pere. M. Paullini raporte un très-grand nombre de pareilles générations, & l'on peut dire en général que le texte & le commentaire qu'on voit ici font un Traité tout-à-fait curieux. On y voit l'Histoire d'un chien qui vivoit l'an 897. à Corbie & qui étoit d'une devotion exemplaire, écoutant la Messe fort modestement, & avec toutes les postures qu'il faut avoir, selon que le Prêtre lit l'Evangile, ou qu'il fait l'elevation de l'Hostie. Outre cela il observoit les jours maigres avec de si grands scrupules, que toutes les caresses imaginables ne l'engageoient pas à manger un peu de chair. S'il voioit des chiens qui pissassent contre les murailles de l'Eglise, tout aussi-tôt il les alloit mordre avec un grand zele, & s'il y en avoit qui abboïassent dans la Cour pendant la Messe, il ne manquoit pas de sortir tout doucement & de les aller mettre à la raison. Il ne souffroit jamais qu'aucun chien entrât dans l'Eglise. Le P. Jean Eusebe de Nieremberg raporte un exemple encore plus admirable d'un autre chien. Si le Corbeau de l'Abbé Conrad eût été aussi sage que ce chien-là, il n'auroit pas essüié une excommunication qui lui ôta l'appetit, & sa gayeté ordinaire. Voici le fait. Conrad voulant laver ses mains ôta sa bague du doigt, & ne la trouva plus lors qu'il la voulut reprendre. Il la fit chercher par tout sans en apprendre aucune nouvelle, de sorte qu'il recourut au foudre de l'excommunication & le fit lancer sur celui qui avoit dérobé la bague. Le Corbeau qui l'avoit prise sentit aussi-tôt le coup, & se confina dans son nid avec une langueur extraordinaire; ce qui fit naitre de grands soupçons à l'Abbé que c'étoit le Corbeau qui avoit derobé la bague; & en effet on la trouva dans son nid, sur quoi l'excommunication fut levée, & le Corbeau revint au premier état, comme on le peut voir plus amplement dans les pieuses recreations du P. Angelin Gazée, *œuvre rempli de saintes juiensetez & diversissemens pour les ames devotes*. C'est ainsi qu'en parle le Sr. Remi qui les a traduites en François. Il pouvoit dire qu'il y a tel recit dans ce Livre qui est plus divertissant que ceux de Bocace. Je ne sai ce qu'il faut croire de ce que dit le Moine Isibord, qu'une chate de leur maison couva des œufs de canard, & qu'elle eut tous les soins d'une mere pour les petits canards qui en sortirent, ausquels elle communiqua son inclination à faire la guerre aux rats; mais pour ce qu'il raporte de la mobilité des oreilles d'une petite fille, il n'y a point lieu d'en douter après ce que M. l'Abbé de Marolles atteste du Philosophe Crassot, dans la page 32. de ses Mémoires. *Il avoit beaucoup de raport*, dit-il, *à ces portraits des Philosophes Cyniques qui se trouvent dans le cabinet des Curieux, étant mal propre comme eux, avec un barbe longue & touffue, & les cheveux mal peignez. Il avoit une chose bien particuliere, & que je n'ai jamais vuë qu'en lui seul, qui étoit de plier & de redresser ses oreilles quand il vouloit, sans y toucher*. Pierre Messie rapporte dans le chap. 24. de sa 1. partie, que S. Augustin a vû un homme qui non seulement remuoit ses oreilles † comme il vouloit, mais aussi ses cheveux, sans faire aucun mouvement ni des mains, ni de la téte. Cette petite fille n'est donc pas apparement une aussi grande rareté que la paysanne dont on nous parle ici, qui avoit 4. mammelles, deux devant & deux derriere, vis-à-vis les unes des autres, & pleines de lait également. Elle vivoit en 1164. & avoit déja eu trois fois des jumeaux qui l'avoient tétée de part & d'autre. Au reste ce que nous avons rémarqué touchant les Moines de Corbie, n'empêche pas qu'il ne soit sorti de ce lieu-là plusieurs personnes illustres. C'est ce qu'on verra en detail dans l'Ouvrage que M. Paullini vient de publier à Jene *in* 4. intitulé *Theatrum illustrium virorum Corbejæ Saxonicæ*.

Chair luisante.

Chien devôt. Corbeau excommunié.

Hommes qui remuent les oreilles.

La derniere partie de cet Ouvrage contient les extraits que M. Valentini de l'Académie des Curieux de la Nature, a faits de quelques Ouvrages de Mrs. ses Collegues, à la maniere des Journalistes.

ARTICLE IV.

Catalogus Codicum MSStorum Bibliothecæ Paulinæ in Academiâ Lipsiensi, concinnatus à L. Joachimo Fellero *Cygneo, Prof. P. P. & Acad. Bibliothecario. Præmittitur ejusdem oratio panegyrica perenni memoriæ Viri de Academiâ immortaliter meriti D. Casparis* Borneri, *SS. Theol. quondam P. P. & primi Academiæ*

* Art. VII.

† Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Hercules. Rem. G.

miæ Bibliothecarii S. C'est-à-dire, *Catalogue de Manuscrits de la Bibliotheque de Leipsic.* Lipsiæ sumptibus Joh. Frid. Gleditsch. 1686. in 12.

Prodigieuse abondance de MS. dans la Bibliotheque de Leipsic.

LOrs que la Réformation de Luther fut introduite à Leipsic l'an 1539. on donna à l'Académie de cette Ville le Monastere des Dominicains, le plus grand & le plus commode qui y fût : & parce qu'on le nommoit le Monastere de S. Paul, de là vient qu'on nomme *Bibliotheque Pauline* la Bibliotheque de l'Université de Leipsic, composée non seulement de tous les Livres qui se trouverent au Couvent des Dominicains, & dans les autres Monasteres de la Ville, mais aussi de toutes les Bibliotheques des Couvens qui étoient aux environs. Il ne faut pas s'étonner après cela qu'elle soit remplie d'un si grand nombre de Manuscrits, que ceux qu'on n'a pas imprimez encore, & qui ne paroissent pas dans les Catalogues de l'Abbe Tritheme, de Bellarmin, de Possevin, du P. Labbe, &c. suffiroient pour composer de grands & de vastes supplemens aux *Leçons antiques* de Canisius, au *Spicilege* de d'Acheri, aux *Miscellanées* de M. Baluze, & aux *Analectes* de Dom Mabillon. Il est vrai, comme l'avouë M. Feller, qu'il y a bien du fatras parmi tout cela, & qu'il s'est comparé justement avec ceux qui travaillent aux mines ; car la peine qu'il s'est donnée & qui fait peur à ceux qui la lisent dans son Epitre Dédicatoire, la peine, dis-je, qu'il s'est donnée d'éplucher & de mettre en ordre tous ces Manuscrits, lui a fait trouver incomparablement plus de fer, de plomb & de cuivre, que d'or & d'argent. Mais comme toutes ces choses ont leurs usages dans la République des Lettres, la seule Académie de Leipsic ne lui doit pas savoir bon gré de tant de patience, le Public doit partager cette obligation, & souhaiter que ce laborieux Bibliothecaire nous donne bien-tôt l'Ouvrage qu'il nous promet, savoir les Annales de l'Académie de Leipsic, *Athenæ Lipsienses*, afin que nous connoissions cette fameuse Université aussi exactement par tous ses endroits, que nous la connoissons du côté de sa Bibliotheque. Il aura pour modeles de son travail dans ce nouveau Livre les *Athenæ Batavæ* de Meursius, & les *Athenæ Wittebergenses* d'André Sennert, comme il a eu pour modeles dans l'Ecrit qu'il nous donne présentement, Lambecius, George Calaminius, Herward, Philppe Thomasin, Ernstius, Jamesius, Hoeschelius, Ehingerus, Reiserus & Saubert, dix Auteurs dont le 1. a publié les Manuscrits de la Bibliotheque Imperiale ; le 2. ceux de la Bibliotheque de Constantinople ; le 3. les Manuscrits Grecs de la Bibliotheque de Baviere ; le 4. les Manuscrits de celle des Venitiens ; le 5. ceux de la Bibliotheque du Grand Duc ; le 6. ceux d'Oxford ; les 3. suivans ceux de la Bibliotheque d'Ausbourg, & le dernier ceux de la Bibliotheque de Nuremberg. On grossiroit aisément, s'il le falloit, la liste que nous donne là M. Feller.

Des Auteurs d'Ouvrages tels que celui-ci. Catalogue de Feller.

Il nous marque dans son Epitre Dédicatoire, comme je l'ai déja dit, toutes les peines qu'il a prises. Il nous y fait voir aussi le nouvel arrangement de cette Bibliotheque, selon lequel les Sociniens & les Calvinistes sont appariez ensemble ; ce qui me fait souvenir du Systême de la Bibliotheque des Jesuïtes de Paris, publié par le P. Garnier en l'année 1678. où l'on voit toûjours les Jansenistes à l'arriere-garde de l'armée des Heterodoxes, & immediatement précédez par les Sociniens. Je ne parlerai point du Catalogue que M. Feller publia en l'année 1676. car comme il l'avoit dressé sur un Catalogue très-defectueux, publié au commencement de ce siecle par des gens qui n'avoient pas toûjours sçu lire les titres, & qui avoient souvent confondu en une plusieurs Pieces réliées ensemble, il s'est trouvé cinq fois plus petit qu'il ne devoit, encore qu'il contînt 1340. Volumes. Le Lecteur jugera par là de la liste qu'on voit ici. Elle est disposée selon les rangs superieurs & inferieurs des quatre grandes Facultez.

De plusieurs MS. considerables de Leipsic.

Les plus considerables de ces Manuscrits sont 1. Genesius qui a continué l'Histoire de Constantinople depuis Leon l'Armenien jusques à Basile le Macedonien, comme nous l'avons * dit ailleurs. 2. Les Catécheses & le Testament de Theodore Studite en Grec, & une Lettre qui fut écrite touchant sa mort par Naucratius, son fils adoptif & son successeur à leurs freres & peres spirituels, durant la persecution que les Iconoclastes leur firent. Cette Lettre est bien dans la Bibliotheque de l'Empereur, mais non pas entiere, ni avec le Testament de Theodore, qu'on n'a pas ouï dire qui ait été jamais imprimé en Grec. 3. Un Traité en Grec de S. Macaire d'Alexandrie, qui n'a jamais été imprimé, *de exitu animarum piorum & impiorum.* 4. Une explication de l'Iliade par Jean Tzetzès, accompagnée des notes d'un vieux Scholiaste sur le même Livre d'Homere, & d'un Traité de Tryphon περὶ παθῶν λέξεων. Ces Pieces n'ont jamais été imprimées ; on sait seulement que l'explication de Tzetzès se trouve dans la Bibliotheque de l'Escurial. 5. Le *Monotessaron* ou l'harmonie des quatre Evangiles, composée par l'ordre de Louïs le Debonnaire. Luther s'en étoit servi, Polycarpe Lyserus en fait mention dans son Harmonie Evangelique, & M. le Gallois remarque dans son Traité des Bibliotheques, que ce *Monotessaron a été mis dans la Bibliotheque de Leipsic.* 6. L'ancienne & premiere Compilation des Decretales, par Ives de Chartres. C'est comme l'Original du droit Canonique. 7. Le Livre du Moine Theophile, touchant l'art de cuire & de colorer le verre, art que quelques-uns soûtiennent qu'on ne connoît plus. Je ne parle point d'un grand nombre de Manuscrits qui regardent l'Allemagne en particulier, & dont on pourroit faire plusieurs Volumes semblables à ceux de Jean Pistorius Niddanus *de Scriptoribus Germanicis.* Je ne parle point non plus de quantité de Poësies Saxonnes, composées depuis quatre ou cinq cens ans par de fort grands personnages & par des Princes mêmes, & qui sont aujourd'hui le rebut de tout le monde, au grand regret du savant Morhofius. Il faut voir ce qu'il en dit dans un Ouvrage qu'il publia en Alleman l'année 1682. *De Germanorum linguâ & poesi.* Je ne parlerai point non plus du Panegyrique qu'on voit ici de Bornerus, qui étoit Professeur à Leipsic au temps de la Réformation, & qui procura mille avantages à l'Académie. Il meritoit bien que M. Feller le louât autant qu'il a fait. Il étoit natif de Hayne dans la Misnie, d'où étoit aussi *Johannes de Indagine,* bon Chartreux du 15. siecle, & Auteur, entre plusieurs autres Ouvrages, d'un Traité de Chiromance, de Physionomie & d'Astrologie, digne occu-

* *Nouv. de Fevr. 1686. No. V. du Catalogue.*

occupation d'un Solitaire. Valentin Weigelius étoit né au même lieu, mais M. Feller ne compte pas cela pour une chose honorable à cette Ville, à cause que ce personnage devint un grand visionnaire. Son Epitaphe témoigne qu'il mourut Ministre, d'où paroit l'erreur d'un Theologien qui a publié dans son Histoire Ecclesiastique, qu'il avoit été deposé.

Utilité des Lettres des grands hommes.

La peine un peu trop exacte que l'on a prise de ramasser & de publier les Lettres que Luther, Melanchton, &c. écrivoient de toutes parts, n'a pas empêché qu'un Ministre n'ait fait présent depuis peu à la Bibliotheque Pauline, des Originaux de plusieurs Lettres de Melanchton, & de quelques grands hommes de ce tems-là, qui n'ont jamais été publiées. On fait fort bien de conserver cette sorte de monumens, car ils servent de beaucoup à l'éclaircissement de plusieurs faits. Aussi voit-on des Historiens qui s'appuient le plus qu'il leur est possible sur ces preuves. Scultet est de ceux-là dans les deux Decades qu'il a publiées de l'Histoire de la Réformation, qui s'étendent depuis l'an 1516, jusqu'en 1536. M. Fechtius, Professeur en Théologie à Dourlach, seroit aussi dans le même esprit s'il composoit une Histoire, car ayant publié depuis deux ans un recueil des Lettres qui avoient été écrites à Jean Marbachius, & à ses deux fils, tous trois Professeurs en Théologie à Strasbourg, il a nommé cela & fort justement, *Historiæ Ecclesiasticæ seculi à nato Christo decimi sexti supplementum.* Ces Lettres seront d'un grand secours pour l'Histoire Protestante, depuis l'an 1540. jusqu'à l'an 1613. J'ai déja dit en un autre * lieu qu'un Professeur Allemand, nommé Sagittarius, a remarqué dans Plutarque quelques faits qui concernent Ciceron, & qui sont manifestement opposez aux Lettres de Ciceron. La même chose arrivera à plus de quatre Ecrivains qui auront parlé du celebre Hugo Grotius. On les réfutera pleinement par les Lettres de ce grand homme, qui vont paroitre au premier jour *in fol.* Il se trouvera quelquefois que les Mémoires de M. du Maurier, n'auront été que des *Oui-dire* & des *qui pro quo*, grand defaut, sur tout dans les Ouvrages de la nature de celui-là. Ces mêmes Lettres de Grotius serviront beaucoup à l'Histoire de ce siecle.

Des MS. du Concile de Constance.

Il nous reste une chose à remarquer qui vaut bien la peine d'être observée; c'est que les actes du Concile de Constance, qui sont en Manuscrit dans la Bibliotheque Pauline, sont en beaucoup meilleur état que ceux qu'on a imprimez. M. Schelstrate a excité un grand conflict de jurisdiction entre les Manuscrits des Théologiens du Pape, & ceux des Théologiens François. Il prétend avoir deterré un grand nombre de bons exemplaires du Concile de Constance, où l'on ne voit pas les termes sur quoi l'on veut établir la superiorité du Concile. Mrs. les Journalistes de Leipsic ayant consulté sur cela l'exemplaire de leur Université, ont vû qu'effectivement ces paroles, *& pour la réformation générale de l'Eglise de Dieu, tant au Chef qu'aux membres*, ne se trouvent pas dans le 1. décret de la 4 Session; ce qui semble favoriser la pensée de M. Schelstrate, savoir que quelques Peres du Concile de Basle y ajouterent cela. Néanmoins on ne voit pas trop l'utilité de cette intrusion, quand on considere, que ces paroles se trouvent dans ce qui précede le decret, & dans plusieurs autres decrets du même Concile. Mais qui ne s'étonnera de ce qu'ajoûtent ces Messieurs de Leipsic, qu'ayant conferé leur exemplaire d'un bout à l'autre avec l'édition de Venise de l'an 1515. & avec celle de Cologne de l'an 1617. ils ont trouvé qu'il manque à ces éditions beaucoup de choses très-importantes, comme les protestations de quelques Cardinaux & de quelques Ambassadeurs; les procurations de divers Ambassadeurs; plusieurs Congregations, Commissions, décrets, formules d'union, de convocation, &c. des Lettres écrites aux Peres du Concile; quelques Bulles, & toutes les longues procedures contre Benoit XII. A la vérité la plûpart de ces omissions ne se voïent pas dans l'édition de Paris de l'an 1672. qui fut faite sur une copie que le Cardinal François Barberin avoit envoyée au P. Cossart, & au P. Labbe; mais outre que cela ne laisse pas de montrer qu'il y a peu de fond à faire sur les Conciles, puis qu'on en publie tantôt plus tantôt moins, qu'on y ajoûte, & qu'on en retranche des clauses très-essentielles, il est certain que l'édition de Paris est encore bien defectueuse; elle ne contient point tous les actes que contient l'exemplaire de Leipsic; elle est moins correcte, & moins complete dans ce qu'elle contient, & ne garde pas si exactement l'ordre des séances. Or on sait combien les choses varient selon qu'on les rapporte à un tems plûtôt qu'à un autre; la difference d'un jour ou d'une semaine peut changer toute la qualité d'une action. On seroit bien à plaindre, si l'on n'avoit pas d'autre fondement de sa foi que des manuscrits si dissemblables.

Digression sur Monsieur Maimbourg.

Au reste puis que l'occasion s'est présentée de parler du dernier Livre de M. Schelstrate, je remarquerai que M. Maimbourg y est accusé d'un grand nombre de faussetez. On lui en compte jusqu'à onze par rapport au seul Concile de Constance. D'ailleurs ce savant Bibliothecaire du Vatican dit & prouve tant de choses pour la cause de son Maitre, contre celle du Clergé de France, qu'il n'y a gueres de gens qui aprés avoir lû son Livre, sans autre préjugé que celui des principes généraux de la Communion de Rome, ne soient prêts à soûtenir pour le moins que l'affaire est problematique & qu'ainsi ce n'est point une matiere à decisions pour le Clergé d'un seul Royaume, non plus qu'une matiere à sermens, comme le Cardinal du Perron le montra avec succès aux Etats de l'an 1615; que c'est trop géner l'esprit & le cœur, que d'imposer la nécessité d'enseigner l'une des parties de ce grand problême, & qu'un Jesuite sur tout qui avoit fait vœu de pauvreté, ne devoit jamais s'acharner pour 5. ou 6. cens écus de pension à combattre la Théologie des Ultramontains. On assûre que dans Paris même presque tout le monde a fait enfin ce jugement, & que la degradation du P. Maimbourg y a été regardée comme une tache qui l'a exposé au mépris. Cela ne surprendra point ceux qui savent combien le célebre M. de Launoi s'est rendu odieux. Il laissa par son Testament deux † cens pistoles aux Minimes avec la moitié de ses Livres, & voulut être enterré chez eux. M. le Camus, Président à la Cour des Aydes, Executeur du Testament, lui fit faire

M. de Launoi privé d'Epitaphe.

* *Nouvel. d'Octob.* 1684. *Art. VIII.*

† *Vide Elogium Laun. p.* 38.

re une * Epitaphe par M. Clement, bon Maître en ce genre de compositions, & alla choisir un lieu commode pour le tombeau. Les Minimes lui demanderent une copie de l'Epitaphe, & l'ayant examinée lui montrerent quelque tems après une Lettre de leur Général, qui leur defendoit de consentir à cette inscription, & enfin ils declarerent que le Roi leur avoit defendu de laisser mettre dans leur Eglise le moindre mot à la loüange de M. de Launoi. Voilà ce qu'on gagne quand on choque la Cour de Rome; il en coûte bon la plûpart du tems. On dit que le ressentiment de M. Maimbourg contre les Jesuites, n'a commencé que quand il a vû le mauvais effet que produisoit dans le monde sa sortie de chez eux. Il avoit esperé que cette affaire le rendroit plus considerable; ainsi il ne parut point d'abord mécontent de leur conduite, & il fit entendre au Public qu'il avoit lui-même suplié le Roi de leur permettre de se tirer *de certains fâcheux embarras, où ils se trouvoient à son occasion*, & qu'il auroit eu du chagrin de les voir exposez à l'indignation du Pape à son sujet. Il y a même de l'apparence que c'étoit d'eux qu'il parloit dans ces paroles de la Préface du Calvinisme; *si ceux qui ont autorité sur moi, & à la volonté desquels je serai toûjours parfaitement soumis, me le permettent.* Mais quand il eut vû que le monde ne jugeoit pas de la chose comme il l'avoit esperé, il se chagrina contre eux, & il le leur fit sentir dans son Gregoire, lors qu'il declara qu'il gémissoit en faisant un peu de réflexion sur le passé, & qu'il regrettoit en sa vieillesse le tems qu'il avoit perdu dans les plus beaux jours de sa jeunesse, *où il m'a falu*, dit-il, *remplir mon esprit de fables, de folies, de chimeres, de mille idées profanes & de fausses divinitez, lors que j'eusse pû l'enrichir des belles & solides connoissances qui menent au vrai Dieu. . . . Mais quoi? j'y étois obligé, & c'est là mon excuse.* C'est condamner hautement la pratique des Jesuïtes, & ces vaines études de Mythologie qu'ils repandent quelquefois sur les choses les plus saintes, comme dans la fameuse Procession de Luxembourg.

Testament du P. Maimbourg.

La déclaration de sa derniere volonté, je veux dire le Testament qu'il a fait le 28. Décembre 1685. témoigne d'une façon plus nette le chagrin où il étoit contre les Jesuites. C'est une espece de déclaration de guerre. Il expose qu'il est *Gentilhomme Lorrain, de Nancy, nourri, élevé & habitué en France depuis environ 63. ans, & devenu par là très-humble, très-obéissant & très-fidele Sujet du Roi*; qu'il est âgé de 76. ans presque accomplis; que son pere & sa mere qui étoient fort riches, ont fondé le College des Jesuites de Nancy depuis 50. ans, & que pendant dix années avant cela ils avoient entretenu de toutes choses les Peres de cette Maison. Il declare que tout cela se fit en consideration de son entrée dans leur Compagnie; & que cependant il en est sorti par force, & qu'on l'a mis dehors. C'est parler en homme qui est mécontent, mais voici une marque de ressentiment beaucoup plus incivile, & infiniment plus piquante: il veut & entend que tous les biens donnez aux Jesuïtes par son pere & par sa mere, soient cedez à la Chartreuse qui est auprès de Nancy. Il soûtient *qu'il est évident par la lumiere naturelle, qu'un pere & une mere ne font pas ces grandes donations qu'à condition qu'après les avoir reçuës on ne chassera point leur fils*, & que cette condition ayant été violée, son bien lui doit revenir. Si Marc Aurele étoit pris pour juge de ce different, l'affaire seroit bien-tôt terminée selon l'intention du Testateur, car Jules Capitolin raporte que quand on représenta à ce Prince qu'il devoit repudier Faustine, il répondit qu'en la repudiant il faudroit lui rendre l'Empire qu'elle lui avoit aporté en mariage. *Si uxorem dimittimus reddamus & dotem.* M. Maimbourg avoit fortement insinué son principe dans son † S. Gregoire, quelques pages après avoir raillé finement les Religieux de ce qu'on les voit tous les jours remplir le Palais, & plaider à toute outrance. Quelques-uns croïent que son Testament, qui est d'ailleurs dans toutes les formalitez d'un homme qui veut mourir très-bon Catholique, sera une semence de procès; mais d'autres se persuadent que les Chartreux ne voudront pas entamer une affaire aussi difficile que celle-là.

ARTICLE V.

L'accomplissement des propheties, ou la delivrance prochaine de l'Eglise, &c. Seconde Edition, corrigée & augmentée de près d'un tiers, & de l'explication de toutes les visions de l'Apocalypse. Par le S. P. J. P. E. P.E.Th. A. R. A Rotterdam chez Abraham Acher. 1686. 2. vol. in 12.

CEt Ouvrage fait tant de bruit qu'il s'en est debité 3. mille exemplaires en 4. ou 5. mois, & cependant il n'en est entré que peu en France qui auroit été un gouffre pour ce Livre, s'il eût été permis de l'y debiter. Cette partie considerable de l'Europe ayant été presque nulle, par raport au commerce du Libraire, il sembloit que la 1. édition seroit suffisante; néanmoins il a falu songer bien-tôt à la seconde, & c'est ce qui a porté M. Jurieu à mettre dans son Ouvrage les additions que l'on va marquer. Nous ne parlerons pas de celles qui sont repanduës imperceptiblement par tout le Livre, nous nous bornerons à celles qui forment comme de nouveaux membres entiers & bien distinguez.

Réponse à deux plaintes.

La 1. de ces additions est dans la Préface & sert de réponse à deux plaintes. L'une roule sur ce qu'on a peur que les nouveaux convertis ne s'endorment dans leur état d'hypocrisie, en aprenant qu'il se fera bien-tôt une grande réformation; l'autre regarde ce que l'Auteur a debité touchant le regne de mille ans. Il répond à la premiere de ces deux plaintes qu'elle prouve trop, puis qu'elle prouve que Dieu n'auroit jamais dû promettre la delivrance de l'Eglise, & que Jeremie n'auroit jamais dû decouvrir aux Juifs la ruïne prochaine de Jerusalem, que Dieu lui avoit revelée. Il ajoûte que Dieu a trouvé à propos en certains tems de cacher l'intelligence des propheties, afin que les hommes ne se tiennent pas en garde pour les éluder, mais qu'en d'autres tems au contraire il trouve bon de nous en instruire, afin que nous en procurions l'execution. Enfin il dit que comme ce seroit avoir perdu le jugement, que de boire d'une eau puante & empoisonnée, sous pretexte que dans 3. ou 4. ans on viendroit la purifier, ainsi ce seroit

* Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Launoy (Jean de) Rem. M.

† *Pag. 447. édit. de Holl.*

seroit un desordre d'esprit & de cœur épouvantable, que de demeurer dans la Communion de Rome, par l'esperance que dans peu d'années on la purifiera. A l'égard de l'autre point, il s'étonne qu'on ait tant crié contre le regne de mille ans, & il déclare *qu'il attendra là-dessus en patience* ceux qui ont menacé de s'en plaindre; & qu'il ne se fait pas une honte d'être en cela de l'opinion de Cocceius.

Explication de l'Apocalypse.

La 2. addition comprend les 8. premiers chapitres de cet Ouvrage, & sert d'explication aux 9. premiers chapitres de l'Apocalypse, de sorte qu'il n'y a plus rien de prophetique dans les revelations de S. Jean, qui n'ait été expliqué par M. Jurieu. Il a jugé *qu'en faisant voir un Systême complet de tous les évenemens predits dans ce Livre, il repandroit une grande lumiere sur chacune des visions.* Il réfute ceux qui croient que les 7. Epitres de S. Jean aux 7. principales Eglises d'Asie sont prophetiques, & ainsi son opinion est que l'ouverture du grand Theatre des admirables visions de S. Jean, ne se fait qu'au 4. chapitre de l'Apocalypse. Il trouve *que c'est une entrée semblable à celle du Prophete Ezechiel,* & il s'arrête principalement aux 4. Animaux, & aux 24. Anciens qui sont autour du trône de Dieu. Après cela il nous donne une observation *qu'il apelle la clef de l'Apocalypse, c'est que ce Livre entier n'est que la paraphrase de ce que dit Daniel dans le 7. chapitre de ses revelations touchant la 4. bête.* Il nous explique le Systême des 7. seaux & des 7. trompettes, & en gros & en detail, & toûjours par des suppositions très-ingenieuses & très-heureuses. Tout cela regarde les destinées de l'Empire Romain jusqu'au jour du jugement. Ce qui suit & qui a été déja expliqué dans la 1. édition, regarde l'Eglise, & l'Empire Antichretien qui s'est formé dans l'enceinte de l'Eglise.

La 3. addition comprend les chapitres 14. 15. & 16. & aplique *à l'Empire du Papisme* le 2. chapitre de la 2. aux Thessaloniciens, & les visions du 13. & du 17. chapitre de l'Apocalypse.

Réponse à une remarque sur ce sujet.

La 4. addition est fort curieuse & fort importante à l'Auteur. Elle est contenuë dans le 15. chap. du 2. tome. Il y répond à une remarque qui a été faite par beaucoup de gens, *qu'en parle ici d'un ton trop ferme & trop affirmatif, de choses qu'on ne devoit tout au plus proposer que comme de fortes conjectures.* Il dit qu'on saura peut-être quelque jour *la principale raison qui l'a fait parler d'une maniere si decisive, & d'un air si persuadé, mais en attendant il voudroit bien qu'on fit attention à 3. choses*; la 1. *que de la plûpart* des évenemens *qui sont encore à venir, il n'en parle pas d'un ton si ferme qu'on le croit.* La 2. que puis qu'il a declaré en propres termes, *qu'il consent fort volontiers que dans l'esprit de ses Lecteurs cela passe seulement pour des conjectures,* il est raisonnable *qu'on lui donne la liberté de croire ce qu'il voit, ou qu'il croit voir dans les Ecrits des Prophetes.* La 3. *qu'avant que de le condamner de temerité, sur ce qu'il tient avec tant de certitude que nous sommes à la fin des 1260. ans du regne de l'Antechrist, on doit faire attention à ses principes* & les regarder conjointement. Or parce que les Lecteurs sont en possession de ne pas trop deferer a cette derniere remontrance, lors qu'il faut prendre quelque peine pour voir la liaison de divers principes repandus dans un gros Livre, l'Auteur soulage leur paresse par une courte recapitulation de ses principes, & de leurs consequences, & après en avoir montré l'enchainement, il conclut *qu'il est impossible que des conjectures fausses se rencontrent en tout, & que le hazard fasse une rencontre de plus de cent ou 2. cens articles sur un même sujet.*

Quelque force de raisonnement qu'il y puisse avoir dans l'explication de ces matieres, les esprits philosophes n'y mordront pas avec toute la sensibilité qu'elles méritent; mais s'ils s'arrêtent sur la 5. addition, ils avoüeront, je m'assûre, que M. Jurieu a travaillé pour eux aussi bien que pour les autres, & qu'il leur a reservé la conclusion de son Ouvrage comme un morceau ragoutant, & comme un point de meditation très-relevée. Voici le titre de cet *Appendix*; *Essai de Théologie mystique où l'on verra des preuves des plus grands mysteres de la Religion tirées de la Nature.*

Essai de Theologie mystique. De l'union du Pere avec son verbe.

On pose d'abord cette maxime, *que Dieu applique son essence à tous les êtres, & que de cette application il en sort une empreinte qui fait voir la Divinité & ses mysteres par tout.* Après cela il declare qu'il veut justifier cette vérité par 3. exemples qui feront voir que l'union du Pere avec son verbe, l'adorable Trinité des personnes dans l'unité de l'essence, & l'Incarnation du Verbe, sont 3. mysteres dont les Seaux ont été gravez dans la Nature. Pour montrer cela, l'Auteur commence par considerer l'Histoire de la creation, & après avoir dit en général que ces 3. grands mysteres s'y rencontrent, il examine en particulier le mariage d'Adam, comme l'image de l'union du Pere avec son Verbe. Ayant fait voir plusieurs beaux raports entre ces 2. choses, il s'éleve dans les mondes superieurs, & il y trouve la même empreinte qu'il a trouvée dans le plus bas monde, c'est-à-dire, dans notre espece; car il trouve que l'union du mouvement & de la matiere est une sorte de mariage qui a beaucoup de rapport à celui d'Adam. La même relation lui paroît encore par plus de côtez, dans l'union de l'esprit de Dieu avec ce qu'on appelle la nature, & dans l'union de Jesus-Christ avec l'Eglise. Voilà donc 4. empreintes de l'union du Pere éternel avec son fils: une dans le mariage d'Adam & d'Eve: une dans l'union du mouvement & de la matiere, & cela regarde le monde sensible consideré en lui-même: une dans l'union de l'Esprit de Dieu avec la Nature, & cela regarde le monde sensible consideré comme uni avec le monde intelligible: une enfin *dans le monde pur intelligible*, ou dans l'union de Jesus-Christ avec l'Eglise. Montant plus haut & *jusqu'à l'Esprit infiniment parfait*, nous trouverons *non plus une empreinte, mais le cachet lui-même, non plus une copie & une image, mais l'original*: nous trouverons le Pere uni avec la Sagesse éternelle, sur quoi on nous fait faire ici plusieurs remarques. Voilà pour le 1. des trois mysteres.

De la Trinité & de l'incarnation.

Le 2. qui est la Trinité des personnes n'a pas été gravé sur moins de matieres, & n'a pas fait moins de copies du *cachet archetype & original.* On nous en montre ici les empreintes; 1. dans les esprits, car ils sont une substance qui pense, ils ont une intelligence qui leur est essentielle, & une volonté qui est leur principe actif. 2. Dans la lumiere, c r *on y observe ces trois choses, le corps lumineux, la resplendeur & la couleur.* 3. Dans les corps, car ils ont trois dimensions, la longueur, la largeur & la profondeur. Tout cela est éclairci par 3. beaux & grands paralleles, dont le der-

nier est celui que nous publiâmes dans les Nouvelles * de Juillet 1685. On pourra juger des autres par celui-là ; ainsi nous ne les ferons pas connoître en détail, & il seroit bien difficile de le faire, sans les copier d'un bout à l'autre.

Pour ce qui est du mystere de l'Incarnation, M. Jurieu n'en trouve pas diverses empreintes dans les créatures, il n'en trouve qu'une ; mais aussi est-elle si forte qu'elle en vaut seule plusieurs, & qu'elle est une espece d'incarnation ; c'est l'union de l'ame humaine avec un corps organisé. Le parallele qu'il nous donne entre *l'incorporation* de cette ame & l'incarnation du Verbe, est un assemblage fort exact de tous les raports qu'un grand esprit peut imaginer entre ces 2. choses. Une réflexion curieuse sur la raison pour laquelle Dieu à dit, *faisons l'homme à notre image*, ferme dignement tous ces paralleles.

Du Parallele de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere.

Lors que l'Auteur publia dans notre Journal † celui de la Trinité, & des 3. dimensions du corps, il pria les Savans de nous envoyer leurs objections, & afin qu'on les envoyât plus librement il ne voulut pas se nommer. Je croïois en recevoir beaucoup, mais soit que les orthodoxes aiment mieux aquiescer aux raisons qui les favorisent, que s'exposer à quelque doute en les examinant ; soit qu'ils ayent trouvé convainquantes les pensées de l'Auteur ; soit que les Hérétiques n'ayent pas eu assez d'esprit pour lui opposer des difficultez ; soit qu'ils n'ayent pas connu la force de cette preuve, & qu'à cause de cela ils l'ayent méprisée ; soit que d'autres raisons ayent agi sur les uns & sur les autres, il n'y a eu qu'un seul homme qui m'ait envoyé des objections. D'abord il m'envoya celles qu'on a vuës dans les Nouvelles du mois ‡ d'Août 1685. & peu après il m'en envoya quelques autres qui n'ont pas été imprimées. M. Jurieu les examine ici toutes l'une après l'autre, & les réfute avec son esprit ordinaire. L'Auteur de ces objections ayant apris par mon Journal de Septembre, que je ne publierois plus rien sur cela, mais que je me contenterois de communiquer à l'Auteur du parallele ce qu'on me feroit tenir, m'écrivit en anonyme comme auparavant, qu'encore qu'il ne vit rien de plus aisé que de repliquer, il ne repliqueroit point puis que je voulois en user ainsi. Il aura présentement la lice ouverte, & si la gloire de disputer avec un illustre Antagoniste qui a déclaré son nom, ne le tente pas, on aura sujet de croire qu'il ne sait que repliquer à des réponses si fortes.

ARTICLE VI.

Histoire de l'origine & des progrès de la Monarchie Françoise, suivant l'ordre des tems, où tous les faits historiques sont prouvez par des titres authentiques, & par les Auteurs Contemporains. Par Guillaume Marcel. A Paris chez Denis Thierri, ruë S. Jaques. 1686. 4. vol. in 8.

Les Tablettes Historiques & Chronologiques que cet Auteur publia l'an 1679. & celles qu'il fit 2. ans après sur l'Histoire ‖ Ecclesiastique, ont fait voir combien il est inventif en Methodes de soulager la memoire, & de faciliter la vaste recherche des Faits. Il a fait entrer beaucoup de cet esprit methodique dans cette Histoire de France. Voici les principales parties du 1. Volume.

Origine & Religion des anciens Gaulois.

On y voit un recueil fort travaillé des choses les plus remarquables qui concernent les anciens Gaulois, *& qui étoient comme perduës dans les endroits écartez d'une grande quantité d'Auteurs, que l'on trouvera citez exactement.* Ceux qui aiment l'histoire ancienne sauront d'autant plus de gré à M. Marcel, de l'épargne de travail qu'il leur procure par sa diligence, qu'il n'y a point de nation parmi celles que les Grecs & les Romains appelloient barbares, qui mérite autant les recherches des Curieux que la Gauloise. Pour peu qu'on sache son Florus & son Justin, on n'ignore pas que cette nation s'est renduë très-formidable, & il est aisé de connoître par le témoignage que Cesar lui rend en divers endroits, & par tout ce qu'on lit des Druides, qu'elle ne manquoit ni de politesse, ni de cérémonies mysterieuses. Elle avoit cela de commun avec presque tous les autres peuples de la terre, qu'elle ne savoit point son origine ; car c'étoit l'ignorer absolument que de dire, comme Cesar le lui attribuë, qu'elle descendoit de Pluton, *Galli se omnes à Dite patre prognatos prædicant* Ce seroit en vain qu'on en chercheroit une connoissance très-distincte, le plus court & le plus sûr est de s'imaginer en général que cette nation étoit sortie de quelque fils de Japhet. Il est plus aisé de decouvrir quelle étoit sa Religion, aussi voyons-nous que l'Auteur en touche plusieurs choses particulieres. Il dit que les Romains avouoient qu'elle étoit presque semblable à la leur, & que Mercure, Apollon, Mars & Jupiter étoient adorez dans les Gaules sous les noms de Theutates, de Belenus, de Heus & de Tharamis. La devotion particuliere des Gaulois étoit pour Mars & pour Mercure. Il y avoit des peuples entiers parmi eux *qui obligeoient les soldats, après la bataille, de faire* au Dieu Mars *un monceau de tout le butin, & defendoient sous des peines très-cruelles de rien enlever.* Il se trouvoit même des gens qui l'instituoient leur héritier ; & comme c'étoit le Dieu de la guerre, on ne croyoit pas choquer les regles de la bienséance en lui immolant les hommes qu'on avoit vaincus. On se servoit de semblables sacrifices pour obtenir du Ciel la santé des Grands, car on élévoit des Colosses dont les membres tissus d'osier étoient remplis d'esclaves ou de malfaiteurs, ou même de personnes très-innocentes au défaut des criminelles, & on faisoit bruler ces miserables dans cette espece de cage. On faisoit aussi bruler avec le corps des grands Seigneurs les valets & les vassaux qu'ils avoient § aimez, & cela passoit pour un ornement des funerailles. On s'étoit defait de cette derniere coûtume avant l'expediton de Cesar, mais pour les sacrifices d'hommes, il falut que le Senat Romain les fit cesser par des defenses expresses, après la conquête des Gaules.

Faux raisonnement de Ciceron.

Ciceron a été fort raisonnable de condamner cette barbarie des Gaulois, & de dire que pour faire un acte de leur Religion il faloit qu'ils la violassent par un crime, mais la conclusion qu'il a tirée de cette inhumanité, & du siege qu'ils

* Art. III.
† Nouv. de Juillet 1685. Art. III.
‡ Art. X.
‖ *On vient de les réimprimer à Amsterdam chez Mortier.* Voyez le No. V. du Catalogue du mois suivant.
§ *C'est ainsi que je voudrois traduire le mot* dilectos, *& non pas* choisis & destinez, *comme fait M. Marcel.*

qu'ils avoient mis devant le temple de Delphes, & devant le Capitole, seroit un mauvais raisonnement, si l'on exigeoit d'un Orateur qui plaide une causo, qu'il n'aportât que de fortes preuves. Ciceron plaidant pour Fontejus, contre lequel on produisoit plusieurs temoins, Gaulois de nation, dit en géneral & avec beaucoup d'éloquence, qu'il faut compter pour rien les sermens de ces gens-là, puis qu'ils font la guerre aux temples des Dieux, & que pour apaiser leurs Divinitez ils leur immolent des hommes. Chacun voit que c'est très-mal raisonner; car les sacrileges que font des soldats dans le pays ennemi, ne sont pas capables trois cens ans aprés d'infirmer le temoignage des personnes de leur nation, & il n'y a rien qui marque plus de frayeur d'une Divinité que l'on auroit offensée par un faux serment, que de croire qu'on ne la peut appaiser que par l'effusion du sang humain. Voilà pour l'ordinaire à quoi se reduisent les raisonnemens d'une Piece d'éloquence; à fraper le peuple par un faux éclat qui n'est dans le fond qu'un pompeux paralogisme. Le P. Lescalopier qui a mis une dissertation fort curieuse, *de Theologiâ veterum Gallorum*, à la fin de son Commentaire sur les Livres de Ciceron de la nature des Dieux, prétend que cet Orateur accuse les Gaulois dans ce passage de ne reconnoitre aucune Divinité; & sur cela il allegue non seulement les Historiens qui ont parlé de la Religion de ce peuple, mais aussi ce que Ciceron a dit en un autre lieu, qu'il n'y a point de nation assez brutale pour être sans Religion. C'est un coup en l'air: Ciceron ne prétendoit pas dans son plaidoyé pour Fontejus que l'Athéisme fût dans les Gaules, il vouloit seulement dire que les Gaulois n'avoient pas une Religion qui leur inspirât une véritable crainte de Dieu. Ainsi voilà un Paralogisme réfuté par le Sophisme qu'on nomme *ignoratio elenchi*. Quoi qu'il en soit, il est certain que la Gaule ne cedoit en superstition à quelque pays que ce fût, & que les Prêtres ou les Druides y étoient extraordinairement accreditez.

Théologie des Gaulois. Religion des Druides.

M. Marcel rapporte quantité de choses touchant leur Théologie. Ils avoient un Souverain Sacrificateur, comme on le prouve par le tombeau de Chyndonax, qui fut deterré auprès de Dijon l'an 1598. dans la vigne du Sr. Guenebauld, Médecin célebre de cette Ville. On nous donne ici la figure de ce tombeau. L'inscription en est Greque & n'a pas été bien conçuë par Gruterus; c'est pourquoi l'Auteur a mieux aimé la tirer d'un petit Livre que le Sr. Guenebauld mit sous la presse, pour expliquer ce monument, & qu'il intitula *le reveil de Chyndonax*. On voit par cette inscription que le Dieu *Mithra* étoit adoré dans les Gaules, & qu'on lui donnoit un nom feminin. Le P. Lescalopies ne se souvient pas d'avoir jamais lû qu'on ait fait porter à Mithra un nom de ce genre, & il réfute sur ce point-là les autoritez que le Médecin de Dijon a produites. Mais puis qu'il y a quantité de Dieux que les Gentils ont adorez sous les deux sexes, il ne faudroit pas s'étonner que Mithra eût eu ce sort. On voit ici trois figures qui se rapportent à ce Dieu. La 1. est une Tête qui a été dessinée par Gabriel Simeon, dans la description de la Limagne d'Auvergne. Elle servoit à l'Oracle, & se trouve encore au Château de Polignac en Velai. Elle tient la bouche ouverte & a ses cheveux épars comme des raions. La 2. représente un homme qui tient deux cornes, qui fait des contorsions, & qui a une téte de lion dont la criniere pend sur les épaules, & un bonnet à la Persanne nommé *Mitre*. C'est ainsi que les Perses représentoient leur Dieu *Mithra*, selon cet Auteur. La 3. représente une femme qui a un serpent auprés de soi: On y lit ces paroles, *Deo invicto Mithir Secundinus dat*. Le même Gabriel Simeon l'a dessinée, l'ayant vuë à Lion dans la maison d'un particulier. Celle qu'il a prise mal à propos pour une tête de Meduse, & qui étoit sur la porte de l'Hôpital de Clermont, fait dire à M. Marcel plusieurs choses qui meritent d'être examinées. J'en dis autant de ce qu'il remarque sur le culte de la Déesse Isis, sur le Gui que les Druides cueilloient en céremonie le 1. jour de l'an, sur quelques autres pratiques superstitieuses des mêmes Druides, & sur le dogme de la transmigration des ames qu'il soûtient qu'ils n'ont pas cru: mais pour ce qu'il dit si affirmativement, *qu'ils ont consacré l'Eglise de Notre-Dame de Chartres à la Vierge qui devoit enfanter*, je crois que ce n'est pas une chose qui merite d'être examinée; car on n'y trouveroit au bout du compte qu'un excès de credulité, defaut qui dans la suite des tems a accumulé tant de fables parmi les Chretiens, qu'il a presque vangé l'ancien Paganisme des insultes satyriques que les Peres lui ont faites très justement. Tout ce qu'il ajoûte sur les mœurs & sur les coûtumes des anciens Gaulois, sur leurs monnoies, sur leurs milices, sur leurs Colonies, sur leurs expeditions, sur la guerre qu'ils soûtinrent contre Cesar, est fort curieux, & preferable à ce qu'en a publié le Sr. Dupleix; car outre que cet Auteur n'a écrit qu'en vieux langage, quoi qu'il ait osé se mêler de reprendre Vaugelas, il est beaucoup plus prolixe que M. Marcel.

De leur abolition.

On ne dit ici qu'un mot en passant de l'abolition des Druides. De la maniere que Suetone en a parlé, il sembleroit que ces gens-là furent ruïnez sans ressource par l'Empereur Claude: nous les voyons néanmoins agir dans Tacite non seulement en Angleterre sous l'Empire de Neron, mais aussi en Gaule sous Vitellius; & il n'est pas hors d'apparence qu'ils subsistoient encore sous le Pontificat de S. Gregoire, puis que ce Pape écrivant à la Reine Brunehaut, la prie de faire cesser les sacrifices que quelques-uns de ses Sujets offroient aux idoles, & le culte qu'ils rendoient aux arbres. Pour ce qui est de certaines femmes qui se méloient de deviner, & que Vopiscus appelle *Druiadas* ou *Druidas*, je n'oserois soûtenir qu'elles fussent du même Ordre que les Druides. Il faut consulter sur cela M. de Saumaise.

Dictionnaire des Villes de l'ancienne Gaule.

Ce que nous avons dit jusques ici du 1. Volume de cet Ouvrage, ne peut qu'en donner une bonne idée, mais il me semble que ce qu'on y trouve ensuite est encore d'une plus grande utilité. Ce sont 3. Dictionnaires dont le 1. comprend les Villes de l'ancienne Gaule, & les pays étrangers où ses soldats se sont signalez: le 2. comprend les grands hommes qu'elle a produits; le dernier est pour les termes de l'ancienne Langue Gauloise, qui se trouvent dans les Auteurs Grecs ou Romains. Pour rendre plus commode la table Géographique, on y a joint 2. cartes qui sont disposées de telle sorte, comme on l'a expliqué dans la Préface, qu'il sera aisé de voir d'un coup d'œil la situation de chaque lieu. On ne s'est pas contenté de marquer la correspondance des noms anciens avec les modernes, on

a inséré aussi dans chaque article les observations historiques les plus nécessaires à savoir. La dissertation sur le mot *Metiosedum* merite d'être considérée, car M. Marcel s'y retracte de ce qu'il avoit avancé dans la page 135. & soûtient contre feu M. Sanson & contre M. Valois, que *Metiosedum* n'est point Meudon, mais Melun. Pour cela il faut debrouiller un beau stratagême de Labienus. Je dis debrouiller, car il est narré de telle sorte qu'il en faut tirer parti à la pointe du raisonnement, & de là vient qu'on l'emploie pour prouver des choses toutes contraires. C'est un defaut qui à notre égard est essentiel au Latin. Cesar dont le stile a tant de charmes & tant de facilité naturelle, est quelquefois si obscur que si on entend ce qu'il veut dire, c'est moins par la force des paroles, que par la consideration du sujet qu'il traite. Quand il parle des Druides, il dit si confusément qu'ils faisoient toutes leurs écritures en Grec, qu'Hottoman a crû qu'il attribuoit cela à tous les peres de famille; & comme sur ce pied-là il n'auroit servi de rien à Cesar d'écrire en Grec, les Lettres qu'il avoit peur que les Gaulois n'interceptassent, voici ce qu'a fait Hottoman: il a effacé du passage qui concerne les Druides le mot *Græcis*. Il a eu tort, mais Cesar auroit bien pû s'exprimer d'une maniere plus nette.

Obscurité du Latin.

Le Dictionnaire Historique des grands hommes de la Gaule est fort curieux & fort instructif. On y remarquera le zele de cet Auteur pour la gloire des anciens Gaulois, qui l'engage à réfuter la mauvaise foi, la mauvaise honte, & la flaterie de Tite Live au sujet de Brennus. On y trouvera quelques femmes d'un mérite fort distingué, mais rien ne paroitra plus surprenant que la liberalité d'Ariamne, Gaulois Asiatique, qui traita pendant un an toutes les personnes de sa nation avec tant d'ordre, *qu'on ne s'apperçut jamais d'aucun embarras, quoi que les peuples du voisinage y vinssent en foule*, & que les grands chemins fussent pleins de tentes & de logis pour recevoir les conviez. La bonne chere étoit soûtenuë de tous les divertissemens nécessaires à une fête, & on n'y oublioit pas les depenses de Religion. C'étoient chaque jour des sacrifices de toutes sortes d'animaux. Passons au 2. volume.

Dictionnaire des grands hommes de la Gaule.

L'Auteur le commence par une petite dissertation sur l'origine des François. Il raporte sur cela un grand nombre d'opinions, & choisit enfin celle qui porte qu'ils sont originaires d'Allemagne, que leur nom est un nom de ligue, & que les premiers qui se sont distinguez par ce nom-là, étoient originaires de la Sicambrie. On trouve après cette dissertation une table Géographique des anciens peuples de l'Allemagne, avec deux cartes dressées de telle sorte qu'on tombe dans un moment sur ce qu'on y cherche. Cela est suivi de l'Histoire des Rois de France, depuis Pharamond jusques à l'année 1300. Cette Histoire compreod 2. parties. La 1. raporte les principaux évenemens de chaque regne, sans les lier l'un avec l'autre, comme l'on fait dans une Histoire suivie & perpetuelle. La 2. comprend les preuves de ce qu'on a rapporté dans l'autre partie. Je ne parle pas des tables qui sont au commencement de chaque siecle & de chaque regne, & qui font voir d'un coup d'œil les Rois, les Ducs, & les Comtes qui dominoient sur les Provinces de France, & les Synchronismes des principaux Souverains. C'est assez que j'aye dit que M. Marcel est en cela d'un genie très-methodique. Les choses vont du même air dans le 3. Volume, depuis l'an 1300. jusques à la fin du 15. siecle, & dans le 4. Volume depuis l'an 1500, jusques à la fin du 16. siecle.

Origine des François. Histoire de leurs Rois.

Cette Histoire sera fort commode pour toutes sortes de personnes; car ceux qui se contentent de savoir en gros les évenemens de chaque regne, l'ordre des successions, & les Synchronismes des Souverains, n'auront qu'à lire la 1. partie; ceux qui veulent descendre dans le détail & se remplir d'une infinité de circonstances, & de Pieces originales, trouveront dequoi se satisfaire dans la 2. partie, qui est assûrément un recueil très-bien fourni des preuves les plus importaotes, & les plus curieuses. On y voit la généalogie de la 3. race des Rois de France, & celle des Maisons de Lorraine, de Bourgogne, de Savoye, & d'un grand nombre d'autres de cette force, plus ou moins. On y voit des Relations & des Ordonnances toutes entieres, & plusieurs fragmens de Bulles, de Transactions, de Harangues, &c. Je ne m'arrêterai que sur trois ou quatre points.

L'Extrait qu'on nous donne de la Chronique de S. Denis, touchant les crimes des Templiers, nous apprend une chose qui ne paroît gueres croyable, c'est que celui qui étoit reçu dans l'Ordre n'avoit pas plûtôt pris l'habit, qn'on le conduisoit *en une chambre obscure*, où il *renioit Dieu par sa mâle adventure & passoit par dessus la croix, & en sa douce figure crachoit, & tantôt après ils alloient adorer une fausse idole, & pour certain icelle idole étoit une vieille peau, ainsi comme toute embasmée & comme toile polie, & illecques certes le Templier mettoit sa très-vile foi & creance, & en lui très-fermement croyoit*. Que ces gens-là ayent été fort débauchez, on y consent, mais qu'ils ayent crû parmi leurs horribles debauches, qu'il faloit renoncer à Jesus-Christ en ceremonie, & adorer une veille peau, cela n'est pas apparent. Quel bien leur en seroit-il revenu, par rapport aux brutales sensualitez où ils se plongeoient; & s'ils étoient assez impies pour renoncer à la Religion Chretienne qui étoit celle de leur naissance, comment auroient-ils pû se coofier à une Idole? Cependant cette impieté des Templiers est attestée par plusieurs graves Auteurs, dans les Traitez de M. du Puy concernant l'histoire de France, qui furent réimprimez à Bruxelles l'année passée *in* 12.

Impiété des Templiers.

On nous donne un autre Extrait fort considerable; c'est que François I. ayant déclaré à une grande assemblée de Princes, de Seigneurs & Evêques qu'il convoqua à Cognac, après son retour de Madrid, à quelles conditions il avoit conclu la paix avec l'Empereur, & combien il souhaittoit de l'observer, il lui fut répondu, *que cette paix étoit très-injuste, & que combien qu'il eût beaucoup de vouloir, toutefois cela n'étoit en son seul vouloir*. L'Histoire ne remarque point que cet acte d'autorité que les Etats du Royaume exercerent sur le Prince, ait passé pour un attentat. Le principe de M. Brueys eut alors toute l'étenduë qu'il doit avoir, si l'on veut qu'il serve de quelque chose. Oo a bien raison de dire que tout a son temps. Il n'est pas jusques à l'independance qui ne nuise quelquefois aux Souverains, & qu'il ne faille laisser dormir pour quelques jours.

Réponse des Etats du Royaume à François I.

L'on

L'on voit ici toute entiere l'ordonnance que le même Roi publia contre les Lutheriens l'an 1543. où il traite de crime d'Etat, de sedition, de conspiration & de rebellion, la hardiesse *de prêcher apertement ou par mots couverts, directement ou indirectement, aucune chose contraire ou dissonante* aux articles dressez par la Sorbonne. L'Edit de Château-Briant qu'on voit aussi tout du long dans ce Livre, étoit fort severe contre ce qu'on appelloit la nouvelle Religion.

Ce qu'il y a de bien singulier ici, c'est qu'on y trouve des narrations toutes entieres composées par des Protestans. On y trouve celle du massacre de Vasti faite par Theodore de Beze; celle du massacre de la S. Barthelemi faite par un Ministre anonyme; celle de la mort de Henri III. faite par Daubigné. Je ne sai point si celle de la mort de Mrs. de Guise vient de la plume d'un Huguenot, mais je sai bien qu'elle ne sent point du tout la bigoterie. Je serois trop long, si je voulois indiquer les Ordonnances qu'on voit ici contre le luxe des habits, & sur d'autres matieres curieuses.

ARTICLE VII.

Journal du voyage du Chevalier Chardin en Perse & aux Indes Orientales par la mer Noire & par la Colchide. Premiere partie qui contient le voyage de Paris à Ispahan. A Londres chez Moyse Pirt, en Duke-Street, Westminster. 1686. in fol.

CEtte 1. partie des Voyages de M. le Chevalier Chardin sera suivie de 3. autres, dont chacune sera un tome une fois plus gros que celui-ci. L'Auteur se promet de nous donner le 2. Volume l'année prochaine, & les autres de suite le plus promptement qu'il pourra. Les Curieux seront fort aises qu'il use de beaucoup de diligence, car le plaisir qu'ils auront en lisant cette 1. partie, ne pourra que leur faire souhaitter passionnément de voir le reste bien-tôt.

Idée de la seconde Partie de cet Ouvrage.

Ce que l'on nous donne ici s'étend jusqu'au mois de Juin 1673. La 2. partie qui est le reste du Journal de 1673. contiendra *une description générale de l'Empire de Perse, de ses forces, de ses loix, de son gouvernement, des mœurs, & des coûtumes des Persans, de leurs sciences, & de leurs arts ..... & une description particuliere de la Ville d'Ispahan,* avec 35. ou 40. figures de ses plus beaux édifices, *ou d'autres choses particulieres.* La 3. partie qui est le Journal de 1674. contiendra, *entre autres choses, les ruines de Persepolis représentées en 22. planches, & une description ample & exacte avec des remarques par tout, sur les figures les moins intelligibles de ces Mazures qui sont les plus beaux restes de l'Antiquité, avec une relation de la Religion des Persans tirée tant de leur culte public, que de leurs Livres.* La derniere partie *composée des Journaux de 75. 76. & 77.* renfermera *une Piece tout-à-fait nouvelle & inconnuë dans notre Europe, c'est un abrégé de l'Histoire de Perse extrait des Auteurs Persans.* Comme l'Auteur a l'esprit fort net & fort judicieux, & qu'il s'est appliqué avec une exactitude incroyable à s'éclaircir de toutes choses, il ne faut point douter que ses Relations ne soient très-bonnes. *Il a pris tant de peine à s'instruire sur la Perse, qu'il peut dire qu'il connoît mieux Ispahan qu'il ne connoît Paris, quoi qu'il y soit né & qu'il y ait été élevé; qu'il parle aussi aisément le Persan que le François, & qu'il le savoit couramment lire & écrire.* Il promet un autre Ouvrage très-considerable, & qu'il appelle son Ouvrage favori; *ce sont des Notes sur un fort grand nombre de passages de l'Ecriture, dont l'intelligence depend de la connoissance des pays Orientaux.* Ces Notes seront la derniere chose qu'il publiera, à moins qu'il n'aprenne *qu'on desire de les avoir plûtôt, auquel cas il pourra donner par avance celles qui sont sur la Genese pour essai de toute la Piece; cette même envie de satisfaire le Public fera qu'il donnera la 3. ou la 4. partie de ses Relations avant la 2. s'il apprend qu'on demande de les voir avant celle-là.* Donnons une idée générale de ce 1. tome.

Tromperie faite aux Turcs. Demélez de la France avec eux.

L'Auteur nous ayant apris en peu de mots qu'étant parti de Paris le 17. Août 1671. il arriva à Smyrne le 7. Mars 1672. fait de fort bonnes remarques sur le commerce de cette Ville. Il donne une fort petite idée de celui que les François font dans le Levant, & il s'étonne qu'ils ayent si mal profité des rencontres favorables qu'ils ont eues en Turquie. Sur cela il nous parle du commerce des pieces de 5. sols, qui *commença environ l'an 1656. & dura 13. ans pendant lesquels on gagnoit d'entrée 80. & 90. pour cent.* La tromperie qu'on faisoit aux Turcs étoit fort grossiere & fort importante, cependant ils ne s'en seroient peut-être jamais aperçus, si les Anglois n'eussent decrié ces pieces, dont il y en avoit *qui n'étoient que de cuivre argenté.* Ce qui porta les Anglois à les decrier fut qu'elles ruïnoient leur negoce, *qui consiste particulierement en achat de soye*, car les Negocians de ces pieces ne se soucioient pas d'acheter la soye bien chere, pourvû qu'on les leur prit en payement. Les Turcs ayant connu la fraude firent de grandes avanies aux François. L'Auteur nous explique après cela comment les Genois firent reüssir à la Porte une Negociation de commerce, malgré les oppositions de la France. Il nous fait aussi l'Histoire des demélez que Mrs. de la Haye & de Nointel, Ambassadeurs de cette Couronne, ont eus avec les premiers Ministres du Grand Seigneur. Il en attribue l'origine à un chagrin personnel que le vieux Cuperli conçut, de ce que M. de la Haye ne lui fit pas d'assez bonne heure les présens & la visite qu'on fait aux nouveaux Vizirs. Il nous apprend plusieurs choses particulieres sur les suites de ce chagrin, & cela en honnête homme qui évite les deux extremitez, c'est-à-dire, qui ne s'accommode ni à la passion des ennemis de la France, ni aux menagemens serviles qui paroissent dans une infinité de Relations faites de commande, ou preparées pour la revuë. Il paroît par les discours fiers & quelquefois même fort insolens que le jeune Cuperli tenoit à M. de Nointel, que ce grand Visir n'aimoit pas la nation Françoise. Ce qu'on nous raconte de 2. Religieux Espagnols, Commissaires de la Terre Sainte, qui pressoient M. de Nointel de conclure avant toutes choses le different des Cordeliers & des Grecs, touchant la possession des saints lieux, est fort agréable. Ces bons Peres *concevoient comme la plus belle action de l'Univers, qu'on fit la guerre à l'Empire Ottoman, pour l'obliger d'ôter aux Chretiens de Jerusalem, ses propres Sujets, la garde de 5. ou 6. petites Eglises, & de la donner à des Moines étrangers, qui n'étant pas contens d'y pouvoir entrer à toute heure, vou-*

loiant

loient en avoir les clefs penduës à leur cordon .... C'est une étrange chose que les passions metamorphosées en zele ; toutes les abominations infernales que la guerre entraine après soy, leur servent de perspective charmante, pourvû qu'on y voie au bout la conquête de quelques nouveaux Couvens. Au fond ce n'est pas une petite affaire, ni peu lucrative, que de dominer sur le S. Sepulcre, puis que ces 2. Commissaires offrirent cent mille écus au Vizir, & qu'ils en voulurent depenser encore cent mille en présens pour le Grand Seigneur, & pour les Ministres de la Porte. Ils échouerent cette année-là, & M. de Nointel reüssit très-mal dans toute sa negotiation. Ils avoient à faire à un grand Vizir si habile, que M. *Quirini*, Ambassadeur des Venitiens à la Porte, disoit à M. Chardin, *que la conduite* de ce Ministre *étoit un abîme pour lui, qu'il n'en pouvoit sonder le jugement, la prévoyance, la penetration, le secret, l'artifice & tous les detours, & que s'il avoit un fils il ne lui donneroit point d'autre école de politique que la Cour Ottomanne.* Les choses ont bien changé depuis ce tems-là ; & l'on diroit que le Divan est tombé en lethargie. Le même M. Quirini aprit en conversation à l'Auteur bien des choses particulieres, qu'on voit ici, touchant la guerre de Candie, & qui se terminent par un grand éloge du même Vizir.

Reflexions sur ces démêlez.

Mechanceté des Mingreliens.

Après cela l'Auteur nous parle du voyage qu'il fit en la Mingrelie par la mer Noire. Il remarque avec beaucoup de discernement ce qu'il est plus nécessaire que les Lecteurs sachent, touchant les pays qu'il a vûs. Il nous donne une description fort exacte de la Mingrelie. Il dit *que les hommes y sont bien faits, & que les femmes y sont très-belles, civiles, d'un esprit naturellement subtil & éclairé, pleines de cérémonies & de compliments ; mais du reste les plus méchantes femmes de la terre, fieres, perfides, fourbes, cruelles, impudiques ; il n'y a point de mechanceté qu'elles ne mettent en œuvre pour se faire des amans, pour les conserver, & pour les perdre. Les hommes ont toutes ces mauvaises qualitez encore plus que les femmes.* Ils font du larcin *leur emploi, leur plaisir, & leur honneur : l'assassinat, le meurtre, le mensonge, c'est ce qu'ils appellent les belles actions* ; le concubinage, l'adultere, la bigamie, l'inceste, sont des vertus en Mingrelie. *Quand un homme prend sa femme sur le fait avec son galant, il a droit de le contraindre à payer un cochon, & d'ordinaire il ne prend pas d'autre vengeance, le cochon se mange entre eux trois. Cette mechante nation soûtient que c'est bien fait d'avoir plusieurs femmes, & que c'est charité de tuer les enfans nouveaux nez, quand on n'a pas le moien de les nourrir* *. Voilà sans doute l'excès le plus effroyable de la corruption : il ne faudroit pas s'étonner qu'il y eût des gens qui fissent ces choses, mais qu'il y en ait qui les font passer pour des actions vertueuses, c'est là le prodige, c'est là le sujet de l'étonnement. C'est même une objection embarassante, dira-t-on, pour ceux qui disent que Dieu ne permet jamais que les veritez éternelles de Morale soient inconnuës à l'homme, & rejettées par un jugement speculatif de la conscience. Mais on se trompera : cette objection n'est point forte : les Mingreliens ne font qu'étendre sur plusieurs crimes ce que nos gens du monde n'étendent que sur la vengeance, & sur l'impudicité, en se glorifiant comme de très-belles actions, de ce qu'ils commettent là-dessus. La corruption de ces peuples de Mingrelie surprend davantage, quand on songe que dans le peu de Religion qu'ils retiennent, ils sont Chretiens.

Leur mal-propreté.

Au reste la beauté des femmes de ce pays-là ne doit pas empêcher qu'un consćientieux voyageur n'y aille, car outre que leur effronterie à ouïr agréablement les discours les plus lubriques, n'est pas un sujet de tentation pour un cœur un peu delicat, leur mal-propreté peut servir de preservatif à la passion la plus échauffée. *Les plus riches n'ont jamais qu'une chemise & qu'un caleçon à la fois ; cela leur dure du moins un an : pendant ce tems elles ne les lavent pas 3. fois, mais une ou deux fois la semaine ils les font secouer sur le feu pour les nettoyer de la vermine. C'est ce qui fait que les Dames de Mingrelie ne sentent guere bon.* Rien aussi n'est plus mal propre que les repas des Mingreliens ; cela est moins surprenant que la coûtume qu'ils observent de faire mettre à leur table tous leurs Domestiques : le Roy & la Reine ne s'exemptent pas de cette coûtume, ils mangent avec le dernier de leurs Laquais. L'Auteur nous donne sur les manieres de ces Sauvages, & sur les qualitez de leur pays, un detail tout-à-fait curieux. A l'égard de la Religion, comme il n'a point trouvé de Mingreliens qui en eussent conservé l'idée, il auroit fort peu de choses à nous dire, s'il ne nous communiquoit quelques extraits d'un manuscrit que Dom Joseph Marie Zampi, Mantouan, Prefect des Theatins dans la Mingrelie, lui a donné. On y voit des choses épouvantables sur l'ignorance & sur les déreglemens des Ecclesiastiques, & sur l'idolâtrie du peuple envers les images. Il faudroit tout copier, si on ne vouloit rien omettre de ce qui s'y trouve de surprenant. Une des choses les plus bourrues est de voir que ces gens-là ayent plus de soumission pour une Image que pour Dieu lui-même, & qu'ils ne fassent aucun cas des Reliques, non pas même d'un morceau de la vraie croix, ni d'une chemise de la Ste. Vierge, ni des langes où elle enveloppa son enfant, ni *d'un petit quadro où il y a des poils de la barbe de J. C. & de la corde de sa flagellation.* La chemise *est parsemée de fleurs brodées à l'éguille.* C'est le Prince qui garde tout cela. Ses Sujets *estiment beaucoup moins* ces Reliques *que les châsses où elles sont enfermées.* S'ils en jugeoient ainsi avec connoissance de cause, on pouroit le leur pardonner ; mais ils ne sont pas dignes d'avoir tant d'esprit. Il y eut pourtant un de leurs Prêtres, qui ayant oüi que le P. Zampi lui demandoit *si après la consecration le pain & le vin sont substantiellement le corps & le sang de J. C. se mit à rire, comme si on lui avoit proposé une plaisanterie, & lui répondit, qui est-ce qui mettroit J. C. dans le pain & par quelle voye peut-il y entrer ? De quelle maniere peut-il être contenu en un si petit morceau de pain ? Pour quelle cause aussi voudroit-il quitter le Ciel & venir en terre ? On n'a jamais ouï rien de semblable à ce que vous demandez.* M. Simon a eu connoissance de ce Manuscrit, car il en a cité cette réponse memorable dans son Histoire Critique du Levant, comme je l'ai remarqué en donnant l'extrait de son Livre dans les Nouvelles † de Mai 1684.

Leur Religion.

La description que l'on voit ici de la Circassie, du pays de Guriel, du Royaume d'Imirette,

* Voyez sur le même sujet la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 104.

† Art. II.

te, &c. nous montre que ce sont de maudits pays. On auroit de la peine à ne sentir pas un morne chagrin de savoir que tant de peuples sont abandonnez à une ignorance brutale, & à une maniere de vie très-corrompuë, si d'un côté le mal n'étoit desormais trop vieux, & trop général pour n'avoir pas épuisé les larmes des Heraclites, & si de l'autre l'on ne rencontroit dans cet Auteur mille curiositez divertissantes, qui ne donnent pas le tems de s'arrêter à des pensées fâcheuses. Je mets justement au nombre de ces curiositez la visite qu'il reçut de la Princesse de Mingrelie chez les Théatins; car qui ne riroit de se représenter une Princesse qui ayant ouï dire que M. Chardin étoit un Moine ne lui parle presque que d'amour? La plûpart des questions qu'elle lui fit faire rouloient sur cela; elle lui fit demander s'il n'étoit pas amoureux, s'il ne l'avoit jamais été, *comment il se pouvoit faire qu'on n'eût point d'amour, & qu'on se passat de femme. Elle poussoit cet entretien avec un merveilleux plaisir, toute sa suite s'épanouissoit là-dessus.* Pour lui qui étoit obligé de répondre en Capucin, & qui craignoit à toute heure d'être pillé, il trouvoit la conversation insuportable. Il promit à la Princesse de lui aller porter le présent qui lui étoit dû pour sa visite, & y étant allé dès le lendemain avec le P. Zampi & un autre Théatin, il dina chez elle, & fut obligé d'essuier les mêmes questions d'amour. Elle s'offrit de le marier à une de ses amies, & voulut savoir *pourquoi il ne venoit pas en Mingrelie de ces Ouvriers Européans qui travailloient si bien les metaux, la soye & la laine, & pourquoi il n'y venoit que des Moines de quoi l'on n'avoit que faire, & que l'on ne desiroit point.* La réponse que fit l'Auteur à une demande qui mortifioit si fort les Théatins, fut aussi honnête qu'ils le pouvoient souhaitter. Cette femme soupçonna sans doute qu'il n'étoit point ce qu'il se faisoit, & demanda que le Dimanche suivant il lui vint dire la Messe. Quelle proposition pour un Huguenot! Mais ce qu'il y eut de bien incommode dans cette visite, c'est qu'on comprit clairement que la Princesse vouloit se faire montrer les hardes du voyageur, c'est-à-dire, en prendre tout ce qui lui agréeroit. On se prépara à cette épreuve, on cacha, & on enterra ce qu'on avoit de plus precieux, & bien en prit de l'avoir fait, puis qu'au bout de 4. ou 5. jours deux Gentils-hommes bien accompagnez vinrent piller la maison des Théatins, & mirent l'Auteur dans la plus grande peine du monde. L'irruption que les Turcs avoient faite dans le païs ayant contraint tous les habitans de la Campagne à s'enfuir, il falut qu'il se sauvât comme les autres. Il nous apprend fort exactement la cause de cette guerre. Le discours qu'il fait sur cela est très-curieux, & rempli d'évenemens fort tragiques. Enfin après mille craintes il se rembarqua sans avoir perdu presque rien, & il arriva le 29. de Novembre 1672. à la riviere de Phase. On parlera une autrefois de la suite de sa Relation, car le reste de l'analyse qu'on en a faite rendroit cet article un peu trop grand, & sur tout en cas que j'y laissasse ces deux petites remarques.

Visite rendue à l'Auteur par la Princesse de Mingrelie.

L'une est que la Princesse de Mingrelie ne disoit pas sans quelque raison, *qu'on n'avoit que faire de Moines en ce païs-là, & qu'on n'en desiroit point*, car dans la vérité ces peuples n'ont aucune consideration pour le Pape, & si les Missionnaires Latins leur servent de quelque chose, ce n'est que pour la santé du corps. Aussi n'ont-ils été reçus en Mingrelie qu'en qualité de personnes qui savoient guerir les malades Ce fut en l'année 1627. que les Théatins s'y établirent après qu'on eût fait entendre au Prince qu'il étoit de l'avantage de son païs qu'il s'y trouvât de bons Médecins. On leur accorda un établissement bien honnête dans un lieu qui s'appelle Sapias à 5. ou 6. lieües d'Anarghie (c'est l'Heraclée des Anciens). *Vingt & un an auparavant les Jesuites de Constantinople avoient envoié deux de leurs Confreres en ce païs-là, mais ils y moururent si-tôt que cela fit peur aux autres, aucun d'eux n'y a plus voulu retourner.* Les Théatins ont abandonné les maisons qu'ils avoient *en Tartarie, en Georgie, en Circassie & Imirette, voyant qu'on n'y vouloit pas recevoir la Religion Romaine, & que la Médecine dont ils faisoient profession les accabloit. Ils ont assûré plusieurs fois* M. Chardin, *qu'ils auroient il y a long-tems laissé celle de Colchide pour les mêmes considérations, mais qu'ils s'y tenoient pour l'honneur de l'Eglise Romaine qui se faisoit une gloire d'avoir des gens par toute la terre, & pour l'honneur de leur Ordre en particulier qui n'aïant plus que cette seule mission au monde, decherroit d'estime s'il ne la pouvoit entretenir.* Voilà ce que peut produire en matiere même de Religion l'esprit *du Baron de Feneste*, je veux dire la maxime de sauver les apparences. Ils avoüent eux-mêmes *qu'ils ne font rien auprès des Mingreliens, qui bien loin d'embrasser le rit Romain croïent que les Européans ne sont pas Chretiens.* Les propres esclaves des Théatins ne veulent pas communiquer avec eux dans les céremonies religieuses, ni servir la Messe; & quelque fureur de superstition que l'on ait en Mingrelie pour les Images, on n'y a nulle consideration pour celles de l'Eglise Romaine. Tous les exploits des Théatins à l'égard du spirituel se réduisent au baptême de quelques enfans; encore faut-il qu'ils usent de supercherie. Voici comment, si on leur en amene quelcun qui soit malade, ils ont besoin de laver leurs mains, & après les avoir lavées ils touchent du bout du doigt le front de l'enfant sans les essuier, & font accroire que c'est pour reconnoître sa maladie. A l'égard des enfans qui se portent bien, ils *secoüent sur eux leurs mains en les lavant comme par maniere de badinerie.* La 1. fois que M. Chardin vit faire cela au P. Zampi, il remarqua *qu'il parloit entre ses dents, qu'il sourioit & qu'il le regardoit*; après quoi ce Pere lui avoüa qu'il venoit de baptiser ces enfans. Il semble que ce ne soit pas administrer le baptême avec la gravité & la bienseance nécessaire. Mais cela vaut toûjours mieux que ce que font les Prêtres Mingreliens.

Inutilité des Missions dans la Mingrelie.

Car ces miserables n'observent point les céremonies essentielles du baptême: ils se contentent de lire sans application pendant que le parrein lave & oint le corps de l'enfant, & ils souffrent que l'on attende plusieurs années à faire baptiser les enfans, & qu'on ne les baptise point du tout, lors qu'on n'a pas le moyen de faire un festin après le baptême. Ils n'ont aucune application aux divins offices, lorsqu'ils les célebrent. *Leur Messel est un petit Livre écrit en Georgien. Plusieurs d'entr'eux n'ont qu'un Messel dechiré où les feuilles sont brouillées & où quelquefois la Messe n'est pas. Tout cela ne les embarrasse point. Ils disent la Messe pendant qu'ils la cherchent dans le Messel, & souvent ils l'ont dite avant que de l'y avoir trouvée,*

Inapplication des Prêtres Mingreliens dans l'office divin.

vée, car ils la savent par cœur. Tout cet office se fait avec très-peu de modestie; tant qu'il dure ils discourent entr'eux de diverses matieres. Voilà ce que porte le Manuscrit du P. Zampi, & voici comment M. Chardin confirme la chose: *J'allois*, dit-il, *avec un Théatin au Chateau de notre retraite, nous passames devant une Eglise: on y disoit la Messe. Le Prêtre qui la célebroit entendit que nous demandions le chemin à des gens qui étoient sur la porte. Attendez, nous cria-t-il de l'Autel, je m'en vai vous le montrer; un moment après il vint à la porte en recitant sa Messe entre ses dents, & après nous avoir demandé d'où nous veniens & où nous voulions aller, il nous montra le chemin & s'en retourna à l'Autel.* Un Patriarche de Constantinople, fils de l'Empereur Romain Lecapenus, fit quelque chose de semblable; mais d'une maniere plus scandaleuse, car on dit * qu'officiant Pontificalement un Jeudi Saint dans Sainte Sophie, & son Intendant lui étant venu dire à l'oreille *que Phorbas la plus belle de ses Cavales avoit pouliné, il courut tout transporté de joye à son écurie, & après avoir consideré tout à son aise le poulain, il retourna à l'Eglise achever l'Office.* L'Histonette rapportée par M. le Noir dans le 2. tome de l'Evêque de Cour p. 146. ne viendroit pas ici mal à propos.

Remarques sur les Missionnaires.

Il ne faut pas oublier que le P. Zampi rendit de fort bons services à M. Chardin. Peut-être que si l'on avoit demandé à ce Religieux quelques éclaircissemens sur les antiquitez de la Colchide, il n'auroit pas été d'un si grand secours, car ce n'est pas trop dequoi les Missionaires s'embarrassent. Un Auteur François, bon Catholique, dit fort agréablement dans la *Lacedemone ancienne & nouvelle*, qu'en vain les Voyageurs s'attendroient à découvrir les antiquitez de la Grece par les lumieres que les Capucins leur donneroient. *Les Missionnaires*, poursuit-il, *se piquent d'aimer Dieu, de le craindre, & de le servir: les Capucins enseignent ces trois points dans la Grece, autant par la pratique que par le Catechisme. C'est bien assez, & voilà toute l'érudition qu'il leur faut. Parlez-leur de Pausanias & de Thucydide, ces noms seuls les surprennent, & vous leur dites des nouveautez inouies. Tout ce qu'ils cherchent de curieux dans ce pais célebre est la maison de quelque schismatique qui ait dessein d'apprendre les véritez de la Religion Catholique, & quand un Voyageur leur demande des nouvelles d'un* Stadion *ou d'un* Portique, *pour toute réponse ils lui offrent la confession, & lui proposent la penitence.* Les Jesuïtes de la Chine ne se bornent pas à cela, comme il paroît par les Ecrits qu'ils publient touchant ce pays. Plusieurs de leurs Missionnaires sont Astronomes & Mathématiciens, & il n'y a pas long-tems qu'à Paris l'Académie des Sciences aggregea à son Corps les 6. nouveaux Missionnaires qu'ils ont envoyez à la Chine. Nous attendons incessamment un Catalogue qu'ils ont publié depuis peu.

D'un Libelle intitulé, la Cour de France Turbanisée.

Il nous reste à dire que ceux qui raisonnent sur les hypotheses d'un petit Ecrit satyrique qu'on vient d'imprimer à Cologne chez Pierre Marteau, ne se decontenanceront point par les faits que M. Chardin raporte, concernant les brouilleries de la France avec la Cour Ottomanne. Ce libelle s'intitule *la Cour de France Turbanisée*, & vient de quelque Alleman qui renouvelle la vieille plainte que les partisans de la Maison d'Autriche ont si souvent publiée, que la France est le ressort qui remue les armes du Turc. On l'a dit touchant la guerre que les Turcs firent à la Pologne l'an 1672. Cependant M. le Chevalier Chardin justifie d'une maniere incontestable, qu'en ce tems-là M. de Nointel reçut mille marques d'indignation du grand Visir, & toute l'Europe a sçu que M. de Guilleragues a été plusieurs années assez maltraité à Constantinople. Mais cela n'est rien pour ces Auteurs, ils disent que ce n'étoient que des feintes. Si M. de Balzac étoit en vie, il les compareroit sans doute à ceux qui disoient dans Athenes *qu'on ne se fiât pas à la mort du Roi Philippe, & qu'il s'étoit fait tuer tout exprès pour attraper les Atheniens.* La Lettre d'un Bourgeois de Cologne sur la prise de Bude & sur la ligue d'Augsbourg, est fort curieuse. †

* *Maimb. Hist. du Sch. des Grecs l.* 3.

† Voyez la continuation de cet Ouvrage dans le mois suivant, Art. II.

CATALOGUE de Livres nouveaux accompagné de quelques Remarques.

I. *Les Nouveaux desordres de l'Amour. Nouvelle Galante.* A Liege chez Louis Montfort sur le vieux Marché. 1686. in 12.

Réflexions sur les défauts des Romans.

IL y a beaucoup d'apparence que les desordres de l'amour publiez par la Dame de Villedieu, ont fait donner à ce Livre le titre qu'il porte. On voudroit nous persuader dans la Preface que les Histoires qu'on raconte ici sont arrivées effectivement. ‡ Les Lecteurs le croiroient de reste, s'ils n'y voïoient pas trop de rencontres concertées, & un trop grand concours d'incidens qui se répondent à point nommé. A cela près tout y est dans le vraisemblable, le monde y est plus fidellement copié que dans les Romans, & c'est d'ailleurs une Lecture fort divertissante. De savoir si elle est utile c'est une autre question, mais plusieurs personnes de bon sens sont persuadées qu'un Roman tel que celui-ci n'est pas aussi pernicieux que les autres, où l'on voit des gens de l'un & de l'autre sexe qui s'aiment le plus galamment & le plus tendrement du monde, sans préjudice de la chasteté. Cela fait croire aux jeunes personnes que l'amour n'est point à craindre, & qu'on peut s'y engager impunément. On s'y engage donc sur cette esperance & souvent l'on ne s'en tire qu'avec honte. Si l'on avoit vû, comme on le voit dans ce Livre, que cette passion fait tomber dans les infidelitez les plus fletrissantes, peut-être qu'on s'en seroit defié. Quoi qu'il en soit, si l'on continuë d'imprimer de ces Nouvelles Galantes à Liege & à Cologne, nous serons bien-tôt revenus au siecle des Amadis, où les jouïssances donnoient souvent de l'exercice à l'Historien. C'étoit s'éloigner beaucoup du caractere de Theagene, qui dans le fameux Roman de l'Evêque Heliodore donne un soufflet à sa Maitresse, parce qu'elle le vouloit baiser. Un Prelat qui outre ainsi les choses n'avoit pas l'esprit tourné pour écrire un bon Roman. Lui & l'infatigable M. le Camus, Evêque de Bellai, auroient bien fait de n'écrire jamais de Romans, quoi qu'il faille demeu-
rer

‡ Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. JARDINS (MARIE CATHERINE DES) Rem. C.

rer d'accord que ceux du dernier sont incomparablement pires que l'Histoire Ethiopique d'Heliodore. On voit regner dans cette sorte d'Ecrits le même flux & reflux qui se remarque par tout ailleurs ; on s'éloigne d'un certain caractere, & puis on y retourne. M. d'Urfé donna plus de modestie à ses personnages qu'on n'avoit fait auparavant. Ceux qui l'ont suivi ont été encore plus austeres, mais voilà que l'on se raproche de l'ancienne licence. Je ne voi pas neanmoins que l'on reprenne dans les Romans la condition de Berger & de Bergere, quelque succès qu'elle ait eu entre les mains du Marquis d'Urfé. Ce n'est pas que l'on doive craindre que le Public ne critiquât comme très-peu vrai-semblables les caracteres que l'on donneroit ; car comme je l'ai remarqué en parlant * des Idylles de M. de Longepierre, le Public ne souffriroit pas que les Bergers d'un Auteur fussent semblables aux Bergers de la Nature ; & je croi qu'on excuseroit encore aujourd'hui ces grandes leçons philosophiques, que le Berger Silvandre fait aux Bergeres dans l'Astrée. Avec tout cela je ne saurois me persuader que la prose retourne jamais dans les Bergeries. On en laissera la possession toute entiere aux Poëtes, & apparemment ils la légueront à leurs successeurs. Le regne des Bergeries, bien loin de tomber, s'empare des *Opera* qui sont la maladie à la mode ; celui qu'on vient de représenter au Chateau d'Anet est une Pastorale Heroïque *d'Acis* & de *Galatée*. Pour les Balets, c'est l'ordinaire d'y voir des Bergers. On vient de me montrer des Vers libres qui furent faits pour M. le Marquis de la Vrilliere *représentant un Berger au Ballet du Temple de la Paix*. Ils sont fort jolis & fort galans. On y représente aux Bergeres le peril où elles sont à l'aproche de ce Marquis, & on conclut,

Poësies galantes attribuées à des Bergers. Vers pour le Marquis de la Vrilliere.

Qu'il est aisé, quand on a tant de charmes,
De trouver l'heure du Berger.

Ces Vers ont été imprimez avec quelques autres du même Auteur pendant le Carême dernier, & sont d'un Jesuïte dont le pere a été Commis de feu M. de la Vrilliere, Secretaire d'Etat. On le nomme le P. Ch . . . . Bien des gens ne font pas moins d'estime de ses Sermons que de ceux du P. Bourdalouë, mais il n'a pas assez de santé pour prêcher tout un Carême. Un esprit comme le sien seroit fort utile à un Missionnaire de Mingrelie, pour répondre aux questions de la Princesse.

II. *Meditationes Metaphysicæ de animæ origine, natura, beatitudine, officio, defectione, restitutione, & conservatione.* C'est-à-dire, *Meditations Metaphysiques de l'origine de l'ame, sa nature, sa béatitude, son devoir, son desordre, son retablissement & sa conservation.* Se trouvent à Amsterdam chez Henry Wetstein. 1686. in 8.

CEux qui se plaindront de n'avoir trouvé que des bagatelles dans l'article précedent ne seront par raisonnables, car ils se seront arrêtez sur un endroit dont le titre faisoit clairement entendre qu'il n'y avoit rien là pour les personnes qui ne cherchent qu'une science pesamment armée ; & il faloit qu'ils laissassent cet article pour ceux qui s'en accommodent & qu'ils gagnassent chemin vers d'autres endroits.

Idée de cet Ouvrage.

Je m'arrêterai peu sur ce Livre ; ce n'est pas qu'il n'y ait des pensées fort singulieres, c'est à cause qu'il avoit deja été imprimé l'an 1673. Alors il n'étoit qu'en François ; présentement on y a joint une traduction Latine *è regione*. Il contient en tout six Meditations, la 1. sur l'origine de l'ame : la 2. sur la Nature de l'ame : la 3. sur la béatitude : la 4. sur les loix naturelles : la 5. sur le desordre de l'ame & sur son retablissement : la 6. sur la conservation de l'ame. Chacune de ces meditations contient plusieurs Theses, qui sont comme autant d'Aphorismes de Metaphysique ; les uns assez clairs d'eux-mêmes, ou assez probables par le secours qu'il s'entredonnent ; les autres de pures suppositions qu'on ne prouve point, & qui semblent fort detachées de tout ce qui les précede ; car par exemple cet Aphorisme de la 6. meditation, *la clarté de élus ne devant plus être embragée, leurs corps doivent être plus transparens & plus parfaits que les terrestres*, est une supposition qui n'est appuyée sur rien ; la transparence du corps étant la chose du monde la moins nécessaire pour augmenter l'illumination de l'ame. Pour ce qui est de l'Aphorisme penultieme, il n'y a nulle force de bras & de machines qui le puisse transporter en Metaphysique, pays où l'Extrême-Onction n'a jamais été qu'une marchandise de contre-bande. Voici cet Aphorisme, il n'étoit pas dans la 1. édition. *Pour empêcher que mes organes corrompus ne me jouent quelque mauvais tour, je prierai les Ministres de mon Rédempteur de les induire d'une huile sacrée qui en ôte l'infection.* Cet Auteur à une pensée fort singuliere sur les Anges. Il croit que Dieu n'en a créé qu'un *de chaque espece, à qui il a donné le pouvoir d'engendrer d'une autre maniere que nous. Si ce 1. Ange eût prevariqué*, poursuit-il, *avant que de commencer ses générations*, toute sa race eût été envelopée dans son desordre, & *le fils de Dieu auroit été obligé de se revetir d'une nature Angelique, pour en retablir l'espece.* Mais cela n'a pas été necessaire, selon lui, parce que le 1. Ange étant demeuré fidele avec grand nombre de ses descendans, ceux-ci en continuant leurs générations remplissent le nombre & les places de ceux qui ont prevariqué. Cette opinion paroitra creuse à bien des gens, mais ils auroient tort de croire sur ce préjugé qu'il n'y ait ici plusieurs pensées très-solides, & très-sublimes tout ensemble. Nous parlerons bien-tôt d'un Traité qui nous a paru fort bon, & qui a été composé par un habile Cartesien. En voici le titre, *Essais nouveaux de Morale. De l'ame de l'homme 1. Essai, par M. * * * A Paris de l'Imprimerie de la veuve Maucrei, & se vend chez Jean Boudot, rue S. Jaques.* 1686. *in* 12. †

Pensée singuliere sur les Anges.

On vend chez le même Henry Wetstein 2. autres Livres fort nouveaux ; l'un s'appelle *Disquisitio Theologica de charitate, ad obtinendam veniam peccatorum in sacramento Pœnitentiæ per contritionem necessaria. Embricæ apud Philipp. Cumeum* 1686. *in* 12. L'autre est intitulé *Jo. Henr. Heideggeri in viam concordiæ Protestantium Ecclesiasticæ manuductio. Amstelædami apud Henr. Wetstenium* 1686. *in* 8. Le 1. de ces deux Livres a été aprouvé par des Théologiens de Paris, & montre par l'Ecriture, par les Peres, par les plus fameux Scholastiques & par la réponse

Livres nouveaux.

* Dans l'Art. I. de ce mois.

† Voyez l'Art. VIII. du mois suivant.

ponse aux objections, que la charité actuelle est incompatible avec le peché mortel. On y cite avec éloge le Traité de feu M. l'Evêque de Castorie *de amore pœnitente*. L'autre Ouvrage est fort du tems, & contient une érudition très-curieuse & très-judicieuse, tant pour les faits, que pour le fond même des dogmes. M. Heideggerus ne se contente pas de marquer historiquement mille choses, qui se sont faites pour la réunion des Lutheriens & des Calvinistes, il compare aussi les points où ils conviennent avec ceux où ils disconviennent, & il examine de quelle importance sont les sujets de leur discorde. Il n'oublie pas de marquer la naissance, le progrès, & les avantures de ces controverses, & il s'étend fort à montrer par plusieurs raisons, que les differens de ces deux Eglises ne méritent pas qu'elles demeurent séparées.

III. *Jacobi Rhenferdii ling. sanct. Prof. Ord. Dissertationes Philologicæ de decem otiosis Synagogæ, in quibus Viri clariss. Johannis Lightfoots, aliorumque sententiæ de otiosis examinantur, varia de Synagogis, earumque jure, præfectis, Ministris, &c. adsperguntur.* C'est-à-dire, *Dissertation sur les dix* Oiseux *de la Synagogue*. Franekeræ apud Joh. Gyselaar. 1686. in 4.

Des Synagogues des Juifs. Lightfoot réfuté.

LEs Livres des Juifs font mention des dix *Oiseux* de la Synagogue. Le savant Lightfoot a crû que c'en étoient les Chefs & les principaux Officiers. M. Rhenferdius croit au contraire que c'étoient des gens qui n'avoient aucune autre charge que celle de se tenir presque tout le jour à la Synagogue, afin que tous ceux qui s'y rendroient trouvassent une assemblée de dix personnes avec qui ils pussent legitimement prier Dieu; car il prétend qu'une assemblée legitime devoit être pour le moins de dix personnes libres & en age de puberté, & que dans le moindre village où ce nombre se trouvoit, il y pouvoit avoir une Synagogue. Il prouve fort savamment son hypothese par plusieurs passages Rabiniques, & il éclaircit en même tems beaucoup de choses curieuses qui concernent les Synagogues des Juifs. Il réfute Lightfoot par des preuves si formelles, qu'il est étonnant qu'un homme aussi consommé dans le Rabinisme que l'étoit ce Docteur Anglois, n'ait pas vû de semblables objections. On ne le réfute pas ici sur ce qu'il a dit que les Evêques dont il est parlé dans l'Ecriture tiroient leur origine du *Chazan*, ou de l'Evêque de la Synagogue: on nous renvoie pour la réfutation de cette pensée au chapitre 4. de *l'Archisynagogus* de M. Vitringa.

Réfutation d'un autre Savant.

Après avoir réfuté Lightfoot dans la 1. dissertation, M. Rhenferdius en a composé une autre contre un savant homme qui a soûtenu que les dix *Oiseux* étoient 3. Présidens & 7. Lecteurs de la Synagogue. On examine ici les raisons pour lesquelles il abandonne le sentiment du Docteur Anglois, & on ne les trouve pas solides. On condamne principalement l'exclusion qu'il donne de la Synagogue aux Diacres, & cela donne lieu de remarquer plusieurs choses touchant la fonction de ces personnes. On examine aussi ce qu'il remarque contre Samuel Petit, qu'il n'a pas eu raison de chercher dans les Pandectes la notion des charges & des dignitez de la Synagogue, & on trouve que cette censure n'est pas bien fondée: on prend de là occasion d'expliquer les titres qui sont donnez aux Chefs de la Synagogue dans les loix des Empereurs. Enfin on dispute fortement contre l'hypothese des 3. Presidens & des 7. Lecteurs, & on soutient qu'il n'y avoit qu'un ἀρχισυνάγωγον dans chaque Synagogue, &c.

IV. *Lettres Pastorales addressées aux Fideles de France qui gemissent sous la captivité de Babilon. Où sont dissipées les illusions que M. de Meaux, dans sa Lettre Pastorale, & les autres Convertisseurs emploient pour seduire : Et où l'on trouvera aussi les principaux évenemens de la présente persecution.* A Rotterdam chez Abraham Acher. 1686. in 4.

CEt Ouvrage sera de main de Maître: le dessein en est grand, & l'execution durera beaucoup sans doute, puis qu'elle se fera par des Lettres d'une feuille qu'on publiera *tous les mois ou tous les 15. jours, ou même plus souvent selon les occurrences & les nécessitez.* Comme elles iront par tout plus promptement, & plus aisément que ces Nouvelles, il ne sera pas besoin que j'en donne le précis.

On trouve chez le même Acher une Lettre que M. de Soustelle, Ministre Réfugié & de la repartition de Rotterdam, a écrite à M. Grouin, Archidiacre de Sologne au Diocese d'Orléans. Il y représente avec une honnête vigueur l'injustice qui a été faite aux Réformez, & celle qu'on lui fait en particulier par la detention de ses enfans, au préjudice même de l'Edit révocatif.

Livre de controverse de l'Abbé Petit.

Voici plusieurs autres Livres de controverse. *Les véritez de la Religion prouvées & deffendues contre les anciennes Hérésies par la vérité de l'Eucharistie; ou Traité pour confirmer les nouveaux Convertis dans la foi de l'Eglise Catholique. A Paris chez Jaques Morel, au Palais.* 1686. *in* 12. J'ai déja dit dans les dernieres Nouvelles de Juillet, Art. I. que l'expedient que ce Livre nous propose est un grand sujet de controverse. J'ajoûte présentement que l'Auteur de cet Ouvrage se nomme l'Abbé Petit, & qu'il publia en l'année 1677. le Penitentiel de Theodore, Archevêque de Cantorberi, avec des Notes. 2. *vol. in* 4. Cela lui acquit beaucoup de réputation. Il est de l'Académie d'Arles, & c'est elle qui l'a choisi pour composer ce Traité de l'Eucharistie. Il est certain qu'il donne à cette importante Controverse un tour fort adroit, & qu'il profite subtilement de plusieurs passages des Peres. Son but est de faire voir que dans les disputes des Orthodoxes avec les anciens Hérétiques, soit sur la divinité de Jésus-Christ, soit sur l'unité de sa personne, soit sur la vérité de sa chair, soit sur la divinité du S. Esprit, soit sur la résurrection, &c. on a toûjours supposé comme un principe commun aux parties contestantes le dogme de la présence réelle, de sorte que les objections des Peres auroient été absurdes & ridicules, si eux & les Hérétiques n'eussent également enseigné cette présence. Voilà qui mérite d'être profondément examiné. Nous n'en dirons pas davantage, parce que le Public est un peu las de ces choses, & qu'il se contente qu'on lui en donne une idée superficielle.

Autres de Mrs. Terson, Vigne & Brueys.

C'est la raison qui m'oblige de ne parler qu'en 2. mots *des motifs de la conversion de S. Augustin à la foi Catholique, pour servir de modele aux Protestans*, petit Livre qui fut imprimé à Paris l'année passée chez Thierry. L'Auteur se nomme M. Terson. Il avoit étudié pour le Mi-

Ministere non seulement à Puylaurent sa Patrie, mais aussi à Paris, & avoit fait de grands progrès. Il y a déja 5. ou 6. ans qu'il a changé de Religion: il nous fait entendre dans ce Livre qu'il a été attiré dans la Communion Romaine par les mêmes réflexions qui éclairerent S. Augustin Manichéen. Les Lecteurs qui ne se convaincront pas de cela, apprendront du moins ici plusieurs pensées de Saint Augustin, & plusieurs tours qu'un homme d'esprit y peut donner.

Voici un 3. Livre de controverse qui ne nous arrêtera pas plus long-tems. *Apologie pour l'Eglise Catholique, où l'on justifie sa croiance, son culte & son gouvernement par les principes mêmes des Protestans. Par le Sieur* Vigne, *cy-devant Ministre de Grenoble. Pour servir à l'instruction des nouveaux Catholiques. A Paris chez Thierry.* 1686. *in* 12. C'est un recueil des raisons subtiles qui ont été avancées depuis qu'on a mis le fort de la controverse, non pas à montrer que la Communion de Rome est exempte de tout defaut, mais à montrer qu'elle n'en a pas qui soient indignes de tolerance. A peu près comme si pour faire honte à un mari de ce qu'il n'aimeroit plus son épouse, on lui représentoit qu'à la vérité l'âge l'avoit un peu delabrée, qu'elle n'avoit plus toutes ses dents, qu'elle étoit maigre, pâle, infirme, mais qu'après tout sa laideur n'épouvantoit pas, & que ses infirmitez n'étoient ni la peste, ni la verole. M. Vigne tourne adroitement ce qu'il dit, & l'exprime d'une maniere fort nette. Je n'ai pas vû le dernier Livre de M. Brueys, qui est un *Traité de l'Eucharistie en forme d'Entretiens*: ainsi je n'en puis dire ni bien, ni mal; je croi par conjecture qu'on y voit beaucoup d'esprit, car quand l'Auteur n'en auroit pas autant qu'il en a, il est à la source, & on lui en fourniroit. Il y a des gens qui croïent que si tel Ministre qui n'étoit pas grand Auteur avant qu'il changeât, fait des Livres subtils & polis, c'est parce qu'il ne fait que prêter son nom aux Memoires qu'on lui dresse, dont on se promet plus d'utilité lors qu'on les débite par un nouveau Converti. Mais d'autres se persuadent qu'on se garde bien de faire cela, & voici leur raisonnement. Il n'y a rien à quoi un Auteur s'interesse davantage qu'à la destinée de ses Livres; ainsi c'est un bon secret pour faire qu'un faux Converti renonce parfaitement au Protestantisme, que de l'obliger à faire un Livre de controverse. Plus il y mettra du sien, plus il sera susceptible de passions par rapport à cet Ecrit. S'il lui arrive d'être réfuté & piqué au vif par quelque Héretique, tout aussi-tot la tendresse pour son Ouvrage l'irritera de telle sorte contre le parti d'où la réfutation sera venuë, qu'il ne voudra plus y tenir par aucun endroit. De là vient, disent ces mêmes personnes, qu'il y a quelques nouveaux Convertis qui publient Livre sur Livre; c'est qu'ils trouvent que le mal qu'on publie d'eux & de leurs Ecrits accorde peu à peu leurs consciences avec leur nouvelle Religion. Je laisse tout entier à mon Lecteur le jugement de ces conjectures. Au reste il est bon de desabuser ceux qui croïent que le Livre dont j'ai parlé dans le commencement * des Nouvelles d'Août, est une réponse aux plaintes des Protestans, qui ont été traduites en tant de Langues, & dont les Nouvelles du mois de May donnent le précis, Art IV. Tant s'en faut que M. Brueys réponde à ce Livre qu'il ne paroit pas même en avoir oüi parler.

Réflexions sur les Livres des nouveaux Convertis.

Les Livres de controverse ont trouvé depuis quelque temps un nouveau Théatre sur lequel ils versent journellement leurs inondations: je parle de l'Angleterre qui étoit autrefois un pays perdu pour cette sorte d'Ecrits. A présent on s'y dedommage du passé; la seule exposition de M. de Meaux y fait la matiere de je ne say combien de repliques: les uns prétendent qu'on représente bien *le Papisme*, les autres prétendent qu'on le represente mal. Les Protestans pourroient s'épargner la peine de rien écrire là-dessus: ils n'auroient qu'à demander qu'on leur montrât par une decision infaillible, que le sens qu'ils donnent aux expressions de leurs Adversaires n'est pas le véritable; car pendant qu'il n'y aura que plusieurs Docteurs particuliers qui diront avec M. Vigne, que les termes un peu forts dont on s'est servi dans les hymnes, sont des phrases & des figures de Poëte, ce ne sera rien dire, puis que ces Docteurs peuvent prendre pour figure ce qui est fort literal, selon l'ancienne intention de l'Eglise. Qui peut répondre sûrement de l'intention d'un Concile qu'un autre Concile? Voilà un argument *ad hominem* qui en 3. mots nous épargneroit ce déluge de Livres de controverse, qui accable toute l'Europe.

L'Angleterre abonde en Livres de Controverse.

Finissons cet Article comme nous l'avons commencé, par le titre d'un Ouvrage qui est de main de Maitre. *Abregé de l'Histoire de la Congregation* de Auxiliis, *tenue sous les Papes Clement* VIII. *& Paul* V. A Francfort chez Frederic Arnaud. 1686. in 12. †

V.

La Morale de l'Evangile, où l'on traite de la nature de la vertu Chretienne, des motifs qui nous y doivent porter, & des remedes contre les tentations. Traduit de l'Anglois de M. Lucas, *Ministre de l'Eglise de S. Etienne à Londres.* A Amsterdam chez Pierre Savouret. 1686. in 12.

LA méthode que cet Auteur prend pour nous rendre aimable la vertu Chretienne est fort judicieuse. Il degage cette vertu *des libertez sensuelles dont les uns la fardent, & des austeritez fantasques par lesquelles les autres la defigurent.* Il parle non seulement à notre cœur, mais aussi à notre esprit: il ne se contente pas de nous proposer des pensées de devotion, il y ajoûte de solides raisonnemens; de sorte qu'il y aura ici dequoi contenter des personnes de different caractere. La 1. partie de cet Ouvrage traite *de la nature de la vertu Chretienne*: la 2. traite *des motifs que l'Evangile nous propose pour nous porter à la vertu*: la derniere examine les tentations, & les moiens de les surmonter. La conclusion est fort propre à toucher les Libertins, parce qu'elle les prend par leurs propres interêts, selon la pensée de M. Pascal. En un mot c'est un bon Livre.

Idée de cet Ouvrage.

„ L'excellent Ouvrage de M. Rai sur les
„ plantes est arrivé depuis peu en ce pays.
„ J'en parlerai ‡ bien-tôt. J'ai reçu si tard le
„ Traité de M. Boyle *de specificorum remedio-*
„ *rum* &c. qu'il m'a été impossible d'en parler
„ dans les Nouvelles § de ce mois. Ce savant
„ homme a publié un nouveau Livre dont on fait
„ beaucoup de cas; c'est une *recherche touchant*
„ *la signification qu'on donne ordinairement au*
„ *mot*

Livres nouveaux.

* Art. I.

† Voyez-en le precis dans le mois suivant, Art. VII.

‡ Dans le mois de Novembre suivant, Art. VII.

§ Voyez l'Art. VI. du mois suivant.

„ *mot de nature*. * Les Lettres d'Usserius imprimées depuis peu en Angleterre *in fol.* nous vont apprendre bien des choses. Cette année sera remarquable par la publication de cette sorte d'Ecrits, pourvû que les Libraires d'Amsterdam qui nous doivent donner les Lettres de Grotius fassent quelque diligence; autrement ce sera un fruit de l'année 1687. On croira dans les pays étrangers qu'elles ont été en état d'être mises en vente depuis 8. ou 10. mois, cependant elles n'y sont pas encore.

Traduction des Pseaumes par M. Cocquelin.

„ Bien des gens s'étonnent de ce que j'ai dit dans l'Art. I. du dernier Journal, que la traduction de M. Ferrand & celle de M. Cocquelin *partagent les Savans de Paris*. Mais on cesseroit de s'en étonner, si on savoit qu'une partie de ces Savans sont dans la maxime de la vieille Cour, *qu'il ne faut pas que le peuple lise l'Ecriture*. Or voilà les gens qui prennent parti contre M. Cocquelin. Ils disent que sa traduction des Pseaumes représente si noblement & si nettement les beautez de l'original, qu'elle peut accoûtumer trop le peuple à feuilleter les Livres divins, au lieu que pour bien faire dans la nécessité inévitable où l'on s'est vû de traduire, il faloit donner au peuple une version si negligée & si obscure, qu'elle dégoutât tous les Lecteurs.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Octobre 1686.

ARTICLE I.

Petri Petiti Philosophi & Doctoris Medici Parisiensis de Sibyllâ *libri tres.* C'est-à-dire, *Traité de la Sibylle.* Lipsiæ apud Hæredes Friderici Lankisch. 1686. in 8. & se trouve à Leyde chez Vander Aa.

L'Auteur traite son sujet en Philosophe.

LA multitude des Livres qu'on a publiez sur cette matiere, n'a pas empêché M. Petit d'y trouver un champ inculte, qui étoit peut-être celui qu'on auroit dû travailler avec la plus grande application. On s'est contenté d'étaler beaucoup de lecture; on a fait le Critique; on a fait le Théologien; on a disputé pour ou contre ceux qui vouloient confirmer l'Evangile par les Oracles des Sibylles; personne ne s'étoit avisé de traiter ce grand sujet en Philosophe. Ainsi l'Auteur le prenant de ce côté-là, & ramassant avec soin l'érudition qui n'a pas été assez touchée jusques ici dans cette maniere, ou faisant de nouveaux usages des Faits que les autres avoient déja recueillis, ne peut que donner un Livre qui aura la grace de la nouveauté. Qu'on ne s'attende pas à lui voir nier ce que tant d'Esprits peu credules rejettent si fierement, il a des maximes toutes opposées aux leurs; car il tient que tout ce que raportent les grands hommes de l'Antiquité, quelque étrange qu'il nous paroisse, doit être crû, à moins qu'on ne montre par de bonnes raisons que la chose est impossible. Ce n'est donc pas en adoptant les maximes des incredules qu'il fait ici le Philosophe, mais en cherchant la raison de ce qui a été débité touchant les Sibylles. On ne doit pas condamner cette recherche, sous ombre qu'il ne nie pas que l'Esprit malin n'ait operé là-dedans; car comme l'Auteur du nouveau Journal de Médecine l'a judicieusement remarqué, à l'occasion d'une fille qui a passé pour ensorcelée, cela ne nous exempte point *d'expliquer toutes choses par des raisons physiques*, *puisque* le Diable *ne l'a pû faire que par des ressorts de Méchanique*, & *en arrangeant la matiere de telle sorte que suivant les loix simples des mouvemens de la Nature*, *elle remuât* le corps humain *d'une maniere extraordinaire*. Cette remarque est importune, parce qu'elle tend à plonger les Physiciens dans le travail dont ils se dispensent avec quelque sorte d'honneur, lors qu'ils imputent à la Magie ce qu'ils ignorent. Les digressions de M. Petit ne sont pas le moindre ornement de son Ouvrage.

Qu'il n'y a eu qu'une Sibylle.

Il nous dit dabord pourquoi il ne promet de traiter, que de la Sibylle. C'est qu'il croit qu'il n'y en a eu qu'une; & pour le prouver il remarque que les dix Sibylles de Varron, & les quatorze de Suidas se réduisent à quatre dans Elien, à trois dans Solin & dans Ausone, & a deux dans Martianus Capella. D'où paroît qu'il n'y a eu rien de fixe sur leur nombre. Il prouve ensuite par l'autorité de Lactance, que tous les Ecrits Sibyllins étoient en Grec; d'où il conclut que les Sibylles de Phrygie, de Babylone & de Cumes étoient des chimeres; car, dit-il, pourquoi eussent-elles prophetisé en Grec & non pas dans la Langue de leur païs? Enfin il montre par plusieurs passages où il est parlé de la Sibylle au singulier, que l'on n'en connoissoit qu'une. Quelques-uns de ces passages ont une force particuliere pour son dessein, mais cette raison généralement considerée ne seroit pas

* Voyez-en l'Extrait dans l'Art. III. du mois de Décembre suivant.

pas forte, & non plus que celle dont de fort * habiles gens se sont servis, pour prouver que les Payens ont connu l'unité de Dieu. Ils ont fait valoir les passages où le nom de Dieu est exprimé si souvent au singulier. Cette raison prouveroit que nous croions qu'il n'y a qu'un Diable, car & dans les Livres & dans la conversation nous n'emploions gueres que le singulier, en parlant des mauvais Anges. L'Auteur prouve après cela que le mot *Sibylle* n'est point un nom apellatif, quoi qu'on en dise ordinairement avec plusieurs Grammairiens : il montre qu'il y eu bien des femmes célebres en divination, qui n'étoient point qualifiées Sibylles; il fait des recherches étymologiques sur ce mot-là & il réfute quelques objections.

De la vertu prophetique.

Ayant ainsi expedié la question, *s'il y a eu plusieurs Sibylles, ou s'il n'y en a eu qu'une*, il commence à examiner dans le chap. 8. la vertu qu'avoit la Sibylle de prophetiser ; & afin qu'il y ait plus d'ordre dans la discussion de cette importante matiere, il recherche en général si la vertu prophetique émane de l'homme, & de quelles causes elle peut venir. Il se propose trois objections empruntées de Plutarque, qui semblent prouver que nous sommes naturellement capables de predire les choses futures. La 1. de ces objections est plus difficile à réfuter que l'on ne s'imagine d'abord; elle est fondée sur ce que notre ame connoît fort distinctement ce qui n'est plus; pourquoi donc ne pourroit-elle pas connoître ce qui n'existe pas encore? Apparemment Plutarque n'a point vû toute la force de cette difficulté, car il ne l'a point développée; mais l'Auteur la pousse & la dévélope pour lui avec tant de pénetration, qu'il est à craindre que quelcun ne dise qu'il s'est surmonté lui-même, & qu'il a mieux réüssi à fortifier l'objection qu'à la renverser. Il est sûr que ceux qui tiennent que notre ame est la véritable cause de ses idées, & de leur composition, ne sauroient bien expliquer pourquoi nous ne portons pas la vuë de notre esprit aussi aisément sur l'avenir que sur le passé; car enfin les especes que les objets qui nous ont été une fois présens nous communiquent, ne sont pas moins propres à représenter ces mêmes objets, entant qu'ils sont à venir, qu'à les représenter entant qu'ils n'existent plus; & si notre ame peut appliquer ces especes à la représentation actuelle d'une action qui se fit hier, pourquoi ne les appliquera-telle pas à la représentation actuelle d'une action semblable qui se fera dans une heure? On peut répondre cent choses, mais il semble que le seul moien d'ôter la difficulté est de dire, que notre ame n'étant que le sujet passif de ses idées, de ses imaginations, & de sa mémoire, est tout aussi propre par sa nature à connoître l'avenir qu'à connoitre le passé, pourvû que le même agent qui la modifie, lors qu'elle se souvient des choses, veuille bien lui révéler ce qui se fera. Ainsi la comparaison de Plutarque sera juste, & néanmoins elle ne conclura pas que l'homme puisse prévoir l'avenir; & il faudra dire que par une institution arbitraire de Dieu, les loix qui tiennent unies nos ames à la matiere ne nous représentent le passé qu'à cause de certaines traces imprimées au cerveau; d'où il s'enfuit que l'avenir n'est point à notre portée, puisqu'il n'a jamais imprimé aucune trace dans notre machine. Il paroît de là que M. Petit raisonne sur une hypothese très-raisonnable; lors qu'il dit que toute connoissance de l'avenir vient à l'homme par l'action d'une cause externe. Si on lui allegue qu'il y a des gens dont les dernieres paroles ont été des propheties, & que la vapeur qui sortoit de la caverne de Delphes pouvoit exciter l'ame à prophetiser, comme le vin l'excite à bien d'autres choses, (voilà les deux dernieres raisons de Plutarque) il répond fort bien que le voisinage de la mort, & une fumée qui trouble les sens, ne peuvent faire prédire l'avenir, qu'à cause que l'ame n'étant pas alors si occupée des objets sensibles, reçoit plus facilement l'impression de la cause externe qui lui présente les choses futures. L'objection de Possidonius n'a rien de considerable; on la réfute solidement, & l'on nous débite des considerations fort sensées, sur l'ordre successif que nous connoissons dans le tems passé.

Des dispositions propres pour l'avoir.

L'Auteur n'est pas moins raisonnable lors qu'il dit, qu'encore que la Divinité puisse conferer l'esprit prophetique, sans que les dispositions naturelles y contribuent, il y a néanmoins plusieurs qualitez du temperament, & de l'ame, qui servent fort à cela. Il nous dit ensuite quelles sont ces qualitez; & comme il prétend, après plusieurs Philosophes Arabes, dont il explique & rectifie l'opinion avec une merveilleuse netteté, que la grandeur de l'esprit est une disposition naturelle à la prophetie, il ne manque pas d'observer que la Sibylle avoit l'esprit grand, & de citer pour cela ces belles paroles:

† . . . . . Magnam cui mentem animumque
Delius inspirat Vates, aperitque futura.

Cela se doit entendre, dit-il, non seulement de l'inspiration actuelle, mais aussi de la faculté qui étoit propre à l'ame de la Sibylle. Il avoue pourtant en un autre endroit, qu'elle eût pû devoir sa qualité à une extrême ignorance, puis qu'il est certain que pour devenir Prêtresse de Delphes, il faloit être la plus nieuve & la plus simple fille qui se pût voir; & en général l'histoire fait foi que des personnes de très-peu d'esprit ont été Prophetés. Il reconnoît en cela une sage dispensation de Dieu, qui vouloit prévenir l'orgueil de ceux qui étoient naturellement préparez à la prophetie par la sublimité de leur esprit, & empêcher qu'on n'attribuât aux qualitez naturelles des Apôtres les succès de l'Evangile. Et comme le Diable contrefait autant qu'il peut les actions de Dieu, il s'est piqué d'éprouver ses forces à l'égard de l'avenir, sur des sujets très-mal disposez. Il s'ensuit de là que dans l'ordre le plus naturel, la grandeur d'esprit est une disposition à la prophetie, encore que pour des raisons particulieres les ignorans ayent obtenu quelquefois la préférence. L'Auteur compte pour un autre préparatif le temperament melancholique, de quoi sans doute il nous donnera une raison naturelle dans son Traité de l'esprit de l'homme. Il recherche après cela si les Astres qui présiderent à la naissance de la Sibylle, & si les vapeurs des Cavernes qu'elle habitoit, lui pouvoient servir à prophetiser. Les Lecteurs philosophes voient bien qu'on

* *M. le Fevre de Saum. Pref. de la Superst.*

† *Æneid. 6.*

qu'on ne peut pas dire là-dessus des raisons fort évidentes, mais du moins trouveront-ils dans cet endroit une érudition curieuse. On y lit qu'au dernier siecle il s'éleva pendant un an une vapeur si étrange dans une Eglise d'Italie, qu'elle faisoit trembler les gens par tout le corps, & s'ils ne se retiroient promptement, elle les faisoit danser avec mille contorsions, sans qu'ils pussent s'arrêter en aucune place. Cela confirmeroit en quelque façon ce que les Anciens rapportent du Temple de Delphes. Les effets de ces vapeurs sont trop forts; s'ils n'alloient qu'à reveiller l'imagination, on pouroit imiter Democrite & Euripide, qui s'enfermoient l'un dans les sepulcres & dans les lieux souterains pour étudier, l'autre dans une caverne de l'Isle de Salamine, pour composer ces belles Pieces de Théatre qui étoient l'admiration de toute la Grece.

Si la continence y est essentielle.

Je n'ai pas encore parlé de toutes les causes, que M. Petit recherche du don prophetique de sa Sibylle. Il demande dans le chap. 15. si la continence qu'elle gardoit lui servoit de quelque chose pour prédire l'avenir : S. Jerôme n'en doutoit point, car il a decidé fort nettement que la vertu prophetique fut accordée aux Sibylles, comme une récompense de virginité, & que c'est un privilége de virginité. Marsile Ficin ne s'éloigne pas de ce sentiment, puis qu'il croit que par le moyen du Célibat on peut devenir Favori de Dieu, jusques au point d'obtenir de lui la connoissance des choses futures. Les Cabalistes enseignent la même chose; ils prétendent que pour découvrir les plus grands secrets il faut renoncer au Sexe, & il y a même des gens assez simples pour s'imaginer que le secret de la pierre philosophale ne peut être révelé qu'à des personnes qui se contiennent. Quoi qu'il en soit, l'Auteur réfute la pensée de S. Jerôme, en lui faisant voir qu'une Prêtresse d'Apollon ne pouvoit pas mériter de Dieu le don de prophetiser, & que ceux qui ont le plus excellé en propheties parmi les Juifs, ont vecu dans le mariage. Il est vrai qu'ensuite il tâche de colorer la faute de S. Jerôme, mais ce ne sont qu'honnetêtez après coup. Les réflexions qu'il ajoûte sur ce que l'esprit malin affectoit de faire honneur à la chasteté, sont fort savantes. La Prêtresse de Delphes devoit être Vierge. On la choisissoit au commencement fort jeune, & parmi des païsanes, tant on croïoit que les Villes sont en cela plus sujettes à caution; mais enfin on trouva plus à propos de la choisir un peu âgée. Qui n'admireroit la conduite des Payens? D'un côté ils soutenoient qu'Apollon ne vouloit être servi que par des personnes chastes, de l'autre ils publioient dans leurs Livres ses bonnes fortunes, & même les occasions où il avoit échoüé : son entreprise sur la Sibylle fut une de ces occasions. Il n'en pût jamais venir à bout, non pas même en lui offrant la chose du monde la plus tentante, sçavoir une jeunesse éternelle, de sorte que la pauvre fille prefera à cet incomparable présent la condition d'être vieille, d'être sans mari, d'avoir une longue barbe pendant plusieurs siecles. Cet aveuglement des Payens étoit extrême : mais quoy, ils jugeoient des Dieux comme des hommes, & ainsi ils ne trouvoient pas étrange qu'Apollon ne voeût pas selon ses principes; ils réduisoient tout cela au vieux proverbe, *il fait tout ce qu'il defend*, & n'approfondissoient pas la chose. Ce que j'ai dit touchant la barbe de la Sibylle, est une conjecture de l'Auteur. Je ne diray point sur quoy il la fonde, ni quelles remarques il fait, tant sur la longue vie que sur la solitude de cette Devineresse; il faut que je passe legerement sur cela, quelque beau qu'il soit, & que je gagne promptement le 2. Livre.

Inégalité de conduite dans Apollon.

Causes de la multiplication des Sibylles.

L'Auteur y pose d'abord en fait que la Sibylle étoit d'Erythrée dans l'Ionie, ou du moins qu'elle y avoit sejourné assez long-temps pour en avoir emprunté son nom, car il veut que toutes les autres Sibylles se réduisent à celles qu'on appelloit *Eriphyle*, ou l'*Erythréene*. Pour bien établir cela il faut qu'il entre dans beaucoup de discussions, qui durent jusques au chap. 7. & qui lui donnent lieu de remarquer bien des fautes dans les Auteurs qui ont parlé des Sibylles. Il n'oublie pas d'examiner ce que l'on disoit à Rome, que les Livres Sibylins y avoient été aportez du tems du dernier Tarquin, & que ce Prince n'en avoit acheté qu'une partie, parce que la vieille femme qui les vouloit vendre en brula les deux tiers. Pline, Servius, & Aulu-Gelle rapportent ce conte fort differemment, ce qui fortifie beaucoup les apparences de fausseté que l'on y trouve. L'Auteur soûtient que c'est une fable, comme l'avoit déja soûtenu le Sr. Tristan. Il ajoûte que la longue vie de la Sibylle & ses grands voiages ont été cause qu'on l'a multipliée en plusieurs personnes. C'est tout le contraire de ce qui est arrivé à Hercule le Thebain, sur qui les Grecs ont accumulé toutes les actions de cinq ou six autres Heros, de telle sorte que de plusieurs ils n'en ont fait qu'un. M. Petit ne fait point difficulté d'avoüer que c'étoit le Diable qui transportoit la Sibylle en tant de pays éloignez, & sur cela il nous allegue les ravissemens d'Elie, le transport d'Habacuc, celui de Pythagoras, & le dard qu'Apollon l'Hyperboréen avoit donné à * Abaris. C'étoit un dard merveilleux, & fort semblable à ce manche † de balai qui sert de cheval aux Sorcieres, à ce qu'on dit, pour s'en aller entre deux airs à l'assemblée Sabbathique. C'est M. Petit lui-même qui se sert de cette comparaison; après quoi il nous débite une science fort curieuse, touchant les grottes de la Sibylle, d'où il prend occasion de nous expliquer l'antre des Nymphes qui a été fort éloquemment décrit par Homere, & qui seroit une énigme fort mysterieuse, si l'on croioit Porphyre. L'Auteur ne s'éloigne pas de ce sentiment, & après avoir dit de belles choses là-dessus, il décharge son indignation sur quelques Savans, qui se sont imaginez que cette description d'Homere regarde la partie characteristique des femmes. Il dit qu'après la guerre que ces gens-là ont déclarée à la science & à la Raison de l'homme, il ne manquoit plus rien à leur fureur que d'entreprendre la ruine des belles Lettres par la fletrissure d'Homere. On voit bien que cela regarde la 4. journée de *l'Hexameron rustique* de M. la Mothe le Vayer, insigne Pyrrhonien. Effectivement il vaudroit mieux que sur ses vieux jours il n'eût pas laissé imprimer un Ecrit tel que celui-là, où malgré les ménagemens qu'il garde en plusieurs endroits,

Remarque sur la Mothe le Vayer.

* Voyez son Article dans le *Dict. Hist. & Crit.*

† *Voyez Villon qui a dit,*
Non est, le deust-on vif bruler
Comme un chevaucheur d'escouvetes.
Mot qui vient du Latin Scopæ.

droits, on ne peut nier qu'il n'y ait trop de pensées impures. Mais ce n'est pas la seule chose qui ait fait tort à la derniere partie de la course de ce vénerable vieillard, dont la vertu avoit si heureusement marché sur les vestiges des anciens Sages: il s'étoit remarié à l'âge de soixante & dix-huit ans, & c'est là une foiblesse que les Philosophes ne lui pardonneront jamais. * Le reste du 2. Livre concerne ou ce que la Sibylle a dit touchant sa nature, ou sa mort & son épitaphe. Elle se vante dans Pausanias d'être d'une condition moienne entre les Dieux & les hommes; & dans Plutarque, que la mort ne lui ôtera pas la fonction de prophetiser, puis qu'elle sera convertie en cette face qui paroît sur le globe de la Lune; que son esprit devenant de la nature de l'air se répandra par tout avec les présages, & que de son corps naitront des herbes qui imprimeront dans les entrailles des Victimes les marques de l'avenir. L'Auteur commente tout cela d'une maniere fort nouvelle, & n'oublie pas un passage de Plutarque où il est parlé d'un certain Thespesius, qui entendit que la Sybille predisoit, du haut de son siege placé dans la Lune, la mort de Vespasien. Justin Martyr qui nous a laissé une belle description de l'antre de la Sibylle, qu'on lui avoit montré à Cumes, nous aprend qu'il y avoit vû aussi le lieu où elle étoit enterrée. Mais comme on peut voir ailleurs une description du sepulcre qu'elle avoit dans la Troade, on ne sait à quoi s'en tenir, & en général toute cette histoire de la Sibylle est si surprenante que pour peu que l'on en croie, on ne comprend plus pourquoi le monde est si different aujourd'hui de ce qu'il étoit en ce tems-là.

Difference entre la Sibylle & la Prophetesse de Delphes.

La priemiere chose que M. Petit observe dans son 3. Livre, est la difference qui se rencontroit entre les prédictions de la Sibylle, & celles des autres Devins. La Sibylle n'étoit bornée ni à certains tems, ni à certains lieux, ni à certains faits; sa vertu prophetique embrassoit toute l'étendue des siecles, & la destinée de tous les peuples: il n'en étoit pas ainsi de la Prêtresse de Delphes; il faloit qu'elle attendît la bonne humeur d'Apollon, & qu'elle s'allât placer sur un trepied à l'ouverture d'une caverne, qui étoit dans la partie la plus auguste du Temple, & ses réponses pour l'ordinaire n'avoient rien que d'universel. Voilà une image naïve de la difference des Papes & des Evêques; ceux-là étendent leurs soins sur toute la Catholicité, sans distinction de tems & de lieux, & ce qu'ils ordonnent regarde tout le vaste corps de la Communion de Rome; mais les Evêques n'étendent leur jurisdiction qu'à certains lieux, & leurs loix n'obligent que leur Diocese. Ainsi l'on pourroit en quelque façon nommer la Sibylle, *la Papesse du Paganisme*. Il est vrai que toute comparaison cloche, & qu'on ne sauroit nier qu'à certains égards le Pape n'ait moins de conformité avec la Sibylle qu'avec la Prêtresse de Delphes, car il a besoin de mille préparations avant que de pouvoir rendre ses oracles, & il faut qu'il s'asseie sur la chaire de S. Pierre, s'il veut recevoir quelque inspiration; autrement il ne parleroit pas *ex Cathedrâ*, mais comme un simple particulier.

Universalité des prédictions de la Sibylle.

Pour montrer cette universalité des prédictions de la Sybille, l'Auteur considere ce qu'elle avoit prédit touchant la division des âges du monde, selon les degrez des metaux, division qu'il compare avec le songe du Roi de Babylone. Il prétend aussi que la Sibylle avoit prédit l'incendie général de la terre; & sur cela il nous explique le passage des Metamorphoses, où il est dit que Jupiter se souvint que les Destinées avoient condamné l'univers à perir par feu. Il s'appuie aussi sur cette autre consideration, que les Romains dont l'Empire étoit si vaste, faisoient infiniment plus de cas des oracles Sibyllins, que les petites Républiques de la Grece; & il debrouille deux celebres prédictions de la Sibylle qui concernoient les Romains, & qui nous ont été conservées par Plutarque. Il touche plusieurs autres de ces prédictions, & en remarque le caractere, après quoi il examine si les Vers qu'on faisoit courir sous le nom de la Sibylle, étoient composez en secret par des imposteurs. Pour prouver que non, il allegue que les oracles de la Sibylle ordonnoient quelquefois de sacrifier des hommes, & il prétend qu'il n'y a que le Demon qui ait pû inspirer une telle cruauté. Cette remarque, si elle est bonne, peut fort nuire à M. van Dale. Or comme la grande raison de ceux qui combatent les propheties Payennes, est qu'il n'y a que Dieu qui connoisse l'avenir, l'Auteur s'aplique à montrer qu'il est de l'ordre de la Providence que les Demons reçoivent de Dieu quelques idées des évenemens contingens; si bien qu'il plaint fort la peine que Theodoret & quelques autres Peres se sont donnée, pour convaincre les Payens de la fausseté de leurs Oracles. Il montre ensuite, le plus solidement qu'il peut, qu'on ne doit pas attribuer au hazard les rencontres où les Devins ont predit la vérité. A l'occasion de cela il parle de Nostradamus, de Malachie, de l'Abbé Joachim, &c. & après avoir declaré qu'il ne doute pas qu'ils n'ayent prédit des choses qui sont arrivées, il veut bien demeurer d'accord qu'il se mêloit beaucoup d'impostures parmi les Vers qui étoient véritablement de la Sibylle. Il croit qu'en ces choses on peut discerner la vérité d'avec la fausseté, & il n'accorde pas à Ciceron que faire des Vers acrostiches soit une marque qu'on ne soit pas saisi de fureur. Il prétend que la Sibylle écrivoit elle-même ses propheties; il dit quelque chose de celles que l'on cachoit anciennement, & de celles dont nous avons encore la compilation. Il croit celles-ci très-fausses pour la plûpart, & sur tout en ce qui concerne Jésus-Christ. Il ne feint point de préferer en cela le sentiment de Casaubon à celui du Docteur Montaigu, qui nageant entre deux eaux ne veut ni tout-à-fait aprouver, ni tout-à-fait condamner l'Annaliste de la Communion Romaine. L'aveu de S. Augustin n'est pas ici de peu de poids, & l'Auteur n'a garde de ne faire pas beaucoup d'attention sur ces paroles du 18. l. de la Cité de Dieu chap. 47. *On peut croire que les Chretiens ont forgé toutes les propheties qui courent sous le nom des Etrangers, touchant la grace de Dieu par Jésus-Christ.* On montre au Sr. Montaigu qu'il fait là-dessus des chicanes inutiles.

Si les Vers qui couroient sous son nom étoient véritablement d'elle.

Fausseté de celles qu'on lui attribué sur J. C.

M. Petit fait paroître dans cet Ouvrage une érudition de si bon goût, qu'on doit souhaiter qu'il publie promptement tous les Traitez, dont il nous donne quelque esperance.

AR-

* Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Vayer. Rem. G. *Tom. I.*

ARTICLE II.

Journal du Voyage du Chevalier Chardin en Perse & aux Indes Orientales, par la Mer Noire & par la Colchide. I. Partie, qui contient le Voyage de Paris à Ispahan. A Londres chez Moyse Pitt. 1686. in fol.

Remarques sur le Phase & sur les Faisans.

NOus avons laissé l'Auteur sur le Phase*: continuons de le suivre dans le cours de son Journal.

Il nous dit que cette fameuse riviere *a un Mile & demi de largeur, & de fond plus de 60. brasses* à son embouchure; *qu'il a fait le tour de l'Isle de Phase, pour tâcher d'y decouvrir ces restes du Temple de Rea, qu'Arian dit qu'on y voyoit de son tems, & qu'il n'en a trouvé aucun vestige*, quoi que les *Historiens assûrent qu'il étoit encore en son entier dans le bas Empire, & qu'il avoit été consacré à Jésus-Christ du tems de l'Empereur Zenon.* Il n'a rien aperçu non plus ni de la grande Ville de Sebaste, ni de celle de Colchos. *Tout ce qu'il a remarqué là de conforme à ce que les Anciens ont écrit de cet endroit de la Mer Noire, c'est qu'il y a beaucoup de Faisans.* Il raporte, sur la foi de quelques Auteurs, *que les Argonautes aporterent de ces Oiseaux en Grece qu'on n'y avoit jamais vûs auparavant, & qu'on leur donna ce nom de Faisans, parce qu'on les avoit pris sur les bords du Phase.* Je me souviens d'une bevuë considerable de Bergier, qui étoit d'ailleurs fort savant, comme il l'a témoigné dans son Histoire des grands chemins, & dans son Traité du point du jour. Il a dit dans le chapitre 32. du 4. Livre de cette Histoire, que le luxe des Romains les avoit si fort gâtez, qu'ils *ne mesuroient pas la bonté des viandes par le goût, mais par le coût & la dépense, comme étoit celle des Faisans qu'on alloit querir en Colchos.* Il auroit bien de la peine à prouver cela, car ces paroles de Petrone *ales Phasiacis petita Colchis*, qui semblent être son unique fondement, ne signifient sinon que la race de ces Oiseaux étoit venuë de la Colchide. Les duretez injustes qu'il falut que M. Chardin essuyât entre les mains des Doüaniers, & d'un Lieutenant pire que les Doüaniers, avant qu'il arrivât sur le Caucase, ne donnent pas trop d'envie d'aller voyager en ce pays-là. Cette montagne est fort fameuse; *le haut est perpetuellement couvert de neige; pendant les 8. lieues de chemin qu'on fait à le traverser, il est inhabité.* Le reste abonde en miel, en bled, en *gom* & en bon vin, en fruits, en cochons, & en gros betail. On y trouve plusieurs villages, la plûpart des habitans sont *Chretiens du rit Georgien*, & vivent assez à leur aise.

Et sur les Amazones.

Avant que d'arriver à la description de la Georgie, l'on voit avec plaisir qu'après mille nouveaux embarras l'Auteur se trouve rejoint à son Camarade, & aux richesses qu'ils avoient apportées d'Europe. *La Georgie s'étendoit autrefois depuis Tauris & Erzerum jusqu'au Tanais, & s'appelloit Albanie*; elle est plus resserrée présentement. Il y a des gens qui *veulent que son nom vienne de celui de* S. George, *le grand Saint de tous les Chretiens du rit Grec*; d'autres veulent qu'il vienne de ce que ses habitans ont été appellez *Georgoi* par les Grecs, c'est-à-dire, laboureurs. Elle *a peu de Villes. Le Royaume de Caket en a eu plusieurs autrefois*; c'est proprement l'ancienne Iberie, qui a été ruinée par des peuples du mont Caucase, & même, dit-on, par une nation d'Amazones. L'Auteur rapporte *qu'il n'a vû personne en Georgie qui eût été dans le païs des Amazones, mais qu'il a oüi beaucoup de gens en conter des nouvelles, & qu'on lui fit voir chez le Prince un grand habit de femme, d'une grosse étoffe de laine & d'une forme toute particuliere, qu'on disoit avoir servi à une Amazone qui fut tuée auprès de* Caket, *durant ces dernieres guerres.* Le fils du Prince de Georgie ayant sû de M. Chardin ce que l'Histoire raconte des Amazones, dit *que ce devoit être un peuple de Scithes errans comme les Turcmans, & les Arabes, qui deferoient la souveraineté à des femmes, comme font les Achinois; & que ces Reines se faisoient servir par des personnes de leur sexe qui les suivoient par tout.* De la maniere qu'on parle ici de la Georgie & de ses habitans, on donne envie de leur appliquer ce qui se dit comme en proverbe touchant le Royaume de Naples, *il regno* † *Neapolitano è un delicato paradiso mà habitato dagli diavoli.* En effet *la Georgie est un païs fertile autant qu'il se peut. On y vit delicieusement & à bon marché. Le pain y est aussi bon qu'en lieu du monde; les fruits y sont excellens, il y en a de toutes sortes: le betail y est en abondance & très-bon, le gibier y est incomparable, le sanglier y est aussi delicat qu'en Colchide, & il ne se peut rien manger de meilleur* que les cochons dont le commun peuple se nourrit. On y a le poisson de mer & d'eau douce en abondance, & le plus excellent du monde. On y a pour huit francs une charge de cheval du meilleur vin du païs, c'est-à-dire, le poids de trois cens livres. Voilà qui ressemble à un paradis terrestre; mais si l'on en considere les habitans, on les trouvera faits comme un Diable, excepté qu'ils sont civils, humains, graves, moderez & très-beaux. L'Auteur assûre *qu'il n'a pas remarqué un laid visage en ce païs-là, parmi l'un & l'autre sexe; qu'il y en a vû d'angeliques, & qu'on ne peut peindre de plus charmans visages, ni de plus belles tailles qu'ont les Georgiennes.* Ce qui les gâte, poursuit-il, c'est qu'elles se fardent toutes. Il ajoûte que les Georgiens ont naturellement beaucoup d'esprit, mais qu'étant mal élevez ils deviennent très-ignorans & très-vicieux, fourbes, fripons, perfides, traîtres, ingrats, superbes, d'une impudence effroiables à mentir, irreconciliables dans leurs haines, usuriers, ivrognes, impudiques au souverain degré. *Les gens d'Eglise comme les autres s'enivrent, & tiennent chez eux de belles esclaves dont ils font des concubines*, & ce qui est le comble de toute corruption, *personne n'en est scandalisé, parce que la coûtume en est générale & même autorisée.* Le Préfet des Capucins assûra l'Auteur, *qu'il avoit oüi dire au* Catholicos (*on appelle ainsi le Patriarche de Georgie*) *que celui qui* aux fêtes de Pâque & de Noël &c. *ne s'enivre pas entierement, ne passe point pour Chretien, & doit être excommunié. Les femmes ne sont ni moins vicieuses, ni moins méchantes; elles ont un grand foible pour les hommes, & elles ont assûrément plus de part qu'eux à ce torrent d'impureté qui inonde tout leur païs.* Chacun a la liberté en Georgie *de vivre dans sa Religion, & dans ses coûtumes, d'en discourir & de les defendre.* On y voit des Armeniens en si grand nombre qu'il passe celui des Georgiens, on

La Georgie bon pays, & ses Habitans fort méchans.

* Art. VII. du mois précedent.

† *Camerar.* 1. vol. l. 5. ch. 5.

on y voit aussi *des Grecs, des Juifs, des Turcs, des Persans, des Indiens, des Tartares, des Moscovites, & des Europeans.* La Religion des Georgiens est la même que celle de Mingrelie, si ce n'est qu'ils gardent mieux le jeûne, qu'ils font de plus longues oraisons, & que leurs Eglises sont un peu mieux entretenuës. La plûpart sont sur des montagnes reculées & inaccessibles; *on les voit & on les salue en cet éloignement de trois ou quatre lieues, mais on n'y va presque jamais.* Ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que le *Prince, quoi que Mahometan de Religion*, ne laisse pas de remplir des Prélatures. Il y met ordinairement ses parens, & c'est son frere qui est aujourd'hui Patriarche. On auroit été bien-aise sans doute d'apprendre ici comment ce *Catholicos* a renoncé au Mahometisme, & on y apprendra avec plaisir comment les Princes de Georgie sont devenus Mahometans, & Sujets du Roi de Perse: la relation en est fort distincte, & développe en peu de mots toute l'Histoire de ce pays-là, depuis Ismael Sophi jusqu'à présent. On y voit, entr'autres choses, que les Rois de Perse ont fait tout aussi facilement des Convertis, lors qu'ils ont attaché de grosses peines à la perseverance dans le Christianisme, & de grands avantages à l'abjuration de Jésus-Christ, que s'il ne se fût agi que de passer de la Religion Protestante à la Romaine. Mais comme il n'y a jamais ni peuple, ni siecle si destitué de vertu qu'il ne produise quelque exemple de fermeté, dans la Religion que l'on croit bonne, il s'est trouvé une Princesse de Georgie que ni le baton, ni le fer, ni le feu n'ont pas eté capables d'ébranler. Abas le Grand ne vouloit pas en avoir le démenti, c'est pourquoi il donna ordre au Gouverneur de Chiras *de la faire Mahometane à quelque prix que ce fût.* Le Gouverneur n'oublia rien pour vaincre la constance de cette Princesse, il lui fit endurer *un martyre de huit années, d'autant plus cruel qu'on le changeoit, & qu'on le renouvelloit tous les jours.* Elle mourut enfin sur des charbons tout ardens l'année 1624. son corps fut jetté à la voirie, mais les Augustins l'envoïerent secretement au Prince son fils. Elle s'appelloit Kelavane. Très-peu de gens l'ont imitée, & au lieu de cela on voit aujourd'hui la plûpart des Seigneurs Georgiens faire profession du Mahometisme; les uns pour *obtenir de l'emploi à la Cour de Perse & des pensions de l'Etat; les autres pour avoir l'honneur de marier leurs filles au Roi, ou seulement de les faire entrer au service de ses femmes.*

Conversions faites par un Roi de Perse. Mort de la Princesse Kelavane à cette occasion.

Zele des Georgiens contre les Mosquées.

La Ville capitale de Georgie s'appelle *Tiflis*, on en voit ici la description & le plan en Taille-douce. On y compte quatorze Eglises, ce qui est beaucoup *en un pays où il y a très-peu de devotion.* Mais ce n'est pas ce qui doit surprendre davantage; on doit admirer beaucoup plus que ce peuple étant tel qu'on vient de dire, ne laisse pas de s'opposer avec un grand zele à la construction des Mosquées. Le Roi de Perse, leur Souverain, n'a jamais pû venir à bout d'en faire bâtir à Tiflis. *Le peuple se soulevoit aussi-tôt, & à main armée abatoit l'ouvrage, & maltraitoit les Ouvriers.* On s'étoit avisé d'en bâtir une à la forteresse, dans un endroit assez propre à *accoutumer le peuple à la vue des Mosquées & des Prêtres, qui du haut de l'édifice appellent à la priere.* Mais dès la premiere fois que le Prêtre voulut s'acquiter de cette fonction, le peuple jetta tant de pierres de ce côté-là, que ce pauvre homme *fut contraint d'en descendre bien vite, & depuis cette mutinerie on n'y en a plus fait monter.* La patience du Roi de Perse est plus digne d'admiration, que le zele des Georgiens, car encore qu'ils n'ayent aucune pieté, ni vertu, les seules passions machinales peuvent produire naturellement ces saillies & ces fougues religieuses. On a remarqué cent fois que les plus grands scelerats, dechainez par les Chefs des persecutions sur le parti persécuté, sont ceux qui témoignent le plus grand zele.

Des Capucins de Georgie.

Les Capucins de Tiflis font à peu près autant de conquêtes que les Theatins de Mingrelie; leur capacité en Médecine & en Chyrurgie leur sert plus que celle qu'ils peuvent avoir dans la Controverse, & ils ont dit souvent à M. Chardin, *qu'ils n'entretenoient pas leurs missions pour aucun fruit considerable qu'elles fissent, mais pour l'honneur de l'Eglise Romaine, qui ne seroit pas*, disoient-ils, *l'Eglise Catholique, si elle n'avoit des Ministres en toutes les parties du monde habité. Ils ont permission du Pape de se faire payer de leurs cures, & ils s'en servent utilement.* Ils ont aussi permission d'absoudre de tous pechez, de se deguiser, d'acheter & de vendre, de donner & de prendre à interêt, &c. L'entêtement des Georgiens pour leur jeûne est si déraisonnable, qu'ils ne croient pas que l'on soit Chretien, lors qu'on jeûne d'autre façon qu'eux. C'est ce qui oblige les Capucins de jeûner à la Georgienne & de s'abstenir du lievre, de la tortuë & des autres choses qui font horreur aux Georgiens.

Faste des Orientaux.

L'on voit ici tout du long la Patente que le Roi de Perse fit expedier à M. Chardin. Comme elle est pleine de faste, & qu'en général les Princes Orientaux se donnent des titres les plus superbes qui se puissent concevoir, je croi que pour l'honneur de l'Europe & du Christianisme, on devroit faire qu'il n'y eût personne qui ne sçût de quel esprit on est animé dans l'Orient; car lors qu'on ne le sait pas, on s'imagine que nous sommes les gens du monde les plus ridicules. Cela est faux, il y en a en Asie qui nous surpassent, & si nous nous tenons où nous en sommes, ils auront toûjours le dessus. On a publié depuis peu, & on a bien fait, une legende épouvantable des titres fastueux qui sont donnez au Roi de Siam. L'Auteur voulant faire connoitre, que *les nations Orientales sont sans comparaison plus vaines que toutes les autres*, a inseré dans son Journal la traduction d'une Lettre du Prince de Georgie au Roi de Pologne Jean Casimir. Or parce que la Patente du Roi de Perse a été dressée avec beaucoup de façons, on a soin ici de nous expliquer le tout d'une maniere très-instructive. Je n'en toucherai que ce trait: *Les Persans ont cette façon de ne mettre jamais dans un acte le nom de Dieu au bas de la feuille. Il le mettent tout au haut à côté, & laissent du blanc à l'endroit où il doit se rapporter. Ils se font de cette circonspection une grande affaire .... & ils ont le meme égard pour le nom du Roi & des principaux Ministres, dans les écritures juridiques, dans les requêtes & dans les actes publics.*

Festin nuptial chez le Prince de Georgie.

L'Auteur ayant été invité par le Prince de Georgie a un grand festin nuptial, nous en donne la description. Elle contient, entre autres choses curieuses, cette circonstance, que le Préfet des Capucins, tout blanc & tout cassé d'âge, fut obligé de joüer de l'Epinette devant

tous les conviez, & de chanter en même tems. Il chanta d'abord le *Magnificat*, le *Te Deum*, le *Tantum ergo*, *& puis des chansons & des airs de Cour en Italien & en Espagnol, parce que l'air des hymnes ne rejoüissoit pas assez* ce Prince Mahometan. Ce concert dura deux heures, pendant quoi M. Chardin qui le trouvoit pitoïable, aprit d'un maître d'Hôtel, que la *creance Mahometane* ne souffre pas que l'on se serve des instrumens de musique; qu'elle les interdit sur tout en matiere de Religion, *n'y ayant que la voix de l'homme avec laquelle Dieu veuille être loüé.* Le Prince s'étant informé comment se portoit le Roi d'Espagne son parent, fut cause que l'Auteur aprit que Clement VIII. avoit donné lieu à cette prétention de parentage, parce qu'il écrivit à un Prince de Georgie qu'il étoit parent de Philippe II. & que les Iberiens & les Espagnols étoient freres.

Des Esclaves du Roi de Perse.

Avant que de quitter la Ville de Tifflis, M. Chardin eut la complaisance, sur la recommandation d'un Capucin, d'écrire dans ses tablettes plusieurs secrets d'une vieille Femme qui exerçoit la Médecine. On les voir ici. Son voïage de Tifflis à Irivan fut fort penible. Irivan est une Ville de l'Armenie dont il nous donne le plan & la description. *C'est le plus considérable gouvernement du Royaume, & du plus grand revenu*; car il produit près de cinq cens mille écus par an, sans compter les deux cens mille qu'il produit par des voies indirectes. Celui qui le possedoit alors s'appelloit *Sefisouli-can*, c'est-à-dire, *le Duc esclave de Sefi.* Le nom d'esclave qui convient réellement aux Sujets des Princes Orientaux, est un nom d'honneur en Perse. *Cha-couli* ou *Coulom-cha* qui signifie esclave du Roy, *y est un aussi honorable titre que celui de Marquis l'est en France.* Ces esclaves du Roi *ont à la Cour de Perse à peu près le même emploi que les Gentilshommes ordinaires ont à celle de France. Ce sont la plûpart des enfans de qualité qu'on engage fort jeunes au service, tant pour l'émolument qu'ils en tirent que pour leur faire avoir de bonne heure entrée à la Cour.* Au reste l'éloquence Persane ne flate pas mal la vanité de la nation, lors que pour signifier qu'un Ambassadeur a fait la réverence au Roi, elle fait prendre ce circuit, *il a baisé les pieds des esclaves du Roi. Pareillement pour dire qu'un Prince à fait une grande action*, on dit, *les esclaves de ce Prince ont fait une grande action.* L'Auteur s'imagine que cela est originaire de l'Alcoran, où les ouvrages de Dieu sont nommez *les ouvrages des Anges.* Les Mahometans soûtiennent que c'est exprimer plus noblement le pouvoir de Dieu; car si ceux qui ne sont que ses serviteurs sont capables de former le monde, que ne pourra point faire le Maître?

Mariage des Persans.

Le Gouverneur d'Irivan paroit ici avec beaucoup de mérite, à certains égards. Mais avant que de parler de lui, M. Chardin nous rapporte les plus considérables points de la tradition de ce païs-là, & c'est rendre quelque service aux Chretiens d'Europe, parce que c'est montrer que ceux d'Asie sont des contes encore plus creux. Quelques-unes de ces traditions regardent l'Arche de Noé; on m'excusera sans peine, si au lieu de m'arrêter sur cet endroit, j'aime mieux donner avis à mon Lecteur, que M. Chardin nous aprend des choses curieuses sur les Courriers du Roi de Perse, & sur les mariages des Persans. Leur Morale sur le chapitre des femmes est la plus licencieuse du monde, car ils peuvent en épouser quatre, en acheter ou prendre à loüage autant qu'ils veulent, & s'en servir à tous les usages qu'il leur plait, sans choquer ni les loix civiles, ni les loix Ecclesiastiques. Il y en a peu néanmoins qui épousent plus d'une femme; on trouve beaucoup mieux son compte à n'avoir pas sa maison troublée par la jalousie de plusieurs têtes, dont chacune voudroit dominer; & l'on diversifie ses plaisirs à plus juste prix, par la multiplicité des esclaves que l'on éleve à la qualité de concubines, sans prejudicier aucunement à la supériorité de l'épouse. Mahomet n'auroit été gueres fin, si au lieu de permettre d'avoir quatre femmes de même rang, il eût commandé de les avoir; & si on lui eût demandé cet ordre comme une grace, on auroit fait comme Phaëton,

. . . . Penam, Phaeton, pro munere poscis.

On se marie là sans se voir, *& un homme ne voit sa femme que quand il a consommé le mariage, & souvent il ne le consomme que plusieurs jours après* qu'on l'a conduite chez lui, *la belle fuiant & se cachant parmi les femmes, ou ne voulant pas laisser faire le mari. Ces façons arrivent souvent entre les personnes de qualité, parce qu'à leur avis cela sent la débauchée de donner si-tôt la derniere faveur. Les filles du Sang Royal en usent particulierement de la façon; il faut des mois pour les reduire. Il semble*, dit M. Chardin, *que cette façon d'épouser une femme sans l'avoir vuë auparavant, ne devroit produire que des mariages malheureux; mais cela n'est point, & l'on peut dire en général que les mariages sont plus heureux dans les païs où l'on ne voit point les femmes, qu'en ceux où elles sont vues & fréquentées. La raison en est évidente; quand on ne voit point la femme d'autrui, on perd moins vite l'amour qu'on porte ou qu'on doit porter à la sienne.* Cette réflexion est très-bonne. Je ne dis rien de plusieurs autres particularitez que l'Auteur raporte sur ce grand chapitre. Il dit du Gouverneur d'Irivan une chose qui ne vaut guere mieux que la réponse de cet Ambassadeur dont parle M. de Vicquefort, qui sur la demande qu'on lui fit, en quoi il souhaitoit que consistât le présent qu'on lui vouloit faire, choisit des Lettres de change. Ce Gouverneur ayant sçu que la boëte que M. Chardin lui avoit donnée valoit dix pistoles, le pria *de la reprendre & de lui en donner la valeur en clefs, en ressorts & en cordes de montres.* Cela & plusieurs autres choses semblables qu'on lit dans tout ce Journal, font voir que l'avarice pousse les Orientaux à milles bassesses.

De leur Avarice. De la Ville de Tauris.

Si cet article n'étoit déja un peu long, je tirerois bien des choses du reste de ce Volume. L'Auteur y étale beaucoup d'érudition Geographique, & nous y donne la description de quelques Villes considerables, accompagnée de leurs plans, & soûtenuë par une suite abregée d'Histoire qui satisfait agréablement l'avidité d'un Lecteur curieux. Il nous représente la Ville de Tauris comme très-belle, les Mosquées y sont au nombre de 250. & l'on y voit une place où les Turcs ont pû ranger en bataille 30. mille hommes. Il préfere à tout autre sentiment l'opinion de ceux qui veulent que Tauris soit l'ancienne Ville d'*Ecbatane*. Les Lettres de recommandation qu'on lui donnoit, & les notes qu'il y ajoûte, ne sont pas la partie la moins curieuse

de

de ce Livre, car elles servent beaucoup à faire connoitre le genie des Persans. On apprend là qu'ils nomment leurs Rois *Vicaires de Dieu*, parce que la race *qui regne depuis 250 ans, prétend tirer son origine de* Ali, *gendre & successeur de Mahomet*. Casbin, la Patrie du fameux Locman, l'Esope des Orientaux, paroit ici avec pompe; mais elle seroit très-peu de chose en comparaison d'une autre Ville nommée *Rey*, s'il étoit vrai que * *Rey* eût été ce qu'en dit la *Geographie Persane*, soûtenue de tous les Auteurs Orientaux. Elle *porte qu'au 6. siecle du Christianisme la Ville de Rey etoit divisée en 96. quartiers, dont chacun avoit 46 rues, chaque rue 400 maisons, & 10. Mosquees; qu'il y avoit de plus dans la Ville* 6400. *Colleges*; 16600. *bains*, 15000. *tours de Mosquées*, 12000 *moulins*, 1700 *canaux*, 13000 *Caravanseras*. La Chronique des Mages porte que Chua, petit-fils de Noe, est le Fondateur de Rey, & qu'il en posa la premiere pierre sous l'Ascendant du Scorpion. Tout ceci est fort propre à consoler nos fabuleux Septentrionaux & Occidentaux; car si d'un côté ils ont le chagrin de se voir traitez de Visionnaires, ils verront de l'autre avec plaisir qu'ils ont des camarades par tout le monde. Pour ce qui concerne la magnificence des Mosquées & des Mausolées de Com, ce ne sont pas des visions; c'est de la réalité, puis que l'Auteur nous en parle comme temoin oculaire. *Le tombeau de* Fathmé, *fille de* Mouza-Caiem, *un de ces douze Califes que les Persans croyent avoir été les legitimes successeurs de Mahomet, après la mort d'Ali*, est dans la principale de ces Mosquées, avec ceux du Roi Abas, & du Roi Sefi. Il ne s'en faut guere que le culte de cette Fathmé n'égale parmi les Persans celui que la plûpart des Chretiens rendent à la Mere du fils de Dieu: cela paroit par le formulaire des prieres que les Pelerins de Com recitent, & au reste le peuple est persuadé que la Vierge Fathmé a été transportée au Ciel en corps & en ame, sans que néanmoins on célebre la fête de son assomption. M. Chardin nous donne en François quelques-unes de ces prieres, comme aussi le fameux éloge *de Haly fait par le Docte Haran Cazy*. Cet éloge écrit en gros caractere d'or dans la galerie du tombeau d'Abas, *est une Piece d'éloquence, où l'on peut voir non seulement le genie de la Poesie Persienne, mais aussi le transport de la devotion Mahometane. La Piece est en sept chants par distiques. Le 1. est tout sur Mahomet, & les six autres sur Ali*. Si l'on vouloit faire une plus ample édition des *rodomontades Espagnolles*, il faudroit copier plusieurs endroits de ce Poëme. Serieusement parlant, on y voit des tours d'expression d'une grande force, comme quand pour exprimer la beauté d'Ali, le Poëte assûre *que Dieu a assigné sur son amour le douaire des Dames du Paradis*. Les Physiciens ne trouveront pas là ce qu'ils cherchent; mais qu'ils examinent la Poterie blanche de Com, & ils trouveront de quoi s'occuper. Elle rafraichit l'eau en été *merveilleusement bien, & fort vite, par le moyen de la transpiration continuelle. Un quart de l'eau transpire en six heures la 1. fois* qu'on se sert d'un pot; *puis moins de jour en jour, tant qu'à la fin les pores se bouchent par la matiere crasse, qui est dans l'eau & qui s'arrête dans ces pores*; & dès lors il faut se servir d'un pot neuf, car l'eau s'empuantit dans l'autre.

Grandeur de la Ville de Rey.

Devotion des Persans pour une Vierge.

* Conferez ceci avec l'Art. suivant.

L'Auteur partit de Com le 16. Juin 1672, & arriva à Ispahan le 23. C'est là que finit ce 1. Volume. On le vend à Amsterdam réimprimé in 12. en deux endroits, savoir chez Wolfgang & chez Haring.

ARTICLE III.

Deux essais d'Arithmetique politique, touchant les Villes & Hospitaux de Londres & de Paris. Par le Chevalier Petty, *de la Societé Royale*. Se vendent à Londres chez François Vaillant vis-à-vis l'Eglise Françoise de la Savoie. 1686. in 4.

CEt Auteur se propose de montrer que Londres est plus considerable que Paris & Roüen pris ensemble, & qu'aucune autre Ville de l'Univers. Il se fonde en 1. lieu sur ce que le nombre moien des enterremens de Londres pour les années 1683 84. & 85. *où il n'y a point eu de maladies extraordinaires, & où les Baptêmes répondent, dans leur proportion ordinaire, aux enterremens, & les Baptêmes de chaque année les uns aux autres, a été* 22337; & sur ce que le nombre moien des enterremens de Paris pour les années 1682. 83. & 84. *dont la derniere paroit, par les Baptêmes, avoir été fort mal saine, est* 19887. Il ajoûte que le negoce & la doüane de Bristol font connoitre que cette Ville est aussi grande que celle de Roüen. Or il y a plus *de cheminées & par consequent plus de monde* à Dublin qu'à Bristol, *& les enterremens de Dublin n'ont été l'année* 1682. *année mal saine, que* 2263. Donc les enterremens de Paris ajoûtez à ceux de Dublin, que l'on suppose être en plus grand nombre qu'à Roüen, ne font que 22150. *au lieu que les enterremens de Londres étoit* 117. *de plus ou* 22337. *ou comme environ six à sept. Si l'on retranche*, poursuit-il, *du Catalogue des enterremens de Paris, tous ceux ou une partie de ceux qui meurent sans nécessité, ou faute de bons traitemens à l'Hôtel-Dieu, cela donnera encore plus de force à notre assertion*.

Preuve par les enterremens que Londres est plus grand que Paris & Rouen pris ensemble.

Il remarque en 2. lieu que les 13000 maisons qui furent brûlées à Londres l'an 1666. n'ayant été que la 5. partie du tout, le total des maisons étoit cette année-là 65. mille. Comme donc les enterremens de Londres sont augmentez entre les années 1666. & 1686. de plus d'un tiers, il faut que les total des maisons soit présentement d'environ 87. mille. On en trouva de compte fait 84. mille en l'année 1682. Or M. Moreri, qui veut nous faire passer Paria pour la plus grande Ville du monde, n'y compte que 50. mille maisons. Dublin n'en a pas tout-à-fait 7000. & ainsi Paris & Dublin n'auroient que 57. mille maisons, au lieu que Londres en a 87. mille. Donc les maisons de Londres sont à celles de Paris & de Roüen prises ensembles, comme neuf à six.

Nombre des maisons de Paris, de Londres & de Dublin. Que les Hôpitaux de Londres sont meilleurs que ceux de Paris.

Je passe quelques autres remarques de l'Auteur, & compte pour la 3. celle-ci; *que les habitans de Paris étant à l'égard de ceux de Londres comme environ six à sept, & les maisons comme environ six à neuf*, il s'ensuit *que les habitans de Londres ne sont pas si pressez dans leur demeure que ceux de Paris*.

Il dit en 4. lieu que les Hôpitaux de Londres sont meilleurs que ceux de Paris, puis que de quinze personnes il en meurt deux dans le meilleur

leur Hôpital de Paris, au lieu que dans le moins considerable de Londres *à peine en meurt-il deux de seize, & encore il n'en meurt à Londres dans les Hôpitaux qu'une 50. partie du tout, & à Paris il en meurt deux cinquiemes ou vingt fois cette proportion, dans les Hopitaux qui sont de même espece, c'est-à-dire que le nombre de ceux de Londres, qui aiment mieux être malades dans les Hôpitaux que dans leurs propres maisons, sont à l'égard des mêmes personnes de Paris comme un à vingt; ce qui fait voir que la disette est plus grande à Paris qu'à Londres. Or de ce que dans les Hôpitaux de Londres à peine en meurt-il deux de seize, & environ deux de quinze dans les meilleurs de Paris (pour ne rien dire de l'Hôtel-Dieu)* l'Auteur infere, *ou que les Médecins & les Chirurgiens de Londres sont meilleurs que ceux de Paris, ou que l'air de Londres est plus sain.*

Nombre des personnes mortes de la peste dans les plus grandes Villes du monde.

A l'égard des autres grandes Villes du monde, il dit qu'il ne trouve point de relation de Pequin, de Dheli & d'Agra, *qui puisse le faire retracter de ce qu'il a dit touchant Londres.* Pour ce qui est de Constantinople, on a rapporté, pour faire voir sa grandeur, *& la grandeur de la peste qui y regnoit, qu'il y mouroit 1500 personnes par jour.* Il répond qu'en l'année 1665. *il en mourut à Londres 1200. par jour, & que l'on a fort bien prouvé que la peste n'a jamais emporté à Londres plus d'une 5. partie du peuple,* & comme *on croyoit communément qu'à Constantinople, & dans les autres Villes d'Orient, même en Italie & en Espagne la peste emporte deux cinquiemes, la moitié ou plus du peuple, il est probable que là où 1200. ne sont qu'une 5. partie du peuple, il y avoit plus de monde que là où 1500. faisoient deux cinquiemes, ou la moitié.* On rapporte aussi qu'au Grand Caire il en étoit mort 73000 en dix semaines ou 1000. par jour. Il répond que c'est une Ville où la peste vient tout d'un coup, & d'où elle s'en va de même, emportant deux ou trois cinquiemes parties du peuple. Ainsi 73. mille sont *probablement le nombre de ceux qui sont morts de la peste au Grand Caire en toute une année*; au lieu qu'en l'année 1665. il mourut à Londres 97. mille personnes de la peste. Il est certain que dans une Ville où 97. mille ne faisoient que la 5. partie du peuple, il y avoit plus de monde que là où 63. mille étoient deux cinquiemes, ou la moitié.

Grandeur de Rey & de Tauris.

L'Auteur infere de tout cela, que Londres est la plus considerable Ville de l'Univers. Mais que seroit-ce en comparaison de *Rey*, si tout ce que les Historiens de Perse en disent étoit véritable? On a vû dans l'article précedent un calcul d'où il s'ensuivroit que cette Ville auroit eu près de deux millions de maisons, ou de bâtimens publics. M. le Chevalier Chardin n'a osé marquer ce nombre, *ne pouvant pas croire qu'il y eût seulement la moitié autant d'hommes.* Il a dit en un autre lieu, qu'encore que *plusieurs gens de qualité* de Tauris *lui ayent voulu faire* acroire, qu'il s'y trouve plus d'onze cens mille habitans, il ne pense pas qu'ils soient plus de 550. mille. C'est fort bien fait en ces choses-là de ne croire qu'à demi. Mais s'il étoit vrai, comme l'Histoire le remarque, qu'il y a 400. ans qu'il mourut de peste 40. *mille personnes en un quartier de Tauris sans qu'il y parût*, il faudroit que Londres même s'humiliât, comparée à cette Ville de Perse.

Mauvais ordre des Hôpitaux de Paris.

L'Autre Essai de M. le Chevalier Petty tend à montrer qu'il meurt tous les ans à l'Hôtel-Dieu de Paris *plus de 3000 personnes, faute de bons traitemens.* La preuve de cela est fondée sur la comparaison des personnes qui meurent tous les ans à la Charité, & des personnes qui meurent tous les ans à l'Hôtel-Dieu. L'année 1678. il entra dans l'Hôpital de la Charité 2647. personnes, dont 338. moururent, c'est plus que la 8. partie. La même année il entra dans l'Hôtel-Dieu 21491. personnes, dont il en mourut 5630. ce qui est plus du quart; de sorte *qu'environ la moitié de ces 5630. semble être morte, faute des mêmes traitemens, & d'aussi bons secours qu'ils auroient pû avoir à la Charité.* L'année suivante le degré de mortalité changea. De 3118. personnes qui entrerent à la Charité, il en mourut 452. ce qui est plus d'un septieme, & de 28635. qui entrerent à l'Hôtel-Dieu il en mourut 8397. ce qui est beaucoup plus du quart; mais quoi qu'il en soit, la proportion de ceux qui sont morts à l'Hôtel-Dieu pendant ces deux années, & qui se montent à 7013. dont la moitié fait 3506. est à peu près le double de ceux qui sont morts à la Charité.

La pensée où est l'Auteur que la moitié de ceux qui sont morts à l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire, 3506. personnes, ont crevé par le mauvais gouvernement de cet Hôpital, se confirme, dit-il, par les remarques qu'il a faites sur les Hôpitaux de S. Barthelemi, & de S. Thomas, qui sont les plus chetifs de Londres. Il a remarqué qu'il n'y mourut pas l'année passée la 8 partie des personnes qui y étoient, au lieu que ceux qui moururent à la Charité, le meilleur Hôpital de Paris, sont plus de la 8. partie.

Suputant après cela le dommage qu'il croit que la France souffre par le mauvais ordre des Hôpitaux, il dit que ces 3506. personnes décédées pour n'avoir pas reçu le secours qu'il leur faloit, font une perte de deux millions 524. mille 320. livres, sur le pied qu'on évalue les Esclaves d'Alger. Il ajoûte que l'on pourroit remedier à cette perte, en faisant une nouvelle dépense de 251. mille 820. livres.

On attend quelques autres Pieces considerables de M. le Chevalier Petty, qui apparemment se verra critiqué bien-tôt par quelque Savant de Paris.

ARTICLE IV.

Catalogus Patrum Societatis Jesu qui post obitum S. Francisci Xaverii ab anno 1581. usque ad 1681. in imperio Sinarum Jesu Christi fidem propagarunt. Ubi singulorum nomina, ingressus, prædicatio, mors, sepultura, libri Sinicè editi recensentur. E Sinico Latinè redditus a P. Philippo Couplet, *Belgâ, Sinensis Missionis in Urbem Procuratore.* C'est-à-dire, *Liste des Jesuites qui ont été Missionnaires à la Chine après la mort de S. Xavier, depuis l'an 1581. jusques à 1681. avec le Catalogue des Livres qu'ils ont composez en Chinois.* Parisiis ex Typographiâ R. J. B. de la Caille 1686. in 8.

Des miracles de St. F. Xavier &c.

FRançois Xavier, qu'on nomme l'Apôtre des Indes, a eté un peu plus heureux pour ce qui regarde le Voyage de la Chine, que Moyse ne l'a été par raport au Pays de Chanaan. Tout ce que Moyse put faire, fut de voir en éloignement de dessus une montagne cette terre de promission. Mais S. Xavier eut le plaisir, après plusieurs courses, d'entrer dans la Chine, ou du moins dans l'Isle de Sancheu, qui

dépend

dépend de Quangtung, l'une des Provinces de ce grand Roïaume. Il n'y demeura pas long-tems; la mort le saisit peu après son arrivée l'an 1552. Il paroit par une de ses Lettres à S. Ignace, qu'il avoit composé en Japonois un Traité sus les mysteres de la vie de Jésus-Christ, & qu'il l'avoit copié en caracteres Chinois, afin de l'aporter à la Chine. C'est la 1. Piece dont on nous parle dans ce Catalogue. Il me souvient d'avoir lû dans une autre de ses Lettres, qu'il se plaignoit doulourcusement de ne savoir pas le langage du Japon. *Si je le savois*, disoit-il, *je ne doute pas que plusieurs n'embrassassent la Foi Chretienne. Dieu veuille que je l'aprenne bien-tôt! Alors enfin je rendrai quelque service à l'Eglise. Présentement je ne suis au milieu de ces Infidelles que comme une statuë.* Il est difficile d'accorder cela avec ce prodigieux nombre de miracles du premier ordre qu'on lui fait faire; car si Dieu lui avoit conferé le don des miracles dans un degré si éminent, afin qu'à l'exemple des Apôtres il convertit les Payens à la foi de l'Evangile, il ne lui eût pas réfusé le don des Langues, le plus utile de tous. Et quelle apparence qu'un homme qui ressuscite les morts, & qui d'une seule parole dessale les eaux de la mer, soit obligé d'aprendre le Japonois par les regles de la Grammaire, comme le moindre écolier; le Japonois, dis-je, dont il souhaitoit ardemment l'intelligence par les plus fortes raisons du monde? Cela est sans doute embarrassant, mais néanmoins ce n'est pas une objection qui puisse réduire au silence, car si on répond que Dieu distribuë ses graces comme il lui plaît, & souvent contre l'ordre que nous trouverions le mieux entendu, ne faudra-t-il pas en convenir? Quoi qu'il en soit, les Lettres de ce Missionnaire justifient qu'il a apris par étude, & peu-à-peu, le langage du Japon.

Honneurs rendus au Pere Schall.

On ne nous parle ici que d'onze Jesuïtes qui ayent été à la Chine, avant le commencement de ce siecle, & de ces onze celui qui a le plus écrit est un Italien nommé le P. Matthieu Ricci. Il a fait plusieurs Ouvrages de Philosophie, de Geometrie, & d'Astronomie. L'Empereur Vanlei le consideroit si particulierement, qu'il lui accorda une pension, & qu'il voulut qu'on l'enterràt honorablement hors des portes de Pekin. C'est une chose très-remarquable, qu'une bonne partie des Jesuïtes dont on parle ici, ont reçu mille faveurs à la Cour, & durant leur vie, & après leur mort. A tout moment ce Catalogue nous dit que le Roi voulut avoir le portrait d'un tel & d'un tel, ou qu'il lui fit faire des funerailles. Pour des Martyrs on ne sçait ici ce que c'est: mais pour des Philosophes & des Mathematiciens, on y en trouve abondamment. Le P. Adam Schall fut élevé à de grandes dignitez. D'abord il fut préposé à la réformation du Kalendrier, & declaré Président du Royal & suprême Tribunal de Mathematiques; ensuite on le fit Mandarin *Kaichangsu*, avec le titre de Docteur de la Loi secrete & très-subtile; enfin on lui confera le grade suprême de *Quanglo tá sú*, avec plusieurs gratifications. L'Empereur l'honoroit quelquefois de ses visites, & luy fit faite des funerailles pompeuses en l'année 1665. Ce Pere a composé un très-grand nombre d'Ouvrages Astronomiques; ils montent ici jusqu'à 52. Volumes; mais il n'en a gueres fait sur la Religion, huit seulement. Le P. Bugli, Sicilien, a fait au contraire un très-grand nombre de Livres de Théologie, soit en traduisant la Somme de Thomas d'Aquin, soit en composant de son chef, & n'y a mêlé que deux Traitez de litterature profane, l'un sur le Lion, l'autre sur le Fauçon, tous deux dediez au Roi de la Chine. Le P. Couplet, qui a traduit en Latin ce Catalogue, n'a pas eu la delicatesse de Bembus; il a fort bien dit *de Falcone liber*, au lieu que Bembus en pareil cas se seroit servi d'une circonlocution; car pour signifier que le Senat de Venise avoit envoïé 60. Fauçons à un Roi de France, voici comment il parla, *Senatus Venetus dono* * *misit Aloysio Regi Gallorum aquilas 60. ex earum genere quibus in aucupio uti reges consueverunt*. Le P. Bugli est mort en l'année 1682. & a été honoré d'un éloge funebre par l'Empereur Kanghi, *Imperator illum dignatus est funebri elegio*. Le même Empereur a composé de sa main Roïale l'Epitaphe du Pere Herdtrich, mort depuis deux ans, & Auteur d'un gros Dictionnaire Chinois & Latin, qui est sous la presse. Le P. Verbiest, Jesuïte Flamand, qui a fait la petite relation que j'ai abregée dans le mois de † Février 1685. est grand Seigneur en ce païs-là. Il y est comme le Directeur des Ephemerides, & l'Administrateur du Kalendrier, & il y possede la qualité de Tungchinsusù. Il a déja publié plus de cinquante Volumes sur l'Astronomie: apparemment ce sont des Volumes à la maniere des Anciens, ou plus petits que les nôtres.

Affectation de Bembus. Liste des Missionnaires de la Chine.

Il y a eu en tout cent six Jesuïtes qui ont été Missionnaires à la Chine: onze pendant le siecle dernier, quarante-cinq depuis l'an 1600. jusques à la destruction de la famille Imperiale *Taiminga*, & les autres depuis l'an 1649. sous les Empereurs Tartares de la famille *Tai Cinga*. Les onze premiers fonderent quelque Eglises dans cinq Provinces, mais les quarante-cinq suivans en fonderent dans sept autres.

Au reste il ne paroit pas qu'on ait voulu se servir de l'hyperbole dans cette liste; bien loin de là il semble que l'on ait voulu suprimer une partie de sa gloire, comme le fait en certaines occasions tout Auteur qui sait bien son monde.

‡ Interdum urbani parcentis viribus, atque
Extenuantis eas consulto.

Honneurs rendus aux Peres Martini & Schall.

Car par exemple on n'a rien dit du Mandarinat du Pere Martini: cependant c'est une chose qui a été d'un fort grand éclat; nous lisons dans le 2. tome de la Morale pratique des Jesuites, que ce Pere, *Mandarin du premier ordre, qui est un rang élevé au dessus même des Vicerois*, alloit *richement vêtu avec un dragon en broderie sur la poitrine, accompagné de ses gardes, lanciers, arquebuziers, étendars, & autres marques de dignité.* La représentation de sa marche se voit dans la page 393. On ne nous dit point non plus tous les honneurs qui furent faits au P. Jean Adam Schall. Il fut non seulement Mandarin du premier ordre, mais il obtint aussi de l'Empereur beaucoup de louanges, & pour lui & pour ses Ancêtres. L'Empereur écrivant au Pere de ce Jesuite, lui donna l'éloge *d'homme de rare pieté*, & lui envoïa l'office de *Tachamsu*. La mere fut apellée *une matrone d'une illustre*

* *Lipse le raille de cette affectation*, ep. 57. cent. 2. misc.

† Art. X.
‡ *Horat. S. 10. l. 1.*

illustre sainteté: l'ayeul qui apparemment ne vivoit plus, fut nommé *Président du Tribunal des Mathematiques, & Mandarin du troisieme ordre.* Pour l'ayeule, l'Empereur ne se contenta pas de la nommer *une Matrone d'une vertu rare*, il ajoûta *qu'il souhaiteroit avoir un lieu propre où il pût toûjours l'honorer selon ses mérites, par le sacrifice de l'encens.*

Des Ouvrages des Jesuites en Langue Chinoise.

On ne marque pas même ici tous les Ouvrages que les Jesuïtes ont composez en Langue Chinoise, puis qu'on ne dit rien de la methode de se confesser pour les Chinois composée par le P. Jules Aleni, où il declare que c'est un péché que de tirer plus d'intérêt de ce que l'on prête, que les loix du Royaume ne veulent, c'est-à-dire, que de ne se pas contenter de trente pour cent. Je n'ai pas vû ici non plus dans l'article du P. Ricci tous les Ouvrages que les P. P. Alegambe & Kircher lui attribuent. Le P. Kircher lui attribuë, entre autres Livres, *la Methode de faire des quadrans au Soleil*, *la maniere de faire l'Astrolabe & de s'en servir*, *l'usage & la maniere de faire des Epinettes.* L'Auteur de la Morale pratique s'étonne que Kircher ait osé mettre à la tête d'un semblable Catalogue, *sequentes post se libros in bonum Ecclesiæ Sinicæ reliquit, il a laissé après lui les Livres suivans pour le bien de l'Eglise de la Chine*; mais après tout on ne peut nier que ces Livres ne puissent servir indirectement aux Chretiens de ce grand Royaume, puis que c'est par là que ces Messieurs s'insinuent à la Cour. Le même Auteur dit que le P. Ricci a été le premier Jesuïte qui soit allé à la Chine. Cela est faux, si l'on s'en tient au Catalogue du P. Couplet, car le P. Ricci n'y paroît que le 3. N'oublions pas qu'encore qu'on ne marque point ici tous les Livres qui ont été specifiez par d'autres, on ne laisse pas d'arriver un peu au delà du nombre dont les Jesuïtes se sont fait honneur il y a long-tems, lors qu'il ont publié, *que depuis leur entrée dans la Chine jusques en 1636. leurs Peres avoient composé en Langue Chinoise trois cens quarante Volumes.*

Sur quel pied sont ces Missionnaires.

Il y a bien des gens qui ont de la peine à se figurer, que les Jesuïtes de la Chine soient soufferts sur le pied de Missionnaires, & de Prédicateurs d'une nouvelle Religion. Ils ne sont soufferts & honorez, dit-on, que comme d'habiles Astronomes, & de bons Mathematiciens, qui peuvent perfectionner les sciences dont on fait le plus de cas dans ce vaste Empire; à peu près comme les Princes Chretiens les plus esclaves de l'Inquisition, combleroient d'honneurs & de présens un excellent Peintre, Sculpteur, Machiniste &c. de quelque Secte qu'il fût, s'ils s'entêtoient de ces choses. C'est ainsi qu'on souffre ailleurs les Missionnaires, quand on croit qu'ils entendent la Médecine. Je n'entreprens point de rien decider là-dessus; je dirai seulement qu'il faut prendre garde de ne pas trop attribuer le faux esprit du Christianisme aux Infidelles de l'Orient. Il s'en faut bien que la honteuse maxime de la contrainte de conscience les ait autant gâtez, qu'elle a gâté le plus grand nombre des Chretiens; ainsi ne nous imaginons pas que toutes les Religions soient faites comme celle qui domine dans l'Occident, & qu'elles soient incapables de tolerer ceux qui les accusent d'être fausses.

Tolerance des Chretiens à Siam.

Les Siamois souffrent toutes sortes de Religions, & depuis peu leur Roi a permis aux Missionnaires Chretiens de prêcher dans toutes les Villes du Roiaume, & de tenir des écoles où ils voudront, pour y enseigner ce qu'il leur plaira, pourvû qu'il ne soit point contraire au bien de l'Etat. En même temps il a permis à ses Sujets d'embrasser la Foi Chretienne, si bon leur semble, & il leur accorde en ce cas-là tous les priviléges dont les Chretiens étrangers jouissent.

Relation du Pere Tachard.

M. le Chevalier de Chaumont, qui est revenu de son Ambassade de Siam depuis quelques mois, en a publié une Relation curieuse qui a été déja contrefaite à Amsterdam. Il y garde le *decorum* de son caractere, c'est-à-dire, qu'il ne descend pas dans un detail trop exact comme feroit un voïageur. Il s'étend même peu sur la Religion du païs, & sur le progrès des Missionnaires. M. l'Evéque D'Acqs, son Cousin, qui avoit vû le manuscrit avant qu'on le publiât, n'a pas conseillé de donner plus d'étenduë à cet article, soit qu'en cela il ait voulu témoigner quelque complaisance aux Jesuïtes, qui doivent publier la Relation que le P. Tachard, Missionnaire de Siam, a composée, soit qu'il ait jugé que ces choses-là, & plusieurs autres sieroient beaucoup mieux à un Jesuïte qu'à un Ambassadeur. Quoi qu'il en soit, on verra bien-tôt la Relation du P. Tachard. Elle sera ornée de plusieurs figures. M. l'Abbé de Choisi, qui a fait le voiage de Siam avec M. le Chevalier de Chaumont, a écrit diverses Lettres à M. l'Abbé de Dangeau, qui pourroient apprendre bien des particularitez de ce païs-là. Je ne sai point si ces Lettres fendront la presse parmi tant d'autres * relations.

ARTICLE V.

ON a renvoïé le Memoire qui n'avoit pû être imprimé dans les Nouvelles d'Août, à cause que le cachet en avoit emporté quelque chose. † M. Sauveur qui a composé ce petit Ecrit vient d'être honoré presque en même tems de la nomination du Roi à la Chaire de Professeur Roial en Mathematique, qu'avoit eue feu M. Blondel, & de l'agrément de M. le Duc d'Orleans, pour être Précepteur de Mathematique de M. le Duc de Chartres, comme il a déja l'honneur de l'être de M. le Duc de Bourbon.

Démonstration générale de la question du 2. Article des Nouvelles de Novembre 1685. prouvée dans le 4. article de Février 1686. touchant les nombres multiples.

Démonstration des nombres multiples.

LA proposition générale peut être proposée ainsi. Etant donné un multiple de quelque nombre que ce soit; 1. si l'on partage ses chifres en deux tranches, dont la premiere contienne des dixaines, ou des centaines, ou des milliemes, & la seconde des unitez. 2. Si l'on multiplie par la 1. tranche la difference de ce nombre à 10 ou à 100. &c. (selon que la 1. tranche est de dixaines ou de centaines &c.) 3. Et qu'ensuite on ajoûte au produit la derniere tranche, lors que ce nombre est plus petit que 10. ou que 100. ou bien si on l'ôte lors qu'il est plus grand, ce qui en viendra sera ou *o*, ou le nombre, ou son multiple positif, ou negatif.

Par exemple, si l'on propose 1512. multiple de 7. je puis le partager en tranches 151. 2. ou

15.

* *Le Mercure Gal. du mois de Juillet en contient une.*

† Voyez la fin des Nouvelles d'Août de cette année.

15. 12. ou 1. 512. Je puis varier chacun de ces partages en plusieurs manieres; par exemple, le 1. partagé en 151. 2. en 150. 12. ou 129. 221, &c. en transportant des nombres de la 1. tranche dans la 2. tranche. Si je prens le 1. partage 151. 2. je prens 3. qui est la difference de 7. à 10. (parce que la 1. tranche est de dixaines) je multiplie 3. par la 1. tranche 151. le produit est 453. auquel j'ajoûte la 2. tranche 2. parce que 7. est moindre que 10. la somme sera 455. multiple de 7.

Si l'on proposoit encore 1512. multiple de 108. en partageant 1512. en 15. & 12. je prendrai la difference de 108. à 100. (parce que la 1. tranche 15. est de centaines) qui est 8. Je multiplie la 1. tranche 15. par 8. le produit est 120. duquel j'ôte 22. (parce que 108. est plus grand que 100.) le reste sera 108. qui est le nombre proposé. Si au lieu de 15. 12. j'avois pris 14, 112. Il me seroit venu o & si j'avois pris 10, 512. il seroit venu le nombre negatif 432. qui seroit toûjours multiple de 108.

Pour demontrer cela généralement j'appelle a le nombre proposé & son multiple an, & comme il faut le partager en 2. tranches, j'apelle encore ce même nombre $10c+d$ ou $100c+d$ ou $1000c+d$ sans lequel c marque le nombre des dixaines, des centaines, ou des milles de la 1. tranche, & d les unitez de la 2. tranche. Suivant la question en prenant l'expression $10c+d$ je prens $10a$ qui est la difference de 10. au nombre a, je multiplie $10a$ par c, c'est-à-dire la 1. tranche, le produit est $10c\ ac$ auquel j'ajoûte la 2. tranche d. La somme sera $10c+d\ ac$: & si au lieu de $10c+d$ je mets an qui est la même chose j'aurai $an\ ac$ qui a toutes les proprietez de la proposition, ce qui est aisé à voir.

Remarquez 1. que je pouvois prendre $100c+d$ & 100. & que la demonstration étoit la même. 2. que la proposition seroit encore vraie, si l'on ajoûtoit 10. au nombre a, au lieu de prendre leur difference. 3. Si j'avois $100c+d$, & au lieu de prendre la difference ou la somme du nombre de 100. on l'avoit pris de 10. il faudroit multiplier $10a$ ou $10.+a$ par $10c$ & non par c.

A l'égard de la 2. question sur les multiples de 9. si l'on prend garde qu'un nombre est toûjours multiple de 9. lors que la somme de ses chifres est 9. 18. 27. ou quelque autre multiple de 9. ainsi 25731. est divisible par 9. parce que la somme des chifres est 18, de sorte qu'en faisant tel changement qu'on voudra dans ce nombre, pourvû que la somme des chifres soit encore 18. ou bien 9. &c. après le changement, il sera toûjours multiple de 9. C'est pourquoi il ne s'agit plus que de démontrer qu'un nombre est multiple de 9. lors que la somme de ses chiffres est 9. ou quelque multiple de 9; ce qui est aisé si l'on considere qu'ayant ôté autant de fois 9. qu'on pourra de 10. de 100. de 1000. &c. Il ne restera que 1. que l'ayant ôté de 20 de 200. de 2000. &c. il restera 2. de sorte que dans chaque degré les chifres marquent les restes aprés qu'on en a ôté les 9. Or il est constant que si ces restes sont multiples de 9. tout le nombre le sera aussi.*

ARTICLE VI.

De specificorum remediorum cum corpusculari Philosophiâ concordiâ, cui accedit dissertatio de variâ simplicum Medicamentorum utilitate usuque. Ex Anglico in Latinum sermonem traducebat D. A. M. D. Autore Robert Boyleo, *Nobili Anglo, Societatis Regiæ socio.* C'est-à-dire, *De l'accord des remedes specifiques avec le Systême qui donne raison des effets par les corpuscules.* Londini impensis Sam. Smith. 1686. in 12.

Reflexions sur la Nature de la Philosophie moderne.

Depuis qu'on a fait goûter au monde les principes méchaniques de Philosophie, on a inspiré beaucoup de mépris aux personnes de bon sens pour la méthode de nos Ancêtres, qui à proprement parler ne faisoient que dire au Public en termes mysterieux & magnifiques, ce que la plus simple femme savoit déja, qu'il n'y a point de phénomene dans la Nature, quelque étrange qu'il puisse être, dont il n'y ait une cause. Les nouveaux Philosophes étant venus là-dessus avec des corpuscules de grosseur, de figure, d'agitation, & de situation differentes, ont répandu beaucoup de lumieres dans l'esprit: il ne faut donc pas s'étonner si on a preferé leur méthode à celles des Scholastiques, & si l'on a mieux aimé expliquer les operations de la Nature, par des causes dont chacun trouve les idées dans sa maison, & dans toutes les machines petites ou grandes, que de recourir aux notions confuses de qualitez & de facultez, de chaleur & de secheresse. Il est si vrai que la nouvelle Philosophie fournit pour le général un principe aisé & commode, qu'il s'est trouvé des personnes qui ont cru la pouvoir decrediter par cet endroit-là. *Quoi*, disoit-on, *ce seroit la bonne Philosophie? Une Philosophie qu'un ignorant comprendra d'abord, sera cette science si relevée qui a fait suer les plus grands Genies de l'Antiquité? Cela ne se peut pas.* Voilà sans doute un grand crime à reprocher aux Philosophes modernes; & plût à Dieu qu'ils méritassent ce reproche à tous égards! Mais pour venir au fait, disons qu'entre les difficultez qui leur ont été proposées, il n'y en a pas beaucoup qui ayent paru plus specieuses à d'habiles Médecins que celle qui est apuyée sur des remedes specifiques. Il ne semble pas qu'avec tels ou tels corpuscules mûs situez d'une telle ou d'une telle maniere, ou puisse expliquer la relation qui se trouve entre un remede specifique & la maladie qu'il guerit. C'est la matiere de cet Ouvrage. M. Boyle y montre qu'au fond cette difficulté n'est rien, & qu'il n'est pas nécessaire pour sauver l'honneur de la Philosophie *des Corpuscules*, denier qu'il y ait des remedes specifiques.

Des remedes specifiques.

Il dit d'abord ce qu'il entend par ces mots-là, & voici à quoi se réduit son explication; c'est qu'un remede specifique est celui qui pour l'ordinaire, s'il ne guerit pas un malade, le soulage du moins extrémement par une certaine qualité qui lui est propre, & qui est fort differente de l'augmentation des qualitez que l'on sait qu'il a, comme vous diriez sa chaleur, son amertume, sa vertu sudorifique &c. Il aporte ensuite les raisons qui le persuadent qu'il y a de cette

* Voyez encore quelque chose au sujet des nombres multiples dans le mois de Janvier de l'annee suivante à la fin de l'Art. II.

cette forte de remedes dans le monde. La 1. est le consentement unanime de la plûpart des Médecins. La 2. est qu'il y a certains poisons qui produisent des accidens tout-à-fait étranges, sans qu'on puisse raisonnablement les attribuer à pas une des qualitez qu'on apelle dans l'Ecole, premieres, secondes, ou troisiemes; & sur cela il nous cite l'exemple d'un homme qui devint borgne par l'activité d'une petite goutte de sue, qu'une araignée lui darda dans l'œil. Sa 3. raison est fondée sur l'experience. Il dit que le souverain remede contre la piqure des scorpions

Specifique contre la morsure des scorpions.

est de les écraser sur la playe, ou de verser un peu d'huile de scorpion sur l'endroit qu'ils ont blessé. Cette huile se fait en étoufant un scorpion dans de l'huile commune, qu'on expose long-temps au Soleil. Qu'on examine, poursuit-il, tant que l'on voudra cette liqueur, rien n'y paroit à quoi l'on puisse attribuer une vertu si particuliere. Il parle aussi des effets du *quinquina* sur les fievres intermittentes, & d'une plante nommée la *Serpentaire de Virginie*, qui guerit à coup sûr la morsure des Serpens, que les Anglois nomment *Rattle snakes*, c'est-à-dire, *Serpens à sonnette*, & qui sont beaucoup plus dangereux que les scorpions. On les nomme ainsi à cause qu'ils ont à la queue une espece de vessie avec quoi ils font du bruit.

Objection contre les remedes specifiques.

Il se propose après cela cette petite difficulté. Un remede qui descend dans l'estomac & aux intestins s'altere beaucoup par la digestion, & par son mélange avec les matieres qui se rencontrent en cet endroit, combien se perd-il de parties qui sortent avec les excremens? Par combien de cribles de differente contexture faut-il que les autres passent? Ne peut-il pas arriver que les atômes qui contiennent la vertu médicinale soient arrêtez en chemin, ou s'il s'en rencontre d'assez pointus pour se debarrasser de tant d'obstacles, ne prendront-ils pas la forme de la partie du corps avec laquelle enfin ils s'allieront, ou s'il y en a qui conservent leur premier état, ne seront-ils pas en trop petit nombre pour produire quelque chose? Voici comment M. Boyle répond à cela.

Réponse à cette objection.

En 1. lieu il remarque que certains remedes specifiques, qui consistent en onguens, en emplâtres, &c. & qui ne s'appliquent qu'exterieurement, ne sont point dans le cas de l'objection, puis que sans passer par l'estomac, ils peuvent mêler leurs corpuscules avec la masse du sang. En 2. lieu il retorque la difficulté contre les Médecins Galeniques, qui sont ceux qui la pressent davantage, & il leur fait voir qu'ils ne sont pas moins obligez d'y répondre, puis qu'ils reconnoissent que leurs cardiaques, leurs diaphoretiques, &c. affectent la masse du sang, & telle ou telle partie solide par les particules très-déliées de leur substance. Il ajoûte à cela plusieurs faits curieux, sur les impressions que les alimens laissent au lait, aux urines, & à la chair même; enfin il aporte plusieurs exemples de venins, d'odeurs & d'autres choses dont une très-petite quantité peut produire de notables accidents. Les Negres ont un venin dont il ne faut que ce qu'ils peuvent cacher sous l'ongle pour faire mourir un homme, & l'on fait que les atômes nécessaires pour rendre émetique une très-grande quantité de vin, se détachent de leur tout sans y causer aucune diminution sensible.

Poison des Negres.

Après avoir prouvé l'existence des remedes specifiques qui est la 1. des 2. choses que vouloit faire l'Auteur, il s'attache à la 2. qui est de montrer l'accord de l'hypothese des corpuscules avec cette espece de remedes. Il réduit tour à ces six propositions.

Les remedes specifiques peuvent agir en dissolvant la matiere morbifique.

1. Que ces remedes peuvent guerir les malades en dissolvant la matiere *morbifique*, d'où il doit arriver naturellement qu'elle sorte avec plus de facilité par les voies ordinaires, ou par les pores de la peau. Il nous dit là-dessus cent bonnes choses qui concernent la diverse activité des menstrues, & qui tendent à montrer qu'elle consiste beaucoup plus dans la proportion des figures de leurs parties insensibles, avec les pores des corps qu'ils dissolvent, & dans la solidité & l'agitation de ces mêmes particules, que dans les qualitez que nous leur trouvons par nos sens. Ce sera donc cette modification qui fera qu'un remede soit specifique, entant que si quelque liqueur contenue dans le corps du malade s'en *impregne*, elle deviendra un menstrue propre à dissoudre les matieres viscides qui causent des obstructions. M. Boyle condamne ici les Médecins qui argumentent du plus au moins, ou du moins au plus, qui disent par exemple que si un acide dissout un certain corps, il en pourrabien dissoudre un autre moins dur, ou que si une liqueur moins acide produit un certain effet, une liqueur plus acide en produira un plus grand. C'est à quoi une infinite d'experiences sont contraires. Je ne touche que celle-ci. L'eau forte trop chargée d'esprits acides ne peut plus dissoudre l'argent qu'elle dissolvoit, lors qu'elle avoit moins de ces esprits, & si on débilite son acidité avec une certaine portion d'eau commune, elle reprend sa premiere force. Or de ce qu'on voit par les experiences chymiques que les menstrues varient extrêmement leurs effets, selon les diverses proportions des mélanges, & selon la diverse qualité des sujets, nous devons conclure que la vertu des remedes specifiques doit souffrir plusieurs exceptions, vû la diversité des temperamens, & des causes incidentes. Les railleurs disent quelquefois en se moquant de la Medecine, qu'à moins qu'une drogue ne marquât exactement sur ses tablettes comment est faite la bile, & où est son siege, elle ne pourroit pas la chasser du corps. Pour répondre sérieusement à cela, il faut dire que par la circulation du sang une drogue peut se promener par tout le corps, & que les proportions méchaniques dont elle est doüée, à l'égard de la bile ou de quelque autre matiere peccante, lui fournissent les moiens d'agir de telle ou de telle façon. M. Boyle se déclare le protecteur des remedes appliquez exterieurement, & il se fonde, entr'autres preuves, sur la prompte & puissante activité de quelques odeurs.

Ou en la mortifiant.

Il dit en 2. lieu qu'un remede specifique peut agir en mortifiant ce qu'il y a de trop acide dans nos corps, ou de trop déreglé d'une autre maniere. Si on demande comment se peut faire cette mortification, il faut répondre qu'elle se fait principalement, parce qu'il y a des corps qui peuvent ou emousser & enlever les pointes des particules acides, ou les envelopper de telle sorte qu'elles soient aussi incapables de trancher & de couper que l'est une épée quand elle est dans son fourreau. Et qu'on ne dise pas que ce n'est plus là un remede specifique, car l'Auteur prétend qu'on se trompe, si l'on attribuë toûjours les effets des acides & des *alkali* à cette forme particuliere qui les fait acides

des & *alkali*; il a remarqué tant de differences entre un acide & un acide, entre un *alkali* & un *alkali*, qu'il est fort porté à croire qu'en bien des rencontres, l'activité des acides dépend d'une modification particuliere qu'on ne sauroit nommer, & qui accompagne l'acidité. Il aporte sur cela quantité d'experiences & de remarques.

Ou en la precipitant. Exemple d'un corps qui purifie l'eau puante.

Sa 3. proposition est qu'un remede specifique peut soulager un malade, en precipitant les matieres qui gâtent le sang, ou quelcune des autres humeurs. Sur cela il nous explique plusieurs choses qui concernent les precipitations chymiques, & nous parle d'un Medecin, nommé Kergerus, qui se vante dans son Traité de la fermentation, d'avoir gueri de la fievre plus de mille personnes sans les saigner, ni purger, sans sudorifiques, ni diuretiques, ni topiques, ni autres semblables machines, mais par la vertu presque toute seule d'un precipitant. L'Auteur ajoûte que l'hypothese qui fait consister plusieurs maladies dans la putrefaction des humeurs, favorise ce qu'il dit ici, puis qu'il connoît un certain corps qui sans être ni amer, ni acide, ni urineux, precipite si efficacement les particules puantes repandues dans de l'eau, qu'il fait cesser absolument la puanteur. Il l'a éprouvé sur une eau qui paroissoit assez claire, mais qui ne laissoit pas d'avoir une odeur cadavereuse & insupportable. Il y jetta quelque peu de grains de cette drogue, & en fort peu de minutes il fit tomber un sediment delié qui ne sentoit pas mauvais, & qui pourtant avoit empuanti l'eau; du moins est-il vrai que toute la puanteur cessa aprés la précipitation de ce sediment.

Ou en fortifiant le cœur, ou la partie affectée. Exemple d'une pierre qui rejoint les os.

Il dit en 4. lieu qu'un remede specifique peut operer ou en fortifiant le cœur, & par ce moien la partie qui est affectée, ou en fortifiant sans l'intervention du cœur la partie qui est affectée. Cela lui donne lieu d'examiner s'il y a des médicamens qui simpatisent avec le cœur, ou avec quelque autre viscere, & qui soient particulierement propres à le guerir, & il se range du côte de l'affirmative, quoi que ce soit le parti que la plûpart des Médecins ont abandonné, & contre lequel ils plaisantent quelquefois. Il l'apuie de fort bonnes raisons, & descend dans le detail des manieres dont un medicament peut agir en particulier sur une partie malade. Les experiences ne lui manquent pas; il dit qu'une petite dose de Chantharides se mêlant avec le sang, & se promenant par toutes les parties du corps, ne produit aucun effet que sur la vessie dont elle fait sortir en l'irritant l'urine, les sables, & les petites pierres qui s'y forment. Il ajoûte un autre exemple encore plus memorable, c'est celui d'une pierre qui se trouve en quelques endroits d'Allemagne & qu'on nomme, à cause de ses effects, *Osteocolla*. Lors qu'elle est préparée selon la methode qu'un Médecin Allemand a enseignée à M. Boyle, elle est merveilleuse pour former un cal sur les os rompus, mais sans aucune préparation elle ne laisse pas de produire cet effet, comme Fabricius Hildanus l'assûre; car il recommande une drachme de cette pierre bien pulverisée, à ceux qui veulent faire rejoindre les parties d'un os cassé. Il faut même s'en servir avec précaution, parce que sans cela le cal se formeroit trop tot, ou trop grand.

Ou en operant sur le sang.

La 5. proposition est qu'un remede specifique peut operer, en produisant certaines dispositions dans le sang, qui determinent la nature à se défaire de ce qui cause la maladie. Ainsi on peut supposer que les corpuscules de ce remede corrigent quelquefois le trop de lenteur qui est dans le sang; qu'en d'autres rencontres ils en attenuent les parties trop épaisses, qui l'empêchant de couler dans les vaisseaux capillaires, retardoient sa circulation; qu'en d'autres hommes ils corrigent sa trop grande subtilité, ou dissolvent certaines matieres qu'ils rencontrent dans le cœur, & qui empêchoient cette partie de faire regulierement ses dilatations & ses contractions. Il n'est pas nécessaire de prouver que la disposition du cœur est d'une grande efficace par rapport au sang; toutes les passions le prouvent assez, la joye & la honte ne font rougir qu'ensuite de quelque impression machinale faite sur le cœur; ce qui se doit dire aussi des gans parfumez dont l'odeur produisoit sur le visage d'une Dame Angloise les mêmes effets que la honte. Elle s'en plaignit à l'Auteur, & l'assûra qu'elle avoit remarqué la même chose dans plusieurs femmes.

Ou enfin en s'unissant avec la matiere peccante. Exemple d'une maladie guerie par un mort.

La 6. proposition est qu'un *specifique* se peut tellement unir avec la matiere *peccante*, qu'il résulte de cette union un tout, ou qui est chassé sans peine, ou qui peut demeurer impunément dans le corps, & c'est-là ce qui convient le mieux à l'essence d'un remede specifique. L'Auteur fait voir par plusieurs exemples le changement qui arrive aux corps par leurs mixtions. Le sublimé, poison dangereux, perd tout son venin quand on le mêle avec le mercure, car il se change en ce qu'on appelle *mercure doux*, qui étant bien preparé est un bon remede. On voit à la fin de cet Ouvrage la réfutation de ceux qui nient qui les maux internes se puissent guerir par des corps apliquez exterieurement. M. Boyle les réfute par des raisons qui montrent que cela est très-possible, & par des experiences qui font voir que cela est arrivé. Il en est temoin en sa propre personne; & il a oüi dire à un celebre Médecin qu'il guerit d'une tumeur écroüelleuse la fille d'un Seigneur de la Cour * en lui apliquant sur la tumeur la main d'un homme qui étoit mort d'une maladie lente.

Je ne dirai rien à présent de l'autre dissertation que l'on trouve dans ce Livre, si ce n'est que l'illustre M. Boyle y fait voir d'une maniere digne de lui l'utilité des remedes simples. Il confirme par de belles experiences tout ce qu'il en dit, & s'il y a des objections à resoudre il le fait clairement & solidement. Le Journal de Médecine publié à Paris au mois de May de cette année, parle avec éloge & avec quelque détail de cette dissertation sur l'utilité des remedes simples. Au reste celui qui a publié cet Ouvrage de M. Boyle nous donne un Catalogue de tous ses autres Ecrits, dans lequel il nous aprend l'année où chacun a été imprimé. Il se plaint de ce qu'on n'a pas marqué ces dates dans l'édition de Geneve, d'où il est arrivé peut-être que des gens qui ne savent pas l'Histoire des Livres, n'ont pas crû que l'Auteur fût l'original de cent choses, dont il a pourtant parlé avant tout autre. Le Libraire de Geneve continuant à réimprimer les Traitez de cet Auteur, vient de publier *in* 4. celui qui nous a servi de sujet dans

* Conferez ceci avec ce qui est dans le mois de Février 1687. Art. VI.

dans ces article. On le trouve à Rotterdam chez R. Leers.

Livres nouveaux.

Nous sommes contraints de renvoyer à un autre mois le Livre * des plantes qui nous est venu d'Angleterre. On ne se contente pas en ce pays-là de produire des Livres de philosophie, on y réimprime aussi ceux qui ont été composez ailleurs. Tout fraichement on y a réimprimé en 2 Volumes *in fol.* avec de belles figures les Livres de M. Malpighi. Ce ne seroit gueres entendre le metier de Journaliste que d'en donner un fort grand extrait. Le Public n'ignore pas l'importance de ce qu'ils contiennent; les Journaux n'ont pas manqué de parler de chaque Traité à mesure qu'il voyoit le jour, ou s'il y en a dont ils n'ayent pas rendu compte, les Curieux ont eu le tems de s'en instruire par eux-mêmes. Disons seulement qu'on vient de publier en François à Paris chez Villery deux Traitez de M. Malpighi, celui du ver à soye, & celui de la formation du poulet dans l'œuf. Puis que nous avons eu sujet de parler ici du Journal de Médecine, ne renvoyons pas en un autre lieu ce petit Extrait.

Ce Journal raporte ce qu'on a vû dans nos Nouvelles du mois d'Août †, touchant une femme à qui l'on a trouvé dans la téte un petit animal. *Elle est maintenant bien guerie.* L'Auteur a pris occasion de là de raporter quelques accidens semblables, tirez des Journaux d'Allemagne, ou arrivez en France. En voici deux de ce dernier ordre. *Une petite fille qui remuoit continuellement la téte, & se la frapoit contre tout ce qu'elle pouvoit trouver*, n'ayant pas été soulagée par l'incision qu'on lui fit sur le temporal, jusques à découvrir l'os, fut enfin trepanée, *& l'on trouva précisément au dessous de l'os percé un petit ver long d'environ un pouce, gros comme une mediocre chenille, noir par la téte avec six petites pattes. Aussi-tôt que cet insecte fut ôté, tous les mouvemens & toutes les douleurs cesserent.* Il y a quatre ans *qu'un homme de Robe de Laon s'étant plaint pendant plusieurs années d'une douleur de téte*, que nul remede n'avoit pû guerir, mourut agé de vingt-cinq ans. *On l'ouvrit & l'on trouva dans sa téte un grand ver en vie, qui lui avoit mangé une bonne partie du cerveau.*

Vers trouvez dans le cerveau.

Odeur mortelle d'une caverne.

Le méme Auteur dit *que deux hommes étant descendus dans une de ces citernes qu'on venoit de découvrir auprès de Londres, & qu'on vouloit nettoier, ils y furent aussi-tôt étouffez*, & qu'un troisieme qui avoit bien bû s'étant offert d'y descendre, *ne fut pas plûtot au bas qu'il se sentit dans une foiblesse qui ne lui permit qu'à peine de donner le signal*, dont on étoit convenu. On le tira dehors tout évanoui. On dissipa ensuite tout ce mauvais air, en jettant dans la caverne beaucoup de charbons ardens. *Il est arrivé au mois de May dernier un pareil accident à quatre ou cinq lieues de Paris. Deux piqueurs creusant la terre trouverent une petite caverne où ils entrerent.* Leur Pere etant averti qu'ils ne revenoient pas, y entra, & n'en sortit point; sa bru qui étoit grosse eut le méme sort. Un autre ayant été assez hardi pour y descendre en fut retiré évanoüi, & dit, lors que la parole lui fut revenuë, *qu'il avoit senti une puanteur si horrible qu'il seroit mort, s'il n'eût pris auparavant beaucoup de vin. Les trois hommes & la femme qu'on retira ensuite étoient roides morts & tout bleus. Ils sentoient si mauvais qu'on fut contraint de les enterrer avec leurs habits: néanmoins ils n'avoient pas resté plus de demi heure dans la fosse.* On a bouché l'ouverture. Le P. Pardies écrivoit à M. Payen quelque chose de semblable le 27. d'Octobre 1666. On a inseré sa Lettre dans le Journal des Sçavans du 7. Février 1667.

ARTICLE VII.

Abregé de l'Histoire de la Congregation de Auxiliis, *c'est-à-dire, des secours de la grace de Dieu, tenue sous les Papes Clement* VIII. *& Paul* V. A Francfort chez Frederic Arnaud. 1686. in 12.

CEt Ouvrage est divisé en cinq parties. La 1. expose l'état de la doctrine de l'Eglise Romaine sur la Grace, avant le Concile de Trente & dans ce Concile. La 2. nous aprend la naissance & les progrés des opinions de Molina. La 3. fait un abregé de ce qui se fit dans la Congregation *de Auxiliis*. On parle dans la 4. d'un decret du Général des Jesuites, & de ses usages. Enfin on nous dit dans la 5. en quel état est présentement la doctrine de la prédestination & de la grace.

De la doctrine de l'Eglise Romaine sur la grace avant & dans le Concile de Trente.

Sur le 1. de ces cinq chefs l'Auteur dit d'abord, que Molina a été d'assez bonne foi pour avouer que la doctrine de S. Augustin étoit alors tenue communément dans les Ecoles de l'Eglise Catholique; après cela il prétend montrer par quelques remarques fort sçavamment raisonnées, & par une espece d'analyse du decret, où le Concile de Trente a parlé de la justification, que cette assemblée *suppose par tout les deux dogmes capitaux de la prédestination independante de tous merites prevus, & de l'efficacité de la grace de Jésus-Christ.* Cette matiere de la justification *avoit été discutée depuis le* 18. *de Juin* 1546. *jusqu'au commencement de* 1547. *& fut enfin definie le* 13. *Janvier de cette année dans la* 6. *Session.* Le Concile ne se separa pas *sans s'expliquer encore une fois sur cette matiere*, dans une occasion fort éclatante. *Ce fut dans le jugement qui se donna de son authorité par vingt-six de ses Commissaires* le 18. de Septembre 1563. *en la cause du Patriarche d'Aquilée.* Il avoit justifié par une Lettre un Dominicain, *qui avoit préché la vérité de la prédestination d'une maniere forte & même un peu dure, & qui le rendit suspect*, & il avoit eu besoin pour cela *de subir après bien du bruit le jugement du Concile, mais il y fut entierement purgé de tout soupçon d'erreur par la sentence des Juges . . . . . Une grande partie des Pieces de ce procés avec la sentence des Commissaires, ont été données au Public il y a plus de vingt ans.*

Naissance & progrès des opinions de Molina.

A l'égard du 2. Chef, l'Auteur remarque que dés l'an 1558. l'assemblée générale des Jesuites donna une atteinte au statut de leur Fondateur décedé le 31. de Juillet 1556. car au lieu que S. Ignace avoit ordonné que l'on enseignât la Théologie Scholastique de S. Thomas dans les Ecoles de sa Compagnie, cette assemblée permit d'enseigner aussi Pierre Lombard, & tel autre Auteur qui pourroit paroître plus propre & plus convenable. Le P. Molina *fut un des premiers qui abandonna la doctrine de S. Thomas, & ce fut environ cette même année* 1558. *qu'il s'avisa d'inventer la science moienne.* Le Jesuite Fonseca en-

* Voyez-le dans le mois suivant, Art VII.

† Art. VIII.

enseigna la même doctrine dès l'an 1566. ou environ, & se hazarda de la publier lors qu'il la vit autorisée du suffrage de Molina, de Suarez, de Vasquez, de Mendoza, & de plusieurs autres grands hommes. C'est ce qu'il avoue dans sa Methaphysique imprimée l'an 1596. L'Auteur avance que les Jesuites, voulant découvrir *comment le Public seroit disposé à recevoir ces nouveautez*, choisirent le P. Prudence de Montemajor *pour produire au jour leurs sentimens dans une These célebre*, qu'il soûtint à Salamanque en 1581. mais le succès de cette These ne fut pas heureux, car elle fut censurée & déferée à l'Inquisition. La 4. assemblée générale de la Societé s'étant tenuë à Rome en l'an 1584. on y dressa *un nouveau directoire des études*; un Livre *de ratione studiorum*, *où l'on permit aux Professeurs d'abandonner S. Thomas*, *en plus de cinquante opinions purement Théologiques*, *qui paroissent capitales dans sa doctrine*. Le Roi d'Espagne fit mettre ce Livre au nombre des défendus; le P. Bagnez, Dominicain, Confesseur de Ste. Therese, combatit la Doctrine de Molina dans le Commentaire qu'il publia sur la 1. partie de S. Thomas en l'an 1584. comme il l'avoit déja combatuë en s'élevant contre les Theses du P. Prudence; mais rien de tout cela ne put empêcher que plusieurs Jesuites n'enseignassent ces nouveautez. Lessius & Hamelius qui enseignoient dans leur maison de Louvain en 1585. se signalerent de telle sorte là-dessus, que la Faculté de Théologie censura trente & une propositions de leurs Ecrits en l'année 1587. & fonda une leçon *pour y réfuter expressément cette doctrine censurée*. La Faculté de Théologie de Doüai, où étoit alors le célebre Guillaume Estius, censura encore plus fortement les propositions de Lessius l'année suivante; & parce qu'on a fait courir le bruit en divers tems, que ses censures n'étoient que l'Ouvrage de quelques membres de ces deux Universitez, toute la Faculté de Théologie de Louvain, *sans exception d'aucun des Docteurs*, confirma la censure en l'an 1613. Celle de Doüai fit la même chose l'an 1648. On ne manque pas de nous aprendre, que les Docteurs de Louvain deputez à Rome en 1679. ayant soumis au jugement d'Innocent XI. les deux censures & la justification qui fut publiée de la 1. en l'an 1588. eurent la satisfaction de voir que les Commissaires qui examinerent ces Ouvrages pendant trois mois, declarerent qu'ils n'y avoient rien trouvé qui ne pût être tenu avec l'agrément du S. siege. C'est ce qu'on peut voir dans la Relation authentique que les Deputez présenterent, après leur retour, à M. le Duc de Villahermosa & au Conseil de Brabant, laquelle a été inserée dans la vie du P. Lupus, l'un de ces Deputez. Cette vie est à la tête du dernier Ouvrage de ce savant Religieux, & a été composée par le P. Sabbatini autre savant Augustin de Rome, & Bibliothecaire de la Bibliotheque Angelique.

Abregé de ce qui se fit dans la Congregation de Auxiliis.

Nous voyons par ce narré que les choses étoient un peu broüillées dans le Païs-Bas l'année 1588. La Pape Sixte V. y mit quelque ordre, en defendant aux deux partis *de qualifier mutuellement leur doctrine d'héretique*, *jusqu'à ce que le S. Siege en eût porté son jugement*. Mais en Espagne les troubles s'augmenterent beaucoup par le Livre que Molina y fit imprimer l'année 1588. & qui fut censuré par l'Université de Salamanque. Deux ans après les Dominicains & les Jesuïtes de Vailladolid commencerent un grand choc de Theses publiques, qui au raport de l'Auteur se termina à l'avantage des premiers, puis que le Jesuites denoncerent eux-mêmes aux Juges de l'Inquisition le Livre de Molina, comme suspect d'Héresie, immediatement après la dispute que leur Pere Padiglia soûtint le 5. Mars 1594. Le Pape & le Roy d'Espagne se mêlerent de ce different, & après quelques procedures l'affaire fut portée à Rome à la requête des Jesuïtes, & voilà comment prit naissance la célebre Congrégation *de auxiliis* qui commença le 2. Janvier 1598.

Les 4. principes de la *Concorde* de Molina, sa doctrine que l'on reduisit à plusieurs propositions & l'Apologie que les Jesuites firent pour lui, furent un long sujet d'examen, après quoi la Congregation censura cette doctrine, & jugea que le Livre de la *Concorde* devoit être suprimé, & que les autres Ouvrages de Molina devoient être suspendus, jusques à ce qu'ils eussent été corrigez par l'ordre du S. Siege; que l'Apologie publiée pour ce Jesuïte *étoit vaine & inutile pour sa justification*, & que celle que les Dominicains avoient composée pour leur P. Bagnez, étoit fort Catholique. Le P. Gregoire Nugnez Coronel, Augustin, Professeur en Théologie & Secretaire de la Congregation, ayant été *choisi tout d'une voix pour composer la censure des propositions de Molina, selon qu'elle avoit été faite par tous les Consulteurs*, *un seul excepté*, la raporta toute dressée à la Compagnie le 12. Mars 1599. & il n'y eut qu'un des Consulteurs qui ne l'aprouvât. L'Auteur soûtient que le Pape *étoit disposé à la confirmer & à la faire bientôt publier*, mais que les Jesuïtes voulant arrêter ce coup, demanderent à sa Sainteté qu'il leur fût permis de conferer avec les Dominicains. Cette demande fut accordée: on confera près d'un an sans autre succès que celui de ne rien conclure, & cela, dit-on, n'étoit pas un petit bonheur pour les Jesuites. Après cela Clement VIII. *se fit rapporter tout ce qui s'étoit passé dans la Congregation*, & ordonna aux Consulteurs *d'examiner encore murement la censure du Livre de Molina*, *& en cas qu'ils persistassent dans leur sentiment*, *de la souscrire*. Ils l'examinerent, & il n'y en eut que deux qui ne persistassent point dans leur premiere opinion. Cependant il falut venir à de nouvelles disputes: le Pape en l'année 1601. ajoûta *de nouveaux Consulteurs aux anciens*, *& ordonna que deux Jesuites & deux Dominicains seroient écoutez sur ce qu'ils auroient à dire pour & contre*. Tout consideré & bien discuté, la Congregation declara *que Molina étoit conforme avec les Pelagiens & les Semi-Pelagiens*, *tant dans le fond de la doctrine que dans les preuves & les objections*. Qui n'auroit cru voir bien-tôt la fin de ce different, quelque chicaneuse que soit la jurisdiction Ecclésiastique? Mais bien loin qu'il ait fini là, qu'au contraire il reprit de nouvelles forces. On soûtint que Molina n'étoit pas bien entendu, & l'on entreprit de defendre comme Catholiques ses vingt propositions censurées. La Congregation trouva cent defauts dans cette nouvelle Apologie de Molina, si nous nous en rapportons au P. Nugnez Coronel, & persista dans son premier sentiment pour la censure. Afin de lasser le Pape, on lui demanda nouvel examen, il l'accorda & voulut y presider en personne. Voilà donc un changement de Théatre & une nou-

nouvelle décoration, qui commença le 20. Mars 1602. & qui dura jusques à la mort du Pape arrivée le 3. Mars 1605. Il y eut plusieurs Sessions dans cet intervalle, & il parut toujours que le S. Pere n'étoit nullement pour les Jesuites. Delà vint sans doute *qu'ils soûtinrent publiquement dans Rome, qu'il n'étoit pas de foi que Clement VIII. fût Pape. D'autres enseignerent qu'il n'étoit pas infaillible; quelques-uns firent des Apologies pour Cassien & pour Fauste.* C'est une chose merveilleuse que de voir comment on balote l'infaillibilité du Pape, & comment on la fait déprendre des ressentimens personnels. Nous l'avons vû dans ces dernieres années; la conjecture de ceux qui crurent, dès qu'ils virent Innocent XI. grand Augustinien, qu'il lui en couteroit son infaillibilité, s'est trouvée fort véritable.

Réponse par le Cardinal du Perron.

L'Auteur assûre que le Cardinal Monopoli rendit témoignage après la mort de Clement VIII. *que sa Sainteté lui avoit fait confidence du dessein où il étoit de publier la veille de la Pentecôte suivante la Bulle contre Molina. . . . . ce qui a été encore attesté par d'autres personnes dignes de foi, & domestiques de ce Pape.* Il nous dit aussi *que l'on a apris de personnes dignes de foi, & entre autres, du feu Pere Gibieuf*, que le Jesuite Vastide ayant salué à Paris le Cardinal du Perron, qui lui avoit paru favorable à leur cause dans Rome, le trouva tout changé, & que ce Cardinal *lui fit connoître qu'il étoit attaché à la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas*, & qu'il ne faloit pas *juger de ses sentimens par ce qu'il avoit été obligé de faire à Rome, par l'ordre du Roi son Maître.* On nous explique ce petit mystere en nous aprenant que le Confesseur du Roi Henry IV. *avoit engagé ce Prince à rendre de bons offices auprès du Pape* aux Jesuites *dans cette affaire*, & que leurs amis avoient représenté au Roi qu'il étoit bon qu'il parût ami de cet Ordre, *pour l'engager à bien parler à Rome & ailleurs de sa Catholicité.* Il faut que M. de Thou n'ait pas écrit sur de bons Mémoires, que le Pape Clement VIII. termina ce grand procès d'une façon un peu vague, & qui menageoit l'honneur de chaque parti, il faut, dis-je, qu'il se soit trompé en cela, ou que l'Auteur de ce Livre se trompe, car il ne dit rien qui ne s'oppose à cet endroit du M. de Thou. On s'étonnera qu'il n'ait rien dit de la falsification de S. Augustin, qui porta le Pape à faire un reproche si piquant à Gregoire de Valence, que ce pauvre Jesuite en mourut 2. jours après, si nous en croions le 1. tome de la Morale pratique, p. 268. Voyons en peu de mots ce qui se fit sous le Pontificat de Paul V.

Il succeda à Leon XI. qui n'avoit été Pape que vingt-cinq jours, & il fut couronné le 29. May 1605. Il s'étoit engagé par serment dans le Conclave, que s'il étoit élu Pape il termineroit cette dispute dans l'année, par un jugement decisif; *il avoit assisté comme Chef de la Congregation du S. Office, aux Sessions qui s'étoient tenues en présence de Clement VIII. & il avoit opiné pour la censure*, ainsi *il ne differa pas long-tems à reprendre cette affaire.* Il indiqua la 1. Session au 14. du mois de Septembre. Cette Session qui étoit la 69. à compter depuis le commencement de la Congregation *de Auxiliis*, fut suivie de 18. autres dont l'issue fut qu'on ordonneroit aux parties *de s'abstenir de qualifications injurieuses, & qu'on écriroit à tous les Nonces, pour empêcher l'impression des Livres* sur cette matiere, *jusqu'à la publication de la Bulle.* On l'attend encore, quoi qu'il y ait environ quatre vingt ans qu'on la souhaite. Le P. Lemos, le grand Tenant des Dominicains dans cette fameuse contestation, a écrit un Journal où l'on trouve *que dans la derniere Session ou Congregation des neuf Cardinaux, il y en eut quatre qui furent d'avis que le Pape ne decidât point, & les cinq autres qu'il devoit decider, & que le Pape fut de ce dernier avis.* Tout semble dire qu'il n'y eut que des raisons d'Etat qui empêcherent ces deux Papes de declarer par une Bulle la persuasion où ils étoient que les Thomistes avoient raison. Or à qui persuadera-t-on que la vérité dépende, non pas du jugement que fait un Pape après tous les secours necessaires, mais de la formalité d'une Bulle. Il y auroit cent choses embarrassantes à objecter sur tout cela, desquelles pourtant la providence de Dieu, le grand Panacée des Theologiens, fourniroit le denoüement, car on ne manqueroit pas de répondre que ce n'est pas à nous à sonder les ressorts incomprehensibles du S. Esprit.

D'un Decret du Général des Jesuites & de ses usages.

Sur le 4. Chef l'Auteur rapporte tout du long le decret du General des Jesuites, où l'on regla en l'année 1613. la maniere d'enseigner la grace efficace dans la Societé; & parce qu'on y admet une distinction essentielle *in actu primo*, entre la grace efficace & la grace suffisante, il ne manque pas de relever cela par de fort solides réflexions, & de montrer que la grace expliquée selon la teneur du decret, souffre les mêmes inconveniens que la Doctrine des Thomistes, comme l'a reconnu le savant P. Petau. Il se demande après cela d'où peut venir *que la plûpart des Jesuites tiennent un langage si different de celui du P. Petau*, & il se répond plusieurs choses, dont les principales aboutiroient à ceci, qu'il y a une ambiguité dans le decret *qui est peut-être un chef-d'œuvre de la politique de la Compagnie, car par cette mechanique admirable elle établit deux sortes de Théologie; l'une Scholastique*, pour les Professeurs *& pour contenter en quelques façon les Théologiens*: l'autre populaire *pour les Predicateurs & les Confesseurs*, & pour satisfaire les ignorans. Il pousse un peu loin sa réflexion sur l'utilité de *cette Théologie de la 2. face*, & il ajoûte que si les grands Théologiens mêmes se divisent sur l'explication du decret, la Compagnie n'y trouve pas mal son compte, car il *est de sa grandeur & conforme à ses principes d'avoir des Docteurs graves de tous les sentimens*, qui puissent servir au dogme de la probabilité. *On ne sait pas ce qui peut arriver, les choses peuvent changer du blanc au noir, & si la Compagnie se trouvoit obligé au moins en quelques Provinces de changer de sentiment sur la grace, comme elle a fait en France sur l'autorité du Pape, il ne seroit pas de sa dignité de chercher ailleurs des Docteurs graves, sur l'autorité desquels elle pût apuier son changement.* Il cite le P. Tiphane si célebre par ses deux Ouvrages *de hypostasi & de ordine*, & l'Auteur de la These qui fut soûtenuë à Rome en 1674. comme deux Jesuites qui ne sont aucunement de l'opinion de Molina.

En quel état est présentement la doctrine de la prédestination & de la grace.

A l'égard du 5. chef il dit que le differend que les Jesuites eurent en ce tems là avec les Dominicains, est dans le fond le même que celui qu'ils ont eu depuis avec ceux qu'on appelloit Jansenistes; qu'il est bien vrai qu'alors ils se contenterent *d'arrêter la Bulle contre Molina*, au lieu que dans ces dernieres contestations ils ont

ont presque accablé ceux qui soûtenoient la grace, mais que néanmoins la vérité est demeuré victorieuse, puis que le jugement des Papes Clement VIII. & Paul V. fut confirmé par Innocent X. en l'année 1653. Il remarque ensuite *qu'on conserve les actes Originaux* de la Congregation *de Auxiliis*, *& plusieurs Copies authentiques, en plusieurs lieux; que la Bulle est entre les mains de plusieurs personnes, & que la notorieté publique de ce qu'elle contient pourra passer dans l'esprit des personnes équitables pour une espece de publication, jusqu'à ce que la Providence ait permis qu'elle se fasse avec les formalitez ordinaires*; qu'on a grand tort de se vanter que le Molinisme *soit permis expressément*, qu'il n'est tout au plus que toléré dans l'Eglise, & qu'encore que *les adversaires des veritez de la grace n'ayent jamais été plus fiers & plus puissans dans le monde, ils n'ont jamais été plus foibles dans leurs Ecoles & dans leurs Livres.* Il finit par le denombrement des Communautez où la dostrine de S. Augustin est la dominante.

Il a joint à cette Histoire un Abregé en Latin des Actes de la Congregation *de Auxiliis*, tenuë sous Clement VIII. dressez par le P. Coronel, premier Secretaire de cette Congregation.

ARTICLE VIII.

*Essais nouveaux de Morale. De l'ame de l'homme 1 essai, par M. **** A Paris de l'Imprimerie de la Veuve Maucroi, & se vend chez Jean Boudot. 1686. in 8.

De la spiritualité de l'ame de l'homme. Réflexions sur ce sujet.

LE dessein de cet Auteur va plus loin que celui des Traitez ordinaires de Morales, où l'on suppose, sans les prouver, les principes de la Religion & les devoirs tout établis. Pour lui il cherche le fondement *de toute la conviction de la Religion & de la Morale*; & il croit l'avoir trouvé dans la connoissance naturelle que nous pouvons avoir de notre ame, par *l'attention & la reflexion sur notre* propre sentiment. Il fait d'abord plusieurs réflexions sur les ténebres où nous sommes en un certain sens par rapport à l'ame, quoi qu'en un autre sens il n'y ait rien dont nous ayons une connoissance plus vive & plus continuelle; & puis il dit que notre ame nous étant connue comme un principe de connoissance, & tout autre esprit créé ou increé ne nous pouvant être connu qu'entant que nous le concevons connoissant; il résulte que notre ame est spirituelle. Voilà le Cartesianisme tout pur, car il n'y a gueres qu'un Cartesien qui puisse raisonner ainsi. *Il y a dans l'homme quelque chose qui connoit, donc il y a dans l'homme une substance spirituelle.* Toute autre Secte qui voudra raisonner ainsi se verra d'abord poussée à bout, à cause qu'elle reconnoît de la connoissance dans les animaux, sans aucun principe immateriel. L'Auteur a raison de dire que rien n'a plus embrouillé l'idée de l'ame que l'habitude qu'on a contractée de juger que les bêtes connoissent: c'est pourquoi il s'attache soigneusement à deméler cette confusion, & pour cet effet il considere, & en général & en particulier, les quatre opinions qu'on a formées sur la connoissance des animaux; & après les avoit solidement combatuës il dit, qu'au fond il importe peu que les bêtes ayent de la connoissance, * car le pis qui lui en peut arriver n'est pas que l'ame de l'homme soit corporelle, mais que celle des animaux soit spirituelle. Or parce que pour faire de cela un raisonnement convainquant, il est absolument nécessaire d'établir l'inseparabilité de la substance connoissante, & de la substance spirituelle ou incorporelle, l'Auteur s'attache puissamment à montrer cette inseparabilité. Il en trouve une raison forte dans ce double fonds infini de connoissance qui est en nous, c'est-à-dire, dans la capacité que nous avons de recevoir à l'infini toutes sortes d'idées, & toutes sortes de sentimens. Pour ce qui est de l'immortalité de notre ame, c'est une suite nécessaire de son immaterialité, & si quelcun en doute il n'a qu'à lire le chapitre 11. de cet Ouvrage: il y verra cette vérité prouvée non seulement par la raison qu'aucun corps ne peut diviser ce qui est spirituel, ni par consequent le faire mourir, mais aussi par la raison qu'on ne conçoit pas que la sagesse de Dieu lui permette d'aneantir les esprits.

De la liberté de l'ame.

Le chapitre 12. contient un nouvel argument de la spiritualité de notre ame, pris de ce principe ou de ce fond de liberté que nous éprouvons en elle, aussi immense que la faculté de sentir & de concevoir; car il n'est pas plus vrai que nous sommes successivement susceptibles de toutes sortes d'idées & de sentimens, qu'il est vrai que nous pouvons vouloir de nouveaux objets sans fin & sans cesse, ce qui est un caractere d'immensité dont le corps ne paroît nullement capable. L'Auteur ajoûte que la maniere imperieuse dont notre ame agit sur le corps, fait voir sa superiorité sur la nature corporelle; mais si on lui disoit que par une semblable raison il faudroit que notre ame fût inferieure au corps, dont elle reçoit tant d'impressions, bongré malgré qu'elle en ait, que répondroit-il? Sans doute ce qu'il dit ensuite tonchant la force que nous avons d'apliquer, ou d'arrêter notre volonté, est plus concluant. La preuve qu'il fait valoir dans le chap. 13. & qu'il prend de cet instinct, qui nous porte à souhaiter l'immortalité, ne paroit tout au plus que morale; cependant il est certain qu'il la fortifie de telle sorte qu'elle monte beaucoup plus haut. Le chap. 14. est très-beau. Il y prouve par ces idées de l'honnêteté, du devoir & de la droiture, qui produisent en nous des sentimens agréables où desagréables, selon que nous faisons bien ou mal; en un mot il y prouve par cette faculté que l'on appelle conscience, que notre ame est un Etre spirituel & immortel. Cette preuve peut être poussée jusques à la la qualité de Metaphysique, par rapport à ceux qui aprofondissent bien un raisonnement; car enfin jamais on ne comprendra d'où viendroit, si nous n'étions que matiere, que les tirans les plus feroces qui pourroient faire avouer à notre main & à notre langue, qu'il est beau de trahir son intime ami, ne pourroient jamais le persuader à notre esprit. L'Auteur réfute solidement ceux qui disent que le fonds même de la conscience est un fruit de l'éducation; cela pourroit être vrai de l'application de la conscience à telles ou à telles choses, mais cela est faux quant au fonds de la conscience, & à certaines idées communes à toutes nations; par exemple, qu'il est plus honnête d'avoir de la gratitude pour son bien-

* Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Rorarius. Rem. K.

bienfaiteur, que de le trahir. Encore un coup on ne comprendra jamais *que cette lumiere d'ordre & de devoir qui nous éclaire, qui nous pénetre, & que nous sentons entée & comme fonduë dans notre ame*, soit une modification de la matiere. L'Auteur n'oublie pas cette consequence que puisqu'un instinct naturel nous montre, qu'il y a une justice invisible qui punit le mal, & qui récompense la vertu, il faut que notre ame soit immortelle. Après cela il montre comment on peut aquerir une idée distincte de l'ame, où il soit facile de démêler huit ou neuf choses *qui sont autant de principes & de lumieres de Morale, par lesquelles nous devons établir l'ordre de nos devoirs, par rapport à nos ames & à nos corps.* C'est la matiere des dernieres chapitres de la 1. partie.

De l'union de l'ame & du corps.

La 2. est destinée à montrer par la maniere dont l'ame est unie au corps, quels sont nos devoirs de Morale & de Religion. Pour cela il faut d'abord expliquer en quoi consiste cette union, & on le fait selon les hypotheses de M. Descartes. La plûpart du monde s'imagine que le plus incomprehensible mystere de la nature, est celui de l'union de l'ame & du corps, mais du moins faut-il accorder que la maniere que M. Descartes en a imaginée est des plus faciles à comprendre. C'est ce que l'on verra mieux si l'on consulte ce Livre, où cette supposition est dévelopée fort en détail, & où l'on voit solidement combatuës les opinions grossieres & inexplicables que la philosophie de l'Ecole a répanduës dans les esprits sur ce sujet. Il faut avoüer que ces nouvelles idées ont quelque chose de grand, car elles nous apliquent à considerer deux unions en nous; l'une de nos corps avec tout le monde visible, & l'autre de nos ames avec *une nature connoissante, infinie & immuable, qui avec un œil toûjours vigilant & toûjours attentif à tous les mouvemens de nos cerveaux, nous penetrent continuellement de mille vifs sentimens, & nous éclairent de mille idées à leur occasion.* Cette double union qui est ici expliquée magnifiquement, est un principe d'une fecondité singuliere pour la Morale. L'Auteur s'étend fort à le montrer, & distingue exactement les differences qui se trouvent entre les actions de l'ame. A certains égards elle n'est cause de rien, par rapport au corps qui lui est uni, mais à d'autres égards il faut lui attribuer plusieurs changemens qui arrivent à la machine. D'autre côté il est sûr qu'elle dépend fort de cette machine. L'Auteur veut qu'elle en dépende à tous égards, excepté pour *les actes de la volonté qui est l'amour nécessaire & invincible du bien en général.* Sa raison est qu'en quelque état que soit le corps, l'ame veut toûjours être heureuse; mais il y a des dispositions du corps qui ôtent à l'ame & sa faculté de raisonner, & sa liberté, & *c'est cette sensibilité du devoir que nous appellons conscience.* Il ne se contente pas de parcourir toutes les actions de l'ame, les libres & les nécessaires, celles de concupiscence, de conscience, de raison, & de passion, les sentimens, & idées, les actes d'imagination de sensation, de mémoire, les visions, & les folies, les operations de la grace & les actes naturels; il considere aussi plusieurs *differences de nos actes d'intellection*, apres quoi il montre en détail combien est vaste & feconde la connoissance de nos devoirs, qui nous vient de la connoissance de ce que Dieu fait en nous selon cette nouvelle Philosophie. Quelques-uns de ces devoirs font ici une baterie sur les Protestants, & quand cela n'auroit servi qu'à faciliter le privilége, ce ne sera point une peine tout-à-fait perduë.

De l'état de l'ame après la mort.

La 3. & derniere partie de ce Traité s'éleve jusqu'à l'état où sera l'ame après cette vie, *hors du corps premierement, & puis dans un corps spiritualisé après la resurrection universelle.* On réfute la pensée que nous avons ordinairement que l'ame sort du corps, qu'elle s'en va ailleurs *par une succession de correspondances à divers espaces corporels*, & on dit que comme sa présence dans le corps n'est *qu'une relation d'empire & de servitude tout à la fois . . . . . qui fait que l'ame a le pouvoir de determiner les mouvemens du corps, & la servitude de recevoir presque toutes ses connoissances, & tous ses sentimens généralement par le corps*, nous ne devons concevoir autre chose par sa sortie du corps, sinon qu'elle cesse d'avoir cette relation. Si quelqu'un demande ce qu'elle devient après que cette relation est détruite, l'Auteur répond qu'elle retourne à son union immediate avec Dieu, union qui est naturelle à tous les esprits, & qui n'avoit été que suspenduë & interrompuë pour un temps, par une autre union accessoire avec un corps organisé. Cela n'empéche pas qu'on ne puisse dire que les ames des Justes sont dans le Ciel, & que celles des méchans sont dans les enfers; car Dieu auquel les unes & les autres sont immediatement unies, celles-là par une liaison d'amour, & celle-ci par une liaison de colere, donne aux unes l'idée vive & distincte de la présence de J. C. & du Ciel; & aux autres l'idée vive des lieux infernaux accompagnée du sentiment de brulure. Il se présente sur cela bien des questions aux esprits les moins curieux; on y satisfait ici autant que la matiere le souffre, & l'on assigne aux ames des justes une très-vaste connoissance, & à celles des reprouvez beaucoup de ténebres. On prétend que l'ame sentira, & imaginera les corps, aussi bien que si elle étoit unie à des organes. Cela n'est pas vrai peut-être, mais du moins est-il très-possible; car il faudroit être le plus grossier du monde pour s'imaginer que nos yeux soient essentiellement nécessaires, afin que l'ame voie des couleurs. On nous explique après cela comment la réunion de l'ame avec le corps n'empêchera point son union immediate avec Dieu; c'est parce que le corps ne sera point cause occasionnelle de la plûpart de nos connoissances. Les Lecteurs trouveront là beaucoup plus de solidité Philosophique, que dans les chapitres qui regardent le tems & l'éternité; tout ce qu'ils y verront sur la nature du temps ne sont que des pensées morales & populaires; aussi est-ce tout ce que l'on en peut dire: on ne conçoit gueres ni que l'être increé dure successivement, ni qu'il dure sans succession. Ce qu'on lit sur la prédestination dans le chap. 16. ne s'accorde pas trop mal avec le Systême du P. Mallebranche: mais le chap. suivant qui montre que le desir de l'autre vie est un de nos principaux devoirs, ne semble pas trop d'accord avec tant de Casuistes, qui disent qu'un homme qui ne tuë pas son prochain, plûtôt que de s'en laisser tuer, ou qui ne fait pas dans ses maladies tout ce qu'il peut pour guerir, est coupable devant Dieu de l'homicide de soi-même. La conclusion de ce Livre est une récapitulation des consequences morales, qui naissent de ce qu'on a établi.

Ce 1. essai contient plusieurs grandes ouvertures Morales & Metaphysiques, & quoi que l'Auteur ne se donne pas toute la peine que de-

mande

mande la netteté de l'élocution, il est néanmoins éloquent, & il s'exprime en certains endroits d'une maniere très-vive & très heureuse.

ARTICLE IX.

Réflexions on M. Varillas's History of the Revolations that have happened in Europe in matters of Religion. And more particularly on his Ninth Book that relates to England. By G. Burnet; *D. D.* C'est-à-dire, *Réflexions sur l'Histoire que M. Varillas a publiée de l'Héresie, & principalement sur le 9. Livre où il parle de l'Angleterre.* Amsterdam printed for P. Savouret. 1682. in 12.

De la révolution arrivée dans la réputation de M. Varillas.

SAns sortir du caractere de simple Historien, nous pouvons dire qu'il s'est fait une révolution étrange dans les esprits, par raport à M. Varillas. Son François I. son Charles IX. & quelques autres Pieces qu'on avoit vuës de lui, avoient extrêmement plû dans les pays Septentrionaux; on l'y regardoit comme un homme qui avoit le courage de dire la vérité, & qui avoit découvert une infinité de mysteres qu'il révéloit avec un tour d'éloquence & de réflexion fort singulier; enfin il avoit fait naitre dans ses Lecteurs cette favorable curiosité, qui est cause que l'on s'informe si un homme est riche, jeune, vieux, bien fait, provincial ou de la Capitale du Royaume, & qu'on souhaite d'apprendre tout ce que l'on s'imagine de plus avantageux à une personne; mais son Histoire de l'Heresie a bouleversé toutes ces belles dispositions; son Epitre dédicatoire & son Avertissement ont fait faire cinq ou six remarques mortelles à l'honneur d'un Historien; on a trouvé insupportable qu'une Histoire fût entreprise avec un esprit de controverse, & on a dit que l'argent de l'Eglise entre les mains d'un Auteur, devoit être comme cet *aurum Tholosanum* qui étoit toûjours fatal à son Maître. L'effet de ces réflexions a été retroactif, car on a perdu la bonne opinion qu'on avoit conçuë des Histoires précedentes du fameux M. Varillas. C'est ainsi que va le monde; on précipite son jugement, on confond l'innocent avec le coupable; car quelle necessité y a-t-il que parce qu'un homme se seroit trompé dans une Histoire Ecclesiastique, il se soit trompé dans une Histoire profane? On devroit savoir qu'il n'y a point de plus grand mépris que celui que la diversité de Religion inspire aux personnes d'une Secte, pour ceux qui en professent une autre. Cela paroît dans les Auteurs. Ils écrivent la plûpart du tems, comme s'ils ne devoient être lûs que par les personnes de leur parti; ils sont semblables à des Troupes qui ont leurs quartiers sur les terres de leur Maître, où elles ne font ni guet, ni garde, parce qu'elles ne craignent aucune surprise; ils se mettent peu en peine de ce qu'on dira dans les autres Sectes, & ils sont comme ces femmes Turques qui ne croient pas choquer la bienseance, quand elles se deshabillent devant un Esclave Chretien; car ce n'est qu'un Infidelle, disent-elles. Puis donc qu'un Historien se néglige beaucoup plus, lors qu'il n'y a que des Sectaires qui s'interesseront à ses mensonges, il ne faloit pas juger en gros comme l'on a fait de tous les Ouvrages de M. Varillas, par son Histoire de l'Héresie. Quoi qu'il en soit, le Livre qui nous fait parler ici ne servira point à rétablir la réputation de cet Historiographe, car M. Burnet lui porte de terribles coups.

Ses fautes à l'egard du Lord Darnly & de la Maison des Tudors.

Il commence par des réflexions générales, où il desaprouve, entre autres choses, la peine que M. Varillas a prise de donner aux évenemens une cause reguliere, & fondée sur de longues meditations conformes au caractere des personnages. Cela n'est bon que dans un Roman, & dans une Tragedie, où il faut que chacun agisse selon le caractere dont il a été revêtu. Il ajoûte qu'il remarqua pendant son séjour à Paris, que cet Auteur y est universellement décrié, & qu'on ne fait pas grand fond sur les Pieces qu'il cote en marge. Il fait ensuite diverses observations sur l'Histoire de l'Héresie, & il blâme M. Varillas de n'avoir traité que de simple Gentilhomme *Henry Lord Darly*, qui épousa Marie Reyne d'Ecosse; car outre qu'il étoit de la famille des Stwarts, il étoit petit-fils d'une cousine germaine du Roi Jaques IV. & fils d'une sœur uterine du Roi Jaques V. de sorte qu'il étoit cousin germain de la Reine son épouse, & le plus proche heritier du Roiaume d'Angleterre après elle. On a donc fait une injure au Lord Darnly. On en fait une autre à la famille des *Tudors*, ou du Roy Henry VIII. lors qu'on fait entendre qu'elle n'étoit point noble, ou qu'elle ne descendoit que d'un petit Gentilhomme. M. Burnet releve cela, & dit qu'elle étoit descenduë des anciens Bretons qui prétendent être les plus nobles de tous les Anglois, & qu'une fille de France veuve de Henry V. Roi d'Angleterre, ne dédaigna point de se marier à *Owen Tudor* dont elle eut trois fils. Je ne touche point aux autres fautes qu'il censure dans le même passage; il faut nécessairement que je me borne à une petite partie, car il prétend que celles qu'il a remarquées composent cinquante-deux articles de compte fait, & qu'il y a tel article qui en contient sept ou huit. Il ne s'est pourtant gueres fixé que sur les choses qui regardent l'Angleterre. C'est un homme d'un vaste savoir, & qui seroit très-capable de faire une fort bonne Critique de toutes les Histoires de M. Varillas; mais il est vrai que l'Histoire de son pays lui est plus particulierement connuë que toute autre. L'étude qu'il en a faite pour composer l'Histoire de la Réformation d'Angleterre, l'a muni sur cela de toutes armes offensives, & defensives, comme il le fit voir dans Paris à un Abbé fort savant, & qui a fouillé autant qu'il lui a plu dans la Bibliotheque Royale. On avoit fait courir le bruit que cet Abbé faisoit une Histoire qui renverseroit celle de M. Burnet. C'est pourquoi leurs amis communs jugerent qu'il faloit les faire entrer en conference sur cette matiere. Ils se virent donc dans la Bibliotheque du Roi, & se separerent fort satisfaits l'un de l'autre. La principale difficulté qui fut faite à M. Burnet étoit fondée sur ce qu'on ne trouve pas dans les Regîtres de la Sorbonne, le jugement qu'il a dit qu'elle donna contre le mariage de Henry VIII. Il leve cette objection par l'aveu qu'un Docteur de Sorbonne lui a fait, que plusieurs Volumes de leurs Regîtres ne se trouvent pas. Tout le narré de cette conversation, à laquelle Mrs. Thevenot & Auzout furent présents, est fort instructif, & il est à souhaiter que tous ceux qui voudront écrire tâchent d'éviter le manque d'exactitude, dont M. Varillas se voit accusé dans cet Ouvrage; car il n'est pas trop commode pour un Lecteur d'aprendre que l'empor-

Particularitez sur M. Burnet & sur Sanderus.

tement qui éclate dans le Livre de Sanderus, doit empêcher qu'on ne s'étonne de ce que les Protestans le contraignirent de mourir de faim dans les Montagnes, où il s'étoit réfugié au Nord de Angleterre; il n'est point commode, dis-je, d'aprendre cela, si les véritables relations portent que Sanderus à peri dans l'Irlande avant la publication de son Livre, & qu'il se retira dans un bois, lors que les Troupes qu'il avoit fait soulever, par l'ordre du Pape, eurent été taillées en pieces. Souhaitons donc pour la commodité du Lecteur, que ces exemples de peu d'exactitude rendent à l'avenir plus exacts les Historiens.

Peu d'exactitude de M. Varillas.

Sur tout il faut être exact jusques à s'en faire une Religion, lors que pour ne l'être pas assez, l'on aggrave ou l'on extenue les choses qui sont l'origine des plus notables évenemens. Comme donc le divorce de Henry VIII. est un Fait de cette espece, il faloit y aporter la derniere exactitude. Or c'est ce que M. Burnet ne trouve point dans l'Histoire qu'il critique; il trouve que M. Varillas emploie toute son adresse à persuader que le mariage de l'Infante avec le frere ainé de Henry, ne fut jamais consommé; cependant une infinité de raisons que l'on voit ici portent à croire qu'il le fut: pourquoi les a-t-on suprimées? Est-ce afin que le mariage de Henry avec la veuve de son frere passe pour plus legitime? Mais dès lors ce n'est plus agir en Historien, c'est composer un *Factum*. Tout cet endroit de l'Histoire d'Angleterre nous montre qu'il est difficile aux Etrangers d'aprofondir heureusement ce qui se passe dans les autres pays, & de ne pas donner prise aux personnes de la nation qui sont instruites des choses aussi bien que M. Burnet. A tout moment il fournit des Faits autentiques qui réfutent ce que M. Varillas avance. Il l'accuse en particulier d'être mal instruit de l'autorité des Rois d'Angleterre, & de la représenter beaucoup moindre qu'elle ne l'est effectivement. C'est déja une grande faute, mais le pis est pour l'Historien que les Faits sur quoi il s'apuye sont accusez ici d'une insigne fausseté; d'où paroît que M. Varillas ne pourra gueres se dispenser d'écrire, ou de faire écrire pour sa justification.

Ses Anacronismes.

On l'accuse aussi de broncher souvent en matiere de Chronologie, de nous donner une suite tout-à-fait fausse des progrès du Cardinal de Wolsei dans la faveur, & de renverser l'ordre des négociations qui furent faites en divers temps, pour le mariage de la Princesse Marie. Outre cela on l'accuse d'avoir multiplié à faux les freres, les sœurs, & les amans de cette Princesse; car au lieu que la Reine Catherine n'eut que trois enfans, il lui en fait avoir cinq; & lors qu'il parle de ceux qui rechercherent la Princesse, il fait de l'Empereur & du Roi d'Espagne qui n'étoient qu'un seul & même homme, deux personnes très-differentes. On trouve mauvais qu'il n'ait point sçu ni que Charles V. fit un voiage en Angleterre l'an 1522. & qu'il y fut fiancé avec la Princesse Marie, ni qu'après la liberté de François I. il se fit une alliance entre la France & l'Angleterre, dont l'une des conditions fut le mariage de Marie, ou avec François I, ou avec le Duc d'Orleans qui dans la suite a été Henri II. On plaint M. Varillas de n'avoir pas sçu ces choses qui lui eussent fourni un grand champ de réflexions politiques; mais on ne sauroit comprendre pourquoi il renouvelle contre Henry VIII, contre Anne de Boulen, & contre Cranmer, les calomnies dont on a si fortement demontré la fausseté, dans l'Histoire de la Réformation d'Angleterre. On nous donne ici le précis des preuves qui réfutent ces calomnies, & on remarque un fâcheux anachronisme touchant la promotion de Cranmer à l'Archevêché de Cantorbery. M. Varillas prétend qu'Anne de Boulen éleva cet homme à ce haut grade, persuadée qu'elle étoit qu'il prononceroit la Sentence de dissolution du mariage du Roi, & il lui attribue la démarche que firent les Prelats d'Angleterre, en reconnoissant le Roi pour Chef de l'Eglise. M. Burnet assûre pourtant que Cranmer qui étoit en Allemagne, lors qu'il sçut que le Roi lui destinoit l'Archevêché de Cantorbery, ne se hâta point de revenir, & que la soumission des Ecclesiastiques préceda de deux années la mort de Warham auquel Cranmer succeda. Venant au fonds, on soûtient qu'il n'y avoit rien de plus conforme aux principes de la Communion de Rome, que de declarer nul le mariage de Henri VIII. puis que la tradition de tous les siecles & le sentiment de tous les Docteurs avant Cajetan, étoit que les loix du Levitique concernant l'inceste ne souffroient point de dispense. L'Auteur s'étonne qu'après les éclaircissemens qu'il a donnez à cette matiere, M. Varillas ne fasse que répeter ce qui a tant de fois été dit & contredit, & il ne laisse point passer, sans de fortes & de piquantes réflexions, ce que M. Varillas fait dire au Cardinal de Bellay, que l'entreprise de se separer de la Communion Romaine ne pouvoit être que fatale à Henry VIII. parce que ses Sujets Catholiques lui feroient perdre la Couronne par une revolte générale, ou se déferoient de lui de quelque façon que ce fût. C'est aux Lecteurs à juger si ce Cardinal parloit ainsi par la connoissance qu'il avoit de la Catholicité, ou pour faire peur au Roi d'Angleterre.

Relation Historique de Mrs. Reboulet & Labrune.

Nous aurons bien-tôt une Relation curieuse du voiage que M. Burnet a fait en Italie & en Suisse. En attendant on aprendra plusieurs choses qui concernent les Cantons, si on lit la Relation Historique que Mrs. Reboulet & Labrune ont publiée depuis peu. Le titre porte qu'elle est imprimée *à la Haye chez Pierre du Glasson*. Elle contient douze Lettres, où l'on a mêlé plusieurs curiositez de litterature, quelques digressions sur les affaires du temps, & certains Faits qu'on ne trouve pas ailleurs, comme l'envie qu'avoit eu le Pape Alexandre VII. de se faire Protestant. *

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

Le grand Dictionnaire de l'Académie Françoise, I. partie. Suivant la copie imprimée à Paris chez *Petit*, Libraire de l'Academie Françoise. A Francfort chez Frederic Arnaud. 1686. in 4. I.

LE Public n'ignorant pas quelle est la méthode de ce fameux Dictionnaire, il suffit que nous disions ici quelque chose de la

* Voyez encore sur cet Ouvrage, & sur M. Varillas, le mois de Novembre suivant, No. III. du Catalogue, & la fin des Nouvelles de Décembre.

la petite preface qui est au devant de cette édition.

Idée de cet Ouvrage. Circonstances du different de M. Furetiere avec l'Academie.

On nous y parle du different de Mrs. de l'Academie avec M. Furetiere. On les loue d'avoir méprisé ses railleries, & de n'avoir point voulu compromettre le Corps entier avec un des membres. On dit * que pas un d'eux en particulier *n'a voulu attirer sur lui une plume satyrique*, & qu'il s'est trouvé *un honnête Inconnu qui se charge de les justifier envers le Public*, non pas en se servant des accusations *qu'ils ont faites de bouche contre leur Adversaire*, ni en discutant les Faits contenus dans les Factums de celui-ci, mais en fournissant le moïen d'opposer à l'essai du Dictionnaire universel, un essai du Dictionnaire de l'Academie. On nous en donne donc ici environ cinquante feuilles qui comprenent la lettre A, la lettre B, & une partie de la lettre C. Comme elles sont de suite, elles feront juger sûrement de tout l'Ouvrage, & aprendront *qu'il est d'un fort grand merite, & qu'il sera d'une telle utilité, qu'on ne devra point regretter le tems que tant de personnes illustres ont emploié à le faire*. Voilà une petite partie de l'Avertissement au Lecteur.

On écrit de Paris qu'il n'y a presque plus d'apparence que l'affaire de M. Furetiere s'accommode. Il a fait imprimer une addition à ses deux Factums † qui marque cela, vû qu'il n'y ménage point les quatre Commissaires qui ont été nommez par M. le Chancelier, pour retrancher de son Dictionnaire ce qui se trouveroit apartenir à celui de l'Academie.

II. *Journal de la glorieuse conquête de la Ville de Bude, &c.* Suivant la Copie de Vienne. 1686. in 12.

Journaux de plusieurs sortes.

LEs grandes choses qui se sont faites en Hongrie dans cette campagne sont si connuës de tout le monde, qu'il suffit de faire savoir le titre des Livres qui regardent cet évenement. L'Auteur du Journal de Leyde, ou de l'Histoire abregée de l'Europe, n'a pas oublié de nous donner une suite Chronologique des operations du Siege de Bude, j'ai oui dire qu'on va publier à la Haye tous les mois un autre ‡ Journal qui ne se taira pas sur ce sujet, car ce ne sera pas une simple relation des choses, on y mêlera des réflexions politiques. Voila bien des sortes de Journaux. Celui qu'une Societé de Théologiens & de Libraires à commencé de publier à Amsterdam, sous le titre de *Bibliotheque Universelle & Historique*, a déja fourni les deux tiers de sa 1. année. Le Public attend avec impatience ceux de Coppenhague & de Dublin. On en fait un à Parme qui nous apprendra des nouvelles de l'Italie, & qui ne doit pas être inconnu au Savant M. Gronovius, car on y fait mention d'une Piece, intitulée *Jasithe ad Gronovium Apologema*, où il est fort mal-traité & où M. l'Abbé Fabretti se venge en homme de son caractere, de son pays, & de grand savoir.

III. *Philosophie naturelle de Henry le Roi, Docteur en Philosophie & Professeur en Médecine dans l'Université d'Utrecht, traduite de Latin en François.* A Utrecht chez Rodolphe van Zyll, 1686 in 4.

Particularitez au sujet de l'Auteur de ce Livre.

CEt Auteur a été le premier Apôtre du Cartesianisme, car c'est lui qui commença de le faire retentir dans des Auditoires. Il n'est pas besoin de dire que cela lui fit des affaires auprès des Theologiens d'Utrecht; tout le monde est assez instruit de cette aventure, & du contre-coup que M. Descartes en ressentit. On n'ignore point non-plus que ce Philosophe a changé de sentimens, pour ce Disciple premier né. Pendant quelque temps il avoua pour sa doctrine celle de M. Regius, & s'interessa dans ses procès Academiques. Il lui envoia même un plan de ‖ réponse, où il lui conseille, entre autres choses, de donner à M. Voetius *les titres les plus obligeans & les plus avantageux qu'il pourroit*, & de lui écrire *une honnête Lettre*, où il diroit *qu'ayant vû les très-doctes, tres-excellentes & très-subtiles Theses qu'il avoit publiées touchant les formes substantielles, &c.* mais comme M. Regius ne crut point qu'il fût de sa dignité de Professeur de marcher sur les traces de M. Descartes pas-à-pas, il le quita en diverses choses; il se dégouta de ne philosopher que par commission, & il voulut le faire pour son compte. M Descartes en fut piqué, comme il le temoigne dans la Préface de ses principes, en declarant qu'il ne reconnoit plus pour sa doctrine celle de ce Professeur. Il faut avouer néanmoins que dans l'Ouvrage qu'on nous donne ici en François, & qui n'est pas celui que Monsieur Descartes avoit en vuë, Monsieur Regius n'est au fond que Cartesien. On a fort bien fait de traduire cette Physique, car quoi que celle de M. Rohault soit très-bonne, elle ne fournit pas les lumieres que l'on trouve dans celle-ci, à l'égard des corps animez. Un habile Professeur en Médecine, tel que Monsieur Regius, est préferable sur cela à Monsieur Rohault. Je ne m'étendrai pas sur cet Ouvrage; il y a long-tems qu'il est connu; il suffit d'aprendre à ceux qui ne pourroient pas le lire en Latin, qu'on l'a traduit en François, & de dire en gros qu'on y trouve l'explication d'une infinité d'experiences, dont il y en a beaucoup qui n'ont pas été touchées par M. Rohault, ou éclaircies par des figures comme elles le sont ici. Les personnes de l'un & de l'autre sexe qui sans Latin, ni étude, veulent raisonner sur les matieres de Philosophie, doivent se pourvoir de cet Ouvrage.

Du Livre intitule Tableau de l'amour &c.

Je n'ai garde de dire la même chose du *Tableau de l'amour consideré dans l'état du mariage*, imprimé depuis trois jours à Amsterdam chez *Waesberge. in 12.* Car il seroit à souhaiter que ce Livre ne fût lû que par des personnes d'une profession à devoir connoitre cela, & à le pouvoir examiner impunément. Il est certain que cet Auteur se donne de trop grandes libertez; il le sait bien, & c'est pour cela qu'il travaille avec beaucoup d'industrie à sa justification dans la préface. C'est un Médecin Venitien, nommé § M. Salocini, si l'on en croit l'avis au Lecteur. Il y eût eu moins de mal à publier cet Ouvrage, s'il étoit en Latin, & l'on pardonneroit à l'Auteur cette gayeté trop vive, qui le porte de tems en tems sur des questions plus cu-

* *Il y a pourtant des Vers imprimez de quelques-uns de ces Mrs. contre M. Furetiere, ausquels on a fait des réponses tres-sanglantes.*

† Voyez le mois de Mai 1685. Art. VII.

‡ Voyez la fin des Nouvelles de Décembre de cette année.

‖ *Lett. de Desc. I. Vol. p. 512. & 516.*

§ Son veritable nom est *Venette*. Voyez le *Dict. Hist. & Crit.* Art. JOUBERT. Rem. C.

curieuses que nécessaires ; on lui pardonneroit, dis-je, cela en faveur de mille choses importantes qu'il nous apprend, & qu'il entre-méle de Faits. Lors qu'il traite des marques de virginité, il ne veut pas que le lait soit une preuve assûrée de grossesse ; car, dit-il, plusieurs personnes de la Rochelle savent qu'une jeune Negre, servante d'une femme qui étoit accouchée & morte sur un vaisseau en revenant des Isles de l'Amerique, se trouva du lait * quelques jours après qu'elle eût donné son sein au petit enfant, pour l'empêcher de pleurer, *& le nourrit fort bien quoi qu'elle fût vierge.* Je ne dois pas oublier que l'Auteur assûre dans sa préface, *qu'il pourroit dire ce que disoient autrefois Pline & Apulée, qui écrivant de l'amour, protestoient que leur vie étoit sans reproche, & qu'ils ne cherissoient rien plus que la vertu.* Plusieurs autres ont fait une semblable protestation, & quelqu'un a dit que ceux qui témoignent tant de zele, pour retrancher des Auteurs classiques les endroits qui choquent la chasteté, ne sont pas toûjours aussi sages que ces Auteurs:

> Nimirum Criticus facere id quàm scribere mavult,
> Quod mavult vates scribere quàm facere.

IV. *Lettre Pastorale de Monsieur l'Evêque de Meaux aux nouveaux Catholiques, avec une réponse pour relever la Foi de ceux qui sont tombez.* A Cologne chez Pierre Marteau. 1686. in 12.

AFin que sans changer de Livre chacun soit en état de comparer ce à quoi on répond, & ce qu'on répond, l'on a eu soin de faire imprimer à la tête de cet Ouvrage la Lettre de M. de Meaux. Voici les principales matieres de cette réponse.

Précis de cet Ecrit.

1. L'Auteur fait voir que par les maximes de plusieurs vénerables dans la Communion de Rome, il ne faut point admettre à l'Eucharistie ceux qu'on soupçonne de n'y être pas bien disposez. 2. Il compare la conduite de l'Empereur Constance contre les Orthodoxes avec celle qu'on vient de tenir contre ceux de la Religion ; ce qui lui fournit un parallele, où l'on a besoin d'un peu de science chronologique, pour discerner ce qui auroit pû être l'original. 3. Il fait plusieurs considerations sur les sentimens de S. Augustin, touchant la contrainte d'entrer dans l'Eglise. 4. Il prouve la validité du Ministere conferé par des Laiques ; sur quoi il dit des choses trés-fortes, comme aussi sur ce que M. de Meaux a touché de la succession non-interrompue des Evêques. 5. Il montre que les passages qu'on tire de S. Cyprien en faveur de l'unité, sont nuls & abusifs, puis que ce Pere n'a point crû se départir de son principe, en se moquant de l'Excommunication du Pape. 6. Il examine fort amplement tout ce que M. de Meaux a allegué pour les Images, pour l'invocation des Saints &c. Il y a peu de Livres de Controverse où les raisonnemens vifs & non communs, & les remarques savantes, se suivent d'aussi près que dans celui-ci.

Et d'un autre sur le même sujet.

Il paroit une autre réponse à M. de Meaux imprimée *à Amsterdam chez Savouret*, où l'on soutient à ce grand Prelat que les Dragons entrerent effectivement dans Meaux, lors qu'il fit promettre aux habitans de la Religion de se faire Catholiques, & on lui nomme quelques personnes de son Diocese que les Dragons ont ruinez. On lui soûtient aussi que dans des Lettres particulieres qu'il a écrites, il n'a point nié les violences comme il les nie dans son Imprimé. On le pousse un peu sur cela dans chacune des deux réponses, & dans l'une des Lettres Pastorales qui s'impriment tous les quinze jours à Rotterdam. C'est à lui à se bien defendre, puis qu'il ne prend pas le parti d'une honnête retractation, comme on avoit crû qu'il feroit, & comme on le croiroit encore, si le Journal des Savans n'assûroit pas que tout ce que M. de Meaux a mis dans sa Lettre *a été trouvé si juste, qu'on n'en retranchera assûrément rien dans toutes les éditions qu'on en fera encore*, non plus qu'on n'a rien changé dans celles qu'on en a faites. Ce Prelat fait réimprimer son Livre du retranchement de la Coupe, & y joint un avertissement semblable à celui qu'il ajoûta aux dernieres éditions de *l'Exposition*, c'est-à-dire, qu'il y examinera ce qu'on lui a répondu.

Des Entretiens de M. Brueys sur l'Eucharistie.

Les entretiens de M. Brueys sur l'Eucharistie se vendent dans toutes les Villes de ce païs-ci avec ce titre, *Entretiens pacifiques de deux nouveaux Catholiques. A Strasbourg chez le Petit Roeland* 1686. *in* 12. Voici en gros la maniere dont l'Auteur a pris ce sujet si rebatu. Il soûtient que les Protestans ne savent sur cela ni la creance de leur Eglise, ni celle des Catholiques Romains ; & pour les tirer de l'ignorance où il les suppose, il leur met devant les yeux ce que leur Confession de Foi, leur Catechisme, & le Concile de Trente ont defini touchant la présence réelle ; il conclut de tout cela qu'ils ne peuvent ni rejetter une présence du corps de de Jésus-Christ tout-à-fait incomprehensible, ni se faire des difficultez sur la realité des Catholiques Romains. Il pousse avec beaucoup d'esprit ses objections, & accuse de mauvaise foi M. de Lortie. Le dogme de la présence réelle a toûjours formé des embarras, quand on a voulu en determiner le *quomodo*. La maniere particuliere qu'on nomme *transubstantiation*, n'est devenue article de Foi dans la Communion de Rome, que dans ces derniers tems. C'est ce que M. Allix vient de montrer dans une savante préface qu'il a mise au devant du † Traité de Jean de Paris, *de modo existendi corporis Christi in Sacramento Altaris alio quam sit ille quem tenet Ecclesia.* Nous en parlerons bien-tôt plus amplement ‡. Ce Traité n'avoit pas encore vû le jour, & c'est un Catholique François qui en a envoïé une Copie à M. Allix, faite sur le Manuscrit de l'Abbaye de S. Victor. Il a fait un Livre où il prouve que l'on ne doit pas exiger des Protestans qu'ils croïent la transubstantiation comme un article de Foi, il souhaitte que M. Allix le fasse imprimer à Londres. On n'y manquera pas, il est déja sous la presse.

Nouvelles literaires, & Livres nouveaux.

Je mets à la fin de cet article. 1. Que le Livre de M. du Pin, intitulé *de antiquâ Ecclesiæ disciplinâ dissertationes historicæ ; Parisiis apud Arnoldum Senense viâ Citharæ* 1686. *in* 4. a fort déplu aux partisans de la Cour de Rome, & a obligé M. le Cardinal Ranuzzi, Nonce en France, d'en faire des plaintes. On dit aussi que M. le Fevre, Docteur de Sorbonne, & M. du Pin,

* Voyez d'autres exemples de cela dans le mois de Février 1687. Art. VI.

† *Cela se vend à Londres chez Cailloué.*
‡ Dans l'Art. V. du mois de Décembre.

Pin, ont quelque differend sur cet Ouvrage. Ce dernier est l'Auteur de la Bibliotheque Ecclesiastique, dont j'ai parlé dans les dernieres Nouvelles * de Juin. 2. Qu'on vend à la Haye chez Moetjens un Livre nouveau imprimé à Cologne chez Adrien le Jeune *in* 12. qui a pour titre: *Aphorismes de Controverse ou Instructions Catholiques tirées de l'Ecriture, des Conciles & des Saints Peres*, par M. Richard, Prieur de Beaulieu S Avoie. Nous en parlerons une autrefois. 3. Que le P. *Harney*, Docteur de Louvain, Jacobin, dont M. Arnaud a parlé avec éloge dans la p. 507. de la 1. partie de l'Apologie pour les Catholiques, vient de publier un Livre contre lui en Flamand, où il croit avoir examiné à fonds tout ce qui regarde la lecture de l'Ecriture en Langue vulgaire, & où il prétend le convaincre de beaucoup de mauvaise foi. Ce Livre est imprimé à Anvers chez Henri van Duncvalt.

V. *Novum Vestibulum Latino-Gallico-Belgicum, columnis dispositum, & figuris illustratum.* C'est-à-dire, *Introduction nouvelle à la Langue Latine, à la Françoise & à la Flamande, disposée par colomnes, & expliquée par plusieurs figures.* A Amsterdam chez Pierre Mortier. 1686. in 8.

L'Envie qu'a tout le monde d'entendre un peu de François, & le besoin qu'ont les personnes qui se sont sauvées de France, d'entendre un peu de Flamand, rendent cet Ouvrage nécessaire. On y peut voir tout à la fois un parallele des trois Langues, & la figure des choses dont il importe de savoir le nom. C'est le moyen d'apprendre une Langue par deux sortes d'images; or tout ce qui parle aux yeux sert considerablement aux progrès de la jeunesse.

Livres nouveaux. Les Tablettes Chronologiques de M. Marcel, réimprimées depuis peu chez le même Mortier, ont été augmentées par l'Auteur, de telle sorte qu'au lieu qu'elles finissent dans l'édition de Paris à l'an 1679. elles viennent dans celle-ci jusqu'au tems présent. On a aussi corrigé quelques fautes de l'edition de Paris.

On trouve chez le même Libraire *le Traité de M. Mariotte sur le mouvement des eaux: les delices des esprits, nouvelle édition.* C'est un Ouvrage de M. Desmarets qui étoit de tous les Visionnaires de France celui qui avoit le plus d'esprit: *la Morale de Jésus-Christ in 4. par le P. Dozenne, Jesuite:* c'est un recueil des pensées des plus grands Maîtres de la vie devote: *les deux parties du genie de la Langue Françoise, & l'esprit de la Retorique d'Aristote.* Ces deux Ouvrages contiennent, l'un le fin de la Grammaire Françoise, l'autre quantité de bonnes remarques de Grammaires raisonnées, qui est une chose sur laquelle on ne sauroit trop méditer.

VI. *Antonii Matthæi, juris in illustri Academia Lugduno-Batavâ Antecessoris, de Nobilitate, de Principibus, de Ducibus, de Comitibus, de Militibus, Equitibus, &c.* C'est-à-dire, *Traité de la Noblesse & de ses especes.* Amstelodami & Lugd. Batav. apud Janss. Waesbergios & Felicem Lopez. 1686. in 4.

Idée de cet Ouvrage. CEt Ouvrage sera fort utile à ceux qui veulent connoitre à fonds l'Histoire du moyen tems, par rapport à ce pais-ci. Pour l'ordinaire on neglige trop ce tems-là: on s'attache ou aux premiers siecles, ou aux derniers; ceux du milieu rebutent la plûpart des gens à cause de l'affreuse barbarie qui regne dans les Ecrits, qu'il seroit nécessaire de consulter. M. Mattheus n'a pas été rebuté par ces obstacles si dégoutans; il a feuillete avec une patience infatigable les vieilles pancartes, & les archives, & en a tiré de beaux monumens, & des Pieces très-curieuses, qui n'avoient pas encore vû le jour, & qui servent à éclaircir mille points d'Histoire. Il s'attache sur tout à débrouiller ce qui concerne la Ville d'Utrecht sa patrie. Il explique la forme de son Gouvernement, ses droits, l'autorité de ses Evêques, & les vicissitudes par où tout cela a passé. Il s'attache aussi à l'Histoire de la Province de Hollande bien particulierement, & il fait voir que l'Epoque de ses Comtes telle qu'on la débite ordinairement, n'est pas vraie. Il éclaircit en passant plusieurs choses qui concernent l'Histoire des autres peuples, & celle du bas Empire, & en particulier celles des Francs. Il fait sur toutes les dignitez mentionnées dans son titre, un bon nombre de Savantes observations; de sorte que c'est un Ouvrage où il y a bien à profiter. L'Eglise étoit tellement incorporée dans le monde, pendant tous les siecles dont on débrouille ici le cahos, que l'Auteur ne sauroit faire deux pas sans la rencontrer de tous côtez. Ainsi le Lecteur doit s'attendre à trouver dans ce gros Livre un long détail sur tout ce qui concerne le Clergé. Il y trouvera des Moines, & des Chanoines de tout sexe & de toute espece. Il y trouvera même des Couvens, où les Religieux & les Religieuses habitoient ensemble, je ne dis pas que ce fût dans une même cellule, mais enfin c'étoit sous un même toit, & dans un même corps de logis. Le monde naturellement médisant & fort ombrageux sur la chasteté des Cloitres, n'a pas manqué de causer dans ces occasions; & c'est pour lever tout scandale que les loix, tant civiles que canoniques, ont défendu de faire servir un même Convent aux deux sexes. Néanmoins M. Mattheus raporte que Ste. Brigitte en fonda plusieurs de cette nature, & que Gilbert de Semplingham en fonda beaucoup aussi par le conseil de S. Bernard. Il cite, entr'autres Auteurs, la Chronique du Mont-Serain qui dit sous l'an 1223. *que parce qu'on avoit voulu faire sortir les sœurs Converses, plusieurs glosant sur cela, conclurent que le tems des couches aprochoit: consueto laicis more loquentes dicebant Moniales illas à monachis stupratas esse, quibus jam pariendi tempus instaret.* Il cite un Poete, nommé Nigellus, qui a dit que la Mere Abbesse se rendoit la plus digne de ce nom par sa merveilleuse fecondité:

De la chasteté des Couvens. De la conversion des Frisons.

Quæ pastoralis baculi donatur honore,
Illa quidem melius fertilisque parit.

Comme c'est un Poete satirique, on feroit très-mal de croire cela en vertu de son témoignage. L'on croit communément que S. Wilbrord a été le premier Predicateur de l'Evangile parmi les Frisons, mais M. Mattheus montre que S. Eloy, Evêque de Noyoo, avoit déja fort travaillé à instruire ces Barbares. Il est vray que la plûpart des conversions furent reservées pour ceux qui vinrent apres

* Art. IV.

après lui, pour S. Wilfride, pour S. Willibrord, pour S. Vulfran, &c. ou plûtôt pour les Troupes de Pepin & pour celles de Charles Martel son fils; car M. de Cordemoi nous avoue dans son Histoire de France, qu'encore que les Frisons souffrissent *que Wilbrode leur parlât* de la Religion Chretienne, *Pepin ne pouvoit s'y fier*, parce que *la plûpart n'avoient abandonné le culte de leurs Dieux que par force.* Peu après il dit qu'ils se souleverent, & que Charles Martel les ayant vaincus, *on abatit par tout les idoles & leurs temples*, on coupa les forêts qu'ils croioient sacrées, & on tua tous ceux qui ne se soumirent point. Il faisoit bon alors en ce pays là, pour ceux qui cherchoient a faire des conversions. M. Mattheus cite Guillaume de Malmesburi qui dit, que les Saxons & tous les peuples de Frise furent convertis par les soins pressans du Roi Charles, qui menaçoit les uns & qui promettoit des recompenses aux autres. Si c'étoit Charlemagne, S. Willibrord n'en auroit point profité, car il ne vécut pas tant; mais sous Charles Martel, S. Willibrord & S. Boniface ont pû passer pour d'illustres Convertisseurs, au dépens des voyes de fait, & de la bourse de leur Maitre.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Novembre 1686.

ARTICLE I.

Histoire du Monde, par M. Chevreau. A Paris chez la Veuve d'Edme Martin & Jean Boudot. 1686. 2. Volumes. in 4.

L'Auteur grand Humaniste.

CEux qui ont été à Loudun, la patrie de M. Chevreau, ont pû voir la passion qu'il a toûjours eue pour les plus excellens Livres. C'est déja beaucoup que d'avoir une bonne Bibliotheque, mais le principal est de s'en bien servir, soit par l'assiduité au travail, soit par les talens que l'on a reçus de la Nature. Toutes ces choses ont concouru à la production de cet Ouvrage; ainsi on le doit considérer comme un fruit qui est parvenu à l'état de maturité, après une culture très-bien conduite. Ceux qui ont lû les Lettres de M. le Fevre de Saumur, n'ignorent pas que M. Chevreau s'est attaché fort heureusement à l'étude des Humanitez. M. Baillet * nous assûre *qu'il étoit des bons Critiques de son tems.* On s'exprime de la sorte non pas pour signifier qu'il fût mort, mais apparemment pour signifier qu'il ne songeoit plus à la Critique, dans l'emploi qu'il avoit auprés de M. le Duc du Maine. Ce n'est pas un petit secours pour travailler à une Histoire comme celle-cy, que d'être bon Humaniste.

L'Auteur l'a divisée en huit Livres, dont le 1. commence à la création du Monde, & s'étend jusques à la fin de la Monarchie des Perses. Il y a bien du pays perdu dans ce grand espace-là, & bien des siecles qu'on pourroit appeller des *nonvaleurs*. Les personnes qui reglent leur goût sur des principes de Raison & de bon sens, aiment mieux qu'on ne leur dise rien touchant ces siecles de ténebres, que d'en dire quelque détail qui ne vienne pas d'une bonne source; mais ce n'est pas le goût du plus grand nombre des Lecteurs: ordinairement on préfere à un grand vuide historique les traditions les plus incertaines; on aime mieux tomber sur de pures suppositions, que de ne rencontrer rien, & lors que l'Histoire nous quitte, nous sommes bien-aises que la Fable ne nous manque pas, *dum caremus veris gaudia falsa juvant.*

Nom des filles d'Adam.

Nous aurions tant d'envie de savoir le vrai nom des filles † d'Adam, qu'un Auteur qui dit que la sœur Jumelle de Cain s'appelloit *Calmanna* ou *Arsun*, & que la sœur Jumelle d'Abel s'appelloit *Lesura*, ou *Delbora*, ou *Ouvain*, nous satisfait davantage, que s'il nous avouoit franchement qu'il ignore toutes ces particularitez. Par une semblable raison nous sommes bien-aises qu'on nous dise que Cain ne voulant pas se marier avec sa sœur *Ouvain*, mais avec sa sœur *Arsun* beaucoup plus jolie que l'autre, reçût une forte censure de son Pere. M. Chevreau n'ignorant pas cette disposition des esprits, s'y est un peu accommodé, en raportant quelques-unes de ces traditions, mais sans garantir qu'elles soient vraies. Pour ce qui regarde la Chronologie dont il s'est servi, il nous aprend que c'est celle de Bucholcer, qui met la naissance de Jésus-Christ à l'an du monde 3970. & il nous donne une liste de prés de cinquante calculs différens, dont le moindre fait naître le Messie l'an du monde 3740. & le plus grand le fait naître l'an du monde 6984. Tout cela marque une extrême incertitude.

De la Monarchie des Assyriens.

Pour peu que l'on soit initié aux élémens de l'Histoi-

* *Jugem. des Sçav. t. 3. p. 488.*

† Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Abel. Rem. F.

l'Histoire, on n'ignore pas que la Monarchie des Assiriens est la premiere des quatre dont les Auteurs parlent tant. C'est le plus grand cahos qui se puisse voir que l'Histoire de cette grande Monarchie; tout ce que les plus savans peuvent faire, ne va qu'à marquer bien distinctement les difficultez qui s'y rencontrent, & les efforts qu'on a faits pour les éclaircir. C'est toûjours quelque chose, & quand on ne trouveroit que cela dans le 1. Livre de cette Histoire du monde, on ne devroit pas se plaindre d'avoir mal emploié son tems. Il est certain que M. Chevreau a ramassé tout ce qui nous reste dans les bons Auteurs touchant Ninus, Semiramis, Sardanapale, &c. & qu'il nous ouvre tous les expédiens qu'on a inventez, pour accorder les Auteurs qui parlent des Rois d'Assirie & des Rois de Babylone. Pendant un certain tems l'Ecriture ne nous parle que des Rois des Assiriens: ce sont eux qui enlevent les dix Tribus, & qui viennent menacer Ezechias jusques dans sa Capitale: puis tout d'un coup nous voions naitre dans l'Ecriture les Rois de Babylone, comme un champignon qui se forme du soir au matin. A peine Sennacherib, tué dans Ninives, a-t-il laissé le Roiaume des Assiriens à l'un de ses fils, que l'on voit dans Jerusalem une Ambassade du Roy de Babylone. On seroit bien-aise de savoir les commencemens de cette nouvelle Monarchie; mais où les prendre? La suite des Rois de Babylone depuis Nabuchodosor jusques à Cyrus est encore plus embrouillée que tout cela. Ce Darius de Mede, dont il est parlé dans le Livre de Daniel, entraine apres soi une grande confusion. L'on trouve ici les remarques les plus propres à la dissiper, & à nous faire un peu comprendre la translation de la Monarchie des Medes aux Perses. Le méchant Roman que les Anciens nous ont laissé sur l'éducation de Cyrus, & qu'ils ont après cela renouvellé en faveur de Romulus avec quelques altérations, est duement réfuté par M. Chevreau. La connoissance qu'il a des Langues Orientales, lui fournit de bonnes considérations sur les noms propres des Princes dont l'Ecriture nous parle, & il trouve souvent où placer les observations qu'il a faites dans le cours de ses lectures. On le voit dans le tissu Chronologique de l'Histoire Sainte qui compose le chap. 3. de ce 1. Livre, & dans un pareil tissu de l'Histoire Greque qui compose le chapitre * six. Le chapitre 4. raporte amplement ce qui se peut dire du Roiaume des Medes. Le chap. 5. est des plus curieux; il regarde les Rois de Perse: on commence là à respirer, & à jouir de quelque clarté. C'est comme quand les Pilotes commencent à voir la terre apres avoir erré longtems sur l'Ocean.

Généalogie d'Alexandre le Grand, & de Persée.

La Monarchie des Grecs, fondée par Alexandre le Grand, occupe le 2. Livre. On nous y donne d'abord un abrégé de l'Histoire de ce Monarque, où se trouvent les meilleurs endroits de tous les Historiens. Ensuite on nous parle de tous ceux qui ont regné dans la Macedoine depuis Caranus, jusques à ce que les Romains l'eussent réduite en Province, 156. ans après la mort d'Alexandre. La généalogie de ce Conquerant lui faisoit beaucoup d'honneur, puis qu'elle le faisoit descendre d'Hercule & d'Achille; mais son extraction d'Achille étoit beaucoup plus certaine que l'autre, car les déreglemens d'Olympias sont si publics dans l'Histoire, qu'il y a tres-peu d'Auteurs qui ne mettent Alexandre parmi ces bâtards illustres & grands hommes, dont on voit le † Catalogue en quelques endroits. Tout le monde a oüi dire que les Rois de Macedoine se disoient issus d'Hercule; mais il n'est pas si ordinaire de savoir que les Rois de Perse vinssent de la même race. C'est ce que M. Chevreau explique fort bien, en débrouillant la généalogie de Persée: il fait voir que Persée eut un fils nommé Alcée, *qui fut pere d'Amphitrion, mari d'Alcmene mere d'Hercule*, & qu'Achemen, Ayeul de Cyrus, étoit descendu de Persée. Mais comme le bruit a couru qu'Amphitrion n'étoit pas le pere d'Hercule, & qu'il étoit seulement l'époux de la mere de ce Heros, il se trouvera, si l'on y prend garde d'un peu près, que les derniers Rois de Perse, qui ne descendoient de Cyrus que du côté maternel, n'étoient pas fort proches parens d'Alexandre. Le chapitre qui concerne les Rois de Syrie, est fort curieux, non-seulement parce qu'on y trouve bien arrangées leurs principales actions, mais aussi à cause de plusieurs remarques géographiques. Les Juifs ont souffert d'étranges persécutions sous quelques-uns de ces Rois, & particulierement sous Antiochus *l'Illustre*. On remarque ici que les Livres des Machabées le font mourir de trois différentes façons, 1. d'une chute qui lui brisa toutes les parties du corps, & y causa une puanteur insupportable: 2. assommé dans le temple de Nanea. 3. de chagrin à Babylone, sur quoi on nous renvoie aux Interpretes. Apparemment ils n'ont pas assez insisté sur la principale cause de ces différences, qui fut sans doute la facilité des Juifs à croire que ce Tyran fut puni, & le plaisir qu'ils trouvoient à parler de sa punition. Rien n'est plus capable que cela de multiplier les récits d'une même chose. La Syrie fut réduite en Province après que Pompée eut vaincu Tigranes, Roi d'Armenie, que les Syriens avoient fait leur Roi. Cette portion de l'Empire d'Alexandre subsista près de trois cens ans, & dura plus que toutes les autres, excepté l'Egypte, qui ne fut subjuguée que par l'Empereur Auguste. L'Egypte est un païs si considérable dans l'Histoire ancienne, qu'elle fournit à M. Chevreau mille occasions de faire valoir ce qu'il sait. Les notes dont il accompagne la table Chronologique de Funccius qui s'étend depuis Mezraim, fils de Cham, jusqu'à Nectanebe chassé par Artaxerxes Ochus, éclaircissent considerablement le cahos inexplicable des Antiquitez de cette nation. La suite est incomparablement plus aisée, savoir depuis Alexandre jusqu'à Cleopatre. On nous dit ici, après le Patriarche Eutichius, que cette Reine se fit mordre au sein par une vipere dont elle avoit éprouvé la force sur deux filles de sa suite, & que si Victorius avoit lû cela, il n'eût point *donné avis aux peintres de ne point représenter cette Princesse avec un serpent attaché au sein*. Eutichius nomme l'une de ces filles *Abra*, & l'autre *Matra*; celle-là coëffoit Cleopatre, celle-ci *avoit accoûtumé de l'habiller & de lui couper les ongles*. Or parce qu'en Arabe *Abra* signifie *pareuse*, & que *Matra* veut dire *coupeuse*, l'Auteur croit que peut-être ce n'étoient que des noms d'Office, d'autant plus qu'on voit encore aujourd'hui dans le Serrail la char-

Diversité sur la mort d'Antiochus. Remarques sur l'Egypte.

Office de coupeur d'ongles.

* *La suite de ce tissu est au ch. 6. du l. 2.*

† *Vossius, inst. orat. l. 3. c. 5.*

charge de *Dirnakgi-Baschi*, ou de Chef de ceux qui coupent les ongles de l'Empereur. Voilà ce qu'on pourroit apeller des *fututez* des Grands; car il n'est gueres moins ridicule d'avoir des coupeurs d'ongles en titre d'Office, que de demander à un valet de chambre, *suis-je bien assis?* On se moque de je ne sai quels Provinciaux qui furent saisis d'admiration, quand ils virent leur Roy prier Dieu lui-même: mais ne faut-il pas avoüer que la molesse de plusieurs Princes donne lieu à un semblable étonnement?

Le 3. Livre est pour l'Histoire de Rome, & voici l'ordre que l'Auteur observe. Il touche d'abord en général les choses les plus remarquables qui se sont passées sous les Rois & sous les Consuls, & puis il en donne une suite chronologique, & il se contente souvent de marquer la date des faits, mais il en raporte beaucoup d'autres avec leurs circonstances les plus curieuses, & il y mêle quelquefois des digressions instructives.

Remarques sur l'Asbeste.

Par exemple, en parlant de Sylla qui fut *brulé dans un linceul que le plus grand feu ne consumoit point*, il dit qu'on a crû *que ces linceuls étoient faits de la pierre* d'Admiante *qui se réduit en coton, que l'on peut filer aisément; comme il l'a vû*; que *d'autres assûrent qu'ils étoient faits de* talc *ou* d'alun de plume; que le P. Martini raporte *qu'en Tartarie, à ce que l'on dit, il croît sur des pierres une herbe qui ressemble à la petite espece du chanvre, qui n'a pourtant pas les feuilles si fortes, qui n'est pas fort haute, qui tombe en pieces, qui devient comme de la boue quand on l'a mise dans l'eau, qui s'enflamme en quelque façon dans le feu, qui reprend sa premiere blancheur, & qui sert à faire une méche qui dure toûjours.* M. Chevreau ne sauroit croire que les draps dont les Anciens se servoient pour brûler les morts, fussent de cette herbe-là, car *les Romains n'avoient pas alors un fort grand commerce avec les Scythes*, & si la graine ou la racine de cette plante *eût été portée en Italie pour y être cultivée*, les Historiens nous en auroient apris quelque chose. Il cite quelques Auteurs qui ont parlé des matieres incombustibles, & il nous aprend *qu'il a raporté des Pyrenées, des pierres & du lin de cet* Asbeste, *& qu'il en a donné à des Curieux de sa connoissance; qu'il croît sur la pointe d'un rocher de la vallée* d'Azun, *qui n'est éloignée de Baregge que de quatre lieuës, qu'il est blanc, doux & delié comme de la soie, & très-sec, & qu'il en a encore de la longueur d'une aune.* Le Journal d'Angleterre du mois de Juin 1685. contient une experience faite sur un morceau d'*Asbeste* par la Societé Roiale, & expliqué par des notes de M. Plot. Ce seroit une chose superfluë que de copier ici cet article des *Transactions*, puis qu'on l'a pû voir en Latin dans le Journal de Leipsic du mois d'Août de cette année, & dans le Journal de Leyde du mois passé. Le reste du 3. Livre de M. Chevreau contient l'Histoire des douze premiers Empereurs. C'est un recueil fort exact & fort agréable des principales choses que les Historiens en ont publiées; nous y voïons le bien & le mal qui s'en est dit; ce n'est pas pour des Princes qui sont morts depuis si long-tems qu'on use d'œconomie.

Des impudicités de Cesar & d'Auguste.

Cesar & Auguste paroissent ici avec de fort grandes qualitez, mais tous deux fort impudiques. Il est vrai qu'Auguste n'étoit pas si avant dans le desordre, puis qu'au moins il s'attachoit aux personnes de different sexe: encore veut-on qu'il ne fit l'amour que par maxime d'Etat, c'est-à-dire pour découvrir le secret des Senateurs, dans le commerce qu'il avoit avec leurs femmes. Sur cela M. Chevreau fait deux réflexions fort jolies; la 1. que si ç'a été le motif de cet Empereur, *il pourroit conclure par les fréquentes & longues visites qu'il rendoit* à ces Dames, que jamais homme ne fut plus curieux que lui de savoir ce qui se passoit dans les familles; la 2. qu'il y a lieu de douter que ce fût le véritable principe de ses amours, puis *qu'il avoit des gens à gages qui lui cherchoient des filles, jeunes & belles, qui n'avoient pas de grands secrets à lui révéler.* La maniere dont il mourut, traitant toute la vie humaine de Comédie, vaut bien à certains égards le discours que l'Empereur Adrien tint à son ame en pareilles circonstances.

Le 4. Livre contient l'Histoire des Empereurs Romains, depuis Nerva jusques à la prise de Constantinople, avec *des remarques chronologiques sur l'Histoire Ecclesiastique & sur la profane.* Il suffit de dire en général de tout cela, qu'il y paroît du choix & de la litterature. Les remarques qui sont à la fin pour indiquer les Auteurs dont on s'est servi, & pour éclaircir quelques endroits, témoignent qne M. Chevreau a donné dans la lecture des Rabins, & des Arabes.

De Mahomet, de Torquato Tasso & de Henri IV.

Cette étude se fait utilement sentir aux Lecteurs dans le commencement du Livre 5. où il parle de l'Arabie, & des Sarrazins, & de la naissance de Mahomet. Il rapporte aprés cela un bon nombre des miracles impertinens, & des autres badineries que les sectateurs de ce faux Prophete débitent, & nous raconte les progrès extraordinaires que fit en très-peu de tems cette Religion conquerante. Voilà des choses beaucoup moins connuës que l'Histoire Greque & Romaine, & qui néanmoins sont aussi dignes qu'on les sache qu'aucun autre évenement. Il est sûr que l'Abrégé qu'on nous donne ici, tant de la vie des Califes que des choses les plus remarquables qui sont arrivées sous leur regne, & sous les Empereurs Turcs, ne sera pas l'endroit le moins agréable de cet Ouvrage. Ceux qui aiment à connoître les noms propres au naturel trouveront ici leur compte; ils y rencontreront aussi quelques particularitez qui concernent les hommes savans, comme que le fameux Torquato Tasso se vit réduit à une telle nécessité, *qu'il mandia un écu dans une Lettre à Don Jean Baptiste Licinio, pour lui aider à passer les fêtes.* On a crû que son plus grand malheur vint de l'amour qu'il eut pour Eleonor d'Est, sœur d'Alfonse Duc de Ferrare. N'oublions pas ce que l'Auteur nous aprend du Roi Henry IV. que le Nonce ayant eu bien de la peine à prendre le deuil, lorsque la Duchesse de Bar fut morte, & ayant dit dans son compliment de condoléance, que le Pape & lui pleuroient pour l'ame de cette Princesse, le Roy lui répondit, *je ne mets point le salut de Catherine ma sœur en doute.*

Des Habitans de Rome & des sept Merveilles du Monde.

Le 6. Livre est rempli de recherches historiques, concernant les plus fameuses Villes du monde, Babylone, Ninive, Jerusalem, Tyr, Troye, Athenes, Carthage, Rome &c. L'Isle de Chypre & l'Isle de Crete n'ont pas été oubliées, & fournissent à l'Auteur un très-beau champ de litterature mythologique. Il s'étend beaucoup sur la magnificence de Rome, sur les cerémonies du triomphe, sur les funerailles, &c. Il croit qu'il s'y est trouvé près de quatre millions d'habitans, & il raporte que

les

les trois cens mille personnes qui y moururent de peste en une Automne sous le regne de Neron, ne firent pas remarquer que le nombre des habitans fût devenu moindre: ainsi sans craindre les chicaneurs, il allegue pour une autre marque de la grandeur de Rome, les toiles d'araignée que les esclaves eurent ordre de ramasser sous l'Empire d'Heliogabale, & qui peserent dix mille livres: si un railleur venoit objecter que c'est un signe que les maisons étoient presque inhabitées, on l'arrêteroit tout court par les preuves que l'on a de la multitude des habitans.

Le 7. Livre est destiné aux sept Merveilles du monde. M. Chevreau nous debite sur cela ce qui s'en trouve de plus remarquable dans les Auteurs; & comme il croit que le Temple de Jerusalem est une huitieme Merveille, il nous en donne une description fort ample. Il est certain qu'il suffit de lire ceci pour voir ramassées en un monceau bien disposé, mille choses très-curieuses & très-savantes qui ont couté beaucoup de tems à M. Chevreau.

Du nouveau monde.

La derniere partie de son Ouvrage est pour le nouveau monde Occidental & Oriental. Il nous marque tout d'une suite les divers progrès de ces fameuses découvertes, & il donne à sa narration toute l'étenduë qu'on doit raisonnablement souhaiter: & comme le Mexique & le Perou étoient proprement les seuls Royaumes que l'on ait trouvez dans l'Amerique, il s'attache plus exactement à leur Histoire. Ce qu'il dit des Indes Orientales n'est pas moins curieux. On y débite d'aussi méchantes traditions que dans les autres pays du monde. Il y a des Religieux qui ont dit que le paradis terrestre a été dans l'Isle de Ceylan; *qu'on trouve sur la montagne de Colombo les vestiges du premier homme; qu'il y naquit; qu'on l'y enterra, & que le lac salé qui est sur le sommet de cette montagne, est l'amas des larmes qu'Eve repandit cent ans entiers sur la mort d'Abel.* Cela est plus suportable que la curiosité superstitieuse des Pélerins de la Meque * qui ont en quelque maniere trois de leurs stations, ou sur la montagne dont ils croïent que le sommet servit d'apui à la tête d'Eve, lors qu'Adam consomma le mariage, ou sur les endroits où ils croïent qu'étoient ses genoux. Et tout cela est encore plus suportable que la coûtume qu'avoient les habitans de Ceylan de coucher avec leurs filles la premiere nuit des noces, *par cette raison qu'ils devoient cueiller le premier fruit de l'arbre qu'ils avoient planté.* M. Chevreau prétend que celui qui a traduit la Relation de l'Ambassade Hollandoise, n'a pas bien rendu l'original du Sr. Nieuhoff, & que *ceux qui regnent dans l'Indostan sont de la famille de ce Tamerlan*, qui conquit en huit années plus de Roïaumes que les Romains n'en conquirent en huit cens ans, & qui prit tout ce qu'il y a depuis la Chine jusqu'à la Pologne. Il réfute M. de Thou sur l'étymologie de Tamerlan, & raporte des choses fort singulieres touchant ce fameux Tartare. Il nous avertit que la vie de ce Conquerant écrite par *Ahmed*, fils d'Arabsja, est plûtôt une satyre qu'une histoire, & que l'Abbé Jean du Becq a fort mal traduit *Al-Hacent*, l'un des Historiens de ce Prince. Il ajoûte qu'Ahmed a été contraint d'avoüer que l'opinion la plus vraisemblable, est celle qui porte que Tamerlan étoit de la race de *Zingis Khan*, Prince qui mourut l'an 1228. *après avoir conquis pas les armes l'Inde, la Perse, & ce qui est depuis le Tigre jusques au Wolga.* Il n'oublie pas la question, si le Cathai & la Chine sont la même chose. Hornius l'a soûtenu, mais André Muller le nie dans sa Recherche Geographique & Historique du Cathay. La description que l'on voit ici de la Chine est fort curieuse; mais bien des gens auront de la peine à croire ce que les relations assûrent du revenu de ses Rois, & du nombre de ses habitans. Le P. Martini fait aller ce revenu à cent cinquante millions d'or, & il ne trouve pas étrange que quelcun assûre qu'il y a jusqu'à deux-cens millions d'hommes dans ce Royaume. Le P. Alexandre des Rhodes augmente ce nombre seulement de cinquante millions. Le P. Gruber raporte que le papier qui servit à réduire en cendres le corps d'un des derniers Rois de la Chine couta soixante & dix mille écus; & que le tresor qu'on brûla avec le Roi montoit à quarante mille millions. Voilà des gens qui meritent bien le titre de *Millionaire* qui fut donné a Marc Paul. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ils sont tout prêts quand ils viennent publier leurs relations, & les dédier à quelques-uns des Rois de l'Europe, de les appeller les premiers, les plus grands, & les plus puissans Princes du Monde. M. Chevreau finit son Ouvrage par un commentaire sur la table Chronologique que le P. Riccioli nous a donnée des Rois de la Chine, & qui commence à Fohi qui vivoit 2952. ans avant J. C. & dont le regne fut de cent quinze ans. Cette table de Riccioli a été tirée des Peres Trigaut, Martini, & Bartoli, & si elle étoit bien fondée, elle favoriseroit la supputation des Septante. Mais comme *Jean Gonçale de Mendoza dit que selon la tradition des Chinois, ils ont eu pour leur premier Roi Vitey*, qui commença à regner environ deux cens trente-neuf ans avant le deluge, il faut que leurs Livres & leurs traditions ne s'accordent pas, & qu'ainsi on ne doive point s'y fier trop légerement. Entre autres choses remarquables, on trouve dans les notes de l'Auteur sur la table de Riccioli, quelques recherches sur le *Prêtre Jean*, & un abrégé de la grande révolution qui a soûmis la Chine aux Tartares.

Contes sur Adam.

Particularités au sujet de Tamerlan.

Habitans & richesses de la Chine.

Table Chronologique des Rois de la Chine.

ARTICLE II.

Sentiment de Claude Carbonneau Chirurgien Juré de Thoulouse, sur la question proposée dans une Lettre inserée au mois de Janvier 1686. des Nouvelles de la Rep. des Lettres, touchant une épingle trouvée dans l'uretere d'un Gendarme.

C'Est un Imprimé d'environ sept pages *in* 4. où l'on voit 1. la Lettre qui nous fut communiquée touchant cette épingle, & que nous inserâmes dans nos Nouvelles † . 2. Les réflexions du Sr. Carbonneau. Il commence par montrer le foible de l'opinion de Galien, qui vouloit que les veines mezaraïques, ayant succé le chile contenu dans les intestins, le charriassent au foye; il réfute, dis-je, cette opinion, en montrant que ceux qui l'ont soûtenuë se sont partagez en trois classes differentes. Après cela il raporte quelques observations histo-riques

Du chyle & des veines lactées.

* *Monconys, 1. part. p. 373.*

† Mois de Janvier de cette année, Art. V.

riques sur la découverte des veines lactées qui a immortalisé un Médecin de Padouë, nommé Asellius. Il dit qu'on n'a reconnu le vrai usage de ces veines qu'en l'an 1651. lors que M. Pequet, Medecin de Dieppe, trouva le canal thoracique où le chile se décharge, pour s'en aller de là dans la veine souclaviere, & dans le ventricule droit du cœur, ce qui est suivi de ce qu'on appelle la circulation du sang. Il avouë à ceux qui ont écrit la Lettre de l'Isle, que l'épingle de l'uretere n'a point fait tout le circuit que la Nature a destiné *pour le passage du chile & des humeurs* : il croit donc que cette épingle étant tombée de la bouche dans l'estomac, descendit avec les alimens dans les intestins, & que s'étant arrêtée dans quelque boiau voisin de l'uretere droit, elle a percé *le peritoine dans sa reduplicature, & a été poussée dans l'uretere.* Il explique *par la sensibilité nerveuse & membraneuse du peritoine & de l'uretere*, les accidens qu'on a vûs, *comme inflammation, fievre, tumeur, pulsation, gangrene & ulcere, qui firent, par la distention de ces parties, que les urines s'écoulerent un peu tard par la plaie, d'autant plus que tous ces accidens avoient causé une rétrogradation de serositez dans la masse du sang, qui ne pûrent tomber qu'après le relâchement de ces parties.*

Scrotum percé par un épingle. *Autres accidens de cette espece.*

Pour confirmer son sentiment par quelque chose de fait, il raporte qu'en l'an 1680. on lui amena un Laquais qui avoit le *scrotum* percé d'une épingle, *dont la pointe se montroit de la longueur d'un travers de doigt.* Il conjectura d'abord que ce Laquais avoit une hernie intestinale (ce qui étoit vrai) & il dit à ceux qui lui demanderent comment l'épingle étoit descenduë en cet endroit-là, qu'elle y étoit arrivée par le mouvement peristaltique des boiaux, & avec les alimens, jusques à l'ileon *qui est celui qui fait ordinairement l'hernie qu'on appelle intestinale*, & qu'elle *s'étoit trouvée engagée dans le repli qu'avoit fait ce boiau, lors qu'il étoit tombé dans le scrotum, & que les excremens remonterent dans la capacité du ventre, à quoi l'épingle n'ayant pû se prêter, parce qu'elle étoit dure & longue, poussée néanmoins par le mouvement peristaltique la pointe devant*, elle perça le boiau & ensuite le scrotum. Il ajoûta que cet effet ne seroit point arrivé, si le Laquais n'avoit eu une hernie intestinale, & si *l'épingle n'étoit descenduë la pointe devant, parce que le chemin qu'elle avoit encore à faire par les boiaux* cœcum, colon, *&* rectum, *pour sortir du corps, l'un desquels a un appendice de trois travers de doigt, & l'autre est plein de cellules*, elle *se seroit vraisemblablement arrêtée en quelque endroit, & auroit causé des accidens mortels.*

Il nous dit ensuite qu'il prit la pointe de l'épingle de sa main gauche, qu'il la *fit avancer en repoussant mollement le scrotum de l'autre main; que la tenant sujette il la coupa à fleur de peau avec des tenailles*; & qu'il repoussa le boiau dans le ventre. Ce Laquais fut si heureux que la tête de l'épingle, avec ce qui n'en avoit pû être coupé, *passa doucement avec les excremens, & que la piqueure du boiau & celle du scrotum se consoliderent sans autre remede.*

Si l'on objecte qu'Hippocrate a décidé *dans l'Aphorisme* 18. *de la Section 6. que quiconque aura la vessie coupée ..... ou quelques-uns des intestins grêles, mourra*, l'Auteur répond qu'apparamment Hippocrate n'a voulu parler que d'une coupure considérable, puis qu'Albucasis, & Paré raportent qu'ils ont gueri des blessez, *qui rendoient les excrémens fecaux par leurs plaies*, & qu'Hildanus assûre que Galenus Wierus lui écrivit de Montpellier, que Laurent Joubert *lui montra un couteau sans pointe qui avoit été fourré entouré d'un linge, par un berger dans la bouche d'un autre*, & qui ayant demeuré long-tems dans le corps en sortit par un abscès qui se fit dans l'aine. La plaie se consolida par le soin du Chirurgien, & le Berger vécut encore sept ans. L'Auteur ajoûte qu'il a vû un mandiant qui avoit *une plaie au ventre, par laquelle il rendoit ses excremens*, & que M. Bayle, *célebre Medecin & Professeur en l'Université de Toulouse, ne fait point de difficulté qu'une épingle ne puisse dans un corps bien constitué, percer les boiaux sans y attirer la corruption.*

Coquille trouvée dans un rein.

Il est assez vraisemblable que cette épingle fut poussée dans l'uretere, comme on nous le dit ici: mais que dirons-nous de cette coquille d'escargot qui fut trouvée dans le rein d'une Demoiselle, & envoiée par M. Pierce à la Société Royale? Ne dirons-nous pas qu'elle se forma dans cette partie, par l'assemblage de quantité de corpuscules qui étoient les élemens, ou la matiere prochaine d'une coquille d'escargot, & qui avoient été mêlez d'une maniere imperceptible avec le sang? Ou bien dirons-nous que chaque espece de corps sensible étant déja toute formée dans une particule insensible, cette coquille entra dans le rein toute faite, mais d'une petitesse inimaginable, & qu'ensuite elle changea en sa propre forme plusieurs parties qui étoient mêlées avec les serositez du sang, comme nous voyons qu'une infinité d'autres corps ne croissent qu'en donnant à la matiere qui les environne la forme qu'ils ont déja? Quoi qu'il en soit, nous aprenons par le Journal d'Angleterre du mois de Mai 1685. qu'on trouva dans le corps d'une Demoiselle, morte après une longue incommodité, qui la faisoit souvent vomir & quelquefois avec violence; qu'on y trouva, dis-je, le *pancreas* gâté d'un ulcere qui avoit mortifié en partie l'estomac & les boiaux. Ce fut apparemment la cause de sa longue incommodité. Or parce qu'elle avoit pris bien des remedes contre la pierre, plusieurs Médecins rapportant à cette cause ses vomissemens, on voulut examiner ses reins. On sentit quelque chose de piquant dans la partie inferieure de l'un, & on crut que c'étoit quelque pierre, mais quand on eut fait les incisions on ne trouva ni pierre, ni sable dans aucun des reins, & quant à cet autre corps on le trouva environné de beaucoup de mucilages sanglans, que l'on ôta, aprés quoi l'on vit que c'étoit une coquille d'escargot trés-bien formée, ayant dans sa cavité une matiere baveuse & viscide, & qui ne differoit pas beaucoup d'un escargot en consistence, mais elle étoit de couleur de sang. La surface de la coquille étoit composée comme en échiquier de parties hautes & basses, & sept ou huit lignes spirales en faisoient le contour.

Nous venons de recevoir une autre observation de Médecine qui trouvera commodément ici sa place. Une femme du Pays de Brunswic fut si mal-traitée dans ses premieres couches, qu'une carnosité lui boûcha ensuite tout le cou de *l'uterus*, excepté qu'il y resta un petit conduit où l'on ne pouvoit pas faire entrer le moindre stillet. Ne sachant rien de cet accident,

dent, elle ne fit pas difficulté de se remarier à un jeune homme, & devenant grosse quelque tems après, il lui falut recourir à un Médecin qui à force d'incisions l'a delivrée de son enfant. Il naquit en vie, mais comme il n'étoit pas à terme il n'a pas vécu. La mere se porte assez bien. Voilà le fait en gros; le détail est contenu dans le Mémoire suivant, qu'on a laissé en Latin, parce que c'est une Langue qui souffre tout.

Johannis Lechelii, Medici Brunsvicensis, Observatio rarior conceptûs humani clauso Utero facti, partusque vivi fœtus acie ferri tandem expediti, Anno 1686.

Conception dans un uterus fermé.

Mulier triginta circiter annos nata ante quadriennium, ni fallor, contracto cum Viro sene hernioso matrimonio, ex eo concepit, & post fata præpropera mariti, maturum quidem, sed partu difficili mortuum edidit fœtum. Laceratis autem inter pariendum locis genitalibus, an culpâ Obstetricis, an per aliam causam, ambigitur, malâ certè curatione deinceps effectum, ut collum Uteri seu vagina intus procùl dubio arrosa & exulcerata, succrescente carne omnino sit repleta.

Ipsamet verò morbi sui nescia, exacto viduitatis anno nupsit juveni viginti quatuor annorum, cum quo, licet naturali ordine congredi non potuerit, nihilominus, nescio quo libidinis prurita affecta gravida evasit. Necessitate itaque coacta cum primum in consilium me advocaret, pudendum validâ quadam quasi membranâ omninò præclusum observabam, nisi quod perexiguum foramen, (vel potius vestigium foraminis) non directo Uteri osculo oppositum, sed dextrorsum, ad radicem scilicet dextri labii, & quidem subter ulam seu Nympham ejusdem lateris paulò productiorem, situm appareret, quod tamen ne tenuissimum quidem stylum admittebat, unde nec Mariti genituram, nisi fortè spirituosiorem ejus partem, per illud ad Uterum transire potuisse verosimile est.

Hoc verò non negarem, in salutem ægræ à Naturâ (cujus providentia sæpe in ejusmodi casibus sancta apparet, ut non satis eam mirari possimus,) ita efformatam fuisse, ut mensibus, quos non omnino suppressos, sed stato tempore, licet summâ cum difficultate profluxisse ajunt, fluori item albo, cui obnoxia, quodammodo pateret, adeoque intus foras, at nequaquam à foris intrò pervium esset, styli tentamine hoc evincente.

Sed ad vaginam ut revertar, putabam primo equidem aspectu, solummodo introitum ejus occlusum, quo recluso, reliquam ejus partem fore pertransilem; sed falsum me docuit administrata Chirurgia. Cùm enim sectio institueretur, tota vagina solidâ carne repleta offendebatur. Ultra dimidiam itaque partem transforari eam curabam unâ & alterâ incisione, diverso tempore solerti manu Proto-Chirurgi militaris Janitschii *factâ, absque largiori sanguinis profusione: negotium reliquum apertionis (ne nimiâ Uteri irritatione fœtus adhuc tenellus ad prœmaturum exitum provocaretur) in futurum partus tempus reservans, quod quidem elapsis à primâ incisione tribus circiter septimanis, in III. Non. Septembr. incidebat.*

Cum itaque valdè urgerent mulierem dolores parturientium, tam feliciter per Dei gratiam successit reliqua sectio, ut non vivus puellus in lucem prodiret, qui tamen adhuc immaturus eodem die expiravit. Puerpera verò in hunc usque diem sic satis valet, bene scilicet appetit cibos & potum, & beat dormit. Quinetiam mariti querelas, quibus hactenus malè maceratus miser, jam cessure audio.

ARTICLE III.

Epistola Ministri Hollandi ad Virum Nobilem Bruxellis. C'est-à-dire, *Lettre d'un Ministre de Hollande à un Gentilhomme de Bruxelles.* in 4.

LA datte de cette Lettre est du 26. Septembre dernier. On ne voit ni par qui, ni en quel lieu elle a été imprimée, & apparemment ce n'est point l'Ouvrage d'un Ministre Hollandois; mais d'où qu'elle vienne, je m'imagine que les Curieux ne me sauront pas mauvais gré de leur en aprendre quelque chose.

Origine de cette Lettre.

Une affaire dont les Gazettes ont parlé, & qui s'est passée entre les Jesuites, & la mere du Sr. *Joseph Vande Walle*, a été originairement l'occasion de cet Ecrit. Cette mere se voioit dans les mêmes termes où se trouva le Sr. Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers, lors qu'il fit le beau Traité *de Patriâ Potestate*; elle vouloit recouvrer son fils qu'elle soûtenoit lui avoir été dérobé. C'est tout ce qu'elle a pû faire, car du reste ses souhaits & ses instances n'ont pas fait revenir l'enfant perdu. Un Capucin de Bruges, qu'on nomme le P. Eugene, qui a prêché à Louvain, à Bruxelles, & dans plusieurs autres bonnes Villes du Païs-Bas, avoit fait un Livre sur ce petit démêlé; mais comme il y parle fort librement contre les Jesuites, son Ouvrage n'a pas pû soûtenir le choc; les exemplaires en ont été enlevez; le Sr. Frederic Augustin Vande Walle, qui s'étoit declaré pour ce Livre, a été condamné à une amende de deux mille francs: l'Imprimeur a été banni du Païs-Bas Espagnol pour trois années, & on lui a confisqué toute sa boutique. Pour ce qui regarde l'Auteur, on ne sait pas trop ce qu'il deviendra: on dit que ses Adversaires font en sorte à la Cour de Rome, qu'il soit confiné dans une prison. Voilà l'origine de la Lettre dont nous avons à parler ici, & qu'un Ami du P. Eugene, ou un Ministre Hollandois, comme on voudra l'appeller, a écrite à un Gentilhomme de sa connoissance.

Il lui aprend qu'il a recouvré enfin un exemplaire de l'Ouvrage tant persécuté, & qu'il l'a lû avec tant de satisfaction, & avec de si grands sentimens d'estime pour le P. Eugene, que s'il avoit à se faire Catholique, il ne s'adresseroit point à d'autre Convertisseur qu'à ce bon P. Capucin. Il a pourtant rencontré dans cet Ouvrage quelques endroits qui lui ont fait de la peine, & sur lesquels il prie le Gentilhomme de l'éclaircir, ou même d'aller à l'oracle d'un subtil Docteur de Louvain qu'il lui indique.

D'une Lettre circulaire du Roi d'Espagne.

I. Il voudroit savoir si la Lettre circulaire du Roi d'Espagne, que le Capucin a inserée dans son Livre, n'est pas une Piece supposée. On la voit ici tout du long; elle fut écrite en François à M. le Duc de Villa-Hermosa le 22. Mars 1677. & fut luë dans tous les Conseils, dans tous les Chapitres, dans tous les Sieges, &c. parce qu'elle témoignoit vivement le desir qu'avoit le Roi que tous ses Sujets travaillassent *au redressement des affaires de sa Couronne.* La raison pourquoi on doute que le Roi d'Espagne

ait jamais écrit une telle Lettre, est qu'il y commande très-expressément la réformation des péchez publics, & des abus qui se commettoient dans l'administration de la Justice, & qu'il veut que les Prélats *envoient par leurs Diocèses des personnes doctes & exemplaires, tant séculiers que réguliers, pour exhorter les peuples à la bonne vie & correction des péchez.* Après un tel commandement, il falloit que le mauvais train des choses fût corrigé, & néanmoins elles sont allées de mal en pis; donc il n'est pas vraisemblable que S. M. C. ait jamais écrit cette Lettre. C'est ainsi que l'Auteur raisonne: après quoi il représente les desordres du Païs-Bas, & en met toute la charge sur les Jesuites. Il prétend qu'ils disposent de toute sorte de beaux emplois, & que pour en éloigner les personnes qui ne leur sont pas dévouées, ils n'ont qu'à faire entendre à la Cour que ce sont des gens qui panchent vers le Jansenisme. Il blâme le Capucin d'avoir dit que dans quelque tems le le Roi d'Espagne ne régnera dans le Païs-Bas que dépendamment des Jesuïtes; il soûtient que dès à présent on desobeït à ce Monarque, puis qu'on fait tout le contraire de ce qui étoit porté par la Lettre écrite au Duc de Villa-Hermosa. Mais s'il a repris en cela le P. Eugene, il lui en fait une ample satisfaction, en aprouvant qu'il ait accusé les Jesuites de travailler sourdement à la ruïne de l'Espagne; & il dit que pour cet effet ils ont mis leurs Créatures dans toutes les Charges, pendant la faveur du P. Nitard, & que les deux Confesseurs de la Reine ont empêché que le Roi d'Espagne ne fût élevé d'une maniere à pouvoir un jour remédier aux desordres de son Etat. Il voudroit que le bon P. Capucin eût fait une plus longue réflexion sur le naturel de S. M. C. afin de mieux faire connoître cette pensée de Philippe de Commines, que Dieu par sa grace peut supléer le défaut d'éducation. Il tire un fort bon presage pour la Monarchie Espagnolle, de ce que le Roi rencontrant un jour dans la rue un Prêtre qui portoit la Communion à un malade, le fit monter en son carosse, & le suivit à pied tête nue, jusqu'à la maison de celui qui devoit communier, & de là jusques à l'Eglise. Il dit que l'on voit des Tailles-douces de cette action de piété, & que puis que l'on a crû que l'auguste Maison d'Autriche est montée sur le Trone Imperial, à cause d'une semblable action de Rodolphe, ce qu'a fait le Roi d'Espagne doit donner de lui de très-grandes esperances. Si Dieu étoit fait comme les Princes, il n'y auroit point de conclusion à tirer de Rodolphe, Comte de Hapsbourg, à S. M. C. car c'est assez l'ordinaire qu'auprès des Grands l'invention ait tout le merite & toute la récompense, & que ceux qui viennent faire les imitateurs soient renvoïez, comme s'avisant trop tard de mettre en pratique les choses. C'est ce qu'éprouverent quelques femmes qui voulurent donner du fil à l'Imperatrice Berthe, après avoir vû la récompense qu'un pareil présent avoit procuré à une bonne paysanne. L'Imperatrice * loüa leur bonne volonté, mais elle leur dit *que la paysanne étant la premiere de tems avoit emporté la bénédiction.* On † raporte quelques Histoires semblables de Louis XI.

Action pieuse de ce Prince.

Remarques sur les Jesuites.

L'Auteur remarque que le P. Eugene a cité plusieurs personnes, qui ont écrit que les desseins les plus secrets de l'Espagne, & de la Cour de l'Empereur, viennent à la connoissance des François par l'entremise des Jesuïtes, & il trouve fort étrange qu'on ne les oblige pas à se purger düement de ces sortes d'accusations, sur tout lors qu'elles descendent sur des Faits particuliers. Il dit qu'il n'y a point ici lieu de mépriser tout cela comme de vaines calomnies, & qu'il lui semble que le Capucin est incomparablement plus digne de foi que Titus Oates. Quoi qu'il en soit de cet article, il est certain que plusieurs remarquent que la Société des Jesuïtes ne s'amuse plus, comme autrefois, à répondre aux Livres que l'on fait contre elle, & cela donne lieu à mille speculations. Les uns disent qu'elle fait fort bien de mépriser les vains efforts de ses ennemis, & de ne se pas détourner de ses bonnes occupations pour réfuter ceux qui lui portent envie; qu'elle se doit contenter du témoignage de la conscience, & que les services qu'elle rend à Dieu & au Public, parlent assez hautement en sa faveur: mais d'autres disent au contraire, qu'un excès de confiance la porte à laisser parler le monde, sans se mettre en peine de se justifier; qu'elle aime mieux ne pas répondre que de faire voir qu'elle ne le peut, & qu'après l'inutilité de tant d'Apologies précédentes, elle ne trouve pas à propos de s'attaquer à une incredulité aussi opiniâtre que celle où l'on est à son égard. Voilà comment une même chose est diversement interprétée dans ce miserable monde. Les Lecteurs ne seront pas trop surpris que le P. Eugene cite des témoins qui déposent que les Jesuites sont aujourd'hui plus attachez à la France qu'à l'Espagne, & qu'à l'Empereur; mais on s'étonnera qu'il a trouvé dans les Mémoires du Duc de Sulli, que même sous Henri IV. beaucoup moins puissant dans l'Europe que ne l'étoit la Maison d'Autriche, la Société s'étoit entierement dévoüée à ce Monarque, au préjudice des autres Etats & de cette puissante Maison. Ce n'est pas ainsi qu'on en a parlé dans le monde.

Et sur leur doctrine touchant le Pape.

II. L'Auteur demande après cela qu'on lui éclaircisse trois doutes. Le 1. regarde le changement qui est arrivé, dit-il, dans la doctrine des Jesuites touchant la superiorité du Pape sur les Rois, sur les Canons, & sur les Conciles Généraux, & touchant son infaillibilité. Le 2. regarde la differente conduite qu'on a tenuë à Paris envers Alexandre VII. & Innocent XI. l'infaillibilité du premier aïant été élevée par les Jesuites jusques aux questions de fait, & celle du dernier y aïant été dégradée, & quant au fait & quant au droit. Le 3. se raporte à ceux qui ont excité le different de la Régale. Il paroît par les choses que l'on insinuë ici, que le P. Capucin a relevé avec beaucoup de véhémence les suites qui naissent de ce changement d'opinion, qui soumet le pouvoir des Papes aux differens intérêts des hommes, & à la mobilité de leur bon plaisir. C'est encore un point sur quoi l'on admire le silence des Jesuites. Cent libelles les ont provoquez à donner de bonnes raisons de cela, & on ne laisse pas de se plaindre qu'ils n'ont pas voulu essaïer les forces de leur esprit sur cette question. Cette conduite est plus sage que l'on ne pense.

Oraison pour S. Patrice.

III. Voici présentement d'autres doutes qui ont été proposez par le P. Capucin. Le 2. regarde le Jansenisme qu'il prétend être devenu

la

* *Journ. Hist. de S. Romuald 5. Jan.*

† *Erasmus in conviv. fabul.*

la doctrine générale de la Communion de Rome, parce que l'on commanda l'année passée de célébrer à simple Office, *ritu semiduplici*, la fête de S. Patrice avec cette nouvelle Oraison, *Deus qui ad prædicandam gentibus gloriam tuam Beatum Patritium Confessorem tuum atque Pontificem mittere dignatus es, ejus meritis & intercessione concede, ut quæ nobis agenda præcipis te miserante adimplere possimus, per D. N. J. C. &c.* Il est manifeste que cette oraison contient la doctrine qui a été foudroïée dans Jansénius; or puis que S. Augustin a dit très-souvent, que l'Eglise déclare sa foi par ses prieres, il faut qu'elle soit devenue Janseniste, en prescrivant ce formulaire d'Oraison non pas à des Infideles, ou seulement à des pécheurs endurcis, mais même aux personnes les plus pieuses, *O Dieu faites que par votre misericorde nous puissions accomplir vos commandemens.* Si la doctrine de la grace suffisante étoit vraie, poursuit l'Auteur, il seroit inutile & ridicule de demander à Dieu par l'intercession de S. Patrice, & par Jesus-Christ, le pouvoir de lui obéir; car on l'auroit déja en toutes rencontres inséparablement attaché à son franc arbitre. Il y a du plaisir à le voir pousser ses Adversaires l'épée aux reins. On en dira ce qu'on voudra; cette priere est tout-à-fait Janseniste, & il est bien mal aisé de prier Dieu sans le devenir. Il est vrai que les Pélagiens se glorifient à leur tour, qu'on ne sauroit prier Dieu, sans supposer leurs principes, c'est-à-dire sans s'accuser de n'avoir pas fait ce qu'il ne tenoit qu'à nous de faire. Cela fait dire aux Libertins que dans la priere la plus courte on fait tout le tour des Religions; on va de S. Augustin à Pelage, les deux pôles opposez du Christianisme.

Du Molinisme.

Les doutes suivans regardent la doctrine de Molina. On nous dit d'abord que la vie du Cardinal Bellarmin, composée en Italien par le Jesuite Fuligati, & traduite en Latin selon les ordres du Général par le P. *Petra Sancta*, fait foi que quand l'opinion de Molina eut mis aux mains les Jesuites & les Jacobins, quelques Peres de la Société furent d'avis qu'elle ne s'engageât pas à soûtenir un tel dogme, *puis qu'il n'avoit été inventé que par un simple particulier*, mais que ceux qui gouvernoient alors firent resoudre le contraire. L'Auteur fonde ensuite sur cet aveu de nouveauté cinq ou six puissantes objections, & ne peut assez exprimer son étonnement de voir, 1. qu'on ait soûtenu depuis ce temps-là, que le Molinisme étoit la doctrine de S. Augustin, celle des Conciles & celle de l'Eglise Romaine. 2. Qu'on accuse incessamment d'être Novateurs ceux qui se disent les Disciples de S. Augustin, & qui s'opposent aux opinions de Molina. 3. Que ces opinions qui de l'aveu des Jesuites mêmes ont été forgées depuis cent ans par un petit particulier, se soient répandues de telle sorte dans presque tout le vaste corps de la Communion Romaine, que le monde ne gemit pas, mais s'applaudit de se voir Pélagien. Tout cela est d'autant plus surprenant que l'on tient pour une maxime constante dans cette Eglise, que la nouveauté en matiere de Religion est une marque certaine de fausseté. On seroit surpris avec un peu moins de raison, si après tout l'hypothese de Molina nous pouvoit tirer d'affaire; mais l'Auteur montre qu'elle est sujette à de grands inconvéniens, & entre autres à celui-ci, que les mortifications, les prieres & l'exercice continuel de la vertu, diminuent de jour en jour la grace dans le coeur d'un homme de bien, au lieu que l'obstination des scélerats dans les crimes les plus infames, est cause que la grace leur est augmentée de jour en jour. Il soûtient que c'est une suite nécessaire de la grace suffisante de Molina; car, dit-il, l'essence du Molinisme roule sur ces deux pivots, l'un que tous les hommes, en tout tems & en tous lieux, ont entre les mains autant de grace qu'il leur en faut pour faire le bien & pour fuir le mal; l'autre qu'ils ont toûjours leur volonté dans un parfait équilibre, afin de se servir de cette grace, ou de ne s'en point servir. Cela étant, il faut qu'un homme accoûtumé aux bonnes actions reçoive dans chaque instant une grace beaucoup plus foible que celle qui est accordée aux scélerats; car comme il a moins de peine qu'eux à se tourner du bon côté, la grace qui lui suffit ne suffiroit pas aux autres, & celle dont les autres ont besoin seroit excessive pour lui. Mais si elle l'étoit, la volonté ne seroit plus dans un parfait équilibre. Puis donc que les interêts de la liberté demandent que chaque homme ne reçoive précisément que la grace qui lui suffit, il faut que celle qui est conferée aux méchans surpasse celle des justes, selon la même proportion que la vertu de ceux-ci surpasse la vertu de ceux-là; & ainsi plus on se fortifie dans les saintes habitudes, plus on affoiblit la grace; au lieu que les méchans se procurent de jour en jour une assistance du S. Esprit, d'autant plus forte qu'ils se plongent davantage dans l'abyme du péché. Outre cela tant s'en faut que par la science moïenne on puisse montrer que Dieu desire le salut de tous les hommes, & qu'il n'a pas pour les réprouvez cette dureté qu'on reproche au Systême de S. Augustin, qu'il semble plûtôt que l'opinion de Molina ne soit propre qu'à faire attribuer à Dieu une haine plus artificieuse & plus maligne, pour la plûpart du genre humain; car qui doute que donner des graces à des gens, que l'on sait de science certaine qui n'en tireront autre fruit que celui d'être plus coupables, ne soit moins leur témoigner de la bonté, que se ménager un beau prétexte de les punir plus sévérement. Quelle nécessité de troubler le repos public, sous le vain prétexte que la grace efficace par elle-même introduit une espece de fatalité dans le salut de quelques hommes, & dans la damnation de quelques autres? Y a-t-il moins de fatalité dans tout cela indépendamment des hommes, lorsqu'on dit que Dieu en fait trouver quelques-uns dans les circonstances où ils doivent faire le bien, & qu'il ne fait pas trouver les autres dans un pareil amas de circonstances? Il n'y a point de scélerat pour la conversion duquel la science moïenne ne pût découvrir mille combinaisons de circonstances favorables, pourquoi donc & parmi les Catholiques & parmi les Protestans, n'a t'on pas laissé les choses sur l'ancien pied? *

Difficultés de cette Doctrine.

Démêlez des Jesuites avec les Capucins.

IV. Enfin on exhorte le Gentilhomme à conseiller aux Jesuites de laisser en repos les bons P. Capucins, puis qu'il n'y a nulle concurrence entre ces deux Ordres pour le temporel. On lui cite un grand passage du P. Valerien

* Conferez avec ceci la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 153.

rien Magni raporté dans la 15. Lettre Provinciale de M. Pascal. On lui dit que les Jesuites sont les aggresseurs à l'égard des Capucins du Pays-Bas; qu'ils les accusent à Rome & ailleurs d'être Jansenistes, & qu'ils ont été cause qu'en l'an 1684. on fit visiter par un Commissaire Général toute cette Province des Capucins. Il rendit bon témoignage à leur Doctrine, mais voila un nouveau Commissaire Général venu d'Espagne qui est un peu suspect à l'Auteur.

Si on répond à cette Lettre, nous ne manquerons pas d'en rendre un fidelle compte au Public.

ARTICLE IV.

Le grand & fameux problême de la quadrature du cercle, resolu géométriquement par le cercle & la ligne droite. Par Monsieur Mallement de Messange. A Paris chez J. B. Coignard, ruë S. Jacques. 1686. in 12.

Eloge & autres Ouvrages de l'Auteur.

CEt Ouvrage est divisé en deux parties, dont la 1. contient en abrégé l'Histoire de la quadrature du cercle, & montre *qu'elle a été cherchée de tout tems inutilement par les plus grands hommes, & qu'il ne s'ensuit pas de là qu'elle ne se puisse trouver.* L'autre partie contient la maniere dont l'Auteur démontre cette quadrature. Ce n'est pas la premiere fois qu'il a publié des marques de son esprit. Il y a huit ans que l'on parla fort de son nouveau Systême du monde, où en faisant tourner le Soleil avec les autres planetes autour du centre du grand tourbillon, il explique très-commodément plusieurs phénomenes, dont les causes ont ailleurs quelque chose d'embarrassé. Il a publié depuis un nouveau Systême de l'ayman, & des Cometes, & quelques autres Ouvrages qui ont fait voir la fecondité de son génie; mais rien de tout cela n'est aussi capable d'immortaliser son nom que la quadrature du cercle, car c'est une chose que les grands Mathematiciens ont cherchée inutilement, ou qu'ils ont même cru impossible. Il l'a cru telle lui aussi, comme on l'a pû voir dans le Mercure Sçavant, où quelques Ecrits qui avoient couru sur cette matiere furent inserez. Voïons le précis de la 1. partie.

Beauté des Mathématiques.

Elle commence par des réflexions sur le mauvais goût de l'esprit humain qui préfere très-souvent à la lumiere & à la véritable beauté des Mathématiques, les ténebres & le fard des autres Sciences. Le premier abord de celles-ci, *qui sont sujettes à le tromper & qui même souvent en font profession, lui plait & l'engage*: celui des Mathématiques le rebute. *Mais en récompense le retour est bien different*, car lors qu'on a pu essuïer les premieres difficultez des Mathématiques, & goûter leur évidence, on les aime avec passion, au lieu que les doutes & la vanité qu'on découvre enfin dans les autres disciplines, changent en mépris l'attachement qu'on avoit pour elles. Cela souffre bien des exceptions; il n'y a que trop de gens qui ne peuvent jamais regarder que comme un supplice l'étude abstraite de la quantité, & qui ne se dégoûtent jamais ni de l'incertitude de l'histoire & de la physique, ni de l'éclat trompeur de quelques arts liberaux. Mais en prenant la chose selon l'intention de l'Auteur, il ne dit rien là qui ne soit très-véritable. Il vient à son sujet principal, en remarquant que les Grecs qui avoient fait tant de merveilles par le secours des Mathematiques, trouverent dans la révolution d'un compas *le tombeau de leur puissance*, c'est-à-dire, qu'ils ne purent jamais trouver la proportion d'une ligne droite à la circonference d'un cercle.

De la proportion d'un cercle à une ligne droite. Sçavans qui l'ont cherchée inutilement.

Il dit que c'est un problême en apparence simple, aisé, & peu important, car il ne s'agit que de donner une figure rectiligne dont l'aire soit égale à celle d'un cercle, & *en cette rencontre le secours de la Méchanique suplée au défaut de la Géometrie, autant que les arts en ont besoin.* Mais si on examine la chose de près, poursuit-il, on trouve que ce problême *est d'une conséquence infinie dans les Sciences, & d'une difficulté qui passe tout ce qu'on peut s'imaginer.* Il prouve la 1. de ces deux propositions par les cent mille écus que Charles-Quint promit autrefois à celui qui résoudroit ce problême, & par le *prix glorieux* que *les magnifiques Etats d'Hollande ont proposé à tout l'Univers pour la même chose*; & quant à la 2. il la croit prouvée suffisamment par l'experience, puis que les plus grands genies de l'Antiquité se sont vus contraints de quitter prise, & puis que *dans des tems mêmes où l'interêt semble venir à bout de tout*, personne n'a pû remporter ce prix. Il justifie tout cela en faisant voir. 1. que Pythagore qui *avoit vû la Grece sacrifier l'Ecatombe*, afin d'honnorer la découverte qu'il avoit faite *du raport du quarré de l'hypothenuse aux quarrez des deux côtez*, reconnut par l'inutilité de ses peines, qu'il n'avoit pas assez de force pour approcher seulement de la solution de l'autre problême. 2. que Thales, Brison, Antiphon, Hipocrate de Cio, Platon, Démocrite, Archimede & plusieurs autres grands hommes, ont sué inutilement pour trouver cette quadrature. Il explique en particulier la méthode dont quelques-uns se servirent. Brison inscrivoit un quarré dans un cercle, & en circonscrivoit un à l'entour, puis il faisoit ce raisonnement: *Le quarré inscrit est plus petit que le cercle, & le circonscrit est plus grand que le cercle*; prenant donc un milieu entre les deux, nous aurons un quarré égal au cercle. Mais on lui fit voir que sa conséquence étoit fausse, parce que *le cercle surpassant le quarré inscrit d'une partie plus considerable que celle dont il est surpassé par le circonscrit*, un quarré milieu entre le circonscrit & l'inscrit est nécessairement moindre que le cercle. Ce fut alors que pour convaincre Brison on découvrit ce beau theorême, *que la moyenne proportionelle entre deux figures subordonnées & semblables, dont l'une est inscrite & l'autre circonscrite au cercle, est la figure inscrite dont le nombre des côtez est double de celui de l'une de ces deux figures.* Antiphon se voulut servir d'une figure rectiligne de tant de côtez inscrite dans un cercle, qu'elle renfermât une surface aussi grande que celle du cercle; mais on lui fit voir que cela étoit contradictoire, & afin qu'il ne dît pas que les côtez de ce Polygone se pourroient enfin confondre avec la circonference, on lui demontra ce theorême, *que toute ligne droite touchant deux points d'une circonference, doit nécessairement entrer dans le cercle.* Hippocrate de Cio inscrivit un quarré dans un cercle, puis décrivit un demi cercle sur un des côtez de ce quarré, & ensuite faisant voir que la partie du demi cercle, laquelle sortoit hors du cer-

cle

cle en forme de croissant, étoit égale au quart du quarré inserit, il donna la quadrature de ce croissant, qu'on nomme encore aujourd'hui *la Lunule d'Hippocrate*. Mais lors qu'il voulut porter ses vuës jusques à la quadrature du cercle, *il donna dans le travers de croire qu'il en étoit des luncules tracées sur l'exagone inscrit, comme de celles qu'il venoit de tracer sur le quarré*, ce qui fut une illusion. Achimede qui avoit trouvé la quadrature de la parabole par les sections coniques, que Platon avoit inventées, échoüa lors qu'il voulut aller à la quadrature du cercle par le même moyen Il voulot ensuite reünir la méthode d'Antiphon & celle de Brison, c'est-à-dire prendre la proportion de la circonference entre deux polygones, l'un circonscrit, l'autre inscrit, chacun d'un fort grand nombre de côtez, mais cette seconde tentative ne lui réüssit pas mieux que la premiere.

Divers sentimens des Savans sur la quadrature du cercle.

L'Auteur considere après cela les divers motifs qui ont porté les Sçavans à tenir ou à nier la possibilité de la quadrature. Il dit qu'il y a eo bien des gens qui n'ayant pu réüssir dans cette recherche, se réduisoient enfin à porter un peu plus loin leur calcul qu'Archimede n'avoit fait. Il réfute ce que M. Descartes avoit avancé, que la ligne droite & la circolaire étant de differente nature, il ne peut y avoit entre elles nulle proportion. Il soûtient aussi que ceux qui prétendent que le cercle ne peut être réduit en quarré, parce que c'est un polygone d'un nombre infini d'angles, ou parce qu'on ne conçoit pas la proportion qui est entre une circonference & son diamettre, se trompent. Il nomme quantité de gens qui ont crû possible la quadrature du cercle, mais qui s'y sont tellement embarrassez que de là sont venuës presque toutes ces *helicès*, *cissoïdes*, & autres lignes qu'il seroit ennuieux de rapporer. Il parle *de la ligne de quadrature* qui fut inventée par Dinostrate, disciple d'Eudoxe, & il dit que *le grand Clavius* s'est vainement apliqué à chercher l'intersection nécessaire aux lignes de Dinostrate. Il se moque de ceux qui mesurent la circonference d'un cercle, afin d'avoir une ligne droite qui l'égalât, & il remarque qu'il y eut d'habiles gens qui ont crû que la quadrature du cercle étoit possible; mais que l'esprit humain n'étoit pas capable de la découvrir. C'est ce que disent bien d'autres touchant la pierre philosophale. Or de ce que la quadrature du cercle est possible, l'Autheur conclut qu'oo la doit chercher, quelque environnée de difficultez qu'on se la figure. Il prétend que ceux qui ne réüssissent pas dans ces sortes de recherches, ne laissent pas d'acquerir beaucoup de gloire, par le courage qu'ils ont témoigné en s'y apliquant, & il allegue, outre l'Epitaphe de Phaëton, ce qu'Archimede & ce que Ludolphe de Cologne voulurent que l'on gravât sur leurs tombeaux. Le 1. voulut que l'on y gravât la mesure qu'il avoit trouvée du cylindre & de la boule, *foible débris des soins qu'il avoit inutilement emploiez à chercher celle du cercle.* Le 2. voulut que l'on gravât sur le sien les efforts inutiles qu'il avoit faits, pour parvenir à la même quadrature. Il conclut de tout cela, qu'ao pis aller il lui sera glorieux d'être entré dans une carriere si difficile. *On s'étonnera qu'une chose qui a resisté à tant de siecles ait été le fruit de quelques journées, & que ce qui a lassé tous les grands hommes de l'Univers, ait été facilement emporté par un jeune homme*; mais il répond qu'il y a là un double menagement de la Providence; l'un en faveur de Louis le Grand, l'autre en faveur de cet oracle de la vérité éternelle, *il vous a plus, Seigneur, de cacher ces choses aux grands hommes, & de les découvrir aux petits.* Il ne faudra plus s'étonner que la Providence soit le dernier asile des Théologiens, puis que les Géometres y recourent, quand on leur demande raison des choses; & après tout la quadrature du cercle est un Mystere si abstrus, que l'on seroit excusable, ayant fait cette découverte, de s'écrier souvent dans son cabinet, *non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam,* * & si Montagne s'en vouloit moquer comme il a fait d'un † *Conseiller de sa connoissance, qui ayant dégorgé une batelée de paragraphes d'une extrême contention & pareille ineptie, & s'étant retiré de la chambre du Conseil au pissoir du Palais, fut oui marmotant entre les dents tout conscientieusement*, non nobis, Domine, non nobis, &c. il seroit lui-même digne de risée.

Methode de l'Auteur pour trouver cette quadrature.

Voilà notre extrait de la 1. partie de cet Ouvrage. Il est aisé de juger par là qu'elle est remplie de fort savantes recherches, qui plairont infiniment à ceux mêmes qui ne sont pas du métier; car s'ils n'ont pas assez de pénétration pour comprendre cette quadrature, ils auront du moins le plaisir d'en savoir l'histoire, & il seroit à souhaiter que sur chaque chose on nous donnât ainsi des recherches historiques. L'Extrait de la 2. partie sera fort court, parce que M. de Messange presse de telle sorte ses preuves, qu'il seroit difficile de les abréger sans les énerver; outre que sans les figures qui les accompagnent on ne peut gueres le suivre. Il faut donc que les Lecteurs qui aiment ces choses, se contentent que je leur indique qu'il donne d'abord *une explication légere & sensible de la quadrature du cercle*, où l'oo voit comment *il a regardé le cercle dans sa génération & dans ses principes; par les endroits dans lesquels il semble avoir plus de* raport avec les figures rectilignes, & comment il a conclu qu'un cercle étant un polygone d'un nombre infini de côtez, il faut que chacun de ces côtez soit reduit à uo point mathematique, & par conséquent qu'on ne puisse pas les compter tous, ni les rapporter l'un à l'autre en ligne droite. Si on le pouvoit, on auroit infailliblement une ligne droite égale à un cercle. Mais la chose étant impossible, il a falu voir si eo mettant en une seule ligne droite tous les côtez d'un polygone inscrit, on ne trouveroit pas quelque voie pour mettre aussi en une seule ligne droite tous les côtez du cercle. L'Auteur a donc inscrit dans un cercle un triangle, puis un exagone, puis un dodécagone, & ainsi de suite d'autres polygones, qui doubloient le nombre des côtez du précédent, *& il les a disposez dans le cercle de maniere que le même raion coupe perpendiculairement un côté de chacun d'eux*, &c. Aprés avoir donné une idée générale de sa découverte, il passe à un détail exact de toute la démonstration. Oo remarque aisément qu'il decouvre que si l'on prend à l'infini trois à trois, les lignes qu'il apelle analogiques simples, l'excès de la 1. sur la 2. (en commençant par la plus grande) devenant son quarré, & la perpendiculaire tirée de

la

* Voyez quelque chose qui a raport à cela dans la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, chap. 80.

† *Essais*, l. 3. ch. 10.

la 1. sur la 2. donnant aussi son quarré, la somme de ces deux quarrez est toûjours quadruple du quarré de la 3. C'est une proprieté des sinus qui n'est pas de petite conséquence à l'égard du cercle, & qui ne semble pas avoir été remarquée par d'autres.

Differens Ouvrages sur cette matiere.

M. Cluver du païs de Holstein, mais habitué à Londres & Membre de la Societé Royale, a publié un Traité *de scientiâ infiniti*, qui est, dit-on, d'une singuliere profondeur. Il prétend y demontrer la quadrature du cercle. Le Journal de Leipsie du mois de Juillet dernier en a touché quelque chose. Si on vouloit raporter toutes les tentatives des Modernes, on ne finiroit jamais. Jaques Gregori publia un Livre à Padouë l'an 1667. intitulé *vera circuli, & hyperbolæ quadratura*, qui mérite d'être étudié. Il a un neveu qui est Professeur célebre en Mathématique à Edimbourg, & qui a publié depuis deux ans un Traité *de dimensione figurarum sive specimen methodi generalis dimetiendi quasvis figuras*. Il s'appelle M David Gregori. Son essai de la mesure géométrique de l'aire de toutes les figures marque un esprit fort pénétrant. Il se contenta alors de proposer un plan de la méthode générale des quadratures, mais il a dessein présentement de nous donner cette méthode elle-même: l'on y verra, toutes les fois que la chose sera possible, l'aire des figures exprimée par des termes finis en nombre. Quelcun qui est juge competent, me marque que cette méthode sera plus générale qu'aucune autre qui ait été publiée, & aussi générale & plus facile qu'aucune autre, dont on puisse esperer la publication.

ARTICLE V.

Traité de l'unité de l'Eglise & des moïens que les Princes Chretiens ont emploïez, pour y faire rentrer ceux qui en étoient separez. Par le P. P. L. Thomassin, *Prêtre de l'Oratoire.* A Paris chez François Muguet, ruë de la Harpe. 1686. in 8.

Privilege de la charité Chretienne.

VOici une Apologie indirecte des moïens dont on s'est servi en France, pour y ruiner le parti des Protestans; car le P. Thomassin ne s'est point donné la peine de compiler tant de beaux recueils, sans vouloir établir sur de grands exemples la conduite du Roi son Maître. Il montre d'abord que les Evêques Catholiques donnoient le nom de *Freres* à ceux qui s'étoient separez de l'Unité, & qu'ils moderoient, autant qu'il leur étoit possible, les peines à quoi ils les voïoient assujettis par les loix Imperiales. A la vérité quand ces peines n'étoient pas trop rudes, ils ne s'y opposoient pas, mais ceux qui étoient gens de bien ne trouvoient pas bon qu'elles allassent à la mort, & ils emploïoient leur médiation pour empêcher qu'elles ne s'exécutassent. L'Auteur trouve fort apparent que les Empereurs ne publioient des loix sanguinaires contre les Herétiques, qu'afin de donner lieu aux Prélats d'interceder pour ces gens-là, & de les gagner par ces témoignages de tendresse. Quelques-uns diront sans doute, que S. Paul eût nommé cela un *maquignonage* de la parole de Dieu; mais on les laissera dire, & peut-être qu'on les avertira de ne précipiter pas leur jugement, sur l'esprit qui doit presider à la conduite des ames; car c'est un esprit qui a bien des profondeurs, & des privileges. En effet nous voïons ici que ceux qui ont employé les prisons, les exils, les amendes, & telles autres peines pour réduire les Heretiques, ne perdoient rien de leur compassion & de leur douceur dans l'exercice même de la séverité. C'est sans doute une merveilleuse prérogative de la charité Chretienne. Elle fait toutes les mêmes choses que l'injustice & que la haine, sans cesser d'être la plus grande des vertus: *sunt superis sua jura.* Oter à un homme son bien, sa patrie, sa liberté, ses enfans, est une dureté bien violente, selon le langage humain: mais selon le stile de l'Eglise, ce sont des actes d'amour. Ne seroit-ce point pour signifier la difference de ces deux stiles qu'Homere, qui a si bien parlé de toutes choses, a remarqué si souvent que les Dieux ne se servent pas des mêmes noms que les hommes? Je ne remarquerai pas ici ce qu'on nous raporte de la Morale de S. Gregoire, à l'égard des manieres de convertir: j'en ai assez parlé dans les dernieres Nouvelles de Février.* Je dirai seulement que l'Auteur aprouve fort que ce Grand Pape se soit consolé des fausses conversions des peres, par le gain que l'on faisoit des enfans, & qu'il veut que toutes les grandes maximes dont les Ecrits des premiers siecles sont pleins, contre la violence que l'on emploie en matiere de Religion, soient très-bonnes à l'égard des persécutions Payennes, mais non pas à l'égard de la contrainte dont se sert l'Eglise en faveur de l'unité; car il est bien vrai, dit-il, que la Religion se persuade, & qu'elle ne se commande pas; mais il y a plusieurs manieres de persuader: *on persuade par des discours, des raisons, des promesses, des menaces & des peines douces*: qu'entend-il par des peines douces? C'est de ne pas emploïer les supplices rigoureux, comme avoient fait les Payens.

De la tolerance des sectes sous Valentinien & ses deux fils.

C'est à peu prés le précis de ces 2. premiers chapitres. Le 3. nous apprend ce qui se passa par rapport à la tolerance des Sectes sous l'Empire de Valentinien, & sous celui de ses deux fils. L'Auteur prouve solidement que cet Empereur a été très-Orthodoxe, bien loin d'avoir eu la criminelle indifference de Religion, qu'il croit qu'Ammien Marcellin lui a imputée. Je ne sçai si quelcun ne prétendra point que ce n'est pas là ce que l'Historien a voulu dire, & qu'il n'a dit autre chose sinon que ce Prince laissoit chaque secte dans la liberté de servir Dieu comme elle le trouvoit à propos. Or comme cela n'empêche pas qu'il n'ait pû avoir un véritable attachement pour les decisions du Concile de Nicée, il semble qu'on ne peut pas trouver à redire dans ce passage de l'Historien, puis que l'Auteur ne doute pas que ce Monarque n'ait toleré les superstitions mêmes du Paganisme. Il fait aprés cela le dénombrement des loix qui se trouvent dans le Code Théodosien contre les Sectes, & il les accompagne de réflexions; ce qui ne peut être que fort profitable à ceux qui veulent savoir exactement cette partie de l'Histoire: ils en tireront infailliblement plus de profit que ceux qui croient pieusement, que toutes les Communautez Chretiennes qui ne se sont pas tenues au gros de l'arbre, sont peries tôt ou tard par l'invincible puissance de la vérité. On voit ici qu'elles sont peries par la force majeure de l'autorité séculiere, d'où bien des gens concluront que le gros de l'arbre doit sa durée au

* Art. VII.

au même principe, & non pas à la vérité. Parmi les loix que l'Auteur raporte il n'y en a gueres d'aussi choquante que celle qui défendoit à un enfant héretique de recueillir la succession de son pere: j'excepte avec raison la loi qui portoit peine de mort, pour ceux qui cachoient ou qui retenoient les Livres des Heretiques. Ce qu'il y a de bien digne de consideration, & à quoi le P. Thomassin nous attache avec un soin tout particulier, c'est que les loix qu'il raporte ont été ou demandées, ou aprouvées par les Peres & par les Conciles, & sur tout par S. Augustin, qui en a fait une très-éloquente Apologie dans quelques-unes de ses Lettres.

Conversion des Protestans de France. Doctrine de S. Augustin sur la persecution.

On nous en donne ici l'Abregé, & on en fait application à ce qui est arrivé depuis peu en France. On soûtient que les Edits du Roi, qui ont converti tous ses Sujets Protestans, *ont été beaucoup plus doux que ceux des anciens Empereurs . . . les exils ont été très-rares; les confiscations des biens jusqu'à présent inouses; les châtimens corporels encore plus inconnus, la majesté, la sagesse, la bonté, la charité du Prince, le respect & l'amour des Sujets*, & une surabondance des graces du Ciel *ont supléé à tout cela.* Combien y aura-t-il de Lecteurs qui trouveront dans ces paroles le sophisme *a non sufficienti enumeratione partium*, à cause qu'on n'y a point compris le logement des gens de guerre, avoué depuis long-tems par mille Ecrivains Catholiques. Quoiqu'il en soit, l'Auteur nous donne fort amplement l'analyse des Lettres de S. Augustin qui plaident la cause des Convertisseurs par contrainte. Cela dure jusques à la fin du chap. 13. après quoi il emploie quatre chapitres à l'analyse du Traité du même S. Augustin *de unitate Ecclesiæ*; & c'est là qu'on voit pompeusement etalées les hypotheses de ce grand Docteur, touchant l'unité & l'universalité de l'Eglise. Je n'entrerai sur cela dans aucun détail, puis que c'est de la controverse la plus rebatuë & la plus sujette à des plis & à des replis. Je ne dirai rien non plus de la parfaite conformité qui se trouve entre S. Augustin, & Optat Evêque de Mileve, tant sur l'unité de l'Eglise, que sur l'obligation des Princes Chretiens à faire rentrer dans cette unité ceux qui s'en sont séparez.

Remarques sur Constantin. Ce qui manque à l'universalité de l'Eglise Romaine.

Qui voudra savoir a cet egard les sentimens de cet Evéque n'aura qu'à lire les chapitres 18. & 19. Constantin y est fort loué: mais comment ne le seroit-il pas, lui qui combla de tant de biens les Ecclesiastiques, & qui leur accorda tant d'Edits contre les Sectaires? Il est devenu par là plus blanc que la neige, quoi qu'à dire les choses comme elles sont, sa vie soit étrangement bigarée de bien & de mal. Quelques-uns le soupçonnent de n'avoir embrassé l'Evangile que par coup d'Etat, & M. Chevreau raporte ce que disoit Scaliger, *il étoit aussi peu Chretien que moi Tartare.* N'a-t-on pas voulu persuader que le meurtre de son fils & de sa femme étoit une calomnie des * Payens? Cependant il a falu convenir du fait, ou renoncer à toute honte. Apparemment on reconnoitra ici l'un des caracteres de la charité, savoir *qu'elle couvre multitude de pechez.* Pour cet autre caractere, *la charité souffre tout*, il se fait voir dignement dans la conduite de ces hommes de bien dont l'Auteur parle pag. 7. qui n'aprouvoient pas qu'on pillât, ou qu'on frapât les deserteurs de l'Eglise, mais qui ne pouvant l'empécher *le toleroient avec beaucoup de douleur, persuadez que pour l'amour de la paix & de l'unité il faut souffrir beaucoup de choses qu'on condamne.* Le chap. 20. contient une très-curieuse digression concernant les Eglises Orientales. S. Augustin & l'Evéque de Mileve se sont glorifiez comme d'une marque de l'unité & de l'universalité de l'Eglise, de ce que les Catholiques étoient encore en communion avec les anciennes Eglises que les Apôtres fonderent, d'où on peut conclure que l'unité de l'Eglise ne subsiste plus; car les Eglises d'Orient sont en schisme avec la Romaine. L'Auteur répond plusieurs choses à cette difficulté; il dit que les Grecs ne savent pas présentement quel a été le sujet de la rupture; il ajoûte que les Eutychiens & que les Nestoriens sont tout à fait dans les mêmes termes, & que cette ignorance rend la réünion plus facile. Mais cela ne leve point la difficulté, puis qu'il est constant que le schisme dure encore; & on a beau remarquer qu'après une petite interruption le Catholicisme regne aujourd'hui dans l'Angleterre; il n'en est pas moins vrai que c'est un fort gros morceau qui manque à l'universalité de Rome, & que l'Auteur doit supposer qui y manquera long-tems, s'il suppose que l'on doit tenir les promesses que l'on a faites. Néanmoins il est bon de lire & d'examiner les raisonnemens & l'érudition qu'il nous débite. Là finit la premiere partie de son Ouvrage.

Sentiment des Peres sur le baptême des Hérétiques. Preuves du retranchement de la coupe.

Il continuë dans la seconde à étaler ce que les Peres ont cru & tant répandu dans leurs Ecrits, touchant l'unité & l'universalité de l'Eglise. Il explique en particulier fort soigneusement les pensées que S. Cyprien a euës sur cette matiere, & qui ont paru clairement dans la dispute sur le baptême des Héretiques; puis que si nous en croions l'Auteur, ce Pere n'a point douté que la réünion des Héretiques à l'Eglise ne supléât la nullité de leur baptême, dans les lieux où on ne les rebaptisoit pas. Il montre que S. Basile a été dans le même sentiment, & qu'encore qu'il rebaptisât quelques sortes d'Héretiques, il ne condamnoit pas ceux qui faisoient le contraire, & ne leur conseilloit pas de changer cette coûtume. C'est ce qu'on peut voir dans sa Lettre à Amphilochius, Lettre que les Grecs ont regardée comme *la plus noble partie de leur droit canonique, après les Canons des Conciles généraux.* L'Auteur infere de là une chose qui lui sert à réfuter ceux qui se plaignent du retranchement de la coupe. Car si l'Eglise Greque, qui se conformant à la discipline de S. Basile, n'a point crû qu'il falût rompre avec les societez Chretiennes qui ne rebaptisoient pas les Héretiques, & qui par conséquent privoient du baptême à son avis une partie des Chretiens, n'est-ce pas un modèle à proposer à ceux qui voudroient rompre l'unité, sous prétexte qu'à leur avis on ôteroit aux Fideles une portion du Sacrement de l'Eucharistie? Il montre qu'en plusieurs autres choses qui regardent les Sacremens, l'Eglise Latine & l'Eglise Greque ont été differentes, sans songer pour cela le moins du monde à se diviser. Il remarque que S. Grégoire, consulté par S. Leandre, Archevéque de Seville, sur la question s'il faloit obliger les Ariens nouveaux convertis à quitter les trois immersions qu'ils avoient faites de tout tems en administrant le Baptéme, répondit, qu'oui, & se fonda entre autres raisons, sur ce qu'il ne faloit pas donner lieu de croire à ces Ariens, *qu'ils l'avoient emporté sur l'Eglise &*

* *Theoph. Rayn. Hoploth. p. 185.*

& qu'ils l'avoient attirée à eux, au lieu d'être revenus à elle. L'Auteur infere de là, qu'il ne faut point rendre la coupe aux Protestans convertis, *de peur qu'ils ne fussent exposez à la perilleuse tentation de se croire plus sages & mieux instruits que l'Eglise.* Ainsi voilà les controverses dégénerées en point d'honneur, & il n'est que trop vrai que cette fausse delicatesse sera capable d'empêcher les changemens que plusieurs Catholiques mémes souhaitteroient. Le parallele qu'on voit ici entre les trois immersions du baptême réduites à une, & la communion sous les deux especes réduite au seul pain, rend très-probable la conjecture du P. Thomassin, que si S. Grégoire pouvoit être consulté aujourd'hui, il ne croiroit pas qu'il falût donner la coupe aux Catholiques Réformez de France. Il les exhorte à aimer mieux communier plus souvent qu'à demander le calice; & comme le principal est de communier dignement, & que pour cela rien n'est aussi nécessaire que d'être humble, il les avertit qu'ils manqueroient d'humilité s'ils prétendoient à des distinctions, & s'ils vouloient contraindre l'Eglise à leur accorder ce qu'elle refuse aux autres Fidelles, & sans quoi tant de personnes éminentes en vertu & en doctrine ont participé au Sacrement de l'Autel. Il se sert des mêmes raisons que S. Chrysostome lança contre les *Quartadecimains*, & de plusieurs autres. Il soûtient que le retranchement de la coupe n'a pas été l'affaire d'un jour, mais qu'il s'est introduit peu-à-peu & d'une maniere imperceptible, comme font une infinité d'autres changemens dans les Etats, & que c'est pour cela qu'il n'a point excité de troubles dans l'Eglise. Il accorde qu'on ne trouve pas la suite de tous les progrés de ce changement, mais il ne laisse pas de raporter plusieurs coûtumes, par lesquelles il veut prouver que la communion sous les deux especes perdoit insensiblement son crédit. M. Claude tirera peut-être de l'avantage de ceci, pour sa dispute avec Mrs. de Port-Royal sur les changemens insensibles.

Du Code de Justinien.

Après cette digression qui finit au chapitre 6. & qui est assûrément fort savante, l'Auteur se prépare à considerer le Code de Justinien, par rapport aux loix qui s'y trouvent, pour la suppression des sociétez schismatiques ou héretiques; il s'y prépare, dis-je, par un grand nombre de citations & de réflexions qui testifient que les Peres, les Papes & les Conciles, ont été merveilleusement soigneux de recourir au bras séculier, pour venir à bout des sectes. Il n'y a point de loi plus dure dans le Code de Justinien que celle qui défend aux Héretiques, sous peine de mort, de s'assembler & de baptiser. Il faloit que l'on ne crût pas en ce tems-là que la privation du baptême fût une cause infaillible de damnation, ou si on le croioit on n'étoit gueres charitable, puisqu'on ne commandoit pas aux Orthodoxes de baptiser les enfans des Héretiques. C'est sur cela que l'Auteur devoit faire quelque réflexion, lui qui en a fait tant d'autres, soit sur le discours que Facundus, Evêque d'Hermiane, publia contre les loix Ecclesiastiques de Justinien, soit sur la conversion des Goths par le zele du Roi Recarede. Il donne de très-bonnes raisons pourquoi Dieu se sert plus souvent des Rois que des Evêques à changer la foi des peuples, & il n'oublie pas la principale, qui est la force avec laquelle les Rois se font redouter.

Livre nouveau de M. Soulier.

Nous parlerons bien-tôt d'un Livre nouveau de M. Soulier qui attaque plus directement le parti de ceux de la Religion. Il s'intitule *Histoire de l'origine, du progrès, de la décadence, & de la fin du Calvinisme. A Paris chez Couterot, rue S. Jaques, in 4.* L'Auteur a été obligé de répeter une partie des choses qu'il avoit déja raportées dans l'Histoire des Edits de Pacification; & dans ce qu'il avoit ajoûté à l'explication de l'Edit de Nantes, composée par le Sieur Bernard. Il remet sur le tapis l'Acte du Synode de Mompazier, qui fut rejetté comme une imposture par l'Auteur de *l'Esprit de M. Arnaud*, en l'année 1684. & il répond à l'injure qu'il prétend que M. le Fevre lui a dite, dans le dernier Ouvrage qu'il a composé sur cette matiere. Cette injure avoit déja été publiée par le feu P. Meynier. On diroit que la jalousie n'épargne pas ceux qui se sont enrollez dans la Confrairie des Conversions. Si ce n'est pas cela, il faudroit s'imaginer que ces Messieurs se décrient pour des sujets raisonnables.

ARTICLE VI.

Avis aux Réverends Peres Jesuites d'Aix en Provence, sur un Imprimé qui a pour titre, Ballet dansé à la réception de Monseigneur l'Archevêque d'Aix. A Cologne chez Pierre le Blanc. 1686. in 12.

CEt Auteur est apparamment le même homme qui donna pareil avis aux Jesuites de Luxembourg, dans l'Ecrit dont nous parlâmes il y a un peu plus d'un an *. Nous fimes sur cela un Article qui ne déplut pas aux Lecteurs; c'est pourquoi nous avons crû qu'il en falloit faire un autre sur cette Critique de Ballet, afin de délasser un peu ceux qui pourroient s'ennuier à la lecture des autres articles.

Les Jesuites n'ont pas profité de ce qui a été dit sur la Procession de Luxembourg.

L'Auteur commence par témoigner son étonnement aux Jesuites d'Aix, *de ce qu'ils ont si mal profité des avis que l'on donna l'année passée à leurs Confreres de Luxembourg*, & il ne doute pas que *s'ils avoient consulté leurs Peres de Paris*, ceux-ci ne leur eussent conseillé *de mieux menager leur réputation & l'honneur de la Compagnie; car on sait*, ajoûte-t-il, que les Jesuites de Paris n'ont pas aprouvé la procession de Luxembourg, *qu'ils en ont eu honte, & qu'ils n'ont eu autre chose à dire si non que* leurs Peres de ce païs-là *étoient de bons Flamans, qui n'avoient pas encore profité de l'avantage qu'ils ont d'être à la France; que leur dévotion se raffineroit avec le tems, & que pour eux ils n'auroient garde de rien faire de semblable.* Il ne sait pas ce qu'ils diront, maintenant qu'ils ne peuvent point s'en prendre *à la prétendue grossiereté d'un climat étranger*, puis que l'affaire s'est passée en France, dans une Province *dont les habitans ne passent pas pour* de bons Flamans, *mais pour des esprits fort deliez, & dans une Ville de Parlement*, & il conclut que les circonstances de cette action la rendant *plus scandaleuse, on n'a pû, sans faire tort à la Religion, se dispenser d'en faire* aux Jesuites d'Aix *une correction publique.* Au reste M. l'Archevêque d'Aix n'a nul interêt à tout ceci; ce n'est pas à son merite que l'on touche, mais seulement aux manieres dont il a été loüé, que l'Auteur prétend être fausses, & indignes de gens qui

* Voyez le mois d'Octobre 1685. Art X.

qui savent bien recommander les vertus de leur Heros.

De leur silence à l'egard du Cardinal Grimaldi.

La 1. chose qu'il reprend est le silence qu'on affecte *à l'égard de M. le Cardinal Grimaldi predecesseur de celui à qui l'on a fait une reception si magnifique.* Il oppose à ce silence *ce qui se passoit autrefois aux Elections & aux Ordinations des Evêques*, & il cite le *Diurnus Romanorum Pontificum*, publié il y a quelques années par le feu P. Garnier. *On y voit quelle étoit la douleur des Fidelles dans la perte de leurs Pasteurs* & comment l'Eglise de Rome la témoignoit dans sa Lettre à l'Exarque de Ravenne, & dans le *Décret qui se faisait ensuite de l'Election pour être conservé dans les Archives.* Ce Décret sans doute étoit un monument de la joye que l'on avoit de voir remplie la place vacante, mais on ne séparoit pas de cette joye le souvenir du defunt, puis qu'on la fondoit sur l'esperance de retrouver en la personne qui lui succedoit l'avantage qu'on venoit de perdre. L'Auteur cherche apres cela les raisons pourquoi les Jesuites n'ont rien dit en l'honneur de M. le Cardinal Grimaldi dans la reception du nouvel Archevêque d'Aix, & il ne les trouve ni dans le peu de merite de ce *Cardinal*, qui *possedoit*, dit-il, *en un degré éminent les qualitez que doit avoir un Evêque selon S. Paul*, ni dans le peu de bienséance qu'il y auroit eu à confondre le nom de cette Eminence avec ceux des Divinitez Payennes qui dansent à la reception du nouveau Prélat; il ne les trouve que dans une certaine Morale de ce Cardinal, fort aprochante de ce qu'on apelle le Jansénisme. C'est là tout le mystere, poursuit-il, *feu M. le Cardinal Grimaldi n'avoit que de l'horreur pour les maximes des* Jesuites, *& ses regles dans l'administration du Sacrament de Pénitence étoient contraires aux leurs.* Ils n'avoient donc *garde de faire regretter un Archevêque, à qui ils ne seroient pas bien aises que son successeur ressemblat.* Ils ont été assez sinceres pour ne *pas dementir par quelque marque exterieure de regret les sentimens de leur cœur, qui nageoit dans la joye de se voir delivré d'un Prélat incommode . . . . . semblables à ces femmes coquettes qui ne peuvent dissimuler la joye qu'elles ressentent à la mort de leurs maris, dont le joug ne s'accorde pas avec la malheureuse liberté qu'elles recherchent.* Je rapporte ce passage tout entier, afin que les Lecteurs jugent mieux si ce nouveau donneur d'Avis s'exprime trop durement, & s'il tombe dans un excès de passion qui nous doive tenir en garde contre lui.

Pompe de Balet & Divinitez Payennes, employées à la reception d'un Prélat.

La 2. chose qu'il censure est que l'on se soit servi d'une pompe de Balet pour la reception d'un Prélat. Il veut croire que les Jesuïtes *sont les premiers qui en ont introduit l'usage à la reception des Evêques, il n'en trouve nulle part aucuns vestiges*, & il nomme cela une *action bizarre & pernicieuse*; car il prétend que l'on fait beaucoup de tort *à la jeunesse, en leur inspirant de si bonne heure & dans un âge qui est susceptible de tout, la passion pour la danse.* Sur quoi il ne nous renvoie pas aux Saints Docteurs qui ont tant écrit contre les danses & contre les bals, car il sait bien que les Jesuites en appelleroient à leurs Casuistes comme à des gens qui ont mieux connu la portée de ces derniers siecles, & qui par conséquent sont à préferer, pour ce qui est de la Morale, aux anciens Docteurs; il nous renvoie donc à S. Charles *qui a fait un Traité exprès contre les danses, pour en detourner les Chretiens.* Il n'oublie pas cette sentence de Ciceron, *nemo ferè saltat sobrius nisi insanit, il n'y a gueres que des fols ou des gens yvres qui dansent*, & il conclut que si les Payens ont jugé la danse indigne d'un homme sage, à plus forte raison doit-on croire qu'il n'y a rien *de plus indigne de la Religion d'un Dieu mourant sur la Croix, que de prétendre honorer un de ses Pontifes par une troupe de Baladins.*

La 3. chose qu'il remarque est que l'on n'a vû par tout dans cette fête que les Divinitez Payennes; pas un seul mot ni de Dieu, ni de Jesus-Christ, rien qui nous aplique *à quelque chose de particulier à la Religion Chretienne.* Mais comme il a bien senti que l'on eût encore plus mal fait de mêler les deux Religions, que de s'en tenir à une seule, il rend justice sur cela, il excuse plus qu'il ne blâme: *qu'auriez vous fait*, dit-il, *de Jésus-Christ, ou de sa Sainte Mere, ou de quelque autre Saint, si vous les aviez introduits dans un Ballet ou tout doit danser?* Or de peur qu'on ne vienne dire, comme a fait l'Avocat de la Procession de Luxembourg, que M. Despreaux condamne la delicatesse trop scrupuleuse de ceux qui voudroient bannir de tous nos usages les ornemens de l'ancienne Mythologie: L'Auteur fait voir que ce fameux Poëte n'a pas étendu sa permission sur des sujets aussi Chretiens que le sont ceux-ci. Je ne dirai rien de la critique de l'Ouverture du Ballet.

Allegorie d'une pomme d'or qui lui est injurieuse.

Ce que je compte pour la 4. observation frappe rudement sur le prélude. Cette partie du Balet représente l'élection du nouveau Prélat par la fable de la pomme d'or. Six Génies y dansent, une pomme d'or tombe du Ciel, une voix prononce distinctement ce mot, *au plus digne*, les Génies se jettent incontinent sur la pomme, chacun tâche de s'en saisir, ils ne peuvent s'accorder entre eux, mais enfin le seul Génie du Héros de la Piece demeure, & les autres s'enfuyent. C'est ici que l'Auteur a trouvé beaucoup à mordre; car il veut que non seulement les Jesuites ayent mis sans façon M. l'Archevêque d'Aix au nombre des *loups béans* du P. la Chaise, mais aussi qu'ils ayent crû qu'on peut être le plus digne d'un Evêché lors qu'on *se jette après, qu'on tâche de s'en saisir*, & de gagner le devant à tous ses Competiteurs. Il montre qu'il n'y a point de Morale plus opposée que celle-là à l'esprit de l'Ecriture, aux Canons, & aux maximes des S. Peres, & il cite, entre autres choses, la Loi des Empereurs Leon & Anthemius, sur laquelle M. Ziegler à fait le Traité *de Clerico renitente*, dont nous parlâmes dans les Nouv. de * Février 1685. Cette Loi porte qu'un Ecclesiastique doit être tellement éloigné de briguer l'Episcopat, qu'il doit s'enfuir quand on le lui offre, & ne se rendre qu'à une nécessité absoluë. Selon cette idée, le plus digne de la pomme d'or ne sera jamais un homme qui *tâche de s'en saisir, & qui y court en dansant.* On auroit beau dire que puis qu'il marche en cadence vers cet endroit-là, c'est un signe qu'il n'y va pas avec la plus grande vitesse qui lui est possible: car c'est toûjours une marque qu'il est peu affamé, & que s'il craignoit que ses Rivaux ne le devançassent, il quiteroit bien-tôt ses pas mesurez pour courir de toute sa force. M. l'Evêque de Grenoble qui vient d'être fait Cardinal, sans qu'il s'y attendît, ni qu'il y songeât, & sans la recommandation d'aucune

* Art. V.

ne Puissance, est cité ici comme un modele d'une toute autre vertu que l'idée qu'on nous donne dans le Ballet. L'Auteur ajoûte à cela quelques remarques qui regarderoient proprement M. l'Archevéque d'Aix, si elles étoient dans l'ordre de la Discipline moderne, car elles tendent à faire voir que ce Prélat *n'est encore à présent qu'Evêque de Lavaur*. On nous dit que pour dissoudre le Mariage spirituel qu'il a contracté avec cette Eglise, il auroit falu ou qu'une nécessité pressante, ou qu'une utilité publique de l'Eglise lui fissent quitter son Evêché, ou que l'autorité du Pape y intervint; or elle n'y est point intervenue; la nomination du Roy ne donne pas *le titre Ecclesiastique*, *sans quoi* un homme ne sauroit *être Archevêque*; le Chapitre d'Aix ne peut pas *donner l'authorité de gouverner un Diocése à un Evêque qui n'est pas encore dechargé du soin qu'il est obligé de prendre du sien*, & quand ce Chapitre le pourroit, *ce ne feroit qu'en lui conferant le titre de Grand Vicaire*. On voit aisément que le passage d'un petit Evêché à un Archevêché considerable est utile à un Prélat, mais on ne voit pas avec la même facilité le bien public qui en revient à l'Eglise. On ne voit pas non plus dit l'Auteur, qu'il ait falu user de quelque contrainte, & le *Ballet fait assez entendre que s'il y a eu de la violence, ce n'a été que pour emporter la pomme d'or*, &c. Cet endroit est un des mieux poussez, quoi que notre donneur d'Avis dise qu'il *laisse là ces matieres odieuses*.

Du changement d'Evêché.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur le reste de sa Critique. Je dirai seulement qu'il examine avec assez de rigueur le caractere qu'on donne au nouveau Prelat dans le Ballet & qu'il ne le trouve pas conforme aux regles de l'Ecriture, puis qu'on a négligé d'y faire entrer la chasteté, l'humilité, & l'amour de Dieu. Je ne comprens pas cela; car on y a fait entrer le zele, & il me semble que le zele peut & doit enfermer l'amour de Dieu. Ce qui suit regarde l'injure atroce qu'il prétend qu'on a voulu faire à M. le Cardinal Grimaldi, en représentant son Archevêché plein de vices & d'erreurs, beau champ & grande matiere pour celui qui remplit sa place. On voudroit bien nous persuader ici que l'un de ces grands desordres dont la reformation étoit reservée au successeur de ce Cardinal, étoit la Théologie morale de Grenoble, que le Directeur du Seminaire enseignoit au jeunes Seminaristes, qu'on lui a arrachée pour lui mettre en main le *Mouelleux* Abelly. Cette échange met un peu en colere l'Auteur; car il dit que la Morale de Grenoble est très-pure & très-solide, & qu'elle à été l'une des principales causes qui ont procuré l'Evêché de Vaison à M. Genet qui l'a composée, au lieu, dit-il, que celle de M. Abelly contient ces trois méchans principes, le 1. *que l'on peut suivre une opinion moins probable & moins sûre, en faisant ce qui est peché selon l'opinion contraire, qui nous paroît plus probable*: le 2. *qu'il n'est point certain que le précepte d'aimer Dieu oblige jamais par lui-même, mais seulement par accident*: le 3. *qu'on peut sans scrupule absoudre toûjours ceux dont la vie est une vicissitude continuelle de confession & de crimes*. Je passe sous silence la censure de plusieurs autres endroits du Ballet, qui donnent lieu à l'Auteur de faire des applications assez malignes & assez fines quelquefois, & d'accuser d'une grande disposition aux véritables qualitez d'un Prélat ce qu'on a représenté sous le personnage des Divinitez dansantes.

De la Morale de Grenoble.

Bien des gens s'étonnent que cet Auteur n'ait rien dit des deux Genies qui paroissent se préparer à la danse, dans la Taille-douce qui est au devant de l'Image du premier siecle de la Société. L'un de ces Genies montre un miroir & cette inscription *sine labe*; l'autre foule aux pieds une bourse vuide & montre cette inscription *sine ære*. Voilà deux qualitez qui selon le goût le plus ordinaire, s'ajustent mal-aisément ensemble, *être sans tache & sans argent*, car de la maniere que le monde juge des choses, il n'y a point de plus laide tache que la pauvreté. Les Auteurs de la Taille-douce n'ont rien à craindre de ce côté-là. On s'étonne aussi que ce grand donneur d'Avis n'ait point parlé du Ballet que les Jesuites firent danser il y a environ vingt ans, lors que Mr. Praets, Doyen de l'Eglise Collégiale de S. Gudule à Bruxelles, fut installé Evêque d'Ipre. Les préparatifs furent beaux, mais un mot de raillerie de feu Mr. le Duc d'Arschot, & le peu d'attention de la compagnie & le souflet donné au Jesuite qui avoit soin d'écarter la foule, traverserent considerablement le succez de cette Piece. Cela même donna lieu de s'entretenir sur le Canon qui excommunie tout homme qui bat un Clerc, *si quis instigante Diabolo &c.* & il y eut du pour & du contre. Peut-être, que l'Auteur nous reserve tout cela pour une 2. édition, aussi bien que la reception qui fut faite par les Jesuites à Jansenius, quand il prit possession de son Evêché. Le Factum de ses petits Neveux en dit quelque chose, & à propos de cela nous sommes bien aises d'aprendre au Public, que M. l'Evêqué de Ruremonde, nommé par la Cour de Rome juge du procès qu'ils ont intenté au P. Hazard, a accepté la commission. * C'est un Thomiste qui passe pour honnête homme, & qui a été Jurisconsulte avant que d'être Théologien. Il ne doit être suspect ni à l'une ni l'autre des Parties; car si d'un côté les sectateurs de Jansenius prétendent n'être que Thomistes au fond, les Jesuites de l'autre ne prétendent pas que les Thomistes soient Jansénistes.

D'une Taille-douce des Jesuites, & d'un autre de leurs Balets & du Procès des Heritiers de Jansenius.

Il y a beaucoup d'apparence que l'on réfutera savamment ce 2. Avis. Le P. Menetrier a quelque sorte d'engagement à y repondre & il en est fort capable. Outre cela les Provençaux ont trop d'esprit pour ne se méler pas de cette partie; quelcun de ces Mrs. de l'Académie d'Arles trouvera sans doute ce sujet digne de ses veilles. Dans le fond il est aisé de renverser l'Ouvrage de ce Critique. Il nous renvoie éternellement à l'ancienne discipline, comme si notre siecle n'étoit pas desormais trop accoûtumé au relâchement. Il devroit se souvenir de ce qu'on reprochoit à Caton, qu'il gâtoit les affaires de Rome, en opinant dans le Senat comme si la Ville eût été encore dans l'intégrité du vieux tems. Il faut desormais que la Religion se soutienne par l'éclat & par la pompe, puis que le solide de la vertu est si fort diminué. Et quant aux dissolutions fréquentes du mariage spirituel, il est bien juste que l'Eglise, qui est une bonne mere, les accorde à un mari qui se trouve trop à l'étroit & comme exilé. Et ne seroit-il pas raisonnable que les petits Evêchez ser-

Reflexions generales sur tout cela.

* Voyez encore sur cette affaire le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Grotius. Rem. K.

servissent régulierement pour l'apprentissage de l'Episcopat, & qu'aprés cela on fut élevé à de plus grands postes préferablement aux Novices. Ce Censeur croit-il que si l'on n'aprenoit pas à danser chez les Jesuites, l'on seroit un jour plus sage? Mais ne voit-il pas que cet abus des Ballets étant établi dans tous les Colleges, il vaut autant danser dans les uns que dans les autres? Que ne critique-t-il le Ballet qui a servi depuis peu au *Triomphe de la Religion* dans le College de la Marche? Est-il plus seant de célebrer par des pompes Théatrales les victoires de la Foi Romaine, que la prise de possession d'un Archevéché? Oh! dira-t'on, c'est à l'Autel qu'il faloit conduire le Prélat, & non pas sur un Théatre. La réponse est aisée; il y a du tems pour tout, & pendant que les uns ont fait des prieres, les autres ont préparé le Ballet. Ne faut-il pas que l'Eglise soit universelle, & pour cela ne faut-il pas qu'elle se serve de mille choses à deux mains? Voilà un commencement d'Apologie, on en verra davantage dans ces Nouvelles si quelcun répond solidement au donneur d'Avis.

Theses de M. Jablonowski.

Avec tout cela il vaudroit mieux que les Jesuites fissent des Theses que des Pieces de Théatre. Celles de Mathématiques qu'ils firent soûtenir dans leur College de Paris le 22. Juillet dernier, par deux Gentilshommes Polonois, fils de M. *Jablonowski*, Grand Marechal de Pologne, sont trés-belles, & contiennent en simples positions un juste abregé des principales parties de cette Science. Ces deux Messieurs devoient soûtenir des Theses de Philosophie bien-tôt aprés: ils sont savans, & sans cela ils n'auroient pas entrepris de soûtenir un aussi grand nombre de dogmes trés-difficiles que celui-là.

ARTICLE VII.

Historia plantarum, species hactenus editas aliasque insuper multas noviter inventas & descriptas complectens, &c. Auctore Joanne Rajo, *è Societate Regia, & S.S. Individuæ Trinitatis Collegii apud Cantabrigienses quondam Socio. Tomus primus.* C'est-à-dire, *Histoire universelle des plantes.* Londini apud Henricum Faithorne, Regiæ Societatis Typographum. 1686. in fol.

A Moins que d'avoir examiné cet Ouvrage on ne peut pas bien se représenter les peines qu'il a coûtées, ni l'exactitude d'esprit & de méthode qu'il a falu, pour le mettre dans l'état où nous le voyons. Voici une idée générale de ce beau travail.

Des Ouvrages dont l'Auteur s'est servi pour faire le sien.

L'Auteur ayant suivi les regles de toute bonne Logique, a d'abord consideré les plantes en général, leurs accidens, leurs parties, & leurs differences; & puis il les a considerées en particulier, les réduisant à leurs especes les plus générales, & les conduisant par degrez d'espece en espece subalterne, jusques à celle qui est immédiatement au-dessus des individus. Cela seul demandoit beaucoup de soins, parce qu'il est mal-aisé d'établir des qualitez génériques & des differences spécifiques, qui embrassent toutes les sortes de plantes que l'on rencontre. Il s'en trouve toûjours quelqu'une que l'on ne sait à quel genre raporter, ou qui peut se raporter également à plusieurs especes. L'Auteur a été fort soulagé par les Ecrits de Jean & de Gaspard Bauhinus, deux freres qui excelloient merveilleusement dans la Botanique, & qui ont traité méthodiquement de presque toutes les sortes de plantes qui étoient alors connuës; mais pour celles qui ont été découvertes aprés leur mort par un grand nombre de Botanistes, les Alpins, les Parkinsons, les Pisons, les Hernandez, les Mentzelius, les Zanoni, les Auteurs de l'*Hortus Malabaricus*, &c. il a falu qu'il les ait recueillies en un corps, & qu'il les ait distribuées en leurs classes. Il y en a joint un grand nombre d'autres qu'il a découvertes tant en Angleterre que dans les païs étrangers. C'a été une autre peine bien épineuse d'assigner comme il a fait à toutes sortes de plantes leurs qualitez caracteristiques par de bonnes descriptions; car encore que les deux Bauhinus, Fabius Columna, Clusius, & plusieurs autres lui ayent épargné à cet égard la plus considerable fatigue, il a falu néanmoins travailler beaucoup, soit pour l'assemblage complet des descriptions, soit pour en corriger ou amplifier ou éclaircir quelques-unes. Il a falu de plus prendre garde à une chose presque inévitable, & qui a eté l'écueil des plus célebres Botanistes, c'est de ne pas multiplier les especes sans necessité. On a donné le précis des observations que les Anciens & les Modernes nous ont laissées sur les vertus & sur les usages des simples; on y en a joint plusieurs autres communiquées par des amis; on a corrigé plusieurs méprises que l'on avoit remarquées dans les Auteurs; enfin on a recueilli les Synonimes nécessaires, & tantôt suplée ce qui manquoit, tantôt retranché le superflu, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner qu'on se soit servi du secours de plusieurs savans amis qu'on nomme.

Aprés cette idée générale, voïons succinctement quelque chose sur le détail de ce gros Volume.

Des Plantes vergogneuses.

Il est divisé en 18. Livres, dont le 1. traite des plantes en général. Quelques-uns les définissent, *un corps vivant insensible attaché à un certain lieu, & qui se peut nourrir, augmenter, & multiplier.* On oppose d'abord à cette definition les plantes qu'on appelle *vergogneuses* ou *pudiques*, qui semblent s'écarter ou se retirer dés qu'on les touche, semblables à une fille qui ne veut pas souffrir les trop grandes libertez d'un garçon, & qui s'accoûtume machinalement à écarter un peu son corps, quand il s'en aproche de trop prés. On voudroit conclure de là que toutes les plantes ne sont pas destituées de sentiment, mais on a tort; car il se peut faire que celui qui touche une plante, comprime quelques-uns des petits tuïaux qui portent le suc, aprés quoi la partie qui ne reçoit plus son aliment ordinaire se doit rétrecir & se flétrir; voilà toute la prétendue pudeur. On objecte aussi qu'il y a des plantes qui flotent sur l'eau sans tenir à la terre par des racines: pour celles-là, l'Auteur avouë que la définition générale ne leur convient pas, si bien que c'est un défaut dans cette définition: c'en est un autre que de dire qu'il y a des animaux qui sont attachez à une certaine place, comme ces moules que l'Auteur a vuës qui tenoient à une pierre par un ligament qui sortoit de leur coquille. Il parle aprés cela des differentes parties des plantes, & raporte ce que Mrs. Grew & Malpighi ont dit de meilleur. Il n'en faut pas dire davantage pour persuader au Lecteur que cet endroit est rempli de belles choses. Nous n'en toucherons que quelques-unes.

Fécondité du tabac.

Ceux qui croïent populairement que les feuilles

les n'ont été données aux arbres qu'afin de nous fournir une agréable fraîcheur, trouveront ici dequoi se desabuser; car ils y verront qu'elles servent à digerer l'aliment, & à le renvoier bien preparé aux autres parties. La fécondité de quelques plantes est merveilleuse; l'Auteur a trouvé qu'un grain de tabac produit une plante qui donne trois cens soixante mille grains, ce qui surpasse de beaucoup la fecondité du pavot blanc, qui selon le calcul de M. Grew n'en donne que trente deux mille. Mais comme il a supputé, en supposant que ce pavot ne produit que quatre têtes, au lieu que dans un terroir favorable il en produit le double & le triple, on peut augmenter à proportion la quantité de ses grains. La modestie de Mr. Rai est admirable, car il avoue que plusieurs raisons que d'autres croient très-certaines, soit pour expliquer comment la séve peut monter jusques au sommet des plus hauts arbres, soit sur la question si la terre produit quelquefois des herbes sans semence, ne le satisfont pas, mais qu'il n'en sauroit donner de meilleures, & qu'ainsi il ne sait encore à quoi se déterminer. Cet aveu lui fera moins de préjudice auprès des bons connoisseurs, que s'il acquiesçoit pleinement aux explications qu'il raporte. Les grands esprits trouvent plus difficilement en ce monde le fort que le foible d'une raison. Je dis *en ce monde*, car en l'autre c'est tout le contraire pour les esprits bien-heureux.

Grosseur & longue vie de certains arbres.

Ce qu'on dit ici de la grandeur de certains arbres, est plus aisé à prouver que ce qui concerne les causes de leur végetation. Pline a raporté comme quelque chose de considerable dans le ch. 40. du l. 16. que les Corsaires de Germanie avoient au lieu de vaisseau un arbre creusé, où il tenoit quelquefois jusques à trente hommes. Mais qu'est-ce en comparaison de ces arbres du Congo, qui étant creusez font un Canot où deux cens personnes se peuvent placer? L'arbre qui croît dans le Malabar & qu'on y appelle *Atti-meer-alou*, a pour l'ordinaire cinquante pieds de circonference au tronc. On en voit un de cette espece dans la Cochinchine qui a vêcu deux mille ans, à ce qu'on dit. Ce qu'une nouvelle relation de la Chine porte est encore plus suprenant, savoir que dans la Province de *Suchu* il y a un arbre qui couvre d'une seule de ses branches deux cens brebis & que dans la Province de *Chekiang* il y en a un que quatre-vingts hommes peuvent à peine embrasser. On ne marque pas s'il est bien haut, mais en cas qu'il ne le fût gueres, il ne faudroit pas s'en étonner davantage que de voir ces arbres qui croissent dans l'Isle des *Barbados* jusques à la hauteur de trois cens pieds, sans avoir que l'épaisseur d'un pied & demi. C'est dans le chap. 22. que l'Auteur raporte cela avec un très-grand nombre d'autres exemples: il n'oublie point ceux que M. Plot raporte dans son Histoire naturelle de la Province d'Oxford, où il parle d'un chêne dont l'ombre peut couvrir trois cens quatre Cavaliers, & quatre mille trois cens soixante & quatorze Fantassins. A l'égard de la longue vie des arbres, il faut peut-être se regler plûtôt sur la remarque de M. Rob. Harley, que sur ce que Pline & plusieurs autres raportent. M. Harley a trouvé que tous les chénes qui étoient dans son parc & dans les bois du voisinage il y a deux cens ans étoient trop jeunes pour porter du gland. Aujourd'hui il s'y en trouve d'une grandeur très-considerable mais quelques-uns n'en peuvent plus de vieillesse. Lors que M. Rai traite des vertus des plantes dans le ch. 24. il déclare qu'il rejette autant que jamais ce qu'on apelle les *signatures*, c'est-à-dire, je ne sai quelles facultez médecinales, fondées sur quelque conformité que l'on aperçoit entre une plante & une partie du corps humain, soit à l'égard de la figure ou de la couleur, soit à l'égard de quelque autre qualité.

De leurs signatures.

Il dit que les Chymistes font grand cas de tout cela, mais qu'il y a long-tems que Davison les a définis *animal credulum & mendax.* Il allegue de bonnes raisons pourquoi il rejette ces *signatures*, & comme il croit que la plus sûre maniere de trouver la vertu des simples est d'examiner leur goût, il nous fait le dénombrement de leurs saveurs, & le fortifie de quelques remarques tirées d'un Livre Anglois de M. Grew *de saporum causis & differentiis*. Il se moque de ceux qui attendent certains aspects des planetes pour cueillir les plantes, & il ne croit pas même qu'il faille choisir un tel ou un tel état de la lune: il a bien d'autres conseils à nous donner, & tout autrement fondez en raison. Il blâme ceux qui pendent à un plancher les herbes dont ils se veulent servir dans la Médecine; il faut selon lui à tout, le moins les enfermer dans des boëtes; car encore que l'air qui est enfermé dans ces boëtes dissolve plusieurs parties, elles ne se perdent pas; les parois des boëtes les retiennent & les determinent à rentrer dans la plante par circulation. Le chap. 29. regarde l'analyse chymique des plantes, & lui a été fourni par Mr. *Tancrede Robinson*, savant Médecin, qui a pris un soin tout particulier de l'impression de cet Ouvrage. Voilà qui suffit pour l'extrait du 1. Livre. Nous serons encore plus courts sur les autres, où l'on examine par ordre les plantes en particulier.

Des champignons & de la graine de fougere.

On commence par les imparfaites, qui sont celles qui ne paroissent avoir ni fleur ni semence, & qui se reduisent 1. au corail, à l'éponge, & a quelques autres plantes maritimes, 2. aux champignons, 3. à la mousse. On parcourt exactement toutes les especes contenuës sous chaque genre: ce que nous remarquons encore une fois, & qui se doit sous-entendre pour toute la suite du Livre. Si M. Rai étoit moins exact, il ne blâmeroit pas la négligence avec laquelle on a dit dans le Journal d'Allemagne qu'il y a des champignons à semence. On s'est contenté de marquer cela en général, sans dire quelle est cette espece-là de champignons; en quelle de ses parties se trouve cette semence; si elle y est nuë ou enfermée dans quelques tuniques; &c. Le même Journal raporte, après Clusius, qu'il y a des champignons qui peuvent remplir toute une charette.

L'ordre veut qu'après avoir parlé des plantes où l'on ne decouvre point de graine, l'Auteur passe à celles qui n'en ont de visible que par le moien du microscorpe. La fougere est de celles-là, & il nous en dit mille choses très-curieuses, sans oublier de réfuter Tragus qui s'est vanté d'avoir cueilli quatre fois de la graine de fougere, en étendant un linge autour de la plante la veille de S. Jean. On lui soûtient qu'il a beau dire qu'aucun esprit de superstition ne l'a poussé à cela, & qu'il ne s'est point servi d'aucune ceremonie magique, car comme la semence de fougere ne se produit qu'au mois de Septembre & qu'on ne peut la voir qu'avec un bon microscope, il est impossible qu'il n'y ait eu de l'illusion dans son fait. On raporte co-

suite

suite ce qui concerne les plantes dont les fleurs sont imparfaites, tel est le houblon, le chanvre, l'ortie &c. En parlant du houblon, l'Auteur observe que M. Slare a réfuté ceux qui disent que le tartre est la matiere des pierres qui s'engendrent dans le corps de l'homme; cependant il ne nie pas que le vin n'abonde en tartre, & que ceux qui le boivent pur ne soient sujets à la pierre. Ce que j'ai déja observé indique si aisément au Lecteur l'ordre que l'on garde ici en traitant des plantes, qu'il n'est pas besoin que j'avertisse qu'on passe toûjours de celles qui sont moins parfaites à celles qui le sont plus.

Du laserpitium.

Il y a lieu de s'étonner qu'une plante qui a été extrêmement célebre parmi les Anciens, soit présentement inconnuë. Ils la nommoient *laserpitium* en Latin, & σιλφιον en Grec. Les habitans de Cyrene en offroient une tige tous les ans au Temple de Delphes, & avoient fait graver sur le cachet de leur Ville une femme qui ofroit cette plante à Battus leur fondateur. Ceux qui prendront la peine de lire dans les Adages d'Erasme ce qu'il dit sur *Batti Sulphium*, s'étonneront sans doute qu'une plante qui n'avoit aquis apparemment cette grande réputation qu'à cause de ses bons effets, ait peri dans la connoissance des hommes. Ce n'est pas que les Botanistes modernes ne parlent de plusieurs sortes de *laserpitium*; mais c'est une autre chose. Au fond c'est une petite perte quant au nombre, car il y a tant de plantes qu'on ne sauroit assez en admirer la diversité; & que seroit-ce si nous les connoissions toutes? Voici un très-gros Livre qui nous en décrit une multitude prodigieuse, & qui cependant n'a pas encore épuisé les herbes. Le 2. Volume actuellement sous la presse nous entretiendra des herbes bulbeuses, des herbes à tuyau, de toutes celles d'où nous vient le pain, & d'une infinité d'autres, comme aussi des arbres & des arbrisseaux; car on n'a parlé dans ce Volume que d'un très-petit nombre des plantes de ces deux dernieres especes; encore l'a t'on fait par accident, c'est-à-dire parce qu'on a crû devoir ajoûter aux légumes les plantes, dont les gousses s'ouvrent comme en deux batans de porte. C'est ce qui a donné lieu de parler de *l'acacia*, & de ces plantes qu'on appelle *vergogneuses*.

Effets de l'opium.

Qui voudroit donner aux choses un nom emprunté de leurs effets n'appelleroit jamais le pavot une herbe pudique, car nous lisons ici, pag. 854. que les Turcs qui prennent beaucoup *d'opium*, ne le font pas tant afin d'être plus courageux dans les combats, que pour être plus propres aux exercices de l'amour. On dit que ceux qui ont soin de préparer les provisions des armées Turques, n'oublient jamais d'acheter beaucoup *d'opium*, afin qu'on en puisse donner aux soldats, quand il faut donner bataille. C'est à quoi M. Sachs attribuë le phénomene qui surprit étrangement les soldats de l'Empereur, lors qu'après le combat de Lewents ils se mirent à dépouiller les morts. *Turcas occisos spoliantes, plerosque erectâ hastâ & priapismo fœdatos invenerunt*. Jaques Saar qui a voïagé neuf ans dans les Indes, raporte qu'on y fait un *Electuaire* d'opium avec lequel les Chinois excitent la nature si puissamment, que la plûpart des Courtisannes leur quitent le champ de bataille, & s'enfuient, ne pouvant soûtenir leur fureur. Olearius & Mandeslo témoignent que les Orientaux se servent à même fin de diverses préparations *d'opium*. Les Occidentaux sont bien plus sages, car on ne les accuse pas d'emploier à de si mechans usages le suc de pavot. C'est peut-être qu'il ne vaut rien pour cela dans ces climats.

Le stile de M. Rai est une marque indubitable qu'il a étudié avec soin la belle Latinité: son travail sur l'Histore des oiseaux & des poissons, que M. Willugby avoit compilée, a été fort estimé. Il publia en 1670. & en 1677. le Catalogue des plantes qui se trouvent en Angleterre & dans les Isles voisines. L'année 1673. il publia le Catalogue de celles qu'il avoit remarquées dans le Païs-bas, en Allemagne, en Italie, en Sicile, dans l'Isle de Malthe & en France. Sa *methodus plantarum* a été imprimée deux fois, savoir l'an 1665. & l'an 1682.

ARTICLE VIII.

Medicina Mentis, sive tentamen genuinæ Logicæ, in qua disseritur de methodo detegendi incognitas veritates. C'est-à-dire, *Médecine de l'entendement, ou Essai d'une bonne Logique.* Amstelædami apud Albertum Magnum & J. Rieuwerts Juniorem. 1686. in 4.

Utilité de la Logique.

LA maniere dont on enseignoit la Philosophie dans les Ecoles rendit si odieuse la Logique à ceux qui embrassérent les nouvelles opinions, qu'il se trouve encore des Cartesiens qui ne peuvent soufrir qu'on leur parle de Logique: ils en abhorrent jusques au nom. Mais les plus grands esprits n'ont pas porté si loin leur ressentiment; ils n'ont jamais douté que la Logique ne soit de grande importance, & quelques-uns d'eux ont travaillé avec grand soin à nous en donner une bonne. Il est impossible qu'en cela on ne se fasse divers chemins, & il est peut-être bon que la chose arrive de cette maniere, car les meilleures méthodes ne conviennent pas à tous ceux qui étudient. Voïons en gros celle qu'un * Esprit d'une force extraordinaire vient nous proposes dans cet Ouvrage, comme un bon chemin de la vérité. Son Livre contient trois parties.

Que le plus grand bonheur de l'homme est de trouver la vérité.

La 1. nous fait voir que notre plus grand bonheur dans cette vie est de trouver par nous mêmes la vérité, & que c'est la plus excellente occupation qu'on puisse choisir. L'Auteur en prouvant cela fait une chose qui peut servir beaucoup, & qu'il seroit à souhaiter que tous les fondateurs de nouvelles Sectes eussent pratiquées: ils auroient dû nous aprendre par quelle suite d'occasions & de réflexions leur Systême s'est formé, quel en a été le progrès dans leur propre esprit, & d'où leur sont venuës telles & telles ouvertures. En un mot ils auroient dû nous laisser l'Histoire de leurs pensées, comme M. D. T. † nous aprend la suite des siennes à l'égard du dogme que je viens de proposes. Tout ce qu'il dit là-dessus est fort solide, & comme il est trop judicieux pour ne savoir pas que rien n'a plus de force sur nous que l'esperance du plaisir, il s'attache à faire voir que les voluptez des sens ne sont nullement comparables à la joye que

sent

* *C'est un Gentilhomme Allemand qui demeure dans une de ses terres auprès de Leipsic, & qui est Membre de l'Académie Royale des Science.*

† Monsieur de Tschirnhaus.

sent une ame qui a découvert une vérité cachée.

Mais ce n'est pas le tout que de dire aux gens, que les plaisirs qu'un objet sensible leur aporte sont moindres que n'est la joye dont un Mathématicien se voit penétré & inondé, lors qu'il decouvre quelque nouvelle démonstration; l'importance est d'inspirer à l'homme le goût de la vérité, & de lui ôter l'indolence, qui le possede à cet égard. Elle est si commune cette indolence, que de cent hommes je ne pense pas qu'il y en ait trois, qui n'aimassent mieux gagner dix pistolles que trouver la vraie cause de la blancheur, ou qui ne pariassent qu'une découverte Géometrique leur donneroit moins de plaisir qu'ils n'en trouvent l'hyver auprès d'un bon feu. Que faire à cela? Il ne semble pas qu'on y puisse aporter de meilleur remede que de racommoder le chemin de la vérité; car si l'on ne change point le tour d'esprit du commun des hommes, on empêchera du moins que ceux qui ont quelque curiosité pour les Sciences, ne la laissent perdre, ou ne l'emploient inutilement. Ainsi l'Auteur est fort loüable de nous ouvrir dans sa 2. partie les moïens qui lui paroissent les plus propres à nous faire trouver par nous-mêmes la vérité: je dis *par nous-mêmes*, car il ne compte pour rien de se remplir historiquement de ce que les autres disent & pensent. Il ne fait pas plus de cas des Logiques ordinaires, ni du grand art de Raimond Lulle: mais voici les trois choses à quoi il réduit toute sa Logique.

La 1. c'est d'établir un signe auquel on puisse sûrement connoître la vérité, & la discerner de la fausseté. La 2. de nous donner le moïen d'étendre nos connoissances, & d'aller de vérité en vérité sans aucun risque. La 3. de montrer un moïen tout-à-fait aisé de faire cela.

Signe pour la connoître, & la discerner de la fausseté.

A l'égard du 1. chef, il veut d'abord que l'on prenne garde que nous ne sommes persuadez de la fausseté de cette proposition, *le tout est moindre que sa partie*, que parce que nous ne saurions concevoir un tout moindre que l'une de ses parties. D'où il conclut que l'impossibilité de concevoir une chose est le caractere de la fausseté. Après cela il veut que l'on prenne garde que nous ne sommes persuadez de la vérité de cette proposition, *le tout est plus grand que sa partie*, que parce que nous pouvons concevoir facilement un tout plus grand que l'une de ses parties; ainsi la puissance qui est en nous de concevoir une chose, est le caractere de la vérité: nous avons donc en notre disposition la regle du vrai & du faux. Il remarque que les idées ne sont pas, comme on le croit ordinairement, une simple représentation des choses, mais qu'elles enferment nécessairement l'affirmation ou la negation. Il remarque aussi que l'argument qui produit la plus ferme certitude est la réduction à l'impossible, dequoi il donne une raison empruntée des differens actes de l'ame; & c'est ce qui lui donne lieu d'aprofondir & de tourner même d'une autre maniere ce que plusieurs Cartesiens ont avancé, touchant la difference de l'intellection & de l'imagination. Il examine aprés cela trois ou quatre difficultez, dont la principale est celle-ci, qu'il y a des véritez que nous ne pouvons pas concevoir. Il répond qu'il y a deux sortes de choses qu'on ne conçoit pas; car il y en a dont nous n'avons aucune notion, & il y en a qui étant prises à part nous sont parfaitement connues, mais il nous est impossible de les joindre ensemble par notre pensée. Un tout plus petit que l'une de ses parties est de ce dernier genre: nous concevons séparément ce que c'est qu'un tout, ce que c'est que partie, ce que c'est qu'être plus grand, mais nous ne saurions concevoir la combinaison de ces idées. Les mysteres sont de l'autre genre, nous n'y comprenons rien, à ce que dit cet Auteur; ainsi nous ne sommes pas en état d'en porter aucun jugement, si ce n'est que nous les croïons sur le témoignage de Dieu.

Moyen d'étendre nos connoissances.

Sur le 2. point il dit que pour étendre nos connoissances, autant que notre nature le peut permettre, il faut réduire nos pensées à ces trois ordres, savoir à des définitions, à des axiômes & à des théorêmes. Les premieres notions que l'on se forme d'un objet seront les définitions; les propriétez qu'on en déduira seront les axiômes; les véritez que l'on tirera du mélange des définitions seront les théorêmes. Après cela il montre qu'une bonne définition doit enfermer la maniere dont la chose a été produite, & puis il nous étale trois regles, & les éclaircit au long par des exemples géometriques & physiques. C'est-là qu'il developpe plus distinctement ce qu'il avoit déja marqué touchant les actes de l'ame, les l'imaginations, les idées, les sentimens &c. après quoi il fait diverses remarques de la plus fine Mathématique, sur la production & sur les propriétez des lignes courbes. Tout cela regarde la maniere de trouver les définitions. Il vient ensuite aux axiômes & aux théorêmes; & pour faire voir l'utilité de sa methode par des exemples, il l'aplique à la solution de plusieurs problêmes physiques & mathématiques. Il explique, entre autres choses, l'augmentation de vitesse qui se remarque dans les corps qui tombent, & les incendies du Mont Etna. Il croit que l'air enfermé dans les pores & dans les cavernes de la terre, étant agité par les eaux de la mer qui heurtent contre les Côtes, est la principale cause qui raréfie & qui en enflamme les matieres sulphureuses.

Moyen aisé de faire cela.

Si la vérité est utile.

Sur le 3. point voici ce qu'il fait. Il expose en 1. lieu les obstacles qui se rencontrent dans la recherche de la vérité; il montre ensuite la source de ces obstacles; & enfin il en rapporte divers remedes. Il execute tout cela avec une grande force d'esprit, & avec un choix d'exemples qui fait connoître au Lecteur mille choses peu communes. Il fait voir que notre imagination est la principale cause de nos erreurs, & qu'elle trompe non seulement les Physiciens, mais aussi les plus fins Mathématiciens. Il nous exhorte donc fort soigneusement à être toûjours sur nos gardes contre ses dangereuses illusions, & néanmoins il la croit utile pour la découverte de la vérité, lors qu'on se précautionne de la maniere qu'il nous prescrit. Entre les obstacles dont il fait mention celui-ci n'est pas le moindre, qu'il ne paroît pas que la vérité soit utile; car comme l'utilité est le grand ressort du genre humain, la plûpart des gens se rebutent de la recherche d'une chose, dès qu'ils pensent que s'ils la trouvoient ils n'en seroient pas pour cela plus en état d'acquerir de grandes richesses. C'est assûrément la cause pourquoi bien des gens ne veulent pas s'appliquer aux spéculations physiques, ou mathematiques; ils voient que la plus embarrassante question qu'ils puissent faire à un Philosophe, est de lui demander à quoi servira pour l'avantage d'une famille de con-

connoître que l'espace est ou n'est pas distinct du corps, & qu'il y a des quantitez incommensurables, & là-dessus ils se déterminent à un autre emploi du tems. L'Auteur a raison d'appeller brutal le méchant mot dont tant de personnes se servent, quand on leur loüe les Sciences qui ne font qu'expliquer la vérité, *non est de pane lucrando, cela ne fait pas gagner sa vie*, mais néanmoins on ne sauroit croire combien cette brutale réflexion a de force sur les esprits. Un jeune homme qui aura raisonnablement du bien, mais à qui on aura inspiré l'envie d'en amasser davantage, & qui verra que l'Arithmétique vulgaire,

* Cinq & quatre font neuf, ôtez deux, reste sept,

lui vaut mieux pour son dessein que la matiere subtile & canelée de Descartes, & que les Elemens d'Euclide, ne voudra plus qu'on lui parle de philosopher; & de là vient la décadence des Sciences dans les pays où l'avarice domine.

† . . . . Ad hæc animos ærugo & cura peculî
Cùm semel imbuerit, speramus carmina fingi
Posse linenda cedro & levi servando cupresso?

Véritez qui d'abord ne paroissent pas utiles & qui le sont effectivement.

Pour lever ce grand obstacle, l'Auteur ne se contente pas de dire que selon les pures idées de la Raison, la vérité est par elle-même une digne récompense de nos travaux, il ajoûte qu'elle est aussi le fondement & la source de l'utilité, car d'où nous vient l'utilité? N'est-ce pas de la puissance de la Nature? Et ainsi plus nous connoitrons cette puissance, c'est-à-dire plus nous connoitrons ce qui resulte de l'application d'un corps à un autre, plus serons-nous en état de faire des choses utiles. Il ajoûte encore qu'il y a des veritez qui semblent d'abord de nulle importance, & qui produisent avec le tems un effet bien extraordinaire. Si la premiere fois qu'on eut observé qu'une aiguille frottée d'ayman affectoit une certaine situation, on eût demandé aux Marchands leur avis sur cette vérité naturelle, ils eussent répondu sans doute, que cela étoit assez curieux, mais qu'il faloit être bien de loisir pour s'amuser à de petites observations de cette nature, qui n'aportent aucun profit. Cependant c'est par de telles observations qu'on a été en état de découvrir le nouveau monde, & de remplir l'Europe d'une infinité de richesses; c'est ce qui preserve l'homme d'une infinité de perils qu'il n'éviteroit jamais sur mer. On voit ici d'autres exemples de l'utilité qu'aporte la découverte de la vérité, & en général il est hors de doute que tout le profit que nous tirons des machines, est dû principalement aux spéculations des Physiciens & des Mathématiciens. Parmi les belles instructions que l'Auteur nous donne, il y en a de très-importantes sur l'éducation des enfans.

Il faut suivre son genie dans l'étude des Sciences.

Dans la 3. partie il recherche quel est l'objet dont l'examen nous peut occuper le plus agréablement. Il avouë qu'il faut que chacun consulte son propre goût, parce que s'il s'aplique à ce qu'il aime, il suportera plus aisément le travail; or une longue application fait trouver cent choses merveilleuses dans les plus petits sujets, comme l'ont éprouvé Mrs. Redi, Goedart, & Swammerdam sur les insectes. Il se donne aussi en exemple à l'égard de l'évolution des lignes courbes, qu'il a trouvée par un chemin different de celui de Mr. Huygens, de sorte qu'il a découvert par cette route differente plusieurs autres veritez. Mais quoi qu'il trouve bien à propos que chacun suive son genie, il y a néanmoins certaines Sciences, comme les Mathématiques & la Physique, qu'il ne croit pas que personne doive négliger: il en donne de fortes raisons, & pour ôter toute équivoque il déclare qu'il entend par la Physique, *la Science de l'Univers demontrée mathematiquement à* priori, *& confirmée* à posteriori *par des experiences évidentes & qui convainquent l'imagination.* Il montre la possibilité, & les agremens de cette Science, & il finit son Ouvrage par une récapitulation fort nette de tout ce qu'il y a établi.

Je ne doute point qu'on ne dise que j'en ai donné un Extrait un peu trop superficiel, vû le grand nombre de doctrines importantes qui s'y trouvent; mais c'est cela même qui m'a empêché de descendre dans un plus long détail: tout exprès je n'ai indiqué que les choses les plus générales, afin que les Lecteurs soient plus obligez à recourir à la source. Il est bon que le Journal les dispense de cette peine par raport à certains Livres, mais il leur importe d'étudier celui-ci exactement. ‡

Autre Ouvrage de l'Auteur sur le corps.

L'Auteur y a joint un autre Traité qu'il intitule, *Medicina corporis, seu cogitationes admodum probabiles de conservandâ sanitate.* On aura donc ici des remedes tant pour le corps que pour l'esprit. Or comme on recherche avec plus d'empressement ce qui ‖ regarde la santé du corps que ce qui regarde la santé de l'ame, il n'y a point lieu de douter que la 1. partie de ce Volume ne soit lue par moins de gens que la derniere, puis que d'ailleurs celle-ci est plus courte & plus facile. Elle ne contient que douze regles avec leurs preuves, le tout bien fondé sur le bon sens.

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

D. Chrysostomi Epistola ad Cæsarium Monachum, juxta exemplar Cl. Viri Emerici Bigotii: *cui adjunctæ sunt Epistolæ de Apollinaris Hæresi, & variis Athanasio supposititiis operibus, ac præsertim de syntagmate fidei. Autore Jacobo Basnage.* Rotterodami apud Abr. Acher. 1686. in 12. 1.

NOus avons eu souvent occasion de parler de cette Lettre de S. Chrysostome; mais nous en parlerons un peu plus distinctement, lors que cet Ouvrage sera achevé d'imprimer. En voici deux autres qui sont sous la presse, & dont on pourra parler en tems & lieu.

Lettre à Monsieur l'Abbé P. Doct. & Prof. en Théologie touchant l'inspiration des Livres sacrez §, *par R. S. P. de B. Avec la réponse au Livre intitulé*, Défense des sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du

* Boileau, Sat.
† Horace.
‡ Il y avoit dans l'*Errata* de la premiere Edition; *On a oublié d'avertir, en parlant du Livre intitulé*, Medicina mentis, *qu'il paroîtra bientôt en François & en Flamand: Ce qui n'est pourtant pas arrivé.*
‖ *Voyez Ciceron, init. Tusc.* 3.
§ Voyez-en le précis dans le mois suivant, Art. VII.

du vieux Testament. *A Rotterdam chez R. Leers. in 4.*

Monsieur Perrot * *d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaie convaincu de ne pas parler François, & d'expliquer mal le Latin. A Amsterdam chez Abr. Wolfgang in 12.*

II. *Mémoires historiques & géographiques des Roïaumes de la Morée, du Negropont, & des Places maritimes jusques à Thessalonique, enrichis des Cartes des païs & des plans des places. Traduits de l'Italien de P. M.* Coronelli, *Géographe de la République de Venise.* A Amsterdam pour la Compagnie des Libraires. 1686. in 12.

Globes de l'Auteur. Académiciens qu'il a fondez.

CEt Auteur, qui est de l'Ordre de S. François, a un talent tout particulier pour faire des globes. Il a été l'inventeur de ceux que M. le Cardinal d'Etrée a consacrez à Louis le Grand: ce sont deux globes d'une grandeur extraordinaire, car ils ont chacun par dedans treize pieds de diametre; l'un est le celeste, l'autre le terrestre. Ils ont été faits à Paris dans une salle basse de l'Hôtel d'Etrée; & il a falu abatre quelques murailles pour les transporter dans le jardin de Lionne, où ils attendent que le lieu qui leur est destiné à Versailles soit prêt. Les inscriptions que M. le Cardinal d'Etrée y a fait mettre sont très-ingenieuses & très-glorieuses. Nous les insererions volontiers dans cet endroit de nos Nouvelles, si on ne les avoit publiées en tant d'autres lieux, qu'elles n'auroient plus ici la grace de la nouveauté. Le P. Coronelli est aussi l'Auteur d'une Société d'Académiciens qu'il prétend grossir de jour en jour. La seule Ville de Venise lui en a fourni cinquante-huit, & il a trouvé à Paris trente personnes qui lui ont promis d'y entrer. Il devoit partir incessamment de cette Ville pour s'en retourner en Italie, où il multipliera le plus qu'il pourra les Confreres de cette Société. Les Curieux seront bien-aises de savoir qu'il s'est engagé par écrit public *à fournir, & delivrer à Paris avant la fin de deux années, deux globes, l'un celeste & l'autre terrestre, enluminez & montez sur leurs pieds, lesquels auront chacun trois pieds & demi de diametre, mesure de France, qu'on grave actuellement à Paris & à Venise, aux depens de Mrs. les Académiciens qui ont déja fourni partie des sommes nécessaires*; qu'il s'est engagé, dis-je, à les délivrer à quiconque en payera la somme de dix-sept louis d'or, *comme ils ont cours à présent, & ce entre les mains de M. le Secretaire des Ambassades de Venise.* On payera d'abord deux louis d'or, *& le surplus sera payé d'avance de trois en trois mois, à raison aussi de deux louis d'or pour chacun payement.* Ceux qui auront dessein d'avoir ces globes, doivent *s'adresser à M. de Guenegaud, Maître des Requêtes, cy-devant Ambassadeur pour le Roy en Portugal, logé rue du Grand Chantier vers les enfans rouges*, qui non seulement donnera un Imprimé signé du P. Coronelli, où sont expliquées en détail les conditions du marché, mais aussi les *lumieres à ceux qui voudront être informez de la qualité de cet Ouvrage.* Pour ce qui est des Mémoires Historiques dont il s'agit ici, on les imprime à Paris *in fol.* & en 2. vol. *in* 8. traduits par l'Abbé Laurent, à qui le P. Coronelli à donné plusieurs remarques qui ne sont pas dans l'Original Italien. Ce Pere médite un Atlas qu'il commencera par la description de l'Italie. Plusieurs personnes trouvent étrange qu'un Religieux emploïe son tems à cela, & voudroient qu'au lieu de plans & de globes, il fit des Sermons & des Missions; mais d'autres dont le goût ne passe pas pour mauvais, soûtiennent qu'il rend plus de service au Public, en faisant le Cosmographe que s'il faisoit le Moine; & ils n'auroient pas grand besoin de consolation, en cas que tous les Moines s'occupassent de toute autre chose, que de prêcher, de disputer, & de confesser. Ils ajoûtent que le P. Coronelli doit être censé resider à son Monastere, puis qu'il en est absent pour les interêts de la République, *Reipublicæ causâ.* On disoit presque la même chose touchant les Capucins du Louvre, dont les remedes firent tant de bruit il y a six ou sept ans, mais néanmoins il fut jugé plus à propos de les renvoïer au Cloître. La Requête qu'ils ont présentée depuis peu au Commissaire général des Capucins de Bretagne, nous aprend qu'ils ont souffert une rude persecution, & qu'il y a eu des Religieux qui les *ont menacez publiquement de les empoisonner & de leur casser bras & jambes.* Ils ont fait eux aussi quelque chose qui n'alloit pas bien, car le Commissaire général leur a ordonné de *jeûner deux samedis consécutifs, en punition de quelques fautes dont il les a trouvez coupables par ses informations faites d'office.* Il déclare néanmoins que le Superieur de Bretagne qui leur a suscité un procès, *les a entrepris violemment & inconsiderément devant le Roi, & produit devant S. M. & son Premier Président du Parlement de Bretagne, plusieurs faits calomnieux & préjudiciables à la réputation de l'Ordre. Haud impunè quidem*, car il le condamne à jeûner quatre samedis consécutifs. La fameuse taxe de la Chancellerie Apostolique ne se faisoit gueres à meilleur marché: jeûner quatre fois pour l'expiation de plusieurs calomnies publiques est assûrément une rançon à juste prix, & fort semblable à celle de cet Archidiacre de Seville, qui aïant assassiné un Cordonnier ne fut condamné qu'à s'abstenir de dire la Messe pendant un an. Le Roy Don Pedre imita cette douceur du Tribunal Ecclesiastique, lors qu'il ordonna que le Cordonnier qui avoit tué cet Archidiacre pour venger la mort de son pere, ne feroit point de souliers pendant tout un an. Mais dira-t-on, un jeûne quatre fois reiteré n'est pas une petite peine. Méchante plaisanterie, & indigne de tout homme qui ne pousse pas le lieu-commun contre Luther & Calvin!

S'il a bien fait de travailler sur de pareilles matieres.

Persecution des Capucins du Louvre.

III. *Commentaire Philosophique sur ces paroles de J. C.* Contrains-les d'entrer &c. *traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. P.* A Cantorberi chez Thomas Litwel. 1686. 2. vol. in 12.

Maniere de l'Auteur.

IL y a bien des gens qui ne croïent pas que cet Ouvrage † soit une traduction de l'Anglois, encore qu'ils reconnoissent dans la maniere de raisonner de Mr. *Jean Fox de Bruggs* cette profondeur, & cette forte abstraction qui distingue les Ecrivains d'Angleterre. Il est certain qu'il pousse sa pointe avec beaucoup de vigueur, & qu'il poursuit son ennemi à droite & à gauche avec une extrême rapidité. La plûpart de ses Lecteurs ont déja dit qu'il outre les choses,

* Voyez le mois suivant No. III. du Catalogue.

† Il est de M. Bayle même, & se trouve dans le volume suivant.

ses, car il soûtient que les Magistrats ne doivent jamais inquiéter personne pour la seule cause de Religion, quelle que puisse être sa créance; & comme il naît de ce principe d'assez grandes difficultez pour obliger un Auteur a faire semblant de ne les pas voir, on trouve celui-ci un peu témeraire, puis qu'il les propose dans toute leur force, & qu'il les attaque de plein front, comme pour leur passer sur le ventre à toutes. Il a mis à la tête de son Livre un long discours préliminaire, qu'on pourroit justement nommer une *Oraison Philippique*. La définition qu'il y donne d'un Convertisseur est presque aussi cruelle que la chose définie; tout le reste est à peu près sur le même ton. Mais le Commentaire est d'un stile plus séant à un Philosophe, & s'attache plus à une suite de raisonnement. Il doit être composé de trois parties dont on ne voit ici que les deux premieres.

Idée de cet Ouvrage.

L'une contient dix chapitres, & neuf grandes preuves bien poussées contre le sens litteral qu'on donne aux paroles de la parabole. Ce ne sont point de ces raisons qu'on a proposées mille fois; on a voulu *dépaïser Mrs. les Convertisseurs, & les tirer de leurs lieux-communs*, en leur proposant *des difficultez sur lesquelles ils n'ayent pas eu encore le tems d'inventer des échapatoires*. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'à tout le moins l'Auteur a donné un air d'Original à ses preuves. Il faut le voir dans l'Audience qu'il suppose que les Députez des premiers Chretiens obtinrent d'un Ministre des Empereurs persécuteurs. La 2. partie contient la réponse à huit grandes objections, que l'on peut faire soit en faveur de la contrainte, soit contre la tolerance générale qu'il veut établir. Il y a quelques-unes de ses réponses dont on peut dire la même chose que de ses preuves, savoir qu'il ne semble pas qu'on y puisse opposer rien de raisonnable. Mais pour sa longue dispute sur les droits des Hérétiques de bonne foi, elle n'est pas si hors d'atteinte. Il parle assez cavalierement de l'Auteur de la Critique générale de M. Maimbourg, qui a fort amplement agité cette question du droit de la conscience erronée, dans l'une de ses nouvelles Lettres. La 3. partie de ce Commentaire doit répondre en particulier à l'Apologie que S. Augustin a faite des persécutions. On l'attend incessamment, & de la maniere que cet Auteur se transporte du pays des petites moralitez au pays de l'ordre éternel & immuable, & à la lumiere naturelle, on ne voit pas que S. Augustin puisse tenir devant lui. * Nous renvoïons au mois prochain tous les Livres de Controverse.

Critique de Varillas.

La traduction Françoise du Livre de M. Burnet contre M. Varillas † *commence à se débiter. Le Traducteur y a joint un Avertissement qui est une 2. Critique bien accablante, puis qu'on y montre que M. Varillas a ôté de son Histoire de l'Hérésie plusieurs choses, dont il étoit demeuré d'accord dans son* Wiclefianisme, *& qui sont desavantageuses au parti Romain. M. Burnet a joint aussi à la traduction quatre ou cinq nouvelles remarques, si bien que pour connoître au juste la liste des accusations, il faut aller beaucoup au-dela des cinquante-deux articles à quoi il semble que nous les aïons fixées. Ne croïant pas qu'il fût nécessaire de compter avec la derniere précision, nous ne remarquâmes pas que ces cinquante-deux articles sont uniquement pour le Livre 9. de M. Varillas, & qu'outre cela M. Burnet a repris diverses choses dans les premieres pages de ce grand Historien. Je le dis encore un coup, M. Varillas ne peut point se dispenser d'écrire, ou de faire écrire pour sa justification; car on fait telle remarque qui prouveroit que les Manuscrits qu'il cite ne sont que des chimeres. Par exemple, il a cité une Consultation de Cajetan sur le divorce de Henri VIII. dans laquelle ce Cardinal soûtient que la dispense qui avoit été accordée à ce Prince étoit bonne, & il allegue, entre autres raisons, que par là on l'avoit empéché* de s'allier dans des Maisons suspectes d'Héresie. *M. Burnet soûtient au contraire, que Cajetan n'a rien publié sur le divorce que dans ses Commentaires sur Thomas d'Aquin, imprimez long-tems avant qu'on parlât de repudier Catherine d'Arragon, & qu'il n'avoit garde de supposer qu'on l'année 1503. on pût craindre qu'un Prince* ne s'alliât dans des Maisons suspectes d'Héresie. *Je m'étonne qu'on n'ait pas fait souvenir M. Varillas que dans son François I. la Bulle de rupture du mariage donnée au Cardinal Campegge, est une chose certaine, au lieu que dans les Révolutions c'est un narré peu vraisemblable de Beaucaire.*

Outre les Journaux dont j'ai parlé ‡, *il s'en fait un à Hambourg en Latin & en François, qui se débite toutes les semaines sous le titre* d'Ephemerides savantes.

Quelques jours avant que Mrs. Joblonowski ‖ *soûtinssent leur These de Mathematique, les Jesuites en avoient fait soûtenir une autre par leurs Mathematiciens, qui est très-belle, & qui est de la composition du P. Gouye. Elle est dédiée à Mrs. de l'Académie Roïale des Sciences, avec lesquels ce Pere travaille souvent. Il s'est particulierement attaché dans cette These, qui est fort étendue & fort remplie, à ce qui regarde la lumiere & la vision.*

These des Jesuites.

On nous a communiqué plusieurs remarques contre les Pseaumes de M. l'Abbé Coquelin. Elles seront apparemment imprimées, & cet Abbé ne manquera pas d'y répondre, & alors nous parlerons amplement de toute cette Critique. La République des Lettres profitera de cette savante émulation.

* Voyez encore sur cet Ouvrage les mois de Mars de cette année, No. III. du Catalogue; & le mois d'Août No. II. du Catalogue.

† Voyez le mois précedent, Art. IX.

‡ Dans le mois d'Octobre No. II. du Catalogue.

‖ Voyez la fin de l'Art. VI. de ce mois.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Décembre 1686.

ARTICLE I.

De antiquâ Ecclesiæ disciplinâ dissertationes historicæ, Autore Ludovico Ellies du Pin, sacræ Facultatis Theologiæ Parisiensis Doctore. C'est-à-dire, *Dissertations historiques sur l'ancienne discipline de l'Eglise.* Parisiis apud Arn. Seneuze. 1686. in 4.

Des demêlez des Theologiens François & Italiens.

C'Est ici le Livre contre lequel nous avons * dit que M. le Cardinal Ranuzzi avoit fait ses plaintes. L'Auteur y parle fort librement contre l'ambition de la Cour de Rome, & pour les libertez de l'Eglise Gallicane. Il soûtient avec vigueur l'indépendance des Rois, la superiorité des Conciles, & les autres points qui causent depuis long-tems beaucoup de disputes entre les Théologiens François & ceux de delà les Monts. Ce n'est pas une discorde qui aille jusques au Schisme actuel, ce n'est tout au plus qu'un bon Schisme *virtuel*; mais ce seroit quelque chose de bien humiliant pour la Communion Romaine, si ses Théologiens n'avoient là tout prêt l'asile de la providence; car enfin n'être point d'acord sur le principe de l'infaillibilité, & disputer éternellement sur des prétensions de la derniere importance, & par la regle fondamentale dont les deux partis conviennent, je veux dire par la tradition, n'est-ce pas *Aigle contre Aigle, & Rome contre Rome*? N'est-ce pas decouvrir sa nudité à tous les passans? Et où en seroit-on si l'on manquoit de cette ressource générale, c'est que Dieu voulant que notre foi ait plus de merite, permet cette grande diversité de sentimens sur l'autorité de son Vicaire? Il faut convenir qu'en effet il y a là un fort grand espace pour l'exercice de la foi. Mais voïons ce que M. du Pin nous vient aprendre dans les sept dissertations qu'il nous donne ici en fort bon Latin.

Gouvernement de l'Eglise primitive.

Il se propose dans la 1. de nous montrer l'ancienne forme du gouvernement de l'Eglise, & pour cet effet il nous montre la division qui fut faite de ce grand Corps en Metropoles, en Primaties, en Archevêchez, en Exarchats, en Patriarchats. Il parle du nom & des priviléges de ceux qui possedoient ces differentes dignitez; & comme ces choses ne sont pas nées en même tems, & n'ont pas toûjours demeuré dans les termes de leur origine, il n'oublie pas de remarquer leur naissance & toutes leurs vicissitudes. Il ne croit pas que le nom de Metropolitain, au sens que nous le prenons, fût en usage avant le Concile de Nicée; & il remarque que celui d'Archevêque, inconnu avant le 4. siecle ne se donna pendant quelque tems qu'au Pape, & à quelques autres Prélats des plus grandes Villes, mais qu'enfin il fut donné à tous les Metropolitains. Il y eut même des Evêques parmi les Grecs qui se donnerent la qualité d'Archevêques. Ce n'est pas qu'ils ne vissent bien que pour faire les choses dans l'ordre il faut joindre toûjours un titre avec sa réalité, mais il ne dépendoit pas d'eux d'étendre leur jurisdiction sur d'autres Evêques; il falut donc qu'ils s'accommodassent à un abus qu'ils eussent souhaité de guerir par la jonction du mot avec la chose qu'il signifie. *Simplicibus Episcopis*, dit l'Auteur, *speciosum Archiepiscopi nomen sibi vindicare haud difficile fuit: at subjectas aliis Ecclesias sibi subdere non ita facile.* Il y a encore aujourd'hui en Italie des Archevêques qui n'ont aucun Suffragant. Ce qu'il dit sur le mot de *Patriarche* est une histoire fort docte des variations & de la fortune de ce mot, & peut surprendre ceux qui s'imaginent bonnement que les choses Ecclesiastiques sont toûjours les mêmes. Ils seroient encore plus étonnez, s'ils savoient que Mr. du Pin prouve par de fort bonnes raisons, que la charge de Metropolitain, ou de Patriarche, n'a été instituée ni par Jésus-Christ, ni par les Apôtres, mais qu'elle est née du rang que tenoient certaines Villes, selon la division des Provinces qui avoient lieu dans tout l'Empire Romain, pour le gouvernement civil. Il a falu naturellement que ceux qui étoient Pasteurs dans les Villes capitales acquissent quelque autorité dans la Province, parce qu'il étoit assez à propos que l'on recourût à eux, quand il survenoit quelque differend, ou lors qu'on avoit besoin de deliberer sur quelque chose. Cela introduisoit une coûtume qui ne déplaisoit pas aux Pasteurs de ces grandes Villes, & qu'on n'étoit pas fâché de convertir en titre ou en droit de possession; l'ordre naturel le vouloit ainsi: or quand la nature veut une chose, il est rare qu'elle ne se fasse pas. Voilà comment dès les premiers siecles le dégré Archiepiscopal de la Hierarchie commença de se former: l'affaire passa

Origine des Archevêchez.

peu

* Voyez le mois d'Octobre dernier No. IV. du Catalogue.

peu à peu en coûtume, & enfin les Canons la confirmerent; ainsi le gouvernement Ecclesiastique fut partagé selon la forme du gouvernement civil, & quand quelques Villes furent Capitales de plusieurs Provinces, leurs Prélats eurent aussi quelque autorité sur les Metropolitains: de là vint que les Eglises de Rome, d'Antioche, & d'Alexandrie devinrent les trois principales; la 1. dans l'Occident, la 2. dans l'Orient, la 3. dans le Midi. Constantinople fut élevée à ce même rang, après qu'elle fut devenue le siege des Empereurs. Pour l'Eglise de Jerusalem elle eut la même dignité, non pas à cause de la grandeur du lieu, mais à cause de sa primogeniture. Rome, Antioche, & Alexandrie acquirent des droits sur les autres Sieges avec le temps, ou par leur savoir faire, ou par la liberalité des Synodes: c'est ainsi que l'on peut traduire ces paroles de M. du Pin, *vel sibi vindicarunt, vel à Synodis concessa receperunt*. Il donne plusieurs preuves de ce qu'il avance concernant l'érection des Metropoles; après quoi il nous fait voir en détail cette distribution du gouvernement Ecclesiastique, qui fut reglé sur la forme du gouvernement civil; & lors qu'il en est à la division des Gaules, il n'oublie pas le different qui s'éleva entre l'Archevêque d'Arles & celui de Vienne, ni le privilege de Primat dont se glorifient quelques Metropolitains François.

De l'autorité des Patriarches.

Il s'étend fort sur l'autorité des Patriarches, & il soûtient que celui de Rome a toûjours eu le premier rang, mais que sa jurisdiction n'enfermoit d'abord que les Provinces * *Suburbicaires*, puis qu'il n'avoit point ailleurs le droit d'ordonner les Metropolitains, l'une des plus particulieres prerogatives des Patriarches. Il avoue qu'ensuite les Papes ont étendu le plus qu'ils ont pû les bornes de leur Patriarchat, & qu'ils ont enfin ruiné les droits de tous les Metropolitains. Il examine les objections du parti contraire, & plusieurs difficultez qui se présentent sur le Patriarchat de Constantinople, sur le 6. Canon du Concile de Nicée, & sur quelques autres passages. On ne peut nier, quand on voit tant d'innovations, l'une ou l'autre de ces deux choses, ou que pendant un certain tems les Papes ont rélaché de leur droit, ou qu'enfin ils ont usurpé celui des autres Pasteurs. La 1. de ces deux pensées est incomparablement moins vrai-semblable que la 2. mais il y a une autre question qui embarasse extrémement ceux qui ne sont pas accoûtumez à la dispute, c'est de savoir comment un si grand nombre d'habiles Docteurs se peuvent entr'accuser si hardiment de nouveauté sur cette matiere; car ils ne peuvent témoigner cette grande confiance sans trouver des faits qui les favorisent, & dés là il faudroit juger que la tradition est embrouillée, & ne condamner personne qu'en tremblant. Au lieu de cela, voici ce que le P. Lupus a mis à la tête de son Livre des appellations, *adversus prophanas vocum novitates, adversus quosdam temporum novatores*. Ne semble-t'il pas qu'il en veut aux Protestans, & qui croiroit qu'il réfute Mrs. de Marca, & Gerbais, & les P. P. Quesnel & Garnier? De l'autre côté on n'est gueres moins prodigue de l'épithete de Novateur.

M. du Pin réfute dans la 2. partie de son Ouvrage ce Traité du P. Lupus. Il examine d'abord la question de droit, & puis il vient à celle de fait, je veux dire qu'aprés avoir disputé de toute sa force sur le sens de quelques Canons, qui semblent donner au Pape le droit de juger en dernier ressort les causes jugées par des Evêques, il expose la maniere dont les jugemens Ecclesiastiques se sont faits, avant & depuis les anciens Conciles. C'est un beau champ, & où l'on peut recueillir un grand nombre de choses curieuses: le mal est que fort souvent les objections valent autant que les solutions, pour ceux qui ont déja pris le parti du Pape.

Des excommunications.

La 3. partie de cet Ouvrage traite de l'excommunication. On prétend ici que c'est une dépendance des clefs que Jésus-Christ a données à son Eglise, & qu'encore que tout le Corps des Fidelles soit le sujet primitif de la puissance des clefs, il n'y a que le Clergé qui la doive réduire en acte. On avouë néanmoins qu'aux premiers siecles les excommunications se faisoient par l'avis du peuple, & qu'il nous reste des traces de cette pratique dans les Ecrits de S. Cyprien. Peu à peu les Laïques furent exclus de cette jurisdiction, mais non pas les Ecclesiastiques du second ordre; car il étoit rare anciennement que les Evêques jugeassent des choses sans leur Clergé. Lors qu'ils excommunioient un homme, les autres Evêques ne pouvoient pas le recevoir à leur Communion, mais on en pouvoit appeller au Synode Provincial, & en cas d'article de Foi il n'étoit pas nécessaire de suivre la résolution de ce Synode. Les excommunications en ce temslà occupoient plus l'Eglise qu'elles ne font aujourd'hui; car comme on craignoit de se méprendre, on ne recevoit pas les étrangers à la communion, s'ils n'aportoient une Lettre qui fût comme un billet de santé, & qui témoignât que leurs pasteurs étoient contens d'eux. Or comme ce commerce de Lettres marquoit l'union des Eglises, il ne faloit, pour en excommunier une, que cesser d'avoir égard aux Lettres de recommendation qu'elle accordoit.

L'Auteur éclaircit toutes ces choses par de bonnes preuves, & remarque qu'afin d'éviter toute surprise sans un travail infini, on supposoit que toutes les Eglises particulieres de l'Occident étoient en Communion avec celles de l'Orient, lors que le Patriarche d'Antioche étoit uni avec le Pape; ainsi pour éviter le nom odieux de Schismatique ou d'Héretique, & être en bonne odeur à toute la Chretienté, il étoit de la derniere importance de demeurer uni avec l'Eglise Romaine, & avec l'Eglise d'Antrioche; & voilà sans doute la raison pourquoi la premiere de ces deux Eglises a obtenu l'éloge de centre de l'unité. Mr du Pin avouë fort franchement, qu'il y a plusieurs rencontres où l'on peut être séparé de la Communion du Pape, sans perdre la qualité de bon Catholique; & lors qu'il recherche sur qui & pour quelles causes doit tomber la foudre de l'excommunication, il veut bien que les têtes couronnées y puissent avoir leur part, mais non pas de la maniere que plusieurs Papes l'ont entendu, c'est-à-dire, de telle sorte que l'excommunication fasse quelque préjudice au droit temporel, & dispense les Sujets de la fidelité qu'ils ont jurée à leur Prince. Il ajoûte qu'il est plus avantageux au Christianisme de s'abstenir de ces procedures envers les Rois, que de s'en servir, & que les Evêques de France se sont toûjours opposez à l'excommunication de leur Roi. Cependant

* *Il parle de leur étenduë p. 87.*

pendant il montre lui-même le contraire à l'égard de Philippe I. & de Philippe II. Il blâme extrêmement les interdits lancez sur des Villes ou sur des Roiaumes, & ne trouve pas mauvais que l'on anathématise les morts. Pour ce qui regarde les effets de l'excommunication, il ne veut pas qu'ils s'étendent jusqu'à depouiller un homme de ce que le droit naturel & le droit des gens lui conferent; ainsi un excommunié doit recevoir de sa femme, de ses enfans, de ses parens, & de ses Sujets les offices à quoi ces relations engagent, mais les autres gens ne doivent pas sans nécessité manger ou se trouver avec lui. Croiroit-on que S. Jean qui étoit la douceur même, & qui nous exhorte par tout à la debonnaireté, autorise cette Morale? On ne le diroit jamais, si on ne lisoit l'ordre qu'il nous donne de fermer notre porte aux Héretiques, & de ne leur pas même souhaiter le bon jour. Mr. du Pin raisonne sur tout ceci judicieusement, & ne fait pas difficulté d'avoüer que l'excommunication n'a aucun effet sur l'ame, & qu'un homme qui seroit d'ailleurs dégagé des liens du péché demeureroit parfaitement juste, sous les anathêmes de l'Eglise. Si celâ est, que deviendra cette magnifique promesse du fils de Dieu, *tout ce que vous aurez lié sur la terre &c?* Ne se réduit-elle point à ceci, *quand vous aurez lié un pécheur qui étoit déja lié au Ciel, il sera lié au Ciel, & quand vous delierez un homme qui étoit déja délié au Ciel, il sera délié au Ciel.* Etoit-ce la peine de dire aux Apôtres ce que le sens commun leur aprenoit nécessairement? Les Journalistes de Leipsie ont fait mention d'un Ouvrage qui n'a presque point paru, & qui traite des excommnnications. Il fut imprimé à Dijon en l'année 1683. *in* 12. au dépens de M. PHBTC qui l'a composé. Ces Mrs. en donnent une idée avantageuse dans leur mois de Janvier 1684.

De leurs effets.

De la Primauté de S. Pierre.

La 4. la 5. & la 6. dissertation de M. du Pin sont destinées à montrer que le Pape est le Primat de l'Eglise, & que ses jugemens peuvent être corrigez, & que le Concile est par dessus lui. Nous ne dirons que peu de chose sur cette grande controverse, parce que nous en parlâmes amplement, lors que nous donnâmes l'extrait d'un Livre de M. Maimbourg dans les Nouvelles de Mars * 1685. Il nous suffira de dire qu'on ne prouve ici la Primauté de S. Pierre que par les passages de l'Ecriture, qui le nomment le premier dans la liste des Apôtres. Pour ce qui est de ces fameuses paroles, *Tu es Pierre & sur cette Pierre; Pai mes brebis; Je te donnerai les clefs*, on montre que les Anciens les ont prises en plusieurs façons, qui ne peuvent s'ajuster avec les vuës de la Cour de Rome. On soûtient que le pouvoir des Apôtres étoit égal, sans que néanmoins cela fasse nul préjudice à la Primauté de S. Pierre, puis que cet Apôtre avoit seul la qualité de premier. Ne voit-on pas tous les jours des freres qui ont précisément autant de droit les uns que les autres à la succession de leur pere, mais qui nécessairement sont tous exclus, excepté un, de la qualité d'ainé? On examine aussi ce que quelques-uns ont dit de la Primauté fondée par indivis sur S. Pierre & sur S. Paul; on montre en quoi consistent les prerogatives du Pape selon ses flateurs, & selon les Théologiens François; on aporte l'exemple des Papes qui ont failli; enfin on promene cette cause par tous les lieux-communs qui lui sont propres, & l'on répond en particulier à M. Schelstrate, touchant le Concile de Constance, mais on ne répond pas aux difficultez qui ont été † publiées contre le Livre de M. Maimbourg. On dit fort franchement à M. Schelstrate, que les manuscrits sur quoi il se fonde n'ont pas une antiquité certaine, & qu'ils viennent de lieux suspects, savoir des bibliotheques de Rome, *in quarum Mss. certum est pleraque eorum quæ Curiæ Romanæ placitis adversabantur esse erasa aut omissa*; c'est-à-dire, *il est certain que presque toutes les choses qui étoient contraires aux maximes de la Cour de Rome, ont été ou ôtées, ou omises dans les Manuscrits des bibliotheques de Rome.*

Si l'Eglise a du pouvoir sur les Princes.

Je m'étendrai un peu plus sur la derniere dissertation de M. du Pin, où il prouve que ni le Pape, ni l'Eglise, n'ont aucune puissance soit directe, soit indirecte, sur le temporel des Rois; il le prouve, dis-je, 1. parce que notre Seigneur n'a exercé aucune jurisdiction temporelle. 2. Parce que tout le pouvoir qu'il a donné à ses Apôtres se réduit à publier l'Evangile, à baptiser, à lier & à delier les pécheurs, à célebrer l'Eucharistie, à séparer du corps de l'Eglise les méchans, & à établir une discipline. 3. Parce que lui & ses Apôtres ont défendu à l'Eglise d'exercer aucune jurisdiction temporelle. 4. Parce que selon le sentiment des anciens Papes & des saints Peres, l'autorité de l'Eglise ne s'étend qu'au spirituel. 5. Parce que jamais l'ancienne Eglise n'a exercé sur ses membres que la peine de deposition, & d'excommunication; car quand elle souhaitoit de venir à bout de ses rébelles par les amendes & par les exils, elle recouroit au bras séculier, tant elle étoit convaincuë que cette espece de peines ne relevoit pas de son ressort. M. du Pin ajoûte que si dans les siecles suivans l'Eglise a eu la puissance de condamner à des peines temporelles, ç'a été par la concession des Princes. Pour le prouver il montre 1. que Jésus-Christ ne souffroit pas que ses Apôtres se servissent de l'épée, ou qu'ils souhaitassent qu'on fit descendre le feu du Ciel sur ceux qui leur resistoient. 2. Il raporte cent beaux passages des Peres qui nous disent clairement, que la Religion ne doit contraindre personne. Ce sont les mêmes passages que tous nos Auteurs Résugiez alleguent aux Convertisseurs de France, pour leur faire voir l'opposition qui se trouve entre les maximes des premiers siecles, & ces Missions *à la Dragonne*, qui ont forcé les Protestans à signer une autre confession de Foi. Que des gens qui seroient d'humeur à rire se divertiroient de voir ici cet entassement de passages? Car de quoi sert-il à M. du Pin? Ne voit-il pas que M. Schelstrate lui répondra, que c'est se moquer du monde que de nous renvoier à des maximes, dont les Peres eux-mêmes se sont moquez, quand au lieu de souffrir la persécution, ils ont été en état de la faire souffrir aux autres? Ne voit-il pas que si ces maximes étoient bonnes, le Clergé de France ne sauroit justifier l'approbation qu'il a donnée à la conduite qu'on vient de tenir? En un mot ce sont des maximes tout-à-fait burlesques, si l'Eglise peut recourir au bras séculier, pour contraindre de vive force les Héretiques à rentrer dans sa Communion; le sens commun dit évidemment que si Jésus-Christ a défendu à son Eglise de contraindre, il lui a défendu de prier les Rois de contraindre, & que s'il lui a permis de contraindre

* Art. I.

† *Voi. les Nouvell. d'Avril* 1686. *No. III. du Catalogue*

traindre par l'intervention des Rois, il ne lui a pas défendu de contraindre, en cas de beſoin, par les forces qu'elle peut fournir elle-méme, je veux dire par le crédit qu'elle peut avoir ſur la multitude. Ainſi M. Schelſtrate batra en ruine ſes Adverſaires, quand il voudra, par des argumens *ad hominem*. Mais il eſt vrai que les preuves de M. du Pin conſidérées en abſtraction & abſolument, ſont très-ſolides ; j'entens celles dont j'ai déja parlé, & celles qu'il fonde ſur la nature de la puiſſance Roïale ; car il fait voir par l'Ecriture & par les Peres qu'elle ne dépend que de Dieu, qu'elle n'eſt juſticiable que de Dieu, & que l'Egliſe eſt obligée de n'opoſer que ſa patience aux Princes qui abuſent de leur pouvoir. Ces maximes étoient ſi évidentes aux Saints Peres, que S. Ambroiſe qui oſa les abandonner, en retenant une Egliſe contre les ordres de l'Empereur, ne laiſſa pas de ſe vanter qu'il ne connoiſſoit point d'autre réſiſtance que celle des pleurs & des ſanglots. Voilà comment ſe conduiſent les gens d'eſprit ; s'ils ne ſont pas orthodoxes dans leurs actions, ils le ſont du moins dans leurs paroles.

Réponſe aux objections. Sentiment du Concile de Conſtance ſur ce pouvoir.

La réponſe aux objections eſt la choſe où il ſemble que M. du Pin ait dû trouver les plus grandes difficultez ; car encore qu'il prouve très-évidemment que l'opinion qu'il veut réfuter eſt nouvelle, il ne ſauroit le démontrer à ſes Antagoniſtes. Voici pourquoi, c'eſt qu'ils peuvent ſoûtenir qu'il y a des véritez qui demeurent envelopées fort long-temps, & qui ſont enfin manifeſtées à l'Egliſe. Le myſtere de la tranſſubſtantiation eſt de ce nombre, puis que M. Allix vient de montrer, qu'avant le Concile de Trente on la rejettoit hautement & impunément. Voilà donc une vérité qui n'a été révelée comme un article de Foi que dans le 16. ſiecle. Pourquoi ne dira-t-on pas que le pouvoir de l'Egliſe ſur le temporel des Rois eſt une vérité que l'on n'a bien reconnuë que ſous Gregoire VII? Cela eſt un peu embaraſſant, mais le Concile de Conſtance, le bouclier terrible de l'Egliſe Gallicane, eſt encore plus épineux. Je ne toucherai que cela de toute la ſavante diſpute de l'Auteur contre le Cardinal Bellarmin, qui pour ſoumettre au Tribunal de l'Egliſe le Temporel des Monarques, a mis en œuvre tous les Faits qu'il a trouvez dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & dans celle du vieux Teſtament, & toutes les raiſons que ſon grand eſprit lui a ſuggerées ; d'où paroit qu'on peut aprendre mille choſes très-curieuſes dans la réponſe de M. du Pin à ce fameux Cardinal.

On trouve pluſieurs endroits dans les Actes du Concile de Conſtance, où il s'attribuë le droit d'ôter aux Princes leurs Etats, mais contentons-nous des paroles de la Seſſion 14. où il ordonne que tous ceux qui n'obſerveront pas ſes decrets, ſoient infames éternellement, & privez de toute dignité, état, honneur, charge, & bénéfice Eccleſiaſtique & ſeculier, quand même ce ſeroit un Empereur, un Roi, un Cardinal ou un Pape. Le Concile de Bâle a décreté la même choſe. Que répond à cela M. du Pin? Tout ce qui ſe pouvoit dire de raiſonnable, 1. que ce n'eſt qu'une menace ſans effet. 2. Qu'on peut entendre que cela ne ſe feroit que du conſentement des Princes, & par leur ſoumiſſion volontaire. 3. Que comme c'étoit un tems où l'opinion qui attribuë à l'Egliſe quelque puiſſance ſur les Rois étoit commune, ces decrets furent témeraires. 4. Que ces Conciles ne définiſſent pas cela dans les formes, puis qu'ils ne l'avoient pas examiné, mais qu'ils parlent ſelon le ſtile ordinaire des Prélats de ce temps-là, & qu'ainſi ce ne peut pas être une decision faite *conciliariter*.

Réflexions ſur cela.

Il ſeroit fort inutile de faire prendre garde au Lecteur que ces quatre réponſes, ni priſes enſemble, ni priſes ſéparément, ne peuvent donner aucune atteinte à la force de ce décret ; d'où il s'enſuit ou que l'Egliſe a le droit de depoſer les Souverains, ou qu'elle a fait là une decision très fauſſe. Je dis *decision*, car il eſt auſſi impoſſible de faire un décret, ſans définir la doctrine qui eſt le fondement inſéparable de ce décret, qu'il eſt impoſſible de déclarer article de Foi cette propoſition particuliere, *il faut croire Saint Paul, parce qu'il a été inſpiré de Dieu*, ſans déclarer article de Foi cette propoſition générale, *il faut croire tous ceux qui parlent par l'inſpiration de Dieu*. Et quant au défaut d'examen, il ne peut que nuire à la cauſe de l'Auteur ; puis qu'il ſe trouve par là que les Peres de Conſtance & de Bâle ont ſuppoſé comme un principe, qu'il n'eſt beſoin ni d'examiner, ni de prouver l'opinion qu'on combat ici.

ARTICLE II.

Extrait d'une Lettre écrite de Zwol, à l'Auteur de ces Nouvelles, par M. *Nuit*, le 18. Novembre dernier, *pour propoſer à M.* Papin *quelques objections ſur la machine à élever l'eau*, dont il a été parlé dans les Nouvelles de May & de Juin 1686.*

Objections contre la machine de M. Papin à élever l'eau.

La raiſon qui me fait douter du ſuccès de cette machine eſt en partie l'inégalité des tuyaux C D. C D. F F. F F. (voyez la fig. pag. 577.) *& en partie la grande quantité d'air qui eſt contenue dans ces tuyaux & dans les reſervoirs A B. A B. & ſa facilité à ſe condenſer & à ſe rarefier. L'inégalité des tuyaux fera que l'air ſe rarefiera plutôt dans les reſervoirs inferieurs A B. que dans les ſuperieurs, & qu'ainſi il montera plus d'eau par les tuyaux d'enbas N O. P Q. que par ceux d'enhaut ; & cela étant, la quantité d'air diminuera à proportion dans les tuyaux d'enbas, & augmentera dans ceux d'enhaut, & par ce moyen la rarefaction de l'air deviendra encore plus grande dans les tuyaux d'enbas, & plus petite dans ceux d'enhaut dans l'operation ſuivante, de ſorte qu'enfin les réſervoirs inferieurs, & les tuyaux mêmes d'enbas ſe rempliront d'eau, & l'effet de la machine ceſſera.*

Si pour remedier à ces inconveniens, l'on faiſoit les tuyaux d'en haut plus étroits que ceux d'enbas, en ſorte qu'il y eût en tous la même quantité d'air, on rendroit, ce me ſemble, la choſe plus difficile, parce que l'air ne paſſe pas auſſi aiſément par des tuyaux étroits que par des tuyaux larges ; c'eſt pourquoi il faudroit ôter la difficulté en recourbant de telle ſorte les tuyaux d'enbas, qu'ils fuſſent tous de la même longueur & largeur, mais par là on augmenteroit un peu la quantité d'air, & on rendroit plus grande la difficulté qui ſuit, & qui conſiſte dans la quantité de l'air.

Car encore que ces tuyaux puiſſent être très-petits, comme nous l'aſſûre l'ingenieux M. Papin, néanmoins ils contiendroient une conſiderable quantité d'air, ſi la machine ou les pompes H I. étoient un peu éloignées du lieu où il faudroit élever l'eau. Pour mieux expliquer ce que je penſe, je ſuppoſe

qu'il

* Art. VIII. de May. & Art. V. de Juin.

qu'il faille élever l'eau à la hauteur de 72. pieds par 6. tuyaux qui ayent chacun 12. pieds, & que le lieu soit éloigné de la riviere ou des pompes de 12000. pieds, & que la capacité des tuyaux CD. & FF. soit la 9. partie d'un pouce quarré; puis donc que l'air doit sortir tout à la fois de trois de ces tuyaux par un autre DD. ou FF, il faut que la capacité de celui-ci soit égale à celle des 3. autres; & ainsi la quantité d'air qu'il contiendra dans un pouce de longueur sera la 3. partie d'un pouce cube & celle de la longueur de 144. pieds sera la 3. partie d'un pied cubique, & celle qui est dans un tuyau de 1000 pieds égalera 27. pieds cubes, ausquels si vous ajoutez l'air contenu dans les 3. reservoirs A. B. qui sera pour le moins un pied, il faudra rarefier 28. pieds d'air. Si présentement nous supposons que la pesanteur de l'eau contenuë dans les 3. tuyaux NO, extenue tellement l'air qu'il occupe 4. fois plus d'espace qu'auparavant, il s'ensuivra que la pompe HH, ou II. doit contenir 84 pieds d'air rarefié, avant qu'elle puisse élever l'eau; d'où l'on peut facilement recueillir quelles pompes il faudroit, si la distance de la riviere étoit de 3. ou de 4. mille toises, ou même plus grande, comme entre la riviere de Seine & Versailles, qui est l'exemple que M. Papin a proposé. Or quoi que je n'aye pas eu encore le loisir de travailler aux experiences que je veux faire, pour trouver quel poids demande la rarefaction de l'air, je croi que les experiences de M. Boyle nous conduisent à supposer, que le poids de l'eau que je marque doit attenuer l'air encore plus que je ne dis.

Je ne dirai rien sur la peine que trouveront les Ouvriers à rendre parfaitement de même capacité les tuyaux DD. FF, & les pompes H. I. & si on ne fait pas cela, l'une des pompes élevera toûjours plus d'eau que l'autre; si bien qu'enfin les tuyaux mêmes se rempliront d'eau. Je ne dis pas non plus que la differente densité de l'air élevera plus d'eau dans une saison que dans une autre, mais j'ajoûte ceci que l'eau ne pouvant monter par la rarefaction de l'air dans un tuyau qu'environ à la hauteur de 32. pieds, on ne voit pas la raison pourquoi elle monteroit plus haut par des tuyaux differens, en vertu de la rarefaction de l'air qui ne seroit contenu que dans un tuiau. Ce que M. Papin observe que les tuiaux DD. FF. ne se romproient pas aisément, puis qu'ils contiendroient un air rarefié, qui seroit cause que l'air externe les comprimeroit, est fort véritable; mais il nait de là un autre inconvenient, c'est que s'il s'y faisoit quelque fente, comme cela est possible, on ne la sauroit trouver qu'en détachant de sa place tout le tuyau, car on n'auroit pas la commodité de la découvrir par la liqueur qui en sortiroit, comme lors qu'il se fait quelque fente dans les tuyaux remplis d'eau.

Voilà une grande marque de la diversité des esprits. L'Inventeur d'une machine découvre cent difficultez, & y aporte du remede avant que de la produire au grand jour: mais souvent il ne songe pas à certaines choses qui se présentent à d'autres dès la premiere vuë: ou s'il s'en avise, il n'y voit aucune difficulté considerable. Quoi qu'il en soit, nous ne voyons gueres que les machines se perfectionnent qu'après avoir été retouchées selon les differens avis de ceux qui les ont voulu critiquer. Nous verrons si ce Mémoire engagera M. Papin à nous donner quelques bons éclaircissemens. Les objections qu'il a proposées contre la nouvelle Machine du mouvement perpetuel, ne demeureront pas sans replique, car l'Auteur de cette invention nous a écrit une Lettre, où il prétend lever toute la difficulté qui a paru dans notre Journal* de Septembre. Voici sa réponse.

Extrait d'une Lettre écrite de Paris le 20. Nov. dernier à l'Auteur de ces Nouvelles, *pour répondre à M. Papin † au sujet du mouvement perpetuel.*

J'Avois déja marqué dans le Journal des Sçavans, & dans la Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire il y a quelques mois, qu'il étoit indifferent pour la solution du Problême, que le mercure renfermé dans le soufflet de 40. pouces, lors qu'il est vertical, soit plus fort ou plus foible que l'air exterieur. *Réponse à ces objections.*

Car s'il est plus fort, on mettra la base du soufflet en haut, le tube de 22. pouces à la base; & le soufflet venant à se dilater par la force de son mercure, l'air exterieur poussera le mercure du vase à travers du tube de 22. pieds dans le haut du soufflet, en plus grande quantité que celui du soufflet n'est descendu au dessus du vase à pareille distance; ce qui est le principe du mouvement perpetuel. Voyez la fig. 540.

S'il est plus foible, on mettra la base du soufflet en bas & le tube à la pointe: alors l'air exterieur comprimera le soufflet, & le vuidera dans le vase par le tube, en telle sorte que le mercure montera de la base en plus grande quantité qu'il ne descendra de la pointe à pareille distance; ce qui est encore le principe du mouvement perpétuel.

Cette alternative prouve généralement, contre tous ceux qui ont prétendu que le mercure renfermé dans le soufflet de 40. pouces n'a pas tant de force pour dilater que l'air exterieur en a pour le comprimer, & toutes les raisons qu'ils ont apportées jusqu'à présent, pour détruire la premiere disposition de cette machine, servent à établir la seconde, & à demontrer le mouvement perpetuel qu'ils veulent combattre.

Mr. Papin ne faisant pas de réflexion à cette premiere partie de la réponse que je lui ay faite, s'est attaché seulement à prouver que le mercure du soufflet doit être plus foible que l'air exterieur, & que le soufflet doit se comprimer, lors qu'il est vertical . . . . . L'air exterieur, dit-il, comprime le soufflet avec plus de force que le mercure ne le dilate. Car si le mercure agit contre le bas du soufflet avec la force de 40. pouces, il n'agit vers le 30. pouce de sa hauteur qu'avec la force de 30. pouces, vers le 20. pouce avec celle de 20. pouces, vers le 10. avec celle de 10. pouces, & ainsi en diminuant toûjours, suivant la progression arithmetique; de sorte que toute la pression du mercure reduite à l'égalité n'est égale qu'à la pression d'une colomne uniforme de 20. pouces de mercure. Ainsi cette force de 20. pouces étant jointe à la force de 5. pouces de mercure, avec laquelle l'air agit à travers du tube de 22. pouces pour dilater le soufflet, toute la force qui tend à dilater le soufflet ne sera que de 25. pouces de mercure: au contraire celle avec laquelle l'air exterieur comprime le soufflet, est par tout égale à 27. pouces de mercure . . . . . Par conséquent le soufflet de 40. pouces étant vertical se comprimera & se vuidera.

Quand tout ce raisonnement seroit véritable, que pourroit-on en conclure, que la nécessité de mettre

* A la fin de l'Art. II.

† Voyez le mois d'Avril de cette année Art. VII.

mettre en bas la base du souflet, & la pointe en haut & le tube à la pointe, comme j'ay déja dit?

Néanmoins pour répondre à cette nouvelle instance, on peut se dispenser de ce changement, en allongeant un peu le souflet, ou en accourcissant le tube. Si le tube n'a que 15. pouces de longueur, il est manifeste que l'air exterieur agira par ce tube pour dilater le souflet, avec une force de 12. pouces de mercure, puisqu'il a eu tout la force de soûtenir 27. pouces de mercure & qu'il n'en soûtient que 15. Cette force de 12. pouces de mercure ajoûtée aux 20. pouces de mercure, que M. Papin trouve déja dans le souflet, vaut justement 32. pouces de mercure, l'air exterieur qui comprime le souflet n'en vaut que 27. pouces; donc la force qui dilate le souflet sera considerablement plus grande que celle qui le comprime. Si l'on donne au souflet 54. pouces de longueur, son mercure aura une force égale à 27. pouces uniformes de mercure, comme celui du souflet de 40. pouces étoit égal à 20. pouces de mercure, & cette force de 27. pouces jointe à celle de 5. pouces de mercure, avec laquelle l'air exterieur agit par le tube de 22. pouces pour dilater le souflet, on aura en tout une force de 32. pouces plus que suffisante pour dilater le souflet.

Or je puis allonger ainsi le souflet ou accourcir le tube, puis que le centre de gravité du souflet fait en pyramide sera encore plusieurs pouces au dessus de l'essieu qui sera toûjours vers l'extrémité du tube: il est facile de le démontrer.

Mais les experiences des liqueurs mises dans un souflet plongé dans l'eau jusqu'à la base, ou attaché au bout d'un tube pour l'enfoncer davantage, ne me permettent pas de faire ces petits changemens à cette machine, ni d'accorder à M. Papin son calcul. La liqueur interieure contrepese la liqueur exterieure à peu près comme dans les syphons. Donc le mercure dans un souflet de 40. pouces sera plus fort que l'air exterieur qui ne le soûtient dans les tubes qu'à 27. pouces, & descendra du moins de quelques pouces en écartant davantage les ailes du souflet; ce qui suffit pour le dessein.

Je ne dis rien de la base même, ou de la partie qui ferme le souflet en haut. Car si le mercure ne la pousse point du tout en dehors (comme on le prétend) j'ai des moyens faciles pour empêcher l'air de la pousser en dedans. Ainsi elle ne doit faire aucune difficulté.

Ce que j'ai dit que le souflet & le tube faisoient ensemble une nouvelle espece de syphon, dont le souflet est la jambe la plus longue & le tube la plus courte, se peut justifier contre M. Papin par son calcul même. Car puisqu'il trouve dans le souflet une force égale à 20. pouces de mercure, si le tube n'a que 20. pouces de long (car on lui a donné 20. ou 22. pouces indifferemment) sans doute il y aura équilibre entre le tube & le soufflet, l'air exterieur soûtenant également ces deux forces de 20. pouces de mercure. Si le tube n'a que 19. ou 18. pouces, le soufflet sera le plus fort, & s'ouvrira, l'air, ayant moins d'effort à soûtenir les 18. ou 19. pouces du tube, qu'à soûtenir les 20. pouces du soufflet; ce qui fait, ce me semble, toute la force & l'action du syphon, dont la jambe la plus courte est plus facilement soûtenuë & poussée par l'air exterieur que la plus longue. Mais pour déterminer au vrai les qualitez de ce nouveau syphon, il faut plus d'experiences encore.

Pour les autres mouvemens de cette machine, l'experience a fait voir qu'il n'y a aucune difficulté, & que dans cette hypothese il n'y a en effet que ce point à examiner. Le mercure renfermé dans une pyramide pliante, ou dans un soufflet de 46, 50, 60, pouces sera-t-il plus fort ou plus foible que l'air exterieur, & aura-t-il le même effet, soit que le soufflet ait la base en haut, soit qu'il l'ait en bas? *On ne doit conter la base même pour rien, comme j'ai dit. De là on conclura ou un Mouvement Perpetuel capable de telle force que l'on voudra, ce qui est sans doute à remarquer, ou plusieurs connoissances nouvelles & fort curieuses.*

ARTICLE III.

De ipsâ Naturâ, sive libera in receptam Naturæ notionem disquisitio ad Amicum. Authore R. B. nobili Anglo, Societatis Regiæ Socio. C'est-à-dire, *Recherche libre sur l'idée qu'on se forme ordinairement de la Nature.* Londini impensis Joh. Taylor, in Cœmeterio D. Pauli. 1686. in 12.

IL n'y a point de sujet qui meritât mieux que celui-ci d'être traité par M. le Chevalier Boyle, car qu'y a-t-il de plus confus que les notions ordinaires que l'on se forme de la Nature? Quel mot est plus souvent prononcé que celui-là en plusieurs significations differentes? Et que peut-on chercher de plus profond & de plus utile que l'essence de la Nature elle-même? Voyons comment cet illustre Auteur a disposé son Ouvrage.

Motifs qui ont porté l'Auteur à faire cet Ouvrage.

Il l'a divisé en huit sections, & il s'est contenté dans la 1. de nous montrer en général les motifs qui l'ont porté à cette entreprise. Ils ne pouvoient être plus convenables qu'ils le sont à un Philosophe Chretien, puis qu'ils tendent à faire en sorte qu'on ne substitue pas à la place du vrai Dieu, une fiction de notre esprit aussi vaine sous le titre de Nature, que celle qui sous le nom de Fortune trompoit si grossierement les anciens Payens. M. Boyle se persuade que ceux qui attribuent à la Nature certains coups d'une grande force, à quoi l'on ne s'attendoit pas dans les maladies, ou en d'autres circonstances, font tort à la sagesse de Dieu, parce qu'ils prétendent que cette Nature est un Etre mitoyen qui vient au secours de la matiere, & qui remedie aux desordres que l'action des corps ne seroit capable ni de prevenir, ni de guerir. L'Auteur ne trouve pas là le compte d'un Etre souverainement parfait, car il lui semble que si Dieu avoit produit une machine qui arrivât à son but par la seule disposition des pieces, & par les loix générales de leur mouvement, il eût fait paroître plus d'habileté qu'en faisant une machine qui auroit besoin de la vigilance continuelle de ce substitut qu'on nomme Nature. Ce même prétendu substitut n'empêchant pas un grand nombre de ces irrégularitez, à quoi on veut que sa charge l'oblige de remedier, & pouvant être contraire à la doctrine des miracles, & refroidir même l'étude de la Physique, n'a-t-il pas bien merité qu'un Philosophe Chretien l'attaquât vigoureusement? Voilà quels sont les motifs que l'Auteur expose en gros dans la premiere section.

Significations differentes du mot de Nature.

Dans la 2. il rapporte huit significations differentes du mot de Nature, & il observe qu'un autre Auteur en a rapporté quatorze ou quinze. Cela sans doute fait un mélange très-confus d'i-

Pourquoi il ne veut pas s'en servir. dées & de sentimens: mais ce qu'il y a de plus incommode, est que ce mot se trouve si répandu dans les Langues qu'on ne peut gueres discourir sans l'employer; d'où est venu que M. Boyle n'en a évité les équivoques qu'en se servant de mille détours; & il craint même de ne les avoir pas toûjours évitées, tant il est difficile d'être toûjours sur ses gardes contre le stile courant, ou d'humeur à se servir de la periphrase. On peut néanmoins trouver des termes qui représentent toutes les significations de Nature, & l'on en voit ici un fort bon essai. N'oublions pas cette excellente remarque. Il y a des gens qui par la Nature n'entendent autre chose que la force d'exécuter ce que Dieu prescrit; ainsi la nature du feu ne sera qu'une certaine loi que Dieu lui a imposée. L'Auteur dit avec raison que c'est parler figurément & improprement, & il en allegue cette preuve, entre autres, c'est qu'un corps ne connoît rien, & ne peut par conséquent recevoir un ordre, ni se préparer à l'execution, ni apliquer sa vertu conformément à cela. Ce raisonnement est demonstratif contre ceux qui croïent que les corps ont reçu de Dieu la force de se mouvoir.

La 3. section est fort courte; on y blâme l'obscurité avec laquelle Aristote a défini la Nature: & l'on fait voir aux Théologiens que l'Ecriture attribuant tout à Dieu, sans parler jamais de la Nature, ni des productions de la Nature, ils doivent être fort édifiez de ce que l'Auteur ne veut pas se servir de ce mot-là.

La section suivante est beaucoup plus longue. On y voit d'abord un recueil de quelques sentences qui se raportent à la Nature, comme *qu'elle ne fait rien en vain*, *qu'elle agit toûjours par les voyes les plus courtes*, *qu'elle abhorre le vuide*. *Signification que l'Auteur donne à ce mot.* Après cela M. Boyle fait la description de l'Etre dont on dit toutes ces choses, & par ce moyen il nous aprend ce qu'on doit entendre par le terme de Nature, si l'on suit l'idée que ces axiomes doivent donner. Ensuite il se fait une question qui peut servir en bien des rencontres; il demande si la Nature ne seroit point un de ces mots qui réduisent en un petit abregé la représentation de plusieurs idées. Tel est le terme de loi; car quand nous disons qu'elle condamne les homicides, nous ne disons autre chose sinon que les juges conformant leurs pensées à la volonté du législateur, commandent à un bourreau de faire mourir les meurtriers. Ce tour de phrase un peu trop long s'abrege commodément, lors qu'on se sert du terme de loi, mais l'usage très-commode de ce mot ne fait pas qu'on croye qu'il y ait un Etre nommé Loi, existant ailleurs que dans notre esprit. Faut-il dire la même chose de la Nature? Est-ce un terme vague inventé, ou pour épargner ce grand circuit de paroles, *les corps agissent les uns sur les autres d'une maniere qui répond aux loix générales du mouvement, que le Créateur a établies*, ou pour abréger l'explication encore plus longue & plus exacte qui se voit ici du mot de Nature? Mal-aisément pourroit-on répondre que c'est là tout le mystere, & qu'on n'entend que cela par ce grand mot; mais il est certain qu'afin d'agir raisonnablement, il ne faut le prendre que pour une maniere abregée de s'exprimer. C'est le seul profit qu'en peut tirer la Philosophie. Il n'est pas moins indubitable que les mots de *méchanisme du monde*, & *méchanisme d'un tel corps*, feront un meilleur abregé de nos pensées, que ceux de *nature générale* & de *nature d'un tel corps*. Il vaut donc mieux suivre en cela le stile abrégé de M. Boyle, & nous souvenir avec lui que la nature particuliere de chaque corps n'est pas enfermée toute dans son essence, mais qu'elle dépend des autres parties de la matiere. Cela paroît dans la machine du vuide, où les effets d'une infinité de corps sont tout autres qu'au milieu de l'air, & il est sûr que les corps que nous connoissons perdroient leurs qualitez particulieres, s'ils étoient transportez hors du monde; tant il est vrai que l'assemblage de tous les corps est un automate dont toutes les parties se doivent aider mutuellement.

La Nature est l'origine de l'idolâtrie. Le reste de cette 4. section est rempli d'une curieuse litterature, qui tend à montrer l'origine de l'idolâtrie, & de la multitude des Dieux. Mr. Boyle est persuadé que ces grands maux ont pris naissance de la fausse idée qu'on s'est faite de la Nature, en la prenant pour quelque chose qui sans être Dieu lui-même, agissoit incessamment par tout l'Univers. Le P. Mallebranche ne desaprouvera point cette opinion, lui qui dit en tant d'endroits que la Nature dont on parle dans les Ecoles, est une Chimere qui n'est bonne qu'à ramener l'idolâtrie du Paganisme, & à nous faire craindre & aimer les corps comme les causes véritables de notre malheur, ou de notre bonheur. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette grande & immense idole qu'on nomme Nature, & qu'on se représente comme un principe véritablement actif, qui avec le concours de Dieu est la cause prochaine & immédiate de tous les changemens qui arrivent à la matiere, n'est nullement propre à nous dégager de l'amour & de la crainte des créatures; car puis que l'on aime son argent avec tant d'excès, encore qu'on sache qu'il n'est que la cause éloignée occasionnelle de nos plaisirs, comment peut-on esperer de ne pas aimer les corps que l'on croit être la cause prochaine & physique de la felicité temporelle? Mais avec tout cela il ne faut pas craindre que cette opinion touchant la Nature ramene l'idolâtrie; car outre que les Peripatéticiens sont persuadez que la Nature n'agit que par une force qu'elle a reçue de Dieu, ils disent qu'elle agit nécessairement & sans connoissance: & voilà un grand préservatif d'idolâtrie, parce que l'homme n'est pas assez fou pour adresser des prieres, & pour offrir des sacrifices à un Etre qu'il croit destitué de sentiment & de liberté. Aussi M. Boyle ne dit-il pas que les hommes soient devenus Payens par la seule raison que j'ai raportée; il y en joint une autre qui est la vraye & la principale, c'est qu'ils ont attribué aux corps naturels le sentiment & l'entendement. Il n'y avoit qu'un pas à faire de là jusques à l'idolâtrie, car le bon sens veut que tout homme qui est fortement persuadé que la Mer fait ce qu'elle fait, & qu'elle se peut retenir, ou s'irriter à sa fantaisie, tâche de se la rendre favorable par tous les moyens dont il se peut aviser. Ne nous imaginons pas que les Payens ayent jamais adoré les créatures, sans y supposer une intelligence.

Savans qui ont donné du sentiment aux corps. Les preuves historiques que l'on voit ici de ce Fait sont 1. que les Zabiens, qui passent pour les plus anciens adorateurs des corps celestes, ont cru que les Astres étoient des corps vivans & intelligens qui concouroient à la conduite du monde. Le Rabin Maimonides attribue à ces Zabiens d'avoir consacré des statuës d'or au Soleil, & des statuës d'argent à la Lune; afin que

par

par la vertu de certaines ceremonies ils fissent descendre dans ces statuës l'ame des étoiles pour les consulter dans le besoin. Quelques Critiques ont voulu que les *Teraphim* que Rachel enleva à son pere Laban, fussent de ces statuës parlantes. En 2. lieu l'Auteur raporte que les Stoïciens ont donné un entendement aux Etoiles; qu'Hippocrate dès l'entrée de son Traité *de principiis*, veut que la chaleur soit un Etre qui connoît tout, qui voit le présent & l'avenir, & qui est éternel; que Galien a prétendu que la terre même étoit animée, & que puis que dans les parties grossieres du corps humain il se formoit une ame qui avoit de si grandes connoissances, il faloit croire qu'il y en avoit une beaucoup plus parfaite dans ces beaux corps qui brillent au Firmament. Je laisse plusieurs autres citations que l'on voit ici, & qui montrent que les Chinois rendent leurs adorations aux Astres comme à des Dieux, &c. Cela est peut-être moins surprenant que de voir Maimonides, & un autre Rabin, qui n'est mort que depuis quelques années (c'est *Menasseh Ben-Israel*) soûtenir que les étoiles ont une ame raisonnable. Origene est allé plus loin, puis qu'il a dit qu'elles chantent des hymnes à Dieu, qu'elles agissent librement, & qu'il est permis de faire des vœux pour le lever du Soleil. La 3. chose que j'indique sont de beaux passages concernant ce que les Anciens croyoient de l'ame du monde, laquelle ils confondoient assez souvent avec la Nature, de sorte que cette ame prétenduë du monde ayant porté les Payens à l'adoration de ce qui n'est pas adorable, il s'ensuit, selon le but de l'Auteur, que l'idée qu'ils se sont faite de la Nature a fort contribué à leurs desordres. Il observe qu'encore aujourd'hui on parle quelquefois de la Nature comme d'une Puissance collaterale à celle de Dieu, *Deus & Natura nihil frustra faciunt*. Cela est aussi Payen que ce Vers d'Ovide,

Hanc Deus & melior litem Natura diremit.

On lira avec plaisir la réfutation de l'ame du monde à la fin de cette section 4.

Dans la 5. l'on ne verra pas avec moins de satisfaction pourquoi l'Auteur a rejetté l'idée ordinaire de la Nature. Il a trouvé 1. que cette Nature n'est fondée sur aucune raison. 2. qu'elle est superfluë & inutile. 3. qu'elle est inexplicable, puis qu'elle ne peut être ni corps, ni esprit, ni l'assemblage de ces formes substantielles qui seroient aujourd'hui l'horreur des Scholastiques, jusques dans les Couvens les plus affidez à la barbarie, si les interêts de la Religion ne les rendoient sacrées & inviolables. 4 qu'elle nuit à la Religion. 5. qu'il y a plusieurs phénomenes avec quoi elle ne se peut accorder. Car voici quelles doivent être les fonctions de cette Nature. Elle doit empêcher le vuide, parce qu'il feroit une brêche dans l'Univers, & conduire chaque corps aux lieux convenables, les uns vers la terre, les autres vers le Ciel, & en général travailler à la conservation de chaque Etre, &c. Or elle s'acquitte très-mal de ces commissions, & s'y conduit d'une maniere tout-à-fait absurde: ici elle soûtient en l'air jusqu'à 32. pieds d'eau, & ailleurs elle ne peut soûtenir 30. pouces de Mercure, ni chasser un poil qui s'embarasse dans la gorge & qui fait mourir un homme cruellement. Outre cela après avoir poussé certains corps contre la terre, elle ne peut empêcher qu'ils ne rejaillissent, & ne remontent. Quel jeu est ce-là, quel amusement, quelles inutilitez? Si la Nature doit procurer aux corps pesans leur repos au dessous de l'air, pourquoi dès qu'ils ont touché la terre remontent-ils avec beaucoup de vitesse? De plus si elle doit prendre garde que la symmetrie & la bonne intelligence des corps ne soit point interrompuë, pourquoi ne prévient-elle pas ces incendies souterrains qui abyment de si grands morceaux de terre? La seule réponse à cela est de dire que Dieu se met alors au dessus de la Nature pour nous châtier; mais par là on établit que tout tremblement de terre, toute inondation, toute peste, toute grêle est un miracle. On peut retorquer sur la Providence divine ces desordres, & les irrégularitez que l'Auteur dit que la Nature ne prévient pas; mais il répond qu'il y a bien de la difference de l'une de ces choses à l'autre, puisque la Nature qu'il combat ici se doit attacher à certaines vuës particulieres, à menager les interêts de la pesanteur, ceux de la contiguité des corps, ceux de la vie de chaque chose, &c. Au lieu que la Providence agit ordinairement par des voyes simples & générales, & pour le bien du tout, bien plus que pour celui des parties. Cette distinction est fondée sur le bon sens, car il est bien plus permis à une cause qui se propose une fin universelle, de passer par dessus l'interêt d'un particulier, qu'à une cause qui n'auroit pour but que l'interêt de cet homme particulier. Il faut lire avec attention tout cet endroit de M. Boyle: on y trouvera de belles choses sur cette importante & difficile question, *si le monde & les créatures qui le composent ont toutes les perfections qui leur peuvent convenir.*

Irrégularitez de la Nature.

Réfutation de l'opinion contraire à celle de l'Auteur. Remarques sur les crises.

La section 6. attaque les principaux fondemens de l'opinion que l'Auteur s'est proposé de detruire. Ces fondemens sont, 1. que les plus considerables parties du monde, l'eau & la terre, occupent un certain lieu qui leur est comme affecté, de sorte que les portions que l'on en détache y retournent naturellement, pour y jouir d'un parfait repos, sans aucun exercice de legereté, ni de pesanteur. 2. que l'on remarque dans les corps une inclination si forte vers un certain état, qu'ils ne manquent point de le recouvrer dès que la cause qui le leur avoit fait perdre s'est retirée. C'est ainsi que l'eau bouillante recouvre son froid quand on l'éloigne du feu. 3. que tout ce qui est violent cesse bien-tôt, *nullum violentum durabile*. 4. qu'il y a des crises qui causent de grandes évacuations, la Nature redoublant tous ses efforts pour chasser le mal qui l'opprimoit dans un malade. M. Boyle réfute invinciblement ces quatre raisons, car il fait voir ou qu'elles supposent faux, ou que les Phénomenes sur quoi on les fonde dépendent d'un principe mechanique, ou qu'il y a des experiences qui dans cette supposition seroient absurdes. Je n'entre pas dans le détail de toutes ces observations, parce qu'elles sont en trop grand nombre; je ne m'arrêterai que sur les crises des maladies. On nous dit ici qu'à la vérité ces décharges & ces évacuations, qui arrivent dans les jours de crise, dépendent d'une sagesse incomparable, savoir de l'artifice infini que Dieu deploye dans la construction machinale de nos corps, mais qu'il n'y a rien à faire là pour la Nature dont il est ici question. En effet si elle se pouvoit signaler ainsi dans les maladies aiguës, pourquoi negligeroit-elle cet-

te operation dans des maux encore plus dangereux ? Il est donc plus raisonnable d'attribuer ces effets au *mechanisme* des corps vivans. Il ne faut pour cela qu'une bonne contraction des fibres de quelque viscere tendu par la grande quantité de la matiere peccante, ou irrité par son acreté. Quand même toutes les crises seroient salutaires au malade, il n'en faudroit pas chercher d'autre raison que l'industrie avec laquelle Dieu a bâti notre corps; il faut donc en demeurer là, & ne point recourir à une Nature préposée singulierement à notre conservation, puis qu'on voit tant de crises dont l'effet est pernicieux, & qu'il se fait si souvent beaucoup d'évacuations dans les cadavres. L'Auteur dit plusieurs autres choses sur les crises, & il croit qu'en quelques rencontres les loix générales du mouvement changent de telle sorte la contexture des organes durant une maladie, qu'il se fait précisément l'éjection ou la revulsion des humeurs qui la peut guerir. On s'écrie alors que la Nature, pour se delivrer, s'est avisée d'un coup de Maître, & qu'elle a joué d'un tour fin à la maladie; mais il n'y a point là d'autre faveur de la Nature qu'un certain tissu primordial des organes, qui a facilité le changement de contexture d'où est sorti un si bon effet. Cependant M. Boyle avoue que Dieu & les Anges interviennent plus souvent que les Philosophes ne s'imaginent, dans les maladies humaines, & qu'ils font prendre aux humeurs un cours tout autre que celui que les loix générales demandoient.

Autres irrégularitez de la Nature.

La section 7. contient une discussion solide des axiomes qui regardent la Nature, & de plusieurs façons de parler, qui étant rectifiées peuveot autant éclairer l'esprit, qu'elles l'obscurcissent, lors qu'on les prend de travers. Par exemple, l'on dit ordinairement dans les Ecoles que la Nature ne manque jamais son but, & qu'elle agit par les voies les plus courtes. Rien n'est plus faux que cela, si l'on entend par Nature un Etre particulier qui menage les interêts de chaque espece; car selon cette notion la nature humaine a pour but qu'une femme fasse des enfans, & néanmoins combien est-il né de monstres ? La nature d'un arbre a pour but de produire certains fruits, & néanmoins tous les jours les jardiniers lui en font produire d'une autre espece. La nature des corps pesans les conduit, comme à leur derniere fin, vers le centre de la terre; cependant combien de fois arrive-t-il que ce n'est point par la ligne la plus courte? Combien y a-t-il de corps qui étant tombez d'une certaine hauteur se réflechissent en haut & retombent, & remontent plusieurs fois de suite, avant que de jouïr du repos que leur nature doit leur procurer par le plus court chemin ? On ne peut donc sauver ces grands axiomes qu'en prenant la chose de plus haut, je veux dire qu'on ne doit appeller Nature que les loix générales de la communication des mouvemens. L'Auteur confirme ses réflexions par de beaux exemples, & s'étend beaucoup sur cet axiome, *la Nature a horreur du vuide*. Mais sur tout il s'est attaché à éclaircir celui-ci, *la Nature est le Médecin des malades*.

Stile des Médecins sur la Nature.

De la maniere que les Médecins s'expriment, on diroit qu'ils conçoivent la Nature comme un principe caché dans le corps de leur malade, & toûjours aux prises avec la matiere *peccante*, & travaillant de toutes ses forces à triompher de cette ennemie: & pour eux ils se représentent comme des seconds qui viennent s'offrir à la Nature dans ce combat, & qui doivent sur tout observer où elle se porte, & quel chemin elle trace aux troupes auxiliaires. C'est un pur Galimathias, à quoi on ne peut attacher aucune idée distincte, si l'on ne suppose que l'infinie sagesse de Dieu ayant trouvé à propos qu'il y eût dans l'Univers plusieurs corps vivans qui durassent quelques années, les a construits avec une méchanique tellement proportionnée à celle des autres corps, que les loix générales de la communication des mouvemens suffisent en mille rencontres pour conserver ces machines, & pour rétablir le bon ordre que divers accidens ont alteré. On voit une image de cela dans le vin, car en conséquence des loix générales il se délivre lui-même du desordre où la fermentation a mis ses parties, & combien d'autres liqueurs voyons-nous qui étant confondues ensemble, reprennent chacune leur situation? Ne faut-il pas avoüer que le corps des bêtes est composé d'organes qui ont une telle proportion avec les objets, que la méchanique le fait approcher de ce qui le peut nourrir, & éloigner de ce qui lui est nuisible? Voilà le seul bon sens que l'on peut donner à cette Nature qui dispute le terrain à la maladie, & à laquelle les Médecins viennent offrir leur secours. Mais comme ces deux combatans sont aisez à meconnoître, il n'arrive que trop souvent que les Médecins frapent sur la nature, au lieu de fraper sur la maladie, & qu'ils accablent de leurs coups celle qu'ils ont intention de faire vaincre. M. Boyle dit cent bonnes choses sur ce Méchanisme général & particulier qui conserve la vie des animaux, sans la vigilance particuliere de cette Nature que l'on vante tant, & il fait voir que les Médecins abandonnent eux-mêmes leur principe en cent occasions, puis que pour guerir leurs malades ils doivent souvent choquer de droit fil cette prétenduë Nature.

Dernieres raisons de la rejetter.

Enfin il nous dit dans la 8. section que quand même on ne pourroit pas expliquer tous les phénomenes par des principes méchaniques, il faudroit pourtant rejetter cette Nature, puis qu'on a contre elle les argumens les plus forts. Il fait voir qu'elle n'est ni substance, ni accident, ni esprit, ni corps, & qu'on ne sauroit par tel principe donner raison de ce qui se passe dans la matiere. Il pousse à bout les Peripatéticiens sur quelques-uns de leurs dogmes, & il soûtient d'un côté que son sentiment favorise la Religion; & de l'autre, que leur prétenduë nature favorise l'impiété grossiere de ceux qui donnoient une ame au monde, & qui ne reconnoissoient point d'autre Dieu que cette ame, sur quoi il fait de curieuses citations.

ARTICLE IV.

Le Retour des Pieces choisies, ou Bigarurres curieuses. A Emmerick chez Renoüard Varius. 1686. in 12.

Remarques sur les Recueils de Pieces choisies.

ON se lasse de tout, & c'est pour cela que les modes les plus couruës disparoissent tôt ou tard. Il y en a peu qui s'en aillent pour toûjours; elles ressuscitent presque toutes après un certain nombre d'années. Je ne sai si les Recueils des Pieces choisies qui ont été autrefois

trefois si à la mode, & qui ont tant fait gagner les Libraires, se releveront un jour de leur chûte. L'endroit où Moliere fait dire aux Precieuses ridicules, qu'on leur avoit promis de leur amener *tous ces Mrs. du Recueil des Pieces choisies*, est une marque que ce Livre-là étoit en vogue. Mais il y a long-tems qu'on ne le lit plus, & qu'on ne publie plus de ces sortes d'entassemens. Ceux qui en voudront faire revenir la mode pourront se servir de la premiere partie du titre que l'on voit ici; il est vrai que pour la bien soûtenir il faudroit la mettre au commencement d'un plus gros Volume, & avoir suivi d'autres regles pour le choix des materiaux. En tout cas l'autre partie du titre conviendra bien à cet Ouvrage, car il seroit difficile d'en trouver un plus bigarré. On y voit des Apologies & des Satyres: du François & du Latin en Vers & en prose: du serieux & du plaisant: on y voit même de la plus fine Métaphysique. Parlons un peu de quelques-unes de ces Pieces.

Lettre sur un Sermon du P. Begat.

La 1. de toutes est une Lettre *sur un Sermon prêché par le P. Begat, Jesuïte, le 21. du mois de Mars* 1681. Quoi qu'elle eût été imprimée peu de tems après à Lyon où ce Jesuïte prêchoit le Carême, il n'y avoit que peu de gens qui l'eussent vuë, parce qu'on ne la débitoit qu'avec une extrême crainte de l'inquisition. Ce Jesuïte n'est pas de ceux qui damnent les gens pour la moindre chose; il connoît la portée de notre siecle, & il ne le charge pas du trop pesant joug de la Morale du vieux tems. Son texte pris de l'Evangile du jour consistoit en ces paroles, *solvite eum & sinite abire, deliez-le & le laissez aller*; paroles de bon augure pour les pécheurs qui n'aiment pas un Casuiste sévere, & qui s'accommodent mieux des maximes du P. Begat. Mais quelque indulgent qu'on le fasse ici, on peut dire que des gens qui feroient tout ce qu'il conseille s'avanceroient fort dans la sanctification: une nudité de sein, il est vrai, n'est qu'un péché veniel, selon lui, mais il trouve qu'un péché veniel est assez grand pour nous obliger à fuir les dangers où il nous jette; ainsi on ne tomberoit jamais dans le péché veniel si on l'en croyoit. C'est un caractere fort considerable de la Morale de l'Evangile, que pour peu qu'on nous en montre, on nous fait voir plus de païs que nous n'en pouvons, ou que n'en voulons parcourir. La Lettre dont il s'agit n'est point longue; j'y renvoye donc les Lecteurs sans leur en donner ici des fragmens. Elle est suivie d'une autre sur la question, s'il est à souhaiter que les Jesuïtes soient employez dans les Missions d'Angleterre. Nous en avons déja parlé dans notre Journal * d'Avril 1686.

Remarques sur la critique qu'on a faite de Pomponius Atticus.

Après ces deux Pieces fugitives que l'on voit réimprimées dans ce Recueil, on rencontre un petit Ecrit qui n'avoit jamais été imprimé, & qui est une Apologie du célebre Pomponius Atticus contre les accusations qu'un Bel-Esprit de ce † tems lui a intentées. Il n'y a point d'homme dans l'Antiquité dont la réputation soit mieux établie que celle de cet Atticus: il a été fort estimé pendant sa vie, & les louanges que les Auteurs contemporains lui ont données, ont persuadé à tous les siecles suivans qu'il avoit une vertu & un mérite fort distinguez. Cependant cette longue possession de gloire ne l'a point mis à couvert de la censure d'un nouveau Critique. Mais qu'y a-t-il aussi que les Critiques ne fassent? Ils n'épargnent rien, & ne reconnoissent pas les loix de la prescription. Cette guerre déclarée à Pomponius Atticus, tant de siecles après sa mort, choqua une infinité de gens. Les uns s'en offenserent, à cause du respect qu'ils portent aux hommes illustres de l'Antiquité; d'autres parce qu'ils s'imaginerent qu'on attaquoit injustement celui-là; d'autres enfin parce qu'ils crurent que Cesarion s'érigeoit en trop grand Maitre; de sorte qu'ils ne furent pas tant fâchez de cette censure, par le préjudice que l'illustre Romain en pouvoit souffrir, que par la distinction qu'ils prétendirent que le Censeur se vouloit donner. C'est apparemment pour cela que beaucoup de gens ont vû flétrir avec chagrin la réputation d'Atticus, quoi que la malignité naturelle du cœur humain ne trouve pas mal son compte à ces sortes de dégradations. On n'auroit pas été fâché de la disgrace de cet Ancien, mais on étoit fâché qu'un Moderne s'emparât de l'avantage d'avoir découvert un foible qui avoit échapé jusques ici aux yeux les plus clairvoïans. Je ne crois pas que l'Auteur de l'Apologie se soit interessé à la cause d'Atticus ni par le premier motif, ni par le troisieme. Je croi qu'il aime & qu'il connoît extrêmement l'Antiquité, & qu'il a crû qu'Atticus est digne de la réputation qu'il a possedée; je croi aussi qu'il n'a entrepris de la défendre contre la Critique de Cesarion que pour prévenir les suites qu'elle eût pû avoir, si personne n'eût répondu pour l'innocent. En effet le Censeur n'en veut pas demeurer là; il a menacé de montrer que plusieurs personnes, *tant anciennes que modernes*, ont joüi très-injustement d'une belle réputation. Il a donc falu s'opposer de bonne heure à son entreprise; autrement on eût laissé ses bons *amis du temps passé & de celui-ci. . . . à la merci de ce destructeur de réputations anciennes & modernes*; ce qui auroit été de mauvais exemple.

Son Apologie sur la Noblesse.

L'Apologiste attaque d'abord ces paroles de Cesarion; *Atticus étoit un de ces sortes d'Illustres qui ne le sont ni par leur naissance, ni par leurs charges, ni par aucun talent éclatant.* Il y trouve de la fausseté & même de la contradiction, car *il n'est pas vrai*, dit-il, *qu'Atticus n'eût pas de naissance; il étoit Chevalier Romain, & d'une des plus anciennes familles de l'Ordre*: il soûtient que vouloir nommer cela *bonne Bourgeoisie*, comme a fait Cesarion, c'est ignorer que les Chevaliers Romains étoient beaucoup *plus au dessus du peuple, qu'au dessous du Senat*; & qu'on appelloit leur Ordre, *le Sommaire des Empereurs & des Consuls.* Il ajoûte qu'Atticus *étoit allié par plus d'un endroit à la famille d'Auguste*, & que de l'aveu même de son Critique, *il seroit difficile d'avoir plus d'esprit qu'il en avoit, & de se mieux connoître en tems, en hommes & en affaires . . . . & qu'il avoit des talens extraordinaires pour servir sa patrie, &c.* Peut-on dire d'un homme qui est illustre avec tant de belles qualitez, qu'il ne l'est *par aucun talent éclatant?*

Et sur la vertu. On justifie aussi Cornelius Nepos.

Il n'étoit pas possible de douter de la vertu d'Atticus, sans dementir Cornelius Nepos qui lui en donne une provision immense. C'est aussi à quoi Cesarion ne manque pas; il prétend que cet Historien étoit *un menteur de bonne foi*, qu'il avoit *le génie fort médiocre*; en un mot il nous le représente comme un bon homme *qui a donné tête baissée dans tous les piéges que son Heros*

* No. VIII. du Catalogue.

† *Voyez les Nouv. d'Octob. 1684. Art. VIII.*

ros lui a tendus, c'est-à-dire, qui n'a jamais sû démêler l'adresse avec laquelle Pomponius Atticus cachoit ses défauts, & s'ornoit des apparences du véritable merite. Voici donc un autre Illustre qu'il faut soûtenir contre l'attaque du Censeur. On le fait en justifiant ces trois choses; la 1. qu'*Atticus ne fut jamais dans les affaires ni directement, ni indirectement*: la 2. *que Pompée ne lui sçut aucun mauvais gré de ce qu'il resta en Italie pendant la guerre civile*: la 3. *qu'il eut une fidelité parfaite pour Ciceron dans tous les perils.* Cornelius Nepos nous a donné tout cela pour des veritez, mais le Critique prétend que les Lettres de Ciceron font voir le contraire. C'est donc là le point: il est question desormais de ce qu'a dit Ciceron: l'Apologiste prétend qu'il ne faut pas lire *Publicanus*, mais *Publicanis*, dans le passage que Cesarion a cité du 2. Livre des Lettres à Atticus, & dès lors toute la difficulté tombe, quant au 1. chef de l'accusation, puis que d'un autre côté on peut faire voir que les grandes richesses d'Atticus ne supposent pas nécessairement qu'il ait manié les finances de la République. Je croi qu'en ce tems-là, aussi bien que dans celui-ci, les Financiers s'enrichissoient extrêmement, quelque soin que l'on pût prendre pour empêcher qu'ils ne fissent tort a personne; mais ce n'étoit pas le seul moyen de devenir riche: un heritage de plus d'un million, tel que celui qui échut à notre Atticus par la mort de Q. Cœcilius, son oncle, accommodoit fort un homme à qui son pere avoit déja laissé de grands biens. Pour ce qui est des deux autres accusations, on prétend qu'elles disparoissoient, dès qu'on examine comme il faut le texte de Ciceron, & on satisfait aussi aux autres remarques du Critique, d'une maniere qui fait voir un solide jugement, & beaucoup d'habitude avec les Anciens.

Si les corps peuvent se mouvoir.

On trouve à la suite de ces discussions d'Histoire un petit Ouvrage de Métaphysique qui n'avoit point encore paru, & qui contient quelques réflexions sur un autre petit Ouvrage imprimé à Rotterdam depuis quelques mois sous le titre de * *Doutes sur le systême physique des causes occasionnelles.* Je ne parlerai que de l'une de ces réflexions; on pourra juger par celle-là de ce que valent les autres. L'Auteur des doutes avoit dit, que puis que Dieu a communiqué aux corps l'existence, il a pu leur communiquer la force de produire du mouvement, la 1. de ces deux choses n'étant pas plus facile à concevoir que la 2. On lui répond 1. que la Raison & la Foi ne nous permettent pas de douter de l'existence des corps, comme elles nous permettent de douter de l'activité de la matiere. 2. Que *Dieu en donnant l'existence à des corps ne diminuë rien de sa gloire, mais qu'il sembleroit la partager s'il leur donnoit une puissance véritable.* 3. *Que quand on examine ce que c'est que force mouvante, on ne voit nulle apparence que Dieu en ait mis dans les corps, car cette force mouvante seroit ou un mode ou une substance. Si c'étoit une substance, il faudroit ou qu'une même substance se partageât dans une infinité de corps, ou qu'à chaque moment un nombre infini de substances de cette sorte fût créé, ce qui est également absurde. Si c'est un mode, il y a contradiction qu'il passe d'un corps dans un autre; puis que le mode n'est que la substance d'une telle ou telle maniere.* 4. Que puis qu'on ne doit juger que de ce qu'on voit, ni convenir que de ce que l'on conçoit, nous devons seulement juger que deux corps se choquent; car quand ils se rencontrent, nous ne voions que leur choc; nous ne concevons point *de liaison nécessaire qu'entre les volontez divines & leurs effets.* Il s'en faut bien que la 2. de ces raisons ne soit aussi forte que les autres.

Que le choc des corps est la cause du mouvement.

Apparemment l'Auteur des Doutes répondra à ces réflexions, car ayant eu connoissance d'une petite difficulté qu'on avoit mué contre son Livre, il y a fait une réponse fort honnête & fort spirituelle tout ensemble. On la voit ici. Il y soûtient que le choc des corps est une véritable cause de mouvement, & pour le prouver il suppose qu'au lieu d'établir le choc cause occasionnelle de la communication des mouvemens, Dieu en ait établi cause occasionnelle le passage de deux corps par une ligne *moyenne proportionelle entre leurs diametres.* De plus il suppose qu'avant cela Dieu voulut simplement mouvoir deux corps, *tant que rien pris hors de lui ne s'y opposeroit*; & il trouve dans cette supposition que ces deux corps *seroient mus toute l'Eternité sans nul changement*, & sans qu'il fût possible de concevoir que leur passage par la ligne moyenne proportionnelle *eût aucune liaison naturelle & nécessaire avec le changement de leurs mouvemens.* Mais si l'on substituë le choc au lieu du passage par la ligne moyenne proportionnelle, & qu'à cela près on laisse les suppositions au même état, l'on conçoit qu'aussi-tôt que les deux corps se choqueront, il arrivera de toute nécessité quelque changement dans leur mouvement, non pas à cause de la volonté de Dieu, puis qu'on a supposé qu'il les veut mouvoir, *tant que rien pris hors de lui ne s'y opposeroit*, mais à cause de leur impenétrabilité naturelle. Puis donc qu'il n'y a nulle liaison nécessairement entre le passage de deux corps par la ligne moyenne proportionnelle, & le changement de leur mouvement, & que l'on trouve cette liaison entre le choc & *un changement quel qu'il soit*, il s'ensuit que le choc ou la nature des corps est la cause véritable de ce changement.

Des causes occasionnelles.

L'examen de cette difficulté se trouve à la fin de ce Recueil, & voici en peu de mots à quoi cela se réduit; c'est que le parallele de l'Auteur des doutes prouve seulement que la nature des corps oblige la Divinité à les mouvoir d'une certaine façon, ce qui ne fait pas que le choc soit quelque chose de plus qu'une cause occasionnelle. Il semble donc que cet Auteur ait prétendu, que dès qu'une cause ne sert qu'occasionellement à la production d'un effet, la cause véritable s'en peut servir en toutes façons; mais ce n'est pas ainsi qu'on le doit entendre; les causes occasionnelles peuvent avoir un attribut qui ne permet pas à Dieu de les employer à toutes sortes d'effets. Par exemple, la plenitude du monde, & l'impenetrabilité de la matiere, sont deux choses qui auroient obligé Dieu nécessairement (supposé qu'il eût voulu être l'unique Moteur, & tenir les corps dans le monde) à les mouvoir par des lignes circulaires. Ainsi une cause véritable peut être nécessitée par les qualitez d'une cause occasionnelle, à exercer sa vertu d'une certaine façon, sans que pour cela cette cause occasionnelle puisse passer pour une véritable cause efficiente. C'est ce qu'on a éclairci assez amplement dans

cette

* *Voyez les Nouvell. de Mars* 1686. *Art. III.*

cette Réponse. On y attaque aussi ceux qui prétendent que Dieu a donné aux corps la vertu de se mouvoir: on les attaque, dis-je, par une raison trés-forte tirée du mouvement de réflexion; car ce mouvement est une preuve invincible que les corps se meuvent selon certaines loix: or une vertu motrice communiquée à la matiere ne seroit capable de rien produire selon certaines loix; ainsi cet Auteur conclus que la matiere n'est point susceptible de la vertu, qui produit le mouvement que nous voyons dans le monde.

Conversation du Maréchal d'Hocquincour.

Voilà trois Ecrits qui sortiroient peu de la boutique des Libraires, s'ils n'étoient mêlez avec d'autres; mais on leur a donné une Compagnie qui fera sans doute que s'ils ne trouvent pas des Lecteurs, ils trouveront pour le moins des acheteurs. Car pour ne rien dire ni des trois premieres Pieces de ces *Bigarrures*, ni de la 6. qui est la * Relation d'un Voyage de l'Empereur de la Chine, on verra immediatement aprés cette Relation un récit fort agréable qu'on attribue à un Bel-Esprit, Réfugié en Angleterre depuis long-tems, quoi qu'il soit de la Secte Catholique. Il couroit quelques Copies de ce Manuscrit depuis quelques mois, qui apparemment se seroient fort multipliées, & alterées, s'il n'avoit été donné à un Imprimeur. On y raconte ce qui se passa à la table du Maréchal d'Hocquincour, entre ce Seigneur & le Jesuïte Canaye, à quoi l'Auteur n'oublie point d'ajoûter la conversation qu'il eut avec ce Jesuite. On trouve qu'il a conservé à ce Maréchal les manieres brusques & vives qui faisoient son caractere, mais on ne sera pas trop édifié des maximes de Religion qu'il lui donne, ni de l'applaudissement du P. Canaye pour ces maximes. Il ne convient point, sur la mort de la Duchesse de Monbazon, avec celui qui a publié les *motifs de la conversion de M l'Abbé de la Trape*. Celui-ci la fait mourir en l'année 1657. & il a raison; l'autre la suppose morte avant le siege d'Arras. On lui pardonnera cet Anachronisme, si l'on pense qu'il n'a pû tirer autrement le P. Canaye de la frayeur qui l'avoit saisi.

Imitations de Martial.

Cette Conversation est suivie de quelques imitations de Martial, qui ne font rien perdre à la pensée de ce Poëte, quoi qu'on l'exprime beaucoup plus honnêtement que lui. C'est une Muse naissante & fort enjouée qui a produit ces Vers François, & qui en a, dit-on, un grand nombre de semblables sur le même Poete. Les Vers Latins qui suivent les imitations de Martial sont de bonne main, car ils viennent du P. Commire & du fameux M. du Perier, qui remporta le prix de la Poesie, il n'y a que peu d'années, dans l'Académie Françoise. Le P. Commire l'exhorte fort librement à travailler avec plus de promptitude à la fable *du Lion malade*; & pour donner plus de poids à ses avertissemens, il les fortifie de l'exemple en lui envoïant une fable de sa façon. M. du Perier comprenant ce que cela signifie fait peut-être plus qu'on ne loi demande, puis que non content de produire bien limée la fable du lion malade, il y joint deux autres Pieces qui contiennent plusieurs avis. Cette liberté mutuelle feroit un grand bien au monde, si au lieu de s'en fâcher on ne songeoit qu'à en tirer du profit. Nous verrons si elle vérifiera ce qu'un ancien Poëte remarque touchant les personnes de sa profession, c'est qu'elles sont mal endurantes, *genus irritabile vatum*.

Je ne ferai plus que marquer les autres parties de ce Recueil. Ce sont quelques Vers Latins qui contiennent un abregé de la Sphere par M. Mathion: une Inscription en l'honneur de M. le Duc de Baviere par M. du Tot-Ferrare, avec une digression sur les pointes: le discours Latin de M. le Cardinal d'Etrées sur la nouvelle promotion des Cardinaux: une Lettre de M. de Benserade à M. l'Evêque de Grenoble sur sa promotion: & la Réponse de ce Cardinal.

ARTICLE V.

Determinatio Fr. Joannis Parisiensis Prædicatoris, de modo existendi corpus Christi in Sacramento Altaris, alio quam sit ille quem tenet Ecclesia. Nunc primum edita ex MS. codice S. Victoris Paris, cui præfixa est præfatio historica de dogmate transubstantiationis. C'est-à-dire, *Determination de Jean de Paris, Jacobin, sur une maniere d'existence du corps de Jésus-Christ au Sacrement de l'Autel, avec une Préface historique, touchant la transubstantiation.* Londini impensis J. Cailloüé, in *The Strand.* 1686. *in* 8.

Depuis quand la transubstantiation est un article de Foi.

VOici l'Ouvrage dont on a dit un mot dans les dernieres Nouvelles d'Octobre †. Il nous fait voir d'abord une savante dissertation, où M. Allix justifie qu'avant le Concile de Trente le dogme de la transubstantiation n'étoit pas crû comme un article de Foi. C'est, peut-être le plus étrange de tous les prodiges qui sont entassez dans ce dogme; car le moyen de comprendre que la même Société qui fait profession de n'avoir autre fondement que la suite non interrompuë de la doctrine des Apôtres, & qui regarde comme une voye d'égarement tout ce qui s'écarte de la chaine continuë de la tradition, se soit resoluë vers le milieu du 16. siecle à proposer un nouvel article de Foi? Et si l'on peut comprendre qu'une Assemblée de Prélats ait été assez intrepide pour cela, comment se figurer qu'elle y ait pû réussir, & que tout un grand Corps d'Eglise ait donné tête baissée dans l'innovation, sans s'appercevoir du moins que l'on agissoit contre ses propres principes? Mais en verité quand on connoit l'homme il n'y a rien là dequoi tant se recrier. Il y auroit contradiction dans les termes à soûtenir que l'homme est une machine; cependant il est certain qu'en mille rencontres, & sur tout à l'égard des choses dont il s'agit ici, il va où l'on veut, tout comme s'il étoit une machine. Quoi qu'il en soit, donnons un petit abregé de cette Préface de M. Allix.

Il est si persuadé qu'on demeurera d'accord, que l'ancienne Eglise ne croyoit pas l'annihilation de toute la substance du pain & du vin de l'Eucharistie, qu'il se contente de le prouver en passant par la Lettre de S. Chrysostome à Cæsarius, par le 1. Dialogue de Théodoret, & par le Livre du Pape Gelase *de duabus naturis*. Après quoi il s'engage à la discussion de trois choses, dont la 1. regarde le succès qu'eurent les premiers Conciles de Rome, qui firent des définitions sur la présence réelle sous les Papes

* *Voyez les Nouv. de Févr. 1685. Art X*

† No. IV. du Catalogue.

pes Nicolas II. & Gregoire VII. La 2. regarde l'autorité qu'eut en cela le Pape Innocent III. Enfin on rapporte ce que les Docteurs ont enseigné sur ce point, depuis l'affaire de Jean de Paris.

Succès des premiers Conciles de Rome sur la presence réelle.

A l'égard du 1. point, l'Auteur commence sa discussion par le formulaire que les Papes Nicolas II. & Gregoire VII. prescrivirent à Berenger, dans un Concile de Rome, l'un en l'année 1059. l'autre en l'année 1078. Quelques-uns ont débité que Gregoire ne croyoit pas ce qu'il prescrivoit à Berenger, mais M. Allix ne s'arrête pas à cela : il cite seulement un Manuscrit de la Bibliotheque de M. l'Archevêque de Cantorberi. C'est un Ouvrage de ce Pape, où après avoir raporté plusieurs opinions differentes sur la conversion du pain & du vin au corps & au sang de Jésus-Christ, il les laisse toutes indecises ; & dit nommément qu'on n'a rien de clair sur la conversion substantielle. Cependant il condamna Berenger à la tenir. Cela n'est point hors des regles ; les Ingenieurs vont-ils par tout ou ils poussent leurs machines? Mais pour venir au fait principal, disons que l'Auteur remarque que le celebre Rupert, qui florissoit peu après Gregoire VII. expliqua la réalité par l'hypothese de l'impanation. On le prouve par tant de passages formels, qu'il n'y a gueres d'apparence que le P. Gerberon, qui a publié une Apologie pour Rupert, fasse croire à de bons juges de Controverse, que cet Abbé n'a pas eu le sentiment que M. Allix lui attribuë. L'Abbé Ablaud, Gualter Prieur de S. Victor, Lombard Maitre de Sentences, Pierre de Poitiers Chancelier de l'Université de Paris, & plusieurs autres fameux Ecrivains, témoignent ici qu'on expliquoit le mystere de la réalité en tant de manieres differentes, & dont quelques-unes choquoient manifestement le Formulaire, *Ego Berengarius*, qu'il est visible qu'il suffisoit en ce tems-là pour être Orthodoxe de tenir la réalité, sans qu'il fût nécessaire de penser que la substance des Symboles étoit anéantie après la consecration.

Autorité qu'eut en cela Innocent III.

A l'égard du 2. point, l'Auteur nous montre que le Pape Innocent III. voulut ôter la licence qu'on se donnoit d'expliquer si differemment la présence corporelle de J. C. & que pour cet effet il prononça dans le Concile de Latran célebré l'année 1215. que le pain est transubstantié au corps de notre Seigneur. Mais comme il n'observa pas les formalitez ordinaires, l'Eglise ne reçut pas cette decision, avec la déference qu'elle avoit pour les décrets des Conciles. C'est ce qu'on peut recueillir de la possession, où plusieurs Théologiens se sont maintenus, de nier que les bêtes qui avalent une hostie consacrée, avalent le corps de Jésus Christ. Ils ont été condamnez par des Bulles de Gregoire XI, & de Clement VI. & c'étoit l'opinion commune des Scholastiques, qu'on ne pouvoit nier cette conséquence de la transubstantiation, sans combattre la foi de ce grand mystere : néanmoins il s'est trouvé des Docteurs avant & après les Bulles de ces deux Papes, qui ont nié que le corps de Jésus-Christ entrât dans le corps des animaux. L'Auteur raporte plusieurs preuves incontestables de ce Fait.

Pensée de Ferrariensis.

En 2. lieu l'opinion qu'on a soûtenuë impunément depuis le Concile d'Innocent III. que toute la substance du pain & du vin ne s'anéantissoit point, est une marque que sa décision ne passoit pas pour un article de Foi. Ce Pape avouoit lui-même qu'il restoit dans l'Eucharistie une certaine *paneité*, & *vineité*, qui appaisent la faim & la soif. D'autres ont soûtenu que la matiere du pain s'anéantissoit, mais non pas la forme : au contraire il y en a qui ont dit que la seule forme s'anéantissoit. Si nous joignons à ces doctrines ce que croyoit Ferrariensis, que les vers qui s'engendrent dans les hosties consacrées sont d'une autre espece que les autres, parce que sans nulle matiere premiere ils sont composez de la seule forme substancielle, & de la quantité des accidens ; si, dis-je, nous faisions de tout cela une instruction pour les nouveaux convertis Chinois, & que nous demandassions à M. Bernier ses conjectures sur l'efficace de ce Catechisme, je croi qu'il n'en augureroit rien de bon ; car il a éprouvé * dans les Indes, que pour expliquer le dogme de la transubstantiation, il ne faloit point se servir de ces petites entitez qu'on appelle des accidens. Il feroit beau voir un homme qui diroit aux gens d'esprit de ce païs-là, que ce qui reste dans le Calice n'est point du vin, mais de la *vineité*, & que ce qu'on donne aux Communians n'est point du pain, mais de la *paneité*.

Pensée de Scot.

La 3. chose qui marque que la decision du Concile de Latran ne fut point reçue comme un article de Foi, est que les mêmes disputes qui avant cette decision divisoient les Théologiens, sur la conversion du pain & du vin au Corps & au Sang de J. C. subsisterent après ce Concile. M. Allix le prouve au long, & il y a sujet de s'étonner que sachant tant d'autres choses, il ait pû acquerir une si vaste connoissance des Scholastiques. Or comme quelques-uns des Auteurs qu'il a citez, & Scot, entre les autres, ont dit que la transubstantiation est devenue article de Foi par la decision d'Innocent III. il fait valoir contre cette fausse prétension l'affaire de Jean de Paris. Il est certain qu'elle est décisive là-dessus, & M. Claude n'a pas manqué d'en tirer beaucoup d'avantage dans sa réponse à M. Arnaud L. 4. ch. 5. Il n'est pas étrange que Scot ait parlé si universellement, car il étoit fort sujet à outrer les choses. Témoin ce qu'il a dit, que notre Seigneur auroit pû, avant son Incarnation, être présent sur les autels, tout de même que depuis son Incarnation, & que si son corps cessoit d'exister selon son état de nature, il pourroit pourtant continuer d'être sous les especes du pain, comme il y est à présent. Qu'il se soit trop avancé lors qu'il a pris pour la foi de toute l'Eglise le dogme de la transubstantiation, on n'en peut pas douter, pour peu que l'on considere que Jean de Paris ayant soûtenu que ce dogme n'étoit pas un point de Foi, & qu'on pouvoit dire que la substance du pain s'unissoit par assomption à la personne du Verbe, n'en fut point censuré par la Faculté de Théologie, qui au contraire prononça très-clairement, que ni la transubstantiation, ni l'assomption n'étoient de foi. Ce jugement fut rendu environ l'an 1304. L'affaire n'alla pas si bien dans la suite pour ce Jacobin, car quelques Prélats de France l'entreprirent & lui ordonnerent de n'enseigner plus ; mais en ayant appellé à Rome, & y étant mort avant que sa cause y eût été examinée, & son opinion

* *Nouv. de Mars 1684. Art. III.*

pinion n'y ayant pas été condamnée après sa mort, c'est une marque qu'on vouloit laisser indécise cette question. M. Allix fait voir outre cela, que le Concile de Latran n'a point été reconnu pour universel, & qu'on ne lui peut donner ce titre sans accabler de confusion le Clergé de France, qui a decidé en l'année 1682. le contraire de ce qui a été decidé par ce Concile, touchant la dépendance des Rois. Sur cela il nous renvoye à un Traité du Sr. Preston, Catholique Anglois, qui sous le nom de Widdrington a discuté savamment l'autorité de ce Concile contre le P. Lessius.

Sentimens des Docteurs sur ce point, depuis l'affaire de Jean de Paris.

A l'égard du 3. point, l'Auteur raporte bien des passages où l'on voit que l'opinion de l'anéantissement du pain a été ou combatue, ou seulement admise, comme étant la plus en vogue parmi les Docteurs. Il montre aussi que ni les décisions du Concile de Constance contre Wiclef, ni celles du Concile de Florence, n'ont point fixé les esprits, & n'ont pas été capables de les fixer, à cause que leur autorité étoit réciproquement contestée par les Italiens & par les François; ceux-ci ne voulant point reconnoitre le Concile de Florence pour universel, & ceux-là * traitant de chetifs *Conciliabules* le Concile de Constance & le Concile de Bâle. Outre qu'il n'est pas vrai que le Concile de Florence ait defini la transsubstantiation; ce n'est que le Pape Eugene qui l'a definie dans son instruction aux Armeniens, expediée le 21. de Nov. 1438. quatre mois après la cloture du Concile. Aussi voit-on que les Scholastiques qui ont écrit depuis ce tems-là, ne fondent la transsubstantiation que sur la tradition, ou sur le Concile de Latran.

Il semble qu'à tout le moins depuis le Concile de Trente les Docteurs ont eu à quoi s'arrêter bien fermement. Néanmoins il s'en est trouvé qui n'ont pas eu des sentimens fort favorables à la transsubstantiation. M. Allix nous renvoye à Forbesius qui a cité ces Auteurs, & il ajoûte que M. de Marca les a suivis, & que le P. Barnes a soûtenu dans ses Livres, que méme présentement la transsubstantiation n'est pas un article de Foi. J'ai déja dit qu'un François, bon Catholique, a fait une dissertation pour prouver ce sentiment, & qu'il a prié M. Allix de la publier † en Angleterre. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que jamais démarche ne fut aussi inutile que celle de se fixer à la transsubstantiation. Le dogme de la présence réelle ne demandoit point cela, & il ne faloit point craindre que si le pain n'étoit pas anéanti, l'adoration du S. Sacrement ne fût un acte d'Idolâtrie. L'absence ou la présence du pain ne fait ni bien ni mal à cela, non plus que l'absence ou la présence de ses accidens.

Voilà pour ce qui concerne la Préface de ce Livre. Quant au Traité de Jean de Paris, il suffit d'aprendre au Lecteur qu'on le voit ici en son entier: au lieu donc d'en donner une analyse, je ferai deux autres choses.

La 1. Je remarque que cette dissertation de M. Allix, très-facheuse d'un côté aux Catholiques, leur peut faire de l'autre quelque bien; car si le Concile de Latran est une fois degradé, voilà l'Eglise Romaine pour le coup dechargée de l'infamie d'avoir commandé la persécution aux Souverains, à peine de l'excommunication & de la déposition. Rien n'est plus impie que de prétendre qu'un Prince Chretien soit obligé par les principes de sa Religion à persecuter; & rien n'est plus propre à rendre le Christianisme l'horreur des personnes raisonnables, que de dire qu'il peut déposer les Rois qui ne veulent pas persecuter.

Livre Anglois contre M. de Meaux.

Je remarque en 2. lieu qu'il faut être bien stupide, pour ne pas se demander quelquefois si toutes ces avantures de la transsubstantiation s'accordent avec le dogme de l'infaillibilité, & s'il ne faut pas plaindre les anciens Peres de ce qu'ils ont ignoré l'annihilation du pain de l'Eucharistie. La Lettre de S. Chrysostome à Cesarius montre clairement qu'ils l'ont ignorée. M. Allix en a cité ces quatre mots, *etsi natura panis remaneat*; mais l'Auteur de l'Exposition de la doctrine de l'Eglise Anglicane a plus fait, puis qu'il a publié la Lettre méme dans un 2. Ouvrage qu'il intitule, *A defence of the Exposition of the Doctrine of the Church of England, &c. London printed for Richard Chiswel.* 1686. *in* 4. Cet habile homme étant à Paris Chapelain de Milord Preston, s'informa de l'Histoire du Livre de M. de Meaux, & decouvrit que l'édition qui passoit pour la 1. avoit été precedée d'une autre, qui differoit beaucoup de celle-là, & que M. de Meaux avoit supprimée, parce que les Censeurs de Livres y condamnerent diverses choses. L'Auteur Anglois s'étant éclairci de tout cela par la confrontation des deux éditions, se croit obligé de le publier avec des ‡ remarques sur l'obliquité qu'il rencontroit dans cette négociation de Controverse. C'est ce qu'il fit dans la Préface de son exposition de la Doctrine de l'Eglise Anglicane. M. de Meaux, ou quelcun pour lui, s'est inscrit en faux contre cette narration. Il soûtient 1. qu'il n'a rien sçu de la premiere impression de son Ouvrage. 2. Que les changemens qu'il y a faits ne regardent que le stile & l'ordre. L'Auteur Anglois réfute ces deux réponses dans la Préface de ce nouveau Livre, après quoi il met en parallele dans le corps de son Ouvrage l'Eglise Romaine representée par M. de Meaux, & l'Eglise Romaine des siecles passez. Enfin il nous donne dans *l'Appendix*, entre autres Pieces, l'exposition de la doctrine de l'Eglise Romaine touchant le culte de la Vierge, & l'explication & la pratique de ce culte, le tout tiré des Ecrits du P. Crasset, & de ceux du Cardinal Bona. Plus la Lettre que le Sr. ⊥ Imbert écrivit à M. de Meaux le 13. Juin 1683. pour lui apprendre qu'il souffroit persecution, à cause qu'il expliquoit les choses de la même maniere que lui. Plus l'Epitre de S. Chrysostome au Moine Cesarius, toute telle que M. Bigot l'avoit donnée; car l'Auteur a vû l'un des exemplaires qui furent tirez, avant que l'on obligeât M. Bigot à la supression. C'est pour cela qu'on peut voir ici l'endroit suprimé de la Préface de M. Bigot, touchant la Lettre de S. Chrysostome. Outre cela l'on nous donne des réflexions sur l'Héresie d'Apollinaris, laquelle servit d'occasion à S. Chrysostome d'écrire au Moine Cesarius. Nous verrons bien-tôt la dissertation que M. Basnage fait imprimer sur cela, avec la même Lettre de S. Chrysostome, en attendant que M. le Moine publie la suite de ses *Varia sacra* où il corrigera, expliquera & commentera avec cette

* *Le P. Paul. l. 7. de l'Hist. du Conc.*
† *Elle est achevée d'imprimer.*

‡ *M. de la Bastide avoit fait la même chose dans l'Avertissement de sa premiere réponse.*
⊥ *Voyez les Nouvell. de Juin 1685. No. VI. du Catalogue.*

cette profonde érudition qui lui est propre, l'Ouvrage qu'on a suprimé en vain à Paris.

ARTICLE VI.

Jugement des Sçavans sur les principaux Ouvrages des Auteurs. Tome IV. contenant les Poetes. A Paris chez Ant. Dezallier, rue S. Jacques. 1686. 5. vol. in 12.

Réflexions sur la conduite de cet Auteur.

C'Est ici la continuation de l'Ouvrage dont je parlai il y a un an *, & dont je dis, entre autres choses, que l'on y voit de beaux restes de liberté, & qu'il pouvoit servir à desabuser ceux qui croyent *que la République des Lettres souffre en France une dure servitude, oppressa gravi sub religione.* Le fracas qu'ont fait ces restes de liberté prouve clairement qu'il est impossible à un Auteur de satisfaire le monde. On s'est plaint que M. Baillet rapportoit souvent des choses qui n'étoient pas favorables aux Sçavans, & tous les jours on me fait des plaintes de ce que je ne dis point de mal des Livres dont je rends compte au Public. Voilà comment les hommes sont faits: ils veulent trouver à redire à toutes choses, ils blâment les deux extrémitez, & ne veulent point convenir qu'on se tienne dans un juste milieu. Cela étant il faut qu'un Auteur suive son genie: pour moi qui suis naturellement fort facile à contenter, & qui me suis fait une habitude de ce précepte, *si necesse est in alteram errare partem, omnia coram legentibus placere quam displicere maluerim*, je continuerai ma route ordinaire. Ceux qui auront un autre goût feront fort bien de le suivre, & si M. Baillet se regle à la pluralité des voix, il est sûr qu'il ne changera point sa méthode. Il en fait une Apologie fort agréable & fort curieuse, dans l'éclaircissement qu'il a mis à la tête de cet Ouvrage.

Comment il la justifie.

Cela étoit nécessaire après l'éclat où se sont portez les Mécontens, dont quelques-uns ont sans doute beaucoup de merite, & une réputation illustre. En général l'ordre veut qu'un Auteur donne raison de sa conduite, & qu'il redresse ceux qui ne la regardent pas dans son véritable point de vuë: il se doit cela à lui-même, & il le doit au Public. Il ne faut point douter que parmi ces Mécontens, il n'y en ait eu qui n'ont pas pris garde que M. Baillet ne s'engageoit point à la garantie des jugemens dont il étoit Raporteur. Il faloit donc éclaircir tout de nouveau cette particularité; c'est aussi par là que l'Auteur commence son Apologie, & il dit même *qu'il a tâché de faire remarquer en divers endroits, que les sentences de ces sortes de Juges, loin d'être des Arrêts irrevocables, ne sont souvent que les témoignages de leur propre ignorance ou de leur malignité, & qu'elles contribuent plus que les Eloges à l'avantage & à la gloire de ceux dont ils se mêlent de juger.* Il ajoûte avec beaucoup de raison, *qu'il n'est pas possible d'avoir quelque habitude avec les Livres, & d'ignorer en même tems le peu de credit que les Critiques* les plus graves & les plus autorisez *ont eu de tout tems dans l'esprit du Public, quand il a été question d'établir, ou de ruiner la réputation d'un Auteur.* Il en rapporte des exemples tirez de l'Antiquité, & il ne voit pas *un seul Auteur, dont la bonne fortune, ou la disgrace, ait été dependante des jugemens qu'en auroient pû faire les Erasmes & les Scaligers.* Qu'y a-t-il de plus fort à cet égard-là que l'admiration qu'on eut pour le Cid, malgré la conjuration du Cardinal de Richelieu contre cette Piece, & malgré le jugement de toute l'Academie? Il est sûr que le caprice de l'étoile domine autant sur les Livres & sur la reputation des Ecrivains, que sur aucune autre chose, & que c'est un ressort plus puissant que les éloges ou que la censure de tels & de tels; c'est donc une grande foiblesse de se chagriner de ce que l'on ne plaît pas à tous ses habiles Lecteurs.

Plainte sur ce qu'il a dit du mal des Auteurs vivans. Menace de ne plus faire de Livres. Reponse à cela.

M. Baillet examine après cela une plainte assez délicate; on a trouvé mauvais qu'il ait raporté le bien & le mal qui s'est dit des Auteurs vivans: s'il n'avoit fait que recueillir des éloges, *il auroit été l'homme selon leur cœur, il auroit rempli parfaitement leurs desirs*, mais ce mélange de bien & de mal a tout gâté. Il répond, entre autres choses, que les vivans sont en état de profiter du jugement que l'on fait de leurs Ouvrages, de réfuter leurs Censures, ou à tout le moins de faire briller la force de leur esprit, en *suportant également la loüange & le blame*, & qu'ainsi l'on ne doit pas les priver de tant de bonnes occasions. Cela veut dire, que bien loin qu'il ne faille publier qu'après la mort des Auteurs ce que l'on pense de leurs Ouvrages, il vaut mieux le faire pendant qu'ils vivent.

Voici d'autres plaintes plus ingenuës; il y a eu des Auteurs qui ont fait savoir à M. Baillet, *qu'ils avoient besoin de leur réputation afin de travailler avec succès*, & que si l'on parle mal de leurs Ouvrages, ils ne communiqueront plus au Public les fruits de leurs veilles. Il répond 1. *que la censure, telle qu'elle puisse être, ne peut nuire qu'à une réputation faussement & injustement acquise, & qu'elle est d'un usage merveilleux, pour affermir celle qui est établie sur des fondemens solides.* 2. Qu'un honnête homme ne doit point se proposer la réputation comme la fin principale de son travail. 3. Que si un Auteur s'imagine *qu'il a besoin de sa réputation*, il doit s'imaginer aussi que ses Lecteurs ont autant de besoin de leur tems & de leur esprit, & qu'il ne lui est pas *permis d'abuser de l'un & de l'autre, pour acquerir cette plaisante réputation.* Que s'il n'est pas assez desinteressé dans la publication de son Ouvrage, pour ne pas demander d'encens, il doit souffrir que l'on examine s'il a merité ce qu'il demande. Voilà comment on répond à la 1. de ces deux plaintes. Quant à la 2. qui est une terrible menace de n'écrire plus, *& de ne s'opposer plus desormais aux efforts que font les tenebres de l'ancienne barbarie*, l'Auteur s'en defend d'une maniere un peu railleuse; il trouve *la menace trop épouvantable pour pouvoir passer jusqu'à l'effet, & il pense qu'un defi qu'on auroit fait dans les formes* à ces Mrs. *pour l'exécution, les auroit un peu embarrassez. Mais*, ajoûte-t-il, *quand ils auroient pû se resoudre à ces extremitez, l'inconvenient de voir le monde sans Livres ne sera jamais à craindre, puisqu'il est à présumer qu'il y aura toûjours plus d'Ecrivains que de gens sages.* Il aplique à cela une pensée de S. Augustin. Ceux qui remarquerent qu'il exhortoit fortement tout le monde à la continence, se crurent obligez de lui remontrer, qu'il prît garde aux desordres qui en pouvoient naitre, & que si chacun vouloit garder sa virginité, le genre humain periroit en peu de tems.

S Au-

* Voyez le mois de Decembre 1685. Art. IX.

S. Augustin se moqua d'eux, parce qu'il savoit bien qu'il ne seroit jamais pris au mot, * & qu'il y auroit toûjours assez de personnes de l'un & de l'autre sexe, qui ne quitteroient pas leur part des plaisirs du mariage. Que l'on dise tout ce qu'on voudra pour la continence, cela n'empêchera point les enfantemens; l'on peut *assûrer aussi que quelque chose que l'on dise ou que l'on fasse contre les Auteurs, rien ne sera capable* d'empêcher qu'ils n'enfantent Livre sur Livre. La *superfetation* est incomparablement plus fréquente parmi eux que parmi les femmes; car combien de fois commencent-ils un nouveau dessein, avant que d'avoir achevé le précédent. Ainsi l'on ne se doit pas allarmer de leurs menaces; il est vrai que quand ils voyent qu'on maltraite leurs Ecrits, ils forment le même dessein qu'Apollon forma lors que son fils Phaeton fut tué d'un coup de foudre, je veux dire qu'ils songent à ne plus répandre la lumiere dans l'Univers; mais cela ne dure pas, ils reviennent de ces premiers mouvemens; & comme dit l'Auteur, on les embarasseroit un peu si on les défioit dans les formes d'executer leur menace. Ils aimeroient mieux qu'on se gouvernât à leur égard, comme l'on fit envers Apollon qui se vit très-humblement suplié de ne laisser pas le monde dans les tenebres,

. . . . Neve velit tenebras inducere rebus,
Suplice voce rogant.

Ils seroient même ravis qu'on les en priât avec l'autorité du commandement & de la menace, comme on le pratiqua envers Apollon,

. . . . Precib. que minas regaliter addit.

Réflexions de l'Auteur sur quelques Vers faits contre lui.

M. Baillet nous donne ensuite ses réflexions sur quelques Vers qu'on a fait courir contre lui, & principalement sur *l'Asinus in Parnasso*, qui est une Piece du P. Commire d'un peu plus de 60. Vers ïambes. Il examine aussi ce qu'on lui a objecté dans le Journal des Sçavans du 12. Nov. 1685. & il se justifie en particulier de l'imprudence que bien des gens lui ont imputée, par rapport à la Societé des Jesuites. On a prétendu *qu'il devoit prendre des mesures mieux proportionnées entre un si grand Corps*, une Societé si considerable dans l'Eglise & dans l'Etat, *& un petit particulier*. Ceux qui lui ont parlé de la sorte, peuvent être aussi bien les ennemis que les amis des Jesuites; car s'il est naturel aux amis d'un puissant Corps de se jetter promptement sur son crédit, & de dire qu'il faut être bien témeraire pour ne lui témoigner pas une extrême complaisance, il n'est pas moins naturel à ses ennemis de le rendre odieux de ce coté-là, & il est sûr qu'on ne sçauroit gueres médire plus malignement d'une societé de Religieux, qu'en affectant de répandre dans le monde, qu'il faut tout craindre lors qu'on a été assez imprudent pour la choquer. Puis donc que la remontrance que l'Auteur examine en cet endroit, peut venir & des amis & des ennemis des Jesuites, on ne peut pas conclure nécessairement que les Jesuites eux-mêmes entrent dans tout cela, ou qu'ils s'en mettent fort en peine. Lors que Cleanthe fit la Critique des Entretiens du P. Bouhours, on lui reprocha d'avoir *été conseillé peu utilement*; & de n'être pas entré dans la voye des Benéfices. Il répondit que ce langage ordinaire à quelques personnes étoit injurieux au Roi, & insuportable même aux Jesuites. Néanmoins M. Baillet voulant joüer au plus sûr, & voyant d'autre côté qu'on l'accuse à tort, n'a point crû qu'il dût garder le silence. Il montre donc, & il dévelope avec soin tout ce qu'il a dit à l'avantage de cette Societé, & il s'explique sur les observations qu'il a raportées concernant le P. Sirmond, le P. Petau & le P. Bouhours. Il dit sur cela des choses bien sensées & bien curieuses, & n'oublie pas d'achever l'article de sa défense par la réponse aux reproches qu'on lui a faits d'avoir donné trop d'encens à Mrs. de Port-Royal. L'endroit où il parle de M. Menage est fort travaillé, il loue beaucoup le savoir, l'esprit, la politesse, & la vertu de ce grand homme, mais pourtant il lui livre de fortes attaques par d'autres endroits, & il les renouvelle de tems en tems dans la Préface de ce Recueil. Cette querelle s'est échauffée par des Vers qui ont couru, & elle aura des suites, car on attend au premier jour deux petits Volumes de M. Menage contre M. Baillet.

Censure de la Poësie.

La Preface dont je viens de faire mention, est à la suite de l'Eclaircissement qui m'a servi de sujet jusques ici dans cet article. Elle contient des réflexions fort Chretiennes sur l'abus qu'on fait de la poësie. M. Baillet déclare d'abord, qu'il n'est pas de *ceux qui la font passer pour un Art pernicieux au genre humain*, ni de *ceux qui se contentent de la mettre au nombre des inutilitez de ce monde.* Il n'en a donc pas une opinion aussi desavantageuse que Malherbe, qui se reconnoissoit digne de passer pour fou, puis qu'il avoit employé *la meilleure partie de son âge dans un exercice si peu utile au Public*, & qui avoua de bonne foi à quelcun qui se plaignoit de ce *qu'il n'y avoit des recompenses que pour ceux qui servoient le Roi dans les armées & dans les affaires, que c'étoit en user fort sagement, qu'il y avoit de la sotise de faire un métier de la poësie, & qu'un bon Poete n'étoit pas plus utile à l'Etat qu'un bon joueur de quilles.* Mais on ne se contente pas d'insulter à la poesie sur son inutilité; beaucoup de gens soûtiennent qu'elle est pernicieuse, qu'elle a fomenté l'Idolâtrie, qu'elle a ruïné la Religion, qu'elle a infecté les mœurs, & qu'elle a donné un si mechant tour à notre esprit, que la vérité nous semble insipide, & qu'il nous faut nourrir de fiction comme de l'aliment le plus naturel. Effectivement c'est une chose qui ne se comprend pas, que parmi des Créatures qui se glorifient d'être raisonnables, comme de leur caractere de distinction, il y ait un métier public dont les principales proprietez sont de nous repaître de fables & de mensonges. Il semble que desormais cet art soit inséparable de la corruption, puis que la Religion Chretienne n'est point encore venuë à bout de le purger, elle *qui a bien pû detruire le Paganisme dans le monde.* Sur cela M. Baillet nous fait remarquer le mélange de Christianisme & de Paganisme, qui regne dans les productions de nos Poëtes, & les galanteries qu'ils y répandent avec plus de profusion que les Anciens. S'il avoit été ailleurs, il auroit pû déplorer les pensées basses* & profanes, dont ils ne manquent pas de se servir, dès

* Conferez ceci avec le *Dict. Hist. et Crit.* Art. GYMNOSOPHISTES. Rem. F.

dès qu'ils peuvent faire entrer la S. Vierge dans leurs Episodes. Quelle pitié que les complimens, que Chapelain lui fait obtenir de Dieu! * Le Critique de la Pucelle ne les lui a point pardonnez. Mais comme l'Auteur ne veut pas *se brouiller avec personne*, il reconnoît de bonne foi que si nos Poëtes sont plus déréglez que les Anciens dans leurs Ecrits, ils sont d'ailleurs d'une vie plus reglée; & sur cela il remarque qu'il ne faut point juger des mœurs d'un homme par ses Livres, & il le prouve, entre autres exemples, par celui des Casuïstes relâchez, & par celui d'un Poëte Italien. On prétend que ces Casuïstes si debonnaires pour les péchez d'autrui, *vivoient dans l'observation la plus étroite des conseils les plus difficiles de l'Evangile*. Ils étoient donc les antipodes des Pharisiens qui n'avoient une Morale sévere que pour les autres. Quant au Poëte dont il est question, il a vêcu dans ce siecle, & il s'appelloit Manso. On dit *qu'il se donnoit la discipline, dans le tems même qu'il travailloit à la galanterie . . . . . & qu'il composoit ses Vers & ses Dialogues amoureux, lors qu'il faisoit les exercices les plus humilians & les plus penibles de la Confrerie de Notre Dame*. Avec tout cela il ne remplissoit pas les fonctions d'un bon Chretien; car selon la remarque de l'Auteur, elles demandent un bon accord entre les actions, les pensées, & les paroles. C'est ce qui a fait que plusieurs personnes sages ayant renoncé à leurs Amours poëtiques, *ont desavoué entierement leurs productions de galanterie*, ou ne les ont reconnuës que comme les fruits de leur jeunesse dereglée. De là sont venus tant de Recueils de poesie galante & licentieuse, qui ont été nommez *Juvenilia*, & dont on nous fait un aussi curieux denombrement, que des conversions de Poetes qui ont tâché de réparer la licence de leurs Vers par des Ouvrages sérieux, ou même par des Traitez de devotion. Il y en a eu qui se sont jettez dans l'état Ecclesiastique, mais sans prendre garde que les Canons ne proposent pas le Sacerdoce comme un état de penitence, & dans le fond ce n'est pas un trop bon moyen d'expier les péchez de sa jeunesse, que de se charger d'un gros benéfice, ou même de la Prélature; car il y a eu des Poëtes qui sont devenus Prelats. Gabriel Altilius en est un exemple. Mais croiroit-on qu'à cause qu'il renonça à la poesie dès qu'il fut Evêque, il ait été accusé d'ingratitude par un autre Evêque? C'est néanmoins de cela que Paul Jove lui a fait un crime, qu'il ne trouve pardonnable qu'en consideration de l'étude qui l'avoit causé; c'étoit l'étude de la Bible. La Morale de Paul Jove est bien differente de celle que Mr. Baillet attribuë à plusieurs personnes, qui croient qu'une poësie *conduite par les regles de la sagesse peut bien faire l'ornement de la jeunesse*, & n'être pas toûjours mal séante à un certain âge d'homme, mais qu'elle deshonore un vieillard, & que tout homme qui songe à mourir Poëte, doit se préparer à ne pas *vivre honorablement dans l'esprit de la posterité*. Cette maxime n'est pas générale, dira-t-on, car S. Gregoire de Nazianze *voulut mourir, pour ainsi dire, entre les bras de sa Muse*. Il est vrai: mais qui nous a dit que ce soit là le plus bel endroit de sa vie? Franchement il ne sied pas bien de faire des Vers, quand on est obligé de les lire avec des lunettes. L'Auteur finit sa Préface par un bon nombre d'observations, soit sur le méchant goût qui a ôté à la poësie la noble simplicité qu'elle avoit anciennement, soit sur les desordres que le silence de la poësie, & les défauts qui sont ordinaires aux Poetes, répandent en mille lieux. Il se prépare à en être maltraité, mais de la maniere qu'il en parle il témoigne qu'il ne les craint pas beaucoup.

Il ne faut point juger d'un homme par ses Ecrits. On le prouve par des exemples.

* *Dans cet auguste & sacré lieu,*
Cet Etre souverain galantise la Vierge, &c.
Lettr. d'Eraste.

Les deux grands discours que l'on vient de voir en Extrait, sont suivis de la correction des fautes que l'Auteur a remarquées dans les quatre premiers Volumes de son Ouvrage. Il y a bien des choses en cet endroit qui meritent d'être luës. M. Baillet ne cherche point de detour, comme j'en ai cherché pour lui à l'égard de ce qu'il a dit de M. Chevreau; il avouë ingènument qu'il l'a cru parti pour l'autre monde.

Jugement sur les Poetes Grecs.

Le reste du 1. tome peut être divisé en deux parties; la 1. pour tous les Auteurs qui ont traité de l'art poetique; la 2. pour les Poëtes Grecs qui ont vécu avant que la Grece fût subjugée par les Romains. On trouve ici sur tout cela des Recueils fort instructifs, & cent bons morceaux des meilleurs Livres; si bien que c'est une lecture fort agréable, & où l'on peut profiter beaucoup. On y voit d'abord la discussion du jugement que Platon faisoit de la poësie, ce qu'il n'est pas aisé de bien attraper à cause que ce Philosophe a parlé diversement sur cette matiere. Mais quand on voit en même tems les lumieres de plusieurs Critiques, c'est un grand secours, & de là vient l'une des principales utilitez de ce Recueil de M. Baillet. Un Lecteur y trouve dans un moment les opinions differentes de ceux qui ont examiné chaque chose avec le plus d'attention, & ainsi quand il est capable de tirer heureusement des consequences, il peut aller loin. Il étoit bien juste qu'Homere occupât long-tems le bureau, puis que c'est le grand Patriarche de tous les Poëtes. Son seul article remplit environ 80. pages; on s'imagine comment; c'est pourquoi je ne dirai pas qu'il contient les plus grands éloges qui ont été donnez à Homere, & le mal que plusieurs personnes en ont dit, & outre cela le précis des observations du P. Rapin, & de quelques autres, sur le détail de l'Iliade & de l'Odyssée. Il y a quelques Poetes Grecs que l'on peut expedier en peu de pages, mais ceux qui ont excellé dans la poesie dramatique, les Sophocles, les Aristophanes, & les Euripides, demandent plus de terrain, parce qu'on a fait en divers tems quantité d'observations sur la poësie du Theâtre.

Et sur les Poetes Latins.

Le 2. Volume comprend les jugemens sur tous les Poëtes Latins, depuis Livius Andronicus jusques à Alain de l'Isle qui mourut vers la fin du 15. siecle. Les Poëtes Grecs qui ont vêçu sous le Christianisme se trouvent mêlez ici avec les Latins. On ne sauroit représenter en peu de paroles l'abondance de l'Auteur, sa vaste lecture, la maniere dont il coût les uns autres les divers sentimens des Critiques. Rarement nous fait-il voir le parti qui lui plaît le plus, sans nous convaincre que c'est celui du jugement, de l'honnêteté, & de la bonne Morale. L'article de Virgile est beaucoup plus long que celui d'Homere, & contient une infinité

de

de particularitez, qui font connoitre agréablement les grandeurs de l'Eneide, & les défauts que l'on y censure. L'article de Terence, & celui de Plaute, meritent d'être étudiez; on trouve dans celui-ci les jugemens desavantageux qui ont été faits d'Horace pour l'amour de Plaute: ce qui sans doute surprendra nos connoisseurs, car qui ne s'étonneroit aujourd'hui de la colere que tant de fameux Critiques ont concue contre Horace, parce qu'il a un peu maltraité les admirateurs des quolibets, des allusions, & des équivoques de ce Comique?

Nous renvoyons à un autre mois les trois Volumes qui nous restent à examiner de cet Ouvrage *; ils nous pourront fournir un article bien curieux.

ARTICLE VII.

Lettre à Monsieur l'Abbé P. D. & P. en Th. touchant l'inspiration des Livres sacrez. Par R. S. P. D. B. A Rotterdam chez R. Leers. 1686. in 4.

La Critique des Livres sacrez établie depuis long-tems. Les Protestans ont tort d'avoir rejetté la Vulgate.

LE témoignage que S. Paul rend aux Livres sacrez, lors qu'il dit *que toute l'Ecriture a été inspirée de Dieu*, paroit indubitable à M. Simon; il avoüe que ceux qui ont fait ces Livres *ont été les instrumens de Dieu*, & que *le S. Esprit les a conduits d'une maniere qu'ils ne se sont jamais trompez dans ce qu'ils ont écrit*; mais il ajoûte, *qu'on ne doit pas croire pour cela qu'il n'y ait rien dans leurs expressions que de divin & de surnaturel. Au moins*, poursuit-il, *n'est-ce pas la pensée des Peres, ni de nos plus savans Théologiens.* Il assûre que *c'est sur ce pied-là qu'il a pris la liberté de donner au Public une Histoire Critique du vieux Testament, de la même maniere qu'on l'auroit fait d'un autre Livre*, & il remarque qu'il y a long-tems qu'on s'est applique *à la Critique des Livres sacrez.* Il le prouve par les *Correctoria Bibliæ*, qui étoient en assez grand nombre dans les Bibliotheques de l'Europe, lors même que la barbarie avoit gagne le dessus. Celui de la Bibliotheque de Sorbonne a été nommé *Correctorium Sorbonicum* par Robert Etienne, qui prétend en avoir tiré plusieurs diverses leçons, & celle-ci entre autres (Gen. 3. 15.) *ipse conteret*, au lieu de *ipsa conteret*. M. Simon l'accuse d'avoir été en cela un faussaire. Il y a une chose bien considerable dans ce Manuscrit, savoir un Catalogue des fautes de la Bible Latine, au titre duquel on trouve qu'elles viennent ou *du defaut de l'Interprete, ou de celui du Copiste, ou de l'ignorance du Lecteur*. Il faloit donc que *ces bonnes gens du tems passé* crussent qu'il y a des fautes dans la Vulgate, qu'on doit attribuer au Traducteur, & il est certain qu'encore *qu'ils ne sçussent ni Grec, ni Hebreu, ils croyoient qu'on la pouvoit redresser quelquefois sur le Grec & sur l'Hebreu.* On voit ici d'assez bons échantillons de leur Critique. Quant à ceux qui veulent que la Providence ait veillé d'une façon particuliere sur le texte de l'Ecriture, afin d'empêcher que ni la malice, ni l'ignorance des hommes ne la depravassent, l'Auteur se contente de les avertir qu'ils supposent une chose combatuë par les plus savans des Peres, par les Protestans les mieux sensez, & par le grand nombre de differentes leçons que l'on voit dans les Manuscrits de la Bible. Aprés cela il soûtient que c'est à tort que les Protestans ont rejetté la version vulgaire, sous prétexte que ce n'est qu'une version, & qu'il s'y trouve beaucoup de fautes; il soûtient, dis-je qu'ils ont eu tort en cela, puis qu'ils ont été contraints de substituer à la Vulgate cent autres versions fautives. Il leur dit bien des duretez sur la multitude de ces versions; mais quoi qu'il dise qu'il faut s'arrêter à la Vulgate, il n'aprouve point que l'on s'en entête, & il raporte que *dans la Conference que le Cardinal de Richelieu devoit autrefois tenir à Paris, pour la reünion des Protestans de France avec l'Eglise Romaine, on ne devoit se servir d'autre Bible que de l'ancienne version de Geneve.* Ce fut M. du Laurens qui lui donna ce conseil, afin de prévenir les incidens qui eussent été inévitables, si on avoit donné lieu de demander son recours aux textes Originaux. On voit par-là que ce Cardinal ne s'entêtoit pas du texte Latin que le Concile de Trente a declaré authentique.

Réponse au P. Telier.

Cette décision des Peres de Trente a déja donné quelque exercice à M. Simon, parce qu'on a prétendu que les plaintes qu'il a faites contre toutes les versions de l'Ecriture, & le projet qu'il a publié d'une nouvelle version, choquent très-injurieusement les saints decrets du dernier Concile; mais il prétend que cela n'est pas; & afin de soûtenir sa prétension, il examine les raisonnemens dont le P. Telier s'est servi, pour montrer que les Traducteurs de Mons ont contrevenu aux ordres du S. Concile de Trente. Ce Jesuite passe pour celui qui a le mieux attaqué M. Arnaud, à l'égard de cette version celebre. M. Simon ne s'engage pas dans leur dispute, il se réduit à la recherche de ce qu'a voulu dire le Cardinal Palavicin, en expliquant le decret qui concerne la Vulgate. Il condamne l'interpretation que le P. Telier a donnée aux paroles de ce Cardinal; il raisonne contre lui le plus fortement qu'il peut, mais il le traite avec beaucoup de civilité, & il déclare d'ailleurs que de quelque maniere qu'on entende le Concile, Mrs. de Port-Royal *n'ont point eu raison d'inserer dans leur Version Françoise quoi que ce soit du texte Grec.* Ce que l'on peut dire de cette dispute est, que si l'on considere les paroles du Concile, le P. Telier a raison, mais que si l'on considere les demarches que les Papes ont faites en divers tems, il a tort. Voilà un fort bon partage; les uns auront le sens litteral & grammatical; les autres auront le sens historique, en attendant qu'au premier Concile universel qui se tiendra on fasse régler par un Canon définitif, lequel de ces deux sens est meilleur que l'autre.

Des Scribes publics parmi les Hebreux.

Passons à une autre difficulté qu'on a proposée à M. Simon. On prétend que ces Scribes publics dont il parle dans sa Critique, peuvent empêcher de croire que l'Ecriture ait été inspirée par le S. Esprit: mais il répond qu'il n'y a nulle consequence de l'une de ces choses à l'autre, puis que ces Scribes ont été aussi Prophetes, & que nous reconnoissons tous que l'usage que les Evangelistes ont fait de leurs sens, & de leurs perquisitions, n'empêche pas que les Evangiles ne soient un Ouvrage inspiré de Dieu. Cette réponse paroît forte, parce que pour être pleinement persuadé avec raison qu'il n'y a rien que de véritable dans un Livre, il suffit que nous sachions que Dieu a tellement observé ceux qui l'écrivoient, qu'il n'a point permis qu'ils

y

* Voyez le mois de Février de l'année suivante, Art. VII.

y inseraſſent des menſonges. Il ne ſemble pas néceſſaire qu'outre cela Dieu ait pris garde qu'ils n'écriviſſent que ce qu'il leur découvroit par une inſpiration immédiate, en ſorte qu'il n'y eût rien dans leur Livre de ce que les voyes ordinaires de l'inſtruction leur avoient appris. Cela étant une fois poſé, tout le monde voit que le Syſtème des Scribes publics ne combat point l'inſpiration de Ecriture. Pour prouver cela plus ſenſiblement, l'Auteur ſe ſert de la voye de l'autorité, je veux dire qu'il montre que les Auteurs Juifs, & les Peres de l'Egliſe l'ont cru. Il cite là-deſſus quantité de beaux paſſages: celui de la Chronique d'Alexandrie eſt le plus formel du monde, pour l'uſage des Scribes publics parmi les Hebreux. Cette Chronique eſt un Ouvrage aſſez ancien, & l'on y trouve *de bons recueils de Pieces plus anciennes.* S. Auguſtin n'eſt pas des plus favorables à M. Simon, car quoi qu'il avoue qu'il y ait eu des perſonnes qui recueilloient les Actes de ce qui ſe paſſoit dans la République des Hebreux, & que ces perſonnes *ont été en effet Prophetes*, il n'aſſûre pas *que leurs Livres ayent été divins & inſpirez*; mais comme il ſemble qu'il ne leur ait ôté l'inſpiration que parce qu'ils n'ont point été compris dans le Canon des Ecritures, on pourra dire qu'il n'a pas aſſez conſideré *la nature des anciennes Annales des Hebreux.* Elles contenoient plus au long les hiſtoires qui ſe liſent dans les Livres Canoniques, & ainſi ces Livres étoient un abregé des Annales: on communiqua l'abregé au peuple, & on laiſſa le reſte dans les Archives; or on n'a apellé Canonique que la partie qui fut communiquée au peuple. Si S. Auguſtin eût conſideré cela, il eût vu que les Ecrits qui demeurerent dans les Archives n'étoient pas moins inſpirez que ceux qui furent rendus publics, quoi qu'au reſte il n'y ait eu que ceux-ci qu'on ait honorez de l'éloge de Canoniques. C'eſt ainſi que raiſonne M. Simon; il conclut cette partie de ſa Lettre en remarquant que Maſius, Pererius, Sanctius, & le P. de la Haye, ont reconnu ces Scribes de la Republique des Juifs. Il donne en paſſant un coup au P. Franſſen.

Réponſe à M. Du Pin.

Mais il s'attache après cela avec beaucoup plus de chaleur à répondre à M. du Pin, qui a fait quelques remarques contre lui dans ſa nouvelle Bibliotheque. On accuſe d'abord M. du Pin d'avoir réfuté les Spinoſiſtes, par des raiſons qu'il a lui-même réfutées ſans y penſer, tantôt en établiſſant des regles pour le diſcernement des Ouvrages ſuppoſez, tantôt en reconnoiſſant qu'il n'eſt point certain que le Livre de Joſué a été écrit par Joſué. Enſuite on l'accuſe de ne ſavoir pas les matieres de Critique, & d'avoir avancé fauſſement, 1. qu'Aben-Eſra ne croit pas que Moyſe ſoit l'Auteur du Pentateuque. 2. que Joſeph a tiré d'Ariſtobule ce qu'il a dit touchant la verſion des LXX. On reconnoit qu'il n'eſt pas le ſeul qui ſe trompe ſur ce fait particulier d'Aben-Eſra, & on prétend que ce Rabin n'a ſoûtenu autre choſe, ſinon qu'il y a dans le Pentateuque quelques endroits qui ne ſont pas de Moyſe. On accuſe auſſi M. du Pin d'avoir copié un endroit de M. Arnaud, qui ôte à l'Egliſe Romaine *une des plus fortes preuves qu'elle* ait, pour juſtifier que la Bible doit être luë en une Langue que le peuple n'entend pas. Cette preuve conſiſte en ce que *les Juifs de Jeruſalem au tems de J. C. liſoient dans le Temple & dans leurs Synagogues la Bible en Hebreu, bien qu'ils n'entendiſſent plus cette Langue.* M. Arnaud ne convient pas qu'ils l'ignoraſſent; au contraire il a fait un long diſcours dans ſes Livres contre le Sr. Maller, pour prouver que l'Hebreu & le Caldéen étoient communs en Judée, après le retour de Babylone. M. Simon ſe vante d'avoir en main une réfutation invincible du diſcours de Mr. Arnaud; il doit donc être fort mécontent de la conduite de ce Docteur; car après avoir répondu à diverſes objections de M. du Pin, il le blâme extrémement d'avoir parlé du Canon des Ecritures, à peu près comme les Proteſtans en parlent. *Il ſemble*, dit-il, *qu'il ait voulu faire revivre en France les ſentimens d'un parti qui y a été ſagement détruit*; il *dit avec toute la liberté poſſible, que les premiers Catalogues des Livres de l'Ecriture ſont conformes avec le Canon des Juifs, qui a été embraſſé par les Proteſtans.* M. Simon ajoûte, *qu'un Théologien qui auroit eu quelque connoiſſance de cette matiere, & un tant ſoit peu de zele pour l'Egliſe, n'auroit pas rapporté ſi cruement ces anciens Catalogues, ſans les accompagner de quelques réflexions.* On ne peut nier que ſelon l'eſprit ſage & bien aviſé de la Politique de l'Egliſe, il ne falût joindre un bon correctif à ces Catalogues.

Des difficultez de Spinoza contre les Livres de Moyſe. Bibliotheque de M. Goes.

Enfin on nous donne ici un court & bon examen des difficultez qui ont été propoſées par Spinoza contre les Livres de Moyſe. On fait voir manifeſtement qu'elles ſont très-ſolides dès qu'on en veut conclure autre choſe que ceci, ſavoir que dans la ſuite des temps l'addition de quelques mots fut jugée néceſſaire, pour éclaircir certains endroits. Ces paroles de M. Simon me paroiſſent remarquables, *Spinoza*, dit-il, *convient ſouvent de principe avec nos plus ſavans Théologiens, & il eſt ſeulement blâmable dans les fauſſes conſequences qu'il en tire. C'eſt pourquoi quelques Auteurs qui lui ont conteſté de certains principes, qui lui ſont communs avec les plus habiles gens de notre Communion, l'ont fait peu judicieuſement, car ils donnent par là occaſion aux Spinoſiſtes d'établir leurs ſentimens avec plus de force.*

La réponſe de l'Auteur à la Defenſe des ſentimens de quelques Théologiens de Hollande, n'eſt pas encore achevée d'imprimer.

LEs Curieux ſeront bien-aiſes d'être avertis, qu'on diſtribuera dans peu de jours le Catalogue de la Bibliotheque de feu M. Guillaume Goes, premier Conſeiller en la Cour de Hollande. Cette Bibliotheque contient, outre les Livres en toutes ſortes de Facultez, un grand nombre de portraits en peinture & en taille-douce d'hommes célébres; beaucoup de taille-douces, qui repréſentent d'autres ſujets, & qui ont été faites par les meilleurs Maitres; une grande quantité de Medailles aſſemblées, & aportées d'Italie & de pluſieurs autres pais étrangers par feu M. Nicolas Heinſius, Beaufrere du défunt, & pluſieurs autres differentes curioſitez. M. Goes aimoit fort les Livres & l'étude: le Public lui eſt redevable, entre autres Ouvrages, du Pilatus Judex, *& de la publication des* Autores rei agrariæ *avec des Notes. On commencera de vendre la Bibliotheque à Leyde le 7. d'Avril* 1687. *chez Jean du Vivié, Marchand Libraire.*

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I. *Commentariorum de rebellione Anglicanâ ab anno 1640. usque ad annum 1685. pars 1. Autore R.M. Eq. Aur.* C'est-à-dire, *Histoire de la Rebellion d'Angleterre.* Londini impensis L. Meredith & T. Newboroug. 1686. in 8.

Idée de cet Ouvrage.

CElui qui nous donne cette Histoire parle des choses avec d'autant plus d'autorité, qu'il en a été le temoin. Il a toûjours été grand Royaliste, & son zele pour ce parti ne lui permet pas de parler des Puritains qu'avec la derniere indignation. Il demeure d'accord pourtant, que ce ne furent pas eux qui pousserent les choses jusques à l'execution funeste dont on ne sauroit se souvenir sans horreur, & à laquelle il faut appliquer ces belles paroles de Stace, comme Mrs. de Thou, Christophle & son fils l'Historien, les appliquoient à un autre évenement.

Occidat illa dies ævo, non postera credant
Secula, nos certè taceamus, & obruta multa
Nocte tegi propriæ partiamur crimina gentis.

Il reconnoît que ce furent les Indépendans qui commirent ce parricide, malgré les Ministres Presbyteriens, qui par des Requêtes & par des Sermons, les conjurerent de n'en venir pas à ces furieuses extrémitez. On voit ici un détail curieux & serré de cette inouïe procedure de Justice, & des troubles qui la précéderent. La 2. partie contiendra les rébellions qui ont suivi la mort de Charles I. jusqu'au tems présent. Ces matieres ont cela de fort commode pour un Historien, qu'il peut les traiter avec tout le feu & tout le déchainement d'injures qu'il lui plait, sans craindre d'en être repris, & de se voir renvoyer aux préceptes de moderation que l'on recommande pour d'autres rencontres.

II. *Dictionnaire nouveau François & Flamand, où l'on donne des définitions exactes des mots & des choses, & où l'on a renfermé toutes les expressions propres, figurées & burlesques, & les termes les plus connus des arts & des sciences, avec tous les noms propres d'hommes & de femmes, de provinces, de villes & de fleuves qui sont differens dans les deux Langues: le tout tiré de l'usage & des Auteurs les plus polis. Par C. Rouxel & F. Halma.* A Amsterdam chez Wolfgang; & à Utrecht chez Halma. 1686. in 4.

Defauts des autres Dictionnaires. Difficultez d'un pareil Ouvrage.

LA raison que j'ai touchée ci-dessus *, demandoit nécessairement que l'on travaillât à cet Ouvrage; car quoi qu'il y eût des Dictionnaires François & Flamans qui méritent d'être louez en certaines choses, il n'y en avoit point qui donnassent des définitions, ni qui distinguassent les divers sens d'un même mot, ni où l'on eût inséré les termes & les expressions du bel usage. C'étoient des Dictionnaires tout remplis de mots Walons, & tellement surannez que peu de gens les entendent. On a remédié ici à ces inconveniens, mais de telle sorte qu'on n'est point tombé dans le faux scrupule de rejetter tous les vieux mots. Il est bon de les conserver dans les Dictionnaires, en faveur de ceux qui veulent lire les vieux Auteurs: il faut seulement faire en sorte que chacun puisse discerner les termes inusitez, & aprendre ceux qui ont succedé à la place de ceux-là. C'est dequoi on a eu soin ici, & au reste on s'est contenté *d'exprimer toutes les idées differentes de chaque mot, en ajoûtant aux mots connus quelque exemple fort succint*, sans se charger, comme ont fait tant d'autres, de beaucoup de *phrases inutiles qui ne renferment qu'une même idée.* Ceux qui savent combien il est difficile de faire un bon Dictionnaire, ne seront point surpris que les Auteurs de celui-ci avouent qu'ils ne lui ont pas donné la derniere perfection. Il y a une Epigramme de Scaliger qui exprime admirablement les difficultez d'un Dictionnaire. On la voit ici: mais si ce sont des Ouvrages très-pénibles à l'Auteur, ils sont les plus commodes du monde pour les Lecteurs. Combien y en a-t-il qui lui pourroient dire, en changeant le tems du verbe,

† In nive Lucanâ dormis ocreatus ut aprum
Cenem ego: tu pisces hiberno ex æquore vellis.
Segnis ego.

* Mois d'Octobre dans le Catalogue, No. V.

Dictionnaire de Gentilhomme.

Lés Arts de l'homme d'épée, ou le Dictionnaire du Gentilhomme que M. Guillet fit imprimer à Paris en l'année 1678. ont eu tant de débit qu'on en vend deja à la Haye chez Moetjens la 5. édition. Il seroit à souhaiter que l'on nous donnât un Dictionnaire comme celui-là sur tous les arts; ce n'est pas que M. Felibien ne nous en ait donné un fort bon.

III. *M. Perrot d'Ablancourt vengé, ou Amelot de la Houssaye convaincu de ne pas parler François, & d'expliquer mal le Latin.* A Amsterdam chez Wolfgang. 1686. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

CE n'est qu'un procès de Grammaire, & néanmoins il y a beaucoup de gens qui s'estimeroient plus malheureux de l'avoir perdu, que de la perte d'un procès civil. Il ne s'en faut pas trop étonner, car après tout être François, être homme de Lettres, être Auteur, & ignorer cependant le François & le Latin, sont des choses qui sonnent mal dans le monde. Celui qui intente ce procès à M. Amelot de la Houssaye, prend pour juge une Dame *qui possede ces deux Langues dans la perfection*: c'est Madame de la Haye Vantelai, Ambassadrice de France à Venise. Il n'entreprend pas de justifier le célebre M. d'Ablancourt, car il le regarde comme un homme dont la gloire est trop solidement établie, pour avoir besoin qu'on descende dans le détail des reproches qui lui sont faits. Il se borne donc à soûtenir que M. de la Houssaye, qui s'est élevé contre une réputation si générale, écrit très-mal en François, & ne traduit pas mieux le Latin. Les preuves qu'il en apporte sont 1. quantité de phrases tirées de *l'homme de Cour.* 2. Les 103. passages de Tacite qui servent de fond au Traité de la flaterie. Il prétend que tous ces passages ont été ou tronquez, ou corrompus, ou mal expliquez; & que M. Amelot ne raporte point fidellement les endroits qu'il veut critiquer de la traduction d'Ablancourt. On marque en different caractere les paroles de Tacite,

† *Horat. Sat.* 3. *l.* 2.

cite, qui ne paroissent pas dans les passages que M. Amelot a citez & interpretez ; & afin que le Lecteur jugeât plus facilement de la traduction de ce Censeur, on en met une autre fort litterale vis-à-vis de celle-là. On fait donc ici plusieurs choses en même temps: on traite cet Antagoniste avec beaucoup de hauteur; on se moque de sa traduction de Gratien; on le censure sur celle de quelques passages de Tacite, & on les traduit d'une autre façon. Il y a des gens qui voudroient que toutes les œuvres de ce grand Historien fussent traduites de cette maniere. Cette Critique a été faite avec des yeux si perçans, qu'elle ne peut que servir beaucoup à ceux qui s'attachent à l'étude de Tacite. Le nombre en est grand & il le doit être: cet Auteur meritoit bien l'empressement qu'on a eu pour le lire & pour l'expliquer : il continue à donner de l'exercice aux Savans: M. Ryck, Professeur à Leide, en a fait depuis peu une édition considerable, puis que non content d'avoir corrigé le texte sur de fort bons manuscrits, il y a joint de savantes observations. Il en faudra parler l'année qui vient : en attendant nous dirons ici que cet Ouvrage est imprimé à Leide chez *Hackius en 2. vol. in 12.* La * *Scanzia terza della Bibliotheca volante* imprimée à Naples l'an 1685. semble promettre une traduction Latine du *Tacito Istoriato* de M. Moscheni. Au reste M. Cinelli qui sembloit ne songer plus à sa *Bibliotheca volante*, s'y attache présentement avec ardeur. Les deux premieres parties avoient été publiées l'an 1677. On a été long-tems sans en voir la suite; enfin on vit la 3. *scanzia* l'année passée: la 4. & la 5. l'ont suivie de fort près, car on fait mention de la 5. dans le 1. Journal des Sçavans qui a été imprimé à Parme la présente année 1686. M. Cinelli, *Academico gelato è dissonante*, a dessein de continuer, & c'est une Nouvelle très-agréable à tous les Curieux de Livres; il a dessein, dis-je, de continuer sa Bibliotheque de petits Livres, quoi qu'il nous promette bien d'autres Ouvrages, comme la description des beautez de Parme, & l'Histoire des Auteurs Venitiens. Il a travaillé à celle des Auteurs Florentins.

Bibliotheca volante.

IV. *Lettres diverses de M. le Chevalier d'Her..... A* Amsterdam chez P. Mortier. 1686. in 12.

Remarques sur quelques-unes de ces Lettres.

IL y a trois ans que ces Lettres ont été imprimées à Paris. Elles sont d'un stile agréable, vif, naturel, & qui sent plus l'homme du monde, qu'un sectateur scrupuleux des Remarques sur la Langue Françoise. On y trouve cent jolis traits, & un feu d'imagination qui a bien des agrémens, & qui pour l'ordinaire ne donne pas dans la fausse plaisanterie. La lettre 46. contient une description fort vraisemblable de deux factions qui partageoient tout le beau monde d'une Ville, sous la presidence de deux Dames, dont l'une avoit fait des plaisanteries sur un habit que l'autre avoit inventé. La Lettre 12. a quelque chose de divertissant sur la Philosophie de M. Descartes, que l'on tâche de rendre odieuse au beau sexe, à cause qu'elle soûtient que les couleurs ne sont pas dans les objets, d'où l'on infere la destruction de la beauté & l'anéantissement total des lis & des roses qui font la gloire des femmes. Ce tour n'est pas mal imaginé pour les irriter contre cette Philosophie; c'est s'y prendre finement, mais on y peut aporter un bon remede. Les Cartesiens ne nient pas l'apparence des couleurs, ainsi les Dames n'y perdent rien; car si elles ont de la beauté dans le systême des autres Philosophies, elles paroissent en avoir dans celle de M. Descartes; or c'est le principal & le tout en ces choses-là que de paroitre, & sans doute celles qui l'ont s'en contentent, & ne souhaitent que la continuation. La Préface nous assûre que ces Lettres ont été écrites, & que les sujets en sont très-réels. Quelques-uns feront difficulté de le croire à l'égard de la Lettre 36. car elle roule sur un emploi qu'on donne très-rarement à un Cavalier, c'est de chercher dans les Regitres de la Paroisse l'âge d'une fille. Il y a une autre chose bien rare dans la même Lettre; la personne à qui on l'écrit n'avoit que vingt ans, & elle se croyoit agée de vingt-deux. L'Auteur plaisante sur sa commission d'une maniere tout-à-fait solide. On pourroit faire quantité de réflexions sur la Lettre qu'il écrit à une jeune Demoiselle qui étoit sur le point de se faire Catholique, & d'épouser un Marquis; quelqu'un † l'a déja remarqué.

Livres nouveaux.

Le même Mortier à réimprimé depuis peu les Fables de M. de la Fontaine, & les Tablettes de l'Histoire Ecclesiastique divisées en 17. siecles par M. Marcel, & disposées de telle sorte qu'elles ont mille commoditez pour la mémoire. Ces deux Ouvrages sont si connus qu'il suffit de faire savoir où ils se vendent. On vend au même lieu, 1. un Livre de M. Thiers sur les jeux & les divertissemens, imprimé à Paris chez Dezallier. Nous en parlerons ‡ dans notre 1. Journal avec étenduë, c'est un Traité fort curieux. 2. Les *Entretiens affectifs de l'ame avec Dieu pendant les huit jours des exercices spirituels*, par M. l'Archevêque d'Alby, *pour l'usage des Ecclesiastiques de son Diocese*; & les *Pseaumes de la Penitence* par le même Auteur, *pour l'usage des nouveaux Catholiques de son Diocese. A Paris chez Ant. Dezallier* 1686. *in* 12. 2. *vol.* 3. *Des instructions pour les nouveaux Catholiques, où tous les points principaux de la Religion sont familierement expliquez par l'Ecriture, les Conciles & les Peres. A Paris chez le même Dezallier.* 1686. *in* 12. C'est un Ouvrage où M. l'Evêque de Châlon sur Saone, traite savamment la Controverse par demandes & réponses. Il y a des gens qui croyent que le nombre des instructions imprimées pour les nouveaux Catholiques égalera bien-tôt le nombre de ceux qui en ont été touchez interieurement.

V. *Mare magnum sacramenti matrimonii in exiguo. Auctore Carolo Mazzio Clerico Florentino.* C'est-à-dire, *la grande mer du sacrement de mariage réduite à l'étroit.* Venetiis apud Paulum Balleonium. 1686. in fol.

NOus ne connoissons ce Livre que par le Journal des Sçavans qui se fait à Parme sous la direction du P. Bacchini, Religieux Benedictin, & du P. Gaudence Roberti, de l'Ordre des Carmes. C'est un bien pour la République des Lettres que ces Mrs. ayent entrepris ce nouveau Journal, parce qu'il sera plus facile desormais de connoître dans ces païs septentrionaux

* *Nouv. de Juin 1684. No. III. du Catalogue.*
† *Nouv. Let. Crit. sur l'Hist. du Calvin. Let. XIV.*

‡ Voyez le mois de Janvier suivant, Art. I.

tentrionaux les Livres qui s'impriment en Italie. C'est avec beaucoup de raison qu'ils louent le soin que prend M Mazzi d'enseigner par son exemple aux Théologiens à reduire en abrégé les matieres de la Théologie Morale. On a écrit tant de Volumes sur cela, & avec une si grande diversité d'opinions, qu'au lieu d'éclaircir les difficultez, on les a considérablement augmentées. M. Mazzi s'est attaqué à une des plus scabreuses, des plus étenduës, & des plus embarrassées parties de la Morale (c'est le jugement des Journalistes) puis qu'il a choisi le traité du mariage. Il l'appelle *la grande mer*; ces Mrs. aprouvent ce titre, & je croi qu'ils en jugent sainement, car c'est une matiere si vaste, si agitée, si pleine d'écueils, que les Théologiens Casuistes ne savent comment faire pour l'épuiser, & qu'ils se trouvent souvent incertains de la route qu'ils doivent tenir. Voilà qui est étrange, dira-t-on, & faut-il que cela porte ses embarras jusques dans les Livres & dans les écoles? Peut-être que les Docteurs ont voulu trop subtiliser, car enfin le mariage n'est-il pas le grand Océan où l'on voit voguer presque tout le monde? N'est-ce pas le grand chemin de toute la terre, ou peu s'en faut? Quoi qu'il en soit, puis que l'Auteur en nous donnant un *in folio*, ne nous montre qu'en petit l'Océan du mariage, combien de Volumes faudroit-il pour nous le montrer en grand? Il a divisé son Livre en six questions. Il examine dans la 1. les divers états des personnes qui se marient; quel a été l'établissement du mariage; s'il est de droit naturel & de précepte; si son usage est légitime; si la nature du sacrement lui convient d'une façon univoque avec les autres; qu'elle en est la matiere, la forme, le ministere; & comment on le peut contracter par Lettres ou par Procureur; si le mariage des Infideles est un sacrement, ou s'il le devient quand ils reçoivent le baptême, &c. La 2. question regarde la dissolubilité ou l'indissolubilité du lien conjugal: les mariages clandestins sont le sujet de la 3. La 4. & la 5. traitent des causes qui empêchent ou qui rompent le mariage; enfin on agite dans la 6. tout ce qui apartient au divorce.

Du titre de grande Mer. Idée de ce Livre.

Autres Ouvrages dont le Journal de Parme fait mention.

Le 4. Journal de Parme fait mention d'un Livre qu'on ne seroit pas faché de voir ici. C'est *Il Mose dell' Ibernia*, ou la vie de S. Patrice composée par l'Abbé Certani, Professeur en Philosophie Morale à Bologne. Le 3. Journal nous donne un fort bon extrait d'un Ouvrage qui paroit de conséquence, & qui a été publié à Padouë cette année par le P. Piccinardi, Dominicain & Professeur en Théologie. Il examine le fameux Traité *Prædestinatus*, qui a été inseré dans le 27. Volume de la Bibliotheque des Peres, imprimée en dernier lieu à Lion, & il prétend que l'Auteur de ce petit Livre étoit ou un Pelagien, ou un Semipelagien, à l'occasion dequoi il recherche savamment ce que ce peut être que l'Heresie des Prédestinatiens, & nous donne quantité de belles observations sur les choses qui ont quelque liaison avec sa matiere. Il publie cet Ouvrage comme *l'appendix* de son *approbatio doctrinæ Sancti Thomæ*, imprimée à Padouë en 3. vol. in fol. l'an 1683. Il avoit déja publié quelques Ouvrages de Philosophie, où non seulement il réfute les Adversaires d'Aristote, mais il conduit aussi la Chronologie du Peripateticisme jusqu'à notre tems, par une suite continuë de deux mille années.

VI.

Réfutation de l'Hérésie de Calvin par la seule doctrine de Mrs. de la R. P. R. pour affermir sans dispute les nouveaux Convertis dans la foi de l'Eglise Catholique, &c. A Paris chez Ant. Lambin, ruë S. Jaques. 1686. in 12.

Plan de cet Ouvrage.

L'Auteur de cette réfutation est Prêtre à S. Sulpice, & s'appelle M. Blache. Il dit qu'il a éprouvé dans les conferences qu'il a eues avec ceux de la Religion, que rien ne les décontenançoit autant que les contradictions qu'il leur montroit dans leur Confession de Foi, dans leur Catechisme, & dans leur Liturgie publique; & comme on lui a fait entendre que s'il publioit les observations qu'il a faites sur cela, il rendroit un grand service à la vérité, il s'est resolu à les donner au Public. Voici l'ordre qu'il observe; il étale d'abord en cinq chapitres les contradictions où il pense que les Protestans sont tombez sur l'Eglise, sur la Cene, sur la S. Ecriture, sur le Baptême, & sur les Commandemens de Dieu. Après cela il fait une récapitulation de ces cinq chapitres; il s'étend sur l'objection à la mode, je veux dire sur quelques endroits de Calvin qui semblent marquer une présence réelle, & il n'oublie pas de faire l'Apologie des dernieres violences, par de longs extraits de Lettres de S. Augustin. Il est de bonne foi en cela, car au lieu de soûtenir, comme quelques autres, qu'on n'a usé que des voyes de douceur, il se réduit à prouver que l'on n'a pas été aussi severe que l'ont été autrefois les Empereurs orthodoxes, & il a mis en divers endroits de son Livre une vignette, où un Berger pousse les brebis dans la bergerie à coups de houlette & de genou. Il a renouvellé contre ceux de la Religion une plainte que le Clergé de France fit en Corps à Louis le Juste l'an 1636. & à laquelle M. Daillé opposa d'abord une Apologie. Cela regarde ces paroles du Pseaume 20. *Domine salvum fac Regem*, qui ne sont une priere pour le Roi ni dans la version de Beze, ni dans celle de M. Conrart.

Critique de Mrs. Cordemoi & Varillas.

La Table Alphabetique nous contraint de renvoyer encore à une autrefois plusieurs petits Livres de Controverse. Mais leur tour viendra enfin. Sur tout nous nous engageons à parler dans notre 1. Journal d'une belle * dissertation, que M. Sagittarius à publiée contre M. l'Abbé de Cordemoi, au sujet de la Conference de Luther avec le Diable. Quand nous dîmes dans les Nouv. du mois † d'Août 1685. que les Lutheriens devroient écrire contre cet Abbé, nous n'ignorions pas qu'ils ont cent fois répondu aux objections qu'on leur a faites sur cette conference; mais nous voulions seulement dire, que puis qu'on avoit publié tout de nouveau ces mêmes reproches, avec un grand attirail de consequences & de réflexions, qui pourroient passer pour nouvelles dans l'esprit de beaucoup de gens, il faloit que les Lutheriens renouvellassent aussi leurs réponses. Ils l'ont fait d'une maniere très-solide, & qui montre que l'esprit humain est capable d'étranges égaremens, en fait de disputes de Religion. M. Varillas s'y trouve mêlé, & ne sort pas des mains de M. Sagittarius

* Voyez-en le précis dans le mois de Janvier suivant Art. III.

† No. VI. du Catalogue.

gittarius sans quelque blessure. Mais il en est quitte à meilleur marché que dans le Journal de Leipsic du mois d'Octobre, car on y examine son Histoire des révolutions, pas raport à ce qu'il a dit de la Réformation du païs de Saxe, & on l'y accuse d'un fort grand nombre de méprises. J'ai oui dire qu'on avoit eu dessein de publier en Anglois cette Histoire, mais qu'on a perdu courage en voyant la Critique de M. Burnet.

Livres nouveaux. *Ce n'étoit pas un bruit faux ce qui nous avoit été dit* * *d'un Journal à réflexions politiques. Nous en avons vû l'accomplissement dès le mois dernier par un petit Livre qui s'intitule* Mercure Historique & Politique. *On a dessein d'en publier un semblable tous les mois, & on le trouvera à la Haye chez Van Bulderen & ailleurs.*

Outre les Livres que j'ai dit qui se trouvent chez Mortier, l'on y trouve une nouvelle édition des conversations du Chevalier de Meré & du Maréchal de Clerembaut, avec les discours du même Chevalier sur l'esprit, sur la conversation, sur les agrémens, & sur la justesse. La réputation de cet Auteur est si grande qu'il n'a pas besoin qu'on loue ses Livres; & si on vouloit le louer, on ne sauroit mieux le faire qu'en renvoïant les Lecteurs à M. Menage, qui lui a dédié ses observations sur la Langue Françoise.

L'Histoire des Ducs de Bourgogne par M. de Fabert, parent du Maréchal de ce nom, vient de paroître. On dit qu'en quelques endroits elle tient des Anecdotes. Nous le verrons au plûtôt. On trouve chez R. Leers le Dictionnaire de Cesar de Rochefort, contenant les principaux mots & les plus usitez en la Langue Françoise, leurs définitions, & étymologies, enrichies d'éloquens discours soûtenus de quelques histoires, *& de passages des Auteurs* les plus célebres, anciens & modernes. A *Lion* 1685. *in fol.*

* Voyez le mois d'Octobre de cette année No. II. du Catalogue.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1687.

Avis sur ce qu'on à dit touchant la Reine *Christine*.

Nous avons apris avec une satisfaction incroiable, que LA REINE DE SUEDE *aiant vû l'article 9. du Journal d'Août 1686. a eu la bonté d'agréer l'éclaircissement que nous y avons donné. Proprement il n'y avoit que ces paroles,* restes de Protestantisme, *qui eussent eu le malheur de lui déplaire; car comme Elle a beaucoup de delicatesse sur ce sujet, & qu'Elle veut que toute la Terre sache qu'après avoir bien examiné les Religions, Elle n'a trouvé que la Catholique-Romaine de véritable, & qu'Elle l'a embrassée sincerement, c'est offenser sa gloire que de donner lieu aux moindres soupçons contre sa sincerité. C'est pourquoi nous sommes très-marris d'avoir emploïé une expression que l'on a prise en un sens different de celui où nous l'entendions, & nous nous fussions bien gardez de nous en servir, si nous eussions prévû cela; car outre le respect que nous devons avec tout le monde à une si* GRANDE REINE, *qui a été l'admiration de tout l'Univers dès ses premieres années, nous entrons avec ardeur dans l'engagement particulier qu'ont les personnes de Lettres à lui rendre leurs hommages, à cause de l'honneur qu'Elle a fait aux sciences d'en vouloir connoître à fond toutes les beautez, & de les proteger d'une façon éclatante.*

ARTICLE I.

Traité des jeux & des divertissemens qui peuvent être permis, ou qui doivent être défendus aux Chretiens, selon les regles de l'Eglise & le sentiment des Peres. Par M. Jean Baptiste Thiers, *Doct. en Théologie & Curé de Champrond.* A Paris chez Ant. Dezallier, rue S. Jâques, & se trouve à Amsterdam chez Wolfgang & chez Mortier. 1686. in 12.

Comme M. Thiers a une grande lecture, il est vrai-semblable qu'il a cité presque tous les Livres qui ont été faits sur les jeux & sur les divertissemens: néanmoins il n'en cite pas un fort grand nombre, & c'est ce qui peut nous causer quelque surprise, parce que n'y aïant rien de plus étendu que cette matiere, rien où il entre plus de fine moralité, il étoit de l'ordre que beaucoup d'Auteurs la traitassent expressément, & sans oublier quelques-unes des parties essentielles à un bon Traité sur cela. On prétend ici que tous ceux qui ont travaillé sur ce grand sujet, ont oublié quelque chose d'important, & l'on n'excepte pas même l'Auteur des conversations Morales, dont nous dîmes quelques mots dans le Journal de † Janvier & ‡ d'Août 1685. On prétend aussi avoir supplé *Defectuosité des autres qui ont écrit sur cette matiere.*

† No. IV. du Catalogue.
‡ No. IX. du Catalogue.

plée ce qui manque à ces autres Livres ; ainsi le Lecteur se peut aprocher de cet Ouvrage avec des préventions fort avantageuses.

Que les jeux sont indifferens d'eux-mémes. Saints qui se sont divertis.

M. Thiers remarque d'abord, que *la foiblesse de l'homme est si grande depuis le peché, que ne pouvant s'occuper sans cesse à des choses serieuses, il est obligé de fois à autre de prendre quelque divertissement.* Il n'est pas besoin de prouver une verité si évidente, & qui est apparemment fondée sur le *méchanisme* que M. Boyle * a substitué si heureusement au mot vague de *Nature*. Si l'on vouloit prouver quelque chose touchant la nécessité de se divertir, ce seroit à l'explication de ce méchanisme qu'il vaudroit mieux apliquer ses soins; on ne connoît que trop le reste par l'expérience. Il étoit pourtant à propos que l'Auteur citât les témoignages qu'il a citez des personnes les plus serieuses; car cela fortifie beaucoup le raisonnement que l'on peut fonder sur sa propre connoissance, pour se convaincre de l'infirmité générale qui rend nécessaires les jeux & les divertissemens. On voit ici que S. Augustin, S. François de Sales, & plusieurs autres, ne les ont pas crus incompatibles avec la plus austere pieté ; que *S. Elisabeth, Reine de Hongrie, jouoit & se trouvoit aux Assemblées de passe-tems, sans interêt de sa dévotion*, & que S. Ignace de Loiola ne refusa point une partie de billard qui lui fut un jour proposée, quoi qu'il fût très-ignorant en cette sorte de jeu. Il joua donc au billard, & fut assisté du Ciel d'une maniere si miraculeuse, qu'il ne perdit pas un seul coup. C'est l'éloquent P. Maphée qui nous donne cela pour un miracle. L'histoire de la perdrix caressée par S. Jean l'Evangeliste, & la réponse que fit cet Apôtre à celui qui le censura de s'amuser à des divertissemens si bas, n'ont point été oubliées, non plus que l'Apologie de S. Augustin pour le Patriarche Isaac badinant avec sa femme. *Quand les Saints qui sont mariez* (dit S. Augustin l. 22. cont. Faust. Manich. c. 46.) *se jouent & badinent quelquefois avec leurs femmes, ils n'en usent pas ainsi sans raison, mais avec beaucoup de prudence, pour condescendre en quelque sorte à la foiblesse de ce sexe, en parlant & en agissant avec elles d'une maniere gaie & flateuse.* Mais pourquoi ne diroit-on pas que c'est autant pour soulager leur propre foiblesse, que pour s'accommoder à celle d'autrui ? Quoi qu'il en soit, l'Auteur est persuadé par les raisons, par les autoritez & par les exemples qu'il cite, que les jeux & les divertissemens *sont indifferens d'eux-mêmes, & qu'il n'y a que les bonnes ou les mauvaises circonstances dont ils sont revêtus, qui les puissent rendre bons ou mauvais.*

Du jeu de paroles. Autres Saints qui ont plaisanté. De la raillerie.

Avant que d'expliquer ces circonstances, il dit *qu'il y a de deux sortes de jeux en général, l'un de paroles, & l'autre d'action, & que c'est sous ces deux idées qu'il se propose de traiter du jeu, entant qu'il est purement récréatif.* Il commence par le jeu de paroles, & il soûtient *qu'il ne doit pas être bani de la societé civile*, & qu'il n'est pas *indigne des Chretiens les plus parfaits* ; ce qu'il prouve non seulement par l'exemple de S. Macaire, vrai prodige de mortification & d'abstinence, qui néanmoins se signaloit en *bons mots* & en *plaisanteries ingénieuses*, mais aussi par la conduite de S. Martin, de S. Pierre de Damien, de Tertullien, de S. Jerôme, de S. Augustin, de S. Bernard, & de quelques autres Peres. Il ajoûte *que la raillerie est autorisée par l'exemple de Dieu même, des Prophetes & des Apôtres* ; après quoi l'on ne peut nier que son usage ne soit légitime, & il ne sera plus question que de la tenir dans un milieu convenable. Les préceptes généraux ne nous manquent pas sur cela, mais leur application est une affaire, tant parce qu'il est difficile de discerner bien précisément la qualité des circonstances, qu'à cause que l'occasion de dire un bon mot est une tentation si impetieuse, qu'on lui sacrifie souvent les devoirs les plus essentiels. Il étoit donc nécessaire que l'Auteur nous donnât sur tout ceci quelques réflexions. Il definit la raillerie *une chose considerable, dite à propos, de bons sens, & en peu de paroles, qui porte coup & sert à divertir l'esprit* ; mais il ajoûte que pour être suportable parmi les Chretiens, il faut qu'*elle ne blesse ni la Religion, ni l'honnêteté des mœurs*. Il nous marque ensuite assez en détail les conditions de la bonne raillerie, & les écueils que l'on y doit éviter : tout cela est enfermé dans vingt-huit observations qui contiennent les maximes les plus judicieuses de Ciceron, de Quintilien, & des Peres, & plusieurs Faits curieux & considerables.

Remarques sur les railleries de Thomas Morus. Railleries condamnables.

Il n'y a point de railleries qui déplaisent plus à M. Thiers que celles qu'on fait, ou en chaire, ou dans les Eglises, ou quand on se sent proche de la mort, & celles qui attaquent la Religion, & qui excitent des idées sales & grossieres. Il donne beaucoup de louanges à la sagesse qui éclatoit dans les railleries de Thomas Morus. Il est pourtant vrai qu'il n'observa point toutes les regles, car il continua ses bons mots même après qu'on lui eût lû sa condamnation. Aussi étoit-il bien difficile qu'une habitude comme la sienne ne durât pas jusques à la mort : il n'avoit jamais perdu d'occasion de plaisanter, & après avoir vaqué à ses affaires plus importantes, il s'entretenoit de contes avec sa femme & badinoit avec ses enfans. Ce n'est point le plus bel endroit d'un Chancelier d'Angleterre. A l'égard des railleries qui ont quelque chose de sale, l'Auteur observe qu'il *est ordonné dans les Canons penitentiaux, que ceux qui auront proferé quelque parole malhonnête, quoi que par mégarde & sans dessein d'offenser Dieu, feront vingt jours de penitence*, & il ne fait point difficulté de ranger parmi les Livres que la Religion déteste, *les Nouvelles* soit *de Bocace*, soit *de la Reine Marguerite, & les Contes d'Ouville, de Saint Glas & de la Fontaine*. Le Décameron de Bocace lui fait horreur encore par un autre endroit, je veux dire parce qu'on y tourne en ridicule la dévotion des Reliques. Sans excuser un aussi grand libertin que celui-là, je croi pouvoir dire, que l'aplaudissement qu'on avoit donné à ceux qui raillerent si fortement les supestitions Paiennes, devoit inspirer aux Prélats Chretiens plus de vigilance qu'ils n'en ont eu, pour ne point donner de prise aux Esprits moqueurs. Mais c'est la destinée de l'homme de profiter peu du tems passé, & de laisser revenir les mêmes fautes, aussi-bien que les mêmes modes, & enfin les descendans en portent toute la peine : & alors c'est à crier contre les railleries de Bocace, de Henri Etienne, de du Moulin, &c. non sans être renvoié aux Tertulliens, aux Arnobes, & à tels autres anciens moqueurs. Ce qu'il y a de vrai,

* Voyez l'Art. III. de Décemb. 1686.

vrai, c'est que dans ce siecle les méchantes railleries sont beaucoup plus de contre-bande que quand les Menots, & les Barletes remplissoient les chaires, & que les Pogges, les Aretins, les Philelphes, & plusieurs autres Critiques citez par M. Naudé, se donnoient la licence d'écrire fort grassement. M. Naudé s'est servi de cette consideration, dans sa Préface sur les opuscules d'Augustin Niphus, pour excuser ce Philosophe de quelques salenez qu'il a répanduës dans ses Ecrits. La conclusion que M. Thiers a tiré de ses vingt-huit observations, est *qu'il y a peu de fines railleries; qu'il est très-difficile de railler delicatement, & qu'il y a peu d'occasions où l'on le puisse faire.* Enfin il raporte les trois raisons qui ont obligé quelques Peres de l'Eglise à soûtenir, que les parfaits Chretiens ne doivent jamais railler. Voilà une idée générale des sept premiers chapitres.

Des jeux d'action, des baisers & des nuditez.

On commence dans le 8. à parler des jeux d'action, & l'on soûtient qu'ils ne peuvent être légitimes selon S. Thomas, s'ils ne sont conformes à ces trois regles; la 1. que ce ne soient pas des actions deshonnêtes, ou préjudiciables au prochain: la 2. qu'on n'y perde point sa gravité: la 3. qu'ils conviennent aux personnes, aux tems, & aux lieux, & que toutes leurs circonstances soient dans l'ordre.

Par la 1. de ces maximes l'Auteur condamne *les baisers, les atouchemens, les regards, & généralement tout ce qui se fait contre la vertu de chasteté*, & il cite non seulement la censure qui a été faite à Rome & à Paris de quelques propositions de Morale relâchée, mais aussi un passage de Louïs Vivès qui porte, *que l'on ne doit pas souffrir que les freres badinent avec leurs sœurs, les parens les plus proches avec leurs plus proches parentes, qu'ils les baisent, qu'ils les touchent, ni qu'ils folâtrent avec elles, quand même on seroit très-assûré de la chasteté & de la sagesse des uns & des autres.* Or de ce que les regards qui peuvent nuire à la chasteté sont des jeux d'action illégitimes, l'Auteur conclut que les personnes qui donnent lieu à ces sortes de divertissemens, sont coupables, & qu'*ainsi l'on ne sauroit disculper ni les femmes & les filles qui ont la gorge & les épaules nues, & les bras découverts, ni les peres & meres qui ne s'opposent pas à ce desordre.* Après quoi il cite tout de nouveau Louïs Vivès, qui est aussi sévere contre les nuditez de cou & de gorge, que le Pape Innocent XI; puis il cite quantité d'Ordonnances Ecclesiastiques & de Statuts Synodaux, qui condamnent à la privation des Sacremens, les femmes qui ne se couvrent pas bien de toiles non transparentes: ensuite de cela il cite les Peres qui ont condamné la Comédie; il blâme ceux qui se plaisent à voir des peintures malhonnêtes; il trouve fort mauvais que l'on place dans les Eglises plusieurs tableaux qui choquent la bienséance; il fait voir que tous ces abus ont été fortement repris par des Auteurs graves, & par des Conciles; il soûtient que ceux *qui se divertissent à écrire, ou à lire des Livres de galanterie, d'amourettes, d'impureté, d'obscenité, des histoires qui apprennent le mal, peccare docentes*, sont coupables; il raporte la Sentence qu'un Concile prononça contre l'Evêque Heliodore, Auteur du Roman de Chariclée, & l'invective de Jean Gerson contre le fameux Roman de la Rose; & il montre par l'exemple de Ste. Therese le mauvais effet de la lecture des Romans sur l'esprit des filles; mais quelque déchainé qu'il paroisse contre cette sorte d'Ecrits, il fait grace aux Romans de M. l'Evêque du Bellay, parce qu'il les a purgez, dit-il, *de toutes les avantures, & de toutes les intrigues de l'amour impur, & qu'il ne les a composez qu'à la priere de S. François de Sales, dans le dessein de detourner les Chretiens de la lecture de ceux dont tant de gens sont si fort infatuez dans le monde.* Ce Prelat nous aprend lui-même, dans le *Dilude de sa Petronille*, que ses Romans étoient lûs avec un grand fruit; mais il y a beaucoup d'apparence qu'il a cru cela sur le raport de quelques personnes qui lui écrivoient, en le considerant comme Auteur; or ce sont des Lettres fort suspectes que celles qui sont écrites dans cette vuë; elles sont cause mille fois qu'un Auteur se remplit la tête d'un beau Roman sur ses Ouvrages, & qu'il en débite des merveilles qui ne sont connuës qu'à lui.

Des Romans, & des jeux préjudiciables au Prochain.

Pour ce qui regarde les jeux préjudiciables à notre prochain, nous en voïons ici un curieux dénombrement, où paroît d'abord le plaisir que prend un homme profane à médire de la Religion; celui qu'on prend à mentir, à tromper au jeu, à ne pas garder le secret, à ouvrir des Lettres cachetées, à inventer des maltôtes, *ce qui est un cas reservé au Pape dans les Statuts Synodaux d'Eustache du Bellay, Evêque de Paris.* On y voit ensuite le plaisir de susciter des procès à son prochain, de le fatiguer par des chicanes embarassantes, & de le faire trop boire. Ce dernier divertissement ne semble point aujourd'hui fort criminel, cependant c'est un péché que l'Ecriture a maudit (*Habac.* 2. 15) & qui a paru plus atroce à S. Augustin que l'assassinat; car il soûtient que ceux qui enivrent quelcun, lui font plus de tort que s'ils lui donnoient un coup d'épée. Le plaisir de la vengeance, celui de lire les Livres des Hérétiques, & les libelles diffamatoires; celui qu'un artisan trouve à inventer des ouvrages qui ne servent qu'à la vanité, ou qu'à la debauche; celui que prend un Avocat à soûtenir un méchant procès, & celui qu'on prend dans les querelles, sont la derniere partie de ce Catalogue. L'Auteur débite sur tout cela une lecture fort instructive. Nous allons voir ce qu'il dit par raport aux deux autres regles de S. Thomas.

Exemples d'amusemens indignes.

Il considere la 2. dans le chap. 12. c'est un endroit fort agréable, car on y voit une liste de plusieurs personnes, qui ont cherché des amusemens fort au dessous de leur condition, & incompatibles avec la gravité de leur caractere. On y voit le Philosophe Heraclite jouant *avec les enfans d'Ephese, proche le Temple de Diane.* On y voit le Roi Agesilaüs à cheval sur un bâton avec son petit enfant. On y voit Eropas, Roi de Macedoine, faisant des lanternes, ce qui surprend moins que de voir l'Empereur Auguste jouer aux noix avec de petits garçons. On a quelque pitié de la complaisance de l'illustre Cosme de Médicis. Ce vénerable viellard eût eu la foiblesse de jouer de la flute au milieu de la place publique, si son petit-fils l'avoit voulu; car après la lui avoir racommodée, il avoua qu'il en étoit quitte à bon marché, puis que cet enfant ne l'avoit pas prié d'en jouer, mais seulement d'y rajuster quelque chose. Quelquefois les Princes s'amusent à des divertissemens qui sont tout ensemble trop petits pour eux, & favorables à leur ennemis, comme quand Henri III. emploioit de bonnes heures à coller de belles estampes contre les murailles de son cabinet,

net, au lieu de s'oppoſer à la Ligue qui ſoulevoit contre lui tout le Roïaume. M. Thiers auroit pû citer le Roy René, qui aprit la perte de ſon Roïaume de Sicile, lors qu'il étoit le plus attaché à la peinture d'une perdrix. On remarque judicieuſement à la fin de ce chapitre, que ce ſeroit un deſordre affreux, ſi le Clergé ſe permettoit tous les divertiſſemens que les Laiques ſe peuvent permettre, ſans choquer l'honnêteté, ni la bienſéance. Ce ſeroit tomber dans l'abyme dont Dieu menaça ſon peuple, *erit ſicut populus, ſic Sacerdos, les gens d'Egliſe & les gens du monde ſe reſſembleront parfaitement.*

Des jeux purement de hazard.

La 3. maxime de S. Thomas embraſſe tant de circonſtances, qu'il ne ſe faut pas étonner ſi elle eſt le fondement de la plus conſiderable partie de ce Traité. Elle ſert ici de regle, 1. pour les jeux qui ne dépendent que du hazard, comme les cartes & les dez. 2. pour les jeux qui dépendent du hazard & de l'adreſſe tout enſemble, comme le triquetrac. 3. pour les jeux qui ne dépendent que de l'adreſſe, comme les échecs & la paume. L'Auteur juſtifie avec beaucoup d'érudition, que *tous les jeux de hazard renfermez ſous le mot Latin* alea, *ſont condamnez par le temoignage même des Payens*, par les Peres, & par les plus habiles Docteurs Catholiques & Proteſtans. Il cite la Diſcipline de ceux-ci, & pluſieurs grands paſſages des uns & des autres, après quoi il montre ce que le droit civil, le droit canon & les ſtatuts Synodaux ont ordonné contre ces jeux, & il infere de tout cela qu'ils ſont interdits aux Laïques comme des péchez conſiderables, & que ſur tout il n'eſt point permis aux Eccleſiaſtiques d'y jouer, ni d'y voir jouer. Il en donne des raiſons ſi fortes que, ſi on ne ſavoit pas que les peuples ſont connus ſur le pied d'une bête de ſomme qui ſouffre tout, on s'étonneroit que ce Livre ait été imprimé avec privilege; ce Livre, dis-je, qui fait voir à l'œil, que les Prêtres & les Evêques ne peuvent jouer aux cartes ſans un grand péché, au lieu que le monde ſe porte à croire que ce n'eſt qu'un petit amuſement, puis que ſur cela ces Mrs. ne craignent rien de la notorieté publique. Il faut bien que dans les principes de la Communion de Rome, les Eccleſiaſtiques qui jouent aux cartes tombent dans le deſordre, puis que Sanchez & Eſcobar y trouvent un péché mortel, eux qui ont une balance où les péchez ont tant de peine à devenir trébuchans. On trouve ici un Recueil fort ample des loix civiles & canoniques, qui ont été faites contre les Brelans, ou les Académies de jeu. Cela fait voir d'un côté qu'on a paru avoir toûjours quelque envie de remédier au mal, mais il paroît de l'autre qu'on n'y a point réuſſi; le deſordre eſt donc trop invéteré; il vaudroit donc mieux ne pas commettre la majeſté de l'Etat, par des defenſes qui ne ſont point exécutées, & qui pour dire les choſes comme elles ſont s'exécuteroient fort bien, ſi on y emploioit les bonnes voies.

Des jeux mêlez de hazard & d'adreſſe.

L'Auteur ne nous dit que peu de choſe ſur les jeux de la 2. eſpece; il ſe contente de dire qu'il y a des Caſuiſtes & des ſtatuts qui les condamnent, & d'inſinuer qu'à cauſe qu'ils ſont fondez ſur le hazard, ils doivent être defendus. Ceux de la 3. eſpece demandent un plus grand détail, à cauſe qu'ils ne ſont point mauvais en eux-mêmes, mais tout au plus par certaines circonſtances. Il examine donc par ordre ce que l'on y doit obſerver, & il commence au chap. 23. par la circonſtance des perſonnes. Il dit, entre autres choſes, qu'il y a des jeux dont les Eccleſiaſtiques & les Magiſtrats doivent s'abſtenir, parce qu'il y faut paroitre en bonnet & en caleçon. Il cite je ne ſai combien de Synodes qui defendent aux Eccleſiaſtiques pluſieurs divertiſſemens, qui ſont permis au reſte du monde: la pêche n'y eſt point compriſe à tous égards, mais la chaſſe leur eſt defenduë; & à propos de cela, M. Thiers nous débite une fort bonne Morale ſur les devoirs des Chaſſeurs. Celle qu'il débite ſur la Comedie, ſur les *Opera*, & ſur la danſe, n'eſt pas moins Chretienne. Il raporte quelques curioſitez ſur la méchante coûtume des *charivaris*, & des Maſcarades, & blâme le Cardinal de Narbonne, & celui de S. Severin d'avoir danſé dans un bal en préſence de Louïs XII. mais il ne parle pas d'un * certain bal qui fut donné pendant le Concile de Trente.

De la circonſtance des perſonnes qui jouent il paſſe à celle de la fin qu'on doit ſe propoſer en jouant, & il montre par les maximes des anciens Sages, Payens & Chretiens, que le jeu ne doit ſervir qu'à renouveller les forces, & que ſes uſages légitimes ſont les mêmes que ceux du dormir & du manger; & par là il fait le procès à une infinité de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, dont la *vie n'eſt qu'une viciſſitude de divertiſſemens*, & ſe paſſe preſque toute dans les toilettes, dans les ruelles, dans les viſites inutiles, dans les jeux, au bal, à la Comédie, dans les promenades, dans les collations, dans les feſtins. *La vérité eſt*, pourſuit-il, *que ſouvent elles s'en ennuïent, mais cela n'arrive que parce qu'elles ont trop de divertiſſement & trop peu d'occupations ſerieuſes, ſi bien que leur ennui à le bien prendre eſt un dégout de ſatieté*, & alors par un renverſement bizarre, elles cherchent dans les occupations ſerieuſes, le divertiſſement que les jeux ne leur ſauroient plus fournir. Son principe lui fait conclure deux choſes, la 1. *qu'il ne faut jouer & ſe divertir qu'autant que l'on a beſoin de ſe delaſſer le corps & l'eſprit*: la 2. qu'il faut éviter ſur tout *les jeux & les divertiſſemens, qui fatiguent plutôt le corps & l'eſprit, qu'ils ne le delaſſent.* Sur ce pied-là il condamne le jeu des échecs, *car outre qu'il laiſſe le corps en langueur, il a encore cela de mauvais qu'il eſt trop ſerieux, & qu'il ne fatigue pas moins l'eſprit que quelque importante affaire.* Il raporte ce que Jean de Sariſberi, Cajetan, Navarre, le Roi Jâques, & Montagne, ont dit contre ce jeu-là, & il ajoûte que S. Louïs le defendit généralement à tous ſes Sujets; qu'il y a eu des Conciles qui l'ont auſſi defendu, ou qui ne l'ont permis aux Eccleſiaſtiques que fort rarement, & que le Cardinal Pierre Damien † mit en penitence un Evêque qui avoit joué aux échecs. Les Lecteurs ſeroient bien-aiſes de ſavoir par quelles raiſons ce Cardinal a mis ce jeu entre les jeux de hazard. On auroit pû faire valoir cette conſideration, ce me ſemble, qu'il n'y a rien qui cauſe plus de dépit que de perdre à ce jeu-là, ni qui faſſe plus éclater la foibleſſe des plus grands hommes. Chacun ſe ſouvient de mille petites hiſtoires ſur ce ſujet.

Du jeu des échecs.

Je ſerois trop long, pour peu que je m'arrêtaſſe ſur toutes les circonſtances que notre Auteur

* *Pallavicin, liv. 11. ch. 15.*

† *Mem. de du Maur p. 244.*

teur examine, & qu'il fait monter jusques à quinze. Je me contente donc de marquer, qu'il condamne principalement ceux qui jouent par avarice; ceux qui n'observent pas les loix du jeu; ceux qui hazardent l'argent qui ne leur appartient pas; ceux qui jouent avec des personnes qui n'ont rien qu'elles puissent legitimement perdre; ceux qui jouent trop long-tems, & en des tems qui sont destinez à d'autres choses; & enfin ceux qui le font avec scandale, & dans des lieux qui ne doivent pas être profanez par ces sortes d'amusemens. Il nous dit qu'un certain Perrache fit imprimer un Livre à Paris en 1585. qu'il intitula le *triomphe du Berlan*, où il a traité amplement des manieres de tromper au jeu. Il cite souvent un Médecin d'Eckeloo en Flandre, nommé Paschasius Justus, qui a fait un Livre *de aleâ, sive de curandâ in pecuniam ludendi cupiditate*. On y trouve cent choses curieuses, & entre autres celles-cy, 1. que les Espagnols sont si adonnez au jeu qu'il n'y a point de Hameau assez chetif en Espagne, pour que l'on n'y trouve des cartes à vendre, & qu'il y eut bien des gens à Barcelonne qui accepterent la condition que le Public proposa dans un tems, où l'on avoit besoin de forçats: C'étoit de jouer une somme assez legere que le Public fournissoit, à condition d'en céder la proprieté à ceux qui la gagneroient, & d'envoier aux galeres ceux qui la perdroient. 2. Que le Cardinal de Pogge, Legat en Espagne, donnoit souvent l'absolution à des personnes qui avoient violé le serment qu'elles avoient fait de ne plus jouer; il la leur donnoit, dis-je, moyennant des sommes considerables qu'il en tiroit, qu'il emploïoit ensuite à des œuvres de piété. Paschasius Justus pouvoit parler par experience de la manie du jeu, car il en fut frappé jusques au tombeau. Je ne dirai pas que M. Thiers raporte sur chaque article ce que les loix civiles & les Synodes ont ordonné; on sait assez que c'est sa maniere; mais je remarquerai qu'il rapporte plusieurs réflexions sur la licence que l'on se donne de se divertir les jours de fête plus qu'en tout autre temps, & qu'il condamne ceux qui jouent des *pater noster* & des *Ave Maria*. Il n'épargne point les extravagances qui se commettoient autrefois dans les Eglises les jours des fêtes les plus solemnelles, ni les ornemens profanes des processions, sur quoi il raporte quantité de faits curieux.

Espagnols grands joueurs.

ARTICLE II.

Extrait d'une Lettre écrite de Londres à M. Silvestre, Docteur en Médecine, par M. *Pujolas*, touchant *l'experience curieuse d'hydrostatique communiquée par M. Lufneu, & inserée dans les Nouvelles d'Avril.* 1685. *art. V.*

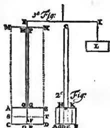
IL est question dans cet article, 1. d'une proposition que Stevin a cru vraie, mais qui ne l'est pas. 2. D'une experience que Mrs. Boyle & Wallis ont revoquée en doute, quoi que vraie; & enfin de l'explication que M. Lufneu a voulu donner de la proposition & de l'experience, laquelle ne paroît pas juste.

Voici la proposition dans les mêmes termes qu'elle est couchée dans l'article, le fond d'un vase fort large, mais dont les bords s'approchent les uns des autres, soûtient quand le vase est rempli d'eau, un poids aussi grand que si les côtez de ce vase étoient perpendiculaires, c'est-à-dire, que l'eau presse non pas selon sa quantité ou sa pesanteur spécifique, mais selon sa hauteur perpendiculaire.

Proposition que Stevin a cru vraie & qui ne l'est pas.

Voicy l'experience telle que la fit M. de Volder au raport de M. Lufneu. Il prit un tuyau cilindrique d'un pied de hauteur ABCD. (1. *fig.*) *Le fond* CD *étoit assez juste contre les bords du tuyau pour empêcher l'eau de couler, mais en telle sorte qu'on pouvoit le faire monter le long du tuyau par le moyen du cordon* EF. *On joignit à l'ouverture d'enhaut le couvercle* AB, *auquel étoit soudé le tuyau* HG *de 5 pieds de hauteur, mais beaucoup plus étroit que* AB: *on attacha le cordon* EF *au fleau de la Balance* EI. *On versa ensuite de l'eau dans le tuyau jusqu'à l'ouverture* H. *Et alors quoique toute cette eau ne pesât qu'environ douze ou treize livres, il falut pour élever le fond* CD *mettre en* L *un poids de* 60. *livres, c'est-à-dire aussi grand qu'il l'auroit falu pour l'élever dans un tuyau tel que seroit* MCDN.

Experience que Mrs. Boyle & Wallis ont revoquée en doute, quoique vraie.



Pour la raison que Mr. Lufneu apporte de cette experience, elle se réduit à ceci; c'est que la Colomne CDB, (2. *fig.*) pressant le fond DB avec toute sa pesanteur, il n'y auroit point d'équilibre, si la colomne d'à côté HD ne pressoit le fond GD de la même force que CDB presse DB. Autrement, *ajoûte-t-il*, l'eau qui est en CDB descendroit, & celle qui est en HD monteroit, ce qui est, *dit-il*, contre l'experience. *D'où il conclut que* toutes les liqueurs pressent le fond qui les soûtient, non pas selon leur masse ou leur pesanteur spécifique, mais selon la hauteur qu'elles ont par dessus ce fond.

C'est là, Mr. à peu près ce que porte l'article. Lisez-le, je vous prie, comme il est couché dans les Nouvelles; & quoyque vous soyez assez habile pour en découvrir le foible, prenez la peine de lire quelques réflexions que j'y ai faites.

Je crois que la proposition est fausse dans le sens qu'on lui donne. Supposons en effet que dans la 2. figure les colomnes HD, KE, *& les autres de la même hauteur, agissent avec un dégré de pesanteur contre le fond du Vaisseau, & que la colomne* CB *ayant* 6. *fois autant de hauteur, agisse avec* 6. *dégrez; il est clair qu'il faut, ou que chaque colomne presse à proportion de sa force, l'endroit du fond qui se trouve immédiatement au dessous, en telle sorte que la partie du fond qui se trouve immédiatement au dessous de la plus haute colomne, soit la plus pressée; ou bien, ce qui est sans doute vray, que la colomne* CDB *agisse également sur toutes les parties du fond, par l'entremise des colomnes laterales.*

Preuve de la fausseté de la proposition.

Que

Que l'on s'en tienne à celuy de ces deux cas que l'on voudra. Si l'on s'en tient au 1. *il est vray de dire que le fond* AF *n'est pas si pressé que si toutes les colomnes étoient de la hauteur de* CDE, *puis que si elles l'étoient elles agiroient toutes avec* 6. *dégrez de pesanteur, aussi bien que* CDE, *au lieu qu'elles n'agissent qu'avec un seul dégré.*

Dans le 2. *cas, les* 5. *dégrez de pesanteur qu'a la colomne* DE *par dessus les autres colomnes, devant être partagez, n'est-il pas visible qu'elles n'en peuvent recevoir, supposé par exemple qu'il y en ait* 5. *qu'un dégré chacune? Ainsi elles n'agiroient contre le fond qu'avec* 2. *dégrez seulement, au lieu que si elles étoient toutes de la hauteur de* CDE, *chacune d'elles agiroit avec* 6. *dégrez aussi bien que* CDE.

D'où il faut conclure, que le fond AF *n'est pas si pressé qu'il le seroit, si le vaisseau étoit par tout de la largeur* AF, *& de la hauteur* CD. *Donc la proposition de Stevin n'est pas vraye, ce que j'avois à prouver.*

Pour ce qui est de la raison par laquelle M. Lufneu prétend demontrer la proposition de Stevin, & expliquer l'experience, il me permettra de dire, avec tout le respect que je luy dois, qu'elle n'est pas juste.

En effet il prétend que si la colomne HD *ne pressoit pas le fond* GD *avec la même force que* CDE *presse* DE, *il n'y auroit point d'équilibre, & que l'eau qui est en* CDE *descendroit, & que celle qui est en* HD *monteroit, ce qui est, dit-il, contre l'experience.*

Mais à cela je répondς, que bien que l'on suppose que toute la colomne CDE *agisse sur le seul endroit* DE, *il ne s'ensuit pas que la colomne* HD, *ni aucune des autres doive monter. Car par où monteroit-elle, puisque le couvercle lui resiste invinciblement en* H *par la supposition, & que le tuyau* MC *est deja occupé par une force aussi puissante que la sienne? Ce que je dis de la colomne* HD *se doit entendre aussi des autres.*

Après avoir prouvé que la proposition de Stevin est fausse, & que le raisonnement de M. Lufneu n'est pas juste, on croiroit peut-être que l'experience de Mr. de Volder n'est pas vraye; cependant elle l'est. Je m'en vais tâcher de vous en donner l'explication.

Preuve de la vérité de l'experience. *J'ay dit qu'il ne faloit pas moins de force pour faire monter le fond* CD *dans le tuyau de Mr. de Volder, qu'il en auroit falu pour l'élever dans un tuyau tel qu'auroit été* MCDN.

En effet concevez le fond devisé en plusieurs parties, comme en CQ, *en* QR *& en* RD. *Remarquez que chacune de ces parties doit vaincre la force qui se trouve immédiatement au dessus, c'est-à-dire que l'endroit* QR *doit vaincre la colomne* HQR, *& que* CQ *doit vaincre non seulement la colomne d'eau qui est par dessus, mais encore le convercle* AE, *lequel, par la supposition, resiste invinciblement, & par conséquent autant que feroit la colomne* MHCQ, *dans le tuyau* MCDN. *De même l'endroit* RD *auroit à surmonter la resistance non seulement de l'eau qui est par dessus, mais encore celle du couvercle* GH, *laquelle par la supposition est invincible, & par conséquent aussi grande que seroit la resistance de la colomne* PNDR, *dans le vaisseau* MCDN.

Or puisque chaque partie du fond auroit à vaincre pour monter autant de resistance dans le tuyau dont il s'agit, qu'il en auroit à surmonter dans l'autre, il s'ensuit qu'il faudroit employer autant de force pour l'y faire monter, que pour le faire monter dans l'autre.

Voilà, ce me semble, la véritable raison physique du phenomene: on peut encore tourner autrement la chose. Le fond CD *ne peut pas monter sans faire sortir de l'eau par l'ouverture* H. *Il faut même qu'il en sorte autant qu'il y en a dans l'espace que le fond doit parcourir, c'est-à-dire que le fond* CD *ne sçauroit monter jusqu'en* ST *sans faire sortir toute l'eau qui est comprise entre* ST *&* CD. *Or dans le tuyau* CMND, *il n'en faudroit faire sortir que la même quantité par l'ouverture* MN. *Donc puisque le fond ne sçauroit monter sans élever* une même quantité d'eau à la même hauteur *dans les deux tuyaux, il s'ensuit qu'il faut autant de force pour le faire monter dans l'un, que pour le faire monter dans l'autre.*

Au reste il seroit inutile de vous faire remarquer que cette experience ne fait rien pour la proposition de Stevin, car il ne s'ensuit pas que ce qui empêche le fond *de monter le doive presser. Le fond, lors qu'il est en* CD, *ne souffre que le* poids spécifique *de l'eau, au lieu qu'en montant il faut qu'il surmonte non seulement la pesanteur spécifique de l'eau, mais encore une resistance, laquelle avec cette pesanteur spécifique est égale à la pesanteur, qu'auroit toute l'eau que pourroit contenir le tuyau* CMDN, *comme nous l'avons demontré.*

Je pourrois vous dire encore bien des choses sur cette matiere; comme, que bien que cette proposition soit fausse dans le sens qu'on lui donne, les liqueurs pesent non pas selon leur largeur, mais selon leur hauteur, *celle-ci est pourtant vraye,* les liqueurs qui communiquent ensemble pesent selon leur hauteur & non pas *selon leur largeur. Mais tout cela seroit inutile pour le dessein que je m'étois proposé.*

On verra bien-tôt ce que M. Lufneu aura à répondre. Voici un autre Mémoire que l'on ne sera pas faché de trouver à la suite du précédent; il roule sur une question qui a déja paru quelquefois dans nos Nouvelles, & qui est assez difficile pour devoir être expliquée en plusieurs façons. On sait qu'il y a des preuves qui convainquent notre esprit sans l'éclairer, & d'autres qui le convainquent & qui l'éclairent en même tems. Ceux qui compareront ce qui suit avec l'article V. du mois d'Oct. 1686. pourront juger laquelle des deux explications d'une propriété des nombres multiples est la meilleure, ou celle de M. Sauveur, ou celle qu'on va proposer.

Extrait d'une Lettre écrite à l'Auteur de ces Nouvelles le 26. *Décembre* 1686. *par* M. Pithois, *Professeur Royal en Mathematique, de la Compagnie des Gentilshommes de Tournai,* touchant les nombres multiples

Comme on ne peut guere donner une meilleure forme à la proposition générale, que celle que M. Sauveur lui a donnée, * *je tâcherai seulement de rendre raison des trois articles qui la composent; & afin de me faire mieux entendre, je m'explique par demandes & réponses en cette sorte.*

I.

Pourquoi faut-il partager les chifres du multiple *Eclaircissemens sur*

* Voyez l'année précedente Art. V. du mois d'Octobre.

les nombres multiples. *tiple donné en deux tranches, de telle maniere que l'on veut?*

Réponse. *Ce n'est que pour rendre ce multiple plus connu, car étant en deux tranches on le trouve divisé en deux autres multiples, qui sont si simples que tout le monde les peut connoître, puisque la tranche à gauche le sera toûjours de 10, ou de 100, ou de 1000, &c. selon que l'on fera les tranches, & l'autre de l'unité. Exemple, si on prend 1512 pour le multiple de 7, & qu'on le partage en deux tranches 151, 2, il ne faut que jetter les yeux dessus pour voir que la premiere tranche 151 est multiple de 10, puis qu'elle est de 151 dixaines, & que l'autre l'est de l'unité, puis qu'elle est de 2; si on le partage en deux autres 15, 12, la premiere tranche est multiple de 100, puis qu'elle est de 15 centaines, & l'autre 12 l'est de l'unité. Que l'on varie chacun de ces partages tant que l'on voudra, comme en 150, 12, ou 129, 122, &c. on aura toûjours deux multiples connus, l'un de 10, ou de 100, ou de 1000, &c. & l'autre de l'unité.*

II.

Pourquoi faut-il multiplier la premiere tranche par la difference du soumultiple à 10, ou à 100, &c. selon qu'elle est de dixaines, ou de centaines?

Réponse. *C'est pour trouver combien il y a de trop, ou combien il manque à cette tranche, pour qu'elle contienne précisément le soumultiple, autant de fois qu'elle contient de dixaines, ou de centaines, &c. Exemple, la premiere tranche étant de 151 dixaines, est multiple de 10, ou du soumultiple 7 plus 3. qui est la même chose, c'est-à-dire qu'elle contient 151 fois le soumultiple 7 plus 151 fois 3, qui est la difference de 7 à 10. Ainsi en multipliant 151 par cette difference 3, on a 453, pour le nombre qui se trouve dans 151 dixaines au dessus de 151 fois 7. Mais si le soumultiple est 12, la premiere tranche 151 dixaines le contiendra 151 fois, moins 151 fois 2. difference de 10 à 12, de maniere qu'en multipliant 151 par cette difference 2, on aura 302 pour le nombre qui manque à 151 dixaines, pour qu'elles contiennent précisément 151 fois 12.*

III.

Pourquoi en ajoûtant à ce produit la derniere tranche, lors que le soumultiple est au dessus de 10, ou de 100, &c. & qu'en l'ôtant lors qu'il est au dessus, il vient ou 0, ou le soumultiple, ou le multiple positif ou negatif?

Réponse. *Afin d'abreger cette derniere réponse, je reprens 1512 comme multiple de 7. Par la précédente le produit 453 est le nombre qui se trouve dans la premiere tranche 151 dixaines au dessus de 151 fois 7, & si on lui ajoûte la seconde tranche 2, on a 455 pour le nombre qui est dans 1512 au dessus de 151 fois 7, c'est-à-dire qu'en ôtant 151 fois 7 de 1512, le reste est 455. Mais parce que c'est un multiple qui l'on ôte d'un autre multiple, donc le reste 455 est encore multiple.*

Si je reprens encore 1512 pour le multiple de 12, par la précédente le produit de la premiere tranche 151 par la difference de 10 à 12 qui est 302, est ce qui manque à 151 dixaines, pour qu'elles contiennent 151 fois 12, c'est-à-dire que c'est ce qui manque à la premiere tranche, pour qu'elle soit multiple de 12; or en ôtant la seconde tranche 2. du produit 302, on fait comme si on l'ôtoit pour la remettre avec 151 dixaines, afin d'avoir 1512, puisqu'en ajoûtant le reste 300 avec 1512, on a la même somme que si on ajoûtoit le produit 302 avec 151 dixaines. Mais cette somme est multiple de 12 aussi-bien que 1512; donc le reste 300 est aussi multiple, ce qu'il faloit prouver.

D'où il s'ensuit que si la seconde tranche est égale au produit dont il la faut ôter, il viendra 0. Que si elle est moindre il viendra ou le soumultiple, ou un multiple positif, & enfin si elle est plus grande il viendra un multiple négatif.

Je ne vous marque rien pour les multiples de 9, puisque l'on peut en trouver les propriétez & les demontrer, comme je viens de faire pour les autres nombres.

J'ai ici un Livre in 12. *sous la presse que j'ai fait pour mes disciples, intitulé* Elemens de géometrie, ou Cours de Mathematique divisé en deux parties, qui contiennent d'une maniere fort courte & fort aisée, ce que l'on doit savoir pour parvenir à leur connoissance. *J'espere que la premiere partie sera achevée d'imprimer à la fin du mois prochain; on n'attendra point le tout pour la distribuer, d'autant qu'elle contient l'Arithmétique demontrée d'une maniere courte, instructive & nouvelle, où est ajoûtée la maniere de faire ses principales operations, sans connoître les chifres, propre pour toute sorte de personnes.*

ARTICLE III.

Dissertatio Historica & Apologetica pro doctrinâ Doct. Lutheri de Missâ, sive confutatio renovatæ adversus Doct. Lutherum & qui sententiam ejus sequuntur calumniæ impudentissimæ, ab Abbate quodam in tractatu Gallico an. 1684. *Lutetiæ edito qui Latinè versus simul exhibetur, &c. Huic refutatio per modum notarum inseritur quam edit Caspar Sagittarius, D.* C'est-à-dire, *Réfutation du Livre de M. l'Abbé de Cordemoi, sur la conference de Luther avec le Diable.* Jenæ Literis Nisianis. in 4.

L'Auteur prétend que les Jesuïtes d'Allemagne sont les premiers qui ont chicané sur cette dispute de Luther avec le Demon, & qu'ils ne s'en aviserent que plus de 60. ans après qu'elle eut été publiée. C'est donc à son compte une chicanerie qui passe 80. ans, puis que Luther publia le récit de cette dispute l'année 1533. Ceux qui connoissent l'esprit des Controversistes, ne sont nullement surpris des vacarmes que l'on a faits sur cela; ils s'étonneroient au contraire de ne voir pas qu'on eût reproché aux Protestans que leur doctrine vient du Demon; & qu'il n'y a que le Demon qui ait apris à Luther à combatre le saint & divin Sacrifice de la Messe. Les réflexions morales qui viennent à la suite de ces reproches, se devinent aisément, c'est que Dieu dont la providence pour son Eglise ne dort jamais, a permis que ce malheureux Héresiarque se soit trahi lui-même, afin que les Catholiques fussent confirmez en la Foi, & qu'ils eussent un nouveau sujet d'admirer l'aveuglement, & le funeste endurcissement qui accompagne les Schismes & les Héresies. L'Auteur suppose qu'on ne borne pas à cela les utilitez que l'on veut que la Providence ait menagées à la Catholicité, par la manifestation de cette dispute de Luther; il s'imagine qu'on prétend par là rendre tous les Protestans indignes de compassion, & les exposer à toute la rigueur des loix établies contre ceux qui volontairement, & de dessein premedité, se soûmettent aux desirs du Diable. Il insinuë que M. l'Abbé de Cordemoi n'affecte de rendre les Calvinistes

Les Catholiques ont voulu faire regarder les Lutheriens comme les Disciples du Demon, en prétendant que le Demon avoit dicté à Luther ce qu'il a écrit contre la Messe.

nistes complices des Lutheriens, qu'afin d'allumer en France la persécution, & s'il s'engage à lui répondre, c'est principalement afin de faire comprendre aux Protestans d'Allemagne, que le Papisme est toûjours mal intentionné contre eux, & qu'ils auroient tout à craindre, s'ils tomboient au même état que les Provinces qui ont été demembrées de l'Empire. Je ne saurois croire que cet Abbé ait eu dessein de persuader aux Puissances, que puis que les Calvinistes adoptent un sentiment que Luther avoit apris du Demon, & qu'ils offrent leur communion aux Lutheriens, ils doivent être punis comme les supôts du Diable; mais il est vrai qu'en voiant les réflexions & les déclamations étudiées, dont plusieurs Controversistes ont accompagné leur dispute sur cette conference de Luther, on se sent porté à croire qu'ils ont eu pour but de faire comprendre au monde, que les Protestans sont les Disciples d'un Demon, qui a parlé bouche à bouche à l'un de leurs Maîtres, & sans deguiser sa qualité; de sorte qu'ils sont à peu près dans la même classe que ceux qui étudient le grimoire, & aussi punissables que les Magiciens & que les Sorciers, & qu'au lieu que la plûpart des Législateurs, pour se concilier plus de crédit, ont feint je ne sai quel commerce avec les Dieux, Luther est venu dire hardiment qu'il avoit apris du Diable ce qu'il débitoit contre la Messe. Les Lutheriens s'en justifient pleinement, & ne se plaignent pas tout à fait comme celui qui a dit,

. . . . Pudet hæc opprobria nobis
Et dici potuisse, & non potuisse refelli.

Fausseté de cette accusation parce que Luther avoit écrit contre la Messe avant sa conference avec le Diable.

On m'avouera qu'afin que l'accusation porte coup, il faut, 1. que Luther pleinement persuadé que les Messes privées étoient bonnes, ait été entrepris sur ce point par un Diable, & que s'étant défendu autant qu'il lui fut possible, il ait aquiescé enfin aux raisons de cet Esprit de tenebres. 2. Qu'ayant été convaincu par ces raisons, il ait publié des Livres contre la Messe, & l'ait banie des lieux où il avoit du crédit. C'est ce que supposent ses accusateurs, & l'on ne voit pas que sans cela il ait pû attaquer la Messe sous les auspices, & par les leçons du Diable. Or M. Sagittarius fait voir clairement, après plusieurs célebres Théologiens de son parti, que la chose ne s'est point passée de cette maniere. Donc, &c.

C'est un Fait avoué de tout le monde, que Luther n'a rien publié touchant cette conference que dans un Traité qu'il fit imprimer en l'année 1533. Il est certain aussi qu'il ne marque point le tems où il fut attaqué par le Diable; à moins donc que l'on ne prouve le contraire, les Lutheriens pourront supposer que cette dispute se passa dans la même année 1533. & c'est ce que Balduinus suppose hautement dans un Traité qu'il publia sur cette matiere contre le Jesuite Serrarius, en l'an 1605. Si cette supposition passe, voilà toute l'accusation par terre, puis qu'il est de notoriété publique que dès l'an 1520. Luther avoit fait des Livres contre la Messe, & qu'en l'an 1530. elle fut hautement proscrite par la Confession d'Augsbourg. Mais prenant la chose au pis, on ne peut pas supposer que cette dispute soit arrivée avant la fin du mois d'Avril 1522. En voici la preuve demonstrative. Il est certain que Luther fut ordonné Prêtre le Dimanche *Cantate* de l'année 1507. & qu'il avoue que lors qu'il fut attaqué par le Demon, il avoit célebré la Messe quinze ans tout entiers & bien révolus. Il faut donc nécessairement que cette dispute soit arrivée après le Dimanche *Cantate* de l'année 1522. Or ce Dimanche tombe ou sur la fin du mois d'Avril, ou même dans le mois de May: s'il se trouve donc qu'avant le mois de Mai 1522. Luther ait agi contre la Messe avec toute la vigueur imaginable, il s'ensuivra évidemment que sa dispute avec le Demon ne l'a point déterminé à cela. Or voici les preuves que M. Sagittarius allegue sur ce sujet.

Preuves sur ce sujet.

Il observe 1. que Luther publia son Livre *de captivitate Babylonicâ* en l'an 1520. & celui *de abrogandâ Missâ* l'année d'après. 2. Qu'au mois d'Avril 1521. il fut à la Diete de Worms, où on lui objecta, entre autres articles, qui avoient été extraits de la *Captivitas Babylonica* par le Nonce Jerôme Aleander, celui qui condamnoit le Sacrifice de la Messe, & qu'ayant reconnu pour sien cet article, il l'apuia sur les raisons qu'il avoit aportées dans le Livre même. 3. Qu'il y a un Sermon de Luther prononcé en Aleman l'année 1520. & imprimé dans toutes les éditions de ses Ouvrages, qui contient une assez longue réfutation de la Messe. 4. Qu'on sait très-certainement que le Livre de Luther contre Ambroise Catharin fut composé au mois de Mars 1521. Or c'est un Livre où il déclame fortement contre les abus de la Messe. M. Sagittarius ajoûte à cela ces trois considerations, 1. Que les Augustins de Wittemberg commencerent les premiers de tous à abolir les Messes privées l'an 1521. sans la participation de Luther; ce que leur Chapitre Provincial confirma quelque temps après, à l'égard des *Messes Votives*, Luther étant encore dans la forteresse de Wartemburg. Ce sont des Faits dont on a de fortes preuves, & dont les conséquences ne sont pas moins fortes contre les prétensions des Controversistes; car supposeront-ils aussi que ces Augustins ont apris du Diable la fausseté de la Messe? L'Auteur dit en 2. lieu, que Luther étant sorti de prison, & prêchant à Wittemberg le 28. Mars 1521, déclara qu'encore que la Messe fût une chose impie & abominable, il condamnoit Carlostad qui avoit excité des tumultes pour l'abolir. 3. Que Luther a protesté, dans le Livre qu'il écrivit le mois de Juillet 1522. contre le Roy d'Angleterre, qu'il tient sa Doctrine du Ciel, & qu'il l'a defenduë contre les tentations du Demon. Or il s'agissoit principalement de l'Eucharistie dans ce Traité-là. Si l'on me demande à quoi sert à M. Sagittarius la 2. consideration, je répondrai qu'il s'en sert pour montrer que le Diable eût détruit lui-même son regne, s'il avoit excité Luther à l'abolition de la Messe, & si néanmoins Luther s'étoit opposé aux demarches de Carlostad. Or M. de Cordemoi prétend que l'esprit malin ne ruïne point lui-même son propre ouvrage.

Etat de la question dans la dispute de Luther avec le Diable.

Il resulte de ce que l'on vient de lire, que les accusateurs de Luther ont un peu trop confondu les tems; mais ils ont encore plus mal établi l'état de la controverse entre ce Docteur & le Diable. Ils ont supposé, comme une chose hors de doute, qu'il s'agissoit entre ces deux champions de savoir si les Messes privées étoient bonnes, & que Luther soûtenoit l'affirmative, mais qu'il succomba sous les objections de son Adver-

Adversaire. Ce n'étoit rien moins que cela, si nous en croions M. Sagittarius. Luther ne nioit pas au Demon que le Sacrifice de la Messe ne fût une très-mauvaise chose ; c'étoit un principe commun aux deux combatans ; mais Luther n'admettoit pas la consèquence que le Demon en tiroit, savoit qu'un homme qui avoit dit la Messe pendant quinze ans, se devoit considerer comme perdu sans ressource. Le Demon avoit donc en vuë d'exciter mille remords, & une confusion desesperante dans l'ame de son Adversaire. Celui-ci cherchoit des excuses & des justifications, non pas pour la Messe, mais pour la faute qu'il y avoit commise en la célebrant, & enfin toute la consolation qui lui reste, après avoir vû defaire par le Demon tout ce qu'il peut dire pour ses excuses, fut que la misericorde de Dieu, & la mort de Jésus-Christ le preserveroient de la damnation qu'il meritoit. Voilà deux differences prodigieuses entre les prétensions des Lutheriens, & celles de leurs ennemis : ceux-ci prétendent que la dispute ne rouloit que sur cette These, *les Messes privées sont bonnes*, & que le Diable qui faisoit l'office d'opposant confondit Luther. Les autres disent que l'état de la question étoit *si un homme qui avoit dit la Messe pendant quinze ans étoit un pécheur excusable*, & que Luther qui faisoit le soûtenant fut terrassé sans ressource, excepté quand il allégua le merite de Jésus-Christ & la misericorde de Dieu. Peut-on voir tant de differences sur un même Fait, sans adopter touchant les Controversistes le jugement de M. * Simon, *mutatis mutandis?* L'Auteur se plaint que M. de Cordemoi a omis la derniere partie de la conference, où paroit le but qu'avoit le Demon, & la victoire que Luther remporta sur lui.

Ce qu'il y a bien étrange, c'est que plusieurs Protestans célebres, Hospinien, Pareus, & un Moderne encore plus illustre que ceux-là, ont avoüé que le resultat de cette dispute fut l'abolition des Messes privées, de sorte qu'ils tombent d'accord avec les Controversistes du parti Romain, que Luther vaincu par les raisons que le Diable mit en avant, reforma cette partie du culte. Or c'est ce qui ne paroit nullement dans le récit de la conference, & qui se refute invinciblement par la Chronologie qu'on a pu voir cy-dessus. A qui se fier?

Demêlé de Mrs. Nicole & Claude sur Luther. Combien l'accusation contre lui est injurieuse aux Princes d'Allemagne.

Voici une autre remarque qui peut-être ne sera pas inutile. M. † Nicole avoit objecté aux Protestans cette dispute de Luther, & en avoit tiré la conséquence la plus odieuse que les Controversistes, en ayent jamais tirée. M. Claude y ‡ répondit, & observa, entre autres choses, que Luther avoit senti *dans son cœur* ces accusations de l'esprit malin. Un Ministre Lutherien fit aussi une réponse, contre laquelle on publia un Livre à Paris peu de tems aprés, & l'on y ajoûta une replique ⸸ particuliere à Monsieur Claude, touchant cette conference. On se plaignit qu'il avoit changé le mot de dispute en celui d'accusation ; d'autres se sont choquez de ces paroles, *en son cœur*, qui ne sont pas dans le Latin. M. Sagittarius fournit dequoi dissiper ces plaintes, car outre ce que nous avons touché, il nous apprend p. 5. que Justus Jonas qui a traduit en Latin cet Ouvrage de Luther, a supprimé plusieurs choses de l'original, & en particulier ces termes, *in corde meo, multas enim noctes mihi acerbas & molestias fecit*, qui doivent suivre immédiatement ceci, *Satan mecum cœpit ejusmodi disputationem*. Ce Justus Jonas n'étoit point le Précepteur des fils de Luther, mais son Collegue dans la profession de Théologie dès l'an 1522. Hospinien s'abuse en cela, & le confond avec un autre qui étoit effectivement le Précepteur, & qui assista avec Justus Jonas aux dernieres heures de Luther. M. Sagittarius se contente à cet égard de dire que M. de Cordemoi a suivi l'erreur d'Hospinien ; mais il faut convenir que par tout ailleurs il le refute avec une force qui est un peu bien dure. Un des endroits qui meritent la plus grande consideration, est celui qui nous expose les vuës qu'avoit Luther, lors qu'il composa le Traité où se trouve le recit de sa conference. On dissipe par ce moïen tous les embarras, & toutes les illusions que les Missionnaires se forment sur ce que Luther semble répondre quelquefois comme étant bon Catholique. Quand ses expressions paroitroient prouver beaucoup à cet égard-là, & quand on ne voudroit pas acquiescer au sens tres-probable que leur donne M. Sagittarius, il faudroit du moins convenir que ce ne sont pas des preuves qui égalent celles de Chronologie, que nous avons raportées, & par conséquent qu'il y a eu bien de la précipitation dans le fait des Controversistes. L'Auteur qualifie bien autrement leur dispute, car il ne trouve rien de plus scelerat que d'accuser tant de Princes & tant de Villes d'Allemagne d'avoir aboli la Messe, & reformé la Religion sur un plan emprunté du Diable, non par des suggestions déguisées, mais par des leçons reconnues formellement pour diaboliques. Il soûtient que c'est une injure dont l'infamie rejaillit sur S. M. I. & sur les Princes Catholiques qui reconnoissent les Protestans pour membres du Saint Empire Romain, & qui ont promis par des Traitez de paix solemnels, où le Roy de France est intervenu, de tolerer leur Religion, & de la maintenir même contre tous ceux qui l'inquiéteroient. Il ajoûte qu'il y auroit une manifeste nullité dans tout cela, si les Protestans étoient tels que M. de Cordemoi les décrit, puis qu'il est certain que tout homme qui fait profession d'être l'Eleve du Diable, doit passer pour inhabile à joüir des droits de la société humaine, & qu'il merite le châtiment des Sorciers & des Magiciens. Il demande si les Convertisseurs de France ne se figurent pas quelque chose d'aprochant, & il s'étonne qu'ils n'imitent pas François de Sales qui commençoit, dit-on, par les exorcismes l'instruction des Huguenots.

En quel cas le Demon préfere la vérité au mensonge. Ignace de Loyola comment detourne de l'étude du Latin.

Finissons cet article par la remarque que nous employâmes, en parlant de l'Ecrit de M. l'Abbé de Cordemoi dans les Nouvelles § d'Août 1685. Nous dîmes que le Demon prefere la vérité au mensonge, lors qu'il la croit plus propre à exciter les passions, & à causer beaucoup de mal. C'est un principe qu'il semble que l'on ne peut contester dans cette dispute particuliere, qu'afin de persuader au monde que les Lutheriens ont suivi la leçon du Diable, entant que telle, plûtôt que comme une vérité. Mais qu'on dise tout ce qu'on voudra, on ne laisse pas de convenir de ce principe, & nous en avons donné un exemple illustre dans la 2. édition de cet endroit de nos Nouvelles, c'est celui du Fondateur

* *Nouv. de Novemb. 1685. Art. VIII.*
† *Prej. ch. 2.*
‡ *Def. de la Ref. 2. p. ch. 5.*
⸸ *Elle a été ajoûtée à la 2. édit. des Prej. en 1683.*
§ No. VI. du Catalogue.

dateur des Jesuïtes, duquel on a publié que le Diable le detournoit de l'étude, en lui donnant des connoissances très-vives des mysteres de la Religion. Ce qui suit servira de suplement à cette remarque.

Le P. Bouhours décrit admirablement cette rose diabolique, dans l'endroit où il nous fait voir S. Ignace étudiant la Grammaire à l'âge de 33. ans. Il dit que *l'ennemi du salut des hommes, qui prévit où aboutissoit la science d'Ignace, usa d'artifice pour renverser ses études*, & qu'il *portoit sans cesse le nouvel écolier à des pratiques de piété, le remplissoit de consolations, & lui inspiroit de si tendres sentimens pour Dieu, que tout le tems de l'étude se passoit en aspirations dévotes. Au lieu de conjuguer le verbe* amo, *il faisoit des Actes d'amour.* Je vous aime mon Dieu, *disoit-il*, vous m'aimez; aimer, être aimé & rien davantage. *Quand il étoit dans la classe son esprit s'envoloit au Ciel, & tandis que son maitre expliquoit les regles de la Grammaire, il entendoit au maître interieur qui lui éclaircissoit les difficultez de l'Ecriture, & les mysteres de la Foi.* La vie de S. Antoine attribuée à S. Athanase raporte plusieurs tentations, où le Demon se servoit des apparences de la vérité & de la piété. C'est donc une chose avouée de part & d'autre, que le Demon soûtient quelquefois le bon parti: ce n'est donc pas une preuve de la bonté des Messes privées, que de dire qu'il les a combatuës fortement.

ARTICLE IV.

Novissima idea de febribus, & earumdem dogmatica ac rationalis cura, mechanicis rationibus suffulta. Accessit dissertatio de insensibili transpiratione mechanicè probata. Auctore Jac. Sylvio, *Med. Doct. Batavo, Collegii Medici, nec non societatis Dubliniensis ad promovendam naturalem scientiam socio.* C'est-à-dire, *Nouveau Traité des fievres, selon les principes méchaniques.* Dublinii excudebat Jos. Ray. 1686. in 12.

CEt Auteur a déja paru dans nos Nouvelles, car c'est lui qui nous a communiqué l'article VI. du dernier Journal de Juillet, où il raisonne doctement sur la production des cornes d'une petite fille d'Irlande. Les Lecteurs jugeront encore mieux de son esprit & de sa capacité, par l'explication des fievres qu'il nous donne ici, & qui contient quelque chose d'assez nouveau.

Le mélange disproportionné des particules du sang est la cause générale de la fievre.

Avant toutes choses, il établit ce fondement, que le bon état de la vie naturelle consiste dans l'union, & dans le mélange regulier des parties insensibles du sang & du chyle, & qu'un tel mélange suppose une proportion d'égalité entre les modifications réciproques de ces parties, par le moien de laquelle les corpuscules trop spiritueux du sang rencontrent des particules du chyle qui les retardent; ceux qui sont trop tardifs en rencontrent qui les excitent; les acides s'embarrassent avec les huileux, & conservent ainsi leurs pointes, qui sans cela s'useroient trop en se frottant contre les particules salines lixivieuses, &c. Mais cela ne doit pas empêcher que les particules aqueuses & spiritueuses ne s'envolent de la masse; au contraire il est bon qu'elles s'envolent, afin que l'air & la matiere subtile qui viennent remplir leur place, perpétuent dans le sang l'agitation qui doit y être. L'Auteur dit ensuite l'opinion qu'il a sur les esprits animaux, & puis il assûre que la fievre n'est autre chose qu'un mouvement dereglé des particules insensibles du sang, ou qu'une certaine agitation qui derange ces particules, & qui bouleverse la proportion où celles de chaque genre se doivent trouver, par raport à toutes les autres, soit pour le nombre, soit pour la figure, soit pour le lieu. Ainsi la cause générale de toutes les fievres n'est qu'un mélange mal proportionné des particules du sang, & une transposition irréguliere qui fait que trop de parties huileuses, ou salines, ou terrestres, se trouvent ensemble, de sorte que les spiritueuses ne peuvent plus rendre le service qu'elles rendoient. Si l'on veut savoir comment ce mélange disproportionné cause dans le sang une agitation irréguliere, M. Sylvius répondra que c'est à cause que la matiere subtile qui se mouvoit régulierement en ligne droite, dans les intervalles des particules, pendant qu'elles étoient mélées selon de justes proportions, rencontre cent mille obstacles aussi-tôt que ces proportions se confondent, d'où il arrive que se detournant de toutes parts pour se faire jour par tout où elle le peut, les parties insensibles du sang sont poussées de tous côtez; & les voilà dans une agitation fort dereglée, qui ne peut produire qu'un mechant effet, car comme le lait s'aigrit dès que ses parties spiritueuses & la crême ont quitté les autres, il faut que le sang se gâte lors que ses parties acides, huileuses, aqueuses, salines, volatiles, &c. ne sont point unies avec celles qui peuvent les retenir dans leur état naturel, par la proportion mechanique qui regne réciproquement entre leurs modifications.

Quelle est la source de ce désordre dans le sang.

Mais d'ou vient, demandera-t'on, ce mélange disproportionné des particules du sang? L'Auteur en donne trois causes, car il dit que si les parties de la matiere sont pressées inégalement, il arrivera que l'une ne pourra point empêcher que l'autre ne quitte sa place, & ainsi les alignemens des pores changeront, & la matiere subtile ne se mouvra plus comme elle faisoit; c'est par là qu'il explique la fermentation qui se produit dans un monceau d'orge. Les deux autres causes sont l'absence, & pour ainsi dire la suffocation des parties spiritueuses, qui dissolvoient & qui agitoient les corpuscules visqueux. Il nous donne le sang figé pour un exemple de cette suffocation, ou de cet état dans lequel les parties spiritueuses n'ont point le mouvement libre, & il dit que tout ce qui peut empêcher le sang d'avoir son effervescence naturelle, ou de produire suffisamment des esprits, est cause de cet état de suffocation. Il remarque en particulier, que le mélange d'un acide avec le sang dans le cœur produit de grands changemens, puis qu'on sait par experience, qu'un pur acide seringué dans la veine jugulaire d'un chien le fait mourir, ou lui cause d'abord des convulsions. On nous explique ce phenomene, en supposant que l'acide naturel qui est dans le sang, ou dans le ventricule des animaux, n'a point ses parties en même posture que l'acide pur, & qu'ainsi le mélange de ces deux acides trouble l'arrangement proportionné des particules du sang; & pour nous faire mieux comprendre cela, on se sert de ce calcul.

Calcul qui explique cela.

On suppose qu'une drachme de sang contienne 1600. particules de sel lixivieux, fixe & volatil; 800. particules acides, 500. spiritueuses, 600. aqueuses, 900. de sel fixe, & ainsi du reste, toûjours dans une proportion qui conserve l'équi-

l'équilibre. On suppose après cela qu'il y ait 2000. particules acides dans un scrupule d'acide pur, & qu'elles ayent leurs figures differentes de celles qui sont acides dans le sang: cela doit arriver de toute nécessité, puis qu'il y a dans le sang tant d'autres parties héterogenées qui ne sont pas dans l'acide pur. Il est clair présentement que si un scrupule de cet acide se mêle avec une drachme de sang dans le cœur, il troublera tout; car il n'y avoit dans le cœur qu'autant de particules acides qu'il en faloit, pour tenir dans un juste temperament les particules de sel lixivieux, &c. & après l'injection de cet acide étranger, il s'y en trouve une quantité beaucoup plus grande; il faut donc que la proportion qui faisoit qu'auparavant chaque partie soûtenoit celles qui lui étoient contigues, soit changée, & qu'ainsi tout se derange, & tombe dans une confusion qui ralentit le mouvement & l'effervescence naturelle de ce mixte, parce que les parties subtiles & spiritueuses qu'il contient, n'ont plus la force de dissoudre les visqueuses & les grossieres. C'est pourquoi celles-ci se pouvant lier ensemble & ammonceler plus facilement, empêchent l'évaporation des particules aqueuses, & par même moien l'introduction d'une plus grande quantité de la matiere subtile, de sorte que la pression de l'atmosphere surmontant alors avec plus de facilité la resistance que lui font les particules du sang, il s'ensuit que l'agitation de ce fluide doit diminuer, & ainsi par un enchainement de causes, le mélange confus du sang doit retarder la circulation. Or c'est là l'origine de toutes les fievres, si l'on en croit M. Sylvius, de sorte qu'il est très-faux, selon lui, que le sang se meuve plus vite durant l'ardeur de la fievre. Voions comment il soûtient ce beau paradoxe.

Que le poux fréquent marque la lenteur du sang.

Il remarque, 1. que tous ceux qui pratiquent la médecine jugent qu'un homme a la fievre, ou qu'il ne l'a pas, selon qu'ils lui trouvent les batemens du poux plus forts & plus prompts, ou dans une régularité convenable; d'où il conclut, en observant quelques exceptions, que le seul & unique signe *pathognomonique* des fievres est la vitesse du poux. En 2. lieu il entreprend de prouver que l'effervescence du sang diminuë dans les fievres, & que cette diminution multiplie les batemens des arteres, ou qu'en tout cas la trop grande rarefaction du sang ne les multiplie point. Il aporte en preuve toutes les remarques qu'il a déja faites sur les suites que doit avoir le mélange disproportioné des particules du sang, toutes suites qui tendent à diminuer l'agitation de cette liqueur. Or à mesure que l'agitation s'en ralentit, il est plus pressé par l'atmosphere; s'il est plus pressé, il peut moins se dilater, & moins dilater les parois du cœur, d'où il s'ensuit qu'il sort du cœur avec moins d'impétuosité, & qu'il pousse plus foiblement celui qui est dans la grande artere, d'où il arrive que les arteres s'étendent moins, & qu'ainsi le sang y coule moins vîte. Or de ce que le cœur se dilate moins, il s'ensuit méchaniquement que ses contractions doivent être plus fréquentes, tout de même que l'acte de respirer se réïtere plus souvent, lors que les poumons ne s'enflent pas selon toute leur capacité. Nous savons tous que lors qu'ils le font, il se passe plus de tems entre la 1. respiration, & la 2. pourquoi ne diroit-on pas la même chose du cœur? Est-ce que ses batemens dependent du sang? Mais combien de fois un cœur arraché de la poitrine & posé sur une table, conserve ses palpitations sans l'aide du sang? Et ne sait-on pas que le cœur étant un muscle doit avoir ses mouvemens, à la maniere des autres muscles, c'est-à-dire par un principe different de la liqueur contenuë dans les veines. Si cela est, il faut dire que le cœur a ses contractions, ses extensions, ses mouvemens convulsifs, & ses vibrations par les esprits animaux, & que toute la modification que le sang y peut apporter, consiste en ce que s'il se rarefie beaucoup dans les ventricules du cœur, l'extension du cœur se fait dans une espace plus grand, ce qui fait, selon la remarque précédente, que la contraction dure plus, & qu'ainsi le retour d'un batement n'est pas si prompt. Voilà ce que cherche M. Sylvius; il prétend que le poux se meut plus vîte lors que le sang est moins agité. Il veut aussi que les arteres poussent le sang par la contraction de leurs fibres, & que lors que le sang est grossier & plein de viscositez, il n'obéisse pas comme il faut à la pression des arteres; c'est pourquoi les arteres ne faisant pas leur dilatation & leur contraction, dans tout l'espace qu'elles prendroient si le sang circuloit plus vite, les renouvellent en récompense plus souvent que lors que chaque retour se doit faire de plus loin; ainsi les batemens du poux plus fréquens seront une marque que le sang circule avec moins de diligence. L'Auteur observe que si la vitesse du poux temoignoit que le sang se meut fort vîte, il faudroit qu'il fût fort rarefié, fort rapide & fort échauffé durant les frissons de la fievre; car dès lors le poux d'un fébricitant est fort ému; or le sang n'est point encore échauffé; donc la *fréquence* du poux ne peut pas être une preuve que l'agitation du sang n'ait point été ralentie.

Je me suis un peu étendu sur l'exposition de cette hypothese, afin que tous mes Lecteurs en comprissent les fondemens: desormais je m'étendrai moins sur les choses que M. Sylvius remarque pour la confirmer. Il est sûr qu'il temoigne en cela beaucoup d'esprit & d'habileté, & qu'il justifie la bonne opinion qu'on a de lui dans la Societé d'hommes célebres, qui s'est établie à Dublin pour l'avancement de la Physique.

Preuve de cette hypothese par le froid & le chaud qui contribuent à un accés.

Il montre l'accord qu'il y a entre sa supposition & les principaux symptômes des fievres, & il commence par le froid & par le chaud qui composent un accès. Il dit que le mélange disproportionné éloigne les causes qui échaufoient la masse du sang: il devient donc froid, & comme d'ailleurs il s'arrête plus long-tems par tout où il passe, il doit refroidir beaucoup les parties, car nous éprouvons qu'un morceau de glace qui repose sur notre main, la refroidit plus que s'il se mouvoit. L'Auteur ajoûte à cela quelques remarques sur l'operation & la secretion des parties spiritueuses du sang. Pour ce qui concerne la chaleur des accès de fievre, il aporte plusieurs exemples qui font voir que la chaleur ne donne pas aux corps plus de mouvement progressif. En effet l'eau presque boullante paroit aussi tranquille dans un chauderon que l'eau froide. Il ajoûte que l'irrégularité du mélange des particules du sang fait que plusieurs corpuscules, qui vont heurter les petites fibres des nerfs, n'ont aucune proportion avec les pores qu'ils rencontrent, d'où nait un ébranlement fâcheux: d'autre côté si l'on suppose beaucoup de lenteur dans le sang, on voit sans peine que s'il a néanmoins quelque chaleur il doit échaufer beaucoup, car tout corps chaud agit avec plus de

for-

force lors qu'il demeure plus long-tems apliqué sur une partie, au lieu qu'un charbon qu'on fait tomber précipitamment d'une main sur l'autre, ne les brule point. Quant à la soif que l'on souffre pendant la fievre, l'Auteur l'explique en supposant d'un côté, que les glandes salivaires sont d'abord bouchées par des corpuscules irréguliers; & de l'autre, que les parties salines du sang se détachent des aqueuses, pendant le desordre qui derange les proportions de ce mixte. L'obstruction des glandes salivaires est cause qu'elles demeurent à sec, & la séparation des corpuscules salins d'avec les aqueux est cause que ceux-là piquotent les fibres, ce qu'ils ne feroient pas s'ils demeuroient bien incorporez avec les autres. L'Auteur n'explique pas d'une maniere moins heureuse, ni moins liée avec ses principes, les maux de tête, les nausées, les diarrhées, les delires, à quoi sont sujets les fébricitans; & comme l'intermission des fievres, & leur retour à des tems réglez, a toûjours passé pour le plus difficile de leurs phenomenes, il s'étend un peu plus à le débrouiller. Il dit que le derangement des particules du sang fait mille obstruction dans les glandes, & plusieurs alterations dans le ferment naturel qu'elles contiennent. Ces obstructions étant cause que ce ferment séjourne plus qu'il n'auroit fait dans le même lieu, sont cause par même moïen que son acidité s'augmente; & alors il peut se faire un chemin à travers les obstructions, & sortir des glandes de l'estomac, de celles des intestins, & peut-être aussi de celles du pancréas, & se joindre avec la bile qui se décharge dans les boïaux, après quoi cette jonction peut produire dans le sang ce qu'on appelle accès de fievre. Mais comme la circulation d'un sang aussi déreglé que celui-là reproduit les obstructions dans les glandes, ou plûtôt comme les obstructions se consolident dès que le ferment qui les a percées est passé, il doit arriver que quand les particules du sang ont repris une situation proportionnée, quelques autres parties du ferment emprisonné dans les glandes se fassent un nouveau jour pour en sortir, se joignent encore avec la bile, & troublent tout de nouveau la simmétrie du sang. Si la matiere qui cause ces obstructions est fort tenace & fort viscide, & que le ferment n'ait pas trop d'acidité, il se passera plus de tems avant qu'elles soient débouchées, & ainsi les accès ne reviendront pas si-tôt. De sorte que la diversité des intermissions dépendra de la viscosité plus ou moins grande des corpuscules qui causent les obstructions, & de l'acidité plus ou moins grande du ferment emprisonné. La grande artere qui s'étrecit peu à peu fournit à M. Sylvius une autre raison de supposer, qu'il se fait des obstructions & des amas d'humeurs croupissantes dans toutes les parties solides du corps. Il ne faut pas oublier ce qu'il dit sur les fievres continuës, c'est qu'elles ne sont qu'un assemblage de plusieurs accès, dont l'un commence avant que l'autre finisse.

Cause du retour des fievres.

Des remedes pour les fievres.

Aprés avoir ainsi exposé sa nouvelle théorie des fievres, il passe aux moïens de les guerir; il rejette conséquemment à ses principes les remedes refrigeratifs; & sans se mettre en peine de ce qu'en diront les Rieurs & les Médisans, il recommande les remedes qui échausent. Il condamne aussi l'usage de la saignée, quoi qu'il avouë que generalement parlant elle n'est ni fort nuisible, ni fort utile, comme il paroit, dit-il, de ce qu'en France & en Espagne, où on la pratique sur tous les fébricitans, il ne meurt ni plus ni moins de malades à proportion qu'en Italie, & dans les autres pays où l'on ne saigne personne. Certains Fâcheux, mal intentionnez pour les Medecins, & même pour la Médecine, prétendent qu'on peut remarquer la même chose par la comparaison des pays, où l'on ne se sert point des autres remedes, & de ceux où l'on s'en sert. M. Sylvius louë extrêmement les vertus du camphre, & aprés avoir parlé & des remedes qu'il croit les meilleurs, & de la maniere méchanique dont il croit qu'ils redonnent la santé, il rapporte la preparation & la dose de ceux qu'il emploie.

Transpiration insensible.

Il a mis à la fin de son Traité un discours qui merite d'être lû, touchant la transpiration insensible. Il la definit une expulsion des particules qui ne servent de rien, ou qui peuvent faire du mal, & il lui donne pour premiere cause l'action par lequelle les particules insensibles des alimens, & des fermens, s'écartent de celles qui ne leur sont pas proportionnées. Pour mieux faire comprendre cela, il remarque que les alimens contiennent une diversité prodigieuse de parties, & par conséquent qu'elles sont rangées de telle sorte que la figure & l'alignement des petits intervalles qui les separent, répondent aux modifications qui les distinguent entre elles. Il suppose aussi, avec tous les Cartesiens, qu'une matiere très-subtile coule fort rapidement par tous ces petits intervalles, & qu'elle agite çà & là les particules. Or comme ces particules ne trouvant pas toûjours des pores qui leur conviennent, heurtent nécessairement d'autres parties, il faut qu'il regne dans ces amas de matiere une infinie diversité d'agitations. C'est ce qu'on peut apeller une effervescence naturelle, qui doit avoir lieu principalement lors que le chyle se méle dans les intestins avec plusieurs autres sucs, & lors qu'il tombe dans le cœur. On voit aisément que cette émotion continuelle détermine les particules aqueuses & spiritueuses à s'envoler avec la matiere subtile de Descartes. M. Sylvius fait connoitre soigneusement la nécessité de cette transpiration; car il dit, entre autres choses, que s'il ne sortoit pas du sang divers corpuscules qui en comprimant l'air déterminassent la matiere subtile à venir occuper leur place, il seroit impossible que le sang eût assez d'agitation pour resister à la pesanteur de l'air. Or puis que toute effervescence ou toute rarefaction fait envoler les parties les plus deliées, & qu'il n'y a point de partie de notre corps qui ne soit impregnée du suc nourricier, & qu'il n'y a point de suc nourricier qui ne se fermente, l'Auteur conclut qu'il se fait une transpiration insensible dans chaque partie de nos corps, & que si l'on pouvoit voir ce qui s'en exhale, on les verroit toûjours environnez d'une nuë. Il prétend, avec le celebre Sanctorius, Auteur de la Médecine statique, qu'il sort plus de matiere de notre corps par la transpiration insensible, que par les urines & par les selles, & que de huit livres de nourriture qu'un homme prendra par jour, il s'en ira cinq par les pores.

Nous parlerions ici d'un autre Livre nouveau, s'il ne faloit pas changer de matiere en faveur de ceux qui aiment la diversité, & qui lisent plus pour leur divertissement, que pour acquerir un grand fond de science. Nous laisserons donc ce Livre pour cette fois. Il s'intitule, *Idea febris petechialis, sive tractatus de morbo puncticulari, speciatim de eo quo annis abhinc circiter*

13. *Colonia ejusque vicinia afflictæ fuere &c. Anthore Laur.* Donckers, *Sylva-Ducensi Med. Doct. Colon. Lugd. Batav. apud Petrum Vander Aa.* 1686. *in* 8.

ARTICLE V.

Joannis Meursii de Regno Laconico libri 11. *de Piraeo liber singularis, & in Helladii Chrestomathiam animadversiones.* C'est-àdire, *Traitez de Meursius sur les Rois de Sparte, sur le Pyrée, &c.* Ultrajecti apud Guil. Vande Water. 1687. in 4.

Sterilité des anciens Auteurs.

NOtre Journal de Décembre 1685. fit esperer les deux premieres parties de cet Ouvrage de Meursius: apparemment on ne sera pas fâché que M. Grævius ait reçu une 3. Piece de ce grand Critique, par les soins du même M. Pufendorf, qui en a tiré tant d'autres de la Bibliotheque du Roy de Suede. Il a falu bien chercher dans les ruïnes de ces anciens tems, que nous avons appellez des * *non valeurs*; il a falu, dis-je, y fouiller bien patiemment, pour y trouver les premiers Rois de Lacédemone; car quand on en est à dire que les Rois avoient pour femme quelque Nymphe, c'est une marque que l'on se trouve en païs perdu, & qu'on n'a gueres d'autre guide que les lambeaux des fictions, & des chansons des anciens Poëtes. Voilà où Meursius se voit réduit au commencement de son Ouvrage, il trouve que Lelex, le plus ancien Roy de Lacédemone, étoit marié avec Cleocharée, l'une des Nymphes Naïades. Mylès, fils & successeur de Lelex, ayant inventé l'art de moudre, rendit un très-bon service au genre humain. Son fils Eurotas eût beaucoup mieux fait de chercher une semblable invention, pour apaiser son chagrin, que de se précipiter dans une riviere, qui à cause de cela fut nommée *Eurotas*. Les anciens Etymologistes nous païent si souvent de cette raison, qu'il en faut conclure qu'en ce tems-là l'on n'étoit pas assez inventif. En général nous pouvons dire, que dans ces siecles reculez on ne savoit gueres diversifier les avantures Romanesques. Si l'on me demande pourquoi Eurotas se desespera, je répondrai que ce fut à cause qu'ayant méprisé la superstition de son armée, qui vouloit attendre la pleine lune, & ayant attaqué les Atheniens en dépit de tous les presages, il eut le malheur d'être bien batu. Voyez qu'il y a long-tems que l'on est superstitieux: il ne s'en faut gueres que ce mal ne soit aussi ancien que le monde, & apparemment il ne finira qu'avec le monde; car les plus débauchez en sont bien souvent les plus malades. Si l'on n'eût pas pris Cesar par l'endroit le plus sensible, un songe qu'avoit fait sa femme, & l'avis de ceux qui se mêloient de deviner par les entrailles des bêtes, l'eussent empêché d'aller au Senat le jour qu'il y fut tué, & qu'il avoit marqué lui-même pour la discussion d'affaires très-importantes; & à peine le tira-t'on de son scrupule, en lui disant qu'il s'exposeroit à la moquerie de ses ennemis, s'il attendoit à se montrer que sa femme eût eu de beaux songes. Son successeur, qui avoit assez d'impiété pour depouiller son Dieu Neptune des honneurs qu'on avoit accoûtumé de lui rendre, étoit néanmoins si superstitieux qu'il s'arrêtoit non seulement à ses songes, mais aussi à ce que les autres songeoient de lui. Ne nous étonnons donc pas que dans les siecles d'ignorance, tels que celui des premiers Rois de Lacédemone, on ait eu quelque superstition pour les pleines lunes.

Superstition de Cesar.

La droite ligne finit à Eurotas, car celui qui lui succéda, & qui s'appelloit Lacédemon, ne fut que son gendre. La science historique n'alloit pas mieux sous cette 2. race que sous la 1. On en étoit encore aux mariages des Nymphes, & aux adulteres de Jupiter, puis que les Auteurs assûrent que Lacédemon étoit fils de ce Dieu-là, & qu'il eut de la Nimphe Taigete un fils nommé Himere, & une fille nommée Cléodice. Ce fils ayant violé sa sœur se jetta de desespoir dans une riviere, & lui communiqua son nom. Autre preuve de la sterilité des anciens Etymologistes. Amyclas, qui succeda à son pere Lacédemon, eut, entre autres enfans, la belle Daphné qu'Appollon poursuivit si ardemment, & qui fut changée en laurier. Ovide n'a point suivi cette généalogie. Tindare, si connu par sa femme Lede à qui Jupiter fit quelques enfans, est compté parmi les Successeurs d'Amyclas. C'est ici que la Fable commence à s'épanoüir. Castor & Pollux, Helene & Clytemnestre, enfans de Tindare, ou du moins de son épouse, ont fourni aux Poëtes un très-beau champ dont il nous reste plusieurs morceaux. Meursius a ramassé bien des choses touchant Helene; mais comme il n'avoit pas besoin de tout ce que les autres en ont dit, il en a laissé beaucoup. Il ne nous aprend point que cette Belle eut une fin fort tragique, & qu'ayant voulu se refugier à Rhodes auprès de Polixo sa parente, elle y fut pendue à un arbre par les ordres de Polixo. S'il eut eu autant de soin que l'Auteur d'*Athenes ancienne & nouvelle* d'égaïer son érudition, il eût fait non seulement cette remarque, mais aussi celle dont ce même Auteur s'est souvenu, en parlant de l'Ile de Spatara, qu'on apelloit autrefois Cranaé. Il observe que ce fut dans cette Ile qu'*Helene accorda ses premieres faveurs à Paris, & que sur le rivage de la terre ferme qui est vis-à-vis, cet heureux Amant avoit fait bâtir après cette agréable conquête un Temple à Venus, pour marquer les transports de sa joie & de sa reconnoissance; qu'il donna à cette Venus l'attribut de* Migonitis, & *nomma ce territoire* Migonion, *d'un mot qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y étoit passé; que Menelas, le malheureux époux de cette Princesse, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint visiter ce Temple dont le terrain avoit été le temoin de son malheur, & de l'infidelité de sa femme; qu'il ne le ruina point; qu'il y fit mettre seulement aux deux côtez de la statuë de Venus, les images de deux autres Déesses, celle de Thetis & celle de la Déesse Praxidice, comme qui droit la Déesse des Châtimens, pour montrer qu'il ne laisseroit pas l'affront impuni. Mais*, ajoûte cet Auteur, *s'il n'eut pas le bien de se voir vengé d'Helene, elle lui survéquit.*

Remarques sur Helene.

Ces dernieres paroles fourniroient une occasion de critique à qui la voudroit chercher; car il est indubitable que dix-huit ans après qu'Helene eut été enlevée, Menelas s'étoit vengé aussi amplement qu'il l'avoit voulu, par la ruine du Roiaume de Priam, le pere du Ravisseur. Il est donc fort apparent que cette image de la Déesse Praxidice ne se raportoit pas à une vengeance à venir, mais à une vengeance déja prise, & il n'est point apparent qu'elle eût re-

* *Nouv. de Novemb.* 1686. *Art.* I.

relation à quelque dessein de punir Helene; car si Menelas ne se fût point reconcilié de bonne foi avec sa femme, il n'auroit pas attendu si long-temps à la châtier. L'Histoire de ce siecle-là porte, que cette artificieuse femme fit la paix avec son mari la nuit même que les Grecs s'emparerent de la Ville; & cela est fort vraisemblable après le caractere que l'on a donné au bon Menelas dans l'Iliade, où il paroît n'avoir point de plus violente passion que celle de venger les soupirs, & les sanglots de sa chere Helene. Il croïoit qu'elle ne faisoit que gémir dans le palais de Priam, mais apparemment elle ne prenoit pas les choses si fort à cœur. Au reste il y a beaucoup de gens qui soûtiennent qu'Homere a choqué la vraisemblance, lors qu'il a reculé la joye de Paris jusques à son arrivée à l'Isle de Cranoé.

Νήσῳ δ' ἐν Κραναῇ ἐμίγην φιλότητι καὶ εὐνῇ.

Et sur les enlevemens en general.

Ils trouvent fort mauvais que les Critiques n'ayent pas censuré cela, mais ils ont tort; car quoi qu'un semblable problême, traité dans les Harangues du Mancini, ou dans les Conferences du Bureau d'Adresse, ou dans celles de Richesource, pût faire rire un Lecteur, il ne s'ensuit pas qu'un Scaliger, qu'un Castelvetro, ou tal autre Commentateur de la Poetique d'Aristote, & Censeur des œuvres d'Homere, ait dû examiner si l'on a suivi en cela les loix de la vraisemblance; & après tout, les enlevemens ne doivent pas être d'un aussi prompt effet selon le jugement des Romanistes, que selon celui des autres hommes; ce seroit aller bien loin. Herodote nous aprend que les Perses trouvoient fort injustes ceux qui enlevoient des femmes, & qu'ils regardoient comme des fous ceux qui s'apliquoient à venger une telle injure, mais que ceux-là leur paroissent sages qui ne faisoient aucun cas d'une Beauté enlevée; car, disoient-ils, on ne lui auroit pas fait cela si elle ne l'avoit voulu. Aussi se vantoient-ils de n'avoir jamais fait un pas, pour recouvrer les femmes que les Européans avoient enlevées de l'Asie, & ils se moquoient des Grecs qui pour en recouvrer une que les Asiatiques leur avoient ôtée, avoient équippé une grande flotte, & desolé tout un Roiaume. Mais ceux qui blâment Homere que ne doivent-ils pas dire contre les Romans de la vieille Cour, qui font revenir leurs Heroïnes aussi nettes après deux ou trois enlevemens, que si elles n'avoient vêcu qu'avec des Vestales? C'est bien autre chose que ce qu'a fait le bon Homere. Aussi s'en est-on plaint publiquement, & sur ce que Cyrus représenta *qu'il ne devoit pas croire que Mandane fût sortie bien pure des mains de quatre ravisseurs; que les moins clairvoïans dans ces mysteres ne pouvoient douter qu'il n'eût le reste des autres, & que les épreuves où l'on avoit mis la pudeur* de sa Maîtresse, *étoient un peu trop fortes pour une chose si frêle*, il fut rendu un Arrêt declarant que toute femme qui seroit enlevée plus d'une fois ne seroit * plus Heroïne. Si l'on se fût reglé sur ce qui arriva à † Helene, l'Arrêt eût été encore plus rigoureux; car dès son premier enlevement elle paia si bien le tribut à l'amour & à la Nature, qu'elle en devint mere d'Iphigenie. L'accouchement fut clandestin, de sorte qu'étant interrogée par la parenté, elle nia qu'elle eût souffert aucun changement de condition. Mais revenons à Meursius.

Suite des anciens Rois de Lacédemone.

C'est sans doute une grande marque de son savoir que cette suite qu'il nous donne des anciens Rois de Lacédemone; car il est plus mal aisé à un Critique de rassembler des pieces si dispersées, & de les chercher dans des Scholiastes, ou dans d'autres Livres Grecs, qu'à un Genéalogiste moderne de trouver cent ayeux à un riche Partisan. Outre cette suite nous trouvons ici la correction de divers passages, & plusieurs observations savantes proposées & prouvées en peu de mots; c'étoient les manieres de notre Auteur. Il nous fait voir qu'Oreste, fils d'Agamemnon, devint Roy de Lacédemone par son mariage avec Hermione, fille de Menelas, comme Menelas l'étoit devenu par son mariage avec Helene, fille de Tindare. Ainsi ce Roiaume qui pouvoit tomber en quenouille, se trouva possedé par les descendans de Pelops, homme Asiatique qui fut cause que le païs qu'on nomme aujourd'hui *Morée*, se nomma le Peloponnese. Mais sous le regne de Tisamenus, fils d'Oreste, les Heraclides ou les descendans d'Hercule ayant fait une troisieme tentative, pour rentrer dans ce pays-là, eurent un si grand succès, qu'ils y conquirent trois Roiaumes, dont l'un fut celui de Lacédemone. Ce retour des Heraclides est un Epoque considerable. Meursius debrouille plusieurs difficultez concernant les trois expeditions des Heraclides, leur genéalogie, & celle des Rois de la famille de Pelops. Il est vrai que quant à ces derniers points on trouve encore plus de recherches dans le Commentaire du savant M. de Meziriac, sur quelques-unes des Heroïnes d'Ovide.

Conquête de cette Ville par les Heraclides.

Il ne faut pas s'attendre à une Chronologie fort exacte, touchant la conquête de Lacédemone par les descendans d'Hercule. L'Auteur ne fait sur cela que raporter plusieurs opinions, entre lesquelles la plus grande difference n'est que de 120. ans, car le plus petit intervalle que l'on mette entre le retour des Heraclides, & la destruction de Troye, n'est que de 60. ans, & le plus grand n'est que de 180. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que dans le partage qu'ils firent de leurs conquêtes, Argos échut à Temenus, Messene à Cresphonte, & Lacédemone à Euristhene & à Proclès, les deux fils d'Aristodeme qui avoit été le 3. chef de l'expedition. Voilà pourquoi depuis ce tems-là il y eut deux Rois dans Lacédemone tout à la fois, l'un desquels étoit toûjours de la famille d'Euristhene, & l'autre de la famille de Proclès. Nous voïons ici une suite de leurs successions beaucoup plus longue ‡ que dans Eusebe, & tout ensemble plus veritable; car Eusebe s'est fort trompé lors qu'il a dit qu'il n'y eut que neuf Rois de la famille d'Euristhene. S'il avoit consulté Pausanias, il ne seroit pas tombé dans cette erreur, & n'y auroit pas fait tomber Marianus Scotus, Bede, Lambert de Scafnaburg, & Luc Tudensis. L'Anonyme publié par Scaliger compte trente Rois depuis Euristhene, jusqu'à Cleomene 3. du nom. Celui-ci fut le dernier, si nous nous en tenons à Pausanias; mais Diodore & Polybe en comptent encore quelque autre, après quoi un certain Licurgue se fit Rois par des brigues mal-honnêtes. La famille de Pro-

* *Quæ toties rapta est præbuit ipsa rapi.* Ovid. ep. 5. *Voi. Parnasse Ref.*

† *A juvene & cupido credatur reddita Virgo.*

‡ *Elle comprend plus de* 800. *ans.*

Proclès cessa de regner à peu près en ce même tems, c'est-à-dire, lors qu'Antigonus eut defait le Roy Cléomene. L'Auteur nous parle des Tyrans & des confusions qui agiterent Lacédemone depuis ce tems-là, jusques à ce que les Romains la soumirent à leur joug, & il n'oublie pas de toucher succinctement les privileges & les honneurs, dont ils la gratifierent en quelques rencontres, ni les differens états qu'elle a subis, jusques à ce que les Turcs en sont devenus les Maîtres. Pour conclusion, on nous explique diverses choses qui concernent l'autorité de ses Rois, & l'on refute Cragius sur ce qu'il avance qu'ils demeuroient dans une maison publique qui leur étoit destinée. J'ai deja insinué que les Lecteurs trouveront ici la correction, la censure, ou l'explication de divers passages.

Remarques sur le Pyrée.

Cela se doit aussi entendre à l'égard du Traité suivant, qui concerne le Pyrée, ce Port fameux dont la beauté rendoit la Ville d'Athenes si recommandable. Il en étoit éloigné de 5000. pas, mais on l'avoit joint à la Ville par une muraille & par quantité de bâtimens, qui faisoient un des plus beaux quartiers d'Athenes. Dion Chrysostome a donné à cette muraille plus d'onze mille pas, ce qui n'est point une erreur, pourvû qu'on suppose qu'il a compris dans sa mesure la longueur des deux murailles, & le front qui les joignoit à l'un des bouts; car puis que la distance du Pyrée comprenoit 5000. pas, il faloit que la muraille qu'on avoit conduite de chaque côté du port jusques à la Ville, contînt 10000. pas; le reste sera pour la muraille bâtie entre les deux autres. Voilà comment Meursius fait l'Apologie de cet Auteur Grec. Après cela il nous indique par qui le Pyrée a été construit & fortifié en divers tems, par qui ruïné, & quels étoient les portiques, les Temples, &c. que l'on y voioit. Il ajoûte des remarques sur l'ancien Port de la Ville nommée Phalere;

Et sur l'Autel du Dieu inconnu.

& comme c'étoit là qu'on avoit mis les autels des Dieux inconnus, il se sert de cette occasion pour citer un grand nombre de passages qui se raportent à ce curieux monument. Il est devenu considerable parmi les Chretiens par l'usage qu'en fit S. Paul, pour annoncer l'Evangile dans Athénes. S. Jerôme fait un aveu qui nous porteroit à juger que ce grand Apôtre sacrifioit dans l'occasion l'exactitude de la bonne foi aux interêts de sa cause; mais comme ce ne seroit tout au plus que changer un peu les choses, pour les faire mieux servir à la conversion des gens, il n'y auroit rien là dont un Casuïste se dût allarmer. Voici comme parle ce Pere: *S. Paul changeant quelque chose à l'inscription d'un autel, parla ainsi aux Atheniens*, en passant & en contemplant vos dévotions, j'ai trouvé même un autel où il y avoit cette inscription, *au Dieu inconnu*. Je vous annonce donc celui que vous honorez sans le connoitre. *Or l'inscription n'étoit pas telle que S. Paul la raportoit*, au Dieu inconnu; *elle étoit comme ceci*, aux Dieux de l'Asie & de l'Europe & de l'Afrique, Dieux inconnus & étrangers. *Mais parce que l'Apôtre n'avoit pas besoin de plusieurs Divinitez inconnuës, & qu'il ne lui faloit qu'un Dieu inconnu, il se servit du singulier.* Immédiatement aprés, Meursius assûre que les habitans d'Athénes, s'étant convertis à l'Evangile, consacrerent *au Dieu inconnu* tout le Temple où cet autel avoit été élevé, & que cela subsiste encore aujourd'hui: il cite une Lettre écrite l'an 1578. à Crusius par Simon Cabasilas. Mais M. Spon * qui a eu sur ce sujet une dispute avec l'Auteur *d'Athènes ancienne & nouvelle*, méprise fort l'autorité de Cabasilas, & ne paroit point du tout persuadé que cette inscription ait été vuë de nos jours. Revenant à S. Jerôme, je dis qu'on ne peut nier que Pausanias, Philostrate, & Suidas, ne se servent du nombre de multitude, quand ils parlent de l'inscription de cet autel, & que Diogene Laërce n'attribuë à Epimenide d'avoir fait bâtir des autels sans nom; or c'est à Epimenide qu'on attribuë ordinairement l'autel des Dieux inconnus; mais il ne laisse pas d'être vrai que Lucien, Théophylacte, Isidore de Peluse, Oecumenius & S. Chrysostôme, se sont servis du singulier en cette matiere, & qu'il y en a d'entre eux qui, raportant toute entiere l'inscription, ne different de S. Jerôme qu'en ce qu'ils disent, *au Dieu inconnu & étranger*, & non pas, *aux Dieux inconnus & étrangers*. Ceux qui disent que par une singuliere providence ce que font les hommes signifie bien souvent des choses à quoi ils ne songent pas, peuvent en trouver ici une preuve; car il n'y a point d'apparence que les Atheniens ayent songé à honorer le vrai Dieu, quand ils ont consacré cet autel aux Dieux inconnus, ou au Dieu inconnu. Les Peres eux-mêmes avouent que ce peuple ne fit cela que par la crainte de tomber dans la negligence, à l'égard de quelque Divinité vindicative dont on ignorât les noms & les qualitez. Il croïoit y avoir été attrapé tout fraichement, de sorte que pour jouer au plus sûr, il voulut rendre ses hommages aux Divinitez mêmes qui lui étoient inconnuës. Par là le nombre plurier de l'inscription semble devenir plus probable que le singulier.

Particularitez touchant Helladius & plusieurs Hommes qui ont porté un même nom.

Disons un mot de la derniere partie de cet Ouvrage; elle consiste dans l'Extrait que Photius nous a laissé de la *Chrestomathie* d'Helladius, & dans quelques notes que notre Auteur a faites sur cet Extrait. Helladius écrivoit en vers iambes; il étoit d'Egypte, Païen de Religion, & vivoit du tems de Licinius & de Maximien. Outre cette *Chrestomathie*, il avoit composé cinq ou six autres Traitez, dont on voit ici les titres. Ce n'est pas une grande perte que celle de ses Ecrits, si l'on en juge par les morceaux que Photius en a conservez; ce ne sont presque que des remarques de Grammaire, que de petites étymologies, que des Faits assez connus. Mais les notes ne laissent pas d'être bien curieuses, & de marquer une grande connoissance de l'Antiquité. Ceux qui se plaisent à savoir le nom des Auteurs dont les Ouvrages se sont perdus, & le titre de ces Ouvrages, liront ces notes avec joye. On y aprend d'abord à ne pas confondre notre Helladius avec un autre qui vivoit du tems de Théodose le Jeune, & qui a écrit plusieurs Livres de Grammaire, un gros Lexicon, entre autres, qui a fort servi à Suidas. Peu après on rencontre une longue liste des anciens Auteurs qui se nommoient Denis. Ce n'est pas la premiere fois que Meursius s'est attaché à de pareilles compilations: le Public a vû depuis long-tems celles qu'il a faites sur ceux qui ont eu nom Alipius, Antigonus, Aristoxene, Nicomaque, Philostrate, Ptolomée, & Pythagore. Il parle fort en détail des Ecrits des deux Callimaques, l'oncle & le neveu, & il prétend que

ceux

* *Voyage t. 2. p. 115. ed. Holl.*

ceux qui lisent dans Petrone, *Battiadæ vatis vivendo tradidit ævo*, au lieu de *Battiadæ veteris* se trompent; car, dit-il, Petrone a voulu designer par là Callimachus, l'oncle, dont le pere s'appelloit Battus. C'est dommage que nous ayons perdu les 120. Livres que ce Callimachus avoit faits sur les hommes illustres en savoir. L'Ouvrage avoit pour titre *πίνακες*. Jean Vitorio dei Rossi a imité tout cela dans notre siecle. Meursius fait aussi mention d'un 3. Callimaque, surnommé Herophileus, qui avoit compilé un Lexicon sur Hipocrate, à ce que dit Erotianus dans celui qu'il a composé sur ce même Auteur. Il nous cite plusieurs poësies de l'un & de l'autre Euphorion, & le titre de quarante Comedies d'Epicharme, sans oublier les Ecrits d'Epicharme le Philosophe, ni les observations nécessaires pour nous empêcher de confondre ceux qui ont été nommez Pherecide. Il montre que ceux qui ont parlé de la mort de Lais ont fort varié dans les circonstances, mais ils conviennent en ce point, que cette fameuse Courtisane fut tuée dans un Temple de Venus par une troupe de femmes jalouses. Les uns disent qu'elles la tuerent à coups de pierres, d'autres que ce fut à coups de chaises, & cette derniere opinion est plus probable; car encore qu'il n'y eût point de Predicateurs parmi les Payens, comme parmi les Chretiens, il étoit plus facile de trouver des chaises dans un Temple que des pierres à jetter sur une personne. Au reste c'est une chose assez plaisante que la superstitieuse delicatesse des Atheniens. Helladius nous aprend qu'ils n'osoient donner ni aux prisons, ni aux bourreaux, ni au vinaigre, ni à la bouë, le nom qui leur convenoit; ils en cherchoient un autre moins choquant & d'un plus heureux presage. Il y a encore des Paysans qui n'osent presque prononcer le mot de grêle, & quoi qu'ils s'entretiennent souvent de leurs doléances, à cause des frequens ravages qu'elle fait dans leurs vignobles, ils vont toûjours à la circonlocution. Cette delicatesse des Atheniens n'est pas aussi excusable que celle dont parle le même Auteur, & qu'ils témoignerent contre le nommé Praxitele, qui avoit écorché un belier vivant. On trouva l'action cruelle, & d'un dangereux apprentissage, & on la punit. Il faudroit que ces gens-là vissent aujourd'hui nos Anatomistes, qui sans croire que les animaux soient des automates, en font mourir un grand nombre à petit feu, pour chercher plus commodément les petits ressorts de la machine. Un Médecin de Paris, nommé Lami, qui ne passoit pas pour dévot, faisoit pourtant le pitoïable & le conscientieux envers les bêtes.

Mort de Lais. Superstition des Atheniens.

ARTICLE VI.

Phantôme du Jansenisme, ou justification des prétendus Jansenistes par le Livre même d'un Savoiard, Docteur de Sorbonne, leur nouvel Accusateur, intitulé les préjugez légitimes contre le Jansenisme *&c.* A Cologne chez Nicolas Schouten. 1686. in 12. & se trouve à Rotterdam chez R. Leers.

Remarques générales sur l'Auteur & sur l'Ouvrage.

CElui qui nous écrivit * que l'Auteur des *préjugez légitimes contre le Jansenisme* est M. l'Abbé de Ville, ne s'est point trompé en cela, ni en ce qu'il a prevû que l'on réfuteroit cet Ouvrage dans les païs étrangers. Voici en effet un Livre qui le réfute, & qui a été imprimé au Pais-Bas Espagnol. Toutes les apparences font juger qu'il vient d'un Auteur aguerri dans la dispute, & qui ressemble a ces Généraux d'Armée qui savent profiter de tous les faux pas de leur ennemi, se camper dans les meilleurs postes, & prévoir de loin. On peut dire qu'il traite fort mal son Adversaire; mais en disant cela on doit avoir moins d'égard aux termes injurieux dont il se sert quelquefois, qu'aux raisons terrassantes qu'il lui oppose. *Il se réduit à montrer que ce nouvel accusateur est d'une part le plus emporté de ceux qui ont écrit contre les prétendus Jansenistes, & qu'il est de l'autre le plus propre à leur fournir des preuves demonstratives de leur innocence; & je remettrai*, dit-il, *à un autre tems, si on juge que cela en vaille la peine, à parler des faussetez, des brouilleries & des impertinences de son Histoire*, & de l'application *des préjugez légitimes contre les Calvinistes à la prétendue Secte des Jansenistes*. Pour ce qui concerne l'Aprobation de l'Ouvrage qu'il réfute, datée du 2. Janvier 1685, il nous dit, 1. *qu'il ne paroît point par les Registres de la Faculté, qu'on eût demandé permission d'approuver ce Livre.* 2. Que les deux Docteurs qui paroissent avoir signé cette Aprobation *étoient morts assez près l'un de l'autre, vers la fin du mois de Décembre* 1684. Qu'auroit fait en cette rencontre un jeune étourdi d'Auteur, ou même un Auteur à cheveux gris, mais dominé encore par une imagination impétueuse & insultante? Il eût dit qu'absolument toute cette Approbation étoit supposée, & qu'il est plus clair que le jour que l'on y faisoit parler deux hommes morts. Les apparences lui eussent été favorables, & peut-être que les suites auroient répondu pleinement à son ton affirmatif; mais néanmoins il seroit allé un peu trop vîte, car il se trouve que l'un de ces deux Docteurs avoit un Confrere qui a même nom que lui, & qui vit encore, & qui peut-être s'avouera l'Auteur de l'Aprobation. En ce cas-là tous les deux Antagonistes seroient faussaires; l'un pour avoir supposé la signature d'un mort; l'autre pour l'avoir accusé de deux fausses signatures. Tous les jours on voit des gens qui gâtent une bonne cause par leurs manieres trop decisives, & de là vient sans doute qu'il n'y a gueres d'Auteur critiqué qui ne puisse rendre la pareille à son Censeur. Si l'on se contentoit d'affirmer ce qui est indubitable, & si l'on ne confondoit point ce qui est douteux avec ce qui ne l'est pas, on verroit moins de personnes donner prise à leur Adversaire. Celui qui a fait ce phantôme du Jansenisme n'est point tombé dans l'écueil, où bien d'autres eussent donné par une affirmation trop générale: il s'est contenté de dire, *qu'étant certain* qu'à l'égard de l'un des Aprobateurs *on a fait signer un homme mort, c'est une présomption qu'on a pû en faire autant à l'égard de l'autre Aprobateur.* Il s'en tiendra là jusques à un plus grand éclaircissement. Voions ce qu'il dit contre le Livre même qu'il a entrepris de réfuter.

Et en particulier sur l'approbation des Prejugez légitimes contre le Jansenisme.

Il montre d'abord, *que les préjugez du Docteur † Savoiard n'ont pû être imprimez en France, parce qu'on y a jugé qu'ils troubloient la paix de l'Eglise & qu'ils étoient trop injurieux*, & il trouve

Defauts de la raison employée pour justifier la publication du Livre des Préjugez.

* *Nouv. de Juill. 1686. Art. VIII.*

† *Faisant semblant d'ignorer comment il s'apelle, il le nomme ainsi, ou Mr. l'Abbé.*

ve beaucoup de fautes dans l'une des raisons que ce Docteur a alléguées, pour justifier la publication de son Ecrit. Cette raison est que les Jansenistes *ont compilé nouvellement*, *dans leur* Vendrokius, *tout ce qu'ils ont écrit de plus subtil & de plus captieux pour la defense de Jansenius*; *qu'ils l'ont mis en Latin & l'ont publié dans toute l'Europe*, *sans craindre de troubler cette profonde paix dont ils sont les Zelateurs*, *quand on écrit contre eux*. On lui répond. 1. Qu'il faloit dire *Wendrockius* & non pas *Venderokius*. 2. Que ce n'est qu'une *traduction* * *en Latin des Lettres Provinciales*, *avec des notes & des dissertations où les plus grands principes de la Morale Chretienne sont expliquez d'une maniere aussi éloquente qu'édifiante & solide* 3. *Que ce Livre ayant été fait & donné au Public plus de dix ans avant la paix*, n'est point une compilation nouvelle, ni que l'on ait répandue *par toute l'Europe sans craindre de troubler la paix*. Cela nous aprend combien il importe à un homme qui fait des Livres de bien observer les dates. L'Auteur prouve ensuite par quelques extraits l'emportement dont il accuse son adversaire, & s'attache en particulier à quelque chose qui regarde M. Arnaud. Ces extraits ne lui sont pas d'un petit usage, car il les emploie à donner une grande force à tout ce que le Livre des préjugez lui peut fournir, pour la justification des disciples de Jansenius. Il seroit superflu de marquer son raisonnement. Chacun voit assez qu'il le fonde sur cette maxime, qu'il faut qu'une vérité avantageuse à quelque parti soit bien évidente, lors qu'elle est avouée par les plus ardens persécuteurs de ce parti. Allons donc tout droit aux moyens de justification qu'il emprunte de son Adversaire.

Le 1. est pris de ce qu'on avouë dans les préjugez, que presque tous ceux qui ont attaqué les Jansenistes, les ont accusez de plusieurs choses dont ils étoient innocens. Voici le 2. Le même Auteur déclare que c'est juger d'eux à l'aveugle, que de dire qu'ils ont *entrepris de ruiner les Sacremens d'Eucharistie & de Penitence*. Cet aveu donne occasion de foudroïer le Sr. Filleau, & ceux qui ont débité après lui le conte de la Conference de Bourg-Fontaine. Les deux derniers qui l'ont débité dans le Païs-Bas sont le P. Hazart, & M. Fierlans, Chancelier du Conseil souverain de Brabant. Pour le premier, on le renvoie aux deux *Factums* des parens de Jansenius; & pour l'autre on veut *croire qu'il ne s'est pas porté de lui-même*, *à l'age de plus de 80 ans*, à publier *un amas d'injures*, *d'impostures grossieres & de ridicules sophismes contre trois Théologiens de merite*, *M. Huygens*, *feu M. Havermans*, *& le P. Gabrielis*. Le 3. moien est que M. l'Abbé de Ville avouë, *qu'on fait l'honneur au parti des Jansenistes de lui donner presque tous les Ecclesiastiques qui se piquent de doctrine & de regularité*. Sur cela notre Auteur raporte que M. Godeau s'est plaint au Roy même, *que les Ecclesiastiques les plus pieux & les plus reglez étant les plus exposez à être soupçonnez d'être Jansenistes*, *ils se trouvoient par là éloignez des emplois où ils auroient fait beaucoup de fruit*. Il raporte aussi que toute la Cour sait qu'un Abbé de condition étant repris par un Evêque, lui repondit, *que voulez-vous que l'on fasse? Si nous étions plus reglez*, *on nous prendroit pour des Jansenistes*, *& ce seroit une exclusion à toutes les dignitez*. Il ajoûte que le Cardinal Bona, voïant qu'on tâchoit de décrier les Evêques & les autres Missionnaires François, qui travaillent dans l'Orient à la conversion des Infideles, s'écria en levant les yeux au Ciel & joignant les mains; *quoi être pauvre*, *être apliqué à la priere*, *exhorter les Fidelles à s'y apliquer*, *vivre exemplairement & prêcher J. C. d'une maniere Apostolique*, *est-ce donc là ce qu'on apelle Jansenisme? Plût à Dieu que nous fussions tous Jansenistes en cette maniere! Le monde seroit bien different de ce qu'il est maintenant*. N'est-ce pas une chose étrange que ceux qui se piquent d'Orthodoxie, osent avouer qu'en pratiquant d'une maniere plus forte les conseils & les préceptes de Jesus-Christ, on merite d'être regardé non pas comme un enfant de l'Eglise, mais comme un dangereux Sectaire? Il est constant qu'au siecle passé tout homme qui faisoit scrupule de jurer, d'aller au cabaret, de danser, & de se masquer, passoit pour méchant Catholique; on apelloit cela *sentir le fagot*, parce que c'étoit une marque d'attachement pour la Communion de ceux qu'on bruloit tout vifs. Quand il seroit vrai que la Morale severe, & l'aplication aux sciences, entreroient dans le caractere des Héterodoxes, il ne seroit pas de la politique qu'on sait si bien pratiquer, d'en avertir le Public. Cela est honteux au gros de l'arbre, & peut inspirer l'envie d'être Heretique sous cette condition-là. J'en ai dit un mot dans les Nouv. de Sept. 1685. Art. VII. Au reste je ne doute point qu'il n'y ait bien des Lecteurs qui ne verront pas l'exclamation du Cardinal Bona, sans se souvenir que Louïs XII. ayant sû ce que c'étoit que les Vaudois, *affirma avec serment qu'ils étoient les plus gens de bien de son Roïaume*. C'est Charles du Moulin qui le rapporte dans son Livre *de Monarchiâ Francorum*.

La pureté de doctrine & de mœurs passe pour un signe de Jansenisme.

Passons au 4. & au 5. moïen. Ils consistent en ce que le Docteur de Chamberi avouë, *que l'on s'allarme sur une chimere de Jansenisme que l'on ne connoît pas*, *& que l'on ne sauroit definir*, & en ce qu'il l'a defini de cette maniere, *être Janseniste*, *c'est soûtenir quelques-unes des cinq propositions*, *ou nier que Jansenius les ait enseignées*. C'est ici que M. l'Abbé aura besoin de toutes ses forces pour relever son Ouvrage, car on lui montre par sa propre definition, que le Jansenisme est la plus grande chimere qui fût jamais, n'y ayant *personne dans l'Eglise que l'on ait sujet de croire qui soûtienne les cinq propositions*, & n'y ayant rien de plus permis que de croire que Jansenius ne les a point soûtenues. Voila deux points que notre Auteur établit sur des fondemens qui paroissent inébranlabes; car il demande qu'on lui montre quelque personne accusée de Jansenisme, qui ne soit prête à signer qu'elle ne soûtient aucune des cinq propositions, si ce n'est au sens qu'elles ont été toûjours enseignées dans les Ecoles les plus Catholiques. Il dit qu'en 1660. M. Mallet ayant visité tout le Diocese de Roüen pour y exterminer le Jansenisme, n'y trouva pas un seul homme qu'il pût *convaincre d'avoir soûtenu les erreurs condamnées par les Constitutions*. Il dit aussi que tous ceux qui ont signé le Formulaire, ont souscrit autant que l'on a voulu à la condamnation de la Doctrine. Il prouve que M. Arnaud s'est expliqué là-dessus le plus clairement du monde, dans sa Lettre à l'Université de Douai, & que la censure de Sorbonne qu'on a objectée à ce Docteur

Le Jansenisme est une chimere.

* *On l'attribue à M. Nicolle.*

Docteur comme un témoignage qu'il n'avoit pas agi sincerement, n'est d'aucune force. Il le montre par quantité de raisons, aprés quoi il examine si l'Ouvrage du P. le Porcq est un argument que le Jansenisme soit quelque chose de réel, & il prouve que non en plusieurs manieres.

La 6. justification consiste dans cet aveu, *que le fait de Jansenius séparé du droit & de la Doctrine condamnée, non seulement ne doit, mais même ne peut être crû de foi divine.* L'Auteur montre que cela est fort contraire à ce qui a été fait aux Jansenistes depuis l'an 1656. que *la foi divine du fait de Jansenius commença à s'établir,* jusques au mandement que fit M. de Perefixe en l'année 1664. pour abolir cette foi divine. On verra ici des observations sur la fameuse These des Jesüites, touchant l'infaillibilité du Pape dans les questions de fait, & deux grands passages; le 1. d'une Lettre de M. l'Evêque d'Angers à M. l'Archevêque de Paris, pour montrer la chimere du Jansenisme; le 2. du Traité de la foi humaine, pour refuter cette pensée de M. l'Abbé, que M. Arnaud & ses amis sont légitimement suspects d'Hérésie, puis qu'ils defendent le Livre de Jansenius.

Enfin nous voici au dernier moïen: il consiste en ce que l'on s'est réduit à mettre le crime des Jansenistes dans le doute où ils sont sur le fait de Jansenius. C'est là le *point décisif de la cause du Jansenisme,* & M. l'Abbé sera bien fin s'il peut se tirer d'affaire. Il n'a pas osé soûtenir simplement, & sans restriction, l'infaillibilité de l'Eglise quant aux Faits non révélez; il s'est contenté de la soûtenir à l'egard des Faits importans: il a cru qu'on ne contesteroit pas cet attribut au Fait dont il est ici question, & qu'ainsi la chose passeroit sans difficulté. Mais il se trouvera loin de son compte, puis qu'on lui nie que le Fait de Jansenius soit important, & qu'on lui prouve par cinq raisons qu'en général l'Eglise n'a point d'infaillibilité dans les Faits non révelez.

Deux preuves que l'Eglise n'est point infaillible dans les Faits non révelez.

La 1. preuve est le defi que l'on proposa publiquement aux defenseurs de l'obligation à la foi humaine, de soûtenir ce nouveau dogme. Personne n'ayant répondu à ce defi on voit clairement qu'il a eté impossible de prouver cette prétension.

La 2. preuve est copiée du Traité de la foi humaine, où l'on montra par une foule de Cardinaux, d'Evêques, d'habiles Controversistes, & de savans Théologiens, que l'on n'est pas obligé de croire ce que l'Eglise prononce sur les Faits. Cette preuve a tant de force que si l'on ne savoit pas qu'il n'y a presque rien d'assez évident pour arrêter la plume intrepide d'un Controversiste, on ne s'attendroit jamais à voir disputer contre ceci; mais comme on sait par experience qu'un homme animé de l'esprit de controverse se pique d'affronter tous les dangers, on mettra toute surprise à part, & l'on ne fera qu'examiner les raisons de ce nouveau Moliniste. Il a proposé des observations ingenieuses pour mettre de la difference entre les sectateurs de Jansenius, & ces autres Théologiens qui ont contredit les anciens Conciles sur les matieres de fait. C'est dommage qu'il ait à faire à un Concurrent un peu trop fort, & qui lui soûtient que les conditions qu'il a supposées pour exempter de temerité ces Docteurs celebres, auroient pu se trouver courtes à leur égard, si le cas y eut échu, & qu'elles ne se rencontrent pas dans la cause des Jansenistes. Quant à sa distinction des Faits plus importans, ou moins importans, on la secouë d'une terrible maniere, & entre autres grandes difficultez, on propose ce qui fut ordonné contre les Templiers *par plusieurs Conciles Provinciaux, & par le Concile général tenu à Vienne en* 1311. L'Auteur raconte en peu de mots le procés funeste qui fut suscité à cet Ordre; il montre que l'affaire étoit des plus importantes, & qu'elle fut examinée & jugée aussi solemnellement qu'on le puisse souhaiter dans quelque autre Fait. Néanmoins, dit-il, *on ne s'est point encore avisé d'obliger le monde à croire que l'Eglise a été infaillible dans ce Jugement. La plûpart des Historiens doutent que ces Chevaliers ayent été coupables des impiétez & des abominations, dont un Concile général les a declarez atteins & convaincus.* Pour peu que l'on examine ce procès, on sent qu'on les opprima par une force majeure; & combien d'Auteurs pourroit-on citer qui ont écrit, au milieu même de l'Italie, que la richesse de cet Ordre étoit le seul crime qui réveilla le zele de ses ennemis. Voici comme parle un Italien nommé Claude Tolomei, *si come fu credato e publicato del Re Philippo de Francia, il quale distrusso l'ordine de Templarii per che fu detto che gli habea cio fatto per guadagnar le lor richezze, & che i poveretti erano innocenti e non havevano commesso errore alcuno.* Quoi qu'il en soit, M. l'Abbé justifie sa distinction par cet argument général, que *l'Ecriture & les Peres ne distinguent point entre le fait & le droit, & ne donnent aucun fondement à cette distinction chimerique;* d'où il conclut que les mêmes preuves qui servent à montrer aux Protestans l'infaillibilité de l'Eglise dans le Droit, peuvent & doivent servir pour montrer qu'elle est infaillible dans les Faits. Les Protestans lui accorderont cela de reste, & en concluront contre lui-même, que l'Eglise est infaillible dans les Faits moins importans, ou qu'elle ne l'est jamais. Je m'imagine que mes Lecteurs se figurent fort distinctement ce qu'on lui objecte ici sur ce qu'aprés avoir combatu par l'Ecriture, & par les Peres, la distinction du Fait & du Droit, il ne laisse pas de produire la distinction des Faits de grande ou de petite importance.

Ruïne des Templiers.

La 3. preuve est copiée de la 10. Lettre imaginaire où l'on fit voir, que les Evêques de France ne croïoient pas que l'autorité de l'Eglise puisse obliger à une créance interieure dans les matieres de fait.

Trois autres preuves que l'Eglise n'a point d'infaillibilité dans ces sortes de Faits.

La 4. est *prise des variations de M. de Perefixe, Archevêque de Paris.* L'Auteur soûtient que ce Prélat *est le seul de tous les Evêques qui ait expressément déclaré qu'il exigeoit la foi humaine.* Il raporte les oppositions que cette premiere tentative essuïa, & diverses Pieces qui furent écrites là-dessus, & qui baloterent tellement cette foi humaine, qu'enfin Mr. de Perefixe *reconnut, avant sa mort même, qu'on l'avoit mal engagé, & que ce n'étoit pas un poste qui fût tenable.* Cela paroit de ce *qu'ayant été pressé tant de fois de se déclarer, il n'a jamais osé dire positivement, que l'Eglise a droit d'exiger la créance interieure des Faits qu'elle auroit décidez.*

La 5. preuve a pour fondement, que la paix de l'Eglise s'est faite sur un principe directement opposé à la prétension de l'Auteur des préjugez. Pour prouver cela, on raporte bien des circonstances, & bien des Pieces curieuses qui concernent l'accommodement de cette longue dispute des Jansenistes & des Molinistes.

On nous donne, entre autres choses, le formulaire que M. l'Evêque d'Alet fit signer, & dont la Cour de Rome & la Cour de France se contenterent. Il porte la rejection de la doctrine contenue dans les cinq propositions, & la promesse de garder un silence respectueux à l'égard de ce point particulier, *si Jansenius les a enseignées:* & pour empêcher que quelcun ne s'imagine que le Pape n'a point sçu la restriction avec laquelle les quatre Evêques ont fait signer son Formulaire, on produit ici un Acte qui fut delivré au Nonce par les Prélats Médiateurs, & qui contient une attestation en forme de ce qui fut fait par les quatre Evêques. On a soin de nous avertir, qu'il n'y a point d'apparence que ceux qu'on nomme Jansenistes, ayent alteré une attestation qu'ils savent être gardée à Rome en Original; mais de plus on produit une attestation de M. l'Evêque de Chalons, Felix-Vialart, l'un des Médiateurs de la paix, laquelle attestation confirme l'Acte delivré au Nonce. Cet Evêque signa plusieurs Originaux du Procès Verbal qu'il fit sur cela,* *& les mit entre les mains de differentes personnes, afin que* la chose *se conservât plus facilement.*

Ridicule de l'homme. Persecution du Jansenisme.

L'Auteur de l'Art de penser a remarqué, qu'il est bon de fatiguer l'homme à des subtilitez qui le surpassent, & de dompter ainsi sa présomption, en lui faisant sentir sa foiblesse. Je croi qu'il n'est pas mal non plus d'humilier l'homme & de le mortifier, en lui montrant le ridicule de sa conduite. Voilà pourquoi je me suis tant étendu sur cet Ouvrage, quoi qu'il ne contienne rien qui ne soit connu de tout le monde, tant parce qu'il n'y a que peu de temps que ces disputes ont fait du bruit, que parce qu'elles en ont fait beaucoup. Mais on a beau se remplir en général de l'Histoire du Jansenisme, on ne laisse pas d'en négliger le plus important, qui est d'y connoitre la vanité & la sotise de l'homme; car voilà toute l'Europe prévenuë de cette pensée, qu'il y a effectivement une Secte de Jansenistes dans le sein de la Catholicité, & on ne sauroit comprendre les remûmens de passions, d'Ecrits, & de cabales que cette prévention cause encore; cependant cette prétendue Secte n'est qu'un être de raison, & qu'un fantôme, comme il est facile de le demontrer par la definiton même de M. l'Abbé de Ville. Qu'on juge apres cela si c'est faire beaucoup d'honneur à la France que de dire comme il fait, *que tous ceux généralement qui ont été en quelque façon suspects d'attachement au Jansenisme, ont été éloignez des dignitez Ecclesiastiques, & privez des bienfaits de sa Majesté.* La doctrine ordinaire des Philosophes, *risibile est proprium quarto modo hominis*, seroit fort vraye en notre Langue, si on traduisoit *risibile* par *risible*.

On vient de m'écrire que M. Cally, Curé de S. Martin de Caen, M. Malouin, Curé de S. Etienne de la même Ville, & celui de S. Sauveur, ont été releguez le 1. à Mondidier, le 2. à Moulins, le 3. à Pontorson, & que c'est à cause du Cartesianisme & du Jansenisme.

Plusieurs Livres dont nous ne pouvons plus prolonger le terme sont cause que nous n'achevons pas dans les Nouvelles de ce mois l'article des Jugemens des Sçavans sur les* Poëtes, *& que nous ne parlerons pas d'un Traité* de la vérité de la Religion Chretienne, *imprimé chez Wolfgang, & fort estimé. On trouve chez le même l'Avis sur le ballet des Jesuites d'Aix.*

CATALOGUE de Livres nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I. *Discours prononcez dans l'Academie Françoise, par Messieurs de la Chambre.* A Paris chez Pierre le Petit, ruë S. Jaques. 1686. in 4.

Eloge de Mrs. de la Chambre.

LE proverbe *Heroum filii noxæ*, souffre tant d'exceptions, qu'il faudroit lui ôter son titre, si l'on ne se souvenoit que les proverbes sont des maximes populaires, à qui par conséquent l'exactitude ne sieroit pas bien. Je ne nie pas qu'il n'y ait eu des Savans illustres dont les fils ont été fort ignorans, mais quelle liste ne pourroit-on point donner où les fils égaleroient & même surpasseroient la grande réputation des peres? On feroit aujourd'hui avec justice à plusieurs personnes doctes (*mutatis mutandis*) ce compliment d'un Poete † Romain,

O matre pulcrâ filia pulcrior.

M. l'Abbé de la Chambre est trop jaloux de la gloire de son illustre pere, pour souffrir tranquillement qu'on l'abordât de cette façon; & ce seroit alors qu'on trouveroit vrai le proverbe, *que toutes comparaisons sont odieuses.* Contentons-nous donc de dire avec le Journal des Sçavans, *que la famille de feu M. de la Chambre est de celles où l'éloquence est si attachée que jusqu'au Sexe tout participe à ce rare talent*, & renvoions le Lecteur aux endroits de ces Nouvelles ‡ où nous avons dit quelque chose de M. l'Abbé de la Chambre. Sans sortir de cet Ouvrage, on pourra faire la comparaison du pere & du fils, car on y voit, 1. un grand discours que le premier prononça dans l'Academie Françoise, pour montrer *que les François sont les plus capables de tous les peuples de la perfection de l'éloquence.* 2. Le remerciment du fils à la même Academie, le jour qu'il y fut reçu, & les trois discours qu'il y a faits à la reception de Mrs. Quinaut, de la Fontaine, & Despreaux. Il y a dans le dernier une description admirable de la petite Academie qui se tenoit chez M. Conrart, & qui fut comme le prelude de l'Academie Françoise.

II. *Le Prince de Machiavel; 3. édition, revue, corrigée & augmentée par le Traducteur.** A Amsterdam chez H. Wetstein. 1686. in 12.

Remarques sur la Politique de Machiavel.

CE fut en l'année 1683. que M. Amelot de la Houssaie publia la 1. édition de cet Ouvrage. Les notes qu'il y joignit ont fort contribué au succès de la traduction, & la Preface n'y a point été inutile. Elle est pleine de réflexions qui frapent au but. On y lit, entre autres choses, cette pensée de M. de Wicquefort, *Machiavel dit presque par tout ce que les Princes font, & non ce qu'ils devroient faire.* Il est surprenant qu'il y ait si peu de personnes qui ne

* Voyez cette fin dans l'Art. VII. du mois suivant.
† Horace, Ode, 16. du Liv. I.

‡ Nouv. de Déc. 1684. Art. VIII. Janv. & Sept. 1685. Art. I.

ne croyent que Machiavel aprend aux Princes une dangereuse Politique; car au contraire ce sont les Princes qui ont apris à Machiavel ce qu'il a écrit. C'est l'étude du monde, & l'observation de ce qui s'y passe, & non pas une creuse méditation de Cabinet, qui ont été les Maitres de Machiavel. Qu'on brule ses Livres, qu'on les refute, qu'on les traduise, qu'on les commente, il n'en sera ni plus ni moins par raport au gouvernement. Il faut par une malheureuse & funeste nécessité, que la Politique s'éleve au dessus de la Morale; elle ne l'avoue point, mais elle fait pourtant comme Achille, *jura negat sibi nata*. Un grand Philosophe de ce siecle ne sauroit souffrir qu'on dise qu'il a été nécessaire que l'homme péchât: je croi néanmoins qu'il avoue qu'à l'égard des Souverains le péché est desormais une chose nécessaire, sans que pour cela ils soient excusables; car outre qu'il y en a peu qui se contentent du nécessaire, ils ne seroient point dans cette fâcheuse nécessité, s'ils étoient tous gens de bien.

Traduction de Fra-Paolo, par M. Amelot de la Houssaye.

J'avois toûjours cru que le Traité des Benefices, traduit de l'Italien du P. Paul, par l'Abbé de S. Marc, étoit une production de M. Amelot de la Houssaie: cependant je ne voulus pas le dire lors que je parlai de cette version dans les * Nouv. de Janvier 1686. Rien n'empêche présentement que je ne l'assûre, puis que la 2. édition de cet Ouvrage paroitra avec le nom propre de ce Traducteur. Il laisse sa prétendue Abbaye de S. Marc, à cause qu'il a oui dire qu'un Chanoine de Paris se plaint qu'on lui a derobé cette version. Sa plainte pourroit être la plus mal fondée du monde, qu'il ne laisseroit pas de la proposer impunément, tandis qu'il ne sauroit à qui s'en prendre; mais s'il arrive que trouvant son bien entre les mains d'un sujet connu qui s'en porte pour le véritable maître, il ne le reclame pas, ce sera une preuve convaincante qu'il a répandu à tort quelques plaintes sourdes. Il a donc falu le pousser dans cette nécessité. M. Amelot a interrompu ses essais sur la Morale de Tacite, pour s'attacher à une nouvelle version de ce grand Historien qu'on lui a demandée avec instance.

III. *La séduction éludée, ou Lettres de M. l'Evêque de Meaux à un † de ses Diocesains qui s'est sauvé de la persécution, avec les réponses qui y ont été faites, & dont la principale est demeurée sans replique.* Sur la copie imprimée à Berne en Suisse. in 12.

Idée de cet Ouvrage.

ON aprend par une Lettre qui paroît à l'entrée de cet Ouvrage, & qui est datée de Berne, qu'un Laïque a fait ces réponses à M. de Meaux, & qu'on les a publiées en ce pays-là. C'est leur avoir rendu justice, & c'eût été dommage que des Lettres qui édifient tant de Lecteurs n'eussent pas vû la lumiere. La 2. Lettre de M. de Meaux a été inserée dans la 1. Pastorale de M. Jurieu; ainsi elle a été vue par toute l'Europe, car ces Pastorales vont par tout, & le debit en est incroiable. Il n'est donc point nécessaire de marquer ici dequoi ce Prélat entretenoit son Diocesain dans cette 2. Lettre; il suffit de dire que l'on lui a répondu exactement & nettement, & que le Diocesain regarde comme un triomphe le silence de M. de Meaux. Voici quelques autres Livres de Controverse.

Moyens pour convertir les Hérétiques

I. *Aphorismes de Controverse, ou instructions Catholiques tirées de l'Ecriture, des Conciles, & des S. Peres, dediées au Roy de la Grande-Bretagne. A Cologne chez Adrian le Jeune.* 1687. *in* 12. & se trouvent à la Haye chez Moetjens. Il y a peu de questions que cet Auteur ne parcoure soit dans la préface, soit dans l'avertissement, soit dans le corps même du Livre; mais il s'attache avec plus de soin à la matiere de l'Eglise, & à celle de l'Eucharistie. Il commence par citer les passages de l'Ecriture qui lui paroissent favorables à sa cause, & puis il raporte ceux des Peres, avec ses applications & ses réflexions. Il donne des avis fort sages à ceux qui veulent travailler à la conversion des Hérétiques; il prétend qu'ils doivent toûjours s'apuier sur l'Ecriture, ne proposer rien qui n'ait été defini & autorisé par l'Eglise, & s'éloigner de toute sorte d'aigreur. Il blâme ceux qui outrent le culte des Saints, & qui ne prenent pas garde que c'est fournir aux Protestans une occasion de mépriser l'Eglise Romaine. Il cite souvent Erasme, & affecte de justifier qu'il a été bon Catholique. Il le cite, entre autres choses, pour montrer que l'Eglise *ne defend point absolument la lecture de la parole de Dieu. S'il y a*, dit-il, *quelque defense de la lire en Langue vulgaire, elle est de* l'Index *que nous ne recevons point en France. Erasme qui vivoit encore en l'année* 1536. *dit qu'il n'y avoit eu aucune defense jusques à son tems, & que dans sa jeunesse, c'est-à-dire en* 1480. *on lisoit la Bible traduite en François & en Allemand, & que dans les maisons des Beguines qui sont en Flandre on faisoit les prieres, & on y chantoit les Pseaumes traduits en la Langue du pays.* Il cite à la marge, *Natali Bedæ in fine Epist. Basileæ* 1525. *Tom.* 9. *p.* 377.

Sentiment d'Erasme sur la defense de lire l'Ecriture Sainte.

Seconde Lettre aux Convertisseurs de France.

II. *Seconde Lettre aux Convertisseurs de France, dans laquelle on continue de leur faire voir l'absurdité de leurs conversions, & la nouveauté de leur Religion paganisée. Avec diverses remarques sur le Livre de M. Brueys leur Avocat, intitulé* Défense du culte exterieur de l'Eglise Catholique, *comme aussi sur les injures que M. de Meaux dit aux Ministres dans sa Lettre Pastorale. A Delft chez H. de Kroonevelt.* 1686. *in* 12. Nous avons parlé dans les Nouv. d'Août ‡ de la Lettre qui a précédé celle-cy, & nous nous contentons de dire de la 2. qu'elle ne dégenere pas de l'autre, & qu'elle est parsemée de plusieurs passages des Peres qui font voir, que les Hérétiques se conduisoient à l'egard des Orthodoxes, comme l'on s'est conduit depuis peu à l'égard des Protestans.

Sermon sur l'Arrêt de la Cour de France contre les nouveaux Convertis.

III. *Les Corps des fideles témoins du Seigneur Jesus étendus sans sépulture dans la place de la grande Cité, &c. par J.G P. A Amsterdam chez Wolfgang.* 1686. *in* 12. C'est un sermon contre l'Arrêt qui condamne à la voirie le corps des nouveaux Convertis qui refusent de communier: ce sujet fort favorable à un Orateur a été poussé vivement; de sorte qu'il s'est trouvé des personnes qui ont dit que c'étoit une *Oraison Philippique*: l'Auteur s'est justifié par l'exemple de S. Athanase, dont l'invective contre l'Empereur Constance est si aigre qu'au prix de cela ce sermon n'est que du miel. Je pense que ce Predicateur a fait les deux Lettres qui ont paru *sur la nature du Papisme*, où *l'on fait voir que ce n'est qu'une Monarchie temporelle*: Voyez Nouv.

* No. XI. du Catalogue.

† *L'Hist. abrégée de l'Europe le nomme M. de Vrillat, au mois de Nov.* 1686.

‡ No. II. du Catalogue.

Nouv. d'Août 1686.* Ce sont des Pieces curieuses. Il y a un autre Sermon sur ces paroles de l'Evangile, *si quelcun veut venir aprés moi &c.* qui montre fortement aux Convertisseurs modernes l'éloignement où ils sont des manieres de J. Christ, & à tous les Chretiens la nécessité de renoncer à soi-même. L'Auteur est un Ministre refugié en Zelande, & s'apelle M. Simond.

Livre de M. Soustelle.

IV. *Réponse d'un Pasteur à certaines questions importantes, qui lui ont été faites par une personne qui a succombé sous l'effort de la persécution. A Rotterdam chez la Veuve de Henri Goddé.* 1686. *in* 12. Mr. de Soustelle, qui est l'Auteur de ce Livre, satisfait solidement à ces cinq questions. 1. S'il n'est pas vrai que les Temples de l'Eglise Romaine étant destinez au service de Dieu, on y doit demeurer avec respect, 2. Si le service de cette Eglise étant composé de passages de l'Ecriture, & de Prieres à Dieu seul, on ne peut pas assister à ce service, en laissant ce qui y est de mauvais. 3. Si le pain de l'Eucharistie étant consacré avec les paroles de J. C. on ne peut pas faire une bonne communion avec le pain seul. 4. Si la confession auriculaire étant une discipline qui retient le pécheur, on péche en se confessant à un Prêtre. 5. Si supposé qu'on se soit sauvé dans la Communion Romaine avant la Reformation, on ne peut pas s'y sauver encore aujourd'hui.

Relation du Voyage d'un Refugié.

V. *Voyage d'un Gentilhomme de Montpellier refugié à Lausane, & écrivant de là à un de ses amis. A Rotterdam chez Abraham Martin.* 1686. *in* 12. Cet Auteur représente fort vivement les combats qu'il lui a falu soûtenir, & contre sa propre chair, & contre sa femme autre ennemi domestique en ce cas-là, & contre sa mere, trois choses qui concouroient ensemble pour lui ôter l'envie de s'exiler, & de se derober à la fureur des Dragons. Il raconte la victoire que Dieu lui fit remporter, & les avantures de sa retraite. Il rencontra des gens avec qui il eut des conversations differentes, dont il donne le detail. Deux Ministres de Nimes qui ont pris le parti de la Messe, y sont fort mal accommodez.

Lettre à un Gentilhomme prisonnier.

VI. *Lettre à un Gentilhomme prisonnier pour la Religion. A Delft chez Kroonevelt.* 1686. *in* 12. Elle est de la même main qui nous donna la Lettre d'un Pasteur bani de son païs à une Eglise qui n'a pas fait son devoir dans la derniere persécution, (Nouvelles de Juillet 1686. †) & contient plusieurs excellentes aplications des pensées de S. Cyprien, & de Tertullien. On y trouve aussi un passage de S. Augustin, où il se plaint que les Donatistes pilloient les maisons des Orthodoxes, & contraignoient par là plusieurs personnes à se faire rebaptiser. Il est à craindre que l'ennemi ne trouve dans cette Lettre la conduite des Pelagiens; car lors que Mrs. de Port-Royal eurent publié une Lettre sur la constance, & le courage qu'on doit avoir pour la vérité, le P. Bouhours ne manqua pas de les comparer avec ces anciens Hérétiques. L'Auteur vient de publier un autre Ouvrage beaucoup plus considerable, c'est,

Apologie pour les Ministres.

VII. *Histoire & Apologie de la Retraite des Pasteurs à cause de la persécution de France. A Francfort chez Jean Corneille.* 1687. *in* 8. La delicatesse d'esprit, l'éloquence & l'érudition y éclatent extrêmement, & répondent à l'importance de la matiere. L'Auteur y fait trois choses. 1. Il raisonne sur la liberté de se retirer qui a été accordée aux Ministres, & qui passe pour une bévuë de Politique dans l'esprit de beaucoup de gens; & afin de mieux demêler les causes d'une permission qui semble si peu d'accord avec le reste de la conduite qu'on a tenuë, il suit le progrès de la derniere persécution, Ouvrage, dit-il, dont le commencement *a été fort timide* & *fort circonspect*, dont les suites ont été *fort lentes & fort inégales*, mais dont la *catastrophe* a été *fort précipitée*. En 2. lieu, il répond à ceux d'entre les Protestans, *qui voudroient bien excuser leur foiblesse aux dépens de leurs conducteurs, & faire servir la fuite des uns de prétexte à la chute des autres.* C'est là qu'il refute solidement un Imprimé qui a paru contre les Ministres, sur ce qu'ils ont pourvû à leur sûreté particuliere, pendant qu'ils savoient que leur troupeau seroit attaqué du loup. Il raporte les exemples des saints hommes qui se sont soustraits aux persécutions avant & après l'Evangile, & met dans un beau jour ce que l'on disoit sur ces faits-là. Il montre par le caractere particulier des circonstances où les Ministres ont été réduits, qu'ils ont pû se detacher légitimement de leur troupeau; il parle de ce qu'ils ont souffert, & de la constance qu'ils ont témoignée; & il prouve contre M. Brueys, que la mort & les suplices n'entrent point nécessairement dans l'idée des persécutions. En 3. lieu, il satisfait aux bonnes ames qui perseverent encore, & qui s'imaginent que leurs Pasteurs n'ont pas rempli leur devoir; c'est aussi la pensée de quelques personnes qui regardent ces choses sans y avoir aucun interêt. La matiere est assûrément delicate, & ceux qui ne font attention qu'à la similitude du bon berger, & du mercenaire, prenent bientôt le parti de condamner les Ministres. Cependant ce n'est pas le moien de bien juger des actions; on s'y trompera éternellement, si l'on se contente de les comparer aux maximes générales, sans regarder aux circonstances particulieres. C'est à ceci que l'on ramene les Lecteurs. On leur montre qu'il faut distinguer la fuite d'avec l'exil, & que les raisons de Tertullien contre la fuite des Fideles, sentent le Montanisme dont il étoit déja imbu. On fait valoir les raisons de S. Athanase differentes de celles là; on examine à fonds le sentiment de S. Augustin, & on montre par bien des preuves tirées de la parole de Dieu, & de l'Histoire Ecclesiastique, qu'on a tort de condamner les Pasteurs de France. On répond au passage de S. Jean & à quelques autres, & après avoir établi les conditions d'une fuite légitime, on en fait l'aplication aux Interessez.

Livre sur la tolerance de Religion.

VIII. *Conversations sur diverses matieres de Religion, &c. avec un Traité de la liberté de conscience; dédié au Roi de France & à son Conseil. A Philadelphie chez Timothée de S. Amour.* 1687. *in* 12. Cet Ouvrage vient apparemment des disciples de M. Pajon, & n'est que la suite des Entretiens dont nous parlâmes dans les Nouvelles d'Avril 1685. ‡. Il est divisé en cinq Entretiens. On traite dans les deux premiers *de la tolerance que les Protestans doivent avoir les uns pour les autres, sur les matieres de Religion*, & de celle que les Magistrats doivent aux Herétiques. On examine dans le 3. la matiere des alliances, qui est

* No. II. du Catalogue.
† No. IV. du Catalogue.
‡ No. XIV. du Catalogue.

est de grand poids en Théologie. Le dogme de la justification & celui de la certitude du salut, sont examinez dans les deux autres conversations. On parle de toutes ces choses avec beaucoup de subtilité & de netteté, selon le nouveau systême de ces Mrs. Il seroit à souhaiter qu'ils n'eussent rien dit qui choquât le Héros * que l'Eglise Reformée vient de perdre. Le discours qui est à la fin de ces Entretiens est fort beau; on y demontre ces trois choses; 1. *que les Catholiques doivent accorder la liberté de conscience qu'ils ont promise à ceux qu'ils appellent Heretiques, quand même ils pourroient les oprimer sans en recevoir aucun préjudice.* 2. Qu'ils *peuvent sans blesser leur conscience accorder la liberté de Religion aux Heretiques, & pourvoir à leur sûreté.* 3. Qu'ils le doivent faire. Voilà bien des Livres depuis peu de tems sur ce sujet: on n'entend point dire que les Convertisseurs y fassent répondre, & c'est à eux un trait de prudence; car que pourroient-ils faire sur cela que citer S. Augustin & les Codes, tout comme l'Empereur du Japon les citeroit pour justifier ses persécutions.

Autre Livre de Controverse.

IX. *Eclaircissemens sur les Scandales injustement pris d'un Livre intitulé,* l'Ouverture de l'Epitre aux Romains par l'explication du v. 27. du ch. 3. *A Londres chez Ant. Hill.* 1687. *& se trouve à Rotterdam chez Acher.* Nous avons parlé de ce Livre dans le Journal † de May 1685. avec quelque doute *si tous les Protestans aprouveroient les pensées de l'Auteur.* Ce doute n'étoit pas trop mal fondé, puis que cet Auteur nous aprend *qu'il n'y a guere d'Heresie* dont on ne l'accuse, & qu'on le fait *Papiste, Pelagien, Arminien* &c. Cependant il proteste *qu'il tient pour les Canons du Synode de Dordrecht, pris dans leur plus grande rigueur;* & pour en convaincre le monde, il nous donne *sa confession de bonne foi sur la matiere de la Grace.* Après cela il examine fort exactement toutes les difficultez qu'on a mûës contre son Livre, & il les resout avec cet esprit penetrant & relevé qui a paru dans *l'Ouverture.* On la voit ici beaucoup plus correcte que ne le pouvoit être l'édition que l'on en donna, sur un Manuscrit qui avoit été souvent alteré par les Copistes. Or parce que l'Auteur a éprouvé que les demi-Sçavans lui sont plus contraires que les véritables Savans, il s'adresse aux Professeurs & aux Docteurs en Theologie, persuadé que les plus doctes sont toûjours les plus équitables Juges.

On trouvera bien-tôt chez le même Acher *l'Histoire des Oracles,* selon la copie de Paris. C'est un Livre curieux, & sur les principes de M. Van-Dale ‡. Je viens d'aprendre que ce Livre se débite déja à Amsterdam chez Mortier.

IV. *Entretiens affectifs de l'ame avec Dieu pendant les huit jours des exercices spirituels, par Messire* Hyacinthe Serroni, *premier Archevêque d'Alby, pour l'usage des Ecclesiastiques de son Dioceze.* A Paris chez Ant. Dezallier. 1686. in 12. & se trouvent à Amsterdam chez Mortier.

ON doit avertir d'abord le Lecteur qu'à quelques petites choses prés, faciles à discerner, cet Ouvrage peut autant servir à la dévotion des Protestans qu'à celle des Catholiques. Il est rempli de pensées qui représentent avec beaucoup d'onction la grandeur de Dieu & nos devoirs. Le péché, l'enfer, le jugement, & les principales actions de Jésus-Christ, sont le sujet de ces pieuses méditations. On peut porter un semblable jugement des Entretiens affectifs que ce Prélat a publiez sur les Pseaumes de la penitence. Il est mort le 7. de ce mois; voici quelques circonstances de sa vie.

Histoire & éloge de l'Archevêque d'Alby.

Il étoit né à Rome le ∥ 3. Août 1617. & ayant témoigné dès sa plus tendre jeunesse son inclination pour l'état Ecclesiastique, le Pape Urbain VIII. lui donna l'Abbaye de S. Nicolas, à l'âge de huit ans. Il entra dans l'Ordre de S. Dominique aussi-tôt qu'il fut assez âgé pour cela, & il reçut le bonnet de Docteur à la sortie des Ecoles de Théologie. En même tems le Pere Mazarin, Maitre du Sacré Palais, & frere du Cardinal Mazarin, ne trouva point dans Rome un sujet qui fût plus capable de l'aider dans les fonctions de cette charge, qui demande une érudition & une vigilance singulieres. Le P. Mazarin ayant été crée Cardinal du titre de S. Cecile, & nommé à l'Archevêché d'Aix, pria le P. Serroni de l'accompagner en France. Il y vint donc, & ayant fait connoître bientôt son rare merite à la Cour, Sa Majesté Très-Chretienne le nomma à l'Evêché d'Orange au mois d'Août 1646. Il fut sacré au mois de Mai 1647. & peu aprés chargé de l'Intendance de la Marine. Ayant donné des preuves de sa capacité pour les plus grandes affaires, & de sa fidélité, il fut envoyé ensuite dans la Catalogne, comme Visiteur Général & Intendant de l'Armée; & aprés la suspension d'armes, le Roi le nomma Commissaire avec Mr. de Marca, pour le reglement des limites. Il se fit admirer, aussi bien que son illustre Collegue, dans cette importante négotiation, par les Ministres de la Cour d'Espagne; & lors qu'à la Conference de S. Jean de Luz il soûtint seul les interêts de la France, sur le fait des limites, en présence du Cardinal Mazarin & de Dom Louis d'Haro, il s'attira l'admiration de ces deux grands hommes, & rendit un très-grand service au Roi, qui en l'année 1661. lui donna l'Evêche de Mende, & en 1672. l'Abbaye de la Chaise-Dieu; & enfin voulant faire ériger l'Eglise d'Alby en Metropole, S. M. l'en nomma premier Archevêque le 7. Août 1676. Il s'est signalé dans tous ces differens postes par les qualitez les plus nécessaires, & même par l'éloquence des actions publiques. Il fit en présence de l'Assemblée du Clergé un Eloge funebre de la Reyne Anne d'Autriche, dont il avoit eu l'honneur d'être Premier Aumonier, qui fut extrêmement aplaudi. Il a fait d'autres discours avec le même succés dans plusieurs autres Assemblées de l'Eglise Gallicane, & aux Etats de Languedoc. Le Public verra sans doute plus amplement les éloges de cet Archevêque, par les soins de M. l'Evêque de Pamiers son Neveu, § qui est d'une grande érudition.

* *M. Claude dont on donnera l'éloge.*
† No. XI. du Catalogue.
‡ Voyez-en l'Extrait dans le mois suivant, Art. IV.
∥ Il falloit dire le 30. Voyez l'Article Serroni, dans le *Dict. Hist. & Crit.* Rem. Z.
§ Ce n'étoit point son neveu. Voyez l'Avertissement qui est à la tête du mois suivant, & le *Dict. Hist. & Crit.* Art. Serroni.

NOU-

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Février 1687.

AVIS AU LECTEUR.

UN mal d'œil & une assez petite fievre qui m'a quitté plusieurs fois, & qui est revenue tout aussi-tôt que j'ay voulu recommencer mon travail, m'obligent enfin à publier incompletes les Nouvelles de ce mois, & à avertir aussi le Public que celles de Mars paroîtront bien-tôt.

*On s'est trompé dans les Nouvelles * de Janvier, en parlant de feu M. l'Archevêque d'Alby, lors qu'on a dit que M. l'Evêque de Pamiers est son neveu.*

ARTICLE I.

Extrait d'une Lettre écrite de Londres à l'Auteur de ces Nouvelles le 10. Janvier 1687. contenant l'explication d'un passage de Lucrece, & d'un passage de Terence.

Plan qui faciliteroit la Critique des Livres.

JE souhaiterois que dans votre premier Journal vous donnassiez un avertissement, que s'il y a quelqu'un qui ait quelque remarque, critique, explication, &c. sur des passages des Livres sacrez, ou profanes, il la mette au net & en très-peu de mots, & qu'il vous l'envoie, & que vous la publierez dans les mêmes termes qu'elle vous aura été envoyée, avec le nom de l'Auteur s'il le veut, ou sans son nom s'il souhaite d'être caché *Ce qui m'a fait venir ce dessein, c'est, 1. que nous voyons quantité de Commentateurs qui ne mettent dans leurs Ouvrages que de nouveaux mots, & peu de nouvelles choses, au lieu que si mon dessein s'éxécutoit, on n'auroit qu'à vous envoier les nouvelles choses qu'on auroit decouvertes, sans faire un nouveau Livre. Après cela on trouveroit bien le lieu d'ajouter ces remarques à quelques autres déja imprimées, lors que le Livre commenté se réimprimeroit. 2. On fait des Livres entiers pour critiquer une partie d'un Ouvrage. J'avoue qu'on fait valoir ses talens, & qu'on pousse à bout l'homme qu'on critique, mais au fonds qu'en revient-il? C'est qu'un petit nombre de Lecteurs ne s'arrêtent que sur le bon, & que plus des trois quarts au contraire laissent l'essentiel, & ne s'arrêtent que sur un endroit bien tourné, sur une phrase élegante, sur une figure de Rhétorique bien placée. Si l'on vous envoïoit les remarques qu'on auroit faites, courtes, il ne faudroit que marquer les lieux où l'Auteur que l'on critique se seroit trompé, & les preuves en peu de mots, & ainsi on n'obligeroit pas les Lecteurs, ou à se plaindre de mille inutilitez, ou à se detourner de la consideration de l'essentiel. Par exemple si Mr.... avoit écrit ses Critiques simplement telles qu'il les avoit conçûes, il n'y auroit eu qu'une feuille de papier tout au plus, & sans faire un Livre nouveau il eût fait ce qu'il prétendoit contre Mr...*

Passages de Terence & de Lucrece expliquez.

Si vous voulez que je commence, je vas vous envoier l'explication de deux passages qui n'ont point encore été entendus. L'un est de Lucrece au 3. l. v. 175. ou environ,

Attamen insequitur languor, terræque petitus
. . . . Et in terra mentis qui gignitur æstus.

M. le Fevre renverse tout le texte pour l'expliquer, & cependant il n'y a rien de plus naturel, ce qui paroitra par cette traduction verbale, cependant une langueur & une envie de se coucher, avec une inquietude d'esprit, le suivent toûjours. Petitus terræ *n'est autre chose que l'envie de se mettre à † terre, & c'est ce que nous voyons tous les jours particulierement dans les Païsans: même la plûpart des Dames ne se trouvent bien que lors qu'elles sont sur le foïer, & qu'elles ont la tête sur un coussin un peu élevé, ce qui est précisement* petitus terræ. Æstus mentis *ne peut signifier que les bouillonnemens de l'esprit, ce que je traduis par* l'inquiétude de l'esprit, *comme le Vers suivant le demande,*

Interdumque quasi exsurgendi incerta voluntas.

L'endroit de Terence est dans le Phormion, act. 1. sc. 5. Nil suave meritum est. *Toute l'obscurité que Mrs. de Port-Royal y trouvent regarde ce verbe* meritum est. *Il n'y en aura plus, quand on saura que* mereri *signifie* gagner, *ce que je m'engage à prouver. Ce passage signifie donc*, on n'a rien gagné de bon, *savoir à faire des noces, car ces paroles qu'on lit peu auparavant*, non, non sic futurum est, non potest, *s'entendent des noces.*

Cause de la multitude des Livres.

On voit bien que l'Auteur de ce Memoire voudroit arrêter le torrent de Livres qui grossit de jour en jour, ou en boucher du moins l'une des

* A la fin.

† *C'est aussi en ce sens-là que M. le Baron de Coutures l'a entendu.*

des sources. Il est certain que si l'on marquoit les causes de la multiplication des Livres, il ne faudroit pas oublier ceci, c'est qu'il y a bien des gens qu'une seule pensée détermine à composer un Ouvrage. Il leur vient je ne sai quelles ouvertures d'esprit en lisant, ou en méditant, qui leur paroissent nouvelles. Il peut arriver qu'ils les inventent, encore qu'elles se trouvent dans d'autres Livres, mais pour l'ordinaire ils ne les inventent pas; tout ce qu'il y a, c'est qu'ils ne se souviennent point d'en avoir ouï parler. Quoi qu'il en soit, ils sont si charmez de cette nouvelle pensée, qu'ils songent à s'en faire un honneur public. Il faut donc la publier. Mais comment? Sur une page volante? Non, ce seroit trop la commettre au gré des vents: il faut tâcher qu'elle puisse être reliée, & là-dessus ils font un Livre, où parmi cent choses qu'ils savent qui se trouvent en d'autres lieux, ils en mettent une dont ils croient avoir enrichi la République des Lettres. Malheureusement ils oublient de la faire connoître par quelque marque, de sorte que le Lecteur ne s'en apercevant point ne leur en donne pas la gloire qui leur est dûe. Je ne parle que de ces Lecteurs commodes qui ne disent que rarement, *ce n'étoit pas la peine de faire un tel Livre.*

ARTICLE II.

Traité d'un Auteur de la Communion Romaine, touchant la Transsubstantiation, où il fait voir que selon les principes de son Eglise ce dogme ne peut être un article de Foi. A Londres pour Jean Cailloüé, dans le Strand. 1686. in 12.

Remarques sur l'Auteur. Pour prouver la transsubstantiation il faut montrer qu'elle est contenue dans l'Ecriture entendue de même par tout le monde.

NOus avons déja fait savoir * au Public que cet Ouvrage, composé par un Catholique Romain, a été publié en Angleterre selon le desir de l'Auteur, car il ne l'avoit envoïé que pour cela à M. Allix, & à un autre Ministre refugié qui s'apelle M. Pagès. Cet Auteur *est considerable par son rang, mais encore plus illustre par son rare savoir.* On ne le *designe pas plus particulierement, pour ne l'exposer pas*, dit-on, *à la violence de ceux qui emploient toutes sortes de moyens pour se defaire de ceux de leur parti qui reconnoissent la verité.* Effectivement il est difficile de comprendre qu'un homme soit Catholique Romain, lors qu'il écrit de cette maniere. C'est du moins la pensée des Protestans, & c'est pour cela qu'ils disent que cet honnête homme n'est pas loin du Roiaume des Cieux, qu'il sent le Dragon, & qu'il fera bien de se cacher, ou de se refugier bien-tôt dans les pays étrangers. Voici comme il prend la chose.

L'Assemblée du Clergé de France, dit-il, tenuë à Paris l'an 1682. ayant adressé une Lettre Pastorale aux Protestans, *pour les inviter à rentrer dans la Communion Romaine*, posa pour maxime, *que le vrai moien de discerner ce qui est de foi, ou ce qui n'en est pas, est de voir si l'article qu'on veut faire recevoir a toûjours été cru comme étant de foi.* Il ajoûte que cette maxime nous a été laissée par Vincent de Lerins, il y a plus de 1100. ans, & qu'elle a été posée pour principe par Pie IV. *dans la profession de Foi qu'il a fait ajoûter au Concile de Trente*, & où il exige ce serment, *qu'on n'interpretera l'Ecriture Sainte que selon le consentement unanime des S. Peres.* Cette maxime, poursuit-il, *a été reçuë comme regle de la Foi par l'Eglise Reformée d'Angleterre*, & par plusieurs Protestans qu'il nomme, & dont Gesselius *raporte les autoritez, dans la Preface de son Histoire des choses memorables, depuis la création du monde jusqu'à l'an 1125.* Il conclut de tout cela, que le vrai moïen de justifier que la Transsubstantiation est un article de Foi, n'est pas de montrer que le Concile de Trente l'a déterminée, & que celui de Latran l'a supposée, mais de faire voir qu'elle est contenuë dans l'Ecriture, *entenduë en ce sens par le consentement unanime des Docteurs & des Conciles qui nous ont précedez.* Ensuite il il déclare que tout son dessein est enfermé dans ces deux choses; l'une de chercher *quels sont les Docteurs Catholiques qui ont cru que la Doctrine de la Transsubstantiation n'étoit pas ancienne*; la 2. d'examiner *si ce que ces Docteurs ont écrit est vrai, & si effectivement nous pouvons produire suffisamment des autoritez, pour croire que les Anciens n'ont pas cru la Transsubstantiation.*

Si la doctrine de la transsubstantiation est ancienne.

Sur le 1. point il prouve par l'aveu de Suarez, de Pierre Lombard, de Scot, des Cardinaux d'Ailli & de Cusa, d'Erasme, d'Alphonse de Castre, de Tonstal Evêque de Durham, de Cassander, de Charles du Moulin, de Jean Vribarne & de M. de Marca, que le dogme de la transsubstantiation n'a été ni universel, ni perpétuel, dans l'Eglise Catholique. Mais de peur qu'on ne se figure que ces aveus sont mal fondez, il passe bien-tôt à son 2. point; & après avoir observé d'un côté qu'il y a de savans Docteurs dans sa Communion, qui avoüent que l'Ecriture ne contient point clairement ce dogme, & de l'autre que ni les Juifs, ni les Payens, qui ont tant formé d'objections contre nos mysteres, n'en ont formé aucune sur les difficultez étonnantes qui naissent de celui-là, il considere par ordre quelle a été la créance de tous les siecles, & il trouve par tout de fortes preuves contre la transsubstantiation. Il ne lui a pas été fort difficile de rencontrer plusieurs passages, car les Controversistes Protestans en ont rassemblé une si grande multitude, qu'on les voit, si j'ose m'exprimer ainsi, à tas & à piles dans leurs Traitez de la Cene. Il n'en fait pas le même usage qu'ils en font: il se contente de montrer par des notes assez courtes, que le pain de l'Eucharistie subsiste après la consécration; il n'attaque pas comme eux la réalité, & ne s'engage point dans les labirinthes où cette dispute a été réduite.

Double jugement sur Ratramne. Retractation du P. Paris.

Je ne sai pourquoi il ne parle point du nouveau Traité de M. Boileau sur Ratramne; car puis qu'il s'étonne que l'Auteur de la perpétuité de la Foi ait dit, que ce Ratramne *n'est pas si clairement favorable aux Calvinistes, que les Catholiques ne puissent l'expliquer en un bon sens*, il devoit s'étonner aussi de la prétention de M. Boileau. Peut-être avoit-il achevé son Livre avant que celui de ce Docteur eût paru. Il remarque que *Ratramne est qualifié dans l'apologie des S. Peres de defenseur de la grace, de savant Benedictin, d'une grande réputation pour la science & pour l'esprit, d'homme très-estimé pour sa suffisance*, mais que dans la perpetuité de la Foi on le traite *d'homme obscur & embarrassé, qui*

ajoûte

* Nouv. d'Octob. de 1686. No. IV. du Catalogue.

ajuste ses raisonnements aux expressions ordinaires de l'Eglise, & les explique à sa fantaisie. Il vaut mieux croire que ces témoignages si differens sont une marque d'oubli, ou d'acquisition d'une nouvelle lumiere, que de penser qu'ils soient un stratagême de Rhétorique. C'est une chose plaisante que de voir les instructions que l'on donne aux jeunes Rhétoriciens, par raport aux témoignages dont ils auront à se servir, ou qu'il leur faudra éluder dans un Barreau. * Au 1. cas on leur enseigne plusieurs lieux-communs, pour confirmer l'autorité des témoins, & au 2. on leur en fournit plusieurs autres pour la détruire. Cela est plus commode à un Avocat qu'à un Auteur, parce que les choses qu'on dit ne durent pas comme celles qui sortent de dessous la presse. Dans le fond il est très-possible que l'on perde avec le temps la bonne opinion qu'on a eue de quelcun, & que l'on a publiée, comme il arrive aussi que l'on aprend à en mieux juger que l'on n'avoit fait dans un premier Livre. Le P. Paris est un exemple illustre de cette derniere espece de rétractation. Il avoit soûtenu fermement dans une dissertation qui a été mise à la fin du 2. Traité de la perpétuité de la Foi, 1. qu'il n'y a point de martyrologe imprimé à Anvers l'an 1586. par l'ordre de Gregoire XIII. 2. qu'il n'y a point de martyrologe où l'on voie la commemoration de Jean Scot, au 4. des Ides de Novembre. Mais il avoue ingenument ces deux Faits dans la defense de cette dissertation, à la fin de son Ouvrage de la créance de l'Eglise Greque: & ainsi il restitue une couronne de Martyre: l'Auteur le loue de sa bonne foi.

De la persecution des Protestans de France au sujet de la transsubstantiation.

Il conclut ce Livre en supliant très-humblement Mrs. les Evêques *de ne point pousser à l'extremité les pauvres Protestans de France, qui s'étant relâchez au delà de ce qu'ils pourvoient faire, selon leur conscience, pour obeir aux ordres du Roi, ne pourroient en aucune maniere se resoudre à faire profession spéciale du dogme de la transsubstantiation, puis qu'il paroit qu'ils ne le contestent que de bonne foi, & comme étant contraire à la regle même qui leur est proposée par les Evêques.* Il ajoûte que selon les idées de S. Augustin, les Protestans sont très-suportables, puis qu'ils montrent que du *consentement même des Docteurs Catholiques Romains, la doctrine de la transsubstantiation est nouvelle, & qu'ainsi par la regle proposée par les Evêques, elle ne doit point passer pour article de Foi.* Il n'est pas sûr, poursuit-il, *de les persecuter jusqu'à les obliger par la violence à croire de foi ce qui n'en peut être, selon la regle proposée, & ainsi on doit songer à ce que dit S. Augustin sur le Ps. 54. Plerumque eum tibi videris odisse inimicum, fratrem odisti & nescis:* souvent vous croiez haïr un ennemi, & c'est votre frere que vous haïssez sans y penser.

Si cet Ouvrage peut être suspect de falsification. Instabilité des decisions des Conciles.

Bien des gens s'imagineront peut-être, quand ils liront ces paroles, que ceux qui ont eu soin de l'édition les ont ajoûtées à l'original, comme on accuse Antoine de Dominis d'avoir alteré en quelques endroits l'Histoire du Concile de Trente, que le P. Paul lui avoit donnée manuscrite, afin qu'elle fût imprimée en Angleterre; mais pour prévenir ce soupçon, on assûre ici dans la Preface, *que l'on a suivi exactement le Manuscrit de l'Auteur, comme on pourroit le justifier par ses Lettres que l'on a entre les mains, aussi-bien que l'Original, qu'il a envoyé à un de ses amis pour le faire imprimer.* Après tout, il est extrêmement vrai-semblable qu'un homme qui a les sentimens de celui-ci, a conclu son Livre par les reflexions que je viens de raporter, & il est même surprenant qu'on puisse avoir de l'habileté autant qu'il en a, & ne voir pas que la these qu'il a prouvée suffit pour décider tous les diferens des deux Religions, & pour rendre immobiles les Missionaires les plus ardens, car enfin qu'auroient-ils pû dire à un Huguenot, qui leur auroit soûtenu que le Concile de Trente s'est trompé, en prononçant anathême sur ceux qui nient la transsubstantiation, puis que contre la regle fondamentale de la Religion Romaine, il a introduit dans l'Eglise comme un article de Foi, un sentiment que des personnes très-orthodoxes avoient combatu dans tous les siecles, & qui par conséquent n'étoit point fondé sur une tradition perpétuelle? Il faudroit répondre nécessairement que l'Eglise peut faire de nouveaux articles de Foi, & convertir en poison mortel une opinion qui avoit été fort innocente pendant seize siecles. Mais si cela est, qui nous assûrera que les opinions qui passent aujourd'hui pour bonnes, ne seront pas foudroiées par quelque Concile Oecumenique dans cent ans? & qui ne voit que la Tradition nous seroit aussi inutile que l'Ecriture, & qu'il suffiroit de croire ce que chaque Concile décideroit bien ou mal? Sans doute c'est introduire le Pyrrhonisme dans la Religion, & l'indifference de la vérité, ou de la fausseté; & en tout cas, comme le remarque notre Auteur, c'est aller contre la regle commune du Catholicisme, aprés quoi un Protestant ne peut se fier sur aucune des raisons que les Missionaires lui proposent.

Comparaison de la transsubstantiation avec le systême de Ptolomée.

Ne finissons pas cet article sans remarquer que les Peres ont parlé de l'Eucharistie si diversement, qu'on pourroit comparer leurs expressions aux phenomenes celestes. Cette partie de la Physique est celle qu'on met le plus en parti, & qu'on abandonne le plus aux suppositions de l'esprit humain. Combien de systêmes ne fait-on pas pour donner raison de ces apparences? Ce qu'il y a de rare, c'est qu'on en vient à bout dans toutes les hypotheses, de sorte que la difference des unes aux autres ne consiste que dans le plus ou moins d'embarras. La doctrine des peres sur l'Eucharistie a eu le même destin. On n'en connoit que les phenomenes, c'est-à-dire, que les phrases differentes qu'ils nous ont laissées dans leurs Livres. La question est de bien trouver la pensée qui repose sous ces expressions: pour cela il faut aller en parti, & forger des hypotheses. La transsubstantiation en est une, l'impanation en est une autre, la figure y entre aussi, & l'on trouve moien par tous ces differens systêmes, pourvû que l'on ait de l'érudition & du genie, de donner raison de toutes les apparences. On n'a qu'à voir comment le Cardinal du Perron & M. Arnaud ont prouvé, qu'il ne s'ensuit pas de ce que les Peres auroient cru la transsubstantiation, qu'ils n'auroient pû ni dû s'exprimer comme ils ont fait, dans les passages que ceux de la Religion objectent. C'est expliquer les choses presque aussi heureusement que l'on explique les phenomenes des Cieux, dans le systême de Ptolemée. Il y a des Protestans qui sans être de l'opinion des Lutheriens sont persuadez d'ailleurs, que s'il ne s'agit que de faire des hypotheses, celle de la Confession d'Augsbourg est pre-

* *Vossius, Orat. inst. l. 1. c. 12.*

préferable à toutes les autres, pour ce qui est de donner raison des phrases de l'Antiquité; car tout de même que les expressions les plus opposées touchant Jésus-Christ se reconcilient ensemble sans nulle ombre de contradiction, dès qu'on suppose qu'il est Dieu & homme en unité de personne, de même l'on accordera aisément ensemble tous les termes durs, empoullez, hyperboliques, simples & naïfs, qui se trouvent dans les Peres au sujet du S. Sacrement; on les accordera, dis-je, ensemble pourvû qu'on suppose qu'il y a là tout à la fois l'humanité de Jésus-Christ, & la substance du pain.

ARTICLE III.

Replique de M. L. * à M. l'Abbé D. C. contenuë dans une Lettre écrite à l'Auteur de ces Nouvelles, le 9. de Janv. 1687. *Touchant ce qu'a dit M. Descartes que Dieu conserve toûjours dans la Nature la même quantité de mouvement.*

On a mal refuté l'opinion de l'Auteur sur le mouvement, & même contre les principes des Cartesiens.

AYant trouvé dans vos Nouvelles du mois de Sept. dernier † mon objection contre le fameux principe Cartesien, touchant la quantité de mouvement, avec la réponse d'un savant Cartesien de Paris, nommé M. l'Abbé C. je vous envoie ma replique, afin que toutes les Pieces du procès se trouvent ensemble, si vous le jugez à propos. Il est vrai que ceci n'est que pour éclaircir la matiere, en poursuivant plûtôt qu'en justifiant l'objection que j'ai donnée; puisque M. l'Abbé ne lui a rien opposé en effet, & m'accorde plus que je ne veux. Mais j'apprehende fort que les autres Cartesiens ne le desavouent. A son avis leur regle se réduit à bien peu de chose, puisqu'il veut que ce n'est qu'un principe *particulier* touchant les cinq machines vulgaires, qui regarde les puissances Isochrones ou mouvemens imprimez en temps égaux. *J'avois montré que dans un certain cas assez ordinaire, & dans une infinité d'autres semblables, deux corps ont une même force, quoi qu'ils n'aient pas une même quantité de mouvement. Il l'accorde, & je ne demande pas davantage. Mais il ajoûte qu'il ne faut pas s'en étonner, parce que dans le cas proposé les deux corps ont acquis leurs forces en temps inégaux; comme si ce principe se devoit borner à celles qui ont été acquises en temps égaux. C'est me donner cause gagnée, & même je ne demande pas tant. Mais j'aurois tort de vouloir profiter contre les Cartesiens de ce qu'on les defend ainsi, car je ne crois pas que M. l'Abbé C. en trouve jamais aucun, au moins de ceux qui passent pour Geometres, qui approuve sa restriction. Les Cartesiens prétendent généralement, qu'il se garde la même force en somme, qu'ils estiment toûjours par la quantité de mouvement, ou somme des produits des masses multipliées par leurs vitesses. Par exemple, s'il y a un corps de 4. livres d'une vitesse d'un degré, & qu'on suppose que toute sa force doit maintenant être transferée sur un corps d'une livre, n'est-il pas vrai que les Cartesiens prononceront que dans cette supposition il faudra que ce corps reçoive une vitesse de 4. degrez, afin que la même quantité de mouvement soit gardée? Car masse 4. multipliée par vitesse 1. produit autant que masse 1. par vitesse 4. Mais selon moy ce corps ne doit recevoir qu'une vitesse comme 2. (comme je prouverai par aprés) de sorte que l'opposition est assez manifeste. Et en estimant ainsi les forces que les corps ont acquises, ni ces Messieurs, ni aucuns autres, que je sache, excepté Monsieur l'Abbé C. ne se mettent point en peine si elles ont été acquises dans un tems long ou court, égal ou inégal. En effet le tems ne sert de rien à cette estime. Voiant un corps d'une grandeur donnée aller d'une vitesse donnée, ne pourra-t-on point estimer sa force, sans savoir en quel tems & par quels detours, ou delais, il a acquis cette vitesse qu'il a? Il me semble qu'on peut juger ici sur l'état présent sans savoir le passé. Quand il y a deux corps parfaitement égaux & semblables, & qui ont une même vitesse, mais acquise dans l'un par un choc subit, dans l'autre par quelque descente d'une durée notable, dira-t-on que leurs forces sont differentes? Ce seroit comme si on disoit qu'un homme est plus riche, à qui l'argent a couté plus de temps à gagner. Mais qui plus est, il n'est pas même nécessaire que les deux corps, que j'avois proposez, ayent parcouru leurs differentes hauteurs en tems inégaux, comme M. l'Abbé C. le suppose, ne s'étant point aperçu qu'on peut changer comme l'on veut le tems de la descente, selon qu'on change la ligne de la descente, en la rendant plus ou moins inclinée, & qu'on peut faire d'une infinité de façons que ces deux corps descendent de leurs differentes hauteurs en tems égaux. Car en faisant abstraction de la resistance de l'air & semblables empêchemens, on sait qu'un corps descendant d'une même hauteur acquiert une même vitesse, soit que la descente soit perpendiculaire & prompte, ou inclinée & plus lente. Et par consequent la distinction des tems ne fait rien à mon objection. Ces choses sont si visibles que j'aurois peut-être raison de rendre à M. l'Abbé C. quelques expressions dont il se sert, mais je tiens qu'il est plus convenable de ne s'y point amuser. En effet je croy que mon objection étant si simple, cela même a servi à l'abuser, ne lui paroissant pas croyable, qu'une remarque si aisée auroit pû échaper à tant d'habiles gens. C'est pourquoi ayant observé la difference des tems, il s'y est jetté, sans se donner le loisir de considerer qu'elle n'est qu'accidentelle. Maintenant j'ay assez bonne opinion de son esprit & de sa sincerité, pour esperer qu'il en conviendra lui-même; & je croy que ce qui suit servira encore mieux à le faire reconnoître ce qui en est.*

Si le tems sert à l'estime de la force du mouvement.

Afin aussi de prévenir le doute de ceux qui penseroient satisfaire à mon objection, en disant que la matiere insensible qui presse les corps pesans de descendre, & fait leur acceleration, a perdu justement la quantité de mouvement qu'elle donne à ces corps, je réponds que je demeure d'accord de cette pression qui est cause de la pesanteur, & je croy que cet Ether perd autant de force (mais non pas autant de mouvement) qu'il en donne aux corps pesans; mais que tout cela ne fait rien à refondre mon objection, quand j'accorderois même (contre la vérité) que l'Ether a perdu autant de mouvement qu'il en a donné. Car mon objection est formée exprès de telle sorte qu'il n'importe point comment la force a été aquise, dont je fais abstraction, pour ne pas entrer en dispute sur aucune hypothese. Je prends la force & la vitesse acquise telle qu'elle est, sans me mettre en peine maintenant si elle a été donnée tout d'un coup par un choc subit d'un autre corps, ou peu à peu par une acceleration continuelle de la pesanteur ou d'un ressort. Il me suffit que le corps a maintenant cette force, ou bien cette vitesse. Et là-dessus je fais voir

Si l'Ether perd de sa force à proportion de celle qu'elle communique aux corps.

* M. Leibnitz.

† Art. II.

voir que sa force ne doit pas être estimée par la vitesse ou quantité de mouvement, & que ce corps peut donner sa force à un autre, sans lui donner sa quantité de mouvement, & qu'ainsi ce transport se faisant, il se peut & même se doit faire que la quantité de mouvement soit diminuée, ou augmentée dans les corps, pendant que la même force demeure.

Loi de la Nature que l'Auteur à établie au lieu du principe des Cartesiens.

Je prouverai donc maintenant ce que j'avois avancé ci-dessus, savoir qu'en cas qu'on suppose que toute la force d'un corps de 4. livres dont la vitesse (qu'il a par exemple, allant dans un plan horizontal, de quelque maniere qu'il l'ait acquise) est d'un degré, doit être donnée à un corps d'une livre, celui-ci recevra non pas une vitesse de 4. degrez suivant le principe Cartesien, mais de 2. degrez seulement, parce qu'ainsi les corps, ou poids, seront en raison réciproque des hauteurs ausquelles ils peuvent monter en vertu des vitesses qu'ils ont; or ces hauteurs sont comme les quarrez des vitesses. Et si le corps de 4 livres avec sa vitesse d'un degré, qu'il a dans un plan horizontal, allant s'engager par rencontre au bout d'un pendule, ou fil perpendiculaire, monte à une hauteur d'un pied, celui d'une livre aura une vitesse de 2 degrez, afin de pouvoir (en cas d'un pareil engagement) monter jusqu'à 4 pieds. Car il faut la même force pour élever 4 livres à un pied, & une livre à 4 pieds. Mais si ce corps d'une livre devoit recevoir 4 degrez de vitesse, suivant Descartes, il pourroit monter à la hauteur de 16. pieds. Et par conséquent la même force qui pouvoit élever 4 livres à un pied, transferée sur une livre, la pourroit élever à 16. pieds. Ce qui est impossible, car l'effet est quadruple; ainsi on auroit gagné & tiré de rien le triple de la force qu'il y avoit auparavant. C'est pourquoi je croi qu'au lieu du principe Cartesien on pourroit établir une autre loi de la nature, que je tiens la plus universelle & la plus inviolable, savoir, qu'il y a toûjours une parfaite équation entre la cause pleine & l'effet entier. Elle ne dit pas seulement que les effets sont proportionels aux causes, mais de plus que chaque effet entier est équivalent à sa cause. Et quoique cet axiome soit tout-à-fait Métaphysique, il ne laisse pas d'être des plus utiles qu'on puisse emploier en Physique, & il donne moien de réduire les forces à un calcul de Géometrie. Mais pour faire mieux voir comment il s'en faut servir, & pourquoi Descartes & d'autres s'en sont éloignez, considerons sa troisieme regle du mouvement pour servir d'exemple, & supposons que deux corps B & C, chacun d'une livre, aillent l'un contre l'autre, B avec une vitesse de 100 degrez, & C avec une vitesse d'un degré. Toute leur quantité de mouvement sera 101. Mais si C avec sa vitesse peut monter à un pouce de hauteur, B pourra monter avec la sienne à 10000 pouces, ainsi la force de tous les deux sera d'élever une livre à 10001 pouces. Or suivant cette troisieme regle Cartesienne, après le choc ils iront ensemble de compagnie avec une vitesse comme 50 & demi, afin qu'en la multipliant par 2 (nombre des livres qui vont ensemble après le choc, il revienne la premiere quantité de mouvement 101. Mais ainsi ces 2 livres ne se pourront élever ensemble qu'à une hauteur de 2550 pouces & un quart (qui est le quarré de 50 & demi) ce qui vaut autant que s'ils avoient la force d'élever une livre à 5100 & demi; au lieu qu'avant le choc il y avoit la force d'élever une livre à 10001 pouces. Ainsi presque la moitié de la force sera perduë, en vertu de cette regle sans aucune raison, & sans être emploïée à rien. Ce qui est aussi peu possible, que ce que nous avons montré auparavant dans un autre cas, où en vertu du même principe Cartesien général, on pourroit gagner le triple de la force sans aucune raison.

Sentiment du P. Malebranche sur le mouvement.

Le célebre Auteur de la Recherche de la vérité a bien vû quelques erreurs de M. Descartes en ces matieres, mais comme il presupposoit la maxime que je refute, il a crû que des 7 regles Cartesiennes, la 1, 2, 3, & 5. étoient véritables, au lieu que la seule 1. qui est manifeste d'elle-même, est soûtenable. Le même Auteur de la Recherche raisonnant dans la supposition des corps durs sans ressort, veut qu'ils ne doivent réjaillir, ni se séparer l'un de l'autre, après le choc, que lors qu'ils vont l'un contre l'autre avec des vitesses réciproques à leurs grandeurs, & qu'en tous les autres cas ils iront de compagnie après le choc, en gardant la premiere quantité de mouvement. Mais voici une grande difficulté que j'y trouve. Soit corps B 2. vitesse 1, & corps C 1. vitesse 2. qui vont directement l'un contre l'autre, il accorde qu'ils rejailliront avec les vitesses qu'ils avoient. Mais si on suppose la vitesse ou grandeur de l'un des corps, comme B, tant soit peu augmentée, il veut qu'ils aillent tous deux ensemble du côté où B seul alloit auparavant, ce qui sera à peu près avec une vitesse comme 4. tiers, supposé le changement fait à l'égard de B si petit, qu'en calculant la quantité de mouvement, on puisse retenir les premiers nombres sans erreur considerable. Mais est-il croiable que pour un changement aussi petit que l'on voudra, fait dans la supposition à l'égard du corps B, il en resulte une si grande difference dans l'évenement, en sorte que tout le rejaillissement cesse, & que B qui devoit auparavant retourner en arriere avec une vitesse 1, maintenant pour avoir tant soit peu plus de force, doive non seulement ne pas aller en arriere, mais aller même en avant avec une vitesse presque comme 4 tiers. Ce qui est d'autant plus étrange, qu'avant le choc il n'alloit en avant qu'avec une vitesse à peu près comme 1. Ainsi le corps contraire, au lieu de faire reculer, ou moins avancer celui-ci par un choc opposé, le feroit avancer davantage, & l'attireroit quasi à soi, ce qui est hors de toute apparence. Comme c'est l'Auteur de la Recherche de la vérité à qui nous sommes redevables de la correction de quelques préjugez Cartesiens assez considerables, tant ailleurs que sur cette matiere, il m'a paru à propos de faire connoître ici ce qui restoit encore à dire. Et m'assurant qu'il n'a pas moins d'honnêteté que de pénétration, bien loin de craindre qu'il le puisse trouver mauvais, je m'attends à son approbation.

Conformité de son principe avec celui de Descartes.

Cependant je croi que M. Descartes, qui a oublié dans ses regles de marquer les cas quand 2. corps inégaux vont l'un contre l'autre avec des vitesses inégales, auroit été obligé en ce même cas précedent de dire la même chose que l'Auteur de la Recherche, autant que je puis juger par la 3. regle dans laquelle ils conviennent tous deux. Mais il s'y trouvera encore l'inégalité de l'effet & de la cause, comme il seroit aisé de montrer par le calcul à l'exemple de la 3. regle; cette inégalité se trouve aussi en ce que dit l'Auteur de la Recherche pour corriger la 4, 6 ou 7. regle de M. Descartes. Par exemple à l'égard de la 6. soit B 1. livre, vitesse 4. C 1. livre & en repos. Il veut qu'ils aillent de compagnie après le choc avec une vitesse 2. Donc au lieu qu'auparavant il y avoit une force capable d'élever une livre à 16 pieds, il

n'y

n'y aura maintenant qu'une force capable d'élever 2 livres à 4 pieds, & la moitié de la force seroit perdue. Selon M. Descartes en ce cas B & C iront d'un même côté, & la vitesse de B sera 3. de C 1. donc en tout il y aura une force capable d'élever une livre à 10. pieds, & plus que le tiers de la force sera perdu.

Pourquoi ces deux Auteurs se sont trompez sur ce sujet.

Ce qui peut avoir séduit des Auteurs si excellens, & qui a le plus embrouillé cette matiere, est qu'on a vû que des corps dont les vitesses sont réciproques aux étenduës, s'arrêtent l'un l'autre, soit dans une balance, soit hors d'une balance. C'est pourquoi on a crû que leurs forces étoient égales, d'autant plus qu'on ne remarquoit rien dans les corps que la vitesse & l'étenduë. *Mais c'est ici qu'on auroit pû employer utilement la distinction qu'il y a entre la force & la direction, ou plutôt entre la force absolue qu'il faut pour faire quelque effet subsistant (par exemple, pour élever un tel poids à une telle hauteur, ou pour bander un tel ressort à un tel degré) & entre la force d'avancer d'un certain côté, ou de conserver sa direction. Car quoi qu'un corps 2. avec une vitesse 3. & un corps 1 avec une vitesse 2. s'arrêtent ou s'empêchent mutuellement d'avancer; néanmoins si le 1. peut élever une livre à 2. pieds de hauteur, le 2 pourra élever 1 livre à 4. pieds de hauteur. Ce qui est paradoxe, mais indubitable, après ce que nous venons de dire. On pourroit cependant donner quelque interprétation nouvelle au principe de la quantité de mouvement, & après cette correction il demeureroit universel, mais il n'est pas aisé de s'en aviser.*

Réflexions sur l'attachement au système de Descartes.

J'ajoûterai une remarque de conséquence pour la Métaphysique. J'ai montré que la force ne se doit pas estimer par la composition de la vitesse & de la grandeur, mais par l'effet futur. Cependant il semble que la force ou puissance est quelque chose de reel dès à présent, & l'effet futur ne l'est pas. D'où il s'ensuit, qu'il faudra admettre dans les corps quelque chose de different de la grandeur & de la vitesse, à moins qu'on veuille refuser aux corps toute la puissance d'agir. *Je crois d'ailleurs que nous ne concevons pas encore parfaitement la matiere & l'étenduë même. L'Auteur de* la Recherche de la Vérité *a reconnu cette obscurité à l'égard de l'ame & de la pensée, contre le sentiment commun des Cartesiens; mais quant à la matiere & l'étenduë il paroit convenir avec eux. Cependant il y a une marque pour reconnoitre si une chose est suffisamment connue, que j'ai donnée dans un petit essai qui se trouve dans le Journal de Leipsic, Novembre 1684. touchant l'abus des idées & de la connoissance prétenduë claire & distincte. Je m'y rapporte maintenant aussi bien qu'à ce que j'ai dit par ci par là dans les mêmes Journaux, touchant l'imperfection de la Géométrie & de l'Analyse de M. Descartes. De quoi je fais mention ici afin qu'on ne croye pas que c'est legerement, & sans quelque connoissance de cause que j'ay souhaitté qu'on ne se contente pas de paraphraser M. Descartes, & que ceux qui suivent ce fameux Auteur (dont j'admire les travaux comme ils le meritent) veuillent repasser sur plusieurs endroits de ses Ouvrages, pour les confronter avec la Raison & la Nature, d'autant plus qu'un de ses plus celebres arrêts, & qui paroissoit le mieux établi, vient d'être cassé tout présentement. Je suis assûré que les personnes véritablement habiles, parmi ceux qu'on appelle Cartesiens, ne se fâcheront pas de ces remarques; & je tiens qu'il y a un tel qui pourroit donner quelque chose d'aussi beau, que ce que Descartes a donné lui même, par exemple, sur le sel ou sur l'arc-en-Ciel. Il n'y a peut-être que le trop grand attachement aux sentimens du Maître, qui les en empêche. L'esprit de secte est naturellement contraire aux progrès: pour avancer il faut prendre les choses d'un nouveau biais, ce qui n'est pas aisé quand on a l'esprit trop occupé des pensées d'emprunt, que l'autorité a fait recevoir bien plus que la Raison. Je suis &c.*

Pompe funèbre du Duc de Hanover.

L'Auteur de cette Replique a * publié quelques Essais sur le droit, sur la Physique, sur les Mathématiques, & même sur des affaires qu'un grand Prince lui avoit ordonné d'éclaircir. L'attachement qu'il a eu avec de si grands progrès pour les études les plus abstraites, ne fait pas juger qu'il ait le talent de la poesie; néanmoins cela est vrai, & l'on en voit une preuve dans l'Eloge funebre qu'il publia de Mr. le Duc d'Hanover l'an 1680. & qu'il dédia au Savant Evêque de Paderborn. Il y représente noblement & fidelement les qualitez du Prince defunt, comme le reconnoît ce Prélat dans une Lettre imprimée à la tête de cet Eloge. On n'a pas oublié de remarquer que les belles connoissances plaisoient merveilleusement à S. A. S. & comme ce fut suivant ses ordres que le vrai Phosphore, ou ce feu maniable qui a été trouvé depuis quelque tems, fut travaillé, & mis en experience à Hanover par l'inventeur, & même perfectionné en présence de M. L. on en a inseré une description curieuse dans cet *Epicedium*. Au reste ce petit poëme tient sa place dans le Livre qu'on vient de publier à Hanover en grand *in folio*, intitulé *Justa funebria Serenissimo Principi Johanni Frederico Brunsvicensium & Luneburgensium Duci à Rmo. & Smo. Fratre Ernesto Augusto Episcopo Osnabrugensi, Duce Brunsv. & Luneb. persoluta.* On y voit des panégyriques, des Vers, des devises, des portraits, des médailles, des armoiries, & des représentations des ceremonies selon l'usage des Cours d'Allemagne; & si l'on considere la beauté des planches, & quelques autres particularitez, on trouvera peu de Livres de cette nature qui surpassent celui-ci. Ce qu'on appelle *personalia*, je veux dire ce qui regarde la vie de feu Mr. le Duc d'Hanover, & qui a été inseré dans ce Livre, servira à l'Histoire du tems. Tout le monde sait la part que les Princes de cette Maison prennent aux affaires générales.

ARTICLE IV.

Histoire des Oracles, par l'Auteur des Dialogues des Morts. A Paris chez la veuve Blageart, à Amsterdam chez Mortier, & à Rotterdam chez Acher. 1687. in 12.

Eloge de l'Auteur par raport à ses Dialogues des Morts.

LEs Dialogues dont on parle dans ce titre ont fait tant d'honneur à M. de Fontenelle, qu'on s'imagine que pour prévenir favorablement les Lecteurs, il faut leur caracteriser par cet endroit-là tout ce qu'il donne au Public. Assûrément c'est une fort bonne époque pour sa gloire; & quand il arriveroit, contre toutes les apparences, que ce qu'il publiera desormais n'augmenteroit point sa réputation, il trouveroit une agréable ressource dans ces Dialogues, & il pourroit y renvoier à coup sûr les gens qui vou-

* *Rarement y a-t'il mis son nom.*

voudroient le bien connoître. M. de Balzac disoit quelquefois, que ceux qui voudroient savoir de ses Nouvelles lui feroient plaisir de les chercher dans l'année 1626. C'étoit donc là son époque favorite. Il n'y a gueres de bons Auteurs qui n'en ayent une plus favorable que toutes les autres, & qui n'est pas toûjours la plus éloignée de leurs coups d'essai. Mais commençons à parler de l'Histoire des Oracles.

Difference des Livres selon qu'ils sont faits pour les Savans ou non.

L'Auteur nous aprend qu'après qu'il eût vû le Livre * de M. Van-Dale, *il lui vint en pensée de le traduire, afin que les femmes & ceux même d'entre les hommes qui ne lisent pas si volontiers du Latin, ne fussent point privez d'une lecture si agréable & si utile*; mais il changea de sentiment lors qu'il eut consideré que les personnes à qui sa traduction étoit destinée, n'étant pas du même ordre que ceux pour lesquels on avoit écrit l'original, devoient être servies d'une autre façon. *M. Van-Dale*, dit-il, *n'a écrit que pour les Savans, & il a eu raison de négliger des agremens dont ils ne feroient aucun cas.* Il entre dans la discussion de beaucoup de points de Critique, il raporte fidelement un grand nombre de passages, & lors qu'il les prend du Grec, il les traduit avec une exactitude merveilleuse. *Voilà ce qu'il faut aux gens Doctes: qui leur égayeroit tout cela par des reflexions, par des traits ou de Morale, ou même de plaisanterie, ce seroit un soin dont ils n'auroient pas une grande reconnoissance. M. Van-Dale*, poursuit-il, *ne fait nulle difficulté d'interrompre très-souvent le fil de son discours, pour y faire entrer quelque autre chose qui se présente, & dans cette parenthese-là il y enchasse une autre parenthese, qui même n'est peut-être pas la derniere. Il a encore raison, car ceux pour qui il a prétendu écrire sont faits à la fatigue, en matiere de lecture, & ce desordre savant ne les embarasse pas. Mais ceux pour qui j'aurois fait ma traduction ne s'en fussent guere accommodez, si elle eût été en cet état. Les Dames, & pour ne rien dissimuler la plûpart des hommes de ce pays-ci, sont bien aussi sensibles à l'agrement du tour, ou des expressions, ou des pensées, qu'à la solide beauté des recherches les plus exactes ou des discussions les plus profondes.*

Methode que l'Auteur a suivie. Reflexions là-dessus.

Il a donc cru *qu'il valoit mieux, en conservant le fond & la matiere principale de l'Ouvrage, lui donner toute une autre forme.* Il avouë *qu'on ne peut pas pousser cette liberté plus loin qu'il a fait*: il a changé toute la disposition du Livre; il a retranché plusieurs choses, il en a ajoûté plusieurs autres, soit pour l'éclaircissement & la preuve de ce qui est en question, soit pour l'ornement de cette histoire. Il en fait ses excuses à M. Van-Dale en des termes fort obligeans, & afin de répondre à la raison que M. Mœbius a empruntée de ce que Dieu defend de consulter l'Esprit de Python, *il déclare que sous le nom d'Oracles il ne prétend point comprendre la Magie, dont il est indubitable que le Demon se mêle*, & qui faisoit horreur aux Payens, aussi-bien qu'à nous. C'est ce que j'avois à tirer de la Preface; j'en prens occasion de dire que M. de Fontenelle nous fournit ici une instruction propre à empêcher que ceux qui font tant les décisifs sur le merite des Auteurs, & sur les qualitez d'un Livre, ne fassent de faux jugemens. Voit-on des Livres remplis de science, mais destituez d'agremens, tout aussi-tôt on blâme l'Auteur. En voit-on d'autres où la delicatesse ne soit point mêlée d'une érudition profonde, on se jette encore sur la médisance: on veut que l'Auteur ne sache rien, & que l'autre ne sache pas vivre. C'est précipiter son jugement, c'est pure témerité. Il faloit considerer avant toutes choses le but de l'Auteur, car s'il n'a écrit que pour ces têtes scientifiques qui ne sentent rien, lors qu'une litterature touffue & pesamment armée ne les frape pas, il est fort louable de s'être épargné la peine de polir son Livre. S'il n'a écrit que pour les personnes de bon goût, & pour divertir utilement ceux qui ne se font pas un metier de la profession des Lettres, il est fort louable d'avoir écarté de son chemin une partie de l'érudition qui s'offroit à lui, & d'avoir menagé plus de place aux choses susceptibles des agremens bien tournez. Les fins connoisseurs ne se laissent pas duper sur ces differentes manieres, mais les autres plus nombreux, sans comparaison, prennent aisément le change. Ils ont donc besoin de consulter la regle qu'on leur donne ici. Sur tout qu'ils aprennent à connoître le prix d'un Livre, où l'on aime mieux copier peu & le bien tourner, que copier simplement plusieurs bonnes choses. C'est un merite bien plus relevé qu'on ne pense, que composer un Ecrit dont les materiaux valent moins que la façon, & je ne sai si ceux qui demandent le contraire ne sont point comme ce Gouverneur de Province, qui faisoit fondre les pieces d'Orfevrerie qu'on lui donnoit en présent à son entrée dans les Villes, & qui à cause de cela souhaitoit que l'on ne se piquât pas du *materiam superabat opus*, mais qu'au lieu de faire de la dépense en gravûres, & en autres ornemens, on fît la piece plus massive. Revenons à l'Histoire des Oracles.

Elle comprend deux dissertations destinées à montrer. 1. *Que de quelque nature qu'ils aient été, ils n'ont point été rendus par les Demons.* 2. *Qu'ils n'ont point cessé à la venuë de Jésus-Christ.*

Les Oracles n'ont point été rendus par les Démons.

Sur le 1. point l'Auteur remarque d'abord, que nous ne prenons aujourd'hui les oracles pour des réponses diaboliques, que par ce que les Chretiens des premiers siecles en ont eu ce sentiment. *Il ne nous en faut pas davantage*, dit-il, *pour le croire; tout ce qu'ont dit les Anciens soit bon, soit mauvais, est sujet à être bien répété, & ce qu'ils n'ont pû eux-mêmes prouver par des raisons suffisantes, se prouve par leur autorité seule.* Il croit donc gagner sa cause, pourvû qu'il montre que cette opinion des anciens Chretiens étoit mal fondée; & pour le montrer voici quels fondemens il lui donne.

Il dit que *sur le fait des oracles & des genies*, il couroit beaucoup d'Histoires qu'on ne croioit pas pouvoir expliquer par quelque chose de naturel. Il en raporte quelques-unes des plus memorables, & il observe que comme en supposant que cela venoit des Demons, on trouvoit là une preuve toute faite de ce que l'Ecriture disoit sur leur existence, on se confirma dans ce sentiment par motif de Religion, & principalement lors qu'on vit que les Payens mêmes témoignoient, que les Oracles avoient cessé vers le tems où l'on savoit que Jésus-Christ avoit paru sur la terre. Il étoit si avantageux au Christianisme de supposer que la naissance de Jésus-Christ avoit fait taire les Demons, & il étoit si conforme aux véritez révelées

* Voyez-en l'Extrait dans les Nouv. de Mars 1684. Art. I.

velées d'expliquer par cette hypothese la cessation des Oracles, qu'il étoit bien malaisé de resister à ces puissantes probabilitez. Joignons à cela, que les Philosophes Platoniciens ne doutant pas que tout ne fût rempli de Genies bons & mauvais, & cette Philosophie ayant été la plus estimée parmi les premiers Chretiens, il falut que d'un côté on se confirmât dans la pensée que les Demons rendoient des Oracles, & de l'autre que l'on fomentât cette opinion, parce qu'elle pouvoit servir à décréditer le Paganisme, & à montrer que son culte venoit des Esprits malins, qui de l'aveu même des Platoniciens étoient ceux qui avoient presidé sur les Oracles. Voilà les trois raisons qui, au dire de cet Auteur, ont porté les premiers Chretiens à croire ce qu'ils croioient touchant les Oracles. 1. Ils ne trouvoient pas que les Histoires qui couroient sur cette matiere, pussent s'expliquer sans cela. 2. Cette opinion s'accordoit avec le Systéme du Christianisme. 3. Elle s'ajustoit admirablement avec la Philosophie de Platon.

Fausseté des Histoires repandues à ce sujet.

Il sappe le 1. de ces fondemens par une machine bien redoutable, c'est qu'il montre que ces Histoires sont fort suspectes de fausseté. Cela est plus adroit que l'on ne pense, & fort propre à étourdir & à décontenancer un adversaire; car pendant qu'on lui laisse chercher les causes d'un fait, on lui donne le moien de se promener au long & au large; mais dès qu'on l'oblige à prouver le fait, on le resserre terriblement. Néanmoins il est de l'ordre de le faire commencer par une bonne preuve du fait, depeur qu'il ne tombe dans le ridicule d'avoir trouvé la cause de ce qui n'est pas, comme il arriva, sur la fin du dernier siecle, à ces Savans d'Allemagne qui philosopherent à perte de vue sur une dent d'or. L'Auteur le raconte plaisamment, & y joint cette pensée, *qu'il n'est pas si convaincu de notre ignorance par les choses qui sont, & dont la raison nous est inconnue, que par celles qui ne sont point, & dont nous trouvons la raison.* Il dit que les discussions historiques sont fort sujettes à l'erreur, parce que les Historiens ont pû être passionnez, credules, mal instruits, & négligens. Il croit sur tout que les préjugez de Religion les ont fait aller de travers, & il cite sur cela les fraudes pieuses des premiers siecles du Christianisme.

Reflexions sur le Grand Pan est mort & sur d'autres Oracles.

Il attaque vigoureusement l'avanture du Pilote Thamus; car outre qu'il se prévaut de la narration extravagante dont elle est accompagnée, il soûtient que ces paroles, *le Grand Pan est mort*, ne peuvent recevoir aucun bon sens. Sa raison est qu'il faut entendre par *ce Grand Pan*, ou un Demon, ou Jésus-Christ. Si c'est un Demon, il s'ensuivra ou que les Diables sont assez sots pour découvrir à l'homme leur propres foiblesses, ou que ne voulant faire savoir qu'à quelques Demons la mort de l'un d'eux, ils se servent d'un Pilote qui ne sauroit s'acquitter de la commission, sans faire plus qu'ils ne veulent, c'est-à-dire, sans communiquer au genre humain la nouvelle de leurs disgraces. Le 3. parti que l'on pourroit prendre seroit de dire que Dieu les força à donner cet ordre au Pilote; mais comme les Demons ne meurent pas, il est bien certain que Dieu ne peut point les contraindre à faire publier cette menterie. Quand même queleun d'entre eux seroit mort en ce-tems-là, Dieu ne les auroit pas contraints à publier cette nouvelle, puis que l'évenement a fait voir qu'elle n'a produit rien de bon. *Il n'y eut personne*, dit l'Auteur, *qui se desabusât du Paganisme, pour avoir aprés la mort du Grand Pan. Sa mort ne tira guere à conséquence, & il ne paroît pas qu'on y ait eu grand regret.* Il se sert du même argument contre ceux qui disent que ce Grand-Pan étoit Jésus-Christ, & que Dieu força les Demons à faire savoir aux hommes que Jésus-Christ étoit mort. Pour ce qui concerne l'oracle de Serapis, raporté par Suidas, & *l'oracle rendu à Auguste sur l'Enfant Hebreu*, il leur donne ses causes de récusation en peu des mots; mais il s'étend plus sur les Oracles que l'on rapporte comme tirez des propres Ecrits de Porphyre, & qui ont une clarté singuliere sur la personne de Jésus-Christ, sur sa resurrection, sur son ascension. Cela lui est fort suspect, & il se defie d'une si grande generosité de cet ennemi du Christianisme. Il voudroit voir les Livres mêmes de ce Philosophe; il insinue que l'on y verroit peut-être la refutation de ces Oracles, ou quantité d'objections, & de conclusions, qui changeroient entierement l'état de la controverse. Il dit même que l'on soupçonne que Porphyre avoit assez de malignité pour tendre des piéges aux Chretiens, en leur présentant de faux Oracles, & se preparant à se moquer d'eux, s'ils les acceptoient comme de nouvelles preuves de leur Religion, & à tirer de fâcheuses conséquences de la facilité avec laquelle ils croiroient les choses. Il confirme cette conjecture par la raison que ce grand Platonicien n'attribuoit les Oracles qu'aux Genies fourbes.

L'Ecriture est contraire à l'intervention des Demons dans les Oracles.

Je ne marquerai qu'en peu de mots ce qu'il dit sur les deux autres fondemens de l'opinion ordinaire. Il prétend qu'elle diminue l'extravagance du Paganisme; qu'elle fournit des excuses aux Payens, & qu'elle ne s'accorde pas avec les manieres dont l'Ecriture les combat. Car si les Demons ont fait parler des statues, & ont donné tant de marques de pouvoir, il sera beaucoup moins étrange que les hommes leur ayent offert des sacrifices, & ils seront plus excusables de n'avoir pû éviter les piéges d'un tel ennemi que s'ils n'avoient été que les dupes de cinq ou six prêtres. D'ailleurs on ne trouve point que ni l'Ecriture, ni les Peres, ayent combattu les Idolâtres, en leur accordant que leurs idoles eussent quelque pouvoir. Au contraire David, pour les tourner en ridicules, a remarqué qu'elles avoient une bouche, mais qu'elles ne parloient point. Cela s'accorde peu avec les Oracles & avec les autres actions qu'on leur attribuë. Pour couper court, on pretend ici que c'est faire perdre un avantage aux premiers Chretiens, que d'ôter au Paganisme *l'excès du ridicule où il tomboit*, s'il n'étoit qu'une imposture des prêtres; & on ne manque pas d'observer que l'artificieux Porphyre profitoit de l'opinion ordinaire, en rejettant sur les Genies trompeurs & cruels les cultes abominables, que les Peres reprochoient incessamment à sa Religion. Quant à la Philosophie Platonicienne, le dernier fondement qui reste à sapper, l'Auteur se contente de soûtenir qu'elle n'étoit point capable de prouver qu'il y ait des Anges.

Divers sentimens des Anciens sur ce sujet.

Aprés avoir ainsi répondu aux raisons de ses Adversaires, il attaque directement leur opinion; & en cela, aussi-bien que dans les autres parties de son Livre, il fait voir une agréable finesse d'esprit. Rien ne peut être plus divertissant que la maniere dont il rapporte les railleries qu'Oe-

qu'Oenomaüs faisoit des Oracles. J'ai déja dit dans l'extrait du Livre de M. Van-Dale, qu'Eusebe nous a conservé quelques fragmens d'Oenomaus. Nous aprenons du même Eusebe, que 600. personnes d'entre les Payens avoient écrit contre les Oracles, & il est certain que de grandes sectes de Philosophes se déclarent hautement contre cette Religion, & qu'on trouve quantité d'Oracles dans l'histoire qui ont été *ou méprisez par ceux qui les recevoient, ou modifiez à leur fantaisie.* L'Auteur en raporte quelques exemples, & fait valoir tout cela comme une bonne preuve de son sentiment. Il fait des réflexions fort sensées sur la bizarrerie d'humeur qui se remarque dans les peuples. On souffroit que les Philosophes ne crussent point aux Oracles, & que dans les Comédies on traitât les Dieux le plus cavalierement du monde. Aristophane s'en aquittoit admirablement; néanmoins ce fut lui qui commença d'exciter les Atheniens à faire mourir Socrate pour cause d'irreligion. *Il y a là ce je ne sai quoi d'inconcevable, qui se trouve si souvent dans les affaires du monde.* Les anciens Chretiens, qui n'ont pas trop cru que les Oracles vinssent des Demons, font une nouvelle preuve pour M. de Fontenelle. Il cite pour ce sujet trois des plus savans hommes de la primitive Eglise, Eusebe, Origene & Clement Alexandrin. Il est vrai que le premier ne marche qu'*incognito*, & qu'il faut lui arracher son secret par la voye du raisonnement, & deviner ce qu'il veut dire. Voici le mystere. * *Il propose dans toute leur étenduë les meilleures raisons qui soient au monde, pour prouver que tous les Oracles ont pû n'être que des impostures*, & puis *sans détruire, ni affoiblir ces premieres preuves*, il ne laisse pas d'assûrer *qu'ils ont été le plus souvent rendus par les Demons.* Un homme qui auroit voulu insinuer adroitement que les oracles n'étoient qu'un artifice des prêtres, & qui auroit voulu néanmoins s'accommoder au torrent, afin de n'irriter pas les ames dévotes, en auroit usé comme a fait Eusebe. Mais on pourroit aussi l'imiter, si l'on étoit de l'humeur de certaines gens qui se determinent pour une opinion, encore qu'ils ne sachent pas répondre aux argumens qui la combatent. C'est pourquoi l'on nous a donné ici à choisir la suposition qui nous reviéndra le mieux, *selon que nous estimerons plus ou moins Eusebe.* Ceux qui voudront suivre l'Auteur se determineront au premier parti.

Les Oracles n'étoient qu'une fourberie des Prêtres.

La plus forte attaque est peut-être celle que nous allons indiquer. Elle consiste dans la discussion de *toutes les circonstances particulieres qu'on peut remarquer dans les Oracles*, & l'on prétend faire voir par là *qu'ils n'ont jamais merité d'etre attribuez à des Genies.* Il faut donc savoir, 1. que les Oracles étoient de telle nature qu'on leur faisoit dire pour de l'argent une chose plûtôt qu'une autre. 2. Qu'il s'en établissoit de nouveaux, mais qui ne devenoient pas aussi célebres que les anciens. 3. Que les Oracles se rendoient dans des cavernes, ou dans un endroit des Temples accessible à peu de personnes. 4. Qu'il y avoit certains jours où il n'étoit point permis de les consulter, & des initiations à certains mysteres qui faisoient garder le secret, & desquelles on excluoit nommément les sectateurs d'Epicure, gens qui n'avoient ni credulité, ni Religion. Tout cela sent l'homme incomparablement plus que le Diable. Mais que dirons-nous des Oracles qui se rendoient sur des billets cachetez, ou en songe? L'Auteur répond que puis que les prêtres exigeoient qu'on mit ces billets sur l'autel, ou qu'on les leur laissât, afin qu'ils dormissent dessus, il ne leur étoit pas fort difficile de les ouvrir. Outre qu'ils avoient des gens d'une adresse incomparable, pour s'éclaircir à force d'interrogations du dessein des consultans. La description des céremonies qui s'observoient, pour recevoir en dormant la réponse de Trophonius, est assez propre à persuader qu'il n'y avoit là que des machines naturelles. On fait fonds après cela sur l'ambiguité des Oracles, & sur les fourberies qu'on y decouvrit sous les Empereurs Païens, & on finit cette 1. dissertation par un chapitre sur les sorts.

Ce n'est point la venuë de J. C. qui les a fait cesser.

On commence la 2. par rejetter les raisons sur quoi est fondé l'opinion commune, & on remarque dans Eusebe un defaut dont les Ecrivains d'aujourd'hui ne sont pas encore bien revenus, c'est qu'il se prévaut de la 1. partie d'un passage, sans prendre garde que la suite lui est absolument contraire Porphyre avoit allégué une réponse d'Apollon qui portoit, que tous les Oracles avoient cessé hormis celui de Micale, celui de Claros, & celui de Delphes. Eusebe fonda là-dessus l'opinion qu'on refute ici, savoir que tous les Oracles avoient cessé à la naissance du Messie; mais outre les autres irrégularitez de sa conséquence, celle-ci ne saute t'elle pas aux yeux, c'est qu'il fait semblant de ne voir pas les trois Oracles que Porphyre avoit exceptez nommément. M. de Fontenelle abandonne ici M. Van-Dale sur le sens d'un passage de Ciceron, mais il revient à lui peu aprés, afin de nous donner une histoire bien suivie de la durée des Oracles; sur quoi il rapporte mille faits curieux, & les assaisonne à sa maniere. Il nous montre les differens états où le Paganisme s'est vû sous les Empereurs Chretiens jusques à ce qu'en l'an 451. il fut defendu, sous peine de mort, d'en faire aucun exercice. Il fait une réflexion judicieuse sur la facilité que ces Empereurs témoignerent à soufrir qu'on les traitât de Divinité, & à se donner eux-mêmes ce titre, quoi qu'au reste ils connussent bien ce que c'est que Dieu. *Ajustez-moi tout cela*, dit-il, *d'une maniere qui sauve l'honneur de la nature humaine.* Il conclut qu'encore que les Oracles ayent duré jusques à la cessation du Paganisme, ils eussent néanmoins pris fin, quand même le Paganisme n'eût point cessé; car combien étoient-ils déja déchus de leur ancienne réputation avant la venuë de J. C. & cela par les soins & par les lumieres des Philosophes d'Athenes qui contraignirent l'Appollon de Delphes à ne plus parler en Vers, ce qui ne fut pas trop interprété à son avantage? L'Auteur croit que si les Oracles ne se fussent établis durant les siecles de la barbarie, & avant que les Philosophes eussent brillé dans la Grece, ils n'auroient pas pû s'établir, & qu'ils firent bien de ne pas attendre l'arrivée de la Philosophie. L'impudicité des prêtres, & leurs autres fourberies qu'on decouvroit de tems en tems décrediterent encore plus les Oracles, & cela sans l'intervention des Chretiens.

Impudicité des Prêtres du Paganisme.

N'étoit-ce pas un étrange déreglement que de faire acroire que le Dieu vouloit coucher avec les plus belles femmes? Les maris les lui envoioient, après les avoir parées eux-mêmes, & leur avoir donné des présens, pour le payer de la peine qu'il prendroit. He-

* *Prépar. Evang. init. l. 4.*

Herodote nous assûre qu'à Babylone une femme que le Dieu Belus avoit choisie, couchoit toutes les nuits dans le 8. & dernier étage de la tour du Temple. *Il s'en faisoit autant à Thebes en Egypte*, & la Prêtresse de l'oracle de Patare en Licie ne prophetisoit jamais, qu'aprés qu'elle avoit couché seule dans le Temple d'Apollon. *A la vuë des Chretiens, le Saturne d'Alexandrie ne laissoit pas de faire venir les nuits dans son Temple telle femme qu'il lui plaisoit de nommer par la bouche de Tirannus son Prêtre. Beaucoup de femmes avoient reçu cet honneur avec grand respect.* A la fin il s'en trouva une qui avertit son mari, qu'elle avoit reçû dans le Temple tout le même traitement qu'il auroit pû lui faire, s'il y eût été, & sur cela Tirannus mis en Justice avoua le tout. Apparemment il ne croïoit pas qu'il pût y avoir des femmes qui fissent de semblables confidences à leurs maris, & celles qui avoient eu plus de discrétion furent sans doute bien étonnées & bien marries de l'ingenuité de celle-là. Je doute que tous les Lecteurs accordent à M. de Fontenelle, que les Oracles auroient été entierement abolis, quand même le Paganisme se fût maintenu. On lui soûtiendra peut-être qu'ils n'auroient fait que se décrier auprès des honnêtes gens, comme il est arrivé dans notre siecle aux pelerinages, & à quelques autres petites & menuës devotions. J'ai oui dire qu'on veut prier M. Van-Dale de faire un Traité, pour montrer qu'il n'y a eu que de l'industrie dans toutes les operations miraculeuses qui ont fait courir tant de gens en foule à certaines Chapelles, ou à certains Monasteres. S'il exécute cette entreprise, l'Auteur des Dialogues des morts n'y voudra pas mettre la main, comme il l'a mise de fort bonne grace & avec beaucoup de succés à l'autre Traité. N'oublions pas que M. Van-Dale en a fait une édition en Flamand corrigée & augmentée.

ARTICLE V.

Extrait des Transactions Philosophiques du mois d'Octobre 1686. *sur une maniere de calculer la vitesse de l'air*, présentée à la Societé Royale, *par M. Papin. C'est lui qui parle.*

Defaut du systême deja en usage sur la vitesse de l'air.

Comme il peut être à souhaiter en diverses occasions de savoir avec quelle vitesse l'air se meut, selon les differentes forces dont il est pressé, on a tâché de le decouvrir par experience à l'Academie Roiale des Sciences à Paris, & par le moïen d'une vessie qu'ils emplissoient tantôt d'eau, & tantôt d'air, & qui n'avoit qu'un petit trou pour laisser sortir la liqueur; ils ont trouvé qu'il faloit environ 25. fois plus de tems pour vuider la vessie, quand elle étoit pleine d'eau, que quand elle étoit pleine d'air, quoique le poids qu'on mettoit dessus pour la presser fût toûjours le même, & de là ils concluoient que l'air a environ 25. fois plus de vitesse que l'eau, quand ils sont pressez avec égale force. Cette experience étoit fort bien pensée, pour servir en attendant mieux. Mais ces Messieurs savoient sans doute fort bien qu'elle n'étoit pas parfaite: la raison est que l'air obéïssant beaucoup, la vessie qui en est remplie devient fort plate, si-tot qu'on met un gros poids dessus, & ainsi ce poids portant sur beaucoup de parties, fait une pression moins forte qu'il ne feroit si la vessie demeuroit du tems gouflée, comme quand elle est pleine d'eau. Outre cela l'eau même de la vessie a du poids, & ainsi elle augmente la pression contre l'eau qui sort par le trou; d'où l'on peut conclure que dans cette experience la pression étoit moins forte sur l'air que sur l'eau. J'ay donc pensé à une autre maniere que je crois qui doit être plus exacte, & que je soumets au jugement de la Société Royale.

Fondement & suites du calcul de l'Auteur sur ce sujet.

Ma maniere est fondée sur ce principe d'Hydrostatique, que les liqueurs ont la force de remonter aussi haut que leur source: & quoi que la resistance du milieu empêche qu'elles ne puissent parvenir à cette hauteur, quand les jets se font dans l'air, elles ont pourtant à leur sortie la vitesse necessaire pour cela.

Proposition I. *De ce principe il est facile de tirer cette proposition, que de deux liqueurs differentes poussées par la même force, celle qui est la plus legere doit monter plus haut que l'autre, & que leurs hauteurs seront en même raison que leurs gravitez spécifiques. Ainsi le vif argent étant 13. fois & demi plus pesant que l'eau, souffre autant de pression quand sa source est à un pied de haut, que l'eau en souffre quand sa source est à 13 pieds & demi de haut, & la hauteur où le mercure sera poussé par cette pression sera 13 fois & demi moindre que la hauteur où l'eau sera poussée.*

Proposition II. *De cette 1. proposition il est facile d'en tirer une 2. c'est qu'entre les liqueurs de differentes pesanteurs, qui sont poussées par des pressions égales, celles qui sont plus legeres doivent acquerir des vitesses plus grandes, & ces vitesses seront entre elles comme les racines des pesanteurs spécifiques desdites liqueurs: car les hauteurs où ces liqueurs montent sont entr'elles comme les pesanteurs spécifiques: or Galilée, M. Huygens, M. Halle &c. ont demontré que les vitesses des corps sont entre elles comme les racines des hauteurs où ils peuvent monter: donc en cette occasion elles sont aussi comme les racines des pesanteurs spécifiques.*

Moyen de connoitre la vitesse de l'air.

Pour connoitre donc quelle est la vitesse de l'air pressé par une certaine force, il n'y a qu'à trouver quelle est la vitesse de l'eau pressée par la même force, & ensuite tirer les racines quarrées des pesanteurs de ces deux liqueurs: car autant que la racine quarrée de la pesanteur de l'eau surpassera la racine quarrée de la pesanteur de l'air, autant la vitesse de l'air surpassera la vitesse de l'eau. Par exemple, quand j'ay calculé avec quelle force les plombs doivent sortir, quand on tire avec la machine du vuide, comme on en a vû la description dans les Transactions Philosophiques, *j'ay voulu* 1. *savoir avec quelle vitesse l'air même étoit poussé en cette occasion: & pour la calculer, j'ay consideré qu'il souffre une pression à peu prés égale à celle que souffre de l'eau qui a sa source à 32 pieds de haut: or cette eau en sortant auroit la vitesse nécessaire pour remonter à 32 pieds, par le principe posé ci-dessus, & par conséquent en calculant par les regles & observations de Galilée, on trouvera que la vitesse de cette eau est de parcourir 45 pieds en une seconde.*

Il reste donc de trouver la difference qu'il y a entre la pesanteur spécifique de l'eau & celle de l'air: & nous avons éprouvé qu'elle n'est pas toûjours la même, parce que la hauteur, la chaleur & l'humidité de l'Atmosphere changent beaucoup: cependant on peut dire en général, que la pesanteur de l'eau est à celle de l'air environ comme 840 à 1. Prenant donc leurs racines quarrées, comme j'ay dit ci-dessus, lesquelles racines sont 29 & 1, on conclura que la vitesse de l'air est 29 fois plus grande que celle de l'eau: & ainsi en multipliant 45 vitesse de l'eau par 29, nous trouverons que la vitesse de l'air poussé par tout le poids de l'Atmosphere, est de parcourir environ 1305 pieds en une seconde.

M. Papin fait imprimer un Ouvrage, où apparemment il avertira les Lecteurs qu'il y a quelque chose qui n'est pas de lui, ni selon ses sentimens, dans le Memoire touchant le mousquet qui tire par la rarefaction de l'air. Ce memoire paroît depuis un an dans les *Transactions Philosophiques*: d'où il est passé dans presque tous les Journaux.

ARTICLE VI.

Medicina Septentrionalis collatitia, sive rei Medicæ nuperis annis à Medicis Anglis, Germanis & Danis emissæ Syntagma, exhibens observationes Medicas in quibus nova, abdita &c. Pars altera. Cui præter observationes accessere plurima circa anatomen &c. operâ Theoph. Boneti, *D. M. cum indicibus & figuris necessariis.* C'est-à-dire, *Recueil des observations faites dans le Nord, concernant la Médecine.* Genevæ sumptibus Leon. Chouët. 1686. in fol.

Motifs & méthode de l'Auteur. Autres Ouvrages du même.

IL n'est pas fort nécessaire que j'explique au long le dessein que M. Bonet se propose dans cet Ouvrage, car on l'a pû connoitre, ou par l'avertissement du 1. Volume imprimé en l'année 1684. ou par les Journaux de Paris & de Leipsic. Il suffira de dire qu'ayant remarqué dans les *Transactions Philosophiques*, dans les *Acta Hafniensia* de Bartolin, & dans les *Ephemerides des Curieux de la Nature*, quantité de choses qui concernoient la Médecine, mais qui étoient pêle-mêle avec beaucoup d'autres de divers genre, il crut qu'on feroit du bien & du plaisir aux Médecins, si on leur mettoit à part tout ce que ces Ouvrages renferment qui se raporte à leur professiou, & si on le réduisoit à certains chefs généraux avec le plus de méthode que l'on y pourroit aporter. Il commença donc cette réduction par les choses qui se raportent à la tête, à la poitrine, & au ventre, & il nomma sa compilation, *Medicina Septentrionalis collatitia*, parce que c'est un assemblage des observations de Médecine qui ont été faites en Angleterre, en Allemagne, & en Dannemarc. Ce n'étoit point le premier Livre qu'il eût fait en ce genre-là avec beaucoup de succès; son *Mercurius Compitalitius, seu index medico-practicus*, imprimé à Geneve l'an 1682. *in fol.* & son *Sepulchretum sive anatomia practica ex cadaveribus morbo denatis*, imprimé au même lieu l'an 1679. *in fol.* avoient deja reçu du Public l'aprobation qui leur étoit duë. Le dernier de * ces deux Ouvrages est un recueil des observations que M. Bonet & plusieurs autres Médecins fameux ont faites, en examinant dans le cadavre de leurs malades les parties qui avoient été le siege du mal. L'autre est un recueil des experiences que les Médecins les plus exercez dans la pratique ont pû observer. Elles montrent tant d'irregularitez & tant d'inégalitez dans le cours des maladies, selon les divers temperamens des malades, & selon la differente complication des causes qui nous ôtent la santé, qu'on ne peut douter après cela que pour faire réüssir la Médecine, il ne faille modifier en cent façons differentes les préceptes généraux qu'elle nous donne. Le mal est qu'on a une peine extrême à decouvrir comment il faut se conduire dans ces modifications a l'égard de chaque sujet, mais il est sûr que l'experience de plusieurs siecles & de plusieurs Médecins peut servir de guide, & de là vient que M. Bonet apelle sa compilatiou *Mercurius Compitalitias*. Au reste il a suivi la méthode du célebre Schenckius dans cette compilation Septentrionale, & il ne s'est pas contenté à l'égard du 2. Volume de recueillir ce que les Journaux lui présentoient; il y a joint aussi, outre les propres observations, quelques opuscules qui n'avoient encore passé que par les mains de peu de gens, & qui ont été composez par des Médecins illustres de notre siecle. Il ne se borne pas aux curiositez de la théorie, il nous aprend aussi les remedes qu'on a pratiquez en plusieurs rencontres.

Ce 2. tome contient cinq Livres, dont le premier est destiné aux accidens qui n'apartiennent qu'aux femmes. Le Lecteur s'imagine facilement qu'on n'oublie pas ici de raporter bien des choses, touchant les parties characteristiques du sexe, & que notre Journal étant écrit en François n'est pas un lieu propre pour le détail de ces matieres. Il sera donc plus à propos de ne s'y point arrêter beaucoup: ceux qui voudront en aprendre davantage en sauront bien trouver la source, & ils aimeront mieux s'en instruire là (je parle de cette compilation) qu'en un autre endroit,

Gratius ex ipso fonte bibantur aquæ.

Voici une autre raison qui m'oblige à passer légerement sur ces lieux-là, & sur le reste de l'Ouvrage, c'est que la plûpart des observations qu'il renferme ont déja couru le monde dans des Journaux très-fameux. Notre Extrait ne répondra donc point à la grosseur du Volume. Quoi qu'il en soit, nous le commençons par la 2. remarque du 1. Livre.

Double uterus *trouvé dans une femme. Pierre trouvée dans l'*uterus.

Elle regarde le double *uterus* qui fut trouvé dans une femme de Paris l'an 1681. en présence de Mrs. Daquin & Fagon, premiers Médecins, l'un du Roy, l'autre de la Reyne. La Reyne fut fort curieuse de contempler cette rareté, & se la fit aporter deux fois. Elle voulut aussi savoir ce qu'en pensoient les deux Médecins qui avoient assisté à l'ouverture du corps; & ceux-ci ne manquerent point de discourir sur cela en présence de la Reyne, de Madame, & de quelques autres Dames. C'est aux gens du métier à nous dire si la relation que le Sr. Vassal publia en l'année 1669. & où l'on † prétend qu'il a pris pour un 2. *uterus*, ce qui n'étoit qu'une trompe, est de même nature que celle-ci. M. Elsholz fit une dissertation curieuse sur le programme du Sr. Vassal. On la voit ici p. 60.

Nous avons emploié dans notre Journal de Juillet 1686.‡ un Mémoire où l'on assûre que les plus savans Médecins de Lisle ne se souvenoient point d'avoir lû une decouverte semblable à celle que l'on m'envoïoit: c'étoit celle d'une pierre qui avoit été trouvée dans l'*uterus*, & qui avoit causé de grandes difficultez d'uriner. Cependant nous voïons ici p. 17. qu'une fille d'un Marchand de Warsovie, morte d'une retention d'urine & d'une compression de vessie, à l'age de 5. ans, avoit une pierre dans l'*uterus* un peu plus grande qu'un œuf de pigeon.

Examen des sages-femmes.

L'Auteur du *Tableau de l'amour* a observé que les sages-femmes d'Espagne *assistent aux Anatomies de femmes, que l'on fait publiquement aux*

Ecoles

* *Voyez le 16. Journ. des Sçav.* 1679.
† *Voyez Nouv. de Juin 1685. Art. VII.*

‡ Art. V.

Enfans qui crient dans le ventre de leur mere. Hommes qui ont eu du lait.

Ecoles des Médecins. Il auroit pû ajoûter ce que nous lisons ici p. 107. qu'en 1673. on examina publiquement les sages-femmes de Coppenhaguen, & qu'elles répondirent assez bien pour être déclarées capables de leur métier, mais qu'on les trouva un peu foibles sur l'anatomie; de sorte qu'on leur ordonna d'assister aux dissections de M. Stenon. Bartholin ajoûte que le Roy de Dannemarc avoit ordonné depuis peu, que la Faculté de Médecine de Copenhaguen examineroit & instruiroit les sages-femmes, avant qu'elles entreprissent cette profession, ce qui est sans doute un reglement très-loüable.

Nous avons raporté dans les Nouvelles du mois d'Août 1686.* qu'on avoit oüi pleurer un enfant dans le ventre de sa mere. Quelques incredules traitent cela de vision, mais on voit ici plusieurs exemples de ce Phénomene p.126. Ils traitent encore d'une plus grande vision ce que nous avons raporté d'une Negre † qui fut nourrice & vierge tout à la fois. Qu'on lise la page 163. de cet Ouvrage; on y trouvera une infinité d'autoritez sur des cas semblables. Non seulement on verra le trop crédule Bodin assûrer que dans la Ville de Ham en Picardie un petit enfant, qui après la mort de sa mere s'amusoit à succer son ayeule seche comme un os, lui fit venir du lait en abondance; non seulement, dis-je, on y trouvera cela & quelques autres faits de même nature, attestez par la célebre Loüise Bourgeois, mais aussi l'exemple de plusieurs hommes qui ont nourri de leur lait leurs propres enfans, & celui de plusieurs filles, mais filles de nom & d'effet, selon le témoignage d'Auteurs graves, lesquelles ont été nourrices. La dissertation de M. Francus, intitulée *Satyra Medica; Lac Virginis*, raportée p. 698. est merveilleusement curieuse.

Je ne dirai plus rien sur le 1. Livre de ce Volume, sinon qu'il est divisé en 11. Sections qui se raportent aux parties naturelles, aux mois, aux passions hysteriques, à la conception, aux fausses couches, aux accouchemens difficiles, aux enfantemens, aux *fœtus*, aux moles, & aux mamelles.

De la fievre. Pestiferée guerie par son amant.

Le 2. Livre est un recueil des observations qui se raportent aux fievres. On y voit d'abord la préparation de quantité de fébrifuges, & puis des remarques sur chaque espece de fievres. Il y a des fébricitans qui sont fort tourmentez du hoquet pendant plusieurs jours, & il s'est même vû des personnes qui ont eu le hoquet trois ou quatre années de suite. Cela est peut-être moins surprenant que l'avanture d'une servante Hollandoise, qui avoit été confinée dans un jardin, lors qu'on lui eut vû trois grand charbons sur le corps durant l'horrible peste de l'an 1636. Elle ne songeoit qu'au passage de l'autre monde, quand un jeune garçon qui l'aimoit lui donna pour tout remede les embrassemens les plus tendres dont il fût capable; & comme il vit qu'ils étoient de quelque vertu, il eut soin, pour les mieux réiterer, d'aller coucher toutes les nuits avec cette pestiferée. Elle guerit parfaitement, & pour lui il ne s'en trouva point incommodé. Cela fit faire un joli Poéme Latin à Vincent Fabritius qu'il dédia à Saumaise, & qui fut imprimé à Hambourg peu de tems après. On le voit ici tout du long p. 21. La derniere partie de ce 2. Livre traite de la rougeole, & de la petite verole.

De la goute.

Le 3. regarde principalement les *affections* qui paroissent sur les parties externes, & n'est point rempli d'observations moins rares, ni moins surprenantes que les autres. On y en voit beaucoup sur la *moxa*, & sur la goute. Le Roy de Pologne Uladislas IV. a été un des plus grands gouteux de son tems, & celui qui a eu recours à un plus grand nombre de remedes. On nous en donne ici la liste, où l'on voit, entre autres, celui dont un paysan de Prusse se servit pour le guerir. La premiere fois ce remede fit un effet admirable; la seconde fois il ne fit que peu chose, & la troisiéme il ne fit rien. Ne diroit-on pas, si on vouloit imiter la Philosophie vulgaire, qu'il y a dans chaque corps un principe malicieux qui tâche de fomenter les maladies, & d'énerver la force de tous les remedes; qu'on lui en présente quelquefois qui le déconcertent, parce qu'ils le prennent au depourvû, mais qu'il se releve de cette surprise, qu'il étudie les forces de ce nouvel ennemi, & que les ayant bien connuës, il les attaque à propos, & les renverse? Il est certain qu'il y a plusieurs remedes qui font grand bruit au commencement, & qui tombent ensuite dans le mépris. La dissertation sur les hydatides qui commence p. 308. est une fort bonne Piece. Mais l'Arrêt rendu par le Conseil suprême de Copenhaguen, qui mit hors de Cour & de Procès une maitresse que les Juges subalternes avoient condamnée comme coupable de meurtre; cet Arrêt, dis-je, quelque judicieux qu'il semble, pourroit devenir le sujet d'un difficile problême entre les mains de deux subtils Avocats. Le fait est qu'une servante, qui avoit reçu un souflet de sa maitresse, en étoit morte au bout de cinq jours. Les Compilateurs ont raporté je ne sai combien d'exemples de souflets qui ont ôté la vie à un homme. M. Raygerus a vû un chasseur dans l'Autriche, condamné à une prison perpétuelle, pour avoir donné un souflet qui fit mourir sur le champ celui qui l'avoit reçu. Pourquoi donc ne pas condamner cette femme qui avoit soufleté sa servante de telle sorte que *la mort naturelle s'en ensuivit*. On répondra sans doute, que les Juges considererent que ce souflet ne causa la mort de la servante que par accident, savoir parce qu'elle en fut outrée d'une colere étouffante. C'est ainsi que le même Raygerus jugea que le souflet qu'un mari avoit donné à sa femme, & qui fut suivi huit jours après d'un crachement de sang dangereux, n'avoit produit cet effet que comme cause éloignée, c'est-à-dire, qu'il avoit jetté la femme dans une telle indignation qu'il se creva quelque veine dans sa poitrine. Mais on auroit que repliquer à cela. M. Bonet raporte aussi plusieurs remarques sur les venins, & sur les antipathies. Bien des gens se persuadent que personne n'a le pain en horreur; cependant on nous parle ici d'un Bourgeois de de Nicolspurg, qui n'en avoit pû manger de toute sa vie, excepté dans le dégout général qu'une longue fievre quarte lui avoit causé. Alors il s'accoûtuma à en manger un peu avant l'accès & le fit même goulument, & ce fut là son grand fébrifuge; mais étant gueri il retomba dans la premiere aversion qu'il avoit euë pour le pain. M. Gassendi a remarqué dans l'endroit où il explique les dix moiens de l'époche, qu'un soldat de l'armée de Charles VIII. ne commença ‡ d'aimer le vin que lors qu'il fut saisi de la fievre. La plûpart des hommes

Personnes mortes d'un souflet, ou qui ont eu de l'aversion pour le pain.

* Art. VIII.

† Nouvelles d'Octobre 1686. No. III. du Catalogue.

‡ *M. Bonet aporte des exemples assez conformes p.611.*

mes en cet état-là ne trouvent aucun plaisir à boire du vin, mais ce soldat n'y en put trouver que dans cette circonstance. Bruverinus témoigne dans le 1. ch. du 6. Livre *de re cibariâ*, qu'il a vû une fille d'environ seize ans qui avoit une si grande aversion pour le pain, que si on en eût jetté tant soit peu dans le petit lait qui étoit sa seule nourriture, on l'eût provoquée à vomir. Je voudrois que cet Auteur nous eût dit comment cette fille communioit.

Affections machinales de certaines personnes causées par les objets.

Le 4. Livre contient les *paralipomena*, c'est-à-dire les choses qui avoient échapé à M. Bonet. Il les range de telle maniere qu'elles suivent l'ordre qu'il avoit observé dans les Livres précédens, & c'est ici qu'il a inseré les remarques qui viennent de son propre fond, celle-ci, par exemple, que l'urine des ictériques s'allume si on la met sur le feu dans un vase, comme le pratiquent bien des gens, à cause qu'ils croient que la jaunisse se dissipera à mesure que l'urine se convertira en vapeur. Les dissertations qu'on nous donne sur l'atrophie, sur le scirrhe, sur la mort de Judas, & sur celle d'Arrius, meritent d'être bien luës. On nous confirme par plusieurs exemples ce que nous avons raporté * ailleurs, touchant la vertu qu'ont les mains d'un mort de dissiper les tumeurs écrouelleuses, & autres. Mais qui n'admireroit ce qu'on lit dans la page 610. qu'il y a des gens qui ne sauroient ouïr le son de quelques instrumens de Musique, sans lâcher toute leur urine. Tel étoit ce Seigneur † Gascon, qui ayant raillé en bonne compagnie quelqu'un de la troupe, en fut puni de la maniere que je m'en vais raporter. Pendant qu'on étoit à table, celui qui se vouloit vanger donna ordre à un aveugle de se poster derriere le Gentilhomme, & de joüer d'un instrument. Tout aussi-tôt le dessous de la table fut inondé, & les pieds & les jambes des conviez s'en sentirent. On ajoûte qu'il y a un Curé dans la Silesie qui ne sauroit voir certains gâteaux très-communs en ce pays-là, sans s'éclater de rire d'une telle force qu'il étoufferoit, si on n'avoit la prudence de lui ôter cet objet de devant les yeux. C'est aller beaucoup plus loin que Loüis Vivès, qui nous aprend au Livre 3. de l'ame, que les premiers morceaux qu'il mangeoit après un long jeûne le faisoient rire malgré qu'il en eût. La machine de l'homme est un fond inépuisable de grotesques, aussi-bien que de ces choses que nous apellons régulieres, & tout cela prêche l'artifice infini de sa construction.

Le dernier Livre de ce tome comprend plusieurs autres bons recueils, disposez selon la division ordinaire de la Médecine. C'est là qu'on trouve un précis & un abrégé des plus belles découvertes, & des plus remarquables operations que l'on ait faites en ces derniers tems, soit dans le regne des végétaux, des animaux, & des mineraux, soit en Chymie, & en Pharmacie. On y voit aussi deux dissertations; l'une sur l'accord de la Médecine & de la Jurisprudence; l'autre contre les Medecins Juifs. L'*appendix* contient plusieurs observations qui n'avoient pas été placées en leur lieu, mais qui pourront y être facilement raportées par le Lecteur diligent.

Livres nouveaux de Medecine.

Ce qu'il y a concernant les plantes dans le dernier Livre de ce Volume, me fait souvenir qu'on trouve à Amsterdam chez Desbordes un Livre imprimé à Montpellier l'année passée *in* 8. & intitulé *Botanicum Monspeliense, sive plantarum circa Monspelium nascentium index, in quo plantarum nomina meliora seliguntur; loca in quibus plantæ sponte adolescunt tum à prioribus Botanicis, tum ab Autoribus observata indicantur: & præcipuæ facultates traduntur. Adduntur variarum plantarum descriptiones, & icones. Cum appendice quæ plantas de novo repertas continet, & errata emendat. Autore Petro* Magnol, *Doctore Medico Monspeliensi.*

Remarques sur M. Menjot.

Nous attendons un Livre de Médecine qui vient d'être publié à Paris, & dont nous parlerons avec étenduë dès que nous l'aurons lû. En voici le titre. *Dissertationes Pathologicæ de passione uterinâ & de dolore, quartæ ac ultimæ parti dissertationum Pathologicarum adjiciendæ. Antonio* Menjotio *scriptore. Parisiis apud Sebastianum Mabre-Cramoisi in* 4. Mr. Menjot est un Auteur fort illustre. Il publia d'abord in 8. l'Histoire & la guerison des fievres malignes, qui regnoient en ce tems-là à Paris, & y ajoûta quelques dissertations Pathologiques. Comme il vouloit pressentir le jugement que le Public en feroit, il n'y voulut pas mettre son nom. Mais quelques personnes ayant fait courir le bruit, que M. Degorrys, Médecin du Roy & Doyen de la Faculté de Médecine, étoit l'Auteur de cet Ouvrage, M. Menjot se declara dans une 2. édition beaucoup plus ample que la 1. qu'il dédia au même M. Degorrys. Il fit imprimer quelque tems après une 2. partie de dissertations, & puis une 3. & ce fut dans celle-ci qu'il mit un avertissement au Lecteur, pour se justifier par plusieurs raisons, contre ceux qui se plaignoient de ce qu'il ne donnoit pas la cure, aussi-bien que la théorie de chaque maladie particuliere. Au commencement il annexa la guerison des fievres malignes avec leur histoire, mais ce fut à cause que cela lui donnoit moïen d'expliquer en abregé les principales loix Therapeutiques d'Hippocrate & de Galien, sur lesquelles roule la pratique générale de la Médecine. Il écrivit dans cet intervalle à son ami M. Rompfius, une Lettre *de variis sectis amplectendis*, qu'on imprima à Paris à son insçu, & qui fut ‡ attaquée assez aigrement par un Médecin déguisé sous le nom d'*Hadrianus Scaurus*, & defenduë vigoureusement tout aussi-tôt par son Auteur, sans que depuis ce temps-là on lui ait fait aucune replique. On voit cette Lettre avec sa défense à la fin de la 3. partie. La 4. & derniere parut ensuite; c'est à celle-cy que les deux Dissertations imprimées depuis peu doivent être jointes.

Autre Livre nouveau de Medecine.

Voici un autre Livre de Médecine fort nouveau; *Rationes Philosophico-Medicæ, Theoretico-practicæ à Benjamine* Broechuysio, *Medic. & Philos. Doct quondam Castris, præsidio militum quod Sylvæ-Ducis & in Castellis erat præfecto Medico, ibidemque illust. Athenæi Profess. Ordinario, nec non invictissimi Monarchæ* Caroli II. *piæ memoriæ &c. jurat. Ordinar. Medico, juxta auctoris principia deductæ. A la Haye chez Meynard Uytwerf* 1687. *in* 4. Les articles qu'on va voir justifieront qu'il ne nous est pas possible de nous étendre présentement sur cet Ouvrage, comme nous le souhaiterions, & comme nous le ferons dans les Nouvelles du mois prochain. Les emplois qu'a eus cet Auteur, & qu'on voit énoncez dans le titre, & son *Oeconomia animalis* imprimée plus d'une fois, l'ont fait connoître suffisamment; ainsi nous n'aurons à parler que de cet Ouvrage.

AR-

* *Nouv. d'Oct.* 1686. *Art.* VI.
† *Scalig. exercit.* 344.

‡ *Nouv. d'Août* 1685. *Art.* V.

ARTICLE VII.

Jugemens des Sçavans sur les principaux Ouvrages des Auteurs. Tome IV. contenant les Poetes. A Paris chez Ant. Dezallier, & se trouvent à Amsterdam chez Wolfgang. 1686. 5. vol. in 12.

Remarques sur Dante.

AYant déja parlé des deux premiers tomes de cet Ouvrage*, nous commençons cet article par remarquer que les trois autres contiennent *les Poetes modernes, depuis la renaissance des Lettres jusqu'à présent*, soit qu'ils *ayent fait des Vers Grecs & Latins*, soit qu'ils *ayent écrit en Langues vulgaires, c'est-à-dire, principalement en Italien, en Espagnol, & en François.* Celui qui paroît le premier dans le 3. Volume est le fameux *Dante Aligheri*, ou *Alghieri*, mort l'an 1321. ou 1325. De tous ses Ouvrages il n'y en a point qui ait fait autant de bruit que la Comédie de l'Enfer, du Purgatoire, & du Paradis *divisée en cent chants.* Quelques-uns ont trouvé un peu à redire qu'il ait oublié les limbes, mais la plûpart des Critiques y ont trouvé des defauts plus essentiels que celui-là, & ont fortement écrit contre ce poëme, non sans être refutez par de vigoureux defenseurs de Dante. Le pis est qu'on l'a soupçonné d'être un véritable Heretique. Son Traité de la Monarchie a été mis dans l'Index de Clement VIII. *& l'on retient supprimé quelque part avec grand soin son Livre des devoirs du Pape & de l'Empereur.*

Et sur Petrarque.

Petrarque, dont il a passé pour le maitre, fournit un article très-commode, car comme *il se mit en devoir de jetter au feu* les poësies qui étoient des *monumens de son premier libertinage*, cela donne sujet à l'Auteur de piquer un peu les poetes modernes qui n'imitent pas ce pieux dessein. Nous aprenons ici qu'au tems de Petrarque on ne connoissoit point encore le poëme de Silius Italicus, & que la lecture de Virgile rendoit un homme suspect d'être Magicien; car un † Cardinal, grand Canoniste d'ailleurs, & vénerable par son âge, persuada avec une telle preuve à un autre Cardinal, qui a été depuis Pape sous le nom d'Innocent VI. que Petrarque étoit adonné à la Magie.

Prétenduë Magie de Virgile.

Si M. Naudé dit avec raison, que le premier qui a fait courir le bruit de la prétenduë Magie de Virgile est Gervais de Tilleberi, il faut avouer que les fables les plus absurdes n'ont pas besoin, pour s'insinuer dans les esprits, d'être débitées par de grands Auteurs; en effet jamais homme n'a été plus indigne de croïance que ce Gervais, comme il est aisé de voir par lecture de son Livre *de ociis imperatoris.* Cependant combien y a-t'il eu de gens très-considerables qui ont pris Virgile pour un Magicien consommé? On n'a qu'à lire son Apologiste qui en cite un fort grand nombre, & qui n'oublie pas le conte que Gracien du Pont insera dans les *Controverses du sexe feminin & masculin*, imprimées à Toulouse l'an 1534. Mais si d'un côté Petrarque s'attacha de telle sorte à l'étude de Virgile qu'il en devint odieux à quelques membres du sacré College, il n'eut point de l'autre le bonheur d'aprendre par cette lecture à faire de très-beaux Vers; car c'est peu de chose que son poëme de l'Afrique. Il est vrai qu'il en faisoit un tout autre jugement, & qu'il preferoit cet Ouvrage à ses poësies Italiennes. La Posterité n'a point suivi cet avis, & nous avons là un exemple qui nous montre, qu'un Ecrivain ne juge pas toûjours sainement de la difference qui se trouve entre ses propres compositions. M. Baillet demeure d'accord que Petrarque, entant que poëte, ne devoit pas preferer son Afrique à ses chansons; mais il dit qu'il a dû le faire entant qu'homme sage & bon Chretien, parce qu'après tout, ce poëme irrégulier & rampant *n'est point capable de lui produire... une confusion pareille à celle dont ses Pieces galantes lui ont couvert la face, depuis son changement de vie jusqu'à la fin de ses jours.* Les particularitez qu'on raporte de l'inexorable critique du Tassoni, me meneroient trop loin si je les voulois marquer. Il faut nécessairement que le Lecteur se figure qu'il y a dans ce recueil de M. Baillet une infinité de choses qu'un Journaliste ne sauroit faire sentir. Celle-ci ne sera pas de ce nombre; c'est que l'Ordre de Citeaux a placé parmi ses Saints le Moine Helinand, bon poete à la vérité pour le siecle où il a vécu, mais un peu trop satyrique. M. Naudé avoit cru que ce Moine étoit le premier Auteur des rêveries qu'on a fait courir sur la Nécromance de Virgile; mais il changea d'opinion vers la fin de son Ouvrage, où il dit qu'Helinand n'avoit fait que les copier d'un autre Auteur.

De Jean de Mena, de Rodriguez, de Cota, & de Celtes.

Le premier poete Espagnol dont M. Baillet nous parle *vivoit au 15 siecle vers la fin*, & s'appelloit Jean de Mena. Il étoit natif de Cordouë, & s'il eût vécu dans un siecle plus poli, il auroit pû rendre à cette Ville la gloire qu'elle possedoit sous les Empereurs Romains. On vit paroitre après Rodriguez Cota, qui passe pour l'Auteur de *la Celestine*, Tragicomedie de Caliste & de Melibée. Barthius, grand amateur de l'Espagnol, l'a traduite, *& l'a publiée sous le titre énergique de Porno-bosco-didascale.* Comme il est *plein de tendresse & de bonne opinion pour les Auteurs sur lesquels il a travaillé, il ne fait point difficulté de dire que cet Ouvrage Espagnol est un Livre tout-à-fait divin.* La traduction Françoise qu'en fit Jaques de Lavardin du Plessis-Bourtot a été imprimée plus d'une fois, mais elle ne fait point avoir de la Celestine l'idée que Barthius nous en a voulu donner. Pour ce qui est de l'Allemagne, le premier de ses poëtes qui ait reçu la couronne poëtique se nomme Celtes. Il a été premier Bibliothécaire des Empereurs; il étoit né à Swinfurt sur le Mein l'an 1459. & ce fut Frideric III. qui le couronna, à la sollicitation du Duc de Saxe. Thomas Morus est le premier poete des Anglois qui paroisse dans ce recueil.

Du Mantouan.

L'Article du Mantoüan merite que nous en disions quelque chose. On a dit qu'il étoit bâtard, & qu'il a fait plus de 55. mille vers. Il a été Général des Carmes, & est mort sous Leon X. l'an 1516. *Le bon homme Tritheme* le fait égal à Virgile pour les Vers, & à Ciceron pour la prose, *il doute même s'il n'a point surpassé ce dernier.* Ses patriotes lui *ont dressé une Statuë de marbre couronnée du laurier poetique, auprès & à l'égal de celle de Virgile.* Mais plusieurs de ses Confreres de Religion n'ont pas trouvé que ce fût assez. *Pierre Lucius, entre les autres, n'a pû s'empêcher de donner des marques publiques de l'indignation où il étoit* de voir que l'on eût eu la hardiesse de comparer un poëte Payen à un poëte Religieux,

* Voyez le mois de Décembre 1685. Art. IX.

† *Pap. Masson, in vit. Petr.*

gieux, *qui pour cette raison seule meritoit d'avoir la statuë beaucoup plus élevée que celle de Virgile.* Mr. Baillet se moque un peu de cela, & après avoir raporté plusieurs jugemens, qui ne donnent qu'une très-petite idée de la Muse de ce Carme, il le louë *du zele qu'il a fait paroître dans quelques-unes de ses pieces pour la discipline Ecclesiastique, le service & la gloire de Dieu.* Il ajoûte avec beaucoup de raison, *qu'il y a sujet de s'étonner que l'Inquisition ait laissé passer* les Satyres que le Mantouan a publiées *contre les abus de l'Eglise*, & que le seul *Index* de Sotomayor ait ordonné la supression de quelques-uns de ses Vers. Ce poëte a déclamé si fortement contre les desordres de la cour de Rome, que les Controversistes Protestans l'ont cité peut-être mille fois. Il y a sans doute bien des Catholiques qui trouveront cette liberté plus pardonnable que celle que Sannazar s'est donnée, dans ses couches de la S. Vierge, où l'on ne voit que des Dryades & des Nereides, & où *le Protée de la fable à l'antre du Jourdain predit le mystere de l'Incarnation.* On lui dit ici ses veritez un peu fortement, & l'on n'épargne pas l'Arioste qui est tombé dans les mêmes badineries, jusques à faire jurer Dieu par les eaux du Stix.

De Fracastor & de Jean de la Casa. On a de la peine à pardonner à Fracastor le poëme qu'il a composé sur une méchante maladie, qu'il ne devoit traiter qu'en Médecin. S'il eût gagné beaucoup d'argent à guerir les débauchez, on eût pu dire qu'il auroit voulu témoigner sa gratitude, en deployant toute sa vertu poëtique sur le mal de Naples, & on l'auroit peut-être cité, lors que l'occasion se seroit offerte de parler de ce Chirurgien, qui ayant été repris de ce qu'il se tenoit à genoux devant la statuë de Charles VIII. répondit qu'il savoit bien ce qu'il faisoit, & qu'il n'y avoit point de Saint qu'il eût en plus grande veneration qu'un Prince qui l'avoit enrichi indirectement par la maladie que ses Soldats gagnerent à Naples, mais Fracastor exerçoit gratuitement la Médecine. Quoi qu'il en soit, sa *syphilide* est un poeme incomparable; & qui a ravi en admiration les deux Scaligers, Sannazar, & plusieurs autres Juges severes. Il voulut composer un autre poeme, & il choisit pour son sujet les avantures du Patriarche Joseph; mais il n'étoit plus tems pour lui de faire des Vers, & il ne trouva plus en lui ce feu & cette noble vigueur qu'il avoit euë pour traiter de la verole. Il faudroit être bien déraisonnable pour comparer ce poëme en quoi que ce soit avec celui de Jean de la Casa, *de laudibus* paederastiæ. M. Baillet n'en parle que pour en détester la mémoire, & il dit que Dieu *s'est servi de deux moiens assez opposez* pour punir ce poëme infame. *Le 1. est celui de la discrétion des Catholiques, qui ont toûjours été très-persuadez que la punition la plus humiliante pour un méchant Livre est de l'accabler sous le silence d'une éternelle nuit, & qui experimentent tous les jours que la refutation, ou la condamnation éclatante des Ecrits les plus méchans, est toûjours dangereuse, en ce qu'elle n'éteint pas en nous la curiosité de connoître ce qui a merité la condamnation.* Le 2. est *ce zele extraordinaire que la plûpart des Protestans ont témoigné pour relever la turpitude d'un homme, dont la réputation pouvoit imposer à la posterité.*

Du Camoens. Les articles de Buchanan, de Ronsard, de du-Bartas, & de quelques autres Poetes, nous pourroient fournir bien des curiositez, avant que nous passassions au 4. tome, mais il est tems d'y passer, & nous le ferons effectivement dès que nous aurons dit un mot sur le Camoens, fameux Poëte Portugais. Son Poeme *des Lusiades*, ou de la conquête des Indes, est son chef-d'œuvre. Il le sauva lors qu'il fit naufrage en revenant de la Chine, où il s'étoit refugié, craignant quelques Officiers qu'il avoit offensez aux Indes par des Vers licentieux. Il tint de sa main gauche ce Poëme, *tandis qu'il nageoit, & qu'il ramoit de sa droite.* C'étoit un homme fort laid, & qui avec le plus grand esprit de Poëte qui se pût voir, n'évita pas le malheur de se voir réduit à la besace, & de sortir de ce monde avant que sa réputation s'y fût établie; car ce n'est qu'après sa mort que l'on a rendu justice à ses Vers. On les a traduits en plusieurs Langues, & acompagnez de gros commentaires, dont les plus considerables sont sans doute ceux d'Emanuel Faria de Sousa, imprimez à Madrid l'an 1639. en 2. *vol. in fol.* Ils furent suivis un an après d'un autre Volume *in fol.* qui leur servoit d'Apologie, & l'Auteur laissa en mourant l'année 1650. huit autres Volumes d'observations sur les poësies diverses du Camoens.

Le 4. tome de notre Auteur commmence par le fameux *Torquato Tasso, qui est aujourd'hui en possession du premier rang sur tous les poëtes Italiens.* Les partisans de l'Arioste, quelque soûtenus qu'ils ayent été du jugement de l'Academie de la Crusca, ont été enfin obligez de céder leur prétension aux partisans de cet autre poëte. Quant à ceux qui ont preferé ou égalé pour le moins le Tasse à Homere & à Virgile, ils commencent à n'avoir gueres d'appuy, à quoi sans doute ne contribuë pas peu l'arrêt foudroiant de M. Despreaux, qui traite de *Sots de qualité, tous les Courtisans & les Marquis connoisseurs, qui semblent préférer ou opposer le clinquant du Tasse à tout l'or de Virgile.* Le jugement d'Apollon est plus favorable que cela au poëte Italien, car sur l'accusation que le Castelvetro, *Censeur général en titre d'Office sur tous les sujets du Parnasse*, lui intenta d'avoir desobéi aux maximes d'Aristote, il fut dit, qu'on ne pardonnoit à celui-ci *la temerité qu'il avoit euë de faire son Art poetique, qu'en consideration de son antiquité & de sa philosophie*, & que la Jerusalem delivrée seroit desormais la regle de tous les poëmes. Le Boccalini de qui l'on tient cette relation, nous aprend que l'accusé s'avisa d'un détour de politique qui lui servit de beaucoup, c'est qu'il parut étonné qu'il y eût eu des personnes qui se fussent ingerées d'établir des loix dans un Etat qui ne releve que d'Apollon. Ce Dieu fut jaloux de son autorité, & ordonna qu'Aristote vînt rendre compte de son entreprise. Aristote *se voiant aprehendé par la Garde prétorienne, ou plûtôt par la Marechaussée des poetes Allemans*, perdit toute sa contenance, & tourna la séverité de son Juge en compassion, après quoi l'affaire se conclut comme je viens de le dire. Mais comme le Boccalini attribuë tout ce qu'il lui plaît au Dieu des Poëtes, on ne se croit pas obligé de de s'en rapporter à ses décisions, & il est certain que les Critiques remarquent dans la Jerusalem delivrée plusieurs defauts qui ne se peuvent excuser, & que l'Auteur même, avec toute la fertilité de son genie, ne fut point capable de couvrir. M. Baillet nous donne sur tout cela, & sur la folie du Tasse un détail curieux. Du Tasse.

Peu après il nous aprend que Théodore de Beze avoit coûtume de signer *Bet-ze*, & il a- De Beze.
voué

voué qu'on ne lui a point *contesté la gloire* * *d'avoir été un poete des meilleurs de son siecle*; mais il n'a garde de l'épargner sur ces poesies un peu trop lascives, dont M. Maimbourg en dernier lieu a fait tant de bruit. On sait que M. Jurieu a repoussé fortement tous ces vacarmes, & l'on voit ici un ou deux traits de critique contre cet endroit de Mr. Jurieu. *Les autres Protestans*, dit M. Baillet, *ont cru que l'unique moïen de sauver l'honneur de Beze étoit de donner à ces poesies le titre de* Juvenilia, *& de travestir leur Auteur, en faisant passer son nom du Grec en Latin, & en renversant son surnom par une espece d'anagramme, ou de metathese, comme nous le verrons au titre* d'Adeodatus seba, *parmi les Auteurs déguisez.* Il ajoûte que c'est à tort qu'on accuse les Catholiques *d'avoir fait faire des éditions de ces Vers, à mesure que Beze & ceux de sa Communion travailloient à leur supression: car enfin qui est-ce qui a donné le jour à toutes ces poësies, si ce n'est Janus Gruter, H. Etienne, George Sigismond de Zastrisfell, qui tous ont été Protestans? Et ne lisons-nous pas* que Beze, agé de 78. ans accomplis, donna lui-même tous ses Vers de la meilleure grace du monde, afin qu'ils fussent imprimez en sa présence l'an 1597. *avec les plus beaux caracteres que l'on pût trouver chez les Etiennes?* Mais ceux qui savent qu'en l'an 1596. Beze fit imprimer un recueil de ses poësies, † dont il retrancha tout ce qui pouvoit offenser les oreilles chastes, & que dans ses notes sur le 1. chap. de S. Matthieu au mot παραδειγματίσαι, il reconnoît qu'il s'étoit deshonoré dans sa jeunesse par des Vers impurs, tache qu'il espere que ses actions & ses paroles auront effacée; ceux, dis-je, qui savent cela ne croiront point qu'il faille prendre au pied de la lettre cette expression générale, *tous ses Vers*, & y comprendre même ceux qu'il avoit détestez plusieurs années auparavant. M. Baillet rend justice à Théodore de Beze sur d'autres choses, & après avoir achevé cet article, il nous parle de Pontus de Thiard qui survéquit à tous ses confreres de la Pléiade, & qui ne devint Evêque de Châllon sur Saone qu'après *avoir pleuré les péchez de sa jeunesse & de sa Muse*; mais ce fut sans renoncer à la vertu de bien boire, qui paroissoit *autrefois inséparable de la qualité de poete*. Il avoit un estomac *capable de faire tarir les plus grandes cuves, & les meilleurs vins de Bourgogne étoient encore trop grossiers pour la subtilité du feu qui le dévoroit.* Tous les jours en se couchant, *outre les prises ordinaires de la journée où il ne souffroit point d'eau, il avoit coutume de boire encore un pot avant que de s'endormir.* Il ne faut *pourtant pas s'imaginer que ce fût par aucun effet d'intemperance.* Il jouït *d'une santé robuste jusqu'à l'age de* 80. *ans.* On auroit donc pû faire graver sur son tombeau ce qui fut mis sur celui de Darius I. du nom, Roy de Perse, οἶνον πολλὸν πίνειν ἐδυνάμην, καὶ τοῦτον φέρειν καλῶς, *j'ai pu boire beaucoup de vin, & le bien porter.* Socrate, tout Philosophe qu'il étoit, eût pû se vanter de quelque chose de semblable, car *bien* ‡ *qu'il n'aimât pas à boire, néanmoins quand on l'y forçoit, personne ne lui pouvoit tenir tête, & il y avoit cela d'admirable qu'il ne s'en étoit jamais trouvé incommodé.* Mais sans doute il y avoit dans l'Evêque de Châllon plus que Socrate.

De Pontus de Thiard.

Reflexions sur le danger qu'il y a de lire les poetes obscenes.

On lira avec plaisir dans la suite de ce Volume les récompenses excessives dont les poësies de Desportes furent païées. Or comme il ne s'avisa que sur le tard à traduire le Pseautier, delà vient que c'est le moins estimable de tous ses Ouvrages. La plûpart des Poëtes ne tournent leur Muse du côté de la dévotion que quand ils sont vieux, en quoi ils imitent beaucoup de femmes galantes; & cela fait que leurs poesies spirituelles sont les plus méchantes de toutes en qualité de poësies. Ce n'est que la lie de leur esprit la plûpart du tems: il vaudroit mieux, selon les principes fort Chretiens de M. Baillet, qu'ils commençassent plûtôt à sanctifier leurs Muses, & qu'ils ne gâtassent point les jeunes cœurs par des images d'une trop grande tendresse. C'est le defaut qu'il blame sur tout dans le Bonarelli, Auteur de la Philis de Scire, dans le Guarini, & dans le Cavalier Marin. Il soûtient que le poëme du premier est fort dangereux, parce qu'on y voit une Nimphe si amoureuse de deux bergers tout à la fois, *qu'elle ne trouve que la mort qui puisse terminer le differend*, & il dit que *quand les Prédicateurs & les Directeurs de conscience seroient venus à bout de bannir du monde toutes les tendresses de l'amour illicite, on les retrouveroit presque toutes dans le pernicieux* Pastor fido du Guarini, Ouvrage qui, au rapport du Sr. Vittorio Rossi, *a jetté une infinité de jeunes filles dans la prostitution, & causé des desordres pitoiables dans les familles entre les personnes mariées.* On trouve ici que le Cavalier Marin n'est pas tout-à-fait si dangereux; car *comme il a eu la méchanceté d'attacher la saleté à ses expressions, aussi bien qu'à ses pensées, il a procuré par ce moïen une espece de petit bien dans le monde, sans y songer & contre son intention*, puis qu'*au moins a-t'il donné de l'horreur aux honnêtes gens, & détourné de la lecture de tant de sottises, ceux qui n'aiment pas l'obscenité grossiere.* On nous raporte après cela un peu amplement ce que M. Chapelain a publié sur l'Adonis de cet Auteur, *ce gros fatras d'amourettes* qui comprend 41448. Vers, & dont l'Epitre dédicatoire à Marie de Médicis auroit valu au Marini 100. mille florins, si on ne lui avoit volé toute cette somme. On n'oublie pas de nous faire un détail fort bien circonstancié de toutes les contestations qui s'éleverent en Italie au sujet de ce poëme, & de nous dire que le Cavalier Stigliani qui le critiqua, se vit sur les les bras un grand nombre d'Antagonistes, & *que la plûpart des adorateurs de l'infame Adonis étoient des Prêtres, des Religieux, & des plus honnêtes gens de la nation.*

De Malherbe, de Gongora, de Lopé de Vega, de S. Blancat, de Mainard.

L'article de Malherbe est fort plein & fort instructif: celui de Louis de Gongora nous représente un genie fort élevé, mais celui de Lopé de Vega nous donne l'idée du plus diligent Ecrivain qu'on ait jamais vû; Lucilius n'en aprochoit pas, quoi qu'il pût faire 200. Vers *stans pede in uno.* Peu de gens liront sans rire ce qui concerne un poëte Gascon, nommé S. Blancat, qui dans son poëme sur la naissance de Louis XIV. fait avoir à ce Prince dès le berceau une voix plus étourdissante que les trompetes & que les tambours;

Ille ore horrendum lituit respondet aperto
Obscuratque tubas vagitu, & tympana terret.

M. Mai-

* M. Colomiez a fait la même remarque, Bibl. chois. p. 214.

† *Vetera illa quæ nunquam edita esse præstabat non tantum abdicari, verum etiam prorsus aboleri.* Epit. Dedic. à André Dudithus.

‡ *Charpent. vit. de Socr. p.* 100.

M. Mainard qui étoit du même pays a incomparablement mieux réüssi dans la poësie, & il a été honoré là-dessus de très grands éloges par les plus excellens maîtres. On voit ici des remarques très-curieuses sur le caractere de ses Vers, & même sur son humeur. Gomberville *s'est bien échaufé pour nous faire voir dans les poësies* de Maynard *le plus grand desinteressement du monde, mais le poëte nous a fait connoître lui-même que ce n'étoit point là* son fort. *Il semble au contraire qu'il ait voulu passer pour un des plus foibles, des plus interessez, & des plus dévouez Idolâtres de la Divinité poetique de Richelieu*; & pour peu que l'on *écoute les plaintes qu'il fait lui-même à l'Idole qui n'avoit point eu d'oreilles pour exaucer ses vœux, ni de mains pour remédier à sa mauvaise fortune*, on comprendra que son encens n'étoit point gratuit. Si l'on ajoûte qu'une des raisons pourquoi le Cardinal de Richelieu ne lui fit jamais de bien, fut parce qu'il ne vouloit pas être privé de la gloire de donner de son propre mouvement, on verra que le poëte dont il s'agit en cet endroit n'oublioit pas à solliciter des récompenses, & il est fort apparent que s'il en eût obtenu, il n'auroit pas fait des Vers contre la memorie de ce Cardinal. *C'est ainsi*, ajoûte M Baillet, *que la plûpart des poetes defont de leurs propres mains tous ces beaux Dieux qu'ils ont faits eux-mêmes, lors qu'ils les voient hors d'état de satisfaire leurs passions.* Le Cardinal Mazarin l'éprouva sensiblement, puis que les mêmes poëtes qui l'avoient couronné des plus magnifiques éloges avant la guerre de Paris, & qui revinrent à l'offrande avec plus de profusion, après le rétablissement de sa fortune, le déchirerent cruellement par leurs Satyres, pendant la persécution que le Parlement de Paris lui suscita. Le P. Rapin qui remarque dans sa 14. réflexion sur la Poëtique d'Aristote, que *rien n'a peut-être plus contribué à rendre un peu ridicule le caractere de poëte que la lâcheté de la flaterie, où s'abaisse la plûpart de ceux qui font profession de la poësie*, songeoit sans doute aussi-bien à l'inconstance qu'à l'excès de leurs éloges. *Les poëtes*, ajoûte-t'il, *sont de grands prometeurs, & il y a d'ordinaire du travers dans les louanges qu'ils donnent.*

Flaterie, de Mainard pour le Card. de Richelieu.

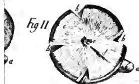
Les plus considerables articles qu'il y ait dans le reste du 4. tome sont celui de Voiture, celui de Cerisante tiré des Memoires de M. du Maurier, celui du P. Petau, celui du P. Hosschius, Jesuite Flamand, que le Pape Alexandre VII. fit tant loüer par les poëtes de sa Pleiade, celui de Daniel Heinsius, & celui de M. de Brebeuf. Mais n'oublions pas une pensée fort singuliere & un peu creuse du savant Abbé d'Aubignac; il dit que si la Tragedie d'Esther, composée par du Ryer, eut plus de succès à Roüen qu'à Paris, ce fut parce que *la Ville de Roüen étant presque toute dans le trafic, est remplie d'un grand nombre de Juifs, & qu'ainsi les spectateurs prenoient plus de part dans les interêts de cette Piece toute Judaïque, par la conformité de leurs mœurs & de leurs sentimens.*

De quelques autres Poetes. Pensée singuliere sur Du Ryer.

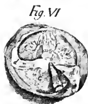
FIN des Nouvelles de la Republique des Lettres, de M. BAYLE.



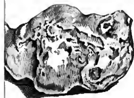
pag. 518











pag. 518

